

VILLE DE PARIS

PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

BIBLIOGRAPHIE
DE
L'HISTOIRE DE PARIS
PENDANT
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR
MAURICE TOURNEUX

TOME DEUXIÈME
ORGANISATION ET RÔLE POLITIQUES DE PARIS



Arme de la Municipalité de Paris, en 1790

PARIS
IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)
41, RUE CADET
—
1894

*L'Administration municipale laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions
émises dans les ouvrages publiés sous les auspices de la Ville de Paris.*

TOUS DROITS RÉSERVÉS

VILLE DE PARIS
PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

BIBLIOGRAPHIE
DE
L'HISTOIRE DE PARIS
PENDANT
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE


PAR
MAURICE TOURNEUX

TOME DEUXIÈME
ORGANISATION ET RÔLE POLITIQUES DE PARIS



Armes de la Municipalité de Paris, en 1790

PARIS
IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)
41, RUE CADET
—
1894



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Research Library, The Getty Research Institute

NOTICE PRÉLIMINAIRE

Le second volume de cette *Bibliographie* renferme, ainsi que je l'avais annoncé dans l'*Introduction* du tome I^{er}, les chapitres consacrés aux actes et délibérations de la Municipalité élue, des Districts, des Sections, des Clubs, à la Garde nationale et à la Presse. C'est l'ensemble de ces chapitres que j'ai cru pouvoir, faute d'une terminologie plus précise, intituler *Organisation et Rôle politiques de Paris*. A quelques exceptions près, les documents dont les indications se trouvent groupés ici ne font d'ailleurs nullement double emploi avec le résultat déjà considérable des laborieuses investigations de M. Tuetey dans les fouds des Archives et de la Bibliothèque, ni avec l'inventaire entrepris par M. Marius Barroux de ce que l'incendie a épargné en 1871 des anciennes archives de la Seine (1), ni avec les recueils publiés sous le patronage du Conseil municipal (2). Tous ces travaux ont pour but de sauvegarder des chances d'une destruction tou-

(1) *Préfecture du département de la Seine, Ville de Paris. Incendiaire sommaire des Archives de la Seine, Partie municipale. Période révolutionnaire (1789, an VIII). Fonds de l'administration générale de la Commune et de ses subdivisions territoriales (série D) analysés par M. MARIUS BARROUX, archiviste adjoint, Paris, imp. Paul Dupont, 1892, in-4° (1^{er} fascicule). L'important Rapport sur la situation des Archives, présenté au Conseil général de la Seine, par M. le Dr Alfred Lamouroux (imp. Municipale, 1893, in-4°, 291 p. et 3 pl.), renferme divers états ou documents relatifs aux pertes subies par la Ville.*

(2) Dans cette collection ont paru les ouvrages suivants, tous décrits ici en leur lieu :

— CH.-L. CHASSIN : *les Élections et les Cahiers de Paris, 1888-1889*, 4 vol. in-8°.

— H. MONIN : *l'État de Paris en 1789, études et documents sur l'ancien régime à Paris, 1889*, in-8°.

— PAUL ROBQUET : *le Personnel municipal de Paris (période constitutionnelle)*, 1890, in-8°.

— ÉTIENNE CHARAVAY : *Assemblée électorale de Paris (18 novembre 1790-15 juin 1791)*, 1890, in-8°.

— F.-A. AULARD : *la Société des Jacobins, 1889-1892*, tomes I-IV (doit former 6 volumes).

D'autres ouvrages sont en préparation entre autres un *Historique des bataillons de Paris levés de 1791 à 1794*, par M. Chassin, et un recueil, annoté par M. Sigismond Lacroix, de documents sur l'*Organisation municipale de Paris au début de la Révolution* (2 vol.).

jours imminente et de mettre à la portée de chacun les éléments subsistants d'une future histoire de Paris pendant la Révolution, histoire qui n'existe pas encore et dont l'importance ne semble avoir été comprise qu'après la disparition d'une partie des originaux sans lesquels il serait impossible de l'écrire.

Nous ne manquons pas, en effet, de livres de toute valeur sur les événements dont Paris a, dix années durant, été le théâtre, mais je n'en connais aucun qui nous renseigne d'une façon précise et détaillée sur le régime administratif et municipal de la grande ville pendant la même période. La verve de Michelet se fût refroidie au contact de ces arides détails et l'exil de Louis Blanc lui interdisait l'accès des archives, maintes fois déplacées durant un demi-siècle et transférées sous l'Empire à l'avenue Victoria, où son rival avait puisé à pleines mains. Si, à défaut des historiens qui ont étudié les causes et les progrès de la Révolution, on consulte les écrivains qui se sont bornés à examiner le fonctionnement administratif de Paris depuis ses origines, leurs livres, tout estimables qu'ils soient, ne renferment sur la période de 1789 à 1799 que des données vagues et plus ou moins erronées.

Sans perdre de vue le rôle toujours modeste du bibliographe, j'ai cru qu'un résumé des institutions municipales de la grande ville depuis la suppression de la Prévôté des marchands jusqu'à la création des deux Préfectures en l'an VIII trouverait logiquement ici sa place, tout comme il était nécessaire, avant d'entreprendre le dénombrement de la presse politique, de retracer à grands traits le régime auquel fut soumise cette presse, nouvelle par sa forme et par son esprit, et qui, pour la première fois dans notre histoire, eut sur la marche des événements une influence si considérable.

I

Après les contestations multiples et les laborieuses opérations d'où sortit enfin la représentation des trois ordres à Paris, les électeurs du tiers, au nombre de 407 (1), résolurent de ne point se séparer afin de pouvoir correspondre avec leurs députés pendant toute la durée des États-

(1) Chassin, tome III, p. 427. Voir au tome II du même ouvrage, p. 322, la subdivision des *votants* du tiers (au nombre de 11,706), et p. 325, le relevé de leurs professions.

Généraux. Sur le refus péremptoire de Flesselles, prévôt des marchands, de leur accorder un local à l'Hôtel de Ville, ils siégèrent provisoirement à l'établissement connu sous le nom de *Musée*, rue Dauphine (1), jusqu'au 28 juin, jour où le Bureau de ville, en vertu d'ordres supérieurs, consentit à faire droit à leur première requête. Du 10 mai au 14 juillet, dix-sept électeurs de la noblesse et vingt-sept ecclésiastiques s'étaient joints à eux, et c'est alors qu'ils prirent le titre d'*Assemblée générale des électeurs*. Dès le 13 juillet, ils nommèrent un *Comité permanent*, dont Flesselles eut pendant vingt-quatre heures à peine la présidence, qui échut dès le lendemain à Bailly. Cette nouvelle représentation, jugée bientôt insuffisante et portée le 25 juillet à deux membres par district (soit cent vingt), s'accrut le 5 août de soixante nouveaux membres; le 18 septembre, elle comporta trois cents membres élus (à raison de cinq par district) qui, en attendant le vote par l'Assemblée constituante du plan de municipalité soumis le 12 août à ses délibérations, prirent le titre d'*Assemblée des représentants de la Commune* (2).

Le premier soin des mandataires de la population parisienne fut de se partager les fonctions multiples (et gratuites) que ce mandat leur imposait. Cette répartition eut lieu dès le 8 octobre 1789 par la formation d'un *Bureau de ville* et d'un *Conseil de ville*, le premier composé de vingt-et-un membres, c'est-à-dire du maire, du commandant général de la garde nationale, de huit conseillers dits *assesseurs*, entre autres le chef du tribunal municipal, qualifié de *lieutenant de maire*, d'un procureur syndic et de deux substituts auxquels furent adjoints les chefs des huit « départements » ou bureaux qui, assistés de quatre à six représentants par département, constituaient le *Conseil de ville*. Le Bureau nommait à tous les emplois et le procureur syndic remplissait l'office de ministre public devant le tribunal.

Le règlement du 15 avril 1789 avait divisé les seize quartiers de Paris en soixante districts élisant chacun cinq délégués dont le rôle devait primitivement se borner à choisir, le 21 avril, les candidats aux États-Généraux; mais, à l'exemple des électeurs du tiers et pour les mêmes motifs, les districts refusèrent de se dissoudre. Le plan de municipalité provisoire leur reconnut une existence légale et les autorisa à former des

(1) Le *Musée de Paris* avait successivement résidé : rue Saint-André-des-Arcs, lors de sa formation (17 novembre 1780); chez un de ses membres, rue Dauphine, à l'Hôtel imperial, et enfin au Couvent des Cordeliers, rue de l'Observance. (Thiéry, *Guide des amateurs ou des étrangers voyageurs à Paris*, 1788, tome II, p. 375.)

(2) Voir dans Robiquet, p. 205, la liste des cent vingt représentants; p. 211, celle des soixante représentants convoqués le 5 août, et p. 213, celle des représentants élus le 18 septembre.

comités de seize à vingt-quatre membres, dont le président devait être l'un des représentants du district à l'Assemblée générale, assisté d'un vice-président et du chef du bataillon du district ; bien plus, ce même règlement conférait aux districts le droit d'arrêter les individus suspects et, suivant le cas, de les relâcher ou de les renvoyer au département de police des représentants de la Commune, mais la loi du 6 novembre 1789 apporta quelque modération à ce pouvoir discrétionnaire. Les districts tenaient parfois aussi à l'Archevêché des assemblées générales, présidées par Bailly, sous le nom de *Comité central de correspondance*.

Par son décret du 26 février 1790, sanctionné le 4 mars suivant, sur la nouvelle division territoriale du royaume, l'Assemblée constituante avait attribué au *Département de Paris* (1) trois districts : Paris, Saint-Denis et Bourg-la-Reine, administrés par un *Conseil général* (trente-six membres), un *Directoire* (huit membres) et un procureur général syndic, tous élus au scrutin. Le Conseil général ne siégeait qu'un mois par an pour improuver ou ratifier les décisions prises dans l'intervalle des sessions par le directoire du département. Eu égard aux lenteurs des opérations électorales, un décret du 5 novembre 1790 autorisa la municipalité de Paris à remplir les fonctions du directoire du département et à choisir cinq commissaires domiciliés à Paris, chargés de gérer les directoires des deux districts. Le directoire ne fut définitivement constitué que le 28 février 1791 et son premier acte fut une adresse au Roi que Mirabeau lui présenta le 1^{er} mars et à laquelle il répondit. De 1791 à l'an IV, le directoire du département (dont la composition personnelle se modifia plusieurs fois, comme celle de tous les autres corps élus) se trouva souvent en désaccord avec les municipaux parisiens.

La loi du 21 mai 1790, telle qu'elle sortit des délibérations du Comité de constitution, résumées dans l'important rapport de Dëmennier (3356) et qui ne fut mise en vigueur que le 9 octobre suivant, attribuait à Paris un maire, seize administrateurs, trente-deux conseillers, quatre-vingt-seize notables, un procureur de la Commune et deux substitués, soit cent quarante-quatre membres. Le maire et les seize administrateurs placés à la tête de cinq « départements » (2) formaient le *Bureau de ville* qui, réuni

(1) Cette dénomination subsista jusqu'à la promulgation de la constitution de l'an III. Le rapporteur du projet, Boissy d'Anglas avait proposé les mots : « département de la Seine », parce que, disait-il, il ne faut pas que, dans les plus petites choses, il puisse exister un privilège. (*Rapport... en nom de la Commission des onze*, présenté à la Convention, le 5 messidor an III (23 juin 1795), p. 42. Néanmoins beaucoup d'imprimés postérieurs à ce changement portent encore : *Département de Paris*.)

(2) Les cinq « départements » partagés eux-mêmes en divisions, dont le *Manuel municipal*, 5285, donne la liste, étaient les suivants : 1^o Subsistances ; 2^o Police ; 3^o Domaine et Finances ; 4^o Établissements publics ; 5^o Travaux publics.

aux trente-deux conseillers, prenait le nom de *Corps municipal* et, dans le cas où les quatre-vingt-seize notables étaient convoqués, celui de *Conseil général de la Commune*.

En même temps, et non sans résistance de la part de quelques districts (1), ceux-ci faisaient place à quarante-huit sections, administrées par seize commissaires (réduits plus tard à douze [décret du 28 vendémiaire an III]) et un commissaire de police. Les commissaires civils qui électionnaient un président, devaient se réunir en comité tous les huit jours, et plus souvent si les circonstances l'exigeaient. A côté du Comité civil, il se forma dans chaque section des comités de *bienfaisance*, d'*armement*, par fois même de *culture*, enfin et surtout, en vertu de la loi du 21 mars 1793 sur les étrangers, un *Comité de surveillance* ou *révolutionnaire*, qui eut une influence prépondérante sur les votes et sur la liberté des citoyens.

Le 10 août 1792, les commissaires élus dès le 26 juillet par la majorité des sections pour réclamer la déchéance de Louis XVI, se soumièrent, après la victoire, aux votes de leurs électeurs et ceux d'entre eux qui furent réélus s'emparèrent, sans rencontrer de résistance, des pouvoirs concentrés à l'Hôtel de Ville.

Si le titre et le personnel de la *Commune de Paris* changèrent, la répartition des fonctions demeura la même. La Commune de Paris eut, elle aussi, son Conseil général, son maire, ses notables plusieurs fois renouvelés, d'ailleurs, par des votes successifs.

La longue hostilité tantôt sourde, tantôt déclarée qui se manifesta dès l'origine entre la Commune et la Convention eut, au 9 thermidor, le dénouement que l'on sait. La Convention ne se borna pas à décapiter la Commune; elle voulut en abolir jusqu'au nom et aux attributions. Le 11 fructidor an II (28 août 1794), Merlin (de Douai), au nom des Comités de salut public, de sûreté générale et de législation, présenta le projet de décret suivant que la Convention vota le 14.

(1) Sur ces réclamations, voir le *Répertoire* de M. Tuotey, tome II, nos 211-232, et le rapport de Gossin [5392]. M. Chassin a reproduit, tome I^{er}, p. 421-444, les délimitations des districts; celles des sections sont indiquées, p. 47-83 des *Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale concernant la municipalité de Paris* [5359], et dans la plupart des almanachs ou annuaires administratifs.

Aucun des plans de cette époque ne permet de se rendre compte des modifications apportées d'une année à l'autre à la configuration politique et administrative de Paris, parce qu'ils ne sont point tracés à une échelle identique. Cette lacune a été comblée par la mise au jour des deux plans de Paris, en 1789 et en 1790-1794, dont le service des Travaux historiques a confié l'exécution à M. Hochereau, avec la collaboration de M. Lucien Faucou.

Les emblèmes et devises adoptés par les districts et par les sections ont été reproduits au tome II, pp. 97-145, des *Armoiries de la Ville de Paris*, faisant partie de la collection de l'*Histoire générale* également publiée par le service des Travaux historiques.

La Convention nationale, après avoir entendu ses Comités de salut public, de sûreté générale et de législation, décrète que la Commune de Paris sera administrée ainsi qu'il suit :

ARTICLE PREMIER.

La Commission nationale du commerce et des approvisionnements est chargée de pourvoir immédiatement aux subsistances et à l'approvisionnement de Paris.

ART. 2.

La Commission nationale des secours publics est chargée de la surveillance, de la direction et de l'administration immédiate des hôpitaux, des hospices, de la distribution de secours et de toutes les parties du service relatives à l'attribution de cette Commission.

ART. 3.

La Commission nationale d'instruction publique est chargée de la direction et de l'administration immédiate des écoles primaires, de tous les instituts nationaux et des spectacles.

ART. 4.

La Commission nationale des travaux publics est chargée de la direction, de la surveillance et des dépenses relatives aux travaux publics, et de tous les traités relatifs à l'illumination, entretien et nettoiement des rues et places publiques.

ART. 5.

La Commission nationale d'agriculture et des arts chargée de l'administration immédiate des ateliers de filature et de tous les arts dont la direction n'est pas attribuée à la Commission des armes, ni à la Commission d'instruction publique

ART. 6.

La Commission nationale des armes est chargée de la surveillance, de la direction et de la disposition immédiate de tous les arts relatifs à la guerre, des munitions, des armes et de l'artillerie.

ART. 7.

La Commission nationale des administrations civiles, police et tribunaux est chargée de la surveillance, de l'administration et de la police des maisons d'arrêt, des maisons de justice et de détention.

ART. 8.

La Commission nationale des revenus nationaux est chargée de l'administration de tous les revenus et domaines appartenant à la Commune, et de tous recouvrements qui la concernent.

Elle est chargée de se faire rendre compte de l'actif et du passif, d'en faire dresser des états et de faire liquider les dépenses ordinaires et extraordinaires.

ART. 9.

Les commissaires de la trésorerie nationale sont chargés de faire faire la recette de tous les revenus et de toutes les contributions publiques, et de faire acquitter toutes les dépenses.

ART. 10.

Chacune des Commissions nationales nommera un ou plusieurs agents ou chefs pour chaque partie du service, et cet agent ou chef sera autorisé à signer toutes les expéditions.

ART. 11.

Il y aura provisoirement, sous la surveillance du Département de Paris, deux Commissions qui seront chargées : l'une de la partie administrative de la police municipale, l'autre de l'assiette et de la répartition des contributions publiques.

ART. 12.

La Commission de police administrative sera composée de vingt membres, et celle des contributions publiques de quinze membres.

Les uns et les autres seront nommés par la Convention nationale sur la présentation des Comités de salut public, de sûreté générale et de législation.

ART. 13.

Il sera attaché un agent national à la Commission de police administrative.

La nomination en sera faite de la manière déterminée par l'article précédent.

ART. 14.

La Commission de police administrative et celle des contributions publiques éliront chacune leur président.

Les présidents seront renouvelés tous les mois, et ne pourront être réélus qu'après un intervalle d'un mois.

ART 15.

Le Comité des domaines et d'aliénation indiquera, sous vingt-quatre heures, les édifices nationaux qui devront servir d'emplacements à ces deux Commissions.

ART. 16.

La partie contentieuse de la police municipale sera exercée par le tribunal de police correctionnelle.

ART. 17.

Les fonctions relatives à l'état-civil des citoyens seront exercées dans chaque section par un officier public, qui sera chargé de constater les naissances, mariages, divorces et décès.

Il sera nommé par la Convention nationale sur la présentation du Comité de législation.

Le Comité civil de chaque section nommera un de ses membres pour exercer

les fonctions d'agent national dans les actes relatifs aux mariages et divorces dans lesquels la présence de l'agent est nécessaire.

ART. 18.

Le Comité civil de chaque section dressera les listes des émigrés, qu'il enverra au Département.

Les certificats de résidence et de civisme continueront d'être délivrés par les sections, et visés, tant par les Comités révolutionnaires que par le Département.

ART. 19.

Les Comités civils des sections correspondront immédiatement avec les Comités de la Convention et avec les Commissions exécutives nationales.

ART. 20.

Il sera nommé par la Convention nationale, sur la présentation du Comité de législation, le nombre d'agents nationaux qui seront jugés nécessaires près le tribunal de police correctionnelle.

Un second décret du 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794) nomma la *Commission administrative de police* composée de vingt membres au traitement annuel de 4.000 francs et d'un agent national auquel on accordait 6.000 francs. Mais un nouveau décret du 24 thermidor an III (11 août 1795) réduisit à trois seulement le nombre des membres de la Commission qui restèrent en fonctions jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution de l'an III. L'article 184 de cette Constitution ordonnait que, « dans les communes de plus de cent mille âmes » (Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux), il y eût, « pour les objets jugés indivisibles par le corps législatif », un *Bureau central*, composé de trois membres nommés par l'administration du département et confirmés par le pouvoir exécutif (1). Le Bureau central était lui-même divisé en huit bureaux spéciaux dont les attributions, toutes afférentes aux diverses branches de la police, ne différaient pas sensiblement de celles des bureaux de la Commission administrative. Les lois des 21 et 24 floréal an IV et du 24 brumaire an V (10-13 mai 1796 et 14 novembre 1796) accordaient en outre au Bureau central l'autorisation de lancer des mandats d'amener, de nommer ou de destituer les commissaires de police que lui présentaient les douze *mairies* ou *municipalités*, substituées aux quarante-huit sections par la loi du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795), dont Lanjuinais fut rapporteur,

(1) Sur leurs attributions voir la loi du 21 fructidor an III (art. 10).

enfin de suivre « les actions qui intéresseraient collectivement les actions municipales ». Les trois membres du Bureau central arrêtaient seuls les mesures à prendre et associaient à leur exécution, s'ils le jugeaient convenable, un ou plusieurs membres de chaque municipalité. Bientôt même, par suite de la création du Ministère de police générale (12-14 nivôse an IV [2-4 janvier 1796]), auquel était dévolue la surveillance de tout le territoire de la République, le Bureau central fut subordonné et cessa de dépendre du Ministère de l'intérieur. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), inspirée par cet axiome de son rapporteur (Røderer) : « Agir est le fait d'un seul, délibérer est le fait de plusieurs », en instituant dans chaque département un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général, renfermait à l'égard de Paris des dispositions spéciales qui achevèrent d'enlever à son administration tout vestige d'autonomie. Dans chacun des douze arrondissements, un maire et deux adjoints étaient chargés de la partie administrative de l'état civil, et le conseil général du département remplissait les fonctions de conseil municipal. Le Corps municipal proprement dit se composait du préfet de la Seine, du préfet de police, des maires et adjoints et des conseillers généraux. Les deux premiers de ces fonctionnaires furent investis, chacun au point de vue de leurs attributions respectives, des prérogatives de « maire central ». Malgré quelques modifications de détail, et en dépit de réclamations réitérées, cet état de choses subsiste encore aujourd'hui.

Bien que, par leur nature même, les imprimés soient plus aisément soustraits à une destruction totale que les pièces d'archives, il s'en faut que les documents officiels émanés de la Municipalité parisienne, de 1789 à l'an VIII, nous soient parvenus dans leur intégrité. Si les *Procès-verbaux* du Comité des Electeurs, rédigés par Bailly et Duveyrier, ne sont pas rares, en revanche on connaît à peine trois ou quatre exemplaires complets de ceux des représentants de la Commune (25 juillet 1789-8 octobre 1790). Pour les périodes suivantes les délibérations et proclamations de la Municipalité n'ont point été l'objet d'une publication continue et n'existent qu'à l'état de placards ou de feuilles volantes. A l'exemplaire, le plus complet connu, sinon même le seul connu, des *Affiches de la Commune* [5366 et 5366^a], il manque plusieurs numéros et les quelques autres journaux spéciaux sont dans le même cas. Quant à la collection des arrêtés de la Commission administrative et du Bureau central, je ne crois pas qu'elle existe nulle part complète.

M. de La Bédoyère avait rassemblé un nombre immense de ces affiches et de ces pièces, que l'inventaire dressé à la hâte par M. France mentionnait en bloc et qui parvinrent telles quelles à la Bibliothèque nationale. Le

chef du service du catalogue, feu M. Schmit, fit donc procéder à un classement rigoureux prenant pour base l'intitulé générique de la pièce, dont le résultat fut toute une série de « recueils factices » de tous formats, non déponillés au catalogue imprimé ni sur fiches et où chaque pièce fut insérée à son ordre chronologique : mais ce qui était conforme aux règles bibliographiques suivies par notre grand établissement ne pouvait sans de graves inconvénients être adopté ici, car l'enchaînement chronologique des actes se trouvait brisé par ces groupements mêmes. J'ai donc procédé comme si je ne trouvais en présence d'un recueil unique et je n'ai tenu compte des distinctions observées par la Bibliothèque que dans les cotes mentionnées entre crochets. De plus, comme la même cote a été parfois appliquée à un recueil comportant l'in-folio, l'in-4° et l'in-8°, je me suis permis d'ajouter après le chiffre de cette cote tantôt la lettre *g*, tantôt la lettre *m*, tantôt la lettre *p*, pour désigner le grand, le moyen et le petit format, et procurer ainsi au public, comme au personnel de la Bibliothèque, un moyen d'abrégé les recherches.

J'ai à m'excuser aussi d'une autre liberté que j'ai prise avec les règles bibliographiques ordinaires : il m'a paru superflu, sauf pour les pièces cataloguées isolément par la Bibliothèque, de reproduire *in extenso* la formule d'en-tête de chacune d'elles et sa rubrique typographique. Ainsi, *Ass. rep. Comm.* est, je pense, suffisant pour reconnaître un arrêté ou un extrait de procès-verbal de l'*Assemblée des représentants de la Commune de Paris*. De même il n'était pas plus nécessaire de rappeler à chaque article que, durant toute la période constitutionnelle, la Municipalité eut pour imprimeurs *Lottin aîné* et *Lottin de Saint-Germain* (plus tard *J.-R. Lottin*), remplacés, après le 10 août, par *C.-F. Patris*, tandis que, de 1791 à l'an IV, les extraits des délibérations du Département de Paris sortaient de la très ancienne maison *Ballard*. Il est aisé, d'ailleurs, de se convaincre que l'intérêt de ces sortes de documents est tout entier dans leur contenu et non dans les formules qui les encadrent.

Un autre motif encore m'interdisait de procéder comme les rédacteurs du catalogue de la Bibliothèque. Tels qu'ils les ont constitués, les « recueils factices » rapprochent, en vertu de leur seul intitulé, des pièces de nature très différente relatives aux intérêts multiples dont la Municipalité avait la garde et la responsabilité. J'ai donc réservé pour le tome III de ce travail tout ce qui ne se rattachait pas directement à la vie politique et je n'ai fait exception que pour les questions de subsistances si étroitement liées alors aux fluctuations de l'opinion publique. Enfin, et pour m'en tenir à la lettre même du programme que je m'étais tracé, l'énumération des actes de la Municipalité s'arrête à la date où ses pouvoirs expirent. Tout

ce qui concerne la Commission administrative, le Bureau central et les mairies viendra donc également prendre place au tome III.

Les districts et les sections, dont les registres originaux sont pour la plupart dispersés ou détruits, faisaient imprimer fréquemment le résultat de leurs délibérations, mais sans qu'un numéro d'ordre, un signe quelconque permit d'en reconstituer la série. J'ai rassemblé ici tout ce que m'ont fourni le fonds ancien de la Bibliothèque, de nombreux « recueils factices » provenant en grande partie de La Bédoyère et d'Hennequin, d'autres pièces égarées au département des manuscrits ou retrouvées à la Bibliothèque de la Ville, aux Archives nationales et au British Museum. Quant aux changements de noms des sections et au parti que j'ai adopté à cet égard, je prie le lecteur de vouloir bien se reporter à ce que j'en ai dit en tête du chapitre VI.

II

L'origine de la garde nationale est, à quelques heures près, contemporaine de celle de la Municipalité elle-même. Proposée dès le 25 juin 1789, à l'une des réunions de la salle du Musée, par Nicolas de Bonneville, la motion fut reprise le 8 juillet à l'Assemblée nationale par Mirabeau, réitérée le 11 par une délégation du Comité des Électeurs, sans plus de succès auprès du Roi, votée le 13 par le district du Petit-Saint-Antoine et adoptée aussitôt par les autres districts. Le projet primitif comportait soixante bataillons correspondant exactement aux soixante districts de la ville. Les soixante bataillons furent, par le décret du 23 septembre 1791, divisés en six légions et celui du 29 autorisa chaque « section armée » à se pourvoir de deux pièces d'artillerie. L'article 10 du décret du 23 supprimait l'immovibilité du titre de commandant général et le déférait à tour de rôle à chacun des commandants des six divisions. Malgré ces remaniements, les bataillons continuèrent à être le plus souvent désignés par le premier nom qu'ils avaient porté, et c'est pourquoi j'ai classé les documents qui les concernent à la suite du paragraphe de chacun des districts dont ils étaient issus.

La force armée de Paris comptait bien d'autres corps : le bataillon des Vétérans dont l'existence, fort raillée au début, se prolongea jusqu'en l'an X; celui des Volontaires de la Bazoche ou du Châtelet qui eut une

destinée moins longue; les Vainqueurs et les Volontaires de la Bastille, plus célèbres par leurs querelles que par leurs exploits; la garde nationale soldée (infanterie, cavalerie et artillerie); le bataillon des Fédérés marseillais ou du Dix-Août; l'Armée révolutionnaire qui créa de sérieux embarras à la Convention, et enfin ces Enrôlés volontaires ou Bataillons de Paris, dont l'origine fit tant d'honneur au patriotisme des jeunes citoyens, mais dont la conduite sous le feu ne répondit pas toujours à ce premier élan. En attendant le livre que M. Chassin annonce sur ce sujet, j'emprunte à celui de Camille Rousset [6936] le tableau des trois levées successives, dressé à l'aide des documents conservés aux archives de la Guerre.

1^{er} FORMATION

1 ^{er} bataillon.....	formé le 21 juillet 1791
2 ^e —	— 20 juillet 1791
3 ^e —	— 11 juillet 1791
4 ^e — dit des <i>Sections réunies</i>	— 3 septembre 1792
5 ^e —	— 5 septembre 1792
6 ^e —	— 7 septembre 1792
6 ^e bis — ou de <i>Bonconseil</i>	— 21 septembre 1792
7 ^e — ou du <i>Théâtre-Français</i>	— 8 septembre 1792
7 ^e bis —	— 2 septembre 1792
8 ^e — ou de <i>Sainte-Marguerite</i>	— 21 septembre 1792
9 ^e — ou de <i>Saint-Laurent</i>	— 16 septembre 1792
9 ^e bis — ou de l' <i>Arsenal</i>	— 11 septembre 1792
10 ^e — ou des <i>Amis de la Patrie</i>	— 4 septembre 1792
11 ^e — ou 11 ^e de la <i>République</i>	— 4 septembre 1792
12 ^e — ou 12 ^e de la <i>République</i>	— 1 ^{er} septembre 1792
— de la <i>Butte-des-Moulins</i>	— 5 septembre 1792
14 ^e — ou 14 ^e de la <i>République</i>	—
— de <i>Molière</i>	— 24 septembre 1792
— ou 1 ^{er} <i>Republicain</i>	— 21 septembre 1792
— ou 1 ^{er} des <i>Gravilliers</i>	— 4 septembre 1791
— ou 1 ^{er} des <i>Lombards</i>	— 5 septembre 1792
19 ^e — ou du <i>Pont-Neuf</i>	— 2 septembre 1792
— ou de la <i>Commune et des Arcis</i>	— 13 septembre 1792
— ou de <i>Popincourt</i>	— 5 septembre 1792
— ou de <i>Saint-Denis</i> (plus tard <i>Franciale</i>).....	— 7 septembre 1792
— ou des <i>Amis de la République</i>	— 27 septembre 1792
— ou 1 ^{er} de la <i>République</i>	— 15 septembre 1792
— ou 2 ^e —	— 15 octobre 1792
— ou 3 ^e —	— 17 octobre 1792
— ou 1 ^{er} de la <i>Réunion</i>	—
— de grenadiers.....	— septembre 1792
— de <i>Chasseurs républicains</i> ou des <i>Quatre-Nations</i>	— 4 septembre 1792

2^e FORMATION, POUR LA VENDÉE

1 ^{er} bataillon.....	formé le 13 mai 1793
2 ^e — dit du <i>Panthéon</i>	— 14 mai 1793
3 ^e —	— 12 mai 1793
4 ^e — ou 2 ^e des <i>Gravilliers</i>	— 14 mai 1793
5 ^e — ou de l' <i>Unité</i>	— 16 mai 1793
6 ^e — ou du <i>Luxembourg</i>	— 16 mai 1793
7 ^e —	— 28 mai 1793
7 ^e bis — ou des <i>Cinq-Sections</i>	— 14 juin 1793
8 ^e — ou 2 ^e des <i>Lombards</i>	— 1 ^{er} juin 1793
8 ^e bis — ou de <i>Saint-Antoine</i>	—
9 ^e — ou 2 ^e de la <i>Réunion</i>	— 21 mai 1793
10 ^e — ou du <i>Muséum</i>	—

3^e FORMATION

1 ^{er} bataillon licencié aussitôt après sa création, et tout de suite incorporé dans le 15 ^e de la formation d'Orléans)....	formé le juin 1793
2 ^e —	— 20 juillet 1793
4 ^e — de réquisition.....	— 10 septembre 1793
8 ^e — de réquisition, dit du <i>Temple</i>	— octobre 1793
21 ^e — de réquisition, dit <i>Lepetotier</i>	— 14 brumaire an II

Dans la formidable lutte soutenue par la Convention, à la fois contre la Vendée et contre une partie de l'Europe, Paris ne se contenta pas d'envoyer ses enfants aux frontières et sur les côtes de l'Océan; il fut aussi le centre de l'armement et de l'équipement des volontaires et des réquisitionnaires, et cette fois l'histoire est d'accord avec la légende, car ce n'est pas seulement sur le papier que Carnot, Prieur (de la Côte-d'Or) et Pelet (de la Lozère) constituèrent ces fonderies, ces poudreries et ces ateliers que leur activité et leur science firent sortir en quelque sorte du néant. Personne, je pense, ne me reprochera d'avoir consigné dans le dernier paragraphe de ce chapitre les témoignages que la bibliographie nous apporte de ces glorieux efforts.

III

Les deux derniers chapitres de ce volume sont consacrés tout entiers aux Clubs ou Sociétés populaires et à la Presse, car l'histoire municipale et politique de Paris resterait notablement incomplète si une large part n'était pas faite aux manifestations journalières de l'opinion publique par la parole et par la plume.

Le plus fameux de tous ces clubs, celui des Amis de la constitution, qui n'adopta jamais officiellement, mais qui reçut des contemporains et garda pour la postérité le nom de Club ou Société des Jacobins a, comme il convenait, et moyennant une légère interversion de l'ordre alphabétique, pris la première place dans cette énumération. On retrouvera ici les journaux spéciaux à l'aide desquels M. Aulard a pu suppléer, pour la reconstitution des séances, à la destruction probable des archives de la Société, ainsi que les discours, motions et pamphlets dont il a réimprimé une partie dans les deux premiers volumes de son recueil.

L'abondance même des sources à consulter sur le rôle du Club des Jacobins ne rend que plus sensible la pénurie de nos grands dépôts en ce qui concerne les sociétés similaires. A l'exception du Club des Cordeliers, dont les papiers subirent sans doute le même sort que ceux des Jacobins, mais dont les délibérations étaient souvent imprimées, des clubs monarchiques siégeant aux *Capucins Saint-Honoré* et aux *Feuillants* (d'où leur nom), et de la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, la plupart des autres réunions ne sont représentées que par une ou deux pièces, sur lesquelles il est assez difficile de décider de leur influence ou de leur durée.

La liberté de la presse, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, c'est-à-dire l'expansion sans entraves du journalisme politique, ne date pas, ainsi qu'on serait tenté de le croire, de l'arrêt du Conseil d'État du 5 juillet 1788. Par cet arrêt fameux, Louis XVI invitait bien ses sujets et particulièrement « les personnes instruites » à fournir au garde des sceaux tous renseignements et éclaircissements sur la forme à observer pour la convocation des États-Généraux, et cette consultation, ainsi sollicitée, impliquait tacitement la suspension provisoire de la censure préalable et de la « permission tacite » par lesquelles passait alors tout écrit imprimé en

France avant de parvenir au public; mais, dans la pensée du Roi et de ses conseillers, aucune part n'était faite à la presse politique proprement dite et ce, par l'excellente raison qu'elle n'existait pas encore. On ne saurait, en effet, décorer de ce nom la *Gazette de France*, le *Mercure*, le *Journal de Paris* et le *Journal général de la France*, la première subventionnée par l'État, les trois autres soumises, selon le mot de Beaumarchais, à l'inspection de deux ou trois censeurs, non plus que le *Journal de Bruxelles* et le *Journal de Genève*, que Panckoucke exploitait par un double privilège et qui se rédigeaient dans les bureaux des Affaires étrangères. En dehors de ces sources officielles et conséquemment suspectes, il y avait bien la *Correspondance littéraire secrète* (en réalité beaucoup plus politique que littéraire, surtout dans la dernière période) et le *Courrier de l'Europe*, mais la circulation en était fréquemment entravée soit par la vigilance des suppôts du ministère, soit par les récriminations des directeurs des feuilles patentées que menaçait cette concurrence.

L'honneur d'avoir le premier rompu en visière avec cette réglementation surannée et revendiqué les droits imprescriptibles de la pensée revient à un rédacteur du *Courrier de l'Europe*, alors peu connu, et bientôt célèbre qui, durant un long séjour à Londres, avait pu apprécier cette liberté dont la France avait soif et qu'elle ne connaissait que par ouï-dire. J.-P. Brissot de Warville lança, le 16 mars 1789, le prospectus d'une feuille intitulée *le Patriote français*, ornée de cette épigraphe empruntée à un publiciste anglais, le Dr Jebb : « Une gazette libre est une sentinelle qui veille sans cesse pour le peuple. »

« Mais, ajoutait Brissot, c'est d'une gazette *libre, indépendante*, que le Dr Jebb parlait ainsi, car celles qui sont soumises à une censure quelconque portent avec elles un sceau de réprobation. L'autorité, qui les domine, en écarte, ou, ce qui revient au même, est supposée en écarter les faits et les réflexions qui pourraient éclairer la nation; elle est soupçonnée d'en commander les éloges et les satires. Eh! jusqu'à quel point cette prostitution des gazettes censurées n'a-t-elle pas été portée dans ces derniers temps!... Mais ce trafic honteux de la presse, qui, en France, a tant avili la profession de journaliste et de gazetier, profession vraiment respectable dans un pays libre, lorsqu'elle est exercée par des hommes indépendants, ce trafic va cesser.. Plus éclairée aujourd'hui, et surtout plus irréprochable, l'autorité n'arrêtera plus, ne commandera plus la pensée. L'homme de génie, le bon citoyen peuvent donc développer leurs idées; et c'est dans cet heureux ordre de choses que nous nous proposons de publier un journal *politique, national, libre, indépendant de la censure et de toute espèce d'influence...* »

Dénoncé par une circulaire de M. de Maissemy, alors directeur de la librairie, comme « arrivé au dernier degré de l'audace enhardie par l'impunité » (1), Brissot dut renoncer, au moins provisoirement, à son projet, mais il trouva bientôt un émule qui, pas plus que lui, ne se souciait de l'agrément de l'administration pour annoncer, à la veille de l'ouverture des États-Généraux, le compte rendu de leurs séances. Mirabeau — car c'était lui — insistait, dans son prospectus, sur la nécessité des journaux « pour les nations déjà constituées, pour des peuples libres, et à plus forte raison, pour ceux qui aspirent à l'être ». Aux deux numéros publiés sous le titre d'*États-Généraux* et répandus immédiatement, dit-on, à douze mille exemplaires, le gouvernement répondit par deux arrêts du Conseil datés des 6 et 7 mai, l'un renouvelant la défense de publier aucune feuille périodique, l'autre supprimant l'imprimé intitulé : *États-Généraux*, « comme injurieux et portant avec lui, sous les apparences de la liberté, tous les caractères de la licence ».

L'émotion fut grande parmi les électeurs du tiers, et une protestation, rédigée par Target, fut aussitôt soumise à leurs votes. Elle eût été adoptée à l'unanimité si, à la contre-épreuve, un membre du Corps électoral n'avait cru devoir protester à son tour contre la décision de ses collègues, et cet opposant unique était Jean-François Marmontel, l'un des collaborateurs survivants de la première *Encyclopédie* !

Au reste, l'administration elle-même se faisait peu d'illusion sur les mesures restrictives qu'elle promulguait ; car, le 19 du même mois, elle invitait les journaux « autorisés », c'est-à-dire la *Gazette*, le *Mercur*e et le *Journal de Paris*, à rendre compte de ce qui se passait aux États-Généraux, « en se bornant aux faits dont ils pourraient se procurer la connaissance exacte, sans se permettre aucune réflexion, ni aucun commentaire ». En même temps, elle tolérait la circulation du *Point du jour*, de Barère, du *Journal des États-Généraux*, de Lehouey, du *Courrier français*, de Poncelet, et de quelques autres feuilles infimes, qui se bornaient, d'ailleurs, à reproduire, tant bien que mal, les débats des trois ordres.

Le 14 juillet 1789, l'un des premiers actes des électeurs de Paris, constitués en représentants de la Commune provisoire, fut d'assurer à tous cette liberté de parler et d'écrire, sans laquelle il n'y a pas de régime vraiment démocratique ; mais l'application de l'axiome fameux de Bailly : « La publicité est la sauvegarde du peuple », ne laissa pas que de rencontrer de sérieuses difficultés, car l'Assemblée nationale refusait d'intervenir

(1) A. Tuetey. *Répertoire des sources manuscrites*, II, 2882.

et la Municipalité dut adopter, à ses risques et périls, des mesures qui ne concordaient guère avec ses solennelles déclarations.

Pour tâcher d'endiguer le flot toujours montant des libelles et des caricatures, elle prit, dès le 24 juillet, un arrêté contre les colporteurs et imprimeurs d'écrits « calomnieux » : les premiers devaient être conduits en prison par les patronilles, et les seconds rendus responsables, s'ils ne pouvaient justifier qu'ils tenaient les susdits écrits d'auteurs « connus ». Le 31 juillet, la Municipalité provisoire nommait d'office un censeur pour les caricatures, qui se multipliaient presque autant que les pamphlets; désormais elles devaient passer par le visa de M. Robin, de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Un seul district, semble-t-il, celui de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, applaudit à cette mesure préventive (1), contre laquelle protesta aussitôt un débutant, plus tard l'un des plus vigilants zélateurs de l'archéologie française, Aubin-Louis Millin (2). Bien qu'il ne fût, disait-il, ni graveur de métier, ni pamphlétaire [sic] et qu'il ne marchandât pas l'éloge à La Fayette, « vainqueur comme César, mais plus grand que lui », ni à Bailly, « qui nous retrace Aristide et Anaxagore », il blâmait cette mesure arrachée à la Municipalité par une estampe « ingénieusement atroce », et demandait, pour la gravure comme pour le livre, la garantie, au bas de chaque épreuve ou de chaque exemplaire, du nom de l'auteur, de l'imprimeur et du vendeur.

L'arrêté vexatoire de la Municipalité resta à peu près lettre morte, tout comme celui du 24 août, qui défendait de publier aucun écrit ne portant pas le nom de l'imprimeur et du libraire, et dont un exemplaire paraphé n'aurait pas été déposé à la chambre syndicale, ou celui du 21 décembre, qui limitait à trois cents le nombre des colporteurs. La répression ne fut pas plus efficace quand la Municipalité décréta Marat de prise de corps (22 janvier 1790), ou quand elle assigna devant les tribunaux, le prête-nom de Stanislas Fréron, Marcel Enfantin, dit *Martel*, contre qui l'on ne put relever d'autre charge que le transport de la copie de *l'Orateur du peuple* entre le domicile du véritable rédacteur et son imprimerie.

Néanmoins le bruit de ces luttes avait fini par émouvoir l'Assemblée nationale : un projet de réglementation de la liberté de la presse fut élaboré

(1) Voir dans le *Catalogue de documents autographes sur la Révolution*, rédigé par J. et G. Charavay (J. Charavay aîné, 1862, in-8°), n° 153/1, le procès-verbal du district, de la main de l'abbé Mulot.

(2) *Lettre aux représentants de la Commune sur les dangers de la défense qu'ils ont faite de publier des estampes et des écrits burlesques, sans l'approbation du censeur qu'ils ont nommé.* 10132. Le nom de Millin est tracé d'une écriture ancienne sur l'exemplaire de la Bibliothèque.

par Sieyès et déposé le 20 janvier 1790; mais ce projet remarquable, dont l'auteur proposait de déférer les délits de cette nature à un jury, et non aux tribunaux ordinaires, ne fut jamais discuté. Le principe de la faculté d'énoncer librement ses opinions, « même religieuses », fut consacré par les articles 10 et 11 de la première Déclaration des droits de l'homme votée le 27 août 1790 et placé en tête de la Constitution de 1791. Bien que favorablement accueilli, sinon même réclamé par l'opinion, il s'en fallait cependant que ce principe fût en complet accord avec des mœurs politiques encore toutes nouvelles. Renouvelant pour leur satisfaction personnelle les ridicules et inutiles *autodafés* tant de fois prescrits par le Parlement au pied de l'escalier de la Grande-Chambre, les patriotes ne se faisaient point faute tantôt de brûler en cérémonie un numéro de *l'Ami du Roi* ou de *la Gazette de Paris*, tantôt d'envahir la boutique de Gattey au Palais-Royal et d'y pratiquer dans le même but la saisie d'un numéro des *Actes des apôtres*; puis, afin que nul n'en ignore, ils dressaient dans les formes un procès-verbal de ces glorieux exploits, que la grave *Chronique de Paris* ne rougissait pas d'insérer, et auquel applaudissait l'honnête Lemaire, le premier « véritable Père Duchesne ».

Heureux encore si ces représailles n'eussent jamais pris un caractère plus odieux! Le 10 août 1792, Suleau était massacré sur la terrasse des Feuillants, quelques instants avant un publiciste moins connu, l'abbé Bonnefoy de Bouyo. Deux jours après, la Commune triomphante traquait impitoyablement les autres écrivains royalistes, et la plupart des imprimeries où s'élaboraient leurs feuilles étaient saisies au bénéfice des coryphées du parti vainqueur. Le 25 août, le sang de Du Rozoy coule sur l'échafaud, et son nom s'inscrit le premier sur ce martyrologe où, en dix-huit mois à peine, vont venir prendre place les noms de Girey-Dupré, de Brissot, de Carra, de Gorsas, de Fabre d'Églantine, de Desmoulius, de Roch Marcandier, de Tournon, de Parisau, de Linguet, de Boyer-Brun, etc. Quand la lutte entre la Montagne et la Gironde devient plus aiguë chaque jour, c'est aux presses du *Patriote français*, des *Annales*, du *Courrier de Paris dans les départements* que s'en prend la fureur populaire (10 mars 1793), et la Convention, en poursuivant Marat devant le tribunal révolutionnaire, lui prépare la bruyante ovation dont le pinceau de Louis Boilly nous a conservé le pittoresque et vivant souvenir (1).

Proclamée par les Constitutions de 1791, de 1793 et de l'an III, la liberté de la presse n'a, en réalité, ni existence reconnue, ni garantie

(1). Au musée de Lille.

légale ; car les factions la rendent tour à tour responsable des résistances auxquelles se heurte leur triomphe éphémère. Le 9 thermidor est le signal de la résurrection des journaux royalistes, dont les violences impunies ont pour conséquence directe l'insurrection du 13 vendémiaire. A peine remis de l'assaut qu'a subi la Convention, les Conseils votent d'urgence les lois des 27 et 28 germinal an IV : l'une (article 1^{er}) décerne la peine de mort « contre quiconque provoquerait par des écrits, imprimés, distribués ou affichés, à la dissolution de la représentation nationale, au retour à la royauté ou à une autre Constitution que celle de l'an III, au pillage des propriétés publiques ou particulières sous le nom de loi agraire ou de toute autre manière » ; mais la peine pouvait être commuée en déportation, si le jury admettait des circonstances atténuantes (art. 2). La loi du 28 germinal prescrivait qu'aucun journal ne pouvait paraître sans la mention du nom de l'auteur et l'indication du nom de l'imprimeur, que, par l'article 8, les colporteurs et afficheurs étaient tenus de dénoncer, à peine de deux ans de fers ou, en cas de récidive, de la déportation. La première de ces lois ne fut jamais appliquée en raison même de sa sévérité. Bien plus, toute comparution devant le jury eut pour conséquence inévitable l'acquiescement de l'accusé, qu'il se nommât Lebois, Isidore Langlois ou Richer-Serizy.

Las de frapper avec cette arme émoussée, le Directoire demanda aux Conseils, par voie de message (3 frimaire an V-25 novembre 1796), une loi sur la répression de la « calomnie écrite » dont la mise en discussion rencontra aux Cinq-Cents l'opposition la plus vive. Mailhe déclara que c'en était fait du principe de la liberté, si la conduite et les actes des fonctionnaires publics étaient désormais inaccessibles à la censure. Boissy-d'Anglas appuya la motion et dénia au gouvernement le droit de réclamer l'impunité, lui qui, pendant six mois, avait stipendié des journaux pour calomnier les représentants du peuple de la façon la plus indécente. Pastoret vit dans la proposition une manœuvre motivée par l'approche des élections et demanda, ainsi que Lecointe-Puyraveau, la formation d'une commission spéciale dont Daunou fut nommé rapporteur. Ce rapport renfermait trois propositions : 1^o défense d'annoncer les journaux et tous autres écrits périodiques autrement que par leur titre général et habituel ; 2^o établissement d'un journal officiel et « tachygraphique » ; 3^o mesures contre la calomnie. La discussion, à laquelle prirent part Noaille (du Gard), Lemerer, Pastoret, aux Cinq-Cents ; Portalis, Tronson du Coudray et surtout Baudin (des Ardennes), aux Anciens, aboutit à la reconnaissance solennelle de la liberté de la presse, et les Cinq-Cents, qui avaient d'abord voté 1,600,000 francs pour la création du journal tachygraphique réclaté

par Daunou, se contentèrent de restreindre les abus depuis longtemps introduits dans la « proclamation » des papiers publics.

De l'aveu même de ceux que frappa le coup d'État du 18 fructidor an V, la multitude et l'audace des journaux furent au nombre des causes les plus effectives de cette révolution. Leur nombre dépassait alors deux cents, et, sauf une vingtaine, tous étaient « vendus au royalisme, soit par principes, soit par corruption ». Parmi les autres, une douzaine appartenait aux « exagérés ». Le reste défendait la Constitution de l'an III et prêchait sans succès la concorde. Des cinq directeurs, Barras, Reubell et La Révellière étaient soutenus par les journaux « républicains », qui poursuivaient de leurs outrages Carnot, Barthélemy et la majorité des Conseils. Par contre, les journaux royalistes n'avaient pas assez de sarcasmes, de calomnies et d'injures pour les « triumvirs ». Aussi, dès le matin du 18 fructidor, put-on lire sur les murs, à côté du placard qui édictait la peine de mort contre quiconque chercherait à rétablir la royauté ou la Constitution de 1793, l'arrêté suivant (1) :

Le Directoire exécutif arrête, en vertu de l'article 145 de l'acte constitutionnel, qu'il est ordonné à tous exécuteurs des mandemens de justice de conduire dans la maison d'arrêt de la Force les individus ci-après dénommés, savoir :

L'auteur et l'imprimeur du journal intitulé : *Courrier des départements*, rue du Cimetière-André-des-Arts, n° 6 ;

L'auteur et l'imprimeur du *Courrier républicain*, rue Poupée, n° 6 ;

L'auteur et l'imprimeur du *Journal de Perlet*, rue André-des-Arts, n° 41 ;

L'auteur et l'imprimeur du *Mercur français*, rue des Poitevins, n° 18 ;

L'auteur et l'imprimeur de *l'Éclair*, rue des Grands-Augustins, n° 31 ;

ISIDORE LANGLOIS et LE NIER, auteurs du *Messager du soir*, et Porte, imprimeur du même journal, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 115 ;

L'auteur et l'imprimeur de *la Quotidienne*, rue de la Monnaie, n° 20 ;

GALLAIS et LANGLOIS (des Gravilliers), auteurs du *Censeur des journaux*, et l'imprimeur du même journal, rue Dominique, faubourg Germain, n° 1197 ;

L'auteur et l'imprimeur de *l'Auditeur national*, rue Mâcon ;

P.-N. DE BARLE, auteur de *la Gazette française*, et l'imprimeur du même journal, quai des Augustins, n° 17 ;

L'auteur et l'imprimeur de *la Gazette universelle*, rue de la Loi, n° 9 ;

L'auteur et l'imprimeur du *Véridique*, rue de Tournoy, n° 1123 ;

CRÉTOR, auteur du *Postillon des armées*, et l'imprimeur du même journal, place Vendôme, n° 12 ;

(1) Je crois tout à fait superflu d'ajouter aucune note à cet arrêté et aux suivants, puisque tous les journaux qui y sont mentionnés figurent au chapitre VIII, ou l'Index placé à la fin du volume permet de les retrouver aisément.

L'auteur et l'imprimeur du *Précurseur*, rue Saint-Florentin, près le marchand de vins ;

MAILLE et JOLIVET dit BARALLÈRE, auteur du *Journal général de France*, et Vincent Teuillière, imprimeur du même journal, rue Favart, n° 425 ;

RICHER-SÉRIZY, auteur de *l'Accusateur public*, rue Vivienne, n° 7, et l'imprimeur du même journal, rue du Colombier ;

L'auteur des *Rapsodies*, et l'imprimeur du même journal, rue de Chartres, n° 340 ;

L'auteur et l'imprimeur de la *Tribune* ou *Journal des élections*, rue Lazare, n° 44 ;

L'auteur et l'imprimeur du *Grondeur*, rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de celle de la Loi ;

L'auteur et l'imprimeur du *Journal des colonies*, Palais-Egalité, galerie de bois, n° 221 ;

L'auteur et l'imprimeur du *Journal des spectacles*, rue Guillaume, près la rue Dominique ;

L'auteur et l'imprimeur du *Déjeuner*, rue Vivienne, n° 8 ;

L'auteur et l'imprimeur de *l'Europe littéraire*, cour du Commerce, n° 15 ;

L'auteur et l'imprimeur de *la Correspondance*, rue Montorgueil, n° 3 ;

BERTIN D'ANTILLY, auteur du *Thé*, et l'imprimeur du même journal, galerie vitrée, chez la citoyenne Ragoulleau ;

LAHARPE, FONTANES et VACUELLES, auteurs du *Mémorial*, et l'imprimeur du même journal, rue Thionville, chez Peschard, libraire ;

L'auteur et l'imprimeur des *Annales universelles*, rue des Moulins, n° 549 ;

BEAULIEU, auteur du *Miroir*, et l'imprimeur du même journal, rue des Bons-Enfants, n° 1340 et 1341 ;

SEARD, auteur des *Nouvelles politiques*, et l'imprimeur du même journal, rue... (*sic*) ;

L'auteur et l'imprimeur de *l'Aurore*, rue... (*sic*) ;

L'auteur et l'imprimeur de *l'Étoile*, rue... (*sic*) ;

Tous prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, spécialement de provocation au rétablissement de la royauté et à la dissolution du gouvernement républicain ;

Pour être poursuivis et jugés comme tels, conformément à la loi du 28 germinal an IV ;

Mande au gardien de la maison d'arrêt de la Force de les recevoir, le tout en se conformant à la loi ;

Ordonne à tous dépositaires de la force publique, auxquels le présent mandat sera notifié, de prêter main-forte pour son exécution en cas de nécessité.

Les ministres de la police générale et de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin des lois*, et affiché dans la commune de Paris.

Une loi, votée le 19 fructidor sur la proposition du Conseil des Cinq-Cents, plaça pour un an les journaux et leurs presses sous l'inspection de la police, qui pouvait, de plus, les prohiber en vertu de l'article 355 de l'acte constitutionnel.

Si rigoureuses qu'elles fussent, ces mesures ne satisfaisaient point encore certaines raucunes, et, sur la motion de Garnier (de Saintes), une commission, dont il fit partie, ainsi que Talot et Billeul, fut chargée de rechercher les « mauvais journaux ». Dans la séance de nuit du 20 au 21 fructidor, Billeul proposa la déportation dans un lieu désigné par le Directoire, de cinquante-quatre directeurs, auteurs, rédacteurs et collaborateurs de journaux, et la séquestration de leurs biens. Saliceti, Poulain-Grandpré, Julien Souhait et Talot obtinrent en outre qu'on procédât à des visites domiciliaires. En revanche, au cours de la même séance, un membre (non désigné au *Moniteur*) obtint la radiation du *Journal du soir*, des frères Chaignieau; Malès, celle du *Républicain français*, de Brosselard; Pomme, celle du *Mercur universel*, de Cassac, parce que, dit-il, cet imprimeur était « un imbécile, mais un honnête homme »; Boulay (de la Meurthe), appuyé par Tallien et M.-J. Chénier, celle de *l'Historien*, de Dupont de Nemours. En fin de compte la peine de la déportation fut proposée contre les propriétaires ou rédacteurs de quarante-deux journaux, exception faite des « citoyens connus pour prendre habituellement des notes aux Conseils », et dix-sept autres journaux se virent renvoyés devant la commission pour plus ample informé. Portée le jour même aux Anciens, cette résolution y fut, après une courte discussion préliminaire, adoptée sur le rapport de Rossée. Deux autres arrêtés du Directoire, l'un suspendant la remise aux journaux poursuivis des abonnements versés pour eux à la poste, l'autre frappant d'un timbre fiscal les journaux conservés, achevèrent de rendre la situation de la presse tout à fait précaire, mais la crise fut plus apparente que réelle. Des journalistes décrétés de prise de corps, un seul, Lacretelle jeune, fut alors arrêté à son domicile et passa deux ans en prison. La plupart de ses confrères se contentèrent de remplacer ou souvent même de modifier à peine les titres de leurs feuilles, les imprimeurs de changer la rubrique de leurs adresses. Quant aux scellés apposés sur leurs machines, M. Léon Say raconte, d'après une tradition de famille, que des mécaniciens habiles, recrutés en Angleterre, parvenaient à mettre en branle, sous les rubans et les cachets, les presses de l'imprimerie Lenormand où se composait *l'Éclair* des frères Bertin (1).

Malgré ces multiples entraves, la presse semblait encore et toujours redoutable à un pouvoir que menaçaient tant de périls. Vainement avait-il à sa solde un certain nombre de publicistes officieux, Thuau-Grandville et son *Rédacteur*; Lemaire (l'ancien auteur des *Lettres bougrement patrio-*

(1) *Le Livre du Centenaire du Journal des Débats*, 1889, in-4°, [10119.]

tiques du véritable Père Duchesne), qui était provisoirement détaché du service des postes pour diriger *le Patriote* ; Nicolas Regnard ; Pinglin, ex-bénédictin ; un futur inspecteur de la Loterie. L.-R. Barbet, chargés de traduire sa pensée et d'applaudir à ses actes (1) ; l'opposition, comme toujours, trouvait seule des lecteurs. Aussi l'allusion la plus détournée, la plaisanterie en apparence la plus inoffensive suffisaient à faire disparaître de la circulation la feuille jusqu'alors tolérée par la police fructidorienne. Chacune de ces exécutions partielles a été mentionnée après la description du journal qui en était victime, et il me suffira de donner ici, dans son intégrité, le texte du double arrêté du 29 frimaire an VI par lequel le Directoire, en supprimant, d'une part, *le Narrateur universel* (ancien *Publiciste*), réitérait, de l'autre, à l'égard de ses infatigables ennemis, des mesures dont personne, pas même lui, ne se dissimulait l'inefficacité.

I

Le Directoire exécutif, vu le n° 85 du journal intitulé *le Narrateur universel*, contenant ce qui suit : « On parle de la cession du pays de Vaud à la France, et l'on y ajoute même la principauté de Neuchâtel, pour laquelle la France procureurait ailleurs des indemnités au roi de Prusse » :

Considérant que le rédacteur du journal cité n'a pu semer des bruits aussi évidemment faux que dans l'intention de calomnier le gouvernement français, en lui prêtant des vues d'envahissement contraires à sa loyauté, et par là d'effrayer le peuple helvétique sur les suites des démarches qu'il pourrait faire pour se rétablir dans la plénitude de ses droits ;

En vertu de l'article 35 de la loi du 19 fructidor an V ;

Arrête que le journal ci-dessus est prohibé, et que les scellés seront apposés sur les presses qui servent à l'imprimer.

Le présent arrêté ne sera point imprimé (2).

Le ministre de la police générale est chargé de son exécution, et le ministre des relations extérieures en adressera une ampliation aux chargés d'affaires de la République française près les cantons helvétiques et près la République de Valais.

(1) Le carton des Archives nationales, coté AF, III, 45, renferme un grand nombre de lettres et de projets d'articles adressés à Lagarde, secrétaire général du Directoire, par Regnard, Pinglin et Barbet. Le premier, né à Fumay (Ardennes), le 25 décembre 1766, devint plus tard inspecteur d'us eaux et forêts à Chalon-sur-Saône ; le second mourut à Paris en 1814, âgé d'environ soixante-deux ans. Sur L.-R. Barbet, né à Tours en 1770, on peut consulter la *Biographie Rabbe* qui ne fait pas connaître la date de sa mort. Voir aussi la *Décade philosophique*, tome XXXI, pp. 353 et 569, ainsi que l'*Intermédiaire*, XVII, 711 et XVIII, 47.

(2) Cette formule singulière, et qu'on trouve au bas d'une foule d'actes officiels de la même période, signifie que l'arrêté ne figurera pas au *Bulletin des lois*.

II

Le Directoire exécutif, ouï le rapport du ministre de la police générale ;

Considérant que plusieurs journalistes, complices de la conjuration royale et frappés par la loi du 22 fructidor dernier, après s'être soustraits aux effets de ladite loi, en substituant de nouveaux titres à leurs feuilles justement proscrites, n'ont pas cessé d'attaquer, soit directement ou indirectement, les mesures du gouvernement les plus propres à consolider l'édifice républicain ;

Considérant qu'il existe parmi ces journalistes un système combiné et suivi pour pervertir l'esprit public ; que ce système est lié à celui de diffamation contre les lois et les institutions républicaines ; que l'un et l'autre ont des rapports immédiats avec le vaste plan de meurtres, de vols et de brigandages que l'on cherche à établir sur toute la surface de la République, et qu'ils se rattachent visiblement aux manœuvres ourdies par l'étranger pour opérer la désorganisation générale du corps politique ;

Considérant enfin qu'il est temps de mettre un terme aux projets sinistres de ces journalistes, dont les écrits calomnieux et perfides ont été la cause ou le prétexte de tant de malheurs, de tant de crimes et dont les opinions continuent de lutter contre l'affermissement de la République et de compromettre sa sûreté et sa tranquillité intérieures ;

En vertu de l'article 33 de la loi du 16 fructidor an V ;

Arrête :

Article premier. — Les journaux intitulés :

L'Écho de l'Europe, ci-devant *Messenger du soir* ; *Courrier de l'Europe*, sortant des mêmes presses que *l'Écho* ; *la Petite Poste du soir* ; *l'Indiscret*, successeur de *la Boussole* et de *la Toilette* ; *la Gazette nationale de France* ; *le Diurnal* ou *Précurseur* ; *le Correspondant français* ; *la Gazette européenne*, ci-devant *Gazette française* ; *le Correspondant politique* ; *les Annales politiques* ou *l'Éclair* ; *le Courrier du jour* ou *le Véridique*, sortant des mêmes presses que *l'Éclair* ; *le Frondeur* ; *le Bulletin de la République*, ci-devant *la Quotidienne* ; *l'Aviso* ; *les Tablettes républicaines*, ci-devant *le Memorial*, sont prohibés.

Art. 2. — Les scellés seront apposés sur les presses qui servent à les imprimer et sur les registres d'abonnements.

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé.

Le 20 messidor an VI, il y eut une nouvelle hécatombe de quinze journaux, la plupart publiés en province ou en Belgique. Toutefois, parmi eux figure *le Censeur dramatique* de Grimod de la Reynière, déjà dénoncé, mais épargné dans la séance de nuit des 20-21 fructidor.

A la longue, les Conseils s'émurent de cette omnipotence de la police dans une question où leur approbation n'était même pas demandée. Une proposition formulée aux Cinq-Cents eut pour premier résultat la réunion d'une commission formée par Lucien Bonaparte, Daunou, Cabanis, Berlier, Génissieu et Andrieux, et chargée d'élaborer un nouveau projet de loi pénale. Son rapport, rédigé par Berlier et présenté le 8 fructidor an VI, concluait à la reconnaissance de la liberté entière « de s'expliquer sur les actes de l'autorité publique, pourvu que l'écrit ne dégénérât pas en provocation à la désobéissance », et à la répression rigoureuse des imputations dirigées contre l'honneur et la probité des personnes, à moins qu'on ne se portât dénonciateur civique et qu'on n'en produisit la preuve par écrit : en tout état de cause, les délits devaient être déférés à un jury et la censure directoriale devait cesser trois mois après la promulgation de la loi.

Ce dispositif, inscrit dans l'article 2 du projet de la commission, rencontra une vive résistance. Deux des membres de la commission, Cabanis et Andrieux, déclarèrent qu'ils ne l'avaient pas voté, et le premier insista pour en demander la suppression, sur l'impunité qu'il aurait assurée aux journaux royalistes. Le parti gouvernemental demanda de son côté et obtint la prorogation, pour un an, de l'article 33 de la loi du 19 fructidor, qui laissait la presse à la discrétion de la « censure » ou, pour parler net, de la police, et la commission elle-même, dont les membres appartenaient à l'opposition constitutionnelle, finit par consentir à cette prorogation. Le débat se rouvrit le 9 prairial et se prolongea du 22 au 29 prairial an VII. Cabanis, Creuzé-Latouche et Leconte-Puyraveau y soutinrent, contre Chénier, la nécessité d'entraver la licence de la presse royaliste et jacobine (1). Leur voix ne fut pas écoutée, et le Conseil des Anciens prêta la main à l'abrogation de la censure directoriale, dont la conséquence immédiate et prévue fut une recrudescence d'outrages contre le pouvoir. Lors de la célébration de l'anniversaire du 10 août (le 23 thermidor an VII), Sieyès dénonça hautement les doctrines du *Journal des hommes libres*, organe de la réunion du Manège, où s'étaient réfugiés les débris de la Société des Amis de la constitution, et s'attira de grossiers démentis; mais tel était le désarroi de l'opinion qu'à une demande de poursuites formulée par les Anciens contre le même journal et contre un pamphlet injurieux intitulé *Changement de domicile* (2), les Cinq-Cents, malgré un éloquent discours

(1) Par suite d'une erreur de classement, les fiches de ces discours et de ces motions n'ont pu être intercalées au chapitre VIII; elles ont été reportées aux *Additions et Corrections* (nos 11815-11846).

(2) Voir ci-après n° 9922 et non 9992, comme il a été imprimé.

de Cabanis, passèrent à l'ordre du jour. Ce fut le Directoire qui, d'office, poursuivit et obtint la condamnation du pamphlétaire et du « Journal des figures ».

Le message par lequel les Anciens avaient réclamé réparation de ces outrages eut cependant une grave conséquence. Mis en demeure de rendre compte des mesures qu'il avait prises contre cette classe de perturbateurs, le Directoire résolut de faire exécuter dans toute sa rigueur l'arrêté du 19 fructidor an V, qui, depuis son renvoi à la commission, n'avait été ni suivi d'effet, ni abrogé, et il ajouta sur la liste onze nouveaux journaux. Cette mesure, annoncée par un long et très important message où il était facile de reconnaître la plume de Sieyès, souleva de nouveaux orages dans les deux Assemblées; mais le Directoire tint bon, comme en témoigne l'arrêté suivant, daté du 16 fructidor an VII (2 septembre 1799) :

Le Directoire exécutif:

Vu la loi du 22 fructidor an V, qui frappe de déportation les propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs des journaux désignés par cette loi;

Vu l'arrêté du Directoire exécutif en date du 3 frimaire an VII, rendu pour l'exécution de la loi du 19 brumaire précédent, concernant les individus frappés par les lois des 19 et 22 fructidor an V;

Vu les tableaux formés par les administrations centrales des départements de la Seine, de la Seine-Inférieure, de la Dyle et du Rhône, en conformité de l'arrêté du Directoire exécutif du 3 frimaire an VII, des individus reconnus pour avoir coopéré à la rédaction des journaux désignés par la loi du 22 fructidor an V;

Vu paréillement l'arrêté du Directoire exécutif, du 28 nivôse an VII;

Après avoir entendu le rapport du ministre de la police générale;

Arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Seront déportés comme propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs, rédacteurs des journaux ci-après désignés, savoir :

Mémorial. Les nommés LAMARPE, FONTANES, BOURLET DE VAUCELLES :

Messager du soir, LANGLOIS (Isidore), LUNIER, Poète :

Le Miroir, BEAULIEU, DE TALLERAC, BRIDEL-SOURIGÈRES :

Nouvelles politiques nationales et étrangères, BOYER, XIBROUET :

L'Observateur de l'Europe, ROBERT :

Pe-Jet, PERLET, LAGARDE, FONTANETS :

Le Petit Gauthier ou la Petite Poste, LA CÉT :

Le Postillon des années ou Bulletin général de France, NICOLI :

Le Précurseur, DUVAL :

Le Quotidien, MICHAUD, GEOFFROY, RICHE et RIBERT :

Rapsodies du jour, VILLIERS fils, Montignon-Daudouert :

Le Thé, BERTIN D'ANTILLY :

La Voix publique, UBIAN, PAPRI :

Le Vénitien, POULADE, LADEVÈZE ;
L'Argus, LEFÈVRE-GRANDMAISON, PONTCHARRAUX dit le Romain ;
Annales catholiques, SICARD ;
Actes des apôtres, BARBUCEL-BEAUVERT ;
L'Accusateur public, RICHER-SERIZY, Migdoret l'aîné ;
L'Aurore, GROSLEY, LASALLE, GRIMALDY ;
Le Censeur des journaux, GALLAIS, LANGLOIS ;
Courrier de Lyon, PELZIN ;
Courrier extraordinaire, CAILLOT, DENIS ;
L'Anti-Terroriste (1), BROUILLET, MEILLIAC ;
Courrier républicain, FLESCHELLES FRÈRES, PONCELIN, JARDIN, AUVRAY ;
Le Dîjeuner, TITOT, DETAÏN ;
L'Écho, WASSELIN ;
L'Éclair, BERTIN DE VAUX, NEUVILLE ;
L'Europe littéraire, GUTH ;
Gazette française, FIÉVÉE, DEBARLE ;
Gazette universelle, RIPPERT ;
L'Impartial bruxellois, BRACKENIERS ;
L'Impartial européen (2), MORNEWECK ;
L'Invariable, ROYOT ;
Le Journal des colonies, CHOTARD, DAUBONNEAU, CLAUSSON, COLAS ;
Le Journal général de France ou le Gardien de la constitution, JOLLIVET dit
 BARALLÈRE, TEULIÈRES.

II. — Le lieu de leur déportation est déterminé à l'île d'Oléron, aux termes de l'arrêté du 28 nivôse an VII.

III. — Les individus dénommés en l'article 1^{er}, qui se seraient soustraits à la déportation, ou n'auraient pas fait leur déclaration dans le délai prescrit par la loi du 19 brumaire dernier, seront portés sur la liste des émigrés, conformément à la même.

IV. — Leurs biens seront séquestrés en exécution de l'article 2 de la loi du 28 fructidor an VI.

V. — Le ministre de la police générale prendra de nouveaux renseignements pour découvrir les propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs, rédacteur des journaux :

Le Spectateur du Nord, le Tableau de Paris, le Cri public, les Frères et Amis, le Défenseur des vieilles institutions, le Journal des journaux, le Groudeur et l'Abréviateur universel, ainsi que tous les autres individus frappés par les lois des 22 fructidor an V et 19 brumaire dernier, et omis dans le présent arrêté.

VI. — Le ministre de la police générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition conforme, *signé* : SIEYÈS, *président* ; par le Directoire exécutif : *le secrétaire général*, LAGARDE.

(1) Paraissant à Toulouse.

(2) Paraissant à Bruxelles.

Parmi les victimes anciennes ou nouvelles désignées pour cette proscription, La Harpe, Fontanes, Bourlet de Vaucelles, Suard, Bertin d'Antilly, Barnuel-Beauvert, Gallais, Bertin de Vaux, Corentin Royou, purent échapper aux rigueurs de l'article II; mais Perlet, Jardin, Richer-Serisy furent dirigés sur le lieu de leur déportation, où tous, il est vrai, ne parvinrent pas, comme Richer-Serisy, qui réussit à se réfugier en Espagne.

Deux mois après, le coup d'État du 18 brumaire mettait à la merci de Bonaparte non seulement la presse, mais le Directoire et la République elle-même. Pendant qu'il conservait à celle-ci jusqu'en 1804 un semblant d'existence nominale, il donnait à la presse le coup de grâce. Procédant à l'inverse du Directoire, le Premier Consul désigna, le 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800), non pas les journaux qui devaient disparaître, mais ceux auxquels, à l'exclusion de tout autre et au prix d'une étroite surveillance, il accordait le droit de vivre.

Les Consuls de la République, considérant qu'une partie des journaux qui s'impriment dans le département de la Seine sont des instruments dans les mains des ennemis de la République; que le gouvernement est chargé spécialement par le peuple français de veiller à sa sûreté,

Arrêtent ce qui suit :

Article premier. — Le ministre de la police ne laissera, pendant toute la durée de la guerre, imprimer, publier et distribuer que les journaux ci-après désignés :

- Le Moniteur universel;*
- Le Journal des débats et des décrets;*
- Le Journal de Paris;*
- Le Bien Informé;*
- Le Publiciste;*
- L'Ami des lois;*
- La Clef du cabinet;*
- Le Citoyen français;*
- La Gazette de France;*
- Le Journal des hommes libres;*
- Le Journal du soir, par les frères CHAIGNEAU;*
- Le Journal des défenseurs de la Patrie;*
- La Décade philosophique;*

Et les journaux s'occupant exclusivement des sciences, arts, littérature, commerce, annonces et avis.

Art. 2. — Le ministre de la police générale fera incessamment un rapport sur tous les journaux qui s'impriment dans les autres départements.

Art. 3. — Le ministre de la police veillera à ce qu'il ne s'imprime aucun nouveau journal, tant dans le département de la Seine que dans les autres départements de la République.

Art. 4. — Les propriétaires et rédacteurs des journaux conservés par le présent arrêté se présenteront au ministre de la police pour justifier de leur qualité de citoyens français, de leur domicile et de leur signature, et promettent fidélité à la Constitution.

Art. 5. — Seront supprimés, sur le champ, tous les journaux qui inséreront des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées, ou qui publieront des invectives contre les gouvernements et les nations amies ou alliées de la République, lors même que ces articles seraient extraits des feuilles périodiques étrangères (1).

Art. 6. — Le ministre de la police générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé au *Bulletin des lois*.

Le Premier Consul, signé BONAPARTE. Par le Premier Consul : le secrétaire d'Etat, signé HUGUES B. MABET. *Le ministre de la justice*, signé ARRIAL.

Gallais, dans une note inscrite sur l'exemplaire du *Diplomate* (dernière incarnation du *Censeur*) appartenant à la Bibliothèque, évaluait à soixante-douze le nombre des journaux que Bonaparte supprimait d'un trait de plume sans qu'une seule protestation s'élevât de la part des intéressés, et la Constitution de l'an VIII, promulguée le 22 frimaire suivant, garda le même silence sur cet anéantissement de la liberté de la presse « pour et par laquelle, selon le mot de Doucet de Pontécoulant (29 ventôse an IV), la Révolution a été faite et peut seule être maintenue ».

(1) Un moment, paraît-il, le *Journal du soir*, de Sablier, se vit au nombre des feuilles épargnées, mais il fut rayé après coup de la liste dressée dans les bureaux de la police. C'est ce qui résulte d'une lettre d'Emmanuel Brosselard, que M. Hatin dit avoir vue chez M. Pochet, et d'un communiqué du Bureau central au *Journal des défenseurs de la patrie* également cité par lui. (*Bibliographie*, p. 264.)

Les propriétaires et rédacteurs des journaux conservés durent, pour se conformer aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté consulaire, faire les déclarations prescrites sur un registre *ad hoc*. Longtemps égaré dans les bureaux de la Direction des Beaux Arts, ce registre est déposé aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Opéra. Je me propose de lui emprunter ailleurs quelques indications intéressantes sur la presse si mal connue de la période du Consulat.

IV

Les renseignements que l'on peut extraire des écrits contemporains sur l'histoire et la bibliographie de la presse de 1789 à 1800 sont [en fort petit nombre. Il n'y a presque rien à glaner à ce point de vue dans les *Annales de bibliographie moderne*, ni dans la *Feuille de correspondance du libraire*, si précieuses à d'autres égards. La *Notice alphabétique et raisonnée*, insérée par Chantreau à la suite de son *Dictionnaire national anecdotique* [10100], et reproduite par M. Hatin (*Histoire de la presse*, tome IV, p. 92-103), n'est qu'un pamphlet amusant, tout comme une autre liste de même nature, exhumée par cet érudit du *Journal des révolutions de l'Europe* (*Bibliographie de la presse*, p. 154), ou comme la *Revue des journaux publiés à Paris* [10101]. Parmi les relations fort nombreuses et toutes intéressantes des voyageurs étrangers venus en France durant la même période, je ne vois guère à citer que les *Fragments sur Paris*, du D^r Frédéric-Jean-Laurent Meyer, traduits par Dumouriez, ou que *Mes matinées à Paris*, de Heinemann (1). Encore celui-ci, dont le séjour est postérieur au 18 fructidor, n'a-t-il parlé qu'incidemment de la presse mercenaire ou terrorisée du Directoire pour flétrir la vénalité de *l'Ami des lois* de Poulthier, la mauvaise foi du *Publiciste* et la circonspection du *Moniteur* auquel « d'honnêtes Allemands présentaient les faits les plus intéressants qu'il n'osait pas insérer ».

Sous le titre d'*Espirit des papiers publics*, Meyer a consacré tout un chapitre à la presse parisienne. En s'aidant d'une liste imprimée dont il avait obtenu communication dans les bureaux du Directoire (2), il a même

(1) Les éditions originales et les traductions de ces deux livres seront décrites dans le tome III de ma *Bibliographie*. Un éditeur trouverait, ce me semble, matière à toute une petite bibliothèque spéciale en réunissant dans un format uniforme et sous un titre collectif des traductions ou des réimpressions exactes et solemment annotées, des lettres ou des journaux intimes des voyageurs allemands, anglais, suisses, italiens, etc., qui ont parcouru la France depuis le début de la Révolution jusques et y compris le Consulat. Presque toutes ces relations sont devenues fort rares, même dans leur pays d'origine, et quelques-unes, comme celle de Benincasa, par exemple, sont à peu près introuvables.

(2) Un exemplaire de cette liste (in-folio, 3 p., S. l. n. d.) est conservé dans la collection Randonneau (AD. VIII, 38).

dressé une sorte de tableau méthodique divisé en journaux du soir et journaux du matin, qu'il groupe sous les rubriques de *feuilles populaires*, de *feuilles de partis* et de *feuilles officielles*. Deux particularités surtout semblent l'avoir frappé : la forme matérielle « très cynique » de ces feuilles tirées sur un papier brouillard gris et pâle, en caractères illisibles, où des lignes et des pages entières ne pouvaient se déchiffrer, et surtout la célérité avec laquelle les débats des deux Conseils étaient portés à la connaissance du public. « La séance, dit-il, finit ordinairement à quatre heures, et dès six heures on crie dans les rues le précis très exact de ces débats, quelques longs et compliqués qu'ils soient. » Aussi Meyer fait-il le plus grand cas du *Journal du soir* des frères Chaigneau et stigmatise les manœuvres déloyales de ses concurrents. A part le *Moniteur*, rédigé, selon lui, par des républicains « nobles et purs » (Trouvé et Régnier), il se montre en général sévère pour l'esprit rétrograde ou subversif des feuilles qui pullulaient alors.

Heinzmann et Meyer sont d'ailleurs unanimes à reconnaître avec quelle promptitude et quelle habileté les journaux supprimés la veille, reparaissaient le lendemain sous un titre qui dépitait plus ou moins la sagacité de la police.

Ces perpétuelles transformations contribuèrent, au moins autant que la multiplicité des journaux, la longue durée d'un certain nombre d'entre eux, et la difficulté d'en retrouver d'ores et déjà quelques fragments, à effrayer les collectionneurs. Aussi ne rencontrèrent-ils pas au début la faveur qui s'attacha aux pamphlets de toute nature, aux discours, aux motions, aux actes des assemblées, dont Rondonneau, Giraud, Méon, Soulavie, Lerouge, Villenave, Leber remplissaient à peu de frais leurs cartons. Les historiens qui assumaient la tâche au moins prématurée de discerner les causes et de raconter les péripéties du grand drame ne tinrent pas plus de compte de ces sources mal connues, sinon même tout à fait ignorées.

A défaut des bibliothèques publiques qui professaient pour ce moyen d'investigation le même dédain, quelques curieux, tels que Boulard et Delisle de Sales, s'étaient cependant dévoués à la tâche d'arracher ces épaves à une irrémédiable destruction. On vit même, en 1809, un anonyme ne pas craindre de donner sur le *Journal des débats de la Société des Amis de la constitution* des détails que seul un membre actif de l'ancien Club était à même de connaître [9046]. Deux ans auparavant, Deschiens infligeait à Dussault les plus cruelles représailles en exhumant de *l'Orateur du peuple* des tirades bien plus violentes que les motions reprochées à Marie-Joseph

Chénier par *le Journal des débats* (1), et une note de Deschiens prévenait qu'il avait puisé ses citations dans un exemplaire faisant partie de la *Bibliothèque historique de la Révolution*, ouverte tous les jours, de midi à quatre heures, 43, rue des Postes, en face de la rue du Cheval-Vert (2).

« Je suis, écrivait Deschiens vingt ans plus tard, du nombre de ceux qui croient que l'historien ne peut se dispenser, après avoir recueilli les autres documents, de compulser les journaux qui ont eu un caractère prononcé dans un parti quelconque.

« N'est-ce pas à la voix des journaux que le plus grand nombre choisit la bannière sous laquelle il croit devoir marcher? N'est-ce pas dans les feuilles périodiques que les évènements se développent, jour par jour, et qu'on peut les suivre, à travers les dissimulations, les demi-confidences des hommes de parti? N'est-ce pas dans les journaux que les vues, les projets les plus secrets finissent toujours par se laisser deviner, malgré tous les voiles dont on les couvre?

« Comment l'historien peindra-t-il avec vérité les résistances apportées aux premières réformes (résistances qui ont eu tant d'influence sur la marche de la Révolution), s'il ne sait pas ce qu'ont dit Boyon et Montjoie dans *les Amis du Roi*, De Rozoy dans *la Gazette de Paris*, Peltier dans *les Actes des apôtres*, Parisau dans *la Feuille du jour*; s'il n'a lu et médité *le Journal à deux liards*, *le Journal royaliste*, *le Journal de Louis XVI et de son peuple*, etc.?

« Comment appréciera-t-il ces moyens opposés à ces grandes résistances, s'il n'a pas puisé des renseignements dans *le Patriote français* par Brissot, *les Annales patriotiques* par Carra, *le Journal de Paris*, années 1789, 1790 et 1791, *les Révolutions de France et de Brabant* par C. Desmoulin, *les Révolutions de Paris* par Prud'homme, Loustalot et Tournon, etc.? s'il n'a pas interrogé *le Journal de la Société des Amis de la constitution* par Choderlos de Laclos?

« Pourra-t-il parler sciemment du système de ceux qui, dès l'origine, voulaient les deux Chambres et le gouvernement anglais modifié, s'il n'a pas étudié ce système dans la partie politique du *Mercur de France* rédigée par Mallet Du Pan, dans *le Journal politique* de Sabatier, *la Gazette universelle* de Cerisier, et, essentiellement, dans *le Journal des Amis de la constitution monarchique*?

« Que dira-t-il du projet de République fédérative, s'il n'a pas consulté avec fruit *la Chronique du mois* par Clavière et autres, *la Bouche de fer*, *le Tribunal du peuple* par Bonneville, *la Chronique de Paris* par Condorcet, *le Patriote français* et *les Annales patriotiques* (in de 1792 jusqu'au 31 mai 1793; s'il n'a pas été chercher la pensée tout entière de la Gironde dans *le Bulletin des Amis de la vérité*?

• Parmi les adversaires de la République fédérative, *le Journal des hommes*

(1) Voir l'*Introduction* du tome I^{er}, p. XX, et la quatrième partie de la *Bibliographie*, v^o Chénier.

(2) Cette collection peu connue recevait vers la même époque la visite de Villenave; (voir son curieux *menu n^o intime* publié par M. Paul Cottin dans la *Revue retrospective* de novembre-décembre 1893.) Deschiens se rendit, sans doute plus tard, acquereur d'une partie ou de la totalité de cette sorte de cabinet de lecture dont chaque volume était précédé d'un titre imprimé qu'on retrouve en tête de plusieurs journaux appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque.

libres est un des plus abondans en renseignemens utiles, sous le rapport des faits qu'il a recueillis et des principes qu'il a constamment professés depuis 1792 jusqu'après l'avènement de Buonaparte au Consulat.

« Quel historien de nos jours a puisé dans cette source féconde ?

« Quel historien de nos troubles civils a exploré, dans le même parti, *le premier Journal de la Convention, le Journal de la Montagne*, qui fait suite, *le Républicain universel, l'Orateur du peuple* par Fréron, *le Journal des clubs*, et, par-dessus tout, *le Journal des débats et de la correspondance des Jacobins* ?

« C'est dans ce dernier journal que l'on apprend à connaître et à apprécier les causes premières, les forces motrices et les moyens d'exécution de ce gouvernement révolutionnaire, qui a pesé sur la France depuis 1792 jusqu'au 9 thermidor au II. C'est, après avoir lu et médité la correspondance des Jacobins, que les plus incrédules sont forcés d'avouer que les principaux agents de nos malheurs, qui dirigeaient les têtes volcaniques, n'étaient ni inconstitutionnels ni républicains.

« Enfin, c'est dans *les Débats et la Correspondance des Jacobins*, continués par *le Journal des hommes libres* et par *le Journal de la Montagne*, qu'il est écrit en toutes lettres que le gouvernement révolutionnaire n'a été attaqué qu'en apparence le 9 thermidor au II, uniquement pour sauver un parti plus sanguinaire encore que celui qui a succombé, et que le lion, qui fut enfin muselé, se serait relevé plus furieux après la chute de Robespierre, s'il n'avait pas été entraîné par le mouvement qu'il avait excité lui-même dans le seul intérêt de sa conservation (1).

« Le parti modéré possède un assez grand nombre de journaux où les faits sont recueillis et appréciés avec tant de bonne foi et d'impartialité, et par des écrivains d'un mérite tellement reconnu, que l'historien ne peut se dispenser de les consulter, avant de se prononcer. Tels sont *le Modérateur, les Nouvelles politiques*, continuées sous le titre de *Publiciste, l'Historien, le Cercle, la Clef du cabinet des souverains, le Conservateur* de l'an V, *le Journal d'économie politique*, auxquels les Fontanes, les Suard, les Daunou, les Dupont de Nemours, les Rœderer et beaucoup d'autres ont attaché leurs noms.

« L'historien doit consulter encore : 1^o les journalistes qui n'ont vu dans la Révolution que des objets de plaisanteries, qui n'ont eu d'autre but que d'attaquer, par des épigrammes et des sarcasmes amers, toutes les opinions et toutes les institutions, parce qu'il doit flétrir cet esprit de légèreté qui caractérise le Français d'autrefois, esprit que quelques hommes de l'ancien régime ont porté au milieu des catastrophes les plus sanglantes et que le génie constitutionnel doit proscrire sans retour ; 2^o les journaux éphémères. Plusieurs sont morts de leur propre faiblesse ; mais beaucoup d'autres n'ont été arrêtés dans leur principe, par les dominateurs du jour, que parce qu'ils faisaient redouter leur vérocité et leur influence. »

(1) Sous le titre de *Causes peu connues du 9 thermidor* (cf. *Bibliographie*, tome 1^{er}, n^o 4306), Deschamps avait déjà rassemblé diverses citations empruntées aux discours de Robespierre et il les a réimprimées en forme de *Pièces justificatives*, à la suite de sa *Préface*, sa théorie du rôle de Robespierre a été de nos jours reprise et développée par M. Ernest Hamel.

Deschiens traçait ce tableau exact et impartial des principaux organes de chaque parti dans la préface de sa *Bibliographie des journaux*, dont la réputation dépasse de beaucoup la valeur, car s'il eut le louable mérite de deviner l'importance de ces feuilles volantes, il commit, en voulant les décrire, de fréquentes erreurs. La plus grave est d'avoir presque toujours déterminé d'après l'exemplaire qu'il possédait les dates extrêmes d'une feuille, alors que, dans une collection rivale, le même journal ne commençait ni ne finissait le même jour. A ce point de vue, sa *Bibliographie* ne doit être consultée qu'avec une extrême réserve. Les rubriques, les changements de titres, les noms des rédacteurs sont le plus souvent négligés et parfois même le format n'est pas spécilié; quant aux omissions, elles sont innombrables. Aux journaux de l'époque révolutionnaire, Deschiens avait joint la plupart des périodiques politiques et littéraires publiés à Paris de 1800 à 1829 et il avait rangé le tout dans l'ordre alphabétique, en y joignant, pour mémoire, les titres des feuilles provinciales. Cette classification élémentaire, favorable sans doute à une promptre recherche, a le défaut de ne permettre aucun rapprochement instructif sur la marche de l'opinion et brise, pour ainsi dire, à chaque ligne l'enchaînement logique des faits.

En dressant l'inventaire de la collection La Bédoyère, M. France suivit de point en point l'exemple de son prédécesseur et, comme lui, remplaça volontiers les remarques qu'on était en droit d'attendre de son expérience par des citations ou même des appréciations politiques.

Le système adopté par M. Hatin, pour être un peu moins défectueux, n'en laisse pas moins fort à désirer. Au lieu de ranger, à l'exemple du catalogue de la Bibliothèque, chaque journal à la date comme on présumée de son premier numéro, il a préféré ce qu'il appelle « l'ordre alphabétique dans l'ordre chronologique », c'est-à-dire que les journaux d'une même année sont placés les uns après les autres en raison du premier mot de leur titre, avec ou sans adjectif; il n'y aurait pas grand inconvénient sans doute à ce que *le Vrai Patriote* fût à la lettre *P*, mais il y en a un très réel à ne pas tenir compte des dates : ainsi, pour l'année 1791, *la Vedette*, publiée le 1^{er} janvier, ferme le chapitre ouvert par *l'Ami de la constitution*, qui ne parut que le 1^{er} octobre. De plus, au moment où M. Hatin achevait son travail (avril 1866), la Bibliothèque entreprenait à peine le triage des journaux amoncelés chez M. de La Bédoyère et, pour un trop grand nombre d'entre eux, il dut se borner à enregistrer leurs titres, sans les faire suivre d'une mention spéciale, car, dit-il, « s'ils n'étaient pas hier à la Bibliothèque, ils y seront peut-être demain, et l'on peut toujours et à tout hasard les y chercher ». Quant à ceux qu'il a pu décrire *de*

visu, M. Hatin prévient que, si cette description n'est suivie d'aucune indication contraire, le journal *se trouve ou doit se trouver* à la Bibliothèque. Il n'a fait usage de signes conventionnels que pour des emprunts à des collections privées, aujourd'hui dispersées (celles de MM. Pochet et Ménétrier), aux dépôts (depuis réduits en cendres) du Louvre (1) et de la Préfecture de police et aux bibliothèques du Sénat et de la Chambre.

J'ai suivi une marche sensiblement différente.

Tout d'abord, je me suis rigoureusement abstenu des citations politiques dont Deschiens et M. Hatin se sont montrés prodigues (2), et j'ai borné mes extraits aux seuls passages qui peuvent servir à reconstituer l'histoire même d'un journal. Ensuite, au lieu de me contenter de la division arbitraire et nullement scientifique dont je viens de montrer les inconvénients, j'ai partagé l'histoire de la presse politique à Paris en six périodes correspondant aux phases mêmes qu'elle a traversées, et je me suis astreint à suivre un ordre chronologique rigoureux, mais sans placer, comme l'ont fait le catalogue de la Bibliothèque et M. Hatin, sous le premier titre pris par un journal tous ceux sous lesquels il s'est prolongé. Je les ai, au contraire, reportés à leur date réelle et je ne me suis écarté de cette règle qu'en présence d'une légère modification ou d'une reprise du titre primitif. Au reste, l'*Index* placé à la fin du présent volume satisfera, je l'espère, à toutes les recherches, puisque les intitulés, soit uniques, soit successifs, y sont mentionnés : ainsi, et pour m'en tenir à un seul exemple, *le Républicain* de Ch. Duval y figure sous ce premier titre et sous les treize autres qu'il a tour à tour adoptés.

Ces identifications, en apparence fort simples, ne laissent pas que d'embarrasser parfois le bibliographe, car les journalistes de la fin du siècle dernier ne citaient pas plus exactement le titre des feuilles de leurs confrères que celui du journal même où ils écrivaient. Le plus souvent, le nom du rédacteur ou de l'imprimeur se substituait insensiblement sous leur plume à un titre quelconque : *le Courrier de Versailles à Paris* (puis *de Paris dans les départements*) devenait *le Journal de GORSAS*; *l'Assemblée nationale*, *le Journal de PERLET*, et *le Journal de la cour et de la ville*, *le Petit Gautier*,

(1) Barbier avait rédigé pour son usage personnel un catalogue alphabétique des journaux et écrits périodiques de la Révolution qui a figuré sous le n° 1680 de sa vente posthume (1828). J'ignore ce qu'il est devenu.

(2) Les citations de M. Hatin sont empruntées soit à Deschiens, soit à sa propre *Histoire de la presse*. Les rapports secrets publiés par Ad. Schmidt dans ses *Tableaux de la Révolution française* (cf. nos 5238-5240 ci-après) renferment, sous la rubrique *Esprit public*, un très grand nombre d'extraits de journaux fort utiles à consulter pour quiconque veut se rendre compte non seulement des fluctuations de l'opinion de l'an IV à l'an VIII, mais aussi des sources où quelques-uns de ces journaux puisaient leurs inspirations.

et ces appellations se sont perpétuées jusqu'à nous. Si l'on veut bien tenir compte qu'il y eut, soit simultanément, soit à des intervalles très rapprochés, trois *Ami du Roi*, six ou sept faux *Ami du peuple*, une trentaine de *Journal du soir* avec ou sans épithète et avec des sous-titres faits pour donner le change, autant de *Postillon*, plusieurs *Courrier universel*, une dizaine de *Père Duchesne* de toutes nuances, etc., on conviendra que la vérification minutieuse de ces homonymes sur les originaux pouvait seule diminuer les chances d'erreurs. Sauf exceptions motivées et signalées, tous les journaux classés soit aux tomes IV et XI du catalogue imprimé de la Bibliothèque, soit dans les suppléments manuscrits de la série Le², ont passé sous mes yeux et j'ai, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, relevé dans les exemplaires appartenant à l'Arsenal ou à la Bibliothèque de la Chambre les particularités que ne présentaient pas ceux de la rue Richelieu (1).

Trois paragraphes de ce même chapitre ont été réservés aux pamphlets politiques *non périodiques* et qui ne se rattachent point à une circonstance particulière, aux deux « Père Duchesne » de Lemaire et d'Hébert et à leurs trop nombreux bâtards, enfin à ceux des Almanachs et Annaires qui forment le complément naturel des diverses parties déjà traitées dans la *Bibliographie* (2). La question des imitations, contrefaçons et réfutations auxquelles donna lieu le succès des premiers « Père Duchesne » est encore aujourd'hui bien loin d'être élucidée et ne le sera probablement jamais, sans que l'histoire ni la bibliographie y perdent beaucoup. Ceux qui seraient tentés de la reprendre trouveront du moins ici beaucoup de pièces que Ch. Brunet n'a pas connues ou qu'il a mal classées et le fac-simile des vignettes qui permettent de distinguer quelques séries d'entre elles. La reproduction de ces vignettes me dispensait en outre de donner l'intitulé des sommaires qu'elles accompagnent.

Quant au classement de ces pamphlets de sources très diverses, j'ai suivi l'ordre adopté par le catalogue de la Bibliothèque, c'est-à-dire celui des événements auxquels ces pièces font allusion, mais je ne me dissimule pas qu'il prêterait à plus d'une critique et qu'il serait préférable, par

(1) Le British Museum et la Bibliothèque de Zurich possèdent d'importantes collections de journaux de la Révolution et quelques-unes même des plus rares de ces feuilles. Sur la première de ces collections on peut consulter un article de M. J. Hermann, dans le tome XI, pp. 227-279 de l'*Historische Zeitschrift* de Munich (1878) et sur la seconde, un article de M. Alfred Stern, dans la *Revue française* du 14 septembre 1891, pp. 251-258. Ces deux érudits se sont exclusivement servis dans leurs références de la *Description* de Deschiens et ne mentionnent pas une seule fois la *Bibliographie* de M. Hatin qui, malgré ses défauts, lui est cependant bien préférable.

(2) Les autres journaux, almanachs et annuaires religieux, financiers, littéraires, scientifiques, dramatiques, etc., seront décrits dans le tome III, en tête de chacune des séries auxquelles ils se réfèrent.

exemple, de grouper chaque « Père Duchesne » sous la rubrique de l'atelier d'où il est sorti. Pour opérer ainsi, il m'eût fallu ne tenir aucun compte de la formation des recueils reçus ou constitués par la Bibliothèque et multiplier les renvois qui eussent fatigué la patience du lecteur.

Il va sans dire que j'ai volontairement omis les journaux publiés dans les divers départements et dont l'étude, à peine ébauchée par M. Hatin et trop négligée depuis, serait cependant pleine d'intérêt. Je ne pouvais non plus, sous peine de m'écarter du plan déjà fort vaste que je m'étais tracé, entreprendre la nomenclature des journaux rédigés en français ou en d'autres langues et paraissant à l'étranger. Toutefois, à défaut de la monographie de ces feuilles si peu connues, qu'un travailleur nous donnera tôt ou tard, je crois devoir au moins consigner ici quelques indications sommaires et forcément imparfaites sur les principaux organes de langue française à l'étranger, dont l'historien doit tenir d'autant plus de compte qu'on y retrouve l'écho des passions de nos adversaires et des émigrés; d'autres étaient stipendiés ou encouragés par le gouvernement républicain, et ce ne sont pas les moins curieux. La plupart de ces journaux manquent à nos bibliothèques publiques et beaucoup n'existent même pas dans les bibliothèques des villes où ils s'imprimaient. Cette liste est disposée dans l'ordre chronologique, sans acception de la rubrique vraie ou fautive adoptée par les éditeurs.

— Nouvelles extraordinaires de divers endroits. (1680-14 mai 1798.) *Leyde*. in-4°. [N. M. inv. 9937-9986.]

Tel est le titre que porta pendant une partie de son existence la feuille si connue sous le titre de *Gazette de Leyde*, et dont les deux dernières séries sont intitulées :

— Nouvelles politiques publiées à Leyde (11 octobre 1798-5 octobre 1804).

Sur une plainte de l'ambassadeur français, les *Nouvelles* furent frappées de suspension et prirent alors le titre de :

— Journal politique publié à Leyde, par J.-C. TEXIER-WESTMULLER (23 octobre 1804-29 novembre 1811).

Pendant la période révolutionnaire les *Nouvelles* de Leyde eurent pour rédacteurs JEAN LUZAC, puis ABRAHAM BLUSSÉ.

L'ex. de la B. N. commence en 1760 et s'arrête à 1809.

— Nouveau Journal universel d'Amsterdam (18 novembre 1688-1792). In-4°. [N. G. inv. 4275-4389.]

Autre feuille de même nature que la précédente et connue, comme elle, sous le titre inexact de *Gazette d'Amsterdam*. Sur les modifications qu'elle a subies durant près d'un siècle d'existence, voir la *Bibliographie* de M. Hatin, pp. 86-88.

Le *Bulletin de littérature, des sciences et des arts*, de Lucet, renferme (tome I^{er}, p. 154) un curieux avis relatif à la distribution des gazettes d'Amsterdam et de Leyde, dans

l'étendue de la République française, distribution autorisée, selon le prospectus, par un arrêté du Comité de salut public, du 6 ventôse, an III (21 février 1795). Les souscriptions étaient reçues chez le cit. Arnaud, rue Roch-Poissonnière, n° 10, section de Brutus.

— Correspondance littéraire secrète (4 juin 1774-7 mars 1793. *Neuwied, société typographique, 1775-1793*, 49 vol. in-18. [N. Le^e 77. Réserve.]

Ce n'est pas ici le lieu de traiter des problèmes complexes que soulèverait l'examen minutieux de cette publication clandestine connue sous le nom de MÉTRA. Celui-ci, dont l'identité n'a même pas encore été nettement établie, n'a probablement pas eu plus de part à la *Correspondance* que Bachaumont aux *Mémoires secrets* couramment désignés sous son nom. Il me suffira aujourd'hui de dire que la *Correspondance* n'est représentée dans nos bibliothèques publiques que par des fragments : à la B. N. possède l'année 1775 ; les nos 1 et 12 (4 janvier et 22 mars) de 1777 ; les nos 1-26 des 1^{er} janvier-20 juin 1778 ; 1783 ; 1786 plus un double auquel manquent les nos 28, 38-43, 48-52) ; les nos 26 et 43 des 13 juin et 14 octobre 1787 ; à la bibliothèque de l'Opéra on trouve les années 1776 (plus un double) à 1779, 1781, 1783, 1785 à 1789 et les 13 premiers numéros de 1790. L'exemplaire que M. Jules Flammermont a eu la bonne fortune d'acquérir et qu'il a bien voulu me communiquer, commence au 3 janvier 1778 et s'arrête au 18 décembre 1792 ; celui de Beuchot allait jusqu'au 7 mars 1793.

Les collaborateurs connus ou présumés de la *Correspondance secrète* furent GUILLAUME IMBERT DE BOUDEAUX, ex-bénédictin ; ROBINEAU, dit BEAUVOIR, et GRIMAUD DE LA REXNIÈRE (pour les années 1787 et 1788).

Il ne faut pas confondre cette feuille envoyée sous pli à un très petit nombre d'abonnés avec la réimp. remaniée et incomplète qui porte le titre suivant :

— Correspondance secrète, politique et littéraire ou Mémoires pour servir à l'histoire des cours, des sociétés et de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV. *Londres, John Adamson, 1787-1790*. 48 vol. in-12. [N. Le^e 77.]

Commence, comme la *Correspondance littéraire secrète*, au 4 juin 1774, mais s'arrête au 7 octobre 1785. Les deux derniers volumes, publiés au début de la Révolution, sont rares et manquent à la plupart des ex. qui, eux-mêmes, ne sont pas communs.

M. Ch. Mehl a rédigé une table, restée manuscrite, des 18 vol. de la *Correspondance secrète*.

— Courrier de l'Europe, gazette anglo-française, publiée par G. CORAL. *Londres, imp. E. Cox, 1776*, in-folio. [N. N° 260.]

Fondé en juillet 1776, par SERRES DE LA TOUR, THÉVENEAU DE MORANDE, BRISSOT DE WARVILLE, etc., le *Courrier de l'Europe* modifia, quelques mois plus tard, son titre et son format en même temps qu'il obtenait, non sans peine, de circuler en France.

— Courrier de l'Europe ou Gazette des gazettes, continuée sur un nouveau plan (1^{er} novembre 1776-décembre 1801), in-4°. [N. N° 494.]

L'ex. de la Bibliothèque comporte les nos 1-36 de 1776, in-folio et la partie in-4° du 1^{er} novembre 1776 à décembre 1791, plus les nos 44 et 46 du tome LV (décembre 1801).

La Bibliothèque Mazarine, l'Arsenal et la Bibliothèque de la Ville possèdent également des portions considérables de cette collection rare et importante.

— Annales politiques, civiles et littéraires du XVIII^e siècle, par M. LINGUET. *Londres, 1777-1791*, 179 numéros ou 49 vol. in-8°. [N. Le^e 85.]

Pendant la captivité de Linguet à la Bastille, MALLET DU PAN continua, de septembre 1780 à janvier 1783, à Genève, la publication sous le même titre. Cette série forme 3 vol. [N. Le^e 86.]

Il faut joindre aux premières *Annales* les deux volumes suivants qui en forment en quelque sorte la réfutation et la contre-partie.

— *Analectes politiques, civiles et littéraires, ouvrage périodique, pour servir de supplément aux « Annales » de M. Linguet, Bruxelles, 1777-1778, 2 vol. in-8°. [V. Le² 87.]*

Attribués à de Lacroix, avocat, qui les a désavoués par une lettre insérée au *Journal de Paris* du 3 septembre 1777 (n° 248).

— *Courrier du Bas-Rhin ou Gazette de Clèves, Utrecht, Daniel W'annaar, in-4°. [V. G. inv. 4510-4521.]*

La B. N. ne possède que les années 1786 (1^{er} avril) à 1790 (42 vol. in-4°).

— *Journal de Londres, dédié à l'Assemblée nationale. Par M. DESERRES DE LA TOUR, ancien rédacteur du « Courrier de l'Europe », Paris, Audiffred, in-4°. [V. Le² 2275.]*

La B. N. ne possède que le prospectus (*S. l. n. d.*, in-4°, 4 p.) et le n° XI (30 septembre 1789), marqué comme *gratis* et portant pour épigraphe :

N° voulez-vous donc, Messieurs, entendre que des choses agréables ?
M. l'abbé DE (sic) SIEYÈS.

Ce numéro est paginé 81-88.

Les souscriptions et communications étaient reçues chez M. Audiffred, négociant 40, rue Quincampoix, mais le journal était imprimé en Angleterre.

— *Journal général de politique, de littérature et de commerce, in-4°.*

Fondé le 1^{er} août 1793 à *Wessling*, continué, à partir du 19 février 1794, à *Cologne*, et transféré en octobre de la même année à *Francfort-sur-le-Mein* où il prit, le 19 mars 1795, (n° 78) le titre de *Journal de Francfort*. Il existait encore en 1848, époque à laquelle Serge Poltoratski en vit un ex. chez le directeur des postes de Francfort et en donna la description dans le *Bulletin du bibliophile belge* de 1848 (tome V, p. 498-443).

— *Gazette française publiée à Elberfeld (1794).*

Annoncée dans le *Journal général* de Francfort du 30 novembre 1794 et citée d'après cette source, par Serge Poltoratski.

— *L'Abeille ou Journal politique et littéraire de Brunswick, Brunsvic, 1795, in-8°.*

Fondé et rédigé par le marquis DE LA MAISONFORT, ancien capitaine de dragons, émigré en 1791, libraire et imprimeur à Brunswick et à Hambourg, agent secret du comte de Provence, membre de la Chambre de 1815 et enfin ministre plénipotentiaire en Toscane. Lamartine, qui fut lui-même chargé d'affaires à Florence, lui a dédié sa XXIII^e *Méditation* et lui a consacré quelques lignes dans l'édition commentée de ses poésies (1860).

— *Paris pendant l'année 1795 (-1802). Par M. PELTIER. (6 juin 1795-15 juin 1802.) Londres, J. De Boffe, Debrett, Boussey, 250 numéros ou 35 vol. in-8°. [V. Le² 871.]*

Avec planche et tableaux. Le tome XXXV ne porte pas de nom d'auteur.

Chaque vol. est terminé par une table des matières. L'épigraphe a plusieurs fois varié.

— *Correspondance politique pour servir à l'histoire du républicanisme français, Hambourg, imp. P.-F. Fauche, 1796, in-8°, LXXI-45 p. [V. La² 44.]*

ÉPIGR. :

Monstrum, horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

VIRG.

Rédigée par MALLET DE PAN qui publia deux ans plus tard, dans le même esprit, son fameux *Mercurius britannicus*.

-- Journal de Bouillon. *Bouillon*, imp. C. Weissenbruch. S. d., in 8°. [N. Le^z 926.]

La Bibliothèque ne possède que les numéros 123 et 128 datés des 17 et 27 fructidor, an V (3 et 13 septembre 1797) (1).

Les abonnements pour la France étaient reçus à Paris, chez le cit. *Labourdinère*, rue Denis, 493, et chez le cit. *Daucl*, rue des Marais-Saint-Germain, 1312.

— *Mercure britannique* ou *Notices historiques et critiques sur les affaires du temps*, par J. Mallet Du Pan. *Londres*, imp. W. et C. Spilsbury, l'auteur, 19, Woodstock street, J. de Boffe, Elmsley et Breinner, T. Boosey, Wright, Dulau, Lhomme; *Hambourg*, Fauche and C^o, etc. [10 octobre 1798-25 mars 1800, 36 numéros ou 5 vol. in-8°. [N. Le^z 998.]

Les trois premiers numéros ont pour titre particulier : *Essai historique sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétique* et sont datés d'août-septembre 1798. Cet essai avait fait l'objet d'une brochure antérieure, et c'est « à la demande d'un grand nombre de souscripteurs » que Mallet en forma les trois premiers numéros du *Mercure britannique*, « qui n'est point une gazette ordinaire, mais un ouvrage de circonstance, » lequel dirigeait contre la République française et son gouvernement, contre tout ce que faisait et débattait le Directoire, « un système suivi et lié de contradiction, fondé sur les faits et la discussion ».

La première livraison du *Mercure britannique* proprement dit parut le 30 octobre 1798. L'édition originale est répartie en cinq tomes ainsi divisés :

Tome I^{er}. Nos 1-VIII (y compris l'*Essai historique*).

Tome II. Nos IX-XVI.

Tome III. Nos XVII-XXIV. Le volume est terminé par une table des matières contenues dans les trois premiers volumes.

Tome IV. Nos XXV-XXXII.

Tome V. Nos XXXIII-XXXVI.

Chaque tome a un titre particulier et une pagination continue.

La B. N. a enregistré sous les cotes Le^z 998 A.-G. diverses réimpressions ou contre-façons, la plupart incomplètes, du *Mercure britannique*. Dans deux d'entre elles (Le^z 998 F et G) l'*Essai historique* a pour épigraphe :

*Heu pietas, heu prisca fides, invictaque bello
Dextera!*

VIRGILE.

Dans l'édition Le^z 998 F (S. l. n. d.), chaque numéro a une pagination distincte.

— *Le Spectateur du Nord*, journal politique, littéraire et moral 1797-1802, 24 vol. in-8°. [N. Z inv. 61062-61083.]

Imprimé par P.-F. Fauche à Hambourg et rédigé par M. J.-L.-A. DE BAUDUS, CH.-FR.-DOMINIQUE DE VILLERS, DE ROMANCE-MESMONS, CHÉNEDELLÉ, FR. DE RIVAROL, etc.

On trouve une analyse des principaux articles du *Spectateur du Nord*, dans une étude bibliographique de L.-F. Hoffmann sur la *Presse française à Hambourg depuis 1686 jusqu'en 1848* (Bruxelles, F. Heussner, 1854, in-8°, 32 p.; extrait du *Bulletin du bibliophile belge*, tome I^{er}, 2^e série).

(1) La Belgique fut le théâtre d'une propagande fort active dans les deux sens. On peut consulter avec fruit, à ce double point de vue, l'*Essai historique et critique sur les journaux belges*, par A. Warzée (Grand et Bruxelles, 1814, in-8°), et les *Recherches sur les journaux et périodiques belges*, par Ulysse Capitaine (Liège, 1850, in-12).

— La France vue de l'armée d'Italie, journal de politique, d'administration et de littérature française et étrangère. *Milan, Reynolds frères, thermidor-brumaire an VI*, 18 numéros in-8°. 288 p. [N. Leⁿ 965.]

Journal rédigé sous l'inspiration, sinon même sous la dictée de Bonaparte, REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGÈLY, à la fin du n^o 11, déclare n'être l'auteur que des six premiers numéros et ne reconnaît dans les suivants que les articles signés de ses initiales.

M. Hatin avoue qu'il « s'est peu soucié de rechercher les noms des rédacteurs de journaux », et il donne de cette indifférence une étrange raison : « Le journal, dit-il, son titre même, peut avoir une signification, mais le nom de l'auteur, à quoi bon le plus souvent ? » Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, je me trouve en désaccord complet avec mon vénérable prédécesseur, et je me suis, au contraire, efforcé de suppléer le plus souvent que j'ai pu aux lacunes du *Dictionnaire* de Barbier. Cette tâche m'a été singulièrement allégée par la collaboration bénévole de M. Mouton-Duvernet, ancien conseiller de préfecture de la Seine. Possesseur d'une riche collection de pamphlets de toutes les époques, M. Mouton-Duvernet s'est attaché à découvrir les auteurs d'une foule d'écrits révolutionnaires et contre-révolutionnaires, et il a depuis de longues années amassé les matériaux d'un répertoire des anonymes et pseudonymes de la Révolution, dont la publication serait bien désirable. Si je puis aujourd'hui indiquer un certain nombre d'attributions tout à fait plausibles et restées inconnues à Barbier (entre autres la paternité du premier *Père Duchesne*, de la rue du Vieux-Colombier, et du plus important des *Jean-Bart*), c'est à M. Mouton-Duvernet qu'en revient tout l'honneur.

En réitérant ici les remerciements adressés jadis à tous ceux qui m'ont prêté leur aide pour la rédaction du premier volume et dont la bonne volonté ne s'est pas démentie depuis, je suis heureux d'associer à leurs noms ceux de MM. Sigismond Lacroix, Frédéric Masson et Fernand Bournon, auxquels j'ai dû plus d'une communication ou d'une remarque utile. Puisse ce nouveau venu trouver le même accueil que son aîné, et puisse-t-il m'être donné de savoir que les services qu'il est appelé à rendre sont en proportion des recherches, des efforts et des soucis de tout genre qu'il m'a coûtés!

MAURICE TOURNEUX.

Novembre 1893.

NOTE A CONSULTER

Le titre de chaque pièce, quelle que soit sa longueur, a été reproduit intégralement, sauf la date révolutionnaire inscrite sur le frontispice ou à la rubrique typographique d'un grand nombre d'entre eux : *le premier floréal un troisième de la République française, une et indivisible* (ou : *de la République française, une, indivisible et impérissable*), est réduit à : *1^{er} floréal an III* et la date grégorienne a été rétablie entre parenthèses.

— Il n'a pas été tenu compte des négligences typographiques des titres, non plus que des majuscules ou italiques qu'ils peuvent renfermer, excepté lorsque ces négligences ou ces caractères peuvent servir à identifier la pièce.

— Les discours, circulaires, prospectus, etc., qui n'ont point de titre sont précédés d'un résumé analytique aussi succinct que possible placé entre crochets et suivi des premiers mots du texte.

— Lorsque, dans un titre, il est fait mention d'un autre ouvrage, le titre de celui-ci est placé entre guillemets.

— Les titres en langue allemande sont traduits et placés entre parenthèses à la suite du texte original.

— Les noms d'auteurs, traducteurs, éditeurs littéraires, dessinateurs, graveurs sont en petites capitales, soit dans le corps du titre, soit en note.

— Les indications bibliographiques sont en italique ; comme la plupart des pièces volantes n'ont qu'un titre de départ, ces indications figurent d'ordinaire à la dernière page ; elles ont subi l'abréviation d'usage, par exemple : *A Paris, chez Garnery*, devient : *Paris, Garnery*. On n'a mentionné le nom de l'imprimeur qu'à défaut de celui du libraire et en suivant la même règle.

— Le nombre des pages a été soigneusement spécifié pour les plaquettes et les ouvrages en un seul volume, ainsi que pour les ouvrages en plusieurs volumes qui ont été l'objet de réimpressions. Lorsque le feuillet double ou simple du titre n'est pas mentionné, c'est qu'il est compris dans la pagination du texte qu'il précède ; il en est de même pour les tables ou errata qui terminent ce texte.

— Un grand nombre de pièces ne portent pas de lieu d'impression (*S. l.*), ou de date (*S. d.*), et, plus souvent encore, ni l'un ni l'autre (*S. l. n. d.*). A défaut du nom de l'imprimeur qu'il était impossible de retrouver, j'ai inscrit entre crochets la date déterminée par le sujet de la pièce ou par son titre même et, pour les pièces postérieures à l'événement, j'ai proposé la date la plus vraisemblable.

— Les renvois se font toujours au numéro d'ordre de la pièce et non à la page du volume, sauf pour les recueils iconographiques dont le contenu a été détaillé.

— Le signe ¶, appelé en typographie *pavillon*, a été employé pour appeler l'attention

du lecteur sur un travail paru dans une publication périodique, ou sur des documents publiés ailleurs, ou, enfin, sur un renvoi à d'autres parties de cette *Bibliographie*.

— Une numérotation unique a été adoptée pour l'ensemble de la publication, sans égard à ses divisions méthodiques.

— La mention d'une seule cote n'implique pas que la pièce n'existe point ailleurs, mais j'ai cité de préférence celle de la Bibliothèque nationale, parce que les catalogues mis à la disposition du public permettent de contrôler mon dire. Parfois cependant la pièce décrite n'existe que dans une seule bibliothèque, ou l'exemplaire que j'y ai vu présente des particularités notables.

— Des lettres supérieures *abcd*, etc., placées en exposant du numéro d'ordre et répétées en majuscules après la cote, désignent les éditions ou réimpressions *sans changement de titre*. En ce cas, les premiers mots du titre de l'édition A sont seuls répétés et le surplus est remplacé par des points suspensifs. S'il y a désaccord entre ces deux lettres, c'est que la Bibliothèque nationale n'a pu se procurer la première ou la seconde édition d'un livre que lorsqu'elle avait déjà la troisième (voyez, par exemple, les nos 4367 et 4367^{a-c} de la *Bibliographie*).

— L'astérisque placé à la suite d'une cote désigne un recueil de pièces; s'il comporte plusieurs volumes, le tome est spécifié.

— Dans le corps des notes, la Bibliothèque nationale est désignée par B. N. et celle de la Ville par B. V. P.; mais dans les cotes placées entre crochets, il a été fait usage des abréviations suivantes :

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Département des Imprimés.....	N.
Département des Manuscrits.....	N. Mss. fr.
Département des Estampes.....	N. Est.

ARCHIVES NATIONALES.

Collection Rondonneau.....	R. AD.
----------------------------	--------

La cote en chiffres romains est celle de la série, la cote en chiffres arabes celle du carton. La collection *Canois* ou collection *verte* annexée au fonds Rondonneau, porte également la lettre R et la cote AD. XVIII.

Les imprimés conservés dans les cartons des Archives proprement dites sont désignés par lettres..... A. N.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS (hôtel Carnavalet).....	P.
BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.....	Ars.
BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.....	S.
BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....	D.
BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES.....	<i>Éc. sc. pol.</i>

(Ces trois dernières bibliothèques ne sont pas publiques.)

ARCHIVES DE LA SEINE.....	A. S.
BIBLIOTHÈQUE DE ZÜRICH (COLLECTION ÜSTERI).....	Z. U. B.
BRITISH MUSEUM (<i>French Revolution</i>).....	Br. M. F. R.
COLLECTION LEBER (BIBLIOTHÈQUE DE ROUEN).....	Rouen, coll Leber.

Les pièces sans indication de provenance ont été vues chez des libraires ou font partie des collections de l'auteur. Les ouvrages courants ou tout à fait récents ne portent également pas de cote.

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION ET RÔLE POLITIQUES DE PARIS

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES

§ 1. — Généralités de l'histoire politique de Paris (1789-1799).

3235. — La Petite Lutèce devenue grande fille, ouvrage où l'on voit ses aventures et ses révolutions depuis son origine jusqu'au 14 juillet 1790, l'époque de sa majorité, et le jour du pacte fédératif. Dédié à MM. de la garde nationale. *Paris, Cuchet, 1790.* 2 vol. in 12. [N. Lk⁷ 6493. — P. 175.

Tome I. 2 f., VI-294 p ; t. II, 2 f. et 300 p.
Par LOUIS-ANTOINE DE CARACCIOLI.

L'auteur suppose que la ville de Paris raconte sa propre histoire.

3236. — Paris pendant le cours de la Révolution, avant et après la Restauration, ou Mémorial de tous les événements, de tous les faits extraordinaires, surprenants, horribles, curieux, intéressants, qui se sont passés dans cette capitale, depuis 1789 jusqu'en 1816, présentés, détaillés et circonstanciés dans leur ordre chronologique, tels
T. II.

que les persécutions, les excès, les malheurs que Louis XVI et tous les membres de la famille royale y ont éprouvés; les différents partis qui s'y sont formés; les discordes civiles qui y ont régné; les séditions, les complots qui y ont éclaté; les proscriptions, les massacres populaires, les assassinats judiciaires qui y ont été exercés, les mouvements militaires qui s'y sont opérés, les attaques et sièges qu'elle a soutenus; les fêtes et cérémonies civiles, militaires et religieuses qui y ont eu lieu; les bruits, les propos, les *on dit* qui y ont été mis en circulation; les opinions qui y ont été manifestées par les divers partis en différentes circonstances; la conduite qu'y ont tenue les femmes des différentes classes de la société; la part active que quelques-unes d'entre elles ont prise aux événements révolutionnaires; la manière dont s'y est

comportée la garde nationale depuis son établissement; les principales actions des personnages marquants, députés, régicides, grands coupables, qui y ont figuré, avec la liste authentique de tous ceux qui y ont été décrétés d'accusation, incarcérés, déportés, mis hors la loi, guillotines, fusillés, assassinés, se sont suicidés ou sont morts misérablement; ouvrage propre à servir l'histoire de notre siècle et à rappeler et conserver le souvenir de tout ce qui s'est passé sous nos yeux, par M. LÉOPOLD, avocat, auteur du « Mémoire justificatif de Louis XVI » et du « Mémoire en faveur des Bourbons ». *Paris, Pouplin, 1816, 2 vol. in-12. [N. La³² 107.]*

Tome I, 2 ff. et 230 p.; t. II, 2 ff. et 224 p., plus un curieux tableau in-plano replié, intitulé: *Tableau ou Inventaire effrayant de la Révolution*.

Ce titre interminable est encore plus long que celui du *Mémoire justificatif de Louis XVI*, du même auteur: voyez tome I, n° 3680.

5237. — Histoire de la société française pendant la Révolution, par EDMOND et JULES DE GONCOURT (1854).

Voyez tome I^{er}, nos 303, 303^a, 303^b et *Add.* p. 502.

En dépit de son titre, ce livre est moins un tableau de la société « française » que de la société « parisienne » proprement dite, et comme la vie politique de Paris y tient une large place, il devait être rappelé ici, ainsi qu'il le sera en tête de la troisième partie.

5238. — Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers inédits du Département et de la Police secrète de Paris, par AD. SCHMIDT, professeur d'histoire à l'Université de Iéna. *Leipzig, Veit et C^e, 1867-1870, 3 vol. in-8^e. [N. La³² 456.]*

Tome I, XII-379 p. Tome II, VIII-558 p. et 1 f. blanc. Tome III, VIII-528 p. Chaque volume, à l'exception du tome I^{er}, contient d'importants *errata*.

Il faut y joindre une *Table alphabétique des matières contenues dans les trois volumes des Tableaux de la Révolution française...* (Leipzig, Veit et C^e, 1871, in-8^e, VII-69 p.).

Dans un *Avant-Propos* daté d'Iéna, 20 février 1867, l'auteur dit qu'il a terminé depuis dix ans les transcriptions qui lui ont fourni l'idée de son livre et il ajoute qu'un grand nombre de ces documents avaient été copiés par un jeune « historien » suisse, Jacques Vogel, mort prématurément. Tous, sans aucune exception, sont tirés des Archives et proviennent en majeure partie

des cartons renfermant les actes du Conseil général du département de la Seine. M. Schmidt insiste sur la difficulté que présentait le rapprochement de pièces de la même période égarées par un classement défectueux, ou plutôt par l'absence de tout classement, dans des dossiers où l'on ne pouvait songer à les retrouver, mais il ne fournit aucune cote. Il s'en est excusé, il est vrai, plus tard (*Avant-Propos* du tome III), en alléguant qu'à l'époque où il exécuta ses transcriptions, les pièces n'étaient pas répertoriées, et il a de nouveau répondu dans les mêmes termes à ce reproche en tête du fascicule de la *Table alphabétique*.

L'importance capitale du recueil de M. Schmidt a été signalée au public français par deux articles de M. JULES GUIFFREY dans la *Revue critique* du 27 juillet 1867 et du 26 février 1870.

Plus tard, M. Schmidt a extrait des documents retrouvés et publiés par lui un livre qui a été l'objet d'une traduction française. Voyez les deux numéros suivants.

5239. — *Pariser Zustände während der Revolutionzeit von 1789-1800*, von ADOLF SCHMIDT, ord. professor der Geschichte an der Universität Iéna (Etat de Paris pendant la période révolutionnaire de 1789-1800, par AD. SCHMIDT, professeur d'histoire à l'Université d'Iéna). *Iéna, Hermann Dufft, 1874-1875, 3 vol. in-8^e. [N. Lk⁷ 1780⁴. — P. 10863.]*

Voir, sur ce nouveau travail de M. Schmidt, deux comptes rendus de la *Revue historique*, 1876, tome I, p. 562-563 et 1877, tome III, p. 196-202. Dans le premier, M. ROB. REUSS observe que, si les travaux de M. Schmidt ont été connus de Mortimer-Ternaux et de Marc Dufraisse (*Histoire du droit de guerre et de paix*), ils n'ont été cités ni par M. Wallon dans ses *Etudes sur la Terreur*, ni par G. Avenel dans ses *Lundis révolutionnaires*, ni par M. Jules Claretie dans son livre sur *Camille Desmoulins et les dantonistes*. (Voyez sur ces trois publications, tome I, nos 272, 376 et 422.) M. ALFRED STERN, dans le second compte rendu, étudie le plan suivi par M. Schmidt, en discute quelques points et rappelle que l'historien cite avec éloges un travail de M. Jules Guiffrey sur les comités des assemblées révolutionnaires, publié précisément dans la *Revue historique* (1876, I, 438) et resté malheureusement inachevé.

5240. — ADOLPHE SCHMIDT. Paris pendant la Révolution, d'après les rapports de la police secrète, 1789-1800. Traduction française, accompagnée d'une préface, par PAUL VIOLLET. *Paris, H. Champion, 1880-1885, 2 vol. in-8^e. [N. Lk⁷ 1780⁴. — P. 16122.]*

Tome I, *Affaires politiques*, 2 ff. XI-33 p., plus 1 f. d'*erratum*.

Tome II. *Affaires sociales*. 2 ff. et 430 p., plus 1 f. d'erratum.

Le tome I^{er} renferme la préface du traducteur annoncée par le titre; le second est précédé, comme dans l'original, d'un avertissement de l'auteur, daté d'Iéna, 31 mai 1875.

M. Viollet prévient le lecteur qu'il ne s'est pas astreint à une traduction littérale, mais que tous les passages modifiés ou supprimés sont signalés en note et qu'il a conféré sur les sources les documents traduits du français par M. Schmidt. Il n'a pas non plus traduit la préface de l'auteur. L'ouvrage complet doit former quatre volumes. Le tome III est actuellement sous presse et sera décrit dans les *Additions et Corrections* de cette seconde partie.

5241. — L'Etat de Paris en 1789, études et documents sur l'ancien régime à Paris, par H. MONIN. *Paris, D. Jouaust; Ch. Noblet; maison Quantin*, 1889. in-8°, 3 ff., IV-689 p.

Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française, publiée sous le patronage du Conseil municipal.

Voici le sommaire des matières traitées par l'auteur : Avant-propos. Introduction historique : la Royauté à Paris. — Ch. I. Institutions de Paris : le Parlement. — Ch. II. Le Parlement défenseur de la propriété et de la liberté. — Ch. III. Haute Justice du Parlement : Justice civile. — Ch. IV. Le Parlement et la Justice criminelle à Paris. — Ch. V. La Grande Police, ses objets : le Parlement et l'Église de Paris. — Ch. VI. Le Parlement et l'Université de Paris. — Ch. VII. Le Parlement et la Librairie. — Ch. VIII. Le Parlement juge des écrits et des hommes de lettres. — Ch. IX. Le Parlement et la Grande Police des hôpitaux. — Ch. X. La Grande Police de l'approvisionnement. — Ch. XI. Le Châtelet de Paris. — Ch. XII. Le Ministre de Paris. — Ch. XIII. Le Lieutenant de police et les Ordonnances du Châtelet. — Ch. XIV. L'Hôtel de Ville. — Ch. XV. Mélanges, Conflits, Règlements d'attributions entre la Ville et autres juridictions. — Ch. XVI. Impositions, Droits, Emprunts. — Ch. XVII. Les Fêtes officielles et l'Esprit parisien. — Table analytique.

3242. — D^r RUGBY'S Letters from France, etc. in 1789, edited by his daughter, lady EASTLAKE. *London, Longman, Green and Co*, 1880, in-8°, XVIII-232 p. [N. Lb³⁰ 41266. — P. 16678.]

M. Albert Babeau a consacré à ces *Lettres* un chapitre (intitulé : *Un Anglais de bonne humeur*) dans son livre sur les *Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution* (F. Didot, 1885, in-18), mais il n'y a pas reproduit les passages relatifs à la prise de la Bastille et à ses conséquences, traduits par lui

dans le *Correspondant* du 25 juillet 1883. Rugby et ses compagnons ne séjournèrent à Paris que du 8 au 19 juillet 1789. (Voir PAUL LACOMBE, *Bibliographie parisienne, Tableaux de mœurs*, n° 318).

5243. — Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Révolution française (année 1789), par H. MONIN, docteur ès lettres, professeur au collège Rollin. *Paris, Armand Colin et C^e*, 1889, in-12, VIII-435 p. [N. Lb³⁰ 41452.]

« J'ai imaginé, dit l'*Avant-Propos*, qu'un bourgeois de Paris ait eu le loisir de noter jour par jour, pour lui-même et pour ses enfants, les nouvelles qui lui arrivaient, les menus faits ou les grandes choses dont il était le témoin, les premières impressions qui l'avaient frappé. »

Antérieurement à M. Monin, mais dans un tout autre esprit, M. Biré avait employé le même subterfuge. Voyez ci-dessous, nos 5251-5253.

5244. — Correspondance d'un habitant de Paris..., par D'ESCHERNY (1791).

Voyez tome I^{er}, n° 324 et pour une traduction et une réimpression, nos 325 et 326.

5245. — Briefs aus Paris zur Zeit der Revolution [Lettres écrites de Paris à l'époque de la Révolution], von JOACHIM-HENRI GAMPE (1790).

Voyez tome I^{er}, n° 331.

5246. — GASTON MAUGRAS. Journal d'un étudiant (EDMOND GÉRAUD) pendant la Révolution, 1789-1793. *Paris, Calmann Lévy*, 1890, in-18, XI-393 p.

Portrait en héliogravure d'après une peinture contemporaine. Le nom d'Edmond Géraud ne figure que sur le titre et non sur la couverture du livre.

Extraits non d'un journal proprement dit, mais de papiers de famille comprenant des lettres d'Edmond Géraud, de ses parents et de son précepteur. Le principal auteur, plus tard ardent royaliste, envisage les événements avec un enthousiasme juvénile et son témoignage corrobore ceux d'une *Bourgeoise* (voy. ci-dessous, n° 5249), auxquels M. Maugras a fait de longs et nombreux emprunts. En mars 1793, Edmond Géraud s'engagea comme volontaire et fit partie de l'armée des Pyrénées jusqu'au mois d'octobre suivant. Revenu à Paris et un moment détenu comme suspect, il regagna Bordeaux et ne s'occupa plus de politique militante jusqu'à l'avènement de Napoléon.

5247. — Anacharsis à Paris ou Lettre de JEAN-BAPTISTE CLOOTS à un prince d'Allemagne (6 octobre). *Paris, Besenue*, 1790, in-8°, 1 f. et 28 p. [N. Lb³⁹ 4202.]

Tableau de la vie politique et morale de Paris à cette date.

G. Avenel (*Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain*, I, 219) dit que cette brochure était ornée de portrait de l'auteur dessiné au physionotrace, par QUENEDEY; ce portrait manqua dans l'ex. de la B. N. et il avait été probablement ajouté à l'ex. que G. Avenel avait eu sous les yeux.

5248. — Letters from Paris (1791-1792) [PAR SAMUEL WESTON] (1792-1793).

Voyez tome I^{er}, nos 332, 333 et *Add.* p. 502.

5249. — Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution, 1791-1793, publié par Ed. LOCKROY (1881).

Voyez tome I^{er}, n° 334.

5250. — A Journal during a residence in France (1792), by JOHN MOORE (1794).

Voyez tome I^{er}, nos 345 et 346.

5251. — Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, par EDMOND BIRÉ. *Paris, Jules Gervais; Nantes, Emile Grimaud*, 1884, in-12. XII-456 p. [N. Lb³¹ 5038.]

« J'ai lu, dit l'auteur, la plupart des journaux du temps et parcouru un nombre considérable de brochures; je me suis arrêté devant les placards et les affiches; j'ai eu à ma disposition les documents de toute nature qu'un intelligent et actif collectionneur, M. Gustave Bord, a rassemblés sur la période révolutionnaire. A vivre pendant de longs mois avec ces témoins d'une époque disparue, il m'a semblé que je devenais leur contemporain, que, pareil au *Dormeur éveillé* de ce pauvre Cazotte... [lisez : Marmontel], je marchais dans les rues de Paris de 1793, que je fréquentais ses places publiques, qu'au sortir d'une séance de la salle du Manège, j'entraîrais dans un café de la Maison-Egalité, que je me mêlais à la foule dans les marchés et dans les théâtres, faisant queue avec elle à la porte des boulangers, la suivant quelquefois jusqu'à la place de la Révolution ou à la barrière du Trône-Renversé, tandis que la charrette des condamnés s'avavançait... Et, ces sombres visions, je les écrivais... »

« J'ai laissé passer un long temps sur cette rédaction, puis, un jour, j'ai relu ces pages froidement, comme j'aurais fait d'un manuscrit trouvé dans des papiers de famille. »

M. Biré ajoute qu'il a mis à profit, pour les notes et éclaircissements, les derniers travaux de

l'érudition et de la critique. La majeure partie de ces notes figurent au bas des pages; d'autres sont placées à la fin des chapitres; il faut citer particulièrement les suivantes; p. 5, sur la première séance de la Convention tenue le 20 septembre 1792; p. 27, sur celle du lendemain; p. 97, sur la proclamation de la République; p. 124, sur l'*Offrande à la Liberté*, musique de Gossec; p. 141, sur la fête donnée à Dumouriez, chez Talma; p. 150, sur l'authenticité du *Récit* de la duchesse d'Angoulême [voy. tome I, nos 3568-3572]; p. 237, sur l'acceptation de la Constitution par Louis XVI; p. 311, sur la messe de Noël, du 25 décembre 1792; p. 325, sur la défense de Louis XVI, par Desèze et le jugement qu'en a porté Lamartine; p. 351, sur la *Lettre de Louis XVI à ses frères* et contre Carnot; p. 372, sur l'abbé Edgeworth (lettre inédite de M^{lle} de LÉZARDIÈRE au directeur de la *Quotidienne*); p. 391, sur les représentations de l'*Ami des lois*; p. 403, sur la séance de la Convention du 17 janvier; p. 439, sur les diverses particularités de l'exécution de Louis XVI.

Ce *Journal* apocryphe commence au 21 septembre 1792 et s'arrête au 24 janvier 1793. L'auteur lui a donné depuis une suite. Voyez les deux numéros suivants.

5252. — Paris en 1793, par EDMOND BIRÉ. *Paris, J. Gervais*, 1888, in-12, XII-400 p. [N. Lb³¹ 5140.]

Suite du numéro précédent. Le récit du prétendu témoin imaginé par M. Biré va du 22 janvier au 2 juin 1793, c'est-à-dire de la mort de Louis XVI à la chute des Girondins. La préface reproduit en partie celle du *Journal*. Outre les références très nombreuses citées au bas des pages, et dont quelques-unes sont aussi la reproduction textuelle de celles du *Journal*, l'auteur ou, pour lui laisser le rôle qu'il a choisi, l'éditeur fictif a placé à la fin de divers chapitres des notes plus importantes et plus longues, où il discute les assertions émises par d'autres historiens (p. 231, sur la composition du jury et du tribunal révolutionnaire le 24 avril 1793, jour de l'acquiescement de Marat; p. 245, lettre inédite de LANJUNAIS sur la mort de Lazowski; p. 310, sur le comité des *Neuf*, séant à l'Évêché, qui aurait préparé le soulèvement du 31 mai; p. 351, sur la séance des Jacobins durant cette même journée).

L'Académie française a décerné, en 1889, le second prix Gobert à l'auteur de *Paris en 1793*.

5253. — Paris pendant la Terreur, par EDMOND BIRÉ. *Paris, Perrin et Co*, 1890, in-18, VI-410 p. [N. Lb³¹ 5158.]

Le récit s'étend du 14 juin au 31 octobre 1793. Comme dans les précédents volumes, les références sont très soigneusement indiquées au bas des pages et d'autres notes, plus longues, sont placées à la fin des chapitres qu'elles concernent.

5254. — H. WALLON. La Révolution du 31 mai et la Fédération en 1793 ou la France vaincue par la Commune de Paris (1886).

Voyez tome I^{er}, n° 4091.

5255. — La Démagogie en 1793 à Paris ou Histoire jour par jour de l'année 1793.... par C.-A. DAUBAN (1868).

Voyez tome I^{er}, n° 374.

5256. — Paris en 1794 et en 1795.... par C.-A. DAUBAN (1869).

Voyez tome I^{er}, n° 377.

5257. — Histoire de la société française sous le Directoire, par EDMOND et JULES DE GONCOURT (1855).

Voyez tome I^{er}, nos 398, 398^a, 398^b.
Même observation qu'au n° 5237 ci-dessus.

5258. — L'Etat de la France au 18 brumaire..., par FÉLIX ROCQUAIN (1874).

Voyez tome I^{er}, n° 399.

Le rapport du général Lacuée, conseiller d'Etat, sur sa mission en l'an IX, dans la 1^{re} division militaire, renferme, entre autres pièces annexes, un *Mémoire* adressé par le préfet de la Seine (PROCHOT) à Lacuée sur la police générale de Paris et du département de la Seine.

§ 2. — Histoire et Théorie du régime communal de la ville de Paris.

5259. — Club de la Porte-Saint-Martin. 20 octobre 1870 (34^e jour du siège). Discours du citoyen LE BERQUIER. La Commune (sténographie revue par l'orateur). Se vend au profit des blessés : 25 centimes. Paris, au bureau de la *Revue des cours littéraires (Librairie Germer-Baillière)*, 1870, in-8°, 14 p. [N. Lb³⁷ 585.]

Voyez le n° 5263 ci-dessous.

Durant la période du siège de Paris qui précéda le mouvement du 31 octobre 1870, la pensée de substituer une Commune au gouvernement de la Défense avait pris faveur dans les clubs et dans la presse radicale. Ce discours et les trois numéros suivants ont trait à la réfutation ou à l'apologie de cette idée et des reminiscences historiques qu'elle éveillait.

M. Jules Le Berquier avait depuis longtemps d'ailleurs exposé les avantages et les inconvénients de ce régime. Voyez nos 5268 et 5270-5271.

5260. — Club de la Porte-Saint-Martin (24 octobre 1870, 38^e jour du siège). Discours du citoyen ETC. BENSIER. La Commune (sténographie revue par l'orateur). Se vend au profit des blessés : 25 centimes. Paris, aux bureaux de la *Revue des cours littéraires (Librairie Germer Baillière)*, 1870, in-8°, 21 p. [N. Lb³⁷ 606. — P. 10654.]

5261. — Discours sur la Commune de

Paris, par MAURICE JOLY. Paris, rue Baillif, 7. S. d. (1870), in-folio plano. [N. Lb³⁷ 607.]

« Lu et interrompu au club de la Porte-Saint-Martin. »

5262. — La Commune de Paris, son Passé, son Avenir, par FONTAINE (de Rambouillet) et EDMOND BOSSAUT. Paris, Garnier et Robert. 1870, in-8°, 32 p. [N. Lb³⁷ 639. — P. 10654.]

Publié avant le 31 octobre.

5263. — Le Nouveau Paris. Qu'est-ce donc que la Commune? Définition politique et historique, par M. JULES LE BERQUIER. Paris, E. Lachaud, 1871, in-8°, 55 p. [N. Lb³⁷ 1902.]

P. 43, réimpr. du *Discours* décrit ci-dessus, n° 5259.

5264. — Extrait du « Correspondant ». Paris capitale pendant la Révolution française, par PAUL THUREAU-DANGIN (1872)

Voyez tome I^{er}, nos 240 et 241.

5265. — La Commune et ses Idées à travers l'histoire, par EDGAR BOUÛLTON et EDMOND ROBERT. Paris, G. Baillière, 1872,

in-12, 2 ff., 244 p. et 1 f. de table. [N. Lk⁷ 1698.]

EPIGR. :

Il faut éclairer les lois par l'histoire.

MONTRESNEUR.

P. 15-54, la *Commune de Paris*.

5266. — Geschichte der Revolutionären Pariser Kommune in den Jahren 1789 bis 1794, von BERNHARD BECKER (Histoire de la Commune révolutionnaire de Paris des années 1789 à 1794, par B. BECKER). *Braunschweig, Brade*, 1875, in-8°, 187 p. et 1 f. non chiffré (table et errata), plus un extrait du catalogue de l'éditeur. [P. 12156.]

En regard du titre, portrait de Marat.

5267. — Paris municipale ou Tableau de l'administration de la ville de Paris depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, pour servir à l'examen du nouveau projet de loi municipale pour la ville de Paris, par ALEXANDRE DE LABORDE, député de la Seine. *Paris, Firmin Didot frères*, 1833, in-8°, 2 ff., 115 p. et deux tableaux. [N. Lk⁷ 6780. — P. 3902.]

EPIGR. :

Les peuples, poussés à la liberté et à se commander eux-mêmes, estiment toute autre forme de police monstrueuse et contre nature.

MONTAIGNE, L. I. c. XXII.

Les deux *Tableaux synoptiques*, placés à la suite du texte, sont ceux de l'*Administration de la ville de Paris depuis 1789 jusqu'à l'an VIII (fin du gouvernement directorial)* et de l'*Administration de la Commune de Paris sous le Consulat et l'Empire*.

5268. — La Commune de Paris et le Département de la Seine ou Code de l'habitant de Paris et de la banlieue en matière d'élections, de garde nationale, de contributions, etc., précédée d'une Introduction historique sur la Commune de Paris, par JULES LE BERQUIER, avocat à la Cour royale. *Paris, Paul Dupont*, 1847, in-12, VIII-292 p. [P. 3916.]

Voyez les numéros 5259-5263 ci-dessus et 5270-5271 ci-dessous.

5269. — Bibliothèque municipale de Paris, son administration ancienne et moderne, études historiques et administratives, par LOUIS LAZARE, directeur du journal « la Revue municipale », l'un des auteurs du « Dictionnaire des rues de Paris ». *En vente au bureau du journal la Revue municipale; Ledoyen*, 1856, in-18, 2 ff. et 284 p. [N. Lk⁷ 6783. — P. 3904.]

Le faux-titre porte : *Bibliothèque municipale*, et le titre : *Tome premier*, mais la publication n'a pas été continuée.

5270. — La Commune de Paris. Limites et organisation nouvelles, par JULES LE BERQUIER, avocat à la Cour impériale de Paris. *Paris, librairie nouvelle*, 1860, in-8°, 2 ff. et II-232 p. [N. Lk⁷ 6444.]

L'*Acis des éditeurs* présente les six chapitres publiés ici comme les fragments d'un travail plus considérable, alors sous presse. Voyez le numéro suivant.

5271. — Administration de la Commune de Paris et du département de la Seine ou Traité pratique des lois et règlements qui régissent, à Paris et dans le département de la Seine, l'administration municipale et l'administration générale, la police, le commerce, l'industrie et la propriété foncière, précédé d'une étude historique sur les institutions municipales de la ville de Paris, par JULES LE BERQUIER, avocat à la cour impériale. Deuxième édition. *Paris, Paul Dupont*, 1861, in-8°, XII-666 p. [P. 3918.]

La réimpression des six chapitres publiés l'année précédente, accompagnée d'une introduction et de pièces justificatives, constitue la deuxième édition annoncée sur le titre du présent article.

Le chapitre IV de l'introduction est consacré aux institutions municipales depuis 1789.

5272. — Ministère de l'intérieur. Ville de Paris. Organisation municipale et départementale. Législation antérieure et législation actuelle. *Paris, imp. Impériale, mars* 1870, in-8°, 2 ff. et 192 p. [P. 6519.]

Recueil de documents législatifs et administratifs publié peu de temps après la nomination de M. Henri Chevreau au poste de préfet de la Seine.

CHAPITRE II

ORGANISATION MUNICIPALE

§ 1. — Personnel.

3273. — Le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution (Période constitutionnelle), par PAUL ROBQUET. *Paris, D. Jouaust: Ch. Noblet: maison Quantin, 1890, in-8°, 2 ff., IV-686 p. et 1 f. pour la Table des matières et les Errata.*

Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française, publiée sous le patronage du Conseil municipal.

M. Paul Robiquet a divisé son travail en trois parties consacrées à l'Assemblée des électeurs, à la Commune provisoire et à la Commune constitutionnelle. Chacune de ces parties comporte une notice historique, une liste des membres, une biographie des personnages dont M. Robiquet a retrouvé la trace et des extraits des délibérations, empruntés soit aux procès-verbaux imprimés, soit aux registres manuscrits et à divers recueils également manuscrits appartenant à la B. N. et dont l'Avertissement de M. Robiquet donne la cote.

Le volume est terminé par une *Table analytique et alphabétique*.

A. — ÉLECTEURS DE 1789 ET REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE PROVISOIRE

3274. — État général des électeurs du tiers état nommés par LX districts de la ville et faubourgs de Paris et par l'Université (1789).

Voyez tome 1^{er}, n° 847

3275. — État général de tous les électeurs qui ont été nommés par les votants des LX districts... (1789).

Voyez tome 1^{er}, n° 849.

3276. — État général des électeurs (1789).

Voyez tome 1^{er}, n°s 850 et 851.

M. Chassin (tome II, p. 322) signale un ex. de cet *État* (R. AD. I. 9) portant des indications ou corrections « officielles » manuscrites.

M. Robiquet a donné deux listes des électeurs, l'une par district, l'autre par ordre alphabétique, en combinant les *États* rappelés ci-dessus, les indications contenues dans divers almanachs et les relevés déjà fournis par MM. Chassin et Charavay.

3277. — Liste des représentants de la Commune nommés administrateurs. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1789, in-4°, 3 p.* [N. Lb³⁰ 1193.]

3278. — (Lettre de convocation pour la séance du 27 novembre, commençant par ces mots :) La première séance publique de l'Assemblée générale des représentants... *S. l. n. d., in-4°, 1 p.* [N. Lb³⁰ 4197.]

3279. — Proclamation. Recensement général. Assemblée des représentants de la Commune de Paris, du samedi 19 décembre 1789. *Imp. Lottin aîné, 1789, in-4°, 2 p.* [N. Lb³⁰ 1200.]

5280. — Règlement de police intérieure du Conseil général de la Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-8°, 14 p. [N. Lb⁵⁰ 1212.]

5281. — Tableau des noms et demeures de MM. les notables adjoints de Paris, créés par les décrets de l'Assemblée nationale des 8 et 9 octobre 1789, 27 mars et 21 avril 1790, sanctionnés par le Roi. *Imp. Knopen*, 1790, in-8°, XVI-38 p. et la table des districts par ordre alphabétique. [N. Lb⁵⁰ 1219.]

5282. — Notes sur les administrateurs de l'organisation de la municipalité provisoire de Paris. *S. l.*, 1790, in-4°, 18 p.

Bibliothèque Paul Lacombe.

Pièce curieuse, imprimée sur deux colonnes, dont l'une contient les noms des administrateurs, avec l'énumération de leurs attributions, et l'autre des appréciations, le plus souvent malveillantes, sur leur capacité, leur caractère, etc.

B.—COMMUNE CONSTITUTIONNELLE (4 SEPTEMBRE 1790, 10 AOUT 1792)

5283. — Liste générale des cent quarante-quatre citoyens élus par les quarante-huit sections, pour composer le Conseil général et le Corps municipal de la ville de Paris. (4 septembre 1790.) *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 124.]

Sur l'ex. de la B. N., près du mot *liste* on lit deuxième, d'une écriture contemporaine. Cette liste présente les noms des élus dans l'ordre suivant : Sections, noms, âges, qualités, demeures. En vertu d'une décision du Conseil de ville, elle avait été tirée à 3,000 ex. et affichée à 1,200.

5283^a. — Liste générale... (23 sept.) *Imp. Lottin et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 124 A.]

Avis concernant la validation de l'élection de Jean-Philippe Garran, ci-devant de Coulon, et fixant aux 25, 26 et 27 septembre l'élection des quarante-huit membres du corps municipal.

5284. — Municipalité de Paris. Conseil de ville. Proclamation du maire et des officiers municipaux de la ville de Paris. Convocation du Conseil général de la Commune. 6 octobre 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1172.]

Liste, noms et prénoms des élus.

5285. — Manuel municipal ou État général et complet de la municipalité de Paris, de ses divers départements, divisions et attributions, auquel on a joint le tableau des tribunaux tant civils que criminels, avec les noms et demeures des juges de paix, des commissaires de police et secrétaires-greffiers des sections, etc. etc. *Paris, J.-R. Lottin*, 1791, in-12, 1 f., II-104 p., texte encadré. [N. Lb⁵⁰ 1236. — P. 9732.]

Rare et précieux petit livre, donnant, ainsi que son titre l'indique, la liste de tous les fonctionnaires municipaux et le détail des attributions de chaque « département », avec les noms des titulaires de leurs subdivisions.

5286. — Département de Paris. Noms et demeures de MM. les administrateurs. *Ballard*, 1791, in-4°, 6 p. [Br. M. F. R. 11°, 6.]

5287. — Liste générale des notables adjoints de la ville de Paris, élus par les quarante-huit sections, en exécution de l'arrêté du Corps municipal du 23 mars 1791, conformément au décret des 8 et 9 octobre 1789, sanctionné le même mois. *Imp. Lottin aîné. S. d.*, in-4°, 19 p. [N. Lb⁵⁰ 1246.]

5288. — Municipalité de Paris. Liste générale des soixante-quinze citoyens élus par les quarante-huit sections, pour composer le Conseil général, le Corps et le Bureau municipal de la ville de Paris, année 1792. (21 décembre 1791.) *Imp. Lottin aîné*, 1791, in-4°, 6 p. [N. Lb⁵⁰ 1266.]

5289. — Municipalité de Paris. Liste générale des soixante-seize citoyens élus et admis par les quarante-huit sections pour remplacer les membres du Conseil général, du Corps et du Bureau municipal de la ville de Paris, qui sont sortis par la voie du sort, année 1792. Convocation des quarante-huit sections pour le mercredi 8 février 1792. (3 février.) *Imp. Lottin aîné*, 1792, in-4°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1273.]

C.—COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE (10 AOUT 1792, 9 THERMIDOR AN II, 27 JUILLET 1794)

5290. — Liste de tous les membres du Conseil général de la Commune qui ont été

chargés de commissions portant comptabilité ou responsabilité. (10 août-1^{er} octobre 1792.) *Imp. Patris. S. d.*, in-4^o, 9 p. [N. Lb⁴⁰ 1293.]

5291. — Liste générale des cent quarante-quatre citoyens élus par les quarante-huit sections, pour composer le Conseil général, le Corps et le Bureau municipal de la ville de Paris. *S. l.*, 1793, in-4^o, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 1300.]

5292. — Commune de Paris. Tableau général des commissaires des quarante-huit sections qui ont composé le Conseil général de la Commune du 10 août 1792. *S. l. n. d.*, in-4^o, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 1301.]

Liste différente du numéro précédent.

Buche et Roux ont réimprimé (*Histoire parlementaire*, tome XVI, p. 411) comme une « pièce unique », et sans doute d'après l'original manuscrit, ce Tableau que leur avait communiqué M. Guillaume, archiviste de la Seine. Dans le texte imprimé, il est réparti en huit colonnes : sections, noms et demeures des commissaires, dates de nomination, extraits des pouvoirs donnés aux commissaires de chaque section, ordre de remplacement, noms et demeures. Buche et Roux ont reproduit ces indications sans en conserver la disposition matérielle, ainsi que les signes adoptés par le rédacteur du Tableau : un astérisque unique désigne ceux des commissaires qui avaient pris et signé l'engagement d'être journellement à leur poste jusqu'au renouvellement du Conseil général ; deux astérisques désignent les commissaires chargés de faire auprès des municipalités, districts et départements, telles réquisitions qu'ils jugeraient convenables.

5293. — Département de Paris. Procureur général syndic, le citoyen Lulier, homme de loi, rue du Petit-Lyon (*sic*), n^o 2, section de Bonconseil. Membres du directoire du département de Paris. [Suit la liste.] *Paris, imp. Duplain. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1317.]

Noms, prénoms, professions et adresses des membres du directoire et des administrateurs du département.

5294. — Municipalité de Paris. Liste générale des cent quarante-quatre citoyens élus et agréés par les quarante-huit sections pour former le Conseil général de la Commune. (13 juillet 1793.) *Imp. Patris. S. d.*, in-4^o, 18 p. [N. Lb⁴⁰ 1322.]

5295. — Tableau de la formation des douze comités révolutionnaires de Paris, contenant les noms des sections qui doivent composer chacun des comités, et la liste des citoyens proposés pour en être membres. *S. l. n. d.* [1793], in-4^o, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1491.]

D. — BUREAU CENTRAL DU CANTON DE PARIS

5296. — Convention nationale. Rapport et projet de décret, au nom du Comité de législation, sur la réorganisation de la municipalité de Paris, par DUCUÉ D'ASSÉ, député de l'Orne. Imprimés par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Le³⁸ 2372.]

5297. — Convention nationale. Projet de décret présenté à la Convention nationale, au nom des Comités de salut public, de sûreté générale et de législation, dans la séance du 11 fructidor, par MERLIN (de Douai). Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Le³⁸ 917.]

Réorganisation de l'administration de la Commune de Paris.

5298. — Liste des candidats présentés, au nom des Comités de salut public, de sûreté générale et de législation, pour le complément de la commission administrative de Paris, et la formation de la commission des contributions publiques, en exécution de la loi du 14 fructidor, l'an III de la République française. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Paris, imp. Nationale, frimaire an III*, in-8^o, 2 p. [N. Le³⁸ 1089.]

5299. — Convention nationale. Noms des citoyens présentés par le Comité de législation, pour compléter le comité civil de la section de Bondy ; — de Bonconseil ; — des Lombards ; — du Finistère ; — de la République ; — de Popincourt ; — des Quinze-Vingts ; — des Sans-Culottes. Imprimés par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, frimaire an III*, in-8^o, 8 p. [N. Le³⁸ 1090.]

3300. — Convention nationale. Noms des citoyens présentés par le Comité de législation, pour compléter le comité civil de la section des Champs-Élysées; — des Invalides; — du Bonnet-Rouge; — des Taileries; — Poissonnière; — de Montreuil; — de Brutus; — du Faubourg-du-Nord. Imprimés par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, frimaire an III*, in-8°, 8 p. [N. Le³⁸ 1091.]

3301. — Convention nationale. Noms des citoyens présentés par le Comité de législation, pour compléter le comité civil de la section du Contrat-Social; — de Matus Scevola; — du Panthéon Français; — des Gardes-Françaises; — de Guillaume-Tell; — de Lepelletier; — du Mont-Blanc; — du Faubourg-Montmartre. Imprimés par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, frimaire an III*, in-8°, 8 p. [N. Le³⁸ 1092.]

3302. — Convention nationale. Noms des citoyens présentés par le comité de législation, pour compléter le Comité civil de la section de la Fidélité; — des Droits-de-l'Homme; — de la Réunion; — de la Fontaine-de-Grenelle; — de l'Homme-Armé; — du Muséum; — des Arcis; — des Graviillers. Imprimés par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, frimaire an III*, in-8°, 8 p. [N. Le³⁸ 1093.]

3303. — Convention nationale. Noms des citoyens présentés par le Comité de législation, pour compléter le comité civil de la section de l'Indivisibilité; — de l'Unité; — de l'Arsenal; — de l'Observatoire; — de la Cité; — de la Halle-au-Blé; des Amis-de-la-Patrie; — de la Montagne. Imprimés par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, frimaire an III*, in-8°, 8 p. [N. Le³⁸ 1094.]

3304. — Convention nationale. Noms des citoyens présentés par le Comité de législation, pour compléter le comité civil de la section de Marat; — de la Fraternité; — de Bonne-Nouvelle; — des Marchés; — des Piques; — du Temple; — Révolutionnaire; — de Chaslier. Imprimés par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, frimaire an III*, in-8°, 8 p. [N. Le³⁸ 1095.]

3305. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport sur la formation des municipalités de Bordeaux, Lyon, Marseille et Paris, fait par MARIE-JOSEPH CHÉNIER, dans la séance du 3 pluviôse. (23 janvier 1796.) *Paris, imp. Nationale, pluviôse an IV*, in-8°, 7 p. [N. Le⁴³ 86.]

Réimp. dans les *Œuvres* de l'auteur (1826), tome V, p. 325.

§ 2. — Constitution du département et de la municipalité de Paris. — Délimitation de leur étendue et de leurs attributions. — Division par districts et par sections.

A. — CONSTITUTION DU DÉPARTEMENT ET DE LA MUNICIPALITÉ DE PARIS

3306. — Principes généraux et Observations sur la formation de la municipalité de Paris. *Paris, Imp. de Monsieur*, 1790, in-4°, 36 p. [P. 14615.]

« Cet écrit dit l'Avertissement, a été fait au mois d'août 1789 et, par conséquent, bien avant les décrets de l'Assemblée nationale sur la sanction royale, sur la forme de la législature et sur celle des assemblées primaires du peuple pour l'élection de ses représentants. »

3307. — Instruction de l'Assemblée nationale sur la formation des nouvelles municipalités dans toute l'étendue du royaume. Du 14 décembre 1789. *Paris, imp. Royale*, 1789, in-4°, 15 p. [N. Le²⁹ 373.]

3308. — Vocabulaire des municipalités et des corps administratifs. Ouvrage utile et commode à tous ceux qui voudront apprendre ce qu'ils sont aujourd'hui et connaître les fonctions des places auxquelles ils peuvent parvenir, suivant le nouvel ordre des choses, soit dans les municipalités, soit

dans les administrations de département et de district, par M^e Q. V. T., avocat au Parlement. *Paris, V^e Vallat La Chapelle*, 1790, in-8°, 52 p. [*Br. M. F. R.* 64, 10.]

Par Q.-V. TENNESSON, suivant une note de Van Thol, communiquée à Barbier.

3309. — Courtes Réflexions d'un électeur sur l'administration du département de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [*P.* 10072^r.]

3310. — Avis important aux bourgeois de Paris, par M. LEBLOND DE SAINT-MARTIN. (23 juillet 1789.) *Rue Saint-Jacques*, 37. *S. d.*, in-8°, 7 p. [*N. Lk^r* 6573.]

Sur l'organisation de la municipalité.

3311. — Quelques Idées de constitution applicables à la ville de Paris, en juillet 1789, par M. l'abbé SIEYÈS. *Versailles, imp. Baudouin. S. d.*, in-8°, 1 f. et 37 p. [*N. Lk^r* 2107.]

3312. — Lèttre d'un cordelier, ancien dragon, aux soixante districts de la capitale, sur la formation d'une commune. *Paris, Maradan*, 1789, in-8°, 18 p. [*N. Lk^r* 7888.]

Par M. de MIRANPAL, avocat, selon une dédicace relevée sur l'ex. de la collection Rondonneau, déjà cité, tome I^{er}, n^o 774. Le dédicataire est Guffroy et non Geoffroy, comme il a été imprimé par erreur.

3313. — Aux soixante districts de Paris. *Paris, Belin*, 1789, in-8°, 16 p. [*N. Lk^r* 7889.]

Signé : LETELLIER.

P. 10, projet d'administration locale, en trente-deux articles.

3314. — Réflexions offertes à l'attention de MM. des soixante districts de la ville de Paris, *Paris, Guillot*, 1789, in-8°, 8 p. [*N. Lk^r* 7890.]

Signé : L. C., citoyen du district de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Projet d'organisation municipale.

3315. — Projet ou Plan de municipalité. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [*R. AD. I.* 70.]

Cahier détaché d'un ensemble que je ne connais pas. On trouve, au bas de la p. 16, cette réclame typographique : *Motion*.

3316. — Nouveau Plan d'administration pour la ville de Paris, par M... DE LA SAUDADE], avocat. *S. l.*, 1789, in-8°, 45 p. [*R. AD. XVII.* 68.]

Le nom de l'auteur m'est fourni par l'ex. de la collection Rondonneau.

3317. — Réflexions d'un citoyen sur la nomination à faire des soixante officiers formant le Conseil de ville. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-8°, 3 p. [*N. Lk^r* 6577.]

Voyez le numéro suivant.

3318. — Vœu d'un citoyen du district de Saint-Jacques-l'Hôpital pour la formation d'un comité central de la Commune de Paris sur l'objet actuel de nos délibérations, lequel sera composé de citoyens non électeurs. Envoyé aux soixante présidents des districts pour être communiqué aux districts. *S. l. n. d.* (23 juillet 1789), in-8°, 4 p. [*N. Lk^r* 6577.]

Le Vœu est cartonné dans l'ex. de la B. N. avec les *Réflexions d'un citoyen*. Voyez le numéro ci-dessus.

3319. — Opinion d'un citoyen sur l'administration municipale de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [*N. Lk^r* 6578.]

3320. — Projet d'administration pour la ville de Paris, présenté à l'Assemblée nationale, par M. DE LA MÉTHÈNE, docteur en médecine. *Lagrange. S. d.*, in-8°, 16 p. [*N. Lk^r* 6580.]

3321. — Plan de municipalité proposé aux membres composant le comité chargé par l'Assemblée des représentants de la Commune, de travailler au plan d'organisation du Corps municipal de la ville de Paris. Par M. DE JOLY, avocat au Conseil, député du district des Enfants-Rouges. *Paris, Momoro. S. d.*, in-8°, 1 f. et 26 p. [*N. Lk^r* 6600.]

3322. — Première série d'articles pour le Plan de municipalité, arrêtés par l'Assemblée générale des représentants de la Commune, concernant le ressort et la division de Paris, par rapport à la municipalité. — Seconde série d'articles... concernant les

citoyens actifs électeurs. *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°. [N. Lb⁹⁹ 12.]

D'après le catalogue de la B. N.

3323. — Motifs des commissaires pour adopter le Plan de municipalité qu'ils ont présenté à l'Assemblée générale des représentants de la Commune lus à l'Assemblée générale, par J.-P. BRISSOT DE WARVILLE, représentant de la Commune, suivis d'un Projet du plan de municipalité. *Paris, Lottin de Saint-Germain*, août 1789, in-4°, 1 f. et 28 p. [N. Lb⁹⁹ 15.]

Le titre de départ, p. 1. porte : 20 août 1789. Au bas de la p. 28, réclame typographique : *Projet*. Voyez le numéro suivant.

3324. — Projet du Plan de municipalité de la ville de Paris, présenté à l'Assemblée générale des représentants de la Commune, par ses commissaires, le 12 août 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°, 32 p. [N. Lb⁹⁹ 1185.]

3325. — Projet à examiner dans l'Assemblée générale des représentants de la Commune. *Imp. Lottin aîné*, 1789, in-4°, 16 p. [N. Lb⁹⁹ 1192.]

Plan de municipalité. L'ex. de la B. N. porte l'adresse mss. de M. de Bure, imprimeur, rue Serpente.

3326. — Plan d'organisation provisoire de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁹ 1193.]

3327. — Réflexions rapides sur le projet du Plan de municipalité de la ville de Paris. Par un des représentants, député du district de Sainte-Elisabeth. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lk⁷ 6584.]

L'ex. de la B. N. paraît incomplet.

3328. — Plan d'organisation de l'Assemblée de trois cents représentants de la Commune de Paris, par M. PRÉVOST DE SAINT-LEUCIEN, l'un des premiers représentants de la Commune, du district de la Trinité. *Imp. Cellot. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁹⁹ 1194.]

L'auteur rappelle en note (p. 1) ses *Observations rapides* sur le Plan d'organisation pro-

visoire proposé par les représentants de la Commune. Je ne connais pas cette brochure qui ne saurait être confondue avec le numéro précédent.

3329. — Observations sur le projet d'un plan de municipalité de la ville de Paris, par M. JAVON, avocat en Parlement, représentant de la Commune de Paris, député du district de Saint-Nicolas-des-Champs (22 août 1789). *Royer. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lk⁷ 6581.]

Voyez le numéro suivant.

3329^a. — Observations..., par M. JAVON... *Imp. Valleyre aîné. S. d.*, in-8°. 16 p. [N. Lk⁷ 6581 A.]

3330. — À mes concitoyens et aux représentants de notre Commune, sur le projet du Plan de municipalité de la ville de Paris. *Garnery et Volland*, 1789, in-8°, 18 p. [N. Lb⁹⁹ 2264.]

Signé : RAMOND, soldat-citoyen au district de Saint-Philippe-du-Roule, auteur des *Observations sur la Suisse* jointes aux *Lettres* de W. Coxe.

Cette brochure du romancier et du voyageur, en qui Sainte-Beuve a montré l'un des précurseurs du romantisme, est restée inconnue à Quéraud et au célèbre critique.

3331. — Vices essentiels dans le Plan de la municipalité rédigé par les commissaires des représentants de la Commune de Paris, avec un mot sur la sanction des lois. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lk⁷ 6582.]

3332. — Projet d'un plan de municipalité, précédé de réflexions sur le plan proposé à l'Assemblée des représentants de la Commune et aux districts. *Paris, imp. Cloussier*, 1789, in-4°, 1 f. et 38 p. [N. Lk⁷ 6583.]

3333. — Réflexions sur le projet du Plan de municipalité de la ville de Paris présenté à l'Assemblée générale des représentants de la Commune et Plan d'une organisation municipale plus simple et plus conforme aux principes du gouvernement monarchique. *Paris, imp. N.-H. Nyon*, 1789, in-4°, 19 p. [N. Lk⁷ 6585.]

3334. — Nouveau Plan de municipalité proposé par M. CARDIN, membre du comité

du district de Saint-Nicolas-des-Champs. *Imp. V^e Hérissonet. S. d.*, in-8°, 1 f. et 43 p. [N. Lk⁷ 6386.]

3335. — Nouveau Plan d'administration pour la ville de Paris, par M...., avocat. *S. l.*, 1789, in-8°, 43 p. [N. Lk⁷ 6387.]

Les marges de l'ex. du British Museum [F. R., 627, 3] sont couvertes de notes contemporaines en partie rognées par le couteau du relieur.

3336. — Règlement pour la formation permanente des districts et l'administration municipale de Paris. Dédié et présenté à M. Bailly..., par M. le chevalier DE CLOSQUINET DE LA ROCHE. *Imp. Valleyre aîné. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lk⁷ 6388.]

3337. — Lettre à M. Bailly, maire de la Ville, sur les électeurs et l'organisation des districts de Paris. *Imp. Demouville*, 1789, in-8°, 12 p. [N. Lk⁷ 6389.]

Signée : CHAZOT.

3338. — Indications rapides sur la formation d'une Commune. adressées aux soixante districts de la capitale. *S. l. n. d.*, in-8°, 18 p. [N. Lk⁷ 6390.]

3339. — Observations rapides sur la partie des magistrats et officiers municipaux qui doivent être chargés du maintien et de la surveillance du bon ordre dans la ville de Paris et des autres grandes capitales du royaume. *Paris, Lactoye. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lk⁷ 6392.]

L'ex. de la B. N. porte la signature de M. DE CHAVANCOURT.

3340. — Proclamation du Roi qui subroge la municipalité de la ville de Paris aux pouvoirs relatifs aux rentes. Du 11 novembre 1789. *Paris, imp. Royale*, 1789, in-4°, 4 p.

3341. — Lettre à MM. les trois cents nouveaux représentants de la Commune de Paris sur le besoin urgent d'une constitution municipale et sur le vice des mesures prises pour l'établir. (15 septembre.) *S. l.*, 1789, in-8°, 33 p. [N. Lk⁷ 6393.]

Signée : COQUEAC, citoyen du district de Saint-Germain-l'Auxerrois.

3342. — Observations sur le Plan de la municipalité de Paris, suivies du Plan général et d'une Déclaration des droits des municipalités, par J.-P. BRISSOT DE WARVILLE, l'un des représentants de la Commune de Paris. *Paris, au bureau du Patriote français : Desenne; Bailly; V^e Hérissonet*, 13 novembre 1789, in-8°, 79 p. [N. Lk⁷ 6394.]

Un contemporain a rédigé une table manuscrite jointe à l'ex. de la B. N.

3343. — Réflexions sur la manière dont la ville de Paris devrait être administrée et sur la composition de sa municipalité, en laissant à ses habitants la juste influence qu'ils doivent avoir sur le choix de ceux à qui ils confient leurs intérêts et les moyens de se garantir des abus d'autorité dont ceux qui doivent les gouverner pourraient se rendre coupables, avec quelques observations sur la police et sur les subsistances. *S. l. n. d.*, in-8°, 34 p. [N. Lk⁷ 6395.]

3344. — Idées d'un citoyen sur la municipalité ou la Commune gouvernée par elle-même, par M. LEBLOND DE SAINT-MARTIN. *S. l. n. d.*, in-8°, 34 p. [N. Lk⁷ 6397.]

3345. — Idées sur l'administration municipale, par A.-G. DUCANTON, citoyen de la section de Henri IV, employé dans les bureaux de la municipalité provisoire. Dédiées à MM. le maire, procureur syndic et adjoints notables, officiers municipaux et à tous les bons citoyens, avec invitation instante d'y ajouter, réformer ou contredire. *Imp. de Henri IV. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lk⁷ 6398.]

3346. — Suite de Mémoires et Observations, demandés par M. le maire de Paris à M. DE CORNY, avocat et procureur du roi et de la ville sur divers objets concernant la juridiction et l'administration de la municipalité, et sur les développements des articles II, III, IX, XII, XIII et XIV du cahier municipal, dont il a été arrêté, le 22 juin, qu'il serait spécialement chargé, pour l'exécution de l'article XXVI de ce même cahier fait avec MM. les XL représentants de la Nation, députés pour la ville de Paris. Novembre 1789. *Imp. Lottin aîné*

et *Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 156 p. [Br. M. F. R., 613. 2.]

N° 1 (p. 13). Composition de la municipalité de Paris lors de la Révolution du 12 juillet 1789 et vues proposées antérieurement pour une meilleure Constitution.

a). P. 17. Notice ou Extrait du Mémoire qui précédait un plan de municipalité proposé en 1786 par M. de Corny, procureur du Roi et de la Ville.

b). P. 31. Suite du Mémoire de 1786.

c). P. 41. Translation provisoire de l'Hotel de Ville au Louvre, déjà proposée en 1787.

N° II. Juridiction de l'Hotel de Ville de Paris. Motifs pour la conserver en ce qu'elle est indispensablement nécessaire pour subvenir aux mesures de l'administration quant aux moyens, à la certitude et à la régularité des approvisionnements de la capitale, et pour y réunir ce qui en a été démembré lorsqu'on a créé des tribunaux d'exception.

N° III. Observations sur les approvisionnements de combustibles destinés à la capitale et sur l'état actuel de l'arrondissement qui y est affecté. Moyens d'augmenter les ressources générales. Etat de la navigation des rivières; ce qu'il faut pour l'entretenir, la perfectionner et même pour ouvrir de nouvelles branches. Ruisseaux flottables. Canaux. Notice des mesures proposées depuis quatre ans.

3347. — Règlement général pour la municipalité de Paris. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789-1790, in-4°, 9, 24 (plus 1 f. non paginé), 48 et 28 p. [N. Lb⁵⁰ 91.]

Chaque titre, sauf les deux premiers, a une pagination séparée et la rubrique des imprimeurs est répétée à chacun d'eux.

Voyez le numéro suivant.

3347^a. — Règlement général... *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*. S. d. (1790), in-4°, 70 p. [N. Lb⁵⁰ 91 A.]

3348. — Règlement général pour la Commune de Paris, rédigé par ses députés réunis à l'archevêché. *Paris, imp. Seguy-Thiboust*, 1790, in-4°, 35 p. [N. Lb⁵⁰ 93.]

3349. — Esprit du règlement général pour la Commune de Paris. *Paris, imp. Seguy-Thiboust*, 1790, in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 94.]

3350. — Suite du Plan de municipalité à discuter dans l'Assemblée générale des représentants de la Commune. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 95.]

3351. — Seconde suite d'articles pour le Plan de municipalité à discuter dans l'Assemblée générale des représentants de la Commune. *Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1201.]

3352. — Observations d'un citoyen sur une disposition importante du projet de règlement de la municipalité de Paris. *Imp. Demouville*. S. d., in-8°, 31 p. [N. Lb⁵⁰ 7955.]

Contre l'article 2 du titre IX qui attribuait au maire ou au lieutenant de maire la décision et la signature pour toutes les affaires de la municipalité; l'auteur réclamait l'adjonction de deux assesseurs.

3353. — Idées sur la constitution politique la plus convenable à la ville de Paris, formant seule un département. Par M. Du Pont, député du bailliage de Nemours à l'Assemblée nationale. *Paris, Baudouin*, 1790, in-8°, 26 p. et 1 f. pour la table. [N. Lk⁷ 6399.]

3354. — Plan de municipalité populaire et civique à l'usage de Paris, propre à servir de base aux citoyens vertueux qui s'occupent de la régénération du régime municipal, par M. le chevalier de CLOSCQUET DE LA ROCHE, auteur du premier « Plan de municipalité » et d'un « Règlement sur la permanence des districts, avec l'attribution de la police officielle », article décrété depuis par l'Assemblée nationale. Dédié et présenté à M. Bailly. *Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais*, 1790, in-8°, VIII-48 p. [N. Lk⁷ 6601.]

3355. — Adresse aux citoyens, sur le meilleur plan de municipalité, conclu de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, par M. DUFOURNAY DE VILLIERS. S. l., 25 avril 1790, in-8°, 56 p. [N. Lb⁵⁰ 3332.]

3356. — Rapport sur le plan de municipalité convenable à la ville de Paris, fait au nom du Comité de constitution, par M. DÉMETRIER. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. (27 avril 1790.) *Paris, imp. Nationale*. S. d., in-8°, 44 p. [N. Le²⁹ 615.]

P. 11-14, *Projet de règlement pour la municipalité de la ville de Paris, présenté par le Comité de constitution et imprimé par ordre de l'Assemblée nationale*.

Voyez le numéro suivant.

5357. — Rapport sur le plan de municipalité, par M. DÉMEUNIER. *S. l. n. d.*, in-8°, 42 p. [R. AD. XVI, 72.]

P. 10-42, *Projet de règlement...*

5358. — Lettres patentes du Roi sur décret de l'Assemblée nationale pour l'organisation de la municipalité de Paris, données à Paris le 27 juin 1790. *Paris, imp. Royale*, 1790, in-4°, 74 p. [R. AD. XVI, 68.]

P. 44, Du 21 mai 1790. *Suite de l'art. XXXIV des lettres patentes ci-dessus* [Division de Paris en 48 sections].

Voyez le numéro suivant.

5359. — La Loi et le Roi. Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée nationale concernant la municipalité de Paris. Du 27 juin 1790. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 83 p. [R. AD. XVI, 68.]

P. 46, Décret du 22 juin 1790, concernant la division de Paris en 48 sections.

On lit p. 83 : « Nota. S'il se trouve quelques difficultés à éclaircir, on pourra consulter le Plan. — Avis. Le Plan topographique de Paris divisé en 48 sections se trouve chez M. Dezauche, géographe du Roi, rue des Noyers. »

5360. — Instruction adressée par ordre du Roi au directeur du département de Paris. (14 mars 1791.) *Imp. Royale*, 1791, in-4°, 38 p. [A. N. C. 199 ; 160¹⁵.]

Sur la délimitation et l'exercice immédiat de ses attributions qui ne comportaient pas moins de vingt et un objets, savoir :

1° Remise des papiers par les précédents administrateurs.

2° Transcription et envoi des décrets de l'Assemblée nationale acceptés ou sanctionnés par le Roi.

3° Forme de la correspondance.

4° Premiers détails que le directoire doit se hâter de se procurer sur le montant des impositions de 1790 et sur la contribution ou prestation des chemins.

5° Même détail sur le montant des rôles des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789.

6° Dispositions relatives au recouvrement des impositions de 1790 et années antérieures.

7° Dispositions à faire pour constater les erreurs, inégalités et doubles emplois qui auront lieu lors du *répartement* (*sic*) des impositions de 1790 entre les communautés. [Une note prévient qu'on doit entendre par *répartement* l'opération de la distribution de l'impôt entre les communautés d'un même arrondissement précédemment connue sous le nom de *département*.]

8° Examen des demandes formées par les contribuables, soit en décharge ou réduction, soit en remise ou modération.

9° Entretien, réparation et reconstruction d'églises et presbytères ou autres dépenses locales.

10° Inspection, surveillance et suite des ouvrages d'art des ponts et chaussées approuvés sur les fonds de 1790.

11° Inspection, surveillance et suite des ouvrages également approuvés sur le produit de la prestation des chemins de la même année.

12° Contribution patriotique.

13° Perception des impositions indirectes.

14° Administration et vente des biens nationaux.

15° Payement des traitements ecclésiastiques et autres dépenses du culte.

16° Suppression des droits féodaux.

17° Questions relatives à la formation des municipalités, à leur organisation ou réunion.

18° Mendicité et vagabondage.

19° Revenu des communautés, hôpitaux, enfants exposés, prisons.

20° Perception des contributions directes de 1791.

21° Répartition de ces mêmes contributions.

Suivent vingt et un paragraphes relatifs aux opérations à effectuer en vue de ces différents objets.

Le directoire de Paris était composé d'un démembrement de l'ancienne province de l'Île-de-France [district de Saint-Denis et de Bourglaine-Reine] et de la ville de Paris.

5361. — Municipalité de Paris. Loi relative au droit de pétition, et qui fixe les cas où les citoyens pourront requérir la convocation de la Commune. Donnée à Paris, le 22 mai 1791. *Imp. Royale*, 1791, in-4°, 4 p.

5362. — Loi (n° 2263) relative à l'organisation provisoire du Conseil général de la Commune de Paris. Du 30 août 1792. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1792, in-4°, 3 p. [R. AD. I, 70.]

5363. — Loi (n° 2291) portant que le nombre des citoyens qui doivent former le Conseil général de la Commune de Paris sera augmenté et porté à 288. Du 2 septembre 1792. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1792, in-4°, 3 p. [R. AD. XVI, 70.]

5364. — Décret (n° 166) de la Convention nationale du 24 novembre 1792. Formation provisoire du Conseil général de la Commune et du Corps municipal de Paris. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1792, in-4°, 2 p. [R. AD. XVI, 70.]

5365. — Décret (n° 195) de la Convention nationale du 29 novembre 1792, interprétation des articles I^{er} et IV du décret du 24 de ce mois relatif à la formation provisoire du Conseil général et du Corps municipal de la Commune de Paris. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre, 1792, in-4°, 2 p.* [R. AD. XVI, 70.]

5366. — Décret (n° 732) de la Convention nationale du 3 avril 1793, relatif à l'organisation provisoire de la municipalité de Paris. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre, 1793, in-4°, 2 p.* [R. AD. XVI, 70.]

« Vu les circonstances difficiles où se trouve la chose publique », le Conseil est autorisé à s'adjoindre tous les citoyens élus pour composer le Conseil général définitif de la Commune.

5367. — Décret (n° 1009) de la Convention nationale du 10 juin 1793, relatif au renouvellement et à l'organisation de la municipalité de Paris. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre, 1793, in-4°, 3 p.* [R. AD. XVI, 70.]

B. — ÉTENDUE ET DÉLIMITATION DU DÉPARTEMENT ET DE LA MUNICIPALITÉ.

5368. — Motion faite par M. VAUVILLIERS, lieutenant de maire, dans l'Assemblée des représentants de la Commune, le 14 décembre 1789. *S. l. n. d., in-8°, 10 p.* [N. Lb¹⁰ 44.]

Sur le régime particulier, l'étendue, la population, l'approvisionnement de Paris et la délimitation du département de la Seine.

5369. — Motion de M. l'abbé FAUCHET sur l'étendue et l'organisation du département de Paris, faite le 15 décembre 1789. *S. l. n. d., in-8°, 46 p.* [N. Le²⁹ 381.]

5370. — Motion de M. GODARD, l'un des représentants de la Commune, faite à l'Assemblée générale de la Commune, le 15 décembre 1789, sur l'étendue et l'organisation du département de Paris. *S. l. n. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb¹⁰ 45.]

5371. — Opinion de J.-P. BRUSSOT DE WARVILLE, sur la question de savoir si Paris sera le centre d'un département de dix-huit lieues de diamètre, ou s'il formera seul un département, en lui joignant une banlieue de deux ou trois lieues, développée à l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, le mardi 15 décembre 1789, et imprimée par ordre de l'Assemblée. *S. l., 19 décembre 1789, in-8°, 1 f. et 10 p.* [N. Lb¹⁰ 46.]

5372. — Adresse à l'Assemblée nationale (12 janvier 1790), présentée par les représentants de la Commune de Paris, relativement au vœu des districts concernant l'étendue du département dans lequel la capitale doit être placée. *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1790, in-4°, 8 p.* [N. Lb¹⁰ 51.]

Les motions des districts, rappelées par cet intitulé, seront décrites sous la rubrique respective de chacun d'eux. Voy. plus loin, chapitre V.

5373. — Réflexions sur l'intérêt de la ville de Paris dans la division du royaume en départements, par M. DUPOIX, député de la ville de Paris. *Leclère. S. d., in-8°, 16 p.* [Lk⁷ 6396.]

5374. — Mémoire sur la nécessité de conserver à la municipalité de la ville de Paris, la police et la juridiction dans l'étendue des lieux, ports et rivières d'où elle tire ses approvisionnements. *S. l., MDCCXC, in-4°, 19 p.* [N. Lk⁷ 6605.]

Signé : TENAILLE DE CHATILLON, avocat au Parlement, représentant extraordinaire de la ville de Clamecy à l'Assemblée nationale.

5375. — Réflexions sur la division territoriale du département et de la municipalité de Paris, par M. MCLOT, chanoine de Saint-Victor, représentant de la Commune. *S. l. n. d., in-8°, 14 p.* [N. Lk¹ 785.]

5376. — Rapport sur la démarcation des limites du département de Paris et de celui de Seine-et-Oise du côté de Saint-Cloud, fait au nom du comité de division, par M. CAZES, député du département de la Haute-Garonne, le 24 juin 1792... Imprimé

par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale*, 1792, in-8°, 11 p. [X. Lb³¹ 3 L, n° 13.]

Suivi d'un projet de décret attribuant au département de Paris l'île du pont de Sèvres et prononçant son annexion à la municipalité d'Autueil dont elle continuera à faire partie.

C. — FIXATION DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

3377. — Avis instant aux citoyens de Paris. Réflexions critiques sur les propositions faites à la Commune de Paris par le Conseil de ville, pour les indemnités à accorder au maire de Paris et aux officiers municipaux, et sur lesquelles il doit être statué définitivement dans les assemblées des sections les 29, 30 et 31 juillet 1790. *Paris, imp. Pellier*, 1790, in-8°, 14 p. [X. Lb³⁰ 9189.]

3378. — Nouveaux Éclaircissements, par un citoyen, sur le résultat des délibérations des quarante-huit sections de la ville de Paris, relatifs au traitement des officiers municipaux. *Paris, imp. du Journal gratuit*, 1790, in-8°, 14 p. [X. Lb³⁰ 9283.]

Signé : R. C.....T [ROBERT CRACHET?]

3379. — Dépouillement des délibérations des sections relatives au traitement du maire et aux indemnités accordées aux officiers municipaux, fait au Conseil de ville le 1^{er} août 1790. *Imp. Lottin l'aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 28 p. [X. Lb³⁰ 121.]

3380. — Dépouillement des nouvelles délibérations des sections, relatives au traitement du maire et aux indemnités accordées aux officiers municipaux. Fait au Conseil de ville, le 4 octobre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 27 p. [X. Lb³⁰ 1236.]

↳ Sur les délibérations des sections, touchant le traitement du maire et des officiers municipaux, voyez ci-après, chapitre VI.

D. — FORMATION DES DISTRICTS

3381. — Hommage d'un citoyen aux districts de Paris ou Régénération complète
T. II.

de la France. (Septembre 1789) *Paris, Née de La Rochelle*, 1789, in-8°, 64 p. [X. Lb³⁰ 7771.]

3382. — Nouveau Plan de constitution pour les districts, par un citoyen du district de Saint-Honoré. *Imp. Demouville. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb³⁰ 7891.]

Signé : CHARTREY, avocat au Parlement.

3383. — Observations sur l'organisation des assemblées des districts, par M. LEBLOND DE SAINT-MARTIN. *Cressonnier. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb³⁰ 7892.]

3384. — Le Spectateur des districts. *Garnery et Vollant. S. d.*, in-8°, 12 p. [X. Lb³⁰ 7893.]

Sur les droits et les pouvoirs des districts.

3385. — Pacification des districts. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. non chiffrées. [X. Lb³⁰ 7894.]

Protestation contre la présence dans les districts d'avocats et de procureurs « qui y sont les premiers à parler et les derniers à se taire » et qui empêchent « l'honnête citoyen d'y élever la voix dans la crainte d'être assailli par la secte praticienne ».

3386. — [Avis de la formation, à l'Archevêché, d'un bureau de correspondance pour quarante-deux des districts, commençant ainsi :] « Messieurs, l'intérêt de la Commune a engagé quarante-deux districts... » *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [X. Lb³⁰ 7895.]

Signé : DU BAIL DES FONTAINES, doyen; ROUSSINEAU et HARDY, secrétaires.

3387. — Discours de M. le maire de Paris, à l'Assemblée nationale, le 22 mars 1790. *Paris, imp. Nationale*, 1790, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁰ 319.]

Sur la permanence des districts.

3388. — Permanence et Formation des sections ou districts. Aux soixante districts. *Paris, imp. Momoro*, 1790, in-8°, 8 p. [X. Lb³⁰ 3334.]

Signé : BOILEUX DE BEAULIEU, auteur de la Lettre au président du Comité des recherches.

3389. — Opinion de M. DE BENGY DE PUYVALLEE, député du Berry, sur la permanence

des districts de Paris et sur l'organisation qu'il convient de donner à la municipalité de cette ville. *Paris, imp. Nationale*, 1790, in-8°, 23 p. [N. Lc²⁰ 616.]

5390. — Le Coup de pied des chevaux du manège aux Parisiens ou les Soixante Districts anéantis. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 14100.]

Signé : JEAN BART.

Au sujet du projet de suppression des districts.

E. — FORMATION DES SECTIONS

5391. — (Lettre-circulaire aux présidents des sections sur le projet de la division des sections de la capitale, commençant par ces mots :) Paris, 4 juin 1790. « Je profite, Monsieur, de la convocation des sections. » *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1226.]

L'ex. de la B. N. porte la signature autographe de Bailly.

5392. — Rapport sur la division de Paris en quarante-huit sections, présenté à l'Assemblée nationale, au nom du Comité de constitution, par M. Gossin, député du Barrois, le 22 juin 1790. *Paris, Baulouin. S. d.*, in-8°, 10 p. [N. Le²⁰ 727.]

5393. — Décisions du Comité de constitution. (23 juillet 1790.) Questions soumises par les commissaires de la municipalité, autorisés par le Conseil de ville, à MM. les députés de l'Assemblée nationale, membres du Comité de constitution, relativement à l'organisation des quarante-huit sections de Paris. *Imp. Lottin et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1232.]

5394. — Réponse aux objections contre la permanence active des sections de la Commune de Paris. *Paris, imp. Seguy-Thiboust*, 1790, in-4°, 16 p. [N. Lb³⁹ 9280.]

5395. — Courtes Réflexions d'un citoyen sur les commissaires de section et de police. *Paris, imp. du Journal gratuit. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9281.]

5396. — Pétition à la Commune de Paris, dans ses quarante-huit sections, sur la permanence de ses assemblées, par H.-F. PELLETIER, auteur de la « Régénération de la France », du « Vœu de la France », etc. (2 février 1792.) *Imp. V^e Trasseux. S. d.*, in-8°, 35 p. [N. Lb³⁹ 10412.]

P. 34, réponse du président des Jacobins à qui la pétition avait été soumise; p. 35, admission de l'auteur parmi les membres du club.

5397. — Réflexions sur le système de réduire les districts. (1^{er} juillet 1792.) *Paris, imp. Nationale*, 1792, in-4°, 12 p. [N. Lb³⁹ 10675.]

Signées : DEMARTINÉCOURT, député à l'Assemblée nationale.

5398. — Loi relative à la permanence des assemblées de sections dans Paris, donnée à Paris, le 28 juillet 1792. *Paris, imp. Royale*, 1792, in-4°, 2 p. [R. AD. t. 70.]

5399. — Considérations sur la permanence des sections de Paris, par un ami du bonheur des citoyens, ses frères. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 6080.]

5400. — Opinion de M. J.-D. MARTIN sur la nouvelle organisation des sections de Paris. (26 août 1792.) *Imp. A.-J. Gorsas. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lk⁷ 6613.]

Signé : MARTIN, citoyen de Paris, rue Montmartre, 5, près le boulevard.

5401. — Convention nationale. Discours prononcé, au nom de la commission des onze, par le citoyen DAUNOU, dans la séance du 21 messidor an III. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 1529.]

Sur la suppression des districts.

5402. — Convention nationale. Discours qui devait être prononcé par BERLIER, sur la question de suppression des districts. Imprimé par ordre de la commission des onze. Pour ajouter aux développements donnés à cette partie de la discussion de l'acte constitutionnel. *Imp. Nationale, thermidor an III*, in-8°. 7 p. [N. Le³⁸ 1547.]

§ 2. — Rôle des électeurs.

A. — ÉLECTIONS DE LA COMMUNE
CONSTITUTIONNELLE

3403. — Tableau de MM. les électeurs composant l'Assemblée électorale du département de Paris, s'éant à l'évêché métropolitain. *Paris, imp. Cailleau*, 1790, in-8°, 80 p. [N. Lb³⁹ 1205.]

3404. — Proclamation du Roi relative aux opérations préalables à l'élection des maire et officiers municipaux de la ville de Paris ordonnées par les lettres patentes du 27 juin dernier. (Du 21 juillet 1790.) *Paris, imp. Royale*, 1790, in-4°, 4 p. [R. AD. XVI, 68.]

3405. — Avis aux citoyens français, sur le choix des officiers municipaux, des membres des assemblées de districts et de départements, par l'auteur de l'« Adresse au peuple breton ». *Paris, imp. Nationale. S. d.* (1790), in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3819.]

Par l'abbé LOUIS-ALEXANDRE EXPILLY, recteur de Saint-Martin, de Morlaix, député du clergé de Léon (R. KERVILER. *Répertoire de bio-bibliographie bretonne*, d'après le *Journal des Etats-Généraux*, VIII, 404).

Voyez les quatre numéros suivants.

3405^a. — Avis aux citoyens français... *Bouen, sur l'imprimé de l'imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3819 A.]

3405^b. — Avis aux citoyens français... *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3819 B.]

3405^c. — Avis aux citoyens français... *Imp. V^e Valade. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3819 C.]

3406. — Avis aux Parisiens sur le choix des officiers municipaux... *Paris, imp. Champigny. S. d.* (1790), in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3820.]

Même ouvrage que le précédent. Le titre seul est changé.

3407. — Aux quarante-huit sections. *Paris, imp. Chalou*, 1790, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 3821.]

Signé : ANTOINE-AUGUSTIN RENOUARD.
Voyez le numéro suivant.

3408. — Avis aux citoyens qui veulent rester libres. Moyens de préserver les corps administratifs de la contagion du despotisme. Formation de clubs patriotiques dans les diverses sections de la capitale. *Paris, imp. Chalou*, 1790, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 3822.]

Même ouvrage que le précédent, mais signé seulement des initiales A. A. R.

3409. — Avis aux citoyens actifs. *Imp. patriotique. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 3823.]

3410. — Adresse aux quarante-huit sections de Paris. *Imp. Momoro. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9277.]

Signée par un certain nombre de délégués des sections, cette adresse vague et déclamatoire est relative, ce semble, aux élections des nouveaux représentants de la Commune.

3411. — Aux cent quarante-quatre citoyens élus par la Commune de Paris, dans ses sections, pour composer la nouvelle municipalité. *Boulard. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 9278.]

Conseils et vœux.
Signé : J.-B.-L.-J. BILLECOQC.

3412. — Ordre exact des opérations à faire en ce moment par les quarante-huit sections de la Commune de Paris. *Paris, imp. Nyon. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 9279.]

3413. — Coup d'œil sur les élections pour les places de la municipalité de Paris. *Paris, imp. Chalou*, 1790, in-4°, 9 p. [N. Lb³⁹ 9214.]

Signé : LABLÉE, administrateur.
Aout 1790, d'après une note manuscrite sur sur l'ex. de la B. N.

5414. — Lettre à tous les citoyens actifs de Paris, sur la nomination de M. Bailly, août 1790. *Paris, De laur.* S. d., in-8°, 8 p. (N. Lb^o 9212.)

5415. — Instruction au peuple de Paris sur l'élection d'un maire. *Garnery.* S. d., in-8°, 8 p. (N. Lk^o 6379.)

Après avoir critiqué les actes de Bailly, l'auteur passe en revue 18 divers candidats et fixe son choix sur Camus.

5416. — Le Compère Sans-Gêne ou la Vérité en riant. *De l'imprimerie du Compère Sans Gêne.* S. d., in-8°, 8 p. (N. Lb^o 9215.)

Diatribe contre Bailly, criblée de fautes typographiques grossières et qui semble sortir d'une imprimerie clandestine.

B. — ELECTIONS DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX PAR L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE. 1^{er} SEPTEMBRE 1790-15 JUIN 1791.

5417. — Assemblée électorale de Paris. 18 novembre 1790-15 juin 1791. Procès-verbaux de l'élection des juges, des administrateurs, du procureur syndic, de l'évêque, des curés, du président du tribunal criminel et de l'accusateur public, publiés d'après les originaux des Archives nationales, avec des notices historiques et biographiques, par ETIENNE CHARAVAY, archiviste-paléographe. *Paris, D. Joussot; Ch. Noblet; maison Quantin.* 1890, in-8°, 2 ff. et XLVIII-695 p.

Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française, publiés sous le patronage du Conseil municipal.

M. Etienne Charavay a divisé son travail en trois parties : Un précis historique ou sont résumés les faits antérieurs à l'Assemblée électorale et ceux qui se sont accomplis au cours de ses sessions; une liste originale des élections de 1790; enfin les procès-verbaux mêmes des opérations de l'Assemblée électorale, d'après les originaux conservés aux Archives. La première partie a été rédigée d'après des sources toujours très soigneusement in liquidées; la liste des électeurs, révisée avec le plus grand soin, est assurément, comme l'avance l'auteur, telle que les contemporains eux-mêmes ne l'ont pas publiée.

car elle nous donne non seulement les noms, prénoms, qualité, âge et adresse de chaque électeur, mais M. Charavay s'est efforcé de remplacer les vagues désignations de négociant, marchand ou bourgeois par la spécification des professions qu'elles dissimulaient et de déterminer pour chaque électeur son grade dans la garde nationale, ses élections successives comme électeur et son inscription sur la liste des notables après le 18 brumaire. Tous les noms propres cités au cours des procès-verbaux ont également été l'objet de vérifications orthographiques scrupuleuses, ou sont accompagnés d'indications biographiques précises. Les références bibliographiques ne sont pas traitées avec moins de soin, et lorsqu'une pièce a été imprimée soigneusement, M. Charavay l'indique toujours. Quant aux discours contenus dans le recueil décrit ci-dessous (n^o 5412), il se contente d'y renvoyer une fois pour toutes.

M. Charavay se propose de publier sur le même plan les procès-verbaux de l'Assemblée de 1791, ainsi que ceux des élections à la Convention et aux deux Conseils.

5418. — Lettre-circulaire adressée à tous les membres des différents districts de la capitale, par M. GODARD, du district des Carmes, auteur de plusieurs ouvrages. *Imp. Cellot,* 1789, in-8°, 8 p. (N. Lb^o 7887.)

Sur la nécessité de l'élection par voie de scrutin à toutes les places et fonctions.

5419. — Il est encore temps ou Observations sérieuses sur les élections des officiers municipaux et des sections de la ville de Paris. (27 août 1790.) *S. l. n. d.,* in-8°, 14 p. (N. Lb^o 3971.)

5420. — [Circularité commençant par ces mots :] Messieurs, sans doute que votre sagesse... *S. l. n. d.,* in-8°, 2 p. (N. Lb^o 9568.)

SIGNEE. — LEGENDE.

Sur la nécessité d'afficher les noms des candidats à toutes les fonctions municipales.

5421. — Municipalité de Paris. 29 août 1790. Proclamation du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale du 25 août 1790, qui détermine le nombre, la situation des tribunaux dans la ville et le département de Paris, et la manière dont il sera procédé à l'élection des juges, juges de paix et prof^o hommes assesseurs. In-4°, 4 p. (N. Lb^o 1182.)

3422. — (Circularité relative aux attributions de l'Assemblée électorale commençant ainsi : Paris, 1^{er} septembre 1790. J'ai l'honneur de vous écrire, Monsieur, au nom du Comité de constitution... » S. l. n. d., in-4^o, 2 p. [R. AD. XVI. 69.]

Signée : BAILLY.

3423. — Convocation des citoyens actifs de la ville de Paris pour parvenir à l'élection des juges. (30 septembre 1790.) Imp. Lottin aîné et J.-B. Lottin, 1790, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 11333.]

3424. — Lettre du procureur de la Commune aux citoyens actifs des sections de la ville de Paris. (4 octobre 1790.) Imp. Lottin aîné et J.-B. Lottin. S. l., in-4^o, 7 p.

Signé (p. 4) : BOULLEMER, procureur de la Commune de Paris.

Election des membres de l'ordre judiciaire et des corps administratifs. P. 5-7, *Nombre des citoyens actifs et éligibles de Paris par sections.*

3425. — Décision du Comité de constitution de la Commune de Paris, du 7 octobre 1790, sur le mode le plus expéditif de nomination des électeurs; commençant par ces mots : « Le Comité de constitution, après avoir examiné... » Imp. Lottin aîné, 1790, in-4^o, 4 p. [N. Lb³⁰ 1139.]

P. 3, circularité de BOULLEMER, procureur de la Commune, datée du 20 octobre 1790 et relative au même objet.

3426. — Aux Électeurs. Lettre sur l'attention qu'ils doivent apporter dans leurs choix. Paris, 26 octobre 1790. Imp. Boulard. S. l., in-8^o, 7 p. [N. Lb³⁹ 9486.]

Signé : DECRESSY, électeur de la section du Palais-Royal.

3427. — Loi relative à l'élection des juges à Paris, donnée à Paris, le 14 novembre 1790. Paris, imp. Royale, 1790, in-4^o, 2 p. [R. AD. XVI. 69.]

3428. — Municipalité de Paris. Convocation des quarante-huit sections pour l'élection du second substitut adjoint du procureur de la Commune. Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la Commune de Paris. (16 novembre-6 dé-

cembre 1790.) Paris, imp. Lottin aîné et J.-B. Lottin, 1790, in-4^o, 6 p. [N. Lb³⁰ 142.]

3429. — Extrait des registres de l'Assemblée électorale du département de Paris, séante à l'évêché métropolitain. Du samedi 27 novembre 1790 Discours de M. le maire (BAILLY), à l'Assemblée électorale. — Discours de M. LA FAYETTE, à l'Assemblée électorale. — Extrait des registres de l'Assemblée électorale du département de Paris. Du lundi 29 novembre 1790. Discours de M. MERLIN, que l'Assemblée a ordonné être annexé à son procès-verbal après y avoir été transcrit. Discours de M. MOREL, ci-devant de VINDÉ. — Extrait des registres de l'Assemblée électorale, séante à l'évêché métropolitain. Du lundi 29 novembre 1790. (Discours de M. TARGET.) — Discours prononcé par M. LE FEBVRE D'ORMESSON, électeur et chef de division, élu juge des tribunaux du département de Paris. S. l. n. d., in-8^o, in-8^o, 16 p. [N. Lb³⁰ 144.]

Chacun de ces discours est suivi de la réponse du président.

3430. — Municipalité de Paris. 9 décembre 1790. Prestation de serment de MM. AGIER, MOREL (DE VINDÉ), BIGOT (DE PRÉAMENEL), MINIER, RECOLÈNE, GARRAN (DE GOULON), OUDART, VERMEIL, LAVIGNE et DAUGY, juges élus par l'Assemblée électorale du département de Paris pour former le tribunal provisoire décrété par l'Assemblée nationale. In-8^o, 13 p. [N. Lb³⁰ 1174*.]

3431. — Adresse de l'Assemblée électorale du département de Paris à l'Assemblée nationale, prononcée à la séance du mardi soir 14 décembre 1790. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, imp. Nationale. S. l., in-8^o, 13 p. [N. Lc²⁹ 1167.]

Voyez les trois numéros suivants.

3431*. — Adresse... Dijon, imp. P. Causse. S. l., in-8^o, 13 p. [N. Lc²⁹ 1167 A.]

Voyez les deux numéros suivants.

3432. — Adresse de l'Assemblée électorale du département de Paris à l'Assemblée nationale. Séance du mardi soir 14 décembre

1790. *Paris, imp. Electorale*, 1790, in-8°, 18 p. [X. Lb³⁹ 4418. — P. 10072*.]

Voyez le numéro suivant.

5433. — Adresse des électeurs du département de Paris, rédigée par M. GÉRUTTI, et prononcée par M. LA RIVE, à l'Assemblée nationale. Séance du mardi soir 14 décembre 1790. *Paris, imp. Electorale*, 1790, in-8°, 18 p. [X. Lb³⁹ 4419.]

5434. — Discours de M. DE KERSAINT, président de l'Assemblée électorale, à l'Assemblée nationale. — Réponse de M. le président. *S. l. n. d.*, in-8°. [X. Lb³⁹ 9282.]

Présentation des magistrats élus.
L'ex. de la B. N. est incomplet.

5435. — Discours de M. ROUSSINEAU, curé de la Basse-Sainte-Chapelle, électeur, prononcé à l'Assemblée électorale le 26 décembre 1790, relativement à la prestation du serment civique du clergé. — Réponse de M. le président (PASTORET) à M. Roussineau. *Paris, imp. de l'Assemblée électorale*, 1791, in-8°, 6 p. [X. Ld³ 3433.]

5436. — Extrait des registres de l'Assemblée électorale du département de Paris, du 7 janvier 1791. Discours prononcé à l'Assemblée par M. THOMERET, curé de Noisy-le-Sec, électeur du canton de Pantin, membre de la députation. *Paris, imp. de l'Assemblée électorale*, 1791, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁹ 4507.]

On trouve page 5 : Réponse de M. PASTORET, président.

5437. — Discours prononcé le dimanche 6 février 1791, dans l'église paroissiale métropolitaine, par M. PASTORET, président de l'Assemblée électorale, en proclamant curé de Saint-Sulpice M. Poirat, assistant général de la congrégation de l'Oratoire et supérieur de la maison de Paris. *Paris, de l'imp. de l'Assemblée électorale*, 1791, in-8°, 6 p. [X. Ld³ 3338.]

Le discours de Pastoret est suivi d'une réponse du nouvel élu.

5438. — Municipalité de Paris. Procureur

de la Commune. 10 février 1791 (*sic*: 1791). In-4°, 40 p. [X. Lb³⁹ 1183'.]

Circulaire relative à l'élection des curés, en remplacement de ceux qui avaient refusé le serment civique. P. 7-10, *Tableau de l'état des XXXIII paroisses de la ville de Paris, envoyé à l'Assemblée électorale du district de Paris, le 13 février 1791.*

5439. — Extrait des registres de l'Assemblée électorale du district de Paris, séant dans l'église paroisse métropolitaine de Notre-Dame. Discours prononcé dans l'Assemblée électorale du district de Paris, le 13 mars 1791, par M. MINÉE, lors de sa proclamation à la cure de Saint-Thomas-d'Aquin. *Imp. Prault*, 1791, in-8°, 11 p. [X. Lb³⁹ 159.]

5440. — Extrait des registres de l'Assemblée électorale du district de Paris, séante dans l'église paroisse métropolitaine de Notre-Dame. Discours de M. de BEAUVAIS, président de l'Assemblée électorale, avant de proclamer M. Gobel, député à l'Assemblée nationale, évêque métropolitain du département de Paris (17 mars 1791). *Paris, imp. Prault*, 1791, in-8°, 11 p.

P. 7, *Discours prononcé par M. GOBEL...*, après avoir été proclamé évêque métropolitain du département de Paris.

D'après M. Paul Lacombe.

5441. — Lettre de M. KERSAINT à M. Mirabeau, à l'occasion de l'élection du Directeur du Département de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 19 p. [X. Lb³⁹ 4729.]

Une note sur l'ex. de la B. N. porte : « 17 mars 1791 ».

5442. — Discours prononcés à l'Assemblée électorale, (27 novembre 1790-15 février 1791.) *Paris, Prault D. S. M.*, 1791, in-8°, 4 f. et 284 p. [X. Lb³⁹ 9715.]

Recueil, avec pagination continue, de discours et d'adresses dont quelques-uns avaient été imprimés séparément. Comme ce volume n'a pas de table, je crois devoir résumer ici son contenu, aussi brièvement que possible.

P. 1 (27 novembre 1790), discours de BAILLY, de LA FAYETTE, et réponse de KERSAINT, président; p. 5, discours de MERLIN, MOREL (ci-devant de VINDÉL), DUPORT, TREILHARD, THOURRET, TARGET, LEFÈVRE D'ORMESSON, élus juges des tribunaux du département de Paris, et

réponses du président; p. 17 (29 novembre), discours d'ANNET RÉGOLÈNE, GARRAN DE COULON, TRONCHET, MINIER, VERMEIL, OUDART, D'AUGY, DE LA VIGNE, CLÉMENT DE BLAVETTE, GORGUREAU, VOIDEL, MUTEL, LIÉRITIER, ALIX, BIAUZAT, MOUCICAULT, MARGILLY, LÉONARD ROBIN, BRUNET, MUGUET de NANTHOU, CHABROUD, élus juges des tribunaux du département de Paris: de MILLER, DOMMANGET, MILLET de GRAVELLE, ROEDERER, nommés juges suppléants: p. 76 (2-20 décembre), discours de KERSAINT, en quittant la présidence et de PASTORET en lui succédant: p. 78 (20 décembre), discours de LA CAZE, élu juge; p. 81 (22 décembre), discours de GUYOT [ci-devant DESHERRIERS], CAROUGE, HÉMERY, nommés juges suppléants: p. 88 (23-24 décembre), de CERUTTI, secrétaire général; p. 90 (26 décembre), de MENESSIER, ARCHAMBALLT, RIVIÈRE, VIELLART, JOLLY, nommés juges suppléants; p. 105 (26-27 décembre), discours de l'abbé ROUSSINEAU, curé de la Basse-Sainte-Chapelle, électeur de la section de Henri IV (voy. n° 5435), et de l'abbé BERTOLIO, en prononçant le serment civique (28 décembre); p. 112, lettre de la municipalité de *Nanterre* (id.); p. 114, discours de M. PICAVEZ, premier vicairé de Saint-Philippe-du-Roule, en prononçant le serment civique; p. 117 (29 décembre), discours de DUMESNIL de MERVILLE, nommé juge suppléant; p. 118, prestation de serment civique de POIRET, supérieur de l'Oratoire (id.); p. 120, adresses des communes de *Stains*, *Issy*, *Vaugirard*, *Vanves*, *Clamart*; p. 127 (29 décembre), discours de BUREAU de COLOMBIER, JACQUOT d'ANTHONY, élus juges suppléants (id.); p. 133, adresses des communes de *Montmartre* et de *Climanecourt*; p. 137 (30 décembre), discours de M. GAIGNE, doyen de l'Amirauté, ARSANDAUX, BOUCHARD, PONS de VERDUN, élus juges suppléants (id.); p. 147, discours prononcés par un des députés du canton de *Belleville*; p. 149 (31 décembre), adresse de la municipalité de *Bobigny* (id.); p. 151, discours des députés du canton de *Villejuif* (4 janvier 1791); p. 156, adresse des municipalités du canton de *Châtillon* (5 janvier); p. 163, discours de la municipalité de *Baugy-la-Reine* et adresse de la commune de *Montreuil* (id.); p. 172, discours de M. THOMERET, curé de *Noisy-le-Sec*, électeur du canton de *Pantin* (7 janvier; voy. n° 5436); p. 179, discours de M. NOËL, curé et officier municipal de *Puteaux* (8 janvier); p. 182, discours de M. GLOT, maire de *Sevaux* (id.); p. 185, lettre de CERUTTI, élu administrateur du département (10 janvier); p. 188, adresse du département du Gard (14 janvier); p. 191, adresse de la municipalité et commune de *Choisy-le-Roi* (19 janvier); p. 193, discours du curé de *Choisy* en prononçant le serment civique (id.); p. 198, lettres de TALLEYRAND, évêque d'Autun, DAIX, CRETTE [ci-devant de PALUEL], ANNOULT, DU TREMBLAY, LACÉPÈDE, BROUSSE, DEFAUCONPRET, d'ORMESON (LEFÈVRE), FOLLENFANT, MIRABEAU l'aîné, élus administrateurs du département (19 janvier);

p. 218, lettre d'ALEX. MARIE, président du département de l'Yonne (21 janvier); p. 220, lettre de GIRARD de BURY, élu juge suppléant (21 janvier); p. 222, lettre du maire de *Boutogne*, près Paris (id.); p. 223, lettres de THOUN, BRIÈRE de SURGY, élus administrateurs (25 janvier); p. 226, adresse de la municipalité de *Thiais* (s. d.); p. 228, lettre de M. CHRISTIAN MAILLOT, élu administrateur (s. d.); p. 229, discours de M. DELAHAYE, « artiste », en présentant à l'Assemblée électorale une carte dressée suivant les circonscriptions décrétées par le Corps législatif (26 janvier); p. 231, discours de l'abbé ROUSSEL, vicairé de *Colombes*, au nom et à la municipalité de sa paroisse (s. d.); p. 235, lettre de Ch. TRUDON, élu administrateur (29 janvier); p. 237, adresse de la municipalité de *Fresnes* (1^{er} février); p. 241, discours de TANEVOT, à la tête des représentants de la Commune provisoire (2 février); p. 245, lettres de DANTON, GRAVIER de VERGENNES, LEFÈVRE, DUMONT, BARRÉ, ANSON, INCELIN, élus administrateurs du département (s. d.); p. 255, discours de PASTORET en proclamant, dans l'église métropolitaine, curé de Saint-Sulpice M. Poiret, supérieur de la congrégation de l'Oratoire (6 février; voy. n° 5437); p. 261, lettres de DAUDES, GARNIER, BRY, SIEYÈS, de JUSSIEU, de MAUTORT, ALEX. LAMETH, VIELLARD, élus administrateurs du département (11-12 février); p. 271, discours de PASTORET après son élection de procureur général syndic du département (15 février); p. 275, discours de TREIL-PARDAILHAN, élu administrateur (id.); p. 278, lettres de THION de LA CHAUME et de CHARTON, élus administrateurs (id.); p. 280, discours du président après l'achèvement des travaux de l'Assemblée électorale.

Voyez les trois numéros suivants.

5443. — L'Assemblée électorale du département de Paris ayant terminé les élections pour lesquelles on l'avait convoquée, son président, avant de la dissoudre, lui adressa le discours suivant, dont elle a ordonné l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-trois départements... *Paris, imp. de l'Assemblée électorale*, 1791, in-8°, 3 p. [X. Lb³⁰ 9716.]

Tirage à part avec pagination séparée de la dernière pièce du recueil décrit ci-dessus.

5444. — Extrait des registres de l'Assemblée électorale du département de Paris. Du mercredi 15 juin 1791. *Imp. Proust*, 1791, in-8°, 3 p. [X. Lb³⁰ 9985.]

Discours de KERSAINT sur la clôture des opérations de l'Assemblée électorale.

5445. — Extrait des registres de l'Assemblée électorale du département de Paris, du 15 juin 1791. Discours prononcé par

M. LACÉPÈDE, président, pour la clôture de la dernière session de l'Assemblée électorale, imprimé par ordre de l'Assemblée. *Imp. Prault*, 1791, in-8°, 6 p. [N. Lb³⁰ 9986. — P. 10072*.]

3446. — Adresse des administrateurs du département de Paris à l'Assemblée nationale. *Imp. du Département. S. d.*, in-8°, 4 p. [P. 10072*.]

Après l'achèvement des opérations de l'Assemblée électorale.

Ç. M. H. FOURCHY a publié dans la *Correspondant* des 10 décembre 1882 et 10 janvier 1883, deux articles sur l'Élection de la magistrature à Paris, en 1790, sans faire connaître les sources qu'il a consultées.

Voit aussi, dans la *Révolution française* (t. XIII, p. 165-179), un article de M. P. VERSINI sur les *Élections ecclésiastiques à Paris*, rédigé principalement d'après les recueils factices de la B. V. P.

C. — ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

3447. — Etat des citoyens de Paris ayant les facultés équivalentes à celles qui peuvent donner la qualité de citoyen actif. (6 juin 1791.) *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1234.]

Le même *Etat* a été tiré in-folio plano pour affichage. [N. Lb³⁰ 1254 A.]

3448. — Liste de MM. les électeurs du département de Paris. De 1791. *Paris, imp. Prault, D. S. M.* [De *Saint-Martin*, 1791, in-8°, 428 p. [N. Le³¹ 7.]

Très important document donnant les noms, prénoms, âges, professions et domiciles des électeurs de Paris *intra muros* et *extra muros*.

3449. — Avis au corps électoral du département de Paris ou Lettre au rédacteur de « l'Assemblée nationale », n° 747, imprimée chez M. Perlel, par M. SAROT, ancien avocat. (Paris, 21 août 1791.) *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb³⁰ 10161.]

Protestation contre des élections irrégulières (quant au nombre des voix) de divers juges et curés.

3450. — Avis aux quarante-huit sections de Paris, sur la formation d'un corps élec-

toral pour procéder à l'élection des députés du département à l'Assemblée nationale de la deuxième législature, par M. LOYSEAU, auteur du « Journal de constitution et de législation ». (12 juin.) *Imp. Moutard*, 1791, in-8°, 27 p. [N. Lb³⁰ 9982.]

3451. — Lettre d'un électeur de Paris à ses collègues, sur le choix des députés. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 4952.]

3452. — Ne perdez pas cette liste, ou Grand Avis aux grands Parisiens, sur la grande et prochaine élection des grands députés. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 4958.]

Facétie royaliste.

3453. — Adresse d'un citoyen du faubourg Saint-Marcel à ses concitoyens de tous les districts. Faire cesser nos divisions, nous porter tous au bien de tous, nous exciter par d'heureuses espérances, nous mettre en garde contre l'imposture, défendre contre elle les représentants : tel est l'esprit de cette adresse. *S. l. n. d.*, in-8°, 47 p. [N. Lb³⁰ 5113.]

Signé : DU TERTRE DE VÊTEUIL, l'un des représentants de la Commune de Paris.

3454. — Adresse à Messieurs de l'Assemblée nationale sur l'inégalité de la répartition des sept cent quarante-cinq représentants pour la prochaine législature et les subséquentes, au grand préjudice du département de Paris et de dix-sept autres, par M. SAROT, ancien avocat, section des Thermes-de-Julien. (9 avril 1791.) *Imp. Langlois fils*, 1791, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 5256.]

3455. — Adresse à l'Assemblée électorale du département de Paris, pour l'inviter à faire de bons choix pour la prochaine législature et à prendre en main la défense de ses membres opprimés 25 août 1791. *Imp. de la Ve Traversée. S. d.*, in-8°, 4 p. [P. 10072*.]

L'extrait du procès-verbal de la Société fraternelle est signé : PÉPIN DEGROUBETTE, président; SAROUS fils, TOMBE, secrétaires.

3456. — Discours prononcés dans l'Assemblée électorale du département de Paris par MM. les députés et députés suppléants

élus à l'Assemblée nationale législative, avec les Réponses de MM. les présidents, en l'année 1791. *Paris, imp. Prault D. S. M., 1791, in-8°, 2 ff. et 103 p. [P. 10072*.]*

Les noms des élus et des suppléants sont sur le second feuillet liminaire. Les discours et réponses sont reproduits dans l'ordre d'inscription de cette liste.

3457. — Compte rendu des séances électorales de 1791 et de la division du corps électoral en deux sociétés sous les noms de club de l'Evêché, club de la Sainte-Chapelle; mode d'élection en France et en Angleterre; liste des électeurs du club de la Sainte-Chapelle, par un électeur de 1791. *Paris, V° Hérisant; Desenne, novembre 1791, in-8°, 44 p. [P. 10072*.]*

ÉPIGR. :

*Calanum impendere vero,
Gladium Patriæ.*

Signé (p. 41) : NAU-DEVILLE, électeur de la section du Louvre et du club de la Sainte-Chapelle. Même page, *Liste des électeurs de la société séante à la Sainte-Chapelle, par ordre de sections et de cantons.*

3458. — Liste des électeurs de la Sainte-Chapelle, leurs qualités, le lieu de leur résidence en 1791. *Imp. P.-J. Duplain. S. d., in-8°, 31 p. [P. 10826.]*

Par sections.

3459. — A MM. les électeurs de Paris. *S. l. n. d., in-8°, 16 p.*

Signé : DE LA MÉTHÉRIE.

Extrait du *Journal physique*.

Réplique à Condorcet au sujet de sa brochure : *Un Roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté ?*

3460. — Projet d'instruction aux électeurs, par un citoyen de la section des Enfants-Rouges. *Imp. Fieève. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 10164.]*

3461. — Avis important à MM. les électeurs pour n'être pas surpris dans les élections. *S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10163.]*

Signé : L'abbé DE LA GIRARDIÈRE.

3462. — Petit Traité de la cabale, ou l'Art d'accaparer les suffrages, à l'usage de

MM. les électeurs, par un amateur patriote, membre de plusieurs clubs. *S. l., 1791, in-8°, 1 f. et 13 p. [N. Lb³⁹ 10166.]*

D. — ÉLECTIONS A LA CONVENTION (SEPTEMBRE 1792)

3463. — Le Cri du propriétaire. Morbleu ! que la crainte de nous encailler ne nous arrête pas davanlage. Allons voler dans nos sections et chassons les factieux ! *S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10839.]*

3464. — Avis aux bons citoyens et aux électeurs. *S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 10840.]*

Signé : Par un électeur.

Plaintes sur les divisions et les négligences de l'Assemblée électorale.

3465. — Projet d'établissement d'un club central des citoyens du département de Paris, spécialement destiné à la discussion des candidats à porter aux élections populaires. *Paris, le concierge de la salle des Electeurs, à l'Evêché, 1792, in-8°, 1 f. et 25 p. [N. Lb³⁹ 10841.]*

Signé : DUBOIS DE CRANCÉ, rapporteur; MATHIEU, BOURGAIN, MOMES, LA FITE, commissaires.

3466. — Aux quarante-huit sections de Paris. *Paris, imp. Patris. S. d., in-4°, 3 p. [N. Lb³⁹ 10842.]*

Signée : MÉHÉE fils, secrétaire-greffier par intérim de la municipalité.

Contre Robespierre et contre ceux qui proposaient que les députés à la Convention ne fussent pas soumis à la sanction du peuple.

3467. — Liste des électeurs du département de Paris de 1792. *Paris, G.-F. Galletti, in-8°, IV-103 p. [N. Le³³ 3.]*

P. III-IV, nomenclature alphabétique des quarante-huit sections et des seize cantons du département de Paris. P. I, tableau des électeurs du département de Paris l'an I de l'Égalité [avec leurs prénoms, profession, âge et demeure]. P. 87, électeurs des cantons du département de Paris, P. 103-104, noms des commissaires aux dépenses, des commis au secrétariat, du concierge et des huissiers de l'Assemblée électorale.

5468. — A l'Assemblée électorale de 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb³⁹ 10843.]

Signé : CAZIN, électeur.

Sur la nécessité d'élire à la Convention des artistes peintres, sculpteurs et architectes.

L'auteur de cette motion n'est point le célèbre éditeur, mais un de ses homonymes, JEAN-BAPTISTE-LOUIS CAZIN, peintre, âgé de trente-huit ans, rue Montmartre, 189, électeur de la section de Molière et de La Fontaine. Le *Dictionnaire des artistes de l'École française* de Bellier de La Chavignerie et Auvray donne la liste de ses envois aux salons (principalement des paysages et vues de monuments) de 1791 à 1819. Il avait débüté en 1782 au salon de la Correspondance, fondé par Pahn de La Blancherie.

5469. — A mes Collègues. *Paris, imp. Froullé. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 10844.]

Plaintes d'un électeur sur la pression exercée par les jacobins, touchant le choix des candidats.

E.—ACTES ET OPÉRATIONS DE LA SECONDE ASSEMBLÉE ÉLECTORALE (1792-1793)

5470. — Adresse aux quarante-huit sections de Paris pour l'élection du maire et des membres de la municipalité, par le citoyen SAROT, ancien avocat, ex-vice-président de la section de Beaurepaire. (4 novembre, an I. *Imp. Langlois fils. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lk² 6614.]

5471. — Adresse au département de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 10843.]

Sur la prétendue nullité des élections de Pétion, de Manuel, de Danton et de vingt-quatre nouveaux officiers municipaux.

5472. — Assemblée électorale du département de Paris (11-28 novembre 1792). *Imp. P.-J. Duplain. S. d.*, in-8°, 14 p. [P. 10072.]

Élections du président, de l'accusateur public et du greffier du tribunal du département.

5473. — Convention nationale. Adresse du corps électoral du département de Paris à la Convention nationale (17 décembre 1792). Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Le³⁸ 67.]

Signée : L.-N. DUFURNY, DESSEUX, E.-J.-H.

MAILLARD, RÉAL, commissaires députés par l'Assemblée électorale.

Au sujet d'une élection cassée par le Conseil exécutif provisoire.

5474. — Liste des notables qui ont été rejetés, après discussion pour ou contre, par l'Assemblée des commissaires nommés des sections de Paris, et réunis dans une des salles de l'Évêché, dans les séances des 29 et 30 janvier 1793, l'an II de la République française. *Imp. Feret. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³¹ 1818.]

ÉPIGRA :

La Vérité fait le triomphe de la République.

5475. — Liste de toutes les nominations faites par l'Assemblée électorale de 1792, réunie tant aux Jacobins-Saint-Honoré qu'à l'Évêché. *Paris, an II*, in-8°, 1 f. et 26 p. [P. 7392.]

5476. — Assemblée électorale. Peuple, éclaire les mandataires. *Paris, Duplain. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 2605.]

Liste des candidats aux fonctions d'administrateurs du département de Paris, avec leur profession et leur adresse. P. 7, liste des candidats des cantons.

L'appel aux citoyens actifs est signé : CHAUMET, vice-président; BERNARD, secrétaire. Voyez les deux numéros suivants.

5476^a. — Assemblée électorale du département de Paris. Peuple, éclaire les mandataires. *Imp. P.-J. Duplain. S. d.* (1793), in-8°, 7 p. [N. Lb³¹ 2605 A.]

Liste différente de la précédente et donnant l'âge des candidats, outre leur profession et leur adresse.

Le texte de l'appel est le même que celui du numéro précédent, mais il est signé : DESRUES, président; LEBIN, secrétaire.

On lit, p. 7, ce N. B. : « Il sera procédé, mardi 22 janvier 1793, sans désemparer, à la nomination du président et du substitut du tribunal criminel du département de Paris. »

5476^b. — Assemblée électorale. Peuple, éclaire les mandataires. *Imp. Chemin. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³¹ 2605 B.]

P. 3, suite de la liste des citoyens proposés pour composer les tribunaux.

L'appel aux électeurs est signé : J. J. LUBIN fils, président par intérim; LIEUBON, secrétaire.

3477. — Assemblée électorale du département de Paris. Extrait des registres de l'Assemblée... du vendredi 1^{er} mars 1793. *Imp. Chemin. S. d., in-8°, 4 p. [P. 10072.]*

Réception d'un bataillon de citoyens nantais.

3478. — Représentation du corps électoral du département de Paris, sur l'indemnité due à ses membres, aux députés patriotes de la Convention nationale (12 avril 1793). *Imp. Chemin. S. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁴¹ 2899.]*

3479. — Assemblée électorale du département de Paris. Discours prononcé par le citoyen DESRUES... Paris, *imp. Duplain. S. d., in-8°. [N. Lb⁴¹ 2606.]*

D'après le catalogue de la B. N. Voyez le numéro suivant.

3480. — Discours prononcé à l'Assemblée électorale du département de Paris, le 5 nivôse an II (25 décembre 1793), par DESRUES, député suppléant du département de Paris à la Convention nationale. Imprimé par ordre de l'Assemblée. *S. l. n. d., in-8°, 20 p. [N. Lb⁴¹ 3612.]*

C'est peut-être la même pièce que la précédente, sous un titre légèrement modifié.

Formules et cérémonies du culte de la Divinité. P. 14, l'auteur invite les artistes à retracer « le moment de la vertu qui a mérité à son auteur l'inscription au Panthéon » et il leur indique un certain nombre de sujets : Guillaume Tell, renversant le casque de Griesler (*sic*), ou prêt à enlever la pomme sur la tête de son fils ; Marat luttant à la tribune contre les conjurés qui méditaient sa mort, ou enfermé dans le souterrain où il s'était retiré « pour instruire ses concitoyens des complots qui se formaient », ou bien encore, « étendu dans son bain et écrivant sur un billot au moment où une mégère lui enfonce un couteau dans le sein » ; Lepelletier, « brisant les hochets qui avaient entouré son enfance, condamnant à mort le tyran et traçant dans le silence les bases de l'instruction publique » ; les derniers moments de Rousseau, etc.

F. — ÉLECTIONS DE L'AN IV (POUR LE RENOUVELLEMENT DES DEUX TIERS DE LA CONVENTION, EN VUE DE FORMER LES DEUX CONSEILS)

3481. — Liste des électeurs du département de la Seine, avec leur âge, leurs de-

meures et leurs qualités. Imprimée par ordre de l'Assemblée électorale. *Imp. de la citoyenne Desbois, an IV de la République, in-8°, 1 f. et 57 p. [N. Le⁴⁰ 14.]*

P. 1, liste des électeurs par arrondissements, sections et cantons. P. 51, liste alphabétique de ces mêmes électeurs.

3482. — Adresse aux assemblées primaires, sur le choix des électeurs, par le citoyen SAROT, section des Thermes (20 fructidor an III-6 septembre 1795).

Voyez tome I^{er}, n^o 4510 ; voyez de plus tout le paragraphe 9, chap. VIII, du même tome.

G. — ÉLECTIONS DES 20-29 GERMINAL AN V (POUR COMPLÉTER LES DEUX CONSEILS)

3483. — Liste des électeurs du département de la Seine. Imprimée par ordre de l'Assemblée électorale de l'an V. *Imp. Dupont. S. d., in-8°, 1 f. et 34 p. [N. Le⁴⁰ 21.]*

3484. — Examen des candidats aux prochaines élections. (Nivôse-7 janvier 1797.) Paris, chez l'auteur, an V-1797, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴² 1224.]

Signé : CHEMIN.

P. 16, réclame pour l'*Abeille*, journal paraissant depuis le 3 frimaire an V (23 novembre 1796), le *Courrier de la librairie* et le *Manuel des théophilanthropes* de l'auteur.

Sur le *Courrier de la librairie*, voyez l'*Introduction*, tome I^{er}, p. XXXIII. Les deux autres publications seront décrites à leur place respective.

3485. — La République à pair ou non, ou Loterie nationale de France, tirée le 5 ventôse an V (25 février 1797), avec l'indication de la valeur des lots tant en perte qu'en gain pour la République. Paris, Durand, an V, in-8°, 15 p. [Br. M. F. R., 458, 3.]

Facétie sur les élections.

3486. — Le Tocsin des assemblées primaires. *Imp. Leguay. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 1340.]*

Signé : J.-F.-N. DUSAULCHOY.

3487. — Réveille-vous, gens qui dormez, priez Dieu pour les trépassés. *Imp. de la rue des Trois-Canettes, n° 10. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 1341.]

Signé : VAGHARD.
Pamphlet sur les élections.

3488. — Les Parisiens traités comme ils le méritent. *Paris, Lachave. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 1346.]

3489. — Détail exact des opérations faites par l'Assemblée électorale du département de la Seine, en germinal de l'an V, pendant les dix jours fixés par la Constitution. (20-27 germinal-9-16 avril 1797.) *Imp. Glisau. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 1366.]

« Rédigé par le même citoyen qui a fait l'article des séances du corps électoral dans le *Journal de Paris*. »

3490. — Protestation de l'Assemblée électorale scissionnaire, séante au Louvre, contre celle séante à l'Oratoire. Enlèvement des procès-verbaux de l'Oratoire. Démission du président Génissieux. Protestation de cette Assemblée contre celle de l'Oratoire. Liste et noms des députés nommés par elle. (27 germinal.) *Imp. Clermont. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 1367.]

Signé : PERRIN.

Le titre de départ, p. 3, porte : *République française. Liste et noms des électeurs qui ont fait scission et qui se sont rassemblés au Louvre.*

3491. — Protestation faite hier au soir par l'Assemblée électorale du Louvre composée de trente-trois membres, contre les opérations (de) l'Assemblée électorale de l'Oratoire, avec les noms de ceux qui ont été expulsés. *Imp. Augustin. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 1368.]

Certifié véritable par SAUNIER, de la Seine-Inférieure.

3492. — Liste générale des gagnants et des perdants à la loterie nationale des deux Conseils *Imp. des frères Fleschelle. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb³² 1374.]

3493. — Réveil du peuple ou la Chute des tyrans. Il en reste encore. *Paris, imp. Lerouge, an V, in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 1377.]

H. — ÉLECTIONS DE MEMBRES DE DEUX CONSEILS ET D'ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT (20-29 GERMINAL AN VI)

3494. — Liste générale des électeurs du département de la Seine pour l'an VI. *Imp. Ballard. S. d., in-8°, 1 f. et 31 p.* [P. 7364.]

Par ordre alphabétique.

3495. — Le Peuple et le Sénat traités comme ils le méritent, par MARMONTEL. *Paris, chez l'éditeur, an VI, in-8°, 16 p.* [N. Lb³² 459.]

Extrait de la brochure publiée par Marmontel sous ce titre : *Cléopâtre d'après l'histoire. (S. l., 1750, in-12, 118 p.)* Le fragment réimprimé sans l'aveu de l'auteur, par LÉQUES et KAMERLINCX, et qui prêtait à des allusions sur la situation du jour, n'a pas été signalé par Querard,

3496. — Observations du Père éternel sur les élections de l'an VI pour le 30 ventôse, jour mémorable, destiné à célébrer la fête de l'universalité et de la souveraineté du peuple. *S. l. n. d., in-8°, 7 p.* [B. M. F. R., 392, 6.]

Signé : THOMAS ARLET, officier du génie.

3497. — Coup d'œil sur les assemblées primaires et sur les élections de l'an VI de la République française une et indivisible. *S. l. n. d., in-4°, 4 p.* [N. Le³⁹ 23. — R. AD. XI, 58.]

Signée : OLLIVAUT, inspecteur des contributions directes, rue Montmartre, 129, division Lepeletier.

3498. — Assemblée primaire. N° 1^{er}. Division de la Butte-des-Moulins. Deuxième arrondissement du canton de Paris, département de la Seine. An VI. *S. l. n. d., in-8°, 16 p.* [N. Le⁴⁰ 27.]

Le faux-titre porte : *Précis présenté à l'Assemblée électorale du département de la Seine, le 25 germinal an VI (14 avril 1798), au nom de l'Assemblée primaire, n° 1, division de la Butte-des-Moulins.*

Nullité de la nomination des électeurs Lapièrre et Ravault.

3499. — Dialogue à l'occasion des prochaines assemblées primaires, entre un habitant d'une grande commune et un agent

d'un des cantons de son arrondissement. *Paris, imp. des sourds-muets, an VI, in-8°, 16 p. [N. Lb³² 1814.]*

P. 2, curieuse réclame du citoyen Bourloton, directeur de l'imprimerie des sourds-muets de naissance, en faveur de cet établissement.

3500. — Conseils aux électeurs de l'an VI. *S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb³² 1818.]*

Signé : Par un électeur de l'an VI.
P. 4, parodie des imprécations de Camille :

France, unique objet de mon amour ardent...

3501. — Aux électeurs. *S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³² 1819.]*

Signé : F... BASLIEUX.
En faveur de Cambacérés, Golier, Bexon, Réal, etc.

3502. — Réflexions patriotiques adressées aux assemblées primaires du département de la Seine *Imp. de la rue de Varenne, n° 630. S. d., in-8°, 3 p. [N. Lb³² 1821.]*

Signé : Par un franc-républicain.

3503. — Liste et Noms des coquins qu'il faut chasser des élections et fonctions publiques, pour rendre le peuple heureux. *Imp. de La Chave. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³² 1826.]*

Signé : H... [HENNEQUIN.]

3504. — Sur les opérations de l'Assemblée électorale du département de la Seine. *S. l. n. d., in-8°, 15 p. [N. Lb³² 1818.]*

Signé : GUYOT-DESHERBIERS.
L'ex. de la B. N. porte un envoi au citoyen Delatour, rue Saint-Jacques.
Voyez le numéro suivant.

3505. — Réfutation de toutes les imputations faites par le citoyen Desherbiers à l'Assemblée électorale du département de la Seine. *S. l. n. d., in-8°, 16 p. [N. Lb³² 1819.]*

Signée : GAULTIER-DIAZAT.

3506. — La Grande Conspiration anarchique de l'Oratoire, renvoyée à ses auteurs, par le citoyen BERN, médecin de la ci-devant

l'université de Montpellier. *S. l. n. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³² 350.]*

Signé : BACH, doct. méd., maison de Sens, rue de Grenelle, faubourg Germain.

3507. — Conversation entre un électeur de l'Oratoire et un de l'Institut. *S. l. n. d., in-8°, 16 p. [N. Lb³³ 11269.]*

Signée : BEXON

3508. — République française. Grand Tumulte arrivé dans l'Assemblée électorale de l'Oratoire. Arrestation d'un particulier très connu par ordre du président. Liste et Noms des députés nommés dans les deux assemblées du département de la Seine. Clôture des procès-verbaux. *Imp. Clermont. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³² 1840.]*

Signé : FOTOTE.

Le « particulier très connu » avait refusé de dire son nom et prétendait ne pas entendre le français.

3509. — Liste complète des quarante électeurs qui sont expulsés de l'Assemblée électorale de Paris séante à l'Oratoire, parmi lesquels il se trouve des ex-nobles. Détail des motifs de leur expulsion. *Imp. Augustin. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³² 1841.]*

Voyez le numéro suivant.

3510. — Liste des noms des électeurs très connus qui ont été expulsés de l'Assemblée électorale de Paris, détail des motifs de leur expulsion. *Imp. Augustin. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³² 1842.]*

Même pièce que la précédente.

3511. — Détail général de ce qui s'est passé à l'Assemblée électorale séante à l'Oratoire, depuis le 20 germinal, avec tous les grands débats qui ont eu lieu, les noms et qualités des officiers du bureau, ce qu'ils sont et ce qu'on doit en faire, par le citoyen S..., du département de la Seine-Inférieure. *Dumoulin. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³² 1843.]*

3512. — Assemblée électorale du département de la Seine. Acte de scission d'une partie des électeurs du département de la Seine contre les opérations d'une partie de

l'Assemblée séante à l'Oratoire. (26 germinal.) *Imp. de l'Assemblée électorale. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb²² 1848.]

3513. — Liste et Noms des électeurs qui ont fait scission et qui se sont rassemblés au Louvre. Enlèvement des procès-verbaux de l'Oratoire. Démission du président Génicieux. (27 germinal an VI-16 avril 1798.) *Imp. Clermont. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb²² 1834.]

Signé : PERRIN.

3514. — République française. Grand Débat qui a eu lieu hier à la séance extraordinaire du Conseil des Cinq-Cents (du 18 floréal), au sujet des députés nommés par le département de Paris. Liste et Noms de ceux qui sont admis au Corps législatif et de ceux qui sont exclus. Protestation du représentant du peuple JOURDAN contre la validité des élections. *Imp. Clermont. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb²² 1868.]

3515. — Déclaration du Corps législatif, qui approuve le choix des députés de l'assemblée scissionnaire du Louvre. Nomination des représentants de l'Assemblée électorale de l'Oratoire cassée et rejetée. Noms de ceux qui entreront aux deux Conseils et de ceux qui en sont exclus. *Imp. Gielé. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb²² 1869.]

3516. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par SAVARY, au nom d'une commission spéciale, sur les opérations de l'Assemblée électorale du département de la Seine. Séance du 16 floréal an VI. (5 mai 1798.) *Imp. Nationale, floréal an VI, in-8°, 23 p.* [N. Le²³ 1934.]

3517. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours de GUILLEMARDET sur les

opérations de l'Assemblée électorale du département de la Seine. Séance du 16 floréal an VI. (5 mai 1798.) *Imp. Nationale, floréal an VI, in-8°, 14 p.* et f. f. pour errata. [N. Le²³ 1936.]

3518. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours prononcé par Izos (député du département des Pyrénées-Orientales) sur les opérations des Assemblées électorales du département de la Seine. Séance du 17 floréal an VI. (6 mai 1798.) *Paris, imp. Nationale, floréal an VI, in-8°, 7 p.* [N. Le²³ 1937.]

I. — ÉLECTIONS DE L'AN VII

3519. — Première (-cinquième) Lettre à un ami sur les élections populaires. *Paris, imp. de l'Ami des lois. S. d., in-4°, 1 N. Le²⁰ 29.*

Signée : LE SOLITAIRE DE MONTMARTRE.

3520. — Avis au public. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [Br. M. F. R., 414, 6.]

Election des assemblées primaires le 1^{er} germinal an VII. Pamphlet dont chaque paragraphe commence par : *Le public est averti...*

3521. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Paris, 8 germinal an VII (28 mars 1799). Le président de l'assemblée primaire, n° 9, division du Luxembourg, canton de Paris, au Conseil des Cinq-Cents. *Paris, imp. Nationale, germinal an VII, in-8°, 6 p.* [N. Le²³ 2912.]

Sur le pouvoir d'un président d'assemblée primaire de requérir la force armée.

Signé : JULIEN (de Toulouse), président; LIÉBAUD, secrétaire.

§ 3. — Écrits et Pamphlets pour et contre le régime municipal.

3522. — Lettre à M. Bailli, maire de Paris, sur la municipalité. *Paris, Le Jay père. S. d. (1789), in-8°, 6 p.* [N. Lb²⁰ 7395.]

3523. — Mystères d'iniquités dévoilés. Lisez et profitez, Parisiens. *Au pays de l'espérance et des craintes; et se trouve à l'en-*

scigne du commerce ruiné, 1789, in-8°, 31 p. [N. Lb³⁹ 7977.]

ÉPIGR. :

La liberté est comme la circonstance ; il faut la saisir aux cheveux ; elle fuit si vous dormez un instant.

Pamphlet sur les choses du jour.

Sur le titre. Fleuron représentant un personnage en costume de « fou », tenant d'une main une marotte et de l'autre un poignard, avec cette devise : *Je ne crains pas les tyrans*.

3524. — Hôtel de Ville de Paris ou l'Aristocratie municipale. *S. l. n. d.* (1789), in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 8222.]

3525. — Motion importante à la Nation, adressée à l'Assemblée de l'Hôtel de Ville, tendant à faire afficher le procès-verbal des séances nationales dans Paris et dans toutes les villes du royaume. *Imp. Oilleau*, 14 août 1789, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 7687.]

3526. — Les Crimes de Paris, poème. Édition originale. *S. l. n. d.* (1790), in-8°, 20 p. [N. Y.]

ÉPIGR. :

*Et lacrymae dorant oculis et verba palato.
Postquam se dolor inminuit, mea pectora planxi.*
OVIDE.

On lit au verso du faux-titre (il n'y a pas de titre) cet *Avis de l'éditeur* :

« L'auteur de ce poème n'est point homme de lettres dans l'acception ordinaire et par conséquent n'est pas connu. Cependant, si quelque zèle patriote venait à le découvrir, nous le prions, s'il lui prenait une noble envie de le tuer, de faire une réflexion : c'est de tuer plutôt la vérité ; elle est seule coupable. »

P. 12, *Notes* (en prose). La plupart sont de violentes diatribes contre le duc d'Orléans, M.-J. Chénier, Palissot, La Touche, chancelier du duc d'Orléans, Lacroix, Suard, Cerutti, Barnave, etc.

Les *Crimes de Paris* sont attribués sans mention de l'anonyme, par Quérard (*France littéraire*) à CLAUDE-FRANÇOIS DE RIVAROL, frère du célèbre pamphlétaire ; mais cette attribution, en faveur de laquelle il n'allègue aucun argument, semble démentie par la note suivante (p. 19) des *Crimes de Paris* :

« Un seul écrivain dans ces temps dangereux ose écrire la vérité, c'est le comte de Rivarol : la cour ne l'a pourtant jamais pensionné, et en cela, il en est plus louable ; nous le conjurons de continuer. Son *Journal politique national* est un ouvrage qui passera à la postérité et l'éclairera sur nos malheurs et sur ses devoirs. On sent bien que l'abbé Sabatier n'est que son prête-nom et qu'il n'est pas digne de lire ce

journal. Il ne faut pas confondre M. de Rivarol avec son frère, ci-devant garde du Roi et aujourd'hui capitaine d'infanterie, qui n'est connu que par quelques opuscules agréables. »
P. 5, dernier vers :

Toute la liberté qui partout vient décore (sic.)

3526^a. — Les Crimes de Paris, poème *S. l. n. d.*, 19 p. [N. Y.]

Même note au verso du faux-titre et même épigraphe qu'au numéro précédent.

P. 5, le dernier vers porte : « d'éclaire », et p. 13, la note contre Chénier et Palissot a disparu.

3526^b. — Les Crimes de Paris, seconde édition, corrigée et augmentée. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Y. — P. 11943^a, tome III.]

Même note au verso du faux-titre et même épigraphe qu'aux deux numéros précédents. Exécution typographique beaucoup plus grossière. La note contre Chénier et Palissot n'est pas rétablie.

3527. — Les Crimes des aristocrates ou Réponse aux Crimes de Paris. *S. l.*, 1790, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 2774.]

En prose.

ÉPIGR. :

Vox populi, vox Dei.

Elle est suivie de cette note :

« L'ouvrage le plus dangereux qu'on puisse lire sur l'heureuse révolution dont la France attend sa félicité, est un petit poème en vers alexandrins intitulé : *les Crimes de Paris*, précédé de l'épigraphe suivante. » [Voy. ci-dessus, n° 5526.]

3528. — Aux Parisiens. Observations sur l'origine et l'accroissement de Paris et sur les moyens d'en prévenir l'entière décadence, par un de leurs plus zélés concitoyens, M. L. D. V. *Imp. Valleyre. S. d.* 1790, in-8°, 1 f. et 37 p. [N. Lk⁷ 6609. — P. 11943^a, III.]

M. Paul Lacombe (*Bibliographie parisienne, Tableaux de mœurs*, n° 335) attribue à LEGRAND DE VILLIERS cette brochure dont le but est de démontrer que Paris « ne se soutiendra jamais que par les arts du goût et du luxe » et que « l'agriculture, même florissante, serait impuissante à subvenir aux besoins du royaume ». En note, p. 33-36, est reproduite une lettre de l'auteur, signée « Un abonné » et publiée dans le *Journal de France* du 28 février 1790, où il développait la même théorie.

5329. — Jugement de l'Europe impartiale sur la Révolution de la France, par un Suédois, ami de cette nation. *Opsul*, 1790, in-8°, 96 p. [N. Lb³⁹ 2762.]

ÉPIGR. :

Retinuitque quod est difficihlimna de sapientia motum.

Vit. Agric.

On trouve imprimé à la suite : *Dialogue entre deux habitués du Palais-Royal, sur la brochure précédente*, in-8°, 7 p., qui, malgré sa pagination distincte, forme bien le complément du *Jugement*. Voyez ci-dessous, n° 5517.

5330. — Le Diable boiteux à Paris. *S. l.*, 1790, in-8°, 43 p. [N. Lb³⁹ 8320. — P. 14943*, tome IV.]

P. 12, *Dialogue entre le baron de Desseval, le marquis de Favras, Desnoux, prisonnier du Châtelet, et Maury*. P. 22, *l'Apocalypse interprétée*. P. 36, *Lettre d'un négociant de Paris à ses correspondants*. (Paris, 15 janvier 1790.)

5331. — A présent crevez-vous donc les yeux, par l'auteur d'« Ouvrez donc les yeux ». *S. l. n. d.* (1790), in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 2904.]

Énumération de tout ce que Paris perdait, selon l'auteur, au nouvel état de choses.

Par CHARLES-CONSTANT-CÉSAR-JOSEPH-LOUP-MATHIEU D'AGOULT, né à Grenoble le 15 janvier 1749, mort à Paris le 21 juillet 1824, évêque de Pamiers en 1787. Ni Quérard, ni Rochas (*Biographie du Dauphiné*) ne citent la présente brochure. Le pamphlet du même auteur, rappelé sur le titre et publié l'année précédente, a également trait aux conséquences de la Révolution. Il a provoqué diverses réponses, entre autres : *Voyez, suite d'« Ouvrez les yeux »* (*S. l. n. d.*, in-8°, 14 p.) et *Fermez les yeux* (*S. l. n. d.*, in-8°, 32 p.).

5332. — Les Folies parisiennes ou Prochain Arrivé des Parisiens aux Pelites-Maisons. *Paris, de l'imprimerie de Court-d'Argent, au milieu de la rue Saint-Julien-le-Pauvre*, 1790, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 2916.]

Pamphlet réactionnaire, comme son titre le donne suffisamment à entendre.

5333. — Adresse aux Parisiens. *Paris,*

imp. L. Potier de Lille, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2925.]

ÉPIGR. :

Il ne suffit pas d'être vainqueurs, il faut savoir profiter de la victoire.

Signé : Par M. HUGOU DE BASSVILLE, de plusieurs académies, professeur d'histoire et de littérature à la Société polysophique et membre du Comité du district des Filles-Saint-Thomas.

Conseils et vœux. P. 2, défense de la municipalité provisoire.

5334. — Diogène à Paris. *S. l.* (1790), in-8°, 24 p. [N. Lb³⁹ 8319.]

5335. — Adresse aux Parisiens. *De l'imprimerie de la liberté*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 5219 B.]

Sur les conséquences désastreuses de la Révolution.

ÉPIGR. :

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

⌋ Outre la pièce de Bassville, portant le même titre (n° 5333), une autre *Adresse aux Parisiens* a déjà été enregistrée, tome I^{er}, n° 3057, et une troisième figure au n° 5545.

5336. — Le Triomphe des braves Parisiens sur les ennemis du bien public, par M. JACQUES ROUX, prêtre du diocèse d'Angoulême, apôtre et martyr de la Révolution. *S. l. n. d.*, in-8°, 32 p. [N. Lb³⁹ 8638.]

5337. — Ah! Parisiens, qu'avez-vous fait ? *S. l. n. d.* (1790), in-8°, 24 p. [N. Lb³⁹ 3632.]

ÉPIGR. :

Latet anquis in herbâ.

Violent pamphlet contre le nouvel état de choses, la garde nationale, les gardes-françaises, etc.

5338. — Paris tel qu'il est ou Lettre d'un laboureur bourguignon, résidant à Paris. *Paris, imp. d'un royaliste. S. d.* (1790), in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 4450.]

Dans cette lettre, l'auteur parle surtout de l'Assemblée. Il en annonçait une seconde sur les mœurs, les femmes et les arts.

5339. — Avis au lecteur en attendant le livre. *S. l. n. d.*, in-8°, 23 p. [N. Lb³⁹ 8757.]

Application à la France, à Paris et à la Révolution de quelques passages de Florus, de Paul Orose, de Valère Maxime et d'Aurélius Victor, relatifs à Volsinie, ville d'Etrurie.

5340. — Parisiens ! réveillez-vous donc !
S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9271.]

Contre Bailly, Lafayette, Mirabeau.

5341. — Voulez-vous donc faire désertier
Paris? S. l. n. d. (1790), in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹
4451. — P. 11943*, III.]

5342. — Au peuple de Paris, par un homme
raisonnable. S. l. n. d. (1790?), in-8°, 8 p.
[N. Lb³⁹ 4463.]

Appel à la modération.

5343. — De l'Influence de la Révolution
sur la ville de Paris, par M. DE LALLY-TOLENDAL
(Genève, 15 février 1791). S. l. n. d.,
in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 4615.]

La question est spécialement traitée au point
de vue financier.

5344. — Le Véritable Intérêt de la capi-
tale, par l'auteur du « Secret de la coalition ».
S. l. n. d. [1791?], in-8°, 32 p. [Br. M.
F. R., 14, 12.]

EPIGR. :

Ceux qui vous ruinent et vous corrompent
ne sont certainement pas vos amis.

Reflexions sur les jacobins, l'émigration et les
mesures réclamées contre elle, la nécessité de
rétablir à Paris le calme et la sûreté, etc.

Le Secret de la coalition (S. l. n. d., in-8°,
25 p.) est un pamphlet en faveur de la Reine et
contre la faction d'Orléans. La B. V. P. en pos-
sède un ex. (Recueil 9610*, tome II.)

5345. — Adresse aux Parisiens. S. l. n. d.
(1791), in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 5219.]

Contre les jacobins et contre le duc d'Orléans.

Commence ainsi : « Citoyens de la capitale,
il est temps d'arracher le bandeau qui couvre
vos yeux... »

5346. — Éveil du patriotisme sur la Ré-
volution, par un citoyen de Paris. Paris,
chez les marchands de nouveautés, 1791,
in-8°, 108 p. [N. Lb³⁹ 5264.]

Par FOECHER D'OBSONVILLE, selon Barbier.

« 15 août 1791 », suivant une note manus-
crite sur l'ex. de la B. N.

Ch. VI, Municipalité de Paris; ch. VII, Sur-
veillance secrète; ch. VIII, Commandant gé-
néral de la garde nationale; ch. IX, Gardes na-
tionaux; uniformes militaires.

5347. — Le Suédois à Paris. Paris. au

T. II.

Palais-Royal, 1792, in-8°, 1 f. et 14 p. [N.
Lb³⁹ 5717.]

Pamphlet royaliste. L'auteur suppose que le
voyageur, après avoir parcouru Paris durant
vingt jours, remonte en voiture en déclarant que,
hormis les tours Notre-Dame, « il n'y a rien
dans cette capitale que la Révolution n'ait dé-
truit ou défigurée ».

La B. N. a enregistré à la suite de cette bro-
chure et sous la cote Lb³⁹ 5717bis, le Dialogue
entre deux habitués (voy. ci-dessus, n° ...).
C'est une erreur, car le Dialogue forme bien le
complément du Jugement de l'Europe impartiale,
puisque'il commence ainsi : « Avez-vous lu les
conseils de ce Suédois, ami de la France? »

M. Paul Lacombe, en donnant place au Suédois
à Paris dans sa bibliographie des Tableaux de
mœurs, signale une seconde édition, dont la
B. V. P. possède un ex. (coté 8212), et qui a
le même nombre de pages et porte la même date;
elle offre néanmoins tous les caractères d'une
réimpression réelle.

5348. — Coup d'œil sur Paris, suivi de la
Nuit du 2 au 3 septembre. Paris, chez les
marchands de nouveautés, an III de la Ré-
publique, in-8°, 32 p. [N. Lk⁷ 6618.]

Voyez le numéro suivant.

5348*. — Coup d'œil sur Paris... Paris,
chez les marchands de nouveautés, an III
de la République, in-8°, 32 p. [N. Lk⁷
6618 A.]

P. 32, se trouve cette note :

« Je viens d'apprendre qu'on s'était permis
d'arrêter quelques colporteurs de la première
édition de cet ouvrage, motivé sur ce qu'il n'était
pas signé. Comme je dois être seul responsable
de mes écrits, je déclare que j'en suis l'auteur,
que ma demeure est rue Marat, 24, et je signe :
VANDERMAESEN, ce 25 frimaire, an III. »

5349. — Arrête, lis et médite. De l'état
de la France et surtout de Paris, si la contre-
révolution s'effectuait. Extrait du « Révé-
lateur », n° 535. Paris, imp. Mauldt. S. d.
(1797), in-fol. plano. [N. Lb³² 1487.]

5350. — Préservatif assuré contre l'aris-
tocratie municipale, en faveur des riches
comme des pauvres, des faibles comme des
puissants. Imprimé aux dépens des munici-
palités aristocratiques, et se vend chez tous

les bons patriotes, 1789, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 2201.]

5351. — *Ventre-Saint-Gris, mon cousin ! ou Dialogue entre Dom Calotin, Multitude, Prudent et Puce-à-l'Oreille*, par RICHARD DE PIN. Paris, Garnery, 1789, in-8°, 14 p. [N. Lb³⁹ 2523.]

Contre les dissensions des districts entre eux.

5352. — *Aristide à Paris*. S. l. n. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 2552.]

Contre la mauvaise tenue des assemblées de districts.

5353. — *La Circulaire des districts, Dénonciation forcée des apôtres du despotisme et de certains agents peu ou point connus, cent fois plus dangereux, la plupart stipendiés, vils suppôts d'aristocratie et fins limiers d'ancienne police, etc., etc., en attendant l'historique de leur vie, de leurs manœuvres et de leurs conjurations*. S. l. n. d., in-8°, 39 p. [N. Lb³⁹ 2740.]

5354. — *La Nouvelle Circulaire des districts ou le Moyen d'établir l'ordre tant dans l'administration civile que militaire*. Paris, imp. Momoro, in-8°, 16 p. [P. 42018*.]

Le titre de départ, p. 3, porte : *Discours prononcé à l'Assemblée générale du district des Petits-Pères*, par M. FÉVELAT, *soldat-citoyen*, le 23 octobre 1789, et cette épigraphe :

Vitam impendere vero.

P. 9, modèle de la feuille de recensement que l'auteur proposait d'établir dans chaque maison.

5355. — *Diogène à l'Hôtel de Ville et aux soixante districts de Paris*, par l'auteur de « *Diogène aux États-Généraux* ». S. l., décembre 1789, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 2703.]

P. 15, sous le titre de *Croquis d'aristocratie*, vives attaques contre Joanne de Saint-Martin, Vandermonde, Pitra, Cellierier, Tiron, Lavigne, Garran, Porriquet, de Coulon, de La Crosnière, Mangin, de Joly, Le Coulteux de La Noraye, Rousseau, Bonneville, Bertolio, Vigée, Osselin, Croharé, etc.

L'auteur promettait pour les étrennes *les 365 aristocrates de Paris avec des anecdotes*.

5356. — *Le Confident patriote ou Révélation aussi utile qu'intéressante de tout ce qui se passe, dans le mystère, à la cour, à l'Assemblée nationale, à l'Hôtel de Ville de Paris et dans tous les pays qu'habitent les ennemis de la liberté française*. Imp. des amis de la liberté, 1789, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 444, 19.]

Violent pamphlet contre l'Assemblée et la Commune.

5357. — *Le Coup de pied de l'âne, dédié à MM. de l'élection de Paris*, par un mauvais plaisant. S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 6731.]

5358. — *Les Districts*. S. l. n. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 8221.]

Contre les délibérations oiseuses et les autres inconvénients des réunions publiques.

5359. — *Le Spectateur des districts*. Garnery et Volland. S. l., in-8°, 12 p. [Br. M. F. R. 48, 43.]

CHAPITRE III

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS POLITIQUES

DE LA MUNICIPALITÉ PARISIENNE

§ 1. — Procès-verbaux et Comptes rendus officiels.

3560. — Procès-verbal des séances et délibérations de l'Assemblée générale des électeurs de Paris, réunis à l'Hôtel de Ville, le 14 juillet 1789, rédigé depuis le 26 avril jusqu'au 21 mai 1789, par M. BAILLY, des Académies française, des Inscriptions et des Sciences, électeur et secrétaire de l'Assemblée des électeurs, premier député à l'Assemblée nationale, premier élu président de cette Assemblée, premier maire de Paris, et depuis le 22 mai jusqu'au 30 juillet 1789, par M. DUVEYRIER, avocat, électeur et secrétaire de l'Assemblée des électeurs, député suppléant à l'Assemblée nationale et l'un des représentants de la Commune. *Paris, Baudouin*, 1790, 3 vol. in-8°. [N. Lb⁴⁰ 7. — P. 673.]

Le verso du titre du tome I^{er} (XVI-479 p.) porte la signature de Duveyrier.

Le *Discours préliminaire* expose les soins pris par l'Éditeur pour donner à ce procès-verbal le caractère « de la plus scrupuleuse authenticité. »

Le premier volume contient le procès-verbal des séances du 26 avril au 15 juillet 1789; le second (II-536 p.), celui des séances du 16 au 29 juillet.

Le tome III (I f. et 386 p.) s'ouvre par le

procès-verbal des séances tenues à l'Archevêché pour la lecture et l'examen des procès-verbaux de l'Assemblée des électeurs (30 décembre 1789-29 mars 1790). Vient ensuite (p. 53-61) le procès-verbal de la présentation du buste de Bailly aux représentants de la Commune (8 avril 1790). Le reste du volume est ainsi composé :

P. 63, *Arretissement* [sur la perte de quelques-unes des adresses envoyées à l'Assemblée des électeurs].

P. 65, *Cahier du tiers état de la ville de Paris* (voy. tome I^{er} de la *Bibliographie*, n^{os} 874-876).

P. 121, *Pièces dont l'annexe au procès-verbal a été ordonné par l'Assemblée*.

Id., *Arrêté de la Chambre du clergé* (26 avril 1789) [sur la reconnaissance comme dettes de l'Etat des dettes du clergé].

Id., *Arrêté des citoyens nobles de la ville de Paris*.

P. 122, *Lettres des commissaires de la colonie de Saint-Domingue au président de la Chambre du tiers*.

P. 125, *Arrêté de la Chambre du tiers état de la ville de Paris du 18 mai 1789*. [Contre la suppression, par arrêt du Conseil, en date du 7 mai, du n^o 1^{er} de l'*Journal des Etats-Généraux*.]

P. 128, *Arrêté des citoyens nobles de la ville de Paris*. [Même sujet.]

P. 129, *Discours de MM. les députés de la noblesse à MM. du tiers état de la ville de Paris* [Envoi de l'arrêté précédent.]

- P. 131, *Arrête des citoyens nobles de la ville de Paris*. [Election de dix députés aux Etats-Généraux.]
- P. 132, noms des dix élus.
- P. 133, *Arrête de la Chambre du clergé du 9 mai 1789*. [Désaveu de l'arrêté de la Chambre de tiers touchant la suppression du *Journal des Etats-Généraux*.]
- Id., *Liste des députés du clergé de Paris remise par leur Assemblée à celle du tiers état de la ville de Paris*.
- P. 134, *Protestation contre la nomination de M. Cabbé Sieyès* (19 mai 1789).
- P. 137, *Lettre de M. le prévôt de Paris à M. le président de la Chambre du tiers état de la ville intra-muros* (19 mai 1789). [Sur la réunion des trois ordres.]
- P. 138, *Protostations contre différents articles du Cahier et notamment contre l'attribution de celui du scel du Châtelet* (18-20 mai 1789).
- P. 141, *Motion de M. FARGOT, négociant et député suppléant*. Envoi d'une députation au Roi et aux cours souveraines.]
- P. 146, *Motion de M. DE BONNEVILLE sur la garde bourgeoise, faite le 25 juin 1789 au Musée et dont les résultats se trouvent imprimés dans le procès-verbal du 10 juillet 1789*.
- P. 151, *Motion de M. VACVILLIERS, lue dans la séance du 1^{er} juillet 1789*. Serment d'amour et de fidélité de la ville de Paris au Roi.]
- P. 156, *Lettre adressée à MM. les électeurs par les députés des citoyens rassemblés au Palais-Royal le 4 juillet 1789*. Sur le sort des prisonniers élargis par le peuple.]
- Signée : MARIE DE SAINT-URSIN, secrétaire ; DARANTIÈRE-BRASE, médecin ; DE LA BRUYÈRE, tous envoyés du peuple à Versailles le 30 juin.
- P. 158, *Motion de M. CHANORIER, lue à la séance du 4 juillet 1789*. [Compte rendu de la séance du 20 juin à Versailles dont il avait été témoin].
- P. 163, *Certificat du concierge de l'abbaye Saint-Germain*. [Réintégration volontaire des prisonniers élargis le 30 juin.]
- P. 164, *Déclaration des droits de l'homme, par M. le marquis de LA FAYETTE, lue à la séance du 11 juillet*.
- P. 166, *Rapport relatif à la visite de la Bastille* (15 juillet 1789).
- P. 168, [Adresses aux citoyens de la ville de Paris.] Abberille 17 juillet).
- P. 170, *Châteauroux* (id.).
- P. 171, *Vernouillet-sur-Seine* (id.).
- P. 173, *Saumur* (18 juillet).
- P. 174, *Chambre des comptes* (id.).
- [Projet d'adresse au Roi et envoi de la copie de la présente déclaration à MM. de la Commune.]
- P. 175, *ville de Saint-Malo-Saint-Servan* (18 juillet).
- P. 177, *Vézeloise* (id.). [Adr. et Délib.]
- P. 179, *Saint-Pierre-le-Moutier* (19 juillet).
- P. 181, *Meudon* (id.).
- P. 182, *Linas* (id.).
- P. 184, *Beaucaire* (id.).
- P. 186, *Saint-Dic* (id.).
- P. 190, *Tarascon* (id.).
- P. 191, *Senleny-en-Brie* (id.).
- P. 192, *Essonnes* (id.).
- P. 193, *Châlon-sur-Saône* (20 juillet).
- P. 195, *le Havre* (id.).
- P. 197, *Vienne* (id.).
- P. 198, *Pont-Audemer* (id.).
- P. 199, *Cusset* (id.).
- P. 201, *Montbrison* (21 juillet).
- Id., *la Rochelle* (id.).
- P. 202, *Annonay* (id.).
- P. 204, *Chatillon-sur-Seine* (id.). [Délib.]
- P. 209, *Mirecourt* (id.).
- P. 211, *Joinville* (id.).
- P. 213, *Essonnes* (id.). [Délibération relative à la sûreté des magasins à poudre.]
- P. 215, *Procès-verbal des officiers municipaux de la ville de Compiègne, à l'occasion de M. Bertier* (21 juillet).
- P. 218, *Andresy* (22 juillet).
- P. 219, *Fontenay-le-Comte* (id.).
- P. 220, *Quimper* (id.).
- P. 221, *la Charité* (id.).
- P. 222, *Lodeve* (id.).
- P. 224, *Louhans* (id.).
- P. 225, *Bar-sur-Aube* (23 juillet).
- P. 226, *Chartres* (id.).
- P. 228, *Anduze* (id.).
- P. 231, *Bayeux* (id.).
- P. 232, *Bezières* (id.).
- P. 233, *Nancy* (id.).
- P. 235, *Bourg-en-Bresse* (24 juillet).
- P. 239, *Rapport de M. LE BOSSU, inspecteur des carrières* (24 juillet 1789). [Précautions prises contre les « malintentionnés ».]
- P. 241, [Adresses.] *Villiers-sur-Marne* (24 juillet).
- P. 242, *Chatillon-sur-Seine* (26 juillet).
- P. 243, *Sancoins* (id.). [Délibération.]
- P. 247, *Bordeaux* (id.).
- P. 248, *Charnes-sur-Moselle* (id.).
- P. 252, *Lyon* (id.).
- P. 254, *Angers* (id.).
- P. 255, *Grenoble* (id.).
- P. 260, *Narbonne* (id.). [Adresse et Délib.]
- P. 264, *Agde* (26 juillet).
- P. 271, *Bar-le-Duc* (id.).
- P. 272, *Saint-Clair* (id.).
- P. 273, *Uzès, en Bretagne* (id.).
- P. 274, *Pont-à-Mousson* (27 juillet).
- P. 276, *Pézenas* (id.).
- P. 280, *Guérande* (id.).
- P. 282, *Montargis* (28 juillet).
- P. 286, *Vienne* (id.). [Adresse et Délib.]
- P. 291, *Niort* (id.).
- P. 294, *Belvez-en-Perigord* (id.).
- P. 297, *Ancenis* (id.). [Adresse et Délib.]
- P. 304, *Fréjus* (29 juillet). [Adresse et Délib.]
- P. 307, *Forcalquier* (id.). [Adresse et Délib.]
- P. 310, *Arles* (id.). [Adresse et Délib.]
- P. 316, *Lorient* (id.).
- P. 317, *Draguignan* (30 juillet). [Adresse et Délibération.]
- P. 324, *Trévoux* (id.). [Adresse et Délib.]
- P. 328, *Brioude* (id.). [Adresse et Délib.]

P. 335, *Saint-Geniès-de-Malgoirès* (id.). [Délibération.]

P. 337, *Agen* (26 juillet).

P. 339, *le Cheylard* (31 juillet). [Délib.]

P. 343, *Saint-Rémy-en-Provence* (s. d.).

P. 344, *Ville de Charotais* (juillet).

P. 345, *Villeneuve-d'Agenois* (id.).

P. 347, *Riom* (id.).

P. 348, *Montignac-le-Comte*, en Périgord (1^{er} août).

P. 349, *Bayonne* (id.).

P. 352, *Bayeux* (3 août).

P. 353, Adresse et Délibération des électeurs des communes de la sénéchaussée d'Aunis à M. Moreau de Saint-Méry, président du comité permanent de MM. les électeurs (8 août).

P. 358, *Tournon* (8 août).

P. 359, *Gardanne* (9 août). [Adresse et Délib.]

P. 362, *Toulouse* (17 août).

P. 364, *Hennebon* (21 août).

P. 365, *Porrières*, près Aix (26 août).

P. 367, *Liste générale des électeurs de Paris réunis à l'Hôtel de Ville le 14 juillet 1789.*

La plupart de ces adresses ont été résumées ou rappelées par M. Chassin, tome III, p. 670-685; voyez ci-dessous, § 3.

Il a été tiré du *Procès-verbal* un petit nombre d'exemplaires sur papier vélin devenus fort rares; ces exemplaires renferment deux planches: le portrait de H.-M.-N. Duveyrier, dessiné par SIGARDI et gravé par CH. GAUCHER, placé en regard du titre du tome I^{er} et au tome III (soit p. 46, soit à la fin), la médaille votée par ces mêmes électeurs et gravée aussi par GAUCHER. De plus, on trouve dans les exemplaires anciennement reliés la *Séance relative à la cérémonie du Te Deum tenue à l'Archevêché...* (voy. t. I^{er} de la *Bibliographie*, n° 1703), également tirée sur papier vélin et paginée à part (in-8°, 17 p.).

M. Jules Cousin a placé dans la réserve de la B. V. P. un ex. ainsi complété et auquel sont ajoutés d'autres portraits de Bailly, Target, Camus, d'après QUENEDEY, LABADYE, MOREAU le jeune.

5561. — Histoire des premiers électeurs de Paris, en 1789, extraite de leur procès-verbal, rédigée par DUVEYRIER, avocat, électeur et secrétaire de l'Assemblée des électeurs, aujourd'hui premier président de la Cour royale de Montpellier et précédée d'une introduction historique, d'après les événements, arrêtés, discours, pamphlets, caricatures, et d'un essai sur le corps électoral selon la Charte, par CH. DUVEYRIER fils, avocat. Dédiée aux électeurs de France. Paris, A. André; Bruxelles, librairie parisienne, 1828, in-8°, 1 f. CIV-436 p. [N. Lb⁴⁰ 432.]

P. I, aux *Électeurs*. P. XVI, du *Corps élec-*

toral selon la Charte. P. LXXI, *Introduction historique*.

P. 1, *Histoire des premiers électeurs... extraite de leur procès-verbal*. (Réimp. ou analyse des documents).

P. 415, *Eclaircissements* (sur l'envoi des parlementaires à la Bastille, la mort de Launay et de de Losme, la concentration des troupes autour de Paris, le tout d'après le *Moniteur*).

P. 425, *Cahier du tiers état de la ville de Paris*. (Voy. tome I^{er}, nos 874-876.)

P. 449, *Liste générale [par districts] des électeurs de Paris réunis à l'Hôtel de Ville, le 14 juillet 1789.*

5562. — Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris, du 25 juillet au 18 septembre 1789. Paris, J.-R. Lottin de Saint-Germain, 1789, 4 vol. in-8°. [N. Lb⁴⁰ 20.]

Les tomes I et II ont un titre indiquant les dates extrêmes des séances contenues dans chaque volume et l'indication de leur prix. Les tomes III et IV n'ont ni faux-titre, ni titre; mais le tome III porte au titre de départ: *Procès-verbal de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, convoquée le 18 septembre 1789* et la numérotation des cahiers recommence. Les nos II et suivants de chacune des deux séries ont pour titre de départ: *Suite des procès-verbaux...*

Malgré la date inscrite au frontispice, cette première édition s'arrête au 16 novembre 1789.

Voyez le numéro suivant.

5563. — Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, du 25 juillet 1789 au 8 octobre 1790. Paris, J.-R. Lottin, imprimeur-libraire ordinaire de la municipalité, 1791, 8 vol. in-8°. [N. Lb⁴⁰ 20 A. — P. 671.]

Chaque *Suite* des procès-verbaux a une pagination séparée et leur importance varie avec chacune d'entre elles. Les suites 2, 3, 4 et 5 sont numérotées en chiffres arabes au bas de la page. A partir du n° VI, elles portent en tête un numéro en chiffres romains. La série des procès-verbaux de l'Assemblée provisoire finit au n° XXVII avec le tome II; celle de l'Assemblée définitive n'est numérotée que jusqu'à la fin du tome IV (n° XXXIV).

La B. N. possède également et sous la même cote un autre ex. des *Procès-verbaux* commençant au 9 janvier 1790 et s'arrêtant au 12 juillet; les mois de février et de mars manquent dans cet exemplaire.

Voici, d'après l'ex. de la B. N., le détail du contenu de ce *Recueil* important et très rare.

TOME I^{er}.

[N° I] (25 juillet). *Procès-verbal des séances de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris*, 23 p.

Ce premier procès-verbal est précédé d'un avertissement de deux pages annonçant que l'Assemblée avait nommé un comité de quatre membres « chargés de recueillir tous les procès-verbaux pour leur donner la dernière forme et les faire imprimer. Ce travail sera suivi, sans discontinuation, en accélérant le plus possible l'instant où la publication pourra se faire du jour au lendemain ».

(27-28 juillet), 15 p.

(29 juillet), 8 p.

(30 juillet), 24 p.

(31 juillet-1^{er} août), 24 p.

VI (2-3 août), 12 p.

VII (4-5 août), 16 p.

VIII (6 août), 27 p.

IX (7-8 août), 28 p.

X (9 août), 20 p.

XI (10 août), 43 p.

XII (11-12 août), 46 p.

XIII (13-15 août), 45 p.

XIV (16 août), 29 p.

XV (17-18 août), 35 p.

XVI (19-29 août), 35 p.

TOME II.

XVII (21-24 août), 62 p.

XVIII (25-28 août), 74 p.

XIX (29-31 août), 59 p.

XX (1^{er}-2 septembre), 37 p.

XXI (3-4 septembre), 28 p.

XXII (5-7 septembre), 43 p.

XXIII (8-9 septembre), 35 p.

XXIV (10-12 septembre), 35 p.

XXV (13-15 septembre), 52 p.

XXVI (16 septembre), 16 p.

XXVII (17-18 septembre), 30 p.

TOME III.

N° I (19-20 septembre), 21 p.

Le titre de départ porte : *Procès-verbal de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, convoquée le 18 septembre 1789*.

II (21-22 septembre), 20 p.

III (23 septembre), 24 p.

IV (24-25 septembre), 39 p.

V (26-27 septembre), 27 p.

VI (28-29 septembre), 22 p.

VII (30 septembre), 20 p.

VIII (1^{er}-3 octobre), 38 p.

IX (4-5 octobre), 42 p.

X (6-7 octobre), 42 p.

XI (8 octobre), 19 p.

XII (9-10 octobre), 40 p.

XIII (11-14 octobre), 52 p.

XIV (15-16 octobre), 26 p.

XV (17-19 octobre), 31 p.

XVI (20-21 octobre), 43 p.

XVII (22-23 octobre), 35 p.

XVIII (24-26 octobre), 40 p.

XIX (27-28 octobre), 30 p.

XX (29-31 octobre), 44 p.

TOME IV.

XXI (2-3 novembre), 62 p.

XXII (4 novembre), 15 p.

XXIII (5 novembre), 16 p.

XXIV (6 novembre), 14 p.

XXV (9-16 novembre), 53 p.

XXVI (17-19 novembre), 29 p.

XXVII (20-24 novembre), 24 p.

XXVIII (25-30 novembre), 43 p.

XXIX (2-4 décembre), 32 p.

XXX (5-7 décembre), 24 p.

XXXI (9-10 décembre), 15 p.

XXXII (11-12 décembre), 16 p.

XXXIII (14 décembre), 14 p.

XXXIV (15-31 décembre), 146 p.

TOME V.

[I. S. n. (2-8 janvier 1790), 67 p.

Le titre de départ porte : *Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris*.

N° 1 (9-10 janvier), 24 p.

Le titre de départ de ce numéro et des suivants porte : *Suite des procès-verbaux...*

N° 2 [3] (11 janvier), 7 p.

N° 3 (12 janvier), 18 p.

N° 4 (13 janvier), 7 p.

N° 5 (14 janvier), 26 p.

N° 6 (15-16 janvier), 20 p.

N° 7 (18-19 janvier), 16 p.

N° 8 (20 janvier), 16 p.

N° 8bis (21 janvier), 15 p.

N° 9 (22-23 janvier), 40 p.

N° 10 (24 janvier), 13 p.

N° 11 (25 janvier), 13 p.

N° 12 (26-27 janvier), 32 p.

N° 13 (28 janvier), 29 p.

N° 14 (29 janvier), 12 p.

N° 15 (30 janvier), 19 p.

N° 16 (31 janvier), 8 p.

S. n. (1^{er}-27 février 1790), 287 p.

TOME VI.

S. n. (1^{er}-31 mars), 244 p.

S. n. (1^{er}-28 avril), 219 p.

S. n. (29 avril-12 mai), 128 p.

TOME VII.

S. n. (14 mai-2 juillet), p. 1-156.

TOME VIII.

S. n. (3 juillet-13 août), p. 457-726.

S. n. (14 août-2 septembre), 120 p.

S. n. (3 septembre-8 octobre), 211 p.

On lit au bas de la p. 211 :

« Fin du recueil des procès-verbaux de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris : 1^o depuis et compris le 25 juillet jusques et compris le 18 septembre 1789; 2^o depuis et compris le 19 septembre 1789 jusques et compris le 8 octobre 1790. »

L'ex. de la B. V. P. est relié en neuf volumes dont on trouvera ci-après les divisions sommaires. Ces divisions ne correspondent pas exactement à celles de l'ex. de la B. N., mais ces divergences, créées par le premier possesseur de l'ex. ou par son relieur, sont toutes matérielles et le détail en serait sans intérêt.

Tome I^{er}. 25 juillet-24 août 1789.

Tome II. 25 août-25 septembre.

Tome III. 26 septembre-28 octobre.

Tome IV. 29 octobre-31 décembre 1789.

Tome V. 2-31 janvier 1790.

On a de plus relié, à la suite le discours de ROCCHER au district de Saint-Etienne-du-Mont (24 juillet 1789), un discours de l'abbé MULOY pour la Bénédiction du drapeau de Saint-Nicolas-des-Champs, le troisième discours de FAUCHET sur la liberté française (27 septembre 1789) et l'*Eloge civique de Franklin*, prononcé par le même le 21 juillet 1790. (Ces différentes pièces seront décrites dans les chapitres suivants à leur place respective.)

Tome VI. 1^{er} février-31 mars.

Tome VII. 1^{er} avril-31 mai.

Tome VIII. 1^{er} juin-13 août.

Tome IX. 14 août-8 octobre.

Dans le même tome, on a relié à la suite l'*Exposé* de Godard; voyez le numéro suivant.

5564. — Exposé des travaux de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, depuis le 23 juillet 1789 jusqu'au mois d'octobre 1790, époque de l'organisation définitive de la municipalité, fait par ordre de l'Assemblée, rédigé par M. GODARD, avocat, ancien président de l'Assemblée des représentants de la Commune, et imprimé aux frais des représentants. Paris, imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin, 1790, in-8^o, 4 et 248 p. [N. Lb¹⁰ 134.]

En tête de l'exemplaire de la B. N. est relié un avis ainsi conçu :

« Vous êtes prévenu, Monsieur, que M. Godard finira, vendredi prochain 6 du mois d'août, son travail sur les opérations de l'Assemblée des représentants de la Commune. Ce 1^{er} août 1790. »

P. 224, liste des cent vingt représentants de la Commune convoqués le 25 juillet 1789; p. 231, liste des soixante représentants convoqués le 5 août suivant pour être réunis aux cent vingt; p. 233, liste des trois cents représentants convoqués le 18 septembre; p. 246,

liste des représentants de la Commune, nommés depuis le 18 septembre en remplacement de ceux qui ont donné leur démission ou dont les pouvoirs étaient limités et n'ont pas été continués.

5565. — Recueil complet de tous les arrêtés, délibérations et autres actes émanés tant des Comités de l'Hôtel de Ville que de l'Assemblée des électeurs, depuis le lundi 13 juillet. Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1789, in-8^o.

Collection annoncée par un prospectus relié dans l'ex. de la B. N. en tête du premier volume du Recueil décrit ci-dessus [Lb¹⁰ 20] et qui, selon l'imprimeur, comportait déjà au 7 septembre 1789, cinq feuilles in-8^o. Il devait être successivement augmenté des actes des Comités de police, des sub-stances, d'administration, etc.

Je ne connais pas d'exemplaire de ce Recueil qui n'est pas mentionné dans les journaux bibliographiques du temps.

Pour la période municipale du 9 octobre 1790 au 10 août 1792, il n'existe pas de recueils de procès-verbaux semblables à ceux qui viennent d'être décrits, mais un grand nombre de ces délibérations ont été imprimées séparément et figureront dans le paragraphe 3 de ce chapitre. Le département des manuscrits de la B. N. conserve de plus une copie, certifiée par de Joly, de quatre-vingt-douze procès-verbaux allant du 9 octobre 1790 au 18 novembre 1791 (Fr. 11707), des extraits des séances du 10 octobre 1790 au 17 novembre 1791, transcrits, semble-t-il, pour Bailly (Fr. 11706), et d'autres extraits des séances du bureau municipal du 4 juin au 22 novembre 1791 (Fr. 11706). M. Paul Robiquet (voy. ci-dessus, n^o 5273) a fait de larges emprunts à ces trois registres.

La gestion de Pétion en tant que maire et la période révolutionnaire proprement dite sont et resteront beaucoup moins bien connues. Les registres originaux ont disparu dans les incendies de mai 1871 et il n'en existait aucun double. Il ne subsiste donc aujourd'hui que ce qu'en avaient tiré Berville et Barrière pour les appendices de leur volume sur les journées de septembre (voy. tome I^{er}, n^o 3497 de la *Bibliographie*), et Buchez et Roux pour l'*Histoire parlementaire* (voy. *ibid.*, n^o 173). Les extraits de Berville et Barrière ne comportent que les séances du 11 août au 10 septembre 1792; encore les éditeurs ont-ils, sans doute pour éviter les réclamations des survivants ou de leurs héritiers, remplacé par des initiales la plupart des noms des opinants. Buchez et Roux, à qui cette particularité n'avait pas échappé, n'ont pas eu, et il faut les en louer, ce singulier scrupule; ils constatent de plus avec

raison que cet extrait est incomplet, qu'il ne contient pas même les choses les plus importantes (notamment les arrêtés relatifs à la formation du Comité de surveillance) et qu'il a été conçu « dans une pensée uniquement hostile à la Révolution » ; mais si les élitaires de l'*Histoire parlementaire* n'ont pas encouru les mêmes reproches, si leur texte est infiniment préférable et si leurs citations sont beaucoup plus abondantes, il faut regretter qu'ils aient supprimé de ces délibérations ce qu'ils appellent « les actes purement administratifs » et résumé d'autres arrêtés dont les considérants ne devaient pas manquer d'intérêt. Ce qu'ils disent d'ailleurs de la bonne tenue matérielle de ces registres n'est pas de nature à calmer les regrets provoqués par leur irréparable destruction.

« Chaque arrêté, chaque décision, disent-ils, étaient rédigés à l'instant même sur une feuille volante et signés par le président et l'un des secrétaires. En même temps, ils étaient portés sur un cahier-journal analogue à ceux dont on se sert dans les maisons de banque, puis mis au net et de là transportés sur le registre. Il n'y avait pas possibilité d'omissions et, en effet, il n'en existe point d'importantes. Ce qui le prouve, ce sont ces minutes d'arrêtés, ces cahiers-journaux. Ils existent encore aux Archives [de la Seine] et nous en avons collationné la plus grande partie avec les mises au net. Ainsi nos lecteurs peuvent avoir confiance dans ces pièces et être assurés qu'il n'existe dans ces événements aucun mystère particulier sous-entendu par les historiens officiels. »

Dans ces minutes et ces expéditions manquaient toutefois les procès-verbaux de deux séances capitales, celui de la nuit du 9 au 10 août 1792, durant laquelle la Commune révolutionnaire se substitua à la Commune légale et celui du 9 thermidor. Une lettre de Coulombeau, datée du 24 janvier 1793, adressée sans doute à Chambon et retrouvée aux Archives de la Seine par Buchez et Roux (XVI, 409), constate que Royer-Collard, dernier secrétaire sous la mairie de Pétion, s'était refusé à livrer le texte du procès-verbal du 9 août et que Tallien le lui avait réclamé deux fois sans succès. Depuis lors, il n'a pas, que je sache, vu le jour et peut-être existe-t-il encore dans les papiers de la famille ; les biographes de Royer-Collard, MM. A. Philippe, Léon Vingtain et de Barante, ne font aucune allusion à ce refus pour lequel il ne fut pas alors inquiété, puisqu'il présente en mai 1793, à la Convention nationale, au nom de la section de la Fraternité (de Saint-Louis), une adresse dont il était probablement l'auteur.

Parfois Buchez et Roux ont dû suppléer à la sécheresse de certains procès-verbaux par des emprunts aux journaux du temps, notamment au *Moniteur* et à la *Chronique de Paris* : c'est ainsi que l'importante séance du 27 mai 1793 est reconstituée avec les comptes rendus combinés de ces deux journaux.

Je donne ci-après le relevé sommaire des procès-verbaux reproduits ou résumés dans

l'*Histoire parlementaire*, ainsi que de diverses pièces annexes enroulées dans cette vaste et incommode collection.

TOME XVIII.

- P. 45, Séance du 11 août 1792.
 P. 51, Séance du 12 août (suppression de divers journaux).
 P. 185, Extraits ou résumés des séances des 14-31 août.
 P. 355, Séances du 1^{er} au 3 septembre au matin.
 P. 388, Séance du 3 septembre (matin et soir).

TOME XVIII.

- P. 249, Extrait des procès-verbaux des séances du 4 au 10 septembre 1792 (plus un arrêté du 23 août sur la suppression du casuel des prêtres et de tout cérémonial pour les enterrements).

TOME XXI.

- P. 43, Extraits ou résumés des séances du 2 au 27 novembre 1792.

TOME XXII.

- P. 322, *Chronique de la Commune de Paris* (1^{er}-14 décembre 1792).
 P. 333, Rapports de DORAT-CUBIÈRES sur le service intérieur au Temple (21 décembre) et du citoyen VERDIER sur les dépenses de bouche de la famille royale, du 13 août au 31 octobre.
 P. 338, Résumé des séances des 22, 23 et 24 décembre.

TOME XXIII.

- P. 22, *Chronique de la Commune de Paris* (1^{er}-11 janvier 1793).
 P. 333, *Chronique de la Commune* (12-21 janvier).
 P. 441, Résumé des séances du 21 au 31 janvier.

TOME XXIV.

- P. 338, Séance du 25 février 1793.

TOME XXV.

- P. 118, Séances du 12 au 18 mars 1793.
 P. 164, Séances du 19 au 31 mars.
 P. 246, Séance du 2 avril.
 P. 265, Séance du 3 avril.
 P. 285, Séance du 4 avril.
 P. 293, Séance du 5 avril.
 P. 302, Séance du 6 avril.
 P. 308, Séance du 7 avril.
 P. 314, Séance du 8 avril.
 P. 317, Séance du 9 avril.
 P. 383, Séance du 10 avril.
 P. 398, Séance du 11 avril.
 P. 443, Séance du 12 avril.
 P. 463, Séance du 13 avril.

TOME XXVI.

- P. 16, Séance du 15 avril 1793.
- P. 37, Séance du 16 avril.
- P. 43, Séance du 17 avril.
- P. 53, Séance du 18 avril.
- P. 65, Séance du 19 avril.
- P. 87, Séance du 20 avril.
- P. 91, Séance du 21 avril.
- P. 104, Séance du 22 avril.
- P. 112, Séance du 23 avril.
- P. 145, Séance du 24 avril.
- P. 152, Séance du 25 avril.
- P. 161, Séance du 26 avril.
- P. 180, Séance du 27 avril.
- P. 187, Séance du 28 avril.
- P. 206, Séance du 29 avril.
- P. 226, Séance du 30 avril.
- P. 330, Séance du 1^{er} mai.
- P. 341, Séance du 2 mai.
- P. 347, Séance du 3 mai.
- P. 352, Séance du 4 mai.
- P. 358, Séance du 5 mai.
- P. 368, Séance du 6 mai.
- P. 379, Séance du 7 mai.
- P. 398, Séance du 8 mai.
- P. 404, Séance du 9 mai.
- P. 447, Séance du 10 mai.
- P. 461, Séance du 11 mai.
- [Il n'y a pas eu de séance le dimanche 12 mai.]
- P. 472, Séance du 13 mai.

TOME XXVII.

- P. 14, Séance du 14 mai 1793.
- P. 24, Séance du 15 mai.
- P. 72, Séance du 16 mai.
- P. 90, Séance du 17 mai.
- P. 132, Séance du 18 mai.
- [Il n'y a pas eu de séance le dimanche 19 mai.]
- P. 151, Séance du 20 mai.
- P. 167, Séance du 21 mai.
- P. 169, Séance du 22 mai.
- P. 179, Séance du 23 mai.
- P. 202, Séance du 24 mai.
- P. 230, Séance du 25 mai.
- P. 234, Séance du 26 mai.
- P. 270, Séance du 27 mai.
- P. 291, Séance du 28 mai.
- P. 294, Séance du 29 mai.
- P. 305, Séances du 30 et du 31 mai.
- P. 352, Séance permanente du Conseil général révolutionnaire.
- P. 368, Séance du 2 juin.
- P. 377, Séance du 3 juin.

TOME XXVIII.

P. 195, Fragment du procès-verbal de la séance du 12 juin 1793.

Les extraits de l'*Histoire parlementaire* s'interrompent précisément à cette date, mais ils sont remplacés avec avantage, du 12 juin 1793 au 30 ventôse an II (20 mars 1794) par le recueil décrit sous le numéro suivant. Créées et

subventionnées par le Conseil général, rédigées par quatre de ses membres, les *Affiches de la Commune de Paris* apportent à cette phase de l'histoire parisienne une contribution singulièrement précieuse et fort ignorée.

Soit que le titre ait donné le change sur leur réelle importance, soit en raison de leur excessive rareté, à laquelle ont dû contribuer leur format et leur mode de publicité, les *Affiches* ne semblent pas avoir, jusqu'à ce jour, attiré l'attention qu'elles méritent à tous égards.

On trouvera ci-dessous, d'après l'ex. de la B. N., le détail du contenu de chaque numéro et des documents qui y figurent, ainsi que l'indication des lacunes que présente cet exemplaire. Il ne pouvait toutefois, entrer dans le plan de ce travail d'analyser le résumé des séances. M. Lucien Faucon, qui doit publier dans la collection entreprise sous les auspices du Conseil municipal les *Actes de la Commune*, et M. Robiquet, qui se propose de donner une suite à la première série de son *Personnel municipal*, feront certainement connaître ce que les *Affiches* renferment d'essentiel à ce double point de vue. L'Avis placé en tête du n^o 1 ne laisse subsister aucun doute sur le caractère officiel des *Affiches* et, à ce titre, elles devaient légitimement figurer après les procès-verbaux de 1789-1790 dont elles forment la suite, malgré un intervalle de près de trois ans.

5566. — *Affiches de la Commune de Paris. Imp. des Affiches de la Commune de Paris, in-folio plano maximo. [N. Lb⁶⁰ 2.]*

N^o 1, 14 juin 1793. N^o 209, 14 du cinquième mois de l'an II (2 février 1794).

On lit en tête du n^o 1 l'avis suivant :

« Les séances du Conseil général ont un intérêt qui leur a mérité une place dans tous les journaux. Mais souvent les faits, soit erreur involontaire, soit mauvaise foi, sont dénaturés d'une manière affligeante pour les bons esprits qui aiment la vérité tout entière. Le Conseil général, voulant parer à cet inconvénient, a chargé quatre de ses membres de rédiger un journal de ses séances qui sera chaque jour affiché dans Paris, envoyé aux quarante-huit sections et aux Sociétés populaires. Les rédacteurs ont cru qu'il était instant de mettre sur-le-champ la main à l'œuvre et d'offrir aux bons citoyens la première feuille de ce journal qui n'a pas et ne peut avoir le degré de perfection dont il est susceptible, et dont il pourra se rapprocher avec le temps. Plusieurs objets ou, pour mieux dire, tous ceux qui sont du ressort de la municipalité y trouveront incessamment leur place. Lorsqu'un certain nombre de citoyens auront manifesté le vœu de le recevoir par abonnement, les choses sont concertées de manière à satisfaire ce vœu qui aurait le double avantage et de multiplier l'instruction et de diminuer la dépense que fait le Conseil général pour éclairer ses concitoyens tant de Paris que des départements. »

Le n° 1 et les numéros suivants sont signés par BLIN, JACQUES ROUX, PARIS et GUYOT; mais au cours du procès-verbal de la séance du 29 juin (n° 15), il est dit que Jacques Roux est mis en suspicion et exclu jusqu'à nouvel ordre de la rédaction des *Affiches*. Du n° 15 au n° 68 (26 août), sa signature est remplacée par celle de CHENAUX qui disparaît à son tour et, jusqu'au n° 209, les *Affiches* ne portent plus que les noms de BLIN, de PARIS et de GUYOT qui en fut le principal, sinon l'unique rédacteur. Voyez les nos et ci-dessous.

N° 1, 14 juin 1793. — Séances du 12 et du 13 au matin. Etat civil.

N° 2. — Manque dans l'ex. de la B. N.

N° 3, 15 juin. — Suite de la séance du 14.

Adresses des sans-culottes d'*Auxerre*, de la section de Bondy, des communes de *Sézanne* et de *Versailles*, de la Société des amis de la liberté et de l'égalité et du Club des sans-culottes *liégeois*, des communes de *Bar-sur-Aube* et de *Beaune*.

N° 4. — Manque.

N° 5, 18 juin. — Suite de la séance du dimanche 16 juin. Séance du lundi 17.

Discours du citoyen HAUY, instituteur des Enfants-Aveugles. Adresse de la Société populaire de *Catalis*.

N° 6, 19 juin. — Suite de la séance du 17 et séance du 18.

Lettre de SANTERRE, général de brigade, datée de Tours, 16 juin, au maire et membre de la Commune. Extrait d'une adresse du directoire du district d'*Argentan*.

N° 7 et 8. — Manquent.

N° 9, 22 juin. — Séance du 21 juin.

Lettres de FÉLIX et MINIER, commissaires nationaux, dans la Vendée (Tours, 16 juin). Extrait d'une lettre de Moulins (relative à l'arrestation de Brissot et de Marchena). Adresses de la Société républicaine et de la commune de *Macon*, de la commune de *Melin* et des républicains de *Clermont-Ferrand*.

N° 10-14. — Manquent.

N° 15, 30 juin. — Séance du 29.

Adresses de la commune, du comité et du 1^{er} bataillon de *Vauvillers*, des administrateurs et procureur-syndic de Melun et du citoyen BARRÉ (Jean-François), commissaire national près le tribunal du district séant à Aury, transmettant une autre adresse anonyme.

N° 16-17. — Manquent.

N° 18, 3 juillet. — Séance du 2.

Adresses de *Saint-Berain* (Nièvre), du district de *Xerxes*, de la Société populaire de *Nice*, du district de *Pérouseux*.

N° 19, 5 juillet. — Séances du 3 et du 4.

Adresses des communes de *Rambervillers* et de *Sarreguemines*.

N° 20, 6 juillet. — Séance du 5.

Adresses du Comité de salut public de Loir-et-Cher, des sans-culottes de *Blois* et de la Société républicaine des amis de la liberté et de l'égalité de *la Rochelle*.

N° 21, 7 juillet 1793. — Séance du 6.

Hymne patriotique chanté par un citoyen de la section des Invalides en venant présenter à la Convention son adhésion à l'acte constitutionnel (air de la Marseillaise). Discours du citoyen PELLON au nom de la section des Gravilliers.

N° 22, 8 juillet. — Séance du 7.

Lettre de FÉLIX, commissaire national à Tours (Tours, 3 juillet). Discours du citoyen LACROIX, prononcé à la Convention nationale au nom de la section de l'Unité, en présentant l'acceptation de l'acte constitutionnel, le 4 juillet.

N° 23, 9 juillet. — Séance du 8.

Fin du discours de LACROIX. Adresse de la Société républicaine de *Wissembourg* et lettre du corps administratif de *Versailles* au département d'Ille-et-Vilaine.

N° 24, 10 juillet. — Séance du 9.

Adresses des Sociétés populaires de *Sennecey* (Saône-et-Loire) à la Commune et de *Remiremont* (Vosges) à la Convention.

N° 25, 11 juillet. — Séance du 10.

Pétition des *Jeunes Français* (élèves de Léonard Bourdon) à la Commune.

N° 26, 12 juillet. — Séance du 11.

Discours de PANNEQUIN, président d'une députation de la section des Piques. Adresses de la Société populaire de *Rozen* et de la commune de *Touneins* (Lot-et-Garonne).

N° 27, 13 juillet. — Séance du 12.

Lettre des commissaires nationaux BRÜTUS VIALLA et BURGUBURU, datée de Verneuil, 6 juillet. Adresse de la commune de *Paniers*, Délibération du conseil général de la Meuse, ordonnant la réimpression de la lettre intitulée : *les Parisiens à leurs frères d'armes des autres départements*. (Voy. tome 1^{er}, n° 4021; cette réimpression est annoncée à la fin du n° 25 ci-dessus.) Lettre du maire de *Strasbourg* dénonçant une lettre anonyme venue de Paris.

N° 28, 14 juillet. — Suite de la séance du 12 et séance du 13.

Adresses des sans-culottes de *Sainte-Menehould* et de l'administration du département d'Indre-et-Loire.

N° 29, 15 juillet. — Suite de la séance du 13.

Adresses de la Société populaire de *Mazamet*, de la section des citoyens armés de *Popincourt* et du tribunal du district de *Pontarlier*.

N° 30, 16 juillet. — Séance du 15.

Lettre de SANTERRE, datée des Ponts-de-Cé, 10 juillet.

Adresses de la Société populaire de *Jussey* (Haute-Saône) et du conseil général de Saône-et-Loire.

N° 31, 18 juillet. — Séance du 17.

Procès-verbal d'autopsie de Marat, par le citoyen DESCHAMPS, chirurgien. Lettre de ROUSSEVILLE, datée de Paris, 16 juillet (sur sa mission dans l'Orne et dans le Calvados). Adresse du corps municipal de *Caudefec*.

N° 32, 19 juillet. — Séance du 18.

N° 33, 20 juillet 1793. — Séance du 19.

Discours de CHAUMETTE, au nom de la Commune en présentant à la Convention les procès-verbaux des quarante-huit sections portant approbation de l'acte constitutionnel. Lettres de LA CHEYARDIÈRE, de DAMESME et de MINIER, commissaires nationaux (datées de Fêline et de Marigné, 15 juillet).

N° 34, 21 juillet. — Séance du 20.

Suite et fin du discours de CHAUMETTE.

N° 35, 22 juillet. — Séance du 21.

Adresses des Amis de la Constitution de *Nérac*, de la Société populaire d'*Epinal* et de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité séant à *Tours*.

N° 36, 23 juillet. — Séance du 22.

Lettre de CAILLEUX et MENESSION, commissaires nationaux, datée de Mantes, 21 juillet. Adresse de la section des Piques à ses frères et amis composant la compagnie des canoniers dans la Vendée (11 juillet 1793).

N° 37, 24 juillet. — Séance du 23.

Fin de l'adresse de la section des Piques. Lettre des représentants du peuple ALBITTE, DUBOIS-CRANCE et GAUTHIER (Antoine-François) aux Marseillais (Grenoble, 7 juillet 1793). Adresse de toutes les communes du département du Gard à ses représentants. Adresse de la commune de *Miremont* au maire de Paris.

N° 38, 24 juillet. — Séance dudit.

Lettre du maire de *Dijon* (SAUVAGEOT) à la Commune. Proclamation d'ALBITTE aux soldats et gardes nationaux commandés par le général Carreaux.

N° 39, 26 juillet. — Séance du 25.

Envoi par Garin, administrateur des subsistances et publications, d'une *Dénonciation faite aux Comités de salut public et d'agriculture de la Convention d'un complot de famine contre Paris*.

N° 40, 27 juillet. — Séance du 26.

Lettre de MENESSION, commissaire national dans l'Eure et de Calvados (Evreux, 27 juillet). Suite de la *Dénonciation* de Garin.

N° 41, 28 juillet. — Séance du 27.

Adresse de la section des Piques à ses frères et amis à Saintes. Adresse des sans-culottes de *Tonneins* (Lot-et-Garonne), à leurs frères d'armes de la Vendée et de la Loire-Inférieure.

N° 42, 29 juillet. — Séance du 28.

Lettre de CELLIER et MENESSION, commissaires nationaux (Evreux, 27 juillet). Lettre de THIBAUD, administrateur général des équipages d'artillerie de l'armée des Pyrénées à la Commune (Paris, 29 juillet). Adresse de la Société populaire d'*Auxerre* (20 juillet).

N° 43, 30 juillet. — Séance du 29.

Adresse de la Société de la Constitution républicaine de *Rouen*, à la Commune (24 juillet).

N° 44, 31 juillet. — Séance du 30.

Adresses de la Société populaire de *Calais* (25 juillet), et de la Société agricole d'*Arpajon*.

N° 45, 1^{er} août. — Séance du 31 juillet.

Lettre de CAILLEUX et DUMER, commissaires nationaux dans l'Eure (29 juillet). Discours de LACROIX, président de la section de l'Unité.

N° 46, 2 août 1793. — Séance du 1^{er}.

Lettres de BRUSLÉ, commissaire du ministre de la guerre, au citoyen Arbellier, membre de la municipalité (*Tours*, 28 et 20 juillet).

N° 47, 3 août. — Suite de la séance du 1^{er} et séance du 2.

Adresse des citoyens CELLIER et MENESSION, à la Commune (Lisieux, 30 juillet). Lettre des citoyens BRUSLÉ et BISSON-BAIN, commissaires du ministère de la guerre, au maire de *Tours* (*Tours*, 29 juillet). Extrait d'une lettre des administrateurs de *Maine-et-Loire* aux représentants du peuple (*Angers*, 28 juillet).

N° 48, 4 août. — Suite de la séance du 2 et séance du 3.

Etat des citoyens qui ont déposé au greffe de la municipalité leurs brevets de l'ordre de Saint-Louis et qui y ont joint le don de leurs croix en exécution du décret du 28 juillet dernier. Avis du département des subsistances (31 juillet), signé GARIN et DEFAVANE.

N° 49, 5 août. — Suite de la séance du 3 et séance du 4.

Adresse de la commune de *Strasbourg* (29 juillet). Avis de la commission des chevaux aux loueurs de carrosses, de fiacres, etc., et aux propriétaires de chevaux de selle et de trait.

N° 50, 6 août. — Séance du 5.

Lettre des administrateurs du département d'Eure-et-Loir (S. d.).

N° 51, 7 août. — Suite de la séance du 5 et séance du 6.

Autre lettre du directoire du département d'Eure-et-Loir (*Chartres*, 5 août). Adresse des administrateurs de *Versailles* à la Convention, présentée le 5 août par la Commune de Paris.

N° 52, 8 août. — Suite de la séance du 6 et séance du 7.

N° 53, 9 août. — Suite de la séance du 7 et séance du 8.

Etat des prisonniers détenus à Paris (communiqué par les administrateurs du département de police). Lettres de MENESSION et CELLIER, commissaires du pouvoir exécutif et MINIER et DAMESME (*Saumur*, 5 août).

N° 54, 11 août. — Séance du 9.

Suite et fin de la lettre de MINIER et DAMESME. Fête du 10 août. *Noms des citoyens qui ont déposé leurs brevets et fait don de leurs croix de Saint-Louis* (5 août). *Noms des citoyens qui ont remis seulement leurs brevets* (6 août).

N° 55, 12 août. — Séance du 11.

Adresse de la Société républicaine d'*Vignay* (Côte-d'Or), à la Convention nationale et à la municipalité de Paris (9 juillet).

N° 56, 13 août. — Séance du 12.

Lettres de FÉLIX et MINIER, commissaires nationaux (*Saumur*, 5 août).

N° 57, 14 août. — Séance du 14.

Arrêté de la section de la Fontaine-de-Grenelle (10 août). Extrait d'une lettre écrite de Landrecies, par un citoyen à sa femme, *Etat des prisons*.

N° 58, 15 août. — Séance du 14.

Eloge funèbre de Marat, lu à la Société des

amis de la République à Tonnerre, le 4 août et au Conseil général de la Commune, le 9 août.

N° 59, 16 août 1793. — Séance du 15.

Etat des prisons. Suite de l'*Eloge funèbre de Marat*.

N° 60, 17 août. — Séance du 16.

Lettre de CAILLEUX et DUMEZ (Caen, 12 août.)

N° 61, 18 août. — Séances du 17 et du 18.

Adresse à la municipalité, aux quarante-huit sections et aux sociétés populaires, par les envoyés des assemblées primaires de toutes les sections de la République.

N° 62, 20 août. — Séance du 19.

Adresses de la commune d'Yerville (Seine-Inférieure) et de la commune de Dijon (14 août).

N° 63, 21 août. — Séance du 20.

Extrait d'une lettre du général CHALBOS au général Rossignol (Niort, 15 août). Lettre de FÉLIX, commissaire national (Saumur, 17 août). Adresse des administrateurs et officiers municipaux itégeois aux Français.

N° 64, 22 août. — Séance du 21.

Adresse de la Société des jacobins de Carcassonne.

N° 65, 23 août. — Séance du 22.

Suite de l'adresse des jacobins de Carcassonne.

N° 66, 24 août. — Séance du 23.

Adresse de la Société républicaine des sans-culottes et des citoyens révolutionnaires de Tonnerre, relativement aux vexations que les patriotes éprouvent de la part d'une nouvelle Société établie à Tonnerre.

N° 67, 25 août. — Séance du 24.

Suite de l'Adresse de la Société populaire de Tonnerre. PACHE à ses concitoyens [sur les subsistances].

N° 68, 26 août. — Séance du 25.

Suite du discours de PACHE.

N° 69, 27 août. — Séance du 26.

Fin du discours de PACHE.

N° 70, 28 août. — Séance du 27.

Adresses des communes de Voves (Eure-et-Loir). Extrait du registre des délibérations de la commune d'Orléans (19 août). Lettre de CHAMPEAUX, commissaire national (Coulommiers, 25 août).

N° 71, 29 août. — Séance du 26.

Suite de l'extrait des délibérations de la Commune d'Orléans. Proclamation et arrêté des représentants du peuple relatifs à l'approvisionnement de l'armée du Rhin (17 août).

N° 72, 30 août. — Séance du 29.

Fin de la proclamation des représentants à l'armée du Rhin (J. BORIE, MILHAUD, REAMPS) et délibération du conseil général du département du Bas-Rhin.

N° 73, 31 août. — Séance du 30.

Suite de la délibération du conseil général du Bas-Rhin.

N° 74, 1^{er} septembre. — Séance du 31 août.

Lettre du citoyen BRUSLÉ au citoyen Arbellier (sur les opérations en Vendée). *Etat des prisons*.

N° 75, 2 septembre. — Séance du 1^{er}.

Arrêté et proclamation des représentants du peuple près l'armée du Rhin.

N° 76, 3 septembre 1793. — Séance du 2.

Lettre des envoyés des assemblées primaires de Dunkerque (26 août). Fin de la proclamation des représentants du peuple à l'armée du Rhin (Strasbourg, 17 août).

N° 77, 4 septembre. — Séance du 3.

Lettre de FÉLIX, commissaire national (Saumur, 30 août), avec le texte du jugement de Camille-Abraham Carrefour, dit Lapelouse, ancien officier d'artillerie, condamné à mort par la commission militaire de l'armée des Côtes de la Rochelle.

N° 78, 5 septembre. — Séance du 4.

Extrait du registre de la commune de Dunkerque (19 août).

N° 79, 6 septembre. — Séance du 5.

Suite de l'extrait du registre de la commune de Dunkerque.

N° 80, 7 septembre. — Séance du 6.

Suite de l'extrait de la délibération de la commune de Dunkerque.

N° 81, 8 septembre. — Séance du 7.

Pétition des artistes de l'Opéra. Adresse de la Société de Franconville-la-Libre (27 août). Fin de la délibération de la commune de Dunkerque.

N° 82, 9 septembre. — Séance du 8.

Adresse et délibération de la commune de Villeneuve-sur-Seine [Villeneuve-Saint-Georges] (relativement au recensement des grains).

N° 83, 10 septembre. — Séance du 9.

Etat des prisons.

N° 84, 11 septembre. — Séance du 10.

Adresse de la Société populaire de Château-Gontier (Mayenne) à la Convention et à la Commune. Lettre du district de Sarrebourg (Meurthe) au citoyen Arnould, de la section du Panthéon-Français (6 septembre).

N° 85, 12 septembre. — Séance du 11.

Adresse des citoyens PIERRE et PASCAL LAMARE, laboureurs, aux administrateurs d'Eure-et-Loir, transmise par le représentant Thirion (fourniture de blé). *Etat des prisons*.

N° 86, 13 septembre. — Séance du 12.

N° 87, 14 septembre. — Séance du 13.

Lettre de FÉLIX (Saumur, 8 septembre). Copie de la lettre du citoyen ROYER, soldat de l'armée du Nord (Lille, 9 septembre).

N° 88, 15 septembre. — Séance du 14.

Fin de la lettre du c. ROYER. Adresse des républicains de la commune de Du (Eure-et-Loir).

N° 89, 16 septembre. — Séance du 15.

Précis des événements de Lyon, du 30 au 31 août dernier, adressé par les représentants du peuple en station au camp de la Guillotière (DUBOIS-CRANÉ et GAUTIER) à leurs collègues, présentement à Marseille. Adresse de la commune de Rouen. Etat des prisons.

N° 90, 17 septembre. — Séance du 16.

Discours des artistes de l'Opéra, au Conseil général de la Commune.

N° 91, 18 septembre. — Séance du 17.

Fin du discours des artistes de l'Opéra.

N° 92, 19 septembre. — Séance du 18.

N° 93, 20 septembre 1793. — Séance du 19.
Lettre de FÉLIX, commissaire national (s. d.)

N° 94, 21 septembre. — Séance du 20.

Lettre de SANTERRE (Doué, 15 septembre).

N° 95, 23 septembre. — Séance du 21.

Adresse des jeunes républicains de la section Poissonnière (signée CHAPPE fils, républicain tyranicide). Aux armes! hymne dédié aux jacobins de Paris (air des Marseillais), par LEGALL, jeune sans-culotte bas-breton.

N° 96, 24 septembre. — Séance du 23.

Adresses des jeunes citoyens en réquisition des sections de la Halle-aux-Blés et des Champs-Élysées.

N° 97, 25 septembre. — Séance du 24.

Insurrection du peuple français contre les tyrans (air des Marseillais) (par le citoyen SERIEYS).

N° 98, 26 septembre. — Séance du 25.

Adresse de la Société populaire de Versailles, à ses frères de Paris. Lettre de SANTERRE (Doué, 20 septembre 1793).

N° 99, 27 septembre. — Séance du 26.

Adresse de la section des Gardes-Françaises et couplets chantés par la même section (air des Visitandines). Lettre du citoyen LABENETTE, capitaine du 1^{er} bataillon de grenadiers de Paris (la Guillotière, près Lyon, 16 septembre 1793).

N° 100, 28 septembre. — Séance du 27.

Adresses de la commune de Bordeaux (21 septembre) et des jeunes citoyens de la section de l'Observatoire.

N° 101, 30 septembre. — Séance du 28.

La Carmagnole de la Vendée [chantée], par le citoyen BRUSLÉ. Extrait d'une lettre du citoyen PAIN, commissaire national en Seine-et-Oise, au citoyen Blin, secrétaire du Comité de correspondance de la Commune (Pontoise, 27 septembre 1793). Lettre de A.-P. JULIENNE BELAIR, général de l'armée intermédiaire, au maire de Paris (Cambrai, 23 septembre 1793).

N° 102, 1^{er} octobre. — Séance du 30 septembre.

Discours des jeunes citoyens de la section de Beaupaire. Couplets chantés à la Convention et au Conseil général de la Commune par les jeunes gens de la première réquisition de la section de l'Observatoire (air des Marseillais).

N° 103, 2 octobre. — Séance du 1^{er} octobre.

Procès-verbal de la destruction des papiers, réglemens, coupons de loges, etc., et autres objets aux armes royales conservés dans les archives de l'Opéra (30 septembre), sur la réquisition des artistes du théâtre à la section de Bondy [les noms des artistes figurent au procès-verbal]. Extrait d'une lettre du citoyen TALBOT, sergent-major au 2^e bataillon de Paris, datée de Menin. Extrait des délibérations de la section des Invalides [félicitations à la Convention sur l'arrestation des généraux Houclard et Landremont].

N° 104, 30 octobre. — Séance du 2.

Adresses des communes d'Erreux et d'Yerville. Discours de LÉCHEVALIER, juge de paix, au nom de la section du faubourg Montmartre, eu présentant à la Commune les jeunes citoyens en réquisition.

N° 105, 4 octobre 1793. — Séance du 3.

Adresses des citoyens réfugiés de Jemmapes, de la Société républicaine de Tuttle, des administrateurs des postes et messageries. Couplets chantés pour l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier dans le lieu des séances de la section des Tuileries (airs variés).

N° 106, 5 octobre. — Séance du 4.

Réquisition de CHAUMETTE et arrêté contre les livres et gravures obscènes et les femmes de mauvaise vie. Pétition de la saine partie des officiers de paix au Conseil général de la Commune.

N° 107, 7 octobre. — Séance du 5.

Pétition de la Société populaire de Péronne (2 octobre). Suite des couplets chantés pour l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier.

N° 108, 8 octobre. — Séance du 7.

Lettre de POYET, architecte, chargé de la construction des forges nationales (demandant qu'il soit exigé un certificat de civisme des entrepreneurs et artistes employés sous sa direction). Adresse de la Société des amis de la liberté et de l'égalité à Tours et des amis de la Constitution de Fronton (Haute-Garonne).

N° 109, 9 octobre. — Séance du 18 du premier mois de l'an II (9 octobre).

Extrait d'une lettre de NOUET, commissaire du conseil exécutif près l'armée d'Italie (Marseille, 26 septembre 1793). Lettre des citoyens RENOUARD et COLONGE au citoyen Henriot (Meaux, 30 septembre 1793). Chanson patriotique, chantée à l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier dans la section des Tuileries, par le citoyen LÉGER (air : On doit soixante mille francs).

N° 110, 10 octobre. — Suite de la séance du 18 vendémiaire (9 octobre).

Lettre des citoyens VIALLARD et DUPOUY, commissaires nationaux (Bordeaux, 5 octobre).

N° 111, 11 octobre. — Séance du 19 vendémiaire (10 octobre).

Procès-verbal dressé par la municipalité de Montfort-l'Amaury, constatant la présence de grains pourris et gémés dans un bassin et les fossés du château de Gambais, appartenant à Laverdy, et dénonciation de celui-ci au tribunal révolutionnaire. Avis du citoyen TONNELIER, officier municipal, sur la réception des actes préliminaires du divorce. Suite de la chanson du citoyen LÉGER.

N° 112, 12 octobre. — Séance du 21 vendémiaire (12 octobre).

Lettre de VIALLARD à sa femme (Bordeaux, 6 octobre). Fin de la chanson patriotique de LÉGER.

N° 113, 13 octobre. — Séance du 22 vendémiaire (13 octobre).

Lettre du citoyen FÉLIX, commissaire national (Sannur, 8 octobre). Adresse du comité de sûreté municipale de Dijon (6 octobre).

N° 114, 14 octobre. — Séance du 23 vendémiaire (14 octobre).

Lettre des représentants du peuple, près de

l'armée du Nord (signée PEYSSARD), à la Commission des armées. Discours de la Société populaire de Nevers.

N° 115, 15 octobre 1793. — Séance du 24 vendémiaire (15 octobre).

Suite du discours de la Société populaire de Nevers. Lettre des citoyens DUNOUY et VIALARD (S. d.).

N° 116, 16 octobre. — Séance du 25 vendémiaire (16 octobre).

Suite de la lettre de DUNOUY et de VIALARD. *Observations sur le rapport présenté à la Convention nationale*, par JEAN JULIEN (de Toulouse), député de la Haute-Garonne, sur les administrations rebelles. *Chœur final chanté à l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier dans la section du Muséum*, par le citoyen LÉGER, acteur et auteur du théâtre du Vaudeville.

N° 117, 17 octobre. — Séance du 26 vendémiaire (17 octobre).

Lettre de J. JULIEN aux membres composant la municipalité de Lyon, lors des événements du 29 mai. [Rétroaction du passage de son rapport qui les concerne.] Arrêté de FOUCHÉ, représentant du peuple, sur les funérailles et sépultures (Nevers, 19 du premier mois de l'an II-10 octobre 1793).

N° 118, 18 octobre. — Séance du 27 vendémiaire (18 octobre).

Copie d'une lettre de FOUCHÉ au procureur de la Commune. Lettre de FÉLIX, commissaire national (Saumur, 2^e du premier mois) (23 septembre). Bulletin de l'armée campée à Limonay (9 octobre).

N° 119, 19 octobre. — Séance du 28 (19 octobre).

Suite du bulletin de l'armée campée à Limonay. Rapport fait au Conseil général, par DAUJON, officier municipal (sur les frais exigés par la fabrique de Notre-Dame pour le convoi d'un volontaire mort des suites de ses blessures à l'Hôtel-Dieu).

N° 120, 1^{er} du deuxième mois de l'an II (22 octobre). — Séance du 20 octobre.

L'Imprecation républicaine aux rebelles de la Vendée (vers), par DORAT-CUMIÈRES. Lettre d'abjuration du citoyen LAURENT-JOSEPH-ANDRÉ DUSLAND (du département de la Mayenne), ex-prêtre, annonçant qu'il s'appellera désormais *Tell Dunaud* (sic). *Pétition de la majorité des sections au Conseil général de la Commune, à l'effet de lui proposer l'établissement d'une commission d'experts aux subsistances*.

N° 121, 2. — Séance du 1^{er} brumaire (22 octobre).

Suite de la *Pétition de la majorité des sections*.

N° 122, 3. — Séance du 2 (23 octobre).

Fin de la *Pétition* (signée : pour les administrateurs du département des travaux publics, BEAUVALLÉ).

N° 123, 4. — Séance du 3 brumaire (24 octobre).

Lettre de C.-B. AUGER, frère de feu l'abbé Auzer, « traucteur des anciens », demandant que la

statue de la Vierge, placée au coin de la rue aux Ours et de la rue Saïte-au-Comte, section des Lombards, soit remplacée par un buste de Marat ou de Le Peletier. Adresses de la Société populaire de Verdun et de la commune de Castres. Lettre du citoyen LEMASSON, assesseur du juge de paix de la section de Beaurepaire, déposant ses lettres de prêtrise et demandant à substituer à ses prénoms de Joseph-François-Ovide celui d'Acate (inventeur du compas), tandis que sa femme demande à porter les noms d'Agélie (surnom de Minerve) Marié (avec un accent), au lieu de Marguerite-Françoise-Marie-Elisabeth.

N° 124, 5. — Séance du 4 brumaire (25 octobre 1793).

Suite de l'adresse de la commune de Castres. Lettre du citoyen PAIN, membre de la Commune, au citoyen Bin, secrétaire du Comité de correspondance (Pontoise, 1^{er} du deuxième mois (22 octobre). Lettre à la Commune et adresse de la Société populaire de Provas à la Convention.

N° 125, 6. — Séance du 5 brumaire (26 octobre).

Suite de l'adresse de la Société populaire de Provas. Lettre de TALLIEN à Pasche et à la Commune (la Rochelle, 9 octobre 1793).

N° 126, 7. — Séance du 6 brumaire (27 octobre).

Pétition des gendarmes de la 35^e division au Conseil général. Extrait d'une délibération de la section du Panthéon (4 octobre) [contre les marchands de bois de la section des Sans-Culottes]. Adresse de la commune de Franciade (Saint-Denis).

N° 127, 8. — Séance du 7 brumaire (28 octobre).

Fin de l'adresse de la commune de Franciade. Extrait de la délibération de la section des Sans-Culottes (5 brumaire-26 octobre). [Mesures de rigueur contre les suspects et les contre-révolutionnaires]. Adresse du directeur du district de Blois. Discours de la section de la Fraternité au Conseil général.

N° 128, 9. — Séance du 8 brumaire (29 octobre). Lettre du citoyen FÉLIX, président de la Commission militaire (Saumur, 2 brumaire-23 octobre). Lettre du citoyen MARANGES, maître de pension, rue Vieille-du-Temple, 5, annonçant qu'il a supprimé l'Evangile et le catéchisme des mains des enfants qui lui sont confiés, et demandant la publication d'un livre d'enseignement civique.

N° 129, 10. — Séance du 9 brumaire (30 octobre).

Lettre du citoyen REGNARD et de sa mère, annonçant qu'ils s'engagent à nourrir et entretenir sa vie durant leur ancienne domestique. Adresse du district d'Arcis-sur-Aube (7 brumaire-28 octobre). Adresse de la Société populaire des sans-culottes de Brutus (section de Molière et de La Fontaine) (19 vendémiaire-10 octobre). [Justification du citoyen MOREAUX, entrepreneur de charrois militaires. *Eloge funèbre de Châlier*, par DORFÉUILLE

N° 130, 12. — Séance du 11 brumaire (1^{er} novembre 1793).

Adresse de la Société populaire de Nantes. Suite de l'*Eloge funèbre de Châlier*.

N° 131, 13. — Séance du 12 brumaire (2 novembre).

Lettre du citoyen DEJON le jeune (Metz, 7 brumaire-28 octobre), dénonçant Hullin, capitaine de la 8^e compagnie des chasseurs soldés de Paris, comme son ennemi personnel et comme un aristocrate, ami de La Fayette. Suite de l'*Eloge funèbre de Châlier*.

N° 132, 14. — Séance du 13 brumaire (3 novembre).

Lettre du citoyen BIGNON, caporal-fourrier de la compagnie servant près la Convention, annonçant qu'il adopte une petite fille, sixième enfant d'un père « dont la tête vient de tomber sous le glaive de la loi ». Lettre du citoyen MICHAULT, volontaire à l'armée du Nord (Dampierre, 23 octobre), à sa « chère amie ». Adresse de la Société populaire de Mutius Scevola [sur les subsistances].

N° 133, 15. — Séance du 14 brumaire (4 novembre).

Suite de l'adresse de la Société populaire de Mutius Scevola.

N° 134, 16. — Séance du 15 brumaire (5 novembre).

Adresse de la Société populaire de Vézelay, envoyant le compte rendu du mariage du citoyen Lecoq, curé de la commune, et de la fête civique qui suivit la cérémonie.

N° 135, 17. — Séance du 16 brumaire (6 novembre).

Suite des détails de la fête civique de Vézelay.

N° 136, 18. — Séance du 17 brumaire (7 novembre).

Suite des détails de la fête civique de Vézelay.

N° 137, 19. — Séance du 18 brumaire (8 novembre).

Fin des détails de la fête civique de Vézelay. Adresse de la commission militaire établie à Bordeaux à la Commune de Paris (11 brumaire-1^{er} novembre).

N° 138, 21. — Séance du 19 brumaire (9 novembre).

Lettre de la Société populaire de Saint-Girons (Ariège), au citoyen Pache. Lettre du citoyen VAN DESTEEEN, abjurant la prétrise et demandant à changer son prénom d'*Erasmus* contre celui d'*Apostat*.

N° 139, 22. — Séance du 21 brumaire (11 novembre).

Fin de la lettre du citoyen VAN DESTEEEN.

N° 140, 23. — Suite de la séance du 21 brumaire et séance du 22 (12 novembre).

Vers pour être placés dans la ci-devant église Notre-Dame (aujourd'hui temple de la Raison).

N° 141, 24. — Séance du 23 brumaire (13 novembre).

Arrêté de la section des Droits-de-l'Homme, déclarant ne plus connaître d'autre culte que

celui de la Raison et de la Liberté (20 brumaire-10 novembre). *Hymne mis à la suite du discours prononcé aux Champs-Élysées pour l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier* (10 brumaire-30 octobre), par le citoyen LEGALL.

N° 142, 25. — Séance du 24 brumaire (14 novembre 1793).

Fin de l'*Hymne* du citoyen LEGALL.

N° 143, 26. — Séance du 25 brumaire (15 novembre).

Lettre du citoyen RETZ, médecin, adressant à Chamette ses « lettres de médecine » et les brevets qu'il avait reçus dans « l'âge de l'erreur » de quelques facultés et académies. Arrêté des représentants du peuple à l'armée du Bas-Rhin (J.-B. MILHAUD et GUYARDIN) proscrivant les marques extérieures du culte et leur exercice en dehors des bâtiments qui leur sont destinés (Strasbourg, 17 brumaire an II-7 novembre 1793).

N° 144, 27. — Séance du 16 brumaire (16 novembre).

Suite de l'arrêté des représentants du peuple près l'armée du Rhin. Lettre d'envoi par le citoyen GITTAT, de Belle-Isle-en-Mer, d'un hymne que lui inspire son patriotisme.

N° 145, 28. — Séance du 27 brumaire (17 novembre).

Hymne des Montagnards, par citoyen GITTAT.

N° 146, 29. — Séance du 28 brumaire (18 novembre).

Lettre de DORFEUILLE (Commune affranchie [Lyon], 23 brumaire), envoyant un portrait gravé de Châlier. Réquisitoire du procureur de la Commune CHAUMETTE contre les femmes coiffées de bonnets rouges.

N° 147, 1^{er} du troisième mois de l'an II. — Séance du 29 brumaire (19 novembre).

Envoi par le citoyen GUYOT, commissaire pour les subsistances (*Etampes*, 24 brumaire-14 novembre), de *couplets chantés le jour de la Raison, à Etampes, sur l'autel de la ci-devant Notre-Dame par la citoyenne qui représentait la Raison* (air : *la Liberté dans nos foyers*).

N° 148, 2. — Séance du 1^{er} frimaire (21 novembre).

Pétition des canonniers de Paris au Conseil général de la Commune.

N° 149, 3. — Séance du 2 frimaire (22 novembre).

Suite de la pétition des canonniers. Copie du procès-verbal d'enlèvement de la chaise Sainte-Geneviève (1^{er} frimaire an II-21 novembre).

N° 150, 4. — Séance du 4 frimaire (24 novembre).

Fin du procès-verbal d'enlèvement de la chaise de Sainte-Geneviève.

N° 151, 5. — Suite de la séance du 3 et séance du 4 frimaire (23 novembre).

Adresse du conseil général provisoire de la commune de Bordeaux (9 brumaire-30 octobre).

N° 152, 6. — Séance du 5 frimaire (24 novembre).

Fin de l'adresse du conseil général de la commune de Bordeaux.

Pétition des artistes du Théâtre-National, rue de la Loi.

N° 153, 7. — Séance du 6 frimaire (26 novembre 1793).

Fin de la pétition des artistes du Théâtre-National. Au Conseil général de la Commune, couplet, par RADET et DESFONTAINES (air : *On doit soixante mille francs*). Poésie signée : par un créole français, commençant ainsi :

Les émigrés sont à quia.

N° 154, 8. — Séance du 7 frimaire (28 novembre).

Rapport des citoyens SUE et DESCHAMPS, chirurgiens nommés par le Conseil, sur la visite des citoyens mis en réquisition.

N° 155, 9. — Séance du 8 frimaire (29 novembre).

Suite du rapport des citoyens SUE et DESCHAMPS. Lettre de FÉLIX et MILLIER, commissaires nationaux en Vendée (sans nom de lieu et sans date).

N° 156, 10. — Séance du 9 frimaire (29 novembre).

Lettre du citoyen XAVIER AUDOUIN, adjoint au ministère de la guerre, aux chefs de bureau de sa division, au sujet des réclamations des pères de famille qui ne peuvent obtenir de place dans sa division. *Chant patriotique*, composé par LANGLOIS, élève des Arcis (en l'honneur de Le Peletier et de Marat).

N° 157, 11 frimaire (1^{er} décembre).

Lettre du citoyen ROUSSELIN, datée de Troyes, au Comité de salut public de la Convention (demandant à mettre en activité « la guilotine oisive dans ce pays » et annonçant que, dans cette commune, « les prêtres sont supprimés à jamais »). Jugement de la commission militaire révolutionnaire de Tours, condamnant à mort Urbain Couillon, huissier et cultivateur, domicilié à Lignéres, canton d'Azay-le-Rideau, district de Chinon, comme recelcur de grains.

N° 158, 13. — Séance du 12 frimaire (2 décembre).

Réquisitoire du procureur de la Commune en faveur de la liberté des cultes et de la neutralité que le Conseil général entend observer dans les questions métaphysiques ou religieuses.

N° 159, 14. — Séance du 13 frimaire (3 décembre).

Fin du réquisitoire de CHAUMETTE. Suite du rapport des citoyens SUE et DESCHAMPS.

N° 160, 14. — Suite de la séance du 13 et séance du 14 frimaire (3 et 4 décembre).

Suite du rapport des citoyens SUE et DESCHAMPS.

N° 161, 16. — Suite de la séance du 14 et séance du 15 (4 et 5 décembre).

Suite du rapport des citoyens SUE et DESCHAMPS.

N° 162, 17. — Suite de la séance du 15 (5 décembre).

Fin du rapport des citoyens SUE et DESCHAMPS.

N° 163, 18. — Séance du 16 frimaire (6 décembre 1793).

Discours prononcé par la section des Piques au Conseil général [sur la chute du fanatisme et du despotisme]. Adresse de la Société populaire de Sentis.

N° 164 et 165. — Manquent.

N° 166, 22. — Séance du 19 frimaire (9 décembre).

Adresse des sans-culottes de Digne à la Convention nationale. Arrêté de la section de la Réunion (10 frimaire-30 novembre) [sur le culte de la Raison].

N° 167, 23. — Séance du 21 frimaire (11 décembre).

Suite de l'arrêté de la section de la Réunion.

N° 168, 24. — Séance du 22 frimaire (12 décembre).

Fin de l'arrêté de la section de la Réunion. Arrêté du directoire du département du Rhône. (11 frimaire-1^{er} décembre) [sur le culte de la Raison].

N° 169, 25. — Séance du 23 frimaire (13 décembre).

Fin de l'arrêté du directoire du département du Rhône.

N° 170, 26. — Séance du 24 frimaire (14 décembre).

Rapport des commissaires GILLET-MAIRE et TESSIER nommés par le Conseil général pour assister à la fête en l'honneur de Marat et de Le Peletier [célébrée] dans la commune de Brutus [Ris].

N° 171, 27. — Séance du 24 frimaire (15 décembre).

Fin du rapport sur la fête de la commune de Brutus. Extrait du rapport fait au Conseil général par les administrateurs des domaines nationaux.

N° 172, 28. — Séance du 26 frimaire (16 décembre).

Suite du rapport des administrateurs des domaines nationaux.

N° 173, 29. — Séance du 27 frimaire (17 décembre).

Suite du rapport des administrateurs des domaines nationaux.

N° 174, 1^{er} nivôse. — Séance du 28 frimaire (18 décembre).

Suite du rapport des administrateurs des domaines nationaux.

N° 175, 2. — Séance du 29 frimaire (19 décembre).

Extrait de ce qui s'est passé au Conseil général de la Commune à l'occasion de la fête du martyr Chaliel (30 frimaire).

N° 176, 3. — Séance du 1^{er} nivôse (21 décembre).

Suite de l'extrait de la fête du martyr Chaliel. N° 177, 4. — Suite de la séance du 1^{er} nivôse et séance du 2.

Dernières paroles de Chaliel dont la copie pressurée [sic : certifiée] a été envoyée par le citoyen Sambart [sic : Sambat], juré au tribunal révolutionnaire.

N° 178, 5. — Suite de la séance du 2 et séance du 3 nivôse.

N° 179, 6. — Suite de la séance du 3 et séance du 4 nivôse (24 décembre 1793).

Lettre du citoyen LEVAL, général de brigade, datée de Niederbronn (Bas-Rhin), 23 frimaire. Lettre de PELLETIER, commissaire national (Commune-Affranchie, 22 frimaire-12 décembre), réclamant l'envoi de deux exemplaires du *Père Duchesne* et des *Affiches de la Commune*.

N° 180, 7. — Séance du 5 nivôse (25 décembre).

Fin de la lettre de PELLETIER. Adresse de la commune de Dax (Ariège).

N° 181, 8. — Séance du 6 nivôse (26 décembre).

La Prise de Toulon, célébrée par un sans-culotte chansonnier (air : *Veillons au salut de l'Empire*), couplets (chantés devant le Conseil général) par le citoyen VALENTIN, sans-culotte chansonnier de la section de l'Homme-Armé. Suite de l'adresse de la commune de Dax.

N° 182, 9. — Séance du 7 nivôse (27 décembre).

Fin de l'adresse de la commune de Dax.

N° 183, 10. — Séance du 8 nivôse (28 décembre).

Lettre du citoyen ROBERT, adjoint aux adjoints généraux (Angers, 29 frimaire). Lettre du citoyen GENCY, membre du conseil général de la section du Finistère (Strasbourg, 27 frimaire).

N° 184, 11. — Séance du 9 nivôse (29 décembre).

Fin de la lettre du citoyen GENCY. Adresse des citoyens composant le tribunal du district de Nevers. Arrêté de la Société populaire de la section Poissonnière [sur le prix du pain et l'ouverture des boulangeries].

N° 185, 12. — Séance du 11 nivôse (31 décembre).

Rapport du citoyen MINIER [sur l'attaque d'Angers].

N° 186, 13. — Séance du 12 nivôse (1^{er} janvier 1794).

Extrait du discours prononcé le 11 par le jeune citoyen LAMOUCHE, fils du juge de paix de la section des Lombards. Suite du rapport du citoyen MINIER. Lettre du citoyen LEBEAU, dit *Dubaignon*, abjurant la prêtrise. Extrait de la séance du 12 nivôse de la Société populaire des Droits de l'homme, section des Quinze-Vingts [annonçant que la pétition dite des vingt mille est entre les mains du citoyen Joliot, de la section de la Fontaine-de-Grenelle].

N° 187, 14. — Séance du 13 nivôse (2 janvier 1794).

Récit de la fête de la Raison, célébrée à Cuisery (Saône-et-Loire), le 10 frimaire (30 novembre 1793).

N° 188, 15. — Suite de la séance du 13 et séance du 14 nivôse (3 janvier).

Extrait des « nouvelles et anecdotes » lues par le citoyen MINIER [épisodes de la guerre de Vendée].

N° 189, 16. — Suite de la séance du 14 et séance du 16 (3 et 5 janvier 1794).

Le ci-devant Toulon, aujourd'hui Port-la-Montagne, dithyrambe qu'on peut mettre en chant en tout ou en partie, par le républicain DESFORGES. (Nota : C'est la ville personnifiée qui parle).

N° 190, 17. — Suite de la séance du 16 et séance du 17 (5 et 6 janvier).

N° 191, 18. — Suite de la séance du 17 (6 janvier).

Hymne chanté à la fête de la Raison, célébrée à Cuisery (Saône-et-Loire). (Air : *des Bonnes Gens*).

N° 192, 19. — Séance du 18 nivôse (7 janvier). Discours des jeunes élèves de la Patrie de la section de la République. Lettres adressées de Nantes au citoyen Minier.

N° 193, 21. — Séance du 21 nivôse (10 janvier).

Lettre de MARIN, président de la commission temporaire de surveillance républicaine établie à Ville-Affranchie, au citoyen Pache.

N° 194, 22. — Séance du 22 nivôse (11 janvier). Arrêté de la section Guillaume-Tell, touchant les changements de noms des rues.

N° 195. — Manque.

N° 196, 24. — Séance du 24 nivôse (13 janvier).

Fin de l'arrêté de la section Guillaume-Tell. Lettre de la Société populaire de *Tonneins-la-Montagne* (30 frimaire-20 décembre). Pétition de la commission des poids et mesures républicains au Conseil général.

N° 197. — Manque.

N° 198, 27. — Séance du 27 nivôse (16 janvier). *Observations sur le titre des ouvrages d'or et d'argent*, par PIGNATEL, contrôleur de la recette.

N° 199, 28. — Séance du 28 nivôse (17 janvier). Suite des *Observations sur le titre des ouvrages d'or et d'argent*.

N° 200, 29. — Séance du 29 nivôse (18 janvier).

Fin des *Observations sur le titre des ouvrages d'or et d'argent*. Discours des jeunes citoyens de la section des Piques (22 nivôse-11 janvier).

N° 201. — Manque.

N° 202, 2 pluviôse. — Suite de la séance du 1^{er} et séances du 2 et du 3 pluviôse (21 et 22 janvier).

N° 203, 3. — Suite de la séance du 3 et séances des 4 et 6 pluviôse (23 et 25 janvier).

N° 204, 6 et 7. — Suite de la séance du 6 et séance du 7.

N° 205, 7 et 8. — Suite de la séance du 7 et séance du 8.

Lettre du général LEVAL (Frankendal, près Mannheim, 8 nivôse).

N° 206, 8 et 9. — Suite de la séance du 8, séances du 9 et du 11 pluviôse.

N° 207, 11 et 12. — Suite de la séance du 11 et séance du 12 pluviôse.

N° 208, 12 et 13. — Suite de la séance du 12 et séance du 13.

N° 209, 14. — Séance du 14.

Discours de CHAUMETTE contre les mères qui n'allaitent pas leurs enfants. Lettre de PROSPER

SIJAS, adjoint à la 4^e division du département de la guerre [sur l'épuration des compagnies de gendarmerie].

Pour la seconde série des Affiches, voyez le numéro suivant.

5566^a. — Affiches de la Commune de Paris. *Imp. des Affiches de la Commune de Paris, an II*, in-4^o. [N. Lb³⁰ 2 A.]

Cette édition commence au n^o 210 (16 pluviôse an II-4 février 1794) et finit au n^o 246 (17 ventôse an II-7 mars 1794).

A la fin du n^o 210, on lit cette Note du citoyen GUYOT, l'un des rédacteurs et imprimeurs des Affiches de la Commune :

« Une partie considérable des affiches étant distribuée chaque jour, tant aux membres du Conseil, dont plusieurs en ont fait la collection, qu'aux différentes administrations et sociétés populaires de toute la République qui attachent du prix à cette correspondance, j'ai pris le parti, sans changer le nombre arrêté par le Conseil, d'en mettre une partie in-4^o comme beaucoup plus commode pour une collection et pour l'envoi aux communes éloignées. Je ne prétends pas, du reste, faire un journal; cette feuille in-4^o sera la copie fidèle de l'affiche placardée, c'est-à-dire, suivant l'esprit des arrêtés du Conseil, un extrait des procès-verbaux de ses séances. »

N^o 210, 16 pluviôse an II (4 février 1794).

Pétition des gendarmes de la 33^e division. Lettre de DAGNER offrant les planches gravées de l'acte constitutionnel. Discours du jeune citoyen FOLIOT, de la Société populaire de la section de Bondy. Signalement d'une petite fille perdue.

N^o 211. — Suite de la séance du 16 pluviôse (4 février), séance du 17 pluviôse (5 février).

N^o 212. — Suite de la séance du 17.

Lettre d'ALBITE à Pache.
N^o 213. — Séances du 18 et du 19 pluviôse (6-7 février).

N^o 214. — Suite de la séance du 19 et séance du 21 (9 février).

Lettre de DESCOMBE (datée de la Force, 21 pluviôse) adressant au Conseil général un exemplaire du tableau de sa vie pendant la Révolution [voy. *Biographies individuelles*].

N^o 215. — Manque.

N^o 216. — Séance du 23 pluviôse (11 février).

Adresse aux communes et aux sociétés populaires de la République, par URBAIN DOMERGUE [sur l'enseignement de la grammaire].

N^o 217. — Séance du 23 pluviôse (11 février).

Discours de MILLE, député métais à la Convention de Saint-Domingue, de BELLEY, député noir, et de DUFAY, député blanc. Réponse du président du Conseil général.

N^o 218. — Séances des 23, 24 et 26 pluviôse (11-14 février).

Fin du discours du président.

N^o 219. — Suite de la séance du 26 pluviôse (14 février).

Adresse des citoyens de couleur à la Commune et Discours des mêmes au Conseil général.

N^o 220. — Séances des 27, 28 et 29 pluviôse (15-17 février 1794).

N^o 221. — Fin de la séance du 29.

Extrait d'une lettre des membres de l'administration de l'armée des côtes de Cherbourg. Extrait du procès-verbal de la section des Arcis, du 20 pluviôse (8 février). Adoption d'un orphelin, par le citoyen RIVIÈRE, employé aux assignats.

N^o 222. — Séance du 1^{er} ventôse (19 février).

Lettre (s. l. n. d.) de LENOIR, quartier-maître trésorier du 2^e bataillon de Paris et membre de la Commune, au citoyen Lubin.

N^o 223 et 224. — Manquent.

N^o 225. — Suite de la séance du 6 ventôse et séance du 7 (24 et 25 février).

Guerre aux intrigants, Paix aux sans-culottes. (Extrait d'une adresse de la Société populaire de la section Poissonnière.)

N^o 226. — Suite de la séance du 7 ventôse et séance du 8 (26 février).

N^o 227. — Séance du 11 ventôse (1^{er} mars 1794).

Adresse de la Société populaire montagnarde de Saint-Omer à la Convention. Rapport du citoyen PAIX, membre du Conseil général de la Commune et inspecteur des élèves, sur les cours révolutionnaires qui ont lieu au Jardin des Plantes national et dans les ateliers de fonderies à l'Arsenal pour les élèves envoyés des districts de la République, à l'effet de s'instruire sur la fabrication du salpêtre, poudre et [sic] canon.

N^o 228. — Suite de la séance du 11 ventôse (1^{er} mars).

Suite du Rapport du citoyen PAIN. Arrêté du club des Cordeliers (10 nivôse an II), Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen, communiqué à la Société des Jacobins, qui en a ordonné l'insertion au *Journal de la Montagne* du 23 nivôse [dénonciation de Philippeaux, Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Eglantine et Camille Desmoulins].

N^o 229. — Suite de la séance du 11 ventôse.

Fin de l'arrêté du club des Cordeliers. Autre arrêté (27 nivôse-16 janvier) [contre Dufoury].

N^o 230. — Manque.

N^o 231. — Séance du 12 ventôse (2 mars).

Suite du discours de CHENAUX [au nom du club des Cordeliers. Le début figure sans doute dans le numéro précédent]. Département de Paris. Bureau militaire [au sujet des dénonciations formulées contre les citoyens Lebrasse, Caillet, Bavelets et Martin Henry, des compagnies de gendarmerie près les tribunaux]. Arrêté du club des Cordeliers (7 ventôse) [même affaire].

N^o 232. — Suite de la séance du 12 ventôse et séance du 13 (3 mars).

N^o 233. — Manque.

N^o 234. — Suite de la séance du 14 et séances des 16 et 17 ventôse (6-7 mars).

Suite du discours prononcé par la députation du département du Mont-Blanc dans la séance du 14 ventôse.

N° 235 (chiffre, par erreur, 253). — Suite de a séance du 17 ventôse et séances du 18 et du 19 (8 et 9 mars 1794).

N°s 236-240. — Manquent.

N° 241. — Séances du 24 et du 27 ventôse (14 et 17 mars).

Adresse du comité de correspondance de la Société populaire et révolutionnaire de *Little* (23 ventôse). Adresse de la Société révolutionnaire des Amis du peuple à *Chartres* (23 ventôse).

N° 242. — Suite de la séance du 27 ventôse et séances des 28 et 29 ventôse (18 et 19 mars).

Discours des élèves de la Patrie (ci-devant de la Pitié) et réponse du président.

N° 243. — Manque.

N° 244. — Suite de la séance du 1^{er} germinal (21 mars et séances des 2 et 3 germinal (22 et 23 mars).

N° 245. — Séances du 3, du 4 et du 6 germinal (23, 24 et 26 mars).

N° 246. — Suite de la séance du 6 germinal et séances du 7 et du 8 germinal (27 et 28 mars).

Dans l'ex. de la B. N. est relié, à la suite du n° 246, un numéro chiffré, par suite d'une interversion, 253 : c'est en réalité le n° 235. (Voyez ci-dessus.)

¶ L'*Almanach historique de la Révolution*, de *Hullin* de Boischevalier, enregistreur, à la date du 18 germinal an II (7 avril 1794), cette brève mention : « Les *Affiches de la Commune* sont

supprimées », sans faire connaître le motif ou l'auteur de cette suppression.

On trouvera dans le paragraphe suivant la description des rares journaux spécialement consacrés aux débats de la municipalité, mais, si précieux qu'ils soient, ils n'ont plus de caractère officiel.

Buechez et Roux, qui ne citent pas une seule fois les *Affiches*, ont reconstitué, selon le procédé dont il a été question plus haut, c'est-à-dire d'après le *Journal de Paris*, le *Republicain*, le *Journal de la Montagne*, les séances des 4, 5, 6, 16 septembre 1793 (tome XXIX, p. 26, 50, 55) et du 20 octobre (*ibid.*, p. 47). Ils ont de plus publié (tome XXXIV, p. 42 et suiv.) des documents d'une toute autre importance : la liste des membres du Conseil au 9 thermidor, celle des sections venues pour prêter le serment de fidélité à la cause de la liberté, celle des différentes autorités qui ont prêté le même serment et enfin le procès-verbal de la séance du 9, écrit sur des feuilles volantes et par plusieurs mains. Ces documents avaient été communiqués par *Beuchot*, que *Buechez* et *Roux* ne nomment pas, mais qu'ils qualifient, à juste titre, d'« homme intègre ». *M. Ernest Hamel* cite fréquemment dans l'*Histoire de Robespierre* les pièces de la même collection dont je ne connais pas d'autres traces et qui a très probablement péri en mai 1871, dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre.

§ 2. — Journaux spéciaux.

5567. — Journal de la municipalité et des districts de Paris. (N°s 1-33, 16 octobre-26 décembre 1789.) *Hôtel Charot* (sic), in-8°. [N. Lc² 260.]

Par FRANÇOIS-LOUIS BAYARD.

Le *Journal* a été tour à tour imprimé par *Couturier*, *Lottin aîné* et *Lottin de Saint-Germain*, les *Aveugles* de la rue Notre-Dame-des-Victoires, etc. Il paraissait trois fois par semaine.

En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés deux prospectus; le premier a eu deux tirages réunis ici. Dans le second de ces prospectus, est annoncée une *Introduction* de 134 pages renfermant le récit de tous les faits intéressants depuis le 12 juillet jusqu'à cette date, ainsi que les arrêtés des électeurs et de leurs différents comités.

Voyez les cinq numéros suivants.

5568. — Journal de la municipalité des districts de Paris, et Correspondance des principales municipalités du royaume. (N°s 34-111, 1^{er} janvier-1^{er} juillet 1790.) *Hôtel Charost*, in-8°. [N. Lc² 261.]

Suite du numéro précédent.

5569. — Journal de la municipalité, du département, des districts et des sections de Paris, et Correspondance des départements et des principales municipalités du royaume. (N°s 112-154, 3 juillet-9 octobre 1790.) *Paris, Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°. [N. Lc² 261.]

Suite des deux numéros précédents.

Malgré les variantes introduites dans les titres, les trois premières séries (moins l'*Introduction*) n'ont qu'une pagination unique (1296 p.).

Les n°s 88, 92, 94, 107, 122 et 146 ont chacun un supplément.

5570. — Journal de la municipalité, du département, des sections de Paris et Correspondance des départements et des principales municipalités du royaume. (N°s 1-32, 12 octobre-31 décembre 1790.) *Paris, Lottin l'aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-8°. [N. Lc² 262.]

Les mots « des districts » disparaissent du

itre et chaque numéro porte en tête, avec son chiffre, la mention : « Vol. III » . Cette série forme 256 pages.

3571. — Journal de la municipalité et du département de Paris. Correspondance des départements et des principales municipalités du royaume. Analyse des nouvelles étrangères. Tome IV, 1791. *Hôtel Charot*, in-4°. [N. Lc² 263.]

Suite des quatre numéros précédents et le numéro suivant.

N^{os} 8-26 (20 février-26 juin 1791, 108 p.).

3572. — Annales de la Révolution ou Recueil de pièces authentiques et d'extraits des procès-verbaux faits à l'Hôtel de Ville de Paris depuis le 12 juillet 1789 jusqu'au 1^{er} janvier 1791, par F.-L. BAYARD, licencié ès-lois. [Paris, chez l'auteur, hôtel Charost, n^o 228, rue Montmartre, 1791, 3 vol in-8°. [N. La³² 489.]

On trouve, après le titre du tome I^{er}, cet Avis au lecteur :

« Exposer les événements de la Révolution dont j'ai été témoin, extraire les procès-verbaux de MM. les électeurs de 1789, rendre compte de toutes les séances publiques à l'Hôtel de Ville de Paris que j'ai suivies exactement, rapporter les décrets de l'Assemblée nationale sur la formation des municipalités, des départements, ceux qui sont relatifs à la Ville, à la municipalité, au département et aux tribunaux de Paris; faire l'analyse de tous les actes de sa municipalité, des comptes rendus par ses administrateurs, des réglemens militaires, des ordonnances et jugemens de police, des arrêtés notables des sections de Paris, des actes importants des départements et des principales municipalités du royaume : tel est le contenu de cet ouvrage, dont le quatrième volume, qui commence au 1^{er} janvier 1791, sera en mêmes caractères et format que le *Journal de Paris* et de son imprimerie; l'annonce en a été mise dans le supplément du *Journal de Paris* du 17 février 1791.

« On trouve à la fin du troisième volume de cet ouvrage une *Table raisonnée des matières* qui contient exactement les dates de chaque événement et qui, en conséquence, peut s'appliquer non seulement aux procès-verbaux de MM. les électeurs de 1789 et à ceux de MM. les représentants de la Commune de Paris, mais encore à toutes les feuilles périodiques quelconques qui ont traité les événements de la Révolution.

« On vend séparément chez l'auteur cette table des matières qui doit être généralement

utile, ayant été faite avec la plus grande exactitude. »

Malgré cette assertion, semble-t-il, formelle, je ne crois pas que la table en question ait jamais paru. Quant aux *Annales*, ce n'est pas, comme le dit M. Hatin d'après une annonce du *Mercur*, une réimpression partielle du *Journal des municipalités*, mais tout simplement la remise en circulation des numéros de la série in-8^o au moyen d'un titre de relai et de l'avertissement reproduit plus haut : il suffit, pour s'en assurer, de collationner une page quelconque du *Journal* et des *Annales*.

Le nom du rédacteur a prêté à des confusions qu'il importe de relever ici. Dans un *Exposé* publié en 1794 ou 1795 (voy. *Biographies individuelles*), FRANÇOIS-LOUIS BAYARD a nettement réclamé la paternité du *Journal de la municipalité* qu'il rédigea, dit-il, du 14 juillet 1789 au 1^{er} juillet 1791. M. Hatin, qui ne s'y est point trompé, mais qui ne semble pas avoir connu cet *Exposé*, dit avoir vu chez M. Pochet-Deroche un *Mémoire sur les grandes ressources en finances de la République française*, signé : « BAYARD, ex-rédacteur de plusieurs journaux accrédités, ancien premier commis du ministère de l'intérieur et inspecteur du garde-meuble national, l'un des membres du Lycée national », mais il ne nous fait pas connaître la date de ce *Mémoire*. Bayard revendique, en effet, dans son *Exposé*, les trois premiers de ces titres et il ne saurait y avoir de doutes sur l'identité du personnage. Néanmoins, la *France littéraire* de Quérard a classé les *Annales* parmi les publications de Ferdinand-Marie Bayard, né à Moulins-la-Marche (Orne), le 28 février 1768, capitaine d'artillerie, que sa profession, pas plus que ses travaux, énumérés par Quérard, ne semblaient préparer à une besogne de cette nature. Il ne faut pas davantage, comme le propose M. Etienne Charavay (*Assemblée électorale*, p. 214), admettre que le rédacteur des *Annales* fut J.-B.-François Bayard (1750-1800), homme de loi, collaborateur de Camus au *Dictionnaire des décisions nouvelles et des notions relatives à la jurisprudence*, resté inachevé, avocat au Conseil (1769), assesseur du juge de paix de la section de Sainte-Geneviève (1790), accusateur public près le tribunal du 2^e arrondissement (1791), juge suppléant (1792), substitut près le tribunal de cassation (de 1792 à 1797), juge au tribunal de cassation (1797), fonctions qu'il occupait encore au moment où il mourut. Tout d'abord, les initiales inscrites sur le frontispice des *Annales* ne concordent pas avec celles des prénoms de ce légiste; de plus, l'adresse fournie par ce même frontispice ne saurait être celle d'un citoyen de la section Sainte-Geneviève; enfin, il est bon de remarquer que, dans deux notices consacrées à J.-B.-F. Bayard au lendemain de sa mort, par Guyot-Desherbiers et par Soreau (voy. *Biographies individuelles*), il n'est fait aucune allusion au *Journal de la municipalité*, ni aux *Annales*.

5573.—*Courrier du département de Paris. Guithemat*, in-8°. [N. Lc² 2328.]

M. Hatin attribue, d'après Deschiens, 204 numéros et la date de 1790 à ce journal qui ne figure point au catalogue La Bédoyère. L'ex. de la B. N., qui provient pourtant de celui-ci, ne comporte que les nos 180 (10 septembre 1790), 186 (17 septembre), 197 (29 septembre), 198 (30 septembre), 204 (4 octobre).

Chaque numéro a huit pages et un sommaire.

5574.—*Journal de la municipalité et des sections de Paris. Imp. du Journal de la Commune. S. d. (1792)*, in-8°. [N. Lc² 2536.]

N° 1, jeudi 25 octobre 1792.

ÉPIGR. :

La loi parle... ce sont là nos oracles.

On lit, p. 1, cet avertissement :

« Nous nous empressons de témoigner notre reconnaissance aux officiers municipaux, membres de la Commune de Paris. Ces respectables magistrats, convaincus de l'utilité de notre travail et voulant concourir à rendre le tableau des séances aussi fidèle qu'il est possible, nous ont accordé un local pour prendre les notes des objets qui doivent paraître dans notre feuille.

« Les officiers de la section dite des Sans-Culottes, après nous avoir fait l'honneur de s'abonner à notre journal, ont bien voulu s'engager à nous faire passer les délibérations et arrêtés qui se feront dans cette section. Cette faveur nous est un heureux présage de l'intérêt que les autres sections prendront à ce journal, et nous avons tout lieu d'espérer qu'elles voudront bien nous accorder la communication de toutes les pièces intéressantes de leur administration dont la connaissance pourra être utile au public. »

Le n° 1 (le seul que possède la B. N.) renferme le résumé des séances de la Commune des 22 et 23 octobre et celui de la séance du 24 de la Convention.

5575.—*Journal des séances de la Commune de Paris, par un de ses membres. Imp. des Affiches de la Commune*, in-4°. [D. E² 8, tome CVIII.]

Par JEAN-GUILLAUME GUYOT, instituteur, âgé de trente-deux ans, selon une *Liste des citoyens notables élus par les sections* (S. d. [1793]).

L'ex. de la bibliothèque de la Chambre des députés (le seul qui soit actuellement connu) est ainsi composé : *Prospectus*, s. d., in-4°, 3 p., n° 1. Séance du vendredi 31 mai 1793. Les nos 2-26 manquent. Nos 27 (séance du mercredi 26 juin) à 73 (séances du jeudi 15 et vendredi 16 août). Le n° 32 porte par erreur à la date de la séance « 1^{er} juillet » et le n° 64 manque. Chaque numéro, chiffré en chiffres romains, a

quatre pages et porte la signature du citoyen GUYOT, membre de la section des Sans-Culottes et l'un de ses représentants à la Commune. Les abonnements étaient reçus soit au secrétariat de la Municipalité, soit chez le citoyen rédacteur, rue des Boulangers-Saint-Victor, 7. D'après un avis inséré au n° 27, quatre ou cinq abonnés seulement avaient répondu à l'appel du *Prospectus* et le *Journal* tirait à cinq cents exemplaires.

Voici en quels termes Guyot annonçait pourquoi il créait cette concurrence aux *Affiches* officielles dont il avait été cependant le principal rédacteur.

« Les circonstances difficiles et orageuses dans lesquelles se trouve depuis quelque temps la République entière et en particulier la ville de Paris, l'attitude fière et énergique de cette même ville qui lui a valu des remerciements de tous les points de la République et un décret honorable de la Convention, ce concours, enfin, de grands événements qui fixent aujourd'hui les yeux de l'univers et qui fixeront un jour ceux de la postérité, tout cela donne aux séances du Conseil général un intérêt tout particulier que n'offrirait pas l'administration monotone et paisible de cette grande ville dans un état de choses ordinaire.... Cet intérêt, loin de s'affaiblir, ne fera que s'accroître, surtout lorsque le récit de ces importantes séances sera tracé par une main pure, également en garde contre la flatterie qui dissimule les faits et contre la calomnie qui les dénature....

« Le Conseil général a posé les bases de cette louable entreprise lorsqu'il s'est engagé à rendre public le récit de ces séances...; mais, il faut l'avouer, l'économie, qui est une vertu dans des administrateurs, a un peu rétréci ces développements utiles. On a voulu que cette affiche ne fût pas un surcroît de dépenses et qu'elle ne épargnât même quelques-unes, s'il était possible. En conséquence, on y a inséré, accumulé même, les adresses et arrêtés des départements et communes qui auraient été imprimés séparément. Par conséquent, les débats qui mettent au grand jour le véritable esprit d'une assemblée n'ont pu trouver place dans cette affiche journalière. Cependant, tout incomplète qu'elle est, elle a paru intéresser un certain nombre de patriotes et notamment des membres du Conseil qui ont témoigné le désir d'en faire la collection. Ce même désir a été exprimé par des citoyens de différents départements et, entre autres, par la commune d'Orléans, qui a saisi avec empressement ce moyen d'être toujours présente au milieu de nous.

« Toutes ces réflexions m'ont donné l'idée d'une feuille périodique non moins exacte, mais plus libre que les *Affiches de la Commune*, où les adresses (qui, dans le fond, se résument toutes aux mêmes principes plus ou moins développés) n'étant insérées que par extraits, laisseraient plus de place aux détails; qui, d'ailleurs, serait d'une forme plus commode, susceptible de reliure, et

envoyée, comme tous les autres journaux, chez les membres du Conseil et autres citoyens abonnés et dans tous les départements qu'elle pourrait intéresser...

« J'ai cru ne pouvoir donner à la naissance de cet ouvrage une date plus illustre qu'en le faisant remonter à l'époque de notre troisième révolution, époque à jamais mémorable, sur lequel l'œil le plus timide peut s'arrêter sans crainte. C'est dans le récit exact de ces fameuses séances que l'homme de bonne foi cherchera lui-même quelle part a eue la Commune de Paris, quelle marche elle a suivie dans ces grands événements qui lui ont attiré et lui attireront encore des calomnies qui, comme on l'a dit quelque part, seraient le comble du ridicule si elles n'étaient pas celui de la scélératesse.

« Dans ce travail qui m'est facile, parce que je m'en suis déjà occupé sous une autre forme, je combinerai l'arriéré avec le courant de façon à pouvoir donner d'ici à la fin du mois de la Fédération républicaine les mois complets de juin, juillet et août, qui feront le premier trimestre de l'abonnement.

« Ce prospectus, imprimé sous mes yeux, comme sera le journal des séances, est un échantillon du format, ainsi que du caractère et du papier qui sera employé; j'invite même ceux qui l'auront lu avec quelque indulgence à le placer en tête de la collection que je leur annonce. C'est un faible présent auquel je joindrai celui du premier numéro en date du 31 mai. Le suivant paraîtra aussitôt que j'aurai la certitude d'un certain nombre d'abonnements qui puisse au moins couvrir les frais indispensables, car la ferme résolution de sacrifier au bien public mes veilles et toute ma vie n'est pas secondée malheureusement par une fortune qui me permette un sacrifice aussi complet que j'aurais désiré le faire. Il est donc intéressant que ceux à qui ce journal paraîtra digne de leur attention contribuent, en inscrivant leurs noms, à accélérer le moment de sa naissance. »

La note suivante (extraite du n° 49) mérite également d'être reproduite, car elle explique la lacune signalée dans l'exemplaire de la Chambre et qui n'a très probablement jamais été comblée.

« Appelé par le vœu de mes concitoyens à partir pour les départements, j'ai jugé que le grand motif d'intérêt public devait l'emporter sur tout autre. J'ai donc obéi sans me permettre aucune objection, me reposant sur des amis du soin de continuer en mon absence un travail plus utile à mes concitoyens qu'à moi. Je prie les citoyens abonnés de trouver bon que je diffère jusqu'à mon retour, qui ne me paraît pas éloigné, la rédaction des vingt-six numéros de juin que je leur ai promis de reprendre. Si mon absence se prolongeait, leur abonnement de droit, ne courrait que de la date du premier numéro, c'est-à-dire du 26 juin dernier; ainsi leurs droits ne seraient pas compromis. »

En dépit de cet avis, tous les numéros jusqu'au dernier portent la signature de Guyot.

Deschamps, qui ne possédait pas le *Journal des séances de la Commune*, n'en parle naturellement pas, et M. Hatin, qui avait vu l'ex. de la Bibliothèque de la Chambre, ne l'a que très sommairement décrit: il lui attribue « soixante-treize numéros au moins »; on a vu plus haut pourquoi ce nombre ne saurait être exact.

3376. — Journal de la Commune de Paris, dédié à toutes les communes de la République, rédigé par un républicain. Paris, imp. G.-F. Galletti. [X. Lc² 2591.]

EPIGR.:

Je fais profession de ne rien déguiser.

Les numéros, de huit pages chacun, ont une pagination continue, sont revêtus de la griffe de Galletti et portent en tête la double date républicaine et grégorienne.

L'ex. de la B. N. (provenant de La Bédoyère) ne comporte que les numéros suivants:

N° II, 3 nivôse an II, lundi 23 décembre 1793.
N° 16, 19 nivôse an II, mercredi 8 janvier 1794.

N° 30, 7 pluviôse an II, dimanche 26 janvier 1794.

N° 40, 19 pluviôse an II, vendredi 7 février 1794.

Le n° 16 et les numéros suivants portent au titre: « Rédigé par un républicain employé à la Commune ».

On lit ce nota p. 20 du n° II: « Cette feuille étant uniquement consacrée aux débats du Conseil général et du Corps municipal, nous n'insérerons d'autres articles que quand ceux-ci ne nous fourniront pas assez de matière pour remplir la feuille. » Outre ces comptes rendus, les numéros recueillis par la B. N. renferment divers ordres de service très curieux de Henriot, un résumé de la séance des Jacobins, la situation de l'état civil et le chiffre des détenus écroués dans les prisons du département de Paris.

Le n° 40 porte en tête cet Avis qui permet de déterminer la date de cessation de cette feuille.

Avis.

« Tout semblait devoir assurer à l'entreprise du *Journal de la Commune de Paris* les plus grands encouragements; mais il s'en faut bien que le succès ait répondu à notre espoir, malgré les dépenses conséquentes faites jusqu'à ce jour pour répandre cette feuille dans toute la République. Forcés de l'abandonner nous ne pas ajouter au perdu, nous offrons eu remplacement à nos abonnés notre *Journal des lois de la République française*, qui jouit depuis longtemps de la confiance publique. Outre une notice des séances de la Commune, ils trouveront dans cette feuille toutes les nouvelles extérieures et intérieures, la situation journalière de Paris, un précis de la séance des Jacobins, les jugements

du tribunal révolutionnaire et un détail exact des lois de la Convention nationale. Quoique nos souscripteurs aient évidemment à gagner

dans cet échange, nous offrons néanmoins à ceux qui ne s'en contenteraient pas de les rembourser à l'instant de leur réclamation. »

§ 3. — Détail des séances. — Arrêtés et Proclamations.

A. — ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS.

5377. — Les Elections et les Cahiers de Paris en 1789, documents recueillis, mis en ordre et annotés par CH.-L. CHASSIN. Tome III. L'Assemblée des trois ordres et l'Assemblée générale des électeurs au 14 juillet. Paris, D. Jouaust; Ch. Noblet; maison Quantin, 1889, in-8°, XXXI-725 p.

Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française, publiés sous le patronage du Conseil municipal.

Pour les deux premiers volumes, voy. tome I^{er}, n° 647.

Voici le sommaire des chapitres de ce troisième volume :

I. Ouverture de l'Assemblée générale des trois ordres de la ville et des faubourgs. — II. Constitution de chacune des trois Chambres électo- rales. Renonciation du clergé à ses privilèges en matière d'impôt. — III. Installation du dernier prévôt des marchands. — IV. Les émeutes des 27 et 28 avril. — V. La répression prévô- tale. — VI. Les poursuites contre l'abbé Roy, électeur du clergé. — VII. Les Assemblées de la noblesse, du clergé et du tiers état du 29 avril au 10 mai. La Commune, l'égalité de l'impôt et la liberté de la presse. — VIII. Le coffre de l'Hôtel de Ville et l'armoire du Châtelet, pièces manuscrites. — IX. Le coffre de l'Hôtel de Ville et l'armoire du Châtelet, pièces imprimées. — X. La discussion des cahiers et l'élection du tiers état. — XI. La discussion des cahiers et l'élection des députés de la noblesse. — XII. L'élection des députés et la discussion des cahiers du clergé. La prestation de serment des députés des trois ordres. — XIII. Les cahiers généraux des deux premiers ordres. — XIV. Le cahier général du troisième ordre. — XV. Le cahier de la ville de Paris et les demandes particulières des habitants. — XVI. L'Assemblée générale des électeurs à l'Hôtel de Ville. — XVII. Les gardes-françaises et la garde bour- geoise. — XVIII. Le soulèvement du peuple et le Comité permanent du 13 juillet. — XIX. L'Hôtel de Ville durant la journée du 14 juillet. — XX. La grande députation de l'Assemblée nationale et la visite du Roi. — XXI. Délibé- ration de l'Assemblée des électeurs sur la démolition de la Bastille, l'approvisionnement de Pa-

ris, les secours aux ouvriers et l'organisation de la force armée. — XXII. Démission et réélec- tion du commandant général de la garde nationale. — XXIII. Transmission des pouvoirs mu- nicipaux de l'Assemblée des électeurs à l'As- semblée des représentants de la Commune. — XXIV. Les dernières réunions des électeurs et les adresses des villes de province à Paris.

5378. — Récit de ce qui s'est passé à l'Assemblée des électeurs de la ville de Paris, tenue le 25 juin 1789, dans une salle de l'hôtel dit du Musée, rue Dauphine. S. l. n. d., in-8°, 13 p. [N. Lb¹⁰ 3.]

Par FEYDEL, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N. La même pièce est également portée au Catalogue, sous le n° Lb³⁹ 1861.

5379. — Suite du procès-verbal des déli- bérations de l'Assemblée des électeurs de la ville de Paris. S. l. n. d., in-8°, 17 p.

Séances des 25 et 26 juin.
Bibliothèque de M. Paul Lacombe.

5380. — Observations à MM. les électeurs de Paris, au sujet de la motion qui fut faite dans leur assemblée le 27 juin, sur l'illé- galité de leur assemblée. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7329.]

Par DARRIMAJOU, d'après une note manuscrite contemporaine sur l'ex. de la B. N.

5381. — Délibération de l'Assemblée des électeurs de Paris. Du mercredi 1^{er} juillet 1789. Paris, Budouin, in-8°, 3 p. [N. Lb¹⁰ 4.]

Appel à l'union et à la confiance, signé : DELA- VIGNE, président; GARNIER, secrétaire.

5382. — Extrait du procès-verbal des élec- teurs de la ville de Paris (4 juillet 1789).

Au sujet de la réintégration volontaire des gardes-françaises à l'Abbaye.
Voyez tome I^{er}, n° 1058.

5383. — Lettre à MM. les électeurs de la

Commune (4 juillet 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 1907.]

Assemblée à la salle du Musée.

5584. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des électeurs de la ville de Paris, tenue en la grand'salle de l'Hôtel de Ville, le samedi 4 juillet 1789. *Paris, Boulouin. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 5.]

Réclamation de M. HAY, colonel des gardes de la Ville, contre une accusation d'accaparement de grains; sa lettre est annexée à l'extrait du procès-verbal.

B. — REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE PROVISOIRE.

5585. — [Procès-verbal de confirmation des pouvoirs des membres du Bureau de la ville de Paris, commençant par ces mots:] Hôtel de Ville. Du 13 juillet 1789. Ce jour, lundi... *Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1184.]

La même pièce a été imprimée in-folio plano. *S. l. n. d.* [P. 10569 A*.]

5586. — Discours au Roi, prononcé le 17 juillet 1789, par M. DELAVIGNE, président de l'Assemblée des électeurs.

Voyez tome I^{er}, n° 1244.

5587. — Discours de M. MOREAU DE SAINT-MÉRY, président de MM. les électeurs, au Roi..., le 17 juillet 1789.

Voyez tome I^{er}, n° 1245.

5588. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des représentants de la Commune. 25 juillet 1789. In-4°, 2 p. [P. 10073*.]

Prestation de serment de Bailly et de La Fayette comme maire et comme commandant général de la garde nationale.

5589. — Hôtel de Ville. Assemblée générale des électeurs. Extrait des délibérations de l'Assemblée générale des électeurs. Du mercredi 29 juillet 1789. *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-8°, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 6.]

Protestation contre un passage du discours de Mirabeau (23 juillet) où il accusait les électeurs

de Paris de vouloir « se conserver », malgré les districts.

5590. — Discours à M. Necker... par M. DELAVIGNE... le 30 juillet 1789.

Voyez tome I^{er}, n° 1384.

5591. — Hôtel de Ville de Paris. Comité provisoire. (31 juillet 1789.) *Paris, imp. Prault. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 8.]

A propos d'un libelle anonyme intitulé : *la Bonne Nouvelle*, dirigé contre Thierry (de Ville-d'Avray), premier valet de chambre du Roi, le Comité décide qu'il fera conduire en prison les colporteurs d'écrits sans nom d'imprimeur, « en attendant le règlement qui doit être fait par l'Assemblée nationale sur la liberté de la presse ».

5592. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait des délibérations de l'Assemblée. Du 4 août 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 10.]

Licenciation des gardes-françaises et certificat de patriotisme délivré par la Ville.

5593. — Ass. rep. Comm., 5 août 1789, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Sur la solde des gardes-françaises.

5594. — Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Du jeudi 6 août 1789. Détails relatifs au bateau chargé de poudre, arrêté au port Saint-Paul, le 6 août 1789. *Imp. Lottin aîné*, 1789, in-8°, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 1160.]

Voyez tome I^{er}, nos 1398-1400.

5595. — Ass. rep. Comm. 7 août 1789. In-4°, 3 p. [P. 10073*.]

Vote d'une marque distinctivo accordée aux gardes-françaises.

5596. — Ass. rep. Comm. 11 août 1789. In-8°, 7 p. [P. 10073*.]

Compte rendu des mesures prises pour s'assurer de la personne de Besenval.

5597. — « Messieurs, d'après le règlement que vous avez adopté... » (12 août 1789). *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 24.]

Circulaire de LA FAYETTE aux districts sur

la présentation à la Commune des officiers d'état-major et leur nomination.

La date du mois et la signature sont autographes sur l'ex. de la B. N.

Voyez le numéro suivant.

5398. — Lettre de M. DE LA FAYETTE, adressée à MM. de l'Assemblée des représentants de la Commune, le 12 août 1789. Extrait du procès-verbal des représentants de la Commune, du jeudi 13 août 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, août 1789, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 41168.]

Présentation des officiers choisis par La Fayette pour constituer son état-major général et approbation de ses choix par la Commune.

5599. — Proclamation. Hôtel de Ville de Paris. Comité provisoire. Subsistances (13 août 1789).

Voyez tome 1^{er}, n^o 1320.

5600. — Ass. rep. Comm. 13 août 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Arrêté recommandant spécialement aux districts les citoyens HULLIN, ELIE, MAILLARD, RICHARD-DUPIN, HUMBERT, LEGRY, DUCASTEL, GEORGET et MARC comme s'étant distingués à la prise de la Bastille et invitant les districts à les employer d'une manière digne de leur courage et de leur patriotisme.

5601. — Extrait du procès-verbal des représentants de la Commune de Paris. Du dimanche 16 août 1789. *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4^o, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 14.]

Rapport présenté par les délégués de la Commune (LA CHESNAYE, DE SAUVIGNY, DE LA GREY, BOURDON DE LA CROISNIÈRE), envoyés à Provins pour apaiser les troubles qu'avaient provoqués les bruits d'accaparement de blés.

5602. — Ass. rep. Comm. 17 août 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Arrêté relatif à des troubles survenus au Pecq, à propos de l'exercice illégal du droit de chasse avant la promulgation de la loi de l'Assemblée nationale sur cette matière.

5603. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Du vendredi 21 août

1789. *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4^o, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 16.]

Envoi de commissaires dans les moulins des environs de Paris et permission aux boulangers d'acheter librement les blés dont ils peuvent avoir besoin, sous condition de présenter la déclaration exacte des quantités de grains qu'ils ont acquis.

A l'ex. de la B. N. est jointe une lettre d'envoi aux municipalités des environs. (Septembre 1789, in-4^o, 2 p.)

5604. — Ass. rep. Comm. 26 août 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Délivrance de poudres à l' Arsenal pour le service des carrières ou des artificiers, sur le visa des commissaires nommés par l'Assemblée.

5605. — Ass. rep. Comm. 29 août 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Remise de la cérémonie de la prestation du serment par les troupes soldées, en raison des aménagements à faire dans les casernes.

5606. — Ass. rep. Comm. 30 août 1789. In-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Invitation aux districts à accepter provisoirement le projet du plan de municipalité.

Voyez le numéro suivant.

5607. — Lettre de M. BAILLY, maire de Paris, à MM. des districts. (30 août 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 8 p. [N. Lb³⁹ 2271.]

Même sujet que le numéro précédent.

5608. — Lettre de M. ETHIS DE CORNY, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de Cincinnatus, avocat et procureur du Roi et de la Ville, à M. Bailly, maire de Paris, le 31 août 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 8 p. [P. 10073*.]

Renouvellement de sa démission d'avocat et de procureur du Roi et de la ville de Paris.

5609. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Du mardi 1^{er} septembre 1789. *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*. S. d., in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 17.]

Sur les attroupements et motions du Palais-Royal.

La même pièce figure dans le recueil factice Lb⁴⁰ 1152 p. et g. dans le même format et in-folio plano pour affichage.

5610. — Assemblée des représentants de la Commune. Association de bienfaisance judiciaire. Extrait du registre des délibérations de l'association de bienfaisance judiciaire. Du mercredi 2 septembre 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, septembre 1789, in-4°, 10 p.* [N. Lb⁴⁰ 18.]

Décisions prises au sujet des nommés Malo du Verger, Villars et Poirier impliqués à tort dans un assassinat commis rue Popincourt et à qui l'association accordait une indemnité.

5611. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Du jeudi 3 septembre 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, septembre 1789, in-folio plano.* [P. 10569 A*.]

Arrestation de Combe de Saint-Genié pour port illégal des insignes de capitaine de la garde nationale.

5612. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait des procès-verbaux, séance du 6 septembre 1789. *Ver-sailles, imp. Royale 1789, in-4°, 7 p.* [N. Lb⁴⁰ 19.]

Mesures prises pour l'approvisionnement de Paris.

Voyez tome I^{er}, n° 1344.

5613. — Ass. rep. Comm. 8 septembre 1789. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Décisions prises au sujet des individus arrêtés pour attroupement illégal ou motions séditieuses.

5614. — Ass. rep. Comm. 9 septembre 1789. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Incorporation, sur leur demande, des clercs du Châtelet dans les bataillons de districts.

5615. — Ass. rep. Comm. 9 septembre 1789. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Suppression de l'obligation des passeports à dater du 20 du même mois.

5616. — Ass. rep. Comm. 10 septembre 1789. In-4°, 4 p. [P. 10073*.]

Nomination de commissaires chargés de constater la quantité de grains disponible dans chaque moulin.

5617. — Ass. rep. Comm. 13 septembre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Arrêté invitant, sur leur demande, les gardes nationales des bourgs et villages des environs de

Paris à s'affilier à la garde nationale parisienne et confirmant un arrêté antérieur qui les autorisait à porter le même uniforme, avec le nom de leur lieu de résidence sur leurs boutons.

5618. — Ass. rep. Comm. 15 septembre 1789. In-8°, 6 p. [P. 10073*.]

Réception des délégués chargés de présenter une Adresse de la garde nationale rouennaise relativement aux subsistances et aux passeports.

5619. — Ass. rep. Comm. 16 septembre 1789. In-8°, 4 p. [P. 10073*.]

Nomination d'une commission chargée de réunir, de classer « et même de rendre publics » les papiers de la Bastille. La liste des commissaires est p. 3.

5620. — Ass. rep. Comm. 18 septembre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Confirmation des brevets des forts de la Halle.

5621. — Ass. rep. Comm. 19 septembre 1789. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Réception de citoyens chargés d'accompagner un convoi de farines en provenance de Chartres.

5622. — Ass. rep. Comm. 20 septembre 1789. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Rétablissement des passeports pour les voyageurs à d'autres destinations que les environs de Paris.

5623. — Ass. rep. Comm. 20 septembre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Suppression de la délivrance des passeports pour les environs de Paris.

Cet arrêté vise ceux des 9 et 19 septembre et la lettre de la Commune de Rouen.

5624. — Ass. rep. Comm. 20 septembre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Transport de trente milliers de salpêtre de l'Arsenal à Essonnes et transport d'Essonnes à Paris de vingt milliers de poudre de guerre et de huit milliers de poudre de chasse.

5625. — Hôtel de Ville. Assemblée générale des représentants de la Commune. 22 septembre 1789. *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1789, in-4°, 16 p.* [N. Lb⁴⁰ 22.]

Etat des recettes et dépenses de la Ville et (p. 9) états et noms des particuliers qui ont donné des secours à la Ville pour ses dépenses extraordinaires (13 juillet-26 septembre 1789).

5626. — [Circulaire de la Commune de Paris, au sujet de l'abus des députations des différents districts et des municipalités voisines, datée du 23 septembre 1789 et commençant par ces mots:] MM., vivement pénétrés des obligations... *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. non chiffrées. [N. Lb⁴⁰ 1189.]

L'ex. de la B. N. porte les signatures autographes de Bailly, Dusaulx, Maussion, Brousse-Desfaucherets et de Joly.

5627. — Ass. rep. Comm. 23 septembre 1789. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Décoration de Notre-Dame pour la bénédiction des drapeaux de la garde nationale.

5628. — Ass. rep. Comm. 23 septembre 1789. In-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Mouvement et état des troupes dans la généralité de Paris.

5629. — Ass. rep. Comm. 29 septembre 1789. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Annulation des délibérations irrégulières de divers districts.

5630. — Ass. rep. Comm. 30 septembre 1789. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Sur la gratuité des fonctions d'administrateur provisoire.

5631. — Ass. rep. Comm. 1^{er} octobre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Arrêté confiant au maire et au Comité spécial le soin de trancher les difficultés soulevées par la répartition et la perception des taxes au-dessous de 25 livres

5632. — Ass. rep. Comm. 4^{er} octobre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Suppression des permissions accordées aux écrits que « la liberté et les circonstances multiplient » et notification de cette décision à la chambre syndicale de la librairie.

5633. — Ass. rep. Comm. 2 octobre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Offre d'un prêt de 300,000 livres à la communauté des boulangers et annonce d'une souscription publique à cet effet.

5634. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris. Dénonciation faite par M. DE JOLY, avocat aux Conseils, membre

secrétaire de l'Assemblée générale des représentants de la Commune et nommé par son district, l'un des soixante administrateurs de la municipalité. Du dimanche 4 octobre 1789. *Imp. J.-R. Lottin. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 23.]

Dénonciation contre Marat à l'occasion d'un article de l'*Ami du peuple* (n° 24).

Un autre ex. figure dans le recueil factice Lb⁴⁰ 1162*.

5635. — Adresse des administrateurs du département de Paris à l'Assemblée nationale. (Octobre.) *Imp. du Département. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 34.]

Remerciements des nouveaux élus.

5636. — Hôtel de Ville de Paris. Département des Subsistances. Procès-verbal de visite et vérification des quantités et qualités de tous les grains et farines déposés à l'hôtel de l'École royale militaire par quatre commissaires, députés par l'Assemblée générale de la Commune de Paris, en présence des députés de sept différents districts, les 3 et 5 octobre 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. S. d.*, in-8°, 10 p. [N. Lb⁴⁰ 1166.]

5637. — Ass. rep. Comm. 6 octobre 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint Germain*, in-4°, 8 p. [P. 10073*.]

Décrets et ordonnances relatifs à la circulation des grains.

La même pièce a été imprimée in-8° (9 p.).

5638. — Ass. rep. Comm. 8 octobre. In-8°, 2 p. [P. 10073*.]

Rappel de l'arrêté du 1^{er} septembre sur les attroupements (voy. ci-dessus, n° 5609).

5639. — Ass. rep. Comm. 8 octobre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g.]

Arrêté interdisant aux colporteurs de crier tous autres écrits que les décrets de l'Assemblée, ordonnances royaux, arrêts, jugements, règlements, avis, etc.

5640. — Adresse de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, présentée à l'Assemblée nationale, le 10 octobre 1789.

Voyez tome I^{er}, n° 1436.

Sur le retour du Roi à Paris.

5644. — Adresse de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris à toutes les municipalités du royaume de France, 10 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [*Br. M.*, F. R. 7°, 12.]

Après le retour du Roi et de l'Assemblée à Paris.

5642. — Ass. rep. Comm. 11 octobre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Arrêté démentant le bruit de l'emprisonnement à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés de M. de Maissemy, l'un des représentants de la Commune, et hommage rendu à ses vertus civiles.

5643. — Ass. rep. Comm. 11 octobre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Arrêté déclarant qu'à dater de ce jour les placards des arrêtés de la Commune seraient imprimés sur un papier de couleur adopté pour elle et timbrés des armes de la Ville en grande estampe.

5644. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris. Du jeudi 15 octobre 1789. *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 29.]

Sur un prétendu don de 40,000 fusils faits par la province du Forez à la capitale et annoncé par le journal intitulé : *Versailles et Paris* (n° 75).

5645. — Adresse de l'Assemblée générale des représentants de la Commune à tous les habitants de Paris (15 octobre). *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 30.]

Voyez le numéro suivant.

5645^a. — Adresse de l'Assemblée générale des représentants de la Commune... pour le maintien de la tranquillité publique et du respect dû à l'Assemblée nationale. (18 octobre.) *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 30 A.]

5646. — Ass. rep. Comm. 19 octobre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

Arrêté autorisant les régisseurs des poudres à

faire venir quinze milliers de poudres de la fabrique de Nancy.

5647. — Ass. rep. Comm. 19 octobre 1789. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1148*.]

Interdiction aux déserteurs de s'enrôler dans la garde nationale.

5648. — Discours de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale, prononcé par M. BAILLY. (19 octobre 1789.)

Voyez tome I^{er}, n°s 1592, 1593 et 1595.

Félicitations sur la rentrée de l'Assemblée à Paris.

5649. — Moyens de ne pas manquer de subsistances à Paris. (20 octobre 1789.)

Par LAWALLE L'ECUYER.

Voyez tome I^{er}, n° 1348.

5650. — Ass. rep. Comm. 21 octobre 1789. In-8° 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Arrestation d'individus suspects travestis en femmes.

5651. — Municipalité de Paris... 21 octobre 1789. Loi martiale contre les attroupements. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Réimpr. datée de 1791.

5652. — Ass. rep. Comm. 21 octobre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1151*.]

Affiche invitant les bons citoyens à dénoncer les fauteurs de troubles et les conspirateurs. Audessous est reproduite une lettre du garde des sceaux (CHAMPION DE CICÉ) informant Bailly de l'approbation donnée par le Roi à cet arrêté.

5653. — Ass. rep. Comm. 22 octobre 1789. Arrêté portant établissement d'un Comité de recherches. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1148*.]

La même pièce, impr. in-8°, 3 p., et à la date du 22 octobre, est jointe dans le même recueil à cette affiche.

5654. — Ass. rep. Comm. 23 octobre 1789. In-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1151*.]

Dénonciation par le club des Cordeliers d'une feuille « imprimée en forme de journal », contenant une appréciation calomnieuse du rôle de la garde nationale lors du meurtre du boulanger François (voyez tome I^{er}, n°s 1359-1369) et procès-verbal de la déclaration faite au sujet de cet événement par les représentants de la Commune devant l'Assemblée nationale.

5655. — Ass. rep. Comm. 23 octobre 1789. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Frappe d'une médaille de cuivre pour les forts de la Halle aux blés.

5656. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Proclamation portant désaveu de deux articles calomnieux du « Courrier national, politique et littéraire ». Du lundi 26 octobre 1789. Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 31.]

Sur des accaparements de grains que la Commune aurait prescrits ou encouragés à Rouen et à Vernon.

5657. — De par M. le Maire. Proclamation. Contribution patriotique. 26 octobre 1789. In-folio plano. [P. 10569 A*.]

Indication de l'emplacement des bureaux et noms des receveurs.

La même pièce a été imprimée in-4°.

5658. — Municipalité de Paris. 27 octobre 1789. Comité des recherches. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Avis au sujet d'une lettre anonyme adressée aux districts des Petits-Augustins et de Saint-Germain-des-Près et promettant des révélations sur les faits des 5 et 6 octobre.

Un autre ex. de cette même affiche est relié dans le recueil factice de la B. N., Lb⁴⁰ 117, 4°.

5659. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Arrêté concernant la dénonciation de M. le prince de Lambesc et autres, accusés du crime de lèse-nation. Du mercredi 27 octobre 1789. Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 32.]

5660. — Lettres et arrêtés relatifs à l'assassinat de M. Planter, négociant à Vernonec, et la mission de MM. Rousseau et Grandin, représentants de la Commune de Paris, députés à Vernon (31 octobre-5 novembre 1789). Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1789, in-8°, 19 p. [N. Lb³⁹ 2574.]

5661. — Lettre de l'Assemblée nationale adressée à M. le général Dières, commandant général des troupes envoyées par Sa

Majesté à la ville de Vernon (20 novembre 1789). — Lettre de M. le comte DE SAINT-PIERRE, ministre du Roi, à la municipalité de Vernon (21 novembre 1789). *Erceur*, imp. V^c Malassis, 1789, in-folio. [N. Lb³⁹ 11483.]

Félicitations adressées à Dières par le Comité des recherches de l'Assemblée et injonction à la municipalité de Vernon de prêter de nouveau son concours à Dières pour réprimer les troubles qui pourraient encore se produire.

Voyez les numéros suivants.

5662. — Procès-verbaux de la conduite tenue par le sieur Dières dans les paroisses de Croissy, Pressagny, de Blaru, pendant son séjour à Vernon (18, 19 et 25 décembre 1789). S. l. n. d., in-8°, 1 f. et 10 p. [N. Lb³⁹ 2693.]

5663. — Motifs des dénonciations faites contre M. Dières. S. l., 1789, in-8°, 2 ff. et 111 p. [N. Lb³⁹ 2694.]

5664. — Mémoire justificatif pour la ville de Vernon ou Exposé succinct des principaux événements qui ont troublé la tranquillité de cette ville. Paris, imp. Demouville. S. d., in-4°, 48 p. [N. Lb³⁹ 8209.]

5665. — Mémoire sur la municipalité de Vernon. Versailles, Baulouin. S. d. (1789), in-4°, 7 p. [N. Lk⁷ 10173.]

Signé : DE MORDANT, RIGAUT DE ROCHEFORT, députés de la ville de Vernon et membres du Comité provisoire.

Voy. le numéro suivant

5666. — Réponse au Mémoire sur la municipalité de Vernon. Paris, imp. Demouville, 1789, in-4°, 48 p. [N. Lb³⁹ 8210.]

Signé (p. 18) : LANGLOIS, prêtre; D'ORVILLE, VEYARD, POITEVIN, DE LAVIGNE, députés du corps municipal et de la plus saine partie de tous les ordres de la ville de Vernon.

L'ex. de la B. N. porte un envoi à l'abbé Massieu, curé de Sergy, député de Senlis.

5667. — Exposé de la conduite du chevalier Dières, envoyé à Vernon, en réfutation à un procès-verbal prenant faussement pour titre : « Procès-verbal des habitants de la ville de Vernon », fait par M. Rigault, à l'instigation d'un sieur Mordant. Preuves que les signatures apposées au bas de ce procès-verbal ont été telle-

ment mendiées, que soixante-trois, en attendant les autres, déclarent n'avoir ni lu, ni entendu lire, ni pris aucune connaissance de ce qu'ils signaient. *Imp. V^e Desaint. S. d., in-4^o, 45 p. et 1 tableau.* [N. Lb³⁹ 8214.]

5668. — Adhésion de la municipalité de Vernon au mémoire de M. le chevalier Dières. *Imp. Demonville, 1789, in-4^o, 11 p.* [N. Lb³⁹ 8242.]

P. 11, liste des signataires.

5669. — Hier. A Anière (*sic*), de l'impr. des frères Baudets, chevaliers instituteurs de l'ordre de Vernon et se vend à Paris, rue Jacob, faubourg Saint-Germain, 1789, in-8^o, 26 p. [N. Lb³⁹ 2710.]

En regard du titre de départ, frontispice satirique anonyme à l'eau-forte, avec cette légende : « Tel est le choix du général d'hier triomphant. Fançon en rit. »

ÉPIOR. :

Tous les jours se suivent,
Mais ne se ressemblent pas.

Pamphlet contre Dières (Hier), l'Assemblée et la municipalité.

5670. — Second Mémoire de M. DIÈRES, commandant des troupes envoyées à Vernon, avec les décrets de l'Assemblée nationale et les ordres qui ont dirigé toutes ses opérations. *V^e Desaint. S. d., in-4^o, 76 p. et un tableau, in-folio oblong.* [N. Lb³⁹ 8303.]

Le tableau est celui des personnes qui ont signé le mémoire rédigé par le sieur Rigault de Rochefort (la plupart avouent l'avoir signé sans le lire).

5671. — Pièces justificatives de M. Dières dans l'affaire de Vernon. *Imp. V^e Desaint. S. d., in-4^o, 28 p.* [N. Lb³⁹ 8304.]

5672. — District des Petits-Augustins. Extrait des délibérations du 11 décembre 1789. *Imp. Quillau. S. d., in-4^o, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 4491*.]

Protestation contre la suspension de M. Dières.

5672^{bis}. — Adresse du district des Petits-Augustins à tous les districts de Paris. (11 décembre 1789.) *Imp. Prudhomme. S. d., in-4^o, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1502.]

Même affaire.

5673. — [Circulaire aux districts, par M. DIÈRES,... sur la question de savoir si les districts peuvent prendre des arrêtés contre les chefs de la milice, commençant par ces mots :] Paris, 20 décembre 1789. « MM., instruit que le district des Petits-Augustins... » *Imp. V^e Desaint. S. d., in-4^o, 7 p.* [N. Lb³⁹ 8193.]

5673^{bis}. — Extrait des registres des délibérations de l'Assemblée générale du district des Petits-Augustins. (28 décembre 1789.) *Imp. Prudhomme. S. d., in-4^o, 1 p.* [N. Lb⁴⁰ 1494.]

Réintégration de M. Dières dans ses fonctions.

5674. — Réplique des députés de cent cinq habitants de Vernon aux mémoires de M. Dières (*sic*) et de la municipalité actuelle de cette ville. *Paris, L.-M. Cellot, 1790, in-8^o, 74 p.* [N. Lk⁷ 10475.]

Signée : DE MORDANT, LE BRUN, D'HEURVAL, DE HAIGNELOT.

5675. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal du jeudi 14 janvier 1790, séance du soir. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1790, in-8^o, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 53.]

Sur la protestation précédente.

5676. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Couronne civique décernée à un jeune Anglais. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée du 13 janvier 1790. — Extrait du procès-verbal de la séance du 14 janvier. — Extrait du procès-verbal de la séance du 15 janvier 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1790, in-8^o, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 54.]

Cet Anglais, âgé de vingt ans et nommé Nesham, avait sauvé la vie à M. Planter, directeur du magasin de grains de la Ville, situé dans les environs de Vernon.

La remise solennelle de cette couronne a fourni le sujet du 33^e *Tableau historique* de Prieur et Berthault. Voyez tome I^{er} de la *Bibliographie*, p. 51.

5677. — Adresse des représentants de la ville de Paris aux habitants de la ville de Vernon. (21 janvier 1790.) *S. l. n. d., in-4^o, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 57.]

5678. — Discours de M. DIÈRES à MM. les représentants de la commune de Vernon, le 21 janvier 1790. *V^e Desaint. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb³⁹ 8344.]

P. 3, *Réponse de M. le président de l'Assemblée des représentants de la commune de Vernon au discours de M. Dières.*

5679. — Hôtel de Ville de Paris. Département des Subsistances et Approvisionnements. Lettre de M. le lieutenant de maire à MM. les présidents et membres des comités des soixante districts. 3 novembre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1166*.]

Affiche signée VAUVILLIERS, sur les arrivages de blé pendant les mois de septembre et d'octobre.

5680. — Ass. rep. Comm. 4 novembre 1789. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1151*.]

Visite quotidienne des boulangers par les délégués des comités de district.

5681. — Ass. rep. Comm. 4 novembre 1789. Arrêté concernant les forêts du Port-aux-Blés de Paris. In-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1148*.]

Frappe d'une médaille en cuivre aux frais de la Commune.

Voyez ci-dessus, n° 5620.

La même pièce a été imprimée in-folio plano. [P. 10569 A*.]

5682. — Hôtel de Ville de Paris. Département des Subsistances. 5 novembre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1168*.]

Paiement de la prime de huit livres par sac de farine blanche de 325 livres, le 9 novembre et jours suivants.

5683. — Subsistances (5 novembre 1789).

Circulaire de VAUVILLIERS.

Voyez tome I^{er}, n° 1371.

5684. — « Le département des Subsistances, certain qu'il se débite journellement dans Paris... » (7 novembre 1789).

Affiche sans titre. Voyez tome I^{er}, n° 1373.

5685. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. (11-12 novembre

1789.) *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 35.]

Refus d'accepter la démission de MM. Dupré de Gravelle et de Blois, de qui le district des Cordeliers avait voulu exiger une nouvelle formule de serment impliquant le mandat impératif. La délibération du district, reproduite dans le procès-verbal, est signée par DANTON, en qualité de président.

5686. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale. Du 14 novembre 1789. — Réponse du Roi à la députation de la Commune. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 36.]

Sur le remplacement momentané de la garde nationale par les gardes du corps dans le service des Tuileries et assurance donnée par le Roi de sa confiance dans les sentiments de l'armée parisienne.

5687. — Extrait du registre des délibérations du Bureau de ville. Du 17 novembre 1789, à onze heures du matin. *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 37.]

Nomination de notables adjoints au tribunal de police de la ville.

5688. — Municipalité de Paris. Comité de recherches. 18 novembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [Br. M., F. R. 7° 34.]

Dénonciation de Barentin, Puysegur, Broglie, Besenval et d'Autichamp comme fauteurs de la conspiration déjouée par la prise de la Bastille.

5689. — Municipalité de Paris. Comité de recherches (23 novembre 1789).

Sur les vols commis au palais de Versailles le 6 octobre.

Voyez tome I^{er}, n° 1437.

5690. — Compte rendu à l'Assemblée générale des représentants de la Commune, par M. AGIER, au nom du Comité de recherches, le 30 novembre 1789, et imprimé par ordre de l'Assemblée. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 41.]

Sur la nécessité de créer un corps d'« observateurs »; sur les affaires du prince de Lambesc, de Besenval et de Puysegur, d'Augéard, de Rutledge et de Deschamps (accaparement de grains).

5691. — Ass. rep. Comm. 4 décembre 1789. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Répression des dévastations commises dans les bois de Boulogne et de Vincennes. La même pièce a été imprimée in-folio plauo pour affichage. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

5692. — Hôtel de Ville de Paris. Département des Subsistances. 6 décembre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1166*.]

Prorogation du paiement de la prime de 8 fr. jusqu'au 10 décembre au lieu du 30 novembre.

5693. — Municipalité de Paris. 12 décembre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Arrêté confiant la légalisation des papiers de famille aux comités du district.

5694. — Hôtel de Ville de Paris. Département des Subsistances. 17 décembre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1166*.]

Sur le transport dans les magasins de l'École militaire d'une partie des farines entassées dans le prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

5695. — Ass. rep. Comm. 19 décembre 1789. In-8°, 2 p. [P. 40073*.]

Règlement de l'emploi du temps des séances. Le matin devait être consacré aux affaires courantes et le soir à la discussion du plan de municipalité.

5696. — Municipalité de Paris. Comité des recherches. 26 décembre 1789). S. l. n. d., in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 49.]

Affaire du marquis de Favras.

5697. — Discours prononcé par MONSIEUR, frère du Roi, le 26 décembre 1789. Réponse adressée à Monsieur, par M. BAILLY (1789).

Affaire Favras.
Voyez tome I^{er}, nos 1631 et 1632.

5698. — Ass. rep. Comm. 31 décembre 1789. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Arrêté invitant le district des Cordeliers à lever l'embargo mis sur des voitures chargées de lingots et de piastres à destination de l'Hôtel des Monnaies de Limoges.

La même pièce a été imprimée in-folio plano [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

5699. — Discours prononcé à l'Assem-

blée nationale, par M. BAILLY, maire de la ville de Paris, le 2 janvier 1790. *Imp. Lottin aîné et J. R. Lottin*, 1790, in-4°, 2 p. [P. 10073*.]

Félicitations à l'occasion du nouvel an.

5700. — Mémoire à Messieurs du Comité de constitution de l'Assemblée nationale sur la question de savoir si les administrateurs provisoires de la municipalité doivent rendre leurs premiers comptes aux représentants provisoires de la Commune de Paris. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lk⁷ 6606.]

Signé : l'abbé FACHET, président; LETELIER, BALLIN, secrétaires.

5701. — Lettre des représentants provisoires de la Commune à MM. les présidents et citoyens des sections de Paris. S. l. n. d., in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1237*.]

Affaire de la reddition des comptes.

5702. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait des délibérations de l'Assemblée générale des représentants de la Commune. Du mardi 12 janvier 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 52.]

Sur les troubles dissipés par la garde nationale aux Champs-Élysées. Voyez tome I^{er}, nos 1662-1665.

5703. — Ass. rep. Comm. 15 janvier 1790. In-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1151*.]

Dénonciation d'un article de l'*Ami du peuple* (no 97) contre Boucher d'Argis, conseiller au Châtelet.

La même pièce, imprimée in-folio plano, est reliée à la suite dans l'ex. de la B. N.

5704. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris. Du vendredi 22 janvier 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 58.]

Réception d'une députation de la garde nationale de Clermont-Ferrand et discours prononcés à cette occasion.

5705. — Discours prononcé, le 28 janvier 1790, par M. GODARD, avocat au Parlement, l'un des représentants de la Commune, en

présentant à l'Assemblée générale de la Commune une députation des juifs de Paris. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 59.]

P. 9, une note rappelle le dévouement du sieur de Beaulieu, comédien du Palais-Royal, qui avait sauvé la vie à un parent des frères Agasse et à qui la Commune avait accordé les honneurs de la séance.

3706. — Discours prononcé le 30 janvier (1790) dans l'Assemblée générale des représentants de la Commune, par M. DEBOURGE, l'un des représentants de la Commune, à l'occasion de la demande faite, le 27, par les juifs de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 60.]

3707. — Arrêté de l'Assemblée générale des représentants de la Commune. Du samedi 30 janvier 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 61.]

Témoignage de « bonne conduite » délivré aux juifs et envoi de leur pétition à tous les districts, avant qu'elle ne soit transmise à l'Assemblée nationale.

3708. — Discours prononcé par M. le maire (BAILLY) à l'Assemblée de MM. les représentants de la Commune, le lundi 1^{er} février 1790, lors de l'ouverture des comptes de l'administration provisoire de la Ville. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 66.]

3709. — Ass. rep. Comm. 3 février 1790. In-8°, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Remise du sabre d'honneur offert par M^{lle} de Monsigny, fille du commandant de la compagnie des invalides de la Bastille, à Aubin Bonnemère qui, le 14 juillet, avait sauvé la vie à cette jeune fille.

3710. — Motion faite à l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris, le 4 février 1790, par M. l'abbé FAUCHET, sur les rapports que le maire de Paris et le commandant général de la garde nationale parisienne pourraient avoir avec les communes et gardes nationales affiliées. *S. l.*, 1790, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 67.]

3711. — Discours de M. le maire (BAILLY) au Roi (1790).

Félicitations sur le discours prononcé par Louis XVI à l'Assemblée nationale, le 4 février 1790.

Voyez tome I^{er}, nos 1670-1672.

3712. — Adresse de la Commune de Paris, dans ses sections, à l'Assemblée nationale, 8 février 1790. *Imp. Jorry*, 1790, in-4°, 7 p. [Br. M., F. R. 7*, 16.]

Félicitations sur l'ajournement de la motion de Robespierre touchant l'éligibilité.

3713. — Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris. Du lundi 8 février 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*. *S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 70.]

Dissensions soulevées sur la question des réglemens civils et militaires, ainsi que sur les brevets d'officiers et appel à la concorde.

La même pièce a été imprimée in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1152 g*.]

3714. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal du jeudi 18 février 1790, de relevée. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 76.]

Sur un projet d'adresse à l'Assemblée nationale touchant la rareté du numéraire et les mesures propres à y remédier.

3715. — Discours prononcé par M. le maire (BAILLY) à l'Assemblée générale des électeurs de la ville de Paris, tenue à l'Archevêché, pour entendre la lecture de ses procès-verbaux, le lundi 22 février 1790. — Réponse de M. DELAVIGNE, l'un des présidents de l'Assemblée. *Imp. Cailleau*. *S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 78.]

L'ex. de la B. N. porte plusieurs ratures et corrections d'une écriture inconnue.

3716. — Discours prononcé par M. VAUVILLIERS, lieutenant de maire, à l'ouverture de l'Assemblée de MM. les députés des soixante districts, convoqués pour la visite des magasins de l'Ecole militaire. *Imp. Lot-*

tin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 3023.]

3717. — Procès-verbal de la visite des magasins de l'École militaire, faite par MM. les députés des soixante districts. (22 février 1790.) *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 8484.]

3718. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. Exposé des faits relatifs à la demande que Mesdames, tantes du Roi, ont faite à la municipalité, d'un passe-port, pour sortir du royaume. Extrait du registre des délibérations du Conseil général. Du jeudi 24 février 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 79.]

3719. — Adresse de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale, sur l'admission des juifs à l'état civil, suivie d'un arrêté des représentants de la Commune sur le même objet, et de la réponse de M. le président de l'Assemblée nationale à la députation de la Commune. (24 février 1790.) *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 13 p. [N. Lb³⁰ 80.]

Voyez nos 5705-5707 et 5756-5757.

3720. — Ass. rep. Comm. 27 février 1790. In-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1152*.]

Remise d'une médaille de « bonne citoyenne » à la dame La Varenne, née Martin, blessée en sauvant la vie, le 5 octobre, à un Suisse et à un garde du Roi.

3721. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal du lundi 1^{er} mars 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-4°, 1 p. [N. Lb³⁰ 83.]

Décision en vertu de laquelle la reddition des comptes des administrateurs devait désormais être annoncée huit jours d'avance par affiches.

3722. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait des délibérations de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Du mercredi 3 mars

1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 84.]

Protestation du district des Minimes contre les agissements du Comité des recherches, et réponse du président (CL. FACHET) à cette députation.

3723. — De par M. le maire, MM. les lieutenant de maire et conseillers administrateurs au département de la police. Proclamation du samedi 6 mars 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 86.]

Sur le commerce de contrebande qui se faisait journellement dans les rues.

Un autre ex. de même format figure dans le recueil factice de la B. N. Lb³⁰ 1155*.

3724. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait des délibérations de l'Assemblée. Du lundi 8 mars 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb³⁰ 87.]

Protestation de 24 districts (réunissant les vœux de 43) contre la création d'un corps et d'un pare d'artillerie qui ne serait pas approuvée par la majorité des districts, et arrêté conforme de la Commune.

3725. — Extrait du procès-verbal de l'Ass. rep. Comm. 11 mars 1790. In-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1161*.]

Réception du chevalier Pio, ci-devant chargé d'affaires de la cour de Naples, et disgracié à cause des sentiments par lui professés sur « notre heureuse révolution. »

3726. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des représentants de la Commune. (13 mars 1790.) In-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 1162*.]

Interdiction du *Baron de Wolza ou les Religieuses danoises*, comédie par Martin d'Antilly.

P. 2, rapport des commissaires, lu à l'Assemblée générale des représentants de la Commune, par M. VIÈRE, le jeudi 13 mars 1790. Les deux autres commissaires étaient MULOT et GODARD.

3727. — Ass. rep. Comm. 13 mars 1790. In-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1152*.]

Prestation du serment civique des volontaires de la Bazoche.

3728. — Explications données par le Comité de constitution sur quelques articles du décret concernant les municipalités. (21 mars.) *Paris, imp. Royale*, 1790, in-4°, 7 p. [N. Lb³⁰ 3106.]

3729. — Discours de M. le maire de Paris à l'Assemblée nationale, le 22 mars 1790. *Paris, imp. Nationale*, 1790, in-8°, 7 p. [R. AD. XVI. 68.]

Sur la permanence active des sections.
Voyez les deux numéros suivants.

3730. — Adresse de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale (23 mars 1790). *Paris*, 1790, in-8°, 33 p. [N. Lb³⁰ 89.]

3731. — Adresse de la Commune de Paris, dans ses soixante sections, à l'Assemblée nationale (23 mars 1790). *Paris*, 1790, in-4°, 21 p., imprimées à mi-marge. [N. Lb³⁰ 90.]

P. 8, longue correction manuscrite. Bien que le titre de l'ex. de la B. N. porte ces mots : *Pour Monsieur le Maire*, cette correction n'est point de la main de Bailly.

3732. — Municipalité de Paris. Adresse du Conseil de ville aux citoyens, réunis dans les soixante sections, composant la Commune de Paris, du lundi 2 avril 1790. *Imp. Lottin aîné*, 1790, in-4°, 8 p. [Br. M., F. R. 7° 30.]

Invitation à délibérer sur le meilleur mode de gestion de l'Opéra.

3733. — Discours prononcé dans l'Assemblée des représentants de la Commune par M. DELAVIGNE, président des électeurs, en présentant à la Ville le buste en marbre de M. Bailly, premier maire de Paris, le 8 avril 1790. *Imp. Cailleau. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 4214.]

3734. — Lettre écrite par M. le maire de Paris (BAILLY) à MM. les représentants de la Commune, le 9 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 6 p. [N. Lb³⁰ 92.]

Réponse aux arrêtés pris le 30 et le 31 mars, relativement à la vente des biens ecclésiastiques. Je n'ai pas vu les imprimés originaux, mais M. Paul Robiquet donne, dans *le Personnel municipal* (voy. ci-dessus, n° 5273), p. 261, l'analyse des séances où ce conflit prit naissance. Voyez aussi les deux numéros suivants.

3735. — Arrêtés de l'Assemblée générale des représentants de la Commune, du 9 [-11] avril 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁰ 1215.]

Démission unanime des deux cents membres de la Commune.

3736. — Ass. rep. Comm. 12 avril 1790. In-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1152*.]

Suppression au bas des procès-verbaux et des arrêtés de la Commune du nom de Bailly, à la suite de sa lettre du 9 avril aux districts.

3737. — Assemblée des représentants de la Commune. Adresse à l'Assemblée nationale, présentée le 15 avril 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 4218.]

Sur les bruits calomnieux répandus par les émigrés touchant la situation matérielle et morale de Paris.

3738. — Ass. rep. Comm. 16 avril 1790. In-8°, 2 p. [N. Lb³⁰ 1152*.]

Félicitations à la garde nationale.

3739. — Municipalité de Paris. Comité de recherches. 24 avril 1790. In-4°, 1 p. [N. Lb³⁰ 1171*.]

Protestation du Comité des recherches contre le sens imputé à sa dénonciation touchant les forfaits des 5 et 6 octobre.

3740. — Municipalité de Paris. Comité de recherches (24 avril 1790).

Même affaire et rappel de l'avis du 23 novembre. Voyez tome I^{er}, n° 1138 et le n° 5785 ci-dessus.

3741. — Ass. rep. Comm. 3 mai 1790. In-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 1152*.]

Réception d'une députation de la garde nationale de Sézanne-en-Brie.

3742. — Contre les billets de confession. Motion faite par M. l'abbé FAUCHET à l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris, le 12 mai 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 97.]

L'abbé Chaix de Saint-Ange, prêtre de la

Salpêtrière, avait dénoncé les administrateurs de cet hôpital comme exigeant ce billet des convalescents avant de les laisser sortir; des remerciements lui sont votés sur la proposition de Fauchet.

3743. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal de la séance du vendredi 14 mai 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 3 p. [N. Lb⁹⁰ 98.]

Sur la dénonciation de M. de Menou à l'Assemblée nationale contre les acquéreurs de biens ecclésiastiques et sur la démarche que devait faire le lendemain auprès de ce député les représentants de la Commune.

3744. — Suite des procès-verbaux de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, convoquée le 18 septembre 1789. Du vendredi 14 mai 1790. *Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. S. d.*, in-8°, 20 p. [N. Lb⁹⁰ 1222.]

Découverte d'ossements humains dans les démolitions de la Bastille et difficultés soulevées pour l'acquisition des biens ecclésiastiques.

3745. — Suite des procès-verbaux de l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris. Séance du samedi 15 mai 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 20 p. [N. Lb⁹⁰ 99.]

Affaires diverses : pétitions du sieur Gallet dont les papiers étaient détenus par le Comité des Subsistances, et du sieur Cholot, l'un des vainqueurs de la Bastille (voy. tome I^{er}, n° 1102); résultats de la démarche faite auprès de M. de Menou et discussion qui s'ensuivit.

3746. — Lettre adressée par M. le maire (BAILLY) aux soixante sections de la Commune de Paris, le 16 mai 1790. *Lottin*, 1790, in-4°, 12 p. [N. Lb⁹⁰ 100.]

Affaire de la vente des biens ecclésiastiques et réponse à l'arrêté du 14 mai.

3747. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal de la séance du 17 mai 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 6 p. [N. Lb⁹⁰ 101.]

Suite du débat provoqué par la dénonciation de M. de Menou.

3748. — Ass. rep. Comm. 19 mai 1790. In-8°, 11 p. [N. Lb⁹⁰ 1152*.]

Réception d'une députation de la garde nationale de Narbonne.

3749. — Lettre adressée par les représentants de la Commune à leurs commettants. Ce 20 mai 1790. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 15 p. [N. Lb⁹⁰ 102.]

Affaire de la reddition des comptes.

3750. — Ass. rep. Comm. 22 mai 1790. In-8°, 3 p. [N. Lb⁹⁰ 1152*.]

Témoignage de confiance de la Commune envers le Bureau de la Ville, relativement au cautionnement de 70 millions offert par des capitalistes et dénoncé par M. de Menou à l'Assemblée nationale.

3751. — Municipalité de Paris. Conseil de ville. 26 mai 1790. In-8°, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 1172*.]

Arrêté invitant tous les officiers municipaux à se rendre sans convocation à la mairie en cas de troubles.

3752. — Hôtel de Ville de Paris. De par M. le maire et les officiers municipaux. Proclamation du mercredi 26 mai 1790. In-4°, 3 p.

Une note manuscrite contemporaine sur l'ex. de la B. N. résume ainsi le motif de cette proclamation : « Elle a été faite relativement à trois voleurs qui avaient volé des couverts d'argent à une auberge, l'Arc-en-Ciel, près le Jardin du Roi, qui furent pris et pendus par le peuple le lundi, et un quatrième, qui avait volé aussi le mardi, fut également pris et pendu. »

Voyez tome I^{er}, n° 1676-1680.

La même pièce figure au catalogue de la B. N. sous la cote Lb⁹⁰ 104.

3753. — Ass. rep. Comm. 26 mai 1790. In-8°, 3 p. [N. Lb⁹⁰ 1152*.]

Félicitation à La Fayette et à la garde nationale pour leur conduite dans les journées des 24 et 25 mai.

Voyez tome I^{er}, n° 1676-1680.

3754. — Ass. rep. Comm. 26 mai 1790. In-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1152*.]

Dénonciation au procureur du Châtelet de deux articles de l'Ami du peuple contre Bailly (n° 163, 25 mai 1790.)

3755. — Motion présentée à l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, le jeudi 27 mai 1790 et ajournée à la séance du lendemain, sur la nécessité de vérifier les bruits répandus dans la capitale, à l'occasion de la visite faite par M. le garde des sceaux au dépôt des registres du Parlement et à celui des Chartes dans la matinée du dimanche 23 mai 1790, jour de la Pentecôte. Par M. BERTOLIO, l'un des représentants de la Commune. *S. l.*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1223.]

3756. — Rapport sur la lettre de M. de Bourge au Comité de constitution, concernant l'affaire des juifs, fait par M. BAISSOR DE WARVILLE, à l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, le 29 mai 1790. Imprimé par l'ordre de l'Assemblée. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. S. l.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 105.]

3757. — Dissertation sur la demande des juifs de Paris, tendante à être admis au rang de citoyens actifs, lue à l'Assemblée de la Commune de Paris, le (sic), par M. VIEILLARD, ancien consul de France à la Chine, commissaire du comité de Saint-Roch. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁵⁰ 106.]

3758. — Discours de J. DELAVIGNE, président des électeurs de Paris de 1789, en présentant au Roi le « Procès-verbal » des séances de ces mêmes électeurs, et la médaille qu'ils ont fait frapper. *Imp. Cailleau. S. l.*, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 614, I.]

Voyez ci-dessus, n° 5560.

3759. — Adresse aux soixante sections de la capitale, sur la lettre des soi-disant représentants de la Commune de Paris à leurs commettants. (31 mai 1790.) *Paris, Gattey. S. l.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁵⁹ 8900.]

Signé : J. F. J. R. D. C. D. M. P. C. D. D. D. S. R.

Voyez ci-dessus, n° 5749.

Au sujet des adhésions données par la plupart des districts à l'opinion de Bailly touchant l'acquisition des biens nationaux et la reddition des comptes, voyez ci-après, chapitre V.

3760. — Lettre de M. le maire de Paris

à M. de La Fayette. 1^{er} juin 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [P. 10073*.]

Au sujet du voyage du Roi à Saint-Cloud. Voyez ci-après, chapitre IV.

3761. — Ass. rep. Comm. 9 juin 1790. In-8°, 3 p. [N. Lb⁶⁰ 1152*.]

Discours du président de la Commune (BRIÈRE DE SURGY) au Roi et réponse de celui-ci.

3762. — Copie de la lettre écrite par M. le premier ministre des finances (NECKER) à MM. du Comité des Subsistances de la Ville. Paris, le 13 juin 1790. *Paris, imp. Royale*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁹ 3554.]

3763. — Municipalité de Paris. Conseil de ville. 29 juin-19 juillet 1790. Propositions de la municipalité provisoire adressées aux citoyens réunis dans les quarante-huit sections formant la nouvelle division de la ville de Paris, en exécution de l'article xxxiii du titre VIII du décret de l'Assemblée nationale, concernant la municipalité de Paris, sur le traitement du maire et l'indemnité des officiers municipaux. In-4°, 10 p. [N. Lb⁶⁰ 1172*.]

3764. — Municipalité de Paris. Département de police. 5 juillet 1790. In-8°, 3 p. [N. Lb⁶⁰ 1175*.]

Sur les bruits inquiétants répandus au sujet de la solennité du 14 juillet.

3765. — Municipalité de Paris. Procès-verbaux relatifs à la nomination de MM. les députés de la garde nationale parisienne à la Fédération. 3-4 juillet 1790.

Voyez tome I^{er}, n° 1718.

P. 5-19, liste des députés élus.

3766. — Motion faite à l'Assemblée de la Commune de Paris sur la nécessité que tous et chacun soient aux places qui leur conviennent, le 14 juillet 1790..., par COCCUARD DE SAINT-CYR (26 juin 1790).

Voyez tome I^{er}, n° 1726.

3767. — Municipalité de Paris. Comité de recherches (28 juillet 1790).

Avis sur l'évasion de Bonne-Savardin.

Voyez tome I^{er}, n° 1227.

3768. — Rapport dans l'affaire de MM. Dhoisier et Petit-Jean, lu aux Comités de recherches de l'Assemblée nationale et de la municipalité de Paris, le 29 juillet 1790, par J.-P. Baisson, l'un des membres de ce dernier Comité. *Paris, Buisson*, août 1790, in-8°, 2 ff. et 47 p. [N. Lb⁵⁰ 120.]

Le faux-titre porte : *Projet de contre-révolution par les somnambulistes ou Rapport dans l'affaire de MM. d'Hoisier et Petit-Jean.*

3769. — Adresse présentée à l'Assemblée nationale par l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris. (12 août 1790.) *Lottin*, 1790, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 122.]

Rappel et développement d'une pétition présentée le 10 août sur la diminution des impositions indirectes.

3770. — Municipalité de Paris. Conseil de ville. 12 août 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 2 p. [P. 10073*.]

Désaveu de la précédente pétition.

3771. — Adresse des représentants de la Commune de Paris à Messieurs de l'Assemblée nationale. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 123.]

3772. — Adresse des représentants de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale sur la publicité des séances des conseils administratifs. (7 septembre 1790.) *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 125.]

3773. — Municipalité de Paris. Conseil de ville. Extrait du registre du Conseil de ville. Du mardi 14 septembre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 126.]

Arrêté désignant les représentants chargés de vérifier les comptes de l'administration.

3774. — Ass. rep. Comm. 15 septembre 1790. In-8°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1152*.]

Conflit entre la Commune et le Conseil de ville au sujet de la reddition des comptes de ce dernier.

3775. — Municipalité de Paris. Départe-

ment de police. 17 septembre 1790. In-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1175*.]

Arrêté relatif à la fête célébrée le 20 septembre au Champ de Mars en l'honneur des soldats morts à Nancy pour maintenir la loi.

La même pièce a été imprimée in-folio plano. [P. 10569 A*.] Voyez aussi le numéro suivant.

3776. — De par M. le maire. Proclamation sur l'ordre et la marche qui s'observeront à la cérémonie funèbre célébrée par l'armée nationale parisienne, le lundi 20 septembre 1790. In-folio plano. [P. 10569 A*.]

Sur cette fête, voyez tome I^{er}, nos 1862-1885.

3777. — Mémoire à Messieurs du Comité de constitution de l'Assemblée nationale, sur la question de savoir si les administrateurs provisoires de la municipalité doivent rendre leurs premiers comptes aux représentants provisoires de la Commune de Paris (18 septembre 1790). *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 127.]

3778. — Ass. rep. Comm. 18 septembre 1790. In-8°, 6 p. [N. Lb⁵⁰ 1152*.]

Discours de LA FAYETTE. Réponse de FAUCHET.

3779. — Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris. Extrait du procès-verbal du 24 septembre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 128.]

Sur la séance plénière qui devait être tenue le 30 septembre afin de protester contre les imputations dont les représentants avaient été l'objet en ce qui concernait la gratuité absolue de leurs fonctions.

La même pièce a été imprimée in-folio plano et in-8°.

3780. — Lettre de M. le président de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris, [FAUCHET], à M. le maire. (26 septembre 1790). — Réponse de M. le maire BAILLY (30 septembre 1790). — Assemblée générale des représentants de la Commune. Extrait du procès-verbal du 5 octobre 1790. *Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1238*.]

Au sujet de la gratuité des fonctions.

3781. — Municipalité de Paris. Conseil de ville. Extrait du registre du Conseil de ville. Du lundi 27 septembre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 129.]

Délibération des artistes de la Comédie-Française au sujet des difficultés soulevées par Talma, et arrêté du Conseil de ville ordonnant un relâche pour le soir même et la représentation de *Charles IX*, de M.-J. Chénier, pour le lendemain.

La même pièce a été imprimée in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

3782. — Municipalité de Paris. Conseil de ville. (28 septembre 1790.) In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Reddition des comptes du maire, du commandant général de la garde nationale et des administrateurs provisoires.

3783. — Municipalité de Paris. Conseil de ville. (28 septembre 1790.) In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1172*.]

Refus de se soumettre au serment exigé par les représentants de la Commune touchant la gratuité absolue des fonctions de maire, de commandant général et d'administrateurs.

3784. — Municipalité de Paris. Conseil de ville. Extrait du registre du Conseil de ville. Du mardi 28 septembre 1790. *Imp. Lottin aîné et J. R. Lottin*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 130.]

Affaire de la reddition des comptes.

3785. — Ass. rep. Comm. 30 septembre 1790. In-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1152*.]

Discours de FAUCHET au moment de la prestation du serment de La Fayette et réponse du général. P. 3 de l'ex. de la B. N., corrections manuscrites.

3786. — Lettre de M. le président de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris (l'abbé FAUCHET) à M. le maire. — Réponse de M. le maire (BAILLY). Assemblée générale des représentants de la Commune. Extrait du procès-verbal du 3 octobre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 131.]

Correspondance et délibération relatives au refus formulé par Bailly et le Conseil de ville de rendre leurs comptes.

3787. — Adresse de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale, sur des conventions aux lois qui assurent la liberté des citoyens. (3 octobre.) *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 132.]

C. — MUNICIPALITÉ DE PARIS (9 OCTOBRE 1790-10 AOUT 1792).

3788. — Municipalité de Paris. Extrait du registre du Conseil de ville, 9 octobre 1790. Installation de la municipalité définitive. In-4°, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 1179*.]

3789. — Discours prononcé par M. BAILLY, maire de Paris, dans la première séance du Conseil général de la Commune, le 9 octobre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 136.]

3790. — Lettre de M. le maire de Paris (BAILLY) à M. le président de l'Assemblée nationale. Paris, le 10 octobre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 4210.]

3790*. — Lettre de M. le maire... *S. l. n. d.*, in-8°, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 4210 A.]

P. 11, *Réfutation des principes exposés par M. le maire de Paris dans sa Lettre à M. le président de l'Assemblée nationale.*

Voir le numéro suivant.

3791. — *Réfutation des principes exposés par M. le maire de Paris dans sa lettre à M. le président de l'Assemblée nationale, par une société de citoyens légalement réunis, en vue du bien public, au Cirque national et coalisés à la Confédération générale des Amis de la vérité. De l'imprimerie de la Société. S. d.*, in-8°, 49 p. [N. Lb⁴⁰ 4211.]

Même tirage que le numéro précédent, dont le titre seul est changé: au verso de ce titre, on lit l'avis suivant:

« Pour mettre les lecteurs à portée d'apprécier plus facilement la Réfutation des principes de M. le maire, on a cru nécessaire de faire précéder ici l'impression de sa Lettre du 10 octobre 1790. »

3792. — Adresse des administrateurs du département de Paris à l'Assemblée nationale.

nale. *Imp. du département. S. d.* in-8°, 4 p. [P. 10073*.]

Après l'achèvement des opérations de l'Assemblée électorale. Voyez ci-dessus, nos 5417-5446.

3793. — Adresse à l'Assemblée nationale. *S. l. n. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb³⁹ 4230.]

Signée : SERGENT, président des commissaires chargés par la Commune de Paris de demander le renvoi des ministres; DANTON, OSSELIN, secrétaires.

Dénonciation de Champion, La Tour du Pin et Guignard [Saint-Priest].

3794. — Adresse du Comité militaire de la Commune au Conseil général de la municipalité, le 26 octobre 1790. *Imp. Didot jeune*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1240.]

Félicitations réciproques.

3795. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 2 novembre 1790. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1174.]

Nomination de six commissaires chargés de procéder à l'ouverture et à l'examen de caisses supposées remplies d'armes et de munitions et arrêtées par la section de Sainte-Genève.

3796. — Municipalité de Paris. Corps municipal. Convocation des quarante-huit sections. 2 novembre 1790. In-folio plano. [P. 10569 A*.]

Mise en discussion d'un arrêté de la section Mauconseil du 18 octobre, dénonçant les ministres. Voyez ci-dessus, n° 3793.

3797. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 4 novembre 1790. In-folio plano. [P. 10569 A*.]

Remerciements votés aux administrateurs du département des Subsistances.

3798. — Discours de M. DE LA FAYETTE au Corps municipal de Paris, et arrêté pris en conséquence. Extrait des registres du Corps municipal. Du 8 novembre 1790. *Paris, imp. Lottin. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 137.]

Sur l'organisation définitive de l'armée parisienne. L'arrêté spécifie que le Corps municipal n'oubliera jamais les services rendus par la garde nationale.

Voyez le numéro suivant.

3798^a. — Discours de M. DE LA FAYETTE... *Paris, imp. Lottin. S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 137 A.]

3799. — Discours de M. DE LA FAYETTE à la municipalité de Paris, en lui remettant les pouvoirs qui lui avaient été confiés par le peuple. *Imp. Champigny. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10262.]

Voyez le numéro suivant.

3800. — Discours de M. DE LA FAYETTE..., suivi de la réponse de M. BAILLY. *Imp. Champigny. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10262 A.]

3801. — Adresse à l'Assemblée nationale, présentée par la Commune de Paris, pour le renvoi des ministres, imprimée par ordre de l'Assemblée. (10 novembre 1790.) *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 10 p. [N. Le²⁹ 1079.]

Voyez ci-dessus, nos 5793 et 5796 et le numéro suivant.

3802. — Lettre des députés des sections de la Commune de Paris aux corps administratifs de départements et de districts et aux sociétés des Amis de la Constitution. *Paris, imp. Chulon*, 1790, in-8°, 11, 11, 11, 13 et 17 p. [N. Lb⁴⁰ 148.]

Envoi de quatre pièces intitulées : 1° *Adresse à l'Assemblée nationale*; 2° *Dénonciation du sieur Champion par la Commune de Paris, suivant l'engagement qu'elle a pris par l'adresse qu'elle a présentée à l'Assemblée nationale le 10 novembre 1790*; 3° *Dénonciation du sieur Guignard* [même formule]; 4° *Dénonciation du sieur Latour-Du-Pin* [même formule].

3803. — Conseil général de la Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations... 10 et 11 novembre 1790. Situation du magasin des poudres de l'Arsenal de Paris. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 3 p. [P. 10073*.]

3804. — Municipalité de Paris. Bureau de ville. Extrait du registre des délibérations du Bureau de ville. Du mercredi 10 novembre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 138.]

Avis donné par Fleurieu, ministre de la marine, de la prochaine arrivée à Charenton de 210 à 220 milliers de poudre de guerre destinés à l'approvisionnement de Brest.

5809. — Conseil général de la Commune. Proclamation. Du mercredi 10 novembre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790. in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 139.]

Sur la prétendue formation d'un nouveau régiment de gardes du corps et sur l'exclusion de la garde nationale du service des Tuileries. Discours de La Fayette et billet de Louis XVI à lui adressé à ce sujet.

5810. — Municipalité de Paris. De par M. le maire et MM. les officiers municipaux. Proclamation sur la tranquillité publique. 13 novembre 1790. In-8°, 3 p. [P. 10073*.]

5811. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 13 novembre 1790. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1174.]

Arrêté invitant l'Assemblée nationale à voter promptement une loi contre les duels (à propos de la rencontre de Ch. de Lameth et de Castries; voyez tome I^{er}, nos 2019-2036) et discours prononcé par BAILLY, en présentant cet arrêté au nom de la municipalité.

5812. — Municipalité de Paris. Comité des recherches. 18 novembre 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1171*.]

Résumé des preuves de la conspiration ourdie contre l'Assemblée nationale de Paris, de mai à juillet 1789, et dénonciation des ministres.

5813. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 19 novembre 1790. In-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1174*.]

P. 2, *Adresse de la garde nationale parisienne à l'Assemblée nationale, prononcée par M. de La Fayette, commandant général, le 18 novembre 1790.*

5814. — Municipalité de Paris. 19 novembre 1790. In-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1178*.]

P. 2, *Discours à l'Assemblée nationale, prononcée par M. BAILLY, maire de Paris, à la tête de la députation du Conseil général de la Commune, dans la séance du soir du 18 novembre 1790.*

5815. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. Extrait du registre des délibérations du Conseil général. Du mardi 23 novembre 1790. *Paris, imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 143.]

Alioux de DUPORT-DUTERTRE, substitut ad-

joint du procureur de la Commune, nommé ministre de la justice par Louis XVI, et discours prononcés à cette occasion.

5816. — Réponses du Roi et de la Reine aux discours de M. le maire, à la tête d'une députation de la municipalité de Paris, le 25 novembre 1790. *Paris, imp. Royale*, 1790, in-8°, 2 p. [N. Lb³⁹ 4389.]

Voyez le numéro suivant.

5817. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 25 novembre 1790. In-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1174*.]

Réception d'une députation de la municipalité par le Roi et la Reine. Discours de BAILLY et réponses de LOUIS XVI et de MARIE-ANTOINETTE.

5818. — Conseil général de la Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la Commune de Paris. Du mardi 30 novembre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 143.]

Mémoire de la commission nommée pour déterminer le mode d'imposition personnelle de la ville de Paris.

5819. — Municipalité de Paris. Conseil général. 11 décembre 1790. In-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1173*.]

P. 1-3, prestation du serment civique par MM. Emm.-Marie-Louis de Noailles, ambassadeur à la cour de Vienne; L.-Ph. de Ségur, ministre plénipotentiaire en Russie; Ch.-François de Vibray, ministre plénipotentiaire à la cour de Saxe; de la Gravière, résident de France à Bruxelles.

P. 4-7, réception de MM. Milanges, capitaine de la garde nationale de *Riom*, et Du Vernier, capitaine de la garde nationale de *Caen*, députés de la Société des gardes nationaux de France; discours de l'un d'eux; arrêté de ladite Société annonçant sa dissolution, pour se conformer aux décrets de l'Assemblée nationale, et réponse de BAILLY.

5820. — Municipalité de Paris. 18 [sic: 13] décembre 1790. In-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1173*.]

Prestation du serment civique par MM. de Pons, ambassadeur de France en Espagne, et Marianne, agent du Roi pour la marine et le commerce à Cork, en Irlande.

3821. — Municipalité de Paris. Conseil général. 18 décembre 1790. In-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1173*.]

Remise du drapeau de la Société des gardes nationaux de France après sa dissolution.

3822. — Municipalité de Paris. Conseil général. 18 décembre 1790. In-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1173*.]

Prestation du serment civique par Huguet (de Sémonville), ambassadeur du Roi près de la République de Gènes.

P. 1, discours de HUGUET; p. 3, réponse de BAILLY.

3823. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 21 décembre 1790. Convocation des trois sections de la Place-Royale, des Quatre-Nations, de la Croix-Rouge, pour l'élection du second substitut adjoint du procureur de la Commune, et indication des jours où se fera le dépouillement du scrutin. In-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1174*.]

3824. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 23 décembre 1790. Convocation générale des quarante-huit sections. In-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1174*.]

Pour délibérer sur la proposition de la section de la Fontaine-de-Grenelle, touchant l'impression et l'envoi à toutes les sections de la liste des candidats aux fonctions de juges de paix.

3825. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 28 décembre 1790. In-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1174*.]

Dénonciation d'un imprimé intitulé : *Arrêté pris par les vainqueurs de la Bastille... contre les mouchards de Paris*, et interdiction à toute personne de se réunir sous la dénomination de *Vainqueurs de la Bastille*.

3826. — Municipalité de Paris. Conseil de ville. 23 décembre 1790. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1*.]

Règlement des difficultés soulevées entre les sections et les paroisses au sujet de l'administration des biens de fabrique.

3827. — Mémoire sur le besoin et les moyens de réformer les anciens et nouveaux abus de l'administration municipale, de connaître l'actif et le passif de la Com-

mune, lu au Corps municipal, le 28 décembre 1790, par un de ses membres. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8°, 24 p. [N. Lb⁵⁰ 146.]

3828. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. Rapport de MM. TIRON, ANDELLE, LARDIN et QUIN, commissaires nommés pour proposer une évaluation de dépenses légitimes des comités des sections. 29 décembre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4°, 44 p. [N. Lb⁵⁰ 147.]

3829. — Adresse de la Commune de Paris. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 149.]

En faveur des vainqueurs de la Bastille. Voyez le numéro suivant.

3830. — Motion faite à l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, par M. l'abbé FAUCHET, sur la reconnaissance due aux libérateurs de la patrie. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. S. d.*, in-8°, 46 p. [N. Lb⁵⁰ 150.]

Même sujet et décision prise au sujet des sieurs Tavernier père et fils.

3831. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 7 janvier 1791. In-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1174*.]

Prestation du serment civique par les ecclésiastiques fonctionnaires publics.

3832. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 7 janvier 1791. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1*.]

Arrêté fixant au dimanche 9 janvier 1791 la prestation du serment constitutionnel par les ecclésiastiques résidant à Paris.

3833. — Exposé fait au Conseil général de la Commune, par les administrateurs, au département des Subsistances et approvisionnement, sur l'état actuel du commerce de la boucherie dans la capitale. 13 janvier 1791. *Lottin aîné et J.-R. Lottin*. 1791, in-8°, 1 f. et 32 p. [N. Lb⁵⁰ 1243.]

Signé : LESGUILLIEZ.

3834. — Observations sur les moyens de ramener l'abondance et le bon marché de

plusieurs denrées et subsistances, spécialement des viandes et du bois, lues au Conseil général de la municipalité de Paris, le 14 janvier 1791, par M. BONCEBF, administrateur des établissements publics. Imprimées par ordre de la municipalité. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 153.]

5835. — Municipalité de Paris. De par M. le maire. Proclamation. 21 janvier 1791. In-folio plano. [P. 10569 A*.]

Arrêté, précédé de curieux considérants, interdisant l'étalage et la vente de dessins et de gravures obscènes.

5836. — Grand Détail du massacre arrivé aujourd'hui à La Chapelle Saint-Denis par les contrebandiers et les chasseurs. *Imp. Tremblay*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 9673.]

5837. — Récit exact et circonstancié du combat et des malheurs arrivés hier au village de La Chapelle. *Imp. Petit jeune*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4336.]

5838. — Détail exact de l'horrible massacre des citoyens de La Chapelle et des chasseurs, occasionné par la contrebande. *De l'imprimerie patriotique*, 1791, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4337.]

5839. — Lettre de la Société des Amis de la Constitution. Paris, le 24 janvier 1791. Paris, *imp. Nationale*. S. d., in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 574.]

Même affaire. Voyez les numéros suivants.

5840. — Municipalité de Paris. Corps municipal. Proclamation 27 janvier 1791. Déclaration relative aux chasseurs nationaux. In-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1174*.]

Réponse à la Lettre de la Société des Amis de la Constitution.

5841. — La Municipalité vengée. *Froullé*. S. d., in-8°, 46 p. [N. Lb³⁹ 4338.]

Défense de la municipalité de Paris et de son rôle dans l'affaire de La Chapelle.

5842. — La Pièce est pire que le trou, dialogue entre un membre de la Société des Amis de la Constitution et un enfant. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4339.]

A propos de la même affaire.

5843. — Grande Plainte des chasseurs, à l'occasion de la lettre des Jacobins, adressée à toute la garde nationale parisienne. (28 janvier.) *De l'imprimerie du vrai patriote*. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4340.]

5844. — Réponse d'un tambour des chasseurs au Père Duchesne. S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 9677.]

Même affaire.

Réponse au n° 17 de la série numérotée du journal d'Hébert. Voyez ci-après chapitre VIII.

5845. — L'n Mot à l'oreille des honnêtes gens. *Imp. de l'Ami de l'ordre*, S. d., in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 4541.]

Même affaire.

5846. — Adresse de huit compagnies de chasseurs à leurs frères d'armes de la garde nationale. Paris, *imp. Lottin*, 1791, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁹ 9678.]

Même affaire.

5847. — Municipalité de Paris. Rapport du Comité de recherches sur l'affaire de La Chapelle, lu au Conseil général de la Commune, le 11 février 1791, par M. BONIE, membre du Comité. Paris, *Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8°, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 1244.]

5848. — Lettre de M. le maire à la section des Gravilliers, sur l'affaire de La Chapelle. Paris, le 25 février 1791. *Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4°, 4 p. [N. Lb³⁹ 9749.]

5849. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 4 février 1791. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1174*.]

Ouverture de registres pour l'inscription des volontaires.

5850. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. 7 février 1791. Adresse de la municipalité de Paris à l'Assemblée nationale. In-8°, 6 p. [N. Lb³⁰ 1173*.]

Sur la situation financière de la Ville.

5851. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. 7 février 1791. Proclamation contre les maisons de jeu. In-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 1173*.]

Voyez le numéro suivant.

5852. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. Extrait du registre du Conseil général de la Commune. Du jeudi 9 février 1791. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*. S. d., in-4°, 10 p. [N. Lb³⁰ 134.]

Même pièce que la précédente.

5853. — Adresses présentées à l'Assemblée nationale et au Roi sur le départ de Mesdames, tantes du Roi, par les députés réunis des sections (14-15 février 1791).

Voyez tome 1^{er}, n° 2047.

5854. — Corps municipal. La municipalité de Paris aux citoyens. Du vendredi 18 février 1791. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4°, 8 p. [N. Lb³⁰ 133.]

Sur l'arrestation, par suite d'une dénonciation de la section Mauconseil, de la diligence de Paris à Lille, contenant une quantité considérable d'argent monnoyé et de lingots d'argent, et sur le respect dû à la loi.

5855. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 18 février 1791. In-8°, 12 p. [N. Lb³⁰ 1174*.]

Affaire du citoyen Hamelin, commandant du bataillon de Bondy.

P. 3-12, rapport rédigé par LESCÈNE-DESDAISONS.

L'ex. de la B. N. est incomplet des p. 5-8.

5856. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. Exposé des faits qui se sont passés dans la séance du 22 février 1791, sur l'événement qui a eu lieu au Luxembourg, chez Monsieur, frère du

Roi. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8°, 11 p. [N. Lb³⁰ 156.]

Voyez pour les autres pièces relatives au départ de Monsieur, tome 1^{er}, nos 2065-2071.

5857. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. 24 février 1791. Exposé des faits relatifs à la demande que Mesdames, tantes du Roi, ont faite à la municipalité d'un passeport pour sortir du royaume. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

Sur le départ de Mesdames.

Voyez tome 1^{er}, 2046-2061 et le n° 4853.

5858. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 26 février 1791. In-8°, 2 p. [N. Lb³⁰ 1174*.]

Prohibition de la fabrication des poignards.

Voyez tome 1^{er}, nos 2072-2089 et les six numéros suivants.

5859. — Municipalité de Paris. Proclamation relative au donjon de Vincennes. 28 février 1791. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

Voyez tome 1^{er}, nos 2090-2111.

5860. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 2 mars 1791. In-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1174*.]

Arrêté déférant au procureur de la Commune les actes de violence commis le 28 février tant à Vincennes qu'au faubourg Saint-Antoine, et vote de félicitations à la garde nationale.

5861. — Municipalité de Paris. Corps municipal. Extrait du registre des délibérations du corps municipal. (2-12 mars 1791.) *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁰ 158.]

Pièces relatives à l'arrestation au palais des Tuileries (28 février 1791), de citoyens porteurs d'armes cachées.

Voyez tome 1^{er}, nos 2072-2089 et les deux numéros suivants.

5862. — Adresse des administrateurs du département de Paris au Roi. Réponse du Roi aux administrateurs du département de Paris, du 2 mars 1791. *Imp. du Département*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 4684.]

5863. — Département de Paris. Proclamation des administrateurs du départe-

ment. (2 mars 1791.) *Imp. du Département. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 157.]

Sur les troubles fréquents de la rue et sur les torts qu'ils font à la Constitution.

5864. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 4 mars 1791. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1174*.]

Félicitations à M. Aelocque, commandant du bataillon de Saint-Marcel, pour sa conduite dans la journée du 28 février.

La même pièce a été imprimée in-folio plano. (Même recueil.)

5865. — Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du Comité des finances, par M. DE MONTESQUIOU, député de Paris, sur la demande, faite par la municipalité de Paris, d'une avance de fonds. (5 mars 1791.) *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Le²⁰ 1331.]

Voyez ci-dessus, n° 5850.

5866. — Municipalité de Paris. 5 mars 1791. In-8°, 2 p. [P. 10073*.]

Versement des papiers et registres des ci-devant districts aux comités des sections.

5867. — Municipalité de Paris. 7 mars 1791. In-8°, 4 p. [P. 10073*.]

Lévee des scellés apposés au Palais de Justice, lors de la suppression du Parlement. Voyez tome 1^{er}, nos 2004-2018.

5868. — Municipalité de Paris. 12 mars 1791. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, in-8°, 16 p. [P. 10073*.]

Pièces relatives à l'affaire dite des Chevaliers du poignard et mise en liberté des inculpés.

5869. — Municipalité de Paris. Département de police. 17 mars 1791. Ordonnance concernant les fausses clés et le port d'armes secrètes et prohibées. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Voyez le numéro suivant.

5870. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 21 mars 1791. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1174*.]

Révocation de l'arrêté du 17 mars du département de police, concernant les fausses clés et annonce d'un nouvel arrêté à ce sujet.

5871. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 30 mars 1791. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1174*.]

Prestation du serment civique par les professeurs des établissements d'instruction publique.

5872. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 31 mars 1791. In-8°, 4 p. [P. 10073*.]

Dénonciation au Procureur de la Commune de deux imprimés d'utés de Chambéry, 21 mars, et intitulés, l'un : *O donance de M. l'archevêque de Paris, au sujet de l'élection faite le 13 mars 1791, de M. l'évêque de Lydda* [Gobel] par MM. les électeurs du département de Paris, en qualité d'évêque métropolitain dudit département; et l'autre : *Avertissement de M. ANTOINE-ÉLÉONORE LÉON, archevêque de Paris, au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de son diocèse.* (Imp. Crapart, in-4°, 8 p.). Le tout avait été publié et distribué dans Paris la veille (30 mars).

Sur l'élection de Gobel, voyez ci-dessus n° 5440 et la troisième partie de ce travail.

5873. — Département de Paris. 1^{er} avril 1791. *Imp. Ballard*, 1791, in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 8°, 34.]

Refus de convoquer la Commune pour examiner un arrêté du Corps municipal du 31 mars, sur l'affaire de Vincennes, comme le demandaient les sections de la Fontaine-de-Grenelle et du Théâtre-Français.

5874. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. 3 avril 1791. In-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1173*.]

Prestation du serment civique et discours, par MM. LOUIS SÉGUR (sic), ambassadeur de France à Rome; RENÉ-EUSTACHE DOSMOXD (sic), ministre plénipotentiaire près S. M. l'impératrice de Russie; ELISABETH-PIERRE MONTESQUIOU, ministre plénipotentiaire près l'électeur de Saxe; FRÉDÉRIC GOUVERNET, ministre plénipotentiaire près les Provinces-Unies, et GUILLAUME BONNE-CARRÈRE, ministre plénipotentiaire près le prince-évêque de Liège.

5875. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. 3 avril 1791. In-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1173*.]

P. 1, lettre de BAILLY, proposant de donner le nom de Mirabeau à la rue de la Chaussée-d'Antin, et motion de l'abbé DREUE, membre du Conseil général, sur l'érection du buste de l'orateur dans la salle des séances; lettre et motion suivies chacune d'un arrêté conforme.

5876. — Municipalité de Paris. Corps municipal. 7 avril 1791. In-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1174*.]

Interdiction des attroupements devant les églises, maisons ou communautés religieuses.

5877. — Municipalité de Paris. 11 avril 1791. Arrêté du directoire concernant les églises paroissiales, les chapelles et autres édifices religieux de la ville de Paris. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

5878. — Département de Paris. Adresse au Roi (18 avril 1791.)

Signée : LA ROGHEFOUCAULD, président ; BLONDEL, secrétaire.

Au sujet du voyage à Saint-Cloud, auquel la garde nationale s'était opposée.

Voyez tome 1^{er}, nos 2148 et 2149 et les deux numéros suivants.

5879. — Municipalité de Paris. 18 avril 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Invitation aux sections de délibérer sur la question si le Roi doit aller à Saint-Cloud ou s'il faut le remercier d'être resté pour ne pas compromettre la tranquillité publique.

5880. — [Lettre des officiers municipaux de la ville de Paris au Roi, au sujet des troubles, datée du 20 avril 1791, et commençant par ces mots :] « Sire, les officiers municipaux de la capitale... » Imp. *Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 161.]

5881. — Municipalité de Paris. 20 avril 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Arrêté invitant les sections à délibérer sur le manifeste que le Roi devait adresser aux nations étrangères.

5882. — Département de Paris. Copie de la lettre de M. DE LESSART, ministre de l'intérieur, à Messieurs du directoire du département de Paris. Du 21 avril 1791. Imp. *Ballard. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 162.]

Réponse à l'adresse du 18 avril.
Voyez le n° 5878 ci-dessus.

5883. — Municipalité de Paris. 22 avril 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Suppression d'un placard du club des Cordeliers en date du 17 avril et du n° 45 de *l'Orateur du peuple*.

5884. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la Commune. Du vendredi 22 avril 1791. Discours prononcé par M. DE LA FAYETTE dans la séance du Conseil général de la Commune de Paris, du 22 avril 1791. Imp. *Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 163.]

5885. — Discours prononcé par M. DUBU DE LONGCHAMP devant l'Assemblée générale de la Commune, au nom de l'armée parisienne, le 22 avril 1791. Imprimé par ordre de la Commune. *Jorry*, 1791, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1251.]

5886. — Municipalité de Paris. Adresse du Corps municipal au Roi. Imp. *Lottin aîné*, 1791, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1252.]

5887. — Municipalité de Paris. 24 avril 1791. Arrêté portant que la lettre écrite au nom du Roi par M. Montmorin, ministre des affaires étrangères, aux ambassadeurs et ministres résidents près les cours, ensemble le discours de M. le président et la réponse du Roi, seront imprimés dans le sens mis demain à l'ordre et envoyés aux comités des quarante-huit sections. In-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1181 p*.]

5888. — Adresse du Département et de la Municipalité de Paris, à l'Assemblée nationale. Du 26 avril 1791. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Le²⁹ 1454.]

Sur l'achèvement du Code pénal et sur la proclamation du droit de pétition et sur les signes distinctifs dont devaient être revêtus les actes des autorités constitutionnelles.

5889. — Projet de décret présenté par le Comité de constitution, sur la pétition faite à l'Assemblée nationale, le 26 avril 1791, par les administrateurs du département de Paris. *Paris, Imp. Nationale*, 1791, in-8°, 10 p. [N. Le²⁹ 1455.]

5890. — Compte rendu au Conseil du département de Paris, par M. PASTORET, procureur général syndic, le 28 avril 1791. *Paris, Ballard*, 1791, in-4°, 1 f. et 20 p. [N. Lb⁴⁰ 164.]

5891. — Municipalité de Paris. 5 mai 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Répression des sévices exercés contre Chantigny, imprimeur-libraire, rue de la Harpe.

5892. — Municipalité de Paris. 21 mai 1791. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1181 p*.]

Arrêté autorisant la création de bureaux ouverts dans chaque section pour l'échange des assignats.

5893. — Municipalité de Paris. 23 mai 1791. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1181 p*.]

Arrêté confirmant une délibération de la section du Palais-Royal du 21 mai qui avait désigné le cloître des ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré, pour y faire l'échange des assignats et de l'argent monnayé.

5894. — Municipalité de Paris. 25 mai 1791. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1181 p*.]

Arrêté confirmant ceux des sections des Thermes-de-Julien et de la rue Beaubourg (des 24 et 25 mai) qui désignaient pour l'échange des assignats : 1° une salle de la maison des Mathurins, rue des Mathurins ; 2° la cour des Consuls et, en cas de pluie, la chambre destinée aux membres du Tribunal.

5895. — Municipalité de Paris. Convocation générale de la Commune pour le mercredi 1^{er} juin, à trois heures après-midi. 25 mai 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Sur le projet de répartir les canonnières soldés entre les divers bataillons de la garde nationale.

5896. — Municipalité de Paris. 26 mai 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Détournements arbitraires de voitures de provisions.

5897. — Municipalité de Paris. 3 juin 1791. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1181 p*.]

Arrêté confirmant les délibérations des sections des Gobelins et de l'Hôtel-de-Ville qui avaient désigné pour l'échange des assignats : 1° la cour de la caserne de la compagnie du centre ; 2° la rue des Barres, proche l'église.

5898. — Municipalité de Paris. 7 juin 1791. Convocation des citoyens actifs de Paris pour la nomination des électeurs. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

5899. — Municipalité de Paris. 8 juin 1791. In-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1181 p*.]

Refus de convoquer la Commune pour délibérer sur un plan de caisse patriotique municipale présenté par la section de l'Oratoire.

5900. — Municipalité de Paris. 20 juin 1791. Arrêté concernant ce qui doit être observé par les habitants de Paris, le jour de la Fête-Dieu. In folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

5901. — Municipalité de Paris. 21 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Transport à Paris d'un dépôt d'armes signalé chez le sieur Simonnet, commissionnaire à La Villette.

5902. — Municipalité de Paris. 21 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Ampliation des décrets de l'Assemblée nationale du 21 juin, touchant « l'enlèvement » de la famille royale.

5903. — Municipalité de Paris. 21 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Proclamation au sujet de l'« enlèvement » du Roi dans la nuit précédente.

5904. — Municipalité de Paris. 21 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Mesures d'ordre public relatives au même événement.

5905. — Municipalité de Paris. 21 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Félicitations adressées par le Conseil général aux citoyens au sujet des sentiments « de concorde, de courage et d'esprit d'ordre dont ils se sont montrés animés dans les circonstances pénibles où se trouve la Commune. »

5906. — « Une députation... » (21 juin 1791.)

Arrêté (sans titre) du département de Paris relatif à l'apposition des sceaux sur les appartements des Tuileries et du Luxembourg.

Voyez tome I^{er}, nos 2201 et 2203 (décret de l'Assemblée approuvant cet arrêté).

5907. — Municipalité de Paris. 21 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Interdiction de former des compagnies particulières autres que la garde nationale.

5908. — Département de Paris. Extrait du registre des délibérations du département de Paris. Du 22 juin 1791. *Imp. Balthard*, 1791, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 167.]

Dénonciation d'un imprimé intitulé : *Club des Cordeliers aux citoyens* et signé seulement du président (Collin) et du secrétaire (Champion), contrairement à l'article 14 du décret du 10 avril 1791, prescrivant que toute affiche devait être signée par tous ceux qui y ont coopéré.

5909. — Municipalité de Paris. 22 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

Appel à tous les bons citoyens pour les enrôlements volontaires.

5910. — Municipalité de Paris. Par le maire et les membres du Conseil général. Extrait des registres des délibérations du Conseil général de la Commune de Paris. Du mercredi 22 juin 1791. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 168.]

Enrôlements volontaires.

5911. — Municipalité de Paris. 22 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

Défense de dégrader les monuments ou uniformes portant les armes de France.

5912. — Municipalité de Paris. 22 juin 1791. Arrêté concernant la libre circulation du numéraire et des voitures publiques dans l'intérieur du royaume. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

5913. — Municipalité de Paris. 22 juin 1791. Déclaration de M. D'AUMONT, chef de la 6^e division de la garde nationale, au Conseil général de la Commune. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

Justification de son rôle dans la journée du 20 juin précédent.

5914. — Municipalité de Paris. 22 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

Mesures d'ordre relatives au passage des processions le jour de la Fête-Dieu.

5915. — Municipalité de Paris. 22 juin 1791. Arrêté concernant les passeports. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

5916. — Municipalité de Paris. 23 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

Libre circulation des personnes apportant des approvisionnements.

5917. — Avis du département de Paris et du Conseil général de la Commune réunis. 23 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

Voyez le numéro suivant.

5918. — Avis du département de Paris et du Conseil général de la Commune réunis. Du jeudi 23 juin 1791. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*. S. d., in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 169.]

Autre tirage du numéro précédent. Annonce du retour imminent de Louis XVI et de Marie-Antoinette à Paris et rappel au respect de la loi.

5919. — Municipalité de Paris. 23 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

Ampliation des trois décrets de l'Assemblée nationale des 22 et 23 juin, interdisant de requérir aucun cheval de poste ou de sortir de la ville sans une permission signée par le président de l'Assemblée nationale et invitant le département de Paris, la municipalité et la garde nationale à prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de la famille royale.

5920. — Municipalité de Paris. 24 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

Ampliation du décret de l'Assemblée déclarant « irréprochable » la conduite de M. de Montmorin.

Voyez tome I^{er}, nos 2246 et 2247.

5921. — Municipalité de Paris. 24 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

Rétablissement de la liberté de circuler sans passeports, sauf pour les voyageurs qui partent en poste.

5922. — Municipalité de Paris. 24 juin 1791. Avis sur l'arrivée prochaine du Roi. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

5923. — Municipalité de Paris. 24 juin 1791. Arrêté qui indique la marche du Roi lors de son arrivée à Paris. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

Itinéraire de la famille royale depuis Bondy jusqu'à la place Louis XV.

3924. — Municipalité de Paris. Arrêté relatif à la soumission de loger les gardes nationales et soldats des troupes de ligne qui accompagnent le Roi et la famille royale. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

3925. — Municipalité de Paris. 24 juin 1791. Arrêté portant : 1^o que, samedi 25 et dimanche 26, les façades de toutes les maisons seront éclairées; 2^o que les carrosses, voitures et chevaux de selle et de main cessent de circuler depuis samedi trois heures après-midi jusqu'au lendemain matin. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

3926. — Municipalité de Paris. 26 juin 1791. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

Ampliation du décret du 25 juin de l'Assemblée nationale, portant que le Roi, la Reine et le Dauphin seraient confiés à une garde particulière chargée de veiller sur leur sécurité, dont elle aurait à répondre, et ordonnant l'arrestation de tous ceux qui les avaient accompagnés dans leur fuite.

Archives parlementaires, 1^{re} série, t. XXVII, p. 517.

3927. — Département de Paris. Les administrateurs du département de Paris aux citoyens des campagnes. *Imp. Ballard*, 1791, in-8^o, 2 p. [N. Lb³⁰ 174.]

Sur les bruits inquiétants qui couraient touchant la gendarmerie nationale et le ravage des moissons.

3928. — Serment prêté par le peuple de Paris à l'Assemblée nationale, le 23 juin 1791. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-folio oblong. [N. Lb³⁰ 1164.]

Formule signée : ALEXANDRE BEAUHARNAIS, président; GRENOT, MERLE, REGNIER, MAURIET, LECABLIER, FRICAUD, secrétaires.

3929. — Municipalité de Paris. 4 juillet 1791. Arrêté concernant les troupes auxiliaires. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

3930. — Municipalité de Paris. 9 juillet 1791. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

Mesures d'ordre public relatives à la translation des restes de Voltaire à Sainte-Geneviève. Voyez tome 1^{er}, nos 3019-3040.

3931. — Municipalité de Paris. 12 juillet 1791. Commémoration nationale du 14 juillet. Ordre et marche du cortège. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

Voyez pour une réimp. de cette pièce, tome 1^{er}, n^o 3041; voyez aussi le numéro suivant.

3932. — Municipalité de Paris. 12 juillet 1791. Commémoration nationale. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

Mesures de police relatives à la même fête.

3933. — Municipalité de Paris. 16 juillet 1791. Arrêté concernant l'état et l'inscription des habitants de la ville de Paris. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

3934. — Municipalité de Paris. 15 juillet 1791. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

Discours du président de l'Assemblée nationale (CH. LAMETH) à Bailly.

3935. — Municipalité de Paris. 16 juillet 1791. Aux bons citoyens. Arrêté sur les factieux, les étrangers soudoyés, les aristocrates et autres ennemis du bien public. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

3936. — Municipalité de Paris. Loi martiale contre les attroupements. Du 21 octobre 1789. — Extrait des registres des délibérations du Corps municipal. Du dimanche 17 juillet 1791.

Affaire de la pétition dite du Champ de Mars. Voyez tome 1^{er}, n^o 3046.

3937. — Municipalité de Paris. 17 juillet 1791. Arrêté qui déclare que tous attroupements, avec ou sans armes, sont contraires à la loi et ordonne à ceux qui sont ainsi formés de se séparer à l'instant. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

3938. — Municipalité de Paris. Procès-verbaux des 17 et 18 juillet 1791, relatifs à la proclamation de la loi martiale et au compte que la municipalité en a rendu à l'Assemblée nationale dans la séance du 18. In-folio plano maximo. [N. Lb³⁰ 1*.]

La même pièce a été imprimée in-4^o, 16 p. Voyez tome 1^{er}, n^o 3047.

5939. — Municipalité de Paris, 18 juillet 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1^{er}.]

Ampliation du décret du 18 juillet sur les émeutes.

5940. — Municipalité de Paris, 22 juillet 1791. Arrêté concernant les personnes non domiciliées à Paris. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1^{er}.]

5941. — Procès verbaux des 17 et 18 juillet 1791...

Voyez tome 1^{er}, n^o 3047.

5942. — Extrait du registre des délibérations... du 17 juillet 1791, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale.

Voyez tome 1^{er}, n^o 3048.

5943. — Lettre de J. PÉTIOT à ses commettants sur les circonstances actuelles. (18 juillet 1791.)

Voyez tome 1^{er}, n^{os} 3061 et 3062.

5944. — Municipalité de Paris. Département de police, 27 juillet 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1^{er}.]

AVIS du département de la police prévenant qu'il fera arrêter tout colporteur ou distributeur de l'*Orateur* et de l'*Ami du peuple*.

5945. — Municipalité de Paris, 29 juillet 1791. Arrêté sur le recensement des habitants de Paris et sur la déclaration des étrangers. In-8^o, 4 p. [P. 10073^o.]

5946. — Municipalité de Paris, 3 août 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1^{er}.]

Rappel de l'article 1^{er} de la loi du 18 juillet précédent sur le colportage des imprimés.

5947. — Municipalité de Paris. Par le maire et les officiers municipaux. Extrait du registre des délibérations du Corps municipal. Du vendredi 3 août 1791. *Imp. Lottin aîné et J. R. Lottin*, 1791, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 175.]

Remplacement du drapeau rouge par le drapeau blanc et appel à l'union.

P. 2, la *Municipalité aux citoyens de Paris*, proclamation rédigée (d'après l'arrêté préliminaire) par MM. DE BOURGES et CHARRON.

5948. — Municipalité de Paris. Rapport fait au Corps municipal, par M. CHARRON. L'un de ses membres, de l'action courageuse de M. Goussu qui a sauvé la vie à un citoyen. Lu au Conseil général de la Commune, le 10 août 1791. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8^o, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 1181 p^{er}.]

Le citoyen à qui Goussu avait sauvé la vie s'appelait Fontaine, cavalier de la garde nationale; il avait reçu lui-même un sabre d'honneur pour avoir arraché une victime à la fureur populaire dans le faubourg Saint-Antoine.

L'ex. de la B. N. est incomplet des p. 5-8.

5949. — Municipalité de Paris, 13 août 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1^{er}.]

Arrêté relatif à des désordres commis chez divers boulangers du faubourg Saint-Antoine.

5950. — Municipalité de Paris, 13 août 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1^{er}.]

Sur la formation et l'équipement des bataillons de volontaires.

5951. — Municipalité de Paris, 17 août 1791. Arrêté concernant le prix et la vente du pain. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1^{er}.]

5952. — Paris, le 1^{er} septembre 1791. Distribution de petite monnaie par les sections de la capitale. *S. L. n. d.*, in-folio. [N. Lb³⁹ 10184.]

L'ex. de la B. N. porte la signature de M. de La Marche.

5953. — Municipalité de Paris, 3 septembre 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1^{er}.]

Arrêté relatif à des farines de mauvaise qualité vendues sur le carreau des Halles.

5954. — Municipalité de Paris, 16 septembre 1791. Réjouissances pour l'achèvement de la Constitution. [N. Lb⁴⁰ 1^{er}.]

Voyez tome 1^{er}, n^{os} 3100-3117.

5955. — Municipalité de Paris, 16 septembre 1791. Marche pour la publication solennelle (*sic*) de la Constitution. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1^{er}.]

5956. — Municipalité de Paris, 16 sep-

tembre 1791. Arrêté concernant l'illumination et la police qui doit être observée dans la journée du dimanche 18 septembre, depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures du soir. [N. Lb³⁹ 4'.]

5957. — Municipalité de Paris. Par le maire et le Conseil général de la Commune. Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la Commune de Paris, du vendredi 16 septembre 1791. Proclamation solennelle de la Constitution, le dimanche 18 septembre 1791. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8°, 2 p. [N. Lb³⁹ 176.]

5958. — Opinion sur le commerce des blés et des farines (21 septembre 1791). *Imp. Du Pont*, S. d., in-folio plano. [N. Lb³⁹ 11164.]

Signée : DE MONGHANIN.

Observations pratiques sur les inconvénients d'un approvisionnement trop considérable.

5959. — Municipalité de Paris. 21 septembre 1791. Convocation générale de la Commune. In-folio plano. [N. Lb³⁹ 1'.]

Pour délibérer sur l'état actuel des subsistances de la capitale.

5960. — Vues générales et réflexions à soumettre aux quarante-huit sections réunies d'après l'arrêté de la municipalité, qui ordonne la convocation de la Commune pour délibérer sur les subsistances. *Imp. Limodin*, S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10188.]

5961. — Observations sur l'approvisionnement de Paris ou Moyens d'empêcher le haut prix du pain, par l'auteur des « Doléances des marchands des Halles », imprimées en mai 1789. *Paris, imp. Grand*, 1791, in-8°, 14 p. [N. Lb³⁹ 10190.]

Par CHARLES GORET, d'après Barbier. Voyez tome I^{er}, n° 915.

5962. — Observations réglementaires sur l'accapement des blés (25 septembre 1791). *Imp. Limodin*, S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10243.]

Signée : Par un citoyen de la section Beaubourg.

5963. — Rapport des administrateurs au département des Subsistances, fait par M. FILLEUL, l'un d'eux, dans la séance du Corps municipal du 24 septembre 1791, et dont l'impression a été ordonnée par son arrêté du même jour. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, S. d., in-4°, 14 p. [N. Lb³⁹ 177.]

5964. — Coup d'œil rapide sur le rapport de M. Filleul. *Imp. Limodin*, S. d., in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 10250.]

Par les commissaires réunis de vingt-et-une sections.

5965. — Mémoire sur les subsistances publiques, pour servir de réponse à la question proposée par la municipalité de Paris, d'après un arrêté du Conseil général de la Commune, le 27 septembre 1791, par M. JH. MANDRIEL'S, membre de plusieurs Académies. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [Br. M., F. R., 478, 20.]

Question : Quels sont les meilleurs moyens d'assurer l'approvisionnement de la capitale et d'y entretenir constamment une quantité de blés et de farines proportionnée à sa consommation ? Réponse : Quand on a plus qu'il ne faut pour vivre, il faut aider les indigents.

5966. — Réflexions sur la question proposée par la municipalité sur l'approvisionnement de Paris, par JEAN-THOMAS DEFRESNE et PHILIPPE-DENIS BALMAIN, citoyens de Paris. *Imp. Moutard*, S. d., in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 6602.]

5967. — Municipalité de Paris. 27 septembre 1791. Arrêté sur les subsistances. In-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 1180 p'.]

5968. — Municipalité de Paris. 2 octobre 1791. Loi sur le service de la force publique à Paris et dans tous les lieux où siège l'Assemblée nationale. In-folio plano. [N. Lb³⁹ 1'.]

5969. — Municipalité de Paris. 4 octobre 1791. Avis aux citoyens. In-folio plano. [N. Lb³⁹ 1'.]

Au sujet du transport de soixante milliers de poudre, en provenance de Metz, de Nancy et d'Essonnes et à destination de Cherbourg.

5970. — Département de Paris. 12 octobre 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1158*.]

Rappel au principe de la liberté religieuse à propos des outrages adressés aux prêtres irlandais domiciliés au collège des Lombards, rue des Carnes.

5971. — Municipalité de Paris. 11 octobre 1791. Arrêté concernant l'ouverture de plusieurs églises. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Ouverture des églises des Carmélites et de l'Institution, rue d'Enfer; du Val-de-Grâce et de Sainte-Marie, rue du Faubourg-Saint-Jacques; des Eudistes, rue des Postes; de Sainte-Auro, rue Neuve-Sainte-Genève, et de la Providence, rue de l'Arbalète, toutes situées dans la section de l'Observatoire.

5972. — Municipalité de Paris. 14 octobre 1791. Arrêtés relatifs à l'affiche des lois et des actes de l'autorité publique. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

5973. — État de répartition entre les quarante-huit sections de la somme accordée par le Roi. (14 octobre 1791.) *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4^o, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1260.]

5974. — Municipalité de Paris. 18 octobre 1791. In-8^o, 4 p. [P. 10073*.]

Réception de M. Louis de Narbonne, commandant des troupes de ligne placées dans l'arrondissement militaire de Paris.

5975. — Municipalité de Paris. Par le maire et les officiers municipaux. Extrait des registres des délibérations du Corps municipal. Du mercredi 19 octobre 1791. Arrêté sur les commissions établies provisoirement pour la distribution des secours dans chaque paroisse. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8^o, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 178.]

5976. — Municipalité de Paris. 20 octobre 1791. Arrêté sur un faux porté dans l'annonce d'une caisse pour échange d'assignats par M. Van Cats. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

5977. — Municipalité de Paris. 25 octobre 1791. In-8^o, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1180 p*.]

Arrêté nommant les commissaires chargés

d'examiner les mémoires adressés à la municipalité sur l'administration des subsistances.

5978. — A Messieurs du directoire du département de Paris (26 octobre 1791). *Limodin, S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lb³⁹ 10289.]

Question des subsistances. Corrections autographes sur l'ex. de la B. N.

5979. — Municipalité de Paris. 26 octobre 1791. In-8^o, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 1181 p*.]

P. 1. Arrêté sur les vœux exprimés par trente-six sections, le 28 septembre dernier et jours suivants, sur la convocation générale de la Commune relativement aux subsistances. P. 3, Rapport [du procureur de la Commune, résumant les délibérations desdites sections]. P. 17, Arrêté qui déclare illégales et nulles les délibérations prises par différentes sections en ce qu'elles contiennent approbation de la conduite contraire aux articles 6 et 7 de la loi du 22 mai 1790, tenue par les commissaires nommés dans les Assemblées du 28 septembre 1791.

5980. — Municipalité de Paris. Par le maire et les officiers municipaux. Extrait du registre des délibérations du Corps municipal. Du mercredi 26 octobre 1791. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8^o, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 179.]

Vœux présentés par trente-six sections touchant la question des subsistances et annulation de délibérations illégales présentées par d'autres sections.

5981. — Municipalité de Paris. Mémoire présenté par M. DE MONCHANIX, déposé au secrétariat de la municipalité, le 30 octobre 1791, et imprimé par ordre du Conseil général de la Commune. Question posée par le Corps municipal de la ville de Paris : Quel est le moyen de pourvoir à l'approvisionnement de la capitale et d'empêcher que, dans aucun temps, le pain ne s'élève à un prix disproportionné à celui du blé? *Paris, imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4^o, 8 p. [P. 10073*.]

Voyez ci-dessous, nos 6034 et 6035.

5982. — Municipalité de Paris. Mémoire présenté par M. MORISSE, ancien représentant de la Commune, déposé au secrétariat le 31 octobre 1791, pour la solution de la

question proposée par le Conseil général de la Commune : Quels sont les meilleurs moyens d'assurer l'approvisionnement de la capitale et d'y entretenir constamment une quantité de blé et de farine proportionnée à la consommation ? Imprimé par ordre du Conseil général de la Commune de Paris. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4°, 12 p. [P. 10073*.]

Signé : MORISSE, ancien représentant de la Commune, rue de la Harpe, 133.

5983. — Municipalité de Paris. Mémoire sur le sujet proposé au concours par la municipalité et le Conseil général de la Commune de Paris relativement aux meilleurs moyens d'alimenter la capitale. Présenté par M. LAIR DUVAUCELLES, déposé au secrétariat de la municipalité, le 31 octobre 1791 et imprimé par ordre du Conseil général de la Commune. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4°, 27 p. [N. Lb³⁹ 181.]

5984. — Département de Paris. 31 octobre 1791, in-4°, 7 p. [N. Lb³⁹ 1158*.]

Arrêté confirmant celui du 10 du même mois, déclarant nulles et illégales les assemblées des commissaires de diverses sections et déférant au procureur de la Commune les auteurs et signataires de l'Extrait du registre des délibérations... de la section des Quinze-Vingts (13 octobre 1791).

5985. — Municipalité de Paris. Par le maire et les officiers municipaux. Extrait du registre des délibérations du Corps municipal. Rapport des administrateurs au département des Subsistances, sur les grains et farines. (31 octobre 1791.) *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*. S. d., in-4°, 7 p. [N. Lb³⁹ 180. — P. 10073*.]

Signé : FILLEUL, LESOUILLEZ, RAFFY.

5986. — Municipalité de Paris. 6 novembre 1791. Liste générale des soixante-douze personnes qui doivent être remplacées par les sections qui les avaient nommées pour le premier renouvellement de la municipalité. In-4°, 3 p. [N. Lb³⁹ 1180 p*.]

5987. — Municipalité de Paris. 7 novembre 1791. Arrêté relatif à l'élection des com-

missaires de section. In-folio plano. [N. Lb³⁹ 1*.]

5988. — Municipalité de Paris. Discours prononcé au Conseil général de la Commune, le 12 novembre 1791, par M. BAILLY, maire de Paris. Imprimé par ordre du Conseil général. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*. S. d., in-4°, 24 p. [N. Lb³⁹ 182.]

5989. — Municipalité de Paris. 14 novembre 1791. In-folio plano. [N. Lb³⁹ 1*.]

Sur les dates de convocation des sections pour l'élection du Maire et du Procureur de la Commune.

La même pièce a été imprimée in-8° (3 p.).

5990. — Municipalité de Paris. 17 novembre 1791. Proclamation du scrutin qui nomme M. Péthion maire de Paris et qui annonce le jour de son installation. In-folio plano. [N. Lb³⁹ 1*.]

5991. — Coup d'œil rapide sur l'état dans lequel je trouve la place de maire de Paris. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*. 1791, in-4°, 11 p. [N. Lb³⁹ 5353.]

Signé : PÉTHION.

5992. — Discours de M. PÉTHION à la Commune, et Réponse de la Commune à M. Péthion. *Paris, imp. Jacobc (sic), rue Saint-Jacque (sic)*, 1791, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 9547.]

Pamphlet en prose et en vers, attribué par Barbier à FRANÇOIS MARCHANT.
Voyez le numéro suivant.

5992a. — Discours de M. PÉTHION... *Paris*, 1791, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 5354.]

Même tirage ; la rubrique fautive, reproduite dans l'intitulé du numéro précédent, a été supprimée.

5993. — Rapport fait au Conseil du département de Paris, à l'ouverture de la session du 15 novembre 1791, par M. GARNIER, membre du directoire, suppléant le procureur général syndic, contenant l'exposé des travaux du directoire et le compte de sa gestion. *Paris, imp. Dupont*. 1791, in-4°, 1 f. et 70 p. [N. Lb⁴⁰ 183.]

5994. — Municipalité de Paris. 18 novembre 1791. In-8°, 8 p. [X. Lb⁵⁰ 1180 p^o.]

Installation de Pétion en maire de Paris. P. 2, discours de BAILLY; p. 3, discours de PÉTION; p. 5, discours de CAHIER DE GERVILLE, premier substitut adjoint du procureur de la Commune.

5995. — Municipalité de Paris. 19 décembre 1791. Arrêté par lequel le Corps municipal a reçu le serment de M. Bigot de Sainte-Croix, ministre plénipotentiaire près de l'électeur de Trèves. In-8°, 3 p. [X. Lb⁵⁰ 1181 p^o.]

5996. — Municipalité de Paris. 20 novembre 1791. Arrêté concernant les assemblées des sections pour les élections et le recensement des scrutins à l'Hôtel de Ville. In-8°, 4 p. [X. Lb⁵⁰ 1181 p^o.]

5997. — Rapport des commissaires chargés de l'examen des mémoires concernant les approvisionnements en grains de la ville de Paris, lu au Conseil général de la Commune, le 20 novembre 1791, par M. REGNAULT, officier municipal, l'un des commissaires, et imprimé par ordre du Conseil général. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4°, 24 p. [X. Lb⁵⁰ 1261.]

Dans une demande de secours adressée à la Convention (A. N. F¹⁷ 1211), JEAN-FRANÇOIS ANDRÉ, des Vosges, se vante d'avoir rédigé les rapports de Regnault sur les approvisionnements de la Commune. Voyez aussi nos 6026-6027 ci-après.

5998. — Municipalité de Paris. 21 novembre 1791. Arrêté qui convoque la Commune dans ses quarante-huit sections pour délibérer, conformément à la loi du 20 mai 1791 et en exécution d'un arrêté du directoire du département, sur la question de savoir si le citoyen désigné dans les scrutins sous le nom de Pierre Manuel est un des citoyens éligibles de la Commune de Paris. In-folio plano. [X. Lb⁵⁰ 1^o.]

5999. — Municipalité de Paris. 28 novembre 1791. Arrêté qui convoque les quarante-huit sections pour le 30 novembre, à l'effet de procéder, pour l'élection du procureur de la Commune, au scrutin de ballottage entre M. Manuel et M. Cahier de Gerville. In-folio plano. [X. Lb⁵⁰ 1^o.]

6000. — Municipalité de Paris. 29 novembre 1791. In-8°, 42 p. [X. Lb⁵⁰ 1180 p^o.]

Installation de Cahier de Gerville, nommé premier substitut adjoint du procureur de la Commune. P. 2, discours de CAHIER DE GERVILLE; p. 7, réponse de PÉTION; p. 8, discours de M. DESMUSSEAUX, second substitut adjoint du procureur de la Commune.

6001. — Municipalité de Paris. 2 décembre 1791. Arrêté qui convoque les quarante-huit sections pour lundi 5 décembre, à l'effet de procéder à l'élection du second substitut adjoint du procureur de la Commune. [X. Lb⁵⁰ 1^o.]

6002. — Municipalité de Paris. 5 décembre 1791. Copie de la lettre écrite à M. le maire de Paris par M. le procureur général syndic du département, le 5 décembre 1791. In-folio plano. [X. Lb⁵⁰ 1^o.]

Réunion à Versailles des chevaux et des effets d'armement et d'équipement des ci-devant gardes du corps.

6003. — Pétition au Roi (5 décembre 1791). *Imp. Du Pont*, 1791, in-4°, 1 f. et 10 p. [R. AD. I. 74.]

Pour demander l'apposition du veto sur le décret du 29 novembre touchant les troubles religieux.

Signée : GERMAIN GARNIER, membre du directoire du département de Paris; J.-B. BROUSSE, membre, etc.; TALLEYRAND-PÉRIGORD, BEAUMÉS, membres, etc.; LA ROCHEFOUCAULD, président du département; DESMEUNIER, membre; BLONDEL, secrétaire général du département; THION DE LA CHAUME, membre; ANSON, DAVOUS, membres du directoire.

6004. — Première Observation sur la pétition présentée au Roi le 5 décembre 1791 par les membres du directoire du département de Paris, par J.-N. PACHE, citoyen. — Seconde Observation... *S. l. n. d.*, in-8°, 4 et 4 p. [X. Lb⁵⁰ 10338.]

La première de ces Observations est particulièrement dirigée contre Germain Garnier, alors membre du directoire de Paris.

Voyez les deux numéros suivants.

6005. — Troisième Observation sur la pétition présentée au Roi par les membres du

directoire du département de Paris, le 5 décembre, par J.-N. PACHE, citoyen. *Imp. Guillaume junior. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁹ 5600.]

6006. — Quatrième Observation sur la pétition présentée au Roi par les membres du directoire du département de Paris, le 5 décembre 1791, par J.-N. PACHE. *Imp. Pougin. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 5601.]

6007. — Observations de J.-B. OUDET, électeur de 1789 et 1790, officier municipal en 1791 et doyen d'un bureau de conciliation, sur la pétition faite le 5 décembre 1791. *Imp. C.-F. Perlet. S. d., in-8°, 46 p.* [N. Lb³⁹ 10339.]

6008. — Opinion de M CHASTEAU, député du département des Deux-Sèvres, sur la pétition des citoyens membres du directoire du département de Paris, pour engager le Roi à faire usage du *veto* sur le décret relatif aux troubles prétendus religieux. *Paris, imp. Nationale, 1791. in-8°, 13 p.* [N. Le³³ 3 X.]

6009. — Observations sur la pétition de quelques membres du département de Paris, concernant le décret de l'Assemblée nationale sur les troubles religieux, par M. LE COZ, évêque métropolitain du Nord-Ouest, député du département de l'He-et-Vilaine (10 décembre 1791.) *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Le³³ 3, X, t. 1, E.]

6010. — Opinion de M. ROBÉCOURT, député du département de la Somme, sur la dénonciation faite à l'Assemblée nationale de la pétition de dix citoyens, membres du département de Paris, pour engager le Roi à mettre le *veto* sur le décret du 29 novembre 1791, concernant les troubles excités sous prétexte de religion. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Le³³ 3 X, t. 1, C.]

6011. — Rapport fait à l'Assemblée nationale, au nom du Comité de législation civile et criminelle, par FRANÇOIS GORGUEBAU, député de Paris. *Paris, imp. Nationale, 1792, in-8°, 1 f. et 95 p.* [N. Le³³ 3 X.]

Le titre de départ, p. 7, porte en outre :
... *Tant sur la nature du droit de pétition et sur les moyens d'exécution de ce même droit dans l'Assemblée nationale que sur la dénon-*

ciation faite au Corps législatif d'une pétition présentée au Roi par des citoyens, membres du directoire du département de Paris, à l'effet de solliciter le refus de sanction contre le décret du 29 novembre 1791, relatif aux troubles excités sous prétexte de religion, le 4 février 1792...

6012. — « Une pétition présentée au Roi par plusieurs individus, membres du directoire du département de Paris. » *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 6 p.* [Br. M. F. R. 143°, 8.]

Signé : VIELLART, ex-député de l'Assemblée nationale et membre du tribunal de cassation.

6013. — Opinion et projet de décret relativement aux troubles religieux, par M. LÉONARD ROBIN, député de Paris. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Le³³ 3 N.]

Une note, p. 1, avertit que l'orateur s'était décidé à publier son discours, « après avoir fait sans succès ce qui dépendait honnêtement de lui pour obtenir et conserver la parole ».

6014. — Pétition prononcée à l'Assemblée nationale par des citoyens de Paris, le 10 décembre 1791, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Le³³ 3 X, n° 12.]

Signée : CAMILLE DESMOULINS.

On lit au-dessous : suivent les signatures au nombre de deux cent quarante-sept.
Contre la pétition du directoire.

4 D'autres pétitions furent adressées à l'Assemblée par un certain nombre de sections. Elles seront décrites ci-après, ch. VI.

6015. — Municipalité de Paris. 10 décembre 1791. Arrêté relatif à l'élection de seize receivers de contributions directes. *In-8°, 6 p.* [P. 10073*.]

6016. — De par M. le Maire... 20 décembre 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1135 m*.]

Arrêté sur le colportage et l'affichage.

6017. — De par M. le Maire... Extrait de l'ordonnance de police du mois de décembre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1135 m*.]

Sur les colporteurs.
Réimp. datée de 1790.

6018. — Municipalité de Paris. 21 décembre 1791. Arrêté concernant la perception de l'aumône ou cotisation connue sous le nom de « Taxe des pauvres ». In-folio plano. [X. Lb⁹⁰ 1*.]

La même pièce a été imprimée in-8°. 4 p.

6019. — Municipalité de Paris. Mémoire sur les moyens d'assurer l'approvisionnement de la ville de Paris, en grains et farines, lu par M. COUSIN, au Conseil général de la Commune, le 26 décembre 1791, et dont l'impression et la distribution ont été ordonnées. *Imp. Lottin aîné*, 1791, in-4°, 18 p. [X. Lb⁹⁰ 1267.]

6020. — Municipalité de Paris. Opinion sur les moyens d'assurer l'approvisionnement de la capitale en blé et en farine, prononcée au Conseil général de la Commune, le 26 décembre 1791, par ANTOINE LEVACHER-DUPLESSIS, notable. Imprimée par ordre du Conseil général. *Imp. Lottin aîné*. S. d., in-4°, 15 p. [X. Lb⁹⁰ 1268.]

6021. — Municipalité de Paris. Liste générale des soixante-seize citoyens élus par les quarante-huit sections pour composer le Conseil général, le Corps et le Bureau municipal de la ville de Paris. Année 1792. Convocation des quarante-huit sections, pour le mercredi 28 décembre. In-folio plano maximo double. [X. Lb⁹⁰ 1*.]

6022. — Municipalité de Paris. 28 décembre 1791. In-8°, 6 p. [X. Lb⁹⁰ 1180 p*.]

Réception d'une députation de la garde nationale de l'île de France (île Maurice).

6023. — Municipalité de Paris. 28-29 décembre 1791. Service de la garde nationale, concernant la police de sûreté. [X. Lb⁹⁰ 1*.]

6024. — Municipalité de Paris. 7 janvier 1792. Arrêté contenant le résultat des procès-verbaux des sections, sur l'admission ou le rejet des soixante-seize personnes élues pour former le Conseil général de la Commune, et convocation des sections de la Bibliothèque, de la Fontaine-Montmorency, du Temple, de la rue Beaubourg, de

l'Hôtel-de-Ville, de l'Arsenal et de Bondy. *Lottin aîné et J.-R. Lottin*, in-4°, 12 p. [Br. M., F. R. 7*, 31.]

6025. — Municipalité de Paris. 14 janvier 1792. Arrêté qui déclare nuls et inconstitutionnels les arrêtés des 19 et 23 novembre, 5 et 8 décembre 1791. pris contre le sieur Santeuil, président, et les membres du comité de la section des Lombards. In-folio plano. [X. Lb⁹⁰ 1*.]

6026. — Municipalité de Paris. Second rapport sur les subsistances et approvisionnements, lu au Conseil général de la Commune, le 13 janvier 1792, par M. REGNAULT, officier municipal, l'un des commissaires. Imprimé par ordre du Conseil général. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*. S. d., in-4°, 15 p. [X. Lb⁹⁰ 186*.]

Voyez ci-dessus la note du n° 5997 et le numéro suivant.

6027. — Municipalité de Paris. Conclusion du rapport fait au Conseil général, le vendredi 13 janvier 1792, par M. REGNAULT, l'un des commissaires nommés par arrêté du 25 octobre précédent, pour l'examen et le rapport des mémoires concernant les approvisionnements en grains de la ville de Paris, et projet d'arrêté proposé par les mêmes commissaires. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1792, in-8°, 7 p. [X. Lb⁹⁰ 187*.]

6028. — Municipalité de Paris. 20 janvier 1792. Installation de M. Danton, second substitut adjoint du procureur de la Commune. In-8°, 14 p. [X. Lb⁹⁰ 1180 p*.]

P. 2, discours de DANTON. P. 13, réponse de PÉTIOT.

6029. — Département de Paris. Instruction arrêtée par les administrateurs et procureur général syndic du directoire du département de Paris, le 22 janvier 1792. *Paris, imp. Ballard*. S. d., in-4°, 10 p. [X. Lb⁹⁰ 1271*.]

Renchérissement du prix du sucre et mesures propres à y remédier.

6030. — La Municipalité de Paris aux citoyens. Du mardi 24 janvier 1792. l'an IV

de la Liberté. Paris, imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin, 1792, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1272.]

Au sujet des violences commises à propos de la rareté et de la cherté des subsistances.

6031. — Municipalité de Paris. 25 janvier 1792. Arrêté portant que les sections s'assembleront samedi 28 janvier à l'effet d'accepter ou de refuser les personnes nommées par les sections de la Bibliothèque, du Temple, de la rue Beaubourg, de la Fontaine-Montmorency, de l'Hôtel-de-Ville et de l' Arsenal, pour composer le Conseil de la Commune. In-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1181 p*.]

6032. — Municipalité de Paris. 30 janvier 1792. In-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1181 p*.]

Arrêté fixant au 1^{er} février un scrutin par assis et levé pour valider ou infirmer l'élection de M. Jean-Pierre-Victor Féral, homme de loi, élu par la section de l'Île.

6033. — Municipalité de Paris. Arrêté concernant les certificats de résidence. 3 février 1792. In-folio plano. [P. 10369 A*.]

6034. — Municipalité de Paris. Second mémoire sur les subsistances, présenté au Conseil général de la Commune de Paris, par M. MONCHANIN. Imp. Lottin aîné, 1792, in-4°, 10 p. [N. Lb⁵⁰ 1269.]

Voyez le n° 5981 ci-dessus et le numéro suivant.

6035. — Observations sur les conclusions du rapport de MM. les commissaires et sur l'arrêté pris par le Conseil en conséquence, relativement à l'approvisionnement de Paris. Suivies d'une Réponse au Mémoire de M. de Monchanin. (6 février.) S. l., 1792, in-4°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 40415.]

Signés : LÉGER, section des Plantes, rue de Seine-Saint-Victor.

6036. — Municipalité de Paris. 7 février 1792. In-8°, 1 p. [P. 40073*.]

Refus de délivrer aucun passeport jusqu'à la proclamation de la loi.

6037. — Municipalité de Paris. Avis aux citoyens du faubourg Saint-Marcel. 7 février 1792. In-8°, 4 p. [P. 40073*.]

Appel au calme à propos de la hausse subite du sucre.

6038. — Municipalité de Paris. 10 février 1792. In-8°, 6 p. [P. 40073*.]

Compte rendu des commissaires chargés de porter à Bailly l'assurance de l'estime et des regrets du Conseil général.

6039. — Municipalité de Paris. 11 février 1792. Arrêté relatif aux piques, fusils et autres armes ostensibles. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1*.]

6040. — A M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, sur sa lettre adressée au directoire de Paris, le 11 février 1792. S. l. n. d., in-8°, 11 p. [N. Lb⁵⁰ 5766.]

6041. — Municipalité de Paris. 13 février 1792. Arrêté concernant une lettre du Roi aux maires et officiers municipaux à Paris. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1*.]

Démenti sur les bruits qui s'étaient répandus d'un nouveau départ.

6042. — Lettre du Roi à la municipalité de Paris, pour dissiper les bruits répandus sur sa prétendue fuite, avec l'arrêté de la municipalité à ce sujet, suivi du discours des citoyens aux Piques patriotiques prononcé à la barre de l'Assemblée nationale et de la réponse du président. (13 février 1792.) Bordeaux, imp. Lavignac. S. l., in-8°, 4 p.

Bibliothèque de M. Paul Lacombe.

6043. — Municipalité de Paris. Arrêté portant règlement sur l'inscription et l'ordre de service dans la garde nationale, le remplacement et la taxe. In-folio plano maximo. [N. Lb⁵⁰ 1*.]

6044. — Municipalité de Paris. Extrait du procès-verbal du dépouillement du deuxième scrutin des sections pour l'élection des officiers municipaux. Du mercredi 15 février 1792, l'an IV de la Liberté. S. l. n. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1274.]

Noms des notables qui ont obtenu le plus de voix.

6045. — Municipalité de Paris. Extrait du procès-verbal du dépouillement du troisième scrutin des sections pour l'élection

des officiers municipaux. Du 19 février 1792. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1275.]

Nombre de voix recueillies par MM. Dreue, de la section des Arcs, et Le Métayer, de la section de l'Oratoire.

6046. — Municipalité de Paris. 20 février 1792. Proclamation des officiers municipaux. Convocation du Conseil général de la Commune pour procéder à leur installation. In-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1181 p'.]

6047. — Municipalité de Paris. Arrêté concernant une lettre écrite à M. le maire par M. de Narbonne, ministre de la guerre. 22 février 1792. In-8°, 4 p. [P. 10073'.]

Sur l'état actuel de la fabrication des armes.

6048. — Municipalité de Paris. Installation du Conseil général de la Commune. 24 février 1792, l'an IV de la Liberté. *Paris*, Imp. *Lottin aîné et J.-R. Lottin*. 1792, in-8°, 32 p. [N. Lb⁴⁰ 189.]

6049. — Lettre des maire et officiers municipaux de la ville de Paris aux administrateurs du département, au sujet de celle du ministre de l'intérieur. Paris, le 27 février 1792. Imp. *Lottin aîné*. *S. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 4276.]

Sur les troubles qui avaient agité plusieurs théâtres de la capitale.

6050. — Municipalité de Paris. 1^{er} mars 1792. Arrêté concernant la signature des affiches, leur couleur, les lieux destinés à recevoir celles des lois et actes de l'autorité publique, et enfin l'obligation imposée aux commissaires de police et aux officiers de paix de constater les contraventions aux lois des 22 mai et 28 juillet 1791. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1'.]

6051. — Municipalité de Paris. 5 mars 1792. Convocation des quarante-huit sections pour le mardi 13 mars 1792, à l'effet de délibérer sur le sort des ci-devant gardes-françaises et autres ci-devant gardes nationaux soldés de la ville de Paris. In-8°, 2 p.

Voyez les nos 6055-6057 ci-dessous.

6052. — Discours sur la question de la publicité des séances du Conseil municipal,

prononcé par M. JULLIOT, notable, dans la séance du Conseil général de la Commune de Paris du 10 mars 1792. Imp. *V^e Hérisant*. *S. d.*, in-4°, 17 p. [Br. M., F. R. 8°, 10.]

6053. — Municipalité de Paris. 10 mars 1792. Discours de P. MANUEL, procureur de la Commune, sur la publicité des séances du Corps municipal. *Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 6 p. [Br. M., F. R., 646, 9.]

6054. — Municipalité de Paris. Arrêté qui invite tous les citoyens en état de porter les armes et qui voudront contracter l'engagement de défendre la patrie, à se faire inscrire dimanche 18 mars aux comités de leurs sections. In-8°, 6 p. [P. 10073'.]

6055. — Municipalité de Paris. 20 mars 1792. Fixation au 23 mars de l'examen des délibérations des sections relatives aux ci-devant gardes-françaises. *Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 2 p. [Br. M., F. R., 646, 10.]

6056. — Municipalité de Paris. Procès-verbal des commissaires des sections nommés pour constater le résultat de leurs délibérations sur le sort des anciens gardes-françaises et autres ci-devant gardes nationaux soldés de la ville de Paris. (23 mars 1792.) Imp. *Lottin aîné*. *S. d.*, in-4°, 41 p. [N. Lb⁴⁰ 1278.]

Voyez le numéro suivant.

6057. — Adresse de la Commune de Paris. Imp. *Lottin aîné*, 4792, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1279.]

Même sujet.

6058. — Municipalité de Paris. 24 mars 1792. In-8°, 4 p. [P. 10073'.]

P. 2, pétition présentée au Conseil général de la Commune [en faveur des soldats de Châteaueux], signée : MARIE-JOSEPH CHÉNIER, THÉOIGNE, DAVID, HION, etc.

Voyez le numéro suivant.

6059. — Quand est-ce donc que cela finira ? Réflexions d'un citoyen des tribunes, sur la séance du Conseil général de la Commune du 24 du mois de mars. Imp. *de l'Ami de l'ordre*. *S. d.* 1792, in-8°, 8 p. [Br. M., F. R., 440, 3.]

6060. — Adresse à l'Assemblée nationale par le Conseil général de la Commune de Paris, arrêtée dans la séance du 27 mars 1792. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³³ 3 X, n° 24.]

Signée : DEJOLY, secrétaire greffier.
Sur les difficultés soulevées entre la municipalité et le département et les conflits journaliers qui en résultaient.

Voyez les quatre numéros suivants.

6061. — Municipalité de Paris. Adresse présentée à l'Assemblée nationale par le Conseil général de la Commune de Paris, le 28 mars 1792. *Imp. Lottin aîné et J.-B. Lottin*, 1792, in-8°, 13 p. [P. 10073'.]

Réimpression du numéro précédent.

6062. — Rapport sur la pétition présentée, le 27 mars 1792, par le Conseil général de la Commune de Paris, fait au nom des Comités de législation, de l'ordinaire, des finances et de division, par M. LÉOPOLD, député du département d'Eure-et-Loir. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale*, 1792, in-8°, 13 p. [N. Lb³³ 3 A.]

Voyez le numéro ci-dessus.

6063. — Discours prononcé à l'Assemblée nationale, par M. DE LA ROCHEFOUCAULD, président du département de Paris. Du vendredi 30 mars 1792. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³³ 3 A, n° 23.]

Voyez le numéro précédent et le numéro suivant.

6064. — Mémoire lu par M. REDEBEB, procureur général syndic du département de Paris, au nom de l'administration de ce département, à la barre de l'Assemblée nationale, en sa séance du 4 avril 1792... et imprimée par son ordre. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 30 p. [N. Lb³³ 3 A n° 24.]

6065. — Municipalité de Paris. Arrêté concernant l'admission des députations et des citoyens pétitionnaires dans les assemblées du Conseil général et du Corps

municipal. 30 mars 1792. In-8°, 3 p. [P. 10073'.]

Cet arrêté fut modifié quelques jours plus tard. Voyez ci-dessous, n° 6073.

6066. — Municipalité de Paris. 4 avril 1792. Arrêté concernant les passeports. In-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 1181 p'.]

6067. — Municipalité de Paris. 5 avril 1792. In-8°, 6 p. [N. Lb³⁰ 1180 p'.]

Honneurs rendus à Reine Audu, l'une des héroïnes des journées des 5 et 6 octobre.

6068. — Municipalité de Paris. 5 avril 1792. In-8°, 12 p. [P. 10073'.]

Publication du rapport des députés des gardes nationales envoyées dans le département de l'Eure pour y rétablir l'ordre.

6069. — Lettre de M. le maire de Paris (PÉTION) à ses concitoyens. (6 avril 1792.)

Sur la fête en l'honneur des soldats de Châteaueux.

Voyez tome I^{er}, n° 3162 et le numéro suivant.

6070. — Municipalité de Paris... Arrêté concernant les soldats de Châteaueux (7 avril 1792.)

Voyez tome I^{er}, n° 3163 et le numéro ci-dessus.

6071. — Municipalité de Paris. 9 avril 1792. In-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1181 p'.]

Réception de Boyer-Fonfrède, officier municipal et Crozillac, notable, députés extraordinaires de la municipalité de Bordeaux.

6072. — Municipalité de Paris. 9 avril 1792. Arrêté concernant les soldats du régiment de Châteaueux. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1'.]

Voyez les nos 6058-6059 ci-dessus et tome I^{er}, n° 3151-3193.

6073. — Municipalité de Paris. 11 avril 1792. Arrêté concernant l'admission des pétitionnaires aux séances du Conseil général et du Corps municipal. In-8°, 2 p. [N. Lb³⁰ 1180 p'.]

Les pétitionnaires ne devaient plus être admis qu'aux séances du jeudi.

Voyez le n° 6065 ci-dessus.

6074. — Département de Paris. 12 avril 1792. In-4°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1158*.]

Mesures d'ordre en vue de la fête projetée pour le 15 (réception des soldats de Châteaux-Vieux).

6075. — Lettre du Roi à la municipalité de Paris. (23 mai 1792.)

Voyez tome 1^{er}, n° 3194.

6076. — Lettre du maire de Paris à ses concitoyens, à l'occasion de celle adressée par le Roi à la municipalité de Paris. (24 mai 1792.)

Au sujet de nouveaux bruits de départ de la famille royale.

Voyez tome 1^{er}, n°s 3194 et 3195.

La même Lettre a été imprimée in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 5944.]

6077. — Municipalité de Paris. 26 mai 1792. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

Approbation par le Conseil général de la conduite de Pétion et de sa réponse à la lettre du Roi. (23 mai.)

6078. — Municipalité de Paris. 31 mai 1792. In-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1180 p*.]

Félicitations votées par l'Assemblée législative à la garde nationale de Paris et transmises par le maire.

La proclamation de Pétion a été imprimée in-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

6079. — Municipalité de Paris. 1^{er} juin 1792. Arrêté contenant prohibition de faire circuler les carrosses, voitures de place et chevaux de selle et de main, le 3 juin, dans les rues où doit passer le cortège relatif à la cérémonie qui doit avoir lieu en l'honneur de J.-G. Simonneau, maire d'Étampes. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1*.]

La même pièce avait été imprimée in-8°; voyez tome 1^{er}, n° 3208.

6080. — Programme arrêté par le directeur du département de Paris, pour la fête décrétée par l'Assemblée nationale à la mémoire de J.-G. Simonneau (1792).

Voyez tome 1^{er}, n° 3206 et les deux numéros suivants.

6081. — Municipalité de Paris. Avis sur

les honneurs à décerner à Henri (sic) Simonneau. (3 mai 1792.)

Voyez tome 1^{er}, n° 3207 et le numéro cidessus.

6082. — Municipalité de Paris... Arrêté portant prohibition de faire circuler les carrosses, voitures de place, chevaux de selle... dans les rues où doit passer le cortège qui doit avoir lieu en l'honneur de J.-G. Simonneau. (1^{er} juin 1792.)

Voyez tome 1^{er}, n° 3208.

6083. — Municipalité de Paris. 1^{er} juin 1792. Arrêté concernant les processions. *Imp. Lottin*, in-8°, 3 p. [P. 10073*.]

6084. — Lettre circulaire du procureur de la Commune aux comités des quarante-huit sections, en leur adressant l'arrêté de la municipalité concernant les processions. (5 juin 1792.) *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. non chiffrés. [N. Lb³⁰ 1284.]

L'ex. de la B. N. porte la signature autographe de P. MAXUEL.

6085. — Municipalité de Paris. Arrêté concernant l'inscription volontaire tant pour servir au recrutement des bataillons déjà formés que pour en former de nouveaux. 6 juin 1792. In-8°, 4 p. [P. 10073*.]

6086. — Municipalité de Paris. 9 juin 1792. In-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 1180 p*.]

Discours de DESMOUSSEAUX, premier substitut adjoint du procureur de la Commune, relativement aux honneurs rendus au deuxième bataillon des volontaires de Paris, pour sa belle conduite lors de la retraite de Mons (29 avril 1792).

6087. — Municipalité de Paris. 9 juin 1792. In-8°, 6 p. [P. 10073*.]

Adieux de DESSAULX, élu député de Paris, et discours prononcés à cette occasion.

6088. — Avis du Corps municipal, arrêté dans la séance du samedi 9 juin 1792. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1285.]

Sur la décision prise par la municipalité touchant la Fête-Dieu.

6089. — Avis du Corps municipal... *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*. Affiche in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1285 A.]

6090. — Deuxième Lettre circulaire de M. MANUEL, procureur de la Commune, 13 juin an IV de la Liberté. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [Br. M., F. R. 7°, 41.]

Circulaire apocryphe et satirique au sujet de l'arrêté de Manuel sur les processions de la Fête-Dieu.

Voyez ci-dessus, n° 6884.

6091. — Comité provisoire de salut public du département de Paris, établi par les commissaires des autorités constituées du département et des sections (10 juin 1792). *Imp. C.-F. Patris*. *S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 11176.]

Liste des membres et règlement provisoire du Comité.

6092. — Lettre du directoire du département de Paris à M. Roland, ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 20 mai. Paris, le 12 juin 1792. *Imp. Ballard*. *S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10618.]

6093. — Lettre du directoire... *Imp. Ballard*. *S. d.*, in-8°, 19 p. [N. Lb³⁹ 10618 A.]

6094. — Municipalité de Paris. 18 juin 1792. Arrêté portant convocation des quarante-huit sections pour mercredi 27 juin, à l'effet de délibérer sur la question de savoir s'il sera fait à l'Assemblée nationale une adresse pour lui demander que les soixante bataillons de la garde nationale soient réduits à quarante-huit. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1792, in-8°, 2 p. [Br. M., F. R. 616, 27.]

6095. — Municipalité de Paris. 22 juin 1792. Proclamation. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1.]

Appel au calme et à la dignité.

6096. — Municipalité de Paris. 22 juin 1792. Arrêté concernant les gens sans aveu,

suspects et mal intentionnés. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, in-8°, 3 p. [Br. M., F. R. 616, 28.]

6097. — Discours de M. LOUIS-GILBERT CAHIER sur les événements de la journée du 20 juin 1792, énoncé au Conseil général de la Commune (1792).

Voyez tome I^{er}, n° 3260 et les numéros suivants.

6098. — Lettre de M. le maire de Paris (PÉTION) à Messieurs du Conseil du département (24 juin 1792).

Voyez tome I^{er}, n° 3262 et les n°s 3263-3265, 3268, 3270, 3273-3275 pour les diverses justifications de Pétion et manifestations en sa faveur.

6099. — Compte rendu par M. le maire et procès-verbaux dressés par les officiers municipaux sur les événements de juin 1792. Imprimés par ordre du Conseil général. Paris, 1792, in-4°. [P. 10073.]

Chaque pièce de ce recueil a une pagination distincte, porte en tête les mots : *Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune...* Imprimé par ordre du Conseil général, et à la signature typographique une lettre de l'Alphabét. Toutes portent la rubrique de *Lottin aîné et J.-R. Lottin*. Voici le détail de ces pièces :

A. — Conduite tenue par M. le maire de Paris à l'occasion des événements du 20 juin 1792, 15 p.

B. — Procès-verbal dressé le 20 juin 1792 par MM. MOUCHEZ, GUIARD et THOMAS, officiers municipaux (rassemblements du faubourg Saint-Marcel), 4 p.

C. — Procès-verbal dressé le 20 juin par MM. MOUCHEZ et BOUCHER SAINT-SAUVEUR, officiers municipaux (envahissement des Tuileries), 15 p. — Addition au procès-verbal de M. MOUCHEZ, 3 p.

D. — Procès-verbal dressé le 20 juin 1792 par M. PERRON, administrateur du département de police (mission auprès de M. Alexandre, commandant du bataillon Saint-Marcel), 3 p.

E. — Procès-verbal dressé sur les événements du 20 juin 1792 par M. PATIN, officier municipal (envahissement des Tuileries), 8 p.

F. — Procès-verbal dressé sur les événements du 20 juin 1792, par M. SERGENT, administrateur du département de police (même sujet), 11 p.

G. — Procès-verbal dressé le 20 juin 1792, par M. BOUCHER-RENÉ, officier municipal (même sujet), 6 p.

H. — Procès-verbal dressé par M. BORIE, officier municipal, sur les événements du 20 juin 1792 [et sur l'attitude de ses collègues dans

cette journée], 4 p. Voy. ci-dessous la déclaration de J.-J. Leroux.

I. — Procès-verbal dressé par M. HIC, officier municipal, sur les événements du 20 juin 1792 (incidents de l'envahissement des Tuileries), 18 p.

K. — Procès-verbal dressé par M. CHAMPION, officier municipal, sur les événements du 20 juin 1792 (envahissement des Tuileries), 8 p.

L. — Déclaration de M. J.-J. LEROUX sur les événements du 20 juin 1792, 7 p. On lit au bas de la page 1 cette note :

« Pour obéir à l'arrêté du Corps municipal du lundi 25 juin, j'ai fait à ma déclaration des coupures qui sont indiquées par des points. Ma déclaration première, qu'on a traitée de *diatribe*, parce qu'elle contenait quelques vérités, est déposée au directoire du département. » Le texte imprimé présente, en effet, des lacunes presque à chaque paragraphe. Voyez ci-dessus.

M. — Déclaration de M. JALLIER, officier municipal, sur la journée du 20 juin 1792, 2 p.

N. — Discours de M. LOUIS-GILBERT CAHIER sur les événements du 20 juin 1792. prononcé à la séance du 23 du même mois et imprimé par ordre du Conseil général.

Voyez le n° 6097 ci-dessus.

6100. — Lettre du procureur général syndic du département de Paris au ministre de l'intérieur, lu à la séance du 25 juin 1792.... Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Le³³ 3 A.]

Signée : ROEGERER.

Sur les mesures prises pour conjurer la veille des troubles aux faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine.

6101. — Municipalité de Paris. 27 juin 1792. Avis du département de la police aux citoyens. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Sur une pétition réclamant l'envahissement et la destruction des Tuileries.

6102. — Municipalité de Paris. 30 juin 1792. *Imp. de la Municipalité*, in-4°, 49 p. [Br. M. F. R. 9°, 22.]

Publication des adresses des sections approuvant la conduite de la municipalité dans la journée du 20 juin (section des Tuileries, de Bonne-Nouvelle, des Gravilliers, de la Fontaine-de-Grenelle, de la Croix-Rouge, de la rue Poissonnière).

6103. — Avis du maire de Paris à ses concitoyens. (1^{er} juillet 1792.) *Imp. Lottin*

ainé et J. R. Lottin. S. d., in-folio plano. [N. Lb³⁹ 11136.]

Signé : PÉTIION.

Appel au calme et à la vigilance.

6104. — Municipalité de Paris. 4 juillet 1792. Arrêté sur l'exécution de la loi du 2 de ce mois, concernant les gardes nationaux des différents départements qui sont en marche pour se rendre à Paris (1792).

Fédération du 14 juillet 1792.

Voyez tome I^{er}, n° 3286.

6105. — Municipalité de Paris. 5 juillet 1792. Lettre du procureur de la Commune à Messieurs les commissaires des quarante-huit sections sur la Fédération du 14 juillet. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

6106. — Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris, relativement aux événements du 20 juin, lu au Conseil du département, le 6 juillet 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 120 p. [N. Lb⁴⁰ 1286.]

Voyez le numéro suivant.

6107. — Département de Paris. Arrêté du Conseil du département sur les événements du 20 juin 1792. Extrait des registres du Conseil du 6 juillet. *Imp. Ballard. S. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1287.]

6108. — Proclamation du Roi et Recueil de pièces relatives à l'arrêté du Conseil du département du 6 juillet 1792, concernant le maire et le procureur de la Commune de Paris (1792).

Voyez tome I^{er}, n° 3269 et les deux numéros précédents.

6109. — Adresse individuelle des officiers municipaux de Paris à l'Assemblée nationale, relativement à la suspension provisoire du maire et du procureur de la Commune, présentée par le Conseil général du département, lue le 7 juillet 1792, par M. OSSELIN, officier municipal, en présence de ses collègues. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [R. AD. XVI, 70.]

6110. — Municipalité de Paris. 7 juillet 1792. *Imp. de la Municipalité*, in-8°, 2 p. [Br. M. F. R. 616, 30.]

Election de Borie, officier municipal, pour exercer par intérim les fonctions de maire de Paris, durant la suspension de Pétion.

6111. — Municipalité de Paris. 11 juillet 1792. Avis du département de police aux fédérés. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1°.]

Sur les dangers que couraient leur santé, leur bourse et même leur vie dans les tripots du Palais-Royal.

6112. — Municipalité de Paris. 11 juillet 1792. Arrêté concernant l'incorporation des citoyens armés de piques dans les bataillons et leur réunion sous les drapeaux de la garde nationale. *Imp. de la Municipalité*, 1792, in-8°, 4 p. [P. 10073°.]

6113. — Opinion que Jacques Boisrot, député de l'Allier, aurait prononcée à l'Assemblée nationale, le vendredi 12 juillet 1792, sur la suspension du maire de Paris, si l'Assemblée et les tribunes eussent bien voulu le lui permettre. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 41 p. [R. AD. XVI, 70.]

6114. — Motion faite au Conseil général de la Commune de Paris, par l'un de ses membres, citoyen de la section de Henri IV, le 13 juillet 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 5 p. [N. Lb⁴⁰ 1288.]

Félicitations au sujet de la rentrée en fonctions de Pétion après la journée du 20 juin.

6115. — Municipalité de Paris. *S. d.* Commémoration nationale du 14 juillet. Ordre de marche. Disposition du Champ de la Fédération et cérémonie du serment. In-folio plano double. [N. Lb⁴⁰ 1°.]

6116. — Discours prononcé par P. MANUEL, procureur de la Commune de Paris, à la barre de l'Assemblée nationale, le 16 juillet 1792. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale*, 1792, in-8°, 3 p. [R. AD. XVI, 70.]

6117. — Le Conseil général de la Commune aux citoyens de Paris (1792).

Sur la déclaration portant que la patrie est en danger et sur les enrôlements volontaires.

Voyez tome 1^{er}, n° 3325.

6118. — Municipalité de Paris. 18 juillet 1792. Arrêté sur les mesures relatives au danger de la patrie. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1°.]

6119. — Discours prononcé au Conseil général de la Commune, le 18 juillet 1792, par M. SERGENT, administrateur au département de la police. Imprimé par ordre du Conseil général. *Imp. de la Municipalité*, 1792, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1289.]

Au sujet des enrôlements volontaires.

6120. — Municipalité de Paris. 19 juillet 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1°.]

Cérémonial pour la proclamation de la patrie en danger et les enrôlements civiques.

6121. — Municipalité de Paris. 19 juillet 1792. In-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1180 p°.]

P. 2, *Cérémonial qui sera observé dimanche et lundi 22 et 23 juillet, présent mois, pour la proclamation de l'acte du Corps législatif qui déclare le danger de la patrie et pour l'enrôlement des citoyens qui se dévouent à sa défense.* P. 5, *Enrôlement civique*, P. 6-7, *Rues où passera le cortège pour la proclamation dans la partie du midi [et du nord], places où se fera la proclamation, lieux où seront placés les amphithéâtres pour l'enrôlement civique.*

6122. — Municipalité de Paris. 20 juillet 1792. *Imp. de la Municipalité. S. d.*, in-8°, 2 p. [Br. M. F. R. 616, 34.]

Convocation des sections pour le 24 du présent mois à l'effet de délibérer sur un arrêté de la section de la Fontaine-de-Grenelle.

Voyez tome 1^{er}, n° 3282 et ci-après, ch. VI.

6123. — Avis du maire de Paris à ses concitoyens (22 juillet 1792). *Imp. de la Municipalité*, 1792, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 11137.]

Signé : PÉTION.

Appel à la concorde devant l'ennemi : « La guerre étrangère ne sera jamais sérieuse, ni redoutable, si vous avez la prudence d'éviter la guerre civile. »

6124. — Municipalité de Paris. Discours de M. le maire (PÉTION) aux citoyens enrôlés pour la défense de la patrie en danger. Imprimé par ordre du Conseil général. (Juillet 1792.) *Imp. de la Municipalité*, 1792, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 199.]

6125. — Municipalité de Paris. 22 juillet 1792. Avis du maire de Paris à ses concitoyens. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Appel à la concorde et à la prudence.

6126. — Municipalité de Paris. 25 juillet 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Convocation de la Commune pour délibérer sur un arrêté de la section des Lombards tendant à la création d'un camp sous Paris.

6127. — Lettre du procureur de la Commune aux quarante-huit sections. (27 juillet 1792.) *Imp. de la Municipalité*, 1792, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1290.]

Signé : P. MANUEL.

Établissement d'un bureau central de correspondance entre les sections de Paris.

6128. — Municipalité de Paris. 30 juillet 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Arrêté prescrivant, à dater du 3 août, le port de la cocarde militaire à l'exclusion de toute autre.

6129. — Pétition de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale sur la déchéance du Roi. (3 août 1792.)

Voyez tome I^{er}, n° 3352.

6130. — Adresse à l'Assemblée nationale rédigée par les commissaires des quarante-huit sections de Paris. (3 août 1792.)

Déchéance du Roi.

Voyez tome I^{er}, n° 3354 et le numéro suivant.

6131. — Adresse de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale. (3-7 août 1792.) *Imp. de la Commune*, 1792, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 11174.]

Pour réclamer la déchéance du Roi. L'adresse, présentée le 3 août à la Législative, fut approuvée le 7 par les commissaires des sections dont les noms sont reproduits col. 3 et 4.

6132. — Municipalité de Paris. Acte du Corps législatif, non soumis à la sanction du Roi, qui annule un arrêté de la section de Mauconseil donné à Paris, le 4 août 1792. In-8°, 4 p. [P. 10073.]

La même pièce a été imprimée in-folio plano. Voyez le numéro suivant.

6133. — Municipalité de Paris. Arrêt dont le Conseil général de la Commune, dans sa séance du 5 août 1792, a ordonné la consignation sur les registres de la municipalité et l'envoi aux quarante-huit sections. *Imp. de la Municipalité*, 1792, in-8°, 7 p. [P. 10073*.]

Ampliation du décret de l'Assemblée et réquisitoire du procureur de la Commune sur l'arrêté de la section de Mauconseil demandant la déchéance du Roi.

6134. — Municipalité de Paris. 6 août 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Arrêté prescrivant la formation de la garde du Roi, par un nombre déterminé d'hommes pris dans chaque bataillon de la garde nationale.

6135. — Municipalité de Paris. 6 août 1792. Procès-verbal dressé au château des Tuileries, par les officiers municipaux, la nuit du 5 au 6 août 1792. In-folio plano maximo. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

6136. — Pétition des quarante-huit sections de Paris à l'Assemblée nationale. *Imp. Mayer et C^e. S. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 623, 5.]

Signée : DEGORCELLE, SIMONNE, commissaires rédacteurs.

Mise hors loi de La Fayette, destitution de l'état-major de l'armée et de tous les fonctionnaires nommés par Louis XVI, suppression du directoire du département de Paris, exclusion des fonctionnaires des assemblées primaires, nomination directe des représentants par celles-ci.

D. — COMMUNE DE PARIS (10 AOUT 1792-13 FRUCTIDOR AN II [30 AOUT 1794].)

6137. — « Citoyens, le peuple placé entre la mort et l'esclavage... ». (Vendredi 10 août 1792.) *Imp. de la Commune*, 1792, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 11155.]

Affiche sans titre, signée : HUGUENIN, président; LÉONARD BOURDON et MARTIN, secrétaire, annonçant l'entrée en fonctions des membres de la nouvelle Commune.

6138. — Municipalité de Paris. 11 août 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1*.]

Sur le prochain armement de tous les citoyens.

6139. — Municipalité de Paris. Commissaires de la majorité des sections réunis avec pleins pouvoirs pour sauver la chose publique. 11 août 1792. Arrêté portant formation d'un jury de jugement. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1*.]

6140. — Municipalité de Paris. Commissaires des quarante-huit sections réunis à la Maison-Commune. 12 août 1792. *Imp. de la Maison-Commune*, 1792, in-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 3262*.]

Arrêté donnant le nom de *Place de la Victoire nationale* à la place des Victoires et spécifiant qu'une pyramide y serait érigée à la mémoire des citoyens morts le 10 août.

6141. — Municipalité de Paris. Commissaires des quarante-huit sections réunis à la Maison-Commune. 12 août 1792. *Imp. de la Commune*, 1792, in-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 3262*.]

Arrêté interdisant le port du costume ecclésiastique, « parce qu'il peut exposer à quelques insultes ceux qui continuent à s'en revêtir. »

6142. — Municipalité de Paris. 13 août 1792. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1*.]

Arrêté prescrivant le « dépôt » de Louis XVI au Temple.

6143. — Municipalité de Paris. 14 août 1792. Avis. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1*.]

Attestation du Conseil général des commissaires en faveur des artistes logés au Louvre et dont la galerie n'avait aucune communication avec celle d'où les Suisses avaient tiré sur le peuple.

6144. — Réponse faite par les représentants provisoires de la Commune de Paris à la députation de la commune de Lagny (1792).

Sur les événements du 10 août.
Voyez tome I^{er}, n^o 3373.

6145. — Municipalité de Paris. 16 août 1792. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1*.]

Invitation à ramener à la Maison-Commune les chevaux tirés des écuries du Roi,

6146. — Municipalité de Paris. 16 août 1792. Arrêté sur l'organisation de la garde

nationale et la formation d'un camp sous les murs de Paris. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1*.]

6147. — Municipalité de Paris. Extrait du registre des délibérations des commissaires des quarante-huit sections qui ordonne que les crimes commis dans le château des Tuileries seront punis au même lieu, place du Carrousel. 17 août 1792. *Imp. Paris. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 3262*.]

6148. — Municipalité de Paris. 18 août 1792. Proclamation. In-8^o oblong. [N. Lb⁶⁰ 1*.]

Arrêté invitant les citoyens à dénoncer aux comités de surveillance les complots de la journée du 10 août dont ils pourraient avoir connaissance.

6149. — Municipalité de Paris. 18 août 1792. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1*.]

Extrait d'une proclamation adressée par La Fayette à son armée (13 août, camp de Vaux).

6150. — Commune de Paris. 23 août 1792. In-folio plano. N. Lb⁶⁰ 1154 g^o.

Délivrance de bons aux citoyens blessés le 10 août.

6151. — Lettre de M. PÉTION à l'Assemblée des commissaires des quarante-huit sections réunis à la Maison Commune (12 août 1792).

Voyez tome I^{er}, n^o 3374.

6152. — Lettre de JÉRÔME PÉTION aux Parisiens. *Imp. Gorsas. S. d.*, in-8^o, 16 p. [N. Lb⁶¹ 2728.]

6153. — Réponse du corps électoral de Paris aux calomnies de Pétion. *Imp. Duplain. S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁶¹ 2729.]

Signée : Pour copie de la rédaction de la Réponse aux calomnies de Pétion contre le corps électoral : LUBIX fils, secrétaire.

6154. — Pièces intéressantes servant à constater les principaux événements qui se sont passés sous la mairie de Jérôme Pétion, membre de l'Assemblée constituante,

de la Convention nationale et maire de Paris. *Paris, Garnery, 1793, in-8°, 120 p.*

Les *Pièces intéressantes* forment le tome IV des *Œuvres de JÉRÔME PÉTION* (*Paris, Garnery, an I*), mais elles ne se rattachent en réalité à la collection que par un faux-titre et par la tomatson indiquée sur le titre de ce volume daté de l'an II. Il renferme, comme le précédent, un avis préliminaire et des notices anonymes sur les divers morceaux qui le composent, savoir : le discours d'installation de Péton (voy. ci-dessus, n° 5994); *Coup d'œil rapide sur l'état dans lequel je trouve la place de maire de Paris* (voy. ci-dessus, n° 5991); polémique avec Cl.-L. Chéron, du club des Feuillants (voy. ci-après, chapitre VII); arrêtés divers sur la cherté du sucre et sur les piques (voy. n°s 6030-6039); lettre aux Jacobins au sujet des bonnets rouges (voy. ci-après, chapitre VII); réponse au discours des soldats de Châteaueux et *Lettre du maire à ses concitoyens* (voy. tome I^{er}, n° 3162); *Réponse de M. Péton à M. Dupont* (voy. tome I^{er}, n° 3168); discours prononcé aux Jacobins le 29 avril 1792 (voy. ci-après, chapitre VII); lettre du Roi à la municipalité et lettre du maire à ses concitoyens à l'occasion de cette lettre (voy. les n°s 6041-6042 ci-dessus); arrêté concernant les possessions (voy. ci-dessus, n° 6083) et pièces annexes; *Règles générales de ma conduite* (voy. tome I^{er}, n° 3263); *Conduite tenue par M. le maire à l'occasion des événements du 20 juin* (voy. tome I^{er}, n° 3265); *Pétition à l'Assemblée nationale* (voy. tome I^{er}, n° 3267); discours au Corps municipal, le 13 juillet 1792 (voy. ci-dessus, n° 6124); *Récit de la journée du 20 juin* (voy. ci-dessus, n° 6099), et pièces annexes; journées du 26, du 30 juillet et du 10 août; lettre de Péton aux citoyens commissaires réunis à la Maison-Commune (voy. tome I^{er}, n° 3374, rappelé ci-dessus, n° 6151); lettre et avis aux citoyens et aux quarante-huit sections (voy. n°s 6103 et 6152); *Compte rendu par Jérôme Péton à ses concitoyens* et polémique avec Robespierre (voy. tome I^{er}, n° 3264); notice (de l'éditeur) sur la réélection de Péton à la place de maire; *Petit Mot sur une vérité importante*, par J. Péton, et *Réflexions générales* de l'éditeur.

Ni Ch. Vatel, dans son travail sur *Charlotte Corday et les Girondins* (voy. tome I^{er}, n° 521), ni Dauban, qui a publié les *Mémoires inédits* de Péton, Buzot et Barbaroux (voy. *Biographies individuelles*), ne font allusion à la personnalité de cet éditeur, non plus d'ailleurs qu'aux *Pièces intéressantes*. Le récit du 10 août, qu'elles renferment, a été reproduit par Buechez et Roux (XVI, p. 436-445) et signalé par Mortimer Ternaux; c'est à tort que j'ai accusé celui-ci d'erreur (voy. tome I^{er}, n° 3431): la confusion que j'ai commise provient de la similitude de titres existant entre ce volume et celui du *Recueil de pièces intéressantes* émanant de Basire (voy. tome I^{er}, n°s 1643 et 3199).

6153. — Département de Paris. Formule du serment prêté, après scrutin épuratoire, par les administrateurs provisoires du département de Paris élus en exécution de la loi du 11 de ce mois et dont les pouvoirs ont été vérifiés dans la séance tenue, portes ouvertes, le 21 août de l'an IV de la Liberté. *Imp. Ballart. S. d., in-folio plano. [N. Lb¹⁰ 3209.]*

Noms et prénoms des élus et liste des sections ou cantons qu'ils représentaient (1792).

6156. — Commune de Paris. Liberté, égalité. Secrétaire-greffier. Maison-Commune, le 21 août 1792. *S. l. n. d., in-4°, 1 p. [Br. M. F. R., 7° 23.]*

Signé : TALLIEN, secrétaire-greffier.
Sur la délivrance des passeports.

6157. — Commune de Paris. 23 août 1792. Arrêté relatif à l'inculpation faite à M. Léonard Bourdon, l'un des membres du Conseil général. In-folio plano. [N. Lb¹⁰ 1154 g*.]

Au sujet d'une somme de 15,000 francs qu'il avait touchée en 1789 pour achat de farines et de blé et dont il n'aurait pu justifier l'emploi. L'arrêté déclare l'inculpation calomnieuse.

6158. — Pétition des quarante-huit sections de Paris à l'Assemblée nationale (1792).

Demande de mise en accusation de La Fayette. Voyez tome I^{er}, n° 3375.

6159. — Commune de Paris. 24 août 1792. In-folio. [N. Lb¹⁰ 1154 g*.]

Nomination d'une commission de six membres pour la vérification des certificats de résidence.

6160. — Commune de Paris. 24 août 1792. Avis de la commission nommée par la municipalité pour la fête civique. In-folio plano. [N. Lb¹⁰ 1154 g*.]

Fête funèbre en l'honneur des victimes de la journée du 10 août.

Voyez tome I^{er}, n°s 3453-3463.

6161. — Commune de Paris. 24 août 1792. In-folio plano. [N. Lb¹⁰ 1154 g*.]

Mesures à prendre contre les citoyens non inscrits aux bataillons de leur section respective.

6162. — Commune de Paris, 27 août 1792.
In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Sur le mode des élections à la Convention nationale.

6163. — Commune de Paris, 27 août 1792.
In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Ampliation du décret de la Convention demandant une levée de 30,000 hommes à Paris et dans les départements circonvoisins.

6164. — Commune de Paris, 28 août 1792.
In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Ordre d'arrêter partout où ils se trouveront les nommés Lajard, Narbonne, de Grave et Duportail, ex-ministres.

Affiche émanant du Comité de police et de surveillance de la Commune et signée par deux de ses administrateurs : JOLY et DUCHESNE.

6165. — Commune de Paris, 28 août 1792.
In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Apposition du sceau des sections sur les malles et paquets expédiés par les coches d'eau.

6166. — Commune de Paris. Adresse de la Société des Amis de la Constitution de *la Rochelle* à la Commune de Paris et à tous ceux qui ont assuré le triomphe de la liberté et de l'égalité dans la journée mémorable du 10 août. (20-29 août 1792.) *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 3294*.]

6167. — Commune de Paris, 29 août 1792.
In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Approbation par les sections des Gardes-Françaises (ci-devant de l'Oratoire), Poissonnière et des Fédérés (ci-devant Place-Royale), de la conduite des commissaires provisoires nommés après le 10 août.

6168. — Commune de Paris, 29 août 1792.
In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Mesures à prendre pour la répression de la mendicité exercée par les femmes connues sous le nom de « marcheuses ».

6169. — Commune de Paris, 29 août 1792.
In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Mesures à prendre contre les prêtres réfractaires ou insermentés.

6170. — Commune de Paris, 29 août 1792.
In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Arrêté concernant la formation d'un camp sous les murs de Paris.

6171. — Commune de Paris. Pétition présentée à l'Assemblée nationale par les représentants de la Commune, dans la séance du 31 août 1792. *Paris, imp. Patris. S. d.*, in-4^o, 8 p. [X. Lb⁹⁹ 1291.]

Apologie de tous les actes de la Commune depuis le 10 août.

6172. — Adresse des représentants de la Commune de Paris à leurs concitoyens. Municipalité de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général des commissaires des quarante-huit sections. Le 1^{er} septembre 1792, l'an IV de la Liberté et l'Égalité. *Paris, imp. Duplain. S. d.*, in-8^o, 43 p. [X. Lb⁹⁹ 1292.]

Signée : M. HUGUENIN, président; M. TALLEN, secrétaire-greffier, mais en réalité rédigée par ROBESPIERRE, ainsi d'ailleurs que l'atteste l'extrait du registre des délibérations du 1^{er} septembre 1792, imprimé p. 15 : « Le Conseil général arrête que MM. Bernard et Delcigne sont nommés commissaires à l'effet de liciter et surveiller l'impression de l'adresse de M. Robespierre chez M. Duplain, imprimeur, aux frais de la Commune. »

6173. — Commune de Paris, 2 septembre 1792. In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Annonce de la capitulation de Verdun et appel aux armes.

6174. — Commune de Paris. Arrêté concernant les passeports. 4 septembre 1792. In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 3294*.]

6175. — Lettre du maire de Paris à l'Assemblée nationale du 6 septembre 1792, imprimée et envoyée aux quatre-vingt-trois départements par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 3 p. [P. 10073*.]

Signée : PÉTIOT.
Sur la situation de Paris.

6176. — Commune de Paris, 8 septembre 1792. In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Sur les enrôlements volontaires dont la Commune excepte jusqu'à nouvel ordre les serruriers, charrens, cordonniers, taillandiers, etc.

6177. — Commune de Paris. Extrait d'une lettre de M. BILLAUD DE VARENNE (*sic*), 9 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 3294.]

Visite au maréchal Luckner à Châlons-sur-Marne.

6178. — Commune de Paris. 10 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1154 g^r.]

Mesures à prendre (après les massacres de septembre) pour la prise et inventaire des effets appartenant aux personnes décédées dans les prisons ou évadées et pour la remise desdits effets à leurs héritiers ou ayants droit.

Voyez tome 1^{er}, n^{os} 3464-3510.

6179. — Commune de Paris. 10 septembre 1792. *Imp. Patris*, S. d., in-folio plano. [P. 10569 A.]

Convocation des quarante-huit sections pour l'élection de deux substitués et du procureur de la Commune.

On trouve au bas de la pièce ce *Nota* :

« Le Conseil général observe aux sections que le citoyen Tallien ne remplit les fonctions de procureur de la Commune que par intérim, le citoyen Manuel n'ayant pas encore donné sa démission et s'étant seulement absenté pour quelques jours pour aller dans sa famille pour terminer des affaires pressantes. »

6180. — Département de Paris. 10 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1158.]

Annulation d'une délibération de la section du Panthéon-Français tendant à confier aux artistes domiciliés sur cette section, à l'exclusion de tous autres, les travaux qui pourraient y être exécutés.

6181. — Avis du maire de Paris à ses concitoyens. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1792, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 11142.]

Appel au calme. « Qui de vous n'a entendu désigner le 20 de ce mois comme un jour de vengeance et de sang ? Ce bruit ne s'est pas concentré dans nos âmes, il a retenti au loin. Quel peut être le but de ces perturbateurs ? De calomnier le peuple et d'éloigner du séjour de Paris les députés qui se rendent de toutes les parties de la France pour la Convention nationale. »

6182. — Aux corps administratifs. Paris, le 13 septembre 1792. *Paris, imp. du Louvre*, 1792, in-4^o, 7 p. [N. Lb³⁰ 6153.]

Règlement signé : ROLAND, ministre de l'intérieur, concernant les commissaires de la Commune envoyés dans les départements.

6183. — Commune de Paris. 16 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1154 g^r.]

Libellé des pouvoirs délivrés par le Conseil général aux commissaires de la Commune envoyés dans les départements.

6184. — Le Maire de Paris à ses frères les propriétaires, fermiers et meuniers des départements voisins. Paris, 16 septembre au H. *Imp. C.-F. Patris*, S. d., in-8^o, 7 p. [N. Lb³⁰ 3309.]

6185. — Commune de Paris. Le Substitut du procureur de la Commune à ses concitoyens (16 septembre 1792). In-folio plano. [N. Lb³⁰ 3294.]

Appel au calme et à la confiance pour déjouer le projet des factieux.

6186. — Commune de Paris. 17 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1154 g^r.]

Sur la prochaine arrivée de cent pièces de canon des manufactures d'Indret.

6187. — Commune de Paris. 17 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1154 g^r.]

Protestation de la Commune contre les attaques dont elle était l'objet.

6188. — Commune de Paris. Justification de M. Duval d'Estain, membre de la Commune (17 septembre 1792). In-folio plano. [N. Lb³⁰ 3294.]

Duval d'Estain avait été dénoncé par quelques citoyens de la section du Ponceau comme ayant soustrait différents « effets » dans un inventaire dressé à *Chantilly*.

6189. — Lettre du maire de Paris aux quarante-huit sections. (18 septembre 1792.) *Imp. C.-F. Patris*, S. d., in-folio plano. [N. Lb³⁰ 11149.]

Appel à l'union.

6190. — Aux Parisiens, sur le camp de 20,000 hommes près Paris. S. l., 1792, in-8^o, 12 p. *Br. M. F. R.* 627. 28.]

L'ex. du British Museum porte les signatures manuscrites de PATARIEUX et de DAVERDY.

6191. — Aux citoyens Biroteau et Lesage, membres de la Convention, les adminis-

trateurs de la Commune de Paris. *Imp. Duplain. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 1294.]

Réfutation de calomnies qui ne sont point spécifiées.

6192. — Commune de Paris. Lettre du ministre de la guerre au Conseil général. (Paris, 21 septembre 1792.) *Imp. C.-F. Patris. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴¹ 4817.]

Lettre de BOUCHOTTE annonçant l'arrivée à Paris de caisses de fusils destinés au camp sous Paris et réclamant la protection des sections. Suit un avis conforme du Corps municipal.

6193. — Commune de Paris. 20 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1434 g^r.]

Exclusion des femmes, enfants, serruriers, tailleurs, charrons, etc., des travaux à exécuter au camp sous Paris.

6194. — Commune de Paris. 21 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1434 g^r.]

Mesures à prendre contre l'affluence de citoyens à la caisse des « billets de parchemin ».

6195. — Commune de Paris. 21 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1434 g^r.]

Mesure de police concernant la garde de la Tour du Temple.

6196. — Comité du camp sous Paris. Extrait des registres des délibérations... (24 septembre 1792.) *Imp. du Département de la guerre. S. d., in-4°, 2 p.* [N. Lb⁴¹ 2277.]

Arrêté prescrivant qu'aucun ouvrier ne serait admis que s'il faisait partie d'une brigade de cinquante hommes au plus régulièrement constituée et s'il était porteur d'un certificat.

6197. — Copie d'une lettre écrite par M. ROLAND, ministre de l'intérieur, aux corps administratifs. Le 22 septembre 1792. *S. l. n. d., in-4°, 2 p.* [N. Lb⁴¹ 2288.]

Rappel des commissaires envoyés dans les départements.

6198. — Commune de Paris. 23 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1434 g^r.]

Arrêté ordonnant l'impression de l'inventaire des bijoux et effets trouvés dans les prisons de Paris et la vente desdits effets, s'ils ne sont point réclamés dans un délai de trois jours.

6199. — Commune de Paris. 28 septembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1434 g^r.]

Marques distinctives des grades des officiers généraux, officiers d'état-major et aides de camp de la garde nationale.

6200. — Commune de Paris. 4 octobre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1434 g^r.]

Célébration de la fête de la libération de la Savoie.

6201. — Compte rendu par les citoyens HUGUENIN et MICHOT, membres de la Commune de Paris, et commissaires du pouvoir exécutif à l'armée et département du Midi, le 5 octobre 1792. *Imp. Patris. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴¹ 2311.]

6202. — Compte rendu par les citoyens HAROU-ROMAIN et SIGAULT au Conseil exécutif. *S. l. n. d., in-4°, 7 p.* [N. Lb⁴¹ 2312.]

Mission dans les districts de Saint-Denis, de Gonesse, de Meaux, de Château-Thierry et les départements de la Marne, de la Meuse, de la Meurthe et de la Moselle.

6203. — Compte rendu par P.-G.-ANAGORAS CHAUMET (*sic*) à ses concitoyens de la Commune de Paris. *Imp. Patris. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴¹ 2313.]

Mission à Caen, Houdan, Saint-Pierre-sur-Dives, etc.

6204. — Adresse du Comité de surveillance de la Commune de Paris, lue à la Convention nationale, le 7 octobre 1792, en réponse à ses calomnieux. *Imp. Duplain. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 2314.]

Signé : PARIS, SERGENT, DUFFORT, CAILLY, JOURDEUIL, DEFFORGUES, LENFANT, LECLERC, P.-J. DUPLAIN. Voyez n° 6233.

6205. — Projet d'une adresse des citoyens de Paris à tous leurs frères de la République. *Imp. Bibliographique. S. d., in-4°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 2315.]

L'ex. de la B. N. porte de nombreuses corrections très certainement de la main de l'auteur.

6206. — Commune de Paris. Administration des biens nationaux. 4 octobre 1792.

Imp. C.-F. Patris. S. d., in-folio plano, [N. Lb⁵¹ 4846.]

Déclaration à faire sous huit jours de toutes valeurs appartenant à des émigrés ou à des absents.

6207. — Commune de Paris. 7 octobre 1792. In-folio plano. N. Lb⁵⁰ 1154 g*.

Publication du procès-verbal de la saisie des effets d'or, d'argent et de vermeil appartenant au ci-devant comte d'Artois, au Temple.

6208. — CHAUMETTE, procureur de la Commune, à ses concitoyens. *Imp. Patris. S. d.*, in-8°, 3 p. N. Lb⁵¹ 3012.

Confirmation des propos tenus par lui sur le départ des clercs de procureurs et des commis banquiers pour la Vendée.

6209. — Commune de Paris. 12 octobre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1154 g*.]

Sommation aux commissaires des sections de rendre leurs comptes dans un délai de trois jours.

6210. — Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Corps municipal. 17 octobre 1792. In-folio plano. N. Lb⁵⁰ 3263*.

Mesure de police contre « les personnes imprudentes qui firent des coups de fusil à toute heure ».

6211. — Département de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général. 17 octobre 1792. In-4°, 22 p. [N. Lb⁵⁰ 1159*.]

Publication du *Journal* du bombardement de Lille et (p. 20) adresse du département de Paris aux défenseurs de cette place.

6212. — Salut public. LULIER, procureur général syndic du département de Paris, à ses concitoyens. *Imp. Ballard. S. d.*, in-4°, 6 p. [N. Lb⁵¹ 3549.]

6213. — Convention nationale. Adresse présentée à la Convention nationale par les administrateurs du département de Paris. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 6 p. N. Lc³⁸ 2078.]

Protestation contre les adresses des directoires des départements qui représentaient la Commune

comme un foyer d'agitation et demandaient à fournir la garde de la Convention.

6214. — Commune de Paris. Adresse des sections de Paris sur le décret de la force armée tirée des quatre-vingt-trois départements, présentée par l'assemblée générale des commissaires de sections, conjointement avec les commissaires du Conseil général de la Commune, à la Convention nationale, le 19 octobre 1792. *Imp. Patris S. d.*, in-4°, 7 p. N. Lb⁵⁰ 1298.]

6215. — Département de Paris. Proclamation. Copie de la lettre de M. ROLAND, ministre de l'intérieur, à MM. les administrateurs du département de Paris. 23 octobre 1792. *Imp. Ballard.*, 1792, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3244.]

Suspension des sieurs Royol et Gonin, administrateurs du département de Paris, pour prévarication dans les opérations relatives aux biens des émigrés.

6216. — Département de Paris. Extrait du registre des délibérations du directoire. Du 23 octobre 1792, l'an 1^{er} de la République. Séance publique. *Paris, imp. du Département.*, 1792, in-4°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 203]

Sur l'acceptation des coupures d'assignats.

6217. — Commune de Paris. 29 octobre 1792. In-folio plano, [N. Lb⁵⁰ 3263*.]

Annonce d'un scrutin de ballottage (fixé au 31 octobre) pour l'élection d'un maire. Les concurrents étaient Antonelle et Hérault de Séchelles, mais une note au bas de l'affiche prévient qu'Antonelle n'accepterait pas s'il était nommé.

6218. — Convention nationale. Rapport du ministre de l'intérieur à la Convention nationale, sur l'état de Paris, du 29 octobre 1792, l'an 1^{er} de la République. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 31 p. [N. Lc³⁸ 26.]

Signé (p. 24) : ROLAND. Suivent « six pièces », ou rapports de police. La première pièce (3 p. non chiffrées), dont la place est indiquée par la réclame typographique (p. 24), contient, en forme de tableau, la liste des lois rendues entre le 29 août et le 19 octobre, et enregistrées par le département de Paris. La seconde pièce est une lettre adressée au ministre de la justice par DURAIL, vice-président de la 2^e section du tribunal

criminel de Paris, et dénonçant des propos tenus par Pournier l'Américain. La troisième pièce est l'arrêté de transmission de cette lettre à Roland par le Conseil exécutif provisoire. La quatrième renferme le certificat de décharge remis à Tisset d'un carton de papiers et d'assignats provenant de Septeuil. La cinquième est un mémoire en réclamation d'un sieur DROCIN (FRANÇOIS-DENIS), dont l'appartement avait été pillé sous prétexte de visite domiciliaire. La sixième est un rapport de GRANDPRÉ, chargé de la partie des prisons, à Roland, sur trente-trois prétendus émigrés déposés à la Conciergerie le 21 octobre 1792.

6219. — Commune de Paris. 31 octobre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1154 g*.]

Invitation à se tenir en garde contre les bruits répandus touchant la surveillance des prisonniers du Temple.

6220. — Proclamation du Conseil exécutif provisoire relative aux subsistances. Du 31 octobre 1792, au 1^{er} de la République française. Paris, Imp. nationale exécutive du Louvre, 1792. in-folio plano. [N. Lb⁶¹ 2191.]

6221. — Lettre du ministre de l'intérieur à la Convention nationale. Paris, le 4 novembre 1792. Paris, imp. Nationale exécutrice du Louvre, 1792, in-4^o, 6 p. [N. Lb⁶¹ 2357.]

Signée : ROLAND.

Sur la libre circulation des grains.

Voyez les deux numéros suivants.

6222. — Convention nationale. Lettre du ministre de l'intérieur à la Convention nationale, sur les subsistances, suivie des observations par lui adressées à la municipalité de Paris, de la proclamation du Conseil exécutif relative à cet objet et de la lettre d'envoi de cette proclamation à la Convention. Imprimé par ordre de la Convention nationale (18 novembre 1792). Paris, imp. Nationale, 1792, in-8^o, 25 p. [N. Le³⁷ 2 C.]

Signée : ROLAND.

6222^a. — Lettre du ministre de l'intérieur... Troyes, imp. V^o Goblet. S. d., in-4^o, 24 p. N. Lb⁶¹ 2444.]

6223. — Le Ministre de l'intérieur (ROLAND) à ses concitoyens. S. l. n. d., in-folio plano. [N. Lb⁶¹ 2494.]

Au sujet des subsistances, L'ex. de la B. N. paraît incomplet.

6224. — Commune de Paris. 6 novembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1154 g*.]

Création d'un comité de « dénonciation » siégeant à la Maison-Commune.

6225. — Convention nationale. Rapport du Comité de sûreté générale sur l'état de la situation de la ville de Paris, fait à la Convention nationale, par CLAUDE BASIRE, le 6 novembre 1792... Imp. Nationale. S. d., in-8^o, 8 p. [N. Le³⁷ 2 A.]

6226. — Commune de Paris. 17 novembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 3263*.]

Etat actuel des subsistances, dressé et signé par les administrateurs BIDERMANX et COUSIN.

6227. — Discours prononcé à la barre de la Commune de Paris, par le citoyen DURBOUR, membre du Comité de surveillance et de salut public, le samedi 17 novembre 1792, sur la reddition de son compte. S. l. n. d., in-8^o, 4 p. [Br. M., F. R., 616, 7.]

6228. — Commune de Paris. 22 novembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1154 g*.]

Rappel et remise en vigueur du règlement du 3 mai 1791 sur la police des chantiers et le mesurage des combustibles.

Voyez le n^o 6230.

6229. — Municipalité de Paris. 24 novembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1*.]

Convocation des sections pour l'élection des cent trente-deux membres du Conseil général de la Commune.

6230. — Commune de Paris. 26 novembre 1792. In-4^o, 8 p. [N. Lb⁶⁰ 1154 m*.]

Sur la police des chantiers et le mesurage des combustibles. Aux termes des dispositifs de cet arrêté, « renouvelé le 22 du même mois » (voy. ci-dessus, n^o 6228), il devait être tiré à 4,800 ex. in-8^o pour être distribué aux sections, au Conseil général et aux citoyens des tribunes. Cinq cents autres exemplaires devaient être tirés en placards pour être collés sur carton dans les comités des sections et chez les marchands de bois tenus de le présenter à toute réquisition.

6231. — Département de Paris. Convocation des électeurs. (26 novembre 1792.) Imp. Comminges. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 3295*.]

Pour le surlendemain 28 novembre.

6232. — Commune de Paris. 26 novembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1154 g¹.]

Sur le refus à la halle au blé de billets de la Maison de secours [Mont-de-Piété] présentés par divers particuliers.

6233. — Rapport des commissaires vérificateurs des comptes du Comité de surveillance, fait au Conseil général de la Commune, le mardi 27 novembre-14 décembre 1792, au 1^{er} de la République. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-4^o, 61 p. [N. Lb⁵⁰ 205.]

Signé : LEMAIRE, SPOL, AVRIL, MARTIN, *** ; *** (sic), commissaires du Conseil général ; SCOTT, GODEFROI, CAVAGNAC, ALLARD, ROLLAND, *** (sic), commissaires de section.

Voyez ci-dessus numéros 6198 et 6201.

6234. — Municipalité de Paris. 28 novembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1¹.]

Arrêté fixant au 1^{er} décembre le scrutin de ballottage entre les citoyens (Chambon, médecin, et Lhuillier, accusateur public, candidats à la mairie.

6235. — Convention nationale. FOURCADE et GONCHON, citoyens sans-culottes de Paris, à des citoyens du département d'Eure-et-Loir. Imprimé par ordre de la Convention, et envoyé aux quatre-vingt-quatre départements. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lc⁸⁸ 62.]

Sur les subsistances.

6236. — SENTERRE, commandant général provisoire à ses concitoyens. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵¹ 4807.]

Au sujet des subsistances et des mesures proposées par lui sans succès pour combattre la disette.

6217. — Commune de Paris. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-8^o, 2 p. *Br. M. F. R.* 614. 26.

Félicitations votées à Sauterre et refus par celui-ci de les accepter.

6238. — Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général. Du 28 novembre 1792, au 1^{er} de la

République. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 206.]

Protestation contre la démarche de Boucher-René, maire de Paris, près de la Convention nationale et dénonciation de sa conduite aux quarante-huit sections.

6239. — Commune de Paris. 9 décembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1154 g¹.]

Ampliation du décret du 12 août de l'Assemblée législative confiant le Roi et la famille royale « à la garde et aux vertus » des citoyens de Paris.

6240. — Proclamation. Les Administrateurs du département de Paris à leurs concitoyens. *S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3293¹.]

Appel au maintien de l'ordre et à la sûreté des personnes.

6241. — Municipalité de Paris, 12 décembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1¹.]

Instruction sur la surveillance que doit exercer en particulier chaque citoyen.

6242. — Département de Paris. Les Administrateurs du directoire du département à leurs concitoyens de toutes les communes de son arrondissement. *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3205.]

Rappel comminatoire de la loi du 10 septembre dernier sur l'envoi à la Monnaie de Paris, des meubles, effets et ustensiles en or et en argent existant dans les églises et chapelles quelconques.

6243. — Département de Paris. Proclamation. Les administrateurs du département de Paris élus par le peuple, depuis le 10 août, et conservés par la loi du.... de ce mois, à leurs concitoyens. *Imp. Ballard, 1792.* in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3215.]

Invitation à exercer dans toute leur rigueur les lois sur le séquestre et sur la vente des biens des émigrés du département de Paris.

6244. — Département de Paris. Proclamation du Conseil exécutif du 10 décembre 1792, l'an 1^{er}. *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3206.]

Defense aux citoyens, nommés syndics et administrateurs en contravention à la loi du 19 octobre dernier, d'en prendre le titre et d'en exercer les fonctions.

6243. — Municipalité de Paris. 18 décembre 1792. In-folio plano. [N. Lb⁴¹ 4780.]

Arrêté fixant au 20 décembre le scrutin de ballottage entre les citoyens Hébert et Lebois, candidats aux fonctions de substitut du procureur de la Commune.

6246. — Commune de Paris. 19 décembre 1792. In-8°, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 1134 m*.]

Compte rendu des démarches de la Commune auprès de la Convention pour obtenir le rappel du décret qui prononçait l'ostracisme.

P. 11, *Adresse des sections à la Convention nationale.*

6247. — Commune de Paris. Premier Rapport sur l'emploi des 100,000 livres créées le 22 août 1792, pour dépenses extraordinaires de la Commune. Séance du mercredi matin 19 décembre 1792, an 1^{er}. S. l. n. d., in-4°, 1 f. et 4 p. [N. Lb⁴⁰ 202.]

Le faux-titre porte : *Premier Rapport sur l'emploi des 100,000 livres.*

Signé : BERTÉ, DAVID, DELADREUX jeune, Voyez le n° 6276 ci-dessous.

6248. — Les Administrateurs des subsistances au Corps municipal. 21 décembre 1792. *Imp. Patris. S. d.*, in-4°, 12 p. [Br. M. F. R. 78*, 6.]

6249. — Commune de Paris. Rapport sur les hôpitaux. Séance du lundi matin 24 décembre, l'an 1^{er} de la République. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-4°, 10 p. [N. Lb⁴⁰ 207.]

Signé : BURTÉ, LUBIN fils, CAVAIGNAC, ARNAUD.

6250. — Décret (n° 264) de la Convention nationale du 24 décembre 1792, relatif au compte à rendre à la Convention nationale les 5 et 6 janvier prochain par la municipalité de Paris et par le Conseil exécutif provisoire. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1790, in-4°, 2 p. [R. AD. XVI, 70.]

6251. — Lettre écrite par les administrateurs du département de la police aux comités et commissaires des quarante-huit sections de Paris. 25 décembre 1792. *Imp.*

C.-F. Patris. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴¹ 4780.]

Circulaire signée LOUIS ROULX, BRUSLÉ, ARBELTIER, VIGNER.

Mesures à prendre pour empêcher les désordres qui retarderaient le jugement de Louis Capet.

6252. — Commune de Paris. Rapport fait au Corps municipal en conséquence de l'arrêté du Conseil général de la Commune du 29 décembre 1792, par la Commission municipale de bienfaisance. *Imp. Patris. S. d.*, in-4°, 27 p. [Br. M. F. R. 8* 25.]

6253. — Convention nationale. Rapport sur l'état actuel de Paris, imprimé par ordre de la Convention nationale. S. l. n. d., in-8°, 12 p. [X. Le³⁸ 2062.]

Signé : CHAMBON.

P. 9, *Armée de l'intérieur. Etat de situation approximatif à l'époque du 1^{er} janvier 1793.* (Signé : SANTEPPE).

6254. — Commune de Paris. 2 janvier 1793. Proclamation. in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1134 m*.]

Sur le discrédit des billets de la Caisse d'Es-compte.

6255. — Commune de Paris. 2 janvier 1793. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1134 g*.]

Suppression, sur leur demande, de la prime accordée aux boulangers de Paris.

6256. — Adresse des citoyens de la Loire-Inférieure à la Convention nationale, imprimée par ordre de la Convention nationale. Adresse du conseil général de la commune de Nantes, département de la Loire-Inférieure, aux quarante-huit sections de Paris. Nantes, le 2 janvier 1793. *Douai, imp. Martier. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴¹ 2568.]

Voy. le numéro suivant et le n° 6279 ci-dessous.

6257. — Réponse des quarante-huit sections de Paris à l'adresse du conseil général de la commune de Nantes. 1^{er} janvier 1793. *Imp. Cugnion. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴¹ 2569.]

Protestations de dévouement à la République et à la patrie.

6258. — Commune de Paris. 4 janvier 1793. [X. Lb⁹⁰ 1154 g*.]

Rappel de la demande de reddition de comptes prescrite par l'arrêté du 12 octobre 1792, et menaces de poursuites dans la huitaine contre les retardataires.

La même pièce a été imprimée in-4^e, 2 p. X. Lb⁹⁰ 1154 m*.

6259. — Département de Paris (5 janvier 1793). *Palais de Justice*. S. d., in-8^e, 4 p. [X. Lb⁹⁰ 1157.]

Validation des élections des citoyens Alex. Mouret, Antoine Friry et François-Rémy Camus, nommés pour concourir à la formation du Conseil général de la Commune.

6260. — Convention nationale. [Adresse présentée à la Convention nationale (le 11 janvier 1793) par les administrateurs du département de Paris. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale*. S. d., in-8^e, 6 p. X. Lc³⁸ 115.]

Contre les tentatives de soulèvement provoquées dans Paris.

6261. — Département de Paris. Adresse présentée à la Convention nationale par les administrateurs composant le Conseil général, le 11 janvier 1793, et dont elle a ordonné l'impression et l'envoi à tous les départements. *Imp. Ballard*. S. d., in-4^e, 4 p. [X. Lb⁹⁰ 1299.]

Reprise de la correspondance avec les départements, suspendue depuis le 10 août.

6262. — Adresse de la Commune, du 10 août, à ses commettants. *Imp. Patris*. S. d., in-8^e, 4 p. [X. Lb⁹⁰ 1302.]

Dénunciation de Boucher-René, maire par intérim, et d'Étienne Leroux, de la section des Gardes-Françaises, au sujet de leur conduite avant et après le 10 août.

6263. — Commune de Paris. 12 janvier 1793. In-folio plano. [X. Lb⁹⁰ 1154 g*.]

Motion des sections de la Butte-des-Moulins et des Quinze-Vingts touchant le casernement par portion égale, dans les quarante-huit sections, des Fédérés désignés particulièrement sous le nom de *Marseillais*, présents à Paris, et nomination de commissaires chargés d'examiner cette proposition.

6264. — Département de Paris. 15 janvier 1793. In-folio plano. [X. Lb⁹⁰ 1158*.]

Suspension provisoire de l'*Ami des lois*, de Laya.

6265. — Commune de Paris. 17 janvier 1793. In-folio plano. X. Lb⁹⁰ 1154 g*.

Affichage du rapport du Comité de surveillance aux portes et dans l'intérieur des sections, et suppression de la grande affiche qui devait être placardée dans les rues.

6266. — Commune de Paris. 17 janvier 1793. In-folio plano. X. Lb⁹⁰ 1153 g*.

Dernier rappel aux citoyens qui n'ont point déclaré être comptables ou responsables.

6267. — Comptes rendus au Conseil général, par le citoyen LECLERC, médecin, officier municipal et membre du corps électoral. Imprimés par ordre de la Commune. *Imp. Patris*. S. d., in-4^e, 22 p. [X. Lb⁹⁰ 1303.]

Réponse aux imputations propagées par la section des Sans-Culottes lors de la vérification des scellés apposés à Saint-Firmin sur les effets des « prêtres punis de mort ».

6268. — Comptes rendus au Conseil général, en présence des commissaires de sections, par les citoyens FRANCHET, section de la Cité; GAREPIN, section des Gravilliers et MENOIS, section des Halles, commissaires dudit Conseil établi le 10 août, au 1^{er} de la République. S. l. n. d., in-4^e, 39 p. [X. Lb⁹⁰ 1304.]

Etat des objets déposés à la Maison-Commune ainsi que des effets recueillis le 10 août et jours suivants.

Matières d'or, d'argent, de vermeil, linge, vêtements, sellerie, or et argent monnayé, etc., provenant des monuments ou des personnages suivants : Paroisses Saint-Gervais, Notre-Dame, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Médéric, Saint-Eustache, Saint-Sauveur, Bonne-Nouvelle, Saint-Laurent, Saint-Thomas-d'Aquin, chapelles de Conti, de La Tremouille, d'Harcourt, d'Havré, de Montmorency, couvents de Saint-Maur, de Piquepuce, des Capucines, de la place Vendôme, des Filles-Saint-Thomas, des Carmélites du faubourg Saint-Germain, des sœurs Masgoulie (pour le ci-devant Monsieur) et Loustauneau et de Chantilly.

6269. — Commune de Paris. 19 janvier 1793. In-4° plano. [N. Lb⁵⁰ 1154 m'.]

Nomination d'une commission de quatre membres (Quenard, Burlot, Vincent et Chenaux) chargés de viser les certificats de civisme des notaires.

6270. — Le Maire de Paris CHUVBON à ses concitoyens. (20 janvier 1793.)

Sur le calme qu'il convenait d'observer le jour de l'exécution de Louis XVI.
Voyez tome 1^{er}, n° 3850.

6271. — Municipalité de Paris. 22 janvier 1793. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1'.]

Arrêté fixant au 24 janvier, la vérification de la liste des élus au Conseil général de la Commune.

6272. — Demandes de MARIE-ANTOINETTE à la Commune de Paris, avec les arrêtés que la Commune a pris sur ces demandes (23 janvier 1793.)

Voyez tome 1^{er}, n° 4143.

6273. — Commune de Paris. Ordre de la marche de la cérémonie qui se fera... pour les obsèques du citoyen Pelletier Saint-Fargeau. (24 janvier 1793.)

Voyez tome 1^{er}, n° 3903.

6274. — Commune de Paris. 24 janvier 1793. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1154 g'.]

Rappel des arrêtés des 16 décembre 1792, 4 et 24 janvier 1793 relatifs aux dépenses d'armement de tous les citoyens.

6275. — Commune de Paris. 25 janvier 1793. *Imp. Patris. S. d.*, in-folio plano. [P. 10569 A'.]

Ordre de marche et cérémonial pour l'inauguration du « Chêne de la Fraternité », planté sur la place du ci-devant Carrousel.

6276. — Commune de Paris. Second Rapport sur l'emploi des 100,000 livres décrétées le 22 août 1792, pour les dépenses extraordinaires de la Commune. Séance du 25 janvier 1793, an II. *Imp. Patris. S. d.*, in-4°, 14 p. [N. Lb⁵⁰ 202.]

Voyez ci-dessus, n° 6247.

Le Rapport est signé (p. 5) BURTÉ. Vient ensuite (p. 6) un Extrait en trois parties du

compte de l'emploi de la somme de 100,000 livres décrétée le 22 août 1792 pour les dépenses extraordinaires de la Commune provisoirement créée le 10 du mois d'août, savoir : Première partie. Sommes acquittées par le trésorier dans la forme prescrite, mais qui, ayant été par lui remises en masse ou en détail sur les ordonnances d'agents chargés d'administrations particulières, sont, à l'égard de ces agents, une recette dont ils doivent justifier l'emploi, (P. 9). Deuxième partie. Reprises à exercer sur le département de la guerre pour dépenses acquittées par la caisse de la Commune, laquelle a pu seulement en faire l'avance. (Ibid.) Troisième partie. Etat nominatif des membres de la Commune provisoire du 10 août 1792 qui ont été chargés de diverses missions, en conformité des arrêtés du Conseil général mentionnés au compte des 100,000 livres... Ce dernier état, fort curieux, comporte les noms des commissaires, l'objet de leurs commissions et la date à laquelle elles ont eu lieu. La plupart de ces commissions sont des visites domiciliaires, des arrestations, des saisies ou des appositions de scellés.

Dans l'ex. de la B. N., le premier et le second Rapports sont cartonnés sous la même couverture.

6277. — Compte rendu au Corps municipal, par les citoyens JACQUES-ANTOINE-JOSEPH COUSIN et JACQUES BIDERMANN, administrateurs des Subsistances, depuis le 6 mars 1792 jusqu'au 1^{er} février 1793. *Imp. Patris S. d.*, in-4°, 45 p. [Br. M. F. R. 78°. 9'.]

Précédé d'un Rapport fait au corps municipal, par ANT.-AUGUSTE RENOUARD et CHARLEMAGNE, sur les comptes de J.-A.-J. Cousin et J. Bidermann, ex-administrateurs des Subsistances de la ville de Paris.

6278. — Commune de Paris. 2 février 1793. In-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1154 m'.]

Ampliation d'une lettre du citoyen ministre de l'intérieur, renfermant la marche à suivre pour le versement des fonds destinés au soulagement des familles qui fournissent des défenseurs à la République.

6279. — Commune de Paris. 2 février 1793. *Imp. C.-F. Patris*, in-8°, 24 p. [Br. M. F. R. 616, 39'.]

Compte rendu de l'accueil fait par la commune de Nantes aux délégués chargés de porter la réponse de la Commune de Paris.

Voyez ci-dessus, n°s 6256-6257.

6280. — Commune de Paris. 4 février 1793. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1154 g'.]

Taxe du pain à 12 sols les 4 livres.

6281. — Municipalité de Paris. 4 février 1793. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1'.]

Convocation des sections au 11 février, pour remplacer le citoyen Chambon, démissionnaire.

6282. — Municipalité de Paris. 9 février 1793. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1'.]

Sur les rixes journalières entre les forts du port de l'Hôpital et les citoyens, lors du déchargement des grains et farines.

6283. — Département de Paris. Certificats de civisme. 11 février 1793. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 3295'.]

Instruction sur leur délivrance et sur les formalités qu'elle entraîne.

6284. — Commune de Paris. 15 février 1793. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1154 g'.]

Ouverture d'une souscription pour la construction, l'armement et l'équipement d'un ou plusieurs navires de guerre.

La même pièce a été imprimée in-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1154 m'.]

6285. — Municipalité de Paris. 18 février 1793. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1'.]

Règlement au sujet du déchargement de vins dans les ports.

6286. — Commune de Paris. 18 février 1793. *Imp. C.-F. Patris*, in-8°, 3 p. *Br. M. F. R.* 616, 44.]

Arrêté portant envoi au Conseil exécutif de la situation des comptes du Comité de surveillance à l'époque du 10 août, de la lettre du citoyen Sergent aux commissaires et du procès-verbal du Comité des vingt-quatre de la Convention.

6287. — Municipalité de Paris. 19 février 1793. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1'.]

Nouvelle convocation au 23 février, pour la vérification de pouvoirs des élus de la Commune.

6288. — 20 février 1793, au II de la République. Adresse des commissaires de quarante-six sections, réunis à la Maison-Commune, pour les subsistances, en la salle de police, à nos commettants des quarante-huit sections de Paris. *Imp. Froullé. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 209.]

6289. — Commune de Paris. 22 février 1793. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1154 g'.]

Distinction à établir entre le certificat de civisme et celui que la loi exige pour les fonctionnaires publics, employés et salariés.

Cet arrêté vise l'un des dispositifs d'un arrêté du 16 février qui manque à la B. N.

6290. — Municipalité de Paris. 23 février 1793. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1'.]

Fixation à 5 livres de la consignation payée par sac de farine.

6291. — Commune de Paris. 23 février 1793. In-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1154 m'.]

Arrêté déclarant que les certificats de civisme seront désormais délivrés sur l'avis des sections.

6292. — Le Maire de Paris, le Conseil général de la Commune, le Commandant général à leurs commettants. (Février 1793.) *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb³⁰ 210.]

Au sujet des troubles du 25 février 1793. Un second ex. de cette pièce est porté au Catalogue de la B. N. sous la cote Lb³⁰ 1306.

6293. — Commune de Paris. 24 février 1793. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1154 g'.]

Sur la cherté des subsistances et annonce de l'arrestation des nommés Etienne, agent de La Fayette, et La Reynie, agent de Lajard.

La même pièce a été imprimée, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1154 g'.]

6294. — Commune de Paris. 23 février 1793. Proclamation. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1154 g'.]

Sur les subsistances.

Commence ainsi :

« Citoyens, la cherté des comestibles et des denrées... »

La même pièce a été imprimée, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 1154 m'.]

6295. — Commune de Paris. Proclamation de la municipalité. 25 février 1793. In-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1154 m'.]

Sur la cherté des subsistances.

Commence ainsi :

« Citoyens, votre calme a déjoué tous les malveillants... »

6296. — Commune de Paris. 25 février

1793. Proclamation. In-folio plano. [N. Lb¹⁰ 1154 g*.]

Sur la cherté des subsistances.

Commence ainsi :

« Vos magistrats ont entendu vos plaintes.... »

La même pièce a été imprimée, in-4^o, 3 p. [N. Lb¹⁰ 1154 m*.]

6297. — Commune de Paris. 26 février 1793. Proclamation. [N. Lb¹⁰ 1154 g*.]

Même sujet.

Commence ainsi :

« Des hommes qui ont voulu, qui ont espéré, qui espèrent encore une contre-révolution.... »

6298. — Adresse présentée à la Convention nationale, le mercredi 27 février 1793, par la municipalité de Paris. *Imp. Patris. S. d.*, in-4^o, 6 p. [Br. M. F. R. 7*, 27.]

Sur les désordres des 25 et 26 février.

6299. — Le Conseil général de la Commune aux citoyens de Paris. *Imp. Patris. S. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb¹⁰ 1307.]

Appel aux armes.

6300. — Département de Paris. Subsistances. Les Corps administratifs et municipaux de toutes les communes du département de Paris à la Convention nationale. *Imp. Ballard. S. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb¹⁰ 1310.]

6301. — Commune de Paris. Le Conseil général provisoire de la Commune de Paris à ses concitoyens, sur la nécessité d'accélérer l'organisation de la municipalité définitive. *Imp. Patris. S. d.*, in-4^o, 3 p. [N. Lb¹⁰ 1313.]

6302. — Municipalité de Paris. 2 mars 1793. In-folio plano. [N. Lb¹⁰ 1*.]

Liste des membres élus par quarante-cinq sections.

6303. — Commune de Paris. 2 mars 1793. Copie de la lettre de LA SAULSAYE, commissaire-ordonnateur, adjoint au ministère de la guerre, pour la cinquième division, du 24 février 1793. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-8^o, 3 p. [Br. M. F. R. 616, 43.]

Sur la désertion de quatre cents volontaires du 10^e bataillon de Paris, dit *les Amis de la patrie*.

6304. — Commune de Paris. 6 mars 1793. In-folio plano. [N. Lb¹⁰ 1154 g*.]

Convocation des électeurs choisis dans les quarante-huit sections pour la répartition du contingent de six mille neuf cent quatre hommes (non compris les districts *Saint-Denis* et du *bourg de l'Égalité* [*Bourg-la-Reine*]), exigé par un arrêté du directoire du département, en vertu du décret du 24 février de la Convention nationale.

6305. — Commune de Paris. 7 mars 1793. *Imp. Patris. S. d.*, in-4^o, 4 p. [Br. M. F. R. 9*, 23.]

Fixation de l'indemnité à accorder aux boulangers, par suite de la taxation à 12 sols du pain de quatre livres.

6306. — Commune de Paris. 8 mars 1793. *Imp. C.-F. Patris.* in-8^o, 3 p. [Br. M. F. R. 616, 48.]

Arrêté portant qu'aucun fonctionnaire public ou comptable ne pourra s'absenter de Paris sans une décharge du Conseil général, après l'apurement de ses comptes ou la vérification de sa responsabilité.

6307. — Convention nationale. Discours du procureur de la Commune de Paris prononcé à la barre de la Convention nationale le 9 mars 1793. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 4 p. [P. 10073*.]

Sur les enrôlements volontaires.

6308. — Commune de Paris. 13 mars 1793. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-8^o, 3 p. [Br. M. F. R. 616, 48.]

Arrêté portant que le Conseil général assistera le dimanche 17 à la cérémonie qui aura lieu place de la Réunion et où le corps électoral et les sociétés patriotiques doivent se donner le baiser fraternel.

6309. — Commune de Paris. 14 mars 1793. In-8^o, 3 p. [N. Lb¹⁰ 1154 m*.]

Défense aux fripiers et « clinquailleurs » d'acheter aucun vêtement d'uniforme ou objet d'équipement.

La section Bonne-Nouvelle avait dénoncé les brochantes auxquels se livraient les enrôlés volontaires.

6310. — Adresse à la Convention, contenant projet de décret pour l'établissement d'une commission municipale de bien-

faisance pour la ville de Paris. *Imp. Patris. S. d., in-4^e, 19 p.* [N. Lb⁵⁰ 1308.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Arrêté par le Corps municipal, dans sa séance du 26 mars, et par le Conseil général, dans sa séance du 27 du même mois...*

6311. — Commune de Paris. 29 mars 1793. *Imp. C.-F. Patris. S. d., in-8^o, 3 p.*

Dénonciation par un membre d'une estampe représentant Capet, son fils et sa fille, et accompagnée de son testament, et arrêté interdisant la vente de cette estampe, ainsi que de celles qui blessent « la liberté, l'égalité et les mœurs. »

6312. — Commune de Paris. 30 mars 1793. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1134 g*.]

Délivrance des certificats de résidence non interrompue dans la République, à compter du 7 mai 1792.

6313. — Rapport des commissaires nommés par la Commune de Paris, pour l'inspection et vérification des souliers destinés aux braves défenseurs de la République française. *Imp. Grand. S. d., in-4^o, 8 p.* [Br. M. F. R. 10*, 33.]

P. 8, liste des signataires.

6314. — Commune de Paris. 4 avril 1793. In-8^o, 8 p. [Br. M. F. R. 616, 49.]

Arrêté relatif aux attributions et à la compétence des comités de surveillance des sections.

6315. — Commune de Paris. 6 avril 1793. In folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1134 g*.]

Instructions relatives à l'affichage du tableau des citoyens domiciliés dans chaque maison.

6316. — Commune de Paris. 6 avril 1793. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1134 g*.]

Renouvellement des cartes de sûreté.

6317. — Commune de Paris. 6 avril 1793. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1134 g*.]

Vérification des congés accordés aux jeunes gens revenus des frontières.

6318. — Commune de Paris. 6 avril 1793. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1134 g*.]

Prescriptions touchant l'uniformité des cordons.

6319. — [Ordre de suppression des emblèmes féodaux, signé : LULLER, procureur général syndic du département de Paris, et commençant par ces mots :] Paris, le 9 avril 1793... La loi du 20 avril 1791, citoyens, a ordonné... *S. l. n. d., in-4^o, 3 p.* [N. Lb⁵¹ 2896.]

6320. — Commune de Paris. 10 avril 1793. In-8^o, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1134 m*.]

Réception d'une députation de citoyens tiégeois.

6321. — Commune de Paris. 15 avril 1793. *Imp. Patris. S. d., in-4^o, 7 p.* [Br. M. F. R. 9*, 9.]

Approbation et envoi à la Convention d'une adresse de la section de la Halle-aux-Blés contre les Girouins.

6322. — Commune de Paris. 15 avril 1793. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1134 g*.]

Adresse de trente-six sections demandant la mise en accusation de divers membres de la Convention.

La même pièce a été imprimée in-4^o, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1134 m*.]

6323. — Projet de loi générale sur les subsistances de la République, extrait d'une pétition présentée à la Convention nationale par les commissaires de trente-trois sections de Paris, réunis. *Imp. Froullé. S. d., in-4^o, 4 p.* [N. Lb⁵¹ 2890.]

6324. — Opinion d'ALEXANDRE-LOUIS LA-CHEVARDIÈRE, vice-président du département de Paris, sur cette question : Est-il juste, est-il utile de fixer le *maximum* du prix des grains ? Imprimée par arrêté du Conseil général du département de Paris, du 21 avril 1793, l'an II de la République française. *Imp. Ballard. S. d., in-8^o, 12 p.* [N. Lb⁵⁰ 1309.]

6325. — Commune de Paris. 26 avril 1793. In-8^o, 5 p. [N. Lb⁵⁰ 1134 m*.]

Approbation et envoi aux sections et aux sociétés populaires d'une délibération de la section de Bon-Conseil, demandant la levée et l'envoi en Vendée de plusieurs bataillons de volontaires.

6326. — Commune de Paris. Du 29 avril

1793. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb¹⁰ 213.]

Affiche relative aux approvisionnements.

6327. — Municipalité de Paris. 29 avril 1793. In-8°, 4 p. [N. Lb¹⁰ 1173.]

P. 3. *Adresse aux Parisiens. Enrôlement passager.*

6328. — La Commune de Paris aux communes de la République. 29 avril 1793. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-8°, 1½ p. [N. Lb¹⁰ 212.]

P. 13, liste des membres du Comité de correspondance avec les quarante-quatre mille municipalités.

6329. — Commune de Paris. 30 avril 1793. *Imp. Patris*, in-8°, 6 p. [*Br. M. F. R.* 615, 18.]

Envoi aux quarante-huit sections d'une lettre du citoyen ARNAULT, Parisien, négociant à la Rochelle (25 avril au II) et commandant d'un détachement de l'armée de Vendée, écrite à son père, membre du Conseil général de la Commune, rue Favart, 4.

6330. — Commune de Paris. 1^{er} mai 1793. In-folio plano. [N. Lb¹⁰ 1154 g°.]

Formation d'un corps de douze mille hommes destinés à rejoindre l'armée de la Vendée.

La même pièce a été imprimée in-8°. (*Imp. l'otier de Lille*, 7 p.) [N. Lb¹⁰ 1154 m°.]

6331. — Commune de Paris. 3 mai 1793. *Imp. C.-F. Patris*, in-8°, 8 p. [P. 10073*.]

P. 2, Rapport sur le mode de l'emprunt à faire pour subvenir aux dépenses des bataillons qui partent pour la Vendée.

6332. — Municipalité de Paris. 5 mai 1793. In-8°, 3 p. [P. 10073*.]

Réception et publication d'une lettre sur la municipalité de Versailles.

6333. — Commune de Paris. 6 mai 1793. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-4°, 10 p. [*Br. M. F. R.* 9^o.10.]

Approbation et publication d'un discours de CHAUMETTE sur les mesures de salut public à prendre dans les circonstances actuelles.

6334. — Commune de Paris. 10 mai 1793. In-4°, 3 p. [N. Lb¹⁰ 1154 m°.]

Dénégation du Comité de surveillance des

prisons (composé de Panis, Loutant, Sergent, Gailly, Duffort et Leclere), « relativement aux dépôts qui y ont été portés ».

6335. — Commune de Paris. 13 mai 1793. In-8°, 4 p. [N. Lb¹⁰ 1154 m°.]

Arrêté prescrivant la formation des listes des habitants de chaque section jouissant de la plus grande fortune, pour qu'il soit statué sur la contribution qu'ils auront à fournir dans les vingt-quatre heures à l'emprunt forcé.

6336. — Commune de Paris. 14 mai 1793. In-folio plano. [N. Lb¹⁰ 1154 g°.]

Publication d'une lettre adressée par les citoyens LACHEVARDIÈRE et MINIER, commissaires de la Commune dans la Vendée.

6337. — Commune de Paris. 14 mai 1793. In-folio plano. [N. Lb¹⁰ 1154 g°.]

Scrutin épuratoire des citoyens enrôlés.

6338. — JEAN-BAPTISTE-NOEL BOUCHOTTE, ministre de la guerre, à ses concitoyens (15 mai 1793). *Imp. Guillaume et Pougin. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb¹¹ 4760.]

Appel aux armes.

6339. — Documents inédits sur la guerre de Vendée. Rapport de LACHEVARDIÈRE et MINIER à la Commune de Paris, le 15 mai 1793, [publié par ANDRÉ JOUBERT, membre de la Société de l'Histoire de France, etc. *Vannes, imp. Eug. Lafolye*, 1890, in-8°, 8 p.]

On lit au verso du titre : *Extrait de la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*. Le titre de départ, p. 3, porte en outre : *Les Commissaires nationaux dans les départements troublés par les rebelles aux citoyens composant le Conseil général de la Commune de Paris*. Saumur, 15 mai 1793.

M. Joubert a publié ce rapport d'après l'original faisant partie de ses collections, mais il a été probablement imprimé comme les autres pièces de même nature. Voyez ci-dessous, nos 6345 et 6366.

6340. — Commune de Paris. 16 mai 1793. In-folio plano [N. Lb¹⁰ 1154 g°.]

Nomination d'une assemblée générale pour discuter les moyens de lever l'emprunt forcé.

6341. — Commune de Paris. Le Conseil

général aux citoyens de Paris. 18 mai 1793. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 4154 g*.]

Sur le remplacement provisoire de Sauterre comme général en chef de la garde nationale.

6342. — Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général. Du 24 mai 1793. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in 8°, 15 p. *Br. M. F. R.* 615, 23.]

Réception d'une députation de la section de l'Arsenal, dénonçant celles de la Fraternité et des Tuileries « pour avoir dénoncé injustement la Commune. » P. 3, *Lettre du maire de Paris au président de la Convention nationale* (23 mai 1793). P. 13, Réponse du vice-président du Conseil général à la députation de la section de l'Arsenal.

6343. — Commune de Paris. 26 mai 1793. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 4154 g*.]

Réponse à la section de l'Unité demandant que les volontaires de la Vendée restassent à Paris pour y combattre les factions.

6344. — Le Maire de Paris à ses concitoyens (28 mai 1793). *Paris, imp. Guillaume et Pougin. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 4736.]

Réponse à un article de la *Gazette de France nationale*, qui l'accusait d'avoir annoncé un prochain soulèvement dans Paris.

6345. — Département de Paris. Lettre des commissaires nationaux envoyés dans les départements troublés par les rebelles aux citoyens administrateurs composant le département de Paris. 30 mai 1793. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 3295*.]

Lettre de DAMESME et de MOMORO, datée de Saumur, 27 mai 1793.

¶ M. Étienne Charavay a publié dans la *Révolution française* (tome II, p. 813-817), un rapport de LACHEVARDIÈRE et MINIER, daté de Saumur, 30 mai 1793 et relatif à l'échec subi à Fontenay.

6346. — Département de Paris. Adresse présentée à la Convention nationale par tous les commissaires des autorités constituées du département et des sections de Paris (31 mai 1793).

Dénonciation de Dumouriez et des Girondins. Voyez tome I^{er}, n° 3994.

6347. — Département de Paris. Adresse présentée à la Convention nationale, par tous les commissaires des autorités constituées du département et des sections de Paris, réunis en la salle de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins. Du vendredi 31 mai 1793, an II de la République française une et indivisible. *Imp. Ballard. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁶⁰ 245.]

Dénonciation du Comité des Douze et particulièrement d'Isnard et de Roland.

6348. — Commune de Paris. 31 mai 1793. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 4154 g*.]

Invitation au calme durant la convocation des quarante-huit sections.

6349. — Commune de Paris. 31 mai 1793. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 4154 m*.]

Nomination d'une commission de onze membres chargés de prendre toutes les mesures de salut public qu'elle jugera nécessaires et de les mettre à exécution.

6350. — Commune de Paris. 2 juin 1793. In-4°, 44 p. [N. Lb⁶⁰ 4154 m*.]

Lecture et publication d'une adresse de la commune d'Auxerre demandant le « rappel » d'un grand nombre de membres infidèles de la Convention.

¶ Sur cette adresse, datée du 20 mars, voyez une note intéressante de M. H. Monceaux (*la Révolution française dans le département de l'Yonne*, n° 1437). Cette adresse avait pour signataires et très probablement pour rédacteurs DESMAISONS, président de la Société populaire d'Auxerre, et CLAUDE GAUTHEROT, secrétaire de la même commune. La bibliothèque de sir Thomas Phillips, à Cheltenham, renferme, sous le n° 3542, deux volumes de papiers de Gautherot, élève de David, qui fut peintre et sculpteur de talent, et notamment sa correspondance politique avec la Société populaire d'Auxerre.

6351. — Commune de Paris. 2 juin 1793. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 4154 g*.]

Arrêté ordonnant d'expulser des emplois publics les ci-devant nobles ou prêtres réfractaires, et des comités révolutionnaires et civils les signataires des pétitions dites des Huit mille et des Douze mille, ainsi que les clubistes de la Sainte-Chapelle et des Feuillants.

6352. — Comité central révolutionnaire du département de Paris. 3 juin 1793. *Imp. C.-F. Patris. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁹⁰ 3304.]

Mesures à prendre en vue de s'assurer de la personne des députés suspects.

Signé : MARQUET, président ; CLÉMENTE et TOMBE fils aîné, secrétaires.

6353. — Commune de Paris. Comité central révolutionnaire. Compte rendu par le Comité central révolutionnaire du département de Paris, créé le 30 mai 1793, au II, à ses commettants (6 juin 1793). *Imp. Patris. S. d., in-4^o, 7 p.* [Br. M. F. R. 59^e, 17.]

Signé : MARQUET, président ; BOURSALT, secrétaire.

6354. — Commune de Paris. Le Conseil général révolutionnaire de la Commune de Paris à tous les départements, sur les événements des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793, au II de la République une et indivisible. *Imp. C.-F. Patris. S. d., in-4^o, 27 p.* [N. Lb⁹⁰ 216.]

6355. — Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général. Du 7 juin 1793, au II de la République française. *Imp. C.-F. Patris. S. d., in-4^o, 10 p.* [N. Lb⁹⁰ 217.]

Lecture et reproduction d'une adresse de la Société des Amis de la République d'Arras.

6356. — Commune de Paris. 14 juin 1793. In-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1154 g^e.]

Publication d'une lettre des citoyens LACHEVARDIÈRE et MINIER, commissaires de la Commune, réclamant l'envoi de canons après l'échec de la Doué, le 8 juin, près de Saumur.

Voyez le numéro suivant.

6357. — Municipalité de Paris. Rapport des commissaires nommés par le Conseil général pour vérifier le nombre des canons prêts à être livrés en remplacement. 13 juin 1793. In-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 3297^e.]

6358. — Le Comité de salut public du département de Paris, séant au collège des Quatre-Nations, aux citoyens composant les comités de salut public des départements et à toutes les communes de la Ré-

publique. Du 20 juin 1793, au II de la République française une et indivisible. *Imp. Hébert et Marquet. S. d., in-8^o, 1 f. et 10 p.* [N. Lb⁹⁰ 1316.]

6359. — Département de Paris, séance publique du vendredi 21 juin 1793. *Imp. Ballard. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁹⁰ 1436.]

Convocation au dimanche suivant des sections et des municipalités environnantes pour féliciter la Convention nationale de l'achèvement de la Constitution et jurer son maintien sur l'autel de la patrie, au Champ de la Fédération.

Voyez les nos 6362 et 6370 ci-dessous.

6360. — Adresses des autorités constituées de Paris à la Convention nationale, lues le 23 juin, dans la séance du matin. Imprimées et envoyées aux départements et aux armées par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8^o, 7 p.* [N. Lb⁹⁰ 295.]

6361. — Commune de Paris. 24 juin 1793. In-4^o, 27 p. [N. Lb⁹⁰ 1154 m^e.]

Lecture et publication du rapport des commissaires de la section du Faubourg-Montmartre sur les crimes des vingt-quatre députés perdus (les Girondins).

6362. — Département de Paris. Le procureur général syndic du département de Paris à ses frères des sections de Paris. *Imp. Ballard. S. d., in-4^o, 4 p.* [N. Lb⁹⁰ 1319.]

Signé : LULIER.

Sur le prochain achèvement de la Constitution.

6363. — Département de Paris. Lettre du procureur général syndic du département au Conseil général de la Commune de Paris. (Paris, 26 juin 1793.) *Imp. Ballard. S. d., in-8^o, 4 p.* [N. Lb⁹⁰ 1320.]

Sur le pillage de bateaux chargés de savon à la Grenouillère et au port Saint-Nicolas.

Signée : LULIER, procureur général syndic. P. 3, réponse faite par le citoyen RÉAL, substitut du procureur de la Commune de Paris à la lettre ci-dessus (26 juin).

6364. — Commune de Paris. 26 juin 1793. In-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1154 g^e.]

Mesures contre les fauteurs de troubles.

6365. — Commune de Paris. Lettre écrite par le Comité de salut public de la Convention nationale au maire de Paris, 27 juin 1793, au II de la République française. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-folio plano. N. Lb⁵⁰ 218.]

Formation et envoi de deux bataillons fournis par les quarante-huit sections pour arrêter les désordres qui s'étaient produits dans le département de l'Eure.

6366. — Département de Paris. Lettre du citoyen LYCHEVARDIÈRE, commissaire national envoyé dans les départements troublés par les rebelles, aux citoyens administrateurs du département de Paris, ses collègues, 30 juin 1793. In-folio plano. N. Lb⁵⁰ 3295'.]

La lettre est datée de Tours, 27 juin 1793.

6367. — Circulaire de convocation des sections pour l'acceptation de l'acte constitutionnel, signée : PACHE, maire, et commençant par ces mots :] Paris, ce 1^{er} juillet 1793... Citoyen président... S. l. n. d., in-8^o, 1 p. [N. Lb⁵¹ 3139.]

L'ex. de la B. N. porte la signature autographe de Pache.

6368. — Commune de Paris. Subsistances. 1^{er} juillet au II de la République française (1793). *Imp. Lottin*, 1793. in-folio plano. [N. Lb⁵¹ 3815.]

Affiche signée : Les administrateurs du département des Subsistances de la Commune de Paris, GABIX et DEFAYANNE.

6369. — Commune de Paris. 4 juillet 1793. Extrait des registres des déclarations faites au Conseil général délibérant sur les comptes relatifs à la Commune du 10 août 1792, concernant le Comité de surveillance. *Imp. Patris. S. d.*, in-4^o, 14 p. [Br. M. F. H. 8^o 29.]

6370. — Commune de Paris. 6 juillet 1793. S. l. n. d., in-8^o, 6 p.

P. 1. Réception d'une députation de la section des Invalides apportant le procès-verbal d'acceptation de la Constitution.

P. 3. *Hymne patriotique*, anonyme (sur l'air des Marseillais), chantée par l'orateur de la députation.

6371. — Municipalité de Paris. 8 juillet 1793. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1'.]

Fixation au 12 juillet du dépouillement des scrutins supplémentaires.

6372. — Commune de Paris. Le Conseil général aux quarante-huit sections, 9 juillet 1793. *Imp. des Affiches de la Commune. S. d.*, in-4^o, 6 p. [N. Lb⁵⁰ 1321.]

Signé : L. ROUX, TANCHON et GUYOT.

Proclamation relative à la création d'une commission chargée d'entendre les réclamations des parents des volontaires et d'y faire droit. Le Conseil général en avait voté l'impression à 300,000 placards et 1,000 in-4^o. Une note mss. ancienne sur l'ex. de la B. N. porte : « Pour envoyer aux armées, surtout dans la Vendée. »

6373. — Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général. Le 9 juillet 1793, au II de la République une et indivisible. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 219.]

Prohibition des bons d'un, deux et trois sols donnés par les marchands, au lieu de monnaie.

6374. — Le Comité de salut public du département de Paris à ses concitoyens. *Imp. patriotique et républicaine. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3272'.]

Signé : MARCHAND, président, HARNY, secrétaire.

Sur la mort de Marat.

6375. — Paris sauvé par l'administration des Subsistances. (18 juillet 1793.) *Paris, Imp. patriotique et républicaine, au II de la République française*, in-8^o, 32 p. [N. Lb⁵¹ 752.]

Signé : Les administrateurs des Subsistances de la Commune de Paris, GABIX et DEFAYANNE.

Le titre de départ, page 5, porte : *Dénonciation faite aux Comités de salut public et d'agriculture de la Convention d'un complot de famine contre Paris.*

Voyez le numéro suivant.

6376. — Suite de « Paris sauvé par l'administration des Subsistances ». (10 août 1793.) *Imp. patriotique et républicaine. S. d.*, in-8^o, 36 p. [N. Lb⁵¹ 772.]

Signé : GABIX et DEFAYANNE, administrateurs des Subsistances de la Commune de Paris.

6377. — Convention nationale. Adresse

de la Commune de Paris à la Convention nationale. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°. 3 p. N. Le³⁸ 2076.]

Signée : CARETTE, vice-président; COULOMBEAU, secrétaire greffier adjoint.

Justification de l'envoi de commissaires dans les départements.

6378. — Département de Paris. Extrait du procès-verbal de la séance tenue en la salle des élections, par le Conseil général... (21 juillet 1793.)

Protestation contre les éloges prodigués à Charlotte Corday.

Voyez tome 1^{er}, n° 4112.

6379. — Municipalité de Paris. Par le maire et les officiers municipaux. Extrait du registre des délibérations du Corps municipal du samedi 27 juillet 1793, an II de la République française. *Imp. C.-F. Paris. S. d.*, in-8°, 8 p. Br. M. F. R. 478, 21.]

Signé : PACHE, maire.

Election, par les quarante-huit sections, d'un trésorier des revenus des pauvres.

6380. — Proclamation. Le maire de Paris et les administrateurs au département des Subsistances... à leurs compatriotes. (27 juillet 1793.)

Appel à tous les fournisseurs en vue de la fête du 10 août.

Voyez tome 1^{er}, n° 4124.

6381. — Le Comité de salut public du département de Paris séant au collège des Quatre-Nations à ses concitoyens. *Imp. Hébert et Marquet. S. d.* (1793), in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3272*.]

Violent appel aux armes contre le fédéralisme. signé : MARCHAND, vice-président; HARNY, secrétaire.

6382. — Le Comité de salut public du département de Paris à toutes les sections. *Imp. Patriotique et Républicaine, n° 335, rue Saint-Honoré, vis-à-vis de l'Assomption. S. d.* (1793), in-4°, 3 p.

Signé : MARCHAND, président.

Mesures à prendre en vue des rassemblements quotidiens à la porte des boulangers.

6383. — Convocation aux commissaires des autorités constituées et des sections de Paris pour fraterniser avec les députés des assemblées primaires, signé : LUTIER, procureur général syndic de département, et commençant par ces mots : Paris, le 1^{er} août 1793... Citoyens, le Conseil général du département a arrêté... S. l. n. d. in-4°. 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1326.]

6384. — Commune de Paris 1^{er} août 1793. *Imp. C.-F. Paris. S. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 615, 2.]

Sur la liberté de la circulation en vue de l'approvisionnement de Paris.

6385. — Commune de Paris. 2 août 1793. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1154 g*.]

Défense aux conducteurs de messageries ou diligences de recevoir aucun voyageur non muni de passeport.

6386. — Commune de Paris. 3-6 août 1793. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3263*.]

Réquisition de charrettes pour le transport des grains et farines, et mesures prises pour la cuisson et la distribution du pain.

6387. — La Municipalité de Paris à tous les citoyens des communes voisines. *Paris, imp. Paris. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 1328.]

Sur les difficultés de l'approvisionnement et sur les accusations d'accaparement qu'on propageait aux environs de Paris.

6388. — Commune de Paris. 13 août 1793. In-folio plano [N. Lb⁴⁰ 1154 g*.]

Mesures de police concernant les chevaux attelés ou conduits par la bride à l'abreuvoir.

6389. — Commune de Paris. 16 août 1793. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1154 g*.]

Ordre aux porteurs de charbon de déposer leurs médailles « qui semblent désigner une corporation ».

6390. — Le Comité de salut public du département de Paris séant aux Quatre-Nations à ses concitoyens. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3272*.]

Appel à la dénonciation des accapareurs.

6391. — La Commission des certificats de civisme de la Commune de Paris aux quarante-huit sections. (18 août 1793.) *Imp. C.-F. Patris*, 1793, in-folio plano. [N. Lb⁴¹ 4751.]

Circulaire signée DAUJON, relative aux formalités à remplir pour l'obtention des certificats.

6392. — PACHE à ses concitoyens. (21 août 1793.) *Imp. C.-F. Patris*. S. d., in-8°, 13 p. [N. Lb⁴¹ 325 g^r.]

Sur les subsistances.

6393. — PACHE, maire de Paris, à quelques jeunes gens. *Imp. C.-F. Patris*. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴¹ 4883.]

Avertissement comminatoire au sujet du recrutement.

6394. — Commune de Paris. 30 août 1793. *Imp. C.-F. Patris*. S. d., in-8°, 6 p. [Br. M. F. R. 633, 13.]

Réquisition des citoyens valides et inventaire des fusils de calibre dressé dans chaque section.

6395. — Commune de Paris. 31 août 1793. Compte rendu à la municipalité de Paris, par sa commission de bienfaisance, de l'administration qu'elle a eue, en vertu de la loi du 25 mai 1791, des biens et revenus appartenant à la classe indigente. *Imp. Stouper*. S. d., in-8°, 23 p. et un tableau. [Br. M. F. R. 617, 21.]

6396. — Commune de Paris. 13 septembre 1793. *Imp. Patris*. S. d., in-8°, 7 p. [Br. M. F. R. 615, 12.]

Envoi aux quarante-huit sections de la pétition des citoyens garçons boulangers et texte de cette pétition.

6397. — Le Maire de Paris à ses frères les propriétaires, fermiers et meuniers des départements voisins. (Paris, 16 septembre au H.) *Imp. C.-F. Patris*. S. d., in-8°, 7 p.

Signé : PACHE.

Sur la nécessité de continuer et d'accélérer l'envoi des subsistances.

6398. — Municipalité de Paris. 17 septembre 1793. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1^r.]

Fraudes des boulangers touchant le prix de la farine de luxe.

6399. — Commune de Paris. 18 septembre 1793. S. l. n. d., in-4°. 4 p. [Br. M. F. R. 8^r, 36.]

Fixation au 29 septembre du scrutin épuratoire du Conseil général dans la salle des Jacobins. P. 3-4, liste des administrateurs du département de Paris, avec leurs prénoms et adresses.

6400. — Département de Paris. Lettre du citoyen Moxoro, commissaire national, aux citoyens administrateurs du département de Paris. 24 septembre 1793. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3295^r.]

La lettre est datée de Saumur, 16 septembre 1793.

6401. — Commune de Paris. 21 septembre 1793. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ g^r.]

Exhibition des cartes civiques par les citoyens passé onze heures du soir.

6402. — Commune de Paris. 24 septembre 1793. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1154 g^r.]

Suppression des emblèmes de féodalité sur les harnais et les voitures.

6403. — Commune de Paris. 27 septembre 1793. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1154 g^r.]

Suppression du fouet et des autres châtimens corporels dans les maisons d'éducation, hospices et autres établissements.

6404. — Commune de Paris. 3 octobre 1793. In-folio plano [N. Lb⁴⁰ 1154 g^r.]

Démenti relatif à la prétendue réintégration au Temple de la « veuve Capet », détenue à la Conciergerie.

6405. — Commune de Paris. Copie de la lettre écrite au président du Conseil général de la Commune, par le citoyen RUSBERG, rue Traversière, n° 27. *Imp. C.-F. Patris*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 222.]

Dénonciation (imprimée par ordre du Conseil général du 4 octobre 1793) contre Dubarry, Michaux, Mallet, Moreau, Varlet, Debaune, sous le nom de Winter, entrepreneurs et agents des charrois des armées.

6406. — Mœurs publiques. Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations

du Conseil général. Du 4 octobre 1793, an II de la République française une et indivisible. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 223.]

Arrêté interdisant la circulation des filles publiques, la vente des tableaux, estampes, « reliés » ou livres obscènes, et prescrivant une surveillance sévère dont les vieillards, « comme ministres de la morale », étaient investis au même titre que les commissaires de police. L'affiche avait été imprimée à 3,000 exemplaires.

6407. — Commune de Paris. 5 octobre 1793. In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 4134 g*.]

Suppression des certificats de civisme accordés avant l'épurement du Conseil général et des comités révolutionnaires.

6408. — Comité de surveillance du département de Paris séant aux Quatre-Nations. Le 5 octobre 1793. *Imp. Patriotique. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3418.]

Signé : MOESSARD, président; GÉNOIS, secrétaire.

Avis relatif à la circulation des bons de deux et de trois sols.

6409. — Municipalité de Paris. 21 du premier mois de l'an II (12 octobre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 41*.]

Ordre aux comités révolutionnaires des sections d'arrêter les Anglais résidant dans l'étendue de leur arrondissement.

6410. — Commune de Paris. 23 du premier mois de l'an II (14 octobre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 4134 g*.]

Défense aux ministres de tous les cultes d'exercer leurs fonctions à l'extérieur des maisons destinées à ces cultes.

6411. — Département de Paris. Arrêté pour dénoncer à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire les administrateurs contre-révolutionnaires du département de 1791 et les membres du tribunal du 6^e arrondissement qui ont prononcé sur l'affaire du Champ de Mars. Du 24^e jour du premier mois de l'an II (15 octobre 1793). Séance publique. *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 4333.]

Dénonciation de Bailly et de ses collègues.

6412. — Municipalité de Paris. 26 du pre-

mier mois de l'an II (17 octobre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1*.]

Interprétation abusive de la loi sur le maximum.

6413. — Municipalité de Paris. 26 du premier mois de l'an II (17 octobre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1*.]

Rationnement des bons de sucre délivrés aux épiciers et aux limonadiers.

6414. — Municipalité de Paris. 26 du premier mois de l'an II (17 octobre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1*.]

Interdiction de laisser sortir de Paris les marchandises et denrées soumises au maximum.

6415. — Commune de Paris. Le 20^e jour du premier mois, an II de la République française (11 octobre 1793). Extrait du registre des délibérations du Conseil général. Caractères qui doivent distinguer les hommes suspects et à qui on doit refuser le certificat de civisme. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 224.]

Document capital dans sa brièveté. Le Conseil distingue douze cas de suspicion; le plus étrange est assurément le huitième (imprimé en italiques) : « Ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle. »

6416. — Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général, le 29^e jour du premier mois de l'an II de la République française, une et indivisible. (20 octobre 1793.) *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-folio plano.

Défense aux marchands de fermer boutique aux jours ci-devant appelés dimanches et permission de les ouvrir ou de les fermer à leur gré aux décadis.

6417. — Commune de Paris. Extrait du registre des délibérations du Conseil général. Le 29^e jour du premier mois de l'an II de la République française, une et indivisible. (20 octobre 1793.) *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 226.]

Arrêté concernant la réimpression des listes de la pétition des Huit mille et des Vingt mille, pour y avoir recours lors de l'épuration des comités révolutionnaires.

6418. — Municipalité de Paris. 29 du pre-

mier mois de l'an II. (20 octobre 1793.) In-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 4'.]

Règlementation de la vente du drap.

6419. — Commune de Paris. 29 du premier mois de l'an II. (20 octobre 1793.) In-folio plano. X. Lb⁹⁹ 1154 g'.]

Défense de faire aucun paiement à la veuve Saint-Germain, née Baudry, demeurant à Viry près Saumur, et lettre du Comité révolutionnaire de Saumur motivant cette mesure.

6420. — LULIER, agent national du district près le département de Paris, aux sociétés populaires. *Imp. de l'Agence nationale du district près le département de Paris. S. d., in-4°, 3 p.* [X. Lb⁹⁹ 980.]

Circularaire invitant les citoyens à s'occuper exclusivement de la défense du territoire.

6421. — Commune de Paris. 6 du deuxième mois de l'an II. (27 octobre 1793.) In-folio plano. X. Lb⁹⁹ 1154 g'.

Arrestation des citoyens suspects qui n'auraient pas dans l'étendue de leur arrondissement respectif.

6422. — Municipalité de Paris. 6 du deuxième mois de l'an II. (27 octobre 1793.) In-folio plano. X. Lb⁹⁹ 1154 g'.

Règlementation de la vente du suif.

6423. — Département de Paris. Arrêté concernant les signes de féodalité existants dans les maisons nationales ou ci-devant occupées par des émigrés dans lesquelles les scellés ne sont point levés. Extrait des registres des délibérations du directoire du 6^e jour du mois brumaire l'an II. (27 octobre 1793.) *Imp. Ballard. S. d., in-folio plano.* [X. Lb⁹⁹ 3210.]

6424. — Le Comité de surveillance du département de Paris aux comités de surveillance des quarante-huit sections de Paris, aux communes du département et aux sociétés populaires. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-4°, 3 p.* [X. Lb⁹⁹ 1384.]

Violent appel à l'envahissement des magasins « autrefois si abondants, aujourd'hui dénués en apparence des objets les plus essentiels » et dénonciation « des empoisonneurs qui apprennent

à leurs concitoyens des aliments et de boissons plus propres à nuire qu'à ranimer leurs forces ». Signé : MARCHAND, président ; DELESPINE, secrétaire.

6425. — Commune de Paris. Extrait des registres des délibérations du Conseil général. 6 brumaire an II (27 octobre 1793.) *S. l. n. d., in-folio oblong. P. 10073'.*

Brevet sur parchemin de la médaille décernée aux citoyennes « que leur zèle patriotique avait fait voler à Versailles » dans la journée du 5 au 6 octobre 1789.

6426. — Commune de Paris. Noidi brumaire an II. (30 octobre 1793?) *Imp. Patrie. S. d., in-8°, 8 p.* [Br. M. F. R. 615, 4.]

Sur l'emprunt forcé et la déclaration exigée de chaque citoyen touchant son revenu.

6427. — Paris. le 11 brumaire an II (1^{er} novembre 1793). La Commission des subsistances et approvisionnement de la République aux sociétés populaires. *S. l. n. d., in-4°, 1 p.* [Br. M. F. R. 78', 3.]

Signé : GOUJON, président de la Commission. Demande des tableaux de maximum fixés par les districts.

6428. — Commune de Paris. Primidi deuxième décade, brumaire an II (1^{er} novembre 1793). In-8°, 19 p. [X. Lb⁹⁹ 1154 m'.]

P. 1, arrêté votant l'impression de l'*Eloge* de Chaliar, dont le président donne lecture. P. 3, *Eloge funèbre de Chaliar assassiné judiciairement, le 16 juillet, par les aristocrates de Lyon, aujourd'hui Ville-Affranchie, prononcé par DORFEUILLE, président de la Commission de justice populaire, sur la place de la Liberté, ci-devant place des Terreaux, P. 12. Exposé simple et vrai des derniers moments du citoyen Chaliar* (signé, p. 16 : LASATASSE, viciaire de la métropole [de Lyon] et suivi de la lettre de Chaliar écrite quelques minutes avant sa mort (et certifiée conforme par le même).

Sur les éditions lyonnaises de cet *Eloge* et sur la fête où il fut prononcé, voir une longue note de la *Bibliographie historique de la ville de Lyon* de P.-M. Gonon, n° 1450.

6429. — Département de Paris. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 brumaire an II, jour de la Raison (7 novembre 1793). *Imp. Ballard. S. d., in-4°, 6 p.* [X. Lb⁹⁹ 1336.]

Abjuration de GOBEL, évêque métropolitain de Paris; BOTNEAUX, curé de Vaugivard; LA-

BROSSE, vicaire de Saint-Paul; DENOUX, VOISARD, GENAIS, LABOBEY, DHERBÈS, PRIQUELET, LAMBERT, BOUILLOTTE, DESLANDES, DELACROIX, TOURNAIRE et TELMONT, vicaires métropolitains; et nomination de deux commissaires (Peyraud et Lemit) chargés de déterminer le programme de fêtes civiques mensuelles en l'honneur de la Liberté.

6430. — Commune de Paris. 17 brumaire an II (7 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 g*.]

Ouverture d'un registre destiné à recevoir les déclarations des citoyens « desirieux d'abjurer la qualité de prêtre ».

6431. — Commune de Paris. Nonidi de la deuxième décade de brumaire an II (9 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 g*.]

Autorisation aux comités révolutionnaires de chaque section qui aura déclaré « ne reconnaître que le culte de la Liberté et de la Raison », de s'emparer du mobilier se trouvant dans chaque église, d'en dresser l'état et de le remettre à la Commission des monuments nationaux.

6432. — Commune de Paris. Nonidi de la deuxième décade de brumaire an II (9 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 g*.]

Ampliation du décret de la Convention prescrivant la réception des orphelins de la patrie dans la Société des Jeunes Français jusqu'à l'organisation de l'instruction publique.

6433. — Commune de Paris. 1^{er} de la troisième décade de brumaire an II (11 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 g*.]

Dénonciation par la section du Finistère des marchands qui établissent une différence de qualité entre les marchandises délivrées au *maximum* et celles qui leur sont payées au-dessus.

6434. — Département de Paris. 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1138*.]

Adhésion à un arrêté du Conseil général du district de *Franciade* (Saint-Denis) portant que le tjuotement serait désormais employé dans son administration et sa correspondance, et invitation aux sections de Paris à se conformer au même usage.

6435. — Commune de Paris. Quartidi de

la troisième décade de brumaire an II (14 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 g*.]

Invitation à ne former qu'une seule société populaire par section.

6436. — Commune de Paris. 25 brumaire an II (15 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 g*.]

Mesures contre les filles publiques.

6437. — Commune de Paris. 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 g*.]

Épuration du corps des canoniers de Paris par eux-mêmes et interdiction de former des compagnies supplémentaires.

6438. — Commune de Paris. 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 g*.]

Arrêté relatif aux passeports accordés à d'anciens prêtres et aux certificats de civisme que doit accompagner cette déclaration.

6439. — Commune de Paris. 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 g*.]

Défense aux citoyens employés du ministère de la Marine de célébrer aucune fête civique en l'honneur de Marat et de Le Peletier avant leur épuration.

6440. — Commune de Paris. 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 m*.]

Arrêté prescrivant qu'aucun signe matériel, quel qu'il soit, ne sera élevé dans aucun temple; que la saine morale et les principes républicains sont les seules choses qui doivent frapper non les yeux, mais [et] les oreilles, mais l'esprit.

La section des Quinze-Vingts avait demandé que le Conseil général consacrer l'église Saint-Antoine à la Liberté et y fasse élever un autel sur lequel brûlerait un feu perpétuel entretenu par de jeunes vestales.

6441. — Commune de Paris. 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1134 g*.]

Mesures à prendre pour le soulagement des vieillards, des indigents et des infirmes de chaque section.

6442. — Commune de Paris. 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1154 g^r.]

Convocation mensuelle des commissaires de police et envoi de leurs observations respectives au Conseil général.

6443. — Commune de Paris. 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In-folio plano. N. Lb⁴⁰ 1154 g^r.]

Au sujet de la découverte faite par la citoyenne Simon, du lycée des Arts, d'un moyen de décomposer le papier écrit ou imprimé et d'en composer un nouveau, la Commune propose : 1^o l'envoi d'une pétition à la Convention nationale pour lui demander de décréter que « tous les livres mystiques, de jurisprudence (sic), ce fatras de volumes entassés par la superstition et l'erreur, et tous ceux qui ne sont propres qu'à être brûlés » serviront à faire un nouveau papier ; 2^o la suspension jusqu'à nouvel ordre du brûlement des papiers et titres féodaux ; 3^o la mention civique de la citoyenne Simon au procès-verbal et par voie d'affiches.

6444. — Département de Paris. Copie d'une lettre écrite au directoire du département de Paris par le ministre de l'Intérieur (PARÉ). 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3295^r.]

Ordre de transférer, sous un délai de quinze jours, dans les prisons et maisons d'arrêt établies par la loi les citoyens détenus dans des maisons qui ne sont ni prisons, ni maisons d'arrêt.

6445. — Commune de Paris. 11 frimaire an II (1^{er} décembre 1793). *Imp. Patris, S. d.*, in-4^e, 2 p. [*Br. M. F. R. 8^e, 31.*]

Fixation au primitif nivôse (21 décembre), de l'audition des comptes des quarante-huit sections de la Commune du 10 août.

6446. — Commune de Paris. 11 frimaire an II (1^{er} décembre 1793). In-4^e, 4 p. N. Lb⁴⁰ 1154 m^r.

Renouvellement des certificats de civisme et conditions exigées pour leur obtention.
Voyez le numéro suivant.

6447. — Commune de Paris. 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In-folio plano [N. Lb⁴⁰ 1154 g^r.]

Arrêté rapportant celui du 11 frimaire précédent sur les certificats de civisme et prescrivant

que ces certificats seront de nouveau visés par les comités révolutionnaires régénérés.
Voyez le n^o 6450 ci-dessous.

6448. — Département de Paris. Salpêtres. Adresse aux citoyens pour l'extraction de tout le salpêtre. 18 frimaire an II (8 décembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3295^r.]

Proclamation précédant le décret de la Convention du 14 frimaire (4 décembre), relatif aux poudres et salpêtres.

6449. — Municipalité de Paris. Nonidi de la deuxième décade de frimaire an II (9 décembre 1793). Subsistances et approvisionnements de la Commune de Paris. Halles et marchés. In-8^o, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 1181 p^r.]

6450. — Commune de Paris. Primitif troisième décade frimaire an II (11 décembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1154 g^r.]

Affiche reproduisant une partie du n^o 6447 et ajoutant que les certificats de civisme visés par les comités seraient accordés par le Conseil général.

6451. — Commune de Paris. 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In-8^o, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1154 m^r.]

Enregistrement des étrangers arrivant à Paris et délivrance de billets pour obtenir du charbon et du bois.

6452. — Commune de Paris. Fête civique en l'honneur de Chalier, martyr de la liberté. Arrêté du Conseil général du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). *Imp. Patris, S. d.*, in-4^e, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 4337.

6453. — Département de Paris. 27 brumaire an II (17 décembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1158^r.]

Arrêté chargeant tous les bons citoyens et spécialement les comités révolutionnaires de veiller à la conservation des objets d'art placés dans les édifices ci-devant consacrés au culte catholique jusqu'à ce que le déplacement en ait été ordonné par la Commission des monuments.

6454. — Commune de Paris. 29 frimaire an II (19 décembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1154 g^r.]

Annulation des passeports non visés par la municipalité dans un délai de trois mois.

6435. — Commune de Paris. 2 nivôse an II (22 décembre 1793). In-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Rationnement du pain.

6436. — Municipalité de Paris. Subsistances. 13 nivôse an II (2 janvier 1794). [N. Lb⁹⁹ 1178*.]

Annonce de la prochaine arrivée de mille pains de sucre envoyés par le citoyen Commard, raffineur à Villeneuve-Saint-Georges, « l'un des plus zélés approvisionneurs de la Commune ».

6437. — Commune de Paris. 18 nivôse an II (7 janvier 1794). In-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Rappel de l'arrêté sur la répression de la débauche et du libertinage, « ces deux monstres impurs qui relèvent de nouveau leur tête hideuse ». Voyez ci-dessus, n° 6406.

6438. — Municipalité de Paris. Le 10 janvier an II de la République. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-8°. [N. Lb⁹⁹ 208.]

Dénonciation à Chaumette d'un arrêté du département de la Haute-Loire et envoi d'un arrêté de la Société des Amis de l'égalité du *Puy* reniant toute solidarité avec les Jacobins de Paris.

6439. — Commune de Paris. 24 nivôse an II (13 janvier 1794). La Commission des subsistances et approvisionnements de la République aux administrateurs des départements, districts et municipalités et à tous les citoyens. *S. l. n. d.*, in-4°. 16 p. [*Br. M. F. R. 9**, 12.]

6440. — L'Agent national du district près le département de Paris aux sections et sociétés populaires. 27 nivôse an II (16 janvier 1794). *Imp. de l'Agence nationale. S. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁹⁹ 1338.]

Signé : LULIER.

Sur la fourniture du bois propre à confectionner le salpêtre.

6441. — Commune de Paris. Primiidi 1^{er} pluviôse an II (20 janvier 1794). In-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Injonction aux marchands de comestibles d'ouvrir leurs boutiques les jours de décade.

6462. — Département de Paris. 15 pluviôse an II (3 février 1794). In-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 1158*.]

Arrêté ordonnant à l'agent national du district de Paris de veiller à l'exécution de la loi du *maximum*, notamment en ce qui concerne les marchands bouchers.

6463. — Commune de Paris. 16 pluviôse an II (4 février 1794). In-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 1154 g*.]

Interdiction de réclamer un sou par bon pour le bois, comme l'exigeaient quelques sections.

6464. — Agence nationale du district près le département de Paris, 18 pluviôse an II (6 février 1794). *Imp. de l'Agence nationale. S. d.*, in-4°, 8 p. [*Br. M. F. R. 7**, 10.]

Signé : LULIER.

Extraction et lessivage du salpêtre dans les maisons particulières.

6465. — Le Comité de surveillance du département de Paris à ses concitoyens, séant rue de la Convention nationale, 18, vis-à-vis Saint-Roch (20 pluviôse an II (8 février 1794)). *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 4737.]

Invitation à se mêler des agitateurs.

Signé : MARCHAND, MOESSARD, GUIGUE jeune, FOURNEROT, CHÉRY, DESBOUVE, LÉCRIVAIN, FRANCHET, GENON, HARDY, NICOLAS, LOYS, CLÉMENCE, DELESPINE.

6466. — Extrait de l'arrêté de la Commission des subsistances et approvisionnements de la République, séante à Paris, en date du 27 pluviôse an II (15 février 1794). *Vermeuil, imp. Lacroix. S. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁹⁹ 3706.]

Voyez le n° 6459 ci-dessus.

6467. — Convention nationale. Discours prononcé par le citoyen CHAUMETTE, au nom de la Commune de Paris, le décadi 30 pluviôse an II (18 février 1794), à la fête célébrée à Paris, en réjouissance de l'abolition de l'esclavage. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 22 p. [N. Lc⁹⁸ 703.]

6468. — Égalité, liberté. Extrait des registres du Comité de salut public de la

Convention nationale, du 9^e jour de ventôse an II de la République (27 février 1794). *S. l. n. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁹¹ 1001.]

Approbation de l'arrêté du représentant Isore, relatif à l'approvisionnement de Paris.

6469. — Commune de Paris. 12 ventôse an II (2 mars 1794). In-folio plané. [N. Lb⁹⁰ 1154 g^o.]

Mesures relatives à la location, à l'occupation et au déménagement des logements et maisons.

6470. — Discours prononcé à la Convention nationale, dans la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794), sur les mouvements que les malveillants veulent exciter à Paris à l'occasion des subsistances, par J.-L. TALLIEN. *Paris, imp. Guérin. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Le⁸⁸ 724.]

À la suite du titre, on trouve ce *Nota* :

« Ce discours ayant été improvisé, il doit nécessairement s'y trouver beaucoup d'imperfections pour lesquelles on réclame l'indulgence du lecteur. »

6471. — Municipalité de Paris. 16 ventôse an II (6 mars 1794). In-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1.]

Répartition entre les sections de 450 barils de pain salé et en saumure.

6472. — Commune de Paris. 17 ventôse an II (7 mars 1794). In-folio plano [N. Lb⁹⁰ 1154 g^o.]

Instruction sur la culture des jardins de luxe. Voyez le numéro suivant.

6473. — Commune de Paris. 23 ventôse an II (13 mars 1794). DELESPINE aux membres composant la Commission des jardins de luxe. *S. l.*, in-8^o, 3 p. [Br. M. F. R. 615, 6.]

Le Conseil général arrête en principe qu'il sera défendu à tout soumissionnaire, pour les jardins de luxe à mettre en culture, de sous-louer la portion de terrain qui lui sera adjugée.

6474. — Commune de Paris. 23 ventôse an II (13 mars 1794). *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-4^o, 4 p. [Br. M. F. R. 8^o, 48.]

Règlement du mode de paiement des pensions, indemnités et secours accordés aux défenseurs de la patrie.

6475. — Commune de Paris. Séance du 27 ventôse de l'an II (17 mars 1794). Arrêté portant que le Conseil général de la Commune accompagnera les élèves de la République, pour la fabrication des poudres et salpêtres et la fonte des canons, qui doivent porter, décadi prochain, leurs premiers travaux à la Convention nationale. *S. l. n. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁹⁰ 1339.]

Signé : AVRIL.

6476. — Commune de Paris. Avis aux citoyens. *Imp. C.-F. Patris. S. d.* (1794), in-folio plano. [N. Lb⁹¹ 4818.]

Invitation, par application de la loi du 23 ventôse (13 mars 1794), à dénoncer les conspirateurs et les individus mis hors la loi et à déposer dans les sections les sabres de trente pouces de lame et au-dessus qui devaient être transmis à la Maison-Commune, avec l'état des noms de ceux qui les avaient apportés.

6477. — Département de Paris. Copie d'une lettre écrite le 30 ventôse an II (20 mars 1794), par le ministre de l'intérieur (PARÉ) au président du département de Paris. 1^{er} germinal (21 mars). In-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 3295^o.]

Interdiction du séjour de Paris aux réfugiés des « pays révoltés » (Vendée).

6478. — Commune de Paris. 9 germinal an II (29 mars 1794). In-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1154 g^o.]

Invitation à dénoncer ceux qui cherchaient à égarer l'opinion sur les martyrs de la liberté « en jetant quelques louches (*sic*) sur leur conduite ».

6479. — Municipalité de Paris. 18 germinal an II (7 avril 1794). In-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1^o.]

Vente de foin et de paille déposés au ci-devant couvent des Chartreux.

6480. — Municipalité de Paris. 29 germinal an II (18 avril 1794). Viande. In-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1^o.]

Règlement des distributions de viande sur pied.

6481. — Commune de Paris. 17 floréal an II (6 mai 1794). Copie de la lettre de la

commune de *Paris*, chef-lieu du département des Basses-Pyrénées. *Imp. Paris. S. d., in-4^o, 7 p. [Br. M. F. R., 8^o, 30.]*

Envoi de 78,081 livres de lard, jambon et cuisses d'oies

6482. — Convention nationale. Adresse de la municipalité de Paris à la Convention (27 floréal an II-16 mai 1794).

Félicitations sur la reconnaissance de l'Être suprême.

Voyez tome 1^{er}, n^o 4246.

6483. — Commune de Paris. 4 prairial an II (23 mai 1794). In-4^o, 3 p. N. Lb⁶⁰ 1154 m^o.]

Lecture et publication d'une adresse de la commune de *Beaucaire*.

6484. — Municipalité de Paris. 6 prairial an II (25 mai 1794). Au commerce. In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1^o.]

Sur les difficultés de l'approvisionnement.

6485. — Municipalité de Paris. 16 prairial an II (4 juin 1794). In-folio plano [N. Lb⁶⁰ 1^o.]

Mesures d'ordre public pour le passage de la Seine le jour de la fête de l'Être suprême.

6486. — Commune de Paris. 21 messidor an II (9 juillet 1794). In-folio plano. [N. Lb⁶⁰ 1154 g^o.]

Répartition sous dix jours des 10 millions de secours décrétés le 13 nivose par la Convention nationale.

6487. — Département de Paris. Copie d'une lettre écrite aux administrateurs du département de Paris par la Société populaire de *Vezelay*. Extrait du registre des délibérations du directoire du département de Paris, séances publiques des 21, 23 et 25 thermidor an II (8, 10 et 12 août 1794). *Imp. Ballard. S. d., in-4^o, 12 p. [N. Lb⁶⁰ 1340.]*

L'intitulé ci-dessus est la reproduction du titre de départ, mais la même brochure renferme aussi des adresses de la Société populaire et du

conseil général de la commune de *Toulouse*, de la Société populaire de *Laigle* (Orne), de la Société populaire de *Libreville* (Charleville), de la Société des Amis de la Constitution de 1793 d'*Agen*, de la Société populaire et montagnarde régénérée de *Vesoul*, de la Société populaire de *Ham*, des administrateurs du district de *Béziers*, de la Société montagnarde épurée de *Mende*.

Adhésions à l'acte du 9 thermidor.

6488. — Département de Paris. Extrait du registre des délibérations du 25 fructidor an II (11 septembre 1794). Séance publique. In-folio plano [N. Lb⁶⁰ 1159^o.]

Délivrance des certificats de civisme par les comités de sections.

6489. — Département de Paris. La Convention nationale au peuple français. Du 18 vendémiaire an III de la République française une et indivisible (9 octobre 1794). *Imp. Ballard. S. d., in-4^o, 8 p. [N. Lb⁶⁰ 229.]*

Proclamation dirigée contre la faction de Robespierre et les Jacobins.

6490. — Département de Paris. Extrait du bulletin de la Convention nationale, séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794). *Imp. Ballard. S. d., in-4^o. [N. Lb⁶⁰ 1341.]*

Allocution d'une députation du département de Paris et réponse du président de la Convention, au sujet du 9 thermidor et de la translation des cendres de J.-J. Rousseau au Panthéon.

6491. — Département de Paris, le 18 nivôse an III [7 janvier 1795]. Le Président du département aux comités civils des quarante-huit sections. *S. l. n. d., in-4^o, 4 p. [N. Lb⁶⁰ 1342.]*

Signé (à la main) : L. LEMT.

Sur l'inscription des jeunes citoyens comme élèves des écoles révolutionnaires de navigation et de canonage maritimes, décrétée par la loi du 11 nivose.

6492. — République française. Décret qui ordonne la mention honorable de l'adresse présentée à la Convention nationale par les administrateurs au département de Paris. Du 2 prairial an III, (21 mai 1795.) *Imp. de la République, prairial an III, in-8^o, 3 p. [Br. M. F. R., 628, 17.]*

Cette adresse présentée à la Convention durant l'insurrection de prairial et reproduite dans le

texte, est intitulé : *Les Administrateurs du département de Paris à la Convention nationale.*

4 Décimée par la réaction thermidorienne, la Commune de Paris, sans être virtuellement abolie, traîna une existence précaire jusqu'à la loi du 14 fructidor an II (31 août 1794) qui instituait la Commission des administrations civiles recrutées dans le sein même de la Convention. Les quelques actes de cette période dont le texte nous est parvenu ne portent plus l'en-tête de la Commune, mais celui du département, et bientôt ce dernier vestige des dénominations adoptées par l'Assemblée constituante dut faire place d'abord à la Commission administrative de police (loi du 26 vendémiaire an III-17 octobre 1794), puis au Bureau central du canton de Paris (loi du 19 vendémiaire an IV-10 octobre 1796), remplacé lui-même en l'an VIII

par la Préfecture de la Seine et la Préfecture de police. La notice préliminaire de ce volume renferme sur ces diverses phases de notre histoire municipale des détails auxquels je prie le lecteur de bien vouloir se reporter. Ainsi que le prescrivaient leur titre et la délimitation de leurs fonctions, la Commission de police et le Bureau central n'eurent guère à prendre que des arrêtés exclusivement administratifs dont on trouvera le détail dans divers chapitres du tome III. Par contre, il m'a paru nécessaire de grouper à la fin du présent chapitre les pièces (autres que les arrêtés décrits plus haut) relatives aux subsistances, et aussi les propositions de la municipalité touchant l'acquisition des domaines nationaux et ecclésiastiques, puisque les chapitres V et VI contiennent les délibérations des districts et des sections appelées à les discuter, au même titre que la question de l'étendue du département de Paris, ou celle de l'indemnité du maire et des officiers municipaux.

§ 4. — Questions soumises aux délibérations des districts et des sections.

A. — LOIS, DÉCRETS, TARIFS, ÉCRITS DIVERS RELATIFS AUX SUBSISTANCES.

La crise de 1788-1789, due à la rareté des subsistances, a provoqué un grand nombre d'écrits dont on a vu la nomenclature, tome I^{er}, nos 1298-1378, et qu'il serait superflu de rappeler ici. À l'exception des cinq premiers numéros, la série suivante est entièrement relative aux difficultés de toute nature que les mêmes causes suscitèrent périodiquement depuis 1790 jusqu'à la fin de la Révolution.

6493. — Observations sur les moyens de prévenir à Paris la disette des grains, adressées au Comité des subsistances de l'Assemblée nationale, servant de suite à diverses lettres écrites sur la marine, par M. DAVID LE ROY, *S. l. n. d.*, in-8^o, 23 p. et 1 pl.

On lit au bas du titre de départ (il n'y a pas de titre) : Extrait du *Journal de physique* du mois d'août 1789. La pl. (anonyme, mais également datée d'août 1789) représente les divers modèles de navires et de voiles comparés au *Vauquoy* dont D. Le Roy préconise l'emploi. Voyez le n^o 6498 ci-dessous.

6494. — De par le maire de Paris. Ordonnance de police municipale concernant la vente des fruits sur les porcs. Du ven-

dredi 4 septembre 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4^o, 6 p.

Discours d'ETHIS DE CORNY et ordonnance signée : BAILLY.
Bibliothèque Paul Lacombe.

6495. — Délibération de la communauté des boulangers (21 septembre 1789). *Imp. Quillou*, 1789, in-4^o, 4 p. [A. X., Y. 10002]

Dénonciation de deux articles parus dans les journaux intitulés *Paris et Versailles* (n^o 51) et *Journal de la Ville* (n^o 51), et nomination de commissaires chargés de vérifier la qualité des farines mises en vente à la Halle neuve.
Voyez le numéro suivant.

6496. — Représentation de la communauté des maîtres boulangers de la ville aux soixante-et-un districts composant la-dite ville (22 septembre 1789). *Paris, N.-H. Nyon*, 1789, in-4^o, 8 p. [A. X., Y. 40002]

À l'ex. des Archives sont jointes les pièces de la procédure engagée contre le sieur BOUDIER, maître boulanger, accusé d'être l'auteur de cette brochure et incarcéré au Châtelet. De l'interrogatoire de Nyon, il résulte que Boudier avait tout au moins relu les épreuves de ce factum.

Voir la note du *Répertoire* de M. A. Tuetey, I. 3210, et les *Mémoires* de Bailly, tome II, p. 388.

6497. — Études économiques sur le XVIII^e siècle. Les Prix en 1790, par LÉON BIOLLEY. Paris, *Guillaumin et C^e*, 1886, in-8^o, 2 ff., VIII-508 p. et 1 f. non ch. [N. Lb³⁹ 11364.]

6498. — Lettres à M. Franklin sur la marine et particulièrement sur la possibilité de rendre Paris port, précédées de Recherches sur les moyens d'y prévenir la disette des grains. Seconde édition, corrigée et augmentée, par M. DAVID LE ROY, de l'Académie des Belles-Lettres, de celles de Marine, d'Architecture, de la Société philosophique américaine, de celle des Antiquaires de Londres et de l'Institut de Bologne. Paris, chez l'auteur, *cour du vieux Louvre*; Barrois l'aîné, 1790, in-8^o, 2 ff., 98 p. et 1 pl. [N. Lf⁶⁹ 38.]

P. 1, Introduction. *Des Moyens de prévenir la disette des grains dans la capitale et de les répartir promptement, également, dans les provinces du royaume.* — P. 15, Première Lettre. *Des Moyens de perfectionner la navigation des fleuves en général.* — P. 25, Seconde Lettre. *Des Proportions, de la Structure et de la Voiture qu'on devrait préférer pour les naupotames.* — P. 33, Troisième Lettre. *Du Premier Naupotame qui ait été construit et des Epreuves qui en ont été faites en 1787, pendant l'équinoxe d'automne, au milieu de la Manche et en remontant la Seine depuis son embouchure jusqu'à Paris.* — P. 66, Quatrième Lettre. *De la Grandeur qu'il faudrait donner au naupotame qui ferait avec le plus d'avantage une navigation continue de Paris à divers ports et des naupotames qui iraient de cette ville à Pondichéry.* — P. 77, Cinquième Lettre. *Des Moyens de simplifier et de perfectionner la voiture des vaisseaux.* — P. 87, Sixième Lettre. *De l'Usage que les habitants de la capitale pourraient faire des naupotames, des yachts, des gondoles et des canots.* — P. 95, Post-Scriptum. (Annonce d'un projet de souscription « pour rendre Paris port ».)

6499. — Projet de subsistance, concernant la salubrité de la viande, par suite la diminution du prix de ce comestible, l'augmentation des bestiaux et la salubrité du lait. Adressé à Messieurs tenant le Comité de subsistance, à l'Hôtel de Ville de Paris. *Rue du Hurepoix, n^o 25.* S. d., in-8^o, 7 p. [Br. M. F. R., 478, 17.]

Signé : LORDEREAU.

6500. — Preuves évidentes de nouveaux accaparements de grains par les anciens auteurs de la disette de 1789. *Provins, imp. Guérard*, 1790, in-8^o, 8 p. [N. Lb³⁹ 9288.]

Contre Vauvilliers, Mitoufflet, Saint-Priest, etc.

6501. — Réclamation d'un citoyen électeur de 1789 et de 1790, pour une organisation dans le commerce des grains. Paris, *imp. du Journal gratuit.* S. d., in-8^o, 7 p. [Br. M. F. R., 292, 24.]

Signé : L.-J. BOURDON, ancien premier commis des finances.

6502. — Mémoire sur la nécessité de l'établissement d'un régime particulier pour la vente de la marée, présenté au Corps municipal au nom du département des Subsistances, par M. LESGUILLEZ, l'un des administrateurs. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8^o, 1 f. et 17 p.

6503. — Rapport et Projet de décret présentés à l'Assemblée nationale, le 10 décembre 1791, au nom des Comités d'agriculture et de commerce réunis, sur plusieurs adresses et pétitions relatives aux subsistances, par M. MOSNERON aîné, du département de la Loire-Inférieure. Imprimés par ordre de l'Assemblée nationale et ajournés à jeudi. *Imp. Nationale.* S. d., in-8^o, 12 p. [N. Le³³ 3 S.]

Voyez le numéro suivant.

6504. — Observations rapides sur le rapport de M. Mosneron, par la Société des ci-devant commissaires pour les subsistances. *Imp. Limodin.* S. d. (1791), in-8^o, 7 p. [N. Lk⁷ 6604.]

Signées : J.-A. LAVAU, DE JOLLY, BERTHAULT, etc.

6505. — Articles relatifs à l'approvisionnement et consommation de Paris et aux lois sur les grains en Toscane, par M. l'abbé TESSIER, de l'Académie des sciences. Paris, *imp. de l'Institution des sourds-muets, près l'Arsenal*, 1792, in-4^o, 1 f. et 38 p. [N. Lk⁷ 6612.]

6506. — Ne me faites pas mettre mon

bouquet de travers. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [P. 12030*.]

A propos des pillages chez les épiciers et contre les jacobins.

6507. — Municipaux ! donnez-nous donc du pain, ou le Cri du désespoir. *Imp. des indigents. S. d.* (1792), in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 10189.]

6508. — Les Administrateurs des subsistances au Corps municipal. (15 décembre 1792.) *Imp. C.-F. Patris*, in-4°, 12 p.

Signé (p. 10) : COUSIN, JULLIEN, AUBERT, POUPET, ALLNARD et PORRO.
« Objet neuf ; à lire ». (Note manuscrite ancienne sur l'exemplaire appartenant à M. Paul Lacombe.)

6509. — Mémoire sur la fixation du *maximum* du prix des grains dans toute la France, remis au Comité d'agriculture de la Convention nationale, l'an 1^{er} de la République. *Imp. Choignieau frères. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb³¹ 2416.]

Voyez le numéro suivant.

6510. — Convention nationale. Opinion de Moxoro, administrateur et membre du directoire du département de Paris, sur la fixation du *maximum* du prix des grains dans l'universalité de la République française. Imprimée par ordre des Comités d'agriculture et de commerce de la Convention nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 14 p. [V. Lc³⁸ 2461.]

6511. — Pétition individuelle à l'Assemblée nationale, par un très grand nombre de citoyens des diverses sections de la capitale, sur les subsistances. *Imp. Limodin. S. d.* (1793), in-8°, 16 p. [Br. M. F. R. 478, 16.]

6512. — Mémoire pour les subsistances *Imp. des 86 départements. S. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb³¹ 2889.]

Signé : MARTRE.

6513. — Donnez-nous du sucre. Avis plus intéressant qu'on ne pense. Quatrième entree de Tranche-Montagne, Brise-Raison

et d'un philosophe. *Imp. des Droits du peuple, rue de la Loi. S. d.* (1793), in-8°, 8 p. [Br. M. F. R., 20, 2.]

6514. — Projet du décret pour faire cesser la détresse et le haut prix des subsistances, par le citoyen L. J. BOURBOIS, auteur d'un projet d'organisation générale en cette partie, imprimé en 1785, sous le titre de « Projet nouveau, sur la manière de faire utilement en France le commerce des grains. » *Imp. J. Girouard. S. d.* (1793), in-8°, 4 p. [Br. M. F. R., 478, 4.]

Voyez le numéro suivant et le n° 650 ci-dessus.

6515. — Adresse aux membres de la Convention nationale. *Imp. Pain. S. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R., 478, 6.]

Signé : L. J. BOURBOIS
Sur les subsistances.

6516. — Observations importantes sur la vente des farines à la Halle, par J.-B. PORPARD, notable adjoint de la Commune de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R., 478, 13.]

6517. — [Affiche relative aux subsistances, commençant par ces mots : « La subsistance du peuple est un besoin de tous les jours... »] *Imp. Gorsas. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³¹ 3203.]

D'après le catalogue de la B. N.

6518. — Convention nationale. Rapport du 26 juillet 1793 sur les accapareurs, par COLLOT D'HERBOIS. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Le³⁸ 349.]

Voyez le numéro suivant.

6519. — Loi contre les accapareurs Du 27 juillet 1793, précédée d'un Rapport de COLLOT D'HERBOIS. *Guilhemat. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 3202.]

6520. — Liste des citoyens commissaires pour l'exécution de la loi sur l'accaparement. *Imp. L. Potier, 1793*, in-folio oblong. [N. Lb³¹ 1779.]

Divisée par sections, noms et demeures.

6521. — Convention nationale. Premier Discours prononcé à la Convention nationale, le 20 août 1793, par le citoyen RAFFRON, député de Paris, sur la nécessité de taxer les marchandises. Imprimé par ordre de la Convention nationale. — Second Discours prononcé à la Convention nationale, le 31 août 1793, par le citoyen RAFFRON, sur la taxe des choses nécessaires à la vie ou de la Police du commerce intérieur ou des choses de consommation. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 6 p. [X. Le³⁸ 433.]

6522. — Adresse à la Commune de Paris et Projet de règlement sur les comestibles et le *maximum* rédigé par la majorité des quarante-huit sections. *Imp. Boulevard. S. d.*, in-4°. 1 f. et 20 p. [X. Lk⁷ 6616.]

Signée : VERA, président, section Bon-Conseil; MULET, section de la Réunion; JOURNEL, de la section de l'Arseual, commissaires. et THIBAUT, section du Mont-Blanc, secrétaire.

6523. — Département de Paris. Subsistances. Extrait du registre des délibérations du Conseil général du département, du mercredi 11 septembre 1793. *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 3211.]

Le projet de rédaction présenté par L.-P. DUFOURNY est intitulé : *Les Hommes libres du département de Paris à leurs tendres frères, les hommes libres d'Eure, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise et Gonesse (sic), en la personne de leurs magistrats.*

6524. — Tableau du *maximum* des denrées et marchandises stipulées dans l'article 1^{er} de la loi du 29 septembre 1793, l'an II de la République française. *Imp. C.-F. Patris. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴¹ 4874.]

6525. — Mémoire sur les subsistances, par L.-J. BOURDON, ancien administrateur des Subsistances de la Commune de Paris. *Imp. de la Société des jeunes Français. S. d.*, in-8°, 16 p. [X. Lb⁴¹ 3394.]

6526. — Convention nationale. Projet de décret présenté à la Convention nationale (le 2 octobre 1793), au nom de la commission des Six, par le citoyen OSSELIN, député du département de Paris. Imprimé par

ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 12 p. [X. Le³⁸ 482.]

Contre les accapareurs.

6527. — Tarif des denrées et des marchandises de première nécessité, dressé par la municipalité de Paris, en exécution de la loi de la Convention nationale (9 vendémiaire an II-30 septembre 1793). *Imp. Gueffier jeune. S. d.*, in-4°, 8 p. non chiffrées. [X. Lb³⁰ 1329.]

6528. — Tarif général de toutes les denrées de première nécessité taxées par le Corps municipal de Paris, d'après le décret de la Convention nationale. *Paris, imp. Galletti. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb⁹⁹ 4330.]

6529. — Tableau du *maximum* des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue de la Commune de Paris. N° 1. [X. Lb⁴⁰ 4331.]

6530. — N° II. Tableau du *maximum* des vins qui se consomment ordinairement dans l'étendue de la Commune de Paris. *S. l. n. d.*, in-4°, 19 p. [X. Lb⁹⁹ 4332.]

6531. — *Maximum*. Instruction aux habitants de Paris sur l'exécution de la loi du *maximum*, par l'agent national provisoire près le département de Paris, faisant fonctions de district. *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴¹ 3777.]

Signé : CONCEDEUET.
Voyez le numéro suivant.

6532. — *Maximum*. Instruction aux habitants de Paris... *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁴¹ 3777 A.]

6533. — Département de Paris. *Maximum*. Fruits secs. (10 germinal an II-30 mars 1794.) *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴¹ 4819.]

Tableau contresigné par CONCEDEUET, agent national provisoire.

6534. — Municipalité de Paris. Département des subsistances. Charbon de terre. Du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). *Imp. Lottin, an II*, in-folio plano. [X. Lb⁹⁹ 3264.]

6535. — Municipalité de Paris. Département des subsistances. Au commerce. Du 6 prairial an II (25 mai 1794). *Imp. Lottin, an II*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3264.]

Publication d'une lettre de la commission du commerce et approvisionnements de la République, datée du 24 floréal (13 mai), relative aux accapareurs.

6536. — Municipalité de Paris (29 prairial an II-17 juin 1794). In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1°.]

Réglementation de la vente des agneaux et de la volaille.

6537. — Municipalité de Paris. Département des subsistances. Charbon de bois. Du 3 messidor an II (21 juin 1794). *Imp. Lottin, an II*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3264.]

6538. — Agence nationale du district près le département de Paris. Extraits du registre des arrêtés du Comité de commerce et approvisionnements de la Convention nationale du 23 messidor an II (11 juillet 1794). *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3270°.]

Mesures prises pour empêcher la destruction des toues, barques et bateaux en provenance de la Loire et amenés à Paris pour l'approvisionnement.

6539. — Convention nationale. Rapport sur l'approvisionnement de Paris, fait au Comité de salut public, par Isoné, représentant du peuple. Imprimé par ordre de la Convention nationale. (26 messidor an II-14 juillet 1794.) *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 18 p. [N. Lc³⁸ 854.]

6540. — Municipalité de Paris. 6 thermidor an II (24 juillet 1794). In-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1°.]

Réglementation de la vente du porc frais.

6541. — Municipalité de Paris. Département des subsistances et approvisionnements. Division de la navigation, bois, charbons, boucheries, halles et marchés. Au Palais de Justice, cour Neuve, escalier

des Lions. Du 12 thermidor an II (30 juillet 1794). *S. l. n. d.*, petit in-folio plano

Circulaire signée : CHAMPEAUX, annonçant la distribution de beurre salé et de fromages de Hollande, qui sera faite « aux marchands détaillants des sections, connus sous la dénomination d'épiciers ». Cette circulaire, destinée à être pliée en quatre pour l'expédition, porte au verso cette adresse *passé-partout* imprimée :

Aux citoyens
Commissaires du Comité civil
de la section
d
Subsistances.

Bibliothèque Paul Lacombe.

6542. — Commune de Paris. Agence provisoire des subsistances et approvisionnements. Noix et cerneaux. Du 29 thermidor an II (16 août 1794). *Imp. Lottin, an II*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3261°.]

6543. — Commune de Paris. Agence provisoire des subsistances et approvisionnements. Arrivage par eau. Recensement des bois et charbons. Du 4 fructidor an II (28 août 1794). *Imp. Lottin, an II*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3261°.]

6544. — Département de Paris. *Maximum* des savons de Marseille arrêté par l'agent du commerce intérieur et du *maximum* (5 vendémiaire an III-26 septembre 1794). *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio oblong. [N. Lb⁵¹ 4820.]

Tableau contresigné par J.-Ch. LAVEAUX, agent national du département.

6545. — Commune de Paris. Agence des subsistances et approvisionnements. Avis au public. Du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). *Imp. Lottin, an III*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3261°.]

Affectation de la « maison Mailly, située rue de l'Université, 279, en face du corps de garde, faubourg Germain », à l'établissement des bureaux de l'agence.

6546. — Commune de Paris. Agence des subsistances et approvisionnements. Fagots et falourdes. 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794). *Imp. Lottin, an III*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3261°.]

6547. — Commune de Paris. Agence des subsistances et approvisionnements. 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794). Extrait du registre des délibérations de la Commission du commerce et approvisionnement de la République. Bois réservé pour la cuisson du pain. Séance du 19 vendémiaire an III. *Imp. Lottin, an III*, in-folio plano. [X. Lb⁶⁰ 3261*.]

6548. — Commune de Paris. Agence des subsistances et approvisionnements. Avis au public. Du 23 vendémiaire an III (16 octobre 1794). *Imp. Lottin, an III*, in-folio plano. [X. Lb⁶⁰ 3261*.]

Ouverture des bureaux de l'agence, de une à quatre heures seulement, à dater du 1^{er} brumaire.

6549. — Commune de Paris. Agence des subsistances et approvisionnements. Bois et charbon. Du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794). Extrait du registre des arrêtés du Comité de salut public de la Convention nationale du 22 vendémiaire an III. *Imp. Lottin, an III*, in-folio plano. [X. Lb⁶⁰ 3261*.]

6550. — Commune de Paris. Agence des subsistances et approvisionnements. Visa et laissez-passer ou sortir pour les denrées, marchandises et effets. 30 brumaire an III (20 novembre 1794). *Imp. Lottin, an III*, in-folio plano. [X. Lb⁶⁰ 3261*.]

6551. — Commune de Paris. Agence des subsistances. Maximum du bois à brûler et du charbon de bois. Extrait du registre des arrêtés du Comité de commerce et approvisionnements de la Convention nationale. 8 frimaire an III (28 novembre 1794). *Imp. Lottin, an III*, in-folio plano. [X. Lb⁶⁰ 3261*.]

6552. — Observations sur le *maximum*, présentées aux Comités de salut public, de commerce et de finances de la Convention nationale. 20 frimaire an III (10 décembre 1794). *Paris, imp. des commissions exécutives*. S. d., in-4^o, 13 p. [X. Lb⁶¹ 1510.]

6553. — Tableau comparatif des prix des principales denrées et marchandises, ainsi que de l'industrie et de la main-d'œuvre,

tels que ces prix exstaient avant les assignats, tels qu'on les a vus du 5 au 15 prairial, et tels qu'ils existent aujourd'hui 20 thermidor. Avec des réflexions sur la cause de la cherté des denrées, sur l'influence que le prix de l'or et de l'argent, le discrédit des assignats et l'agio ont sur cette cherté d'après l'opinion publique, sur la véritable manière de déterminer le discrédit des assignats, sur l'effet que la paix peut produire dans le prix des denrées, sur la valeur réelle des inscriptions au grand-livre et autres objets de l'économie politique, par le citoyen SAINT-AUBIN, professeur de commerce, de mathématiques et de langues étrangères, demeurant à Paris, rue Neuve-Eustache, n^o 40. *Paris, Desenne, S. d.* (1794), in-8^o, 4 ff. non chiffrés et 64 p. [X. Lb⁶¹ 3996*.]

6554. — Réflexions patriotiques, présentées à la Convention nationale, sur le *maximum*, le commerce et les approvisionnements, par le citoyen DERUBIGNY, tanneur de Paris, ancien prisonnier de la Bastille et du Luxembourg et électeur de 1789. *Imp. frauaise de Mémoires*. S. d., in-8^o, 23 p. [X. Lb⁶¹ 1121.]

6555. — Adresse du citoyen SAROT, un des anciens commissaires des quarante-huit sections, nommé au mois de novembre 1792 pour les subsistances de Paris, aux représentants d'un peuple souverain, sur les subsistances de la République. Paris, le 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794). *Imp. Demoraine, S. d.*, in-8^o, 4 p. [X. Lb⁶¹ 1310.]

6556. — Dieu vous bénisse! (5 pluviôse an III-24 janvier 1795.) *Imp. de Vérité, rue Bonne-Foi*. S. d., in-8^o, 8 p. [X. Lb⁶¹ 4231.]

« Delivré au Comité des fonctionnaires publics de Paris, séance tenante au café de la Sobriété, rue des Jeûneurs. »

Pamphlet sur la cherté des vivres et le supplément d'indemnité que s'était voté la Convention.

6557. — Lettre d'un républicain sur les subsistances. 6 pluviôse an III (25 janvier 1795). *Imp. de l'Union*. S. d., in-8^o, 8 p. [X. Lb⁶¹ 4232.]

Signée : B.-L. [BOURBON-LEBLANC].

6358. — Le Pain à deux sols dans toute la République, sans réquisitions ni taxations et sans que jamais il soit susceptible d'augmentation, par DUBOIS-CRANÉ, représentant du peuple. *S. l. n. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb⁴¹ 4249.]

6359. — Dialogue sur les subsistances entre un vieillard et son neveu. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴² 94.]

Au sujet d'une brochure intitulée (selon l'auteur du *Dialogue*) : *Lettre sur le pain*, mais dont le véritable titre doit être le suivant.

6360. — Du Pain, du Pain, et Moyen d'en avoir. Lettre sur la subsistance et sur les impositions et finances. L.-J. BOURDON, ancien fonctionnaire public dans l'administration générale des finances, l'un des administrateurs des Subsistances de la Commune de Paris à l'époque de la Révolution, en 1789, et cultivateur, au citoyen Cambon, représentant du peuple et l'un des membres du Comité des finances de la Convention nationale. Paris, 19 pluviôse an III (7 février 1795). *S. l. n. d.*, in-8°, 20 p. [N. Lb⁴¹ 4612.]

Voyez ci-dessus nos 6514 et 6525 et le numéro suivant.

6561. — Adresse à la Convention nationale, sur la subsistance et sur les impositions, par le citoyen L.-J. BOURDON. *Paris, imp. Charpentier, l'un III de la République*, in-8°, 31 p. [N. Lb⁴¹ 4613.]

Voyez le numéro ci-dessus.

6562. — Du Pain, Monsieur Rewbell, et plus de cambonade. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴¹ 4248.]

Signé : HUBERT.

6563. — Convention nationale. Rapport sur l'état actuel des subsistances de Paris, relatif à la distribution du pain, fait à la Convention nationale, au nom du Comité de salut public, par BOISSY D'ANGLAS, le 10 ventôse an III (28 février 1795). Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, ventôse an III*, in-8°, 6 p. [N. Lb³⁸ 4249.]

6564. — Convention nationale. Rapport

fait au nom du Comité de salut public, par BOISSY D'ANGLAS, le 14 ventôse an III (4 mars 1795), sur la distribution des subsistances dans Paris. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb³⁸ 1264.]

6565. — Liberté. Egalité. La Commission administrative de Paris aux Comités civil et de bienfaisance de la section d... 13 ventôse an III (3 mars 1795). In-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1453.]

Sur la surveillance des boulangeries.

6566. — Convention nationale. Rapport et décret sur les moyens d'assurer à chaque citoyen la distribution du pain, présentés au nom du Comité de salut public, par BOISSY D'ANGLAS, dans la séance du 25 ventôse (15 mars 1795). Imprimés par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, ventôse an III*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁸ 1288.]

Voyez le numéro suivant.

6567. — Une Livre de pain. *Imp. V^e d'Ant. Gorsus. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1688.]

Signé : A...

Au sujet du décret du 25 ventôse fixant la consommation du pain à une livre par jour pour chaque individu.

6568. — Toutes les queues des boulangers coupées. Avis au peuple sur les subsistances. *Imp. Huequart. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴¹ 4689.]

Voyez le numéro suivant.

6569. — La Queue des boulangers coupée ou le Pain à discrétion. Plan et moyen d'administration pour que le blé ne manque jamais dans Paris et qu'il y soit toujours à un prix très modique. Par BEUZY, rue des Noyers, n° 35. *Imp. des Droits de l'homme. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 4364.]

Voyez le numéro précédent.

6570. — Extrait du registre des délibérations de la Commission des approvisionnements. Séance du 28 ventôse de l'an III (18 mars 1795). *Imp. des femmes. S. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴¹ 4287.]

Autorisation accordée aux meuniers de garder 25 livres de son par jour pour chaque cheval employé à l'exploitation de leurs moulins.

6571. — Convention nationale. Rapport sur les mouvements excités dans Paris sous le prétexte des subsistances, fait au nom des trois Comités de salut public, de sûreté générale et de législation, par BOISSY D'ANGLAS, dans la séance du 28 ventôse an III (20 mars 1795). *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Le³⁸ 1293.]

Voyez le numéro suivant.

6572. — Convention nationale. Adresse des ouvriers de plusieurs ateliers de Paris, présentée à la Convention nationale, dans la séance du 30 ventôse an III (20 mars 1795). Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, ventôse an III, in-8°, 4 p.* [N. Le³⁸ 1302.]

Sur les troubles de Paris.

Réponse à une adresse présentée le 6 de cette décade par de « prétendus ouvriers » et que je ne connais pas.

6573. — Convention nationale. Rapport sur les opérations du Comité de salut public, relativement aux subsistances et à l'approvisionnement de Paris, présenté, au nom du Comité de salut public, par BOISSY D'ANGLAS, le 12 germinal an III (1^{er} avril 1795). Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, germinal an III, 14 p.* [N. Le³⁸ 1323.]

6574. — Pétition des chiens de Paris à la Convention nationale, relativement aux subsistances. *Imp. du Journal des chiens, juin 1795, in-8°, 7 p.* [P. 8038.]

Par NICOLAS-LOUIS GOUIN.

Voyez les deux numéros suivants.

6575. — Pétition de tous les chiens de Paris à la Convention nationale, relativement aux subsistances. *De l'imprimerie du Journal des chiens. S. d., in-8°, 13 p.* [N. Lb⁴¹ 1690.]

Voyez le numéro précédent et le numéro suivant.

6576. — Pétition des chiens de Paris, par M. GOUIN, ancien chef de division des postes. *S. l. n. d., in-8°, 13 p.*

On lit au bas de la page I cette note : « Ce petit ouvrage fut imprimé en 1797 (sic) par

Le Normant et vendu par les libraires du Palais-Royal. »

Dans cette réimpression, l'auteur a supprimé une note de la page 2 du second tirage où il est question des agissements de la Convention « en ce moment ». J'ignore les motifs de cette suppression et de ce changement de date.

6577. — Le Géomètre de la rue Copeau ou le Prix du pain considéré comme unique base de la valeur des denrées, de l'évaluation des salaires et du paiement de toute espèce de créance. *Paris, Aubry, an III, in-8°, 40 p.* [N. Lb⁴¹ 4193.]

La *France littéraire*, de Quérard, ne cite point cette brochure parmi les nombreux écrits spéciaux de CHARLES-LOUIS AUBRY, géomètre et libraire, auquel elle attribue avec raison la *Feuille de correspondance* (voyez tome I^{er}, Introduction, p. XXIX-XXXIII). Il est bien probable cependant que l'auteur et l'éditeur du *Géomètre de la rue Copeau* ne font qu'un.

6578. — Vues sur les finances et sur les moyens de faire baisser le prix des denrées et marchandises, par L. GARNIER (d'Ardres), député du Pas-de-Calais. *S. l. n. d., in-8°, 12 p.* [N. Lb⁴¹ 4562.]

6579. — Convention nationale. Arrêté du Comité de salut public, relatif à une distribution de denrées de première nécessité aux citoyens peu aisés de la Commune de Paris. Du 27 thermidor an III (14 août 1795). *Paris, imp. de la République, thermidor an III, in-folio plano.* [N. Lb⁴¹ 5022.]

6580. — Convention nationale. Arrêté du Comité de sûreté générale, contenant règlement pour la vente des denrées et comestibles sur les marchés de Paris. Du 12 fructidor an III (29 août 1795). *Paris, imp. de la République, fructidor an III, in-folio plano.* [N. Lb⁴¹ 5066.]

Voyez le numéro suivant.

6581. — Marchand d'oignons devrait se connaître en ciboules ou Application de cette maxime à plusieurs articles d'un arrêté du Comité de sûreté générale, concernant la vente des comestibles à la halle et aux marchés, rendu le . . . fructidor, sur le rapport de la commission administrative de la police de Paris. Par SAINT-ARBIN, professeur de commerce, de mathématiques et

de langues étrangères, à Paris, rue Neuve-Eustache, n° 40. *Paris, Pougin; Desenne; Gosset, an III de la République.* in-8°. 15 p. [N. Lb⁴¹ 2022.]

6382. — Les Marchands dénoncés au peuple et à la Convention. *Paris, imp. Lachoue et chez les marchands de nouveautés, an III,* in-8°, 10 p. [N. Lb⁴¹ 3233.]

Le titre de départ, p. 10, porte : N° 1. *Cahiers périodiques. Moyens pour faire descendre à dix sols la livre le prix des viandes de boucherie, présentés à la Convention nationale, le 9 pluviôse an III* (28 décembre 1795).

Signé : DEVOYO et G. Lb. LEBLANC[.]

P. 10, conditions d'abonnement aux *Cahiers périodiques*.

6383. — Directoire exécutif. Le Directoire exécutif aux citoyens habitans de Paris. Du 24 pluviôse an IV (13 février 1796). *Imp. du Directoire exécutif.* S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴² 77.]

Au sujet des subsistances.

B. — ACQUISITION DES DOMAINES NATIONAUX DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

6384. — Pétition patriotique adressée à l'Assemblée nationale et soumise à l'examen des soixante districts. *Paris, imp. Rérault.* S. d. (1789), in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 8220.]

Sur l'incertitude du produit des biens du clergé. P. 12, liste des signataires.

6385. — Circulaire relative à l'aliénation des biens à provenir des maisons religieuses à supprimer, signée : BAILLY, et commençant par ces mots : Paris, le . . mars 1790. Messieurs, j'ai l'honneur de vous communiquer . . S. l. n. d., in-4°, 4 p. non chiffrées. [N. Lb³⁹ 8378.]

6386. — Compte rendu à l'Assemblée nationale par les députés du Bureau de la ville de Paris, le 10 mars 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale.* S. d., in-8°, 15 p. [N. Le²⁹ 498. — P. 8508.]

Sur le mode de réduction des couvents et communautés dans l'enceinte de Paris.

6387. — Discours de M. BAILLY à l'Assemblée nationale, prononcé le 16 mars 1790. Imprimé par ordre de l'Assemblée. *Paris, imp. Nationale,* 1790, in-8°, 7 p. [N. Le²⁸ 312.]

Sur le projet de la Ville d'employer deux cent millions (en assignats) à l'acquisition de biens ecclésiastiques compris dans l'enceinte de Paris.

6388. — Dire de M. le vicomte de MIRA-BEAU, prononcé le 17 mars, sur le plan présenté au nom du Bureau de la ville, à l'Assemblée nationale, relativement à la vente des domaines et des biens du clergé, par M. Bailly, maire provisoire de la ville de Paris. S. l. n. d., in-8°. 31 p. [Br. M. F. R., 359, 4.]

6389. — Rapport fait au nom du Comité des finances, par M. le comte de LA BLACHE, sur le projet présenté par la municipalité de Paris, sur la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques, jusqu'à concurrence de 400 millions. Imprimé par ordre de l'Assemblée. *Paris, imp. Nationale.* S. d., in-8°, 12 p. [R. AD. X, 17.]

6390. — Discours de M. le maire de Paris à l'Assemblée nationale, le 22 mars 1790. *Paris, imp. Nationale,* 1790, in-8°, 7 p. [N. Le²⁹ 319.]

Même sujet.

6391. — Limites nécessaires à l'intervention des municipalités dans la vente des biens ecclésiastiques et domaniaux, avec des observations importantes sur le projet de règlement que la municipalité de Paris a présenté au Comité des finances pour la vente desdits biens, par M. CLAVIÈRE. (7 mai 1790.) *Paris, imp. du Patriote français,* 1790, in-8°, VIII-45 p. [N. Lb³⁹ 8732.]

6392. — Lettre d'un petit financier de province à un de ses amis, sur un nouveau projet de vente des biens ecclésiastiques et domaniaux, proposé par M. Bailly, au nom de la municipalité de Paris. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 8753.]

6393. — Observations rapides sur l'impossibilité d'adopter le plan de la municipi-

palité de Paris, par M. DUCLOZ-DUFRESNOY, suppléant de la députation de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 19 p. [N. Lb³⁹ 4083.]

6594. — Motion sur la vente des biens de la Nation. *Paris, imp. Nationale*, in-8°, 8 p. [N. Lc²⁹ 514.]

P. 1, on trouve cette note :

« M. AUBRY-DUBOCHET, membre du Comité des finances, s'était fait inscrire pour parler sur les propositions faites par le Bureau de la ville de Paris, à l'effet d'acquiescer, jusqu'à concurrence d'une somme de 200 millions, des biens de la Nation ; mais n'ayant point été appelé, et pensant qu'il est de son devoir et de sa conscience de faire connaître son opinion qui est le fruit de l'expérience, il a pris le parti de faire imprimer sa motion. »

6595. — Motion sur la nécessité de circonscrire la vente des biens ecclésiastiques aux municipalités dans leur territoire, etc., présentée à l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, le 22 mai 1790, par J.-P. BRISSOT DE WARVILLE, l'un des représentants de la Commune. *Imp. du Patriote français*, le 30 mai 1790, in-8°, 26 p. [N. Lb⁴⁰ 103.]

Au-dessous du titre on lit : « N. B. La discussion de cette motion est ajournée à un bref délai. »

Voyez le n° 6597 ci-dessous.

6596. — [Circulaire du maire de Paris aux districts, au sujet de l'acquisition des biens nationaux projetée par la Commune, signée : BAILLY, et commençant par ces mots :] Paris, le 1^{er} juin 1790. L'Assemblée nationale... *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb³⁹ 8908.]

Sur l'ex. de la B. N., la signature de Bailly est autographe.

6597. — Discours sur la vente des biens ecclésiastiques et sur la nécessité de l'attribuer, pour Paris, au seul Bureau de ville, à l'exclusion des sections, etc., prononcé à l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, le 14 juin 1790, et imprimé par ordre de cette Assemblée, par J.-P. BRISSOT DE WARVILLE. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 107.]

Voyez le n° 6595 ci-dessus.

6598. — Municipalité de Paris. Adresse des soixante administrateurs composant le Corps municipal de la ville de Paris, aux citoyens réunis dans les soixante sections composant la Commune de Paris. Extrait du registre du Conseil de ville. Du mercredi 16 juin 1790. *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-4°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 108.]

Au sujet des difficultés soulevées par la nomination de douze commissaires étrangers à la municipalité pour l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques.

6599. — Adresse de la municipalité de la ville de Paris, présentée à l'Assemblée nationale le 17 juin 1790, sur l'aliénation et la vente des biens ecclésiastiques et domaniaux. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, Baudouin*, 1790, in-8°, 6 p. [N. Lc²⁹ 715.]

Voyez le numéro suivant.

6600. — Municipalité de Paris. Adresse de la municipalité de la ville de Paris, présentée à l'Assemblée nationale, le 17 juin 1790, sur l'aliénation et la vente des biens ecclésiastiques et domaniaux. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 109.]

Autre tirage, sous un titre légèrement modifié, de la pièce précédente.

6601. — Adresse à l'Assemblée nationale, par les députés des soixante sections de Paris, relativement à l'acquisition à faire, au nom de la Commune, de domaines nationaux. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 110.]

6602. — Compte rendu à la Commune de Paris, dans ses soixante sections, par les douze commissaires nommés pour l'acquisition de deux cents millions de domaines nationaux. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 111.]

6603. — Municipalité de Paris, 23 avril 1790. In-folio plano double. [N. Lb⁴⁰ 112.]

Ampliation des décrets ordonnant la vente des

biens nationaux par les soins de la municipalité de Paris, et instruction relative aux formalités à remplir.

6604. — Loi (n° 702) qui autorise le département de Paris à déléguer à la municipalité les fonctions relatives à l'administration et à l'aliénation des domaines nationaux. Donnée à Paris, le 27 mars 1791. *Paris, imp. Royale, 1791, in-4°, 2 p. [R. AD. X, 16.]*

6605. — Département de Paris. Septembre 1792. In-folio plano. [N Lb⁹⁹ 1438'.]

Arrêté attribuant à la municipalité et au procureur de la Commune les fonctions spécifiées par les articles 2, 6, 7, 14 et 18 de la loi du 2 septembre sur la vente des biens des émigrés.

¶ Pour le détail des opérations effectués sur les biens nationaux et pour la désignation des immeubles vendus, voyez la troisième partie de ce travail (deuxième division, chapitre III) et la quatrième partie, au nom de l'émigré ou du condamné.

CHAPITRE IV

ARMÉE NATIONALE PARISIENNE, CORPS ANNEXES

ET

FORCE ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE

§ 1. — Généralités de l'histoire de la garde nationale.

6606. — Vue sur l'organisation des gardes nationales de France et leurs rapports et liaisons avec les autres troupes du royaume, soit de ligne ou autres, pour le calme de l'intérieur et la défense de l'extérieur conciliée avec les principes de la Constitution, par CHARLES DE LA RIVIÈRE, brigadier des armées de France. *Imp. du Patriote français*, 1791, in-8°, 45 p. [N. L¹³³ 23. — P. 9086.]

6607. — Organisation de la garde nationale et de l'armée auxiliaire de l'empire des Français, dédiée aux quatre-vingt-trois départements. *Paris, Boucher; Denné. S. d.*, in-8°, 38 p. [N. L¹³³ 26.]

La dédicace est signée : BRUSLEY et SEIGNEURET, chasseurs volontaires de la garde nationale parisienne.

6608. — Discours sur l'organisation des gardes nationales, par MAXIMILIEN ROBESPIERRE, membre de l'Assemblée nationale. (27 avril 1791.) *Paris, Buisson*, 1790 (*sic*), in-8°, 78 p. [N. L^{e29} 1436.]

« Prix broché, 12 s. et 18 s. franc de port

par la poste », dit une note manuscrite ancienne sur l'ex. de la B. N.

Réimp. au tome Ier des *Œuvres* de Robespierre publiées par Laponneraye (1840-1842, 3 vol. in-8°).

6609. — Considérations sur la force publique et l'institution constitutionnelle des gardes nationales, présentées d'abord au Bureau de surveillance et de direction des institutions publiques, le 45 mai 1791, lues ensuite au Conseil général du département de Paris, par M. KERSAINT, membre du département. *Paris, imp. du Patriote français, mai 1791*, in-8°, 2 ff. et 77 p., plus trois tableaux, dont un plié. [N. L¹³³ 27.]

6610. — Essai historique sur les gardes nationales ou leur création civique, leur fédération et leur organisation constitutionnelle avec l'Etat, et organisation de l'armée de ligne, de la marine et de la gendarmerie nationale, et le précis de la Constitution, par PIERRE VAQUÉ, colonel de la garde nationale de Calonges et secrétaire de la

Fédération. S. l. n. d. (1791), in-8°, 2 p. [N. Lf³³ 264.]

Prospectus.

On souscrivait chez l'auteur, rue Copeau, maison de M^{lle} Mercier, et chez tous les libraires et directeurs des postes. L'ouvrage devait paraître en cinq livraisons. Je ne crois pas qu'il en ait été rien publié.

6611. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par PICHÉRU, au nom d'une commission spéciale, sur l'organisation de la garde nationale. Séance du 2 thermidor an V (20 juillet 1797). *Paris, imp. Nationale, thermidor an V*, in-8°, 24 p. [N. Le³³ 1190.]

6612. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de TALOT sur la réorganisation de la garde nationale. Séance du 3 thermidor an V (23 juillet 1797). *Imp. Nationale, thermidor an V*, in-8°, 8 p. N. Le³³ 1199.

6613. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours de BOUTLÉ (du Morbihan) contre le projet d'assujettir à une taxe de remplacement pour le service de la garde nationale les fonctionnaires publics exerçant des fonctions incompatibles avec ce service. Séance du 8 thermidor an V. *Paris, imp. Nationale, thermidor an V*, in-8°, 4 p. N. Le³³ 1144.

Réponse à un passage du discours de Talot.

6614. — Les Quatre Ages de la garde nationale ou Précis historique de cette institution militaire et civile depuis son origine jusqu'en 1818, par un électeur du département de la Seine. *Paris, L'Huillier; Delaunay*, 1818, in-8°, 100 p. et un tableau. N. Lf³³ 1.

Signé : C.-L. C. D. G. (CADET DE GASTIGOUR, d'après Barbier).

6615. — Fastes de la garde nationale, monument historique dédié aux gardes nationaux de France, par une société de gens de lettres et d'artistes, membres de la garde nationale parisienne. *Paris, imp. Carpentier-*

Méricourt, 1823, in-4°, 1 f. et 16 p. [N. Lf³³ 2.]

A la suite du texte, dans l'ex. de la B. N., sont placées trois lithographies : *Prise de la Bastille* (J. GRENIER), *Nuit du 14 au 15 juillet 1789* (CHAMPTON del.) et une pl. anonyme portant cette légende manuscrite : *Entrée du Roi, année 1789*.

La couverture imprimée jointe à l'ex. de la B. N. n'indique pas le nombre de livraisons dont devait se composer l'ouvrage : il n'en a paru qu'une seule.

6616. — Fastes de la garde nationale de Paris, depuis sa formation, le 13 juillet 1789, jusqu'à son licenciement, le 29 avril 1827, par un ex-sergent de la 7^e légion. *Paris, A. Udon*, 1827, in-18, 230 p. N. Lf³³ 4.

6617. — Souvenirs de la garde nationale, depuis son origine en 1789 jusqu'à son licenciement en 1827, par un ex-capitaine, Dédié aux défenseurs de la barrière de Cléchy. *Paris, librairie nivernaise, rue Vivienne, 2^{bis}*, mai 1827, in-8°, 31 p. [N. Lf³³ 3.]

6618. — Fastes de la garde nationale de Paris, depuis sa création jusqu'à son licenciement, par un ex-grenadier de la 2^e légion. *Paris, Chauverot*, 1827, in-32, 2 ff., (20 p. et 1 f. non chiffré). [N. Lf³³ 3.]

Frontispice lithographié signé CHARLET (non décrit par le colonel de La Combet) : l'n grenadier citoyen désignant de la main gauche un cippe sur lequel sont inscrits les mots : *Charte constitutionnelle*. Au pied du monument, les balances de la Loi, un caducée, un glaive, etc. (Lith. de Villain.)

Épigr. :

Il s'est cassé la garde nationale, mais les morceaux en sont bons.

Sur le dernier feuillet (non chiffré), annonce des *Annales militaires*, par J.-D. MAGALON. 12 vol. in-32. Voyez les deux numéros suivants

6618^b. — Fastes de la garde nationale. . . par un ex-grenadier. . . *Paris, Chauverot*, 1827, in-32. [N. Lf³³ 3 A.]

Même collation. Le dernier feuillet indique comme parues dans les *Annales militaires* les *Campagnes de Russie, d'Égypte et de Syrie, de la Révolution, de Saxe* (1813), *d'Italie, de Prusse et de Pologne, de France* (1814-1815) : les autres volumes sont annoncés comme sous presse.

6618^b. — Fastes de la garde nationale... par un ex-grenadier... Paris, *Chaumecrot*, 1827, in-32. [N. Lf¹³³ 3 B.]

Même collation. La série des *Annales* ne comptait aucun volume de plus.

6619. — Histoire de la garde nationale, depuis son organisation jusqu'à son licenciement. Dédicée aux gardes nationaux licenciés. Par un de leurs camarades. Paris, *Palais-Royal, galeries de bois*, n° 233, 1827, in-32, 128 p. [N. Lf¹³³ 6.]

EPIGR. :

Hæc olim meminisse juvabit.

Ces souvenirs pour nous auront un jour des charmes.

6620. — Histoire de la garde nationale de Paris, depuis l'époque de sa fondation jusqu'à l'ordonnance du 29 avril 1827, par CH. COMTE, auteur du « Censeur européen ». Publié le 14 juillet 1827, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Paris, A. *Sautet*, 1827, in-8°, VII-334 p. et 4 f. d'erratum. [N. Lf¹³³ 7. — P. 12094.]

En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés deux prospectus. L'ouvrage a été, trois ans plus tard, augmenté et remis en circulation sous le titre suivant.

6620^b. — Histoire complète de la garde nationale, depuis l'époque de sa fondation jusqu'à sa réorganisation définitive et la nomination de ses officiers, en vertu de la loi du 22 mars 1831, divisée en six époques; les cinq premières, par CH. COMTE, auteur du « Censeur européen », et la sixième, par HORACE RAISSON, auteur de l'« Histoire populaire de Napoléon ». Paris, *Philippe, juillet* 1831, in-8°, VIII-554 p. et la Table. [N. Lf¹³³ 7 A. — P. 4763.]

Cette nouvelle édition se compose en réalité des p. 1-532 du premier tirage, plus un carton pour les p. 533-534 et les p. 535-554 qui sont seules de HORACE RAISSON.

6621. — Des Gardes bourgeoises avant 1789 et des Gardes Nationales jusqu'en 1829, par AD. FLIXIAUX et ALC WILBERT, avocats. Paris, *Bénard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lf¹³³ 8.]

Tableau divisé en compartiments coloriés des lois et décrets relatifs à l'institution depuis son origine jusqu'en 1829.

6622. — Histoire des gardes nationales de France et notamment de la garde nationale de Paris, suivie de la Charte constitutionnelle amendée par la Chambre des députés de 1830. Paris, *Bataille*, 1830, in-18, 65 p. [N. Lf¹³³ 9.]

6623. — Histoire de la garde nationale depuis 1789 jusqu'à nos jours, sa dissolution et sa réorganisation. Paris, *imp. Sédier*, 1831, in-8°, 8 p. [N. Lf¹³³ 10.]

En regard du titre de départ, frontispice sur bois, d'une exécution plus que rudimentaire, mais où l'on reconnaît cependant une réminiscence évidente de la *Barrière* d'Eug. Delacroix.

6624. — Histoire populaire de la garde nationale de Paris. Juillet 1789-juin 1832. Par M. HORACE RAISSON, auteur de l'« Histoire populaire de Napoléon », de l'« Histoire de la Révolution », etc. Ornée de quatorze lithographies d'après M. EUGÈNE LAMI. Paris, *Treuttel et Wartz: Knecht et Roissy*, 1832, in-8°, XI-239 p. [N. Lf¹³³ 11. — P. 4764.]

Les lithographies qui portent un numéro de série sont signées par LAVÉE, GIRABDET, C. VALFORT.

Sur le titre et en tête du prospectus joint à l'ex. de la B. N., fleuron de TONY JOHANNOT, gravé par POMBET.

6625. — Souvenirs de la garde nationale, par J. COLLIN. Paris, chez l'auteur, *faubourg Saint-Martin*. 8, 1831, in-12, 196 p. [N. Lf¹³³ 12.]

6626. — Histoire de la garde nationale. Bécit complet de tous les faits qui l'ont distinguée depuis son origine jusqu'en 1848, avec une dédicace à M. le général Changarnier, commandant en chef de la garde nationale de Paris, par E. DE LABÉDOLLÈRE. Illustrée par dix dessins coloriés, gravés sur acier, représentant les uniformes de toutes les époques, dessin et gravure de PAUQUET. Paris, H. *Dunoineray et F. Pullier*, 1848, in-12, 396 p. [N. Lf¹³³ 13. — P. 11560.]

La dédicace à Changarnier est mentionnée sur la couverture et non sur le titre du livre.

En regard du titre, portraits gravés sur acier des neuf généraux de la garde nationale : La Fayette, Santerre, Henriot, Oudinot, Lobau, Moncey, Gérard, Changarnier, Jacqueminot.

Cette pl., non coloriée, doit compter dans celles que le titre annonce et dont voici le détail :

Garde bourgeoise (1250);
Grenadier, petite tenue (1790);
Vétérans (1793);
Chasseur (1814), barrière Clichy;
Grenadier (1816 à 1830) aux barricades;
Chasseur (1840), grande tenue;
Garde nationale à cheval (1816 à 1818);
Grenadier (juin 1818);
Artilleur (juin 1818).

L'ex. de la B. N. s'arrête à la p. 72 et ne renferme qu'une pl., celle de la garde bourgeoise.

6627. — Fastes des gardes nationales de France, par MM. ALBOIZE et CHARLES ÉLIE. Paris, Goubaud et L. Olivier, 1849, gr. in-8°, 1 f., 554 p. et la table. [N. Lf¹³³ 15.]

Frontispice : F. DE LEMUD del.; PAUL GIRARDET sculp.).

P. 26, *La Fayette offrant la cocarde à la municipalité de Paris*, 31 août 1789 (F. DE LEMUD del.; A. VARIN sculp.).

P. 56, uniforme de la garde nationale (pl. en couleur signée : CL. POPELIN del.; GERVAIS sculp.).

P. 86, *Première Fédération* (BEAUCÉ del.; MILLIN sculp.).

P. 100, *La Garde nationale de Varennes*, 22 juin 1790 (F. DE LEMUD del.; FERDINANDS sculp.).

P. 174, *Episode du siège de Lille* (F. DE LEMUD del.; MILLIN sculp.).

P. 118, *Combat de La Fère-Champenoise*, 25 mars 1814 (J.-A. BEAUCÉ del.; PAUL GIRARDET sculp.).

P. 222, *Napoléon confiant l'impératrice et le roi de Rome à la garde nationale*, 23 janvier 1814 (R. DE MORAINNE del.; PAUL GIRARDET sculp.). Au-dessus du titre on lit ces mots tracés à la pointe : « Le dessin original appartient au Président de la République. »

P. 230, *Combat de la barrière de Clichy*, 30 mars 1814, gr. sur bois, signée GAULDRAU et VERDEIL.

P. 266, *Un Garde du corps sauvé par un garde national*, 29 juillet 1830 (R. DE MORAINNE del.; PARDINEL sculp.).

P. 282, *Bivouac de la XI^e légion, nuit du 22 au 23 décembre 1830* (procès des ministres). DE MORAINNE del.; PARDINEL sculp. Au dessus du titre, on lit ces mots gravés à la pointe : « Le dessin original appartient à M. Boulay de la Meurthe, vice-président de la République. »

P. 316, *La 5^e Légion et les Gardes municipaux à la caserne Saint-Martin* (23 février 1818). BEAUCÉ del.; A. VARIN sculp.).

P. 322, Uniformes (de 1815 à 1848), CLAUDIUS POPELIN del.; A. LACAUCHE sculp.).

P. 354, *Adoption du drapeau tricolore à l'Hotel de Ville* (27 février 1848). CL. POPELIN del.; PARDINEL sculp.).

P. 380, *Distribution des drapeaux* (20 avril 1848), gr. sur bois signée VERDEIL.

P. 392, *Barricade Saint-Julien*, à Rouen (avril 1848). H. BELLANGÉ del.; MILLIN sc.

P. 402, *Journée du 15 mai*, R. DE MORAINNE del.; PIGEOT sculp. On lit au-dessus du titre ces mots gravés à la pointe : « Le dessin original appartient à M. Lacroisse, ministre des travaux publics. »

P. 429, *Barricade de la porte Saint-Denis* (23 juin 1848). Dessiné par JULES DAVID, gravé par RÉVILLE.

P. 442, *Prise de la barricade [de la rue] Culture-Sainte-Catherine* (24 juin 1848), R. DE MORAINNE del.; A. VARIN sculp.).

P. 510, *Prise des barricades de la Villette* (26 juin 1848). DE MORAINNE del.; P. GIRARDET sculp.).

P. 518, *Défile des gardes nationales de province devant l'Assemblée nationale*, le 29 juin 1848. BEAUCÉ del.; P. GIRARDET sculp.).

6627a. — Fastes des gardes nationales de France, par MM. ALBOIZE et CHARLES ÉLIE. Publication nationale. Deuxième édition. Paris, Ad. Goubaud, 1849, 2 vol. in-8°. [N. Lf¹³³ 15 A.]

Tome 1^{er}, XVI-396 p.; tome II, 2 ff. et 432 p. La p. 432 (non chiffrée) contient un *Avis au lecteur pour le placement des gravures*.

La *Préface de la seconde édition*, signée par l'éditeur, renferme l'extrait ou le texte des lettres de félicitations ou de souscriptions à lui adressées par Briffaut, secrétaire de L.-N. Bonaparte; A. Boulay de la Meurthe, Dufaure, Lacroisse, Dupin, le général Lebreton, Victor Hugo, Sibour, archevêque de Paris, Changarnier, etc.

Le texte du livre a été remanié et augmenté, principalement en ce qui concerne les journées de février et de juin 1848.

Cinq pl. ont été ajoutées.

Tome 1^{er}, p. 212, *Serment des volontaires du 3^e bataillon de la Loire-Inférieure au bourg de Nort*, 27 juin 1792. H. POTTIN del.; MILLIN sculp.).

Tome II. Frontispice [généraux de la garde nationale]. H. POTTIN del.; THOMASSIN sculp.).

P. 87, Uniformes (1815-1830), pl. coloriée, signée LACAUCHE.

P. 276, *L'Archevêque de Paris aux barricades*. R. DE MORAINNE del.; PAUL GIRARDET sculp.).

P. 300, Cavalier, pompier, artilleur, garde nationale rurale (1848), pl. coloriée anonyme.

6628. — L'Armée et la Garde nationale, par le baron C. Poisson, ancien officier d'artillerie. Paris, A. Durand, 1858-1862, 4 vol. in-8°. [N. Lh³ 118. — P. 4766.]

Tome 1^{er}, 1789-1792.

Tome II, 1792-1793.

Tome III, 1793-1794.

Tome IV, 1794-1795.

§ 2. — Particularités de l'histoire de l'infanterie nationale parisienne.

A. — PROJETS D'ORGANISATION.

6629. — A la Garde citoyenne (15 juillet 1789).

Voyez tome 1^{er}, n° 1142, et le n° 6638 ci-dessous.

6630. — Lettre à M. le marquis de La Fayette sur la formation d'un régiment de Paris. (Paris, 20 juillet 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7439.]

Signée : D* B***.

6631. — De la Manière de former les milices bourgeoises et nationales. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-8°, 1 f. et 9 p. [N. Lb³³ 22.]

Le titre de départ, p. 1, porte en plus : *Par M. P. D. L. B., député.*

6632. — Formation de la garde bourgeoise de Paris, d'après l'esprit et le caractère de ses habitants, par M. le comte d'ELBÉE, ancien capitaine de cavalerie. *Paris, Planche, 1789*, in-8°, 13 p. [N. Lb³³ 118.]

6633. — Milice bourgeoise ou Régiment national. Dédié à la Nation. Par son très humble serviteur DOUGLAS, ancien élève de l'École militaire de Paris. (20 juillet.) *S. l.*, 1789, in-4°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7440.]

Voyez les trois numéros suivants.

6634. — Projet d'une milice bourgeoise ou Régiment national. Dédié à la Nation. Par son très humble serviteur DOUGLAS, ancien élève de l'École militaire de Paris. (20 juillet 1789.) *S. l.*, 1789, in-4°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7441.]

Même pièce que le numéro précédent; le titre seul est changé.

6635. — Observations sur le « Projet d'une

milice bourgeoise »..., par M. Douglas, ancien élève de l'École militaire de Paris, suivies d'un Projet plus raisonné de la formation d'un corps de gardes parisiennes de troupes légères et d'artilleurs. Par un patriote du district de Bonne-Nouvelle. *Paris, M^e Guillaume, 1789*, in-4°, 21 p. [N. Lb³⁹ 7442.]

6636. — Lettre d'un tambour des gardes-françaises à M. Douglas, élève de l'École militaire, auteur d'un petit écrit sur une garde parisienne. *S. l.*, 1789. *Imp. Cellot*, in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 7443.]

Signé : VADERONCOEUR.

6637. — Désir d'un citoyen concernant le règlement d'une milice bourgeoise. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 7444.]

6638. — Le Tambour des districts de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7489.]

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *ou Avis important à tous les bons citoyens.*

Signé : Par l'auteur de l'écrit intitulé : *La Garde citoyenne.*

Voyez ci-dessus, n° 6629.

6639. — Motion faite à l'Oratoire sur le règlement militaire adopté à la Ville, suivie d'un plan de garde bourgeoise à l'instar de celle de Lyon (25 juillet 1789). *Imp. L.-M. Cellot. S. d.*, in-8°, 21 p. [Br. M. F. R., 624. 4.]

Épiga. :

Loin, nouveaux Romains, de faire de tout citoyen un soldat, forçons tout soldat d'être citoyen.

6640. — District des *** (*sic*). Motion du 28 juillet 1789 concernant la garde bourgeoise de Paris. *Cressonnier. S. d.*, in-8°, 8 p. [P. 4771.]

6641. — Motion importante ou Avis aux Parisiens, par le baron DETAINFOT, officier de dragons. Ce 1^{er} août 1789. *Imp. P. de*

Lormel, 1789, in-8°, 52 p. et un tableau. [N. Lb³⁹ 2110.]

Le tableau est celui de la dépense annuelle d'une armée de 14,000 hommes.

6642. — Le Bouclier de la Nation, découvert dans les archives de la Raison. Dédié à M. le marquis de La Fayette. Paris, rue de la Parcheminerie, n° 14, 1789, in-8°, 43 p. [N. Lb³⁹ 2198.]

Signé : GAUTROT.
Sur l'organisation de la garde nationale.

6643. — Plan de la garde ou milice parisienne, proposé par M. DE LA SAUDAIE, président du district Saint-Séverin. Imp. N.-H. Nyon, 1789, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R., 24, 3.]

6644. — Ouvrage présenté à l'Assemblée de MM. les électeurs de l'Hôtel de Ville, sur l'établissement de la milice parisienne. Août 1789. Clousier. S. l., in-8°, 43 p. [N. Lb³⁹ 2283.]

Signé : BOCQUILLOX.

6645. — Lettre d'un officier qui a commandé une partie de la milice bourgeoise de Paris, lors des troubles et depuis aujourd'hui employé dans le comité d'un des soixante districts (5 août 1789). S. l., 1789, in-8°, 8 p. [P. 42018*.]

Sur les événements du jour et la formation de la garde nationale.

6146. — A l'Assemblée nationale. (Versailles, 12 août 1789). S. l. n. d., in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 7638.]

Signé : Le chevalier DE VALCROISSANT.
Projet d'une légion nationale.

6647. — Projet d'éducation militaire nationale, dédié à M. le marquis de La Fayette, commandant général de la garde nationale parisienne. par M. l'abbé RAVÉ DE BERCEY, membre de la Société patriotique de Rieux, associé honoraire des musées de Toulouse et de Bordeaux. Paris, chez l'auteur, 1789, in-8°, 60 p. [N. Lb³⁹ 7659.]

La même année, l'ouvrage fut remis en vente sous le titre suivant, resté inconnu à Barbier et

à Quérard et qui lui a permis de figurer une seconde fois sur le catalogue de la B. N. sans que cette particularité ait été signalée.

6648. — Sparte ressuscitée ou les Guerriers français, par un ancien élève de l'École militaire. Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1789, in-8°, 60 p. [N. Lb³⁹ 7859.]

Signé : B... DE B...Y [BADIE DE BERCEY].
La couverture imprimée sert de titre.

6649. — Lettre d'un soldat de la milice parisienne à son capitaine, par M. TABOUEY, avocat. S. l., 1789, in-8°, 26 p. [N. Lb³⁹ 7835.]

6650. — Organisation d'une milice citoyenne. Imp. Jorry. S. d., in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 7841.]

6651. — Examen rapide d'un mode d'organisation pour la garde nationale, par M. T^r GUIRAUBET. Paris, Leguy fils. S. d., in-8°, 1 f. et 40 p. [N. Lb³⁹ 7842.]

6652. — Réflexions sur l'organisation des gardes nationales et sur la nécessité de supprimer toute autre corporation armée dans l'intérieur du royaume, par un soldat citoyen. S. l. n. d., in-8°, 7 p. [P. 4771*.]

L'un des ex. de la B. V. P. porte, p. 7, la signature de FOURNIER, dit l'Américain.

6653. — Réflexions sur l'établissement des milices nationales et sur les moyens de les employer et de leur donner une force réellement utile à la défense de la France, par le comte de CUSTINE. S. l. n. d., in-8°, 40 p. [N. Lb³⁹ 24. — P. 4771*.]

Le texte s'arrête au bas de la page 40 et sur un sens complet, mais rien n'indique que ce soit la fin de la brochure. L'ex. de la B. N. est depuis longtemps porté au relevé des « absents ».

6654. — Lettre circulaire adressée à tous les membres des différents districts de la capitale, par M. GODARD, du district des Carmes, auteur de plusieurs ouvrages. Imp. Cellot, 1789, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7887.]

Propose le nom de « garde bourgeoise » pour la garde nationale et réclame l'élection obligatoire pour toutes les fonctions.

6655. — Observations d'un citoyen sur la

garde bourgeoise. *S. l. n. d.*, in-4°, 5 p. [N. Lb³⁰ 2290.]

P. 4, sur l'ex. de la B. N., une partie de la note est biffée, et p. 5 se trouve la signature de l'auteur, DUVERNEUIL.

B. — DIVISIONS ET RÈGLEMENTS ADOPTÉS.

6636. — Travail du Comité militaire, composé, sur la demande de M. de La Fayette, d'un député par district, et chargé par les districts du projet d'organisation. Règlement pour la formation, organisation, solde, police et administration de l'infanterie nationale parisienne. Titres I, II, III et IV. *Paris, J.-R. Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°, 1 f. et 42 p. [N. Lb⁵⁰ 24.]

6636^a. — Travail du Comité militaire... *Imp. Coilleau*, in-8°, 64 p. [N. Lb⁵⁰ 24 A.]

6637. — Extrait du procès-verbal de l'Ass. rep. Comm. 12 août 1789. In-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1161. — P. 10073.*.]

Tirage au sort du rang et du lieu de réunion des six divisions de la garde nationale.

6638. — Procès-verbal de la formation et des opérations du Comité militaire de la ville de Paris. *Paris, imp. J.-B. Lottin*, 1790, 2 parties, in-4°. [N. L¹³³ 122.]

Première partie, 195 p. Seconde partie, 99 p.

L'ex. de la B. N. porte, p. 195, les signatures de MANDAR, vice-président, et de J.-E. BARRÉ, secrétaire.

Un autre ex. de cette première partie est porté au catalogue de la B. N. sous la cote Lb⁵⁰ 23.

6639. — Réflexions sur l'article du règlement militaire qui établit six chirurgiens-majors pour les six divisions de la garde nationale parisienne, et sur le chirurgien à nommer par chaque district. Par M. P. SCE, ancien prévôt du collège de chirurgie, chirurgien de la Municipalité de Paris, ancien professeur d'anatomie et de chirurgie, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, etc. *Paris, Clousier*, 1789, in-8°, 16 p. [N. T¹⁸ 120*, tome X.]

6660. — Exposé des chirurgiens-majors de bataillon de la garde nationale pari-

sienne d'après le vœu des districts de Paris. *S. l.*, mars 1790, in-4°, 8 p. [R. AD. VI, 31.]

P. 3-8, Liste des chirurgiens élus par les districts.

6661. — Examen impartial des motifs qui doivent déterminer l'établissement des chirurgiens-majors de la garde nationale parisienne. *Imp. V^e Hérisson*, 1790, in-4°, 4 p. [R. AD. VI, 31.]

Mise en parallèle sur deux colonnes des termes du règlement militaire provisoire et des objections formulées au nom des soixante bataillons.

6662. — Municipalité de Paris. Par le maire et le Conseil général de la Commune. Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la Commune de Paris. Du samedi 9 juin 1792, l'an 1^{er} de la République. Rapport des commissaires de la garde nationale fait au Conseil général et arrêté pris en conséquence, relativement aux élèves du corps de la musique de la garde nationale. *Imp. C.-E. Patris. S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁵⁰ 197.]

6663. — Règlement particulier pour l'instruction militaire de la 1^{re} division de la garde nationale parisienne. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [A. N., C. 199, 160^{bis}.]

Signé : CHARTON, chef de la 1^{re} division.

6664. — Procès-verbal de l'Assemblée des députés des dix districts formant la 3^e division de l'infanterie nationale parisienne, pour procéder à l'élection du chef de la susdite 3^e division, au choix de son chirurgien major et au tirage des rangs que les bataillons de ces districts doivent avoir dans la ligne de la 3^e division. (16 août.) *Imp. V^e Delaguette*, 1789, in-4°, 14 p. [N. Lb³⁰ 7699.]

Voyez le numéro suivant.

6665. — Continuation du « procès-verbal de l'Assemblée des députés des dix-huit districts de la 3^e division, pour la nomination du chef de cette division ». (24 août 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb³⁰ 7729.]

6666. — Ass. rep. Comm., 14 août 1789. In-4°, 3 p. [*P.* 10073*.]

Refus d'enrôler les déserteurs qui se présenteraient dorénavant, et stipulations relatives aux gardes-suisses qui justifieraient de leur service avant la lettre du Roi à La Fayette.

6667. — Hôtel de Ville de Paris. Ass. gén. rep. Comm., 19 août 1789. Ordonnance du Roi concernant la main-forte à donner par les troupes, et le serment à prêter par elles. In-4°, 8 p. [*N. Lb*⁹⁰ 1163*.]

6668. — Hôtel de Ville. Règlement concernant les délits et les peines pour la troupe non soldée (10 octobre 1789). In-folio plano. [*N. Lb*⁹⁰ 3296*.]

6669. — Règlement concernant l'usage, conservation et responsabilité des armes et équipement qui seront fournis par la Ville à la troupe non soldée. (14 octobre 1789.) *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°, 8 p. [*N. Lb*⁹⁰ 1191.]

6670. — Hôtel de Ville. Garde nationale parisienne. Ordre pour les incendies. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-4°, 7 p. [*N. Lb*⁹⁰ 1199.]

La même pièce a été imprimée in-folio plano. [*N. Lb*⁹⁰ 1199 A.]

6671. — A Messieurs les représentants de la Commune et de la Municipalité. Extrait des différents rapports sur la demande d'affiliation des gardes nationales extérieures avec celles de Paris, soumise à une inspection générale dépendant de la municipalité (13 janvier 1790). *Paris, imp. Dibot jeune*. *S. d.*, in-4°, 8 p. [*N. Lf*¹³³ 123.]

Signé : Le Ch^{er} de SAUDRAY.
Voyez ci-dessus n° 5710.

6672. — Comité militaire de l'Hôtel de Ville de Paris, séant au palais Cardinal. Règlement concernant les abus introduits dans l'usage des habits d'uniforme et dans la faculté de se faire remplacer. 14 avril 1790. *Imp. Lottin aîné*, 1790, in-4°, 4 p. [*N. Lb*⁹⁰ 1216.]

6673. — Municipalité de Paris. Division de la ville de Paris en soixante arrondisse-

ments militaires. Distribution des soixante bataillons de la garde nationale formant six divisions. 1791. in-8°, 2 ff. et 34 p. [*N. Lb*⁹⁰ 1170*.]

Cette « distribution » est reproduite ci-dessous, n° 6717.

6674. — Décret de l'Assemblée nationale sur l'organisation de la garde nationale parisienne des 3, 4 et 5 août 1791. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 38 p. et 4 tableaux. [*R. AD. VI*, 51.]

6675. — Décret sur l'organisation de la garde nationale parisienne. Du 12 septembre 1791. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [*R. AD. VI*, 51.]

Signé : EMMEY, rapporteur.

6676. — Municipalité de Paris. Arrêté concernant la nouvelle organisation de la garde nationale parisienne. 3 octobre 1791. In-8°, 7 p. [*N. Lb*⁹⁰ 1181 p*.]

P. 4, *Liste des notables membres du Conseil général, commissaires, députés à l'effet de présider les assemblées des commandants et capitaines actuels de chaque bataillon, avec l'indication du bataillon qu'ils doivent présider.*

6677. — Municipalité de Paris. 12 octobre 1791. Arrêté sur le service des officiers provisoires de la garde nationale. In-folio plano. [*N. Lb*⁹⁰ 1*.]

6678. — Municipalité de Paris. Par le maire et les officiers municipaux. Arrêté relatif au service de la garde nationale (13 décembre 1791). *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-folio plano. [*A. N., C.* 197 : 160³³.]

Affiche signée DEJOLY, secrétaire-greffier.

6679. — Municipalité de Paris. 30 avril 1792. Arrêté concernant la perception de la taxe à laquelle seront soumis les citoyens qui ne se présenteront pas au corps de garde ou à tout autre poste aux heures indiquées par les billets d'invitation. In-8°, 4 p. [*Bp. M. F. R.*, 616, 22.]

6680. — Convention nationale. Projet de décret présenté au nom du Comité de salut public, dans la séance du 16 thermidor

an II de la République une et indivisible. (3 août 1794.) Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Le³⁸ 878.]

Suppression du poste de commandant général et de chef de légion de la garde nationale, remplacé par un état-major de cinq membres.

6681. — Convention nationale. Règlement provisoire pour le service de la garde nationale de Paris, arrêté par le Comité militaire le 26 brumaire an III de la République française une et indivisible (16 décembre 1794). *Paris, imp. Nationale, frimaire an III, in-4°, 48 p.* [N. Le³⁸ 1048.]

6682. — Convention nationale. Rapport fait par le citoyen AUBRY, au nom des Comités de salut public et militaire réunis, dans la séance du 25 germinal an III de la République française (14 avril 1795). Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 41 p.* [N. Le³⁸ 1345.]

Sur l'organisation de la garde nationale parisienne.

C. — ARMEMENT ET RECRUTEMENT.

6683. — Hôtel de Ville. État des cartouches et de la poudre délivrées à l'Hôtel de Ville de Paris, par M. l'abbé LEFÈVRE, depuis le 13 juillet 1789 (14 août 1789). In-folio plano. [N. Lb¹⁰ 3296*.]

6684. — Hôtel de Ville. État des fusils distribués au magasin de l'Hôtel de Ville de Paris, par l'abbé LEFÈVRE. In-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 8.]

La distribution avait eu lieu du 23 juillet au 7 août 1789.

6685. — Ass. rep. Comm. 17 août 1789. In-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 3.]

Publication des lettres de SAINT-PIERST et de LA TOUR DU PIN annonçant le don de 6,000 fusils neufs, fait par le Roi à la garde nationale.

6686. — Ass. rep. Comm. 17 août 1789.

In-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 4.]

Refus des offres de la manufacture d'armes de Charleville touchant la fourniture des fusils de la garde nationale.

6687. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Comité militaire. Extrait du procès-verbal (15 septembre 1789). *Imp. Lottin aîné, 1789, in-4°, 8 p.* [N. Lb¹⁰ 1149.]

Création d'officiers de divers grades dans la garde nationale.

6688. — Extrait du procès-verbal dressé à Louvres, le 15 septembre 1789, par M. de Maissemy, l'un des représentants de la Commune et député à Compiègne pour la réception des fusils que le Roi a bien voulu donner à la ville de Paris, M. Le Clerc, commandant du bataillon de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et un détachement de la garde nationale parisienne, composé d'environ deux cents hommes, chargé d'escorter le convoi d'armes, et M. Lecointre, commandant du détachement de la garde nationale de Versailles, qui se trouvait le même jour à Louvres pour y recevoir les 1,000 fusils dont Sa Majesté a également fait présent à la milice de cette ville. *Paris, Knapen, 1789, in-4°, 7 p.* [N. Lb³⁹ 7848.]

Malgré la teneur de son titre, cet extrait ne renferme que les pièces relatives à un nommé Michel Gillot, déserteur du régiment de Beaujolais, détenu dans la prison de Louvres, et à la grâce qui lui fut accordée sur la prière de M. de Maissemy et des autres délégués.

6689. — Distribution des dix mille soixante-dix-huit fusils donnés par le Roi à la ville de Paris, faite par M. l'abbé LEFÈVRE, garde général du magasin des armes, par les ordres de M. de Gouvion, major général. 11 novembre 1789. In-folio plano maximo. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 5.]

La distribution avait eu lieu du 19 septembre au 23 octobre.

6690. — [Circulaire datée de l'Hôtel de Ville, 2 octobre 1789, relative au choix du porte-drapeau et au lieu où devait être déposé le drapeau de chaque bataillon,

commençant ainsi : « Le Comité militaire, instruit des difficultés... » *S. l. n. d.*, in-4^o, 3 p. [P. 10073'.]

6691. — [Lettre de la municipalité de Paris à la garde nationale, au sujet des déserteurs qui cherchaient à s'y enrôler; commençant par ces mots :] Ce 21 octobre 1789. Messieurs, persuadés que vous voulez concourir... *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [N. Lb³⁹ 8018.]

6692. — Lettre de M. le comte DE LA TOUR DU PIN, ministre de la guerre, à M. le marquis de La Fayette, commandant général de la garde nationale parisienne, concernant les soldats déserteurs (13 novembre 1789). *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, octobre 1789*, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 11144.]

Dernier délai accordé aux déserteurs engagés dans la garde nationale pour se faire délivrer sous trois jours un certificat constatant leur incorporation dans la garde nationale.

6693. — Ass. rep. Comm. 2 décembre 1789. Lettre de M. le comte DE LA TOUR DU PIN à M. le marquis de La Fayette sur les six mille fusils que le Roi a accordés à la ville de Paris. 20 novembre 1789. In-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 10.]

6694. — Abus des élections militaires dans les districts particuliers de la Commune de Paris. *Paris, imp. Seguy-Thiboust, 1789*, in-8^o, 8 p. [N. Lb³⁹ 2288.]

On lit à la fin : « Par des citoyens du district des Jacobins-Saint-Honoré. »

6695. — Lettre à MM. les officiers de la garde bourgeoise de Paris. *S. l.*, 1789, in-8^o, 23 p. [N. Lb³⁹ 2289.]

Contre les enrôlements forcés et les vexations auxquelles étaient exposés ceux qui ne montaient pas leur garde.

6696. — Représentations de la livrée de Paris à M. le maire de ladite ville. *Paris, Maradan. S. d.*, in-8^o, 3 p. [N. Lb³⁹ 7734.]

Sur l'exclusion des domestiques de la garde bourgeoise.

6697. — Adresse présentée par les clercs de notaires de Paris. *Paris, imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-8^o, 1 f. et 9 p. [N. Lb³⁹ 7852.]

Le titre de départ, p. 1, porte : Adresse à M. le maire. ...

Pour solliciter leur admission dans la garde nationale.

6698. — Lettre à M. le marquis de La Fayette, sur le choix qui a été fait des officiers de la troupe non soldée, et sur les épaulettes et dragonnnes en or, par M. F., du district des Petits-Pères. (1^{er} septembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-8^o, 6 p. [N. Lb³⁹ 2294.]

6699. — Adresse aux soixante districts de Paris, sur la nécessité d'exclure les gentilshommes du corps de la milice bourgeoise. *S. l. n. d.*, in-8^o, 11 p. [N. Lb³⁹ 7843.]

Signé : GÉRARD DE RARECOURT.

6700. — Réclamations de la garde nationale sur l'organisation et la nomination aux places de l'état-major. *S. l. n. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb³⁹ 7844.]

Signé : IZAMBART, soldat volontaire.

6701. — Ass. rep. Comm. 8 février 1790. In-8^o, 3 p. [N. Lb³⁹ 1152'.]

Sur les difficultés soulevées par quelques districts touchant les règlements civils et militaires et la forme des brevets d'officiers.

6702. — Municipalité de Paris. Proclamation du Roi sur un décret de l'Assemblée nationale relatif à l'inscription des citoyens actifs sur le registre de service des gardes nationales, du mardi 8 juin 1790. Transcrit sur les registres de la municipalité de Paris, le 2 juillet 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin, 1790*, in-4^o, 3 p. P. 10073'.]

6703. — De quoi faire mourir les aristocrates ou les Mauvais Choix dévoilés. *Paris, imp. de la Gazette nationale. S. d.* (1790), in-8^o, 8 p.

ÉPIGR.

Tous bons patriotes doivent penser comme moi, ou la Révolution n'est pas parfaite.

« Vous voyez, dit l'auteur (p. 4), que je veux parler non seulement des mauvais choix faits

dans diverses municipalités, mais surtout de bien des nominations fort suspectes aux places de commandants de la milice nationale de Paris. »
Voyez le numéro suivant.

6704. — La Révolution n'est point faite ou les Mauvais Choix. Extrait du n° 113 de la « Gazette nationale ou le Moniteur universel ». *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 3335.]

Même pièce que la précédente, mais d'une justification typographique beaucoup plus serrée. L'épigraphie est supprimée.

6705. — Adresse des sections de Paris au Roi. *S. l. n. d.* (1790), in-4°, 4 p. [N. Lb³⁹ 9025.]

Pour réclamer la nomination des officiers de la garde nationale.

6706. — Adresse aux gardes nationales volontaires de France, sur la nouvelle élection à faire des officiers, ou les Moyens les plus possibles d'éviter l'aristocratie des riches. *Paris, imp. A.-J. Gorsas. S. d.* (1790), in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 4333.]

Signé : FÉVELAT.

6707. — Plan d'organisation de l'armée parisienne, par un membre du club des Cordeliers. *Paris, imp. Meymar et Cortier, 1^{er} décembre 1790*, in-8°, 1 f. et 28 p. [N. Lb³⁹ 9350.]

ÉPIGR. :
Égalité, liberté, économie.

Par BUIRETTE-VERRIÈRE.

Le Plan est suivi d'un Extrait du registre des délibérations du club des Cordeliers du 18 novembre 1790 (*S. l.*, in-8°, 2 p.), concluant à son adoption et à son impression par les soins de deux commissaires désignés, mais non nommés.

6708. — Municipalité de Paris. Conseil général de la Commune. Rapport de M. VIGUER-CERNY, commissaire de la garde nationale, sur l'épreuve des poudres. (15 mars 1791.) In-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4173'.]

Les expériences avaient eu lieu le 18 février précédent.

D. — UNIFORMES, COCARDES, BOUTONS ET DRAPEAUX.

6709. — Cocarde royale et de la liberté, aux couleurs de l'Hôtel de Ville de Paris,

à la gloire immortelle de la Nation française, régénérée le 17 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 7411.]

Signé : P.-S. FERAT.

Modèle colorié de la cocarde et explication des emblèmes qui la composaient.

6710. — La Cocarde du tiers état. *Imp. Valleyre aîné. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 7412.]

Signé : SION-NET.

6711. — Description curieuse et intéressante des soixante drapeaux que l'amour patriotique a offerts aux soixante districts de la ville et faubourgs de Paris; avec l'explication des allégories, devises, emblèmes et exergues dont ils sont ornés, etc. Précédé de l'état-major général de la garde nationale parisienne, tant infanterie que cavalerie, et de son uniforme, le nom et demeure des principaux officiers, etc... Dédié à M l'abbé Fauchet, prédicateur ordinaire du Roi, l'un des représentants de la Commune de Paris, etc. *Paris, Sorin; M. Vieilh de Vareme, ancien ingénieur des ponts et chaussées, au magasin de la Bastille*, 1790, in-8°, XL-116 p. et 60 pl. en couleur. [N. Lb³⁹ 3762.]

En regard du titre, un cartouche encadré de faisceaux renferme les mots : Recueil des 60 drapeaux de la garde nationale de Paris, et l'adresse de Le Campion, de Prieur et de Sorin.

La dédicace est signée de SORIN seul.

Le texte de ce volume est ainsi divisé :

P. III, Dédicace à Fauchet.

P. VII, *Etat-major de la garde nationale parisienne*.

P. XV, *Etat-major de la cavalerie nationale parisienne*.

P. XIX, *Officiers des chasseurs dénommés (sic) par MM. les chefs de division*.

P. XXIII, *Compagnies de fusiliers remplaçant les six compagnies de grenadiers dans le 1^{er} bataillon de chaque division*.

P. XXIV, *Introduction historique à la Description des drapeaux*

Énumération et explication des emblèmes adoptés.

P. XXXI-XXXVI, Description de deux étendards trouvés à la Bastille datant, paraît-il, l'un du règne de Henri II, l'autre du règne de Louis XIV et remis aux bataillons des districts de Popincourt et des Pères-de-Nazareth.

P. XXXVII, *Table des drapeaux des soixante districts*.

P. 1-116, *Description curieuse et intéressante...*

Chaque drapeau, colorié à la main, a été découpé et collé dans un cartouche carré soutenu par des amours, surmonté du bonnet phrygien, flanqué lui-même des armes royales et de celle de la Ville.

Le texte de la *Description* fournit pour la plupart des districts les noms des donateurs et ceux des artistes auxquels ils s'étaient adressés.

« Ce volume est très rare. Payé 20 francs, » dit une note manuscrite ancienne sur le plat intérieur de l'exemplaire, fut modestement relié, de la B. N. (provenant de La Bèloyère), et que je considère jusqu'à ce jour comme unique. Néanmoins on rencontre assez fréquemment le texte seul de la *Description* et l'on trouve au Cabinet des Estampes la série des drapeaux tirés (sans le cartouche) sur plusieurs feuilles.

Les *Annales de bibliographie moderne* (I, p. 170) reproduisent tout au long le titre de la *Description intéressante*, mais ne font pas connaître la suite qui la complétait et dont la mention n'existe ni dans Renouvier, ni dans les catalogues Laterrade et Hennin.

La B. N. possède, sous la cote Li²³ 4, un autre exemplaire du texte ci-dessus décrit, mais sans les figures, et un atlas (sans titre) renfermant 60 planches qui fait l'objet de l'article suivant.

6712. — [Collection entière des drapeaux de l'armée nationale parisienne. S. I. n. d., in-4°, 60 pl. [N. Li²³ 4 et Li²³ 4 A. Réserve.]

Le titre reproduit ci-dessus ne figure, a vrai dire, sur aucune planche de cette suite, non plus que sur le frontispice qui l'accompagne, mais c'est ainsi que Vieilh de Varennes la désignait en la présentant à l'Assemblée nationale le 7 octobre 1790. Par une lettre lue à la séance du soir (et dont l'original, signalé par M. Tuetey, appartient aux Mss. fr. de la B. N. nouv. acq. 2637, f° 152), Raymond-Augustin Vieilh de Varenne, garde magasin général des démolitions de la Bastille, faisant l'abandon des 1,800 livres payables lors de la cessation des travaux et demandait en échange la jouissance du logement qui lui avait été accordé jusqu'à ce que le terrain en fut vendu au profit de la Nation. Il offrait en même temps un superbe exemplaire relié en maroquin rouge, et portant l'emblème adopté par l'Assemblée (*la Loi et le Roi*), d'une collection qu'il ne faut confondre ni avec la précédente, ni avec la suivante.

Elle doit, pour être complète, renfermer un frontispice gravé et 60 planches en couleur représentant les soixante drapeaux, soutenus chacun par un garde national dont l'auteur s'est appliqué à varier l'attitude et la physionomie. Les planches, toutes numérotées, correspondent aux divisions primitivement adoptées. La pre-

mière reproduit l'étendard de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; la dernière, celui de Saint-Roch.

Le frontispice, soigneusement décrit par MM. Mahéault et Bocher dans leurs catalogues respectifs de l'œuvre de Moreau le jeune, porte sur une banderolle : *A un peuple libre et en dehors du trait carré* : J.-M. MOREAU le jeune inv.; DAMBRUN sculp.; au milieu : *Se vend à Paris, chez le sieur Vieilh de Varenne, auteur de la Collection des Drapeaux, rue Saint-Anoine, au magasin des démolitions de la Bastille.* Au-dessus du nom de Moreau, on distingue les mots mal effacés : D. BERTAUX f... C'est, en effet, DUPLESSIS-BERTAUX qui avait gravé l'eau-forte pure. M. Mahéault et M. Bocher ont également décrit les transformations singulières subies par cette planche destinée à magnifier Louis XVI, Bailly et La Fayette, et qui devint tour à tour une allégorie en l'honneur de la République, du 18 brumaire et de la Restauration. Il existe du premier état une copie allemande (voyez tome Ier, n° 19) jointe à la reproduction d'une partie des drapeaux; il a été aussi héliogravé pour les exemplaires de luxe de la *Prise de la Bastille* par M. G. Lecoq (voyez tome Ier, nos 1170 et 1857).

Quelle est la part de Vieilh de Varenne dans cet album? Un passage d'une requête imprimée adressée à l'Assemblée nationale (voyez *Biographies individuelles*) donnerait à entendre qu'il en fut non seulement l'éditeur, mais l'auteur : « Les veilles du sieur Vieilh, dit-il, étaient encore employées à consacrer par le pinceau et par le burin les époques mémorables de notre Révolution. » D'autre part, un excellent juge, M. Félix Braquemond, en examinant récemment un exemplaire de cette collection, était tenté d'en attribuer le dessin et le coloriage à Moreau seul.

Une autre question se pose dont la solution nous échappe : Pourquoi le nom de Vieilh de Varenne figure-t-il à la rubrique du titre de la *Description curieuse et intéressante*? La publication de Sorin lui inspira-t-elle l'idée même de la concurrence re-loutable qu'il lui suscita? Il y a là une question de priorité au sujet de laquelle les *Annales de bibliographie moderne* et la *Feuille de correspondance* sont également muettes. En tout état de cause, il est bon d'observer que la *Description* n'était pas jointe à l'exemplaire des *Drapeaux* offert à l'Assemblée. C'est donc à tort, selon moi, que la B. N. l'a inscrite sous la même cote qu'un exemplaire des *Drapeaux* relié en trois tomes (sans frontispice).

Par un hasard singulier, MOREAU le jeune a encore dessiné une autre allégorie en l'honneur de Louis XVI aux frais d'un sieur de Varenne, hussier de l'Assemblée, et qui fut grave par JAMINET. Les deux homonymes ont été soigneusement distingués par Camus dans la *Table des procès-verbaux de l'Assemblée* et les planches qu'ils avaient demandées au même artiste n'offrent entre elles aucune analogie. La brochure du sieur de Varenne sera décrite dans la troisième partie de ce travail.

6713. — Collection complète des drapeaux faits dans les soixante districts de Paris lors de la révolution du mois de juillet 1789. Dédié et présenté à M. le marquis de La Fayette, commandant général de la garde nationale. *Paris, Girard, graveur, marchand d'estampes*, 1790, in-4°.

Un avis placé au verso de la couverture dit : « Les livraisons de cette collection qui seront coloriées avec soin suivront l'ordre de division des bataillons; elles seront délivrées régulièrement tous les quinze jours. Le prix de chaque livraison est de six livres. »

Au-dessus de chaque drapeau et au-dessous du nom du district figurent les noms du commandant et du donataire de l'étendard. Il y a de plus, à la fin de la première livraison, un tableau gravé intitulé : *Plan de Paris composés (sic) de six divisions militaires formant dix districts chacune* (sic).

L'exécution de ces planches, quoique soignée, est inférieure à celle des publications de Sorin et de Vieilh de Vareannes.

Sur cette publication, pour le moins aussi rare que celles auxquelles elle faisait concurrence, on ne trouve aucun renseignement dans les journaux spéciaux. Le seul exemplaire que je connaisse, provenant de la vente Nadaillae, où il fut payé 62 francs, appartient à M. Paul Lacome. Il a été relié avec les couvertures de chacune des six livraisons dont il se compose.

6714. — Modèle du drapeau adopté par M. le général La Fayette, sur la proposition de M. l'inspecteur général Mathieu Dumas, pour chaque bataillon des gardes nationales du royaume. *Paris, rue du Baltoit-Saint-André-des-Arts, n° 7. S. d., in-folio plano.* [N. Est.]

6715. — Municipalité de Paris. Loi relative au bouton des gardes nationales de France, donnée à Paris le 5 janvier 1791. Transcrite sur les registres de la municipalité le 31 janvier 1791. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-4°, 2 p. P. 10073*.]

E. — ANNUAIRES SPECIAUX

6716. — État militaire de la garde nationale de France pour l'année 1790, contenant l'état nominatif des officiers et bas-officiers des troupes patriotiques de Paris, de la banlieue, de toutes les villes et

bourgs du royaume, la couleur de l'uniforme, l'empreinte des boutons, l'emblème et les devises des drapeaux, par une société de patriotes. *Paris, Le Tellier et Garnery*, 2 vol. in-12. N. Le²⁵ 151.]

Rédigé ou tout au moins présenté par LA REYNIE DE LA BRUYÈRE, ainsi que le prouve un *Avis à la Nation*, placé au verso du titre, et contenant ce passage : « On aura la bonté d'adresser les changements et les réclamations relatives (sic) à cet *Etat militaire national* à M. de La Bruyère, aide-major de la garde nationale. »

La dédicace à La Fayette, « maréchal des camps et armées du Roi et le premier soldat du royaume », est signée D. L. B. [DE LA BRUYÈRE], éditeur.

La garde nationale parisienne occupe les p. 1-115 du tome I^{er}. A la suite, est intercalé un cahier de 12 p. intitulé : *Volontaires de la Bastille*, presque entièrement consacré au récit apologétique de la conduite de La Reynie de La Bruyère, le 14 juillet et les jours suivants, récit présenté comme « extrait d'un mémoire justificatif et d'un procès-verbal du siège de la Bastille, signé de sept cents combattants. »

L'*Etat militaire de la garde nationale*, par ordre alphabétique pour l'année 1790 remplit la fin du tome I^{er} et tout le tome II, y compris un *Supplément* (190 p.). L'*Etat* renferme l'énumération, la description de l'uniforme et les noms et professions des soldats citoyens, depuis *Aignay-le-Duc, en Bourgogne*, jusqu'à *Wissembourg, en Basse-Alsace*. Le supplément contient les mêmes indications pour un certain nombre de localités omises, depuis *Auvoise* jusqu'à *Voulte-en-Vivarois* (la Voulte).

6717. — Étrennes aux Parisiens patriotes ou *Amanach militaire national* de Paris, contenant les noms, demeures et décoration patriotique de MM. les officiers, bas-officiers, soldats, etc., formant le corps de l'armée parisienne. Précédé d'un précis sur sa composition et organisation, avec un résultat général de ses forces. Rédigé sous l'autorisation de M. le marquis de La Fayette, et dédié à ce général. Par MM. BRETELLE et ALLETZ, soldats citoyens. *Paris, Gueffier jeune* (1790), in-12. N. Le³¹ 381.]

EPIGR. :

Ignorant-ne datos ne quisquam serviat enses?
(Médaille patriotique).

En regard du titre, portrait de La Fayette, de profil à gauche, signé LEFEBVRE *fecit*.

Les préliminaires paginés en chiffres romains, occupent 24 p. et comportent le titre, la dédicace, un avertissement, un *Précis sur la cou-*

position et organisation de l'armée parisienne, divers avis, le *Tableau des bataillons d'infanterie par ordre de divisions* et l'explication de la médaille patriotique décernée à MM. du ci-devant régiment des gardes-françaises; médaille dont la légende avait fourni l'épigramme reproduite ci-dessus et qui se traduisait ainsi : « Ignorent-ils que chacun n'a reçu un glaive que pour se défendre contre l'esclavage ? »

La pagination de l'*Almanach* proprement dit est ainsi répartie : Première et seconde divisions, 220 p. Troisième division, 116 p. Quatrième division, 114 p. Cinquième et sixième divisions, 264 p. (la dernière non chiffrée). Division de cavalerie, guet à pied, *errata* et changements arrivés pendant l'impression, 19 p.

P. XXVII-XXIII des Préliminaires, *Tableau des bataillons d'infanterie par ordre de divisions*, reproduit ci-dessous :

PREMIÈRE DIVISION

1. Saint-Jacques-du-Haut-Pas.
2. Saint-Victor.
3. Saint-André-des-Arcs.
4. Saint-Marcel.
5. Saint-Louis-en-l'Île.
6. Val-de-Grâce.
7. Saint-Etienne-du-Mont.
8. La Sorbonne.
9. Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
10. Les Mathurins.

SECONDE DIVISION

1. Les Prémontrés.
2. Henri IV (les Barnabites).
3. Les Cordeliers.
4. Notre-Dame.
5. Saint-Séverin.
6. Les Petits-Augustins.
7. L'Abbaye-Saint-Germain-des-Près.
8. Jacobins-Saint-Dominique.
9. Les Théatins.
10. Les Carmes-Déchaussés.

TROISIÈME DIVISION

1. Les Récollets.
2. Saint-Nicolas-des-Champs (transféré au Sépulchre).
3. La Trinité (Sainte-Elisabeth).
4. Saint-Médéric (Saint-Merry).
5. Les Carmélites (rue Chapon).
6. Les Filles-Dieu.
7. Saint-Martin-des-Champs.
8. Les Enfants-Rouges.
9. Saint-Laurent.
10. Les Pères de-Nazareth.

QUATRIÈME DIVISION

1. Saint-Jacques-l'Hôpital.
2. Bonne-Nouvelle.
3. Saint-Leu (ou de la Jussemme).

4. Saint-Lazare.
5. Sainte-Opportune.
6. Saint-Jacques-la-Boucherie.
7. Les Petits-Pères (place des Victoires).
8. Saint-Eustache.
9. Saint-Magloire.
10. Saint-Joseph.

CINQUIÈME DIVISION

1. Sainte-Marguerite.
2. Les Minimes (place Royale).
3. Le Petit-Saint-Antoine.
4. Saint-Gervais.
5. Saint-Jean-en-Grève.
6. Saint-Louis-la-Culture.
7. Les Blancs-Manteaux.
8. Popincourt (Tresnel).
9. Les Capucins-du-Maraîs.
10. Les Enfants-Trouvés (aub. Saint-Antoine).

SIXIÈME DIVISION

1. L'Oratoire.
2. Les Feuillants.
3. Les Filles-Saint-Thomas.
4. Saint-Philippe-du-Roule.
5. Saint-Germain-l'Auxerrois.
6. Jacobins-Saint-Honoré.
7. Saint-Honoré.
8. Les Capucins-de-Saint-Louis (Chaussée-d'Antin).
9. Les Capucins (Saint-Honoré).
10. Saint-Roch.

Cette organisation, maintenue par la loi du 23 septembre 1791, fut abolie en 1792, lorsque les bataillons furent réduits de soixante à quarante-huit. Les pièces concernant chaque bataillon ont été classées au chapitre V, au nom du district auxquels ils appartenait primitivement et dont ils continuèrent, pour la plupart, à porter le nom.

6718. — Almanach militaire de la garde nationale parisienne, contenant : 1° les noms et adresses des administrateurs du département de la garde nationale et des autres départements composant la municipalité, avec les détails relatifs tant aux bureaux de ces divers départements qu'à ceux de l'état-major général ; 2° le nom de MM. les officiers, leur rang et leur demeure ; 3° un précis du règlement de formation des différents corps qui composent la garde nationale parisienne, avec le tableau général de leur composition, le tarif des appointements et solde, et celui de la retenue des journées d'hôpital ; 4° le nom des casernes, celui des compagnies

soldées qui les occupent, les rues où elles sont situées et les noms des assemblées de chaque bataillon, ainsi que ceux des différents postes de la garde journalière. *Paris, Lottin de Saint-Germain. S. d. (1790). in-12. XI-136 p., et un calendrier. [P. 4767.]*

F. — MANUELS TECHNIQUES

6719. — Manuel militaire pour le règlement de service et de police à l'usage de la garde nationale, tant de Paris que des provinces, ouvrage rendu public à l'invitation de M. de La Fayette, par DE BACON. *Paris, Didot fils, 1789, in-8°, 167 p. [Br. M. F. R. 250, 4.]*

6720. — Catéchisme militaire ou Abrégé du « Manuel militaire », dédié à M. de La Fayette, à l'usage de toutes les gardes nationales du royaume, avec des gravures qui représentent la position du garde et les douze temps de la charge. *Paris, Desray et Guillaume junior, 1790, in-12, 53 p. et une fig.*

D'après la *Feuille de correspondance du libraire*, tome II. n° 2631.

6721. — Nouveau Catéchisme militaire, approuvé par M. de La Fayette, commandant général des gardes nationales parisiennes, pour l'instruction des citoyens. *Paris, Guillaume junior: imp. L. Jorry, 1789, in-8°, 1 f. et 46 p. [R. AD. VI. 31.]*

Signé: VAUTIER.

6722. — Manuel militaire de l'infanterie, cavalerie et artillerie nationales, ou Commentaire des ordonnances de 1776 et de 1780, à l'usage de la garde nationale soldée et non soldée, tant de Paris que des provinces, dans lequel on trouve le développement du service et des devoirs des gardes, ainsi que la définition de tous les termes de l'art, avec des gravures, dédié à M. de La Fayette, présenté à l'état-major et adopté du (*sic*) Comité militaire de la garde nationale parisienne, par M. HASSENFRAZ, ingénieur, sous-inspecteur des mines de France et membre de plusieurs Académies,

Paris, Guillaume junior, 1790, in-12, 196 p. et cinq pl.

Voyez les deux numéros suivants.

6723. — Ecole d'exercice ou Manuel militaire de toutes gardes nationales du royaume, infanterie, cavalerie et artillerie..., par M. HASSENFRAZ. *Paris, Desray, 1791, in-12, 196 p.*

Même ouvrage que le précédent, d'après la *Feuille de correspondance du libraire*, tome II, n° 2633.

6724. — Catéchisme militaire ou Manuel du garde national. Seconde édition, considérablement augmentée, par M. HASSENFRAZ. *Paris, Guillaume junior, 1792, in-16, 108 p. et 3 fig.*

D'après la *Feuille de correspondance du libraire*, tome II. n° 2632.

« On ne se reconnaîtra bientôt plus, ajoute avec raison le rédacteur, aux différents titres que l'on donne au même ouvrage. Celui-ci est tantôt appelé *Ecole d'exercice* [voyez le n° 6723] et tantôt *Manuel militaire* [voyez n° 6722]. Cette variété de titres nuit plus qu'on ne pense au débit des livres, surtout quand beaucoup d'ouvrages paraissent à la fois sur le même sujet. »

6725. — Exercice de la garde nationale ou Ordonnance du 1^{er} juin 1776, pour régler l'exercice des troupes d'infanterie, adoptée par le Comité militaire et M. le commandant général pour le service de la garde nationale. *Paris, Firmin Didot, 1790, in-12, 268 p.*

D'après les *Annales de bibliographie moderne*, I. p. 168.

Voyez le numéro suivant.

6726. — Instructions militaires pour le maniement des armes suivant l'ordonnance du Roi, du 4^{er} juin 1776, pour régler l'exercice de l'infanterie française, adopté par la garde nationale. Orné de trente-deux figures par BOREL, citoyen-soldat. *Paris, l'auteur, rue de Bretagne, n° 31: les principaux libraires, 1791, in-8°, 4 p. et 32 pl. [P. 10446.]*

Au verso de chacune de ces planches, sont imprimées l'explication et la théorie du mouvement qu'elle représente.

Dans l'ex. de la B. V. P., les huit premières planches sont coloriées.

6727. — Instructions patriotiques et militaires, contenant les droits de l'homme, avec explication de chaque article; un abrégé général de l'ordonnance de 1776 concernant l'exercice, la manière de se servir utilement de son fusil, de le démonter et de le remonter, le nom et l'usage des principales pièces qui composent le mécanisme de la platine; quelques détails sur le service intérieur des casernes, avec des extraits d'ordres donnés par l'état-major général depuis la formation de la garde nationale parisienne jusqu'au 1^{er} avril 1791. par M. L'ARSENÉ. Paris, 1791, in-8°.

D'après la *Feuille de correspondance*, t. 1, n° 226. Quéraud (*France tilénaire*), en reproduisant ce titre, qualifie l'auteur de capitaine aux gardes-françaises.

6728. — Almanach des gardes nationales, divisé en trois parties, la première contenant la Constitution française acceptée par le Roi, avec le discours du Roi et la réponse du président, la seconde, le Catéchisme militaire ou instruction simple et facile pour apprendre de soi-même à faire l'exercice. Ce Catéchisme revu et corrigé avec le plus grand soin est orné de trois planches sur lesquelles sont gravées toutes les pièces qui composent le fusil, avec le nom de chacune, l'explication de la charge en douze temps avec une figure pour chaque position, de même que pour toutes les autres parties de l'exercice; la troisième, l'Organisation de la garde nationale ou Loi constitutionnelle sur la composition des corps de citoyens armés pour la défense de la patrie; les fonctions auxquelles ils sont assujettis pendant leur service militaire, l'ordre et la discipline des corps armés et la composition des bataillons et des compagnies, la nomination des chefs et la forme de l'uniforme et des drapeaux. Paris, Gueffier, 1792, in-12.

Volume ainsi composé: Titre et Calendrier grégorien (10 ff. non chiffrés). *La Constitution française*, 116 p. et 1 f. de table. *Catéchisme militaire ou instruction simple et facile*.. présenté à M. de La Fayette, par M. FLAMANT, ci-devant chasseur au régiment d'Auvergne. (Paris, Gueffier, et Laon, chez la V^e Melleville, 32 p. et 3 pl. représentant les diverses postures de l'exercice et le détail des parties du fusil). *Organi-*

sation de la garde nationale, décret de l'Assemblée nationale du 29 septembre 1791.

Bibliothèque de M. Paul Lacombe.

G. — ÉCRITS POUR ET CONTRE LA GARDE NATIONALE.

6729. — A Messieurs de la garde nationale parisienne, sur le prix qu'ils doivent attacher à leur uniforme. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2286.]

6730. — Épître à la milice parisienne, par une amazone française. Imp. Valleyre aîné. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2287.]

6731. — Conspiration échouée. Réflexions sur les avantages de la milice parisienne ou garde bourgeoise. Le mérite reconnu et honoré. Paris, Nyon jeune, 1789, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2295.]

Signé: Par M. MAG^{***}.

6732. — Correspondance d'un soldat de la garde nationale parisienne. Paris, Belin, S. d., in-12, 44 p. [N. Lb³⁹ 7836.]

Signé: FÉLIX ARNOULD.

6733. — Très Sérieuses Observations sur la mauvaise organisation de la garde nationale parisienne, sur la nécessité pressante d'en changer promptement les principes, et sur les moyens d'y parvenir facilement et sans désordre. (15 septembre.) S. l., 1789, in-8°, IV-58 p. [N. Lb³⁹ 7837.]

Signé: COQUEAU, soldat-citoyen du district Saint-Germain-l'Auxerrois.

6734. — Réflexions d'un citoyen sur le service de la garde nationale parisienne, adressées à M. le marquis de La Fayette. S. l. n. d., in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 7838.]

Signées: DE COURTIVE, garde national du district du Petit-Saint-Antoine.

6735. — Réflexions sur la garde bourgeoise en général, et en particulier sur

l'organisation de la garde nationale parisienne. *S. l. n. d.*, in-8°, 21 p.

Signées : DE LAUVAUD.

A la dernière page, l'auteur recommande son *Avis au peuple sur sa santé ou Précis de médecine pratique* (1787, in-8°) qui devait former trois volumes; il n'en a paru qu'un seul.

6736. — Notions simples sur les principes constitutionnels de la garde nationale parisienne. *Paris, Belin*, 1789, in-8°, 24 p. [N. Lb³⁹ 7840.]

6737. — Traité d'union entre les gardes nationales et tous les militaires des différents corps. Suivi du serment des troupes, en présence de M. de la Fayette. *Letellier, S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7846.]

Signé : PANCARRÉ, ancien gendarme.

6738. — Lettre de M. DE CROISI à M. le marquis de La Fayette, et Réponse de ce général. (4-8 septembre.) *Paris, Desenne*, 1789, in-8°, 6 p. *Br. M. F. R.* 248, 4.

Curieuse correspondance au sujet des tours de garde trop fréquents au gré de Du Croisi. Voyez le numéro suivant.

6739. — A Messieurs les représentants de la Commune de Paris et à Messieurs les officiers de la garde nationale. (17 septembre 1789.) *Imp. Jorry, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 7850.]

Contre un huissier qui avait « exploité » en uniforme de garde national chez la V^e Hérisant, imprimeur, rue Neuve-Noire-Dame.

Signé : DE CROISI

La B. N. possède sous la cote Lf³³ 23 un ex. de cette brochure et de la précédente, réunis sous la même couverture.

6740. — Le Lutteur clairvoyant. *S. l. n. d.*, in-8°, 18 p. [P. 7656.]

Contre l'agiotage et la garde nationale.

6741. — Dialogue entre un savetier retiré et un financier. *Imp. V^e Delaquette, S. d.* (1789), in-8°, 32 p. [P. 9782'.]

Sur les événements du jour et en l'honneur de la garde nationale.

Les interlocuteurs sont Blaise, savetier, capitaine de la garde nationale, et un banquier, simple soldat.

6742. — Aventure tragico-comique arrivée

à un notaire qui avait osé témoigner du mépris pour la garde nationale. *Nyon, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 7851.]

6743. — Avis aux grenadiers et soldats du tiers état, par un ancien camarade du régiment de gardes-français. *S. l. n. d.*, in-8°, 15. [*Br. M. F. R.* 67, 5.]

6744. — Mémoire et Projet de loterie patriotique en faveur de la garde nationale parisienne. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lf³³ 125.]

Proposé à l'Assemblée constituante par le sieur JORET, ancien secrétaire général de la Louveterie de France.

6745. — Epître ou Étrennes aux illustres défenseurs de la liberté, dédié à la garde nationale parisienne, par un vrai patriote. *Paris, Laurens*, 1789, in-8°, 6 p. [*Br. M. F. R.* 252, 14.]

6746. — Apparition de Thérèse-Philosophe à Saint-Cloud ou le Triomphe de la Volupté. Dédié à la Reine. Ouvrage volé dans la poche d'un aristocrate, par M. Barnave, président et directeur général de nos augustes sénateurs. *A Saint-Cloud, chez la mère des Grâces*, 1790, in-12, 24 p. [N. Lb³⁹ 3812. *Rés.*]

Malgré son titre, ce pamphlet réactionnaire est surtout dirigé contre la garde nationale.

6747. — Danger des patrouilles exercées par les enfants. *Paris, Cressonnier, S. d.*, in-8°, 7 p. [*Br. M. F. R.* 426, 8.]

L'auteur prétend que des gamins avaient coupé la tête à un chat et l'avaient promené au bout d'une pique. Son récit a été réfuté.

Voyez le numéro suivant.

6748. — On dit est un sot ou la Tête du chat. Lettre d'un patriote sur la défense faite aux enfants de faire des patrouilles. Troisième coup de griffe. *Imp. Demouville, S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 3043.]

6749. — Adresse d'un citoyen soldat, à ses frères d'armes de la garde nationale parisienne. *S. l. n. d.* (1790), in-4°, 2 p. [N. Lb³⁹ 9016.]

Signée : BELIX, menuisier de la Reine, de

la Société des Amis de la Constitution, capitaine de la garde nationale, de la section de la place Vendôme.

L'auteur propose une ligue contre les grands qui refusent d'employer les ouvriers enrôlés dans la garde nationale et se plaint notamment des vexations qu'il aurait essayées de la part de la duchesse de Bourbon (mère du duc d'Enghien et sœur de Philippe-Egalité).

Voyez le numéro suivant.

6750. — Lettre à M. Belin, menuisier de la Reine, de la Société des Amis de la Constitution, soldat, capitaine de la garde nationale parisienne, de la section de la place Vendôme. *S. l. n. d.*, in-8°, 10 p. *Br. M. F. R.*, 344, 16.]

ÉPIGR. :

Tous les hommes sont bons,
On ne voit que geos francs, à leurs intérêts près.
(*Œuvres philosophiques* de M. SEVINS.)

6751. — Nouvelle Composition de la milice parisienne. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. *N. Lb³⁹* 4279.]

Pamphlet royaliste. Voyez les deux numéros suivants.

6752. — Nouvelle Composition de la milice parisienne. *S. l. n. d.*, in-8°, 13 p. *[N. Lb³⁹* 4279 A.]

6753. — Suite de la Nouvelle Composition de la milice parisienne. *De l'imprimerie du Patriarche de la France, première année de la religion moderne*, in-8°, 15 p. *[N. Lb³⁹* 4280.]

6754. — Essai sur la garde nationale. *Paris, Méquignon*, 1790, 1 f. et 30 p. *[N. Lb³⁹* 4409.]

6755. — Lettre aux 60 bataillons de l'armée parisienne, sur la nécessité de se préparer à la guerre contre les ennemis du dehors. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. *[N. Lb³⁹* 9686.]

Datée à la main sur l'ex. de la B. N. : « Janvier 1791. »

6756. — Lettre d'un colonel de grenadiers réformés à un officier supérieur de la garde nationale de Paris ou Extrait de quelques idées militaires. *Paris, Debray, Rainville*, 1791, in-8°, 26 p. *[P. 4771'.]*

Projets de réformes.

6757. — Grand Départ d'une légion nationale parisienne pour les frontières du royaume. *Imp. Senties. S. d.*, in-8°, 8 p. *[N. Lb³⁹* 40181.]

Extrait du *Contre-poison* (août 1791).

6758. — Réflexions d'un citoyen actif sur la force armée de Paris. *S. l. n. d.* (1792), in-8°, 7 p. *[N. Lb³⁹* 5734.]

6759. — Lettre d'un aristocrate à un garde national parisien. *Paris, Semerville*, 1792, in-8°, 15 p. *[N. Lb³⁹* 5843.]

6760. — Réflexions sur la garde nationale de la capitale. *S. l. n. d.* (1792), in-8°, 4 p. *[N. Lb³⁹* 5952.]

Voyez le numéro suivant.

6761. — Seconde Réflexions sur la garde nationale de la capitale. (12 juin 1792.) *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. *[N. Lb³⁹* 5973]

6762. — Encore quelques mots sur la garde nationale. *Imp. des Affiches, S. d.*, in-8°, 8 p. *[N. Lb³²* 389.]

Par ZOLLIKOFER.

Réponse à Pichegru. Voyez ci-dessus, n° 6611 et les deux numéros suivants.

6763. — La Petite Armée du grand Pichegru. *Imp. Gaillard. S. d.*, in-8°, 4 p. *[N. Lb³²* 1349.]

Au sujet du projet de rétablissement de la garde nationale. Voyez le numéro suivant.

6764. — Le Masque arraché ou Pichegru traité comme il le mérite. *Imp. du Journal. S. d.*, in-8°, 20 p. *[N. Lb³²* 1520.]

Extrait du n° 5 de l'*Echo des cercles patriotiques*, rédigé par Barbet et Darcet neveu.

II. — ADRESSES, MOTIONS, DISCOURS, ETC., RELATIFS A LA GARDE NATIONALE ET A SES CHEFS.

6765. — « Messieurs, la confiance que nos concitoyens nous ont témoignée... » *S. l.* (1789), in-4°, 2 p. *[P. 1', série 150, 4.]*

Circulaire signée GOUVION, major général, et

les officiers de l'état-major général, proposant la création d'une garde de quatre-vingt-seize hommes pour la Halle au blé, Gouvion et ses officiers demandent à y être admis comme simples fusiliers.

6766. — Hommage à M. le marquis de La Fayette, ou le Recruteur patriote, aux citoyens soldats de la garde nationale parisienne, par un fusilier du district des Mathurins. *S. l. n. d.* (1789?), in-8°, 14 p. [Br. M. F. R. 247, 16.]

6767. — M de La Fayette traité véritablement comme il le mérite. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 2429.]

Pamphlet signé : Par un bon citoyen.

6768. — L'Espion patriote à Paris, manuscrit trouvé dans les papiers du secrétaire de M. de La Fayette. *S'imprime à la Samaritaine, aux dépens de la milice bourgeoise, se distribue sur le Pont-Neuf et dans tous les districts, octobre* 1789, in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 2430.]

Signé : H. J. Le titre de départ, page 3, porte : *Lettre adressée aux gros bourgeois de Paris.*

Contre la garde nationale, à propos de son rôle dans les journées des 5 et 6 octobre.

6769. — Extrait d'un discours adressé par M. le marquis de La Fayette, vers la fin d'octobre, aux officiers de la garde nationale assemblés chez lui. *Paris, Grégoire. S. d.* (1789), in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2544.]

P. 1, Lettre du bataillon de Saint-Roch à La Fayette.

6770. — Adresse de la garde nationale parisienne à M. le M^{rs} de La Fayette, au Champ de Mars, le 30 mai 1790. *Imp. Potier de Lille*, 1790, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁹ 8892.]

Serment solennel « de fidélité et d'amour ».

6771. — Vie privée, impartiale, politique, militaire et domestique du marquis de La Fayette, général des Bleuets, pour servir de supplément à la nécrologie des hommes célèbres du dix-huitième siècle et de cléf aux Révolutions française et américaine. Dédiée aux soixante districts de Paris. Ornée de son portrait. *A Paris, de l'imprimerie particulière de M. de Bastide, prési-*

dent du district de Saint-Roch, 1790, in-8°, VI-88 p. [N. Lb³⁹ 2893.]

Violent pamphlet.

Sous le portrait anonyme au pointillé est gravé ce quatrain :

Dans ces traits révérés d'un public animal
Reconnaissez, Français, l'abus de la puissance,
Le tiran d'un Roi bon, l'appui de la vengeance,
Soutien des Révoltés dont il est général.

Voyez le numéro suivant.

6772. — Ass. rep. Comm. 9 juin 1790. in-8°, 3 p. [N. Lb³⁹ 1452.]

Dénonciation par CAHIER DE GERVILLE du pamphlet décrit sous le numéro précédent.

6773. — Précis de ce qui s'est passé dans l'assemblée des officiers et soldats volontaires et du centre, formant la garde de Leurs Majestés à Saint-Cloud, convoqués par ordre de M. le commandant général, chez M. Charton, chef de la 1^{re} division, le 8 juin 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 44 p. [N. Lb³⁹ 8935.]

Le titre ci-dessus est le titre de départ. Le faux-titre porte : *Garde nationale parisienne. 1^{re} division.*

P. 13-14, liste des signataires.

6774. — Arrêté pris dans la seconde assemblée des officiers et soldats volontaires et des compagnies du centre, de garde à Saint-Cloud, lors du premier voyage de Leurs Majestés. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 884, 12.]

6775. — Lettre aux soixante bataillons de l'armée de la Révolution, par un soldat citoyen. *S. l.*, 1790, 11 p. [N. Lb³⁹ 9027.]

Signée : J. C. ***.

En faveur de La Fayette.

6776. — Nouveau Serment des grenadiers et des soldats de la garde nationale de Paris. *Imp. Quillau*, 1790, in-8°, 3 p. [R. AD. XVI, 72.]

Signé : Par M. P**, sergent de la garde nationale.

6777. — La Fayette traité véritablement comme il le mérite, et le tout avec preuve. *Imp. Caillot et Courcier. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3568.]

Voyez le numéro suivant.

6778. — La Fayette traité véritablement...
Imp. Dumaha. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3568.]

Les deux tirages sont reliés ensemble dans l'ex. de la B. N.

Brochure apologétique.

6779. — Lettre d'un patriote sur les calomnies des prétendus amis du peuple.
Rozé et C^e. S. d., in-8°, 8 p. [X. Lb³⁹ 3569.]

En faveur de La Fayette.

6780. — Assemblée générale des députés de l'armée nationale parisienne, séance à l'Hôtel de Ville, le mercredi 8 septembre 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁹ 4073.]

Vote de confiance en faveur de La Fayette.

6781. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des représentants de l'armée parisienne. Du samedi 11 septembre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-8°, 8 p. [A. N. C. 199 : 160³¹.]

Adresse à La Fayette pour le supplier de conserver ses fonctions et de dédaigner « les infâmes manœuvres de la calomnie ».

P. 3-8, liste des signataires par divisions et bataillons.

6782. — Justification de M. de La Fayette ou Réponse aux calomnies que les ennemis du bien public répandent contre ce général. *Imp. Cubis et Dubois. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb³⁹ 4074.]

6783. — Réponse, point de grâce à M. de La Fayette. *Imp. N.-M. Dumaha. S. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁹ 4075.]

En faveur de La Fayette.

6784. — Réponse à la justification de M. de La Fayette, ou le Cri de l'indignation d'un bon citoyen. *Paris, Champigny. S. d.*, in-8°, 7 p. [Br. M. F. R. 247, 22.]

6785. — Déclaration des patriotes du Palais-Royal. *Lagrange*, 1790, in-8°, 8 p. [X. Lb³⁹ 4076.]

Contre La Fayette.

6786. — Adresse des commandants de bataillons de la 1^{re} division aux com-

mandants de bataillons des autres divisions de la garde nationale parisienne, 12 novembre 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [Br. M. F. R. 33, 50.]

Au sujet d'un billet adressé par Louis XVI à La Fayette, touchant sa garde personnelle, et dont le sens avait été dénaturé à la tribune des Jacobins.

Voyez le numéro suivant.

6787. — La Sainte Colère d'un patriote ou le Masque arraché. *Imp. des Jacobins. S. d.*, in-8°, 10 p. [P. 7868.]

Même sujet.

6788. — Interrogatoire de M. Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves-Gilbert de La Fayette, commandant général de la garde nationale parisienne, etc., etc., par-devant les grands jurés du Palais-Royal et de la terrasse des Feuillants, avec les conclusions du procureur général des Amis de la Vérité et le jugement de la Cour du public. *Paris. Weber. S. d.*, in-8°, 48 p. [X. Lb³⁹ 4351.]

Pamphlet royaliste.

6789. — A mes concitoyens. *Paris, imp. Vezard et Le Normant*, 1790, in-8°, 4 p. [X. Lb³⁹ 4352.]

Signé : DE LA SALLE.

En faveur du général La Fayette.

6790. — Lettre aux vrais amis de la Révolution. *S. l.*, 1790, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁹ 4354.]

Sur La Fayette.

6791. — Voilà les crimes de La Fayette *Guilhemot. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb³⁹ 9613.]

Brochure apologétique, signée BARDIN.

6792. — Adresse de la garde nationale parisienne à l'Assemblée nationale. Imprimée par ordre de l'Assemblée. *Imp. Nationale. S. d.* (1790), in-8°, 6 p. [X. Le²⁹ 10, tome LVI, n° 475.]

Pour réclamer une prompt organisation de la garde nationale, de la police publique et du régime des prisons.

6793. — Les Volontaires du 6^e bataillon

à tous leurs frères de l'armée parisienne, le 9 mars 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb³⁹ 9794.]

Invitation à venir prendre des nouvelles du Roi, en corps ou par escouades.
Voyez tome 1^{er}, nos 2112-2123.

6794. — Municipalité de Paris. 8 octobre 1791. In-8°, 2 p. [N. Lb³⁹ 1280 p.*.]

Arrêté confiant à chacun des chefs des six divisions de la garde nationale le commandement général pendant un mois, par suite de la démission de La Fayette.

6795. — A la garde nationale parisienne (16 décembre 1791). *Imp. Impont*, 1791, in-4°, 4 p. *Br. M. F. R.* 13. 31.]

Signé : CHARTON.
Ordre du jour annonçant sa démission.

6796. — Adresse de la garde nationale à l'Assemblée nationale (18 janvier 1792). *Imp. des bons patriotes*. *S. d.*, in-folio plano, [N. Lb³⁹ 5736.]

Pour demander la dissolution des clubs. Voyez le numéro suivant.

6797. — Adhésion d'une partie de la garde nationale à l'Adresse de leurs frères d'armes à l'Assemblée nationale (28 janvier 1792). *Imp. des bons patriotes*. *S. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb³⁹ 5745.]

Voyez le numéro précédent.

6798. — Pétition individuelle présentée hier samedi, 21 avril, au Conseil général de la Commune, par un nombre de citoyens

soldats de la garde nationale parisienne. Réponse de M. le maire. *Imp. Potier de Lille*. *S. d.* (1792), in-4°, 4 p. [N. Lb³⁹ 10543.]

6799. — Réponse de la garde nationale à M. le maire de Paris. *S. l.*, 1792, in-8°, 1 f. et 14 p. [N. Lb³⁹ 5951.]

Voyez tome 1^{er}, n° 3195, et le numéro ci-dessus.

6800. — Adresse individuelle des citoyens soldats de la garde nationale parisienne. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 10593.]

6801. — Discours prononcé par le citoyen CHAUMET (*sic*), lors du dépôt fait à la Commune des drapeaux et flammes des ci-devant bataillons, imprimé par ordre du Conseil général. (14 octobre 1792.) *Imp. Patris*. *S. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb³⁹ 1297.]

Il s'agit des drapeaux et guidons des douze bataillons supprimés après le 10 août. Voyez le numéro suivant.

6802. — Commune de Paris. *S. d.* (1793 ?). In-4°, 3 p. [N. Lb³⁹ 1154 m.*.]

Restitution aux sections des flammes (ou guidons) dont un précédent arrêté avait prescrit la remise à la Maison commune et qui devaient être solennellement ornées de couronnes de chêne le dimanche suivant.

¶ Sur divers arrêtés pris par la Commune de Paris relativement à la garde nationale et sur les rapports de La Fayette, ou de ses troupes, avec l'Hôtel de Ville. voyez ci-dessus, nos 5688, 5697-5698, 5727, 5747, 5786.

§ 3. — Bataillon des Vétérans.

6803. — Bataillon de 540 vieillards. Motion faite à l'assemblée générale du district des Cordeliers, par M. CAILLIÈRES DE L'ÉTRANG, avocat au Parlement, et caporal de la garde nationale parisienne. (24 novembre 1789.) *Imp. Momoro*. *S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 235.]

Voyez le numéro suivant.

6804. — Quel ridicule! Appel aux trente-trois mille, par M. CHARON, ci-devant officier de la garde nationale. *Imp. A.-J. Gorsas*. *S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 3347.]

Au sujet de la formation d'un bataillon de vieillards.

6805. — Projet de formation de service de costume et d'armement pour un batail-

lon de vétérans, proposé originairement par M. Caillières de l'Étang, avocat au Parlement, imaginé et rédigé par S. BACHELARD, ancien professeur de mathématiques et de génie militaire. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [Br. M. F. B. 624, 7.]

On lit au bas de la p. 12 cette curieuse réclame :

« Le sieur Le Breton, maître tailleur, rue Dauphine, hôtel de Genlis, a fait le premier costume sous les yeux de l'auteur, qui le recommande comme un parfait honnête homme, qui a besoin de travailler, aux respectables vétérans. »

6806. — Bataillon des vétérans, réuni dans la salle des Cordeliers, son berceau. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale des vétérans. *S. l. n. d.*, in-8°, 10 p. [Br. M. F. R. 624, 9.]

P. 3, *Precis de l'établissement du bataillon des vétérans, conçu et proposé par M. Caillières de l'Étang, accueilli avec transport dans le district des Cordeliers, le 23 novembre 1789, qui, sur-le-champ, prit un arrêté pour le propager dans les cinquante-neuf autres sections.*

6807. — Bataillon des vétérans réuni en la salle du district des Cordeliers. (30 mars 1791). *Imp. N. H. Nyon*, 1790, in-8°, 4 p. [R. AD. VI, 63.]

Discours de LE ROY DE FONTIGNY, président du district des Cordeliers, à Messieurs de l'Hôtel de Ville, en leur présentant les délégués du bataillon des vétérans.

6808. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du bataillon des vétérans, tenant à la salle du district des Cordeliers. Du 1^{er} juin 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb⁶⁰ 260.]

P. 3, *Discours de M. le président* [du district : LE ROY DE FONTIGNY] *à l'Assemblée des représentants de l'Hôtel de Ville.* P. 5, *Réponse du président (MICHEL).* P. 7, *Adresse à Messieurs de l'état-major, chefs de division, commandants de bataillons, officiers, soldats de la garde nationale...* (Signé CAILLIÈRES DE L'ÉTANG), etc.

6809. — Adresse à Messieurs de l'état-major, chefs de divisions, commandants de bataillons, officiers, citoyens soldats et soldats citoyens, composant la garde nationale parisienne, capitale de l'empire fran-

çais. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 622, 34.]

Par le bataillon des vétérans.

Signé : CAILLIÈRES DE L'ÉTANG, LE ROY DE FONTIGNY, etc.

6810. — Bataillon des vétérans. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du bataillon des vétérans de la garde nationale volontaire de Paris, du 7 juillet 1790. *Imp. Chalon*, 1790, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 624, 12.]

L'assemblée émet le vœu que l'effigie de Lenoir, ci-devant lieutenant de police, soit enlevée de la Halle, où elle était placée « en face de la représentation du meilleur des rois ».

6811. — Adresse du bataillon des vétérans à Messieurs du Comité de constitution de l'Assemblée nationale. Réponse du Comité de constitution. (4 août 1790.) *Paris, imp. Senties père*. *S. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁹ 9215.]

6812. — A nos frères d'armes les vétérans nationaux. (14 février 1791). *Guilleminot*. *S. d.*, in-8°, 3 p. [X. Lb³⁹ 9711.]

Circularité signée : CAILLIÈRES DE L'ÉTANG, instituteur et commandant du bataillon des vétérans. LE ROY DE FONTIGNY, major, et GUILLEMINOT, secrétaire.

6813. — Prestation du serment des vétérans militaires près le Conseil des Anciens. BILLARDON SAUVIGNY, chef de bataillon, commandant les compagnies près le Corps législatif, à ses frères d'armes. *Paris, imp. de la C^{ie} Ballou*. *S. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb³² 2515.]

6814. — Almanach du bataillon des vétérans volontaires de la garde nationale sédentaire du canton de Paris, avec leurs noms, demeures et la date de leur réception. *Paris*. an VII, in-48.

D'après un catalogue qui attribue à ce petit volume un frontispice en couleurs.

6815. — Almanach du bataillon des vétérans volontaires de la garde nationale sédentaire du canton de Paris, avec leurs noms, demeures et la date de leur réception. Rédigé par le Quartier-Maître au

profit des tambours. *Paris, imp. de Le Beq, vétéran de la 3^e C^e, an VIII, in-18, 88 p. [N. Lc³¹ 385.]*

La dédicace est signée : BARON, commandant.

En regard du titre, jolie planche anonyme représentant un vétéran, l'arme au bras ; dans l'angle droit, est reproduit le bouton du bataillon.

ÉPIGR. :

Pro patria mori.

Ce volume est ainsi composé :

Calendrier (non chiffré). P. 11, *Précis historique de la vie politique et morale du citoyen Caillières de l'Étang, instituteur des vétérans volontaires du canton de Paris*. P. 21, *Institution du bataillon des vétérans volontaires de la garde nationale sédentaire du canton de Paris*. P. 38-88, *Etat militaire du bataillon des vétérans volontaires*.

D'après cet état, le quartier-maître trésorier se nommait JOURDAIN (quai des Augustins, 42.)

6814^b. — Almanach du bataillon des vétérans volontaires..., rédigé par le Quartier-Maître. *Paris, imp. Le Beq, an IX, in-18, 97 p. [N. Lc³¹ 385.]*

Même épigraphe et même frontispice.

Calendrier (non chiffré). P. 11, Préface. P. 25, 4 Bonaparte, Premier Consul, au nom des vétérans compris dans cet Etat et de tous ceux de la République (vers). P. 26, *Institution du bataillon des vétérans volontaires*

(même texte qu'au tirage précédent). P. 40-97, *Etat militaire du bataillon des vétérans volontaires*.

6814^c. — Almanach du bataillon des vétérans volontaires... rédigé par le Quartier-Maître. *Paris, an X, in-18*.

D'après le *Catalogue de la bibliothèque de Gabriel Peignot* (J. Techener, 1852), n° 2692. L'ex. fut adjugé 1 franc avec le n° 2690 [*Mœurs politiques au XIX^e siècle*, par Alexis Du Mesnil (1830)].

6814^d. — Almanach du bataillon des vétérans volontaires..., rédigé par le Quartier-Maître. *Paris, imp. Le Beq, an XI, in-8°, 91 p. [Lc³¹ 385.]*

Même épigraphe et même frontispice qu'aux deux numéros précédents.

P. 3, *A Bonaparte, Premier Consul* (dédicace signée par le citoyen BARON, commandant, ex-juge de paix).

P. 5, *Ad Consulem gratum emeritorum agmen taurum decernens*. (Autre dédicace signée BARON, *Olim iudex pacis S^{us} Honorati, Parisensis*).

P. 6, *Ad Napoleonem Bonaparte, consulem* (troisième dédicace, signée BARON, a S^{to} Gerunto).

P. 7, Calendrier (républicain et grégorien).

P. 21, *Institution du bataillon des vétérans volontaires*, (même texte qu'aux deux numéros précédents).

P. 38-91, *Etat militaire du bataillon des vétérans volontaires*.

§ 4. — Volontaires de la Bazoché et Légion du Châtelet.

6815. — Bazoché du Palais (18 juillet 1789). *S. l. n. d.*, in-8° oblong. [N. Lb³⁹ 7431.]

Injonction aux clercs de procureur d'avoir à se faire inscrire le lendemain à l'état-major de la Bazoché pour le service de la garde bourgeoise.

6816. — Discours à Messieurs de la Bazoché du Châtelet assemblés, prononcé le 24 juillet 1789 et dédié à M. le marquis de La Fayette. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [R. AD. XVI, 68.]

Invitation pressante à former une « corporation militaire ».

6817. — Vœu de la Bazoché aux citoyens

de Paris. *Imp. Ballard*, 1789, in-8°, 14 p. [N. Lb³⁹ 7769.]

Désaveu de toute pensée de prééminence sur la garde nationale.

6818. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait des registres des délibérations de MM. de la légion du Châtelet de Paris, du lundi 17 août 1789. *Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 1186.]

Pour réclamer la qualité et les prérogatives des citoyens de Paris.

6819. — Bazoché. Lettre d'un officier de la 3^e compagnie des volontaires et auxi-

liaires de la Bazoche à son major, adressée aux soixante districts de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7992.]

Signée : PHILIPPE MOREAU, lieutenant de la 3^e compagnie.

Réponse à un passage des *Chevaux du manège* (voyez la quatrième partie de la *Bibliographie*), où les volontaires de la Bazoche étaient traités de « bandits nourris par les Parlements ».

6820. — Compte rendu par MM. les volontaires de la Bazoche à l'Assemblée générale des représentants de la Commune. Du jeudi 4 mars 1790. *Imp. Lottin aîné et*

Lottin de Saint-Germain. 1790, in-8°, 23 p. [N. Lb³⁰ 83.]

6821. — Extrait du procès-verbal concernant les volontaires de la Bazoche. (16-17 juin 1790.) *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*. *S. l. n. d.*, in-8°, 48 p. [N. Lb³⁰ 1227.]

6822. — Adresse de la Bazoche à l'Assemblée nationale dans la séance du 26 juin 1790. *Imp. Nationale*. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [R. AD. XVI, 68.]

§ 5. — Corps divers et Projet de milices particulières.

6823. — Municipalité de Paris. 11 juillet 1792. Arrêté concernant l'incorporation des citoyens armés de piques. (1792.)

Voyez ci-dessus, n° 6112.

6824. — Manuel du citoyen armé de piques ou Instruction raisonnée sur les divers moyens de perfectionner l'usage et la fabrication des piques, renfermant un Précis du maniement et de l'usage de cette arme; des idées nouvelles sur les avantages du mélange qu'on en peut faire avec toutes celles qui sont dans les mains de la force publique et l'exposition des principes de tactique, d'après lesquels doivent être organisés les corps de piquiers et d'après lesquels ces corps doivent combattre dans les différentes opérations de la guerre et dans la défense des retranchements. Avec deux grandes planches en taille-douce. Par un militaire, ami de la liberté. *Paris, Buisson*, 1792, in-8°, 73 p. et 2 pl. pl.ées. [N. Lb³⁰ 10830.]

6825. — Adresse individuelle à l'Assemblée nationale par des citoyennes de la capitale, le 6 mars 1791. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale*. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [Le 33^e X, n° 22.]

Signée : LÉON, fille, etc. (sic). Suivent [sur l'original] trois cent et quelques signatures.

Les signataires demandent à être armées de

piques, de pistolets, de sabres, même de fusils, pour celles qui auraient la force de s'en servir, et à être exercées aux manœuvres, les dimanches et fêtes, au Champ de la Fédération, par les ci-devant gardes-françaises.

6826. — L'Uniforme des dames ou les Amazones modernes. Conseil patriotique au beau sexe. Composition d'une armée formidable d'amazones françaises, leur uniforme et armure. *S. l. n. d.*, in-8°. 8 p.

Facétie signée : LE SINCÈRE.

6827. — Départ de 900 citoyennes de Paris, qui se sont enrôlées, déguisées en hommes, pour partir aux frontières combattre les tyrans des nations, suivi de leur pétition présentée à la Convention nationale à l'effet d'obtenir un décret pour l'organisation d'un corps de dix mille femmes et filles dans le département de Paris, demandant, en outre, un décret qui ordonne aux clercs de procureur de partir et un décret qui ordonne aux marchands de se servir dans leurs boutiques de femmes ou filles, en place de garçons qui, se trouvant sans ouvrage, seraient prêts à partir aux frontières. *Imp. Guilhemat*. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 2791.]

Pièce plus sérieuse que son titre ne pourrait le faire croire. Les pétitionnaires demandent la création d'un corps de dix mille citoyennes, sous la dénomination de *Corps de Fernigh* (par allu-

sion aux deux fameuses « aides de camp » de Dumouriez, et divisé en cinq légions de deux mille citoyennes chacune. L'uniforme devait comporter, entre autres parties de l'équipement, un haut-de-chausses, taillé « à la portugaise ».

forme adoptée « autant pour la commodité de notre sexe, que pour la décence inséparable de la véritable bravoure », et un casque « d'airain ».

P. 7, Chanson sur l'air : Vous, aimables fitelles, par le citoyen POIRIER.

§ 6. — Garde nationale soldée.

6828. — Municipalité de Paris. 22 août 1791. Avis aux officiers des grenadiers des compagnies du centre, des chasseurs, des canoniers, de la cavalerie et du bataillon des ports, de la garde nationale parisienne. In-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 1^r.]

Avis sur le règlement des comptes au 1^{er} septembre suivant, avant la formation de la garde nationale en troupe de ligne et en gendarmerie.

A. — INFANTERIE

6829. — Ass. rep. Comm. 20 août 1789. In-folio plano. [X. Mss fr. nouv. acq. 2643, folio 2.]

Mesures prises pour le casernement de la garde soldée.

6830. — Réflexion d'un citoyen sur la nécessité du casernement de la troupe nationale soldée. Imp. V^e Hérisant, 1789, in-4^o, 3 p. [X. Lb³⁹ 2291.]

6831. — Projet patriotique et Moyens d'obtenir trois millions pour l'entretien de la milice parisienne soldée. S. l. n. d., in-4^o, 4 p. [X. Lb³⁹ 7845.]

L'ex. de la B. N. porte la signature de DIVERNEUIL et renferme, en outre, trois corrections manuscrites.

6832. — A Monsieur le maire, Monsieur le commandant général et Messieurs les représentants de la Commune de Paris. S. l. n. d., in-4^o, 2 p. [Br. M. F. R. 22^e, 31.]

Signé : FAYRE DE RIVE, LA CROIX, BARRY, MIRABEL, JULLIARD, DEBEL, élèves en chirurgie.

Pour obtenir la frappe d'une médaille qui rappelle les services par eux rendus à Pontoise et à Beaumont et leur incorporation dans les compagnies soldées.

6833. — Nomination des officiers de la cavalerie, des chasseurs et des deux compagnies de fusiliers d'augmentation. (6 novembre 1789.) Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1789, in-4^o, 4 p. [P. 150^e, in-4^o.]

6834. — Motion faite par M. l'abbé de SAINT-MARTIN, conseiller au Châtelet et aumônier général de la garde nationale parisienne, à l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris, le 26 février 1790, à l'effet d'engager MM. les commandants de bataillon à faire faire les instructions publiques aux compagnies du centre pendant le carême. Imp. V^e Desaint, S. d., in-8^o, 16 p. [X. Lb⁴⁰ 1210.]

6835. — Ordre du commandant général portant instruction à Messieurs les capitaines des compagnies soldées de l'infanterie de la garde nationale parisienne, pour l'administration de la masse de linge et de chaussure (14 août 1790). Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1790, in-4^o, 7 p. [P. 150^e, 4^o.]

6836. — Rapport sur l'organisation de la garde nationale soldée parisienne, fait à l'Assemblée nationale, dans la séance du 3 août 1791, au nom des Comités militaire et de constitution. Par JACQUES MEXOU, député du département d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, imp. Nationale, 1791, in-8^o, 1 f. et 18 p. [X. Le²⁹ 1687.]

6837. — Projet de décret présenté à l'Assemblée nationale, à la séance du soir, 4 février (1792), au nom du Comité des finances, sur la pétition d'un grand nombre de sous-officiers et soldats de la garde soldée pari-

sienne, par M DUBOIS-GRANDJARDIN, député du département de la Mayenne. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. L^e33 3 J. II.]

6838. — Rapport sur les casernes de la garde nationale soldée parisienne, par M. CALVET, député du département de l'Ariège. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. L^e33 3 V, II.]

6839. — Arrêté des grenadiers soldés de la 1^{re} division, casernés à l'Estrapade. (23 avril 1791.) *Imp. Chemin. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9889.]

Expulsion du grenadier Dupas, coupable « d'avoir manqué au général et d'avoir apporté et lu à la caserne les plus dégoûtants libelles. » (Contre La Fayette.)

Voyez les deux numéros suivants.

6840. — Le Grenadier de l'Estrapade à ses concitoyens. *Paris, imp. Patriotique. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 9890.]

Justification signée : L. DUPAS, ci-devant grenadier de l'Estrapade, et suivie d'attestations signées diverses. L'une d'elles émane de TAL-LIEN, secrétaire de la Société fraternelle des Minimes.

6841. — A nos Camarades. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9891.]

Signé : Par un grenadier. Appel à la concorde.

6842. — Lettre aux grenadiers soldés de la 6^e division, par le sieur Le Gros, leur capitaine. *S. l. n. d.* (17 mai 1791), in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 4929.]

Voyez les deux numéros suivants.

6843. — Protestations unanimes des six compagnies de grenadiers soldés de l'armée parisienne. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 9933.]

Affaire du sieur Le Gros.

6844. — Adresse des grenadiers soldés de la 6^e division à la municipalité et aux citoyens de Paris. (14 juillet.) *Paris*, 1791, in-8°, 43 p. [N. Lb³⁹ 10101.]

Protestation contre le mémoire du sieur Le Gros.

6845. — Adresse des grenadiers nationaux à l'Assemblée nationale, présentée le 6 août 1792. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. L^e33 3, n° 75.]

Renouciation à leurs bonnets et à leurs épaulettes devenus un signe de division.

B. — ARTILLERIE

6846. — Mémoire pour le corps d'artillerie qu'il convient de former pour la ville de Paris, par M. le marquis DE LA SALLE. Comité militaire. Observations. — Réponse aux Observations du Comité militaire sur mon Mémoire pour l'artillerie de Paris. — Observations relatives à l'artillerie, par MM. les commissaires du Comité militaire. — A Messieurs du Comité des rapports. *Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-4°, 23 p. [N. Lf¹³³ 121.]

Les *Observations* du Comité militaire sont placées en regard du *Mémoire* et précédées de l'intitulé suivant :

« Le Comité militaire, sur le renvoi qui lui a été fait par les représentants de la Commune d'un Mémoire, présenté par M. le marquis de La Salle, sur le corps d'artillerie, s'est occupé sur-le-champ de son examen. Pour motiver les Observations, le Comité va reprendre chacune des propositions de M. de La Salle et les discuter. »

La *Réponse aux Observations* est signée : le marquis DE LA SALLE et datée du 9 décembre 1789.

6847. — Comité militaire. Règlement pour l'artillerie de la garde nationale parisienne. (15 décembre 1789.) *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-4°, 1 f. et 60 p. [N. Lb³⁹ 1198.]

6848. — Rapport lu à l'Assemblée générale des représentants de la Commune, le 31 décembre 1789, par M. ISNARD DE BONNEUIL, membre du Comité des rapports de cette Assemblée. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-4°, 20 p. [N. Lb³⁹ 30.]

Création d'un corps d'artillerie.

6849. — Lettre adressée à Messieurs les représentants de la Commune et à Messieurs les membres des districts de Paris, par M. POISSONNIER DES PERRIÈRES, aide de camp de M. le marquis de La Fayette et commandant par ses ordres de l'artillerie nationale parisienne. *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb³⁰ 8333.]

L'ex. du British Museum [Fr. R. 627, 22] porte cette note manuscrite :

« La ce 18 janvier 1790 avec fruit et avec plaisir, je soutiendrai à mon district des Cordeliers M. des Ferrières et ses canonniers. » Signé : le chevalier de CAILLIÈRES DE L'ETANG, ancien caporal et grenadier.

La Lettre est suivie de la copie du Mémoire adressé à la Commune par la garde nationale parisienne et de la *Très humble adresse des canonniers de l' Arsenal*, à la même Assemblée.

6850. — Principes essentiels d'un plan d'artillerie pour la ville de Paris, qui doit être présenté à la Commune, par M. OSSE-LIN, administrateur du département de la garde nationale parisienne et de l'artillerie (5 mars 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 8319.]

6851. — Municipalité de Paris. Règlement provisoire concernant les canonniers attachés aux compagnies de grenadiers. 21 juin 1790 *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1790, in-4°, 6 p. P. 10073.]

6852. — Plan général et détaillé pour la formation, entière organisation, solde, police et administration d'un corps d'artillerie nationale parisienne, par M. LOUIS DE CHÉNIER. En juillet 1790. *Paris, Bossange*, 1790, in-8°, 2 ff., XIX-73 p. N. Lb³³ 124.

Entre les pp. 42 et 43, *Tableau de la dépense annuelle pour les six divisions du corps d'artillerie...* in-folio plano.

6853. — Les Commissaires des huit sections réunies pour la demande de la convocation de la Commune, à l'effet de délibérer sur l'incorporation des canonniers soldés dans les bataillons. Aux citoyens assemblés le mercredi 1^{er} juin. *Paris, imp. Mignoret*, 1791, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁰ 9956.]

6854. — Règlement pour la répartition des canonniers soldés dans les compagnies de canoniers volontaires des bataillons de

la garde nationale parisienne et pour la dissolution des deux compagnies, dites Desperrières et Breton, de présent casernées rue de Sève et à la Pépinière. Rédigé par les commissaires députés des sections qui ont émis le vœu pour la répartition des canonniers. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 627, 24.]

6855. — Force, Union, Liberté. Compte rendu par les commissaires des canoniers volontaires de la garde nationale parisienne, du résultat des opérations dont ils ont été chargés par les canonniers. *Imp. Gélé. S. d.* (1792), in-8°, 13 p. Br. M. F. R., 627, 25.]

P. 2, *Pétition à l'Assemblée nationale, du 18 décembre 1791* [contre le décret d'organisation de l'artillerie parisienne].

P. 8-11, extraits des registres des délibérations du Corps municipal relatifs à la même *Pétition*.

P. 12, *Etat des dépenses à faire pour la célébration de la Sainte-Barbe*.

P. 14-15, réclame par M. DE LANNON, l'un des commissaires, pour un brevet « en beau parchemin » un *Manuel des manœuvres de l'artillerie* et un *Almanach de l'artillerie de l'armée parisienne* qu'il se proposait de publier.

6856. — Artillerie nationale parisienne. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³¹ 4938.]

Appel aux armes signé LANNON, commandant, rue de Savoie, n° 9; BARROIS, premier lieutenant à la caserne de la barrière d'Enfer.

6857. — Discours de J.-L. DAVID, député du département de Paris, adressé à nos braves canonniers, lorsqu'il fut nommé par la Convention nationale un des commissaires pour fraterniser avec eux dans une fête civique aux Champs-Élysées, le 23 juin 1793. *Imp. Patris. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb³¹ 3107.]

Voyez le numéro suivant.

6858. — Discours prononcé à la réunion fraternelle des canonniers de Paris et de leurs frères d'armes, aux Champs-Élysées, le 23 juin 1793, au II de la République. *Imp. L. Potier de Lille*, 1793, in-8°, 4 p. [N. Lb³¹ 699.]

Discours différent du précédent et qui n'est point de David.

6859. — Pétition à la Convention nationale. Paris, le 3 juillet 1793. *Imp. Guillaume et Pougin. S. d., in-4°, 8 p.* [N. Lb⁹¹ 728.]

Signée : les citoyens FOUDRAS et CÉLIQUIMONTMORENCY.

Projet d'établissement d'un corps d'artilleurs.

6860. — Convention nationale. Adresse des canonniers casernés faubourg Poissonnière, à la Convention nationale. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 2 p.* [N. Le³⁸ 2081.]

Réclamation de la gratification accordée à tous les volontaires partant pour la frontière.

C. — CAVALERIE.

6861. — Règlement concernant la cavalerie nationale parisienne. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, septembre 1789, in-4°, 36 p.* [P. 150¹, in-4°.]

6862. — Mémoire pour la garde des portes, quais, îles et remparts de Paris, connue ci-devant sous le nom de guet à cheval et à pied, aujourd'hui cavalerie nationale parisienne et garde des portes, sur ses réclamations vis-à-vis de leur état-major, pour être mis sous les yeux de M. le chevalier Renard, commissaire des guerres au département de Paris et de l'Île-de-France, M. Hay, colonel des gardes de la ville, et M. le chevalier Beguin de Perceval, ancien lieutenant d'infanterie et premier aide de camp de M. le comte d'Estaing, commissaires du roi, nommés par Sa Majesté pour juger toutes les réclamations, contestations nées et à naître. *S. l. n. d. [1790], in-8°, 50 p.* [R. AD. VI, 52.]

6863. — Mémoire à Messieurs des districts. *S. l. 1790, in-8°, 7 p.* [N. Lf¹³³ 127.]

Mémoire de la division de cavalerie nationale parisienne sur sa solde et son règlement.

6864. — Convention nationale. Adresse prononcée le 26 octobre 1792... par le citoyen EDMÉ BILLARDON-SAUVIGNY, au nom

du corps de la cavalerie parisienne, casernée à l'École militaire. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Le³⁸ 2075.]

6865. — Adresse à la Convention, commençant par ces mots : « Représentants de la République, le corps de la cavalerie nationale, qui se présente devant vous... » *Imp. Pougin. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁹¹ 3325.]

Signée : SAUVIGNY, colonel de la 2^e division et commandant en chef provisoire de la cavalerie nationale à l'École militaire.

6866. — Rapport et Projet de décret concernant la création de compagnies de volontaires gardes nationaux, chasseurs à cheval, présentés au nom du Comité militaire, par NICOLAS BEAUCUZY, député du département de la Dordogne, le 2 juin 1792. Imprimés par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale, 1792, in-8°, 12 p.* [Br. M. F. R., 252, 24.]

D. — GARDE DE PARIS OU GUET A PIED.

6867. — Règlement de formation d'un corps de six cents hommes, affectés spécialement à la garde et sûreté des ports, quais et îles et autres services relatifs à la police. (1^{er} octobre 1789.) *Imp. Lottin aîné, 1789, in-4°, 6 p.* [N. Lb⁹⁰ 1190.]

6868. — Loi relative aux officiers surnuméraires du bataillon des îles, ports et quais de la ville de Paris, donnée à Paris, le 21 mars 1792. *Paris, imp. Royale, 1792, in-4°, 2 p.* [R. AD. VI, 52.]

6869. — Arrêté des soldats de la garde de Paris, dits T à P. (1789).

T. à P. signifié *Tristes à pattes*, surnom donné aux soldats du guet.
Voyez tome I^{er}, n^o 1036.

6870. — Mémoire pour les colonels, officiers et gardes de la ville de Paris. *Imp. Baudouin, 1789, in-4°, 11 p.* [Br. M. F. R. 38¹, 5.]

En faveur de leur conservation.

6871. — Discours des officiers des gardes de la ville à Messieurs les représentants de la Commune de Paris. *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [X. Lb³⁹ 2382.]

Suivi de la Réponse de M. DE MAISSEMY.

6872. — La Ci-Devant Garde de Paris aux citoyens des 83 départements de l'empire français. (15 mai 1791.) *Imp. Fièvre*. *S. d.*, in-8^o, 4 p. [X. Lb³⁹ 9936.]

6873. — Rapport et projet de décret relatif à la pétition des sous-officiers surnuméraires de l'ancienne garde de Paris, tendant à obtenir la haute-paye attachée à leurs grades, présentés à l'Assemblée nationale au nom du Comité militaire, par M. LOLLIVIER, député du département de la Meuse, le 14 février 1792. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale*. *S. d.*, in-8^o, 6 p. [X. Le³³ 3, V, L.]

E. — CHASSEURS NATIONAUX. DITS CHASSEURS DES BARRIÈRES.

6874. — Projet de formation de six compagnies de chasseurs nationaux parisiens, de cent hommes chacune, attachées aux six divisions, et affectées spécialement à la garde des barrières, 17 septembre 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, septembre 1789, in-4^o, 8 p. [Br. M. F. R., 12^e. 37.]

¶ Sur ce projet qui rencontra dans la plupart des districts une vive opposition, voir ci-après chapitre V.

6875. — Adresse du Comité militaire à

Messieurs les représentants de la Commune, 23 octobre 1789. *Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*. *S. d.*, in-4^o, 6 p. [Br. M. F. R., 13^e 49.]

Justification de la création de six compagnies de chasseurs.

6876. — Pétition des citoyens enrôlés dans les soixante compagnies de chasseurs volontaires de l'armée parisienne, réunis sans armes dans la salle de l'Evêché, le 9 octobre 1791, à l'Assemblée nationale. *Imp. C. J. Gelé*. *S. d.*, in-8^o, 4 p. [Br. M. F. R., 252. L.]

¶ A la suite de l'affaire de la Chapelle (voyez ci-dessus nos 5836-5848), la majorité des sections avait demandé la suppression du corps des chasseurs.

6877. — Projet de décret sur la nouvelle formation des chasseurs volontaires de l'armée parisienne en six bataillons, sous la dénomination d'infanterie légère, présenté à l'Assemblée nationale, au nom du Comité militaire, le 7 janvier 1792, par M. DUPETITBOIS, député du département d'Ille-et-Vilaine. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Ajourné à la séance du samedi soir, 14 janvier 1792. *Imp. Nationale*. *S. d.*, in-8^o, 4 p. [X. Le³³ 3 V, IV.]

6878. — Rapport concernant la proposition faite à l'Assemblée nationale par le ministre de la guerre de former aux environs de Paris un corps de réserve composé de gardes nationaux pris au nombre de cinq dans chaque canton, fait, au nom du Comité militaire, par ANNE-PIERRE COSTARD, député de la Loire-Inférieure, le 6 juin 1792. *Imp. Nationale*. *S. d.*, in-8^o, 7 p. [R. AD. VI, 31.]

§ 7. — Volontaires et Vainqueurs de la Bastille.

6879. — VICTOR FOURNEL. Les Hommes du 14 juillet : Gardes françaises et vainqueurs de la Bastille. *Paris, Catmann-Lévy*, 1890, in-12, 2 ff. IV-347 p. et 1 f. de table.

Voici le sommaire des chapitres

Préface. I. *La Bastille en 1789*. — II. *Les*

Gardes-Françaises avant le 14 juillet. — III. *La Prise de la Bastille*. — IV. *Les Prisonniers déliés*. — V. *Les Effets de la victoire populaire*. — VI. *Le Triomphe des gardes-françaises*. — VII. *Les Volontaires de la Bastille*. — VIII. *La Liste officielle des Vainqueurs et les Récompenses*. — IX. *Les Vainqueurs historiques*. — X. *Le Revers de la médaille* [rivalités, dénonciations,

procès, rixes. — XI. *Les Vainqueurs dans la ligne, la Gendarmerie nationale et la Légion de police.* — XII. *Conclusion. Appendice.*

A. — LICENCIEMENT ET RÉINCORPORATION DES GARDES-FRANÇAISES

4] Sur le rôle des gardes-français dans les premiers événements de la Révolution, voyez tome I^{er}, n^{os} 1019-1025, 1047-1065, 1152-1165.

6880. — Hôtel de Ville. Assemblée générale des électeurs. Copie de la lettre du Roi à M. le marquis de La Fayette (22 juillet 1789.) *Baubouin. S. d.*, in-folio plano. N. Lb⁹⁰ 3271.

Autorisation aux soldats déserteurs de se joindre aux troupes de Paris et aux gardes-français, de s'enrôler dans les milices bourgeoises.

6881. — Hôtel de Ville. Avis aux gardes-français. 3 août 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, août 1789.* In-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 3296*.]

Avis signé LA FAYETTE sur le rengagement et le licenciement.

6882. — Ass. rep. Comm. 7 août 1789. In-folio plano. N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, f^o 137.]

Nomination de deux commissaires chargés, conjointement avec deux députés par bataillon, d'établir le décompte des gardes-français.

6883. — Arrêté de l'assemblée des représentants des gardes-français. 9 août 1789. *Paris, Knapen*, 1789, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, f^o 142.]

Envoi d'une députation à Bailly. Voyez le numéro suivant.

6884. — Assemblée des représentants du régiment des gardes-français. 9 août 1789. *Paris, Knapen et fils*, 1789, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, f^o 144.]

Envoi d'une députation à La Fayette.

6885. — Assemblée des représentants du régiment des gardes-français. 9 août 1789. *Paris, Knapen et fils*, 1789, in-folio plano. N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, f^o 143.

Nomination de délégués chargés de veiller sur les intérêts du régiment et de faire part aux citoyens de leurs observations touchant l'organisation de la garde nationale.

6886. — Ass. rep. Comm. 19 août 1789. In-4^o, 4 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, f^o 143.]

Arrêté ordonnant l'affichage de la lettre du conseil de guerre des gardes-français (reproduite à la suite) et de la liste, également jointe, des sergents promus lieutenants et sous-lieutenants de la garde nationale.

6887. — Hôtel de Ville. Arrêté du conseil de guerre du régiment des gardes-français. 19 août 1789. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, août 1789.* In-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, f^o 147.]

Ordre aux gardes-français répandus dans les districts de réintégrer leurs casernes particulières. Suit un arrêté conforme de l'Assemblée des représentants de la Commune.

6888. — Hôtel de Ville. Ass. rep. Comm. Arrêté du conseil de guerre des gardes-français. 22 août 1789. In-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, f^o 148.]

Renvoi au duc du Châtelet de ses effets et voitures arrêtés sur la place Dauphine, le 19 juillet, par le district des Barnabites. Suit un arrêté conforme de l'Assemblée des représentants de la Commune.

6889. — Ordonnance du Roi portant réforme du régiment des gardes-français. 31 août 1789. *Versailles, imp. Royale*, 1789, in-4^o, 2 p. [N. Mss. fr. nouv. acq., 2642, f^o 149.]

6890. — Adresse des chirurgiens aides-majors des ci-devant gardes-français à Messieurs les honorables membres du Comité militaire. *Imp. Quillau*, 1791, in-4^o, 3 p. [N. Lb⁹¹ 23.]

Pour demander à être compris dans la nouvelle organisation de la troupe de ligne.

6891. — Reflexions impartiales sur le ré-

giment des gardes françaises, par un soldat-citoyen, avec quelques anecdotes relatives à ce régiment. *S. l. n. d.* (1789), in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 21.]

Apologie de tous les actes du régiment depuis le début de la Révolution.

6892. — Récompense à la vertu, dédiée à la Nation, par un ancien dragon, élève du régiment de Ségur. *Cressonnier. S. d.*, in-8°, 8 p. N. Lb³⁹ 7449.]

Signée : DUCHAMEL, du district de l'Abbaye Saint-Germain.

Le titre de départ, page 3, porte en plus : ou *Refonte du régiment national.*

6893. — Le Pas d'âne de la cabale ou la Botte parée. Relation fidèle et impartiale de l'incorporation des gardes-françaises à la milice bourgeoise nationale de Paris, publiée pour tranquilliser les esprits sur les ruses des enfants dénutrés de la Nation. *Imp. P. de Lormel. S. d.*, in-8°, 8 p. N. Lb³⁹ 7698.

15 août 1789, d'après une note manuscrite sur l'ex de la B. N.

6894. — Installation des grenadiers des ci-devant gardes-françaises en la caserne du district Saint-Jacques-de-l'Hôpital, le samedi 29 août 1789. Imprimé depuis sur la demande de plusieurs citoyens du district. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [P. 4771*.]

Le titre de départ, p. 3, porte : *District de Saint-Jacques-de-l'Hôpital... Procès-verbal d'installation des grenadiers... dans la caserne du district établie rue Française.*

6895. — Rétablissement du régiment des gardes-françaises. Adresse à la Nation. Par M. WAUDIN, avocat en Parlement, paroisse Saint-Germain-le-Vieil. (1^{er} septembre 1789?) *Imp. Cuilleau*, 1789, in-8°, 14 p. [N. Lb³⁹ 7776.]

6896. — Discours adressé à M. Bailly, maire de la ville de Paris, le 4 septembre 1789, jour que le comité militaire des représentants du régiment des ci-devant gardes-françaises lui a porté le vœu du corps qui, par reconnaissance, lui a décerné la médaille patriotique dont la ville de Paris a décoré les gardes-françaises, par M. CAMILLE LEFEBVRE, membre et se-

crétaire de ce comité. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. S. d.*, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 624, 18.]

6897. — Adresse des ci-devant gardes-françaises à Messieurs les représentants de la ville de Paris. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain.* 1790, in-8°, 6 p. N. Lb³⁹ 4442.]

Pour protester de leur dévouement à la Révolution.

6898. — Pétition à Mousieur le maire et à Messieurs du Conseil général de la Commune de Paris sur le sort à faire à MM. les ci-devant gardes-françaises et leurs camarades, par M. SAROT, ancien avocat, section des Thermes-de-Julien. Paris, le 16 mars 1792. *Guilhemat. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10477*.]

6899. — Municipalité de Paris. Procès-verbal des commissaires des sections nommés pour constater le résultat de leurs délibérations sur le sort des anciens gardes-françaises et autres ci-devant gardes nationaux soldés de la ville de Paris. (23 mars 1792.) *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin. S. d.*, in-4°, 11 p. [P. 10073*.]

6900. — Pétition à l'Assemblée nationale, sur la réintégration des gardes-françaises et autres soldats de la Révolution, et des compagnies du centre, dans les quarante-huit sections de la ville de Paris, par M. VERRIÈRES, commissaire de la section du Théâtre-Français et de la Commune de Paris. Lundi 11 juin 1792. *Paris, imp. de la Société typographique*, 1792, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10617*.]

6901. — Pétition des anciens gardes-françaises, vainqueurs de la Bastille, à l'effet d'obtenir la récompense promise par plusieurs assemblées législatives, depuis quarante-deux ans. Présentée en septembre 1831. A Messieurs les députés de la France, DURÉ (CHARLES-HONORÉ-CLOVIS), instructeur d'exercices et manœuvres militaires au régiment des gardes-françaises, capitaine dans la légion de Montesquieu en 1792, aujourd'hui fabricant de plaqués, maison des Arts, cour de la Corderie-du-Temple, 26,

à Paris; BARBLU (JOSEPH-CHARLES), aussi capitaine dans la même légion de Montsquier en 1792; DECOMBIS (ANTOINE), aussi instructeur au même régiment, ancien commandant des dépôts d'officiers prisonniers de guerre à Guise; THOMAS (PIERRE), ancien officier; COLVILLE (JOSEPH), *idem*, tous anciens gardes-français, députés par leurs camarades. *Imp. Stahl. S. d., in-folio, 3 p. [X. Lf^o 24.]*

Voyez le numéro suivant.

6902. — Pétition de cinq gardes-français restant de quatre-vingts, qui, les premiers, prirent l'initiative, le 12 juillet 1789, en attaquant le régiment de cavalerie Royal-Allemand qu'ils chassèrent de la capitale et qui, le 14, ont été combattre à la Bastille où ils sont restés jusqu'au 1^{er} octobre, qu'ils furent relevés par M. le comte Hulin, dans l'espoir d'obtenir, comme les Vainqueurs de la Bastille bourgeois, la récompense pécuniaire nationale qu'ils ont reçue en 1833. Présentée en janvier 1835. A Messieurs les députés des départements, DUPRÉ (CHARLES-HONORE-CLOVIS), instructeur d'exercices et manœuvres militaires au régiment des gardes-français en 1789, capitaine de la légion Montsquier en 1792, aujourd'hui à Corbie (Somme); PHILIPPON (JEAN-IGNACE), sculpteur à Bruxelles; LENOIR (JACQUES-MARIE-SIMÉON), faubourg Saint-Germain, à Paris; CODET (FRANÇOIS-JOSEPH), à Clichy (Seine); BRUDEL (JEAN-BAPTISTE), à Revelles, près Amiens (Somme); tous cinq anciens gardes-français, vainqueurs combattants de la Bastille en 1789. *Imp. H. Tilliard. S. d., in-folio plano. [X. Lf^o 25.]*

EPIGR. :

... Du Destin tel est l'arrêt cruel :
Vaincu, j'eusse été criminel.

B. — VOLONTAIRES ET VAINQUEURS DE LA BASTILLE

6903. — *Patriæ subis et gloriæ Regis*
Devisé sacrée de tous les bons François, sur laquelle un corps de citoyens constitué Volontaires de la Bastille, assurent (*sic*) à la Mère-Patrie un milliard cent dix-neuf mil-

lions de capital et de (*sic*) deux cent quatre-vingt-cinq millions de revenu annuel. (17 septembre 1789.) *S. l. n. d., in-8^o, 36 p. [X. Lb^o 7849.]*

P. 33, la brochure est signée : Pour les Volontaires de la Bastille et en vertu de leur pouvoir ci-après : POUPART DE BEAUBOURG, citoyen, né Breton, homme régénéré, et p. 34, se trouve l'Arrêté de MM. les citoyens volontaires de la Bastille.

Projet d'institution d'un *Ordre de la république française* divisé en trois classes. En « avant au plus las », Poupart de Beaubourg estimait que la seule expédition des brevets représenterait soixante-neuf millions qui, joints à l'ensemble des dons civiques, donnerait un revenu total de deux cent quatre-vingt-cinq millions !

6904. — Journée des Volontaires de la Bastille. *S. d. (1789).*

Le lundi 5 octobre 1789, à Versailles. Voyez tome 1^{er}, n^o 1419.

Un ex. de cette brochure, appartenant à M. Paul Cottin, porte la date manuscrite du 27 octobre 1789.

6905. — Appel à l'Assemblée nationale, à celle de la Commune et aux districts de Paris, pour et au nom des Volontaires nationaux de la Bastille. *Imp. Momoro, 1789, in-4^o, 8 p. [X. Lb^o 2534.]*

Signé : PAREIN DU MESNIL, ESTIENNE et HULIN.

Offre de constituer une garde permanente soit auprès de l'Assemblée nationale, soit à la Halle au Blé. A la suite de cet appel, les représentants de la Commune votèrent, le 16 octobre, la formation d'une compagnie soldée de cent cinquante hommes officiellement désignée sous le titre de *Volontaires nationaux de la Bastille*.

6906. — Discours prononcé dans l'Assemblée nationale, par M. DESVAUX, l'un des commissaires du comité de la Bastille et présenté par MM. les Volontaires de la Bastille. (6 février 1790.) *S. l. n. d., in-8^o, 14 p. [X. Lb^o 2929.]*

Voyez tome 1^{er}, n^o 5207.

6907. — Volontaires de la Bastille. *S. l. n. d. (1790), in-12, 12 p. S. coll. Pix. Hist. n^o 1, carton IX.*

Un autre exemplaire de ce mémoire apologétique de LA REYNIE est intercalé (ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, n^o 6716) dans l'ex. de la *H. N. de l'Etat militaire de la garde nationale de France pour 1790*.

6908. — Adresse aux districts de la Commune de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. non chiffrées. [X. Lb³⁹ 8513.]

Signé : HULIN et ÉRIENNE.

Au nom des Volontaires de la Bastille.

M. Victor Fournel (p. 207, note) cite cette pièce, sous le titre erroné de : HULIN aux districts.

6909. — Extrait du registre des délibérations des citoyens Vainqueurs de la Bastille. Du 6 mars 1790. *S. l.*, 1790, in-8°, 7 p. *Br. M. F. R.*, 235, 13.]

Constitution d'un comité destiné « à vérifier les faits arrivés le 14 juillet précédent ».

6910. — Aux Vainqueurs de la Bastille. *Imp. Guillaume junior. S. d.*, in-8°, 7 p. V. Lb³⁹ 3522.]

Sur le projet de décret touchant les pensions qui devaient leur être accordées.

6911. — Discours de M. FAVCHET aux Vainqueurs de la Bastille, à leur assemblée générale, tenue dans l'église des Quinze-Vingts, le 25 juin 1790, et présidée par M. le maire de Paris. — Motion faite par le même, le soir du même jour, à l'Assemblée nationale des représentants de la Commune. Discours de M. DE LA REINIE. *Guillaume junior. S. d.*, in-8°, 16 p. [X. Lb³⁹ 112.]

La dernière page est, par erreur, chiffrée 15. Voyez le numéro suivant.

6912. — Procès-verbal de ce qui s'est passé dans l'assemblée des Vainqueurs de la Bastille, 25 juin 1790.]

Voyez tome 1^{er}, n° 1700 et aussi les n°s 1701-1702.

6913. — Désaveu d'un arrêté incendiaire, faussement imputé aux Vainqueurs de la Bastille. (27 décembre 1790.) *Imp. V. Hérisant*, 1790, in-4°, 1 p. [*Br. M. F. R.*, 337, 5.]

Signé : SANTEBRE, commandant de bataillon et secrétaire provisoire des Vainqueurs de la Bastille.

Au sujet d'un imprimé intitulé : *Arrêté des Vainqueurs de la Bastille, du 23 décembre 1790.*

6914. — Grand Plaidoyer au tribunal de police, pour les Vainqueurs de la Bastille, contre les mouchards, avec les pièces jus-

tificatives. Audience du 19 janvier. *S. l.*, 1791, in-8°. 18 et 39 p. [X. Lb³⁹ 4522.]

Signé : BUIRETTE-VERRIÈRES, premier défenseur officieux de la liberté civile.

Les *Pièces justificatives* ont une pagination séparée.

Sur les dissensions des Vainqueurs entre eux, voyez Fournel, chap. X, et sur leurs polémiques envenimées par l'intervention de Marat et de Fréron, voyez Hatin, *Histoire de la presse*, tome IV, p. 210-259, ainsi que le chapitre VIII ci-après et la quatrième partie de ce travail. (V. *Cholat, Etienne, Kabers* dit *Louvain, La Reynie*.)

6915. — Le général Mottier vendu par ses mouchards ou la glorieuse Expédition des Vainqueurs de la Bastille. Copie du procès-verbal de la séance tenue le 19 de ce mois par les Amis de la constitution, vainqueurs de la Bastille, adressée à « l'Ami du peuple. » *Imp. Marat. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb³⁹ 9610.]

Signé : D'ERMIGNY.

6916. — Le Général LA PIQUE au Général La Fayette. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. X. Lb³⁹ 9611.]

Même affaire.

Pamphlet en style du Père Duchêne.

6917. — Adresse de congratulation et d'union de tous les casques de Ségovie de France à leurs frères et bons amis les casques de Ségovie des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau de Paris. *Paris, Carol*, 1790, in-8°, 8 p. X. Lb³⁹ 9612.]

Même affaire.

6918. — Réclamation des Vainqueurs de la Bastille contre l'emprunt forcé, adressée au Corps législatif. In-8°.

Facétie à propos de la loi du 19 frimaire an IV, citée par M. V. Fournel (p. 324).

6919. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de P.-C.-L. BACRIX (des Ardennes) sur la résolution relative aux Vainqueurs de la Bastille. Séance du 26 Thermidor an V (13 août 1797.) *Paris, imp. Nationale, messidor an V*, in-8°, 3 p. [X. Lb³⁵ 454.]

Adhésion à la motion de Jean De Bry déclarant que les Vainqueurs de la Bastille avaient bien mérité de la patrie. (Voyez tome 1^{er}, n° 4777.)

6920. — Loi (n° 2236) relative à la solde provisoire de la gendarmerie nationale formée des hommes du 14 juillet 1789. Du 26 août 1792. *Paris, imp. Nationale du Louvre*, 1792, in-4°, 2 p. [R. AD. VI, 66.]

6921. — Décret (n° 26) de la Convention nationale du 2 octobre 1792. Solde provisoire des trois compagnies de la 32^e division de la gendarmerie nationale. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1792, in-4°, 2 p. [R. AD. VI, 66.]

Ces compagnies étaient formées des hommes du 14 juillet.

6922. — Décret (n° 47) de la Convention nationale du 9 octobre 1792. Formation d'un escadron de cavalerie attaché aux divisions de gendarmerie commandées par le citoyen Verrières. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1792, in-4°, 2 p. [R. AD. VI, 66.]

Cet escadron devait être recruté parmi les ci-devant gardes-français « jugés susceptibles de servir dans les troupes à cheval ».

6923. — Décret (n° 542) de la Convention nationale du 27 février 1793, relatif à la formation d'une 33^e division de gendarmerie nationale à Paris. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1792, in-4°, 2 p. [R. AD. VI, 66.]

Cette division devait être formée des deux compagnies qui ont été autorisées à se former et des six compagnies créées par le décret du 25 août 1792.

6924. — Décret (n° 613) de la Convention nationale du 20 mars 1793, qui ordonne le payement du supplément de solde accordé aux gendarmes de la 30^e division qui ont servi dans la garde nationale soldée de Paris. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [R. AD. VI, 66.]

Voyez le numéro suivant.

6925. — Décrets (n° 613) des 20 et 24 mars 1793, relatifs aux gendarmes des 30^e et 33^e divisions de la gendarmerie nationale à Paris. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1793, in-4°, 3 p. [R. AD. VI, 66.]

1^o Décret du 20 mars. (Voyez le numéro précédent.)

2^o Gratifications accordées aux gendarmes de

la 35^e division formée des Vainqueurs de la Bastille.

6926. — Adresse aux quarante-huit sections de Paris et aux sociétés populaires, ou Tableau fidèle de la conduite de la 30^e division de la gendarmerie parisienne à pied. *Imp. des 86 départements*, 1793, in-8°, 8 p. [N. Lb¹¹ 2799.]

Signé : J.-J. AGUT, premier adjutant de la 30^e division de la gendarmerie parisienne.

6927. — Almanach militaire pour la gendarmerie de la 33^e division et 7^e de Paris, formée des Vainqueurs de la Bastille. Dédié à ses frères d'armes, par LAMOTTE. S. L., Pour l'année 1793, seconde de la République française, in-12.

Bibliothèque de M. Paul Lacombe.

Ce petit volume, extrêmement rare et que M. Victor Fournel ne paraît pas avoir connu, est ainsi composé :

Au verso du titre, tableau des *Appointements des gendarmes*. P. 3, calendrier divisé selon le rite grégorien, mais où les noms des saints sont remplacés par des éphémérides civiles ou des noms d'hommes célèbres (6 ff. non chiffrés). P. 15, *Décret de la Convention nationale [sic : l'Assemblée] du 25 août 1792 [sur la formation des Vainqueurs en compagnies de gendarmerie à pied]*. P. 17, *Etat-Major*. P. 18-18, *Noms et Demeures des Vainqueurs de la Bastille* (divisés en six compagnies). Vient ensuite, avec pagination distincte, un *Tableau des citoyens Vainqueurs de la Bastille, reconnus d'après la vérification qui en a été faite par MM. les commissaires nommés à cet effet parmi les électeurs de la ville de Paris et par les commissaires adjoints choisis parmi les citoyens Vainqueurs qui ont été reconnus les premiers et qui ont tous signé* (12 p.). Le tableau comprend la liste des Vainqueurs par ordre alphabétique et (p. 11) celle des veuves et des orphelins; elle est certifiée par les commissaires désignés ci-dessus et dont les noms suivent, et datée du 17 juin 1790 (*sic*). Enfin, après la liste des commissaires, on trouve celle des « personnes ci-après nommées » qui, « aux termes du décret de l'Assemblée nationale des 4 et 7 juin 1791, article 3, sont reconnues pour avoir donné des preuves de courage et de bravoure au siège de la Bastille et dont la liste doit être jointe à celle déposée aux Archives nationales ». Cette liste comporte treize noms : le seul qui ait quelque notoriété est celui de Vieilh de Varrenne (voyez ci-dessus, n°s 6711-6712).

Il est plus que probable que le cahier intitulé *Tableau* avait été imprimé séparément pour être distribué aux sections, aux clubs et aux sociétés populaires.

§ 8. — Bataillon des Fédérés dits des *Marseillais* ou du *Dix Août*.

6928. — JOSEPH POLLIO et ADRIEN MARCEL.
Le Bataillon du 10 août (1881).

Voyez tome 1^{er}, nos 3318 et 3431.

6929. — Réveil d'alarme d'un député de
Marseille [BLANC-GILLI] aux bons citoyens
de Paris. (3 juillet 1792. *Paris, imp. Crapart*.
S. d., in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 6033.]

Au sujet de l'envoi par la municipalité de
Marseille d'un bataillon de volontaires.

6930. — La Véritable Contre-Révolution
ou les Marseillais à Paris. (30 juillet-6 août
1792.) S. l., 7 numéros in-8°. [N. Lc² 705.]

Le n° 6 manque à l'ex. de la B. N.

Signé : J.-L. VICTOR et rédigé dans le même
esprit que la brochure de Blanc-Gilli.

Journal non cité par M. Hatin.

6931. — Lettre d'un Marseillais à ses
camarades (1792).

Signée : LE BLANC.

Voyez tome 1^{er}, n° 3361.

6932. — Grand Délaï du combat san-
glant qui a eu lieu hier aux Champs-Élysées
entre les fédérés et soixante grenadiers des

différents bataillons de la garde nationale
(1792).

Signé : HÉBERT. Voyez tome 1^{er}, n° 3305.

6933. — Détail des assassinats commis
sur plusieurs fédérés marseillais (1792).

Voyez tome 1^{er}, n° 3306.

6934. — Oraison funèbre de * fédérés
morts à Paris, ... par J.-M. MURAIRE (1792).

Voyez tome 1^{er}, n° 3463.

MM. Pollio et Marcel citent (p. 353 et 363)
deux autres pièces de même nature, imprimées
toutes deux à Marseille : *Oraison civique et fu-
nèbre des fédérés marseillais...* par MAUGER.
(Cat. J.-T. Bory, 1875, n° 1066) et *Oraison ci-
vique en l'honneur des Marseillais qui se sont
illustrés à la journée du 10 août*, par ANTOINE
BENÈCHE (ex. appartenant à la bibliothèque de
Marseille et provenant de la collection Bouillon-
Landais).

6935. — Décret (n° 310) de la Convention
nationale du 13 janvier 1793, portant que
les fédérés des départements qui sont à
Paris feront le service près la Convention
conjointement avec les gardes nationales
de Paris. *Paris, imp. Nationale exécutive du
Louvre*, 1793, in-4°, 2 p. [R. AD. VI, 51.]

§ 9. — Bataillons des Enrôlés volontaires, dits *Bataillons de Paris*.

6936. — Les Volontaires (1791-1794), par
CAMILLE ROUSSET, conservateur des Archives
historiques de la guerre. *Paris, Didot et C^e*,
1870, in-8°, 2 ff. et IV-403 p. [N. Lf¹⁹⁵ 245.]

Les Annexes de ce livre contiennent divers
tableaux, entre autres celui des *Volontaires na-
tionaux et requisitionnaires*. (Voir la notice pré-
liminaire du présent volume.)

6937. — Convention nationale. Rapport
et décret du 23 août, l'an II de la Répu-

blique, sur la réquisition civique des jeunes
citoyens pour la défense de la patrie, pré-
senté au nom du Comité de salut public,
par BERTRAND BARRÈRE. Imprimé par ordre
de la Convention nationale. *Imp. Nationale*,
1793, in-8°, 20 p. [N. Lc³⁸ 427.]

6938. — Convention nationale. Rapport
et décret du 23 août, l'an II de la Répu-
blique. *Imp. des Régies nationales*, 1793,
in-8°, 15 p. [N. Lc³⁸ 427 A.]

6939. — Commune de Paris. Commission de réquisition. 14 frimaire an II (4 décembre 1793). *Imp. Patris. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 9268.]

Recensement des citoyens en état de porter les armes.

6940. — Département de Paris. Séance publique du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). Séance publique du 16 brumaire (6 novembre 1794). *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 14567.]

Contrôle des jeunes gens de la première réquisition et vérification des papiers et certificats dont ils sont porteurs.

6941. — Le 11^e Bataillon de Paris à la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.* (1793), in-8°, 8 p. [N. Lb⁹¹ 917.]

P. 7. Réponse du président de la section des Tuileries à la députation du 11^e bataillon.

Le catalogue de la B. N. porte par erreur « 2^e bataillon » au lieu de « 11^e ». Cette méprise provient d'une confusion entre les chiffres arabes et les chiffres romains. Un second exemplaire de cette protestation est porté au catalogue de la B. N. sous la cote Lb⁹⁹ 525.

Les volontaires étaient accusés d'avoir chanté l'air : *O Richard! ô mon roi!*

Voyez les deux numéros suivants.

6942. — Convention nationale. Arrêtés et Pétitions de la section (sic) des sections des Tuileries et des Champs-Élysées relatifs à la rébellion du 11^e bataillon de la première réquisition. 4 frimaire an II (24 novembre 1793). Imprimés par ordre de la Convention nationale, envoyés aux départements et aux armées. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lc³⁸ 578. — R. AD. XVIII, 333.]

P. 3, adresse de la section des Tuileries, — P. 4, adresse de la section des Champs-Élysées.

6943. — Convention nationale. Rapport fait au nom du Comité de salut public, dans la séance du 29 frimaire an II de la République française (19 décembre 1793), sur la conduite du 11^e bataillon de la première réquisition de Paris, dit des Tuileries, et le 10^e bataillon, dit de la Halle-aux-Blés, par B. BARRÈRE. Imprimé par ordre de la Convention nationale et envoyé aux armées et aux sections. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 32 p. [N. Lc³⁸ 612.]

↳ Sur la désertion des quatre cents volontaires du 10^e bataillon, voyez ci-dessus, n° 6303. Pour d'autres pièces relatives aux volontaires et réquisitionnaires, voyez 6304, 6309, 6313, 6317, 6325, 6330.

§ 10. — Armée révolutionnaire.

6944. — Décret (n° 1186 de la Convention nationale du 3 septembre 1793 relatif à la formation d'une armée révolutionnaire. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1793, in-4°, 3 p. [R. AD. VI, 52.]

Cette armée devait comporter 6,000 hommes d'infanterie et 1,200 canonniers. La solde était celle de la gendarmerie.

6945. — Décret (n° 1503) de la Convention nationale du 3 septembre 1793, relatif à la composition de l'armée révolutionnaire de Paris. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1793, in-4°, 3 p. [R. AD. VI, 52.]

6946. — Décret (n° 1542) de la Convention nationale du 14 septembre 1793, portant que les citoyens au-dessus de l'âge de

quarante ans pourront être admis dans l'armée révolutionnaire. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1793, in-4°, 2 p. [R. AD. VI, 52.]

6947. — Décret (n° 1812) de la Convention nationale du 9^e jour du 2^e mois de l'an II (3 octobre 1793), qui déclare l'armée révolutionnaire entièrement sujette aux lois militaires. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1793, in-4°, 2 p. [R. AD. VI, 52.]

6948. — République française. Armée révolutionnaire. Etat-major général. Au quartier général à Paris, le 3 octobre 1793. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [R. AD. VI, 52.]

Ordre du jour de ROSSIN, général en chef, relatif à l'habillement.

6949. — Liberté, Égalité. Armée révolutionnaire. RONSTIN, général de division, commandant l'armée révolutionnaire, aux sociétés populaires. Au quartier-général à Paris, le 16^e jour du 1^{er} mois de l'an II (7 octobre 1793). Paris, imp. de l'Armée révolutionnaire. S. d., in-folio plano. [X. Lh³ 1790.]

Demande à chaque société de deux patriotes choisis « *parmi les plus actifs et les plus prononcés »*.

6950. — Décret (n^o 1964) de la Convention nationale du 27 frimaire an II (17 décembre 1793), relatif aux commissaires du Conseil exécutif qui, après la révocation de leurs pouvoirs, auraient continué leurs fonctions et aux citoyens incorporés dans les armées soi-disant révolutionnaires qui ne se seraient pas séparés après le licenciement prononcé par la loi du 14 de ce mois. Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre, an II, in-4^o, 3 p. [R. AD. VI, 52.]

6951. — Décret (n^o 2257) de la Convention nationale du 7 germinal an II (27 mars 1794) qui licencie l'armée révolutionnaire. Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre, an II, in-4^o, 2 p. R. AD. VI, 52.

6952. — Recueil d'hymnes patriotiques chantés aux séances du Conseil général

de la Commune par les citoyens de la première réquisition et de l'armée révolutionnaire. S. l., imp. C.-F. Patris, 1793, in-8^o, 46 p.

P. 1, *Chanson des sans-culottes* (air : *C'est ce qui nous console*), signée : ARISTIDE VALCOËR. P. 7, *Romance* (air du *Salut de l'empire*), anonyme. P. 10, *La Carmagnole de la Vendée*, couplets chantés par le c. BRULÉ, commissaire national à l'armée des côtes de la Rochelle. (Voyez le n^o 5566 ci-dessus, à la date du 30 septembre 1793). P. 13, *Insurrection du peuple français contre les tyrans* (air : *Allons, enfants de la patrie*), anonyme. P. 19, *Aux Armes! Hymne dédié aux Jacobins de Paris* (air des *Marseillais*), par le c. LE GALL, jeune sans-culotte bas-breton. P. 23, *Un Père à son fils* (air : *Du Serin qui te fait envie*), anonyme. P. 27, *Ma Maîtresse nouvelle* (air : *On compterait les diamants*), par DORAT-CUBIÈRES. P. 29, *Hymne patriotique* (air des *Marseillais*), anonyme. P. 31, *Chanson de guerre des soldats français* (air : *Aussitôt que la lumière*), par DORAT-CUBIÈRES. P. 32, *L'Exhortation au patriotisme* (air : *Lisette est faite pour Colin*), par le même. P. 34, *Couplets sur l'acceptation de la nouvelle constitution par la Commune de Paris*, le 14 juillet 1793 (air des *Marseillais*), par BAUDRAIS. P. 35, *Couplets sur la fête civique du 10 août 1793* (air des *Bonnes Gens*), par le même. P. 37, *La Nouvelle Carmagnole pour la grande réunion des Français le 10 août 1793* (air de la *Carmagnole*), par CLAUDE BOYER. P. 40, *Aux Départements* (air : *Avec les jeux dans le village*), anonyme. P. 42, *Cécile et Julien ou le Siège de Lille*, anonyme. P. 44, *Départ du peuple républicain français pour purger le sol de la liberté des brigands qui le ravagent* (air des *Marseillais*), anonyme.

Bibliothèque de M. G. Isambert.

§ 11. — Camp sous Paris. — Ateliers créés à Paris pour la défense du territoire et l'armement des troupes.

6953. — Analyse des travaux de la commission militaire du camp sous les murs de Paris. (29 septembre 1792.) Imp. Nationale, 1792, in-4^o, 3 p. [X. Lh³ 94.]

Noms des rapporteurs, objets et dates des décrets.

☞ Sur d'autres pièces relatives au camp sous Paris, voyez tome I^{er}, n^{os} 3213-3225 et ci-dessus, n^{os} 6190, 6193, 6196.

6954. — Rapport sur les moyens d'encourager les manufactures de poudres et salpêtres de France, fait au nom du Comité de l'ordinaire des finances, le 7 mai 1792, par A.-D. LAFFOX, président du Comité des finances et député de la Gironde. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Imp. Nationale. S. d., in-8^o, 23 p. [Br. M. F. R. 482, 2.]

6955. — Fabrication de piques, JEAN-BAPTISTE NOËL BOUCHOTTE, ministre de la guerre.

a ses concitoyens, composant les quarante-huit sections de Paris (16 mai 1793). *Imp. Guillaume et Pougès. S. d., in-folio plano. N. Lb⁹¹ 4912.*

Avis sur la surveillance de la fabrication.

6956. — Les Administrateurs de l'habillement, campement et équipement des troupes, aux quarante-huit sections de Paris. Paris, le 14 juin 1793. *Imp. de l'Union. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁹¹ 3079.]*

Fixation du prix des effets confectionnés.

6957. — Convention nationale. Rapport et projet de décret, par J. PELET, député de la Lozère, sur les vices de l'administration de la guerre, l'état des magasins de la République et l'organisation de l'administration de l'habillement. Imprimés par ordre de la Convention nationale, par décret du 11 juillet 1793. *Paris, imp. Nationale, 1793, in-8°, 48 p. [N. Le³⁸ 333.]*

Visite des magasins d'approvisionnement de Paris, entre autres de celui de Tresnel, au faubourg Saint-Antoine; du Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi; de l'Oratoire, et des casernes et hôpitaux de *Saint-Denis*.

6958. — Convention nationale. Adresse au nom des ateliers extraordinaires établis dans Paris pour la fabrication des armes, à la Convention nationale, dans la séance du 13 brumaire an II de la République (3 novembre 1793). Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 3 p. [N. Le³⁸ 315.]*

Etat des travaux de l'industrie publique et de l'industrie privée.

6959. — Convention nationale. Rapport sur la manufacture extraordinaire d'armes établie à Paris, fait à la Convention nationale, au nom du Comité de salut public, par L. CARNOT, l'un de ses membres, 13 brumaire an II (3 novembre 1793). Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 42 p., un tableau et un résumé. [N. Le³⁸ 316.]*

6960. — Convention nationale. Rapport sur le salpêtre, fait à la Convention nationale, au nom du Comité de salut public, le 14 frimaire an II de la République (4 dé-

cembre 1793), par G.-A. PABEUR, député de la Côte-d'Or. Instruction pour tous les citoyens qui voudront exploiter eux-mêmes du salpêtre, envoyée dans toutes les municipalités par le Comité de salut public de la Convention nationale, conformément au décret du 14 frimaire an II de la République une et indivisible. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 19 p. [N. Le³⁸ 591.]*

6961. — Convention nationale. Rapport fait au nom du Comité de surveillance des marchés, habillements et équipements militaires, sur les quatre administrations chargées de ce genre de service, depuis le 25 avril 1792 jusqu'au 31 juillet 1793, viens style, par PIERRE-FRANÇOIS PIERRY, député du département de la Vienne. Imprimé par ordre de la Convention. *Paris, imp. Nationale, an II, in-8°, 98 p. et un tableau. [N. Le³⁸ 807.]*

Le rapport conclut au renvoi devant le tribunal révolutionnaire d'une partie des administrateurs.

6962. — Avis aux ouvriers en fer, sur la fabrication de l'acier, publié par ordre du Comité de salut public. *Paris, imp. du Département de la guerre. S. d., in-4°, 34 p. et 5 planches. [N. Lb⁹¹ 3005.]*

Signé: VANDERMONDE, MONGE et BERTHOULET.

6963. — Liberté, égalité. Instruction sur la manière de faire le charbon destiné à la confection de la poudre. *S. l. n. d., in-4°, 2 p. [N. Lb⁹¹ 3715.]*

Par la commission des armes, poudres, etc.

6964. — Commission des chevaux. Avis à tous propriétaires de chevaux et aux citoyens à qui est réservée la faculté de se servir des leurs. *Imp. du Journal des hommes libres. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁹¹ 4801.]*

Présentation de tous les chevaux de selle et de trait du 4 au 9 du présent mois (?), maison de la Révolution (Palais-Bourbon), sous peine de confiscation.

6965. — Commission des armes. Les Membres des trois administrations de la fabrication extraordinaire des armes à leurs concitoyens. *Imp. de l'Administration cen-*

trate des armes. S. d., in-folio plano. [X. Lb⁴¹ 4823.]

Protestation signée : TELLIER, président ; SIMONNE, secrétaire, contre des attaques formulées par des journaux non spécifiés.

6966. — JEAN-BAPTISTE-NOËL BOLCROTTE, ministre de la guerre, à ses concitoyens. Paris, imp. Guillaume et Pougin. S. d., in-folio plano. [X. Lb⁴¹ 4826.]

Invitation à tous les « artistes » qui auraient des vues, des procédés ou des machines sur la fabrication des fusils à se présenter à la commission des armes, quai Voltaire, 17, jusqu'au 30 août inclusivement.

6967. — Les Administrateurs de l'habillement des troupes de la République française aux quarante-huit sections de Paris. S. l. n. d., in-folio plano. [X. Lb⁴¹ 4913.]

Signé : HUGUENIN, DESBRIÈRES, RIGAUD, RENARD, FRANÇOIS PROVENCHÈRE, LESQUEUE, HANOSTEIN, PIQUET.

Instruction pour la confection des uniformes.

6968. — Fabrication extraordinaire d'armes à Paris. Le Comité de salut public aux ouvriers et artistes qui travaillent à la confection des armes à Paris. Imp. Nationale. S. d., in-folio plano. [X. Lb⁴¹ 5022.]

Signé : CARNOT, C.-A. PRIEUR.

Haute-paye de 10 0/0 et de 5 0/0 accordée aux ouvriers qui livreraient dans le courant du mois les parties de la fabrication dont ils étaient chargés.

6969. — Département de Paris. Le Procureur général syndic du département de Paris aux citoyens présidents des quarante-huit sections. Imp. Ballard. S. d. (1794), in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 3295.]

Signé : LULLIER.

Avis sur la fabrication par l'industrie privée de caissons d'artillerie, de chariots et de prolonges.

6970. — Convention nationale. Rapport et projet de décret sur l'établissement d'une commission nationale des poudres et armes de la République, présentés au nom du Comité de salut public, par B. BARÈRE, dans la séance du 13 pluviôse (1^{er} février 1794). Imprimés par ordre de la Convention nationale. Imp. Nationale. S. d., in-8°, 48 p. [X. Le³⁸ 677.]

6970^a. — Convention nationale. Rapport et projet de décret... par B. BARÈRE... Imp. Nationale. S. d., in-8°, 32 p. [X. Le³⁸ 677 A.]

6971. — Organisation du Conseil d'administration de la manufacture nationale de fusils établie à Paris. Imprimée par ordre du Comité de salut public. Extrait des registres du Comité de salut public de la Convention nationale du 3 floréal au II. (22 avril 1794.) S. l. n. d., in-8°, 20 p. [Bc. M. F. R., 483, 6.]

6972. — Mort aux tyrans ! Au nom du peuple français, FÉCINE, représentant du peuple, chargé de l'établissement de la raffinerie révolutionnaire des salpêtres, en vertu des pouvoirs à lui délégués, aux citoyens employés à la construction du nouvel atelier, maison de l'Unité, et aux travaux de la raffinerie des salpêtres. (23 prairial an II-11 juin 1794.) Imp. Pougin. S. d., in-4°, 4 p. [X. Lb⁴¹ 4120.]

Au sujet d'une augmentation de salaire réclamée par plusieurs ouvriers.

6973. — Convention nationale. Rapport fait au nom du Comité de salut public, sur l'état de la fabrication révolutionnaire du salpêtre et de la poudre, sur la nécessité de supprimer l'agence nationale, ci-devant régie des poudres et salpêtres, par BARÈRE. Séance du 17 messidor an II (3 juillet 1794). Imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 19 p. [X. Le³⁸ 837.]

Voyez le numéro suivant.

6974. — Rapporto in nome del Comitato di salvezza pubblica, intorno all' estrazione del salnitro, ed alla fabbrica della polvere, fatto da BARÈRE... Parigi, stamperia Nazionale delle leggi, anno II della Repubblica, in-8°. [X. Le³⁸ 837 A.]

6975. — Convention nationale. Comité militaire. Règlement pour l'ordre du travail et la police intérieure du Comité militaire. Arrêtés du Comité militaire, imprimés en vertu de l'article 31 du décret du 7 fructidor an II. (24 août 1794.) (Extrait du registre des procès-verbaux des séances.) Paris, imp.

Nationale, brumaire an III, in-8°, 32 p. [N. Le³⁸ 1023.]

6976. — La Convention nationale au peuple français. Séance du 18 vendémiaire an III de la République une et indivisible. (9 octobre 1794.) *Imp. Nationale, vendémiaire an III*, in-8°, 8 p. [N. Le³⁸ 986.]

Sur les dangers de la République.

La B. N. possède une traduction en anglais de cette proclamation. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [Le³⁸ 987.]

6977. — Proclamation des représentants du peuple, composant les Comités de salut public, de sûreté générale, de législation et de la guerre. 23 frimaire an III-13 décembre 1794.) *Paris, imp. Nationale, S. l.*, in-folio plano. [N. Lb³⁴ 4787.]

Sur une tentative de soulèvement provoqué par les ouvriers de l'atelier d'armes de la section des Sans-Culottes (aux ci-devant Miramionne).

CHAPITRE V

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DES DISTRICTS

J'ai publié (tome 1^{er}, n^o 785) la liste des soixante districts attribués aux seize quartiers de Paris par l'ordonnance royale du 15 avril 1789, qui convoquait les habitants du tiers état de la ville et faubourgs de Paris. Pour la facilité des recherches, j'ai adopté ici l'ordre alphabétique avec rappel, sous le titre de chaque district, de son numéro d'ordre et de celui du bataillon auquel il correspondait. Quelques-unes de ces dénominations ne sont pas conformes à la nomenclature primitive et font l'objet de renvois également alphabétiques : ainsi le district des *Barnabites* est presque aussitôt devenu celui de *Henri IV*; le district du *Sépulcre*, celui des *Carmélites-du-Marais* (ou de la *rue Chapon*); le district de *Saint-Opportune* a porté au début le

nom inexplicé des *Grands-Augustins* et celui de *Saint-Leu* s'appela un moment section (*sic*) de la *Jussienne*.

Une autre trace de cette confusion passagère, née du décret du 22 juin 1790 sur la nouvelle division de Paris, subsiste dans quelques pièces émanées de la section (*sic*) *Saint-Eustache*, avant sa fusion officielle dans la section des *Postes*. Enfin les districts de *l'Université* et de *la Sorbonne* ne font qu'un, et celui de *Saint-Jacques-du-Haut-Pas* absorba promptement le district du *Val-de-Grâce*. Par suite, le total effectif des districts (et des bataillons) se trouve réduit à cinquante-neuf, mais le district du *Val-de-Grâce* a néanmoins conservé ici le numéro que lui assignait l'ordre alphabétique.

§ 1. — District des *Barnabites* ou de *Henri IV*.

(VIII, 1. — 2^e DIVISION, 2^e BATAILLON)

6978. — Procès-verbal de l'Assemblée... séant en l'église des Barnabites (21 avril 1789).

Voyez tome I^{er}, n^o 823.

6979. — District des Barnabites. Assemblée générale (août 1789). In-4^o, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1313.]

Circulaire annonçant l'adoption par le district

du règlement de l'infanterie nationale parisienne. Voyez ci-dessus, n^o ...

6980. — Moyen proposé pour rendre notre condition meilleure en diminuant la somme du mal et augmentant autant que possible celle du bien. Offert au district des Barnabites par un de ses membres et agréé par ce district (21 septembre-1^{er} octobre 1789). *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-4^o, 1 f. et 13 p. [N. Lb⁴⁰ 230.]

6981. — Discours prononcé à la bénédiction du drapeau des Barnabites, par

M. DELACROIX DE FRAINVILLE, avocat du Parlement, président de ce district. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 231.]

6982. — District des Barnabites. En l'assemblée générale du 9 octobre 1789, quatre heures après midi, un des citoyens a dit... *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 232.]

Félicitations au sujet du retour du Roi à Paris et vœu pour l'achèvement du Louvre, « afin que les monarques français aient dans leur capitale un palais digne de la majesté de la nation ».

6983. — District de Henri IV, ci-devant des Barnabites. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée du district d'Henri IV. Du 9 décembre 1789. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 277.]

En faveur de l'élaboration du plan de municipalité par les représentants de la Commune et par les commissaires des soixante districts.

6984. — District de Henri IV. Assemblée générale extraordinaire pour mercredi 16 décembre [1789]. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-folio plano oblong. [N. Lb⁵⁰ 3257.]

Convocation à l'effet de délibérer sur plusieurs questions importantes du nouveau règlement de la municipalité.

6985. — Extrait des registres des délibérations du district de Henri IV du 28 décembre 1789. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1407.]

Délibération sur un mémoire des maîtres bouchers de la ville de Paris.

6986. — Rapport du 22 janvier 1790, fait par MM les commissaires nommés pour l'examen du plan de banque territoriale de M. Ferrières au comité général du district

de Henri IV. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 1409.]

Sur le projet de Ferrières, voyez la troisième partie de ce travail.

6987. — District de Henri IV. Discours prononcé par M. ROUSSINEAU, curé de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, en l'assemblée générale du district Saint-Honoré. (25 janvier 1790.) *Imp. V^e Delaguette, 1790*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1410.]

Allocation adressée au plus jeune des frères Agasse, au nom d'une députation du district.

La même pièce, à laquelle manque le faux-titre reproduit ci-dessus, est portée au catalogue de la B. N. sous la cote Lb⁵⁰ 1406.

6988. — District de Henri IV. Discours de M. MAXEIX, président du district de Henri IV, au bataillon, et à M. le premier président, lorsqu'ils ont prêté leur serment civique, l'un le 7 février 1790, place Dauphine, et l'autre le 8 du même mois dans l'assemblée générale, dont l'impression a été ordonnée par un arrêté du district du dit jour 8 février. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [Br. M. F. R. 13^e, 10.]

6989. — District de Henri IV. Discours prononcé par M. ROUSSINEAU, curé de la Basse-Sainte-Chapelle, pour la cérémonie du *Te Deum* chanté le 10 février 1790. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb⁵⁰ 278.]

6990. — Extrait des registres des délibérations du district de Henri IV, du 9 mars 1790. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1407.]

Délibération au sujet de la reddition de comptes de M. de La Rivière, commissaire proposé à la surveillance des Malles et en sa faveur.

6991. — Extrait du registre des délibérations du bataillon de Henri IV (13 avril 1790). *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1408.]

Adhésion à l'arrêté du bataillon Saint-Etienne-du-Mont.

§ 2. — District des *Blancs-Manteaux*.(V, 1. — 5^e DIVISION, 7^e BATAILLON)

¶ Pour deux pièces antérieures au 14 juillet, voyez tome I^{er}, nos 815-816.

6992. — Extrait des registres du district des Blancs-Manteaux du 21 août 1789. *Imp. Prault. S. d.*, in-8^o, 6 p. [*Br. M. F. R.* 624, 43.]

Au sujet de la division de l'armée parisienne en troupe soldée et non soldée et de l'élection des officiers pour six mois.

6993. — Extraits des registres des délibérations du district des Blancs-Manteaux, relativement à la députation qu'il a faite à l'Assemblée nationale, sur l'arrêté des électeurs, du 30 août 1789. *Paris, imp. Prault. S. d.*, in-8^o, 14 p. [*N. Lb⁴⁰* 234.]

Adhésion à l'arrêté d'amnistie voté sur la proposition de Necker. Voyez tome I^{er}, nos 1306-1307 et 1385-1386.

6994. — Arrêté du district des Blancs-

Manteaux. Du 29 août 1789. *Imp. Prault, 1789*, in-8^o, 6 p. [*N. Lb⁴⁰* 233.]

Ouverture d'une souscription patriotique.

6995. — Discours prononcé dans l'église des Blancs-Manteaux, le samedi 12 septembre 1789, à l'occasion de la bénédiction des drapeaux du district des Blancs-Manteaux, par M. GODARD, avocat au Parlement, ex-président du district. *Paris, Méquignon jeune. S. d.*, in-8^o, 1 fr. et 23 p. [*N. Lb⁴⁰* 235.]

6996. — [Arrêté du district des Blancs-Manteaux pour le serment de fidélité à la Constitution, commençant par ces mots:] Du 3 février 1790. Sur la motion faite... *Paris, imp. Prault, S. d.*, in-8^o, 2 p. [*N. Lb⁴⁰* 1344.]

6997. — District des Blancs-Manteaux, Extrait du registre des délibérations prises en l'assemblée générale du 18 mars 1790. *Imp. Prault. S. d.*, in-8^o, 1 f. et 3 p. [*N. Mss. fr. nouv. acq.* 2644, fol. 65.]

Sur la vente des biens ecclésiastiques.

§ 3. — District de *Bonne-Nouvelle*.(XIII, 3. — 4^e DIVISION, 2^e BATAILLON)

6998. — Procès-verbal de l'assemblée du tiers état, district de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (avril 1789).

Voyez tome I^{er}, n^o 840.

6999. — Cahier de doléances... présenté à nos frères les électeurs des soixante districts... par JOSEPH CHARON, district de Bonne-Nouvelle (1789).

Voyez tome I^{er}, n^o 883.

7000. — District de Bonne-Nouvelle. T. II.

Extrait de la délibération prise par l'assemblée générale (20 juillet 1789). *Imp. V^e Hérisant*, in-4^o, 4 p. [*N. Lb⁴⁰* 1346.]

Confirmation des pouvoirs délégués à Bailly et à La Fayette. Election de huit députés (dont six suppléants) chargés de représenter le district à l'Hôtel de Ville.

7001. — District de Bonne-Nouvelle. Extrait du registre des délibérations (16 décembre 1789). *S. l. n. d.*, in-4^o, 1 p. [*N. Lb⁴⁰* 1347.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7002. — Procès-verbal de l'assemblée générale du district de Bonne-Nouvelle, tenue en l'église de Bonne-Nouvelle, le dimanche 18 avril 1790. *Imp. V^e Hérisant*. S. d., in-8°, 15 p. [N. Lb²⁰ 1348.]

Discours de CHARRON, président du district, au sujet du pacte fédératif de la Bretagne et de l'Anjou, et arrêté invitant les autres districts à célébrer solennellement ce pacte.

7003. — Discours prononcé à la bénédiction du drapeau du bataillon de Bonne-Nouvelle, par M. l'abbé LE CONTE, aumônier. *Imp. Jacob-Sion et Simon*. S. d., in-8°, 1 f. et 18 p. [N. Lb²⁰ 1349.]

7004. — « L'Ami du peuple », par Marat, condamné et livré au feu par la compagnie du centre du bataillon de Bonne-Nouvelle (31 janvier 1791). *Paris, imp. Champigny*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb²⁰ 1350.]

§ 4. — District des Capucins (du Marais).

(V. 2 — 5^e DIVISION, 9^e BATAILLON)

7005. — Instructions... aux électeurs assemblés en l'église des Capucins-du-Marais (21 avril 1789).

Voyez tome 1^{er}, n° 874.

7006. — District des Capucins-du-Marais. Extrait du registre des délibérations du 2 septembre 1789. S. l. n. d., in-8°, 6 p. [N. Lb²⁰ 1351.]

Approbation et reproduction de l'arrêté de la Commune, en date du 1^{er} septembre, sur les attroupements et motions du Palais-Royal. Voyez ci-dessus, n° 5609.

7007. — Discours prononcé dans l'église des Capucins-du-Marais, à l'occasion de la bénédiction des drapeaux de ce district, le jeudi 17 septembre 1789, par M. DESÈZE, avocat au Parlement et ex-président du district. Imprimé par ordre du district. *Paris, Clousier*. S. d., in-8°, 13 p. [N. Lb²⁰ 1853.]

7008. — District des Capucins-du-Marais, Ville de Paris. Comité du district des Capucins-du-Marais. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 11 octobre 1789. *Imp. Clousier*. S. d., in-4°, 7 p. [R. AD. XVI, 68.]

Discours de BROUSSE-DESFAUCHERETS et serment d'union. P. 5-7. liste des commissaires

chargés de porter ce discours à l'Hotel de Ville et aux autres districts.

Voyez le numéro suivant.

7009. — Lettre du Père CHRYSOSTOME, capucin du Marais, au Révérend Père Brousse, surnommé Des Faucherets, aussi capucin du Marais, et président du district. S. l. n. d. (1789), in-8°, 3 p. [N. Lb²⁰ 7966.]

Pamphlet.

7010. — Apologie du décret du marc d'argent et des conditions de l'éligibilité, contre l'adresse de la municipalité de Paris. Discours prononcé au comité des Capucins-du-Marais, par H.-J.-H. DE MATHIGNY, ancien avocat, commissaire nommé *ad hoc*. *Imp. Millet*. S. d. (1790), in-8°, 19 p. [Lb²⁰ 246.]

7011. — District des Capucins-du-Marais. Extrait du registre du 4 juin 1790. *Paris, Clousier*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Mss. fr. nouv. acq., 2644, fol. 119.]

Sur la vente des biens ecclésiastiques.

7012. — Adresse du 8^e bataillon de la 1^{re} division de l'armée de la Révolution à l'Assemblée nationale. 10 avril 1790. *Paris, imp. Nationale*. S. d., in-8°, 7 p. [N. Le²⁰ 364.]

P. 4, Discours de M. DE LAGRANGE, com-

mandant du bataillon des Capucins-du-Marais, à l'Assemblée nationale.

Sur la permanence des districts.

7013. — Extrait des registres du bataillon des Capucins. Assemblée du mardi 7 septem-

bre 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1352.]

Discours de M. LALLEMAN, capitaine de la 5^e compagnie et secrétaire du bataillon, au sujet de la conduite des gardes nationales dans l'affaire de Nancy, et vote d'une adresse de félicitations à ces mêmes gardes nationales.

§ 5. — District des Capucins Chaussée-d'Antin.

(X. 4. — 6^e DIVISION, 8^e BATAILLON.

7014. — Procès-verbal de l'assemblée du district des Capucins - de - Saint - Louis (Chaussée-d'Antin) du 4 août 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 1358.]

Lecture et approbation du règlement de la garde nationale. Voyez ci-dessus, n^o 6656.

7015. — District des Capucins-de-Saint-Louis (Chaussée-d'Antin). *S. l. n. d.*, in-4° oblong. [N. Lb⁴⁰ 1359. Réserve.]

Bovet de garde national sur parchemin.

7016. — Proclamation. District des Capucins-de-Saint-Louis (Chaussée-d'Antin). Avis le plus important à tous les habitants du district. 7 septembre 1789. *Imp. Prault*, 1789, in-8°, 1 f et 41 p. [N. Lb⁴⁰ 1360.]

Examen et discussion du projet de municipalité proposé à la Commune par ses commissaires le 12 août 1789.

7017. — Discours prononcé le mardi 15 septembre 1789, dans l'église et en présence du district des RR. PP. Capucins-de-Saint-Louis (Chaussée-d'Antin), au moment où l'on allait bénir le drapeau du district, par M. l'abbé TRASSART, vicaire général du diocèse de Saint-Papoul. *Paris, Cl. Simon; Besenue aîné*, 1789. in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 243.]

7018. — District des Capucins (Chaussée-d'Antin). 11 novembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Mss. fr. nouv. acq., 2644, fol. 121.]

Projet de statuts d'une association de bienfaisance.

7019. — District des Capucins-de-Saint-Louis (Chaussée-d'Antin). Rapport des commissaires du district sur la municipalité de Paris, fait à l'assemblée générale du 18 décembre 1789, qui en a ordonné l'impression. *Imp. Prault*, 1789, in-8°, 49 p. [N. Lb⁴⁰ 244.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7020. — District des Capucins-de-Saint-Louis (Chaussée-d'Antin). Rapport fait en l'assemblée générale de la commune du district, tenue le jeudi 18 mars 1790, par les commissaires nommés pour examiner le règlement général pour la municipalité, arrêté par l'Assemblée des représentants de la Commune. *Imp. Prault. S. d.*, in-8°, 47 p. [N. Lb⁴⁰ 245.]

7021. — District des Capucins-de-Saint-Louis (Chaussée-d'Antin). Rapport fait en l'assemblée générale du 18 mars 1790 par les commissaires nommés en celle du 15 pour l'examen de l'adresse de la Commune de Paris dans ses soixante sections à l'Assemblée nationale sur la permanence des sections et les arrêtés des districts réunis du Val-de-Grâce et du faubourg Saint-Jacques. *Imp. Prault. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 3103.]

Le rapport est signé : BRUZELIN, et contre-signé : F. EMMANUEL, garde des Cap. [ucins], et VERNON DE SAINT-GEORGES, vice-présidents; THILLAYE, représentant de la Commune; BRUNET et BOUCHEZ DU VIVIER.

§ 6. — District des Capucins-Saint-Honoré.

(II, 1. — 6^e DIVISION, 9^e BATAILLON)

7022. — Pouvoirs donnés par le district des Capucins-Saint-Honoré aux deux députés qu'il a nommés pour former provisoirement et travailler à l'organisation du Comité municipal. (24 juillet 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1356.]

7023. — Discours prononcé, le 24 septembre, pour la bénédiction des drapeaux du district des Capucins de la rue Saint-Honoré, par le P. ZÉNON, prov. de cet ordre. *Paris, imp. Demouville*, 1789, in-4°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 236.]

7024. — District des Capucins-Saint-Honoré. Extrait du registre des délibérations. (11 octobre 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1354.]

Examen d'un arrêté du district Saint-Séverin, en date du 7 octobre, relatif aux subsistances.

7025. — District des Capucins-Saint-Honoré. Extrait du registre des délibérations. Du 25 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 237.]

Approbation et publication d'un *Aperçu sur le bénéfice des moutures*, rédigé par un de ses membres.

7026. — District des Capucins-Saint-Honoré. Ce jourd'hui 3 novembre 1789, le Comité militaire tenant en la salle d'assemblée générale, où le bataillon et tous les citoyens en état de porter les armes avaient été convoqués, M. CHÉRON DE LA BRUYÈRE, commandant du bataillon du district, a dit... *S. l. n. d.*, novembre 1789, in-8°, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 238.]

7027. — District des Capucins-Saint-Honoré. Discours prononcé par M. MARCCHAND, chef du bureau de la liquidation de l'ancienne Compagnie des Indes, président à l'assemblée générale extraordinaire de tous les citoyens domiciliés dans le district,

tenue en l'église des RR. PP. Capucins, rue Saint-Honoré, le jeudi 26 novembre 1789, à dix heures du matin, pour déposer sur le bureau le don qu'ils veulent faire à l'État, de leurs boucles d'argent et de tel autre effet d'or ou d'argent. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 239.]

7028. — District des Capucins-Saint-Honoré. Don patriotique fait à l'État par les citoyens et citoyennes domiciliés dans le district, le 26 novembre 1789 et jours suivants. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du lundi 7 décembre 1789 au soir. *Paris, imp. Demouville*, 1789, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1357.]

7029. — District des Capucins-Saint-Honoré. Extrait du registre général des délibérations (17 décembre 1789). *Paris, imp. Demouville*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1355.]

Sur l'étendue du département de Paris et la question des subsistances.

7030. — District des Capucins-Saint-Honoré. Aperçu du plan suivi par le comité pour le soulagement des pauvres du district pendant le cours du présent hiver. *Paris, imp. Demouville*, 1789, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 240.]

7031. — District des Capucins-Saint-Honoré. Discours prononcés par M. MARCCHAND, président, et par M. CHÉRON, commandant de bataillon, à l'assemblée générale extraordinaire, tenue en l'église des RR. PP. Capucins, rue Saint-Honoré, le jeudi 11 février 1790, pour la prestation du serment civique par tous les citoyens et citoyennes domiciliés dans l'étendue du district. L'impression de ces deux discours a été demandée par acclamation par l'assemblée générale. *Paris, imp. Demouville*, 11 février 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 241.]

Voyez le numéro suivant.

7032. — Discours prononcé par M. CHÉRON DE LA BRUYÈRE, commandant du bataillon du district des Capucins-Saint-

Honoré, à l'assemblée générale, etc., pour la prestation du serment civique. *Paris, imp. Nationale, S. d., in-8°, 7 p.* [X. Lb⁴⁰ 242.]

§ 7. — District des Carmes-Déchaussés.

(1. 3. — 2^e DIVISION, 10^e BATAILLON.)

7033. — District des Carmes-Déchaussés. Motion faite par M. LEFÈBRE, secrétaire du comité, le lundi 27 juillet 1789. *Imp. Kna-pen. S. d., in-6°, 7 p.* [Br. M. F. R. 620, 1.]

Contre l'abus des voitures.

7034. — Arrêtés proposés au comité de la municipalité du district des Carmes, par M. DESISSARTS, membre du comité, le 3 septembre 1789 : 1^o sur le plan de constitution municipale, présenté à l'Assemblée de la Commune, par ses commissaires, le 12 août 1789 ; 2^o sur la lettre écrite par M. le maire de la Ville au district, le 30 du même mois ; 3^o et sur la délibération de l'Assemblée des représentants de la Commune, du même jour. *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain, 1789, in-8°, 11 p.* [X. Lb⁴⁰ 1367.]

7035. — District des Carmes. Travail des commissaires pour l'examen des objets à proposer à la prochaine assemblée du district, qui se tiendra le 6 septembre 1789. Extrait des registres du district des Carmes-Déchaussés. *Imp. Valleyre, in-8°, 8 p.* [X. Lb⁴⁰ 1363.]

Constitution et règlement des assemblées générales du district, de son comité et de ses officiers.

7036. — Motion faite par M. MACQUET, procureur au Parlement, membre du district des Carmes-Déchaussés, à l'assemblée générale du district, du 6 septembre 1789. *S. l. n. d., in-8°, 11 p.* [X. Lb⁴⁰ 1368.]

Mesures proposées pour l'élection des cinq délégués chargés de représenter le district dans la municipalité provisoire.

7037. — Plan de travail qui doit accélérer la confection des règlements municipaux, en y faisant concourir les assemblées générales des districts. Ce plan, dont la sagesse

et les lumières sont essentielles à la perfection de ce grand ouvrage, rédigé par M. L... , d'après le vœu de l'assemblée générale du district des Carmes, du 12 octobre, a été présenté à l'assemblée générale du 18, approuvé par elle, revu dans ses détails par les trois commissaires qui l'ont signé et donné à l'impression pour être envoyé aux cinquante-neuf autres districts, afin que, par l'adhésion générale ou du moins par celle du plus grand nombre, il reçoive son adoption et produise ses effets dans l'Assemblée générale des représentants de la Commune. *Imp. Valleyre aîné. S. d., in-8°, 7 p.* [X. Lb⁴⁰ 1369.]

7038. — Extrait des registres du comité du district des Carmes. Du 26 octobre 1789. *Imp. Valleyre aîné. S. d., in-8°, 7 p.* [X. Lb⁴⁰ 249.]

Réclamation en faveur de la publicité des séances de la Commune.

7039. — Extrait des registres du comité du district des Carmes du 16 novembre 1789. *Imp. Valleyre, in-8°, 3 p.* [X. Lb⁴⁰ 1364.]

Vœu en faveur de la création d'un corps de mille à douze cents volontaires destinés à remplacer les gardes du corps.

7040. — A Messieurs les membres du comité militaire du district des Carmes-Déchaussés. *Gonjon, 1790, in-8°, 10 p.* [X. Lb⁴⁰ 11109.]

Signé (p. 8) : DE PARIS, sergent-major des grenadiers et membre des comités civil et militaire du district des Carmes-Déchaussés.

Une note contemporaine sur le titre de l'ex. de la B. N. dit : « Cette motion est du nommé Paris, le même qui a assassiné le député Le Pelletier de Saint-Fargeau, au Palais ci-devant Royal. »

Paris demandait que la médaille frappée en l'honneur des gardes-françaises leur fut exclu-

sivement réservée et déniée à La Fayette et à Hulín le droit de la porter. P. 9, *Réponse aux objections qui ont été faites à cette motion.*

7041. — District des Carmes. Du vendredi 13 janvier 1790. *Imp. Vallegre*, in-8°, 6 p. [X. Lb³⁰ 1365.]

Arrêté invitant les orfèvres à ne vendre ni barres, ni lingots d'or et d'argent à aucun individu inconnu et non domicilié dans le district.

7042. — Extrait du registre des délibérations du district des Carmes. Assemblée générale du mercredi 17 mars 1790. S. l. n. d., in-8°. V. Lb³⁰ 1366.]

Page 17-30.

P. 19, *Canal pour l'accourcissement de la navigation sur la rivière de Marne. Mémoire en réclamation remis à M. de La Millière le 29 octobre 1788* (par FRÈRE DE MONTIZON, qui ré-

clame l'appui du district contre l'auteur « du projet du canal de Paris » [sans doute Brulée : Sur cette question, voyez la troisième partie de ce travail]).

7043. — Discours diablement patriotique, prononcé en l'église des Carmes, de la place Maubert, par M. Houssez... transcrit et imprimé aux dépens d'une société de patriotes. S. l. n. d., in-8°. [X. Lb³⁰ 8274.]

D'après le catalogue de la B. N.

7044. — Section des Carmes. Extrait du registre des délibérations. Assemblée générale du vendredi 21 mai 1790. *Imp. Girouard*, in-8°, 2 p. [N. Lb³⁰ 1764.]

Désaveu des arrêtés des 14 et 17 du même mois par les prétendus représentants de la Commune, et envoi d'une députation à Bailly. Voyez ci-dessus, nos 5744 et 5746.

§ 8. — District des Carmélites de la rue Chapon ou du Marais (ci-devant du Sépulcre.)

(XV, 2. — 3^e DIVISION, 5^e BATAILLON.)

7045. — District du Sépulcre. Extrait du procès-verbal des assemblées. Séances du vendredi 31 juillet 1789. *Imp. V^e Delaguette*. S. d., in-folio plano.

Protestation contre la présence des électeurs à l'Hotel de Ville, malgré l'expiration de leur mandat, et refus de reconnaître leurs arrêtés du 30 comme nuls et illégaux.

7046. — Déclaration des droits de la Commune. S. l. n. d., in-8°, 9 p. [X. Lb³⁰ 1667.]

Le titre de départ, page 1, porte : *Déclaration des droits de la Commune de Paris, par rapport à la municipalité, adoptée par l'assemblée du district du Sépulcre, sur la motion de M. R... en la séance du 28 juillet 1789.*

7047. — Extrait du procès-verbal de visite faite au palais du Grand-Prieuré de France. Du vendredi 7 août 1789. *Imp. L.-M. Cellot*. 1789, in-4°, 3 p. [X. Lb³⁰ 1668.]

Les commissaires du district du Sépulcre étaient Jean-Charles Boucher, avocat au Parlement, et Alexandre-Pierre Vignon de Manneville, architecte.

7048. — District des Carmélites. *Imp. V^e Delaguette*. S. d., in-folio plano oblong. [X. Lb³⁰ 3255]

Tableau du personnel du district.

7049. — Règlement général pour l'organisation provisoire, civile et de police du district des Carmélites-du-Marais, ci-devant du Sépulcre. (10 novembre 1789.) *Imp. V^e Delaguette*, 1789, in-8°, 1 f. et 38 p. [X. Lb³⁰ 247.]

Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Dressé par M^r ROBIN, avocat au Parlement, président du district, représentant de la Commune et notable adjoint.*

7050. — Motion de M. RAVAUT. L'un des représentants de la Commune, vice-président du district des Carmélites, sur l'étendue du département de Paris, lue à l'Assemblée générale de la Commune, le 14 décembre 1789, et, le 16, à l'assemblée générale du district des Carmélites, qui en a ordonné l'impression et a adhéré purement et simplement à l'arrêté des représentants

de la Commune. *Imp. V^e Delaguette* (1789), in-8°, 7 p. [X. Lb³⁰ 13.]

7051. — Motion de M. ROBIN, représentant de la Commune et président du district des Carmélites, sur l'étendue du département de Paris, lue le 16 décembre 1789, dans l'assemblée générale du district, qui en a ordonné l'impression et a adhéré purement et simplement à l'arrêté des représentants de la Commune. *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-8°, 12 p.* [X. Lb³⁰ 248.]

7052. — Extrait du procès-verbal des assemblées du district des Carmélites du 26 mars 1790. *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-8°, 2 p.* N. Mss. fr. nouv. acq. 2644, fol. 89.

Sur la vente des biens ecclésiastiques.

7053. — District des Carmélites. Extrait des procès-verbaux de délibération de l'assemblée générale du 24 avril 1790. *Imp. V^e Delaguette, in-folio plano.* [X. Lb³⁰ 1361.]

Inscription des citoyens actifs sur un registre spécial.

7054. — District des Carmélites. Extrait des procès-verbaux de l'assemblée générale du 1^{er} mai 1790. *Imp. V^e Delaguette, in-8°, 8 p.* [X. Lb³⁰ 1361.]

Adhésion à l'arrêté du district des Cordeliers, en date du 20 avril, contre le Châtelet.

7055. — District des Carmélites. Délibération de la séance du 24 avril 1790, annexée au procès-verbal dudit jour. *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-4°, 4 p.* [Br. M. F. R. 10^e. 7.]

Examen et adoption de deux projets de Cathala, architecte, touchant l'emploi des terrains de la Bastille et de l'Arsenal. L'auteur proposait d'y construire une gare d'eau, un grenier à blé, un vaste égout et une colonne à la gloire de Louis XVI.

7056. — Avis aux citoyens du district des Carmélites. *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-folio plano.* [X. Lb³⁹ 11351.]

Invitation à procéder le plus tôt possible à la formation de la liste des citoyens actifs.

7057. — Section des Carmélites. Extrait des délibérations du comité général du 14 juin 1790. *Imp. V^e Delaguette, in-8°, 3 p.* [X. Lb³⁰ 1761.]

Répartition et placement des sommes recueillies, dans diverses sections, au bénéfice du sieur Clavier fils.

7058. — Projet d'un pacte fédératif par M. DELALANDE, lieutenant de la 1^{re} compagnie du bataillon des Carmélites (1790).

Voyez tome 1^{er}, n° 1717.

7059. — Extrait du procès-verbal des assemblées générales de la section des Carmélites du 19 juin 1790. *Imp. V^e Delaguette, in-8°, 2 p.* [X. Lb³⁰ 1762.]

Logement des délégués à la Fédération.

7060. — Section des Carmélites. Extraits du procès-verbal des délibérations du 3 juillet 1790. *Imp. V^e Delaguette, in-8°, 3 p.* [X. Lb³⁰ 1763.]

Arrêté réclamant la suppression et l'extinction des corps désignés sous les noms de *Volontaires* et de *Volonteurs de la Bastille*.

7061. — 3^e division, 5^e bataillon. — Extrait du registre des délibérations du bataillon des Carmélites, (27 novembre 1790). *S. l. n. d., in-4°, 2 p.* [X. Lb³⁰ 1362.]

Circularaire sur la nécessité de l'exactitude dans le service.

7062. — Adresse présentée à l'Assemblée nationale par les citoyens enrôlés dans les compagnies de grenadiers et chasseurs du bataillon des Carmélites, le 6 août 1792, au IV de la liberté. Imprimée par ordre de l'Assemblée. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 3 p.* [X. Le 33^e, X. n° 74.]

§ 9. — District des *Cordeliers*.(I, 2. — 2^e DIVISION, 3^e BATAILLON)

7063. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée du district des Cordeliers, du mardi 14 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1374'.]

Projet de règlement intérieur. Signé : ARCHAMBAULT, président.

7064. — Premiers Pouvoirs donnés par le district des Cordeliers aux deux députés qu'il a nommés pour former provisoirement le Comité municipal. (21 juillet 1789). *S. l. n. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1374'.]

7065. — Arrêté du district des Cordeliers, 21 juillet 1789. *Imp. N. H. Nyon*, 1789, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1380'.]

Mesures d'ordre contre les auteurs de délits et désarmement des gens sans aveu.

7066. — Arrêté du district des Cordeliers, 27 juillet 1789. *Imp. N. H. Nyon*, in-folio plano. N. Mss. fr. nouv. acq., 2644, fol. 191.

Sur la prestation de serment de Bailly et de La Fayette.

7067. — Extrait du registre des délibérations du district des Cordeliers du 3 août 1789. *S. l. n. d.*, in-8^o, 2 p. [B. M. F. R., 620, 23.]

Sur le règlement du sort des gardes-françaises.

7068. — Idées succinctes sur une nouvelle forme d'administration civile et militaire, proposée pour la ville de Paris, dont l'exécution la sauverait pour toujours de l'influence arbitraire des ministres, lue à l'assemblée générale du district des Cordeliers, le 7 août 1789, par M. CROBARÉ, apothicaire, citoyen du district et membre de la Société des Amis des noirs. *Paris, imp. N. H. Nyon*, 1789, in-8^o, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 251.]

7069. — District des Cordeliers. Extrait des registres. . 11 septembre 1789. *Imp.*

N. H. Nyon. *S. d.*, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq., 2643, fol. 87.]

Sur les moyens de procurer du pain à Paris.

7070. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations du 11 septembre 1789. *Paris, N. H. Nyon*, 1789, in-4^o, 2 p. [N. Mss. fr. nouv. acq., 2644, fol. 143.]

Sur le prix exorbitant du bois à brûler.

7071. — Pièces qui établissent l'illégalité de l'arrêté des mandataires provisoires de l'Hôtel de Ville, relativement aux cinq mandataires particuliers du district des Cordeliers (12 septembre-22 novembre 1789.) *Paris, imp. Momoro*. *S. d.*, in-8^o, 32 p. [N. Lb⁴⁰ 254.]

7072. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers. Du 7 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-8^o, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 252.]

Réclamation en faveur de l'élargissement du marquis de Saint-Huruges.

7073. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations. (7 octobre 1789.) In-4^o, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1371.]

Recueil factice.

Au sujet de la lettre du sieur Marat au sieur d'Anton (*sic*), relative aux poursuites dont il était menacé, l'assemblée déclare qu'elle prend sous sa protection tous les auteurs de son arrondissement et les défendra de tout son pouvoir *des voies de fait*, sauf à ceux qui pourront se trouver offensés dans leurs personnes ou dans leur honneur à se pourvoir par toutes les voies de droit.

Voyez les deux numéros suivants.

7074. — Déclaration du bataillon des Cordeliers, sur l'exécution du décret décrété contre le sieur Marat. *Imp. Momoro*. *S. d.*, in-8^o, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 256.]

Voyez le numéro suivant.

7075. — Pièces justificatives relativement à l'exécution d'un décret lancé contre le sieur Marat. *Imp. Monoro. S. d.*, in-8°, 28 p. [N. Lb⁴⁰ 237.]

Complément du numéro précédent.

7076. — District des Cordeliers. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers. Du 20 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 253.]

Proposition de soumettre à la censure publique, par la voie de l'affichage et par le scrutin d'assemblées extraordinaires, les membres actuels du Corps municipal et ceux qui le composent par la suite.

7077. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers. Du 9 novembre-11 décembre 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 820, 234.]

Félicitations votées à Danton pour sa quatrième réélection à la présidence et réponse aux attaques de ceux qui l'accusaient d'avoir acheté les suffrages.

7078. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations. (11-12 novembre 1789.) in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1371*.]

Formule de serment proposé aux représentants du district à la Commune.

7079. — District des Cordeliers. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée des Cordeliers du 17 novembre 1789. *Imp. Monoro. S. d.*, in-8°, 7 p. [Br. M. F. R. 620, 234*.]

Sur la formule du serment de ses mandataires provisoires et la nature des pouvoirs qui leur sont confiés.

7080. — Plan d'une nouvelle caisse nationale, et moyens de rétablir le crédit public, par M. GUMBOX, officier du district des Cordeliers. *Paris, Laurens junior*, 1789, in-8°, 1 f. et 18 p. [N. Lb⁴⁰ 1384*.]

Imprimé par ordre du district des Cordeliers, du 1^{er} décembre 1789.

7081. — Comité de bienfaisance. District des Cordeliers, du 4 décembre 1789. *Imp.*

Knapen et fils. S. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1379*.]

Taxe de 20 sols par mois réclamée à tous les citoyens du district, jusqu'au mois d'avril suivant, pour subvenir aux besoins des ouvriers sans travail.

7082. — District des Cordeliers. Extrait des registres de l'assemblée générale du 15 décembre 1789, à neuf heures et demie du soir. *N.-H. Nyon*, 1789, in-8°, 4 p. [N. Mss. fr. nouv. acq., 2643, fol. 24*.]

Envoi de commissaires aux cinquante-neuf autres districts pour nommer une députation chargée de faire connaître à l'Assemblée leurs griefs contre les représentants de la Commune.

7083. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers du 17 décembre 1789. *Imp. Nyon*, 1789, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 620, 237*.]

Affaire du sieur Dières, commandant du bataillon des Petits-Augustins, suspendu de ces fonctions par ce district et rétabli par un arrêté de la Commune en date du 10. Voyez ci-dessus, nos 5660-5678.

7084. — District des Cordeliers. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers du 18 décembre 1789. *Paris, N.-H. Nyon*, 1789, in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 43*, 6*.]

L'assemblée émet le vœu que Paris soit le siège d'un département égal en superficie aux autres départements; que l'administration de son département soit, sous tous les rapports, distincte de l'administration municipale et que Paris conserve la police des rivières de Seine, Marne et autres rivières ou canaux adjacents.

7085. — Dialogue entre M. Nourissart, député de Limoges à l'Assemblée nationale et directeur de la Monnaie de Limoges, et un citoyen du district des Cordeliers, sur l'arrestation de deux voitures publiques chargées d'argent. Faite par le même district. *S. l.*, 1790, in-8°, 28 p. [N. Lb³⁹ 2921*.]

La scène est sur la terrasse des Tuileries. Voyez le n° 5698 ci-dessus.

7086. — District des Cordeliers. Extrait des registres du 11 janvier 1790. *Paris, N.-H.*

Nyon, 1790, in-4°. 3 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 26.]

Protestation contre l'exécution du décret de prise de corps contre Marat.

7087. — District des Cordeliers. Extrait des registres des délibérations du 12 janvier 1790. *Imp. N.-H. Nyon. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2644, fol. 147.]

Sur la vente du bois de chauffage.

7088. — District des Cordeliers. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers du 19 janvier 1790. *Imp. N.-H. Nyon, 1790, in-8°*, 3 p. [N. Lb^{op} 1373*.]

Arrêté établissant qu'aucun ordre d'arrestation, émané du Châtelet, ne sera mis à exécution dans le territoire du district que s'il est revêtu du visa de cinq commissaires élus par le district. Les commissaires immédiatement nommés sont : Danton, Saintin, Chertel et Lablée.

7089. — Pièces justificatives, exposé de la conduite et des motifs du district des Cordeliers, concernant le décret de prise de corps prononcé par le Châtelet contre le sieur Marat, le 8 octobre 1789, et mis à exécution le 22 janvier 1790. *Imp. Momoro. S. d.*, in-8°, 28 p. [X. Lb^{op} 1385.]

Voyez ci-dessus les nos 7073-7075.

7090. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers, 26 janvier 1790. *Imp. V^e Hérisant*, in-4°, 6 p. [X. Lb^{op} 1372*.]

Réception et discours de M. AGASSE DE CRESNE.

7091. — District des Cordeliers. Délibération relative au bois de chauffage et tendante à en faire diminuer le prix. Du 8 février 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb^{op} 1386.]

7092. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations du district des Cordeliers du mercredi 24 février 1790. *Paris, N.-H. Nyon, 1790, in-4°*, 4 p. [Br. M. F. R. 13*, 11.]

Arrêté pris sur une motion de M^{lle} THÉROIGNE, et tendant à ouvrir une souscription pour la construction sur la place de la Bastille d'un pa-

lais destiné à l'Assemblée nationale. Les souscriptions devaient être recues chez M^{rs} Brichard, Trutat, Hua et Pean de Saint-Gilles, notaires, citoyens du district.

7093. — Arrêté du district des Cordeliers, 5 mars 1790. *Imp. Savy jeune. S. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb^{op} 1380*.]

Protestation contre l'ingérence des mandataires provisoires de la Commune dans l'organisation et la distribution des spectacles.

P. 6, rappel d'un arrêté du 24 février précédent sur le même sujet, et que je ne connais pas.

7094. — District des Cordeliers. Extrait des registres des délibérations... 15 mars 1790. *Imp. N.-H. Nyon, 1790, in-8°*, 4 p. [X. Lb^{op} 1373*.]

Protestation contre le mémoire de Peuchet sur la permanence des districts.

Le mémoire avait paru dans le n° 58 du *Moniteur*.

7095. — District des Cordeliers. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers. Du 18 mars 1790. *Imp. N.-H. Nyon, 1790, in-4°*, 4 p. [Br. M. F. R. 13*, 12.]

Protestation contre le décret de prise de corps lancé contre Danton.

7096. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations... Du 21 mars 1790. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 66.]

Dénonciation d'un article de l'*Ami du peuple* de Marat, en date du 21 mars, au sujet d'une prétendue attaque à main armée que le district voulait opérer contre le Châtelet.

7097. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers. Du 20 avril 1790. *Paris, imp. Momoro, 1790, in-8°*, 21 p. [X. Lb^{op} 258.]

Demande de création d'un nouveau tribunal chargé de connaître spécialement des crimes de lèse-nation et dénonciation du Châtelet.

Cet arrêté fameux fut discuté par tous les districts et adopté par la majorité d'entre eux.

7098. — Extrait des registres... du district des Cordeliers. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [X. Lb^{op} 258 A.]

Voyez les quatre numéros suivants.

7099. — Réponse à l'extrait des registres des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers. Du 20 avril 1790.

Voyez tome I^{er}, n° 1160.

7100. — Lettre à un Anglais sur le district des Cordeliers. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 620, 21.]

Contre Paré, Fabre d'Eglantine et surtout contre Danton.

7101. — A Messieurs du district des Cordeliers. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁹⁰ 7954.]

Contre l'arrêté du 20 avril et contre Danton.

7102. — Le District des Cordeliers est fon. *Paris, mai 1790*, in-8°, 19 p. [N. Lb⁹⁰ 8758.]

7103. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers. Du 27 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁹⁰ 259.]

Lecture d'une Adresse imprimée de la Commune de Marseille à l'Assemblée, portant dénonciation de Saint-Priest, La Tour-du-Pin, etc., et délibération sur la nécessité de connaître l'étendue de la dette publique.

7104. — Extrait du registre des délibérations du district des Cordeliers, le 29 avril 1790. *Imp. P.-F. Didot jeune. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁹⁰ 239 bis.]

Lecture d'un rapport de M.-J. CHÉNIER, sur l'Opéra, concluant à l'abolition de son privilège, et délibération conforme du district.

Un second ex. de ce rapport est relié dans le recueil factice de la B. N. Lb⁹⁰ 1370.

7105. — Adresse à l'Assemblée nationale, rédigée par le district des Cordeliers. 10 mai 1790.)

Voyez tome I^{er}, n° 1462 et le numéro suivant.

7106. — Extrait du registre des délibérations du district des Cordeliers. 11 mai 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb⁹⁰ 1370'.]

Lecture de la lettre des députés de l'Assemblée, protestant contre les violences dont ils avaient été l'objet dans l'église des Cordeliers, le 12 avril, ainsi qu'un club de la rue de l'Université, et délibération sur cette lettre.

7107. — Adresse à l'Assemblée nationale rédigée par le district des Cordeliers, d'après le vœu de la Commune de Paris consigné dans l'adhésion de la majorité des sections de cette Commune aux précédents arrêtés de ce district, contre la procédure du Châtelet. (14 mai 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb⁹⁰ 1387.]

7108. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers. Du samedi 29 mai 1790. *Imp. du Journal des municipalités. S. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 629, 23.]

Contre une motion du district de Saint-Germain-l'Auxerrois, en date du 27, déclarant que la place de commandant général de la garde nationale « semblait faite pour le seul marquis de La Fayette » et demandant à la Providence sa conservation dans ce poste.

7109. — Extrait du registre des délibérations du district des Cordeliers. (9 juin 1790.) *Imp. Momoro. in-folio plano* [N. Lb⁹⁰ 1370'.

Délibération sur la lettre de Bailly, en date du 16 mai, et sur celle des mandataires provisoires de la Commune, en date du 20 du même mois. Voyez ci-dessus, nos 5746 et 5749 et le numéro suivant.

7110. — Proclamation du district des Cordeliers (9 juin 1790). *Imp. Momoro. in-4^o*, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 1382.]

Au sujet du conflit survenu entre le maire et les mandataires provisoires de la Commune.

7111. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du district des Cordeliers. 14 juin 1790. *Imp. Momoro. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1372'.]

Adhésion à la lettre imprimée de M. Féral, capitaine du bataillon des chasseurs de Saint-Louis-en-l'Île (affaire de Saint-Cloud).

7112. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers du 19 juin 1790. *Imp. Momoro. S. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 620, 23.]

Contre l'arrestation de Martel (Fréron), rédacteur de *l'Orateur du peuple*.

7113. — District des Cordeliers. Extrait

des registres des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers du 26 juin 1790. *Imp. Chalou*, 1790, in-8°, 3 p. [*Br. M. F. R.* 13°, 14.]

Sur le règlement des dettes contractées par le district pour l'utilité de la chose publique et la nécessité de les liquider avant la fusion des districts dans les sections.

7114. — District des Cordeliers. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers du 28 juin 1790. *Imp. Chalou*, 1790, in-8°, 8 p. [*X. Lb⁹⁹* 1373*.]

Contre la proclamation de la municipalité du 27 juin, invitant les citoyens actifs à se constituer en sections le 1^{er} juillet, pour procéder à l'élection de la municipalité future.

7115. — District des Cordeliers. Extrait des registres de l'assemblée générale du district des Cordeliers du 1^{er} juillet 1790. *Imp. Chalou*, 1790, in-4°, 7 p. [*Br. M. F. R.* 13°, 16.]

Protestation contre le plan de municipalité soumis à l'Assemblée nationale.

7116. — District des Cordeliers. Extrait des registres des délibérations... 1^{er} juillet 1790, in-8°. [*X. Lb⁹⁹* 1373*.]

Arrêté prescrivant la réimp. a 2,000 ex. de l'*Avis aux citoyens français sur le choix des officiers municipaux...* par l'auteur de l'*Adresse au peuple breton* (l'abbé EXPILLY; voyez ci-dessus nos 5405, 5405^{bis} et 5406.) Le recueil factice de la B. N. coté Lb⁹⁹ 1373 renferme deux tirages différents de cette réimp., tous deux de l'imp. de Chalou; l'un a 13 pages et l'autre en a 12.

7117. — District des Cordeliers. Extrait des registres des délibérations... 2 juillet 1790. *Imp. Chalou*, 1790, in-8°, 3 p. [*X. Lb⁹⁹* 1373*.]

Mesures à prendre pour le choix des électeurs dans les assemblées primaires.

7118. — District des Cordeliers. Extrait du registre des délibérations... 3 juillet 1790. *Imp. Chalou. S. d.*, in-8°, 7 p. [*X. Lb⁹⁹* 1373*.]

Protestation contre l'article 21 du titre III du

règlement qui veut que le Bureau de la Ville se concerté avec les ministres pour l'approvisionnement de Paris; réclamation en faveur de l'élection des officiers municipaux par les districts et non par les quarante-huit sections; invitation à supprimer de l'organisation de la garde nationale le corps des canonniers et le parc d'artillerie.

7119. — District des Cordeliers. Comité militaire. (25 juillet 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [*X. Lb⁹⁹* 1375*.]

Règlement signé NAUBET, colonel, président du comité.

7120. — Régiment du district des Cordeliers. 2^e compagnie. Capitaine-commandant M. Richard. [7 août 1789.] In-4°, 1 p. [*X. Lb⁹⁹* 1376*.]

Circulaire relative à la répartition du service entre les citoyens.

7121. — District des Cordeliers, 2^e compagnie. Capitaine-commandant M. Richard. In-4°. [*X. Lb⁹⁹* 1377*.]

Recueil factice comptant deux feuilles in-4°, sans nom d'imprimeur, et portant en tête le même intitulé et la même date.

1^o (8 août 1789). Avis pour la contribution aux frais du drapeau de la compagnie.

2^o (Id.) Invitation à la bénédiction dudit drapeau en l'église des Cordeliers, le dimanche 9 août.

Les ex. de ces deux pièces, appartenant à la B. N., portent l'adresse de M. Quesnot, rue Saint-André, n^o 20. Voyez aussi le numéro suivant.

7122. — District des Cordeliers. 12 août 1789. [*X. Lb⁹⁹* 1378*.]

Invitation à la bénédiction des drapeaux en l'église des Cordeliers, le jeudi 13 août 1789, en présence de La Fayette. M^{me} de La Fayette devait quêter au profit des pauvres, et un *Te Deum* de Giessec devait être exécuté par MM. de l'Académie royale de musique.

7123. — District des Cordeliers. Comité militaire. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée du district des Cordeliers, portant règlement pour le service.

27 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁹ 1375.]

7124. — Extrait du registre des délibérations du 3^e bataillon, dit des Cordeliers, de la 2^e division de la garde nationale pa-

risienne. (9 avril 1790.) *Paris, imp. Jacob-Sion. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁹ 1381.]

Adhésion à l'arrêté du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont en faveur de la permanence active des districts.

§ 10. — District des *Enfants-Rouges*.

(V, 3. — 3^e DIVISION, 8^e BATAILLON)

7125. — Cahier des demandes.. qui ont été arrêtées dans l'assemblée du district des Enfants-Rouges (21-22 avril 1789).

Voyez tome 1^{er}, n^o 818.

7126. — District des Enfants-Rouges. Proclamation provisoire concernant la milice et les patrouilles du district. 17 juillet 1789. *Imp. P.-R.-C. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁹ 3221.]

7127. — District des Enfants-Rouges. Proclamation provisoire. 23 juillet 1789. *Imp. P.-R.-C. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁹ 3222.]

Sur les tournées régulières et quotidiennes de chacun des membres du comité civil, à tour de rôle, dans l'étendue du district.

7128. — District des Enfants-Rouges. Procès-verbal du transport du comité civil, de police et militaire du district des Enfants-Rouges, en l'assemblée des représentants de la Commune, le 6 août 1789. *Imp. Ballard, 1789, in-4°, 10 p.* [N. Lb⁴⁹ 1388.]

P. 2, discours de M. PAGEAUT DE LISSY, vice-président du district.

7129. — Discours pour la bénédiction des drapeaux de la garde nationale parisienne, prononcé devant le district des Enfants-Rouges, le 16 septembre 1789, et le lendemain devant celui de Saint-Philippe-du-Roule, par M. l'abbé BARRET. *Paris, Le Clère; Debray; le portier de la communauté de Saint-Roch, 1789, in-8°, 32 p.* [N. Lb⁴⁹ 1389.]

7130. — Moyen de secourir le public et de soulager l'État. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-8°, 1 f. et 38 p. [N. Lb⁴⁹ 8404.]

Le titre de départ porte : *Lettre de M. B... , secrétaire du district des Enfants-Rouges à M. ... , député à l'Assemblée nationale, concernant la liquidation des dettes de l'État* (25 déc. 1789), P. 13. *Mémoire pour servir de développement à la lettre. P. 35. Arrêté du district des Enfants-Rouges, du 8 février 1790.*

L'auteur rappelle, au début de sa lettre, qu'il avait adressé à Necker, en octobre 1788, un plan pour suppléer en faveur du commerce de Paris aux restrictions que comportait l'administration de la Caisse d'escompte.

7131. — Extrait des registres des assemblées générales du district des Enfants-Rouges. Du 8 février 1790. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-4°, 8 p. [R. AD. XVI, 68.]

Protestation motivée contre la création d'un corps d'artillerie.

§ 11. — District des *Enfants-Trouvés*.

(XIV, 4. — 5^e DIVISION, 10^e BATAILLON)

7132. — District des Enfants-Trouvés. Extrait du registre des délibérations. Assemblée générale du dimanche 9 mai 1790, après midi. *V^e d'Houry et Debove. S. d.*, in-4°, 3 p. [R. AD. XVI, 68.]

Adhésion à l'arrêté du bataillon Saint-Etienne-

du-Mont touchant la permanence active des districts.

7133. — Adresse du bataillon des Enfants-Trouvés à ses frères d'armes. (22 mars 1791.) *Imp. V^e d'Houry. S. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 622, 31.]

§ 12. — District des *Feuillants*.(IX, 3. — 6^e DIVISION, 2^e BATAILLON)

7134. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale des Feuillants, Du 31 août 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 261.]

Observations sur le plan de municipalité soumis par la Commune provisoire à l'approbation des districts.

7135. — Discours lu à l'assemblée générale du district des Feuillants, le 21 septembre 1789. *Imp. Chardon. S. d.*, in-4^o, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 262.]

Par PONTHEUIL et LENOIR.
Sur la discipline militaire.

7136. — Information, faite au district des Feuillants, concernant l'enlèvement de M. de Perraud, avocat, qui était à la tribune publique du côté droit, et faisant preuve de la fausse accusation, des outrages et des emportements scandaleux de MM. l'abbé Maury, Desprémenil et vicomte de Mirabeau, Du 8 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-8^o, 22 p. [N. Lb⁵⁰ 263.]

7137. — Procès-verbal du district des Feuillants, sur l'assemblée aristocratique découverte hier au soir aux Capucins de la rue Saint-Honoré, (14 avril 1790.) *Imp. Jean Bart. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 264.]

Le titre de départ [p. 3] porte : *Assemblée aristocratique découverte hier au soir...*

7138. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district des Feuillants [7 juin 1790]. In-4^o, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1390.]

Motion d'un membre sur les logements à offrir aux fédérés.

7139. — Circulaire du conseil de discipline du 2^e bataillon de la 6^e légion de la garde nationale parisienne, commençant par ces mots : Paris, le 3 mars 1792... Camarades, la patrie est en danger... *S. l. n. d.*, in-8^o, 2 p. [N. Lb³⁹ 10450.]

Signée : LEFEUVRE D'ARLES, président ; SMITH, secrétaire.

§ 13. — District des *Filles-Dieu*.(VII, 3. — 3^e DIVISION, 6^e BATAILLON)

7140. — District des Filles-Dieu. Avis important du 10 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 85.]

Sur le séjour du roi dans la capitale et le rétablissement de la paix publique.

7141. — District des Filles-Dieu. Extrait du registre des délibérations, 18 décembre

1789. In-4^o, 1 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 191.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7142. — District des Filles-Dieu (20 janvier 1790). *S. l. n. d.*, in-folio, 104 p. [N. Lb⁵⁰ 1391.]

Protestation motivée contre la nomination des receveurs de la capitation pour l'enregistrement et perception du quart des revenus.

§ 14. — District des Filles-Saint-Thomas.

(X, 3. — 6^e DIVISION, 3^e BATAILLON.)

Ç Pour trois pièces antérieures au 14 juillet, voyez tome 1^{er}, nos 832-833.

7143. — Observations d'un citoyen... membre de l'assemblée du tiers du district des Filles-Saint-Thomas [ANSAULT DE VIVIER] (1789).

Voyez tome 1^{er}, n^o 885.

7144. — Observations sur la nécessité d'établir dans les différents districts... des comités de correspondance... suivies d'un récit de quelques faits arrivés dans l'élection du district des Filles-Saint-Thomas, par J.-P. BRISSOT DE WARVILLE (1789).

Voyez tome 1^{er}, n^o 893.

7145. — Arrêtés du district de l'église des Filles-Saint-Thomas, du 13 juillet 1789. In-8^o, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 1396.]

Nomination et attributions d'un comité de sûreté composé de six membres par district.

Les six membres élus par le district sont MM. Dacier, Caupery, Tresfontaine de Saint-Aubin, du Trembley, Mauguet et de Guerville.

7146. — Arrêtés du comité général du district des Filles-Saint-Thomas. Du 18 juillet 1789. S. l. n. d., in-8^o, 5 p. [X. Lb⁴⁰ 265.]

Nomination de deux délégués par district pour former un comité de cent vingt citoyens qui se joindront au comité permanent.

7147. — Discours prononcé au district des Filles-Saint-Thomas, le 21 juillet 1789, sur la constitution municipale à former dans la ville de Paris, par J.-P. BISSOT DE WARVILLE, président de ce district. S. l. n. d., 16 p. [X. Lb⁴⁰ 266.]

7148. — Délibération de l'assemblée générale des habitants du district des Filles-

Saint-Thomas (21 juillet 1789). In-4^o, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 1397.]

Confirmation des pouvoirs de La Fayette et de Bailly, et nomination de deux députés au Comité général de l'Hôtel de Ville.

7149. — Arrêté du comité général des Filles-Saint-Thomas (22 juillet 1789). S. l., 1789, in-4^o, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 267.]

Sur l'établissement immédiat d'un tribunal de soixante citoyens jurés élus par leur district.

7150. — District des Filles-Saint-Thomas. Arrêté du 23 juillet 1789. S. l. n. d., in-4^o, 1 p. [X. Lb⁴⁰ 1398.]

Protestation contre la démission de La Fayette et envoi d'un délégué du district chargé de veiller au rétablissement de la subordination aux lois.

7151. — Discours prononcé à l'assemblée générale du district des Filles-Saint-Thomas, le 4 août 1789, par M. LE PAGE, président de ce district. *Imp. Valleyre le jeune. S. d.*, in-8^o, 12 p. [X. Lb⁴⁰ 268.]

7152. — Discours sur le choix des officiers de la garde nationale parisienne, prononcé le 12 août 1789, dans l'assemblée générale du district des Filles-Saint-Thomas, par M. LE PAGE, président. *Imp. Valleyre jeune. S. d.*, in-8^o, 16 p. [X. Lb⁴⁰ 269.]

7153. — District des Filles-Saint-Thomas. Extrait des délibérations prises dans l'assemblée générale. (12-13 août 1789.) S. l. n. d., in-4^o, 3 p. [X. Lb⁴⁰ 1399.]

Motions diverses au sujet de la formation et de l'organisation de la garde nationale.

7154. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district des Filles-Saint-Thomas. Du 22 août 1789. S. l. n. d., in-8^o, 3 p. [X. Lb⁴⁰ 270.]

Invitation à la Commune à presser l'examen et la discussion du plan de la municipalité, afin

de le soumettre plus promptement à l'approbation des districts.

7153. — Comité du district des Filles-Saint-Thomas. (24 août 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 274.]

Protestation contre la présence de Beaumarchais parmi les représentants de la Commune.

7156. — District des Filles-Saint-Thomas. (29 septembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1400.]

Circulaire relative à la recherche des fusils du district marqués F. S. T.

L'ex. de la B. N. porte l'adresse manuscrite du district des Capucins-du-Marais.

7157. — Discours prononcé à l'assemblée générale du district des Filles-Saint-Thomas, le 10 octobre 1789, par M. LE PAGE, président. *Imp. Valleyre jeune. S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 1401.]

7158. — Arrêté des citoyens soldats composant le bataillon du district des Filles-Saint-Thomas, dûment et légalement convoqué le 19 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1402.]

Protestation contre divers passages du règlement édicté par le comité militaire de l'Hôtel de Ville.

7159. — Réflexions d'un citoyen sur les moyens d'arrêter dans leur source des abus qui tendent à détruire la liberté et de devenir des citoyens. (16 novembre 1789.) *Imp. Clousier. S. d.*, in-4°, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 3098.]

Signé : CONTY, citoyen du district, rue Chabanais, n° 13.

« Lu au district des Filles-Saint-Thomas » qui, le même jour, en avait voté l'impression.

7160. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district des Filles-Saint-Thomas. (16 décembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1392.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7161. — Extrait du registre des délibérations du district des Filles-Saint-Thomas.

(18 janvier 1790.) *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1393.]

Vœu en faveur du prompt achèvement du plan projeté de municipalité.

7162. — Extrait des délibérations du district des Filles-Saint-Thomas. (5 février 1790.) *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1395.]

Envoi d'une députation à Louis XVI pour le féliciter sur son discours du 4 février. Voyez tome 1^{er}, n°s 1666-1675.

7163. — Discours prononcé, le 20 février 1790, par M. DE MILLY, Américain, citoyen de Paris, avocat en Parlement, l'un des commissaires nommés par le district des Filles-Saint-Thomas, pour l'examen de la question relative à l'abolition et à la traite des nègres. *Paris, imp. Didot jeune, 1790*, in-8°, 2 ff., 38 et 6 p. [N. Lb⁴⁰ 1403.]

L'Extrait du registre des délibérations du district, en date du 22 février 1790, a une pagination distincte.

7164. — Extrait des registres des délibérations du district des Filles-Saint-Thomas. (22 février 1790.) *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1394.]

Confirmation du vœu formulé le 18 janvier précédent.

Voyez le n° 7161.

A cette pièce cartonnée avec un arrêté du 21 avril (voyez ci-dessous), on a joint, dans l'ex. de la B. N., l'adresse manuscrite de M. de Jussieu, administrateur de la Ville, rue des Bernardins.

7165. — Discours sur la question relative à la liberté des nègres, prononcé en l'assemblée générale du district des Filles-Saint-Thomas, le février (1790), par M. MAGOL, citoyen et ex-président de ce district. 1^{re} (et 2^e) partie. *S. l. n. d.*, in-8°, 10 et 8 p. [N. Lb⁴⁰ 273.]

7166. — Extrait des registres des délibérations du district des Filles-Saint-Thomas. Du 12 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 274.]

Protestation contre les arrêtés des 30 et 31 mars des soi-disant représentants de la Commune. Voyez ci-dessus, n° 5734.

7167. — Extrait des registres des délibérations du district des Filles-Saint-Thomas. Du lundi 19 avril 1790. *Imp. des Aveugles. S. d.*, in-8°, 2 p. [X. Lb⁵⁰ 273.]

Refus de délibérer sur l'adresse des soi-disant représentants de la Commune à l'Hôtel de Ville que l'Assemblée partielle regarde comme « déchu de tout caractère public ».

7168. — A Messieurs du district des Cordeliers (1790).

Voyez tome I^{er}, n° 1463 et le n° 7101 ci-dessus.

7169. — Extrait du registre des délibérations du district des Filles-Saint-Thomas, du 21 avril 1790. *Imp. des Aveugles. S. d.* in-8°, 2 p. [X. Lb⁵⁰ 1394^r.]

Arrêté réclamant la dissolution du Comité des recherches.

Voyez la note du n° 7097 ci-dessus.

7170. — Proclamation. *Imp. Potier de Lille*, 1790. In-folio plano oblong. [X. Lb⁵⁰ 3223.]

Avis du district des Filles-Saint-Thomas sur la cessation, à dater du 10 mai, de ses réunions en assemblée générale, pour se conformer aux ordres de l'Assemblée nationale.

7171. — Projet pour la création de cent millions de papier-monnaie, mis en circulation pendant trois ans, portant avantage pour l'Etat et pour le public, par un soldat citoyen du district des Filles-Saint-Thomas. *Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1790, in-8°, 14 p. [X. Lb⁵⁰ 3093.]

7172. — Extrait du registre des délibérations des citoyens habitants du district des Filles-Saint-Thomas, à Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 13 p. [X. Lb⁵⁰ 272.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *En l'assemblée générale tenue en l'église dudit couvent, le lundi 14 septembre 1789, et convoquée par affiches et proclamation au son du tambour, en la manière accoutumée.*

Réimpression et envoi au bataillon du district du titre VIII du règlement provisoire pour la garde nationale.

T. II.

7173. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du bataillon des Filles-Saint-Thomas. Du mardi 20 avril 1790. *Paris, imp. Potier de Lille*, 1790, in-8°, 3 p. [X. Lb⁵⁰ 276.]

Adhésion à l'adresse du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont (27 mars 1790) à l'Assemblée nationale ayant pour objet de protester contre un écrit intitulé : *Adresse de la Commune dans ses soixante sections à l'Assemblée nationale*. Voyez ci-dessus, n° 5731 et le numéro suivant.

7174. — La Nation, la Loi, le Roi. Procès-verbal du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 3^e bataillon, 6^e division de l'armée parisienne. Au district des Filles-Saint-Thomas, hôtel de Richelieu, rue Neuve-Saint-Augustin, en date du 20 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [X. Lb⁵⁰ 1404.]

Protestation contre l'Adresse de la Commune de Paris dans ses soixante sections à l'Assemblée nationale.

Pièce différente du numéro précédent.

7175. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 3^e bataillon de la 6^e division. Du 8 mars 1791. *Imp. Potier de Lille*, 1791, in-8°, 6 p. [X. Lb⁵⁰ 9784.]

Affaire du donjon de Vincennes. Protestation contre l'insubordination des gardes nationaux.

7176. — Extrait du registre de délibération de la compagnie des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas (14 mars 1791.) — Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 3^e bataillon, 6^e division, section de la Bibliothèque, en date du 13 mars 1791. *Imp. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb⁵⁰ 3099.]

Protestation contre un article du n° 10 de l'*Orateur du peuple*.

7177. — [Circulaire du bataillon des Filles-Saint-Thomas pour l'enrôlement des volontaires, commençant par ces mots :] Ce dimanche 26 juin 1791, Monsieur et cher camarade, nous avons l'honneur de vous prévenir... *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [X. Lb⁵⁰ 1403.]

L'ex. de la B. N. porte l'adresse de M. Lhuillier, libraire, rue des Monlins, butte Saint-Roch, n° 36.

13

7178. — Pétition au département de Paris, par les citoyens soldats du bataillon des Filles-Saint-Thomas. *S. l. n. d.* (1792, in-4°, 6 p. *Br. M. F. R.* 12°, 33.)

Protestation contre les honneurs décernés aux soldats de Châteaufoux.

Grands-Augustins (District des). — Voyez **Sainte-Opportune**.

Henri IV (District de). — Voyez **Barnabites**.

§ 15. — District des *Jacobins-Saint-Dominique*.

(III, 3. — 2^e DIVISION, 8^e BATAILLON)

7179. — District de l'église des Jacobins, rue du Bac. Extrait des délibérations prises dans l'assemblée générale (21 et 22 juillet 1789). *S. l. n. d.*, in-8°, 3 et 4 p. [*N. Lb*³⁰ 1425*.]

Protestation contre les violences et voies de fait commises à l'hôtel du duc du Châtelet.

7180. — District des Jacobins-Saint-Dominique. Avis du comité pour le travail relatif à la nomination aux places d'officiers. Extrait du règlement de M. le marquis de La Fayette pour la composition de la troupe nationale parisienne. Extrait de la délibération prise en l'assemblée générale des Jacobins, le 10 août 1789. Etat des quatre divisions d'arrondissements. *Imp. Prault*, 1789, in-folio plano. [*N. Lb*³⁰ 3254.]

7181. — Circulaire du comité du district des Jacobins-Saint-Dominique, au sujet de la contribution volontaire, commençant par ces mots : « Ce 5 septembre 1789. Messieurs, le comité du district des Jacobins de la rue Saint-Dominique a l'honneur de vous exposer... » *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [*N. Lb*³⁰ 1418.]

7182. — Extrait des délibérations du district des Jacobins-Saint-Dominique. (14 septembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [*N. Lb*³⁰ 1411*.]

Allocation du président du district au sujet de la contribution patriotique.

Une seconde pièce portant le même intitulé, la même date et relative au même sujet, mais d'une rédaction différente, est reliée dans le même recueil factice formé par la B. N.

7183. — Extrait des registres des délibérations du comité militaire du district des Jacobins-Saint-Dominique. Du mardi 29 septembre 1789, six heures de relevée. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [*Br. M. F. R.* 618, 24.]

Offrandes volontaires.

7184. — [Arrêté du district des Jacobins-Saint-Dominique, au sujet du service des barrières, daté à la main du 20 octobre 1789, et commençant par ces mots :] L'assemblée générale des Jacobins-Saint-Dominique, instruite qu'il se forme un corps de chasseurs... *Paris, imp. Prault. S. d.*, in-8°, 4 p. [*N. Lb*³⁰ 1420.]

Protestation et réserves contre la formation et les attributions de ce corps.

7185. — Motion dédiée à M. de Charost. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [*N. Lb*³⁰ 279.]

Signée : DELAISTRE, rue du Bac, 105.

Relative à l'établissement d'un comité de bienfaisance au district des Jacobins-Saint-Dominique, fondé le 9 novembre 1789.

7186. — Déclaration du district des Jacobins-Saint-Dominique. (9 novembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [*N. Lb*³⁰ 1421.]

Pour réclamer l'interdiction des emplois civils et militaires à tout citoyen qui, dans l'âge prescrit par le règlement, ne justifierait point de son enregistrement et de son service dans la garde nationale.

7187. — Règlement pour la police du comité et de l'assemblée générale, donné par M. TRV, président et adopté par l'assemblée générale le vendredi 13 novembre

1789 *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 13 p. [R. AD XVI, 68.]

7188. — District des Jacobins-Saint-Dominique. Comité de bienfaisance. (16 novembre 1789.) In-8°, 21 et 13 p. [N. Lb⁵⁰ 1413.]

Formation, règlement et attributions du comité, divisions affectées à ses commissaires.

La B. N. a classé sous le même numéro deux tirages de la même pièce.

7189. — Assemblée générale du district des Jacobins-Saint-Dominique. (30 novembre 1789.) *Paris, imp. Prault, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1414.]

Protestation contre l'émigration de milliers de citoyens opulents et honnêtes, qui enlève au Trésor national une branche considérable de revenu, à l'Hôtel de Ville une portion de ses octrois et une source de richesse à la classe laborieuse des citoyens artisans.

7190. — Réflexions d'un citoyen soumises à l'examen et aux lumières de l'auguste Assemblée des représentants de la nation française. (4 décembre 1789.) *Paris, Baudouin, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 8134.]

Signées : LALANDE, garde national parisien (1^{re} compagnie, 8^e bataillon, 2^e division).

Projet de création d'un papier-monnaie portant 3 0/0 d'intérêt.

7191. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district des Jacobins-Saint-Dominique. (23 janvier 1790.) In-4°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1415.]

Sur l'interdiction des mascarades et des bals masqués pendant le carnaval.

7192. — Adresse au comité des Jacobins-Saint-Dominique, sur la nécessité de la permanence des districts. *Paris, imp. Prault, S. d.*, in-8°, 10 p. [N. Lb⁵⁰ 1422.]

Signé L'abbé DE LA GIRARDIÈRE.

Imprimé par arrêté du 1^{er} février 1790.

7193. — District des Jacobins-Saint-Dominique. Rapport de MM. les commissaires chargés d'examiner les plans d'artillerie présentés par MM. de Gouvion et de La Salle. 8 février 1790. *Imp. Prault, S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1423.]

Voyez ci-dessus, n° 6846.

Les commissaires étaient MM. Arnaud, ancien ingénieur, et Cullier, capitaine d'artillerie. Le rapport est signé d'ARNAUD seul.

7194. — Extrait des délibérations du district des Jacobins-Saint-Dominique (13 février 1790). *Imp. Prault*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1411*.]

Au sujet de la prestation du serment civique.

7195. — Délibération du district des Jacobins-Saint-Dominique (22 avril 1790). *Imp. Prault, S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1416*.]

Protestation contre le chargement de farines opéré sur deux bateaux garés au-dessus du pont Louis XVI.

7196. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du district des Jacobins-Saint-Dominique (26 avril 1790). *Imp. Prault, S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1417.]

Protestation contre la juridiction du Châtelet dans la connaissance des crimes de lèse-nation.

7197. — District des Jacobins-Saint-Dominique. Compte rendu du comité de bienfaisance jusqu'au 1^{er} mai 1790. *Paris, Clousier*, 1790, in-8°, 18 p., 1 f. non ch. et un tableau. [N. Lb⁵⁰ 1424.]

Le feuillet non chiffré donne la *Composition de l'association de bienfaisance*.

7198. — Délibération du district des Jacobins-Saint-Honoré (10 mai 1790). *Imp. Prault, S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1416*.]

Au sujet de l'échange en argent de billets de la Caisse d'Escompte.

7199. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district des Jacobins-Saint-Dominique (21 mai 1790). *Imp. Prault, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1415*.]

Interdiction du port des cannes à épée, poignards, sabres et autres armes cachées.

7200. — Délibération du district des Jacobins-Saint-Dominique. (31 mai 1790.) *Imp. Prault, S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1416*.]

Adhésion à la réponse de Bailly aux représentants de la Commune. Voyez ci-dessus, n° 5746.

7201. — Adresse à l'assemblée générale du district des Jacobins-Saint-Dominique, par CÉCILLE DE CHAMONT, capitaine-commandant d'artillerie et garde général des

armes de la ville de Paris. (8 juin 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 8934.]

Organisation d'un service d'artillerie municipale comportant seize compagnies de volontaires.

7202. — Délibération du district des Jacobins-Saint-Dominique. (14 juin 1790.) *Imp. Prault. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 1416*.]

Adhésion à l'arrêté du district des Premontres dénonçant au procureur syndic divers libelles contre plusieurs membres de l'Assemblée nationale et témoignage d'estime au duc d'Aiguillon enrôlé dans le bataillon du district.

7203. — Délibération du district des Jacobins-Saint-Dominique. *Imp. Prault. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 1416*.]

Discours de CAMUS, proposant d'élire par voie de scrutin les fonctionnaires aspirant à un emploi dans les bureaux de la municipalité.

7204. — [Délibération du district des Jacobins-Saint-Dominique, du 26 septembre 1789, commençant par ces mots :] Lecture faite d'un imprimé portant pour titre

« Ordre de marche des [bataillons] », *Imp. Prault*, 1789, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁹ 1419.]

Sur la question de savoir si le drapeau de chaque bataillon sera porté par un porte-drapeau de la garde parisienne ou par un sergent-major de la compagnie soldée. Par esprit de discipline, le district adhère au règlement, tout en faisant ses réserves.

7205. — Garde nationale parisienne. District des Jacobins-Saint-Dominique. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 247, 2.]

Harangue du capitaine DELAMOUR à La Fayette.

7206. — District des Jacobins-Saint-Dominique. Extrait des délibérations du comité militaire... *Paris, imp. Prault*, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 1412.]

Sur la nécessité d'adopter une cocarde aux couleurs bleue, incarnat et blanche, et de procéder à l'immatriculation des citoyens véritablement inscrits au bataillon de leur district.

7207. — Règlement de formation et de police pour les compagnies de grenadiers et de chasseurs du 8^e bataillon de la 2^e division *Paris, imp. Prault*, 1790, in-8°, 8 p. [R. AD. VI, 51.]

Signe : DESHAYES l'aîné, secrétaire.

§ 16. — District des Jacobins-Saint-Honoré.

(II, 3. — 6^e DIVISION, 6^e BATAILLON)

7208. — Extrait des délibérations de l'assemblée du district des Jacobins-Saint-Honoré (21 juillet 1789). *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb³⁹ 1428*.]

Protestation du district contre un ordre donné aux gardes-françaises par le marquis de La Salle.

7209. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district des Jacobins-Saint-Honoré (23 juillet 1789). *Imp. Desaint S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 1429*.]

Discours de LE HOC, président du district, sur la formation de la garde bourgeoise.

7210. — District des Jacobins-Saint-

Honoré. Extrait des délibérations... (24 juillet 1789). *Imp. Desaint. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 1427*.]

Appel au bon ordre et à la tranquillité.

7211. — District des Jacobins-Saint-Honoré. Délibération du comité général d'administration du 25 juillet 1789. *Imp. Ch. Desaint*, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 78.]

Remerciements aux dames de la Halle de leur concours pour le rétablissement de la paix publique, et invitation aux charbonniers à s'employer pour le même objet.

7212. — Extrait des délibérations de l'as-

semblée générale du district des Jacobins-Saint-Honoré du 3 août 1789. *Imp. Desaint. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1429*].

Discours de LE HOC, président du district, après lecture du règlement proposé par le Comité militaire de l'Hôtel de Ville.

7213. — District des Jacobins-Saint-Honoré. 17 septembre 1789. *Imp. par les Enfants aveugles. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1435.]

Approbation des arrêtés des districts de Saint-Eustache et des Cordeliers, des 13 et 14 septembre, tendant à rappeler dans la capitale les boulangers forains et autres personnes capables de se livrer à ce genre de commerce.

7214. — Extrait des registres des délibérations du district des Jacobins-Saint-Honoré (23 septembre 1789). *S. l. n. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1430.]

Contre la création de six compagnies de chasseurs proposés à la garde des barrières.

7215. — District des Jacobins-Saint-Honoré. Extrait des registres des délibérations (16 décembre 1789). *Imp. V^e Desaint. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1431.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7216. — District des Jacobins-Saint-Honoré. Extrait du registre des délibérations du bataillon du district (30 décembre 1789). *Imp. V^e Desaint. S. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1432.]

Discours de LE HOC, commandant du bataillon, sur l'ouverture d'une *conscription volontaire* par laquelle tous les citoyens valides s'obligeraient, en cas de guerre, à faire la campagne à leurs frais.

7217. — Extrait du registre des délibérations du district des Jacobins-Saint-Honoré. (26 mars 1790.) *Imp. V^e Desaint. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1433.]

Election de deux commissaires pour procéder, de concert avec les commissaires de l'Assemblée nationale, à la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques du département de Paris.

7218. — Discours prononcé au district des Jacobins-Saint-Honoré, avant la nomination des représentants de la Commune. *Imp.*

V^e d'Houry et Debure. S. d., in-8°, 1 f. et 18 p. [N. Lb⁵⁰ 280.]

Signé : GEORGES D'EPINAY.

Discours imprimé, selon une note, aux frais de M. de La Villeneuve, frère de l'orateur.

7219. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du district des Jacobins-Saint-Honoré (7 avril 1790). *V^e Desaint. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 281.]

Observations sur le *Règlement général pour la Commune de Paris* soumis à l'Assemblée nationale.

7220. — Arrêté tendant à une conférence nationale entre la Commune de Paris, la garde nationale parisienne, toutes les municipalités et toutes les gardes nationales dans l'étendue du royaume. Extrait des registres des délibérations de l'Assemblée générale du district des Jacobins-Saint-Honoré (16 avril 1790.) *Imp. V^e Desaint. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1436.]

7221. — Arrêté tendant à expresses inhibitions et défenses de porter armes quelconques masquées, sous telles formes que ce soit. Extrait des registres des délibérations du district des Jacobins-Saint-Honoré. (19 avril 1790.) *Imp. V^e Desaint. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1437.]

7222. — Arrêté sur la démission de MM. les deux cent quarante représentants de la Commune de l'Hôtel de Ville. Extrait des registres des délibérations du district des Jacobins-Saint-Honoré. (19 avril 1790.) *Imp. V^e Desaint. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1438.]

Voyez ci-dessus, n° 5735.

7223. — Extrait des registres des délibérations du district des Jacobins-Saint-Honoré. 30 avril 1790. *Imp. V^e Desaint. S. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1434*.]

Adhésion à l'arrêté du district des Cordeliers, récusant la compétence du Châtelet. Voyez ci-dessus n° 7097.

7224. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du district des Jacobins-Saint-Honoré (25 juin 1790).

Imp. V^e Desaint. S. d., in-4^o, 4 p. [N. Lb³⁰ 1434'.]

Protestation contre la création d'un corps de *Volontaires de la Bastille*.

7225. — Discours prononcé au district des Jacobins-Saint-Honoré, par M. LENOZ, président. (14 juillet 1790.) *S. l. n. d., in-8^o, 20 p. [N. Lb³⁰ 283.]*

7226. — Extrait des délibérations du bataillon des Jacobins-Saint-Honoré et Observations du corps des officiers de ce bataillon. *Imp. Laillet. S. d., in-8^o, 18 p. [N. Lb³⁰ 284.]*

Contre la remise des brevets d'officiers paraissant établir en leur faveur une distinction qui blesse la parfaite égalité.

7227. — Extrait du registre des délibérations du 6^e bataillon de la 6^e division de la garde nationale de Paris, du 2 mars 1791. *S. l. n. d., in-4^o, 8 p. [N. Lb³⁰ 9778.]*

Signé : RAMEAUX, secrétaire militaire.

En tête de l'ex. de la B. N., on a relié une lettre signée HULOT, maréchal des logis, demandant à l'Assemblée nationale le maintien de M. Papillon comme prévôt général de la marchandise des Tuileries. La lettre est datée du 5 février 1791 et il s'agit dans cet *Extrait* de la journée du 28 (conspiration des chevaliers du poignard).

Jussienne (District ou section de la). — Voyez **Saint-Leu**.

§ 17. — District des Mathurins.

(XI, 1. — 1^{re} DIVISION, 40^e BATAILLON.)

7228. — Cahier de l'assemblée partielle, séant en l'église des Mathurins (avril 1789).

Voyez tome 1^{er}, n^o 831.

trict des Mathurins. *S. l. n. d., in-4^o, 4 p. [N. Lb³⁰ 1441'.]*

Nomination de deux députés, chargés de demander à M. d'Ogny, intendant général des postes, la remise en franchise des paquets adressés aux présidents et secrétaires des districts.

7229. — Motion du district des Mathurins, du 21 avril 1789, omise dans le procès-verbal dont elle a été déclarée annexe *S. l. n. d., in-8^o, 2 p. [N. Lb³⁰ 1449.]*

Au sujet des citoyens payant capitation au-dessous de 6 livres, et qui n'avaient pu prendre part au vote des soixante assemblées partielles.

Signée : CAILLAU, bâtonnier de l'ordre des avocats et président de l'Assemblée.

7230. — Récit des tentatives du district des Mathurins pour se procurer des armes et munitions dans la journée du lundi 13 juillet 1789. *S. l. n. d., in-8^o, 6 p. [N. Lb³⁰ 1450.]*

Signé : BERTOLIO, président et électeur ; REGNAULT, secrétaire.

7231. — Extrait du procès-verbal du dis-

7232. — *Gallie libertas*. Rapport adressé à Messieurs les honorables membres du comité civil du district des Mathurins, remis par M. le chevalier DE FAVANE, capitaine, à M. le président DESPERAT, vendredi 24 juillet 1789; de la part de M. le chevalier QUESNAY DE BEAUREPAIRE, ancien commandant en chef des milices parisiennes du district des Mathurins. *Imp. Laporte. S. d., in-8^o, 32 p. [N. Lb³⁰ 285.]*

Justification des officiers du bataillon du district.

7233. — Comité civil du district des Mathurins. Extrait des délibérations. Du 28 juillet 1789. *Paris, Clousier, 1789, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 1442.]*

Mesures de sûreté adoptées pour la conservation des armes appartenant au district.

7234. — Extrait du procès-verbal du district des Mathurins. 7 août 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁹ 1441*.]

Règlement fixant au pas ou au petit trot l'allure des voitures et surtout des cabriolets.

7235. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée du district des Mathurins. 7 août 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁹ 1443.]

Sur les avantages d'une correspondance journalière entre les districts et avec l'Hôtel de Ville.

7236. — Extrait du procès-verbal du district des Mathurins. (7 septembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁹⁹ 1441*.]

Observations sur les deux plans de municipalité proposés, l'un par Bailly, l'autre par les représentants de la Commune.

7237. — Extrait des délibérations du district des Mathurins, du 10 septembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [X. Lb⁹⁹ 1444*.]

Arrêté en faveur de la gratuité des fonctions de représentant de la Commune.

7238. — Discours sur la restauration de la liberté française, prononcé le jeudi 24 septembre 1789, dans l'église des Mathurins, en présence de ce district, pendant la bénédiction solennelle de ses drapeaux, par M. BAUDART, chanoine régulier de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs dits Mathurins, bachelier de Sorbonne. Au profil des pauvres du district. *Imp. V^o Valade*, 1789, in-8°, 1 f. et 16 p. [X. Lb⁹⁹ 286.]

7239. — Extrait d'une délibération du district des Mathurins relativement à un projet d'arrêté du comité de correspondance générale, du 6 novembre 1789, envoyé à tous les districts. *Imp. Momoro. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb⁹⁹ 1451.]

7240. — Invitation aux districts à former des comités fraternels. Invitation aux bons citoyens à verser dans le sein des infortunés une partie du quart des revenus et des autres dons patriotiques. Observations sur les causes de la misère, son accroissement et ses remèdes, luës en l'assemblée générale du district des Mathurins, le 11 novembre 1789, par M. DUFOURNY DE VILLIERS.

Suite des « Cahiers du quatrième ordre » et de la « Constitution philadelphique ». *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 37 p. [X. Lb⁹⁹ 287.]

Sur le Cahier du quatrième ordre, voyez tome I^{er}, n^o 925. Je ne connais pas la *Constitution philadelphique*. La *France littéraire* n'a point consacré d'article à Dufourny de Villiers et je n'ai rien trouvé non plus sur lui dans les matériaux amassés par Fleischer pour sa *Bibliographie française*.

7241. — Extrait du registre des délibérations du district des Mathurins. (19 novembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁹ 1445.]

Protestation contre les lenteurs apportées par les deux cent quarante à l'élaboration du plan de municipalité.

7242. — Extrait de la délibération du district des Mathurins. Du 28 novembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁹⁹ 1452.]

Protestation, longuement et fortement motivée, contre le prospectus du *Journal de tranquillité publique* lancé par Prudhomme. Voyez ce titre, chapitre VIII.

7243. — Extrait du procès-verbal du district des Mathurins. 1^{er} décembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁹ 1441*.]

Protestation contre les retards apportés par MM. les deux cent quarante à l'élaboration du plan de municipalité.

7244. — Extrait des registres des délibérations du district des Mathurins, du 17 décembre 1789. *Imp. Ballard. S. d.*, in-4°, 1 p. [X. Lb⁹⁹ 1446*.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7245. — Extrait des registres des délibérations du district des Mathurins, du 30 décembre 1789. *Imp. Ballard*, in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁹ 1446*.]

Sur la fixation aux mardi, jeudi et samedi de chaque semaine des assemblées générales du district.

L'ex. de la B. N. porte, en outre, la note manuscrite suivante : « Le district des Mathurins invite ses frères à lui faire savoir si leur intention est de présenter au Roi un hommage particulier à l'occasion du renouvellement de l'année et s'il ne conviendrait pas de se réunir à cet effet, soit par division, soit autrement ».

7246. — Extrait du procès-verbal du comité des Mathurins. Du 23 janvier 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 1447.]

Avis au sujet du versement des sommes destinées au soulagement des pauvres du district.

7247. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district des Mathurins, des 30 janvier, 6 et 8 février 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 1448.]

En faveur de la permanence des districts, contre la création d'un corps d'artillerie et sur la circulation des billets de la Caisse d'Escompte.

7248. — Extrait du procès-verbal du district des Mathurins. 20 février 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1444*.]

Sur l'état civil des juifs.

7249. — Rapport fait au comité permanent du district des Mathurins, le 1^{er} mars 1790, sur la conservation et la sûreté des subsistances déposées à l'École militaire, par les deux commissaires qui ont visité les magasins le 22 février dernier, en vertu de la délibération du 17 du même mois. *S. l. n. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 1433.]

Signé : FAURE et CAUCHOIS.

7250. — Extrait du procès-verbal du district des Mathurins. (18 mars 1790.) *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1441*.]

Sur la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques.

7251. — Extrait des délibérations du district des Mathurins. Du 12 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1444*.]

Sur la consommation du bois de chauffage.

7252. — Extrait des délibérations du district des Mathurins. Du 19 avril 1790. *Imp. Ballard. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 41.]

Contre les étrangers et les gens sans aveu et sans état qu'on dit abonder depuis quelque temps dans la capitale.

7253. — Extrait des registres de l'assemblée générale du district des Mathurins. Du mardi 8 juin 1790. *Paris, Baudouin*, 1790, in-8°, 7 p. [N. Lb⁹⁰ 288.]

Motion du sieur JOZEAU, touchant diverses mesures à prendre en vue de la Fédération.

7254. — Extrait des délibérations du district des Mathurins. Du 26 juin 1790. *Imp. Ballard. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁹⁰ 1444*.]

Protestations motivées contre l'adoption du Champ de Mars pour y célébrer la Fédération et contre les travaux préparatoires qui s'y accomplissaient.

7255. — Extrait des délibérations du district des Mathurins. Du 29 juin 1790. *Imp. Ballard. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1444*.]

Protestation contre le moment choisi pour procéder à l'élection des membres de la municipalité définitive.

§ 18. — District des *Minimes*.

(XII, 2. — 5^e DIVISION, 2^e BATAILLON.)

☞ Pour deux pièces antérieures au 14 juillet, voyez tome I^{er}, n^{os} 833, 839.

7256. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district des Minimes. Du 24 juillet 1789. *Imp. V^e Debuyette. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1457*.]

Protestations contre les désordres dont la ca-

pitale offre depuis quelques jours le spectacle affligeant et offre au colonel-général de la milice parisienne de lui prêter main-forte.

7257. — [Invitation du district des Minimes à la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, commençant par ces mots : Messieurs, vous êtes priés d'assister... *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 1462.]

7258. — Extrait des registres du district

des Minimes de la place Royale. 1^{er} septembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1454*.]

Sur la multiplicité des écrits incendiaires.

7259. — Adresse respectueuse du district des Minimes à l'Assemblée nationale. *S. l. n. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1461.]

Sur la nécessité de doter Paris d'une municipalité régulière.

7260. — District des Minimes. *S. l. n. d.*, in-4^o, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1455*.]

Vœu en faveur de la résidence permanente du Roi à Paris.

L'ex. de la B. N., porte la date manuscrite du 9 octobre 1789.

7261. — District des Minimes. 26 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [Br. M. F. R. 10*, 3.]

Contre la formation d'un corps de 600 chasseurs, « presque tous soldats émigrants des troupes étrangères », destiné à la garde des barrières de Paris.

7262. — District des Minimes (26 octobre 1789). *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [A. N. C 32, n^o 271.]

Sur les prétentions des grenadiers des compagnies soldées touchant le service de la garde du Roi, et propositions du district tendant à concilier les rivalités que soulevaient ces prétentions.

7263. — District des Minimes. Assemblée générale du jeudi 29 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1456.]

Contre l'envahissement de Paris par les gens sans aveu et l'ineapacité du Comité des subsistances de la Commune.

7264. — District des Minimes. Assemblée générale (29 octobre 1789). *S. l. n. d.*, in-8^o, 2 p. [A. N. C 32, n^o 271.]

Approbation et mise en vigueur de la loi martiale dans toute l'étendue du district.

7265. — District des Minimes. 5 novembre 1789. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1455*.]

Serment de fidélité et d'amour pour « la personne auguste du meilleur des Rois ».

Les noms des signataires, membres du comité et volontaires du bataillon, remplissent près de trois pages.

7266. — District des Minimes, du 15 novembre 1789. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2644, fol. 195.]

Protestation contre les instructions envoyées par le Bureau de la Ville, touchant le mode d'élection et la déclaration de principes exigée des membres du tribunal de police judiciaire.

7267. — Assemblée générale du district des Minimes. Extrait du registre des délibérations. (26-29 novembre 1789. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-4^o, 3 et 1 p. [N. Lb⁴⁰ 289.]

Règlement du comité de secours du district et circulaire sollicitant la bienfaisance des citoyens.

7268. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district des Minimes du 3 décembre 1789. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-4^o, 5 p. [Br. M. F. R. 13*, 5.]

Sur la prompte mise à l'étude d'un projet définitif d'organisation municipale.

7269. — Point essentiel à réformer dans le règlement qui institue la garde nationale parisienne. Motion faite à l'assemblée générale du district des Minimes, le 22 décembre 1789. *Paris, imp. J.-B. Hérault. S. d.*, in-8^o, 31 p. [N. Lb⁴⁰ 290.]

Signé (p. 29) : BROSSÉLARD.

7270. — District des Minimes. Examen du plan d'artillerie de la garde nationale. Rapport fait par MM. les commissaires chargés d'examiner les plans d'artillerie de MM. de Gouvion et de La Salle. (28 janvier 1790.) *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-4^o, 5 p. [N. Lb⁴⁰ 4463.]

7271. — Extrait des registres de l'assemblée générale du district des Minimes. (25 février 1790.) *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. 1790*, in-8^o et in-folio. [N. Lb⁴⁰ 1458.]

Procès-verbal de la visite des magasins de l'Ecole militaire.

On a joint à cette pièce (4 p.), dans l'ex. de la B. N., une affiche in-folio plano qui la reproduit intégralement.

7272. — Extrait des délibérations du district des Minimes du 27 février 1790. *Imp. Héroult. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1459.]

Protestation contre l'enlèvement « scandaleux et public » du sieur de Laizer, membre du district. Voyez le n° 7275 ci-dessous et la quatrième partie de ce travail.

7273. — Extrait des registres du district des Minimes de la place Royale. 3 mars 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 22 p. [N. Lb⁵⁰ 1454.]

Approbation et publication du discours prononcé au nom du district devant les membres de la Commune, contre le maintien du Comité des recherches, par THÉVENIN DE TANLAY, DE BERTRAND, HOCQUARD et BANNEPROV.

7274. — Conduite du bataillon des Mi-

nimes de la place Royale, relativement à un ouvrage imprimé sous le titre de : « Pétition patriotique adressée à l'Assemblée nationale » et soumise à l'examen des soixante districts. Extrait des délibérations dudit bataillon. (7 mars 1790.) *Imp. Héroult*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1464.]

7275. — Extrait des registres des délibérations de l'Assemblée générale du district des Minimes du 13 mars 1790. *Imp. Héroult*, 1790, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1460.]

Confirmation de deux arrêtés en date du 4 mars concernant la suppression du Comité des recherches et le rappel de ses mandataires provisoires à la Ville (au sujet du chevalier de Laizer). Loin de désavouer ces deux arrêtés, le district expose longuement pourquoi il entend y persister.

§ 19. — District de Notre-Dame.

(VIII, 2. — 2^e DIVISION, 4^e BATAILLON)

4 Pour cinq pièces antérieures au 14 juillet, voyez tome I^{er}, n°s 824-828.

7276. — Extrait du procès-verbal du district de Notre-Dame, assemblée dans l'église de Paris, de ce jourd'hui 17 juillet 1789, relativement à l'espérance du bonheur dont les citoyens étaient flattés, de voir leur Roi en cette église, après sa sortie de l'Hôtel de Ville. 17 juillet 1789. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 291.]

P. 3, *Discours de M. OUDET, avocat au Parlement, président du district Notre-Dame, qui devait être prononcé au Roi, s'il avait eu la bonté de venir en l'église de Notre-Dame, le 17 juillet 1789, après sa sortie de l'Hôtel de Ville.* Voyez tome I^{er}, n° 1248.

7277. — District de Notre-Dame. Assemblée générale. Arrêté du 22 et du 24 juillet 1789. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 292.]

Confirmation des pouvoirs dévolus à Bailly et à La Fayette, et nomination au scrutin de

MM. de Malaret, de Lachesnaye, Vautrain et Neveu comme représentants du district.

L'arrêté du 24 stipule que s'il faut restreindre à deux les représentants du district, MM. de La Chesnaye et Vautrain seront seuls désignées, du consentement même de MM. de Malaret et Neveu.

7278. — District de Notre-Dame. Arrêté de l'Assemblée générale du district de Notre-Dame. Du 3 août 1789, neuf heures du matin. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 293.]

En faveur des gardes-françaises et de leur incorporation dans la compagnie soldée de chaque bataillon.

7279. — District de Notre-Dame. 3 octobre 1789. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1466.]

Protestation contre la création du corps des chasseurs des barrières.

7280. — Relation de l'assassinat commis en la personne du sieur François, maître boulanger, rue du Marché-Palu, le 21 octobre 1789. Extrait du registre du comité du district de Notre-Dame. *Imp. Lottin aîné*

et *Lottin de Saint-Germain*, 1789, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 294.]

Voyez tome I^{er}, nos 1366-1369.

7281. — District de Notre-Dame. Arrêté de l'assemblée générale du 31 janvier 1790. *Imp. V^e Hérisant*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1467.]

Protestation contre la création d'un corps d'artillerie rattaché à la garde nationale.

7282. — District de Notre-Dame. 3-8 mars 1790. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 10 p. [N. Lb⁵⁰ 1466*.]

Conflit entre Guyot de Sainte-Hélène, président du district, et Osselin, administrateur de la Commune, au sujet des canons placés dans la cour de la caserne du district.

7283. — Extrait des registres des délibérations des assemblées générales du district de Notre-Dame du 12 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1465.]

Contestation au sujet de la remise des exemplaires du *Règlement général pour la Commune de Paris*. (Voyez ci-dessus, nos 5347-5349.) Le district n'avait reçu que dix exemplaires au lieu de trente.

7284. — Extrait du registre des délibérations du bataillon de Notre-Dame du 15 avril 1790. *Imp. V^e Hérisant*, 1790, in-8°, 2 p. [Br. M. F. R. 627, 13.]

Adhésion à la protestation du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont contre l'allégation contenue page 9 de l'Adresse à l'Assemblée pour la permanence des districts.

7285. — District de Notre-Dame. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale, du 18 juin 1790. *Imp. V^e Hérisant*. In-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1468*.]

Lecture du procès-verbal de dépôt, à Notre-Dame, des drapeaux appartenant à MM. de la Bazoche et aux ci-devant gardes-françaises, et de l'Adresse des soixante administrateurs... aux citoyens réunis dans les soixante sections.

7286. — District de Notre Dame. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 22 juin 1790. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1468*.]

Arrêté déclarant « récompense et distinction nationale » la médaille accordée aux gardes-françaises.

7287. — District de Notre-Dame. Extrait des registres des délibérations des assemblées générales... du 22 juin 1790. *Imp. V^e Hérisant*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1469*.]

Invitation à nommer un autre commissaire des guerres à la place du sieur de La Grey.

7288. — District de Notre-Dame. Extrait des registres des délibérations... du 26 juin 1790. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1467*.]

Vœu en faveur de la suppression du corps des « soi-disant » Vainqueurs de la Bastille, « jusque dans ses trompettes, pompons et épaulettes jaunes ».

7289. — Réciel de ce qui a été fait par le président du district de Notre-Dame et du comité civil et militaire, par le vice-président de ce district et membre du comité, par les vice-présidents et les autres membres du comité, et par les autres citoyens du district, au sujet de la caserne ordonnée et nécessaire pour loger, avec ses armes, bagages, fournitures et ustensiles, la compagnie soldée faisant partie du bataillon de ce district pour sa garde nationale parisienne, et procès-verbaux des 28 et 29 août 1789. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 30 p. [N. Lb⁵⁰ 1470.]

7290. — Extrait des délibérations des assemblées générales du district de Notre-Dame des 29 et 31 août, 1^{er} et 2 septembre 1789, contenant la nomination des capitaines, sous-lieutenants et sergents-majors des quatre compagnies non soldées de ce district, ainsi que de l'aumônier, du chirurgien et de l'apothicaire du bataillon de ce district. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb⁵⁰ 1471.]

7291. — District de Notre-Dame. Sur le drapeau et la caserne. (23 septembre-8 octobre 1789.) *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 25 p. [N. Lb⁵⁰ 1472.]

Voyez les deux numéros suivants.

7292. — Réponse pour les citoyens du district de Notre-Dame contre l'auteur d'un mémoire anonyme relatif à la caserne accordée le 21 août et ordonnée le 28 par la

municipalité pour la garde nationale de ce district. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 1 f. et 37 p. [R. AD. XVI. 68.]

Le mémoire imprimé, réfuté par cette réponse, portait la mention suivante : « Arrêté au bureau de l'administration de l'Hôtel-Dieu, 18 septembre 1789. »

7293. — Précis pour le district Notre-Dame, au sujet de la caserne. *Imp. V^e Hérisant, 1789*, in-4°, 4 p. [X. Lb³⁰ 1473.]

21 octobre 1789, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

La caserne de la garde soldée devait être installée dans un bâtiment du Parvis-Notre-Dame connu sous le nom de bureau de l'Hôtel-Dieu.

7294. — Extrait du registre des délibérations du 4^e bataillon de la 2^e division.

25 octobre 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. [Br. M. F. R. 627. 16.]

Conflit provoqué par un article du *Journal universel* d'Andouin (n° 335), touchant un bouton gravé par un orfèvre nommé Barry et qui portait : la Nation, au lieu de la Loi et le Roi, L'assemblée du bataillon proteste contre cette innovation et suspend l'auteur et deux autres volontaires qui l'avaient adoptée.

Voyez le numéro suivant.

7295. — Réclamation de trois citoyens, volontaires du bataillon de Notre-Dame, membres de la Société des Amis de la Constitution, tenant ses séances rue de la Licorne. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 12^e, 40.]

Signée : BARRY, BERTRAND et MAILLARD.
Voyez le numéro précédent.

§ 20. — District de l'Oratoire.

(IX, 2. — 6^e DIVISION. 1^{er} BATAILLON)

7296. — Extrait du procès-verbal du district de l'Oratoire, du 17 juillet 1789. In-8°, 3 p. [X. Lb³⁰ 1474^e.]

Arrêté en faveur de la création d'un nouveau régiment dénommé : *Régiment des gardes de la Nation*, dans lequel seraient admis de préférence tous les officiers et soldats qui l'ont si bien servi.

7297. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée du district de l'Oratoire, du 22 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [X. Lb³⁰ 1475.]

Election de MM. Noyer et Aubriet, avocats, comme membres du Comité central, formé par les soixante districts.

7298. — District de l'Oratoire. Extrait de la délibération du 30 juillet 1789. *V^e D'Houry et Debure. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb³⁰ 1479.]

Protestation contre l'arrêté du 30 juillet. Voyez tome I^{er}, nos 1206 et 1385.

7299. — Extrait du procès-verbal du district de l'Oratoire, du 4 août 1789. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [X. Lb³⁰ 1474^e.]

Protestation contre l'arrêté pris par le comité

provisoire à l'égard des estampes, des brochures et des journaux.

7300. — District de l'Oratoire. 4 août 1789. *V^e D'Houry et Debure*. In-folio. [X. Lb³⁰ 1476^e.]

Ouverture d'un bureau d'inscription pour la formation du bataillon du district.

7301. — District de l'Oratoire. *V^e D'Houry et Debure. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb³⁰ 1476^e.]

Envoi d'une garde supplémentaire à Bailly et à La Fayette.

7302. — Discours prononcé par le R. P. POIRET, supérieur de l'Oratoire, président de ce même district, le 30 août 1789, jour de la bénédiction par lui faite du drapeau de ce district dans l'église de l'Oratoire. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 18 p. [X. Lb³⁰ 1480.]

7303. — District de l'Oratoire. Extrait des registres des délibérations du district. 21 septembre 1789. *Paris, V^e D'Houry et Debure. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb³⁰ 1477.]

Adoption de la motion d'un citoyen tendant

a ce que les séances des représentants de la Commune soient publiques.

7304. — Motion de M. le comte DE LUC, chevalier de Saint-Louis, soldat citoyen de la garde nationale parisienne du bataillon de l'Oratoire, faite à l'assemblée de ce district le 29 septembre 1789. *D'Houry et Debure*, 1789, in-4°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 1481.]

Sur l'armement de la garde nationale et la création d'un parc d'artillerie.
Voyez ci-dessus, n° 6846.

7305. — District de l'Oratoire. Motion de M. le comte DE LUC, chevalier de Saint-Louis, soldat citoyen de la garde nationale parisienne au bataillon de l'Oratoire, membre du comité permanent de ce district, faite à l'assemblée générale le mardi 29 décembre 1789 au soir, au sujet du dépôt des grains et farines à l'École militaire. *V. D'Houry et Debure*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1482.]

7306. — District de l'Oratoire. Invitation patriotique aux citoyens des deux sexes. Du 20 mars 1790. *Knapen*. S. d., in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 1483.]

Contre le goût « effréné, maniaque même, pour les productions de l'industrie étrangère » et en faveur de l'encouragement exclusif des manufactures nationales.

7307. — District de l'Oratoire. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée

générale du 23 avril 1790. *V. D'Houry et Debure*. In-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1478.]

Adhésion à l'arrêté du district des Cordeliers contre le Châtelet. Voyez, ci-dessus, n° 7097.

7308. — La Vérité. Justification des grenadiers de l'Oratoire et Déclaration du sieur FRANÇOIS DUCRUX, une des quatorze victimes. *Paris, imp. Patriotique*. S. d., in-8°, 8 p. — La Vérité, suite de la « Justification des grenadiers de l'Oratoire », par FRANÇOIS DUCRUX, une des quatorze victimes. N° II. *Imp. Patriotique*. S. d., in-8°, 8 p. — La Vérité. N° III. Observation faite à toute la France sur la plainte portée aux tribunaux par sieur FRANÇOIS DUCRUX, grenadier de l'Oratoire, contre le sieur La Fayette, général de la garde nationale parisienne. *Imp. du Premier Imprimeur de la Liberté [Moro]*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4848.]

Affaire du 18 avril.

7309. — Opinion de M. CHENAUD, soldat citoyen de la section de l'Oratoire, sur le licenciement des grenadiers de la 6^e division, prononcée à l'assemblée générale du samedi 7 mai 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 23 p. [Br. M. F. R. 727, 19.]

7310. — Mon Opinion, prononcée à l'assemblée générale de l'Oratoire, sur le licenciement des grenadiers de la 6^e division, le 14 mai 1791. *Imp. de la Société littéraire*. S. d., in-8°, 16 p. [Br. M. F. R. 627, 20.]

Signé : CHAZOT.

§ 21. — District des Pères-de-Nazareth.

V, 4. — 3^e DIVISION, 10^e BATAILLON.)

7311. — District des PP.-Nazareth. 21 août 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb³⁹ 1484*.]

Demande de 400 fusils pour l'armement du district.

7312. — District des Pères-de-Nazareth. 23 août 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1484*.]

Au sujet des bruits alarmants répandus sur les désordres qui devaient se produire dans la journée du 25 août.

Sur l'ex. de la B. N., note manuscrite signée BULLÉE, vice-président du district, touchant la démission du président, M. Armand (24 août 1789).

7313. — District des Pères-Nazareth. Extrait du registre des délibérations du 24 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1485*.]

Protestation contre la création d'un corps de Chasseurs des barrières.

7314. — District des Petits-Pères-de-Nazareth. Rapport des commissaires du district sur la municipalité de Paris, fait à l'assemblée générale du 19 décembre 1789, qui en a ordonné l'impression. *Imp. Mommoro, S. l., in-8°, 13 p.* [N. Lb⁵⁰ 1487.]

7315. — District des Pères-Nazareth. Extrait du registre des délibérations, du 31 décembre 1789. *Imp. Chardon, S. l., in-folio plano.* [N. Lb⁵⁰ 1485*.]

Protestation contre l'ordre donné par le département de la police, le 24 décembre, aux milices nationales de prêter main-forte aux gardes du commerce.

7316. — Arrondissement du district des Pères-Nazareth. Tableau des officiers du district des Pères-Nazareth. *Paris, Clouzier, S. l. (1790), in-folio plano oblong.* N. Lb⁵⁰ 3224.]

7317. — Extrait des registres des délibérations prises en l'assemblée générale du district des PP.-Nazareth, du 7 janvier 1790. *Imp. Chardon, S. l., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 1486.]

Refus de délibérer sur le plan de la municipalité provisoire.

7318. — District des Pères-Nazareth. Extrait du registre des délibérations, du 22 mars 1790. *S. l. n. d., in-4°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 1485*.]

Au sujet d'une loge du théâtre de Nicolet, soi-disant réservée à MM. les administrateurs du département des établissements publics. Le district déclare qu'aucune entrée dans les théâtres ne devait être accordée et dénonce cet abus aux autres districts.

7319. — District des Pères-Nazareth. Extrait du registre des délibérations du 8 avril 1790. *Imp. Chardon, S. l., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 1485*.]

Approbation d'un mémoire imprimé de M. Dupont, ingénieur du Roi, professeur de mathématiques, sur les travaux de sûreté des carrières de Paris.

7320. — District des Pères-Nazareth. Extrait du registre des délibérations, 14 mai 1790. *Imp. Chardon, S. l., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁵⁰ 1483*.]

Discours de M. ARNAUD, président du district, touchant une pétition présentée par les maîtres paveurs de Paris à la Commune.

§ 22. — District du *Petit-Saint-Antoine.*

(XII, 1. — 5^e DIVISION, 3^e BATAILLON)

7321. — Procès-verbal du tiers étal... convoqué en l'église du Petit-Saint-Antoine (21 avril 1789).

Voyez tome I^{er}, n^o 837.

7322. — Adresse à M. Bailly, maire de Paris, par l'assemblée générale du district du Petit-Saint-Antoine. Du 21 juillet 1789. *S. l. n. d., in-4°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 295.]

7323. — Adresse à M. de La Fayette, général de la milice parisienne, par l'assemblée générale du district du Petit-Saint-Antoine. Du 21 juillet 1789. *S. l. n. d., in-4°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 296.]

7324. — Extrait des délibérations du district des Petits-Augustins du 6 août 1789. Discours prononcé dans l'assemblée générale,

par M. AGUT, garde-française, de la compagnie d'Oltz, 1^{er} bataillon, rue de Babilone. *Imp. Quillat, S. l., in-4°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 297.]

Au sujet de la médaille que les districts se proposaient de décerner aux gardes-françaises.

7325. — District du Petit-Saint-Antoine. Extrait des délibérations du 20 août 1789. *S. l. n. d., in-4°, 1 p.* [N. Lb⁵⁰ 1489*.]

Refus de délibérer sur le plan de municipalité proposé par les représentants de la Commune.

7326. — District du Petit-Saint-Antoine. Extrait des délibérations du 7 octobre 1789. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin, 1789, in-8°, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 1489*.]

Sur les dilapidations de farines commises aux Halles.

La même pièce a été imprimée in-folio plano pour affichage. Elle est jointe dans l'ex. de la B. N. au tirage décrit ci-dessus.

7327. — District du Petit-Saint-Antoine. Extrait des délibérations du 16 mai 1790. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁵⁰ 1489*.]

Lecture d'un *Projet de règlement sur les boucheries.*

7328. — District du Petit-Saint-Antoine. Extrait des registres des délibérations. (13-15 août 1789.) *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1488.]

Elections de Geoffroy de Charmois, de Lemerle de Beaulieu et de Decan, comme commandant du bataillon, capitaine de la compagnie soldée et aide-major de la même compagnie. P. 3, dis-

cours de CHAMPION DE VILLENEUVE, président du district.

7329. — Adresse du bataillon du Petit-Saint-Antoine à M. le marquis de La Fayette (16 novembre 1789). *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-4°, 3 p. [P. 130^r, 4^o.]

Refus d'accepter la proposition de Gouvion (voyez ci-dessus, n^o 6765) et renouvellement des témoignages « d'estime, d'attachement et de reconnaissance » du bataillon pour ses chefs.

P. 2-3, liste des signataires.

7330. — Extrait des registres des délibérations du district du Petit-Saint-Antoine. 9 avril 1790. *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-4°, 2 p. [R. AD. XVI, 68.]

En faveur de la prompte organisation de la municipalité.

§ 23. — District des *Petits-Augustins.*

(III, 2. — 2^e DIVISION, 6^e BATAILLON)

7331. — Motion faite dans le district des Petits-Augustins, par MM. ACHER et QUÉNARD, avocats au Parlement. (17 juillet 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1497.]

Insignes et solennités proposés pour consacrer le souvenir de la mémorable journée du 17 juillet 1789.

7332. — Extrait des délibérations du district des Petits-Augustins, du 17 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1490*.]

Sur les honneurs et prérogatives à accorder aux vainqueurs de la Bastille.

7333. — Extrait des délibérations du district des Petits-Augustins, du 21 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1490*.]

Confirmation de la nomination de La Fayette et de Bailly.

7334. — District des Petits-Augustins. Extrait des délibérations, du 24 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1491*.]

Appel au concours de tous les bons citoyens pour le rétablissement de l'ordre.

7335. — Police. Extrait des délibérations

du district des Petits-Augustins, du 4 août 1789. *Imp. Quillau. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1498.]

Sur la circulation des voitures et des chevaux tenus en bride.

7336. — Extrait des délibérations du district des Petits-Augustins, du 4 août 1789. *Imp. Quillau. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1490*.]

Sur l'incorporation des gardes-françaises dans les bataillons soldés.

7337. — Extrait des délibérations du district des Petits-Augustins, du 7 août 1789. *Imp. Quillau. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1490*.]

Discours prononcé par le H. P. ESNAULT, religieux augustin, membre du comité de rédaction.

Offre de recueillir les gardes-françaises dans toutes les maisons religieuses de Paris, et en particulier dans celle de l'ordre.

7338. — [Invitation du district des Petits-Augustins au service funèbre du 10 août 1789, commençant par ces mots :] « Messieurs, l'assemblée du district des Petits-

Augustins a l'honneur de vous prévenir... »
S. l. n. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1499.]

L'abbé Osselin, docteur en théologie, prêtre de la communauté de Saint-Séverin, devait prononcer l'oraison funèbre, et la marquise de Villelette faire la quête pendant la cérémonie, « dont la musique des gardes-françaises augmenterait l'intérêt. » Voyez le numéro suivant.

7339. — Discours funèbre, prononcé par M. OSSELIN, avocat, président du district des Petits-Augustins, après la messe patriotique que l'assemblée a fait célébrer en l'église de Saint-Sulpice, par les R. P. Augustins, le lundi 10 août 1789, pour le repos de l'âme des citoyens morts en combattant pour la patrie. Imprimé à la réquisition, en conséquence de l'arrêté de l'assemblée, du 12 août, et au profit des pauvres du district. *Imp. Quillau*, 1789, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 1500.]

7340. — Motion sur le *Veto* royal, faite le 31 août 1789, en l'assemblée du district des Petits-Augustins. S. l. n. d., in-8°, 11 p. [Br. M. F. R. 869, 9.]

7341. — Extrait du registre des délibérations du district des Petits-Augustins. Du 22 septembre 1789. *Paris, imp. Quillau*. S. d., in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 298.]

Délibération en faveur d'Osselin, député du district, dont l'élection avait soulevé des difficultés à l'Hôtel de Ville, et qui demandait à soumettre sa vie entière à l'Assemblée des représentants de la Commune.

7342. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district des Petits-Augustins. 29 septembre 1789. S. l. n. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1492*.]

Sur la surveillance des boulangers.

7343. — Extrait du registre des délibérations du comité général du district des Petits-Augustins. *Imp. Quillau*. S. d., in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1493.]

Sur les irrégularités dans le service de la garde nationale, irrégularités dont le bataillon du district se flâte de n'avoir jamais donné l'exemple.

7344. — Extrait des délibérations de l'as-

semblée générale du district des Petits-Augustins. 19 octobre 1789. In-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1492*.]

Protestation contre la nomination des officiers de cavalerie et de ceux des chasseurs.

7345. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district des Petits-Augustins. 27 octobre 1789. In-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1492*.]

Déclaration en faveur du sieur Delcour, sur la conduite duquel il s'était élevé des soupçons.

7346. — Du registre des délibérations de l'assemblée générale du district des Petits-Augustins a été extrait ce qui suit. Du 30 novembre 1789. *Imp. Quillau*. 1789. In-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1501.]

Protestation contre la création de la garde nationale soldée, des chasseurs et de l'artillerie.

7347. — District des Petits-Augustins. (11 décembre 1789.)

Affaire de M. Dières.

Voyez ci-dessus, n° 5672 et les numéros suivants.

7348. — Adresse du district des Petits-Augustins à tous les districts de Paris. (11 décembre 1789.)

Même affaire. Voyez ci-dessus, n° 5672 bis.

7349. — [Circulaire aux districts, par M. DIÈRES (20 décembre 1789).]

Voyez ci-dessus, n° 5673.

7350. — Extrait des registres des délibérations... du district des Petits-Augustins (27 décembre 1789).

Voyez ci-dessus, n° 5673 bis.

7351. — District des Petits-Augustins. Extrait des délibérations, du 20 janvier 1790. S. l. n. d., in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1491*.]

Protestation contre l'arrêté du département de police, enjoignant à la garde nationale de prêter main-forte aux gardes du commerce dans les cas de contrainte par corps.

7352. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district des Petits-Au-

gustins. 3 février 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb¹⁰ 1492*.]

Adhésion à l'arrêté du district Notre-Dame cont e la création d'un corps particulier d'artillerie. Voyez ci-dessus, n° 7181.

7353. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district des Petits-Augustins. 7 février 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb¹⁰ 1492*.]

En faveur de la conservation du grand hôpital de la Charité.

7354. — District des Petits-Augustins. Extrait des délibérations du 13 mars 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb¹⁰ 1491*.]

Sur l'amélioration du sort fait aux frères las par le décret de l'Assemblée nationale du 20 février dernier.

7355. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district des Petits-Augustins. 26 mars 1790. *Imp. Cl. Simon. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb¹⁰ 1492*.]

Adhésion sous réserves, à l'acquisition, par la municipalité, de 200 millions de biens nationaux et ecclésiastiques.

7356. — Contre le Châtelet. *S. l.*, 1790, in-8°, 12 p. [N. Lb¹⁰ 299.]

« Fait au district des Petits-Augustins, le 24 avril 1790. »

ÉPIGR. :

Monstre qu'à trop longtemps épargné le tonnerre.
Basté impur des brigands dont j'ai purgé la terre.

Discours de MM. QUILLET et BOUCHER, avocats. Voyez tome I^{er}, n° 1461, où la même pièce avait été incomplètement décriée.

7357. — Discours prononcé par M. JOURDAN, président du district des Petits-Augustins, à la réception du serment civique prêté par les citoyens porteurs d'eau et

journaliers domiciliés dans ce district, le 7 mai 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p.

7358. — Extrait du registre des délibérations du district des Petits-Augustins du 8 juin 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p.

Désaveu des arrêtés des 14 et 17 mai des mandataires provisoires de la Commune. Voyez ci-dessus, n°s 5744-5747.

7359. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district des Petits-Augustins. 14 juin 1790. *Imp. des Révolutions de Paris et du district*, 1790, in-4°, 6 p. [N. Lb¹⁰ 1492*.]

Examen critique du plan de division en quarante-huit sections, proposé par M. Dezauches, du district Saint-Etienne-du-Mont, en opposition à celui de M. Tiron, lieutenant de maire au département des impositions.

7360. — Arrêté du 6^e bataillon de la 2^e division de la garde nationale (4 juillet 1790).

Sur les travaux préparatoires de la Fédération.

Voyez tome I^{er}, n° 1741.

7361. — Extrait des délibérations du comité général et permanent du district des Petits-Augustins du 5 juillet 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p.

Arrêté invitant la Commune à assurer aux journaliers employés aux travaux du Champ de Mars le payement de leur solde jusqu'au 14 juillet, même si les travaux étaient terminés avant cette date.

7362. — 6^e bataillon, 2^e division. 16 juillet 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb²⁰ 10079.]

Souscription en faveur des volontaires du bataillon partant pour les frontières.

§ 24. — District des Petits-Pères.

(X, 2. — 4^e DIVISION, 7^e BATAILLON)

7363. — Liste des membres du comité permanent du district des Petits-Pères. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb¹⁰ 1313.]

T. II.

30 juillet 1789, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N., qui porte aussi des corrections manuscrites et les signatures de Charpin et d'Auzon, secrétaire et vice-secrétaire.

14

7364. — District des Petits-Pères. *S. l. n. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1305*.]

L'ex. de la B. N. porte la date manuscrite du 30 juillet 1789.

Mesures à prendre touchant la nomination des membres des comités des districts, la provenance des armes, etc.

7365. — District des Petits-Pères. 31 juillet 1789. In-folio oblong. [N. Lb⁹⁰ 1305*.]

Approbation du discours de Necker et de l'arrêté des électeurs du 30 juillet. Voyez tome I^{er}, nos 1384-1385.

7366. — Avis patriotique. District des Petits-Pères. (3 août 1789.) *S. l. n. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1314*.]

Adresse à La Fayette en faveur des gardes-françaises. Un second exemplaire est classé dans le recueil factice de la B. N. Lb⁹⁰ 1314.

7367. — Extrait des délibérations de l'Assemblée générale du district des Petits-Pères. *S. l. n. d.* (1789). in-8^o, 7 p. [N. Lb⁹⁰ 1303*.]

Confirmation des pouvoirs de Bailly et de La Fayette et nomination de deux députés à l'Assemblée provisoire des représentants de la Commune.

7368. — Suite de l'Extrait des délibérations de l'Assemblée générale des Petits-Pères. *Imp. Knapen. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 1304.]

7369. — District des Petits-Pères. Extrait des délibérations du 16 août 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 1306.]

Arrêté réclamant l'exclusion de la garde nationale de toute personne ayant fait banqueroute ou flétrie par un jugement légal.

7370. — District des Petits-Pères. 3 septembre 1789. In-4^o, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 1305*.]

Arrêté relatif à la nomination d'un représentant du district à la Commune.

7371. — District des Petits-Pères. 2 octobre 1789. In-folio plano. N Lb⁹⁰ 1305*.]

Au sujet des subsistances et de la situation difficile faite aux boulangers.

7372. — District des Petits-Pères. *S. l.*

n. d., in-folio oblong. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 83.]

Arrêté relatif au séjour du Roi et au rétablissement de la paix publique.

7373. — District des Petits-Pères. Extrait des registres des délibérations de l'Assemblée générale du 23 octobre 1789. *Imp. par les Enfants-Areugles. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 150.]

Protestation contre la création des six compagnies de chasseurs préposés à la garde des barrières.

7374. — La Nouvelle Circulaire des districts... par FÉVELAT (23 octobre 1789).

Voyez le numéro 5554 ci-dessus.

7375. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du district des Petits-Pères de la place des Victoires, en date du 20 novembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 3 p. N. Lb⁹⁰ 1508.

Protestation contre l'arrêté du district des Cordeliers du 18 novembre et désaveu des membres du district des Petits-Pères, qui se qualifient de représentants de la Commune de Paris.

7376. — District des Petits-Pères. Règlement de police. Avis important aux citoyens. (4 décembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-4^o, 12 p. N. Lb⁹⁰ 1535.

P. 12. *Noms, demeures et départements de MM. les commissaires du district.*

7377. — Extrait du registre des délibérations du district des Petits-Pères, à l'Assemblée générale du 16 décembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 1509.]

Approbation unanime de la proposition de comprendre Corbeil et Pontoise dans le département de Paris, « afin de prévenir l'ombrage des provinces » touchant les approvisionnements.

7378. — Extrait des délibérations de l'Assemblée générale du district des Petits-Pères. 16 décembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 1303*.]

Nomination de douze commissaires chargés d'examiner les questions soumises à la décision de la Commune et de deux délégués chargés de porter à l'Hotel de Ville le résultat de ces délibérations.

7379. — District des Petits-Pères. Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale du mardi 22 décembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb³⁰ 1310.]

Protestation de dévouement et de reconnaissance à Bailly.

7380. — Vœu de l'Assemblée partielle de la Commune de Paris, district des Petits-Pères, sur la pétition des juifs de Paris. En l'Assemblée générale du 5 février 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 6 p. [N. Lb³⁰ 301.]

Voyez nos 5705-5707, 5719, 5756-5757.

7381. — Assemblée partielle de la Commune. District des Petits-Pères. Du 5 mars 1790. *Imprimé sous la direction de M. Cloussier, par les Enfants-Aveugles. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 302.]

Arrêté déclarant qu'après la rédaction et l'envoi d'un projet de règlement municipal, les pouvoirs des mandataires avaient légalement cessé, et désavouant tous arrêtés pris ou à prendre par eux.

7382. — Assemblée partielle de la Commune. District des Petits-Pères. 23 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1311*.]

Désaveu de l'adresse du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont à l'Assemblée nationale.

7383. — Assemblée partielle de la Commune. District des Petits-Pères. 23 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1311*.]

Protestation contre les arrêtés des 9 et 10 avril des « soi-disant représentants » de la Commune.

7384. — Assemblée partielle de la Commune. District des Petits-Pères. 27 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb³⁰ 1311*.]

Projet d'adresse à l'Assemblée touchant les abus de pouvoirs de la juridiction du Châtelet (affaire des 5 et 6 octobre).

7385. — Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale du district des Petits-Pères du samedi 22 mai 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1512*.]

Désaveu des arrêtés des soi-disant représentants de la Commune en date des 14 et 17 de ce mois, et défense à son représentant (Charpin) de communiquer avec les ledits prétendus représentants pour affaires relatives à l'administration de la capitale.

7386. — Lettre d'un grenadier du bataillon des Petits-Pères à M. Chabot, député, sur la dénonciation qu'il a faite à l'Assemblée nationale, le 28 juillet dernier, contre la garde nationale. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 5233.]

Signée : Alex. DUBAN, citoyen actif, grenadier du bataillon des Petits-Pères, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 29.

Popincourt (District de). — Voyez **Tresnel (La Madeleine de)**.

§. 25. — District des Prémontrés.

(1, 4. — 2^e DIVISION, 1^{er} BATAILLON.)

7387. — District des Prémontrés de la Croix-Rouge. Extrait des registres... 21 juillet 1789. In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1521*.]

Affiche sur papier rouge, annonçant qu'un *Te Deum* serait chanté dans l'église des Prémontrés, le 29 juillet, et une quête faite par M^{me} La Rochefoucault de Fontenoy, chanoinesse. Voyez ci-dessous, n° 7391.

7388. — District des Prémontrés de la

Croix-Rouge. Extrait des registres... In-folio plano. [N. Lb³⁰ 1521*.]

Sur le maintien du bon ordre.

Cette pièce porte en tête la date du 22 juillet 1789 et, à la fin, celle du 23 avril, ce qui est évidemment un lapsus typographique.

7389. — District des Prémontrés. Assemblée générale. 24 juillet 1789. *Paris, imp*

Seguy-Thiboust. S. d., in-4°, 3 p. [N. Lb⁴ 304.]

Confirmation par voie de scrutin des pouvoirs données à MM. Labastide, Samaria et Groult, chargés de correspondre pour le district avec Bailly et La Fayette, et nomination de MM. Bridel, Orillon, Couvers, Beauvais de Préau, de Reste, Chappon et Gillot.

7390. — District des Prémontrés. Assemblée générale. (24-27 juillet 1789.) In-8°, 30 p. [N. Lb⁴⁰ 1519.]

P. 6-27, *Règlement pour le district des Prémontrés*. P. 28, *Tableau des officiers et commissaires composant le comité central et les bureaux du district*. P. 30, *Députés à l'Assemblée générale de l'Hotel de Ville*.

7391. — District des Prémontrés. Bureau central. 27 juillet 1789. *S. l. n. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1520.]*

Invitation au *Te Deum* qui devait être chanté le lendemain dans l'église des Prémontrés et à la la quête faite par M^{me} de La Rochefoucault de Fontenoy. Voyez ci-dessus, n° 7387.

7392. — Arrêté du district des Prémontrés de la Croix-Rouge. Du 6 août 1789. *Paris, imp. Seguy-Thiboust, 1789, in-4°, 4 p. N. Lb⁴⁰ 1527.]*

Observations sur divers articles du règlement militaire, présenté par La Fayette.

7393. — [Circulaire du district des Prémontrés, au sujet du service de la garde nationale, datée du 7 août 1789, et commençant par ces mots :] « Monsieur le président, Messieurs, il s'est offert aujourd'hui à notre district... *S. l. n. d., in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1528.]*

7394. — District des Prémontrés de la Croix-Rouge. Proclamation. Extrait des registres des délibérations du district, du 7 août 1789. *Imp. Seguy-Thiboust. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1529.]*

Arrêté interdisant aux gardes des barrières d'abandonner leur poste pour aller chasser la nuit aux environs de Paris.

7395. — District des Prémontrés de la Croix-Rouge. Comité central. Extrait du registre des délibérations du 8 août 1789.

Paris, imp. Seguy-Thiboust, 1789, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1522'.]

Procès verbal d'arrestation de cinq braconniers surpris par une patrouille dans la plaine de Montrouge.

7396. — [Délibération du comité général des Prémontrés sur le travail des commissaires chargés de l'examen du règlement militaire, commençant par ces mots : L'an 1789, le 11 août... « Messieurs les commissaires... » *Paris, imp. Seguy-Thiboust, 1789, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1530.]*

7397. — District des Prémontrés. 11 août 1789. Bureau central. *Imp. Seguy-Thiboust, 1789, in-4°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1523.]*

Délibération et arrêté du district touchant sa situation pécuniaire et financière, et discours de BEAUVAIS DE PRÉAU, en présentant cet arrêté à la Commune.

7398. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du district des Prémontrés du 21 août 1789. *S. l. n. d., in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1524.]*

Discours de M. GROSSET, en offrant un drapeau à l'une des compagnies du bataillon.

7399. — District des Prémontrés. Comité central. *Imp. Seguy-Thiboust, 1789, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3253.]*

Mesures prises pour la conservation des armes appartenant au district.

7400. — District des Prémontrés de la Croix-Rouge. Du 31 août 1789. *Imp. Seguy-Thiboust, 1789, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1522'.]*

Discours du président [BEAUVAIS DE PRÉAU.]

7401. — District des Prémontrés. Assemblée générale (3 septembre 1789). *Imp. Seguy-Thiboust, 1789, in-4°, 7 p. N. Lb⁴⁰ 1519'.*

P. 1, Observations de M. DE LANGLAND sur la lettre de Bailly et l'arrêté des représentants de la Commune relatif à la formation d'une municipalité provisoire.

7402. — Arrêté de l'assemblée générale du district des Prémontrés. Extrait des registres des délibérations du district du

4 septembre 1789. *Paris, imp. Seguy-Thiboust*, 1789, in-4°, 2 p. [X. Lb⁴⁰ 1531.]

Designation des articles du projet de municipalité provisoire qui pouvaient dès à présent être mis en vigueur.

7403. — District des Prémontrés. Extrait du procès-verbal du 5 septembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [X. Lb⁴⁰ 1525*.]

Approbation de l'arrêté de la Commune, en date du 1^{er} septembre, contre les motions et attroupements du Palais-Royal. Voyez ci-dessus, n° 5609.

7404. — District des Prémontrés. Bureau central. 10 septembre 1789. *Imp. Seguy-Thiboust. S. l. n. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 1520*.]

Ampliation de l'ordre du jour de La Fayette en date du 9 septembre, recommandant aux citoyens « d'exercer par eux-mêmes la fonction honorable de garde national ».

7405. — District des Prémontrés. Assemblée générale (14 septembre 1789). *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [X. Lb⁴⁰ 1519*.]

Nomination de douze députés chargés de faire connaître aux autres districts le résultat des opérations de l'assemblée générale du district.

7406. — District des Prémontrés. Comité. Extrait du procès-verbal du 16 septembre 1789. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 1525*.]

Election des commissaires de quartier et désignation de leurs « départements ».

7407. — Tableau des personnes qui composent le district des Prémontrés (17 septembre 1789). *S. l. n. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 3287*.]

7408. — Discours sur la liberté, prononcé en l'église de MM. les chanoines réguliers Prémontrés, à la Croix-Rouge, le 26 septembre 1789, à la bénédiction des drapeaux, Monseigneur l'archevêque de Cambrai officiant, par un soldat de la 4^e compagnie, l'un des membres du comité permanent de ce district. Dédié à M. le marquis de La Fayette, commandant général de la milice nationale de Paris et pays à 15 lieues es-

environs. *Imp. Didot aîné*, 1789, in-8°, 16 p. [X. Lb⁴⁰ 305*.]

Signé : P.....

On lit cette note p. 7 :

« Ce discours, jeté sur le papier pendant des nuits de larmes et de douleur, aurait vu le jour plus tôt si, au retour de cette bénédiction, l'auteur n'eût perdu sa jeune épouse, femme d'un mérite essentiel, victime, en partie, de la révolution du 13 juillet. »

L'archevêque de Cambrai était alors Ferdinand-Maximilien-Mériades de Rohan-Guéméné, dont (p. 16) l'auteur compare l'éloquence à celle de Fénelon.

7409. — District des Prémontrés. Extrait du registre des délibérations du 28 septembre 1789. *Imp. Seguy-Thiboust*, 1789, in-4°, 3 p. [X. Lb⁴⁰ 1526*.]

Arrêté relatif au droit respectif des districts et de leurs mandataires dans les délibérations de la Commune.

7410. — District des Prémontrés. Bureau central. Extrait du registre des délibérations... Du 30 septembre 1789. *Imp. Seguy-Thiboust*, 1789, in-4°, 3 p. [X. Lb⁴⁰ 1526*.]

Sur la nécessité de hâter l'achèvement de la Constitution.

7411. — Rapport de M. DE LONGCHAMP à Messieurs du comité du district des Prémontrés. (1^{er} octobre 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 24 p. [X. Lb⁴⁰ 306*.]

Sur la question des subsistances.

7412. — Procès-verbal d'une recherche faite à l'École royale militaire, par MM. les commissaires respectifs des districts des Prémontrés, de la Croix-Rouge, des Carmes-Déchaussés, des Mimimes, de Saint-Nicolas-des-Champs, de Saint-Honoré et de Notre-Dame. *Imp. V^e Hérisson*. *S. l. n. d.*, in-8°, 11 p. [X. Lb⁴⁰ 310*.]

P. 1, une note rappelle qu'un procès-verbal de visite faite à l'École militaire, par quatre commissaires de Saint-Martin-des-Champs, a déjà été imprimé : « Cette pièce est très exacte, mais les détails ne nous ont pas paru assez dégagés et assez saillants pour faire impression sur ceux qui, pour être convaincus, veulent des calculs susceptibles d'être vérifiés au premier coup d'œil. »

Voyez ci-dessus, n° 5715-5716.

7413. — Extrait du procès-verbal du district des Prémontrés. Du 2 octobre 1789. *Paris, imp. Seguy-Thiboust*. 1789, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁹ 307.]

Protestation contre l'arrêté de la Commune du 29 septembre touchant les troubles apportés par les districts aux délibérations du Comité des subsistances.

7414. — District des Prémontrés. Du 4 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁹ 308.]

Demande de publication de l'état des grains et farines à la Halle de Paris.

7415. — District des Prémontrés. Le 8 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁹ 309.]

Provocation de mesures répressives contre les journaux.

7416. — District des Prémontrés. Bureau central. Du 11 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁹ 1320*.]

Motion contre « l'étendue effrayante » de l'émigration.

7417. — District des Prémontrés. Bureau central. 20 octobre 1789. *Imp. Seguy-Thiboust. S. d.*, in-4°, 6 p. [X. Lb⁹⁹ 1320*.]

Délibération et arrêté relatifs aux subsistances.

7418. — Observations sommaires du district des Prémontrés sur la municipalité. (31 octobre 1789.) *Imp. Seguy-Thiboust*. 1789, in-4°, 1 f. et 17 p. [X. Lb⁹⁹ 1332.]

Le titre de départ, p. 1, porte : *Observations sommaires... pour être communiquées aux autres districts.*

7419. — Circulaire du district des Prémontrés, pour une communauté d'opérations entre les districts, datée du 2 novembre 1789, et commençant par ces mots :] Messieurs, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint... » *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [X. Lb⁹⁹ 1333.]

7420. — District des Prémontrés. Assemblée générale du 15 novembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁹ 1319*.]

Désaveu de la démarche faite par Bailly auprès de l'Assemblée nationale, pour lui présen-

ter un projet de règlement touchant les impositions de la capitale.

7421. — District des Prémontrés. Assemblée générale (15 novembre 1789). *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁹⁹ 1319*.]

Observations sur le décret du 6 novembre 1789, portant règlement provisoire pour la police de Paris.

7422. — Discours prononcé par M. de RESTE, vice-président du district des Prémontrés, à la rentrée de M. Beauvais de Préau, président dudit district, après sa guérison des suites de l'assassinat commis en sa personne la nuit du 16 au 17 novembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁹ 1334.]

7423. — District des Prémontrés. Assemblée générale du 18 novembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [X. Lb⁹⁹ 1319*.]

Délibération sur l'arrêté du district des Cordeliers. Voyez nos 7078-7079.

7424. — District des Prémontrés. Du 3 décembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁹ 1323*.]

Arrêté dénonçant au département de la police les domestiques et jockeys portant l'uniforme de la garde nationale pendant qu'ils sont montés derrière la voiture de leurs maîtres « ou employés à d'autres fonctions serviles ».

7425. — District des Prémontrés. Assemblée générale. Du 13 décembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁹⁹ 1319*.]

Convocation de l'assemblée générale en vue de l'examen du plan de municipalité.

7426. — District des Prémontrés. Assemblée générale. Du 17 décembre 1789. *Imp. Seguy-Thiboust. S. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁹⁹ 1319*.]

Délibération sur l'étendue du département de Paris.

7427. — Délibération du district des Prémontrés, du 19 décembre 1789, en réponse aux délibérations du district de Saint-Victor, concernant la police du Marché aux chevaux. *Imp. Charbon*. 1789, in-4°, 4 p. [X. Lb⁹⁹ 1333.]

7428. — District des Prémontrés. Assemblée générale. Du 23 décembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1519*.]

Protestation contre le désaveu infligé à Bailly par les représentants de la Commune, au sujet de sa lettre, en date du 14, adressée à tous les districts.

7429. — District des Prémontrés (30-31 décembre 1789) *S. l. n. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1523*.]

Délibération au sujet de la contrainte par corps, signée DELONGCHAMP, et arrêté conforme du district protestant contre un placard du département de police, ordonnant à la garde nationale de prêter main-forte aux recors.

7430. — District des Prémontrés. Assemblée générale. 11 janvier 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1519*.]

L'Assemblée invite les représentants à ne pas discuter plus longtemps le plan détaillé de la municipalité que devait élaborer la Commune provisoire, et déclare qu'elle va solliciter par une adresse l'Assemblée nationale de promulguer la loi municipale, qui peut seule fixer parmi nous l'ordre, la paix et l'abondance.

Voyez les deux numéros suivants.

7431. — District des Prémontrés. Assemblée générale. Adresse respectueuse du district des Prémontrés à nosseigneurs de l'Assemblée nationale (11 janvier 1790). *S. l. n. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 311*.]

Voyez le numéro suivant.

7432. — District des Prémontrés. Assemblée générale du 11 janvier 1790. Adresse respectueuse du district des Prémontrés à nosseigneurs de l'Assemblée nationale. *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb⁵⁰ 312*.]

Même pièce que la précédente.

Sur la prompt organisation municipale.

7433. — Adresse aux districts de Paris par celui des Prémontrés (18 janvier 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1536*.]

7434. — Rapport des commissaires du district des Prémontrés. *Paris, Sion*, 1790. in-8°, 2 ff. et 15 p. [N. Lb⁵⁰ 1537*.]

Le titre de départ, p. 1, porte en plus : *sur le plan proposé par M. Bailly à l'Assemblée nationale, ou Craintes sur la création des assignats.*

7435. — District des Prémontrés. Assemblée générale. 16 février 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1519*.]

Confirmation de l'arrêté du 11 janvier et pressant appel à ceux des districts qui n'y ont point adhéré, à l'effet de présenter à l'Assemblée nationale une adresse commune, tant sur la permanence des districts que sur les autres objets de la municipalité.

7436. — District des Prémontrés. Extrait du procès-verbal. Du 5 mars 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 313*.]

Hommage au district des ouvrages de l'abbé Deschamps (d'Orléans) sur les sourds et muets, et sollicitation en sa faveur d'une place dans l'établissement, aux lieu et place de l'abbé Massieu.

¶ La *France littéraire* de Quérard contient la liste des ouvrages spéciaux de l'abbé Deschamps.

7437. — District des Prémontrés. Assemblée générale du 10 mars 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1519*.]

Délibération au sujet d'un article de Peuchet, dans la *Gazette nationale, ou le Moniteur universel* (n° 68, 9 mars 1790), intitulé : *Administration, Districts de Paris*, et dénonciation de cet article à l'Assemblée nationale, à la Commune et aux districts.

Voyez le n° 7094 ci-dessus.

7438. — District des Prémontrés. Assemblée générale. Du 19 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 314*.]

Protestation contre le plan de municipalité présenté par la Commune à l'Assemblée.

7439. — District des Prémontrés. Assemblée générale du 4 juin 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1519*.]

Dénonciation de divers libelles contre MM. de Lameth et Barnave, citoyens de ce district; savoir : la *Cobale d'Orléans ressuscitée et dévoilée*; *Grande Dénonciation de MM. Charles et Alexandre de Lameth, Barnave, Duport, d'Aiguillon*, etc.; *les Tribuns du peuple habillés à la française*; *Lettre du Père Eternel à M. de Lameth*, etc.

¶ Sur le premier de ces pamphlets, voyez tome 1^{er}, n° 1512, et pour les suivants, la quatrième partie de ce travail.

7440. — District des Prémontrés. Assemblée générale. Extrait du registre des arrêtés et des délibérations, 30 juin 1790.

Imp. Seguy-Thiboust. S. d., in-4°, 12 p. [X. Lb⁹⁰ 1519'.]

P. 1. discours du président BEAUVAIS de PRÉAU, après l'arrêté des comptes. P. 6, dis-

course de GROSSET, l'un des commissaires, P. 11. discours de POUPART [DE BEAUBOURG], au nom des habitants du district, qui, par la nouvelle division, passaient de la section de la Croix-Rouge à celle du Luxembourg.

§ 26. — District des Récollets.

XV, 4. — 3^e DIVISION, 1^{er} BATAILLON.

7441. — District des Récollets. Extrait des registres de délibérations des comités civil et militaire, du 12 août 1789. *S. l. n. d., in-4°, 1 p. [X. Lb⁹⁰ 1538'.]*

Sur la nécessité urgente de fournir de la poudre aux ouvriers des carrières et à la dame Le Varinière pour le service du Vauxhall.

7442. — A Messieurs des districts de Paris, ce 14 août 1789. *S. l. n. d., in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁰ 1546'.]*

Envoi, par le district des Récollets, d'une « Motion du 12 août 1789 », très violente, formulée par le district Sainte-Marguerite contre Beaumarchais, à raison de son élection.

Voyez le numéro suivant et le n^o 7445 ci-dessous.

7443. — Extrait du registre des délibérations du comité du district des Récollets, (20 août 1789). *S. l. n. d., in-4°, 1 p. [X. Lb⁹⁰ 1540'.]*

Arrêté félicitant les représentants de la Commune d'avoir éloigné « le sieur de Beaumarchais », et déclarant que ce jugement va rendre à cette Assemblée « tout le respect, la considération et l'autorité dont elle a besoin ».

Voyez les n^{os} 7442 et 7445.

7444. — Arrêté du district des Récollets. Du 27 août 1789. *S. l. n. d., in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁰ 315'.]*

Sur le prompt achèvement du plan de municipalité.

7445. — District des Récollets. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district (28 août 1789). *Paris. Imp. V^e Valade. 1789, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁰ 1542'.]*

Motion de LE MARCHANT, proposant (au sujet de l'expulsion de Beaumarchais) que nul ne

puisse être admis à aucune fonction civile et militaire s'il est flétri par un arrêt dont il n'a pas obtenue la cassation ou s'il a failli. Suit un arrêté conforme.

7446. — District des Récollets. Extrait du registre des délibérations... Du 1^{er} septembre 1789. *Paris. Imp. V^e Valade. 1789, in-4°, 2 p. et 1 f non chiffré. [X. Lb⁹⁰ 1541'.]*

Motion de M. ROUX LA VILLE, touchant les conditions d'éligibilité des cinq députés par district, chargés de former la municipalité provisoire.

Le feuillet non chiffré est occupé par une lettre d'envoi de la délibération aux autres districts. signée LIBERT, secrétaire.

7447. — District des Récollets. Extrait du registre des délibérations des comités civil et militaire, du 17 septembre 1789. *Paris. Imp. V^e Valade. 1789, in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁰ 1539'.]*

Arrêté concernant la surveillance des boulangers et la constatation de la qualité et quantité des farines employées par eux.

7448. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 octobre 1789. *Imp. V^e Deloquette, in-4°, 7 p. [X. Lb⁹⁰ 1542'.]*

P. 1, discours du président du district. P. 3, discours du R. P. CONSTANT DEGORSEE, Récollet, nommé aumônier du bataillon.

7449. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal... (16 octobre 1789). *S. l. n. d., in-4°, 1 p. [X. Lb⁹⁰ 1542'.]*

Adhésion à un arrêté du 12 octobre, du district Saint-Germain-l'Auxerrois, sur le droit de porter l'uniforme.

7450. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (20 octobre 1789). *Imp.*

V^e *Delaguette*. *S. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Discours d'un membre du district sur la nécessité d'adoindre des notables adjoints aux juges du Châtelet, et arrêté conforme.

7431. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (17 novembre 1789). *Imp. V^e Delaguette*. *S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Motion de HAROU ROMAN (voyez tome 1^{er}, n^o 1705), en faveur d'un projet d'adresse de la garde nationale parisienne à toutes les gardes nationales du royaume.

7432. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (3 décembre 1789). *Imp. V^e Delaguette*. *S. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Motions et arrêtés relatifs à la formation d'un corps de chasseurs de barrières (le district y adhéra en principe); à la « corporation » des Volontaires de la Bastille; à la séparation des grenadiers de leurs divisions respectives; à la création d'un corps de canoniers.

7433. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (16 décembre 1789). *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7434. — Motion faite au district des Récollets, le 14 janvier 1790, sur la situation alarmante de la capitale, relativement à la rareté extrême du numéraire. *Paris, imp. P.-F. Didot jeune*, 1790, in-8^o, 14 p. N. Lb⁵⁰ 316.

7435. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (21 janvier 1790). *Imp. V^e Delaguette*. *S. d.*, in-4^o, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Arrêté sur la création d'un comité de rédaction chargé de l'examen des titres du plan de municipalité.

7436. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (21 janvier 1790). *S. l. n. d.*, in-4^o, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Approbation d'une adresse de M. Guyenet, caporal du bataillon, à l'Assemblée nationale. (Le texte et le but de cette adresse ne sont pas spécifiés).

7437. — District des Récollets. Extrait du

procès-verbal (21 janvier 1790). *Imp. V^e Delaguette*. in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Arrêté proscrivant les mascarades dans la rue.

7438. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (28 janvier 1790). *Imp. V^e Hérisnant*. *S. d.*, in-8^o, 3 p. N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Discours du président (DUPRESNE DE SAINT-CERGUES) et vote de félicitations au district Saint-Honoré, à propos de la décision touchant le plus jeune des frères Agasse.

7439. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (4 février 1790). *Imp. V^e Hérisnant*. *S. d.*, in-folio plano oblong. N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Protestation contre un arrêté du département de la police, en date du 18 janvier, concernant les hôtels meublés et chambres garnies.

7440. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue en l'église Saint-Laurent, le 8 février 1790, pour la prestation du serment civique. *Imp. V^e Hérisnant*. *S. d.*, in-4^o, 12 p. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

P. 2, discours de LOGRÉ, président du district. P. 5, discours de DUPRESNE DE SAINT-CERGUES, ex-président, capitaine de la 3^e compagnie. P. 7, discours du P. CONSTANT [DEGOUTSÉE], religieux récollet et aumônier du bataillon.

7441. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (25 février 1790). *Imp. V^e Hérisnant*. *S. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Arrêté relatif à l'expiration des pouvoirs délégués aux mandataires chargés d'élaborer le plan de municipalité.

7442. — Motion faite au district des Récollets, le 12 mars 1790, par M. NANTE, maître-serrurier et soldat citoyen du bataillon. *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1548.]

Proposition d'organiser un service de vidange des fosses à raison de 6 livres par toise.

7443. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (15 mars 1790). *Imp. V^e Hérisnant*. *S. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Arrêté relatif au même objet que celui du 25 février.

7444. — District des Récollets. Extrait du

procès-verbal (29 avril 1790). *Imp. L. Potier de Lille, S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1542*.]

Arrêté dénonçant la cour des Aides, au sujet des poursuites intentées contre ceux qui avaient brûlé les barrières le 12 juillet 1789, et protestation contre l'illégalité de cette procédure.

L'ex. de la B. N. porte des corrections manuscrites.

7465. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale (30 avril 1790). *Paris, imp. Potier de Lille*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵¹ 1543*.]

Arrêté relatif à la médaille votée par la Commune aux ci-devant gardes-françaises, à l'exclusion de tous autres patriotes (MM. La Fayette et Bailly exceptés).

7466. — District des Récollets. Rapport relatif au mode d'existence de l'Opéra (30 avril 1790). *Paris, imp. Potier de Lille*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1549.]

7467. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (6 mai 1790). *Imp. L. Potier de Lille*, 1790, in-4°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1543*.]

Dénonciation de la *Protestation* de M. Bergasse contre les assignats monnaies.

7468. — Proclamation du district des Récollets (11 juin 1790). *Imp. L. Potier de Lille*, 1790, in-folio plano oblong. [N. Lb⁵⁰ 1544*.]

Enrôlement obligatoire de tous les citoyens valides, depuis vingt ans jusqu'à cinquante.

7469. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (17 juin 1790). *Imp. L. Potier de Lille*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1543*.]

Dénonciation du libelle intitulé : *Vie privée*,

impartiale, politique, militaire et domestique du marquis de La Fayette.

Voyez les nos 6771-6772 ci-dessus.

7470. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (17 juin 1790). *Imp. L. Potier de Lille*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1543*.]

Arrêté relatif aux soumissions faites par les citoyens désireux d'exercer l'hospitalité envers les délégués à la Fédération.

7471. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du jeudi 24 juin 1790.

Motion d'HARCO ROMAIN, touchant l'emplacement à choisir pour la Fédération.

Voyez tome I^{er}, n° 1705.

7472. — District des Récollets. Extrait du procès-verbal (27 juin 1790). *Imp. L. Potier de Lille*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1543*.]

Motion de M. ODELIN sur le mode de nomination des députés au pacte fédératif, et arrêté conforme.

7473. — Proclamation du district des Récollets. *Paris, imp. Potier de Lille*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1544*.]

En faveur des décrets de l'Assemblée sur la constitution civile du clergé.

Le comité du district arrête qu'il assistera en corps aux processions de la fête du Saint-Sacrement.

7474. — Adresse de la compagnie du centre à l'Assemblée générale du district des Récollets. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1547*.]

Une note manuscrite, sur l'ex. de la B. N. porte : *Vu au comité du 12 février 1790.*

Désaveu des démarches inconsidérées et condamnables de quelques camarades des signataires.

§ 27. — District de Saint-André-des-Arcs.

(1, 4. — 1^{re} DIVISION, 3^e BATAILLON.)

7475. — Proclamation du corps des officiers civils et militaires du district et bataillon de Saint-André-des-Arcs. Justifica-

tion de M. HUSSON DE BROUTIÈRES, avocat et procureur au Parlement, officier national du bataillon de Saint-André-des-Arcs. (5 jan-

vier 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1530.]

Protestation contre un passage du n° 67 de l'*Observateur*, annonçant l'arrestation, à Saint-Dizier, de M. Husson de Broutières, pour avoir tenu des propos séditieux.

7476. — Discours prononcé à l'Assemblée nationale par un enfant de treize ans, à la tête de son bataillon des enfants du district de Saint-André-des-Arcs, reçus à la barre; avec la réponse de M. le président. *Imp. L.-L. Girard, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1551.]

7477. — Moyens de prévenir la disette des grains et d'assurer la subsistance du peuple à un prix uniforme et modéré dans toute l'étendue du royaume, par M. DE CHAILLON, citoyen du district de Saint-André-des-Arcs, membre des sociétés patriotiques de Suède, de Bavière et de Hesse-Hombourg, avocat au Parlement. *Paris, chez l'auteur, rue Poupée, n° 6, et les marchands de nouveautés*, 1790, in-8°, 64 p. N. Lb⁹⁰ 8353.

7478. — Mémoire sur la formation d'une compagnie de grenadiers et de chasseurs dans le bataillon de Saint-André-des-Arcs. *Imp. Guillaume junior, S. d.* [1789], in-8°, 28 p. [N. Lf¹³³ 120.]

7479. — Adresse à l'Assemblée nationale par le bataillon de Saint-André-des-Arcs, lue le 19 juin 1792, l'an IV de la liberté. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale, S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Le 33³ X, n° 42.]

Signée : La garde montante du bataillon de Saint-André-des-Arcs.

Plantation d'un cyprès d'Italie, « arbre chéri de la liberté, sous le parvis du temple de la Constitution, devant le palais du peuple ».

7480. — Compte rendu à ses concitoyens, par M. ALEXANDRE CLÉMENT, ce 11 août 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. *Br. M. F. R.* 863, 5.

Alex. Clément était commandant du 4^e bataillon, 2^e légion (Saint-André-des-Arcs).

§ 28. — District de Sainte-Élisabeth (siége à la Trinité).

VII. 2. — 3^e DIVISION, 3^e BATAILLON.

4 Pour deux pièces antérieures au 11 juillet. Voyez tome I^{er}, nos 822-823.

7481. — District de Sainte-Élisabeth. (22 juillet 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 381.]

Discours de PRÉVOST DE SAINT-LUCIEN, adressés à La Fayette et à Bailly, au nom du bataillon.

7482. — District de la Trinité. Extrait du registre des délibérations. 19 décembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 202.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7483. — Motion lue, le 21 décembre 1789,

à l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, par M. PRÉVOST DE SAINT-LUCIEN, représentant du district de la Trinité, sur l'importance et la dignité du titre de citoyen, et sur le moyen d'accélérer et d'assurer la Révolution. *Bureau du Journal gratuit, S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁹⁰ 48.]

7484. — Bataillon de la Trinité. Pétition. *Imp. V^e Valade, S. d.*, in-4°, 2 p. [A. N., C. 199; 160³⁵.]

Signée : VAUCHELET, MAHAUT, BELLIER, CANTAT, commissaires. Vu par nous, commandant du bataillon : GAUTHIER.

Proposition d'un service funèbre, à la fois religieux et militaire, en l'honneur de Mirabeau, à l'autel de la Patrie, au Champ de Mars, en présence de l'armée et de la garde nationale.

§ 29. — District de *Saint-Étienne-du-Mont*.VI, 1. — 1^{re} DIVISION, 7^e BATAILLON.

7485. — Délibération du tiers état... au district de Saint-Étienne-du-Mont. (21-22 avril 1789.)

Voyez tome I^{er}, n^o 819.

7486. — Milice nationale parisienne. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du district de Saint-Étienne-du-Mont. Du mardi 21 juillet 1789. Paris, imp. V^e Valade, 1789, in-4^o, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 317.]

P. 1, discours de LE TELLIER, président du bureau de discipline militaire. P. 7, Règlement provisoire concernant la discipline et le service militaire dans le district.

7487. — Extrait du procès-verbal des assemblées générales des citoyens de la Commune de Paris au district de Saint-Étienne-du-Mont, tenues les 22, 25 et 27 juillet 1789. Règlement provisoire concernant l'organisation des assemblées du district... et les pouvoirs de ses officiers... arrêté dans les assemblées générales du district, tenues les 22, 25 et 27 juillet 1789. Liste des arrondissements du district... Imp. J.-Ch. Desaint. S. d., in-4^o, 16 p. N. Lb⁴⁰ 1534.

7488. — Discours prononcé dans l'assemblée générale de la Commune au district de Saint-Étienne-du-Mont, le vendredi 24 juillet 1789, par M. BOURNER. S. l. n. d., in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1534.]

Appel à l'obéissance et à la subordination.

7489. — Motion faite à l'assemblée générale de la Commune au district de Saint-Étienne-du-Mont, le lundi 27 juillet 1789, par M. LE TELLIER, président du bureau militaire de ce district. Paris, imp. V^e Valade. S. d., in-4^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1533.]

Voie de félicitations à MM. de Vauvilliers, La Vigne et Duvevriey.

7490. — Aux Soixante Districts de Paris. Paris, Belin, 1789, in-8^o, 16 p. Br. M. F. R. 25, 1.]

Signé : LE TELLIER, capitaine de la garde nationale et notable adjoint du district de Saint-Étienne-du-Mont.

P. 10, projet de règlement pour l'administration locale et pour l'enseignement de droits et des devoirs généraux des citoyens de chaque district.

7491. — De la Nécessité et des Moyens d'occuper avantageusement tous les gros ouvriers. S. l. n. d., in-8^o, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 318.]

Le titre de départ, page 1, porte en plus : Motion faite dans l'assemblée du comité du district de Saint-Étienne-du-Mont, par M. BONCERF, membre de la Société royale d'agriculture, trésorier du district (20 août 1789).

Voyez les cinq numéros suivants.

7491^a. — De la Nécessité... Motion... Réimprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, Baudouin, 1789, in-8^o, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 318 D.]

7491^b. — De la Nécessité... par M. BONCERF. Réimprimée par ordre de l'Assemblée nationale. 3^e édition. Paris, Baudouin, 1790, in-8^o, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 318 E.]

7491^c. — De la Nécessité et des Moyens d'occuper... Réimprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Nouvelle édition, corrigée et imprimée par ordre de la municipalité de Paris. Imp. Lottin aîné, 1790, in-8^o, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 318 B.]

7491^d. — De la Nécessité et des Moyens d'occuper... par M. BONCERF, de la Société d'agriculture, ancien administrateur des établissements publics. Paris, imp. Lottin aîné, 1790, in-8^o, VIII-40 p. [N. Lb⁴⁰ 318 A.]

Précédé d'un Avis très important. Le titre de départ, p. 1, porte en plus : Imprimé pour la première fois au mois d'août 1789, par ordre du district de Saint-Étienne-du-Mont, réimprimé par ordre de l'Assemblée nationale et,

pour la seconde fois, réimprimé par ordre de la municipalité de Paris.

Cette édition est en réalité la cinquième, ainsi que le dit l'auteur en terminant son *Avis*. La sixième est décrite sous le numéro suivant.

7491^e. — De la Nécessité et des Moyens d'occuper... par M. BOXERF, de la Société d'agriculture, ancien administrateur des Établissements publics. 8^e édition. Paris, imp. Seguy-Thiboust, 1791, in-8^o, VIII-46 p. [N. Lb⁵⁰ 318 C.]

Les mots « huitième édition » figurent sur le titre, mais le titre de départ des préliminaires porte : *Avis très important sur la septième édition* (c'est le même que celui de la cinquième), et dans la dernière phrase l'auteur dit : « La municipalité de Paris, en ordonnant cette sixième édition... »

Il y a de plus au verso du titre l'avertissement suivant :

« Le lecteur est prié de se reporter au temps où cet écrit a paru ; plusieurs circonstances ont changé, mais on n'a pas cru pour cela devoir changer un écrit adopté par l'Assemblée nationale et la municipalité. »

Le titre de départ (p. 1) est conforme à celui du numéro précédent, sauf ces mots : *Réimprimé deux fois par ordre de la municipalité de Paris*.

7492. — District de Saint-Étienne-du-Mont. Extrait des délibérations. Motion par M. CIRASSE, pendant la nuit du 20 au 21 août 1789, au comité général de Saint-Étienne-du-Mont, assemblé extraordinairement pour le fait des subsistances. Paris, imp. V^e Valade. S. d., in-4^o, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 319.]

7493. — District de Saint-Étienne-du-Mont. Extrait des délibérations de l'assemblée générale. Du samedi 22 août 1789. Paris, imp. V^e Valade. S. d., in-4^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 320.]

Sur l'admission des jeunes gens non domiciliés appartenant à la pratique, au commerce, aux arts et à la finance, au droit d'élire et d'être élus dans les places de la garde nationale.

7494. — Motion faite par M. LE TELLIER, dans l'assemblée générale du district de Saint-Étienne-du-Mont. (3 septembre 1789.) S. l. n. d., in-8^o, 15 p. [N. Lb⁵⁰ 1357.]

A l'effet de supplier l'assemblée d'ajourner le décret sur le veto ou la sanction royale.

7495. — Compte du trésorier du district de Saint-Étienne-du-Mont (PIERRE-FRANÇOIS BOXERF), à compter du 13 juillet 1789 jusques et compris le 8 septembre suivant. Paris, imp. V^e Valade, 1789, in-4^o, 1 f. et 10 p. [N. Lb⁵⁰ 321.]

7496. — District de Saint-Étienne-du-Mont. Police militaire. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du district de Saint-Étienne-du-Mont. Du samedi 3 octobre 1789. Paris, imp. V^e Valade, 1789, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 322.]

7497. — District de Saint-Étienne-du-Mont. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinairement convoquée des citoyens de la Commune de Paris, au district de Saint-Étienne-du-Mont. Du mercredi 7 octobre 1789. S. l. n. d., in-4^o, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 323.]

Discours adressé le 12 octobre au Roi par ROUGER, au nom et comme président du district.

7498. — Le Mariage des prêtres ou Récit de ce qui s'est passé à trois séances des assemblées générales du district de Saint-Étienne-du-Mont, où l'on a agité la question du mariage des prêtres ; avec la motion principale, et les opinions des honorables membres qui ont appuyé la motion. Publié au profit des pauvres ménages du district de Saint-Étienne-du-Mont. S. l., 1790, in-8^o, 96 p. [N. Lb⁵⁰ 1388.]

Par l'abbé DE COURNAND, d'après Barbier.

P. 3, Extrait des séances... du 27 novembre, 1 et 11 décembre, relativement à la motion du mariage des prêtres. P. 30, Motion faite dans l'assemblée générale du district pour le mariage des prêtres, par M. l'abbé DE COURNAND. P. 44, Opinion de M. GUÉROULT, professeur d'éloquence au collège des Grassins, sur le mariage des prêtres. P. 52, Opinion de M. CROUZET, professeur de belles-lettres au collège de Montaigu. P. 59, Observations d'un prêtre sur le célibat ecclésiastique. P. 71, Opinion d'un citoyen du district jointe aux opinions précédentes. P. 75, Réflexions prises d'un écrit de M. Hugou de Bassville, intitulé « le Cri de la Nation à ses pairs ou Rondons les prêtres citoyens ». P. 79, Lettre écrite à l'auteur de la motion (datée de Londres, 25 janvier 1790, et signée : G***, prêtre du D. de P.). P. 81, Dernier Coup de cloche contre le célibat ecclésiastique. P. 91, Lettre de l'abbé BERNET DE BOISLAURETTE, aumônier de

la garde nationale parisienne, à M. Rabaut de Saint-Étienne, ministre protestant, président de l'Assemblée nationale.

Voyez le numéro suivant.

7499. — Motion faite dans l'Assemblée générale du district de Saint-Étienne-du-Mont, pour le mariage des prêtres. *Imp. L.-M. Cellot, 18 décembre 1789, in-8°, 16 p.* [N. Lb^{no} 324.]

Par l'abbé DE COURNAND.
Voyez le numéro précédent.

7500. — Protestation d'un citoyen contre l'arrêté du district de Saint-Étienne-du-Mont, du 16 décembre 1789 jusqu'à ce qu'il ail pris en considération les questions suivantes. *Paris, Boudouin. S. d., in-8°, 6 p.* [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 181.]

Signé : LETELIER, capitaine de la garde nationale et notable adjoint du district de Saint-Étienne-du-Mont.

Les « questions » sont au nombre de neuf.

7501. — District de Saint-Étienne-du-Mont. Extrait des registres... Assemblée générale du 15 janvier 1790. *Imp. V^e Valade, 1790, in-8°, 4 p.* [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 28.]

Adhésion à l'arrêté du district des Cordeliers, protestant contre l'arrestation de Marat.

7502. — Adresse à l'Assemblée nationale, à l'effet d'en obtenir la formation d'un comité dans son sein, pour appliquer, d'une manière spéciale, à la protection et à la conservation de la classe non propriétaire, les grands principes de justice décrétés dans la Déclaration des droits de l'homme et dans la constitution. Imprimée en exécution d'un arrêté de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris. (20 janvier 1790.) *Imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain. S. d., in-8°, 48 p.* [N. Lb^{no} 35.]

Signée : LAMBERT, du district de Saint-Étienne-du-Mont, inspecteur des apprentis des différentes maisons de l'Hôpital-Général.

P. 35 et suivantes, lettres de FRÉTEAU, ex-président de l'Assemblée nationale à Jaquinet, président du district de Saint-Étienne-du-Mont; réponse de celui-ci; extraits des procès-verbaux du district et arrêté de la Commune touchant l'impression, au nombre de 2,000 ex., du même ouvrage de Lambert.

Voyez tome I^{er}, n^o 927.

7503. — Section de Saint-Étienne-du-Mont. Extrait du registre des délibérations de la section de Saint-Étienne-du-Mont. Du 23 juin 1790. V^e Valade, 1790, in-4°, 8 p. [Br. M. F. R. 137. 13.]

Discours de C.-F. ANGELIN, citoyen actif du district, au sujet de la fixation de la quotité de l'impôt et arrêté conforme aux conclusions de l'orateur.

7504. — Réponse des étudiants du collège de Navarre aux reproches que leur ont faits des étudiants de quelques autres collèges. (10 juillet 1790.) *Imprimé par l'ordre du district de Saint-Étienne-du-Mont, 1790, in-12, 24 p.* [N. Lb^{no} 325.]

Justification de la conduite des élèves de ce collège lors des travaux préparatoires de la Fédération.

7505. — Le Vœu du Roi et de la Nation, réimprimé par un citoyen du district de Saint-Étienne-du-Mont, à la sollicitation de plusieurs personnes. *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-8°, 14 p.* [Br. M. F. R. 863, 6.]

Sous ce titre, un anonyme a réimprimé la brochure de Roussel de La Tour, intitulée : *Richesse de l'Etat* (1763, in-4°, 4 p.) qui provoqua un nombre considérable d'écrits de même nature; on trouvera les titres de la plupart d'entre eux dans la dernière édition de la *Correspondance littéraire* de Grimm, tome V, p. 320, 331, 352.

7506. — Couplets chantés à M^{me} la marquise de La Fayette, le 22 septembre 1789, jour de la bénédiction du drapeau du district de Saint-Étienne-du-Mont, à la suite d'un repas donné par M. le commandant du bataillon de ce district. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [Br. M. F. R. 247, 23.]

Signés : DUCRAY-DUMINIL.

7507. — Discours sur la liberté française, pour la bénédiction du drapeau du district de Saint-Étienne-du-Mont, par M. l'abbé BELOT, prêtre de la communauté de Saint-Étienne-du-Mont. *Paris, chez l'auteur, rue des Sept-Voies et le suisse de Saint-Étienne-du-Mont. (Imp. Quillau.) S. d., in-4°, 1 f. et 30 p.* [N. Lb^{no} 1356.]

Le Discours est précédé d'une dédicace aux demoiselles du district de Saint-Étienne-du-Mont et d'un Avertissement.

7508. — Adresse du 7^e bataillon de la 1^{re} division de la garde nationale parisienne. *S. l. n. d.*, [19 mars 1790], in-8°, 1 f. et 10 p. [X. Lb³⁰ 3101.]

Protestation contre un passage de l'Adresse de la Commune de Paris dans ses soixante sections à l'Assemblée nationale, où l'existence de la garde nationale était représentée comme liée à la permanence active des soixante districts. Voyez les deux numéros suivants.

7509. — Adresse du 7^e bataillon de la 1^{re} division de la garde nationale parisienne. (27 mars 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 10 p. [X. Lb³⁰ 8589.]

Voyez le numéro précédent et le numéro suivant.

7510. — Adresse du 7^e bataillon... *Imp.*

Cl. Simon. S. d., in-8°, 13 p. [X. Lb³⁰ 8589 A.]

P. 10, compte rendu de la réception des délégués par l'Assemblée nationale et par la Commune.

7511. — Discours de l'aumônier du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont, prononcé le 28 mars 1790, jour de sa réception. *Imp. Cl. Simon. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb³⁰ 1559.]

7512. — Extrait du registre des délibérations du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont, 7^e bataillon de la 1^{re} division de la garde nationale parisienne. (6 septembre 1790.) *Imp. Cl. Simon. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb³⁰ 1532.]

Serment de fidélité à La Fayette et à la Constitution.

§ 30. — District de *Saint-Eustache*.

(X. 1. — 4^e DIVISION, 8^e BATAILLON)

4] Pour deux pièces antérieures au 14 juillet, voyez tome I^{er}, nos 830-831.

7513. — District de Saint-Eustache. 27 juillet 1789. *Imp. V^e d'Houry et Debure*, in-folio plano. [X. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 81.]

En faveur du rétablissement de la paix publique et du désarmement amiable des ouvriers.

7514. — Extrait d'un mémoire contenant les services de la compagnie de M. Fournier, l'un des commandants du district de Saint-Eustache, depuis le 13 juillet 1789, époque de la Révolution. (3 septembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁰ 326.]

Signé (p. 4) : FOURNIER, capitaine commandant. Suivent les signatures des autres officiers et les attestations du comité du district et de La Fayette.

P. I, l'auteur du *Mémoire* se donne comme habitant de Saint-Domingue, où il a servi seize ans dans la milice bourgeoise en qualité de dragon ; il s'agit donc bien de Fournier, dit l'Américain.

7515. — District de Saint-Eustache. Extrait des délibérations prises en l'assemblée générale du 3 octobre 1789. *Paris, imp. Valleyre. S. d.*, in-4°, 3 p. [X. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 66.]

Au sujet des subsistances.

7516. — Saint-Eustache.] District de Saint-Eustache. (19 novembre 1789.) *Imp. L.-M. Cellot*, 1789, in-4°, 4 p. [X. Lb³⁰ 1560.]

Discussion de l'arrêté du 11 courant de la Commune et de celui du district des Cordeliers en date du 17. Voy. ci-dessus, nos 5685 et 7079.

7517. — District de Saint-Eustache. Extrait de la délibération prise en l'assemblée générale du district. (16 décembre 1789.) *Paris, imp. Valleyre. S. d.*, in-4°, 3 p. [X. Lb³⁰ 1561.]

Etendue et délimitation du département de Paris.

7518. — District de Saint-Eustache. Assemblée générale du 24 février 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [X. Lb³⁰ 1562.]

Souscription volontaire destinée à lever les

assignats sur la caisse de l'extraordinaire ou billets d'achat des biens du domaine et du clergé, ouverte chez Chaudot, notaire, rue Plâtrière.

7519. — District de Saint-Eustache. Extrait du procès-verbal (2 avril 1790). *Imp. Girouard, S. d., in-4°, 1 p.* [N. Lb⁹⁰ 1563.]

Adhésion au serment fédératif des gardes nationales de Bretagne et d'Anjou.

7520. — District de Saint-Eustache. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale (13 avril 1790). *Imp. Girouard, in-8°, 4 p.* [N. Lb⁹⁰ 1563.]

Discours de M. REGNAULT, président, en présentant à l'Assemblée nationale le don patriotique du district, et réponse de M. DE MEXOU, président de l'Assemblée.

7521. — Assemblée partielle de la Commune. District de Saint-Eustache. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 16 avril 1790. *Imp. Girouard, S. d., in-4°, 8 p.* [H. AD. XVI, 68.]

Protestation contre les arrêtés des 9 et 10 avril des soi-disant représentants de la Commune et l'Adresse à leurs commettants. Voyez ci-dessus, nos 5731-5735.

7522. — District de Saint-Eustache. Extrait des délibérations de l'assemblée générale du 27 avril 1790. *S. l. n. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁹⁰ 1564.]

Motion de REGNAULT en faveur de l'arrêté du district des Cordeliers du 20 avril touchant la juridiction du Châtelet.

7523. — District de Saint-Eustache. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 4 mai 1790. *Imp. Girouard, in-8°, 10 p.* [N. Lb⁹⁰ 1565.]

Motion de REGNAULT, président du district, en faveur d'une Fédération. Voyez les trois numéros suivants.

7524. — Discours de M. REGNAULT, président du district Saint-Eustache, prononcé à l'Assemblée nationale, le 27 mai 1790, pour le pacte fédératif général. *Imp. J. Girouard, S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁹⁰ 327.]

7525. — Section Saint-Eustache. Extrait du registre des délibérations du 8 juin 1790. *Imp. Girouard, in-8°, 7 p.* [N. Lb⁹⁰ 2121.]

Motion de REGNAULT, président du district, en faveur de l'envoi d'une députation à Sieyès, promoteur de l'abolition des ordres, à l'occasion de la Fédération.

7526. — Discours de M. REGNAULT, président du district de Saint-Eustache, prononcé le 20 juillet 1790, à la fête donnée par le district aux députés des provinces, pour le pacte fédératif. *Imp. J. Girouard, S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁹⁰ 1566.]

L'ex. de la B. N. porte la note manuscrite suivante : « Dans le nombre des citoyens qui se sont intéressés à la Fédération, M. Regnauld est un de ceux qui ont dû être le plus flattés. Le 4 mai, il fit part de ce projet à la section de Saint-Eustache. Son discours fut imprimé (voy. le numéro 7523) et accueilli par les sections et, postérieurement, celui qu'il prononça à l'Assemblée nationale regut le même accueil et déterminait l'Assemblée à décréter cette confédération. »

« J.-F. André, dans la pétition mentionnée ci-dessus, n° 5997, se donne aussi comme le rédacteur des diverses motions de Regnauld relatives à la Fédération.

7527. — Instruction intéressante pour les citoyens de Paris, par M. BUREL, avocat, membre du comité de la section de Saint-Eustache. *Paris, chez les libraires du Palais-Royal, S. d. (1790), in-8°, 17 p.* [N. Lb⁹⁰ 9019.]

Le titre de départ, page 1, porte : *Sur les droits des citoyens actifs et sur la manière de procéder aux élections des officiers municipaux dans chacune des sections de la Commune de Paris.*

§ 31. — District de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés.

(III, 1. — 2^e DIVISION, 7^e BATAILLON)

¶ Pour les pièces émanées du district antérieurement au 14 juillet, voyez tome I^{er}, nos 810-812.

7328. — Saint-Germain-des-Prés. Extrait des délibérations... (18 juillet 1789). *S. l. n. d.*, in-4^o, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1567.]

Vœu en faveur du maintien de Bailly et de La Fayette dans leurs fonctions et de la prompt organisation de la municipalité.

7329. — Quatre Mots. Point de *veto*, point de sanction royale; serment royal, appel au peuple. *Paris, Garnery et Volland*, 1789, in-8^o, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 1569.]

Signé : G. B. [GADRIEL BRIZARD], citoyen du district de Saint-Germain-des-Prés.

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *Observations lues à l'assemblée générale du district de Saint-Germain-des-Prés, le 7 septembre 1789.*

7330. — Extrait des arrêtés du comité de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés du 10 octobre 1789. *Imp. Demonville. S. d.*, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 84.]

Arrêté invitant la Commune à faire connaître aux provinces la nouvelle du séjour définitif du Roi dans la capitale.

7331. — Extrait des arrêtés du comité général du district de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés du 21 octobre 1789. *Imp. Demonville. S. d.*, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 114.]

Arrêté invitant les représentants de la Commune à fixer à cinq heures du matin, au plus tôt, la distribution du pain.

7332. — Discours prononcé le jour de la Toussaint 1789, en l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, pour la bénédiction des quatre flammes de la milice na-

tionale de ce district, par M. GRÉGOIRE, curé d'Embermesnil, membre de l'Assemblée nationale. *Imp. Simon*, 1789, in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1570.]

Voyez le numéro suivant.

7333. — Bénédiction des flammes du district de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés. (2 novembre 1789.) *Paris, imp. Cl. Simon*, 1789, in-8^o, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 328.]

P. 3, *Discours adressé à M. l'abbé Grégoire*, par M. BOICERVOISE, président du district... en lui présentant les flammes à bénir. P. 5, *Discours prononcé...* par M. GRÉGOIRE, curé d'Embermesnil, membre de l'Assemblée nationale. P. 14, *Réponse de M. le président à M. l'abbé Grégoire.*

7334. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés. 18 décembre 1789. *Imp. Demonville*, 1789, in-4^o, 3 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 196.]

7335. — Procès-verbal de l'assemblée générale du district de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés. Du dimanche 21 février 1790. *Imp. Demonville*, 1790, in-8^o, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 329.]

P. 5, *Discours de M. DE LALANDE pour le serment civique et général du district...* P. 19, *Discours de dom LIÈBLE pour la prestation générale du serment civique.*

7336. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés du 7 avril 1790. *Imp. Demonville*, 1790, in-4^o, 2 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2644, fol. 97.]

Sur la vente des biens ecclésiastiques.

7337. — Contribution patriotique. Extrait des délibérations générales du district de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés. (12 avril 1790.) *Imp. Demonville*, 1790, in-4^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 330.]

7538. — 7^e bataillon de la 2^e division, en l'Assemblée générale du bataillon de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés, tenue le 21 février 1791. *S. l. n. d.*, in-4^e, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 331.]

Sur l'affaire de la Chapelle.

7539. — Extrait du registre des délibérations de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés, 7^e bataillon de la 2^e division (14 avril 1790). *Imp. André. S. d.*, in-8^e, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1568.]

Délibération sur l'instruction nécessaire aux officiers de divers grades.

§ 32. — District de *Saint-Germain-l'Auxerrois*.

(IX, 1. — 6^e DIVISION, 5^e BATAILLON)

7540. — Discours de M. DESESSARTS, docteur en médecine et président de l'Assemblée du district de Saint-Germain-l'Auxerrois, lors de la bénédiction du drapeau de ce district, le 26 juillet 1789, et Discours de remerciement qui lui a été adressé ainsi qu'à M. Francoley, son porte-enseigne, le lendemain de la cérémonie, au nom du district, par M. Viox, référendaire en la chancellerie du Palais et l'un des membres de cette assemblée. *S. l. n. d.*, in-8^e, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 332.]

7541. — District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du procès-verbal des délibérations du district du 21 septembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4^e, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1571.]

Arrêté réclamant la reddition des comptes des cent quatre-vingts députés à l'Hôtel de Ville sortis du bureau de police, du bureau militaire et notamment de celui des subsistances.

7542. — District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale. Du 30 septembre 1789. *S. l. n. d.*, in-8^e, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 333.]

Confirmation de la nomination du porte-drapeau et des porte-étendard du district, MM. Francoley aîné, d'Arnault, Francoley jeune, Lucotte et Vinchon.

7543. — District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale du comité du district. Du 12 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4^e, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1572'.]

Arrêté réclamant de la Commune l'interdiction du port de l'uniforme aux particuliers qui ne faisaient point partie de la garde nationale et de la vente des habits et armes du même corps par les fripiers et brocanteurs.

7544. — District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale du comité. Du 18 novembre 1789. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8^e, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 334.]

Rejet de la formule de serment proposé par l'arrêté du district des Cordeliers en date des 11 et 12 novembre.

7545. — Observations sur l'établissement du département de Paris, par M. JULLOT, citoyen, membre du comité du district de Saint-Germain-l'Auxerrois (23 décembre 1789). *Knapp et fils*, 1789, in-4^e, 1 f. et 16 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 160.]

7546. — Discours sur les fonctions des comités, prononcé au comité du district Saint-Germain-l'Auxerrois, par M. JULLOT, président du district, le 21 janvier 1790. *Imp. V^e Hérisant*, 1790, in-8^e, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 1575'.]

ÉPIGR. :

Salus populi, suprema lex esto.

7547. — District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations... du 25 janvier 1790. *Imp. V^e Hérisant*, 1790, in-4^e, 3 p. [R. AD. XVI, 68.]

En faveur de l'organisation définitive de la municipalité.

7548. — District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre... du 5 février 1790. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8^e, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1572'.]

Adresse de félicitations à Louis XVI au sujet de son discours de la veille.

7349.—District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district. Du 8 février 1790. *Paris, imp. V^e Hérisant*. S. d., in-4^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 335.]

Protestation contre les « personnalités outrageantes » que se sont permises quelques conseillers chargés de défendre des citoyens prévenus de crimes attentatoires au bien public et qui visaient des représentants de la Commune et des citoyens dépositaires de la confiance du général (?).

7350. — Rapport fait par M. VioN, conseiller référendaire en la chancellerie du Palais et membre du comité du district de Saint-Germain-l'Auxerrois, sur les diverses adresses et pétitions des juifs de Paris. *Paris, Nyon. S. d.*, in-8^o, 24 p. [N. Lb⁵⁰ 1376.]

Mars 1790, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

EMBR. :

Justitia et Pax osculatae sunt.
La Justice et la Paix se sont embrassées.

7351. — District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations... du 19 avril 1790. *Paris, imp. V^e Hérisant*, 1790, in-4^o, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1372*.]

Arrêté improuvant formellement l'adresse des deux cent quarante mandataires provisoires de la Commune, en date du 9 avril, et un arrêté du district de Saint-Merry, en date du 13, concernant la démission de ces mandataires.

7352.—District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations... du 26 avril 1790. *Imp. V^e Hérisant*, 1790, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1372*.]

P. 2, autre arrêté « du 4 juin audit an », Les deux arrêtés ont trait au remboursement par la Commune des frais d'impressions, convocations et tenues d'assemblées à l'Archevêché des députés réunis pour la rédaction du plan de municipalité.

7353.—District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations... du 26 mai 1790. *Imp. V^e Hérisant*, 1790, in-4^o, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1372*.]

Arrêté improuvant formellement la conduite des ci-devant représentants de la Commune, les 14 et 17 mai, contre Bailly.

7354.—District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations... du 27 mai 1790. *Imp. V^e Hérisant*, 1790, in-4^o, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1372*.]

En faveur du maintien de La Fayette au commandement général de la garde nationale : « A cette place qui semble avoir été faite pour lui seul : c'est la Providence qui nous l'a donné ; que la Providence nous le conserve. »

L'ex. de la B. N. porte la signature de M. de Menou, commandant du bataillon, et cette note manuscrite qui semble de la même main :

« Nota. MM. les commandants de bataillon sont invités à saisir l'occasion de la parade de dimanche au Champ de Mars pour faire autoriser ceux des bataillons qui se trouveront commandés à s'unir de sentiment et porter une seule et même adresse à M. le commandant général à son arrivée à la parade. »

¶ Pour une protestation du district des Cordeliers contre cette motion, voyez ci-dessus, n^o 7108.

7355.—District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations... du 11 juin 1790. *Imp. V^e Hérisant*. S. d., in-folio plano oblong. [N. Lb⁵⁰ 1372*.]

Arrêté approuvant les délibérations prises par l'assemblée des députés nommés pour la formation d'un pacte fédératif et protestations réitérées contre les assemblées et délibérations des ci-devant mandataires provisoires de la Commune.

7356.—District de Saint-Germain-l'Auxerrois. Extrait du registre des délibérations... du 24 juin 1790. *Imp. V^e Hérisant*. S. d., in-4^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1372*.]

Prise en considération de la protestation des ci-devant gardes-françaises contre les titres et brevets décernés aux Vainqueurs de la Bastille et projet d'adresse en ce sens à la Commune.

7357.—District de Saint-Germain-l'Auxerrois. S. l. n. d., in-8^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1373.]

Motion d'un membre du district tendant à éviter une dépense annuelle de plus de 40,000 livres à la Commune de Paris (au sujet du traitement des chirurgiens-majors attachés à chaque bataillon).

7358. — Avis important aux citoyens actifs du district de Saint-Germain-l'Auxerrois. *Paris, imp. V^e Hérisant*, 1790, in-8^o, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1374.]

Recension de la liste des citoyens actifs.

7559. — Arrêté de la 1^{re} compagnie des volontaires du bataillon de Saint-Germain-l'Auxerrois, capitaine Frenoir. (8 juillet.) *Imp. V^e Hérisant*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 9091.]

Signé : NAU-DEVILLE, secrétaire.
Affaire de l'ex-lieutenant Colard.
Voyez le numéro suivant.

7560. — Délibération prise par la 4^e compagnie des volontaires du bataillon du

Louvre. 12 juillet 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 9096.]

Au sujet de la démission de M. Colard, ci-devant sous-lieutenant de ladite compagnie.

7561. — Adresse des citoyens du bataillon de Saint-Germain-l'Auxerrois à l'Assemblée nationale (1792).

Don de 1,670 livres pour l'équipement des volontaires.

Voyez tome 1^{er}, n^o 3340.

§ 33. — District de Saint-Gervais.

(XIV, 2. — 5^e DIVISION, 4^e BATAILLON)

Ç Pour deux pièces antérieures au 14 juillet, voyez n^{os} 841-842.

7562. — District de Saint-Gervais. Procès-verbal de visite faite à l'École royale militaire, le 3 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 4580.]

7563. — District de Saint-Gervais. Extrait des délibérations du district du 16 octobre 1789. *Paris, imp. de Monsieur*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 4577.]

Arrêté relatif aux deux lettres écrites par Besenval à du Puget et de Launay, le 14 juillet précédent, et déposées au bureau du district jusqu'à ce que l'Assemblée nationale les ait expressément réclamées ou en ait déterminé une destination différente.

7564. — District de Saint-Gervais. Extrait du registre des délibérations du district de Saint-Gervais du 4 novembre 1789. Rapport de ce qui s'est passé lors de la députation adressée à Sa Majesté par le district de Saint-Gervais le samedi 31 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 4578'.]

P. 3, noms des citoyens députés par le district. P. 5-6, discours au Roi et à la Reine, composés par SOBEAU, avocat au Parlement, président du district.

7565. — District de Saint-Gervais. Extrait du registre des délibérations... du 4 no-

vembre 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 4578.]

Motion de LAIR DUVAUCELLES relative aux subsistances.

7566. — Abondance des grains et farines dans Paris ou la Cause de la disette dévoilée, par un membre du district de Saint-Gervais [MICHEL-ANTOINE LAIR-DUVAUCELLES] (1789).

Voyez tome 1^{er}, n^o 4315.

7567. — District de Saint-Gervais. Extrait des délibérations du district de Saint-Gervais du 3 février 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [*Br. M. F. R.* 617, 22.]

Projet de réglementation sur la vente du bois à brûler.

7568. — District de Saint-Gervais. Extrait du registre des délibérations du 26 mars 1790. *Imp. V^e Hérisant*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2644, fol. 89.]

Sur la vente des biens ecclésiastiques.

7569. — District de Saint-Gervais. Extrait du registre des délibérations... du 2 avril 1790. *Imp. V^e Hérisant*. *S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 4578.]

Motion de M. PELVILAIN en faveur de la création d'un corps de réserve adjoint à la garde nationale.

7570. — District de Saint-Gervais. Moyen

d'occuper 30,000 ouvriers et d'accélérer la circulation du commerce par l'exécution du canal royal de Paris, 1790, in-8°, 18 p.

D'après un catalogue.

7571. — Garde nationale parisienne, 5^e division, 4^e bataillon. Extrait des procès-verbaux des assemblées du bataillon de Saint-Gervais. Séance du 22 avril 1790. *Imp. V^e Hérisant*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 1579.]

P. 6, adresse du bataillon de Saint-Gervais à l'Assemblée nationale. Protestation contre un

passage de l'adresse des districts touchant la permanence des sections et injurieux pour la garde nationale.

7572. — Garde nationale parisienne, 5^e division, 4^e bataillon. Extrait des procès-verbaux des assemblées du bataillon de Saint-Gervais. Séance du 29 mai 1790. *Imp. V^e Hérisant*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1579.]

Adhésion à l'arrêté du bataillon des Filles-Saint-Thomas et protestation de dévouement à La Fayette.

§ 34. — District Saint-Honoré.

(II. 1. — 6^e DIVISION, 7^e BATAILLON)

¶ Pour deux pièces antérieures au 14 juillet, voyez tome 1^{er}, nos 807-808.

7573. — Discours prononcé par M. DE SILLY, président l'assemblée générale du district Saint-Honoré, à MM. les gardes-françaises, le 3 août 1789, dont l'impression a été ordonnée par acclamation. S. l. n. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1584.]

7574. — Nouveau Plan de constitution pour les districts, par un citoyen du district Saint-Honoré. *Imp. Demonville*. S. d. (1789), in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7891.]

Signé : CHARTREY, avocat au Parlement.

7575. — District Saint-Honoré. Motion de M. QUATREMÈRE, 18 septembre 1789. S. l. n. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1585.]

Sur les subsistances.

7576. — District Saint-Honoré (26 septembre 1789). *Imp. Desaint*, 1789, in-folio plano oblong. [N. Lb⁴⁰ 3256.]

Convocation pour l'élection le jour même du délégué chargé de représenter le district parmi les soixante administrateurs de la Ville.

7577. — Extrait des registres des délibé-

rations du district Saint-Honoré du mercredi 16 décembre 1789. S. l. n. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1581*.]

Etendue du département de Paris dans lequel le district émet le vœu d'y voir compris les moulins de Corbeil et de Pontoise et les marchés de Sceaux et de Poissy.

7578. — Abolition du plus cruel des préjugés. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district Saint-Honoré. Du samedi 23 janvier 1790, à midi. *Girouard*. S. d., in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 617, 19.]

Marques d'estime donnée à la famille des frères Agasse.

Voyez les trois numéros suivants.

7579. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district Saint-Honoré. Du samedi 23 janvier 1790, à midi. *Imp. Girouard*. S. d., in-4°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 336.]

Discours de BARON DE SAINT-GIRONS à M. Agasse, frère des deux faussaires condamnés à mort.

7580. — Bataillon Saint-Honoré. Procès-verbal du 24 janvier 1790, onze heures. *Imp. Girouard*. S. d., in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 12*, 29.]

Démarche d'une députation du bataillon auprès de M. Agasse, président du district.

7581. — Le Préjugé écrasé. Exemple remarquable de la probité de toute une famille, à l'exception d'un seul, et l'éloge fait aux membres du district de Saint-Honoré sur leur conduite envers la famille des frères Agasse. *Imp. L.-M. Cellot. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁹⁰ 1387.]

7582. — Discours adressés au Roi et à la Reine par la députation des soixante districts, et prononcés par M. GARNIER, président du district Saint-Honoré. (Février 1790.) *Imp. J. Girouard. S. d., in-4°, 3 p.* [N. Lb⁹⁰ 337.]

7583. — Rapport des commissaires du district Saint-Honoré nommés dans l'assemblée du 12 janvier 1790, pour donner leur avis sur les réclamations des districts des Mathurins, de la Trinité et de Saint-Nicolas-des-Champs, relativement à la Caisse d'Escompte. (11 février 1790.) *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-4°, 12 p.* [N. Lb⁹⁰ 4586.]

7584. — Extrait du registre des délibérations du district Saint-Honoré du jeudi 18 février 1790, cinq heures de relevée. *S. l. n. d. [R. AD. XVI. 68.]*

Le district déclare s'en remettre à l'Assemblée nationale pour l'élaboration du règlement particulier de la ville de Paris et charge son vice-président, M. Garnier, de se réunir aux présidents des autres districts pour recueillir le vœu de la majorité des districts à ce sujet et en porter l'expression à l'Assemblée

7585. — District Saint-Honoré. Extrait du registre des délibérations... du 6 mars 1790. *Imp. Girouard. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁹⁰ 4581.]

Confirmation de l'arrêté du 18 février relatif au traitement du maire de Paris.

7586. — Arrêté du district Saint-Honoré, du 13 mars 1790. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁹⁰ 4582.]

Adhésion à la souscription ouverte par le dis-

trict de Saint-Jacques-l'Hôpital pour achat de billets d'assignats sur la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques.

7587. — Arrêté du district de Saint-Honoré, concernant la permanence des districts. (15 mars 1790.) *S. l. n. d., in-8°, 14 p.* [N. Lb⁹⁰ 4582.]

7588. — District Saint-Honoré. Extrait des registres des délibérations du vendredi 26 mars 1790. *Imp. J. Girouard. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁹⁰ 1583*.]

Arrêté invitant les citoyens du district à ne plus employer pour leur usage personnel « des marchandises étrangères de la nature de celles qui se fabriquent en France ».

7589. — District Saint-Honoré. Extrait des registres des délibérations du mercredi 7 avril 1790. *S. l. n. d., in-8°, 1 p.* [N. Lb⁹⁰ 1583*.]

Avis interdisant, à dater du 1^{er} mai, l'entrée des assemblées générales à tout citoyen qui n'aura point au préalable justifié qu'il a satisfait au service militaire.

Le même avis a été tiré in-folio plano pour affichage. [N. Lb⁹⁰ 1583*.]

7590. — Observations sur les précautions à prendre dans la nomination des officiers municipaux, lues à l'assemblée générale de la section de Saint-Honoré, le 22 juin 1790. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁹⁰ 331*.]

Signé : CHAMBON.

7591. — Adresse aux soixante districts de Paris, par M. BERGER-DUMESNIL, écuyer, ancien officier de cavalerie, membre du district Saint-Honoré. *Paris, N.-H. Nyon. S. d. (1791), in-8°, 26 p.* [N. Lb⁹⁰ 4727.]

Dédicace à La Fayette.
Réflexions générales.

§ 35. — District de Saint-Jacques-du-Haut-Pas réuni au district du Val-de-Grâce.

(XI, 3. — 1^{re} DIVISION, 1^{er} BATAILLON)

7592. — Discours de M. MANUEL à l'assemblée générale des districts réunis du Val-de-Grâce et de Saint-Jacques, tenue le 30 août 1789. *Imp. Gueffier. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁰ 1681.]

7593. — Avis à tous les bons patriotes des districts réunis du Val-de-Grâce et de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. *S. l. n. d. (septembre 1789), in-folio plano.* [N. Lb³⁰ 11352.]

Versement et réception des contributions patriotiques dans la salle de la fabrique de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

7594. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale des districts réunis du Val-de-Grâce et de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. 25 octobre 1789. *In-folio plano.* [A. S. Vbis.]

Approbation de la loi martiale. Pièce gravée.

7595. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale des deux districts réunis du Val-de-Grâce et de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Du mercredi 16 décembre 1789. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁰ 389.]

Au sujet de la délimitation du département de Paris.

7596. — Arrêtés des districts réunis du Val-de-Grâce et de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, concernant la permanence des districts et la révocation de leurs députés au Comité central, établi pour l'examen du plan de la municipalité. (14 mars 1790.) *Paris, imp. Baudouin. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb³⁰ 390.]

Voyez le numéro suivant.

7597. — Arrêtés des districts réunis du Val-de-Grâce et de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, concernant la non-permanence des districts et la nécessité de donner promptement à la ville de Paris une constitution

municipale. 11 mars 1790. *Baudouin, in-8°, 16 p.* [Br. M. F. R., 620, 4.]

7598. — Extrait du registre des délibérations du 6^e bataillon, 1^{re} division de la garde nationale parisienne, connu sous le nom de bataillon du Val-de-Grâce. (25 avril 1790.) *Imp. de la Société typographique. S. d., in-4°, 3 p.* [Br. M. F. R. 69^e, 35.]

Adhésion à l'arrêté du 19 mars, du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont.

7599. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale des districts réunis du Val-de-Grâce et de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le 19 juin 1790. *Imp. Gueffier, 1790, in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 1680.]

Approbation de la proposition de Peuchet, touchant l'établissement dans chaque section de secours domestiques pour les pauvres malades domiciliés.

7600. — Motion faite à l'Assemblée générale des représentants de la Commune, par M. CÉZERAC, député du district du Val-de-Grâce (1790).

Sur le logement des fédérés de province par les Parisiens.

Voyez tome I^{er}, n^o 1720.

7601. — Extrait du registre des délibérations du 1^{er} bataillon de la 1^{re} division de la garde nationale parisienne. (4 juillet 1790.)

Sur les travaux préparatoires de la Fédération.

Voyez tome I^{er}, n^o 1742.

7602. — Arrêté du 6^e bataillon, 1^{re} division sur l'affaire de Nancy. (7 septembre 1790.) *Imp. de la Société typographique. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 3104.]

Signé : SOUFFLOT le Romain, commandant du 6^e bataillon.

§ 36. — District de *Saint-Jacques-la-Boucherie*.

(XVI, 1. — 4^e DIVISION, 6^e BATAILLON.)

7603. — District de Saint-Jacques-la-Boucherie. — Extrait du registre des délibérations. Du 26 mars 1790. *Knapen. S. d.*, in-8°, 1 f. et 6 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2644, fol. 91.] Sur la vente des biens ecclésiastiques.

§ 37. — District de *Saint-Jacques-l'Hôpital*.

(XIII, 2. — 4^e DIVISION, 1^e BATAILLON.)

7604. — District de Saint-Jacques-l'Hôpital. Règlement de la police intérieure qui doit exister dans les assemblées générales qui se tiendront tous les mercredis de chaque semaine, quatre heures du soir. *Imp. Cailleau. S. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 617, 4.]

7605. — District de Saint-Jacques-l'Hôpital. Discours prononcé, le 20 juillet 1789, par M. LULIER, licencié en droit, membre du district, à l'assemblée dudit district et imprimé suivant son vœu général. *Aux dépens du district et chez Masson*, 1789, in-8°, 7 p. [N. Lb¹⁰ 1588.]

Appel à la prudence et à la modération.

7606. — Vœu d'un citoyen du district de Saint-Jacques-l'Hôpital pour la formation d'un comité central de la Commune de Paris (23 juillet 1789).

Voyez ci-dessus, n° 5318.

7607. — District de Saint-Jacques-l'Hôpital. Extrait de la délibération du district de Saint-Jacques-l'Hôpital. Du 31 juillet 1789. *Paris, imp. L. Jorry. S. d.*, in-folio plano [N. Lb¹⁰ 339.]

Protestation contre les deux arrêtés du 30 juillet en faveur des crimes de lèse-nation.

Voyez tome I^{er}, n°s 1385-1386.

7608. — District de Saint-Jacques-l'Hôpital. Extrait du registre des délibérations...

1^{er} août 1789. *Imp. Cailleau. S. d.*, in-folio plano.

Règlement d'un différend survenu entre le sieur Serreau, commissaire chargé du détail des Halles, et les nommés Mignard et Raymond dit Capucin, foris de la Halle.

7609. — Installation des grenadiers des ci-devant gardes-françaises en la caserne du district de Saint-Jacques-l'Hôpital. (29 août 1789.)

Voyez ci-dessus, n° 6894.

7610. — Discours prononcé dans l'église de Saint-Eustache le samedi 26 septembre 1789, à la bénédiction des drapeaux du bataillon de Saint-Jacques-l'Hôpital, par M. l'abbé RIVEST, prédicateur ordinaire du Roi, vicaire général de Lombez, prêtre de la communauté de Saint-Eustache. *Se trouve chez Masson, libraire, et se vend au profit des pauvres du district de Saint-Jacques-de-l'Hôpital*, 1789, in-8°, 23 p.

On lit au verso du titre cet Avertissement :

« Ce discours a été prononcé pour la bénédiction des drapeaux des bataillons de Saint-Eustache, Saint-Nicolas-des-Champs, Sainte-Elisabeth, Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Méry, Saint-Jacques-la-Boucherie et Saint-Jacques-l'Hôpital, les 2, 9, 30 août, 21, 24, 25 et 26 septembre 1789, et imprimé à la sollicitation du district de Saint-Jacques-l'Hôpital, comme contenant des faits particuliers dont il désire transmettre le souvenir. »

Bibliothèque de M. Frédéric Masson.

7614. — District de Saint-Jacques-l'Hôpital. Assemblée ordinaire du 28 octobre 1789. *Imp. Cailleau. S. d., in-8°, 15 p.* [A. N. C. 32, n° 271 bis.]

Lecture et approbation d'un mémoire de SERGENT en faveur de la liberté du commerce de la boucherie et de la boulangerie.

7612. — District de Saint-Jacques-l'Hôpital. Extraits des différentes délibérations. Copie de rapport et arrêtés, tant du comité civil permanent que de l'assemblée générale du district, le tout relatif à la discussion élevée entre MM. les représentants de la Commune et MM. du district des Cordeliers. (18-22 novembre 1789.) *Imp. Cailleau. S. d., in-4°, 15 p.* [A. N. C. 33, n° 286.]

Voyez les nos 7078-7079 ci-dessus.

7613. — District de Saint-Jacques-l'Hôpital. Assemblée générale. Séance ordinaire du mercredi 27 janvier 1790. *Imp. Cailleau. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 340.]

Au sujet de la situation de la Caisse d'Es-compte.

7614. — District de Saint-Jacques-l'Hôpital. Assemblée ordinaire du mercredi 10 février 1790. Monument à la gloire de Louis XVI. *Imp. Cailleau. S. d., in-4°, 7 p.* et 1 planche. [N. Lb³⁰ 341.]

Description du monument projeté par SERGENT,

en collaboration avec M. Viel de Saint-Maux, membre de plusieurs académies d'architecture.

En regard du titre, très jolie pl. à l'aquatinte intitulée : *Projet d'un monument élevé à l'honneur de Louis XVI, voté par les citoyens du district de Saint-Jacques-l'Hôpital et présenté à l'Assemblée nationale et aux représentants de la Commune et signé : SERGENT, inv. et sculp. 1790.*

7615. — District de Saint-Jacques-l'Hôpital. [Assemblée générale. Séance ordinaire du mercredi 24 février 1790. Institution des Enfants aveugles. *Imp. Cailleau. S. d., in-4°, 4 p.* [Br. M. F. R. 10°, 6.]

Sur la proposition de SERGENT, le district arrête qu'il sera demandé à l'État de donner une séance d'exercices de ses enfants aveugles et de rédiger un mémoire sur les moyens de développer cette institution.

Un ex. du billet d'invitation à la séance du lendemain est classé aux Archives nationales dans le carton C 199, n° 160³⁵.

7616. — Discours lu à l'assemblée du district de Saint-Jacques-l'Hôpital dans la séance du 19 avril 1790. *Imp. du Postillon. S. d., in-4°, 15 p.* [R. AD. XVI, 68.]

Signé : SERGENT, ex-président du district, vice-président du comité.

Sur la lettre de Bailly et l'adresse des mandataires provisoires. Voyez ci-dessus, nos 5734-5736.

§ 38. — District de *Saint-Jean-en-Grève.*

(XIV, 1. — 5^e DIVISION, 5^e BATAILLON)

7617. — District de Saint-Jean-en-Grève. *S. l. n. d.* (1789), in-4°, 2 p. [N. Lb³⁰ 1589.]

Arrêté pris sur la motion de M. de Ville-

neuve, commandant en second du district, et réclamant le recensement des armes et munitions déposées dans les magasins de l'Hôtel de Ville.

§ 39. — District de *Saint-Joseph.*

(XVI, 4. — 4^e DIVISION, 10^e BATAILLON)

4 Pour deux pièces antérieures au 14 juillet, voyez tome I^{er}, nos 845-846.

Prault, 1789, in-8°, 2 ff. et 29 p. [R. AD. XVI, 68.]

7618. — District de Saint-Joseph. *Imp.*

P. 1, *Noms des citoyens* [de la rue du Faubourg-Montmartre, de la rue Bleue, de la rue Poissonnière, du boulevard Montmartre, de la

rue Bergère, de la rue Richer, de la rue Cadet, de la rue de Buffaut, de la rue Montholon et de la barrière Poissonnière.]

Cette liste est terminée par l'Observation suivante : « Messieurs les citoyens qui sont députés à l'Hôtel de Ville, ainsi que Messieurs les officiers ne sont point éligibles. »

7619. — [Circulaire adressée à tous les districts par celui de Saint-Joseph, au sujet de sa démarche près les dames de la Halle pour le rétablissement de la tranquillité publique, commençant par ces mots :] Messieurs, le district de Saint-Joseph a l'honneur de vous faire part de la délibération qu'il a prise... *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1594.]

« 25 juillet 1789 », d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

7620. — District de Saint-Joseph. (31 juillet 1789.) *Paris, imp. Prault*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1590.]

Approbation sans réserves du discours de Necker et de l'arrêté des électeurs, en date du 30 juillet. Voyez tome 1^{er}, nos 1385-1386.

7621. — Extrait du registre des délibérations du district de Saint-Joseph. (10 décembre 1789.) *Paris, imp. Prault. S. d.*, in-8°, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 342.]

Conflit entre Bailly et Lescene-Desmaisons, administrateur du district, au sujet d'une question d'administration dont l'objet n'est pas spécifié, et avec Desfaucherets, lieutenant de maire du département des établissements publics, au sujet de la police des spectacles.

7622. — Extrait des délibérations du district de Saint-Joseph. (31 janvier 1790.) *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1591.]

Protestation contre le décret de l'Assemblée nationale exigeant l'impôt direct d'un marc d'argent pour établir le droit de l'éligibilité.

7623. — District de Saint-Joseph. Extrait des délibérations des assemblées générales du district. Des 15 et 31 mars 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1592.]

Publication du rapport des commissaires nommés par le district pour examiner les nouvelles mécaniques faites au métier d'étoffes de soie, par M. Rivey, citoyen du district. Le rapport est signé DELARBRÉ, BOULET, FRANCASTEL et DELARUE.

7624. — Motion sur la nécessité de la permanence, faite par M. GODEPERT, citoyen du district de Saint-Joseph, prononcée en assemblée générale, le 41 avril 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1595.]

Motion formulée en termes si familiers qu'on pourrait la supposer apocryphe; néanmoins, elle est suivie de la mention : « Cette motion a été accueillie avec transport. l'assemblée en a demandé l'impression et qu'il en soit fait envoi aux cinquante-neuf districts. »

7625. — Extrait du registre des délibérations du district de Saint-Joseph, du 4 mai 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1593.]

Protestation contre l'arrêté du district des Cordeliers, relatif à la juridiction du Châtelet et en tire l'arrêté du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont. Voyez, ci-dessus, nos 7097 et 7508.

7626. — Discours civique prononcé le samedi 19 mars 1791 à l'occasion de l'heureuse convalescence du Roi des Français, en présence du comité civil de la section du Faubourg-Montmartre, du bataillon de Saint-Joseph et d'un grand nombre de citoyens, par F.-L. BARBOUX, soldat volontaire du 10^e bataillon de la 4^e division. *De l'imprimerie de la rue Notre-Dame-des-Victoires. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 4730.]

Discours prononcé dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette.

§ 40. — District de Saint-Laurent.

(VII, 4. — 3^e DIVISION, 9^e BATAILLON)

7627. — Lettre d'un député du district de l'Université au président du district de Saint-Laurent. (Septembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 388.]

Signée: GOULLIART, doyen de la Faculté de droit.

Au sujet du droit de l'Université d'envoyer ses députés à l'assemblée de la Commune pour travailler au plan de la municipalité.

Voyez le numéro suivant.

7628. — Réponse du vice-président du

district à M. Goulliart, doyen de la Faculté de droit. (Paris, 14 septembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 1397.]

Signé : ROUSSEAU, vice-président.

7629. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Laurent du dimanche 2 mai 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 10 p. [N. Lb⁴⁰ 1396.]

Adhésion aux arrêtés du district des Cordeliers touchant la juridiction du Châtelet et du district de Bonne-Nouvelle touchant le plan fédératif des provinces de Bretagne et d'Anjou (voyez ci-dessus, nos 7002 et 7097). P. 9, discours d'un membre du district touchant le projet de canal de l'Oureq, présenté par Brullée.

L'ex. de la B. N. porte des corrections manuscrites.

7630. — Section (*sic*) de Saint-Laurent. Extrait du registre des délibérations. As-

semblée générale du 21 mai 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [A. N., D IV^b 250-252.]

Envoi d'une députation à Bailly au sujet de sa lettre du 16 mai (voyez ci-dessus, n° 5746) et observations sur la délimitation proposée par la section.

7631. — Section de Saint-Laurent. Assemblée générale du 13 juin 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2122.]

Discours de BOURDON DE VATRY sur la Fédération.

7632. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du bataillon de Saint-Laurent. Du 22 novembre 1790. *Imp. Seguy-Thiboust. S. d.*, in-4°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 343.]

Enquête au sujet d'une dénonciation publiée par l'*ami du peuple* contre MM. de Romainvillier, chef de la 3^e division et de Vinesac, major,

§ 41. — District de *Saint-Lazare*.

(XIII, 4. — 4^e DIVISION, 4^e BATAILLON.)

7633. — District de Saint-Lazare. Députation composée de M. l'abbé Millet, maître des requêtes de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, président; M. de Gouves, conseiller au Châtelet, vice-président; M. le chevalier de La Corée, premier député; M. Bontems, contrôleur des rentes, trésorier. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1600.]

Félicitations à La Fayette et à Bailly.

7634. — District de Saint-Lazare. (2 août 1789). *Imp. Quittau. S. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 344.]

Exposé de la part prise par le district aux événements des 13-24 juillet.

7635. — Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la commune du district de Saint-Lazare, tenue le 23 septembre [1789] dans la salle du chapitre de Saint-Lazare. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1398.]

Motion de M. CHARVIN DE NIVRACH, vice-

président, demandant que le district soutienne « jusqu'au dernier soupir » tous les décrets de l'Assemblée nationale.

7636. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section de Saint-Lazare, du 7 juin 1790. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 617, 28.]

Règlement des dépenses causées par les commissaires de l'Archevêché pour la rédaction du plan de municipalité.

7637. — Discours prononcé à la bénédiction des drapeaux du district de Saint-Lazare, le jeudi 5 novembre 1789, dans l'église paroissiale de Saint-Laurent, par M. l'abbé JUMEL. *Paris, au bureau du comité du district*, 1789, in-8°, 1 f. et 23 p. [N. Lb⁴⁰ 1601.]

7638. — District Saint-Lazare. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1599.]

Protestation contre la création d'un corps d'artillerie.

§ 42. — District de *Saint-Leu* ou de la *Jussienne*.(XVI, 4. — 4^e DIVISION, 3^e BATAILLON.)

7639. — Motion proposée en l'assemblée du district de Saint-Leu sur le règlement de l'Hôtel de Ville pour la formation de l'infanterie nationale parisienne. *Imp. Cailleau*. S. d., in-8°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 1605.]

Le titre de départ porte en plus : *Arrêté pris à ce sujet, le 5 août 1789*.

Motion de M. BAYARD, citoyen du district, touchant la création d'une garde soldée, distincte des 24,000 soldats citoyens. Sur Bayard (François-Louis), voyez la note du n° 5572 ci-dessus.

7640. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Leu du 2 septembre 1789. *Paris, N.-H. Nyon*, 1789, in-4°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1602.]

Arrêté longuement motivé sur l'organisation de la municipalité.

7641. — Extrait du procès-verbal du comité permanent du district de Saint-Leu, du 2 octobre 1789. S. l. n. d., in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1603.]

Souscription à trente exemplaires au *Journal de la municipalité et des districts de Paris*, de Bayard (voyez ci-dessus, nos 5567-5572), et invitation aux autres districts à lui fournir leur souscription.

7642. — Adresse respectueuse du district de Saint-Leu à l'Assemblée nationale. *Paris, Nyon*, 1789, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 345.]

Au sujet du conflit d'attributions entre les soixante administrateurs et les deux cent quarante membres chargés de préparer un plan de municipalité.

7643. — District de Saint-Leu. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Leu. Du 16 décembre 1789. *Paris, N.-H. Nyon*, 1789, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 346.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7644. — District de Saint-Leu. Extrait du

registre des délibérations de l'assemblée générale du district, du 23 décembre 1789. *Paris, Nyon*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1604.]

Désaveu de la dénonciation faite par les deux cent quarante contre Bailly, au sujet de la lettre du 14.

7645. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Leu, séant à la Jussienne. Du 28 décembre 1789. S. l. n. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 347.]

Offre à Bailly et à La Fayette d'une garde journalière de trente hommes fournis alternativement par chaque bataillon.

7646. — District de la Jussienne. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale (27 janvier 1790). S. l. n. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1439.]

Vote de félicitations à Agasse et à Beaulieu. Voyez ci-dessus, n° 5705.

7647. — Discours prononcé dans l'église de Saint-Eustache, le mercredi 24 février 1790, à l'occasion du service que le district de la Jussienne a fait célébrer pour le repos de l'âme des citoyens morts en combattant pour la liberté, par l'abbé Le CLERC, prêtre habitué de Saint-Eustache, aumônier du bataillon. *Paris, imp. Pellier*, 1790, in-8°, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 1440.]

On lit au verso du titre : « Les exemplaires se vendent au profit des pauvres du district, chez M. Varnier, docteur de la Société royale de médecine et trésorier des pauvres, rue Montmartre, hôtel Charost, n° 228. Prix, 12 sols. »

7648. — Section de la Jussienne. Extrait du registre des délibérations du 19 mai 1790. S. l. n. d., in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1896.]

Envoi d'une députation à Bailly après l'arrêté du 14 mai.

7649. — Section de la Jussienne. Extrait du registre des délibérations de la section

de la Jussienne. Du 19 juin 1790. *Paris, imp. Clousier. S. l., in-4°, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 448.]

Protestation contre un arrêté des ci-devant

mandataires provisoires, en date du 9, touchant le pacte fédératif, et adhésion à la motion d'un citoyen touchant la libération des prisonniers détenus pour mois de nourrices.

§ 43. — District de *Saint-Louis-en-l'Île*.

(IV, 1. — 1^{re} DIVISION, 5^e BATAILLON.)

7650. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Louis-en-l'Île, du 30 juillet 1789. *S. l. n. d., in-4°, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 1612.]

Contre l'établissement d'un comité central de correspondance entre les soixante districts.

7651. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Louis-en-l'Île (3 août 1789). *S. l. n. d., in-4°, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 1613.]

Approbation « provisoire » du plan d'organisation de la garde nationale, proposé par La Fayette.

7652. — Pétition des personnes en état de domesticité, du district de l'Île Saint-Louis, à Messieurs les représentants de la Commune, *Paris, N.-H. Nyon, 1789, in-4°, 16 p.* [R. AD. VI, 51.]

Voyez le numéro suivant.

7653. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Louis-en-l'Île. Du jeudi 29 août 1789. *S. l. n. d., in-4°, 3 p.* [R. AD. VI, 51.]

Signé : DU TREMBLAY DE RUBELES, président; MEUNIER, secrétaire

Prise en considération de la pétition précédente et invitation aux signataires à solliciter de l'Assemblée la réforme du mot « d'exclusion » énoncé dans l'article IV du règlement concernant la garde nationale.

7654. — Extrait des registres des assemblées générales du district de Saint-Louis-en-l'Île. Du 18 décembre 1789. *S. l. n. d., in-4°, 3 p.* [A. N., D IV^b 250-252.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7655. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Louis-en-l'Île du 19 mars 1790. *Imp. Lamesle, 1790, in-4°, 4 p.* [R. AD. XVI, 68.]

Contre la permanence active des districts.

7656. — Arrêté du bataillon de Saint-Louis-en-l'Île. Du 10 juin 1790. *S. l. n. d., in-8°, 3 p.* [R. AD. VI, 51.]

Approbation du Précis de ce qui s'est passé dans l'assemblée des officiers et soldats volontaires et du centre formant la garde de Leurs Majestés à Saint-Cloud... convoqués chez M. Charton (8 juin 1790).

Voyez le numéro suivant.

7657. — District de Saint-Louis-en-l'Île. Extrait du registre des délibérations du 24 juin 1790. *Imp. Lamesle, in-4°, 6 p.* [N. Lb⁴⁰ 1615.]

Arrêté approuvant de la conduite de M. Féral, capitaine des chasseurs, sur sa conduite à Saint-Cloud et de sa lettre à La Fayette.

7658. — Garde nationale parisienne. 1^{re} division, 5^e bataillon. Extrait du registre des délibérations du bataillon de Saint-Louis-en-l'Île. Des 12 et 16 octobre 1790. *Imp. Lamesle. S. l., in-4°, 12 p.* [N. Lb⁴⁰ 1614*.]

Adhésion à un arrêté du 7^e bataillon de la 2^e division, tendant à établir une contribution annuelle de cinq sols par chaque citoyen soldat ou soldat citoyen de France, pour la création d'une caisse de bienfaisance.

7659. — Extrait du registre des délibérations du bataillon de Saint-Louis-en-l'Île du 5 avril 1790. *S. l. n. d., in-8°, 6 p.* [N. Lb⁴⁰ 1614.]

Adhésion à l'arrêté du 19 mars du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont relatif à la permanence active des sections.

7660. — 1^{re} division, 5^e bataillon. Extrait du registre des délibérations du bataillon de Saint-Louis-en-l'Île des 12 et 16 octobre 1790. Règlement militaire. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1614*.]

§ 44. — District de *Saint-Louis-la-Culture*.(XIV, 3. — 5^e DIVISION, 6^e BATAILLON)

7661. — Cahier de l'assemblée... du district de Saint-Louis-la-Culture (21 avril 1789).

Voyez tome I^{er}, n^o 843.

7662. — Discours prononcé à l'assemblée générale du district de Saint-Louis-la-Culture, par M. DE ROZOR, membre du comité de ce district et son vice-secrétaire. 24 juillet 1789. *S. l. n. d.*, in-8^o, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 348.]

Rapport sur les travaux du comité relatifs à la nouvelle constitution de la Commune.

P. 14, liste des membres du comité permanent du district de Saint-Louis-la-Culture.

7663. — District de Saint-Louis-la-Culture. *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 4606*.]

Contre toute distinction entre la Bazoche et les autres soldats de l'armée parisienne.

7664. — District de Saint-Louis-la-Culture (31 juillet 1789). *S. l. n. d.*, in-4^o, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 4606*.]

Protestation contre l'arrêté du comité de police de la Commune portant défense de vendre et débiter des estampes et lettres gravées sans l'approbation du sieur Robin, membre de l'Académie de peinture.

7665. — Extrait du registre des délibérations du comité du district de Saint-Louis-la-Culture du 12 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 82.]

Au sujet des subsistances.

7666. — Observations d'un citoyen du district Saint-Louis-de-la-Culture (LE PRINCE). *Paris, La Cloye*. *S. d.*, in-8^o, 14 p. [N. Lb³⁹ 2544.]

Suivies d'une lettre du même à La Fayette,

datée du 24 octobre 1789, avec la réponse du général, en date du 28.

Sur la garde nationale. l'abus de l'habit national (l'uniforme) et le port d'armes.

7667. — Extrait des registres des assemblées générales du district Saint-Louis-de-la-Culture. Serment de fidélité au Roi et de respect à l'Assemblée nationale prêté... le 26 octobre 1789. *Imp. Cailleau*. *S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 43.]

P. 3-4, liste des signataires.

7668. — Extrait des délibérations du comité de Saint-Louis-la-Culture du 4^{er} novembre 1789. Règlement pour les cartouches. *Imp. Cailleau*. *S. d.*, in-8^o, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1607.]

7669. — Extrait des registres des délibérations des assemblées générales de Saint-Louis-de-la-Culture. (16 novembre 1789.) *Imp. Cl. Simon*. *S. d.*, in-8^o, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 1608.]

Contre la création des chasseurs, des Volontaires de la Bastille, des compagnies de grenadiers, etc. P. 10, discours de QUESNAY DE BEAUREPAIRE, sur le même objet.

7670. — Mémoire pour l'établissement d'un collège dans la maison de Saint-Louis-de-la-Culture, etc. *Imp. V^o Hérissant*. *S. d.*, in-8^o, 8 p. [Br. M. F. R. Méth. 8, 43.]

« Délibéré à Paris en la maison de Saint-Louis-de-la-Culture où les commissaires se sont réunis, le 3 mars 1790 et ont signé. » Suivent les noms des signataires.

7671. — District de Saint-Louis-de-la-Culture. Assemblée générale du 13-14 mars 1790. *Imp. Champagnat*. *S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1609.]

Au sujet des Volontaires de la Bastille et des assemblées illicites qu'ils tenaient au presbytère du curé de Saint-Paul.

7672. — Adresse du bataillon de Saint-Louis-de-la-Culture à l'Assemblée nationale. (29 avril 1790.) *Paris, imp. Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 6 p. [N. Lb⁵⁰ 1644.]

Sur la permanence active des sections.

7673. — Aux soixante districts de Paris. Réflexions d'un citoyen du district de Saint-Louis-la-Culture, concernant l'affaire des coches d'eau. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 8747.]

Sur la question de la translation ou du retour

des coches d'eau au port Saint-Paul. Réponse à un mémoire imprimé « en forme d'adresse » des citoyens du quartier Saint-Paul.

7674. — Extrait des registres du comité de Saint-Louis-de-la-Culture du 8 mai 1790. *Imp. J.-B. Hérauld*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1640.]

Procès-verbal de découverte d'ossements dans les décombres de la Bastille.

L'ex. de la B. N. provenant de La Bédoyère, porte cette note manuscrite : « Don de M. Palloy, ce 17 novembre 1825 ».

§ 45. — District de *Saint-Magloire*.

(XVI, 3. — 4^e DIVISION, 9^e BATAILLON.)

7675. — Discours destiné à être prononcé dans l'assemblée générale du district de Saint-Magloire, contre le veto absolu du Roi et la division de l'Assemblée nationale en deux chambres, le jeudi 3 septembre 1789, par M. BUVIER, membre de ce district, garde nationale parisienne (*sic*) et auteur du « Code de la patrie et de l'humanité ». *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁵⁰ 1617.]

7676. — Discours pour la bénédiction des drapeaux des districts de Saint-Magloire et des Filles-Saint-Thomas, prononcé le 17 septembre 1789, dans l'église paroissiale de Saint-Eustache, et le 23, dans celle de Saint-Roch, par M. l'abbé DUVAUCEL DE RÉZEL, citoyen du district, vicaire général de Troyes, prédicateur du Roi. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-8°, 19 p. [N. Lb⁵⁰ 349.]

7677. — Extrait du registre des délibérations du district de Saint-Magloire du 9 novembre 1789. *Imp. des Enfants-Aveugles. S. d.*, in-folio plano oblong. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 37.]

Mesures prises pour obliger chaque citoyen à monter la garde.

7678. — District de Saint-Magloire. (Extrait des séances des 21 et 28 décembre

1789.) *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 350.]

Discours de PASQUEAU DE SAINT-CYR, secrétaire-greffier du district, en faveur de la prorogation des pouvoirs de Bailly.

7679. — Extrait du registre des délibérations du district de Saint-Magloire. Du 22 février 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. et 1 tableau. [N. Lb⁵⁰ 331.]

Lecture et approbation d'un mémoire de M. POUJAUD, intitulé : *Aperçu d'un plan général en faveur des indigents de la ville de Paris*.

7680. — District de Saint-Magloire. Rapport fait à son assemblée générale d'un projet de canal par lequel M. Brullée propose, pour l'avantage du commerce, d'abréger la navigation des rivières de Marne, de Seine et d'Oise et, par cette entreprise, d'occuper une très grande partie d'ouvriers. Par M. POUCKETIER, ex-président. (12 mars 1790.) *S. l. n. d.*, in-4°, 14 p. [A. S. V^{bis}.]

7681. — Extrait du registre des délibérations du district de Saint-Magloire du 13 mars 1790. *Imp. des Aveugles. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1616.]

Motion d'un citoyen au sujet de la suppression de gabelle et de privilège pour la vente du sel décrétée par l'Assemblée nationale à dater du 1^{er} avril prochain.

§ 46. — District de Saint-Marcel.

(VI, 3. — 1^{re} DIVISION, 4^e BATAILLON.)

7682. — District Saint-Marcel. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1620*.]

Circulaire annonçant la nomination d'Audran et de Bourdon de la Crosnière comme chargés de concourir au plan provisoire d'administration municipale.

7683. — [Lettre d'invitation du comité provisoire du district de Saint-Marcel au service célébré, le 29 juillet 1789, en l'honneur des patriotes morts pour la liberté, commençant par ces mots :] Messieurs, le comité provisoire du district de Saint-Marcel a l'honneur de vous prévenir... *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1622.]

7684. — District de Saint-Marcel. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1620*.]

Invitation à la messe célébrée le 20 août 1789, en l'église Saint-Marcel pour la bénédiction des drapeaux. M^{me} de La Fayette devait faire la quête.

7685. — Discours prononcé par M. l'abbé PHELIPPES, conseiller au Parlement et doyen de Saint-Marcel, lors de la bénédiction qu'il a faite du drapeau de la garde nationale du district de Saint-Marcel. Le 20 août 1789. *Paris, Knapen fils*, 1789, in-8°, 8 p. [R. AD. XVI, 68.]

Le faux-titre (il n'y a pas de titre) porte : *Discours prononcé par M. l'abbé PHELIPPES.*

7686. — District de Saint-Marcel. Assemblée générale de la commune dudit district. (1^{er} septembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1621.]

Renouvellement, par voie de scrutin, du comité général du district.

7687. — District de Saint-Marcel. Extrait des registres de ses délibérations. Du samedi 5 septembre 1789. *Paris*, 1789, in-8°, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 352.]

Délibération au sujet du projet de plan de municipalité présenté à l'Assemblée nationale par la Commune, le 12 août précédent.

7688. — Bureau militaire. District de Saint-Marcel. Extrait des registres de ses délibérations du 13 septembre 1789. *Imp. Chardon. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1618.]

Règlement du service.

7689. — Souscription patriotique et volontaire du district de Saint-Marcel. Extrait des délibérations dudit district, du 13 septembre 1789. *Imp. Chardon*, 1789, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1623.]

SANTERRE, vice-président du district, était l'auteur de cette motion inspirée par la lecture d'un ouvrage de Thorillon, président du même district, intitulé : *Idees sur les impôts publics.*

7690. — District de Saint-Marcel. Extrait des registres de ses délibérations. Du lundi 20 octobre 1789. *Imp. Chardon. S. d.*, in-8°, 5 p. [N. Lb⁴⁰ 333.]

Au sujet de la nouvelle organisation de la municipalité.

7691. — District de Saint-Marcel. Extrait des registres de ses délibérations. Du 7 novembre 1789. Subsistances. Taxe du prix des blés et seigles. Seule manière d'amener l'abondance. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 354.]

L'ex. de la B. N. porte des corrections manuscrites.

7692. — District de Saint-Marcel. Extrait du registre de ses délibérations, du 4 décembre 1789, sur l'examen des deux séries et des deux premiers titres du plan de municipalité, sur plusieurs autres articles de son organisation, sur l'affaire de Saint-Victor, sur l'économie des dépenses et sur les émigrants. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 355.]

L'« affaire de Saint-Victor » est la contestation survenue entre Charbon et Guillotte, au sujet de la maison destinée à la police du Marché aux chevaux.

7693. — District de Saint-Marcel. Extrait des registres de ses délibérations Du 19 décembre 1789. *Imp. Charbon*, 1789, in-8°, 6 p. [A. N., D IV° 250-252.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7694. — District de Saint-Marcel. Extrait des registres de ses délibérations des 15 et 21 mars 1790, sur l'indispensabilité de la permanence active et modifiée des districts ou sections, et sur plusieurs bases de notre organisation municipale. *Imp. Charbon*, S. d., in-8°, 16 p. [N. Lb⁹⁰ 356.]

7695. — District de Saint-Marcel. Extrait des registres de ses délibérations du 21 mars

1790, sur le décret de prise de corps décerné contre M. Dauton, etc., et sur l'aliénation des biens du clergé. *Imp. Charbon*, S. d., in-8°, 15 p. [N. Lb⁹⁰ 1619.]

Voyez ci-dessus nos 7095.

7696. — District de Saint-Marcel. Extrait des registres de ses délibérations des 21 et 24 avril 1790. Sur ce que le Roi et la Reine sont venus voir la manufacture des Gobelins. S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1619.]

P. 1, allocution de M. THORILLOX, président du district. P. 3, réponses du Roi et de la Reine.

Le district émet le vœu que le souvenir de cette visite soit consacré par un des ouvrages de la manufacture.

§ 47. — District de *Sainte-Marguerite*.

(XII, 4. — 5^e DIVISION, 1^{er} BATAILLON.)

7697. — District Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine. Extrait des registres des délibérations du 2 septembre 1789. *Knapen et fils*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1658.]

Approbation de l'arrêté de la Commune concernant les motions et attroupements du Palais-Royal. Voyez le n° 5609 ci-dessus.

7698. — District de Sainte-Marguerite (16 septembre 1789.) *Knapen et fils*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 1659.]

Réception d'une députation des dames du faubourg Saint-Antoine réclamant le retour dans ses foyers de M. Réveillon, « citoyen honnête et vertueux », et motion conforme du district. Voyez le numéro suivant.

7699. — District de Sainte-Marguerite.

(Septembre 1789.) S. l. n. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 382.]

Certificat de civisme donné au sieur Réveillon.

7700. — Extrait des procès-verbaux des registres de l'assemblée générale du district de Sainte-Marguerite (28 mars 1790). *Knapen*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 1660.]

Discours de l'abbé DE LADEVÈZE, secrétaire du district et aumônier du bataillon. Compte rendu de la réception faite par le Roi et la Reine à une députation des trois districts du faubourg.

7701. — Extrait des registres de l'assemblée générale du district de Sainte-Marguerite. Suite des arrêtés pris le 27 mai 1790. *Knapen*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1661.]

Protestation de dévouement à Bailly et à La Fayette.

§ 48. — District de *Saint-Martin-des-Champs*.

(XV, 3. — 3^e DIVISION, 7^e BATAILLON.)

7702. — Motion faite par M. JALLIER DE SAVALLET... à l'ouverture de l'assemblée convoquée à Saint-Martin-des-Champs (21 avril 1789).

Voyez tome 1^{er}, n° 844.

T. II.

7703. — Discours prononcé le jour de la bénédiction des drapeaux du district Saint-Martin, par M. PARISAC, citoyen. *Chez l'imprimeur, rue de Bondy, n° 74*, 1789, in-8°, 11 p. [N. Lb⁹⁰ 357.]

7704. — Procès-verbal de visite faite à l'École royale militaire par quatre commissaires de Saint-Martin-des-Champs et découverte d'une dépense inutile de plus d'un million par année (16 octobre 1789). *Imp. V^e d'Houry et Debure. S. d., in-8°, 23 p.* [R. AD. XI, 68.]

7705. — Délibérations de l'assemblée générale des volontaires du bataillon de Saint-Martin-des-Champs. Du dimanche 25 octobre 1789. *Imp. V^e d'Houry et Debure. S. d., in-4°, 7 p.* [N. Lb³⁹ 358.]

Au sujet du projet de la loi martiale; exclusion de deux volontaires qui avaient refusé de prêter le serment d'obéissance à cette loi. Voyez les deux numéros suivants.

7706. — District de Saint-Martin. Ce lundi 26 octobre 1789. Désaveu des sentiments prêtés au district de Saint-Martin-des-Champs, au sujet de la loi martiale. Véritable opinion de ce district à cet égard. *Imp. V^e d'Houry et Debure. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁹ 359.]

Réponse au *Courrier de Paris* et au *Publiciste français* du même jour.

7707. — Dénonciation remise sur le bureau de l'Assemblée nationale, le 26 octobre, par M. le vicomte DE MIRABEAU, dé-

puté de la province du Limousin, relative à un arrêté du district de Saint-Martin-des-Champs. *Imp. Valleyre aîné. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁹ 8033.]

Au sujet de la loi martiale.

7708. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Martin-des-Champs. 18 décembre 1789. *S. l. n. d., in-4°, 2 p.* [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 200.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7709. — District de Saint-Martin-des-Champs. Extrait du registre du 7 avril 1790. *Imp. du district. S. d., in-4°, 2 p.* [N. Mss. fr. nouv. acq. 2644, fol. 99.]

Sur la vente des biens ecclésiastiques.

7710. — District de Saint-Martin-des-Champs. Extrait du registre des délibérations du 13 avril 1790. *Imp. du district. S. d., in-4°, 13 p.* [R. AD. XVI, 68.]

Contre la démission des mandataires provisoires de la Commune.

7711. — Almanach historique du district et du bataillon de Saint-Martin-des-Champs, par M. P*****. *Paris, 1790, in-12.*

D'après le catalogue Nadaillac, n° 1654.

§ 49. — District de Saint-Merry.

(XV, 1. — 3^e DIVISION, 4^e BATAILLON)

7712. — Circulaire des commissaires du district Saint-Merry, du 24 juillet 1789, au sujet de la démission de La Fayette, commençant par ces mots :] Messieurs, vous avez sans doute reçu la lettre... *S. l. n. d., in-4°, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 1627.]

L'ex. de la B. N. porte les signatures autographes des commissaires du district.

7713. — Discours prononcé par MM. du comité de Saint-Merry à l'assemblée du district de Sainte-Opportune. le 10 août

1789, et arrêté à la suite. *S. l. n. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1628.]

Sur le pouvoir et les devoirs respectifs de chacun des soixante districts.

7714. — District de Saint-Merry. Extrait du cahier des délibérations de MM. les commissaires nommés par le district pour l'examen proposé par M. de La Fayette, concernant la milice nationale parisienne. Du mercredi 12 août 1789. *S. l. n. d., in-4°, 1 p.* [N. Lb⁴⁰ 1629.]

7713. — Extrait des registres des délibérations du district de Saint-Merry. Du mardi 22 décembre 1789. *Imp. V^e Delaquette. S. d., in-4^o, 2 p.* [N. Lb⁴⁰ 360.]

Hommage rendu à Bailly au sujet d'une dénonciation formulée contre lui par quelques membres de la Commune.

7716. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Merry du 19 janvier 1790. *Imp. Valleyre le jeune, in-4^o, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 1624.]

Sur la division de Paris en soixante sections.

7717. — District de Saint-Merry. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale, les 19 et 26 janvier 1790. *Imp. Valleyre le jeune, in-4^o, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1625.]

Sur la circulation des billets de la Caisse d'Escompte.

7718. — Extrait des registres des délibérations du district de Saint-Merry du mardi

13 avril 1790. *Imp. Valleyre le jeune. S. d., in-4^o, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 1624.]

Protestation contre l'adresse des deux cent quarante mandataires provisoires de la Commune.

7719. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Merry du 20 avril 1790. *Imp. Valleyre le jeune, in-4^o, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 1626.]

Approbation d'un plan de corps d'artillerie nationale parisienne proposé « par un militaire recommandable » et préférable, selon les commissaires, à celui d'Osseln. Voyez ci-dessus, n^o 6850.

7720. — Adresse des canonniers du bataillon de Saint-Merry, à l'Assemblée nationale, du 10 août 1792, au IV de la liberté. Imprimée par son ordre, et envoyée aux quatre-vingt-trois départements. *Imp. Nationale. S. d., in-8^o, 2 p.* [N. Le³¹ 120.]

§ 50. — District de *Saint-Nicolas-des-Champs*.

[VII, 1. — 3^e DIVISION, 2^e BATAILLON.]

7721. — Cahier de l'assemblée partielle... se tenant en l'église de Saint-Nicolas des-Champs (21 avril 1789).

Voyez tome 1^{er}, n^o 820.

7722. — Discours prononcé par M. JAVON, commissaire et secrétaire du comité permanent du district de Saint-Nicolas-des-Champs, à l'ouverture du comité central ou de correspondance générale des districts de Paris, relu audit comité de Saint-Nicolas-des-Champs, qui en a demandé l'impression par une délibération générale, pour être envoyé aux soixante districts et à l'Hôtel de Ville. *Royer, 1789, in-4^o, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 362.]

7723. — District de Saint-Nicolas-des-

Champs. 19 août 1789. *S. l. n. d., in-4^o, 1 p.* [N. Lb⁴⁰ 1633.]

Invitation à un service funèbre célébré le lendemain dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs pour le repos de l'âme des citoyens morts pour le salut de la patrie. M^{me} de Condorcet devait faire la quête et l'abbé Bertolio prononcer un discours. Voyez le numéro suivant.

7724. — Discours prononcé, le 20 août 1789, dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, pendant la pompe funèbre que ce district a célébrée en l'honneur des victimes et des martyrs de la liberté publique, par M. l'abbé BERTOLIO, avocat au Parlement, secrétaire de l'Assemblée générale des électeurs de Paris et député suppléant du district des Mathurins à l'Assemblée des représentants de la Commune. *Paris, V^e Valade, 1789, in-8^o, 1 f. et 18 p.* [N. Lb⁴⁰ 1635. — P. 7541.]

7725. — District de Saint-Nicolas-des-Champs. Extrait des délibérations des assemblées générales. (18 septembre 1789) *Imp. V^e Hérisant*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1630.]

Protestation contre la prétention de l'Université de former un soixante-et-unième district.

7726. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée du district de Saint-Nicolas-des-Champs, séant au Sépulcre. Du 7 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1631.]

Arrêté invitant les communautés et fabriques des églises du district à porter à l'hôtel des monnaies l'argenterie qui ne serait point d'une nécessité absolue pour l'exercice du culte.

7727. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée du district Saint-Nicolas-des-Champs, séant au Sépulcre. Du 14 octobre 1789. *Imp. Cl. Simon*, 1789, in-4°, 2 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 88.]

En faveur du transfert de Besenval à Paris pour y attendre son jugement; de l'éclairage des rues « sans avoir égard aux jours de lune »; de mesures à prendre contre les personnes fugitives, et de la nomination de Cl. Fauchet comme grand-aumônier de la Commune.

7728. — Extrait des registres des délibérations du district de Saint-Nicolas-des-Champs, séant au Sépulcre. (26 et 30 mars 1790) *Imp. V^e Hérisant*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1632.]

Arrêté relatif aux précautions à prendre touchant les places appointées dans les bureaux de l'administration municipale. A la suite et sans changement de pagination, vient un autre arrêté

intitulé : *Aux assemblées générales, du 30 mars 1790, protestant contre la construction projetée sur la nouvelle place du cimetière des Innocents et destinée à servir de corps de garde et de comité au district Sainte-Opportune.*

7729. — Avis aux citoyens du district Saint-Nicolas-des-Champs, délibéré en l'assemblée générale le 3 mai 1790. *Imp. V^e Hérisant*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1636.]

Pièces à produire pour justifier du titre de citoyen actif.

7730. — District de Saint-Nicolas-des-Champs. Du 4 juin 1790, en l'assemblée générale du district, convoquée et tenue en la manière ordinaire et accoutumée. *V^e Hérisant. S. d.*, in-4°, 7 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2644, fol. 113.]

Sur la vente des biens ecclésiastiques.

7731. — Adresse des soldats citoyens composant le bataillon du district Saint-Nicolas-des-Champs à M. le marquis de La Fayette. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 361.]

L'ex. de la B. N. porte l'adresse manuscrite de M. Bailly, maire de ville, hôtel de la Mairie.

7732. — Extrait des registres du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs. Séance du 11 avril 1791, en l'assemblée générale tenue en l'église du Sépulcre, où présidait M. le commandant du bataillon. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1634.]

Discours de M. PLUVINET, lieutenant des grenadiers volontaires, sur Mirabeau.

§ 51. — District de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

(IV, 2. — 1^{re} DIVISION, 9^e BATAILLON.)

7733. — District de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Avis aux habitants. *Imp. Caillem. S. d.*, in-folio plano oblong. [N. Lb⁴⁰ 3259.]

Convocation pour le 20 juillet 1789, à l'effet de délibérer sur le nouveau régime civil et militaire de la capitale.

7734. — Extrait des registres de délibérations des district et commune de Saint-

Nicolas-du-Chardonnet du 23 juillet 1789. *Imp. Caillem. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1637.]

Appel au bon ordre et à la reprise des affaires.

7735. — Fête funèbre célébrée par les district et commune de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le 8 août 1789, en l'honneur des braves citoyens qui sont morts pour la

défense de la liberté. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 22 p. [N. Lb³⁰ 1640.]

7736. — Discours sur la liberté, prononcé à l'occasion de la cérémonie de la bénédiction des drapeaux du district de Saint-Nicolas-du-Charbonnet, dans l'église paroissiale de ce nom, le mercredi 2 septembre 1789, par M. MULLOT, chanoine régulier de l'abbaye royale de Saint-Victor, docteur en théologie de la Faculté de Paris, alors président du district et maintenant l'un des représentants de la Commune à l'Hôtel de Ville de Paris. Imprimé sur la demande du district. *Paris, Moutard*, 1789, in-8°, 28 p. [N. Lb³⁰ 363.]

7737. — Extrait des registres des délibérations des district et commune de Saint-Nicolas-du-Charbonnet (7 septembre 1789). *Imp. Cailleau. S. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb³⁰ 1637.]

Rapport présenté par l'abbé MULLOT, au nom des commissaires nommés pour l'examen du plan provisoire de municipalité.

7738. — Réflexions d'un citoyen, soldat de la garde nationale parisienne et membre du district de Saint-Nicolas-du-Charbonnet (ESCOFFON), sur l'état actuel des choses, présentées et lues à l'assemblée générale de ce district, le 19 octobre 1789. *Imp. Lumesle*, 1789, in-4°, 44 p. [N. Lb³⁰ 1641.]

Le nom de l'auteur de ces *Réflexions* n'est spécifié que dans l'arrêté approubatif du district.

7739. — District de Saint-Nicolas-du-Charbonnet. Règlement de police, 30 novembre 1789. *Imp. Cailleau. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 3260.]

7740. — Rapport de MM. les commissaires du district de Saint-Nicolas-du-Charbonnet, nommés par l'assemblée générale de ce district pour l'examen d'un mémoire des habitants du quartier Saint-Paul, concernant la retranslation des coches d'eau. (19 avril 1790.) *Imp. des Révolutions de Paris. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1642.]

Signé : CHABOULLÉ, AMÉ et FOURNEL.
Voyez ci-dessus, n° 7673.

7741. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Une députation du district de Saint-Nicolas-du-Charbonnet

ayant été introduite, un de MM. les députés a prononcé le discours suivant... (31 mai 1790.) *Lottin aîné et Lottin de Saint-Germain*, 1790, in-8°, 10 p. [N. Lb³⁰ 4224.]

Au sujet de la prestation de serment de l'abbé Joseph-Marie Gros, curé de Saint-Nicolas-du-Charbonnet et membre de l'Assemblée nationale. Voyez le numéro suivant.

7742. — Discours prononcé par M. LESSORE, au nom du district de Saint-Nicolas-du-Charbonnet, à l'Assemblée nationale. Du 1^{er} juin soir. *Paris, Baudouin. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb²⁹ 689.]

Voyez le numéro précédent.

7743. — District de Saint-Nicolas-du-Charbonnet. Extrait des délibérations de l'Assemblée générale du 4 juin 1790. *Imp. Cailleau. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 3258.]

Arrêté, précédé de curieux considérants, sur la qualité du pain béni qui, à dater du dimanche suivant 6 juin, ne devait être rendu qu'avec du « pain blanc ordinaire, en forme de couronne, du poids de douze livres, sans cierge dessus ». Un extrait des délibérations du 7 juin constate que la cérémonie s'est passée « avec autant de décence que de simplicité ».

7744. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée du bataillon de Saint-Nicolas-du-Charbonnet. (17 juin 1790.) *Imp. Meymac et Cordier*, in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1638.]

Demande de mise en jugement devant le conseil de guerre de la garde nationale du sieur Féral, capitaine des chasseurs du bataillon de Saint-Louis-en-l'Île.

7745. — Rapport fait à l'assemblée générale du district de Saint-Nicolas-du-Charbonnet, relativement à l'Opéra, le 25 juin 1790, par M. LESSORE, l'un des commissaires nommés pour cet objet. *Imp. Cailleau. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁰ 1643.]

7746. — Extrait du procès-verbal des délibérations du bataillon de Saint-Nicolas-du-Charbonnet, 9^e bataillon de la 1^{re} division. Des 12 et 24 décembre 1790. *Imp. Meymac et Cordier*, in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1639.]

Adhésion à un arrêté de la garde nationale d'Auxerre, improuvant la nomination des officiers de la garde nationale par les administrateurs, et à un arrêté du bataillon des Filles-Saint-Thomas, du 24 décembre, relatif au même objet.

§ 52. — District de *Sainte-Opportune*, dit aussi
des *Grands-Augustins*.

(XIII, 1. — 4^e DIVISION, 5^e BATAILLON.)

7747. — Discours prononcé par M. ROUSSEAU, président du district de Sainte-Opportune, le 23 juillet 1789, à l'ouverture de la séance où l'on a nommé les députés du district, à l'Assemblée générale des représentants de la Commune. *Imp. Gueffier. S. d., in-8^o, 3 p.* [Br. M. F. R. 617, 46.]

Eloge funèbre des citoyens morts dans la journée du 14.

7748. — Extrait des délibérations de l'assemblée du district de Sainte-Opportune. Du 3 août 1789. *Imp. Gueffier. S. d., in-8^o, 6 p.* [X. Lb⁴⁰ 383.]

Sur la nécessité de déléguer aux représentants de la Commune le pouvoir de l'unanimité des districts.

7749. — Discours prononcé par MM. du comité de Saint-Merry à l'Assemblée du district de Sainte-Opportune. (10 août 1789.)

Voyez ci-dessus, n^o 7713.

7750. — Extrait des délibérations du district de Sainte-Opportune. Du 24 août 1789. *S. l. n. d., in-8^o, 3 p.* [X. Lb⁴⁰ 384.]

Sur le principe du choix des officiers de la garde nationale.

7751. — Extrait des délibérations de l'assemblée du district de Sainte-Opportune. Du 7 septembre 1789. *S. l. n. d., in-8^o, 8 p.* [X. Lb⁴⁰ 385.]

Considérations au sujet de la nomination de cinq représentants nouveaux par suite de la démission de leurs prédécesseurs.

7752. — District de Sainte-Opportune. Extrait des registres des délibérations du 30 octobre 1789. *Imp. Gueffier. S. d., in-8^o, 6 p.* [X. Lb⁴⁰ 1662.]

Discours de M. VAXOT, commandant du bataillon du district, sur la création d'une garde spéciale de six cents citoyens pour le service particulier de Louis XVI.

7753. — Extrait des délibérations du district de Sainte-Opportune. Du 21 novembre 1789. *Imp. Gueffier. S. d., in-8^o, 7 p.* [X. Lb⁴⁰ 386.]

Rejet de l'arrêté du district des Cordeliers tendant à exiger un nouveau serment des représentants de la Commune.

Voyez ci-dessus, n^o 7079.

7754. — Extrait des registres des délibérations du district de Sainte-Opportune du jeudi 27 mai 1790. *Imp. Gueffier. S. d., in-8^o, 4 p.* [X. Lb⁴⁰ 1663.]

Désaveu des arrêtés des 14 et 17 mai.

7755. — Assemblée générale des députés de l'armée nationale parisienne, séante à l'Hôtel de Ville le mercredi 8 septembre 1790. *S. l. n. d., in-8^o, 7 p.* [Br. M. F. R. 627, 43.]

Adhésion à l'arrêté du 4^e bataillon, 5^e division.

7756. — Extrait des registres des délibérations du bataillon Sainte-Opportune du 20 novembre 1790. *Imp. Gueffier. S. d., in-8^o, 4 p.* [X. Lb⁴⁰ 1664.]

Projet d'adresse à M. de Gouvion, major général de l'armée parisienne, pour l'inviter à retirer sa démission.

7757. — Extrait du registre des délibérations du bataillon de Sainte-Opportune du 23 décembre 1790. *Imp. Gueffier. S. d., in-8^o, 3 p.* [X. Lb⁴⁰ 1665.]

Expulsion du sieur Poissenet, « ci-devant grenadier du bataillon et délégué au pacte fédératif, qui avait manqué sans aucun prétexte valable à cette cérémonie auguste et qui, bien loin de s'être repenti d'une conduite aussi blâmable, s'en était applaudi et glorifié ».

7758. — Remboursement des billets de la Caisse d'Escompte, proposé en motion, par un soldat citoyen au district Sainte-Opportune. *Imp. Labarre. S. d., in-8^o, 8 p.* [X. Lb⁴⁰ 1666.]

7759. — Compte rendu par M. Desmousseaux, l'un des administrateurs municipaux de la ville de Paris, aux citoyens du district de Sainte-Opportune, ses commettants, suivi de réflexions sur la situation présente de la capitale. *Imp. Cailleau. S. d., in-4°, 24 p.* [N. Lb⁴⁰ 387.]

7760. — Plan pour la suppression des billets de la Caisse d'Escompte, proposé en motion par un soldat citoyen au district

Sainte-Opportune. *Imp. Labarre. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 3248.]

Sur l'ex. de la B. N. les mots « soldat citoyen » sont biffés et une note manuscrite ancienne porte en renvoi : « M. CARRÉ DE FONTENILLE, négociant ».

7761. — Les Souhaits patriotiques pour la nouvelle année 1792. *S. l. n. d., in-8°, 14 p.* [N. Lb³⁹ 10374.]

Signé : Par un citoyen de Sainte-Opportune

§ 53. - District de *Saint-Philippe-du-Roule*.

(II, 4. — 6^e DIVISION, 4^e BATAILLON.)

7762. — Discours d'un citoyen noble du district de Saint-Philippe-du-Roule, prononcé au comité dudit district au moment de son élection. (25 juillet 1789.) *Paris, imp. Quillau, 1789, in-4°, 1 f. et 5 p.* [N. Lb⁴⁰ 1645.]

7763. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Philippe-du-Roule du 2 octobre 1789. *Imp. Quillau. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 39.]

Au sujet des subsistances.

7764. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au district du Roule le 7 octobre 1789. *Paris, imp. Quillau, 1789, in-folio plano.* [N. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 38.]

Témoignage de confiance donné à Guignard de Saint-Priest.

7765. — Extrait du registre des délibérations du district de Saint-Philippe-du-Roule en date du 8 octobre 1789. *Paris, imp. Quillau, 1789, in-folio plano.* [N. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 76.]

Mesures d'ordre contre les perturbateurs.

7766. — District de Saint-Philippe-du-Roule. Extrait du registre des délibérations du 5 novembre 1789. *Paris, imp. Quillau, 1789, in-folio plano.* [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 120.]

Arrêté approuvant les mesures de surveillance

prises contre les boulangers et leur faisant diverses injonctions.

7767. — Extrait de la délibération du district de Saint-Philippe-du-Roule, du dimanche 21 février 1790. *Imp. Quillau, 1790 in-8°, 6 p.* [Br. M. F. R. 627, 9.]

Au sujet de l'occupation de la caserne des ci-devant gardes-françaises de la Pépinière par des canoniers recrutés parmi les émigrants de différents régiments qui s'étaient dévoués au service de la patrie. »

7768. — Rapport des commissaires nommés par la commune partielle de Saint-Philippe-du-Roule, pour lui présenter le résultat des motions et débats qui ont eu lieu dans son assemblée générale du mardi 27 avril, relativement à l'instruction que le Châtelet a commencée contre les auteurs des excès commis dans la nuit du 5 au 6 octobre, et pour lui rendre compte des opinions que différents districts ont adoptées à cet égard, ainsi que pour lui proposer un projet d'arrêté sur ces motions, débats et arrêtés. *Paris, imp. Brune, 1790, in-8°, 14 p.* [N. Lb⁴⁰ 364.]

7769. — District de Saint-Philippe-du-Roule. Extrait des délibérations de l'assemblée générale en date du 26 mai 1790. *Imp. Quillau, in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1644.]

Envoi d'une députation chargée de porter à M. de Menou les remerciements du district.

§ 54. — District de *Saint-Roch*.II, 2. — 6^e DIVISION, 10^e BATAILLON.)

7770. — Discours prononcé dans une des dernières assemblées... du district de Saint-Roch, par MULLIN (1789).

Voyez tome 1^{er}, n^o 809.

7771. — Pétition d'un Parisien du district de Saint-Roch. *S. l. n. d.*, in-8^o, 13 p. *B. M. F. R.* 625. 1.]

Projets de réformes.

7772. — Compte rendu aux habitants de la paroisse de Saint-Roch, par M. DEMARIVEAUX, président du district. (Juillet 1789.) *S. l. n. d.*, in-4^o, 13 p. (la dernière non chiffrée.) [X. Lb^{no} 365.]

7773. — Motion faite par M. COITTANT, imprimée par ordre de l'assemblée générale du district Saint-Roch, relativement à la nomination des officiers de la troupe non soldée, le 19 août 1789. *S. l. n. d.*, in-8^o, 7 p. [X. Lb^{no} 366.]

Sur PHILIPPE-EDME COITTANT, rédacteur ou éditeur de l'*Almanach* et du *Tableau des prisons*, voyez tome 1^{er}, n^{os} 4367-4368.

7774. — Discours prononcés dans l'assemblée générale du district de Saint-Roch, le 20 août 1789, après la nomination des officiers des quatre compagnies. *S. l. n. d.*, in-8^o, 7 p. [X. Lb^{no} 367.]

P. 3, discours de M. BILLECOQ, commissaire du district et soldat de la 1^{re} compagnie, P. 6, discours de M. PINCEMAILLE DE LALNOY, commissaire du district et caporal de la 4^e compagnie.

7775. — Discours de M. LAFISSE, président du district de Saint-Roch, prononcé à MM. les ci-devant gardes-françaises, le 4 septembre 1789, jour de leur incorporation et présentation dans l'église de Saint-

Roch, en présence des quatre compagnies non soldées et de la Commune. *Paris, Boulevard. S. d.* in-8^o, 7 p. [X. Lb^{no} 368.]

7776. — Extrait des délibérations du comité d'administration du district de Saint-Roch. Du 9 septembre 1789. *S. l. n. d.*, in-4^o, 1 p. [X. Lb^{no} 1646.]

Publication d'une *Recette pour le riz économique*, recommandée par le curé de Saint-Roch, pour les distributions aux indigents.

7777. — Vœu formé et consacré par la signature de plus de 600 soldats citoyens du bataillon de Saint-Roch, porté, le 24 octobre 1789, à M. le commandant général. *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. [X. Lb^{no} 8029.]

Serment solennel de fidélité et d'obéissance.

7778. — Motion faite à l'Assemblée générale des représentants de la Commune, le 20 novembre 1789, par M. l'abbé FUCHET, l'un des représentants pour le district de Saint-Roch. *S. l. n. d.*, in-8^o, 8 p. — Seconde Motion... sur les droits des représentants du peuple faite à l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, le 25 novembre 1789. *S. l. n. d.*, in-8^o, 16 p. — Troisième Motion... sur les droits des représentants et du peuple dans l'organisation et le régime des municipalités, faites... le 2 décembre 1789. *S. l. n. d.*, in-8^o, 8 p. [X. Lb^{no} 3840-3842.]

Les trois motions sont réunies sous le même cartonnage dans l'ex. de la B. N.

7779. — District de Saint-Roch. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Roch, extraordinairement convoqué le 26 décembre 1789, à quatre heures de relevée, en vertu d'une lettre de M. le maire de Paris. *Imp. Quillau. S. d.*, in-4^o, 8 p. [X. Lb^{no} 369.]

Sur l'étendue du département de Paris.

7780. — Garde nationale parisienne. (7 janvier 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. [X. Lb⁴⁰ 1649.]

Le titre de départ, p. 3, porte : 6^e division, 10^e bataillon de Saint-Roch. *Assemblée de la 1^{re} compagnie. Extrait du registre des délibérations.*

Projet de règlement d'ordre intérieur, suivi (p. 8-14) de la liste des volontaires, avec leurs grades et leurs adresses.

7781. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Roch. Du 1^{er} mars 1790. *Imp. Quillau*, 1790, in-8°, 27 p. [X. Lb⁴⁰ 370.]

Examen du nouveau règlement général pour la municipalité de Paris.

7782. — Extrait du registre des délibérations du comité du district de Saint-Roch. Du 10 mars 1790. *Imp. Guillaume junior*. *S. l.*, in-8°, 7 p. [X. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 36.]

Rectification du récit des obsèques d'un des cent-suisse, publié par la *Chronique de Paris* et apologie du curé de Saint-Roch.

7783. — Discours prononcé par M. LA FISSE, président du district de Saint-Roch, en l'assemblée générale, tenue en l'église des

RR. PP. Jacobins-Saint-Honoré, le 29 mars 1790. *Imp. du Postillon*. *S. l.*, in-8°, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 1650.]

7784. — Extrait du registre des délibérations du comité de Saint-Roch du mercredi 19 mai 1790. *Paris, Boudard*, in-8°, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 1647*.]

Approbation de la lettre de Bailly, en date du 16 mai et blâme de la conduite des mandataires provisoires de la Commune.

7785. — Extrait du registre des délibérations du comité de Saint-Roch. 21 mai 1790. *Paris, Boudard*, in-8°, 2 p. [X. Lb⁴⁰ 1647*.]

Confirmation de l'arrêté précédent.

7786. — District de Saint-Roch. Précis des faits relatifs aux troubles survenus dans la rue Royale, butte Saint-Roch. (Mai 1790.) *Paris, Boudard*. *S. l.*, in-8°, 8 p. [X. Lb⁴⁰ 371.]

7787. — Extrait des registres des délibérations du bataillon de Saint-Roch. Du 6 septembre 1790. *Paris, imp. Cussac*, in-8°, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 1648.]

Discours d'un soldat du bataillon du district sur le patriotisme.

§ 55. — District de Saint-Séverin.

(VIII, 3. — 2^e DIVISION, 5^e BATAILLON.)

7788. — [Motion du district de Saint-Séverin, précédée de la note suivante :] Dans ce jour de deuil et d'armes, les habitants du district de Saint-Séverin ont commis six députés pour faire la motion suivante dans l'assemblée générale de la Commune. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [X. Lb⁴⁰ 1654.]

Projet de création d'une milice citoyenne de 50,000 hommes, dont 12,000 auraient formé la garde particulière du Roi.

7789. — Nouvelle Institution de la garde bourgeoise nationale parisienne, avec les honneurs, prérogatives et récompenses qui doivent lui être accordés, présentée à M. le

marquis de La Fayette. *Lefèvre (imp. V^e Hérisant)*. *S. l.*, in-8°, 8 p. [X. Lb⁴⁰ 1653.]

Signé : Par M. WAUDIN, avocat en Parlement, du district Saint-Séverin.

On lit cette note, p. 1 : « Ce plan d'institution, lu à l'assemblée du district de Saint-Séverin, y a été généralement applaudi. »

7790. — Discours prononcé le 23 juillet 1789, à neuf heures et demie du soir, à M. le marquis de La Fayette, par une députation de la paroisse et du district de Saint-Séverin, pour répondre à une lettre où ce généralissime de la garde citoyenne annonçait sa prochaine démission. — Discours à M. Bailly,

maire de Paris, prononcé par la même députation. *Momoro, S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁹⁰ 372.]

Le second discours est signé KNAPEN fils, de plusieurs académies et sociétés littéraires.

7791. — District et Paroisse de Saint-Séverin. (28 juillet 1789.) *Imp. L. Jorry, S. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb⁹⁰ 373.]

Compte rendu par JOSEPH-AUGUSTE BIZET, ci-devant président des comités et assemblées des paroissiens de Saint-Séverin, de la conduite de ce comité et de sa gestion financière du 13 au 25 juillet.

7792. — District de Saint-Séverin. Assemblée générale. Extrait des délibérations du 9 septembre 1789. *Paris, imp. Quillau, in-4°, 4 p.* [N. Lb⁹⁰ 1651.]

Discussion des cinq premiers titres du plan de municipalité.

7793. — Motion faite au district de Saint-Séverin, pour les citoyens détenus relativement à des motions du Palais-Royal. (27 septembre.) *Imp. Momoro, 1789, in-8°, 8 p.* [N. Lb⁹⁰ 374.]

Signé : FOURRIER.

7794. — District de Saint-Séverin. Extrait des délibérations du district du 2 octobre 1789. *Imp. Quillau, in-4°, 3 p.* [N. Lb⁹⁰ 1652.]

Au sujet des approvisionnements.

7795. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district de Saint-Séverin du 22 décembre 1789. *Imp. Quillau, in-4°, 7 p.* [N. Lb⁹⁰ 1653.]

Protestation contre le décret de l'Assemblée

excluant de la représentation tout citoyen qui ne paye pas une imposition directe d'un marc d'argent.

7796. — Adresse de l'assemblée générale du district de Saint-Séverin à Messieurs du Comité de constitution de l'Assemblée nationale. *Imp. Quillau, S. d. (1790), in-4°, 8 p.* [A. N., D IV^b 250-252.]

Sur la délimitation de la future section comprise entre les districts Saint-Etienne-du-Mont, des Mathurins et de Henri IV.

7797. — Délibération prise dans l'assemblée générale du district de Saint-Séverin, le jeudi 27 mai 1790, et présentée, le 30 suivant, à M. Bailly, maire de la ville de Paris, par M. BABLY, marchand mercier, et M. DUMÉNIL, faïencier, nommés commissaires par ladite assemblée. *Paris, imp. Gelé, S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁹⁰ 376.]

7798. — District Saint-Séverin. Discours prononcé dans l'église Saint-Germain-le-Vieil, en Cité, le mardi 13 juillet 1790, anniversaire de la Révolution, devant le bataillon assemblé, et le mardi 20 du même mois, en présence du comité civil du bataillon et de MM. les députés des départements au Pacte fédératif, par M. LOUIS-FERD.-AMABLE LAMBERT, premier vicaire de la paroisse et aumônier de la garde nationale parisienne. *Paris, imp. Quillau, S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb⁹⁰ 377.]

7799. — Observations du district de Saint-Séverin, au sujet du casernement de sa compagnie soldée. *Paris, imp. Quillau, S. d., in-4°, 8 p.* [N. Lb⁹⁰ 375.]

§ 56. — District de Saint-Victor.

(IV, 3. — 1^{re} DIVISION, 2^e BATAILLON.)

7800. — Cahier du tiers état du district de Saint-Victor (22 avril 1789).

Voyez tome I^{er}, n° 844.

7801. — District de Saint-Victor. Réclamations du district de Saint-Victor, lues à

l'Assemblée générale des représentants de la Commune. *S. l. n. d., in-8°, 35 p.* [Br. M. F. R. 621, 1.]

Contre le sieur Guillotte, inspecteur de police du Marché aux chevaux et du Jardin du Roi, d'abord président du district, puis député à la Ville, et contre les nominations de son fils et de son neveu, l'un comme capitaine de la compagnie du centre, l'autre comme aide-major.

Une note mss. sur l'ex. du British Museum (p. 4-5) porte : « La paie de capitaine de compagnie du centre est de 7 liv. 15 s. 6 d. par jour ou 2,800 liv. par an. La paie d'aide-major de bataillon est de 5 liv. 11 s. 1 d. par jour ou 2,000 liv. par an. »

Voyez ci-dessus, n° 7692 et les trois numéros suivants.

7802. — District de Saint-Victor. Précis de ses réclamations sur la nomination de plusieurs officiers. Lettre-circulaire adressée aux cinquante-neuf autres districts. (7 novembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 32 p. [N. Lb³⁰ 378.]

Affaire des sieurs Guilloite père et fils.

7803. — District de Saint-Victor. Extraits du registre des délibérations. (9 novembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 48 p. [N. Lb³⁰ 1636.]

Contestations au sujet de l'élection de Guilloite père comme chef de bataillon.

7804. — District de Saint-Victor. Extrait du registre des délibérations. (28 novembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-8°, 36 p. [N. Lb³⁰ 379.]

Même affaire.

7805. — De l'influence de la religion sur le patriotisme et la liberté. Discours pour la bénédiction des drapeaux du district de Saint-Victor. Par M. l'abbé CHAIX D'EST-ANGE. *Imp. Valleyre*. 1789, in-8°, 29 p. [N. Lb³⁰ 1637.]

Une note imprimée sous le titre de départ (il n'y a pas de titre) porte : « Ce discours n'a pas

été prononcé, parce que le drapeau n'a été prêt qu'au moment de la bénédiction générale. On a engagé l'auteur à le faire imprimer. »

7806. — Extrait du registre des délibérations de la commune (*sic*) de Saint-Victor. Du 26 mars 1790. *Imp. Chardon*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Mss. fr. nouv. acq., fol. 87.]

Sur la vente des biens ecclésiastiques.

7807. — Bataillon de Saint-Victor. *Imp. Laurens. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 380.]

Motion présentée par un volontaire à l'assemblée, au sujet des funérailles de Mirabeau.

L'auteur demande un deuil de huit jours, un service funèbre à l'église Saint-Victor, des quêtes pour la fondation d'un service annuel et à perpétuité sur l'autel de la patrie au Champ de la Fédération, une souscription pour trois bustes en marbre, etc.

ÉPIGR. :

Sa mort n'est qu'un passage à l'immortalité.

7808. — Extrait des registres de la 1^{re} compagnie du 2^e bataillon de la 1^{re} division, ladite compagnie assemblée pour la nomination de ses officiers et sous-officiers, le 6 juillet 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁰ 10078.]

Discours de LAISNÉ, capitaine.

Sépulcre (District du). — Voyez **Carmélites** et aussi **Saint-Nicolas-des-Champs**.

§ 57. — District de la Sorbonne ou de l'Université.

(XI. 2. — 1^{re} DIVISION, 8^e BATAILLON.)

¶ Pour deux pièces antérieures au 14 juillet, voyez tome 1^{er}, nos 835-836.

7809. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée du district de Sorbonne. *S. l. n. d.* (1789), in-8°.

Motion de M. SERSON-DESMOITIERS, secrétaire du district, au sujet du prompt jugement de M. de Besenval.

7810. — Avis très important. (9 août 1789.) *Paris, Clousier*, in-folio plano oblong. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2696, fol. 166.]

Convocation au lendemain à l'effet de procéder à la nomination définitive des officiers du district.

7811. — Lettre d'un député du district de l'Université (GOULLIART) au président du district de Saint-Laurent. (Septembre 1789.)

Voyez les nos 7627 et 7628 ci-dessus.

7812. — District de Sorbonne. Avis important. *Paris, Clousier*, 1789, in-folio plano oblong. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2696, fol. 167.]

Invitation aux citoyens nécessaire à se faire inscrire chez M. Ferson-Desmottiers, secrétaire du district, pour une distribution quotidienne de riz préparé suivant les procédés de M. le curé de Saint-Roch. (Voyez ci-dessus, n° 7776.)

7813. — District de Sorbonne. *Paris, Clousier*, 1789, in-folio plano oblong. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2696, fol. 168.]

Convocation au 24 septembre, en assemblée générale, « pour une affaire de la plus grande importance ». Malgré la différence de date, il s'agit probablement de l'acte qui fait l'objet du numéro suivant.

7814. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district de l'Université. (26 septembre 1789.) *Imp. Seguy-Thiboust*, in-8°, 42 p. [N. Lb⁹⁰ 1679.]

Protestation contre l'arrêté des représentants de la Commune, portant que le district de l'Université ne sera plus reconnu et que ses députés ne seront plus admis aux séances.

7815. — District de Sorbonne. *Imp. Clousier*, 1789, in-folio plano oblong. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2696, fol. 171.]

Convocation au 1^{er} octobre pour délibérer sur un règlement de discipline militaire particulier aux citoyens du district.

7816. — District de Sorbonne. Extrait des délibérations du 2 octobre 1789. *Paris, Clousier*, 1789, in-folio plano oblong. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2696, fol. 170.]

Modification dans le roulement des tours de garde.

7817. — District de Sorbonne. Avis. *Imp. Clousier*, 1789, in-folio plano oblong. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2696, fol. 172.]

Délivrance à dater du 15 octobre de certificats permettant de retirer les effets engagés au Mont-de-Piété.

7818. — District de Sorbonne. Assemblée extraordinaire et très importante. *Paris,*

Clousier, in-folio plano oblong. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2696, fol. 173.]

Convocation au 17 octobre pour l'élection de huit notables.

7819. — District de Sorbonne. Tableau des personnes composant le comité du district de Sorbonne. 27 octobre 1789. *Imp. Clousier*, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2696, fol. 175.]

7820. — Extrait des registres du comité du district de Sorbonne, du 28 octobre 1789. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁹⁰ 1670.]

Approbation de la loi martiale.

7821. — District de Sorbonne. Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district, du 25 janvier 1790. *Paris, Clousier*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1671.]

P. 3, discours prononcé en l'assemblée générale du district Saint-Honoré, le 26 janvier 1790, par M. GUYNEMER, président du district de Sorbonne.

Félicitations au sujet de la nomination de M. Agasse, comme président du district Saint-Honoré.

7822. — Extrait des délibérations du district de Sorbonne. Du 11 février 1790. *Imp. Clousier*, 1790, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1672.]

Discours de M. MATON, membre du comité, contre la création d'un corps d'artillerie.

7823. — Extrait du registre des délibérations du district de Sorbonne, du 26 mars 1790. *Paris, Clousier. S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2644, fol. 83.]

Adhésion à l'arrêté du district des Mathurins proposant la rédaction d'une Adresse à l'Assemblée pour lui exprimer son entière soumission au décret du 17 mars sur la vente des biens ecclésiastiques. Voyez les nos 6584-6590 et 7250 ci-dessus.

7824. — District de Sorbonne. Assemblée générale du 11 août 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 4 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2643, fol. 30.]

Mesures à prendre contre l'envahissement de Paris par des « étrangers du Midi ».

7825. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du district de la Sor-

bonne, du 4 juin 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1674.]

Désaveu des arrêtés des 14 et 17 mai et envoi d'une députation à Bailly.

7826. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 8^e bataillon de la 1^{re} division de la garde nationale parisienne, du 27 juin 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb³⁰ 9017.]

Affaire du capitaine Féral. (District de Saint-Louis-en-l'Île.)

Voyez, ci-dessus, n° 7657.

7827. — Discours prononcé par M. CHARLES-HENRY SERSON, capitaine dans le bataillon

de Sorbonne, le jour que ce bataillon a donné à dîner à sa compagnie du centre. 5 juillet 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 9069.]

Serment d'obéissance passive à La Fayette.

7828. — Extrait des délibérations du conseil de discipline du 8^e bataillon de la 1^{re} légion. (11 mai 1792.) *Paris, imp. de la Société typographique. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁰ 10374.]

Affaire des sieurs Cabour et Tamisier, expulsés du bataillon des gardes du Roi et réintégrés dans leur ancien bataillon.

§ 58. — District de l'église des *Théatins*.

(III, 4. — 2^e DIVISION, 9^e BATAILLON.)

7829. — Cahier pour le tiers état du district de l'église des Théatins (1789).

Voyez, tome I^{er} n° 813.

7830. — Extrait du registre des délibérations du district des Théatins, du jeudi 28 janvier 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 1675.]

Au sujet des approvisionnements et du transfert des farines à la Halle, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs ou dans tous autres magasins de l'intérieur de Paris autres que l'École militaire.

7831. — District des Théatins. Du jeudi 20 mai 1790. *Imp. Gueffier. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 1676.]

Désaveu des arrêtés des 14 et 17 mai et envoi d'une députation à Bailly.

7832. — Extrait des délibérations du ba-

taillon des Théatins (22 juin 1790). *Imp. Champagnat et Co. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1677.]

Approbation de la conduite de M. Féral, capitaine des chasseurs du bataillon de Saint-Louis-en-l'Île.

7833. — Adresse à la garde nationale parisienne, par un volontaire du 9^e bataillon de la 2^e division.

Proposition d'une collecte en faveur des veuves et des enfants des gardes nationaux tués à Nancy. Voyez tome I^{er}, n° 1872 bis.

7834. — Arrêté du ci-devant bataillon des Théatins, pris le 21 juillet 1791. — Adresse du 9^e bataillon de la 2^e division, ci-devant des Théatins et aujourd'hui du Champ-de-la-Fédération, à ses frères d'armes de l'armée parisienne. Précis des faits qui intéressent le 9^e bataillon de la 2^e division... dans la journée du 17 juillet. *S. l. n. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb³⁰ 1678.]

§ 59. — **District de la Madeleine-de-Tresnel
ou de Popincourt.**

(XII, 3. — 5^e DIVISION, 8^e BATAILLON.)

7835. — District de Tresnel, transféré à Popincourt. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales du district du 8 octobre 1789. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-folio, 4 p. [N. Lb⁴⁹ 1316.]

Discours de M. DUPONS, président du district, sur les événements des 5 et 6 octobre, et projet d'adresse de félicitations à La Fayette.

7836. — District de Popincourt. Extrait du registre des délibérations du comité du district du 12 octobre 1789. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-4^o, 3 p. [N. Lb⁴⁹ 1317.]

Protestation contre les arrêtés des districts de Saint-Philippe-du-Roule et des Feuillants en date des 5 et 9 octobre, proposant de déclarer traître à la patrie quiconque chercherait à sortir de Paris, soit seul, soit avec sa famille et ses effets.

7837. — Arrêté des citoyens soldats et officiers composant le bataillon de Popincourt, dûment et légalement convoqués et assemblés, le 28 octobre 1789. *Paris, imp. V^e Delaquette*, 1789, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁴⁹ 303.]

Observations sur le règlement fait par le comité militaire de l'Hotel de Ville.

7838. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du bataillon de Trainel, dit Popincourt. 8^e de la

5^e division (18 avril 1790). *S. l. n. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁹ 1318.]

Adhésion à l'arrêté du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont.

7839. — « Messieurs, vous avez sûrement été instruits du malheur qui est arrivé le 8 de ce mois à Conllans-Sainte-Honorine... » District de Trenelle. *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. *Br. M. F. R.* 13^e, 47.

Quête en faveur d'un enfant dont la mère, aubergiste à Conflans, avait été tuée par l'imprudence d'un volontaire du bataillon.

Trinité (District de la). — Voyez **Sainte-Élisabeth**.

Université (District de l'). — Voyez **Sorbonne**.

Val-de-Grâce (District du) (VI, 2. — 1^{re} Division, 6^e Bataillon). — Voyez **Saint-Jacques-du-Haut-Pas**.

CHAPITRE VI

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DES SECTIONS

De même que les districts, les quarante-huit sections de Paris ont été classées ici dans l'ordre alphabétique des désignations primitives que leur avait assigné le décret du 22 juin 1790 (sanctionné le 27). La plupart d'entre elles, au cours des événements et selon les fluctuations de l'opinion publique, ont adopté jusqu'à trois ou quatre noms différents, rappelés dans l'intitulé de chaque paragraphe et sous forme de renvois également alphabétiques : ainsi la section du *Marais*, puis de l'*Homme-Armé*, est en réalité celle des *Enfants-Rouges*, la section du *Ponceau* devient celle des *Amis-de-la-Patrie* et les sections de la *Grange-Batelière*, de la *Bibliothèque*, du *Théâtre-Français* et des *Thermes-de-Julien* se placèrent sous le vocable de *Mirabeau*, de *Le Peletier*, de *Marat*, de *Chalier*, de *Beaurepaire*. Après le 9 thermidor et jusqu'au décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) qui fondit les quarante-huit sections en douze arrondissements, beaucoup de ces appellations disparurent spontanément pour faire de nouveau place à celles de 1790 et comme, en dépit de ces transformations apparentes et éphémères, la délimitation territoriale était restée la même, il y avait tout avantage à ne pas morceler sous des rubriques multiples ce qui appartenait au vrai à une seule et unique fraction de l'organisation municipale.

En tête de ce chapitre viennent se placer les numéros suivants qui en constituent les généralités.

7840. — Municipalité de Paris. Procureur de la Commune. 9 mars 1791, in-4^o, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 1183*.]

Envoi aux commissaires des sections d'un arrêté du corps municipal (voy. ci-dessus n^o 5866), prescrivant la réunion des papiers et registres des ci-devant districts, et le recouvrement des effets qui auraient pu y rester en dépôt.

7841. — Tableau pour l'ordre des séances des quarante-huit sections et des sociétés populaires de Paris, pour les trois décades du mois. (24 janvier 1793.) *S. l. n. d.*, in-folio plano [N. Lb⁹⁰ 1682.]

Deux exemplaires de ce tableau sont cartonnés sous la même couverture dans l'ex. de la B. N.

7842. — Section de . . . Le 179 . . . L'an 1^{er} de la République. *S. l. n. d.*, in-4^o plano. [N. Lb⁹⁰ 1683.]

Ordre d'écrou, eu blanc.

7843. — Journal de la municipalité, du département, des districts et des sections de Paris (par BAYARD).

Voyez ci-dessus, n^{os} 5569 et 5570.

7844. — Le Thermomètre de l'opinion publique ou Journal des sections de Paris, par une société de gens de lettres. *Paris, L.-P. Couret*, 1791, in-8^o.

M. Hatin attribue huit numéros à ce journal qui, destiné d'abord uniquement à rendre compte de tout ce qui se passait dans les sections de Paris, ajouta ensuite à cette spécialité, selon le même bibliographe, des variétés politiques et littéraires.

Deschiens possédait quatre numéros du *Thermomètre de l'opinion publique* qui ne figurent ni au catalogue La Bédoyère, ni dans celui de la B. N.; mais la Bibliothèque de l'Arsenal a récemment acquis les cinq premiers numéros de cette feuille (Jo, 20589*, tome II).

D'après un avis répété au verso du titre des

numéros 1 et 2, le journal devait d'abord paraître deux fois par semaine, mais « le temps nécessaire pour rassembler les matériaux adressés par les sections » n'avait pas permis de tenir cet engagement et l'imprimeur y suppléait par le « volume du numéro qui n'aurait pas été si considérable ».

Les communications devaient être adressées soit à L. P. Couret [de Villeneuve], soit au bureau du journal, chez M. de Saint-Agnès, maison du café de Chartres, n° 82.

L'extrême rareté du *Thermomètre du jour* n'engage à donner ici un résumé des cinq numéros appartenant à l'Arsenal.

Tous ont pour épigraphe ces trois vers :

*Tu varias voces, varios et collige sensus;
Omnes nosce tonos; totum discordia concors
Ut fiat i pretiosa dehinc oraacula sumas.*

N° 1 (39 p.). P. 3, *Prospectus de cet ouvrage* réimp., car le journal y est annoncé seulement comme hebdomadaire. P. 11, *Avant-propos*. P. 14, Section de la *Fontaine de Grenelle* (sur la nomination par voie de scrutin aux places du corps municipal, sur les dangers de l'émigration et sur le service de la garde nationale). P. 18, Section des *Quatre-Nations* (sur les précautions à prendre en vue de la formation de corps indépendants). P. 19, Section de *Mauconseil* (sur l'émission de petits assignats). *Id.*, Section des *Quatre-Nations* (arrêté relatif au paiement des droits d'entrée dans les villes jusqu'au 1^{er} mai). P. 20, Même section. *Discours de M. ALEXANDRE ROYER sur les dangers que courent les citoyens en négligeant de se rendre aux assemblées générales des sections*. P. 24, Section des *Gravilliers* (rapport des commissaires de la section sur l'affaire de la Chapelle et *Observations* du rédacteur; adhésion à un arrêté de la section du Luxembourg touchant la publicité des séances de la municipalité; affaires diverses). P. 29, Section des *Quatre-Nations* (surveillance des prisonniers détenus à l'Abbaye à la suite de l'affaire du 28 février, dite des « Chevaliers du poignard »). P. 32, Section des *Gravilliers*, 11 mars (envoi quotidien de quatre commissaires aux Tuileries pour prendre des nouvelles de la santé du Roi). *Id.*, *Variétés* (sur le prétendu enlèvement du Dauphin et sur l'échauffourée de Vincennes). P. 35, *Journal du laboureur*, par Le Quinio, député extraordinaire du Morbihan (extrait et examen du prospectus).

N° II (39 p.). P. 3, Section des *Gravilliers*, 11 mars (affaires diverses). P. 8, Section des *Quatre-Nations*, 18 mars (dénonciation des négligences commises par la municipalité dans l'inspection de l'affaire du 28 février; examen d'une lettre du département des travaux publics sur la nomination des chefs d'atelier). P. 18, Section de *Sainte-Genève*, 19 mars (examen et discussion de la même lettre). P. 14, Section des *Quatre-Nations*, 7 mars (plaintes contre le refus de la municipalité de convoquer la section à l'effet de délibérer sur la distribution des em-

ploiés dans les divers bureaux de l'administration). P. 18, *L'Administration de l'hôtel royal des Invalides dénoncée aux sections de Paris* (curieux). P. 29, *Variétés* (requête présentée par les sujets de l'électeur de Mayence et du margrave de Bade pour le prier de refuser asile aux émigrants; nouveaux détails sur la conjuration du 28 février; appel à la modération à propos du bruit de la prise de Landau par M. de Condé; mort d'une femme enceinte renversée par un chien danois qui courait devant un carrosse; nécessité pour le Roi de reprendre les exercices violents auxquels il était habitué; réflexions sur la fin prochaine des tyrannies royales, « magistrales », ministérielles, politiques et militaires).

N° III (40 p.). Section des *Quatre-Nations*, 7 mars (délibération sur un arrêté de la municipalité en date du 22 janvier, fixant les frais de bureau accordés aux sections; dénonciation de conciliabules tenus chez M. de la Roche-Aymon, au palais abbatial de Saint-Germain; réception d'une députation de la Société des Jeunes Amis de la Liberté et de M. Roussineau, premier curé électif de la paroisse Saint-Germain-des-Près). P. 8, Section de la *Halle-aud-Ble* (règlement adopté pour la lecture et l'explication des décrets de l'Assemblée nationale). P. 11, Section des *Thermes-de-Julien*, 22 mars (enquête sur l'affaire du 28 février). P. 13, Section de *Sainte-Genève*, 21 mars (motion d'un membre réclamant de Vauvilliers et de Boncerf la reddition de leurs comptes). P. 16, Section des *Gravilliers* (réception d'une pierre de la Bastille offerte par Palloy. P. 18, *Variétés*. Lettre de LE QUINIO (en réponse aux critiques du rédacteur. Voyez ci-dessus le n° I) et nouvelles observations de celui-ci). P. 24, la *Démocratie de Montesquieu* (citations commentées de ses œuvres). P. 37, Section des *Quatre-Nations*, (arrêté en faveur de l'émission de 10 millions de petits assignats et remarques du rédacteur).

N° IV (35 p.). P. 3, Section de *Sainte-Genève*, *Reflexions sur le danger du commerce de l'argent*, présentées par M. BLIX, citoyen de la section. P. 8, Section de l'*Hôtel-de-Ville*, 3 avril, *Discours* prononcé par M. LE ROI, lors l'installation de M. Chevalier, curé de Saint-Gervais, et réflexions du rédacteur. P. 13, Destitution de M. de Milly, premier secrétaire du parquet, et conflit qu'elle provoque. P. 19, Section des *Gravilliers* (affaires diverses). P. 22-23, Lettre de M. JULY, secrétaire-greffier de la section de l'*Hôtel-de-Ville*, et de M. PATRY, juge de paix de la section du Poncau, au rédacteur. P. 24, Section *Sainte-Genève*, 19 avril (délibération sur le voyage du Roi à Saint-Cloud). P. 34, *Variétés* (extraits d'une brochure intitulée : *Etrennes patriotiques*; dénonciation de chapelles particulières desservies par des prêtres refractaires et des excès commis par les jockeys du duc d'Orléans).

N° V (46 p.). P. 3, Section des *Gravilliers*, 22 avril (protestation contre la démission de La Fayette, affaires diverses). P. 6, Section de la *Croix-Rouge* (mesures d'ordre contre les carrosses,

cabriolets, voitures, chevaux s'écartant de la chaussée; dénonciation des notaires relatant dans leurs actes des qualités prosrites par les décrets de l'Assemblée nationale et réflexions du rédacteur à ce sujet. P. 13, Section de Sainte-Genève, 29 avril (protestation contre le licenciement des grenadiers du bataillon de l'Oratoire). P. 15, Discours de M. PLUVINET, lieutenant des grenadiers du bataillon volontaire de Saint-Nicolas-des-Champs, sur l'organisation définitive de la garde nationale. P. 24, Sur le monopole du numéraire. P. 25, Variétés, Réfutation du *Mémoire de Calonne contre le décret rendu le 14 février 1791 par l'Assemblée sois-disant nationale* (sur l'aliénation du domaine de Fenétrange et l'indemnité du fief de Prê-Paulin en faveur de M. de Polignac). P. 41, *Du Régiment de Condé-infanterie*. P. 45, Projet de remplacement de Montmorin, ministre des affaires étrangères, par Choiseul-Gouffier. P. 46, Dan-

ger du désarmement des habitants des Hautes et Basses-Alpes; projet d'un canal de Paris à la mer, formé par une société de citoyens de Dieppe.

Le rédacteur du *Thermomètre* était PIERRE-NICOLAS COSTE, dit COSTE D'ARNOBAT, né à Bayonne en 1732, mort à l'Hôtel des Invalides le 2 mars 1810. Il a lui-même réclaté la paternité de ce journal dans une demande de secours adressée à la Convention (24 nivôse an III (13 janvier 1795) et apostillée par son compatriote Garat. [A. N. F¹⁷ 1211]. Selon Coste, le *Thermomètre* aurait duré un an.

Amis de la Patrie (Section des. — Voy. Ponceau.

§ 1. — Section des Arcis (1790-1813).

Eglise Saint-Jean-en-Grève.

1,800 citoyens actifs.)

7845. — Section des Arcis. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 1791. *Paris, imp. Millet. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 1690.]

Arrêté relatif aux subsistances.

7846. — Section des Arcis. Extrait de la délibération de l'assemblée générale du 8 novembre 1791. *Paris, imp. Millet. S. d., in-4°, 1 p.* [N. Lb⁵⁰ 1691.]

Sur le remplacement par un « papier unique » des billets de confiance actuellement en circulation.

7847. — Liberté, égalité, ou la mort. Adresse de la section des Arcis à la Convention nationale, présentée le 29 mai 1793. *Paris, imp. Millet. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 1693.]

Contre les Girondins.

7848. — Dernier Mot de PHUEN, juge de paix de la section des Arcis, adopté à l'unanimité par l'assemblée générale de ladite section, le 2 juin 1793, pour être présenté à la Convention nationale, envoyé

aux quarante-sept autres sections et aux sociétés populaires. *Paris, imp. Millet. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 1694.]

Contre les Girondins.

7849. — Liberté, égalité, ou la mort. Section des Arcis. Pétition à la Convention nationale (14 août 1793.) *Paris, imp. Millet. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 1695.]

Mesures à décréter en vue du salut de la patrie.

7850. — Section des Arcis. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale. Séances des 25, 26, 27 et 28 août et 1^{er} et 2 septembre 1793. *Paris, imp. Millet, in-4°, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 1692.]

Arrêté déclarant que le citoyen Lépine père a perdu la confiance de la section pour avoir fait nommer son fils à une place de commissaire dans les départements, sans avoir justifié de certificat de civisme de son fils mineur, et pour s'être fait adjuer des biens nationaux dont il était administrateur, contrairement aux prescriptions de la loi.

7851. — Liberté, égalité, ou la mort.

Section des Arcis. Pétition à la Convention nationale (29 août 1793). *Paris, imp. Millet. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 1696.]

Mesures à prendre en vue de l'épuration du personnel administratif résumées par cette formule : « Le républicanisme ou l'exclusion de toutes les places. »

7852. — Avis du citoyen PHULPIN, juge de paix de la section des Arcis, à ses frères composant les comités révolutionnaires et à tous les républicains. (Paris, 24 vendémiaire an II-15 octobre 1793.) *S. l. n. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴¹ 3393.]

Contre les arrestations précipitées et arbitraires.

7853. — Section des Arcis. Discours prononcé dans la section des Arcis, par PHULPIN, ... pour l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, martyrs de la liberté, le jour de la 3^e décade du mois brumaire an II (20 novembre 1793). *Imp. Millet. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 1697.]

Voyez les deux numéros suivants.

7854. — Section des Arcis. Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, dans ladite section, le 30 brumaire an II (20 novembre 1793). *Paris, imp. Millet. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb³⁰ 1698.]

7855. — Section des Arcis. Discours prononcé par le jeune citoyen CLAUDE LAMY, âgé de douze ans, élève des écoles gratuites de la section des Arcis, le jour de la fête civique de l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier, célébrée le 30 brumaire an II (20 novembre 1793). *Imp. Millet. S. d., in-8°, 8 p.* [Br. M. F. R. 313, 5.]

Autre discours par JEAN POINSARD, âgé de onze ans, à l'occasion d'un drapeau neuf procuré par la section aux élèves; couplets chantés par les citoyens Jean Langlois et Michel Bernard, tous deux âgés de douze ans et demi, et un *Hymne* patriotique sur un air nouveau « par un Républicain ». A l'ex. du British Museum sont annexés d'autres couplets chantés le même jour, signés LEMAIRE (in-8°, 4 p. non ch.).

7856. — La Section des Arcis formée en assemblée primaire à ses frères d'armes de toutes les armées de la République. *Imp. Demonville. S. d. (1795), in-8°, 2 p.* [R. AD. XVI, 72.]

Félicitations et témoignages de gratitude.

7857. — Assemblée primaire. Section des Arcis, séance du 21 fructidor an III (7 septembre 1795). *Imp. Demonville. S. d., in-8°, 4 p.* [R. AD. XVI, 71.]

Rejet des lois des 5 et 13 fructidor.

§ 2. — Section de l'Arsenal (1790-1812).

Église Saint-Louis-la-Culture.

1,400 citoyens actifs.)

7858. — Extrait du cahier des délibérations de l'assemblée générale de la section de l'Arsenal du 19 avril 1790. *Imp. N.-M. Dunaha. S. d., in-4°, 4 p.* [P. 10065*.]

Arrêté en faveur du sieur Gaudot, capitaine de la 2^e compagnie du bataillon. Sur Gaudot, voyez la quatrième partie de la *Bibliographie*.

7859. — Comité de bienfaisance établi par l'assemblée générale de la section de

l'Arsenal le 7 novembre 1790. *S. l. n. d., in-4°, 3 p.* [P. 10065*.]

Appel à la générosité publique.

7860. — Section de l'Arsenal. Extrait des registres des délibérations des assemblées générales du 14 novembre 1790. *Imp. par les Enfants-Aveugles, in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 1699.]

Contre le duel.

7861. — Section de l' Arsenal. Extrait des délibérations des assemblées générales du 25 janvier 1791. *Imp. de la rue Notre-Dame-des-Victoires*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1700.]

Contre les chasseurs des barrières (à propos de l'affaire de la Chapelle; voyez ci-dessus, nos 5836-5848) et contre le transfert du club des Amis de la Monarchie au Vauxhall d'été.

7862. — Discours patriotique, prononcé le 8 mai, par M. BRUGIÈRE, curé de Saint-Paul, sur l'ordonnance de M. Juigné, cidevant archevêque de Paris, imprimé à la sollicitation de l'assemblée générale de la section de l' Arsenal. (9 mars 1791.) *Paris, Bourgeois, rue aux Fers, à la Tête-Noire, et chez tous les marchands de nouveautés*, 1791, in-8°, 30 p. [N. Lb⁴⁰ 391.]

7863. — Procès-verbal de l'assemblée générale de la section de l' Arsenal. Du 27 septembre 1791. *Paris, imp. Millet. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1701.]

Mesures à prendre pour l'organisation du bataillon.

7864. — Section de l' Arsenal. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale, du 28 septembre 1791. *Paris, imp. Millet. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1702.]

Approbation de l'arrêté de la municipalité, daté de la veille, touchant la constatation de la mauvaise qualité des blés et farines.

7865. — Pétition prononcée à l'Assemblée nationale par les citoyens de la section de l' Arsenal, le 11 décembre 1791, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Le³⁹ 3, X, n° 5 bis.]

Contre la pétition du directoire du Département de Paris.

Voyez ci-dessus, nos 6003-6014.

7866. — Section de l' Arsenal. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 juin 1792. *Paris, imp. Millet. S. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1703.]

Arrêté réclamant un décret aux termes duquel les propriétaires seraient tenus de déclarer tous les trois mois les noms, surnoms, âges et professions de leurs locataires.

7867. — Adresse de la section de l' Arsenal

à l'Assemblée nationale. (3 août 1792.) *S. l. n. d.*, in-folio, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 392.]

Protestation d'attachement à la Constitution et de respect pour les autorités.

7868. — Éloge civique des patriotes morts pour la liberté et l'égalité, depuis le commencement de la Révolution, prononcé à Paris, en l'assemblée de la section de l' Arsenal, le 26 mars 1793, par THÉODORE GIOT, vice-président de ladite section. *Imp. des Enfants-Aveugles. S. d.*, in-8°, 4 f. et 31 p. [N. Lb⁴⁰ 1708.]

Le titre de départ, p. 1, porte en plus : *Eloge civique... prononcé dans l'église paroissiale de Saint-Paul, en présence d'une députation de la Convention nationale, du Département, de la Commune, du Corps électoral, des Jacobins, des Défenseurs de la République une et indivisible et autres Sociétés populaires, les citoyens Labretèche et La Vigne invités...*

7869. — Section de l' Arsenal. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale permanente tenue en l'église Saint-Paul. Séance du 8 mai 1793. *Imp. des Enfants-Aveugles*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1704.]

Motion d'un citoyen et arrêté conforme sur les certificats de résidence à exiger des cidevant nobles et autres ennemis de la Révolution.

7870. — Oflrande volontaire faite par la 16^e compagnie du bataillon de l' Arsenal pour l'expédition de nos frères d'armes à la Vendée. *Imp. des Sourds-Muets*, 6 juin 1793, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3143.]

7871. — Inauguration des bustes de Marat, Le Pelletier et autres martyrs de la liberté, par la section de l' Arsenal, dans l'enceinte de l'institution nationale des Enfants Aveugles. 10^e primaire an II (30 novembre 1793). *Imprimé à l'institution des Enfants-Aveugles*, 1793, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1709.]

P. 2, couplets sur l'air du vaudeville du *Maréchal ferrant*, par AVISSE, aveugle de l'institution nationale. P. 3, autres couplets sur le même air, par CARAFFE, président de la section de l' Arsenal.

7872. — Discours des citoyens HENRI, HYARDIN et LORDEREAU, volontaires au bataillon de l' Arsenal, imprimé par ordre de

l'assemblée. — Discours prononcé à l'assemblée générale de la section de l'Arsenal, relatif aux soldats citoyens de retour des frontières et au mode d'effectuer leur remplacement dans la forme qui convient à un peuple libre, par le citoyen VILLENEUVE. *Paris, imp. de la rue du Roi-de-Sicile. S. d., in-8°, 41 p.* [N. Lb⁴⁰ 1707.]

7873. — Adresse de la section de l'Arsenal à la Convention nationale. *Imp. des Enfants-Aveugles, près l'Arsenal. S. d. (1793), in-8°, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 393.]

A l'effet de renvoyer la convocation des assemblées primaires après la paix.

7874. — Section de l'Arsenal. *Imp. de l'état-major général de la force armée parisienne. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 3226.]

Invitation à dénoncer les anciens fonctionnaires publics et à fournir des renseignements sur la conduite de divers citoyens aux séances des 24, 25 et 26 mai 1793.

7875. — Liberté. Égalité. Section de l'Arsenal. Avis important. *Paris, de la ci-devant imprimerie des Sourds-Muets. S. d., in-folio plano* [N. Lb⁴⁰ 3227.]

Sur la déclaration à faire, conformément à la loi du 13 vendémiaire, touchant les sommes, effets ou marchandises provenant de recettes extraordinaires.

7876. — Unité, fraternité. Section de l'Arsenal. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du 20 ventôse an III (10 mars 1795). *Paris, imp. de l'état-major général de la force armée parisienne, in-8°, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 1705*.]

Adoption d'une motion du citoyen LEVACHER-DUPLESSIS, tendant à communiquer aux autres sections toutes les mesures d'intérêt général et de salut public adoptées par la section.

7877. — Unité, Fraternité. Section de l'Arsenal. Extrait des registres des délibérations... du 20 ventôse an III (10 mars

1795). *Paris, imp. de l'état-major général de la force armée parisienne. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 1705*.]

Motion d'un citoyen en l'honneur du 9 thermidor et des devoirs que cette journée imposait aux républicains.

7878. — Liberté, égalité. Section de l'Arsenal. Extrait des registres des assemblées générales, du 20 ventôse an III (10 mars 1795). *Paris, imp. de l'état-major général de la force armée parisienne, in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴⁰ 1706.]

Nomination d'une commission de douze membres, chargée d'examiner la conduite politique des citoyens ayant exercé des fonctions publiques, depuis le mois d'avril 1793 jusqu'an 9 thermidor, et de prendre connaissance de toutes les pièces nécessaires ainsi que des procès-verbaux des séances de la section.

7879. — Arrestations et désarmements de la section de l'Arsenal, en vertu de la loi du 1^{er} prairial. *Imp. de la rue du Bacq. S. d., in-4°, 38 p.* [N. Lb⁴⁰ 1710.]

Le titre de départ, page 3, porte : *Arrêté générale de l'assemblée de la section de l'Arsenal, sur les traductions au Comité de sûreté générale, et désarmements par elle ordonnés dans les séances extraordinaires des 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 prairial an III (24-30 mai 1795).*

7880. — Section de l'Arsenal. Extrait du registre des assemblées primaires du 23 fructidor an III (9 septembre 1795). *Paris, imp. de la rue du Bac. S. d., in-folio plano.* [N. Mss., fr. nouv. acq. 2696, fol. 34.]

Protestation contre l'article 2 du décret du 21 fructidor (sur les conflits d'attributions judiciaires et administratives).

7881. — Déclaration de l'assemblée primaire de la section de l'Arsenal. Séance du 8 vendémiaire an IV (29 septembre 1795). *S. l. n. d., in-4°, 6 p.* [R. AD. XVI, 71.]

Protestation contre les illégalités commises par la Convention touchant le recensement des votes sur les décrets des 5 et 13 fructidor.

§ 3. — Section de *Beaubourg* (1790-1792).Section de la *Réunion* (1793-1812). — Quartier *Sainte-Avoye* (1813).*Eglise Saint-Merry.*

(2,300 citoyens actifs.)

7882. — Section de la rue *Beaubourg*. Extrait des délibérations des assemblées générales... du 31 janvier 1791. *Imp. V^e De-laquette*. S. d., in-8°, 8 p. [P. 10065*.]

Contre les menées du club des Amis de la constitution monarchique.

7883. — (Projet de bons des sections de la ville de Paris, présenté par un électeur de la section *Beaubourg* à l'assemblée électorale, le 15 février 1791, et commençant par ces mots :) Messieurs, une assemblée extraordinaire à ma section... S. l. n. d., in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 9717.]

7884. — Section de la rue *Beaubourg*. *Imp. de la Caisse d'épargne*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2109.]

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *Extrait du registre des assemblées générales de la section du 20 octobre 1791.*

Sur la substitution d'un « papier municipal » unique aux billets émis par des compagnies ou des particuliers.

7885. — Section de la rue *Beaubourg*. Compte rendu aux citoyens de la section. *Paris, imp. de la Caisse d'épargne*. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 2112.]

Recettes et dépenses de la commission de bienfaisance.

7886. — Adresse à l'Assemblée nationale. 11 décembre 1791. S. l. n. d., in-8°, 14 p. [N. Lb³⁹ 10345.]

Signée : Par un citoyen de la section de *Beaubourg*.

Pour réclamer l'émission de bons de 10, 20 et 40 sous jusqu'à concurrence de 60 millions.

7887. — Section de la rue *Beaubourg*. Extrait du registre des procès-verbaux des

assemblées générales du 6 février 1792. *Paris, imp. de la rue des Nonaindières*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 2110.]

En faveur de la réintégration des gardes-françaises dans les bataillons de la garde nationale.

7888. — Projet (16 avril 1792). S. l. n. d., in-4°, 4 p. [P. 10065*.]

Programme d'une fête en l'honneur de Désilles, de Simonneau et de la Constitution de 1791.

7889. — Section *Beaubourg*. Extrait de la délibération en assemblée générale de la section du 13 avril 1792... S. l. n. d., in-4°, 1 p. [A. N., C¹⁹⁷; 16044.]

Pour inviter la municipalité à retirer à la fête en l'honneur des soldats de Châteaueux « tout caractère public et national », et, par suite, à rapporter son arrêté de ce jour interdisant le port d'armes et la circulation des voitures.

7890. — Section de la rue *Beaubourg*. Extrait de la délibération du comité du 30 mai 1792. *Paris, imp. de la rue des Nonaindières*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2111.]

Sur la motion des architectes Molinos et Legendre, auteurs du plan de la fête funèbre en l'honneur de Simonneau (voyez tome 1^{er}, nos 3202-3212), ouverture d'une souscription pour subvenir aux frais de cette cérémonie dont la section de la rue *Beaubourg* avait pris l'initiative.

7891. — Adresse à l'Assemblée nationale, par un citoyen de la section de *Beaubourg* (23 août 1792).

Voyez tome 1^{er}, n° 3339.

Envoi d'un assignat de 200 livres comme contribution aux frais de la guerre.

7892. — Section de la Réunion, ci-devant Beaubourg. Extrait des délibérations de l'assemblée générale du 18 septembre 1792. *Imp. Limotin. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 2098.]

En faveur de la censure des députés par les assemblées primaires.

7893. — Convention nationale. Adresse de la section de la rue Beaubourg, actuellement section de la Réunion, imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements. (24 novembre-2 décembre 1792.) *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 2441.]

Sur les mesures à prendre à l'égard des volontaires qui regagneraient leurs foyers avant la conclusion de la paix.

7894. — Convention nationale. Adresse de la section de la Réunion du 22 février 1793. Imprimée par ordre de la Convention nationale, envoyée aux quatre-vingt-cinq départements. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Le³⁸ 195.]

Le décret rendu la veille fixait à 12,800 hommes la quotité du département de Paris pour la défense de la République, soit 166 hommes par section. Celle de la Réunion présentait 220 volontaires armés et équipés. Voyez le numéro suivant.

7895. — Convention nationale. Adresse des députés de la section de la Réunion à la Convention nationale, imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux quatre-vingt-six départements et aux armées, et à chacun des 220 volontaires qui ont défilé dans le sein de l'Assemblée. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 2435.]

Chacun de ces volontaires avait reçu deux chemises, deux paires de bas, deux paires de souliers et 10 livres pour se fournir d'un sabre, que la section ne pouvait se charger de leur procurer « en nature ».

7896. — Convention nationale. Adresse du citoyen GRENIER, vice-président de la section de la Réunion, imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux départements (18 mars 1793). *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 2431.]

Invitation à oublier les ressentiments particuliers pour ne songer qu'au salut de la patrie.

7897. — Proclamation aux citoyens de la section de la Réunion, le 2 mai 1793. *Imp. Bibliographique et de la section. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 2100.]

Enrôlements volontaires pour la Vendée.

7898. — Section de la Réunion. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée de la section de la Réunion, tenante à Saint-Médéric. Du jeudi 16 mai 1793. *Imp. Bibliographique. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3138.]

Règlement adopté pour les enrôlements volontaires.

7899. — Convention nationale. Adresse des canonniers de la section de la Réunion à la Convention nationale, suivie de la Réponse du président. Séance du 17 mai 1793. Imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux départements. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 8 p.

Bibliothèque de M. Frédéric Masson.

7900. — Convention nationale. Adresse des canonniers de la section de la Réunion à la Convention nationale, suivie de la Réponse du président. Séance du 17 mai 1793, l'an II de la République. Imprimées par ordre de la Convention nationale et envoyées aux départements. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Le³⁸ 2436.]

Serment de fidélité à la patrie et à la République.

7901. — Section de la Réunion. Extrait des minutes des délibérations de l'assemblée générale permanente séante à Saint-Médéric. Séance du 13 juillet 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 18 p. [N. Lb⁵⁰ 2099.]

Lecture et adoption d'un mémoire du citoyen DIDOT sur les subsistances.

7902. — Section de la Réunion. Discours prononcé par le jeune citoyen CLAUDE LAMY, âgé de douze ans, élève des écoles gratuites de la section des Arcis, le 7 brumaire an II (28 octobre 1793), dans le temple de la Réunion, à la fête civique pour l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier.

Paris, imp. Millet. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2101.]

P. 3-4, *Hymne civique des Versaillais*, par le citoyen DELAIEUX (chanté, selon l'extrait du procès-verbal, par le citoyen Maroteau). Voyez le n° 7855 ci-dessus.

7903. — Section de la Réunion, du 10^e jour de frimaire an II (30 novembre 1793). Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale en la séance dudit jour. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 617, 26.]

Règlement des réunions décadaires dans le temple de la Liberté et de l'Égalité (Sainte-Marguerite, selon M. Paul Lacombe).

7904. — Extrait des minutes de l'assemblée générale de la section de la Réunion, (30 frimaire an II-20 décembre 1793.) S. l. n. d., in-folio plano.

Lecture et publication d'une adresse des citoyens des États-Unis d'Amérique, signée : JAM. SWAN, M. LACNEWORTH, J. BLACKDEN, JOEL BARLOW.

7905. — Section de la Réunion. Règlement provisoire fait en conseil général militaire extraordinaire, le nonidi 19 floréal (8 mai 1794), tant pour les citoyens de garde au quartier ou en service extraordinaire que

pour les citoyens remplaçants. Imp. Delaquette. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3177.]

7906. — Liberté, égalité. Section de la Réunion. Comité civil. Membres de la commission des citoyens. Imp. Limodin. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3243.]

Noms et adresses des commissaires chargés de recevoir les plaintes de ceux qui ont eu à subir des malversations.

L'ex. de la B. N. porte cette note ancienne : « Lu à la commission le 9 nivôse an III (29 décembre 1794), J.-P. LE DRU, secrétaire. »

7907. — Procès-verbal de la séance tenue par l'assemblée générale de la section de la Réunion, le décadi 20 pluviôse an III (8 février 1795). Imp. Bibliographique. S. d., in-8°, 38 p. [Br. M. F. R. 617, 25.]

P. 1, examen d'une lettre du citoyen PÉLIGOT, juge de paix, qui avait perdu la confiance de la section. P. 7, adresse présentée par la section de la Réunion à la Convention nationale. P. 13, rapport de la commission nommée par l'assemblée générale de la section de la Réunion, sur les crimes commis par les membres de l'ancien comité révolutionnaire, leurs adjoints, fauteurs et adhérents.

Beaurepaire (Section).—Voyez Thermes-de-Julien.

§ 4. — Section de la Bibliothèque (1790-1792).

Section de 1792 (1792). — Section *Lepelletier* (1793-1813). — *Église des Filles-Saint-Thomas.*

(1,500 citoyens actifs.)

7908. — Section de la Bibliothèque. Liste des citoyens éligibles, inscrits jusqu'à l'époque du 10 août 1790. — Liste des citoyens électeurs inscrits jusqu'à l'époque du 10 août 1790. Paris, imp. Potier de Lille, 1790, in-4°, 18 et 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1719.]

7909. — Discours prononcé à la section de la Bibliothèque, dans son assemblée générale du 24 octobre 1790, sur la ques-

tion du renvoi des ministres, par J.-P. BASSOR, un des électeurs de cette section. Imprimé par ordre de cette assemblée. Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 30 p. [N. Lb⁴⁰ 399.]

Voyez le numéro suivant.

7910. — Arrêtés de la section de la Bibliothèque concernant la question du renvoi des ministres, pris en assemblée générale,

le 24 octobre 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1720.]

En faveur de ce renvoi.

7911. — Extrait des registres de l'assemblée générale tenue en l'église des Filles-Saint-Thomas du mardi 30 novembre 1790. *Imp. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 3187.]

Adhésion à un arrêté de la section de la Halle-aux-Blés touchant la diminution du prix de la viande, du bois et du charbon.

7912. — Extrait des registres de l'assemblée générale tenue en l'église des Filles-Saint-Thomas, du 30 novembre 1790. *Paris, imp. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 9 p. [N. Lb⁴⁰ 1721.]

Affaire du sieur Bosque, avocat à Tabago (1788), victime des mauvais traitements que lui avait infligés le sieur Jobal, commandant par intérim de Tabago, en l'absence de M. de Dillon. L'exposé des faits (p. 2-7) est suivi d'une délibération tendant à provoquer une démarche collective des sections auprès de l'assemblée, pour y réclamer la punition de Jobal et une indemnité pour Bosque.

Voyez le numéro suivant.

7913. — Rapport fait en l'assemblée de MM. les commissaires de la majorité des sections de Paris, sur l'affaire de Tabago, réunis à l'invitation de celle de la Bibliothèque. (29 décembre 1790.) *Imp. Pellier. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 401.]

Signé (p. 16), DESVIETX, commissaire de la section des Postes, rapporteur.

7914. — Section de la Bibliothèque. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1722.]

Arrêté du 25 janvier 1791, en faveur de la permanence des sections jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique.

7915. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de la Bibliothèque, 26 janvier 1791. *Imp. L. Potier de Lille, 1791*, in-8°, 2 p. [P. 10065*.]

Confirmation de l'arrêté pris la veille.

7916. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de la Bibliothèque, 28 janvier 1791. *Imp.*

L. Potier de Lille, 1791, in-8°, 2 p. [P. 10065*.]

Au sujet de la construction d'un local pour les pompes de la section.

7917. — Opinion de M. BACON, électeur du département de Paris, prononcée et adoptée dans l'assemblée générale de la section de la Bibliothèque, le 24 mars 1791, sur le but qu'il faut donner aux travaux publics. *Imp. Vezard et Le Normand. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 402.]

En faveur du canal de Paris proposé par Brullée.

7918. — Discours prononcé le 24 mars 1791, dans l'église des Filles-Saint-Thomas, pendant la cérémonie ordonnée par la section de la Bibliothèque, pour la convalescence du Roi, par M. l'abbé SAINT-MARTIN, aumônier général de la garde nationale parisienne et vicaire de M. l'évêque métropolitain de Paris. Imprimé par ordre de l'assemblée générale de la section, tenue en la séance dudit jour, six heures de relevée. *Imp. L. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 10 p. [N. Lb⁴⁰ 403.]

ÉPIGR. :

Quid verum atque decens euro et rogo, et omnis in hoc sum.
HORAT.

7919. — Arrêté pris à l'unanimité par l'assemblée générale de la section de la Bibliothèque, le 19 avril 1791, sur les propositions faites par le directoire du département à toutes les sections de Paris. *Imp. L. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 404.]

Pour réclamer l'éloignement des prêtres réfractaires et autres ennemis de la Constitution qui entourent le Roi.

7920. — A Monsieur de La Fayette, au nom du comité de la Bibliothèque et du bataillon dit des Filles-Saint-Thomas, 3^e bataillon de la 6^e division, en conséquence des arrêtés pris hier 21 du présent mois, tant par le bataillon que par l'assemblée générale. (22 avril 1791.) *Imp. Potier de Lille, 1791*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1723.]

Serment de fidélité et d'obéissance.

7921. — Opinion de M. BACON, sur l'état de détresse où se trouvent les citoyens de la capitale, par le défaut de numéraire, et sur les moyens d'y remédier. *Imp. L. Potier de Lille*, 1791, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 405.]

Précédé de l'Extrait des délibérations de la section de la Bibliothèque, relatif au même sujet, en date du 3 mai 1791.

Sur la prompt fabrication de la monnaie de billon provenant de la fonte des cloches.

7922. — Second Avis aux citoyens. (23 mai 1791.) *Imp. Pottier de Lille. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 424.]

Au sujet de l'échange des assignats de 50 livres pour de l'argent comptant. P. 3-4, liste des signataires.

Le premier avis, signé par M. DE BRY, administrateur du département de Paris, trésorier de la Caisse patriotique de la section de la Bibliothèque, avait été affiché le 19 du même mois.

7923. — Adresse présentée à l'Assemblée nationale par un citoyen de la section de la Bibliothèque sur le danger de l'émission des assignats au-dessous de 5 livres (15 décembre 1791.) *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 5617.]

Signée : PÉPIN, homme de loi.
Voyez le numéro suivant.

7924. — Pétition au Roi. (19 décembre 1791.) *De l'imprimerie celtère. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10357.]

Signée : PÉPIN, homme de loi. P. 5, Copie de l'Adresse présentée à l'Assemblée nationale par M. PÉPIN.

Voyez le numéro précédent.

7925. — Pétition au département de Paris, par les citoyens soldats de la section de la Bibliothèque (14 février 1792). *S. l. n. d.*, in-4°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 406.]

Contre la seconde fête en l'honneur des soldats de Châteaueux.

7926. — Section de la Bibliothèque. Arrêté portant désaveu de l'adresse au Corps législatif, pour la déchéance du Roi, à laquelle ladite section n'a eu aucune part. Du vendredi 3 août 1792, à dix heures et demie du soir. *S. l. n. d.*, in-4° plano. [N. Lb⁴⁰ 407.]

7927. — Rapport fait à l'assemblée générale de la section de Mil sept cent quatre-vingt-douze, ci-devant la Bibliothèque, par les commissaires nommés en l'assemblée générale du 12 août 1792, à l'effet de prendre tous les renseignements et faire les recherches nécessaires sur la conduite du bataillon, en particulier des grenadiers des ci-devant Filles-Saint-Thomas, et dont l'impression est ordonnée par arrêté du 10 août. *Imp. A. Bailleul. S. d.* [1814 ?], in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 466.]

Signé : VERGNE, CHRÉTIEN, DELFIEUX, THOMÉ, commissaires, et suivi de ce Nota : « Ce rapport a été imprimé en 1792 chez A. J. Gorsas, rue Tiquetonne, n° 74. »

Voyez le numéro suivant.

7928. — Notice historique sur la compagnie de grenadiers des Filles-Saint-Thomas. *Imp. Mame frères*, 1814, in-8°, 1 f. et 27 p.

Armes royales en fleuron sur le titre.

Cette notice, destinée à rappeler le « bon esprit » qui animait le bataillon des Filles-Saint-Thomas et son « dévouement sans bornes à Louis XVI et à son auguste famille », renferme (p. 3) une nouvelle réimpression du rapport mentionné dans le numéro précédent. P. 42, la liste des soldats du bataillon condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire. P. 18, des Couplets chantés à la réunion des grenadiers et autres membres du bataillon des Filles-Saint-Thomas dans un banquet, le 20 juin 1814 (air du *Maréchal ferrant*), signés : DE TOURNAY, grenadier, membre du Caveau moderne. P. 22, une lettre du maréchal Lefèvre, duc de Dantzig, annonçant que Louis XVIII accordait la décoration du Lys aux soldats du bataillon auxquels l'âge et les infirmités ne permettaient plus un service actif. P. 23, Liste des grenadiers des Filles-Saint-Thomas encore existant.

Bibliothèque de M. Frédéric Masson.

7929. — Adresse de la section de la Bibliothèque à l'Assemblée nationale. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Le³³ 3, X, n° 93.]

Signée COLLOT D'HERBOIS, président.

Pour réclamer la création d'un hôpital où tous les blessés de la glorieuse journée (du 10 août) seraient réunis, et le changement de nom de bataillon des Filles-Saint-Thomas en celui de bataillon de la Bibliothèque.

7930. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée primaire de la section de 1792, en date du 5 octobre (1792). *Imp. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1963.]

A l'effet de réclamer pour tout citoyen, « même en état de domesticité », âgé de vingt-et-un ans et habitant la section, le droit de voter dans les assemblées primaires.

7931. — Section de 1793. Liberté, égalité. L'an 1^{er} de la République française. Extrait des registres de l'assemblée générale et permanente de la section de 1792, en date du dimanche 21 octobre. *Imp. Potier de Lille, 1792*, in-8°, 6 p. [*Br. M.*, F. R. 617, 5.]

Motion tendant à ce que tout citoyen incarcéré antérieurement à la journée du 10 et inclusivement jusqu'au 20 (août), « pour des causes que notre régénération exigeait impérieusement », soit mis en liberté et que leurs oppresseurs subissent la peine qu'ils ont justement méritée.

7932. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente de la section de 1792, le 18 décembre 1792. *Imp. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1964.]

Sur le mode de présentation des candidats à l'assemblée électorale.

7933. — Extrait des registres des procès-verbaux des délibérations de l'assemblée générale et permanente de la section de 1792. (13 janvier-3 février 1793.) *Imp. Potier de Lille*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1965.]

(13 janvier) délibérations sur les désordres commis à Rouen; (18, 19 et 26 janvier) sur les certificats de civisme; (26 janvier) approbation de la motion d'un citoyen demandant qu'il fut planté au Champ de la Fraternité quatre-vingt-quatre arbres en pleine racine autour de l'autel de la Liberté et portant le nom de chacun des départements; (3 février) sur le maintien des membres de la Commune élus par la section.

7934. — Section de 1792. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente, en date du 10 février 1793. *Imp. Potier de Lille*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1966*.]

1^o Motion tendant à obtenir que le Dauphin fut séparé de sa mère et de sa tante.

2^o Plainte d'un citoyen sur la négligence apportée par les commissaires des sections lorsqu'il s'agissait de travailler en commun au

bonheur de la République; il ne s'y trouvait presque jamais que les représentants de treize à quatorze sections.

7935. — Discours prononcé par le citoyen HYVER, président de l'assemblée générale de la section de 1792, à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté, le 3 mars 1793. *Imp. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1968.]

7936. — L'union, canonniers... (10 juin 1793.) *Imp. Potier de Lille, imprimeur de la section de 1792. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3169.]

Proclamation signée LAMERLIÈRE, J.-J. BOREL, MAILLARD, commissaires.

7937. — Section de 1792. Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale du 5 juillet 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1967.]

Dénonciation au comité de sûreté générale de la section des militaires qui circulaient dans Paris, au lieu d'être à leur poste.

7938. — Section de 1792. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente... le 13 juillet 1793. *Imp. L. Potier de Lille, 1793*, in-folio plano oblong. [N. Lb⁴⁰ 1966*.]

Annulation de la décision du 11 nommant deux commissaires pour se rendre dans le département de l'Eure et protestation contre l'imputation d'avoir, le même jour, entendu la lecture du manifeste de Wimpffen que la section « aurait rejeté avec horreur ».

7939. — Section armée de 1792, 4^e légion, 4^e section, 6^e compagnie, l'an II de la République. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 19 août 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 467.]

Sur le renouvellement des officiers et des sous-officiers.

7940. — Discours prononcé à la section Le Pelletier lors de l'inauguration des bustes de Le Pelletier et Marat, par HYVER, président de l'assemblée primaire pour l'acceptation de la Constitution, membre du comité de surveillance révolutionnaire.

(30 vendémiaire an II-21 octobre 1793.)
S. l. n. d., in-8°, 13 p. [N. Lb³⁰ 449.]

J'indique le nombre des pages d'après la monographie de Marat, par Quérard et Ch. Brunet (*Le Quérard*, tome II, 1856, p. 500). Je n'ai pu voir l'ex. de la B. N.

7941. — Discours prononcé aux Champs-Élysées, pour l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, devant les membres nommés par la Convention, le département, toutes les autorités constituées et les sociétés populaires pour assister à cette cérémonie, par FRANÇOIS LEGALL, sans-culotte bas-breton, le décadi 10 brumaire an II (31 octobre 1793). *Imp. Brasseur*. S. d., in-8°, 16 p. [N. Lb³⁰ 1899.]

Imprimé par ordre de la section Lepelletier.

7942. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section Lepelletier, le 23 brumaire an II (13 novembre 1793). *Imp. Potier*. S. d., in-8°, 2 p. [N. Lb³⁰ 1897.]

L'assemblée déclare à l'unanimité ne reconnaître d'autre religion que celle de la Raison et de la Vérité.

7943. — Discours prononcés par DESFIEUX, président de la section Lepelletier, le jour de l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier. S. l. n. d., in-8°, 44 p. [N. Lb³⁰ 1898.]

Discours prononcés à la place des Piques, au Carrousel et à la section.

7944. — Discours sur le fanatisme, fait et prononcé par le citoyen ANTOINE-CHARLES DUMESNIL, dans le temple de la Raison de la section Lepelletier, le 30 nivôse (19 janvier 1794). *Rue Neuve-des-Petits-Champs*,

vis-à-vis celle de Chabannois, n° 128. S. d., in-8°, 1 f. et 12 p. [N. Lb³⁰ 1900.]

Suivi de l'*Hymne à la Liberté*, du même auteur, exécuté le même jour par des artistes des trois théâtres des rues Favart, Feydeau et Louvois.

7945. — Rapport fait en assemblée générale de la section Lepelletier, le 30 pluviôse, l'an III (18 février 1795), sur les membres de l'ancien comité révolutionnaire de ladite section. S. l. n. d., in-8°, 22 p. [N. Lb³⁰ 1901.]

7946. — Adresse de la section Lepelletier à la Convention nationale. *Paris, imp. de la République, prairial an III*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 450.]

Pour demander la déportation des députés arrêtés après la journée du 12 germinal et celle de Chrétien, ex-juré du tribunal révolutionnaire acquitté par suite d'une « ruse infernale ».

7947. — Extrait du rapport fait à l'assemblée de la section Lepelletier, par les commissaires chargés d'examiner les papiers de l'ancien comité révolutionnaire et de rendre compte du résultat de leurs recherches sur les dénonciations et leurs auteurs. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section Lepelletier, le 20 messidor an III de la République. (8 juillet 1795.) S. l. n. d., in-42, 3 p. [N. Lb³⁰ 451.]

7948. — Discours prononcé dans la séance de l'assemblée primaire de la section Lepelletier. Du 29 fructidor [an III-13 septembre 1795.] *De l'imprimerie du Courrier universel*. S. d., in 8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 40.]

Bon Conseil (Section). — Voyez **Mauconseil**.

§ 5. — Section de Bondy (1790-1815).

Quartier de la Porte-Saint-Martin (1814). — *Egiso des Recollets*.

(1,400 citoyens actifs.)

7949. — Section de Bondy. Extrait du procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 8 juillet 1790. *Imp. L. Potier de Lille*. S. d., in-4°, 2 p. [A. N., C. 199, n° 160³⁵.]

Arrêté invitant, sur la pétition des vétérans,

la municipalité de Paris à faire enlever toutes les statues, « sauf celles élevées par la reconnaissance et le patriotisme ».

7950. — Section de Bondy. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du

12 août 1790. *Paris, imp. L. Potier de Lille. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 409.]

Protestation contre l'adresse présentée par la Commune à l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir la diminution des impôts et octrois.

7951. — Section de Bondy. Extrait du procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 17 novembre 1790. *Imp. L. Potier de Lille, in-4°, 25 p.* [X. Lb³⁰ 1734*.]

Rapport de LOCRÉ, président de la section. Examen d'un mémoire du sieur Kornmann, au sujet des vexations que lui aurait infligées un commissaire au Chatelet, les gardes nationaux requis pour prêter main-forte. Voyez le numéro suivant.

7952. — Observations d'un ami de l'ordre sur un rapport fait à l'assemblée générale de la section de Bondy, le 17 novembre 1790. *S. l. n. d., in-8°, 40 p.* [X. Lb³⁰ 9548.]

Réponse à une brochure du président de la section de Bondy sur l'étendue du pouvoir municipal, et particulièrement du maire, sur la force publique.

Dans la première partie, l'auteur discute les moyens de droit invoqués par le fameux Kornmann contre un abus de pouvoir dont il prétendait être victime relativement à l'exécution de l'arrêt qui l'avait débouté; dans la seconde partie, il examine quel usage on doit faire de la force publique, par quel ordre elle se doit mouvoir, et si le maire seul dans Paris a le droit de la mouvoir.

7953. — Section de Bonne-Nouvelle. Extrait du registre des délibérations du comité du 20 décembre 1790. *S. l. n. d., in-4°, 2 p.* [P. 10065*.]

Dénonciation des abus commis dans les ateliers de charité.

7954. — Section de Bondy. Extrait du procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 30 décembre 1790. *Imp. L. Potier de Lille, 1791, in-4°, 4 p.* [X. Lb³⁰ 1734*.]

Dénonciation des menées du club des Amis de la constitution monarchique.

7955. — Section de Bondy. Extrait du procès-verbal... du 30 décembre 1790. *Imp. L. Potier de Lille, 1791, in-4°, 4 p.* [X. Lb³⁰ 1731*.]

Exclusion de M. Hamelin, commandant du bataillon, et de trois autres officiers, de toutes

assemblées de la section, à raison de leur affiliation au club des Amis de la constitution monarchique.

Voyez les deux numéros suivants.

7956. — Discours de M. HAMELIN, commandant du bataillon des Récollets, et prononcé par lui à l'assemblée de sa section (Bondy). (3 janvier 1791.) *Imp. Quillau, in-4°, 4 p.* [X. Lb⁴⁰ 409.]

Justification de sa conduite et résumé apologétique de ses actes depuis le début de la Révolution.

7957. — Section de Bondy. Procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 3 janvier 1791. — Mémoire en forme de plainte que présente la compagnie du centre du bataillon des Récollets, d'après un arrêté pris à l'instant à l'assemblée générale de la section de Bondy. *Imp. Potier de Lille, 1791, in-4°, 41 p.* [X. Lb⁴⁰ 1736.]

Le Mémoire en forme de plainte commence p. 6.

7958. — Rapport fait par M. HAMELIN, commandant du bataillon des Récollets, à l'état-major général, de ce qui lui est arrivé dans la section de Bondy. (3 janvier 1791.) *Imp. Quillau. S. d., in-4°, 7 p.* [R. AD. XVI, 69.]

Compte rendu des violences exercées contre l'auteur de ce Rapport, au sujet d'une accusation de séquestration de cartouches.

7959. — Adresse de la section de Bondy à la municipalité de Paris (20 janvier 1791). *Imp. de la Feuille du jour. S. d., in-4°, 45 p.* [Y. Lb⁴⁰ 1735. — P. 10065*.]

L'ex. de la B. N. est incomplet des pages 9 et suivantes.

Affaire du commandant Hamelin.

7960. — Dénonciation faite à la Commune par la section de Bondy. Le 22 janvier 1791. *Paris, imp. la Feuille du jour, 1791, in-4°, 8 p.* [X. Lb⁴⁰ 410.]

Contre le sieur Mondot, capitaine du bataillon des Récollets, accusé de détournements.

7961. — Rapport fait à l'assemblée générale de la section de Bondy, le 24 mai 1792, par les commissaires nommés pour examiner les questions relatives à l'organisation de la police de Paris, et arrêté pris

en conséquence. *S. l. n. d.*, in-4°, 28 p. [N. Lb⁴⁰ 1737.]

7962. — Extrait du registre des délibérations de la section de Bondy, du 7 novembre 1792, l'an 1^{er} de la République française. Imprimé et envoyé aux départements et aux armées, par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Le³⁷ 2 B, 2.]

Signé : FOLLOT, président; MARLÉE, secrétaire-greffier.

Procès-verbal de la réunion fraternelle des citoyens de la section de Bondy à leurs frères des départements casernés fanbourg Saint-Martin et rue de Bondy, et discours prononcés à cette occasion.

7963. — Le Dernier Mot de la section de Bondy aux insoucians. *Imp. de la section de Bondy. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3228.]

Au sujet des citoyens qui refusent d'assister aux assemblées générales ou d'accepter des fonctions publiques.

7964. — Déclaration et principes de l'assemblée primaire de la section de Bondy, du 5 vendémiaire an IV (27 septembre 1795). *Imp. de la section de Bondy, an IV*, in-4°, 4 p. [R. AD. XVI, 71.]

Protestation contre les dates d'ouverture et de fermeture des assemblées primaires.

§ 6. — Section *Bonne-Nouvelle* (1790-1813).

Église Bonne-Nouvelle.

(1,600 citoyens actifs.)

7965. — Projet de la contribution à lever sur les propriétaires fonciers et les citoyens de la section de Bonne-Nouvelle, pour remplir les engagements que la section a contractés envers les volontaires qui partent pour l'expédition de la Vendée. *Imp. Hébert et Marquet. S. d.*, in-8°, 8 p. [P. 10065*.]

7966. — Adresse des citoyens volontaires de la section de Bonne-Nouvelle partant pour les frontières, à leurs concitoyens. *Imp. de la rue Neuve-de-l'Égalité. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1739.]

Signée : GRIMON, au nom de tous ses camarades. [15 mars 1793.]

Imprimé par ordre de la section.

7967. — Adresse aux Français sur la nécessité d'une prochaine réunion, prononcée à l'assemblée générale de la section de Bonne-Nouvelle, par le citoyen JAULT, l'un de ses représentants à la Commune. (22 juin 1793). *Imp. Hébert et Marquet. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1740.]

7968. — Projet d'une nouvelle nomenclature des rues de l'arrondissement de la section de Bonne-Nouvelle, suivi de quel-

ques vers républicains, par le citoyen JAULT, membre de la Commune de Paris et du comité de vérification de la guerre (10 brumaire an II-31 octobre 1793). *Imp. de la Cour des Miracles. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1741.]

P. 3-6, Notes historiques sur la nouvelle nomenclature des rues ci-dessus désignées.

7969. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de Bonne-Nouvelle. Du 20^e jour du deuxième mois de l'an II de la République (10 novembre 1793). *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 411.]

Arrêté prescrivant l'ouverture d'un cours de morale publique dans le temple de la Raison. L'ex. de la B. N. porte les signatures autographes des membres du bureau.

7970. — Discours philosophique sur la liberté et la nécessité de baser l'éducation sur un calendrier des vertus dignes de la République, prononcé dans le temple de la Raison, le 10^e jour du troisième mois de l'an II (30 novembre 1793), par le citoyen JAULT, électeur de 1792, membre de la Commune de Paris, de la Société des Beaux-

Arts et du comité de vérification de la guerre. *S. l. n. d.*, in-8°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 1742.]

Imprimé par ordre de la section Bonne-Nouvelle.

7971. — Discours sur l'instruction publique et l'avantage qu'apporterait aux mœurs l'établissement d'une fête morale dans chaque section, canton ou commune de la République, prononcé dans le temple de la Raison, le 10^e jour du mois pluies (*sic*), l'an II (29 janvier 1794), par le citoyen JAULT, membre de la Commune de Paris, de la Société populaire et républicaine des arts et du comité de vérification de la guerre. Imprimé par ordre de l'assemblée générale de la section de Bonne-Nouvelle. *Imp. de la Société typographique des trois amis. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1743.]

7972. — Entretiens d'un citoyen de Philadelphie, arrivé récemment en France, et d'un républicain français, qui a servi sous Washington, lors de la guerre des États-Unis d'Amérique, par le citoyen MAURIN, employé aux affaires étrangères. *S. l. n. d.*, in-8°, 32 p. [N. Lb⁴⁰ 1743.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *prononcés au temple de la Raison de la section de Bonne-Nouvelle, les décadis 10, 20, 30 pluviôse et 20 ventôse de l'an II* (30 janvier, 8 et 18 février et 10 mars 1794).

7973. — Discours sur l'aristocratie muscadine, les jardins de luxe, et la nécessité de borner au simple nécessaire le nombre des animaux domestiques, pour éviter la peste et les maladies épidémiques, lu dans le temple de la Raison et en assemblée générale de la section de Bonne-Nouvelle, par le citoyen JAULT, artiste, membre de la Commune de Paris. *Imp. de la Société typographique des trois amis. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 1744.]

ÉPIGR. :

Il ne faut s'étonner de rien,
Il n'est qu'un pas du mal au bien.

P. 11, *Vauderille des deux petits montagnards*, chanté dans le temple de la section Bonne-Nouvelle, par le citoyen LEFÈVRE, artiste de l'Opéra. A la suite, *Couplets patriotiques*, par LÉONIDAS LATOURNELLE, vétéran de la sec-

tion, chantés par le citoyen Dubut, de la même section, dans le temple de la Raison, le 30 germinal an II (19 avril 1794).

7974. — Section de Bonne-Nouvelle. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 20 thermidor an II (7 août 1794). *Imp. Tremblay. in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1730.]

En faveur de la relaxation des « suspects » et contre les oppresseurs des patriotes.

7975. — Projet d'adresse aux armées. *Paris. imp. Cretot. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴¹ 5010.]

Signé : BOURDON, président ; CHERET, secrétaire, de la section de Bonne-Nouvelle.

7976. — La Section de Bonne-Nouvelle à toutes les sections et autorités constituées de la Commune de Paris. Précis des actes arbitraires, vexatoires et tyranniques exercés par l'ancien comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle, avec toutes les pièces à l'appui. In-4°. [N. Lb⁴⁰ 1746.]

L'ex. de la B. N. est incomplet des pages 5 et suivantes.

7977. — Pièces et Déclarations contre l'ancien comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle extraites de divers procès-verbaux de l'assemblée générale, conformément à son arrêté du 10 ventôse an III (28 février 1795). *Imp. Cretot. S. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 3100.]

Bonnet-Rouge et de la **Liberté** (Section du). — Voyez **Croix-Rouge**.

Brutus (Section del. — Voyez **Fontaine-Montmorency**.

Butte-des-Moulins (Section de la). — Voyez **Palais-Royal**.

Chalier (Section). — Voyez **Thermes-de-Julien**.

§ 7. — Section des Champs-Élysées.

Chapelle Saint-Nicolas-du-Raule.

(900 citoyens actifs.)

7978. — Discours prononcé après la prestation de serment des électeurs de la section des Champs-Élysées, par M. PASTORET, maître des requêtes, l'un des électeurs, le 17 octobre 1790. *Imp. Nationale*, 1790, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 429.]

7979. — Section des Champs-Élysées. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du 25 janvier 1791. *Imp. Langlois fils. S. d.*, in-4°, 4 p. [A. S.]

L'ex. des Archives de la Seine est couvert de corrections manuscrites. Affaire de la Chapelle. Dénonciations des menées du club monarchique. Distribution d'armes et de poudre aux soldats de la garde nationale.

7980. — Rapport des commissaires envoyés à Versailles par la section des Champs-Élysées, le 31 janvier 1791. *Imp. Langlois. S. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1770.]

Au sujet des bruits d'évasion de la famille royale, la section avait délégué cinq commissaires (Garin, Levasseur, Rousseau, Duguet, Le Legard), chargés de vérifier les faits dénoncés au club des Jacobins. Ce rapport, très curieux, décrit l'état général du château, les appartements « de l'épouse du Roi », les écuries des deux souverains, du comte d'Artois et des gardes du corps et conclut par l'expression de la sécurité la plus complète.

7981. — Extrait du registre des délibérations de la section des Champs-Élysées, en date du 30 mars 1791. *Imp. Langlois*, 1791, in-4°, 3 p. [Br. M. F. R. 12°, 11.]

Refus d'envoyer un député au comité de surveillance chargé d'instruire l'affaire de Vincennes.

Voyez tome I^{er}, nos 2072-2089.

7982. — Section des Champs-Élysées. Adresse de la section des Champs-Élysées au Conseil général de la Commune, arrêtée dans une assemblée de cent vingt-huit ci-

toyens, le 23 avril 1792, et présentée le jeudi 26 dudit mois, par une députation de vingt membres. *Imp. Langlois*, 1792, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 618, 11.]

Félicitations sur l'arrêt du 19.

7983. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section des Champs-Élysées (20 mai 1792). *Imp. de la section des Champs-Élysées. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1767*.]

Protestation contre divers actes du Conseil général de la Commune et notamment contre la nomination d'un commandant général de la garde nationale.

7984. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section des Champs-Élysées. 5 septembre 1792. *Imp. de la section des Champs-Élysées. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1767*.]

Réclamation de PASTORET contre l'insertion de son nom sur une liste d'électeurs du club de la Sainte-Chapelle.

7985. — Section des Champs-Élysées. Extrait du registre des délibérations. 27 septembre 1792. *Imp. de la section des Champs-Élysées. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1769*.]

La section réclame l'impression des comptes des mandataires de la Commune et non leur simple audition.

7986. — Section des Champs-Élysées. Extrait du registre des délibérations du 3 octobre 1792. *Imp. de la section des Champs-Élysées. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1769*.]

Arrêté sur la mise en délibération par les sections du mode de votation qui convient le mieux à la liberté des administrés pour le choix de leurs administrateurs civils.

7987. — Réponse de la section des Champs-Élysées à l'adresse des administrateurs du département de l'Isère aux quarante-huit sections de Paris. *Imp. de la section des Champs-Élysées*. S. d. (1792), in-4°. 4 p. [A. S.].

La pièce à laquelle ce titre fait allusion est intitulée : *Adresse du Conseil général du département de l'Isère aux quarante-huit sections de Paris*. 3 novembre 1792. Grenoble, J. Cuchet. S. d., in-4°, 3 p.

7988. — Section des Champs-Élysées. Extrait du registre des délibérations. 4 novembre 1792. *Imp. de la section des Champs-Élysées*. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1769*.]

Refus d'envoyer les canons de la section à l'armée du Nord.

7989. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale et permanente de la section des Champs-Élysées. 17 décembre an I (1792). *Imp. de la section des Champs-Élysées*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1766*.]

Protestation contre le décret rendu la veille portant bannissement de tous les membres de la famille de Louis Capet, « trop doux pour les grands criminels de cette race » et injuste dans son application envers des innocents.

7990. — Adresse des sans-culottes de la section des Champs-Élysées, arrêtée dans l'assemblée générale du 30 décembre 1792, pour être présentée au Conseil général de la Commune. *Imp. de la section des Champs-Élysées*. S. d., in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1771.]

Protestation contre les arrêtés « dictés par un esprit machiavélique et désorganisateur » colportés dans diverses sections et qui ne sont pas autrement spécifiés. Voyez le numéro suivant.

7991. — Convention nationale. Adresse de la section des Champs-Élysées, arrêtée dans l'assemblée générale du 30 décembre, pour être présentée au Conseil général de la Commune. Imprimée par ordre de la Convention nationale, et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements et aux quarante-huit sections. *Imp. Nationale*. S. d., in-8°, 3 p. [N. Le³⁸ 78.]

Même pièce que la précédente.

7992. — Discours prononcé à l'assemblée

générale de la section des Champs-Élysées, par le citoyen RAVOISÉ, membre de la section, le 19 février 1793, an II. *Imp. de la section*. S. d., in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 10⁷, 39.]

Projet de construction d'un bâtiment destiné aux séances de la section.

7993. — Convention nationale. Adresse de la section des Champs-Élysées, ainsi que la réponse, insertion au bulletin et affiche dans Paris. Séance du 20 mai 1793, an II de la République. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 260.]

Rappel des sacrifices faits par la section pour l'armement des volontaires; vœux pour la proclamation d'une constitution républicaine et pour l'organisation définitive de la municipalité de Paris.

7994. — Section des Champs-Élysées. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale. 2 juin 1793. *Imp. de la section des Champs-Élysées*. S. d., in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1769.]

Appel à l'union par le président (LAMAIGNÈRE) au moment de son élection.

7995. — Section des Champs-Élysées. Discours prononcé par le citoyen RAILLARD, président du comité de bienfaisance, à la séance du samedi 21 septembre 1793 et adressé aux citoyennes appelées à cette séance. *Paris, imp. Guérin*. S. d., in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1772.]

7996. — Section des Champs-Élysées. Adresse à la Convention nationale S. l. n. d., in-4°, 3 p.

Invitation à la fête funèbre célébrée en l'honneur de Marat et de Le Peletier, le 10 du second mois de l'ère républicaine.

7997. — Décrets (n° 1939) de la Convention nationale du 4 frimaire an II (24 novembre 1793) qui déclarent que les sections des Tuileries et des Champs-Élysées de la Commune de Paris ont bien mérité de la patrie en demandant la punition des jeunes gens de leurs bataillons qui l'ont trahie. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre, an II*, in-4°, 3 p. [R. AD. XVI, 70.]

Voyez ci-dessus. n°s 6941-6942.

7998. — Section des Champs-Élysées. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale. 29 germinal an III (9 avril 1795). Paris, imp. des Champs-Élysées, in-folio plano.

Rapport du comité civil de la section sur le tumulte provoqué le 13 germinal par le passage des députés conduits au château de Ham et réponse du président de la Convention à cette communication.

7999. — Adresse de la section des Champs-Élysées à la Convention nationale. Arrêtée

en l'assemblée générale, dans la séance du 10 fructidor de l'an III (27 août 1795). Paris, imp. du Journal du matin de la République française, l'an III, in-8°, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 1773.]

Cité (Section de la). — Voyez **Notre-Dame**.

Contrat-Social (Section du). — Voyez **Postes**.

§ 8. — Section de la Croix-Rouge (1790-1792).

Section du **Bonnet-Rouge** ou de la **Liberté** (1793). — Section de l'**Ouest** (1794-1812). — Quartier **Saint-Thomas-d'Aquin** (1813). — Église des **Prémontrés**.

(1,600 citoyens actifs.)

8000. — Liste des citoyens actifs de la section de la Croix-Rouge. S. l. n. d., in-4°, 25 p. [N. Lb⁴⁰ 1788.]

Par ordre alphabétique. Professions et adresses.

8001. — Section de la Croix-Rouge. Rapport des commissaires chargés d'examiner le recensement des traitements des officiers municipaux, fait au Conseil de ville. (21 août 1790.) S. l. n. d., in-4°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1785.]

8002. — Section de la Croix-Rouge. Du 12 novembre 1790. S. l. n. d., in-4°, 3 p. [A. S.]

Sur le refus de Bailly, de présider la députation des commissaires des sections chargés de réclamer le renvoi des ministres.

8003. — Section de la Croix-Rouge. Extrait du registre des arrêtés et décisions du comité de la section de la Croix-Rouge. Du 30 décembre 1790. S. l. n. d., in-4°, 3 p. [R. AD. XVI, 69.]

Protestation contre l'arrêté de la municipalité portant dénonciation de l'imprimé intitulé : *Arrêté pris par les vainqueurs de la Bastille*. Voyez ci-dessus, n° 6913.

8004. — Section de la Croix-Rouge. Extrait du registre aux délibérations de l'assemblée générale de la section. 4 février 1791. S. l. n. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1783.]

Protestation contre le cartel de duel adressé à M. de Rochambeau par M. de Sainte-Luce.

8005. — Extrait des registres des délibérations... de la section de la Croix-Rouge. 15 février 1791. S. l. n. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1783.]

Dénonciation au procureur de la Commune d'une Adresse aux paroissiens de Saint-Sulpice et d'une Pétition des paroissiens de Saint-Sulpice à l'Assemblée nationale. Voyez la troisième partie de ce travail.

8006. — Section de la Croix-Rouge. Assemblée générale du 22 février 1791. S. l. n. d., in-folio plano. [A. S.]

Refus du secours proposé par le Club monarchique.

8007. — Section de la Croix-Rouge. Extrait du registre aux délibérations des assemblées générales... Du 22 février 1791. S. l. n. d., in-4°, 7 p. [A. S.]

Sur les frais de bureau alloués par la municipalité aux sections.

8008. — Section de la Croix-Rouge. Extrait du registre aux délibérations .. du 25 février 1790. *S. l. n. d.*, in-4^o, 1 p. [A. S.]

Dénonciation au Comité des recherches de Mesdames tantes du Roi et des chasseurs du Hainaut qui jamaient leur escorte, pour avoir forcé les portes de Moret, le dimanche 30 février au matin. Voyez tome 1^{er}, n^o 2058.

8009. — Section de la Croix-Rouge. Extrait du registre aux délibérations des assemblées générales de la section de la Croix-Rouge. Du jeudi 28 avril 1791. *Paris. S. d.*, in-4^o, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 436.]

Au sujet du licenciement de la compagnie de grenadiers de la 6^e division (Oratoire).

8010. — Section de la Croix-Rouge. Extrait des registres des arrêtés et discussions du comité de la section. Du 30 mai 1791. *Paris, imp. Seguy-Thiboust. S. d.*, in-4^o, 3 p. [A. S.]

Projet de pétition au directoire du Département, afin d'obtenir une marque distinctive pour les commissaires de section.

8011. — Pétition adressée à l'Assemblée nationale législative, le 1^{er} octobre 1791. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano.

Signée : par un citoyen actif de la section de la Croix-Rouge. L'ex. de la collection Rondonneau porte la signature manuscrite de LAMBERT, de Toulon.

Sur la protection des Français à l'étranger, par réciprocité de celle que la Constitution garantissait aux étrangers domiciliés en France.

8012. — A l'Assemblée nationale. Pétition des citoyens de la section de la Croix-Rouge en faveur des anciens gardes-françaises. (29 janvier 1792.) *Paris, imp. X.-H. Nyon. S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1787.]

8013. — Section de la Croix-Rouge. Extrait du registre des arrêtés et discussions du comité de la section. 4 mars 1792. *Imp. Seguy-Thiboust*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1784.]

Adhésion à la réduction à 48 bataillons des 60 bataillons de la garde nationale.

8014. — Adresse des citoyens de la section de la Croix-Rouge, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale et l'envoi aux quatre-

vingt-trois départements. *Imp. National. S. d.*, in-8^o, 2 p. [N. Le³³ 3 X, n^o 36.]

Félicitations au sujet de la création du camp sous Paris.

8015. — Adresse de la section de la Croix-Rouge à l'Assemblée nationale, présentée le 17 juin 1792. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. National. S. d.*, in-8^o, 3 p. [N. Le 33³, X, n^o 43.]

Pour réclamer la permanence active des sections.

8016. — Adresse des citoyens de la section de la Croix-Rouge à l'Assemblée nationale, présentée le 22 juin 1792. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. National. S. d.*, in-8^o, 2 p. [N. Le 33³, X, n^o 30.]

Don, à titre de contribution patriotique, d'une somme de 1,115 livres.

8017. — Section de la Croix-Rouge. Les citoyens de la section de la Croix-Rouge au général Luckner. Paris, 4 juillet 1792. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-4^o, 4 p. [Br. M. F. R. 43⁷, 29.]

Au sujet de la lettre de Luckner au Roi sur les événements du 20 juin.

8018. — Section armée de la Croix-Rouge du 5 août 1792. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3232.]

Mesures prises en vue de la tranquillité publique.

8019. — Arrêté de l'assemblée générale permanente de la section de la Croix-Rouge, concernant le traitement du maire et des membres salariés de la municipalité. Du 28 septembre, l'an 1^{er} (1792). *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1786.]

8020. — Idées de FRANSICHAU, citoyen de la section de la Croix-Rouge, sur une nouvelle organisation de l'administration générale, à ses concitoyens. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-4^o, 8 p. [P. 10065⁷.]

8021. — Section de la Croix-Rouge. Comité révolutionnaire. (13 mars 1793.) *Imp. des directeurs du Cercle social. S. d.*, in-8^o, 7 p. [P. 10065⁷.]

Exposé des motifs de la création du comité et règlement adopté.

8021^{bis}. — Assemblée générale de la section de la Croix-Rouge du 10 juin 1793. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3149.]

Nomination d'une commission chargée de scruter la conduite du comité révolutionnaire, du comité civil, du juge de paix et de tous les fonctionnaires de la section.

8022. — Section du Bonnet-Rouge, ci-devant de la Croix-Rouge. Arrêté concernant le citoyen Nicoleau, membre de la section du département de Paris du jeudi 3 octobre 1793. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d.*, in-folio plano maximo. [N. Lb⁵⁰ 3145.]

Un second arrêté du même jour et imprimé à la suite réfute un placard publié par Nicoleau. Voyez la quatrième partie de ce travail et le n^o 8030 ci-dessous.

8023. — Section de la Croix-Rouge. Comité révolutionnaire. *Imp. des directeurs du Cercle social. S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1789.]

Institution d'un comité chargé de recevoir les dénonciations contre les émigrés et prêtres déportés, les fauteurs de complots et les fabricants de faux assignats.

8024. — Section du Bonnet-Rouge. Discours prononcé, le 20 brumaire, l'an II (10 novembre 1793), par le citoyen PIERREUX, président de la section du Bonnet-Rouge, sur l'autel dressé rue de Sèvres, à l'occasion de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepelletier. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1748.]

8025. — DOUCE, secrétaire-greffier de police, aux citoyens de la section du Bonnet-Rouge, 27 frimaire an II (17 décembre 1793). *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3293.]

Appel de fonds en faveur des parents des volontaires.

8026. — Tableau révolutionnaire peint et présenté par JEURAT, avec la description de l'allégorie, offerte et prononcée par

GELÉ, accompagnés de la section du Bonnet-Rouge et d'une députation des quarante-sept autres sections, à la Convention nationale, le 20 messidor an II (8 juillet 1794). *Paris, imp. C.-J. Gelé. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 412.]

8027. — Copie du discours prononcé en assemblée générale de la section du Bonnet-Rouge, par le citoyen BLANCHARD, le 15 thermidor an II (2 août 1794). *Imp. rue du Théâtre-Français, n^o 4. S. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1749.]

Surveillance et épuration des citoyens qui venaient à l'assemblée avant le 9 thermidor et qui n'y avaient reparu, ainsi que ceux qui penchaient pour le fédéralisme.

8028. — Adresse à la section du Bonnet-Rouge. *S. l. n. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁵¹ 1204.]

Signé : TURPIN.
En faveur des suspects encore détenus après le 9 thermidor.

8029. — Liberté, justice, égalité. Tribunal criminel du département de Paris. Acte d'accusation. (41 brumaire an III-1^{er} novembre 1794.) *Imp. des Administrations nationales. S. d.*, in-4^o, 16 p. [N. Lb⁵¹ 4139.]

Signé : LEBOS, accusateur public.
Contre les membres du comité révolutionnaire de la section du Bonnet-Rouge.

8030. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section du Bonnet-Rouge, séance du 10 frimaire an III (30 novembre 1794). *Imp. Mayer. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3229.]

Déclaration en faveur du citoyen Nicoleau et désaveu formel de l'arrêté du 3 octobre 1793 v. s. Voyez ci-dessus n^o 8022.

8031. — Interpellations de P. CHAPON méd. (sic) à Lebrun jeune, commandant en second de la force armée de la section du Bonnet-Rouge, faites à l'assemblée générale du 20 nivôse an III (9 janvier 1795). *Paris, imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-8^o, 4 f. et 25 p. [N. Lb⁵⁰ 1750.]

8032. — Extrait du registre des délibérations du comité civil de la section du

Bonnet de la liberté. Séance du 11 floréal an III (30 avril 1795). *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 30 p. [N. Lb⁴⁰ 1747.]

21 fructidor (7 septembre 1795), en assemblée primaire. *Imp. de la rue de Varenne*. *S. d.* (1795), in-8°, 14 p. [R. AD. XVI, 71.]

8033. — Opinion d'un citoyen, prononcée à la tribune de la section de l'Ouest, le

Droits de l'Homme (Section des). — Voyez **Roi-de-Sicile**.

§ 9. — Section des *Enfants-Rouges* (1790-1792).

Section du *Marais* (1792-1793). — Section de l'*Homme-Armé* (1793-1812).
Quartier du *Mont-de-Piété* (1813). — *Église des Enfants-Rouges*.

(1,800 citoyens actifs.)

8034. — Section des Enfants-Rouges. Extrait du registre des délibérations du comité de la section. (21 novembre 1790.) *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1800.]

Au sujet des subsistances.

8035. — Section des Enfants-Rouges. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale. (1^{er} et 23 avril 1791.) *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1801.]

Projet d'une fête civique à célébrer le 1^{er} mai suivant, en réjouissance de la suppression des droits d'entrée.

8036. — Section des Enfants-Rouges. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale... (19 avril 1791.) *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1801.]

Protestation contre l'arrêté du directoire en date du 18 avril. Voyez le n° 5878 ci-dessus.

8037. — Extrait des procès-verbaux de l'assemblée primaire de la section des Enfants-Rouges, du dimanche 3 juillet 1791. Discours prononcé, le 3 juillet 1791, par M. BROUSSONET, premier électeur de la section et président de l'assemblée primaire, avant la clôture des séances, tant en son nom qu'en celui des dix-sept autres électeurs. *Imp. de la Feuille du cultivateur*. *S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le³¹ 9.]

8038. — Section des Enfants-Rouges.

Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale des 28 septembre, 3 et 20 octobre 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 1803.]

Question des subsistances.

8039. — Section des Enfants-Rouges. Division de la section pour la distribution des secours aux pauvres. *Imp. Clousier*, 1791, in-folio plano oblong. [N. Lb⁴⁰ 1804.]

8040. — Section des Enfants-Rouges. Adresse de plusieurs citoyens domiciliés dans l'étendue de cette section, lue à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1805.]

Approbation du décret du 29 novembre contre les prêtres réfractaires.

P. 3-4, liste des signataires.

8041. — Section des Enfants-Rouges. Extrait du registre des procès-verbaux des assemblées générales. *S. l. n. d.* (1791), in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1802.]

Suppression des commissions de bienfaisance des paroisses.

8042. — Section des Enfants-Rouges. Extrait du registre des procès-verbaux des assemblées générales... (31 mai an IV de la liberté [1792].) *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1802.]

Arrêté déclarant que la section retirait sa

confiance à M. Romainvillier, chef de la 3^e légion de la garde nationale, faisant fonctions de commandant général, pour avoir divulgué une lettre à lui adressée par le maire de Paris, en date du 22, touchant les mesures d'ordre à prendre.

8043. — Section du Marais. (6 septembre 1792.) *Imp. de la Société (sic) de D. (sic), S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3183.]

Défense de se présenter sans mandat régulier chez les particuliers pour y procéder à des réquisitions de chevaux, chariots, camions, etc.

8044. — Section armée du Marais. Règlement militaire et de discipline arrêté par l'assemblée générale, le 3 novembre 1792. *Imp. de la section. S. d.*, in-8^o, 1 f. et 10 p. [N. Lb⁴⁰ 1947.]

8045. — Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la section du Marais. *Imp. de la section*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1946.]

En faveur de la réduction du traitement des divers fonctionnaires de la Commune.

8046. — La section du Marais aux quarante-sept autres sections de Paris (8 février 1793). *Imp. de la section. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1948.]

Mesures à prendre contre les accapareurs et es dilapidateurs.

8047. — Section du Marais. Adresse à la Convention nationale (13 février 1793). *Imp. Mayer. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1949.]

En faveur de l'envoi aux volontaires des uniformes des gardes nationaux. Voyez le numéro suivant.

8048. — Convention nationale. Adresse de la section du Marais à la Convention nationale. Imprimée par ordre de la Convention nationale, envoyée aux quatre-vingt-cinq départements et à l'armée (13 février 1793). *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Le³⁵ 190.]

Même pièce que la précédente.

8049. — Adresse sur les subsistances, présentée à l'assemblée générale de la section du Marais, et imprimée par son ordre, pour être envoyée à la Commune et aux quarante-sept autres sections (17 avril 1793). *Paris, imp. Mayer. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1950.]

Signé : D. GAUTIER l'aîné, président.

8050. — Proclamation de la section du Marais, du 10 mai 1793. *Imp. Mayer. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3165.]

Appel aux armes et ouverture d'un registre d'enrôlement pour les volontaires.

8051. — Projet d'adresse à la Convention nationale proposé par la section de l'Homme-Armé. *Imp. Mayer et C^e. S. d.*, in-4^o, 4 p. [P. 10065.]

Sur la distribution des secours aux citoyens nécessiteux.

8052. — [Lettre d'invitation à l'inauguration des bustes de Le Pelletier, Marat, Chalier et Beauvais [de Préau], commençant par ces mots :] Section de l'Homme-Armé. Paris, ce 5 frimaire an II (25 novembre 1793). Citoyens, l'assemblée générale de la section... *S. l. n. d.*, in-4^o, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1883.]

8053. — Section de l'Homme-Armé. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de l'Homme-Armé. Séance du décadi 10 ventôse an III (28 février 1795). *Imp. Millet. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3239.]

Liste, noms, prénoms, professions et adresses des membres de l'ancien comité révolutionnaire de la section.

8054. — Adresse de la section de l'Homme-Armé à la Convention nationale. (12 germinal an III-1^{er} avril 1795.) *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 446.]

Félicitations sur le décret spécifiant que la Convention resterait à son poste.

§ 10.—Section du *Faubourg-Montmartre* (1790-1813).*Église Saint-Joseph.*

(700 citoyens actifs.)

8055. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section du Faubourg-Montmartre du 5 novembre 1790. *Imp. des Enfants-Aveugles*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1814.]

Sur le renvoi des ministres.

8056. — Extrait de la délibération de l'assemblée générale de la section du Faubourg-Montmartre, du 28 décembre 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1815.]

Au sujet de la répartition des tribunaux telle que la municipalité l'avait provisoirement arrêtée.

8057. — Section du Faubourg-Montmartre. Lettre écrite par le comité de la section du Faubourg-Montmartre aux administrateurs de police en observation à leur projet d'appeler quelquefois près d'eux quarante-huit commissaires, dont vingt-quatre de police (8 janvier 1791.) *Imp. de la rue Notre-Dame-des-Victoires*. *S. d.*, in-4°, 3 p. [P. 10065*.]

8058. — Section du Faubourg-Montmartre. Extrait de la délibération de l'assemblée générale du 15 janvier 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [Br. M. F. R. 13*, 20.]

Projet de pétition à l'Assemblée pour obtenir que la Commune nomme elle-même les officiers de la cavalerie nationale, des chasseurs soldés et de l'état-major général.

8059. — Section du Faubourg-Montmartre. Extrait du registre de l'assemblée générale, du 4 février 1791. *Imp. de la rue Notre-Dame-des-Victoires*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1808.]

En faveur des droits d'entrée égaux à ceux des autres villes du royaume.

8060. — Section du Faubourg-Montmartre. Extrait de la délibération de l'assemblée générale du 15 février 1791. *Imp. de la rue*

Notre-Dame-des-Victoires. *S. d.*, in-4°, 4 p. [P. 10065*.]

Motion de MOELLE contre le Club monarchique et les chasseurs de barrières.

8061. — Section du Faubourg-Montmartre. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale. Du 21 février (1791?). *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [P. 10065*.]

Observations sur l'arrêt du Corps municipal du 22 janvier qui fixe les dépenses des sections.

8062. — Discours civique prononcé le 19 mars 1791, à l'occasion de l'heureuse convalescence du Roi des Français, en présence du comité civil de la section du Faubourg-Montmartre, du bataillon de Saint-Joseph et d'un grand nombre de citoyens, par F.-L. RABDOUX, soldat volontaire du 10^e bataillon de la 4^e division. *Imp. de la rue Notre-Dame-des-Victoires*. *S. d.*, in-8°, 16 p. [Br. M. F. R. 889, 6.]

8063. — Pétition individuelle des citoyens de la section du Faubourg-Montmartre à l'Assemblée nationale (13 mars 1792). *Imp. de la Société des Amis du commerce*. *S. d.*, in-8°, 11 p. (les deux dernières non chiffrées. [N. Lb⁴⁰ 438.]

En faveur de la suppression des avoués et de la réforme de la procédure.

Les deux pages non chiffrées sont occupées par la liste des signataires.

8064. — Section du Faubourg-Montmartre (9 juillet 1792). *Paris, imp. de la Société des Amis du commerce*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1813.]

P. 2, Pétition... à l'Assemblée nationale, en faveur de la réintégration de Pétion et de Manuel comme maire et comme procureur de la Commune. P. 6-7, liste des signataires.

8065. — Section du Faubourg-Mont-

martre. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 5 octobre an I^{er} (1792). *Imp. de la Société des Amis du commerce*. S. l. n. d., in-4^o, 4 p. [P. 10065*.]

Demande d'un scrutin épuratoire pour tous les employés d'administrations publiques.

8066. — Section du F.-B.-Montmartre. Extrait des délibérations de l'assemblée générale du 2 décembre 1792. *Imp. des sections Mirabeau et du F.-B.-Montmartre*, in-8^o, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1809.]

En faveur de la reddition des comptes de la municipalité remplacée le 10 août 1792.

8067. — Section du Fauxbourg-Montmartre. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 décembre 1792. S. l. n. d., in-8^o, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1810*.]

Sur les retards apportés à l'issue du procès de Louis XVI.

8068. — Section du Faubourg-Montmartre. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 1793. S. l. n. d., in-8^o, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1810*.]

L'assemblée décide qu'elle se rendra en masse et sans armes à la Convention pour protester contre l'arrestation du substitut du procureur de la Commune (Hébert) et la tentative d'enlèvement de ses registres.

8069. — Rapport des commissaires de la section du Faubourg-Montmartre (24 juin 1793). *Imp. Patris*. S. l. n. d., in-4^o, 27 p. [Br. M. F. R. 8*, 28.]

Contre les Girondins. Voyez le numéro suivant.

8070. — Chefs d'accusation contre les trente-deux députés détenus et dont l'arrestation a été ordonnée. Rédigés par la section du Fauxbourg-Montmartre, publiés par ordre du Conseil général de la Commune de Paris et réimprimés par les soins d'un ami de la liberté. *Imp. d'un ami de la vérité*. S. l. n. d., in-8^o, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 1816.]

Précédé d'un avertissement anonyme sur cette nouvelle édition.

8071. — Soutien aux patriotes, guerre aux modérés. Discours prononcé le quintidi de la 1^{re} décade ventôse (23 février 1794), à l'assemblée générale de la section du

F.-B.-Montmartre, à l'occasion de l'arrestation du commandant de la force armée de ladite section et de deux autres citoyens par le comité révolutionnaire et sur une pétition que le modérantisme et l'astuce avaient imaginée pour défavoriser les mesures sévères si nécessaires au salut public. S. l. n. d., in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1818.]

8072. — Adresse de la section constante du Faubourg-Mont-Martre à toutes les sections de Paris, le 27 frimaire an II (17 décembre 1793). S. l. n. d., in-8^o, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1817.]

Pour demander la réglementation des heures de travail dans les ministères afin d'économiser le luminaire et le chauffage et de permettre aux employés de se rendre aux assemblées de leurs sections.

8073. — Section du Fauxbourg-Montmartre. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale... du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). S. l. n. d., in-8^o, 6 p. [P. 10065*.]

P. 2, *Pétition à la Convention nationale* (sur la reversibilité des rentes viagères).

8074. — Section du Faubourg-Montmartre. Extrait de la séance du 30 frimaire an III (20 décembre 1794). S. l. n. d., in-4^o, 10 p. [N. Lb⁴⁰ 1811.]

Réponse de COHENDET aux allégations d'Haszenfratz contenues dans sa lettre du 25 thermidor an II, suivie (p. 9) d'un arrêté de l'assemblée générale de la section déclarant Haszenfratz et divers membres du comité révolutionnaire « indignes de remplir aucune fonction publique ». Voyez le numéro suivant.

8075. — Section du Faubourg-Montmartre. Extrait du procès-verbal de la séance du 30 frimaire an III (20 décembre 1794). S. l. n. d., in-4^o, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 1812.]

Examen de la gestion de l'ex-comité révolutionnaire. P. 15, reproduction de l'arrêté mentionné dans le numéro précédent.

Faubourg-du-Nord (Section du). — Voyez **Faubourg-Saint-Denis**.

Faubourg-Poissonnière (Section du). — Voyez **Poissonnière**.

§ 11. — **Section du Faubourg-Saint-Denis**
(1790-1792).

Section du Faubourg-du-Nord (1793-1814). — Quartier du Faubourg-Saint-Denis (1813). — Église Saint-Laurent.

(1.300 citoyens actifs.)

8076. — Section du Faubourg-Saint-Denis. Extrait des registres des délibérations des assemblées générales du 14 février 1791. *Imp. des 83 départements*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 1819.]

Au sujet de l'arrestation du citoyen Houllier, dit *Camus*, par ordre du comité de recherches.

8077. — Section du Faubourg-Saint-Denis. Avis. (16 septembre 1791.) *Imp. du Journal gratuit*. S. d., in-folio plano oblong. [N. Lb⁴⁰ 3233.]

Au sujet des billets de confiance souscrits au nom de la section des Filles-Dieu et répandus dans le commerce.

8078. — Adresse à l'Assemblée nationale par les citoyens de la section du Faubourg Saint-Denis. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale, par décret du 19 février 1792. *Paris, imp. Nationale*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Le 33^e, X, n° 21.]

Signée : Les citoyens de la section du Faubourg-Saint-Denis qui ont signé au nombre de soixante-douze.

Sur les mesures patriotiques prises par l'assemblée, les gardes-françaises, les agioteurs et le remplacement des noms « ridicules et discordants » des Cordeliers des Récollets, des Petits-Pères, des Capucins, etc., par ceux d'Aristide, des Horaces, de Brutus, de Guillaume Tell, de Jean-Jacques Rousseau, de Voltaire, etc

8079. — Section du Faubourg-du-Nord, ci-devant faubourg Saint-Denis. (12 janvier 1793.) *Imp. Ramet*. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1807.]

Fixation de l'indemnité du maire et des autres officiers municipaux.

8080. — Section du Faubourg-du-Nord. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale permanente des 30 avril, 2 et 3 mai 1793. *Limodin*. S. d., in-8°, 4 p. [R. AD. XVI, 70.]

Au sujet de la levée d'un corps de douze mille volontaires fourni par les citoyens des quarante-huit sections de Paris.

8081. — Section du Faubourg-du-Nord. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale permanente du 1^{er} mai 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [P. 10065^r.]

Contre l'agiottage et en faveur de la suppression de la « maison dite la Bourse ».

8082. — Section du Faubourg-du-Nord. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 4 juillet 1793. *Imp. Limodin*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1806.]

Programme d'une fête en l'honneur de l'acceptation de la Constitution.

8083. — Section du Faubourg-du-Nord. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales du 25 brumaire an II (15 novembre 1793). *Imp. Limodin*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1807.]

Arrêté déclarant que la section ne reconnaît d'autre culte que celui de la Raison, de la Liberté et de l'Égalité, et réclamant la ci-devant église Saint-Laurent pour l'exercice de ce culte.

Fédérés (Section des). — Voyez **Place-Royale**.

Fidélité (Section de la). — Voyez **Hôtel-de-Ville**.

Finistère (Section du). — Voyez **Gobelins**.

§ 12. — Section de la *Fontaine-de-Grenelle*
(1790-1812).

Quartier du *Faubourg-Saint-Germain* (1813. — *Église des Jacobins-Saint-Dominique*.

(2,000 citoyens actifs.)

8084. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Liste alphabétique des citoyens reconnus actifs, commencée le 1^{er} juillet 1790, et imprimée en vertu d'un arrêté de la section du 6 août de la même année. *S. l. n. d.*, in-8°, 39 p. [N. Lb⁴⁰ 1827.]

8085. — Extrait du procès-verbal de la séance de la section de la Fontaine-de-Grenelle du 18 novembre 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [Br. M. F. R. 13°, 47.]

Protestation contre la démission de M. de Gouvion.

8086. — Extrait du procès-verbal de la section de Grenelle du 4 décembre 1790. *Imp. Prudhomme. S. d.*, in-4°, 5 p. [Br. M. F. R. 13°, 48.]

Contre la taxation d'office imposée par la municipalité aux citoyens qui n'avaient pas fait de déclaration de contribution patriotique.

8087. — Extrait du procès-verbal de la séance de la section de la Fontaine-de-Grenelle du 5 décembre 1790. *Imp. Prudhomme. S. d.*, in-4°, 3 p. [Br. M. F. R. 13°, 49.]

Publication préalable de la liste des juges de paix, de leurs assesseurs et de leurs suppléants avant leur prestation de serment.

8088. — Extrait du procès-verbal de la séance de la section de la Fontaine-de-Grenelle. Du 15 décembre 1790. *Imp. Prudhomme. S. d.*, in-4°, 3 p. [P. 10065*.]

Sur les maux causés par l'émigration et les mesures propres à y remédier.

8089. — Serment sur la constitution civile du clergé fait par l'aumônier de la section de la Fontaine-de-Grenelle dans l'église des Jacobins-Saint-Dominique, le dimanche 2 janvier 1791, suivi d'un discours adressé

à l'assemblée de la section. *Imp. C.-F. Perlet. S. d.*, in-8°, 8 p. [P. 10063*.]

8090. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Comité de bienfaisance. Délibération du 27 février 1791. *Imp. des Annales universelles*, 1791, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 618, 18.]

Organisation des quêtes hebdomadaires dans les églises de la section.

8091. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales du 1^{er} avril 1791. *Imp. Prudhomme. S. d.*, in-4°, 3 p. [Br. M. F. R. 13°, 23.]

Protestation contre la création par la Commune d'un tribunal militaire pour juger des infractions commises dans l'affaire de Vincennes.

8092. — Sections de la Fontaine-de-Grenelle. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales du 2 mai 1791. *Imp. Prudhomme. S. d.*, in-4°, 3 p. [Br. M. F. R. 13°, 26.]

Protestation contre le serment à La Fayette.

8093. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales du 14 mai 1791. *Imp. Prudhomme. S. d.*, in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 13°, 27.]

Désaveu par CHORON, officier municipal, d'un propos injurieux tenu par lui sur les commissaires des sections, désaveu considéré d'ailleurs par la section comme « un nouveau mensonge ».

8094. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Caisse patriotique. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales du 23 mai 1791. *Imp. Prudhomme*, 1791, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3275.]

8095. — Pétition à l'Assemblée nationale. Paris, imp. Rochette. S. d., in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 1828.]

Le titre de départ, p. 3, porte : *Pétition individuelle des citoyens de la section de la Fontaine-de-Grenelle à l'Assemblée nationale.*

Pour réclamer l'attribution des comités de bienfaisance aux sections et non aux paroisses.

8096. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Comité de bienfaisance. Imp. du Journal gratuit. S. d., in-8°, 22 p. [Br. M. F. R. 618, 19.]

Nomination de nouveaux commissaires, P. 6-12, division des départements, noms et adresses de MM. les commissaires auxquels ils sont assignés.

8097. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Avis très important. Imp. Prudhomme, 1791, in-folio plano oblong. [N. Lb⁴⁰ 3150.]

Au sujet de faux billets de la Caisse patriotique dont cet avis fait connaître les signes distinctifs.

8098. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Avis important aux citoyens de la section. (29 mai 1792.) Imp. Prudhomme. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3151.]

Protestation de dévouement inébranlable à la Constitution.

8099. — Adresse des citoyens de la section de la Fontaine-de-Grenelle à l'Assemblée nationale, 12 juin 1792. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Imp. Nationale. S. d., in-8°, 4 p. [N. Le 33³, X, n° 38.]

Signée : NAVIER (*sic* : Xavier) ATOUIN, aumônier de la garde nationale et électeur de Paris, orateur de la députation. Suivent [sur l'original] les signatures au nombre de cent vingt-six.

8100. — Pétition des citoyens de la section de la Fontaine-de-Grenelle à l'Assemblée nationale (1792).

Voyez tome I^{er}, n° 3282.

Au sujet des événements du 20 juin.

8101. — Lettre du citoyen NIEL à l'assemblée générale de la section de la Fontaine-de-Grenelle. Paris, ce 16 décembre 1792,

an I^{er}. S. l. n. d., in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 618, 15.]

Désaveu de son inscription sur la liste des membres de la Société des Feuillants, imprimée par le corps électoral du département de Paris.

8102. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Avis. Ce 3 janvier 1793. Imp. du Républicain. S. d., in-4° plano oblong. [N. Lb⁴⁰ 3152.]

Sur la déclaration de séjour exigée par la loi.

8103. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 30 avril 1793. Imp. Vatar, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1826.]

Mesures à prendre en vue du danger de la patrie.

8104. — Assemblée générale de la section de la Fontaine-de-Grenelle du 12 août 1793. Imp. du Journal des hommes libres. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3153.]

Sur le rapport d'Osselin, membre de la section et député, l'assemblée demande la peine de mort contre tout citoyen qui, par ses discours, ses écrits, ses démarches ou sa conduite, tenterait d'entraver la défense de la République.

8105. — Discours du citoyen BONNECARRÈRE, président de l'assemblée générale de la section Fontaine-de-Grenelle, dans la séance extraordinaire du dimanche 1^{er} septembre 1793... pour l'inauguration, dans la salle des séances, des bustes de Michel Le Pelletier et de Paul Marat. Vatar. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1829.]

8106. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Présidence de G. Bonnacarrère. Pétition présentée à la Convention nationale par les jeunes citoyens de la section compris dans la réquisition depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans, rédigée par le citoyen BONNECARRÈRE, adjoint aux commissaires nommés pour la rédaction, laquelle a été adoptée par l'assemblée générale de ladite section, le 3 septembre 1793. Imp. Vatar. S. d., in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1830.]

8107. — Liberté, égalité. La section de la Fontaine-de-Grenelle de Paris à la Société populaire d'Auxerre. (25 ventôse an II.)

Imp. de la section de la Fontaine-de-Grenelle. S. d., in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 1831.]

4 Voir dans la bibliographie de M. H. Monceaux (n° 1776), la description de la pièce à laquelle répond celle-ci et la note qui l'accompagne.

8108. — Extrait du procès-verbal de la séance de la section de la Fontaine-de-Grenelle. 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1825.]

Invitation à la fête funèbre en l'honneur de Le Peletier, Marat et Beaurepaire, fixée au 20 nivôse suivant (9 janvier), à neuf heures du matin, « attendu la rigueur de la saison ».

8109. — Adresse de la section de la Fontaine-de-Grenelle et des citoyens composant la Société des Amis des lois révolutionnaires, à la Convention nationale. (18 floréal an II-7 mai 1794.) S. l. n. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1832.]

Serment de fidélité.

8110. — Unité, indivisibilité de la République. Liberté, égalité, fraternité, ou la mort. Section de la Fontaine-de-Grenelle. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 30 germinal an II

(19 avril 1794), six heures de relevée. *Imp. du Journal des hommes libres.* S. d., in-8°, 15 p. [Br. M. F. R. 619, 26.]

Fête pour l'ouverture des écoles primaires. Discours et *Stances patriotiques* du jeune RATIL, âgé de douze ans; mention de l'éloge de Bara, par le jeune PASQUIER, et réflexions sur l'instruction publique, par un membre qui n'est pas nommé. Le procès-verbal est signé GULLOTIN, président; GUYOT, secrétaire.

8111. — Section de la Fontaine-de-Grenelle. Réflexions d'un citoyen, faites à l'assemblée générale... le 20 floréal an II (9 mai 1794). *Vatar.* S. d., in-8°, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 1833.]

Sur la reconnaissance de l'Être suprême et des fêtes diverses décrétées par la Convention.

8112. — Extrait des délibérations de l'assemblée primaire et permanente de la section de la Fontaine-de-Grenelle sur la motion faite de rouvrir la discussion sur les décrets des 5 et 13 fructidor. Séance du cinquième jour complémentaire. (21 septembre 1795.) *Paris, imp. de la section S. d.,* in-8°, 6 p. [R. AD. XVI, 71.]

L'assemblée se prononce pour la négative et passe à l'ordre du jour.

§ 13. — Section de la Fontaine-Montmorency (1790-1791).

Section de *Molière* et *La Fontaine* (1791-1792). — Section de *Brutus* (1792-1812). — *Église Saint-Magloire.*

(1,100 citoyens actifs.)

8113. — Extrait des minutes déposées au secrétariat de la section de la Fontaine-Montmorency. Du 25 octobre 1790. S. l. n. d., in-8°, 3 p. [R. AD. XVI, 69.]

Motion en faveur du renvoi des ministres, « M. de Montmorin seul excepté ».

8114. — Cérémonie patriotique et religieuse. Par délibération du comité civil de la section de la Fontaine-Montmorency du 7 avril 1791. *Imp. J. Girouard.* S. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1834.]

Réception d'une pierre de la Bastille offerte

par Palloy et dépôt de cette pierre dans l'église Saint-Joseph, après la célébration d'une messe et en présence du bataillon de la section. P. 2 et 3, discours de HONORÉ-FRANÇOIS CHÉRY, président de la section. P. 4, discours de M. FLEURY, aumônier, avant la célébration de la messe.

8115. — Section de la Fontaine-Montmorency du 49 avril 1791. S. l. n. d., in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 619, 3.]

Approbation de la lettre du Roi à la municipalité, touchant son voyage à Saint-Cloud.

8116. — Discours prononcé, le 26 avril

1791, à M. de La Fayette, commandant général de l'armée parisienne, par M. CÉRY, président de la section de la Fontaine-Montmorency, réunie au bataillon de Saint-Magloire. *Imp. Girouard. S. d., in 4°, 2 p.* [N. Lb³⁰ 1835.]

8117. — Convention nationale. Pétition présentée à la Convention nationale par la section de Molière et de La Fontaine, le 14 octobre 1792. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Le³⁸ 2077.]

Signée : CHARLEMAGNE fils, président de la section.

Contre les agioteurs.

8118. — Arrêté de la section de Molière et La Fontaine du 5 novembre 1792. *Imp. Girouard, in-8°, 2 p.* [N. Lb³⁰ 1976.]

Approbation de la lettre de Roland au département de Paris touchant les subsistances.

8119. — Section de Molière et La Fontaine. Extrait des registres de l'assemblée générale et permanente du 20 mai 1793. *Imp. de la section Molière et La Fontaine, in-8°, 3 p.* [N. Lb³⁰ 1973.]

Protestation contre la nomination du général Boulanger, comme commandant général provisoire, en remplacement de Santerre.

8120. — Invitation aux citoyens de la section de Molière et La Fontaine. *Imp. de la section de Molière et La Fontaine. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb³⁰ 468.]

Sur la nécessité de l'assiduité aux séances de la section.

8121. — Section de Molière et La Fontaine. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente de la section de Molière et La Fontaine. Séance du 31 mai 1793, l'an II de la République française. *Imp. de la section Molière et La Fontaine. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb³⁰ 469.]

Arrêté aux termes duquel aucun mandat d'arrêt contre un membre de la section ne sera exécuté sans un visa du comité de surveillance.

8122. — Convention nationale. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale

et permanente de la section de Molière et La Fontaine. Du vendredi 31 mai 1793. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 2 p.* [N. Le³⁸ 2074.]

Envoi de six commissaires chargés de s'entendre avec la Convention pour la protection de la tranquillité publique et de la représentation nationale.

8123. — Section de Molière et La Fontaine. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente... Du 12 juin 1793. *Imp. de la section Molière et La Fontaine, in-8°, 3 p.* [N. Lb³⁰ 1974*.]

Questions posées au Conseil général de la Commune, touchant la fabrication des canons et le départ des volontaires.

8124. — Section de Molière et La Fontaine. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente... Du 13 juin 1793. *Imp. de la section de Molière et La Fontaine. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 1974*.]

Rapport du comité de surveillance de la section sur l'arrestation du citoyen La Buissonnière, défenseur officieux des nègres, à raison de vols, escroqueries et fabrication de lettres de crédit.

8125. — Section de Molière et La Fontaine. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale et permanente... Du 26 juin 1793. *Imp. de la section, in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 1973*.]

Au sujet des pillages de sucre et de savon commis la veille.

8126. — Section de Molière et de La Fontaine. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente... Séance du 7 juillet 1793. *Imp. de la section de Molière et de La Fontaine. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 1974*.]

Envoi de quatre commissaires dans le département de l'Eure pour assurer le service des subsistances. Les commissaires élus (Roux, Bazire, Paris et Andrevon) devaient se présenter, partout où besoin serait, avec une branche d'olivier à la main, en signe de leurs intentions pacifiques et offrir à tous leurs frères les républicains le baiser de paix et d'union.

Voyez le numéro suivant.

8127. — Section de Molière et La Fon-

taine. Rapport des commissaires nommés par la section de Molière et La Fontaine, le 7 juillet 1793, l'an II de la République française, pour se transporter dans le département de l'Eure. *Imp. de la section de Molière et La Fontaine. S. d., in-4°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 470.]

Signé (p. 6) : CH. PARIS, BAZIRE, ANDREVOX, ROCX, commissaires. P. 7-8. *Etat des pièces remises aux commissaires et dont une partie a été adressée aux quarante-huit sections de Paris.*

8128. — Comité civil de la section de Molière et La Fontaine (11 juillet 1793). *Imp. Franklin, in-8°, 2 p.* [N. Lb⁴⁰ 1978.]

Protestation contre l'accueil fait par plusieurs patriotes, dans le département de l'Eure, au manifeste de Wimpffen.

8129. — Section de Molière et La Fontaine. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale et permanente... Séance du 29 juillet 1793. *Imp. de la section. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1975*.]

Protestation contre l'enlèvement des barrières placées en avant des maisons des boulevards, prescrit par un arrêté du Conseil général de la Commune.

8130. — Adresse de la section de Molière et La Fontaine à la Convention nationale. 1^{er} septembre 1793. *Imp. de la section. S. d., in-4°, 4 p.* [P. 10065*.]

Pour inviter la Convention à rester à son poste. L'adresse avait été rédigée par CHARLEMAGNE fils.

8131. — Section régénérée de Molière et La Fontaine. 13^e de Paris. Paris, 7 septembre 1793. *S. l. n. d., in-4°, 1 p.* [N. Lb⁴⁰ 1979.]

Invitation à la pompe funèbre de Marat et Le Peletier, le dimanche 15 septembre, à Saint-Joseph, rue Montmartre.

8132. — Section de Brutus, ci-devant de Molière et La Fontaine. Discours prononcé à la section de Brutus par CHARLEMAONE fils, le 15 septembre 1793, jour où cette section célébra une pompe funèbre en l'honneur de Le Peletier et de Marat. Imprimé par ordre de l'assemblée générale de ladite

section. *Paris, imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴⁰ 1752.]

8133. — Liste des membres du comité de bienfaisance de la section de Brutus. (8 brumaire an II-29 octobre 1793.) *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 4 p.*

P. 1, *Liste des membres.* P. 2-4, *Actes à nos concitoyens.* (Ouverture d'une souscription.)

Bibliothèque de M. Paul Lacombe.

8134. — Sections de Brutus. Pétition des citoyens grainetiers, au Conseil général de la Commune. (9 brumaire an II-30 octobre 1793.) *Imp. des 85 départements. S. d., in-4°, 4 p.* [Br. M. F. R. 10^e, 14.]

Pour réclamer la farine première, l'orgo et le son qui leur sont nécessaires.

8135. — Rapport fait par JUSTUS DUPÉROU, au nom de la commission chargée de recueillir les faits et dénonciations contre Leymerie, médecin, qui ont déterminé l'assemblée générale et la Société populaire de la section de Brutus à lui retirer leur confiance et à lui interdire l'entrée de leurs séances. (10 brumaire an II-31 octobre 1793.) *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴⁰ 1753.]

Voyez les nos 8143 et 8146 ci-dessous.

8136. — Section de Brutus. Discours prononcé à la section de Brutus par CHARLEMAGNE fils, décadi 10 frimaire de l'an II de la République une et indivisible (30 novembre 1793), dans le temple de la Raison et de la Vérité. Imprimé par ordre de l'assemblée générale de la section. *Paris, imp. de la section de Brutus, an II, in-8°, 14 p.* [N. Lb⁴⁰ 413.]

8137. — Section de Brutus. Discours prononcé par MAISONCELLE, commissaire de police, décadi 30 frimaire an II de la République française (30 novembre 1793), dans le temple de la Raison et de la Vérité, lieu où se tiennent les séances de l'assemblée générale de la section de Brutus. Imprimé par ordre de l'assemblée générale. *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 414.]

Voyez le numéro suivant.

8137*. — Discours prononcé le décadi 30 frimaire an II..., par MAISONCELLE, alors commissaire de police de cette section. Imprimé de nouveau en fructidor an VII. *Imp. Alex. Deferrière. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴⁰ 414 A.]

8138. — Section de Brutus. Discours prononcé à la section de Brutus par JUNIUS DUPÉROU, membre de plusieurs sociétés populaires, dans le temple de la Raison et de la Vérité, décadi 10 pluviôse an II (29 janvier 1794). Imprimé par ordre de l'assemblée générale de la section. *Paris, imp. de la section, an II, in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴⁰ 1754.]

8139. — Section de Brutus. Proclamation. Le comité de surveillance et révolutionnaire de la section de Brutus à ses frères, 9 ventôse an II de la République (27 février 1794). *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 3146.]

Au sujet des approvisionnements.

8140. — Section de Brutus. Discours prononcé à la section de Brutus par le citoyen CHARDIN, commandant en chef de la force armée de la section de Brutus, dans le temple de la Raison et de la Vérité, décadi 10 ventôse an II (28 février 1794). Imprimé par ordre de l'assemblée générale de la section. *Paris, imp. de la section de Brutus, an II, in-8°, 15 p.* [N. Lb⁴⁰ 415.]

8141. — Section de Brutus. Discours prononcé à la section de Brutus par JUNIUS DUPÉROU, membre de plusieurs sociétés populaires, dans le temple de la Raison et de la Vérité, décadi 20 ventôse an II (10 mars 1794). Imprimé par ordre de l'assemblée générale de la section. *Paris, imp. de la section de Brutus, an II, in-8°, 22 p.* [N. Lb⁴⁰ 416.]

8142. — Section de Brutus. Adresse à la Convention nationale. (20 ventôse an II-10 mars 1794.) *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 1755.]

8143. — Section de Brutus. Mémoire instructif sur la conduite de Leymerie dans les trois assemblées de sa section, depuis

sa mise en liberté, présenté aux Comités de salut public et de sûreté générale, par les patriotes de la section de Brutus. (20 germinal an II-9 avril 1794.) *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 417.]

Signé (p. 7) : MOUSSARD, rédacteur. La liste des autres signataires occupe tout le bas de la page et la moitié de la suivante.

Voyez le n° 8135 ci-dessus et le n° 8146 ci-dessous.

8144. — Section de Brutus. Discours du citoyen CHARDIN à l'assemblée générale de la section de Brutus, dans la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794), après avoir été acquitté par le tribunal révolutionnaire. *Imp. de la section de Brutus. S. d., 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1757.]

8145. — La Nation et la Loi. Liberté, égalité. Section de Brutus. Adresse présentée à la Convention nationale par la Société populaire de la section de Brutus, décadi 30 germinal an II (19 avril 1794). *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 7 p.* [P. 10065*.]

8146. — Section de Brutus. Rapport sur la conduite de Leymerie, dans les séances de l'assemblée générale de la section de Brutus, des 5, 10, 15 et 20 germinal (25 et 30 mars, 4 et 9 avril 1794). Imprimé par ordre de l'assemblée générale... Du 10 floréal an II de la République (29 avril 1794.) Extrait du registre des procès-verbaux de l'assemblée générale de la section de Brutus. *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 24 p.* [N. Lb⁴⁰ 418.]

Voyez les nos 8135 et 8143 ci-dessus et la quatrième partie de ce travail.

8147. — Adresse de la section de Brutus à la Convention nationale. *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 1756.]

Après le 9 thermidor.

8148. — Section de Brutus. L'assemblée générale aux citoyens de la section de Brutus. (10 pluviôse an III-29 janvier 1795.) *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 419.]

Invitation à l'union et à l'amour de la République.

8149. — Section de Brutus. Extrait de la séance de l'assemblée générale du 20 pluviôse, l'an III de la République. (8 février 1795.) *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 8 p.* [Br. M. F. R. 621, 14.]

Protestation contre un article du *Journal des hommes libres* au sujet de la pétition du 12 pluviôse et réimpression de cette pétition.

8150. — Section de Brutus. Les soussignés membres de l'ancien comité révolutionnaire de la section de Brutus individuellement, à leurs concitoyens. (8 floréal an III-27 avril 1795.) *Imp. Guffroy. S. d., in-4°, 8 p.* [P. 10065*.]

Réponse au rapport présenté à l'assemblée générale de la section par la commission des Quinze. Les extraits de ce rapport et leurs réfutations sont placés en parallèle sur deux colonnes.

8151. — Section de Brutus. Adresse à la Convention nationale sur les derniers attentats commis contre les représentants du peuple prononcé le sextidi prairial (an III-25 mai 1795). *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 4 p.* [P. 10065*.]

Rédigée par le citoyen TISSOT.

8152. — Procès-verbal des honneurs fu-

nèbres rendus à la mémoire de Louis Chénier, par l'assemblée générale de la section de Brutus, le 8 prairial an III de la République française. (27 mai 1795.) *Paris, imp. Franklin. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴⁰ 420.]

8153. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section Brutus. Séance du 10 thermidor an III (28 juillet 1795). *Imp. de la section de Brutus, in-8°, 22 p.* [N. Lb⁴⁰ 1731.]

Rapport de CLAUDE-FRANÇOIS Poulletier sur la distribution des subsistances, suivi d'un *Projet de règlement* daté du 30 thermidor an III.

8154. — Assemblée primaire. Section de Brutus. *Imp. de la section de Brutus. S. d., in-8°, 3 p.* [Br. M. F. R. 621, 15.]

Adhésion pleine et entière à la Constitution de l'an III.

Fraternité (Section de la). — Voyez **Ile-Saint-Louis**.

Gardes Françaises (Section des). — Voyez **Oratoire**.

§ 14. — Section des Gobelins (1790-1792).

Section du Finistère (1793-1812). — Quartier Saint-Marcel (1813).
Église Saint-Marcel.

(1,200 citoyens actifs.)

8155. — Section des Gobelins. Extrait des registres de ses assemblées du 30 juillet 1790. *Imp. Chardon, 1790, in-8°, 3 p.* [Br. M. F. R. 621, 22.]

Discours de M. JACQUOT, curé de Saint-Martin, et réponse de M. THORILLON, président de la section.

Félicitations réciproques sur la réunion du district Saint-Marcel à ceux de Saint-Victor et du Val-de-Grâce.

8156. — [Lettre sur la juridiction des juges de paix, signée : THORILLON, et com-

mençant par ces mots :] Section des Gobelins, 20 février 1791. Messieurs et honorables collègues, je crois vous devoir les réflexions suivantes... *S. l. n. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴⁰ 1855.]

Signée : THORILLON, électeur réuni (sic) le 14 juillet 1789, ancien administrateur de la municipalité au département de police et juge de paix de la section des Gobelins.

8157. — Section des Gobelins. Extrait des registres de ses délibérations des 20 fé-

vrier et 4 mars 1791. *Imp. Valade. S. d., in-4^o, 8 p.* [*Br. M. F. R. 13^r, 22.*]

Exposé des voies et moyens pour la construction d'un pont sur la Seine, en face de l'hôpital de la Salpêtrière et du Jardin du Roi.

8158. — Section des Gobelins. Extrait des registres des délibérations de la section du 19 avril 1791. *Imp. Chardon. S. d., in-4^o, 14 p.* [*N. Lb⁴⁰ 1853.*]

P. 3, *Adresse des citoyens de la section des Gobelins, rédigée par les commissaires nommés par l'assemblée générale de ladite section, tenue le 19 avril 1791, pour être présentée, d'après l'arrêté de l'assemblée de la section, tant au Comité d'agriculture et de commerce de l'Assemblée nationale qu'au directoire du Département de Paris, à celui du district de Bourg-la-Reine et aux autres municipalités riveraines de la rivière de Bièvre pour empêcher l'exécution du canal de l'Yvette. P. 14, arrêté conforme de la section.*

Contre le projet de Defer.

8159. — Section des Gobelins. Extrait du registre de ses délibérations. Du samedi 30 juillet 1791. *Imp. Chardon. S. d., in-8^o, 4 p.* [*N. Lb⁴⁰ 439.*]

Vœu pressant en faveur de la construction d'un pont réunissant les deux rives de la Seine entre l'Arsenal et le Jardin des Plantes.

8160. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section des Gobelins du 18 juin 1792. *S. l. n. d., in-8^o, 2 p.* [*N. Lb⁴⁰ 1854.*]

Sur la construction d'un pont de pierre vis-à-vis le Jardin du Roi et de l'Arsenal, et approbation du plan de M. de Forge.

8161. — Arrêté des citoyens du faubourg Saint-Marcel, section des Gobelins, à leurs concitoyens des quatre-vingt-trois départements (1792).

Sur les événements du 20 juin.
Voyez tome 1^{er}, n^o 3279.

8162. — Arrêté de la section du Finistère envoyé aux quarante-sept autres sections. Extrait du registre des délibérations... du

3 février 1793. *Imp. Chaudé, in-8^o, 2 p.* [*N. Lb⁴⁰ 1822.*]

Sur les mesures propres à combattre le discrédit des assignats.

8163. — [Convocation à la section du Finistère, le 28 avril 1793, pour l'enterrement de Lazowski, commençant par ces mots :] Citoyens et frères, la République vient de perdre le colosse... *S. l. n. d., in-4^o, 2 p.* [*N. Lb⁴⁰ 1823.*]

8164. — Section du Finistère. Séance du 30 avril 1793. Procès-verbal de l'ouverture du corps du citoyen Lazowski. *Imp. Cheval. S. d., in-4^o, 4 p.* [*N. Lb⁴⁰ 1824.*]

8165. — Section du Finistère. Extrait des registres de ses délibérations du 2 juillet 1793. *Imp. de la Société typographique, in-8^o, 16 p.* [*N. Lb⁴⁰ 1821.*]

Discours du citoyen ACLOCQUE sur les subsistances et arrêté conforme.

8166. — Section du Finistère. Extrait du registre de ses délibérations du dimanche 21 juillet 1793. *Imp. de la Société typographique. S. d., in-8^o, 16 p.* [*Br. M. F. R. 621, 20.*]

Sur les subsistances.

8167. — Section du Finistère. Extrait des registres de ses délibérations du jeudi 23 juillet 1793, an II. *Imp. de la Société typographique. S. d., in-4^o, 4 p.* [*Br. M. F. R. 13^r, 20.*]

Difficultés au sujet de l'interprétation des lois du 21 mai 1790 et du 10 juin 1793 sur les réélections pour cause d'incapacité ou d'incompabilité.

8168. — Convention nationale. Extrait de la pétition présentée à la Convention nationale par des soi-disant pétitionnaires des sections du Finistère et de l'Observatoire, dans la séance du 27 ventôse an III (17 mars 1795). Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Paris, imp. Nationale, ventôse an III, in-8^o, 4 p.* [*N. Le³⁸ 1291.*]

Sur les troubles de Paris. Voyez le numéro suivant.

8169. — Convention nationale. Adresse des commissaires composant le comité civil de la section du Finistère, à la Convention nationale. (28 ventôse an III.) Paris, imp. Nationale, ventôse an III, in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 1292.]
- Même sujet, Réclamation contre la pétition décrite sous le numéro précédent.

§ 15. — Section de la Grange-Batelière
(1790-2 août 1792).

Section de Mirabeau 3 août-8 décembre 1792. — Section du Mont-Blanc (1793-1813). — Quartier de la Chaussée-d'Antin 1814. — Ancien dépôt des Gardes-Françaises

(900 citoyens actifs.)

8170. — Section de la Grange-Batelière. Noms et demeures des commissaires de section et de police et du secrétaire-greffier. Paris, imp. Prault. S. d., in-8°, 4 p. [R. AD. XVI, 72.]

8171. — Réponse d'un citoyen de la Grange-Batelière à un de ses concitoyens. S. l. n. d., in-8°, 1 f. et 9 p. [R. AD. XVI, 72.]

Au sujet des choix à faire pour l'élection d'un juge de paix.

Signée : Par un autre citoyen de la section de la Grange-Batelière.

8172. — Discours prononcé à l'ouverture des assemblées primaires de la section de la Grange-Batelière, le 28 juillet 1790, par J.-J. LEROUX, nommé président de la section, le 1^{er} juillet 1790. Imp. Prault. S. d., in-8°, 11 p. [N. Lb⁹⁰ 1857.]

8173. — Discours prononcé en l'assemblée primaire de la section de la Grange-Batelière, le 11 août 1790, par J.-J. LEROUX, président de la section. Imp. Prault. S. d., in-8°, 6 p. [N. Lb⁹⁰ 1858.]

8174. — Section de la Grange-Batelière. Extrait du procès-verbal de l'assemblée des citoyens actifs de la section tenue le 10 décembre 1790, à l'effet de délibérer sur la fixation de l'époque à laquelle se doit remonter, en faveur de M. Bailly, le traitement attaché à la place de maire. S. l. n. d., in-8°, 3 p. [N. Lb⁹⁰ 1856.]

T. II.

8175. — Discours de M. DUBOIS DE CRANF à son bataillon. (2 juin 1791.) Imp. Nationale. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 441.]

Suivi de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée du bataillon des Capucins-Saint-Louis, section de la Grange-Batelière, du 2 juin 1791.

8176. — Adresse de la section Mirabeau à l'Assemblée nationale, présentée le 5 août 1792. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. Imp. Nationale. S. d., in-8°, 3 p. [N. Le 33³ X. n^o 73.]

Enrôlement volontaire de trente-huit jeunes citoyens tous serruriers, forgerons, équipés, habillés et armés par la section. P. 2-3, liste de leurs noms. Voyez le numéro suivant.

8177. — Section Mirabeau, ci-devant Grange-Batelière. (5 août 1792.) Imp. Potier de Lille, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1971.]

Présentation à l'Assemblée législative de trente-huit volontaires armés et équipés par la section. P. 3, en note, liste de ces volontaires-auxquels deux autres étaient venus se joindre.

8178. — Section Mirabeau. Extrait des procès-verbaux de l'assemblée permanente du 25 août 1792. S. l. n. d., in-4^e, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 1969.]

Vœu en faveur de la déportation à la Guyane des prêtres non assermentés.

8179. — Section Mirabeau. Extrait du procès-verbal de l'assemblée permanente

du 6 septembre 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1970*.]

Adhésion à un arrêté de la section du Marais tendant à garantir à chaque citoyen la sûreté de sa personne et de ses propriétés.

8180. — Section Mirabeau. Organisation de la garde nationale. (15-18 septembre 1792.) *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1972*.]

8181. — Section Mirabeau. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée permanente du 19 octobre 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1970*.]

Vœu en faveur de l'abolition du décret qui excluait les « serviteurs à gages » de la garde nationale.

8182. — Section de Mirabeau. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée permanente du 20 octobre 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1970*.]

Lecture d'un mémoire du citoyen LECOMTE, intitulé : *Reflexions et Projet d'arrêté sur le nettoyage de Paris.*

8183. — Section Mirabeau. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée permanente du 5 novembre 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1970*.]

Proposition de soumettre à un scrutin épuratoire les citoyens volontaires chargés d'accompagner les convois d'approvisionnement des armées.

8184. — Section Mirabeau. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée permanente du 13 novembre 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1970*.]

Dénonciation de brochures accompagnées de frontispices obscènes (entre autres le *Calendrier du Père Duchesne*), mises en vente sur la terrasse des Feuillants.

8185. — Section du Mont-Blanc, ci-devant Mirabeau. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée permanente du 12 décembre 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1980*.]

Réception d'une députation de la Société des Allobroges, séante à Paris.

8186. — Section du Mont-Blanc. Extrait

de l'Assemblée permanente du 5 janvier 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1980*.]

L'Assemblée émet le vœu que la Fête des Rois s'appelle désormais la Fête des Peuples.

8187. — Section du Mont-Blanc. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée permanente du 6 janvier 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1980*.]

Protestation contre une pétition de l'Écan national à la Convention pour demander que la vente des biens-meubles des émigrés lui soit confiée. Sur l'entreprise connue sous le nom d'*Écan national*, voyez la troisième partie.

8188. — Paris, le 11 janvier 1793. Les Citoyens de la section du Mont-Blanc aux Citoyens de la commune de Nantes. *S. l. n. d.*, in-4°, 1/4 p. [N. Lb⁵⁰ 1981*.]

Réponse à l'Adresse de la commune de Nantes à celle de Paris.

Voyez ci-dessus, nos 6256, 6257 et 6279.

8189. — Section du Mont-Blanc. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée permanente. Séance du 26 janvier 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1980*.]

L'Assemblée réclame la publication de la liste des noms, surnoms, âges, professions, arts ou métiers, domicile actuel et ancien, lieu de naissance des citoyens élus pour former le corps municipal et le Conseil général de la Commune.

8190. — Section du Mont-Blanc. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée permanente du 19 mars 1793. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1980*.]

Désaveu d'une pétition présentée la veille à la Convention au nom de la section.

8191. — Section du Mont-Blanc. Adresse. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale et permanente du 14 août 1793. *Imp. de la section du Mont-Blanc. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3170*.]

Refus d'un certificat de résidence et d'un passeport au ci-devant duc du Châtelet.

8192. — Section du Mont-Blanc. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 septembre 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1980*.]

Arrêté sur le mode de distribution du pain chez les boulangers.

8193. — Fête en l'honneur de Marat et Lepelletier, célébrée par la section du Mont-Blanc, le 12 frimaire an II (2 décembre 1793.) *Imp. de la C^{me} Fonrouge. S. d.*, in-8°, 39 p. [N. Lb⁴⁰ 1982.]

Le titre de départ, p. 3, porte : *Ordre et Marche de la fête célébrée, le décadi 12 frimaire an II, par la section du Mont-Blanc pour l'inauguration des bustes de Marat et de Lepelletier.* P. 5, Discours prononcé par le citoyen CADET-GASSICOURT à l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier. P. 19, *Première Station à la Montagne. Discours en enlevant les bustes (et chœur sur l'air : Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?)* P. 23, *Seconde Station au tombeau des sans-culottes.* P. 27, *Couplets sur le tombeau des sans-culottes (air : Aussitôt que la lumière).* P. 28, après les mots : *Troisième Station au boulevard Montmartre*, on lit cette note : « Le discours fait en l'honneur de Marat, n'ayant pas été fourni assez à temps à l'impression, ne se trouve point ici. » P. 29, *Couplets à Marat (air : Dans le cœur d'une cruelle)*, par le citoyen PERNET, membre du comité révolutionnaire de la section du Mont-Blanc. P. 30, Discours sur Lepelletier. P. 34, *Complainte (anonyme) à Marat et à Lepelletier (air : O ma tendre musette!)* P. 36, *Quatrième Station à l'Arc de Triomphe. Discours de l'inauguration pour les bustes (sic)*, terminé par un couplet (sur l'air de la Marseillaise).

8194. — Section du Mont-Blanc. Assemblée générale du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). Le citoyen ALLETZ, habitant de la section, membre de la commission de police administrative de Paris, a prononcé à la tribune le discours dont la teneur suit. *Imp. Lottin. S. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 619, 29.]

Adhésion à la Constitution et approbation de la fermeture du club des Jacobins.

8195. — Section du Mont-Blanc. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 frimaire an III (30 novembre 1794). *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1980*.]

Arrêté prescrivant la remise au secrétariat de la section des listes des membres des comités civil et de bienfaisance, ainsi que celle des officiers de chaque compagnie.

8196. — Discours prononcé par le citoyen CADET-GASSICOURT dans l'assemblée générale de la section du Mont-Blanc, le 20 pluviôse an III (8 février 1795). *Imp. Ballard. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1983.]

Contre la faction robespierriste.

8197. — Considérations sur les moyens d'utiliser les assemblées de section, en déterminant tous les bons citoyens à s'y rendre. Discours prononcé par le citoyen CADET-GASSICOURT dans l'assemblée générale de la section du Mont-Blanc, le 20 ventôse an III (10 mars 1795). *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1984.]

8198. — Rapport fait à l'assemblée générale de la section du Mont-Blanc, le 30 germinal an III (19 avril 1795), sur les délits imputés à l'ancien comité révolutionnaire de cette section. *Imp. Du Pont, S. d.*, in-8°, 36 p. [N. Lb⁴⁰ 1985.]

8199. — Section du Mont-Blanc. Extrait du procès-verbal de l'assemblée primaire du 21 fructidor an III (7 septembre 1795). *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [R. AD. XVI, 71.]

Vote d'une adresse aux armées. Voyez le n° 8201 ci-dessous.

8200. — Section du Mont-Blanc. Assemblée primaire. Extrait du procès-verbal... du 26 fructidor an III (12 septembre 1795). *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1980*.]

Reconnaissance solennelle de la souveraineté du peuple. Réponse à un article de la *Sentinelle* (n° 80).

8201. — Adresse de l'assemblée primaire de la section du Mont-Blanc, aux armées. *S. l. n. d.* (1795), in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 471.]

8202. — Dénonciations de l'assemblée primaire de la section du Mont-Blanc à la Convention nationale. (24 fructidor an III-10 septembre 1795.) *Imp. Cretot. S. d.*, in-4°, 4 p. [R. AD. XVI, 71.]

Protestation contre une adresse présentée à la Convention au nom de l'armée de Sambre-et-Meuse.

8203. — Section du Mont-Blanc. Assemblée primaire. Extrait du procès-verbal... du 23 fructidor, au soir, an III (11 septembre 1795). *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [R. AD. XVI, 71.]

Règlement adopté pour le mode de votation.

8204. — Section du Mont-Blanc. Assemblée primaire. Extrait du procès-verbal du

cinquième jour complémentaire au III (21 septembre 1795). *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [*R. AD. XVI, 71.*]

Approbation d'une lettre écrite la veille par le président de l'assemblée primaire (Cahier de Gerville) au président de la Convention.

8205. — Assemblée primaire. Section du Mont-Blanc. Séance du 2 vendémiaire an IV. (24 septembre 1795.) *Imp. Cretot. S. d.*, in-4°, 4 p. [*R. AD. XVI, 71.*]

Protestation contre le mode de recensement des votes émis sur les décrets des 5 et 13 fructidor.

§ 16. — Section des Gravilliers (1790-1812).

Quartier Saint-Martin-des-Champs (1813). — *Église Saint-Martin-des-Champs.*

(3,300 citoyens actifs.)

8206. — Discours sur les avantages de la liberté française, dédié aux sections des Gravilliers et du Temple, par un religieux patriote. *Paris, Moreau, imp. de la section des Gravilliers*, 1790, in-8°, 1 f. et 24 p. [*P. 40065.*]

8207. — Lettre de M. le maire à la section des Gravilliers sur l'affaire de la Chapelle. (25 février 1791).

Voyez ci-dessus, n° 5848.

8208. — Section des Gravilliers. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 26 janvier 1791. *Imp. de la section des Gravilliers. S. d.*, in-4°, 6 p. [*A. S.*]

Dénonciation du Club des Amis de la constitution monarchique.

8209. — Section des Gravilliers. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 19 avril 1791. *Imp. de la section des Gravilliers*, in-4°, 6 p. [*N. Lb⁹⁰ 1859.*]

Discours d'un membre au sujet du voyage du Roi à Saint-Cloud.

8210. — Section des Gravilliers. Avis aux citoyens. *Imp. de la section des Gravilliers. S. d.* (1791), in-folio plano. [*N. Lb⁹⁰ 3236.*]

Remboursement et brulement des billets de confiance à partir du 10 décembre.

8211. — Section des Gravilliers. Arrêté du comité. L'assemblée générale à ses con-

citoyens. (24 avril 1792.) *Imp. de la section des Gravilliers. S. d.*, in-folio plano. [*N. Lb⁹⁰ 3453.*]

Ouverture d'un registre pour les dons patriotiques volontaires.

8212. — Adresse de la section des Gravilliers à l'Assemblée nationale, présentée le 8 juillet 1792. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [*N. Le 33³ X, n° 62.*]

Contre la suspension de Pétion et de Manuel.

8213. — Adresse de la section des Gravilliers à l'Assemblée nationale, présentée le samedi 4 août 1792. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-4°, 8 p. [*N. Lb⁹⁰ 4861.*]

Pour réclamer la déchéance de Louis XVI.

8214. — Moyen d'assurer les subsistances à la République française. *Imp. Cl.-F. Cagnion. S. d.*, in-8°, 15 p. [*N. Lb⁹¹ 2445.*]

Signé : FRANÇOIS-NOËL LEFÈVRE, citoyen de la section des Gravilliers.

P. 4, l'auteur renvoie en note à un mémoire intitulé : *Idee sur le commerce et la circulation des grains*, présenté à l'Assemblée nationale le 25 février dernier.

8215. — La Section des Gravilliers au corps électoral. *Paris*, le 13 septembre 1792. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-4°, 6 p. [*N. Lb⁹⁰ 1862.*]

Défense de Léonard Bourdon, président de la section, contre les attaques du corps électoral.

8216. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section des Gravilliers, du 1^{er} octobre 1792. *S. l. n. d.*, in-4^o, 4 p. [Br. M. F. R. 12^e, 14.]

Nomination de commissaires chargés de s'assurer du civisme des employés à la fabrication des assignats.

8217. — Convention nationale. Arrêté et pétition de la section des Gravilliers présentés à la Convention nationale le 7 octobre 1791 [sic : 1792], avec la réponse du citoyen président. Imprimés par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Le³⁸ 2433.]

Sur l'abolition de la royauté.

8218. — Pétition à la Convention nationale... du 30 décembre 1792. *S. l. n. d.*, in-8^o, 7 p. [P. 10063*.]

Pour réclamer la « sentence de Louis Capet ».

8219. — Section des Gravilliers. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale des 23 et 31 janvier 1793. *Imp. de la section des Gravilliers*, in-4^o, 3 p. [N. Lb¹⁰ 1860.]

Approbation du rapport du commissaire chargé de visiter l'Hôtel-Dieu et mesures à prendre en vue de faire cesser la promiscuité des malades à raison de trois pour un seul lit.

8220. — Adresse présentée à la Convention nationale, au nom de la section des Gravilliers, de Bonne-Nouvelle et du club des Cordeliers, par J. ROUX, officier municipal de Paris, électeur du département et membre du club des Cordeliers, rédacteur de l'adresse et orateur de la députation. (23-27 juin 1793.) *Chez l'auteur, rue Aumaire, n^o 120, cloître Saint-Nicolas-des-Champs, par le petit escalier au second, et rue Perceé, n^o 1. S. d.*, in-8^o, 42 p. [Br. M. F. R. 622, 19.]

Contre les accapareurs et les agioteurs.

8221. — Réflexions et Observations sur les subsistances, par R. RIVES, citoyen français, domicilié à Paris et actuellement à sa maison de la Roche-Guyon. (29 août

1793.) *Paris, imp. Guérin. S. d.*, in-8^o, 1 f. et 26 p. [N. Lb⁴¹ 3276.]

L'auteur fait suivre sa signature de cette mention : « Né et domicilié à Paris depuis soixante-cinq ans passés dans la même demeure, section et rue des Gravilliers, n^o 36. »

8222. — Section des Gravilliers. Discours prononcé par un citoyen de la section en l'assemblée générale permanente. (3 octobre 1793.) *Imp. de la section des Gravilliers. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3136.]

Signé : FÉHÉUL, contrôleur dans les subsistances au magasin de Saint-Martin.

Sur l'élection des membres de la nouvelle Commune.

8223. — [Lettre d'invitation à l'inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat, le 23 brumaire an II (13 novembre 1793), signée : SUAN, président de la section des Gravilliers, et commençant par ces mots :] Citoyen, la section des Gravilliers ayant arrêté... *S. l. n. d.*, in-8^o, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1863.]

8224. — Discours rédigé par trois jeunes républicains, dans l'âge de dix à douze ans, nommés MOUDIVILLE, BERGIROT, LESBROSSE, élèves du citoyen Hix, instituteur, rue Meslée, et prononcé par l'un d'eux en assemblée générale de la section des Gravilliers, dans sa séance du 30 nivôse, 2^e année (19 janvier 1794). *Imp. de la section des Gravilliers, S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1864.]

8225. — Aux quarante-huit sections. Moyens de punir les dilapidateurs passés et d'empêcher les dilapidations futures dans les approvisionnements des armées de la République. Seconde édition revue et corrigée. Avec dix-huit articles additionnels, y compris le projet d'institution de cabinets littéraires et politiques dans chaque section ou commune de la République française. Se vend 3 sols au profit des femmes et des enfants de nos frères qui partent pour la Vendée. *Paris, chez l'auteur, rue des Gravilliers, n^o 11 ; au secrétariat de la Société des Jacobins, et chez Ballois fils aîné, rue d'Orléans-Saint-Honoré, n^o 9, an II*, in-8^o, 20 p.

Signé : TOMBE fils aîné, actuellement de la section des Gravilliers, membre de la Société des Jacobins, de la Société fraternelle des Défens-

seurs de la République une et indivisible.

ÉPIGR. :

La publicité est la sauvegarde du peuple.

8226. — Section des Gravilliers. Avis.
Imp. de la section des Gravilliers, S. d., in-
folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3237.]

Invitation à faire les déclarations prescrites

par l'article 10 de la loi du 13 frimaire an III
(3 décembre 1794), touchant le compte à rendre
de toutes recettes extraordinaires.

Guillaume Tell (Section). — Voyez
Place Louis XIV.

§ 17. — Section de la Halle-au-Blé (1790-1812).

Eglise Saint-Honoré.

(1,900 citoyens actifs.)

8227. — Extrait du registre des délibérations de la section de la Halle-aux-Bleds du 7 septembre 1790. *Le Hodey, S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 1870.]

Sur l'émission des assignats.

8228. — Extrait des registres des délibérations de la section de la Halle-aux-Bleds, ci-devant district Saint-Honoré. 30 décembre 1790. *Imp. Le Hodey, S. d., in-4°, 2 p.* [N. Lb⁵⁰ 1871.]

Vœu en faveur des soldats citoyens (?).

8229. — Délibération des citoyens de la section de la Halle-au-Blé, lue à la tribune de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins. Extrait du registre des délibérations. Du mercredi 26 janvier 1791. Imprimée par le vœu unanime de tous les membres de ladite Société. *Imp. Nationale, S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 445.]

Au sujet des manœuvres contre-révolutionnaires attribuées au Club monarchique.

8230. — Pétition prononcée à la barre de l'Assemblée nationale par les citoyens de la section de la Halle-aux-Bleds, le 10 décembre 1791, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale, 1791, in-8°, 8 p.* [N. Le³³ 3 X, n° 11.]

Contre l'emploi fait par le Roi de son droit de veto. Pièce différente de la suivante.

8231. — Pétition prononcée à l'Assem-

blée nationale par les citoyens de la section de la Halle-au-Bled, le 10 décembre 1791. *Imp. par ordre de l'Assemblée nationale. Imp. Nationale, S. d., in-8°, 8 p.* [N. Le 33³ X, n° 18.]

Contre la pétition du directoire du Département. Voyez ci-dessus, nos 6003-6014.

8232. — Adresse de la section de la Halle-au-Bled à l'Assemblée nationale, présentée le 17 juin 1792. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale, S. d., in-8°, 3 p.* [N. Le 33³ X, n° 44.]

Contre la pétition des 8,000.

8233. — Pétition d'un grand nombre de citoyens de la section de la Halle-au-Blé (1792).

Protestation contre la pétition de la Commune réclamant la déchéance de Louis XVI.
Voyez tome I^{er}, n° 3355.

8234. — Égalité et liberté. Lettre des citoyens de la section de la Halle-au-Blé à leurs concitoyens aux frontières. Paris, ce 20 août de l'an IV de la liberté et le 1^{er} de l'égalité. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁵⁰ 1876.]

Relation de la journée du 10 août.

8235. — Section des Halles. Extrait des registres des délibérations de la section des Halles, ci-devant du Marché-des-Innocents,

du 17 septembre 1792. *Imp. du Contrat social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 3128.]

En faveur du respect des personnes et des propriétés.

8236. — Les Citoyens de la section des Halles au citoyen Clavière, ministre des contributions publiques (26 septembre 1792). *Paris, G.-F. Galletti. S. d.*, in-4° oblong.

Sur la pénurie des liards « si nécessaires pour les appoints » et l'urgence de hâter la fabrication des pièces de 12, 6 et 3 deniers ordonnée par le décret du 11 janvier 1791.

8237. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée primaire de la section de la Halle-aux-Bleds du 8 janvier 1793. *Imp. Renaudière*, in-4°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1872'.]

Proclamation du citoyen Daubancourt comme représentant de la section à la Commune.

8238. — Adresse de la section de la Halle-aux-Bleds à la Convention nationale. (9 mars 1793.) *Imp. Renaudière. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1878.]

Pour réclamer l'examen de la conduite des ministres, la destitution des généraux et des députés incapables et une loi contre les accapareurs.

8239. — Section de la Halle-aux-Bleds. Extrait du registre des délibérations... du 4 juin 1793. *Imp. N. Renaudière. S. d.*, in-4°, 3 p. [P. 10065'.]

Sur la formation du comité central révolutionnaire de la Commune.

8240. — Section de la Halle-au-Bled. Séance de l'assemblée générale. Extrait du procès-verbal des délibérations du 9 juin 1793. *Imp. Renaudière*, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1871.]

Projet d'adresse au ministre de l'intérieur au sujet de la saisie, par le district de *Pontoise*, de voitures destinées à l'approvisionnement de Paris.

8241. — Extrait des registres des séances de l'assemblée générale de la section de la Halle-au-Bled du 29 septembre 1793. *Imp. Renaudière*, in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1875.]

Protestation contre le mode de scrutin épuratoire des membres du département, prescrit par le directoire de ce département.

8242. — Sections de la Halle-au-Bled et de Guillaume-Tell réunies. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de la Halle-au-Bled. Séance extraordinaire du dimanche 6 octobre 1793 pour l'inauguration des bustes de Brutus, Michel Lepelletier et Paul Marat, martyrs de la liberté, et la Déclaration des droits de l'homme gravée sur une pierre de la Bastille. *Imp. Renaudière jeune. S. d.*, in-4°, 15 p. [N. Lb³⁰ 1879.]

P. 5, Aux citoyens de la section de la Halle-au-Bled et de Guillaume-Tell (15 vendémiaire-an II-6 octobre 1793), signé : PALLOY, patriote. P. 16, Discours prononcé par le citoyen président des comités civil et de bienfaisance de la section de la Halle-au-Bled... P. 10, Discours prononcé au nom de la Société populaire de la section de la Halle-au-Bled à la place des Victoires-Nationales, lors de la station qui y fut faite par les sections réunies de Guillaume-Tell et de la Halle-au-Bled... P. 12, Hymne funèbre aux mânes de Le Peletier et de Marat, paroles du citoyen MOLINE, musique du citoyen MURGEON (les paroles seules sont reproduites). P. 13, Adresse aux sections de la Halle-au-Bled et Guillaume-Tell, par PALLOY (24 vendémiaire) et extrait du procès-verbal de la section (quintidi brumaire an II) qui vote des remerciements à Palloy, en l'invitant à s'entendre avec le Comité des monuments de la Convention au sujet de la pyramide qu'il voulait élever sur la place des Victoires-Nationales.

8243. — Adresse aux quatre-vingt-quatre départements, en réponse à diverses adresses envoyées aux quarante-huit sections par les départements et sociétés populaires. *Imp. Renaudière. S. d.* (1793), in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1877.]

Par la section de la Halle-aux-Bleds.

8244. — Adresse de la section de la Halle-au-Bled à la Convention nationale, du 2 ventôse an III (20 février 1795). — Discours des représentants du peuple, relativement à la dite adresse. — Extrait du procès-verbal de la séance du 10 ventôse an III (28 février 1795). *Imp. Renaudière. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 1880.]

Pour réclamer la destruction de la montagne élevée sur l'esplanade des Invalides lors de la fête de l'Être suprême.

8245. — Adresse des citoyens de la section

de la Halle-au-Blé à la Convention nationale (10 germinal an III-30 mars 1795). *Imp. Renaudière. S. d., in-8°, 8 p. [P. 10063*]*

Pour réclamer l'examen « très approfondi » des individus arrêtés depuis le 9 thermidor et dont on demandait l'élargissement.

8246. — Le Règne de la justice et la Proscription des hommes de sang. Discours en vers, prononcé à l'Assemblée générale de la section de la Halle-aux-Bleds le 20 ger-

minal an III (9 avril 1795). *Imp. Renaudière. S. d., in-8°, 4 p. [N. Y.]*

Signé : Par le citoyen **TEXIER-LABOESSIÈRE**.

8247. — Section de la Halle-aux-Blés. Assemblée primaire, 22 fructidor an III (8 septembre 1795). *Imp. Renaudière. S. d., in-folio plano [N. Lb⁴⁰ 1872*]*

Contre les décrets des 5 et 13 fructidor sur le mode de réélection des deux tiers de la Convention nationale.

§ 18. — Section de Henri IV (1790-1791).

Section du **Pont-Neuf (1791-1793)**. — Section **Révolutionnaire (1793-1794)**. — Section du **Pont-Neuf (1794-1812)**. — Quartier du **Palais de Justice (1813)**. — *Église de la Sainte-Chapelle-Basse*.

(900 citoyens actifs.)

8248. — Discours adressé à M. de La Fayette, commandant général des gardes nationales, en présence et au nom du bataillon et du comité civil de la section de Henri IV, réunis le 13 septembre 1790, par ROUSSINEAU, curé de la Sainte-Chapelle, président de la section. *Paris, V^e Delaguette, 1790, in-8°, 6 p. [Br. M. F. R. 248, 20.]*

8249. — Section de Henri IV. Extrait des registres des délibérations du mardi 12 octobre 1790. *Paris, Lottin et J.-R. Lottin. S. d., in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1881*]*

Veu en faveur de la nomination de Prault au poste de garde du dépôt des arrêts, titres et pièces existant dans les greffes des cours souveraines et tribunaux supprimés du ressort du département de Paris. Les considérants de l'arrêté rappellent les services rendus par le sieur Prault et ses ancêtres pour la formation de la précieuse collection de lois, arrêts et règlements que chaque citoyen était admis à venir consulter gratuitement.

8250. — Extrait du registre des délibérations de la section de Henri IV. Du 21 décembre 1790. *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-4°, 2 p. [P. 10063*]*

Vote de l'impression d'une triple liste comprenant les volontaires, les citoyens disposés à

faire des sacrifices pécuniaires et ceux qui ne pouvaient offrir que « des travaux et des dé-marches ».

8251. — Section de Henri IV. Extrait des registres des délibérations. Du 5 février 1791. *Imp. Prault D. S. M. [de Saint-Martin], 1791, in-4°, 2 p. [R. AD. XVI, 69.]*

Recommandation en faveur de M. Longeau-Dupré, procureur au ci-devant Parlement, pour l'une des places de chef de bureau du Département.

8252. — Section de Henri IV. Extrait des registres des délibérations... 13 mars an IV de la liberté (1792.) *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-8°, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 1881*]*

Arrêté en faveur de la réintégration dans l'armée parisienne des gardes-françaises et des soldats qui se réunirent à eux durant les premiers jours de la Révolution.

8253. — Pétition individuelle des citoyens de la section de Henri IV aux représentants de la Commune de Paris. *S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1882*]*

Au sujet de la seconde fête en l'honneur des soldats de Châteaueux.

8254. — Section de Henri IV. Arrêté con-

cernant la réduction des soixante bataillons de la garde nationale parisienne du 27 juin 1792. *Imp. P.-Fr. Didot*, 1792, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3238.]

Contre la réduction proposée.

8255. — Adresse de la section de Henri IV à l'Assemblée nationale. Du 10 août 1792, an IV de la liberté. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Le³¹ 419.]

8256. — Adresse des canoniers du Pont-Neuf, ci-devant de Henry IV, au commandant général (13 août 1792).

Protestation de civisme.
Voyez tome I^{er}, n° 3376.

8257. — Loi (n° 2228) relative à la pétilion de plusieurs citoyens de la section de Henri IV. Du 14 août 1792. *Paris, imp. Nationale du Louvre*, 1792, in-4°, 2 p. [R. AD. XVI, 70.]

Réception et dépôt aux archives du procès-verbal trouvé dans les flancs du cheval de bronze renversé sur la place Dauphine.

¶ Ce procès-verbal a été imprimé, p. 263 des *Mémoires historiques relatifs de la statue équestre de Henri IV...* par Ch.-J. Lafolie. (Paris, Le Normant, 1819, in-8°.)

8258. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section du Pont-Neuf réunie en assemblée permanente le 15 août 1792. *Imp. V^e Delaquette*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 2075*.]

Prestation du serment civique décrété par l'Assemblée nationale le 10 août.

8259. — Les Citoyens de la section du Pont-Neuf à leurs concitoyens des quarante-sept autres sections et des sociétés patriotiques de Paris (5 janvier 1793). *Imp. du Journal des sciences, arts et métiers. S. d.*, in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

Projet d'adresse au peuple anglais, rédigé, selon l'arrêté qui suit, par les citoyens MESNIL jeune et BODSON jeune.

8260. — Section du Pont-Neuf. Extrait des registres du procès-verbal de l'assem-

blée générale du 30 janvier 1793. *Imp. Prault*, in-8°. 2 p. [N. Lb⁴⁰ 2074*.]

Censure prononcée contre le citoyen Lalande qui avait dénoncé à l'Assemblée électorale les citoyens Minier et Croissant.

8261. — Extrait des registres des délibérations générales de la section du Pont-Neuf du 17 avril 1793. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2075*.]

Exclusion pendant un an de Daubanton, secrétaire-greffier du ci-devant juge de paix Etienne Delarivière.

8262. — Section du Pont-Neuf. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales. Séances des 6, 7 et 8 juin 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2076*.]

La section arrêtée qu'à l'avenir elle ne recevra aucune députation composée de plus de quatre citoyens.

8263. — Adresse de la section du Pont-Neuf à ses frères des quarante-sept autres sections. (Juillet 1793.) *Imp. Lottin*, 1793, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3174*.]

Protestation contre un arrêté du Conseil général de la Commune, enlevant à la section le privilège de tirer le canon d'alarme.

8264. — Extrait des registres de l'assemblée générale de la section du Pont-Neuf, maintenant appelée section Révolutionnaire. Séance du 2 [du 4 et du 7] septembre 1793. *Imp. V^e Delaquette. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 2075*.]

2 septembre : Election du comité révolutionnaire de la section. — 4 septembre : Affaires diverses, réception de délégués de diverses sections. — 7 septembre : Envoi d'une députation à la Convention nationale pour lui annoncer les mesures prises par elle et son changement de nom.

8265. — Essai sur les subsistances, les contributions publiques et l'éducation Questions proposées par une société de patriotes, et dont j'ai trouvé la solution dans les papiers de mon père, mort en 1751, âgé de trente-six ans. Imprimé aux frais des sans-culottes de la section du Pont-Neuf, vendu

au profit de leurs frères partis pour l'expédition de la Vendée. Paris, au comité de salut public de ladite section; V* Delaquette; Guyard, 1793, in-12, VIII-103 p. [N. Lb⁴⁰ 2078.]

On trouve à la suite un faux-titre portant : *L'Education des quatre Hincheville ou Réponse à une question proposée dans une société patriotique* (VIII-39 p.), comprenant : *Reflexions de l'éditeur* (p. III-VIII) et p. 1 : *L'Education des quatre Hincheville* (titre dont il m'est impossible de comprendre le sens); p. 8 : *Testament de mon père*.

8266. — Pétition des comités civils des sections de Paris à la Convention nationale. (23 fructidor an II-11 septembre 1794.) *Imp. Lottin, an II, in-4^o, 4 p.* [R. AD. XVI, 70.]

Pétition imprimée aux frais de la section Révolutionnaire, tendant à obtenir pour les membres des comités civils une indemnité fixe par jour, par mois ou par an.

8267. — Aux Citoyens législateurs, composant le comité de sûreté générale, le comité révolutionnaire de la section Révolutionnaire. *S. l. n. d.* (1794), in-4^o, 38 p. [N. Lb⁴⁰ 2103.]

Pétition au sujet de la dissolution par les représentants Charles Lacroix (sic : Delacroix) et Musset, du comité révolutionnaire de la Montagne-sur-Romarde [ci-devant Saint-Arnould (Seine-et-Oise)]. L'un des membres de ce comité était le citoyen Viard, ci-devant domicilié rue Mazarine, section de l'Unité, auteur d'un *Rapport* sur les événements de la nuit du 9 au 10 août au château des Tuileries.

Voyez tome I^{er} (n^o 3367), ce rapport reproduit sous le n^o 18 des pièces justificatives de la présente pétition (au nombre de vingt).

8268. — Section Révolutionnaire. *S. l. n. d.*, in-1^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2102.]

Invitation à l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier le dimanche 13 courant.

8269. — Section du Pont-Neuf. Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale. Séance du 10 ventôse

an III (28 février 1795). Paris, *imp. de Lottin*, in-8^o, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 2077.]

Dénonciation des terroristes. P. 12, pétition de la section du Pont-Neuf à la Convention nationale, arrêtée le 11 ventôse en assemblée générale composée de 360 votants.

8270. — Extrait des délibérations de l'assemblée primaire de la section du Pont-Neuf. Séance du 23 fructidor an III (9 septembre 1795). *Imp. Lottin. S. d.*, in-8^o, 3 p. [R. AD. XVI, 71.]

Rejet des articles 2 et 3 du titre I^{er} du décret du 5 fructidor.

8271. — Discours prononcé à l'ouverture de l'assemblée primaire de la section du Pont-Neuf. Séance du 21 fructidor an III (7 septembre 1795). *Imp. Lottin. S. d.*, in-8^o, 4 p. [R. AD. XVI, 71.]

Sur l'adoption de la nouvelle constitution.

8272. — Assemblée primaire et permanente de la section du Pont-Neuf. Adresse à la Convention nationale. Séance du second jour complémentaire an III (18 septembre 1795). *Imp. Lottin. S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 499 *ter*.]

Adoption à l'unanimité de l'acte constitutionnel; adhésion aux arrêtés des sections des Thermes et Le Peletier sur la garantie des opinions et des personnes.

8273. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée primaire et permanente de la section du Pont-Neuf. Séance du sixième jour complémentaire de l'an III (22 septembre 1795). Séance du 4^{er} vendémiaire an IV (23 septembre 1795). *Imp. Lottin. S. d.*, in-8^o, 4 p. [R. AD. XVI, 71.]

1^o Protestation contre la mise en liberté et le « réarmement » de Chemin, membre du ci-devant comité révolutionnaire.

2^o Dénonciation de rassemblements nocturnes tenus par les terroristes dans diverses maisons et sur la terrasse des Tuileries, le long du quai.

Homme-Armé (Section de l'). — Voyez **Enfants-Rouges**.

§ 19. — Section de l'Hôtel-de-Ville (1790-1792).

Section de la *Maison-Commune* (1793). — Section de la *Fidélité* (1794-1813). — Quartier de l'Hôtel-de-Ville (1814). — *Eglise Saint-Gervais*.

(1,700 citoyens actifs.)

8274. — Section de l'Hôtel-de-Ville. *Imp. de la section de l'Hôtel-de-Ville. S. d.*, in-folio plano [N. Lb⁵⁰ 3182.]

Fixation des jours d'audience du juge de paix et de ses assesseurs.

8275. — Section de l'Hôtel-de-Ville. Extrait des procès-verbaux des assemblées générales (21-24 juillet 1790). *Imp. V^e Hérisant*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 4884'.]

Deux arrêtés sur la même page, relatifs, le premier, au remplacement de la brioche du pain béni par du pain blanc; le second, à l'inscription des citoyens actifs dans la garde nationale.

8276. — Section de l'Hôtel-de-Ville. Extrait des procès-verbaux des assemblées générales. Séance du 24 juillet 1790. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb⁵⁰ 1884'.]

Approbation de l'arrêté ci-devant du district des Cordeliers du 1^{er} juillet et (p. 5-14) réimpression de l'*Avis aux citoyens français*. Voyez ci-dessus, nos 5405 et 7116.

8277. — Section de l'Hôtel-de-Ville. Liste des citoyens actifs de la section de l'Hôtel-de-Ville vérifiée par MM. les commissaires, dressée et imprimée en vertu d'un arrêté du 26 juillet 1790 (5 août 1790). *S. l. n. d.*, in-8°, 13 p. [P. 10065'.]

Voyez le numéro suivant.

8278. — Section de l'Hôtel-de-Ville. Supplément à la liste des citoyens actifs et actifs-éligibles de la section vérifiés par MM. les commissaires, dressée et imprimée en vertu d'un arrêté du 26 juillet 1790. (24 septembre 1790.) *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 1886.].

8279. — [Lettre d'invitation au service

funèbre de Mirabeau, pour le 3 mai 1791, commençant par ces mots :] Messieurs, MM. les citoyens de la section de l'Hôtel-de-Ville et le bataillon de Saint-Gervais ont l'honneur de vous prévenir... *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1887.].

8280. — Extrait du registre des délibérations des assemblées générales de la section de l'Hôtel-de-Ville du 6 mai 1791. *Imp. de la Caisse d'épargne. S. d.*, in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 12', 12.].

Au sujet de la construction d'une baraque sur l'ancienne place aux Veaux à l'usage des charbonniers, d'un corps de garde au cimetière Saint-Jean et d'un autre corps de garde pour la section de Notre-Dame, l'assemblée émet le vœu que les travaux effectués pour la Commune ne soient plus adjugés au rabais, mais répartis entre les entrepreneurs des différentes sections.

8281. — Section de l'Hôtel-de-Ville. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales. Séance du 20 juillet 1791. *Imp. de la Caisse d'épargne*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 1883.].

Protestation de COLLOT, chef du bataillon, contre les attaques de l'*Orateur du peuple* (n° 11).

8282. — (Lettre d'invitation à un service funèbre pour Gouvin et ses frères d'armes morts sur les frontières, commençant ainsi:) L'an IV de la liberté, 4 juillet 1792. Messieurs, les citoyens de la section de l'Hôtel-de-Ville... *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1888.].

8283. — Section de la Maison-Commune. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 21 juillet 1793. *Paris, imp. Millet*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1944.].

Réglementation de la délivrance du pain dans les boulangeries.

8284. — Section de la Maison-Commune. Pétition à la Convention nationale. (27 juillet 1793.) *Paris, imp. Millet. S. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1943.]*

Pour demander l'emploi de la classe indigente à des travaux publics et la fixation du prix des denrées au minimum de 1790.

8285. — Liberté, Égalité ou la Mort. Section de la Maison-Commune. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de ladite section du 20 août 1793. *Imp. Millet. S. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1944.]*

Refus de tout secours aux parents des déserteurs et de ceux qui ne pourront justifier de

trois mois de présence dans leurs bataillons respectifs.

8286. — Assemblée primaire. Section de la Fidélité. Extrait du registre des délibérations. Séance du 24 fructidor an III (10 septembre 1795). *Paris, imp. Millet. S. d., in-4°, 4 p. R. AD. XVI, 71.]*

Protestation contre les décrets des 5 et 13 fructidor.

Ile de la Raison (Section de T). — Voyez **Notre-Dame**.

§ 20. — Section de l'Ile-Saint-Louis (1790-1792).

Section de la Fraternité (1793-1813). — Quartier de l'Ile-Saint-Louis 1814). — Eglise Saint-Louis-en-Île.

(1,100 citoyens actifs.)

8287. — Extrait du registre des délibérations de la section de l'Isle. Du 28 octobre 1791. *Imp. Du Pont. S. d., in-8°, 13 p. [N. Lb⁹⁰ 1889.]*

Sur le remplacement des billets de confiance par une émission de billets faits au nom de la Commune de Paris.

8288. — Section de l'Isle. Délibération du 15 avril 1792. *Isle Saint-Louis, imp. Du Pont. S. d., in-8°, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 1890.]*

En faveur du maintien des bustes de Bailly et de La Fayette dans la salle des séances de la municipalité.

8289. — Adresse aux Français. (15 avril 1792.) *Imp. Du Pont. S. d., in-4°, 4 p. R. AD. XVI, 69.]*

Protestation des citoyens de la section de l'Isle [Saint-Louis] contre la fête en l'honneur des soldats de Châteauneuf.

P. 3-4, liste des signataires.

8290. — Extrait des registres de l'assemblée générale de la section de l'Isle convoquée sur la pétition de plus de cinquante

citoyens actifs et tenue dans les formes de la loi. 12 juin 1792. *Imp. Du Pont, 1792, in-4°, 4 p. [P. 10065.]*

Sur le traitement du maire et des officiers municipaux.

8291. — Section de la Fraternité. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 18 avril 1793. *Imp. V^e Guyot. S. d., in-4°, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 1836.]*

Au sujet des subsistances.

8292. — Convention nationale. Adresse de la section de la Fraternité à la Convention nationale, le 12 mai 1793. Imprimée par ordre de la Convention nationale. Envoi aux sections et aux départements. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 4 p. N. L⁹⁸ 2440.]*

Dénonciation de motions menaçantes formulées dans diverses assemblées du comité révolutionnaire de la section.

8293. — Convention nationale. Adresse de la section de la Fraternité, adhérente par

les sections de 1792 et de la Butte-des-Moulins, à la Convention nationale. Imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux départements. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Le⁸⁸ 2439.]

Annonce de la formation de compagnies de volontaires.

D'après M. de Barante (*Vie politique de Royer-Collard*, I, 9), cette adresse fut lue à la barre, par Royer-Collard, qui, en sa qualité de secrétaire de la section, l'avait probablement rédigée.

8294. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de la Fraternité du 15 mai 1793. *Imp. de la section de la Fraternité. S. d., in-4°, 1 p.* [N. Lb⁵⁰ 1837.]

Refus de communiquer le registre des contributions volontaires de la section, comme le réclamait un arrêté du Conseil général de la Commune en date du 14.

8295. — Adresse de la section de la Fraternité à la Convention nationale. (16 mai 1793.) *Imp. V^e Guyol. S. d., in-4°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 1838.]

Présentation des volontaires et des dons patriotiques et dénonciation (assez vague) « contre les brigands qui ont osé lever l'étendard de la révolte et contre ceux qui, sous le masque perfide du patriotisme, ruinent impunément la liberté ».

8296. — Extrait du registre des délibérations des assemblées générales de la section de la Fraternité du 22 mai 1793. *S. l. n. d., in-4°, 2 p.*

Dénonciation de propos tenus par les membres des comités révolutionnaires.

8297. — Le Citoyen. Discours prononcé, le 30 pluviôse an II (18 février 1794), dans le temple de la Raison, section de la Fraternité. Par le citoyen LEROULISA, membre du comité révolutionnaire de la section. *Imp. de la section de la Fraternité. S. d., in-8°, 1 f. et 21 p.* [N. Lb⁵⁰ 1839.]

8298. — Discours prononcé, le 25 thermidor (an II-12 août 1794), à l'assemblée générale de la section de la Fraternité, sur la conjuration de Robespierre et de ses

complices, par le citoyen FRANCONVILLE. *Imp. V^e Guyol. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁵⁰ 1840.]

8299. — Discours prononcé, le 20 brumaire (an III-10 novembre 1794), à la section de la Fraternité, par le citoyen CHEVALLIER. Imprimé par ordre de l'assemblée générale. *Imp. Colas. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁵⁰ 1841.]

P. 7, adresse de la section de la Fraternité à la Convention nationale.
Contre les terroristes.

8300. — Adresse de la section de la Fraternité à celle de l'Unité, prononcée le 20 frimaire an II (10 décembre 1794), par le citoyen FRANCONVILLE. *Paris, imp. V^e Guyol. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 1842.]

Même sujet.

8301. — La Section de la Fraternité aux quarante-sept autres sections. *Limodin, S. d., in-8°, 4 p.* [R. AD. XVI, 72.]

Protestation contre l'ajournement de deux des trois citoyens élus par la section.

8302. — Adresse de la section de la Fraternité à la Convention nationale. *Imp. J.-B. Colas. S. d., in-8°, 2 p.* [Br. M. F. R., 642, 25.]

Paginée 7-8.

Félicitations sur la rentrée des députés proscrits.

Cette adresse avait été tirée à cinq mille exemplaires pour être distribuée à chaque « chef de ménage ».

8303. — L'Assemblée primaire de la section de la Fraternité de la Commune de Paris aux assemblées primaires et aux armées de la République. 29 fructidor an III (15 septembre 1795.) *Imp. de la section de la Fraternité. S. d., in-8°, 16 p.* [P. 10065⁹.]

Protestation contre les décrets du 5 et du 13 fructidor.

Indivisibilité (Section de l'). — Voyez **Place-Royale**.

§ 21. — Section des Invalides (1790-1813).

Eglise des Invalides.

(1,100 citoyens actifs.)

8304. — Extrait du registre des délibérations de la section des Invalides. Du 18 avril 1791. *Imp. Bêteurget et Codron. S. d., in-8°, 2 p.* [A. S.]

Au sujet du voyage du Roi à Saint-Cloud.

8305. — Lettre des citoyens gardes nationaux du Gros-Caillou à M. Robespierre (1792).

Voyez tome 1^{er}, n° 3283.

8306. — Extrait du registre des délibérations de la section des Invalides. Séance du 9 septembre 1792. *Imp. Cussac, in-8°, 2 p.* [N. Lb⁴⁰ 1892*.]

Désaveu des arrêtés pris par l'Assemblée électorale dont les élus ne seront définitivement admis qu'après la sanction des assemblées primaires du département de Paris.

8307. — Extrait du registre des délibérations de la section des Invalides. Séance du 8 mai 1793. *Paris, imp. Chaudrillière, S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 1892*.]

Souscription patriotique au profit des parents des volontaires.

8308. — Mémoire au ministre de la guerre par l'assemblée générale de la section des

Invalides, arrêté le 20 du premier mois, 11^e année de la République (11 octobre 1793). *Paris, imp. Chaudrillière. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1893.]

Contre le projet d'établir six cents hommes de l'armée révolutionnaire de Paris dans la ci-devant Ecole militaire.

8309. — Discours sur la permanence des sections de Paris, prononcé le 6 vendémiaire à l'assemblée primaire de la section des Invalides, par le citoyen LAPÉRIÈRE, employé à la commission des secours publics. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [R. AD. XVIII^e, 235.]

8310. — Discours prononcé par le citoyen BERLAUT à l'assemblée primaire de la section des Invalides, 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795). *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [R. AD. XVIII^e, 235.]

Exhortation au calme et à la soumission aux lois.

8311. — A. BERLAUT, chef de bureau de la commission des secours publics, à ses concitoyens. *S. l. n. d., in-8°, 7 p.* [R. AD. XVIII^e, 235.]

Même objet que le discours précédent.

§ 22. — Section du Jardin-des-Plantes (1790-1792).

Section des *Sans-Culottes* (1793). — Section du *Jardin-des-Plantes* (1794-1813). — *Quartier du Jardin-du-Roi* (1814). — *Quartier du Jardin-des-Plantes* (1848). — *Eglise Saint-Nicolas-du-Chardonnet.*

(2,200 citoyens actifs.)

8312. — Section du Jardin-des-Plantes. Extrait du procès-verbal de l'assemblée

générale de la section du Jardin-des-Plantes. Du 21 août 1790. — Extrait du

procès-verbal... du 23 août 1790. *Imp. Caillem.* S. d., in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 447.]

Protestation contre le désistement de l'abbé Gros, curé de Saint-Nicolas-du-Charbonnet. Voyez ci-dessus, nos 7741-7742.

8313. — Extrait de la délibération du Jardin-des-Plantes, extraordinairement convoquée en la manière prescrite par les règlements. Du 30 octobre 1790. *Imp. Caillem.* in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1894*.]

Observations sur l'organisation des six tribunaux institués pour la ville de Paris.

8314. — Adresse de cent vingt-neuf citoyens de la section du Jardin-des-Plantes au directoire du Département. 26 mars 1791. *Imp. Lamesle*, 1791, in-4°, 7 p. [Br. M. F. R., 10*, 11.]

Pour réclamer la destruction de la porte Saint-Bernard et de la prison de la Tournelle. Les pétitionnaires reconnaissent que la suppression de la porte entraînerait la démolition des bas-reliefs de Tuby « sculptés en pleine maçonnerie et non sur des tables de pierre préparées à cet effet; mais cette perte est d'une trop légère conséquence pour conserver un monument qui ne peut ni faire honneur à la nation française, ni être utile à la propagation des arts; d'ailleurs, cette porte a été plusieurs fois gravée et dessinée, et il en restera par ce moyen un souvenir bien suffisant qui dédommagera de la suppression de cet édifice »; ils allèguent l'exemple du pape Alexandre VIII faisant démolir, en 1666, l'arc de triomphe de Marc-Aurèle parce qu'il gênait une rue du Corso.

P. 5-6, liste des signataires.

8315. — Section du Jardin-des-Plantes. Avis aux citoyens. (3 mars 1791.) *Imp. Caillem.* S. d., in-folio plano.

Mesure d'ordre contre les particuliers qui tiraient aux oiseaux dans l'enceinte de la Halle aux Vins ou se rendaient dans les chantiers de bois avec des lumières.

8316. — Section du Jardin-des-Plantes. Le Commissaire de police à ses concitoyens. Paris, *imp. Quillau*, 1792, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3240.]

Signé : NAUDON.

Justification de sa conduite lors d'un attroupelement qui s'était produit le 30 mai devant un boulanger de la rue Saint-Victor.

8317. — Section du Jardin-des-Plantes.

Extrait du registre des délibérations. 12 juin 1792. Paris, *Quillau*, 1792, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1894*.]

Noms et adresses des vingt-quatre commissaires chargés de recevoir la contribution patriotique pour subvenir aux dépenses de la guerre.

8318. — Extrait des délibérations de la ci-devant section du Jardin-des-Plantes, et actuellement des Sans-Culottes, du 13 août 1792. *Imp. Gueffier*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 2128.]

Exposé de la conduite de M. Lafond, commandant du bataillon de Saint-Nicolas-du-Charbonnet, dans les journées des 9, 10 et 11 août.

8319. — État des dons faits par les citoyens de la section des Sans-Culottes pour les frais d'armement de deux compagnies de volontaires qui partent pour les frontières, et reçus par les sieurs Cagnion, Dufour, Dupain et Jourdan, commissaires à cet effet, depuis le 4 septembre jusqu'au 12 dudit mois. *Imp. Cagnion*. S. d., in-4°, 20 p. [N. Lb⁵⁰ 2141.]

8320. — Arrêté de la section des Sans-Culottes. Quartier Saint-Victor. Aux représentants de la République française. *Imp. Cl.-F. Cagnion*. S. d. (1792), in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

Dénonciation de désordres commis au camp sous Paris.

8321. — Section des Sans-Culottes. S. l. n. d. (1792), in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 2134*.]

Demande d'ouverture de concours pour tous les travaux relatifs aux monuments publics.

8322. — Organisation d'un nouveau pouvoir exécutif, par le citoyen DUNOY, dont l'impression a été ordonnée par la section des Sans-Culottes. Paris, *imp. C.-F. Cagnion*, l'an 1^{er} de la République française, in-8°, 46 p. [N. Lb⁵⁰ 506.]

Signé : DUNOY, ingénieur, ennemi de tous les tyrans.

Le titre de départ (p. 3) porte : *Organisation d'un nouveau pouvoir exécutif qui liera individuellement toutes les parties de l'Europe sans avoir besoin de rien changer à son organisation*

et qui assurera au peuple, de la manière la plus certaine, sa souveraineté qui n'a jamais été jusqu'à présent que chimérique, et consolidera pour jamais sa liberté.

On lit en plus au verso du titre cette Note de l'auteur : « Cet ouvrage fut écrit un mois avant le 10 août qui, enfin, a assuré pour toujours la liberté de la France; mais, en renversant le traître Louis, il fallait un pouvoir exécutif qui le remplaçât et je fis celui-ci. »

8323. — Section des Sans-Culottes. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée primaire permanente du samedi 29 septembre 1792. *Imp. Cagnion. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 21065*.]

Prise en considération d'un mémoire du citoyen VALLA, natif de Florimond (Haut-Rhin), ancien soldat du régiment de Diesbach et des gardes-suisse, chassé de la garde soldée parisienne avec une cartouche jaune, sans qu'il ait été admis à faire la preuve de son innocence.

8324. — Extrait des registres des procès-verbaux de la section des Sans-Culottes du 6 octobre 1792. *Imp. Cagnion*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2130.]

P. 3-8, *Moyens de nommer un maire, un procureur syndic et ses substitués sans se servir d'aucun scrutin.*

8325. — Arrêté de la section des Sans-Culottes, ci-devant du Jardin-des-Plantes. Du 3 novembre 1792. *Imp. Cagnion*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 2133.]

Protestation contre une dénonciation de Roland touchant les dilapidations commises dans l'église de Saint-Victor et réimpression d'un arrêté du 28 septembre 1792 sur l'enlèvement des grilles des églises, collèges et autres édifices nationaux compris dans les limites de la section.

8326. — Section des Sans-Culottes. Extrait des délibérations de l'assemblée générale... du 4 décembre 1792... *Imp. Cl-F. Cagnion. S. d.*, in-8°, 3 p.

Arrêté supprimant le mot vous « comme un reste de féodalité, contraire au bon sens » et le remplaçant par le tu « comme le vrai mot digne des hommes libres ».

8327. — Section des Sans-Culottes. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée primaire permanente de la section des

Sans-Culottes. Séance du 4 janvier 1793. *Imp. C.-F. Cagnion. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2131*.]

Mesures de surveillance à prendre en vue des volontaires déserteurs ou revenus sans congé régulier.

8328. — L'Assemblée générale de la section des Sans-Culottes, ci-devant des Plantes, à la Convention nationale. *Imp. C.-F. Cagnion. S. d.*, in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

Approbation d'une adresse rédigée par VALANT contre le projet d'une garde de la Convention près de la force armée des départements.

8329. — Section des Sans-Culottes. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale. Séance du lundi 25 février 1793. *Imp. Cagnion*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2132.]

Arrêté déclarant que les députés qui ont voté l'appel au peuple ont perdu la confiance de la section.

8330. — Section des Sans-Culottes. Extrait des séances de l'assemblée générale où l'on a discuté la question des subsistances (14 avril 1793). *Imp. Renaudière jeune et Gaucher*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2129.]

Réponse aux renseignements fournis par Garin.

8331. — Les Citoyens de la section des Sans-Culottes à la Convention nationale. *Imp. Cagnion. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2136.]

En faveur des trente citoyens victimes de l'aristocratie de Lorient (affaire Gérard).

8332. — Les Citoyens de la section des Sans-Culottes à leurs concitoyens de tous les départements. (17 avril 1793.) *Imp. Renaudière et Gaucher. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2137.]

P. 1. A la Convention.

Mesures à prendre en vue des dangers qui menacent la patrie.

8333. — A l'Assemblée électorale du département de Paris. Section des Sans-Culottes. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale primaire

permanente. Séance du 29 avril 1793. *Imp. Renaudière, S. d., in-4°*. 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2138.]

ÉPIGR.

Un sans-culotte demande, jamais il ne catala.

Recommandation en faveur du citoyen Valant, curé de la Pitié, candidat à la cure de Saint-Augustin. Suit, avec l'épigraphie reproduite ci-dessus, l'exposé des titres du citoyen Valant. C'est exposé a été imprimé séparément en format in-8°. Il sera décrit aux *Biographies individuelles*.

8334. — Liberté, égalité. Adresse de la section des Sans-Culottes à la Convention nationale. *Imp. Cagnion, S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 2135.]

Pour réclamer le remboursement des faux assignats en circulation.

8335. — Section des Sans-Culottes. *Imp. Cagnion, S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 2134.]

Réponse à une adresse de la Société des Amis de la Constitution de Grasse (Var), relative aux Girondins.

8336. — Convention nationale. Adresse de la section des Sans-Culottes et de la réponse du président. Séance du 20 mai 1793. l'an II de la République. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Paris, imp. Nationale, S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lc³⁸ 2150.]

Présentation des volontaires de la section et réclamations diverses à leur sujet.

8337. — Section des Sans-Culottes. Dénonciation de MARCHANT, citoyen de la section des Sans-Culottes, contre Garin, administrateur des subsistances (16 août 1793). *Imp. P. Renaudière jeune, S. d., in-8°, 8 p.* [P. 10065.]

8338. — Section des Sans-Culottes. Adresse à la Convention nationale. (2 septembre 1793.) *Imp. Renaudière jeune, S. d., in-8°, 6 p.* [N. Lb⁴⁰ 2140.]

Mesures à prendre en vue de faire renaître l'abondance et la tranquillité publiques.

8339. — Les Citoyens de la section des Sans-Culottes à leurs frères des quatre-

vingt-trois départements. *Imp. Cl.-F. Cagnion, S. d. (1792), in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 303.]

Signé : DARDEL, président; HENRIOT, secrétaire.

Contre la proposition faite à la Convention le 5 octobre, de réunir à Paris une armée de 24.000 hommes fournie par les quatre-vingt-quatre départements.

8340. — Pétition tendant à obtenir une collecte tous les ans, au 1^{er} août, dans chaque section ou commune de la République, au profit des vieillards et infirmes, en mémoire de l'acceptation de la Constitution et du 10 août 1792. *Imp. Renaudière jeune, S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 2139.]

Imprimé par ordre de la section des Sans-Culottes.

Signé : CAGNION.

8341. — Section des Sans-Culottes. Extrait des registres des délibérations... de la section des Sans-Culottes du 10 ventôse an II (28 février 1794). *Imp. de la section des Sans-Culottes, S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 2131.]

Arrêté, sous forme de projet de loi en seize articles, sur l'organisation de l'instruction publique.

8342. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section du Jardin-des-Plantes, du décadi 30 ventôse an III (20 mars 1795). *Imp. V^e Guillois, S. d., in-4°, 15 p.* [Br. M. F. R. 13^e, 36.]

Protestation contre les affiches incendiaires provoquant à l'insurrection. P. 4, extrait de la délibération du 10 ventôse à la suite de laquelle la section décide qu'elle reprendra le nom de section du Jardin-des-Plantes.

8343. — Arrêté de la section du Jardin-des-Plantes... du 30 thermidor an III (17 août 1795). *Paris, imp. V^e Guyot, S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1895.]

Nomination de commissaires chargés : 1^o de recueillir les mémoires ou réclamations des citoyens détenus en vertu de la loi du 29 floréal sur l'arrestation et le désarmement de tous les terroristes et buveurs de sang ; 2^o de transcrire les procès-verbaux de la Société populaire et d'en extraire les notions incendiaires qui s'y faisaient, avec les noms de leurs auteurs.

8344. — Extrait des procès-verbaux de l'assemblée primaire de la section du Jardin-des-Plantes, séance en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Le 21 fructidor an III (7 septembre 1795). *Imp. V^e Gayol. S. d.*, in-4^o. 16 p. [*R. AD. XVI. 74.*]

Texte de dix arrêtés pris et votés par l'assemblée primaire de la section.

8345. — Extrait des procès-verbaux de l'assemblée primaire de la section du Jardin-

des-Plantes... Le 22 fructidor an III (8 septembre 1795). *S. l. n. d.*, in-4^o, 4 p. [*R. AD. XVI. 74.*]

Protestation contre le rapport de Daunou (voyez ci-dessus, n^o 5101) et contre les décrets des 5 et 13 fructidor.

Lepeletier (Section). — Voyez **Bibliothèque**.

§ 23. — Section des Lombards (1790-1813).

Église Saint-Jacques-la-Boucherie.

(2,500 citoyens actifs.)

8346. — Extrait des délibérations de la section des Lombards du 13 septembre 1790. *Imp. V^e Hérisant*, in-4^o, 4 p. [*N. Lb⁵⁰ 1902.*]

En faveur d'une nouvelle émission d'assignats.

8347. — Avis aux citoyens du comité de la section des Lombards. Noms, qualités et demeures des commissaires de la section du commissaire de police et du secrétaire-greffier. *Imp. V^e Hérisant*, 29 novembre 1790, in-folio plano. [*N. Lb⁵⁰ 3158.*]

8348. — Discours prononcé à l'assemblée générale de la section des Lombards, le 18 janvier 1791, par M. TROTIEREAU, homme de loi, procureur au Châtelet, l'un des commissaires de la section et l'un de ses électeurs lors de sa démission de la place d'assesseur de juge de paix de cette section. *Paris, imp. du Journal gratuit. S. d.*, in-8^o, 4 p. [*N. Lb⁵⁰ 1907.*]

8349. — Extrait des registres des assemblées générales de la section des Lombards du vendredi 28 janvier 1791. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-4^o, 4 p. [*N. Lb⁵⁰ 1903.*]

Dénonciation du Club des Amis de la constitution monarchique.

8350. — Section des Lombards. Extrait

des délibérations des assemblées générales des 11 et 12 février 1791. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-4^o, 6 p. [*N. Lb⁵⁰ 1904.*]

En faveur de l'impôt direct et pour la suppression des impôts indirects.

8351. — Extrait des registres des délibérations des assemblées générales de la section des Lombards du 9 avril 1791. *Imp. Lefort. S. d.*, in-8^o, 4 p. [*N. Lb⁵⁰ 1905.*]

Protestation contre la formation de deux compagnies de canonniers-chasseurs.

8352. — Section des Lombards. Établissement d'une caisse patriotique et de confiance. Extrait des délibérations de l'assemblée générale en date des 26, 28 et 31 mai 1791. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-4^o, 4 p. [*N. Lb⁵⁰ 1908.*]

8353. — Section des Lombards. Établissement d'une caisse patriotique et de confiance... 19 juin 1791. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-folio plano. [*N. Lb⁵⁰ 1908 A.*]

8354. — Circulaire du président de la section des Lombards aux électeurs, commençant par ces mots : « Frère et citoyens, vos frères de la section des Lombards réu-

nis... » *Imp. V^e Hérisant*, 19 juin 1791, in-4^e, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1909.]

Signé : JEAN-JACQUES THOMAS, président de l'assemblée primaire.

Sur les abstentions nombreuses constatées dans l'assemblée chargée d'élire la nouvelle législature.

8353. — Section des Lombards. Extrait des registres des délibérations (2-8 septembre 1791). *Limodin. S. d.*, in-8^o, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 1906.]

Discussion sur le rouchissement des subsistances. P. 21, *Copie du rapport des commissaires nommés par la section des Lombards pour l'examen des mauvaises farines exposées en vente à la Halle*. Ce rapport est signé : COLLIER, chirurgien-major du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs ; LEVOL, pâtissier, etc.

8356. — Section des Lombards. Extrait des registres des délibérations du 29 septembre (1791). *Limodin. S. d.*, in-8^o, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 1906*.]

Au sujet des subsistances.

8357. — Adresse de la section des Lombards à l'Assemblée nationale, lue le 20 novembre 1791. *Imp. Limodin. S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1910.]

Souhaits de bienvenue.

8358. — Extrait du registre des procès-verbaux et délibérations des assemblées générales de la section des Lombards. Séance du 5 décembre 1791. *Limodin. S. d.*, in-8^o, 8 p. [P. 10065*.]

Dénonciation des propos tenus par M. de Santeul, président du comité, et de deux arrêtés pris sur cet objet par l'assemblée primaire, les 24 et 26 novembre 1791.

8359. — Pétition individuelle de citoyens de la section des Lombards, prononcée à la barre de l'Assemblée nationale, le 25 décembre 1791, par M. JEAN-BAPTISTE LOUVET, suivie de la Réponse de M. le président. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lc³³ 3 X.]

Contre la pétition du directoire du Département de Paris. Voyez ci-dessus, nos 6003-6014 et le numéro suivant.

8360. — Adresse individuellement signée par des citoyens de la section des Lombards. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 6 p. [N. Lc³³ 3 X, n^o 51^{er}.]

Contre la pétition du directoire.

8361. — Pétition individuelle des citoyens de la section des Lombards, prononcée à la barre de l'Assemblée nationale, le 4 mars 1792. *Limodin. S. d.*, in-8^o, 8 p. [P. 10065*.]

Contre les accapareurs.

8362. — Pétition individuelle des citoyens de la section des Lombards, soldats du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, présentée au Conseil général de la Commune de Paris, le 17 avril 1792. *S. l. n. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 433.]

Protestation contre le projet d'enlèvement du buste de La Fayette placé dans la salle du Conseil de l'Hotel de Ville.

8363. — Pétition individuelle des citoyens de la section des Lombards, présentée à l'Assemblée nationale par J.-B. LOUVET, le 31 mai 1792, l'an IV de la liberté. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 3 p. [N. Lc³³ 3 X, n^o 32.]

8364. — Section des Lombards. Invitation patriotique aux citoyens de la section. *Imp. Limodin. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3159.]

Ouverture d'une collecte volontaire pour achat d'armes et de munitions.

8365. — Les Citoyens de la section des Lombards à leurs frères d'armes, composant les armées françaises, sur les événements du 20 juin 1792. *Imp. Limodin. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1911.]

8366. — Discours d'un membre du Corps municipal sur la conduite de la municipalité dans l'affaire du 20 juin dernier. *Imp. des Affiches du soir. S. d.*, in-8^o, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 1912.]

Imprimé par ordre de la section des Lombards. Signé : J.-J. THOMAS, officier municipal et administrateur.

Réponse à Cahier de Gerville. Voyez tome I^{er}, n^o 3260.

8367. — Pétition individuelle des citoyens de la section des Lombards au Corps législatif, pour lui dénoncer la proclamation du Roi, comme injurieuse aux habitants de Paris, et comme tendante à exciter la guerre civile, etc., etc. *Imp. Limodin. S. d.*, in-8° 8 p. [N. Lb⁹⁹ 1913.]

8368. — Adresse de la section des Lombards aux quatre-vingt-deux départements (22 juin 1792). *Limodin. S. d.*, in-8°, 2 p. [P. 10065*.]

Au sujet de la fédération du 14 juillet suivant.

8369. — Pétition individuelle des citoyens de la section des Lombards au Corps législatif, présentée le 19 juillet 1792, au IV de la liberté, séance du soir. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lc³² 3 X. n° 60.]

Don, à titre de contribution patriotique, d'une somme de 7,880 livres 6 sols « dont 180 livres en argent, un louis en or et un cachet en argent ».

8370. — Section des Lombards. Extrait du registre des délibérations... de la section des Lombards du 23 juillet 1792. *Limodin. S. d.*, in-8°, 8 p. [P. 10065*.]

Règlement proposé pour le camp sous Paris.

P. 6, *Opinion de P.-M. JOLY, en présentant à la section des Lombards le projet d'arrêté qu'elle a consacré à l'unanimité.*

8371. — Section des Lombards. Délibération prise en l'assemblée générale et permanente de la section, s'étaut à Saint-Jacques-le-Majeur, le 25 août 1792... *Limodin. S. d.*, in-folio plano.

Protestation contre les agissements des commissaires provisoires formant le Conseil général de la Commune.

8372. — Opinion d'un membre de la section des Lombards. V^e *Hérissant*, 27 août 1792, in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

Signé : HENER, homme de loi, rue Saint-Martin, n° 188.

Sur le choix des représentants à la Convention.

8373. — Extrait du registre des délibéra-

tions... de la section des Lombards (28 août 1792). *Limodin. S. d.*, in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

Sur le mode d'élection adopté par la section.

8374. — Adresse de la section des Lombards à l'Assemblée nationale, prononcée par P.-M. JOLY, à la séance du soir, le 8 septembre 1792. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

8375. — Motion (24 septembre 1792). V^e *Hérissant*, S. d., in-8°, 3 p. [P. 10065*.]

Signé : HENER, homme de loi, rue Saint-Martin, n° 188.

Sur le moyen le plus efficace d'accélérer la perception des impôts.

8376. — Motion (12 septembre 1792). V^e *Hérissant*, S. d., in-8°, 2 p. [P. 10065*.]

Signé : HENER, etc.

En faveur de la réception du serment civique de tout prêtre insermenté, « pourvu qu'il n'ait point écrit, intrigué, ni cabalé contre la Révolution ».

8377. — Opinion d'un membre de la section des Lombards (29 septembre 1792). V^e *Hérissant*, S. d., in-8°, 3 p. [P. 10065*.]

Signée : HENER.

Contre la garde de la Convention.

8378. — Motion d'un membre de la section des Lombards (8 octobre 1792). V^e *Hérissant*, S. d., in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

Signée : HENER.

En faveur d'une correspondance régulière entre la section et ses mandataires.

8379. — La Section des Lombards aux citoyens de Paris et de tous les départements (20 septembre 1792). *Limodin. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb¹⁰⁰ 454.]

Réfutation de diverses accusations d'incivisme.

8380. — Rapport des citoyens Poullenot et JOLY, commissaires de la section des Lombards, au bataillon de cette section, à l'armée de Dumouriez, fait en la séance du 10 octobre 1792. *Imp. Limodin. S. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb¹⁰⁰ 1914.]

8381. — Motion d'un membre de la sec-

tion des Lombards (20 octobre 1792). *V^e Histoire*. S. d., in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

Signé : HÉNER.

Contre les perturbateurs du repos public.

8382. — Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale et permanente de la section des Lombards (30 octobre an I). *Limodin. S. d.*, in-8°, 1 p. [P. 10065*.]

Nomination de six commissaires chargés de discuter les titres des candidats à la mairie de Paris.

8383. — Projet sur l'impôt, présenté à la section des Lombards, par un de ses membres, le 19 novembre 1792. *Imp. Limodin. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 1915.]

Signé : DUMONSSEAUX.

8384. — La Section des Lombards à la Convention nationale, pour dénoncer Westermann, adjudant général de l'armée belge, comme intrigant, calomniateur et escroc, et pour lui demander l'examen du décret sur les congés à accorder aux volontaires, rédigé et prononcé par P.-M. JOLY, électeur, à la barre de la Convention, le 22 décembre 1792. *Limodin. S. d.*, in-8°, 15 p. [P. 10065*.]

P. 4-6 (en note) : *Etat extrait des registres du greffe du Châtelet, constatant les vols commis par Westermann, certifié conforme à l'état déposé par la section des Lombards à la Convention nationale, le dimanche 23 décembre 1792, signé BEZIOT, au Sépulcre, rue Saint-Denis.*

8385. — La Section des Lombards à tous les républicains français (31 décembre 1792-8 janvier 1793). *Limodin. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1916. — P. 10065*.]

Dénonciation des journaux « satellites de La Fayette » et des manœuvres de Roland.

8386. — Des États respectifs d'attaque et de défense de la République française et de ses ennemis. *Imp. Mayer, Van II de la République française.* in-8°, 1 f. et 52 p. [N. Lb⁵⁰ 432.]

Le titre de départ, page 1, porte en plus :

... *Discours prononcé à la section des Lombards, le 2 février 1793.*

8387. — Procès-verbal des faits qui ont eu lieu le jeudi 11 et le vendredi 12 avril 1793 dans les assemblées générales des sections des Lombards et de Bon-Conseil. *Imp. Mayer, S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1917.]

Signé : LE DREUX, président de la section Bon-Conseil.

Adhésion de la section des Lombards à une pétition présentée le 8 avril à la Convention par la section Bon-Conseil (contre les Girondins).

8388. — Convention nationale. Adresse de la section des Lombards à la Convention nationale. Du 26 mai 1793... Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Le³⁸ 2082.]

Signée : DESLONDRES, capitaine de la 1^{re} compagnie des Lombards.

Protestation de dévouement à la patrie. Voyez le numéro suivant.

8389. — Convention nationale. Adresse de la section des Lombards à la Convention nationale l'an II de la République française une et indivisible, le 26 mai 1793. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Le³⁸ 2082.]

Présentation de trois cents volontaires.

Cette pièce et la précédente, portant le même titre, sont cartonnées sous la même couverture et portent le même numéro dans l'ex. de la B. N.

8390. — Adresse à la Convention nationale (8 juin 1793). *Imp. Mayer et C^e. S. d.*, in-4°, 7 p. [P. 10065*.]

Adoption et reproduction, par la section des Lombards, d'une adresse de la Société des Amis de la République d'Arras.

8391. — Pétition des citoyens de la section des Lombards à la Convention nationale, rédigée par le citoyen ROUY l'aîné (12 juillet 1793). *Imp. Mayer. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1920.]

Pour réclamer la levée en masse.

8392. — Pétition républicaine aux représentants du peuple français. (5 septembre

1793.) *Imp. Mayer. S. d.*, in-8°, 41 p. [N. Lb⁴¹ 3292.]

Sur les subsistances.

Signée : CHANTRELLE, garde-magasin des fourrages militaires, rue Quincampoix, nos 37 et 26, section des Lombards.

8393. — Ordre de la marche qui sera observé à la fête funèbre de l'inauguration des bustes de Pelletier et Marat, dans la section des Lombards, le décadi de la 1^{re} décade (du mois) de brumaire an II (31 octobre 1793). *Mayer. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1918.]

Signé (p. 6) : CHATELAIN, président de l'assemblée générale et de la commission, nommé par elle pour rédiger et organiser le plan de la fête. Suit le *Discours* prononcé le 31 octobre par le même.

8394. — Discours prononcé à l'assemblée générale de la section des Lombards, le 10 germinal an II (30 mars 1794). *Imp. de l'Institut national des Aveugles-Travailleurs. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 1919.]

Sur les vertus républicaines.

8395. — Les Citoyens composant la section des Lombards à la Convention nationale 25 thermidor an II-12 août 1794). *Paris, imp. Mayer. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 453.]

Félicitations sur la journée du 9 thermidor.

signées pour copie conforme à l'original déposé à la Convention nationale : ROUY l'aîné, vice-président, et signé (à l'original) ROZE, président. Suit (p. 6) une délibération du 30 thermidor votant l'impression de cette adresse à 1,000 ex. dont 200 en placards.

8396. — La Section des Lombards à la Convention nationale. Pétition arrêtée le 10 ventôse (an II-28 février 1795) en assemblée générale, et présentée le 12 dudit mois à la Convention nationale, par une députation de quatre cents citoyens. *Imp. Limodin. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 1921.]

P. 9, Autre pétition du 1^{er} germinal.

Pour réclamer des mesures énergiques contre les terroristes.

8397. — Section des Lombards. Comité de bienfaisance. Etat des recettes et dépenses de ce comité, du 1^{er} vendémiaire, 2^e année, au 15 nivôse, 3^e année (22 septembre 1793-4 janvier 1795). *Imp. Limodin. S. d.*, in-4°, 2 p. [Br. M. F. R. 617, 43*.]

8398. — Adresse aux citoyens de la section des Lombards, par les comités civils et de bienfaisance réunis, lue le 30 germinal an III (19 avril 1795). *Imp. Limodin. S. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 617, 43*.]

Appel à la charité. Les dons volontaires devaient être versés au citoyen Lefebvre, trésorier du comité de bienfaisance, 61, rue Quincampoix.

§ 24. — Section du Louvre (1790-1792).

Section du *Muséum* (1793-1812). — *Église Saint-Germain-l'Auxerrois*.

(2,000 citoyens actifs.)

8399. — Section du Louvre. Discours sur les élections des officiers de la municipalité par M. JULLIOT, président, dans l'assemblée primaire du 29 juillet 1790. *Imp. V^e Hérisant*, 1790, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 1925.]

8400. — Section du Louvre. Liste des citoyens de l'ancienne composition du dis-

trict de Saint-Germain-l'Auxerrois qui se sont fait connaître en bien ou en mal depuis le commencement de la Révolution, pour servir d'instruction à ceux du district de Sainte-Opportune qui se trouvent compris dans la section du Louvre. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 456.]

Notes presque toutes malveillantes ou diffamatoires.

8401. — Section du Louvre. Extrait du registre des assemblées primaires du 1^{er} septembre 1790. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8^o, 2 p. [X. Lb⁴⁰ 1922.]

Contre l'émission de nouveaux assignats.

8402. — Section du Louvre. Extrait des délibérations de la section du 24 janvier 1791. *S. l. n. d.*, in-4^o, 2 p. *Br. M. F. R.* 12^o, 10.]

Pour réclamer la dissolution du Club monarchique et le texte du projet de division des paroisses qui n'avait pas été soumis aux sections.

8403. — Section du Louvre. Extrait du registre des délibérations de la section du 26 janvier 1791. *Imp. V^e Hérisant, 1791*, in-4^o, 4 p. [*Br. M. F. R.* 12^o, 10.]

Nouvelle dénonciation du Club monarchique.

8404. — Extrait du registre des délibérations des assemblées générales de la section du Louvre du 7 juin 1771 (*sic*: 1791). *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8^o, 2 p. [X. Lb⁴⁰ 1923.]

En faveur de la répartition des assignats en cinq livres et de la monnaie-billon dans toutes les sections, afin d'éviter autant que possible l'accaparement.

8405. — Extrait du registre des délibérations de la section du Louvre, du samedi 11 février, l'an IV de la liberté française (1792). *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-4^o, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 457.]

Arrêté sur la répartition de l'artillerie de l' Arsenal entre les six légions de la garde nationale de Paris.

8406. — Adresse des citoyens de la section du Louvre à leurs concitoyens armés le 20 juin 1792 (3 juillet). *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 3160.]

Approbation de leur conduite.

8407. — Éloge funèbre de nos frères d'armes, morts à la glorieuse journée du 10 août, prononcé par PUBLICOLA CHAUSSEARD, homme de lettres, en présence d'une députation des fédérés des quatre-vingt-trois départements et des citoyens de la section du Louvre, le 17 août, l'an IV de la liberté et l'an 1^{er} de l'égalité. Imprimé par

ordre de l'assemblée. *Imp. Martin. S. d.*, in-8^o, 15 p. [X. Lb⁴⁰ 1926.]

8408. — Réflexions générales sur le système employé par les intrigants, depuis 1789, pour entraver la marche de la liberté, et sur les moyens de la faire triompher de tous ses ennemis. Discours imprimé, distribué au Conseil général de la Commune de Paris et envoyé aux quarante-sept sections par ordre de l'assemblée générale de la section du Louvre, le 8 novembre 1792. Par le citoyen JEAN-BAPTISTE-EDMOND LESCOT-FLEURIOT, membre du Conseil général de la Commune et de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins. *Imp. Martin. S. d.*, in-8^o, 28 p. [X. Lb⁴⁰ 1927.]

8409. — Coup d'œil sur l'éducation publique, par le citoyen LEGENDRE, président de la section du Louvre et doyen des comptes de quartier aux postes. Imprimé, distribué à la Convention nationale et envoyé aux quarante-sept autres sections par ordre de l'assemblée générale permanente de la section du Louvre, le 9 novembre 1792. *Imp. Martin. S. d.*, in-8^o, 8 p. [X. Lb⁴⁰ 1928.]

8410. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale et permanente de la section du Louvre des 3 et 4 février 1793. *Imp. Vezard et Le Normand. S. d.*, in-8^o, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 1924.]

P. 2, les Citoyens de la section du Louvre au ministre de la guerre Pache.

8411. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section du Louvre, du 18 février 1793. *Imp. Vezard et Le Normand, 1793*, in-8^o, 8 p. [X. Lb⁴⁰ 1924.]

Motion d'un citoyen en faveur de la plantation dans chaque section d'un arbre de la liberté d'essence différente. L'auteur se flatte de l'espoir que les sections « qui ont encore des noms insignifiants, les changeront pour prendre les noms des arbres plantés au milieu d'elles. Quelques-unes, à la vérité, paraîtraient vouloir tenir encore aux désignations qu'elles ont adoptées, de la section des Amis de la Patrie, des Droits de l'homme, de l'Égalité, etc. ; mais ces noms, qui offrent une idée générale, conviennent à toutes les sections de Paris. Cependant, si quelque objection naissait de cette observation, je

répondrais que mon plan se rapporte à la division géographique de la République française. En effet, les départements ne tirent-ils pas leurs noms des rivières qui les arrosent ou des montagnes qui les entre-coupent? D'ailleurs, les noms des arbres ne présenteraient aucune rivalité; moins longs à prononcer que la plupart de ceux que les sections ont pris, on les retiendrait d'autant plus facilement qu'ils seraient souvent offerts à la mémoire par les arbres mêmes qu'on rencontrerait sur son chemin. Qu'ils élèvent donc bientôt au milieu de nous leur cime majestueuse, qu'ils durent enfin, s'il est possible, autant que notre liberté. »

Suit un arrêté de la section invitant le citoyen Vilmorin à désigner le lendemain l'arbre qu'il croirait le plus convenable, se réservant de prendre ensuite un parti à cet égard et de désigner le lieu de plantation de cet arbre.

8412. — Discours prononcé, le 3 mai courant 1793, à la section du Louvre, par le citoyen PIERROX. *Imp. Pain, S. d., in-4°, 4 p. [X. Lb⁹⁰ 1929.]*

Sur le mode de recrutement des volontaires pour la Vendée.

8413. — Pétition à la Convention nationale, par la section du Muséum. *Imp. Vezard et Le Normant, S. d., in-4°, 3 p. [Br. M. F. R. 12°, 39.]*

Protestation contre la nomination comme administrateurs des postes de Duplain, imprimeur-libraire et de Dugas, commissaire au Conseil exécutif.

8414. — Section du Muséum. Expédition de la Vendée. Instruction sur la contribution relative à l'expédition de la Vendée. *Imp. Vezard et Le Normant, S. d., in-4°, 4 p. [X. Lb⁹⁰ 1995.]*

8415. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section du Muséum du 10 juin 1793. *Imp. Vezard et Le Normant, in-folio plano. [X. Lb⁹⁰ 1991*.]*

Scrutin nominal sur la mise en accusation du citoyen Huet, lieutenant de la 9^e compagnie, contre qui la censure avait été prononcée. Ce placard divisé en trois colonnes donne les noms des deux cent vingt votants et l'opinion motivée de quelques-uns d'entre eux.

8416. — Section du Muséum. Extrait du re-

gistre des délibérations de la séance permanente du 27 juin 1793. *Imp. Vezard et Le Normant, in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁰ 1990.]*

Protestation contre les pillages de sucre et de savon commis la veille.

8417. — Marat, du séjour des Immortels, aux Français (16 juillet 1793). *Imp. Vezard et Le Normant, S. d., in-8°, 24 p. [X. Lb⁹⁰ 1994.]*

Par BALLIN.

Imprimé par ordre de la section du Muséum, du 26 juillet 1793.

8418. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section du Muséum du 24 août 1793. *Imp. Vezard et Le Normant, S. d., in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁰ 1991*.]*

Élection du citoyen Deshayes, veuf, père de trois enfants, ci-devant employé dans les fermes générales, à la place que le citoyen Denormandie, liquidateur général, offre à la section.

8419. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section du Muséum, du 10 septembre 1793. *Imp. Vezard et Le Normand, S. d., in-4°, 1 p. [P. 10065*.]*

Avis comminatoire sur la perception de la taxe pour les volontaires de la Vendée.

8420. — Section du Muséum. Ordre de la marche. Pompe funèbre qui aura lieu le 26^e jour du 1^{er} mois de l'an II (vieux style, mercredi 16 octobre 1793), pour l'inauguration des bustes de Marat et de Le Pelletier. *Imp. Vezard et Le Normant, S. d., in-8°, 4 p. [X. Lb⁹⁰ 1996.]*

8421. — Motion faite à l'assemblée générale de la section du Muséum, le 26 brumaire an II (16 novembre 1793). *Imp. Vezard et Le Normant, S. d., in-8°, 4 p. [X. Lb⁹⁰ 1997.]*

Pour la transformation de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois en *Temple du Muséum* et la création de *chaires de morale* dans toutes les églises. Le nom du citoyen BALLIN ne figure que dans l'arrêté prescrivant l'impression de sa motion à 2,000 exemplaires.

8422. — Égalité, liberté. Arrêté de la section du Muséum. Extrait des registres de l'assemblée générale du 30 thermidor an II

(17 août 1794). *Imp. V^e Marat. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 1993.]

P. 4. *Aux citoyens président et membres de la Convention nationale.*

Pour réclamer la destitution de tous les agents immoraux et liberticides et l'élection de leurs remplaçants par le peuple.

8423. — Discours prononcé le décadi 30 thermidor dans l'assemblée générale de la section du Muséum, qui en a arrêté l'insertion dans son procès-verbal. Par le citoyen PEXET, l'un de ses membres. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 619. 32.]

Contre les terroristes.

8424. — Section du Muséum. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du 30 fructidor an II (16 septembre 1794). *Paris, imp. de la V^e Marat*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1992.]

Désaveu de l'adresse de la Société populaire de Dijon, envoyée à la Société des Jacobins.

8425. — Section du Muséum. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale. Séance du 30 vendémiaire an III (21 octobre 1794). *Imp. de la V^e Marat. S. d.*, in-8°, 8 p. [P. 10065*.]

Lecture d'un mémoire de SAINT-OMER en faveur du citoyen Legray, détenu aux Madelonnettes par ordre de l'ancien comité révolutionnaire de la section.

8426. — Section du Muséum. Rapport et arrêtés relatifs à David, citoyen de cette section et représentant du peuple. Rapport fait le décadi 20 floréal de l'an III (9 mai 1795). *Imp. Le Normant. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 472.]

Violente dénonciation. L'arrêté qui suit au-

torise la commission des Douze, chargée de recevoir la déclaration des citoyens contre les agents de la tyrannie, à faire afficher ce rapport et à le tirer à 700 ex. en petit format pour être distribués aux membres de la Convention. Voyez les trois numéros suivants.

8427. — Pétition des commissaires de la section du Muséum. Section du Muséum. Rapport et arrêtés relatifs à David, citoyen de cette section et représentant du peuple. (Floréal an III.) *Paris, imp. Le Normant. S. d.*, in-8°, 26 p. [N. Lb⁴⁰ 473.]

Le faux-titre porte : *Pièces à la charge du citoyen David.*

8428. — DAVID (de Paris), représentant du peuple, à la section du Muséum (14 floréal an III). *Paris, imp. Haecquet. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴¹ 474.]

Réponse « aux calomnies en dix-sept articles » de la section du Muséum. Il n'y réfute, d'ailleurs, aucune accusation précise.

8429. — Réponse de DAVID, de Paris, représentant du peuple, aux dix-sept chefs d'accusation portés contre lui par les commissaires de la section du Muséum. (Prairial.) *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 51 p. [N. Lb⁴¹ 4873.]

Pièce entièrement différente de la précédente.

8430. — [Lettre aux citoyens de la section du Muséum, relative aux moyens de retirer de la circulation une grande quantité d'assignats, commençant par ces mots :] Paris, ce 19 messidor 3^e année. (7 juillet 1795.) Citoyen président, si nous voulons sortir de la situation... *Imp. Poin. S. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴¹ 4459.]

Signée : PIERRON, rue de la Monnaie, section du Muséum.

§ 25. — Section du Luxembourg 1790-1792.

Section de *Mutius-Scevola* (1793). — Section du *Luxembourg* 1794.
Eglise des Carmes-Céchaussés.

(2,100 citoyens actifs.)

8431. — Liste des citoyens actifs et éligibles de la section du Luxembourg. *Paris, Bioche. S. d.*, in-8°, 41 p. [N. Lb⁴⁰ 1938.]

8432. — Section du Luxembourg. Extrait du registre des délibérations de la section du Luxembourg. Assemblée générale du

13 novembre 1790. *Imp. des Amis réunis. S. d.*, in-8°, 2 p. [*Br. M. F. R. 620, 8.*]

Contre le duel et le faux point d'honneur.

8433. — Motion faite à l'assemblée générale de la section du Luxembourg, sur la disposition des emplois et des travaux dans les différentes parties de l'administration de Paris. (24 novembre 1790.) *Paris, imp. Chalou, 1790*, in-8°, 1 f. et 18 p. [*N. Lb⁶⁰ 1937.*]

Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Par M. LABLÉE, ci-devant administrateur.*

8434. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section du Luxembourg du 31 janvier 1791. *Imp. Chalou. S. d.*, in-8°, 2 p. [*P. 10063.*]

Refus de la souscription offerte par le Club des Amis de la constitution monarchique.

8435. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section du Luxembourg du 9 février 1791. In-4°, 2 p. [*N. Lb⁶⁰ 1930.*]

Au sujet de l'affaire de la Chapelle (voyez ci-dessus, nos 5836-5848), la section demande la dissolution des chasseurs de barrière et l'incorporation des canoniers dans les compagnies du centre de chaque bataillon.

8436. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section du Luxembourg, du mercredi 23 février 1791. *Chalou. S. d.*, in-8°, 4 p. [*N. Lb⁶⁰ 1930.*]

Présentation par LABLÉE des dames citoyennes qui, la veille, avaient été députés par le peuple vers Monsieur, frère du Roi, au sujet du bruit de son départ. P. 3-4, liste de ces dames.

8437. — Extrait des minutes des délibérations de l'assemblée générale de la section du Luxembourg du 24 février 1791. *Imp. de la Correspondance nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [*N. Lb⁶⁰ 1931.*]

Sur l'abolition des droits d'entrée aux barrières.

8438. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section

du Luxembourg (2 avril 1791). *Imp. Chalou. S. d.*, in-folio plano. [*A. S.*]

Vote d'un deuil public de trois jours en l'honneur de Mirabeau et envoi d'un chirurgien (M. Burard), chargé d'assister à l'ouverture du corps, si elle a lieu.

8439. — On n'est pas bête comme les commissaires de la section du Luxembourg. *Imp. de la section. S. d.* (1791), in-8°, 4 p. [*P. 10063.*]

Au sujet du voyage du Roi à Saint-Cloud et de l'arrestation de voitures chargées de meubles à destination du palais de Fontainebleau.

8440. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section du Luxembourg (28 avril 1791). *Paris, imp. Chalou, 1791*, in-4°, 2 p. [*A. S.*]

Contre la dissolution de la compagnie des grenadiers de l'Oratoire.

8441. — Copie de ma lettre du samedi 3 septembre 1791, lue le lendemain 4, à l'assemblée électorale, qui en a ordonné l'insertion dans son procès-verbal. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. non chiffrées. [*N. Lb²¹ 11.*]

Signée : CHARMAT, député extraordinaire (section du Luxembourg).

P. 4, notice des plans présentés par l'auteur à l'Assemblée nationale.

8442. — Opinion sur la police, présentée à la section du Luxembourg, par M. LALLEMANT, président du comité, et imprimée par ordre du comité. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-8°, 8 p. [*Br. M. F. R. 623, 23.*]

8443. — Procès-verbal de l'assemblée générale de la section du Luxembourg, tenue le 21 novembre 1791, relativement au petit nombre des citoyens présents aux assemblées des sections. *Imp. Guillaume junior. in-4°, 12 p. et 2 tableaux.* [*N. Lb⁶⁰ 1932.*]

8444. — Pétitions à l'Assemblée nationale et au Roi, présentées par les individus sous-signés, citoyens de la section du Luxembourg, et lues à la barre de l'Assemblée nationale, le dimanche 11 décembre 1791, concernant la pétition par laquelle les membres du directoire du Département de Paris ont prié le Roi de refuser sa sanction au

décret sur les troubles religieux. *S. l. n. d.*, in-4°, 13 p. [N. Lb³⁰ 5608.]

8445. — Section du Luxembourg. Arrêté de l'assemblée générale de la section du Luxembourg, concernant les postes à occuper par les gardes nationaux volontaires et leur service personnel. (3 février 1792.) *Imp. Pougin*, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 1934.]

Voyez le numéro suivant.

8446. — Arrêté de l'assemblée générale de la section du Luxembourg. (10 février 1792.) *Imp. Pougin*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1935.]

Délibération sur les arrêtés des sections de l'Arsenal du 30 janvier, du Palais-Royal du 1^{er} février, de Montreuil du 7 février et sur l'imprimé intitulé : *Arrêté de l'assemblée générale de la section des Quinze-Vingts*, relativement à l'arrêté du 3 février de la section du Luxembourg et à la lettre du maire de Paris au président du comité de la section.

8447. — Section du Luxembourg. Extrait du registre des assemblées générales (13 mars 1792). *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [P. 10055*.]

En faveur de l'incorporation des gardes-françaises et des canoniers dans la garde nationale.

8448. — Extrait du registre des délibérations de la section du Luxembourg (14 avril 1792). *Imp. Pougin. S. d.*, in-8°, 2 p. [P. 10065*.]

En faveur de l'enlèvement des bustes « d'hommes vivants » placés à la Maison commune.

8449. — Extrait du registre de l'assemblée générale de la section du Luxembourg (30 avril 1792). *Imp. Pougin, S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb³⁰ 1930*.]

En faveur de la réduction à 48 des bataillons de la garde nationale.

8450. — Section du Luxembourg. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale. 2 juillet 1792. *S. l. n. d.*, in-folio plano oblong. [N. Lb³⁰ 1930*.]

Témoignage « d'amour, de confiance et de gratitude » en faveur de Pétion.

8451. — Le Citoyen RISTOX à l'assemblée

générale de la section du Luxembourg. *Imp. Langlois fils*, 1792, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁰ 458.]

Le titre de départ, page 3, porte : *Compte rendu, en exécution de l'arrêté de l'assemblée générale de la section du Luxembourg, du 30 septembre dernier, par le citoyen RISTOX, membre de ladite section, sur son arrestation du 12 dudit mois de septembre.*

8452. — Adresse de l'assemblée générale de la section du Luxembourg (février 1793). *Imp. Guillaume junior et Pougin, S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 3162.]

Ouverture d'un registre pour la contribution patriotique en espèces, effets, armes, habillement et équipement de toute nature.

8453. — Adresse des citoyens composant l'assemblée générale de la section du Luxembourg, à leurs frères des quarante-sept autres sections et des sociétés populaires (9 février 1793). *Imp. Guillaume junior et Pougin, S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 459*.]

Violent appel à la saisie des biens possédés par les émigrés et à la dénonciation des complots qu'ils pourraient tramer.

8454. — Convention nationale. Discours du procureur de la Commune de Paris, prononcé à la barre de la Convention nationale, le 9 mars 1793, l'an II de la République française. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le²⁸ 2514*.]

Présentation de la compagnie des canoniers organisée par la section du Luxembourg.

8455. — Section du Luxembourg. Assemblée générale. Séance du 4 juin 1793. *Imp. Guillaume et Pougin*, in-4°, 6 p. [N. Lb³⁰ 1933.]

Renouvellement du bureau à la suite d'incidents provoqués la veille par l'élément « contre-révolutionnaire » de la section.

8456. — Section du Luxembourg. Extrait du registre des délibérations... 26 août 1793. *Imp. du Cercle social, S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 1930*.]

Protestation contre un arrêté de la section de l'Observatoire en date du 23 août, relatif aux subsistances, et vote d'un témoignage de confiance en faveur de Pache et de Chamette.

8457. — Section du Luxembourg, 43^e de Paris (14 septembre 1793). *S. l. n. d.*, in-4^e, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1936.]

Invitation à l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier, le dimanche 22, au lieu ordinaire des séances, au ci-devant grand séminaire, place Saint-Sulpice.

8458. — Section de Mutius-Scævola. Comité civil. Extrait du procès-verbal de la séance du comité du nonidi 9 frimaire an II (29 novembre 1793). *S. l. n. d.*, in-8^e, 2 p.

En faveur de la prompte délivrance des certificats de non-émigration.

8459. — Commune de Paris. Section de Mutius-Scævola. (7 ventôse an II-25 février 1794). *Imp. de la rue de Vaugirard. S. d.*, in-4^e, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1999.]

Publication d'une réponse aux administrateurs du département de police sur une accusation d'acceptement de viandes et de comestibles.

La même pièce a été imprimée in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1999 A.]

8460. — Discours de MICHEL PERROT, imprimé sous les auspices de la section de Mutius-Scævola, par arrêté de l'assemblée générale, du 15 messidor an II (3 juin 1794). *Paris, imp. Guérin, an II*, in-8^e, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2000.]

En l'honneur de l'Être suprême.

La signature de l'auteur est suivie de son adresse : rue du 31 mai (rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice), n^o 722.

8461. — LECLERC, médecin, membre de la Commune du 10 août, du corps électoral, etc., au nom de la saine partie de la section du Luxembourg, à la Convention

nationale. *Imp. Rochette. S. d.*, in-8^e, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 1939.]

Dénonciation du despotisme des comités révolutionnaires.

8462. — La Commission d'instruction de la section du Luxembourg à ses concitoyens. (20 prairial an III.) *Imp. Baillet S. d.* (1794), in folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3363.]

Invitation à faire connaître les criminels et à venir en aide aux détenus innocents. La même pièce a été imprimée in-4^e, 7 p.

8463. — A l'Assemblée générale de la section de Mutius-Scævola, le 20 frimaire an III (10 décembre 1794). *Paris, imp. Guérin. S. d.*, in-8^e, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2001.]

Imprimé par ordre de la section.

Justification, signée M. P... (MICHEL PERROT?) d'un discours prononcé le 16 frimaire et entaché de modérantisme.

8464. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée primaire de la section du Luxembourg, 22 fructidor an III (8 septembre 1795). *S. l. n. d.*, in-folio plano. [N. Mss., fr. nouv. acq. 2696, fol. 36.]

Protestation contre l'article II du décret du 21 fructidor.

Mail et des **Petits-Pères** (Section du). — Voyez **Place Louis XIV.**

Marais (Section du). — Voyez **Enfants-Rouges.**

Marat (Section de). — Voyez **Théâtre-Français.**

Marchés (Section des). — Voyez **Marchés-des-Innocents.**

§ 26. — Section du *Marché-des-Innocents* (1790-1792).Section des *Marchés* (1793). — *Église Sainte-Opportune.*

(1,100 citoyens actifs.)

8465. — Municipalité de Paris. Extrait du registre des délibérations de la section du *Marché-des-Innocents* du 5 mai 1792. *Imp. Clousier. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1955*.]

Adhésion à l'arrêté de la section des *Gravilliers* touchant l'ouverture d'une souscription pour subvenir aux frais de la guerre.

8466. — Municipalité de Paris. Extrait du registre des délibérations de la section du *Marché-des-Innocents*, 30 juin 1792. *Imp. de la Municipalité*, 1792, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1955*.]

Projet d'adresse aux armées du Nord et du Centre pour les rassurer sur la situation politique et matérielle de la capitale.

Voyez le numéro suivant.

8467. — Procès-verbal des commissaires nommés par les sections de Paris pour procéder au recensement du ven des sections, relativement au projet d'adresse à l'armée, volée par la section du *Marché-des-Innocents*. (23 juillet.) *Paris, imp. Nationale*, 1792, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10731.]

8468. — Section du *Marché-des-Innocents*. Arrêté qui vote des remerciements à M. le maire et aux officiers municipaux pour avoir, par une conduite tout à la fois légale et prudente, et pleine d'humanité, évité l'effusion du sang le 20 juin et jours suivants. 2 juillet 1792. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3167.]

8469. — De la Convention nationale Extrait des délibérations de la section du *Marché-des-Innocents*, du 9 août 1792. *Imp. du Cercle social, S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3166.]

8470. — Section des Halles, ci-devant du *Marché-des-Innocents*. Extrait du registre des délibérations du 26 septembre 1792. *Paris, F.-G. Galletti, S. d.*, in-folio plano oblong. [N. Lb⁴⁰ 1955.]

Adhésion à la Convention et vœu en faveur du retour de Pétion à la mairie de Paris.

8471. — Couplets chantés à la fête civique donnée par les citoyens sans-culottes et républicains de la section des *Marchés*, pour l'inauguration des bustes de Le Pelletier et de Marat, martyrs de la liberté, morts victimes de leur dévouement à la patrie (20 frimaire an II-10 décembre 1793). *Imp. Fantelin, S. d.*, in-8°, 41 p. [Br. M. F. R. 349, 36.]

P. 3, *Chanson patriotique*, par le citoyen RAVRIO. P. 6, *Couplets républicains*, par le citoyen AUBRY, commis aux postes. Autres couplets anonymes.

Marseille (Section de). — Voyez *Théâtre-Français*.

§ 27. — Section *Mauconseil* (1790-1793).Section *Bon-Conseil* (1794-1813). — *Quartier Montorgueil* (1814).*Église Saint-Jacques-l'Hôpital.*

(1,700 citoyens actifs.)

8472. — Section de *Mauconseil*. Séance du 9 août 1790. Rareté du numéraire et moyen d'en empêcher la vente publique.

Imp. Cailleau. S. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1969.]

Motion de M. OUDIN, négociant, rue *Mauconseil*, et arrêté conforme.

8473. — Section de Mauconseil. Assemblée générale. Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section de Mauconseil, séance du 22 septembre 1790. *Imp. de l'auteur du Courrier dans les 83 départements*. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 462.]

Dénonciation de La Tour du Pin, ministre de la guerre, et de Champion, garde des sceaux, à raison de l'arrestation arbitraire du sieur Davoust, sous-lieutenant au régiment Royal-Champagne (le futur maréchal de France).

8474. — Les Citoyens et Soldats volontaires de la section de Mauconseil à leurs frères de tous les départements. Mémoire concernant les soixante sous-officiers et cavaliers du régiment de Royal-Champagne, cavalerie, congédiés avec des cartouches flétrissantes. (19 octobre 1790.) Imprimé par ordre de l'assemblée générale de la section. *Au Comité civil, rue Saint-Denis*, 1790, in-8°, 1 f. et 82 p. [N. Lb⁴⁰ 463.]

Voyez le numéro suivant.

8475. — Supplément aux pièces justificatives. Adresse des députés de la section de Mauconseil aux cavaliers du régiment de Royal-Champagne (1790). *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 12°, 48.]

8476. — Extrait du registre des délibérations de la section de Mauconseil. Séance du 9 février 1791. *Imp. Gorsas*. S. d., in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1958*.]

Proposition d'adresse au roi pour lui exprimer « la consternation des citoyens », à raison du départ de Mesdames.

8477. — Extrait du registre des délibérations de la section de Mauconseil, séance du jeudi 31 mars 1791. *Imp. Gorsas*. S. d., in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 67, 33*.]

Contre la formation d'un comité de surveillance établi par La Fayette d'après l'arrêté du Corps municipal. P. 3, *autre arrêté du même jour* sur la publicité des séances des corps législatifs, conseils et directoires de département et administrations municipales.

8478. — Extrait du registre des délibérations de la section de Mauconseil. 10 mai 1791. *Imp. A.-J. Gorsas*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1958*.]

Au sujet de la démission de La Fayette.

8479. — Section de Mauconseil. Extrait du registre des délibérations du comité civil de la section du 1^{er} septembre 1791. *Imp. Cailleau*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1959*.]

En faveur de l'émission de pièces de 15 et 30 sols, ou, à leur défaut, de billets municipaux de 10, 20 et 40 sols.

8480. — Section de Mauconseil. Assemblée générale. Extrait du registre des délibérations de la section, du 12 septembre 1791. *Imp. A.-J. Gorsas*. S. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1960*.]

Au sujet des subsistances.

8481. — Section de Bon-Conseil. Conseil de discipline militaire établi conformément à la loi des 27 et 28 juillet 1791, section 5, article 13. Mesures proposées à l'assemblée générale pour prévenir les abus que la nécessité du remplacement autorisé pour les sexagénaires aisés, les fonctionnaires publics élus par le peuple et les ouvriers attachés à la fabrication des armes, pouvait introduire dans le service militaire. *Imp. Pelletier*. S. d., in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 1728*.]

8482. — Pétition prononcée à l'Assemblée nationale par les citoyens de la section de Mauconseil, le 10 décembre 1791. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale*. S. d., in-8°, 3 p. [N. Le³³ 3 X, n° 9.]

Contre la pétition du Directoire. Voyez ci-dessus, n°s 6003-6014.

8483. — LOUIS-MARIE LULIER, citoyen français, à Louis-Auguste de Bourbon, roi des Français, le 18 avril 1792. *Imp. Tremblay*. S. d., in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 894, 7*.]

Signé : LULIER, électeur du département de Paris, section Mauconseil, rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur.

8484. — Section de Mauconseil. Extrait du registre des délibérations. Séance du 15 mai 1792. *Imp. Pelletier*. S. d., in-4°, 3 p. [P. 10063*.]

Sur l'organisation de la police de la capitale.

8485. — Section de Mauconseil. Extrait du registre des délibérations de la section

du 2 juin 1792. *Imp. Pelletier*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁹⁰ 1961.]

Projet d'adresse à l'Assemblée pour lui demander de supprimer le remplacement dans le service de la garde nationale.

8486. — Adresse de la section de Mauconseil, présentée à l'Assemblée nationale, le 17 juin 1792, l'an IV de la liberté. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le³³ 3, X, n° 40.]

Contre la pétition des 8.000.

8487. — LOUIS-MARIE LULIER, citoyen français, à Louis-Auguste de Bourbon, roi des Français, 24 juillet 1792, an IV. *Imp. Pelletier, S. d.*, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 894, 6.]

Signé : LULIER, élection des députés de Paris, section Mauconseil, rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur.

8488. — Adresse de la section Mauconseil, portée à l'Assemblée nationale par deux cents citoyens, qui ont eu les honneurs de la séance, et mention honorable au procès-verbal de l'Assemblée nationale. Extrait des délibérations de la section de Mauconseil. *Imp. Lefot, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 464.]

Protestation contre des menaces et des insultes adressées à des représentants du peuple « par des audacieux revêtus de l'uniforme de garde national et que la garde nationale désavoue ».

« Les citoyens de cette section, dit une note (p. 1), ont aussi décerné la couronne civique à Pétion et à Robespierre. »

8489. — Extrait du registre des délibérations de la section de Mauconseil. *Imp. Pelletier, S. d.*, in-folio oblong. [N. Lb⁹⁰ 1958'.]

L'Assemblée arrête qu'elle ne prêtera le serment fédératif qu'entre les mains de Pétion.

8490. — Extrait des registres de la section Mauconseil. (31 juillet 1792.) *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 465.]

Demande de déchéance de Louis XVI.

↳ Cette pétition fameuse a été réimprimée dans l'*Histoire parlementaire*, tome XVI, p. 247-248 et citée par Mortimer-Ternaux (II, p. 174-176)

qui a reproduit de plus en pièce justificative la liste des sections adoptant ou rejetant cette motion. A cette liste (extraite des archives de la Seine) manquaient les témoignages de huit sections : Tuileries, Palais-Royal, Postes, Fontaine-Montmorency, Faubourg-Montmartre, Thermes, Sainte-Geneviève et Jardin-des-Plantes.

8491. — Justification du bataillon Bon-Conseil, sur l'accusation officielle du général Duchasot au généralissime Dumouriez, celui-ci à la Convention nationale, à cet effet déshonoré à Sedan, arbitrairement, par MORIN, sergent de la compagnie des canonniers attachés audit bataillon. *Chez l'auteur, rue de Travi, n° 16 : Etienne Masson, libraire. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁹⁰ 4345.]

8492. — Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale, et permanente de la section de Bon-Conseil du 7 avril 1793. Adresse de la section de Bon-Conseil à la Convention nationale lue à la barre, le 8 avril 1793. *Imp. Pelletier, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1725.]

Contre Dumouriez et les Girondins.

8493. — Convention nationale. Adresse de la section de Bon-Conseil à la Convention nationale du 4 mai 1793... Suivie de la réponse du président. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 2083.]

Serment de fidélité à la République et proposition d'un recensement général des citoyens en état de porter les armes.

Voyez le numéro suivant.

8494. — Section de Bon-Conseil. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale permanente de la section de Bon-Conseil, tenue dans le lieu ordinaire de ses séances du 5 mai 1793, an II. *Imp. Pelletier, S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 1726.]

Désaveu d'une séance illégale tenue dans la nuit du 4 au 5 mai et dénonciation à la Convention de l'adresse qui y avait été rédigée.

8495. — Adresse communiquée à la section de Bon-Conseil et lue par le citoyen secrétaire dans l'assemblée générale et per-

manente, le 3 juin 1793. *Imp. Pelletier. S. d., in-4^e, 1 p.*

Signée : FILON fils.

Pour réclamer l'adjonction au comité de vingt-quatre commissaires chargés de recevoir les dénonciations.

8496. — Adresse de la section de Bon-Conseil à la Convention nationale, lors de son acceptation à la Constitution, le 7 juillet 1793. *Imp. Pelletier. S. d., in-8^e, 2 p.* [N. Lb⁴⁰ 1729.]

8497. — Section de Bon-Conseil, le 25 juillet 1793. Projet d'une pétition à présenter à la Convention nationale, après avoir été communiqué aux quarante-sept autres sections. Soumis à l'assemblée générale par un de ses membres. *Imp. Pelletier. S. d., in-8^e, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 1730.]

Au sujet de « l'inégalité la plus complète » qui existait entre les détenus des différentes prisons de Paris.

8498. — Discours prononcé par le citoyen LULIER, procureur général syndic du département de Paris, 1^{er} décadi frimaire an II (30 novembre 1793), dans l'assemblée générale de la section Bon-Conseil, à la suite de l'apothéose des bustes de Marat et Le Pelletier. Imprimé par ordre de l'assemblée générale. *Imp. Pelletier. S. d., in-8^e, 12 p.* [N. Lb⁴⁰ 1731.]

8499. — Section de Bon-Conseil. Comité de bienfaisance. *Imp. Pelletier. S. d.* (1793), in-8^e, 4 p. [P. 10065.]

Appel à la charité publique

P. 4, noms et adresses des commissaires et du trésorier du comité.

8500. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée de Bon-Conseil. Arrêté de l'assemblée générale, en sa séance du 10 ventôse an II (28 mars 1794). *Imp. Pelletier. S. d., in-8^e, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1727.]

Examen de la dénonciation formulée au Club

des Cordeliers par le citoyen MARCHAND contre Lulier et arrêté flétrissant la conduite du dénonciateur.

8501. — Discours prononcé par un citoyen de la section de Bon-Conseil dans l'assemblée générale du 20 pluviôse an III (8 février 1795), et dont elle a ordonné l'impression. *Imp. Pelletier. S. d., in-4^e, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1732.]

Dénonciation par le citoyen THERREIN du comité révolutionnaire de la section.

8502. — Rapport fait au nom des commissaires chargés, par arrêtés de l'assemblée générale de la section de Bon-Conseil, des 30 pluviôse et 10 ventôse an III, de recevoir en dépôt les déclarations des citoyens victimes ou témoins d'actes arbitraires et tyranniques. (20 germinal an III-9 avril 1793.) *Imp. Pelletier. S. d., in-4^e, 27 p.* [N. Lb⁴⁰ 1733.]

Les dénonciations occupent les pages 8-25.

1792 (Section de). — Voyez **Bibliothèque**.

Mirabeau (Section de). — Voyez **Grange-Batelière**.

Molière et La Fontaine (Section de). — Voyez **Fontaine-Montmorency**.

Montagne (Section de la). — Voyez **Palais-Royal**.

Mont-Blanc (Section du). — Voyez **Grange-Batelière**.

§ 28. — Section de la Rue-de-Montreuil
(1790-1813).

Quartier du *Faubourg-Saint-Antoine* (1814-1860. — *Église Sainte-Marguerite*.

(1,500 citoyens actifs.)

8503. — Section de Montreuil. Extrait du registre des délibérations du comité de la section du 8 janvier 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1989.]

Arrêté proposant la légalisation par les comités de sections des extraits baptistaires délivrés par les paroisses de Paris.

Une note manuscrite ancienne sur l'ex. de la B. N. porte : « L'assemblée du comité se tient ordinairement les mardis de chaque semaine, grande rue du faubourg Saint-Antoine, n° 88, près le cul-de-sac de la Forge-Royale. »

8504. — Section de la Rue-de-Montreuil. Extrait du registre des délibérations du comité du 1^{er} février 1791. *Knapen et fils*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 2113.]

En faveur de la réunion des pompes à feu au corps de garde de chaque section.

8505. — Section de la Rue-de-Montreuil. Arrêté concernant la distribution des piques dans le bataillon de Sainte-Marguerite (26 février 1792). *Knapen et fils*, 1792, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 2114.]

8506. — Section de Paris, dite de la Rue-de-Montreuil. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales de la section. Le 28 juin 1792. *Imp. de V^e Hérisant*, 1792, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 502.]

Approbation motivée des mariages des sieurs Aubert et Bernard, vicaire et sacristain de Sainte-Marguerite, et désaveu de la conduite « inconstitutionnelle » du curé de la même paroisse qui avait dénoncé ces mariages. Voyez les deux numéros suivants.

8507. — Discours de M. AUBERT, premier vicaire de Sainte-Marguerite, prononcé le 28 juin, au IV de la liberté, dans la section

de la Rue-de-Montreuil, extraordinairement assemblée, au sujet d'une adresse à M. l'évêque de Paris, signée du curé de Sainte-Marguerite et de quelques autres personnes de l'un et de l'autre sexe, contre son mariage : suivi de l'arrêt pris le même jour. Imprimé par ordre de la section. *Imp. V^e Hérisant*, 1792, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 215.]

Voyez le numéro suivant.

8508. — Le Nouveau Disciple de Luther ou le Prêtre Aubert, convaincu par les lois d'être un concubinaire publiquement scandaleux et, comme tel, digne d'être condamné à la pénitence canonique. *S. l. n. d.*, in-8°, 28 p. [P. 11944.]

Attribué par M. Paul Lacombe, d'après Quéraud, à P. BRUGIÈRE.

8509. — Section de Montreuil. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale et permanente de la section de la Rue-de-Montreuil du 27 août 1792, au IV de la liberté. *Imp. de la section de Montreuil*, 1792, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3132.]

Projet de constitution.

8510. — Section de la Rue-de-Montreuil. Projet de code de discipline militaire (14 novembre 1792). *Knapen et fils*. *S. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 2116.]

Museum (Section du). — Voyez **Louvre**.

Mutius-Scaevola (Section de). — Voyez **Luxembourg**.

§ 29. — Section de Notre-Dame ou de l'île (1790-1792).

Section de la Cité 1792-1793. — Salle du ci-devant Chapitre.

(1,700 citoyens actifs.)

8511. — Section de Notre-Dame. Extrait des délibérations de l'assemblée générale du 14 août 1790. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 2002'.]

Motion d'un citoyen sur diverses questions de voirie et d'ordre public intéressant la section. P. 5, *Précis des motifs de l'arrêté de la section de Notre-Dame du 14 août 1790.*

8512. — Section de Notre-Dame. Extrait des délibérations de l'assemblée générale du 19 août 1790. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 2002'.]

Récit des troubles survenus la veille dans le faubourg Saint-Antoine et motion en faveur de la répression.

8513. — Section de Notre-Dame. Extrait des délibérations de l'assemblée générale du 20 août 1790. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2002'.]

Désapprobation en termes sévères d'un mémoire de M. Sciard contre Grouvelle, élu par la section.

8514. — Extrait du registre des délibérations de la section de Notre-Dame. Du 23 septembre 1790. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 473.]

Au sujet du licenciement de soixante sous-officiers et soldats du régiment de Royal-Champagne, en garnison à Hesdin.

Voyez ci-dessus, nos 8473-8475.

8515. — A Messieurs de l'Assemblée nationale Extrait des délibérations des assemblées de la section Notre-Dame. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 474.]

Sur la fabrication des assignats et de la monnaie de billon.

8516. — Section de Notre-Dame. Extrait du registre des délibérations de la section de Notre-Dame du 7 février 1791. *Imp.*

V^e Hérisant, 1791, in-8°, 2 p. *Br. M. F. R.* 618, 29.]

Adhésion à la pétition demandant l'émission de petits assignats de 6 et 12 livres.

8517. — Section de Notre-Dame. Extrait du registre des délibérations du 7 février 1791. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2003.]

1^o Refus de la somme offerte par le Club monarchique tant à diverses sections qu'au procureur syndic de la Commune :

2^o Vœu en faveur de l'établissement d'un passage provisoire entre l'île Notre-Dame et l'île Saint-Louis.

8518. — Extrait des registres des délibérations de la section Notre-Dame (14 février 1791). *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2004.]

Affaire de la Chapelle et demande de poursuite contre les chasseurs des barrières.

8519. — Extrait des registres des assemblées générales de la section de Notre-Dame, du 19 avril 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 2005.]

Au sujet du voyage du Roi à Saint-Cloud.

8520. — Discours prononcé dans l'assemblée primaire de la section Notre-Dame, par une députation de la Société de bienfaisance établie dans son sein, (4 juillet 1791). *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2006.]

8521. — Extrait des registres des délibérations des assemblées générales de la section de Notre-Dame. (19 mai 1792.) *Imp. V^e Hérisant*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 2006.]

Délibération au sujet de la jouissance du jardin dit *le Terrain*. P. 8-10, Texte de la pétition rédigée par OUDET et l'abbé GIRARD, vicaire de la métropole. Voyez le numéro suivant.

8522. — Mémoire à Messieurs de l'Assemblée nationale, pour les citoyens de la section de Notre-Dame. *Imp. V^e Hérisant*. *S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁵⁰ 2010.]

Signé : les commissaires nommés le 12 mai 1792, OUDET, GIRARD.

8523. — Section de Notre-Dame. Avis aux citoyens. Extrait de la loi du 23 mai 1792, relative aux déclarations des personnes arrivées à Paris, depuis le 1^{er} janvier 1792. Fait ce 5 juillet 1792. *Imp. V^e Hérisant*. *S. d.*, in-folio plano oblong. [N. Lb⁵⁰ 3172.]

8524. — Extrait des registres du comité de section de Notre-Dame. Du 6 juin 1792. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 2007.]

Veut en faveur d'une marque distinctive pour les commissaires de section chargés de seconder au besoin les commissaires de police.

8525. — Extrait de la délibération de l'assemblée générale de la section de Notre-Dame du 15 juin 1792. *Imp. V^e Hérisant*. *S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 2008.]

Fixation au 21 d'un service funèbre en l'honneur de M. de Gouvion et des autres citoyens morts pour la patrie.

3526. — Récit et Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section de Notre-Dame en ce qui concerne les cloches (16 et 19 juin 1792). *Imp. V^e Hérisant*, 1792, in-8°, 11 p. [N. Lb⁵⁰ 2011.]

P. 2, 6, motion de M. BEAURIN.

8527. — Discours prononcé dans la séance de l'assemblée permanente de la section de la Cité, du 7 septembre 1792, à la réception du serment prêté en ladite assemblée par les citoyens de la 3^e compagnie de la section armée de la Cité qui marchent à l'ennemi, par M. LE GRAND, l'un des présidents de l'assemblée permanente de ladite section. *Imp. V^e Hérisant*, 1792, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 430.]

8528. — Adresse aux sections de la ville de Paris. La section de la Cité aux quarante-sept autres sections. Salut, liberté, égalité.

(3 novembre 1792.) *Imp. V^e Hérisant*. *S. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 622, 31.]

8529. — Section de la Cité. Assemblée générale permanente. Extrait des registres de délibérations. 24 décembre 1792. *Imp. V^e Delaquette*, in-4°, 6 p. [N. Lb⁵⁰ 1774*.]

Rapport des citoyens TOUSSAINT et GOISSET sur la prestation de serment et les formalités d'engagement des cavaliers volontaires casernés à l'École militaire.

8530. — Section de la Cité. Assemblée générale permanente. *Imp. V^e Hérisant*. *S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 431.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Séance du 28 mai, l'an II de la République française. Extrait du procès-verbal dudit jour, présidence du citoyen Maillard.*

Appel à l'insurrection contre les Girondins. Voyez les trois numéros suivants.

8531. — Section de la Cité. Assemblée générale permanente. *Imp. V^e Hérisant*. *S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 432.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Séance du 29 mai, an II de la République française. Extrait du procès-verbal dudit jour, présidence du citoyen Dobsent.*

Même sujet.

8532. — Section de la Cité. Rapport sur l'affaire de Maillard, fait à l'assemblée générale, le 12 août 1793, par les commissaires nommés le 9 du même mois. *Imp. V^e Hérisant*. *S. d.*, in-8°, 26 p. [Br. M. F. R. 648, 4.]

L'ex. du British Museum porte un envoi au citoyen Dunoux, membre de la Commune de Paris.

Voyez le numéro suivant.

8533. — Réponse de MAILLARD, président des commissaires des quarante-huit sections à la journée du 31 mai, à ses calomnieux de la section de la Cité. *Imp. Tremblay*. *S. d.* (1793), in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 3183.]

8534. — Section de la Cité. Procès-verbal de la fête civique célébrée le jour de l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, représentants du peuple, morts victimes de leur dévouement à la patrie. (30 vendé-

miaire au II-21 octobre 1793.) *Imp. V^e Hérisson. S. d., in-8^o, 32 p. [N. Lb⁴⁰ 133.]*

P. 3, discours du citoyen LABOREY, président. P. 14, discours du citoyen LEGRAND. P. 27, discours du citoyen BONCOUR, secrétaire de la Société fraternelle des deux sexes, séance aux Jacobins. Hymnes et couplets anonymes.

8535. — Égalité, liberté. Section de la Cité. Comité révolutionnaire. Séance du 22 pluviôse au II (10 février 1794) Extrait du procès-verbal dudit jour. *Imp. Hérisson. S. d., in-8^o, 15 p. [Br. M. F. R. 618, 3.]*

Lecture d'un rapport du citoyen LEVASSEUR, au nom de l'administration des hôpitaux, inséré dans le n^o 40 du *Journal de la Commune de Paris* (voyez ci-dessus, n^o 5576), au sujet de l'apposition des scellés sur les portes de la sacristie de la maison des Enfants de la Patrie [Enfants Trouvés], place de la Raison [parvis Notre-Dame] et de divers autres abus imputés au comité révolutionnaire de la section et réponse aux imputations de ce rapport.

8536. — Section de la Cité. Rapport des commissaires nommés pour la distribution du prix de valeur donné par la citoyenne Bidaat, de la section. Ledit rapport fait en assemblée générale, le 5 ventôse an II (23 février 1794). *Imp. V^e Hérisson. S. d., in-8^o, 31 p. [N. Lb⁴⁰ 1773.]*

La collection Rondonneau possède un autre

tirage dont le titre de départ est ainsi modifié :

8537. — Égalité, liberté. Section de la Cité. Rapport fait en assemblée générale le quintidi 5 ventôse an II... par les commissaires nommés pour la distribution du prix de valeur donné par la citoyenne Bidaat et destiné au trait le plus héroïque d'un citoyen de la section. *Imp. V^e Hérisson. S. d., in-8^o, 31 p. [R. AD. XVIII^e, 297.]*

8538. — Extrait des registres de l'assemblée primaire de la section de la Cité, 21 fructidor an III (7 septembre 1795). *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1774*.]*

L'assemblée déclare qu'elle prend sous sa garde spéciale « tous et chacun de ses membres ».

8539. — Déclaration de principes et Opinion de l'assemblée primaire permanente de la section de la Cité, concernant la proclamation faite dans son arrondissement de la déclaration de la Convention nationale sur la prétendue acceptation par le peuple des décrets des 5 et 13 fructidor. Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée primaire permanente de la section de la Cité, séance du 3 vendémiaire de l'an VI (25 septembre 1795). *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3291.]*

§ 30. — Section de l'Observatoire (1790).

Église du Val-de-Grâce et (depuis le 9 août 1792) Église des Feuillantines.

(1,700 citoyens actifs.)

8540. — Section de l'Observatoire. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 23 avril, an II de la liberté (1790). *Imp. de la Société typographique, in-8^o, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2012*.]*

Protestation contre la démission de La Fayette.

8541. — Section de l'Observatoire. Extrait du registre des délibérations du 1^{er} février

1792. *S. l. n. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 2012*.]*

L'assemblée générale de la section prend l'engagement solennel de ne point faire usage de sucre et de café « jusqu'à ce que leur prix modéré permette à leurs frères de la classe moins aisée de se procurer cette jouissance » et ouvre une souscription pour la fabrication des piques.

8542. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale... de la section de l'Observatoire (29 mars 1792).

Imp. de la Société littéraire-typographique de l'Estrapade. S. d., in-8°, 4 p.

En faveur des honneurs à rendre aux soldats de Chateauxvieux.

8543. — Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale de la section de l'Observatoire du 30 mai, an IV de la liberté (1792). *Imp. de la Société typographique, S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 2013.]

Delibérations au sujet de la lettre du maire de Paris, à l'occasion de celle du Roi (voyez ci-dessus, n° 6076), et de l'arrêté de la section du Théâtre-Français, se déclarant en permanence, et vote d'une adresse à l'Assemblée législative.

8544. — Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale de la section de l'Observatoire. Du mercredi 27 juin 1792. *Imp. de la Société typographique. S. d., in-8°, 8 p.* [X. Lb⁴⁰ 476.]

En faveur du maintien des soixante bataillons de la garde nationale.

8545. — Récit fait à l'Assemblée générale de la section de l'Observatoire, dans la séance du 31 juillet, de ce qui s'est passé au château des Tuileries, aussitôt après l'événement des Champs-Élysées, par un chasseur volontaire, de garde chez le Roi, au poste de la Reine. *Imp. C.-F. Patris. S. d., 1792, in-8°, 7 p.* [X. Lb⁴⁰ 477.]

Signé : JACQUES VALLIÈRE.

8546. — Opinion du sieur JEACRAT, citoyen de la section de l'Observatoire, sur la publication d'un prétendu manifeste du prince de Brunswick, commandant de l'armée combinée de l'empereur et du roi de Prusse (2 août 1792). *Imp. Chardon. S. d., in-8°, 2 p.* [P. 10065*.]

8547. — Discours sur le jugement de Louis le Dernier, sur la poursuite des agioteurs, des accapareurs et des Iraîtres, prononcé dans l'Assemblée générale de la section de l'Observatoire, le jour de sa translation dans la ci-devant église des Ursulines, par ACGRES ROUX, électeur de la section des Gravilliers, membre du Conseil général provisoire de la Commune et de la Société des Droits de l'homme et du citoyen. imprimé et envoyé, d'après l'arrêté de l'Assemblée générale, aux quarante-sept sections, à la

Commune de Paris, à l'Assemblée électorale, aux sociétés des amis de la liberté et de l'égalité, des droits de l'homme et du citoyen et à toutes les sociétés populaires. *S. l. n. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb³⁰ 2014.]

8548. — Section armée de l'Observatoire. Organisation des compagnies. *Imp. de la Société typographique. S. d., in-folio plano.* [X. Lb³⁰ 3243.]

8549. — Projet d'adresse de la section de l'Observatoire à la Convention nationale. *Imp. de la Société typographique. S. d., in-8°, 4 p.* [X. Lb³⁰ 2015.]

Pour réclamer l'ouverture d'ateliers publics.

8550. — Compte rendu par le comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire sur les mesures à prendre pour détruire l'esprit de corps qui règne parmi les boulangers. Imprimé par ordre de l'Assemblée générale. *Imp. de la Société typographique. S. d., in-8°, 8 p.* [Br. M. F. R. 620, 2.]

8551. — Paris, le 25 thermidor an II (12 août 1794). Le citoyen EDMÉ-SÉBASTIEN JEACRAT à ses concitoyens de la section de l'Observatoire. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [X. Lb⁴¹ 4002.]

Demande d'élargissement des citoyens Cassini, ancien secrétaire de la section; Simon, commissaire de police; Lemit, architecte, et Lecomte, dont la profession n'est pas spécifiée. Jearat se plaint, en outre, d'une visite domiciliaire faite chez lui, le 15 brumaire précédent, au cours de laquelle il lui fut enlevé pour 4.000 livres de tableaux dont les originaux en tapisserie et en tableaux existent encore aux Gobelins.

Le tout est signé : JEACRAT, le plus ancien astronome de l'Observatoire.

8552. — Le Comité de bienfaisance de la section de l'Observatoire, à ses concitoyens. (10 frimaire an III-30 novembre 1794.) *Imp. Patris. S. d., in-4°, 6 p.* [Br. M. F. R. 13*, 43.]

Appel à la charité en faveur des indigents.

8553. — Adresse de la section de l'Observatoire à la Convention nationale, prononcée à la barre de la Convention, le 13 thermidor an III (31 juillet 1795). *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [X. Lb³⁰ 2016.]

Pour demander le rapport du décret établissant une commission prise dans le sein de la Convention chargée de juger les détenus.

§ 31. — Section de l'Oratoire (1790-1792).

Section des *Gardes-Françaises* (1793-1812). — *Eglise de l'Oratoire*.

(1,900 citoyens actifs.)

8554. — Adresse du bataillon de l'Oratoire à l'Assemblée nationale. *Imp. V^e d'Houry, S. d., in-8^o, 7 p.*

P. 3, *Extrait des délibérations de l'Assemblée du bataillon de l'Oratoire, du 19 avril 1790.*

En faveur de l'organisation définitive de la garde nationale.

Bibliothèque de M. Frédéric Masson.

8555. — Adresse de la section de l'Oratoire à l'Assemblée nationale, sur l'émission des assignats-monnaie (9 septembre 1790). *Imp. Roland. S. d., in-8^o, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 2020.]*

8556. — Section de l'Oratoire. Extrait du registre des délibérations des assemblées primaires du 11 octobre 1790. Discours prononcé par M. GRUGUELU, président de l'assemblée, doyen d'âge. *Roland. S. d., in-8^o, 6 p. [P. 10065*.]*

8557. — Section de l'Oratoire. Extrait des registres des délibérations des assemblées primaires du 16 novembre 1790. *Imp. Roland. S. d., in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2017.]*

Justification de GERDRET et (p. 6-8) lettre des commandants des bataillons de la 1^{re} division à leurs collègues au sujet des accusations formulées à la tribune des Jacobins.

8558. — Motion lue à l'assemblée générale de la section de l'Oratoire. Imprimée par ordre de l'assemblée, le mardi 19 avril 1791. *Imp. de la Société littéraire. S. d., in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 478.]*

Par CHAZOT.

Sur le voyage du Roi à Saint-Cloud.

8559. — Section de l'Oratoire. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 28 avril 1791. *Imp. Vezard et Le Normant. S. d., in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2018.]*

Sur le maintien de la compagnie de grenadiers de la 6^e division jusqu'à l'organisation de la garde nationale.

8560. — Mon Opinion prononcée à l'assemblée générale de l'Oratoire, sur le licenciement des grenadiers de la 6^e division. le 14 mai 1791. *Imp. de la Société littéraire. S. d., in-8^o, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 2021.]*

Signé : CHAZOT.

8561. — Section de l'Oratoire. Extrait du registre des assemblées générales (12 septembre 1791). *Imp. Vezard et Le Normant. S. d., in-8^o, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2019.]*

Adhésion à un arrêté de la section des Postes du 9 septembre 1791, touchant les subsistances.

8562. — Discours adressé à M. de La Fayette par M. TRÉVILLIERS, commandant du bataillon de l'Oratoire, à la tête de la députation envoyée par ce bataillon, le dimanche 9 octobre 1791. *Imp. Sallière. S. d., in-8^o, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 2022.]*

8563. — Pétition présentée à l'Assemblée nationale par les citoyens de la section de l'Oratoire individuellement. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8^o, 7 p. [N. Le³³ 3 X, n^o 5.]*

Contre la pétition du directoire sur les troubles religieux.

Voyez ci-dessus les nos 6003-6014.

8564. — Section de l'Oratoire. Extrait des registres des assemblées générales du 13 mars 1792. *Imp. Vezard et Le Normant. S. d., in-8^o, 4 p. [P. 40065*.]*

En faveur de l'incorporation des canoniers, des gardes-françaises et, s'il y a lieu, des quarante-deux « victimes » du régiment de Chateaufieux dans la garde nationale.

8565. — CHENAU, de la section de l'Oratoire, à ses concitoyens. Prononcé en l'assemblée publique et permanente, du samedi 11 août 1792. *Imp. Vezard et Le Normant. S. d., in-8^o, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 2023.]*

8566. — Jugement du ci-devant Roi. Rapport fait par CHENAY, de la section des Gardes-Françaises, membre du club des Cordeliers, à la section des Gardes-Françaises, le lundi 5 novembre 1792. Paris, chez l'auteur, rue Saint-Honoré, près celle Tirechappe, n° 320; V* Guillaume. S. d., in-8°, 1 f. et 26 p. [N. Lb⁹⁰ 1845.]

8567. — Convention nationale. Adresse de la section des Gardes-Françaises à la Convention nationale. Imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements (6 décembre 1792). Imp. Nationale. S. d., in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 2442.]

Invitant le commandant général des gardes nationales à tripler les postes et la garde du Temple pendant la durée du procès de Louis Capet.

8568. — Convention nationale. Adresse de la section des Gardes-Françaises, extraite du registre des délibérations de l'assemblée générale du 26 décembre 1792, l'an 1^{er} de la République française. Imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements. Imp. Nationale. S. d., in-8°, 3 p. N. Le³⁸ 2443.]

Désaveu d'un arrêté de la société patriotique de la section du Luxembourg invitant la Convention à presser le jugement de Louis Capet et réclamant sa condamnation à mort. La même pièce a été imprimée sous un titre différent et en forme d'affiche. Voyez le numéro suivant.

8569. — Section des Gardes-Françaises. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée du 26 décembre 1792. Imp. Vezard et Le Normant. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1844*.]

Voyez le numéro précédent.

8570. — Section des Gardes-Françaises. Extrait du registre des délibérations du 7 janvier 1793. Imp. Vezard et Le Normant. S. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1844*.]

Approbation et reproduction d'un arrêté de la section de l'Arsenal en date du 13 décembre 1792, sur la nécessité et les moyens de rappeler les citoyens aux assemblées de leurs sections et notamment aux élections.

8571. — Section des Gardes-Françaises. Extrait du registre des délibérations du 11 janvier 1793. Imp. Vezard et Le Normant, 1793, in-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1844*.]

Désaveu d'un arrêté du 1^{er} janvier ayant pour titre : *A l'ordre, factieux!* et relatif à l'insuffisance des équipements, et de l'auteur de ce placard, le citoyen BERTRAND.

8572. — Opinion du citoyen CHAZOT, dans la discussion qui a eu lieu sur l'arrêté de la section du Finistère qui propose aux citoyens, à son exemple, d'offrir à la nation entière leurs propriétés immeubles comme une nouvelle portion du gage des assignats. Imprimée par ordre de l'assemblée de la section des Gardes-Françaises, le 7 février 1793. Imp. Vezard et Le Normant. S. d., in-8°, 24 p. [N. Lb⁹⁰ 1846.]

8573. — Discours prononcé dans la section des Gardes-Françaises. Imp. Froullé. S. d., in-4°, 1 f. et 10 p. [N. Lb⁹⁰ 1847.]

Le titre de départ, page 1, porte : *Discours prononcé, le 12 février 1793, au H... contre la proposition faite aux sections de Paris d'engager la Convention nationale à faire rejoindre les volontaires qui sont rentrés dans leurs foyers.*

EPIGR. :

Ne faut-il que délibérer ?
La cour en conseillers foisonne.
Est-il besoin d'exécuter ?
On ne rencontre plus personne.

[LA FONTAINE, livre II, fable 2.]

Par le citoyen COTILLON, d'après l'extrait du registre des délibérations arrêtant l'impression de ce « rapport ».

8574. — Enrôlement pour la Vendée. Section des Gardes-Françaises. Expédition du département de la Vendée. S. l. n. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 1848.]

L'ex. de ce certificat appartenant à la B. N. est daté à la main du 24 mai 1793 et contient le signalement du citoyen Jean-Henri-Pierre Morin, âgé de trente-quatre ans, demeurant à Vaugirard.

8575. — Adresse à la jeunesse française, dont l'impression a été votée par acclamation par la section des Gardes-Françaises Imp. Caillot et Courcier. S. d., in-folio plano [N. Lb⁹⁰ 3154.]

Signé : LEMAIRE, commis aux postes, auteur de la *Trompette* du VRAI Père Duchesne et

rédacteur du *Courrier de l'égalité*. (Voyez ci-après ch. VIII).

Appel aux armes.

8576. — Adresse de la Commune de Paris aux quatre-vingt-deux départements. *Imp. Vezard et Le Normant, S. d.*, in-8°, 16 p. [*Br. M. F. R.* 623, 2.]

Projet d'adresse, certifié par le citoyen CHAZOT, président des commissaires-rédacteurs réunis à l'Oratoire.

Voyez les quatre numéros suivants.

8577. — Section des Gardes-Françaises. Le 29, 30 et 31 mai 1793. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [*N. Lb*⁹⁰ 1843*.]

Arrêté excluant de la section Chazot, auteur d'une adresse présentée à la Convention le 28 du même mois et prescrivant que la susdite affiche sera brûlée le dimanche 2 juin à la garde montante.

L'affiche est signée par FOURCROY, en qualité de président.

Voyez les trois numéros suivants.

8578. — Section des Gardes-Françaises. Le 29 [31] mai 1793. *Imp. Vezard et Le Normant*, 1793, in-folio plano. [*N. Lb*⁹⁰ 1843*.]

Même pièce que la précédente; mais sur le titre de l'ex. de la B. N., la date du 29 a été biffée et remplacée à la main par celle du 31 et cet ex. porte seulement les deux signatures manuscrites de DAZARD et de FLEURY, secrétaires de la section. Les deux tirages sont pliés et reliés dans le format in-4°.

8579. — Section des Gardes-Françaises. Adresse lue à la Convention nationale, le

31 mai 1793. *Imp. Vezard et Le Normant, S. d.*, in-8°, 3 p. [*N. Lb*⁹⁰ 1849.]

Désaveu de la pétition lue l'avant-veille au nom de la section et dénonciation de « l'astucieux Chazot » un des premiers [membres] du Club des Feuillants.

Voyez le numéro suivant.

8580. — Section des Gardes-Françaises. Adresse présentée par le citoyen BRUGNIER à sa section, et lue à la Convention nationale, le 31 mai 1793... *Imp. Vezard et Le Normant, S. d.*, in-8°. 3 p. [*N. Lb*⁹⁰ 1850.]

Même pièce que la précédente. Le titre seul est changé.

8581. — Discours prononcé dans la section des Gardes-Françaises pour l'inauguration des bustes de Lepelletier et Marat, martyrs de la liberté, le lundi 23 septembre 1793. *Imp. Pellier, S. d.*, in-8°, 7 p. [*N. Lb*⁹⁰ 1834.]

8582. — Discours prononcé le 30 germinal an II (19 avril 1794), au temple de la Raison de la section des Gardes-Françaises, à Paris, dont elle a arrêté l'impression et l'envoi, par le citoyen SNEBLOK, capitaine au 2^e bataillon du 92^e régiment d'infanterie, momentanément employé au Comité de sûreté générale. *Imp. Le Normant, S. d.*, in-8°, 12 p. [*N. Lb*⁹⁰ 1852.]

Ouest, section de l').—Voy. Croix-Rouge.

§ 32. — Section du Palais-Royal (1790-1791).

Section de la *Butte-des-Moulins* (1792-1794). — Section de la *Montagne* (1794). — Section de la *Butte-des-Moulins* (1794-1812). — *Eglise Saint-Roch*.

2,400 citoyens actifs.)

8583. — Liste des citoyens actifs de la section du Palais-Royal. (5 avril 1790.) *Boulard, S. d.*, in-8°, 44 p. [*N. Lb*⁹⁰ 2026.]

8584. — Section du Palais-Royal. Discours

prononcé par M. BOUVIN, ci-devant DE BLANCMINE, conseiller au Châtelet et président de la section du Palais-Royal en l'église de Saint-Roch, le 2 août 1790, à l'ouverture des élections du maire, des officiers municipi-

paux et des notables. *Imp. Boulard. S. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb⁴⁰ 2023.]

8585. — Section de la Butte-des-Moullins. Avis. (Octobre 1790.) *Boulard. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 421.]

Convocation pour l'élection du maire, du procureur de la Commune, de ses substitués et des officiers municipaux.

8586. — Extrait du registre des délibérations des assemblées générales de la section du Palais-Royal du 17 novembre 1790. *Boulard. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 2024*.]

En faveur de la répression du vagabondage et de la mendicité.

8587. — Section du Palais-Royal. Extrait du registre des procès-verbaux du 1^{er} février 1791, au IV de la liberté. *Imp. Boulard. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 480.]

Réglementation du service du poste de la rue des Moullins et de celui du Palais-Royal.

8588. — Section du Palais-Royal. Assemblée primaire (25 juin 1791). *Imp. Boulard. S. d.*, in-folio plano. [X. Le³¹ 10.]

Annnonce du dernier tour de scrutin pour le choix des électeurs restant à nommer.

8589. — Section du Palais-Royal. Extrait du registre des délibérations du 12 septembre 1791. *Imp. Boulard. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 2024*.]

Au sujet des subsistances.

8590. — Section du Palais-Royal. Assemblée générale convoquée par la municipalité pour délibérer sur le sort des gardes françaises et autres soldats des troupes de ligne qui se sont réunis aux habitants de Paris, à l'époque du 14 mars [sic : juillet] 1789. Séance du 14 mars 1792. *Boulard, S. d.*, in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

En faveur de leur réintégration.

8591. — Section du Palais-Royal. Extrait du registre des délibérations... de la section du Palais-Royal. Séance du 28 mars 1792. *Boulard. S. d.*, in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

Vote d'une collecte en faveur des soldats de Chateaufvieux.

8592. — Section du Palais-Royal. Avis aux citoyens. *Imp. Boulard. S. d.*, in-folio plano [X. Lb⁴⁰ 479.]

Convocation fixée au 16 avril 1792, pour entendre la lecture du rapport des commissaires de la Commune sur la réintégration des ci-devant gardes-françaises dans les compagnies du centre. Voyez le n° 8590 ci-dessus.

8593. — Section du Palais-Royal. Adresse de la section du Palais-Royal à Monsieur le maire et à Messieurs les officiers municipaux sur les événements du 20 juin 1792. *Imp. des rédacteurs-traducteurs des séances de l'Assemblée nationale. S. d.* (1792), in-folio plano. [X. Mss., fr. nouv. acq. 2667, fol. 96.]

8594. — Section de la Butte-des-Moullins. Certificat du serment décrété par l'Assemblée nationale, le 10 août 1792. *S. l. n. d.*, in-4° plano. [X. Lb⁴⁰ 422.]

Certificat en blanc dans l'ex. de la B. N.

8595. — Section de la Butte-des-Moullins. Par procès-verbal de l'assemblée générale et permanente de la section de la Butte-des-Moullins, du mardi 20 novembre 1792... appert ee qui suit. *Boulard, S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 423.]

Protestation contre un article de Marat, en date du 17 novembre, renfermant une inculpation calomnieuse à l'égard du citoyen Odiot, orfèvre, ci-devant capitaine des grenadiers de cette section.

8596. — Section de la Butte-des-Moullins. Adresse de la section de la Butte-des-Moullins à la Convention nationale, avec sa profession de loi sur l'aristocratie qu'on lui a reprochée au Conseil général de la Commune et aux Jacobins. *Imp. Louvens aîné. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 3231.]

8597. — Section de la Butte-des-Moullins. Avis (janvier 1793). *Boulard. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 421.]

Ouverture d'un registre destiné à recevoir les offres de logement gratuit ou de secours pécuniaires en faveur des fédérés qui arrivent à Paris.

8598. — Section de la Butte-des-Moulins. Avis aux citoyens et citoyennes. Extrait des registres de l'assemblée générale permanente du 6 février 1793. *Imp. Laurens aîné et Comminges. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1759.]

Souscription en faveur des volontaires.

8599. — Section de la Butte-des-Moulins. *Imp. Bouvard. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 127.]

Appel aux citoyens pour la formation d'un corps de volontaires. Pièce différente de la précédente.

8600. — Adresse à la Convention nationale. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 3093.]

« Fait et arrêté en l'assemblée générale de la section de la Butte-des-Moulins, le 12 février 1793. »

Pour demander le retrait du décret contre les « prétendus coupables » des massacres de septembre.

8601. — Section du Palais-Royal. Projet d'ordre et distribution du service des citoyens enrôlés et non enrôlés de la section du Palais-Royal. (20 février 1793.) *Imp. Bouvard. S. d., in-4°, 12 p.* [N. Lb⁴⁰ 3197.]

8602. — Section de la Butte-des-Moulins. Extrait du registre des délibérations, du 3 avril 1793. *Imp. Laurens aîné et Comminges. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 1758.]

Mesures de sûreté.

8603. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de la Butte-des-Moulins, du 1^{er} mai 1793. *Imp. Laurens aîné et Comminges, in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 1758.]

Adhésion à un arrêté des départements de l'Hérault et du Gard, en date du 19 avril, touchant la réquisition des hommes valides et l'expulsion des gens sans aveu.

8604. — Proclamation de la section de la Butte-des-Moulins, arrêtée en l'assemblée générale du 3 mai 1793, au II de la République. *Imp. Laurens aîné. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 3230.]

Ouverture d'un registre d'inscription pour les volontaires de la Vendée.

8605. — Sections de Paris, prenez-y garde ! Discours prononcé dans la section de la Butte-des-Moulins. *Imp. J.-M. Chevet. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb⁴⁰ 426.]

Signé : LA HARPE.

8606. — Convention nationale. Adresse de la section de la Butte-des-Moulins à la Convention nationale, séance du 24 mai 1793, au II. Envoi aux sections et aux départements. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 3 p.* [P. 10065*.]

Adhésion aux adresses des sections de la Fraternité et des Tuileries (voyez le n° 8297 ci-dessus et le n° 9017 ci-dessous), « contre les flagorneurs qui parlent toujours au peuple et aux législateurs de leurs droits et jamais de leurs devoirs », et serment de fidélité à la patrie et à la Convention.

8607. — Extrait du registre des délibérations du comité civil de la section de la Butte-des-Moulins du 30 mai, l'an II de la République. *Imp. Laurens. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 3122.]

Protestation contre les agissements de l'assemblée générale de la section.

8608. — Section de la Butte-des-Moulins. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de la Butte-des-Moulins, des 24 et 26 juin 1793. *S. l. n. d., in-8°, 11 p.* [N. Lb⁴⁰ 425.]

P. 1, *Premier et deuxième arrêté.* Le premier de ces arrêtés nomme quatre commissaires pour s'enquérir des faits signalés par les sections de Marseille et de la Halle-au-Blé.

P. 2, *Rapport fait par lesdits commissaires à la séance du 25 juin.* (Signé : TRIPIER, président ; SURET, secrétaire.)

P. 7, *RAFFET à ses concitoyens. Je suis soldat républicain. Je ne sais ni ne veux faire des phrases. Je vais répondre clairement et en peu de mots.*

Justification des accusations portées contre lui dans le rapport des commissaires et désignées par des renvois auxquels correspond chaque paragraphe de sa défense.

Raffet, chef du bataillon de la Butte-des-Moulins et concurrent d'Henriot au commandement de la garde nationale après le 31 mai, avait été dénoncé par les Jacobins qui avaient fait échouer sa candidature.

8609. — Section de la Butte-des-Moulins.

Extrait du procès-verbal de la section de la Butte-des-Moulins du 3 août 1793. *Imp. Boulard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3123.]

Adresse de la section des Arcis à la section de la Butte-des-Moulins. Réponse du président de la section de la Butte-des-Moulins aux commissaires porteurs de la section des Arcis (à propos du meurtre de Marat).

8610. — Procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale de la section de la Montagne du 12 août 1793. *Imp. Laurens aîné. S. d.*, in-4^o, 41 p. [P. 10065*.]

Affaires diverses.

8611. — [Lettre d'invitation à l'inauguration du temple de la Raison, commençant par ces mots :] Paris, 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793). « Citoyen, la section de la Montagne a foulé aux pieds le fanatisme... » *S. l. n. d.*, in-4^o, t p. [N. Lb⁴⁰ 1986*.]

8612. — Discours fait et prononcé par le citoyen MONVEL, dans la section de la Montagne, le jour de la fête de la Raison, célébrée dans la ci-devant église de Saint-Roch, le 10 frimaire an II (30 novembre 1793). *Paris, Lefevre, an II*, in-8^o, 32 p. [N. Lb⁴⁰ 1987.]

8613. — Régénération parfaite. Aux citoyens de la section de la Montagne. *Imp. Rougyff. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1988.]

Signé : GIRAUD jeune, secrétaire adjoint au comité de distribution à la Convention nationale. [Sur GIRAUD jeune, voyez l'*Introduction* de la *Bibliographie*, p. XVIII et LV.]

Formation d'un comité épuratoire d'exclusion des « Feuillantins », des membres du club de la Sainte-Chapelle, des signataires de la pétition des dix mille et des vingt mille.

8614. — Section de la Butte-des-Moulins.

Avis aux citoyens. Décret de la Convention nationale du 13 frimaire an III (3 décembre 1794). Arrêté de l'Assemblée générale de la section de la Butte-des-Moulins du 20 frimaire. *Imp. Boulard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3447.]

Nomination de commissaires chargés de vérifier les « perceptions » opérées par le ci-devant comité révolutionnaire de la section.

8615. — Rapport fait le 30 pluviôse an III (18 février 1795), à l'Assemblée générale de la section de la Butte-des-Moulins, par les commissaires chargés de faire la révision des procès-verbaux des séances, depuis le 1^{er} août 1793 jusqu'au 30 brumaire an III. *S. l. n. d.*, in-8^o, 36 p. [N. Lb⁴⁰ 1760.]

8616. — Opinion de l'un des membres de la section de la Butte-des-Moulins sur les décrets des 5 et 13 fructidor an III (22 et 30 août 1795), émise en Assemblée générale primaire le 21 du même mois (7 septembre). *Imp. Desenne. S. d.*, in-8^o, 6 p. [*Br. M. F. R.* 220, 21.]

L'ex. du British Museum porte le nom mss. du citoyen MEYSNER.

8617. — Déclaration des citoyens de la section de la Butte-des-Moulins, constitués en Assemblée primaire. 21 fructidor an III (7 septembre 1795). *Imp. Desenne. S. d.*, in-folio plano. [N. Mss., fr. nouv. acq. 2696, fol. 35.]

Protestation contre le décret du 21 fructidor.

Panthéon-Français (section du). — Voyez **Sainte-Geneviève**.

Piques (section des). — Voyez **Place-Vendôme**.

§ 33. — Section de la *Place-Louis XIV*
(1790-1791).

Section du *Mail* ou des *Petits-Pères* (1793). — Section de *Guillaume-Tell* (1793-1813). — *Eglise des Petits-Pères.*

(1,400 citoyens actifs.)

8618. — Section de la Place-Louis XIV. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale. Du jeudi 30 septembre 1790. *Imp. Clousier. S. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 492.]

Approbation de l'arrêté du Conseil de Ville du 28, touchant l'illégalité des actes et délibérations des soi-disant représentants de la Commune.

8619. — Discours prononcé en l'assemblée générale de la section de Louis XIV, le 15 novembre 1790, par M. TRASSART, prêtre, citoyen de la section, ancien viceira général de Saint-Papoul, dont l'assemblée a arrêté l'impression et l'insertion dans son procès-verbal. *Imp. des Enfants-Aveugles. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 493.]

En faveur de la prohibition des duels.

8620. — Section de la Place-de-Louis XIV. Extrait du registre des délibérations du comité du 29 décembre 1790. *Imp. de la rue Notre-Dame-des-Victoires.* in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2057.]

Proposition d'ouvrir un hospice dans chaque section.

8621. — Discours prononcé devant MM. de la troupe du centre du bataillon de la section de la Place-Louis XIV, par J.-B. ANTOINE POTRON, leur nouvel aumônier et second vicaire de Saint-Augustin, le 19 avril 1791. *Imp. Pougin. S. d.*, in-8°, 12 p.

Bibliothèque de M. Frédéric Masson.

8622. — Adresse à l'Assemblée nationale par les citoyens-soldats de la section des Petits-Pères, du 11 août 1792. Imprimée et

envoyée aux quarante-huit sections de Paris par ordre de l'Assemblée. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Le³³ 3 X, n° 77.]

Protestation contre un article de la *Chronique* au sujet de leur rôle dans la journée du 10 août.

8623. — Section du Mail. Arrêté très important de la section, concernant la déclaration à faire de tous les chevaux et de toutes espèces de voitures et charrois, ce 5 septembre 1792. *Imp. de la Société des Amis du commerce. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3163.]

8624. — Section du Mail. Vœu d'un citoyen, adopté à l'unanimité (22 mars 1793). *Imp. de la Société des Amis du commerce. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1941.]

Signé : AMELOT.

Appel à l'union en raison du danger que courait la patrie.

8625. — Convention nationale. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale permanente de la section du Mail du 1^{er} avril 1793. Imprimé par ordre de la Convention nationale et envoyé aux départements. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Le³⁸ 2467.]

Désaveu d'un arrêté pris par les commissaires des sections réunis à l'Evêché sur l'invitation de la section des Droits-de-l'Homme et déclaration de soumission aux seules autorités constituées et aux lois émanées de la Convention nationale.

8626. — Section du Mail. Exercices militaires (3 avril 1793). *Imp. de la Société des Amis du commerce. S. d.*, in-folio plano.

Ouverture de registres d'inscription et de souscription pour tous les citoyens en état de porter les armes.

8627. — Aux président et électeurs de Paris. Arrêtés des assemblées générales et comité permanent des sections du Mail et de 1792. Pétition de cette dernière au corps électoral et Observations des paroissiens de Saint-Augustin (16 avril 1793-24 avril 1793). *Imp. Potier de Lille*, 1793, in-8°, 1 f. et 16 p. [X. Lb³⁰ 1942.]

En faveur de l'élection à la cure de Saint-Augustin de Jean-Éléonore Leclerc, premier vicaire de la susdite paroisse.

ÉPIGR. :

Peuple, éclaire tes mandataires.

Voyez le numéro suivant.

8628. — Arrêtés des assemblées générales et comité permanent des sections du Mail et de 1792... *Imp. L. Potier de Lille*, 1793, in-8°, 1 f. et 16 p. [X. Lb³⁰ 1942 A.]

8629. — Paris. 8 avril *sic* : mai 1793. « Citoyens, la patrie est dans le plus grand danger... ». *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [R. AD. XVI, 70.]

Invitation comminatoire à la contribution ouverte pour l'équipement des volontaires. Les souscriptions étaient reçues à l'hôtel Massiac. Voyez le numéro suivant.

8630. — Section du Mail. 11 mai 1793. « Citoyens, nous vous avons prévenus que les registres ouverts à l'hôtel Massiac... » *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [R. AD. XVI, 70.]

Dernier avis, plus menaçant encore que le précédent.

8631. — Proclamation de la section du Mail. *Imp. de la Société des Amis du commerce*. *S. d.*, in-folio plano.

Sur les enrôlements volontaires.

8632. — Section du Mail. 5 juin 1793. *Imp. de la Société des Amis du commerce*. *S. d.*, in-folio plano. [X. Lb³⁰ 1940^o.]

Formes à suivre pour l'arrestation des individus réputés suspects. Voyez le n° 8634 ci-dessous.

8633. — La Section du Mail aux quarante-sept autres sections. 8 juin 1793. *Imp. de la Société des Amis du commerce*. *S. d.*, in-4°, 3 p. [X. Mss. fr. 8606, fol. 224.]

Protestation de civisme et appel à la concorde.

8634. — Section du Mail. Sur les arrestations arbitraires. (21 juin 1793.) *Imp. de la Société des Amis du commerce*. *S. d.*, in-folio plano. [X. Lb³⁰ 1943.]

8635. — Section du Mail. Assemblée générale. 30 juillet 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [X. Lb³⁰ 1940.]

Arrêté prescrivant la censure des citoyens qui proposent de loger des fédérés.

8636. — Lettre d'invitation à l'inauguration des bustes de Pelletier et Marat, datée du 29 septembre 1793, et commençant par ces mots : Section de Guillaume-Tell, ci-devant du Mail. Citoyens, dimanche 6 octobre... *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [X. Lb³⁰ 1866.]

8637. — A la Convention nationale. Pétition de la section Guillaume-Tell en masse, composée de toutes les autorités constituées, de la Société populaire et des citoyens de tout âge, de tout sexe, le septidi nivôse an II de la République française, une et indivisible (27 décembre 1793). *Imp. Massot*. *S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb³⁰ 143.]

Protestation véhémentement contre la pétition des « citoyennes lyonnaises. » Le véritable titre de cette pièce est : *Le Peuple de Ville-Affranchie à la Convention nationale*, in-4°, 8 p. Elle est intégralement reproduite sous le n° 1628 de la *Bibliographie historique de la ville de Lyon* de P.-M. Gonon. Cet appel à la clémence n'est pas signé par des citoyennes lyonnaises, mais par CHANGEUX, BRILLAT, CHOCHAT, PROST et PELLETIER.

8638. — Unité, fraternité. Section de Guillaume-Tell. Extrait des délibérations de l'assemblée générale. Séance du 10 germinal an II (30 mars 1794). *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [X. Lb³⁰ 1865.]

Arrêté portant que tous les arrêtés pris par la section dans un but de salut public ou d'utilité générale seront communiqués aux autres sections.

8639. — Adresses présentées à la Convention nationale, dans sa séance du 11 fructidor an II (28 août 1794), au nom des sections du Mail et des Champs-Élysées, à

Paris; réponses du président et discours prononcés à cette occasion par trois représentants du peuple. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Paris, imp. de la République. S. d., in-8°, 11 p.* [N. Le³⁸ 1640.]

Discours de TALLIEN, THIBAUDEAU et GIROT-POUZOL.

Sur le 9 thermidor.

8640. — Section du Mail. Déclaration solennelle des citoyens de la section du Mail réunis en assemblée générale le décadi 30 thermidor an III (17 août 1795). Extrait du procès-verbal de la séance du 30 thermidor. *Imp. Desbois. S. d., in-folio plano.* [N. Lb¹⁰ 3164.]

Adoption des principes énoncés dans le *Discours* prononcé le 30 thermidor par le rapporteur (Louis-Abel Beffroy-Reigny) de la commission nommée pour l'examen des pièces concernant les détenus et les désarmés.

8641. — Discours prononcé au sein de l'assemblée primaire de la section du Mail, dans la séance du soir du 23 fructidor de l'an III (9 septembre 1795), avant la discussion relative à l'acceptation de l'acte constitutionnel, par LOUIS-ABEL BEFFROY-REIGNY, dit le COCSIN JACQUES. Imprimé par ordre de l'assemblée. *Imp. de la citoyenneté Desbois. S. d., in-8°, 1 f. et 18 p.* [N. Le¹⁰ 41.]

8642. — Le Cri de ralliement. Discours prononcé le 20 pluviôse an IV-9 février 1796, dans la section de Guillaume-Tell, par J.-M. SOURIGÈRE, et imprimé par ordre de la section. *Imp. V* A. Gorsas. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹⁰ 444.]

ÉPIGR. :

Malheur à qui n'a point ces haïnes vigoureuses
Que portent aux méchants les âmes vertueuses!

8643. — Discours prononcé dans le temple de la Morale de la section de Guillaume-Tell, le décadi 30 fructidor (an II-16 septembre 1794), à l'occasion d'un concert donné par des artistes et des amateurs pour concourir au soulagement des familles infortunées de ceux qui ont péri le 14 fructidor par l'explosion de la poudrerie de la place de Grenelle. *S. l. n. d., in-8°, 10 p.* [N. Lb¹⁰ 1869.]

Par TRASSART. Voyez le n° 8645, tome IV.

8644. — Discours sur l'amitié, prononcé par le citoyen MANET, dans le temple de la Morale de la section Guillaume-Tell. *Paris, imp. Huzard. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb¹⁰ 1868.]

ÉPIGR. :

Pour les mœurs corrompues (sic), l'amitié n'est point faite.
(*Volz., Mél. de poésie, 5^e disc.*)

Voyez le numéro ci-dessous, tome IV.

8645. — Discours prononcés les jours de décade dans la section de Guillaume-Tell. *Paris, Massot. S. d., 4 vol. in-8°.* [N. Le² 803.]

TOME I^{er}, 1 f., IV-239 p.

P. I, *Section Guillaume-Tell. Assemblée générale. Séance du 20 frimaire an II* (10 décembre 1793). [Reconnaissance solennelle de l'Être suprême.] P. III, *Description de ce qui s'est passé à la section Guillaume-Tell, le dernier décadi du mois de brumaire an II.* [Recit de l'inauguration du nouveau temple de la Morale.]

P. 1, n° 1, *Discours sur l'origine des institutions religieuses*, prononcé le dernier décadi de brumaire an II (20 novembre 1793) dans la ci-devant église des Petits-Pères ou de Saint-Augustin, par ETIENNE BARRY.

P. 21, n° 2, *Discours sur les crimes du fanatisme et les absurdités du papisme*, prononcé le 1^{er} décadi frimaire (30 novembre 1793), par GÉRARD-MICHEL BONTEMPS.

P. 33, n° 3, *Discours fait et prononcé par le citoyen MONVEL, le jour de la fête de la liaison, dans la ci-devant église des Petits-Pères, devant ses frères de la section Guillaume-Tell.*

P. 68, *Précis de la cérémonie qui a eu lieu lors de la prononciation (sic) du discours du citoyen MONVEL.*

P. 73, n° 4, *Précis de ce qui s'est passé dans le temple de la Morale de la section Guillaume-Tell, le dernier décadi frimaire an II* (20 décembre 1793). *Imprimé pour être distribué aux souscripteurs des discours décadaires à la place de celui qui devait être prononcé le même jour.* [Fête civique en l'honneur de Chaliar.]

P. 81, n° 8, *Adresse du citoyen ETIENNE BARRY à ses concitoyens souscripteurs pour les discours décadaires de la section Guillaume-Tell. Imprimée pour être distribuée aux souscripteurs avec les deux pièces qui l'accompagnent, à la place du discours philosophique qui devait être prononcé le même jour dans le temple de la Morale* (10 nivôse an II-30 décembre 1793).

P. 88, *Rapport fait par DAVID à la Convention nationale à l'occasion de la prise de Toulon et projet de décret du même sur la fête civique qui devait la célébrer.* [Voyez tome I^{er}, n° 4198.]

P. 97, *A la Convention nationale. Pétition de*

la section Guillaume-Tell en masse. (Voyez ci-dessus, n°)

P. 105, n° 6, *Second Discours sur l'origine des institutions religieuses, prononcé dans le temple de la morale de la section Guillaume-Tell le 2^e décade de nivôse an II* (9 janvier 1794), par ETIENNE BARRY, de la Société populaire de la même section, et de celle des Amis de la liberté et de l'égalité, séant aux Jacobins.

P. 145, n° 7, *Rapport historique de la cérémonie qui a eu lieu à l'occasion de la plantation de l'arbre de la Liberté, le décade 30 nivôse (19 janvier 1794), dans la place d'Armes de la section Guillaume-Tell, dressé et lu par le citoyen BOULLAND, du 5 du mois pluviôse (sic) de l'an II* (24 janvier).

P. 161, n° 7 (sic), *Discours sur l'existence de Dieu et sur la nature et l'essence de l'homme, prononcé le 30 décade nivôse, dans le temple de la section de Guillaume-Tell*, par G. BONTEMPS, jacobin épuré et membre de la Société populaire de Guillaume Tell.

P. 175, *Mon Projet de traité de paix ou la Destruction totale des vingt-deux puissances coalisées contre la liberté de notre impérissable République*, par G. BONTEMPS, . . . (En vers.)

P. 177, *Discours prononcé par le citoyen MICHOT, le décade 30 nivôse an II*.

P. 182, *Chanson [anonyme] faite à l'occasion de la plantation du troisième arbre de la liberté dans la place d'Armes de la section Guillaume-Tell, le décade 30 nivôse an II* (air : Pauvre Jacques!).

P. 185, n° 8, *Discours sur le caractère et les devoirs du républicain, fait et prononcé par MONVEL dans le temple de la Raison, section de Guillaume-Tell, le 1^{er} décade pluviôse an II* (29 janvier 1794).

P. 206, *Chanson patriotique [anonyme]*.

P. 208, *Avis aux souscripteurs*.

P. 209, *Errata*.

La B. N. possède aussi un ex. du tome I^{er} des *Discours* annoncés comme une « seconde édition corrigée », Paris, Massot, S. d., in-8°, 1 f., et IV-236 p. [Lc² 809 A.]

L'*Avis aux souscripteurs* et l'*Errata* sont supprimés, mais on remarque, p. 27, une faute qui n'est point dans la première édition : « Et cette altière Autrichienne » (sic).

TOME II.

P. 3. *Avis de l'imprimeur*.

P. 5, n° 1, *Adresse d'ETIENNE BARRY à ses concitoyens souscripteurs pour les discours décadaires de la section de Guillaume-Tell, Imprimée pour être distribuée aux souscripteurs avec les deux pièces qui l'accompagnent à la place du discours philosophique qui devait être prononcé le même jour dans le temple de la Morale* (Paris, 3^e décade du mois pluviôse an II-8 février 1794). Pièce différente du n° 8 du tome I^{er}.

P. 21. *Essai sur la dénonciation politique*.

Discours prononcé à la Société populaire séante aux ci-devant Petits-Pères, section Guillaume-Tell, le 25 juillet 1793, par ETIENNE BARRY, de ladite Société et de celle des Amis de la liberté et de l'égalité.

P. 32, *Maximes républicaines lues à l'assemblée générale de la section le 5 de la 3^e décade de pluviôse an II* (13 février 1794) par le c. GIRAUD (neuf quatrains).

P. 37, n° 2, *Second [troisième] Discours sur l'origine des institutions religieuses prononcées dans le temple de la Morale de la section de Guillaume-Tell, le 2^e décade de ventôse an II* (10 mars 1794), par ETIENNE BARRY, de la Société populaire des Amis de la vertu, séante aux ci-devant Petits-Pères et de celle des Amis de la liberté et de l'égalité.

P. 68, *Adresse présentée à la Convention nationale le 28 ventôse an II* (18 mars 1794) par les citoyens de la section de Guillaume-Tell.

Félicitations sur la découverte de la conspiration d'Hébert, Monro, Ronsin, etc. (Voyez tome I^{er}, nos 4204-4210).

P. 73, n° 3, *Discours pittoresque des monstruosités du régime monarchique et du fanatisme mises en opposition avec les beaux-arts, l'excellence du gouvernement démocratique et la croyance d'un [sic] seul Être suprême, fait le décade 20 nivôse an II* (9 janvier 1794), par BOULLAND, devant ses concitoyens de la section Guillaume-Tell. (P. 123-143, *Notes explicatives*.)

P. 145, n° 4, section II, Cube (sic).

P. 211-219, *Notes explicatives*.

P. 219, *vaudeville des Deux Petits Montagnards*, par le c. LEFÈVRE, artiste de l'Opéra-National et commandant en chef de la section Bonne-Nouvelle. (Voyez ci-dessus, n° 7973.)

N° 5 (22 p.), *Discours sur les prodiges enfantés par la liberté et le génie républicain, prononcé dans le temple de la Raison de la section Guillaume-Tell*, par G. BONTEMPS, jacobin, le décade 10 germinal an II (30 mars 1794).

N° 6 (14 p.), *Discours sur les bonnes mœurs, prononcé le décade 20 germinal an II* (19 avril 1794), par P. TRASSART.

N° 7 (22 p.), *Discours sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, prononcé dans le temple de la Morale, section Guillaume-Tell, le décade 30 germinal an II* (19 avril 1794), par le citoyen J.-F. AUBERT, jacobin épuré et membre de la Société des Amis de la vertu, séante aux ci-devant Petits-Pères.

N° 8 (24 p.), *Discours sur les différentes formes de gouvernement, prononcé dans le temple de la Morale, le 1^{er} décade 10 floréal an II* (29 avril 1794), par ETIENNE BARRY, de la Société populaire et générale des Amis de la vertu.

N° 9 (8 p.), p. 1, *Avis aux souscripteurs*. (Signé BARRY). P. 4, *Discours prononcé par le citoyen BONTEMPS, président de l'assemblée générale de la section Guillaume-Tell*. P. 6, *Lettre du président... au citoyen... de Bâle, sous-*

cripteur. Imprimée par ordre de ladite assemblée (10 floréal an II).

Le volume est terminé par un feuillet non chiffré, contenant une réclame du citoyen MASSOT, imprimeur des *Discours* et des *Annales de la République française*.

TOME III.

N° 1 (38 p.), *Suite du Discours d'ÉTIENNE BARRY sur les différentes formes de gouvernement* (2^e vol. n° 8). Du gouvernement républicain, prononcé le 3^e décadi 30 floréal an II (19 mai 1794). P. 37, *Hymne à l'Être suprême*, mis en musique par le citoyen GAVEAUX. (Les paroles sont signées : Par un franc républicain de la section Guillaume-Tell.)

N° 2 (28 p.), *Discours contre le célibat considéré dans sa nature et dans ses effets*, prononcé le décadi 30 prairial an II (18 juin 1794), dans le temple de la *Raison de la section Guillaume-Tell*, par J.-T. MASSOT, imprimeur de ladite section.

N° 3 (20 p.). P. 1, *Arès aux souscripteurs des discours décadaires de la section Guillaume-Tell*. (Signé BARRY.) P. 3, *Précis de la fête célébrée à Paris, le 20 prairial an II* (8 juin 1794), rédigé par les citoyens BONTEMPS et BARRY. P. 9, *Hymne à l'Être suprême*, par TH. DESORGES. P. 11, *Hymne à l'Être suprême*, par MARIE-JOSEPH CHÉNIER. P. 15, *Adresse à la Conception nationale par les citoyens de la section Guillaume-Tell, en lui présentant cinq cavaliers armés et équipés par elle*, le 3 prairial an II (22 mai 1794), rédigée et prononcée par le citoyen TRASSART. P. 7, *Adresse à la Société des Jacobins*, prononcée le même jour par le citoyen ÉTIENNE BARRY. (Même sujet.) *Arès aux souscripteurs*. (Signé BARRY.)

N° 4 (18 p.). *Discours sur la bienfaisance*, prononcé le décadi 30 prairial an II (18 mai 1794), par P. TRASSART.

N° 5 (27 p.), *Discours sur l'heureuse influence de la liberté en littérature et sur les encouragements que les républiques donnent aux sciences et aux arts*, prononcé le 10 messidor an II (28 juin 1794), dans le temple de la section Guillaume-Tell, par J.-T. MASSOT, imprimeur de ladite section.

N° 6 (15 p.), ÉTIENNE BARRY, *républicain français, à Thom* (sic) Both, très humble sujet du grand George, souverain de la Grande-Bretagne. Paris, 20 messidor an II (8 juillet 1794).

N° 7 (14 p.), *Inauguration du buste de Guillaume Tell dans le temple de la section de ce nom*, le 30 messidor an II (18 juillet 1794). P. 1, *Discours contenant des fragments historiques sur la vie de Guillaume Tell, fondateur de la liberté helvétique*, prononcé par G. BONTEMPS, jacobin. P. 23, *Discours prononcé par GUYARD, canonnier de la compagnie de Guillaume Tell, le jour de l'inauguration de son buste*. P. 26, *Romanse historique sur Guillaume Tell*, paroles du citoyen DROUIN, musique du citoyen GAVEAUX. P. 31, *Précis de la cérémonie*, rédigé par ÉTIENNE BARRY. [Le buste, « sculpté d'après un

ancien portrait découvert par hasard », était de BEAUVALET, et la décoration du temple l'œuvre de l'architecte BOULLAND.] P. 44, *Inscription* [et traduction] *sur la prairie de Reultu* [sic : Reultu ou Grütli] *au pied du Seelisberg, ou les trois premiers fondateurs de la liberté helvétique jurèrent de réunir leurs efforts pour secouer le joug de la maison d'Autriche*. (Note communiquée par le citoyen BELLONET, du Panthéon français, auteur de l'inscription faite en 1785 pour les *Tableaux des vues de Suisse*, par Henry Béarnais.)

N° 8 (16 p.), *Discours sur l'agriculture considérée dans ses rapports avec le gouvernement républicain*, prononcé par le citoyen MANET, dans le temple de la Morale de la section Guillaume-Tell.

N° 9 (18 p.), *Discours sur les dangers de l'ignorance et les avantages que nous devons attendre des vraies lumières*, par le citoyen JACQUES DROUIN, prononcé le décadi 20 thermidor. (Un dernier feuillet (non chiffré) contient un avis aux souscripteurs.)

TOME IV.

N° 1 (18 p.), *Discours sur l'humanité*, prononcé le décadi 30 thermidor an II (17 août 1794), par P. TRASSART.

N° 2 (16 p.), p. 1, *Discours sur la piété filiale*, prononcé le décadi 10 fructidor an II (27 août 1794) dans le temple de la section, par J.-T. MASSOT, imprimeur de ladite section. P. 15, *Hymne à l'Eternel*, tiré des œuvres de Racine et de J.-B. Rousseau, mis en musique pour la section de Guillaume-Tell, par LACHNITH, professeur de musique et citoyen de ladite section.

N° 3 (31 p.), *Discours sur les dangers de l'idolâtrie indocile dans une République*, prononcé dans le temple de la Morale de la section Guillaume-Tell, le 2^e décadi 20 fructidor an II (6 septembre 1794), par ÉTIENNE BARRY, jacobin régénéré.

N° 4 (23 p.), p. 1, *Discours prononcé dans le temple de la Morale le décadi 30 fructidor, à l'occasion d'un concert donné par des artistes et des amateurs pour concourir au soulagement des familles infortunées de ceux qui ont péri le 14 fructidor par l'explosion de la poudrière de la place de Grenelle*, par P. TRASSART. (Voyez ci-dessus n° 8613.) P. 11, *Précis de la fête funèbre*. P. 17, *Vers sur l'explosion des magasins à poudre de la plaine de Grenelle*, par ÉTIENNE BARRY, mis en musique par GAVEAUX. P. 20, *Noms des principaux artistes et amateurs musiciens qui ont concouru à l'exécution de la fête*.

N° 5 (16 p.), *Discours sur l'amitié*, prononcé par le citoyen MANET, dans le temple de la Morale de la section Guillaume-Tell. (Voy. ci-dessus n° 8644.)

N° 6 (24 p.), *Discours fait et prononcé à la fête décadaire de la section de Guillaume-Tell, le 20 nivôse an III* (9 janvier 1795), par le citoyen TRANCHE-LAHASSE, sur la définition de la République en général et du citoyen.

§ 34. — Section de la *Place-Royale* (1790-1792).

Section des *Fédérés* (1792-1793. — Section de l'*Indivisibilité* 1793-1812. — Quartier du *Marnais* (1813). — *Eglise des Minimes*.

1,900 citoyens actifs.)

8646. — Extrait des registres des délibérations de la section de la *Place-Royale* du 26 juillet 1790. *Imp. Héroult. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2058.]

Projet d'adresse à l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir l'exemption du service de la garde nationale pour les citoyens âgés de cinquante ans, infirmes ou appartenant à l'état ecclésiastique.

8647. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section de la *Place-Royale*. Du jeudi 28 octobre 1790. *Paris. Imp. J.-B. Héroult. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 994.]

Adhésion à l'arrêté de la section Mauconseil dénonçant *La Tour du Pin* et *Champion*, et à celui de la section de la *Croix-Rouge* exprimant le vœu du renvoi de tous les ministres (M. de *Montmorin* excepté).

8648. — Délibération de la section de la *Place-Royale*. Du 28 décembre 1790. *Imp. J.-B. Héroult. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 493.]

Au sujet du refus formulé par les vicaires généraux du diocèse de renouveler les approbations des « réguliers » devenus citoyens.

8649. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section de la *Place-Royale* du 28 janvier 1791. *Imp. Héroult. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2059.]

Dénonciation des menées et des doctrines du *Club des Amis* de la constitution monarchique.

8650. — Extrait du registre des délibérations de la section de la *Place-Royale* du 23 février 1791. *Imp. Héroult. S. d.*, in-8°, 8 p.

Dénonciation d'une fabrication de lames de poignards chez le sieur *Bourgeois*, coutelier, rue du *Pont-aux-Choux*.

8651. — Adresse des citoyens de la section

T. II.

de la *Place-Royale* à l'Assemblée nationale, du 8 juillet 1792, au IV de la liberté. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lc³³ 3 X, n° 59.]

Contre la suspension de *Pétion*.

8652. — Section de la *Place-des-Fédérés*. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale, en date du 21 février 1793. *Imp. de la section. S. d.*, in-8°, 7 p.

Lecture d'une adresse sur l'armement des volontaires et l'ouverture d'une souscription patriotique.

8653. — Essai sur les moyens d'améliorer le sort de la classe indigente de la société, présenté à l'assemblée générale de la section de la *Place-des-Fédérés*, par le citoyen *Touze*. *Imp. de la section. S. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2056.]

L'auteur demande « l'holocauste sur l'autel de la Patrie de tous les objets de luxe et de scandale qui décorent Versailles, Compiègne et Fontainebleau », ces châteaux « élevés sur les ruines de plus de dix millions de chaumières », la mise à l'encaissement de tout ce qu'ils renferment, ainsi que de *Choisy*, de *Marly*, de *Rambouillet*, du grand et « surtout » du petit *Trianon*, en y joignant les joyaux du *Garde-Meuble*, « si toutefois il en reste » ; il estime que le produit atteindrait 84 millions et « certes, dit-il, je cave au plus bas ». Suit un projet de décret pour l'emploi de ces fonds.

8654. — Eloge historique de *Louis-Michel Lepelletier*, par le citoyen *Touze*. *Paris, chez l'auteur, rue Thorigny*, 3, 1793, in-8°, 46 p. [N. Lb⁴⁰ 491.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Prononcé en la salle d'assemblée générale de la section de la Place-des-Fédérés, en présence*

des députés envoyés par la Convention nationale, du Département et de la Municipalité.

ÉPIGR. :

Is optime laudaverit qui fideliter narraverit.

QUEST.

8655. — Section de la Place-des-Fédérés. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du 15 avril 1793, an II. *Imp. de la section de la Place-des-Fédérés. S. d., in-4°, 2 p. [Br. M. F. R. 12°, 227.]*

Contre les négligences et les infidélités des agents des postes.

8656. — Opinion d'un citoyen de la section de l'Indivisibilité sur les assemblées primaires. *S. l. n. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁹ 5020.]*

8657. — La Section de l'Indivisibilité à la Convention nationale. (30 pluviôse an II-18 février 1794.) *Imp. Colas. S. d., in-4°, 8 p. [N. Lb⁹⁹ 1891.]*

Pour réclamer des mesures de rigueur contre les suspects détenus, notamment la suppression de toute communication avec le dehors et le rationnement de leur nourriture.

§ 35. — Section de la Place-Vendôme (1790-1792).

Section de, *Piques* (1793. — Section de la *Place-Vendôme* (1794). — *Église des Capucins*

(1,200 citoyens actifs.)

8658. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section de la Place-Vendôme (24 janvier 1791). *Imp. V^e Desaint, in-8°, 3 p. [N. Lb⁹⁹ 2061.]*

Dénonciation du rétablissement du Club des Amis de la constitution monarchique.

8659. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section de la Place-Vendôme. (22 février 1791.) *Imp. V^e Desaint. S. d., in-4°, 3 p. [N. Lb⁹⁹ 496.]*

Mesure de sûreté à prendre en vue des troubles qui agitent le royaume et notamment la capitale.

8660. — Procès-verbal de la section de la Place-Vendôme (28 février 1791). *S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁹ 2062.]*

Procès-verbal d'interrogatoire d'Emmanuel-Paul-Vincent de Cahideuc, ci-devant marquis du Bois de la Motte, arrêté au palais des Tuileries le jour même, porteur d'un pistolet à deux coups et d'un couteau d'acier poli. Voyez tome I^{er}, nos 2075-2082.

8661. — Extrait du registre des délibérations du comité de la section de la Place-

Vendôme (22 mars 1791). *Imp. du Postillon. S. d., in-4°, 8 p. [N. Lb⁹⁹ 2063.]*

Lecture et publication d'un *Mémoire sur la nécessité du rétablissement de la police dans le service des voitures de place.*

8662. — Section de la Place-Vendôme. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale (23 avril 1791). *Imp. du Postillon. S. d., in-4°, 3 p. [P. 10063*.]*

Adhésion à un arrêté du 6^e bataillon, 6^e division. (Jacobins-Saint-Honoré.)

8663. — Section de la Place-Vendôme. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de la Place-Vendôme. Du vendredi 27 mai 1791. *Imp. du Postillon. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁹ 497.]*

Etablissement d'une caisse patriotique pour subvenir à la rareté du numéraire.

8664. — Section des citoyens armés de la Place-Vendôme (27 août 1792). *Imp. de la section. S. d., in-8°, 3 p. [N. Lb⁹⁹ 2064*.]*

Arrêté en faveur de l'élection des députés par les assemblées primaires.

8665. — Section des citoyens armés de la Place-Vendôme. 7 septembre 1792. *Imp. N. Renaudière. S. d.*, in-folio plano oblong. [N. Lb⁴⁰ 20647.]

Annnonce de l'envoi de cent fusils aux ci-devant gardes-françaises dont le commandant général de la garde nationale réclamait l'armement, de préférence aux autres soldats qui n'ont pas encore servi « dans la milice citoyenne ».

8666. — Les Citoyens de la section de la Place-Vendôme aux Marseillais. *Imp. de la section. S. d.* (1792), in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2065.]

Hommage aux fédérés du « doigt expressif » de la statue de Louis XIV, après sa destruction, « non comme un présent agréable, mais comme un monument de tyrannie qui peut servir, en rappelant les atrocités de ce brigand couronné, à entretenir l'indignation contre les rois et contre la royauté. »

¶ Au sujet de ce fragment de la statue de Girardon, voyez les notes échangées dans l'*Intermédiaire* en 1888 (Cf. tome I^{er} de la *Bibliographie*, n° 1752) et les *Notices historiques sur la place des Victoires et la place Vendôme*, par M. A. de Boislesle (*Mémoire de la Société de l'histoire de Paris*, 1888, tome XV, p. 203). M. de Boislesle y a reproduit le texte d'une délibération de la section (12 août 1792) confiée à Palloy le soin de démolir la statue. Cette pièce a été retrouvée à la B. V. P., par M. Fernand Bournon dans une liasse de pièces manuscrites.

8667. — La Section des Piques à la Commune, aux quarante-sept autres sections, au Corps électoral et aux sociétés populaires. *Imp. de la section des Piques. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2046.]

Attestation en faveur du citoyen Vincent que les autres sections refusaient de choisir comme membre de la municipalité.

8668. — Section des Piques. Extrait des registres des délibérations de la section des Piques, en date du 12 octobre 1792. *Imp. Loyd. S. d.*, in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 12*, 13.]

Protestation contre le projet de la Convention de s'entourer d'une garde composée de citoyens des quatre-vingt-trois départements.

8669. — Compte rendu à la section des Piques, par les citoyens GRENARD et GUIARD, ses commissaires, pour porter son vœu au

directoire du Département, à l'effet qu'il ne soit pas établi de bureau pour la distribution des coupures d'assignats, et qu'elle continue à se faire dans les sections, par les commissaires par elle désignés. (14 octobre 1792.) *Imp. Loyd. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2043.]

8670. — Section des Piques. Discours du citoyen LONGCHAMP sur les abus qui peuvent résulter de la suppression du numérotage et signature des assignats. (19 octobre 1792.) *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2044.]

Voyez le n° 8672 ci-dessous.

8671. — Section des Piques. Extrait des registres aux délibérations de l'assemblée générale. (25 octobre 1792.) *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2038*.]

Félicitations à la Commune sur le décret de la Convention tendant à entourer celle-ci d'une force armée extraite des quatre-vingt-trois départements.

8672. — Discours des commissaires de la section des Piques (GUZMAN et LONGCHAMP), prononcé à la tribune des Jacobins, dans la séance du 28 octobre, au 1 de la République. *Imp. de la section des Piques. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 486.]

Discours du citoyen LONGCHAMP, sur les abus pouvant résulter de la suppression du numérotage et signature des assignats (voyez le n° 8670 ci-dessus), et note complémentaire sur le même sujet, signée GUZMAN et LONGCHAMP, commissaires.

8673. — Section des Piques. Idée sur le mode de la sanction des lois, par un citoyen de cette section. (2 novembre 1792.) *Imp. de la rue Saint-Fiacre, n° 2. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 487.]

8674. — Patrie. République française. Section des Piques. Proposition faite par le citoyen GUZMAN, vice-président de l'assemblée primaire de la section des Piques, à l'assemblée générale permanente. Le 2 novembre an I. *Imp. de la section des Piques. S. d.*, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 617, 8.]

Pour inviter les volontaires des départements à assister aux séances des sections jusqu'à ce que leur destination soit ordonnée.

8675. — Section des Piques. Extrait des registres aux délibérations de l'assemblée générale. (8 novembre 1792.) *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [X. Lb⁶⁰ 2038'.]

Procès-verbal de la levée des scellés apposés sur les bureaux de la Trésorerie de la liste civile.

8676. — Section des Piques. Extrait des registres aux délibérations de l'assemblée générale de la section des Piques. Du jeudi 15 novembre 1792. *Imp. de la section des Piques. S. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁶⁰ 488'.]

Dénonciation de Roland; convocation des commissaires de sections à l'Évêché, à l'effet de conciter une adresse tendant à déclarer que le ministre a perdu la confiance des habitants de Paris.

La section nomme commissaires Guyard et Robert.

8677. — Adresse de la section des Piques aux Marseillais. *Imp. de la section des Piques. S. d.*, in-8°, 16 p. [X. Lb⁶⁰ 489'.]

8678. — Section des Piques. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section des Piques (ci-devant place Vendôme), du 18 décembre 1792. *Imp. de la section*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁶⁰ 2039'.]

Protestation motivée contre le bannissement du citoyen *Egalité*.

8679. — Section des Piques. Les Citoyens composant le comité de la section des Piques à leurs frères et concitoyens de la même section. (21 décembre 1792.) *Imp. de la section. S. d.*, in-8°, 4 p.

Ouverture de deux registres pour l'inscription des volontaires et pour les souscriptions affectées à leur habillement et à leur équipement.

8680. — Section des Piques. Discours prononcé par le citoyen FICHET, soldat au 45^e régiment d'infanterie. *Imp. de la section des Piques. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb⁶⁰ 2047'.]

L'auteur, qui reconaît n'avoir pas l'âge requis pour voter dans les assemblées électorales, mais qui croit, en qualité de soldat citoyen, devoir donner son avis, demande en terminant, la destitution de Roland.

8681. — Section des Piques. (8 janvier 1793.) *Imp. de la section*, in-8°, 2 p. [X. Lb⁶⁰ 2042'.]

Envoi de souliers aux armées de frontières,

a raison d'une paire par chaque citoyen, et ouverture d'un registre d'inscription pour les otfrandes des citoyens à qui leurs « facultés » ne permettaient pas de faire ce sacrifice.

8682. — Section des Piques. (15-16 février 1793.) *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [R. AD. XVI, 70.]

Circulaire invitant les citoyens de la section à contribuer à l'équipement des volontaires.

8683. — Section des Piques. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente. (25 février 1793.) *Imp. de la section. S. d.*, in-8°, 3 p. [X. Lb⁶⁰ 2040'.]

Protestation contre l'opinion émise par Jacques Roux, membre de la Commune, sur les événements des 25 et 26 février 1793, et invitation à la section des Gravilliers à censurer son représentant.

8684. — Section des Piques. Extrait du procès-verbal... du 18 mars 1793. *Imp. de la section. S. d.*, in-8°, 2 p. [P. 10065'.]

Envoi au pouvoir exécutif des extraits de procès-verbaux constatant les refus de certificats de civisme.

8685. — Section des Piques. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente. (4 mai 1793.) *Imp. de la section. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb⁶⁰ 2040'.]

Équipement et armement des volontaires pour la Vendée.

8686. — La Section des Piques aux quarante-sept autres sections. Juin 1793.) *Imp. de la section des Piques. S. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁶⁰ 490'.]

Contre la levée d'une troupe soldée sous le nom d'Armée révolutionnaire.

8687. — Section des Piques. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale et permanente. (12 juillet 1793.) *Imp. de la section*, in-4°, 8 p. [X. Lb⁶⁰ 2041'.]

Délibération et résolutions relatives au rapport du décret sur la création d'une armée soldée de six mille hommes dans Paris, au prompt équipement des dix-huit cents hommes requis pour le département de l'Eure, à la distribution des six mille fusils tenus à la disposition de la troupe soldée, etc.

8688. — La Section des Piques à ses frères et amis de la Société de la liberté et de

l'égalité à Saintes. 19 juillet 1793. *Imp. de la section. S. d., in-4^o, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 2048.]

Réponse à une adresse, en date du 3 juillet. (Félicitations réciproques après la journée du 31 mai.)

8689. — République française, liberté, égalité. Section des Piques. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente de la section des Piques, séance du 18 août 1793, an II. *Imp. de la section des Piques. S. d., in-8^o, 3 p.* [Br. M. F. R 617, 7.]

Sur l'élection du trésorier général des pauvres et sur le remboursement des billets de la maison de secours.

8690. — Section des Piques. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale et permanente. 23 août 1793. *Imp. de la section. S. d., in-4^o, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 2040.]

Protestation contre le retard apporté à l'examen de la comptabilité des subsistances de la ville de Paris.

8691. — Section des Piques. Projet de pétition à la Convention nationale, présenté à la section des Piques, par les citoyens compris dans la réquisition de dix-huit à vingt-cinq ans. (26 août 1793.) *Imp. de la section. S. d., in-4^o, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 2049.]

P. 4, liste des signataires.

8692. — Projet de pétition des Sections de Paris à la Convention nationale. *Imp. de la section des Piques. S. d., in-4^o, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 2050.]

Sur la levée d'une armée soldée de six mille hommes. Voyez le numéro suivant.

8693. — Pétition des sections de Paris à la Convention nationale. *Imp. de la section des Piques. S. d., in-4^o, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 2051.]

Même pièce que la précédente, mais sous un autre titre et d'un autre tirage. Celui-ci est signé : PYRON, président de la commission; SADE, secrétaire (l'auteur de *Justine*).

8694. — Section des Piques. Discours prononcé à la fête décernée par la section des Piques aux mânes de Marat et de Le Pelletier, par SADE, citoyen de cette section et membre de la Société populaire. (29 septembre 1793.)

Imp. de la section des Piques. S. d., in-8^o, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 2052.]

Œ Réimp. à la suite de *Zotoz et ses Deux Acolytes* du même auteur (Bruxelles, chez tous les libraires, 1870, in-12).

8695. — Section des Piques. Ordre et marche de la pompe funèbre qui aura lieu mercredi 9 octobre 1793, pour l'inauguration des bustes de Marat et Le Pelletier. (4 octobre.) *Imp. de la section des Piques. S. d., in-4^o, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 2053.]

8696. — Éloge de Marat et de Le Pelletier prononcé par le citoyen PANNEQUIN, en présence de l'assemblée populaire de la section des Piques, le premier jour du second mois de l'an II (22 octobre 1793). *Imp. de la section des Piques. S. d., in-8^o, 11 p.* [N. Lb⁵⁰ 489bis.]

8697. — Pétition de la section des Piques aux représentants du peuple français. (25 brumaire an II-15 novembre 1793.) *Imp. de la section. S. d., in-8^o, 7 p.* [N. Lb⁵⁰ 2054.]

Signée : SADE, rédacteur.

Consécration des anciennes églises à la Raison et à la Vertu.

Cette pétition, présentée à la Convention le jour même, avait été honorée d'une mention et renvoyée au Comité d'instruction publique L'assemblée générale de la section en vote l'impression à mille exemplaires.

8698. — Adresse de la section des Piques faite à la Convention nationale, le 30 germinal (an III-19 avril 1795), imprimée par arrêté de ladite section. *A.-Cl. Forget. S. d., in-8^o, 8 p.* [P. 10065.]

EPIGR. :

Be lore! : let justice boun! your might.

Fab. Gvx.

Félicitation sur l'issue de la conspiration du 12 germinal.

8699. — Section de la Place-Vendôme. Déclaration de principes. (26 fructidor an III-12 septembre 1795.) *Imp. Desbrière. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁵⁰ 2066.]

8700. — Assemblée primaire. Section de la Place-Vendôme. Extrait du procès-verbal... du cinquième complémentaire de l'an III

(21 septembre 1795). *Imp. Desbrière. S. d., in-8°, 3 p.* [R. AD. XVI, 71.]

Protestation contre toute tentative de rétablis-

sement des comités, tribunaux, armées ou autres institutions révolutionnaires propres à ramener la terreur.

§ 36. — Section Poissonnière (1790).

Section du *Faubourg-Poissonnière* (1791-1813). — *Église Saint-Lazare.*

(800 citoyens actifs.)

8701. — Discours de remerciement aux citoyens de la section de la Rue-Poissonnière, prononcé le 17 novembre 1790 dans l'Assemblée générale, par M. BOUV, sur sa nomination à la place de juge de paix. *Imp. Tremblay. S. d., in-8°, 3 p.* [X. Lb⁴⁰ 2120.]

8702. — Section de la Rue-Poissonnière. (30 janvier 1791.) *Imp. Tremblay, in-8°, 4 p.* [X. Lb⁴⁰ 2119.]

Dénonciation du Club monarchique (au sujet de l'affaire de la Chapelle).

8703. — Section Poissonnière. (19 avril 1791.) *S. l. n. d., in-8°, 3 p.* [X. Lb⁴⁰ 2067*.]

Sur la tentative de voyage du Roi à Saint-Cloud.

Vœux émis par la section touchant l'éloignement des réfractaires à la loi, la reconnaissance de la Révolution, etc.

8704. — Section Poissonnière. (21 avril 1791.) *S. l. n. d., in-4°, 1 p.* [X. Lb⁴⁰ 2067*.]

Protestation contre la démission de La Fayette.

8705. — Adresse de la section de la Rue-Poissonnière à l'Assemblée nationale, présentée le 17 juin 1792... Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 2 p.* [X. Le³³ 3 X, l. I. H.]

Don volontaire de 4,800 livres, savoir 4,590 livres en assignats 144 livres en or et 66 livres en argent.

8706. — Cent vingt-et-un citoyens de la section de la Rue-Poissonnière à Monsieur le maire et aux officiers municipaux de la Commune de Paris. (27 juin 1792.)

Sur les événements du 30 juin.
Voyez tome 1^{er}, n° 3268.

8707. — Section de la Rue-Poissonnière. Extrait des registres de l'Assemblée générale permanente du 3 septembre 1792. *S. l. n. d., in-8°, 1 p.* [X. Lb⁴⁰ 2117.]

Réponse à une lettre du curé de Saint-Laurent, invitant l'Assemblée à un service en l'honneur des citoyens morts le 10 août. L'Assemblée, « persuadée qu'il est temps enfin de parler le langage de la raison », déclare qu'elle ne s'y rendra que « lorsque les glorieuses victimes de la liberté, couronnées de fleurs, occuperont sur les autels la place de saint Crépin et de saint Cucufin ».

8708. — Assemblée électorale du département de Paris. Section Poissonnière. Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale permanente du 18 septembre 1792. *G.-F. Galletti. S. d., in-8°, 4 p.* [X. Lb⁴⁰ 2068*.]

Arrêté déclarant que les députés seront révoqués à volonté par les assemblées primaires et que la constitution sera sanctionnée par le peuple.

L'Assemblée invite en outre le Conseil général à chasser de son sein Méhée fils, secrétaire général par intérim, auteur de l'affiche commençant par ces mots : « Citoyens, on médite contre vous un grand attentat... »

8709. — Section de la Rue Poissonnière. Assemblée générale permanente... Procès-verbal du 10 octobre 1792. *S. l. n. d., in-4°, 3 p.* [X. Lb⁴⁰ 2118.]

Sur la création d'une garde particulière pour la Convention.

8710. — Section Poissonnière. Réponse du citoyen FARO, président de la section Poissonnière, aux députés de la Convention nationale envoyée dans son sein, le 8 mars 1793, imprimée par ordre de l'Assemblée générale. *Imp. Quibert-Palissaux. S. d., in-8°, 4 p.* [P. 10063*.]

8711. — Convention nationale. Extrait du procès-verbal de la Convention nationale, du mardi 12 mars 1793, an II de la République française. Imprimé par ordre de la Convention nationale, et envoyé aux quatre-vingt-six départements et aux armées. — Discours improvisé du citoyen MAX. ISNARD. Imprimé par ordre de la Convention pour être envoyé aux quatre-vingt-six départements et aux armées. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Le³⁸ 209.]

Présentation par la section Poissonnière d'une compagnie de volontaires, dénonciation des agitateurs et nommément de Fournier l'Américain. Une note prévient que le discours d'Isnard avait été recueilli d'après les procédés logotachigraphiques du citoyen F.-E. Guiraut.

8712. — Adresse de la section Poissonnière à la Convention nationale. *Paris, imp. Québert-Patissaux. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2070.]

Après le 9 thermidor.

8713. — Adresse de la section Poissonnière. — Adresse à la Société des Amis de l'égalité et de la liberté, séante aux Jacobins (par la section Lepeletier). — Adresse de l'assemblée générale de la section de Bonne-Nouvelle à ses frères de la Société des Jacobins (10 vendémiaire an III-1^{er} octobre 1794). — Adresse de la section de la République à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité... (10 vendémiaire an III). — Adresse prononcée à la barre de la Convention nationale, par la section des Piques en masse (11 vendémiaire an III-2 octobre 1794). *Imp. des sans-culottes. S. d.*, in-8°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 499.]

La section des Piques, dans sa séance du

11 vendémiaire, vote l'impression de diverses adresses et leur distribution aux membres de la Société, aux tribuns et aux sociétés affiliées.

8714. — Discours prononcé par le citoyen GUIMBAUD, le 30 frimaire, 3^e décade, an II républicain (20 décembre 1794), pour l'inauguration de l'arbre de la liberté, planté sur la place de J.-J. Rousseau, section de la Poissonnerie, dont il était membre. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 498.]

L'ex. de la B. N. est incomplet des pages 3-6.

8715. — Liberté, égalité. Assemblée générale de la section Poissonnière. Séance du 20 ventôse an III (10 mars 1795). *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 2069.]

Dénonciation de Geoffroi et Sully, membres du comité révolutionnaire; Le Comte, commissaire de police; Pinard, juge de paix; L'Hermine, commissaire à la trésorerie nationale.

8716. — Aux Citoyens de la section Poissonnière. (10 germinal an III-30 mars 1795.) *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2071.]

En faveur de l'assiduité aux assemblées décadaires.

8717. — Assemblée primaire permanente de la section Poissonnière. Extrait du registre des délibérations... du 24 fructidor an III (10 septembre 1795). *S. l. n. d.*, in-4°, 7 p. [R. AD. XVI, 71.]

Protestation longuement motivée « contre les calomnies atroces proférées dans le sein même de la Convention contre la généralité des assemblées primaires de Paris et la majesté du peuple français ».

§ 37. — Section du Ponceau (1790-1792).

Section des Amis-de-la-Patrie (1793-1812). — Quartier de la *Porte-Saint-Denis* (1813). — Église de la *Trinité, rue Bourg-l'Abbé.*

(2,300 citoyens actifs.)

8718. — Section du Ponceau. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale... du 12 août 1790. *Paris, imp.*

V^e *Valade. S. d.*, in-4°, 2 p. [R. AD. XVI, 69.]

Désaveu de la pétition présentée le 10, à l'assemblée par « les prétendus représentants

de la Commune » contre la prestation de l'impôt indirect. Voyez ci-dessus, nos 5769-5770.

8719. — Section du Ponceau. *S. l. n. d.* (1790?), in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2072.]

Projet d'adresse à l'Assemblée sur la nécessité de rendre effective la responsabilité ministérielle.

8720. — Délibération de l'Assemblée générale de la section du Ponceau, du 19 février 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2073.]

En faveur de la suppression des chasseurs de barrières et de l'incorporation des canoniers dans la garde nationale. Une autre délibération, en date du même jour, dénonce la conduite inconvenante du sieur de Vinezac, major de la 3^e division, et rappelle une pétition du bataillon de la Trinité, datée du 4 et restée sans réponse. Voyez ci-dessus, n° 7632.

8721. — Extrait des registres des procès-verbaux des assemblées générales de la section du Ponceau. 30 janvier 1792. *Imp. V^e Valade*, 1792, in-4°, 3 p. [P. 10065.]

En faveur de l'incorporation des gardes-françaises dans la garde nationale.

8722. — Invitation aux citoyens de la section du Ponceau, 6 août 1792. *Imp. V^e Valade*, 1792, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3176.]

Fondation d'une caisse de secours pour les femmes, les veuves et les orphelins des soldats.

8723. — Section des Amis-de-la-Patrie, ci-devant du Ponceau. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale et permanente de la section des Amis-de-la-Patrie, ci-devant rue du Ponceau, ce 7 septembre 1792. *Imp. du Journal Vexotte. S. d.*, in-folio plano oblong. [N. Lb⁴⁰ 3135.]

Adhésion à l'arrêté du 6 septembre de la Commune sur l'union des citoyens et le respect des propriétés.

8724. — Section des Amis-de-la-Patrie, ci-devant du Ponceau. Engagement solennel de la section, en faveur des pères, mères, femmes et enfants des volontaires, partis pour les frontières. (8 septembre 1792.) *Imp. du boulevard de la Porte-Saint-Martin. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 1686.]

8725. — Section des Amis-de-la-Patrie. Discours de MITTÉ fils sur l'instruction publique, lu à l'Assemblée générale et permanente de la section des Amis-de-la-Patrie, qui en a arrêté l'impression le 16 juin 1793 et l'envoi aux quarante-sept autres sections et aux sociétés populaires. *Paris, imp. Charpentier, an II*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 1687.]

P. 14, Note sur les fêtes nationales.

8725^b. — Section des Amis-de-la-Patrie. Discours de MITTÉ fils... Réimprimé à Commune-sans-Nom, d'après la demande des abonnés du « Journal de ci-devant Marseille et des départements méridionaux ». *A Sans-Nom [Marseille] de l'imp. révolutionnaire d'Aug. Mossy, an II*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 1687 A.]

8726. — Extrait des délibérations de l'Assemblée générale de la section des Amis-de-la-Patrie du 20 brumaire an II (10 novembre 1793). *Imp. Charpentier*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1684.]

Allocation du juif SALOMON HESSE, en déposant sur le bureau de la section l'étoffe et les galons tissés d'argent de ses ornements « judaïques » et vote de l'impression de son discours à douze cents exemplaires, dont quatre cents en placards.

8727. — Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée générale de la section des Amis-de-la-Patrie, 30 brumaire an II (20 novembre 1793). *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 1685.]

Convocation pour l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier, le décadé 10 frimaire suivant.

8728. — Discours prononcés en Assemblée générale de la section des Amis-de-la-Patrie, le 3 frimaire an II (25 novembre 1793), par une députation de jeunes élèves français, sous les auspices des citoyens et citoyenne FLAGEL. *Imp. Charpentier. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 1688.]

P. 4, *Hymne en l'honneur de Marat et autres héros de la Révolution*, par la citoyenne FLAGEL (air : Elle m'aimait si tendrement!) P. 5, *Hymne civique pour la fête de Marat et de Peletier*, dédié à la section des Amis-de-la-Patrie, par le citoyen BIZET (air : Veillons au salut de l'Empire).

8729.—Liberté, égalité. Section des Amis-de-la-Patrie. Discours prononcé à l'assemblée générale, le décadi 10 frimaire an III de la République (30 novembre 1794), par le citoyen DUFRESNE, habitant de ladite section et employé à la commission du commerce *Imp. Charpentier. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3225.]*

8730.—Liberté, égalité. Discours prononcé en assemblée générale de la section des Amis-de-la-Patrie, le 20 nivôse (an III-

9 janvier 1795), sur les crimes de son ancien comité révolutionnaire, par le citoyen PARIS, ex-avoué et maintenant employé à la commission des approvisionnements. Dédié aux mânes de huit victimes de cette section, guillotines le 9 thermidor sur la déposition de quatre membres de ce comité. *Paris, Courcier. S. d., in-8°, 18 p. [N. Lb⁴⁰ 1689.]*

Pont-Neuf (Section du).—Voyez HENRI IV.

§ 38. — Section de Popincourt (1790-1813).

Eglise de Popincourt.

(1,300 citoyens actifs.)

8731.—Réclamation de cent onze citoyens de la section de Popincourt contre la nomination du sieur Couclé à la place de secrétaire-greffier. Discours prononcé en l'assemblée générale de Popincourt convoquée le 3 décembre 1790, par le sieur S..., garde national du bataillon, au nom de cent onze citoyens réclamants. *S. l. n. d. (1791), in-4°, 1 f. et 14 p. [R. AD. XVI, 69.]*

8732.—Mémoire sur le moyen qu'a trouvé le sieur GAURIER, métallurgiste, de rendre le métal des cloches propre à en faire une monnaie frappée au balancier. Présenté à la Nation le 18 juin 1791, par la section de Popincourt. *Imp. V^e Delaguette. S. d., in-4°, 18 p. [N. Lb⁴⁰ 3094.]*

8733.—Section de Popincourt. Extrait du registre des délibérations du comité. *Imp. V^e Delaguette. S. d. (1792), in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2079.]*

Lecture et envoi aux quarante-sept sections d'une dénonciation anonyme d'un garde à pied de la maison du Roi, datée du 15 mai an IV de la liberté, touchant les propos tenus par ses chefs et ses camarades. Tous les noms cités dans cette pièce sont en blanc dans l'imprimé.

8734.—Section de Popincourt. Assemblée permanente. Extrait des registres des assemblées générales, du 3 mars 1793. *S. l. n. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2080.]*

Envoi dans les sections de commissaires

chargés de s'informer pourquoi les citoyens Verpy, ancien juge de paix, et Cailleux, chargé de surveiller les dépenses du temple, élus par la section Popincourt pour la représenter à la Commune, ont été exclus par la majorité des sections.

8735.—Section de Popincourt. Extrait des registres des délibérations, en date du 7 mai 1793. *S. l. n. d., in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 2081.]*

Vote de subsides en faveur des volontaires de la Vendée.

8736.—Section de Popincourt. Règlement concernant le service militaire de ladite section arrêté par l'assemblée générale, le 10 germinal an II (19 avril 1794). *Imp. Berthomier. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3244.]*

8737.—Pétition présentée à la Convention nationale, le 1^{er} germinal an III (21 mars 1795), par les citoyens de la section de Popincourt, faubourg Antoine. *Imp. Colas. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2082.]*

Dénonciation des terroristes.

8738.—Arrêté de l'assemblée primaire de Popincourt, du 22 fructidor an III (8 septembre 1795). *S. l. n. d., in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 617, 35.]*

Sur la liberté des discussions.

§ 39. — Section des Postes (1790).

Section du *Contrat-Social* (1791). — Section des *Postes* (1792). — Section du *Contrat-Social* (1793-1812). — *Église Saint-Eustache*.

(1,800 citoyens actifs.)

8739. — Sur le traitement du maire et des officiers municipaux de la ville de Paris proposé par la municipalité provisoire, par M. REGNAULT, médecin, président de la section des Postes. *Imp. J. Girouard. S. d., in-8°, 8 p. [R. AD. XVI, 72.]*

8740. — Section des Postes. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales. Séance du vendredi 9 septembre 1791. *Paris, imp. Pellier. S. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2083.]*

Vote de mesures propres à combattre le renchérissement du pain et à surveiller la qualité des farines.

8741. — Section des Postes. Rapport des commissaires nommés par le comité de la section des Postes par délibération du 9 mars 1792, sur l'état actuel de la police de la ville de Paris. *Paris, imp. Pellier. S. d., in-4°, 7 p. [R. AD. XVI, 69.]*

8742. — Section des Postes. Extrait des registres de l'assemblée générale de la section des Postes, du 2 avril 1792. *Imp. Pellier. S. d., in-8°, 3 p. [P. 10063*.]*

Vote d'une collecte en faveur des soldats de Chateaufieux.

8743. — Section des Postes. Extrait du registre des délibérations... du 17 avril 1792. *Paris, imp. Pellier. S. d., in-4°, 6 p. [P. 10065*.]*

P. 3, la Section des Postes au Conseil général de la Commune.

En faveur du maintien des bustes de Bailly et La Fayette à l'Hôtel de Ville.

8744. — Adresse des citoyens de la section des Postes à tous les citoyens de la ville de

Paris, 24 juin 1792. *Paris, imp. Pellier. S. d., in-4°, 3 p. [P. 10065*.]*

Appel à la concorde.

8745. — Arrêté de la section du Contrat-Social. (15 octobre 1792.) *Paris, imp. Pellier. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1779.]*

Pour réclamer de la Convention une loi positive et uniforme sur l'éducation de la jeunesse française.

8746. — Section du Contrat-Social. Adresse à la Convention nationale (1^{er} décembre 1792). *Paris, imp. Pellier, S. l. n. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1780.]*

Au sujet des subsistances.

8747. — Section du Contrat-Social. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du 19 février 1793. *Imp. du Logotachigraphe, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1776.]*

Souscription en faveur des volontaires.

8748. — Section du Contrat-Social. Extrait des procès-verbaux des délibérations de la section du 12 mai 1793. *S. l. n. d., in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1777.]*

Réception des sans-culottes de la section Bon-Conseil et du citoyen LEVASSEUR, « habitant de la Montagne ». [Levasseur, représentant de la Sarthe à la Convention nationale.]

8749. — Idée de quelques comités révolutionnaires des sections de Paris, illégalement formés par acclamation et non pas au scrutin, aux termes de la loi du 23 mars dernier. Celui du comité de la section du Contrat-Social est un vrai modèle d'anar-

chie, d'abus d'autorité, de vexations tyranniques et liberticides. Voici ce qui s'y passe. *S. l. n. d.*, in-8°, 10 p. [N. Lb⁴⁰ 3038.]

8750. — Pétition de la section du Contrat-Social, rédigée et présentée à la barre de la Convention par le citoyen F.-E. GUIRAUT, à la tête d'une députation. *Imp. de la Cour des Miracles, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 434.]

Pour inviter David à « reprendre ses pinces » et pour demander « le supplice le plus affreux » contre l'assassin de Marat.

8751. — Oraison funèbre de Marat, l'ami du peuple, prononcée par F.-E. GUIRAUT, membre de la Commune du 40 août et de la Société des Jacobins, dans la section du Contrat-Social, devant la Convention nationale, les autorités constituées, les sections, les sociétés patriotiques et un grand nombre de députés des assemblées primaires, le 9 août 1793. *Imp. des quatre-vingt-six départements et de la Société des Jacobins, S. d.*, in-8°, 15 p.

Bibliothèque de M. Paul Lacombe.

8752. — Section du Contrat-Social. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section du Contrat-Social, en date du 9 septembre 1793. *Imp. des quatre-vingt-six départements*, 1793, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3124.]

Arrêtés et procès-verbaux relatifs à la dénonciation du citoyen Chéry et défense de l'inculpé.

8753. — Hymnes et Couplets, par les citoyens RADET et DESFONTAINES, chantés à l'inauguration des bustes de Rousseau, Marat et Le Peletier à la section du Contrat-Social, le 25 frimaire an II (15 décembre 1793). *Imp. Pellier, S. d.*, in-8°, 14 p. [Br. M. F. R. 349, 35.]

P. 7, *Couplets pour l'inauguration des bustes de Marat et de Le Peletier*, par DÉSAUGIERS. P. 8, *Hymne à Rousseau*, par PUIS. P. 10, *Couplets pour les enfants* (en l'honneur de Jean-Jacques), par DÉSAUGIERS. P. 13, *Couplets du citoyen RADET*, chantés par le citoyen PALY, président de l'assemblée.

8754. — Pétition du comité révolutionnaire et de la Société populaire de la sec-

tion du Contrat-Social, sur l'affaire de Chaudot, présentée à la barre de la Convention nationale, le 28 pluviôse an II (16 février 1794). *Imp. Massot, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 435. — B. Ad. I, 30.]

Signée : FOUREY, président de la Société populaire; BEAUFILS, secrétaire; PRIVÉ, président du comité révolutionnaire; POLY, secrétaire.

¶ Pour d'autres pièces relatives à la même affaire, voyez le n° 8757 ci-dessous et la quatrième partie de ce travail.

8755. — Arrêté de la section du Contrat-Social portant que les membres du comité révolutionnaire de la section ayant abusé des pouvoirs qu'ils avaient usurpés, étaient et sont indignes de sa confiance, et les déclarant incapables d'exercer aucune fonction publique de la section. (20-30 frimaire an III-10-20 décembre 1794.) Rapport dévoilant les manœuvres perfides employées par les membres de ce comité et pièces à l'appui du rapport. *Imp. de la section du Contrat-Social, S. d.*, in-4°, 1 f., 42 et 4 p. [N. Lb⁴⁰ 1781.]

Le Rapport (commençant p. 6) est suivi d'une Adresse présentée à la Convention nationale par la section du Contrat-Social en masse, le 21 frimaire an III (11 décembre 1794), qui a une pagination particulière.

8756. — Section du Contrat-Social. Extrait du procès-verbal des délibérations des citoyens... réunis en assemblée générale. Séance du 10 ventôse an III (28 février 1795). *Imp. de la section du Contrat-Social*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 1778.]

Mesures de sûreté contre les citoyens nouvellement domiciliés sur la section et nomination de commissaires chargés de s'enquérir de leurs faits et gestes avant le 9 thermidor.

8757. — Rapport fait sur le citoyen Chaudot, notaire, en l'assemblée générale de la section du Contrat-Social, en vertu de l'arrêté par elle pris le 30 ventôse an III (20 mars 1795), portant, en outre, qu'il sera fait une pétition à la Convention nationale pour lui demander la réhabilitation de la mémoire de ce citoyen. Pétition faite à la Convention nationale. Réponse du président. *S. l. n. d.*, in-8°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 1782.]

Voyez le n° 8754 ci-dessus.

§ 40. — Section des Quatre-Nations (1790-1792).

Section de l'Unité | 1793-1812. — Quartier de la Monnaie | 1813.
Église Saint-Germain-des-Près.

(3,900 citoyens actifs.)

8758. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section des Quatre-Nations. 31 janvier 1791. *Imp. Prud'homme. S. d., in-4°, 2 p.* [A. S.]

Refus de la subvention offerte par le Club des Amis de la constitution monarchique.

8759. — Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section des Quatre-Nations convoquée légalement sur la pétition de cinquante citoyens actifs et tenue le 2 mars 1791. *Imp. Prud'homme. S. d., in-4°, 3 p.* [A. S.]

An sujet de l'affaire du 28 février et de l'attaque du château de Vincennes « qui ne paraissent pas être sans connexité ».

8760. — Adresse des citoyens de la section des Quatre-Nations à tous leurs concitoyens du département de Paris. (22 septembre 1791.) *Imp. Langlois, 1791, in-4°, 3 p.* [N. Lh⁶⁰ 2085.]

Après l'achèvement de la Constitution, la section des Quatre-Nations propose d'adresser à l'Assemblée une pétition générale à l'effet de réclamer une récompense nationale pour La Fayette.

8761. — Pétition individuelle des citoyens de la section des Quatre-Nations à l'Assemblée nationale, lue à la séance du soir du 16 juillet 1792, an IV de la liberté. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lh⁶⁰ 3 X, n° 64.]

Pour réclamer la déchéance du Roi et la mise en accusation des ministres.

8762. — Discours de M. VINCENT, capitaine-commandant d'une nouvelle compagnie de chasseurs, prononcé à la barre de l'Assemblée nationale, le 27 août 1792. Imprimé et

envoyé aux quatre-vingt-trois départements et aux armées par ordre de l'Assemblée. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lh⁶⁰ 3 X, n° 98.]

Au nom des volontaires de la section des Quatre-Nations partant pour l'armée du Midi.

8763. — Adresse de la section des Quatre-Nations à l'Assemblée nationale, du 31 août 1792. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 2 p.* [N. Lh⁶⁰ 3 X, n° 102.]

Présentation de 450 jeunes citoyens enrôlés depuis la formation d'une première compagnie de chasseurs.

8764. — Arrêté de l'assemblée générale de la section des Quatre-Nations, à l'occasion de la nomination de Pétion à l'Assemblée conventionnelle, en date du 6 septembre. *S. l. n. d., in-8°, 2 p.* [N. Lh⁶⁰ 2087.]

8765. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section des Quatre-Nations du 8 septembre, an IV. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [N. Lh⁶⁰ 2084.]

Envoi des commissaires Roussineau, Saulnier et Gaspard au camp des volontaires, et (p. 2-4) discours de ROUSSINEAU.

8766. — Les Citoyens de la section des Quatre-Nations aux citoyens des quarante-sept autres sections de Paris (12 septembre 1792). *S. l. n. d., in-8°, 12 p.* [N. Lh⁶⁰ 2088.]

ÉPIGR. :

Je poursuivrai tous les factieux,
de quelque parti qu'ils soient.

MIRABEAU.

Appel à la concorde devant l'ennemi.

8767. — Discours prononcé par VINCENT, capitaine, commandant les chasseurs des Quatre-Nations, à l'assemblée générale de la section, le 8 janvier 1793, l'an II de la République. *Imp. des Révolutions de Paris, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 300.]

Justification des calomnies répandues contre les volontaires. Production des certificats de Dumouriez et de Stengel et réponse du président de la section.

8768. — Discours des jeunes citoyens du bataillon de l'abbaye Saint-Germain, partant sur les frontières, à la section des Quatre-Nations. *Imp. du Cercle social, S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁹⁰ 2086.]

Signés : ALLIMANT, GEORGE-LOUIS CHAPPE. P. 7, réponse du président (LE GANGNEUR).

8769. — Aux Grands Maux les Grands Remèdes, présentés à la Convention nationale, le 5 avril, an II, au nom de la section des Quatre-Nations, aujourd'hui section de l'Unité, par le citoyen LACROIX, ex-commissaire du conseil exécutif provisoire. *Paris, 1793, in-8°, 29 p.* [N. Lb⁹⁰ 2089.]

Mesures à prendre au sujet de la défense nationale.

P. 18, *Observations importantes sur cette pétition et sur celui qui l'a présentée.*

8770. — Opinion du citoyen HENRY sur les subsistances. L'assemblée générale de la section de l'Unité, ci-devant des Quatre-Nations, ouï la lecture de la présente opinion, l'adopte et arrête qu'elle sera imprimée à ses frais au nombre de quatre mille exemplaires pour être envoyée à la Commune, aux quarante-sept autres sections et à tous les clubs et assemblées populaires. Fait en assemblée générale, le 13 avril 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 2185.]

Signée : HENRY, libraire, rue Taranne.

8771. — Convention nationale. Rapport fait à la Convention nationale au nom de son Comité de législation. *Ch. Baulouin, S. d.*, in-8°, 18 p. [N. Le³⁸ 267.]

Le titre de départ, page 1, porte : *Convention nationale. Rapport... sur les différents mandats*

d'arrêt qui ont été décrétés par le comité de surveillance des étrangers de la section de l'Unité. Par G. PORCHER, député par le département de l'Indre, le 26 mai 1793. Imprimé par ordre du Comité de législation.

Le rapporteur conclut à la mise en liberté des prévenus Leroux, Porro, Boissieu, Letellier et Seignaud, et au remplacement du comité de surveillance des étrangers de la section.

8772. — Convention nationale. Discours du citoyen LACROIX, prononcé à la Convention nationale, au nom de la section de l'Unité, qui a présenté l'acceptation unanime de tous ses citoyens de l'acte constitutionnel, le 4 juillet 1793. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Paris, imp. Nationale, 1793, in-8°, 7 p.* [N. Le³⁸ 2542.]

Voyez le numéro suivant.

8773. — Supplément au « Journal républicain » de Marseille, ou Discours du citoyen LACROIX, président de la section de l'Unité, prononcé à la Convention nationale, au nom de cette section, qui a présenté l'acceptation unanime de tous ses citoyens de l'acte constitutionnel, le 4 juillet 1793. *Marseille, imp. Mossy, an II, in-8°, 4 p.* [N. Lb⁹⁰ 2186.]

8774. — Pas un moment à perdre, ou Discours prononcé par le citoyen LACROIX, à la section de l'Unité, dans la séance du 28 juillet. *Imp. Guyot, S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁹⁰ 2187.]

8775. — Encore une conspiration avortée, ou Discours du citoyen LACROIX, président de la section de l'Unité et membre de son comité révolutionnaire, sur les troubles qui ont agité la section lors du recrutement pour la Vendée, dont l'assemblée générale a ordonné l'impression, l'envoi aux quarante-sept autres sections, aux autorités constituées et aux sociétés populaires. *Paris, imp. Guillaume et Pouyjin, 1793, in-8°, 14 p.* [N. Lb⁹⁰ 527.]

8776. — Réponse du président de la section de l'Unité aux députés de la section Le Pelletier, après la lecture de leur adresse à l'armée. Imprimée par ordre de l'assemblée. *Imp. Langlois, S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 2188.]

8777. — Discours d'ALEXANDRE ROUSSELIN, auteur de la pétition des sections de Paris contre les vingt-deux députés fédératifs, et rédacteur de la « Feuille du salut public », sur les mesures de salut public qui doivent accompagner et suivre l'acceptation de l'acte constitutionnel, et sur les précautions à prendre contre la sensibilité nationale à l'époque du 10 août. *Imp. de la citoyenne Guyot. S. d.*, in-8°, 10 p. [N. Lb⁹⁰ 528.]

Imprimé par ordre de la section de l'Unité.

8778. — Discours d'ALEXANDRE ROUSSELIN, prononcé le jour de l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier, martyrs de la liberté, faite par la section de l'Unité, décadi brumaire an II (31 octobre 1793) et imprimé par ordre de la section. *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb⁹⁰ 2189. *Rés.*]

ÉPIGR. :

Que la fortune quite le riche et qu'elle aille rejoindre la chaumière.

Et redeat miseris (sic) habeat fortuna superbis.

(Épigr. du journal de Marat).

8779. — Discours prononcé à l'assemblée générale de la section de l'Unité, le 30 prairial an II (18 juin 1794), par la jeune citoyenne JOSÉPHINE FONTANIER, âgée de douze ans, en offrant de la charpie et du plomb. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 2190.]

8780. — Discours sur la nouvelle conspiration, prononcé le 30 thermidor [an II-17 août 1794] dans l'assemblée générale de la section de l'Unité, par N. GASTREZ, citoyen français, employé à la commission de l'instruction publique. *Imp. Renaudière. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 2191.]

8781. — Adresse de la section de l'Unité à la Convention nationale, prononcée à la barre de la Convention le 11 frimaire an III (30 novembre 1794). *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. (P. 10065*.)

Protestation de dévouement à la République et à la Convention et félicitations sur la fermeture du club des Jacobins. Voyez les deux numéros suivants.

8782. — Section de l'Unité, primidi 11 frimaire an III (1^{er} décembre 1794). Adresse des citoyens de cette section qui s'est rendue

en masse à la barre de la Convention nationale. Réponse du président de la Convention nationale. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁹⁰ 529.]

8783. — Section de l'Unité, 11 et 20 frimaire an III de la République (1^{er} et 10 décembre 1794). Supplément à l'Adresse de la section de l'Unité. Seconde réponse du président de la Convention nationale. Discours des députés de la section de la Fraternité, à l'assemblée générale de celle de l'Unité, en la séance du 20 frimaire. *Imp. Du Pont. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 2192.]

8784. — Rapport fait à l'assemblée générale de la section de l'Unité, à la séance du 10 ventôse, par le citoyen LUCAS (de Gannat), au nom de la commission des cinq, chargée de compulser les registres de ses délibérations. (9 ventôse an III-27 février 1795.) *Imp. C.-F. Perlet. S. d.*, in-4°, 25 p. [N. Lb⁹⁰ 530.]

8785. — Discours prononcé par le citoyen LECAS, de Gannat, à l'assemblée générale de la section de l'Unité. Du 10 germinal an III (30 mars 1795). *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 531.]

En faveur d'une adresse à la Convention pour l'inviter à rester à son poste.

8786. — Opinion du citoyen CHAUVÉAU-LAGARDE sur la réélection forcée des deux tiers de la Convention nationale à la législature, prononcée le 22 fructidor an III de la République française (8 septembre 1795), dans l'assemblée primaire de la section de l'Unité, et imprimée par ordre de cette assemblée. *Paris, Mignert, an III*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 13.]

8787. — Opinion prononcée dans la séance de l'assemblée primaire de la section de l'Unité du quatrième jour complémentaire (20 septembre 1795), sur la question de savoir : comment se compteront les votes de toutes les assemblées primaires, relativement aux décrets de réélection forcée des deux tiers de la Convention ? *Paris, imp. de la section. S. d.*, in-8°, 23 p. [R. AD. XVI, 71.]

8788. — Section de l'Unité. Assemblée primaire et permanente. Arrêté pris dans

la séance du sixième jour complémentaire. an III de la République (22 septembre 1795). *Imp. Langlois. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 3290.]

Protestation contre le décret du troisième jour complémentaire prononçant l'exclusion de toutes les fonctions publiques pour tous les parents d'émigrés.

8789. — Section de l'Unité. Assemblée primaire et permanente. Arrêté pris dans la séance du 2 vendémiaire an IV (24 septembre 1795). *Imp. Langlois, S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 3290.]

Contre la prétendue majorité des votes en faveur de la réélection forcée des deux tiers de la Convention nationale.

§ 41. — Section des *Quinze-Vingts* (1790-1813).

Église des Enfants-Trouvés.

(2,000 citoyens actifs.)

8790. — Extrait du registre des délibérations des assemblées générales de la section des Quinze-Vingts. (3 mars 1791.) *Imp. V^e D'Houry*, in-8^o, 4 p. [N. Lb³⁰ 2090.]

En faveur de l'élargissement des citoyens arrêtés à Vincennes, le 28 février précédent.

8791. — Section des Quinze-Vingts. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales. (9 mai 1791.) *Imp. Testu*, in-8^o, 3 p. [N. Lb³⁰ 2092.]

Justification du commandant du bataillon accusé d'avoir perçu, à son profit et sans en rendre compte, des droits d'entrée pour des sommes considérables.

8792. — Extrait des délibérations de la section des Quinze-Vingts prise en assemblée générale, le 18 septembre 1791, relativement aux farines et au prix du pain. *Imp. Fivève*, in-8^o, 7 p. [N. Lb³⁰ 2091.]

8793. — Pétition individuelle des citoyens de la section des Quinze-Vingts, faubourg Saint-Antoine, présentée à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 1791. *Imp. Momoro. S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb³⁰ 2094.]

Contre la pétition des membres du directoire. Voyez ci-dessus, nos 6003-6014 et le numéro suivant.

8794. — Pétition présentée à l'Assemblée nationale par les citoyens de la section des Quinze-Vingts, faubourg Saint-Antoine. Im-

primée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb³³ 3 X, n^o 8.]

Réimpression de la pièce précédente.

8795. — Pétition faite à l'Assemblée nationale le 13 janvier 1792. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb³³ 3 X, n^o 19.]

Signée : GONCHON, organe de la députation.

Sur le maintien des gardes françaises dans Paris, la création d'écoles primaires, l'entrée en fonctions du précepteur du Dauphin, la remise au comité de surveillance du procès-verbal de police constatant la distribution de fonds aux spectateurs des tribunes, la fabrication de petits assignats et le compte rendu de cette pétition par le comité chargé de l'examiner.

8796. — Pétition individuelle des citoyens du faubourg Saint-Antoine, présentée à l'Assemblée nationale, le 26 janvier 1792. *Imp. Momoro. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb³³ 10404.]

Contre les accapareurs et les agioteurs.

8797. — Arrêté de l'assemblée générale de la section des Quinze-Vingts, ci-devant des Enfants-Trouvés, composée des citoyens du bataillon (3 février 1792). *Imp. Momoro. S. d.*, in-4^o, 3 p. [P. 10065*.]

Sur la réintégration des gardes-françaises, la garde de la trésorerie nationale par la gendarmerie, des poudres de l'Arsenal et de l'Assemblée législative.

8798. — Adresse des citoyens du faubourg Saint-Antoine, du 6 mars 1792. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 7 p. [X. Le³³ 3 X, n° 23.]

Contre la pétition adressée au Roi au nom des habitants du faubourg.

Signée : GONCHON, orateur. Suivent [sur l'original] quatre cent cinquante signatures.

8799. — Adresse des citoyens du faubourg Saint-Antoine à l'Assemblée nationale, lue à la séance du 22 mai 1792. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Le³³ 3 X, n° 31.]

Signée : JURIE, commissaire de police; GONCHON; CHARLIER, adjudant-major; HUGUENIN; LEFORT, etc.

8800. — Adresse de la section des Quinze-Vingts à l'Assemblée nationale, présentée le 25 juin 1792, an IV de la liberté. Imprimée et envoyée aux quatre-vingt-trois départements par ordre de l'Assemblée. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Le³³ 3 X, n° 33.]

Pour réclamer la responsabilité du rassemblement qui a eu lieu mercredi.

8801. — Pétition des habitants du faubourg Saint-Antoine à l'Assemblée nationale, lue à la séance du 8 juillet 1792, an IV de la liberté. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Le³³ 3 X, n° 667.]

Protestation contre les accusations dont ils étaient l'objet et serment de mourir pour la patrie, au nom de cinquante mille ci-devant Auvergnats, charbonniers, commissionnaires et porteurs d'eau. On lit, p. 4 : « Suivent trois cents signatures sur l'original déposé chez l'imprimeur. »

8802. — Adresse des citoyens de la section des Quinze-Vingts, faubourg Saint-Antoine, du 17 août 1792... Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 6 p. [X. Le³³ 3 X, n° 435bis.]

Signée : GONCHON, orateur de la députation.

8803. — Projet présenté à l'assemblée générale de la section des Quinze-Vingts,

par M. BURLOT, citoyen de ladite section. (24 septembre 1792.) *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁰ 2095.]

Projet d'organisation pour les travaux du camp sous Paris.

8804. — Convention nationale. Adresse des habitants des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel à la Convention nationale. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [X. Le³⁸ 213.]

Les délégués en tête desquels figure Gonchon, demandent à former une compagnie de volontaires portant le nom des deux faubourgs.

8805. — Convention nationale. Adresse des hommes du faubourg Saint-Antoine à la Convention nationale. Imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Le³⁸ 2480.]

Allocation de GONCHON, au nom des hommes du faubourg Saint-Antoine, section des Quinze-Vingts, et présentation d'un des héros de Jemmapes. Jean-Jacques-Louis Viez qui, comme récompense de ses sept blessures, réclamait seulement l'arrière de sa solde et une indemnité pour la perte de son bagage.

8806. — Convention nationale. Adresse des citoyens du faubourg Saint-Antoine, section des Quinze-Vingts, réunis à ceux de la section de Bonne-Nouvelle, à la Convention nationale, lue à la barre le 20 octobre 1792, an I de la République, par le patriote GONCHON. Imprimée et envoyée aux quatre-vingt-trois départements, par ordre de la Convention nationale. *Paris, Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Le³⁸ 16.]

Souhaits de bienvenue et protestation de dévouement à la République.

8807. — Convention nationale. Adresse des citoyens du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marcel à la Convention. (Le 13 janvier 1793.) Imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Le³⁸ 118.]

Signée, p. 2 : GONCHON, organe de la députation.

8808. — PHILIPPE VIOLET à ses juges, les commissaires des quarante-huit sections, pour discuter les candidats nommés notables à la Commune de Paris. (31 janvier 1793.) *Imp. de la section des Quinze-Vingts.* S. d., in-4^e, 8 p. [N. Lb³⁰ 2096.]

Le titre de départ, p. 3, porte : *Réponse du citoyen VIOLET, nommé par ses concitoyens, notable à la Commune de Paris, aux inculpations faites contre son civisme.*

Ph. Violet était ouvrier à la manufacture des glaces.

8809. — Arrêté de l'assemblée générale de la section des Quinze-Vingts, ci-devant des Enfants-Trouvés, composée des enfants du bataillon. (3 février 1793.) *Imp. Monoro.* S. d., in-4^e, 3 p. [N. Lb³⁰ 2093.]

En faveur des gardes-françaises et au sujet de la garde du trésor national, des poudres et du pouvoir législatif.

8810. — Convention nationale. Pétition des habitants du faubourg Saint-Antoine (22 avril 1793).

Dénonciation de Dumouriez. Voyez tome I^{er}, n^o 3995.

8811. — Pétition des communes et sections du département de Paris. *Imp. J. B. Colas.* S. d., in-folio plano. [N. Lb³⁰ 3176.]

Contre les accapareurs.

8812. — GONCHON aux citoyens de la sec-

tion des Quinze-Vingts. *S. l. n. d.*, in-4^e, 4 p. [N. Lb³¹ 3056.]

Au sujet du siège de Lyon. Voyez le numéro suivant.

8812^a. — GONCHON aux citoyens de la section des Quinze-Vingts. *Lyon, imp. Roger.* S. d., in-8^o, 8 p. [N. Lb³⁰ 3056 A.]

Réimpression de la pièce précédente.

8813. — Fête civique en l'honneur de Marat, Le Pelletier, Chalier, et autres martyrs de la liberté, célébrée décadi 10 frimaire an II (30 novembre 1793), par les sections des Quinze-Vingts, de l'Indivisibilité, des Droits-de-l'Homme et de l'Arse-
nal réunies à cet effet. *Imprimé à l'Institution nationale des Enfants-aveugles.* 1793, in-8^o, 4 p. [N. Lb³⁰ 2097.]

Régénérée (section). — Voyez **Thermes-de-Julien**.

République (Section de la). — Voyez **Roule** (Section du).

Réunion (Section de la). — Voy. **Beau-bourg**.

Révolutionnaire (Section). — Voyez **Henri IV**.

§ 42. — Section du Roi-de-Sicile (1790-1792).

Section des Droits-de-l'Homme (1793-1812). — Quartier du Marché-Saint-Jean (1813). — Église du Petit-Saint-Antoine.

(1,800 citoyens actifs.)

8814. — Section du Roi-de-Sicile. Inscription de citoyen actif, pour le service de la garde nationale, le 179. *S. l. n. d.*, feuillet in-8^o. [N. Lb³⁰ 2104. *Rés.*]

Brevet en blanc dans l'ex. de la B. N.

8815. — Adresse de la section du Roi-de-Sicile à l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Millet.* S. d. (1791 ?), in-4^e, 3 p. [N. Lb³⁰ 2105.]

Protestation d'admiration pour son courage et de reconnaissance pour ses travaux.

8816. — Adresse des citoyens de la section

du Roi-de-Sicile à leurs frères de la section des Quinze-Vingts et de toutes les sections de Paris. *Imp. Millet. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3246.]

En l'honneur de la journée du 10 août.

8817. — Observations sur la demande qui a été faite de la déchéance du Roi (6 août an IV 1792). *S. l. n. d.*, in-4^e, 4 p. [P. 10065*.]

Signées : ****, citoyen de la section du Roi-de-Sicile.

8818. — Adresse présentée à la Convention nationale, le 30 septembre 1792, par les citoyens GATREZ, OUDART, POINTARD, GARNIER. *Paris, imp. Millet. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1796.]

Au nom de la section des Droits-de-l'Homme. Félicitations sur l'abolition de la royauté et la lutte contre l'étranger.

Voyez le numéro suivant.

8819. — Adresse présentée, par les citoyens Gatrez... *Paris, imp. Millet. S. d.*, in-8^e, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1796 A.]

8820. — L'an 4 de la République française. Force armée de la section des Droits-de-l'Homme. Projet de service militaire arrêté par ladite section. (30 octobre 1792.) *Paris, imp. Millet. S. d.*, in-4^e, 16 p. [P. 10065*.]

8821. — Section des Droits-de-l'Homme. Extrait du registre des délibérations de la section du 20 décembre an 4 (1792) *Paris, imp. Millet. S. d.*, in-8^e, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1790.]

Contre l'agiotage.

8822. — Projet d'un mandal spécial et impérial aux mandataires du peuple à la Convention nationale, par JEAN VARLET, électeur de 1792 et citoyen de la section des Droits-de-l'Homme, rue Tiron, n^o 6. Imprimé aux frais des sans-culottes. *Paris, chez les directeurs de l'imprimerie du Cercle social*, 1792, in-8^e, 22 p. [P. 10065*.]

ÉPIGR. :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère :

VOLTAIRE.

8823. — Réflexions sur la justice de paix, présentées à la section des Droits-de-

l'Homme par un de ses membres, assesseur. *Versailles, imp. Cosson*, 1792, in-8^e, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1798.]

Signées : BARRIER, assesseur de la justice de paix de Versailles, arrondissement du Nord.

8824. — Section des Droits-de-l'Homme. Extrait des registres des délibérations. Séance du 2 février 1793. *Paris, imp. Millet. S. d.*, in-8^e, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1791.]

Examen des dénonciations formulées contre le citoyen Gatrez, président de la section, et arrêté en sa faveur.

8825. — Section des Droits-de-l'Homme. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale. 4 avril, au II de la République française. *Imp. Millet. S. d.*, in-4^e.

Arrêté invitant les citoyens à chercher les moyens les plus propres à sauver la chose publique.

8826. — Section des Droits-de-l'Homme. *S. l. n. d.*, in-4^e, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1793.]

Circulaire relative au payement de la contribution promise aux femmes et aux enfants des volontaires de la Vendée.

8827. — Section des Droits de l'Homme. N^o . . . Billet de citoyen admissible à voter aux assemblées. *Imp. Millet. S. d.*, in-4^e, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1794.]

L'ex. de la B. N. porte le nom de M. François-Marie Lhomondie, rue Saint-Antoine, 70.

8828. — Adresse de la section des Droits-de-l'Homme aux quarante-sept autres sections. *Paris, imp. Millet. S. d.*, in-4^e, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 1795.]

Sur la déclaration du danger de la patrie et les engagements volontaires.

8829. — Pétition des jeunes gens en réquisition de la section des Droits-de-l'Homme. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^e, 2 p. [Br. M. F. R. 617, 237.]

Désaveu d'une autre pétition et de celle des jeunes gens de la section des Arcis.

8830. — Convention nationale. Adresse de la section armée des Droits-de-l'Homme à la Convention nationale. Imprimée par

ordre de la Convention nationale (27 avril 1793). *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 2444.]

Présentation du nouveau drapeau de la section en remplacement de l'ancien, « où quelques symboles de tyrannie se trouvaient mêlés aux couleurs nationales ».

8831. — Adresse à la Convention nationale (27 novembre 1792). *Paris, imp. Millet. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁹ 1797.]

Contre les accapareurs.

8832. — Liberté, égalité. Paris. Comité civil de la section des Droits-de-l'Homme. Travaux pour les récoltes *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb¹⁰ 1799.]

Bulletin en blanc contenant les indications d'identité et ordonnant au porteur de se rendre au lieu qu'on lui désignera pour y faire la moisson, sous la conduite et surveillance d'un citoyen.

8833. — Vœux formés par des Français libres ou Pétition manifeste d'une partie du souverain à ses délégués pour être signée sur l'autel de la patrie et présentée le jour où le peuple se lèvera en masse pour résister à l'oppression avec les seules armes

de la raison. *S. l. n. d.*, in-4°, 8 p. [Br. M. F. B. 64', 2].

Signé : J. VARLET.

Mesures à prendre pour le salut de la patrie.

8834. — L'Explosion. 10 vendémiaire an III (1^{er} octobre 1795). *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁵¹ 4090. — P. 10063'.]

Signé : VARLET.

Voyez tome 1^{er}, n° 4399.

8835. — Mémoire justificatif de la compagnie des canonniers de la section des Droits-de-l'Homme, à tous les républicains français. *Paris, imp. des Aveugles-Travailleurs, brumaire an III de la République*, in-4°, 14 p. [N. Lb⁵¹ 1476.]

Au sujet de la journée du 9 thermidor.

ÉPIGR. :

L'innocence dans les fers.
Sévérité, justice.

8836. — Adresse des Parisiens à la Convention nationale. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁹ 437.]

Signée : BELLART, président de la section des Droits-de-l'Homme, et GORGUEREAU, secrétaire.

Au moment de la séparation de la Convention.

§ 43. — Section du Roule (1790-1793).

Section de la République (1793-1794). — Section du Roule (1793).

Eglise des Capucins-Saint-Honoré.

(1,300 citoyens actifs.)

8837. — Section du Roule. Extrait du registre des délibérations du 20 juillet 1792. *Imp. des rédacteurs-traducteurs des séances de l'Assemblée nationale. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 2107'.]

Mesures pour la publicité des séances de l'assemblée générale de la section.

8838. — Section du Roule. Extrait du registre des délibérations en date du 29 août 1792. *Paris, imp. G.-F. Galletti*, an IV, in-8° oblong. [N. Lb⁹⁹ 2107'.]

Protestation contre le bruit de la saisie de

fusils chez divers citoyens de la section, et notamment chez M. Picavet, curé constitutionnel de Sainte-Madeleine.

8839. — Section du Roule. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée permanente et générale du 23 septembre 1792. *Imp. Galletti. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁹ 2109'.]

Mesures d'ordre à prendre en vue des travaux du camp sous Paris.

8840. — Section du Roule. Extrait du registre des délibérations de la section de

la République française du 23 octobre, au 1 de la République. *Paris, imp. G.-F. Galletti. S. d., in-4^e, 4 p. [N. Lb¹⁰ 2107.]*

Publication de la liste des individus de la section signataires de pétitions ou membres de clubs et sociétés anticoniques, partis pour les frontières et revenus « pour occuper des places soit dans la capitale, soit dans l'armée, et bientôt peut-être dans leurs sections ». Cette liste remplit plus de deux pages.

8841. — Pétition des travailleurs des travaux publics de la section du Roule et ateliers voisins. *L'an II de la liberté. Imp. Trassoux. S. d., in-8^e, 8 p. [P. 10065.]*

P. 7-8, liste des signataires.

8842. — Section de la République. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale et permanente de la section de la République, séance du 21 juin 1793. *Imp. de la rue Saint-Fiacre. S. d., in-folio plano. [N. Lb¹⁰ 3137.]*

En faveur de l'union de tous les citoyens.

8843. — Le Culte des arbres ou Idée de l'état heureux des premiers hommes guidés par les seules lumières de la raison. Origine du despotisme féodal et superstitieux.

Avantage du culte de la Raison sur le culte catholique. Discours prononcé le quatrièventôse (22 février 1794) à la Société populaire de la section de la République, à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté, par le citoyen GUBOURT, instituteur, membre et professeur de géographie de la Société de l'institution nationale. Imprimé par ordre de la Société. *Paris, G.-F. Galletti, an II, in-8^e, 14 p. [R. AD. XVII, 49.]*

P. 13, Couplets (du même) pour l'inauguration de l'arbre de la liberté.

8844. — Commune de Paris Section de la République. *Imp. Nationale, 8 prairial an III, in-8^e, 4 p. [N. Lb¹⁰ 501.]*

Arrêté concernant la mise en liberté des citoyens détenus sans motif.

8845. — Section du Roule. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section du Roule, précédemment nommée section de la République, du 30 prairial an III (18 juin 1795). *S. l. n. d., in-4^e, 3 p.*

Arrêté motivé déclarant que la section reprend son nom primitif « parce que l'ancien pourrait faire tirer cette induction ridicule, mais dangereuse, qu'il n'y a dans Paris qu'une section républicaine ».

§ 44. — Section de Sainte-Geneviève (1790-1791.)

Section du Panthéon-Français (1792-1812.) — Quartier Saint-Jacques
1813. — Église du Collège-de-Naazre.

(2,800 citoyens actifs.)

8846. — Section de Sainte-Geneviève. Liste générale des citoyens éligibles, 1790. *Imp. Quillau. S. d., in-4^e, 9 p. non chiffées. [N. Lb¹⁰ 2126.]*

Prénoms, noms, professions et domiciles des citoyens. La liste n'est point classée par ordre alphabétique.

8847. — Section de Sainte-Geneviève. 10 novembre 1790. *Imp. Quillau. S. d., in-4^e, 4 p. [N. Lb¹⁰ 2124.]*

Motion signée BALLIN, citoyen de la section,

au sujet de l'exclusion comme électeurs des citoyens désignés sous le nom de « savants ». Ballin répond à des observations présentées à la séance du 6 du même mois par un membre qu'il ne nomme pas, mais dont il vante le mérite personnel et les services signalés.

8848. — Observations sur l'importance des nominations proposées à la section Sainte-Geneviève, par M. MENOUZE, citoyen de cette section et membre de la Société des Amis de la constitution. *Imp. Gueffier. S. d. (1790., in-8^e, 4 p. [P. 10065.]*

8849. — Section de Sainte-Genève. Comité de section. Séance du 26 janvier 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁰ 2123.]

Lecture d'une lettre du comité de la section du Faubourg-Montmartre aux administrateurs de police sur la nomination de quarante-huit commissaires, dont vingt-quatre de police.

8850. — Section de Sainte-Genève. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale. Le 28 janvier 1791. In-8°, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 2123*.]

Adhésion à l'arrêté du 27 janvier de la section du Théâtre-Français sur la convocation de la commune.

8851. — Section de Sainte-Genève. 11 février 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁰ 2124*.]

Circulaire sur la création d'un comité central de correspondance entre les sections. L'ex. de la B. N. porte la souscription et la signature autographes de CAILLOX, président, et de BROUET le jeune, secrétaire greffier.

8852. — Section de Sainte-Genève. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 11 mars 1791. *Imp. V° Valade*, 1791, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁰ 2123*.]

En faveur de la création d'un bureau central de correspondance pour les sections.

8853. — Réflexions sur le danger du commerce de l'argent, présentées par M. BLIX, citoyen de la section de Sainte-Genève, à l'assemblée générale de ladite section, le 21 mars 1791 et acceptées à l'unanimité. *Imp. Grand. S. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁹⁰ 2127.]

Reïmp. dans le n° IV du *Thermomètre de l'opinion publique*. Voyez ci-dessus, n° 7844.

8854. — Section de Sainte-Genève. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁹⁰ 2123*.]

Motion de SAILLANT en faveur de la réformation des hôpitaux. Voyez le numéro suivant.

8855. — Adresse à l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir, pour tous les départements, un décret constitutionnel qui ordonne le remplacement des anciens administrateurs d'hôpitaux et autres établissements de charité, par un conseil d'admi-

nistration gratuite, sous la surveillance des départements et municipalités, conseil dont les membres sont élus librement par le peuple et renouvelés ou continués tous les trois ans, présentée par la section de Sainte-Genève, sur la pétition de M. SAILLANT, citoyen de cette section. *Imp. C. Simon*, *S. d.*, in-4°, 8 p. X. Lb⁹⁰ 503.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale, du 27 avril 1791.

8856. — Section de Sainte-Genève. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 8 juin 1791. *Imp. V° Valade*, 1791, in-4°, 3 p. [A. S.]

Contre l'article 32 du décret dit du « Marc d'argent » sur les conditions d'éligibilité des citoyens actifs.

8857. — Section de Sainte-Genève. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale permanente. Du samedi 11 août 1792. *Imp. C. Simon*, 1792, in-4°, 3 p. [X. Lb⁹⁰ 504.]

Justification de M. ÉTIENNE, commandant du bataillon, sur sa conduite dans la journée du 10 août.

8858. — Discours prononcé dans l'église paroissiale de Sainte-Genève, par M. DECVISSE, premier vicaire de cette paroisse, au service que les citoyennes de la section du Panthéon-Français ont fait célébrer le jeudi 23 août 1792. *Imp. de la Société typographique des Trois-Amis*, *S. d.*, in-8°, 13 p. [X. Lb⁹⁰ 481.]

8859. — Projet d'adresse à la Convention nationale, rédigé par le citoyen JULIAN DE CARENTAN, professeur de l'Université au collège du Panthéon-Français, ci-devant Montaigu, électeur du département de la Manche, adopté par la section du Panthéon-Français, et imprimé à ses frais. *Imp. Lion*, *S. d.*, in-4°, 6 p. X. Lb⁹⁰ 2032.]

Protestation contre l'accusation d'incivisme formulée contre Paris et invitation à la Convention à se prononcer promptement sur le sort de Louis XVI.

8860. — Adresse rédigée par le citoyen JULIAN DE CARENTAN, professeur de l'Université au collège du Panthéon-Français, ci-devant Montaigu et électeur du départe-

ment de la Manche, adoptée par la section du Panthéon-Français, et imprimée aux frais de ladite section. Aux quarante-quatre mille municipalités de la République française. *Imp. Lion. S. d.*, in-4°, 12 p. [X. Lb⁴⁰ 2033.]

8861. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale et permanente de la section du Panthéon-Français. Séance du 2 décembre 1792. *Imp. Lion. S. d.*, in-8°, 1 p. [X. Lb⁴⁰ 2027.]

Arrêté demandant que les citoyens élus par le corps électoral du département de Paris soient soumis au scrutin épuratoire des assemblées primaires.

8862. — Extrait des registres de l'assemblée communale de la section du Panthéon-Français. 3 décembre 1792. *Imp. Lion. S. d.*, in-8°, 3 p. [P. 10063.]

Arrêté soumettant à la censure tout citoyen appelé à faire partie de l'assemblée primaire.

8863. — Procès-verbal de l'assemblée des corps administratifs et judiciaires réunis dans la grande salle de l'Hôtel-Commun, le 13 janvier 1793. *Lyon, imp. A. Leroy*, 1793, in-4°, 2 p. [X. Lb⁴¹ 2396.]

A la suite, est cartonné, dans l'ex. de la B. N., le *Projet d'adresse* JULIAN DE CARENTAN. Voyez ci-dessus, n° 8859.

8864. — Convention nationale. Extrait du procès-verbal de la section du Panthéon-Français. Imprimé par ordre de la Convention nationale, envoyé aux départements et aux armées (13-14 mars 1793). *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [X. Le³⁸ 212.]

Serment de haine contre la dictature, sous quelque dénomination que ce soit.

8865. — Section du Panthéon-Français. Extrait du registre des délibérations, du 11 juin 1793. *Imp. Lion. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁴⁰ 2027.]

Ouverture d'une contribution sur toutes les propriétés foncières et mobilières comprises dans la section.

8866. — Section du Panthéon-Français. Assemblée générale du 27 juin 1793. *Imp. Lion. S. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 2028.]

Adoption et reproduction d'une pétition des

citoyens Sérieyx et Brouët demandant l'exclusion des ci-devant nobles et prêtres non mariés de toutes les fonctions civiles et militaires.

8867. — Les Républicains de la section du Panthéon-Français aux mânes de Michel Lefelelier, épode à réciter près du tombeau de ce grand homme au Panthéon. *Imp. Lion. S. d.*, in-8°, 10 p. [X. V*.]

Signé (p. 8) : par le citoyen SÉRIEYX, P. 9, *Notes* (en prose) et délibération de la section du Panthéon-Français, en date du 16 février 1793, votant l'impression de cette épode.

8868. — La Section du Panthéon-Français à la Convention nationale (12 septembre 1793). *Imp. Lion. S. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 2035.]

Lecture et adoption d'une pétition du citoyen SÉRIEYX, demandant la création dans chaque commune d'une école de la liberté, ouverte les dimanches et jours de fête, et dirigée par deux instituteurs ou « apôtres », recevant du Trésor public un traitement « tel que l'aurait accepté J.-J. Rousseau ».

8869. — Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section du Panthéon-Français du 18 septembre 1793. *Imp. Lion.* in-4°, 3 p. [X. Lb⁴⁰ 2029.]

Adhésion à un arrêté de la section des Tuileries réclamant l'exclusion de toutes fonctions publiques pour tous les membres des clubs antici-viques et les signataires des pétitions des 8.000 et des 20.000.

8870. — Insurrection du peuple français contre les tyrans, hymne aux républicains. *Imp. Lion. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 482.]

Imprimé par ordre de l'assemblée générale de la section du Panthéon-Français, en date du 22 septembre 1793.

Par SÉRIEYX; air de la *Marseillaise*.

8871. — Aperçu du discours improvisé par le vice-président de la section du Panthéon-Français (C. DÉSONNEUX), au Panthéon, le quintidi sans-culottide (21 septembre 1793). *Imp. Lion. S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb⁴⁰ 483.]

Lors de la translation des restes de Marat.

8872. — Discours sur la mort de Lefelelier, prononcé dans la section du Panthéon-Français, le 22 septembre, an II, par le

citoyen PARIS, officier municipal. *Imp. Lion. S. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb⁹⁹ 2036.]

P. 10, *Oraison funèbre de Marat, prononcée dans la section du Panthéon-Français, le 22 septembre, au II, par le patriote GAVARD*. P. 18, *allocution de FÉLIX LEPELETIER*, P. 21, *hymne en l'honneur de Lepeletier et de Marat, chanté le jour de l'inauguration de leurs bustes (air : Allons, enfants de la Patrie !)*.

8873. — Département de Seine-et-Marne. Adresse à la Convention nationale, rédigée par le citoyen JULIAN DE CARENTAN, professeur de l'Université au collège du Panthéon-Français, ci-devant Montaigu, électeur du département de la Manche, acceptée par la section du Panthéon-Français, imprimée à ses frais et présentée au nom des quarante-cinq sections, imprimée et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements par ordre de la Convention nationale. Adresse des citoyens amis de la liberté et de l'égalité de la ville de Mons, à la Convention nationale, suivie de la réponse du président aux envoyés de cette société et de son adresse au général Dumouriez. Imprimée et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements et à l'armée par ordre de la Convention. *Mélan. Tarbe. S. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb⁹⁹ 2034.]

8873^a. — Convention nationale. Adresse à la Convention nationale rédigée par le citoyen JULIAN DE CARENTAN... Adoptée par la section du Panthéon-Français. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁹⁹ 2031 A.]

8873^b. — Convention nationale. Adresse... rédigée par le citoyen JULIAN DE CARENTAN. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁹⁹ 2034 B.]

8874. — Le Coup de Jarnac. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 3167.]

Dialogue entre l'aristocrate et le républicain au sujet de la proclamation de la Constitution de 1793. Signé : DRACON J. D. C. (JULIAN DE CARENTAN), de la Montagne du Panthéon.

8875. — Lettre des citoyens commandant et officiers du bataillon de la première réquisition de la section du Panthéon-Français, aux citoyens de la même section.

Montagne-sur-Aine (ci-devant Sainte-Menehould), le 20 brumaire de l'an II (10 novembre 1793). *Imp. Lion. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁹ 3173.]

L'extrait du registre des délibérations de la section est daté du 25 brumaire (15 novembre 1794).

8876. — Section du Panthéon. Commission de secours établie par les lois des 21 pluviôse et 13 prairial an II (9 février et 1^{er} juin 1794). *S. l. n. d.*, in-4°. 1 p. [N. Lb⁹⁹ 2037.]

Modèle de quittance.

8877. — Extrait du livre des délibérations du conseil de discipline militaire de la section du Panthéon-Français, du 29 pluviôse an II (17 février 1794). *Paris, Caillouin*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁹⁹ 2030.]

Règlement adopté pour la force armée de la section.

8878. — L'Apparition de Marat. Imprimé par ordre de la section du Panthéon, du 10 floréal an II (29 avril 1794). *Imp. Lion et Co, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. V.]

Signé : Par RABELAIS-DAQUIN, franc républicain, âgé de soixante-dix ans. [P. L. D'ARQUIN DE CHATEAU-LYON (1730-1796)].

8879. — Extrait des délibérations du conseil de discipline militaire de la section armée du Panthéon-Français, prises dans une séance extraordinaire tenue le 3 thermidor an II (21 juillet 1794). *Imp. Lion*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁹ 2031.]

Addition au règlement cité sous le n° 8777 ci-dessus.

8880. — Adresse de la section du Panthéon-Français, présentée à la Convention nationale, le 1^{er} vendémiaire, an III de la République (22 septembre 1794). La Convention en a ordonné la mention honorable et l'insertion au bulletin, ainsi que la réponse du président. *Imp. Lion. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁹⁹ 484.]

Désaveu d'une adresse de la Société populaire de Dijon.

8881. — Paris, ce 10 frimaire an III

(30 novembre 1794). Liberté, égalité. Comité révolutionnaire. Section du Panthéon-Français. *Imp. Lion. S. d.*, in-4°, 4 p. [*Br. M. F. R.* 107. 40.]

Dénonciation des intrigues de Damour, Landrin, Julian de Carentan, Rossilange, Demasson et consorts.

8882. — Section du Panthéon-Français. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section du Panthéon-Français.

Du 10 prairial an III (29 mai 1795). *Imp. Lion. S. d.*, in-8°, 3 p. [*N. Lb⁶⁰* 483.]

Protestation contre l'oppression exercée sur les bons citoyens de la section par la Société fraternelle des deux sexes affiliée aux Jacobins et désaveu de toutes les violences commises depuis les journées de septembre jusqu'à l'insurrection du 1^{er} prairial.

Sans-Culottes (section des). — Voyez **Jardin des Plantes**.

§ 45. — Section du Temple (1790-1813).

Église des Pères-de-Nazareth.

(1.700 citoyens actifs.)

8883. — Section du Temple. Extrait des registres des délibérations du 22 novembre 1790. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin.* 1790. in-4°, 2 p. [*P.* 40065.]

Adhésion à une délibération de la section Henri IV sur l'abolition du duel (à propos de la rencontre de Ch. Lameth et de Castries).

8884. — Extrait du registre des délibérations de la section du Temple, du 9 avril 1792. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [*N. Lb⁶⁰* 2142.]

Refus de délibérer, par suite d'un vice de forme, sur une lettre du département de police, relative aux spectacles.

8885. — Section du Temple. Extrait du procès-verbal de la séance du 20 septembre 1792. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [*N. Lb⁶⁰* 2143.]

Arrêté relatif aux travaux du camp sous Paris.

8886. — Les Dix Commandements de la République française une et indivisible, lus dans l'assemblée générale de la section du Temple. *Imp. Renouillère, S. d.*, in-4°, 1 p. [*N. Lb⁶⁰* 2146.]

Scène : L.-F.-G. BÉRAUD, de la Rochelle.

8887. — Section du Temple. Projet d'a-

dresse à la Convention nationale. (Décembre 1792.) *Imp. Patris. S. d.*, in-4°, 7 p. [*N. Lb⁶⁰* 2147.]

Au sujet de la contribution de 4 millions imposée à Paris, par suite de la banqueroute de Guillaume, directeur de la Maison de secours.

8888. — Extrait du procès-verbal de la séance permanente de la section du Temple, du 23 janvier 1793. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [*N. Lb⁶⁰* 2144.]

Témoignage de confiance accordé au citoyen Goin, membre du Conseil général de la Commune, accusé à tort d'avoir été secrétaire de l'ex-ministre de la justice. [De Joly.]

8889. — Adresse présentée par la section du Temple à la Convention nationale, le 11 pluviôse an III. *Imp. du Bulletin républicain. S. d.*, in-8°, 10 p. [*N. Lb⁶⁰* 2140.]

Contre les terroristes.

8890. — Liberté, égalité. Section du Temple. Projet d'adresse à présenter à la Convention nationale par les sections de Paris. (10 germinal an III-30 mars 1795.) *Imp. du Bulletin républicain. S. d.*, in-4°, 4 p. [*N. Lb⁶⁰* 2149.]

8891. — La Section du Temple aux quarante-sept sections et aux sociétés popu-

laire de Paris. *Imp. Sallière. S. d. (1793), in-4°, 4 p. [N. Lb³⁰ 2150.]*

Contre Talbot.

8892. — Section du Temple. Acte de garantie. Du 22 fructidor an III (8 septembre 1795.) *S. l. n. d., in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 2151.]*

En faveur de la pleine liberté des opinions.

8893. — Assemblée primaire de la section du Temple. Projet de pétition à présenter à la Convention nationale après qu'il aura obtenu l'adhésion de la majorité des assemblées primaires de Paris. Du 22 fructidor

an III (8 septembre 1795). *S. l. n. d., in-4°, 3 p. [R. AD. XVI, 71.]*

Invitation à publier « en un seul corps d'ouvrage » par ordre alphabétique de départements, le résultat des procès-verbaux de toutes les assemblées primaires.

8894. — L'Assemblée primaire de la section du Temple à la Convention nationale. *S. l. n. d., in-4°, 6 p. [R. AD. XVI, 71.]*

Pièce différente de la précédente. P. 4, *L'Assemblée primaire de la section du Temple aux quarante-sept autres sections de Paris, aux départements et aux armées de la République.*

§ 46. — Section du Théâtre-Français (1790-1792).

Section de Marseille (1792-1793). — Section de Marat et de Marseille (1793-1795). — Section du Théâtre-Français (1795-1813). — Quartier de l'École-de-Médecine (1814). — Église Saint-André-des-Arts.

(2,600 citoyens actifs.)

8895. — Liste des citoyens actifs et éligibles de la section du Théâtre-Français. *S. l. n. d. (1790), in-8°, 60 p. et 1 f. (non chiffré) d'errata. [N. Lb³⁰ 2158.]*

8896. — Section du Théâtre-Français. Extrait du procès-verbal, en date du 4 février 1791. *Imp. Momoro, in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 2152.]*

Sur les changements à introduire dans le mode d'administration de la police municipale.

8897. — Section du Théâtre-Français. Extrait du registre des délibérations du 16 février 1791. *Imp. Momoro. S. d., in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 2153'.]*

Protestation contre les corps des chasseurs des barrières et des canonniers soldés.

8898. — Section du Théâtre-Français. Extrait du registre des délibérations de la section du Théâtre-Français. Du 19 février 1791. *Imp. Momoro. S. d., in-4°, 3 p. [N. Lb³⁰ 307.]*

Observations sur le décret de l'Assemblée nationale relatif à la fabrication du papier timbré et à ses conséquences pour le commerce de la papeterie.

8899. — Section du Théâtre-Français. Extrait du registre des délibérations du 10 mars 1791. *Imp. Momoro. S. d., in-4°, 4 p. [N. Lb³⁰ 2153'.]*

Au sujet des mauvais traitements subis par les prisonniers faits à Vincennes.

8900. — Section du Théâtre-Français. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale du mardi 19 avril 1791. *Imp. Prudhomme, 1791, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 2153'.]*

Adhésion à l'adresse du directoire du Département de Paris, touchant le voyage du Roi à Saint-Cloud. Voyez ci-dessus n° 5878 et le numéro suivant.

8901. — Examen d'un arrêté des citoyens de la section du Théâtre-Français (par SULLY).

Voyez tome 1^{er}, n° 2182.

8902. — Section du Théâtre-Français. Extrait du registre des délibérations du 28 avril 1791. *Imp. Momoro, 1791, in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 13°, 25.]*

Protestation contre le serment de fidélité à

La Fayette, prêté par une partie de la garde nationale.

Voyez le numéro suivant.

8903. — Oh ! elle est bien nommée, la section du Théâtre-Français, car elle nous donne la comédie (1791).

A propos de l'arrêté précédent.

Voyez tome I^{er}, n° 2181.

8904. — Section du Théâtre-Français. Extrait du registre des délibérations du 18 mai 1791. *Imp. Momoro, S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb³⁰ 2153*.]

Protestation contre le décret du 10 (sur le droit de pétition).

8905. — Section du Théâtre-Français. Extrait du registre des délibérations du 16 juin 1791. *Imp. Momoro, S. d.*, in-8°, 2 p. X. Lb³⁰ 2153*.]

Sur le recensement des citoyens actifs.

8906. — Avis aux citoyens de la section du Théâtre-Français. *S. l. n. d.* (1791), in-4°, 1 p. P. 10063*.

Contre la « tourbe » des avocats, procureurs, huissiers, greffiers, commissaires, prêtres, qui cherchaient à s'emparer par l'intrigue des fonctions publiques.

8907. — Arrêté de la section du Théâtre-Français et Opinion d'un de ses membres sur les compagnies centrales et les gardes-françaises. (16 octobre 1791.) *Imp. du Cercle social, S. d.*, in-8°, 19 p. X. Lb³⁰ 508*.]

8908. — Pétition à l'Assemblée nationale par la section du Théâtre-Français, pour lui renouveler le vœu de la Commune de Paris sur l'incorporation des gardes-françaises dans les bataillons de la garde nationale parisienne. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale, S. d.*, in-8°, 3 p. [X. Le³³ 3 X, n° 39.]

8909. — Pétition à l'Assemblée nationale. *Imp. du Cercle social, S. d.*, in-folio plano, [X. Lb³⁰ 11146*.]

Pétition de citoyens actifs de la section du Théâtre-Français au sujet de l'exercice du droit de réunion.

8910. — Section du Théâtre-Français. Extrait des délibérations du 13 mars 1792. *Knapen, S. d.*, in-4°, 4 p. X. Lb³⁰ 2434.

Sur le sort des ci-devant gardes-françaises et autres soldats du centre.

8911. — Section du Théâtre-Français. Extrait du procès-verbal des séances des assemblées générales, du 29 mars 1792. *Imp. de la Société typographique littéraire*, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁰ 2155*.]

L'assemblée émet le vœu que les bustes de La Fayette et de Bailly, placés à l'Hôtel de Ville, soient détruits, et que la liste des officiers municipaux qui auront voté pour ou contre cette destruction soit imprimée.

8912. — Adresse à l'Assemblée nationale, par la section du Théâtre-Français, sur l'heureuse formation d'un camp de vingt mille hommes près Paris, présentée le 10 juin 1792, an IV de la liberté. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, avec l'envoi aux quatre-vingt-trois départements et aux légions. *Imp. Nationale, S. d.*, in-8°, 3 p. X. L³³ 3 X, n° 35.

8913. — Section du Théâtre-Français. Extrait des registres des délibérations du 30 juillet 1792, an IV. Séance permanente. Déclaration politique de la section du Théâtre-Français. *Imp. Choudé, S. d.*, in-8°, 4 p.

Sur le concours de tous les Français, y compris les citoyens « vulgairement et aristocratiquement connus sous le nom de citoyens passifs », à la défense de la patrie.

Signée : DANTON, président ; ANAXAGORAS CHAUMET (sic) et MOMORO, secrétaires.

8914. — Section de Marseille, 16 août 1792, an IV de la liberté. Invitation. *Imp. du Cercle social, S. d.*, in-folio plano. X. Lb³⁰ 3241.]

Fête funèbre célébrée dans l'église des ci-devant Cordeliers en l'honneur des citoyens morts pour la liberté.

8915. — Discours prononcé par Ch.-Ph. ROSSIX, le samedi 18 août 1792, à la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, à

l'occasion de la cérémonie funèbre ordonnée en l'honneur de nos frères d'armes morts à la journée du 10, pour la défense de la liberté et de l'égalité. *Paris, l'an IV de la liberté et le 1^{er} de l'égalité*, in-8°. 12 p. [N. Lb⁵⁰ 509.]

8916. — Section de Marseille. Séance permanente. Extrait des registres des délibérations de la section du Théâtre-Français et de Marseille, du 19 août 1792. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3242.]

Recensement général des citoyens de la section en état de porter les armes.

8917. — Moyens présentés à la section de Marseille, par le citoyen Lacroix, pour établir irrévocablement la liberté et l'égalité, dont l'impression a été ordonnée et l'envoi aux commissaires réunis à la maison commune et aux quarante-huit sections. *Imp. du Cercle social. S. d.* (1792), in-8°, 1 f. et 14 p. [N. Lb⁵⁰ 461.]

Au moment des élections à la Convention nationale. Les moyens préconisés par Lacroix sont les suivants : élection de Robespierre et de Pétion ; publication de la liste des « chapelains » (électeurs de la Sainte-Chapelle), « afin de les vouer à l'opprobre général et de leur fermer l'entrée de toutes les places » et de la liste des « infâmes » qui ont voté pour La Fayette ; érection, sur la place de l'École-de-Médecine, d'une pyramide en l'honneur des martyrs de la liberté ; renversement des trois statues de Louis XIV, de Henri IV et de Louis XV, et fonte avec leur bronze de vingt millions de petite monnaie ; publication des crimes de Louis le traître ; suppression des habits d'uniforme de la garde nationale ; mise à mort de La Fayette, dont la tête sera exposée sur une pique de soixante pieds de coudées, pour l'effroi des traîtres à venir, et dont la maison sera rasée ; rétablissement des districts et restitution au peuple de l'élection à diverses fonctions municipales ; enfin, représentation des pièces patriotiques du citoyen Ronsin, « dont certains morceaux sont dignes de Voltaire. »

8918. — Pétition à l'Assemblée nationale sur l'encouragement et les récompenses qu'elle doit accorder aux tyrannicides, présentée le 27 août et renvoyée à l'examen de la commission extraordinaire, par P.-N. GAUTIER, citoyen de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille. *Imp. Pouglin, an IV et 1^{er}* (1792), in-8°. 7 p.

8919. — Arrêté de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, du 23 septembre 1792. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3179.]

Protestation contre l'accueil fait, au Conseil général de la Commune, à trois de ses membres chargés de lui donner communication d'un arrêté pris le 20 de ce mois.

Voyez le numéro suivant.

8920. — Section de Marseille, du 24 septembre 1792. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3184.]

Même affaire.

8921. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Cérémonie républicaine, en mémoire des braves citoyens, des généreux Marseillais et des fédérés des départements, morts glorieusement à la journée mémorable du 10 août 1792. Présidence de Momoro. Séance du 4 novembre 1792... — Discours prononcé par ANAXAGORAS CHAUMET, citoyen de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille. *Paris, imp. C.-J. Gélé. S. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb⁵⁰ 510.]

P. 22, le Citoyen MOMORO, président de la section et de la cérémonie républicaine, aux citoyens.

8922. — La Section du Théâtre-Français, dite de Marseille, à ses frères des autres sections, à tous les fédérés et bataillons de la force armée de Paris. Invitation patriotique. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 2160.]

Invitation à la cérémonie du 24 novembre 1792, en l'honneur des citoyens morts à la journée du 10 août.

Signé : MOMORO.

8923. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Séance du 17 décembre 1792. Adresse aux armées de la République, rédigée par le citoyen MOMORO, au nom de la section. *Imp. C. Gélé. S. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 620, 12.]

8924. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Extrait des registres des délibérations de l'Assemblée générale des 20, 23 et 24 décembre 1792. *Paris, imp. Gélé. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 2457.]

Reclamation d'une distribution supplémentaire

d'armes et en faveur du prompt jugement et châtiement de Louis Capet. L'Assemblée déclare « infâme » quiconque ne signera pas cette adresse, déposée à cet effet pendant trois jours sur le bureau.

8925. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Séance du mercredi 26 décembre 1792. *Imp. Gélé. S. d.*, in-4°, 3 p. [Br. M. F. R. 42°, 18.]

La section déclare rester en insurrection jusqu'au moment où la France sera purgée de ses tyrans. Par « insurrection », elle entend « un état continuel de défiance utile, d'activité, de surveillance, de sollicitude patriotique ».

8926. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Extrait des registres des délibérations du 13 janvier 1793. *Paris, imp. C.-L. Gélé. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁹⁰ 2157*.]

Protestation en faveur de Momoro, accusé de déprédation dans les fonds de la section.

8927. — Rapport sur les ouvrages du citoyen Dutrone et sur l'importante question des colonies, fait par ordre de l'assemblée générale de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, par les citoyens GAIL, MAJOU, AUBISSE, OUDOTTE et LESAGF, le 20 février 1793. *S. l. n. d.*, in-8°, 10 p. [X. Lb⁹⁰ 511.]

Le docteur Jacques-François Dutrone de la Couture (1749-1814) avait publié en 1790 un *Précis sur la canne et sur les moyens d'en extraire le sel essentiel et des Vues générales sur l'importance des colonies*.

8928. — La Section du Théâtre-Français, dite de Marseille, à la République française, salut patriotique. *Paris, Gélé. S. d.*, in-4°, 8 p. [X. Lb⁹⁰ 2159.]

Au sujet de la garde de la Convention.

8929. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. A la Convention nationale. Extrait des registres des délibérations de ladite section, du 13 avril 1793. *Paris, imp. Gélé. S. d.*, in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁰ 2161.]

Pour réclamer des armes.

8930. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Séance du dimanche

14 avril 1793. *Paris, imp. Gélé, in-4°, 2 p.* [X. Lb⁹⁰ 2156*.]

Au sujet des subsistances.

8931. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Séance du 15 avril 1793. *Paris, imp. Gélé. S. d.*, in-4°, 2 p. [X. Lb⁹⁰ 312.]

Projet de pétition à présenter à la Convention nationale en faveur de Marat.

8932. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Séance du mardi 7 mai 1793. *Imp. C.-J. Gélé. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁹⁰ 2156*.]

Enrolement des volontaires pour la Vendée.

8933. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Séance du samedi 18 mai 1793, an II. *Imp. C.-J. Gélé. S. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 620, 11.]

Lecture de deux lettres, l'une du citoyen HENRIQUEZ, chef du 7^e bataillon de Paris, dit du Théâtre-Français, à son jeune frère partant pour la Vendée; l'autre du citoyen JOANNIS, datée du camp de Farnars (Ardennes), 13 mai 1793, et adressée à la section.

8934. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Extrait du procès-verbal de la séance du lundi 3 juin 1793. *Imp. Gélé. S. d.*, in-folio plano. [X. Lb⁹⁰ 3140.]

Désaveu et radiation d'un arrêté pris la veille et contraire aux principes de celui du 30 mai.

8935. — Section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Procès-verbal de l'assemblée primaire (2 juillet 1793). *Paris, imp. Gélé. S. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb⁹⁰ 2162.]

Lecture et adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

8936. — Discours sur l'assassinat de Marat, prononcés par les citoyens CHAUDOIS et LABOUREAU, commissaires rédacteurs. Imprimé par ordre de la section du Théâtre-Français. *Imp. Guilhemat. S. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb⁹⁰ 2163.]

8937. — Section de Marat et de Marseille. Extrait du registre des délibérations du 29 septembre 1793 (vieux style). *Imp. Guilhemat. S. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁹⁰ 1931.]

Réception d'une pierre des cachots de la Bastille et lecture d'une lettre de PALLOY, accompagnant cet envoi. La lettre est reproduite p. 2-4.

8938. — Section de Marseille, dite de Marat. Discours prononcé par un des jeunes gens de la première réquisition (LESCR), en présentant à l'assemblée générale de la section tous les officiers qu'ils s'étaient choisis conformément à la loi. (26 septembre 1793.) *Plassan. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 1956.]

8939. — Discours de ROUSSILLON, président de la section de Marseille et de Marat, à la Convention nationale, au nom de ladite section. *Imp. Baulouin. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 1937.]

Félicitations au sujet de la création de l'armée révolutionnaire.

8940. — Adresse intéressante au peuple et pour le peuple. *Imp. polyglotte des rédacteurs traducteurs des séances de la Convention nationale. S. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb⁹⁰ 2559.]

Signé : J.-B. F., citoyen de la section du Théâtre-Français.

Par M. FOUQUET, d'après une note citée au numéro suivant.

8941. — Adresse de l'homme-peuple au peuple. *Imp. polyglotte des rédacteurs traducteurs des séances de la Convention nationale. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁹⁰ 2560.]

Signé : J.-B. F.

Par M. FOUQUET, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

8942. — Section de Marat et de Marseille. Comité de bienfaisance. Noms et demeures des citoyens commissaires du comité de bienfaisance nommés par l'assemblée générale de la section de Marat et de Marseille. *Imp. Plassan, 1793*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 3168.]

8943. — A tous nos bons frères des départements. Salut, union, concorde et fra-

ternité. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 3280.]

Appel aux armes, signé : ROUSSILLON, juge révolutionnaire, caouonnier de la section de Marseille et de Marat.

8944. — Section de Marat et de Marseille. (20 brumaire an II-10 novembre 1793.) *Imp. B. Guilhemat. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 1952'.]

Adhésion à un arrêté du comité révolutionnaire de la section sur l'enlèvement « des hochets et autres objets d'hypocrisie et de fanatisme » subsistant dans l'église Saint-André-des-Arcs, devenu, par le même arrêté, temple de la Révolution. Voyez le numéro suivant.

8945. — Section de Marat et de Marseille. Séance des 23 et 24 brumaire an II (13 et 14 novembre 1793.) *Imp. Guilhemat. S. d.*, in-4°, 11 p. [N. Lb⁹⁰ 1952'.]

Compte rendu de l'inauguration du temple de la Révolution (ci-devant église Saint-André-des-Arcs), le 24 brumaire an II.

La même pièce a été imprimée in-folio plano.

8946. — Section de Marat. Séance du second décadé pluviôse an II (8 février 1794.) *Imp. Guilhemat. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁹⁰ 1952'.]

Observations pratiques d'un citoyen sur les fraudes du commerce de la boucherie et sur les mesures propres à les prévenir.

8947. — Rapport sur le Luxembourg et le Théâtre-Fr. (*sic*). Section de Marat. Séance du 5 ventôse an II de la République française (23 février 1794). Extrait du registre des procès-verbaux de l'assemblée générale de la section. — Rapport fait par MOMORO, administrateur du département de Paris, sur la demande faite au département par le Comité de salut public de la Convention nationale, relativement à l'utilité des établissements sollicités par les sections réunies de Mutius-Scaevola, de Marat, du Bonnet-Rouge, de l'Unité, etc. Du 21 pluviôse an II de la République (9 février 1794.) *Imp. Momoro. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 460.]

Le rapport de Momoro (p. 31) conclut à l'établissement de l'Opéra au Théâtre-Français (Odéon) et des bureaux du département de la guerre dans le ci-devant palais du Luxembourg.

8948. — Projet de la cérémonie funèbre pour l'inauguration des bustes de Lepelletier, Marat et Chaliier. Présenté à l'assemblée générale de la section Marat par le citoyen MARTIN, sculpteur (15 germinal an II-4 avril 1794). *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁰ 1953.]

8949. — La Section de Marat à ses concitoyens (20 Boreal an II-9 mai 1794). *Plassan. S. d.*, in-4°, 4 p. [X. Lb³⁰ 1954.]

Appel de fonds au sujet de l'arriéré des dépenses contractées par la section.

8950. — Section de Marat. Force armée de Paris du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794). État-major général. Les commandant général temporaire et adjoints au commandant en chef de la section de Marat. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [X. Lb³⁰ 3305.]

Arrêtés relatifs au service dans la garde nationale et au cumul des places.

8951. — Section du Théâtre-Français. Comités civil et de bienfaisance réunis. *Imp. Gueffier. S. d.*, in-4°, 4 p. [P. 40065*.]

Instructions à suivre, en vertu de l'arrêté du Comité de salut public du 14 pluviôse an III (2 février 1795), pour le recensement des citoyens et la distribution du pain.

8952. — Les Commissaires réunis des sections du Théâtre-Français, des Thermes, de Mutius-Scævola, de l'Unité, Fontaine-

de-Grenelle, du Pont-Neuf, du Panthéon-Français, du Jardin-des-Plantes, des Invalides, de la Cité, du Bonnel-de-la-Liberté, etc., etc., aux amateurs des beaux-arts et propriétaires. Paris, ce 21 ventôse an III de la République (11 mars 1795). *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [X. Lb³⁰ 313.]

Proposition d'une souscription pour rouvrir le Théâtre-Français dans son ancienne salle du faubourg Saint-Germain.

8953. — Rapport de la commission des douze, nommée par la section du Théâtre-Français, pour épurer cette section et la purger des membres atrocement révolutionnaires qu'elle peut encore avoir dans son sein. Séance du 20 germinal an III (9 avril 1795). *Plassan. S. d.*, in-4°, 8 p. [X. Lb³⁰ 314.]

8954. — De la Souveraineté du peuple dans les élections. Discours imprimé par ordre du peuple réuni en assemblées primaires, dans la section du Théâtre-Français. Par le citoyen MICHAUD. *Imp. des frères Fleschelle. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Le³⁰ 12.]

8955. — L'Assemblée primaire de la section du Théâtre-Français aux armées de la République française et à ses frères d'armes du camp sous Paris. 25 fructidor an III (11 septembre 1795). *Imp. C.-F. Perlet. S. d.*, in-4°, 3 p. [R. AD XVI, 71.]

Protestation contre les décrets des 5 et 13 fructidor.

§ 47. — Section des Thermes-de-Julien (1790-1794).

Section *Beaurepaire* ou *Régénérée* (1793). — Section *Chalier* (1794). — Section des *Thermes-de-Julien* (1794-1812). — (Quartier de la *Sorbonne*, 1813. — *Église des Mathurins*.)

(2,000 citoyens actifs.)

8956. — Essai sur les assemblées primaires ou Principes sur la future division de Paris en quarante-huit sections, déduits de l'esprit et du texte du décret de l'Assem-

blée nationale relatif à l'organisation municipale de cette ville, et appliqués à la séance du commissaire délégué pour l'ouverture de la section des Thermes-de-Julien,

le 1^{er} juillet 1790, dans la salle de l'assemblée du district des Mathurins. *Imp. Janinet*, 1790, in-8°, 17 p. [N. Lb⁵⁰ 515.]

8957. — Rapport fait à l'assemblée des Thermes-de-Julien sur les assignats-monnaie et arrêté pris en conséquence, le 8 septembre 1790. *Imp. Jacob frères et Simon*. S. d., in-8°, 12 p. [P. 10065*.]

8958. — Section des Thermes-de-Julien. Extrait de l'assemblée du 9 novembre 1790. S. l. n. d., in-8°, 2 p. [P. 10065*.]

Motion invitant l'Assemblée nationale à exiger de Necker le compte des deniers de l'Etat et à saisir ses biens s'il n'obéissait pas à ce décret.

8959. — Extrait des délibérations de la section des Thermes-de-Julien du 12 novembre 1790. *Imp. L. Jorry*, 1790, in-8°, 8 p. N. Lb⁵⁰ 2164.]

Délibération sur « l'absence » de M. de Jugné, archevêque de Paris.

8960. — Extrait des registres des délibérations de la section des Thermes-de-Julien, du 20 novembre 1790. *Imp. Ballard*, 1790, in-4°, 2 p. [P. 10065*.]

Adhésion à un arrêté de la section Sainte-Geneviève sur les fournitures et travaux à faire pour le Corps municipal.

8961. — Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la section des Thermes-de-Julien du 23 novembre 1790. *Imp. Ballard*, 1790, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 2165*.]

Approbation de la conduite du commandant du 10^e bataillon, 1^{re} division (les Mathurins) qui avait dénoncé aux Jacobins l'existence d'une lettre du Roi à La Fayette et le projet de formation d'une nouvelle maison militaire.

8962. — Observations adressées à tous les citoyens et, entre autres, à ceux de la section des Thermes-de-Julien. *Paris, imp. Chalou*, 1790, in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

Sur les choix à faire en vue des élections.

8963. — Arrêté de la section des Thermes-de-Julien, communiqué par une députation, à la Société des Amis de la constitution,

le dimanche 20 mars 1791. *Paris, imp. Nationale*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 516.]

Pour la suppression des espions de police.

8964. — Extrait des registres de l'assemblée générale de la section des Thermes-de-Julien du 2 juillet 1791. S. l. n. d., in-4°, 2 p. [R AD. XVI, 69.]

En faveur de la création des petits assignats.

8965. — Extrait de la délibération de l'assemblée générale de la section des Thermes-de-Julien du 17 avril 1792. *Imp. Ballard*. S. d., in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

En faveur du maintien des bustes de Bailly et de La Fayette à l'Hotel de Ville et contre la fête donnée aux soldats de Chateaufieux.

8966. — Extrait de la délibération de la section des Thermes-de-Julien, en ce qui concerne les cloches (9 juillet 1792). *Imp. Ballard*. S. d., in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 2166*.]

8967. — Discours sur la nécessité de faire de bons choix dans la nomination pour la Convention nationale, par VACHARD, citoyen de la section des Thermes-de-Julien, commissaire de cette section à la Commune (25 août 1792). *Imp. Ferret*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 2168*.]

8968. — Au Corps électoral de 1792. *Imp. de la Société typographique des Trois-Amis*. S. d., in-8°, 2 p. [N. Lb⁵¹ 2381.]

Signé : H.-F. PELLETIER, électeur de la section des Thermes-de-Julien. Serment de mort contre quiconque tenterait d'investir du pouvoir supérieur aucun chef, ou s'opposerait à la liberté et à la permanence des assemblées des communes et sections, au libre armement des citoyens et à la liberté indéfinie de la presse.

8969. — Essai sur la force publique ou Recherches sur les bases d'un recensement conforme aux principes de la justice, de la liberté, de l'égalité, de l'humanité, appliquées à l'organisation de la section armée de Beaurepaire et applicables à la Commune de Paris et à la République entière. Rapport fait à l'assemblée permanente de la section de Beaurepaire, ci-devant des

Thermes-de-Julien, le 18 novembre 1792, par le citoyen JOUBERT, l'un des membres de son comité d'organisation militaire. *Imp. Charlot*, 1792, in-8°, 23 p. [N. Lb⁵⁰ 1712.]

8970. — Section armée de Beaurepaire. Règlement pour les citoyens qui se font remplacer et les citoyens remplaçants. *Paris, imp. Roblot*, 1793, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 1713.]

8971. — Adresse des grenadiers du bataillon de la section armée de Beaurepaire à leurs concitoyens en assemblée générale, prononcée par un de leurs membres, député à cet effet. *Paris, imp. Pain* (1793), in-4°, 8 p. [N. Lf³³ 123.]

Signée (p. 6) : BERTAULT et BIZIEAUX. Même page, *Procès-verbal du mercredi 30 janvier 1793*.

8972. — Pétition des grenadiers et chasseurs de la section armée de Beaurepaire à la Convention nationale, présentée par eux le 17 février, an II. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁵¹ 564.]

Pour leur organisation.

8973. — Section de Beaurepaire. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 février 1793. *Imp. Ballard. S. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1711.]

Approbation des explications fournies par le citoyen CAUCHE, notable, en présence de son dénonciateur.

8974. — Section de Beaurepaire. Arrêté de l'assemblée générale. Du 27 mars 1793. *Imp. Ballard. S. d.*, in-4° plano. [N. Lb⁵⁰ 394.]

Protestation contre les visites domiciliaires.

8975. — Section de Beaurepaire. Extrait du procès-verbal... du 10 mai 1793. *Imp. Ballard. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1711'.]

Arrêté fixant la contribution exigible pour la subvention des volontaires et de leur famille.

8976. — Section de Beaurepaire. Du 21 mai 1793. *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3142'.]

Démenti du bruit de la disparition du trésorier et du sergent-major de la section.

8977. — Section de Beaurepaire. Extrait du procès-verbal... du 22 mai 1793... *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 1711'.]

Arrêté relatif à l'élection définitive du commandant général de la garde nationale.

8978. — BEHOURT à ses concitoyens, en assemblée générale du 28 mai 1793. *Imp. Ballard. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1714'.]

Projet d'adresse à la Convention nationale pour réclamer une constitution.

8979. — Section de Beaurepaire. Extrait des délibérations de l'assemblée générale. Du lundi 3 juin 1793, l'an II de la République... *Imp. Detormel. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 395.].

Autre protestation contre l'illégalité des visites domiciliaires et des mandats d'arrêt.

8980. — [Circularité de la section de Beaurepaire aux autres sections, pour la nomination des commissaires à l'effet de se rendre à la Convention nationale, datée du 7 juin 1793 et commençant par ces mots :] Citoyen président, la section de Beaurepaire prévient celles des sections... *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 1715].

8981. — Section de Beaurepaire. Assemblée générale. Séance du 23 juin 1793. *Imp. Moutard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3142'.*]

Réception d'une députation de la section de la République.

8982. — La Section de Beaurepaire aux quarante-sept autres sections. Liberté, fraternité, surveillance (28 juillet 1793). *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 396.].

Sur les subsistances.

8983. — Liberté, indivisibilité, souveraineté du peuple. L'assemblée générale de la section de Beaurepaire aux quarante-sept autres sections, au Département et à la Convention nationale. Extrait du registre des délibérations. Du 7 août 1793, an II de la

République. *Imp. de Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 397.]

Contre l'administration des subsistances.

La même pièce a été réimp. in-4^e, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 397 A.]

8984. — Comités civil et militaire réunis, de la section de Beaurepaire. Extrait des délibérations du 24 septembre 1793. *Imp. Ballard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3269.]

Au sujet des secours à distribuer aux parents des volontaires.

8985. — Le 13 nivôse an II (4 janvier 1794). La section régénérée de Beaurepaire à ses frères et concitoyens. *S. l. n. d.*, in-4^e, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 4716.]

Invitation à la fête funèbre célébrée le 20 nivôse à la mémoire de Le Peletier, Marat et Beaurepaire « à neuf heures du matin, attendu la rigueur de la saison ».

L'ex. de la B. N., adressé à la section des Sans-Culottes, porte cette note manuscrite : « Vous êtes priés de venir avec votre bannière ».

Voyez les deux numéros suivants.

8986. — Discours prononcé à l'inauguration des bustes de Marat et Lepelletier, célébrée par la section de Beaurepaire régénérée, dans le temple de la Raison, ci-devant église de Sorbonne, le 20 nivôse an II (9 janvier 1794). *S. l. n. d.*, in-8^e, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 4717.]

Par le citoyen J.-B. CALVET, commis dans les bureaux du ministre de l'intérieur.

EPIGR. :

Rome est libre, il suffit, nous mourons satisfaits.

Voyez le n^o 8988.

8987. — Précis de la fête à l'honneur des victimes de la liberté, Peltier, Marat, Chaslier et Beaurepaire, avec les hymnes chantés à ce sujet, présenté par la commission des artistes et arrêté par l'assemblée générale de la section régénérée de Beaurepaire, pour le 20 nivôse an II de la République française, une et indivisible (9 janvier 1794). *Imp. Roblot. S. d.*, in-8^e, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 398.]

P. 5, hymne du citoyen G... sur l'air : *Pauvre Jacques, quand j'étais près de toi...* P. 6, autre hymne du même (air : *Dansons la carmagnole*). P. 8, hymne du citoyen D. C. (air : *Comment goûter quelque repos?*). P. 9, autre hymne du

citoyen G... (air : *A moins que dans ce monastère ou Vaudeville des Visitandines*). P. 11-13, hymnes et couplets de PÉRON (le nom est rétabli à la main sur l'ex. de la B. N.), P. 15, dernier hymne du citoyen G... (air : *Quand on m'a dit : v'là les Français*).

8988. — Discours prononcés dans l'assemblée générale et dans le temple de la Raison de la section régénérée de Beaurepaire, à l'occasion de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, Marat et Le Pelletier, et de la fête de la Raison, les 20 et 25 nivôse an II (9 et 14 janvier 1794). Lettre des représentants du peuple et le décret de la Convention nationale à ce sujet. *Paris, imp. Moutard. S. d.*, in-8^e, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 1718.]

P. 3, discours de J.-B. CALVET (voy. le n^o 8687 ci-dessus). P. 7, *Discours prononcé par le citoyen A.-C.-N. CLOSQUINET*, membre de la commission de bienfaisance, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques, imprimé par ordre de l'assemblée générale. P. 16, extrait du procès-verbal du 25 nivôse. P. 17, lettre des représentants du peuple (TREILHARD, P.-A. LALOY, S.-E. MONNEL) délégués pour assister à la cérémonie, au président de la section (22 nivôse an II). P. 18, extrait du procès-verbal de la Convention du 21 nivôse.

8989. — Section de Chalier, ci-devant Beaurepaire. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale, en date du quintidi 3 pluviôse an II (24 janvier 1794). *Imp. Moutard. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 1765^a.]

Programme et règlement des assemblées décadaires du temple de la Raison (ci-devant Sorbonne).

8990. — Section Chalier, ci-devant Beaurepaire, séance place Chalier, ci-devant Sorbonne. Extrait des registres du procès-verbal de la section. Séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794). *S. l. n. d.*, in-4^e, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 4765.]

Arrêté confirmant celui du 20 pluviôse, par lequel la section déclarait adopter la dénomination de Chalier, « sans rien préjuger de Beaurepaire, qui a obtenu les honneurs du Panthéon » et dont elle avait pris le nom lorsqu'elle était dominée « par une faction qui n'était pas à la hauteur des circonstances ».

8991. — Discours civique sur les mœurs, prononcé à Paris (19 avril 1794), décadi 30 germinal an II de la République française, dans le temple de la Raison et dans l'assemblée générale de la section Chalier, par un citoyen de cette section. *Imp. Moutard. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁶⁰ 428.]

Par MOUTARD, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

8992. — Ordre du jour et de la nuit des républicains, par le citoyen SAROT. Section de Chalier. Paris, ce 7 floréal an II (26 avril 1794). *Imp. Perlet. S. d., in-8°, 12 p.* [N. Lb⁴¹ 3824.]

ÉPIGR. :

La dénonciation et la révélation
des conspirations sont la sauve-
garde d'un peuple souverain.

Signé : SAROT, membre du comité informateur pour les certificats de civisme de la section Chalier.

8993. — Discours prononcé par un citoyen de la section Chalier, le décadi 30 floréal [an II-49 mai 1794], dans la ci-devant église de Sorbonne, temple aujourd'hui consacré à l'Être suprême par la Vérité et la Raison. *Imp. Moutard. S. d., in-8°, 12 p.* [N. Lb⁴⁰ 1766.]

L'ex. de la B. N. porte, p. 1, cet envoi : « Pour le citoyen Millierre ».

8994. — La Section Chalier à la Convention nationale, le décadi 10 prairial an II (29 mai 1794). *Imp. Moutard. S. d., in-8°, 4 p.* [Br. M. F. R. 610, 6.]

Sur la reconnaissance de l'Être suprême et

sur la fabrication de la poudre dont la section s'était engagée à fournir trois milliers par década

8995. — Opinion de l'Être suprême sur les Rois et leurs valets, par le citoyen SAROT, section de Chalier. Paris, le 20 messidor an II (8 juillet 1794). *Imp. Demouraine. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 3947.]

8996. — Section des Thermes. Extrait des délibérations de l'assemblée générale et extraordinaire tenue le 5 prairial an III (24 mai 1795). *Imp. Ballard. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹⁰ 2167.]

P. 1, *Adresse à la Convention nationale* (au sujet de l'assassinat de Féraud).

8997. — Résumé du rapport général fait à l'assemblée générale de la section des Thermes, le 20 prairial an III (8 juin 1795), par la commission nommée le 30 pluviôse audit an, pour l'exécution des articles 9 et 10 de la loi du 13 frimaire précédent, et chargée d'examiner les procès-verbaux du comité révolutionnaire, ainsi que la conduite des membres qui l'ont successivement composé, etc. *Imp. Ballard. S. d., in-4°, 19 p.* [N. Lb¹⁰ 2169.]

8998. — Adresse aux assemblées primaires, sur le choix des électeurs, par le citoyen SAROT (20 fructidor an III-6 septembre 1795).

Voyez tome 1^{er}, n° 4510 et le n° 5482 ci-dessus.

§ 48. — Section des Tuileries.

Église des Feuillants.

(1,700 citoyens actifs.)

8999. — Section des Tuileries. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale des citoyens actifs réunis en assemblée primaire, le 11 octobre 1790.

Paris, Chardon, in-4°, 4 p. [N. Lb¹⁰ 2170.]

Vote de remerciements à MM. Dusault, Bigot, Cholet, Ginoux et Martineau, ci-levant représentants du district des Feuillants.

9000. — Liste de la section des Tuileries (18 octobre 1790). *Chardon*, 1790, in-8°, 1 f. 4, 32 et 3 p. [N. Lb³⁰ 2174.]

Titre de départ : *Limites de la section; conditions requises pour jouir des droits de citoyen actif; liste des citoyens actifs et éligibles. Suite du supplément.*

9001. — Discours de M. PECOUL sur l'opération des assignats, lu à l'assemblée générale de la section des Tuileries. *Paris, Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁰ 2175.]

9002. — Pétition à Messieurs les officiers municipaux de Paris, par des citoyens actifs de la section des Tuileries. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb³⁰ 9621.]

Contre la diffusion des billets émis par des particuliers et l'agiotage illicite qu'il entraînait.

P. 5-6, liste (numérotée) des signataires au nombre de cent dix-huit.

9003. — Section des Tuileries. Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section des Tuileries. Du 27 janvier 1791. Observations. *S. l. n. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb³⁰ 517.]

Texte sur deux colonnes. Les *Observations* sont placées en regard de divers paragraphes de l'arrêté dénonçant les menées du Club des Amis de la constitution monarchique.

9004. — Section des Tuileries. Extrait du registre des délibérations des assemblées générales du 29 avril 1791. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 2171.]

Délibération au sujet de l'arrêté de la section de l'Oratoire du 27 avril, relativement à la compagnie de grenadiers soldés de la 6^e division.

9005. — Section des Tuileries. Avis intéressant. (29 septembre 1791.) *Chardon*, 1791, in-folio plano oblong. [N. Lb³⁰ 2176.]

Désaveu des billets de 4 livres intitulés : *Section des Tuileries*, et signés : LEFÈVRE.

9006. — Arrêté de la section des Tuileries du 28 octobre 1791. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 618, 5.]

Examen d'un imprimé intitulé : *Caisse d'échange des sections réunies* et délibération sur l'émission de billets d'une espèce unique.

9007. — Extrait des registres des délibérations de la section des Tuileries. Du mercredi 27 juin 1792. *Paris, Chardon*, 1792, in-8°, 2 p. [N. Lb³⁰ 520.]

Adhésion à la pétition des citoyens des faubourgs Saint-Antoine, Saint-Marcel et autres, présentée le 20 juin à l'Assemblée législative.

9008. — Opinions de M. CAMUS, citoyen actif de la section des Tuileries, dans l'assemblée de cette section, sur les événements du 20 juin 1792 (29 juin 1792). *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁰ 518.]

Voyez le numéro suivant.

9009. — Secondes Opinions de M. CAMUS, citoyen actif de la section des Tuileries, dans l'assemblée de cette section, du 2 août 1792, sur les attentats réitérés des contre-révolutionnaires intérieurs contre la Constitution (3 août). *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁰ 519.]

Signé : CAMUS, l'un des députés à l'Assemblée constituante.

9010. — Section des Tuileries. L'an 1 de la République française, le 30 octobre 1792. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb³⁰ 2173.]

Demande de prorogation à huitaine de la nomination du maire de Paris.

9011. — Section des Tuileries. Ordre du travail du comité de la guerre. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1793, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 522.]

9012. — Adresse aux citoyens de la section des Tuileries. (15 janvier 1793.) *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³¹ 2604.]

Sur le ralentissement du zèle pour les devoirs civiques. P. 3, liste des postes de convocation.

9013. — Assemblée générale de la section des Tuileries à ses concitoyens. Contribution civique. *Baudouin*, 1793, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 3247.]

Ouverture, à dater du 4 février, d'un registre pour les offrandes.

9014. — Rapport des commissaires vérificateurs du compte de la section des Tui-

leries (19 février-26 juin 1793). *Imp. Paris, S. d.*, in-4°, 1 f. et 29 p. [N. Lb⁹⁰ 2178.]

Le titre de départ, p. 3, porte : *Rapport... fait au Conseil général de la Commune, les 19 février et 17 avril 1793... en présence des commissaires des sections, Imprimé par ordre du Conseil général.* (Suit l'énumération des objets de tout genre recueillis aux Tuileries.) Le rapport est signé, p. 20 : GAUDICHEAU, TESTART-DUBREUIL. P. 20, procès-verbal de la séance du 27 août 1792 de la section des Tuileries. Interrogatoire de l'un des commissaires (Villain-Daubigny), accusé d'avoir détourné beaucoup d'objets provenant des Tuileries. P. 29, ordre d'écrrou de Daubigny à la Force.

9015. — L'Assemblée générale de la section des Tuileries à ses concitoyens (20 mars 1793). *Imp. de la section. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 2177.]

Rappel de l'arrêté du 8 mars touchant les dons patriotiques en faveur des familles des volontaires.

9016. — Convention nationale. Adresse de la section des Tuileries, présentée à la Convention nationale par la Commune de Paris, au nom des quarante-huit sections. Imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux départements et aux armées avec la réponse du président (28 mars 1793). *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Le³⁸ 2432.]

Sur les lenteurs du tribunal révolutionnaire « créé depuis plus de vingt jours » et qui n'a encore fait tomber la tête d'aucun coupable sous le glaive de la loi.

9017. — Convention nationale. Adresse de la section des Tuileries à la Convention nationale, du 22 mai 1793, au II de la République. Imprimée par ordre de la Convention nationale et envoyée aux départements. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 2438.]

Protestations de dévouement à la Convention, en présence des rumeurs menaçantes qui circulent.

9018. — Section des Tuileries. Extrait du procès verbal de l'assemblée générale du 12 juin 1793... *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 523*.]

P. 3-4, *Rapport fait par les citoyens CHAMBELLAN et MAGERET, nommés par l'assemblée*

générale de la section des Tuileries pour se transporter à Tours et y prendre des renseignements sur les armées qui sont dans l'étendue des provinces qui avoisinent cette ville et qui sont pour réprimer les troubles de la Vendée.

9019. — Section des Tuileries. Extrait du procès-verbal de la séance du 22 juillet 1793. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1793, in-4°, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 423*.]

Réouverture d'office par la section de la boutique abandonnée et mise en location par le boulanger Louis Jouvin, à qui elle se chargeait de fournir les avances et les farines nécessaires.

9020. — Section des Tuileries. Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale du dimanche 4 août 1793. *Paris, Imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1793, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 523*.]

Sur l'accueil qu'il convenait de faire aux délégués à la fête du 10 août.

9021. — Section des Tuileries. Arrêté de l'assemblée générale de la section des Tuileries concernant une affiche intitulée : *Famin, Fouclet et consorts*, contenant des faits faux et calomnieux imputés à plusieurs patriotes de ladite section et injuriés aux autres patriotes, qui y sont désignés sous le nom de clique. 12 septembre 1793. *Imp. de la section des Tuileries. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 3180.]

9022. — Section des Tuileries. Extrait des délibérations de l'assemblée générale du 22 septembre 1793. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1793, in-4°, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 523*.]

Sur l'obtention des certificats de civisme.

Un second arrêté portant la même date et relatif au même objet est relié dans l'ex. de la B. N., à la suite du premier.

9023. — Chœurs chantés le dimanche 22 septembre 1793, au II de la République française une et indivisible, à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et Le Pelletier, dans le lieu des séances de l'assemblée générale de la section des Tuileries. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁹⁰ 521.]

Signés : Par le citoyen LÉGER, acteur et auteur, théâtre du Vaudeville.

9024. — Section des Tuileries. Arrêté... du 3 octobre 1793. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, 1793, an II, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 523*.]

Discours du citoyen LEFÈVRE sur la fabrication des fusils.

9025. — Section des Tuileries. Arrêté de l'assemblée générale du 23 du premier mois an II (16 octobre 1793). *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, an II, in-4°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 523*.]

Discours du citoyen DULAURENT, chef du bureau des contributions publiques, sur les opérations relatives à l'emprunt forcé. Un second ex. de cette pièce est porté au catalogue de la B. N. sous la cote Lb⁴⁰ 524.

9026. — A mes concitoyens. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴¹ 3356.]

Signé : BOUCHER SAINT-SAUVEUR, député de Paris.

Protestation contre l'application de la loi des suspects par le comité de la section des Tuileries.

9027. — Discours sur les moyens de nous assurer des subsistances pour l'avenir, par le citoyen ARISTIDE VALCOUR. (3 brumaire an II-26 octobre 1793.) *Paris, imp. des frères Chaigneau*, an II, in-8°, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 2180.]

9028. — Pratique du bon Français, lue dans la section des Tuileries. pour l'ouverture du temple de la Raison et de la Vérité, le 10 brumaire an II (31 octobre 1793), par le citoyen DULAURENT. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 2181.]

P. 3, *Invocation républicaine*. Ibid., *Salutation républicaine*. P. 5, *Credo républicain*. P. 6, *Commandements républicains* (en vers).

Voyez le n° suivant.

9029. — Prières républicaines du matin et du soir, qui sont : l'Invocation à la liberté ; la Salutation aux sans-culottides ; le Credo et les Commandements, utiles à tous les patriotes. Lues à la section des Tuileries. *Paris, Coudubrier, graveur*. *S. d.*, in-4°, 5 feuillets non chiffrés. [N. Lb⁴⁰ 2199.]

Titre et texte entièrement gravés.

9030. — Convention nationale. Arrêtés et pétitions de la section des Tuileries et des Champs-Élysées, relatifs à la rébellion du 11^e bataillon de la première réquisition ; du 4 frimaire an II de la République française une et indivisible (24 novembre 1793). Imprimés par ordre de la Convention nationale, envoyés aux départements et aux armées. *Imp. Nationale*. *S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Le³⁸ 578.]

Protestation contre l'incivisme du 11^e bataillon de la première réquisition des sections réunies des Tuileries, des Champs-Élysées et des Invalides. Voyez ci-dessus, nos 6941-6943.

9031. — Le Bon Père, discours prononcé dans la section des Tuileries, le décade 20 frimaire an II (10 décembre 1793), à la fête de la Raison et de la Vérité, par le citoyen DULAURENT. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, an II, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 2182.]

9032. — La Bonne Mère, discours prononcé dans la section des Tuileries, à la fête de la Raison, le 20 frimaire an II (10 décembre 1793), par le citoyen DULAURENT. *Paris, imp. Nationale exécutive du Louvre*, an II, in-8°, 1 f. et 20 p. [N. Lb⁴⁰ 2183.]

9033. — Le Bon Fils, discours prononcé dans la section des Tuileries, le décade 10 germinal (30 mars 1794), à la fête de la Raison et de la Vérité, par le citoyen DULAURENT. *Imp. Nationale exécutive du Louvre*, an II, in-8°, 27 p. [N. Lb⁴⁰ 2184.]

9034. — Pétition de la section des Tuileries à la Convention nationale. Du 1^{er} des sans-culottides, l'an II de la République (16 septembre 1794). *Imp. de la section des Tuileries*. *S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 326.]

Pour le maintien du gouvernement révolutionnaire.

9035. — Extrait des registres des délibérations du comité civil de la section des Tuileries. *Paris, imp. de la section, nivôse an III*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2172.]

Discours de NIEL, agent national, sur la né-

cessité pour les membres des comités civils d'adopter un signe ostensible de l'autorité qui leur est confiée, et délibération conforme.

L'ex. de la B. N. porte la date manuscrite du 12 nivôse (1^{er} janvier 1795).

(30 mars 1795). *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [P. 10065*.]

En faveur de la prompte convocation des assemblées primaires.

9036. — Adresse présentée à la Convention nationale par LOUIS JULIAN, au nom de la section des Tuileries, le 10 germinal an III

Unité (section de l'). — Voyez **Quatre-Nations**.

CHAPITRE VII

ACTES & DÉLIBÉRATIONS DES CLUBS & SOCIÉTÉS POPULAIRES

§ 1. — Généralités de l'histoire des clubs et sociétés populaires.

9037. — Journal des clubs ou sociétés patriotiques, dédié aux Amis de la constitution, membres des différents clubs français. Paris, Croullebois, 20 novembre 1790-11 septembre 1791, 47 numéros in-8°. [N. Lc² 483.]

Tome I^{er} (nos 1-13), 656 p., y compris une *Épître dédicatoire*, un *Prospectus* et une *Introduction*. Dans l'ex. de la B. N. sont reliés à la suite une *Lettre aux soixante bataillons de l'armée parisienne sur la nécessité de se préparer à la guerre contre les ennemis du dehors* (S. I. n. d., in-8°, 8 p.) et *Prestation de serment des ecclésiastiques de la paroisse Bonne-Nouvelle. Discours prononcé par M. CHARON, officier municipal, le 16 janvier 1791* (Paris, imp. Champigny, s. d., in-8°, 8 p.). On a également relié après ces deux pièces plusieurs couvertures du journal renfermant des anecdotes en prose, des vers, des épigrammes, des chansons (une, entre autres, sur le départ de Mesdames).

Tome II (nos 14-26), 618 p. Les couvertures imprimées portent en plus : par MM. J.-J. LE ROUX et JOSEPH CHARON, officiers municipaux et D.-M. REVOL, ci-devant professeur de l'Oratoire.

Tome III (nos 27-42), 788 p. Les noms des rédacteurs sont placés en tête des numéros et chaque livraison était distribuée en deux envois fixés au mercredi et au samedi.

Tome IV (nos 43-47), 40 p. Le n° 43 est précédé d'un avis des directeurs annonçant que

le *Journal des clubs* serait désormais quotidien et le n° 47 est suivi du texte de la *Constitution française de 1791* (in-8°, 52 p.).

A la même date, le *Journal des clubs* fut réuni au *Journal général de l'Europe*. Voyez ci-après, chapitre VIII.

On trouve dans le *Journal des clubs* un certain nombre de comptes rendus des séances des clubs parisiens et beaucoup de lettres émanées des sociétés des départements; mais il est loin de tenir toutes les promesses du prospectus.

Revol, l'un des rédacteurs, avait émis auparavant un projet d'*Archives du patriotisme et de la liberté* qui semble avoir été la première forme du *Journal des clubs*. Voyez tome I^{er} de la *Bibliographie*, n° 13.

9038. — The Correspondence of the Revolution Society in London, with the national Assembly, and with various societies of the friends of liberty in France and England. London, 1792, in-8°, VII-275 et 7 p. [N. La³² 307.]

EPIGR. :

Fari, quæ sentiat.

L'ex. de la B. N. porte au verso du titre un envoi de la Société (signé par son secrétaire, Benj. Cooper) à Chaniaire.

Les seules pièces de cette correspondance rentrant dans le cadre de ce travail sont les suivantes : P. 21, lettre de BAUDOUIN (3 décembre 1789), faisant hommage à la Société de la

collection des procès-verbaux de l'Assemblée. P. 23, lettres et pièces relatives à la couronne civique décernée au jeune Nesham (voy. ci-dessus, n° 5676). P. 52, lettre de LOUIS DE NOAILLES, comme président de la Société des Amis de la constitution, sur la fête célébrée à Londres en l'honneur de la Fédération (12 août 1790). P. 142, autre lettre de LOUIS DE NOAILLES, sur la mort du Dr Price (9 mai 1791). P. 164, lettre de la Société des Jeunes Amis de la constitution, rue du Bac, 131, sur le même sujet (21 mai 1791). Toutes les pièces contenues dans ce recueil sont suivies de leur traduction en anglais. Le volume n'a ni table ni index.

9039. — Laissez-vous écorcher et ne criez pas. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 4948.]

Contre les clubs. L'ex. de la B. N. porte la date manuscrite du 28 mai 1791.

9040. — Adresse de la garde nationale. *De l'imp. des patriotes*, 18 janvier 1792, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 5736.]

Pour demander la dissolution des clubs.

9041. — Des Sociétés populaires, considérées comme une branche essentielle de l'instruction publique, par F. LANTHENAS. (28 février.) Extrait de la « Chronique du mois ». *Paris, chez les directeurs de l'imp. du Cerele social*, 1792, an IV de la liberté, in-8°, 1 f. et 18 p. [N. Lb³⁹ 3786.]

9042. — De l'influence et de l'utilité des clubs, par un ami de la constitution. *Paris, imp. Dupont, an IV de la liberté*, in-8°, 4 f. et 33 p. [N. Lb³⁹ 5787.]

9043. — Observations sur les sociétés patriotiques, par J.-N. PACHE, citoyen. *Imp. Pougin. S. l. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 5788.]

9044. — Ici on s'honore du titre de citoyen. *S. l. n. d.*, in-4° oblong. [N. Lb³⁹ 532.]

Placard destiné à être affiché à la porte d'un club.

§ 2. — Société des Amis de la constitution ou Club des Jacobins.

A. — GÉNÉRALITÉS DE L'HISTOIRE DU CLUB DES JACOBINS.

9045. — Die Pariser Jacobiner in ihren Sitzungen. Ein Auszug aus ihrem Tagebuch, veranstaltet und mit Anmerkungen versehen, von J.-G. v. ARCHENHOLZ. [Les Jacobins de Paris et leurs Séances. Extrait de leur journal, fait sous la direction et accompagné de notes de J.-G. D'ARCHENHOLZ.] *Hambourg, B.-G. Hoffmann*, 1793, in-8°, XII-460 p. [N. Lb⁴⁰ 435.]

L'avertissement d'Archenholz est daté de Hambourg, 30 mars 1793. Les extraits commencent en janvier 1792 et s'arrêtent au mois de juin. C'est, comme le reconnaît l'auteur ou plutôt l'éditeur, un résumé fidèle du *Journal des Jacobins*, exécuté sous sa direction, « par un savant connaissant la langue française et les affaires du pays » et accompagné de notes explicatives, rédigées par Archenholz. Celui-ci annonce, en terminant son avertissement, qu'il amasse des matériaux pour une histoire complète des Jacobins; elle n'a pas vu le jour.

9046. — Notice sur les Jacobins ou Lettres à M^{***} sur cette question : Quels sont les écrits les plus propres à faire connaître l'histoire des Jacobins? *Paris, chez l'auteur, rue de la Mortellerie, n° 102; Vineat; Debraux, et au Palais-Royal, chez les marchands de nouveautés*, 1807, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 2332.]

Il serait assurément piquant de connaître le nom de l'écrivain assez hardi ou assez étranger aux faits accomplis pour oser, en 1807, traiter un pareil sujet. Malheureusement le soin qu'il a pris d'insérer son adresse sur le titre de sa brochure ne suffit pas aujourd'hui à percer son incognito, et ni Barbier, ni Deschiens, ni M. Hatin ne lui ont fait l'honneur de le dépister. L'auteur est certainement, comme l'a remarqué M. Aulard, un ex-jacobin très bien renseigné et sa Notice est surtout précieuse au point de vue de l'histoire des journaux de la Société; aussi lui devons-nous plusieurs particularités que lui seul pouvait connaître. Voyez ci-après nos 9051 et 9052.

9047. — Extrait de « l'Encyclopédie des gens du monde », tome XV, 1^{re} partie, p. 203

et suivantes. Le Club des Jacobins, par M. P.-A. VIEILLARD. *Imp. E. Duvergier. S. d.* (1841), in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 333.]

9048. — Der Jacobiner-Klub. Ein Beitrag zur Geschichte der Parteien und der politischen Sitten im Revolutions-Zeitalter, von J.-W. ZINKEISEN. [Le Club des Jacobins. Document pour l'histoire des partis et des mœurs politiques, à l'époque de la Révolution, par J.-W. ZINKEISEN.] *Berlin, Decker, 1852-1853, 2 vol. in-8°.* [N. Lb⁴⁰ 334.]

L'avertissement de l'auteur est daté de Berlin, mai 1852. « C'est plutôt, dit M. Aulard, une histoire de la Révolution pendant la durée du Club, mais l'auteur a réuni beaucoup de renseignements précis sur les débuts des Jacobins et sur leur rayonnement au dehors ».

9049. — La Société des Jacobins. Recueil des documents pour l'histoire du Club des Jacobins de Paris, par F.-A. AULARD. *Paris, Jouaust; Noblet; Quantin, 1889, in-8°, 2 ff., CXXVI-494 p. Tome I^{er}, 1789-1790.*

Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française, publiés sous le patronage du Conseil municipal.

M. Aulard s'est proposé de réunir les éléments d'une histoire véridique de ce « foyer de la Révolution » fort mal connue jusqu'à ce jour, par suite de l'absence ou plutôt de la dispersion des documents.

À défaut des procès-verbaux ou des registres originaux dont la destruction semble certaine, on peut, en rapprochant des textes isolés, en groupant, soit d'après le journal même de la Société, soit d'après d'autres feuilles périodiques, le compte rendu des séances, en empruntant à des correspondances privées le récit de tel ou tel incident, reconstituer l'histoire du Club presque à toutes les phases de son existence.

M. Aulard a résumé dans l'*Introduction* ce que l'on sait du *Club breton*, ouvert à Versailles dès avant juin 1789, de la formation à Paris de la Société des Amis de la constitution (avec la reproduction en fac-simile de ses sceaux et emblèmes et d'une planche des *Antiquités nationales*, de Millin, représentant le local de ses séances), le règlement et la liste de ses membres, celle des comités, des présidents et des secrétaires, jusqu'au 1^{er} juin 1791, celle des sociétés affiliées, un aperçu de la législation des clubs pendant la Révolution, la bibliographie spéciale des généralités de l'histoire des Jacobins et des journaux mis à contribution, enfin l'exposé du plan et de la méthode adoptée par l'auteur.

L'ensemble de la publication se divisera en trois parties : de 1789 au 1^{er} juin 1791, date d'apparition du journal de la Société; du 1^{er} juin 1791

à la fin de décembre 1793, où le journal cesse de paraître; de décembre 1793 au 21 brumaire an III (11 novembre 1794), jour de la fermeture définitive du Club.

Conformément à ce plan, le premier volume renferme la réimpression intégrale ou partielle de cent onze pamphlets, motions, discours, articles de journaux, etc., de février à décembre 1790. Ces réimpressions sont mentionnées plus bas sous chacune des brochures dont j'ai décrit l'édition originale. La communication que M. Aulard a bien voulu me faire des épreuves du tome II de sa publication m'a permis de donner la même indication pour tous les écrits qui sont venus y prendre place.

! B. — JOURNAUX SPÉCIAUX.

9050. — Bulletin des Jacobins ou Séances de la Société des Amis de la constitution. In-8°.

N° 1, 28 avril 1790. D'après M. Hatin, qui dit avoir vu ce numéro chez M. Pochet-Deroche. Il n'a point figuré au catalogue de sa vente posthume.

9051. — Journal des Amis de la constitution. (31 octobre 1790-20 septembre 1791.) *Imp. Buvouain, 41 numéros en 4 vol. in-8°.* [N. Lc² 479.]

On a relié en tête de l'ex. de la B. N. deux couvertures sur papier bleu et un prospectus de quatre pages, relatant le but et les conditions de la publication, ainsi que la liste des sociétés affiliées. Aux termes d'une délibération, en date du 31 octobre 1790, la Société avait arrêté qu'un de ses membres serait autorisé à publier périodiquement la correspondance des Amis de la constitution, sans autre approbation que celle de l'authenticité de la correspondance, que le présent arrêté serait imprimé en tête de chaque numéro et que le membre désigné par la Société serait M. CHODERLOS DE LACLOS.

La publication, annoncée comme devant paraître chaque mardi, comporte 41 numéros, de 48 pages chacun, divisés en 4 tomes avec pagination continue, savoir :

Tome I, 624 p. N°s 1-13 (31 octobre 1790-22 février 1791).

Une note prévient que les n°s 2 et 3, datés par erreur de novembre, n'ont paru qu'en décembre.

Tome II, 626 p. N°s 14-26 (1^{er} mars-24 mai 1791).

Tome III, 608 p. N°s 27-39 (31 mai-6 septembre 1791).

Tome IV, 96 p. N°s 40 et 41 (13 et 20 septembre 1791).

Laclos, dont le nom ne figure que sur les

couvertures, n'a rédigé que les trente-quatre premiers numéros. A partir du n° 35 (daté, par erreur aussi, du 26 juillet, mais publié le 9 août), la rupture entre les Jacobins proprement dits et les Feuillants est consommée et les sept derniers numéros du *Journal des Amis de la constitution* renferment précisément la correspondance des scissionnaires avec leurs adhérents.

Suivant l'auteur de la *Lettre* décrite plus haut, un procès-verbal des séances dont Laclous n'avait pu rendre compte aurait été rédigé par Camille Desmoulins et lu le 9 octobre 1791, mais il aurait été supprimé comme trop piquant. La Société avait d'ailleurs pourvu, dès le mois de juin, à la création d'un nouvel organe. Voyez le numéro suivant.

9052. — *Journal des débats de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins à Paris.* (Nos 1-120. Juin-décembre 1791.) *Paris, rue de la Monnaie, n° 41, imp. de Henri IV, [puis de l'Égalité], in-4°. N. Lc² 398.*

Précedé d'un prospectus intitulé : *Aux Vrais Amis de la constitution.* in-4°, 1 p. L'auteur de la *Notice sur les Jacobins* (voyez ci-dessus, n° 9046) parle d'un prospectus « curieux et qu'il faut avoir », daté du 22 mai 1791. Celui de la B. N. (si c'est bien le même) ne porte aucune date et se borne à énoncer le but et les conditions de la publication.

Le *Journal*, imprimé sur une demi-feuille in-4°, petit roman, devait paraître les lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine et comporter au besoin un supplément renfermant les discours qui n'auraient pas été lus ou les avis que des citoyens voudraient faire passer à la Société. Les numéros ne sont point datés, mais se distinguent par leur numéro d'ordre et la date de la séance qu'ils résument.

Le 25 juillet 1791 (n° 33), un arrêté pris au cours de la discussion provoquée par la rupture avec les Feuillants, nous apprend que M. DEFLERS « actuellement en état d'arrestation, a été nommé rédacteur du journal de la Société ». Il conserva ses fonctions jusqu'au 20 novembre 1792. (Voyez le numéro suivant.)

L'auteur de la *Notice* déjà citée taxe Deflers de négligence. Ainsi la séance du 21 juin, au lendemain de la fuite de la famille royale, n'est représentée que par un « extrait ridicule » (n° 14). On peut, il est vrai, toujours selon le même écrivain, combler cette lacune à l'aide du procès-verbal imprimé isolément (voy. ci-après, n° 9156), et il ajoute (toujours à l'adresse de son soi-disant correspondant) : « Il est essentiel d'exiger que cette partie soit jointe à l'exemplaire dont vous ferez acquisition. » Sa recommandation n'a guère été suivie, car le document en question n'existe ni dans l'exemplaire décrit sous le présent numéro, ni dans celui que M. de La Bédoyère avait constitué avec un soin tout particu-

lier et dont il sera question plus loin, mais on le trouvera à sa date dans la partie de ce paragraphe consacré aux détails des séances de la Société.

9053. — *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la constitution, séant aux Jacobins* (1^{er} janvier 1792-24 frimaire an II-14 décembre 1793). *Paris, rue de Bussy, n° 8, in-4°. [N. Lc² 399.]*

Nouvelle série, distinguée d'abord par l'adjonction au titre des mots « et de la correspondance », puis, à partir du n° 269, par cet intitulé : *Journal... de la Société des Jacobins amis de l'égalité et de la liberté, séant aux Jacobins à Paris*; du n° 483 (30 août 1793) jusqu'à la fin, le titre porte : *Journal... de la Société des Jacobins, amis de la constitution de 1793, séant aux Jacobins, à Paris.*

L'exemplaire de la B. N., divisé en cinq parties non tomées, offre les particularités suivantes : 1^{re} partie. Nos 121-329 (1^{er} janvier-30 décembre 1792).

A partir du n° 122 (2 janvier), le mot *débats* est placé à gauche du numéro d'ordre et une double numérotation, celle des *débats* et celle de la *correspondance*, se poursuit du n° 127 au n° 137 : le même n° 127 porte en tête la note suivante répétée jusques et y compris le n° 191 (9 mai 1792) des *débats*, et le n° 144 (24 décembre 1792) de la *correspondance* : « La Société, en confirmant son arrêté du 25 juillet 1791, arrête de nouveau qu'un de ses membres sera chargé de publier sa correspondance et que ce membre sera M. DEFLERS, à charge par lui d'insérer gratuitement les lettres et avis circulaires que la Société voudra faire passer à ses affiliés. La Société ne garantit l'authenticité que de sa correspondance et de ses lettres circulaires. Cette condition sera imprimée dans le journal, en tête de chaque numéro. »

Les nos 107 et 184 ont chacun un supplément; celui du n° 184 n'a été signalé ni par Deschiens, ni par M. Hatin.

Les nos 201 à 209 des *débats* ont chacun six pages; tous les autres n'en ont que quatre.

2^e partie. Nos 330-443 (1^{er} janvier-3 juillet 1793).

3^e partie. Nos 444-556 (7 juillet 1793-3 frimaire an II [22 octobre 1793]).

Aucun avis n'indique la cessation du journal, mais on ne connaît point de numéro postérieur à celui-ci.

Il y a deux nos 449 du 16 et du 17 juillet 1793, et non, comme le dit Deschiens, deux nos 249 sous la date du 16.

La *correspondance* proprement dite forme deux volumes également non tomés, à pagination continue et ainsi divisés :

1). *Débats*, n° 127, *correspondance*, n° 127 (1792). N° 146 (31 décembre 1792), 606 p.

2). N° 147 (3 janvier 1793). N° 320 (24 frimaire an II-14 novembre 1793), 434 p.

Le n° 173 est chiffré par erreur 174, mais il n'y a pas d'interruption réelle.

L'ordre numérique saute de 228 à 292, mais il n'y a point non plus de lacune entre ces deux dates.

La B. N. conserve sous la même cote, à la Réserve, un exemplaire en cinq volumes, relié en demi-marquain grain long rouge (dos et coins), par Bauzonnet-Purgold. M. de La Bédoyère, qui l'a tormé à loisir en n'y admettant que des feuilles non rognées, a fondu en une seule série les numéros des *débats* et ceux de la *correspondance* rapprochés par l'ordre chronologique. Ainsi (tome II), le n° 21 de la *correspondance* (1^{er} mars 1792) est suivi du n° 152 des *débats* (2 mars), et le n° 556 des *débats* (24 frimaire an II) est placé avant le n° 320 de la *correspondance* portant la même date. A cet exemplaire exceptionnel, manquant, d'après une note de La Bédoyère, le n° 319 des *débats* (14 décembre 1792) et aussi le prospectus et le procès-verbal du 21 juin 1791 signalés par l'auteur de la *Notice* de 1807. (Voyez le numéro précédent).

Delfers, on l'a vu, avait été doublement investi de la confiance de la Société, mais il ne la conserva pas longtemps, soit par suite de sa négligence (la séance du 10 août n'a pas été recueillie et devait être l'objet d'un supplément qui n'a pas paru), soit parce qu'il avait réussi à se procurer d'un « emploi honorable ». L'auteur de la *Notice*, à qui j'emprunte ce renseignement, ajoute que M^{le} Colomb, propriétaire et imprimeur du journal, choisit pour remplacer Delfers un nommé LEROI, d'Alençon, connu par son esprit vif et caustique, mais qu'elle dut, en raison même de cette tendance, le renvoyer le 15 février 1793. Leroi aurait été (toujours d'après la même source) guillotiné comme fédéraliste et collaborateur de Carra; son nom ne figure cependant sur aucune des listes publiées à l'époque, non plus que dans les livres de MM. Wallon et Camjardon. Leroi eut pour successeurs PÉPIN (qu'il ne faut pas confondre avec Pépin-Dégrouhette) et LUGAN LA ROSERIE, qui se partagèrent la rédaction jusqu'au 24 frimaire an II. Le *Journal* n'avait plus d'ailleurs, depuis le 21 décembre 1792, aucun caractère officiel, et il faut demander le compte rendu des séances de la Société au *Créole patriote*, de Milsent, qui dura peu; au *Journal de la Montagne*, de Lavaux, et à la *Feuille du salut public*, de Rousselin. (Voyez ci-après, chapitre VIII; voir aussi le numéro suivant.)

Le *Journal* de la Société et sa *Correspondance* annexe, qui n'en est pas la partie la moins précieuse, car elle n'existe nulle part ailleurs, ont d' tout temps atteint des prix élevés: La Bédoyère (1837), 384 fr.; Aerts (1864), 380 fr.; Pochet-Deroche (1882), 700 fr.; Nadaillac (1885), 380 fr.

9054. — Journal logotachygraphique de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, d'après les procédés

inventés par F.-E. GUIRAUT, de Bordeaux, et exécutés par l'auteur. Du 29 février 1792. *Imp. du Patriote français. S. d., in-4°, 12 p. [Ars. Jo., 10212, 4^o.]*

Compte rendu de la séance du lundi 20 février, recueilli par l'auteur dans une tribune que lui avait concédée la Société. Une note placée à la fin du numéro annonce que la publication régulière du *Journal* aura lieu à dater du 1^{er} avril (mars?) suivant et qu'il sera distribué un prospectus. Guiraut se proposait aussi de poursuivre les rédacteurs du *Logographe*, de Baudouin, qui s'étaient appropriés, dit-il, ses procédés.

Ce numéro, lui-même fort rare, fut suivi d'un second numéro, encore plus rare, de 10 pages, chiffré 1 et relatant la séance du 2 mars 1792. Adjugés ensemble 255 fr. à la vente posthume de M. Pochet-Deroche (n° 1581), ils se revendirent 35 francs seulement à celle de M. de Nadaillac (n° 1473). Un autre exemplaire du numéro du 29 février 1792 a été payé 41 francs à une vente anonyme faite par M. Chossonnery les 17-20 décembre 1890.

9055. — Journal des Jacobins. N° 1. *Imp. de Hewi IV. S. d., in-8°, 8 p. [Ars. Jo. 20579^r.]*

Séance du 29 juillet 1792, dont le sommaire est reproduit au-dessous du titre (Discours d'ANTHOINE sur la déchéance de Louis XVI, motion de ROBESPIERRE sur l'élection d'une nouvelle législature après cette déchéance, motion de MANUEL sur l'élection des prêtres mariés aux cures vacantes dans Paris, etc.)

Ce numéro, fort rare et non cité par Deschiens ni par M. Hatin, n'est d'ailleurs qu'une reproduction abrégée du n° 240 (31 juillet 1792) du *Journal des débats de la Société*; sa rubrique typographique et son format pourraient faire supposer qu'il avait été réimprimé dans un but de propagande.

9056. — Journal des Jacobins. *Paris. imp. C. Labarre, 1853, in-4°. N. Lc² 600.*

Faux-titres et titres imprimés pour une réimpression projetée et qui n'a pas eu lieu. Elle devait être ainsi divisée :

Tome I^{er}, 1^{er} juin 1790-31 mars 1792.

Tome II, 1^{er} avril-31 octobre 1792.

Tome III, 1^{er} novembre 1792-31 mai 1793.

Tome IV, 1^{er} juin-1^{er} décembre 1793.

C. — RÈGLEMENTS. LISTES DES MEMBRES.

9057. — Liste des membres de la Société des Amis de la constitution, séante à Paris, à la maison dite des Jacobins-Saint-Honoré. *S. l. n. d., in-8°, 36 p. [X. Lb⁴⁰ 568.]*

9058. — Règlement de la Société des Amis de la constitution. *Paris, Baudouin, 1790, in-24, 24 p.* [N. Lb⁴⁰ 569.]

9058^a. — Règlement... *Paris, Baudouin, 1791, in-24, 30 p.* [N. Lb⁴⁰ 569 A.]

9059. — Projet de règlement pour la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins de Paris. *Paris, imp. du Patriote français, 1791, in-8°, 30 p.* (la dernière non chiffrée). [N. Lb⁴⁰ 570.]

9060. — Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris. (1^{er} mai.) *Paris, imp. Nationale, 1791, in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴⁰ 592.]

Le titre de départ porte : *Liste des sociétés affiliées.*

9061. — Société des Amis de la constitution. Extrait des registres de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins à Paris, en ce qui concerne sa police intérieure. Arrêté par la Société le 21 décembre 1791. *Imp. du Patriote français. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 3202.]

Signé : MENDOUZE, président du comité de présentation; POLVEREL, secrétaire du comité.

9062. — Liste des comités de la Société des Amis de la constitution. *Paris, imp. Nationale, 1791, in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴⁰ 2228.]

Noms et adresses des membres des comités de correspondance, de présentation et vérification et d'administration.

9063. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris. Tableau des sociétés qui lui sont affiliées. *S. l. n. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 2227.]

L'ex. de la B. N. renferme deux tableaux sous le même titre; le premier porte de nombreuses additions manuscrites.

D. — DÉTAIL DES SÉANCES.

9064. — Coup d'œil rapide sur le paiement des rentes ou Abrégé d'un discours prononcé au Club des Amis de la constitu-

tion. *Imp. de la rue d'Argenteuil. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 536.]

9065. — Discours sur les colonies et la traite des noirs, prononcé, le 26 février 1790, par M. MOSNERON DE L'AUXAY, député du commerce de Nantes près l'Assemblée nationale, à la Société des Amis de la constitution. *S. l. n. d., in-8°, 44 p.* [N. Lb⁴⁰ 537.]

Réimp. dans Aulard, I, 9.

9066. — Discours prononcé à la Société des Amis de la constitution, par M. DE PEYSSONNEL, *Paris, Gattey, 1790, in-8°, 24 p.* [N. Lb⁴⁰ 551.]

Le titre de départ, p. 3, porte : *Discours prononcé... le 10 mars 1790.*

Réimp. dans Aulard, I, 17.

9067. — Motion lue par M. le comte de SAINTE-ALDEGONDE-NOIRCARMES, au Club des Jacobins, le 17 mars 1790, après la lettre qui précède. *S. l. n. d., in-8°.* [N. Lb⁴⁰ 538.]

Extrait paginé 9-14. La lettre annoncée par le titre de départ manque. Elle occupait sans doute les huit premiers feuillets arrachés dans l'ex. de la B. N.

Au sujet de coupes de bois faites par les abbayes de Flines et de Marchiennes (Nord).

Réimp. dans Aulard, I, 28.

9068. — Motion d'un membre du Club des Jacobins, Société des Amis de la constitution. *Paris, 1790, in-8°, 24 p.* [N. Lb⁴⁰ 3238.]

Signé : CLOOTS DU VAL-DE-GRACE, baron en Allemagne, citoyen en France.

Contre le projet de voyage du Roi à Metz.

Réimp. dans Aulard, I, 32.

9069. — Réflexions sur le plan de constitution judiciaire de M. Dupont, député à l'Assemblée nationale, lu à la Société des Amis de la constitution, aux Jacobins, le 24 mars 1790. Par M. LOYSEAU, auteur du « Journal de constitution et de législation ». *Imp. Monoro. S. d., in-8°, 31 et 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 2265.]

Les quatre dernières pages sont occupées par un *post-scriptum*.

Réimp. dans Aulard, I, 42.

9070. — Discours sur l'alliance de la France avec les Suisses et les Grisons, pro-

noncé à l'assemblée des Amis de la constitution, par M. DE PEYSSONNEL, le 3 mai 1790. *Paris, Baudouin*, 1790, in-8°, 1 f. et 45 p. [N. Lb⁴⁰ 539.]

Réimp. dans Aulard, I, 79.

9071. — Discours prononcé par M. l'abbé BATBEDAT, dans la Société des Amis de la constitution de Paris, sur les deux rapports du comité ecclésiastique concernant le clergé, le 28 mai 1790. *Imp. Vezard et Le Normant. S. d.* in-8°, 40 p. [N. Lb⁴⁰ 543.]

Réimp. dans Aulard, I, 100.

9072. — Opinion de M. LOYSEAU, membre de la Société des Amis de la constitution, sur le mode de responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir exécutif, lue le 29 mai 1790. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 32 p. [N. Lb⁴⁰ 2206.]

Réimp. dans Aulard, I, 116.

9073. — Opinion de M. DE POLVEREL, membre de la Société des Amis de la constitution, sur le mode de responsabilité des agents du pouvoir exécutif. *Paris, Baudouin. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 541.]

Réimp. dans Aulard, I, 129. D'après le discours de Loyseau qui précède, M. Aulard estime que l'Opinion de Polverel doit être datée du 29 ou du 30 mai 1790.

Voyez le numéro précédent et le n° 9076 ci-dessous.

9074. — Société des Amis de la constitution. Extrait du procès-verbal de la Société des Amis de la constitution, assemblée aux Jacobins, le 3 juin 1790. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 544.]

Arrêté pris sur la motion de M. DE NOAILLES, par lequel les membres de la Société s'engagent à n'user que de marchandises manufacturées en France. Voyez le numéro suivant.

9075. — Société des Amis de la constitution et de la paix, à Rouen. Extrait des registres de la Société... du 13 juin 1790. — Société des Amis de la constitution. Extrait du procès-verbal de la Société... assemblée aux Jacobins, le 3 juin 1790. *Rouen*,

imp. P. Seyer et Behours. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 562.]

Réimpression et adoption de la motion du vicomte de Noailles. (Voyez le numéro précédent.) M. Aulard a réimprimé cette motion, I, 136.

9076. — Opinion d'un membre de la Société des Amis de la constitution sur la nécessité de décréter la responsabilité des chefs de bureaux, et sur le mode de la responsabilité des ministres, lue à l'assemblée du 6 juin 1790. *Paris, imp. Potier de Lille*, 1790, in-8°, 1 f. et 18 p. [N. Lb⁴⁰ 2207.]

L'auteur reproduit en note les observations de MM. Polverel et Loyseau, auxquels il avait communiqué son mémoire avant de le livrer à l'impression. Voyez ci-dessus, nos 9072 et 9073.

Réimp. dans Aulard, I, 142.

9077. — Opinion de M. DE POLVEREL sur l'aliénation et l'emploi des biens nationaux et sur l'extinction de la dette publique, lue à l'assemblée de la Société des Amis de la constitution, le vendredi 25 juin 1790. *Paris, Baudouin. S. d.*, in-8°, 62 p. [N. Lb⁴⁰ 545.]

Réimp. dans Aulard, I, 155.

9078. — Motion faite par J.-B. ROUZÉS, à la Société des Amis de la constitution, assemblée le 29 juin 1790, imprimée suivant le vœu de cette Société. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 343, 2.]

L'auteur propose de voiler les statues de nos rois jusqu'à ce que la Nation ait décidé solennellement s'ils avaient mérité ces honneurs; « après ce jugement, les statues réparaitraient couronnées des mains d'un peuple libre, ou elles seraient brisées. » Il conseille, avec plus de raison, de n'élever désormais aucune statue à un roi vivant.

9079. — Société des Amis de la constitution. Pacte fédératif du régiment de la Touraine, par les bas officiers, caporaux, appointés, grenadiers, chasseurs et fusiliers dudit régiment. Imprimé par ordre de la Société des Amis de la constitution. (14 juillet 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 546.]

Déclaration datée de Perpignan, 14 juillet 1790. Voyez le numéro suivant.

9080. — Société des Amis de la constitution. Pacte fédératif du régiment de Touraine... *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 316 A.]

L'ex. de la B. N. porte la note, manuscrite suivante :

« M. Cervelle (sic) prie M. Noël, de la part expresse de MM. les fédérés du régiment de Touraine, de vouloir bien insérer cette adresse dans ses feuilles. Ils ont de fortes raisons pour le désirer. FERVEL, capitaine. »

9081. — Opinion de M. DE POLVEREL sur la cour de cassation, lue à la Société des Amis de la constitution, le vendredi 16 juillet 1790, et imprimée par son ordre. *S. l. n. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁵⁰ 347.]

Réimp. dans Aulard, I, 193.

9082. — Extrait du procès-verbal des séances de la Société des Amis de la constitution, tenue à Paris, aux Jacobins, rue Saint-Honoré, le vendredi 23 juillet 1790, entre sept et huit heures du soir. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 348.]

Au sujet de la mise en disponibilité du sieur Pignols, sous-lieutenant de la marine, à Toulon. Réimp. dans Aulard, I, 199.

9083. — Motion faite par RENÉ GIRARDIN à l'assemblée des Amis de la constitution, imprimée suivant le vœu de cette Société, etc. *Paris, imp. Nationale, 1790.* in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 349.]

Au sujet de l'article de la Constitution déclarant que la Nation française n'attaquerait aucun peuple, mais qu'elle défendrait son territoire avec toute l'énergie de la justice et de la liberté.

Selon M. Aulard (I, 200), cette motion fut provoquée par la communication (portée le 2 août 1790 à la tribune de l'Assemblée) d'une lettre du comte de Fernan-Nunez, ambassadeur d'Espagne, à M. de Montmorin, datée du 16 juin précédent et réclamant, en vertu du pacte de famille, l'intervention de la France dans un différend survenu entre l'Espagne et l'Angleterre.

9084. — Discours prononcé dans la Société des Amis de la constitution sur les principes fondamentaux de l'organisation de l'armée française, par M. CARRA. *S. l. n. d.* (1790), in-8°, 12 p.

Ces « principes fondamentaux » sont en réalité la question de la nomination aux grades dans l'armée.

Réimp. dans Aulard, I, 241.

9085. — Discours sur les chasses du Roi, prononcé par M. MÉCHIN l'aîné, membre de la Société des Amis de la constitution, à Paris, dans la séance du 1^{er} septembre 1790, imprimé par ordre de la Société. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb⁵⁰ 2208.]

Réimp. dans Aulard, I, 247.

9086. — Sérieux et Dernier Examen pour le salut de la chose publique. *Se vend au Palais-Royal : Duvalle; Weber; Desenne, 1790,* in-8°. [N. Lb⁵⁰ 349.]

Ce titre précède les deux opuscules suivants qui ont chacun une pagination distincte.

9087. — Discours sur les finances, le crédit des assignats, la circulation de l'argent et la baisse de l'intérêt de l'argent, prononcé à la séance du 13 août 1790 de la Société des Amis de la constitution et à la séance du 22 août de la Société du Club de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, par M. GOUGET-DESLANDRES. *Paris, imp. Nationale, 1790.* in-8°, 40 p.

9088. — Examen du mémoire adressé à l'Assemblée nationale par le premier ministre des finances, contre l'émission des assignats, prononcé à la séance du 3 septembre 1790 de la Société des Amis de la constitution, par M. GOUGET-DESLANDRES, membre de cette Société, en sa qualité d'affilié, substitut de M. le procureur général du Parlement de Bourgogne, électeur et confédéré du département de la Côte-d'Or. Imprimé par ordre des Amis de la constitution. *Paris, Baudouin. S. d.*, in-8°, 36 p.

9089. — Opinion relative à l'opération des assignats, prononcée le 3 septembre 1790, dans la Société des Amis de la constitution de Paris, par M. COGNET, membre de cette Société et de celle du Serment du Jeu-de-Paume. *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb⁵⁰ 350.]

Réimp. dans Aulard, I, 276.

9090. — Adresse de la Société des Amis de la constitution de Paris aux sociétés qui

lui sont affiliées. *Paris, imp. Nationale. S. d.* (1790, in-4°, 6 p. [N. Lb¹⁰ 552.]

Exposé de principes.

9091. — Adresse de la Société des Amis de la constitution de Paris aux sociétés qui lui sont affiliées. *Imp. Nationale, 1790, in-4°, 4 p.* [N. Lb¹⁰ 554.]

Sur les désordres qui avaient lieu dans l'armée. Réimp. dans Aulard, I, 283, à la date du 10 septembre (d'après le *Moniteur*).

9092. — Adresse de la Société des Amis de la constitution de Paris aux sociétés qui lui sont affiliées, sur la nécessité du payement de l'impôt. *Paris, imp. Nationale, 1790, in-4°, 7 p.* [N. Lb¹⁰ 553.]

9093. — Considérations particulières sur les inconvénients des entrées des villes, lues à la Société des Amis de la constitution, par M. LULIER, membre de la Société, homme de loi, citoyen de la section Mauconseil. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb¹⁰ 2209.]

Réimp. dans Aulard, I, 298.

9094. — Discours prononcé à la Société des Amis de la constitution, le 6 octobre 1790, sur les impositions, par un de ses membres, et imprimé avec l'approbation de la Société. *Paris, Baudouin. S. d., in-8°, 11 p.* [N. Lb¹⁰ 553.]

Signé : CONSTANTINI, député extraordinaire de la ville de Bonifacio, en Corse. Voyez le numéro suivant.

Réimp. dans Aulard, I, 302.

9095. — Autre Discours prononcé par M. CONSTANTINI à la Société des Amis de la constitution de Paris, le 6 octobre 1790, sur cette question : L'impôt foncier doit-il être payé en nature ou en argent ? et imprimé avec l'approbation de la Société. *Paris, Baudouin. S. d., in-8°, 11 p.* [N. Lb¹⁰ 2210.]

Signé : CONSTANTINI, député extraordinaire de la commune de la ville de Bonifacio, en Corse.

Réimp. dans Aulard, I, 316.

9096. — Adresse de la Société des Amis de la constitution de Paris aux sociétés qui

lui sont affiliées, sur l'importance des choix dans l'élection des juges. *Imp. Nationale. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb¹⁰ 2211.]

10 octobre 1790, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

9097. — Principes constitutionnels relativement au renvoi et à la nomination des ministres. Discours prononcé à la Société des Amis de la liberté et de la constitution de 1789, dans leur séance du 20 octobre 1790, par M. DU PONT, député de Nemours à l'Assemblée nationale. *Paris, Baudouin, 1790, in-8°, 18 p.* [N. Lb¹⁰ 556.]

L'avertissement (p. III-V) est paginé en chiffres romains et daté du 25 octobre 1790.

9098. — Requête présentée à l'Assemblée nationale par REINE-LOUISE AUDU, accusée dans l'affaire des 3 et 6 octobre, détenue es prisons du Châtelet. Lue à la Société des Amis de la constitution, le 24 octobre 1790. *Imp. Rotond. S. d., in-4°, 7 p.* [N. Lb¹⁰ 557.]

Signé : REINE AUDU, CHENAUX.

Réimp. dans Aulard, I, 326. Pour d'autres pièces relatives à Reine Audu, voyez la quatrième partie de ce travail.

9099. — Société des Amis de la constitution. Lettre à la Société des Amis de la constitution, à Brest. (28 octobre 1790.) *Imp. Nationale. S. d., in-4°, 3 p.* [N. Lb¹⁰ 560.]

Sur le rétablissement de la discipline et de la tranquillité dans l'escadre de Brest.

Réimp. dans Aulard, I, 336.

9100. — Prospectus d'une souscription civique, proposée aux Amis de la constitution, pour l'exécution d'un tableau de 30 pieds sur 20, représentant le serment fait à Versailles dans un jeu de paume, par les députés des communes, le 20 juin 1789. Du 28 octobre 1790. *Paris, imp. Nationale, 1790, in-8°, 12 p.* [N. Lb¹⁰ 558.]

Motion de DUBOIS-CRANCÉ en faveur d'une souscription de 72,000 livres, à raison de 3,000 actions de 24 livres, destinée à couvrir les frais d'exécution du tableau demandé à David et à la gravure qui devait en être faite. Les membres des Sociétés des Amis de la constitution de France affiliées à celle de Paris et, par exception, la Société des Amis de la Révolution de Londres, étaient seuls admis à souscrire.

Suit un projet conforme en quinze articles, daté du 29 décembre (sic : octobre?) an II (1790). La souscription devait être ouverte le 1^{er} janvier 1791, chez Antoine-Christophe Gendret, négociant, rue des Bourdonnais, choisi au scrutin par la Société.

Réimp. dans Aulard, I, 330. Voyez le numéro suivant.

9101. — Projet de souscription présenté aux Amis de la constitution, par M. DUBOIS DE CRANCÉ, le 28 octobre 1790. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁵⁰ 339.]

Même pièce que la précédente. L'avis d'imprimer est du 12 novembre.

9102. — Projet d'adresse à l'Assemblée nationale, sur le duel, par PH.-A. GROUVELLE, pour être envoyé à toutes les sociétés qui lui sont affiliées. Imprimé par ordre de la Société des Amis de la constitution. *Paris, imp. Nationale, 1790, in-8°, X-29 p.* [N. Lb⁵⁰ 2212.]

ÉPIGR. :

Falsus honor juvat et mendax infamia terret.

HORACE.

Réimp. dans Aulard, I, 225.

9103. — Discours prononcé à la Société des Amis de la constitution, par MM. les députés extraordinaires du département de Corse, le 3 novembre 1790. Imprimé par ordre de la Société. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 2 p.* [N. Lb⁵⁰ 361.]

Signé : Pozzo di Borgo.

Réimp. dans Aulard, I, 346.

9104. — Observations sur le tarif d'imposition considéré en lui-même, et relativement à Paris, surtout dans sa progression et son rapport avec le commerce, imprimées par ordre de la Société des Amis de la constitution, où elles ont été lues, le 5 novembre 1790, par M. JEAN-JACQUES THOMAS, membre de cette même Société et soldat citoyen de la section des Lombards. *Paris, imp. Nationale, 1790, in-8°, 1 f. et 27 p.* [N. Lb⁵⁰ 2213.]

Réimp. dans Aulard, I, 347.

9105. — Discours prononcé au Club des Jacobins, par un curé électeur du district

de Melun, le 14 novembre 1790. *Paris, Baudouin, 1790, in-8°, 8 p.* [N. Lb⁵⁰ 2214.]

Réimp. dans Aulard, I, 369.

9106. — Société des Amis de la constitution. Extrait du procès-verbal de la séance du 15 novembre, an II de la liberté (1790). *Paris, imp. Nationale. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 2215.]

Lecture par Gendret et approbation de l'Adresse des commandants de bataillon de la 1^{re} division aux commandants des autres divisions de la garde nationale (sur le billet de Louis XVI à La Fayette, voyez ci-dessus, n° 6786).

9107. — Discours prononcé, le 28 novembre, an II, à la Société des Amis de la constitution, de Paris, par M. F. JACOURT, président de la Société de Melun, à la tête d'une députation. *Paris, imp. Nationale, 1790, in-8°, 7 p.* [N. Lb⁵⁰ 2216.]

Réimp. dans Aulard, I, 389.

9108. — Mémoire des Amis de la constitution de Versailles, lu à la séance du Club des Amis de la constitution, séant aux Jacobins, à Paris, le 1^{er} décembre 1790. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁵⁰ 363.]

Questions relatives à l'inéligibilité des citoyens actifs non inscrits sur les contrôles de la garde nationale.

9109. — Lettre de la Société des Amis de la constitution établie à Paris, en réponse à une lettre du Club se disant « la Société des gardes nationaux des départements de France ». Paris, 3 décembre, l'an II. *Imp. Nationale, 1790, in-4°, 3 p.* [N. Lb⁵⁰ 2218.]

Réimp. dans Aulard, I, 400.

9110. — Discours prononcé, le 12 décembre, l'an II, à la Société des Amis de la constitution de Paris, par M. DUMAS, membre de la Société de Corbeil, à la tête d'une députation. Imprimé par ordre de la Société des Amis de la constitution. (12 décembre 1790.) *Paris, imp. Nationale. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 364.]

Réimp. dans Aulard, I, 406.

9111. — Discours sur la liberté du théâtre, prononcé par M. DE LA HARPE, le 17 dé-

cembre 1790, à la Société des Amis de la constitution. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴⁰ 565.]

Réimp. dans Aulard, I, 409.

9112. — Lettre de la Société des Amis de la constitution de Paris aux sociétés qui lui sont affiliées. Paris, le 18 décembre 1790. *S. l. n. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 2219.]

Deux pièces différentes sous le même titre, portant la même date, sont cartonnées sous la même couverture dans l'exemplaire de la B. N.

La première est un démenti de la prétendue fusion de la Société avec celle qu'on annonçait sous le titre de *Confédération générale des Amis de la vérité*. La seconde a trait à la nécessité d'une nouvelle loi sur les duels et recommande aux sociétés affiliées la lecture et la discussion du discours de Grouvelle. (Voyez ci-dessus, n° 9102.)

Ces deux pièces sont réimprimées dans Aulard, I, 420-421.

9113. — Discours prononcé à la Société des Amis de la constitution, par M. LE BIHAN, officier de la garde nationale, à la tête d'une députation du bataillon du Val-de-Grâce, le 19 décembre, l'an II. *Paris, imp. Nationale, 1790, in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴⁰ 566.]

Réimp. dans Aulard, I, 425.

9114. — Opinion de M. CHEPY, avocat, membre de la Société des Amis de la constitution, sur cette question : A qui doit-on déléguer l'accusation publique ? (25 décembre 1790.) *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 11 p.* [N. Lb⁴⁰ 542.]

Réimp. dans Aulard, I, 433.

9115. — Adresse à tous les membres des Sociétés des Amis de la constitution, affiliées à celle de Paris. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 2220.]

Sur la création d'un conseil chargé de suivre les affaires litigieuses ou d'intérêt des membres domiciliés en province. Ce conseil devait être composé de Danton, de Le Grand de Saint-René, de Le Gendre (l'ex. de la B. N. porte en plus le nom manuscrit de Chépy fils) et les paquets devaient être adressés à Villain (d'Aubigny), homme de loi, électeur du département de Paris et assesseur du tribunal de paix de la section des Tuileries, membre de la Société des Amis de la constitution, rue de Montpensier, ancien bâtiment des Quinze-Vingts, n° 60.

9116. — Discours de M. LE MONNIER à l'assemblée de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins. Du 25 décembre 1790. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴⁰ 567.]

Contre le Club monarchique.

Réimp. dans Aulard, I, 437.

9117. — Discours prononcé par M. l'abbé CHAMBON, député des Amis de la constitution de Perpignan, au Club des Jacobins de Paris. *Imp. Guillaume junior. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb⁴⁰ 2217.]

Décembre 1790, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.; cette date est confirmée par un extrait du *Patriote français* que M. Aulard a cité en réimprimant ce discours I, 441.

9118. — Lettre de la Société des Amis de la constitution aux sociétés qui lui sont affiliées. (9 janvier 1791.) *Paris, imp. Nationale. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 571.]

En faveur du respect de la liberté des cultes.

Réimp. dans Aulard, II, 3.

9119. — Discours adressé à l'assemblée des Amis de la constitution de Paris, le 16 janvier 1791, par MM. PRIEUR et l'abbé SERAINE, députés des Amis de la constitution de Sézanne. Réponse du président (VICTOR BROGLIO) à la députation de Sézanne. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 572.]

Réimp. dans Aulard, II, 6.

9120. — Adresse sur les moyens de prospérité du commerce et sur les secours à lui donner, présentée par M. PAPON le jeune. (20 janvier 1791.) *Imp. Nationale, 1791, in-8°, 27 p.* [N. Lb⁴⁰ 573.]

« Lue à l'assemblée des Amis de la constitution et imprimée par son ordre. »

Voyez le numéro suivant.

9120^a. — Adresse... présentée par M. PAPON le jeune. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 27 p.* [N. Lb⁴⁰ 573 A.]

On lit à la page 27, au lieu de l'approbation reproduite ci-dessus : *Se trouve chez Régent et Bernard, libraires, quai des Augustins, 37. « On y trouve aussi, par le même auteur : Essai sur le crédit public. »*

Réimp. dans Aulard, II, 9.

9121. — Lettre de la Société des Amis de la constitution (24 janvier 1791).

Sur l'affaire de la Chapelle. Voyez ci-dessus, n^{os} 5836-5848.

Réimp. dans Aulard, II, 28.

9122. — Lettre de la Société des Amis de la constitution. Paris, le 31 janvier 1791. *S. l. n. d.*, in-4^o, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 373.]

Même affaire.

Réimp. dans Aulard, II, 49.

9123. — Ouverture des séances publiques du Club des Jacobins, faite le 27 de l'an 1791 (*sic* : janvier). Extrait des registres des délibérations. Séance du 24. *S. l. n. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2221.]

Discours de DEZAZARS, l'un des secrétaires de la Société.

9124. — Discours prononcé par une députation des élèves de la constitution, à la tribune de la Société mère, séante aux Jacobins. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8^o, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 376.]

9125. — Lettre adressée aux Amis de la constitution de Paris, le 2 mars 1791. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 378.]

Signée : ADRIAN (*sic*) DUQUESNOY.

Contre A. Lameth. Suivi d'un arrêté de la Société en sa faveur.

Réimp. dans Aulard, II, 152.

9126. — Réflexions sur la constitution civile du clergé. Ce discours a été prononcé à la séance publique du Club des Amis de la constitution, le 3 mars 1791, par M. LASSALLE, membre de ladite Société. *S. l. n. d.*, in-8^o, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 3493.]

Le titre de départ, p. 3, porte : *Réflexions sur la constitution civile du clergé, considérée dans ses rapports avec la morale, le dogme de la religion et avec le droit public et politique de l'Etat.*

9127. — Rapport fait à la Société des Amis de la constitution de Paris, le 11 mars 1791, au nom des commissaires nommés pour l'examen du mémoire de Léonard Bourdon, sur l'instruction et sur l'éducation nationale, par ALEX. BEAUHARNAIS, député du département du Loir et du Cher.

Paris, imp. Nationale, 1791, in-8^o, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 379.]

Réimp. dans Aulard, II, 167.

9128. — Éducation publique. La Société des Amis de la constitution de Paris aux sociétés affiliées. Comité de correspondance. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8^o, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 580.]

Envoi du prospectus de la Société des Jeunes Français, fondée par Léonard Bourdon et reproduit, p. 2-11.

9129. — Société des Amis de la constitution. Séance du dimanche 13 mars 1791. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 582.]

Réception de BRENDÉL, évêque de Strasbourg, et discours prononcés à cette occasion. P. 3-4, remerciements de GOBEL, élu au siège métropolitain de Paris, et réponse du président (GAULTIER DE BIAUZAT).

Réimp. dans Aulard, II, 174.

9130. — Adresse de la Société des Amis de la constitution aux sociétés qui lui sont affiliées. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-4^o, 6 p.

Sur les événements récents.

Réimp. dans Aulard (II, 185) qui attribue à BARNAVE, la rédaction de cette Adresse et rappelle qu'elle a été publiée dans la *Chronique de Paris*, du 18 mars 1791 et critiquée dans le *Patriote français* du 17.

9131. — Discours prononcé au Club des Jacobins, pour réfuter l'opinion de M. de Frondeville, sur l'égalité des partages. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8^o, 18 p. [N. Lb⁴⁰ 581.]

Réponse à un discours prononcé le 12 mars à l'Assemblée constituante (voir *Moniteur*, VII, 606, et *Archives parlementaires*, XXIV, 47).

9132. — Pétition des courtiers de change de Paris à l'Assemblée nationale, lue à la Société des Amis de la constitution, le 30 mars 1791. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8^o, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 584.]

Réimp. dans Aulard, II, 228.

9133. — Discours prononcé (*sic*) à la séance de la Société des Amis de la constitution, le mercredi 13 avril 1791, par

MM. les évêques du département du Cher, du département de la Haute-Garonne et du département de l'Ille-et-Vilaine. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 585.]

Discours de PIERRE-ATHANASE TORNÉ, d'ANTOINE-PASCAL-HYACINTHE SERMET et de CLAUDE LECOZ, suivis des réponses d'ALEXANDRE BEAUBARNAIS, président de la Société.
Réimp. dans Aulard, II, 348.

9134. — Discours prononcé à la Société des Amis de la constitution, séante à Paris, le 13 avril, par ETIENNE CHEVALIER, l'un de ses membres, cultivateur et député à l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 7 p.

Réimp. dans Aulard, II, 322.

9135. — Discours prononcés à la tribune de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris, par l'orateur d'une députation de la Société de Versailles, composée de MM. Lacave, Gaucher et Royez. (17 avril.) *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 586.]

Dénonciation de la municipalité de Versailles.
Réimp. dans Aulard, II, 333.

9136. — Base d'un projet de décret concernant les maîtres d'équipages des vaisseaux de guerre de l'Etat, lu à la Société des Amis de la constitution, le 17 avril 1791, par M. KERSANT, chef de division de l'armée navale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 587.]

Réimp. dans Aulard, II, 336.

9137. — Rapport fait à la Société des Amis de la constitution, par M. CONSTANTINI, pour anéantir l'agiotage sur les assignats. Paris, le 22 avril 1791. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 588.]

Réimp. dans Aulard, II, 344.

9138. — DUBOIS DE CRANÇ à ses concitoyens. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 590.]

28 avril 1791, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N. Imprimé par ordre de la Société des Amis de la constitution.

Au sujet de l'affaire du 18 avril et de la démission de La Fayette.

Réimp. dans Aulard, II, 353.

9139. — Discours prononcé par M. DUMAS à la Société des Amis de la constitution, séante à Paris, en lui présentant MM. Héroult et Foissey, ses collègues dans la commission aux départements du Rhin, le 29 avril 1791. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 591.]

Réimp. dans Aulard, II, 362.

9140. — Extrait du procès-verbal de la séance du 29 avril 1791, de la Société des Amis de la constitution, séante à Paris. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 2226.]

Compte rendu de la déclaration de l'Assemblée nationale autorisant les officiers, sous-officiers et soldats de toute arme à assister jusqu'à l'heure de la retraite aux séances des sociétés qui s'assemblent paisiblement et sans armes.

Réimp. dans Aulard, II, 370.

9141. — Mémoire sur la nécessité d'établir un bureau général et national, servant de dépôt et à la délivrance de tous les actes, archives et autres papiers de toutes les églises de Paris, et un pareil bureau dans toutes les municipalités de l'empire français, présenté le 2 mai 1791 à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, par M. MAURAY, ancien commis des finances, rue Saint-Victor, 138. *Imp. Gaillard. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 593.]

Réimp. dans Aulard, II, 375.

9142. — Discours sur la liberté de la presse, prononcé à la Société des Amis de la constitution, le 11 mai 1791, par MAXIMILIEN ROBESPIERRE, député à l'Assemblée nationale, membre de cette Société. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 594.]

Réimp. dans Aulard, II, 396

9143. — Discours prononcé, le 15 mai 1791, par quelques patriotes hollandais à la Société des Amis de la constitution, séante à Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 40 p. [N. Lb⁴⁰ 2229.]

Réimp. dans Aulard, II, 423.

9144. — CLAUDE FAUCHET à la Société des Amis de la constitution, réunis aux Jaco-

bins, à Paris. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁹⁰ 595.]

Imprimé par arrêté de la Société, du 18 mai 1791.

Remerciements au sujet de sa réception et réponse du président (GOUJIL-PRÉFELN).

Réimp. dans *Aulard*, II, 445.

9143. — Départ des filous et des brigands de Paris contrôlés sur le visage de la lettre F. Prononcé, le dimanche 29 mai 1791, à la Société des Amis de la constitution séante à Paris, par N. C., citoyen actif. *Guilhemat. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁹⁰ 2230.]

Réimp. dans *Aulard*, II, 461.

9146. — Copie de la lettre de M. HOUBON, sculpteur, à M. le président de la Société des Amis de la constitution. (5 juin 1791.) *S. l. n. d., in-8°, 3 p.* [Br. M. F. R. 333, 9.]

Hommage de sa brochure sur les concours et d'une épreuve en plâtre de son buste de Mirabeau.

9147. — A la Société des Amis de la constitution. *S. l. n. d.* (1791), in-8°, 17 p. [Br. M. F. R. 333, 8.]

P. 5, *Mémoire sur le ministère des affaires étrangères.*

Projet de réformes.

9148. — Rapport de l'affaire de six soldats du régiment ci-devant Bourgogne, condamnés à mort par un conseil de guerre tenu à Digne, département des Basses-Alpes, prononcé à la tribune de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins... dans la séance du lundi 6 juin 1791, par J.-M. COLLOT D'HERBOIS. Imprimé par ordre de la Société. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 10 p. [N. Lb⁹⁰ 596.]

9149. — Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE, sur le licenciement des officiers de l'armée. (10 juin 1791.) *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb⁹⁰ 597.]

Imprimé par ordre de la Société des Amis de la constitution.

9150. — Exposé des moyens à employer pour empêcher d'une manière certaine l'accaparement et la vente du numéraire et des assignats et pour en assurer la circula-

tion dans le royaume, suivi de plusieurs observations importantes sur la moindre valeur que ce papier national doit avoir relativement au commerce et au paiement des impositions, des contributions patriotiques et autres fonds de toute nature qui doivent alimenter le trésor public. Soumis à l'examen de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins à Paris, par l'un de ses membres, employé pendant dix-sept ans dans la comptabilité des finances et domaines, et garde national. *Imp. Girouard. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁹⁰ 2231.]

9151. — Discours sur le licenciement des officiers de l'armée de terre, prononcé devant la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, par FRANÇ.-PAUL-NIC. ANTHOINE, député à l'Assemblée nationale. Imprimé par ordre de la Société. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 49 p. [N. Lb⁹⁰ 598.]

9152. — Nouveaux Développements sur le licenciement du corps des officiers de l'armée de terre, projet de décret, et Réponse à M. Dubois de Crancé, par FRANÇ.-PAUL-NIC. ANTHOINE, député à l'Assemblée nationale. Imprimés par ordre de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 22 p. [N. Lb⁹⁰ 599.]

ÉPIGR. :

Quidquid sit, delenda est Carthago.

CATON.

P. 13, Réponse à M. Dubois de Crancé et aux six comités réunis.

9153. — Extrait du procès-verbal de la séance de la Société des Amis de la constitution. Du 12 juin 1791. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°.* [N. Lb⁹⁰ 600.]

D'après le catalogue de la N. B.

9154. — Extrait du procès-verbal de la séance de la Société des Amis de la constitution. Du 13 juin 1791. Extrait du procès-verbal de la séance du 14 juin. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁹⁰ 601.]

Réception d'une députation de jeunes citoyens

de la paroisse métropolitaine, premiers communians. Allocution de M. BAUDIN, vicaire de l'évêque, et réponse du président (PRIEUR [de la Marne]).

9155. — Adresse de la Société des Amis de la constitution de Paris aux sociétés qui lui sont affiliées. (20 juin.) *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 603.]

Au sujet des élections pour l'Assemblée législative.

9156. — Procès-verbal de la séance du 21 juin 1791 de la Société des Amis de la constitution de Paris, séante aux Jacobins. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb⁴⁰ 604.]

Discours de DANTON au sujet de la fuite du Roi et de la conduite politique de La Fayette, présent à la séance. Sur le procès-verbal de la séance du 21 juin, voyez ci-dessus, n° 9052.

9157. — Lettre de la Société des Amis de la constitution de Paris aux sociétés qui lui sont affiliées. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 2233.]

Sur la fuite de la famille royale.

9158. — Discours de M. SIMONNE, ancien sous-ingénieur des ponts et chaussées de Bourgogne, membre des sociétés de la constitution de Dijon et de Paris, prononcé, à la séance du 25 juin 1791, à la Société des Amis de la constitution et imprimé par son ordre. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 605.]

Au sujet de l'arrestation du Roi et du parti à prendre à son égard. L'auteur propose de proclamer roi le Dauphin.

9159. — Rapport fait à la Société des Amis de la constitution..., le 26 juin 1791, par J.-M. COLLOT D'HERBOIS... pour quarante-et-un soldats du régiment de Chateauxvieux (1791).

Voyez tome I^{er}, n° 3151.

Réimp. dans Aulard, II, 555.

9160. — Opinion de J.-M. GIREY-DUPRÉ, sur la question de savoir quelle sera la conduite de l'Assemblée nationale à l'égard du Roi, prononcée dans la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, le 27 juin 1791. Imprimé par ordre de la So-

ciété. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 607.]

9161. — Discours sur le parti à prendre envers Louis XVI, prononcé à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris, le 30 juin 1791, par F. MACHENAUD, homme de loi, l'un de ses membres. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 27 p. [N. Lb⁴⁰ 608.]

9162. — Société des Amis de la constitution. Comité de correspondance. Paris, le 30 juin 1791. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 2234.]

Annnonce de la reprise de la correspondance interrompue par les événements.

9163. — Discours de M. SOULÈS à la tribune de la Société des Amis de la constitution, sur la grande question de savoir de quelle manière l'Assemblée nationale devrait agir envers le Roi. Discours qui fut interrompu par M. Biozal (*sic*), député de Clermont en Auvergne, sous prétexte que l'opinant parlait contre la constitution. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 609.]

9164. — Opinion de P.-F. RÉAL, sur la question de savoir quel parti il faut prendre dans les circonstances actuelles, prononcée dans la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, le 3 juillet 1791. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 611.]

9165. — Société des Amis de la constitution. Opinion de M. DUCANCEL, sur la question : Quelles sont les mesures à prendre par l'Assemblée nationale relativement à Louis XVI? *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 713.]

Classée par le catalogue de la B. N. après le 10 août 1792, cette *Opinion* est mentionnée dans le compte rendu de la séance du 4 juillet 1791 (*Journal des débats de la Société*, n° 21, p. 2, col. 2). Je dois cette rectification à l'obligeance de M. Aulard.

9166. — Aux Amis de la constitution, contre les Machiavels et les Cromwels modernes, sur la question de savoir quelle sera la conduite de l'Assemblée nationale envers le Roi, par P. COUDÉ, membre de

la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. *Paris, imp. Moutard*, 1791, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 612.]

Réimp. dans Aulard, II, 579. Voyez le numéro suivant.

9167. — Aux Amis de la constitution. *S. l. n. d.* (1791), in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 613.]

Réimpression abrégée du numéro précédent. Proposition signée P. COUÉDIC (de la Société des Amis de la constitution), tendant à nommer près de Louis XVI un conseil de vingt personnes responsables comme les ministres et rééligibles tous les deux ans.

9168. — Rapport fait... le 6 juillet 1791, par J.-M. COLLOT d'HERBOIS, pour trente carabiniers victimes d'une grande injustice (1791).

Voyez tome 1^{er}, n° 3152. Réimp. dans Aulard, II, 590.

9169. — Adresse des Sociétés des Amis de la constitution établies en France aux peuples voisins. (9 juillet 1791.) *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2235.]

Contre les princes fugitifs et les autres émigrants.

9170. — Discours prononcé par M. BAISSOT à l'assemblée des Amis de la constitution, le 10 juillet 1791 ou Tableau frappant de la situation actuelle des puissances de l'Europe. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 615.]

9171. — Discours sur la question de savoir si le Roi peut être jugé, prononcé à l'assemblée des Amis de la constitution, dans la séance du 10 juillet 1791, par J.-P. BAISSOT, membre de cette Société. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 27 p. [N. Lb⁴⁰ 616.]

Réimp. dans Aulard, II, 608.

9172. — Opinion de M. CHENAUX sur la question de savoir qu'est-ce que les législateurs ont à faire dans les circonstances où ils se trouvent. *S. l. n. d.*, in-8°, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 2236.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : prononcée à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, le lundi 11 juillet 1791.

9173. — Adresse de la Société des Amis de la constitution de Paris aux sociétés qui lui sont affiliées, sur le paiement des impositions. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8° 11 p. [N. Lb⁴⁰ 617.]

9174. — Adresse de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré, aux sociétés affiliées. (16 juillet 1791.) *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2237.]

Sur la sécession de la Société des Jacobins et de celle des Feuillants.

9175. — Adresse de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins de Paris, aux sociétés affiliées. Paris, le 16 juillet 1791. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2238.]

Envoi du travail de Lanthenas sur le droit inaliénable et imprescriptible de communiquer sa pensée.

9176. — Société des Amis de la constitution de Paris, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré. Paris, ce 17 juillet 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 618.]

Protestation de dévouement à la Constitution au sujet de l'affaire dite de la Pétition du Champ de Mars. Voyez tome 1^{er}, n°s 3041-3067 et le numéro suivant.

9177. — Adresse de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins de Paris, aux sociétés affiliées. (18 juillet 1791.) *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-4°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 619.]

Relation de la même affaire.

Le British Museum [Fr. R. 333, 5] possède de cette pièce une réimpression due à la Société des Amis de la constitution de Clermont-Ferrand (*imp. Beaufils. S. d.*, in-8°, 16 p.), et cet exemple a dû être imité par d'autres sociétés affiliées.

9178. — Adresse à l'Assemblée nationale, par la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. (18 juillet 1791.) *Paris, imp. Patriotique. S. d.*, in-4°, 5 p. [N. Lb⁴⁰ 620.]

Désaveu de la pétition publiée par les journaux comme émanant de la Société.

9179. — Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins Saint-Honoré. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 3283.]

Invitation aux membres scissionnaires à rentrer dans son sein, signée : V. DAUBIGNY ; J.-B. ROYER, évêque du département de l'Ain ; J.-A. CREUZÉ-LA TOUCHE, KERVELEGAN, TREMOT, CLEBMENT, HION. Voyez le numéro suivant.

9180. — Lettre d'un membre de la Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins, à Paris, à ses collègues et aux sociétés affiliées, au sujet du Club des Feuillants. (23 juillet 1791.) *Closier*, 1791, in-4°, 4 p. [N. Lb³⁹ 10124.]

Signée : Le D. R.

9181. — Discours de M. KERSAINT, prononcé à la séance de la Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins, rue Saint-Honoré, le dimanche 24 juillet 1791. *Imp. du Patriote français*, S. d., in-8°, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 621.]

9182. — Copie de la lettre écrite à M. le président de la Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins, séance tenante, par un de ses membres, le 31 juillet 1791. *Paris*, 1791, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 335, 12.]

Signée : ANTOINE CONSTANTINI, négociant et député extraordinaire de la ville de Bonifacio, en Corse.

Protestation contre son ajournement par le scrutin épuratoire.

9183. — Discours prononcé dans l'assemblée de la Société des Amis de la constitution de Paris, séance aux Jacobins, par M. PÉRIOX (*sic*), président, le 3 août 1791, et la Réponse de M. L.-P. DUFOURNY. *Paris, imp. Patriotique*. S. d., in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2239.]

Sur la réorganisation de la Société.

9184. — Discours sur les conventions nationales, prononcé à la Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins, le 7 août 1791. par J. PÉRIOX, député à l'Assemblée nationale et président de la Société des Jacobins. Imprimé par ordre de la Société. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 45 p. [N. Lb⁴⁰ 622.]

9185. — Discours sur les conventions nationales, prononcé à l'Assemblée des Amis de la constitution, séance aux Jacobins, le 7 août 1791, par CONDORCET. *Imp. du Cercle social*. S. d., in-8°, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 623.]

9186. — Discours sur les conventions, prononcé à la Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins, le 8 août 1791, par JACQUES-PIERRE BRISSOT. Imprimé par ordre de la Société. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 28 p. [N. Lb⁴⁰ 624.]

9187. — Société des Amis de la constitution séance aux Jacobins de Paris. Extrait des délibérations du 14 août 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 2240.]

Envoi aux députés patriotes de l'Assemblée, ci-devant membres de la Société, d'une lettre renfermant une invitation pressante à rentrer dans son sein.

9188. — La Société des Amis de la constitution aux Jacobins, le 13 août 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 2203.]

Invitation à rentrer dans le sein de la Société. L'ex. de la B. N. porte l'adresse de M. Massieu, évêque.

9189. — Observations par P.-L. RIEDERER, sur l'observation des Comités de constitution et de révision, prononcée dans la séance du 14 août, par M. Thouret. Imprimées par ordre de la Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins, le 19 août 1791. *S. l.*, 1791, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 625.]

9190. — Discours du président de la Société des Amis de la constitution, adressé au général Luckner, dans la séance du 19 août 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 2241.]

9191. — Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins de Paris. Comité de correspondance. *Paris*, le 20 août 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2242.]

Envoi d'un prospectus des *Tableaux de la Révolution française ou Collection de quarante-huit gravures* (voyez tome I^{er}, n° 278), annonçant que les gravures étaient de MM. Berthault, que les souscriptions étaient reçues chez M. Briffaut [de la Charprais], banquier, rue Saint-Honoré, ou chez M. Thainville, chef du bureau de

la Société des Amis de la constitution, et que M. Chamfort, membre de la Société, « connu par ses talents et son civisme », avait remplacé l'abbé Fauchet, obligé de donner tous ses soins à son diocèse.

9192. — Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins de Paris. Lettre de M. Gobel, évêque métropolitain de Paris, à la Société des Amis de la constitution, aux Jacobins de Paris. (24 août 1791.) *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 626.]

Remerciements au sujet de son affiliation.

9193. — Société des Amis de la constitution. Adresse des Amis de la constitution, séance aux Jacobins de Paris, aux sociétés affiliées. (27 août 1791.) Copie de la lettre et de l'arrêté envoyés à la Société des Feuillants par la Société des Jacobins, le 22 août 1791. *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 627.]

Au sujet du « schisme » qui avait désuni les deux sociétés.

9194. — Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE à l'Assemblée nationale, sur la présentation de la Constitution au Roi. Imprimé par ordre de la Société des Amis de la constitution. (3 septembre 1791.) *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 628.]

9195. — Adresse de la Société des Amis de la constitution de Paris aux sociétés qui lui sont affiliées. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-4°. [N. Lb⁴⁰ 629.]

D'après le catalogue de la B. N.

9196. — Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins-Saint-Honoré. Séance du 11 septembre 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 630.]

Admission des députés de la nouvelle législature membres des sociétés affiliées à celles de Paris et présentation par trois membres de ceux qui ne font pas partie des dites sociétés.

9197. — Réflexions sur quelques bruits concernant les prétendus dangers de la prochaine séparation de l'Assemblée nationale, et du décret qui interdit à ses membres le ministère pour deux ans, par P.-L. RŒDERER, député à l'Assemblée na-

tionale. Imprimé par ordre de la Société des Amis de la constitution, ce 11 septembre 1791. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 2243.]

9198. — Discours sur la nécessité de maintenir le décret rendu le 15 mai 1791, en faveur des hommes de couleur libres, prononcé, le 12 septembre 1791, à la séance de la Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins, par J.-P. BRISSOT. Imprimé par ordre de la Société. *S. l. n. d.*, in-8°, 28 p. [N. Lb⁴⁰ 631.]

9199. — Adresse de la Société des Amis de la constitution, séant aux Jacobins de Paris, aux sociétés affiliées. (15 septembre 1791.) *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 632.]

Recommandation en faveur de l'*Ami des citoyens*, journal publié par Tallien et des moyens pratiques à employer pour répandre la vérité dans les campagnes. Sur l'*Ami des citoyens*, voyez ci-après, chapitre VIII.

9200. — Vues proposées dans l'assemblée des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, pour éclairer le peuple de la campagne. Le 21 septembre 1791. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 3194.]

Signé, p. 4 : J.-M. COUPÉ, curé de Sermaise, près Noyon, député du département de l'Oise à la nouvelle législature et membre de la Société des Amis de la constitution.

9201. — Prix proposé par la Société des Amis de la constitution, séant aux Jacobins de la rue Saint-Honoré. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 634.]

Voyez le numéro suivant.

9202. — Prix proposé par la Société des Amis de la constitution... *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 634 A.]

Concours ouvert pour la rédaction d'un Almanach n'excedant pas une feuille et demie d'impression, non compris le calendrier, et destiné à répandre les lumières parmi les citoyens à qui leurs occupations journalières ne permettent pas de se livrer à l'étude.

Les manuscrits devaient être déposés avant le 10 octobre [1791] inclusivement : le prix proposé par la Société était de vingt-cinq louis. Ce fut l'*Almanach du Père Gérard*, de Collet d'Herbois, qui l'obtint. Voyez ci-après, chapitre VIII.

9203. — Lettre de P.-L. REDERER, député à l'Assemblée nationale, à M. Garat le jeune, député à l'Assemblée nationale, au sujet de l'article « Assemblée nationale », inséré dans le « Journal de Paris » du mardi 20 septembre 1791. Imprimée par ordre de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, le 24 septembre 1791. Paris, imp. du Patriote français, 1791, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 635.]

9204. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Extrait du procès-verbal de la séance du dimanche 25 septembre 1791. Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 636.]

Radiation de Barnave, Adrien Duport, Ch. Lameth, Goupil de Préfeln et Alex. Lameth comme indignes de rentrer dans le sein de la Société.

9205. — Adresse aux députés de la seconde législature, par M. GRÉGOIRE, membre de la première, lue à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins de Paris, et imprimée par son ordre, pour être distribuée aux nouveaux députés et envoyée aux sociétés affiliées. (26 septembre 1791.) Imp. du Patriote français. S. d., in 8°, 31 p. [N. Lb⁴⁰ 637.]

9206. — Discours sur l'utilité des sociétés patriotiques et populaires, sur la nécessité de les maintenir et de les multiplier partout, prononcé, le 28 septembre 1791, à la séance de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, par J.-P. BRISSOT, député à la seconde législature. Imprimé par ordre de la Société. Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 638.]

9207. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours prononcé par la députation de la Société des Amis de la vérité. — Discours prononcé par la députation des citoyens de la section Mauconseil. — Discours prononcé par la députation de la section de la place Louis XIV. Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 639.]

Avec les réponses du président GRÉGOIRE.

Au moment de la dissolution de l'Assemblée constituante.

9208. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Annonce. Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 640.]

Curieux prospectus annonçant la mise en souscription des bustes de Mirabeau, de Robespierre et de Pétion au prix de 72 livres à Paris et de 84 livres en province, exécutés par le statuaire Deseine, sourd-muet de naissance, rue de Provence, aux écuries de M. d'Orléans. On pouvait se procurer, à la même adresse, les bustes de Rousseau, de Voltaire, de l'abbé de l'Épée, de M. d'Orléans, avec allégorie à la liberté, de M^{mes} Dugazon et Maillard et de M^{lles} Renaud et Saint-Aubin dans le rôle et le costume des petits Savoyards « et plusieurs autres objets qu'il serait trop long de détailler ».

9209. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Éclaircissements sur le décret du 29 septembre, relatif aux sociétés patriotiques. (5 octobre 1791.) Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 641.]

9210. — Discours sur l'organisation des comités, destiné à être prononcé à l'Assemblée nationale, le 12 octobre 1791, prononcé aux Jacobins, le 14 octobre, par J.-P. BRISSOT, député. Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 642.]

9211. — Discours sur la loi à faire contre les émigrations, prononcé le 17 octobre 1791, à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, et imprimé par son ordre, par JEAN-CLAUDE SIMONNE, ancien ingénieur des ponts et chaussées de la ci-devant Bourgogne. S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2344.]

9212. — Projet de décret présenté à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, le 17 octobre 1791, contre l'émigration combinée, la désertion des militaires surtout à l'étranger et les chefs des conspirations qui se continuent contre les Français tant au dedans qu'au dehors du royaume. Imp. de la Jussienne. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 644.]

9213. — Discours sur les émigrations, par M. BILLAUD-VARENNE, prononcé à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins de Paris et imprimé par son ordre

pour être distribué aux députés de l'Assemblée nationale et envoyé aux sociétés affiliées. (Octobre 1791.) *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 643.]

9214. — Discours sur la situation politique de la nation, à l'ouverture de la seconde session de l'Assemblée nationale, prononcé à la Société des Amis de la constitution, dans la séance du 21 octobre, par CAMILLE DESMOULINS. *Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1791, in-8°, 1 f. et 44 p. [N. Lb⁴⁰ 645.]

EPIGR. :

Contentus paucis lectoribus.

Ilon.

Moins l'assemblée est grande et plus elle a d'oreilles.

Au verso du titre : Avis aux tribunes.

9215. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de M. DUBOIS DE CRANCÉ, sur le veto appliqué par le Roi au décret du 9 novembre 1791, contre les émigrés. *Imp. du Patriote français*, 1791, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 646.]

9216. — Discours sur la conspiration d'outre-Rhin, et sur les moyens les plus efficaces à employer relativement aux puissances étrangères qui accueillent et soutiennent cette conspiration, prononcé par M. CARRA, dans la séance de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins de Paris, le 11 novembre 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 34 p. [N. Lb⁴⁰ 2245.]

9217. — La Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, aux sociétés affiliées. Comité de correspondance. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2246.]

16 novembre 1791, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N., qui porte en outre les signatures autographes de Léonard Bourdon, de Gaillard, d'Al. Méchin et d'Aug. Brousseret, député.

Désaveu du *Journal des clubs* (voyez ci-dessus, n° 9037) et recommandation en faveur de l'Adresse populaire de M. Lequinio, député du Morbihan, sur la liberté des opinions religieuses et des cultes. L'ex. de la B. N. porte, en outre, la note manuscrite suivante :

« N. B. La manière la plus sûre de triompher sans persécution des aristocrates et des prêtres, c'est de répandre dans toutes les classes

du peuple les bons ouvrages et nous vous recommandons spécialement la lettre de Creuzé-Latouche, *l'Esprit des religions*, par N. Bonneville, et la *Chronique du mois*. »

9218. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours prononcé par M. PÉTON à la Société, le jour de son installation à la place de maire. Réponse de M. le président (COUTHON) et discours de M. DUBOIS DE CRANCÉ (18 octobre [sic : novembre] 1791). *Imp. du Patriote français*, 1791, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2247.]

9219. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Réflexions de M. RÖDERER sur les projets des rebelles, lues à la Société, le 20 novembre 1791, et imprimées par son ordre. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 647.]

9220. — Discours sur le veto opposé par le Roi au décret contre les princes français et leurs complices, et sur les mesures que nécessitent les circonstances, prononcé le 21 novembre 1791, à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, par F. MACHENAUD, homme de loi, membre de cette Société. *Paris, l'an III de la liberté*, in-8°, 30 p. [N. Lb⁴⁰ 648.]

9221. — Observations sur la nomination des commissaires de la comptabilité. *Paris, imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 2248.]

Signé : ANT. BURÉ.

Le titre de départ, page 3, porte en plus : lues à la Société des Amis de la constitution, le dimanche 27 novembre 1791.

9222. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Réflexions nouvelles sur les projets des ennemis de la constitution, par P.-L. RÖDERER, lues à la Société, le 30 novembre 1791. *Imp. du Patriote français*, 1791, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 649.]

9223. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Opinion de J.-M. COLLOT-D'HERBOIS sur notre situation actuelle et sur la pétition présentée au Roi par les membres du directoire du Département de Paris, lue à la

Société, dans la séance du 9 décembre 1791. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 651.]*

Voyez ci-dessus, nos 6003-6014 et le numéro 9225.

9224. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours sur la nécessité de déclarer la guerre aux princes allemands qui protègent les émigrés, prononcé, le 16 décembre, à la Société, par J.-P. BRISSOT, député. *Imp. du Patriote français, 1791, in-8°, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 652.]*

9225. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Adresse au Roi des Français, par des citoyens membres de la Société des Amis de la constitution de Versailles, lue à la séance de la Société de Paris, le 18 décembre 1791, et imprimée par son ordre. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 654.]*

Contre la pétition des membres du directoire du Département de Paris, touchant le décret sur les troubles religieux.

Voyez le n° 9223 ci-dessus et le n° 9239 ci-dessous.

9226. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Extrait du procès-verbal des séances de la Société des Amis de la constitution. De la séance du dimanche 18 décembre 1791. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 653.]*

Cérémonial de la présentation, par une députation nombreuse de citoyennes, de trois drapeaux aux couleurs de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique, et d'une « arche d'alliance » renfermant une carte de la France divisée en quatre-vingt-trois départements, le bonnet de la liberté, l'acte constitutionnel des Français, une couronne civique, des épis de blé, trois petits drapeaux, une cocarde nationale et ces mots dans les deux langues : *Vivre libre ou mourir!* P. 3, discours d'une des citoyennes (voyez le numéro suivant). P. 5, réponse de LA SOURCE, vice-président. P. 6, motions diverses au sujet des bustes de Mirabeau, de Price, de Franklin, de Jean-Jacques, de Mably, d'Helvétius, d'Algeron Sidney, proposés ou acceptés pour orner la salle des séances. Quant à ceux de Pétion et de Robespierre, modelés par Desaine (voyez ci-dessus, n° 9208), un membre rappelle à la Société son arrêté du 22 novembre, aux termes duquel le buste d'aucun citoyen ne devait être placé dans la salle des séances, que lorsqu'il aura été jugé digne de cet honneur après sa mort, et l'assemblée passe à l'ordre du jour.

9227. — Discours des citoyennes françaises, prononcé à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris, 18 décembre 1791. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 653.]*

Signé : Pour les citoyennes françaises, amies de la constitution : F. E. G. Voyez le numéro précédent.

9228. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE, sur le parti que l'Assemblée nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre annoncée par le pouvoir exécutif, prononcé à la Société, le 18 décembre 1791. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 28 p. [N. Lb⁴⁰ 656.]*

9229. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de P.-L. RØEDERER, prononcé à la Société, le 18 décembre 1791. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 10 p. [N. Lb⁴⁰ 657.]*

Sur la guerre.

9230. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours sur cette question : Comment doit-on faire la guerre, au cas qu'il faille la déclarer? prononcé à la Société, dans la séance du lundi 19 décembre 1791, par M. BILLAUD-VARENNE. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 32 p. [N. Lb⁴⁰ 658.]*

9231. — Société des Amis de la constitution. Opinion sur les moyens qui parlent en faveur des soldats de Chateaufieux... lue le 23 décembre 1791.

Signée : J.-M. COLLOT-D'HERBOIS. Voyez tome I^{er}, n° 3153.

9232. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de M. DOPPET, médecin, prononcé, à la Société, dans la séance du 25 décembre 1791. *S. l. n. d., in-8°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 660.]*

Au sujet de la guerre.

9233. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de CAMILLE DESMOULINS, sur le parti que l'Assemblée nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre annoncée

par le pouvoir exécutif, prononcé à la Société, le 25 décembre 1791. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 661.]

9234. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de M. DEBOIS DE CRANCÉ sur la situation présente des affaires, prononcé à la Société, le 25 décembre 1791. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 31 p. [N. Lb⁴⁰ 662.]

P. 27, *Historiette à l'ordre du jour*, par M. DEBOIS DE CRANCÉ. (Allégorie au sujet des Feuillants et des Jacobins.)

9235. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de JEAN-CLAUDE SIMONNE, ancien ingénieur de la ci-devant province de Bourgogne, prononcé à la Société, le 25 décembre 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 663.]

Sur la question de la guerre.

9236. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours tendant à réfuter les orateurs qui ont parlé contre la nécessité d'une attaque pour dissiper les rassemblements d'outre-Rhin, prononcé à la Société, dans sa séance du 27 décembre 1791, par M. MARC-DAVID-ALBA LA-SOURCE, député à l'Assemblée nationale. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 664.]

9237. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Adresse des citoyens de la ville de Caen, département du Calvados, à l'Assemblée nationale (29 décembre 1791). *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 665.]

Pour réclamer du Roi le retrait du veto sur le décret contre les émigrés et les prêtres réfractaires.

9238. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Second Discours de J.-P. BRISSOT, député, sur la nécessité de faire la guerre aux princes allemands, prononcé à la Société, dans la séance du vendredi 30 décembre 1791. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 666.]

9239. — La Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris, aux

sociétés affiliées. *Imp. du Patriote français*, 1791, in-8°, 10 p. [N. Lb⁴⁰ 667.]

Contre la pétition du directoire du Département de Paris.

Voyez ci-dessus, nos 9223-9225.

9240. — Extrait d'un plan détaillé d'imposition, lu, l'un et l'autre, à la Société des Amis de la constitution, par M. LULIER, homme de loi, membre de ladite Société, citoyen de la section Mauconseil. *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 668.]

9241. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours d'ANACHARSIS CLOOTS, orateur du genre humain, prononcé à la Société, dans la séance du 1^{er} janvier 1792. *Imp. du Patriote français*, 1792, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 669.]

Au sujet de la guerre.

9242. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de M. SILLERY, prononcé à la Société, dans sa séance du 4^{er} janvier 1792. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 670.]

9243. — Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE sur la guerre. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 76 p. [N. Lb⁴⁰ 671.]

Le titre de départ, page 1, porte : *Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris, Discours... prononcé à la Société des Amis de la constitution, le 2 janvier 1792, an IV de la Révolution*. P. 45. *Suite du discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE sur la guerre, prononcé à la Société des Amis de la constitution, le 11 janvier 1792.*

EPIGR. :

Vivre libre ou mourir.

9244. — Adresse à la Société des Amis de la constitution par les rédacteurs traducteurs des séances de l'Assemblée nationale, janvier 1792. *Imp. Polyglotte*. S. d., in-8°, 16 p. [Br. M. F. R. 333, 32^e.]

Offre de traduire en toutes Langues la *Déclaration des droits de l'homme et la Constitution de 1791*, et de les répandre en tous pays, moyennant une souscription destinée à couvrir les frais d'impression.

L'adresse est signée, pour les rédacteurs traducteurs : SALA, traducteur italien.

9245. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de JEAN-BAPTISTE LOUVET, sur la guerre, prononcé à la Société, le 9 janvier 1792. *Imp. du Patriote français*, 1792, in-8°, 12 p. [N. Lb⁵⁰ 672.]

9246. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours sur cette question : Que doivent faire les amis de la liberté dans les circonstances présentes ? Prononcé à la Société, le 11 janvier 1792, par F.-P.-N. ANTHOINE. *Imp. du Patriote français*, 1792, in-8°, 15 p. [N. Lb⁵⁰ 673.]

ÉPIGR. :

*Incedo per ignes
Suppositos cineri doloso.*

HORAT.

Au sujet de la guerre.

9247. — Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de M. DOPPEY, médecin, sur le moyen de remplacer les cinquante mille hommes qui manquent dans les troupes de ligne, prononcé à la Société, dans la séance du 15 janvier 1792. *Imp. du Patriote français*, 1792, in-8°, 5 p. [N. Lb⁵⁰ 2249.]

9248. — La Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris, aux sociétés affiliées. Comité de correspondance. Paris, le 17 janvier 1792. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 14 p. [N. Lb⁵⁰ 2250.]

Annnonce de la réapparition du journal de la Société, dont la rédaction est confiée à M. DEFLEURS (voyez ci-dessus, n° 9053), et liste de publications et de journaux propres à établir partout le règne de la raison et à alimenter le patriotisme. Parmi les premières, le comité recommande le *Publiciste chrétien*, par M. Lejeune, curé du district de Troyes (imp. du Cercle social), ainsi que les journaux suivants : le *Patriote français*, les *Annales patriotiques*, le *Courrier des 83 départements*, le *Cosmopolite*, la *Chronique de Paris*, le *Journal universel*, la *Semaine politique et littéraire*, les *Révolutions de Paris*, les *Mémoires de politique et de littérature*, faisant suite au *Courrier de Provence*, la *Chronique du mois* (voyez ci-après, chapitre VIII) et aussi le *Courrier de Strasbourg*, à cause de sa proximité du théâtre de la guerre.

9249. — Second Discours de JEAN-BAPTISTE LOUVET, sur la guerre, en réponse à celui

de Maximilien Robespierre. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 19 p. [N. Lb⁵⁰ 674.]

Le titre de départ, page 3, porte : *Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Second Discours... prononcé à la Société, le 18 janvier 1792, en réponse à celui de Maximilien Robespierre prononcé le 11 du même mois*. Voyez ci-dessus, n° 9243.

9250. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Troisième Discours de J.-P. BRISSOT, député, sur la nécessité de la guerre, prononcé à la Société, le 20 janvier 1792. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 48 p. [N. Lb⁵⁰ 675.]

9251. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Confirmation et Développement de la dénonciation faite à l'Assemblée nationale contre M. de Lessart, ministre, par CLAUDE FAUCHET, évêque du Calvados. Imprimé par ordre de la Société des Amis de la constitution. *Imp. du Patriote français*, 1792, in-8°, 32 p. [N. Lb⁵⁰ 650.]

9252. — [Circulaire de la Société des Amis de la constitution, datée de 23 janvier 1792, et commençant par ces mots :] « Frère et ami, nous vous adressons deux exemplaires de la déclaration adoptée par la Société dont vous êtes membre. » S. l. n. d., in-8°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 2251.]

La Société avait décidé que cette déclaration serait signée par tous ceux qui voudraient continuer à rester dans son sein.

L'ex. de la B. N. porte l'adresse de M. Eumery, ex-député, rue Saint-Honoré, 63.

9253. — La Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris, aux sociétés affiliées. (24-30 janvier 1792.) *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 2252.]

Invitation à souscrire annuellement 12 sols par membre, pour couvrir les frais de poste de la correspondance. En *post-scriptum*, la Société annonce l'envoi du prospectus du *Plan de Caisse nationale de crédit et de secours*, de Daudibert-Caille, du *Journal logographique* de Guiraut, et recommande les *Chants du patriotisme*, par Thomas Rousseau, ainsi que le numéro de la *Chronique du mois*, du 1^{er} février. Ce numéro devait

contenir un article de Condorcet, intitulé : *Ce que c'est qu'un cultivateur et un artisan français*, et un article de N. Bonneville, intitulé : *Des Emigrés*.

9254. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Troisième Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE, sur la guerre, prononcé à la Société dans la séance du 26 janvier 1792, an IV de la liberté. *Imp. P.-J. Duplain. S. d., in-8°, 33 p.* [N. Lb⁴⁰ 676.]

9255. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Second Discours de M. BILLAUD-VARENNE, sur la guerre, prononcé à la Société, le 29 janvier 1792. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 29 p.* [N. Lb⁴⁰ 677.]

9256. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Second Discours de F. MACHENAUD, homme de loi, sur la guerre et les moyens de sauver l'État, prononcé à la Société, dans sa séance du 29 janvier 1792. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 31 p.* [N. Lb⁴⁰ 678.]

ÉPIGR. :

Tes plus grands ennemis. Rome, sont dans les murs.

9257. — Discours sur la guerre, prononcé aux Amis de la constitution, par PIERRE MANUEL. *Imp. Momoro, 1792, in-8°, 6 p.* [N. Lb⁴⁰ 679.]

9258. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Extrait du procès-verbal de la séance du lundi 30 janvier 1792. *Imp. du Patriote français. 1792. in-8°, 6 p.* [N. Lb⁴⁰ 680.]

Discours de J.-B. LOUYET pour engager les membres de la Société à s'abstenir de sucre.

9259. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Opinion énoncée le 1^{er} février 1792, par M. GRANGEVEUVE, à l'Assemblée nationale, dans la séance du soir. Imprimée par ordre de la Société. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 22 p.* [N. Lb⁴⁰ 681.]

Sur la mise en accusation de Bertrand de Molleville, ministre de la marine.

P. 14, *Tableau de l'appel nominal fait à*

l'Assemblée nationale, le 1^{er} février 1792, sur cette question : Y a-t-il lieu à délibérer sur le projet de décret du Comité de marine, tendant à déclarer que M. Dubertrand (sic), ministre de la marine, a perdu la confiance de la nation ?

9260. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours de M. SILLERY, sur la guerre, prononcé à la Société, dans sa séance du 2 février 1792, an IV de la liberté. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 13 p.* [N. Lb⁴⁰ 682.]

9261. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours de M. BAUMIER, sur les moyens de garantir Paris des dangers qui le menacent, prononcé à la Société, dans sa séance du 5 février 1792, an IV de la liberté. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 10 p.* [N. Lb⁴⁰ 684.]

9262. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris, prononcé par MAXIMILIEN ROBESPIERRE à la Société... le jour de l'installation du tribunal criminel du Département de Paris. (3 février 1792.) *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 10 p.* [N. Lb⁴⁰ 2253.]

9263. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de L. CARRA, sur le danger des circonstances présentes et sur le système de corruption employé par la cour, avec des notes et observations, prononcé à la Société, dans sa séance du 6 février 1792. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 18 p.* [N. Lb⁴⁰ 685.]

9264. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE sur les moyens de sauver l'État et la liberté, prononcé à la Société, le 10 février 1792. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 43 p.* [N. Lb⁴⁰ 686.]

9265. — La Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris, aux sociétés affiliées. Comité de correspondance. Paris, le (15) février 1792.

Imp. du Patriote français. S. d., in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 2254.]

Remarquable circulaire sur l'état des esprits et les moyens pratiques de faire triompher la Révolution.

Un passage de cette circulaire (p. 3) renferme cette curieuse prophétie : « Du sein de cette caste trop longtemps méprisée [le peuple] s'élèvera l'homme qui doit soutenir et faire triompher la Révolution. Cet homme est encore dans la foule : une guerre véritablement nationale l'en fera sortir. »

9266. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Confirmation et développement de la dénonciation faite à l'Assemblée nationale contre M. de Lessart, ministre, par CLAUDE FALCHET, évêque du Calvados. Imprimé par ordre de la Société des Amis de la constitution. (19 février 1792.) *Imp. du Patriote français*, 1792, in-8°, 32 p. [Br. M. F. R. 333, 14.]

9267. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Assemblée nationale. Précis historique et impartial de la séance du 23 février, l'an IV de la liberté française. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 13 p. [N. Lb⁹⁰ 687.]

Conflit entre les Jacobins et les membres du Club des Fenillants au sujet de la salle de l'Assemblée nationale mise à la disposition des députés lorsqu'il n'y avait point de séance du soir.

P. 5, *Liste des députés qui ont voté pour la priorité de la motion de M. Merlin* (tendant à tenir des séances publiques et non des conférences privées). P. 9, *Liste des députés qui ont voté contre la proposition de M. Merlin*. P. 11, *Liste des députés absents*.

La proposition de Merlin fut adoptée par 372 voix contre 263.

9268. — La Société des Amis de la constitution... aux sociétés affiliées. Paris, le 27 février 1792. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 2253.]

Invitation à former des sociétés patriotiques dans tous les chefs-lieux de canton.

9269. — La Société des Amis de la constitution... aux sociétés affiliées. Paris, le 2 mars 1792... *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 3 p. [N. Lb⁹⁰ 2256.]

Sur la déclaration de Léopold.

9270. — Motion d'ordre de M. SILLERY, dans la séance du 1^{er} mai de la Société des Amis de la constitution. Opinion de M. SILLERY sur la coalition et la lettre confidentielle de M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, prononcée à la Société des Amis de la constitution, dans sa séance du mercredi 7 mars 1792. *Paris, imp. du Patriote français*, 1792, in-8°, 38 p. [N. Lb⁹⁰ 688.]

9271. — Lettre écrite à M. T. Rousseau, auteur des « Chants du patriotisme », par le comité de correspondance des Amis de la constitution. (14 mars 1792.) S. l. n. d., in-8°, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 2257.]

9272. — Société des Amis de la constitution... séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours de M. DEMOURIER (sic), ministre des affaires étrangères..., prononcé à la tribune de la Société... le 19 mars 1792... *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 3 p. non chiffrées. [N. Lb⁹⁰ 2258.]

P. 3, *Errata de la liste des membres de l'Assemblée nationale dont la Société des Amis de la constitution, dans sa séance du 26 février, a arrêté l'impression et l'envoi aux sociétés affiliées*.

9273. — Société des Amis de la constitution... Copie de la lettre de M. PÉTRON à la Société... le 19 mars 1792... *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 2260.]

Sur le port des bonnets rouges.

9274. — Société des Amis de la constitution. La Vérité sur les soldats de Chateaufieux..., lue dans la séance du 30 mars, par J.-M. COLLOT-D'HERBOIS (1792).

Voyez tome I^{er}, n° 3158.

9275. — Discours de M. LE CLERC-DOZE, prononcé aux Jacobins, dans la séance du 1^{er} avril 1792. *Imp. de Henri IV*. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁹⁰ 2260.]

Conseils à Louis XVI, terminés par une menace de mort.

9276. — Discours de M. CLAVIÈRE, ministre des contributions publiques, à la Société des Amis de la constitution, séante aux Ja-

cobins-Saint-Honoré, le 4 avril 1792. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 5 p. [N. Lb⁴⁰ 2261.]

9277. — Société des Amis de la constitution, Réponse de COLLOT D'HERBOIS à des notes barbares, contre les soldats de Chateauxvieux... lue le 4 avril (1792).

Voyez tome I^{er}, n° 3160.

9278. — Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins, à Paris. Procès-verbal de la séance du 9 avril, l'an IV de la liberté. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 691.]

Réception des soldats de Chateauxvieux.

9279. — [Lettre d'envoi par CLAVIÈRE, de son discours à la Société des Amis de la constitution sur la situation politique du pays, commençant par ces mots:] Paris, le 13 avril 1792... Frères et amis, en vous adressant ce discours... S. l. n. d., in-folio, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2263.]

Voyez le n° 9276 ci-dessus.

9280. — Discours prononcé à la Société des Amis de la constitution, séance à Paris, le 13 avril, par ÉTIENNE CHEVALIER, l'un de ses membres, cultivateur et député à l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale*. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 682.]

Demande d'affiliation de la Société des Amis de la constitution d'Argenteuil à la Société mère.

9280^a. — Discours prononcé... le 13 avril par ÉTIENNE CHEVALIER... *Imp. C. Volland*, S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 692 A.]

9281. — Société des Amis de la constitution... séance aux Jacobins, à Paris. Discours de MM. COOPER et WATT, députés de la Société constitutionnelle de Manchester, prononcé à la Société... le 13 avril 1792, et imprimé, avec la réponse du président, par ordre de cette Société. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 5 p. [N. Lb⁴⁰ 2262.]

P. 3, Réponse de M. CARRA, occupant le fauteuil comme vice-président, en l'absence du président de la Société.

9282. — Discours de M. REDEKER, prononcé à la Société des Amis de la consti-

tution, dans sa séance du dimanche 22 avril 1792. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 693.]

Réponse à diverses dénonciations.

9283. — Discours de MM. BISSOT et GUADET, députés à l'Assemblée nationale, prononcés à la séance de la Société des Amis de la constitution, le 25 avril 1792... *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 21 p. [N. Lb⁴⁰ 694.]

P. 5, discours de BISSOT. P. 19, discours de GUADET.
Contre Robespierre.

9284. — Réponse de M. ROBESPIERRE aux discours de MM. Brissot et Guadet, du 25 avril 1792, prononcée à la Société des Amis de la constitution, le 27 du même mois, et imprimée par ordre de la Société. 1 f. et 16 p. [N. Lb⁴⁰ 695.]

9285. — Société des Amis de la constitution. *Imp. Mayer*. S. d., in-8°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 2264.]

Désaveu des discours de Brissot et Guadet contre Robespierre.

9286. — Explication de quelques mots importants de notre langue politique, pour servir à la théorie de nos lois, et d'abord : De la loi, par CHARLES-PHILIPPE-TOUSSAINT GUIRAUDET, secrétaire général du département de la marine et membre du comité de ce département. Discours lu à l'assemblée des Amis de la constitution, et imprimé par ordre de la Société. Paris, 1792, in-8°, X-42 p. [N. Lb⁴⁰ 696.]

9287. — Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours de M. PÉTION, maire de Paris, prononcé à la Société, dans la séance du 29 avril 1792. *Imp. du Patriote français*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2265.]

Contre les dissensions intestines de la Société.

9288. — Discours sur la situation politique de l'empire français, prononcé à la Société des Jacobins, à Paris, par PHILIBERT SIMON, vicaire épiscopal de Strasbourg, député des Jacobins du Haut et Bas-Rhin, à la

Société mère, et dont elle a arrêté l'impression, le 30 avril, l'an IV de la liberté. *Paris, imp. Mayer, 1792, in-8°, 1 f. et 26 p.* [N. Lb⁴⁰ 2266.]

9289. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de M. BILLAUD-VARENNE, prononcé à la Société, dans sa séance du 14 mai, an IV de la liberté. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 697.]

Réponse aux inculpations dirigées contre lui.

9290. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours qui devait être prononcé à l'Assemblée nationale, dans la séance du 20 mai 1792, l'an IV de la liberté, par les habitants du faubourg Saint-Antoine, prononcé à la Société des Amis de la constitution, dans la séance du même jour, et imprimé par son ordre. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴⁰ 698.]

9291. — Société des Amis de la constitution... séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Adresse de la Société constitutionnelle de Londres à la Société des Amis de la constitution, lue par M. WATT, membre de celle de Manchester... dans sa séance du 27 mai 1792. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 2267.]

9292. — La Société des Amis de la constitution... aux sociétés affiliées. Paris, ce 29 mai 1792... *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 2268.]

Sur diverses rixes entre les citoyens et les Suisses, à Neuilly et aux Tuileries.

9293. — La Société des Amis de la constitution... aux sociétés affiliées. Paris, ce 4 juin 1792. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 2 p.* [N. Lb⁴⁰ 2269.]

Recommandation en faveur de la Société des Jeunes Français fondée par Léonard Bourdon.

9294. — Les Citoyens composant la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris, à leurs frères des départements. Paris, le 6 juin 1792. *Imp.*

du Patriote français. S. d., in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 699.]

Appel à l'insurrection.

9295. — Discours de M. SILLERY à la société des Amis de la constitution, sur la prétendue faction d'Orléans, prononcé à la Société des Amis de la constitution, le 6 juin 1792... *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 19 p.* [N. Lb⁴⁰ 700.]

9296. — Opinion de FRANÇOIS GAMON, député du département de l'Ardèche, sur le danger des relations des ministres avec les comités, ou même avec quelques membres de l'Assemblée nationale, prononcée à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, le 10 juin 1792, l'an IV de la liberté. *Imp. du Patriote français, avril (sic : août) 1792, in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴⁰ 701.]

9296. — Société des Amis de la constitution... Opinion de FRANÇOIS GAMON... sur le danger des relations des ministres avec les comités..., prononcé... le 10 juin 1792. *S. l. n. d., in-8°, 6 p.* [N. Lb⁴⁰ 701 A.]

9297. — Discours prononcé par FRANÇOIS CHABOT, député et membre de la Société des Amis de la constitution, à la séance du jeudi 14 juin, sur les moyens de sauver la patrie dans ce moment de crise. *Paris, imp. de la Société typographique. S. d., in-8°, 20 p.* [N. Lb⁴⁰ 702.]

L'ex. de la B. N. porte cet envoi manuscrit : « Pour M. l'Évêque ».

9298. — Société des Amis de la constitution. Discours de M. SILLERY, prononcé dans la séance du 14 juin 1792, dans lequel il traite des avantages du camp fédératif de vingt mille hommes.

Voyez tome I^{er}, n° 3218.

9299. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Adresse des citoyens de la ville de Brest à l'Assemblée nationale sur les circonstances actuelles. *Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 2271.]

9300. — Discours d'un canonnier à cheval, prononcé à la Société des Jacobins, le

samedi 20 juin 1792, an IV. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [*Br. M. F. R.* 337, 24.]

9301. — La Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris, aux sociétés affiliées. Paris, le 20 juin 1792, l'an IV de la liberté. *Imp. du Patriote français*. *S. d.*, in-8°, 4 p. [*N. Lb*⁴⁰ 703.]

Invitation à répandre la connaissance et l'amour de la constitution et à faire circuler la lettre qu'a écrite au roi le patriote Roland.

9302. — La Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à Paris, aux sociétés affiliées. Paris, le 21 juin 1792, l'an IV de la liberté. *Imp. du Patriote français*. *S. d.*, in-8°, 6 p. [*N. Lb*⁴⁰ 704.]

Relation de la journée du 20 juin.

9303. — Société des Amis de la constitution... séante aux Jacobins. Discours de M. SILLERY sur les sociétés populaires et sur la lettre de M. La Fayette au Corps législatif, dans laquelle ce général a accusé la Société des Amis de la constitution de Paris... d'être la cause des troubles intérieurs. Prononcé dans la séance du lundi 25 juin 1792. *Imp. du Patriote français*. *S. d.*, in-8°, 29 p. [*N. Lb*⁴⁰ 2272.]

9303^a. — Discours de M. SILLERY sur les sociétés populaires... *Revue*, R. Vatar fils. *S. d.*, in-8°, 1 f. et 22 p. [*N. Lb*⁴⁰ 2272 A.]

9304. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de M. BILLAUD-VARENNE, sur notre situation actuelle et quelques mesures à prendre pour assurer le salut public, prononcé à la séance du 29 juin 1792. *Imp. du Patriote français*. *S. d.*, in-8°, 20 p. [*N. Lb*⁴⁰ 705.]

9305. — Opinion de M. J.-J. COUSSAULACHAUX, sur les troubles religieux qui agitent la France. Ce discours devait être prononcé au Club des Jacobins, le temps n'a permis à l'auteur que d'y lire son projet de décret; il livre son opinion au public. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [*N. Lb*⁴⁰ 706.]

9306. — Société des Amis de la constitu-

tion, séante aux Jacobins, à Paris. Opinion de J.-M. COLLOT-D'HERBOIS, énoncée à la tribune de la Société, le 1^{er} juillet 1792, l'an IV de la liberté, sur les coupables démarches du général Lafayette. *Imp. du Patriote français*, avril (sic : août) 1792, in-8°, 16 p. [*N. Lb*⁴⁰ 707.]

9307. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Réflexions de M. BILLAUD-VARENNE, sur la séance du matin de l'Assemblée nationale, du 7 juillet 1792, prononcées dans la séance du dimanche 8 juillet 1792. *Imp. du Patriote français*, 9 juillet 1792, in-8°, 6 p. [*N. Lb*⁴⁰ 708.]

9308. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Opinion de XAVIER AUDOUIN, sur la situation et les ressources de la France, prononcée dans la séance du 8 juillet 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [*N. Lb*⁴⁰ 709.]

9309. — Société des Amis de la constitution séante aux Jacobins, à Paris... Règles générales de ma conduite. (8 juillet 1792.) *Imp. du Patriote français*, 1792, in-8°, 8 p. [*N. Lb*⁴⁰ 2273.]

Signé : PÉTION.

9310. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de M. BILLAUD-VARENNE sur les mesures à prendre pour sauver la patrie. Prononcé à la séance du 15 juillet 1792, l'an IV de la liberté. *Imp. du Patriote français*. *S. d.*, in-8°, 8 p. [*Br. M. F. R.* 338, 10.]

9311. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de CAMILLE DESMOULINS, notable, au Conseil général de la Commune, dans la séance du 24 juillet, l'an IV de la liberté, sur la situation de la capitale. *Imp. du Patriote français*. *S. d.*, in-8°, 34 p. [*N. Lb*⁴⁰ 710.]

Imprimé par ordre de la Société.

9312. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. *Imp. du Patriote français*. *S. d.*, in-8°, 2 p. [*N. Lb*⁴⁰ 2274.]

Sur la déclaration de la patrie en danger.

9313. — Société des Amis de la constitution... Discours de M. BILLAUD-VARENNE sur la nécessité d'un camp de citoyens dans les murs de Paris (3 août 1792).

Voyez tome I^{er}, n° 3221.

9314. — Opinion de M. RÉAL, prononcée à la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, dans la séance du 6 août 1792. *Imp. de Henri IV. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2275.]

Mesures à prendre en vue des dangers de la patrie.

9315. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Liste alphabétique des membres de l'Assemblée nationale qui ont voté par oui ou par non à l'appel nominal fait le 8 août 1792... sur le décret d'accusation contre M. Lafayette. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 2276.]

9316. — Adresse aux habitants des quatre-vingt-trois départements, lue à la tribune des Jacobins, le 17 août 1792, l'an IV de la liberté, par M. BRIVAL, député à l'Assemblée législative et membre de la Société. *Paris, G.-P. Galletti. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 712.]

Sur la journée du 10 août.

9317. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Projet d'adresse aux sociétés affiliées, par LOUIS LEFORT. (22 août 1792.) *Paris, imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2277.]

9318. — Plan d'une nouvelle organisation de la Société mère des Amis de la constitution, suivi de la Religion du philosophe, dédié aux indigents, par J. VARLET, apôtre de l'égalité. *Paris, au Palais-Royal, chez les marchands de nouveautés, an IV de la liberté.* in-8°, 58 p. [N. Lb⁴⁰ 2278.]

9319. — Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Projet de circulaire pour les sociétés affiliées. (13 septembre 1792.) *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 714.]

9320. — Liberté, égalité. Discours prononcé à la séance de la Société des Jacobins, par le citoyen MARIÉ fils, le 8 octobre 1792, l'an 1^{er}... Imprimé par ordre de la Société. *S. l. n. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 2279.]

En l'honneur de la « nation savoisienne. »

9321. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, à Paris. Copie d'une lettre écrite au citoyen Buzot, député à la Convention nationale, par le citoyen BOISSEL, membre de la Société, lue, corrigée et imprimée par son ordre, à ses séances des 9 et 10 du présent mois d'octobre, l'an 1^{er} de la République, pour être envoyée à ses sociétés affiliées, sur la motion dudit citoyen Buzot, à fin d'une garde à fournir, par chaque département, à la Convention nationale. *Imp. du Patriote français. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 713.]

9322. — Réflexions d'un membre de la Société sur la séance d'hier. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 343, 10.]

Signé : DELACROIX, homme de loi et membre de la Société.

Contre Guadet, Vergniaud, Louvet, etc.

9323. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Opinion sur le projet d'une garde militaire, pour faire le service auprès de la Convention nationale, par JEAN-BON SAINT-ANDRÉ, député du département du Lot. *Imp. L. Potier de Lille, 1792, in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴⁰ 716.]

9324. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré. Discours prononcé à la tribune de la Société, le dimanche 14 octobre, an 1^{er} de la République française, par J.-M. COLLOT-D'HERBOIS, membre de la Société. *Imp. L. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 717.]

Réponse au discours de Dumouriez.

9325. — (Circularité de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins de Paris, rue Saint-

Honoré (15 octobre 1792). *Imp. L. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 748.]

Envoi du procès-verbal de la séance du 10 octobre, dans laquelle Brissot avait été rayé des listes de la Société et dénonciation de son rôle dans les grandes époques de la Révolution.

9326. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours sur la proposition d'entourer la Convention nationale d'une garde armée prise dans les quatre-vingt-trois départements, prononcé, en substance, à la tribune de la Société, le lundi 22 octobre 1792, an 1^{er} de la République française, par le citoyen LOUIS-LÉON SAINT-JUST, député à la Convention nationale. *Imp. L. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 44 p. [N. Lb⁴⁰ 749.]

9327. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE, sur l'institution d'une nouvelle garde pour la Convention nationale, prononcée à la Société, dans la séance du 24 octobre 1792, l'an 1^{er} de la République. *Imp. P.-J. Duplât. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 720.]

9328. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE, sur l'influence de la calomnie sur la Révolution, prononcé à la Société, dans la séance du 28 octobre 1792, l'an 1^{er} de la République. *Paris, imp. P.-J. Duplât. S. d.*, in-8°, 32 p. [N. Lb⁴⁰ 721.]

9329. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Extrait du procès-verbal de la séance du dimanche 28 octobre. *Imp. L. Potier de Lille. S. d.* (1792), in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 722.]

Dénonciation d'un paragraphe du *Courrier du Midi* sur les espérances du Roi touchant l'issue de son procès, réception des délégués de la nation savoissienne et vote de l'impression du discours de Robespierre. Voyez le numéro précédent.

9330. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Adresse lue à

la Convention nationale, séance du 31 octobre, l'an 1^{er} de la République. *Imp. L. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 723.]

Reproduction de l'adresse de la ville de Sézanne sur l'abolition de la royauté.

9331. — Opinion du citoyen COLLOT D'HERBOIS. Extrait du « Journal des débats » et de la « Correspondance de la Société des Jacobins », séante aux Jacobins, à Paris. *Imp. Potier de Lille, 1792*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2281.]

Contre Brissot.

9332. — Discours du citoyen DUBOIS DE GRANCÉ, prononcé à la Société des Jacobins, amis de la liberté et de l'égalité. (31 octobre 1792.) *Imp. Mayer. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 724.]

Contre la loi sur les provocateurs.

9333. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours de CLAUDE BASIRE, vice-président du Comité de surveillance à la Convention nationale, sur l'état actuel de notre situation politique au centre des affaires. Première partie, lue à la Société, dans sa séance du 4 novembre 1792, l'an 1^{er} de la République. *Imp. L. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 725.]

9334. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Adresse du Club national de Bordeaux à la Convention nationale, et Pétition du département de la Gironde, concernant la force armée qu'on veut envoyer à Paris. (3 novembre 1792, l'an 1^{er} de la République.) *Imp. L. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 726.]

9335. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, à Paris. Réponse de MAXIMILIEN ROBESPIERRE à l'accusation de M. Louvet, devant la Convention nationale. (5 novembre 1792.) *Imp. P.-S. Duplât. S. d.*, in-8°, 40 p. [N. Lb⁴⁰ 727.]

L'Accusation contre Max. Robespierre avait été prononcée, ou plutôt lue, par Louvet à la Convention le 29 octobre; elle a été réimprimée,

ainsi que le second discours de l'auteur : A Max. Robespierre et à ses royalistes, par M. Aulard dans une récente édition des *Mémoires de Louvet*; voyez la quatrième partie de la *Bibliographie*.

9336. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. FRANÇOIS CHABOT à Jean-Pierre Brissot. (14 novembre 1792.) *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8°, 8 p.* [Br. M. F. R. 340, 21.]

9337. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins, à Paris. *Imp. Potier de Lille. 1792. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 2282.]

Lecture et publication d'une lettre de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Fontenay-le-Comte (17 novembre, an I), annonçant qu'elle a livré aux flammes les exemplaires reçus par la voie du ministère de l'intérieur de trois brochures, savoir : *De la Constitution et du Gouvernement qui pourraient convenir à la République*, par A.-G. KERSAINT; *Des Elections et du Mode d'être par liste épuratoire*, de LANTHENAS; A tous tes républicains de la France sur la Société des Jacobins, à Paris, par BRISOT. Trois parts ont été faites des cendres : l'une a été envoyée à Brissot, l'autre au Comité de surveillance de la Convention, et la troisième aux Jacobins. « Un exemplaire seul a (sic) resté dans nos archives; il a été enchaîné aux pieds et séparément des papiers qui constatent les succès rapides de notre liberté et la souveraineté du peuple et pour servir de pièces de conviction contre les auteurs en temps et lieu. »

La Société arrête sans commentaires, dans sa séance du 25 novembre, l'impression de cette pièce et son envoi aux sections et aux sociétés affiliées.

9338. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. A mon tour la parole. Réponse d'ANACHARSIS CLOOTS aux diatribes rolando-brissotines. (26 novembre 1792.) *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°.* [N. Lb³⁰ 728.]

9339. — DUBOIS-CRANCÉ, député des Ardennes, de l'Isère, du Var et des Bouches-du-Rhône, à ses commettants. (28 novembre, an 1^{er} de la République.) *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°, 22 p.* [N. Lb³⁰ 729.]

Le titre de départ, page 1, porte : *Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante... à Paris. Contre Brissot et contre Roland.*

9340. — Circulaire aux sociétés affiliées. (30 novembre 1792.) *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°, 13 p.* [N. Lb³⁰ 730.]

Le titre de départ, page 1, porte : *Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris.*

Appel à la vigilance.

9341. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Les Bataves opprimés aux Français libérateurs. De la Hollande, décembre 1792. — ANACHARSIS CLOOTS aux habitants des Bouches-du-Rhin. *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb³⁰ 731.]

La réponse de CLOOTS est p. 6.

9342. — Compte rendu par MAURE aîné, citoyen d'Auxerre, député du département de l'Yonne à la Convention nationale, à la séance de la Société des Jacobins, du 2 décembre 1792. *Imp. de l'Égalité, ci-devant de Henri IV. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁰ 2283.]

Mission dans l'Eure-et-Loir, avec Lecointre-Puyraveau et Biroteau.

9343. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, à Paris. Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE, sur le parti à l'égard de Louis XVI, prononcé à la Société dans la séance du 5 décembre 1792. *Imp. Duplain. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb³⁰ 2284.]

9344. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Copie d'une lettre du comité central de Lyon. (7 décembre 1792.) *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁰ 2285.]

9345. — Affaire de l'Orient [sic : Lorient]. Instruction. Copie de la lettre écrite par la Société des Amis de la liberté et de l'égalité au président de la Convention nationale, le 11 octobre 1792. *Paris, imp. Guérin. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb³⁰ 2280.]

Avec la réponse de LEQUINIO.

9346. — Copie d'une lettre du comité central de Lyon. Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Comité de corres-

pondance. (14 décembre 1792.) *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁹⁹ 2286.]

9347. — Discours de CAMILLE DESMOULINS, député de Paris à la Convention nationale, sur le décret du bannissement de la famille ci-devant d'Orléans, et sur la question : Si l'Assemblée nationale pouvait exclure de son sein Philippe-Égalité, représentant du peuple. (15 décembre 1792.) *Imp. Potier de Lille, 1792, in-8°, 16 p.* [N. Lb⁹⁹ 2287.]

9348. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Réponse à Charles Villelte, député à la Convention nationale, par LÉONARD BOURDON, l'un de ses collègues. (17 décembre 1792.) *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁹⁹ 732.]

Sur le procès de Louis XVI.

9349. — Discours sur l'état actuel de la République, par FRANÇOIS ROBERT, député du département de Paris. (17 décembre 1792.) *Imp. Potier de Lille, 1792, in-8°, 31 p.*

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins, à Paris.*

9350. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Copie de la lettre écrite par les Amis de la liberté et de l'égalité, vrais républicains de Rennes, à Charles Duval, député à la Convention nationale, le 20 décembre 1792. *Imp. Potier de Lille, 1793, in-8°, 3 p.* [N. Lb⁹⁹ 2289.]

Rappel d'une lettre désavouant une prétendue adresse de la Société de Rennes.

9351. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. A la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris, le 21 décembre 1792, l'an 1^{er} de la République française. *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁹⁹ 733.]

Adresse signée : La députation des peuples bataves.

9352. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Discours du citoyen DROUET, député à la Convention

nationale. (27 décembre 1792.) *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁹⁹ 734.]

Sur le procès de Louis XVI et contre l'appel au peuple.

9353. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Second Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE, sur le jugement de Louis Capet, prononcé à la Convention nationale, le 28 décembre, l'an 1^{er} de la République. *Imp. L. Potier de Lille, 1793, in-8°, 38 p.* [N. Lb⁹⁹ 735.]

Voyez tome 1^{er}, n° 3663.

9354. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Comité de correspondance. Copie de la lettre écrite par la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, à Paris, en date du 29 décembre 1792... à la Société des Récollets, à Bordeaux. *Imp. Potier de Lille, 1793, in-8°, 6 p.* [N. Lb⁹⁹ 2290.]

9355. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris. Réponse du Conseil général de la commune de Saint-Chamond à l'adresse du Conseil général de la commune de Marseille, en date du 29 décembre 1792. *Imp. Potier de Lille, 1793, in-8°, 8 p.* [N. Lb⁹⁹ 2291.]

Imprimée par la Société et envoyée à toutes les sociétés avec qui elle fraternise.

9356. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Discours sur le jugement de Louis Capet, prononcé par MITTÉ fils, membre de la Société des Jacobins. (31 décembre 1792.) *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁹⁹ 736.]

9357. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins. Discours prononcé à la tribune aux harangues de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, par LOUIS-FRANÇOIS CHERHAL-MONT-RÉAL. (1^{er} janvier 1793.) *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁹⁹ 737.]

Sur le procès de Louis XVI et contre l'appel au peuple.

9358. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Copie d'une lettre de ROLAND aux représentants de la commune d'Arras. (1^{er} janvier 1793.) *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8^o, 7 p.* [N. Lb⁴⁰ 2292.]

P. 3, réponse du conseil général de la commune d'Arras.

9359. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Discours contre la défense de Louis Capet, dernier roi des Français, par le citoyen CARRA, député de Saône-et-Loire, prononcé à la séance du 3 janvier 1793, l'an II de la République... *Imp. L. Potier de Lille, 1793, in-8^o, 19 p.* [N. Lb³⁹ 738.]

Imprimé par ordre de la Convention nationale.

9360. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris, à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Saint-Quentin. (6 janvier 1793.) *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8^o, 8 p.* [N. Lb³⁹ 739.]

Réponse aux reproches adressés par la Société de Saint-Quentin à la Société de Paris.

9361. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Opinion de GEORGES COURTHON, député du département du Puy-de-Dôme, sur le jugement de Louis Capet. Imprimé par ordre de la Convention nationale. (6 janvier 1793.) *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8^o, 1 f. et 26 p.* [N. Lb⁴⁰ 740.]

9362. — Paris, le 179(3)... Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Comité de correspondance. *S. l. n. d., in-4^o, 2 p.* [N. Lb⁴⁰ 2293.]

Envoi d'un ouvrage (non désigné) du citoyen Boissel, archiviste de la Société.

9363. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Circulaire aux sociétés affiliées. Paris, ce 7 janvier 1793. *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8^o, 24 p.* [N. Lb⁴⁰ 2294.]

Sur les dangers intérieurs qui menaçaient la patrie.

9364. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Réponse de la Société des

Amis de la liberté et de l'égalité à celle de Troyes... le 7 janvier 1792... *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8^o, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 2295.]

9365. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Adresse présentée par les administrateurs composant le Conseil général du Département de Paris à la Convention nationale, et dont elle a ordonné l'impression et l'envoi aux départements, dans sa séance du 11 janvier 1793... *Imp. Potier de Lille, 1793, in-8^o, 7 p.* [N. Lb⁴⁰ 2296.]

Voyez ci-dessus, n^o 6261.

9366. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Adresse à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. (13 janvier 1793.) *Imp. L. Potier de Lille, 1793, in-8^o, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 741.]

Adresse sur le jugement de Louis XVI, présentée par les Hommes du 14 juillet et du 10 août. P. 7, réponse du président (MONESTIER).

9367. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Discours sur la coalition qui domine la Convention nationale, prononcé par MITRE fils, membre de la Société des Jacobins de Paris. (14 janvier 1793.) *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8^o, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 2297.]

9368. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Extrait du procès-verbal de la séance de la Société, du 20 janvier 1793... — Extrait d'une lettre écrite par le citoyen DUFEX, employé dans les hôpitaux militaires de Perpignan, au citoyen Maure, député de l'Yonne à la Convention du 18 janvier 1793. *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8^o, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 2298.]

Dénonciation de Biroteau.

9369. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Extrait du procès-verbal de la séance des Jacobins, du 20 janvier 1793, l'an II de la République. — Extrait du procès-verbal de la séance des Jacobins, du 21 janvier 1793... — Adresse de la Société des Amis de la liberté... séante aux Jacobins, à Paris, aux sociétés

affiliés. — Discours de FÉLIX LEPELETIER, à la séance du 21. — Réponse de MAURE aîné, président, au citoyen Félix Lepeletier. — Copie de la lettre des Marseillais républicains à leurs frères les Jacobins de Paris, le 13 janvier 1793... — Copie de la lettre écrite par les Marseillais à Gorsas, le 13 janvier 1793... — Aux quarante-huit sections de Paris. (Par les mêmes.) — Sermon civique aux soldats de la République, par le citoyen DORFEUILLE. (23 janvier 1793.) *Paris, G.-F. Galletti. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁵⁰ 742.]

Au sujet de l'exécution de Louis XVI, de l'assassinat de Le Peletier, contre Gorsas, etc.

9370. — Discours civique du citoyen DORFEUILLE aux soldats français, imprimé par délibération de la Société des Jacobins de Paris, et réimprimé à Nice, par les citoyens Grégoire et Jagot, commissaires de la Convention nationale au département des Alpes-Maritimes. *Nice, Cougnet père et fils. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁵⁰ 743.]

Pièce différente de celle qui fait partie du numéro précédent.

9371. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Discours prononcé à la Convention nationale et dans la Société... par P.-F.-N. FABRE D'ÉGLANTINE, député à la Convention nationale de France par le département de Paris, sur le projet d'économat national et sur les moyens d'approvisionner les armées. (30 janvier 1793.) *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb⁵⁰ 2299.]

9372. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Second Sermon civique aux soldats de la République, par le citoyen DORFEUILLE. (4 février 1793.) *Imp. Potier de Lille, 1793, in-8°, 8 p.* [N. Lb⁵⁰ 2300.]

Voyez les nos 9369-9370 ci-dessus.

9373. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Pièces remises au comité de correspondance par le citoyen DREUXE, patriote batave. (7 février 1793.) *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8°, 43 p.* [N. Lb⁵⁰ 2304.]

9374. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-

Saint-Honoré, à Paris. *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8°, 8 p.*

Correspondances de Nîmes et de Bordeaux, des 17 et 20 février 1793.

9375. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Discours de BILLAUD-VARENNE... sur les événements du mois de septembre dernier (20 février 1793).

Voyez, tome 1^{er} n° 3476.

9376. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Adresse à tous les membres des Sociétés des Amis de la liberté et de l'égalité qui fraternisent avec la Société centrale... (1^{er} mars 1793.) *Imp. Galletti. S. d.* [N. Lb⁵⁰ 2304.]

Invitation à concourir par l'abonnement individuel au succès des nouvelles entreprises que la Société centrale va former pour le bien commun.

9377. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... P.-A. GARRAU, député du département de la Gironde, aux Amis de la République, séant à Sainte-Foi. (1^{er} mars 1793.) *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁵⁰ 2305.]

Contre le fédéralisme et surtout contre Brissot.

9378. — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité... aux sociétés affiliées. (2 mars 1793.)

Contre les Girondins. Voyez tome 1^{er}, n° 3975.

9379. — Rapport fait à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité... par J.-M. COLLOT-D'HERBOIS... sur les nombreuses accusations à porter contre l'ex-ministre Roland. (3 mars 1793.)

Voyez tome 1^{er}, n° 3976.

9380. — Circulaire du comité de correspondance de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité... aux sociétés affiliées, d'après un arrêté de la Société, du 6 mars, qui a chargé son comité de correspondance d'aviser avec le président de la Société les moyens d'éclairer nos frères des départements sur les circonstances critiques et alarmantes où se trouve la République

Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 2306.]

9384. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Procès-verbal de la séance du 8 mars, l'an II. *Imp. Potier de Lille. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2307.]*

P. 6, Copie d'une lettre écrite à la Société des Jacobins de Paris par le Club de surveillance de Bordeaux (28 février 1793).

9382. — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité... aux citoyens de tous les départements (12 mars 1793).

Appel aux armes contre l'étranger.
Voyez tome I^{er}, n° 3977.

9383. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Discours prononcé par les citoyens ADANT et SAUMIER, députés de la commune de Namur, le 13 mars 1793. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2308.]*

9384. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Un Mol d'ANACHARSIS CLOOTS sur les conférences secrètes entre quelques membres de la Convention. (20) mars 1793, l'an II de la République. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 747.]*

9385. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Opinion de DUBOIS-CRANCÉ... sur le décret d'accusation contre Marat. (26 mars 1793.)

Voyez tome I^{er}, n° 3985.

9386. — Circulaire de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Du 26 mars 1793, l'an II de la République. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 749.]*

Contre Dumouriez et les divers ministres de la guerre qui s'étaient succédé depuis le 10 août.

9387. — Société des Amis de l'égalité... Du 26 mars 1793... *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 2310.]*

Adresses des députés des sociétés populaires de Digne, Manosque, Arles et Strasbourg.

9388. — Circulaire de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité... aux sociétés affiliées. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 234.]*

Protestation au sujet du pillage des boutiques d'épicerie présentée comme une manœuvre de la contre-révolution.

9389. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Copie du décret de la Convention nationale, du 3 avril 1793... qui déclare que Dumouriez, traître à la patrie, est mis hors de la loi, autorise tout citoyen à courir sus et assure une récompense de trois cent mille livres et des couronnes civiques à ceux qui s'en saisiront mort ou vif. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2312.]*

9390. — Circulaire de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Du 5 avril 1793... *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 2313.]*

Véhément appel aux armes. Voyez le numéro suivant.

9391. — Convention nationale. La Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Paris à leurs frères des départements. (13 avril 1793.)

Même pièce que la précédente (voyez tome I^{er}, n° 3987), mais suivie dans cette réimpression (p. 5-6) d'une liste d'adhérents « à l'adresse de Marat ». Quelques-unes de ces adhésions sont motivées; deux d'entre elles (celles de Roger Ducos et de Chazaud) sont accompagnées de restrictions.

9392. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Lettre de MARAT aux Jacobins (15 avril 1793). *Imp. Patriotique et Républicaine, 1793, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 2314.]*

P. 2, MARAT, l'ami du peuple à ses combattants. P. 3, A la Convention nationale.

9393. — Circulaire de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins..., à Paris, à leurs frères des départements. (19 avril 1792 [sic : 1793].) *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 22 p. [N. Lb⁴⁰ 750.]*

Contre la faction d'Orléans, Brissot et Dumouriez.

Signée (p. 20) : SAMBAT, et suivi d'un post-scriptum sur l'acquiescement de Marat par le tribunal révolutionnaire.

9394. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séance aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, présentée par MAXIMILIEN ROBESPIERRE. (21 avril 1793.) *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 12 p.* [N. Lb⁴⁰ 731.]

9395. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... JEAN-ÉTIENNE-BENOÎT DUPRAT, président du district de Vaucluse, à Jean Duprat, son frère, député à la Convention nationale. Précédée d'une lettre dudit JEAN-ÉTIENNE DUPRAT à la Société des Jacobins, Paris, le 24 avril 1793. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 2315.]

Dénonciation réciproque.

9396. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité... au peuple français, le 26 avril 1793... *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 24 p.* [N. Lb⁴⁰ 2316.]

Dénonciation de la conduite des Girondins à Bordeaux.

9397. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Discours prononcé par P.-F.-N. FABRE D'ÉGLANTINE, sur l'acte de la Commune tendant à demander la retraite de vingt-deux membres de la Convention. [1^{er} mai 1793.]

Voyez tome 1^{er}, n° 3998.

9398. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séance aux Jacobins, rue Saint-Honoré. Discours de MAXIMILIEN ROBESPIERRE, sur la Constitution. (10 mai 1793.) *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 34 p.* [N. Lb⁴⁰ 753.]

9399. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Fragment de l'histoire secrète de la Révolution. (19 mai 1793.)

Par CAMILLE DESMOULINS. Voyez le numéro suivant.

9400. — Histoire des brissolins ou Fragment de l'histoire secrète de la Révolution, par CAMILLE DESMOULINS. (1793.)

Même ouvrage que le numéro précédent. Voyez tome 1^{er}, nos 3999 et 4000.

9401. — Copie d'adresse à la Convention, envoyée à la Société des Jacobins de Paris par la Société de Châlon-sur-Saône... Observations de la Société des Jacobins de Paris. (19 mai 1793.) *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 2317.]

Sur la trahison de Dumouriez.

9402. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Aux citoyens des départements sur l'insurrection du 31 mai (7 juin 1793).

Voyez tome 1^{er}, n° 4025.

9403. — L'Administration du district, le Conseil général de la Commune, le Tribunal civil et la Société républicaine de Saint-Pol, département du Pas-de-Calais, à la Convention nationale. *Imp. des 86 départements et de la Société des Jacobins. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 2318.]

Imprimé par ordre de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité.

Adhésion formelle aux événements mémorables du 31 mai et du 2 juin.

9404. — Discours de BILLAUD-VARENNE, député à la Convention nationale, sur des mesures de salut public indiquées par les circonstances, prononcé à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, dans la séance du 9 juin 1793, l'an II de la République française. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 34 p.* [N. Lb⁴⁰ 757.]

9405. — Adresse aux citoyens égarés de quelques départements, prononcée à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, par le citoyen LECHARD jeune, membre de cette Société. 14 juin, an II. *S. l. n. d., in-8°, 11 p.* [N. Lb⁴⁰ 758.]

Sur l'arrestation des Girondins et le fédéralisme.

9406. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séance aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. (20 juin 1793.) *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 759.]

Lettre de MARAT sur son rôle dans la journée du 31 mai.

9407. — L'Assemblée populaire d'Amiens, séante en la salle du concert, à la Société des Jacobins de Paris, salut. (23 juin 1793.) *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 760.]

Imprimé par ordre de la Société des Jacobins. Serment de haine aux tyrans, aux royalistes, aux modérés et aux fédéralistes.

9408. — Rapport fait par le citoyen BRIVAL, au nom du Comité de sûreté générale, relativement aux papiers trouvés chez le citoyen Roland et inventoriés par les commissaires de la Convention. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d.*, in-8°, 68 p. [N. Lb⁴⁰ 761.]

Imprimé par ordre de la Société des Jacobins. Une note mss. porte : « Recu le 24 juin 1793, à la Société des Jacobins. »

9409. — Mesures de salut public, proposées à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, dans la séance du 7 juillet 1793, l'an II... par ARISTIDE VALCOUR. *Imp. des 86 départements et de la Société des Jacobins. S. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 2319.]

9410. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins. Adresse aux Français. (26 juillet 1793.) *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 762.]

Sur le meurtre de Marat.

9411. — [Circulaire de DUCOS, administrateur du « Journal de la Montagne », commençant par ces mots :] Paris, ce août 1793... Citoyen, la Société des Jacobins n'ayant rien de plus à cœur... *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2320.]

Annonce d'une remise de 30 sols par trimestre, 3 livres par six mois et 6 livres par an pour chaque abonnement procuré par un maître de poste.

9412. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré. Discours prononcé dans la Société des Jacobins, le 6 août 1793, l'an II de la République... par le citoyen CLAUDE BOYER, envoyé de Chalon-sur-Saône... à la

grande réunion des Français, le 10 août. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 763.]

9413. — Croisade civique. Discours prononcé à la Société des Jacobins, le 19 août 1793, l'an II de la République... par ANACHARSIS CLOOTS, député du département de l'Oise à la Convention nationale. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 764.]

Sur la guerre.

9414. — Diplomatie révolutionnaire. Adresse d'ANACHARSIS CLOOTS aux sans-culottes bataves. *Imp. des 86 départements. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 766.]

Imprimé par arrêté de la Société du 5 octobre 1793.

Voyez le numéro suivant.

9415. — Convention nationale. Diplomatie révolutionnaire. Adresse d'ANACHARSIS CLOOTS aux sans-culottes bataves. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, premier mois de l'an II*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 766 A.]

9416. — Discours sur le siège de Lyon, prononcé au Club des Jacobins, à Paris, par le citoyen DUBOIS-CRANGÉ, représentant du peuple près l'armée des Alpes, et le nombre de bombes et boulets qui ont été jetés sur la ville. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 767.]

Extrait de la Gazette française.

9417. — Projet de règlement du comité de défenseurs officieux des Amis de la liberté et de l'égalité, séant aux Jacobins. *Imp. des 86 départements. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 768.]

Arrêté le 7^e jour du 2^e mois de l'an II (28 octobre 1793).

9418. — Rapport sur l'invasion des rebelles à Laval, fait par le sans-culotte QUANTIN, vice-président de l'administration renouvelée du département de la Mayenne, à la séance de la Société des Jacobins de Paris, le 21 brumaire (11 novembre 1793), et déposé au Comité de salut public de la

Convention. *Imp. Laurens. S. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2321.]

ÉPIGR. :

Et moi aussi, je suis Marat : je veux être libre ou mort.

9419. — Discours de ROBESPIERRE, prononcé dans la séance des Jacobins, du primidi et oetidi frimaire an II de la République (21 et 28 novembre 1793). *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 2322.]

9420. — Séance du 1^{er}, 3^e décade brumaire an II de la République française (21 novembre et 20 décembre 1793). *Imp. des 86 départements et de la Société, aux Jacobins. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 769.]

P. 9. Pétition présentée à la Convention par la Société des Amis de la liberté et de l'égalité... auxquels se sont unis vingt-et-une sociétés affiliées et plusieurs milliers de citoyens, arrêtée le 21 brumaire an II (11 décembre 1793) et signée L.-P. DUFORNEY, l'homme libre.

Réclamation de mesures révolutionnaires et notamment de l'envoi au tribunal de la sœur de Capet.

9421. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris. Lettres aux sans-culottes de Londres, par XAVIER AUDOUIN, imprimées par ordre de la Société. Lettre première. *Paris, G.-F. Galletti. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 770.]

9422. — Paris, le , l'an de la République française... Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré. Comité de présentation. *S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 2323.]

Ordre aux membres des sociétés affiliées de se munir d'un diplôme; 28 frimaire an II (18 décembre 1793), d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

9423. — Rapport des citoyens BOUX et GONARD aîné, membres de la Société des Jacobins, sur l'esprit public qui règne à Tonnerre, chef-lieu du district du département de l'Yonne, et sur les causes qui divisent les citoyens de cette cité. *Imp. Momoro. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 2324.]

ÉPIGR. :

La vérité n'offraie que les méchants.

9424. — Discours de PHILIPPEAUX, à la séance des Jacobins, le 16 nivôse (an II-5 janvier 1794). *Imp. Desenne, 1793*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 771.]

Réponse à ses accusateurs.

9425. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré... Discours sur les crimes du gouvernement anglais contre le peuple français, prononcé à la Société des Jacobins de Paris, dans la séance du 23 nivôse (an II-12 janvier 1794), par le citoyen PH. SIMOND, député du Bas-Rhin, à la Convention nationale et membre de cette Société. Imprimé par ordre de la Société. *Paris, G.-F. Galletti. S. d.*, in-8°, 32 p. [N. Lb⁴⁰ 772.]

9426. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Discours sur notre situation politique, prononcé par DUBOIS-CRANCÉ, dans la séance du 23 nivôse, l'an II (12 janvier 1794). Imprimé par ordre de la Société. *Paris, Galletti. S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 2325.]

9427. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré... Discours sur la discussion contre la constitution britannique, prononcé à la séance du 26 nivôse (15 janvier 1794), par XAVIER AUDOUIN. *Imp. des 86 départements et de la Société. S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 773.]

9428. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré... Discours sur les crimes du gouvernement britannique et sur les vices de la constitution anglaise, prononcé à la séance du 26 nivôse (15 janvier 1794), par le citoyen LEPELETIER, imprimé par ordre de la Société. *Imp. des 86 départements et de la Société. S. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 774.]

9429. — Discours sur les vices de la constitution anglaise, prononcé par J.-CH. LAVEAUX, dans la séance du 1^{er} pluviôse an II de la République française (20 janvier 1794). *Paris, imp. des sans-culottes. S. d.*, in-8°, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 775.]

9430. — Discours sur la constitution et le gouvernement d'Angleterre, prononcé à la Société des Jacobins, à Paris, dans la séance du 1^{er} pluviôse an II de la République (20 janvier 1794), par A.-L. LACHEVARDIÈRE, membre de cette Société. *Imp. des sans-culottes. S. d.*, in-8°, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 776.]

9431. — Discours prononcé à la séance des Jacobins du 1^{er} pluviôse an II de la République (20 janvier 1794), par le citoyen COUTHON, représentant du peuple. *Imp. des 86 départements. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 777.]

Sur les vices de la constitution britannique.

9432. — Convention nationale. Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, s'éant aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, à Paris, à la Convention nationale. Imprimée par ordre de la Convention nationale; envoi aux départements, aux sociétés populaires et aux armées. Séance du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794). *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Le³⁸ 657.]

Célébration du premier anniversaire de la mort de Louis XVI.

9433. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité... Mémoire sur les crimes du gouvernement anglais. Les républicains de la Société populaire du canton de Neuilly-sur-Oise, district d'Égalité-sur-Marne, département de l'Aisne, à leurs frères assemblés aux ci-devant Jacobins de Paris, le 4 pluviôse an II (23 janvier 1794). Imprimé par ordre de la Société. *Paris, Galletti. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2326.]

9434. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, s'éant aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré. Discours sur les crimes du gouvernement anglais contre le peuple français, prononcé à la Société des Jacobins de Paris, dans la séance du 9 pluviôse (28 janvier 1794), par le citoyen ACHILLE AUDIBERT, membre de la Société de Calais, affiliée à la Société mère des Jacobins de Paris. *Paris, G.-F. Galletti. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 778.]

9435. — Vie de Michel Lepeletier, représentant du peuple français, assassiné à Paris, le 20 janvier 1793, faite et présentée à la Société des Jacobins par FÉLIX LEPELETIER, son frère. *Paris, imp. des sans-culottes. S. d.*, in-8°, 2 ff. et 35 p. [N. Lb⁴⁰ 779.]

P. 1-2. *Rapport fait à la Société des Jacobins sur l'examen de l'ouvrage intitulé la Vie de Michel Lepeletier, un des premiers martyrs de la liberté*, à la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794), signé : MOMORO; C. ROUSSEAU, architecte; HULLIER, commissaires.

9436. — Discours de J.-L. GIRET. *Imp. des sans-culottes. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 780.]

Le titre de départ, page 3, porte : *Discours prononcé aux Jacobins, à la séance du primidi 11 pluviôse (30 janvier 1794)*, par J.-L. GIRET, député de la Société populaire de Nîmes.

EPIGR. :

Dat veniam corvis, vezat censura columbas.
Juv.

9437. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, s'éant aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré... Discours sur les crimes du gouvernement anglais et les vices de ses finances, prononcé à la séance du 12 pluviôse an II de la République (31 janvier 1794), par G. BONTEMPS, de la section de Guillaume-Tell et membre de la Société populaire de la même section. *Paris, G.-F. Galletti. S. d.*, in-8°, 18 p. [N. Lb⁴⁰ 781.]

9438. — Société des Amis de la liberté et de l'égalité, s'éant aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré... Discours sur la constitution et le gouvernement d'Angleterre, prononcé à la Société des Jacobins de Paris, dans la séance du 19 pluviôse (7 février 1794), par le citoyen B. VOIXON, membre de cette Société. *Paris, G.-F. Galletti. S. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 782.]

9439. — Liberté, égalité, fraternité. Copie d'une lettre écrite par le général de brigade WESTERMANN, à la Société des Jacobins, le 8 ventôse an II (26 février 1794). *S. l. n. d.*, in-8°, 20 p. [Br. M. F. R. 335, 40.]

Justification de sa conduite après la levée du siège d'Angers.

9440. — Lettre de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité... (24 ventôse au II-14 mars 1794.) *Imp. des sans-culottes, rue Honoré. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 2327.]*

Sur l'épuration des sociétés affiliées avant et depuis le 31 mai et sur le mode d'envoi le plus économique des correspondances et communications diverses de ces sociétés.

9441. — Rapport fait à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, rue Honoré, à Paris, sur les conspirations d'Hébert, Ronsin, Vincent et leurs complices, de Fabre d'Églantine, Chabot, Delaunay d'Angers, Basire, Danton, Lacroix, Hérauld, Camille Desmoulins, Philippeaux, Westermann et leurs complices, par DUMAS, président du tribunal révolutionnaire, l'un des membres de la Société. Séance du 21 germinal (10 avril 1794). *Imp. des sans-culottes. S. d., in-8°, 11 p. [N. Lb³⁰ 783.]*

Voyez tome I^{er}, nos 4220-4228.

9442. — Convention nationale. Adresse lue au nom des Jacobins de Paris, par MARC-ANTOINE JULIEN. — Discours prononcé par le citoyen COUTHON (27 floréal au II-16 mai 1794).

Sur la reconnaissance de l'Être suprême.
Voyez tome I^{er}, n° 4247.

9443. — DUBOIS-CRANCÉ aux Jacobins, en rentrant dans la Société. *Imp. G.-F. Galletti. S. d., in-8°, 16 p. [N. Lb³⁰ 784.]*

Imprimé en vertu d'un arrêté de la Société du 16 thermidor an II (3 août 1794).

Apologie de sa conduite au siège de Lyon et véhémence sortie contre Robespierre.

9444. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins de Paris, à toutes les sociétés populaires de la République... (18 thermidor an II-5 août 1794.) *Imp. Galletti. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 2328.]*

« Le tyran n'est plus, la patrie respire, la Liberté triomphe. »

9445. — Motion d'ordre sur la garantie de la liberté des opinions, par DUBOIS-CRANCÉ. *Imp. J.-C. Laveaux. S. d., in-8°, 18 p. [N. Lb³⁰ 785.]*

Prononcée aux Jacobins, le 29 thermidor an II (16 août 1794), et imprimée par ordre de la Société.

9446. — Opinion et Discours de LÉONARD LEBLOIS, aux Jacobins, 3 fructidor (an II-20 août 1794). *Imp. Patriotique, J.-C. Laveaux. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 765.]*

Le catalogue de la B. N. a classé par erreur cette pièce au 20 août 1793; la mention dans le discours de Leblois du « tyran hypocrite qui couvrait ses vices contagieux d'un triple manteau de vertu » et la composition du bureau (Bonin, vice-président; Bourdon (de l'Oise); Tallien, Jaume, Sambat, Roussel aîné), indiquent bien que ce document est postérieur au 9 thermidor.

9447. — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, à Paris, à toutes les sociétés qui leur sont affiliées. *Imp. G.-F. Galletti. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 786.]*

Adoptée pour l'impression dans la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794).

Désaveu des « faux jacobins » que « le despote » avait introduits dans cette enceinte et dont les signataires déclaraient avoir été « les victimes et jamais les complices ».

9448. — Les Membres du comité de correspondance de la Société populaire d'Angers, à la Société séante aux Jacobins, à Paris. *Imp. Galletti. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 2329.]*

Imprimé par ordre de la Société des Jacobins, du 23 fructidor an II (9 septembre 1794).

Envoi et reproduction d'une adresse de félicitations à la Convention sur le 9 thermidor.

9449. — Égalité, liberté, fraternité ou la mort. Procès-verbal de la séance du 23 fructidor an II de la République française, une et indivisible (9 septembre 1794). Présidence du citoyen Delmas. La séance est ouverte à sept heures, par le citoyen Suisson, vice-président. — Procès-verbal de la séance du 25 fructidor an II de la République (11 septembre 1794). — La Société des Jacobins, séante à Grenoble, à la Société des Jacobins, séante à Paris. Grenoble, 14 fructidor an II de la République (31 août 1794).

— La Société des Jacobins, séante à *Grenoble*, à la Convention nationale. Grenoble, 14 fructidor an II de la République... — La Société populaire régénérée des Jacobins-Montagnards de la commune de *Salon*, chef-lieu de district, département des Bouches-du-Rhône, à nos frères les Jacobins. — Réponse du président à la députation de la Société d'*Aix*. — Discours prononcé aux Jacobins, par un membre de la Société populaire de *Marseille*, le 25 fructidor an II de la République française, démocratique, une, indivisible à jamais. — Réponse du président à la députation de la Société de *Marseille*. *Imp. des sans-culottes. S. d.*, in-8°, 27 p. [N. Lb⁴⁰ 787.]

9450. — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins, à Paris, à toutes les sociétés populaires de la République. (3^e sans-culottide an II-19 septembre 1794). *Imp. G.-F. Galletti. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 790.]

Au sujet des dénonciations dont la Société était l'objet.

9451. — Discours prononcé par GARNIER de Xanles (*sic* : de Saintes) à la Société des Jacobins de Paris, le 1^{er} vendémiaire an III de la République, une et indivisible (22 septembre 1794). *Imp. G.-F. Galletti. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 791.]

9452. — Rapport fait à la Société des Jacobins, par son comité de correspondance. (3 vendémiaire an II-26 septembre 1794). *Imp. Sans-Culottide. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 792.]

9453. — Discours prononcé par F.-V. Aigoïn, dans la séance du 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794). Imprimé par ordre de la Société. *Paris, imp. des sans-culottes. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 2330.]

Protestation contre les attaques dont la Société des Jacobins était l'objet.

9454. — Les Requins politiques mis à découvert ou la Conjuraton aristocratique et royaliste dévoilée dans la Société des Amis de l'égalité et de la liberté, par Au-

DOUIN, membre de la Société et député à la Convention nationale. *Imp. Galletti. S. d.*, in-8°, 30 p. [N. Lb⁴⁰ 793.]

Le titre de départ, page 3, porte : *Discours prononcé par AUDOUIN, à la Société des Jacobins de Paris, le 7 vendémiaire an III de la République (28 septembre 1794).*

Voyez le numéro suivant.

9455. — Discours prononcé par AUDOUIN à la Société des Jacobins de Paris, le 7 vendémiaire an III de la République... *Imp. G.-F. Galletti. S. d.*, in-8°, 30 p. [N. Lb⁴⁰ 794.]

Même ouvrage que le précédent.

9456. — MAURE, député par le département de l'Yonne à la Convention nationale, à la tribune de la Société populaire des Jacobins de Paris. Séance du 13 vendémiaire (an II-4 octobre 1794). *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 795.]

Réponse à une inculpation formulée par l'*Orateur du peuple* (n° XI, 13 vendémiaire, p. 84), touchant un propos tenu par Maure lors de l'envoi par les citoyens de Pau, de douze mille livres de jambon et de lard. Voyez ci-dessus, n° 6481.

9457. — Discours prononcé par CH. DEVAL, député du département d'Ille-et-Vilaine, membre de la Société des Jacobins, dans sa séance du 15 vendémiaire an III de la République française (6 octobre 1794). *Imp. G.-F. Galletti. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 796.]

Apologie des sociétés populaires.

9458. — Discours de GAYVERNON, député, prononcé à la séance des Jacobins du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). *Imp. Donnier et Rennelet. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 2331.]

9459. — Convention nationale. Rapport et Projet de décret présentés au nom du Comité de sûreté générale, par DELECLOY, représentant du peuple, député par le département de la Somme, le 28 floréal an III de la République française une et indivisible (17 mai 1795). Imprimés par ordre de

la Convention nationale. *Imp. Nationale, floréal an III*, in-8°, 8 p. [N. Le³⁸ 1434.]

Pour l'établissement d'un marché sur l'emplacement du couvent des Jacobins-Saint-Honoré et de la maison appartenant au notaire Rouen. Le marché devait porter le nom du Neuf-Thermidor.

Voyez le numéro suivant.

9460. — Convention nationale. Rapport fait au nom du Comité du sûreté générale, par DELECLOY, représentant du peuple, député du département de la Somme et Renseignements donnés par le représentant du peuple PERRIN. Imprimé par ordre de la Convention nationale. *Imp. Nationale, prairial an III*, in-8°, 6 p. [N. Le³⁸ 1943.]

Communication de deux pièces trouvées parmi les papiers du Club des Jacobins, déposés au Comité de sûreté générale, en exécution du décret du 28 floréal qui prescrivait la fermeture du Club et son remplacement par le marché du Neuf-Thermidor. La première de ces pièces est un arrêté du Comité de salut public (25 brumaire an II-15 novembre 1794), mettant à la disposition des Jacobins 100,000 livres à prendre sur les 50 millions que lui avait votés la Convention; la seconde est une adresse de la Société des Jacobins de Sedan (7 septembre, an II), tendant à déclarer en état de rébellion toute ville qui « par la machination des citoyens opulents » résisterait à la représentation nationale et aux lois émanées d'elle, provoquant l'organisation « des citoyens pauvres en force armée révolutionnaire » et mettant à leur disposition la moitié des biens meubles et immeubles des contre-révolutionnaires; l'autre moitié devait être confisquée au profit de la République. Suivent les noms des signataires, qu'un membre (Perrin, sans doute) reconnaît pour avoir couvert le département des Ardennes « de deuil et de sang ».

E. — ECRITS ET PAMPHLETS POUR OU CONTRE LE CLUB DES JACOBINS.

9461. — Les Chefs des Jacobites aux Français, du 16 février 1789. [Sie : 1790], au petit Club, rue Basse-du-Rempart. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [R. AD. I, 62.]

Réimp. dans Aulard, I, 1.

Ce titre fait allusion aux conciliabules tenus, prétendait-on, par les principaux meneurs du Club, dans une maison voisine des boulevards.

9462. — Grands Arrêtés du Club des Jacobins, qui seront convertis en décrets de

l'Assemblée nationale, comme de coutume, dans le courant de cette semaine. (25 avril 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Le³⁹ 3331.]

Pamphlet.

Réimp. dans Aulard, I, 60.

Voyez le n° 9465 ci-dessous.

9463. — Motion du père GÉRARD, député de Bretagne, déposée sur le bureau à l'Assemblée des Jacobins, le 27 avril 1790. *De l'imprimerie des Jacobins, S. d.*, in-8°, 28 p. [N. Lb³⁹ 3336.]

9464. — Motion du père GÉRARD, seconde édition, augmentée d'une note très essentielle à l'ouvrage. *De l'imprimerie des Jacobins. S. d.*, in-8°, 27 p. [N. Lb³⁹ 3336 A.]

Réimp. dans Aulard, I, 63.

9465. — Grand Arrêté du Club des Jacobins, pris le 28 avril 1790, qui sera converti en décret de l'Assemblée nationale. N° 2. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 8721.]

Voyez le n° 9462 ci-dessus.

9466. — Le Portier des Jacobins aux aristocrates. *S. l. n. d.*, in-8°.

En style du Père Duchesne.

Réimp. dans Aulard, I, 71.

9467. — On ne s'entend plus. *De l'imprimerie des Jacobins. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 3361.]

9468. — Bulletin de la grande assemblée tenue aux Jacobins, le vendredi 4 juin 1790, sept heures du soir. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁹ 3503.]

Au sujet de la prétendue élection de Le Pelletier de Saint-Fargeau comme président du Club des Jacobins. (Ce fut Sieyès qui fut élu.)

Réimp. dans Aulard, I, 139.

Voyez le numéro suivant.

9469. — Réponse à un écrit intitulé : « Bulletin de la grande assemblée du Club des Jacobins ». (5 juin 1790.) *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 3504.]

Signée : DE SAINT-FARGEAU.

Réimp. dans Aulard, I, 140.

9470. — Grand Bulletin de la séance tenue aux Jacobins, le 18 juin 1790, à sept heures du soir. *S. l. n. d.* in-8°, 3 p. [N. Lb³⁹ 8991.]

Au sujet de l'élection du président.
Réimp. dans Aulard, I, 154.

9471. — Trahison contre l'État, ou les Jacobins dévoilés, réponse aux numéros 137 et 139 de « l'Ami du peuple ». Au Manège, de l'imprimerie des vrais patriotes, l'un de la suite des désordres et de l'anéantissement des perturbateurs, 1790, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 3333.]

ÉPIGR. :

Louis, sois ce que tu dois être,
Français, redeviens Français.

Les deux numéros visés de l'Ami du peuple sont datés du 18 et du 20 juin 1790.
Réimp. dans Aulard, I, 187.

9472. — Le Grand Espion réformé des Capucins, dialogue patriotique entre les sieurs Boniface et Madré, espions du Club des Jacobins, et le sieur Bas-Percé, espion réformé du Club des Capucins. *S. l.*, 1790, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 9061.]

9473. — Au peuple de Paris, par un membre de l'Assemblée nationale. *S. l. n. d.*, in-8°, 27 p. [N. Lb³⁹ 3632.]

Par STANISLAS DE CLERMONT-TONNERRE, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.
Contre les Jacobins.

ÉPIGR. :

Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,
Peuple ingrat? . . .

9474. — Les Jacobins aux enfers. *S. l. n. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 4273.]

9475. — Le Fripier national ou la Défroque des Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 14 p. [N. Lb³⁹ 4276.]

Un autre ex. du même pamphlet est relié dans l'ex. de la B. N. avec le numéro précédent.

9476. — Le Club des Halles établi à l'instar de celui des Jacobins, à la nouvelle halle, ci-devant le charnier des Innocents, par l'auteur de « la Guinguette de Châlons », ouvrage à la portée de tout le monde et utile à ceux qui veulent connaître les pré-

tendus bienfaits d'une Révolution qui ruine tout le royaume et réduit au désespoir les malheureux et les ouvriers. Paris, imp. des Halles, 1790. in-8°. 1 f., II-33 p. [N. Lb³⁹ 9542.]

9477. — Plaintes amères et justes de l'auguste et patriotique Club des Jacobins au bon peuple de Paris. *S. l.*, novembre 1790, in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 4332.]

Pamphlet relatif à l'indemnité des 18 livres que touchaient les membres de l'Assemblée nationale et qui avait provoqué de nombreuses réclamations.

Réimp. dans Aulard, I, 459.

9478. — Adresse des chevaux de fiacre au Club des Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9541.]

Facétie.

Réimp. dans Aulard, I, 468.

9479. — Dialogue très vif entre un jacobin et un fort de la Halle, qui a converti l'honorable membre. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9544.]

Réimp. dans Aulard, I, 471.

9480. — Mort de M. Voidel, membre de l'Assemblée des Jacobins, en faisant le rapport d'une contre-révolution. *Imp. de l'Ami de l'ordre.* *S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9603.]

Facétie royaliste.

Réimp. dans Aulard, I, 342.

9481. — Les Jacobins dénoncés aux citoyens, aux trois régiments de troupes de ligne formés de la garde nationale du centre, à la gendarmerie à pied et à cheval, à la garde nationale bourgeoise, aux dix-huit cents gardes de la maison du Roi et aux ci-devant gardes-françaises. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p.

Au sujet du projet d'une garde soldée.

Réimp. dans Aulard, I, 379.

9482. — Grande Dénonciation au Club des Jacobins contre un projet de contre-révolution. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p.

Au sujet du Club des Amis de la constitution monarchique.

Réimp. dans Aulard, I, 448.

9483. — Grand Combat entre un perruquier aristocrate et un robin patriote. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 9543.]

Pamphlet royaliste.

9484. — Conspiration du Club des Jacobins contre M. de La Fayette. *Paris, imp. d'un royaliste. S. d.*, in-8°, 45 p. [X. Lb³⁹ 4350.]

9484*. — Conspiration du Club des Jacobins... *Imp. Chaudrillier. S. d.*, in-8°, 45 p. [X. Lb³⁹ 4350 A.]

9485. — Le Diner du restaurateur ou Second Dialogue entre M. Richard et M. Courtois. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁹ 4337.]

Contre les Jacobins.

9486. — Petit Catéchisme patriotique à l'usage des pauvres d'esprit. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 44 p. [X. Lb³⁹ 4460.]

Contre les Jacobins.

9487. — Liste des bons patriotes composant le Club des Jacobins. *Paris, imp. des patriotes, 1791*, in-8°, 8 p. [X. Lb³⁹ 4543.]

9488. — Grande Dénonciation d'une conspiration faite contre le Club des Jacobins par les perruquiers. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁹ 4546.]

Réimp. dans Aulard, I. 157.

9489. — Grande Remontrance du faubourg Saint-Antoine à la municipalité. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [X. Lb³⁹ 9966.]

Brochure en langage populaire, dirigée surtout contre les Jacobins.

9490. — Sommation faite devant le tribunal de l'opinion publique à MM. Victor Broglie, Bonnacarrère, Alex. Beauharnais, Villars, Voidel, président, secrétaires, etc., du Club des Jacobins et signataires d'une lettre envoyée à leurs frères et amis, le 24 janvier 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p.

Voyez ci-dessus nos 9115-9116 et le numéro suivant.

Réimp. dans Aulard, II, 31.

9491. — Grande Plainte des chasseurs à l'occasion de la lettre des Jacobins (28 janvier 1794).

Même affaire. Voyez ci-dessus, n° 5843. Réimp. dans Aulard, II, 37.

9492. — La Grande Conversation de ce brave M. Hervé, sur le Club des Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [X. Lb³⁹ 4542.]

Les deux dernières pages non chiffrées sont occupées par une *Romance pastorale* (satirique) sur l'air : *Quoi ! vous partez sans que rien vous arrête.*

Réimp. dans Aulard, II, 51.

9493. — Mille et unième Dénonciation faite à la tribune des Jacobins. *Imp. de l'Ami de l'ordre. S. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁹ 4545.]

Réimp. dans Aulard, II, 58.

9494. — Les Secrets du Club des Jacobins au peuple. *S. l.*, 4791, in-8°, 16 p.

Réimp. dans Aulard, II, 68.

9495. — Les Dénonciateurs dénoncés. *Imp. du P. Duchêne. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb³⁹ 4547.]

Contre les Jacobins.

9496. — Les Aveux forcés. Adresse aux Parisiens. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [X. Lb³⁹ 4548.]

Contre les Jacobins.

9497. — Grande Justification des Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [X. Lb³⁹ 4549.]

Le titre de départ, page 3, porte : *Dormez en paix, bonnes gens, les Amis de la constitution veillent pour vous.*

Pamphlet.

9498. — Chacun a ses raisons, Arlequin a bien les siennes. Relation des plus touchantes. *S. l. n. d.*, in-8°, 45 p. [X. Lb³⁹ 4550.]

Dans l'ex. du British Museum F. R. 368, 57, est reliée une seconde partie intitulée : *les Grands Principes, dialogue entre deux aristocrates de différente communion (un jacobin et un monarchiste).*

9499. — Grande Déclaration sur l'embrassement de Paris et l'enlèvement du Roi, au comité de confiance de la Société des Amis de la constitution. Extrait du registre de la Société des Amis de la constitution du 4 février 1791. *S. l. n. d.*, in-8°. 7 p. [N. Lb³⁹ 9693.]

Procès-verbal facétieux, soi-disant signé PAUL LAXSON, PIERRE FRESNOT, pompier; BORDIER, président du comité de confiance de la Société des Amis de la constitution.

9500. — Grande Confédération des citoyennes actives jacobines pour n'épouser aucun aristocrate. Extrait des registres des Amis de la constitution. (6 février 1791.) *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9699.]

Le titre de départ de cette facétie porte : *Discours de M^{mes} les citoyennes actives des rues du Pélican et Saint-Honoré, dans lequel elles furent de n'épouser aucun aristocrate, prononcé aux Jacobins, le dimanche 6 février 1791.*

9501. — Grande Dénonciation à la tribune des Jacobins de l'arrivée de l'empereur Léopold à Paris, faite par M. BARNAVE, le 7 février 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4395.]

Réimp. dans Aulard, II, 75.

9502. — Grande Dénonciation à la tribune des Jacobins d'un libelle intitulé « les Sabbats jacobites », par JEAN GORSAS, citoyen de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4600.]

Facétie au sujet de l'article où Gorsas prétendait que tout ce qu'avaient Mesdames, tantes du Roi, lui appartenait, même leurs chemises (*Courrier de Paris dans les 83 départements*, du 9 février 1791).

9503. — Grande Dénonciation faite à la tribune des Jacobins, par M. BARNAVE, d'une quantité étonnante de libelles répandus dans Paris (16 février 1791.) *De l'imprimerie des Jacobins, rue Saint-Honoré. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4618.]

Pamphlet.

9504. — Les Prédications d'un bonhomme. Dialogue entre Christophe le Rond et Guillaume qui n'est pas bête. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [Lb³⁹ 4620.]

Contre les Jacobins

9505. — Dénonciation de l'enlèvement de M. le Dauphin, faite par la Société de la loi à la Société des Jacobins, dans la séance du 23 février. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 2222.]

Facétie royaliste.

Réimp. dans Aulard, II, 90.

Voir aussi, dans le même recueil, p. 93, la réimp. d'une prétendue *Lettre du directoire des Jacobins de Paris à tous les directoires de province, extraite des Sabbats jacobites*, de Marchand, et relative au même objet.

9506. — Ce n'est pas le Pérou que votre connaissance ! Grande colère de M^{lle} Clit-Chit contre un patriote jacobin. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4666.]

Réimp. dans Aulard, I, 165.

9507. — Aux soi-disant Amis de la constitution. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 9769.]

Pamphlet royaliste contre les Jacobins.

9508. — Au Club. *S. l. n. d.*, in-8°, 20 p. [N. Lb³⁹ 9770.]

Les quatre dernières pages sont imprimés en caractères plus fins.

L'auteur dit qu'il a perdu ses biens en 1748 et en 1771 ; qu'il a été arrêté à Trèves en 1772 pendant qu'il levait une troupe à ses frais pour se joindre à la confédération de Bar, en Pologne (il venait de perdre sa femme), « j'ai eu six de mes parents ou amis qui ont été ministres, et je ne suis que colonel inspecteur et chevalier ».

Il ajoute : « Mon adresse est à M^{lle} Catherine, petite rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, pour remettre à l'auteur. »

9509. — Établissement d'un nouveau club. *Imp. de la Sentinelle du peuple. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 9771.]

Contre le Club des Jacobins du Marais, installé dans une écurie du palais de Rohan.

9510. — Point de club, c'est le cri général. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9772.]

9511. — Les Marchands d'infamies. *De l'imprimerie de l'Ami de l'ordre. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9774.]

Contre le Club des Jacobins.

9512. — Grands Remerciements aux Ja-

cobins sur les hauts faits de la journée du 28 février 1791.

Voyez tome Ier n° 2088.
Réimp. dans Aulard, II, 126.

9513. — Lance rompue par le père DUCHESNE contre un aristocrate en faveur des Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9761.]

Au sujet de l'affaire du 28 février 1791.
Réimp. dans Aulard, II, 131.

9514. — Les Crimes des Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p.

Réponse aux *Crimes des rois de France*, de Lavicomterie, dont il était déjà question dans les *Grands Remerciements*. (Voyez ci-dessus, n° 9512). Réimp. dans Aulard, II, 138.

9515. — Le Carnaval jacobite ou Bal, Banquet et Mascarades patriotiques. Lettre d'un faux frère jacobite à M^{...}, son ami, à Venise. (Paris, 2 mars 1791.) *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 4685.]

Violent pamphlet. Réimp. dans Aulard, II, 154.

9516. — Sermon prononcé au Club des Jacobins, le premier dimanche de carême de la présente année. *S. l. n. d.* (mars 1791), in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 3017.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *par Dom Prosper-Isariote-Honesto ROBESPIERRE DE BONNE-FOI, ci-devant avocat en la ci-devant province d'Artois, honorable membre du côté gauche de l'Assemblée nationale, et l'un des fondateurs du Club des Jacobins.*

Un second exemplaire de ce pamphlet est porté au catalogue de la B. N. sous la cote Lb³⁹ 9804.
Réimp. dans Aulard, II, 177.

9517. — La Jacobinière, parade comme il n'y en pas. Parade du mercredi soir. (2 mars 1791.) *Imp. des Jacobins. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9775.]

Voyez le numéro suivant.

9517^{bis}. — La Jacobinière, parade comme il n'y en a pas. *Imp. Chaudriét. S. d.*, in-8°, 34 p. [N. Lb³⁹ 9776.]

Malgré la similitude des titres, ce pamphlet est entièrement différent du précédent.

Réimp. dans Aulard, II, 113.

9518. — Lettres monitoires fulminées par

M. de Lydda, évêque de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 4667.]

Pamphlet. Le titre de départ porte en outre : « A l'occasion d'une échelle trouvée dans la tribune des Jacobins à laquelle était attachée une allégorie jugée insolente et tendant à détruire la haute opinion que quelques personnes ont conçue des Amis de la constitution. »

9519. — L'Antijacobinisme ou Recueil d'opuscules des arrière-neveux de Guillaume de Saint-Amour, ancien recteur de l'Université de Paris. *S. l.*, MDCCXCI, in-8°, 32 p. [N. Lb³⁹ 4668.]

9520. — Le Concile des Trente en déroute ou le Secret des émeutes découvert. *Paris*, 1791, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 4670.]

Contre les Jacobins.

9521. — Grand Rapport de M. VOIDEL sur un projet de contre-révolution dans lequel cinq ennemis de la constitution ont été tués par la garde nationale. (10 mars 1791.) *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4692.]

Facétie. Les cinq ennemis de la constitution sont cinq chats embrochés par une patrouille.

9522. — Grand Discours d'un grenadier au régiment du Roi, infanterie. Prononcé au Club des Amis de la constitution, séant aux Jacobins, le 14 mars 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4700.]

Réimp. dans Aulard, II, 182.

9523. — Assemblée jacobite permanente. Journal zoographique. Séance du 18 mars 1791. *Imp. Chaudriét. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 2224.]

Pamphlet sous forme de numéro spécimen accompagné de cette note :

« Un prospectus promet ordinairement beaucoup et le journal reste bien au-dessous des promesses. Pour nous, nous avons mieux aimé commencer par tenir avant que de promettre. Ainsi nous n'avons point fait de prospectus. Nous nous contenterons de dire que ce journal manquait à la politique, car il est tout différent de celui que l'on doit à l'estimable M. de Lacroix. Ceux à qui ce premier numéro donnera envie de souscrire pourront s'adresser au directeur des Jacobins, rue Saint-Honoré, ou chez M. de Lameth, cul-de-sac de Notre-Dame-des-Champs. On leur fera d'honnêtes propositions et de bons patriotes ne pourront refuser des conditions aussi raisonnables. »

Réimp. dans Aulard, II, 206.

9524. — Avis aux Français sur les clubs. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 60 p. [N. Lb³⁹ 4555.]

Réimp. dans Aulard, II, 239.

9525. — Les Deux Assemblées nationales ou le Quiproquo. *De l'imprimerie des Jacobins. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4711.]

Prétendue confusion d'un provincial qui prend le Club des Jacobins pour l'Assemblée nationale et vice versa.

9526. — Le Bon Remède à la mélancolie. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4734.]

Contre les Jacobins.

9527. — Toute maison divisée contre elle-même périra. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4735.]

Même remarque.

9528. — Tout coule ou la Galimafrée nationale. *Versailles, chez Duvaupport, dixième maison de M. Lerouge-Blanchit, à l'entresol, entre les nos 5 et 6. L'an II de l'inquisition élémentino-jacobite*, in-8°, 40 p. [N. Lb³⁹ 4739.]

En regard du titre, frontispice caricatural très compliqué dont on trouve l'Explication détaillée, p. 40.

L'ex. de la B. N. porte la date manuscrite du 25 mars 1791.

9529. — Grande Dénonciation aux Jacobins sur l'arrivée de deux cent mille Allemands en France. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p.

Réimp. dans Aulard, II, 276.

9530. — Dénonciation du maréchal Bender aux Jacobins, par M. CARRA, auteur des « Annales patriotiques ». *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4763.]

Apocryphe.

Réimp. dans Aulard, II, 289.

9531. — Garde à vous, citoyens. *Imp. Chaudriet. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4713.]

Contre les Jacobins.

9532. — Lettre à M. le ci-devant duc de Chartres, huissier du Club des Amis de la constitution. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9777.]

9533. — Le Carnaval de 1791. Avis au public. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9782.]

Contre le Club des Jacobins.

9534. — Adresse de la Société des Amis de la constitution de Paris à toutes les municipalités des départements et aux quarante-huit sections. *De l'imprimerie des Jacobins. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9801.]

Apocryphe.

9535. — La Mère Forte-en-Gueule et le Recruteur des Jacobins. Dialogue presque académique, *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9813.]

Contre les Jacobins. Dialogue en langage populaire.

9536. — Grand Arrêté de la chambre basse des Jacobins passé à la chambre haute. *De l'imprimerie des Jacobins. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9827.]

9537. — Réflexions d'un bon citoyen sur une dénonciation faite au Club des Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 9842.]

Au sujet du Club des Amis de la constitution monarchique.

9538. — Le Diable aux Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4544.]

Facétie. Réimp. dans Aulard, II, 307.

9539. — Séance du Club des Jacobins, du 26 avril 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 2225.]

Autre facétie. Réimp. dans Aulard, II, 358.

9540. — Grande Motion de M. DE CHARTRES au Club des Amis de la constitution, en faveur des artistes, peintres, sculpteurs et graveurs de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 4891.]

Pamphlet dont l'auteur propose d'ériger les statues des Lameth, de Barnave, de Voïdel, etc., dans les quatre-vingt-trois départements et de faire reproduire leurs traits par tous les procédés connus.

Réimp. dans Aulard, I, 471.

9541. — Réception du Père DUCHESNE au célèbre Club des Jacobins et le Discours

bougrement patriotique qu'il a prononcé. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p.

Réimp. dans Aulard, I, 481.

9542. — Lettre de M. C... à M. D..., membre du Club des Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p.

Au sujet d'une rixe entre les officiers et les soldats du régiment du Beauvaisis à Wissembourg.

Réimp. dans Aulard, II, 371.

9543. — Extrait des registres de l'assemblée du Manège et de celle des Jacobins-Saint-Honoré. (25 mai 1791.) *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4943.]

Supposé.

9544. — Jacobins. Extrait logographique de la séance de la Société du vendredi 10 juin 1791. *Imp. de la Feuille du jour. S. d.*, in-8°, 46 p. [N. Lb⁴⁰ 2232.]

Pamphlet.

9545. — Grande Conspiration, découverte par quatre membres du Club des Jacobins, pour égorger tous les citoyens de la capitale, et pour mettre à feu et à sang les villes de Saint-Denis, Versailles et Saint-Germain. *Imp. Perrey. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 5171.]

9546. — Les Crimes des Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 5215.]

9547. — Adresse aux Parisiens. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 5219.]

Contre le Club des Jacobins.

9548. — Pétition à l'Assemblée nationale. *S. l. n. d.*, in-4°, 8 p. [R. AD. XI, 65.]

Signée : « Par un citoyen français, aussi fidèle à sa patrie qu'à son vertueux monarque, par un citoyen enfin qui, quoique l'ami de la paix, ne craint ni la mort, ni les fureurs, ni la rage des scélérats. »

H. D. HA... P. H. ND.

Contre la Société des Jacobins.

9549. — Dialogue entre le ruban rouge et le ruban aux trois couleurs. *Imp. Chau-dric. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 5236.]

A propos d'une décision des Jacobins.

9550. — Ceux qui ne me liront pas sont des Jacobins. (17 octobre 1791.) *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 40280.]

Signé : les ennemis du désordre, P. D. B**, D. M**, J. P**, P. D. R**.

9551. — Démonstration au peuple du mal que lui ont fait les Jacobins et tous les clubs du royaume, de la nécessité d'une coalition paisible des bons citoyens de tous les partis contre les excès qu'on aurait à redouter de leur part; indication d'un point central où aboutiraient, à cet effet, les lumières et les ressources, pour se propager ensuite sur tous les points de la surface de l'empire, par un citoyen connu par son dévouement à la cause du pauvre. [30 novembre 1791.] *Paris*, 1791. in-8°, 1 f. et 38 p. [N. Lb³⁹ 5374.]

Signée : LAMBERT, père de huit enfants, citoyen passif, rue de Bièvre, n° 19.

On lit dans le deuxième fascicule (p. 3) des Pièces trouvées dans le cabinet du Roi et chez l'intendant de la liste civile (voy. tome Ier, n° 3600-3605) cette mention :

[Du 8 octobre 1791]. A M. Lambert, auteur d'une feuille contre les Jacobins, père de huit enfants et à qui j'ai fait promettre 50 livres tous les mois..... 50 liv.

Pour deux autres publications de Lambert, inspecteur des apprentis de l'Hôpital-Général, voyez tome Ier, n° 927 et ci-dessus n° 7502.

9552. — Pétition à l'Assemblée nationale. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁹ 5375.]

Pour la suppression de la Société des Jacobins.

Signée : DURAND, LAMY, DESHOMME, citoyens actifs.

Voyez le n° 9555 ci-dessous.

9553. — Dialogue pas mal raisonnable entre un ancien commis de barrière, un passeur, un couvreur, un charpentier et une dame de la halle. *S. l. n. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 5395.]

« Un passeur, dit une note, est, pour ceux qui l'ignorent, un homme qui passe des denrées en contrebande. »

Contre les Jacobins.

9554. — Lettre d'un grenadier de la garde nationale à ses frères d'armes (7 décembre 1791). *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 5602.]

Contre les Jacobins.

9555. — Adresse aux citoyens. (16 décembre 1791.) *Imp. des Amis de la paix. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 5620.]

Invitation à dissoudre la Société des Jacobins. Signée ; DURAND, LAMY, DESHOMME, citoyens actifs.

Voyez le n° 9552 ci-dessus.

9556. — Adresse de la garde nationale parisienne à l'Assemblée nationale, présentée le 23 janvier 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10400.]

Pour réclamer la dissolution du Club des Jacobins. P. 6-7, liste des signataires, appartenant tous au commerce parisien.

9557. — De la Faction jacobite. *Paris, imp. Cl.-F. Cagnion. S. d.*, in-folio plano. [D.]

En faveur du Club.

9558. — Changez-moi toutes ces têtes. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 5738.]

Contre les Jacobins.

9559. — Lettre à M. Machenaud, homme de loi, sur son discours prononcé à la séance des Jacobins, le 29 janvier 1792, et distribué aux membres de l'Assemblée nationale, sous la présidence de M. Guadet. 11 février, l'an IV de la liberté. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 5767.]

Signée : BONNEMÈRE, député.
Voyez ci-dessus, n° 9257.

9560. — Les Prières des agonisants. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 5793.]

Contre le Club des Jacobins.

9561. — Supplément à l'avis sur le sucre et le café, par la Société des Amis de la constitution, s'éante aux Jacobins, sur la motion de M. Louvet, signée : Taschereau, Polverel, etc. (4 février 1792.) *Imp. des bons patriotes. S. d.*, in-4° plano. [N. Lb⁴⁰ 683.]

Affiche satirique signée de noms estropiés à dessein : BANCOL [BANCAL], DUFOURNA [DUFOURNY], CHÉPO [CHÉPY], BRISSAT [BRISSET], GRANGE-VIEILLE [GRONGENEUVE], CARITOT [CARITAT DE CONDORCET], LE CONTRE [LECOINTRE].

Voyez ci-dessus, n° 9259.

9562. — Citoyens, veuillez lire et penser. Il y va du salut public. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [D.]

En faveur du Club des Jacobins. Une note ancienne sur l'ex. de la Bibliothèque de la Chambre des députés porte « 4 février 1792 ».

9563. — Aux Jacobins. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [D.]

Signé : J.-P. SIMON et P.-G. CADET, citoyens actifs.

Appel au patriotisme et au respect de la constitution.

Une note ancienne sur l'ex. de la Bibliothèque de la Chambre porte « 4 février 1792 ».

9564. — Horrible Complot des Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°. 8 p. [N. Lb³⁹ 5794.]

9565. — Le Complot des Jacobins tourné en eau de boudin, comédie parade en trois actes et en prose avec un prologue. *Au Palais-Royal, chez les marchands de nouveautés*, 1792, in-8°, 79 p. [Br. M. F. R. 341, 14.]

9566. — Avis fraternel à M. Robespierre, membre de la Société des Jacobins par M. LOYSEAU, de la même Société (12 mai 1792). *Paris, Belin*, 1792, in-8°, 22 p. [N. Lb³⁹ 5919.]

9567. — Qui donc en veut tant ? Que rapproche-t-on aux Jacobins ? *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [D.]

Signé : « Par un citoyen qui n'est point jacobin et qui votera la destruction des Jacobins dès qu'ils ne seront plus nécessaires pour surveiller les traitres et réprimer les excès des autres partis, »

En faveur du Club.

Sur le placard, le double titre est partagé par un large blanc.

9568. — Questions dont on demande la solution aux lecteurs attentifs et qui savent calculer. *Imp. Dupont*, 1792, in-folio plano. [D.]

Contre les origines, les tendances et les moyens d'action de la Société des Jacobins.

9569. — Les Jacobins dénoncés aux citoyens, aux trois régiments de troupes de ligne, formés de la garde nationale du centre ; à la gendarmerie à pied et à cheval :

à la garde nationale bourgeoise; aux dix-huit cents gardes de la maison du Roi et aux ci-devant gardes-françaises. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 10593.]

9570. — Aux Jacobins. *S. l. n. d.*, in-8°, 20 p. [N. Lb³⁹ 10596.]

Signé : Un ami sincère de la liberté.

Contre les discussions oiseuses et en faveur des droits de la femme. P. 15, invocation à Théroigne, et p. 17, note non moins flatteuse pour elle.

9571. — Dénonciation des Jacobins. *S. l. n. d.* (1792), in-8° oblong. [N. Lb³⁹ 5946.]

Au sujet de la mise en accusation du Roi.

9572. — Ce que doivent faire les bons citoyens dans les circonstances actuelles. *Imp. Chaudrié. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 10609.]

Contre les Jacobins.

9573. — Lettre de J. Capon à ses camarades (3 juin 1792). *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 334, 12.]

Contre les Jacobins.

9574. — Consultation gratuite d'un médecin patriote sur la gangrène politique. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 10913.]

Contre les Jacobins.

9575. — La Patrie en danger. *Paris, imp. J. Girouard*, 1792, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 6082.]

Contre les Jacobins.

9576. — A tous les républicains de France, sur la Société des Jacobins de Paris, par J.-P. Brissot, député à la Convention nationale. (24 octobre 1792.) *Paris, chez les directeurs de l'imp. du Cercle social*, 1792, l'an I^{er} de la République, in-8°, 40 p. [N. Lb⁴¹ 142.]

Voyez le n° 9337 ci-dessus et les deux numéros suivants.

9577. — J.-P. Brissot, député à la Convention nationale, à tous les républicains de France, sur la Société des Jacobins de

Paris. *Paris, imp. du Patriote français*, 29 octobre 1792, in-8°, 47 p. [N. Lb⁴¹ 143.]

Même ouvrage que le précédent.

9578. — De la Constitution et du Gouvernement qui pourraient convenir à la République française, par A. GUY-KERSAINT, député à la Convention nationale. Des Elections et du Mode d'élire par listes épuratoires, par Fr. LANTHENAS, député à la Convention nationale. A tous les républicains de France, sur la Société des Jacobins de Paris, par J.-P. Brissot, député à la Convention nationale. *Paris, chez les directeurs de l'imp. du Cercle social*, 1792, l'an I^{er} de la République, in-8°, 80 p. [N. Lb⁴¹ 144.]

Voyez le n° 9337 ci-dessus et les deux numéros précédents.

9579. — Je ne suis plus Jacobin et je m'en f... ou Entretien de Franche-Montagne, caporal de canonniers de la République, venant des Indes, avec Brise-Raison, tailleur de pierre et président d'un comité révolutionnaire. *De l'imprimerie des Droits du peuple, rue de la Loi. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴¹ 720.]

Pièce classée par le catalogue de la B. N. au mois de juin 1793, mais peut-être postérieure de quelques mois.

Contre les dénonciations et les arrestations sous les motifs les plus futiles; l'auteur en signale quelques exemples et désigne en note par des initiales les victimes auxquelles il fait allusion.

9580. — Ten minutes conversation between a Democrat and an Aristocrat, in illustration of the Jacobin Doctrine, translated from the French, by citizen THOMAS MORGELL, author of « the Republican catechism ». *Paris, printed by citizen Jacob Reyner, at the english press, n° 1412, rue Notre-Dame-des-Champs; Paris, au Cercle social; London, James Ridgway; Dublin, T. Byrne; Geneva, N. Barde; Petersbourg, Z. Gay, an II*, in-12, 24 p. [N. Lb⁴¹ 4819.]

EPIGR. :

Tremblez, tyrans, et vous perdez.
L'opprobre de tous les partis!
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix.

Hymne des Marseillais.

La dédicace « To the Society of United Irish

men » est datée de « Paris, February 1, the second Year of the french Republic ».

Suivent un avertissement du traducteur et un dialogue entre deux personnages appelés Lisis et Timanthus.

9581. — Le Vrai Jacobin au peuple. *Imp. Patriotique et Républicaine. S. d.*, in-4^o, 4 p. [N. Lb⁴¹ 4981.]

Signé : TERRASSON, jacobin.
Apologie de la constitution de 1793.

9582. — Dialogue entre Patron-Joseph, canonier de la Carmagnole et M^e Jacques Waterhouse, tenant la taverne portant pour enseigne : *Constitution anglaise*, New Street, à Londres. *Imp. des 86 départements. S. d.*, in-8^o, 14 p. [N. Lb⁴⁰ 3102.]

ÉPIGR. :

Je ne suis point publiciste,
Je ne sais point le grec et bien peu de latin,
J'apporte mon remède en vrai républicain.

Signé (p. 13) : GROS LEZENNE. Suit cette note : « La Société des Jacobins a arrêté dans sa séance du 1^r pluviôse (20 janvier [1794?]) que le présent dialogue serait imprimé aux frais de la Société, distribué aux membres et aux tribunes. »

9583. — La Queue de Robespierre ou les Dangers de la liberté de la presse. Paris, 9 fructidor an II de la République française, une et indivisible (26 août 1794). *Paris, imp. Rougyff. S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁴¹ 1219.]

Signé : FELHÉMÉSI [MÉHÉE fils].

ÉPIGR. :

Quiconque ose penser n'est pas né pour me croire ;
Obéir en silence est votre unique gloire.

VOLTAIRE, *Mahomet*.

9584. — La Pierre de touche jetée sur les conspirateurs ou Suite à « la Queue de Robespierre ». *Imp. Guffroy. S. d.*, in-8^o, 4 p. [N. Lb⁴¹ 1220.]

Signé : RALOBONSLEUEI.

ÉPIGR. :

La force du peuple repose sur son noien.
MONTESQUIEU.

9585. — Avis aux successeurs de Robespierre, par un de ses plus chauds partisans ou Plan de conduite pour tous les anneaux

de la queue. *Imp. Philanthropique. S. d.*, in-8^o, 14 p. [N. Lb⁴¹ 1221.]

Signé (p. 12) : LEVILLIOT.

9586. — Coupons-lui la queue. *De l'imprimerie des Amis de la vérité, rue du Puits-qui-parle. S. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁴¹ 1222.]

Signé : Y. BARALÈRE.

9587. — Réponse à « la Queue de Robespierre », par un franc républicain. *Paris, Prévost. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1223.]

Signée : MARIE et PRÉVOST.

ÉPIGR. :

Honné soit qui mal y pense.

9588. — Rendez-moi ma queue ou Lettre à Sartine Thuriot, sur une violation de la liberté de la presse et des droits de l'homme, par l'auteur de « la Queue de Robespierre ». *S. l. n. d.*, in-8^o, 16 p. [N. Lb⁴¹ 1224.]

Signé : FELHÉMÉSI [MÉHÉE fils].

9589. — Défends ta queue, par l'auteur de « la Queue de Robespierre ». *Paris, imp. Guffroy. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1275.]

Signé : FELHÉMÉSI [MÉHÉE fils].

9590. — Jugement du peuple souverain, qui condamne à mort la queue infernale de Robespierre. *Imp. Guffroy. S. d.*, in-8^o, 16 p. [N. Lb⁴¹ 1276.]

Signé : SAINTOMER, de la section du Muséum.

9591. — Les Anneaux de la queue ou Coup d'œil du moment. *Imp. Guffroy. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lb⁴¹ 4087.]

Signé : Le franc républicain [GUFFROY, selon Quérard (*France littéraire*, tome XII)].

9592. — Grande Comète ou Voyez ma queue. *S. l. n. d.*, in-8^o, 7 p. [N. Lb⁴¹ 4088.]

Signé : FILBOMET.

9593. — Ode à la calomnie, en réponse à « la [Queue de Robespierre] ». *Paris, Langlois. S. d.* (1794), in-8^o, 8 p.

D'après Quérard.

9594. — L'Ombre de Robespierre aux Français. Ses avis sur la perte de sa tête et

le moyen de faire triompher sa queue, par RONDOT. *Imp. David. S. d., in-8°, 8 p.*

D'après Quérard. Selon le même bibliographe, un second écrit portant absolument le même titre et signé GENTHON, aurait été imprimé chez Lachaise, in-8°, 8 p.

9593. — La Tête à la queue ou Première Lettre de ROBESPIERRE à ses continuateurs. *Imp. Guffroy. S. d., in-8°, 1 f. et 30 p. N. Lb³¹ 1351.]*

9596. — Le Front de Robespierre et de sa clique ou la Nécessité de la liberté de la presse. *Imp. des Patriotes. S. d., in-8°, 8 p. N. Lb³¹ 1277.]*

Signé : BARALY.

EMIGR. :

Apprends à l'estimer et connais ta grandeur.
Épître au peuple, par THOMAS.

9597. — Robespierre ou le Petit Bonhomme vit encore, par RISTON. *S. l. n. d., in-8°, 11 p.*

D'après Quérard.

9598. — Dialogue entre deux sans-culottes, dont l'un a reçu de l'éducation et l'autre aucune. L'un se nomme Leblanc, l'autre Legris. *Se vend chez la citoyenne Toubon. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 1174.]*

Signé : LEBLANC.

P. 6, éloge de Robespierre en cage. (Voyez la quatrième partie de ce travail.)

Contre les Jacobins et en faveur de la Convention.

9599. — Avis d'un sans-culotte à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séance aux ci-devant Jacobins. *Imp. Guffroy. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³¹ 1865.]*

Après le 9 thermidor.

9600. — Français, vengeance ! ou Adresse aux sections de Paris. *Imp. Carlier. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 1236.]*

Contre les Jacobins.

9601. — Les Jacobins, assassins du peuple. *De l'imprimerie des bonnes gens, rue de la Déclaration des droits de l'homme sur la li-*

berté de la presse, n° 1013. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 1259.]

Signé : BARTHEL. Voyez le numéro suivant.

9602. — Suite des « Jacobins, assassins du peuple » ou les Jacobins reconnus aristocrates forcenés. *De l'imprimerie des bonnes gens. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 1260.]*

Signé : BARTHEL.

9603. — Les Jacobins convaincus d'imposture. (28 fructidor an II-14 septembre 1794.) *Imp. des Amis de la vérité. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 1261.]*

Signé : Y. BARALÈRE.

9604. — Les Jacobins hors la loi. *Paris, chez les marchands de nouveautés. S. d., in-8°, 12 p. [N. Lb³¹ 1262.]*

Signé : MARTAINVILLE.

9605. — Les Jacobins à l'eau. *Imp. Maudet. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 1263.]*

Signé : OLIVIER. L'auteur parle au nom des Jacobins.

9606. — Le Jacobin raisonnable ou Profession de foi républicaine. *Imp. Guffroy. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 1265.]*

Signé : JOSEPH TUROT.

9607. — Tableau des noms, âges, qualités et demeures des principaux membres des Jacobins, avec l'état de leur fortune, avant et depuis la Révolution, ainsi que l'état des services qu'ils ont rendus à la République, par une Société de Jacobins. *Imp. Patriote. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 1273.]*

Signé : FRANGASTELLE.

9608. — Liste des noms et domiciles des individus convaincus ou prévenus d'avoir pris part à la conjuration de l'infâme Robespierre. (29 fructidor an II (15 septembre 1794.) *Imp. de la rue de Chartres, n° 68. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³¹ 1274.]*

Par sections et par communes, au nombre de 191, chez lesquels avaient été apposés les scellés qui ensuite ont été levés.

« La commission arrête que la liste indicative

des noms et domiciles des individus chez lesquels les scellés ont été levés en exécution du décret du 24 thermidor sera imprimée ».

Signé : GUFFROY, président; J. ESPERT, COUTROIS [sic : COURTOIS], CALÈS.

9609. — Les Jacobins démasqués, suite au « Front de Robespierre et de sa clique ou la Nécessité de la liberté de la presse ». *Imp. des patriotes*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1278.]

Signé : BARALY.

ÉPIGR. :

Se taire est un crime quand parler est utile.

Voyez les trois numéros suivants.

9610. — Réponse à un écrit intitulé : « Les Jacobins démasqués ». *Paris, imp. Guffroy*. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴¹ 1279.]

Signée : M. L. CALBEN.

ÉPIGR. :

Peuple, prends garde; ou veut te tromper.

9611. — L'Agonie des Jacobins, suite aux « Jacobins démasqués ». *Imp. des Amis de la patrie*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1280.]

Signé : BARALY.

ÉPIGR. :

Se taire est un crime quand parler est utile.

9612. — Réponse de plusieurs jacobins patriotes à la feuille intitulée : « Les Jacobins démasqués ». *Imp. Champon*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴¹ 4074.]

ÉPIGR. :

Les abus naissent de la violation des principes.

Signée : « L. B., ardent ami de la liberté et de l'égalité, qui croit que les sociétés populaires sont presque aussi nécessaires que la liberté indéfinie de la presse. »

Voyez le numéro suivant.

9613. — Les Jacobins d'aujourd'hui rappelés à l'ordre par un jacobin d'autrefois. *Imp. de la rue Meslée*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 4072.]

Même pièce que la précédente et même signature.

9614. — L'Enterrement des Jacobins ou le Sang des patriotes qui crie vengeance.

Imp. des républicains. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1281.]

Signé : COURIEX.

9615. — Les Jacobins au Panthéon. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1282.]

Signé CAMAILLE.

ÉPIGR. :

Ils ont voulu mourir pour vivre dans l'histoire.

9616. — Au Peuple souverain. Dénonciation contre les intriguants des Jacobins. *Imp. Guffroy*. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴¹ 1283.]

29 fructidor an II (15 septembre 1794), d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

Signé : M.-L. CALBEN.

ÉPIGR. :

Je marche dans ma force et dans ma liberté.
DEJES, *Othello*.

9617. — Les Jacobins aristocrates, fédéralistes et contre-révolutionnaires. *Imp. de la Grande-Comète*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 4073.]

Signé : BARALY.

ÉPIGR. :

Les voilà donc connus, ces secrets pleins d'horreur !

9618. — Les Jacobins traités comme ils le méritent. *Imp. Galletti*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 4074.]

Signé : SAPPÉUQ [PASQUET]. Voyez le numéro suivant.

9619. — Les Grandes Prouesses des Jacobins ou Réponse au libelle intitulé : « Les Jacobins traités comme ils le méritent ». *Imp. Guffroy*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1264.]

Signé : Le franc républicain [GUFFROY].

ÉPIGR. :

Monstrum horrendum, informe, ingens
VIRGILE.

9620. — Lettre du ci-devant pape à toute la coalition des intriguants et meneurs des Jacobins ou Parallèle entre eux et les ci-devant prêtres, apporté par le grand inquisiteur d'Espagne. *Imp. de l'Union*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1284.]

Signée : OLIVIER.

« La suite à demain », lit-on p. 8.

9621. — Les Intrigants et les Meneurs des Jacobins, au manège de Franconi. Ordre donné de leur couper la queue. *Imp. Maudet. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1285.]

La scène se passe au manège de Franconi où l'on entreprend de dompter un jacobin « ci-devant homme de lettres » que l'auteur appelle « bongre ».

Signé : OLIVIER.

9622. — Confiance révolutionnaire au peuple souverain ou les Meneurs des jacobins convaincus, par leurs propres aveux, d'aristocratie et de mépris pour le peuple. *Paris, imp. Guffroy. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1286.]

9623. — Le Secret des Jacobins. *Paris, imp. Guffroy. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1287.]

ÉPIGR. :

..... C'est vous dont l'artifice
A conduit ma patrie au bord du précipice.
VOLTAIRE, *Mahomet.*

9624. — Justification complète de plusieurs membres de la Société des Jacobins, et leurs fureurs contre Merlin-de-Thionville, qui a osé demander leur fermeture ; preuve de leur utilité, par un jacobin à la vie, à la mort. *Imp. Patriotique. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1288.]

ÉPIGR. :

Guillotine sainte !... les cruels !... ils l'ont profanée !...

9625. — La Grande Détresse des Jacobins qui n'ont plus le sol ou Avis aux valets des émigrés, pour aller échanger leurs 12 francs contre une carte de jacobins. *Imp. de la Grande-Comète. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1295.]

Signé : BOISBUE.

9626. — Frères, tout est perdu ! ou le Cri de détresse des Jacobin. *Imp. Guffroy. S. d., in-8°, 14 p.* [N. Lb⁴¹ 1296.]

9627. — Le Coup de grâce des Jacobins. Conseils aux braves citoyennes pour qu'elles laissent les tribunes de la pétouillère et veillent à leur ménage. *De l'imprimerie des Amis de la vérité, rue du Puits-qui-parle. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1297.]

Signé : BARALÈRE.

9628. — Les Jacobins vengés ou Preuves incontestables des services qu'ils ont rendus à la France. *Imp. V^e Gorsas. S. d., in-8°, 46 p.* [N. Lb⁴¹ 4075.]

En faveur des Jacobins.

9629. — Pendez les Jacobins, ce sont des scélérats. *Gauthier. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 4076.]

Signé : J.-M. BOUVEROT.

Le titre revient comme un refrain à la fin de presque tous les paragraphes.

P. 8, l'Apologie des Jacobins, quatre couplets sur des airs variés.

9630. — L'Origine des trois religions révolutionnaires des Jacobins, des chrétiens et des mahométans. *Chez les marchands de nouveautés. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴¹ 4077.]

Signé : Par le citoyen P. B. T.

9631. — La Mèche découverte ou le Dernier Moyen des Jacobins. *S. l. n. d., in-8°, 11 p.* [N. Lb⁴¹ 4078.]

Signé : PETIT.

9632. — Liste de proscription contre les bons représentants du peuple, les généraux patriotes, les écrivains révolutionnaires, les négociants et ceux qui n'ont pas applaudi à toutes les mesures prises par les Jacobins. Nombre des patriotes qui devaient éprouver la vengeance des meneurs de la faction jacobite. *Imp. Typographique. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 4080.]

Signé : MARTIN.

9633. — La Vérité ou J.-J. Rousseau montrant à Robespierre le livre des destins. *S. l. n. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴¹ 4085.]

Signé : PRIVAR.

9634. — Proclamation de ROBESPIERRE à ses amis. Robespierre par la grâce de la guillotine, ex-dictateur de France, à nos amis et fâcheux continuateurs, les gens tenant tripots de gredinocratie, apôtres du vandalisme, copartageants de la dépouille nationale, patriotes de nouvelle fournée, ri-lauds, septembriseurs, piliers de taverne.

coupe-jarrets, buveurs de sang, et autres, nos ci-devant justiciers, qu'il appartiendra : SALUT. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴¹ 4086.]

9635. — La Vérité sur les effets de la révolution du 9 thermidor. *An III*, in-12, 11 p. [N. Lb⁴¹ 4089.]

Extrait du *Republicain français*, n° 704.

9636. — Les Jacobins partant en masse pour la Vendée, fait incroyable. Tardive, mais sublime et dernière séance des Jacobins. *Imp. Guffroy. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴¹ 1298.]

ÉPIGR. :

La Providence se sert quelque fois de ..
pour anéantir des scélérats.

9637. — Grand Retour des Jacobins, en masse et sans perte, de la Vendée, par la galiote de Saint-Cloud, fait très véritable. *Paris, chez les marchands de nouveautés. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴¹ 1299.]

Signé : DÉCHELLE.

9638. — Bonjour, bon an ou les Étrennes des Jacobins au peuple libre. *Paris, au Palais-Egalité, et chez la citoyenne Lefèvre. S. d.*, in-8°. 8 p. [N. Lb⁴¹ 1302.]

En prose et en vers.

9639. — Réception d'un guillotiné dans la République des morts. *Imp. Guffroy. S. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb⁴¹ 1351.]

Signé : SAUPRAFERLOU, secrétaire d'État de la République des morts.
Contre les Jacobins.

9640. — Pendant que la bête est dans le piège, il faut l'assommer. (20 vendémiaire an III-11 octobre 1794.) *Imp. de la Vérité, rue du Puits-qui-parle. S. d.*, in-8°, 1 f. et 13 p. [N. Lb⁴¹ 1353.]

Signé : PÉRAN, vieux jacobin. Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Ou le Moyen infailible d'utiliser les sociétés populaires, notamment le Club des Jacobins.*

9641. — Des Jacobins et des Sociétés populaires dans un gouvernement républicain, par le représentant du peuple MONT-GILBERT. *An III de la République*, in-8°, 1 f. et 62 p. [N. Lb⁴¹ 1356.]

9642. — Les Crimes des sociétés populaires, précédés de leur origine. (28 vendémiaire an III-19 octobre 1794.) *Imp. Lesgoulliez. S. d.*, in-8°, 23 p. [N. Lb⁴¹ 4118.]

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : Par NOËL POINTE, ouvrier armurier de Commune-d'Armes [Saint-Etienne], député à la Convention par le département de la Loire.

9643. — Métamorphose des sociétés populaires ou le Seul Moyen de devenir libres. Dialogue entre Zede et I. *S. l. n. d.*, in-8°, 23 p. [N. Lb⁴¹ 4119.]

Signé : NADERVE.

9644. — A bas les brigands et les buveurs de sang ! Vive la Convention nationale ! ou Coup d'œil sur les dangers présents de la patrie. (26 brumaire an III-16 novembre 1794.) *S. l. n. d.*, in-8°, 23 p. [N. Lb⁴¹ 4165.]

Signé : F.-V. AIGOIN, de la section de la Montagne et commissaire de la trésorerie nationale.

Voyez le numéro suivant.

9645. — Vains Efforts du jacobin Aigoin pour soulever le peuple contre la Convention ou Réponse au libelle intitulé : « A bas les brigands et les buveurs de sang ! Vive la Convention nationale » ! *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1466.]

Signé : DUBIOLL.

9646. — *Sol licet pro omnibus.* Ah ! que nous sommes malades ! En guérirons-nous ? Qui veut être notre médecin ? *Imp. Meunier. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 4120.]

Signé : ARNAULD.

9647. — Expliquons-nous. Réflexions sur la liberté de la presse, sur le gouvernement révolutionnaire, sur la souveraineté du peuple, sur les Jacobins et les insurrections. *S. l. n. d.*, in-8°, 47 p. [N. Lb⁴¹ 1357.]

9648. — Chef d'accusation dirigé de toutes parts contre plusieurs membres de la Société des Jacobins. Motion incendiaire de plusieurs meneurs de cette Société, leurs fureurs contre les patriotes qui osent les dévoiler. Emprisonnement et infraction à la loi faite par quelqu'un d'entre eux. Col-

porteurs maltraités par les aristocrates. Emprisonnement de plusieurs, pour avoir crié la dénonciation de la Société populaire d'Arras contre les Jacobins. *Imp. Champon. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴¹ 1358.]

Signé : C.-P. MARTIN.

9649. — Toute la Vérité ou Histoire impariale de toutes les factions sorties des Jacobins, depuis Lafayette jusqu'à Carrier. *Paris, chez les marchands de nouveautés. S. d., in-8°, 24 p.* [N. Lb⁴¹ 1359.]

Signé : NADRELAXE [ALEXANDRE].

9650. — Les Parties honteuses de Robespierre restées aux Jacobins, par LAMBERTI. *An III de la République, in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴¹ 1360.]

ÉPIGR. :

Ne souffrez pas plus longtemps sous vos yeux
Tout ce que la nature a produit de plus hideux.

P. 8, *C'est ce qui désole Carrier, c'est ce qui le console*, quatre couplets.

9651. — Nouvelles Lettres provinciales ou Conversation avec un jacobin. *Imp. Pain, S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1363.]

La même brochure que l'auteur dans son post-scriptum annonce comme la tête d'une série, a reparu augmentée d'un tiers, sous le titre suivant.

9652. — Le Fin Mot des Jacobins. *Imp. Pain, S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb⁴¹ 1362.]

Voyez le numéro précédent.

9653. — La Pelle au cul des Jacobins, légnée par Jean-Jacques Rousseau au peuple français. *Paris, rue Christine, n° 3. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1364.]

Signé : J.-F.-N. DCSAULCHOY.

9654. — Grande Epuration des Jacobins par le tribunal révolutionnaire. *De l'imprimerie de la Vérité, rue du Puits-qui-parle. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb⁴¹ 1379.]

Signé : BOREILLARD, secrétaire de l'épuration.

9655. — Les Grandes Litanies des Jacobins, avec leur *mea culpa*. *Imp. des Droits*

du peuple. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1380.]

Signé : J. M. L'****, citoyen de la section Châlier.

9656. — Encore une Scélératesse des Jacobins, premier point à la suite de la grande litanie. *Imp. des Droits du peuple. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1381.]

Signé : J. M. L'****.

9657. — Le Club infernal. Première séance. Présidence de Robespierre. *S. l. n. d.* — Seconde séance du Club infernal. Présidence de Fouquier-Tinville. *S. l. n. d.* — Calastrophe du Club infernal et sa Dénonciation par l'universel Andouin. Présidence de M. Barrère de Vieusac. *S. l. n. d., in-8°, 24, 16 et 24 p.* [N. Lb⁴¹ 1382.]

Signé : PILPAY (J.-P. GALLAIS).

9658. — Première Séance des Jacobins aux enfers, sous la présidence de Mirabeau. *S. l. n. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb⁴¹ 1383.]

Signé : PIRAUT.

9659. — Soufflet à l'imposture, par la presse libre. A.-B. J. GUFFROY à ses concitoyens. *Imp. Guffroy. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴¹ 1385.]

9660. — Adresse de BILLAUD-VARENNE aux Français contre les oppresseurs actuels du peuple et pour la liberté de la presse. *Imp. Guffroy. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1386.]

9661. — L'Insurrection manquée ou le Grand Serment des Jacobins, vaudeville. *S. l. n. d., in-8°, 12 p.* [N. Lb⁴¹ 1428.]

Signé : VERTILLAC.

Voyez le numéro suivant.

9662. — L'Insurrection manquée, ou le Grand Serment des Jacobins, vaudeville. *S. l. n. d., in-8°, 12 p.* [N. Lb⁴¹ 1429.]

Signé : DUFRESNOY. Même ouvrage que le précédent, malgré la différence des signatures.

9663. — Encore les Jacobins ! Peuple, qu'en veux-tu faire ? L'origine du nom des Jacobins et tous les crimes qu'ils ont commis depuis le 9 thermidor. La manière de con-

naître les Jacobins aux tribunes de la Convention nationale. *Paris, rue Percée. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1431.]

Signé : Par le citoyen CELLEPA [CAPELLE].

9664. — Abjuration des petites filles jacobites des départements à leur maman jacobite de Paris. *Imp. V^e A.-J. Gorsas. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴¹ 1431.]

Signé : L'écho de 54,000 sociétés départementales.

Voyez le numéro suivant.

9664^a. — Abjuration des petites filles jacobites... *Imp. de la liberté de la presse. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴¹ 1431 A.]

9665. — Les Culs des jacobines visités par le peuple ; la mesure d'habits prise aux Jacobins. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1432.]

Signé : MABLIN, rue de Chartres.

P. 7, *Lamentation d'un zélé jacobin* (eu vers).

9666. — Description et vente curieuse des animaux féroces, mâles et femelles, de la ménagerie du cabinet d'histoire naturelle des ci-devant Jacobins, les cris et les hurlements de chaque bête et leur utilité. *Le présent catalogue se distribue à Paris, chez Gropignac, huissier-priseur, rue Honoré, cour des Jacobins, Dévorant, secrétaire de la société mère, bussac-cour des Jacobins, et les marchands jacobites ; De l'imp. de Gaulemeriti. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴¹ 1433.]

P. 13, *le Déménagement de hauts et puissants seigneurs Nosseigneurs les Jacobins.*

9667. — Oraison funèbre et Epitaphe de la Société-Reine. *Imp. Moreaux. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 5142.]

L'épitaphe (p. 8) est en vers

9668. — La Jacobiniade, fragment d'un poème héroï-comique sur l'horrible catastrophe des Jacobins. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1434.]

Pièce en prose.

9669. — Les Ballus payent l'amende, et

les Jacobins Jeannots. *Imp. Francklin. S. d., in-8°, 24 p.* [N. Lb⁴¹ 1436.]

Signé : GRACCHUS BABEUF.

9670. — Liberté, égalité. Les Jacobins sont f...., et la France est sauvée. *Imp. des Droits du peuple. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1437.]

On lit à la fin : « Haine à l'iniquité, amour à l'humanité, c'est le serment de H. C. L. »

9671. — Les Cabanons de Bicêtre mis en réquisition pour loger les Jacobins et le Club électoral. *Paris, Maret. S. d., in-8°, 6 p.* [N. Lb⁴¹ 1438.]

Signé : A. MARTAINVILLE.

9672. — Voyage des Jacobins dans les quatre parties du monde. *Imp. de Francklin. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴¹ 1439.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Avec la constitution mise à l'ordre du jour par Audouin et Barrère.*

Signé : GRACCHUS BABEUF, rédacteur du *Journal de la liberté de la presse*, ensuite le *Tribun du peuple*.

9673. — Grande Dénonciation faite aux Jacobins, dans la dernière séance, contre les diseurs de chapelets, et Découverte d'une conspiration universelle dans les paternotes (*sic*) et les Ave, Maria. *S. l. n. d., in-8°, 12 p.* [N. Lb⁴¹ 1460.]

Signé : Par D....

9674. — Grande Découverte d'un affreux complot des Jacobins, pour se venger et intimider les patriotes, en mettant à l'ordre du jour la terreur des assassinats, et pour soulever les braves habitants des faubourgs. *Imp. des sans-culottes. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 1461.]

Signé : DUBOIS.

Voyez le numéro suivant.

9675. — Découverte d'un affreux complot des Jacobins pour se venger et intimider les patriotes, en mettant à l'ordre du jour la terreur des assassinats, et pour soulever les braves habitants des faubourgs. *Imp. des sans-culottes. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴¹ 4079.]

Même ouvrage que le précédent ; le titre seul est changé ; la signature est la même.

9676. — Bibliothèque choisie des Jacobins ou Catalogue des principaux ouvrages publiés par cette Société. *Imp. Philanthropique. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 1462.]

Signé : J. NOMOPHILE.
Livres imaginaires à titres satiriques.

9677. — Le Triomphe et le Terme de la Révolution. Numéro 1, qui pourra avoir suite. *Paris. imp. Togos. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴¹ 1464.]

9678. — Apothéose des Jacobins. Suite de la fête du 2 pluviôse. *Imp. de la V^e d'A. - J. Gorsas. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴¹ 1598.]

Signé : BARALÈRE.
Autodafé d'un mannequin représentant le jacobinisme dans la cour de l'ancien club.
La fête du 2 pluviôse était la célébration du second anniversaire de la mort de Louis XVI.

9679. — Tactique des Cannibales ou des Jacobins, comédie en un acte et en prose, précédée et suivie de quelques morceaux ayant trait à la Révolution. Seconde édition

imprimée sur un manuscrit non tronqué (daté du 2 pluviôse an III ou 21 janvier 1795) et corrigé et augmenté par l'auteur. *Paris et dans les autres villes principales, chez les marchands de nouveautés, 1795*, in-8°, 52 p. (la dernière non chiffrée). [N. Lb⁴¹ 4229.]

9680. — Des lois, et non du sang, c'est le ven des Français. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 4203.]

ÉPIGR. :

Ah ! Français, que je hais ces rigueurs tyranniques !
Les pouvez-vous aimer, ces forfaits politiques ?
VOLTAIRE. *Alzire*, scène I.

Signé : NADRELAXE (ALEXANDRE).

9681. — Les Jacobins, comédie unique, en un acte, une scène en prose. *Paris, chez les marchands de nouveautés, an III*, in-8°, 36 p. [N. Lb⁴¹ 1463.]

Signé sur le titre : Par un véritable patriote, et p. 36 : Par l'auteur qui a laissé son nom et l'original de la présente déclaration chez l'imprimeur.

§ 3. — Clubs particuliers et Sociétés populaires diverses.

A. — SOCIÉTÉ DE L'Ami du peuple.

9682. — Société républicaine de l'Ami du peuple. Extrait de la séance du 13 pluviôse an II (1^{er} février 1794). *Imp. Guilhemat. S. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lb⁴⁰ 2193.]

Sur les retards apportés à la délivrance des certificats de civisme aux employés des administrations civiles.

9683. — Liberté, égalité. Société républicaine de l'Ami du peuple. Séance du 9 ventôse an II (27 février 1794). *Guilhemat. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2194.]

Envoi aux sociétés républicaines d'un arrêté relatif à la cabale connue sous le nom de *Philippotins* (Fabre d'Églantine, Chabot, Proly, etc.).

Amis de la constitution, séant au Concert. — Voyez **Concert**.

Société des **Amis de la constitution**, séante aux **Feuillants**. — Voyez **Feuillants**.

Société des **Amis de la constitution monarchique**, séante aux **Capucins-Saint-Honoré**. — Voyez **Capucins**.

B. — RÉUNION DES Amis de la constitution de l'an III.

9684. — Discours prononcé, le 27 vendémiaire (18 octobre 1794), par le citoyen FÉLIX, à la réunion des Amis de la constitution de l'an III, au ci-devant théâtre de l'Estrapade. *Imp. Leguay. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb⁴⁰ 2333.]

Signé : FÉLIX, professeur de musique.

C. — SOCIÉTÉ DES Amis de
J.-J. Rousseau.

9685. — Vive la République. Liberté! Égalité! La Société des Amis de Jean-Jacques Rousseau, séante rue de la Huchette, n° 36, à ses frères et amis, salut et fraternité. *Imp. R.-F. Lebois. S. d., in-folio plano. [N. Lb¹⁰ 5002.]*

Déclaration des bases fondamentales de leur réunion.

D. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DES Amis de
l'égalité.

9686. — Précis sur la Révolution et le caractère français, adressé aux citoyens républicains des États-Unis d'Amérique. *S. l. n. d., in-8°, 20 p. [N. Lb¹⁰ 2495.]*

Imprimé par ordre de la Société populaire des Amis de l'égalité, du 7 brumaire an II (28 octobre 1793).

Signé (p. 18) : A. DUBOT, président du comité révolutionnaire de la section de la Réunion.

Ce Précis répond à une lettre du citoyen SWAN sur les calomnies répandues en Amérique contre la Révolution française.

EPIGR. :

De la langue d'un serpent sort toujours du venin ;
Pour dire la vérité, il faut être républicain.

Société des Amis de l'égalité et de la
liberté. — Voyez **Manège**.

Société des Amis de l'égalité et de l'hu-
manité, séante rue du **Vert-Bois**. —
Voyez **Vert-Bois**.

Société des Amis de la liberté. — Voyez
Vieux-Augustins.

Société des Amis de la liberté et de
l'égalité, séante à la **Croix-Rouge**. —
Voyez **Croix-Rouge**.

Amis de la loi — Voyez **Théatins**.

E. — SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES Amis de
la patrie (CI-DEVANT du Ponceau).

9687. — Rapport du comité de la Société populaire et fraternelle des Amis de la patrie, fait à la Société, le 27 floréal an II (16 mai 1794). *Imp. Charpentier. S. d., in-8°, 4 p. [R. AD. XVI, 72.]*

A la suite de ce rapport, la Société vote sa propre dissolution.

F. — CLUBS DES Amis de la patrie
et du Roi.

9688. — Projet d'association patriotique sous le nom de Clubs des Amis de la patrie et du Roi, dont l'objet serait de former entre les honnêtes gens de toutes les classes et de toutes les parties du royaume une correspondance qui aurait pour but de réunir en un point central, pour les répandre de toutes parts, les connaissances sur les moyens de réparer les pertes et les sacrifices que nous a occasionnés la Révolution; d'assurer de la manière la plus imperturbable la subsistance des peuples; de redonner de l'énergie au commerce, aux manufactures et aux différentes branches d'industrie; de ramener enfin l'ordre, la paix, la sûreté et le bonheur en France, par le sieur PAWLET, fondateur de l'École gratuite des orphelins fils d'anciens militaires de tous les grades. *Imp. Girouard. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2348.]*

G. — RÉUNION DES Amis de la Répu-
blique.

9689. — Organisation d'une réunion d'Amis de la République. *S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb¹⁰ 2349.]*

L'ex. de la B. N. porte un envoi au citoyen Romieux aîné, signé : BRUY (?)

9690. — Motion d'ordre du citoyen LEJOLLIER, prononcée dans la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794), à la réunion des Amis de la République, séante rue du Bac. *Paris, imp. du Père Duchêne [R.-F. Lebois]. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb¹⁰ 2350.]*

9691. — La Société des Amis de la République une et indivisible, séance rue Mont-Marat, près la rue du Jour, à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séance aux ci-devant Jacobins 29 fructidor an II (15 septembre 1794). *Imp. F.-G. Galletti. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb^m 788.]*

Suivi de la Réponse du président des Jacobins.

Contre la demande de dissolution de la Société des Jacobins.

9692. — Égalité, liberté, fraternité ou la mort. Procès-verbal de la séance de la première sans-culottide de l'an II de la République française (17 septembre 1794). Présidence du citoyen Delmas. *Imp. des sans-culottes. S. d., in-8°, 19 p. [N. Lb^m 789.]*

P. 7-16, Adresses de la section de la Montagne (Palais-Royal), de la section Châlier (Jardins-des-Plantes), de la section du Mont-Blanc (Granzel-Bateliere), des Tuileries, de Maixent (sic), de Troyes, de Rennes, de la section du Finistère. Contre la réaction thermidorienne.

H — SOCIÉTÉ DES Amis de la Révolution.

9693. — Motion de M. MAILLARD, un vainqueur de la Bastille, à la Société des Amis de la Révolution. *Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°, 3 p. [A. N., G. 35.]*

En faveur de l'abolition de la contrainte par corps dans les cas d'appel d'un jugement prononçant l'amonestation, le blâme ou le bannissement.

I. — SOCIÉTÉ DES Amis de la vérité.

9694. — Discours sur l'abolition de la peine de mort, par R.-M. DE CRESSY, électeur. Lu aux Amis de la vérité. Paris, *imp. Bouard; Grégoire, libraire.* 1791, in-8°, 11. et 28 p. [N. Lb^m 2351.]

9695. — De la République ou un Roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté? Par CONDORCET. Discours dont l'assemblée fédérative des Amis de la vérité a

demandé l'impression, en votant des remerciements à son auteur. *Imp. du Cercle social. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb^m 2352.]*

9696. — Société des Amis de la constitution... Discours prononcé par la Société des Amis de la vérité (1791).

Au moment de la séparation de l'Assemblée constituante. Voyez ci-dessus, n° 9204.

Société des Amis des droits de l'homme, ennemis du despotisme. — Voyez Montreuil

J. — SOCIÉTÉ DES Amis des lois révolutionnaires.

9697. — Adresse de la section de la Fontaine-de-Grenelle et des citoyens composant la Société des Amis des lois révolutionnaires à la Convention nationale (18 floréal an 1-7 mai 1794). *S. l. n. d., in-8°, 7 p. [R. AD. XVI. 73.]*

Annonce de la dissolution de la Société et exposé des travaux de la section.

K. — SOCIÉTÉ DES Amis des noirs.

9698. — Adresse à l'Assemblée nationale pour l'abolition de la traite des noirs, par la Société des Amis des noirs de Paris, Février 1790. Paris, *imp. L. Potier de Lille,* 1790, in-8°, 1 f. et 22 p. [R. AD. XVI. 72.]

Sur le titre, fleuron gravé sur bois représentant un nègre enchaîné et agenouillé avec cette légende : *Ne suis-je pas ton frère?*

L. — SOCIÉTÉ DES Amis du bien public.

9699. — Discours sur les abus dont le citoyen doit le plus désirer la réforme, lu le 21 septembre 1790, à la Société des Amis du bien public, rue d'Argenteuil, n° 26, à Paris, par P.-J.-B. DORAY DE LONGRAIS, ancien officier de cavalerie, membre de plusieurs sociétés littéraires. Paris, *imp. Millet.* S. d., in-8°, 13 p. [N. Lb^m 2353.]

M.—SOCIÉTÉ DES Anciens représentants
de la Commune.

9700. — La Société fraternelle des anciens représentants de la Commune de Paris aux citoyens du département du Calvados. *Caen*, imp. *Chalopin*. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 2354.]

Félicitations sur l'élection de Claude Fauchet comme évêque constitutionnel du Calvados. Voyez le numéro suivant.

9701. — Discours de M. TANEVOI, président de la Société fraternelle des anciens représentants de la Commune de Paris, à Monsieur l'évêque du Calvados, prononcé à la séance du 2 mai 1791. *Imp. de la Caisse d'épargnes*. S. d., in-8°, 15 p. [N. Lb⁹⁰ 2355.]

P. 12, réimpression de la pièce précédente.

Augustins (Clubs des). — Voyez Elec-
teurs patriotes.

N.—CLUB DU Bataillon marseillais.

9702. — Discours que prononça GRANET, accompagné de Moyse Bayle, P. Baille et Laurens, députés à la Convention nationale, au Club du Bataillon marseillais, à Paris. *Marseille*, imp. *Ant.-H. Jouve*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 2356.]

O.—SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE ET SOCIÉTÉ
DES Amis DE LA SECTION DE LA Biblio-
thèque (ou Le Peletier).

9703. — Règlement de la Société patriotique de la section de la Bibliothèque, établie à Paris, le 26 août 1790. *Imp. L. Potier de Lille*. S. d., in-8°, 4 f. et 16 p. [N. Lb⁹⁰ 838.]

9704. — Discours sur la nécessité de dessécher les marais, de supprimer les étangs et de replanter les forêts, prononcé, le 12 mai 1791, dans la Société patriotique de la section de la Bibliothèque, par De-

CHOSAL, citoyen français. *Imp. L. Potier de Lille*, 1791, in-8°, 16 p. [N. Lb⁹⁰ 839.]

L'ex. de la B. N. porte un envoi à M. Noël.

9705. — Déclaration de la Société patriotique de la section de la Bibliothèque, du 13 juin 1791. *Imp. L. Potier de Lille*. S. d., in-8°, 2 p. [N. Lb⁹⁰ 860.]

Vote d'un scrutin épuratoire pour nommer les candidats à l'élection prochaine. P. 2, liste des signataires.

9706. — Liberté, égalité et Fraternité, vertu, raison et vérité. Réflexions en forme de discours, prononcé le 27 ventôse à la Société populaire de la section Lepeletier, et le décad suivant dans le temple de la Raison, l'an II (17 mars 1794), par le citoyen GILLOIS, canonnier de la même section, et artiste du théâtre lyrique des Amis de la patrie. *Imp. Potier*. S. d., in-8°, 15 p. *Br. M. F. R.* 343, 9.

9707. — Règlement de la Société des Amis de la section de la Bibliothèque. *Imp. des aveugles*. S. d. (1790), in-8°, 12 p. [N. Lb⁹⁰ 861.]

P.—SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION
Bonne-Nouvelle.

9708. — République française, liberté, égalité. Règlement de la Société populaire de Bonne-Nouvelle. *Imp. Hébert et Marquet*. S. d., in-8°, 8 p. *Br. M. F. R.* 346, 23.

9709. — Discours philosophique contre le gouvernement anglais, et des mesures pour assurer la liberté de ce peuple, par le citoyen JAULT, électeur de 1792, membre de la Commune de Paris, de la Société populaire et républicaine des arts et du comité de vérification de la guerre. *Imp. de la Société typographique des Trois-Amis*. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁹⁰ 2431.]

Imprimé par ordre de la Société populaire de la section de Bonne-Nouvelle, du 27 pluviôse an II (15 février 1794).

9710. — Discours sur l'aristocratie mercantile, par le citoyen JAULT... (27 pluviôse an II-18 février 1794.) *Imp. de la Société typographique des Trois-Amis. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁵⁰ 2432.]

Imprimé par ordre de la Société populaire de la section Bonne-Nouvelle.

ÉPIGR. :

Il ne faut s'étonner de rien ;
Il n'est qu'un pas du mal au bien.

9711. — Discours philosophique. Des moyens d'éviter le matérialisme par la morale propre à élever l'âme dans les sentiments de sa véritable grandeur, prononcé dans le temple de la Raison, par le citoyen JAULT... Imprimé par ordre de la Société populaire de la section Bonne-Nouvelle, à Paris. *Imp. de la Société typographique des Trois-Amis. S. d., in-8°, 14 p.* [N. Lb⁵⁰ 2433.]

ÉPIGR. :

La critique douce et civile
Pour un auteur est un grand bien.

On lit, p. 14, cette note :

« Ce discours a été lu dans le Musée d'émulation du citoyen Varron, instituteur, section des Amis de la patrie, le onzième jour du mois pluvié (sic) l'an II de la République une et indivisible (30 janvier 1794). »

Q. — SOCIÉTÉ DES Amis de la constitution monarchique, SÉANTE AUX Capucins-Saint-Honoré.

9712. — Prospectus. Extrait des registres de la Société des Amis de la constitution monarchique. Arrêté de la Société, du 17 novembre 1790. *Imp. V^e Valade. S. d., in-8°, 4 p.* [X. Lb³⁰ 2335.]

Fondation du journal de la Société, dont la rédaction était confiée à FONTANES.

Voyez le numéro suivant.

9713. — Journal de la Société des Amis de la constitution monarchique. (18 décembre 1790-18 juin 1791.) *Imp. M^{me} Valade, 27 numéros in-8°.* [X. Lc² 491. Rés.]

Hébdomadaire. Chaque numéro a une pagination distincte et porte en fleuron l'emblème de la Société gravé sur bois avec sa devise : *Libres et fidèles.* Le n^o 3 a un supplément dont

le premier cahier est par erreur paginé de 1 à 8 (au lieu de 41-48).

L'ex. de la Réserve à la B. N. est précédée du *Prospectus* de quatre pages décrit ci-dessus ; il est reproduit en partie au verso du titre (formant couverture) de chaque numéro.

Le *Journal* de cette Société est fort rare : Deschiens dit l'avoir vu payer jusqu'à 150 francs.

9714. — Procès-verbal du district des Feuillants, sur l'assemblée aristocratique, découverte hier au soir aux Capucins de la rue Saint-Honoré. *Imp. de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [Br. M. F. R. 835. 4.]

9715. — *Le De profundis* de l'aristocratie ou Procès-verbal de la séance tenue aux Capucins, le dimanche 18 avril. Vendu pour faire dire une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme de nos frères les aristocrates, qui sont morts ou qui mourront enragés. *Imp. des révérends et patriotiques pères capucins de la rue Saint-Honoré. S. d. (1790), in-8°, 45 p.* [N. Lb³⁰ 3301.]

9716. — Conciliabule de la Société des Amis du peuple, tenu dans le chœur des révérends pères capucins, sanglés, déchaussés, décapuchonnés et défroqués, par le frère Saint-Claude, coupe-choux, garde marmite, premier secrétaire de la Société des Amis du peuple. *Paris, de l'imprimerie de M. Veto, au Mare-d'Argent, galerie du Louvre, n^o 54, et se trouve dans l' Arsenal royal de Teygat [Galley], libraire apostolique royal, au Palais-Royal et chez les autres marchands de nouveautés, 1790, in-8°, 8 p.* [N. Lc² 383.]

9717. — Le Sabbat ou les Marattes assemblés aux Capucins. *Imp. L.-L. Girard. S. d., in-8°, 8 p.* [X. Lb³⁰ 3302.]

Les *Marattes* désignent les partisans de Marat.

9718. — Assemblée des aristocrates aux Capucins. Nouveau complot découvert. *Garnery. S. d., in-8°, 1 f. et 6 p.* [X. Lb³⁰ 3303.]

9719. — Assemblée des aristocrates aux Capucins. Nouveau complot découvert. *Garnery. S. d., in-8°, 8 p.* [X. Lb³⁰ 3303 A.]

9720. — Assemblée des aristocrates aux Capucins... *Imp. des capucins. S. d., in-8°, 8 p.* [X. Lb³⁰ 3303 B.]

9721. — Assemblée des Capucins. *Imp. Caillot. S. d., in-8°, 1 f. et 6 p.* [N. Lb³⁹ 3303 C.]

9722. — Récit succinct de ce qui s'est passé hier aux Capucins, suivi de quelques questions aux bons Français. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁹ 3304.]

Signé : Un des spectateurs d'un tumulte qu'il dénonce à tout bon Français.

9723. — Actes des Capucins. *S. l. n. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb³⁹ 3303.]

9724. — Le Passeport des Capucins ou le Chapitre des coups de pied dans le cul, pour servir d'éclaircissement aux aristocrates. *De l'imprimerie de Malbournoux, 1790, in-8°, 7 juin.* [N. Lb³⁹ 3306.]

9725. — Destruction des aristocrates et Apposition des scellés par le district Saint-Roch à leur assemblée. *Imp. L. L. Girard. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 3444.]

Facétie.

9726. — L'Ami des Parisiens. Assemblée des bons Français. *S. l. n. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb³⁹ 3307.]

Contre le Club des Jacobins et en faveur de celui des Capucins.

9727. — Lettre du Club des Capucins aux représentants de la Commune, contre le district des Cordeliers, suivie d'un arrêté de ce district, rédigé par M. DE CHÉNIER. (11 mai 1790.) *S. l. n. d., in-8°, 14 p.* [N. Lb³⁹ 820.]

P. 1, lettre adressée aux représentants de la Commune (30 avril 1790), par les commissaires de la Société du Club des Capucins; p. 6, arrêté du district des Cordeliers précédé de réflexions sur les principes exposés dans la susdite lettre.

9728. — Liste des aristocrates de toutes les couleurs composant le Club monarchique. *De l'imprimerie Patriotique. S. d. (1790), 8 p.* [N. Lb³⁹ 3592.]

9729. — N° 2. Suite de la liste des aristocrates de toutes les couleurs, composant le Club monarchique, actuellement rue Saint-

Antoine. *Imp. Patriotique. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 3592.]

P. 3-8 de la première pièce, figure la liste annoncée sur le titre et terminée par cette note : « La totalité des membres n'étant pas encore parfaitement connue, nous donnerons la suite au numéro prochain ». On la trouve p. 3-8 de la seconde pièce.

La B. N. a catalogué sous la cote Lb³⁹ 9681 un autre ex. de cette *Suite*, en tout semblable au premier.

9730. — Extrait des registres de la Société des Amis de la constitution monarchique. Discours prononcé par un membre dans la séance du 17 décembre 1790, et dont la Société a décidé l'impression dans son journal. *S. l. n. d., in-8°, 15 p.* [R. AB., XVI, 72.]

Sur les maux causés par les factions.

9731. — Lettre d'un patriote à un de ses amis, au sujet de la dissolution et du rétablissement du Club monarchique. (8 janvier 1791.) *S. l. n. d., in-8°, 1 f. et 14 p.* [N. Lb³⁹ 4509.]

9732. — Lettre de la Société des Amis de la constitution. Paris, le 24 janvier 1791. Lettre aux correspondants de la Société des Amis de la constitution monarchique. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 807.]

La seconde pièce est une réfutation de la première déjà décrite sous le numéro 9117 (affaire de la Chapelle). Les deux lettres sont imprimées en parallèle sur deux colonnes.

Voyez aussi le n° 9737 ci-dessous.

9733. — Lettre du comité des membres de la Société des Amis de la constitution monarchique à Monsieur le président de l'Assemblée nationale. (27 janvier 1791.) *S. l. n. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁴⁰ 808.]

Réfutation des accusations de Barnave contre la Société. Voyez les nos 9741-9743 ci-dessous.

9734. — Compte rendu par STAN. CLERMONT-TONNERRE à ses concitoyens, de ce qui s'est passé de relatif à lui, à l'occasion du Club des Amis de la constitution monarchique, dont il est membre. (28 janvier 1791.) *Paris, Champigny. S. d., in-8°, 1 f. et 20 p.* [N. Lb³⁹ 4351.]

9735. — Réflexions sommaires sur l'existence du Club monarchique et sur les circonstances qui nous environnent, par M. LOYSEAU, auteur du « Journal de constitution et de législation ». (28 janvier 1791.) *Imp. Gorsas. S. l. n. d., in-8°, 18 et 4 p. [N. Lb³⁹ 9680.]*

Voyez le numéro suivant.

9736. — Copie d'une sommation faite à M. Loyseau à la réquisition du Club monarchique et de sa réponse signifiée audit Club. (17 février 1791.) *Imp. A.-J. Gorsas. S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 4626.]*

La sommation (p. 1-2) est signée : GUYER-DUPLESSIS (CLAUDE-GUILAUME), huissier-audienier. Dans la réponse, signifiée par PAUL SAPINAUD, huissier à cheval au ci-devant Châtelet, LOYSEAU se déclare l'auteur des *Réflexions sommaires*.

Voyez le numéro précédent.

9737. — Lettre de la Société des Amis de la constitution. Paris, le 31 janvier 1791. — Lettre aux correspondants de la Société des Amis de la constitution monarchique. *S. l. n. d., in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 810.]*

Nouvelle réfutation de la seconde lettre de la Société des Jacobins relative à l'affaire de la Chapelle. Comme dans le n° 9732 ci-dessus, les deux lettres sont imprimées en parallèle sur deux colonnes.

9738. — Pétition des commissaires de la Société des Amis de la constitution monarchique à Messieurs les officiers municipaux. *S. l. n. d., in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 2336.]*

9739. — Un Mot à la calomnie. *S. l. n. d., in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 2337.]*

Réponse de la Société à Carra.

9740. — De la Puissance des on-dit et de leurs Dangers en politique et en morale. *S. l. n. d., in-8°, 12 p. [Lb³⁹ 4605.]*

En faveur de la Société des Amis de la constitution monarchique.

9741. — Lettre des commissaires de la Société des Amis de la constitution monarchique à Monsieur Barnave. *S. l. n. d., in-8°, 2 p. [N. Lb³⁹ 809.]*

Voyez le numéro suivant.

9742. — Seconde édition de la « Lettre du directoire de la Société des Amis de la constitution monarchique à Monsieur Barnave ». (12 février 1791.) *S. l. n. d., in-8°, 2 p. [N. Lb³⁹ 2338.]*

9743. — Réponse de M. MALOUEY à la dénonciation du Club de la constitution monarchique, par M. Barnave. — Lettre de la Société des Amis de la constitution, suivie de celle aux correspondants de la Société des Amis de la constitution monarchique. *S. l. n. d., in-8°, 15 p. [P. 676*.]*

9744. — Lettre de M. MALOUEY à Messieurs les commissaires du Club monarchique. *S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 2339.]*

9745. — Manifeste relatif à la Société des Amis de la constitution monarchique, envoyé à l'Assemblée nationale, à la municipalité, aux sections et même aux Jacobins, accompagné d'un avertissement aux patriotes parisiens, trop souvent disposés à mépriser la loi et l'autorité publique pour ne suivre que leur impétuosité personnelle et leur autorité particulière, par un membre du directoire de ladite Société. *Paris, Imp. Girouard. S. d., 1790, in-8°, 34 p. et 1 f. d'errata [N. Lb³⁹ 2340.]*

ÉPIGR. :

Frappe, mais écoute.

9746. — Appel à la raison. *S. l. n. d., in-8°, 14 p. Br. M. F. R. 458. 7.]*

Protestation d'un membre du Club des Amis de la constitution monarchique contre les Jacobins, à propos de l'affaire de la Chapelle.

9747. — Municipalité de Paris. Procureur de la Commune. 18 février 1791. *In-4°, 2 p. [N. Lb³⁹ 1183*.]*

Demande de renseignements aux commissaires des sections touchant le Club monarchique.

L'ex. de la B. N. porte la signature autographe de Desmousseaux.

9748. — Compte rendu au peuple. *S. l., 1791, in-8°, 1 f. et 38 p. [N. Lb³⁹ 811.]*

Le titre de départ, page 1, porte en plus : *Par les commissaires de la Société des Amis de la constitution monarchique.*

9749. — Grand Détail des projets de conspiration concernant le Club monarchique. *S. l. n. d.*, in-8°, 44 p. [N. Lb³⁹ 4655.]

9750. — Relation véritable de l'événement arrivé hier au soir (28 mars 1794), à l'occasion de l'assemblée des Amis de la constitution monarchique. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4746.]

9751. — Récit exact de ce qui s'est passé hier, 28 mars, à l'occasion du Club monarchique. *Imp. V^e Valade. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9844.]

9752. — Grand Détail de l'arrestation de plusieurs membres du Club monarchique, qui ont été poursuivis hier au soir par le peuple, pour avoir pris la cocarde blanche, et un d'entre eux aurait été pendu si la garde nationale de la section de Saint-Lazare n'en avait empêché. *Imp. Tremblay. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 4747.]

9753. — Grands Événements arrivés cette nuit à l'assemblée des aristocrates, poursuivis par le peuple. *Imp. L.-L. Girard. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4748.]

9754. — L'Assemblée des noirs assiégée hier au soir par le peuple, rue Royale. *Imp. C. Vollaud. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4749.]

9755. — Lettre de RUTEAU à ses concitoyens. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb³⁹ 9847.]

Dénonciation du complot du 28 mars.

9756. — Les Crimes du Club monarchique. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 4750.]

En faveur du Club.

9757. — Discours prononcé à l'Hôtel de Ville, par le président du Club monarchique (DUBERGIER), à Monsieur le maire. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 4751.]

9758. — Pétition des commissaires de la Société des Amis de la constitution monarchique à Messieurs les officiers municipaux. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [Br. M. F. R., 625, 5.]

9759. — Le Combat cessera faute de

combattants. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 442, 7.]

En faveur du Club monarchique.

9760. — Ils ne veulent donc pas que vous ayez du pain? *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 477, 10.]

En faveur du Club des Amis de la constitution monarchique contre Marat et les Jacobins.

9761. — Adieu les riches, le commerce, l'argent et la constitution. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 9846.]

Plaintes sur les troubles récents qui arrêtaient la reprise naissante des affaires.

Société populaire du **Bonnet - Rouge** (Champs-Élysées). — Voyez **Champs-Élysées**.

R. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DE **Brutus** (Fontaine-Montmorency).

9762. — Société populaire de Brutus. (28 Drumaire an II-18 novembre 1793). *Imp. de la section de Brutus. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2434.]

Attestation en faveur du civisme de Chardin. Voyez le numéro 8144 ci-dessus.

9763. — La Nation et la Loi. Liberté, Égalité. Section de Brutus. Adresse présentée à la Convention nationale par la section populaire de Brutus. 30 germinal an II-19 avril 1794. *Imp. de la section de Brutus. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 2435.]

Société populaire de la section de la **Butte-des-Moulins**. — Voyez **Palais-Royal**.

S. — *Cercle constitutionnel*.

9764. — Du Cercle constitutionnel et des Clubs en général. *Imp. Lemaire. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 2339.]

Signé : LENOIR-LAROCHE.

9765. — Rapport fait au Cercle constitutionnel du 1^{er} arrondissement du canton de Paris, sur les lombards, ou maisons de prêt. *S. l. n. d.* (1793), 7 p. [N. Lb⁹⁰ 2357.]

Le rapporteur conclut en demandant la clôture de tous les lombards particuliers et la restauration du lombard national.

9766. — Discours lu au Cercle constitutionnel, par HONORÉ BLOUËT, le 9 messidor an V (27 juin 1797). *Imp. Gagnard. S. d.*, in-8°, 23 p. [N. Lb⁹⁰ 835.]

Au verso du titre de départ (il n'y a point de titre), on lit cette note :

« Le *Messager du soir* qui, en me nommant dans ses feuilles comme un des directeurs du Cercle constitutionnel, quoiqu'il n'ait point de directeurs, aurait pu me désigner comme l'auteur des *Mémoires d'un détenu*, a mieux aimé dire que j'étais l'époux d'une dame Montboissier, femme divorcée dont j'ai fait divorcer le mari. Il a rencontré avec une justice admirable une calomnie bien complète, sans le moindre mélange de vérité quelconque, ce qui est toujours une trouvaille très agréable pour certains journalistes : d'abord, je ne suis point marié et, en second lieu, je n'ai connu de ma vie ni homme ni femme qui portât le nom de Montboissier. »

9767. — Extrait du discours prononcé au Cercle constitutionnel, par Honoré BLOUËT, le 9 messidor an V (27 juin 1797). *Imp. Lemaire. S. d.*, in-folio plano [N. Lb⁹⁰ 3301.]

Fragment du numéro précédent.

9768. — Détail de ce qui s'est passé au jardin de l'Orangerie, à la séparation du Cercle constitutionnel, et de l'aventure arrivée au rédacteur du « *Messager du soir* ». (9 thermidor an V-27 juillet 1797.) *Paris. Imp. Moutet. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹² 1495.]

9769. — Discours prononcé au Cercle constitutionnel, par BENJAMIN CONSTANT. *Imp. Lemaire. S. d.*, in-8°, 27 p. [N. Lb⁹⁰ 2360.]

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *pour la plantation de l'arbre de la liberté, le 30 fructidor an V (16 septembre 1797).*

9770. — Extrait du discours de BENJAMIN CONSTANT, prononcé le 30 fructidor au Cercle constitutionnel. *Imp. Lemaire. S. d.*, in-folio plano [N. Lb⁹⁰ 3110.]

Fragment du numéro précédent.

9771. — Rapport au Cercle constitutionnel, sur la répression des abus de la presse, par le citoyen LAURAGAIS, le 10 vendémiaire an VI (30 septembre 1797). *Paris. Lavoisier, an VI*, in-8°, 57 p. [N. Lb⁹⁰ 2361.]

9772. — Discours d'un grenadier près la représentation nationale, à ses camarades, prononcé au Cercle constitutionnel, le 27 brumaire an VI (17 novembre 1797). *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁹⁰ 2362.]

9773. — Résumé des travaux du Cercle constitutionnel de la rue du Bac, depuis son organisation jusqu'au 8 ventôse an IV (26 février 1798). *Imp. de la rue de l'Université*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁹⁰ 2363.]

9774. — Discours prononcé au Cercle constitutionnel, le 9 ventôse an VI (27 février 1798), par BENJAMIN CONSTANT. *Paris. Imp. V^e Galletti. S. d.*, in-8°, 23 p. [N. Lb⁹⁰ 816.]

T. — Cercle municipal.

9775. — Cercle municipal, ou Point de réunion des départements, des districts et des municipalités du royaume, pour tous les objets d'utilité publique. (Novembre 1790.) *Imp. Valleyre. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 2366.]

Ces vues sont proposées par un citoyen de la section du Luxembourg.

L'établissement devait comporter un Lycée chargé de tout ce qui a rapport aux ouvrages, aux inventions et aux découvertes utiles et un directoire auquel étaient dévolues la manutention des finances et la correspondance. Le Cercle devait consigner le résultat de ses travaux dans un journal intitulé : *Ephémérides municipales*.

Voyez le numéro 9777 ci-dessous.

9776. — Cercle municipal, Assemblée générale, samedi 13 de janvier 1791, à quatre heures et demie, rue Saint-Jacques, près celle des Noyers, maison de M. Etienne, notaire. *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 817.]

Invitation à délibérer sur les statuts et règlements généraux du Cercle, ainsi que sur d'autres objets, si le temps le permet.

9777. — *Ephémérides municipales*, ou Journal d'utilité publique, par une société

de gens de lettres et d'artistes. Paris, rue Saint-Jacques, n° 34, 1791, 4 n°s, in-8°, 320 p. [N. Lc^s 2505.]

ÉPIGR. :

*Nos animat Patriæ pietas et dulcis amorem
Libertatis amor.*

Les *Ephémérides* sont précédées d'un *Discours préliminaire* de 8 pages, compris dans la pagination, et ne renferment guère que de longues dissertations d'économie politique, domestique ou rurale, telles qu'un *Mémoire* de BONGERF sur les moyens de mettre en culture les terres arides de la Champagne; des *Vues* de CHANLAIRE sur la nécessité de soumettre les bois des propriétaires particuliers à l'administration des forêts; une *Etude* du colonel BEURNOUVILLE sur les établissements au delà du cap de Bonne-Espérance; une autre de CAILLEAUX, garde-magasin général de l'île de France (Maurice), sur la Dessiccation des grains, etc., etc. Tout cela, on le voit, n'a rien de municipal, ni surtout de parisien. J'ai pourtant noté dans les *Ephémérides* trois réclames qui se rattachent plus directement au sujet même de la *Bibliographie*: p. 115, le prospectus du Bureau général de construction établi par l'Assemblée encyclopédique, dont les statuts étaient déposés chez M^e de Lachaume, notaire; p. 119, celui du *Séjour d'Hygie, en faveur des voyageurs français ou étrangers malades et des dames grosses ou en couches*, « agréé par l'Assemblée nationale », dirigé par M^{me} Collas et le Dr Sédillot, au château des Thermes, hors barrière du Roule, et dont l'ouverture était fixée au 1^{er} mai 1791; p. 279, le programme du *Lycée social*, cour du Commerce, passage du cul-de-sac de Rouen, sous l'arcade, au premier.

Les *Ephémérides municipales* sont citées, sans analyse, par Deschiens et par M. Hatin.

U. — Cercle social.

9778. — Lettre à Monsieur le maire et à Messieurs des districts de Paris, par ***, représentant de la Commune. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 3047.]

Sur la création du Cercle social et l'ouverture de « la Bouche de fer ».

Sur la *Bouche de fer* et les autres publications de Bonneville, voyez ci-après, chapitre VIII.

9779. — « Frères et amis... » *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁹ 3298.]

Invitation adressée, par le Cercle social, aux sociétés populaires, pour discuter le droit de pétition.

V. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DU Bonnet-Rouge (SECTION DES Champs-Élysées.

9780. — Rapport fait à la Société populaire dite du Bonnet-Rouge, de la section des Champs-Élysées, conformément à son arrêté du 4 pluviôse an II (23 janvier 1794) relatif à la rareté des bœufs, vaches et moutons, et dont l'assemblée générale a voté l'impression et l'envoi aux comités de salut public et d'agriculture et de commerce réunis, aux quarante-sept autres sections et sociétés populaires de Paris et à celle des Jacobins. (13 pluviôse an II-3 février 1794.) *Imp. de la section des Champs-Élysées. S. d.*, in-4°, 8 p. [R. AD. XVI, 73.]

X. — RÉUNION DE LA Cité.

9781. — Règlement de police intérieure adopté par la réunion de la Cité. *Imp. Guyot, an VI*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 2331.]

Y. — CLUB ÉLECTORAL séant A L'ÉVÊCHÉ (plus tard Comité central des sociétés patriotiques).

9782. — Adresse d'une partie des électeurs de Paris, réunis en club à l'Évêché, à leurs concitoyens. *S. l. n. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 2368.]

Après l'achèvement de la Constitution de 1791, et sur l'importance des choix pour l'Assemblée législative.

P. 13-15, liste des signataires, avec mention de leurs sections respectives.

9783. — Les Électeurs formant la Société en l'Évêché, à leurs commettants. (23 septembre 1791.) *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 5428.]

P. 6-7, Liste des signataires.

9784. — Adresse à l'Assemblée nationale, lue au Club central des électeurs du département de Paris, séant à l'Évêché, le 3 mars 1792. *Imp. de la Société typographique. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 2367.]

En faveur des sociétés patriotiques.

9785. — Exposition des faits relatifs à la démolition de la Bastille, par PALLOY, le 12 mars 1792, au Club électoral, en présence des députés de l'Assemblée nationale, des corps constitués, tant civils que militaires, des sociétés populaires et des électeurs de 1789, en rendant son compte au peuple, et demandant avec instance que le rapport en fût fait pour sa tranquillité et repousser la malveillance. *Imp. Renouillère jeune. S. d., in-4^o, 24 p.* [N. Lb⁴⁰ 2369.]

9786. — Discours sur cette question, si l'on peut ou si l'on doit disserter devant le peuple, sur ce qui peut être reproché ou changé dans l'acte constitutionnel. Lu le 22 mars 1792, dans une séance de l'Évêché, où cette question avait été ajournée. *Imp. de la Société typographique-littéraire. S. d., in-8^o, 8 p.* [Br. M. F. R. 338, 23.]

9787. — Adresse aux sections de Paris. *Imp. Mayer. S. d., in-4^o, 3 p.* [Br. M. F. R. 10^r, 21.]

Pour la création d'un comité de quarante-huit sans-culottes « à l'épreuve », chargé de se rendre en Vendée et d'y noter, « jour par jour et heure par heure », un journal de toutes les opérations des généraux, mouvements des armées, force et disposition des esprits, etc. Le siège de ce comité devait être à l'Évêché. La proposition émanait des sections des Lombards, de la Cité, des Gravilliers et de Bon-Conseil.

9788. — Commission permanente des sans-culottes à l'épreuve, séante à l'Évêché (21 juin 1792). *Imp. Vezard et Lenormant. S. d., in-8^o, 8 p.* [Br. M. F. R. 350, 17.]

Vérification des pouvoirs de vingt-cinq commissaires, dont les noms, professions et adresses sont pages 1-3.

9789. — Pétition à la Convention nationale, arrêté au Comité central des sociétés patriotiques, à la séance du 13 septembre, an II, et communiquée aux quarante-huit sections et aux sociétés populaires. *Imp. Pelletier. S. d., in-8^o, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 2372.]

Contre les fédéralistes.

9790. — Le Club central du Département de Paris, séant à l'Évêché, à ses frères les

républicains. (21 septembre 1793.) *Imp. Chemin. S. d., in-8^o, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 2370.]

Annnonce de la reprise de ses séances.

La même pièce a été imprimée in-folio plano.

9791. — Règlement du Comité central des sociétés populaires, séant à l'Évêché. (29 vendémiaire an II-20 octobre 1793.) *Imp. des Révolutions de Paris. S. d., in-8^o, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 2373.]

9792. — Le Club électoral au peuple. *S. l. n. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴⁰ 3113.]

Signé : LE MAIRE, président ; DUVIVIER, secrétaire.

EMIGR. :

La vérité, toujours la vérité : il n'y a que les scélérats qui la craignent. Chaque fois que l'on verra s'élever une faction contre la liberté, il est du devoir de ceux qui l'aperçoivent de la dévoiler.

Dénonciation de Philippeaux, Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine et Camille Desmoulins.

Comité central des Sociétés populaires. — Voyez **Club électoral, séant à l'Évêché.**

Z. — SOCIÉTÉ DES Amis de la constitution, SÉANT AU Concert.

9793. — Adresse du Comité central et de la Société des Amis de la constitution, séant au Concert, réunis fraternellement, aux citoyens. *S. l. n. d., in-8^o, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 2200.]

Signé : Au nom des deux sociétés, BLOT et TANNER, présidents.

9794. — Adresse de la Société des Amis de la constitution, séant au Concert, aux citoyens. *S. l. n. d., in-8^o, 38 p.* [N. Lb⁴⁰ 2201.]

AA. — CLUB DES Cordeliers OU Société des Droits de l'homme et du citoyen.

9795. — L'Observateur du Club des Cordeliers et de la section du Théâtre-Français.

Paris, imp. Momoro, 1791, in-8°. N. Lc² 2489.]

La B. N. ne possède que les numéros 3 et 5 de ce journal. Deschiens dit qu'il en faut cinq, mais il ne paraît avoir possédé que ceux-ci. Il ajoute à tort que l'Observateur forme la suite du Journal (voyez le numéro suivant). C'est précisément tout le contraire, comme l'avait remarqué M. Hatin.

9796. — Journal du Club des Cordeliers. Société des Amis des Droits de l'homme et du citoyen. (28 juin-août 1791.) Paris, Momoro. In-8°. [N. Lc² 2510.]

Le Prospectus (imp. Momoro. S. d., in-8°, 8 p.), relié en tête de l'ex. de la B. N. (et non compris dans la pagination), annonce que le Journal paraîtra quatre fois par semaine et qu'il sera rédigé par MM. SENTIES et MOMORO.

Le titre de départ du numéro 1 est le seul qui porte un œil gravé sur bois et le mot *Surveillance*. Ce numéro a un supplément de deux pages compris dans la pagination. Aucun des dix numéros n'est daté, mais chacun porte la date de la séance à laquelle il correspond. Entre les numéros 4 et 5, la pagination saute, par erreur, de 34 à 43. Le numéro 10 renferme le résumé de la séance du 4 août et une Adresse aux Parisiens, protestant contre la dissolution du Club et rappelant ses origines et son rôle. Ce numéro, fort rare, a huit pages, ainsi que tous les autres, et non par exception, comme M. Hatin le donne à entendre. Le même bibliographe a signalé et résumé le contenu de la seconde partie du numéro 10 et des numéros 11, 12, 13 et 15 restés manuscrits. Ces numéros, saisis le 13 août 1791, au domicile de Momoro, et paraphés par lui et par le juge d'instruction Mutel, sont décrits sous le numéro 238 de l'important *Catologue des documents autographes* (provenant en partie du colonel Maurin), rédigé par MM. Jacques et Gabriel Charavay (1862, in-8°).

La fin du numéro 10 et les numéros 11 et 12 sont consacrés à l'affaire du Champ de Mars, à ses causes et à ses conséquences.

Le numéro 13, qui a pour épigraphe : « La source de tant de crimes est l'inviolabilité d'un homme », est une réfutation du rapport de Salle, sur la fuite de Louis XVI (voyez tome I^{er}, n° 2295). Le numéro 14 manque. Le numéro 15 annonce que le Club a pu enfin tenir séance au Musée de la rue Dauphine, et le rédacteur invite ses amis à se maintenir dans la voie légale en s'appuyant sur la déclaration des droits.

Le British Museum possède un exemplaire des dix premiers numéros du *Journal du Club des Cordeliers*.

9797. — Adresse aux quatre-vingt-trois départements. (30 juin 1790). S. l. n. d., in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 8412.]

Publié par la Société des Amis des Droits de

l'homme et du citoyen, plus connue sous le nom de Club des Cordeliers.

P. 4, *Rapport des commissaires nommés par la Société des Amis des Droits de l'homme et du citoyen, pour l'examen du plan de banque territoriale de M. de Ferrières*. P. 12, *Notice des diverses pièces qui prouvent la priorité dans l'ordre du temps et la publicité qui peuvent avoir donné lieu à des plagiat et à des altérations du système de banque territoriale de M. Jacques-Annibal Ferrières, négociant de Lyon*.

Sur ce projet et sur les autres institutions de crédit proposées ou tentées à la même époque, voyez la troisième partie de la *Bibliographie*.

9798. — Grand Dîner des conspirateurs, aujourd'hui 6 juillet 1790, dans la salle des Cordeliers, rue de l'Observance. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9072.]

Signé: Votre très humble et dévoué, l'auteur du *Journal du diable*. [LABENETTE.]

9799. — Extrait du registre des délibérations du Club des Cordeliers, formé sous le nom de la Société des Amis des Droits de l'homme (18 novembre 1790). S. l. n. d., in-8°, 2 p.

Seconde lecture et adoption du *Plan de Verrière*, sur l'organisation de la garde nationale.

Voyez ci-dessus, n° 6707.

9800. — 1791. Club des Cordeliers. Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen. Extrait du registre du 6 février 1791. S. l. n. d., in-folio plano. [D.]

Protestation relative à l'affaire de la Chapelle.

9801. — Club des Cordeliers. Société des Amis des Droits de l'homme et du citoyen. Extrait des délibérations du 22 février 1791. Imp. Patier de Lille, 1791, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2735.]

Arrêté votant l'impression d'une adresse des citoyennes de la rue du Regard, faubourg Saint-Germain, reproduite, p. 2-4, avec la liste des signataires.

9802. — Club des Cordeliers. Extrait des délibérations de la Société des Amis des Droits de l'homme et du citoyen, du 22 mars 1791. Imp. Momoro. S. d., in-4°, 14 p. [Br. M. F. R., 12^e, 27.]

Protestation contre la proclamation de la municipalité de Paris, du 2 mars 1791. (Voyez ci-dessus, n° 5863.) P. 2, autre protestation de la Société des Jacobins.

Cette pièce a été imprimée in-folio plano-olong.

9803. — Adresse aux patriotes sur les funérailles d'Honoré Biquetti Mirabeau. Extrait des registres du Club des Cordeliers. *Imp. du Club des Cordeliers. S. d., in-8°, 6 p.* [N. Lb⁹⁹ 2376.]

Protestation contre les honneurs rendus au tribun.

9804. — Club des Cordeliers. Explication au peuple, sur l'arrêté du 17 avril 1791. *Imp. Momoro. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb⁹⁹ 2377.]

Au sujet de la communion du Roi et des frères réfractaires.

Voyez le numéro suivant.

9805. — Arrêté du Club des Cordeliers sur le communion du Roi, du dimanche 17 avril 1791. *Imp. Patriotique. S. d., in-folio oblong.* [Br. M. F. R. 889, 44.]

9806. — Discours et projet de décret sur le militaire, imprimé par ordre du Club des Cordeliers. *Paris, imp. Momoro. S. d., in-8°, 1 f. et 10 p.* [N. Lb⁹⁹ 2374.]

Signé : ROUSSARD, sergent-major de grenadiers au 42^e régiment.

9807. — Club des Cordeliers. Extrait du registre de la Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen, du 15 mai 1791. *Imp. Momoro. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁹⁹ 2378.]

Publication d'une lettre des vainqueurs du fort de la Garde, datée de Marseille, 5 mai 1791.

9808. — Discours sur l'institution de la force publique, par RENÉ GIRARDIN, commandant de la garde nationale d'Ermenonville. *Paris, imp. du Creuset. S. d., in-8°, 12 et 3 p.* [N. Lb⁹⁹ 813.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Conformément à l'article 12 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, prononcée à la séance du 29 mai de la Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen.*

La seconde pièce, reliée dans l'ex. de la B. N., est intitulée : *Opinion du Club des Cordeliers* (sur le discours précédent).

Voyez les deux numéros suivants.

9809. — Discours sur l'institution de la force publique, par RENÉ GIRARDIN... *Imp.*

du Creuset. S. d., in-8°, 12 et 3 p. [N. Lb⁹⁹ 813 A.]

Dans ce tirage, l'*Opinion* du Club des Cordeliers est suivie d'une réclame pour le *Creuset*, journal rédigé par Rutledge.

Voyez ci-après, chapitre VIII.

9810. — *Opinion* du Club des Cordeliers. *S. l. n. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb⁹⁹ 2379.]

Sur l'institution de la force publique et sur l'envoi du discours de René Girardin aux départements, municipalités, sociétés populaires, etc.

9811. — Club des Cordeliers. Société des droits de l'homme et du citoyen. Extrait du registre du 30 mai 1791. *S. l. n. d., in-8°, 6 p.* [N. Lb⁹⁹ 2380.]

Nomination d'une commission chargée d'examiner les décrets de l'Assemblée nationale et de prononcer entre eux et la Déclaration des droits de l'homme, puis de différencier, réfuter et présenter à la Société ceux qui sembleraient contradictoires ou attentatoires à cette déclaration, dont ils ne doivent être que le résultat et la conséquence positive ».

9812. — Discours sur la nécessité de la ratification de la loi par la volonté générale. *Paris, imp. du Creuset. S. d. (1791), in-8°, 32 p.* [N. Lb⁹⁹ 814.]

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *Conformément aux articles 3 et 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, prononcée à la séance du 7 juin de la Société des droits de l'homme et du citoyen, par RENÉ GIRARDIN, membre de cette Société et de celle des Amis de la constitution.*

P. 32, sous le titre d'Artis, nouvelle réclame pour le *Creuset*.

9813. — *Opinion* d'un citoyen sur une affiche intitulée : « Réflexions du Club des Cordeliers. » *S. l. n. d., in-8°, 1 f. et 6 p.* [N. Lb⁹⁹ 4356.]

Voyez les deux numéros suivants.

9814. — Oh ! le grand respect qu'on a pour la loi. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁹⁹ 4357.]

Même ouvrage que le précédent.

9815. — Que font ces clubs ? Ils affichent la sottise et la rébellion. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁹⁹ 4358.]

Même sujet que les deux numéros précédents.

9816. — Dans tous ces clubs, ils ont de l'esprit comme quatre. 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 4802.]

2 avril, d'après une note manuscrite, sur l'ex. de la B. N. et spécialement dirigé contre le Club des Cordeliers.

9817. — Club des Cordeliers. Pétition de la Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen aux représentants de la nation. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb³⁰ 2381.]

21 juin 1791, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

Pour réclamer l'abolition de la royauté, comme conséquence légitime de la fuite de Louis XVI.

9818. — Extrait du registre des délibérations du Club des Cordeliers, ou Adresse aux Français, sur des objets de la plus grande importance, relatifs au salut de la patrie. *Paris, en août 1791.* — Un militaire ami de la liberté aux Français, à l'époque des 24, 25 et 26 juin 1791, ou : 1^o Séries de découvertes importantes sur les moyens de renforcer beaucoup les effets de bouches à feu, et des mobiles militaires dans les différentes opérations de la guerre de terre et de mer, de manière à quintupler, sans augmentation de frais, nos moyens de défense; 2^o Séries d'observations sur ce qu'il est intéressant de faire pour garantir notre territoire du danger des invasions; 3^o Réflexions sur l'intérêt que doivent prendre les bons citoyens à tout ce qui peut être utile à la patrie; 4^o Réflexions sur l'importance dont il est que de Paris, centre commun de l'empire, puissent partir tous les développements de la force publique; 5^o Observations sur l'intérêt que tous les citoyens ont à ce que les agents du pouvoir et de l'administration écoutent attentivement et promptement ceux qui peuvent être utiles à la société, et Faits historiques à l'appui de ces observations. *Paris, imp. du Cercle social, chez les libraires du Louvre et au Palais-Royal, en août 1791*, in-8°, 1 f., 4 et 50 p. et 1 f. non chiffré. [N. Lb³⁰ 819.]

P. 2 (après le premier titre), *Avertissement*.

P. 3 (après le second titre), *Arrêté du Club des Cordeliers du 26 juin 1791*. P. 5, *Aux Français* (signé, p. 14, A.-P. JULIENNE DE BELAIR). P. 15, la *Seconde aux Français*. P. 43,

la *Troisième aux Français*. P. 47, la *Quatrième aux Français, à l'époque du 29 juin*. Le feuillet non chiffré, intitulé : *Avertissement*, contient l'annonce de la prochaine ouverture d'une souscription destinée à répandre les découvertes de l'auteur.

Un second ex. du Mémoire de Julienne de Belair, en tout semblable au premier, est porté au Catalogue de la B. N., sous la cote Lb³⁰ 2382.

9819. — Arrêté du Club des Cordeliers, du 26 juin 1791. Aux Français. *S. l. n. d.*, in-8°, 44 p. [N. Lb³⁰ 2383.]

Signé : A.-P. JULIENNE DE BELAIR.

Double d'une partie du numéro précédent.

9820. — Club des Cordeliers. La Nation et la Loi. 6 juillet 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 3107.]

Avix aux membres de la Société des Amis des droits de l'homme, sur le renouvellement des cartes d'entrée et le paiement des cotisations.

Signé : FOURNIER, COLLIN, MAHIEU, commissaires pour cette partie.

9821. — Pétition présentée à l'Assemblée nationale, par les représentants du Club des Cordeliers, soussignés. *Imp. Feret. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 818.]

Contre le décret des 4, 5 et 6 août dernier, sur l'organisation de la garde soldée de Paris.

9822. — Discours prononcé au nom des citoyennes affiliées à la Société des Cordeliers, lors de la présentation d'un drapeau de la liberté et de deux piques, à ladite Société, par ces vertueuses citoyennes, en la séance du dimanche 11 mars 1792, an IV. *Imp. de la Société littéraire typographique de l'Estrapade. S. d.*, in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 337, 15.]

P. 3, *Réponse du président (LEBOIS) de la Société des Amis des droits de l'homme*.

9823. — Le Club des Cordeliers de Paris aux patriotes genevois, salut. Paris, le 24 avril 1792. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁰ 2384.]

9824. — Société des droits de l'homme et du citoyen, séant au Musée, rue Dauphine. Séance du dimanche 13 mai 1792, an IV. Extrait du registre des procès-ver-

EAUX. *Imp. Momoro. S. d.*, in-8°, 2 p. [Br. M. F. B. 630, 16.]

Adhésion à la réponse de Robespierre aux discours de Brissot et Guadet, du 25 avril 1792; voyez ci-dessus, n° 9284.

9823. — Club des Cordeliers. Extrait des délibérations... du 12 mars 1793. *Paris, imp. Hochette. S. d.*, in-folio plano. [D.]

Réception d'une députation de la section de Beaurepaire et déclaration de principes au sujet des trahisons de Dumouriez et de Roland.

9826. — La Société patriotique des droits de l'homme et du citoyen, séance au Musée, rue Thionville, à ses frères des départements. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 2385.]

Contre les Girondins.

9827. — Club des Cordeliers. Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen. Extrait des délibérations de la Société des Cordeliers, séance au Musée, rue de Thionville. Du 25 mai 1793. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁹⁰ 2586.]

Protestation contre l'arrestation des citoyens Hébert et Varlet, « apôtres de la liberté ».

9828. — Club des Cordeliers. Adresse à la Convention nationale. (18 septembre 1793.) *Imp. du Club des Cordeliers. S. d.*, in-folio plano. [D.]

Pour réclamer un décret mettant fin aux conflits d'attributions entre les commissaires du pouvoir exécutif et ceux de la Convention.

9829. — Club des Cordeliers. Rapport sur l'organisation de la maison nationale des Invalides, fait au nom de la commission établie à cet effet par CHENAUX, membre du Club des Cordeliers. (4 octobre 1793.) *S. l. n. d.*, in-8°. [N. Lb⁹⁰ 2387.]

Enquête sur l'arrestation de Cordier, facteur de l'Hôtel des Invalides.

9830. — Club des Cordeliers. Arrêté sur Chaumette et Hébert, ce 17 frimaire an II de la République une et indivisible (7 décembre 1793). *Imp. du Club des Cordeliers. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁹⁰ 3114.]

Signé MOMORO, président; LETELLIER et GUILLAUMIN jeune, secrétaires.

En faveur de Chaumette et de Hébert.

9831. — Rapport sur les événements de la guerre de la Vendée et le plan d'oppression dirigé contre les chauds républicains, suivi de plusieurs pièces intéressantes. Fait à la Société des Cordeliers, dont elle a ordonné l'impression. Par le citoyen MOMORO, administrateur du département de Paris. (14 nivôse an II-3 janvier 1794). *Imp. Momoro. S. d.*, in-8°, 6 et 50 p. [N. Lb⁹⁰ 2388.]

ÉPIGR. :

Bonis nocet quisquis malis pepercerit.

9832. — Club des Cordeliers. Pétition. *Imp. Momoro. S. d.*, in-folio plano. [D.]

En faveur de mesures rigoureuses à prendre pour empêcher la circulation et par suite l'accaparement du numéraire. Les rédacteurs de la pétition (signée MOMORO président) réclament en outre un décret proclamant le cours forcé des assignats.

9833. — Club des Cordeliers. Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen, séance au Musée, rue de Thionville. Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). *Imp. Momoro. S. d.*, in-folio plano. [D.]

Dénonciation du modérantisme des représentants du peuple à Marseille et nomination d'une commission chargée de signaler leur conduite au Comité de salut public; remise par les citoyennes présentes de leurs anneaux bénits et de leurs pièces de mariage qui « portent des signes de féodalité et de fanatisme »; discussion au sujet de la translation des restes de Marat au Panthéon et vote de l'expulsion du corps du « traître Mirabeau » et de l'enlèvement de l'écharpe de « l'accapareur Simonneau »; dénonciation de Grouvelle, de Chépy et de Philippeaux, et vote de confiance en faveur de Vincent.

9834. — Club des Cordeliers. Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen. Extrait du registre des procès-verbaux du 10 nivôse an II (30 décembre 1793). Communiqué à la Société des Jacobins qui en a ordonné l'insertion au « Journal de la Montagne » dans la séance du 23 nivôse. *Imp. du Club des Cordeliers. S. d.*, in-folio plano. [D.]

Dénonciation de Philippeaux, Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins et Dufourny. La séance où celui-ci désavoue ses attaques contre Vincent est du 27 nivôse (16 janvier 1794). L'extrait en est reproduit au-dessous de celui de la séance du 10.

BB. — SOCIÉTÉ DES Amis de la liberté et de l'égalité, SÉANTE RUE DE SÈVRES, A LA Croix-Rouge.

9835. — Règlement de la Société des Amis de la liberté (18 et 20 juillet 1791). *Imp. C.-F. Perlet. S. d., in-12, 24 p. [R. AD. XVI, 72.]*

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *séante à la Croix-Rouge, maison des ci-devant Prémontrés.*

9836. — Questions simples et précises proposées aux quarante sections de Paris, aux conseils généraux de toutes les communes et à tous les citoyens de l'empire, par la Société des Amis de la liberté, séante à la Croix-Rouge. *Imp. du Cercle social. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb¹⁰ 2342.]*

9837. — Liberté, égalité, fraternité ou la mort. Société des Amis de la liberté et de l'égalité, créée en 1790, séante rue de Sèvres, n° 1085. (2^e sans-culottide, an II-18 septembre 1794.) *Imp. rue du Théâtre de l'égalité. S. d., in-8°, 7 p. [Lb¹⁰ 2343.]*

Contre les journaux et libelles réactionnaires.

CC. — Défenseurs de la République.

9838. — Adresse à la Convention nationale, par les Défenseurs de la République une et indivisible, prononcée par le citoyen ROUSSILLON, commissaire-rédacteur, électeur de la section de Marseille, commissaire du Conseil exécutif. *Imp. des Patriotes. S. d., (1793), in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 333, 41.]*

9839. — Liberté, égalité. Résistance à l'oppression. La Société des Défenseurs de la République une et indivisible, séante aux ci-devant Jacobins, à la Société mère. *Imp. Galletti. S. d., in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 341, 9^e.]*

Au sujet de l'incarcération de Duperou fils (section de Brutus) et de l'épuration de la société.

9840. — Liberté, égalité. Résistance à l'oppression. Discours prononcé par le citoyen DELSOR jeune, membre de la Société des Défenseurs de la République, séante aux

Jacobins, rue Honoré, le 6 messidor (an II-24 juin 1794), en la séance des Défenseurs de la République, et dont l'impression a été arrêtée, ainsi que l'envoi aux quarante-huit sections, aux autorités constituées et à la Société des Jacobins. *S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb¹⁰ 2389.]*

9841. — Résistance à l'oppression. La Société des Défenseurs de la République une et indivisible, de tous les départements, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, aux vrais sans-culottes. *Paris, imp. G.-H. Galletti. S. d., in-folio plano. [N. Lb¹¹ 5003.]*

Signé : MAMIN, président ; le père GERARD ; BOURGOUIN, vice-président ; GILBERT, LEBRASSE, secrétaires.

9842. — Discours des citoyens défenseurs de la République une et indivisible des quatre-vingt-trois départements, aux braves sans-culottes, leurs frères de Paris. (10 janvier 1793). *Imp. de la rue Neuve-de-l'Égalité. S. d., in-folio plano. [N. Lb¹⁰ 3277.]*

Société des **Droits de l'homme et du citoyen.** — Voyez **Cordeliers.**

DD. — SOCIÉTÉ DES Électeurs patriotes.

9843. — Société d'Électeurs patriotes. Règlement. *Paris, imp. Nationale, 1790, in-8°, 4 p. [N. Lb¹⁰ 2390.]*

9844. — Arrêté d'une partie des électeurs des districts extérieurs de Paris, présenté à l'association de leurs frères de la capitale, formée aux Grands-Augustins. (25 novembre 1790.) *S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb¹⁰ 9570.]*

Protestation contre le sieur Bonnard, électeur du canton de Clichy, qui avait dénoncé l'affiliation des districts extérieurs à ceux de Paris. Voyez le numéro suivant.

9845. — Conduite des électeurs du Club des Augustins envers M. Bonnard, ou Adresse

aux électeurs patriotes. *Paris, imp. Nationale*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9254.]

Signé : LEROY, électeur de la section de l'Hôtel-de-Ville.

9846. — Réflexions sur l'état de la Société des Électeurs patriotes, sur ses travaux, sur les formes propres à faire de bonnes élections, et ce qu'il faut mettre en usage pour le choix des administrateurs de département, lues à l'assemblée de cette Société, dans la séance du 21 décembre 1790, par J.-P. BAISSOR, électeur. *Paris, 25 décembre 1790*, in-8°, 44 p. [N. Lb⁴⁰ 2391.]

ÉPIGR. :

Visum ita fortior.

9847. — Idées d'un électeur sur la formation et l'administration du Département de Paris, lues le 29 décembre 1790, à la Société des Électeurs patriotes et imprimées par son ordre. *Paris, imp. Nationale*. *S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 2392. — P. 10072'.]

Par LOUIS-ABRAHAM DOMMANGET, homme de loi.

Voyez le numéro suivant.

9848. — Réfutation de l'ouvrage lu par M. Dommanget à la Société des Électeurs patriotes, le 29 décembre 1790, sur un mode d'élection pour l'administration du Département de Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lk⁷ 6607.]

Signée : THÉVENIN, électeur.

9849. — Exposé de la conduite de la Société des Électeurs réunis aux Augustins, relativement à la liste imprimée des candidats. (14 janvier 1791.) *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [P. 10072'.]

EE. — CLUB DES Étrangers.

9850. — Club des Étrangers. Changement de domicile. *Imp. Potier de Lill. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 3106.]

Avis du transfert au n° 19 de la rue du Mail, du Club précédemment installé au Panthéon, « qui devait être employé pour un nouveau théâtre ».

FF. — SECTION POPULAIRE DE LA SECTION DU Faubourg-Montmartre.

9851. — Discours prononcé par le citoyen CAMUS à la Société populaire de la section Constante du Faubourg-Montmartre, le 11 ventôse an II (1^{er} mars 1794). *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb⁴⁰ 2438.]

En faveur de l'épuration de la Société populaire.

GG. — SOCIÉTÉ DES Fédérés des départements.

9852. — Adresse aux Parisiens, par la Société fraternelle et républicaine des fédérés des départements, séante à la caserne des Cordeliers. *Imp. des patriotes. S. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 333, 16.]

Signée : JEAN LEDEIST-BOTIDOUX, président ; COLOMB, vice-président ; BARTHÉLEMY, BLANC, ROUMIEU, GUYON, secrétaires.

La même pièce a été imprimée in-folio plano.

III. — SOCIÉTÉ DES Amis de la constitution, SÉANTE AUX Feuillants.

9853. — [Acte de séparation de la Société des Amis de la constitution, séante aux Feuillants, d'avec celle des Jacobins, daté du 16 juillet 1791, et commençant par ces mots :] Les membres de l'Assemblée nationale... *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 et 8 p. [N. Lb⁴⁰ 797.]

La seconde pièce est une réimpression augmentée de la première ; les noms des scissionnaires y sont classés dans l'ordre alphabétique, tandis que le tirage original les donne tels qu'ils avaient été apposés au bas de la déclaration de rupture.

9854. — Déclaration adressée par des Amis de la constitution à une portion de leurs ci-devant frères, encore réunis aux Jacobins. *Paris, imp. Nationale*. 1791, in-8°, 4 f. et 10 p. [N. Lb⁴⁰ 798.]

P. 9-10, liste des signataires.

9854^a. — Déclaration adressée par des Amis de la constitution... *Paris*, 1791, in-8°, 10 p. [N. Lb⁴⁰ 798 A.]

La liste des signataires est augmentée de vingt et un noms.

9855. — Adresse de la Société des Amis de la constitution aux sociétés qui lui sont affiliées. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lc³⁸ 2202.]

Annonce par le bureau de la Société des Amis de la constitution, séant aux Feuillants, de sa rupture avec la Société des Jacobins.

9856. — Les Membres de l'Assemblée nationale, fondateurs et membres de la Société des Amis de la constitution.... *Imp. Nationale, S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 3284.]

Notification du transfert du lieu des séances dans la maison des Feuillants, rue Saint-Honoré.

Les signatures de BOUCHÉ, président, et de FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS ANTHOINE et SALLE, secrétaires, sont suivies de la liste, par ordre alphabétique, des membres de la Société.

9857. — Ça ira-t-il, ou ça n'ira-t-il pas ? Et pour ça, faut-il être jacobin ou feuillant ? Par ROCH COQUILLARD, jacobin de la stricte observance. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 5634.]

9858. — Avis aux Parisiens. Projet des Feuillants. *Imp. Millot. S. d.*, in-folio plano. [D.]

Signé : AIMÉ, grenadier de la 3^e légion.
Contre la translation de l'Assemblée à Tours et la résidence du Roi à Blois.

9859. — Opinion énoncée à la Société des Amis de la constitution, séante aux Feuillants, sur le mode de convocation des assemblées constituantes, par L. RAMOND, membre de cette Société, 14 août 1789 (1791). *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 799.]

9860. — Adresse de la Société des Amis de la constitution, séante aux Feuillants, aux sociétés qui lui sont affiliées, sur la nomination des députés à la prochaine législature. *Paris, imp. Nationale, 1791*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 800.]

9861. — Observations sur l'état passé, présent et futur de la nation, et de l'influence du publiciste Mably sur la Révolution, par M. MUCSNIER. Imprimé par ordre de la Société des Amis de la constitution, aux Feuillants. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 27 p. [N. Lb⁴⁰ 801.]

9862. — Réflexions détachées sur les relations politiques et militaires de la Suisse avec la France. Réimprimées par ordre de la Société des Amis de la constitution, séante aux Feuillants. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 802.]

9863. — Discours prononcé hier au Club des Feuillants, par un zélé défenseur de la liberté. *Imp. V^e Trasseux. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 803.]

Signé : LALOUET.
Pour réclamer la publicité des séances et l'impression de la liste des membres du Club.

9864. — Vivre libre ou mourir. Avis au public. Société des Amis de la constitution, séante aux Feuillants. La constitution, toute la constitution, rien que la constitution. *Imp. de l'Ami de la constitution. S. d.*, in-folio plano. [D.]

Annonce de la publicité des séances du Club.

9865. — Grand Détail de ce qui s'est passé hier au soir aux Feuillants, au sujet d'une insulte faite aux citoyens qui assistaient à la séance de cette Société. Grand Combat, dans lequel les aristocrates ont été chassés et poursuivis à coups de pied et à coups de poing. Dénonciation contre ce Club qui entretenait les mouchards que M. Pétion a chassés, et qui voulait dissoudre l'Assemblée nationale et faire la contre-révolution. (26 décembre 1791.) *Imp. Tremblay. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 5628.]

Voyez les six numéros suivants.

9866. — Grand Détail de ce qui s'est passé hier au soir au Club des Feuillants. Grande Colère d'un député à l'Assemblée nationale. *Imp. de la rue Saint-Honoré. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10367.]

9867. — Conduite de M. le maire de Paris (PÉTION), à l'occasion de la Société des Feuillants. (28 décembre 1791.) *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin, 1791*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 5631.]

9868. — Conduite de M. CHÉRON, à l'occasion de la Société des Feuillants, ou Quelques Petites Erreurs glissées dans une feuille imprimée et distribuée gratuitement

à la porte de l'Assemblée nationale, intitulé : « Conduite de M. le maire de Paris... » *Imp. de l'Ami de la constitution. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 5632.]

9869. — Réponse de M. le maire à l'écrit de M. Chéron, intitulé : « Conduite de M. Chéron, à l'occasion de la Société des euillants ou Quelques Petites Erreurs glissées dans une feuille imprimée et distribuée gratuitement à la porte de l'Assemblée nationale, intitulée : « Conduite de M. le maire de Paris ». *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin, 1791, in-8°, 3 p.* [N. Lb³⁹ 10368.]

Signé : PÉTION.

9870. — Dernière Réponse de M. PÉTION, maire de Paris, à M. Chéron, député à l'Assemblée nationale. *Imp. Lottin aîné et J.-R. Lottin, 1791, in-8°, 4 p.* [N. Lb³⁹ 5633.]

9871. — Dernière Réponse de M. Chéron, député à l'Assemblée nationale, à M. Péition, maire de Paris, en date du 3 janvier 1792. *S. l. n. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb³⁹ 5670.]

9871*. — Dernière Réponse de M. Chéron... *Imp. de l'Ami de la constitution. S. d., in-8°, 3 p.* [N. Lb³⁹ 5670 A.]

9872. — Aux Passants. *Imp. Ch. Aubanel. S. d., in-folio plano.* [N. Lb³⁹ 41189.]

Affiche signée : DUPRAT et MORVIEUX, citoyens actifs, qui ne sont ni feuillants ni jacobins.

Au sujet des désordres survenus aux Feuillants.

EPIGR. :

Lisez et jugez.

9873. — Déclaration des Amis de la constitution, ci-devant réunis aux Feuillants. (6 janvier 1792.) *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴⁰ 804.]

9874. — Entretien d'un feuillant et d'un jacobin. *Paris, imp. Guerbart, 1792, in-8°, 20 p.* [P. 9582*.]

9875. — Liste des membres composant le Club des Feuillants, dont d'André était président. (18 août 1792.) *S. l. n. d., in-8°, 64 p.* [N. Lb⁴⁰ 805.]

Noms, qualités et demeures.

P. 55, *Liste des députés de l'Assemblée na-*

tionale qui, réunis dans l'église des Feuillants, le dimanche 4 octobre 1791, ont pris la résolution de se présenter à la Société des Amis de la constitution [par ordre de départements]. P. 64, Certificat de décharge délivré à M. Lévêque, rue de Caumartin, 20, par Mignard et Bouillon, administrateurs du Comité de police et de surveillance, contre remise de trois registres et d'une liasse de papiers, « qu'il a déclaré être chez lui les seuls papiers appartenant à la Société des Feuillants ». Le tout certifié conforme par les administrateurs de police, séant à la mairie : LENFANT, DUFFORT, PARIS, SERGENT, JOURDEUIL, DEFFORGUES, P.-J. DUPLAIN.

II. — CLUB DES Fils aînés de la Révolution.

9876. — Délibération sur les assignats-monnaie, par le Club des Fils aînés de la Révolution, les plus vrais, les plus solides amis de la constitution, réunis sous le nom de Loyalistes. *Paris, Devaux, le 21 septembre 1790, in-8°, 46 p.* [N. Lb⁴⁰ 823.]

Fontaine-de-Grenelle (Section de la). — Voyez **Amis des lois révolutionnaires** (Société des).

JJ. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DE LA Fraternité.

9877. — Organisation réglementaire de la Société de la Fraternité, arrêtée en séance du samedi 10 juillet 1790. *Imp. Champigny. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁰ 2439.]

KK. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DES Gardes-Françaises (Oratoire).

9878. — Projet de règlement pour la Société populaire des Gardes-Françaises. (24 septembre 1793.) *Paris, imp. Peltier. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb⁴⁰ 2440.]

LL. — SOCIÉTÉ DES Gardes nationaux des départements.

9879. — Lettre de la Société des Amis de la constitution... en réponse à une lettre

du Club se disant : la Société des Gardes nationaux des départements de France. (3 décembre 1790.)

Voyez, ci-dessus, les numéros 5819, 1909 et le numéro suivant.

9880. — Compte rendu par la Société des Gardes nationaux à l'armée parisienne et aux quatre-vingt-trois départements de France. *Paris, Champigny*, 1790, in-8°, 30 p. [N. Lb⁴⁰ 822.]

Annonce de la dissolution de la Société fondée le 12 novembre 1790 et qui se sépara le 11 décembre suivant.

MM. — SOCIÉTÉ DE L'Union fraternelle des Gobelins.

9881. — Règlement de la Société de l'Union fraternelle des Gobelins, établie le 1^{er} avril 1792. *Imp. Roblot. S. d.*, in-8°, 8 p. [R. AD. XVI, 72.]

NN. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DES Grands-Augustins.

9882. — Règlement de la Société patriotique des Grands-Augustins. *Imp. Demonville*, 1790, in-12, 11 p. [N. Lb⁴⁰ 2441.]

9883. — Discours prononcé à l'ouverture du Club patriotique des Augustins, par M. H^{er}, avocat. *Paris, imp. Demonville. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2442.]

OO. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION Guillaume-Tell (place Louis XIV).

9884. — Société populaire de Guillaume-Tell. Le 4^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de la 2^e année de la République. (25 octobre 1793.) *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [P. 10065⁷.]

Tableau de l'emploi « politique et patriotique » des décades.

9885. — Mon Projet de traité de paix, par G. BONTEMPS..., jacobin épuré et membre de la Société populaire de la section Guillaume-Tell (24 nivôse an II-13 janvier 1794). *Imp. Massot. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Ye 1588.]

En vers.

PP. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DE LA Halle-aux-Blés.

9886. — Règlement pour la Société populaire de la section de la Halle-aux-Blés. (2 frimaire an II-22 novembre 1793.) *Paris, imp. Renaudière. S. d.*, in-8°, 20 p. [N. Lb⁴⁰ 2443.]

QQ. — SOCIÉTÉ DE L'Harmonie sociale.

9887. — Règlements de la Société de l'Harmonie sociale des sans-culottes des deux sexes, défenseurs de la constitution, établie dans la section de l' Arsenal, dans une des salles de l'institution nationale des Enfants-Aveugles, à Paris. Arrêtés le 17 juillet 1793. *Imp. des Enfants-Aveugles. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2392.]

ÉPIGR.

Liberté, égalité, surveillance, fraternité, ou la mort!

RR. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DE L'Homme-Armé (Enfants-Rouges).

9888. — An II de la République française. Règlement de la Société fraternelle, dite le Club républicain de la section de l'Homme-Armé. *Paris, imp. Mayer. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 2444.]

SS. — SOCIÉTÉ DES Hommes libres.

9889. — La Société des Hommes libres, séante à Paris, dans l'étendue de la section Révolutionnaire, ci-devant Pont-Neuf, à la caserne, à tous les sans-culottes bordelais, et particulièrement aux républicains de la section de la Liberté. (2 novembre 1793.) *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁴⁰ 2394.]

Félicitation sur « l'écrasement du monstre affreux du fédéralisme ».

9890. — Manufactures d'armes. Société des Hommes libres, séante à la caserne rue Saint-Louis, section Révolutionnaire. Extrait du procès-verbal de la séance du 12 nivôse an II-1^{er} janvier 1794. *Imp. du*

Comité de salut public. S. d., in-folio, 3 p. [N. Lb⁹⁰ 2395.]

P. 1, *Rapport des commissaires nommés par la Société populaire des Hommes libres de la section Révolutionnaire, à l'effet de constater l'état d'activité des ateliers établis dans Paris pour la fabrication des armes, et lui faire connaître les inconvénients qui pourraient entraver ces établissements si nécessaires à la prospérité de la République.*

Le Rapport est daté de nonidi nivôse an II (29 décembre 1793), et signé par les commissaires FOSSIN, FÉRAT et M.-É. NITOT. Il est disposé sur deux colonnes : l'une renferme la liste des ateliers visités, l'autre les observations des commissaires.

TT. — SOCIÉTÉ DES *Hommes révolutionnaires* du 10 août.

9891. — Pétition présentée à la Convention nationale, le 13 juillet 1792, par les citoyens de la Société des Hommes révolutionnaires du 10 août, séante rue Saint-Denis, aux ci-devant Filles-Dieu. *Imp. de la rue Neuve-de-l'Égalité, S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 2396.]

Sur la mort de Marat.

9892. — Pétition présentée à la Convention nationale, le 26 juillet 1793, l'an II de la République française, par les citoyens de la Société des Hommes révolutionnaires du 10 août, séante rue Saint-Denis, aux ci-devant Filles-Dieu. *Imp. de la Cour-des-Miracles. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁰ 823.]

En faveur du maintien de Bouchotte au ministère de la guerre.

9893. — Mesures de salut public, présentées le 13 août 1793, an II, par la Société des Hommes révolutionnaires du 10 août 1792, aux citoyens nos frères et nos amis commissaires des départements de la République, délégués par le peuple souverain pour apporter à la Convention nationale son acceptation de la constitution, lesdits citoyens, réunis en assemblée générale dans le local des séances de la Société des Amis de la République, une et indivisible, séante aux ci-devant Jacobins de la rue Saint-Honoré, à Paris. *Imp. de la rue Neuve-de-*

l'Égalité. S. d., in-8°, 15 p. [Br. M. F. R. 343, 4.]

Signé : OLLIVAUT, vice-président ; BOULENGER, secrétaire.

9894. — Premier Rapport fait à la Société des Hommes révolutionnaires du 10 août, pour être communiqué aux quarante-huit sections de Paris, aux sociétés populaires et aux autorités constituées. Séance du 8 octobre 1793 (vieux style). *Imp. de la citoyenne Fonrouge. S. d.*, in-8°, 4 p. [R. AD. XVI, 72.]

Au sujet des arrestations et vexations infligées « à des patriotes domiciliés très connus ». Voyez le numéro suivant.

9895. — Deuxième Rapport fait à la Société des Hommes révolutionnaires, le 18 octobre 1793, pour être communiqué, en vertu de son arrêté dudit jour, à la Société des Jacobins et à toutes les sociétés populaires. *Imp. de la citoyenne Fonrouge. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁹⁰ 2397.]

Au sujet des mesures à prendre pour protéger les divers citoyens poursuivis sous prétexte d'incivisme et cités comme témoins nécessaires dans l'instruction du procès intenté à Vilain Daubigny.

9895^a. — Deuxième Rapport... *Imp. Hébert et Marquet. S. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁹⁰ 2397. A.]

UU. — CLUB DES *Impartiaux*.

9896. — Journal des Impartiaux, rédigé par M. SALLES DE LA SALLE. Paris, imp. V^e Valade. S. d. (1790), in-8°. [N. Lc² 323.]

ÉPIGR. :

Justice, vérité, constance.

Dix-neuf numéros, à pagination distincte, non datés, mais renfermant le résumé des séances de l'Assemblée nationale, du 4 février au 17 avril. Le numéro 17 manque dans l'ex. de la B. N. Toutefois, cette lacune n'est peut-être qu'apparente, car le numéro 16 contient une partie de la séance du 11 avril, et le numéro 18 renferme la suite de cette séance (discours de l'archevêque d'Aix sur la vente des biens ecclésiastiques) ; un avis, imprimé au dernier feuillet du numéro 10, prévient qu'une indisposition du rédacteur a in-

terrompu l'envoi du journal et que les numéros en retard seront prochainement fournis.

En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés : un prospectus ; un imprimé intitulé : *Club des Impartiaux* (in-8°, 16 p.), renfermant un historique sous ce titre : *Exposé des motifs qui ont porté les Impartiaux à se réunir et Récit des circonstances qui ont précédé cette réunion*, et, p. 12, le *Règlement* adopté par la Société ; un autre imprimé intitulé : *Principes [des] Impartiaux* (in-8°, 7 p.).

9897. — Lettre de M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULD, député de Paris, à l'auteur de la partie politique du « *Mercur de Paris* ». (17 février 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [*R. AD. XVI, 72.*]

Sur la fondation du Club des Impartiaux.

9898. — Sur le discours du Roi, par les Impartiaux.

Voyez tome I^{er}, n° 1675.

¶ Le Club des Impartiaux se fondit presque aussitôt avec la Société des Amis de la constitution monarchique. Voy. ci-dessus section Q.

VV. — SOCIÉTÉ DES Indigents, amis de la constitution.

9899. — Adresse de la Société des Indigents, amis de la constitution, à Robespierre, député à l'Assemblée nationale. *Imp. Provost. S. d.*, in-8°, 4 p. [*N. Lb⁴⁰ 2398.*]

Sur le décret du marc d'argent et des conditions d'éligibilité.

9900. — Installation de Jean-Jacques Rousseau, auteur du « *Contrat social* », dans la Société des Indigents, amis de la constitution, séante rue Jacob, vis-à-vis celle Saint-Benoît, 6 mai 1791. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [*Br. M. F. R. 340, 22.*]

Signé : VACHARD.

Discours prononcé lors de l'inauguration d'un buste de Jean-Jacques.

9901. — Adresse de la Société des Indigents, amis de la constitution, séante rue Jacob, rue à la tribune de la Société des Amis de la constitution, séante à Paris, aux Jacobins, rue Saint-Honoré, le mercredi 30 mars, l'an II de la liberté (1790). *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [*N. Lb⁴⁰ 835.*]

XX. — SOCIÉTÉ DES Jeunes Amis de la liberté.

9902. — Discours prononcé à la tribune de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, par une députation de la Société des Jeunes Amis de la liberté, établie rue du Bac, section de la Fontaine-de-Grenelle, (4 février.) *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 7 p. [*N. Lb⁴⁰ 377.*]

9903. — Adresse de la Société des Jeunes Amis de la liberté à leurs concitoyens et à toutes les sociétés patriotiques des quatre-vingt-trois départements. (11 mars 1791.) *Imp. des Amis réunis. S. d.*, in-8°, 8 p. [*N. Lb⁴⁰ 2399.*]

Réponse à une dénonciation portée à la tribune des Jacobins.

9904. — Opinion des Jeunes Amis de la liberté ou Considérations sur les dangers d'une maison militaire au Roi. *Paris, imp. des Amis réunis. S. d.*, in-8°, 13 p. [*N. Lb⁴⁰ 824.*]

Extrait du procès-verbal de la Société des Jeunes Amis de la liberté, Du 15 avril 1791.

Société populaire de la section **Le Peletier**. — Voyez **Bibliothèque**.

Société patriotique de la rue de la **Licorne**. — Voyez **Notre-Dame** (section).

Loyalistes. — Voyez **Fils aînés de la Révolution**.

YY. — SOCIÉTÉ DE LA SECTION DES Lombards.

9905. — Règlement pour la Société républicaine et sans-culotte des Lombards. Liberté, égalité. *Paris, imp. Renaudière. S. d.*, in-8°, 13 p. [*Br. M. F. R., 346, 20.*]

ZZ. — SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE DE LA SECTION DU Luxembourg.

9906. — Projet de statuts pour la Société patriotique de la section du Luxembourg, lus dans son assemblée provisoire du 28 janvier, de l'an IV de la liberté. *Imp. Pougin. S. d.* (1792), in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 2445.]

9907. — Discours prononcé à la Société patriotique de la section du Luxembourg, dans sa séance du 6 mars, par G.-CHARLES FAITPOULT, électeur, sur les effets qu'on doit attendre des sociétés patriotiques. *Imp. Pougin. S. d.* (1792), in-8°, 10 p. [N. Lb⁵⁰ 2446.]

9908. — Observations sur les relations entre la France et la Suisse, lues à la Société patriotique de la section du Luxembourg, le 20 mars de l'an IV, par J.-N. PACHE. *Imp. Pougin. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 2447.]

9909. — Observations sur une faute de rédaction dans l'acte constitutionnel, lues dans la Société patriotique de la section du Luxembourg, le 26 juin, par J.-N. PACHE, citoyen. *Imp. Pougin. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 862.]

9910. — Adresse au peuple, par la Société patriotique de la section du Luxembourg. (18 décembre 1792.) *Imp. Pougin. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 2448.]

Contre les lenteurs du procès de Louis XVI. P. 5-6, liste des signataires.

9911. — République universelle. Règlement de la Société patriotique de la section du Luxembourg, adopté dans la séance du 19 février 1793. *Imp. Pougin. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 2449.]

9912. — Adresse de l'assemblée générale de la section du Luxembourg (février 1793). *Imp. Guillaume junior et Pougin. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3162.]

Ouverture d'un registre pour la contribution patriotique en espèces, effets, armes, habillement et équipement de toute nature.

9913. — Adresse de la Société patrio-

tique de la section du Luxembourg à ses frères des départements (avril 1793). *Paris, imp. Pougin. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 2450.]

9914. — La Société patriotique du Luxembourg à ses concitoyens (8 mai 1793). *Imp. Pougin. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 2451.]

Dénonciation de l'écrit intitulé : *Rendez-nous nos dix-huit francs et allez-vous-en!*

Voyez tome I^{er}, nos 4002-4004.

AAA. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DU Mail.

9915. — Règlement pour la Société patriotique du Mail, séante aux ci-devant Petits-Pères (15 décembre 1792). *Imp. de la Jussienne, 1792*, in-8°, 31 p. [P. 10063*.]

9916. — Société populaire et patriotique du Mail, séante aux ci-devant Petits-Pères. Discours prononcé à la séance publique de cette Société, le 18 avril 1793 (v. s.), l'an II de la République. *Imp. Hazard. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 865.]

BBB. — SOCIÉTÉ DES Amis de l'égalité et de la liberté (séante au Manège des Tuileries).

9917. — Liberté, égalité. Discours prononcé à l'inauguration de la réunion des Amis de l'égalité et de la liberté, le 22 messidor an VII (10 juillet 1799), par le citoyen L. LECLERC (des Vosges), l'un des membres de cette réunion. *Imp. Charles. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 2196.]

9918. — Discours sur les moyens qu'ont employés les partisans de l'oligarchie hollandaise pour lui rendre ses anciens fers, prononcé à la réunion des Amis de l'égalité et de la liberté, le 4 thermidor an VII (22 juillet 1799), par l'adjudant-général QUAKEMERE [sic : QUATREMÈRE] DISJONVAL. *Paris, imp. du Révéléateur. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 2197.]

9919. — Appel au bon sens de la postérité. Discours sur l'anarchie, prononcé à la réunion des Amis de l'égalité et de la

liberté, séant au Manège. Par le citoyen CAIGNART. *Paris, imp. du Révêlateur. S. d., in-8°, 12 p.* [N. Lb⁴⁰ 2198.]

Le titre de départ, p. 2, porte en outre : *Appel au bon sens de la postérité, discours prononcé à la réunion patriotique, séante au Manège contre le système d'anarchie imaginé pour rétablir la royauté par la proscription des républicains.*

Voyez le numéro suivant.

9919^a. — Appel au bon sens de la postérité... par le citoyen CAIGNART. *Paris, imp. du Révêlateur. S. d., in-12, 12 p.* [N. Lb⁴⁰ 2198 A.]

Le titre de départ, p. 2, est le même que celui du numéro précédent.

9920. — Premier Discours du citoyen BACH, à la réunion, séant au Manège, sur les moyens de consolider la République. (30 messidor an VII-18 juillet 1799.) *Paris, chez l'auteur, rue du Bœuf, au coin de celle de Varennes, n° 642, maison du marchand de vin; imp. Benoist. S. d., in-8°, 36 p.* [N. Lb⁴⁰ 2358.]

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *Premier Discours du citoyen BACH, médecin, électeur à l'Oratoire en l'an VI.*

9921. — Voyez ce qui vous pend au bout du nez (26 messidor an VII-14 juillet 1799). *Imp. Beauclieu. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2350.]

Signé : DESLONGPREZ.

Circulaire satirique et apocryphe, attribuée aux jacobins réunis à la salle du Manège.

9992. — Changement de domicile. *Imp. de l'auteur, rue Peydue, n° 6. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2351.]

Canard signé : DURENCY.

9923. — Correspondance infernale. Lettres de CARON, batelier des enfers, à Sylla. Des bords du Styx, an 1799, ère vulgaire, c. au 15 juillet. *Imp. de Caron, batelier des enfers. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2352.]

9924. — Extrait des registres de l'assemblée du Manège et de celle des Jacobins-Saint-Honoré. Au nom du Dieu des Fran-

çais : la Liberté. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [Br. M. F. R. 371, 9.]

Pamphlet réactionnaire, en vers et en prose.

9925. — Découverte d'une conspiration tendante à renverser le Directoire, les deux Conseils, et à rétablir la constitution de 1793, avec la liste des noms des conjurés et la désignation du lieu de leurs rassemblements. *Imp. La Chèvre. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴⁴ 557.]

Signé : HENNEQUIN.

9926. — Grande Conspiration découverte. Projet des conspirateurs tendant à détruire la constitution de l'an III, en cherchant à semer la division entre les citoyens afin d'amener la guerre civile. Moyens employés par eux pour diffamer les autorités constituées et les défenseurs de la patrie. Autre moyen mis en usage par les conspirateurs pour provoquer le massacre des meilleurs patriotes. Arrestation d'un grand nombre d'individus. *Imp. Saint-Venant. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2354.]

Signé : SAINT-VENANT.

Le texte fournille de fautes typographiques qui le rendent à peu près inintelligible.

9927. — Conspiration horrible, dévoilée au peuple français par le Corps législatif, contre les infâmes jacobins qui voulaient massacrer les directeurs Sieyès et Barras, ainsi que Lucien Bonaparte et plusieurs membres des deux Conseils, pour rétablir le régime de 93. Liste des chefs de cette conspiration, leurs noms et demeures dans Paris. *Imp. L'Olivet. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 753.]

Signé : DELABARRE, homme de lettres.

9928. — Grande et Formidable Conspiration formée entre plus d'un million d'anciens et nouveaux jacobins, conjurés et réunis au Manège des Thuilleries et dans toute la République, contre les tyrans, les voleurs, les assassins et les dilapidateurs pour raviver le commerce, l'industrie et les arts, faire payer les rentiers et pensionnaires de l'État, garantir la sûreté, la propriété et la liberté des personnes, des opinions et des cultes. Mots

d'ordre et de ralliement des conjurés, avec la déclaration solennelle de leur profession de foi. Discours prononcé à la Société politique, le 29 messidor an VII (17 juillet 1799). *Imp. Fournier. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹² 2355.]

Signé : ROUY aîné.
Voyez le numéro suivant.

9929. — Les Anciens et Nouveaux Jacobins traités comme ils le méritent, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils feront encore si le Corps législatif et le Directoire exécutif les laissent jouir du droit de s'assembler en réunion politique. *Imp. Glisau. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹² 2372.]

Signé : ROUY aîné.
Même pièce que le numéro précédent. Le titre seul est changé et la justification typographique offre quelques petites différences.

9930. — Liste des principaux animaux jacobins, vivants, rares et curieux, transplantés des cages des bêtes féroces du Jardin des Plantes à l'écurie du ci-devant Manège. *Imp. du Miroir. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹² 2356.]

9931. — Liste générale des huit cents jacobins et les dangers qu'il y a de les laisser assembler. *Imp. Levrat. S. d., in-4°, 4 p.* [N. Lb¹² 2357.]

Signé : JACQUES-PHILIPPE B.

9932. — Liste générale, noms et demeures d'un nombre considérable de jacobins du Manège, qui voulaient massacrer deux membres du Directoire et plusieurs de ceux des deux Conseils, qui n'étaient pas de leur opinion. Arrestation de ces jacobins, leur traduction dans les prisons du Temple, de l'Abbaye, et que l'on doit faire juger dans les vingt-quatre heures par une commission militaire. Coups de pied donnés à ces jacobins par le Conseil des Anciens pour sortir du Manège. Effet qu'a produit leur changement de local. *Imp. de l'auteur. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹² 2358.]

Signé : SAUNIER.

9933. — Rira bien qui rira le dernier. *Salus populi suprema lex, Vive la Républi-*

que! Fermez vos boutiques, les jacobins ouvrent les leurs. *Imp. Meunier. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹² 2359.]

Signé : LAVY.

9934. — Voilà les assassins du peuple; soyons en garde, mais point de sottises. *Paris, tous les marchands de nouveautés. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹² 2360.]

Signé : GRVRET.

9935. — Prenez garde à vous, les jacobins relèvent la tête; ils seraient plus dangereux que jamais. *S. l. n. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb¹² 2361.]

Signé : J. HAVARD.

9936. — La Grande Fureur de Moustache-sans-Peur contre ce vieux sacré sac à vin de père Duchêne, qui, après avoir perdu sa tête, voudrait nous ramener le règne de la terreur pour nous faire perdre les nôtres. La grande colère de ce brave sapeur contre tous plats gueux qui vont gaeuler dans les groupes et dans les sociétés politiques pour tâcher d'obtenir des places, afin de pouvoir tout à leur aise voler et piller les citoyens, faire renaitre les comités révolutionnaires, se gorger du sang du peuple et briser encore des scellés. *Imp. Saint-Venant. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹² 2362.]

Signé : GUILLAUME [SAINT-VENANT].
Dans le style du Père Duchesne, comme le numéro suivant.

9937. — Grande Fureur de Moustache-sans-Peur contre le tocsin fêlé du vieux sac à vin de père Duchesne, qui n'est pas le premier sonneur du monde, malgré les sonnettes qu'il porte à son chapeau. Triste son de sa pauvre cloche. Ses grandes sottises remarquées par Moustache-sans-Peur. *Imp. Saint-Venant. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹² 2363.]

Signé : SAINT-VENANT.

9938. — Peuple! tout est perdu, si tu ne le réveillés et te portes en masse aux Jacobins. *Imp. Philippe. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb¹² 2364.]

Signé : PIERRE COLAU.

9939. — Qui veut des éperons pour aller au Manège? *Imp. Folk. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴² 2365.]

Signé : P.-F. DUCVAL.

9940. — Qui sauvera la France si les jacobins triomphent? Je le sais, mais pas si bête de le dire. *Imp. Philippe, au VII, in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2366.]

Signé : DEDOREIN.

9941. — Lisez sur les murs, voyez sur les têtes et fouillez dans vos poches. *Imp. Saint-Venant. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2367.]

Signé : SAINT-VENANT.

9942. — La Tricherie revient toujours à son maître. Ta, ta, ta, ta, ta! queu bas-tringue! Voilà le diable à nos portes. Comment ferons-nous pour le chasser? *Imp. Meunier. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2368.]

Signé : ARNAULD.

9943. — Déclaration des Jacobins concernant le massacre des prisons. Serment prêté par ces brigands, en rassemblement secret, tendant à perdre dans l'opinion publique les généraux Macdonald, Masséna, Moreau et Championet, et à les faire remplacer par des égorgeurs de leur parti. *Imp. Saint-Venant. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2369.]

Signé : PIERJET.

9944. — Chassez-moi les jacobins, plus d'échafauds, plus de terreur, plus de tribunaux révolutionnaires, plus de régime de 93. Par LUCIEN BUONAPARTE, membre du Conseil des Cinq-Cents. *Lenoir. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2370.]

9945. — A bas les jacobins! *Chez les marchands de nouveautés. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2371.]

Signé : N... VTR.....T.

9946. — Le Peuple, le Sénat et les Nouveaux Jacobins traités comme ils le méritent. *Denis. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2373.]

Signé : SAUSET, de la Meurthe.

9947. — La Vérité au peuple français sur les jacobins, par DEHENRY, ex-membre du Conseil des Anciens. *Imp. Vatur. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴² 2374.]

9948. — Portrait des jacobins. *Imp. Allut. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴² 2375.]

Signé : DENIS.

9949. — Derniers Efforts des jacobins pour placer sur le trône le fils du duc d'Orléans. *Imp. des Amis réunis. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴² 2376.]

9950. — Louis XVIII tué par les jacobins. Serment des vrais patriotes de verser la dernière goutte de leur sang pour soutenir la constitution de l'an III, le gouvernement et les deux Conseils. *Imp. Gaillard. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴² 2377.]

9951. — La Confession des jacobins. *Imp. du Postillon des armées. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴² 2378.]

Signé : DRIET, jacobin.

9952. — Mille bombes! voilà! voilà! les crimes des jacobins dévoilés aux yeux du peuple, par Jean-Bart, le détail qu'il fait de leur naufrage, la destruction totale de leur flotte, la ruine entière de leur bâtiment et le renversement de leurs affreux projets tendant à détruire le gouvernement. *Imp. de la rue Saint-Séverin, n° 120. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2379.]

Signé : CARON.

9953. — Dites encore que les jacobins ne sont pas braves. Voici de la prose et des vers qui répondent. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2380.]

P. 7, *Chant du départ des jacobins* (air de la Marseillaise).

Allons, enfants de Robespierre,
Patriotes toujours unis!...

9954. — Tous les jacobins sont foutus, ou leur *De profundis* et l'Évangile des nouveaux brigands, pour servir à l'usage des vrais catholiques, apostoliques et romains. *Imp. André, S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 2381.]

9953. — Découverte d'un nouveau rassemblement de jacobins. Arrestation de cinquante des principaux chefs. Liste de proscription trouvée dans leurs papiers. Noms des députés, directeurs et autres citoyens qui devaient être égorvés. Détail envoyé au Corps législatif des crimes affreux qui ont contraint le Directoire à faire fermer la réunion politique (26 thermidor an VII-14 juillet 1799). *Imp. Lachave. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 2432.]

9956. — Protestation des cinq membres du Directoire contre la Société des Jacobins qui voudrait rétablir l'affreux régime de la Terreur. Détail de tout ce qui s'est passé dans cette Société à ce sujet. *Paris, imp. de l'auteur. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 2433.]

Signé : SAUNIER.

9957. — Loi définitive sanctionnée par le Conseil des Anciens, qui autorise le Directoire à faire des visites domiciliaires pendant deux mois à Paris, pour découvrir les émigrés et les agents de Louis XVIII. Suivi de l'arrêté qui ordonne la fermeture de la Société des Jacobins et l'apposition des scellés sur leurs papiers, avec le détail de tout ce qui s'est passé, rue du Bac, à cette occasion. *Imp. Roberts. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 2434.]

9958. — Mise hors de la loi par le Corps législatif des jacobins à bonnets rouges, des comités révolutionnaires, des habouvisistes, des buveurs de sang et terroristes, des brigands royaux qui tenteraient d'assassiner les législateurs, les directeurs et à renverser la constitution de l'an III. Détail des visites domiciliaires dans lesquelles on a arrêté des égorgeurs, des mitrailleurs, des noyeurs et des émigrés nouvellement arrivés à Paris. Découverte par la police de dix-huit cents fusils qui étaient destinés à une bande de terroristes organisés pour assassiner le gouvernement et établir celui du sang. Nouvelle officielle du siège de Toulouse par des révoltés. *Imp. Lachave. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 2435.]

Signé : GENTHON.

9959. — Message du Directoire exécutif, relatif à la fermeture de la réunion de la

rue du Bac. Liste générale des soixante-quinze jacobins qui sont arrêtés et qui doivent être jugés par une commission militaire pour avoir désobéi aux ordres du gouvernement. *Imp. de l'auteur. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 2436.]

Signé : SAUNIER.

9960. — Fermeture de la salle des Jacobins et Ouverture dans chaque municipalité de Paris d'une assemblée du peuple, sous la surveillance des administrations municipales. Liste générale des citoyens qui seraient exclus des réunions politiques du peuple. *Imp. Lachave. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 2437.]

Signé : GENTHON.

9961. — Détail de la fermeture des jacobins. Apposition des scellés sur leurs papiers par ordre du Directoire et du ministre de la police générale. Manœuvres infâmes qui ont été employées pour soulever les faubourgs contre le gouvernement. Refus de ces républicains. Gernement de la salle des Jacobins. Liste générale des noms des frères et amis arrêtés. Combats sanglants et terribles arrivés à Bordeaux et autres lieux où l'on a fait feu sur les citoyens. Levée en masse du peuple et serment qu'il a prêté d'écraser tous les scélérats qui tenteraient d'assassiner les citoyens et le gouvernement. Nombre considérable de personnes qui ont été blessées et tuées à coups de fusil chargés à balles mâchées et coupées. Mesures prises par le gouvernement à ce sujet. *Imp. Lachave. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³² 2438.]

Signé : POUCET.

9962. — Respirons! les Robespierres et les Marats renaissants sont muselés. Réunion des Conseils, du Directoire et du ministre de la police pour préserver le peuple du régime de la Terreur. Message du Directoire aux Conseils, sur le rapport du ministre de la police, pour provoquer une loi contre les entreprises des sociétés populaires. Le peuple vent être libre, il est ennemi des factions comme de la royauté. Représentants faites votre devoir, il fera le sien. Plus de puissances rivales. Des auto-

rités légitimes. Plus de partisans de la constitution de 1793, ou nous nous fâcherons. *Imp. Saint-Gilles. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb¹² 2439.]

Signé : VERAX.

9963. — Confession générale et testament des Jacobins à l'agonie. Liste générale des noms et qualités des personnes à qui ils ont légué leurs bonnets rouges, leurs earmagnoles et tous leurs plans de rétablissement de comités révolutionnaires, de bastilles et d'échafauds à guillotines. Extrait d'une séance secrète et extraordinaire, tenue par les Jacobins-Manège dans le cimetière de Grenelle. *Imp. Lachave. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb¹² 2440.]

Signé : COCHOIS.

9964. — Vente forcée des meubles et effets provenant du Manège. Détails des objets très précieux qui y seront exposés et vendus au rabais. Discussion en comité secret pour chercher à déménager sans payer. Opposition faite par les propriétaires. Saisie faite du chapeau et du bâton du régulateur. Écurie et ses dépendances à louer. *Imp. V^e Leroux. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb¹² 2441.]

Extrait du *Miroir*.

P. 8, les *Dogues du Manège*, fable.

9965. — Déménagement des jacobins pendant la nuit, sans payer leur terme. Établissement de leur salle des séances dans la plaine de Grenelle. Extrait du procès-verbal de la séance de la nuit du 27 messidor, tenue au Manège. *Imp. Lachave. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb¹² 2442.]

Signé : CAMILLES.

9966. — La Grande Colère des jacobins et leur résolution de se fixer à la plaine de Grenelle. *Paris, l'auteur, rue Purgée* (sic), n° 123. *S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb¹² 2443.]

9967. — Le Départ des jacobins pour l'armée de Suwarow. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb¹² 2444.]

9968. — Désespoir des jacobins et leur départ pour les frontières. *Imp. Remy. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb¹² 2445.]

9969. — Retour des jacobins de la frontière et leur Résolution de se fixer à Paris. *Imp. du Postillon des armées. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb¹² 2446.]

9970. — Détail exact et circonstancié d'un combat à outrance qui a eu lieu entre une grosse, grande et terrible jacobine, et un très petit royaliste constitutionnel. Dangereux résultat de ce grand combat, chagrins de l'un et désespoir de l'autre. Paroles sublimes de cette jacobine; son serment de terrasser tous les royalistes avec un balai de bouleau sans manche. *Imp. de la rue de Charenton, n° 13. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb¹² 2447.]

Signé : BASILE.

9971. — Déclaration des citoyens Sycis (sic) et Barras, membres du Directoire exécutif, sur la Société des Jacobins du Manège. Le désespoir de ces messieurs en apprenant cette fâcheuse nouvelle. *Imp. L'Olivret. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb¹² 2464.]

ÉPIGR. :

Barras et Sycis *sic* : oui, ces deux grands hommes
Nous sauveront du péril où nous sommes.

Signé : DELABARRE, homme de lettres.

9972. — Détail de ce qui s'est passé au Directoire exécutif, concernant les jacobins, entre les directeurs Barras, Sieyès, et les ministres de la guerre et de la justice. Déclaration du Directoire. Rassemblements nombreux des jacobins qui ont eu lieu hier soir, dans lesquels on provoquait le peuple à marcher contre le Corps législatif et le Directoire. Détail des événements et scènes terribles arrivées au Manège à l'occasion de la fermeture de la salle. *Imp. Lachave. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb¹² 2465.]

Signé : GENTHON.

9973. — L'Intérieur d'un comité révolutionnaire ou les Jacobins, par moi. *Paris, imp. rue du Bacq, au VIII, in-18, VIII-152 p.* [N. Lb¹² 782.]

Frontispice anonyme représentant un comité avec cette légende : « Il faut balayer le territoire de la République et le grand balai, le balai national, c'est la guillotine. »

Attribué par Barbier à MOREL, mort à l'âge de dix-neuf ans, en 1802.

CCC. — SOCIÉTÉ DE *Mil-sept-cent-
quatre-vingt-neuf*.

9974. — Journal de la Société de 1789. Paris, au bureau de la Société, Palais-Royal, 103; Lejay fils; Desenne; M^{me} Vanfleury; Denné, in-8°. [N. Lc³ 402.]

Un Prospectus (S. l. n. d., in-8°, 8 p.) et quinze numéros (5 juin-15 septembre 1790). Les quatre derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société de 1789*.

Organe d'une fraction de la première Société des Amis de la constitution, cette feuille se proposait d'être « un centre de correspondance pour tous les principes généraux et non pas un foyer de coalition pour des opinions particulières ». Chacun de ces numéros, annoncés comme hebdomadaires, devait être divisé en cinq chapitres : 1° *Art social*, embrassant tout ce qui touche « aux éléments du système social et de leur accord avec le vœu de la nature et le bonheur des hommes » ; 2° *Correspondance nationale* ; 3° *Correspondance étrangère* ; 4° *Assemblée nationale* ; 5° *Variétés*. Quant au changement de titre, signalé plus haut, il est ainsi justifié dans l'avis qui le suit : « Ce nom est celui qui convient à cette collection. C'est l'habitude où l'on est d'appeler journal tout ouvrage périodique qui avait d'abord fait ainsi désigner les *Mémoires de la Société de 1789*, mais on s'est aperçu que cette fausse dénomination en donnait une fausse idée ».

N° 1, 5 juin 1790, 56 p. P. 1, *Prospectus* (réimp.). P. 9, *Art social*. Adresse à l'Assemblée nationale (sur le droit d'éligibilité), rédigée par CONDORCET. P. 26, *Assemblée nationale*. Sur la délégation de l'exercice du droit de la guerre et de la paix, par GROUVELLE. P. 51, *Variétés* (lettre anonyme, soi-disant adressée « aux auteurs d'un pamphlet très connu des amis et surtout des ennemis de la Révolution » (les Actes des apôtres ?).

N° 2, 12 juin 1790, 38 p. P. 1, *Art social*. Sur le décret du 13 avril 1790, par CONDORCET. P. 12, *Assemblée nationale*. Considérations sur la loi du 22 mai, par GROUVELLE. P. 33, *Correspondance nationale*. Arrêté des curés du canton de Cibray, envoyé à la Société de 1789, par M. de Pressac de la Chagnaye, curé de Saint-Gaudant (contre le décret du 13 avril). P. 35, *Variétés*. *Fabrique de soude*, par HASSENFRATZ.

N° 3, 19 juin 1790 (51 p.). P. 1, *Art social*. Sur le crime de lèse-nation, par le chevalier de PANGÉ. P. 20, des *Lois constitutionnelles*. Sur l'administration des finances, par CONDORCET. P. 34, Société de 1789. Extrait du registre des délibérations de la Société de 1789 (28 mai-10 juin). Présentation d'un buste de Franklin, offert par La Rochefoucauld, et discours prononcé par celui-ci à ce sujet. P. 51. Errata.

N° 4, 26 juin 1790 (40 p.). P. 1, *Art social*.

Avertissement préliminaire. P. 5, *Considérations sur la position politique de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne*, par DUPONT, député du bailliage de Nemours. P. 33, *Correspondance nationale*, Discours prononcé par M. de KLINGLIN, lieutenant du Roi, à Strasbourg, et commandant à présent en Alsace, à une confédération de douze mille hommes, tant de gardes nationales de haute et basse Alsace, que de troupes réglées réunies dans la plaine des Bouchers, près de Strasbourg, qui a eu lieu le 12 de ce mois. L'union, la fraternité, l'ordre ont régné dans cette fête civique. P. 34, Société de 1789. Compte rendu du banquet du 17 juin.

N° 5, 3 juillet 1790 (46 p.). P. 1, *Art social*. Sur l'admission des femmes au droit de cité, par CONDORCET. P. 11, *Assemblée nationale*. Texte du Pacte de famille de la maison de Bourbon, signé à Paris, le 25 août 1761. P. 37, *Correspondance étrangère*. Extrait de la lettre d'un voyageur en Allemagne (Brunswick, 4 juin 1790). P. 42, *Variétés*. Lettre de M. RAMON, membre de la Société de 1789, au rédacteur du journal (sur la fédération de Strasbourg). P. 44, *Alsa*, chant patriotique, traduit de l'allemand de M. PFEFFEL, de Colmar.

N° 6, 10 juillet 1790 (46 p. et 1 f. non chiffré). P. 1, *Art social*. Sur le préjugé qui suppose une contrariété d'intérêts entre la capitale et les provinces, par CONDORCET. P. 18, *Assemblée nationale*. Considération sur le décret du 18 juin [suppression des titres de noblesse] et sur l'opinion de M. Necker à ce sujet, par GROUVELLE. *Variétés*. *Hymne pour la fête de la Révolution*, le 14 juillet 1790, par MARIE-JOSEPH DE CHÉNIER.

N° 7, 17 juillet 1790 (48 p.). P. 1, Suite (et fin) de l'article de CONDORCET. P. 36, *Variétés*. *Observations sur les mines*, par HASSENFRATZ. P. 45, *Correspondance étrangère*. Extrait d'une lettre du docteur PRICE à M. de La Rochefoucauld (Londres, 2 juillet 1790) [sur la célébration de la Fédération à Londres].

N° 8, 24 juillet 1790. (38 p. et 1 f. non chiffré). P. 1, *Art social*. Lettre au rédacteur, par GROUVELLE (envoi d'une lettre de Franklin sur l'ordre de Cincinnatus, reproduite p. 91). P. 16, *Observations sur les mines* (fin), par HASSENFRATZ. P. 28, Société de 1789. Allocation de MIRABEAU à une délégation de la Société des Amis de la constitution de Nantes. P. 30, *Correspondance étrangère*. Anniversaire de la Révolution de France célébré à Londres le 13 juillet 1790.

N° 9, 29 juillet 1790. (43 p.). P. 1, *Art social*. Sur les tribunaux d'appel, par CONDORCET. P. 10, Des Classes de gens de mer, ou *Nouvelles Réflexions sur la plus importante de nos institutions maritimes*, par KERSAINT. P. 22, Article relatif à la constitution. *Fragments d'un discours prononcé le 18 juillet 1790 dans l'Oratoire des protestants, au Musée de la rue Dauphine*, par M. MARRON, membre de la Société de 1789. P. 36, Lettre écrite de Beaune, le 21 juillet, à l'Assemblée nationale, au nom des citoyennes de

cette ville, et dont il a été envoyé copie à la Société de 1789 (signée : MORELOT-JARDET, femme de citoyen actif). [Sur le refus des officiers municipaux d'admettre les dames de Beaune à la prestation du serment civique.] P. 39, *Correspondance étrangère* [lettres et vers envoyés d'Amsterdam et de Hambourg, sur la Fédération ; les vers de KLOPSTOCK sont traduits par un membre de la Société].

N° 10, 7 août 1790 (48 p.). [Par suite d'une erreur du relieur, les p. 33-48 de ce numéro sont placées à la fin du volume dans l'ex. de la B. N.] P. 1, *Art social*. Aux *Amis de la liberté, sur les moyens d'en assurer la durée*, par CONDORCET. P. 15, Sur l'organisation de la garde nationale, par F. GUIRAUDET. [Voyez ci-dessus, n° 6651.] P. 34, *De la Poursuite des crimes et de l'Accusation publique*, par PASTORET. P. 44, *Adresse de la Société de 1789 à MM. Julien et Mestre, membres de cette Société*.

N° 11, 14 août 1790 (32 p.). P. 1, *Art social*. Suite [et fin] de l'article sur l'organisation de la garde nationale. P. 21, *Correspondance étrangère*. Extrait d'une lettre écrite d'Allemagne au rédacteur. P. 26, Lettre d'un Anglais à M. M..., citoyen des Etats-Unis et membre de la Société de 1789. P. 28, *Arts utiles*. *Sur l'emploi du métal des cloches présenté au comité des finances*, par M. HASSENFRAZ.

N° 12, 21 août 1790 (48 p.). P. 1, *Art social*. *Observations sur la loi relative aux délits qui peuvent se commettre par la voie de la presse*, par FR. DE PANGE. P. 41, *Variétés*. *La Sonnette*. (L'auteur propose de remplacer la sonnette présidentielle par un orgue).

N° 13, 28 août 1790 (56 p.). P. 1, *Art social*. *AVIS au peuple français sur ses véritables ennemis*, par ANDRÉ CHÉNIER. P. 53, *Variétés*. Lettre au rédacteur (sur le pamphlet de Marat : *C'en est fait de nous*), par FR. DE PANGE. P. 54, *Anecdote sur les artisans*. P. 55, Résumé d'un mémoire de MAHUET, ancien régisseur général des messageries, sur l'entretien des routes « commerciables » du royaume.

N° 14, 4 septembre 1790 (38 p.). P. 1, *Art social*. *Discours prononcé par M. HUSKISSON, Anglais et membre de la Société de 1789, à la séance de cette Société, le 29 août 1790, sur les assignats*. P. 9, *Réflexions sur la dette dite exigible et sur les moyens proposés pour la rembourser, adressées et lues, le 1^{er} septembre, à la Société*, par M. de CASAUX. P. 30, *Variétés étrangères*. Extrait d'un discours prononcé à l'assemblée des souscripteurs par le nouveau collègue de Hackney, gros bourg à peu de distance de Londres [sur l'importance de la vérité]. P. 36, Société de 1789. Séance du 13 août. Réception de MM. de La Corne et Le Prévost, députés de la Société patriotique du Havre, et réponse de ROEBERER au discours de LA CORNE.

N° 15, 15 septembre 1790 (16 p.). P. 1, Extrait du procès-verbal du 3 septembre. *Adresse de la Société au directoire du département de la Meurthe, à la municipalité de Nancy et prin-*

cipalement aux milices nationales et aux troupes de ligne, dont la fidélité courageuse a rétabli la paix et les lois dans la ville de Nancy. P. 9, *Économie politique*. *Réflexions sur les assignats*, « par un député extraordinaire ». P. 14, *Variété*. *Économie politique* (sur les rentes dues par des particuliers à des églises, communautés et autres « gens de main-morte. »)

L'*Avis aux Français*, d'André Chénier (dont il existe aussi un tirage à part, répandu, paraît-il, à grand nombre ; voyez le n° 9985 ci-dessous), fut traduit en langue polonaise par ordre de Stanislas-Auguste. Il a été réimprimé dès 1819, dans la première édition de ses Œuvres, donnée par H. de Latouche, puis par Paul Lacroix et par Beq de Fouquieres, dans les Œuvres en prose de l'auteur (1840 et 1881, in-18). Le dernier éditeur y a joint des notes historiques précieuses. Beq de Fouquieres a également réimprimé dans les Œuvres de François de Pange (1872, in-18), les pages mentionnées ci-dessus. Les articles de Condorcet ont été de même réimprimés au tome X de l'édition de ses Œuvres, dirigée par Fr. Arago et A. O'Connor.

9975. — Règlement de la Société de 1789 et Liste de ses membres. *Paris, imp. Lejay fils*, 1790, in-8°. [N. Lb⁶⁰ 2403.]

D'après le catalogue de la B. N.
Voyez le numéro suivant.

9975^a. — Règlement de la Société de 1789 et Liste de ses membres. *Paris, imp. Lejay fils*, 1790, in-12, 57 p. [N. Lb⁶⁰ 2403 A.]

La Liste occupe les pages 28-57.

9976. — Société de 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lb⁶⁰ 2404.]

Proposition de deux nouveaux articles à ajouter au règlement et qu'on serait tenté d'abord de prendre pour une facétie si les considérants qui les précèdent n'excluaient pas toute pensée de mystification.

« 1° Les membres de la Société de 1789 ne pourront se faire tondre qu'à leur tour d'inscription et un seulement tous les quinze jours.

« 2° Le président, étant élu tous les quinze jours, aura la préférence, s'il le désire. »

L'auteur de la motion se flattait de donner ainsi satisfaction à ceux qui réclamaient contre le gaspillage des farines, tout en favorisant dans une certaine mesure le travail des coiffeurs.

9977. — *Projet de paix entre le Club de 1789 et la Société des Amis de la constitution, par un membre de l'Assemblée nationale*. *Imp. du Patriote français*. *S. d.*, in-8°, 7 p. [Br. M F. R. 344, 2.]

9978. — Ébauche d'un nouveau plan de Société patriotique, adopté par le Club de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf. *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁵⁰ 828.]

Signé : E. J. S.

9979. — Réflexions sur la dette dite exigible et sur les moyens proposés pour la rembourser, adressées et lues le 1^{er} septembre à la Société de 1789, par M. DE CASAUX, membre de cette Société. *Paris, Lejay fils, 1789, in-8°, 23 p.* [N. Lb⁵⁰ 2401.]

Voyez ci-dessus le n° 14 du *Journal de la Société*.

9980. — Aperçu de la constitution française, par un homme de l'Amérique, et Réponse sommaire à tout ce qu'on a écrit et écrira en France et en Angleterre pour, sur et contre cette constitution. *Paris, imp. Lejay fils. S. d.*, in-8°, 40 p. [N. Lb⁵⁰ 2402.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Réponse à la question : A quels caractères distinguera-t-on les lois constitutionnelles? Lue le 17 novembre à la Société de 1789, par M. DE CASAUX, membre de cette Société.*

9981. — Extrait du « Journal de la Société de 1789 ». Dans le comité général de discussion, tenu le 13 juin à la Société de 1789, M. DE LA ROCHEFOUCAULD, député de Paris à l'Assemblée nationale, a lu le morceau suivant sur Benjamin Franklin (*sic*). *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb⁵⁰ 2405.]

Voyez ci-dessus le n° 3 du *Journal de la Société*.

9982. — Motion de M DE VILLETTE, au Club de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, le 17 juin 1790. *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb⁵⁰ 829.]

A l'effet de décerner à Louis XVI, le jour de la Fédération, le titre d'empereur.
Voyez tome Ier, nos 1834-1835.

9983. — Recueil fidèle de ce qui s'est passé au grand dîner de la Société de 1789, au Palais-Royal, le 17 juin 1790. *Paris, imp. Devaux, 1790, in-8°, 8 p.* [N. Lb⁵⁰ 2406.]

P. 7, Chanson patriotique, sur l'air des Dettes.

9984. — Observations sur les deux modes de paiements proposés pour acquitter les dettes de l'État... par un négociant, membre du Club de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, lues à la séance du 23 août. *Paris, imp. du Patriote français; Desenne, 1790, in-8°, 43 p.* [N. Lb⁵⁰ 830.]

9985. — Avis au peuple français sur ses véritables ennemis. (24 août 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 32 p. [N. Lb⁵⁰ 3950.]

Par ANDRÉ CHÉNIER.

Voyez ci-dessus le n° 13 du *Journal de la Société* et la fin de la note du même article.

9986. — Discours prononcé par M. HURISSON, Anglais et membre de la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, à la séance de cette Société, le 29 août 1790, sur les assignats. *Imp. Devaux. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 831.]

Voyez ci-dessus le n° 14 du *Journal de la Société*.

9987. — Réflexions sur les assignats et sur la liquidation de la dette exigible ou arriérée, lues à la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, le 29 août 1790, par M. LAVOISIER, député suppléant du bailliage de Blois. *Paris, Clousier. S. d.*, in-8°, 35 p. [N. Lb⁵⁰ 832.]

9988. — Addition aux observations de M. LAVOISIER, député suppléant du bailliage de Blois, sur la liquidation de la dette exigible ou arriérée. *S. l. n. d.*, in-8°, 32 p. [N. Lb⁵⁰ 833.]

9989. — Assignats. Discours prononcé, le 3 septembre 1790, à la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, par un de ses membres, sur l'émission de deux milliards d'assignats, sans intérêt, proposée à l'Assemblée nationale. *Paris, Potier de Lille, 1790, in-8°, 18 p.* [N. Lb⁵⁰ 834.]

9990. — Théorie et Pratique des assignats. Mémoire lu à la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, les 5 et 6 septembre 1790. *Imp. Vezard et Le Normant. S. d.*, in-8°, 42 p. [N. Lb⁵⁰ 835.]

ÉPIGR. :

*Prudens interrogatio dimidium scientiæ
BACON*

9991. — Opinion sur les assignats, par M. L... Paris, imp. Potier de Lille, 1790, in-8°, 29 p. [N. Lb³⁰ 836.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *Lue, le 6 septembre 1790, dans la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf.*

Par M. DE LAFRETÉ, comme le donne à entendre le début du numéro suivant.

9992. — Plan de liquidation, par un membre de la Société de 1789. Paris, imp. du Patriote français, 11 septembre 1790, in-4°, 22 p. [N. Lb³⁰ 2407.]

Lu à la Société, le 10 septembre 1790.

Signé : L..., membre de la Société de 1789.

9993. — De la Liquidation de la dette exigible. Lu à la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, par un membre de cette Société, le 13 septembre 1790. S. L., 1790, in-8°, 23 p. [N. Lb³⁰ 837.]

9994. — Faut-il des assignats de petites sommes ? Par M. L..., membre de la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf. Lu à cette Société le 13 septembre 1790. Imp. Potier de Lille. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 838.]

9995. — Opinion sur les assignats et Proposition d'un autre mode de libération, prononcée à la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, par un de ses membres. Imp. Potier de Lille, 1790, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁰ 839.]

9996. — Réflexions sur la somme d'impôt territorial que demande le comité de l'imposition, adressées et lues, le 24 septembre, à la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, par M. DE CASACX, membre de cette Société. Lejay fils, 1790, in-8°, 27 p. [N. Lb³⁰ 840.]

9997. — L'ultimatum, par un membre de la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, lu à ladite Société, le 26 septembre 1790. Paris, imp. du Patriote français. S. d., in-4°, 8 p. [N. Lb³⁰ 841.]

L'ex. de la B. N. est précédé d'une lettre mss, signée : LAFRETÉ, datée de Paris, 28 septembre 1790.

Sur les assignats.

Signé : Par M. L..., membre de la Société de 1789.

9998. — Adresse de la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf au directoire du département de la Meurthe, à la municipalité de Nancy, et principalement aux milices nationales et aux troupes de ligne, dont la fidélité courageuse a rétabli la paix et les lois dans la ville de Nancy. Imp. Lejay fils. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 842.]

Voyez ci-dessus le n° 15 du *Journal de la Société.*

9999. — Extrait des registres de la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf. (29 septembre et 1^{er} octobre 1790.) Imp. V^e Hérisant. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁰ 843.]

P. 1, paroles prononcées par RAMOND et par BOSCARY, au sujet de la mort de M. de Bazoncourt, major de la 6^e division de la garde nationale, mort dans la nuit du 28 au 29 septembre. P. 5, compte rendu des obsèques de Bazoncourt, par FRANÇOIS DE PANGE, et motion du même en faveur de la publicité des deux allocutions précédentes. La Société émet aussitôt un vote conforme. Le compte rendu et la motion de François de Pange n'ont pas été réimp. par Becq de Fouquières.

10000. — Extrait des délibérations de la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, des 25 octobre et 1^{er} novembre 1790. S. L. n. d., in-4°, 2 p. [N. Lb³⁰ 844.]

Arrêté relatif aux formalités d'admission comme membre de la Société.

10001. — Procès-verbal de la séance du Club de 1789, du 30 septembre 1790, à onze heures du soir, par un des auteurs des « Actes des apôtres », caché dans un coin. Paris, chez les marchands de nouveautés. S. d., in-8°, 13 p. [N. Lb³⁰ 9428.]

Dialogue satirique et apocryphe entre Dupont et Duquesnoy.

10002. — Adresse de la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf à MM. Julien et Mestre, membres de cette Société. S. L. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 845.]

Félicitations adressées à ces deux citoyens pour avoir réussi à restituer à la justice « celui qui, craignant ses regards, se dérobaît à des liens déjà légitimés par l'intérêt national, et fuyait une instruction nécessaire à la sécurité publique ».

10003. — Motion sur l'abrogation des testaments en ligne directe, lue à la Société de 1789, par JEAN-PIERRE PEZOUS, député du département du Tarn à l'Assemblée nationale, le 19 novembre 1790. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁶⁰ 2408.]

10004. — Société de 1789. *S. l. n. d., in-12, 1 p.* [N. Lb¹ 2409.]

Programme des questions à discuter dans les séances des 3-8 décembre 1790.

L'ex. de la B. N. porte l'adresse de M. Emery, rue Saint-Honoré, près les Feuillants.

10005. — Opinion énoncée à la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, sur les lois constitutionnelles, leurs caractères distinctifs, leur ordre naturel, leur stabilité relative, leur révision solennelle, par L. RAMOND, membre de cette Société. Première partie. *Paris, Belin, 1791, in-8°, 60 p.* [N. Lb¹⁰ 846.]

Lue à la Société de 1789, le 9 janvier 1791, et imprimée sur l'invitation de cette Société. Il n'a paru que cette première partie.

10006. — Idées de circonstance, soumises à la Société de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, par un de ses membres, le vendredi 14 janvier 1791. *Imp. du Postillon, S. d., in-4°, 8 p.* [N. Lb¹⁰ 847.]

Sur les mesures à prendre en vue des distributions de charité suspendues par suite de la retraite des prêtres insermentés.

DDD. — SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES *Minimes*.

10007. — Adresse individuelle à l'Assemblée nationale, par des citoyennes de Paris (27 février 1792). *S. l. n. d., in-8°, 7 p.* [Br. M. F. R. 623, 34.]

Pour être armées de piques, de pistolets, de sabres et même de fusils et exorcées les dimanches au champ de la Fédération, par les ci-devant gardes-françaises. L'impression de cette Adresse avait été votée par la Société fraternelle des Minimes qui avait J.-L. Tallien pour président.

10008. — Discours prononcé à la Société fraternelle des Minimes, le 25 mars 1792, an IV de la liberté, par M^{lle} THÉROIGNE, en présentant un drapeau aux citoyennes du

faubourg Saint-Antoine. *Imp. Demouville, 1791, in-8°, 8 p.* [Br. M. F. R. 338, 19.]

10009. — Aux quarante-huit sections. *Paris, imp. F. Dufort. S. d., in-folio plano.* [N. Lb⁴¹ 4940.]

Signé : THÉROIGNE.

Appel à l'union :

« Rappelez-vous, citoyens, qu'avant le 10 août, aucun de vous n'a brisé le fil de soye qui séparait la terrasse des Feuillants du jardin des Thuilleries. La moindre chose arrête quelquefois le torrent des passions avec plus de succès que tout ce qu'on peut leur opposer.

« En conséquence, je propose qu'il soit nommé, dans chaque section, six citoyennes les plus vertueuses et les plus graves par leur âge pour concilier et réunir les citoyens, leur rappeler les dangers de la patrie; elles porteront une grande écharpe, où il sera écrit AMITIÉ et FRATERNITÉ. Chaque fois qu'il y aura assemblée générale de section, elles s'y rassembleront pour rappeler à l'ordre tout citoyen qui s'en écarterait, qui ne respecterait point la liberté des opinions, chose si précieuse pour former un bon esprit public. »

EEE. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DU *Mont-Blanc* (Grange-Batelière).

10010. — Extrait des procès-verbaux de la Société patriotique du Mont-Blanc, séante à Paris. Séances du 8-12 août, l'an II de la République, présidence du citoyen Voiron. *Imp. Gélé. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁶⁰ 2432.]

Réception d'une députation des assemblées primaires du département du Mont-Blanc.

P. 5, *Oraison funèbre de Marat, prononcée par le citoyen GAVARD.*

10011. — Société républicaine populaire, séante section du Mont-Blanc. Rapport de la commission épuratoire de ladite Société, du 22 ventôse an II-12 mars 1794. *Imp. de la section du Mont-Blanc. S. d., in-8°, 8 p.* [R. AD. XVI, 73.]

FFF. — CLUB DES *Sans-Culottes* du *Mont-de-Picé*.

10012. — Aux Montagnards, aux Vrais Amis des sans-culottes (20 frimaire an II-

10 décembre 1793). *Imp. Linodin. S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb¹⁰ 2410.]

Par le Club des Sans-Culottes du Mont-de-Piété.

En faveur du maintien du Mont-de-Piété, « qui n'a contre lui que d'être un enfant de l'ancien régime et qui n'a besoin que d'être débaptisé et amélioré pour mériter de figurer dans un pays républicain ».

GGG. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA RUE DE Montreuil.

10013. — Règlement de la Société populaire de la rue de Montreuil, séante au faubourg Antoine. *Paris, imp. J.-B. Colas, septième mois de la deuxième année de la République française, une et indivisible*, in-8°, 43 p. [R. AD. XVI, 73.]

Sur le titre, en fleuron, emblème de la Société, avec cette devise : *Soyez dignes d'être républicains*. Autre fleuron symbolique au titre de départ, p. 3.

10014. — Profession de foi de la Société fraternelle des Amis des droits de l'homme, ennemis du despotisme, séante section de Montreuil. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [N. Lb¹⁰ 3276.]

HHH. — SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE DE LA RUE DE LA Licorne (SECTION Notre-Dame).

10015. — Profession de foi de la Société des Amis de la constitution (dite Patriotique), tenant ses séances rue de la Licorne (section de Notre-Dame), aux ennemis de l'ancien régime et de tous nouveaux pouvoirs arbitraires, salut, honneur, courage et victoire. *Imp. de la Société typographique, S. d.*, in-4°, 8 p. [N. Lb¹⁰ 806.]

P. 4. Réclamation de trois citoyens volontaires du bataillon de Notre-Dame, membres de la Société ci-dessus. Signée : BARRY, BERTRAND et MAILLARD. Voyez ci-dessus, nos 7294-7295.

III. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DU Palais-Royal (puis de la Butte-des-Moulins ET DE LA Montagne).

10016. — Loi constitutionnelle. « La liberté aux citoyens de s'assembler paisible-

ment et sans armes en satisfaisant aux lois de police ». Titre I, des dispositions fondamentales garanties par la constitution. Règlement de la Société patriotique de la section du Palais-Royal. (19 juin 1792.) *Imp. des rédacteurs traducteurs des séances de l'Assemblée nationale. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb¹⁰ 2434.]

10017. — Discours prononcé par le citoyen DARMANMAISONNEUVE, le 14 avril 1793, pour son admission dans la Société fraternelle, et imprimé par ordre de la Société, en vertu de son arrêté du même jour. *Imp. Laurens aîné et Comminges. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb¹⁰ 2433.]

Sur l'ex. de la B. N., le mot « fraternelle » est remplacé à la main par « patriotique de la Montagne », et le dernier feuillet porte un envoi au patriote Palloy.

10018. — Liberté aux abois. A vous, bons patriotes, braves sans-culottes, et généralement tous vrais bons citoyens de la République (25 mai 1793). *Imp. Laurens aîné et Comminges*, in-folio plano. *S. d.* [N. Lb¹⁰ 4798.]

Appel à l'assiduité aux séances des sociétés populaires.

Signé : Par ordre de la Société patriotique de la Butte-des-Moulins : D. DARMAN-MAISONNEUVE, son président.

L'ex. de la B. N. porte : « Au patriote Palloy, à Paris. » Un second ex. de la même pièce est classé au catalogue de la B. N. sous la cote Lb¹⁰ 2436.

10019. — Aux Patriotes, aux Ames sensibles, la Société patriotique de la Butte-des-Moulins. *Imp. Laurens aîné. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb¹⁰ 2437.]

Lamentations sur la mort de Marat, assassiné « par une femme forcenée échappée du vieux régime des cloîtres ».

L'ex. de la B. N. porte la signature suivante : N.-D. DARMAN-MAISONNEUVE, *redigit (sic)*.

10020. — Arrêté de la Société populaire de la section de la Montagne, du 21 ventôse an II (9 mars 1794), sur le rapport qui lui a été fait par ses commissaires, dans

l'affaire du citoyen Gislain et des commissaires de la Trésorerie nationale. *Paris, imp. Laurens aîné. S. d., in-1^o, 2 p. [N. Lb⁵⁰ 863. — P. 10063⁷.]*

Le rapport est daté du 19 ventôse (7 mars). Voyez le numéro suivant.

10021. — Protestation de GISLAIN, payeur principal des dépenses diverses de la Trésorerie nationale, suivie du Rapport fait à la Société populaire de la section de la Montagne de Paris, le 19 ventôse an II, par quatre commissaires qu'elle a nommés dans l'affaire de Gislain, et des commissaires de la Trésorerie nationale. *Paris, imp. Laurens aîné. S. d., in-4^o, 31 p. [N. Lb⁵⁰ 864.]*

Un feuillet d'errata, non chiffré, est collé au verso du titre de l'ex. de la B. N.

10022. — Les Conspireurs dévoilés par les Comités de salut public et de sûreté générale de la Convention nationale. Discours prononcé à l'assemblée populaire de la section de la Montagne, le 4 germinal an II (24 mars 1794), par le citoyen DUSAUSOIR de la section de la Montagne. *Paris, imp. Laurens aîné. S. d., in-8^o, 8 p. [R. AD. XVI, 73.]*

En vers.

Société fraternelle des deux sexes du **Panthéon-Français**. — Voyez : **Sainte-Geneviève**.

JJJ. — SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES PATRIOTES DES DEUX SEXES, SÉANT AUX *Jacobins*.

10023. — Exposition patriotique du premier article des droits de l'homme, dédiée à la Société fraternelle de patriotes de l'un et de l'autre sexe, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré. Discours. Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité publique. *Paris, imp. Champigny. S. d., in-8^o, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 2414.]*

10024. — Discours. *S. l. n. d., in-8^o, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 2415.]*

On lit à la fin : *Imprimé par ordre et aux frais de la Société fraternelle de l'un et de l'autre sexe, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré.*

Sur l'égalité des droits.

10025. — Discours imprimés par la Société fraternelle de patriotes, de l'un et de l'autre sexe, de tout âge et de tout état, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré. (Novembre-décembre 1790.) *Paris, 1790, in 8^o, 14 p. [N. Lb⁵⁰ 849.]*

P. 3, *A M. Ch. de Lameth, député d'Artois à l'Assemblée nationale.* (21 novembre 1790.) P. 5, *Réponse de M. CHABROUD, député à l'Assemblée nationale, à la lettre de M. Dansard qui le prie de consulter le vœu de la Société des Amis de la constitution, dont il était alors président, sur l'admission de sa députation.* P. 6, *A la Société des Amis de la constitution sous la présidence de M. Chabroud, député à l'Assemblée nationale et l'un des juges des tribunaux de district du département de Paris* (signé : C. DARSARD, président de la Société fraternelle de patriotes de l'un et de l'autre sexe, de tout âge et de tout état, séante aux Jacobins-Saint-Honoré [21 novembre 1790]). P. 8, *A Monsieur Ch. de Lameth, député, lors de sa visite à la Société fraternelle.* (5 décembre 1790.) P. 10, *A la Société des Amis de la constitution sous la présidence de M. Mirabeau...* (8 décembre 1790.) P. 13-14, *Commandements de la patrie* (en vers).

10026. — Discours imprimés par ordre de la Société fraternelle de patriotes de l'un et de l'autre sexe, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré (21 nov.-8 déc. 1790). *Paris, 1790, in-8^o, 14 p. [N. Lb⁵⁰ 2416.]*

Même pièce que la précédente; le titre seul est changé.

10027. — Discours civiques de M. DARSARD, président de la Société fraternelle de patriotes de l'un et de l'autre sexe... séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré... *S. l. n. d., in-8^o, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 850.]*

Même ouvrage que le précédent.

Le titre de départ (il n'y a ni faux-titre, ni titre) a seulement en plus cette épigraphe :

Cette Société modeste et vertueuse
Du bonheur des Français sera toujours heureuse.
La Constitution, les lois seront toujours
L'objet de son amour celui de ses discours.

10028. — Discours prononcé à la Société fraternelle, à la séance du 16 janvier 1791,

par M. MITTÉ fils, membre de la même Société et de celle des Amis de la constitution de Paris. Imprimé par ordre de la Société. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 831.]

P. 8, *Réponse de M. DANSARD, président de la Société fraternelle, à M. Mitté fils, après le prononcé de son discours.*

10029. — Discours adressé au Roi par les dames de la Halle, membres de la Société fraternelle, dont, le 14 février 1791, elles sont venues donner lecture au Conseil général de la Commune, qui en a ordonné l'impression et la distribution. *Lottin aîné et J.-R. Lottin*, 1791, in-8°, 3 p. [N. Lb⁵⁰ 1243.]

Sur le retour des princes du sang et de Mesdames, tantes du Roi, P. 3, noms des signataires du discours.

10030. — Observations de la Société fraternelle, séante dans l'église des Jacobins-Saint-Honoré, sur l'adresse présentée au Roi par les administrateurs du département de Paris, du 19 avril 1791, et un arrêté des mêmes administrateurs, du 20 du même mois. *Imp. Thomas et Trasseux. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3203.]

Voyez les nos 5880-5881 ci-dessus.

10031. — Invitation de la Société fraternelle, séante aux Jacobins-Saint-Honoré aux bons citoyens, relativement aux barrières. *Imp. de la Société fraternelle. S. d.* (1791), in-folio plano. [N. Lb⁵⁰ 3300.]

10032. — Réflexions sur le droit de pétition, lues à la Société fraternelle, par un de ses membres, à sa séance du 29 mai 1791, et adoptées par elle. *Paris, A.-J. Trasseux*, 1791, in-8°, 24 p. [Br. M. F. R. 343, 8.]

Signées : M^{re} l'aîné.

10033. — Pétition de la Société fraternelle de patriotes des deux sexes, défenseurs de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, à l'Assemblée nationale, présentée à M. Alexandre Beauharnais, président, le 26 juin 1791. *Imp. V^e Trasseux. S. d.*, in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 344, 3.]

La Société désapprouve l'interrogatoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette dans le secret

de leurs appartements (voyez tome I, nos 2259-2263) et demandé à ce qu'ils soient entendus à la barre de l'Assemblée nationale.

Voyez le numéro suivant.

10034. — Pétition à l'Assemblée nationale, concernant le Roi et la Reine, par la Société fraternelle de patriotes des deux sexes, séant aux Jacobins, présentée à M. Alex. de Beauharnais, président [27 juin 1791]. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁵⁰ 2447.]

Même pièce que la précédente, le titre seul est changé.

10035. — Adresse aux Français de la Société fraternelle des deux sexes, défenseurs de la constitution, séante aux Jacobins-Saint-Honoré. (8 juillet.) *Paris, V^e Trasseux*, 1791, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 832.]

Signé, p. 3 : PEPIN-DÉBROUETTE.

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *Adresse aux Français... sur la déclaration ou protestation des membres du côté droit de l'Assemblée nationale.* [Contre l'achèvement de la constitution. Voyez tome I, nos 3068-3069.]

10036. — Adresse au peuple français, par la Société fraternelle des patriotes des deux sexes, défenseurs de la constitution, séant aux Jacobins-Saint-Honoré, relativement à la fuite du Roi (13 juillet 1791). *Paris, imp. V^e Trasseux. S. d.*, in-4°, 7 p. [N. Lb⁵⁰ 833.]

10037. — Adresse de la Société fraternelle, séante à la Bibliothèque des Jacobins, à Messieurs les électeurs qui sont restés fidèles aux principes de l'unité sociale et politique (25 septembre 1791). *Imp. V^e Trasseux. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁵⁰ 834.]

Signé : BAUMIER, commissaire-rédacteur et président de la Société.

La même pièce a été imprimée in-folio plano.

10038. — Extrait des délibérations de la Société fraternelle des deux sexes, séante aux Jacobins-Saint-Honoré, du dimanche 4 décembre de l'an III [1791]. La sœur LOUISE ROBERT, ayant la parole, a dit. *S. l. n. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb⁵⁰ 2418.]

Sur les réformes à introduire dans l'administration intérieure des hôpitaux.

10039. — Adresse individuelle des citoyens composant la Société fraternelle de l'un et de l'autre sexe, s'étant à la bibliothèque des Jacobins-Saint-Honoré, à l'Assemblée nationale, et lue à la séance du mardi soir, 13 décembre 1791. *Paris, V^e Trasscur.* 1791, in-8°. [X. Lb¹⁰ 2419.]

Signé (p. 14) : BAUMIER, commissaire-rédacteur et publieur français.

Contre le veto du Roi touchant le décret sur les prêtres insermentés, et contre la pétition du directoire du Département de Paris.

10040. — Discours d'un jeune citoyen patriote sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles, prononcé à la Société fraternelle des Jacobins de la rue Saint-Honoré, le dimanche 22 janvier 1792. *Imp. de la Société, parographique, S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb¹⁰ 2420.]

Signé : M. A. J. P.

Les p. 3-6 manquent à l'ex. l. B. N.

10041. — Extrait de procès-verbal. 12 février an IV de la liberté. *Imp. V^e Trasscur S. d.*, in-8°, 16 p. [X. Lb¹⁰ 2421.]

Le titre de départ, p. 3, porte : *Société fraternelle des patriotes des deux sexes, défenseurs de la constitution, s'étant à la bibliothèque des Jacobins-Saint-Honoré, à Paris.*

Inauguration des bustes de J.-J. Rousseau, Franklin, Voltaire et Mirabeau offerts par le frère Guibert, P. 5, *Hymne*, parole d'AVISSE, musique de GOSSE, chanté par les enfants aveugles des deux sexes sous la direction de Haüy, P. 6, discours du frère JOLY, un des disciples de Palloy, P. 11, discours de MERLIN, député à l'Assemblée nationale, président P. 12, discours de MIRBEU fils, vice président.

10042. — Situation politique de la France à l'égard des puissances étrangères. Discours prononcé, le dimanche 23 mars 1792, à la Société fraternelle des deux sexes, Amis de la constitution, s'étant à la bibliothèque des Jacobins, à Paris, par P.-M. JULY. Imprimé par ordre de la Société. *Paris, imp. V^e Trasscur, an IV de la liberté*, in-8°, 23 p. X. Lb¹⁰ 2422.]

10043. — Discours sur le décret de l'Assemblée nationale qui abolit les congrégations et le costume religieux, prononcé à la Société fraternelle, s'étant aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, le 8 avril an IV de

la liberté, par MARC-ANTOINE JULIEN fils jeune citoyen patriote. Imprimé par ordre de la Société. *Imp. V^e Trasscur. S. d.*, in-8°, 8 p. [X. Lb¹⁰ 2422.]

10044. — Règlement de la Société fraternelle de patriotes des deux sexes défenseurs de la constitution, arrêté le 2 juin, an II de la liberté. *Paris, imp. V^e Trasscur.* 1792, in-8°, 24 p. [X. Lb¹⁰ 2424.]

ÉDGR.

Liberté, surveillance, égalité.

Signé : MATHIEU, commissaire-rédacteur.

10045. — A toutes les Sections de la République et aux Sociétés patriotiques, affiliées et non affiliées, la Société fraternelle, s'étant à la bibliothèque des Jacobins-Saint-Honoré, à Paris, salut. *Imp. Rouet, S. d.*, in-8°, 4 p. [X. Lb¹⁰ 2425.]

Adresse du citoyen BOUSSARD sur les retards apportés au jugement de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Le nom de l'auteur est révélé par le vote de la Société preservant l'impression et l'envoi de sa motion.

10046. — La Société fraternelle, s'étant à la Bibliothèque des Jacobins-Saint-Honoré, à tous les patriotes. *Paris, imp. L. Prudhomme. S. d.*, in-folio plano. [D.]

Protestation de civisme (après la trahison de Dumouriez).

10047. — Discours de MICHEL PERROT, imprimé par arrêté de la Société fraternelle de patriotes des deux sexes, défenseurs de la constitution républicaine, s'étant aux Jacobins, rue Honoré *Paris, imp. Guérin, an II*, in-8°, 8 p. [X. Lb¹⁰ 2426.]

Sur l'existence de l'Être suprême.

Signé : PERROT, auteur du discours, section de Mutius-Scévola, rue du 31-Mai, n° 722.

10048. — BALLOS fils jeune, membre de la Société fraternelle des deux sexes... à ses compatriotes des campagnes (1794).

Sur la reconnaissance de l'Être suprême. Voyez tome I^{er}, n° 4248.

10049. — Vive la République une et indivisible! Société fraternelle des deux sexes, défenseurs de la constitution, s'étant aux Jacobins-Saint-Honoré. *Imp. de la rue*

Neuve-de-l'Égalité. S. d., in-folio plano. [D.]

Annnonce de l'épuration de ses membres à dater du 10 ventose prochain (28 février) et règlement adopté à ce sujet.

KKK. — CLUB DES *Patriotes suisses*.

10050. — Le Club des Patriotes suisses, à Paris, 1790-1792. *Neigent-le-Rotrou, imp. Duapelley-Gouverneur. S. d.*, in-8°, 41 p. [N. Lb⁴⁰ 3316.]

Signé : ALFRED STERN. On lit au bas de la p. 41 :
« Extrait de la *Revue historique* tome XXXIX, 1889. »

LLL. — *Société patriotique*.

10051. — Discours fait par M. JAVOX, avocat, pour l'ouverture de la Société patriotique. *S. l. n. d.* (1789), in-8°, 24 p. [N. Lb⁴⁰ 857.]

Précédé d'un *Avertissement* où l'auteur (citoyen du district de Saint-Nicolas-des-Champs) rappelle les circonstances qui avaient valu à ce discours « la plus grande publicité ». Le 28 juin 1789, il fut lu au Palais-Royal, jusqu'à six fois de suite et, les jours suivants, l'auteur recueillit de nombreuses adhésions.

10052. — Société patriotique. On procéda à l'élection d'un président, et M. Durand fut unanimement élu. *S. l. n. d.*, in-8°, 31 p. [N. Lb⁴⁰ 2427.]

Le titre de départ, page 3, porte : *Discours de M. SOULÈS à la Société patriotique, sur la question de délibérer par ordre ou par tête, sur les titres héréditaires et sur les propriétés*.

Je rapproche cette pièce de la précédente, en raison de son titre, mais je ne saurais affirmer qu'il s'agisse de la même association.

MMM. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DES *Piques*.

10053. — Section des Piques. Règlement de la Société populaire des Amis de la République française une et indivisible, sanctionnée par le peuple souverain, le 10 août 1793. *Paris, imp. de la section des Piques, an II*, in-12, 18 p. [R. AD. XVI, 73.]

10054. — Société populaire de la section des Piques. Discours servant de rapport sur l'épuration de ladite Société, et développement des principes républicains qui doivent animer les sociétés populaires, par le citoyen MOUSSARD. Imprimé par ordre de ladite Société. (22 pluviôse an II-10 février 1794.) *Imp. de la section des Piques. S. d.*, in-8°, 23 p. [N. Lb⁴⁰ 2458.]

NNN. — *Portique français ou Club de la Révolution*.

10055. — Prospectus. Portique français ou Club de la Révolution. *S. d.*, in-4°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2443.]

Programme d'une association à la fois politique, artistique et littéraire, qui devait être installé au Panthéon. Les souscriptions étaient reçues chez M. Pothier, notaire, quai des Augustins, au coin de la rue Gît-le-Cœur et chez M. Gît-tard, notaire, rue des Prouvaires.

OOO. — SOCIÉTÉ DU CAFÉ *Procope*.

10056. — Lettre de la Société patriotique du café Dumas, de Nîmes, aux patriotes du café Procope, à Paris. Ce 24 novembre 1790. — Réponse faite au nom du café Procope. (3 décembre.) *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 4403.]

10057. — Adresse de la Société séeante au café Procope. Séance du 27 août 1791, au soir. Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale. *Imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lc²⁹ 1730.]

Offrande de fusils aux habitants du Jura par une « société habituée du café Procope-Zoppi ».

PPP. — SOCIÉTÉ DES *Citoyennes républicaines révolutionnaires*.

10058. — Règlement de la Société des citoyennes républicaines révolutionnaires de Paris (9 juillet, an II). *Imp. du Créole patriote. S. d.*, in-12, 11 p.

Signé : ROUSAUD, présidente ; POTBEAU, LEMONIER, DUBREUIL et PAULINE LÉON, secrétaires.

Bibliothèque de M. Paul Lacombe.

10059. — Discours prononcé à la Société des citoyennes républicaines révolutionnaires, par les citoyennes de la section des Droits-de-l'Homme, en lui donnant un guidon sur lequel est la Déclaration des droits de l'homme. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 2411.]

10060. — Pétition des citoyennes républicaines révolutionnaires. lue à la barre de la Convention nationale. *Imp. de l'Égalité*. *S. d.*, in-8°, 4 p. N. Lb³⁰ 2412.]

Signée : CHAMPION, présidente, et publiée le 12 septembre 1793 d'après une note manuscrite. Dénunciation de « prévarications sans nombre » dans les ministères et notamment dans celui de l'intérieur.

10061. — Pétition des citoyennes républicaines révolutionnaires lue à la barre de la Convention nationale. *Imp. de l'Égalité*. *S. d.*, in-8°, 4 p.

Signée : CHAMPION, présidente.

Les pétitionnaires réclament des mesures énergiques, la destitution des administrateurs coupables, la création de tribunaux extraordinaires et la levée en masse.

Bibliothèque de M. Paul Lacombe.

QQQ. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DE LA République. (SECTION DU Route.

10062. — Le Culte des arbres ou Idée de l'état heureux des premiers hommes, guidés par les seules lumières de la raison. Origine du despotisme féodal et superstitieux. Avantage du culte de la raison sur le culte catholique. Discours prononcé, le mardi 4 ventôse (22 février 1794), à la Société populaire de la section de la République, à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté, par le citoyen GUBOURT, instituteur, membre de la Société, membre et professeur de géographie de la Société d'institution nationale. Imprimé par ordre de la Société. *Paris, imp. Galletti, an II*, in-8°, 14 p. [N. Lb³⁰ 2459.]

P. 13, *Couplets pour l'inauguration de l'arbre de la liberté sur la section de la République française, ci-devant du Route* (air du vauzeville de l'Amour filial). Dans la même séance du 4 ventôse, la Société vote l'impression du discours du citoyen GUBOURT et des couplets du citoyen CATRAU.

RRR. — RÉUNION RÉPUBLICAINE OU Cercle constitutionnel (rue Sainte-Avoye).

10063. — Règlement de police intérieure adopté par la réunion du septième arrondissement. *Imp. de l'Institut national des Aveugles-Travailleurs*. *S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁰ 2364.]

Le siège de la Société était rue (Sainte-)Avoye, n° 155.

10064. — Discours prononcé par le régulateur du Cercle constitutionnel, séant rue Avoye, n° 155, à la séance du 2 pluviôse de l'an VI (21 janvier 1798). *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. N. Lb³⁰ 2365.]

10065. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Les sous-signés, membres de la Réunion républicaine, séante au faubourg Antoine, au Corps législatif. *Imp. Nationale, nivôse an VI*, in-8°, 2 p. [N. Le³³ 1708. — R. AD. XVI. 72.]

Souscription en faveur de la descente en Angleterre.

SSS. — SOCIÉTÉ FRATERNELLE DES DEUX SEXES DE LA SECTION Sainte-Geneviève, PUIS DU Panthéon.

10066. — Règlement de la Société patriotique de Sainte-Geneviève (16 décembre 1790). *Imp. Cailleau*. *S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 2460. — P. 10065*.]

10067. — Société fraternelle des deux sexes de Sainte-Geneviève, séante rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 10. Séance du 24 juin 1792. *Paris, imp. Guérin*. *S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁰ 853.]

Pour inviter les citoyens à prendre part aux élections.

10068. — Avis aux républicains. Société fraternelle des deux sexes du Panthéon français. Extrait des délibérations de la séance du dimanche 25 août 1793, an II de la République, d'après le vote pour l'impression émis le même jour par la Société.

Paris, imp. Guérin. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 856.]

Rédigé par BAUDRY.

Sur la surveillance des « intrigants et de leurs actions contre-révolutionnaires ».

10069. — Fête civique en l'honneur de Lepelletier et de Marat et inauguration de leurs bustes par la Société fraternelle des deux sexes de la section du Panthéon-Français, le 1^{er} frimaire, an II 21 novembre 1793). S. l. n. d., in-8°, 12 p. [N. Lb⁴⁰ 2435.]

P. 3, Discours prononcé dans la Société fraternelle du Panthéon-Français, le 1^{er} frimaire, à la fête de l'inauguration des bustes de Marat, Lepelletier, etc., par le citoyen PARIS, officier municipal. P. 7. Hymne en l'honneur de Le Peletier et de Marat, chanté le jour de l'inauguration de leurs bustes par la Société fraternelle du Panthéon-Français, à une station sur la place de l'Estrapade, vis-à-vis le Panthéon (air : Avec les jeux dans le village).

P. 9, Destruction des faux dieux. Hymne chanté le même jour (air : Allons, enfants).

Dans la séance du 14 frimaire, la Société vote l'impression du discours de Paris et des deux hymnes de SÉRIEUX.

10070. — Guerre aux intrigants. Réponse de la Société fraternelle du Panthéon aux inculpations qui lui ont été faites (1^{er} ventôse an II-19 février 1794). Imp. de la Société typographique des Trois-Amis. S. d., in-4°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2456.]

Réponse aux inculpations de Hù, juge de paix de la section et membre de la Société fraternelle; elle avait été tirée à huit cents ex. « en affiches » et à quatre cents en format in-4°. La B. N. possède également cette pièce sous forme d'affiche. [Lb⁴⁰ 2456. A.]

10071. — Société fraternelle des deux sexes, dite du Panthéon, séante au ci-devant collège de Laon, rue de la Montagne, séance du 19 ventôse an II-9 mars 1794). Imp. de la Société typographique des Trois-Amis. S. d., in-8°, 4 p. [Br. M. F. R. 346, 11.]

P. 2, Portrait de l'intrigant.

10072. — Société fraternelle des deux sexes du Panthéon-Français. Adresse présentée, le 27 ventôse an II (17 mars 1794), par cette Société à la Convention nationale.

Imp. de la Société typographique des Trois-Amis. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 2457.]

Félicitations sur la conspiration déjouée « par les deux comités sauveurs de la République ». (Arrestation de Fabre d'Eglantine, Chabot, Basire, etc.).

L'adresse est suivie de la réponse de RÜHL, comme président de la Convention nationale.

10073. — Profession de foi des citoyens et citoyennes de la Société fraternelle de Sainte-Geneviève, séante aux ci-devant Carmes de la place Maubert. Imp. J. Grand. S. d., in-folio plano. [D.]

ÉPIGR. :

Liberté, égalité, constitution.

L'ex. de la Chambre des députés, en partie lacéré, ne permet pas de donner la date de cette pièce.

TTT. — Salon français (rue Royale).

10074. — Lettre de M. DE *** à un de ses amis à Londres. S. l. n. d., in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 3425.]

Sur les attroupements devant le Salon ou Club français de la rue Royale, à Paris, et proclamation municipale y relative du 14 mai 1790.

UUU. — SOCIÉTÉ FRATERNELLE DE LA SECTION DES SANS-CULOTTES.

10075. — Société fraternelle des Sans-Culottes. Extrait du procès-verbal du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). Imp. Renaudière. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴⁰ 2461.]

P. 3, Discours à la Convention nationale, par le citoyen LEMAIRE, né à Triaucourt (Meuse) et professeur au collège des Sans-Culottes : présentation des huit ci-devant prêtres, dont les noms sont cités en note, p. 6, et des « Enfants de la nature et de la patrie, que l'orgueil et le vice appelaient naguère Enfants de la pitié ». Ceux-ci s'avancent et chantent en chœur le couplet fameux :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus.

10076. — Discours sur les plus beaux traits de courage, de bravoure et de patriotisme des soldats de la République, prononcé à la Société fraternelle de la section des Sans-Culottes, le 7 nivôse an II de

la République française, une et indivisible (27 décembre 1793), et dont cette Société a arrêté l'impression, par le citoyen L.-F. JACFFRET. Paris, imp. Chauvot, seconde année républicaine, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 848.]

10077. — Égalité, liberté. Société fraternelle des Sans-Culottes. Extrait du registre des délibérations du 27 ventôse an II (17 mars 1794). S. l. n. d., in-8°, 4 p. [N. Lb⁴⁰ 2462.]

Témoignage de civisme en faveur du citoyen Michaud et dénonciation au tribunal révolutionnaire du citoyen Merle, son accusateur.

VVV. — SOCIÉTÉ DES *Soutiens de la liberté et des droits de l'homme.*

10078. — Manifeste imprimé par l'ordre de la Société des Soutiens de la liberté et des droits de l'homme et du citoyen, séance rue de la Mortellerie, n° 36 (13 juin 1791). Imp. Momoro. S. d., in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 167. 21.]

Signé : ESCOFFON, président ; TRESTOUDANT, vice-président ; HUSSON, secrétaire ; MORAND, vice-secrétaire.

L'ex. du British Museum porte, p. 1 et 3, deux longues corrections manuscrites.

XXX. — SOCIÉTÉ POPULAIRE SÉANT A LA *Salle électorale.*

10079. — Règlement de la Société populaire, séance à la Salle électorale. Imp. Chemin. S. d., in-12, 12 p. [R. AD. XVI, 72.]

10080. — Les Membres composant la Société populaire du Club, séance à la Salle électorale, à tous les zélés partisans de la Révolution, à tous les républicains de cœur, dissimulés dans les diverses sociétés populaires de la République (7 ventôse an II-23 février 1794). S. l. n. d., in-8°, 16 p. [N. Lb⁴⁰ 2428.]

10081. — Société populaire séance en la Salle électorale (2 fructidor an II-19 août 1794). Imp. Chemin. S. d., in-8°, 14 p. N. Lb⁴⁰ 2429.]

Signé : WOLFF.
Adresse à la Convention nationale sur la liberté de la presse.

10082. — Adresse de la Société populaire, séance à la Salle électorale, à la Convention nationale (7 vendémiaire an III-28 septembre 1794). Imp. V^e Murat. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb⁴⁰ 2430.]

Mesures à prendre pour vivifier le commerce.

10083. — Mandataires du peuple. Imp. Républicaine. S. d., in-folio plano. [D.]

Protestation de civisme de la Société populaire séance en la Salle électorale et rappel par époques des services qu'elle a rendus à la cause de la liberté.

YYY. — SOCIÉTÉ DES *Amis de la loi, ÉTABLIE AUX Théâtres.*

10084. — A l'Assemblée nationale. Extrait du registre des délibérations de la Société des Amis de la loi, établie aux Théâtres, correspondante de celle des Amis de la constitution. Du 17 février 1791. S. l. n. d., in-8°, 15 p. [N. Lb⁴⁰ 2346.]

Discours d'OSSELIN sur la liberté de la fabrication de la poudre à canon.

10085. — Discours à Messieurs de la Société des Amis de la loi sur les avantages de la constitution. Paris, imp. Momoro, 1791, in-8°, 19 p. [N. Lb⁴⁰ 2347.]

10086. — Nouvelle Boutique de patriotisme. Imp. des Jacobins. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4716.]

Contre Osselin et le Club des Théâtres.

ZZZ. — SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE DE LA *SECTION DU Théâtre-Français.*

10087. — Extrait du cahier des délibérations de la Société patriotique et fraternelle des citoyens de la section du Théâtre-Français, réunis dans l'une des salles des ci-devant Grands-Augustins, des 5, 9, 10, 11, 12 et jours suivants, juin 1791. S. l. n. d., in-4°, 4 p. [Br. M. F. R. 137, 28.]

Mesures de sûreté et de vigilance en vue du bon choix des électeurs, d'où dépend celui des députés à la Législative.

AAAA. — SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA SECTION DE L'Unité (Quatre-Nations).

10088. — Règlement de la Société populaire et républicaine de l'Unité (26 vendémiaire an II-17 octobre 1793). *Imp. Guithemat. S. d.*, in-8°, 13 p. [N. Lb¹⁰ 2463.]

10089. — Discours prononcé à la Société populaire de la section de l'Unité, par un élève du citoyen Maignien. *Imp. Mignoret. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb¹⁰ 2464.]

En l'honneur de Bara. P. 7, *Vers pour être mis sur son tombeau.*

BBBB. — Club de Valois ou du Palais-Royal.

10090. — Le Club de Valois présidé par le duc d'Orléans, son influence sur la révolution de 1789 et celles qui lui ont succédé jusqu'à nos jours. Précédé de l'origine de ces révolutions. Par BLANDIN jeune. *Paris. Chantpie, 1833*, in-8°, 96 p. [N. La³² 389.]

Les deux premières livraisons ont seules paru. La couverture imprimée sert de titre.

10091. — Remontrances très humbles du Club du Palais-Royal à M. le baron de Breteuil. *S. l. n. d.*, in-8°. [N. Lb¹⁰ 3302.]

Paginé 17-18. Suit (p. 19-21) une *Lettre écrite à M. le baron de *** au mois d'août 1787*, par S. M. I. J[oseph] II.

10092. — Statuts du Club. *Imp. Peltier. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb¹⁰ 2204.]

10093. — [Circulaire du marquis DE VILLETTE, commençant par ces mots : Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir, de la part de tous les membres du Club national... *S. l. n. d.*, in-4°, 1 p. [N. Lb¹⁰ 2371.]

Ouverture du salon du Club (sis au Palais-Royal, n° 163) depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après minuit. C'est, dit la circulaire, le plus bel appartement de Paris, puisqu'il a quatorze croisées de face sur le jardin du Palais-Royal.

10094. — Almanach du Club de Valois pour l'année 1790. *Paris, 1790*, in-18, 42 et 104 p. [N. Le²² 16.]

Précédé d'un calendrier, avec tableau des pertes

et gains. P. 37, le *Club* (historique de sa fondation). P. 1, *Règlements de la Société*. P. 33, *Liste de MM. les membres de la Société suivant l'ordre de leur réception*. Année 1789. P. 56, *Liste de MM. les membres de la Société suivant l'ordre alphabétique, avec leurs demeures*. P. 100, *Supplément*. [Elections du 13 [et du 20] décembre 1789. P. 101, *Commissaires*. P. 103, *Papiers publics qui se trouvent au Club*.]

CCCC. — SOCIÉTÉ DES Amis de la liberté, de l'égalité et de l'humanité, SÉANTE RUE DU Vert-Bois.

10095. — Règlement de la Société des Amis de la liberté, de l'égalité et de l'humanité, séante à Paris, rue de Vert-Bois. *Imp. de la Société des Jeunes Français. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb¹⁰ 2343.]

D'après un passage de ce Règlement, la Société avait été fondée en 1791.

10096. — Adresse présentée à la Société des Amis de la liberté, de l'égalité et de l'humanité, séante rue du Vert-Bois, section des Gravilliers, par un membre de cette Société, le 18 pluviôse an II (6 février 1794). *Imp. de la section des Gravilliers. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb¹⁰ 2344.]

Ouverture d'une souscription de bienfaisance à raison de dix sols par década.

DDDD. — SOCIÉTÉ DES Vertus républicaines.

10097. — Règlement de la Société des Vertus républicaines, tenant ses séances rue des Postes, section de l'Observatoire, précédé du Rapport du citoyen MIRBECK, imprimés par ordre de la Société. *Imp. Campenon. S. d.*, in-8°, 1 f. et 18 p. [N. Lb¹⁰ 2465.]

« La Société des Vertus républicaines ci-devant connue sous le nom de Société populaire de la section de l'Observatoire, lit-on p. 1 du Rapport, a été instituée le 17 mai 1792 (vieux style), en vertu d'une autorisation de la Commune de Paris. Elle tenait alors ses séances rue Neuve-Sainte-Genève, dans le bâtiment de la caserne. Peu de temps après, elle a été dispersée; ses papiers, ses archives et ses effets ont été enlevés par les vils agents de la faction liberticide qui voulait faire triompher le parti du

dernier tyran et livrer le peuple au glaive de sa vengeance effrénée, mais la journée du 10 août en a disposé autrement... »

audience à l'Assemblée nationale pour obtenir d'elle la création d'un comité de *Réclamations*.

EEEE. — SOCIÉTÉ DES *Victimes du pouvoir arbitraire*.

10098. — Extrait des arrêtés de la Société des Victimes du pouvoir arbitraire, assemblée le 11 octobre 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 p. [N. Lb³⁹ 4214.]

Signé : RETS, président; MARGOUEY, secrétaire.

Arrêté portant que la Société demandera une

FFFF. — SOCIÉTÉ DES *Amis de la liberté*, SÉANTE AUX *Vieux-Augustins*.

10099. — Règlement de la Société des Amis de la liberté, arrêté en la séance du 16 septembre 1790. *Paris, Champigny. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 2341.]

Les séances avaient lieu dans la salle des Vieux-Augustins.

CHAPITRE VIII

JOURNAUX, PAMPHLETS & ALMANACHS POLITIQUES

§ 1. — Généralités de l'histoire de la presse parisienne (1789-1800).

10100. — Dictionnaire national et anecdotique, pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la Révolution, et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots; enrichi d'une notice exacte et raisonnée des journaux, gazettes et feuilletons antérieurs à cette époque; avec un appendice contenant les mots qui vont cesser d'être en usage, et qu'il est nécessaire d'insérer dans nos archives pour l'intelligence de nos nouveaux. Dédié à MM. les représentants de la commune de Ris, par M. DE L'ÉPIGRÈTE, élève de feu M. Beauzée, académicien, mort de l'Académie française. A *Politicopolis, chez les marchands de nouveautés*, 1790, in-8°, 8 et 195 [199 p. [N. Lb.³⁰ 3275.]

Les deux derniers feuillets contenant la table et l'errata ne sont pas paginés. Voyez le numéro suivant.

Par P.-N. CHANTREAU, d'après Barbier.

P. 88-210, *Notice alphabétique et raisonnée des journaux politiques, politico-patriotiques et politico-littéraires qui paraissent tous les jours ou au moins une fois par semaine*. Cette notice a été réimprimée textuellement par Hatin, t. IV, p. 92-103 de l'*Histoire de la presse*.

« Le cadre de cet ouvrage, dit la *Chronique de Paris* du 17 avril 1790, également citée par M. Hatin, n'est pas neuf, mais l'exécution n'est

pas sans mérite... L'auteur donne une idée de tous les journaux privilégiés ou non privilégiés. Il traite assez mal les anciens et n'est pas toujours juste sur les nouveaux. »

La commune de Ris (Seine-et-Oise) avait formé sa municipalité d'après les décrets de l'Assemblée. « Nous crovons, dit le *Journal des décrets* (16-22 janvier 1790), qu'elle pourra se glorifier d'avoir été la première. » C'est pour cela, sans doute, que Chantreau lui avait adressé l'ironique *Épître dédicatoire* de son pamphlet, de même aussi qu'il se proclame élève de Beauzée, parce que celui-ci avait donné, entre autres travaux, une nouvelle édition des *Synonymes* de l'abbé Girard.

10100^a. — Dictionnaire national et anecdotique... par M. DE L'ÉPIGRÈTE... A *Politicopolis, chez les marchands de nouveautés*, 1790, in-12, 168 p.

Bibliothèque de M. Paul Lacombe.

Seconde édition restée inconnue à Barbier, à Quérard et à M. Hatin. L'*Épître dédicatoire*, paginée en chiffres arabes, est comprise dans la pagination totale. Les fautes indiquées dans l'errata de la première édition sont corrigées et, par suite, cet errata est supprimé.

10101. — La Revue des journaux rédigés à Paris. Extraite de la « Correspondance du laboureur bourguignon ». J. P. L. A. P. I. E. D. L. I. Paris, chez les marchands de nou-

veautés, juin 1797, in-8°, 47 p. [N. Lc¹ 13.]

EPIGR. :

*Cujusvis est errare nullius, nisi
insipientis, in errore perseverare*
CICÉRON.

Au verso du titre : *Avertissement*, dont voici un passage :

« Quelques personnes se souviendront peut-être que j'ai publié, il y a quatre ans, deux cahiers de la *Correspondance du laboureur bourguignon* et me demanderont, puisque j'en avais promis la suite, la raison de mon long silence : je leur répondrai qu'ayant été arrêté par le comité inquisitorial présidé par Tallien et tous mes papiers ayant été encombrés (sic) dans les cavernes de ce comité, d'où il ne m'a été possible de les retirer, je me suis vu forcé de renoncer à mon entreprise, mais je la reprends aujourd'hui. »

Dans ce passage, l'auteur fait évidemment allusion à une brochure intitulée : *Paris tel qu'il est ou Lettre d'un laboureur bourguignon résidant à Paris*. Paris, de l'impr. d'un royaliste. S. d. (1790). in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 4450.] Elle devait être suivie, d'après la note qui la termine, d'une autre lettre sur les mœurs, les femmes et les arts, que je ne connais pas, mais qui semble cependant, selon ce même passage, avoir vu le jour.

P. 3, *Épître dédicatoire à M. L., fermier à Courten..*

Les journaux énumérés par l'auteur, et dont aucun ne trouve grâce devant lui, sont les suivants :

Affiches, Annonces et Avis divers ou Journal général de France, Journal de Paris, le Messager du soir ou Gazette générale de l'Europe, l'Ami des lois, Journal des hommes libres, le Moniteur ou Gazette nationale, le Grondeur ou Tableau des mœurs du siècle, le Miroir, Journal du soir de la rue de Chartraine, des frères Chaigneau, sans réflexions, par Feuillant, la Quotidienne, Nouvelles Politiques nationales et étrangères, l'Historien, le Républicain français, le Tableau de Paris, les Annales patriotiques, la Gazette française, le Rédacteur, le Censeur des journaux, le Véridique, le Courrier républicain, le Journal de Perlet, le Mercure universel, le Batave, le Journal des défenseurs de la patrie, la Sentinelle, la Gazette nationale de France, le Déjeuner, la Clé du cabinet, le Thé.

Tous ces journaux seront décrits ci-après à leur date respective.

La *Revue des journaux* est citée par Deschiens et par Hatin, sans analyse.

P. 45, en note, l'auteur annonce comme prochaine, la publication d'une *Revue des deux Conseils* qui ne semble pas avoir paru.

10102. — Collection de matériaux pour l'histoire de la Révolution de France, de

puis 1787 jusqu'à ce jour. Bibliographie des journaux. Par M. D....., avocat à la cour royale de Paris. Paris, Barrois l'aîné, 1829, in-8°, XXIV-643 p.

Par FRANÇOIS-JOSEPH DESCHIENS.

Sur les collections de Deschiens, voir l'Introduction du tome 1^{er}, p. XIX-XXI, et sur l'économie de son travail bibliographique, voir la *Notice préliminaire* du présent volume.

10103. — Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française (1789-1796), précédée d'une introduction générale, par M. LÉONARD GALLOIS. Paris, au bureau de la Société de l'industrie fruticicole, rue de la Sorbonne, 4. 1843-1846, 2 vol. in-8°. [N. Lc¹ 6.]

Le premier volume renferme une Introduction, un *Coup d'œil préliminaire* et les notices de Brissot, Peltier, Marat, Hébert, accompagnées de leurs portraits (plus le portrait de Rivarol, gravé sur acier par PÉRONARD), accompagnés du fac-similé de leurs signatures; le second est consacré aux publicistes suivants dont les portraits et les signatures sont indiqués ici par un astérisque : 'Barère, 'C. Desmoulins, 'Fauchet et Bonneville (rédacteurs de la *Bouche du fer*), 'Condorcet (rédacteur de la *Chronique du mois*), 'Robespierre, 'Tallien, 'Cerutti, Grouvelle et Ginguéné (rédacteurs de la *Feuille villageoise*), 'Prudhomme, Tournon et Loustallot (rédacteurs des *Révolutions de Paris*), 'Fréron et Labenette (*Orateur du peuple*), Reyou et Montjoie (*l'Ami du Roi*), 'Mirabeau (*Courrier de Provence*), 'Baheuf, 'Cloots, 'Mallet du Pan, 'Gorsas (*Courrier des départements*), 'Mercier et 'Carra (*Annales patriotiques*), 'Garat, 'Memoro, 'Louvet, 'Audouin, 'Rabaut Saint-Etienne et 'M.-J. Chénier.

10104. — Histoire du journal en France, par EUGÈNE HATIN. Paris, G. Havard, 1846, in-16, 128 p. [N. Lc¹ 1.]

La table des chapitres est imprimée au verso de la couverture. L'Appendice (p. 81-128) est rempli par des extraits de journaux de la Révolution.

10104^a. — Histoire du journal en France, 1631-1853, par EUGÈNE HATIN. Deuxième édition, refondue et augmentée de plus du double. Paris, P. Jannet, 1853. in-16. 2 ff. et 318 p. [N. Lc¹ 1 A.]

10105. — Un Chapitre de la Révolution française, ou Histoire des journaux en France, de 1789 à 1799, précédée d'une

Notice sur les journaux, par CH. DE MONSEIGNAT. Paris, L. Hachette, 1833, in-16, 2 ff. et LXVIII-259 p. [N. Lc¹ 7.]

Bibliothèque des chemins de fer.

Le volume a été remis en circulation, avec un nouveau titre et une nouvelle couverture, portant cette rubrique : *Librairie Fénelon, Fêchot et C^e*, 1878.

10106. — Histoire politique et littéraire de la presse en France, avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine, par EUGÈNE HATIN. Paris, Poulet-Mulassis et De Broise, 1859-1861, 8 vol. in-8° et in-12.

Il a été tiré dix exemplaires sur holland. Celui de Malassis, choisi feuille à feuille, ne s'est vendu que 35 francs à sa vente posthume (1878).

Refonte complète des deux premières éditions mentionnées ci-dessus, ou plutôt travail entièrement nouveau.

Les chapitres consacrés à la presse de la période révolutionnaire occupent les tomes IV, V, VI et une partie du tome VII.

Comme le titre l'indique, l'*Histoire de la presse* devait être suivie d'une bibliographie sommaire, avec renvois aux citations insérées dans le corps de l'ouvrage : il a été imprimé quatre feuilles de cette partie restée inachevée et que l'auteur a reprise peu après, dans de

toutes autres proportions. (Voyez le numéro suivant.) Je ne connais qu'un exemplaire de cet appendice : c'est celui de l'éditeur lui-même; il est actuellement entre mes mains. M. G. de Contades, qui a dressé avec soin une liste des travaux sortis des presses alençonnaises de Malassis, n'a pas connu cette plaquette de 64 pages dont le tirage dut être mis au pilon lors de la liquidation du fond de l'éditeur.

10107. — Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou Catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur, publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteints dans les ventes publiques, etc., précédé d'un Essai historique et statistique sur la naissance et les progrès de la presse périodique dans les deux mondes, par EUGÈNE HATIN. Paris, Firmin Didot frères, fils et C^e, 1866, 8°, 2 ff., CXVII-660 p. [N. et P. Usuels.]

Quelques exemplaires sur vergé ou sur holland.

Sur les journaux de la Révolution, voir p. 91-287, et sur la méthode suivie par M. Hatin, voir la *Notice préliminaire* du présent volume.

§ 2. — Monographies et Pièces relatives à divers journaux.

10108. — Sauvé la peste ou Révélation d'un accident terrible, véritable et remarquable, arrivé aux latrines du Palais-Royal, et du remède qu'on y a apporté. (22 mars.) Paris, imp. de l'auteur, 1790, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 8363.]

Signé : THOMAS DIAFOIRUS.

Facétie scatologique contre les Actes des apôtres et en l'honneur des Révolutions de France et de Brabant, de Camille Desmoulins.

10109. — Le Gouffre infernal des aristocrates ou l'Antre de Gattley, dans lequel un jeune provincial, entraîné comme malgré lui, se trouve initié aux mystères diaboliques de la cabale des noirs, par l'abbé Maury et Barbasure, grand-vicaire de Tou-

louse, par SÉRAPHIN le cadet, premier inventeur des ombres chinoises. (18 mai 1790.) Au Palais-Royal, S. d., in-8°, 32 p. [N. Lb³⁹ 3432.]

Frontispice anonyme à l'eau-forte, avec cette légende : *L'Aristocratie démasquée, Défilez-vous de ses carcasses, ses mille bras armés sont prêts à vous frapper.*

10110. — L'Aristocratie du libraire Gattley punie par le peuple, ou Supplice des « Actes des apôtres ». (21 mai 1790.) Imp. L.-L. Girard. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3440.]

10111. — Un Journal royaliste en 1789. « Les Actes des apôtres » (1789-1791), par

MARCELLIN PELLET. *Paris, Le Chevalier*, 1873, in-18, 275 p. [N. Le^s 274^{ter}.]

Encyclopédie de la Révolution française. Dedicée à Léon Gambetta.

Extraits commentés de ce journal fameux, précédés de notices sommaires sur ses rédacteurs et d'une bibliographie de ses diverses « versions ».

10112. — Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse. A. Cl. Forget. S. d., in-8°, 18 p. [Br. M. F. R., 422, 11.]

Contre l'*Ami des lois*, journal de Poultier, qui parut de l'an III à l'an VIII.

10113. — Marat, dit l'Ami du peuple. Notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. CHARLES BRUNET, avec un portrait gravé par FLAMENG, d'après le dessin de GABRIEL. *Paris, Poulet-Malassis*, 1862. in-12, 57 p.

P. 45 et suiv., bibliographie sommaire des écrits de Marat.

Le portrait joint à cette plaquette avait été gravé pour l'*Histoire de soixante ans*, d'Hipp. Castille. Voyez tome I^{er} de la *Bibliographie*, n° 222, où le nom du dessinateur (Gabriel) a été, par une erreur typographique, changé en Daniel.

10114. — Marat. Index du bibliophile et de l'amateur de peintures, gravures, etc., par F. CHEVREMENT, le bibliographe de Marat. *Chez l'auteur*, 56, avenue de Clichy, 1876, in-8°, 2 ff. et 464 p. [N. Q, 8°, 2. Réserve.]

On lit au verso du faux-titre : « Cet ouvrage a été tiré seulement à cent exemplaires numérotés sur papier vélin. »

La bibliographie des écrits authentiques et apocryphes de Marat occupe les pp. 37-246. Elle rectifie de nombreuses erreurs de détail. Voy. ci-après § 5.

10115. — Lettre d'un Parisien à son ami, député du tiers état. S. l., 24 mai 1789. in-8°. 3 p. [Br. M. F. R., 410, 29.]

Contre le *Journal de Paris*, qui avait refusé d'insérer des vers de l'auteur.

10116. — Histoire politique, anecdotique et littéraire du « Journal des Débats », par M. ALFRED NETTEMET. *Paris, aux bureaux de l'Echo de France*, 1838, 2 vol. in-8°. [N. Le^s 452.]

ÉPIGR. :

*Tradidit mundum disputationibus.
Eccles.*

10116^{bis}. — Histoire politique... du « Journal des Débats », par M. ALFRED NETTEMET. 2^e édition. *Paris, Dentu*, 1842, 2 vol. in-8°.

Même épigraphe. Le titre seul est réimprimé. Violent pamphlet dont il n'y a rien à tirer au point de vue bibliographique et qui n'est mentionné ici que pour mémoire. Il en est de même du numéro suivant.

10117. — Histoire édifiante et curieuse du « Journal des Débats », avec les biographies de ses rédacteurs, le chiffre de ses abonnés à diverses époques, le tarif de ses subventions, etc., etc., par un employé du Trésor. *Paris, Baudry*, 1839, in-8°, 4 ff. non chiffrés et 116 p. [N. Le^s 453.]

Par SCIPION MARIN, d'après Quéard.

10118. — Les Fondateurs du « Journal des Débats », en 1789, par FRANCISQUE MÉGE. *Paris, Faure*, 1865, in-8°, 32 p. [N. Le^s 453^{bis}.]

Extraits de la correspondance politique adressée par les députés d'Auvergne, GAULTIER DE BIAUZAT, HUGUET et GRENIER, à leurs commentateurs. Le travail de M. Mége a été mis à profit par M. Bardoux lorsqu'il a eu à traiter le même sujet. Voyez le numéro suivant.

10119. — Le Livre du centenaire du « Journal des Débats ». *Paris, E. Plon, Nourrit et Co*, 1889, in-1°. XIV-630 p. [N. Le^s 4531.]

Parmi les divers chapitres de cette publication destinée, comme son titre l'indique, à célébrer l'entrée dans sa centième année de la feuille des frères Bertin, les seuls qui rentrent dans le cadre du présent travail, sont les suivants : *Le Journal des Débats avant les Bertin*, par M. A. BARDOUX ; *Bertin l'aîné et Bertin de Veaux*, par M. LÉON SAY ; une étude de M. GEORGES MICHEL sur les diverses modifications du format et du texte du *Journal* et une *Table générale des collaborateurs*, de 1789 à 1889, dressée par M. F. DRUJON.

10120. — Mémoire à consulter et Consultation pour les citoyens GRATIOT et PÉRIÈS, propriétaires en partie du journal intitulé : « Des Défenseurs de la patrie » (9 prairial an VIII-29 mai 1800). *S. l. n. d.*, in-4°, 37 p. [N. Lb³⁹ 325.]

10121. — Lettre à MM. les pensionnaires du « Mercure de France ». [15 octobre 1791.] *S. l. n. d.*, in-4°, 3 p. [N. Lb³⁹ 10274].

Signée à la main : C. PANCKOUCKE.

L'ex. de la B. N. porte l'adresse de La Place, rue des Filles-Saint-Thomas et des notes de sa main.

Sur la situation précaire faite aux titulaires des pensions du *Mercur*, par le décret du 17 août 1791.

10122. — Prospectus d'un nouveau « Mercure de France, libre et véridique, ou Journal des gens de lettres et des gens du monde, sans privilège, sans pensions et sans mensonges, rédigé par un comité de philosophes citoyens ». *Desenne*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lc² 51^{bis}.]

Dirigé surtout contre Mallet du Pan. Les abonnements du nouveau *Mercur* devaient partir du mois de janvier suivant, mais les premiers volumes étaient annoncés pour les mois de novembre et de décembre, afin que le public puisse comparer la nouvelle manufacture avec l'ancienne.

10123. — Lettre inconcevable, écrite de l'empire des lumières, par un général français, aux auteurs d'un journal merveilleux, rédigé dans l'empire des ténèbres, ou Correspondance miraculeuse. *Paris, imp. de saint Denis sans tête et de sainte Geneviève, patronne de Paris, an V de la République*, in-8°, 14 p. [Br. M. F. R. 417, 3.]

Contre les auteurs du *Miroir*, journal fondé et dirigé par Beaulieu (an IV-an VII).

10124. — Notice historique et bibliographique sur les collections et les tables du « Moniteur » depuis son origine jusqu'à ce

jour, accompagné d'un tableau chronologique pour la vérification des collections générales ou partielles des numéros et de leurs suppléments. Ouvrage indispensable aux abonnés qui font collection et spécialement aux bibliothécaires, libraires et relieurs, ainsi qu'à toute personne qui veut faire l'acquisition du « Moniteur » ou le consulter facilement et avec fruit, par M. BIDAULT, ancien directeur du « Moniteur ». *Paris, M^{me} V^e Agasse*, 1838, in-8°, 2 ff. et 102 p. [N. Lc² 118^{bis}. — P. Usuels.]

P. 1, Notice... sur la collection et les tables du *Moniteur*, P. 13, Tableau chronologique pour la vérification des collections générales ou partielles des numéros du « Moniteur » et de leurs suppléments. Cette collection s'arrête, dans l'imprimé, au 31 juillet 1838. Les pp. 88 et suivantes étaient réservées aux possesseurs de la Notice désireux de continuer le même travail sur le même plan d'après un cadre typographique ainsi disposé : N^{os} du *Moniteur*, dates, nombre de feuilles de supplément, pages du supplément ou leur titre, observations ou errata.

10125. — Notice sur « le Moniteur universel », extraite de l'« Encyclopédie des gens du monde ». *Paris, à l'Administration du Moniteur universel*. 1843, in-4°, 8 p. [N. Lc² 119.]

Signée : VIELLARD.

10126. — Hôtel de Ville de Paris. Tribunal de police. Jugement contradictoire, qui ordonne que le sieur Martel, auteur d'une feuille périodique intitulée : « L'Orateur du peuple », n^o XIII, commençant par ces mots : « M'en croirez-vous une autre fois », et finissant par ceux-ci : « A la France, son bonheur », sera arrêté et conduit sous bonne et sûre garde ès prisons du Châtelet, et ladite feuille sera envoyée à M. le procureur du Roi pour être par lui requis et par le Châtelet statué ce qu'il appartiendra. Du samedi 12 juin 1790. *Imp. Lottin aîné*, 1790, in-4°, 8 p. [N. Ll³⁹ 8959.]

Voyez le numéro suivant.

10127. — Adresse aux amis de la liberté, au sujet des vexations exercées contre le sieur Martel, l'orateur du peuple, par STANISLAS

FRÉRON, l'un des représentants de la Commune. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb³ 3642.]

10128. — Réponse de la jeunesse française, actuellement à Paris, à « l'Orateur du peuple ». *Imp. Anjubault. S. d.*, in-folio plano. [N. Lb⁴¹ 4838.]

Après le 9 thermidor.

10129. — Le Père Duchesne d'Hébert, ou Notice historique et bibliographique sur ce journal, publié pendant les années 1790, 1791, 1792, 1793 et 1794, précédée de la vie d'Hébert, son auteur, et suivie de l'indication de ses autres ouvrages, par M. CHARLES BRUNET. *Paris, France*, 1859, in-18, 2 ff. et 228 p. [N. Lc² 2455.]

Un autre exemplaire en grand papier, avec envoi de M. Ch. Brunet à M. de La Bédoyère, est placé, sous la même cote, dans la réserve de la B. N.

P. 1, *Avant-propos*, P. 5, *le Père Duchesne*

(vie et écrits d'Hébert). P. 59, liste des feuilles non numérotées dans l'ordre alphabétique des titres. P. 66-216, liste des 355 numéros (1^{er} janvier 1791-23 vendémiaire an II-13 mars 1794) de la série numérotée. P. 217-226, liste de divers numéros de publications similaires et concurrentes. M. Charles Brunet avait rédigé son travail d'après les collections de M. de La Bédoyère et d'après les siennes propres. Voyez ci-après, § 11.

10130. — Élysée Loustalot et « les Révolutions de Paris » (juillet 1789-septembre 1790), par MARCELLIN PELLET. *Paris, A. Le chevalier*, 1872, in-18, 2 ff. et 308 p. [N. Lc² 2246.]

Le faux-titre porte : *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française. Élysée Loustalot*. Au verso, sont annoncés, « pour paraître successivement », les quatre ouvrages suivants : *les Actes des apôtres; Camille Desmoulins et les Révolutions de France et de Brabant; le Père Duchesne d'Hébert; Fréron et l'Orateur du peuple. Les Actes des apôtres* ont seuls paru. Voyez ci-dessus, n° 10111.

§ 3. — Discours, Motions, Pamphlets, etc., pour et contre la liberté de la presse.

10131. — Dénonciation des inquisiteurs de la pensée, par M.-J. DE CHÉNIER. (25 août 1789.) *Paris, Lagrange*, 1789, in-8°, 64 p. [N. Lb³⁹ 2240.]

D'après l'*Avertissement* daté du 25 août, cet écrit avait été composé dans les premiers jours du mois précédent. L'auteur, empêché de le donner au public « par cette suite d'événements importants qui ont fait tant d'honneur aux citoyens de la capitale », se décida à le publier en faveur « des vérités les plus évidentes contestées avec audace jusque dans l'Assemblée nationale ». P. 54, réimpr. de la lettre de l'auteur au *Journal de Paris* (27 août 1789) sur la censure théâtrale, en réponse à une lettre anonyme que Chénier attribuait légitimement à Suard.

La *Dénonciation* et la lettre ont été réimpr. dans le tome IV des *Œuvres* de M.-J. Chénier, publiées par D.-C. Robert (1824-1826, 8 vol. in-8°).

10132. — Lettre aux représentants de la Commune de Paris, sur les dangers de la

défense qu'ils ont faite de publier des estampes et des écrits burinés, sans l'approbation du censeur qu'ils ont nommé. *Lagrange. S. d.*, 7 p. [N. Lb³⁹ 2241.]

Par AUBIN-LOUIS MILLIN, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

10133. — Lettre d'un auteur citoyen à la Commune de Paris, en faveur de la liberté de la presse et de la publication des ouvrages imprimés. *Imp. Jorry. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 7750.]

Signée : MENTELLE, ci-devant censeur royal et du district de Saint-Germain-des-Près.

10134. — Enterrement des feuilles volantes. *De profundiis* des petits auteurs. Agonie des colporteurs. *Paris, rue du Sépulchre, n° 15. Imp. P. de Lormel et se vend aux dépens de la Société littéraire patriotique. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7751.]

10135. — Requête des nouveaux imprimeurs et libraires contre les ennemis de la liberté et les injustes persécutions qu'ils éprouvent journellement. A la nation. *S. l. n. d.* (1789), in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 8224.]

10136. — Le Cri du sentiment, ou Observations sur des écrits incendiaires, des libelles touchant la Reine, etc., etc. *Paris, imp. Vezard et Le Normand*, 1790, in-8°, 76 p. [N. Lb³⁹ 9197.]

Signé : DARRAGON.

10137. — Dénonciation à l'Assemblée nationale de deux imprimés ayant pour titre, l'un : « C'en est fait de nous » ; et l'autre : « Révolutions de France et de Brabant », par M. MALOUEY, député d'Auvergne. Séance du 31 juillet. *Imp. F^e Valade*, 1790, in-8°, 24 p. [N. Lb³⁹ 3859.]

10138. — Dénonciation de M. MALOUEY contre les écrits incendiaires. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 9198.]

Réimpression de la première partie du numéro précédent, suivie de la reproduction des passages incriminés de Marat, remplacés dans la première édition par cette note : « Le paragraphe dont parle M. Malouet étant malheureusement trop connu, nous nous dispenserons de le rapporter. »

10139. — Dénonciation à la nation contre M. Malouet, par M. MARAT, auteur de « l'Offrande à la patrie », du « Moniteur » et du « Plan de constitution », etc. *Imp. de Marat*. *S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3987.]

Réponse aux deux numéros précédents.

10140. — Les voilà, les quatre grands magiciens. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 9199.]

Contre les journalistes d'Églantine, Desmoulin, Carra et Gorsas.

10141. — Questions importantes à résoudre. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9202.]

Contre les folliculaires et notamment contre Fréron et Fabre d'Églantine.

10142. — Observations de M. OUBET, avocat au Parlement, sur la liberté de dire ou d'imprimer ses opinions, et sur la nécessité

d'empêcher ou de réprimer l'abus de l'impression, et de punir les coupables ou les calomnieux. *Paris. S. d.*, in-8°. [N. Lb³⁹ 9203.]

Defense du duc d'Orléans.

10143. — De la Liberté d'énoncer, d'écrire ou d'imprimer sa pensée, par LOUIS-FÉLIX GUYNEMENT DE KERALIO, volontaire vétéran du 3^e bataillon de la 6^e division de la garde nationale parisienne. *Paris, imp. Pottier de Lille*, 1790, in-8°, 4 f. et 58 p. [N. Lb³⁹ 9204.]

10144. — Le Pour et le Contre sur la liberté de la presse, par un impartial. *Imp. Perlet. S. d.*, in-8°, 47 p. [N. Lb³⁹ 9205.]

10145. — Théorie de la liberté de la presse. *Imp. Pouglin*, 1790, in-8°, 10 p. [N. Lb³⁹ 9206.]

Corrections mss. sur l'ex. de la B. N.

10146. — Quand dormirons-nous? *S. l. n. d.*, in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 4565.]

Pamphlet contre les journaux du jour et surtout contre Carra et Gorsas.

10147. — Vite une loi sur la liberté de la presse. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4619.]

Contre Marat.

10148. — Grande Dénonciation d'un nouveau club de conspirateurs, rue Jacob. *De l'imp. de la Liberté. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 4714.]

Contre Prudhomme.

10149. — Dénonciation d'un club de conspirateurs. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 4715.]

Même sujet.

10150. — Taisez-vous, canaille écrivante, et l'on n'assassinera plus dans les rues de Paris. *Imp. de l'Ami de l'ordre. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9940.]

Contre Carra et Gorsas.

10151. — De la Liberté indéfinie de la presse et de l'importance de ne soumettre la communication des pensées qu'à l'opi-

nion publique. Adressé et recommandé à toutes les sociétés patriotiques populaires et fraternelles de l'empire français, par F. LANTHENAS, docteur-médecin, citoyen français. *Paris, Visse*. 17 juin 1791, in-8°, 37 p. [N. Lb³⁹ 9992.]

10152. — Dénonciation de plusieurs écrits incendiaires. *Imp. Pain. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 3211.]

Dirigée surtout contre Marat.

10153. — Dénonciation des journalistes, par un citoyen actif. *Imp. Pellier. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3212.]

10154. — Grande Dénonciation de l'arrestation de deux citoyens par le Comité des recherches. *S. l. n. d.*, in-8°, 11 p. [N. Lb³⁹ 3248.]

Parallèle sur deux colonnes du « papier » pour lequel on avait arrêté les deux citoyens et de divers extraits de l'*Orateur* et de l'*Ami du peuple*.

Les deux citoyens, qui ne sont pas nommés, étaient accusés d'avoir donné à des ouvriers quelques ex. d'un « Père Duchesne ».

10155. — Discours sur la liberté de la presse, par J. PÉRIOX. (23 août 1791.) *Paris, imp. Nationale*, 1791, in-8°, 1 f. et 33 p. [N. Le²⁹ 1720.]

10156. — Lettre à Messieurs les accusateurs publics (22 septembre 1791). *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 3413.]

Dénonciation des *Révolutions de Paris* de Prudhomme, du *Courrier des 83 départements*, des *Annales patriotiques et littéraires*, et plaintes contre les retards à l'exécution de la loi du 21 août dernier.

Signée : CHAS, homme de loi.

10157. — Convention nationale. Opinion sur la liberté de la presse, par JEAN-BON SAINT-ANDRÉ, représentant du peuple. Imprimée par ordre de la Convention nationale. *Paris, Imp. nationale, floréal an III*, in-8°, 8 p. [N. Le³⁸ 1379.]

10158. — Rapport [par M.-J. CHÉNIER] et décrets [du 12 floréal an III] sur le prompt jugement des émigrés trouvés sur le territoire de la République, l'expulsion des individus rentrés après déportation; et les

peines portées contre ceux qui provoqueraient l'avisement de la représentation nationale, ou le retour à la royauté, etc., etc. Suivis du discours du citoyen LOUVET, représentant du peuple. *Paris, imp. de la République, floréal an III*, in-8°, 19 p. [N. Le³⁸ 4380.]

Le titre de départ, p. 3, porte en outre : *Séance de la Convention du 12 floréal an III (1^{er} mai 1795)*. Le discours de Louvet est p. 16. Le rapport de Chénier provoqua de vives discussions. Voyez les six numéros suivants.

10159. — Pensées libres sur la liberté de la presse, à l'occasion d'un rapport du représentant Chénier à la Convention nationale, du 12 floréal. *Paris, Maret. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴¹ 4340.]

Daté du 16 floréal an III (5 mai 1795) et signé : A. M. (ANDRÉ MORELLET). Sur le titre, en fleuron, les initiales d'André Morellet et sa devise : *Veritas omnia vincit*.

10160. — La Liberté de la presse défendue par LA HARPE contre Chénier. *Paris, Migneret, an III*, in-8°, 22 p. [N. Lb⁴¹ 4341.]

10161. — La Terreur poursuivie par la liberté de la presse. Sûreté aux écrivains. Guerre à l'ignorance. Mort aux tyrans. Gloire et paix aux peuples. Honneur à la Convention nationale. *Paris, imp. des amis de la liberté de la presse. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴¹ 4342.]

Signé : LEMAIRE.

Dans l'ex. de la B. N., on lit cette indication probablement autographe : « Bibliothèque de Bergerac, département de la Dordogne, cy-devant Père Duchesne », et de la même main, en regard, ces mots atteints par le couteau du relieur : *Salus et amicitia*.

10162. — Le Journaliste converti ou Entretien d'un sage et d'un journaliste, par le citoyen P... J... *Paris, Fantellin, an III*, in-8°, 11 p. [N. Lb⁴¹ 4343.]

En faveur de M.-J. Chénier.

10163. — Liberté, égalité. Amour de sa patrie. Que ceux qui sont libres parlent, que ceux qui ne le sont le deviennent. Aux hommes libres et non libres. *Imp. de l'Ami du peuple. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴¹ 4344.]

Signé : J.-M. SECRETAN, du département de l'Ain.

10164. — La Liberté sauvée. *Paris, Maret, an III*, in-8°, 32 p. [N. Lb⁴¹ 4343.]

10165. — Corps législatif. Discours sur la nécessité de mettre actuellement à exécution l'article 353 de la constitution en ce qui concerne la presse, prononcé au Conseil des Cinq-Cents, par J.-B. LOUVET (de la Haute-Vienne). Séance du 23 ventôse an IV (13 mars 1796). *Imp. Nationale, ventôse an IV*, in-8°, 19 p. [N. Le⁴³ 154.]

Cet article de la constitution de l'an III est ainsi conçu :

« Aucune limitation ne peut être apportée à la liberté de la presse; mais, si les circonstances rendent une loi prohibitive nécessaire, cette loi ne pourra avoir d'effet que pendant un an, à moins qu'elle ne soit formellement renouvelée. »

10166. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours sur la liberté de la presse, par EM. PASTORET, prononcé le 23 ventôse an IV de la République (13 mars 1796). *Imp. Nationale, ventôse an IV*, in-8°, 13 p. [N. Le⁴³ 453.]

Voyez les deux numéros suivants.

10167. — Corps législatif. Discours sur la liberté de la presse, prononcé au Conseil des Cinq-Cents, par BOISSY D'ANGLAS. Séance du 24 ventôse an IV (14 mars 1796). *Paris, imp. Nationale, ventôse an IV*, in-8°, 14 p. [N. Le⁴³ 456.]

10168. — Discours sur la liberté de la presse, prononcés à la tribune du Conseil des Cinq-Cents, dans les séances des 23 et 24 ventôse an IV de la République (13 et 14 mars 1796), par MM. les comtes PASTORET et BOISSY D'ANGLAS, pairs de France. *Paris, Chanson, 1814*, in-8°, 44 p. [N. Le⁴³ 457.]

Au verso du titre, *Avis de l'éditeur* sur l'opportunité de cette double réimpression.

10169. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours prononcé le 24 ventôse an IV (14 mars 1796), par JEAN DEBRY, représentant du peuple, sur l'exécution de l'article 353 de la constitution. *Paris, imp. Nationale, ventôse an IV*, in-8°, 20 p. [N. Le⁴³ 458.]

Voyez le n° 10173 ci-dessous.

10170. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours de MARIE-JOSEPH CHÉNIER sur la presse. Séance du 27 ventôse an IV (17 mars 1796). *Imp. Nationale, ventôse an IV*, in-8°, 11 p. [N. Le⁴³ 166.]

10171. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours fait par DUPUIS (de Seine-et-Oise) sur la liberté de la presse. Séance du 27 ventôse an IV (17 mars 1796). *Paris, imp. Nationale, ventôse an IV*, in-8°, 18 p. [N. Le⁴³ 167.]

10172. — Corps législatif. Discours sur la liberté de la presse, prononcé au Conseil des Cinq-Cents, par R.-G. LEMERER (d'Ille-et-Vilaine). Séance du 27 ventôse an IV (17 mars 1796). *Paris, imp. Nationale, germinal an IV*, in-8°, 20 p. [N. Le⁴³ 168.]

On lit cette note au bas de la page 1 : « Ce discours, improvisé à la tribune, a été relevé en très grande partie sur le *Monteur*. »

10173. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Considération additionnelle à l'opinion émise sur la liberté de la presse, par JEAN DEBRY. Séance du 28 ventôse an IV (18 mars 1796). *Paris, imp. Nationale, ventôse an IV*, in-8°, 2 p. [N. Le⁴³ 169.]

Voyez le n° 10169 ci-dessus.

10174. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours sur la liberté de la presse, par DARRACQ, prononcé le 29 ventôse an IV de la République (19 mars 1796). *Paris, imp. Nationale. S. d.*, in-8°, 12 p. [N. Le⁴³ 171.]

10175. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours sur la liberté de la presse, par DOULLET, dans la séance du 29 ventôse an IV (19 mars 1796). *Imp. Nationale, germinal an IV*, in-8°, 18 p. [N. Le⁴³ 172.]

10176. — Sur la liberté illimitée de la presse. *Imp. Valade, an V*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴² 1483.]

10177. — Observations présentées au Conseil des Anciens sur la résolution du 13 brumaire, qui fixe à un taux excessif le port des journaux. (30 brumaire an V-20 no-

vembre 1796.) *S. l. n. d.*, in 8°, 8 p. [N. Lb³² 215.]

Signé : BUISSON, imprimeur-libraire, journaliste; BOULABERT fils, imprimeur, propriétaire du journal, par Sablier (*Journal du soir*); BOICHARD, marchand papetier; COCHERIS, libraire et commissionnaire; MORIN, libraire et rédacteur du *Nouvelliste littéraire des sciences et des arts*.

10178. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Rapport fait par ROUSSEAU sur la résolution relative aux abus introduits dans la manière d'annoncer les papiers publics. Séance du 5 nivôse [an V-25 décembre 1796]. *Paris, imp. Nationale, nivôse an V*, in-8°, 7 p. [N. Le³⁵ 482.]

10179. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Motion d'ordre de BERTRAND (du Calvados) sur les moyens de s'opposer à la dépravation de l'esprit public. Séance du 11 thermidor an VI (29 juillet 1798). *Imp. Nationale, thermidor an VI*, in-8°, 4 p. [N. Le³³ 2192.]

Contre la licence de la presse.

18180. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par BERLIER, au nom de la commission spéciale chargée de proposer une loi répressive des délits de la presse. Séance du 8 fructidor an VI (25 août 1798). *Paris, imp. Nationale, fructidor an VI*, in-8°, 23 p. [N. Le³³ 2270.]

La commission était composée de : Andrieux, Berlier, Lucien Bonaparte, Calanis et Daunou. Voyez le numéro suivant.

10181. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par BERLIER... Séance du fructidor (*sic*) an VI. Réimprimé par ordre du Conseil, le 9 prairial an VII (28 mai 1799). *Paris, imp. Nationale, prairial an VII*, in-8°, 23 p. [N. Le³³ 2270 A.]

10182. — De l'Opposition et de la Liberté de la presse, par JOSEPH TUCROT. *Paris, Brigitte Mathey; l'auteur, rue Helvétius, maison des Ambassadeurs, an VII*, in-8°, 54 p. [N. Lb³² 2190.]

10183. — J. LAMBERT, du département des Hautes-Alpes. Sur la liberté de la presse. (17 prairial an VII-5 juin 1799.) *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³² 2191.]

10184. — N° 1. L'Ombre de J.-P. Brissot aux législateurs français, sur la liberté de la presse, ou Extrait fidèle d'un imprimé ayant pour titre : « Mémoire aux États-Généraux sur la nécessité de rendre dès ce moment la presse libre... Par J.-P. Brissot DE WARVILLE ». Publié avec quelques notes par F. DETBIER, de l'Ourthe, membre du Conseil des Cinq-Cents. *Paris, Vatar, an VII*, 22 p. [N. Lb³² 2192.]

Pour la première édition du *Mémoire* de Brissot, voyez tome 1^{er}, n° 951.

10185. — Liberté de la presse. Testament de la République et ses Derniers Adieux. Liste et noms de ceux qui doivent en hériter et de ceux qui n'auront aucune part à la succession. *Imp. Meunier. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³² 2193.]

Signé : ARNAULD.

10186. — Réflexions essentielles, relatives au droit du timbre sur les journaux, les prospectus, les catalogues de librairie et à la liberté de la presse, adressées aux deux commissions législatives. Par P.-J.-B. NOUGARET. *Chez l'auteur, rue des Petits-Augustins, n° 9. S. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³² 2194.]

☿ D'autres brochures pour et contre la liberté de la presse, publiées antérieurement à la réunion des États-Généraux, ont été décrites sous les nos 914-957 du tome 1^{er} de la *Bibliographie*.

10187. — Martyrologe de la presse, 1789-1861, par A. GERMAIN. *Paris, H. Duméray*, 1861, in-12, 2 ff. et 297 p.

Le second chapitre est consacré à une revue sommaire de la « liberté et de la servitude de la presse » de 1789 à 1804.

10188. — ERNEST MERSON. La Liberté de la presse et la République. *Paris, Dentu*, 1866, in-8°, VIII-318 p. [N. La³² 447.]

Nombreuses citations de journaux démagogiques de 1793 et de 1848. Le volume est terminé par trois tables : celle des journaux dont l'auteur a tiré des extraits, celle des journaux seulement mentionnés et celle des journalistes, historiens, orateurs cités ou indiqués dans l'ouvrage.

10189. — Manuel historique et pratique de la liberté de la presse. Histoire, législation, doctrine et jurisprudence, bibliographie, 1500-1868. Guide-memento de l'écrivain et de l'homme politique, des propriétaires, gérants et rédacteurs de journaux, des imprimeurs, des libraires, etc., par

EUGÈNE HATIN. Paris, Pagnerre, 1868, 2 vol. in-8°. [N. Lb⁵⁶ 1944.]

Présenté par l'auteur comme le complément de son *Histoire* et de sa *Bibliographie de la presse*, ce travail est divisé en quatre périodes : les deux premières (Régime du privilège et du bon plaisir avant 1789 ; Reconnaissance du principe, 1789-1815) ont seules trait à l'objet du présent chapitre.

§ 4. — Presse politique antérieure à la réunion des États-Généraux.

Avant 1789, la presse politique proprement dite n'existait pas en France et quatre feuilles d'impression autorisées avaient seules le privilège d'insérer, sans les commenter, les nouvelles que, le plus souvent, l'étranger connaissait avant nous. De là, et comme conséquence naturelle, la vogue considérable pendant tout le dix-huitième siècle des gazettes dites de Hollande, des correspondances secrètes, des feuilles manuscrites rédigées parfois à Paris avant d'y rentrer en contrebande, et aussi des journaux auxquels une rubrique étrangère, telle que celle de *Courrier de l'Europe*, imprimé à Londres, assurait le bénéfice d'une tolérance toujours précaire. L'étude de ces organes de valeur très différente a été plusieurs fois tentée par divers érudits et sortirait d'ailleurs du cadre étroit dans lequel j'ai dû me renfermer ; mais avant de décrire les périodiques issus de l'avènement même des idées nouvelles, il importe de retracer brièvement l'histoire des quatre journaux auxquels je faisais allusion plus haut et dont trois d'entre eux ont non seulement traversé la période révolutionnaire, mais lui ont de beaucoup survécu, savoir : la *Gazette de France*, le *Mercure de France* et le *Journal de Paris*. Quant au *Journal général de France*, fondé en 1785 et disparu en 1792, son importance et sa longévité furent sensiblement moindres, et il ne figure dans ce paragraphe qu'à raison de sa date de naissance.

10190. — *Gazette de France* (1^{er} janvier 1762-10 avril 1792). *Imp. Royale* (puis *Imp. de la Gazette de France*, in-4°. [N. Lc² 1.]

Il serait superflu de reprendre *ab ovo* l'origine de la *Gazette* et la biographie de son créateur, Théophraste Renaudot. Aussi bien les documents ne manquent pas sur ces deux points et le second a même jadis provoqué une polémique dont la *Revue critique* de 1883 a conservé la trace.

Du 1^{er} mai 1631, date de son apparition, jusqu'en 1787, la *Gazette* fut tour à tour rédigée par les fils, les petit-fils et le neveu de Renaudot, puis par HELLOT, LAUGIER, MEUSNIER DE QUERLON, MOUCHY, RÉMOND DE SAINTE-ALBINE.

LOUIS DE BOISSY, SUARD et l'abbé ARNAUD, MARIN, l'abbé AUBERT. Son privilège passa successivement entre les mains des héritiers de son fondateur, du président Amillon, de MM. de Verneuil père et fils, de MM. de Meslé et de Courmont, avant de faire retour au gouvernement qui, par lettres patentes d'août 1761, l'attribua au ministère des affaires étrangères. Le 1^{er} janvier 1762, la *Gazette* prend le titre de *Gazette de France* et revêt les armes royales en guise de frontispice. Elle conserva l'un et l'autre lorsque Panckoucke prit à bail, en octobre 1786, la direction de la feuille officielle moyennant la redevance du tiers du prix net fixé pour chaque souscription. Ce produit fut, du 1^{er} janvier 1787 à 1789, de 20 ou 25,000 livres pour la *Gazette*, et comme Panckoucke était en outre concessionnaire du privilège du *Journal de Genève* et du *Journal de Bruxelles* réunis au *Mercure* (voyez ci-après, n° 10191), le département des Affaires étrangères prélevait de ce chef une autre somme de 40 à 45,000 livres. D'après les explications fournies par une lettre de Montmorin à Camus, secrétaire du Comité des pensions (26 février 1790), ces fonds servaient à acquitter les charges imposées par les lettres patentes de 1761, à payer les pensions dues aux personnes qui représentaient les titulaires de l'ancien privilège ; à assurer des gratifications annuelles aux réviseurs et correcteurs de la *Gazette* et du *Journal de Bruxelles*, ainsi qu'à divers hommes de lettres ; à acheter les livres, brochures et cartes dont l'acquisition par le département était jugée nécessaire ; enfin, en cas d'excédent, à fournir des secours « à des personnes honnêtes et indigentes, principalement à celles qui avaient quelque rapport avec le Département ». (Voyez *Correspondance du Comité des pensions avec les ministres et ordonnateurs relativement aux demandes d'éclaircissements sur les pensions et autres grâces pécuniaires*. Paris, imp. Royale, 1790, in-8°, p. 22-24.) M. Frédéric Masson a publié dans les appendices de son livre : *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution* (E. Plon et C^e, 1877, in-8°), p. 507-508, un tableau des *Traitements annuels sur le fonds littéraire*.

Panckoucke choisit pour rédacteur d'abord PEUGHET, puis DUBOIS-FONTANELLE. Leur rôle se bornait à peu près, d'ailleurs, comme celui de leurs prédécesseurs, à enregistrer les bulletins venus du ministère, les naissances et morts royales, les présentations à la cour, etc. La prise même de la Bastille laissa impassible la vieille *Gazette*, dont des concurrents plus jeunes et surtout plus hardis menaçaient chaque jour le crédit ébranlé.

La situation de Panckoucke, à la fois titulaire du brevet de l'officieuse *Gazette*, propriétaire du *Mercur*e et de ses annexes et fondateur du *Moniteur*, ne laissait pas que d'être singulièrement embarrassante, et Desmoulin l'a résumée en quelques mots sous la forme ironique où il excellait. « Quand M. Panckoucke, disait-il, sort des ateliers où s'imprime son *Moniteur universel*, il est patriote en diable; c'est un brave à trois poils, qui veut voler au secours des Brabançons, et l'aristocratie n'a point de féda si redoutable; lorsqu'il met les pieds dans l'office de son *Mercur de France, dédié au Roi*, une métamorphose subite s'opère en lui, et on le voit devenir aristocrate enragé. »

Pour obvier à ce ridicule et même, s'il faut en croire un *Mémoire en faveur de M. Panckoucke*, visiblement rédigé par lui-même (voyez tome IV de la *Bibliographie*), aux dangers qui le menaçaient, Panckoucke joignit à la *Gazette*, d'abord un bulletin intitulé : *États-Généraux*, puis *Assemblée nationale* et un *Gazetin* « qui respirait le patriotisme le plus pur ». (Voyez ci-après, § 5). Cette combinaison, ingénieuse sans doute, mais quelque peu cynique, ne satisfait ni l'opinion publique ni le ministère qui, par un avis répété en tête des numéros des 23, 27 et 30 décembre 1791, annonça le projet de rendre cette feuille plus intéressante qu'elle ne l'avait été jusque là. « Le rédacteur (M. FALLET) disait en terminant un Avertissement publié séparément, ne négligera rien de son côté pour conserver à la *Gazette de France* le ton décent qu'elle a toujours eu depuis son origine, et pour remplir, au moyen des matériaux précieux qui lui seront fournis, toute l'idée renfermée dans la définition suivante : *Un bon gazetier doit être promptement instruit, véridique, impartial, simple et correct dans son style. Cela signifie que les bons gazetiers sont très rares. (Dictionnaire encyclopédique, au mot GAZETIER).*

La B. N. possède, en double exemplaire, deux tirages différents de ce prospectus, sous la cote [L² 4 et L² 4 A.] et en tête de l'année 1792.

Malgré la bonne volonté de Fallet, le succès ne se décida pas cette fois encore en faveur de la *Gazette* et il fallut bientôt recourir à une nouvelle combinaison.

« La *Gazette de France*, à dater du 1^{er} mai 1792, sera rédigée sur des principes et paraîtra sous une forme que désiraient également les bons esprits et les bons citoyens », disait un nouveau *Prospectus* (S. 1. n. d., in-4^o, 2 p. [L² 5]) dont on peut, sans témérité, attribuer la rédaction à CHAMFORT. « On souhaitait de ne plus

trouver entre cet ouvrage périodique et plusieurs journaux patriotes des différences marquées, qui en faisaient soupçonner de plus grandes et plus essentielles entre les vues de la nation et les intentions des ministres. Un attachement obstiné à des formules anciennes, devenues trop étrangères à l'idéologie d'un peuple libre, de fréquents oulids, des réticences suspectes, etc., donnaient lieu à des interprétations fâcheuses ou perfides, redoublaient l'inquiétude publique, alarmaient le patriotisme, alimentaient les espérances perverses des malintentionnés, et reculaient l'époque qui doit rendre au gouvernement la confiance de la nation... »

« La nation française, en rejetant loin d'elle, avec les débris de ses chaînes, la ruse, les astuces, les subterfuges de la vieille politique, a droit d'exiger que ses ministres et leurs délégués portent la franchise, la vérité, dans toutes leurs communications avec le peuple français. Tels sont les principes des ministres actuels et de ceux auxquels ils accordent leur confiance; mais si des vicissitudes plus ou moins prochaines amenaient l'instant où la rédaction de la *Gazette de France* exigerait d'autres maximes et faisait rendre à cet écrit l'épithète de « ministériel » dans le sens trop longtempis attaché à ce mot, alors les rédacteurs quitteraient la plume qu'ils n'ont prise qu'avec des intentions et des vues difficiles à calomnier.

« En attendant, la *Gazette de France* ne s'enfermera plus dans le cercle étroit où elle s'était renfermée jusqu'ici. Elle paraîtra tous les jours, ainsi que tant d'autres journaux. On sent combien la nature des choses lui donne de moyens pour satisfaire à la curiosité publique. C'est la réunion de ces moyens qui, même sous la forme tardive et défectueuse qu'elle avait adoptée, avait pu, avant la Révolution, se soutenir longtemps contre la concurrence de tant de journaux alors un peu moins esclaves qu'elle. Actes publics de toute espèce, pièces diplomatiques, monuments authentiques et officiels, tous ces matériaux nécessaires aux archives, à l'histoire, aux bibliothèques, voilà ce qui la protégeait efficacement. A ces mêmes ressources qu'elle a toujours possédées, aux avantages de l'authenticité, à la certitude qui lui appartenait encore et presque exclusivement, elle joindra celui de la célérité, qu'elle devra à sa forme nouvelle. L'étendue des correspondances du département auquel la *Gazette de France* est plus particulièrement confiée, la vérité des nouvelles que ces correspondances lui assurent, la concorde patriotique des ministres, qui, depuis la chute des privilèges, ne peuvent plus la regarder comme un droit exclusif attaché au département des Affaires étrangères, mais comme un centre commun, un point de ralliement pour toutes les idées utiles dont leur civisme désire la propagation, leur concours unanime pour enrichir ce dépôt qu'autrefois chacun d'eux s'efforçait d'appauvrir, toutes ces circonstances font penser que cet écrit, qui n'a point changé son titre, pourrait mériter avec le temps celui de *Gazette nationale*; mais c'est à

la nation seule qu'il appartient de le lui donner. Le gouvernement aura tort tant que les Français croiront s'instruire mieux de leurs affaires dans d'autres journaux que dans la *Gazette de France*... »

Suit l'énumération des matières qui devaient être désormais traitées dans chaque numéro : nouvelles étrangères ; nouvelles intérieures ; notices des séances de l'Assemblée ; annonce des décrets sanctionnés ; actes du pouvoir exécutif ; annonce des ouvrages d'économie politique, de législation, de philosophie sociale, de commerce, de finance, etc., à l'exception de ceux de « simple littérature et de pur agrément ». De plus, il devait être publié chaque année des tableaux statistiques de la population, des richesses territoriales et industrielles, des forces de terre et de mer, des revenus publics, etc.

Les souscriptions étaient reçues, rue des Marais-Saint-Germain, 2, au bureau de la *Gazette*, et les avis, livres, gravures, annonces, etc., devaient être adressés à M. CHAMFORT, de l'Académie française, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 83.

Le bruit de la transformation de la *Gazette* avait provoqué, paraît-il, les observations et sans doute aussi la compétition d'un sieur Robin, dont je n'ai pu, à mon vif regret, retrouver la lettre aux archives des Affaires étrangères, ce qui m'eût permis d'établir son identité ; mais un long fragment de la réponse de Dumouriez, alors ministre de ce département, a été reproduit par M. Hatin, d'après l'original inscrit sous le n° 154 de la grande collection de documents et d'autographes révolutionnaires mise en vente en 1862, par MM. Jacques et Gabriel Charavay. La minute de cette lettre manque aussi aux archives du ministère ; l'expédition est datée du 29 avril 1792.

« La *Gazette de France*, écrivait Dumouriez, appartient par la nature des choses au département des Affaires étrangères. Ses relations politiques, la sûreté et la variété de ses correspondances font de ce papier une dépendance nécessaire de cette administration. Ce n'est point un privilège exclusif que le ministre réclame : il sait très bien qu'il n'en existe plus ; c'est un moyen d'être utile qu'il garde, et la manière dont ce journal sera rédigé, l'intérêt qu'il prendra, sans changer de titre ni d'essence, la modicité de son prix, enfin tous les détails de son organisation, réglés avant qu'il ne fut parvenu aucune espèce de projet, offriront bientôt au public tout ce qu'on peut désirer relativement à la communication de toutes les opérations du pouvoir exécutif. Quant à vos craintes sur le danger de l'exemple, elles doivent disparaître si vous faites attention, d'abord, qu'il serait impossible à chaque ministère de faire un journal de son département, par la raison, comme vous l'observez vous-même, qu'il n'aurait pas de lecteurs, et, en second lieu, que le concours de mes collègues produira la réunion centrale et l'unité de couleur nécessaires pour justifier et propager les bons principes. Vous voyez, monsieur, cette

marque simple aura tous les avantages, sans avoir d'inconvénients. Je regrette bien sincèrement de ne pouvoir en ce moment faire usage de vos talents ; mais j'avais déjà fait un choix. Le nom du rédacteur que j'ai choisi sera auprès des patriotes un sûr garant de la solidité de mes principes et de la pureté de mes intentions. »

A dater du 1^{er} mai 1792, au IV de la liberté, jusqu'au 10 août suivant, la *Gazette*, qui désormais s'imprimait sur ses propres presses, fut l'organe du ministère girondin. Le 11 août, le journal ne parut pas et un supplément promis aux abonnés ne semble pas leur avoir été distribué. Le 16 août, les armes royales disparaissent du frontispice et le titre devient le suivant :

10190^a. — Égalité, liberté. *Gazette nationale de France* (16 août 1792-24 janvier 1793). *Imp. du bureau de la Gazette nationale de France*, in-4°. [N. Lc² 1.]

Un Avis prévient que le désir de plaire au public et de lui offrir en un moment où les événements se succèdent avec rapidité un faisceau de nouvelles plus complètes a déterminé les rédacteurs à lui donner plus d'étendue. Ce journal, « écrit dans les principes de la constitution », joindra, au mérite exclusif de la fraîcheur des nouvelles étrangères, les détails les plus circonstanciés sur les événements de la guerre, l'état des départements et de la capitale, etc., et, par suite, le prix d'abonnement est porté à 36 livres.

Au 25 janvier 1793, le titre est ainsi interverti :

10190^b. — *Gazette de France nationale*, faisant suite à l'ancienne *Gazette de France* (25 janvier 1793-16 prairial an II- $\frac{1}{2}$ juin 1794). *Imp. du bureau de la Gazette de France*, in-4°. [N. Lc² 1.]

L'avis suivant est aussi répété en tête de tous les numéros, à partir du 4 mars 1793 jusqu'au 30 nivôse an II :

« AVIS. Un arrêté du Conseil exécutif provisoire porte que chaque ministre pourra faire remettre aux directeurs de la *Gazette de France nationale* les pièces émanées des départements qu'il croira utile de publier. Cette feuille peut donc être considérée comme un papier ministériel, dénomination qu'il n'est plus permis de mal interpréter et dont le sens ne regarde ici que l'authenticité des pièces et la vérité des nouvelles. » Cet arrêté n'est pas mentionné aux procès-verbaux du Conseil exécutif provisoire publiés par M. Aulard, en tête de son *Recueil des actes du Comité de salut public*, mais une pièce signalée dans la préface, et appartenant au carton AF¹¹ 10 des Archives nationales, nous montre Clavelin chargé de régler les comptes de la *Gazette nationale* et celui du citoyen Bayard

qui y faisait « l'article de la Commune de Paris » (sur Bayard, voyez ci-dessus, nos 5567-5572). D'après un avis répété en tête de plusieurs numéros, à partir du 28 pluviôse, au II (16 février 1794), tous les objets relatifs à la rédaction devaient être adressés au citoyen Clavelin, directeur de la *Gazette nationale de France*, rue Hautefeuille, 5.

10190^c. — *Gazette nationale de France* (17 prairial an II [5 juin 1794]-28 frimaire an VI [18 décembre 1797]). *Rue Hautefeuille*, 36 (puis) *rue Christine*, n° 8, in-4^e. [N. L.^e 1.]

À partir du n° 220 (10 floréal an III-29 avril 1795), chaque numéro a un sommaire et depuis le 29 brumaire an IV (20 novembre 1795) jusqu'au 28 frimaire an VI (18 décembre 1797), tous portent cette épigraphe :

Mihi a spe, metu partibus Reipublicæ animus liber erat.
SALLESTE.

On lit à la fin de chaque numéro : « Il faut s'adresser, pour tout ce qui concerne les avis et la rédaction, à JOSEPH TUROT, directeur-proprétaire de cette feuille, et pour les abonnements au citoyen Stévenin, chef du bureau à Paris. » Du 1^{er} au 17 floréal an IV (20 avril-6 mai 1796), Turot se qualifie aussi d'imprimeur.

Du 18 floréal (7 mai) au 20 prairial an IV (8 juin 1796), nouvel avis : « Cette feuille est rédigée par HENRI LASSALLE et JOSEPH TUROT. » Mais, à dater du n° 260 (20 prairial), le nom du second est seul maintenu jusqu'au n° 818 (28 frimaire an VI-18 décembre 1797), qui clôt cette série, dont la numérotation a, on le voit, une durée tout à fait anormale. Il y a d'assez nombreuses lacunes, signalées sur le feuillet de garde de chaque volume, dans l'ex. de la B. N.

Sur Joseph Turot né, selon Quérard, en Champagne, à une date qu'il n'indique pas, et mort à Paris le 18 mars 1825, voir la *France littéraire*, la *Biographie* dite de Bruxelles et la *Biographie Rabbe*; ces trois notices se complètent l'une l'autre.

La collaboration de Henri de Lassalle à la *Gazette* n'est mentionnée ni par les répertoires biographiques, ni par Quérard qui, en revanche, désigne un homonyme, Achille-Etienne Gigault de La Salle, comme rédacteur du même journal, à partir de 1807. Né à Versailles le 31 octobre 1759, Henri de Lassalle mourut en juillet 1833.

10190^d. — *Gazette de France*, 2 nivôse an VI (22 décembre 1797)-1^{er} messidor an X (20 juin 1802). *Imp. de la Gazette de France*, in-4^e. [N. L.^e 1.]

Je n'ai pu m'assurer si, du 28 frimaire au 2 nivôse an VI (18-22 décembre 1797), la publication fut interrompue : ces numéros man-

quent dans l'ex. de la B. N. et la collection de cette série n'existe ni dans les autres bibliothèques de Paris, ni au bureau du journal.

L'épigraphe est supprimée. Les sommaires sont maintenus et l'Avis suivant est répété en tête de chaque numéro ou dans le corps du journal :

« Il faut s'adresser, pour tout ce qui concerne les avis et la rédaction de cette feuille, au citoyen SALLENTIN, et pour les abonnements au citoyen Stévenin, chef de bureau à Paris, rue Christine, n° 8. À partir du n° 111 (18 germinal an VII), la date grégorienne disparaît jusqu'au 1^{er} messidor an X (20 juin 1802).

Sallentin, de l'Oise, est surtout connu par la compilation intitulée *L'improvisateur français* (Paris, Goujon, 1804-1806, 21 vol. in-12).

Épargnée par le 18 fructidor, la *Gazette de France* échappa à l'hécatombe de journaux dont l'arrêté consulaire du 17 janvier 1800 fut le signal, et lorsqu'en 1811, le maître tout puissant réduit à quatre les journaux politiques quotidiens, elle trouva de nouveau grâce devant lui. Sur le rôle de la *Gazette* depuis 1814 jusqu'à nos jours, on peut consulter, outre l'*Histoire* et la *Bibliographie* de M. Hatin, le volume spécial (1866, in-12) que lui a consacré M. Alfred Sirven, dans la série intitulée : *Journaux et Journalistes*.

10191. — *Mercure de France*, dédié au Roi, par une société de gens de lettres, contenant le journal politique des principaux événements de toutes les cours, les pièces fugitives en vers et en prose, l'annonce et l'analyse des ouvrages nouveaux, les inventions et découvertes dans les sciences et dans les arts, les spectacles, les causes célèbres, les académies de Paris et des provinces, la notice des édits, arrêts, etc., les avis particuliers, etc., etc. (Juin 1778-décembre 1789). *Au bureau du Mercure*, 138 vol. in-12.

Le *Mercure de France*, fondé en 1672, par Donneau de Vizé, comptait cent six ans d'une existence traversée par bien des vicissitudes, lorsqu'au mois de mai 1778, le libraire Lacombe, titulaire du privilège et de celui du *Journal des savants*, fut déclaré en faillite, laissant, dit-on, un passif de 500,000 livres. Si peu tentante que fut la chance à courir, elle séduisit un spéculateur entreprenant et audacieux, Charles-Joseph Panckoucke qui, dès le mois de juin suivant, fut mis en possession du brevet. Pour rendre au *Mercure* la vie qui menaçait de l'abandonner, il résolut de lui adjoindre les autres feuilles créées ou exploitées par lui, c'est-à-dire la *Gazette de littérature, des sciences et*

des arts (ancien *Avant-Courreur*) et le *Journal de politique* connu sous le nom de *Journal de Genève*. Suivant la lettre de Montmorin au Comité des pensions, déjà citée à propos de la *Gazette de France* (voyez ci-dessus, n° 10190), Panckoucke et deux particuliers [Dusson, médecin du duc d'Aiguillon, et Rousseau, ex-oratorien, précepteur du comte d'Agénois, dit M. Hatin], avaient obtenu, en 1772, le privilège d'un premier *Journal historique et politique* dit *Journal de Genève*, mais, dès l'année suivante, cette association s'est trouvée rompue. Panckoucke, après avoir obtenu, en 1774, pour son propre compte, le privilège d'un *Journal de politique et de littérature*, connu sous le titre de *Journal de Bruxelles*, afferma de nouveau, en 1776, les « droits » du département des Affaires étrangères sur le *Journal de Genève* qu'il réunit d'abord au *Journal de Bruxelles*, puis au *Mercure* même. Par acte du 20 juin 1779, il s'engageait à verser aux Affaires étrangères 3 livres 10 sols par chaque abonnement aux *Journaux de Genève et de Bruxelles* au delà du premier mille jusqu'à six mille et 4 livres 10 sols au delà de six mille indéfiniment.

Le *Journal historique et politique des principaux événements des différentes cours de l'Europe*, dit *Journal de Genève*, à raison de sa rubrique typographique, forme sous ce titre une première série de 45 vol. in-12; les deux autres séries sont intitulées :

— *Journal historique et politique*, par M. MALLET DU PAN l'aîné. Genève, B. Chirol et Paris, Lambert, 1784-1787, 16 vol. in-12.

— *Journal historique et politique de Genève*. Genève, 1788-1792, 18 vol. in-12. (La couverture imprimée porte seulement : *Journal de Genève*.)

Soit en tout 79 volumes.

Le *Journal de politique et de littérature, contenant les principaux événements de toutes les cours, les nouvelles de la république des lettres*, etc. (Bruxelles et Paris, *hôtel de Thou*, in-8°), comporte, dit-on, 24 vol. in-8°; mais la B. N. ne possède que des fragments de cette collection, savoir : 1774, 1 vol. — 1775, 3 vol. — 1776, 3 vol. — 1778, tome I-II. — 1781, tome I.

Le *Journal de Bruxelles* eut pour rédacteur d'abord LINGET, depuis le 25 octobre 1774 jusqu'au 25 juillet 1776, puis LA HARPE et DUBOIS-FONTANELLE, et de nouveau MALLET DU PAN.

On lit au verso du titre du premier volume du *Journal historique et politique* de 1784 l'avis suivant :

« Dès le commencement de cette année, ce journal est uniquement rédigé par M. MALLET DU PAN l'aîné, auteur des *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur l'état présent de l'Europe*, ouvrage périodique aujourd'hui confondu avec le *Journal de Genève*.

« Ce journal peut tenir lieu de toutes les bibliothèques de nouvelles. Il jouit de la même liberté que les autres journaux étrangers qui circulent en France. La décence et l'impartialité

en sont le caractère et sont pour l'auteur une loi invariable dont il ne se départira jamais.

« Il paraît tous les samedis avec la plus grande régularité. »

Le numéro du 24 février 1787 et plusieurs numéros suivants contiennent cet autre avis :

« Ce n'est plus au sieur Lamblot, rue de la Harpe, qu'il faut s'adresser pour les souscriptions de ce journal, mais au sieur Guth, qui en est le directeur, ainsi que du *Mercure de France*. Les bureaux de ces journaux sont hôtel de Thou, rue des Poitevins. »

En cette même année 1787, Panckoucke annexa au *Journal de Genève* une *Gazette de littérature des sciences et arts* (6 janvier 1787-27 décembre 1788, 40 numéros in-8°), renfermant des poésies, des charades, des comptes rendus dramatiques et littéraires, des lettres sur les inventions et découvertes, etc. Cette *Gazette* a tantôt une pagination distincte, tantôt une pagination continue, et chaque numéro comporte 12 p. Malgré son titre, le *Journal de Genève* n'était pas d'ailleurs exclusivement politique. On y trouve souvent des articles critiques et même une partie nécrologique qui ne fait point double emploi avec celle du *Mercure*, dont M. Joannis Guigard a jadis dressé l'index.

Dans l'ex. de la B. N., manquent en entier les années 1786 et 1791, et les mois de novembre et de décembre 1790, mais on les retrouve dans l'ex. du *Mercure* dont la cote a été donnée plus haut.

Le titre de la feuille de Mallet du Pan a plusieurs fois varié, et ces anomalies, quoique rien ne justifie, contribuent à rendre plus ardue encore la tâche du bibliographe. Ainsi les n° 10, 12 et 13 (6, 20 et 27 mars 1790) sont intitulés : *Mercure historique et politique de Bruxelles*; le n° 11 (13 mars) porte au contraire : *Mercure de France*, et une note prévient que la nécessité de « placer » en entier le discours de M. Necker oblige à supprimer la partie littéraire. Au n° 14 (3 avril), le titre redevient : *Journal historique et politique de Genève*. Par suite d'un séjour de deux mois dans sa patrie, Mallet du Pan n'avait d'ailleurs pris aucune part au journal depuis le 8 avril jusqu'au 26 juin, où une note nous révèle ce détail. A la fin de la même année, et pendant qu'il remplissait en Allemagne une mission secrète auprès des princes émigrés, il fut suppléé par JACQUES PEUCHET, qui tint plusieurs fois la plume en son lieu et place jusqu'au 10 août 1792 et qui fut, pour ce fait, formellement dénoncé par la *Chronique de Paris*.

Qu'il fut distribué isolément, sous le titre de *Journal historique et politique de Genève*, ou qu'il fut envoyé aux abonnés du *Mercure* sous le titre de *Mercure historique et politique* (et ce second tirage se reconnaît à la date et à la numérotation placée en signature typographique), le journal de Mallet du Pan reste inséparable des autres entreprises de Panckoucke; sa destinée se lie si étroitement à la leur que, pour en bien marquer les vicissitudes, il faut montrer ce que le *Mercure* proprement dit était devenu entre

les mains d'un homme à qui l'on ne peut refuser d'avoir deviné l'importance future du rôle de la presse.

De 1778 à 1786, Panckoucke avait successivement racheté à leurs propriétaires les privilèges du *Journal français* de Palissot, Clément, de Dijon, et l'abbé Grosier (15 janvier 1777-30 avril 1778, 4 vol. in-8°), du *Journal des dames*, fondé en 1759 par Thorel de Campigneulle, et repris en 1777 par Dorat, du *Journal des lettres* (1770-1778) de Le Fnel de Méricourt, enfin d'un *Journal des affaires d'Angleterre et d'Amérique* : c'est-à-dire, pour lui restituer son véritable titre, le *Journal anglais*, contenant les découvertes de la science, des arts libéraux et mécaniques, les nouvelles philosophiques, littéraires, économiques et politiques des trois royaumes et des colonies qui en dépendent (1775-1778, 7 vol. in-8°). Il insérait de plus sur les couvertures les annonces et prospectus d'un journal de librairie et à la fin du *Journal de Genève* un abrégé de la *Gazette des tribunaux* fondée par M. Mars, avocat au Parlement. LA HARPE, d'abord rédacteur en chef, provoqua par son humeur querelleuse de telles plaintes que Panckoucke dut se borner à lui confier l'article des spectacles qu'il ne put conserver davantage en vertu des mêmes motifs et dont fut chargé LEVACHER DE CHARNOIS. Les autres rédacteurs effectifs de cette période furent D'ALEMBERT, MARMONTEL et CONDORCET pour la morale et la métaphysique; l'abbé RÉMY et GUYOT pour la jurisprudence; PÉCCHET pour l'économie politique; DAUBENTON, BCCQUET et MACQUER pour les sciences naturelles et la médecine; GARAT, FABIAT DE SAINT-ANGE, P.-L. LACRETELLE, dit LACRETELLE aîné, IMBERT, FRAMERY, etc. Au moment de la Révolution, le *Mercury* comptait quinze mille abonnés, chiffre de tout temps et alors surtout considérable.

Le développement soudain pris par la presse au lendemain du 11 juillet porta un coup sensible à cette prospérité que Panckoucke se plaisait à constater presque chaque année dans un de ces prospectus dont il était prodigue. Les bénéfices du *Mercury* ne suffisaient plus comme jadis à solder les pensions dont le nouvel état de choses ne l'avait pas encore dégrèvé. Un Avis inséré dans le numéro du 5 novembre 1789, et précédé de longues considérations sur la situation délicate faite aux feuilles jadis privilégiées, annonçait aux lecteurs qu'à compter du mois de janvier suivant Marmontel, La Harpe et Chamfort se chargeraient de la composition du *Mercury*, conjointement avec Imbert, son ancien éditeur. La seconde partie de l'Avis émanait de Mallet du Pan qui y traçait le plan d'un journal politique tel qu'il le comprenait. M. Hatin a donné dans son *Histoire de la presse* (tome V, p. 82-94) d'amples extraits de ces deux programmes et je ne puis qu'y renvoyer le lecteur.

Marmontel, le plus âgé des trois académiciens recrutés par Panckoucke, avait dirigé, non sans éclat, le *Mercury* d'août 1758 à janvier 1760.

La Harpe avait en un moment aussi, l'on l'a vu plus haut, le titre de rédacteur en chef. La nouvelle série des *Contes moraux* fournie par Marmontel fut sa principale contribution au nouveau *Mercury*. Tous ont été réimprimés, de même que les articles de Chamfort recueillis dans l'édition Auguste (1824-1825, tome III), mais ceux de La Harpe n'ont pas eu — et pour cause — le même honneur. L'auteur les a plus tard solennellement rétractés et désavoués, et ses éditeurs posthumes, comme ses biographes lui ont tenu compte de ce bruyant repentir. Poignot seul a indiqué quelques-uns de ces articles dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages de M. de La Harpe* (Dijon, 1821, in-12). Saint-Surin s'est contenté de reproduire, dans l'édition des *Œuvres* qu'il a donnée en 1820-21 (16 vol. in-8°), la réponse du critique aux *Lettres* de Ginguéné sur les *Confessions* de J.-J. Rousseau.

Les articles de Marmontel sont signés d'un M. ceux de La Harpe d'un D et ceux de Chamfort d'un C.

Cette triple collaboration n'a pas d'ailleurs la même durée, ni la même importance. Marmontel quitta Paris au mois d'août 1792 et n'y revint que trois ans plus tard, comme membre du Conseil des Anciens. Chamfort accepta le 27 août 1792 les fonctions de directeur de la Bibliothèque nationale; dénonça par Tobiesen-Duby et enfermé en instance aux Madelonnettes, il survécut à une double tentative de suicide, mais pour s'éteindre quelques mois plus tard, le 24 germinal an II (13 avril 1794). La Harpe seul continua de travailler au *Mercury* jusqu'en vendémiaire an II (septembre 1793) et reprit sa collaboration quelques mois plus tard.

10191. — *Mercury de France*, dédié au Roi, composé et rédigé, quant à la partie littéraire, par MM. MARMONTEL, DE LA HARPE et CHAMFORT, tous trois de l'Académie française, et par M. IMBERT, ancien éditeur; quant à la partie politique, par M. MALLET DU PAN, citoyen de Genève. Paris, au bureau du *Mercury*, hôtel de Thou (2 janvier 1790-3 décembre 1791). 24 vol. in-12. [N. Lc² 39.]

A partir du 6 novembre 1790, le nom d'IMBERT est remplacé par ceux de MM. FRAMERY et BERQUIN, rédacteurs; le 6 août 1791, le nom de GINGUÉNÉ qui, d'après une note du numéro du 30 juillet (p. 191), collaborait au journal depuis le mois d'octobre 1790, précède sur le titre ceux de Framery et de Berquin. L'auteur de l'*Ami des enfants* mourut à Paris le 21 décembre 1791 et Ginguéné, absorbé par la direction de la *Feuille villa-noise*, ne tarda pas à se retirer. Avant la fin de l'année, le titre fut modifié en conséquence. Voyez le numéro suivant.

10192. — *Mercury français*, politique, historique et littéraire, composé par M. DE LA

HARPE, quant à la partie littéraire; par M. MARMONTEL, pour les contes; et par M. FRAMERY, pour les spectacles. M. MALLET DE PAN, citoyen de Genève, est seul chargé du *Mercure* politique et historique. Samedi 17 décembre 1791-4 août 1792. Paris, au bureau du *Mercure*. S. d., 9 vol. in-12. [N. Lc² 40.]

Le dernier numéro du *Mercure historique et politique* (p. 57) renferme cette protestation que l'on peut considérer comme le testament politique de Mallet de Pan :

« Perpétuellement en butte à la calomnie, aux persécutions, aux menées de la haine; réduits à l'impossibilité morale d'énoncer notre opinion sur les causes du malheur public; ne pouvant d'ailleurs en parler avec l'indifférence de ceux qu'aucune injustice ne touche, qu'aucun attachement à leur pays ne dirige, nous croyons utile et juste de prévenir nos lecteurs que, pour ne point fournir de nouveaux prétextes d'acharnement contre nous, nous nous abstenons de toutes considérations sur les événements et ceux qui les font naître; que nous nous renfermerons dans l'exposé des faits, assez graves pour n'avoir point besoin de commentaire, sans jamais cependant en dénaturer les traits, quelques menaces, quelques moyens qu'on puisse mettre en usage pour nous y forcer. Telle sera notre conduite jusqu'au temps où une police, également juste et sévère pour tous les partis, ne tolérera plus d'un côté des maximes d'anarchie, des provocations au crime, pendant qu'elle punirait de l'autre l'expression publique de l'indignation qu'elles inspirent. »

10192^a. — *Mercure français*, par une société de patriotes (8 septembre-29 décembre 1792). Paris, au bureau du *Mercure*, 4 vol. in-12. [N. Lc² 40.]

ÉPIGR. :

Liberté, Egalité.

Le premier numéro de cette nouvelle série s'ouvre par des stances de M. LAGACHE fils, d'Amiens, aux mânes de son serin :

Toi qui, depuis dix ans, dans mon humble ermitage...

et Marmontel y continue avec une apparente imperturbabilité ses *Contes moraux*; mais ce calme est tout extérieur et Panckoucke s'efforce de ramener des lecteurs de plus en plus récalcitrants. Après avoir annoncé que la partie politique serait désormais traitée par M. GARAT « qu'il suffit de nommer », et par M. LENOIR (J.-J. LENOIR-LAROCHE) « moins célèbre, il est vrai, mais plein de mérite et de lumières, qui depuis la Révolution a eu part à beaucoup d'ouvrages consacrés à la cause de la liberté et dans lesquels sa modestie l'a empêché de se nommer », Panckoucke ajoute que le *Journal politique* était

rédigé dans des principes bien différents des siens, mais dont il répudie la solidarité, parce que, dit-il, chacun ne répond que de ce qu'il écrit et de ce qu'il signe.

Cette volte-face est accentuée encore par la profession de foi suivante due très certainement à Garat :

« Il n'est pas besoin de prévenir nos lecteurs, que les principes que nous avons adoptés dans la rédaction du travail qui vient de nous être confié contrasteront avec ceux que les amis de la liberté regrettaient de trouver dans un journal dont une partie était déjà consacrée à son triomphe. Nous n'avons pas attendu les derniers événements pour avoir une opinion formée sur la Révolution. Historien exact des travaux du Corps législatif et de la Convention qui doit le suivre, nous recueillerons les pièces essentielles, les opinions les plus décisives, et nous rapporterons avec fidélité les décrets et les résolutions qui seront d'un intérêt général. En traitant la politique intérieure, nous ne nous écarterons jamais du respect que l'on doit à la vérité et du sentiment de l'utilité publique. Nous serons impartial, non dans le sens que des principes équivoques avaient rendu si justement suspect, mais dans celui dont doit s'honorer tout écrivain qui attache quelque prix à l'estime. Soumission aux lois, union entre les citoyens, confiance dans les représentants du peuple, haine de la tyrannie, succés à nos armes : voilà désormais la religion de tout citoyen qui désire avec ardeur le salut de son pays. Ainsi ce journal, ramené à une unité de principes désirée depuis longtemps, propagera des idées saines sur ce dernier période de la Révolution, et deviendra peut-être un jour un dépôt que l'histoire ne dédaignera pas de consulter. »

Vaines promesses et non moins vaines espérances! Ainsi qu'il arrive toujours en temps de crise, le lecteur exigeait avant tout des informations promptes et sûres, et non de pompeuses considérations. Aussi, après avoir songé à doubler le *Mercure*, comme il l'avait tenté pour la *Gazette de France*, d'un *Gazetin* paraissant tous les trois jours, Panckoucke se résignait-il à lui faire subir une transformation radicale, mais, cette fois encore, éphémère. Voyez le numéro suivant.

10192^b. — *Mercure français historique, politique et littéraire* (15 décembre 1792 (n^o 51)-27 mars, l'an II de la République (1793). S. l. (au bureau du *Mercure*), in-8^o. [N. Lc² 40.]

Un prospectus (S. l. n. d., in-8^o, 8 p.), intitulé : *Mercure de France politique, historique et littéraire, Avis aux souscripteurs pour l'année 1793*, fait connaître les modifications introduites par Panckoucke dans l'économie du *Mercure*, d'hédomadaire devenu quotidien et passant de l'in-12 à l'in-8^o, « pour gagner de l'espace, parce que les personnes instruites en typographie savent que la même feuille in-12 contient

moins de discours que celle in-8°, à cause des blancs qui se multiplient ».

La partie littéraire était confiée aux citoyens LA HARPE et SCARD (celui-ci spécialement chargé de la littérature anglaise et étrangère), l'article des spectacles à FRAMERY, le compte rendu des séances de la Convention à RABAUT SAINT-ETIENNE; la politique intérieure (comprenant les nouvelles de Paris et des départements, les résolutions du Conseil exécutif provisoire, des discussions sur des matières de droit public, d'économie politique et de morale, les nouvelles des armées), au citoyen J.-J. LENOIR-LAROCHE, ancien membre de l'Assemblée constituante; la politique étrangère au citoyen CASTÈRA, chargé en outre de la correspondance et de la rédaction générale du *Mercury*. Les *Contes* de Marmontel devaient continuer à paraître le 1^{er} de chaque mois et Garat devait fournir également à la même date un tableau moral résultant des événements politiques de l'Europe; ce tableau serait inséré dans le *Journal historique et politique* confié, depuis le 10 août, aux soins de LENOIR-LAROCHE et de CHARLES DENIS, ancien rédacteur de ce journal. Le surplus du prospectus est relatif à la *Gazette nationale ou Moniteur universel*, fondé le 24 novembre 1789 (voyez ci-après à cette date), et à l'*Encyclopédie par matières* dont l'achèvement ne laissait pas que d'entraîner de formidables sacrifices.

La combinaison tentée pour remettre à flot le *Mercury* ne fut pas plus heureuse. Un *Nouvel Avis aux souscripteurs du Mercury français historique, politique et littéraire* (S. l. n. d., in-8°, 4 p.), intercalé dans l'ex. de la B. N. entre les nos 86 (27 mars) et 87 (30 mars 1793), expose avec une rare franchise les causes de cet insuccès. Tout d'abord le *Journal de Genève*, qui, en décembre 1791, comptait 940 souscripteurs, n'en avait plus en décembre 1792 que 163. Cette perte sèche de 777 abonnés justifiait amplement la suppression à laquelle Panckoucke se résignait, non sans regret. Le *Mercury* proprement dit n'avait guère une destinée plus brillante. C'était, disait-il, pour conserver à la nation un journal existant depuis cent cinquante ans, qu'il avait imaginé de le faire paraître tous les jours; mais, soit qu'il eût commencé cette opération trop tard, soit que le nouveau *Mercury* n'eût pas toute la perfection désirable, soit que le public, déjà attaché à d'autres feuilles quotidiennes, n'ait pas voulu lui faire partager sa faveur, il s'était bientôt aperçu qu'il n'avait pas assez de souscripteurs pour tenir tous les engagements pris envers le public. « Et, en effet, ajoutait-il naïvement, je lui avais promis tant de choses que, pour réaliser ses espérances dans toute leur étendue, il aurait fallu conserver un nombre égal à la quantité de souscripteurs que j'avais jusqu'alors. »

En conséquence, et à dater du numéro suivant (87), le *Mercury* redevenait hebdomadaire; l'ingénieux Panckoucke n'éprouvait d'ailleurs nul embarras à démontrer les avantages de ce retour aux anciens errements, « Les auteurs, dit-il,

ayant plus de temps pour mûrir leurs travaux et pour les rédiger, les faits y seront plus exacts, les résultats plus sûrs, les nouvelles mieux jugées, les rapprochements mieux saisis, le coup d'œil sur les événements plus étendu, la marche de l'esprit public mieux observée, etc. » Le prospectus se terminait par un P. S. non moins significatif : « On peut croire, d'après les leçons de l'expérience, qui est la plus sûre de toutes, qu'il ne sera plus fait désormais aucun changement dans la forme du *Mercury*, à laquelle le public paraît depuis si longtemps attaché. »

10192^a. — *Mercury français historique, politique et littéraire*, par une société de patriotes (30 mars 1793-30 pluviose an IV [19 février 1796]). Tomes I-XX. Au bureau du *Mercury*, 20 vol. in-8°. [N. Lc² 40.]

Rabaut-Saint-Etienne, Garat et Castéra s'étant retirés, LENOIR-LAROCHE, LA HARPE et CHARLES DENIS restèrent seuls rédacteurs. La partie littéraire du journal était d'ailleurs restreinte, ou peu s'en faut, aux énigmes, charades et logoglyphes; les débats et les décrets de la Convention, le résumé des séances de la Commune, la liste des condamnés par le tribunal révolutionnaire remplissaient la majeure partie, sinon la totalité de chaque numéro.

10192^b. — *Mercury français, historique, politique et littéraire*, par une société de gens de lettres (10 ventôse an IV [29 février 1796]-30 pluviose an VII [8 février 1799]). Tomes XXI-XXXIX. Paris, au bureau du *Mercury*, 19 vol. in-8°. [N. Lc² 40.]

Durant cette nouvelle période, les rédacteurs pour la partie littéraire furent, suivant Barbier, J.-J. LENOIR-LAROCHE, P.-J. G. CABANIS, DESTUTT DE TRACY, ANT. PROSPER LOTTIN le jeune, ANTOINE MONGEZ, PIERRE ROUSSEL, ANT.-ALEX. BARBIER lui-même, etc., et la partie politique fut confiée à M. GEOFFROY, plus tard secrétaire général de la Caisse d'amortissement. A la mort de Panckoucke (19 décembre 1798), son gendre et successeur Agasse refusa de continuer l'impression du *Mercury*, et celui-ci passa aux mains du libraire-imprimeur Caillaud. Voyez le numéro suivant.

10193. — *Mercury de France, journal politique, littéraire et dramatique*, par une société de gens de lettres (10 pluviose an VII [29 janvier 1799]-fructidor an VIII [août-septembre 1800]). Paris, Caillaud, 10 vol. in-12. N. Lc² 41.]

ÉPIGR. :

Diversifié, c'est ma devise.

Publié d'abord trois fois par mois, puis, à partir du 5 thermidor an VII (25 juillet 1799),

deux fois par décade. Le dernier numéro de l'ex. de la B. N. est le n° 30 du 30 fructidor an VII (16 septembre 1799), mais, selon Barbier, la collection doit comporter 40 numéros et former 10 volumes.

Le *Mercur* de France eut alors pour collaborateurs PIERRE BLANCHARD, qui signait aussi P. B., LAUS DE BOISSY (L. D. B.), DUSAULCHOY, le médecin DUGHANOY et L.-S. MERCIER, qui y a donné tout au moins une notice sur le littérateur Turpin.

10193^a. — *Mercur* de France littéraire et politique. Paris, imp. Didot jeune, (puis) *Le Normant*, messidor an VIII (juin 1800)-janvier 1820, 76 vol. in 8°. [N. Lc² 41.]

Il n'a rien été publié de vendémiaire à prairial an VIII (septembre 1799 à mai 1800).

Bien que, par sa date, cette nouvelle série n'appartienne pas à la période révolutionnaire proprement dite, elle se rattache trop étroitement aux précédentes pour n'avoir point ici droit de cité. Son apparition fut annoncée par le *Prospectus* suivant :

« Des hommes célèbres, membres de l'Académie française, rédigeaient, avant la Révolution, un journal dont l'origine remontait à plus d'un siècle, et qui n'avait jamais eu, depuis sa naissance, l'éclat que lui donnaient alors leurs talents et leur renommée. Ce journal était le *Mercur* de France. On sait que la partie littéraire en était confiée à Marmontel, Chamfort et La Harpe. Il est temps de rétablir un ouvrage périodique où se retrouve la tradition de leurs principes trop oubliés. Le plus illustre des trois rédacteurs vit encore, et, sans se charger d'un travail fixe et déterminé, il promet pourtant de s'intéresser à cette entreprise, honorable pour les lettres et le gouvernement qui la protège.

« On ne peut la perfectionner, en effet, que par les conseils de ceux qui survivent à la destruction du premier corps littéraire de France et de ceux qui étaient dignes de leur succéder. C'est dans le sein de ce corps fameux que s'est transmis jusqu'à nous, depuis Richelieu, l'héritage du goût et du génie.

« Les noms et les souvenirs que nous aimons à rappeler disent assez dans quel esprit sera composée la partie littéraire de ce journal. Puisse-t-elle contribuer à détruire, dans les idées et le style modernes, ces traces de barbarie que l'influence du 18 brumaire efface de jour en jour dans les lois révolutionnaires !

« Une seconde partie, toute politique, suivra la partie littéraire.

« Elle contiendra le tableau raisonné de la France et de l'Europe. On aura tous les secours nécessaires pour donner à ce tableau l'intérêt qu'exige la gravité des circonstances. Les faits y seront retracés avec exactitude : on évitera le ton ordinaire des gazettes ; on prendra, s'il se peut, celui de l'histoire. Les gouvernements de

l'Europe seront quelquefois jugés dans ce précis historique ; ils ne seront jamais insultés.

« On cherchera dans les anciennes mœurs françaises, et dans les bienséances consacrées par la diplomatie européenne, toutes les idées généreuses et toutes les formes de style qui peuvent, en adoucissant les esprits, accélérer le grand ouvrage de la paix.

« Le but sera constamment celui de l'écrivain chargé de la partie politique. Il tâchera de ne rien écrire qui soit au-dessous de la nation française et d'un gouvernement digne d'elle, qui veuille la faire parvenir à tous les genres de gloire et de prospérité. »

Sous la direction, plus apparente qu'effective, de JOSEPH-ALPHONSE ESMENARD, les rénovateurs du *Mercur* étaient LOUIS DE FONTANES, ANDRÉ MORELLET, l'abbé BOURLET DE VAUCCELLES et J.-F. DE LA HARPE, seul survivant de l'ancienne rédaction, qui fournit à la nouvelle un épisode traduit en vers et commenté de la *Jérusalem délivrée* (*Olinde et Sophronie*), tout en se défendant de prendre désormais « aucune part à la rédaction d'aucun journal », ni de publier « aucune critique, aucun extrait, aucune notice, en un mot, rien qui puisse faire peur ou ombrage à personne ». Dans ce même premier numéro, Fontanes annonçait la prochaine publication d'un livre alors intitulé : *Des Beautés morales et poétiques de la religion chrétienne*, et qui n'était autre que le *Génie du christianisme*. Il ne fut publié, il est vrai, qu'en avril 1802 ; mais CHATEAUBRIAND, rentré en France depuis quelques mois à peine avec un passeport d'emprunt, et non encore rayé des listes d'émigration, était dès lors assez connu pour qu'en signant « par l'auteur du *Génie du christianisme* » une lettre adressée à Fontanes et dirigée contre Mme de Staël (1^{re} nivôse, au IX-22 décembre 1800), il n'y eut aucune méprise sur sa personnalité.

Sans pousser plus avant cette esquisse des transformations successives du *Mercur*, et tout en souhaitant, — sans trop y compter, — que cette feuille soit un jour l'objet d'une monographie qu'elle mérite à tous égards, il suffira de rappeler qu'en septembre 1807 la *Décade philosophique* (voyez ci-après § 6) se l'indit avec elle et que, par son mode de publicité, le *Mercur* échappa aux conséquences redoutables du décret de septembre 1811 sur la « fusion » des journaux politiques quotidiens.

10194. — *Journal de Paris* (1^{er} janvier 1777-5 octobre 1792). Paris, rue du Four-Saint-Honoré, etc., in-4°. [N. Lc² 80. — P. usuels.]

Les origines de cet ancêtre de toute la presse quotidienne française sont trop connues pour qu'il ne suffise pas de les rappeler en peu de

lignes. On sait que, vers la fin de 1776, un prospectus annonçant qu'à dater du 1^{er} janvier suivant paraîtrait, sous le titre de *Journal de Paris ou Poste du soir* (ce second titre fut presque aussitôt abandonné), une feuille d'abord promise in-8° et finalement in-4°, qui devait fournir chaque jour :

« L'annonce des livres le jour même où ils auraient paru, ainsi que des cartes géographiques, des estampes, de la musique, avec le prix, l'adresse du libraire, l'interprétation du titre, les journalistes se réservant, en outre, de donner des notices plus longues et plus détaillées, lorsque ces nouveautés le mériteraient ;

« Ces légères productions de l'esprit, ces madrigaux ; toutes ces pièces de poésie, fruit du bon goût et de la gaieté décente ; ces bons mots, ces anecdotas, auxquels la nouveauté semble ajouter du prix ;

« La description des fêtes particulières, le répertoire des spectacles de Paris, les modes, la construction des édifices publics et particuliers, le nom des artistes qui y seraient employés ;

« Le récit des actions vertueuses dans tous les genres ;

« La valeur des comestibles et fourrages ;

« L'arrivée des grands ; celle des savants et des artistes étrangers, avec des notions sur le genre de sciences qu'ils cultivent et d'arts qu'ils professent, leur demeure, leur départ ;

« Le bulletin de la maladie des personnes dont la santé intéresse le public, soit par le rang qu'elles occupent ou les dignités dont elles sont revêtues, soit par la réputation dont elles jouissent ;

« L'objet des édits et déclarations, des arrêts des cours souveraines, des jugements et ordonnances des tribunaux ; les jugements rendus la veille dans les causes intéressantes ; les vacations des tribunaux ; les mutations dans les offices de judicature, de finance, et autres ; le changement des officiers publics, les bénéfices vacants dans les églises de Paris, les cérémonies religieuses et le nom des prédicateurs.

« Des détails sur les paiements de l'Hôtel de Ville, comme la lettre, le nom des payeurs, etc. ; le cours des effets publics et du change de Paris ; les numéros sortis de la roue de fortune ;

« Les observations astronomiques du jour, les observations météorologiques de la veille, les aurores boréales et autres phénomènes du ciel, etc., etc. »

Encouragé avant de naître par de très nombreuses souscriptions, le *Journal de Paris* soutint vaillamment la lutte contre les divers compétiteurs qui lui cherchaient noise, entre autres la *Gazette de France*, le *Mercury* de Panckoucke et les *Petites Affiches* de l'abbé Aubert au sujet des annonces, et malgré les procès, les épigrammes, voire même deux suspensions temporaires (du 23 au 28 janvier 1777 et du 4 au 27 juin 1785), il avait vu d'année en année croître sa vogue et les bénéfices que se partageaient ses fondateurs, d'Ussieux, Corancez et Cadet de Vaux, auxquels s'adjoignirent plus

tard Jean Romilly, beau-frère de Corancez, et le libraire Xhrouet. Ses principaux rédacteurs jusqu'en 1789 furent, en outre, LA PLACE, SAUTREAU DE MARSY, SUARD et BARTHÉLEMY MERCIER, abbé de Saint-Léger, qui lui a fait de nombreuses communications historiques, littéraires ou bibliographiques.

Dès le début de la Révolution, l'administration elle-même sentit que la presse officielle ne pouvait se désintéresser de la lutte et, le 19 mai, elle adressa, sous la signature de M. de Maisemey, directeur général de la librairie, la lettre suivante à « tous » les journaux autorisés, c'est-à-dire, en réalité, à la *Gazette*, au *Mercury* et au *Journal de Paris* :

« La juste impatience du public, messieurs, ayant porté le Roi à trouver bon que toutes les feuilles périodiques et tous les journaux autorisés rendissent compte de ce qui se passe aux États-Généraux, en se bornant aux faits dont ils pourront se procurer la connaissance exacte, sans se permettre aucune réflexion ni aucun commentaire, M. Je-garde des sceaux m'a chargé de vous notifier les intentions de Sa Majesté. »

Par son mode de publicité, le *Journal de Paris* pouvait, moins que tout autre, se soustraire à une obligation que l'avènement d'une presse indépendante rendait d'ailleurs indispensable à ses propres intérêts, et il dut faire une large part aux événements du jour, surtout aux débats de l'Assemblée que Garat, à partir du 20 mai, résumait dans un compte rendu placé en tête de chaque numéro et tiré ensuite à part, sous le titre de : *Etats-Généraux*, puis *Assemblée nationale* (voyez ci-après, § 5).

Lorsque Garat, alléguant des raisons de santé, refusa de continuer le même travail pour les séances de la Législative, CONDORCET rédigea ce bulletin du 22 octobre au 10 novembre, mais, à la suite d'une correspondance aigre-douce échangée dans la *Chronique de Paris* et reproduite par M. Hatin (*Histoire de la presse*, t. V, p. 141-142), les propriétaires du *Journal de Paris* rompirent avec leur nouveau rédacteur et Condorcet fut remplacé à son tour par REGNAULT DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY, puis par ROEDERER.

À la fin de 1789, l'abondance des matières et l'exiguité du format déterminèrent Corancez et ses associés à rejeter dans un supplément quotidien de deux et le plus souvent de quatre pages, les annonces, les avis divers, les programmes des spectacles, les tirages de la loterie, etc. Ces suppléments à pagination distincte ne sont point datés, sauf ceux d'une importance exceptionnelle, tels que le discours de Necker à l'ouverture des États-Généraux (n°s 137 et 138, 39 p., paginés en chiffres romains) et l'*État des bijoux, vaisselles d'or et d'argent portés à la Monnaie depuis le 22 septembre 1789* (n°s 291 du 20 octobre 1789 et 2 du 2 janvier 1790, 68 et 48 p.).

Bientôt les habiles directeurs imaginèrent de mettre tout ou partie de ces suppléments à la disposition des particuliers qui voulaient — à leurs frais — exprimer leur opinion, fut-elle

absolument contraire aux principes de neutralité prudente du *Journal* dont la responsabilité ne devait, sous aucun prétexte, être mise en cause. Cette combinaison ingénieuse servit tour à tour, en effet, aux écrivains et aux hommes politiques les plus divers.

Les années 1789, 1790 et 1791 du *Journal de Paris* sont pourvues chacune d'une table analytique très bien faite, rédigée par un sieur TOPIN, notaire à Ham (et non au Havre, comme le dit M. Hatin), et donnant l'indication des principales matières des suppléments ordinaires ; mais ce même dépeuillement n'avait pas été fait pour l'année 1792, et je crois utile de suppléer sur ce point au silence de mes prédécesseurs. Dans la liste suivante, ne figureront pas toutefois les articles dont un éditeur justement estimé et regretté, Becq de Fouquieres, a tiré en grande partie les éléments des *Œuvres* de François de Pange (G. Charpentier, 1872, in-18) et des *Œuvres en prose* d'André Chénier (id., 1881, in-18). La collation à laquelle il s'était livré ne lui a rien laissé négliger, hormis cependant un article signé A. C. (supplément n° 35, 24 mars 1792) et qu'on pourrait, ce me semble, restituer au poète, car, à cette date, bien proche, il est vrai, de l'*Hymne aux Suisses de Chateaueux*, sa brouille avec le « stupide » David n'était pas consommée et les éloges qu'il donne à son talent de peintre ne devaient rien coûter à la rigueur de ses principes politiques.

Ces suppléments portent un numéro d'ordre distinct et la date de l'année, mais non celle des numéros auxquels ils doivent être joints, ce qui rend faciles les erreurs de classement. Je n'y ai relevé que ce qui a trait à l'histoire même de la Révolution, et j'ai volontairement négligé les documents officiels (rapports, décrets, proclamations) imprimés et signalés ailleurs, aussi bien que les annonces, prospectus et réclames qui en remplissent les trois quarts. Je n'y ai pas relevé non plus divers articles portant ce titre collectif : *le Cabinet de lecture* et insérés tantôt dans le corps du journal, tantôt dans le supplément ; malgré l'avis que renferme la première de ces lettres politiques, elles paraissent émaner des rédacteurs habituels (entre autres de Suard) et non des particuliers dont la liste ci-jointe fait connaître les noms ou les écrits.

S. 9 (20 janvier 1792). — *Lettre de M. DUPONT, ancien député de Nemours à l'Assemblée constituante, aux auteurs du Journal* (15 janvier an IV).

(Réponse à une libelle dirigé contre lui et signé : *Un colon*.)

— *Lettre d'ANISSON-DUPERRON, directeur de l'imprimerie Royale, réfutant une erreur qu'on lui imputait à tort dans l'annonce du brûlement hebdomadaire des assignats.*

S. 10 (31 janvier). — *Théâtres. Observations adressées aux auteurs du Journal* (sur l'application du décret du 13 janvier 1791, touchant les droits respectifs des auteurs dramatiques et des directeurs).

S. 13 (9 février). — *Lettre de M. HUGOUNEC*

ainé, citoyen actif de Montpellier, au sujet d'une calomnie du *Patriote français* contre d'Audré (6 février).

S. 16 (19 février). — *Apologie de P. Manuel contre ses détracteurs.* (Article satirique signé : J.-B.-A. [J.-B. ANTOINE SUARD]).

S. 17 (21 février). — *Adresse des citoyens de la ville de Verdun aux représentants de la nation française* (réponse à une attaque de Carra contre ses députés (11 février). — Réponse d'HUGOUNEC à une nouvelle attaque du *Patriote français*.

S. 21 (1^{er} mars). — *Lettre d'un bourgeois de Paris à M. Gorsas, auteur du « Journal des 83 départements ».* (À propos de la lettre de Pétion à Buzot, sur la distinction à faire entre le peuple et la bourgeoisie).

S. 22 (2 mars). — *Sur les Lettres de Mirabeau.*
S. 24 (6 mars). — *De la Doctrine de J.-P. Brissot sur les droits de l'homme.* (Article anonyme de MORELLET, réimp. dans le tome III de ses *Mélanges de littérature et de philosophie*).

S. 26 (9 mars). — *Les membres du Corps législatif doivent-ils être membres d'une société délibérant sur les affaires publiques ?* (signé : Par un ami de la constitution, auteur de l'écrit intitulé : *De l'Influence et de l'Utilité des clubs* [voyez ci-dessus, n° 9042]).

S. 30 (16 mars). — *Réplique à J.-P. Brissot* (touchant sa doctrine sur la propriété et le vol, second article anonyme de MORELLET).

Ce supplément est par erreur relié dans l'ex. de la B. N. à la suite du n° 60 (29 février) du journal.

S. 31 (18 mars). — Réponse anonyme d'un habitué « de la plupart des cafés de Paris » à une circulaire du département de police, en date du 29 février, touchant les désordres commis dans les théâtres, cafés et autres lieux publics.

— *Observations* (signées : G. P. [GERMAIN PETTAIN ?]), touchant le portrait commandé à David et qui devait représenter Louis XVI remettant la constitution à son fils). Voyez ci-dessus, S. 35.

S. 33 (22 mars). — *Lettre d'un étranger à un membre de l'Assemblée constituante* (précédée d'une note à l'un des « coopérateurs » du *Journal de Paris*, où l'auteur autorise la publication, pourvu qu'elle ne soit accompagnée d'aucune indication sur lui-même ou sur son ami).

S. 34 (23 mars). — *Lettre de M. ARAGON à M. Chabot, député à l'Assemblée nationale* (22 mars) (sur une tentative de chantage faite au nom de Chabot auprès d'Aragon, touchant le dépôt de son rapport sur l'affaire des assignats). — Réponse signée : L. R. [Louis Roderer ?] à un article de Condorcet dans la *Chronique de Paris* du 17 mars. — *À mes collègues, sur la prétendue amnistie en faveur de Jourdan et ses complices* (19 mars), signé : BAERT, député du Pas-de-Calais.

S. 35 (24 mars). — *Beaux-Arts.* (Réponse signée : A. C. [ANDRÉ CHÉNIER ?] aux Observations de G. P. (voyez ci-dessus, 18 mars).

- S. 37 (28 mars). — *Seconde Lettre d'un étranger à un membre de l'Assemblée constituante.*
- S. 43 (6 avril). — *Lettre de M. BELLE, député d'Indre-et-Loire (1^{er} avril)* [sur le mode de fixation du maximum]. — *Des Jacobins et de la Guerre* (signé : LACRETELLE le jeune).
- S. 45 (8 avril). — *Lettre de M. ROUCHER* (réponse à un article de Méhée de La Touche dans les *Annales patriotiques et littéraires*, n° 97, au sujet des soldats de Châteaueux).
- S. 46 (11 avril). — *Aux Auteurs du journal.* Lettre signée : J.-H. GUDIN, volontaire du bataillon de Sainte-Marguerite (8 avril), au sujet de désordres dont le Palais-Royal avait été le théâtre. *Lettre de M. ROUCHER* (sur la rétractation de Méhée).
- S. 49 (14 avril). — *Lettre de M. ROUCHER* (14 avril). (Réponse à Collet d'Herbois au sujet des soldats de Châteaueux.)
- S. 50 (15 avril). — Lettre signée LIANCOURT (même sujet).
- S. 54 (21 avril). — *Aux auteurs du journal* (sur la séance du Conseil général de la Commune du 19, où l'on avait discuté la suppression des bustes de Bailly, Necker et La Fayette placés dans la salle des délibérations). — *Sur l'Abus des mots* (origine et sens du mot sans-culotte). — *Lettre de la Lune aux torrions, dits Parisiens* (facétie politique signée N. D. [probablement NAU-DEVILLE]).
- S. 55 (22 avril). — *Troisième Lettre d'un étranger à un membre de l'Assemblée constituante.*
- S. 56 (24 avril). — Avis des rédacteurs touchant la non-insertion de la *Quatrième Lettre d'un étranger* (sur la guerre). — *Lettre de M. ROUCHER* [22 avril] (sur l'élection d'un accusateur public, par suite de la démission de Robespierre).
- S. 59 (28 avril). — *Sur les Calomniateurs de La Fayette* (signé : L. R. [L. Røderer]). — *Lettre de M. ROUCHER* (sur la brochure intitulée : *Réponse de M. PÉTION à M. Dupont* [voyez t. 1^{er} de la *Bibliographie*, n° 3168 et suivants]).
- S. 63 (6 mai). — Correspondance entre G.-V. VASSELIN et RØDERER au sujet de la dénonciation d'un discours prononcé aux Jacobins par des citoyens de Metz. — Lettre de FRANÇOIS CHÉRON (sur les attentats contre la constitution).
- S. 65 (10 mai). — Lettre de M. ROUCHER (au sujet d'une affiche intitulée : *Dix Millions de Français à l'Assemblée nationale.* — Aux auteurs du journal [article signé H., au sujet du discours de Français (de Nantes) sur les troubles dont la France est agitée]).
- S. 66 (11 mai). — Article sans titre signé V. O. B., sur les massacres commis à Lille et restés impunis.
- S. 67 (12 mai). — *De la Guerre et des Ministres*, par LACRETELLE jeune. — *Sur les sociétés populaires* (signé : FRANÇOIS CHÉRON, citoyen actif de la section des Champs-Élysées).
- S. 71 (18 mai). — *Copie de la lettre écrite par M. CLAVIÈRE à Messieurs les administrateurs composant le directoire des postes et Observations de ceux-ci.*
- S. 72 (19 mai). — Réponse à un article du *Patriote français* sur la cérémonie en l'honneur de Simoneau (signée : GEORGES D'EPINAY, JOLLY, GAUTIER, LÆCLERC, DUVEYRIER, LE CORDIER, GIRARDOT, ALLIOT fils, PLANTIER, PRÉSEAU, JACOT, BROCHET, JOSEPH DUCOS). — *Lettre à Monsieur Condorcet* (sur l'éligibilité de Jourdan, Tournai, Minvielle et autres « héros » des massacres de la Glacière d'Avignon).
- S. 74 (22 mai). — *De la Discipline militaire* (article signé L. R. [L. Røderer]).
- S. 75 (23 mai). — *Des Projets de loi contre les prêtres séditeux* (article anonyme).
- S. 76 (26 mai). — *Lettre de M. DUPONT* (réponse à diverses attaques).
- S. 77 et 78 (27 et 29 mai). — *Sur le Comité autrichien et ses Dénonciations* (article signé J. B. A. S. (SUAUD)).
- S. 80 (31 mai). — *Sur les Dénonciations et les Décrets d'occupation*, par LACRETELLE le jeune.
- S. 81 (1^{er} juin). — Lettre de FRANÇOIS CHÉRON sur la *Constitution d'Angleterre*, de Delolme, citée par Marie-Joseph Chénier, à propos des sociétés populaires.
- S. 82 (2 juin). — *Lettre d'un étranger à M*** sur la guerre.*
- S. 86 (7 juin). — *Les Complots, Avis à la garde nationale* (signé H...).
- S. 89 (13 juin). — *Sur le Grand Complot de renverser la constitution et de dissoudre l'Assemblée.* (Article anonyme ; la suite annoncée n'a pas paru.)
- S. 91 (16 juin). — *De l'Assemblée nationale et des Factieux*, par LACRETELLE le jeune.
- S. 93 (19 juin). — *Note pour servir à l'histoire du véritable Comité autrichien* (signée : l'Indicateur des causes et des effets).
- S. 95 (21 juin). — *Laquelle des deux est l'Assemblée nationale?* [contre les Jacobins.]
- S. 96 (22 juin). — *Sur le Droit de veto* (par FRANÇOIS CHÉRON).
- S. 103 (3 juillet). — *A Monsieur Condorcet*, par FRANÇOIS CHÉRON (25 juin).
- S. 105 (6 juillet). — *Encore Quelques Réflexions sur le veto adressées aux auteurs du journal* (signées FRANÇOIS CHÉRON). — *Logique des Parisiens* (article anonyme).
- S. 111 (14 juillet). — *A la liberté* (article signé L. R.).
- S. 112 (19 juillet). — Lettre de MOREAU le jeune sur la place occupée par le Roi et l'Assemblée à la Fédération du 14 juillet précédent et réponse de REGNAULT DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY, auteur de l'article visé par Moreau.
- S. 114 (22 juillet). — *Réponse de M. CASAUX à la partie imprimée de la lettre de son compatriote* [sur les meneurs des tribunaux]. — Lettre de M. NAVIER, député de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale (pour démentir toute collaboration au journal *l'Indicateur*).
- S. 117 (2 août). — REGNAULT (DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY) à P. Brissot (réfutation du rôle que lui prête Brissot dans le banquet des Champs-Élysées).

S. 118 (4 août). — Lettre de ANTOINE-ALEXIS CADET DE VAUX président du département de Seine-et-Oise (sur la condamnation à mort de deux des assassins de Simoneau). — Copie d'une lettre adressée au rédacteur de la *Chronique*, signée BLONDEL (sur le banquet des Champs-Élysées). — Lettre de M. PONCE, l'un des commandants du 2^e bataillon de la 2^e légion, sur la prétendue entrée au château des Tuileries, le 30 juillet, de six cents personnes vêtues de noir.

S. 121 (8 août). — *Lettre d'un membre de l'Assemblée nationale sur la déchéance du Roi*. (La seconde lettre est dans le numéro du journal du 9 août, p. 895, et la troisième dans le S. du 10.)

S. 122 (9 août). — Lettre de M. POINCHERPRÉ (sur les vices de la constitution et le rôle de la Société des Jacobins).

S. 123 (10 août). — *Troisième Lettre sur la déchéance du Roi*.

Le 12 août 1792, les bureaux du *Journal de Paris* furent envahis et pillés par une bande d'agresseurs restés impunis, et il ne reparut que le 1^{er} octobre. Dans l'intervalle, et pour combler cette lacune de quarante-neuf numéros, les propriétaires firent paraître d'abord un numéro sans date, paginé par erreur 911 (au lieu de 915)-968 et refermant le compte rendu des séances de l'Assemblée législative du 10 août (au soir) au 21 septembre, ainsi que les principaux décrets rendus pendant la même période, puis un numéro daté du 1^{er} octobre, consacré aux séances de la Convention depuis le 21 jusqu'au 29 septembre inclusivement (25 p.). Au n^o 275 (1^{er} octobre), la pagination recommence et on lit en tête l'Avis suivant :

« Les propriétaires de ce journal ne craignent pas d'être démentis en rappelant que la rédaction de leur feuille a été utile à la Révolution pendant le cours entier de l'Assemblée constituante. Leur rédacteur [Garat], fatigué d'un travail qui avait altéré sa santé, refusa de se charger de ce même travail pour la première législature. Forcé par ce refus à un nouveau choix [Condorcet], ils en firent un qui leur parut propre à soutenir la juste réputation que leur ouvrage s'était acquise. Trompés dans leur attente, ils ont rompu les liens qui les unissaient avec leurs nouveaux rédacteurs et par là, rendus à eux-mêmes, ils déclarent que MM. Condorcet, Sieyès, Garat et Cabanis ont consenti à ce que leurs noms parussent dans le nombre de leurs collaborateurs. Ces noms garantissent assez les principes dans lesquels le journal sera rédigé et le mérite non moins important de la rédaction. »

Bientôt les garanties invoquées par les propriétaires du *Journal de Paris* ne leur parurent pas suffisantes, et ils ajoutèrent à son titre une épithète destinée à accentuer la démarcation qu'ils entendaient établir entre l'ancienne et la nouvelle période. Voyez le numéro suivant.

10194^a. — Journal de Paris national (6 octobre 1792-2 ventôse an III 20 février

1795). *Imp. du Journal de Paris, rue J.-J.-Rousseau, in-4^o*. [N. Lc² 80. — P. Usuels.]

Malgré deux disparitions motivées par des raisons de sécurité personnelle, et bien qu'il ne se fût chargé (du moins au début) que de l'article *Convention*, le véritable rédacteur en chef à cette date et jusqu'à la proclamation de l'Empire fut PIERRE-LOUIS RŒDERER.

Suivant une *Notice sur sa vie*, publiée au tome III de ses *Œuvres* (imp. F. Didot, 1853-1859, 8 vol. gr. in-8^o), il s'était engagé à fournir le compte rendu des séances de la Convention sur les notes d'un « stipendié » du *Journal de Paris*. La situation de Rœderer, déchu par la révolution du 10 août de ses fonctions de procureur général syndic du département de Paris et plusieurs fois dénoncé à ce sujet, ne laissait pas alors que d'être périlleuse, et cette collaboration ostensible avait pour but de mettre à néant le bruit qui l'accusait d'avoir émigré en Angleterre; mais lorsqu'aux approches du 31 mai, le danger devint plus pressant, il se réfugia au Pecq, où il entreprit une traduction du *De Cive* de Hobbes, sans être certain, comme il l'écrivait en tête du manuscrit, de pouvoir l'achever, et ne reparut qu'après le 9 thermidor. Non content alors d'emprunter le nom de Merlin de Thionville pour un *Portrait de Robespierre* (voyez quatrième partie de la *Bibliographie*) et de lui prêter sa plume pour un discours sur la paix, comme il minuta pour Tallien deux motions sur la Terreur et sur la restitution des biens des condamnés, il publia, en novembre 1794, sous le pseudonyme de JACQUES, en faveur des députés pros crits ou détenus, une brochure déjà citée (tome I^{er}, n^o 4081), mais dont j'ignorais alors l'auteur et dirigea dans le *Republicain* de Charles Duval, contre les clubs, une attaque qu'il reprit et développa cinq ans plus tard sous forme de brochure (voyez les *Additions et Corrections* du présent volume).

10194^b. — Journal de Paris (3 ventôse an III [21 février 1795-30 septembre 1814]). *Imp. du Journal de Paris, in-4^o*. [N. Lc² 80. — P. Usuels.]

A partir du 24 floréal an IV (13 mai 1796), le titre porte en outre : *Par les citoyens RŒDERER et CORANCEZ*. Le nom de Rœderer disparaît le 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799), et celui de Corancez le 5 pluviôse (25 janvier 1800).

Le 28 janvier 1795, Rœderer, qui avait racheté à Corancez, moyennant 73,000 francs, une part de propriété, fit sa rentrée au *Journal de Paris* par un article sur J.-V. Delacroix, auteur du *Spectateur français*, alors poursuivi devant le tribunal criminel et bientôt acquitté; de plus, sous la rubrique *Variétés* ou *Esprit public*, il fournissait presque chaque jour, à partir du 16 février, un bulletin ou une anecdote dont la forme piquante et la portée morale

ou politique contribuèrent à rendre au *Journal* son ancienne vogue. Il disparut de nouveau, toutefois, au 13 vendémiaire et ne reprit la plume qu'en mars 1796 pour la quitter encore au 18 fructidor an V (4 septembre 1797), sans que, durant ces éclipses passagères, son nom fut supprimé de l'en-tête du *Journal*. Cette fois, il est vrai qu'il avait été sérieusement menacé et que Talleyrand avait obtenu à grand-peine sa radiation de la liste des déportés. Comme Sottin, ministre de la police, se plaignait de « n'avoir plus son compte », on lui désigna Perlet, qui subit effectivement le sort réservé à Roderer. Celui-ci passa quelques mois à la verrerie de Saint-Quirin, dans les Vosges, dont il était actionnaire, et ne reprit qu'en mars 1798 sa place au *Journal de Paris*, où il donna surtout des articles littéraires. La plupart ont été réunis, soit dans le rare recueil intitulé : *Opuscules* (1800-1804, 3 vol. in-8°), soit dans les *Œuvres* éditées par son fils, mais quelques-uns ont été omis. De ce nombre est une fantaisie sur le langage des incroyables, signalée par Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, t. VIII, p. 351), et réimprimée par M. Hatin (*Histoire de la presse*, t. V, p. 205).

Roderer, qui avait de bonne heure pressenti l'extraordinaire fortune de Bonaparte et qui, dès le 25 juillet 1796 (7 thermidor an IV), dans un article intitulé : *D'un Changement dans les rapports du gouvernement avec ses généraux*, prédisait le coup d'État de brumaire, fut l'un des confidents, sinon même l'un des acteurs de ce coup d'État. Peu de temps auparavant, Hugues-Bernard Maret rachetait à Corancez sa part de propriété, et le prix stipulé pour cette cession (53,000 francs) fut en partie fourni par Bonaparte. Maître du terrain, Roderer exposa, le 1^{er} vendémiaire an IX (23 septembre 1800), dans un long prospectus signé LEDOUX et intégralement reproduit par M. Hatin (*Histoire de la presse*, tome V, p. 215-220), ce qu'il appelait « la théorie d'un *Journal de Paris* ». En terminant, il déclarait, en son nom et en celui de Maret, copropriétaire du *Journal*, « répondre de ses principes et de sa décence au gouvernement et au public ». Néanmoins, dès le 27 frimaire suivant (18 décembre 1800), un article sur la prétendue mission des grands vicaires de l'archevêque de Paris auprès du Premier Consul provoqua la violente colère de celui-ci, la suppression du nom de Maret et un désaveu formel inséré dans le numéro du lendemain.

Roderer et Maret conservèrent la propriété du *Journal de Paris* jusqu'au fameux décret du 17 septembre 1811 qui la leur enleva pour la répartir en vingt-quatre actions, dont neuf furent attribuées à la police, huit aux anciens propriétaires des journaux « réunis », sauf Maret et Roderer qui, par leur situation même, ne pouvaient réclamer; le reste fut partagé entre un confrère de Roderer à l'Institut qui chercha vainement, paraît-il, à éluder l'aubaine que lui attribuait la volonté impériale, Alizan de Chazet, Comminge, Courtin, Millevoxe et Nanteuil.

Après la chute de l'Empire, Maret et Roderer intentèrent aux titulaires qu'on leur avait substitués un long procès qu'ils finirent par gagner en appel. (Voir pour le résumé de cette affaire la *Biographie de la Mosette* de E.-A. Bégin [v^o Roderer], et pour le détail le tome VII des *Œuvres posthumes*.)

Il n'entre pas davantage dans le plan de ce travail de retracer la carrière que fournit encore le *Journal de Paris* sous la Restauration, sous la monarchie de Juillet, ni à la fin du second Empire, quand M. Ed. Hervé reprit possession de ce titre pour en faire celui d'un organe d'opposition libérale.

Pendant la période du 31 mai 1793 au 9 thermidor an II, le *Journal de Paris* n'eut pas, à proprement parler, de rédaction, car chaque numéro ne comporte guère qu'un insignifiant compte rendu des séances de la Convention et de la Commune, quelques rares nouvelles extérieures, un résumé de l'état des prisons et la monotone et lugubre énumération des prévenus acquittés ou condamnés par le tribunal révolutionnaire. Lorsqu'il fut permis à la presse de reprendre son véritable rôle, les *Variétés* dont Roderer donnait le modèle furent pour le *Journal de Paris*, comme je l'ai dit, l'un des éléments de son regain de succès. Il n'est presque pas de numéro qui n'en contienne quelque une, soit de Roderer lui-même, soit de VILLETERQUE, de CAMILLE SAINT-AUBIN, qui savait rendre piquante la statistique elle-même, soit enfin de LOUIS-SÉBASTIEN MERCIER, dont les paradoxes, signés tantôt de son nom, tantôt du transparent anagramme de REICREM, avaient le privilège de soulever la bile ou la verve des abonnés sous forme de « lettres au rédacteur ». Barbier cite aussi parmi les collaborateurs de l'an IX à 1811 : P.-J. GALAIS, J.-B. LÉCUCY, REMACLE LISSOIS, DUSAULCHOY, et de 1811 à 1826 : SEVELINGES, OUBRY, BENABEN, JOSEPH LINGAY, SAUVAN et COLNET.

10493. — *Journal général de France* (1^{er} janvier 1785-10 août 1792). *Paris, au bureau du journal*, 10 vol. in-4°. [N. Lc² 69.]

Le *Journal général de France* n'était en réalité que la dernière transformation de la partie des *Affiches*, *Annonces et Avis divers* (in-4°), communément désignée sous le titre d'« Affiche de province », par opposition à l'« Affiche de Paris » (in-8°) que rédigeait l'abbé Aubert.

L'« Affiche de province » eut, de 1752 à 1776, pour principal rédacteur Meusnier de Querlon qui en fit, selon l'appréciation très juste de M. Hatin, l'un des recueils les plus intéressants pour la bibliographie et l'histoire lit-

téraire de la seconde moitié du dix-huitième siècle. L'abbé de Fontenai, dont la collaboration commence au 1^{er} mai 1776, se montra digne de lui succéder et l'ensemble de la collection offre au chercheur une mine pour ainsi dire inépuisable de trouvailles.

Le sous-titre : *Journal général de France* avait été adopté en 1778 par l'abbé Aubert, et en 1784 par l'abbé de Fontenai qui, au bout d'un an, supprima les mots : *Affiches, Annonces et Avis divers*. De 1785 à la fin de 1789, le *Journal général de France* parut les mardi, jeudi et samedi, et fournit en outre à ses abonnés deux annexes, consacrées à la météorologie et à l'agriculture, dont il sera question plus loin. Du 1^{er} janvier 1790 au 10 août, il fut quotidien. Les années 1784-1788 sont de plus terminées par une table méthodique des matières.

Depuis son origine jusqu'au 16 janvier 1791, le *Journal général de France* eut pour principal rédacteur LOUIS-ABEL BONAFOUS, abbé de Fontenai, né à Castelnau-de-Brassac (Tarn), de Louis Bonafous, notaire royal, et de Marie-Anne Ouradou, le 4 mai 1736, mort à Paris, rue de Vaugirard, 64, le 27 mars 1806, et son nom figure même sur le titre des nos 156-160 de 1789 et 1-9 de 1790. Mais il eut divers collaborateurs, entre autres, d'après une note inscrite sur le feuillet de garde de l'ex. de la B. N., l'abbé ANDRÉ-CHARLES BROTIER, né à Tannay (Nièvre) en 1751, mort le 13 septembre 1798 à Sinnamari, où il avait été déporté pour sa participation à la conspiration du 12 pluviôse an V (voyez tome I^{er} de la *Bibliographie*, nos 4772-4776); on peut également citer DUCRAY-DUMINIL, qui signait les comptes rendus de critique dramatique D. DU M., et BARTHÉLEMY MERCIER, abbé de Saint-Léger, dont les communications nous sont mieux connues, grâce à la liste de ses écrits dressée par lui-même et imprimée en 1852 dans le *Bulletin du bibliophile belge*.

Un prospectus placé en tête du second semestre de 1790 spécifiait que l'abbé de Fontenai s'occupait exclusivement de la partie littéraire et qu'il fallait s'adresser à M. BEAUX pour tout ce qui concernait les livres, estampes, cartes géographiques, lettres, etc. Mais cette association ne dura pas plus de six mois; en annonçant la retraite de l'abbé de Fontenai, ses successeurs se flattaient de maintenir le *Journal général de France* « dans les principes de sagesse, de modération et d'impartialité » que Fontenai préconisait dans le numéro du 1^{er} janvier 1791. Tout au contraire, sous la direction de BOYER, de Nîmes, auteur de *l'Histoire des caricatures de la révolte des Français* (voyez tome I^{er} de la *Bibliographie*, n° 298), le *Journal général de France* ne tarda pas à lutter de violence avec *l'Ami du Roi* et les autres feuilles intransigeantes du parti; comme Royou, il accueillait et provoquait surtout les dénonciations de prêtres « intrus » et, à ce point de vue, cette feuille mériterait d'être plus souvent consultée. Un moment même elle prétendit se substituer à la *Gazette de France* en alléguant, dans un avis

répété en tête des numéros du 1^{er} et du 2 novembre 1791, et dont la première phrase est une contre-vérité, un droit assez mal établi :

« La *Gazette de France* faisait anciennement partie du *Journal général de France* dont l'origine remonte à 1612; elle fut démembrée en 1761 pour être réunie au département des Affaires étrangères, lequel avait, il y a peu d'années, cédé la jouissance de cette propriété. On a annoncé, dans le dernier numéro de cette *Gazette*, qu'elle cessera de paraître à partir du 1^{er} novembre. Jaloux de conserver ce titre qui fut inhérent à nos feuilles, nous le réunirons à compter de ce jour à celui du *Journal général de France*, en déclarant que nous le conserverons jusqu'à ce qu'il soit réclaté par le véritable et légitime propriétaire. Pour remplir autant qu'il sera en nous l'objet de la *Gazette de France*, nous traiterons la partie politique avec toute l'attention possible. »

Du 1^{er} au 7 novembre 1791, les numéros portent en effet : *Journal général et Gazette de France*, mais ces prétentions furent vite abandonnées, comme le prouve ce nouvel avis :

« Le département des Affaires étrangères ayant repris la *Gazette de France* et le titre en étant par la conservé dans les mains du véritable propriétaire, nous le supprimons de notre journal, conformément à la déclaration que nous en avons faite dans notre numéro du 1^{er} de ce mois. »

Les articles de Boyer sont tous anonymes, mais sa participation est attestée par une note assez sèche qui termine le premier numéro de 1792 : « M. Boyer, de Nîmes, qui a rédigé ce journal pendant l'année 1791, ne s'en occupera plus. Le prospectus que nous avons publié n'est pas de sa composition. » Ce prospectus, portant pour épigraphe :

Miraturque novas frontes et non sua poma.

VING.

invitait les souscripteurs à éviter toute confusion avec le *Journal général* créé le 1^{er} janvier 1791, par l'abbé de Fontenai (voyez ci-après, § 5, à la date).

Le dernier numéro du *Journal général de France* est chiffré 223 et porte la date du 10 août 1792. Il reparut dans le même format et sous le même titre, après plus de quatre ans d'interruption, le 1^{er} vendémiaire an V (22 septembre 1796). Voyez ci-après, § 8.

Il nous faut maintenant revenir en arrière et donner quelques indications sur les deux annexes mentionnées plus haut.

Les *Observations météorologiques* (non paginées) sont reliées tantôt à la suite du mois, tantôt groupées à la fin de l'année qu'elles concernent.

Le supplément agricole avait d'abord été confié à M. de SUTTIÈRES-SARCEY, « déjà connu par de très bons ouvrages sur l'agriculture » et unissant « une profonde théorie à une longue pratique, bien différent de ces écrivains agronomes qui, dans leur cabinet, tranchent sur des

matières que l'expérience peut seule faire connaître ». Aielu du célèbre critique (qui débuta, on s'en souvient, sous le nom de son grand père), Sarcey de Suttières, ancien capitaine au régiment de Bretagne-infanterie et gentilhomme servant du Roi, fournit en 1787 au *Journal général de France* une première série de communications spéciales divisée, comme les deux suivantes, en 24 numéros, et rédigée sous la forme épistolaire.

En tête du numéro du 15 janvier 1788, un avis prévenait le public que, si instructives qu'elles fussent, les idées du rédacteur n'étaient, après tout, que celles d'un seul homme et que désormais le journal accueillerait le compte rendu des livres nouveaux français et étrangers, ainsi que des expériences découvertes ou observations particulières qu'on voudrait bien lui adresser. La seconde série (15 janvier-24 décembre 1788) a, de plus que la première, une table des matières et des noms propres. En outre, dans l'ex-

de l'Arsenal (Jo., 10999) est relié un supplément au numéro du 11 décembre 1788 du *Journal général de France* (paginé 597-600) et renfermant des remarques de M. F. Le Breton, de l'Académie d'Upsal, sur divers objets d'économie rurale et domestique. La troisième série va du 3 janvier au 31 décembre 1789. Une quatrième série (manquant à la B. N., mais existant dans l'ex. de l'Arsenal) n'a que 39 numéros (6 janvier-24 septembre 1790). En tête du « n° 39 et dernier » est annoncée pour le 6 octobre suivant la *Feuille du cultivateur*, qui parut en effet à cette date jusqu'au 7 brumaire an VIII (8 vol. in-4°), sous la direction de Dubois, Broussenet, Lefebvre et Parmentier. La *Feuille du cultivateur* a eu elle-même une deuxième édition (Marchant, an III), précédée, en guise d'Introduction, de la réimpression du *Supplément au Journal général de France* de 1788 à 1790, rédigé, après la retraite de Sarcey de Suttières, par J.-B. DUBOIS, né à Jancigny (Côte-d'Or).

§ 5. — De la Convocation des États-Généraux à la Chute de Louis XVI.

10196. — Le Patriote français ou Journal libre, impartial et national, par une société de citoyens (16 mars 1789). *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lc² 185.]

ÉPIGR. :

Une gazette libre est une sentinelle qui veille sans cesse pour le peuple.

DR JEBB.

Prospectus du célèbre journal de JEAN-PIERRE BRISSOT DE WARVILLE qui, six semaines avant l'apparition des *États-Généraux* de Mirabeau, annonçait en ces termes le but de la feuille qu'il entendait fonder :

« Ce serait insulter à la nation française que de lui démontrer longuement l'utilité et la nécessité de ce journal dans les circonstances actuelles.... Il faut trouver un autre moyen que les brochures pour instruire tous les Français, sans cesse, à peu de frais, et sous une forme qui ne les fatigue pas. Ce moyen est un journal politique, ou une gazette; c'est l'unique moyen d'instruction pour une nation nombreuse, gênée dans ses facultés, peu accoutumée à lire, et qui cherche à sortir de l'ignorance et de l'esclavage. Sans les gazettes la révolution de l'Amérique, à laquelle la France a pris une part si glorieuse, ne se serait jamais faite... Ce sont les gazettes qui ont tiré l'Irlande de la langueur et de l'abjection où la tenait le Parlement anglais; ce sont les gazettes qui conservent le peu de liberté politique qui reste en Angleterre. Une gazette, disait le docteur Jebb, est une sentinelle qui veille sans cesse pour le peuple.

« Mais c'est d'une gazette libre, indépendante, que le docteur Jebb parlait ainsi, car celles qui sont soumises à une censure quelconque portent avec elles un sceau de réprobation. L'autorité, qui le domine, en écarte, ou, ce qui revient au même, est supposée en écarter les faits et les réflexions qui pourraient éclairer la nation; elle est soupçonnée d'en commander les éloges et les satires. Eh! jusqu'à quel point cette prostitution des gazettes censurées n'a-t-elle pas été portée dans ces derniers temps!... Mais ce trafic honteux de la presse, qui, en France, a tant avili la profession de journaliste et de gazetier, profession vraiment respectable dans un pays libre, lorsqu'elle est exercée par des hommes indépendants, ce trafic va cesser... Plus éclairée aujourd'hui, et surtout plus irréprochable, l'autorité n'arrêtera plus, ne commandera plus la pensée. L'homme de génie, le bon citoyen, peuvent donc développer leurs idées; et c'est dans cet heureux ordre de choses que nous nous proposons de publier un journal politique, national, libre, indépendant de la censure et de toute espèce d'influence... »

Ce prospectus, dont il existe deux tirages différents, a été reproduit in extenso par M. Hatin (*Histoire de la presse*, tome V, p. 8-11). Il fut signalé le 15 avril par une lettre-circulaire imprimée de M. de Maissemy, directeur général de la librairie, aux officiers de la chambre syndicale de Paris et à tous les inspecteurs de la librairie du royaume (Cf. *Répertoire* de M. Tuetey, II, 2882). En même temps, M. de Maissemy requérait le concours du lieutenant de police pour en empêcher la circulation,

et « ce concours entre nos deux administrations, ajoutait-il, est d'autant plus nécessaire que, vraisemblablement, on tentera d'imprimer cet ouvrage périodique avec des presses placées dans des maisons particulières. Vous avez sûrement connaissance du prospectus en question et il vous paraîtra, comme à moi, le dernier degré de l'audace enhardie par l'impunité. » (P. MANUEL, *la Police dévoilée*, I, 64-65.)

Désavoué par Buisson qui, d'après la même lettre, prétendait que son nom avait été indiqué à son insu, Brissot ne se découragea pas, et il réussit à lancer un premier et d'abord unique numéro du *Patriote français* le 6 mai. Voyez ci-après à la date.

10197. — Journal général de France. S. L., in 8°. [N. Lc² 105.]

Journal satirique et peut-être clandestin, rempli d'annonces de livres et d'estampes imaginaires.

Le premier numéro est daté du 6 avril 1789; les autres ne portent point de date, mais selon M. Hatin, le n° 6 aurait paru le 6 août. Il y est cependant question de l'arrestation et de la délivrance des gardes-français (juin 1789). Le sous-titre des nos IV et V : *États-Généraux*, devient au n° VI : *Administration*.

10198. — Bulletin sur les affaires du temps. S. L., in-8°, 8 p. [N. Lc² 106.]

N° 1, du 17 avril 1789. Non mentionné dans Deschiens.

10199. — Le Tribun du peuple. *Le Jay fils*, 1789, in-8°, 466 p. [N. Lc² 109.]

Par N. DE BONNEVILLE.

L'ex. de la B. N. est accompagné des couvertures sur lesquelles se trouve la liste des écrits adressés au *Tribun du peuple* et qu'il se proposait d'insérer ou qu'il refusait.

ÉPIGR. :

L'homme ne me parait plus qu'un roi détrôné.

Des droits et des devoirs du citoyen.

LETTRE I.

10199^a. — Le Tribun du peuple. Seconde édition. S. L., 1789, in-8°, 16 p. [N. Lc² 109 A.]

Réimpression des quatre premières lettres.

10199^b. — Le Tribun du peuple. Troisième édition. S. L., 1789, in-8°, 166 p. [N. Lc² 109 B.]

Sur le plat intérieur de la couverture de l'ex. de la B. N., on trouve cette note manuscrite :

« Ce volume contient des passages qui ne se

trouvent pas dans les éditions suivantes. Toutes les lettres qu'il renferme ont été insérées dans une édition postérieure plus ample, sans date, sous ce titre. » Voyez le numéro suivant.

10199^c. — Le Tribun du peuple ou Recueil de lettres de quelques électeurs de Paris avant la Révolution de 1789, pour servir d'introduction aux feuilles de la « Bouche de fer ». Paris, imp. du *Cercle social*. S. d., in-8°, 256 p. [N. Lc² 109 C.]

On trouve au verso du titre cet *Avis de l'éditeur* :

« Ces lettres de quelques électeurs de Paris ont concouru, comme celles du Junius de l'Angleterre, à une grande révolution : comme ce n'est point un esprit de parti, mais un ardent amour de la vérité qui les a dictées, les principes et les vues du Tribun français et de ses collègues ont acquis après cette grande révolution une force nouvelle. La première lettre ayant pour épigraphe : *L'Homme ne parait plus qu'un roi détrôné*, a paru pendant les séances des électeurs de Paris à l'Archevêché. Et quand on se rappelle que nos tribuns français n'avaient pas les avantages du Junius de l'Angleterre et qu'ils écrivaient à la porte de la Bastille et sous l'inquisition de censeurs vendus au despotisme, on peut dire, en publiant ces lettres, qui pourront servir longtemps à une éducation nationale, ce que Jean-Jacques disait de ses propres écrits : « Malheur à vous si, durant cette lecture, votre cœur ne a bénit pas cent fois les hommes vertueux et a fermes qui ont osé instruire ainsi les humains ! »

10200. — Le Vieux Tribun du peuple. Paris, de l'imprimerie du *Cercle social*, l'an VI de la République française, 2 part., in-8°. [N. Lc² 110.]

Chaque partie est précédée d'une table des matières

ÉPIGR. :

Il se formera parmi eux des tribuns.

MABL.

On lit au verso du titre, au-dessous de diverses épigraphes :

« Un assez grand nombre des essais du *Tribun du peuple*, année 1789, ont été retranchés de cette édition pour les insérer (sic) ailleurs et entre autres dans l'*Esprit des religions*, dont on va réimprimer la troisième édition. »

La première édition de l'*Esprit des religions* est, selon Quérard, de 1791-1792, 2 vol. in-8°; la seconde est de 1792, in-8°. La troisième ne semble pas avoir paru.

10201. — Le Vieux Tribun et sa Bouche de fer. Paris, de l'imprimerie du *Cercle so-*

ciel (1796) *au V de la République française*, 8 envois en 1 vol. in-8°. [N. Lc² 111.]

Suite du numéro précédent. Chaque envoi est précédé d'un titre réimprimé, portant : *Nouvelle édition*, avec la date de 1797. Le volume se termine par deux appendices intitulés, le premier : *L'Hymne des combats*, par NICOLAS BONNEVILLE, in-8°, 17 p. ; le second : *Lettre de THOMAS PAYNE, sur les cultes*, in-8°, 23 p.

10202. — Feuille politique et nationale, concernant tous les événements qui intéressent la nation française, tous les actes relatifs aux affaires présentes, et les principaux ouvrages ayant rapport à la révolution mémorable de 1789. Dédié aux États-Généraux. Paris, au bureau, rue de Bourbon, 1789, in-4°, 4 p. [N. Lc² 124.]

Prospectus non mentionné dans Deschiens. Le journal devait paraître les mardi et vendredi par feuilles in-4° de 8 p. à deux colonnes.

10203. — États-Généraux. De Versailles, le 2 (-3) mai 1789. *Le Jay fils*, 2 nos in-4°, 8 p. [N. Lc² 2233.]

Précédé d'un *Prospectus* (in-4°, 2 p.) portant cette épigraphe :

Novus nascitur ordo,

et annonçant que cette feuille paraîtrait les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine. Un second exemplaire de ce *Prospectus* est coté à la B. N. Lc² 4005. Il provient du fonds Hennequin.

Le rédacteur, qui n'était autre que MIRABEAU, insiste dans ce prospectus, répandu, paraît-il, sans autorisation préalable, sur l'utilité des journaux « pour les nations déjà constituées, pour les peuples libres, et, à plus forte raison, pour ceux qui aspirent à l'être. Plusieurs bons citoyens, au nombre desquels il en est qui auront l'honneur de siéger parmi les représentants de la nation, pénétrés de cette vérité, ont résolu de faire paraître une feuille qui pût être, à la fois, et le compte rendu de ceux-ci à leurs commentants, et un nouveau tribut de zèle et de civisme que les premiers apportent à la France. CONSTITUTION, PATRIE, LIBERTÉ, VÉRITÉ, voilà nos dieux. »

Le premier numéro, publié le lendemain de l'ouverture de l'Assemblée, fut bientôt suivi d'un second qui, tous deux, au témoignage de la *Correspondance littéraire secrète* (10 mai 1789), se vendirent à douze mille exemplaires. « Mirabeau, dit M. Hatin, y prenait directement les ministres à partie. Le langage qu'il y tenait n'avait en lui-même rien de bien hostile

pour le gouvernement, cependant il était nouveau dans une gazette ; et puis la hardiesse du ton était faite pour étonner, pour effrayer les ministres, qui connaissaient Mirabeau et savaient tout ce qu'ils pouvaient craindre de l'audacieuse énergie de cet homme. Ils se décidèrent donc à la résistance. » Un premier arrêt du Conseil, du 6 mai, « considérant qu'on distribue dans le public plusieurs prospectus d'ouvrages périodiques, défend expressément à tous imprimeurs, libraires ou autres, d'imprimer, publier ou distribuer aucun prospectus, journal ou autre feuille périodique, sous quelque dénomination que ce soit, et de recevoir aucune souscription pour lesdits ouvrages périodiques ». Le lendemain, un second arrêt visait plus directement le journal de Mirabeau. Le Roi, déclarait cet arrêt, « informé qu'on a osé répandre dans le public, en vertu d'une souscription ouverte sans aucune autorisation, et sous la forme d'un ouvrage périodique, un imprimé portant le n° 1^{er}, et ayant pour titre : *Etats-Généraux*, daté de Versailles du 2 mai 1789, commençant par ces mots : « Avant de parler de la cérémonie », et finissant par ceux-ci : « Le simple récit des faits exige trop de place », dont la souscription est annoncée chez Lejay fils, croit devoir marquer particulièrement son improbation sur un écrit aussi condamnable au fond qu'il est répréhensible dans la forme et supprime ledit imprimé « comme injurieux et portant avec « lui, sous l'apparence de la liberté, tous les caractères de la licence. » Cet arrêt fut dénoncé dès le lendemain à l'Assemblée des électeurs du tiers état de la ville de Paris, par Target, qui, séance tenante, rédigea contre cet acte attentatoire à la liberté politique et à la liberté de la presse une protestation qu'on adressa aux deux autres ordres, en les invitant à se concerter pour faire révoquer l'arrêt du 7 mai.

Cette protestation avait été votée à l'unanimité, moins une voix, celle de Marmontel. Bailly, secrétaire du tiers, a, dans ses *Mémoires* (éd. Barrière, tome I, p. 38-42), loué l'attitude de l'académicien qui eut jusqu'au bout le courage de son opinion et se leva seul à la contre-épreuve.

Malgré la sévérité de l'arrêt du Conseil, il parut alors plusieurs publications sous un titre presque identique (voyez ci-après), et M. Tuotey, dans son *Répertoire* (II, 2887-2897), a enregistré, entre autres demandes adressées au directeur de la librairie, celles des sieurs Jean-Blaise Vimal, de Beaujour, Zollikofer, Jodot, fils d'un apothicaire des Menus-Plaisirs, Du Morier, l'abbé Ducros, qui tous briguaient l'honneur de rendre compte des séances des États-Généraux. A tous, il fut répondu par la même fin de non-recevoir.

Quant à Mirabeau, non content de protester contre ce qu'il appelait « un scandale public », il se mit de nouveau en rapport avec le public, mais sous un titre et une forme qui rappelaient son inviolabilité parlementaire. Voyez ci-après, n° 10208.

Il a été publié en 1889 un fac-similé assez bien exécuté du prospectus et des deux numéros

des États-Généraux, qui se vendaient dans l'enceinte de la Bastille construite au Champ de Mars.

10204. — Correspondance nationale. États-Généraux. *S. l.*, 1789, in-8°. [N. Lc² 123.]

Non mentionné dans Deschamps.

La B. N. possède les nos 2, 3 et 4 (5, 6 et 7 mai 1789), paginés 9-24. D'après le prospectus intercalé en tête du numéro suivant, on trouvait au bureau du journal la collection des mois de mai, juin et juillet. Selon M. Hatin, les numéros du 8 mai au 30 juin auraient paru sans titre.

10205. — Assemblée nationale (8 mai 1789-19 juin 1790), in-8°. [N. Lc² 2235.]

L'ex. très incomplet de la B. N. renferme les numéros ou séances des 8-30 mai, 2-27 juin, 1^{er}-19 juillet, 4-5 août, 26 novembre, 1^{er}-2 décembre 1789 et 22 mai 1790. Quelques-unes de ces pièces portent seulement : *Du, ou Séance du*, avec la date. Chacune a une pagination distincte. On lit au bas des feuilles des 6 et 10 juillet : *Rue de la Huchette, n° 17*, et à la fin de celle du 15 se trouve un permis daté du même jour, signé Moreau de Saint-Méry et Boucher, autorisant Gueffier le jeune, libraire, à recevoir les nouvelles qui lui viendront de Versailles.

Dans ce même exemplaire, on a relié par erreur, avant la *Séance de la nuit du 4 au 5 août 1789 pour former la constitution*, un numéro intitulé : *Assemblée nationale, Séance du samedi 19 au soir, Suppression totale de la noblesse* (imp. Devaux, *S. d.*, in-8°, 8 p.), qui est du 19 juin 1790. Outre la discussion sur l'abolition des titres nobiliaires, il y est question de la réception des vainqueurs de la Bastille, ainsi que de « l'ambassade du genre humain » recrutée et présentée par Anacharsis Clootz.

Un second exemplaire, coté à la B. N. Lc² 3933, renferme les numéros ou séances des 7, 11, 17, 18 et 23 juillet 1789, et le permis de circulation reproduit au bas des trois derniers numéros est au nom de M. Vente, libraire des Menus-Plaisirs du Roi.

10206. — Le Patriote français. (N° 4.) *Chez tous les libraires*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2238.]

Voyez le n° 10196 ci-dessus.

P. 1, *Lettre de Versailles*, 6 mai 1789, suivie (p. 5) d'un post-scriptum daté du même jour. P. 7, *Lettre adressée à M. B... de W...*, par un électeur de l'Assemblée de Paris (compte rendu de la discussion du cahier général).

Au bas de la page 8, le journal est annoncé comme devant paraître quatre fois par semaine ; mais l'arrêt du Conseil du 7 mai relaté plus

haut (n° 10203) et rendu, il fallait en croire Brissot (*Mémoires*, ch. LVII), à la sollicitation des journaux privilégiés, mit encore une fois l'embargo sur cette seconde tentative. Dans une *Lettre de M. BRISSET DE WARVILLE aux souscripteurs du journal intitulé : le Patriote français* (in-4°, 2 p.) et datée du 12 mai, l'auteur annonçait qu'il adressait un mémoire motivé (Cf. tome I^{er} de la *Bibliographie*, n° 951 et n° 10184 ci-dessus) aux États-Généraux dont il se voyait forcé d'attendre la décision et qu'on pouvait retirer chez Buisson le montant des souscriptions déjà versées. Détourné bientôt de ses propres revendications par la gravité croissante des événements et par le rôle actif qu'il joua dans les élections du tiers à Paris, Brissot ne put reprendre son projet primitif sur un nouveau plan, dans un autre format et dans des conditions de publicité différente, que le 28 juillet suivant. Voyez ci-après à cette date.

10207. — Première [-Dix-neuvième.] Lettre du comte de MIRABEAU à ses commettants (10 mai-24 juillet 1789). *S. l. n. d.* in-8°. [N. Lc² 136.]

Voyez le n° 10203 ci-dessus.

Chaque lettre a une pagination distincte. Il y a un errata imprimé à part pour la première. À la fin de la dix-neuvième, Mirabeau annonce la publication du *Courrier de Provence*. Voyez ci-dessous, au 24 juillet, et le numéro suivant.

10208. — Lettres du comte de MIRABEAU à ses commettants pendant la tenue de la première législature. *Paris, Lavoilette*, 1791, in-8°, VIII, 516 p. et 1 f. de table. [N. Lc² 136 B.]

Voyez le numéro précédent.

Dans cette réimp., postérieure à la mort de Mirabeau, le *Prospectus* et les deux numéros intitulés *Etats-Généraux* sont placés en tête des *Lettres* proprement dites ; un *Avis du libraire-éditeur* prévient que le reste du *Courrier de Provence*, composé sous la direction de Mirabeau, n'était pas de sa plume.

10209. — Bulletin. États-Généraux. (Mai 1789.) *S. l.*, 3 nos in-4°. [N. Lc² 133.]

N° 1, sans date (8 p.).

N° 2, 19 mai 1789 (3 p.).

N° 3, 24 mai 1789 (4 p.).

On lit en tête du n° 1 cet *Avertissement* :

« A la Bourse, au Palais-Royal, partout on demande des nouvelles de Nosseigneurs des États. Pour rassurer les personnes prévenues et prévenir les gens malintentionnés, on donnera un bulletin exact, non de ce qui s'y passe : c'est là le devoir des journaux, mais seulement de leur

état et de l'opinion publique qu'on doit avoir sur leur compte.

« Ce bulletin se donnera, se vendra même si on le trouve bon, mais sans bénéfice pour l'auteur : qu'il soit membre ou non des États, peu importe, pourvu qu'il soit exact. On ne recevra point de souscription, par respect et par crainte : le premier est dû aux bonnes intentions du rédacteur des arrêtés rendus en conseil, le Roi y étant (voyez ci-dessus les *États-Généraux* de Mirabeau); la crainte est fondée sur ce que les ordres ont été si sévères qu'avec cent louis on n'a pu, pendant trois grands jours, trouver personne qui imprimât le troisième numéro du journal supprimé, et qu'ainsi l'on n'est pas maître de tenir ses engagements.

« Nous ne nous permettrons aucunes réflexions sur les arrêtés du Conseil qui défendent tous journaux non autorisés et qui suppriment celui des *États-Généraux*, mais qu'on nous en accorde une seule sur leur suite. La liberté de la presse ne peut exister avec la censure. Le journal des États pouvait n'être pas excellent; il pouvait même être détestable, supposons-le; mais il vaut mieux qu'il en existe vingt mauvais que de nous mettre dans l'impossibilité d'en avoir un bon. Dans une feuille rendue publique sous le nom de Lejay, une personnalité offensante pouvait être imprimée; mais la personne offensée pouvait poursuivre Lejay et le faire punir. Poursuivra-t-on un anonyme qui, en disant des vérités dures sans être connu, éludera les suites de la loi? Lejay, au contraire, était soumis à la maxime : *Veritas convitti non excusat.* »

Ce même premier numéro se termine par ce N. B. : « Ce bulletin sera à l'avenir composé de quatre pages seulement et paraîtra une ou deux fois par semaine.

« On traitera dans ce bulletin de toutes les matières qui occupent l'assemblée des États; on respectera les décisions qu'elle aura portées : le vœu national n'est-il pas la première des lois pour un bon citoyen? On rapportera, avant que l'assemblée en ait adopté une, les principaux raisonnements dont on se sert pour appuyer deux opinions contraires. On ne nommera jamais ceux de MM. les députés qui ont soutenu l'une ou l'autre, à moins que, par la voie de l'impression, ils n'aient rendu le public juge de leur opinion. Dans tous les cas, on n'attaquera que les faux principes; la personne des auteurs sera toujours respectée. Au moment où nous sollicitons la liberté des individus et celle de la presse, on ne doit pas perdre de vue que le vrai moyen d'obtenir la dernière est de ne se rendre coupable d'aucun des abus qui ont donné lieu à l'établissement des censeurs. »

10210. — États-Généraux. (Mai-juillet 1789.) *Aubry, chef des bureaux [de la Gazette de France], hôtel de Thou, rue des Poitevins*, n° 18, 11 n°s in-4°. [N. Lc² 2234.]

Supplément à la Gazette de France imaginé

par Panckoucke, et dont il a déjà été question. Voyez le n° 10190 ci-dessus.

10214. — États-Généraux. Extraits du « Journal de Paris », 20 mai 1789-1792. 11 vol. in-8°.

A partir du n° 26 (20 juillet), le titre devient : *Assemblée nationale*. C'est le tirage à part des comptes rendus de Garat, dont il a été question ci-dessus (n° 10194). L'ex. de M. Pochet (n° 1307 du cat. de 1882), le seul que M. Hatin ait pu voir et dont je n'ai pas depuis retrouvé la trace, était, paraît-il, incomplet de plusieurs numéros.

10212. — Journal des États-Généraux, à commencer du 3 mai (*sic*) 1789, jour de leur ouverture. (Tome I.) *S. l.*, 1789. — Assemblée nationale (12 juillet-19 août 1789 [séance du matin]). Tome II. — Journal des États-Généraux, convoqués par Louis XVI, le 27 avril 1789. Ouvrage accueilli (*sic*) et très intéressant où se trouvent toutes les motions, délibérations, discours et opérations de l'Assemblée, séance par séance. Rédigé par LE HODEY DE SAULTCHEVREUIL. Tomes III-XXX (19 août 1789 [séance du soir], 30 septembre 1791. *Paris, Devaux et Gattey*, 1789-1791, 35 vol. in-8°. [N. Lc² 135.]

Le premier des trois titres reproduits ci-dessus est celui d'une sorte d'introduction comportant 80 pages et renfermant le compte rendu des séances depuis le 27 avril jusqu'au 30 mai. Elle est suivie d'un nouveau titre portant : *États, depuis le premier juin jusqu'au six*, et la pagination recommence; mais le volume comprend en réalité les séances du 27 avril au 11 juillet.

A partir du n° 21 (tome VI), l'auteur rompt avec son libraire, qui continue le journal, sous forme de concurrence, et sous le même titre que l'ouvrage original. (Voyez le n° 10214 ci-après.) A partir du tome IV, le titre porte en plus : *aujourd'hui Assemblée nationale permanente*, et à partir du tome XX : *ou Journal logographique*. L'en-tête des numéros porte, à partir du n° 8 (tome I) : *Assemblée nationale permanente*; à partir du n° 19 (t. XIX) : *Assemblée nationale permanente, ou Journal logographique*. Plusieurs numéros n'ont point d'intitulé, ou portent seulement : *Suite du* [avec la date de la séance].

Dans l'ex. de la B. N. (constitué en partie avec celui de La Bédoyère) et à partir du tome II, les titres de chaque volume portent, après la toison imprimée, les dates manuscrites de la première et de la dernière séance dont il renferme le compte rendu. Ces dates sont repro-

duites sur le dos de la reliure. Il y a de plus à la fin de chacun d'eux une table imprimée des matières, parfois suivie de suppléments non compris dans la pagination dont voici le relevé.

Tome VI. Supplément au n° 31. *Décret sur le mode du rachat des droits féodaux* (18 p.).

Tome VII. *Décrets de l'Assemblée nationale sur la constitution des municipalités* (78 p.). Le tome VIII contient des errata au texte de ces décrets.

Tome XIX. Prospectus du *Journal topographique de l'Assemblée nationale* (4 p.). Le journal y est annoncé pour le 1^{er} janvier 1791.

Tome XX. Tirage à part du n° 71. *Adresse aux Français relative à la constitution civile du clergé*, par M. DE MIRABEAU (paginé 89-104).

Tome XXIII. *Rapport des événements cruels et terribles arrivés dans la ville de Douai, les 14, 15, 16 et 17 de ce mois* [mars 1791] (par M. ALQUIÈB) et projet de décret par le même (8 p.).

Le Tome XXXV (d'un plus grand format que les autres) renferme, outre les trois dernières séances (28-30 septembre), une *Table générale des matières rapportées dans la collection des trente-cinq volumes contenant les travaux de l'Assemblée nationale constituante*, par ordre alphabétique, avec renvois aux date, article, page et volume. Elle occupe 279 pages.

Le *Journal des États-Généraux* a eu deux réimpressions ou contrefaçons décrites sous les deux numéros suivants et une seconde édition réelle donnée par Le Hodey. (Voyez n° 10215.)

10213. — *Journal des États-Généraux, convoqués par Louis XVI, le 27 avril 1789... Paris, Devaux, 1789, 6 vol. in-8°. [N. Lc² 138.]*

Autre collection partielle et très incomplète des six premiers volumes du numéro précédent. Le catalogue de la B. N. l'indique à tort, selon moi, comme une réimpression. La justification typographique est absolument la même. La seule divergence que j'aie notée est précisément une erreur que ne présente pas l'exemplaire décrit ci-dessus : dans la séance du 23 août (tome III, p. 81), Rabaut Saint-Etienne dit : « Je remplis une mission sacrée »; la prétendue réimpression porte : « Je remplis une mission suivie », ce qui n'a aucun sens.

10214. — *Journal des États-Généraux, convoqués par Louis XVI, le 27 avril 1789, aujourd'hui Assemblée nationale permanente, où se trouvent toutes les motions, délibérations, discours et opérations de l'Assemblée, séance par séance. Tome VI (1^{er} de la série)-XII. Paris, Devaux et Gattey, 1789-1790, 7 vol. in-8°. [N. Lc² 141.]*

Concurrence de Devaux. (Voyez le n° 10212 ci-dessus.)

Le dernier numéro du tome XII renferme la

séance du 26 juin 1790. La B. N. a de plus un n° 31 du tome XIX, portant la date du 21 janvier 1791.

10215. — *Journal des États-Généraux, convoqués par Louis XVI, le 27 avril 1789, aujourd'hui Assemblée nationale permanente. Ouvrage dont l'accueil favorable a nécessité une seconde édition, augmentée de plusieurs anecdotes intéressantes, relatives aux trois ordres. Par M. LE HODEY DE SAULTCHEVREUIL. Seconde édition. Paris, chez le rédacteur, place du Palais-Royal, au coin de la rue Fromenteau [puis] rue des Bons-Enfants, 1790, 4 vol. in-8°. [N. Lc² 139.]*

Autre réimpression du n° 10212 ci-dessus.

Tome 1^{er}, 560 p. L'introduction, paginée à part dans le premier tirage, fait ici partie du texte. La table des matières est quelque peu différente.

Tome II, 562 pages. (Pas de table.)

Tome III, 455 pages. (Même remarque.)

Tome IV, 457 pages. (Même remarque.) Le format de ces volumes est plus grand et la justification typographique n'est pas la même.

Je n'ai pu, malgré une collation minutieuse, trouver trace des « anecdotes » annoncées par le titre, mais j'ai constaté de fréquentes divergences entre les deux éditions dans la distribution matérielle du texte. La B. N. ne possède que les cinq premiers volumes de cette réimpression, y compris le tome XXXV, renfermant la Table (classée à la fin du n° 10212 ci-dessus); cette réimpression embrassait donc toute la première série du *Journal des États-Généraux*; d'après M. A. Stern (*Révolution française* du 14 septembre 1891), il en existe à la Bibliothèque de Zurich un exemplaire complet.

« Passif au milieu de l'esprit de parti inséparable d'une grande assemblée, dit un prospectus de la fin de 1790, cité par M. Hatin, le rédacteur de cette feuille, où se trouvent jour par jour les débats, les discours, les motions et les décrets, se contente de faire sentir et toucher le choc des opinions, d'où l'on voit jaillir, comme d'une source naturelle, la lumière et la vérité. Intéressante par elle-même, plutôt par le ton de vérité qui y règne que par les richesses de l'élocution et les fleurs de l'éloquence, cette collection jouit seule de l'avantage de former un tout composé de la même main et rédigé dans le même esprit. » Cependant Le Hodey finit par reconnaître que, « quelque piquantes que fussent par elles-mêmes les opérations de l'Assemblée, l'avidité de lire est un besoin chez un peuple libre, et que de sages inquiétudes lui font un devoir non seulement de connaître tout ce qui se passe dans son sein, tant dans la capitale que dans les départements, mais encore de suivre les mouvements et les actions des puissances européennes, notamment de celles qui,

comme la France, ont des assemblées législatives ». Il résolut donc d'annexer au *Journal topographique* une autre feuille plus spécialement consacrée aux informations, comme nous dirions aujourd'hui, et il fonda, le 1^{er} octobre 1790, le *Nouvelletiste parisien*. Voyez ci-après, à cette date.

10216. — Petite Poste de l'Assemblée nationale ou Précis des séances nationales. Paris, M^{me} Vauflury, in-8°. [N. Lc² 2242.]

La B. N. possède les numéros des 2, 7, 9 et 30 juin, 5 et 6 août 1789.

Selon M. Hatin, la *Petite Poste* aurait commencé à paraître le 29 juillet et aurait eu dix numéros; la première de ces assertions est, on le voit, inexacte.

10217. — Le Point du jour ou Résultat de ce qui s'est passé aux États-Généraux depuis le 27 avril 1789, jour annoncé pour leur ouverture, jusqu'au 17 juin de la même année, époque où les Communes se sont constituées en Assemblée nationale, par M. D^{***}, député extraordinaire. Paris, Cusac, 1790, etc., 27 vol. in-8°. [N. Lc² 142.]

Quotidien. Rédigé par BERTRAND BARÈRE DE VIEUZAC, alors premier député des États du Bigorre.

Les tomes I et suivants ont pour titre : *le Point du jour ou Résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale*. De plus, chaque tome porte au titre la mention des dates extrêmes des séances qu'il renferme.

Le tome XXVI et dernier se clôt sur la séance du 1^{er} octobre 1791, fin de la première session.

Le *Point du jour* est précédé d'un volume non tomé (3 ff. XXXV-415 p.) donnant le compte rendu des séances du 27 avril au 7 juin, et dont le titre porte au verso ce N. B. : « Ce volume doit être placé à la tête de la collection. »

La bibliothèque des Archives nationales conserve un exemplaire des douze premiers volumes du *Point du jour*, reliés en maroquin rouge par Bisiaux, et offerts, ainsi que le constate une inscription frappée sur le plat du premier volume, par Barère aux archives de l'Assemblée.

10218. — Supplément au Point du jour. Lagrange. 1789, 13 numéros in-8°. [N. Lc² 113.]

ÉPIGR. :

Le croirez-vous, races futures ?

MALHERBE.

Par M. BÉRENGER, suivant une note manuscrite répétée sur plusieurs numéros de l'ex. de

la B. N. Pierre-Laurent Bérenger, ancien oratorien, précepteur du prince de Monaco et censeur royal, auteur, entre autres ouvrages, de *la Morale en action*, avait publié des *Doléances d'un ami des mœurs* sur la prostitution (voyez tome I^{er}, n^o 935). Le *Supplément au Point du jour* ne lui a été restitué ni par Barbier, ni par Quérard, et il n'en est pas davantage question dans deux notices sur Bérenger, dues à J.-B. Dumas (Lyon, 1836, in-8^e), et à M. Robert Reboul (A. Claudin, 1881, in-8^e).

Voici le détail de ce *Supplément* et de ses suites, dont plusieurs ont été réimprimés :

1). *Supplément au Point du jour*, Lagrange, S. d., in-8^e, 6 p.

ÉPIGR. :

Le croirez-vous, races futures ?

MALHERBE.

Sur la conjuration déjouée par la prise de la Bastille. [Voyez tome I^{er} de la *Bibliographie*, n^o 1186.]

2). *Première Suite au Supplément du Point du jour*. Continuation de la découverte de la conjuration. Lagrange. S. d., in-8^e, 6 p.

3). *Seconde Suite au Supplément... Anecdote rare et piquante sur la Bastille, trouvée parmi les chiffons de la rue Saint-Antoine, avec ce titre: Respectez les trous* (c'est le prisonnier qui parle). Lagrange. S. d., in-8^e, 7 p.

4). *Troisième Suite*. Plan de la Bastille, suivi de l'*Avis d'un philosophe anglais sur cette horrible prison d'Etat*. Lagrange. S. d., in-8^e, 8 p.

L'ex. de la B. N. est accompagné d'un plan gravé, chiffré planche 18 et signé : THOMAS dixit.

5). *Quatrième Suite au Supplément... Un Patriote à M. Necker au moment de son arrivée*. Lagrange. S. d., in-8^e, 7 p.

On lit, p. 6, cet *Avis du libraire* : « Ce que nous donnons aujourd'hui comme troisième supplément nous a été remis par un auteur connu. Les trois autres morceaux nous étaient parvenus, anonymes, par la petite poste. Nous sommes obligés de déclarer aux auteurs, qui emploient souvent ce dernier moyen, que désormais nous n'imprimerons aucun pamphlet qui ne soit digne d'eux et muni des renseignements convenables. »

6). *Cinquième Suite au Supplément... La Ressemblance*. Lagrange. S. d., in-8^e, 6 p.

7). *Sixième Suite au Supplément... Excommunication de la noblesse de Bretagne, par le corps de la nation bretonne, assemblée à Rennes, le 25 juillet 1789*. Lagrange. S. d., in-8^e, 7 p.

Signé : Par M. LUMIER.

8). *Correspondance d'Angleterre et de Bruxelles. Projet d'établissement pour un grand prince*. Septième Suite au Supplément... Lagrange. S. d., in-8^e, 13 p.

Pamphlet contre le comte d'Artois.

9). *Huitième Suite au Supplément... Ravages et Dérastations du Mâconnais et de la haute Bourgogne, avec la copie des actes authentiques*

de renonciations de leurs terriers faites par la noblesse de l'un et de l'autre ordre du Mâconnais. Lagrange. S. d., in-8°, 15 p.

10). Suite de la Correspondance d'Angleterre à Bruxelles et de l'établissement du prince à Botany-Bay. Neuvième Supplément au Point du jour. Lagrange. S. d., in-8°, 8 p.

11). Seconde Suite de la Correspondance d'Angleterre à Bruxelles, à Vienne et de l'établissement du prince à Botany-Bay. Dixième Suite au Supplément du Point du jour. 6 p.

12). Troisième et dernière Suite de la Correspondance d'Angleterre à Bruxelles, avec la proclamation du prince à Botany-Bay et le choix de ses ministres. Onzième Supplément. 13 p.

13). Douzième Suite du Supplément. Pluton, roi des Enfers, au comte d'Artois. 7 p.

L'ex. de la B. N. renferme aussi des tirages différents des nos 1, 2, 3 et 6, et un complément du n° 9 intitulé : Description exacte des nouvelles arrivées de Mâcon du 28 au 31 juillet 1789. Continuation au Supplément du Point du jour, renfermant des détails nouveaux sur les dévastations commises par les paysans.

A la fin des nos 5 et 6, réclame pour le *Censeur politique*, journal quotidien.

40219. — Nouvelles de Versailles. S. l., etc., 1789, in-8°. [N. Lc² 154.]

Quotidien.

Signé, à partir d'août : Par M. DE BEAULIEU.

La plupart des numéros portent : *Assemblée nationale, Séance et Suite des nouvelles de Versailles*. D'autres portent seulement : *Suite des nouvelles*. Dans d'autres enfin, les mots : *Assemblée nationale. Séance*, sont remplacés par un titre particulier. Tous ont une pagination distincte qui varie selon l'importance des événements.

Selon M. Hatin, le premier numéro serait du 17 juin. L'ex. de la B. N. commence le 20 juin et présente d'assez nombreuses lacunes (signalées sur le feuillet de garde) pour les mois de juin, juillet, août, septembre.

La rubrique des premiers numéros (*Rue du Hurepoix, n° 24*), est accompagnée, à partir du numéro du 24 juillet, de celle-ci : *Paris, imp. Seguy-Thiboust*. Un permis d'imprimer délivré par le Bureau de la Ville le 14 juillet existe aussi à la fin de la plupart des numéros. Le dernier porte la date du 15 octobre 1789. A cette date, la translation de l'Assemblée à Paris était un fait accompli et dès le 16 octobre, le journal de Beaulieu prit le titre de *Nouvelles de Paris*. Voyez ci-après, à la date.

10220. — *Courrier français* (juin 1789-18 fructidor an V [4 septembre 1797]). Paris, Guffier jeune; Fleschelle et C^e, etc. 48 volumes in-8°. [N. Lc² 156 B.]

La diversité des titres que ce journal a succes-

sivement adoptés et, après une assez longue interruption, la reprise du titre primitif, concurremment avec celui de la nouvelle série, ont fait supposer tout d'abord aux rédacteurs du catalogue de la B. N. qu'il s'agissait de trois feuilles distinctes et ils les ont en conséquence réparties sous trois numéros différents. L'acquisition, dans la collection La Bédoyère, d'un exemplaire complet en 48 volumes, a permis de rectifier (sinon au catalogue, du moins sur les rangs), cette erreur que M. Hatin avait constatée en examinant l'exemplaire, d'ailleurs incomplet, de M. Pochet-Deroche (aujourd'hui à l'Arsenal).

L'exemplaire de la B. N. coté Lc² 156 (30 volumes in-8°) ne renferme que le *Courrier français* proprement dit et sa reprise à partir du 1^{er} messidor an III (19 juin 1795).

L'exemplaire Lc² 156 A est une réimpression sans intérêt des sept premiers volumes de la collection.

L'exemplaire Lc² 156 B est celui qui provient de La Bédoyère et contient, outre le *Courrier français*, ses trois suites, savoir : les deux séries du *Courrier républicain* et le *Journal des Français*, déjà portés sur les cotes Lc² 800 et Lc² 892. La confrontation de ces divers exemplaires n'a permis d'y relever les particularités suivantes.

Les tomes I et III de l'exemplaire primitif et les quatre premiers volumes de l'exemplaire B portent le titre suivant : *Courrier français ou Tableau périodique et raisonné des opérations de l'Assemblée nationale, suivi d'une correspondance politique, civile, militaire ecclésiastique et commerciale de toute l'Europe*, rédigé par M. P. D. L. R. T. C. A. L. T. D. M. (PONCELIN DE LA ROCHE-TILHAC, conseiller à la Table de marbre). Ce titre précède dans le tome I^{er} une introduction intitulée : *Tableau des États-Généraux depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'Assemblée nationale*, et renfermant les pièces des séances des États du 4 mai au 25 juin même année. Les numéros sont intitulés au 27 juin 1789 : *Séance du 26 (28) juin*; à partir du 30 juin 1789 : *Assemblée nationale*; à partir du 1^{er} août 1789 : *Assemblée nationale ou Courrier français*, et à partir du 31 août 1789 (n° 57) : *Courrier français*. Un sommaire, très bref au début, figure en tête de la plupart des numéros ou séances qui ont aussi une pagination distincte jusqu'au 31 juillet. Le numéro du 3 août (séance XXXI) est paginé par erreur 17-24, au lieu de 9-16, et cette erreur se répercute jusqu'à la fin du volume. Le numérotage régulier ne commence qu'au n° 41 (séance du 13 août 1789).

La première série du *Courrier français* compte vingt-cinq volumes ainsi répartis :

- Année 1789 — Tomes I-II;
- 1790 — Tomes III-VIII;
- 1791 — Tomes IX-XV;
- 1792 — Tomes XVI-XXI;
- 1793 — Tomes XXII-XXVII.

L'année 1793 s'arrête au numéro 303 (nonodi

9 brumaire an II-28 octobre 1793). Ce dernier numéro n'existe pas dans l'exemplaire Lc² 156 B où l'on a relié par erreur le numéro 303 du 15 fructidor an II (1^{er} septembre 1794) du *Courrier républicain*, mais il occupe sa place normale dans l'exemplaire primitif (tome XXVI). En même temps, le journal change le titre (voyez le numéro suivant).

Le *Courrier français*, fondé par Poncelin de La Roche-Tilhac, eut assez de succès pour qu'en 1791, Gueffier, son imprimeur, ait cherché à s'en approprier le titre en le modifiant légèrement (voy. au 1^{er} avril 1791 le *Courrier des Français*). Mais cette contrefaçon fut interdite par jugement après la publication du 49^e numéro, et le *Courrier français* prolongea sa carrière jusqu'à la fin de 1793 où il adopta le titre de *Courrier républicain*. Entre temps, Poncelin avait créé, le 1^{er} janvier 1792, avec Fiévée, la *Gazette française* (voyez ce titre, à la date) et il semble être resté tout à fait étranger au *Courrier républicain*, soit qu'il en ait été évincé à son tour, soit qu'il ait dû chercher un asile contre ses ennemis politiques, comme le donne à entendre le préambule du nouveau *Courrier français* (voyez ci-après, n° 10222).

M. Hatin dit que le *Courrier français* publia aussi pendant quelque temps une feuille annexe intitulée : *Affiche de Paris et des départements*. Je ne la connais pas.

10221. — *Courrier républicain* (10 brumaire an II-13 vendémiaire an IV (31 octobre 1793-7 octobre 1796). *Imp. du Courrier républicain*, 701 numéros in-8°. [N. Lc² 800.]

Le n° 1 est précédé de cette courte profession de foi :

« La nouvelle ère républicaine exige un nouveau journal. Celui que nous présentons au public sera digne de son titre. C'est sous les auspices de la liberté et de l'égalité que nous le présentons. »

Les n°s 373 (22 brumaire an III-12 novembre 1794) et suivants portent pour rubrique : *Imprimerie du bureau général des journaux* (quai des Augustins, 17, où étaient reçus les abonnements). Au n° 454 (13 pluviôse an III-1^{er} février 1795), le bureau d'abonnement est transféré rue Poupée, 6, et le journal s'imprime chez les frères Fleschelle et C^e, même maison.

A partir du n° 617 (14 juillet 1795), la date grégorienne est placée avant la date républicaine et, si mince qu'il soit, ce détail est significatif.

Les rédacteurs du *Courrier républicain* qui, selon le mot de l'un d'eux, n'avait de républicain que le titre, étaient AUVRAY, DURAND-MOLARD, ci-devant rédacteur de la *Gazette universelle*, et MICHAUD aîné, de la *Quotidienne*. Malgré une guerre acharnée aux hommes et aux institutions, le *Courrier républicain* traversa sans encombre la période aiguë de la Révolution,

mais avant de disparaître momentanément lors du 13 vendémiaire, il eut à lutter contre la concurrence que lui suscita Poncelin. Voyez le numéro suivant.

10222. — *Courrier français* (19 juin 1795 [1^{er} messidor an III]-14 janvier 1796 [24 nivôse an IV]). N°s 304-510. *Imp. du bureau général des journaux*, in-8°. [N. Lc² 156. Tomes XXVII-XXX.]

En tête de l'ex. de la B. N. est relié un prospectus dont voici la partie essentielle :

« La réputation du *Courrier français* est faite. Nè avec la Révolution, il est de tous les journaux celui qui a le plus contribué à la diriger et à l'affermir. Poursuivi par les buveurs de sang, il n'a cessé de répandre partout les bons principes. Plus d'une fois le principal rédacteur, en lutte à la rage d'une secte féroce qui n'aime pas les hommes de bien, a été attaqué dans ses propres foyers par des cannibales; mais son courage, son patriotisme, sa haine pour les gorgeurs ont toujours triomphé de leurs efforts, et il n'a fallu rien moins que la tyrannie des décemvirs pour le forcer à déposer sa plume. Privé de l'un de ses collaborateurs, que les monstres ont tenu dans les cachots pendant dix mois, il s'est déterminé à attendre de plus heureuses circonstances pour reprendre ses premiers travaux. Ces moments fortunés sont arrivés : le règne de la terreur paraît avoir abandonné la France pour jamais; il est actuellement permis d'écrire, et d'écrire pour les bons citoyens. Le *Courrier français* recommence donc sa carrière. »

De plus on lit en tête de chaque numéro : « Ce journal, le fils aîné de la Révolution, paraît tous les matins au Bureau général des journaux, rue du Hurepoix, quai des Augustins, n° 17. Il faut s'adresser pour y souscrire à Debarle, seul chargé de la correspondance. »

Ces deux indications sont précisément celles qu'on retrouve en tête des numéros du *Courrier républicain*, mais il n'en faudrait pas conclure, comme M. Hatin le supposait, que la même feuille fut publiée sous deux titres différents : il suffit, pour s'en assurer, de comparer les n°s 592-796 (1^{er} messidor an III-24 nivôse an IV) du *Courrier républicain* avec les numéros correspondants de cette reprise. Ce sont deux rédactions parfaitement distinctes.

Quoi qu'il en soit, cette concurrence, très probablement suscitée par Poncelin, bien que son nom n'y figure pas une seule fois, ne dura pas longtemps et la fusion fut bientôt si complète qu'à partir du n° 838 du *Courrier républicain* (26 février 1796-7 ventôse an IV), on prévient qu'on s'abonne au bureau des *Courriers républicain et français*, rue Poupée, n° 6, chez Fleschelle et C^e et chez Debarle.

Après une interruption de quatre jours due aux événements du 13 vendémiaire, dans lesquels deux de ses rédacteurs au moins furent

compromis, le *Courrier républicain* adopta momentanément le titre suivant :

10223. — Journal des Français. Tome I. (17 vendémiaire-24 brumaire an IV [9 octobre-15 novembre 1795.]) *De l'imprimerie du Journal des Français*, 36 n^{os} in-8^o, 296 p. [X. Lc² 892.]

Une note manuscrite moderne sur l'ex. de la B. N. fait observer que le numéro du 24 brumaire chiffré 338 (sic : n^o 738) n'est qu'un mauvais tirage du n^o 738 correspondant du *Courrier républicain*.

Les numéros des 20 et 21 octobre 1795 (28 et 29 vendémiaire) sont, par erreur, tous deux chiffrés 12 : en réalité le *Journal des Français* a donc 36 numéros.

La tomason adoptée pour cette série ne figure qu'à la signature typographique; je n'ai pu m'expliquer pourquoi elle porte tantôt tome I (1); tantôt tome I (2) et même (3). De plus, chaque numéro est distingué par une lettre de l'alphabet placée à la suite de la tomason.

10224. — *Courrier républicain* (14 novembre 1795-23 brumaire an IV, 5 septembre 1797-19 fructidor an V). *Imp. des frères Fleschelle*, in-8^o. [X. Lc² 156 B. Tomes XXXVIII (en partie)-XLVIII et Lc² 800, tomes XI (en partie)-XIX.]

Le premier numéro de cette série est bien, ainsi que le dit M. Hatin, chiffré non pas 37, mais 737, comme étant la continuation du *Courrier républicain* et abstraction faite du *Journal des Français* : toutefois il convient d'ajouter que la pagination continue précisément celle de cette feuille éphémère. Le dernier numéro est chiffré 1395. Il manque à l'exemplaire Lc² 156 B de la B. N., mais il existe dans l'exemplaire Lc² 800.

On lit page 285 du n^o 737 la lettre suivante, adressée aux citoyens Fleschelles frères et datée du 21 brumaire :

« Je vous envoie, citoyens, l'ordre que vous m'avez demandé pour la levée des scellés apposés sur vos presses. Je signe cet ordre comme ministre, ne connaissant que la loi, et dévoué sans réserve à son exécution stricte et littérale; mais en même temps je fais des vœux, comme citoyen, pour qu'à l'avenir vous fassiez de vos presses un meilleur usage que vous n'avez fait dans les malheureux temps dont nous venons de sortir. C'est un bel art que le vôtre! Comment pourriez-vous le prostituer aux plus cruels ennemis de la patrie! Je ne pousserai pas plus loin ces réflexions : vous saurez en apprécier la justesse, et je ne crois pas me tromper en me persuadant qu'elles ne seront pas perdues. Signé : MERLIN. »

Dans la *Réponse des propriétaires*, ceux-ci déclarent qu'ils n'ont jamais eu d'autre intention

que de servir la patrie. Dans ces derniers temps, leur *Courrier républicain*, qui fut toujours l'épouvantail des factieux et des intrigants, eut des ennemis, qu'il s'était faits par la hardiesse de ses opinions; mais ils osent dire que, « si ces opinions furent quelquefois exagérées, leur exaltation n'eut d'autre cause que la bouillante jeunesse du rédacteur, jeune littérateur que son patriotisme incorruptible, la douceur de ses mœurs et la flexibilité de son caractère avaient désigné à leur choix. »

Ce rédacteur était très probablement CÉSAR JARDIN, ainsi que le prouve la note suivante placée à la fin du n^o 919 (7 mai 1796-8 floréal an IV) et qui plaide en termes assez humbles les circonstances atténuantes d'une infraction à la loi :

« Le rédacteur reçut hier une lettre de l'Administration centrale par laquelle on le prévenait de se conformer à la loi du 23 germinal qui prescrit aux rédacteurs de feuilles périodiques d'y attacher leurs noms. Si le titre ne se trouve pas dans celui d'hier, c'est par l'oubli des imprimeurs, car il leur avait expressément recommandé de l'y mettre. Ainsi on ne peut considérer cet oubli comme une contravention de sa part. — JARDIN. »

En effet, à partir de ce numéro jusqu'au 2 janvier 1797 (13 nivôse an V), Jardin cotesigne seul le journal en qualité de rédacteur, c'est-à-dire de gérant. Les comptes rendus des séances du Corps législatif, d'abord anonymes, sont ensuite signés AUVRAY. Quelques autres articles en entrefilets portent la signature de NOLLEVAUX.

À partir du 2 janvier 1797, le nom de Jardin alterne avec celui de Poncelin jusqu'au 5 février suivant (18 pluviôse an V), où tous deux sont remplacés par Auvray. Jardin allait bientôt créer la *Chronique de Paris* et la mésaventure de Poncelin, fustigé, prétendait-il, au Luxembourg, par des émissaires de Barras, puis démentant bientôt ses propres déclarations, l'avait rendu ridicule aux yeux mêmes de son parti.

On trouvera au tome IV de la *Bibliographie* l'indication de deux brochures publiées à cette occasion, toutes deux hostiles à Poncelin et la seconde visiblement écrite sur la dictée, ou sous l'inspiration de Barras. Ce singulier et mystérieux attentat, dont Paris se préoccupa plus, paraît-il, que des récentes victoires d'Arcole et de Rivoli, avait eu pour origine, sinon pour excuse, l'entrefilet suivant :

« Beaucoup de personnes pensent qu'il ne serait pas inutile que le Corps législatif fixât le mode qui doit décider, par le sort ou autrement, la sortie d'un directeur en germinal prochain. On voudrait que les membres du Directoire ne tirassent ni avec des dés, ni avec des cartes, parce qu'on craint que Barras ne fasse filer la carte, ou ne joue avec des dés pipés.

« Le père de Barras avait rêvé autrefois que son fils était fait pour occuper des maisons royales, dans quelque situation de sa vie que ce

fat. Il loge aujourd'hui au Luxembourg, et le Châtelet l'a envoyé jadis loger à Bicêtre, à cause de l'émission de quelques lettres de change qui ne parurent pas de bon aloi. On m'a promis à ce sujet des détails, que je m'empresse de publier. — J. »

L'initiale finale ne pouvait laisser aucun doute sur la personnalité de l'auteur. Néanmoins ce fut Poncelin que l'on manda au Luxembourg où il subit un châtiement à la fois grotesque et barbare. Jardin qui en écrivit la relation, sans doute sous la dictée de son chef de file, terminait son article par cette énergique déclaration :

« Pour éviter à M. Poncelin de pareils traitements, je prévins une fois pour toutes que je suis seul rédacteur du *Courrier républicain*, seul responsable des articles qui y sont insérés, que ce journal sera dorénavant signé de moi seul et que c'est à moi seul que doivent s'adresser les assassins qui font leurs exécutions dans la partie du Luxembourg qu'occupe Barras. Du reste, je tâcherai de leur faire sauter le crâne; je les attends; je leur prouverai que je ne crains ni eux, ni l'assassin vêtue de pourpre qui les met en œuvre. »

Ces belliqueuses dispositions furent inutiles; peu de jours après, Poncelin, autorisé par Barras à indiquer dans quelle pièce du palais il avait été maltraité, ne put ou ne voulut rien reconnaître et l'on attribua ces réticences à la crainte, ou à un motif moins avouable encore; mais sa déconfiture comme libraire en 1805, prouve au moins, dit la *Biographie de Leipzig*, que son silence ne fut pas acheté bien cher.

Le *Courrier républicain*, porté sur les premières listes de proscription du 18 fructidor, y fut maintenu par l'arrêt complémentaire du 12 fructidor an VII (29 août 1799) qui condamnait à la déportation ses imprimeurs, les frères Fleschelle, ainsi qu'Auvray et Poncelin. En fait, il avait disparu le jour même du coup d'État, mais sa succession avait été reprise par le *Rapporteur républicain* et l'*Orateur républicain*. Voyez ci-après, § 9.

10225. — *Courrier national*. Paris, au bureau du *Courrier national*, rue Neuve-Saint-Eustache, n° 48, in-8°. [N. Lc² 144.]

L'ex. de la B. N. est ainsi composé : Un prospectus (in-8°, 3 p.). Faux-titre portant : *Assemblée nationale. Mois de juillet 1789*. Séances des 1^{er}, 2, 3, 4 juillet 1789. (Chaque numéro a 8 p. S. l. n. d. et n'est distingué que par la date de la séance qu'il résume. Le dimanche 5 juillet, pas de séance et par conséquent pas de numéro). La séance du 6 juillet porte en tête : *Courrier national*, et on lit au bas de la p. 1 cette note : « Cette feuille est la suite d'un journal qui paraît tous les matins, depuis

le 4 mai. On la distinguait par ce titre : *Assemblée nationale. Séance du...*, mais plusieurs journaux ayant pris le même titre, nous avons adopté celui de *Courrier national*. » Il y a deux numéros à la date et pour la séance du 6; le second porte par erreur *jeudi* au lieu de *lundi*. Les séances du mardi 7 et du mercredi 8 ont chacune 8 p. S. l. n. d. Dans l'ex. de la B. N. sont intercalés, entre la séance du 8 et celle du 9 juillet, deux imprimés : 1° *Vérités bonnes à dire*. S. l. n. d., in-8°. 8 p., terminé par cette note : « Il paraîtra une feuille semblable tous les mardis. » 2° *Il était temps ou la Semaine aux événements. Supplément nos II et III*. S. l. n. d., in-8°, 15 p. Relation de la prise de la Bastille (voyez tome I^{er} de la *Bibliographie*, n° 1122); mais dans l'ex. qui y est décrit ne figure pas la mention de ce Supplément. Quant aux *Vérités bonnes à dire*, un second ex. est porté au Catalogue de la B. N. sous la cote Lc² 157. Le dernier numéro de cette série est intitulé : *Courrier national. Supplément de la séance du lundi 10 août au matin. Séances du jeudi 13 et du vendredi 14 août 1789*. Imp. Courcier.)

10226. — Feuille politique de J. LE SCÈNE-DEMAISONS (2-30 juillet 1789). S. l., 22 numéros in-8°. [N. Lc² 158.]

On lit au bas du N° dernier (sic, en réalité n° 22) : « Une blessure d'accident (sic) a permis à peine à l'auteur de satisfaire à ses engagements et le force d'abandonner un travail qui demande une grande activité. » Un prospectus de deux pages est relié à la fin de l'ex. de la B. N.

10227. — Journal de la compagnie des citoyens arquebusiers royaux de la ville de Paris, sur la révolution actuelle (3 juillet-3 septembre 1789). Paris, chez M. Ricart, chancelier de la compagnie, 1789, in-4°, 2 ff. et 54 p. [N. Lb³⁹ 2303.]

La B. N. possède, sous la cote La³² 291, un second ex. de ce *Journal*, auquel sont annexés une note rectifiant le dire de Deschiens (qui indique le 13 et non le 3 septembre comme date de la fin du *Journal*), et un extrait manuscrit d'un mémoire au Roi sur l'origine de la compagnie des arquebusiers (7 p. in-fol.).

10228. — Le *Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, par M. GORRAS, citoyen de Paris. Se trouve à Paris, rue Tiquetonne, n° 31, et chez les marchands

de nouveautés. Tomes I-IV (5 juillet-17 octobre 1789), 4 vol. in-8°. [N. Lc² 139.]

Quotidien.

ÉPIGR. :

Vires acquirit cundo.

Les dix-huit premiers numéros ne portent aucune indication d'auteur, d'imprimeur, de prix, ni même de bureau. C'est au n° 19 qu'on voit pour la première fois le nom de Gorsas, citoyen de Paris, qui obéit, dans cette circonstance, à une invitation du Comité permanent. « Si jusqu'alors il n'a pas mis son nom à quelques écrits sortis de sa plume, c'est qu'il n'a jamais été guidé, en écrivant, que par le plaisir qu'il a eu de traiter tel ou tel sujet, et jamais par gloriole d'écrivain. »

Au verso du titre du premier volume reproduit ci-dessus, un avis aux lecteurs annonce la publication d'un supplément retardé « par deux misérables gravures représentant les armes singulières prises au Garde-Meuble » et qui ne semble pas avoir jamais paru.

La B. N. possède deux réimp. partielles de cette première série; l'une comporte les tomes I, III et IV. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1789, in-8°. [Lc² 159 A.]; l'autre s'arrête au tome I. S. l. n. d. [Lc² 159 B.]

Pour la continuation du *Courrier de Gorsas*, voyez les cinq numéros suivants.

10229. — Le Courrier de Paris dans les provinces, et des provinces à Paris, pour servir de suite au « Courrier de Versailles à Paris », etc., par M. GORSAS, citoyen de Paris. Tomes V-XIV (20 octobre 1789-2 août 1790). Paris, chez l'auteur, rue Ticquetonne, 31, et chez les marchands de nouveautés, 1789-90, 10 vol. in-8°. [N. Lc² 160.]

Suite du numéro précédent.

Même épigraphe.

La B. N. possède une réimp. partielle du tome VII. Paris, chez les marchands de nouveautés. [Lc² 160 A.]

10230. — Le Courrier de Paris dans les 83 départements, pour servir de suite au « Courrier de Versailles, etc. », par A.-J. GORSAS, citoyen de Paris. Tomes XV-XXI (3 août 1790-28 février 1791). Paris, chez l'auteur, rue Ticquetonne, n° 7, et chez MM. les libraires, 1790-1791, 7 vol. in-8°. [N. Lc² 161.]

Suite des deux numéros précédents.

10231. — Le Courrier des LXXXIII départements, pour servir de suite au « Courrier de Versailles », etc., par M. GORSAS,

citoyen de Paris. Tom. XXII-XXVIII (1^{er} mars-1^{er} octobre 1791). Paris, chez l'auteur, rue Ticquetonne, n° 7, et chez MM. les libraires, 1791, 6 vol. in-8°. [N. Lc² 162.]

Suite des trois numéros précédents.

Même épigraphe.

A la fin du tome XXVIII est relié un supplément renfermant la *Constitution française* et la *Déclaration des droits de l'homme*. (Imp. A.-J. Gorsas. S. d. in-8°, 32 p.)

10232. — Le Courrier des LXXXIII départements, par ANT.-JOS. GORSAS, citoyen de Paris. II^e législature (2 octobre 1791-21 septembre 1792). Paris, chez l'auteur, rue Ticquetonne, n° 7, et chez MM. les libraires, 1791-1792, 12 vol. in-8°. [N. Lc² 163.]

Suite des quatre numéros précédents.

Même épigraphe.

Au verso du titre du tome I^{er} de cette nouvelle série sont annoncés le volume de supplément déjà promis (voyez le n° 10228 ci-dessus), dont un « député célèbre de la première législature avait bien voulu se charger » et un volume de tables. Ni l'un ni l'autre n'ont paru.

10233. — Le Courrier des départements, par ANT.-JOS. GORSAS. Convention nationale (21 septembre 1792-31 mai 1793). Paris, chez l'auteur, rue Ticquetonne, 7, et chez MM. les libraires, l'an IV de la liberté, I^{er} de l'égalité, [puis] an I^{er} et an II de la République, 8 vol. in-8°. [N. Lc² 164.]

Suite des cinq numéros précédents.

Même épigraphe pour les six premiers volumes. Les tomes VII et VIII portent au titre et en tête de chaque numéro :

Impavidum ferient ruinae.

Dans un avertissement intitulé : ANT.-JOSEPH GORSAS à ses concitoyens, l'auteur, élu membre de la Convention par les départements de l'Orne et de Seine-et-Oise (il opta pour ce dernier), déclare qu'il continuera nommément son journal, et que, si les travaux auxquels il était appelé ne lui permettaient pas de le rédiger tout entier, il ne confierait au moins cette rédaction « qu'à des mains pures et dignes de toucher l'arche sainte où reposent la liberté et l'égalité ».

Dans la nuit du 9 au 10 mars 1793, une bande d'hommes armés saccagea l'imprimerie de Gorsas dont le journal ne put paraître que le 19 du même mois. Entre temps et sur la proposition de Delacroix (d'Eure-et-Loir), un décret de la Convention mit les députés journaliers en demeure d'opter entre leur mandat et leur journal. Gorsas tourna la difficulté en sup-

primant, à partir du 20 mars, son nom du titre du *Courrier* et en s'en réservant seulement l'impression et l'inspection, car, dit-il, « si la loi n'empêche de penser, elle ne l'empêchera pas d'imprimer et de méditer les pensées d'autrui ». Personne, d'ailleurs, ne prit le change sur cette prétendue modification, et le *Courrier des départements* cessa de paraître après les journées du 31 mai et des 1^{er} et 2 juin. Gorsas, enveloppé dans la proscription des Girondins, monta sur l'échafaud le 7 octobre 1793.

M. Léon de La Sicotière a retrouvé dans les débris de la succession d'un conventionnel fort obscur, Plet de Beauprey, des fragments d'une réimpression des deux premières séries du *Courrier* de Gorsas portant la rubrique de *G. Le Roy*, seul imprimeur du Roi à Caen. Elle reproduit exactement le texte, le format et le nombre de pages de l'édition originale. A ce sujet, M. de La Sicotière a cité, d'après l'autographe à lui appartenant, la lettre du désistement de Gorsas lorsqu'il fut élu à Domfront, le 2 septembre 1792, représentant de l'Orne, où très probablement d'ailleurs il n'avait jamais mis les pieds. (Voyez les *Papiers de la succession Plet de Beauprey, lettre à M. de Robillard de Beaulieu, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie*. Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1880, in-8°, 15 p. Extrait du *Bulletin* de la Société).

10234. — Bulletin de l'Assemblée nationale. (7 juillet-6 août 1789.) *Momoro*, 31 numéros in-8°. [N. Lc² 134.]

Précédé d'un prospectus (*Momoro. S. d.*, in-8°, 4 p.), lui-même intitulé : *Bulletin de l'Assemblée nationale*.

Les trois premiers numéros (renfermant le résumé des séances des 7, 8 et 9 juillet) ne sont point chiffrés. Chaque numéro a une pagination distincte et variable selon l'importance des séances. A partir du n° 10 (daté du 14 juillet, mais publié un peu plus tard) et jusqu'au n° 21, on trouve à la fin de chaque numéro un permis du Comité permanent de l'Hôtel de Ville, autorisant « l'impression et la distribution du présent *Bulletin*, sans néanmoins entendre établir la nécessité d'aucune permission ». Cette autorisation disparaît au n° 22 (qui a un supplément de 16 p.) et l'adresse de *Momoro* est désormais accompagnée, à la rubrique, de celle de l'imprimerie *Grangé*.

Cette première série, restée inconnue à Deschamps comme à M. Hatin, qui dit cependant en avoir vu deux numéros chez M. Menctrier, est, à n'en pas douter, la tête d'une collection sur laquelle ces deux bibliographes n'ont fourni que des indications incomplètes et erronées.

HUGUES-BERNARD MARET, alors pauvre et inconnu, venu de Dijon à Paris pour chercher fortune et introduit par la protection du comte

de Vergennes dans les principaux salons politiques du temps, s'était astreint, dès le début des Etats-Généraux, à assister aux séances et à en noter tous les incidents qu'il résumait ensuite de mémoire, une fois rentré dans sa mansarde du faubourg Saint-Jacques. Encouragé par Mirabeau et par d'autres orateurs à qui il avait communiqué son travail, il finit par trouver un imprimeur, mais, contrairement à l'allégation de la *Biographie Rabbe*, la publication est de beaucoup antérieure au transfert de l'Assemblée nationale à Paris. Le passage suivant du prospectus indiqué plus haut et les dates mêmes des premiers numéros permettent d'affirmer le contraire.

« Des circonstances particulières nous ont empêché de nous livrer aussitôt que nous l'aurions voulu à l'ouvrage que nous avons enfin entrepris. Le premier numéro date seulement d'aujourd'hui 7 juillet. Si cependant le public nous honorerait de sa confiance et nous témoignait le désir d'avoir les bulletins de l'Assemblée nationale à commencer du jour où s'est opérée l'heureuse réunion de tous les ordres, nous pourrions aisément remplir ce vœu, puisque nous avons fait pour nous depuis cette mémorable époque, ce que nous faisons aujourd'hui pour tout le monde. »

Malgré le succès obtenu par ce *Bulletin*, le résumé des séances du 23 juin au 1^{er} juillet, annoncé par ce prospectus, n'a pas été imprimé.

Rien dans l'ex. de la B. N. (le seul que je connaisse de cette série) n'indique pourquoi Knapen fils reprit la succession de Momoro et de Grangé à partir du 7 août 1789. Voyez le numéro suivant.

10234^a. — Bulletin de l'Assemblée nationale. (7 août 1789-30 janvier 1790.) *Imp. Knapen fils*, 156 numéros in-8°. [N. Lc² 134. — *Ars.*, Jo. 20250.]

L'ex. de l'Arsenal, acquis à la vente Nadailac, quoique incomplet des nos I-III, X-XI, XIV, XVI-XVIII (dont le supplément seul est représenté ici), XX-XXII, XXIV, XXVI, XXIX-XXX, est plus important que l'ex. de la B. N. (provenant de La Bédoyère) et auxquels manquent les nos XXXI, XXXII, XXXV-XLIX, LI-LIII, LVI-LXII, LXIV-LXIX, LXXIII-LXXVI, LXXVIII - XCI, XCIII - XCIV, XCVII, C, CI, CIII-CVIII, CXI-CXVII, CXIX CXXXVI.

Les nos LXX-LXXXIV (24 octobre-9 novembre) portent en titre de départ : *Bulletin de l'Assemblée nationale, séante à Paris, dans une salle de l'Archevêché*; les nos LXXXV et suivants : *Bulletin de l'Assemblée nationale, séante aux Thuilleries* (sic).

La formule du permis d'imprimer délivré par le Comité de police a changé deux fois et les termes de la première formule sont assez ambigus pour prêter à une confusion :

« Le Comité permet aux colporteurs la publi-

cation d'une feuille intitulée : *Bulletin de l'Assemblée nationale*, dont l'authenticité est garantie par la signature du membre de l'Assemblée nationale qui en est l'auteur, laquelle est restée déposée au Comité de police. Fait à l'Hôtel de Ville, 2 septembre 1789. »

M. Hatin avait remarqué ces mots : « qui en est l'auteur » sur le seul numéro qu'il ait vu de cette série et il en avait conclu que Maret ne faisant point partie de l'Assemblée nationale, ce *Bulletin* ne pouvait être le sien; mais cette formule, fréquemment employée alors, et qu'il ne faut pas, je crois, prendre trop au pied de la lettre, est remplacée à partir du 20 octobre (n° LXVI) par celle-ci :

« En considération du député de l'Assemblée nationale, auteur du journal intitulé : *Bulletin de l'Assemblée nationale*, lequel s'est rendu garant de cet ouvrage, le Comité de police renouvelle la permission donnée le 2 septembre, par voie d'exception, pour la publication de cette feuille. Fait au Comité de police, le 20 octobre 1789. »

Maret continua seul, d'abord, puis, selon M. Ernouf, le plus récent et le mieux informé de ses biographes (voyez la 4^e partie de ce travail), avec l'aide d'ÉTIENNE MÉJAN et de THÉODORE-PIERRE BERTIN, la rédaction des séances de l'Assemblée sous la forme « dramatique » qu'il adopta le premier, c'est-à-dire en plaçant le résumé de la motion ou du discours de chaque opinant sous son nom détaché en vedette. Maret avait obtenu dans la salle du Manège une « loge » près de la tribune du président et la conserva lorsque Panckoucke vint lui proposer d'insérer au *Moniteur*, fondé par lui le 24 novembre 1789 (voyez ci-après, à la date), les comptes rendus distribués jusque-là isolément. Aux termes d'un traité dont l'original a dû périr dans l'incendie des archives du *Moniteur* (14 septembre 1857), Maret s'engageait à fournir ce bulletin à dater du 2 février 1790, sous la triple condition que ce bulletin resterait entièrement distinct de la rédaction du journal proprement dit, qu'il conserverait son titre particulier et qu'il en serait fait un tirage à part de format in-8°. Cette dernière clause subsista, selon M. Ernouf, durant une partie de l'année 1790. À défaut de l'édition originale de ce tirage à part, que je n'ai pas retrouvée, il existe de la seconde série du *Bulletin* et de la troisième, extraite du *Moniteur*, une réimpression dont Deschiens, qui la possédait cependant, et M. Hatin, qui ne la connaissait que par cette mention même, n'ont pas soupçonné l'intérêt. Voyez le numéro suivant.

40234^b. — *Bulletin de l'Assemblée nationale* (12 septembre 1789-7 juillet 1790, n° 31-371). S. l. [Nancy] n. d., 40 vol, in-8°. [N. Lc^a 134 A.]

Le but et l'économie de la publication sont exposés dans un prospectus intitulé : *Avis au public*, daté de Nancy, 27 octobre 1789, signé :

T. II.

HAENER, imprimeur du Roi, et relié dans l'ex. de la B. N. en tête de la série imprimée par Momoro (Cf. le n° 10234 ci-dessus).

« De tous les écrits périodiques que la Révolution actuelle a fait éclore, dit cet *Avis*, il n'en est pas de plus instructif, de plus piquant pour la curiosité et qui mérite plus de confiance que le *Bulletin de l'Assemblée nationale*.

« Un membre de l'Assemblée même en est auteur. Son manuscrit signé de son nom est déposé chaque fois au Comité de police. Ce Comité en a solennellement autorisé l'impression.

« On y voit retracé dans le plus grand détail, et avec une impartialité que rien n'altère, l'ordre et les progrès des opérations de l'Assemblée, ce qui s'est passé dans ses séances, les avis ouverts, les motions faites, les motifs différents des opinions ou diverses ou semblables, et, autant du moins que la mémoire du rédacteur a pu le lui permettre, les noms de ceux qui les ont proposés.

« Ce journal, très recherché à Paris, devrait l'être encore plus dans les provinces. Il a sur tous les autres, sur celui de M. Brissot de Warville, sur celui de Paris même, l'avantage de les précéder d'un ordinaire et d'annoncer les faits dont ils rendent compte au moins un jour ou deux avant eux... »

Le sieur Haener, « ne pouvant souffrir plus longtemps que sa patrie restât privée des lumières qu'elle peut puiser dans cet écrit », avait conçu le projet d'en donner une seconde édition moins chère que l'édition primitive, et paraissant quatre fois par semaine, au prix de 4 sols le numéro.

Pour mieux faire apprécier la combinaison qu'il proposait, il mettait en vente le n° XXXI, renfermant le compte rendu de la séance du 12 septembre 1789 (les trente premiers n'ont vraisemblablement jamais été réimprimés), et il poursuivit son travail jusqu'au jour où Maret lui-même l'abandonna définitivement.

L'ex. de cette réimpression que possède la B. N. provient de Hennequin et porte à chaque tome l'ex-libris imprimé du publiciste Adrien Duquesnoy. M. Hatin qui, de son propre aveu, n'avait vu du *Bulletin* que des fragments sans suite, avait remarqué toutefois que l'ex. en 10 vol, in-8°, commençant le 12 septembre 1789 et finissant le 6 juillet 1790, annoncé par le catalogue Deschiens, ne figurait plus au catalogue La Bédoyère où, par contre, est porté (n° 1701) un *Bulletin de l'Assemblée nationale*, allant du 6 juillet 1789 au 30 janvier 1790 et formant deux séries de 31 et de 156 numéros, ou 3 vol, in-8°. (Cette dernière répartition est tout à fait arbitraire, car le *Bulletin* n'a ni pagination continue, ni tomanion spécifiée). La description de ces deux ex. rapprochés de celui que possède l'Arsenal mettra fin, je l'espère, à une contradiction jusqu'à ce jour inexplicable.

Sous la cote Lc^a 134, la B. N. a encore enregistré deux autres *Bulletins de l'Assemblée nationale*, l'un émanant de l'imprimerie de la V^e Hérisant (avril 1790), l'autre sorti d'une

imprimerie peu connue de la rue Saint-Honoré (août 1791). Ils seront décrits à leurs dates respectives.

10235. — Nouvelles et Anecdotes du Palais-Royal (7 et 8 juillet 1789). *Quint des Augustins*, n° 50, 2 numéros in-8°, 16 p. [N. Lc² 2246.]

ÉPIGR. :

*Nec civium ardor prava jubentium,
Nec vultus instantis tyranni.*

Hon.

10236. — Le Dernier Courier et la Meilleure Nouvelle de Versailles. 10 juillet 1789, in-8°.

Titre cité par M. Hatin, mais qui ne figure ni dans Deschiens, ni dans les « éphémères » de la collection La Bédoyère, ni chez M. Pochet. Peut-être ce journal existait-il au Louvre.

10237. — Le Déclin du jour ou Résolutions de l'Assemblée nationale. *S. I. (Imp. Letellier)*, 1789, in-8°. [N. Lc² 165.]

ÉPIGR. :

Die te descendente canebat.

La B. N. possède les nos 1-6 (7-15 juillet) 8 (20 juillet), 9 (21 juillet), 18 (21 août). Ce dernier n'a pas de titre, mais un sommaire commençant par : *Diminution du sel*.

10238. — Prospectus d'un journal national et d'une bibliothèque patriotique établie à Versailles, à l'usage de MM. les députés, par M. Du Morier. *Imp. Ballard*, in-8°, 4 p. [N. Lc² 166.]

Le journal est annoncé pour « la seconde semaine du travail relatif à la constitution ».

Dans l'*Introduction* de la *Bibliographie* (t. 1^{er}, p. IV), j'ai déjà dit quelques mots de la bibliothèque que voulait ouvrir le sieur Du Morier, électeur du district Notre-Dame, à Paris. La B. N. possède deux tirages de ce prospectus ; le second ne porte point la rubrique de Ballard. Un *Nota* prévient que ce journal doit être distingué de celui qui paraît sous le titre de : *Journal politique national*. « Nous voulions prendre un titre qui différait davantage de celui-ci, mais nous avons dû céder à l'avis d'un membre illustre de l'Assemblée nationale. »

Pour le *Journal politique national*, voyez ci-après, n° 10241.

10239. — Courrier patriotique. *Paris, chez M. Le Vasseur, hôtel d'Anjou. rue des*

Francs-Bourgeois, près la place Saint-Michel, in-4°. [N. Lc² 259.]

Journal clandestin, gravé.

ÉPIGR. :

Veritatis studium.

La B. N. possède le prospectus (1 p.) et les nos 55 (10 juillet 1789), 58 (21 juillet), 59 (24 juillet), 66 (17 août), 71 (14 septembre) qui ont chacun quatre pages.

D'après ce prospectus même, résumé dans les *Annales de bibliographie moderne* (I, 18), cette *Correspondance* paraissait d'abord manuscrite.

10240. — Le Nouveau Nostradamus, ou Lettre d'un jeune Parisien sur l'établissement nécessaire d'une milice bourgeoise dans toutes les villes de France, et surtout dans la ville de Paris (12 et 31 juillet 1789). *Imp. Cailleau*, 2 numéros in-8°, 16 p. [N. Lc² 2251.]

Le n° 2 porte pour sous-titre : *Les Tableaux prophétiques*.

ÉPIGR. :

*Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées,
La raison n'attend pas le nombre des années.*

CORNILLE, *le Cid*, acte II, sc. II.

On lit au verso du n° 1 ce *Nota* :

« Cette lettré était faite le dimanche 12 juillet 1789, mais des circonstances que l'auteur est forcé de passer sous silence en a (*sic*) empêché l'impression et ne lui a (*sic*) pas permis de la faire qu'aujourd'hui. Si le public daigne l'agréer, il espère continuer ses travaux en en donnant une au moins chaque semaine de même format et de même caractère que celle-ci, concernant différents sujets des plus nouveaux. »

10241. — Journal politique national [1^{er}abonnement] (12 juillet-novembre 1789). *Versailles, Blaizot*, 1789, 23 nos in-8°. [N. Lc² 167 *Rés.*]

Fondée par l'abbé SABATIER DE CASTRES, mais rédigée à peu près exclusivement par ANTOINE RIVAROL, cette feuille n'est guère plus un journal, au sens strict du mot, que le *Tribun du peuple* ou le *Courrier de Provence*. Elle n'en eut pas moins une importance considérable, due en partie aux brillants *Résumés* de Rivarol qui embrassent la période des événements accomplis depuis la convocation des États-Généraux jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre, en partie aux articles de polémique courante

ou ce champion désabusé de la monarchie ne montrait ni moins de talent, ni moins d'aupertume. En dépit, ou plutôt à cause même des obstacles que rencontra l'émission successive de ses numéros, le *Journal politique national* obtint un succès attesté par de nombreuses réimpressions ou contrefaçons ; de plus, sa partie historique a été rééditée trois fois en ce siècle, et jamais d'une façon satisfaisante au point de vue de la critique actuelle. Si sa réputation n'est plus à faire, sa bibliographie n'est point dans le même cas. Deschiens ne l'a pas même effleurée, et M. Hatin, après avoir constaté qu'on est « assez mal renseigné sur l'odyssée de cette feuille aventureuse », n'a point cherché à établir son état civil. Voici, d'après les divers exemplaires de la B. N., les particularités qu'on y peut relever.

L'ex. de la première série ou du « Premier abonnement », placé dans la Réserve de la B. N., renferme un *Prospectus*, un *Arès important à nos souscripteurs* et six notes manuscrites d'une écriture contemporaine et inconnue donnant le texte des passages ajoutés dans la réimpression de 1790, en deux volumes, soit dans le texte, soit en note (voyez n° 10243 ci-dessous). Le *Prospectus Versailles, imp. Ph.-D. Pierres*. in-8°. 4 p.), a pour épigraphe :

Victrix causa Diis placuit...

LUCAN.

Les souscriptions étaient reçues à Paris chez Desenne et Barrois, à Versailles chez Blaizot, moyennant six livres pour deux mois, à raison de trois numéros par mois, de huit pages chacun. Les manuscrits et ouvrages nouveaux devaient être adressés à M. l'abbé Sabatier de Castres, avenue de Paris, 56, à Versailles. L'*Arès important à nos souscripteurs* (S. l. n. d., in-8°, 4 p.) porte cette épigraphe :

Je n'ai pour ennemis que ceux du bien commun ;
Je leur fais bonne guerre et n'en proscrire pas un.

CORNILLE, *Sertorius* (acte III, sc. II).

Il est postérieur au n° 20, ainsi qu'on le verra plus bas.

Chaque numéro a une épigraphe différente (je plus souvent latine) et une pagination distincte. Les nos 1-15 sont datés. Les nos 16-23 ne le sont pas. (12-19 juillet.)

Les nos 1-4 contiennent le premier *Résumé historique et raisonné de tout ce qui s'est passé relativement aux États-Généraux jusqu'à la réunion des trois ordres*. La *Fin du Résumé* (n° 4) est suivie d'une lettre de félicitations signée FILSAC, avocat en Parlement (Versailles, 19 juillet, avenue de Paris, 23), qui, selon M. de Lescurre, serait de CLAUDE-FRANÇOIS DE RIVAROL, frère de l'auteur. Celui-ci annonce aussitôt après un nouveau *Résumé* allant du 27 juin au 16 juillet.

Le n° 5 (21 juillet) est à peu près entièrement rempli par deux lettres de SABATIER DE CASTRES à Necker (27 août et 7 septembre

1788). La première est suivie de la réponse du ministre.

N° 6 (23 juillet). *Lettre de M. L...* [LAURAGUAS] à l'auteur du *Journal* (Paris, 22 juillet). P. 6, *Nouveau Résumé de ce qui s'est passé depuis le 27 juin jusqu'au 16 juillet*.

N° 7 (26 juillet). (Réponse anonyme à ceux qui accusaient les auteurs d'être vendus au ministère). P. 2, *Suite du Résumé*.

N° 8 (28 juillet). *Lettre de M. le chevalier DE KERMOL à M^{me} la comtesse de Châteauguault, à Flavigny* (Péronne, 28 juillet). Première édition de la *Lettre* fautive de Rivarol sur la capture de l'abbé Maury. Elle est flanquée ici, en tête et en queue, de deux notes de Sabatier de Castres, destinées à établir qu'il entendait fort bien la plaisanterie, puisqu'il ne craignait pas d'adresser aux souscripteurs une brochure où Rivarol s'était égayé à ses dépens. Voici ces deux notes dans toute leur candeur :

« Je me suis rencontré à Cambrai, ou des affaires m'avaient appelé, dans la même auberge avec l'auteur de cette lettre et je l'ai supplié de m'en donner copie, parce qu'elle contient un récit fidèle de l'état où j'ai trouvé la France depuis Saint-Denis jusqu'à Cambrai. Cet honnête voyageur refusait à cause de légers sarcasmes qu'il a lancés contre moi vers la fin de sa lettre, mais il a cédé quand il a vu que j'entendais la plaisanterie. Je l'entends si bien que je rapporte sa lettre sans y rien retrancher, afin de prouver à mes lecteurs que, lorsqu'il s'agira de les instruire ou de les égarer, je ne m'épargnerai point. »

À cette première version de la *Lettre* manque un *Post-Scriptum* que Rivarol y ajouta plus tard, et qui remplace avantageusement la seconde note de Sabatier que voici :

« Il est certain que j'ai entrevu M. l'abbé Maury dans le corps de garde de la bourgeoisie ; il était entouré de beaucoup de peuple et de milice bourgeoise. Je ne crois pas qu'il m'ait aperçu ; je le connais personnellement et j'ai peint son genre d'éloquence dans les *Trois Siècles*. »

Sur les autres éditions de la *Lettre*, voyez les divers numéros ci-dessous. Supprimé de la réimpression des résumés données en 1797 par le frère de l'auteur (voyez également n° 10245), elle n'a été remise en lumière que de nos jours par A. Poulet-Malassis, qui l'a fait figurer dans les *Écrits et Pamphlets de RIVAROL recueillis pour la première fois* (Alph. Lemerre, 1877, in-8°). Malassis dit avoir vu une édition de la *Lettre* (S. l., 1789, in-8°) dont le titre portait en fleuron des fruits sur une console. Je ne la connais pas. Il avait suivi le texte définitif de Rivarol et cité dans l'avertissement les apostilles de Sabatier. M. de Lescurre (voyez n° 10248) a depuis adopté le même texte, mais débarrassé des remarques du trop naïf éditeur.

N° 9 (30 juillet). *Suite du Nouveau Résumé*.

N° 10 (2 août). *Au public*. « Il n'est rien que nous n'ayons fait pour remplir nos engagements envers nos souscripteurs ; mais les exé-

cutions, les incendies et tous les moyens violents employés en France pour établir la liberté, ont tellement intimidé les imprimeurs, que MM. Pierres et Couturier nous ont tour à tour abandonnés, l'un à Versailles et l'autre à Paris. Ils nous auraient, par cette défection, forcés d'être, à notre tour, infidèles à nos souscripteurs, si nous n'avions pris le parti de chercher en pays étranger une liberté dont on est si loin de jouir en France. Il faut même que le public sache que Paris a tellement intimidé les libraires qu'il n'en est plus aucun aujourd'hui dans la capitale qui veuille se prêter à recevoir des souscriptions pour nous. Il faudra donc désormais s'adresser à Versailles à M. Ducolombier, avenue de Paris, 56, ou au sieur Lebel, libraire, au bas de l'escalier des Princes, au château n. P. 5, Suite du *Nouveau Résumé*.

N° 11 (4 août). Suite du *Nouveau Résumé*.

N° 12 (6 août). *Avertissement*. (Plaintes contre les facteurs de la petite poste et les laquais des maisons de Paris et de Versailles qui escamotent autant de numéros qu'ils peuvent.) Suite du *Nouveau Résumé*.

N° 13 (9 août). *Avertissement*. Réponse aux calomnies répandues par les abbés Fauchet, Vanval et Bassinet (dans la *Correspondance littéraire secrète*). Suite et fin du *Nouveau Résumé*.

N° 14 (11 août). *Spécifique pour nos lecteurs*. (Réponse de SABATIER DE CASTRES à un article de Luchet dans le n° 30 du *Journal de la Ville*). Note satirique sur les « États-Généraux du Palais-Royal » et sur Mirabeau. *Articles, arrêtés, rétiqés et décrets* [par l'Assemblée nationale] dans les séances des 4, 6 et 11 août 1789.

N° 15 (13 août). Suite desdits articles. Plaintes contre la licence de la presse et publication commentée de la lettre d'un officier LE MENEUST DE BOIS-BRIAND qui déclare se désabonner, à raison de l'article paru dans le n° 14 sur les meneurs du Palais-Royal.

N° 16. *Réponse de M. l'abbé SABATIER DE CASTRES à la lettre du prétendu D...AL, natif de Castres, insérée dans le n° 109 du Journal général de l'Europe* (Bruxelles, 12 septembre 1789). P. 7, Troisième *Résumé*.

N° 17. Suite du *Nouveau Résumé*.

N° 18. *Des Libelles du temps*. (Réponse à la France libre de Camille Desmoulin.) Suite du *Nouveau Résumé*.

N° 19. *Avertissement* (sur la *Galerie des États-Généraux*) (Cf. quatrième partie de ce travail) et annonce de portraits de quelques députés. Suite du *Nouveau Résumé*.

N° 20. Suite du *Nouveau Résumé*. Entre ce numéro et le suivant est intercalé l'*Avis important* dont il a été question plus haut. Les souscripteurs étaient prévenus que M. Ducolombier, effrayé des menaces de quelques fanatiques, ayant renoncé à la direction du *Journal politique national*, il fallait s'adresser désormais et exclusivement à M. Turpin, rue des Fossés-Montmartre, 25, à Paris; que les n°s 21, 22 et 23 paraîtraient en la seule livraison et que la *Lettre sur la capture de M. l'abbé Maury* repré-

sentait le n° 24. Une nouvelle souscription devait être ouverte à partir du 1^{er} novembre et l'on annonçait une réimpression de la 1^{re} série en un volume, corrigé de quelques erreurs et augmenté de plusieurs notes et faits intéressants.

Les n°s 21, 22 et 23 ne renferment que la suite et la fin du *Nouveau Résumé*.

10241^a. — Journal politique national (12 juillet-novembre 1789). *Versailles*, *Blairot*, [puis] *Paris*, *Turpin*. S. d., in-8°. [N. Lc² 167 A.]

Réimpression de la série précédente, moins le prospectus et l'*Avis important*. Le n° 8 est formé par la *Lettre du chevalier de KERMOI*.

10241^b. — Journal politique national. *Versailles*, *Ducolombier*, etc., in-8°. [N. Lc² 167 B.]

L'ex. de la B. N. ne renferme que les n°s 7, 8 et 9; mais le n° 8, conforme, quant au texte, à celui de l'ex. décrit sous le numéro suivant, est représenté dans celui-ci par trois tirages. Au premier est ajoutée une note manuscrite de la même écriture que celle du n° 10241 rétablissant deux passages de la réimpression de 1790 en deux volumes (voyez n° 10243 ci-dessous).

10241^c. — Journal politique national publié par M. l'abbé SABATIER DE CASTRES, en 1789. S. l. n. d., in-8°. [N. Lc² 167 C.]

Dans cette réimp., le Prospectus intitulé : *Avant-Propos* est imprimé en gros caractères et forme le n° 1^{er} de la série; on y remarque deux additions notables. Dans la première édition, cette phrase : « Alors l'histoire de la constitution serait comme la retraite des Dix mille, écrite par ceux qui l'auraient faite, » était accompagnée de la note suivante :

« On sait que Xénophon a écrit l'histoire de cette mémorable retraite de dix mille Grecs, dont il avait eu presque tout l'honneur. »

Dans la réimpression, la note est ainsi complétée :

« Notre vœu s'est accompli; presque tous les députés du tiers ont fait des journaux de leurs séances, mais il n'y a point encore de Xénophon dans cette troupe folliculaire. »

Le cinquième paragraphe offre aussi deux variantes notables :

Texte primitif.

Texte remanié.

Nous insisterons sur cette vérité que ce n'est point au progrès des lumières, mais au désordre des finances qu'il faut attribuer la révolution actuelle, depuis qu'un ministre, en faisant toujours le bien, a multiplié, malgré lui, les germes du mal, et que son rival, en combiant la mesure de nos maux, a posé, sans le prévoir, les bases du bien public.

... depuis que M. Necker, en voulant faire le bien, a multiplié les germes du mal et que M. de Calonne, accusé d'avoir fait le mal, a pourtant posé les bases du bien public.

Le Prospectus se terminait primitivement ainsi : « Nous tâcherons que notre feuille soit [pour les députés des provinces]... le vrai champ de bataille de la cause publique. » La réimpression est complétée par ce P.-S. :

« Cet avant-propos et surtout la dernière phrase prouvent qu'on ne soupçonnait pas, lors de sa première publication, de quel esprit serait animée la cabale qui a depuis entraîné l'Assemblée nationale et dominé la Constitution au point de renverser la monarchie. »

Le n° 8, daté comme dans les éditions précédentes du 28 juillet, renferme un Avis sur le versement des souscriptions à M. Ducolombier et la *Suite du Nouveau Résumé* (événements du 14 au 17 juillet). A la fin du même exemplaire est reliée la *Lettre sur la capture de M. l'abbé Maury à Péronne* (S. l. n. d., in-8°, 11 p.) sans les apostilles de Sabatier, mais avec le P.-S. de Rivarol. En haut de la première page, on lit ces mots d'une écriture ancienne sur l'ex. de la B. N. « [N°] 8 servant de 24 ».

10242. — Journal politique national. Publié d'abord par M. l'abbé Sabatier, et maintenant par M. SALOMON, à Cambrai. Second Abonnement. Chez M. Turpin, 1789-1790, 24 nos in-8°, 292 p. [N. Lc² 168.]

Suite du numéro précédent.

Epigraphes variant à chaque numéro.

Le n° 1 est précédé d'un *Avertissement* ou l'on lit :

« Ce journal n'étant qu'une suite de réflexions sur les décrets de l'Assemblée nationale, sur les fautes du gouvernement et sur les malheurs de la France, nous sentons bien que les nouveaux souscripteurs ne peuvent se passer des trois résumés qui ont précédé celui-ci. On s'adressera donc, pour les avoir, chez M. Turpin, négociant, rue des Fossés-Montmartre, n° 23. Ils seront délivrés vers la fin du mois de décembre à ceux qui auront envoyé leur adresse.

« Nous sommes avertis que les libraires du Palais-Royal préparent une contrefaçon de ces résumés, mais comme ces messieurs ne sont pas dans le secret de changements que nous faisons à notre ouvrage, le public qui l'achètera dans les boutiques sera nécessairement trompé et le sera doublement, si ces messieurs se chargent de faire eux-mêmes les changements, car l'ouvrage en sera plus contrefait. »

P. 4, *Suite du Troisième Résumé*.

N° 2, *Suite*, P. 21, *Lettre* datée de Vienne en Dauphiné, 6 décembre 1789 (proposant de transporter à Lyon la capitale du royaume) et note approbative du rédacteur.

N° 3, *Fin du Troisième Résumé* et commencement du *Quatrième*. P. 36, *Observations sur les projets de banque*.

N° 4, Sur l'origine, l'étendue et les conditions de la sanction royale.

N° 5, *Suite* de cet examen.

N° 6, *Lettre* du marquis de LA QUEUILLE,

député de la sénéchaussée d'Auvergne, sur la nuit du 4 août. P. 64, *Suite du Quatrième Résumé*, P. 72, *Avis* (ironique et très certainement de RIVAROL sur la différence du style de M. Salomon (c'est-à-dire lui-même) et de l'abbé Sabatier.

Nos 7, 8 et 9, *Suite du Quatrième Résumé*.

N° 10, *Adresse à Messieurs les Impartiaux ou les Amis de la paix, réunis chez M. le duc de La Rochefoucauld*.

N° 11, *Avertissement* (par RIVAROL; réimp. par Poulet-Malassis). *Suite du Résumé*.

N° 12, *Lettre apologétique pour le duc d'Aiguillon* (par RIVAROL). *Suite du Nouveau Résumé*. *Lettre d'un capitaliste à l'Assemblée nationale et Extrait d'une lettre envoyée de Paris* (sur la situation financière).

N° 13, *Suite du Résumé*. *A Monsieur Blonde et à tous les avocats des prévenus du crime de lèse-nation*.

N° 14, Sur la sanction royale et le veto. Discours du Roi à l'Assemblée nationale (4 février 1790).

N° 15, *Observations sur la démarche et le discours du Roi à l'Assemblée nationale, le 4 février*. *Suite du Résumé*.

N° 16, *Suite du Résumé*.

N° 17, *Id. Avertissement* (très probablement par RIVAROL) sur les inexactitudes dont se plaignaient les souscripteurs.

Nos 18-22, *Suite du Résumé*.

N° 23, *Réponse à l'Adresse envoyée par l'Assemblée nationale aux Français*.

N° 24, *Suite de la Réponse à l'Adresse*. Une autre suite est promise pour le premier numéro du troisième abonnement (voyez le n° 10244 ci-dessous).

10243. — Journal politique national des États-Généraux et de la Révolution de 1789. Publié par M. l'abbé SABATIER, et tiré des « Annales manuscrites de M. le comte de R*** ». — Journal politique national des États-Généraux et de la Révolution de 1789. Publié d'abord par M. l'abbé SABATIER, et maintenant par M. SALOMON, à Cambrai. S. l., 1790, 2 vol. in-8°, 219 et 324 p. [N. Lc² 169.]

Réimpression des deux numéros précédents, avec modifications et adjonctions.

Le n° 1 intitulé : *Avant-Propos* est la réimpression de celui du n° 10241^c; la phrase modifiée dans celui-ci sur Necker et Calonne est terminée par cette apposition : « Si toutefois le bien public est le fruit de cette révolution; » les autres variantes et adjonctions signalées plus haut sont reproduites, moins la fin du dernier paragraphe et y compris le *Post-Scriptum*.

Le tome I^{er} a 20 numéros (le n° 20 est, par erreur, chiffré 18). P. 201, *Lettre* [apocryphe] de M. ROBETSPIERRE (sic) à M*** qui l'avait relevé sur le mot aristocratique dont M. Robets-

Pierre (sic) se sert familièrement dans l'Assemblée nationale, datée du 29 novembre 1789 et signée : ROBESPIERRE, *cxrx et cetera*. P. 205-206, *Errata*. P. 207, *Lettre sur la capture de M. l'abbé Maury*.

Le tome II a 24 numéros; l'Avertissement du second abonnement est conforme au texte du n° 10242.

10243^a. — Journal politique national des États-Généraux.... Tome 1^{er}. S. L., 1790, in-8°, 200 p. [N. Le² 169 A.]

Réimpression du tome 1^{er}.

La dernière page est, par erreur, chiffrée 145. P. 196, *Réponse de M. ROBESPIERRE*. P. 199, *Errata* (plusieurs corrections indiquées dans l'édition précédente y sont omises et d'autres y sont signalées). La lettre sur la capture de M. l'abbé Maury (S. l. n. d., 11 p.) ne fait point partie intégrante du texte. Le titre du volume porte un fleuron gravé sur bois (trois pensées).

10243^b. — Journal politique national des États-Généraux... Tome 1^{er}. S. L., 1790, in-8°, 249 p. [N. Le² 169 B.]

Autre réimpression du tome 1^{er}. P. 201, *Réponse de M. ROBESPIERRE*. P. 205, *Errata* (identique à celui du numéro précédent). P. 207, *Lettre sur la capture de M. l'abbé Maury*, terminée par un cul-de-lampe formé de dix étoiles en pointe.

Sur le titre, fleuron formé de six étoiles disposées également en pointe.

10243^c. — Journal politique national. S. l. n. d., in-8°. [N. Le² 169 C.]

Autre réimpression en petits caractères dont la B. N. ne possède que les nos 1-3, 21 et 22.

10244. — Journal politique national, publié par M. SALOMON, à Cantibrai. (Troisième Abonnement). Chez M. Turpin, 1790, 8 nos in-8°, 96 p. [N. Le² 170.]

Suite des nos 10241 et 10242.

N° 1. *Suite de la Réponse à l'Adresse* (voyez le n° 10242 ci-dessus).

Nouvelles publiées.

N° 2. *Suite de la Réponse.*

N° 3. *Suite de la Réponse.* On lit en outre, p. 36, cet *Avertissement* :

« Après deux mois de retard, je reprends la plume, mais je n'explique pas au public les motifs de mon silence. Le ton et la liberté de ce numéro et des suivants détruiront assez bien le seul reproche auquel je pourrais être sensible. Après la réponse à l'Assemblée nationale, je

reprendrai les *Résumés* et je poursuivrai l'histoire de la Révolution. Quant aux souscripteurs qui se plaignent des retards, M. Turpin est toujours prêt à leur rendre leur souscription. »

N° 4. *Suite de la Réponse.*

N° 5. *Suite et fin de la Réponse à l'Adresse de l'Assemblée nationale.*

N° 6. *Des Assignats.*

N° 7. *Sixième Résumé.* (Une note fait observer que le précédent était le cinquième et non le quatrième).

N° 8. *Avertissement.* (Rectification ironique sur le rôle du vicomte d'Agoult et de la maréchale de Beauvan dans les journées des 5 et 6 octobre).

Suite et fin du Résumé, dont voici le dernier paragraphe :

« Un roi captif et dénué de tout crédit mettait en fuite le chef d'une cabale formidable, un prince riche et maître de la populace, l'homme, en un mot, qui venait de lui disputer la couronne et la vie [le duc d'Orléans]. Ce mystère me force à reprendre les choses d'un peu plus haut et me fera descendre avec plus d'avantage à la procédure du Châtelet. Je vais donc, pour me donner du jour, écarter les fils de cet épais tissu de crimes commencés et de fautes achevés qui caractérisent la conspiration de Philippe d'Orléans. »

Dans toutes les réimpressions la première phrase seule, a été conservée, avec cette légère modification : « C'est ainsi qu'un roi captif... »

10245. — Tableaux historiques et politiques des travaux de l'Assemblée constituante depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'après la journée du 6 octobre 1789, par M. de RIVAROL l'aîné, de l'Académie de Berlin (1797).

Voyez tome 1^{er} de la *Bibliographie*, n° 468.

Le *Discours de l'éditeur* est terminé par ces mots : « Ce discours est du frère de l'auteur [CLAUDE-FRANÇOIS RIVAROL]. P. 380. *Errata*.

Dans cette réimpression du *Résumé*, les divisions, les transitions, les épigraphes et une partie des notes sont supprimées et bon nombre de passages essentiels sont modifiés. « Le livre, disait Malassis, perdit ainsi une grande part de sa décoration littéraire, sacrifice inutile et cruel, car Rivarol penseur ne saurait se séparer de Rivarol esprit superlativement orné », et Sainte-Beuve avait, lui aussi [*Causeries du lundi*, tome V], observé, à propos de ces épigraphes empruntées à Horace, à Virgile, à Lucain, que Rivarol « même en donnant des coups d'épée, tenait à ce que la poignée laissât voir quelques diamants. »

10246. — Œuvres complètes de RIVAROL, précédées d'une notice sur sa vie, ornées

du portrait de l'auteur. *Paris, Léopold Collin, 1808, 5 vol. in-8°. [N. Z. Inv. 24387.]*

Les *Extraits du Journal politique et (sic) national* remplissent en entier le tome IV de cette édition. L'avertissement a disparu, les fautes signalées par l'*errata* sont corrigées; mais les mutilations signalées dans l'article précédent subsistent. Il en est de même dans le numéro suivant.

10247. — Mémoires de RIVAROL, avec des notes et des éclaircissements historiques, précédés d'une notice, par M. BEVILLE. *Paris, Baudouin frères, 1824, in-8°, 2 ff. et XVI-386 p. [N. La³³ 93.]*

Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

Malgré ce titre, que la notice de Berville, tout à fait superficielle et anecdotique, ne prend même pas la peine de justifier, le volume ne comporte qu'une réimpression pure et simple des « extraits » de 1797 et de 1808. Quant aux « éclaircissements », ils sont exclusivement empruntés aux *Actes des apôtres* et au *Courrier de Provence*.

10248. — Œuvres choisies de RIVAROL, publiées en deux volumes, avec une préface par M. DE LESCURE. *Paris, Librairie des bibliophiles, 1880, 2 vol. in-16.*

Nouvelle Bibliothèque classique des éditions Jouaust.

Le tome II est entièrement rempli par les *Tableaux de la Révolution. Journal politique national*, comprenant les trois séries des *Résumés*, plus la *Lettre sur la capture de l'abbé Maury*, placée comme dans la réimp. modifiée de 1790, après la première série. Quant au texte des *Résumés*, M. de Lescure a tantôt, et le plus souvent, suivi celui de 1790, tantôt celui de 1797; il en a rétabli les divisions et les épigraphes, mais non les dates, et comme il a négligé tout ce qui dans le *Journal* est étranger aux *Résumés* mêmes (sauf la lettre sur l'abbé Maury), il en résulte que la numérotation n'est plus conforme à celles de l'édition originale et des premières réimpressions. M. de Lescure se flattait d'avoir ainsi rendu pour la première fois au *Journal politique national* « sa véritable et complète physionomie ». M. EUGÈNE GUGLIA (*Révolution française*, du 10 octobre 1890, p. 330-338) s'est longuement attaché à démontrer le contraire, sans se rendre un compte exact, semble-t-il, de la nature des suppressions que M. de Lescure avait pratiquées. Celles qui portaient sur le texte de Sabatier se justifiaient d'elles-mêmes, mais il faut regretter que les avertissements des numéros signalés plus haut et surtout la lettre apologetique pour le duc d'Aiguillon ne soient pas venus reprendre leur place dans cette réimpression et que le vœu formulé en 1851, par

Sainte-Beuve et en 1877, par Poulet-Malassis touchant la restitution scrupuleuse d'un texte de si rare valeur littéraire, n'ait point encore été exaucé.

10249. — Révolutions de Paris, dédiées à la Nation et au district des Pelits-Augustins. Publiées par le sieur PRUDHOMME à l'époque du 12 juillet 1789. Avec gravures et cartes des départements du royaume. (12 juillet 1789-10 ventôse an II [-28 février 1794.]) (N° 1 :) (s. i.); (n° 2 :) chez Baudouin; (nos 3-20 :) imp. Laporte; (nos 20 et suiv.) de l'imprimerie des Révolutions, Prudhomme, 18 vol. in-8°. [N. Le² 171.]

Hebdomadaire.

EPIGR. :

Les grands ne nous paraissent grands
que parce que nous sommes à genoux.
..... Levons-nous.....

Le titre reproduit ci-dessus est inscrit dans un cartouche gravé, divisé en dix compartiments et précédé lui-même d'une *Explication* imprimée. Il est suivi d'une *Introduction à la Révolution, servant de préliminaire aux Révolutions de Paris... avec gravures analogues aux différents événements* (Paris, imp. des Révolutions, 1790, in-8°, IV-72 p.), datée du 30 janvier 1790. Le titre de départ porte : *Introduction à la Révolution de Paris, ou Clef de la Révolution de 1789.*

Le n° 1 (qui n'est point chiffré) est daté du 12 au 17 juillet et signé : PRUDHOMME, TOURNON, rue Jacob, faubourg Saint-Germain. Le n° 2, qui porte l'épigraphe fameuse rappelée ci-dessus, a la signature de PRUDHOMME seul; ces deux particularités se répètent en tête et à la fin de tous les numéros suivants, dont les sous-titres varient jusques et y compris le n° 26. A partir du n° 25, tous les numéros ont en première page le cartouche de l'auteur. Les trente-sept premiers numéros ont une pagination distincte. Les nos 2-24 et 111 sont chiffrés en romain.

Les *Révolutions de Paris* forment dix-sept trimestres partagés en autant de volumes et comportent 225 numéros. Le dernier tome se termine par un *Avis au relieur* pour le placement des gravures et par une *Table générale analytique des matières*, très bien faite. Dans l'ex. de la B. N., les cartes des quatre-vingt-quatre départements que Prudhomme avait successivement distribuées à ses abonnés sont reliées à part et forment un dix-huitième volume. Les couvertures de chaque numéro y ont été également conservées et fournissent, outre des annonces et réclames curieuses, le texte des protestations réitérées de Prudhomme contre les concurrences et contrefaçons dont les *Révolutions de Paris*

étaient l'objet sur les premières (voyez ci-après, nos 10252-10262) ; parmi les secondes, Prudhomme en signale une à Bordeaux, chez Pallandre, une autre à Lyon, chez Barret. Il y a eu de plus un nombre mal connu de réimpressions totales ou partielles dont le catalogue de la B. N. enregistre, sous la cote Le² 172, les fragments qu'elle a pu recueillir et qui, pour la plupart, ne se distinguent entre elles que par les caractères arabes ou romains employés pour leur numérotation. Ces réimpressions sortaient des imprimeries Prudhomme (avec et sans cartouche), Baudouin, P. de Lormel, Laporte ; l'une d'elles n'a ni date, ni rubrique. Sans présenter le moindre intérêt bibliographique, elles attestent du moins la popularité du journal qui, s'il n'eût pas le chiffre absolument invraisemblable et inadmissible de deux cent mille abonnés, eût probablement, au temps de sa prospérité la plus brillante, deux cent mille lecteurs.

Simple papetier et relieur avant la Révolution, Louis Prudhomme avait joint à son commerce primitif, au moment de la convocation des États-Généraux, le débit fructueux des brochures de circonstance ; mais, en dépit de ses prétentions littéraires maintes fois affichées, il était incapable de rédiger quoi que ce soit, et il n'est pas même certain que le plan du journal lui appartienne plus que la rédaction des quinze premiers numéros, dont ALEXANDRE TOURNON qui, en se séparant de son associé, tenta, selon l'usage du temps, de le combattre avec ses propres armes (voyez ci-après, n° 10256), s'attribuait tout le mérite.

C'est alors que Prudhomme eut la bonne fortune d'enrôler un nouveau rédacteur très supérieur à Tournon et, de l'aveu même des contemporains (y compris Marat), l'un des premiers publicistes du temps, ELYSÉE LOUSTALLOT. Sa collaboration (anonyme, soit par sa propre volonté, soit par un calcul de vanité de la part de Prudhomme) commença vraisemblablement aussitôt après la retraite de Tournon et se prolongea jusqu'aux premiers jours de septembre 1790 (il mourut le 19 du même mois). On peut aussi lui attribuer en entier l'*Introduction à la Révolution* datée de janvier 1790 et formant la tête du journal. Ses articles ont été l'objet de longues et intéressantes citations groupées par M. Pellet dans le livre cité plus haut (voyez n° 10130).

Après la mort de Loustallot et malgré les forfanteries de Prudhomme, jaloux de la notoriété du jeune écrivain, les *Révolutions de Paris*, qui perdirent peu à peu de leur importance politique, eurent dit-on, pour rédacteurs SYLVAIN MARÉCHAL, FABRE D'ÉGLANTINE, SAINTONAX, G. CHAUMETTE, et accessoirement BAUBAIS, qui, dans une adresse Aux citoyens des quarante-huit sections de Paris (voyez tome I^{er}, n° 3870) dit avoir rédigé la relation des derniers moments de Louis XVI pour le journal de Prudhomme.

Quant aux estampes, « platement bousillées », selon l'expression de Jules Renouvier, dont

Prudhomme ornait chaque numéro, leurs auteurs sont restés inconnus et leur gloire n'y perdit rien ; mais, si grossières qu'elles soient, elles n'en constituent pas moins une série de renseignements singulièrement précieux pour la physionomie de la rue pendant la Révolution ; l'une des plus curieuses, à coup sûr, est celle du n° 198 (4 juin 1793), représentant le « citoyen Prudhomme expulsé de son domicile, ainsi que son épouse et ses quatre enfants ». Malgré la versatilité dont il devait donner tant de preuves, Prudhomme s'était vu, au 31 mai, dénoncé comme rolandiste par Lacroix, de la section de l'Unité, et les scellés avaient été mis sur ses papiers et sur ses presses. Il en appela bruyamment à l'opinion publique et obtint de continuer son entreprise, après un échange de récriminations véhémentes de sa part et de celle du comité révolutionnaire de sa section (voyez tome IV de la *Bibliographie*).

En adressant quelques mois plus tard à ses lecteurs d'emphatiques adieux, motivés, disait-il, par le délabrement de sa santé, mais, en réalité, pour des raisons de sécurité personnelle, Prudhomme annonçait un supplément, contenant un errata, « inévitable dans un ouvrage périodique », qui n'a pas paru.

Outre les contrefaçons dont il va être question ci-après, les *Révolutions de Paris* furent, durant quelques semaines, l'objet d'une réfutation périodique décrite sous le numéro suivant, et, pendant deux ans au moins, d'une réimpression abrégée exécutée à Neuwied (voyez le n° 10263 ci-dessous).

Les *Révolutions* de Prudhomme, n'ont de commun que le titre avec deux brochures de Courtive, décrites tome I^{er}, nos 1127 et 1129 : *Révolutions de Paris ou Récit exact...* (14-23 juillet) et *Suite* (24 juillet-9 août).

10250. — Le Journal du journal de Prudhomme ou Petites Observations sur de grandes réflexions. S. L., 1791, 4 prospectus et 20 numéros in-8°. [N. Le² 173.]

Attribué sans preuves à STANISLAS DE CLERMONT-TONNERRE.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 13, 14 et 18. Chaque numéro a une pagination distincte. Le Prospectus fait partie du n° 1. Le n° 3 et les suivants ont cette épigraphe :

L'intérêt est ton Dieu : le mien est l'équité.

« Je prévient le public, dit l'auteur, que mon n° 1 commence au n° 75 du grand homme Prudhomme. Pourquoi ? Parce que le public qui a déjà sûrement oublié les 74 autres, ne s'amuserait pas beaucoup peut-être si je les lui rappelais. »

Cet examen satirique porte donc sur les nos 75-93 (11 décembre 1790-23 avril 1791) des *Révolutions de Paris*.

10251. — Réponse à un Avis anonyme qu'on a répandu sur les quais. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lc² 2249.]

Réponse ironique du libraire POINÇOT, éditeur du *Supplément « aux Révolutions de Paris »* (voyez le numéro suivant), aux réclamations de Prudhomme. Poinçot annonce que son ouvrage sera désormais intitulé : *Nouvelles Révolutions de Paris* et que le n° 7 sera précédé de six autres, remontant au 1^{er} janvier 1789; ils n'ont point paru.

10252. — *Nouvelles Révolutions de Paris*, par un des rédacteurs des premiers numéros. (Nos 7 [1^{re} de la série] à 9.) *Paris, Poinçot*, 1789. in-8°. [N. Lc² 181.]

ÉPIGR. :

Liberté, Liberté, ton trône est en ces lieux !
VOLTAIRE.

Les trois premiers numéros de cette concurrence ne sont point chiffrés et le titre de départ varie à chacun d'eux.

Le premier numéro (du 22 au 29 août 1789) est intitulé : *Supplément aux « Révolutions de Paris, dédiées à la Nation*, par les auteurs des premiers numéros. (Imp. V^e Hérisant. *S. d.*, in-8°, 32 p.) Ainsi que Poinçot s'y engageait dans sa réponse à Prudhomme, les deux autres numéros portent un titre quelque peu différent :

— *Nouvelles Révolutions de Paris, dédiées à la Nation*, par l'un des auteurs des premiers numéros (du 29 août au 2 septembre), paginées 33-63. Imp. V^e Hérisant. *S. d.*

— *Nouvelles Révolutions de Paris, dédiées à la Nation, avec les événements des provinces, ceux des pays étrangers, des anecdotes sur la Bastille et le résultat des séances de l'Assemblée nationale* (du 2 au 5 septembre 1789), paginées 65-96. Imp. V^e Hérisant. *S. d.*, in-8°. Un avis placé à la fin du numéro prévient qu'à partir du 1^{er} septembre le journal paraîtra deux fois par semaine, et le permis de circulation du Comité de police est daté du 5 du même mois. Le titre devient celui de l'article suivant.

10253. — *Révolutions nationales*, contenant le détail exact des événements journaliers de la capitale, le récit de ce qui se passe de remarquable dans les provinces, le rapport des mouvements politiques qui peuvent intéresser le royaume, l'exposé précis de ce qui appartient à l'histoire de nos jours et des travaux de l'Assemblée nationale. (5 septembre-12 décembre 1789.) *Paris, Poinçot* (imp. V^e Hérisant). *S. d.*, in-8°. [N. Lc² 181-182.]

Même épigraphe qu'au numéro précédent.

Les dix-neuf premiers numéros (paginés 97-415) ne sont point chiffrés. Les nos 20 (10-14 octobre), 21 (14-17 octobre), 22 (17-21 octobre), 23 (21-24 octobre), 24 (24-28 octobre), 25 (28-31 octobre) ont chacun 32 pages. Les nos 26-29 manquent dans l'ex. de la B. N. provenant de La Bédoyère). Les nos 30 (28 novembre-5 décembre) et 31 (5-12 décembre) ont chacun 64 pages et portent cette épigraphe :

L'homme est né libre, et partout
il est dans les fers.

J.-J. ROUSSEAU.

Le titre de ces deux numéros est ainsi modifié :

Révolutions nationales, offrant.... un précis des travaux de l'Assemblée nationale, le précis de ce qui se passe de remarquable dans les provinces, l'exposé des mouvements politiques qui peuvent intéresser le royaume et un coup d'œil général sur tout ce qui appartient à l'histoire générale de nos jours.

10254. — *Révolutions de Paris. Assemblées des représentants de la Commune de Paris. Comité de police. S. l. n. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lc² 180.]

Acte de réception par le Comité de police du désaveu fait par TOURNON de divers articles insérés dans les *Révolutions de Paris* antérieurement au 2 novembre 1789, avec différents extraits de lettres de Prudhomme relatifs à la rédaction dont il contestait à Tournon la paternité. Cette note est signée TOURNON, citoyen du district de l'Abbaye-Saint-Germain, rue Guénégaud, n° 22.

Voici le texte même de cet accusé de réception daté du 2 novembre et signé par Fauchet, Isuard de Bonneuil et Manuel :

« Le Comité de police a reçu avec satisfaction l'assurance que lui donne M. Tournon de n'insérer dans le journal intitulé *Révolutions de Paris* aucun article capable d'alarmer les bons citoyens, aucuns discours inceduaires, aucune inculpation téméraire, et lui donne acte du désaveu qu'il fait de tout ce qu'il y a eu de reprehensible dans les feuilles précédentes de ce journal, de sa déclaration qui constate que c'est malgré lui que ces articles y ont été insérés, et qu'il n'y en paraîtra plus de semblables. »

Il est suivi d'une *Réponse au contre-avis du sieur Prudhomme, marchand papetier, rue Jacob*, 28, dans laquelle Tournon allègue les diverses preuves qui, selon lui, constituaient ses droits au titre et à la forme du journal, tels que traité, notes de l'imprimeur Cellot, lettres de Prudhomme et billet de 300 livres souscrit par le même « pour solde du compte général des *Révolutions* », billet daté du 27 octobre 1789.

« Et je serais, moi, s'écrie Tournon en terminant, malgré tant de preuves, moi, homme de

lettres, auteur de quantité d'ouvrages connus, membre de diverses académies, moi je serais le manoeuvre d'un marchand de papier, d'un homme qui ne sait pas même l'orthographe! Non, le public ne le croira pas!»

Voyez le numéro suivant.

10255. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Extrait d'une délibération du Comité de police. (4 novembre 1789.) — « Révolutions de Paris ». Réponse du sieur PRUDHOMME, propriétaire et éditeur des « Révolutions de Paris ». (3 novembre 1789.) *S. l. n. d.*, in-4°, 4 p. [N. L.]¹⁰ 1196.]

L'extrait de la délibération du Comité de police, cité par M. Hatu, reconnaît « que Prudhomme, comme chef de l'entreprise du journal intitulé : *Révolutions de Paris*, pouvait continuer cette entreprise; que Tournon, comme inventeur et auteur dudit ouvrage, pouvait, de son côté, continuer l'entreprise concurremment et sous le même titre, s'il le jugeait à propos, ni l'un ni l'autre n'ayant pour cet ouvrage un privilège exclusif, et le nom de l'éditeur des deux ouvrages suffisant pour les distinguer ».

Dans sa Réponse, Prudhomme se contente de reproduire le premier membre de la phrase qui, ainsi détaché, mettrait le bon droit de son côté, puis il réfute les arguments ou les griefs de Tournon, rappelle, sans les désigner, que « cinq autres gens de lettres » ont travaillé en même temps que lui aux *Révolutions*, assure que son épigraphe fameuse lui a été fournie par le marquis de Langlé (Jérôme-Charlemagne Fleuriat), dénonce divers passages du n° 16 de Tournon, s'égayé sur quelques inadvertances de plume échappées à son ancien collaborateur et termine en offrant cinquante louis à qui lui apporterait les œuvres de Tournon en 10 vol. in-8°.

10256. — Révolutions de Paris, dédiées à la Nation, avec une suite de quelques papiers trouvés à la Bastille, les séances de l'Assemblée nationale, des nouvelles de province et diverses pièces. (N° XVI [1^{er} de la série].) — Révolutions de Paris, dédiées à la Nation. Par M. TOURNON, auteur de l'ouvrage du même nom, qui se distribuait ci-devant chez le sieur Prudhomme. Nos XVII-XXXIV (1^{er} novembre 1789-26 février 1790). (*Imp. L.-M. Cellot. Au bureau, chez Froulé, 1789-1790*, in-8°. [N. L.]² 174.]

Hebdomadaire.

Même épigraphe qu'au journal de Prudhomme.

Précédées d'une *Introduction* postérieure, comme celle de Prudhomme, aux événements relatés dans les premiers numéros. Publiée séparément d'abord sous ce titre : *Des Causes qui ont opéré la Révolution* (*Imp. Royale, s. d.*

[1790], in-8°, 32 p.), elle a été classée par le catalogue de la B. N. dans les généralités de cette période [La² 3]. La réimpression est intitulée : *Introduction aux Révolutions de Paris ou Préliminaires des Révolutions de l'Europe*. On lit au bas de la page 32 : *Fin de la première partie* (la seconde, annoncée pour le mois suivant, n'a pas paru). Cette *Introduction* est accompagnée d'un portrait à l'aqua-tinta de Louis XVI, *roi des Français, régénérateur de la liberté, né à Versailles, le 23 août 1754*.

La concurrence imaginée par Tournon ne commence réellement qu'au n° 16; les quinze premiers numéros sont une réimpression parfois modifiée et abrégée des numéros primitifs et dont il serait superflu de relever les variantes; mais ne pouvant contrefaire les gravures comme il contrefaisait le texte, Tournon s'avisa de donner des portraits. J'en reproduis ci-dessous la liste avec les légendes qui les accompagnent.

XVI. — M. Bailly, maire de Paris.

XVII. — La Fayette, commandant général de la garde nationale.

XVIII. — *Le comte de Mirabeau* (Constitution, Patrie, Liberté, Vérité, voilà nos dieux!)

XIX. — J.-G. Le Franc de Pompignan, archevêque et comte de Vienne, député du Dauphiné et président de l'Assemblée nationale.

XX. — M. Chapelier, président, député de Rennes en Bretagne.

XXI. — M. le duc de Liancourt, président, député de Clermont en Beauvaisis.

XXII. — Stan. de Clermont-Tonnerre, président de l'Assemblée nationale, député de Paris.

XXIII. — M. Le Camus (sic), député de Paris, président de l'Assemblée nationale.

XXIV. — M. Target, avocat, député de la vicomté de Paris.

XXV. — D^{ne} Dillon, curé du Vieux-Pouzange (sic : Pouzauges), député de la sénéchaussée de Poitiers.

XXVI. — Un avis prévient que le portrait qui devait accompagner ce cahier serait distribué avec le prochain numéro. C'est peut-être le suivant.

XXVII. — Grégoire, curé d'Embermesnil, député du bailliage de Nancy.

XXVIII. — L'abbé Sieyès, député des communes de Paris.

XXIX. — Pétion de Villeneuve, avocat, député de Chartres.

XXX. — M. Guillotin, docteur en médecine, député de Paris.

XXXI. — Michel Gérard, cultivateur, député de Saint-Martin de Rennes en Bretagne.

XXXII. — M. l'abbé Jallet, député du Poitou.

XXXIII. — Alex. de Lameth, député des bailliages de Péronne, Roys et Montdidier.

XXXIV. — M. Claye, laboureur au Boulay-Thierry, député de Châteauneuf en Thimerais.

Les conditions de publicité et le titre même du journal de Tournon ont plus d'une fois varié. Voyez les six numéros suivants.

10257. — Révolutions de Paris et de l'Europe, dédiées à la Nation, par M. TOURNON, de la Société de la Révolution, auteur de l'ouvrage du même nom qui se distribuait ci-devant chez le sieur Prudhomme. Au bureau, chez l'auteur, rue Guénégaud, n° 22, 1790, in-8°. [N. Lc² 175.]

Même épigraphe qu'au numéro précédent. N° XXXV (5 mars)-40 (10 avril 1790). Les n°s XXXVI-XXXVII ne forment qu'un fascicule. Les n°s 39 et 40 sont chiffrés en chiffres romains. Cette seconde série comporte les portraits suivants :

XXXV. — J.-P. Rabaut de Saint-Etienne, député de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire à l'Assemblée nationale en 1789.

XXXVI-XXXVII. — M. Barnave, propriétaire, député du Dauphiné.

XXXVIII. — Guillaume Thouret, député de la ville de Rouen.

39. — Charles de Lameth, député d'Artois.

40. — Louis-Alexandre, duc de La Rochefoucauld, député de Paris.

Sur les couvertures d'un exemplaire incomplet, aujourd'hui classé parmi les doubles de la B. N., on trouve, outre l'indication du portrait distribué avec chaque livraison, des réclames de librairie et des réponses satiriques aux dénominations de Prudhomme.

10258. — Révolutions de l'Europe, faisant suite à celles de Paris, par M. TOURNON, auteur des « Révolutions de Prudhomme ». (11 mai-6 juin 1790, 24 numéros.) Au bureau, chez l'auteur, rue Guénégaud, 22; Bailly; Royez. S. d., in-8°, 224 p. [N. Lc² 175^{bis}.]

En regard du titre du n° 1 (ou XLI sur la couverture), portrait de Mathieu de Montmorency, député de Montfort-l'Amaury.

Au verso du titre une note prévient que les *Révolutions de l'Europe* contiendront aussi celles de Paris et feront suite à cet ouvrage et que le journal paraîtra désormais le mardi, jeudi et samedi; mais à partir du n° 6 (20 mai) il devient quotidien. Chaque numéro forme un cahier d'abord de 16 p., puis de 8, avec numérotation à la signature typographique et pagination continue. Le titre de départ change plusieurs fois.

P. 3, *Révolution de l'Europe. L'an premier de l'ère de la liberté.*

(N° 4). P. 49, *Révolutions de l'Europe*, par M. TOURNON, auteur des *Révolutions de Paris*, connues sous le nom de Prudhomme.

(N°s 9, 10, 11, 17). P. 95, 105, 113, 161, *Révolutions de l'Europe*, par M. TOURNON, auteur des *Révolutions de Paris*, sous le nom de Prudhomme.

(N° 18). P. 169, *Révolutions de l'Europe*,

par M. TOURNON, de la Société des Amis de la constitution.

Les n°s 12, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24 n'ont point de titre de départ et le n° 13 n'a ni titre, ni signature typographique. Une note de Tournon placée au bas du n° 16 (p. 153) fournit au sujet de ces anomalies typographiques une explication assez singulière et qui mérite d'être rapportée :

« L'auteur prévient qu'il n'a aucune part aux titres et sommaires de son ouvrage qui se publient chaque jour dans Paris : c'est pourquoi MM. les souscripteurs reçoivent cet ouvrage sans titres ni sommaires, afin de pouvoir réunir les feuilles de chaque jour pour en former des volumes qui complètent leurs collections; mais on a cru devoir faire paraître cet ouvrage chaque jour pour lui donner plus d'intérêt. »

10259. — Révolutions de l'Europe, par des publicistes patriotes de la Société des Amis de la constitution, dirigées par ANTOINE TOURNON, auteur des « Révolutions de Paris ». (2 juillet-9 août 1790.) *De l'imprimerie des Révolutions de l'Europe (Lefort)*, 1790, in-8°, 352 p. [N. Lc² 176.]

Suite des deux numéros précédents. Paraissant deux fois par semaine.

ÉPIGR. :

Qu'il n'y ait plus de grands: ils nous paraurent tels quand nous étions à leurs genoux; nous n'y sommes plus. Nations, levez-vous!

En regard du titre du n° 1, portrait de J.-F. Maury, député de Péronne, etc. (ovale anonyme à l'eau-forte).

N° II (page 331), J.-X. Bureaux de Pusy, député du bailliage d'Amont (ovale anonyme à l'eau-forte). Au bas du titre de départ, une note prévient que le premier numéro des *Révolutions de l'Europe* est le quarante-cinquième de celles de Paris.

N° III (p. 65), Philippe d'Orléans, député de Crépy-en-Valois.

N° IV (p. 97), le *Champ de la Confédération*.

N° V (p. 129), Charles-Fs. Bouche, député d'Aix.

N° VI (p. 161), *Champ fédératif*.

N° VII (p. 193), Emmanuel-Morc-Michel-Philippe Fréteau, député de Melun.

N° VIII (p. 225), M. Barère de Vieucac, député du Bigorre.

N° IX (p. 257), M. Mertin, député du bailliage de Donai et Orchies.

N° X (p. 289), Ls.-Mic! Le Pelletier, cy-devant de Saint-Fargeau, député de Paris.

N° XI (p. 321), Jean-Louis Goulte, curé d'Argelliers, député de Béziers.

P. 341 de ce même numéro, on trouve cet *avis à MM. les souscripteurs du « Journal des municipalités »* qui émane de LA REYNIE, di-

recteur de cette feuille, et qui annonce la transformation décrite sous le numéro suivant :

« Fatigués des retards qu'éprouvent les livraisons de ce journal, des contrariétés que nous suscite sans cesse le despotisme des imprimeurs et jaloux de remplir nos engagements envers MM. nos souscripteurs, nous nous sommes décidés à faire le plus grand sacrifice. En conséquence, nous avons réuni ce journal aux *Révolutions de l'Europe*, rédigées par une Société d'Amis de la liberté, depuis longtemps en possession de la considération publique. Nos lecteurs gagneront considérablement à cette réunion, en ce que non seulement ils recevront très exactement deux livraisons par semaine, mais encore qu'au bulletin des municipalités, départements, districts, etc., seront joints les détails des séances de l'Assemblée nationale, des discussions lumineuses sur les grands événements dont l'Europe est le théâtre. »

10260. — *Révolutions de l'Europe et Journal des municipalités*, par des publicistes patriotes de la Société des Amis de la constitution, et dirigées par ANTOINE TOURNON, auteur des « *Révolutions de Paris* ». Imp. des *Révolutions*, 1790, in-8°. [N. Lc² 177.]

Suite des trois numéros précédents.

Même épigraphe qu'au numéro précédent.

Nos XII-XVI (14-27 août 1790), paginés 353-528 et accompagnés des portraits suivants :

N° XII. — M. de *Critton*, député de Troyes.
N° XIII. — De *Montcaum-Gozon*, député de la sénéchaussée de Villefranche de Rouergue.

N° XIV. — *Rigouard*, curé, député de la sénéchaussée de Toulon.

N° XV. — M. *Durand de Maillane*, député de la sénéchaussée d'Arles.

N° XVI. — M. *Treithard*, député de Paris.

L'avis aux souscripteurs du *Journal des municipalités* est répété au verso du numéro de ce *Journal* faisant partie du n° XII des *Révolutions* (p. 364) et qui formait, paraît-il, le n° 29 de la publication de La Reynie. Celle-ci conserve sa numérotation particulière et le nom de son rédacteur spécial, dans les quatre numéros suivants ainsi répartis :

(P. 385). N° XIII des *Révolutions*. — N° 30 (p. 400) du *Journal des municipalités*.

(P. 425). N° XIV. — N° 31 (p. 441).

(P. 457). N° XV. — N° 32 (p. 472).

(P. 489). N° XVI. — N° 33 (p. 512).

10261 — *Révolutions de l'Europe et Mercure national réunis*, journal démocratique, rédigé par M^{me} ROBERT, ci-devant M^{lle} DE KÉRALIO, de l'Académie d'Arras; LOUIS-FÉLIX GUINEMENT, ci-devant DE KÉRALIO, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; ANTOINE TOURNON, de l'Académie d'Arras;

HUGOU, ci-devant DE BASSVILLE, de plusieurs Académies, et FRANÇOIS ROBERT, professeur de droit public, tous membres de la Société des Amis de la constitution. Au bureau, place d'Henri IV, chez M. Robert, rue de Grammont, 17; M^{me} Laplane, 1790, 20 numéros in-8°. [N. Lc² 178.]

EPIGR. :

Vivre libre ou mourir.

Les nos 17-20 sont paginés 529-686 et renferment les portraits suivants :

N° XVII. — M. *Palas* de Champeaux, député de Saint-Brieuc.

N° XVIII. — M. de *Haraneder de Macaye*, député du bailliage du Labourg.

N° XIX. — M. *Hébrard de Fau*, député du bailliage de Saint-Flour.

N° XX. — M. *Le Bigot de Beaugard*, député du bailliage d'Alençon.

Les noms des auteurs ne sont mentionnés que sur les couvertures qui renferment en outre une liste de souscription pour un monument en l'honneur des citoyens morts à la prise de la Bastille, déjà annoncé p. 32 et 360 des deux articles précédents, diverses réclames de pharmacie et de librairie, et une nomenclature des biens nationaux mis en vente par la municipalité de Paris. Un avis prévient qu'on n'insérera désormais que les articles de municipalités, districts, départements, garde nationale, qui pourront intéresser la généralité des lecteurs. A partir du n° 21, le titre devient celui du numéro suivant.

10262. — *Mercure national et Révolutions de l'Europe*, journal démocratique. Rédigé par M^{me} ROBERT-KÉRALIO, de l'Académie d'Arras; LOUIS-FÉLIX GUINEMENT, des Inscriptions et Belles-Lettres; ANT. TOURNON, N.-J. HUGOU et FRANÇOIS ROBERT, professeur de droit public, tous membres de la Société des Amis de la constitution. Au bureau, place d'Henri IV, etc., 1790-1791, 5 vol. in-8°. [N. Lc² 179.]

Les noms des auteurs ne sont mentionnés que sur les couvertures. Celui de Tournon disparaît à partir du n° 26. Continué au mois d'avril 1791 sous le titre de *Mercure national et étranger ou Journal politique de l'Europe*. . . Voyez ci-après, à la date.

Même épigraphe qu'au numéro précédent.

Les nos 21-52 (14 septembre-31 décembre 1790) sont paginés 685-2048.

On y trouve en outre les portraits suivants :

N° XXI. — *Marie-Éti^{enne} Populus*, député du bailliage de Bourg-en-Bresse.

N° XXII. — M. *Barnave*, député du Dauphiné.

Le n^o XXIII n'a pas de portrait.

N^o XXIV. — Jean-Paul Rabaut de Saint-Etienne, député de Nîmes.

L'année 1791 est ainsi répartie :

N^{os} 1-11 (janvier-11 février) de l'an II [de la liberté], 456 p.

N^{os} 12-21 (15 février-18 mars), 408 p.

N^{os} 22-24 (22-29 mars), 112 p.

10263. — Révolutions de Paris en 1789, avec des détails historiques et anecdotiques sur la Bastille, sur la prise de cette redoutable forteresse, et sur les personnes et les papiers qui y ont été trouvés, auxquels des témoins oculaires ont ajouté un grand nombre d'anecdotes très peu connues. Dédiées à la Nation. Tomes I-IV. S. l., 1789. — Journal des révolutions de l'Europe, en 1789 et 1790. Tomes V-XIV. *Neuviè sur le Rhin, chez la Société typographique*, 1790, 14 vol. in-8^o. [N. Lb³⁹ 4472.]

Le sous-titre du tome V porte : « *Contenant la suite des événements de la France depuis le 21 septembre jusqu'au 24 décembre 1789* ; celui du tome VI : *Contenant la suite des événements jusqu'au 24 décembre 1789 et des anecdotes de (sic) la Bastille*. Les tomes VII-XIX portent : *Contenant ce qui s'est passé en France, dans les Pays-Bas et à Liège*, plus, aux tomes VII, VIII et IX, l'indication des dates auxquelles ils correspondent. La dernière lettre de Paris, reproduite dans le tome XIV, est datée du 10 janvier 1791.

Cette collection, dont M. Hatin n'a point parlé, est une sorte de mosaïque empruntée aux *Révolutions* de Prudhomme, au *Patriote français* de Brissot, aux journaux et aux pamphlets liégeois, enfin à la *Bastille dévoitée*, à la *Police dévoitée* et aux *Mémoires sur la Bastille*, mais non, comme on pourrait le supposer à la *Correspondance littéraire secrète* qui s'imprimait à Neuviè (voyez la *Notice préliminaire* du présent volume).

10264. — Lettres à M. le comte de B***, sur la Révolution arrivée en 1789, sous le règne de Louis XVI, avec des notes sur les ministres et autres gens en place qui, depuis le règne de Louis XV, ont donné lieu à cette Révolution mémorable, par des déprédations ou des abus d'autorité. On a joint à ces Lettres l'annonce des ouvrages nouveaux, celles des pièces de théâtre, les nouvelles politiques, une analyse des causes

intéressantes, et quelques pièces de vers (12 juillet 1789-28 mars 1790). *Lougres et Paris, chez les principaux libraires, l'an de la Liberté*, 1789-1790, 7 vol. in-8^o. [N. Lc² 183.]

Le titre reproduit ci-dessus ne se trouve qu'à partir du second numéro (p. 97-98).

Les tomes V-VII sont intitulés : *Lettres de M. le comte de B****, et au tome V, la rubrique est : *A Paris, chez les principaux libraires*; aux tomes VI et VII : *A Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire*, et le titre porte comme fleuron les lettres J. L. D enlacées en monogramme.

En tête du sixième volume, dans l'ex. de la B. N., un prospectus de deux pages, signé « l'Auteur des *Lettres à M. le comte de B**** », annonce l'achèvement du premier abonaement (comprenant 24 numéros) et en propose un second qui devait comporter 26 numéros, plus soixante portraits de ministres, de gens en place, de femmes célèbres, etc.; ils ne semblent pas avoir jamais paru.

Les *Lettres au comte de B**** sont attribuées à DUPLAIN DE SAINTE-ALBINE, d'une famille de libraires lyonnais, et qui fut guillotiné le 21 messidor an II (9 juillet 1794), comme complice de la conspiration du Luxembourg. Les *Lettres* ne sont pas exclusivement politiques : on y trouve des comptes rendus de livres, des anecdotes, etc. Voyez aussi les deux numéros suivants.

10264^a. — Lettres à M. le comte de B*** sur la Révolution arrivée en 1789. *Lougres; et se trouve à Paris, chez les principaux libraires, l'an de la Liberté* 1789, in-8^o. [N. Lc² 183 A.]

Réimp. du tome 1^{er}, précédée d'un prospectus (*Paris, imp. Demonville. S. d., in-4^o, 2 p.*) différent de celui du numéro précédent, mais sans intérêt bibliographique.

10265. — Épiménide aux Parisiens, ou le Réveil d'Épiménide en France. *S. l. n. d., in-8^o, 43 p.* [N. Lb³⁹ 8215.]

D'après une note placée sur le titre, cette pièce était extraite des *Lettres à M. le comte de B****, et l'on devait trouver le mot de l'épigramme dans le n^o VII, « en s'abonnant ». Elle est, en effet, reproduite p. 132 et suiv. de la 7^e livraison, qui renferme aussi (p. 182-192) l'explication de dix allusions signalées par des renvois.

10266. — Résolutions de l'Assemblée nationale. *Letellier*, in-8^o. [N. Lc² 2247.]

La B. N. possède le n^o VII du 17 juillet 1789.

10267. — Le *Courrier nocturne*. *Vente*. S. l., in-8°, 8 et 6 p. [N. Lb³⁹ 7457.]

Le premier numéro n'est pas daté; le second, non numéroté, porte la date du mercredi 22 juillet 1789. La B. N. possède un second ex. du n° 2 sous la cote Lb³⁹ 7457 A.

10268. — Le *Journal des communes, ou les Horreurs de la proscription*. S. l., in-8°. [N. Lc² 2250.]

La B. N. possède le n° XI du 23 juillet 1789. On lit au bas de la p. 4 les initiales S. M. U., qui dissimulent peut-être, malgré une légère intervention, le nom de P.-J. MARIE DE SAINT-URSIN. (Voyez tome I^{er} de la *Bibliographie*, nos 1041 et 1948.)

10269. — *Séance nationale du...* (22 juillet-27 août) 1789. *Letellier*, in-8°. [N. Lc² 2236.]

La B. N. possède les nos X du 22 juillet et I-V, VII, VIII, X, XII, XV, XXIV des 1^{er}-27 août. Entre ces deux derniers numéros, on a intercalé par erreur un cahier intitulé : *Nouvelles de Versailles et Retour de M. Necker du mercredi 29 juillet 1789*, signé MOREAU DE MENSAX le jeune, et portant l'adresse du libraire Vente et la rubrique de Ballard.

Chaque numéro a une pagination distincte. Dans la plupart des pièces, le titre général est précédé d'un titre particulier indiquant le contenu de la pièce.

10270. — Le *Courrier de Paris ou Anecdotes intéressantes* (23 juillet-20 août 1789). S. l. n. d., 19 nos in-8°. [N. Lc² 2235.]

Chaque numéro a une pagination distincte. On lit au bas de la p. 11 du n° XIX :

« Des circonstances imprévues nous forcent de suspendre pendant quelque temps la publication de la suite de ce courrier. »

10271. — Le *Courrier de Provence, commencé le 2 mai 1789. Paris, de l'imp. du Patriote français* (24 juillet 1789-30 septembre 1791), 350 nos ou 17 vol. in-8°. [N. Lc² 127.]

Voyez les nos 10203 et 10207-10208 ci-dessus.

Un prospectus placé en tête du tome II et intitulé : *Le Courrier de Provence, servant de suite aux Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants* (n° XXVIII), renferme les passages suivants qu'il est essentiel de reproduire :

« Les obstacles, qui avaient étouffé dès sa naissance le journal intitulé *Etats-Généraux* n'existant plus, le comte de Mirabeau informe

MM. ses commettants qu'il a pris des arrangements sûrs pour faire paraître avec la plus grande exactitude, trois fois la semaine, en la place des *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, et pour leur servir de suite, un nouveau journal intitulé *Courrier de Provence*, commençant, par cette raison, au n° XX, lequel contiendra toujours une feuille d'impression et quelquefois davantage, selon que la matière l'exigera.

« On n'y trouvera pas sans doute cette pesante exactitude qui tient compte de tout le matériel d'une séance et qui en laisse échapper l'esprit, ni ces détails minutieux que la curiosité fait supporter jour à jour et sur lesquels il est impossible de se traîner le lendemain; mais les matières seront discutées, tous les discours d'effet seront rapportés et les orateurs caractérisés; enfin, ce qui peut intéresser dans tous les temps sera principalement l'objet de notre collection.

« Sous le titre de *Variétés*, ce journal offrira encore l'analyse fidèle des écrits les plus distingués que feront naître les questions du moment et tous les morceaux que l'on voudra faire passer à l'éditeur, pourvu qu'on n'y discute que des questions vraiment publiques et des intérêts purement nationaux. »

Le journal devait paraître le mardi, jeudi et samedi, chez *Le Jay fils*. Mirabeau ne fournit au *Courrier de Provence* qu'une collaboration toute nominale, ainsi qu'on l'a vu plus haut, mais il y eut pour interprètes de ses idées et de ses doctrines ETIENNE MEJAN, ETIENNE DUMONT, DUROVERAY, CLAVIÈRE, CAZAUX, LAMOURETTE, SALAVILLE et CHAMFORT.

Le premier numéro de cette série est chiffré XX et le sous-titre porte : *Pour faire suite aux Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, tome II. Le titre de chaque volume fournit l'indication des numéros qu'il renferme. A la fin du tome V, on trouve une *Table des matières* contenue dans les cinq premiers volumes, y compris les deux numéros des *Etats-Généraux*, et un *Avis* annonçant la distribution de titres « volants » pour chacun des volumes de la collection. Deux autres tables sont placées à la fin des tomes VIII et XII et toutes trois sont renfermées dans la *Table générale* qui termine le tome XVII et dernier.

Il faut joindre à la collection du *Courrier de Provence* des *Mémoires de législation, de politique et de littérature* dont la publication fut commencée en janvier 1792; voyez ci-après, à cette date.

10272. — *Journal de la Ville, Paris, Maradan*, 1789, 8 numéros in-8°, 32 p. [N. Lc² 191.]

Sans date, mais de la fin de juillet.

Devait paraître tous les jours, à sept heures du soir. En tête de chaque numéro, on remarque un *Etat du ciel et Remarques* qui semblent parodier les observations météorologiques du *Jour-*

nal de Paris, en les remplaçant par des allusions à la situation politique.

« Nous ne prétendons pas dire mieux que le *Journal de Paris*, mais annoncer ce qu'il « n'ose, ne peut ou ne veut pas dire. Quant à « nous, qui plaçons la liberté avant tout, nous « lui éléverons un autel dans ce petit écrit, dédié et consacré AUX CITOYENS. »

Le n^o VI a un permis de circuler, à la suite duquel on lit : « Ce journal ayant obtenu la permission ci-dessus, c'est un motif pour l'auteur d'en soigner de plus en plus la rédaction. Il sera, à partir du 1^{er} août, de 8 pages in-8^o (au lieu de 4), et paraîtra tous les jours à sept heures du soir. » Le 1^{er} août, en effet, le journal parut dans une nouvelle forme, et portant en tête, en caractères plus saillants que ceux du titre même de la feuille, le nom et les prénoms de son nouveau rédacteur, qui l'avait fait précéder d'un curieux prospectus.

Voyez les n^{os} 10279 et 10280 ci-dessous.

10273. — Le *Patriote français*, journal libre, impartial et national, par une société de citoyens, et dirigé par J.-P. BRISSOT DE WARVILLE. (28 juillet 1789-2 juin 1793.) Paris, au bureau, rue Favart, 3, 1,388 numéros in-4^o. [N. L^{es} 185. — Ars., Jo., 10161.]

Voyez les n^{os} 10196 et 10206 ci-dessous.

En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés les deux tirages différents du prospectus déjà signalés plus haut (n^o 10196). Le premier, daté du 15 mars 1789, n'a que 6 pages; le nom du libraire chargé de recevoir les souscriptions est resté en blanc et le journal y est annoncé comme devant paraître dans le courant d'avril, deux fois par semaine et en format in-folio. Le second tirage, qui a 7 pages, désigne le libraire *Buisson*, la date ferme du 20 avril et promet quatre numéros par semaine d'une demi-feuille in-8^o chacun. Aucune de ces conditions, on l'a vu, ne fut remplie. Un autre exemplaire du second tirage est placé dans l'ex. de l' Arsenal (provenant de M. Pochet-Deroche), avec les autres pièces liminaires dont il a été question (n^o 10206).

Quotidien. Les sous-titres disparaissent à partir du n^o 326 du tome III (30 juin 1790).

L'épigraphe du prospectus est maintenue jusqu'au dernier numéro, mais sans le nom de l'auteur (le Dr Jeßb).

Chaque numéro, jusques et y compris le n^o 510 (31 décembre 1790), a une pagination distincte et les *Suppléments* sont pour la plupart indiqués par une réclame typographique placée au bas du numéro qu'ils complètent. Au 1^{er} janvier 1791, le format est agrandi et la pagination est continue, y compris celle des suppléments. En tête de l'année 1792 sont reliés, dans l'ex. de la B. N., deux prospectus in-8^o, l'un daté de janvier et l'autre du 15 décembre 1792. Celui de janvier est textuellement reproduit dans

le numéro du 1^{er} du même mois. Brissot y annonce qu'il reprendra dès le lendemain le compte rendu des séances de l'Assemblée qu'il avait cru devoir abandonner à raison même de ses fonctions. Depuis son élection à la Législative par le département de Paris et après que le département d'Eure-et-Loir l'eut envoyé à la Convention nationale, Brissot eut pour principal, sinon pour unique suppléant, JEAN-MARIE GIREY-DUPRÉ, sous-garde des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Mandé à la barre du Conseil général de la Commune du 10 août, à raison d'un article où il représentait Pétion comme opprimé et entravé par la majorité de ce Conseil, Girey-Dupré refusa en termes hautains de reconnaître cette juridiction et fut défendu à la tribune par Vergniaud qui fit décréter le respect, en la personne de Girey-Dupré, du principe de la liberté de la presse (30-31 août 1792).

Les n^{os} 1307-1316 (11-21 mars 1793) ne portent point de nom d'imprimeur, et la note suivante, signée de J.-M. GIREY [DUPRÉ], est répétée au bas de plusieurs numéros :

« Le pillage et l'incendie des presses de plusieurs journaux me font un devoir de déclarer que les presses de l'imprimerie de la rue Favart, n^o 3, ne m'appartiennent pas, n'appartiennent à personne qui ait quelque intérêt ou quelque part à ce journal. J'invite les brigands à ne punir que moi de mon courage et de ma haine pour eux. Je les attends. — J.-M. GIREY. »

Les n^{os} 1308-1388 (13 mars-2 juin 1793) portent au titre le nom de J.-M. GIREY et les bureaux sont transférés rue de Buci, vis-à-vis la rue des Mauvais-Garçons. Le second semestre de 1790 et les deux semestres de 1791 ont chacun une table des matières renfermant « les objets énoncés par les décrets de l'Assemblée nationale et rapportés dans ce journal. »

Le *Patriote français* a reçu, sous forme de lettres, de nombreuses communications de CONDORCET, de PÉTION, de THOMAS PAYNE, de CLAVIÈRE, de LANTHENAS, de KERSAINT, etc., et fut ainsi le plus important organe du parti girondin. Après les journées du 31 mai et des 1^{er}-2 juin 1793, Brissot et Girey-Dupré cherchèrent, chacun de leur côté, asile hors de Paris. Brissot fut presque aussitôt arrêté à Moulins et périt sur l'échafaud le 31 octobre suivant (voyez quatrième partie de la *Bibliographie*). Girey-Dupré avait réussi à gagner Bordeaux, où il se cachait sous le nom de *Lanoux*, en compagnie de J.-B. Biroteau, autre député girondin, qui se faisait appeler *Torel*. Tous deux furent dénoncés au moment où ils allaient s'embarquer sur une corvette en qualité de matelots. Biroteau fut traduit devant la commission militaire de Bordeaux et guillotiné. Girey-Dupré, envoyé à Paris par Tallien et Ysabeau, fut condamné à mort le 1^{er} frimaire an II (21 décembre 1793) et exécuté le même jour; il avait vingt-quatre ans. Le 1^{er} germinal an III (21 mars 1795), sa mère présenta à la Convention une pétition, chaleureusement appuyée par J.-M. Chenier, qui deman-

daît pour elle une pension annuelle de 1,200 livres; mais elle n'obtint, le 20 floréal suivant (18 mai 1795), qu'un secours de 1,500 livres.

10274. — Supplément aux journaux. (29 juillet 1789.) *Royez*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2256.]

Annoncé comme devant paraître tous les jours.

10275. — Code de la patrie et de l'humanité, ou des Droits et des Devoirs de l'homme et du citoyen, ouvrage périodique, par M. BAUMIER. *Imp. L.-M. Cellot*, 1789, in-8°, 23 et 24 p. [N. Lc² 186.]

N° 1. 30 juillet 1789; n° 2, 6 août 1789.

Dans un *Avis à MM. les souscripteurs*, placé à la fin du n° 1, l'auteur rappelle que son journal avait été annoncé par un prospectus sous le titre de *Résultat de l'opinion publique* et qu'il devait d'abord paraître deux fois chaque semaine par numéros de 4 pages in-4°. Il s'était ensuite décidé à le publier une fois seulement (le jeudi), en donnant une feuille et demie ou deux feuilles in-8°. On souscrivait chez l'auteur, rue et hôtel du Croissant, quartier Montmartre; chez *Letellier* et chez *Lallemant de Sancier*, libraire au Palais-Royal, au pavillon, vis-à-vis le cirque.

Le titre du second numéro porte: par M. BAUMIER, *citoyen français*. Le premier a une épigraphe tirée de la déclaration du Roi du 13 février 1780 et répétée en tête du n° 2, où elle est suivie d'une autre citation, extraite des arrêts du Conseil des 20 juin et 8 août 1788.

10276. — Journal du vrai honnête homme. *Imp. Labarre*, in-8°, 7 p. [N. Lc² 187.]

N° 1. Non mentionné dans Deschiens.

10277. — Le Censeur patriote ou l'Esprit des feuilles politiques et nationales. (N° 1. 31 juillet 1789.) *Volland*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2258.]

Annoncé comme devant paraître chaque jour, le *Censeur patriote* ne fournit pas une longue carrière. Voyez le numéro suivant.

10278. — Je ne saurais rire tant je suis fâché, ou le Journaliste dévalisé. *Imp. Guilhemat et Arnulphe*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2259.]

Signé: L'auteur du *Censeur patriote* (très probablement VAUDIN, ou WAUDIN, avocat).

D'après cet avis, le *Censeur patriote* aurait eu dix-neuf numéros. Les six premiers auraient été distribués à plus de douze cents exemplaires, mais quinze souscripteurs seulement avaient en-

voyé le montant de l'abonnement et quarante avaient demandé la continuation de l'envoi. L'auteur, qui se dit père de famille et qui demeure à 53, rue de la Calandre, après avoir travaillé « comme on n'a pas d'idée » et dépensé, assurait-il, 3,200 livres, « toute sa fortune », renonçait à une lutte que la multiplicité des journaux, dont il se plaignait amèrement, ne lui permettait pas de soutenir.

10279. — Prospectus du « Journal de la Ville de Paris », proposé par souscription, chez Maradan, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, hôtel de Châteaueux. *S. l. n. d.*, in-8°, 2 p. [N. Lc² 313.]

Voyez le n° 10272 ci-dessus et le numéro suivant.

Ce prospectus a été classé à tort par le catalogue de la B. N. à l'année 1790: les allusions qu'il renferme et les noms qu'il cite le démontrent suffisamment.

« Les faits racontés sans réflexion, ou des réflexions courtes sans partialité, ont valu à ce journal bien des suffrages. Dès les premiers jours, on en a vendu six mille exemplaires. Il n'a d'autre mérite que de donner pour vrai ce qui est vrai et pour douteux ce qui est douteux.

« Il s'est élevé une nouvelle puissance depuis quinze jours. Cette puissance est la municipalité. Elle durera parce que ses opérations sont fondées sur la raison et le bien public. Ce sont les progrès de cette puissance que nous voulons surtout faire connaître. Nous détaillerons sa marche pleine de sagesse et nous donnerons les résultats qui seront le modèle des autres villes, l'encouragement des magistrats et la consolation de la multitude.

« Un grand nombre de feuilles périodiques instruisent le public curieux de ce qui se passe à l'Assemblée nationale et presque toutes ont un degré d'intérêt (*sic*); mais nous ne les copierons ni ne les analyserons. Notre plan ne comporte que des faits, des arrêts, des anecdotes, et ce qui est éloquent ou bel esprit n'est pas de notre ressort.

« Un article essentiel nous a paru devoir occuper la plume d'un bon citoyen. L'Hotel de Ville et les différents districts ont mis plusieurs hommes capables à même de développer leurs talents. Les députés de l'Assemblée nationale fixent les regards du public. Nous nous proposons de les détourner sur des citoyens qui, pour opérer le bien avec moins d'éclat, ne l'assurent pas avec moins de solidité. Assez d'autres rendront hommage aux Clermont, aux Mirabeau, aux Tolland; il faut aussi des voix pour les Bailly, les Chollai (*sic*: Cholay; voy. tome I^{er}, n° 1102), les Saint-Méry (Moreau de Saint-Méry.) »

Un post-scriptum annonce la mise en vente prochaine, chez le même libraire, d'un *Supplément aux Œuvres de Voltaire*, in-4°, tiré à très petit nombre. Il n'a jamais paru.

10280. — Journal de la ville, par JEAN-PIERRE-LOUIS DE LUCRET. (1^{er} août-30 septembre 1789.) Paris, *Maradan*, 63 numéros in-8°, 496 p. [N. Lc² 192.]

Quotidien. Voyez le numéro précédent.

« Je n'avoue pas, dit l'auteur en tête du n° 1, « les huit numéros distribués jusqu'à ce jour... « Je me propose de suivre les progrès de ce « pouvoir que M. le comte de Mirabeau appelle « le salut de tous les jours, la sécurité de tous « les foyers, le POUVOIR MUNICIPAL, de ne pas « laisser dans l'oubli une foule d'actions géné- « reuses, dont il aime à faire honneur à ses « concitoyens, et d'être non le défenseur, — il « n'en a pas besoin, — mais l'organe et l'in- « terprète du peuple, le peuple ! ce souverain « législateur, et duquel dérive toute puissance « quelconque. »

Le n° 63 a un *Supplément contenant les faits depuis le 12 septembre jusqu'au 30* et paginé, on ne sait pourquoi, 49-56.

Le 1^{er} octobre, le *Journal de la Ville* change de format et de rédaction et bientôt de titre. Voyez ci-dessous, à la date.

10281. — *Annales parisiennes, politiques et critiques, mais véritables. Dédiées à tous ceux qui ont veillé à l'intérêt public dans la Révolution du 13 juillet 1789.* Paris, *Knäpen fils*, 1789, in-8°, 1 f. et 96 p. [N. Lc² 189.]

N° 1, 1^{er} juillet-1^{er} août 1789. Le faux-titre porte : *Ce que l'on n'a pas su et ce qu'il faut savoir, ou Annales parisiennes.* C'est sous ce titre que cette feuille a été enregistrée par Deschamps.

ÉPIGR. :

Sic vos non vobis mellificatis, apes.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux du citoyen.

Décl. des droits de l'homme, art. XI.

« Ce ne sont plus, dit un *Avis au public*, des faits isolés, rédigés sans suite, souvent tronqués, rarement placés à leur époque, et tels qu'il a été possible de les publier à la hâte dans la confusion du premier moment, que l'on présente ici au public ; c'est l'ensemble de ces faits, leurs détails isolés et leur enchaînement, enfin ce qui n'a pas été su, et ce qu'il faut savoir pour connaître l'exacte vérité dans l'événement le plus extraordinaire dont notre histoire puisse parler... Le rédacteur de ces *Annales* n'a pas quitté l'Hotel de Ville pendant les dix-sept premières nuits et les quarante premiers jours. »

Les fréquentes mentions des faits et gestes du chevalier GAULARD DE SAUDRAY durant cette période, une lettre apologétique de lui au rédacteur (p. 91), la copie de certificats que lui

avaient délivrés divers comités, la liste de ses états de service permettent de supposer que les *Annales parisiennes* avaient surtout pour but de recommander à l'attention de la municipalité ce remarquable personnage. (Voyez quatrième partie de la *Bibliographie*.)

10282. — Le Dénoncateur national. *S. L.*, 1789, 7 numéros in-8°. [N. Lc² 190.]

Un *Avis préliminaire* est daté du 1^{er} août 1789, mais les faits dénoncés par l'auteur remontent au 28 juin.

Les trois premiers numéros ont pour épigraphe :

Exoriare aliquis ex nostris... ultor.

Vinc., .En.

Les quatre derniers portent :

Tange montes et submigabunt.

« Cette feuille, dit l'*Avis essentiel*, paraîtra sous le même titre très exactement trois fois la semaine pendant la tenue des États-Généraux et même après leur dissolution, si toutefois elle est aussi prochaine que les gens sensés semblent le prévoir. Dans le cas où le public en serait privé, on peut être assuré, dès lors, que l'auteur est (*sic*) retombé sous la verge du pouvoir arbitraire dont il a été plus d'une fois la déplorable victime. »

On lit à la fin du n° 7 : « N. B. La liste des mouchards en épaulettes dans les numéros suivants. » Elle n'a pas paru.

10283. — Versailles et Paris ou Rapport des séances de l'Assemblée nationale et des Communes de Paris. *Imp. Valleyre jeune*, 1789, 2 vol. in-8°. [N. Lc² 198.]

Quotidien. A partir du n° 2, le sous-titre devient : *ou Rapport très exact...* Au n° 4, l'adresse porte en plus le nom du libraire *Cuchet*. Le n° 79 est de l'imprimerie de *Letellier et André*. Tous les numéros, à l'exception du 31, sont chiffrés en caractères romains et tous ont une pagination distincte. A partir du n° 77, le titre devient celui du numéro suivant, et ce changement est annoncé à la fin du n° 76, par un *Avis* ainsi conçu : « Nous avons l'honneur de prévenir le public que la translation de l'Assemblée nationale à Paris nous oblige de changer le titre de notre journal et qu'à compter de mardi prochain, il sera intitulé comme ci-après : *Assemblée nationale et Communes de Paris, ou Rapport très exact des séances de l'Assemblée nationale et des Communes de Paris, pour faire suite au journal intitulé : « Versailles et Paris »*. L'ordre des numéros ne sera point interrompu. » Il y eut néanmoins lacune pour les séances du 16 et du 17 octobre, car le n° 77 (20 octobre) rend seulement compte de celle du lundi 19.

Tome I. — 1^{er} août (séance du 28 juillet)-30 septembre 1789; 60 numéros.

Tome II. — 1^{er} octobre-30 novembre 1789; nos 61-118.

Le tome II a de plus un titre ainsi conçu : *Assemblée nationale, Corps administratifs et Nouvelles politiques et littéraires de l'Europe, réunis au Journal de Versailles, des départements de Paris, de Seine et d'Oise* (sic). Octobre-novembre 1789. Paris, C.-F. Perlet, 1791.

La B. N. possède, sous la cote *Le² 198 A*, un exemplaire très incomplet d'une réimpression des deux premiers volumes; dans cette réimpression, le n^o 31 et les suivants sont chiffrés en caractères romains.

40284. — Assemblée nationale et Commune de Paris, ou Rapport très exact des séances de l'Assemblée nationale et des Communes de Paris. Tome III (1^{er} décembre 1789-31 janvier 1790; nos 119-180). *Cuchet*, 1789-1790, in-8°. [*N. Le² 199.*]

Suite du numéro précédent. A partir du n^o 119, le sous-titre porte en plus : *Par continuation du journal intitulé : « Versailles et Paris »*. A partir du n^o 176 (29 janvier 1790), le titre devient celui du numéro suivant.

On lit à la fin du n^o 135 cette note : « Nous avons l'honneur de prévenir le public et particulièrement nos abonnés, qu'on s'est permis de prendre le même titre et les mêmes numéros de ce journal pour en faire un qui n'est point la suite de celui-ci. Voyez ci-après au 9 décembre 1789. On reconnaîtra le véritable par l'adresse de M. *Cuchet*, libraire, rue et hôtel Serpente. »

Il existe également de cette seconde série des réimpressions partielles très incomplètes à la B. N. [*Le² 199 A et B*].

40285. — Assemblée nationale, Commune de Paris et Corps administratifs du royaume. Par continuation du journal... Tomes IV-VIII. *Février-novembre* 1790, 482 numéros in-8°. [*N. Le² 200.*]

Suite des deux numéros précédents. Le n^o 226 est sans nom de libraire; à partir du n^o 446 (25 octobre 1790), le titre devient celui du numéro suivant.

Le journal a été successivement imprimé chez *Cuchet*, *Letellier et André*, *Senties* et enfin *Perlet*.

Tome IV. — 1^{er} février-31 mars 1790; nos 181-239.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 182, 194-196, 199, 202, 203, 209, 210, 221-224, 226, 228, 229, 232, 236-238.

Tome V. — 1^{er} avril-31 mai 1790; nos 240-300.

Tome VI. — 1^{er} juin-31 juillet; nos 301-360.

Tome VII. — 1^{er} août-30 septembre; nos 361-421.

Tome VIII. — 1^{er} octobre-30 novembre; nos 422-482.

La B. N. possède, sous la cote *Le² 200 A*, des réimpressions ou contrefaçons partielles très incomplètes commençant au n^o 240 et s'arrêtant au n^o 480,

40286. — Assemblée nationale, Corps administratifs et Nouvelles politiques et littéraires de l'Europe, par continuation de « Versailles et Paris ». Tomes IX-XIII. *Imp. C.-F. Perlet*, 1790-1792, 5 vol. in-8°. [*N. Le² 201.*]

Suite des trois numéros précédents. A partir du 1^{er} janvier 1791, les mots : *par continuation...* sont remplacés par ceux-ci : *réunis au « Journal de Versailles, des départements de Paris, de Seine et d'Oise »*. A partir du n^o 452, chaque numéro porte à la fin la griffe de Perlet, à l'exception toutefois du n^o 690. Au n^o 514, le sous-titre des numéros devient le même que celui des frontispices.

Tome IX. — 1^{er} décembre 1790-31 janvier 1791; nos 483-544.

Tome X. — 1^{er} février-31 mars; nos 545-603.

Tome XI. — 1^{er} avril-31 mai; nos 604-664.

Tome XII. — 1^{er} juin-31 juillet; nos 665-725.

Tome XIII. — 1^{er} août-1^{er} octobre; nos 726-787.

La B. N. possède, sous la cote *Le² 201 A*, des réimpressions ou contrefaçons très incomplètes.

40287. — Assemblée nationale, Corps administratifs et Nouvelles politiques et littéraires de l'Europe. La Législature. *Paris, C.-F. Perlet*, 1791-1792, 6 vol. in-8°. [*N. Le² 202.*]

Suite des quatre numéros précédents.

Chaque volume a une pagination continue. On lit en tête de tous les numéros : *Seconde législature*.

Tome I. — 20 octobre-30 novembre 1791; nos 1-60.

Tome II. — 1^{er} décembre 1791-31 janvier 1792; nos 61-122, 496 p.

Tome III. — 1^{er} février-31 mars; nos 123-182, 480 p.

Tome IV. — 1^{er} avril-31 mai; nos 183-243, 488 p.

Tome V. — 1^{er} juin-31 juillet; nos 244-304, 488 p.

Tome VI. — 1^{er} août-22 septembre; nos 305-356, 416 p.

La B. N. possède, sous la cote *Le² 202 A*, des réimpressions ou contrefaçons incomplètes fermant cinq volumes in-8° et portant l'adresse de *Cuchet*.

10288. — Suite du Journal de PERLET. Convention nationale, Corps administratifs et Nouvelles politiques et littéraires de l'Europe. Tomes I-IX. Paris, Perlet, 1792-1794, 12 vol. in-8°. [N. Lc² 203.]

Suite des cinq numéros précédents. Le non de Perlet est imprimé en forme de griffe, et celle de la fin disparaît. Au n^o 626, les mots : *Corps administratifs* disparaissent du titre. A partir du n^o 686 (23 thermidor an II [10 août 1794]), le titre devient celui du numéro suivant.

Chaque volume a une pagination continue.

Tome I. — 22 septembre-30 novembre 1792; nos 1-70, 560 p.

Tome II. — 1^{er} décembre 1792-31 janvier 1793; nos 71-132, 496 p.

Tome III. — 2 février-31 mars 1793; nos 133-191, 472 p.

Tome IV. — 1^{er} avril-31 mai 1793; nos 192-252, 488 p.

Tome V. — 1^{er} juin-31 juillet 1793; nos 253-313, 488 p.

Tome VI. — 1^{er} août-30 septembre 1793; nos 314-373, 480 p.

Tome VII. — 1^{er} octobre-30 novembre 1793; nos 374-434, 488 p.

Tome VIII. — 1^{er} décembre 1793-31 janvier 1794 (11 frimaire-12 pluviôse an II); nos 435-496, 496 p.

Tome IX. — 2 février-31 mars (13 pluviôse-11 germinal an II); nos 497-555, 472 p.

Tome X. — 1^{er} avril-31 mai 1794 (12 germinal-12 prairial an II); nos 556-616, 488 p.

Tome XI. — 1^{er} juin-31 juillet (13 prairial-13 thermidor an II); nos 617-676, 480 p.

Tome XII. — 1^{er} août-30 septembre (14 thermidor an II-9 vendémiaire an III); nos 677-736, 480 p.

La B. N. possède un second exemplaire incomplet de cette série sous la cote Lc² 203 A.

10289. — Journal de PERLET. Convention nationale. Nouvelles politiques et littéraires de l'Europe. Tomes XIII-XVIII. Imp. C.-P. Perlet, 1794-1795, 6 vol. in-8°. [N. Lc² 204.]

Suite des six numéros précédents. Le n^o 1026 porte seulement : *Journal de PERLET*, sans griffe.

Chaque volume a une pagination continue.

Tome XIII. — 1^{er} octobre-30 novembre 1794 (10 vendémiaire-10 frimaire an III); nos 737-797, 488 p.

Tome XIV. — 1^{er} décembre 1794-31 janvier 1795 (11 frimaire-12 pluviôse an III); nos 798-859, 496 p.

Tome XV. — 1^{er} février-31 mars 1795 (13 pluviôse-11 germinal an III); nos 860-918, 472 p.

Tome XVI. — 1^{er} avril-31 mai 1795 (12 germinal-12 prairial an III); nos 919-978, 480 p.

Tome XVII. — 1^{er} juin-8 août 1795 (13 prairial-21 thermidor an III); nos 979-1044, 528 p.

Tome XVIII. — 9 août-28 octobre 1795 (22 thermidor an III-6 brumaire an IV); nos 1045-1121, 616 p.

La B. N. possède, sous la cote Lc² 204 A, un second exemplaire incomplet de cette série.

10290. — Journal de PERLET. *Perlet, 7 brumaire-30 frimaire an IV* (29 octobre-21 décembre 1795), 54 numéros in-8°. [N. Lc² 205.]

Le volume a une pagination continue. La B. N. possède de plus, en plaquettes séparées, les nos 157 (17 germinal an IV-6 avril 1795); 303-304 (23-24 fructidor an IV-9-10 septembre 1795); 347, 348, 349 (2, 3, 4 brumaire an IV-23, 24, 25 octobre 1795); 356, 360, 365, 366, 367, 370 (12-26 brumaire an V-2-16 novembre 1796); 492, 493, 494 (28-30 ventôse an V-17, 18, 20 mars 1797).

D'après M. Robert Reboal, auteur d'une *Liste bibliographique des ouvrages de Jauffret (Bulletin du bibliophile, janvier-février 1873)*, les deux principaux rédacteurs de la feuille de Perlet furent LOUIS-FRANÇOIS JAUFFRET (1770-1840), avocat au Parlement de Paris, et J.-J. LENOIR-LAROCHE, qui prit aussi part au *Mercur* (voyez ci-dessus n^o 10192-d) et au *Moniteur de Pancouke*.

10291. — Courrier de Paris à Versailles. Dédié à M. Bailly, président de l'Assemblée nationale et élu librement maire de la ville de Paris, avec cette épigraphe : *Ingeniū dotibus animi virtutibus æquet* (3-22 août 1789). Vente, 1789, 14 numéros in-8°. [N. Lc² 188.]

L'Épître dédicatoire à Bailly est datée de Versailles, 3 août 1789, et signée MOREAU DE MERSAN, bachelier en droit. Les numéros (non chiffrés) portent au titre de départ : *Suite du Courrier de Paris à Versailles*. A la fin de chaque numéro, signature de Moreau de Mersan et rubrique de l'imprimerie Ballard au-dessous de l'adresse de Vente.

10292. — Journal historique et philosophique de la constitution, ou Lettres d'un Français à milord Roberthou. Paris, Knapen fils, 1789, in-8°, 4 p. [N. Lc² 210.]

Prospectus sous forme de lettre en date du 3 août 1789.

Le Journal devait paraître trois fois par semaine.

10293. — *Le Solitaire*. S. l., 1789, in-8°, 16 p. [N. Lc² 213.]

Signé : LE RICHE.
N° 1.

10294. — *Le Spectateur*. Imp. Cellot, 1789, 2 numéros in-8°, 16 et 13 p. [N. Lc² 2257.]

Le journal était annoncé comme devant paraître tous les matins, sauf le lundi.

10295. — *Correspondance du Palais-Royal*, par le chevalier DE MORGAN. (4-19 août 1789.) Paris, Lallemant de Sancierres, 16 numéros in-8°. [N. Lc² 2261.]

EPIGR. :
Instruire et plaire.

10296. — *Le Courrier du cabinet*. (4 août 1789.) Gueffier jeune, in-8°, 7 p. [N. Lc² 2262.]

10297. — *Le Véridique ou le Courrier patriote*. (3 août 1789-18 janvier 1790.) Laurens junior et Cressonnier, 1789, 136 numéros in-8°. [N. Lc² 217.]

Quotidien.

Les premiers numéros sont intitulés *le Véridique* ; les nos 19-32 : *le Véridique ou Précis fidèle et exact des séances de l'Assemblée nationale, avec les évènements de la capitale et des provinces*, et sont accompagnés de cette épigraphe :

Le moment qui va naître est derrière un nuage.

FEUTRY.

Au n° 40, les mots *Précis fidèle et exact* sont précédés de : *le Courrier patriote*, qui devient, à partir du n° 51, le sous-titre unique.

10298. — *Le Nouvelliste universel ou Analyse raisonnée de toutes les feuilles périodiques, volantes et éphémères relatives aux affaires du temps*. (3 août-7 octobre 1789.) Paris, l'auteur, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 166, et chez M^{me} Vaufléury, 1789, 24 numéros in-8°. [N. Lc² 2267.]

Les numéros ne sont point datés et ont chacun une pagination particulière. Le permis de circulation, délivré par le comité de police de l'Hotel de Ville, le 18 août 1789, et reproduit au bas du n° 11 et de plusieurs autres numéros, désigne le sieur HOUET, rue Neuve-des-Petits-Champs, 166, comme auteur de ce journal. Le n° 21 manque dans l'ex. de la B. N.

10299. — *Séance de l'Assemblée nationale du... 5 août 1789 (-22 février 1790)*. Paris, Baudouin, 1789, in-8°. [N. Lc² 2237.]

La B. N. possède les séances (non chiffrées ni numérotées) des 5, 21, 22, 23, 24 août, et la *Suite* de la séance du 22 février 1790 au matin.

Chacun de ces cahiers a une pagination distincte.

10300. — *Débats à l'Assemblée nationale sur la question de savoir s'il faut une déclaration des droits séparée ou préliminaire de la constitution*. Séances des 1, 3 et 4 août 1789. Royez. S. d., in-8°, 28 p. [N. Lc² 209.]

EPIGR. :
Rerum cognoscere causas.

Un Avertissement placé au verso du titre fait connaître le but de la publication :

« Les détails matériels de l'Assemblée nationale sont le patrimoine des feuilles périodiques et l'aliment journalier de la curiosité ; mais il manquait un ouvrage d'un autre genre aux philosophes, aux publicistes et aux politiques. On se propose de former un recueil suivi des matériaux les plus importants que cette révolution fournit à l'histoire politique et civile du peuple français. Loin de s'assujettir à donner servilement les débats sur les grands objets de la constitution et des lois, on ne publiera chaque cahier qu'à mesure que la discussion sera terminée par les décrets de l'Assemblée nationale. Le plan est simple : on développera d'abord les questions, on présentera ensuite les opinions pour et contre ; on rassemblera tout ce qui a été dit et qu'aucun journal n'a recueilli entièrement, et l'on se permettra quelques réflexions quand on les croira utiles au bien public. »

Une note placée sur le titre même annonçait qu'on allait donner les débats sur le veto et sur la sanction royale, puis qu'on se reporterait tout à tour sur les articles de la déclaration des droits et des arrêtés du 4 août.

M. Hatin, qui mentionne cette feuille en une ligne, l'attribue à GAUTIER DE BRIEZAT (sic), très probablement d'après une sorte de revue de la presse parisienne publiée par le *Journal des Révolutions de l'Europe* de Liège et reproduite dans la *Bibliographie de la presse*, p. 154-156 ; mais il est bien probable que le passage visé a trait au véritable *Journal des débats* dont Gaultier de Biauzat fut l'un des fondateurs (voyez le n° 10312 ci-dessous). Toutefois, il convient d'observer qu'avant de revêtir cette forme, quelques-unes des lettres des députés du Puy-de-Dôme à leurs commettants avaient été imprimées. M. Francisque Mége, qui a signalé ce fait (*Gaultier de Biauzat, sa vie et sa correspondance*, Paris, E. Lechevalier, 1890, tome I, p. 73), ajoute qu'on ne connaît point d'exem-

plaires de ces numéros, attribués par lui à HUGUET et à GRENIER, autres députés du même département. Ce compte rendu des séances des 1^{er}-4 août se rattache peut-être à cette tentative bientôt abandonnée pour être reprise sur de nouvelles bases.

10301. — Nouvelles Éphémérides de l'Assemblée nationale ou Correspondance d'un député à l'Assemblée nationale avec un membre du Parlement d'Angleterre (7 août-5 octobre 1789). *J.-C. Desaint*, 1789, in-8°. [N. Lc² 211-212.]

Trois séries formant 60 lettres ou numéros qui se répartissent ainsi : août, lettres 1-25, 400 p.; septembre, lettres 26-55, 480 p.; octobre, lettres 56-60, 80 p.

Le mot *Nouvelles* disparaît à partir de la seconde série.

10302. — Correspondance de Jean et de Pierre sur les affaires du temps. Dédié au peuple. *Avis. Chez l'auteur, rue du Plâtre-Saint-Jacques, maison du sieur Arnoult, peintre*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2260.]

Prospectus signé : JEAN.

10303. — L'Observateur. *Volland; Garnery*, 1789-1790, 2 vol. in-8°. [N. Lc² 195.]

Paraissent trois fois par semaine. Rédigé par GABRIEL FEYDEL.

Tome 1^{er}, nos 1-91 (8 août 1789-4 avril 1790), 736 p.

Les six premiers numéros ne sont point datés. A partir du n° 7 (23 août) et jusqu'à la cessation du journal, la date et le sommaire sont précédés de cette épigraphe :

La publicité est la sauvegarde du peuple.

Proclamation du 13 août, signée BAILLY, maire.

Plusieurs numéros ont un supplément compris dans la pagination. Entre les nos 3 et 4 sont intercalés des *Eclaircissements adressés à l'auteur*, signés CUVILLIER et datés de Versailles, 13 août 1789 (*Versailles, Baudouin, S. d.*, in-8°, 3 p.), relatifs à M. d'Angivillier (voyez quatrième partie de la *Bibliographie*). Feydel y répondit dans son *Supplément* au n° 4. A la fin du n° 88 (23 février 1790), on lit cet *Avis* :

« C'est ici le dernier numéro de mes feuilles. Des raisons que le public trouverait aussi ennuyeuses que plausibles, si je les lui détaillais, me forcent d'en suspendre le cours. Mon libraire m'a promis d'adresser en remplacement à mes souscripteurs le journal de M. Desmoulins. Assurément ils n'auront pas à se plaindre. Paris, 24 février, l'an de la constitution. — FEYDEL. »

Un mois plus tard, l'auteur se ravisa et publia trois nouveaux numéros (28 mars, 1^{er} et 4 avril) qui forment la fin de la première série.

Tome II (11 juillet-12 octobre 1790), 40 numéros in-8°, 326 p. Même épigraphe, moins le nom de Bailly. A la fin du n° 40, on lit ce nouvel *Avis* :

« Mes souscripteurs n'auront pas à se plaindre cette fois : j'ai rempli mes engagements; les trois mois sont écoulés. De toutes les feuilles périodiques, la mienne était la seule qui ne rendit pas compte des séances. En me remettant à l'œuvre au mois de juillet dernier, je me proposais d'en rendre compte et de paraître tous les jours. D'autres occupations m'ont forcé de différer cet arrangement, mais elles vont cesser bientôt. Alors, en reprenant ce journal, je lui donnerai une forme dont j'espère que le public sera content.

« Des quatre ménechmes que j'avais au mois de mars dernier, il en restait un au mois de juillet qui, dans l'espoir de se faire élire, s'était fait aristocrate. Je viens de l'enterrer. S'il ressuscite pendant mon repos, je ne désespère pas de l'enterrer encore. — FEYDEL. »

10303^a. — L'Observateur. *Garnery et Volland*, [puis] *Garnery*. In-8°. [N. Lc² 195 A.]

Le n° 1 (*S. d.*) porte : *Nouvelle édition* et l'on trouve, p. 4, ce *N. B.*

« Ce numéro a paru pour la première fois, le 8 août. Les nos 2, 3, 4 ont paru les 10, 12 et 16 du même mois. Le supplément au n° 4 paraîtra demain 18 ». [Réponse à Cuvillier; voyez le numéro précédent.]

L'ex. de cette réimpression appartenant à la B. N. est très incomplet : la liste des numéros présents est transcrite sur le feuillet de garde. Le dernier est le n° 63 (24 décembre 1789.)

Les deux interruptions subies par l'*Observateur* ont donné lieu à plusieurs contrefaçons; voyez ci-après aux mois de janvier et de février 1790.

10304. — Journal d'État et du citoyen, par M^{lle} DE KÉRALIO, de l'Académie d'Arras et de la Société patriotique bretonne (13 août-30 novembre 1789.) *Imp. N.-H. Nyon*, 2 vol. in-8°. [N. Lc² 214.]

Hebdomadaire jusqu'au 1^{er} octobre. A partir de cette époque paraît deux fois par semaine.

Les nos 10 et suivants ont pour épigraphe :

Vivre libres ou mourir.

Le choix de cette devise est ainsi motivé en tête du n° 10 :

« Ces mots sont la légende du drapeau de notre district des Filles-Saint-Thomas; il a été proposé tel qu'il est par M. de Kéralio; le Comité civil et le Comité militaire ont bien voulu l'adopter : nous en faisons l'épigraphe de notre journal, bien résolus à nous pénétrer du sens

que ces mots renferment et du sentiment qui les a fait choisir par notre digne commandant. »

Après un mois d'interruption, le *Journal d'Etat et du citoyen* reparait sous le titre de *Mercur national*. Voyez ci-après au 31 décembre.

10305. — *Courrier national ou Rapport très exact des séances de l'Assemblée nationale et des Communes de Paris.* (18-27 août 1789.) *Imp. Valleyre jeune.* In-8°. [N. Lc² 280.]

Les numéros ne sont point chiffrés et ont chacun 8 p. A partir du deuxième numéro (19 août), la rubrique de *Valleyre jeune* est remplacée par celle de *Beuvin, rue et vis-à-vis l'hôtel des Deux-Écus*. Le numéro du 27 août (séance du 26) est pourvu d'un faux-titre et précédé d'un prospectus annonçant en ces termes une nouvelle transformation du journal.

AVIS A MESSIEURS LES ABONNÉS

« Les contrefaçons du *Courrier national* et l'adoption de ce titre par plusieurs journalistes ont déterminé le rédacteur à y substituer celui de *Journal du citoyen*. Il continuera à être rédigé avec le même soin et la même exactitude, et outre les motions, discussions, arrêtés et décrets de l'Assemblée nationale, il contiendra encore un précis des opérations des Communes de Paris qui doivent, par leur connexité avec celles de cette illustre Assemblée, intéresser aussi la nation et servir de modèles pour l'organisation des municipalités et des gardes bourgeoises des autres villes du royaume. Enfin l'accueil que le public a bien voulu faire à cet ouvrage augmentera le zèle et l'exactitude du rédacteur; il en a donné et en continuera la preuve en ne bornant pas sa feuille journalière à huit pages d'impression, il en donnera dix, douze et même seize, lorsque l'abondance des matières et leur intérêt l'exigeront. Ce journal paraîtra sous ce titre à commencer du 1^{er} septembre... »

On s'abonnait à Paris, au bureau du *Journal du citoyen*, rue et vis-à-vis l'hôtel des Deux-Écus; chez *Delatrain jeune*, la *V^e Vallat et Cuchet*. On souscrivait aux mêmes adresses, moyennant 6 francs pour trois mois, à une feuille séparée intitulée : *Supplément au Journal du citoyen*, distribuée tous les mardis et contenant « la relation exacte des événements les plus intéressants de la semaine arrivés tant à Paris que dans les provinces et qui ne seront pas consignés dans les autres journaux ».

Voyez le numéro suivant.

10306. — *Journal du citoyen ou Rapport très exact des séances de l'Assemblée nationale et des Communes de Paris* (29 août-

6 novembre 1789.) *Beuvin.* In-8°. [N. Lc² 280. — *Ars. Jo.*, 20378.]

Le numéro du 1^{er} septembre a un *Supplément* de 15 p. (*imp. L. Jorry*), à la fin duquel est reproduite une partie du prospectus mentionné plus haut et terminé ici par cette note : « MM. les abonnés qui ont souscrit au mois de juillet pour trois mois et qui n'ont pas reçu cette feuille pendant celui d'août, parce qu'elle a été arrêtée, la recevront jusqu'à la fin d'octobre. »

Le numéro du 5 septembre est suivi d'un : *N^o II* [sans doute pour *deuxième*] *Supplément au Journal du citoyen* (16 p.) portant la rubrique de *Knapen et fils* et revêtu d'un permis du Comité de police autorisant la circulation du *Journal du citoyen* « rédigé par M. Beuvin, pourvu que sur les feuilles du *Journal* soit le nom d'un imprimeur de Paris ». Ce permis est daté du 26 août, tandis que les numéros ordinaires sont revêtus du permis accordé au journal *Versailles et Paris*, et daté du 3 septembre, tout en portant aussi la mention du bureau de Beuvin, rue des Deux-Écus.

Le numéro du 14 septembre est suivi d'un *n^o III. Supplément au Journal du citoyen* (renfermant, avec quelques anecdotes sur la Bastille, des nouvelles diverses du 14 au 19 septembre), et portant la rubrique de *Knapen* et le permis du 26 août. A la suite est relié un prospectus du *Journal des Débats et des Décrets*, (*Imp. Baulouin*, in-8°, 4 p.)

Le numéro du 20 septembre est suivi d'un *N^o IV. Supplément*, (Nouvelles diverses du 20 au 22 septembre. Anecdote sur la Bastille et extraits des *Mémoires de Latude*). Le permis est le même, mais la rubrique porte le nom de *Grangé*, imprimeur, rue de la Parcheminerie.

Le numéro du 22 septembre manque dans l'ex. de la B. N. et celui du 23 est, par erreur, relié avant celui du 24.

La Bibliothèque de l'Arsenal possède la série des numéros du 1^{er} octobre au 6 novembre 1789 qui, sauf celui du 1^{er} octobre, manquent dans l'ex. de la B. N. Les numéros ont 8 pages et ne sont pas numérotés. Celui du 26 octobre seul ajoute au sous-titre : « par continuation du journal intitulé *Versailles et Paris* ». Cette série est la reproduction exacte des nos 71 à 91 (1^{er} octobre au 6 novembre) du *Journal de Perlet* : même permis de circuler et même lacune du 17 au 19 octobre, comblée par un seul numéro.

10307. — *Journal du citoyen. Assemblée nationale et Commune de Paris.* (7 novembre 1789-19 janvier 1790.) *Paris, imp. Ballard*, 68 numéros in-8°. [N. Lc² 280. — *Ars. Jo.*, 20378.]

Nouvelle série de la même feuille, avec modification du titre. Le *Journal* a été imprimé d'abord chez Ballard, puis chez Letellier et André. L'ex. de l'Arsenal (provenant de la vente Pochet-Deroche) est beaucoup plus com-

plet que celui de la B. N., qui possède seulement les nos 4, 5, 7, 8 (10, 11, 12, 13 novembre 1789). Le permis est celui du 26 août. On s'abonnait chez Mancel et Beuvin et chez Poinçot.

10308. — Le *Moniteur patriote*. N° 1. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 3890.]

ÉPIGR. :

Vitam impendere vero.

L'ex. de la B. N. porte au bas de la page 8 le nom de MARIN, d'une écriture ancienne, mais il est certain que l'unique numéro de ce journal, qui avait pour but de tracer « le plan d'une constitution juste, sage et libre », est de JEAN-PAUL MARAT qui, d'ailleurs, en revendique la paternité en tête du *Publiciste parisien* et de l'*Ami du peuple*; voyez ci-après nos 10319 et 10320.

10309. — Les Voyages de l'opinion dans les quatre parties du monde, par LOUIS EMMANUEL, proposés par souscription. Paris, Lagrange, 1789, 6 numéros in-8°. [N. Lc² 216.]

Par FLINS DES OLIVIERS, d'après Barbier.

On lit en tête du n° VI cet *Avis du libraire* :

« Les premiers numéros de ces voyages ont paru dans le mois d'août. Ils ont eu beaucoup de succès et on nous en demandait la suite de toutes parts, mais l'auteur était absent et nous n'avons pu satisfaire aux desirs du public.

« L'auteur est de retour et ses voyages paraîtront trois fois par mois. »

10310. — Chronique de Paris. (2^e août 1789-25 août 1793.) Paris, Lagrange, La-porte, Fièvre, etc., 8 vol. in-4°. [N. Lc² 248. — Ars. Jo. 10061.]

Quotidien. A partir du 23 septembre 1789, chaque numéro porte en épigraphe :

Liberté, vérité, impartialité.

Les éphémérides inaugurées le 23 octobre par la date de la révocation de l'édit de Nantes (qui fut signée le 23 octobre 1685), sont remplacées, à partir du 31 du même mois, par la date de naissance ou de mort d'un homme célèbre, placée au-dessus du bulletin météorologique.

L'année 1789 a 129 numéros,

— 1790 a 365 —

— 1791 a 365 —

— 1792 a 364 —

— 1793 a 197 —

avec pagination continue pour chaque année

jusqu'au n° 68 (9 mars) de 1793. Les titres des nos 3-68 de cette même année portent en plus : *Rédigée, pour la Convention nationale*, par M. J.-A.-N. CONDORCET et J. DELAUNAY; *la politique*, par J.-P. RABAUT; *la littérature et les arts*, par A.-L. MILLIN; et ceux des nos 117-150 : *Rédigée par DUCOS et J.-P. RABAUT, députés*. Les nos 69-72 (10-13 mars) de 1793 ne semblent pas avoir paru. Les nos 156-159 (5-8 juin 1793) de la même année ont été saisis avant leur distribution.

Au n° 73 (14 mars 1793), l'épigraphe change et devient :

Un journal est un écho.

Par son aspect matériel, son format et son mode de publicité, la *Chronique* semblait modelée moins sur le *London Chronicle*, comme le dit un *Avis au public* relié en tête de l'ex. de la B. N., que sur le *Journal de Paris*, mais elle est infiniment plus variée, plus substantielle et plus instructive que celui-ci. Très importante pour l'histoire du parti girondin, elle offre, en outre, les informations les plus précieuses au point de vue de la bibliographie, de la critique théâtrale et de la nécrologie représentées dans presque tous ses numéros. Ses fondateurs furent AUBIN-LOUIS MILLIN et JEAN-FRANÇOIS NOEL, qui demandèrent le compte rendu des séances de la Constituante à ÉTIENNE MÉJAN et celui de la Législative à CONDORCET, aussitôt après sa rupture avec le *Journal de Paris* (Cl. p. 494). Il remplit la même tâche pour les premiers mois de la Convention, avec le concours de DELACAY d'Angers, comme l'indique le titre. Dans la nuit du 9 au 10 mars 1793, les bureaux de la *Chronique*, ainsi que ceux du *Patriote français* et du *Courrier de Gorsas*, furent saccagés et dévastés, et la journée du 31 mai lui porta, comme à ces mêmes organes, un coup mortel. La *Chronique* végéta cependant encore jusqu'au 25 août 1793, où une note annonce sa fusion avec la *Feuille du salut public*, fondée par Rousselin de Saint-Albin le 1^{er} juillet précédent (voyez ci-après, § 6).

Parmi les autres collaborateurs de la *Chronique de Paris* non désignés sur les titres, on peut citer CHARLES DE VILLETTE, PIERRE MANCEL et ANACHARSIS CLOÛTZ.

Les années 1791 et 1792 renferment un grand nombre de suppléments qui, d'abord destinés aux annonces, furent souvent, comme ceux du *Journal de Paris*, remplis par des communications de toute nature. A la collection décrite ici s'annexe, en outre, un *Supplément à la Chronique de Paris uniquement consacré aux nouvelles des frontières et des pays étrangers et particulièrement à celles des deux rives du Rhin*, rédigé par J.-CH. LAVEAUX. Représenté dans l'ex. de la B. N. (Lc² 219) par les nos I, VI et VIII (2, 7 et 10 janvier 1792) et dans l'ex. de l'Arsenal (provenant de M. Pochet-Deroche) par les nos 1-78, ce *Supplément* était en réalité un tirage avec titre spécial du *Courrier de Strasbourg*, fondé par

J.-Ch. Laveaux, le 20 décembre 1791, et qui, selon Deschiens, aurait duré jusqu'au 18 octobre 1793. Or, son propre exemplaire est entré depuis à la B. N. (où il est coté Le¹¹ 955), avec la collection La Bédoyère, et il est ainsi composé :

En tête de l'année 1791, ne comportant que les nos II et III (21 et 22 décembre), sont placés deux exemplaires d'un *Prospectus* (in-4^o, 4 p.) où J.-Ch. Laveaux expose son programme et rappelle ses titres politiques et littéraires.

Le n^o 1 de 1792 manque également, ainsi qu'un certain nombre d'autres numéros dont le détail est porté sur le feuillet de garde de l'ex. de la B. N. Le numéro du 31 décembre est coté 309. L'année 1793 comporte les nos 1-102 (1^{er} janvier-29 avril). La pagination est continue et recommence avec l'année; chaque numéro est précédé d'un sommaire.

En tête du n^o 79 (2 avril 1792) un *Avis* prévient les souscripteurs du *Supplément* qu'à compter de ce jour la continuation leur parviendra sous le titre général de *Courrier de Strasbourg*; mais celui-ci a eu lui-même une annexe intitulée : *Courrier de Corvair et des départements à Strasbourg, journal politique et littéraire uniquement consacré aux nouvelles françaises ou venant de la France et servant de supplément au « Courrier de Strasbourg »*. Un recueil factice de la Bibliothèque de la Chambre (E^t 8, t. CVIII) renferme quelques numéros dépareillés de cette annexe; le premier, chiffré 93, est du 3 août 1792; le dernier (n^o 297) est daté du 17 décembre. La pagination est continue.

10311. — *Courrier national* (28 août-12 novembre 1789). *Chez M. de Pussy, au bureau du Courrier national* (imp. Couturier), in-8^o. [N. Le² 444.]

Quotidien. Le titre de départ de chaque numéro est ainsi libellé : N^o . . . DE PUSSY. Le permis d'imprimer de l'Hôtel de Ville, daté du 27 août, ne porte aucun nom. Suivant une note dans le catalogue Ed. Baillet (n^o 659), le *Courrier national de Pussy* aurait commencé à paraître le 28 août et n'aurait reçu une numérotation régulière qu'à partir du 11 septembre. La B. N. ne possède que les nos 98 (23 septembre) à 146 (12 novembre), jour où le *Courrier national* fut réuni au *Courrier de Madon*, fondé par Dinocheau, le 2 du même mois (voyez ci-dessous à la date), et c'est même sous le titre de *Courrier de Madon* qu'est relié l'ex. de la B. N., provenant de La Bédoyère.

D'après une note assez obscure du catalogue Baillioli, le *Courrier national* aurait d'abord paru sous les titres de : *Correspondance nationale. Etats-Généraux* (voyez n^o 10204 ci-dessus), *Assemblée nationale* (n^o 10205), *Courrier national* (n^o 10205), et cette note, copiée sur celle qu'avait jointe à cet exemplaire M. de Saligny, son premier possesseur, réfute les dires de Deschiens, selon qui le *Courrier national* aurait

pris, le 28 août 1789, le titre de *Journal du citoyen* et aurait cessé le 28 octobre. Deschiens fait confusion avec une autre feuille décrite plus haut sous ces deux titres. (Voyez nos 10305-10306 ci-dessus.)

10312. — *Journal des débats et des décrets* (29 août 1789-30 floréal an V-[19 mai 1797]). *Versailles et Paris, Baudouin*, 93 vol. in-8^o. [N. Le² 147.]

Précédé d'une introduction en deux parties intitulée :

États-Généraux, ou récit de ce qui s'est passé aux États-Généraux depuis le 5 mai 1789 jusqu'au 17 juin suivant, époque à laquelle les communes se sont constituées en Assemblée nationale. Imp. Nationale [Baudouin], 1791, 160 p. — *Journal des débats et décrets, ou récit de ce qui s'est passé aux séances de l'Assemblée nationale depuis le 17 juin 1789 jusqu'au 1^{er} septembre de la même année*. Imp. Nationale [Baudouin], 1791, 2 ff. et 562 p.

Cette première série se divise elle-même en 93 volumes non tomés (y compris l'*Introduction*), savoir :

— Assemblée nationale (29 août 1789-29 août 1791). Imp. Baudouin, 862 numéros à pagination distincte, ou 24 vol.

— 1^{re} Assemblée nationale législative (1^{er} octobre 1791-20 septembre 1792). Imp. Nationale, 370 numéros, ou 12 vol. La pagination, continue jusqu'au 21 août 1792 (n^o 329), est interrompue à cette date et recommence au n^o 330 (22 août), suivi lui-même d'un supplément de 22 p. (décrets rendus du 10 au 22 août 1793) non compris dans cette pagination nouvelle. Il y a de plus à la fin de la série divers suppléments : *Décrets promis dans les précédents numéros du 27 août au 25 septembre 1792*, 28 p.; *Décret qui détermine les causes. le mode et les effets du divorce*, 7 p.; *Décret qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens*, 12 p.

— Convention nationale (21 septembre 1792-4 brumaire an IV [26 octobre 1795]). Imp. Nationale, [puis] Imp. du *Journal des débats*, 1139 numéros à pagination continue, ou 37 vol. Les nos 1134-1139 sont remplis par divers décrets qui n'avaient pu être reproduits à la date de leur promulgation.

— Corps législatif (5 brumaire an IV-30 floréal an V [26 décembre 1795-19 mai 1797]). Imp. Baudouin, 580 numéros à pagination continue, ou 24 vol.

Les origines du *Journal des débats* ne faisaient en rien présager quelle place importante il devait tenir un jour dans la presse française. On a vu plus haut que trois députés du Puy-de-Dôme, GAULTIER DE BLAUZAT, HUGUET et GRENIER avaient substitué à une correspondance

manuscrite avec leurs électeurs un texte imprimé, dont la date de début et les conditions matérielles ne sont pas exactement connues, et l'on sait, — toujours par tradition, — que Baudouin proposa aux trois députés de transformer cette correspondance en un compte rendu régulier des séances de l'Assemblée dont ils fourniraient les matériaux et qu'il se chargerait d'imprimer. Après quelques tâtonnements, un prospectus non daté, mais qui, selon M. Bardoux, serait du 29 septembre, c'est-à-dire postérieur de près d'un mois au premier numéro, fit connaître le but poursuivi par les trois associés. Ceux-ci se proposaient, ainsi que l'attestait le titre par eux choisi, de recueillir les délibérations parlementaires et les décrets revêtus de la sanction royale. L'absence de tout procédé sténographique rendait la première partie de la tâche singulièrement difficile et les associés durent chercher bientôt des suppléants : les premiers furent CHARLES-JOSEPH LACRETELLE, dit le *Jeune*, présenté par Hugues-Bernard Maret, et, selon la *Biographie de la Moselle* de Begin (v^o *Lacretelle*), DUCOS (?), que ni Lacretelle, dans ses *Dix Années d'épreuves*, ni les historiens du *Journal des débats* n'ont mentionné. Le journal avait à sa disposition une loge située du côté droit de la salle du Manège et presque aussi spacieuse que celles du *Logographe* et du *Moniteur*; toutes trois furent, après le 10 août, l'objet des convoitises des autres journaux moins bien partagés, et qu'appuyèrent les dénonciations de Le Josne et de Thuriot.

A cette date, la constitution primitive du *Journal des débats* s'était sensiblement modifiée. Gaultier de Biauzat en avait abandonné la direction, au mois de mars 1791, à Huguet, et Grenier n'avait pas tardé à le suivre. Lacretelle s'était vu remplacer par J.-B. LOUVET DE COUVRAI, et si Baudouin avait dû porter de 6,000 livres à 10,000 livres les appointements de son principal rédacteur, celui-ci estime modestement que l'entrepreneur avait néanmoins fait un excellent marché, puisque le nombre des abonnés avait triplé (*Mémoires*, éd. Aulard, I, 57). Louvet s'était adjoint deux collaborateurs qu'il ne nomme pas et sa « chère Lodoïska » qui fut obligée, paraît-il, de travailler beaucoup. Cette direction prit fin le 9 mars 1793 après que, sur la motion de Duhem et de Thuriot, la Convention eut décrété que ses membres eussent à opter entre leur mandat ou leur profession de journalistes. En même temps, la rubrique ; *Imprimerie Nationale* fut remplacée par : *Imprimerie du Journal des débats*. Jusqu'à la séparation de la Convention, il n'y a d'ailleurs rien de particulier à noter pour l'histoire de cette feuille qui traversa sans encombre, grâce à sa neutralité, la Terreur, la réaction thermidorienne et le 13 vendémiaire. En prairial an V, elle modifia légèrement son titre. Voyez le numéro suivant.

10313. — *Journal des débats et lois du Corps législatif*. (Prairial an V [juin 1797]-

nivôse an VIII [janvier 1800].) *Paris, Baudouin*, 32 vol. in-8^o. [X. Lc² 148.]

Suite du numéro précédent.

Chaque volume de cette série est terminé par une *Table alphabétique des lois, arrêtés et proclamations du Directoire exécutif, lettres des ministres et en général des actes du Corps législatif et du pouvoir exécutif, insérés dans le Journal des débats*.

Deux rédacteurs se partageaient le compte rendu des séances : JEAN-GUILAUME LOCRE, secrétaire-rédacteur des procès-verbaux du Conseil des Anciens, pour cette Assemblée, et BOURGUEIL, vaudevilliste à ses moments perdus, pour le Conseil des Cinq-Cents.

Dans cette seconde période, le *Journal des débats* perd peu à peu de son aridité; le 24 vendémiaire an VI (15 octobre 1797), il inaugure le bulletin de la Bourse; le 11 brumaire (1^{er} novembre), les nouvelles extérieures; le 7 et le 26 nivôse (27 décembre et 15 janvier 1798), les faits divers et la critique des représentations théâtrales. L'année suivante, on le voit successivement donner la liste du jury et des récompenses du Salon et celle des prix du Conservatoire (11 floréal an VII-30 avril 1799), et risquer le compte rendu d'une cause criminelle (30 floréal an VII-19 avril 1799). Toutefois, la prépondérance politique et littéraire du *Journal des débats*, épargné par le 18 fructidor et le 18 brumaire, ne date que de son acquisition, en pluviôse an VIII (janvier 1800), par JEAN-FRANÇOIS BERTIN, dit BERTIN l'aîné (1766-1771), et LOUIS-FRANÇOIS BERTIN, dit BERTIN DE VAUX (1771-1842); mais cette nouvelle phase n'appartient plus à la période qu'embrasse la présente *Bibliographie* et elle n'est rappelée ici que pour mémoire. On trouvera, d'ailleurs, dans la liste des écrits cités plus haut (nos 10016-10019), les éléments d'une histoire des vicissitudes du *Journal* pendant le cours du siècle; mais on y chercherait inutilement, — même dans le *Livre du centenaire*, — les indications essentielles à la constitution d'un exemplaire complet.

10314. — *Le Spectateur*, à l'Assemblée nationale. *Desauges*, 17 numéros in-8^o, 264 p. [X. Lc² 208.]

Annoncé comme paraissant exactement deux fois par semaine, à partir du 1^{er} septembre.

Chaque numéro a une épigraphe différente; M. Hatin, copiant Deschiens, n'a cité que celle du premier numéro :

J'appelle un chat, un chat.

BOLLEAU.

Dans l'ex. de la B. N. (provenant de La Bédoyère) manquent les pp. 227-232.

10315. — *Courrier national, politique et littéraire. Imp. Cailleau, 1789, in-8°. [N. Lc² 220.]*

Quotidien. Commence le 1^{er} septembre 1789. Les dix-huit premiers numéros portent seulement : *Courrier politique et littéraire*.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les treize premiers numéros et le dernier numéro est le n^o 46 du 20 décembre 1789. De nombreuses lacunes sont signalées sur le feuillet de garde du même exemplaire.

10316. — *Journal du Palais-Royal. (1^{er}-4 septembre 1789.) Imp. Cailleau. 4 numéros in-8°. [N. Lc² 2269.]*

ÉPIGR. :

Utile dulci.

Les souscriptions devaient être adressées, hôtel de Silery, quai et cul-de-sac Conti, à côté de l'hôtel de la Monnaie, chez M. de Chemant, chirurgien-dentiste.

10317. — *Le Secrétaire de l'Assemblée nationale. (1^{er}-19 septembre 1789.) Letellier, 17 numéros in-8°. [N. Lc² 2270.]*

Le titre de départ des n^{os} 3 et suivants portent : *Par un député de P....*

10318. — *La Voix du peuple ou les Anecdotes politiques du bonhomme Richard, sur les affaires du temps. (3-30 septembre.) Paris, Lagrange, 1789, in-8°, 148 p. [N. Lc² 246.]*

Par M DE MARCILLAC, quaker, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N. Cet ex. est accompagné d'un prospectus de 2 p., en partie reproduit au verso du titre du n^o 1 et terminé par un permis du Comité de police du 16 septembre 1789.

ÉPIGR. :

Videndo veritas.

10319. — *Le Publiciste parisien, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. MARAT, auteur de « l'Offrande à la patrie », du « Moniteur » et du « Plan de constitution », etc. (N^{os} 1-5. [12-15 septembre 1789.]) Imp. V^e Hérisant, in-8°, 33 p. [N. Lc² 221.]*

ÉPIGR. :

Vitam impendere vero.

Quotidien, précédé d'un prospectus (imp. V^e

Hérisant, S. d., in-8°, 4 p.), lui-même accompagné d'un permis de circuler, daté du 8 septembre et accordé « au journal de M. Marat, intitulé le Publiciste parisien ». Selon M. Chèvremont, le prospectus a en quatre tirages différents. Le premier ne porte pas de permis d'imprimer.

Les n^{os} 3 et 4 sont tous deux datés du lundi 14. A partir du n^o 6, le titre devient celui du numéro suivant.

Pour le *Moniteur patriote*, voyez le n^o 10308 ci-dessus.

*L'Offrande à la Patrie ou Discours au tiers état de France (au temple de la liberté [Paris] 1789, in-8°, 2-62 p. et (suppl.), 62) avait paru selon M. Chèvremont, en avril 1789. D'après le même bibliographe, la publication de la Constitution ou Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen, suivi d'un Plan de constitution juste, sage et libre, par l'auteur de l'« Offrande à la patrie » (Paris, Buisson, 1789, in-8°, 4 et 67 p.), date de la fin du mois d'août 1789. Pendant le tirage, le titre fut modifié et devint : *Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen, suivi d'un Plan....* Selon Quérard, cette brochure aurait été l'objet d'une traduction allemande parue à Leipzig, en 1795.*

10320. — *L'Ami du peuple ou le Publiciste parisien, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. MARAT, auteur de « l'Offrande à la patrie », du « Moniteur » et du « Plan de constitution », etc. (N^{os} 6-685. [16 septembre 1789-21 septembre 1792.]) Imp. V^e Hérisant, etc., in-8°. [N. Lc² 222.]*

Suite du numéro précédent. Même épigraphe.

Précédé de deux prospectus différents. Le premier est intitulé : *L'Ami du peuple ou le Publiciste parisien, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et dirigé par M. MARAT, auteur de l'« Offrande à la patrie », du « Moniteur » et du « Plan de constitution », etc. Prospectus. Imp. V^e Hérisant, S. d., in-8°, 4 p. A la fin, permis du Comité de police daté du 8 septembre 1789.*

Le titre du second prospectus porte : *L'Ami du peuple, journal politique et impartial, par M. MARAT, auteur de l'« Offrande à la patrie », du « Moniteur » et du « Plan de constitution », etc. Prospectus. Imp. Marat, rue de l'Ancienne-Comédie, n^o 39. S. d., in-8°, 4 p.*

Sauf le premier paragraphe et une partie du suivant, le texte de ce second prospectus est entièrement différent du premier, qui a été reproduit presque en totalité par M. Hatin (*Bibliographie*, p. 104).

L'Ami du peuple, — pour laisser à la feuille de Marat le titre sur lequel elle est universellement connue, mais qui n'est en réalité que celui de la seconde série, — *l'Ami du peuple* a de

très bonne heure attiré l'attention des curieux jaloux de former un exemplaire complet, mais sa bibliographie n'a été réellement constituée que de nos jours. Deschiens (vo *Publiciste parisien*) avait rassemblé quelques indications sommaires et pour la plupart erronées sur les interruptions du journal, sur les numéros qui n'ont jamais paru, sur ceux qu'il appelle « doubles » et qui sont en partie apocryphes, enfin sur la seule contrefaçon dont il eut connaissance et qu'il ne semble même pas considérer a bon droit comme telle. Il n'y a rien à tirer du livre de Léonard Gallois au point de vue qui nous occupe. Le chapitre de l'*Histoire de la presse* (tome VI, p. 5-200), consacré par M. Hatin à Marat, a été depuis rectifié et remanié sur bien des points par l'auteur dans sa *Bibliographie*. A la fin de la plaquette signalée plus haut (n° 10113), Charles Brunet a donné les indications nécessaires pour la constitution d'un exemplaire du « vrai » Marat prises sur sa propre collection et sur celle de M. de La Bédoyère. Son travail a été l'objet, dans le *Bibliophile français* du 15 octobre 1863, de critiques auxquelles il répondit dans le numéro suivant. L'auteur de ces remarques, M. F. Chèvremont, mettait alors la dernière main aux recherches publiées en appendice du livre d'Alfred Bougeart sur Marat (Cf. quatrième partie) et dans l'*Index* de 1876 (voyez n° 10114), où il a condensé, outre le résultat de ses propres investigations, celles de ses prédécesseurs; il ne semble pas, toutefois, avoir eu connaissance des améliorations apportées par M. Hatin à sa première étude; l'auteur de l'*Index* critique souvent, en effet, l'*Histoire de la presse* et ne cite pas une seule fois la *Bibliographie*. Les notes qui vont suivre sont donc le résumé des travaux de MM. Hatin et Chèvremont, auxquels j'ajouterai quelques observations complémentaires.

Pour se rendre un compte exact des vicissitudes de l'*Ami du peuple*, il faut de toute nécessité connaître celles auxquelles Marat fut exposé pendant la même période, car les interruptions et les irrégularités du journal coïncident avec les disparitions plus ou moins prolongées de l'auteur.

La première de ces interruptions se produit au lendemain des journées des 5 et 6 octobre, Marat adresse, « d'une campagne qui lui est inconnue », sa *Lettre à M. Joly, avocat aux conseils* (Cf. tome 1^{er} de la *Bibliographie*, n° 1435). Pendant cette première interruption, les abonnés reçoivent le *Courrier de Paris* ou le *Publiciste français*, fondé le 14 octobre (voyez ci-après, à la date), et Jourdain de Saint-Ferjeux lança vers la même époque son *Ami du peuple* ou le *Vrai Citoyen*. En rentrant dans la lice, le 5 novembre, Marat déclare que, pour éviter toute méprise, il attachera désormais à ses feuilles quelque marque destructive (sic : distinctive); mais cet engagement ne semble pas avoir été tenu. Entre les n° 101 et 102 (18 et 19 janvier 1790) paraît la *Dénonciation faite au tribunal du public... contre M. Necker* (voy. quatrième

partie de la *Bibliographie*). Le 22, un mandat est lancé par le Châtelet contre l'auteur, les scellés sont mis sur ses papiers, entre autres sur un rouleau contenant 104 numéros de l'*Ami du peuple* corrigés pour une édition de ses œuvres politiques et il réussit à gagner l'Angleterre où il demeure quatre mois : c'est de là qu'il rédige sa *Nouvelle Dénonciation contre Necker, son Appel à la nation, sa Lettre contenant quelques réflexions sur l'ordre judiciaire* et sa *Lettre au président de l'Assemblée nationale* (voyez ci-après, § 10). C'est alors aussi que les contrefacteurs pullulent et se disputent la place jusqu'au 18 mai 1790, jour où le véritable *Ami du peuple* rentre en scène et stigmatise, comme c'était son droit, les faussaires qui abusent de la crédulité du public. Le 6 juin, il annonce la publication du *Junius français* (voyez ci-après à cette date). En juillet, août et septembre, il trouve encore le temps de lancer d'autres pamphlets dont la Fédération, les affaires de Nancy et les démentés des vainqueurs de la Bastille lui fournissent le sujet (voyez ci-après, § 10). Les n° 523 et 524 (1^{er} des 19 et 20 juillet 1791) renferment une relation des événements survenus au Champ de Mars, le 17 du même mois, qui provoque une nouvelle saisie de l'*Ami du peuple* et une nouvelle disparition de Marat jusqu'au 10 août suivant. (Le n° 529 de ce jour est en grande partie la réimpression du n° 521 saisi le 21 juillet chez l'imprimeur.) Le n° 541 (29 août) est, sauf quelques lignes d'introduction, entièrement rempli par une dénonciation de Souton contre la commission monétaire. Le 14 septembre, jour de l'acceptation de l'acte constitutionnel, Marat quitte, encore une fois, Paris et l'on sait par lui-même que le numéro du 21 septembre (586) fut envoyé de Clermont en Beauvaisis, celui du 22, de Breteuil, et celui du 23, d'un hameau proche Aniens. Après avoir failli être arrêté dans cette dernière ville, il put rentrer à Paris, non sans des péripéties longuement cotées dans le numéro du 27 septembre (560). Le 15 décembre 1791, il se réfugia de nouveau à Londres et y prépare l'*École du citoyen* (2 vol. in-8°), qu'il annonce un prospectus répandu par les soins du Club des Cordeliers. C'est également à la sollicitation de ce même Club et avec son appui que Marat recommence, le 12 avril 1792, la publication de l'*Ami du peuple*. En tête des n° 627-632 (12-18 avril 1792), est reproduit l'arrêté du Club des Cordeliers, certifiant que c'était bien véritablement Marat qui reprenait la plume. Du 10 août au 10 septembre, Marat publie un appel aux *Français patriotes* et sept placards dont deux seulement ont été réimprimés dans l'*Ami du peuple*, savoir : MARAT... *aux amis de la Patrie* (18 septembre) dans le numéro du 19 (683) et MARAT... *à maître Jérôme Pétiou, maître de Paris*, dans le numéro du 21 septembre (685 et dernier).

M. Hatin a signalé quelques-unes des anomalies typographiques et numériques que présente cette feuille quasi-clandestine et d'une longévité à la fois si précaire et si persistante.

M. Chèvremont s'est attaché à relever jusqu'aux plus minutieuses particularités des tirages de chaque numéro. Il suffira ici de résumer un certain nombre de remarques essentielles empruntées à ces deux bibliographes et contrôlées sur l'exemplaire de la réserve de la B. N. provenant de La Bédoyère.

Voici, tout d'abord, la liste des rubriques successives qui se lisent au bas des feuilles de Marat : nos 1-15, *imprimerie veuve Hérisant*; 16-27, *Jorry*; 28, *Dufour*; 29-10, *imprimerie Patriotique*; 45, *impr. Marat*; 51-56, *impr. Patriotique*; 57, *impr. Marat*; 70, *Cellot*; 71-105, *Marat*; 106-133, *Grand*; 134-144, *Roquette*; 145-146, *André*; 147-685, *imprimerie de Marat*. « Il ne faudrait pas prendre à la lettre cette dernière indication, dit M. Hatin : plus d'une fois encore, après le no 147, Marat fut réduit à se cacher, et, pendant ces éclipses, le journal s'imprimait où il pouvait; mais enfin cela demeura jusqu'au bout une formule stéréotypée, formule d'ailleurs fort commode pour les contrefacteurs, qui ne manquèrent pas de s'en emparer. »

Les vingt-huit premiers numéros ont une pagination continue (1-242) qui recommence au no 29 et se poursuit jusques et y compris le no 40 (96 p.). Les nos 41, 43, 44, 46-50, 58-69 n'ont jamais paru. Quant au no 42, il porte à la fin la date du 29 octobre et celle du 8 décembre; Marat lui-même le qualifie d'« ancien numéro » dans l'avis final, sans donner à cet égard d'autre explication.

« L'auteur, y est-il dit, extrêmement mécontent de la manière dont son journal a été exécuté en son absence, a pris des mesures pour satisfaire ses souscripteurs. Il leur offre aujourd'hui un ancien numéro, où il plaide une cause chère à son cœur, celle de deux citoyens opprimés [Martin et Duval, de Stains, sur qui l'on peut consulter le *Répertoire* de M. Tuclay, I, 1238-1262]. Dès demain le journal sera au courant, et on donnera les anciens numéros pour compléter la collection. » Le no 45 est également un ancien numéro, puisqu'il porte la date du 11 novembre. « Plusieurs numéros de cette période ne sont d'ailleurs, en grande partie, qu'un remaniement d'autres numéros, dit M. Hatin; ainsi, par exemple, le no 45, daté du 11 novembre, contient un compte rendu sommaire des séances de l'Assemblée des 6, 7, 9 et 10; or, la séance du 10 est rapportée plus au long dans le no 35, qui se trouve à son rang, et sous la date également du 11; celle du 7 dans le no 33, etc. »

« La pagination reprend au no 51, par la page 177, comme s'il n'y avait pas eu d'interruption depuis le no 40, et se continue jusques et y compris le no 57, page 234, chiffrée par erreur 334. A partir du no 70, chaque numéro a sa pagination particulière et se compose de 8 pages, sauf les exceptions suivantes : les nos 198, 206, 208, 216, 231, 235, 240, 388, 389, 395, 415 et 435, ont chacun 16 pages, en deux demi-feuilles, et les nos 180, 213 et 407, chacun 12 pages en une demi-feuille et un

quart de feuille, non intercalés. Les nos 211 et 215 ont chacun une suite ou supplément de 8 pages, qui en continue la pagination. »

Au no 200, les chiffres arabes sont substitués aux chiffres romains, sauf pour le no CCLXXV du 9 novembre 1790. De plus, les nos 222 à 227 inclus n'ont point de millésime indiqué.

Les numéros suivants sont doubles, c'est-à-dire portant le même chiffre avec date et texte différents :

- 157.— 8 et 9 juillet 1790.
- 542.— 30 août et 1^{er} septembre 1791.
- 570. - 8 et 10 octobre 1791.
- 583.— 26 et 28 octobre 1791.
- 633.— 18 et 19 avril 1792.
- 681.— 21 août et 13 septembre 1792.

Dans divers ex., le second no 633 est marqué à la main 634; celui-ci manque, en effet, à la collection.

Les nos 524-528 (27 juillet-8 août 1791) ont été reconnus faux, ainsi que l'avait pressenti M. Hatin et que M. Chèvremont l'a surabondamment établi. (*Index*, p. 46 et 160-164.) Toutefois, ce dernier considère comme véritablement rédigés par Marat, qui les avait d'ailleurs admis dans son propre exemplaire, les nos 524 du 29 juillet 1791 et 525 du 7 août; le premier y est même apostillé de cette note curieuse : « Ce numéro, qu'il m'avait été impossible de me procurer après la fracture de mes presses, a été retrouvé dans la collection de d'Angremont, guillotiné le [21] août 1792. »

Marat avait, en vue d'une réimpression plusieurs fois annoncée de ses œuvres politiques, rassemblé la plupart de ses écrits, et cet exemplaire célèbre a eu lui-même des fortunes diverses; mais comme il renferme, ainsi que d'autres exemplaires notables, — ceux de la vente Cas.... provenant de Simone Evrard, des ventes Renouard et Aerts, de M. de La Bédoyère (aujourd'hui à la B. N.) et de M. Pochet (aujourd'hui à l' Arsenal), — le *Journal de la République française*, fondé par Marat, le 25 septembre 1792, c'est-à-dire aussitôt après son élection à la Convention nationale, je renvoie au § 6 pour les particularités que présente chacun de ces exemplaires.

L'*Ami du peuple* a subi, on l'a vu, deux interruptions de quatre mois chacune, en 1790 et en 1791-1792. Ce fut pendant la première que se produisirent les contrefaçons les plus nombreuses et qui ont singulièrement exercé la patience des bibliographes (voyez ci-après, janvier, février, mars 1790); si l'on en excepte celle que Marat attribue à Clermont-Tonnerre (voyez au 22 janvier 1791) et qui eut une certaine importance, les autres tentatives de substitution ne nous sont guère connues que par un seul numéro, ou même par les dénonciations de Marat; on les trouvera décrites à leurs dates respectives, ainsi que les contrefaçons qui surgirent après la mort du publiciste.

10321. — Petit Journal du Palais-Royal, ou Affiches, Annonces et Avis divers. Au Palais-Royal, de l'imprimerie du Caveau, 1789, 6 numéros in-8°. [N. Lc² 244.]

Commence le 15 septembre 1789. Le sous-titre disparaît au n° 5 et le titre du n° 6, « dédié à Messieurs les membres de l'Assemblée des Communes », est orné de cette épigraphe :

Il faut être homme et, d'une âme sensée,
Avoir à soi ses goûts et sa pensée.

Le n° 1 a 32 p. (les dix premières sont occupées par un prospectus); le n° 2, 30 p. et 1 f. blanc; le n° 3, 22 p.; le n° 4, 19 p.; le n° 5, 24 p.; le n° 6 et dernier, très rare, en a 28.

Journal satirique, attribué à J.-B.-L.-M. DE LA REYNIE DE LA BRUYÈRE, par Barbier qui indique à tort 5 numéros au lieu de 6.

10322. — Magasin historique ou Journal général, contenant tout ce qui est décidé à l'Assemblée nationale, à l'Hôtel de Ville de Paris, dans les districts et les nouvelles authentiques de la province, etc., etc. *Imp. V^e Hérisant*, in-8°. [N. Lc² 236.]

Quotidien.

Le titre du n° 2 porte en plus : *Dédié au district des Cordeliers, etc., ainsi que des nouvelles intéressantes.*

Rédigé par GUILLAUME-MARIE-ANNE BRUNE, le futur maréchal de France. Voyez les numéros suivants.

10323. — Journal général, dédié au district des Cordeliers, contenant tout ce qui est décidé à l'Assemblée nationale, à l'Hôtel de Ville de Paris, dans les districts et les nouvelles authentiques de la province, ainsi que des anecdotes intéressantes. (Nos 3-5. [18-23 septembre 1789.]) *Imp. Grangé* [puis *V^e Hérisant*], in-8°. [N. Lc² 237.]

Suite du numéro précédent. Rédigé par BRUNE, avec la collaboration de JACQUES-LOUIS GAUTIER DE SYONNET, dit « le Petit Gautier », surnom qui s'appliqua bientôt couramment au journal même.

10324. — Journal général de la Cour et de la Ville, contenant tout ce qui est décidé à l'Assemblée nationale, à l'Hôtel de Ville de Paris et les nouvelles authentiques de la province ainsi que des anecdotes intéressantes. (N°s VI·CIV. [24 septembre-

31 décembre 1789.]) *Imp. V^e Hérisant*, in-8°. [N. Lc² 238.]

Suite des deux numéros précédents. Rédigé par BRUNE et GAUTIER. A partir du 16 décembre (n° LXXXVII), les deux rédacteurs se brouillèrent et continuèrent le journal chacun de son côté. Voyez, pour la continuation de Brune, le n° 10328 ci-après.

Dans l'ex. de la B. N., comme dans la plupart des exemplaires connus, le n° LXXXIX est chiffré 89 et diffère des précédents et des suivants par la forme et les caractères : ce serait donc celui que Brune aurait publié aussitôt après sa rupture, et dépendant il manque à sa propre continuation. Delisle de Sales, qui s'est beaucoup occupé de la constitution d'un exemplaire complet du *Petit Gautier* (voyez le n° 10327 ci-dessous), prétend que, pour parer ce jour-là aux conséquences d'une visite domiciliaire, la gouvernante de Gautier jeta au feu tout le tirage du numéro, qui sortait de dessous presse, et que l'auteur en fut réduit à expédier à ses souscripteurs le numéro de son concurrent. Je reproduis cette explication pour ce qu'elle vaut. Ce même numéro fut réimprimé plus tard par Delisle de Sales sur une copie du manuscrit original de Gautier; mais de Sales a oublié de dire si les deux textes étaient différents ou identiques.

10325. — Journal général de la Cour et de la Ville, par M. G*****. (1^{er} janvier-31 décembre 1790.) *Imp. V^e Hérisant*, etc., 4 vol. in-8°. [N. Lc² 239.]

Suite des trois numéros précédents. L'initiale G***** disparaît du titre à partir du 18 décembre.

Précédé d'un *Prospectus* (in-8°, 2 p.) orné, comme chaque numéro, de cette épigraphe :

Tout faiseur de journal doit tribut au malin.

LA FONTAINE.

M. Hatin a cité quelques passages d'un prospectus, selon lui extrêmement rare et différent, par la forme, sinon par le fond, de celui qui possède la B. N., dont suit un extrait :

« Il était difficile, disait ce prospectus, de demeurer spectateur indifférent des scènes tour à tour ridicules et atroces qui se passent sous nos yeux... Il est inutile de faire ici l'énumération des objets qui seront traités tour à tour dans ce journal. Tous ceux sur lesquels l'intérêt du moment et les perpétuelles ondulations de la crise actuelle appellent les regards publics auront droit d'y trouver place successivement. Notre vœu le plus cher serait rempli bien agréablement si nous réussissions à faire sourire quelquefois ceux qui, grâce à la Révolution, auraient tant de raison de gémir... Il est permis sans doute à l'opprimé d'employer contre l'oppresser l'arme du ridicule, mais en déchirant il faut qu'elle féconde et l'on ne doit faire grâce à la

plaisanterie qu'autant qu'elle enveloppe une vérité... L'extrême sévérité dont nous nous sommes fait une loi nous méritera sans doute la confiance des personnes honnêtes qui voudront bien distinguer cette feuille de ces archives de mensonges et de calomnies dont nos papiers périodiques ne sont que trop souvent le dépôt... »

Malgré ces belles promesses, le *Journal de la Cour et de la Ville*, assez insignifiant au début, ne tarda pas à s'émanciper; bientôt même il dépassa de beaucoup les *Actes des apôtres*, le *Journal pie* et la *Feuille du jour*; il n'est pas un seul numéro où Barnave, Bailly, Camus, Marabeau, Pétion, Robespierre, Villette, d'Aiguillon, Mathieu de Montmorency, M^{me} de Staël, etc., etc., ne soient vilipendés et diffamés en vers et en prose.

Parmi les collaborateurs de Sionest Gautier, on cite JOURGNIAC DE SAINT-MÉARD et le chevalier JEAN-OLIVIER DE MEUDE-MONPAS. STANISLAS MITTIE fils rédigeait l'article des théâtres.

10326. — *Journal de la Cour et de la Ville*. (1^{er} janvier 1791-10 août 1792.) De l'imprimerie du *Journal général de la Cour et de la Ville*, 10 vol. in-8°. [N. Lc² 240.]

Suite des numéros précédents. Rédigé par les mêmes.

Même épigraphe qu'au numéro précédent.

Le premier numéro de 1791 est, par erreur, chiffré 93 et paginé 737-744, comme suite au no 92 de 1790. Cette erreur est réparée à partir du numéro suivant, dont le titre ne porte plus « général ».

10327. — *Journal général de la Cour et de la Ville*. Imp. V^e Hérisant, etc. 1^{er} janvier 1790-29 février 1792, 10 vol. in-8°. [N. Lc² 241.]

Édition partielle dite « des colporteurs », par opposition à la précédente, connue sous le nom d'édition « des abonnés ».

Le texte est le même, mais, dans ce tirage, l'entête reufermant un trait philosophique, historique ou satirique est remplacé par un sommaire destiné à être crié dans les rues.

Cette double publicité a certainement contribué à l'extrême rareté des collections complètes du *Petit Gautier*, car il arriva maintes fois que tel numéro fut saisi par les passants et jeté au ruisseau, sans nul souci de la propriété d'autrui ou du bénéfice du revendeur, ou bien encore il était l'objet d'un de ces *autodafé* puérils, si fréquents alors (M. Hatin a cité, d'après la *Chronique de Paris*, le procès-verbal d'une de ces exécutions rédigé en bonne et due forme par les habitués d'un café obscur). Après le 10 août, ou pendant la Terreur, plus d'une collection fut volontairement anéantie, en prévision des perquisitions, par son possesseur; aussi, vers 1800, le bouquiniste Collin (voyez

tome 1^{er}, *Introduction*, p. XXVI) ne craignait pas de mettre en vente, à 600 francs l'un, deux exemplaires du *Journal de la Cour et de la Ville* complétés au moyen de plusieurs copies manuscrites. Delisle de Sales, qui avait pressenti la valeur de ces innombrables pamphlets et journaux dispersés à tous les vents, profitant « de l'avancement d'un consulat réparateur » eut alors l'idée, non seulement de combler les lacunes d'une feuille « qui avait marqué dans les annales hideusement mémorables de la Révolution française », mais de proposer une nouvelle répartition de la collection. Il exposa ses vues à cet égard dans une première *Notice bibliographique sur le Journal de la Cour et de la Ville*, suivie (p. 9) d'un *Supplément*. (S. l. n. d., in-8°, 16 p., B. N., Lc² 238^{bis}), refonduë et abrégée dans une nouvelle *Notice bibliographique sur le Journal du Petit Gautier*. (S. l. n. d., in-8°, 4 p., B. N., Lc² 243^{ter}).

« Un homme de lettres de la capitale connu par sa riche bibliothèque, y est-il dit, s'étant appliqué depuis vingt ans à rassembler près de mille journaux révolutionnaires, dont les trois cents plus célèbres sont complets, a cru devoir mettre quelque recherche pour perfectionner les collections de ce genre qui, soit par leur mérite intrinsèque, soit par celui des circonstances, ont le plus de droits pour fixer les regards. Voici ce qu'il a fait pour trois exemplaires du journal du Petit Gautier : il a fait imprimer avec soin un très petit nombre d'exemplaires des seize frontispices, en 4 pages, destinés à la division naturelle de l'ouvrage en seize volumes; mais, comme les années 1789 et 1790 ont des tomes trop forts, il a jugé convenable, pour satisfaire tous les goûts, d'ajouter quatre frontispices de supplément; ce qui fait en tout vingt frontispices. Cet homme de lettres a observé encore que, dans presque toutes les collections un peu connues, il y avait des numéros qui manquaient ou étaient écrits à la main, d'autres defectueux; cette imperfection se faisait surtout sentir dans les dix premiers de 1789, les plus rares de tous. Il s'est alors déterminé à faire réimprimer ceux qui manquaient ou étaient defectueux, pour leur donner une sorte de perfection typographique qui rendit plus tolérable le prix excessif attaché à la rareté. »

De ces trois exemplaires, celui que s'était réservé Delisle de Sales et qui formait vingt-deux volumes, fut adjugé 110 francs à sa vente posthume; c'est peut-être le même qui passa en 1875 à la première vente de M. Pochet-Deroche et qui renfermait un certain nombre de suppléments également représentés dans l'ex. de la B. N. M. Hatin signale un autre exemplaire (en dix-huit volumes) qui fut vendu 50 francs seulement à une vente D... R... (1840). J'ignore le sort du troisième.

Sur la question des deux tirages, Delisle de Sales n'hésitait pas à donner la préférence à l'édition dite des « colporteurs », dont les sommaires permettaient de dresser une table générale: il prétend même en avoir vu une « faite

avec intelligence par une jolie femme qui ne savait écrire que des billets doux ». Deschiens se déclare d'un « avis absolument contraire », parce que, dit-il, les annonces faites pour les colporteurs n'avaient que l'intérêt du moment et que les morceaux de prose ou de poésie qui remplaçaient ces annonces dans les numéros des abonnés sont souvent historiques et destinés en général aux lecteurs érudits. Il reconnaît toutefois la nécessité de recueillir les uns et les autres, ne fut-ce que pour juger combien ces titres sont inexacts.

Quant à la répartition proposée par Delisle de Sales et contre laquelle Deschiens s'élève également, elle est tout à fait arbitraire, et il faut s'en tenir à celle même que présente le journal et qui se subdivise ainsi :

1789.	15 sept.-31 déc.,	104 numéros,	832 p.
1790.	Janvier-mars,	90 —	720
—	Avril-juin,	91 —	728
—	Juillet-septembre,	92 —	744
—	Octobre-décembre,	91 —	736
1791.	Janvier-février,	59 —	494
—	Mars-avril,	61 —	536
—	Mai-juin,	60 —	478
—	Juillet-août,	62 —	498
—	Septembre-octobre,	61 —	488
—	Novembre-décembre,	61 —	488
1792.	Janvier-février,	60 —	480
—	Mars-avril,	61 —	488
—	Mai-juin,	61 —	488
—	Juillet-10 août,	41 —	328

L'année 1789 ne porte aucune tomainson ; les trois suivantes sont ainsi réparties : 1790. tomes I-IV ; 1791, tomes I-VI ; 1792. tomes I-IV.

Voici enfin l'intitulé adopté par Delisle de Sales pour les vingt titres imprimés par ses soins :

Journal général de la Cour et de la Ville, connu sous le nom de Petit Gautier, commencé le 16 septembre 1789, poursuivi sans interruption jusqu'à la chute du trône français, le 10 août 1792 et repris en 1797 au nombre de 108 numéros (le tout formant 16 volumes). A Paris. S. d. [B. N., Lc² 243bis.

Quant aux vingt-cinq numéros de la feuille « collatérale » (celle de Brune), « ce serait, à en croire Delisle de Sales, lui faire trop d'honneur de la tirer de l'oubli pour chercher à la compléter. » Cet amer dédain cachait peut-être quelque dépit de collectionneur las d'une poursuite infructueuse. Voyez le numéro suivant.

10328. — Journal général de la Cour et de la Ville, contenant tout ce qui est décidé à l'Assemblée nationale, ce qui se passe à l'Hôtel de Ville, dans les districts, au Châtelet, ainsi que les nouvelles authentiques de la province, des anecdotes et tout ce qui est relatif au château des Tuileries. Nos 90-114 (17 décembre 1789-3 janvier 1790).

Paris, de l'imprimerie du Journal général. in-8°. [N. Lc² 242.]

Continuation de BRUNE. Voyez le n° 10324 ci-dessus.

Les numéros de 1789 continuent la pagination de la série entreprise par les deux associés. Les numéros de 1790 ont chacun une pagination distincte.

10329. — Le Furet parisien. A l'Hôtel de Ville, chez de La Hay, imprimeur de la Commune de Paris, par ordre des sieurs Vauvilliers, Blondel, Vinsendon et de Joly, etc. comp..... du sieur Bailly, avec l'approbation du sieur de La Fayette. 10 numéros in-8°. [N. Lc² 243.]

Le premier numéro a pour épigraphe :

Je dévoilerais toutes vos intrigues : tremblez.

Les nos II, III et X portent :

Je savais bien que je vous dévoilerais.

10330. — Le Fouet national. (22 septembre 1789-mars 1790.) S. l., 20 numéros in-8°. [N. Lc² 247.]

« On nous parle de liberté, dit un court *avant-propos*, ce mot est vanté de toutes parts, et jamais nous n'avons été moins libres. Les délibérations de l'Assemblée nationale et des Communes de Paris ne tendent en aucun point à nous donner cette liberté si précieuse. Ce journal, qui paraît tous les mardis de chaque semaine, est destiné à mettre dans leur véritable jour les opérations de ces deux illustres congrès. On y dénoncera les lois, les arrêtés, les décrets, les discours, les écrits contraires au bien public, avec le nom de leur auteur. Les idoles du temps ne seront pas épargnées s'ils (*sic*) font un faux pas.

« Chaque numéro de ce journal sera composé de deux feuilles in-8°. Ces feuilles défendront les droits de la Nation de la tyrannie des représentants des Communes et de l'inconséquence des représentants de la Nation. »

D'après les *Annales de bibliographie moderne* (II, 77), l'auteur serait mort au moment de la publication du dix-septième numéro et les trois derniers seraient d'une autre plume.

10331. — Le Spectateur patriotique ou Observations impartiales sur tout ce qui se dit et s'écrit, ou se fait journallement à Paris. (24 et 30 septembre 1789.) *Imp. Monoro*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 2276.]

10332. — Objet du jour, Questions, Réflexions. Motions faites par un politique de la rue de Popincourt, journal pour lequel on ne souscrit point. *Rue Pavée-Saint-André-des-Arcs*, 22, 1789, 4 numéros in-8°. [N. Lc² 2277.]

Chaque numéro a un sommaire différent.

10333. — Le Censeur national. *Bureau du Parisien novelliste*, in-8°, 16 p. [N. Lc² 2280.]

Le n^o 2 (le seul que possède la B. N.) est précédé de cette note :

« Pour céder au vœu général de nos lecteurs, nous changeons le format du *Censeur national*. Il paraîtra dorénavant in-8°, dans le format du présent numéro. Le premier dont nous avons fait une nouvelle édition in-8°, sera dé livré gratis aux souscripteurs qui nous rapporteront le premier numéro in-4^o ».

Pour le *Parisien novelliste*, voyez le numéro suivant.

10334. — Le Parisien novelliste. *Paris, Cailleau* [puis] *Girouard*, 1789-1790, in-4^o et in-8°. [N. Lc² 2279.]

La série in-4^o a pour épigraphe :

Utilité, gaieté et véracité.

La B. N. ne possède de cette série que les n^{os} VI (10 octobre 1789) et IX (17 octobre) et de la série in-8° que les n^{os} 21, 22, 23 (16, 18, 20 février 1790). Cette seconde série a pour titre : *le Parisien novelliste et critique, journal anti-aristocratique, par une société d'hommes libres et vrais* et pour épigraphe :

Patriotisme et véracité.

Le rédacteur était M. WALDIN, avocat, rue de la Calandre, 63, celui-là même qui, peu auparavant, se prétendait ruiné par la cessation d'un premier journal (voyez n^o 10276 ci-dessus) et qui fut plus tard l'un des plagiaires de l'*Ami du peuple* (voyez ci-après, février 1790).

M. Hatin, qui classe à la fois le *Parisien novelliste* aux années 1789 et 1790, attribue 9 numéros à la série in-4^o et 21 à la série in-8°.

10335. — Journal de la ville, par une société de gens de lettres. (N^{os} 1-8.) — Journal de la ville et des provinces, ou le Modérateur, par une société de gens de lettres. (N^{os} 9-92. [1^{er} octobre-31 décembre 1789.]) *Paris, Maradan*, in-4°. [N. Lc² 193.]

Suite du n^o 10280 ci-dessus.

Rédigé par DE FONTANES, DE FLIXS et α un

membre très distingué de l'Assemblée nationale, chargé d'en rédiger les séances », suivant un premier prospectus. (S. l. n. d., in-8°, 4 p.). Un second prospectus également joint à l'ex. de la B. N. (*Paris, N.-H. Nyon*, 1789, in-4°, 4 p.) porte cette épigraphe :

Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime.
VOLTAIRE.

L'ex. de la B. N. provenant de BARTHÉLEMY MERCIER, abbé de Saint-Léger, qui fut l'un de ses rédacteurs, renferme plusieurs notes et corrections de sa main.

Le 1^{er} janvier 1790, le *Journal de la ville et des provinces*, prend pour titre le *Modérateur*. Voyez ci-après, à la date.

10336. — Gazette de Paris, ouvrage consacré au patriotisme, à l'histoire, à la politique et aux beaux-arts. (1^{er} octobre 1789-10 août 1792.) *Paris, De Bray; Cailleau; Knapien et fils; J. Girouard*, etc., 6 vol. in-4°. [N. Lc² 255.]

Quotidien. Précédé d'un Prospectus (*imp. Cailleau*, in-8°, 8 p.) daté du 18 septembre 1789. Les trente-trois premiers numéros (1^{er} octobre-2 novembre) sont in-8° et forment 272 pages. Les n^{os} 8, 14 et 15 manquent dans l'ex. de la B. N. La série in-4^o commence le 3 novembre 1789. Le bureau du journal ayant été saccagé le 22 mai 1790, il n'y a qu'un numéro pour les 26, 27, 28, 29, 30 et 31 du mois. A partir du 13 juin 1792, les titres portent en plus : *Par M. DE ROZOI, membre de plusieurs académies*.

Le principal rédacteur de la *Gazette de Paris* était BARNABÉ FARMIAN DU ROZOY, poursuivi devant le tribunal institué le 17 août, sous l'inculpation de conspiration en faveur de la royauté. Du Rozoy désavoua hautement la rédaction du numéro du 9 août et montra, lors de sa condamnation et de ses derniers instants, une fermeté à laquelle le rédacteur même du *Bulletin* rendit hommage. Il monta sur l'échafaud le 25 août, jour de la Saint-Louis.

A l'ex. de la B. N. est jointe une table manuscrite renfermant un résumé mensuel des numéros de la *Gazette* du 1^{er} janvier 1790 au 10 août 1792; elle est terminée par une note sur cette journée et sur Du Rozoy, datée de Beauvoir, 10 décembre 1806 et signée MÉSANGE.

10337. — Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe, journal libre, par une société d'écrivains patriotes et dirigé par M. MERCIER. (3 octobre 1789-30 frimaire an III- [20 décembre 1791.]) *Paris, Buisson*, 21 vol. in-4°. [N. Lc² 219.]

Quotidien. Précédé d'un prospectus. Au n^o 313 (30 septembre 1790), les titres portent en plus :

et par M. CARRA, un des auteurs; au n° 275 de 1792 : Par L.-S. MERCIER et par J.-L. CARRA, un des auteurs. Au n° 286, les deux rédacteurs prennent le titre de députés à la Convention nationale. L'année 1793 porte aux n°s 70-96 : *Toujours dirigé par les vrais principes de la liberté, de l'égalité et de la République une et indivisible*; au n° 214 : Par L.-S. MERCIER, député à la Convention nationale; au n° 276 : Par une société d'écrivains patriotes.

ÉPIGR. :

On peut acquérir la liberté, mais on ne la recouvre jamais.

J.-J. ROCUSSEAU, *Contrat social*.

Au n° 148 (27 février 1790), les épigraphes changent presque chaque jour et sont remplacées, à partir du 21 novembre 1792, par un sommaire.

Les années 1789-1791 comportent 820 numéros et 2410 pages. L'année 1792 a 366 numéros et 1640 pages. Du 1^{er} janvier 1793 au 30 frimaire an III (20 décembre 1794), les *Annales* forment 718 numéros et 3436 pages.

Malgré l'énoncé du titre, JEAN-LOUIS CARRA prit une part plus active que Mercier à la rédaction des *Annales*. Après le 31 mai, ils furent suppléés par un publiciste distingué, JEAN-BAPTISTE SALAVILLE (1755-1832), sur qui l'on a fort peu de renseignements biographiques. Carra monta sur l'échafaud le 31 octobre 1793; Mercier fut au nombre des députés proscrits. Quand il eut repris sa place à la Convention, il annonça sa rentrée au journal et la modification du titre des *Annales* par cet *Avis aux abonnés* :

« Le c. Mercier, ayant jugé à propos de reprendre le titre d'*Annales*, prévient les abonnés à la *Tribune des hommes libres* que ses collaborateurs verseront (sic) leur travail dans les *Annales patriotiques et littéraires* qui paraîtront désormais, à commencer du 1^{er} nivôse, sous le titre d'*Annales patriotiques et littéraires*, ou *Tribune des hommes libres, journal de politique et de commerce*, rédigé par L.-S. MERCIER, député à la Convention nationale. »

Sur cette seconde série et ses suites, voyez ci-après, § 7.

10338. — Révolutions de Versailles et de Paris, dédiées aux dames françaises. (3 octobre-7 novembre 1789.) Paris, Garnery et Volland, 5 numéros in-8°, 175 p. [N. Lc² 2281.]

La couverture imprimée sert de titre.

10339. — L'Ami du peuple ou le Vrai Citoyen, par M. JOURNALIN DE SAINT-FERJEUX. (Octobre 1789.) Paris, [l'auteur], rue du T. II.

Grand-Hurleur, n° 22 (imp. L.-M. Cellot), 7 numéros in-8°. [N. Lc² 2283.]

ÉPIGR. :

Tout ce qui n'est pas défendu par la loi se peut être empêché.

Art. 5 des *Droits de l'homme*.

Chaque numéro a 8 pages et un sommaire.

10340. — L'Écouteur aux portes. Paris, Briand, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 256.]

Chaque numéro a 8 pages et porte cette épigraphe :

Les murs ont des oreilles.

Un avis placé à la fin du premier numéro annonce que l'*Écouteur* paraît trois fois la semaine (chez Briand, hôtel de Villiers, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs) et qu'il se publie à la même adresse l'*Objet du jour*, journal pour lequel on ne souscrit point (voyez ci-dessus, n° 10332). En tête du second numéro, daté du 10 octobre 1789, une autre note prévient que le journal sera publié tous les jours « et surtout dans un moment où nous avons besoin d'être tout oreilles ».

10341. — Nouveaux Essais sur Paris, ouvrage périodique qui paraît tous les samedis. (10 octobre 1789.) Paris, Gastellier, 1789, in-8°, 26 p. [N. Lb³⁰ 7965.]

10342. — Le Courrier de Paris ou le Publiciste français, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes. (14 octobre 1789-14 mars 1790.) Imp. Grangé, V^e Hérissant, Senties, etc., 152 numéros, ou 3 vol. in-8°. [N. Lc² 258.]

A partir du n° 102, les titres portent en plus : *Dirigé par M. S**** DE S*****.

ÉPIGR. :

Nec iudicere, nec adulari.

À l'ex. de la B. N. manquent les n°s 55 et 76.

10343. — Nouvelles de Paris, faisant suite à celles de Versailles. (16 octobre 1789-31 décembre 1790.) Paris, rue du Harc-poir, 24, 1789-1790, 526 numéros in-8°. [N. Lc² 455.]

Voyez le n° 10219 ci-dessus.

Le numéro du 19 octobre et tous les suivants portent en tête le numéro de la séance à laquelle ils correspondent et un sommaire qui varie nécessairement chaque fois.

10344. — Journal de la municipalité et

des districts de Paris, rédigé par F.-L. BAYARD (16 octobre 1789-26 juin 1791)

Voyez les nos 5567-5572 ci-dessus.

10343. — Histoire de la Révolution présente, ou Mémoires périodiques, impartiaux et fidèles, pour servir à l'histoire de France pendant les années 1789 et suivantes, par M. C^{...}, sous la direction d'une société de gens de lettres et d'amis du bien public. Paris, Petit, 1789, in-8°. [N. Lc² 264.]

La B. N. possède le prospectus et le n° 1, du 19 octobre 1789, qui, d'après un *Avertissement*, imprimé sur un feuillet séparé, avait été distribué gratis afin que MM. les souscripteurs sussent à quoi s'en tenir sur le mérite de l'ouvrage.

10346. — Annales politiques et nationales, commencées du jour de la translation des États-Généraux de Versailles à Paris. Contenant toutes les délibérations de l'Assemblée nationale, avec des réflexions philosophiques, anecdotes curieuses et intéressantes, événements remarquables dans les provinces et la capitale, et généralement tout ce qui peut piquer la curiosité du public. Paris, au bureau, rue Saint-Antré-des-Arcs, n° 72, in-8°, 7 p. [N. Lc² 265.]

Les premiers mots du titre sont eux-mêmes précédés de cette épigraphe :

A la liberté française.

La B. N. possède le n° 1, du 20 octobre 1789. Annoncé comme quotidien.

10347. — L'Ami des honnêtes gens ou l'Optimiste. (20 octobre-2 novembre 1789) Paris, Garnery, [puis] Desray, 5 numéros in-8°. [N. Lc² 266.]

Annoncé comme devant paraître trois fois par semaine.

EPIGR. :

*Multum sapit qui nihil temere credit.
Savoir douter, c'est un grand art.*

10348. — Le Rôdeur français. (20 octobre 1789-mars 1790.) Chez M. le Rôdeur, rue des Maçons, n° 14, 43 numéros in-8°, 492 p. [N. Lc² 267.]

Épigraphes différentes à chaque numéro.

Par GUILLAUME-THÉRÈSE-MATHIEU VILLENAVE, selon la *France littéraire* de Quérard et selon Barbier, qui ajoute : « L'auteur a signé l'Épître. » Cette épître manque dans l'ex. de la

B. N. En tête du n° 5, on trouve cet *AVIS* au lecteur :

« Les Romains disaient : *Panem et ludos circenses*; les Français disent : Du pain et des nouvelles. Nous devons donc céder aux désirs du public et faire de notre Rôdeur un franc gazetier. Cela l'obligera de resserrer les extraits qu'il se proposait de faire des brochures du jour; il se contentera dorénavant de faire connaître les plus saillantes. Et comme les colporteurs peuvent seuls faire la réussite d'un journal, et qu'ils ont désiré qu'on mit une *table des matières* à la tête de chaque numéro, il a bien fallu céder aux désirs de MM. les crieurs jurés de la Révolution et imiter en cela les feuilistes de la capitale. »

Les nos 6 et suivants ont chacun un sommaire. Au n° 35 (25 février 1790), le titre change et devient celui du numéro suivant.

10349. — Le Rôdeur, réuni au « Chroniqueur secret de la Révolution ». (Nos 37-39.) Rue de Harlay, n° 15, in-8°. [N. Lc² 268.]

Suite du numéro précédent.

Aucun bibliographe n'a pu jusqu'à ce jour trouver trace du *Chroniqueur secret* : « Il était si secret, lit-on en tête du n° 35, qu'il n'était connu de personne; mais il n'était pas moins ambitieux de l'être. Il a cru y réussir en s'amalgamant avec le Rôdeur qui consent à lui laisser montrer périodiquement au public cette dent impartiale et cuisante dont parle l'abbé Mulot dans son discours sur le serment civique, prononcé le 14 février dans l'église de Notre-Dame. »

Cette combinaison (si tant est que ce ne soit point une supercherie imaginée par Villenave pour attirer l'attention du public) ne porta point bonheur à sa feuille, car elle dut bientôt transporter son bureau au *Journal général de la police et des tribunaux* qui recueillit la succession, ainsi que l'annonce le paragraphe final du n° 43 :

« Le Rôdeur, si agréablement chéri, fêté et recherché dans la capitale et les provinces depuis près de six mois, se voit forcé à regret de suspendre ses courses jusqu'au 1^{er} mai prochain. Il invite les curieux de porter en attendant leurs souscriptions chez M. Gaudray, notaire, au coin de la rue des Tournelles, ou chez M. Héroult, imprimeur, rue du Harlay, n° 15, au Marais, et si elles sont suffisantes pour couvrir les frais d'impression, le Rôdeur continuera de rôder à perte d'haleine et s'efforcera de mériter les suffrages flatteurs dont on l'a constamment honoré; dans le cas où le produit des souscriptions serait insuffisant, l'argent sera rendu aux souscripteurs. On offre jusqu'à cette époque, à ceux dont l'abonnement n'est pas encore fini, ou leur remboursement, ou le *Journal de la police et des tribunaux*, feuille très intéressante, et qui, rédigée sur un nouveau plan, réunit l'agréable à l'utile. »

10350. — La Sentinelle du peuple. (22-28 octobre 1789.) Paris, Belin, 6 numéros in-8°. [N. Lc² 2287.]

Annoncé comme quotidien.

10351. — Courrier de l'Assemblée nationale. Imp. Guillaume et C. Volland, in-8°. [N. Lc² 270.]

La B. N. possède les nos II et III (30 et 31 octobre 1789. Séances du 29 et du 30). Chaque numéro a 8 pages et un sommaire.

Le journal est annoncé comme quotidien.

10352. — Le Colporteur national, dédié aux Français patriotes. Par [M. L. S***. V^e Guillaume, 1789, 2 numéros in-8°, 23 et 24 p. [N. Lc² 257.]

Annoncé comme devant paraître deux fois par semaine. Il y est rendu compte, entre autres objets, des séances de l'Assemblée du 30 et du 31 octobre 1789.

10353. — Les Actes des apôtres. (2 novembre 1789-octobre 1791.) 314 numéros ou 11 vol. in-8°. [N. Lc² 273.]

Chacun des dix premiers volumes, ou *Versions*, contient : 1^o une planche gravée ; 2^o une introduction ; 3^o trente numéros ; 4^o un épilogue. Le onzième volume comprend seulement onze numéros, plus six livraisons portant le titre de *Petits Paquets*.

Version 1^{re}. Commencés le jour des Morts, et finis le jour de la Purification. *L'an de la liberté* 0 (1789).

En regard du titre, médaillon satirique représentant d'un côté Lameth donnant l'assaut au couvent des Annonciades, et de l'autre Albert de Rioms luttant avec un seul navire contre quatre vaisseaux anglais. *Prospectus* (7 p.) Introduction (13 p.) : *Tableau de la position de la France pendant la jeunesse de Charles V, dit le Sage*. Nos 1-30. Epilogue.

Version 2^e. Commencés le jour de la Purification, et finis le jour de la Mi-Carême. *L'an de la République sanctionnée* 1^{er}.

En regard du titre, *Ouverture du club de la Révolution*. Introduction (26 p.) : *Fragments de l'histoire du XVII^e siècle*. Explication de l'estampe (8 p.). Nos 31-60. Epilogue.

Version 3^e. Commencés à la Mi-Carême, et finis la semaine de la Quasimodo. *L'an de l'anarchie* 1^{er}.

En regard du titre, *la Douleur de Target* ou *les Travaux d'Hercule*. Introduction (18 p.). *Le Tableau de comparaison, Continuation de l'histoire de Charles 1^{er}, roi d'Angleterre, pour servir de suite au Tableau parlant*. Explication de l'estampe (14 p.). Nos 61-90. Epilogue.

Version 4^e. Commencés le jour de la Quasimodo, brûlés la veille de la Pentecôte, et finis à la Trinité. *L'an des municipalités*.

En regard du titre, *les Grands Comédiens du cirque de Pantin*. Introduction (32 p.). *Le Tableau royal, continuation de l'histoire de Charles 1^{er}, roi d'Angleterre, pour servir de suite au Tableau parlant ou au Tableau de comparaison*. Explication de l'estampe (14 p.), plus deux fables (*le Lion terrassé* et *le Succès et l'Estime*) et un Avis en prose annonçant la publication (restée à l'état de projet) d'une introduction générale renfermant les faits et gestes de la Révolution depuis le mois de mai jusqu'au 1^{er} novembre 1789.

Version 5^e. Commencés à la Trinité, et finis à l'Assomption. *L'an de la Fédération*.

En regard du titre, *Un bon averti en vaut deux* (dans l'ex. de la Réserve de la B. N., une seconde épreuve coloriée). Introduction : *le Tableau de rapprochement*. 64 p. Nos 121-150. Epilogue. Entre le dernier numéro et l'épilogue, dans l'ex. de la Réserve, est intercalée une brochure intitulée : *Dialogue entre le sieur Quickly et M. Amen*, déjà décrite tome 1^{er}, n^o 1566 de la *Bibliographie*, et ornée du frontispice dont il a été question.

Version 6^e. Commencés à l'Assomption, et finis le jour du salut de la France. c'est-à-dire le 6 octobre. *L'an des assignats*.

En regard du titre, *a II [le Génie du patriotisme] fait naître les fleurs et brûte les soucis*. Introduction (47 p.). P. 1, *le Tableau de perspective, la Voix du temps ou l'éclosion du Perc Théophile, capucin*. P. 39, Explication de l'estampe. Nos 151-180. Epilogue. Dans cet épilogue, les auteurs se plaignent vivement des contrefaçons dont ils étaient victimes.

Version 7^e. Reconnécés le jour des Morts, et finis le jour des Innocents. *L'an du schisme*.

En regard du titre : *The Royal Hunt* (pl. signée WEBRE, scp. fecit, London, 1790). Introduction (43 p.) : *le Tableau d'imagination ou le Rêve d'un franc démocrate*. Nos 181-210. Epilogue. Dans l'ex. de la Réserve de la B. N., sont intercalées une brochure intitulée : *Étrennes patriotiques ou Récapitulation exacte et impartiale des bienfaits de l'Assemblée nationale*, déjà décrite tome 1^{er} de la *Bibliographie*, n^o 3124, et une grande caricature contre le duc d'Orléans intitulée : *Symptoms of regenerated courage*, avec légendes également en anglais.

Version 8^e. Commencés à Noël et finis le Mardi-Gras. *L'an des jurés et des jurteurs*.

En regard du titre : *Le Royal-Louis*. Introduction (54 p.) : *Le Tableau de marine ou les Voyages de la Liberté*, suivi d'une fable : *Les Trois Ordres de l'aristocratie*. Nos 211-240. Epilogue.

A la fin du n° 240, musique gravée et texte de deux chansons : *Couplets à La Fayette* et *Apparition de Nicodème Target aux Amis de la constitution*. Dans l'ex. de réserve, on trouve la *Lettre de Beuvin aux auteurs des Actes des apôtres*; voyez ci-dessous, n° 10355.

Version 9^e. Commencés à Mardi-Gras et finis à l'Assomption 1791. *L'an de la mort du grand homme*.

En regard du titre : *Buste de Mirabeau*, de profil à gauche, plutôt embelli que chargé, mais accompagné de ces deux vers :

*Vendit hic auro patriam, domumque furenter
Deposuit : fixit leges pretio atque refecit.*

Introduction (56 p.) : *Le Tableau de fantaisie ou les Après-Diners de Pluton*. P. 53, *Noël nouveau ou Apo théose du grand homme* [Mirabeau]. Nos 241-270. Epilogue.

Version 10^e. Commencés à l'Assomption et finis à la Saint-André 1791. *L'an de la démocratie royale acceptée librement*.

En regard du titre : *Ainsi va le monde*. Prospectus des tomes X, XI et XII et *Complainte du bonhomme LEFRANC, ci-devant un des douze apôtres* (4 p.). Introduction (55 p.). *Tableau de la nouvelle école française ou Réflexions civiques sur l'analyse [prétendue] raisonnée de la Constitution française décrétée par l'Assemblée nationale*, de Stanislas de Clermont-Tonnerre. P. 47, *Les Loups démocrates*, fable, et épigrammes diverses. P. 54, Explication de l'estampe; plus, dans l'ex. de la Réserve, une seconde estampe : *Brisson riant ses gants* (les volant dans la poche d'un passant). Nos 271-300. Epilogue.

La 11^e version n'a pas de titre collectif et s'arrête au n° 311. Dans l'ex. de réserve, le n° 301 a été, par une erreur du relieur, placé avant le n° 300 et l'épilogue. Cette version machéevée renferme dans le même exemplaire quatre planches : N° 303. *Le Ministre Linotte [Narbonne] déclarant la guerre à la noblesse française, aux frères du Roi et à tous les peuples de l'Europe et la Chute du ministre Linotte*. N° 304 (*Aqua-tinta*). Une monstre tenant dans sa gueule l'extrémité d'une sorte de chapelet dont chaque grain est un décret de l'Assemblée nationale. N° 306. *Activité constitutionnelle du commerce de Bordeaux*.

M. de La Bédoyère avait également admis dans cet exemplaire, formé avec tant de soin, les « petits paquets », qui doivent d'ailleurs y figurer à raison même de leur titre : *Supplément aux Actes des apôtres, les Petits Paquets ou Collection d'anecdotes historiques et réjouissantes à l'usage des gens d'esprit qui n'aiment pas les choses trop sérieuses*. Chacun de ces six suppléments a quatre pages (sauf le n° 5 qui en a huit) et porte cette épigraphe parodiée :

Un paquet instruit mieux que ne fait un gros livre.

(VOLTAIRE, *les Trois Manières*.)

{Le véritable vers commence par : *Le théâtre* .

M. de la Bédoyère les avait classés après les nos 271, 272, 273, 274, 275 et 286, mais d'ordinaire on les trouve réunis à la fin du tome X ou en tête du tome XI. Le même amateur avait joint à son exemplaire, et classé après les nos 310-311 un *Supplément aux Actes des apôtres* (S. l. n. d., in-8^o, 8 p.), satire en vers contre Pelletier et ses collaborateurs.

« Nous n'ouvrons pas une souscription pour nos Actes, disait une note placée à la fin du premier numéro. Il est possible que la matière soit assez abondante pour livrer tous les jours un chapitre à l'impression; mais nous ne voulons pas prendre d'engagement; nous connaissons notre paresse, et nous ne savons pas jusqu'où peut aller l'activité héroïque des honorables membres de l'Assemblée. »

Les Actes se vendirent donc d'abord isolément chez Gattey, à raison de 6 sols le numéro. Ce fut seulement après la publication du 56^e (aucun d'eux n'est daté) que les auteurs, pour mettre obstacle aux contrefaçons dont ils étaient victimes et enhardis, d'ailleurs, par le succès, lancèrent un *Prospectus d'abonnement* (in-8^o, 7 p.) qui manque à beaucoup d'exemplaires ou que l'on trouve en tête du troisième volume. Ce *Prospectus* est orné de trois épigraphes dont la première, placée sur le faux-titre, vise précisément les contrefacteurs :

¶ *Quid domini facient, audent cum talia fures?*
¶ Une souscription.

La seconde épigraphe est aussi empruntée à Virgile (*Ænéide*, l. IX), et la troisième équivaut à un programme dont les deux premiers termes seuls sont justifiés :

Liberté, Gaïeté, Démocratie royale.

« Les bontés de la nation, la méchanceté des aristocrates, les plaintes de nos frères et le brigandage des contrefacteurs, les citoyens passifs des quatre-vingt-trois départements, qui, non contents de nous voler, veulent bien encore nous défigurer, tout détermine les directeurs de la Société des Actes des apôtres à ouvrir enfin une souscription pour un ouvrage national dont la réputation, liée à celle de nos augustes législateurs, est assurée d'une manière aussi stable que les bases de la nouvelle Constitution qu'ils viennent d'imposer à la France.... »

« Nous annonçâmes, en commençant ces Actes, que nous n'osions pas ouvrir de souscription parce que nous connaissions parfaitement notre paresse, et que nous ne savions pas jusqu'où pouvait aller l'héroïque et infatigable activité de nos honorables souverains. L'expérience a démenti nos craintes; mais, néanmoins, la profonde connaissance que nous avons des droits de l'homme ne nous permettra jamais d'aliéner notre liberté au point de nous engager à faire paraître un chapitre tous les matins. Nous n'aurons jamais la prétention d'égalier

Cet heureux Dinocheau, dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfourer un volume.

Dinocheau dirigeait le *Courrier de Madon* (voyez le n° 10358 ci-dessous).

Le prix d'abonnement était fixé par volume ou « version » à 12 livres « en espèces sonnantes et non autrement » et à 13 livres 10 sols pour la province. Les assignats ne devaient être reçus « qu'à l'époque où ils auraient fait monter le prix d'une salade à 20,000 livres ». Bien que la périodicité fut fort irrégulière, les Actes durent paraître environ tous les deux jours, puisqu'en moins de deux ans ils comportent 311 numéros. Les livraisons ont tantôt huit, seize ou vingt-quatre pages, mais quelques-unes en comptent jusqu'à cinquante ou soixante ; d'autres fois encore, il fut expédié aux souscripteurs plusieurs numéros à la fois, renfermant le texte entier d'une brochure, sinon même d'un volume.

Au cours d'un procès scandaleux intenté en 1816 par un nommé Biennais à son calomniateur Barruel-Beauvert, l'avocat de celui-ci l'avait présenté au tribunal comme l'un des rédacteurs des *Actes des apôtres*, confondant, à dessein ou par ignorance, la première feuille de ce nom avec celle que Barruel-Beauvert avait, en effet publiée sous le même titre en 1796 (Voyez ci-après, § 8).

Dans une lettre datée de Londres, 5 août 1816, et publiée par le *Constitutionnel* du 13 du même mois, le fondateur des véritables *Actes des apôtres*, JACQUES PELTIER, de Nantes, nia énergiquement la participation de Barruel-Beauvert et donna la liste de ses collaborateurs, liste d'autant plus précieuse, que la plupart des articles, satires, épigrammes et vaudevilles des *Actes* sont anonymes. Peltier désigne le comte DE LANGERON (1772-1858) (frère du lieutenant-général au service de la Russie, qui porta les armes contre la France à Austerlitz et en 1814), le comte DE LAPRAGUAI, RIVAROL, BERGASSE et d'autres personnages infiniment plus obscurs : RÉGNIER, en qui M. Pellet croit reconnaître le futur duc de Massa, DU MESNIL-DUBAND, GEORGES D'AUBONNE ou D'EAU-BONNE, BEVILLE, LANGLOIS, ARTAUD, l'abbé de LA BINTINAIE, le chanoine TURMÉNIE. A cette liste, on peut ajouter ALEXANDRE DE TILLY, auteur de plusieurs fragments satiriques, entre autres d'un *Bouquet au colonel Rosolin* [La Fayette], satire accompagnée dans l'ex. La Bédoyère d'une caricature à l'aqua-tinta : *le Sans-Tort*, et aussi la duchesse DE VILLEROY, née D'AUMONT, qui, d'après une notice nécrologique, signée C... (Annuaire administratif et statistique de Seine-et-Oise pour 1817, p. 352-356), avait contribué par des vaudevilles aux *Actes* et au « Petit Gautier ». Il est assez singulier, d'ailleurs, que Peltier ne cite dans cette lettre ni SULEAU, qui, non content de prendre à la rédaction un part active, se chargea de l'administration du journal après la défection de Gattey, ni CHAMPENETZ, ni MIRABEAU cadet, ni MONTLOSIER, qui tous, cependant, avaient apporté à ce pamphlet leur coopération, légère ou sérieuse ; car, sans parler des introductions de chaque « version », les *Actes* se piquaient par-

fois — aux jours de disette — d'une gravité inattendue et les amateurs de scandales ne devaient pas être peu désappointés lorsqu'ils recevaient d'interminables communications de BERGASSE (lettre au président de l'Assemblée sur le serment de constitution (n° 35) ; lettre à Dinocheau, rédacteur du *Courrier de Madon*, nos 40-41), enfin discours sur les crimes de haute trahison (nos 62, 63, 64), ou bien le *Projet de contre-révolution* de MONTLOSIER (nos 193-198), ou bien encore le *Tableau de la nouvelle école française ou Réflexions civiques sur l'analyse* [prétendue] *raisonnée de la constitution décriée par l'Assemblée nationale*, de Stanislas de Clermont-Tonnerre, formant l'introduction du tome X.

Lauraguais et Champenetz n'ont point trouvé en ce siècle d'éditeurs que la tâche aurait eu cependant de quoi séduire, et qui auraient eu à extraire des *Actes* ce qui leur appartient en propre ; Rivarol, on l'a vu plus haut (nos 1024-10248), n'a guère, en somme, été mieux partagé. Sa principale contribution aux *Actes* fut sans doute cette prétendue *Lettre du baron de Grimm à Volney*, qui en forme le n° 306 et sur laquelle on peut consulter, outre les *Écrits* rassemblés par Malassis, la plus récente édition de la *Correspondance littéraire* de Grimm (tome XVI, p. 262-266).

Quant à l'esprit bien connu qui inspirait les « apôtres », il suffira de dire que le journal fut suspendu, de l'aveu même de Peltier, sur l'ordre formel de Louis XVI, et de renvoyer le lecteur aux abondantes citations que renferme l'*Histoire des journaux* de Léonard Gallois (tome I^{er}, p. 451-489), un article d'Eugène Despois dans *la Liberté de penser* (1849, tome III), le livre de M. de Monseignat (cf. n° 10105), l'*Histoire de la presse* de M. Hatin (tome VII), et surtout la monographie de M. Pellet (Cf. n° 10111).

Sous les cotes Le² 273 A-1., la B. N. a enregistré de nombreuses réimpressions partielles de diverses versions ; la seule qui ait quelque intérêt au point de vue bibliographique fait l'objet du numéro suivant.

On trouvera décrites à leurs dates respectives les réfutations ou continuations des *Actes des apôtres* et dont les titres rappellent plus ou moins celui-ci. La B. N. possède, sous la cote Le² 273 bis, les nos 4-12 d'un pamphlet périodique publié à Toulouse : *les Quatre Évangélistes ou Supplément aux Actes des apôtres*, qui n'est rappelé ici que pour mémoire.

10354. — Les Actes des apôtres. Paris, l'an de la Liberté O. etc. 20 vol. in-12. [N. Le² 273 C.]

Contrefaçon (exécutée par Beauvin ; voyez le numéro suivant) dans laquelle ne sont reproduites ni les gravures, ni la musique de l'édition originale.

10355. — Lettre aux auteurs des « Actes

des apôtres ». *Pain*, S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 274 bis.]

Signé : BEUVIN, marchand de nouveautés, galeries de lois, n° 266.

Réponse au *Prospectus* publié avec le n° 90 (voyez ci-dessus, n° 10353, 8^e version, et le numéro précédent).

10356. — Morceaux choisis des « Actes des apôtres », commencés le jour des Morts, et finis le jour de la Purification, dans lesquels on y a joint des notes très curieuses pour l'intelligence des étrangers, qui ne se trouvent point dans l'édition originale. Tome I. *Londres, Robertson*, 1790, in-12, XII-276 p. [N. Lc² 274.]

D'après un *Avis de l'éditeur*, p. VIII, ce volume avait le mérite de réunir à un prix modique tout ce que cet ouvrage contient d'excellent dans les 45 premiers numéros et deux autres volumes étaient annoncés comme en préparation.

Les notes promises par le titre n'existent pas.

10357. — L'Union ou Journal de la liberté. (2 novembre 1789-19 avril 1790.) *Paris, imp. V^e Deluquette*, 72 numéros in-fol. [N. Lc² 276. — *Ars. Jo.*, 157.]

Dans l'ex. de l'Arsenal est relié un prospectus in-folio (en français et en anglais), qui manque à celui de la B. N. Par contre, les quatre premiers numéros, également rédigés en français et en anglais, n'existent pas à l'Arsenal.

Un second prospectus (in-4°, 2 p.) annonce qu'à partir du 13 novembre le journal sera publié en français seulement, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Chaque numéro porte, accolés à droite et à gauche du titre, le blason de la Ville de Paris et un autre écu, dont je n'ai pu déterminer la signification (d'argent à la croix de gueule cantonnée, au 1, d'une épée en pal), surmonté d'une pique et d'un bonnet phrygien et orné de cette devise : *la Bonne Cause, ou The Cause*; au-dessous, deux mains unies.

Les origines de ce journal, le premier dans la presse française qui ait adopté le format in-folio, sont demeurées obscures et les noms de ses rédacteurs ne sont pas mieux connus. On l'a tour à tour attribué à ROBESPIERRE et à MONTJOIE; la première supposition est beaucoup plus vraisemblable que la seconde, mais jusqu'à ce jour la preuve n'en a pas été faite. M. Ernest Hamel (*Histoire de Robespierre*, I, 218), qui donne à l'Union 69 numéros seulement, dit avoir en entre les mains une lettre écrite de Londres à Robespierre par un certain P. de Cugnères en novembre 1790 et relative au fâcheux effet produit en Angleterre par les menées de la cour de France. M. Hamel suppose que l'auteur de cette lettre était à Londres le cor-

respondant de l'Union et ne semble pas mettre en doute la collaboration de Robespierre à cette feuille dont le but était de défendre « les principes consacrés par l'Assemblée nationale dans la Déclaration des droits de l'homme ». Plus tard, paraît-il, des démarches furent faites auprès des rédacteurs en vue de modifier la ligne politique qu'ils s'étaient tracée. Ils s'y refusèrent et, après échange de récriminations imprimées, il y eut rupture complète entre eux et leur principal bailleur de fonds, un sieur Marshall, « marchand mercier, rue de la Comédie-Française, qui, témoin dans sa boutique du succès qu'avaient eu l'été passé les colporteurs patriotiques, dont la voix stentorée l'avait souvent tirée de cette stupeur dont il est habituellement frappé, imagina vers le mois d'août qu'une entreprise de feuilles de ce genre serait infiniment plus avantageuse qu'un magasin dont la gestion lui pesait pour plusieurs motifs ». Le 12 mai 1790, les rédacteurs — qui ne se nomment pas — reprirent leur publication sous le titre de *Journal de la liberté* (voyez ci-après, à la date). Ils promettaient dans un nouveau prospectus, dont j'ai tiré les renseignements qui précèdent, de combler la lacune du 19 avril au 12 mai par un supplément gratuit; mais cette promesse ne fut pas tenue.

10358. — Courrier de Madon à l'Assemblée nationale (2 novembre 1789-29 mai 1791). *Genève, Gattey*, 1789-1791, 19 volumes in-8°. [N. Lc² 279.]

La numérotation du journal recommence à chaque mois. Le volume de novembre 1789, que Deschiens ne connaissait pas et qui a longtemps manqué à la B. N., y est représenté aujourd'hui par un ex. provenant de La Bédoyère. Il existe aussi dans l'ex. Bailliot, acquis par Leber et appartenant à la Bibliothèque de Rouen, mais cet ex. s'arrête au 31 mars 1790. A la fin du n° 11 de novembre 1789, une note annonce « que le *Courrier national* (voyez n° 10311 ci-dessus) sera désormais réuni à celui de Madon, qui est toujours rédigé par le même auteur ».

Cet auteur ou rédacteur est JACQUES-SAMUEL DINOCHÉAU, né à Blois le 27 juillet 1752, mort à Orléans le 1^{er} février 1815, député du tiers en 1789, président du tribunal criminel de Loir-et-Cher en 1791, procureur de la commune à Blois l'année suivante, et qui occupa en dernier lieu une charge d'avoué près de la cour d'appel d'Orléans.

Quant au titre du journal, il fait allusion au hameau de Madon, commune de Candé (Loir-et-Cher), dont le nom avait déjà servi à Lauziers de Théménes, évêque de Blois, pour exposer ses vues sur les réformes, au moment de la convocation des États-Généraux, dans une brochure qui fit alors beaucoup de bruit : *Instructions et Cahier du hameau de Madon* (S. I., 1789, in-8°.)

10359. — Bulletin du novembre-28 décembre 1789.). *S. l. n. d.*, in-4°.

Dans la vente de M. M^{***}, ancien officier supérieur du génie (voyez tome 1^{er} de la *Bibliographie*, p. LXIII), figurait un exemplaire du *Réviseur universel et impartial*, accompagné d'une note rédigée par l'expert Pierre Le Blanc, d'après laquelle ce journal aurait d'abord paru manuscrit et sans titre, du 13 février au 30 octobre 1789, au nombre de 73 numéros, en forme de lettres gravées en taille-douce avec peu de soin et imitant l'écriture. A la lettre du 30 octobre était joint un petit billet manuscrit contenant ceci : « La presse étant libre, on imprimera si vous le désirez. Il en résultera : 1^o moitié plus de nouvelles; 2^o franchise de port. Réponse, s'il vous plaît. »

Au cours de ses recherches, M. Hatin avait constaté la présence, dans la Réserve des imprimés de la B. N., d'un bulletin manuscrit gravé, commençant au 6 janvier 1787 et finissant au 25 décembre 1789, mais qui, d'après certaines énonciations, devait remonter à une date plus ancienne. En même temps, M. Ménétrier communiquait à M. Hatin le prospectus anonyme d'un bulletin avantageusement connu, paraît-il « depuis dix ans » sous le nom de « Bulletin de M^{me} de Beaumont et Journal des journaux ». Ces deux indications, rapprochées de la note du catalogue M^{***}, avaient permis à M. Hatin de proposer une identification au moins très vraisemblable entre les parties manuscrites et imprimées décrites par Le Blanc, le bulletin manuscrit de la B. N. et les fragments du journal imprimé, signalées par le catalogue Lairtullier (n^o 346), ou retrouvées chez M. Ménétrier.

La corrélation, en effet, n'est pas douteuse. Toutefois il est à noter que, selon le catalogue M^{***}, le Bulletin aurait paru imprimé en caractères italiques, du 6 novembre au 28 décembre 1789, tandis que, dans le recueil de la B. N. (coté Lc² 2225, Réserve, ex. relié en veau aux armes des Montmorency), les lettres portant ces dates extrêmes sont gravées en taille-douce de même que les précédentes.

L'ex. de la vente de M^{***} fut adjugé 125 fr. et depuis lors on en perd sa trace. Il embrassait la période du 13 février 1789 au 10 août 1792 sous des titres divers, qui seront reproduits ci-dessous à leurs dates respectives. J'emprunte à la même source les indications du présent numéro et celles du suivant.

10360. — Bulletin et Journal des journaux (1^{er} janvier-27 septembre 1790). *S. l. n. d.*, 78 numéros in-4°.

D'après le catalogue M^{***}. Voyez le numéro précédent.

M. Ménétrier possédait de cette série le n^o 27 du 3 avril 1790, et un prospectus relié en tête du numéro suivant dans l'ex. de la B. N.

10361. — Le Bulletin et Journal des journaux, Réviseur impartial du pour ou du contre (1^{er} octobre 1790-30 septembre 1791). *Chez M^{me} de Beaumont, rue de Bièvre, 43. S. d.*, in-4°. [N. Lc² 629.]

Suite des deux numéros précédents.

Divisé en deux séries de 40 et de 117 numéros correspondant aux deux années.

La première série manque à la B. N. La seconde série y est complète. On a relié en tête le prospectus suivant, communiqué par M. Ménétrier à M. Hatin, et qui porte pour épigraphe :

Nous promettons beaucoup, nous tiendrons davantage.

« Ce n'est point un nouveau journal que nous proposons au public. Il y en a déjà trop ; et leur nombre est si grand (on en compte près de 300, y compris ceux des départements, etc.), que peu de gens ont assez de fortune pour se les procurer tous, ou assez de temps pour les lire. Mais nous annonçons que, pour lui donner la facilité de s'instruire à peu de frais, et en peu de pages, de tout ce qu'il y a de vraiment intéressant dans tous les journaux et pamphlets : 1^o nous donnerons plus d'étendue au journal si connu depuis dix ans sous le titre de : *Bulletin de M^{me} de Beaumont et Journal des journaux*; 2^o il paraîtra désormais trois fois par semaine au lieu de deux fois; 3^o le prix de l'abonnement sera de 36 livres pour l'année, au lieu de 72 livres; 4^o nous y joindrons les décrets de l'Assemblée nationale, pour répondre au vœu d'un grand nombre de personnes; 5^o la plupart des lecteurs n'aimant pas qu'un journaliste cherche à leur faire adopter ses sentiments, au lieu d'opinions particulières nous donnerons des résultats, au lieu de réflexions nous raconterons les faits avec la plus rigoureuse impartialité. Aussi puiserons-nous également dans les divers journaux pour et contre; dans les *Actes des apôtres* comme dans les *Évangélistes*, dans la *Gazette de Paris* comme dans la *Chronique*, dans l'*Ami du Roi* comme dans les *Révolutions de Paris*, dans le *Journal politique national* de l'abbé Sabatier comme dans les *Annales* de M. Mercier, etc., etc. Nous rendrons compte de tous les pamphlets pour ou contre la Révolution, et des seuls ouvrages piquants qui font quelque sensation. Si donc l'on trouve dans ce journal des choses trop fortes et trop hardies, voilà notre excuse : qu'on ne nous les impute pas. — Outre les nouvelles étrangères, nationales, de la cour, de la ville, de l'Assemblée nationale, etc., etc., que nous puiserons dans les papiers publics et dans nos correspondances particulières, nous continuerons à donner ces anecdotes secrètes, ces particularités qui ont toujours caractérisé l'esprit de ce journal. — Pour la satisfaction de MM. les officiers, nous rendrons compte des opérations militaires, des changements de garnison, etc.; et pour celle de MM. les municipaux, nous ferons mention des

arrêtés et opérations des municipalités, des districts, etc., etc. — enfin, nous nous engageons à rédiger ce journal de façon qu'il puisse tenir lieu à nos abonnés de tous les autres papiers publics, dont il sera le résumé...

« Plusieurs journalistes s'étaient proposé le même but; ils ne l'ont pas atteint. Le *Réviseur* lui-même n'a pas rempli son titre, et il a échoué [voyez ci-après, au 1^{er} mai 1790]. Est-ce pour n'avoir pu se procurer tant d'écrits différents, et un assez grand nombre de collaborateurs chargés de les compiler et de les extraire? Dans ce cas nous pouvons nous flatter d'être plus heureux; depuis longtemps nous recevons tous les journaux et pamphlets, et nous avons réuni à nos anciens rédacteurs une société de gens de lettres connus: l'un d'eux est célèbre par ses ouvrages et par le succès avec lequel il a, pendant bien des années, rédigé un journal estimé et répandu dans tous les Etats de l'Europe, où il a conservé des relations.

« Ce journal paraîtra tous les mardis, jeudis et samedis, à commencer du 1^{er} du mois prochain. On s'alloue chez l'auteur, M^{me} DE BEAUMONT, rue de Bièvre, n^o 43, à Paris, et chez tous les libraires et directeurs des postes du royaume. » Voyez le numéro suivant.

L'Arsenal possède les nos 1, 5 et 7 (9, 18 et 23 octobre 1790) d'une feuille in-4^o intitulée : *Journal des journaux ou le Réviseur impartial du Pour et du Contre*, imprimée à Villeneuve-les-Avignon, chez Dueroit et paraissant trois fois la semaine, qui semble une réimp. ou contrefaçon de la feuille parisienne.

Selon Requien (*Bibliographie des journaux publiés à Avignon et dans le département de Vaucluse*, Avignon, imp. Réguin aîné, 1837, in-8^o, 40 p.), Dueroit aurait imprimé un *Ami de tous ou le Réviseur universel* (1^{er} novembre 1790-30 décembre 1791, 182 numéros in-4^o), devenu ensuite *l'Echo des journaux*, suite de *l'Ami de tous* (1^{er} janvier 14 août 1792, 95 numéros in-4^o). Requien ne mentionne pas le *Réviseur* appartenant à l'Arsenal.

40362. — *Le Réviseur universel et impartial de tous les journaux pour et contre*, et *Bulletin de M^{me} DE BEAUMONT* (3 octobre 1791-10 août 1792). Paris, M^{me} de Beaumont, rue de Bièvre, 43. S. d., 2 vol. in-4^o. N. Lc² 630. — Ars. Jo., 40105.]

Suite des trois numéros précédents.

En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés deux prospectus, l'un in-8^o et l'autre in-4^o. Le premier ne renferme guère que les éloges décernés au *Bulletin* de M^{me} de Beaumont par les journaux royalistes; le second vise spécialement les contrefaçteurs et reproduit ces mêmes éloges, ainsi que d'autres encouragements dus aux abonnés eux-mêmes.

Le *Réviseur universel* est divisé en deux séries : la première, continuant la numérotation de l'ar-

ticle précédent, est chiffrée 118-156; la seconde comprend les nos 1-95 de 1792. Les mots : et *Bulletin de M^{me} DE BEAUMONT* ne figurent sur le titre qu'à partir du n^o 9.

Dans l'ex. de la B. N., la première série (3 octobre-30 décembre 1791) est complète; la seconde ne renferme que les nos 14-17 (1^{er}-8 février), 42, 44 et 84 (6 et 11 avril et 15 juillet).

Dans l'ex. de l'Arsenal, les deux séries sont complètes.

Quant à la personnalité, fictive ou réelle, de M^{me} de Beaumont, je suis réduit sur ce point, comme mes prédécesseurs, à la plus complète ignorance, et je ne sais pas davantage quel homme de lettres « célèbre » vise la fin du prospectus reproduit ci-dessus.

40363. — *Le Patriote incorruptible, ou l'Homme de province. Chez M. Etienne, rue des Quatre-Vents, hôtel de Lorraine. S. d., in-8.* [N. Lc² 281.]

ÉPIGR. :

. Et moi aussi, je suis peintre.

À l'ex. de la B. N. sont joints deux tirages différents du *Prospectus*. (Imp. L.-M. Cellot, S. d., in-8^o, 4 p.)

Le journal, rédigé en forme de lettre, devait paraître trois fois par semaine. La première lettre (14 p.) est datée du 15, et la seconde (16 p.) du 26 novembre.

40364. — *Fastes de la liberté, ou Correspondance générale et particulière entre les peuples français et leurs représentants, l'Assemblée nationale et ses commettants, les Français et les différents peuples du globe, les étrangers avec la France. Par M. DE BELLAIR, ancien capitaine d'artillerie* (16 novembre 1789-14 janvier 1790), Paris, Bossange, 1789, 9 numéros in-8^o, 432 p. [N. Lc² 282.]

L'ex. de la B. N. est accompagné de deux prospectus, l'un de quatre pages et l'autre intitulé : *Prospectus servant d'Introduction*. (S. l. n. d., in-8^o, 35 p.) Il y a de plus un *Supplément* au n^o 1^{er} daté du 4 décembre 1789 (48 p.).

L'auteur se proposait de faire connaître « les progrès de la liberté, les révolutions et les changements qu'elle excitera dans les corps politiques, les sciences, la littérature, les arts utiles et agréables, les travaux des assemblées nationales, des assemblées parlementaires et des districts ». Le programme des matières qu'il entendait traiter ne comportait pas moins de vingt-six articles. Les numéros publiés sont

particulièrement consacrés à des questions d'économie rurale et politique, à la traite des nègres, à l'art militaire. On y trouve notamment (p. 110-131), la *Réclamation adressée à l'Assemblée nationale*, par LAZARE CARNOT, contre le régime oppressif sous lequel est gouverné le corps royal du génie, apostillée de notes par le rédacteur, ainsi que la motion de BONCERF sur la nécessité et les moyens d'occuper avantageusement les gros ouvriers (Voy. ci-dessus nos 7191 et 7191^{ter}).

10365. — *Courrier de Bordeaux, ou Nouvelle correspondance entre MM. S^{***} et BRUN DE S.-FOND*, de Paris, et M^{***}, citoyen de Bordeaux (17 novembre-23 décembre 1789). Paris, Dufour, 11 numéros in-8°, 88 p. [N. Lc² 283.]

ÉPIGR. :

L'île dulei.

Chaque numéro a un sommaire.

Le titre du n^o 2 porte BRUN DE LA FOND, au lieu de BRUN DE S.-FOND, et cette signature est reproduite au bas du n^o 3. Les nos 4 et 5 sont intitulés : *Courrier de Bordeaux ou Nouvelle Correspondance entre M. S. LORIGL, de Paris*; les nos 6-10 : *Nouvelle Correspondance entre M. de L..., de Paris, et une dame de Bordeaux*. Le n^o 11 porte en plus : *à Madame de ****, citoyenne de Bordeaux, sur les affaires du temps.

10366. — *L'Espion des campagnes ou les Veillées villageoises de la plaine d'Ivry. Journal dédié aux hommes utiles*. (19 novembre-8 décembre 1789.) Paris, imp. Valteyre l'aîné, 1789, 7 numéros in-8°. [N. Lc² 284.]

Le premier numéro est intitulé : *annonce*; les autres portent : *Première... Sixième Veillée*. La « Seconde Veillée » a deux tirages datés l'un du 25 et l'autre du 26 novembre.

Chaque numéro a une pagination distincte et une épigraphe en acrostiche variant également chaque fois.

10367. — *Le Père des pauvres ou les Veillées d'un ermite*, ouvrage périodique. Paris, Baudouin. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 285.]

ÉPIGR. :

Jesu, refugium nostrum } *Miserere nobis.*
Jesu. pater pauperum }

Annoncé comme devant paraître trois fois par semaine et distribué gratis tous les dimanches, à l'issue de matines, chez les ermites du Mont-Vallérien, L'auteur dit demeurer au Champ des Capucins, laubourg Saint-Jacques, n^o 280.

10368. — *Courrier de Brabant*. (20 novembre 1789-18 mai 1790.) Paris, Knappin fils; Bruene; Guilhemat et Armulphe; Champigny, in-8°, 352 p. [N. Lc² 286.]

Paraissant trois fois par semaine. Les nos 18-65 portent : *Courrier de Brabant et de Flandres*. Les titres des nos 66-68 sont complétés par : *Et Nouvelles de France*.

Attribué à tort, ainsi que le numéro suivant, à CAMILLE DESMOULINS, par Deschiens et par le catalogue de la B. N.

10369. — *Courrier de France et de Brabant*. (Nos 69-105 (22 mai-9 septembre 1790). Paris, Champigny. S. d., in-8°. [N. Lc² 287.]

Suite du numéro précédent.

On lit cet Avis à la fin de plusieurs numéros : « Pour nous rendre aux désirs de nos lecteurs, ce journal paraîtra désormais tous les jours. Il contiendra comme ci-devant les nouvelles de Brabant, des provinces de France, et surtout l'esprit de la séance de l'Assemblée nationale du jour. C'est pour cela que nous avons ajouté à son titre : *Courrier de France*. »

10370. — *Le Moniteur patriote ou Nouvelles de France et du Brabant*. (Novembre 1789-février 1790.) Imp. Momoro, 40 numéros in-8°. [N. Lc² 293.]

Attribué, contre toute vraisemblance, à MARAT. Les nos 25 et suivants portent en tête du titre : *Amor patriæ vires acquirit eundo*.

Les numéros ne sont point datés et ont chacun un sommaire.

10371. — *Annales de France*, par M. MARGARD. Paris, l'auteur, rue des Capucins-Chaussée-d'Antin, n^o 14, 1789. in-8°. [N. Lc² 248.]

La B. N. ne possède que le tome III, contenant les événements du mois de décembre (incomplet), un fragment (paginé 145-168) du n^o XXXIV (mai 1790) et un autre fragment (paginé 73-120) des nos L-LI (juillet-3 août 1790).

10372. — *Annales universelles et méthodiques*, concernant la politique, la législation, le commerce, l'agriculture, l'économie, la marine, les finances, les sciences, la littérature, les arts mécaniques et libéraux. Paris, rue Saint-Dominique, n^o 41, in-8°. [N. Lc² 294.]

En tête de l'ex. de la B. N., deux tirages d'un prospectus (in-8°, 8 p.), datés dans le

premier du 15 décembre 1789 et dans le second du 20 février 1790. D'après cette pièce même, il y aurait un prospectus antérieur à celui-ci.

Les *Annales universelles* entendaient réaliser ce rêve, souvent tenté, « d'offrir réuni dans un seul et même journal tout ce qui peut intéresser à la fois les différentes classes de la société... Plusieurs personnes versées dans les sciences, le commerce et les arts, frappées de l'utilité de ce journal, s'étaient réunies pour en être les auteurs et coopérateurs ».

Des diversos parties de ce journal, les unes paraissaient trois fois et les autres une fois seulement par semaine; seule, la partie politique, consacrée aux résultats des délibérations de l'Assemblée nationale, devait devenir quotidienne à partir du 1^{er} février 1790.

L'ex. de la B. N. comporte les séries suivantes :

— *Politique*, etc. (novembre 1789-16 mars 1791), 8 vol. in-8°.

— *Jurisprudence* (1790-1791), 1 vol.

— *Commerce, agriculture, économie domestique* (1790-1791), 4 vol in-8°, fig.

— *Sciences diverses* (1790-1791), 2 vol. in-8°, fig.

M. Hatin indique aussi cinquante numéros d'une partie littéraire que je ne connais pas, mais qui est annoncée dans le prospectus.

Les quittances de souscription à ces diverses parties devaient être contresignées en marge par ces lettres : M. T. D'H.

10373. — *Journal universel, ou Révolutions des royaumes* (23 novembre 1789-14 prairial an III [2 juin 1795.]) *Imp. V^o Hérisant; C.-J. Gélé*, 1993 numéros in-8°, 10540 p. [X. Lc² 295.]

Quotidien. Les nos 1-49 portent : « Par une société de patriotes »; les nos 50-53 : « Et rédigé par M. AUD^{***} »; les nos 54-62 : « Par M. AUDOIN, citoyen-soldat du district des Carmes », titre qu'il change bientôt pour celui de « sapeur du bataillon des Carmes ». Les mots : *ou Révolutions des royaumes* disparaissent du titre, à partir du n^o 1120, et le nom de l'auteur est supprimé à partir du n^o 1215. Les nos 1208-1214 sont intitulés : *Lettres à mes commentants, ci-devant Journal universel, par P.-J. AUDOIN, député de Seine-et-Oise*.

Les épigrammes ont également plusieurs fois varié. La première :

Liberté sans licence et vérité sans fiel,

est remplacée à partir du n^o 99 par :

Liberté, patriotisme et vérité.

Au 19 germinal an II (8 avril 1794), citation de Saint-Just :

La révolution est dans le peuple et non dans la renommée de quelques personnages.

Le nom de Saint-Just disparaît le 12 ther-

midor an II et sa pensée est ainsi modifiée depuis le 7 vendémiaire an II jusqu'à la fin :

La révolution est pour le peuple et non pour le profit de quelques personnages.

Dans un *Avis* placé à la fin du n^o 1993, Audouin déclare cesser la publication de son journal à cause de la rareté et de la cherté du papier : « A l'impossible, nul n'est tenu, ajouta-t-il, et c'est aujourd'hui le dernier numéro. »

10374. — *Gazette nationale ou le Moniteur universel* (24 novembre 1789-6 nivôse an VIII [27 décembre 1799]). *Imp. Agasse, Panckoucke, etc.* in-folio. [X. Lc² 113. — P. Usuels.]

La bibliographie d'une feuille aussi importante que le *Moniteur* semblerait, au premier abord, élucidée depuis longtemps, et il me suffirait, croirait-on volontiers, de reprendre et de résumer ici les dires de mes prédécesseurs. Il n'en est malheureusement rien : sans remonter jusqu'au *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France* de Ph. Le Bas, dont chaque ligne, sinon chaque mot, de l'article consacré au *Moniteur* renferme une erreur, les notices de Léonard Gallois et de M. Hatin ne sont pas, tant s'en faut, à l'abri de tout reproche. M. Henry Trianon, dans un article inséré au *Moniteur* même (31 juillet 1871) et réimp. dans la chronique du *Journal de la Librairie* (14, 21 et 28 octobre 1871), a signalé les principaux points sur lesquels l'attention des deux historiens de la presse s'était trouvée en défaut et j'ai largement, à mon tour, profité de ces rectifications.

Les méprises relevées par M. Trianon ont pour cause unique la refonte en l'an IV des premiers numéros du *Moniteur*, ainsi que l'adjonction de 93 numéros antédats (du 5 mai au 23 novembre) et d'une *Introduction* rédigée également en l'an IV.

Si l'on en croit quelques mots de Beffroy de Reigny dans le *Lendemain*, c'est Knapen fils qui aurait conçu le plan de ce « papier gigantesque », mais son véritable créateur fut l'infatigable Charles-Joseph Panckoucke, comme l'atteste un prospectus répandu en novembre 1789 et annonçant le premier numéro pour le 24 du même mois. Ce prospectus est lui-même très bien résumé en tête dudit numéro.

« Nous croyons faire une chose agréable au public de (*sic*) lui proposer un *papier-nouvelles* qui paraîtra tous les jours. Cette feuille nationale embrassera cinq grands objets auxquels peuvent (*sic*) se rapporter tout ce qui peut servir nos besoins ou satisfaire notre curiosité : 1^o l'Assemblée nationale, ses débats, délibérations et décrets feront l'objet essentiel de notre feuille. Nous donnerons les résultats de la séance de la veille dans la feuille du jour et les détails dans la feuille du lendemain; nous n'entendons être que les historiens des opérations de l'As-

semblée ; 2^o la politique intérieure et extérieure. Elle sera terminée par les nouvelles les plus intéressantes de Paris et des provinces. À l'article de la Cour, on insérera les nominations, présentations, deuil ; 3^o l'administration et tout ce qui en dépend, les causes célèbres ; 4^o la littérature, les sciences et les arts ; 5^o les annonces et avis. Cette partie comprendra généralement, mais en les payant, tous les articles de petites affiches : elle sera terminée par l'annonce de tous les spectacles et du cours des changes, de la loterie.

« On n'insérera aucun avis qui ne soit signé d'une personne connue et on ne les recevra qu'au bureau des affiches, rue Neuve-Saint-Augustin. »

Les numéros du 24 novembre-31 décembre 1789 sont chiffrés 1-38 et la numérotation recommence avec les années 1790 et suivantes ; en tête du n^o 32 de 1790 (1^{er} février), une note prévient qu'à compter du lendemain l'article *Assemblée nationale* serait rédigée par l'auteur du *Bulletin* publié chez Knapen : c'est celui de H.-B. Maret (voyez nos 10234 et 10234^{a-b} ci-dessus). En réalité, l'insertion du compte rendu de Maret ne commença que le 3 février et se prolongea jusqu'à la séparation de l'Assemblée constituante.

Par un avis placé en tête du n^o 38 du 8 brumaire an IV (30 octobre 1795) et plusieurs fois répété, la direction du *Moniteur* annonçait que la lacune existant entre la première séance des États-Généraux et le premier numéro du journal allait être comblée : c'est, en effet, en l'an IV que parut une *Introduction* dont il fut fait deux tirages différents. Voici le titre du premier :

Gazette nationale ou le Moniteur universel, commencé le 5 mai 1789, précédé d'une Introduction historique, contenant un Abrégé des anciens États-Généraux, des Assemblées des notables et des principaux événements qui ont amené la Révolution. À Paris, chez H. Agasse, libraire, rue des Poitevins, 18. L'an IV de la République, in-fol. X-592 p. (la dernière chiffrée par erreur 529).

Au-dessous de ce titre est un phénix gravé sur bois avec cette devise :

Sic ritam post funera reddens.

Emis au prix de 90 livres, ce volume se payait quelques années plus tard jusqu'à 240 livres. C'est alors que les propriétaires autorisèrent un sieur Sellier à exécuter une réimpression dont voici l'intitulé :

Gazette nationale et Introduction historique au Moniteur universel, contenant un Abrégé des anciens États-Généraux, des Assemblées des notables et des principaux événements qui ont amené la Révolution ; suivi des séances à dater du 5 mai 1789, jour de l'ouverture des États-Généraux, jusqu'au 31 décembre, et terminé par un Recueil de pièces justificatives donnant un extrait des séances des Electeurs de Paris, ainsi que la procédure criminelle sur les jour-

nées des 5 et 6 octobre. À Paris, chez Sellier, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 20, au 2^{me}.

L'*Introduction*, dit M. Trianon, est particulièrement remplie de fautes typographiques.

Les prospectus de cette réimpression appartenant à la B. N. a été joint à l'édition in-folio des *Mémoires* de Bailly présentés par leurs éditeurs sous le titre même d'*Avant-Moniteur* (cf. tome 1^{er} de la *Bibliographie*, n^o 417), alors que Sellier, ou plutôt les héritiers de Panckoucke protestent dans ledit prospectus contre cette assimilation : « Les *Mémoires* de Bailly, y est-il dit, ne peuvent pas plus remplacer l'*Introduction* » que l'*Analyse* de Girardin (cf. n^o 10375 ci-dessous) ne pouvait remplacer la collection même du journal.

Ce volume qui, selon la juste remarque de M. Trianon, ne saurait être, à aucun point de vue, considéré comme une réimpression, renferme un *Avant-Propos* (p. III-X), une *Introduction*, des *Pièces justificatives* (chiffrées 1-248), plus les nos 1-131 du *Moniteur* suivies d'une table des matières (5 mai-31 décembre 1789) et de nouvelles pièces justificatives : extrait du procès-verbal des Electeurs de Paris (13-22 juillet) et de la procédure instruite au Châtelet sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles le 6 octobre 1789.

Au verso du titre des deux tirages, se trouve la note suivante que ni Léonard Gallois, ni M. Hatin ne paraissent avoir lue avec attention et dont l'importance cependant est capitale :

« Ce journal parut pour la première fois le 24 novembre 1789 ; l'article de l'Assemblée nationale, jusqu'au 3 février 1790, n'était rédigé qu'en simple notice d'une très courte étendue et souvent imparfaite.

« A cette dernière époque, l'auteur du *Bulletin* de l'Assemblée nationale [Maret] réunit son travail au *Moniteur* et donna aux séances du Corps législatif la forme dramatique qu'on lui a conservée jusqu'à ce jour. Les souscripteurs attachés au *Moniteur* ayant désiré qu'il commençât avec la Révolution, nous avons imprimé les séances à dater du 5 mai 1789, jour de l'ouverture des États-Généraux, avec la relation des principaux événements de cette même année. Nous avons fait le premier volume d'une introduction historique.

« N. B. Ceux des anciens souscripteurs dont la collection commence au 24 novembre 1789, et qui se sont abonnés pour ce nouveau volume, auront doubles les numéros de ce journal, depuis le 24 novembre 1789 jusqu'au 3 février 1790 exclusivement, parce qu'il se trouvent réimprimés dans le volume de 1789 avec les séances complètes de l'Assemblée nationale, rédigées sous la forme dramatique qui leur manquait dans la première édition ; ce qui fait 71 numéros qu'ils peuvent supprimer s'ils le jugent à propos. »

« Au point de vue sévère où se placent maintenant les recherches historiques, dit M. Trianon, il est indubitable que les 71 numéros dont la suppression était si lestement proposée par l'ad-

ministration du *Moniteur* de l'an IV, loin d'être à supprimer, doivent être préférés aux 71 numéros remaniés, si labile et même si précieux qu'ait pu être ce remaniement. Ce sont deux physiognomies d'un même fait; toutes deux se contrôlent l'une par l'autre et ont la valeur de deux originaux. »

Néanmoins Bidault, dans l'avertissement de sa *Notice bibliographique* (voyez n° 10124) et Vieillard (voyez n° 10125), qui le copie mot à mot, déclarent qu'il faut regarder comme « inutiles » les 71 numéros (24 nov.-31 déc. 1789) de l'édition originale! Bien plus, M. Hatin a, par deux fois, propagé cette hérésie bibliographique (*Histoire de la presse*, tome V, p. 111; *Bibliographie*, p. 126).

Le conseil n'a d'ailleurs été que trop bien suivi: le texte des 38 premiers numéros de 1789 et des 33 numéros de janvier 1790, manque à la plupart de nos établissements publics: je n'en connais présentement que trois exemplaires: l'un à la Bibliothèque des Archives nationales, l'autre à la Bibliothèque de la Ville de Paris (dans celui-ci le n° 1 du 24 novembre 1789 est, par erreur, daté du 24 décembre); le troisième à la Bibliothèque de la Chambre.

Les 93 numéros de 1789 (5 mai-23 novembre) fabriqués en l'an IV, sont ainsi datés: du mardi 5 mai 1789, du 6 au 14 mai, du 14 au 23 mai, du 23 au 30 mai et ainsi de suite. Outre une restitution des séances sous la forme « dramatique » (c'est-à-dire avec les noms des orateurs placés en vedette, comme il l'a déjà été dit ci-dessus, n° 10234, et dont le texte a dû être fourni par le *Courrier de Provence*), on trouve dans les n° 20 et suivants les *Détails des circonstances qui ont amené la prise de la Bastille*, rédigés d'après Dusaulx et d'autres relations contemporaines. J'emprunte encore à M. Trianon quelques particularités bibliographiques négligées par Bidault dans sa *Notice* et cependant utiles à connaître pour distinguer l'édition originale et les réimpressions anciennes de la seconde année du *Moniteur*:

« Avant le 1^{er} juillet 1790 (signature F. 9), il n'y a de signatures, dans les deux réimpressions, qu'au bas des pages de l'introduction. Les exceptions à cette règle sont très rares. Passé le 1^{er} juillet, les signatures de l'édition originale sont reproduites dans les réimpressions, sauf quelques astérisques qui viennent s'ajouter aux lettres des signatures.

« Dans les réimpressions, le compte rendu des séances reste intitulé: *Assemblée générale* jusqu'au jeudi 1^{er} juillet 1790, tandis que, dans l'édition originale, il est, dès le 3 février 1790, intitulé: *Bulletin de l'Assemblée nationale*.

« C'est pareillement à dater du 1^{er} juillet 1790 que les réimpressions deviennent, à très peu de chose près, les *fac-simile* de l'édition originale. »

D'après M. Hatin, la *Gazette nationale* eut pour premier rédacteur en chef M. DE MARCILLY, « homme versé dans l'étude de la politique et

de la diplomatie », et pour rédacteurs ordinaires ARNAUD BERQUIN, THUAU-GRANDVILLE, chargé du compte rendu des séances parlementaires après la retraite de MARET et à qui l'on doit aussi l'*Introduction* de l'an IV, ETIENNE MÉJAN, JACQUES PEUCHET, PH. GROUVELLE, J.-FR. DE LA HARPE, D.-J. GARAT, GINGUENÉ, J.-J. LENOIR-LAROCHE, etc. La plupart des articles politiques ou littéraires sont d'ailleurs anonymes.

Le 23 décembre 1792, Panckoucke ajouta à la *Gazette* un supplément intitulé: l'*Aviser national*, spécialement consacré aux nouvelles littéraires et aux annonces. Voyez ci-après § 6.

Une note placée en tête de plusieurs numéros annonce qu'à dater du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799) le *Moniteur* sera le seul journal officiel. Dans ce même numéro se trouvent les listes des membres du Sénat conservateur et du Tribunal, et un supplément renferme un rapport de Desaix à Bonaparte sur la situation de l'armée d'Égypte, daté de Siout, 20 thermidor an VII (7 août 1799).

Conformément au plan de la présente *Bibliographie*, l'histoire du *Moniteur* doit se clore à cette date, mais ce n'est point sorti du sujet que de rappeler qu'en cessant de devenir organe officiel, le 1^{er} janvier 1869, le *Moniteur* adopta ce sous-titre: *Gazette nationale fondée en 1789*, et qu'il l'a toujours conservé depuis.

10375. — Révolution française ou Analyse complète et impartiale du « *Moniteur* », suivie d'une Table alphabétique des hommes et des choses. Paris, Girardin: des presses d'Etienne Charles, an IX (1801), 4 volumes in-fol. [X. Lc² 116.]

En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés plusieurs prospectus; l'un d'eux, en forme d'affiche, annonce la publication sous le titre de *Dictionnaire universel de la Révolution française, servant de Table générale par ordre chronologique et alphabétique au journal intitulé Gazette nationale ou le Moniteur universel depuis 1788 jusqu'au 1^{er} vendémiaire an VIII*.

Tome 1^{er}, 4 ff. et 531 p. *Explication de la taille-douce*, dessinée par CARAFFE et gravée par LEGRAND, placée en tête de l'*Analyse* et de la Table. Déclaration de dépôt et griffe de Girardin. *Avant-Propos. Analyse*. (1788-3^e complémentaire an III (19 septembre 1795). Tome II, 1 f. 364 p. et 1 f. non chiffré. *Analyse* (1^{er} vendémiaire an IV (23 septembre 1795)-4^e compl., an VIII (21 septembre 1800).

Le feuillet non chiffré contient l'annonce de soixante portraits destinés à être intercalés dans le texte, avec l'indication des numéros en regard desquels ils devaient être placés. Ce sont les portraits de la collection Levachez, déjà décrits au tome 1^{er} de la *Bibliographie*, n° 282 (p. 54), et pour lesquels on souscrivait facultativement.

Le libraire Girardin avait eu pour collabora-

teurs dans la rédaction de l'*Analyse* et des *Tables du Moniteur* P.-A. MIGER, P.-FR.-FÉLIX-JOSEPH GIRAUD et quelques autres hommes de lettres.

Voyez le numéro suivant.

10376. — Révolution française. Table alphabétique du *Moniteur* depuis 1787 jusqu'à l'an VIII de la République. Paris, Girardin; des presses de J.-Etienne Charles, an X (1802), 2 vol. in-folio. [N. Lc² 116.]

Suite du numéro précédent.

Tome 1^{er}, 5 ff., 5 et 468 p. Avertissement, Avis sur les gravures. Explication de la taille-douce (la même que celle du numéro précédent) et déclaration de l'éditeur. Première partie: Noms d'hommes. Table alphabétique de l'Introduction au *Moniteur*. Table alphabétique du *Moniteur*.

Tome II, 142 et 118 p. Noms des pays et titres des matières.

10377. — Révolution française ou *Analyse* complète et impartiale du « *Moniteur* », suivie d'une Table alphabétique des hommes et des choses. Paris, Girardin; des presses d'Etienne Charles, an IX-X (1801-1802), 7 vol. in-4^o. [N. Lc² 116 A.]

Analyse, 3 vol. in-4^o.

Table, 4 vol. in-4^o.

Le texte des préliminaires est le même que celui de l'édition in-folio.

Les planches annoncées dans le numéro précédent ont été réduites au portrait et à la scène tirée de la vie du personnage; la légende gravée dans les tirages in-folio est supprimée.

10378. — Réimpression de l'ancien « *Moniteur* », depuis la réunion des États-Généraux jusqu'au Consulat. (Mai 1789-novembre 1799). Avec des notes explicatives. Paris, au bureau central, rue Saint-Germain-des-Prés, 9, 1840-1843, 32 vol. gr. in-8^o. [N. Lc² 115. Usuels.]

Plusieurs volumes portent en plus sur le titre: Par M. LÉONARD GALLOIS.

En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés deux prospectus. La collection, primitivement annoncée comme devant former 41 volumes, se répartit ainsi:

Introduction (non comprise dans la toison: c'est la réimpression du texte de l'an IV, y compris l'avertissement touchant les numéros remaniés).

Tomes I-X. Assemblée nationale constituante.

Tomes X-XIII. Assemblée législative.

Tomes XIV-XXVI. Convention nationale.

Tomes XXVII-XXIX. Directoire exécutif.

Tomes XXX-XXXI. Tables (rédigées et collationnées par A. RAY).

L'ouvrage a été remis plus tard en circulation au moyen de nouveaux titres: *Réimpression de l'ancien « Moniteur », seule histoire authentique et inaltérée de la Révolution française depuis la réunion des États-Généraux jusqu'au Consulat (mai 1789-novembre 1799), avec des notes explicatives. Edition ornée de vignettes, reproduction des gravures du temps.* Paris, H. Plon, 1858-1863, 32 vol. in-8^o.

L'éditeur distribuait en outre, à titre de prime gratuite, un album de vingt batailles de la Révolution et de l'Empire, gravées d'après les aquarelles de M. Ung.

La part de Léonard Gallois dans cette réimpression se borne à un petit nombre de notes, dont plusieurs sont sujettes à caution (entre autres celle sur les numéros complémentaires et les numéros remaniés qu'il a confondus, tout en se flattant de rectifier les erreurs de ses devanciers). Quant à l'intégrité des textes reproduits, elle n'a été à peu près observée que jusqu'au 29 germinal an IV (18 avril 1796). « A partir de cette date, dit M. Aulard (*Recueil des actes du Comité de salut public*, tome I^{er}, p. XI), ce ne sont plus que de sèches et insignifiantes analyses. »

On remarquera en outre que la réimpression de Gallois cesse au 15 brumaire an VIII (6 novembre 1799), tandis que le *Moniteur* ne devint organe officiel que le 7 nivôse de la même année (28 décembre 1799).

Le catalogue de la vente posthume de Delisle de Sales (cf. tome I^{er} de la *Bibliographie*, p. LIX) enregistre sous le n^o 385 de la partie intitulée *Bibliographie de la Révolution* une réimpression du *Moniteur* faite à Milan et comprenant 52 volumes; mais rien n'indique sur quelle période portait cette réimpression.

10379. — Révolutions de France et de Brabant, et des royaumes qui, demandant une Assemblée nationale et arborant la cocarde, méritèrent une place dans ces fastes de la liberté. Par CAMILLE DESMOULINS, de la Société de la Révolution. (28 novembre-12 décembre 1791.) Paris, Garnery, 104^o numéros in-8^o. [N. Lc² 288.]

Hebdomadaire.

ÉPIGR. :

Quid novi?

Précédé d'un *Prospectus* (imp. L. Jorry. S. d., in-8^o, 4 p.). Le titre reproduit ci-dessus figure sur les couvertures des 72 premiers numéros.

Les mots: et de Brabant, disparaissent du n^o 73 au n^o 85. On trouve à la fin du n^o 42 un supplément de 4 pages intitulé: *Nouvelles*; à la fin du n^o 72 un supplément de 8 pages inti-

tulé : *Observations sur l'échange du comté de Sancerre, et*, à la fin du n° 78, un autre de 2 pages, intitulé : *Réponse de F. DUCROS* [prote du journal] à l'*Errata d'Anacharsis Cloots*, contenu dans le même numéro. Le n° 86 porte : N° 86 et dernier. Aucun d'entre eux n'est daté. A partir du n° 87, le journal est rédigé par J.-P.-N. DUSAULCHOY. Cependant le nom de CAMILLE DESMOLINS continue à paraître seul sur les couvertures. Tous, moins les nos 9, 10, 11, 27, 42, 43 et 81, sont ornés d'estampes dont on trouvera ci-dessous la liste.

Le succès des *Révolutions de France et de Brabant* fut très vif au début, et Desmoulin, en voyant s'allonger chaque semaine la liste des abonnés, regrettait d'avoir signé avec Garnery un traité qui ne lui assurait que 2,000 écus par an et qui fut d'ailleurs rompu au bout de six mois. C'est alors que Garnery entreprit une concurrence éphémère (voyez ci-après au 31 mai 1790) dont les trois numéros (27, 28 et 29) se trouvent souvent joints aux véritables *Révolutions* de Camille; mais, sans parler de l'infériorité de la rédaction (due, paraît-il, à CABRA), il suffirait, pour trancher la question d'authenticité, d'examiner la pagination qui, à partir du n° 27 de Desmoulin, continue celle du numéro précédent, tandis que les trois numéros apocryphes sont chiffrés 1-144.

Desmoulin, après avoir exposé dans un *Arès* aux souscripteurs (voyez le numéro ci-dessous) les motifs de sa rupture avec Garnery, se mit en quête d'un nouvel éditeur qu'il trouva dans la personne de CAILLARD JEUNE et prit pour collaborateur STANISLAS FRÉRON, qui, aux termes d'un traité dont M. Georges Lecocq a possédé l'original, devait fournir, à compter du trente-neuvième numéro, une feuille supplémentaire consacrée aux nouvelles, et, à compter du n° 103 inclusivement, une feuille et demie de rédaction, dont la copie devait être remise partie le mercredi et partie le jeudi de chaque semaine : de ces deux clauses, la première seule reçut un commencement d'exécution; le n° 42 a, en effet, un supplément de quatre pages consacré aux nouvelles extérieures et qui devait désormais, comme l'indique une note de la rédaction, remplacer les gravures distribuées jusqu'alors; mais, soit que Fréron n'ait pas tenu ses engagements, — et, de fait, on ne connaît que cet unique supplément, — soit que les abonnés aient réclamé, la combinaison primitive subsista aussi longtemps que les *Révolutions* elles-mêmes.

A l'exception des numéros signalés plus haut, tous sont accompagnés d'une estampe, le plus souvent satirique, que le libraire y intercalait à tort et à travers et dont Desmoulin, ainsi qu'il le déclare à plusieurs reprises (voir les nos 6, 20 et surtout le n° 64), entendait non prendre en aucune façon la responsabilité, non plus que des annonces placées sur les couvertures. Celles-ci, jointes à l'exemplaire ordinaire de la B. N., manquent dans l'exemplaire de réserve formé par M. de La Bédoyère, sur lequel a été relevée la liste suivante.

L'exécution de ces estampes et leur valeur historique sont fort inégales. Quelques-unes, surtout parmi les premières, ont été souvent reproduites, telles que *Moumier fuyant devant la lanterne* (n° 3), que Desmoulin déclarait fort originale; d'autres, et particulièrement les portraits de Louis XVI, de Bailly et de La Fayette, de Van der Noot, sont de purs remplissages; la vue de la ville de Gand (n° 12) semble détachée de quelque série de « vues d'optique ». L'estampe du n° 35 (*Mme d'Épremesnil s'échappant à regret des bras de M... d...*) est très certainement un ancien cuivre dont on a effacé et remplacé la lettre. Quant aux allusions que présentent nombre de ces planches, beaucoup nous échappent aujourd'hui et les allégories qui les symbolisent ne sont guère plus faciles à décrire. Si insuffisante qu'elle soit à cet égard, la présente liste qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas été dressée, permettra de savoir à quelle feuille se rattachent ces estampes qu'on rencontre parfois isolément et que Michel Hennin avait admises dans sa collection sans indication d'origine (voyez l'*Inventaire* rédigé par M. G. Duplessis, tomes III et IV). La plupart portent une légende reproduite ici en italiques; je place entre crochets et en romain la désignation de celles dont le sujet n'est pas indiqué.

N° 1. *Louis XVI, premier citoyen actif, né à Versailles le 23 août 1754.*

N° 2. *Portrait des impartiaux, des modérés, des modérateurs, autrefois dits les aristocrates.*

N° 3. [Moumier, travesti en jockey, désertant l'Assemblée nationale.]

La lanterne est en croupe et galope avec lui.

N° 4. [Caricature contre l'abbé Maury.]

O rage! ô désespoir, ô esclotte, ma mie,
N'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie!

N° 5. *Serment fédératif prononcé le 29 novembre en Dauphiné par douze mille six cent cinquante soldats-citoyens.*

N° 6. *Désespoir des pensionnaires.*

N° 7. *Punition de J.-F. Maury et courroux de son père. « Infâme aristocrate, tu renies le tiers état. »*

N° 8. *Le général Dalton dansant une bourrée sur l'air des Volontaires brabançons.*

N° 12. *Vue de la ville de Gand.* [BASSET direct.]

N° 13. *Accouchement de la lune. Trautsmannsdorff et Dalton devenus astrologues.*

N° 14. *Delivrance d'un prisonnier par des patriotes brabançons.*

N° 15. *Le général Dalton poursuivi par les réverbères patriotiques.*

N° 16. *Le Roi à l'Assemblée nationale, le 4 février 1790.*

N° 17. *Aristocrate berné par les patriotes brabançons pour avoir déchiré des affiches.*

N° 18. [Caricature contre l'abbé Maury?] « *Ego stultus propter Christum.* »

N° 19. *Réception d'un marquis [Favras] aux enfers.*

N^o 20. *Vandernoot.* [Portrait en médaillon avec cette légende:]

Le masque tombe,
L'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

N^o 21. *Réjouissance d'un monastère.*

N^o 22. *Suppression des Parlements.*

N^o 23. *M. le vicomte de Mirabeau voulant escalader la tribune, fait soutenir l'échelle par M. l'abbé Maury et M. Cazalès, mais sa chute anéantit les aristocrates.*

N^o 24. *Etrange aventure arrivée à M. l'abbé Maury, le mardi 13 août, à la sortie de l'Assemblée nationale, où il fut poursuivi par le peuple jusque dans la rue Sainte-Anne.*

N^o 25. *Quoique M. de Viriue fût tombé de dessus le fauteuil, il retint la sonnette pour rappeler à l'ordre les aristocrates.*

N^o 26. *Nouveau moyen de régénérer la France.*

[Caricature contre Necker.]

N^o 28. *Discours de M. de Lafayette au peuple.*

N^o 29. *Les officiers municipaux de Montauban dépourvus de l'écharpe aux trois couleurs devant la milice citoyenne de Bordeaux.*

N^o 30. 1^o [Caricature sur Mirabeau-Tonneau.]

Avec autant de matière
On peut faire des déjeuners.

2^o *Le Roi passant la revue de la garde nationale aux (sic) Champs-de-Mars.*

N^o 31. [Planche sans aucune légende et dont rien dans le texte du numéro ne justifie la présence : elle représente l'embauchage d'un matelot sur le bord de la mer?]

N^o 32. *Le grand colonel Tonneau [Mirabeau jeune] allant à son régiment.*

N^o 33. *Les soldats de Royal-Marine remerciant leurs officiers.*

N^o 34. *Fédération française.*

N^o 35. *M^{me} d'Eprenesnil s'échappant à regret des bras de M... d... et se disposant à s'embarquer pour Scioto.*

N^o 36. *Le Roi piochant au Champ de Mars.*

N^o 37. *M. Necker ne pouvant se résoudre à abandonner (sic) son écusson et protestant contre le décret qui le supprime.*

N^o 38. *Malouet dénonçant C. Desmoulins.*

N^o 39. *Arrestation de Bonne-Savardin.*

N^o 40. *M. Bailly, maire de Paris.*

N^o 41. *M. de La Fayette, commandant général de la garde nationale parisienne.*

N^o 44. [Estampe allégorique en l'honneur des victimes de l'affaire de Nancy.]

N^o 45. « Sire, nous fermons. »

N^o 46. *Séance du mercredi 29 septembre où M. Cazalès, sortant de la tribune, vint pour menacer le président...*

N^o 47. *Le ciel venge aujourd'hui ces illustres victimes (allégorie en l'honneur de Voltaire, Rousseau, Mably, Raynal).*

N^o 48. *A leurs divins écrits il faut rendre justice. [Même sujet.]*

N^o 49. « Mon cher ministre, il ne faut pas sortir de notre place qu'on ne nous chasse. — Je guigne à la vérité, mais je ne bronche pas. » [Caricature sur Champion de Cicé et Guignard de Saint-Priest.]

N^o 50. *M. Bailly, M. La Fayette.* [Portraits en médaillons réunis par un faisceau.]

N^o 51. *La liberté triomphe et détruit les abus.*

N^o 52. *Moyen expéditif du peuple français pour demeurer un aristocrate (13 novembre 1790). [Pillage de l'hôtel de Castries.]*

N^o 53. *Honneurs rendus à la mémoire de Voltaire le jour de la première représentation de Brutus.*

N^o 54. *Séance du nouveau garde des sceaux [Duport du Tertre] à l'Hôtel de Ville.*

N^o 55. [Translation à Sèvres de deux prétendues côtes de saint Romain, le 7 novembre 1790.]

N^o 56. *M. le ci-devant duc de Chartres, accompagné de son gouverneur, vient saigner un malade à l'Hôtel-Dieu.*

N^o 57. *La bête noire [Maury] insinuant au maître du troupeau qu'il faut différer et surtout prendre l'avis d'un étranger pour régler ses affaires.*

N^o 58. *Dernières paroles et mort de l'Aristocratie.*

N^o 59. *Conseil des mauvais ecclésiastiques présidé par le diable.*

N^o 60. *Le curé de Saint-Sulpice faisant refus de prêter son serment (9 janvier 1791)*

N^o 61. [Le Christ chassant les prêtres réfractaires.] « Ils ont fait de ma maison une caverne de voleurs. »

N^o 62. *Première scène des chasseurs de la barrière de la Villette, dimanche soir 23 [février 1791].*

N^o 63.

Ce généreux Français, par un sublime effort,
Pour servir sa patrie a su vaincre la mort.

[Dévouement de Desilles.]

N^o 64. [Réception des tantes du Roi par le pape.]

N^o 65. *Trait de patriotisme de Charles Lameth, séance du 14 février 1791. [Restitution des sommes inscrites au Livre rouge.]*

N^o 66. *Le peuple ayant l'avis que Monsieur voulait s'éloigner de la capitale, se transporta chez lui et l'accompagna depuis le Luxembourg jusqu'aux Tuileries, mercredi soir 23 février 1791.*

N^o 67. *Triomphe de la garde nationale [28 février 1791].*

N^o 68. [Démolition du donjon de Vincennes.]

N^o 69. *Convalescence du Roi des Français.*

N^o 70. [Caricature sur le bref du pape.]

N^o 71. *Proclamation de l'évêque de Paris [Gobel].*

N^o 72. [Allégorie en l'honneur de Mirabeau.]

N^o 73. *Mirabeau-Tonneau à Kehl voulant tuer un de ses pères nourriciers.*

N^o 74. *Discipline patriotique. [Fustigation des religieuses.]*

- N° 75. *Assassinat de M. Lacitasse.*
 N° 76. *Matinée du Palais-Royal, 3 mai 1791.*
 [Allégorie sur l'incinération du bref du pape et de divers journaux aristocratiques.]
 N° 77. *Le feu sacré du patriotisme les anime tous.* [Allégorie en l'honneur des journalistes patriotes.]
 N° 78. *Commerce de la rue Vivienne.*
 N° 79. [Prétendu miracle opéré par la Vierge à Boulogne-sur-Mer.]
 N° 80. *Les Marseillais conduisent le buste de l'abbé Raynal à l'hôpital des fous.*
 N° 82. *Le Roi mangeant des pieds à la Sainte-Menehould, le maître de poste confronte un assignat et reconnaît le Roi.*
 N° 83. *Paroles remarquables du Roi à M. Sauce, procureur syndic et marchand chandelier de la ville de Varenes.*
 N° 84. *La France rendant hommage aux mânes de Voltaire.*
 N° 85. « *Fiez-vous à ces déclarations.* » [Caricature sur l'interrogatoire du Roi et de la Reine par les commissaires de l'Assemblée.]
 N° 86. [Translation des restes de Voltaire.]

Desmoulin, qui s'épanchait volontiers, comme Marat, en confidences personnelles avec ses lecteurs, constatait dans son n° 79 que « la revue de sa poignée d'abonnés, grande comme l'armée de Mirabeau-Tonneau, l'avait rendu très perplexé de savoir s'il ouvrirait une nouvelle campagne »; la journée du 17 juillet 1791, à laquelle il fut activement mêlé, et le soin de sa sécurité personnelle lui fournirent un prétexte tout indiqué pour adresser à La Fayette, en tête du « n° 86 et dernier », sa « démission » de journaliste et pour annoncer à ses rares souscripteurs que Prudhomme se chargeait de fournir les cinq numéros destinés à compléter le septième trimestre, le n° 108 des *Révolutions de Paris* ferait ainsi la suite du n° 86 des *Révolutions de France*; mais Desmoulin avait compté sans son hôte, car Dusaulchoy reprit immédiatement, et malgré ses protestations, possession de son titre, tout en y laissant subsister le nom de son créateur.

Les estampes qui accompagnent cette nouvelle série sont pour la plupart encore plus allégoriques et plus difficiles à décrire que celles de la première : je ne donne ci-après que la liste des pièces qui portent une légende : quant aux estampes des nos 87, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 101 et 104, il faudrait pour les interpréter un véritable sens divinatoire; la majeure partie des pl. des nos 87-104 est traitée à l'eau-forte d'une main habile et il serait intéressant d'en connaître les auteurs : la dernière (caricature sur le veto) est signée DUSAULCHOY fecit, et Champfleury (*Histoire de la caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*) en a conclu que le nouveau rédacteur était en même temps son propre illustrateur; mais cette supposition aurait besoin d'être appuyée de preuves plus décisives.

- N° 88. *Suppression du marc d'argent.*
 N° 89. *Division.*

N° 96. *Le bal des despotes ennemis des Français.*

N° 97. *Atteu paniers, vendanges sont faites.* [Dissolution de l'Assemblée constituante.]

N° 98. *Le civisme récompensé.*

N° 99. *La reine d'Espagne fouettée par des blanchisseuses.*

N° 100. *La liste civile faisant sauter pour le Roi les successeurs des Barnave, des Lameth, etc.*

N° 102. *Décrets sur les émigrants et du veto suspensif apposé par le Roi arrivés à Coblenz.*

N° 103. *La liberté donnant l'écharpe municipale à Péton.*

Dusaulchoy annonce à la fin de plusieurs numéros la prochaine publication de la *Semaine politique et littéraire* (voyez ci-après au 19 décembre 1791). Desmoulin, qui fonda, le 30 avril 1792, la *Tribune des patriotes* (voyez à la date), donna d'octobre à décembre de la même année la seconde partie des *Révolutions de France et de Brabant*. Voyez ci-après, § 6.

10380. — CAMILLE DESMOLINS à ses souscripteurs. *Avis. Imp. Chalou. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 288.]

Voyez le numéro précédent. Dans l'ex, de réserve de la B. N., cet avis est intercalé entre le n° 26 et le n° 27 en tête duquel il est reproduit.

10381. — *Étrennes nationales des dames*, par M. DE PUSSEY et une société de gens de lettres (N° 1. 30 novembre 1789.) *S. l.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2294.]

En faveur des droits du beau sexe.

Les *Étrennes* devaient paraître trois fois par semaine.

10382. — *Mon Rêve ou la Femme sans tête.* (N° 1.) *Imp. Cellot*, in-8°, 4 p. [N. Lc² 2297.]

Prospectus d'un journal que l'auteur se proposait de continuer « toute sa vie », et il avait encore une longue carrière à courir « en suivant le cours de la nature ».

10383. — *Nouveautés politiques, critiques et amusantes.* Ouvrage périodique d'une société de gens de lettres, rédigé par J. B. S... *Paris, Nyon le jeune*, 1789, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 2298.]

ÉPIGR. :

Diacre de vitiis, parcere personis.

Annoncées comme devant paraître le lundi et le jeudi.

10384. — Club des observateurs. (Novembre-décembre 1789.) *Paris, M^{me} Vente et M^{me} Vaufléury, an 1^{er} de la liberté*, 7 numéros in-8°. [N. Lc² 2299.]

Chaque numéro a une couverture tricolore ornée des emblèmes de la liberté.

10385. — Gazette universelle ou Papier-nouvelles de tous les pays et de tous les jours. (1^{er} décembre 1789-10 août 1792.) *Paris, au bureau, hôtel de Mouy, rue Dauphine, n° 110*, 5 vol. in-4°. [N. Lc² 296.]

Quotidien. Fondé par PASCAL BOYER. Remplacé le 15 novembre 1792, par les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères*. Voyez ci-après, § 6.

« Le principal auteur de la *Gazette universelle*, dit un prospectus cité par M. Hatin, est le sieur BOYER, dont la réputation dans ce genre de travail est faite depuis longtemps. C'est lui qui a rédigé le *Courrier de l'Europe* pendant ses six premières années, qui s'est ensuite chargé de la composition des articles de France de la *Gazette de Leyde*, qu'il n'abandonnera aujourd'hui que pour s'occuper de sa propre feuille. Le succès qu'ont eu en France ces deux papiers étrangers, et dont la *Gazette de Leyde* jouit encore, est un sûr garant de celui qu'obtiendra la *Gazette universelle* du même auteur. Le sieur Boyer a pris pour adjoint le sieur CERISIER, avocat en Parlement et député suppléant de Bourg-en-Bresse à l'Assemblée nationale. Le sieur Cerisier a rédigé pendant longtemps et successivement les *Gazettes* d'Amsterdam et de Leyde. Ses connaissances en droit public et en histoire rendent son talent précieux pour un journal politique. C'est lui qui est chargé de la traduction des papiers anglais, allemands et hollandais. Le sieur Boyer traduira ceux d'Italie et d'Espagne, et fournira les nouvelles de la cour et de la ville dont la bonne compagnie se sera occupée... Nous avons, en outre, établi une correspondance directe avec les principales villes d'Europe, et nous sommes assurés d'avoir les premiers les nouvelles les plus exactes et les plus intéressantes de Hambourg, de Vienne, de la Haye, Londres, Bruxelles, Gand, Madrid et Rome... Nous avons cru devoir mettre ce tableau sous les yeux des seules personnes de province et des pays étrangers, afin qu'elles connaissent leurs correspondants, et qu'elles ne confondent pas la feuille qu'on leur présente avec celles qu'on s'est empressé de publier, et qui ne sont toutes, sans exception, que des entreprises de librairie. Le sieur Boyer et ses coopérateurs sont assez connus à Paris pour n'avoir pas besoin que leur travail y soit recommandé. »

Parmi ses coopérateurs, Boyer nomme, outre Cerisier, CHAS DE FONTANILLE, LE NEVEU et MARRÉ.

10386. — Le Spectateur national, ouvrage moral, critique, politique et littéraire. *Paris, rue des Maçons-Sorbonne, 31*, in-4°. [N. Lc² 306.]

La B. N. possède, de la première série du Spectateur, non citée par M. Hatin, le prospectus et les nos 1 et 4 (1^{er} et 4 décembre 1789).

En tête du n° 1 se lit cet avis imprimé en petits caractères :

« Les auteurs de ce journal ont envoyé au bureau du *Journal de Paris* et à celui des *Petites Affiches* la première édition de ce prospectus avec ordre d'y payer le prix ordinaire pour la publication des feuilles volantes. Aux deux bureaux, on a refusé le prospectus et l'argent. Voilà un des heureux effets de la Révolution qui a régénéré fraternellement tous les Français! Ah! saint Egoïsme! tu seras longtemps encore le patron de MM. les périodistes. Le refus du *Journal* et des *Affiches* nous détermine à répandre GRATIS les deux premiers numéros du *Spectateur*, au nombre de trois mille exemplaires. »

La seconde série commence au 1^{er} janvier 1790 et s'arrête au 21 du même mois (21 numéros, 80 pages). Elle est précédée de deux autres prospectus, l'un intitulé : *Nouveau Prospectus*, avec l'épigraphe qu'on lit en tête de chaque numéro : *Deo, Patria et Reip*, et renferme un post-scriptum très violent contre M.-J. Chénier et surtout contre Palissot (à propos de *Charles IX*). Le second prospectus est en partie consacré à une réponse à Mercier, qui avait offert sa collaboration au *Spectateur*, puis l'avait retirée, en motivant son désistement en termes injurieux; le même prospectus annonce que les abonnés du *Moderateur* seront désormais servis par le *Spectateur national*. (Voir une note reproduite au n° 10397 ci-dessous.)

10387. — Assemblée nationale et Commune de Paris, ou Rapport très exact des séances de l'Assemblée nationale et des communes de Paris. Par continuation du journal intitulé : « Versailles et Paris ». (Décembre 1789-1^{er} octobre 1791.) *Dufour, 1790*, 78½ numéros in-8°. [N. Lc² 206.]

Concurrence au *Journal de Perlet*. Voyez ci-dessus, nos 10283-10284.

Dans l'ex. de la B. N., les nos 89-126 sont doubles de ceux correspondant du n° 10283 ci-dessus. La concurrence commence en réalité au n° 127 (9 décembre 1789) et se trahit par cet Avis : « Les auteurs du présent journal ont l'honneur de prévenir le public qu'ayant pris le parti de le faire distribuer à leur compte personnel, il faudra s'adresser chez M. Dufour, rue du Paon-Saint-André-des-Arcs, près l'hôtel de Tours. » L'imprimeur est *Valteyre* atné jus-

qu'au n° 306. Le n° 307 se termine par ce *Nouvel Avis* répété à la fin de plusieurs numéros :

« Le désir de répondre avec plus d'exactitude et d'activité à l'intérêt avec lequel le public veut bien lire notre feuille nous a fait prendre le parti de diriger particulièrement nos soins vers la partie de l'impression qui a été jusqu'à présent un peu négligée. En conséquence, nous prévenons le public que le nom de *Valleyre jeune* sera désormais remplacé par l'indication : *de l'imprimerie des auteurs*. Ou souscritra toujours rue du Paon et cour du Commerce. » Le supplément du n° 434 est accompagné de la note suivante : « *Avis*. M. Joubert, notre ancien copropriétaire, a publié hier un avis où il s'est permis de s'intituler « le rédacteur » de cette feuille. M. Joubert n'a pas été exact. Nous avons cité rédacteurs alternativement. Il devait se borner à dire qu'il n'avait plus rien de commun avec nous et qu'il faisait un journal différent et séparé du nôtre », et cet *Avis* rappelle que le bureau d'abonnement est toujours chez M. Dufour, rue du Paon. Or, dès le numéro suivant, on lit, p. 12, cet *Avis* et ce *N. B.* émanant l'un et l'autre de Joubert.

AVIS.

« Le rédacteur copropriétaire de cette feuille, depuis son origine jusqu'à ce jour, a l'honneur de prévenir le public et MM. les souscripteurs que, n'ayant plus rien de commun avec M. Dufour, sous le nom duquel se faisait la recette des abonnements, *rue du Paon et cour du Commerce*, la distribution et la recette des souscriptions du présent journal se feront au bureau, rue du Foin-Saint-Jacques, la deuxième porte à gauche, en entrant par la rue de la Harpe, n° 3.

Le prix de la souscription est de 4 livres par mois, franc de port par tout le royaume.

N. B. — M. Dufour, qui, je ne sais pourquoi, parle au nom de plusieurs pour répondre à mon avis, vient de me reprocher dans un contre-avis de m'être permis de m'intituler le rédacteur de cette feuille. Quoique je méprise les mauvaises querelles et que je sache combien elles ennuient le public, je ne puis cependant m'empêcher de répliquer à M. Dufour que c'est lui qui blesse étrangement la vérité, en annonçant qu'il rédigeait alternativement le journal avec moi. Je rapporterai, s'il m'y oblige, de bonnes preuves que, pendant plus de dix mois qu'a duré ma société avec lui, il n'a pas rédigé seul trois séances, et que moi j'ai rédigé seul toutes les autres. Je ne dirai rien de la différence de journal que, selon M. Dufour, j'aurais dû me borner à énoncer dans mon avis. Ce n'est sûrement ni de l'objet ni du numéro qu'il a entendu parler, puisqu'ils sont les mêmes, c'est sans doute de la rédaction; je lui accorde à cet égard la différence et nos lecteurs prononceront. »

La rubrique typographique de cette feuille a plusieurs fois changé. Voici le relevé de ces différences à partir du n° 127 :

Du n° 127 au n° 306 : *Imp. Valleyre jeune.*

Du n° 307 au n° 326 : *De l'imprimerie des auteurs.*

Du n° 327 au n° 434 : *De l'imprimerie des auteurs, cour du Commerce.*

Du n° 435 au n° 679 : *De l'imprimerie du rédacteur, rue du Foin-Saint-Jacques, n° 3, ci-devant cour du Commerce.*

Du n° 680 au n° 784 (et dernier) : *De l'imprimerie du journal, rue du Foin-Saint-Jacques, n° 3.*

Le n° 784 est accompagné de deux suppléments de 8 pages chacun, intitulés l'un : *Fin de l'organisation du notariat*; l'autre : *Second Supplément au n° 784, faisant le dernier de ceux qui, sous le titre d'Assemblée nationale et Commune de Paris, renferment l'historique des travaux de l'Assemblée nationale constituante (décrets divers)*. Il y a de plus, à la fin de l'ex. de la B. N., la *Lettre du Roi portée à l'Assemblée nationale par le ministre de la justice, le 13 septembre 1791*. (Voyez tome I^{er} de la *Bibliographie*, n° 3080.)

A la fin des nos 781 et 783 (28 et 30 septembre) est annoncé pour paraître, « à compter de la première séance de la législature », l'*Auditeur national, journal de législation, de politique et de littérature*. Voyez ci-après, au 2 octobre 1791.

10388. — Journal général de la police et des tribunaux. *Chez l'auteur, rue de Harlay, n° 15, au Marais, in-4°*. [N. Lc^o 297.]

Annoncé comme quotidien.

Précédé de deux prospectus différents.

Le premier (*imp. Laurens junior. S. d., in-4°, 4 p.*) expose en dix-neuf articles un programme qui, s'il eût été exécuté, aurait fait au *Journal de Paris* une concurrence redoutable. On s'inscrivait à la même adresse au *Véridique ou Censeur patriote* (voyez ci-dessus, n° 10297).

Le rédacteur du *Journal général* dont le premier numéro dut paraître vers le 15 décembre 1789, se nommait HÉRAULT.

Le second prospectus est intitulé : *Journal général de la police, des tribunaux et des intérêts politiques de tous les Etats de l'Europe, rédigé sur un nouveau plan par une société de gens de lettres, avec cette épigraphe :*

Qui consulta patrum, qui leges juraque servat.

HORAT.

A la fin du second prospectus (*S. l. n. d., 2 p. in-4°*), est textuellement reproduite la réclame déjà citée, n° 10349, sur la fusion du *Rédacteur* avec le *Journal général de police*.

La B. N. ne possède de la première série que le n° 52 (4 février 1790), qui porte la même épigraphe que le premier prospectus :

Sumite materiam vestris qui scribitis æquam Viribus.

HORAT. *De Arte poetica.*

Voyez le numéro suivant.

10389. — Journal général des Tribunaux, de la police, des municipalités, de la situation politique de la France et de toute l'Europe ou Journal de la Révolution, rédigé par une société de gens de lettres. Paris, rue de Harlay, n° 13, in-4°. [N. Lc² 298.]

Suite du numéro précédent.

La B. N. possède les nos 94 (19 mars 1790), 147 (9 mai), 160 (22 mai).

10390. — Le Consolateur ou Journal des bonnes gens. (Nos 1-10, 21-29 décembre 1789.) — Le Consolateur ou Journal de la liberté, rédigé par M. CIZOS DE DUPLESSIS. (Nos 11-14, 2-9 janvier 1790.) Guignot, in-8°. [N. Lc² 2300.]

10391. — L'Espion de Paris et des provinces ou Nouvelles les plus secrètes du jour. Paris, rue Gîte-Cœur, n° 4, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2301. — Ars. Jo., 20185.]

La B. N. ne possède que le n° 2. La Bibliothèque de l' Arsenal a l'ex. Pochet (2 numéros).

10392. — La Feuille du soir, par une société de femmes de lettres. Paris, Nyon le jeune. S. l., in-8°, 4 p. [N. Lc² 2304.]

Prospectus en vers et en prose d'un journal qui s'annonçait comme quotidien.

ÉPIGR. :

L'historiette de la ve'lle
Avec l'étiquette du jour.

10393. — Les Trois Bossus. (24 décembre 1789-9 janvier 1790.) Paris, Patin, 3 numéros in-8°, 47 p. [N. Lc² 301.]

Le n° 3 et dernier porte : *Les Trois Bossus à l'agonie.*

10394. — Mercure national ou Journal d'État et du citoyen, par M^{me} DE KÉRALIO et MM. CARRA, MASCLÉ ET HUGOU DE BASSVILLE. (31 décembre 1789-30 août 1790.) Paris, M^{me} de Kéralio, etc., 3 vol. in-8°. [N. Lc² 215.]

Suite du n° 10304.

Le titre reproduit ci-dessus n'existe que sur les couvertures. Le nom de Masclé disparaît de celles-ci à partir du n° 14 du tome I^{er}. A partir du n° 7 et suivants du tome II, les couvertures portent : « Par M^{me} ROBERT, ci-devant M^{me} DE KÉRALIO, de l'Académie d'Arras et de la Société patriotique bretonne; MM DE KÉRALIO,

membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; HUGOU DE BASSVILLE, professeur de littérature et d'histoire, et ROBERT, professeur de droit public. »

Entre les nos 4 et 5 est intercalé un *Supplément aux feuilles du jour ou Extrait du Mercure national*, tome II, n° 4, par un ami de la liberté. (S. l., 1790, in-8°, 8 p.), signé HUGOU DE BASSVILLE, membre du comité du district des Filles-Saint-Thomas. C'est la réimpression d'un article dirigé contre l'adresse de trois cents membres de l'Assemblée au sujet de la motion de dom Gerle.

10395. — Prospectus d'un nouveau journal, par les auteurs de « la Prise des Annonciades ». S. l., 1789, in-8°, 24 p. [N. Lc² 272.]

EPIGR. :

Te veniente die, te, decedente, canebant.

VIRG., Georg.

Précédé d'un Avertissement ainsi conçu :

« En nous avouant les auteurs de la *Prise des Annonciades*, nous déclarons que nous ne le sommes pas de l'espèce de suite qui a paru sous le titre de *Réponse* et que quelques personnes ont attribuée à la même plume, malgré la différence de ton et de style. Notre goût peut bien être de rire quelquefois, mais notre intention n'est jamais de blesser. »

Sur les diverses éditions de la *Prise des Annonciades*, attribuées par Barbier au marquis FRANÇOIS DE BONNAY, député de la noblesse du Nivernais à l'Assemblée nationale, et sur la *Réponse* à laquelle cet Avertissement fait allusion, voir la troisième partie de ce travail. Quant à ce Prospectus, dont je reproduis ici le début, c'est, à n'en pas douter, celui du numéro suivant :

« La Constitution touche à son terme. L'Assemblée nationale poursuit ses travaux avec une constance infatigable. Nous allons renaitre de nos ruines; bientôt l'Europe étonnée reprendra le respect qu'elle avait un peu cessé de nous porter. Il est temps que le Français reprenne aussi son caractère distinctif et ses goûts aimables; il est temps qu'il revienne à sa gaieté naturelle.....

« Mais, nous dira-t-on peut-être, il est temps au contraire que la nation quitte sa honteuse frivolité et revête un caractère plus grave, qu'elle se familiarise avec les idées abstraites d'administration, qu'elle connaisse enfin les principes sur lesquels repose cette précieuse indépendance qui la rend depuis six mois si heureuse et si fière. L'ignorance conduit tôt ou tard à l'esclavage et les descendants des Francs doivent être toujours éclairés, afin de rester toujours libres.

« Oui, sans doute, il faut que les Français

soient éclairés; mais il faut encore qu'ils soient joyeux. C'est à ce double but que nous avons aspiré; et, malgré la faiblesse de nos talents, il nous a paru qu'il ne nous serait pas impossible de l'atteindre par le moyen facile et gai d'un journal en vaudevilles.

« Tel est celui que nous avons l'honneur d'annoncer au public. A dater du 1^{er} janvier prochain, il paraîtra tous les matins, et nous osons nous flatter que cette espèce de procès-verbal aura peut-être autant de succès et plus de débit que les procès-verbaux en prose imprimés chez Baudouin et que personne n'a encore pu lire.

« Un journal en vaudevilles! qui ne voit déjà le peuple de Paris sourire! qui n'entend l'ouvrier, la marchande de modes, le fiacre, la petite maîtresse, le soldat de la garde nationale, et (que savons-nous?) plus d'un honorable membre peut-être égarer ses travaux ou dissiper ses ennuis, en chantant les motions savantes et lumineuses que nos orateurs nous présentent chaque jour dans la tribune aux harangues! »

Parmi les séances que les auteurs se proposaient de parodier sur les ponts-neufs les plus variés, ils citent celles du 4 et du 6 août, du 7 septembre (don des femmes artistes), du 7 décembre (discours de Fréteau, réelo président de l'Assemblée), du 20 novembre (offrande des boucles d'argent) et du 1^{er} décembre (adoption de la proposition de Guillotin sur le mode de décollation).

10396. — Journal en vaudevilles des débats et des décrets de l'Assemblée nationale. S. l., 1790, 12 numéros in-8°. [N. Lc² 271.]

Par le marquis F. DE BONNAY et autres. Voyez le numéro précédent.

En vers et en prose. Chaque numéro a une épigraphe et une pagination distinctes.

Le catalogue imprimé de la B. N. annonce deux prospectus qui semblent avoir été arrachés de cet exemplaire. Aucune des séances auxquelles le Prospectus faisait allusion n'y est parodiée.

10397. — Le Modérateur, par une société de gens de lettres. (1^{er} janvier-17 avril 1790.) Paris, Maradan, in-4°, 107 numéros, 428 p. [N. Lc² 194.]

Suite des nos 10280 et 10335 ci-dessus. Réuni le 18 avril 1790 au Spectateur national. Voy. ci-dessus n° 10386 et ci-dessous n° 10418.

« En conséquence, dit un Avis (n° 107, p. 425), MM. de Fontanes et de Flins déclarent qu'ils n'ont plus aucune part à ce journal fondé dans le Spectateur national. »

10398. — Jugement du peuple aux galeries de l'Assemblée nationale, recueilli par

une société d'hommes libres. Imp. V^e Hérisson, in-8°. [N. Lc² 302.]

Un prospectus (4 p.) et deux numéros non chiffrés ni datés.

ÉPIGR. :

Je vois tout, j'entends tout et je dis tout.

Annoncé comme divisé en douze cahiers mensuels de 16 pages chacun, paraissant trois fois par semaine.

10399. — L'Avocat du peuple ou le Bon Citoyen, par M. LABOUREAU. (1^{er} janvier-6 mars 1790.) Imp. Caillot, 63 numéros in-8°, 504 p. [N. Lc² 305.]

Quotidien.

EPIGR. :

• Homo sum, et humani nihil a me alienum puto.

TÉRENCE.

Il y a de plus, avant le n° 1, un Avis (2 p. non chiffrés) et un prospectus (8 p. in-8°) portant le même titre que le journal et l'annonçant pour le 1^{er} janvier 1790. Le nom de l'auteur disparaît au n° 14. Chaque numéro a un sommaire.

À la suite d'une brouille survenue entre le rédacteur et l'imprimeur, celui-ci continua le journal, malgré les réclamations de Laboureau, sous le titre de : le Défenseur du peuple, pour faire suite aux LX numéros ci-devant intitulés « l'Avocat du peuple » (4-9 mars 1790, nos 61-66, 48 p.), avec cette épigraphe :

Saluti omnium laboro.

Les nos 61-63 de l'Avocat du peuple portent la rubrique de J. Grand.

Dans l'ex. de la B. N. (provenant de La Bédoyère) manquent les nos 12, 13 et 62.

10400. — Le Tonneau de Diogène ou les Révolutions du clergé. Paris, imp. Brune; Guilhemat et Arnulphe, Champigny, 1790, 33 numéros in-8°, 264 p. [N. Lc² 311.]

Paraissant trois fois par semaine. Le sous-titre disparaît à partir du n° 12 et la vignette sur bois, représentant Diogène écrivant assis dans son tonneau, n'existe pas dans tous les numéros.

Les nos I-XVIII sont datés du 1^{er} janvier-11 mars 1790; les autres ne le sont pas; mais on lit la date du 20 mai au bas de la p. 264 du n° XXXIII.

10401. — Le Vritable Ami de la Reine, ou Journal des dames. Par une société de

citoyennes. Paris, rue N.-D.-des-Victoires, n° 19, in-8°. [N. Lc² 2303.]

Hédomadaire. La B. N. a le n° 4. Le journal a commencé à paraître le 1^{er} janvier 1790.

10402. — Journal des établissements politiques, d'après la nouvelle constitution. (1^{er}-4 janvier 1790.) Paris, Savy le jeune; Desenne; Bailly; 4 numéros in-4°. [N. Lc² 313.]

ÉPIGR. :

Multa parvis.

Précédé d'un Prospectus (imp. du Journal des établissements politiques. S. d., in-4°, 4 p.) avec cette épigraphe :

Hic opus, hic labor est.

Le n° 1 renferme un précis rapide des causes de la Révolution; le n° 2, une *Revue des principales époques de la Révolution* (journées du 17 juin, des 13 et 14 juillet, du 4 août et du 5 octobre); le n° 3, la fin des *Réflexions* de l'auteur sur le même sujet et un *Exposé de ce que l'Assemblée nationale a fait pour le bonheur de la France*; le n° 4, trois articles intitulés : *Nécessité d'une régénération totale, Craintes simulées ou pusillanimes concernant les innovations et la Réponse des novateurs.*

10403. — Journal général de politique, de littérature et de commerce. (Janvier 1790-10 août 1792.) Paris, encls du Temple, chez J.-F. Bérard de Favas, in-4°. [N. Lc² 325.]

Paraissant tous les jours, le lundi excepté. Deux prospectus, joints à l'ex. de la B. N., portent : *Journal général de commerce, de politique et de littérature dont le quart du produit annuel est destiné à la caisse patriotique agréée par l'Assemblée nationale.*

D'après le second de ces prospectus, le *Journal général* commença le 1^{er} janvier 1790, mais l'ex. de la B. N. ne renferme de la première année que les nos 217 (10 septembre), 233 (29 septembre), 286 (30 novembre), 313 (31 décembre).

Chaque numéro de cette première année est accompagné d'un supplément donnant la liste des spectacles, les scellés, les morts et des réclames. Un avis placé en tête du n° 286, de 1790, annonce que des « motifs particuliers » ont engagé les auteurs du *Correspondant fédératif dans les quatre-vingt-trois départements* à réunir leur feuille à celle-ci et que « le plan du *Journal général* entrant entièrement dans celui du *Correspondant*, MM. les souscripteurs auraient lieu d'être satisfaits de cette réunion ».

Deuxième année, nos 1 (1^{er} janvier 1791), 12 (14 janvier), 161 (11 juillet), 166 (13 juillet), 27^e supplément (17 juillet), 179 (28 juillet),

180 (29 juillet), 217 (10 septembre), 218 (12 septembre), 290 (5 décembre), 292 (7 décembre), 294 (9 décembre), 297-313 (13-31 décembre).

Troisième année, nos 106 et supplément (15 avril 1792), 223 (10 août), plus un supplément de 2 p. rempli par la proclamation de Louis XVI datée du 7 août 1792.

10404. — Journal historique et politique de constitution, de législation, d'administration, des tribunaux et de police, avec des observations sur l'agriculture, le commerce et l'industrie. Par un juriconsultecitoyen, auteur de plusieurs ouvrages sur l'ordre public (JEAN-SIMON-LOISEAU). Paris, Clousier, in-8°, 8 p. [N. Lc² 312.]

Prospectus. Le journal y est annoncé pour le 2 janvier 1790 et comme devant paraître deux fois par semaine.

10405. — Prospectus. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 314.]

Projet d'un *Journal philodémocratique*, devant être publié par une société du même nom, chez M. de Laribaux, rue Sainte-Anne, n° 56.

10406. — La Cocarde nationale, journal de correspondance entre toutes les milices du royaume, par une société de soldats-citoyens. (4 janvier-17 avril 1790.) Paris, Buïsson, 1790, 16 numéros in-8°, 436 et 96 p. [N. Lc² 316.]

Le tome II commence avec le n° 14.

ÉPIGR. :

Si vis pacem, para bellum.

Le premier numéro renferme, entre autres pièces, une dédicace à Joseph-Gilbert de La Fayette, un Prospectus daté du 1^{er} décembre 1789, signé « pour la société » LAMARE, soldat-citoyen et grenadier du district des Cordeliers, et une *Introduction*. L'ex. de la B. N., relié sur brochure, a une couverture bleue sur laquelle sont tirés en rouge les emblèmes et devises patriotiques.

10407. — Le Guide des nations. Paris, Baulouin, 1790, in-8°, 30 p. [N. Lc² 320.]

Le titre de départ de l'ex. de la B. N. porte : *Lettre d'un Français à un Brabançon sur la Déclaration du clergé, formant la XXIII^e du Guide des nations* (3 mai 1790). P. 13, *Vingt-quatrième Lettre* (8 mai). P. 25, *Suite* de cette lettre, datée du 17 mai. Ces deux dernières sont relatives à la politique extérieure.

Périodique inconnu à Deschiens et à La Bédoyère. M. Hatin n'en a donné que le titre.

10408. — *Sollises de la semaine. De l'imprimerie de la veuve Vérité.* (Au n° 7 :) *La veuve Vérité, mon imprimeuse, bien usée, bien déchirée, bien violée, épouse Girouard, imprimeur, rue du Bouloi, n° 28.* (Du n° 11 au n° 28 :) *M. Puañ, libraire au Palais-Royal, 1790, 32 numéros in-8°.* [N. Lc² 322.]

Paraissant trois fois par semaine. Tous les numéros, à l'exception des deuxième et vingt-neuvième, sont surmontés d'une tête de satyre, dont le dessin change au n° 11. Les n°s 1-30 ne sont point datés; les n°s 31-32 portent: *Mai 1790.* Chaque numéro a une pagination distincte.

Attribué à ANTOINE-JEAN-MATHIEU SÉGUIER (1768-1848) et à ARMAND-LOUIS-AURICE SÉGUIER (1770-1833), fils du dernier avocat général au Parlement de Paris.

10409. — *L'âne de Balaam ou le Journal de la ville de Peter.* N° 1. *Paris, de l'imprimerie de la Société littéraire, 1790, in-8°, 8 p.* [N. Lc² 324.]

Avec une vignette sur bois représentant Balaam monté sur son âne et cette épigraphe :

Ami lecteur, en attendant, rêvère
Cet âne heureux : il n'est pas sans mystère.

« J'arrive, ami lecteur, de la ville de Peter sur l'Euphrate, où le prophète Balaam, que je portais, a été tué par les aristocrates hébreux. »

Le journal est annoncé comme quotidien.

10410. — *Le Cri de l'infortuné. Aux âmes honnêtes.* N° 1. *Imp. Momoro, in-8°, 7 p.* [N. Lc² 2311.]

P. 4, lettre du sieur BERNARD DESJARIÈRE, officier de marine, datée du Châtelet, 6 janvier 1790, où il était preventivement détenu, à raison du rapt de la fille d'un greffier de cette juridiction.

10411. — *Le Messager patriote. journal critique et politique.* (13-16 janvier 1790.) *Rue Gît-le-Cœur, hôtel Saint-Louis, 4 numéros in-8°.* [N. Lc² 2314.]

A partir du n° 2 : *Le Messager patriote, ou Ephémérides nationales.*

Le catalogue de la B. N. et M. Hatin n'indiquent que quatre numéros; mais un ex. mis en vente par M. Claudin (*Archives du bibliophile*, 1858, n° 1228) en comportait six, le dernier daté du 18 janvier.

10412. — *La Vérité pour le peuple, par*

le dernier philanthrope. (14 janvier 1790) *Paris, imp. Prault, in-8°.* [N. Lc² 2315.]

Signé : ARNODIN.

Deschiens et le catalogue de la B. N. annoncent deux numéros; mais l'exemplaire décrit ici n'en renferme qu'un seul.

10413. — *Le Réclamateur. Orléans, imp. Couret de Villeneuve, in-8°, 4 p.* [N. Lc² 304.]

Prospectus. Le journal y est annoncé pour le 1^{er} janvier 1790, à Paris, chez M. Lablée, avocat et directeur du bureau des réclamations, 7, rue de Condé. Il devait paraître deux fois chaque semaine par numéro de 24 p. Voyez le numéro suivant.

10414. — *Journal de réclamations. Paris, rue de Condé, n° 7, in-8°.* [N. Lc² 2307.]

Signé : LABLÉE.

Voyez le numéro précédent.

La couverture imprimée sert de titre.

L'ex. de la B. N. comporte le prospectus (8 p.) réimprimé du numéro précédent et le n° 1 (30 p.). A la dernière page, on lit cet *Avis aux souscripteurs* :

« Des circonstances imprévues nous ont forcé de ne faire paraître que le 16 janvier ce journal. Nous avons substitué au titre de *Réclamateur*, donné dans notre premier prospectus, celui de *Journal des réclamations* comme désignant mieux son objet. »

Le premier numéro porte au titre de départ : *De la contribution de la valeur d'un marc d'argent pour l'éligibilité aux assemblées nationales.*

10415. — *Le Fidèle Observateur, journal politique et impartial.* (19 janvier-6 février 1790.) *Paris, Dufour, 14 numéros in-8°, 112 p.* [N. Lc² 432.]

Concurrence du n° 10303 ci-dessus.

Les deux premiers numéros ont pour épigraphe :

Si mon cœur et ma plume secondent mes desirs,
On me lira toujours avec un vrai plaisir (sic).

et les suivants :

*Dicere verum
Quid vetat?*

Les cinq premiers numéros sont signés DUFOR et imprimés chez *Caillet et fils*; le n° VI porte la rubrique de *Laurens junior*, « libraire imprimeur de la nation »; les autres sortent des presses de Rozé et l'on souscrivait chez *Guignot*, cour du Commerce. Les n°s X-XIV sont de plus contresignés SACNIER, *citoyen*.

Chaque numéro a un sommaire.

10416. — L'Alambic ou le Distillateur patriote, par M. BRAR. D. M. *Toulan* (imp. de la Société typographique). S. d., in-8°. [N. Lc² 2347.]

EPIGR. :

*Ignis omnibus idem
Utinam spiritus!...*

Le prospectus, intitulé : *Encore un prospectus. Eh! pourquoi pas?* (in-8°, 4 p.), annonce le journal pour le 21 janvier. C'est en effet la date que porte le n° 1 (in-8°, 16 p.), le seul que possède la B. N.

10417. — Annales parisiennes ou Lettres philosophiques, politiques et littéraires, adressées à Anney à M^{me} de... par M... Paris, Gatlief, in-12.

Annoncé comme devant paraître tous les vendredis à partir du 22 janvier 1790, « mais, dit le *Bibliographe universel* du 6 avril 1790, une maladie de l'auteur est cause que ce journal n'est qu'à son second numéro ». De son côté, Chantreau (Cf. n° 10100), après avoir cité le titre de ces lettres « où l'on parle de tout avec une volubilité qui est un vrai caquet écrit », ajoute : « Nous n'avons encore qu'un échantillon de ces Annales ou Lettres adressées à une dame de Chambéry qui ne répond à rien et n'a le temps de rien répondre, parce qu'on l'accable toutes les semaines de sept mortelles lettres. »

Les *Annales parisiennes*, non citées par Deschiens et par le catalogue La Bédoyère, ont été mentionnées par M. Hatin au sujet du journal de Ganlard Desaudray, publié sous le même titre. Voyez le n° 10281 ci-dessus.

10418. — Le Spectateur national, par une société de citoyens. Rédigé par M. DE CHARNOIS. (22 janvier-17 avril 1790.) Imp. du Spectateur national, in-4° [N. Lc² 307.]

Suite du n° 10386 ci-dessus.

EPIGR. :

Deo, patriæ, et regi.

Plusieurs numéros ont un supplément donnant la liste des scellés apposés dans la quinzaine et le cours des changes et effets publics.

La numérotation recommence à chaque mois.

10419. — Le Compilateur. Par M. C. D. L. (1789-1790.) *Belin; Royez; Levigneux*, in-8°. [N. Lc² 303.]

L'ex. de la B. N. comporte un prospectus annonçant le journal pour le 1^{er} janvier 1790 et deux numéros, l'un, non chiffré, daté du 23 janvier 1790 et portant en sous-titre : *ou Extrait des papiers publics*; le second, chiffré IV et non daté.

D'après le *Prospectus* réimp. au verso de la couverture du n° IV, le *Compilateur* paraissait deux fois par semaine.

10420. — L'Ami du peuple ou le Publiciste parisien, journal politique et impartial. (N^{os} 106 [1^{er} de la série] à 147 (30 janvier-26 mars 1790). Imp. Rozé; Momoro; J. Carol; Marat, in-8°. [N. Lc² 232. Rés.]

Première continuation apocryphe du journal de Marat (voyez ci-dessus n° 10320), publiée par GUIGNOT, ainsi que le déclare un *Avis au lecteur*, en tête du numéro du 10 mars 1790. Même épigraphe qu'au véritable *Ami du peuple* et sommaire à chaque numéro.

Les deux premiers numéros sont anonymes.

Les n^{os} 109-135 portent : Par M. M^{*****}. Le numéro du 9 mars, intitulé : *L'Ami du peuple, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. MA*, est chiffré ainsi : C...VI [sic : CXXXVI] et a de plus une seconde épigraphe :

*Nunc eadem fortuna virum tot casibus actum
Non sequitur.*

VIRG., *Æneidos*,

suivie de sa traduction et qui n'est répétée sur aucun autre numéro, ce qui ferait supposer que celui-ci appartient à une contrefaçon non encore déterminée.

Les titres des autres numéros ont encore plusieurs fois varié, savoir :

N° 139. Par M. MARI..., auteur de l'*Of-frande*, etc.

N^{os} 140-145. Par M. MARA*, auteur, etc.

N° 147. Par M. MARAT, auteur, etc.

Quant aux autres rubriques typographiques, elles se répartissent ainsi :

N° 106-C...VI (CXXXVI), 9 mars. Imp. Rozé.

N° 137 (10 mars)-138. Imp. Momoro.

N^{os} 139-146. Imp. J. Carol.

N° 147. De l'imp. de Marat.

10421. — Le Sens commun. N° 1. S. l. n. d., in-8°, 20 p. [N. Lc² 2309.]

10422. — L'Incorruptible ou le Véritable Ami du peuple. N° 1. Paris, *Laurens junior*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2312.]

EPIGR. :

Constitution, liberté, vérité, patrie,
voilà nos diex.

MIRABEAU.

10423. — Le Prévoyant. *Gouilly*, in-8°, 12 p. [N. Lc² 2313.]

Signé : M. L. C. D. V.

10424. — Le Caton français. N° 4. Paris, *Rozé fils*, in-8°, 16 p. [N. Lc² 2316.]

EPIGR. :

Je verrai d'un même œil et le peuple et les grands.

Le *Caton français* ne dédaigne pas de se dé-

riquer en donnant asile à un impromptu chanté par un Américain sur l'air : *du Jupou court, à des Vers faits sur deux serins qu'on avait donné à garder à l'auteur et à une Chanson à M^{lle} D... F...* sur l'air : *Il pleut, bergère*. Cette dernière pièce avait été, paraît-il, refusée par M. Cholet, directeur des *Étrennes tyriques*, mais le rédacteur du *Caton français* console l'auteur de ce déboire en lui assurant qu'une chanson « qui ne parle point en termes équivoques et sales des c..., des v..., des f... et des p... » n'avait aucune chance de trouver place dans les *Étrennes tyriques*.

10425. — La Bouche de fer. (1790-1791.)
De l'imprimerie du Cercle social, 3 vol. in-8°.
[N. Lc² 317.]

Hédomadaire. Rédigé par l'abbé CLAUDE FAUCHET et NICOLAS DE BONNEVILLE.

1^{re} série. Janvier-juin 1790, 4 vol.

2^e série. Octobre-décembre 1790, 36 numéros.

3^e série. 3 janvier-24 juillet 1791, 104 numéros ou 3 vol.

En tête de chaque numéro, un fleuron bizarre, reproduit page 163 de la *Bibliographie* de M. Hatin et représentant une tête d'homme à bouche de fer, entourée d'attributs autour desquels court cette devise :

O Galie, memento tu regere eloquio populos.

A l'ex. de la B. N. sont joints deux tirages du *Programme du Cercle social pour la confédération universelle des Amis de la vérité* (in 8°, 4 p.), renfermant le plan du journal de la *Bouche de fer*, ainsi qu'un autre prospectus sans titre beaucoup plus développé (imp. du Cercle social. S. d., in-8°, 8 p.), consacré à la définition du but que se proposaient les associés et aux conditions matérielles d'abonnement. La première partie est signée N. DE BONNEVILLE, secrétaire.

« Le Cercle social, dit M. Hatin, était d'abord une loge de francs-maçons, qui comptait beaucoup d'hommes distingués. Cette loge, prétendant que la franc-maçonnerie avait le même but que la Révolution française, la *régénération du genre humain*, se constitua dès lors en club ordinaire ou en société publique, ayant pour but principal, comme l'indiquait le titre qu'elle se donna, la réforme sociale. Elle s'appela aussi *Société des Amis de la vérité*, se proposant d'organiser une confédération universelle des francs-maçons ou des amis de la vérité dans tous les pays, afin de réunir tous les rayons épars dans un centre commun d'amour et d'humanité, et de ne faire de tous les peuples qu'une seule famille....

« La *Bouche de fer* était avant tout et presque exclusivement l'organe du Club social; elle est remplie en grande partie par les thèses philosophiques et politiques soutenues au Cercle, par les discours de ses membres, et surtout de son

procureur général. On n'y trouve ni les débats de l'Assemblée, ni les nouvelles du jour, rien, en un mot, de ce qui constitue le journal proprement dit; mais elle abonde en articles de toute nature, et quelques-uns très curieux, envoyés à la Société de toutes les parties de l'Europe. On y rencontre aussi fréquemment des questions déposées dans les bouches de fer, et ayant trait aux préoccupations du moment. On y lit quelques lettres curieuses de CLOOTS à Fauchet, avec les réponses, une lettre fort remarquable de CONDORCET sur les spectacles, des articles de THOMAS PAYNE et d'autres publicistes. Une savante et spirituelle Hollandaise, M^{lle} D'AEIERS, y a publié plusieurs discours sur la condition des femmes, leur éducation et leur influence dans les gouvernements. Enfin, elle nous a conservé d'excellents discours sur les questions les plus intéressantes, notamment sur le caractère des hommes destinés par la nature à recueillir les nations, sur la question de savoir si le même gouvernement peut être propre à tous les pays, et si tous les peuples peuvent être également libres, etc. On y voit proposée la formation d'un tribunal national pour juger les différends des rois, et les rois eux-mêmes. »

Voyez les deux numéros suivants et ci-dessus nos 9778-9779, 10199-10201 pour d'autres publications émanant du même groupe.

10426. — Bulletin de « la Bouche de fer ».
Imp. du Cercle social, 4790, 2 séries in-8°.
[N. Lc² 318.]

Annexe du numéro précédent, divisée en deux séries; la première a huit numéros non datés (sauf le n° 8 du 16 juillet 1790) de 8 pages chacun; la seconde n'a que trois numéros (25-29 juillet 1790), également de 8 pages.

10427. — Cercle social. Lettre première (-LXVI). S. l. n. d., in-8°, 496 p. [N. Lc² 319.]

Publié, parallèlement à la *Bouche de fer*, par l'abbé FAUCHET et BONNEVILLE.

Les vingt premières lettres sont datées de janvier et de février 1790; les autres ne portent point de dates.

A la suite, dans l'ex. de la B. N., est relié un *Tableau analytique des principes constitutionnels décrétés par l'Assemblée nationale, suivi d'une Table alphabétique et d'une Récapitulation générale et chronologique de toutes les séances et pièces attachées aux procès-verbaux publiés par son ordre*. Paris, imp. du Cercle social, 1790, in-8°, 124 et 8 p. On trouve de plus, sous le même numéro, un autre fascicule intitulé *l'An MDCCLXXXIX ou les Tribuns du peuple*, par N. DE BONNEVILLE. Imp. du Cercle social. S. d., in-8°, XI-144 p., et la deuxième partie du *Tableau analytique des principes constitutionnels*; elle s'arrête page 8 et sur une réclame typographique.

10428. — Le Cousin JACQUES ou Courrier de la lune et des planètes. (Janvier-septembre 1790.) Paris, au bureau général du « Cousin Jacques », rue Phélypeaux, 36; Belin, 1790, nos 113-130, 3 vol. in-12. [N. Lc² 2223.]

Par LOUIS-ABEL BEFFROY DE REIGNY, dit le Cousin Jacques.

L'ex. de la B. N. est précédé d'un prospectus (S. l. n. d., in-8°, 4 p.) intitulé : *Motion pour la cinquième année du Cousin Jacques, troisième du Courrier des planètes, commençant au 1^{er} janvier 1790*. Un second exemplaire de ce prospectus est relié en tête des *Nouvelles Lunes* de janvier 1791 (voyez ci-après à la date).

Ces deux dernières séries avaient été précédées de trois autres séries antérieures dont il suffira de donner ici l'intitulé, les dates, le format et le nombre exact de volumes que Monselet n'a pas fait connaître dans la bibliographie jointe à la notice des *Oubliés et Dédaignés*, consacré à Beffroy de Reigny.

— *Les Lunes du cousin JACQUES*. (Juin 1785-mai 1787.) Paris, Lesclapart, 13 vol. in-12. [N. Lc² 2220.]

— *Courrier des planètes, ou Correspondance du cousin JACQUES avec le firmament, folie périodique dédiée à la lune*. (Janvier-10 juillet 1788.) Paris, chez l'auteur, 3 vol. in-12. [N. Lc² 2221.]

— *Courrier des planètes, par le cousin JACQUES, ou Suite de ma correspondance avec le firmament, folie périodique dédiée à la Lune et délivrée exactement tous les jeudis*. (17 juillet 1788-décembre 1789.) Paris, chez l'auteur, rue Phélypeaux, vis-à-vis la Vierge, et chez Belin, 8 vol. in-12. [N. Lc² 2222.]

A partir de janvier 1789, les mots : *ou Suite de ma correspondance avec le firmament* disparaissent du titre.

10429. — Le Postillon. (Février 1790-4 octobre 1791.) Imp. du Postillon, rue d'Argenteuil, 87, 604 numéros in-8°. [N. Lc² 328. — *Ars. Jo.*, 20092.]

Quotidien. Chaque numéro est suivi d'un bulletin intitulé : *Observations*. A partir du n° 53, le titre porte en plus : *Par CALAIS*, et une note, dont la forme a été plusieurs fois modifiée, mais dont le fond est toujours le même, avertit le lecteur que le seul *Postillon* authentique s'imprimait d'abord rue d'Argenteuil, puis rue Basse-du-Rempart-de-la-Madeleine, n° 22.

L'ex. de la B. N. est incomplet des dix-sept premiers numéros; celui de l'Arseual commence au n° 7 (26 février 1790). A tous deux manquent les nos 598-604 que possédait l'ex. Pochet-Deroches dont j'ignore le sort actuel.

La vogue extraordinaire du *Postillon* de ou

par Calais, attestée par les contrefaçons mêmes qui se multipliaient à l'envi, dut avoir pour causes la modicité de son prix et la célérité de ses informations, car son principal, sinon son unique mérite, était de donner aussitôt après chaque séance de l'Assemblée le compte rendu des débats. A plusieurs reprises, le créateur du *Postillon*, Jean Calais, ou sa fille, la dame Font-rouge, essayèrent de se débarrasser des concurrents qui leur disputaient la place et obtinrent pour quelques-uns satisfaction devant les tribunaux; les autres disparurent faute de subsides; tous sont d'ailleurs d'une égale médiocrité. Il est vraisemblable que pour le *Postillon*, comme pour *l'Ami du peuple*, ces parasites arboraient en naissant la date et le numéro que portait ce jour-là leur prototype et que la série antérieure n'a jamais existé. On les trouvera donc énumérées ici immédiatement après le véritable *Postillon*. Les publications similaires qui, pour déjouer les poursuites, adoptèrent un qualificatif spécial, sont classées à leurs dates respectives.

Sur la résurrection du *Postillon* de Calais en brumaire an IV, voyez ci-après, § 8.

10430. — Le Postillon, par COURAGEUX, ci-devant rédacteur de celui par Calais, ci-devant rue d'Argenteuil, n° 87. *De l'imprimerie du Postillon, rue des Écrivains, n° 21; Pougin, rue Mazarine, n° 51, 1790, in-8°*. [N. Lc² 329.]

Concurrence du numéro précédent. Les nos 173 et suivants portent seulement : *Par C****.

Cette concurrence commence dans l'ex. de la B. N. au n° 161 (séance de l'Assemblée nationale du 8 août 1790) et s'arrête au n° 243 (séance du 30 octobre), mais cet ex. comporte de nombreuses lacunes signalées sur le feuillet de garde.

Le nom de Courageux, d'abord imprimé en caractères microscopiques, puis (n° 169) en gros caractères, est ensuite remplacé par la lettre C***, accompagnée de cette note :

« Aucune puissance humaine ne pouvant m'empêcher de m'annoncer à mes concitoyens pour avoir été rédacteur du journal publié sous le nom de Calais, rue Basse-du-Rempart, je les prévins que j'ai abandonné ce dernier journal pour leur offrir ce *Postillon*. Ils jugeront entre mon concurrent et moi. Le succès dont jouit ma feuille me garantit la continuation de leurs suffrages. » Calais, dans son n° 180 du 28 août 1790, dénonce le procédé « d'une espèce d'abbé nommé Courageux, jadis son commis, chassé de chez lui pour ses infidélités, repris par bienfaisance », ajoute que son journal n'a pas changé de rédacteur et que l'assertion contraire « est le fruit d'une audace qui, comme le dit cet abbé, brave toute puissance humaine ».

10431. — *Postillon*, par C***. *Guilhemat*,

[puis] *Chalon, rue Serpente, n° 23, 1790, in-8°.* [N. Lc² 330.]

Autre concurrence au numéro 10429 ci-dessus.

L'ex. de la B. N. comporte les n°s 171, 176, 183, 198, 207 (31 août-8 octobre 1790).

10432. — Le Postillon, par CALAIS. *Imp. Calais et Dubois, rue des Moineaux, n° 36; chez M. Calais, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 23, 1790, in-8°.* [N. Lc² 331.]

Autre concurrence au n° 10429 ci-dessus. La plupart des numéros portent : Par JEAN CALAIS.

L'ex. de la B. N., qui présente de nombreuses lacunes, commence au n° 95 (8 juillet 1790) et s'arrête au n° 181 (1^{er} septembre).

Par jugement du tribunal de ville en date du 26 juillet 1790, Jean Calais avait été condamné à faire imprimer son nom de baptême avant son nom de famille pour distinguer son journal du véritable *Postillon*, et ce sous peine de fermeture de son imprimerie. La *Chronique de Paris* du 21 août 1790 rend compte en ces termes factieux de ce procès et de son issue :

« Une dame Fontrouge a entrepris le *Postillon* sous le nom de *Calais*; c'est, dit-on, son nom de fille,

« Un cavalier de la garde nationale, qui n'a qu'un nom, mais celui de *Calais*, a voulu, comme elle, faire un *Postillon*.

« Grand procès entre ces deux *Meneches*.

« Le tribunal de police, présidé par M. Duport, portant encore un peu de respect au droit d'aïnesse, ordonna au cadet d'apprendre tous les soirs au public son nom de baptême, sous peine de voir fermer son imprimerie, et de payer cent livres d'amende. *Calais* signe *Jean Calais*. Le nom de sa rue était encore une différence.

« Sa sœur, qui ne lui aurait pas cédé sa primogéniture pour un plat de lentilles, découvre qu'il n'est pas un *Jean* tout court. Il doit porter les deux noms de son parrain. L'avocat Picard le dénonce au tribunal comme rebelle à sa sentence. Ce jour-là, M. Duport du Tertre ne présidait pas. On plaide, on délibère; enfin *Jean Calais*, pour avoir oublié qu'il s'appelait aussi *François*, est condamné à 100 livres de dommages-intérêts, envers la dame Fontrouge, dite *Calais*, par chaque jour écoulé depuis le dernier jugement, lequel date déjà de trois ou quatre mois, son imprimerie fermée, ses presses enlevées.

« Le 17, à huit heures du soir, un huissier, avec une nombreuse cohorte, est venu exécuter *Jean-François Calais*, qui a opposé un *arrêt de défense*. Il aurait pu ajouter le traité des délits et des peines. »

10433. — Le Postillon, par CALAIS. *De l'imprimerie du Postillon, rue du Vieux-*

Colombier, 30 et 31, 1790, in-8°. [N. Lc² 332.]

Autre concurrence au n° 10429 ci-dessus.

L'ex. de la B. N., qui présente de nombreuses lacunes, commence au n° 187 (26 septembre 1790) et s'arrête au n° 297 (17 janvier 1791).

10434. — Postillon, par C^{***}. *De l'imprimerie du Postillon, rue Basse-du-Rempart, 11, porte Saint-Denis, imp. Tremblay, 1790, in-8°.* [N. Lc² 333.]

Autre concurrence au n° 10429 ci-dessus.

L'ex. de la B. N. commence au n° 214 (1^{er} octobre 1790) et s'arrête au n° 255 (11 novembre).

10435. — Postillon, par C^{***}. *Imp. Chalon, 1790, in-8°.* [N. Lc² 333^{bis}.]

Autre concurrence au n° 10429 ci-dessus.

L'ex. de la B. N., qui commence au n° 188 (18 septembre 1790) et s'arrête au n° 208 (9 octobre), offre de nombreuses lacunes. On lit cet avis au bas de la plupart des numéros : « On s'abonne pour ce journal, qui paraît une demi-heure après la séance, au café des Citoyens, rue de la Harpe, n° 180. »

10436. — Le Postillon, par CALAIS. *Imp. Al. Boulnois et Gabriel, in-8°.* [N. Lc² 333^{ter}.]

Autre concurrence au n° 10429 ci-dessus.

La B. N. possède les n°s 84 et 86 (27 et 29 juin 1790.)

10437. — Postillon extraordinaire ou le Premier Arrivé. *Paris, de l'imprimerie de la Société Littéraire, 1790, in-8°.* [N. Lc² 334.]

L'ex. de la B. N. commence au n° 86 (22 mai 1790) et se continue, avec de nombreuses lacunes, jusqu'au n° 167 (27 août 1790).

La plupart des numéros portent le nom de MARCEL, soit comme signature, soit sur le titre. Le dernier (167) est intitulé : *Postillon extraordinaire*, par RIVAUD et Compagnie, et sort de l'imprimerie de *Guilhemat*. Chaque numéro a une pagination distincte et un sommaire.

M. Hatin a le premier signalé la corrélation existant entre ce journal et le *Courrier extraordinaire* ou le *Premier Arrivé* (voyez ci-dessous au 3 mars); mais, en l'absence d'un exemplaire complet du *Postillon extraordinaire*, il est impossible de déterminer quelle fut la durée de cette connexité, quand se produisit la rupture entre les rédacteurs et à quelle date le *Postillon* reprit ou s'appropriâ le titre de *Courrier*. Toujours est-il que, dans l'ex. du *Courrier* appartenant à la B. N. et dont la reliure est très certainement contemporaine, ou du moins fort ancienne, se trouvent intercalés quelques numéros appartenant à la concurrence, savoir un *Supplément au Cour-*

rier extraordinaire, du 11 novembre, portant en sous-titre : *Tour de gibecière d'un nouveau genre* et consacré à réfuter les allégations de Marcel ou plutôt de Duplain, plus les numéros des 14-23 novembre, tous signés HONGNAT.

Sur le vu de quelques numéros isolés du *Postillon extraordinaire*, M. Hatin avait cru pouvoir assurer que les deux feuilles n'en faisaient qu'une : l'affirmation n'est pas rigoureusement exacte, mais de la collation à laquelle j'ai procédé, il résulte, en effet, que pour la plupart des numéros de juin, juillet et août 1790, le même texte était distribué le soir sous le titre de *Postillon* et le lendemain sous celui de *Courrier*.

Des annonces répétées quotidiennement, il ressort aussi que cette feuille servait d'enseigne à une véritable entreprise de roulage et de messagerie. Les sieurs Rivaud et C^e avaient fait construire des cabriolets pour le service de leurs journaliers, et, pour s'indemniser des frais de poste, ils offraient quatre places dans lesdites voitures, qui ne laissaient rien à désirer, tant pour la commodité des voyageurs que pour la solidité de la main-d'œuvre. Ils recevaient aussi toutes sortes de marchandises, qu'ils transportaient au prix des diligences. Les abonnés avaient la préférence sur le public, et il leur était fait sur le prix du transport une remise d'un tiers.

Sous la cote Lc² 2329, le catalogue de la B. N. a enregistré le n^o 163, du 23 août 1790, d'une feuille intitulée : *Assemblée nationale et Commune de Paris*, par RIVAUD et C^e. Paris, imp. Guillemat, in-8^o. Par sa date, son aspect et sa rubrique typographique, ce numéro semble se rattacher à la concurrence que Duplain s'était vu susciter. Mais le titre que porte ce numéro est aussi celui d'une des séries du journal de Perlet (voyez ci-dessus, n^o 10284) et de l'une des suites du *Lendemain* attribué à Beffroy de Reigny. Voyez ci-après au 10 octobre 1790.

10438. — Les Motions de Babouc (citées par Voltaire), relatives aux opérations de l'Assemblée nationale. *Perlet*, 24 numéros in-8^o. [X. Lc² 2302. — Ars. Jo. 20386.]

ÉPIGR. :

Si les animaux parlèrent pour l'instruction des hommes, pourquoi Babouc ne parlait-il pas ?

Le mot *citées* est remplacé dès le deuxième numéro par *cité* ; au n^o 12, cette parenthèse, assez peu compréhensible pour le vulgaire, est supprimée et remplacée par cette note explicative : « Babouc est un personnage imaginaire que Voltaire, dans un de ses jolis contes, intitulé : *le Monde comme il va*, suppose avoir été envoyé à Paris par le génie Ituriel, pour savoir, d'après l'exposé des vertus et des vices de cette ville, si l'on devait la détruire ou la conserver. On le remet aujourd'hui sur la scène pour faire des motions dont les réformes les plus utiles sont l'objet. »

Chacune de ces motions a une pagination distincte et, sauf aux trois premières, un sommaire reproduit ici. La plupart traitent de questions générales, mais la 1^{re}, la 3^e, la 4^e, la 5^e, la 8^e, la 12^e et la 24^e, ont trait à des objets essentiellement particuliers.

1^{re} motion. Aux illustres et généreux Français tenant l'Assemblée nationale. [Sur l'emplacement du monument projeté en l'honneur de Louis XVI.]

2^e motion. [Sur la capacité politique des femmes.]

3^e motion. [Sur la réforme des prisons.]

4^e motion. Contre les filles de mauvaise vie.

5^e motion. Sur les faerces et les carrosses de remise.

6^e motion. Sur l'enseignement des collèges.

7^e motion. De l'influence que la nation doit avoir sur l'éducation des héritiers de la couronne.

8^e motion. Sur la nécessité de tenir la Bibliothèque du Roi plus souvent et plus longtemps ouverte pour l'utilité de ceux qui viennent la consulter.

9^e motion. Sur la nécessité d'établir dans chaque province une caisse patriotique en faveur des enfants de famille qui n'ont aucun moyen de se procurer une honnête éducation.

10^e motion. Sur l'obligation de réformer les écoles de droit et de leur rendre leur première activité.

11^e motion. Où l'auteur fait voir qu'il est à propos d'intituler les monnaies comme le Roi s'intitule lui-même depuis la nouvelle constitution.

12^e motion. Où l'on prouve combien il serait avantageux à la Ville de Paris d'avoir différentes sortes de pain pour faciliter les moyens de s'en procurer.

13^e motion. Où l'on recommande à l'Assemblée nationale l'éducation des sourds et muets, œuvre qui, depuis la mort de M. l'abbé de l'Épée, n'a plus de soutien.

14^e motion. Où l'on prouve que les diocèses seraient beaucoup mieux gouvernés si l'on n'y plaçait que des évêques du lieu et qu'il est important d'adopter cette loi.

15^e motion. Des moyens d'inspirer aux jeunes militaires l'amour de l'étude et de les instruire de leur métier.

16^e motion. Où l'on prouve que tous les citoyens ne doivent prendre que leurs noms de famille et de baptême.

17^e motion. Où l'on traite la question du mariage des prêtres et de ses inconvénients.

18^e motion. Par laquelle on supplie l'Assemblée d'envoyer le discours du Roi qui confirme la constitution dans toutes les paroisses du royaume pour qu'il soit publié.

19^e motion. Où l'on prouve la nécessité de décréter au plus tôt des peines infamantes contre les calomniateurs.

20^e motion. Sur la liberté de l'homme et sur les moyens de la tenir dans de justes bornes.

21^e motion. Où l'on expose les raisons qui doivent déterminer à conserver les congrégations qui ne font point de vœux solennels.

22^e motion. Où l'on fait voir que l'esprit de désintéressement qui a déterminé MM. les députés à ne prendre aucun emploi doit les engager à n'acheter aucun bien ecclésiastique.

23^e motion. Sur le moyen d'exécuter les criminels d'une manière moins cruelle et moins infamante.

24^e motion. Où l'on expose la nécessité de faire construire des ponts, surtout celui de Brecons, village situé sur la Seine, près Paris, et d'abolir les saisies réelles.

Je prends cette description sur l'ex. de l' Arsenal qui est complet; dans celui de la B. N., manquent les nos 5, 8, 18, 20 et 21.

Le nom de l'auteur des *Motions de Babouc* est resté inconnu. Dans la 2^e motion il se dit « né parmi les Scythes », et dans la 6^e, il cite un mot que lui aurait dit, deux ans auparavant, le prince de Kaunitz. Ailleurs (motion 8^e), il fait allusion à ses relations avec le comte Kaiserling, ambassadeur de Russie. Étranger ou non, l'auteur expose, dans une langue claire et pleine de bonhomie, des idées en général fort raisonnables, et dont plusieurs ont, soit alors, soit plus tard, trouvé leur application.

Les *Motions de Babouc* étaient adressées gratuitement deux fois par semaine aux abonnés du *Journal de Perlet* (voyez n° 10283 ci-dessus), mais on pouvait y souscrire isolément.

10439. — *Journal des Impartiaux*, rédigé par SALLES DE LA SALLE (février-avril 1790).

Voyez le n° 9896 ci-dessus.

10440. — *L'Ami du peuple* ou le *Publiciste parisien*, journal politique et impartial. Nos 108-116 (1^{er}-14 février 1790). *Imp. Rivet et Roux*, in-8°. [N. Lc² 233. *Rés.*]

Deuxième continuation apocryphe de la feuille de Marat (voyez ci-dessus, n° 10320). Même épigraphe qu'au véritable *Ami du peuple*. Chaque numéro à 8 pages et un sommaire.

10441. — *La Guerre aux abus* ou *Bulletin de Paris* et des provinces. *Imp. Cailleau*, 2 numéros in-8°, 16 p. [N. Lc² 2308.]

Non datés. Dans le second numéro, il est rendu compte de la mutinerie apaisée par La Fayette aux Champs-Élysées, le 12 février 1790. (Cf. tome 1^{er} de la *Bibliographie*, nos 1662-1665.)

10442. — *Parallèle du héros de la France avec ceux de l'antiquité*. *Paris, imp. Potier de Lille*, 1790, in-8°, 4 p. [N. Lb²⁹ 8301.]

Prospectus d'un journal intitulé : *l'Oracle national*, spécialement consacré à célébrer La

Fayette, où l'on devait « parler fréquemment la langue des dieux » et n'admettre « que des pièces qui porteront le cachet du génie et de l'esprit ». La publication devait commencer le 14 février suivant.

10443. — *Le Distillateur citoyen* ou *l'Esprit des journaux*, rédigé par un citoyen de Genève naturalisé. *Paris, imp. Grangé*, 1790, in-8°. [N. Lc² 327.]

ÉPIGR. :

Les vérités utiles ne sont jamais assez connues.

D'après un prospectus joint à l'ex. de la B. N., le *Distillateur citoyen* avait commencé à paraître tous les jours depuis le 15 février; mais ce même exemplaire ne renferme que les nos V-VII (19-21 février), paginés 61-108. Les deux derniers sont signés J. PALAYE, chargé aussi de percevoir les abonnements, rue de la Calandre en la Cité, n° 53. Cette adresse se lisait déjà au bas du *Censeur national* de Waudin. (Voyez n° 10333 ci-dessus.)

10444. — *Phare politique et littéraire*. *Au bureau du Phare*, 278, rue Saint-Honoré, in-4°. [N. Lc² 2288.]

La B. N. possède de cette feuille un prospectus in-8°, un n° 40 daté du 30 octobre 1789 et les nos 41 et 42 datés des 16 et 20 février 1790.

Le prospectus a pour épigraphe :

Cognitione nostra adjuvante, judicabimus res incognitas.

Il annonce que chaque numéro, « composé d'une large feuille d'impression pliée in-4° », paraît à Londres, le mardi et le vendredi, et que les Français qui voudraient y souscrire devaient s'adresser à M. Dumoussay l'aîné, négociant, 19, rue d'Anjou, au Marais; à Londres, le bureau était chez M. Ridgway, n° 1, York street, Saint-James's square.

Le n° 40 a pour épigraphe :

Quidquid agunt homines nostri ferrago (sic : ferrago) libelli.

Les nos 41-42 portent la même épigraphe que celle du prospectus et cette mention curieuse : « Première année de l'ère française ou du gouvernement national qui commence au dix-huitième siècle, le 4 août 1789. » Il y avait eu certainement interruption entre ce numéro et le précédent, car on lit à la fin du n° 41 cet *Avis aux souscripteurs* :

« Le détail des raisons qui ont empêché le propriétaire du *Phare* de remplir plus tôt ses engagements étant superflu, il se bornera à prévenir les personnes qui lui ont fait l'honneur de souscrire à cette feuille que, n'ayant rien tant à cœur que de s'occuper de manière à mériter leur estime, il a employé le temps de ce délai à

se procurer tous les moyens de s'y acquérir des droits et qu'il leur tiendra compte, avec autant de plaisir que de justice, du temps qu'ils ont perdu, ainsi que des frais que les différents avis leur ont occasionnés. »

Deschiens et M. Hatin se contentent d'énoncer ainsi ce journal : « *Phare politique et littéraire*, 1789-1790, in-4^o. »

Sur l'ex. de la B. N. provenant de La Bédoyère, on lit en tête du n^o 41 cette note d'une écriture ancienne : « An 1790, février. J'ai les n^{os} 16 et 20. A rétablir. »

10443. — Le Réveille-Matin ou Journal de Paris. (16 février-1^{er} mars 1790.) Paris, rue du Théâtre-Français, 14 numéros in-8^o. [N. Lc² 2319.]

Quotidien.

ÉPIGR. :

Proposez-vous d'avoir le lion pour ami,
Si vous voulez le laisser croître.

LA FONTAINE.

Chaque numéro a un sommaire.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n^{os} 4, 9 et 13.

M. Hatin, qui se borne à citer le titre de ce journal, lui attribue 13 numéros seulement.

10446. — Le Diable boiteux ou Anecdotes secrètes de Paris et des provinces. Paris, imp. Dunhu, 4 numéros in-8^o. [N. Lc² 2326.]

Le texte des trois premiers numéros est encadré; le second est daté du 20 février 1790. Le n^o 4 porte pour rubrique : *De l'imprimerie du père Mathieu*.

10447. — Le Postillon de l'Assemblée nationale. Imp. du Postillon de L.-L. Girard, rue de Valois, n^o 80, 1790, in-8^o. [N. Lc² 337.]

Le n^o 61 porte : *Le Postillon de la séance de l'Assemblée nationale*.

L'ex. de la B. N. commence au n^o 46 (12 avril 1790) et s'arrête, après de nombreuses lacunes, au n^o 126 (4 juillet 1790).

M^{me} Fontrouge avait également essayé, mais cette fois sans succès, d'arrêter cette nouvelle concurrence, car on lit en tête des n^{os} 83 et suivants cette note qui la vise :

« Nous prévenons le public qu'une particulière, rue d'Argenteuil, 87, a eu la ridicule audace de nous faire assigner pour qu'il nous fut fait défense de continuer notre *Postillon*. Par sentence du 12 mai 1790, le tribunal l'a déclarée non recevable dans sa demande. Le *Postillon de l'Assemblée nationale*, rue de Valois, est le seul que nous avouons. »

10448. — L'Observateur. (N^{os} 89 [4^{er} de la série]-182.) Imp. Guillaume junior, etc., 1790, 2 vol. in-8^o. [N. Lc² 196.]

Continuation apocryphe du journal de Feydel (voyez le n^o 10303 ci-dessus).

Même épigraphe et sommaire à chaque numéro. La pagination continue celle des 88 premiers numéros de l'*Observateur* jusqu'au n^o 164, où elle cesse de suivre.

Les n^{os} 89 (27 février)-145 (10 juillet) sont datés; les n^{os} 146-182 ne le sont pas; les numéros de la seconde série (164-182) ont chacun une pagination distincte.

Cette feuille, d'ailleurs peu importante, paraît avoir subi diverses crises attestées par de fréquents changements d'imprimeurs et par des notes contradictoires que je reproduis sans être en mesure d'en donner la clé.

Le n^o 141 commence par cet Avis : « Nous avertissons nos lecteurs que ce n'est plus M. PERRIER qui dirige cette feuille. L'homme de lettres qui s'est chargé de la rédaction garantit tous les faits dont elle fera mention. » Les n^{os} 142-146, sont signés : J.-B.-MARIE LAREYNIÉ.

Les n^{os} 164-167 portent à la rubrique : *De l'imp. de l'Observateur, rue des Boucheries*, n^o 19, et un nouvel avis prévient (n^o 167) que l'*Observateur* n'est plus rédigé par M. de La Reynie, ni imprimé par Guillaume : « Il est passé en d'autres mains et l'homme de lettres qui est chargé de la rédaction, déjà connu par des succès en littérature et en droit public, va donner à cette feuille un degré d'intérêt de plus en disant, avec force et sans pusillanimité comme sans passion, tout ce que doit oser dire un homme libre placé au-dessus de toute crainte; » mais le numéro suivant, sortant, ainsi que les n^{os} 169-170, de l'imp. de P. André, rue de Savoie, et signé : DE LA REYNIÉ, renferme une virulente diatribe contre un sieur Favane, « se disant commissaire du district de Saint-André-des-Arcs », qui avait mandé la dame Meuniat (sans doute directrice de l'imprimerie de la rue des Boucheries), pour connaître le nom du nouveau rédacteur, et un nouvel avis assure que l'*Observateur* est toujours rédigé par M. de La Reynie.

Les n^{os} 171-182 portent la rubrique de *J. Bigot, rue de la Huchette*. La Reynie prévient, à la fin des n^{os} 180-181, qu'il ne sera plus chargé de la rédaction de l'*Observateur*, que celui-ci ne paraîtra désormais qu'une fois par semaine au lieu de trois, mais qu'on joindra à chaque numéro une gravure analogue aux circonstances. En regard du titre du n^o 182, se trouve le portrait gravé de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, député à l'Assemblée nationale.

10449. — L'Observateur. Imp. V^e Hérisant, 1790, in-8^o. [N. Lc² 197.]

Autre continuation apocryphe du journal de Feydel.

La B. N. possède les n^{os} 89 (27 février 1790),

90 (28 février) et 91 (1^{er} mars). Même épigraphe et sommaire à chaque numéro. Les communications devaient être adressées à l'auteur, rue Git-le-Cœur, hôtel de Saint-Louis. Un Avis placé à la fin du n^o 89 prévient que le rédacteur dirigeait auparavant le *Fidèle Observateur* (voyez ci-dessus, n^o 10115) et qu'il avait dû l'interrompre parce qu'il était en procès avec son distributeur.

10430. — *Courrier de la patrie ou Journal des municipalités, assemblées administratives, districts et garde nationale de France. Paris, Le Tellier, an 1^{er} de la liberté*, 1790, in-8°. [N. Lc² 326.]

Rédigé par J.-B.-L.-M. DE LA REYNIE-DELABRUYÈRE.

EPIOR. :

Pius est patriæ facta referre labor.

OVIDE.

L'ex. de la B. N. est accompagné de deux prospectus; le premier a 8 pages, le second (intitulé : *Nouveau Prospectus*) en a 4. Dans le premier, l'auteur prend le titre d'aide-major de la garde nationale; dans le second, il se qualifie de citoyen français, de la Société des Amis de la constitution.

Le *Courrier de la patrie* a 3 numéros (11, 18 et 25 février; 56, 55 et 48 p.)

Un Avis à la nation, inséré en note à la page 1 du n^o 111, signale en ces termes la publication qui fait l'objet de l'article suivant :

« Nous prions nos lecteurs de ne pas confondre ce journal avec une feuille qu'on annonce sous le même titre pour le mois de mars. C'est encore une de ces pirateries typographiques dont nous avons été deux fois la victime depuis que l'on prend la licence et l'anarchie pour la liberté nationale. La feuille que l'on vient impudemment décorer du titre de *Journal des municipalités*, après avoir essayé plusieurs chutes sous diverses formes, a voulu se relever à la faveur de la confiance que le public a bien voulu nous accorder en plusieurs circonstances. On a inondé la province et tapissé la capitale d'annonces fastueuses qui ont pu séduire un moment, mais

Parturient montes, nascetur ridiculus mus.

C'est en redoublant de zèle et d'activité que nous répondrons à ces violations scandaleuses des propriétés. »

10431. — *Journal des municipalités et assemblées administratives de tous les départements et districts du royaume. Dédié aux corps administratifs et municipaux, par une société de gens de lettres agricoles. Paris,*

au bureau du journal, place Dauphine, n^o 4, 1790, in-4°. [N. Lc² 340.]

L'ex. de la B. N. est précédé de deux prospectus et ne renferme que deux numéros, celui du 1^{er} mars 1790 et un n^o II, non daté, intitulé : *Suite de l'Introduction*.

Les souscriptions étaient reçues chez M. Piermé, place Dauphine, n^o 4.

D'après Deschiens et M. Hatin, le *Journal des municipalités* aurait eu 37 numéros du 1^{er} mars au 30 août 1790 (et donnait en prime à chaque abonné la carte de son département.

10452. — *Courrier extraordinaire ou Le Premier Arrivé. (3 mars 1790-11 août 1792.) Paris, imp. de la Société littéraire, 1790-1792, 10 vol. in-8°. [N. Lc² 184. — Ars. Jo., 20104.]*

Quotidien. Signé successivement : HONGNAT, MARCEL et DUPLAIN et faisant suite aux *Lettres à M. le comte de B****. (Voyez le n^o 10264 ci-dessus.) Les numéros ne sont point chiffrés; ils ont chacun une pagination distincte et un sommaire. En tête de l'ex. de la B. N. est relié un prospectus, déjà résumé par M. Hatin, et aux termes duquel le journal devait être, à dater du 1^{er} juillet, rendu par un courrier extraordinaire partant tous les jours de Paris, et gagnant sur les courriers de la poste dix heures au moins, dans l'espace de 80 à 100 lieues, sur les routes de Lyon, de Bordeaux, de Lille et de Nantes. De plus, chaque abonné de Paris ou de province avait la faculté de faire transporter par ce courrier, chaque semaine, gratuitement, un paquet du poids maximum de deux livres, qui serait rendu à destination en moins de temps que n'en mettrait la poste.

« Ainsi, pour la somme modique de 36 livres par an, on aura en province un journal donnant les nouvelles d'une manière prématurée (*sic*), et la facilité d'envoyer dans l'année, gratis, à Paris, cinquante-deux paquets, ou de les recevoir, aussi gratis, de la capitale en province. »

Enfin, on devait distribuer, tous les trimestres, deux portraits gravés par les meilleurs artistes de Paris.

Cette feuille est signée jusqu'au 26 mai : HONGNAT; le 27 : la Société littéraire, et à partir du 28 : MARCEL, membre de la Société littéraire, puis simplement MARCEL, jusqu'au 2 août, où le nom de ce dernier est inscrit sur le titre. Le numéro du 3 novembre se termine par une Lettre de M. MARCEL à M. Duplain, où on lit :

« Vous êtes l'auteur des *Lettres au comte de B****, vous êtes celui du *Courrier extraordinaire*, qui a succédé à ces Lettres, et vous n'enviez pas même les éloges que je reçois tous les jours. Je vous ai prêté mon nom parce que vous ne vouliez pas être connu. J'ai signé avec plaisir vos feuilles, parce qu'il était flatteur pour moi de contribuer pour quelque chose à la publication d'un ouvrage vraiment patriotique; mais,

obligé d'aller habiter la campagne, je viens vous témoigner mon regret de ne pouvoir plus vous servir, et annoncer au public que vous êtes l'auteur du *Courrier extraordinaire*, que vous n'avez jamais eu de collaborateurs, et vous inviter à signer vous-même ce courrier patriote. »

La signature de Duplain figure, en effet, au bas des numéros des 6-10 novembre, et, à partir du lendemain 11, les titres portent : par M. DUPLAIN, avec cette épigraphe :

Amicus Plato, magis amica veritas.

On lit dans le numéro du 10 cet avis : « Un sieur Rivaud annonce qu'il est le rédacteur ancien du *Courrier extraordinaire*, qu'il cesse toute correspondance avec la Société littéraire, qu'il continuera son journal, qu'il établira des voitures pour son service, c'est-à-dire que le sieur Rivaud, trop épié chez moi, cherche de nouvelles dupes. Le sieur Rivaud n'a jamais fait d'autre article relatif au *Courrier extraordinaire* que celui-ci : « Je donne pouvoir à M. Duplain de se servir de mon nom pour la vente et distribution de son journal. M. Duplain, en égard à cela, m'emploiera dans son bureau et me donnera 3 livres par jour. — Signé : Jacques Rivaud. »

Suivent des insinuations diffamatoires sur la moralité de Rivaud et celle de son fils le jeune « Chouchou », âgé de douze ans, « qui n'agissait point par la seule impulsion de la nature ».

Tout en négligeant de répondre sur ce point délicat, Rivaud avait, on l'a vu plus haut (10437), revendiqué, par la plume de Honngnat, son rédacteur, ses droits de priorité sur le titre du journal et raillé les éloges que Marcel décernait à Duplain qui, selon lui, n'était qu'un seul et même personnage.

Quoiqu'il en soit de cette querelle dont les détails nous sont mal connus, Duplain continua de rédiger son journal jusqu'à la chute de la monarchie. Dans l'ex. de la B. N., l'année 1792 n'est représentée que par les numéros des 18 juillet, 1^{er} et 11 août. Dans l'ex. de l' Arsenal, elle est complète et le numéro du 10 août a un supplément de quatre pages compris dans la pagination.

10453. — Aux voleurs ! aux voleurs ! *De l'imprimerie de Jean-Bapt. S. d.*, 26 numéros in-8°. [N. Lc² 332.]

Chaque numéro a une pagination distincte.

A la fin du n^o 24, l'auteur annonce qu'il va lancer un nouveau journal sous un nouveau titre et que la première feuille sera marquée n^o 1. Voyez ci-après, au 1^{er} juin, les *Actes des bons apôtres*.

10454. — Le Bouclier patriotique ou le Serpent d'airain. (6-9 mars 1790.) *Imp. Vezard et Le Normant*, 3 numéros in-8°, 24 p. [N. Lc² 333.]

Annoncé comme quotidien par un *Prospectus*

(joint à l'ex. de la B. N.), intitulé : *le Bouclier patriotique ou le Serpent d'airain, ouvrage périodique entrepris pour éclairer le peuple sur ses intérêts* (imp. Vezard et Le Normant, in-8°, 8 p.) Ce prospectus a pour épigraphe :

Où, le Français est libre et le doit à son Roi.

L'AUTEUR.

Le journal porte :

Un bon Roi fut toujours un vrai présent des dieux.

LE RÉDACTEUR.

10455. — L'Apocalypse. (Mars 1790-avril 1791.) *Imp. Nationale*, 1790 [-1791], 56 numéros in-8°. [N. Lc² 334.]

Chaque numéro a une épigraphe et une pagination distinctes; quelques-uns ont une double numérotation : 45-46, 50-51, 52-53, 55-56. Aucun n'est daté. L'ex. de la B. N. est précédé d'un prospectus sous forme de *Dialogue entre le sieur Vilette (ci-devant marquis de) et le sieur Gattey, libraire politico-démocratique-apostolico-apocalyptique* (in-8°, 2 p.), et d'une *Introduction à l'Apocalypse...* (janvier 1791, in-8°, 43 p.) que Deschiens a par erreur prise pour le point de départ du journal. En tête de cette *Introduction* est une estampe anonyme bien gravée, avec cette légende : *la Providence est leur pilote; en regard, une Explication de la gravure.*

M. de La Bédoyère, de qui provient cet exemplaire, y a ajouté une réduction de cette estampe et une autre pièce allégorique (*Il lutte contre l'orage*) dont la conception est analogue.

L'Apocalypse est rédigée dans le même esprit que les *Actes des apôtres* et vise les mêmes personnalités politiques.

10456. — L'Ami du peuple ou le Publiciste parisien, journal politique et impartial, par M. MARAT, auteur de l'« Offrande à la patrie », du « Moniteur » et du « Plan de constitution », etc. (N^{os} 106 [1^{er} de la série]-169. [9 mars-5 juin 1790.]) *Imp. Marat*, in-8°. [N. Lc² 234. Rés.]

Troisième continuation apocryphe du journal de Marat (voyez n^o 10320 ci-dessus).

Même épigraphe qu'au véritable *Ami du peuple* et sommaire à chaque numéro.

Les n^{os} CLXI (20 mai 1790) et CLXII (22 mai) sont ornés à droite du titre d'un timbre rond contenant le nom de Marat, un bonnet phrygien, une palme et cette devise : *Je périrai ou vous serez libre (sic)*. Dans l'ex. de la Réserve, à la B. N., le n^o CLXII est classé par erreur entre les n^{os} 141 et 142 (26 et 30 avril).

Marat (numéro du 22 mai) annonce qu'il a fait saisir dans une imprimerie où s'élaborait une des contrefaçons « un tympan portant l'empreinte du cachet que le plus impudent de ses contrefacteurs attachait à sa feuille » ; mais que

les scellés apposés sur les presses avaient été levés le lendemain.

Les nos CLVII et CLVIII (16 et 17 mai) renferment une dénonciation contre Loménie de Brienne et la municipalité de Sens qui provoqua de la part de celle-ci une protestation adressée à l'Assemblée nationale (Cf. H. Monceaux, *la Révolution dans le département de l'Yonne*, n° 473, p. 106) et de la part de Marat une réclamation auprès de l'Assemblée et des tribunaux.

10457. — *L'Ami du peuple* ou le *Publiciste parisien*, journal politique et impartial. Par M. MARAT, auteur de « l'Offrande à la patrie », du « *Moniteur* », du « *Plan de constitution* », etc. (Nos 106-166. [9 mars-28 mai 1790.]) *Imp. de Marat*, in-8°. [N. Lc² 235.]

Quatrième continuation apocryphe du journal de Marat (voyez n° 10320 ci-dessus).

L'ex. de la B. N. renferme les nos 106, 112-115, 127-128, 143, 151-166 existant déjà dans l'article précédent et acceptés comme « doubles » par M. Chèvremont; mais, à les examiner de près, ces « doubles » n'ont de commun avec les numéros auxquels la B. N. les a assimilés que leur numéro d'ordre et leur date : les sommaires et le texte sont entièrement distincts. Nous sommes donc en présence d'un nouveau « faux Marat » que, jusqu'à ce jour, les bibliographes n'ont point séparé des autres et qui, cependant, a eu très certainement son existence propre. En raison de l'identité des titres, rubriques, épigraphe, format, etc., il est fort difficile d'établir cette distinction que les premiers mots des sommaires permettent seuls de déterminer. M. Chèvremont (*Index*, p. 178-198) s'est déjà livré à ce travail fastidieux sur l'ensemble de l'ex. coté à la B. N. Lc² 234. Rés. Je crois devoir me borner à signaler ici, d'après l'ex. Lc² 235, les intitulés des numéros que la B. N. a classés à la fois sous les deux cotes Lc² 234 et Lc² 235 et où il n'y a en réalité qu'un seul numéro véritablement « double », c'est-à-dire identique dans les deux séries : c'est le n° 106, Je puis, de plus, fournir une preuve décisive de la confusion qui avait échappé à mes prédécesseurs. On a vu que l'un des rivaux de Marat avait imaginé d'orne sa feuille d'un timbre et d'une devise. Or, dans l'ex. Lc² 234, la B. N. a classé tout à fait le n° 161 revêtu de ce cachet et un autre n° 161 terminé par cette note : « Le public pourra enfin distinguer ma feuille de celle de l'écrivain des Charmiers qui l'imita. Il vient d'y apposer un cachet qui fera reconnaître son ignorance et sa friponnerie. »

Voici enfin, toujours d'après l'ex. de la B. N., la série des numéros concurrents, mais non « doubles », de cette continuation :

112. 27 mars. — *Friponnerie des agents du Comité de subsistances*. [M. Chèvremont a classé

comme 112 (2^e) le numéro dont le sommaire commence ainsi : *Rejet de l'institution neuchériale d'un bureau de trésorerie.*]

113. 28 mars. — *Nécessité évidente de la liberté de la presse.*

114. 30 mars. — *Pièges tendus au peuple pour le faire révolter.*

115. 1^{er} avril. — *Réflexions du rédacteur. Plaintes de M. MARAT adressées aux Parisiens.*

127. 14 avril. — *Observations intéressantes.*

128. 15 avril. — *Événement effrayant et douloureux.*

143. 1^{er} mai. — *Réflexions de l'Ami du peuple.*

151. 10 mai. — *Observations intéressantes de l'Ami du peuple sur le malheur de la nation.*

152. 11 mai. — *Réflexions de l'Ami du peuple sur le décret de l'Assemblée nationale.*

153. 12 mai. — *Nouvelles Observations de l'Ami du peuple sur la conduite affreuse de l'Hôtel de Ville et du Châtelet.*

154. 13 mai. — *Demande de vingt millions par M. Necker.*

155. 14 mai. — *Discussion de l'affaire des patriotes de Marseille.*

156. 15 mai. — *Réflexions de l'Ami du peuple sur les fourberies des ministres.*

157. 16 mai. — *Du Manifeste séditieux des soi-disant catholiques de Nîmes.*

158. 17 mai. — *Suite de la Dénonciation du cardinal de Loménie de Brienne.* [Ce numéro appartient évidemment à la série concurrente où le n° 157 renferme en effet le commencement de cette dénonciation dont il n'est pas question dans le numéro précédent de la présente série.]

159. 18 mai. — *Dénonciation du sieur Manuel, administrateur de la police.*

160. 19 mai. — *Dénonciation de la conduite des ministres par l'Ami du peuple.*

161. 20 mai. — *Lettre plaintive et touchante à M. Marat, par un citoyen opprimé.*

162. 22 mai. — *Grande Découverte d'un complot.*

164. 26 mai. — *Assemblée nationale. Nouvelle intrigue de l'abbé Maury.*

165. 27 mai. — *Observations de l'Ami du peuple sur la conduite du Châtelet.*

166. 28 mai. — *Observations de l'Ami du peuple sur la nouvelle proclamation de M. Bailly.*

10458. — *Le Précurseur de l'opinion ou Tableau périodique de la France et des cours étrangères, par une société de gens de lettres. Paris, Lagrange; Parisot, 1790, in-8°. [N. Lc² 2330.]*

Le n° 1, daté du 13 mars (in-8°, 16 p.), comprend aussi un *Prospectus* ou *Discours préliminaire*.

10459. — *Au Diable, les jureurs! Paris, imp. des Dames ex-religieuses de l'abbaye*

Saint-Antoine, l'heureuse année des vœux rompus, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2332.]

ÉPIGR. :

..... Français,
Que les h... et les L... abandonnent vos boes.

Le titre de départ, p. 3, porte : *Madame DE VERTE-ALLURE, ex-religieuse de l'abbaye Saint-Antoine, aux Français.*

Prospectus du numéro suivant qui y est annoncé, p. 6 et 8.

10460. — *L'Observateur féminin*, par M^{me} DE VERTE-ALLURE. N^o 1. (15 mars 1790.) *Imp. Laillet et Garnery*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 356.]

ÉPIGR. :

Mon seul désir est de plaire.

Voyez le numéro précédent et le numéro suivant.

10461. — *L'Étoile du matin ou les Petits Mots de M^{me} DE VERTE-ALLURE, ex-religieuse. Imp. Laillet et Garnery*, 4 numéros in-8°. [N. Lc² 357.]

Suite du numéro précédent et même épigramme.

Les n^{os} 2 et 3 sont datés (18 et 20 mars) ; les deux autres ne le sont pas.

Dans l'ex. de la B. N., les deux dernières séries du journal sont cartonnées sous la même couverture.

10462. — *Le Gazetier citoyen*, par M. M... *Paris, Dufour*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2333.]

Annoncé comme paraissant trois fois par semaine. La B. N. possède le n^o 3 (17 mars 1790).

ÉPIGR. :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

10463. — *La Glaneuse citoyenne*. (N^o 1. 15 mars 1790.) *Bouche*, in-8°, 13 p. [N. Lc² 2334.]

ÉPIGR. :

Tot capita, tot sensus.

10464. — *L'Argus, courrier fidèle de l'Assemblée nationale, ou Rapport très exact de la séance d'aujourd'hui et des nouvelles du jour. Paris, rue Saint-Honoré, n^o 278*, in-8°. [N. Lc² 2335.]

Annoncé comme quotidien. La B. N. possède les n^{os} 4 et 6 (18 et 20 mars 1790). Le titre de

départ du n^o 4 porte seulement : *l'Argus, journal du soir.*

ÉPIGR. :

Comment tout voir et ne rien dire ?

10465. — *Courrier du département de Paris. Paris, au Café des citoyens*, in-8°. [N. Lc² 2328.]

La B. N. possède les n^{os} 180, 186, 197, 198, 204 des 10, 17, 29, 30 septembre et 4 octobre 1790. Le journal, annoncé comme quotidien, a dû paraître vers le 20 mars 1790. Il porte la rubrique de *Gaithemat*, puis celle de *Chalon*. Chaque numéro a une pagination distincte et un sommaire. Malgré son titre, le *Courrier du département de Paris* n'a nullement trait aux séances de la municipalité.

10466. — *Le Philanthrope*, par J.-C. DE BETTE D'ETIENVILLE. N^o 1 (mars 1790). *Paris, au bureau des Réclamations, rue de Condé, n^o 7*, in-8°. [N. Lc² 2336.]

Lettre à l'Assemblée nationale sur la contrainte par corps. On a vu plus haut (n^o 10413) que Lablée avait créé un journal spécialement consacré aux réclamations.

10467. — *Le Réveil. Cuchet*, 1790, in-8°, 15 p. [N. Lc² 2338.]

La B. N. possède deux tirages du n^o 2 (*Dialogue entre un bon Roi et un courtisan*).

10468. — *Journal du diable. Imp. V^e Hérisnant, Lenoir et Le Boucher*, 2 vol in-8°. [N. Lc² 359.]

Paraissant trois fois par semaine.

Le premier numéro est daté du 26 mars 1790. Les suivants ne portent point de date et des épigrammes variées sont, à partir du n^o 22, remplacées par celle-ci :

Je me suis constitué l'ange gardien de la nation.

Chaque numéro a une pagination distincte et un sommaire.

Les n^{os} 70, 72-80, 82 et suivants sont signés : LABENETTE.

10469. — *Le Proclamateur national, dédié aux Français. Paris, Le Pelletier*, in-4^o, 8 p. [N. Lc² 2337.]

Annoncé comme paraissant tous les dimanches. Signé : LE PELLETIER, proclamateur de la nation.

ÉPIGR. :

Véridé sans calomnie,
Liberté sans licence.

La B. N. possède le n^o 2 daté du 28 mars 1790.

10470. — Le *Hérauld national* ou Rapport exact de la séance d'aujourd'hui et des nouvelles du jour. *Imp. du Hérauld*, 1790, 15 numéros in-8°. [N. Lc² 358.]

ÉPIGR. :

Fama facta pronulgat.

Deschiens et M. Hatin indiquent 15 numéros, mais l'ex. du premier n'est pas entré chez La Bédoyère. La B. N. ne possède que le n° III (séance du samedi 27 mars 1790). Le journal est annoncé comme quotidien.

Le sous-titre et l'épigraphie se retrouvent textuellement au n° 10474 ci-dessous, et, bien que rien n'indique la corrélation des deux entreprises, il est probable que la seconde de ces feuilles n'est qu'une transformation de la première.

10471. — Chronique du Manège. *Gatley, Gurbat, etc. S. d.*, 24 numéros in-8°. [N. Lc² 353.]

Chaque numéro a une pagination et une épigraphie distinctes.

Rédigée par FRANÇOIS MARCHANT, dans le même esprit que les *Actes des apôtres* et l'*Apocalypse*. Le titre fait allusion au local des séances de l'Assemblée nationale.

10472. — Le Tribun du peuple ou le Publiciste national, journal antiaristocratique. Par M. M^{***}, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques. *Guignot, cour du Commerce*, in-8°. [N. Lc² 360. — *Ars. Jo.* 20186'.]

La B. N. ne possède que les nos 1 et 2 (29 et 30 mars 1790). L'Arsenal a les nos 3, 4, 5 et 6 (31 mars-3 avril). Chaque numéro a une pagination distincte et une épigraphie empruntée à Bacon. Les deux derniers sont intitulés : *L'Aristocratie vaincue* ou le *Publiciste national, journal patriotique, par continuation du Tribun du peuple*, par M. M^{***}, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques.

10473. — Courrier des municipalités et des assemblées de district et de département. Par une société de gens de lettres. (N° 1.) *Paris, Leclerc; Pavie*, 1790, in-8°, 38 p. [N. Lc² 2339.]

La B. N. possède le n° 1 daté du 1^{er} avril.

10474. — Le Postillon national (autorisé par le tribunal de police), ou Rapport exact de la séance d'aujourd'hui et des nouvelles

du jour. *Imp. du Postillon national, rue Saint-Honoré*, n° 278, 1790, in-8°. [N. Lc² 353.]

ÉPIGR. :

Fama facta pronulgat.

Voyez le n° 10470 ci-dessus.

La B. N. possède les nos XX (18 avril 1790), XXXII et XXXVII (2 et 7 mai). Les mots : « Autorisé par le tribunal de police » ne figurent pas sur le n° XX.

M. Hatin attribue 46 numéros au *Postillon national*, mais ne dit pas dans quel exemplaire il avait constaté leur existence.

10475. — Le Pégase de Voltaire ou Correspondance ultramontaine, contenant quelques lettres de cet homme illustre et cellés d'un Français libre. Ouvrage patriotique, véridique, critique, philosophique, politique, littéraire et moral. Par un littérateur qui n'est d'aucune académie. *Paris, M^{me} de La Planchette. S. d.*, in-8°, 46 p. [N. Lc² 364.]

ÉPIGR. :

Lorsque sur ton autel l'or brille et l'encens fume,
O liberté, je t'offre et mon sang et ma plume!
Le Pégase de Voltaire, n° LV.

« Ce n'était point, ou plutôt, ce ne devait pas être un pamphlet, comme le titre le ferait croire, dit M. Hatin, sans doute d'après un prospectus qui m'est inconnu, mais une véritable gazette, et la perle des gazettes. Outre les nouvelles de toute nature, cette feuille, écrite avec gaieté, liberté, vérité, devait contenir des anecdotes qu'on ne trouverait point ailleurs, des traits de la vie privée du grand homme dont elle empruntait le nom, avec des lettres originales qui avaient trouvé dans les entraves de la presse un obstacle à leur publicité ; une suite d'idées neuves et utiles sur l'éducation. » Il devait paraître deux numéros de 34 pages par semaine, plus un supplément sous le titre de *Nouvelle Encyclopédie*, où l'on réunirait tout ce qui se trouverait dans les autres journaux.

De ces promesses multiples, et malgré le n° LV inscrit au-dessous de l'épigraphie, il ne subsiste qu'un seul numéro assez insignifiant, renfermant une lettre supposée de Voltaire datée « du Parnasse, le 30^e jour du Belier ». P. 7, l'auteur rapporte un propos que Diderot lui aurait tenu lorsqu'il était allé le consulter sur le plan d'une tragédie.

10476. — Courrier de l'aurore ou Journal national et étranger. *Paris, imp. G. Rivet*, in-8°. [N. Lc² 364.]

La B. N. possède les nos 1 (6 avril 1790), 6 et 7 (11 et 12 avril) et 10 (15 avril). La pagination est continue. Voyez les deux numéros suivants.

10477. — Journal national et étranger. Paris, au bureau du journal, au coin de la rue du Paon, près celle des Cordeliers, 1790, in-8°. [N. Lc² 365.]

Suite du numéro précédent.

La B. N. ne possède que les nos 41 (16 mai 1790), 48, 55, 81 (25 juin). Le titre des nos 96 et suivants a un fleuron portant : *Assemblée nationale. La Loi et le Roi.*

L'avis pour les souscriptions, placé à la fin de chaque numéro, est signé : P CLEMBERK ou DE CLEMBERK.

10478. — Journal national. Paris, au bureau du journal, rue Saint-Thomas, n^o 23, 1790, in-8°. [N. Lc² 366.]

Suite des deux numéros précédents.

L'ex. de la B. N. commence au n^o 96 (10 juillet) et s'arrête au n^o 184 (6 octobre).

10479. — Mémorial français ou Journal général des communes et municipalités de France, ouvrage hebdomadaire, qui présentera le développement et les progrès de l'esprit national; les efforts combinés du patriotisme et sa marche constante vers la régénération complète de la monarchie; les heureux effets de la constitution sur la restauration des mœurs, des sciences et des arts; recueil généralement nécessaire à tous les Français et dans lequel on se propose d'animer de plus en plus et de perpétuer d'âge en âge leur émulation fraternelle par le spectacle de leurs vertus, l'histoire fidèle de leurs actions et le tableau impartial de leurs succès en tout genre. Dédié à la patrie. Par J.-J. FILLASSIER, de plusieurs académies, ci-devant député-électeur et l'un des commissaires du cahier général de la prévôté et vicomté de Paris hors les murs. Tome 1^{er}. Imp. L.-M. Cellot, 1790, in-8°. [N. Lc² 367.]

Commence le 6 avril 1790. La couverture imprimée porte : *ou Journal général de la Révolution...*

L'ex. de la B. N. est précédé de trois prospectus. L'un d'eux est daté du 21 mai 1790.

10480. — Bulletin de l'Assemblée nationale. Imp. V^e Hérisant, in-8°. [N. Lc² 134.]

Voyez le n^o 10234^b ci-dessus. Les deux seuls numéros possédés par la B. N., chiffrés 5 et 8 à la signature typographique et paginés 33-40, 57-64, renferment les comptes rendus, précé-

dés d'un sommaire, des séances des 10, 11 et 14 avril 1790. On lit à la fin de chacun d'eux cet avis : « Ce bulletin, rédigé par un patriote attaché à l'Assemblée nationale, paraîtra tous les jours, une heure après la séance. On souscrit à Paris, au bureau du *Journal universel* [d'Audouin], rue du Petit-Bourbon, 22. Le prix de l'abonnement de ce journal est de 3 livres par mois, franc de port. Il se distribue rue Percée-Saint-André-des-Arts, où l'on distribue le *Journal universel*. » J'ai vainement cherché dans celui-ci trace de l'annonce du *Bulletin*.

10481. — L'Aurore. Paris, de l'imprimerie du Postillon, rue d'Argenteuil, n^o 20, in-8°, 8 p. [N. Lc² 368.]

Commence le 13 avril 1790.

10482. — Affiches de l'aristocratie, ou Journal aristocratique, à l'usage des bons patriotes. Paris, Deux. S. d., 24 numéros in-8°. [N. Lc² 377.]

En tête du n^o 1 dans l'ex. de la B. N., portrait à l'eau-forte du vicomte de Mirabeau, député du Limousin.

10483. — Le Tailleur patriote, ou les Habits de jean-foutres. S. l., 1790, 23 numéros in-8°. [N. Lc² 378.]

Chaque numéro a une pagination distincte et porte pour épigraphe :

Dans le peuple et les grands je combattrai le vice.

Par JEAN DUFFAY, Victorin, né à Nasey, près de Besançon, le 16 mars 1757, depuis curé de Cézardville (Loiret), d'après Barbier.

10484. — Les Évangélistes du jour. (10 avril-10 juillet 1790.) Paris, Garnery, l'un 1^{er} de la liberté, in-8°. [N. Lc² 381.]

Chaque numéro ou « section » a une pagination distincte.

Par JEAN-ANTOINE DULAURE.

Selon M. Hatin, les *Évangélistes* auraient eu un n^o 16, daté du 20 juillet, qui manque dans l'ex. de la B. N. et dans celui de M. Pochet-Deroche, acquis par la Bibliothèque de Clermont-Ferrand.

10485. — L'Impartial ou Relevé d'erreurs graves, consignées dans différents journaux comme faits réels. Tomes I et II. Imp. Cailleau. S. d., in-8°, 528 et 96 p. [N. Lc² 384.]

Il y a de plus, à la fin du tome 1^{er}, un feuillet non chiffré renfermant un extrait du discours prononcé par Louis XVI, le 4 février 1790,

destiné à « faire corps » aux nos 7, 8, 10 et 11 du *Relevé des erreurs*; le n° 12 y est annoncé comme devant paraître le 29 septembre sans retard (il est daté du 30 juillet).

Les numéros, qui paraissaient sous couverture imprimée et comportaient 48 p. ne sont ni datés, ni chiffrés et n'ont point de titre de départ.

En tête du premier numéro est une réimpression augmentée d'un prospectus coté Lc² 384 A (*Imp. Cailleau*, 8 p.), où le premier numéro est annoncé pour le 20 avril et où le lut de la publication est exposé en ces termes :

« On s'abstiendra dans ce journal d'y annoncer les nouvelles politiques et les ouvrages de littérature, les événements particuliers, de parler des décrets de l'Assemblée nationale, hors le cas où il s'agira d'en rétablir les véritables expressions qui en auront été dénaturées... mais on réfutera MM. les journalistes qui se permettent d'insérer dans leurs feuilles des lettres qui offensent la religion, ses ministres et les mœurs. »

Sous la cote Lc² 2363, le catalogue de la B. N. a enregistré un numéro du même journal paginé 305-336, chiffré 7 et portant seulement sur la couverture imprimée : *Relevé d'erreurs et d'impostures*; le texte est identique à celui des pages correspondantes de l'ex. décrit ci-dessus. D'après les indications de la couverture, les communications devaient être adressées à M. BERTIN fils, rue Bertin-Poirée, 29.

10486. — L'Avant-Coureur, qui rend compte le soir de ce qui s'est passé le jour à l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Chaudrillière*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2350.]

La B. N. possède le n° 3 du 21 avril 1790.

La p. 8 est occupée par le cours des effets publics.

Ce journal, non cité par M. Hatin, est probablement la tête de celui qui fait l'objet de l'article suivant et dont la B. N. ne possède également qu'un numéro.

10487. — Le Postillon français de l'Assemblée nationale, qui rend compte le soir de ce qui s'est passé dans le jour à l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Chaudrillière*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 336.]

La B. N. possède le n° 1, du 22 avril 1790. Voyez le numéro précédent.

10488. — Le Spectateur national et le Modérateur. (18 avril 1790-30 novembre 1791.) *Imp. du Spectateur national*, 4 vol. in-4°. [N. Lc² 308.]

Suite des nos 10386, 10397 et 10418 ci-dessus. — A partir du 19 avril 1790, les titres portent en plus : *Rédigé par M. DE CHARNOIS*; à partir du 26 avril : *Par une société de citoyens*; le 1^{er} juin :

Rédigé par M. DE CHARNOIS; à partir du 2 juin : *Par une société de citoyens*; à partir du 23 juin : *Rédigé par M. DE CHARNOIS*; à partir du 25 juin : *Par une société de citoyens*; *rédigé par M. DE CHARNOIS*. Le nom du rédacteur disparaît à partir du 4 juillet, et la mention de la société à partir du 5.

On lit en tête du n° 18 (18 avril 1790) cet avis :

« MM. les abonnés du *Moderateur* sont prévenus que le propriétaire de ce journal, ayant traité de son entreprise avec les propriétaires du *Spectateur national*, c'est par la feuille de celui-ci qu'ils seront désormais servis de leur abonnement. Nous observerons que, s'il existe quelque différence entre le prix des deux journaux, il nous est pourtant impossible, malgré notre empressement à satisfaire tout le monde, de diminuer celui de notre feuille, parce que les correspondances que nous avons directement établies pour nos nouvelles étrangères nous forcent à des dépenses considérables. Nous espérons que la manière dont cette partie continuera d'être traitée, fera approuver notre prix par nos nouveaux lecteurs. MM. de Fontanes et de Flus (principaux auteurs et coopérateurs du *Moderateur*) ne sont pour rien dans le *Spectateur national*, qui est toujours composé par les mêmes citoyens et rédigé par M. DE CHARNOIS. »

10489. — Bulletin des Jacobins (28 avril 1790).

Voyez le n° 9050 ci-dessus.

10490. — L'Antifanatique, journal de bienfaisance et d'utilité. (N°s 1 et 2.)—L'Ami de l'humanité. (N°s 3-30.) *Imp. Guillaume junior*, in-8°, 240 p. [N. Lc² 2340.]

Principalement dirigé contre le régime des couvents et le célibat religieux.

10491. — Le Dénonciateur patriote ou l'Ami de Marat. *Imp. de Marat*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2341.]

ÉPIGR. :

Mon seul désir est le bonheur du peuple.

10492. — Journal de l'assemblée aux Capucins. (13 et 15 avril 1790.) *Paris, Garnery*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 2342.]

Le n° 2 est intitulé : *Nouvelle Assemblée des aristocrates aux Capucins, présidée par l'archevêque d'Aix...*

Voyez ci-dessus, nos 9712-9761.

10493. — Le Singe, journal des espègleries, singeries et minauderies faites sur les impôts, avec une allusion sur la Passion,

etc., etc., en forme de dialogue. *Paris, l'auteur, rue de la Huchette*, n° 29, 2 numéros in-8°, 16 p. [N. Lc² 2343.]

Le n° 2 est intitulé : *Le Singe, ordre judiciaire; avantage des jurés; grand art du criminaliste; défaut capital dans la procédure contre le désordre des femmes mariées; moyen d'arrêter et de prévenir leur libertinage, fait qui caractérise les femmes françaises en général.*

10494. — *Le Juif errant. Imp. Cordier et Meynac*, 1790, 3 numéros in-8°. [N. Lc² 2346.]

Annoncé d'abord comme quotidien, puis (au n° 2) comme paraissant trois fois par semaine. On ne prenait point d'abonnements. Ceux qui désiraient recevoir cette feuille devaient s'adresser à M. Sabalias, « fils de Nephthim, qui fut fils de Gerboal », rue du Petit-Bourbon, 14, maison du Procureur. Le n° 3 est signé SABALIAS et sort de l'imprimerie J.-C. Gélé.

Selon M. Hatin, *le Juif errant* aurait eu quatre numéros.

Dans l'introduction, sous forme de lettre au sieur Gattey, l'auteur appelle l'inventeur de l'imprimerie « le plus grand bienfaiteur de l'humanité » et en prend texte pour signaler en note un plagiat dont il serait curieux de faire la preuve, mais qui, semble-t-il, est resté inconnu aux casuistes de cette sorte de délit.

« Un homme de lettres (dit cette note) avait établi dans un petit écrit la justesse de cette qualification. Il pourra un jour revendiquer ce petit écrit que M. l'abbé de Clermont, aujourd'hui évêque de Châlons et pour lors grand vicaire de Besançon, a jugé à propos de s'approprier pour en faire son discours de réception à l'Académie de cette dernière ville. En cas de désaveu, on offrira à l'évêque de s'enfermer dans une même chambre et d'y traiter chacun de son côté le même sujet non communiqué. A moins que la mitre n'influe sur les facultés intellectuelles, il y a quelque chose à parier que les honneurs de la journée ne resteront pas au prélat. »

L'écrit plagié serait antérieur à 1779, puisqu'à cette date Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre fut reçu membre de l'Académie de Besançon; mais quel en est le titre et, par suite, quel est le nom de l'auteur? C'est ce que la vague allusion du plaignant ne permet pas de découvrir.

10495. — *L'Ami des citoyens, ou Journal pour chacune des classes du peuple.* (Tome I. Avril-septembre 1790.) *Paris, au bureau, rue Montmartre*, 14, 1790, 25 numéros in-8°, 512 p. [N. Lc² 2351.]

Hebdomadaire. Divisé en quatre séries, ayant chacune une pagination spéciale : *Politique, Commerce et Arts, Agriculture, Mélanges*; la

deuxième est supprimée après le n° 5, la troisième après le n° 12, et la première après le n° 21.

L'ex. de la B. N. est précédé de deux prospectus, l'un de 4 et l'autre de 7 p. (*Imp. du Patriote français*). Le second est spécialement adressé aux curés des communes de France.

Les communications de toute nature devaient être adressées à M. DE BRIÈRE, directeur du journal; mais son véritable rédacteur, ou tout au moins créateur, fut STANISLAS FRÉRON, qui, dans son *Adresse aux amis de la liberté* (Cf. n° 10126 ci-dessus) déclare qu'il travaillera à l'*Orateur du peuple* (voyez n° 10508 ci-dessus) autant que le lui permettra la rédaction de l'*Ami des citoyens*, dont le but, dit-il, était de mettre tous les décrets de l'Assemblée à la portée du peuple.

10496. — *Le Grand Inquisiteur ou Journal général des abus, par une société de patriotes.* (N° 1.) *Paris, Desprez, négociant, rue Saint-Antoine*, 34, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2352.]

Annoncé comme paraissant trois fois par semaine.

ÉPIGR. : *Quiquid acciderit.*

Dans ce premier et sans doute unique numéro, on remarque des observations sur l'Opéra, sur la nomination du procureur syndic de la Commune et une liste des mandataires qui, de l'avis de l'auteur, avaient le mieux mérité de leurs commettants.

10497. — *Ça fait toujours plaisir.* (N° 1.) *Rue Percée-Saint-André-des-Arts*, in-8°, 7 p. [N. Lc² 2353.]

« Ce journal paraîtra tous les matins; il n'aura qu'un petit nombre de numéros avec le titre ci-dessus, mais il sera continué sous un autre dont le nombre de numéros sera plus long que celui-ci. »

Chaque paragraphe se termine par : *Ça doit vous faire plaisir.*

10498. — *Le Martyrologe national, ouvrage patriotique dédié à tous les martyrs, par un heureux de la Révolution. Paris, aux dépens de ceux qui l'achèteront* [Girouard]. *S. d.*, 24 numéros in-8°, 384 p. [N. Lc² 361-362.]

Paraissant trois fois par semaine.

Fleuron sur le titre avec la devise : *La Loi et le Roi.*

Chaque numéro a une épigraphe différente.

Le mot *national* disparaît à partir du n° 8. On lit au bas du 24^e numéro : *Fin du premier volume.*

« Comme il n'y a guères qu'une centaine de feuilles publiques qui paraissent tous les matins, dit un prospectus cité par M. Hatin, on conviendra que ce nombre est très insuffisant pour une ville immense comme Paris, et que ce n'est pas, à beaucoup près, une feuille par feu. »

« L'auteur, y est-il encore dit, en pénétrant l'intérieur de certains députés, fait comme l'ichneumon, petit animal qui entre dans le corps du crocodile, et qui semble ne lui ronger les intestins que pour venger les habitants des bords du Nil, dont il est la terreur et le fléau. »

Le *Martyrologe national* est attribué par M. Hatin à SULEAU, BERTIN D'ANTILLY et autres.

10499. — *Le Scrutateur fidèle ou Analyse raisonnée de tous les journaux qui paraissent dans le royaume, par une société de gens de lettres.* (N^o 1.) Paris, rue du Croissant, n^o 8; Froullé; Demé; Lesclapart, 1790. in-8^o, 56 p. [N. Lc³ 2356.]

P. 1, *Prospectus*. P. 7, *Introduction*. Le journal est annoncé pour le 1^{er} mai. Les communications devaient être adressées au sieur Decaux, directeur, rue du Croissant, 8.

L'*Introduction* est divisée en quatorze sections correspondant aux divers objets qui devaient être traités dans le journal. On y remarque des observations sur le rachat des droits féodaux, sur l'utilité de la bonne tenue des registres de l'état civil, sur le commerce des cuirs, sur le divorce, sur les biens et revenus du clergé, enfin des anecdotes sur Pierre Le Noir, ancien lieutenant de police.

10500. — *Le Réviseur.* (1^{er} mai-7 août 1790.) Rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n^o 39, 42 numéros in-8^o, 456 p. [N. Lc² 2357.]

Les n^{os} 2, 3 et 4 et le n^o 1 du second trimestre ont pour titre : *Le Réviseur ou l'Esprit des journaux.*

L'ex. de la B. N. est accompagné d'un prospectus annonçant le premier numéro pour le 15 avril, sous ce titre :

Le Réviseur ou l'Esprit des journaux, feuilles périodiques, papiers-nouvelles et pamphlets, rédigés par une société de gens de lettres.

La Société du *Réviseur*, « pour remplir toute l'étendue de son plan », avait ouvert à la même adresse un Club patriotique où l'on pouvait lire tous les papiers publics moyennant 2 livres par mois ou 6 sous par séance, mais dont l'entrée était gratuite pour les abonnés du journal.

Elle se proposait d'insérer à mesure les décrets de l'Assemblée, et, pour se mettre au pair, de donner tous les quinze jours un supplément contenant ceux rendus antérieurement.

10501. — *Le Patriote à l'Assemblée nationale.* (1^{er}-3 mai 1790). S. l., 3 numéros in-8^o, 32 p. [N. Lc² 383.]

10502. — *La Sonnette.* S. l., 3 numéros in-8^o, 48 p. [N. Lc² 387.]

Commence le 10 mai 1790.

« Le contenu, fort insignifiant, dit avec raison M. Hatin, n'a aucun rapport avec le titre. »

10503. — *Bévue, Inepties et Impertinences nationales.* S. l. n. d., 3 numéros in-8^o. [N. Lc² 388.]

Chaque numéro a une pagination distincte. La *Préface* est en tête du n^o 2.

10504. — *Le Courrier de l'Assemblée nationale et des nouvelles intéressantes de Paris, des provinces et de l'étranger.* Paris, rue des Mâcous-Sorbonne, n^o 9, in-8^o. [N. Lc² 2358.]

La B. N. possède des n^{os} 1 et 4 (11 et 14 mai 1790). La pagination est continue.

Le *Courrier de l'Assemblée nationale* semble former la tête du numéro suivant.

10505. — *Bulletin d'aujourd'hui ou le Courrier de l'Assemblée nationale et des nouvelles intéressantes.* Paris, imp. Gélé, in-8^o. [N. Lc² 386.]

Voyez le numéro précédent.

L'ex. de la B. N. commence au n^o 5 (15 mai 1790) et s'arrête au n^o 19 (30 mai). Les numéros ont une pagination continue.

10506. — *Journal de la liberté, par les auteurs de « l'Union ».* (12 mai-29 août 1790.) Paris, au bureau, quai des Orfèvres, n^o 14, 94 numéros in-8^o. [N. Lc² 277.]

Suite du n^o 10357 ci-dessus.

Précédé d'un *Prospectus* (S. d., in-8^o, 2 p.).

Quotidien. Le n^o 1 est en partie rempli par une *Introduction*, sous forme de lettre-circulaire aux souscripteurs et qui, tout en répondant à une lettre imprimée du sieur T. Marshall, bailleur de fonds, lettre que j'ai le regret de ne pas connaître, fournit sur l'origine du journal quelques détails dont j'ai déjà fait usage.

Après une nouvelle interruption qui dura cette fois près de six mois, le *Journal de la liberté* reparut le 23 février 1791, sous le titre du *Surveillant*. Voyez ci-après, à la date.

10507. — *Le Pour et le Contre.* Imp.

Veazur et Le Normand, 1790, in-8°, 52 p. [N. Lc² 443.]

Précédé d'un prospectus (S. l. n. d., in-8°) portant le même titre.

Le premier numéro est daté du 12 mai 1790.

Ce journal n'a de commun que le titre avec celui qui parut le 12 août suivant. Voyez ci-après, à la date.

10508. — *L'Orateur du peuple*. Imp. *Laurens junior, Pellier, Rochette*. S. d., 14 vol. in-8°. [N. Lc² 390.]

Quotidien. Rédigé par STANISLAS FRÉRON, avec le concours de MARAT, à partir du tome V et de LABENETTE, à partir du tome VII.

Les nos 5-11 de 1791 sont presque entièrement rédigés par Marat, ainsi que l'annonce des deux notes de Fréron, ou plutôt remplis par des dénonciations que l'Ami du peuple apostillait de ses remarques. Labenette ne reprit la succession de Fréron qu'après la journée du 17 juillet 1791. (N^o 8 du tome VII.)

Les nos 1-7 sont signés : MARTEL. Tous les numéros suivants portent le même nom sur le titre. Interrompu après le n^o 21, tome XIV, fin septembre 1792, l'*Orateur* fut repris le 13 novembre 1792, sous le titre de l'article suivant.

ÉPIGR. :

Qu'aux accents de ma voix la France se réveille ;
Rois, soyez attentifs ; peuples, prêtez l'oreille.

Les numéros ne sont point datés et les événements ne sont indiqués que par le jour de la semaine. Selon Barbier et Deschiens, l'*Orateur du peuple* aurait commencé dans le courant de décembre 1789, mais le premier numéro renferme plusieurs allusions aux faits du mois de mai 1790.

Chaque numéro a un sommaire. La pagination continue et la numérotation, qui recommencent à chaque tome, sont très souvent défectueuses. Voici, d'après l'ex. de la B. N., comment se répartissent les 14 volumes de cette série :

Tome I^{er}, 64 numéros, 520 p.

Tome II, 65 numéros, 520 p.

Tome III, 66 numéros, 534 p.

Tome IV, 66 numéros, 516 p.

Tome V, 64 numéros, 524 p.

Tome VI, 64 numéros, 520 p.

Tome VII, 54 numéros, 432 p.

Tome VIII, 54 numéros, 324 p.

Tome IX, 54 numéros, 492 p.

Tome X, 54 numéros, 440 p.

Tome XI, 54 numéros, 470 p.

Tome XII, 54 numéros, 436 p. (Le n^o 1 est par erreur paginé 473-480.)

Tome XIII, 54 numéros, 352 p.

Tome XIV, 21 numéros, 188 p.

On a vu plus haut (nos 10126 et 10127) que

le nom de Martel n'était point, comme on l'a cru parfois, le pseudonyme de Fréron. mais bien celui d'une sorte de préte-nom ou de gérant responsable. Lorsqu'après la saisie du n^o 13 de l'*Orateur du peuple*, Martel fut appréhendé et conduit au Châtelet, Fréron prit pour lui-même la responsabilité du numéro incriminé et ajouta qu'il continuerait à travailler à l'*Orateur du peuple* aussi souvent que le lui permettrait la rédaction de l'*Ami des citoyens* (Cf. n^o 10495 ci-dessus).

Cette adresse aux Amis de la liberté renferme, d'ailleurs, des particularités curieuses sur les débuts de Stanislas Fréron, sur ses démêlés avec Le Noir et le retrait du privilège de l'*Année littéraire*, enfin sur son propre père, « que l'irascible M. de Voltaire, au fond, estimait » et qu'il définit « le meilleur de tous les citoyens, de tous les amis, de tous les pères et l'homme de lettres le plus aimable comme le plus persécuté ».

10508^a. — *L'Orateur du peuple*, journal libre, par M. MARTEL, Tome I, nos 1 et 2. (13 et 14 novembre 1792.) Imp. *Féret*. S. d., in-8°. [N. Lc² 391.]

Suite de l'article précédent. Interrompu de nouveau après ces deux premiers numéros, et repris une dernière fois le 25 fructidor an II (11 septembre 1794), sous le titre de l'article suivant.

Chaque numéro a 8 p.

ÉPIGR. :

Si parmi les Français, il se trouvait un traitre
Qui regretât Louis et qui voulait un maître,
Que ce perfide meure au milieu des tourments, etc.

10508^b. — *L'Orateur du peuple*, par FRÉRON, député à la Convention nationale. (25 fructidor an II [11 septembre 1794] - 23 thermidor an III [12 août 1795].) Imp. de l'*Orateur du peuple*. S. d., 457 numéros ou 3 vol. in-8°. [N. Lc² 392.]

Suite des deux numéros précédents. Les trois volumes de cette dernière série sont tomes VII-IX, comme faisant suite aux six volumes primitifs rédigés par Fréron.

ÉPIGR. :

Qu'aux accents de ma voix la France se réveille ;
Sénat, sois attentif ; peuple, prête l'oreille.

Au cours d'une polémique suscitée entre J.-J. DUSSAULT et Deschiens au sujet de Marie-Joseph Chénier et de son cours de littérature à l'Athénée, le premier reconnu dans le *Journal de l'Empire* [*Journal des débats*] du 24 janvier 1807, que Stanislas Fréron lui avait « entièrement abandonné » la rédaction de la troisième série de l'*Orateur du peuple*. Deschiens s'auto-

risa de cet aveu pour remettre sous les yeux de Dussault nombre de passages où celui-ci exprimait des sentiments bien autrement violents que ceux dont il faisait un grief à M.-J. Chénier (Cf. tome 1^{er} de la *Bibliographie*, *Introduction*, p. XX).

10509. — Le *Républicain*, journal libre des principaux événements de la Révolution française et de l'Europe, avec gravures analogues. Par J. DUSAULCHOY DE BERGEMONT (mai-7 octobre 1790). *Paris, Cliquet*, 1790, 15 numéros in-8°. [N. Lc² 2365.]

ÉPIGR. :

Le peuple seul est roi.

Hebdomadaire. Chaque numéro a 48 pages.

Les gravures annoncées manquent dans l'ex. de la B. N. provenant de La Bédoyère et n'ont probablement pas paru, car cet exemplaire, accompagné de ses couvertures originales, est sans doute bien complet.

10510. — Le *Défenseur de la liberté ou Histoire de la Révolution de mil sept cent quatre-vingt-neuf*, par PIERRE MOTHÉY. *Paris, chez l'auteur, pont Saint-Michel; J. Bigot*, 1790, 49 numéros in-8°, XVI-384 et 401 p. [N. Lc² 399.]

Le titre du n^o 1 porte : *Le Défenseur de la liberté, ouvrage patriotique, orné d'estampes relatives aux circonstances*. Le n^o 49 est, par erreur, chiffré 18. Le tome II est terminé par une *Table des articles contenus dans ce volume*.

Chaque numéro est accompagné d'un portrait ou d'une planche également anonymes, dont le classement, au moins dans l'ex. de la B. N., est souvent défectueux; j'en donne ci-dessous la liste avec la légende qui les commente :

Introduction. — M. *Bucot*, avocat, député d'Evreux.

N^o I. — *Frontispice. La Vérité dissipe les nuages qui cachaient au Roi les complots des aristocrates*.

N^o II. — *Procession des États-Généraux à Versailles, le 4 mai 1789*.

N^o III. — *Le Chapelier*, député de la sénéschaussée de Rennes.

N^o IV. — *Belles paroles de M. Bailly* : « *La nation assemblée n'a point d'ordres à recevoir* ».

N^o V. — M. *Thouret*, député de Rouen.

N^o VI. — *Assemblée des aristocrates aux Capucins*.

N^o VII. — M. *Rabaut de Saint-Etienne*, député de Nîmes et Beaucaire.

N^o VIII. — *Assassinat du (sic) prince Lamboec le 12 juillet 1789*.

N^o IX. — M. de *La Fayette*, député de Riom,

commandant général de la garde nationale de Paris.

N^o X. — *Les Femmes de la Halle dominant un bouquet à M. Barnave et le complimentant sur son patriotisme*.

N^o XI. — Le comte de *Mirabeau*, député d'Aix en Provence.

N^o XII. — *Serment fédératif prononcé à Grenoble le 11 avril 1790*.

N^o XIII. — M. *Bailly*, député de Paris, élu premier président de l'Assemblée nationale.

N^o XIV. — *Prise de la Bastille, le 14 juillet 1789*.

N^o XV. — L'abbé *Grégoire*, curé d'Embermesnil, député de Nancy.

N^o XVI. — *Arrivée du Roi à Paris, le 6 octobre 1789*.

N^o XVII. — M. *Peythion (sic) de Villeneuve*, avocat, député de Chartres.

N^o XVIII. — *Serment fait au Jeu de Paume par l'Assemblée nationale*.

N^o XIX. — *Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, député de Crespy-en-Valois.

N^o XX. — *Serment du 14 juillet 1790*.

N^o XXI. — *Michel Gérard*, cultivateur, député de Saint-Martin-de-Rennes.

N^o XXII. — *Ch. de Lameth*, député d'Artois.

N^o XXIII. — *Alexandre de Lameth*, député de Péronne.

N^o XXIV. — M. *Barnave*, propriétaire, député du Dauphiné.

N^o XXV. — *Mathieu de Montmorency*, député de Montfort-l'Amaury.

N^o XXVI. — *Ch.-François Bouche*, député d'Aix.

N^o XXVII. — M. *Bureaux de Pusy*, député du bailliage d'Amont.

N^o XXVIII. — M. *Barère de Vieuzac*, député du Bigorre.

N^o XXIX. — M. *Le Pelletier*, cy-devant de *Saint-Fargeau*.

N^o XXX. — M. *Treillard (sic)*, avocat, député de Paris.

N^o XXXI. — M. *Dillon*, député.

N^o XXXII. — M. de *Clermont-Tonnerre*, député de Paris.

N^o XXXIII. — M. l'abbé *Gouttes*, député de Béziers.

N^o XXXIV. — M. *Crillon*, député de Troyes.

N^o XXXV. — M. *Le Camus (sic)*, député de Paris.

N^o XXXVI. — M. *Fréteau*, député de Melun.

N^o XXXVII. — M. l'abbé *Sieyès*, député de Paris.

N^o XXXVIII. — M. *Guillot*, docteur en médecine, député de Paris.

N^o XXXIX. — M. *Target*, député de Paris.

N^o XL. — *De Montcalm-Gozon*, député de Rouerque.

N^o XLI. — M. *Robertspierre (sic)*, député d'Artois.

N^o XLII. — *J.-F. Mawry*, prêtre anticongrégationnel.

N^o XLIII. — M. de *Noailles*, député du bailliage de Nemours.

N^o XLIV. — *Adrien Dupont*, député de Paris.
N^o XLV. — *M. de la Roche-Beaucourt*, député de Paris.

N^o XLVI. — *M. de Menou*, député d'Indre-et-Loire.

N^o XLVII. — *M. le duc d'Aiguillon*, député de la sénéchaussée d'Agen.

N^o XLVIII. — *Jean Rewbel (sic)*, député de Colmar.

N^o XLVIII (sic : XLIX). — *M. Lanjuinais*, député de Bretagne.

En parcourant cette liste, on pourrait supposer que la plupart de ces portraits sont ceux-là mêmes que Tournon distribuait à ses abonnés (voyez nos 10256-10261 ci-dessus) ; mais l'analogie n'existe que dans le choix des personnages représentés. Les deux séries n'ont d'ailleurs qu'une valeur iconographique de plus médiocres.

10511. — *Le Bonhomme RICHARD aux bonnes gens. Paris, 1790, 2 numéros in-8^o. [N. Lc² 400.]*

Non mentionné dans Deschiens.

Par ANTOINE-FRANÇOIS LEMAIRE, auteur des *Lettres bougrement patriotiques du véritable Père DUCHESNE* (voyez ci-après, § 11).

Chaque numéro a 4 p. Ils renferment un *Préambule* et deux *Lettres aux ouvriers de tout état, maîtres, compagnons, apprentis qui manquent de travail et de subsistance ; aux domestiques sans condition, à leurs femmes et à leurs enfants établis soit à Paris, soit dans les provinces.*

10512. — *Le Solitaire des Tuileries aux bons habitants des villes et des campagnes. Paris, Gattey. S. d., 4 numéros in-8^o, 14, 15, 8 et 8 p. [N. Lc² 401.]*

Le n^o 1 a déjà été mentionné sous le n^o 1081 de la *Bibliographie*, mais sans son épigraphe :

Vous serez éclairés puisque vous voulez l'être.

Henriade, chant II.

Il est tout entier relatif au procès intenté au prince de Lambesc.

Le n^o 2 a pour sous-titre : *Contenant les réponses aux questions du premier numéro et pour épigraphe :*

Il fut un homme envoyé de Dieu.

SAINTE JEAN.

Epigraphe du n^o 3 (sur les crimes de lèse-nation) :

Ceux qui troublent la république de mou royaume sont coupables de lèse-majesté.

FRANÇOIS I^{er}.

Epigraphe du n^o 4 (soi-disant dialogue entre Marat et l'auteur) :

Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fit

10513. — *Le Disciple des apôtres (mai 1790). Paris, Beauvin, 6 numéros in-8^o, 94 p. [N. Lc² 275.]*

Précédé d'un *Prospectus* (S. l. n. d., in-8^o, 15 p.), où divers rédacteurs des *Actes des apôtres* sont vivement pris à partie.

Chaque numéro a une épigraphe différente.

10514. — *Le Voyageur politique. Imp. Momoro, in-8^o. [N. Lc² 394.]*

La B. N. possède les nos 1 et 3 (30 mai et 2 juin 1790).

Annoncé comme quotidien. Les communications devaient être adressées, n^o 2, rue des Trois-Canettes en la Cité.

10515. — *Révolutions de France et de Brabant et des royaumes qui, demandant une Assemblée nationale et arborant la cocarde nationale, mériteront une place dans ces fastes de la liberté. (N^{os} 27 [1^{er} de la série]-29.) [31 mai-14 juin 1790.] Paris, Garnery, au I de la liberté, in-8^o, 144 p. [N. Lc² 292.]*

Concurrence aux *Révolutions de France* de Desmoulins. Voyez le n^o 10379 ci-dessus.

ÉPIGR. :

Quitte moi ?

Chacun de ces trois numéros, datés du 31 mai, des 7 et 14 juin 1790, est orné d'une estampe. N^o 27 :

Il ôte aux nations le bandeau de l'erreur.

[Allégorie en l'honneur du droit de guerre et de paix dévolu à la nation.]

N^o 28. — *Démolition du fort Saint-Jean près Marseille.*

N^o 29. — [Allégorie en l'honneur de la Constitution.]

Selon Camille Desmoulins, Garnery avait choisi, pour le remplacer, JEAN-LOUIS CARRA.

Les trois numéros de cette concurrence avaient été admis par M. de La Bédoyère dans l'ex. du journal de Desmoulins, qui appartient aujourd'hui à la Réserve de la B. N.

10516. — *Le Postillon exact et diligent. (1^{er} juin-29 septembre 1790.) Imp. P. André. [puis] Caillot et Courcier, 145 numéros in-8^o. [N. Lc² 338.]*

L'ex. de la B. N., qui offre de nombreuses lacunes, commence au n^o 4 (4 juin), mais comporte 115 numéros ; M. Hatin (d'après le catalogue La Bédoyère) n'en indique que 111.

10517. — L'Ami du Roi, des Français, de l'ordre et surtout de la vérité. Par les continuateurs de Fréron. (1^{er} juin-5 novembre 1790.) Paris, Crapart, n^o 157, in-4^e, 654 p. [N. Le² 395.]

Quotidien. Journal de CRAPART, dit le premier Ami du Roi.

L'Année littéraire, rédigée par Fréron de 1754 à 1776, puis continuée nominale-ment par le fils aîné issu de son premier mariage jusqu'en octobre 1781 où un arrêté du Conseil le déposésa du privilège en faveur de sa belle-mère, était, à la veille de la Révolution, l'une des rares feuilles paraissant librement, comme dit Figaro, sous l'inspection de deux ou trois censeurs. Quand la mêlée des opinions fut devenue générale et que le public eut pris goût aux journaux quotidiens, les propriétaires de l'Année littéraire sentirent qu'une publicité hebdomadaire devenait tout à fait insuffisante et ils créèrent l'Ami du Roi.

Le prospectus, lancé dans les premiers mois de 1790 et portant pour épigraphe :

Pro Deo, Rege et Patria,

ne laissait aucun doute sur l'esprit qui animait ses fondateurs, l'imprimeur Crapart, M^{me} Fréron, l'un de ses frères, l'abbé THOMAS-MARIE ROYOU et MONTJOYE :

« Les rédacteurs de l'Année littéraire, frappés d'effroi, comme la saine partie du public, à la vue de cette foule innombrable de feuilles et de pamphlets périodiques où l'on trouve tout, excepté la vérité, et dont les auteurs, déchirant sans pudeur et sans retenue le parti auquel ils ne sont pas attachés, sèment l'erreur et le mensonge, font circuler la calomnie et les blasphèmes, les rédacteurs de l'Année littéraire ont pensé qu'il était de leur devoir de faire effort contre ce torrent impur. Ils se proposent donc de donner tous les jours (indépendamment du journal qui paraît une fois par semaine et au format duquel il ne sera rien changé, non plus qu'au genre des matières qui y sont traitées), un autre journal qui contiendra un extrait succinct des ouvrages de littérature et de politique, le relevé de toutes les bévues, de toutes les erreurs, de toutes les calomnies, qui se glissent dans tant de feuilles périodiques, un récit fidèle des événements du jour, et enfin un détail sincère et impartial de ce que chaque séance de l'Assemblée nationale offrira de plus intéressant... On ne se permettra que des réflexions justes, rapides, qui naîtront naturellement du sujet, et qui seront propres à instruire, à éclairer le peuple, et à lui rappeler sans cesse ce qu'il doit à son Dieu, à son Roi, à sa patrie. »

Cette première combinaison dura deux mois à peine, du 1^{er} juin au 26 août 1790, puis, à cette date Montjoie et Royou se séparèrent de Crapart et créèrent simultanément, le 1^{er} septembre, deux autres feuilles portant non seule-

ment un titre identique, mais, malgré une interruption effective, la même numérotation, en sorte que, ce jour-là les lecteurs eurent le choix entre trois numéros 93 de l'Ami du Roi dont, au premier abord, l'aspect matériel et la rédaction ne différaient pas sensiblement. Cette lutte bizarre, pour ne pas dire scandaleuse, dura près de deux ans à grand renfort d'injures et se poursuivit d'abord entre les trois concurrents, puis entre Montjoie et Royou seuls, car le premier n'avait pas tardé à se réconcilier avec Crapart, tandis que Royou faisait cause commune avec sa sœur ; mais il est à remarquer qu'aucun des contendants ne mit au jour le fameux traité passé chez M^e Decaux, dont ils excipaient à tour de rôle pour s'attribuer la propriété du titre et revendiquer la rédaction de la première série.

Voici les parties essentielles des notes qui annoncèrent au public la double scission de Montjoie et de l'abbé Royou : « Nous croyons devoir prévenir nos souscripteurs, disait Crapart, dans le numéro du 26 août, qu'il se fait plusieurs contrefaçons de ce journal, et dans les provinces et à Paris. C'est un brigandage que la Révolution a mis à la mode, comme tant d'autres. Il vient de nous être remis un avis où il est dit, dans un style lâche, diffus et incorrect, que l'auteur du journal, que nous donnons au public depuis le 1^{er} juin 1790, est un sieur abbé Royou. Il nous est heureusement bien facile de détruire cette imposture en montrant à ceux de nos souscripteurs qui le désireraient tous les manuscrits qui ont servi à la rédaction de la feuille intitulée l'Ami du Roi, et qui prouveraient que l'auteur qui en a fait le prospectus et les numéros suivants n'a jamais cessé d'y travailler, et y travaille encore aujourd'hui ; et cet auteur n'est ni abbé, ni ne s'appelle Royou. Des considérations qui se présument aisément l'ont obligé de garder l'anonyme. Mais lorsqu'on croira son témoignage nécessaire pour déjouer tous les corsaires qui infectent la république des lettres, il ne craindra pas de le donner.

« Nous ajouterons que personne n'a plus de droit que cet auteur de se dire continuateur de Fréron, car il travailla à l'Année littéraire du vivant de ce journaliste ; il y a travaillé dans les derniers temps et jusqu'au dernier moment. C'est encore une vérité que le sieur Crapart, imprimeur de l'Année littéraire, peut démontrer par l'exhibition des manuscrits employés pour la rédaction de ce journal. Enfin, nos lecteurs ont pu s'apercevoir que le journal l'Ami du Roi n'a pas cessé un instant d'être enrichi de quelques-uns des articles que des membres de l'Assemblée nationale daignent nous faire passer.

« Nous croyons que nos souscripteurs nous sauront gré de leur avoir donné cet avis, et d'avoir éveillé leur attention sur les brigands littéraires ; car enfin il est bon de savoir à qui on donne son argent, et ce que l'on reçoit en retour. »

Le second avis, daté du 31 août 1790, est

ainsi conçu : « C'est malgré nous que nous sommes obligés d'insérer un second avertissement pour prévenir le public sur les contrefaçons de notre journal, puisque voici un troisième *Ami du Roi* qui se met sur les rangs, et que c'est encore par un *continuateur de Fréron*. Jamais le prince n'eut tant d'amis, et Fréron de continuateurs. Ce troisième *Ami du Roi*, comme le second, ose avancer, contre toute vérité, qu'il a été jusqu'à présent le seul rédacteur de notre journal, et le seul qui le continuera comme il doit l'être, malgré l'aveu qu'il fait de ses *très faibles talents*. Cette avidité à se saisir de notre titre et cette adresse de forban qui tente de voguer sous notre pavillon pour tromper celui qui sera sans méfiance vont être pour les rédacteurs un signal d'émulation ; en désavouant ces contrefaçons et ces prétendus continuateurs qui se parent du nom de Fréron, ils s'efforceront de continuer de dire la vérité comme ils l'ont toujours dite et de mériter les suffrages de ceux qui aiment à l'entendre. Nous prions donc nos abonnés de se garantir de ces petites ruses de contrefacteurs, qui ne sont pas les moindres inconvénients de la liberté de la presse, et auxquelles nous ne pouvons remédier. »

En tête du n° 93 (1^{er} septembre 1790) figure un nouvel avis visant la contrefaçon dont il va être question ci-après.

« Aux souscripteurs et au public.

« Nous avons annoncé dans le dernier numéro que deux journaux avaient usurpé notre épigraphe (sic) d'*Ami du Roi* et de « *continuateur de Fréron* ». Nous leur pardonnons le premier de ces vols. Tout Français nous disputerait ce titre si le Roi ne pouvait être aimé qu'exclusivement ; il nous appartient légitimement et sans partage, comme nous l'avons prouvé ; nous en offrons la démonstration à qui voudra les révoquer en doute.

« Au reste, c'est en continuant dans les mêmes principes, c'est-à-dire dans ceux de la vérité, de l'ordre et d'une saine politique, un travail qui a paru mériter leur prédilection que nous chercherons à justifier l'estime de nos souscripteurs. Il y a peut-être de la générosité à se laisser dérober sa recette et à donner le secret de sa composition. »

Selon M. Hatin, les rédacteurs recrutés par Crapart, durant sa scission avec Montjoie, furent un certain M. D..., avocat, mentionné dans une note manuscrite sur un exemplaire appartenant à M. Pochet-Deroche et SAINTONAX, que désigne le *Contre-Poison* de Dusaulchey, mais qui ne tarda pas à venir disputer sa part dans la succession de Loustallot aux *Révolutions de Paris*.

10518. — L'*Ami du Roi*, des Français, de l'ordre et surtout de la vérité. Par M. MONTJOIE, fondateur et rédacteur de ce journal, depuis le 1^{er} juin 1790. (1^{er} septembre 1790-10 août 1792.) Bureau, rue

Haute-Feuille, n° 29, etc. M. Malbrancq, directeur. 4 vol. in-4°. [N. Lc^s 397.]

Quotidien. Journal de MONTJOIE, dit le deuxième *Ami du Roi*.

Les nos 93 (1^{er} de la série)-158 (1^{er} septembre-5 novembre 1790) portent le titre reproduit ci-dessus.

A partir du 6 novembre 1790, époque à laquelle Montjoie et Crapart se réunirent de nouveau, le titre est ainsi modifié : *Par les continuateurs de Fréron*. Sous la direction de M. MONTJOIE, fondateur et rédacteur de ce journal depuis le 1^{er} juin 1790. De l'imprimerie de Crapart.

Dans l'exemplaire de la B. N., les 92 premiers numéros sont les mêmes que les numéros correspondants de l'article précédent, mais entre les nos 87 et 88 (26 et 27 avril 1790) est intercalé un feuillet in-1^o reproduisant d'abord une partie du premier avis ci-dessus jusqu'à : « il ne craindra pas de le donner. »

Puis Montjoie, cessant de parler au nom de Crapart, ajoute :

« Le moment de me nommer étant arrivé, j'atteste à la face du ciel, en présence du public, aux pieds de ce trône à qui j'ose adresser l'hommage de mes très faibles talents, que l'auteur dont il est question dans cet avis, c'est moi, MONTJOIE... Je dépose chez M. Decaux, notaire, rue de la Harpe, l'original même de l'acte en vertu duquel s'était établie la société du journal que j'ai fondé, dont j'ai composé moi seul, et sans la coopération de qui que ce soit : 1^o le prospectus et les 13 numéros suivants ; 2^o tous les numéros depuis le 5 août inclusivement jusqu'à ce jour. Entre ces deux époques, j'ai été aidé ; mais il n'est pas un seul numéro auquel je n'aie eu la plus grande part : car, outre les articles que j'ai composés moi seul, j'ai travaillé à tous ceux qui m'ont été fournis, parce que, la confiance de mes coassociés les ayant portés à me nommer rédacteur général, j'ai été dans la nécessité de revoir tous les manuscrits que j'ai employés. Les personnes qui voudront prendre lecture de cet acte y verront que la société que j'avais fondée était composée de la veuve de Fréron, dont j'ai été l'ami et le collaborateur, d'un jeune ecclésiastique nouvellement sorti du collège, et de deux libraires. L'organisation d'une telle société, composée d'une femme, d'un écolier, de deux libraires et d'un homme de lettres, est une preuve de plus pour le public que tout le fardeau du travail devait porter sur ce dernier.

« Je n'ajoute plus qu'un mot : les deux libraires ont attesté que j'ai été jusqu'à ce moment le principal rédacteur du journal intitulé l'*Ami du Roi*, puisque l'article où il est dit que je suis seul auteur de cette feuille y a été inséré à l'époque où ils en étaient propriétaires comme moi, et où l'un d'eux l'imprimait.

« La même vérité se trouve attestée par les deux autres membres de la société ; car, par une

clause de l'acte qui en a réglé les conditions, il est dit qu'ils sont, comme moi, responsables de tous les articles insérés dans le journal. Ils ont donc répondu de celui où l'on atteste que je suis seul auteur de cette feuille. Et si je ne suis contredit par aucun de mes coassociés, qui osera me démentir ?

« La même plume donc qui rédige l'*Ami du Roi*, depuis le 1^{er} juin 1790, continue et continuera à rédiger le journal aussi intitulé l'*Ami du Roi*, que j'entreprends aujourd'hui à mon propre compte, et je serai toujours aidé dans ce travail par les mêmes collaborateurs qui, jusqu'à présent, m'ont aidé à remplir ma tâche. Le compte rendu des séances de l'Assemblée nationale sera, comme par le passé, rédigé par moi seul et avec la même étendue. Toute la différence qu'il y aura à cet égard, c'est que je renverrai dans des suppléments les décrets et j'indiquerai à chacun de ces décrets la partie de la discussion qui s'y rapporte dans le corps du journal. Ainsi l'on aura tout à la fois et la loi et le commentaire de la loi.

« Je dois aussi prévenir le public que je me propose de lui offrir incessamment l'histoire de l'Assemblée nationale depuis l'époque de l'ouverture des États-Généraux, et qui sera écrite non dans le *sens* de la Révolution, mais dans celui de la vérité. Il sera fait de cet ouvrage une édition du même format que le journal de l'*Ami du Roi* et on le cédera au plus bas prix avec souscription de ce journal: de cette manière ils auront une histoire complète de la législature actuelle. » (Voir ci-après n° 10520.)

Le titre du n° 92 est suivi de cet avis et de ce nota :

« Les personnes dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priées de faire passer leur adresse au bureau de l'*Ami du Roi*, rue Haute-feuille, n° 29, à M. Malbrancq pour MM. les rédacteurs.

« Nous avertissons également, pour prévenir tous les brigandages de pirates de la littérature, que les personnes qui auront fait leur soumission au bureau ci-dessus seront certaines d'avoir l'*Histoire de l'Assemblée nationale*, par M. Montjoye. Elle leur sera livrée à moitié du prix que payeront ceux qui n'auront pas souscrit pour le journal. — N. B. Les seuls articles qui soient de moi, dans le n° 92, sont : l'*Assemblée nationale* et l'*Extrait de l'Opinion de M. L.-A. de Savary de Lancosme, député de la noblesse de Touraine*. Je n'ai pas besoin de dire que l'*Avis des rédacteurs* qui termine ce numéro m'est absolument étranger. Je renvoie les corsaires Crapart et Briand, qui en sont les véritables rédacteurs, à l'acte que j'ai déposé chez M^e Decaux. C'est toute la réponse que ces brigands obtiendront de moi. Lorsque les jours de la justice seront revenus, ils vogueront, Dieu aidant, sous un autre pavillon que celui dont il est question dans cet avis. »

Dans le numéro suivant, l'avis touchant l'a-

bonnement et la future *Histoire de l'Assemblée* est suivi d'un autre N. B.

« Nous ne répondrons jamais aux invectives grossières qu'on imprime et qu'on affiche contre nous. Nous respectons trop nos lecteurs pour les entretenir de nos querelles personnelles. Nous renvoyons les incrédules à l'acte déposé chez M^e Decaux. Voilà la loi et les prophètes et notre dernier mot. »

A partir du n° 97 jusqu'au n° 103, nouveau N. B.

« On trouvera au bureau une expédition en forme de l'acte déposé chez M^e Decaux. La calomnie ni le fer des assassins ne détruiraient cette preuve. »

Ces grandes colères s'apaisèrent enfin en présence d'une nouvelle et redoutable concurrence, et une petite note placée à la fin du n° 159 (6 novembre 1790) annonce en ces termes la réconciliation du rédacteur et du libraire :

« Le sieur Crapart prévient le public que, pour l'intérêt de MM. les souscripteurs et pour donner au journal de l'*Ami du Roi* toute la perfection dont il est susceptible, il s'est réuni à M. Montjoye qui l'a fondé et rédigé depuis le 1^{er} juin 1790 et qui, depuis le 1^{er} septembre, en rédigeait un sous le même titre. »

La première année de l'*Ami du Roi* de Montjoye comporte 223 numéros et 880 p. La numérotation recommence avec l'année 1791, reliée dans l'exemplaire de la B. N. en deux tomes et formant 1460 p. et 366 numéros. A partir du n° 92 (2 avril 1791), la rubrique typographique porte : *Impr. de l'Ami du Roi*, et le bureau du rédacteur est bientôt transféré hôtel de Carignan, rue Bailleul. Le n° 62 a un supplément non compris dans la pagination : *Lettre de MM. ALEXANDRE D'ACMONT, ci-devant duc de Villequier, et AMÉDÉE DE DUCFORT, ci-devant marquis de Duras... à M. de la Fayette*. (Voy. tome 1^{er} de la *Bibliographie*, n° 2099.)

La numérotation recommence également pour la troisième année (1^{er} janvier-10 août 1792; 223 numéros et 872 p.)

Dans les nos 173-180 (22-29 juin 1791), les mots : *du Roi* sont supprimés et les deux lignes de titres sont remaniées; dans ceux des 27, 28 et 29 juin, la place occupée par ces deux mots est même tout simplement restée vide; ce qui produit un singulier effet.

40519. — L'*Ami du Roi*, des Français, de l'ordre et surtout de la vérité. Par les continuateurs de Fréron. (1^{er} septembre 1790-4 mai 1792.) Paris. M^{me} Fréron, rue Saint-André-des-Arcs, n° 37, 4 vol. in-4°. [N. Lc² 398.]

Journal de l'abbé ROYOT, dit le troisième *Ami du Roi*.

En tête de l'exemplaire de la B. N. sont reliés

deux tirages différents d'une *Lettre de M^{me} FRÉRON aux anciens souscripteurs de « l'Ami du Roi »*. (Imp. V^e Hérisant. S. d., in-8°, 2 p.). Voici le texte de cette *Lettre* :

« Parmi les événements extraordinaires qu'a produits l'impunité, on doit compter le brigandage des sieurs Crapart et Briand. Ils ne se sont pas contentés de dépouiller les propriétaires de *l'Ami du Roi*, et moi-même, qui, la première, avais conçu cette heureuse idée, et réparé un peu le délabrement des affaires de ces libraires en les associant à cette entreprise; ils poussent encore l'audace et l'impudence jusqu'à dire que M. l'abbé Royou, mon frère, n'est pas auteur de *l'Ami du Roi*; que ce journal a été rédigé par un homme qu'ils disent ou qui se dit le véritable continuateur de Fréron.

« La vérité m'oblige de protester contre une imposture aussi hardie.

« Je déclare donc qu'il est vrai que M. Crapart, effrayé de la faiblesse des premiers numéros, envoya chercher M. l'abbé Royou, mon frère, qui, depuis le 13 juin jusqu'au 6 août, a fait tous les articles de l'Assemblée nationale, excepté un très petit nombre de séances, que les lecteurs attentifs devinaient sur-le-champ n'être pas de la même plume.

« Je déclare, en outre, que M. l'abbé Royou et ses associés pour *l'Ami du Roi*, dont le bureau est établi rue Saint-André-des-Arcs, n° 37, au coin de la rue de l'Éperon, sont les seuls continuateurs de Fréron; qu'eux seuls ont constamment travaillé à *l'Année littéraire* depuis la mort de mon mari; que le soi-disant continuateur, que je n'avais jamais vu avant la fin de l'année dernière, n'a jamais fait pour *l'Année littéraire* que quatre articles de remplissage bien insipides; que c'est par une supercherie indigne d'honnêtes gens que ces deux libraires ont dû publier sous mon nom, puisqu'ils ont pris celui de continuateurs de Fréron, des avis imposteurs et calomnieux contre mon frère.

« Quant à l'auteur qui a fait le premier prospectus de *l'Ami du Roi*, les premiers numéros jusqu'au 13 juin et ceux qui ont paru depuis le 8 août, je souhaite sincèrement qu'il ne cesse pas de travailler au journal que les sieurs Crapart et Briand se sont appropriés. Aucune considération ne doit l'engager à garder l'anonyme, car son nom n'est connu de personne.

« ROYOU-FRÉRON. »

Le deuxième tirage de cette *Lettre* est suivi d'un *Post-scriptum* de l'abbé ROYOU que voici :

« Cet illustre soi-disant continuateur de Fréron, dans un prospectus pour un *nouvel Ami du Roi* qu'il établit aussi, pousse l'impudence jusqu'à dire qu'il est le seul auteur de l'ancien, et, pour se faire croire, il atteste le ciel et la terre (il a oublié l'enfer); c'est un parjure affreux. Au reste, la différence des numéros que nous allons publier tous les deux au 1^{er} septembre fera connaître l'imposture. En attendant, qu'on compare le style de son prospectus et celui du mien, les 13 premiers numéros de juin et ceux depuis le

7 août qu'il a composés avec tous ceux que j'ai composés depuis le 14 juin jusqu'au 6 août : cette comparaison suffira pour confondre l'imposture. C'est la seule réponse que je daignerai faire à ce tissu d'impudents mensonges. »

Suit un *Avis aux souscripteurs* (V^e Hérisant. S. d., in-4°, 2 p.), où ces griefs sont de nouveau formulés. Je n'en détache que la partie plus spécialement bibliographique : après avoir rappelé le succès qui accueillit les premiers numéros, l'abbé Royou ajoute :

« Animé par les suffrages unanimes d'honnêtes gens et des vrais patriotes, l'auteur bravait les clameurs des factieux et méprisait les outrages de quelques calomnieux obscurs; mais il a trouvé des ennemis redoutables dans ceux-là mêmes qui avaient été chargés de l'impression et de la distribution de son ouvrage. Il est bien triste, sans doute, que les gens de lettres soient dans la dépendance de ceux qui, par la nature de leurs fonctions, ne sont et ne doivent être que leurs commis... L'auteur de *l'Ami du Roi*, accablé depuis deux mois de chagrins et de dégoûts, qui souvent lui ont fait tomber la plume des mains, pouvant à peine arracher le plus modique salaire de ses peines, et se voyant sur le point d'être entièrement dépouillé par des marchands avides de la propriété la plus précieuse et la plus sacrée qu'il y ait au monde, celle de ses pensées, a pris enfin le parti d'indiquer un autre bureau à ses souscripteurs, d'être lui-même son libraire, et de ne plus avoir recours à des mains étrangères qui font payer si cher leurs services. Depuis le 6 du mois d'août, il a cessé absolument de travailler pour des hommes qui devaient le fruit de son travail et les lecteurs attentifs ont pu s'apercevoir du changement de rédacteur.

« M. l'abbé Royou, qui jusqu'ici avait jugé à propos de garder l'anonyme, déclare donc qu'il est l'auteur de la principale et de la plus intéressante partie du journal intitulé *l'Ami du Roi*, qu'il va continuer sur le même ton et dans les mêmes principes que le public a paru goûter jusqu'ici, et qu'il sera désormais secondé dans cette entreprise par les mêmes gens de lettres qui ont contribué à soutenir avec lui l'ouvrage périodique de feu M. Fréron, connu sous le nom d'*Année littéraire*. C'est bien moins sur ses faibles talents qu'il fonde ses espérances pour le succès de son journal que sur le mérite distingué de ses associés. »

Suivent, après la nouvelle adresse du journal (rue Saint-André-des-Arcs, n° 37, au coin de la rue de l'Éperon, au 1^{er}) des considérations toutes politiques sur la présidence des vues de Fréron et sur les principaux points du programme auquel ses successeurs allaient consacrer leur plume.

Un premier numero non chiffré et daté du 1^{er} septembre 1790, en réalité le 93^e de la collection, ne renferme que des *Réflexions sur le fanatisme appliquées à la Révolution* et un *Avis essentiel* contre Montjoye et Crapart qui y sont

traités de « menteurs », d' « escrocs » et de « vrais brigands » et où l'on invite leurs souscripteurs à autoriser Royou et sa sœur à poursuivre le recouvrement des souscriptions déposées chez ces « imposteurs ».

La numérotation en chiffres romains commence avec le n° 94 (2 septembre 1790) et se poursuit jusqu'au n° 377 (31 mai 1791). A partir du 1^{er} juin 1791, les numéros, qui ont tous une pagination distincte ne sont plus chiffrés, et depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 4 mai 1792, date de la disparition du journal, ils portent pour épigraphe ce vers :

Je l'aimai tout-puissant : malheureux, je l'adore.

Le n° 144 (21 octobre 1790) est suivi d'un *Supplément* : *Discours de M. DE CAZALÈS sur le renvoi des ministres prononcé dans la séance de l'Assemblée nationale du 19 octobre 1790.* (Imp. de l'*Ami du Roi*, S. d., in-8°, 16 p.)

Il y a interruption du 23 juillet au 6 août, et cette lacune est remplie par un numéro de 8 pages portant cette double date. Le numéro suivant (7 août 1791) contient un long avertissement signé « ROYOU, avocat », dans lequel l'auteur déclare suppléer son frère, contre qui le comité des recherches avait lancé, le 22 juillet, un mandat d'arrestation, et raconte les sévices dont leur sœur, M^{me} FRÉRON, avait été l'objet. (L'original de l'ordre d'écorer à l'Abbaye, décerné contre elle par la municipalité de Paris et daté du 23 juillet 1791, a figuré en 1860 dans le catalogue d'autographes de Lucas de Montigny, sous le n° 1170.) Un Avis inséré à la fin du numéro du 12 août, annonce qu'aussitôt après la levée des scellés apposés le 23 juillet sur le bureau du journal, cette lacune serait comblée; mais la promesse ne fut pas tenue.

Le numéro du 21 août contient un *Acis essentiel* par lequel l'abbé Royou, « professeur émérite du collège Louis-le-Grand », déclare que, s'il n'a pas travaillé au journal depuis la lettre de cachet lancée contre lui et mise à exécution contre sa sœur, la maladie seule, et non la crainte, l'en a empêché, mais que tous les articles lui ont été communiqués, qu'il les a tous approuvés, et que le seul reproche à faire à leur auteur est d'avoir été trop modéré. Corentin Royou revendique pour lui seul la responsabilité des numéros rédigés par lui et déclare qu'elle ne doit porter que sur lui.

Dans le numéro du 25, on trouve une *Lettre de M. l'abbé ROYOU à M. Bernard, accusateur public du tribunal du sixième arrondissement*, où il proteste contre la mise en cause des imprimeurs et distributeurs de son journal.

Le numéro du 1^{er} septembre a un supplément de 4 pages.

Dans le numéro du 6 décembre 1791, nouvel *Acis essentiel* de M. l'abbé ROYOU, touchant l'annonce d'une feuille manuscrite en forme de lettre destinée à remplacer le journal dont la distribution était fréquemment entravée. Royou attribue cette annonce à ses concurrents, la dé-

savoue, et ajoute que l'état de sa santé va lui permettre de reprendre sa collaboration au véritable *Ami du Roi*.

Il la continua, en effet, jusqu'au 4 mai 1792, c'est-à-dire le lendemain du jour où l'Assemblée législative le décréta d'accusation, en même temps que Marat, comme tendant au renversement de l'Etat « par un système réellement lié, quoique opposé en apparence, à celui de l'*Ami du peuple* ». L'abbé Royou mourut quelques semaines plus tard (le 21 juin 1792) et son frère ne tenta pas, cette fois, de le remplacer.

A l'historique de cette triple concurrence, unique, je crois, dans l'histoire de la presse française, se rattachent, sans toutefois en faire partie, les deux éditions différentes du livre que Montjoye annonçait en 1790 (voyez n° 10518 ci-dessus et le numéro suivant).

10520. — *Histoire de la Révolution de France et de l'Assemblée nationale*, par M. MONTJOYE. Paris, Gattey, 1791-1792, 5 parties in-4°. [N. L.^e 396.]

Les quatre premières parties ont chacune un titre particulier portant : *L'Ami du Roi, des Français, et surtout de la vérité ou Histoire de la Révolution de France et de l'Assemblée nationale pour former, avec le journal l'Ami du Roi et commencé le 1^{er} juin 1790, un corps complet d'histoire du temps actuel*, par M. MONTJOYE, fondateur et rédacteur depuis le 1^{er} juin 1790 du journal intitulé : *l'Ami du Roi*. L'auteur annonçait une suite qui n'a pas paru.

« La feuille que M. Montjoye donne journellement depuis le 1^{er} juin 1790, dit l'*Avertissement*, laisse ignorer tous les événements qui se sont passés avant cette époque. Le vœu de la plupart des souscripteurs, l'intérêt même de la vérité le déterminent aujourd'hui à remplir ce vide. Les personnes donc qui se procureront ce supplément à son travail journalier et qui continueront à souscrire pour la feuille intitulée : *l'Ami du Roi*, auront une collection complète de tous les événements relatifs à la Révolution qui l'ont précédée, accompagnée et suivie; collection d'autant plus précieuse qu'étant en entier l'ouvrage du même auteur, elle présente la double uniformité de style et de principes. Dans cette partie de la Révolution que M. Montjoye conduit jusqu'au 1^{er} juin 1790, il s'est attaché uniquement au simple récit des faits et à donner à la narration cette rapidité qui ne laisse échapper d'autres réflexions que celles que fait naître naturellement le sujet. »

En 1797, Montjoye réimprima une partie de son travail sous ce titre : *Histoire de la Révolution de France depuis la présentation au Parlement de l'impôt territorial et de celui du timbre jusqu'à la conversion des Etats-Généraux en Assemblée nationale.* (Imp. H.-L. Perronneau, 2 vol. in-8°; voir tome 1^{er} de la *Bibliographie*, n° 49.)

Selon Montjoye, il ne subsistait pas plus de trente exemplaires, tant de son journal que de la première édition de son livre. Le reste avait été, par crainte des visites domiciliaires, livré aux flammes, soit par les souscripteurs, soit par l'auteur lui-même qui avait à grand-peine sauvé l'exemplaire destiné à cette réimpression. Précedée d'un long discours préliminaire sur les termes de la nouvelle langue politique, elle offre avec le texte primitif des différences sensibles et s'arrête au chapitre XXIX (p. 88 de la seconde partie).

L'annonce de la première édition émut de nouveau la bile de Royou. Tout en promettant lui-même un travail semblable dès qu'il aurait un peu de loisir, il mettait Montjoye au défi d'accomplir le sien :

« Que d'autres, dit-il (n° 197, 13 décembre 1790), présentent à la crédulité de leurs lecteurs cet appât grossier; que, sans avoir une ligne écrite, ils annoncent à de bénévoles lecteurs un ouvrage tout près d'éclorre, mais qui est encore dans leur cerveau; que, pour amoncer les souscripteurs, ils disent que ceux qui payeront en entier le journal qui vit encore auront presque pour rien *l'Histoire complète* qui ne paraîtra jamais; si cette petite ruse peut leur réussir, je les en félicite, comme je leur pardonne la séduction qu'eux et leurs agents ont employée pour s'approprier les lettres et les souscriptions qui m'étaient adressées. »

Ces dernières lignes font allusion à une erreur de la poste qui avait remis à Montjoye des lettres adressées à l'*Ami du Roi* et au libraire Gattey qui lui avait transmis des « souscriptions » (ou abonnements) portant la même adresse; on conviendra qu'en raison des similitudes que présentaient les deux feuilles, la méprise des facteurs et du libraire n'était peut-être pas aussi criminelle que le prétendait l'abbé Royou.

M. de La Bédoyère avait formé feuille à feuille un très bel exemplaire des trois séries de l'*Ami du Roi* et de l'*Histoire*, de Montjoye; il avait joint à celle-ci un portrait de Louis XVI (daté de 1781) et une *Lettre* imprimée de Malouet à l'auteur. (Cf. quatrième partie de la *Bibliographie*.) Cet exemplaire, relié par R. Petit en maroquin vert fleurdéliné, fait partie de la Réserve de la B. N.

Léonard Gallois (*Histoire des journaux*, II, 309) prétend que le texte du travail de Montjoye aurait reparu, remanié et corrigé, dans l'*Histoire de la Révolution* par deux amis de la liberté. (Cf. tome I^{er} de la *Bibliographie*, nos 23 et 23^a.) Cette assertion ne supporte pas l'examen et il n'y a pas la moindre analogie entre les deux ouvrages.

10521. — Le *Gazetin*, ouvrage périodique par l'ancien rédacteur du « *Courrier de l'Europe* » (1^{er} juin 1790-1^{er} mars 1791).

Au bureau de la Gazette de France, 78 numéros in-4°, 320 p. [P. 17769.]

Annexe de la *Gazette de France* (voyez ci-dessus, n° 10190).

Le n° 1 a pour épigraphe :

Hæc o lim menisise juxabit.
Vinc.

Il est précédé d'un *Avis du rédacteur*, dont voici, au point de vue bibliographique, les passages essentiels :

« Depuis plus d'un an la plupart des souscripteurs de la *Gazette de France*, moyennant une augmentation de 12 livres par année, ont reçu, sous le titre de *Bulletin*, une feuille dont celle-ci est à peu près la continuation. Je dis à peu près, parce qu'en passant par mes mains, elle prend une forme si différente que, sans cesser de la considérer comme supplément à la *Gazette de France*, on peut la regarder comme formant elle-même un journal complet pour lequel on peut souscrire séparément, ce qu'on n'avait pas la liberté de faire jusqu'à présent.

« C'est par égard pour cette seconde classe de souscripteurs qu'au moment où le plan change, on a cru convenable de revenir au n° 1^{er}, ce qui ne peut être que très indifférent aux personnes qui ont reçu les 100 numéros précédents. »

L'auteur, SERRES DE LA TOUR, après avoir rappelé le bienveillant accueil qu'avait trouvé le *Courrier de l'Europe* pendant la dernière guerre, annonce qu'il se proposait de prendre pour modèle les résurés hebdomadaires publiés par *The Morning Herald*.

Serres de La Tour ne retrouva pas la vogue dont il se plaisait à évoquer le souvenir et le n° 78 (25 février-1^{er} mars) annonce en ces termes la fin de l'entreprise :

« On prévient Messieurs les souscripteurs du *Gazetin* que le journal n'ayant point rendu ses frais jusqu'à présent, il cessera d'avoir lieu à compter de vendredi prochain, 4 mars. Il sera rendu à Messieurs les souscripteurs à raison du temps que leur abonnement à cette feuille aurait eu encore à courir. »

10522. — Les Actes des bons apôtres, journal des disciples de la trinité française, c'est-à-dire de la Nation, de la Loi et du Roi. (1^{er}-3 juin 1790.) Paris, *Laurens jeune*, 3 numéros in-8°, 24 p. [N. Lc² 2362.]

Quotidien.

L'auteur (p. 2) reconnaît que « sous le nom de JEAN BART, il a publié une petite feuille : *Aux Voleurs, aux Voleurs!* formant actuellement 24 numéros et favorablement accueillie par les patriotes ». Voyez le n° 10453 ci-dessus.

10523. — Le *Junius* français, journal politique, par M. MARAT, auteur de « l'*Ami du*

peuple ». (2-24 juin 1790.) *Imp. G.-A.-G. Rochette* (1790), 13 numéros in-8°. [N. Lc² 393.]

Les trois premiers numéros, imprimés chez *Guilhemat et Arnulphe*, et anonymes, sont intitulés : le *Junius français, journal politique*. Le n° 4 est imprimé chez *Ricet*; les nos 5-13 sortent des presses de *G.-A.-G. Rochette*.

Chaque numéro a une pagination distincte et un sommaire. Dans l'*Ami du peuple* du 8 juin 1790, Marat reconnaît formellement qu'il est l'auteur du *Junius français*, quoique les trois premiers numéros ne soient pas signés.

10524. — Journal de la Société de 1789. (3 juin-15 septembre 1790.)

Voyez le n° 9974 ci-dessus.

10525. — Le Procureur général du peuple ou le Censeur public, journal antiaristocratique. (7-22 juin 1790.) *Chez les frères Dufour, pont Saint-Michel, maison du Café liégeois*, 13 numéros in-8°, 104 p. [N. Lc² 2364.]

ÉPIGR. :
Satus populi.

Dénoncé par Marat dans son numéro du 18 juin 1790 comme l'œuvre de WAUDIN, l'un des contrefacteurs de l'*Ami du peuple*. Voyez nos 10334 et 10440 ci-dessus.

10526. — Le Gazetier cuirassé. *S. l. n. d.*, in-8°, 1 f. et 320 p. [N. Lc² 403.]

Annoncé comme hebdomadaire.

ÉPIGR. :

Tarquin nous a remis dans nos droits légitimes :
Le bien public est né de l'excès de ses crimes.
Brutus, acte I, sc. II.

L'ex. de la B. N. renferme les couvertures, en papier de couleur et historiées d'emblèmes gravés sur bois, des numéros ou cahiers, 1, 2, 7 et 10. Le premier avait paru le 11 juin 1790.

10527. — L'Historiographe national ou Gazette militaire à l'usage des soldats-citoyens, par M. ALLETZ le jeune, rédacteur de « l'Almanach national de Paris ». *Gouffier (imp. Séguy-Thiboust)*, in-8°. [D. E^m 8.]

L'ex. de la Chambre des députés se compose d'un prospectus de quatre pages et de deux numéros (12 et 19 juin 1790). M. Hatin dit que M. Menétrier avait ce même prospectus et six numéros, plus un supplément au n° 6; mais il est probable que les trois derniers numéros de cet exemplaire portaient le titre de *Gazette militaire*. Voyez ci-dessous n° 10537.

10528. — Le Postillon ou Rapporteur national. *Imp. Bigot*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2367.]

La B. N. n'a qu'un numéro non chiffré et relatant la séance du 12 juin 1790.

10529. — Courrier de Saint-Cloud à Paris, et de Paris à Saint-Cloud. (12-16 juin 1790.) *M^{me} Meunier*, 5 numéros, in-8°. [N. Lc² 404.]

« Ce journal dit un *Avis* répété au bas des nos 2 et 5, destiné à faire connaître les nouvelles publiques et secrètes de la cour séjournant à Paris ou pendant les voyages... est rédigé par un homme de lettres connu par ses talents et son patriotisme » [c'est-à-dire par LA REYNIE DE LA BRUYÈRE].

On souscrivait aux mêmes adresses au *Courrier de la Patrie* ou *Journal des municipalités* (voyez n° 10450 ci-dessus).

10530. — L'Avocat général du peuple. (15-17 juin 1790.) *Imprimerie de l'Avocat général du peuple*, 3 numéros in-8°. [N. Lc² 403.]

La B. N. n'a que les nos II et III (16 et 17 juin 1790).

ÉPIGR. :

Le sourire du peuple vaut mieux que la faveur des rois.

On souscrivait, rue de la Calandre, 63, c'est-à-dire très probablement chez WAUDIN; voyez les nos 10334 et 10525 ci-dessus.

10531. — Le Partisan de la constitution ou Journal du peuple. *Paris, chez les frères Chaigneau*, in-8°. [N. Lc² 2370.]

La B. N. possède les nos 3 et 4 des 29 et 30 juin 1790.

Annoncé comme quotidien.

ÉPIGR. :

Qu'il est doux et avantageux que
des frères vivent dans l'union !
Ps. 132.

10532. — Journal du soir ou Récit exact et sans réflexions des séances de l'Assemblée nationale. (1^{er} juillet-5 novembre 1790.) *Bureau, rue et aux Petites-Ecuries de Chartres*, in-4°. [N. Lc² 409.]

L'ex. de la B. N. commence au n° 77 (1^{er} octobre 1790) et s'arrête au n° 121 (5 novembre), époque à laquelle le *Journal du soir* s'adjoignit le *Courrier de Paris et de Londres*. (Voyez ci-après, à la date.)

« Exactitude, célérité, la lettre même du décret, et jamais de réflexions; rarement des nou-

velles, mais toujours sûres : telles sont mes obligations. ETIENNE FEUILLANT. »

En tête du n° 77 se trouve cette note :

« Ce journal a déjà obtenu un accueil favorable du public, qui depuis longtemps témoigne son dégoût, on peut dire son mépris, pour les *Postillons*. Cependant on les lit encore, parce que celui-ci n'a pu paraître jusqu'à présent aussi tôt qu'on le désirait. Pour satisfaire à l'empressement du public, je viens de multiplier le nombre des ouvriers ; j'ai fait transporter une imprimerie à la proximité de l'Assemblée et je puis promettre maintenant que les abonnés seront toujours servis une heure et demie après la levée de la séance. »

Cette feuille, couramment désignée par les contemporains sous le titre de *Journal des frères Chaigüneau*, ou *Journal de la rue de Chartres*, ou bien encore *Journal d'Éti. Feuillant* (appelé volontiers *Béti-Feuillant* par la petite presse royaliste), fut bientôt aussi répandue que le *Postillon* de Calais, et dut en partie son succès aux mêmes causes ; mais elle ne se contentait pas, comme celui-ci, de mettre sous les yeux du public, les débats de l'Assemblée quelques heures après leur clôture, elle offrait à ses abonnés une combinaison financière qui, en raison de la rareté du numéraire, devait lui assurer une clientèle considérable : « On prévient que les abonnements pour six mois ne seront reçus à compter du 16 octobre dernier, disait un *avis* en tête des n°s 106 et suivants, qu'en assignats ou promesses d'assignats, exclusivement à toute monnaie d'argent et que l'appoint sera prêt au bureau ». Cet appoint était fourni aux entrepreneurs par la petite monnaie que leur rapportaient les crieurs du journal.

En dépit des concurrences qui leur furent suscitées de toutes parts, et qui seront mentionnées plus loin à leurs dates respectives, en dépit des crises fréquentes traversées par la presse de cette époque, les frères Chaigüneau réussirent à prolonger, sous divers titres, l'existence du *Journal du soir* jusqu'au 30 septembre 1811 où il fut réuni, par ordre, au *Journal de Paris*.

Le principal rédacteur du *Journal du soir*, ETIENNE-ANTOINE FEUILLANT, né à Brassac (Puy-de-Dôme) le 20 février 1768, mort à Blois le 17 juillet 1810, fut élu le 22 août 1815 député de Maine-et-Loire à la Chambre introuvable, vota contre toutes les propositions libérales et reentra dans la vie privée à l'expiration de son mandat. (Ad. Robert, Cougny et Bourlont, *Dictionnaire des parlementaires*.)

10533. — Journal de la Fédération générale. (Juillet 1790.)

Voyez tome I^{er}, n° 1688.

10534. — Journal de la Confédération. (Juillet 1790.)

Voyez tome I^{er}, n° 1689.

10535. — Journal du soir. (6 juillet 1790-30 septembre 1791.) *Petit journal*, in-4° [N. Lc² 415.]

Concurrence au journal des frères Chaigüneau. (Voyez le n° 10532 ci-dessus.)

L'ex. de la B. N., très incomplet, commence au n° 147 (1^{er} décembre 1790) et s'arrête au n° 271 de la 2^e année (30 septembre 1791). Au n° 61 (2^e année, 2 mars 1791), le titre porte en plus : « Rédigé par M. BEAULIEU », et au n° 253 (12 septembre) ce nom est en forme de griffe.

Cette feuille, comme celle des frères Chaigüneau, changea de titre lors de la réunion de l'Assemblée législative. Voyez ci-après au 1^{er} octobre 1791.

10536. — Gazette générale. Paris, rue du Coq-Saint-Honoré, in-4°. [N. Lc² 2383.]

La B. N. possède le n° 5. (15 juillet 1790.) M. Hatin dit avoir vu chez M. Ménétrier le n° 35 du 25 septembre.

ÉPIGR. :

By nations, sects, and parties unconquid
We trace the general of mankind.

La *Gazette générale* était annoncée comme paraissant trois fois par semaine, à Paris, au bureau, rue du Coq-Saint-Honoré, et chez Mailhard, libraire, quai des Augustins ; on souscrivait aussi à Londres, chez Austin et Stowe, 9, Sherborne lane, Lombard street.

Le n° 5 est précédé de cette note :

« L'enthousiasme général pour la fête patriotique ne nous a pas permis de disposer des ouvriers, et ce délai vient d'une cause trop excusable pour ne pas trouver grâce auprès de MM. les abonnés. »

10537. — Gazette militaire nationale. Paris. Gueffier, in-8° [N. Lc² 2372].

La B. N. a le n° 4 du 3 juillet 1790, paginé 25-32.

Le rédacteur était ALLETZ le jeune, rue du Faubourg-Montmartre, 17. Voyez ci-dessus, n° 10527.

10538. — Journal des Halles, ajusté, ravaudé et repassé par M. JOSSE, écrivain à la pointe Saint-Eustache, auteur du « Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle ». *Imp. de M. Josse*, 8 numéros in-8°. [N. Lc² 2382.]

ÉPIGR. :

Où y a de la gêne n'y a pas de plaisir.

Annoncé comme quotidien, Chaque numéro a une pagination distincte et un sommaire.

Pour le *Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle*, voyez t. 1^{er} de la *Bibliographie*, n° 978.

10539. — Confédération nationale du 14 juillet. (14 juillet-1^{er} août 1790.)

Voyez tome 1^{er}, n° 1797.

10540. — Journal du Palais-Royal, ni démagogue ni aristocrate. Vérité, gaieté. (Juillet-août 1790.) Paris, imp. Pain. S. d., 19 numéros in-8°, 432 p. [N. Lc² 407.]

ÉPIGR. :

Je n'adopte aucun des partis
Par qui la France est divisée;
Je veux être dans mes écrits
Aussi libre que la pensée.

Le titre reproduit ci-dessus est encadré dans une jolie vignette, gravée sur bois et surmontée d'un bonnet phrygien et d'une couronne. Les initiales B. D. B. enlacées sont inscrites au centre de la vignette.

10541. — Lettres provinciales, ou Courrier des cantons, par une société de publicistes patriotes, aidée des lumières de plusieurs députés de l'Assemblée nationale. *De l'imprimerie rue des Ménestriers-Saint-Martin*, n° 9, 1790, 4 numéros in-8°, 128 p. [N. Lc² 430.]

Le premier numéro est daté à la fin du 17 juillet 1790.

Annoncé comme paraissant deux fois par semaine.

ÉPIGR. :

Erudimini.

10542. — La Lanterne, par M. BAILLIO, de la Société des Amis de la liberté de la presse. *Chevalier, Girardin, Goujon*. S. d., in-8°, 6 numéros, 68 p. [N. Lc² 435.]

Le n° 1 est intitulé : *La Lanterne des Français* et daté du 17 juillet 1790. Les n°s 2, 3 et 4 sont des 23, 26 et 27 juillet; le n° 8 n'est point daté.

« Ma Lanterne politique et morale, dit l'auteur (p. 59), a deux buts très nécessaires à remplir : l'un, d'affermir les bases de la Constitution et de la maintenir d'après le serment civique; l'autre, d'éclairer ces pauvres aristocrates, et, en leur apprenant enfin leur catéchisme, leur sauver l'usage de cette autre lanterne dont le nom leur fait tant peur, où l'auteur n'a point dessein de les faire mettre, mais d'où il ne serait plus à temps de les tirer, lorsqu'on les y aurait mis de par Marat. »

10543. — Journal des propriétaires, par la Société anglo-française. Imp. Simon et Jacob-Sion, in-8°, 8 et 76 p. [N. Lc² 2392.]

Précédé d'un prospectus et d'une introduction. Le prospectus a pour épigraphe :

La liberté par-dessus toutes choses.

Annoncé comme hebdomadaire « à partir d'août prochain ».

10544. — Sans-Quartier, ou le Rogomiste national et politique, journal qui démasquera les traitres, dévoilera les cabales, confondra les partis et éclairera le peuple sur ses vrais intérêts. *De l'imprimerie du Rogomiste, rue du Jour*, n° 20. S. d., 10 numéros in-8°. [N. Lc² 433.]

ÉPIGR. :

Je me fous de ça, je porte perruque.

Annoncé comme paraissant trois fois par semaine. Le premier numéro est daté du 2 août 1790. Les autres ne sont point datés. Chaque numéro a une pagination distincte et un fleuron gravé sur bois, représentant une bouteille surmontée d'un bonnet phrygien et entourée d'une pipe, d'une pique et d'une trique.

10545. — Journal de la Râpée ou de « Ça ira, ça ira ». *De l'imprimerie de la Râpée*. S. d., 6 numéros in-8°. [N. Lc² 436.]

Signé : BONIFACE DINDON, restaurateur à l'enseigne de la Bonne Matelotte, à la Râpée.

Chaque numéro a une pagination distincte. Le dernier renferme une lettre datée du 15 août 1790.

Rédigé par ANTOINE ESTIENNE, selon Barbier.

10546. — Le Patriote royaliste. Imp. Lejay fils, in-8°. [N. Lc² 2369.]

La B. N. a le n° 41 paginé 449-456 et donnant le compte rendu de la séance du 3 août 1790 et le bulletin de l'indisposition du Roi à Saint-Cloud.

10547. — Le Patriote royaliste. (4-6 août 1790.) *Chez le directeur, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés*, n° 39, 3 numéros in-8°. [N. Lc² 440.]

Quotidien. Chaque numéro a une pagination distincte. Voyez le numéro suivant.

10548. — Le Vrai Patriote. (n° 1, 7 août 1790.) *Chez le directeur, rue des Fossés-*

Saint-Germain-des-Près, n° 39, in-8°, 8 p. [N. Lc² 441.]

Suite de l'article précédent

Dans l'ex. de la B. N., celui-ci et le précédent numéro sont reliés ensemble.

10549. — *L'Ami du peuple ou le Publiciste parisien, journal politique et impartial*, par PERRIER, n° CLXXXII, 5 août 1790. *De l'imprimerie Patriotique, maison du café Liégeois, pont Saint-Michel*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lc² 222 et 232-233. Rés.]

P. 8. Avis : « *L'Ami du peuple* ayant été interrompu tant de fois et le public ne pouvant plus compter sur le sieur Marat depuis le décret du 31 juillet, on trouvera dans son nouvel auteur un défenseur non moins ardent de ses droits, ami de la raison et de la vérité. »

ÉPIGR. :

Vitam impendere vero.

10550. — Encore un ! (7 août-24 septembre 1790.) *Paris, M^{me} Bailly, Deseigne, Blayfort*, 15 numéros in-8°. [N. Lc² 2393.]

A partir du n° 3 : *Encore un ! Correspondance nationale et étrangère*. A partir du n° 10 : *Correspondance nationale et étrangère*.

Paraissant trois fois par semaine. Chaque numéro a une pagination distincte.

Les premiers numéros ont la forme de lettres adressées par M. LOUIS CHAUVEL à Victor Hardin (à Bordeaux), par M. BONNARD, à M. Dumont (à Vienne), etc. Les autres renferment des extraits de motions ou de rapports présentés par divers membres de l'Assemblée nationale.

10551. — *Le Chroniqueur*. (N° 1.) *Garnery*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2398.]

Extrait, en forme de prospectus, du n° 224 (12 août 1790) de la *Chronique de Paris*.

10552. — *La Lorgnette de l'enchanteur Merlin*, trouvée sous les ruines de la Bastille. (12 août-16 septembre 1790.) *Paris, de l'imprimerie de la Société typographique*, in-8°, 492 p. [N. Lc² 442.]

Dans l'ex. de la B. N. manquent les pages 179-190.

10553. — *Le Pour et le Contre, ou Tous les Journaux aristocratiques, modérés et démocratiques*. (13-22 août 1790.) *Paris, Chemin*, 41 numéros in-8°, 88 p. [N. Lc² 2394.]

Les n°s I-VI sont datés des 12-17 août 1790 ;

les n°s VII et suivants ne portent point de quantité et sont intitulés : *Le Pour et le Contre ou les Sottises de tous les partis*.

Quotidien. Epigrammes variées.

Voyez le n° 10361 ci-dessus et le numéro suivant.

10554. — *Journal de la Révolution, par suite du « Pour et du Contre »* (n°s 13 [23 août 1790]-417 [3 octobre 1791]). *Imp. Férét, Meymac et Cordier, Chemin, etc.*, 3 vol. in-8°. [N. Lc² 444. — Ars. Jo. 20149.]

Suite du numéro précédent.

Quotidien.

« Nous donnons ce nouveau titre à notre journal pour ne laisser aucun doute à une partie du public qui croit voir dans celui du *Pour et du Contre* l'intention d'*aristocratiser*, quoique notre opinion ait toujours été fortement prononcée en faveur de la Révolution et qu'en adoptant le premier titre, nous avions voulu seulement annoncer la plus grande impartialité dans le récit des faits. »

Le sous-titre disparaît à partir du 1^{er} septembre.

Journal important, rare et peu connu, publiant, outre le précis des séances de l'Assemblée nationale, des nouvelles politiques et des événements du jour, le compte rendu des séances de la Société des Amis de la Constitution et celui du Conseil général de la Commune. M. Aulard, qui en a tiré de précieux renseignements pour la reconstitution des débats de la Société des Jacobins, a donné dans l'*Advertissement* du tome III de sa publication la liste des numéros existant à la B. N. et à l'Arsenal. Le premier s'arrête au 15 septembre 1791, le second au 17 du même mois, mais tous deux sont extrêmement incomplets, M. Aulard possède sans lacunes les n°s 324 à 417 (2 juillet-3 octobre 1791) et se propose de les offrir à la B. N. lorsqu'il aura terminé son travail.

Suivant M. Hatin, le n° 419 du *Journal de la Révolution* portait en plus : *et des législatures* et sortait de l'imp. de Tremblay, qui se chargeait avec « empressement de la tâche de son prédécesseur », mais M. Hatin ne dit pas où il a vu cet exemplaire qui n'existe pas à la Bibliothèque de la Chambre et qui n'appartenait pas à M. Pochet ; peut-être l'avait-il consulté au Louvre.

10555. — *Le Criminologiste et le Financier, ou Chronique des tribunaux criminels et Journal des finances, dédiés au peuple*. (17 août-1^{er} septembre 1790.) *Paris, M^{me} Liemart*, 4 numéros in-8°. [N. Lc² 2396.]

Précédé d'un prospectus (S. d., in-8°, 2 p.).

Selon M. Hatin, M. Ménetrier possédait un cinquième numéro intitulé : *Le Rapporteur ou l'Echo des anciens et nouveaux tribunaux*,

10556. — Le Journaliste équitable et sincère ou l'Ami de la vérité, ouvrage impartial, philosophique et littéraire, par M. W... (N^o 1.) *De l'imprimerie de la Vérité*, in-8^o, 7 p. [N. Lc² 2392.]

ÉPIGR. :

Cui fidas cave.

PRÉDRE.

Semble sortir de l'officine de Waudin, voyez es n^{os} 10525 et 10530 ci-dessus.

10557. — Le Réviseur-Moniteur, ou Gazette universel des nouvelles nationales et étrangères, par une société de gens de lettres, rédacteurs du « Réviseur ». *Paris, imp. Pougin, 1790, in-8^o. [N. Lc² 443.]*

La B. N. possède le n^o 18 du 12 septembre 1790, paginé 135-142. Le journal est annoncé comme quotidien.

Sur le Réviseur, qu'il ne faut pas confondre avec le *Bulletin de M^{me} de Beaumont*, voyez le n^o 10500 ci-dessus.

10558. — L'Ingénu. (1^{er}-9 septembre 1790.) *Imp. J.-J. Rainville, 9 numéros in-8^o. [N. Lc² 461.]*

A partir du n^o 4, le titre porte en plus : *Cot-porteur et Réviseur*. Précédé d'un *Avis servant d'introduction à l'Ingénu*, et terminé ainsi :

« Le bureau de souscription est chez MM. les rédacteurs de *l'Ingénu*, rue Sainte-Apolline, 18. — N. B. L'intention des rédacteurs était de faire imprimer leur journal à l'imprimerie de Henri IV, place Dauphine; mais ce prince était galant, il pouvait avoir une petite maison, il peut avoir aussi une petite imprimerie; elle se trouve rue Sainte-Anne, butte Saint-Roch, n^o 59. »

Chaque numéro a une pagination distincte, un sommaire et en fleuron une vignette gravée sur bois d'après la statue d'Henri IV, renversée le 10 août 1792.

10559. — Le Furet avant-coureur, journal étranger, politique, critique, littéraire et commerçant. (1^{er} septembre 1790.) *Didot, 39, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis l'Arche-Pépin, 2 numéros in-8^o, 32 p. [N. Lc² 2401.]*

ÉPIGR. :

De notre liberté faisons un bon usage;
Donnons à l'univers l'exemple le plus sage.

M. DUPRÉ.

L'auteur dit avoir publié à Liège en 1788 et 1789, sous le titre de *Furet* et d'*Avant-Coureur*, deux journaux qu'il ne fallait pas confondre avec deux feuilles publiées à Paris sous

ces noms depuis le commencement de la Révolution, et qui avaient disparu l'une et l'autre.

D'après Ulysse Capitaine (*Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liegeois*. Liège, Desoer, 1850, in-18), le *Furet politique et littéraire* avait paru de septembre 1787 à mars 1788 (in-8^o), et *l'Avant-Coureur*, du 25 janvier au 30 septembre 1789 (64 numéros in-8^o). Sur les deux feuilles parisiennes auxquelles Diderot fait allusion, voyez les n^{os} 10329 et 10486 ci-dessus.

10560. — Mémorial des corps administratifs, municipaux, judiciaires et électoraux, ou Journal de la constitution. *Paris, Didot, juin 1791, in-8^o, 4 p. [N. Lc² 341.]*

Prospectus annonçant la suite du n^o 10451 ci-dessus et (p. 3) des *Nouvelles Lois françaises ou Recueil complet des décrets divisés par ordre de matières* (in-4^o). Les divisions déjà parues étaient celles de la *Constitution*, de l'*Organisation de la France*, du *Clergé*, des *Impositions*, du *Droit civil* et de l'*Ordre judiciaire*.

D'après M. Hatin, le *Mémorial* aurait eu pour sous-titre « par une société de juriconsultes patriotes, sous l'inspection du Comité de constitution » et comporterait 78 numéros (6 septembre 1790-27 février 1792). Deschiens n'en indique que 52 (6 septembre 1790-29 août 1791). Voyez le numéro suivant.

10561. — Dénonciation au Corps législatif, aux autorités constituées et à tous les patriotes, d'un journal intitulé : « Mémorial des corps administratifs ou Journal de la constitution ». *Paris, Petit, 1791, in-4^o, 4 p. [N. Lc² 342.]*

Les extraits dénoncés sont tirés du n^o 68 du 19 décembre.

10562. — L'Ami de la Révolution ou Philippiques dédiées aux représentants de la nation, aux gardes nationales et à tous les Français. (8 septembre 1790-5 août 1791.) *Paris, Champigny, 37 numéros in-8^o. [N. Lc² 462.]*

Hebdomadaire.

L'ex. de la B. N. est précédé d'un prospectus en trois tirages différents (in-4^o et in-8^o).

« Inspirer à mes concitoyens l'amour de la patrie, de la paix et des lois, les instruire de leurs devoirs et de leurs droits, leur faire sentir les avantages de la Révolution et de la liberté, de la constitution naissante; venger l'Assemblée nationale des reproches, des calomnies auxquels elle en butte, voilà l'objet que je ne perdrai jamais de vue dans mes écrits. »

D'abord hebdomadaire, puis, à partir du

n° 30 (8-15 avril 1791) paraissant le mercredi et le dimanche.

L'ex. de la B. N. est accompagné de ses couvertures contenant des réclames, des anecdotes et des chansons.

10563. — Le Postillon, par le Père DUCHÈNE. (13-16 septembre 1790.) *Deux*. 3 numéros in-8°. [N. Lc² 2413.]

ÉPIGR. :

La vérité, foutez !

10564. — Gazette des cours de l'Europe. Le Royaliste, ami de l'humanité. Paris, chez M. Chaumont, rue Guénégaud, 44. S. d., in-4°. [N. Lc² 464.]

Dans l'ex. de la B. N., la première année commence au n° 5 (16 septembre 1790) et s'arrête au n° 103 (29 août 1791). La seconde année commence au n° 18 (31 octobre 1791) et s'arrête, après lacunes, au n° 66 (20 avril 1792). Les deux séries ont une pagination continue.

Le Répertoire de M. Tuety (II, 2878) enregistre la dénonciation par un sieur Petit, corroyeur, rue Guénégaud, des allées et venues clandestines de prêtres chez le sieur BAUDY, son locataire, rédacteur de la *Gazette des cours de l'Europe*. Cette dénonciation est du 29 juillet 1791.

Quéfard attribue à un nommé Baudy, dont il ne donne ni le prénom, ni l'âge, ni la profession, un *Discours sur la nature de notre existence* (Mons, 1787, in-8°) et une étude politique intitulée : *Causes particulières de la Révolution française*. Londres [Francfort, Esslinger], in-8°, 1793, qui appartiennent, selon toute apparence, au même écrivain.

10565. — Le Postillon de Henri IV. Paris, de l'imprimerie Henri IV, 1790, 19 numéros in-8°. [N. Lc² 339.]

La B. N. ne possède que le n° 7 et son supplément (22 septembre), un supplément au n° 14, les nos 15 (30 sept.) et 19 (3 octobre 1790).

10566. — Le Véritable Ami des hommes de toutes les nations et de toutes les conditions, journal libre et impartial, spécialement consacré au bonheur de l'humanité et à la plus grande prospérité de la nation française. *Le Jay père*, S. d., 6 numéros in-8°. [N. Lc² 408.]

Paraissant deux fois par semaine.

Chaque numéro a une pagination distincte et un sommaire.

La couverture du n° 6, conservée dans l'exemplaire de la B. N., est ornée d'un fleuron gravé

sur bois, représentant des armes et des outils aratoires, avec cette devise :

C'est dans les champs couverts d'épis que germe la victoire.

Selon M. Marcellin Pellet (*Élysée Loustallot*, p. 293-295), le *Véritable Ami des hommes* aurait commencé à paraître en septembre 1790, et il faudrait l'attribuer non au principal rédacteur des *Révolutions de Paris*, comme l'a fait Deschiens sur le vu d'une phrase mal comprise, mais à ANTOINE TOURNON. M. Pellet cite à l'appui de son dire plusieurs passages où Prudhomme est pris à partie et d'autres où Loustallot est glorifié, « bien qu'il ne fût peut-être pas sans reproches à l'égard de M. Tournon ; mais, ajoute le rédacteur, jetons un voile, s'il est nécessaire, sur les torts que peut avoir un homme dont les talents ont été si utiles à la chose publique ».

10567. — L'Ami du clergé et de la noblesse. Prospectus. S. l. n. d., in-8°, 3 p. [N. Lc² 2234.]

ÉPIGR. :

Who falling smiles in exile or in chains,
... That man is great indeed.

POPE, *Essay on man*.

Le premier numéro était annoncé pour le mardi 21 « de ce mois », c'est-à-dire, comme il résulte du premier prospectus relié en tête du *Défenseur des opprimés* (voyez le n° 10582 ci-dessous), le 21 septembre 1790. Il devait paraître deux numéros de 16 pages, in-8°, le mardi et le samedi de chaque semaine et l'on ne souscrivait qu'à Paris, chez M. Dangest, rue Bourbon-Villeneuve, 67.

Or, dans le second prospectus du *Défenseur des opprimés*, l'auteur se plaint d'avoir été dépouillé de la propriété de son journal par un directeur infidèle, le sieur Dangest, qui, abusant d'une confiance aveugle, justifiée par une trompeuse amitié, avait eu l'audace de lui enlever ses registres, la liste de ses souscripteurs et l'argent de ses abonnements. Les quatre premiers seraient seuls sortis de la plume du fondateur ; le n° 5 et les suivants seraient du spoliateur.

M. Hatin, qui a cité ce passage, déclare n'avoir jamais rencontré cet *Ami du clergé et de la noblesse*, et je n'ai pas été plus heureux, mais le prospectus décrit ci-dessus m'a permis de constater que le premier de ceux que la B. N. a joints au *Défenseur des opprimés*, est la reproduction textuelle (y compris l'épigraphe) de celui de l'*Ami du clergé*, sauf les conditions spéciales de publication et d'abonnement (chez M^{me} Bégirard, rue du Petit-Carreau, 18). Dans le second, ainsi que je l'ai dit, l'auteur dénonce la fraude dont il avait été victime, annonce qu'il a obtenu gain de cause du tribunal de police, que les abonnements trimestriels, souscrits le 21 sep-

tembre, expirèrent le 21 décembre et déclare qu'il a mis opposition sur ceux que voudrait toucher Dangest. Le premier numéro par lui publié devait paraître le 6 novembre. Voyez le n° 10582 ci-dessous.

10568. — L'Oracle divin ou l'Explication et Accomplissement des prophéties, par M. BARDIN DE LUTÈCE. (N° 1.) Paris, rue de la Harmerie, maison de M. Lemesle, 1790, in-8°, 45 p. [N. Lc² 2408.]

Annoncé comme bi-mensuel et rédigé en style apocalyptique.

10569. — L'Écho du Palais-Royal ou Courrier des cafés. S. L., 2 numéros in-8°, 8 et 7 p. [N. Lc² 2409.]

ÉPIGR. :

In nova fert animus.

M. Hatin attribue trois numéros à ce journal. Le premier, signé PHILO-JUNIUS, est porté au catalogue de la B. N., sous la cote Lb³⁹ 8216.

10570. — L'Écho de l'Assemblée nationale, répétant fidèlement les motions et les décrets. Paris, rue et aux Petites-Écuries de Chartres, de l'imp. des frères Chaigneau, in-8°. [N. Lc² 2413.]

La B. N. possède le n° 4 du 1^{er} octobre 1790.

10571. — La Feuille villageoise, adressée, chaque semaine, à tous les villages de la France, pour les instruire des lois, des événements, des découvertes qui intéressent tout citoyen; proposée par souscription aux propriétaires, fermiers, pasteurs, habitants et amis des campagnes. (30 septembre 1790-25 thermidor an IV.) Paris, Desenne, etc., 10 parties in-8°. [N. Lc² 463.]

Hebdomadaire.

Précédé dans l'ex. de la B. N. de la *Feuille villageoise... prospectus publié par M. CERUTTI*. (Paris, Desenne, 1790, in-8°, 15 p.) et d'un *Avis à tous les souscripteurs de la Feuille villageoise*, par M. CERUTTI, administrateur du département de Paris, et par M. GROUVELLE, secrétaire de la Trésorerie nationale (imp. Desenne, S. d., in-8°, 12 p.) publié, comme l'indiquent les premiers paragraphes, au renouvellement du second abonnement.

Le prospectus a pour épigraphe :

Si un peuple esclave a besoin du joug de l'ignorance, un peuple libre a besoin du frein de l'instruction.

Le tome I^{er} porte :

L'ignorance du bien est le source du mal.

Aux tomes II et suivants, cette épigraphe est remplacée par celle-ci :

Heureux le pays où l'on ne trouverait
ou seul champ ni ou seul esprit incultes!

En regard du titre du tome I^{er}, jolie pl. gravée intitulée : *le Curé patriote*, signée MARIE-ANNE CROISIER, sculpt. et accompagné de ce distique :

Travaillez, mes enfants, obéissez aux lois;
Je veillerai pour vous et défendrai vos droits.

CROISIER.

En regard du titre du tome IV, portrait de J.-A.-J. CERUTTI, dessiné par BONNEVILLE, gravé par SANDOZ, d'après le buste « moulé sur nature » par TESSIER.

Les quatre premières parties sont complétées par une *Table alphabétique des matières*.

La *Feuille villageoise* avait pour but, comme l'indique d'ailleurs son titre, de mettre à la portée de tous, sous une forme simple et dans un style clair, l'exposé successif des lois, des événements et des découvertes qui pouvaient intéresser les campagnes. Aussi est-ce moins un journal, au sens propre du mot, qu'un recueil de leçons élémentaires et de dissertations techniques où la politique n'eut, au début du moins, que la plus faible part. Ses fondateurs furent J.-P. RABAUD-SAINT-ETIENNE, qui se retira d'ailleurs au bout de la première année, JOSEPH-ANTOINE-JOACHIM CERUTTI et PHILIPPE-ANTOINE GROUVELLE, puis PIERRE-LOUIS GINGUENÉ, qui, à la mort de Cerutti (3 février 1792), partagea la direction du journal avec Grouvelle, et quand celui-ci fut envoyé une première fois à Copenhague, la garda pour lui seul. Aussi les titres des 7^e, 8^e, 9^e et 10^e parties ne portent-elles que son nom.

Parmi les collaborateurs figurent M^{me} DE GENLIS ou plutôt, comme elle signait alors, M^{me} DE SILLERY, auteur des *Lettres de Félicie à Marianne* sur la condition sociale des paysannes (n°s 6-11, 4 nov.-9 déc. 1791); GILBERT ROMME, KERSAINT, LANTHENAS, JACQUES BOILLEAU et FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, qui y donna une notice sur Cerutti. Parfois c'étaient les abonnés eux-mêmes qui adressaient aux directeurs des communications que ceux-ci inséraient en les approuvant ou en les discutant; parmi les plus zélés de ces correspondants, on peut citer l'abbé MAHIAS, curé d'Achères, district de Nemours (Seine-et-Marne), l'abbé GERUZEZ, curé de Sacy, près de Reims, et surtout l'abbé FRANÇOIS-NICOLAS PARENT, curé de Boissise-la-Bertrand qui, après avoir abjuré la prêtrise devant la Convention nationale, le 7 novembre 1793, prit une part assidue à la rédaction du journal et suppléa probablement même Ginguéné soit pendant, soit après sa détention. Né à Melun en 1752, Parent mourut à Paris, correcteur d'imprimerie, le 20 janvier 1822.

Avant la fin de la première année, si l'on en croit la *Correspondance littéraire secrète* (4 juin 1791, p. 188), la *Feuille villageoise* comptait 16,500 abonnés. Malgré cette prospérité, le

journal traversa une crise intérieure assez grave.

En tête du n° 41 (5 juillet 1791), un *Avis important du libraire* désavouait les articles de Grouvelle « écho d'un parti qui semble vouloir anéantir cette constitution dont il se dit le plus chaud partisan » et annonçait qu'un homme de lettres « aussi vertueux que désintéressé offrait de consacrer ses talents et ses veilles à cet intéressant ouvrage ». Interrompue de fait pendant la semaine suivante, la *Feuille villageoise* reparut le 19 juillet (n° 42) avec un *Avis important des auteurs*, renfermant l'extrait d'un jugement du tribunal de commerce et une protestation de Desenne contre ce même jugement. Le tribunal l'avait condamné à faire imprimer et distribuer les onze numéros complémentaires de la deuxième année, si mieux il n'aimait payer au demandeur la somme qu'il serait obligé de déboursier pour y parvenir; et, dans le cas où Desenne jugerait à propos d'envoyer aux souscripteurs une autre *Feuille villageoise* que celle du demandeur, il était tenu de l'indiquer dans l'énoncé du titre et par le nom de l'auteur. En même temps, Grouvelle et Ginguéné annonçaient qu'à partir du premier jeudi d'octobre, leur association avec Desenne prenait fin et qu'ils transporteraient leur entreprise à l'imprimerie du Cercle social.

Quelques jours après, la déclaration de faillite de Desenne frustrait les associés du produit de onze mille réabonnements dont il n'avait pas rendu compte. La *Feuille villageoise* put néanmoins survivre à ce désastre ainsi qu'au régime de la Terreur. Nommé secrétaire du Conseil exécutif provisoire après le 10 août, puis ministre de France en Danemark, de juin 1793 à mars 1794, Grouvelle dut abandonner la direction à Ginguéné, lui-même emprisonné un peu avant le 9 thermidor et chargé ensuite de la division de l'instruction publique au ministère de l'intérieur.

La *Feuille villageoise* suspendit sa publication au n° 53 de la cinquième année (15 thermidor an III-2 août 1795), mais, plus d'un an après, et presque jour pour jour, le 23 thermidor an IV (10 août 1796) parut un n° 54 que M. Hatin n'a pas connu et qui doit manquer à beaucoup d'exemplaires. Sous le titre d'*Adieux aux bons villageois*, Ginguéné y exposait les motifs de son silence et annonçait qu'il espérait bien un jour reprendre ces entretiens, mais cette promesse, comme la plupart de celles du même genre, ne fut jamais tenue.

10572. — *Le Lendemain ou Esprit des feuilles de la veille*. Tomes I-II. (10 octobre 1790-31 mars 1791.) *Froullé*, 2 vol. in-8°. [N. Lc² 463.]

Quotidien. Édition dite « des abonnés ». L'édition dite « des colporteurs » a pour titre : *Assemblée nationale et Esprit des feuilles de la veille*. Voyez le n° 10574 ci-après.

ÉPIGR. :

Je cours toute la journée, je lis toute la soirée,
j'écris toute la nuit pour le lendemain.

SÉVIGNÉ.

Tome I^{er}. 10 octobre-31 décembre 1790, 83 numéros, 752 p.

Tome II. 1^{er} janvier-31 mars 1791, 90 numéros, 1040 p.

La rédaction du *Lendemain* a été attribuée par Quérard et par M. Hatin à BEFFROY DE REIGNY, dit le *Cousin Jacques*; mais Monselet fait observer que rien ne prouve qu'elle lui appartienne, et M. Aulard, qui a emprunté à ce journal un certain nombre de comptes rendus des séances des Jacobins, n'y a remarqué que quelques lettres du *Cousin Jacques* au rédacteur : l'une d'elles est relative à une contrefaçon de sa pièce fameuse de *Nicodème dans la lune*.

10573. — *Le Lendemain ou l'Esprit des feuilles de la veille*, journal auquel on en a réuni deux autres, l'un connu sous le nom du « *Journal des prêtres* », l'autre, plus nouveau, connu sous celui de « *Courrier des fonctionnaires publics* »; rédigé par une nouvelle société de gens de lettres. Tome III. (1^{er} avril-49 juin 1791, nos 91-170.) *Paris, Froullé*, in-8°, 732 p. [N. Lc² 466.]

Sur le *Journal des prêtres*, voy. le n° 10619 ci-dessous; le *Courrier des fonctionnaires* m'est inconnu.

A partir du n° 103, l'épigraphie disparaît et le titre est modifié dans l'édition dite « des colporteurs ». Voy. le numéro suivant.

10574. — *Assemblée nationale et Esprit des feuilles de la veille*. (1790-1791.) *Froullé, librairie-imprimerie du Lendemain*, 3 vol. in-8°. [N. Lc² 467.]

Édition dite « des colporteurs ». L'édition dite des « abonnés » a pour titre : *Le Lendemain ou Esprit des feuilles de la veille*. Voyez les deux numéros précédents. Dans le tome I, les deux séries ne diffèrent que par le titre; mais à partir du tome II, elles se distinguent en outre l'une de l'autre par l'en-tête, formé, dans l'édition des colporteurs, par le sommaire du contenu du numéro, et, dans l'édition des abonnés, par une citation ou une pensée philosophique. A partir du n° 103, le titre devient celui de l'article suivant.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 1-25 du tome I^{er}; 48, 60, 69, 90 du tome II; 91, 93, 98, 100, 102 du tome III.

10575. — *Assemblée nationale et Commune de Paris, rédigées par une société de gens de lettres*. (13 avril-14 juin 1791,

nos 103-162.) *Paris, Froullé, etc.*, in-8°. [N. Lc² 468.]

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 114, 116, 121, 135, 144, 155, 163-170.

Le texte est d'ailleurs identique à celui du n° 10573 ci-dessus.

10576. — Correspondant fédératif des quatre-vingt-trois départements. (12 octobre-28 novembre 1790.) *Rue Sainte-Apolline*, 18, 48 numéros in-4°. [N. Lc² 462.]

Précédé d'un prospectus (in-4°, 2 p.). Réuni au *Journal général de politique, de littérature et de commerce*. Voyez le n° 10103 ci-dessus.

Dans l'ex. de la B. N. manque le n° 12.

10577. — *Courrier de l'Assemblée nationale*. *Paris, Belin junior; Dijon, Bidault*, in-8°. [N. Lc² 2436.]

Le salut du peuple est la loi suprême.

La B. N. possède le n° 4 du 1^{er} novembre 1790.

10578. — Le Compère Mathieu, ouvrage périodique, philosophique et politique. (26 octobre-23 décembre 1790.) *Paris, rue Jacob*, n° 21, 8 numéros in-8°, 340 p. [N. Lc² 2439.]

Les couvertures conservées dans l'ex. de la B. N. (à l'exception de celle du n° 1) portent en plus, à partir du n° 3... où l'on rend compte de tous les événements intéressants de l'Europe, suivant la philosophie connue du Compère.

Hebdomadaire.

Le journal est divisé en chapitres dont le sommaire est reproduit à l'intérieur des couvertures.

10579. — *Journal des Amis de la Constitution*, rédigé par CHODERLOS DE LACLOS. (31 octobre 1790-20 septembre 1791.)

Voyez le n° 9051 ci-dessus.

10580. — Le *Nouvelliste de France* ou *Supplément à l'Assemblée nationale permanente*. (Octobre 1790-23 mars 1791.) *Paris, imp. Le Hodey, S. d.*, in-8°. [N. Lc² 2435.]

Suite des nos 10212 et 10215 ci-dessus.

Trois séries formant en tout 45 numéros distingués par leur pagination et leur numérotation.

La première série a 8 numéros et 60 p., mais elle présente plusieurs irrégularités matérielles :

Le n° 1 n'est ni daté ni numéroté et ne porte aucune lettre à la signature typographique.

Le n° 2 n'est point daté.

Le n° 3 porte par erreur 5 août au lieu de 5 octobre.

Le n° 4 est, par erreur aussi, chiffré 3.

Le n° 7 est marqué 6, n'est pas daté et a une pagination distincte.

Le n° 8 porte la date du 21 octobre et contient un erratum pour le précédent numéro.

Deuxième série : 24 octobre 1790-6 janvier 1791, 184 pages, 23 numéros chiffrés à la signature et marqués A-Z.

Troisième série : 16 janvier-23 mars 1791, 112 pages et 14 numéros chiffrés à la signature et marqués A-O.

Le *Nouvelliste* n'eut, on le voit, qu'une carrière assez courte et son fondateur appliqua peu après ses aptitudes à une entreprise beaucoup plus considérable.

Voy. ci-après, au 27 avril 1791, le *Logographe*.

10581. — *Journal du soir sans réflexions et Courrier de Paris et de Londres réunis*. (Nos 122-432, 6 novembre 1790-1^{er} octobre 1791.) *Paris, rue et aux Petites-Ecuries de Chartres*, 2 vol. in-4°. [N. Lc² 410.]

Suite du n° 10532 ci-dessus. A partir du n° 218, le titre porte en plus : *De la rue de Chartres*, et à partir de juillet : *De la rue de Chartres. De l'imprimerie des frères Chaquincau. Rédigé par ETI. FEULLANT*. Le nom du rédacteur est en forme de griffe.

On lit en tête des trois premiers numéros : « La réunion du *Journal du soir* au *Courrier de Paris et de Londres* forme un ensemble qui satisfiera respectivement nos différents abonnés. Les séances de l'Assemblée nationale seront rendues dans la même étendue et avec l'exactitude dont on a donné des preuves. Cette première partie continuera de faire l'unique objet du même rédacteur. La seconde, sous le titre de *Courrier de Paris et de Londres*, donnera le résumé des nouvelles du jour, et une série d'extraits faits avec discernement. »

Le *Courrier de Paris et de Londres* était rédigé par CHARLES MERCIER.

A partir du n° 125, chaque numéro porte cette épigraphe :

Et nous aussi nous sommes amis des mœurs et de la liberté.

Lors de la réunion de l'Assemblée législative, le *Journal du soir* modifia son titre. Voyez ci-après au 2 octobre 1791.

10582. — Le *Défenseur des opprimés*, par l'auteur de « l'Ami du clergé et de la noblesse ». *Chez M^{me} Begirard, rue du Petit-Carreau*, 18, au 2^e, sur le devant, 1790-1791, in-8°. [N. Lc² 490.]

Paraissant deux, puis trois fois par semaine. L'ex. de la B. N. est précédé de deux pros-

pectus, chacun de 3 p. (S. l. n. d.). Voyez le n° 10567 ci-dessus.

Le premier numéro était annoncé pour le 6 novembre 1790, mais l'ex. de la B. N., très incomplet, ne comporte que les nos 33 (1^{er} janvier 1791), 47 (1^{er} mars), 74-78 (3-12 mai), 87 (2 juin), 89-94 (7-18 juin). Le 23 juillet 1791, le *Défenseur des opprimés* fut réuni au *Journal de la noblesse*. Voyez ci-après, au 27 décembre 1790, cette feuille et ses suites.

À l'historique très imparfait, comme l'on voit, du *Défenseur des opprimés*, se rattache, selon toute apparence, un autre prospectus décrit sous le numéro suivant.

10583. — L'Ennemi des factieux et le Défenseur des opprimés. Prospectus. S. l. n. d., in-8°, 3 p. [N. Lc² 3731.]

On souscrivait à ce journal « qui paraît trois fois la semaine » par numéro de 16 p. in-8°, chez M^{me} Bégarard, rue du Petit-Carreau, n° 18, au second, sur le devant.

Rien absolument dans la teneur de ce prospectus ne permet de supposer à quelle date il a été répandu, mais il y est fait allusion au « trône abaissé, avili, prêt à s'érouler sous les mains factieuses qui l'ébranlent » ; à la France « inondée de larmes, couverte de ruines, déchirée par les factions ». L'auteur, après avoir déclaré qu'il volera au secours des opprimés partout où ils se trouvent, quelque opinion qu'ils professent, ajoute : « Je déclare aussi que je ne veux point écrire sous la dictée des Furies. Beaucoup d'énergie, mais point de déclamations incendiaires, point de provocations sanguinaires, beaucoup de gaieté, mais point de fiel, point d'amertume, voilà ce qui doit caractériser mon style. »

10584. — Les Folies du matin. (N° 1. 12 novembre 1790.) Imp. de Henri IV, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2442.]

ÉPIGR. :

Ma liberté, voilà mon bien.

10585. — Correspondance générale des départements de France. (Nos 1-40. 15 novembre 1790-mai 1791.) Imp. L. Potier de Lille, 1790-1791, 2 vol. in-8°, 640 p. [N. Lc² 486.]

Paraissant deux fois par semaine.

ÉPIGR. :

Français, vous êtes nés pour la monarchie.

L'Introduction forme le n° 1.

En tête de chaque numéro vignette grossièrement gravée sur bois avec la devise : *Assemblée nationale, 1789. La Loi et le Roi.*

Voyez le numéro suivant.

10586. — Correspondance générale ou Journal de la Société des 83 départements. (Nos 41-50. Mai-juin 1791.) Imp. L. Potier de Lille, 1791, in-8°, 160 p. [N. Lc² 487.]

Suite du numéro précédent.

Nombre épigraphe et même vignette.

10587. — Journal de Louis XVI et de son peuple ou le Défenseur de l'autel, du trône et de la patrie. (17 novembre 1790-10 août 1792.) Paris, Laurens jeune, 1790-1792, 10 vol. in-12. [N. Lc² 482. Rés.]

249 numéros en deux séries : de 1790 à la fin de l'Assemblée constituante, 130 numéros, 5 vol. ; Assemblée législative jusqu'au 10 août 1792, 119 numéros, 5 vol. Le 10^e volume, arrêté le 10 août, est resté incomplet.

Les numéros ne sont datés qu'à partir du n° 3 de la 2^e série (8 octobre 1791). C'est également durant cette seconde période que le journal parut trois fois par semaine au lieu de deux.

Les épigraphes ont plusieurs fois changé. On lit en tête de la plupart des numéros de la première série :

Veritas nodus omnium. Nos lois, notre roi.

La seconde porte :

Un seul Dieu, un seul Roi.

L'ex. de la B. N. est précédé de trois prospectus différents, tous trois in-4° et ayant pour épigraphe ces vers des *Frères ennemis* de Racine, également répétés sur les titres des volumes de la première série :

O toi, soleil ! ô toi qui rends le jour au monde,
Que ne l'as-tu laissé dans une nuit profonde ?
A de si noirs forfaits prêts-tu tes rayons,
Et peux-tu sans horreur voir ce que nous voyons ?

D'autres épigraphes non moins significatives se lisent aux frontispices de chacun des volumes de la seconde série.

« Je suis fils de famille, dit l'auteur, j'obéis pour le père de famille. En soutenant sa cause, je soutiens celle de la famille entière. L'un et l'autre souffrent cruellement de la Révolution ; leur malheur fait le désespoir des vrais amis de l'ordre... »

« Ce journal, absolument neuf quant à la forme et au fond, est consacré à l'examen des opérations de ce qu'on appelle *nouveau régime*, et de l'Assemblée qui a pris le titre séduisant de *nationale*... Il sera l'exposé impartial de tout ce qui aura trait à la *Révolution* et des principes sacrés qui doivent justifier son titre... On y trouvera aussi l'exposé du progrès du *mal français* chez les autres pays... »

« On voit par le prospectus de ce journal, dit un *Avis à Messieurs les souscripteurs* et à tous les *sages ennemis du mal français*, que la *faim*

ne l'a point imaginé, qu'un vil intérêt ne le fait point entreprendre, et que la rage de parti ne l'alimentera point, » (Les bénéfiques étaient destinés aux pauvres.)

« L'auteur ne négligera rien pour le perfectionner de plus en plus, mais incapable de tout voir et de tout connaître par lui-même », il priait ses souscripteurs de lui adresser chez son libraire notes, renseignements, avis et réclamations utiles dont il ferait le plus discret usage.

Le prospectus est de nouveau reproduit en tête du premier numéro et accompagné de ce N. B. :

« Le rédacteur n'est point un petit abbé, comme l'a malignement inventé le démocrate Gorsas, mais bien un homme de lettres très mûr, connu depuis longtemps, et qui a fait ses preuves autrement que par des journaux. S'il croit dans ce moment devoir garder l'anonyme, c'est moins par crainte de la méchanceté des démocrates que pour rire paisiblement au coin de son feu de leurs stupides calomnies. »

Tout en s'interdisant les personnalités dont abusait la presse royaliste, le *Journal de Louis XVI* n'en est pas moins violemment hostile au nouvel ordre de choses et affectait de ne désigner l'Assemblée nationale que sous la rubrique de *Mavège*. Soit qu'elle tirât à petit nombre, soit qu'elle ait été rigoureusement détruite, cette feuille est très rare et c'est pour ce motif que l'ex. de la B. N. est classé dans la Réserve.

10588. — *Journal des clubs ou sociétés populaires*, rédigé par J.-J. LEROUX, J. CHARNIX et REVOL. (20 novembre 1790-11 septembre 1791).

Voyez le n° 9037 ci-dessus.

10589. — *L'Intérêt du peuple français, ou la Bouche d'or*, journal servant à réfuter tous les autres, (20 novembre-29 décembre 1790.) *Imp. Jacob-Sion*, 6 numéros in-4°, 64 p. [N. Lc² 481.]

Précédé d'un prospectus (in-4°, 8 p.) signé : SOBRY.

Hebdomadaire.

Querard, qui donne une longue liste des divers écrits de J.-F. Sobry (né à Lyon le 21 novembre 1743, mort à Paris le 3 février 1820), ne mentionne pas ce journal.

10590. — *Lettre de JUNIUS à la minorité de l'Assemblée*. (22 novembre 1790-15 juin 1791.) S. L., 1790-1791, in-8°. [N. Lc² 2448.]

1^{re} lettre. Sans titre particulier.

2^e — JUNIUS *au corps collectif de la nation*.

3^e — JUNIUS *au Roi*.

4^e — JUNIUS *à tous les ordres de l'État*.

5^e lettre. JUNIUS *aux vrais amis de la patrie*.

6^e — JUNIUS *à la postérité, sur l'ordre judiciaire et les jurés*.

7^e — JUNIUS *à la postérité, sur l'ordre judiciaire et les jurés*.

8^e — JUNIUS, *sur le nouvel ordre judiciaire*.

[9^e] — *Lettre à Jean-Baptiste-Joseph Gobel, évêque de Lydda in partibus, usurpateur du siège métropolitain de Paris*.

[10^e] — *Au nouveau Lucius de l'Église de Paris*.

[11^e] — *Au Roi très chrétien, sur la persécution de l'Église*.

[12^e] — *A tous les peuples de la terre, sur l'état de la religion en France*.

13^e — JUNIUS, *sur les droits des peuples en matière de souveraineté*.

Chaque pièce a une date et une pagination distinctes.

Sous la cote Lc² 489, la B. N. avait enregistré un exemplaire ne renfermant que les lettres 5^e, 6^e, 7^e et 13^e.

40591. — *Le Spectateur français, ou le Nouveau Socrate moderne, annales philosophiques, morales, politiques, historiques et littéraires, où l'on voit le tableau de ce siècle*. Paris, J.-J. Ruimville; Debroy, 1791, 46 numéros in-8°. [N. Lc² 499.]

Paraissant deux fois par semaine.

Précédé d'un *Prospectus* (imp. C.-J. Gelé, 1790, in-8°, 4 p.) annonçant le premier numéro pour le 22 novembre 1790, d'un *Arêt de l'éditeur* relatif à l'envoi gratuit des trois premiers numéros et d'une *Préface* du même (S. L. n. d., 8 p.).

Le n° 1 a un titre particulier avec le nom de l'imprimeur C.-J. Gelé, et la date de 1790.

En regard du titre, portrait anonyme de l'auteur (JACQUES-VINCENT DELACROIX), peint par C. MONNET, gravé par BELJAMBE.

Le texte de cette revue politique et philosophique n'a aucun rapport avec celui que le même auteur publia en l'an III. (Voyez tome 1^{er} de la *Bibliographie*, nos 42 et 42^{a-b}.)

40592. — N° 1. *L'Ennemi des préjugés, journal impartial*. Paris, imp. Meymac et Cordier, 1790, in-8°, 24 p. [N. Lc² 500.]

Précédé d'un *Prospectus* de 2 p., portant le même titre.

EPIGR. :

Aimant la vérité, mon but est de tout dire.

40593. — *L'Ami des patriotes, ou le Défenseur de la Révolution*. Ouvrage périodique.

dique. (27 novembre 1790-août 1792.) Paris, *Demouville*, 6 vol. in-8°. [N. Lc² 484.]

L'ex. de la B. N. est précédé de deux prospectus différents : le premier a 7 p. (*imp. Demouville*, S. d. in-8°), le second (*Demouville, Gattey et Desenne*) en a 4 et cette épigraphe :

Libenter dicere verum quid vetat ?

HORAT.

Divisé en deux parties. La première comporte 48 numéros et s'arrête au 27 septembre 1791 ; la seconde (8 octobre 1791-août 1792) forme 44 numéros.

La première a été rédigée par ADRIEN DUCQUESNOY, avec le concours de FRANÇOIS-EMMANUEL TOULONGEON, qui lui avait fourni deux *Essais sur les clubs et sur la noblesse* et le texte des nos 32-33, et ainsi que divers autres collaborateurs qu'il ne lui était pas, dit-il, permis de nommer, mais la *Feuille du jour* de Parisau (23 décembre 1790) désigne SIÈYES, DUFRESNE DE SAINT-LÉON et CARPENTIER (?).

Lorsqu'à l'expiration de la première législature, Duquesnoy se retira à Vaux, près de Metz, l'*Ami des patriotes* passa aux mains de REGNAULT DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY, qui signe le plus souvent R. D. S. J. D. et qui fut aidé par LOUIS-CLAUDE CHÉRON, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, L. R. (LOUIS RAMOND, dénoncé par Camille Desmoulins dans son n° 67, p. 54), J. A. P. (J. A. PERREAU) et par DUCQUESNOY lui-même sous les initiales A. D. Q. D'autres collaborateurs inconnus signaient P. et PATRIOPHILE.

M. Léon de La Sicotière possède une correspondance politique inédite, adressée par Duquesnoy à un prince de Lorraine, du 1^{er} décembre 1788 au mois de mai 1790. « Les appréciations de l'auteur, dit M. de La Sicotière (*Intermédiaire*, 1885, col. 716), y sont plus libres et plus franches que dans son *Ami des patriotes*. »

10594. — Journal des fédérés. — Journal français. *Maison de l'imprimerie des 83 départements, rue Sainte-Apolline, n° 18*. S. d., in-8°, 4 et 148 p. [N. Lc² 429. — Ars. Jo., 20158.]

On souscrivait aussi chez M. *Dodoucel*, rue Sainte-Anne, n° 11, au 2^e, chez *Gattey* et chez *Senneville*.

Journal royaliste, inconnu à Deschiens et à M. Hatin, qui n'en a cité que le prospectus, classé à tort par la B. N. au mois de juillet 1790. L'Arsenal, auquel manque ce prospectus, possède par contre 9 numéros à pagination continue, mais dont le titre change sans explication au n° 5.

Le n° 1 est intitulé, en outre, *Introduction*, et une note annonce qu'au 1^{er} janvier le journal donnera le compte rendu des séances de l'Assemblée.

Le n° 2, non daté, renferme un discours prononcé par M. Belin de Ballu, le 3 novembre 1790, à l'administration générale du département de Seine-et-Oise sur la motion faite par un autre membre de changer à chaque session le président du département.

Les nos 3 et 4 sont datés du 10 et du 18 janvier 1791 ; les autres ne portent pas de date.

Le dernier numéro est terminé par une *Ode* contre le duc d'Orléans.

10595. — Feuille du jour. (1^{er} décembre 1790-10 août 1792.) *De l'imprimerie de la Feuille du jour, rue de Bondy, 74, à côté de l'Opéra*, 11 vol. in-8°. [N. Lc² 488.]

Quotidienne.

Journal en apparence exclusivement consacré aux annonces de tout genre et où la politique n'apparaissait que sous forme d'entrefilet. Il était néanmoins classé parai les feuilles royalistes, bien que celles-ci l'aient désavoué, et disparut après le 10 août. C'est, au point de vue de l'histoire intime, l'un des plus curieux répertoires de l'époque, et MM. de Goncourt l'ont souvent mis à contribution dans leur *Histoire de la société française sous la Révolution*.

Le rédacteur de la *Feuille du jour*, PIERRE-GERMAIN PARISAU, ancien directeur des élèves de la danse à l'Opéra et fournisseur attitré des petits théâtres, né à Paris vers 1752, mourut sur l'échafaud le 22 messidor an II (10 juillet 1794).

10596. — Journal du Père DUCHESNE. *Imp. Cosson*, 3 numéros in 8°. [N. Lc² 2432.]

Précède du *Prospectus d'un nouveau journal*, par le Père DUCHESNE. S. l. n. d., in-8°, 4 p.

Le premier numéro est daté du 2 décembre 1790 ; les deux autres ne portent point de date ; chacun a 8 p. et un sommaire.

10597. — Los Monolo-Dialogos,
Ou Singularités du docteur SINGULOS ;
Résultat authentique
Des efforts de sa rhétorique
Sur tous les objets en *ique*,
Concernant la chose publique.

	SAVOIR :	
	ECCLESIASTIQUE	JURIDIQUE
Démocratique.	Papistique.	Pratique.
Aristocratique.	Canonique.	Emphatique.
Monarchique.	Hiérarchique.	Apathique.
Despotique.	Schismatique.	Fantastique.
Tyrannique.	Hérétique.	Inique.

ENCYCLOPÉDIQUE

Enfin

Pour abrégé cette mannausse clique
Qui dès longtemps nous donne la colique,
Prenez force dialectique ;
C'est la le spécifique.

A Paris,
L'an précis,
De la grande législation,
Le second de la Révolution,
Au temps où sordide dame Judicature
Est tombée en exclusion,
Ce jour enfin de l'allégresse pure
Que nous promet la restauration.
 In-8°. [N. Lc² 300.]

Prospectus en vers d'un journal en prose annoncé par le 15 décembre 1790 (et non 1789, comme l'indique par erreur le catalogue de la B. N.).

Les souscriptions étaient reçues chez la veuve de Mauléon, libraire, hôtel Montpensier, au Palais-Royal, et chez le D^r Singulos, rue du Four-Saint-Honoré, 5.

L'ex. de la B. N. comporte deux séries de quatre numéros chacune (15-30 décembre 1790 et 5-25 janvier 1791) formant 68 et 64 p. et séparés par un nouveau titre et un second tirage du prospectus. La griffe et le paragraphe du rédacteur annoncés à la fin de tous les numéros, ne figurent qu'au bas de ceux de la seconde série.

L'obscurité du texte ne dément pas les craintes que le titre de cette élocution pouvait faire concevoir sur l'état mental de son auteur.

10598. — Journal de la Société des Amis de la constitution monarchique, rédigé par FONTANES. (18 décembre 1790-18 juin 1791.)

Voyez n° 9713 ci-dessus.

10599. — Courrier du département de Paris (1790.)

Voyez le n° 5573 ci-dessus.

10600. — Journal de la noblesse, de la magistrature, du sacerdoce et du militaire. Par M. DE LACROIX, généalogiste pour l'ordre de Malte, auteur de l'« Hommage à ma patrie ». (Nos 1-26. [27 décembre 1790-23 juin 1791.]) Bureau, rue de la Corderie, 2, in-4°, 580 p. [N. Lc² 492.]

ÉPIGR. :

Dieu et l'honneur.

Hebdomadaire.

L'ex. de la B. N. est précédé de trois prospectus (deux in-4° et un in-8°) annonçant un discours historique sur les causes de la grandeur et de la décadence de la monarchie française, publié en effet dans les premiers numéros,

mais non, comme l'a supposé à tort le rédacteur du catalogue Méon, au moment de l'ouverture des États-Généraux.

Le *Journal de la noblesse* a prolongé jusqu'au 10 août 1792 son existence assez agitée, si l'on en juge par ses fréquents changements de titres, mais comme il s'agit bien toujours de la même feuille, on trouvera ci-dessous le détail de ces interversions et modifications.

Voyez les cinq numéros suivants.

10601. — Journal (N° 27. [30 juin 1791.]) Paris, chez M. de Lacroix. — Journal de M. DE LACROIX. (N° 28. [9 juillet.]) Paris, chez M. de Lacroix. — Journal de la noblesse, par M. DE LACROIX. (N° 29. [16 juillet.]) Paris, chez M. de Lacroix. — Journal de la noblesse, etc., par M. DE LACROIX, réuni à celui du « Défenseur des opprimés ». (Nos 30-35. [23 juillet-23 août.]) Paris, chez M. de Lacroix. — Journal de la noblesse, etc., par M. DE LACROIX, et celui du « Défenseur des opprimés », réunis. (Nos 36-39. [28 août-24 septembre.]) Paris, chez M. de Lacroix. — Journal de la noblesse, etc., et celui du « Défenseur des opprimés », réunis. Par M. DE LACROIX. (Nos 40-41. [31 septembre-6 octobre.]) Paris, chez M. de Lacroix. In-4°, 660 p. [N. Lc² 493.]

Suite du numéro précédent.

Sur le *Défenseur des opprimés*, voyez le n° 10582 ci-dessus.

10602. — Journal de la noblesse, de la magistrature, du sacerdoce et du militaire, et celui du « Défenseur des opprimés », réunis. Par M. DE LACROIX. (13 octobre 1791.) Paris, chez M. de Lacroix, in-4°, 352 p. — Journal de la noblesse, etc., et celui du « Défenseur des opprimés », réunis. Par M. DE LACROIX. (22 octobre 1791-2 avril 1792.) Paris, chez M. de Lacroix, in-4°, 368 p. [N. Lc² 494.]

Suite des deux numéros précédents.

10603. — Journal de la noblesse, etc., par M. DE LACROIX. (N° 2-28. 3-30 avril 1792.) Paris, rue de la Corderie, n° 2, in-4°. [N. Lc² 495.]

Suite des trois numéros précédents.

Quotidien.

Paginé 9-122.

10604. — Journal universel des cours, États et républiques de l'Europe. (N° 29-

63. 4^{er} mai-4 juin 1792.) *Paris, rue de la Corderie, n° 2, in-4°.* [N. Lc² 496.]

Suite des quatre numéros précédents.
Quotidien.
Paginé 123-270.

10605. — Journal universel des cours, États et républiques de l'Europe, avec le Bulletin de l'armée. (3 juin-10 août 1792.) *Paris, rue de la Corderie, n° 2, in-4°.* [N. Lc² 497.]

Suite des cinq numéros précédents.
Nos 65-88 (30 juin). Paginé 271-376. La numérotation et la pagination recommencent au 1^{er} juillet : le numéro du 10 août est chiffré 40 (166 p.).

10606. — Journal logographique de l'Assemblée nationale. (28 décembre 1790.) *De l'imprimerie logographique, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18, in-8°, 52 p.* [N. Lc² 498.]

On lit au bas de la p. 52 ce N. B. : « Cette livraison est le numéro qu'on a promis de distribuer gratuitement aux personnes qui auraient souscrit avant le 15 décembre. »

Un prospectus annexé dans l'ex. de la B. N. au tome XIX de l'Assemblée nationale permanente (cf. n° 10212) annonçait en effet ce numéro spécimen et invitait les souscripteurs à verser entre les mains de Baudrais le prix de l'abonnement qui devait courir à partir du 1^{er} janvier 1791.

Le montant des souscriptions devait être déposé chaque jour entre les mains de M^e Girard, notaire, rue Saint-Martin, et l'on n'en devait prélever qu'un douzième à la fin de chaque mois pour couvrir les avances de la société ; le surplus était destiné à servir de nantissement aux souscripteurs.

La combinaison en resta provisoirement là, malgré cet avis inséré en tête du n° 19 du tome XIX du journal de Le Hodey (5 janvier 1791), jour précisément où il ajouta à son titre : on *Journal logographique* : « Cette feuille sera rédigée conformément au prospectus du *Journal logographique*. Ceux qui voudront s'abonner, au lieu de s'adresser au premier entrepreneur, sont priés de s'adresser désormais chez M. Le Hodey, rédacteur de cette feuille. »

En réalité, le *Logographe* n'eut une existence viable qu'à partir du 27 avril 1791. Voyez ci-après à cette date.

10607. — Lettre à tout le monde. *Paris,*

imp. du Journal général de politique, 1790, in-8°, 4 p. [N. Lb⁹⁹ 9635.]

Prospectus signé : LOUIS-ABEL BEFFROY, dit de REIGNY, connu sous le nom du COUSIN JACQUES, des *Nouvelles Lunes* qui devaient paraître à partir du premier lundi (*dies lunæ*) de 1791, c'est-à-dire le 3 janvier.
Voyez le n° 10616 ci-dessous.

10608. — Chronique universelle ou Archives politiques et littéraires, par une société de gens de lettres. Prospectus. *Paris, rue Pavée-Saint-André-des-Ares, n° 22, in-4°, 2 p.* [N. Lc² 506.]

Le journal y est annoncé pour le 1^{er} janvier 1791.

Le directeur était M. DE SAINT-MAURICE.

10609. — Correspondance nationale et étrangère de toutes les municipalités de France et des autres villes commerçantes de l'Europe et des colonies, pour l'utilité de la constitution et l'avancement de l'agriculture, du commerce et des arts, dans tous les départements, districts et cantons de l'empire français. Ouvrage périodique, dédié aux amis de la constitution, par une société de patriotes. *Imp. Moutard. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 507.]

Prospectus. Le journal y est annoncé comme bi-mensuel à partir du 1^{er} janvier 1791.

Les souscriptions et communications devaient être adressées à M. P.-L.-C. CRÉSAINTOUS, rue des Mathurins, à l'imp. Moutard.

10610. — Chronique de France. (1^{er} janvier-18 avril 1791.) *Paris, Deane, 46 numéros in-8°.* [N. Lc² 505.]

Avec prospectus.

Paraissant trois fois par semaine.

ÉPIGR. :

Impartialité, vérité.

Le Prospectus (imp. Sallière. S. d., in-8°, 4 p.) est anonyme. Chaque numéro est signé : LAPIE DE LA PAGE.

Une note mss. jointe à l'ex. de la B. N. fait observer qu'il y a une erreur de pagination entre le n° 25 (27 février) et le n° 26 (2 mars).

Cette pagination recommence aux mois de février et de mars.

10611. — Le Législateur français, faisant suite au journal intitulé « l'Assemblée nationale », rédigé par M. BEAULIEU. (1^{er} janvier-30 septembre 1791, 271 numéros ou

séances). *Imp. du Rédacteur*, 3 vol. in-8°. [N. Lc² 155.]

Suite du n° 10343 ci-dessus.

10612. — Le Paquebot, ou Rencontre des courriers de Londres et Paris. (1^{er} janvier-31 août 1791). *Chez le rédacteur, rue d'Amboise, 3, etc.*, in-4°. [N. Lc² 523.]

Parut d'abord trois fois par semaine, puis devint quotidien à partir du 24 février.

Précédé d'un *Prospectus* (Imp. de l'auteur du *Courrier dans les quatre-vingt-trois départements* [Gorsas], S. d.), in-8°, 4 p.

Chaque numéro a une épigraphe différente. La numérotation à partir du 1^{er} juillet est défectueuse. Réuni le 1^{er} septembre 1791 au *Journal général d'indications*. Voyez ci-après à cette date.

Attribué par Barbier à VICTOR-JOSEPH ÉTIENNE, dit de JOUY (1764-1846).

10613. — Vedette ou Précis de toutes les nouvelles du jour. (1^{er} janvier 1791-18 avril 1792.) *De l'imprimerie du Journal gratuit*, 4 vol. in-8°. [N. Lc² 525.]

Quotidien.

En tête de l'ex. de la B. N., un prospectus, en majeure partie consacré au *Journal gratuit*, et daté de décembre 1791, annonce que la *Vedette* paraît depuis le 1^{er} janvier 1791, mais ce même ex. ne commence qu'au 15 février et il s'arrête au 9 octobre 1791; on y a joint deux numéros (17 et 18 avril 1792), portant le même intitulé, mais sans aucune autre indication bibliographique.

10614. — Cicéron à Paris. S. l. n. d., 43 numéros in-8°. [N. Lc² 527.]

Quotidien.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 2-5, 7-13, 16-17, 21, 26, 28-30, 33-37. Les nos 40-43 sont datés des 14-17 mars 1791.

Chaque numéro a 8 p. et un sommaire.

Très hostile aux jacobins.

10615. — Le Creuset, par JAMES RUTLEDGE, citoyen. (3 janvier-8 août 1791.) *Regnault*, 63 numéros in-8°. [N. Lc² 528.]

Précédé d'un prospectus (S. l. n. d., in-8°, 4 p.) intitulé: *Les Éditeurs aux vrais patriotes*.

Paraissant deux fois par semaine et formant trois tomes à pagination continue.

Tome I^{er} (3 janvier-mars), 520 p.

Tome II (avril-juin), 520 p.

Tome III (juillet-août), 224 p.

10616. — Les Nouvelles Lunes du Cousin JACQUES. Nos 1-30. (3 janvier-25 juillet 1791.) *Paris, chez l'auteur, rue Phélippeaux, 15; Belin*; in-8°. [N. Lc² 2224.]

Suite du n° 10428 ci-dessus.

Chaque numéro a une pagination distincte.

L'ex. de la B. N. est précédé de la *Lettre à tout le monde* et de la *Motion* déjà décrites sous les nos 10428 et 10607 ci-dessus.

10617. — Correspondance générale des gardes nationales des quatre-vingt-trois départements. *Imp. L. Polier de Lille*, 1791, in-8°, 4 p. [N. Lc² 532.]

ÉPIGR. :

Français, vous êtes nés pour la monarchie!

Prospectus d'un journal bi-hédomadaire qui avait paru « avec l'année » et dont il y avait déjà six numéros. Les pp. 3-4 sont occupés par l'annonce des *Mémoires historiques, critiques et politiques de la Révolution de France* de N.-J. Hugon, ci-devant de Bassville. (Cf. t. 1^{er} de la *Bibliographie*, nos 10 et 10^a.)

10618. — Feuille de correspondance ou Nouvelles patriotiques pour les habitants des campagnes. (8 janvier 1791.) S. l. n. d. — Feuille de correspondance et Nouvelles patriotiques. (27 brumaire-1^{er} ventôse an III [17 novembre 1794-19 février 1795.]) S. l. n. d., 2 vol. in-8°. [N. Lc² 2437.]

D'après M. Hatin qui avait examiné l'ex du Louvre et celui de M. Pochet, ce journal comporte trois séries :

1^{re} série : 52 numéros; les deux derniers ne sont pas numérotés; le dernier est intitulé: *Nouvelles patriotiques*. — 2^e série : 1^{er} juillet-31 décembre 1792, 50 numéros. — 3^e série : 27 brumaire-1^{er} ventôse an III, 10 numéros.

10619. — Prospectus. Nouvelle administration politique et économique de la France, à commencer de l'époque de sa nouvelle organisation, ou Examen réfléchi de tout ce qui se passera d'intéressant dans les départements, dans les districts et dans les municipalités, surtout de l'influence de la Révolution sur le physique et le moral des Français et des changements qui doivent en résulter dans tous les établissements publics, avec le moyen de les rendre utiles et glorieux pour la nation et pour les ci-

loyens. Paris, imp. L. Potier de Lille, 1790, in-8°, 16 p. [N. Lc² 530.]

Le journal y est annoncé pour le 10 janvier 1791.

EPIGR. :

In omnibus respice finem.

10620. — Journal des prêtres et Nouvelles ecclésiastiques. Paris, Cuchet, in-4°. [N. Lc² 529.]

La B. N. a le n° 1, du 10 janvier 1791. Paraissant trois fois par semaine.

L'objet de ce journal, dit l'Avertissement, est « de dévoiler tous les projets coupables des ecclésiastiques ou égarés ou de mauvaise foi, d'éclairer le peuple sur leurs manœuvres ténébreuses, et de traverser tous les obstacles qu'ils opposeraient à l'achèvement de la constitution. Sans doute, c'est une tâche pénible et fatigante pour une âme honnête d'avoir sans cesse à peindre des complots, des trames, des prédications fanatiques, etc.; mais on se ménage une consolation, celle de peindre les bonnes actions, les traits de civisme des bons curés et des prêtres vertueux... L'auteur, fort indifférent pour Jansénius et pour Molina, étranger à tous les partis, ne connaît d'autre intérêt que celui de mener à bien la Constitution française ». Suivant le *Lendemain*, auquel le *Journal des prêtres* fut réuni (voyez n° 10573 ci-dessus), « MM. NOËL, GROUVELLE, GAUDIN et CHARRIER auraient jeté d'excellents morceaux dans ce petit papier, qui, malgré la matière, n'avait pas été une seule fois ennuyeux ».

10621. — L'Ami du peuple ou le Publiciste parisien, journal politique et impartial. (22 janvier-19 avril 1791). De l'imprimerie du véritable *Ami du peuple*. S. d., in-8°. [N. Lc² 235^{ter}.]

Cinquième continuation apocryphe de l'Ami du peuple. (Voyez le n° 10320 ci-dessus.)

Les sept premiers numéros (22-29 janvier) sont numérotés 348-353 et portent la rubrique rappelée ci-dessus; les numéros suivants (3 février-19 avril) ne se distinguent que par leur date et n'ont point de nom d'imprimeur. Tous ont l'épigraphe du véritable *Ami du peuple* et un sommaire, moins le n° 351 du 27 janvier.

10622. — Le Déjeuner patriotique du peuple. (23 janvier-24 avril 1791.) Froullé, 91 numéros in-8°. [N. Lc² 333.]

Deschiens n'en a connu que soixante-dix numéros.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n°s 21 et 39. Précédé d'un *Prospectus* (S. t. n. d., in-8°, 4 p.). Annoncé comme quotidien à partir du 1^{er} février, mais le premier numéro rend compte de la séance du samedi 22 janvier 1791.

« Ce journal, dit le *Prospectus*, n'a d'autre mérite que d'aimer le peuple comme il faut l'aimer, et de l'entretenir comme il doit l'être à la fin du XVIII^e siècle. Établi à l'instar de la *Feuille villageoise*, qui explique les décrets aux gens de la campagne, il se propose d'expliquer les nouvelles et événements de chaque jour, que les journaux se plaisent à arranger chacun en faveur de son parti. »

10623. — Le Contre-Poison ou Préservatif contre les motions insidieuses, cabales, erreurs, mensonges, calomnies et faux principes répandus dans les feuilles de la semaine. (29 janvier-16 avril 1791.) Paris, rue de Bussy, n° 9, 2 vol. in-8°. [N. Lc² 2471.]

Paraissant, d'abord trois fois par semaine, puis tous les jours.

1^{re} série, 36 numéros, 440 p.

2^e série, 2 numéros, 96 p.

EPIGR. :

Il faut faire voir au peuple les objets tels qu'ils sont, le préserver des factieux et lui apprendre qu'on n'est point libre sans être esclave des lois.

J.-J. ROUSSEAU, *Contrat social*.

« Le titre et l'épigraphe de ce journal, dit un *Prospectus* imprimé au verso du titre du tome 1^{er}, dispensent d'un long prospectus; ils indiquent assez dans quels principes il est écrit. Être utile à la chose publique, servir ses concitoyens en les éclairant sur leur propre intérêt qui ne réside que dans l'amour de l'ordre, l'obéissance à la loi et dans la recherche sévère de la vérité, telle est la tâche que s'est imposée l'auteur... »

D'abord rédigé par ANTOINE ESTIENNE, le *Contre-Poison* passa ensuite aux mains de F.-N. DUSAULCHOY et fut souvent dénoncé par Marat, Stanislas Fréron et Camille Desmoulins.

10624. — Le Crieur de bon sens et patriote. (30 janvier-14 février 1791.) S. l., 15 numéros in-8°. [N. Lc² 2472.]

EPIGR. :

Ecoutez-moi, je suis votre ami.

10625. — Journal du faubourg Saint-Antoine. (31 janvier 1791.) De l'imprimerie du faubourg Saint-Antoine, 4 numéros in-8°. [N. Lc² 537.]

EPIGR. :

Nous sommes de vrais patriotes !
Croyez-nous et ça ira !

Signé : BEAUSOLEIL et C^e.

Le n° 2 est daté du 5 février; les deux derniers ne portent point de date. Chacun a 8 p. et un sommaire.

10626. — L'Observateur français, ou le Publiciste véridique et impartial. (Janvier-avril 1791.) Paris, L.-P. Couret, S. d., 14 numéros in-4°, 112 p. [N. Lc² 431.]

Annoncé comme bi-hebdomadaire.

« L'auteur de cette feuille, destinée à un petit nombre de lecteurs, dit un avis placé à la fin du n° 1, les suppose parfaitement au fait des choses, des personnages, des projets, des relations politiques.

« Assez d'autres donnent les détails, copient les pièces justificatives. L'Observateur a toujours les yeux ouverts sur la marche lente de la constitution, sur l'administration confuse des municipalités, sur l'inquiète activité des sections, sur les erreurs des tribunaux, sur la gestion des départements, sur l'indiscipline de l'armée. A côté de ces malheurs nécessaires à la suite d'un bouleversement général, l'Observateur placera les excellentes lois sorties du sein orageux de la puissance législative, la publicité que l'administration municipale donne à ses démarches, les avantages qui naissent de la surveillance trop minutieuse des sections, l'application laborieuse des nouveaux juges, le zèle patriotique des départements, la noble résistance des corps militaires intacts aux suggestions des perturbateurs de l'ordre... Quiconque s'adonne à ce métier d'observateur, métier consolant et dangereux, ne publie pas de gros volumes. Nous supprimons nos lecteurs de ne pas nous juger sur nos premiers numéros et de daigner examiner l'esprit qui dirige nos observations. »

Chaque numéro a 8 p. et un sommaire. Les nos 5-7, 9-13 manquent dans l'ex. de la B. N. Le n° 14 est daté du 14 avril 1791.

Outre un certain nombre de dissertations politiques, l'Observateur français renferme plusieurs « variétés » intéressantes : N° 3, un article sur la Mort de M. de Rulhières, qui aurait rédigé un travail important sur les journées des 5 et 6 octobre, dont le manuscrit aurait été enlevé, et un autre article sur la malpropreté et l'insalubrité de Paris ; n° 8, la suite d'une étude sur l'influence du théâtre ; n° 14, une partie de la Notice historique sur Mirabeau, lue par M. DE LUGHET, au Lycée, le 11 avril 1791.

10627. — Journal général, par M. l'abbé FONTENAI, (1^{er} février 1791-10 août 1792.) Paris, chez M. Landelle, directeur, rue Saint-Benoît, 41, 3 vol. in-4°. [N. Lc² 538.]

Quotidien, Voyez le n° 10195 ci-dessus. Précedé de deux prospectus.

Repris après une interruption de plus de huit années sous le titre suivant qui n'est mentionné ici que pour mémoire.

— Journal général de la littérature, des sciences et des arts, par LOUIS-ABEL FONTENAI, ci-devant rédacteur du « Journal général de France ». (20 mai 1801-29 juin 1802.) Paris,

chez le citoyen Eymenier, etc., in-4°. [N. Lc² 539.]

A partir du 26 décembre 1801, le titre porte : .. Ci-devant rédigé par L.-A. FONTENAI, et maintenant par M. N.-S. GUILLON.

L'ex. de la B. N. est celui de l'abbé Guillon lui-même et renferme des notes et des corrections de sa main.

10628. — L'Anti-Marat, ouvrage périodique, par une société de gens de lettres. (N° 1-20.) Imp. de l'Anti-Marat (Senneville), in-8°. [N. Lc² 540.]

Paraissant deux fois par semaine.

ÉPIGR. :

Il ne peut être heureux qu'à force de trépas,
Le coquin périrait si l'on ne pendait pas.

Le premier numéro est daté du 5 février 1791.

Les nos 2, 6, 8, 16 et 18 manquent dans l'ex. de la B. N. Les nos 3 et 4 sont datés des 13 et 18 février ; les autres ne portent point de date.

10629. — Journal du soir sans réflexions et Courrier de la capitale et des départements réunis. (Rue Basse-Saint-Denis.) Paris, rue Basse-du-Rempart, porte Saint-Denis, n° 11, in-4°. [N. Lc² 443.]

ÉPIGR. :

Les écrivains patriotes sont les sentinelles
de la liberté.

Concurrence au journal des frères Chaigneau. Voyez le n° 10532 ci-dessus. Selon le catalogue de la B. N., le n° 223 serait le premier de la série ; les 222 précédents n'auraient jamais existé.

En réalité cette concurrence commença le 10 février 1791 et par le n° 217, ainsi que le prouve l'avis suivant des frères Chaigneau, reproduit en tête des nos 218-231 (11-24 février 1791) de leur journal. Il est plus que probable que le « petit brigand littéraire » visé par cette note est JACQUES-RENÉ HÉBERT.

« Un petit brigand littéraire vient de faire sortir de la presse d'un sieur Tremblay, rue Basse-Porte-Saint-Denis, n° 11, un journal portant le même titre, le même format et le même numéro que celui-ci... Nous ne craignons pas que la friponnerie des auteurs, éditeurs, etc. du nouveau journal diminue l'accueil favorable que le public a fait au nôtre, et pour qu'il ne soit pas trompé par le faux titre, nous prévenons que, désormais, le nom de la rue de Chartres se trouvera immédiatement au dessous du titre du nôtre, comme signe de reconnaissance. »

L'ex. de la B. N., très incomplet, commence au n° 384 (18 avril 1791). Au n° 401 (6 août), le sous-titre est ainsi modifié : Courrier de la capitale, des départements et des frontières

réunis, et une note prévient que le journal s'est assuré d'une correspondance permettant de suivre « toutes les opérations à venir sur ce théâtre des plus grands événements. »

Les numéros 517 et suivants portent la griffe de l'imprimeur Tremblay et, sur les nos^{os} 671-780, on lit en gros caractères vis-à-vis de cette griffe : *Rédigé par J.-R. HÉBERT*. Cette mention disparaît au n^o 788 (31 mai 1792), par suite de la scission de l'imprimeur et du rédacteur. Voyez ci-après au 15 juin 1792.

10630. — *Sottises et Vérités de la semaine ou Espion général de la cour et de la ville. Au Palais-Royal*, n^o 214, 6 numéros in-8^o. [N. Lc² 2476.]

Le Prospectus fait partie du n^o 1 de cette publication royaliste que M. Hatin a classée en 1790 et qui appartient à l'année suivante : il y est en effet question (p. 3 du n^o 1) de la lettre par laquelle Talleyrand déclinait la candidature à l'évêché de Paris. Cette lettre, publiée dans la *Chronique de Paris* et dans le *Moniteur* du 8 février 1791, a été reproduite par mes soins dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 30 novembre 1892.

10631. — *Le Thermomètre de l'opinion publique, rédigé par COSTE D'ARNOBAT* (1791).

Voyez ci-dessus n^o 7844. J'ai, par inadvertance, indiqué ce journal comme manquant à la B. N. Il y existe sous la cote Lc² 567. A cet ex. manque le n^o V, mais il contient les nos^{os} VI et VII dont voici le résumé sommaire :

N^o VI (52 p.). — P. 3, Section du *Marché-des-Innocents*. P. 4, Section du *Théâtre-Français* (28 avril) et réflexions sur les poursuites dirigées contre Danton. P. 12, Section de la *Fontaine-de-Montmorency*. P. 12, Section de la *Fontaine-de-Grenelle* (2 mai). P. 23, Section du Louvre. P. 26, Section *Mauconseil* (12 mai). P. 26, Section de l'*Hôtel-de-Ville*. P. 33, Variétés : *Des prérogatives de l'épiderme et du respect que la couleur basanée doit à la couleur blanche*.

N^o VII (54 p.). — P. 3, Section de *Henri IV* (16 mai). P. 4, Section de la *Fontaine-de-Montmorency* : Cérémonie patriotique et religieuse pour la réception d'une pierre des cachots de la Bastille (7 avril 1791). P. 10, Section du *Théâtre-Français* (18 mai). P. 11, Section des *Postes*. P. 12, Section de l'*Oratoire*. P. 14, Section de la *Croix-Rouge*. P. 18, Section de la *Grange-Batelière*, Assemblée du bataillon (19 mai). Délibération de la section (24 et 25 mai). P. 25, Section de l'*Oratoire*. P. 26, Section de la *Rue-Beaubourg*. P. 27, Section d'*Henri IV*. P. 31, Section des *Enfants-Rouges* [sic : *Croix-Rouge*] (1^{er} juin). P. 36, Société des *Jeunes Amis* de la constitution et Lettre de cette Société à la Société des Amis de la Révolution, séante à Londres, sur la mort du Dr Price. [Voyez ci-

dessus, n^o 9038.] P. 42, Variétés : *Du Bref du Pape*. P. 52, Inquiétude des patriotes hollandais sur l'avenir de la Révolution. P. 53, Demande de mesures répressives contre l'agiotage et de la suppression des ambassades françaises auprès de « l'évêque de Rome » et du « prestolet » de Liège.

La Bibliothèque de la Chambre possède un prospectus du *Thermomètre de l'opinion publique*. (Imp. Guillaume junior, in-folio plano oblong.)

10632. — *Ann'quin bredouille, espèce de prospectus. Paris, Guillot*, in-8^o, 4 p. [N. Lc² 2475.]

Annonce de la publication mensuelle, à partir du 15 février 1791, d'un « fagot » ou volume « du petit format appelé in-18 » de 200 p. environ, orné d'une ou plusieurs gravures. C'est en réalité le prospectus du roman allégorique et politique intitulé : *Ann'quin bredouille ou le Petit Cousin de Tristram Shandy* (1791-1792, 6 vol. in-18, 9 fig. non signées, qu'on ne saurait, à aucun point de vue, classer parmi les journaux et que Monselet a, d'ailleurs, longuement analysé dans *les Oubliés et les Dédaignés*.

L'état civil de l'auteur est demeuré longtemps obscur, et, sur la foi d'une vague tradition, Ad. Rochas lui a même donné place dans sa *Biographie du Dauphiné*; mais d'un acte de baptême relevé par M. Th. Lhuillier, qui a bien voulu m'en donner connaissance, il résulte que JEAN-CLAUDE GORJY était né à Fontainebleau, le 19 novembre 1753; d'après une note communiquée par Querard à Monselet, il serait mort à Pinceloup, près de Rambouillet, en 1795.

10633. — *Correspondance nationale*, (15 février-19 juillet 1791). *Imp. de la « Correspondance »*, 45 numéros in-8^o. [N. Lc² 543.]

Précédé d'un *Prospectus*. (S. l. n. d., in-8^o, 4 p.) répété sur la couverture du n^o 1.
Le directeur était M. de SAINTE-FOI.

10634. — *La Légende dorée ou les Actes des martyrs, pour servir de pendant aux « Actes des apôtres »*. (16 février-18 mai 1791). *Paris, de l'imprimerie du Patriote français*, 26 numéros in-8^o, 418 p. [N. Lc² 544.]

Voyez, pour les *Actes des apôtres*, le n^o 10353 ci-dessus.

10635. — *Le Courrier de l'hymen, journal des dames*. (20 février-24 juillet 1791.) *Rue Serpente*, n^o 9, 45 numéros in-4^o, 180 p. [N. Lc² 556.]

Paraissant deux fois par semaine.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos^{os} 3, 8-18, 19-21, 23-25, 27-31, 32-41, 43-44.

10636. — Le Surveillant, journal libre, faisant suite au « Journal de la liberté ». *Moithey*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 278.]

Suite des nos 10357 et 10506 ci-dessus.
Annoncé comme quotidien.

La B. N. possède le n° 1 du 23 février 1791.

10637. — Journal du soir, avec réflexions. *Imp. des Amis réunis, rue du Vieux-Colombier*, 30, in-4°. [D. Ez⁸ 109.]

La Bibliothèque de la Chambre a le n° 26 du 12 mars 1791.

Malgré la divergence du titre, on remarquera que ce journal sortait de la même officine que le numéro suivant.

10638. — Journal du soir, sans réflexions. *Paris, bureau des Amis réunis, rue du Vieux-Colombier* n° 30; *imp. du Journal du soir, rue du Four*, 7, in-4°. [N. Lc² 2374.]

La B. N. n'a que le n° 28 du 14 mars 1791; la Bibliothèque de la Chambre possède les nos 31 et 32 (17 et 18 mars).

10639. — *Courrier des Français*. (1^{er} mars-18 avril 1791.) *Imp. Gueffier*, 49 numéros, in-8°, 392 p. [N. Lc² 361.]

Concurrence suscitée par Gueffier au *Courrier français* de Poncelet, dont il avait été d'abord l'imprimeur. (Cf. n° 10220 ci-dessus.)

Une note placée à la fin des vingt-deux premiers numéros, prévient que c'était chez Gueffier seul que l'on pouvait se procurer la collection du *Courrier français*. Le *Contre-Poison* disait à ce sujet dans son numéro du 15 mars 1791 : « Le *Courrier français*, accueilli par tous les bons citoyens, soit à cause des sentiments de patriotisme qui en font la base, soit à cause de sa clarté, de sa précision, et de la fidélité avec laquelle l'auteur rend les séances de l'Assemblée nationale, se distribue actuellement rue et vis-à-vis l'hôtel Serpente. On prie ceux qui le connaissent de ne pas le confondre avec un prétendu *Courrier français* que le sieur Gueffier vient de faire faire par un commissionnaire d'imprimerie. En attendant que l'auteur du *Courrier français* ait obtenu justice de ce brigandage, et que le libraire ait été condamné à la restitution des sommes immenses qu'il doit à l'auteur, le *Courrier* sera distribué *gratis* à ceux qui justifieront d'une quittance d'abonnement du sieur Gueffier. » Un jugement du tribunal du 6^e arrondissement, en date du 13 avril, ordonna que le traité par lequel Poncelet avait confié à Gueffier le débit de son ouvrage, en s'en réservant la propriété, recevrait sa pleine et entière exécution, fit défense à ce dernier de vendre le *Courrier français*, le *Courrier des Français*, ou tout autre journal dont le titre approcherait de

celui-là, et le condamna à remettre tous les registres à l'auteur du journal.

Ce « jugement remarquable », comme dit Poncelet, est résumé à la fin du n° 104 (14 avril 1791) du *Courrier français*.

10640. — *Journal des mécontents*. (1^{er} mars-4 juillet 1791.) *Paris, Guillot*, 126 numéros in-4°. [N. Lc² 322.]

Quotidien.

Précédé d'un prospectus (in-4°, 2 p.) au verso duquel sont annoncés les divers ouvrages de GORJY, entre autres *Anquin Bredouille*. (Voyez le n° 10632 ci-dessus.)

ÉPIGR. :

Vérité, équité, ferméti.

10641. — *Mercur universel*. Tome I-LXXX. (1^{er} mars 1791-vendémiaire an VI [21 octobre 1797].) *Paris, Cussac*, 2480 numéros in-8°. [N. Lc² 363.]

Les nos 142-215 portent : *Mercur universel et Correspondance nationale*.

Quotidien. Précédé d'un *Prospectus* annonçant en ces termes le but et le plan de la publication :

« Le *Mercur universel* diffère essentiellement de tous les journaux connus. Ceux-ci, pour la plupart rédigés par des hommes partiaux ou soudoyés, présentaient rarement la vérité toute nue;... quelques autres, dangereux fabricateurs de nouvelles, font retentir partout la voix du mensonge et de la calomnie... Mais un journal qui, par sa latitude, embrasserait tous les genres possibles; qui contiendrait seul ce que tous les autres journaux ensemble contiennent; qui seul traiterait de tout, et pour tous les lieux du monde habités ou connus; qui ne dirait que la vérité, mais la dirait hardiment, sans esprit de parti, sans exagération; qui deviendrait, en un mot, le dépositaire fidèle des matériaux de l'histoire: un tel journal est dans ce moment d'une nécessité indispensable. Nous osons l'entreprendre. »

L'auteur se proposait de traiter des nouvelles politiques de tous pays, des événements de la Révolution, des séances de l'Assemblée nationale, des ouvrages de théâtre et des pièces nouvelles, de la littérature, des brochures d'actualité, des clubs, des sciences et arts, du prix des denrées, du mouvement des arts, de la vente des biens nationaux, des causes célèbres, des annonces et réclamations diverses, etc. Chaque mois devait former un volume et chaque année devait être terminée par une table des matières; sauf cette dernière clause, le *Mercur universel* tint, au moins au début, toutes les promesses faites par son principal rédacteur, ANTOINE TOURNON qui abandonna, pour le diriger, le *Mercur national* fondu avec ses propres *Révolutions*

de l'Europe (voyez les nos 10261 et 10262 ci-dessus). Le *Mercur universel*, que l'on connaît peu et que l'on ne consulte guère, est cependant, pour la première période de la Révolution, l'une des feuilles les plus riches en indications de tout genre, auxquelles son format gr. in-8° à deux colonnes lui permettait de donner place.

Antoine Tournon périt sur l'échafaud, en même temps que Parisau, le 22 messidor an II (10 juillet 1794). La liste des condamnés le dit âgé de quarante ans, né à Lyon et demeurant rue Guénégaud.

A partir du 10 messidor an IV (28 juin 1796), le *Mercur universel* porte les signatures de Cussac et de F. BABIÉ. En brumaire an VI, il prend pour titre : *le Messager ou le Mercur universel*. Voyez ci-après § 9, à la date.

10642. — Le Tocsin de Richard sans peur. *Imprimerie de Richard sans peur, rue Saint-Jacques, n° 100. S. d., 3 numéros in-8°.* [N. Lc² 337.]

Le titre des nos 2 et 3 porte en plus : *ou le Défenseur de la liberté.*

Signé : RICHARD SANS PEUR, ancien capeur du régiment de Robert le Diable.

ÉPIGR. :

Tremblez, tyrans, tremblez et redoutez ma plume ;
Elle sera pour vous plus dure qu'une enclume

Aux nos 2 et 3, on lit :

Tremblez, aristocrates. et redoutez ma plume.

10643. — L'Ennemi des aristocrates, par REMPART et C^e. *De l'imprimerie de Henri IV. S. d., 6 numéros in-8°.* [N. Lc² 338.]

ÉPIGR. :

Le salut du peuple est la suprême loi.

Chaque numéro a 8 p. et un sommaire.

10644. — Le Bon Sens. Réflexions libres sur les affaires actuelles. *Paris, Royez jeune. S. d., in-8°, 24 p.* [N. Lc² 339.]

N° 1, précédé d'un prospectus (S. d., in-8°, 2 p.) annonçant comme hebdomadaire ce journal qui devait renfermer, outre une notice exacte des principaux événements de la semaine, un tableau bibliographique des ouvrages dignes d'être connus.

P. 21, *Lettre de M. LABLÉE, président de la section du Luxembourg à M. le président de l'Assemblée nationale* [sur le départ de Monsieur]. Voyez tome I^{er}, nos 2069-2071.

10645. — Journal de la garde nationale, par une société de volontaires. Prospectus.

Paris, Couvet. 1791, in-8°, 14 p. [N. Lc² 2487.]

Annoncé comme hebdomadaire.

Le premier numéro devait paraître le 5 mars.

10646. — Annales monarchiques, philosophiques, politiques et littéraires. (Mars 1791-mai 1792.) *Rue et hôtel Serpente, 436 numéros ou 5 vol. in-4°.* [N. Lc² 360.]

M. Hatin attribue 525 numéros à ce journal que Deschiens n'a pas mentionné et qui ne semble avoir aucune corrélation avec le n° 10655 ci-dessous.

10647. — Galiotte de Saint-Cloud ou Club maritime, journal logographique, rédigé par EUSTACHE GOUVERNE, patron de la Galiotte. (4 mars 1791.) *Paris, de l'imprimerie de la Galiotte. S. d., in-8°, 14 p.* [N. Lc² 366.]

N° 1 et unique.

10648. — Journal du soir ou Bulletin de Paris, des départements et des cours étrangers. *Paris, imp. J.-B. Chemin, in-4°.* [N. Lc² 2488.]

ÉPIGR. :

Vérité, célérité.

La B. N. a le n° 5 du 17 mars 1791, paginé 17-20.

10649. — Correspondance des mécontents. (15 mars-juin 1791.) *Paris, Gattey, 28 numéros in-8°.* [N. Lc² 368.]

ÉPIGR. :

Félicité publique.

Précédé d'un prospectus annonçant la publication comme bi-hebdomadaire.

10650. — Journal du soir ou le Moniteur anglo-français. (19 mars 1791-9 septembre 1792.) *Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires. 19, 341 numéros in-4°.* [N. Lc² 369.]

ÉPIGR. :

Urit amor patriæ.

Dans l'ex. de la B. N., l'année 1791, extrêmement incomplète, commence au n° 3 (21 mars 1791) et s'arrête, après de fortes lacunes, au n° 279 (26 décembre).

L'année 1792, encore plus imparfaite, comporte les nos 295 (21 janvier), 375 (24 mars), 435 (17 mai), 541 (9 septembre).

Sur les nos 375 et 435, le nom du rédacteur P. LENOBLE, est en forme de griffe; le n° 541 porte : Rédigé par F. COLOMB.

10651. — L'Écho de l'Europe. *Paris, quai de l'École, n° 7, in-8°.* [N. Lc² 571.]

Annoncé par un prospectus comme quotidien, à partir du 22 mars 1791.

La B. N. possède les n°s 1 (27 mars), 23 (18 avril), 30 (25 avril), 32 (27).

La *Correspondance littéraire secrète* (27 février 1791, p. 80) attribue l'Écho de l'Europe à l'abbé FRÉVILLE, ancien rédacteur du *Journal général de Lebrun à Herve* (cf. n° 10660 ci-dessous). « Le titre est heureux, ajoute-t-elle, l'auteur a du talent. » Quérard donne la liste des ouvrages d'éducation, des écrits originaux et des traductions d'un nommé A.-F.-J. FRÉVILLE qui débutait vers 1770 et publiait encore en 1828 : c'est peut-être le même personnage.

10652. — Le Grand Tocsin universel ou la Théorie des révolutions. *Paris, imp. C.-J. Gélé, 1791, in-4°.* [N. Lc² 570.]

Prospectus signé : MESNIDRIEU. La signature du rédacteur est en forme de griffe. Le journal, intitulé *le Grand Tocsin universel ou Journal du Symbole conventuel hebdomadaire et de la théorie des révolutions*, y est annoncé pour le 20 mars 1791.

En réalité, le premier numéro parut le 8 ou le 10 avril. Voyez le n° 10659 ci-dessous.

10653. — Journal des laboureurs. *Imp. J.-J. Rainville [puis] Fiévée, in-8°.* [N. Lc² 503.]

Annoncé d'abord par un prospectus intitulé : *le Breton ou Journal des laboureurs*, par JOSEPH-MARIE LE QUINIO, homme de loi, agriculteur et auteur de *l'École des laboureurs* (Vannes, imp. J.-M. Galles, 1790, in-8°, 8 p.), puis par un second prospectus, ayant pour titre : *Journal des laboureurs*. (S. l. n. d., in-8°, 4 p.) L'ex. de la B. N. est lui-même précédé de deux autres prospectus (in-8° oblong et in-8°, 2 p., imp. Fiévée).

Cet ex. renferme les n°s 1, 2, 4, 6, 8, 34, 65. Il commence au 31 mars 1791 et s'arrête au 18 février 1792. Sur le titre du n° 34, l'auteur se qualifie de « membre de la seconde législation » et sur le n° 65 de « membre de l'Assemblée nationale ».

Le *Journal des laboureurs* avait pour but, comme la *Feuille villageoise*, d'expliquer les décrets de l'Assemblée, d'apprendre les nouvelles politiques, les objets intéressants et les nouvelles inventions en agriculture « le tout en langage très simple et très clair ».

Voyez le numéro suivant.

10654. — Apologie du « Journal des laboureurs » *S. l. n. d., in-8°, 16 p.* [N. Lc² 2454.]

Cette Apologie est en réalité un pamphlet. L'ex. de la B. N. porte des corrections qui paraissent émaner de l'auteur.

10655. — Annales monarchiques. *S. l. n. d., in-8°.* [N. Lc² 2501.]

La B. N. a le n° 2 (avril 1791) paginé 33-56, portant pour épigraphe :

Un Roi, une Nation.

et débutant par une longue consultation politique sur cette question : *Qu'est-ce que la monarchie ?*

Voyez le n° 10646 ci-dessus.

10656. — Le Papillon-Abeille ou Dialogues des vivants et des morts, journal impartial, rédigé par M. DESFORGES. *Paris, Martin, in-8°, 16 p.* [N. Lc² 2498.]

N° 1, précédé d'un prospectus de 2 pages.

ÉPIQ. :

Mellea veritas.

Annoncée comme bi-hebdomadaire, à partir du 1^{er} avril 1791.

L'auteur demeurait rue Saint-Honoré, 117.

10657. — Les Indépendants. (2 avril-18 juin 1791.) *Au bureau et de l'imprimerie du Journal de Paris, 23 numéros in-4°.* [N. Lc² 572.]

Suivis dans l'ex. de la B. N. de deux numéros non chiffrés, ayant pour titre : *Fragments politiques*, et renfermant divers articles publiés dans le *Journal de Paris*, dont les dates sont indiquées en note. Il y a de plus en tête de cet exemplaire une lettre autographe non signée de SUARD « au citoyen Emery, rue Honoré, maison des ci-devant Feuillants, » datée du 8 pluviôse... En lui envoyant quatre volumes de Necker, Suard ajoute :

« J'y joins un recueil du journal des Indépendants que j'avais mis sur pied, mais que je n'ai pu soutenir longtemps. La moitié de ce recueil est de moi ; le reste mérite d'être lu. En y relisant ce que j'y ai écrit j'y ai trouvé un mérite : c'est d'avoir été fidèle à mes principes depuis 1789 jusqu'à présent. Si vous voulez savoir ce qui m'appartient et peut mériter quelques moments d'attention de votre part, lisez le premier *Essai sur le gouvernement* (n° 1), deux autres morceaux sur *l'Esprit* (n° 12) et la *Domination populaire* (n° 9) que j'ai toujours eu à cheval sur le nez ; un sur le droit de pétition (n° 13), des *Réflexions sur les lois pénales* (n°s 21 et 23), une réponse à Chamfort (n° 19) et les *Fragments politiques* en entier qui terminent le recueil. Tout cela doit être lu avec l'indulgence que sollicitent de pareils essais écrits pour le moment et en peu de moments. »

Les collaborateurs de Suard à ce recueil de considérations philosophiques et politiques furent DOMINIQUE-JOSEPH GARAT et JACQUES-HENRI MEISTER.

10658. — *Le Vrai Citoyen*. (3 avril-2 octobre 1791.) [*Imp. Moutard.*] S. l., 27 numéros in-8°. [N. Lc² 576.]

Hebdomadaire.

ÉPIGR. :

La Nation, la Loi, le Roi.

Précédé d'un Prospectus (imp. Moutard. S. d., in-8°, 4 p.)

Par JEAN-ANNE PERREAU, de Nemours, ancien précepteur des enfants de M. de Caraman. d'après la *Chronique de Paris*.

10659. — *Le Machiavel populaire ou Journal de la théorie des révolutions et de l'assemblée civique hebdomadaire*. N° 1. Paris, Gelé, in-8°, 16 p. [N. Lc² 2500.]

Annoncé comme hebdomadaire : le deuxième numéro devait paraître le 17 avril 1791.

Le premier, non daté, est signé : MENISDRIEU. Voyez le n° 10652 ci-dessus.

10660. — *Mercur national et étranger ou Journal politique de l'Europe, pour faire suite aux deux journaux connus, l'un sous le titre de « Mercur national et Révolutions de l'Europe; » l'autre sous celui de « Journal général de l'Europe; »* par LOUISE ROBERT de l'Académie d'Arras; Fr. ROBERT, professeur de droit public et membre de la Société des Amis de la constitution et P.-M.-H. LEBRUN, citoyen actif, notable et secrétaire général de la commune de Liège libre, auditeur général de sa garde nationale et membre la Société des Amis de la constitution. (16 avril-5 juillet 1791.) Paris, imp. Lefort, 79 numéros, 1180 et 80 p. [N. Lc² 96.]

Suite du n° 10262 ci-dessus.
Hebdomadaire.

ÉPIGR. :

Vivre libre ou mourir.

Le tome 1^{er} de l'ex. de la B. N. est précédé d'une circulaire et d'un prospectus. La circulaire porte l'adresse de M. Grégoire, député à l'Assemblée nationale, rue du Colombier n° 16.

Le *Journal général de l'Europe, contenant le récit des principaux événements politiques et autres pour l'an de grâce 1790 ou l'an 1^{er} de la liberté*. (De l'imp. Impartiale, 1790, 3 vol. in-8°), rappelé par l'intitulé du *Mercur national et étranger*, était la dernière forme d'une feuille fondée à Liège, en 1785, sous le même titre, par PIERRE-HENRI-MARIE LEBRUN, dit *Lebrun-*

Tondu et J.-J. SMITS et qui eut plus d'une fois maille à partir avec les autorités civiles et religieuses de la principauté de Liège; on peut consulter à ce sujet les *Recherches sur les journaux et périodiques liégeois* d'Ulysse Capitaine (Liège, 1850, in-12, p. 243-259), et la *Bibliographie* de M. Hatin, p. 79-81.

Le *Mercur national et étranger* reprint, le 6 juillet 1791, son titre primitif. Voyez ci-après à cette date.

10661. — *Le Réveil* de M. SULEAU, suivi du Prospectus du journal politique que le public lui demande. (19 avril 1791.) Paris, de l'imprimerie de *L'Homme sans peur, rue Caumartin*, 17, et se trouve chez *Guillemard*, 1791, in-8°, 56 p. [N. Lc² 588.]

Voyez le numéro suivant.

10662. — *Journal* de M. SULEAU. (Nos 1-6.) Paris, rue *Caumartin*. S. d. — *Journal* de M. SULEAU, rédigé à Coblenz, et dédié à toutes les puissances, servant de suite au précédent. *Neuwied, sur le Rhin; et à Paris, au bureau, rue de Seine*, 1791, in-8°. [N. Lc² 589.]

1^{er} Abonnement, nos 1-12. Les nos 1 et 7 sont précédés chacun d'une introduction. Celle du n° 1 est datée de 1791. Les nos 11-12 portent seulement : *Journal de M. SULEAU*.

2^e Abonnement, n° 1.

Le nom de Suleau est reproduit en forme de griffe à la fin de plusieurs numéros.

Dans l'ex. de la B. N. sont reliés à la suite du *Journal* divers pamphlets de l'auteur, décrits ci après, § 10.

10663. — *Le Logographe, journal national*. (27 avril 1791-17 août 1792.) Imp. *Le Hodey*, [puis] Imp. *Nationale*, 3 vol. in-folio. [N. Lc² 140.]

Suite des nos 10212 et 10606 ci-dessus.

— Première série (27 avril-1^{er} octobre 1791), 158 numéros, 796 pages, in-folio à trois colonnes, y compris plusieurs suppléments à pagination continue.

On lit en tête de tous les numéros de cette série la note suivante : « Les discussions de l'Assemblée nationale sont littéralement consignées dans ce journal, rédigé par LE HODEY, d'après le travail des membres de la Société logographique, qui, sur le rapport fait à l'Assemblée nationale du procédé qu'ils ont découvert pour écrire aussi vite que la parole, ont obtenu, par le décret du même jour, un emplacement en face de la tribune d'où ils recueillent avec exactitude toutes les expressions de l'orateur. »

La rubrique des nouvelles étrangères commence dans les cinq premiers numéros par cet

avis : « Ces nouvelles font suite à celles du *Nouvelliste de France*, in-8°, interrompues vers la fin de mars (voyez ci-dessus, n° 10580). Pour remplir cette lacune et rétablir la liaison des faits, il a fallu reprendre les principaux événements depuis la date correspondante à cette époque jusqu'à ce jour : de là l'étendue de certains articles. MM. les souscripteurs sont prévenus que, dans quatre jours, la partie politique de cette feuille, pour la perfection de laquelle rien n'est omis, pourra soutenir la concurrence avec les gazettes les plus estimées. Vérité, fraîcheur, variété, tel est le but auquel le rédacteur s'est proposé d'atteindre. »

— Deuxième série, 91 numéros (2 octobre-31 décembre 1791), 480 pages à trois colonnes. Même *nota* en tête de chaque numéro et même remarque quant aux suppléments compris dans la pagination générale.

Le *nota* cité plus haut et reproduit, comme dans la première série, en tête de chaque numéro est remplacé dans les numéros 10-31 (11 octobre-1^{er} novembre) par l'avis suivant :

« Des libraires de la capitale, avec autant de profusion que d'emphase, publient dans des avis, dans des prospectus, qu'ils possèdent la meilleure collection des débats de l'Assemblée constituante. Il est sans doute de l'intérêt de ces libraires de tenir un pareil langage pour vider leurs magasins, mais la force de la vérité m'oblige d'avertir le public que la plus complète et, si j'étais libraire, je dirais la plus parfaite des collections est la collection souscrite par Le Hodey formant trente-cinq volumes. J'avertis que je désavoue la collection du sieur Devaux, si j'en excepte les six premiers volumes dont j'ai été le rédacteur.

« Je passerai à un prix raisonnable la collection des trente-cinq volumes. On s'adressera à mon bureau, rue des Bons-Enfants, n° 42. »

Un prospectus in-8° (4 p.) relié dans l'exemplaire de la B. N. annonce qu'au lieu et place des suppléments distribués jusqu'alors, les éditeurs subsitueront, à dater du 1^{er} janvier 1792, un journal imprimé sur format in-folio à quatre colonnes « comme les journaux anglais » et permettant de donner chaque jour en une seule feuille ce qui tenait à peine dans deux des feuilles actuelles.

« Les séances continueront à être rédigées par M. LE HODEY d'après le procédé des membres de la Société logographique. Cette société autorisée et, pour ainsi dire, adoptée par deux décrets de l'Assemblée nationale, ambitionne de justifier cette adoption en perfectionnant de plus en plus son travail.

« La politique extérieure et les nouvelles des départements seront puisées dans les meilleures sources, soit dans des correspondances directes pour lesquelles le sieur Baudouin, propriétaire actuel de ce journal, a eu tous les secours qu'il pouvait désirer, soit dans les gazettes étrangères les plus véridiques et dont plusieurs sont peu connues en France. »

Enfin une « société de gens de lettres » se proposait de tenir le lecteur au courant de tout ce qui concernait les colonies « en ce moment d'un intérêt si puissant et si universel », les délibérations des corps et administrations de Paris et des départements, les livres nouveaux, les pièces nouvelles, etc. Ces promesses ne furent pas stériles et la plupart des numéros de la troisième série renferment en effet quelques « variétés ».

— Troisième série (nos 92-3173, 1^{er} janvier-17 août 1792). Grand in-folio. Le titre est suivi de ce sous-titre reproduit en tête de chaque numéro : « *Chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, rue Saint-Honoré, n° 426, chez lequel doivent être adressées les lettres relatives aux abonnements et à l'insertion des avis.* »

Une note, résumant le prospectus cité plus haut et placée à la fin de chaque numéro jusques et y compris le n° 102 (11 janvier 1792), commence ainsi : « Les discussions de l'Assemblée nationale sont littéralement consignées dans ce journal rédigé par M. LE HODEY d'après les procédés des membres de la Société logographique. » Cette note est remplacée à partir du n° 105 par celle-ci : « Les séances continuent d'être rédigées d'après le travail de la Société logographique », et le nom de Le Hodey disparaît du reste de l'annonce.

Du n° 317, renfermant la séance du 9-10 août et daté du 18, on ne connaît que deux exemplaires ou plutôt deux épreuves. L'une fait partie de l'exemplaire du *Logographe* appartenant à la Bibliothèque des Archives nationales. L'autre, recueillie par Cromelin, prote de l'imprimerie Baudouin, au moment où arriva l'ordre de détruire les formes de ce dernier numéro, était reliée dans l'exemplaire du *Logographe* appartenant au fameux bibliomane A.-M.-H. Boulard, et M. Hatin n'en avait pu retrouver la trace; mais cet exemplaire reparut à la vente Nadaillac (1883), où il fut adjugé 456 francs. Des copies scrupuleusement exactes de ce numéro figurent dans l'ex. de la B. N. (provenant de La Bédoyère) et dans celui de M. Poehet-Deroche (n° 1533), également acquis par M. de Nadaillac pour 160 francs.

« Ce journal, dit Beaulieu dans ses *Essais historiques sur la Révolution de France* (t. II, p. 39), plus volumineux encore et plus exact que le *Moniteur*, fut imaginé en 1790 (?), par MM. Adrien Dupont, de Lameth et autres députés du parti le plus révolutionnaire de l'Assemblée. Ils avaient eu cette idée pour se mettre à l'abri des sarcasmes que leurs adversaires lançaient à chaque instant contre eux, pour arrêter leurs cris, leurs interpellations, pour déjouer enfin tous les stratagèmes qu'ils mettaient en usage pour paralyser leurs opérations. Il était naturel de croire que des hommes, la plupart d'une haute distinction, qui désiraient être respectés, craindraient de rendre l'Europe spectatrice de débats où souvent eux-mêmes ne se respectaient guère, n'aimeraient pas à voir imprimer

mées les expressions incohérentes et peu décentes souvent que l'irréflexion et la violence leur arrachaient. Le *Logographe* eut une partie du résultat qu'on avait attendu : il rendit pendant quelque temps l'Assemblée un peu plus circonspecte. Ceux qui l'avaient conçu en firent les premiers frais. On trouvait dans cette feuille tout ce qui avait été dit dans chaque séance, et jusqu'aux expressions les plus lugitives; rien absolument n'était oublié. Comme les recettes du *Logographe* ne pouvaient couvrir ses dépenses, MM^s de Lameth et leurs amis, s'étant rapprochés du Roi, le déterminèrent à faire un fonds pour le soutenir, en lui faisant entendre que la publication de tous les propos au moins inconsiderés, qu'on tenait alors au Corps législatif, ne pouvait produire qu'un très bon effet pour le maintien ou la restauration de l'autorité royale. Aussi les auteurs du 10 août détruisirent-ils le *Logographe*, comme un écho trop fidèle de toutes les sottises qu'ils voulaient avoir le privilège de dire, sans qu'on eût le droit de les publier. »

La sténographie, telle qu'elle est pratiquée de nos jours dans nos Parlements, n'existait pas encore, mais divers novateurs s'ingéniaient à recueillir au moyen de procédés d'abréviation et par des signes convenus les débats de l'Assemblée. Le Hodey, toujours à l'affût du progrès, semble s'être servi pour son propre compte de ces procédés rudimentaires jusqu'au jour où il se mit en rapports avec une association qui prenait le titre de Société logographique. Par traité passé devant notaire, le 10 septembre 1791, cette société s'engageait à lui fournir la copie fidèle de tous les discours, projets, décrets, lettres, pétitions et mémoires lus ou proposés aux séances de la première législature, à dater de son ouverture jusqu'au 1^{er} mai 1793, moyennant un traitement mensuel de 2,650 francs que Le Hodey devait lui payer même pendant la durée des vacances parlementaires.

Une copie de ce traité, classée dans un carton des Archives (AA 40, 1228), nous fournit les noms des premiers membres de la Société logographique : François-Marie Plocque, J.-B. Le Ramey, P. Laurent, J.-B.-Etienne David et enfin J.-B.-L. Sedaine, probablement l'un des neveux de l'auteur dramatique.

Plus tard, la Société recruta de nouveaux adhérents ou bailleurs de fonds : Harel, payeur de rentes, Tassin de l'Étang, Blin de Sainmore, Champenois, Philippe-Antoine Sedaine jeune, Bécour, Silvestre, Jourdan et quelques « commis », parmi lesquels je ne vois à citer que le littérateur Baudrais, le futur membre de la Commune du 10 août.

Le traité et les listes d'où j'extrai ces noms font partie d'un volumineux dossier analysé par M. Tuety dans le tome II de son *Répertoire général des sources manuscrites* (nos 2839-2864) et qui renferme de nombreuses lettres adressées par divers journalistes aux inspecteurs de la salle du Manège, puis des Tuileries.

Toutes ont pour but l'obtention d'une place

dans les tribunes étroites ou incommodes dont l'aménagement était en outre laissé à la charge des solliciteurs. Le *Logographe* eut bientôt, de même que le *Moniteur* et le *Journal des Débats*, sa « loge » particulière, et cette faveur très enviée est fréquemment invoquée par les pétitionnaires comme un argument en faveur de leurs prétentions.

La Société logographique eut de plus à lutter contre un rival entreprenant et redoutable dans la personne de E.-C. Guiraut, de Bordeaux, inventeur d'un autre procédé dénommé « logotachigraphique » (je respecte l'orthographe du temps) et d'un instrument appelé par lui « logoscope ».

L'examen de cette méthode découverte, paraît-il, dès le 4 juin 1789, fut présenté par son auteur d'abord à Bailly, puis au Comité de règlement de l'Assemblée qui ajourna toute décision en raison de la gravité des événements (20 juillet 1789). Un sieur Roussel, que Guiraut avait mis, paraît-il, dans la confiance, faillit obtenir sur la recommandation de Condorcet, une tribune au détriment de Guiraut qui protesta contre cette usurpation et publia, dit-il, dans le *Journal de Paris* une « gravure » établissant la priorité de ses droits et que je n'ai pas su y découvrir.

Roussel abandonna la partie, mais la tribune qu'il réclamait échut au *Logographe* (15 novembre 1790). Guiraut ne se rebuta pas : armé d'un brevet qu'il prit dès que la loi spéciale eût été votée (7 janvier 1791), il adressa à la Société logographique et à Baudouin, devenu son imprimeur, une mise en demeure dont il ne fut pas tenu compte. Guiraut, s'appuyant non sans quelque apparence de raison, sur ce que le journal ainsi publié était rédigé d'après des notes prises durant les séances et ne constituait pas un véritable « logographe », saisit l'Assemblée d'une nouvelle réclamation. La pétition, renvoyée au Comité d'instruction publique, fut appuyée par Lequinio et, malgré l'opposition de Broussonnet, la tribune que réclamait Guiraut lui fut accordée en principe. Toutefois ce vote, ratifié dans la séance du soir du 29 mai 1792, sur la proposition de Romme, n'eut pas alors de résultat effectif, car Guiraut n'entreprit la publication de son *Logotachigraphie* que le 2 janvier 1793, mais de cette rivalité prolongée et de ces deux termes scientifiques et presque semblables désignant deux entreprises concurrentes, naquit une confusion dont le dernier numéro du *Logographe* nous offre précisément le plus singulier exemple :

On sait que, après l'envasement des Tuileries, le 10 août 1792, la famille royale vint se placer sous la protection de l'Assemblée législative. Or, s'il fallait en croire le *Logographe* lui-même, ce n'est point dans sa « loge », mais dans celle de son concurrent que Ganond et Duhem proposèrent l'un et l'autre de conduire le souverain déposé et c'est dans cette loge qu'il se serait rendu. Tous les autres témoignages contemporains permettent de tenir pour erronée une allégation due sans doute au trouble où les

événements et leurs conséquences avaient légitimement jeté rédacteurs et imprimeurs.

A peine, en effet, les portes du Temple venaient-elles de se refermer sur les hôtes forcés du *Logographe* que celui-ci se vit l'objet d'une double dénonciation : dans la nuit du dimanche 12 au lundi 13 de la séance permanente, Le Josne, député du Nord, réclama la fermeture des tribunes du *Logographe* et du *Journal des Débats*, parce que, dit-il, « ces journalistes tronquent les faits, dénaturent nos séances et distillent avec l'art le plus perfide le poison de l'incivisme. » Baudouin, admis à la barre, chercha vainement à séparer sa propre cause et celle de ses collaborateurs de celle de leurs bailleurs de fonds. Sur une nouvelle motion de Thuriot, « contre les intrigants de la cour, les capitalistes contre-révolutionnaires propriétaires de cette feuille, à la rédaction de laquelle présidaient la perfidie et le crime, » la fermeture fut décrétée et les formes du dernier numéro demeuré sous presse furent brisées. Néanmoins trois rédacteurs du *Logographe*, Jourdan, David et Becœur offrirent, dès le 18 août, de publier un journal intitulé sur la minute (A. N., AA 40, 1228) *l'Interprète des lois ou les Matériaux de l'histoire* et sur la copie *l'Historien fidèle* ou le *Journal de la Révolution* de 1792, pour lequel ils furent provisoirement autorisés à prendre des notes dans l'emplacement qu'ils occupaient. Le 6 octobre, l'Assemblée décréta qu'elle leur en maintenait la possession « en raison de l'utilité de leur art et de leurs procédés pour la chose publique », mais l'autorisation et le décret n'eurent qu'une portée toute platonique, car on ne connait aucun spécimen de journal publié sous l'un ou l'autre de ces deux titres. Un mois plus tard, le 6 novembre 1792, le rapport rédigé par Valazé sur les papiers trouvés dans l'armoire de fer établit qu'en trois mois le *Logographe* avait reçu 34,560 francs. Depuis longtemps déjà, Le Hodey, d'abord cessionnaire de l'entreprise à Baudouin, conservé d'abord comme rédacteur des séances et finalement évincé, n'appartenait plus au *Logographe*, mais l'opinion publique continuait à lui en attribuer une part dont il ne se souciait nullement d'encourir la responsabilité, comme le prouve une brochure intitulée : ETIENNE LE HODEY à ses concitoyens (S. l. n. d., in-8°, 4 p.), dont on trouvera un extrait dans la quatrième partie de ce travail.

Sur une réimpression partielle du *Logographe*, voyez ci-après au 1^{er} octobre.

40664. — L'Ami de la loi. Au peuple. (1^{er} mai-1^{er} juin 1791.) Par M. DE VERRIÈRES, défenseur officieux. Paris, de l'imprimerie Patriotique. S. d., 6 numéros in-8°, 48 p. [N. Lc^o 590.]

Paraissant d'abord trois fois et ensuite deux fois par semaine.

Compte rendu du procès intenté aux fauteurs

des troubles du 28 février 1791, à Paris et à Vincennes. (Voyez tome I^{er}, nos 2090-2111.)

40665. — La Révolution dans le royaume de Pluton opérée par l'arrivée de l'ombre de Mirabeau. (Mai-6 juin 1791.) Ouvrage moral et plaisant. Paris, imp. J.-B. Ouvriert. S. d., 10 numéros in-8°, 78 p. [N. Lc^o 575.]

Le premier numéro n'est point daté ; le second porte : 13 mai 1791. Tous ont un sommaire.

Annoncé comme paraissant tous les trois jours.

40666. — La Rocambole des journaux, ou Histoire aristo-capucino-comique de la Révolution, rédigée par dom RÉGUS ANTI-JACOBINUS et Compagnie. (Mai-30 octobre 1791.) Paris, Gattey, etc., 37 numéros in-8°. [N. Lc^o 601.]

Paraissant d'abord une fois, puis deux fois par semaine.

En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés trois prospectus rédigés en style amphigourique. Le premier est tiré sur papier in-folio oblong, encadré de vignettes largement traitées « dans la manière du lavis », signées CHEVREUX *inv.*, et représentant des moines dans des attitudes plus ou moins burlesques. Le titre de ce prospectus porte : par M. de L., et les souscripteurs pouvaient effectuer leur versement au bureau des *Gravures historiques de la Révolution à Paris* (Cf. tome 1^{er} de la *Bibliographie*, n^o 288), ainsi que chez Girardin, au Palais-Royal. Sur les deux autres tirages (in-8° et in-12) du prospectus, les deux premières de ces indications sont supprimées, mais l'épigramme primitive :

Tout moine que j'étais, j'étais bon patriote,

est maintenue.

Le sous-titre du n^o 1 est : *Claricite intraductive*, et celui des trois suivants : 1^{er}-3^e diners. Ces quatre premiers numéros ne portent ni mention de rédacteurs, ni date. Le n^o 5 est daté du 17 juin 1791, avec l'épigramme suivante, répétée sur tous les autres numéros :

Une foi, une loi, un Roi.

Les mots : ou *Histoire...* ne se trouvent point au titre des 2^e et 3^e diners, et disparaissent complètement à partir du n^o 9.

La pagination des nos 30-38 est défectueuse.

La *Rocambole* est attribuée par M. Hatin, d'après Villenave, à DAVID SABALUT. Est-ce un pseudonyme ou un nom réel ?

Voyez les deux numéros suivants.

40667. — La Rocambole ou Journal des honnêtes gens, rédigé par dom RÉGUS ANTI-JACOBINUS. (3 novembre 1791-7 juin

1792.) *Au bureau, rue Montmartre, n° 219.*
3 séries in-8°. [N. Lc² 602.]

Suite du numéro précédent.

N^{os} 38-54 (3 novembre-23 décembre 1791).

1^{er} janvier-29 mars 1792, 26 numéros.

[2^e année]. 1^{er} avril-7 juin 1792, n^{os} 1-20.

Même épigraphe qu'au numéro précédent et au numéro suivant.

10668. — *La Rocambole des journaux ou Journal des hommes gens, rédigé par dom RÉGIUS ANTI-JACOBINUS.* (10 juin-5 août 1792.)
Imp. J. Girouard, in-8°. [N. Lc² 602.]

Suite des deux numéros précédents.

N^{os} 21-26 (10-28 juin 1792).

[2^e année]. 1^{er} juillet-5 août, 9 numéros.

10669. — *Le Babillard, journal du Palais-Royal et des Tuileries.* (3 juin-30 octobre 1791.) *Pain, 138 numéros in-8°.* [N. Lc² 605.]

A partir du n° 18 : *le Babillard*, avec cette épigraphe :

Je suis l'écho de l'opinion publique.

a partir du n° 22 : *le Babillard ou l'Echo de l'opinion publique*; à partir du n° 28 : *le Babillard du Palais-Royal ou l'Echo de l'opinion publique*; à partir du n° 30 : *le Babillard du Palais-Royal*; à partir du n° 85 : *le Babillard du Palais-Royal et des Tuileries*; à partir du n° 117 : *le Babillard et le Chant du coq*.

On lit à la fin du n° 50 : « L'affiche du *Chant du coq* (voyez ci-dessous, n° 10691) sera désormais réunie au *Babillard*. Les rédacteurs consacreront toujours le produit des souscriptions à rendre leur ouvrage plus intéressant et plus utile; l'amour de la patrie est leur mérite et leur fortune... Ceux qui désireront d'avoir le *Chant du coq* en placard le trouveront au bureau moyennant un sou la feuille. Les abonnés le recevront gratis. » *Le Chant du coq* se trouve en effet réimprimé, du n° 11 au n° 54, à la fin des n^{os} 50-135 du *Babillard*, dont le titre, à partir du n° 117, est modifié en conséquence.

Quotidien.

Précédé d'un *Prospectus* (in-8°, 2 p.) orné de cette épigraphe :

Nil admirari.

« Quatre amis que la Révolution laisse sans emploi, mais qui ne lui en sont pas moins attachés, ont formé le projet de mettre leur oisiveté à profit. Ils passent leurs journées dans les cafés et dans les promenades publiques. Ils se glissent dans toutes les sociétés et il ne se passe presque rien dans Paris qui puisse leur échapper. Ils ont pensé qu'ils pourraient publier tous les jours les résultats de leurs observations. Ils l'ont fait et quatre numéros intitulés : *le Babillard* ont été

lançés dans le public. Des faits exacts, quelques sages, mais rares réflexions, point de phrases, point d'esprit, point de ménagements, l'amour de l'ordre, de la liberté et de l'égalité : voilà ce qui les a caractérisés.

« L'objet du *Babillard* est de faire connaître les discours et les noms des motionnaires des Tuileries, du Palais-Royal et autres lieux publics, de dévoiler les moyens par lesquels on veut exciter le peuple contre la constitution et la paix. Il contiendra un bulletin des séances des Jacobins. On y joindra incessamment celui des autres sociétés discutantes de Paris et même des provinces. »

Selon M. Hatin, l'un des quatre rédacteurs annoncés par le prospectus était JOSEPH-ALPHONSE ESMÉNARD, plus tard l'un des chantres officiels des pompes et des victoires napoléoniennes.

10670. — *L'Argus patriote*, par CHARLES THÉVENEAU-MORANDE, Tomes I-II. (9 juin-31 décembre 1791.) *Paris, Froullé; Deseme; Girardin, 58 numéros in-8°, 672 et 896 p.* [N. Lc² 606.]

Paraissant deux fois par semaine.

EPIGR. :

Audax et vigilans.

Précédé d'un *Prospectus* (S. l. n. d., in-8°, 15 p.) orné de la même épigraphe.

Il y a de plus un *Supplément* au n° 25 (imp. Froullé, 1791, in-8°, 20 p.), spécialement dirigé contre Brissot, et à la fin du tome II un *Avis au public sur l'Argus patriote* ou le *Surveillant, journal commencé le 9 juin 1791* (imp. Froullé. S. d., in-8°, 8 p.). Voyez aussi le numéro suivant.

10671. — *L'Argus patriote* ou le *Surveillant*, par CHARLES THÉVENEAU-MORANDE, Tome III. N^{os} 59-94. (Janvier-mai 1792.) *Paris, Froullé, in-8°, 920 p.* [N. Lc² 607.]

Suite du numéro précédent.

Sur les polémiques virulentes de Théveneau de Morande et de Brissot, voyez tome IV de la *Bibliographie*.

10672. — *Le Rambler.* (11 juin-12 août 1791.) *Paris, M^{lle} Lesclapart; Senneville; V^e Demauléon, 21 numéros in-8°, 176 p.* [N. Lc² 608.]

Paraissant trois fois par semaine.

« Ce journal est principalement destiné à contenir l'historiette du jour, les épigrammes, les plaisanteries, des anecdotes, des pensées détachées, des réparties, etc. Nous invitons tous les amateurs à nous aider dans cette entreprise. Nous recevons avec reconnaissance tous les articles qu'ils voudront bien nous confier. »

Le n° 12 a pour épigraphe :

Quis novus hic nostris successit sedibus ordo ?

Les n°s 17-21 portent :

Ridendo dicere verum quid vetat ?

Voyez le numéro suivant.

10673. — Le *Ramblér*. (1^{er} octobre-14 décembre 1791.) *Paris, rue de Bièvre, n° 43, 36 numéros in-8°.* [N. Lc² 608.]

Suite probable du n° 10348 ci-dessus.

Paraissant six fois par semaine, au lieu de trois.

L'ex. de la B. N. est précédé d'un *Avis* (Paris, imp. du *Ramblér*, S. d., in-8°, 4 p.) annonçant en ces termes la réapparition du journal :

« L'auteur du *Ramblér* ayant été forcé, par des raisons impérieuses, d'interrompre son journal, l'a repris avec un zèle nouveau. Le désir de satisfaire ses souscripteurs l'a déterminé à s'associer quelques coopérateurs connus dont les talents secondent le bon esprit qui les anime. Ils se flattent que la réunion de leurs efforts méritera les suffrages de ce public éclairé qui est resté fidèlement attaché aux mœurs, à la religion et au Roi.

« Pour donner plus d'intérêt au *Ramblér*, nous nous sommes déterminés à le faire paraître six fois la semaine, au lieu de trois.

« Ce journal ne ressemble en rien aux autres journaux; aucun n'est varié comme lui: satires, épigrammes, chansons, réflexions sérieuses et critiques, citations historiques, discussions étendues, allégories, plaidoires, bons mots, anecdotes, etc., prose et vers, tout est de son domaine. »

L'*Avis* promettait, en outre, pour chaque dimanche, un *Bulletin* entièrement distinct du *Ramblér* et renfermant les décrets rendus pendant le cours de la semaine. J'ignore s'il en a été rien publié.

Les seize premiers numéros ont pour épigraphe ce distique :

Sots et méchants, je veux, en bon chrétien,
Vous fesser tous, et c'est pour votre bien!

A la fin de la première série du *Ramblér* est relié, dans l'ex. de la B. N., un n° 36 qui appartient très certainement à la seconde. Il porte l'épigraphe reproduite ci-dessus et la même rubrique que tous les autres numéros de cette seconde série. Ce n° 36 est entièrement rempli par une *Imitation* de la 1^{re} satire de *Juvénal* en vers, accompagnée de notes en prose également satiriques et précédée de cet avis : « Cette satire, composée depuis deux mois, n'ayant pu paraître dans le temps à cause de la petite interruption du journal, nous nous empressons de fournir à nos abonnés les numéros qu'ils auraient dû recevoir. »

Les n°s 34 et 35 manquent dans l'ex. de la B. N. Peut-être n'ont-ils jamais paru.

10674. — Journal du soir de l'Assemblée nationale, par un ancien rédacteur de celui de la rue de Chartres. *Paris, rue du Foin-Saint-Jacques, 3, in-4°.* [N. Lc² 444.]

Autre concurrence au journal des frères Chaigneau. Voyez le n° 10532 ci-dessus.

ÉPIGR. :

Constitutioo, patrie, liberté, vérité, voilà nos dieux.

L'ex. de la B. N. commence au n° 359 (29 juin 1791) et s'arrête, après lacunes, au n° 437 (15 septembre 1791).

D'après une note du véritable *Journal du soir* (n° 357, 27 juin 1791), p. 4), cette contrefaçon aurait paru pour la première fois le 26 juin et avec le n° 356. Cette même note vise JOUBERT qui, après avoir été remercié par les frères Chaigneau, aurait imaginé cette concurrence.

10675. — Journal des débats de la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins (juin-décembre 1791), rédigé par DEFLERS.

Voyez le n° 9052 ci-dessus.

10676. — Journal du soir, sans réflexions. *Imp. Caron, rue Cassette n° 2, in-4°.* [N° Lc² 2373.]

ÉPIGR. :

Celeritas, veritas.

La B. N. a les n°s 1 (27 juin 1791), 5 (1^{er} juillet) qui existe aussi à la Bibliothèque de la Chambre, 19 (15 juillet), 31 (27), 33 (29).

10677. — L'Observateur du club des Cordeliers (1791).

Voyez le n° 9795 ci-dessus.

10678. — Journal du club des Cordeliers. (28 juin-août 1791.)

Voyez le n° 9796 ci-dessus.

10679. — Le Répertoire parisien. *Imp. J. Girouard, in-8°.* [N. Lc² 612.]

Quotidien.

La B. N. a le prospectus et les numéros non chiffrés des 5 et 9 juillet.

Nouvelles de l'Assemblée et annonces diverses.

10680. — Journal général de l'Europe ou *Mercur national et étranger*. Par P.-M.-H.

LEBRUN. 7^e (8^e) année. (6 juillet 1791-8 août 1792.) *Paris, J.-J. Smits et Lebrun*, 14 vol. in-8°. [N. Lc² 97.]

Suite des nos 10262 et 10660 ci-dessus. Le sous-titre disparaît au n^o 32. Les titres des nos 85-113 portent en plus : *Réuni au Journal des Clubs*. (Voyez ci-dessus, n^o 9037.)

A partir du tome X, le nom de P.-M.-II. LEBRUN est remplacé par celui de J.-J. SMITS.

Quotidien. Chaque numéro est précédé d'un sommaire et chaque tome a une pagination continue.

ÉPIGR. :

Veracem fecit probitas.

OVID, lib. II, ép. 159.

10681. — Trente Millions à gagner. Avis aux Français. *S. d.*, in-folio plano. [D.]

Affiche signée : Au nom d'une société de républicains, ACHILLE DUCHASTELET, citoyen français, colonel de chasseurs et président de la Société, annonçant le journal décrit sous le numéro suivant qui devait paraître à des dates indéterminées chez les libraires Bailly, Desenne et Brunet.

Le titre de cette affiche s'explique par ce passage caractéristique :

« Les 30 millions qu'il en coûte pour maintenir un Roi avec l'éclat d'un luxe insensé nous présentent un moyen facile de réduction dans les impôts. »

10682. — Le Républicain ou le Défenseur du gouvernement représentatif, par une société de républicains. *Paris, au bureau du Courrier de Provence, juillet 1791*, in-8°, 80 p. [N. Lc² 613.]

Voyez le numéro précédent.

Le n^o 1 n'est point daté ; les trois suivants portent 10, 16 et 23 juillet 1791.

Rédigé par CONDORCET, THOMAS PAYNE et ACHILLE DUCHASTELET.

Selon M^{me} Roland, l'idée première de cette sorte de cours de philosophie politique serait due à Pétion et à Brissot, et Thévénéau de Morande attribue même à ce dernier une part dans la rédaction.

10683. — Le Défenseur du peuple. (9 juillet-29 septembre 1791.) *Paris, Denné*, 83 numéros in-8°. [N. Lc² 614.]

ÉPIGR. :

Salus populi suprema lex esto.

Quotidien.

Précédé d'un Prospectus (imp. J.-B. Hérault, in-8°, 4 p.).

Par LOUIS-ABEL BEFFROY DE REIGNY, dit le Cousin JACQUES.

Les nos 18-83 sont signés : FÉLIX SINCÈRE, défenseur du peuple.

10684. — L'Ami des vieillards, journal dont les bénéfices sont consacrés à former une masse destinée aux prêtres non assermentés, qui ont atteint l'âge de soixante ans. (Nos 1-13. [8 juillet-3 août 1791.]) *Paris, rue du Cœur-Volant, maison des eaux de Passy*, in-8°, 208 p. [N. Lc² 615.]

Précédé de trois prospectus (*S. l. n. d.*, in-8°, 8 p.), dont deux ont pour titre : *le Cri de l'humanité ou l'Ami des vieillards*.

ÉPIGR. :

Piété, justice, humanité.

Voyez les cinq numéros suivants.

10685. — Journal de bienfaisance, ci-devant l'Ami des vieillards. (Nos 14-76. [6 août-23 décembre 1791.]) *Paris, rue du Cœur-Volant*, in-8°. [N. Lc² 616.]

Suite du numéro précédent. Chaque numéro de cette série et des quatre suivantes a une pagination distincte.

10686. — L'Ami des vieillards infortunés, journal de bienfaisance. (Nos 1-5. [3-12 janvier 1792.]) *Paris, rue du Cœur-Volant*, in-8°. [N. Lc² 617.]

Suite des deux numéros précédents.

10687. — L'Ami des vieillards infortunés. (N^o 7. [17 janvier 1792.]) *S. l.*, in-8°, 16 p. [N. Lc² 618.]

Suite des trois numéros précédents.

10688. — L'Ami des vieillards, gazette monarchique, journal de bienfaisance. (Nos 17-24. [27 janvier-8 février 1792.]) *Rue du Cœur-Volant*, in-8°. [N. Lc² 619.]

Suite des quatre numéros précédents.

10689. — L'Ami des vieillards ou le Gazetteur royaliste, journal de bienfaisance. (Nos 28-40. [12-24 février 1792.]) *Rue du Cœur-Volant*, in-8°. [N. Lc² 620.]

Suite des cinq numéros précédents.

10690. — Le Stationnaire patriote aux frontières. (11 juillet-3 novembre 1791.) Paris, Girardin, 18 numéros in-8°. [N. Lc² 2512.]

A partir du n° 7 : le Stationnaire aux frontières ou l'Appel au bon sens.

EPIGR. :

La paix, la paix, mes bons amis ;
Au nom du ciel, soyez unis.

10691. — Le Chant du coq. (22 juillet-30 octobre 1791.) Imp. du Babillard. S. d., 56 numéros in-fol. plano. [D. X 141.]

En tête de chaque numéro, vignette sur bois, dont le type a varié, et cette épigraphe :

Gallus cantat, Gallus cantabit.

M. Hatin (*Histoire de la presse*, tome IV, p. 88) dit qu'une collection de journaux-affiches (la Sentinelle de Louvet, le Chant du coq, l'Ami des citoyens de Tallien), formée par Dufourny, qui se levait la nuit pour les décoller, et cède par lui à Portiez (de l'Oise), avait passé depuis en Angleterre. Il est permis de mettre en doute l'exactitude de cette particularité, au moins en ce qui concerne le Chant du coq, car le seul exemplaire aujourd'hui connu est précisément celui que M. Laurent, bibliothécaire en chef de la Chambre des députés, a pu constituer en faisant procéder à la revision et au classement des paquets d'affiches recueillies par Portiez (de l'Oise). A cet exemplaire, précieux comme on voit, manquent les n°s 5-6, 8, 11, 13, 15-16, 18, 20-21, 25, 28, 32-33, 35, 43, 48, 50-51, 55. Le Chant du coq ne semble pas avoir eu de périodicité fixe, mais la plupart des numéros ont paru tantôt à deux, tantôt à quatre jours d'intervalle. Quelques-uns sont anonymes ; au bas de la majeure partie d'entre eux se lisent des signatures multiples dont l'ordre et le nombre varient souvent. Voici les noms qu'on y peut relever : DARMÈNES, DUCHATEL, MONT-DE-FER, MONTBRUN, MOREAU, ROLAND, TOURNAL, PAUL VIDAL, VOLNY, et qui, à l'exception de Sabin Tournal, rédacteur du *Courrier d'Avignon* (s'il n'y a pas toutefois homonymie), sont fort obscurs.

On a vu plus haut (n° 10669) que les n°s 11-54 du Chant du coq avaient été réimprimés à la suite des n°s 50-135 du Babillard.

10692. — Bulletin de l'Assemblée nationale. Imp. de la rue Saint-Honoré, hôtel d'Auvergne n° 100, in-8°. [N. Lc² 134.]

Voyez les n°s 10234^a et 10480 ci-dessus.

La B. N. ne possède que le n° 11 du 17 août 1791. Le bureau d'abonnement était indiqué à la même adresse que l'imprimerie.

10693. — Journal des droits de l'homme. (28 juillet-28 août 1791.) Imp. Feret, 30 numéros in-8°. [N. Lc² 621.]

Précédé d'un prospectus in-8° oblong, accompagné comme tous les numéros de cette épigraphe :

Toutes les fois qu'on les attaque,
je les défendrai.

On lit à la fin des n°s 7-30 : « Cette feuille est rédigée par l'auteur du Journal du diable » (LABENETTE).

Voyez ci-dessus, n° 10468.

10694. — L'Ami des citoyens. Paris, De-monville [puis] Tremblay, 1791, in-folio plano. [N. Lc² 636.]

Quotidien.

La B. N. a les n°s 5 (28 août 1791), 9 (22 septembre), 10 (29 septembre), 20 (23 novembre), 21 (2 décembre), 36 (1^{er} avril 1792), 57-59 (9-23 décembre), 61-63 (10-21 janvier 1793).

Les premiers numéros sont signés : J.-L. TALLIEN, citoyen soldat, qui, à partir du n° 9, fait suivre son nom de sa qualité de député à la Convention. Cette affiche ne fait point double emploi avec le n° 10714 ci-dessous.

10695. — Le Véritable Ami du peuple ou Journal de l'Assemblée nationale et de la Société des Amis de la constitution. Nouvelles étrangères. Nouvelles du jour. Municipalité. Tribunaux. Littérature, etc. Par M. M***. [N° 1. (6 août 1791.)] Imp. V^e Lejay, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2515.]

10696. — Courrier des frontières et des départements. Imp. Labarre, in-8°. [N. Lc² 622.]

La B. N. a les n°s 1 (10 août 1791), 3 (13 août), 4 (14 août), 5, 6, 19, 20, non datés.

Des n°s 5 et 6, Le titre porte en plus : Réuni au premier numéro de l'Ami de la vérité.

Les n°s 19 et 20 ont pour sous-titre : ou le Publiciste universel. Le n° 19 porte en outre : « Rédigé par JACQUET, feudiste de Mâcon ».

L'année 1792 est représentée à la B. N. par les n°s 1, 3 et 4. Chaque numéro, non daté, est orné au titre d'une petite vignette sur bois.

10697. — Le Portefeuille du patriote, recueil de pièces curieuses. S. l., in-12, 12 p. [N. Lc² 624.]

En vers. Première distribution du 12 août 1791.

10698. — Le Factionnaire clairvoyant ou l'Argus impartial. (14-16 août 1791.) Paris,

Pelletier, 2 numéros in-8°, 16 p. [N. Lc² 2516.]

On souscrivait aussi chez l'auteur, rue Saint-Maur, basse Courtille, vis-à-vis la manufacture des papiers; à Meaux, chez Enguin, imprimeur; à Bruxelles et à Strasbourg.

10699. — *Thermomètre du jour*, par une société de gens de lettres. (11 août 1791-25 août 1793.) Paris, Langlois fils, etc.. 9 vol. in-8°. [N. Lc² 623.]

Quotidien. A partir du n° 92 de 1792, les titres portent en plus : Par J.-A. DULAURE et B. CHAPER; et, à partir du n° 290 de la même année : Par J.-A. DULAURE, député à la Convention nationale.

Divisé en neuf tomes et deux séries : 11 août-31 décembre 1791 (143 numéros); 1^{er} janvier 1792-25 août 1793 (602 numéros).

ÉPIGR. :

Variété, vérité et sévérité.

Du n° 546 (29 juin 1793) jusqu'à la fin, cette épigraphe est remplacée par la suivante :

La liberté de la presse!

Les numéros de l'année 1791 ont chacun une pagination distincte; les années 1792-1793 ont une pagination continue.

« Les numéros ont, dit M. Hatin, généralement 8 pages; quelques-uns cependant en ont 12, et quelques autres 16. L'excédent des 8 pages est quelquefois donné sous la forme d'un supplément qui continue la pagination du numéro, à l'exception du supplément du n° 71 de la 2^e série, qui a la même pagination (573 à 578) que le n° 71, et du supplément du n° 105, qui a la même pagination que le n° 106. Ces deux suppléments pourraient donc manquer sans qu'il fût possible de s'en apercevoir, puisqu'ils ne sont pas indiqués. »

Chaque tome de la seconde série est pourvu d'un titre ainsi conçu :

Thermomètre du jour, par une société de gens de lettres, amis de la constitution, contenant les nouvelles étrangères et des départements, des variétés, la température des esprits et les séances de l'Assemblée nationale. Le premier trimestre de 1793 porte : Par J.-A. DULAURE, député à la Convention nationale, et par quelques autres gens de lettres, contenant les nouvelles étrangères, des départements et de Paris... et les séances de la Convention nationale. Le nom de Dulaure disparaît du titre des deux autres trimestres.

Le n° 602 et dernier contient l'avis suivant : « Des circonstances personnelles, jointes à des circonstances générales, m'ont, depuis quelques mois, fait désirer ardemment de cesser la rédaction de ce journal. J'ai cru que, dans l'ordre de choses actuel, en le continuant, je ne pouvais plus être utile, et si je l'ai continué jusqu'à ce

jour, c'est que, pour remplir mes engagements envers mes abonnés, j'ai voulu attendre l'occasion de faire remplacer ce journal par un autre qui pût au moins valoir autant. Cette occasion vient de se présenter, je l'ai saisie, et le *Thermomètre du jour* sera désormais remplacé par le *Journal du salut public*. Il est vraisemblable que mes abonnés, loin de perdre, y gagneront. Le rédacteur de ce nouveau journal est trop connu par ses talents pour en faire l'apologie; il suffit de le nommer : c'est le citoyen Garat, ex-ministre de l'intérieur. J'ose croire encore qu'ils n'y perdront pas du côté de l'impartialité. Le prospectus de ce nouveau journal porte que le rédacteur n'épousera aucun parti; je souhaite qu'il tienne sa promesse. »

Dulaure désigne sous un titre erroné la *Feuille du salut public*, commencée le 1^{er} juillet 1793, par Rousselin (voyez ci-après à cette date) qui, en vertu d'un arrêté du Comité de salut public, du 4 août 1793, absorba le *Thermomètre du jour*, la *Chronique de Paris* et les *Annales patriotiques* de Carra et Mercier. (Cf. nos 10310 et 10337 ci-dessus.)

D'abord dévoué aux doctrines du club des Jacobins, dont Dulaure était membre, le *Thermomètre du jour* fut ensuite l'un des organes du parti girondin, et, à ce titre, il figure dans le *Compte rendu* par Roland, ministre de l'intérieur, à la Convention, pour la somme d'ailleurs assez modique de 452 livres 10 sols payée en deux fois. Ce fut également sous le couvert du *Thermomètre* que Roland fit expédier en province, le 18 septembre 1792, six cents exemplaires de sa *Lettre à Santerre, à Pétion et à l'Assemblée* (cf. tome I^{er}, n° 3170) et de la *Lettre du maire de Paris* du 6 septembre (cf. n° 6175 ci-dessus). Une lettre de Lanthenas, analysée dans l'important *Catalogue de documents historiques sur la Révolution française*, rédigé par J. Charavay aîné (1862, n° 153, p. 109), invite les administrateurs des postes à n'exiger de Dulaure pour cet envoi que le prix ordinaire de sa feuille, en s'en rapportant à son affirmation.

10700. — Le Défenseur de la monarchie ou le Véritable Ami des Français, nouveau journal politique, historique et critique. Paris, J.-J. Rainville. S. d., in-8°, 15 p. [N. Lc² 628.]

Prospectus et n° 1.

Annoncé comme quotidien.

10701. — Journal général d'indications pour tout le royaume, réuni au « Paquebot ». (1^{er} septembre-29 novembre 1791.) Paris, rue de la Monnaie, in-4°. [N. Lc² 324.]

Suite du n° 10612 dont il continue la numérotation (242-329).

Précédé d'un Prospectus (imp. du Patriote

français. S. d., in-4°, 4 p.) exposant le but et l'économie de la publication.

ÉPIGR. :

Exit amor patriæ.

On lit en tête du n° 329 la note suivante :

« Une suite de circonstances impérieuses autant qu'inattendues nous obligent (sic) de suspendre un mois notre travail ; mais nous prenons l'engagement de le continuer au 1^{er} janvier prochain, ou de prendre avant cette époque avec MM. nos abonnés tout autre arrangement qui puisse leur convenir. »

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 295 et 296.

10702. — Journal du procès du Gros-Caillou. (N° 1. 7 septembre 1791.) S. l., in-8°, 4 p. [N. Lc² 2517.]

Au sujet de l'affaire du Champ de Mars.

10703. — L'Oracle français. S. d., in-8°. [N. Lc² 631.]

Un prospectus (*Laurens junior et Cressonnier*, in-8°, 8 p.), dont le titre porte en plus : *dédié à l'Assemblée nationale, au Roi et à toute la nation*, par M. J.-D. L. et 2 numéros (in-8°, 8 p.). Le n° 1 sort de l'imp. de l'Oracle français, pont Saint-Michel, le n° 2 de l'imp. Pougin. Tous deux ont un sommaire et cette épigraphe imitée de celle de l'Orateur du peuple (cf. n° 10508) :

Qu'aux accents de ma voix la France se réveille !
Citoyens, écoutez ; soldats, prêtez l'oreille.

10704. — La Chronique scandaleuse, Denné frères. S. d., 33 numéros in-8°. [N. Lc² 632.]

Quotidien.

La *Chronique scandaleuse*, qui justifiait largement son titre, avait pris pour épigraphe le vers fameux de Boileau :

J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

dont elle varie ensuite le dernier hémistiche à chaque numéro, ainsi :

J'appelle un chat un chat, et Philippe un poltron ;
— et Barnave un gredin ;
— et Champeynet un drôle ;
— et Talleyrand un gueux ;
— et Champfort un plat-pied, etc.

« Nous cacherons, disait un prospectus cité par M. Hatin, la moralité sous la plaisanterie. Nous nous moquerons des ridicules ; nous démasquerons les ruses ; nous insultons à la politique du moment quand elle sera méprisante. Nous conspuerons la *démagogie* ; l'*aristocratie* dépourvue de grâce et de raison sera bafouée. Tout sera appelé par son nom. Nous n'imprimerons que les trois premières lettres des noms propres, mais les portraits seront affreux de res-

semblance. Nous serons l'écho de tous les scandales, et nous contractons l'engagement solennel de ne rien respecter que ce qui méritera de l'être... *beau coup.* »

Forcés « par des circonstances impérieuses de déposer une plume que conduisait la raison et l'amour de l'humanité », les rédacteurs disaient : « Nous n'épargnâmes personne, et, si les vices originaux nous avaient manqué, nous nous serions peints nous-mêmes. » Ils promettaient de reprendre leur travail l'hiver suivant, « mais dans un style et dans des intentions plus modérées ». Cette promesse n'a pas été tenue.

La *Chronique de Paris* du 29 janvier 1792 attribuée la *Chronique scandaleuse* à un « triumvirs » composé de Champeynet, Tilly et Rivarol ; mais il est à remarquer que les deux premiers n'y sont pas plus épargnés que leurs adversaires, ou même que leurs coreligionnaires politiques. Quant à Rivarol, il adressait de Bruxelles, vers la même époque, ses derniers conseils à Louis XVI, et rien, d'ailleurs, dans les insinuations calomnieuses ou grossières de la *Chronique scandaleuse* ne rappelle sa langue châtiée et le ton habituel de sa polémique. Le catalogue de la vente de Nugent de Rothe (6 juin 1831) enregistre sous le n° 1188 un exemplaire de la *Chronique scandaleuse* annoté, dit-on, par JOURNAC SAINT-MÉARD et donné comme l'exemplaire de « l'auteur », qui avait rempli les noms désignés par de simples initiales.

10705. — La Poule patriote ou Réponse au Chant du coq. Paris, imp. Langlois fils, 1791, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 633.]

Le titre du n° 2 porte : *La Fureur de la poule patriote et son Divorce avec le coq pour faits d'intrigue à l'Assemblée électorale.*

Voyez le n° 10691 ci-dessus.

Au n° 1, la vignette sur bois représentant une poule a pour légende : *Gallus rudis et gallina perturbat* ; au n° 2 : *Gallina gallo respondet semperque respondebit.*

Selon Deschiens, la *Poule patriote* aurait eu 6 numéros.

10706. — L'Ami des ministériels. Imp. du Patriote français. S. d., 2 numéros in-8°. [N. Lc² 635.]

ÉPIGR. :

*Ridendo dicere verum
Quid vetat ?*

HOBART.

« Le plus grand service qu'on puisse rendre aux ministériels, classe d'hommes qui domine aujourd'hui, c'est de les couvrir de tant de ridicule qu'ils soient obligés d'abandonner la partie avant qu'elle devienne trop sérieuse pour eux. C'est pourquoi nous avons pris le titre de leur ami... Comme nous ignorons le secret d'avoir de l'imagination et de l'esprit tous les jours ou toutes les semaines à point nommé, et que nous

faisons d'ailleurs profession d'une très invincible paresse, nous ne nous engageons à rien envers nos lecteurs. »

Annoncé et recommandé dans le *Patriote français* du 19 septembre 1791.

10707. — Journal du soir ou le Petit Page. Paris, imp. Caillot et Courcier, 1791, 6 numéros in-8°. [N. Lc² 640.]

Précédé d'un avis annonçant la publication comme quotidienne et de format in-4°.

La B. N. a les numéros non chiffrés des 22, 23, 24 et 26 septembre. Selon M. Hatin, le *Petit Page* a eu 6 numéros.

L'épigramme du premier numéro est :

O Louis! ô mon Roi,
Sur la terre il n'est que moi
Qui s'intéresse à ta personne.

Les autres portent :

Beau page, mon beau page.
Quell' nouvelle apportez ?

10708. — Journal de l'Assemblée nationale ou Journal logographique. Première législature. Ouvrage où se trouvent toutes motions, délibérations, discours et opérations de l'Assemblée, séance par séance, par M. LE HODEY. (1^{er} octobre 1791-9 août 1792.) Paris, Le Hodey, etc., 26 vol. in-8°. [N. Lc² 134.]

Réimpressions des séances de l'Assemblée législative contenues dans le *Logographe* (voyez le n° 10663 ci-dessus), mais non des pièces annexes de l'édition in-folio. M. Hatin ne la cite pas et le catalogue de la B. N. l'enregistre à tort comme la première forme de ce journal. L'exemplaire qu'elle possède aujourd'hui a été constitué en partie avec celui de l'ancien fonds et en partie avec celui de M. de La Bédoyère, comportant, sous une toison unique, le *Journal des États-Généraux* et le *Journal de l'Assemblée nationale* proprement dit : c'est ainsi que le tome XVI de cette réimpression est chiffré sur la reliure LI et que le tome XXVI et dernier est coté LXI. La collaboration de Ducos, mentionnée à partir du tome XVI (ou LI) de la réimpression et que n'indique pas l'édition in-folio, commence à la séance du 12 avril 1792 et non pas à celle du 21, comme pourrait le faire croire une erreur typographique répétée dans les deux textes (voir le numéro 196 du 14 avril 1792 de l'édition in-folio). Le dernier volume de l'édition in-8° est terminé par un supplément de 69 pages intitulé : *Séance permanente du jeudi 9 août, onze heures du soir*, et on lit au bas de la dernière page ces mots imprimés en italiques : *Ici finit le Logographe*. A cette réimpression manque donc, comme on voit, la suite de la séance du 10 dont la composition typographique fut immédiatement détruite.

10709. — Bulletin national. Seconde législature. (1^{er}-3 octobre 1791.) *Rue des Moines*, 1791, 3 numéros in-4°. [N. Lc² 642.]

Quotidien.

« Ce journal, qui a paru jusqu'à présent sous le titre de *Bulletin de l'Assemblée nationale*, dit un prospectus imprimé en tête du premier numéro, ne devait voir le jour qu'à l'ouverture de la seconde législature. Pour offrir à nos concitoyens un ouvrage digne d'eux, nous nous sommes condamnés à deux mois d'apprentissage et de sacrifices. Avons-nous réussi ? Nous devons le croire, si nous ajoutons foi aux témoignages de satisfaction du plus grand nombre de nos souscripteurs.

« Nous entreprenons donc ce journal et, à partir du 1^{er} octobre 1791, il paraîtra sous le titre de *Bulletin national, seconde législature*, une demi-heure après la levée des séances de l'Assemblée nationale. »

10710. — Le Législateur français, rédigé par CLAUDE-FRANÇOIS BEAULIEU. Assemblée nationale législative. (1^{er}-8 octobre 1791.) In-4° et in-8°. [N. Lc² 135.]

Suite du n° 10343 ci-dessus. Le premier numéro (in-4°, 4 p.) est seul daté et porte la rubrique : *Imp. du Journal du soir, aux Jacobins Saint-Honoré*; les autres sont de format in-8°, non datés, et portent : *de l'Imp. du Rédacteur*. Série non mentionnée par M. Hatin.

10711. — Journal général du soir, de politique et de littérature, rédigé par C.-F. BEAULIEU, URBAIN DOMERGUE et autres gens de lettres. Assemblée nationale législative. (Octobre-décembre 1791.) Paris, *Petit jeune*, in-4°. [N. Lc² 416.]

En tête de l'ex. de la B. N. un prospectus annonce que ce journal fait suite au *Journal du soir* (voyez le n° 10535 ci-dessus) et qu'URBAIN DOMERGUE reste chargé de la partie littéraire. Cet ex. très incomplet ne renferme que les nos 29, 45 et 76 (29 octobre, 14 novembre et 14 décembre 1791).

10712. — L'Auditeur national, journal de législation, de politique et de littérature. *De l'imprimerie du journal, rue du Foin-Saint-Jacques, n° 3, [puis] des frères Chaigneau, 1791-an III*, 28 vol. in-8°. [N. Lc² 207.]

Suite du n° 10387 ci-dessus.

La 1^{re} série (2 volumes 1791-21 septembre 1792) comporte 5 volumes et 356 numéros, plus un supplément au n° 356.

Le sous-titre disparaît avec la 2^e série et la

numérotation recommence. Elle s'arrête au n° 1088 (6^e complémentaire an III-22 septembre 1795) et au tome XV de la collection. La 3^e série finit au n° 606 (28 nivôse an VIII-18 janvier 1800). *L'Auditeur national*, qui se trouvait au nombre des feuilles supprimées par l'arrêté consulaire promulgué la veille, était devenu, en passant aux mains des frères Chaignieau et tout en gardant son titre, l'édition des départements de leur *Journal du soir*.

Au n° 298 de la 2^e série (16 juillet 1793), la rubrique typographique porte : *Imp. du journal, rue Maçon-Saint-André*, 9; au n° 935 (2 floréal an III [2^e avril 1795]), elle est remplacée par : *Imp. des frères Chaignieau, rue Maçon*, 9, et à dater du n° 176 de la 3^e série (3 floréal an IV-21 avril 1796), les mots : « propriétaires et éditeurs » complètent cette mention. La toison générale placée à la signature typographique disparaît après le n° 165 de cette 3^e série (22 germinal an IV-11 avril 1796).

10713. — Journal de la seconde législature, de politique et de littérature. Faisant suite au *Journal du soir*. Rédigé par ÉT. FEULLANT, De la rue de Chartres, de l'imprimerie des frères Chaignieau. (2 octobre 1791-20 septembre 1792.) *Paris, au bureau*, 4 vol. in-4°. [N. Lc² 411.]

Suite des nos 10532 et 10581 ci-dessus.

Même disposition typographique du titre. même griffe et même épigraphe qu'au n° 10532.

Lors de la réunion de la Convention nationale, les frères Chaignieau donnèrent deux éditions de leur feuille sous deux titres différents. Voyez ci-après, § 6 au 21 septembre 1792.

10714. — L'Ami des citoyens, journal fraternel, par J.-L. TALLIEN. *Paris, Boucher et Grandville, etc.*, 2 vol. in-8°. [N. Lc² 637.]

(1^{re} série :) nos 1-33 et dernier. 5 octobre 1791-28 janvier 1792, 540 p.

(2^e série :) nos 81 et premier-84 et dernier. 23 fructidor an II-27 vendémiaire an III, (9 septembre 1794-19 octobre 1795.)

Le sous-titre disparaît.

Annoncé comme paraissant deux fois par semaine. Il y eut, comme on voit, un intervalle de plus de deux ans et demi entre les deux séries du journal qui, le 1^{er} brumaire an III (22 octobre 1794), devint quotidien et modifia son titre. Voyez ci-après, § 7, à la date.

10715. — Correspondance patriotique, entre les citoyens qui ont été membres de l'Assemblée nationale constituante. (9 octobre 1791-mai 1792.) Tome I-V. *Paris, imp.*

Du Pont de Nemours, 1791, etc., 32 numéros in-8°. [N. Lc² 643.]

Hebdomadaire.

Prédéde d'un *Prospectus* (imp. Du Pont, 1791, in-8°, 7 p. et tiré aussi in-folio plano).

ÉPIGR. :

Egalité, liberté, propriété, sûreté.

La *Correspondance patriotique* devait comporter quatre parties : 1^o Lettres et mémoires des anciens membres de la Constituante ; 2^o Extraits et notices d'ouvrages nouveaux ; 3^o Nouvelles politiques ; 4^o Compte rendu des séances de la Législative « avec des observations libres, respectueuses, mais courageuses ». Voyez le numéro suivant.

10716. — Correspondance patriotique, à laquelle on a réuni le journal intitulé « l'Ami de la constitution » et quelques autres. Tome VI-VIII. *Paris, Du Pont de Nemours, l'an IV*, 67 numéros in-8°. [N. Lc² 644.]

Suite du numéro précédent. A partir de cette deuxième série, le journal se fractionne en deux parties distinctes : 1^o la partie philosophique, qui demeure hebdomadaire et conserve l'ancien titre ; 2^o les Nouvelles, publiées quotidiennement, et intitulées : *l'Ami de la constitution et Correspondance patriotique*.... Le tome VI se compose d'un numéro de la première partie et des nos 1 à 31 de la deuxième ; le tome VII, d'un numéro de la première partie et des nos 32 à 58 de la deuxième, et le tome VIII des nos 59 à 67 de la première partie.

L'Ami de la constitution commence le 2 juin et finit le 9 août 1792.

10717. — Lettre d'un négociant aux auteurs des journaux et à tous les amis de la patrie, où se trouve un avis sur le journal consacré au rétablissement de la paix et au bonheur de la nation. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lc² 645.]

Signé : BOUCHERS.

Paraît être le prospectus du numéro suivant.

10718. — Journal des Amis de la paix et du bonheur de la nation, annexé au Club de réunion de tous les citoyens vertueux, amis de la patrie, du Roi et d'une bonne constitution. Dédié à la seconde législature. (1^{er} cahier.) *Imp. J. Girouard. S. d.*, in-8°, 43 p. [N. Lc² 646.]

Annoncé comme quotidien.

10719. — Les Folies d'un mois, à deux liards par jour. (Octobre 1791-10 août 1792.) *De l'imprimerie du journal*, in-8°. [N. Lc² 647.]

Divisée en « mois » qui ont chacun leur numérotation distincte.

Les titres de départ portent, aux nos 1-2 du premier mois : *A deux liards, à deux liards le journal*; du no 3 au no 9 du même mois : *Le Babillard national ou le Journal à deux liards*; du no 10 du premier mois jusqu'au no 27 et dernier du huitième mois : *A deux liards, à deux liards mon journal*. On trouve après le no 15 du premier mois : *Grand Empoisonnement d'un facre de Rouen, par M. Thouret* (S. l. n. d., in-8°, 4 p.); après le no 29 du septième mois : *Complot infernal* (S. l. n. d., in-8°, 3 p.); après le no 8 du huitième mois : *Ils sont heureux comme des fous* (S. l. n. d., in-8°, 2 p.).

Des pièces de comptabilité saisies chez La-Porte, intendat de la liste civile, et publiées par ordre de l'Assemblée législative (cf. tome I^{er}, no 3605), il résulte que les frais d'impression et de distribution des *Folies d'un mois* (désignées une seule fois par les mots : *Journal à deux liards* et partout ailleurs sous le titre de : *le Journal, tout court*) étaient supportés par la cassette du Roi. Le nom du rédacteur n'y est pas mentionné et rien absolument dans le texte de ce virulent pamphlet quotidien ne peut mettre sur la trace de sa personnalité; mais un « Relevé des journalistes décapités, assassinés ou proscrits depuis le 11 juillet 1789 », publié par le *Thé de Bertin d'Antilly* (cf. § 8 ci-dessous), classe dans le premier groupe l'abbé DE BOUYON, rédacteur de la *Fenille à deux liards*. L'abbé Victor-Auguste de Bouyon ne fut pas guillotiné, mais, selon une tradition recueillie par Auguste Vitu, il aurait été massacré sur la terrasse des Tuileries, le 10 août 1792, quelques instants avant Suleau.

10720. — La Soirée des patriotes ou le Surveillant du Corps législatif et des puissances étrangères. *Rue de Vaugirard, no 114*, in-4°. [N. Lc² 2523.]

La B. N. a les nos 1 et 10 (21 et 30 octobre 1791).

ÉPIGR. :

Le devoir d'obéir à la loi dépend du droit de la juger.

10721. — La Vérité au Roi. (Octobre-novembre 1791.) *Imp. P. Caron. S. d.*, 5 numéros in-8°. [N. Lc² 609.]

Signé : Le citoyen T. ROUSSEAU.

Chaque numéro a une pagination distincte.

10722. — Bulletin. (5 [1^{er}] novembre 1791-

T. II.

8 août 1792.) *Imp. Nationale*, 70 numéros in-8°. [N. Lc² 648.]

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 1, 64, 65 et 67.

M. Hatin suppose que cette publication, à périodicité irrégulière et à pagination distincte, sortait de l'imprimerie Nationale de Baudouin et qu'elle formait l'annexe de quelqu'une des feuilles émanées de cette même officine, et cela, dit-il, d'autant plus qu'elle ne contient que les nouvelles intérieures ou extérieures et ne parle pas du tout de l'Assemblée nationale. A défaut d'un prospectus, le premier numéro éclaircirait peut-être la question, mais on a vu qu'il manquait dans l'ex. de la B. N., le seul présentement connu.

10723. — La Chronique du mois ou les Cahiers patriotes de E. CLAVIÈRE, C. CONDORCET, L. MERCIER, A. AUGER, J. OSWALD, N. BONNEVILLE, J. BIDERMAN, A. BROUSSONNET, A. GUY-KERSANT, J.-P. BRISSOT, J.-PH. GARRAN DE COULON, J. DUSSAULX, F. LANTHEINAS et COLLOT D'HERBOIS. (Novembre 1791-juillet 1793.) *Paris, de l'imprimerie du Cercle social*, 21 numéros in-8°. [N. Lc² 649.]

Mensuel.

Précédé d'un prospectus (*Imp. du Cercle social. S. d.*, in-8°, 4 p.). A partir de février 1793, le sous-titre devient : *Cahiers patriotiques des Amis de la vérité*.

Chaque cahier ou numéro a une pagination distincte : ceux de novembre et décembre 1792 et de février 1793 ont un supplément.

A partir de janvier 1792, chaque livraison est accompagnée d'un portrait. Le premier est celui de *Condorcet*, gravé par AUGUSTIN DE SAINT-AUBIN, d'après J.-B. LEMORT. La plupart des autres sont dessinés par FRANÇOIS BONNEVILLE et gravés par divers artistes. En voici la liste abrégée :

Février 1792. *Ci. Fauchet*. — GIRARDET sc.
Mars. *L. [S.] Mercier*. — SANDOZ.
Avril. *Athanase Auger*. — MAVIEZ.
Mai. *J.-P. Garran de Coulon*. — SANDOZ.
Juin. *Thomas Payne*. — SANDOZ.
Juillet. *J.-P. Brissot*. — MAVIEZ.
Août. *John-Honoré Tooke*. (« Envoyé d'Angleterre au Cercle social. »)
Septembre. *E. Clavière*. — AUG. DE SAINT-AUBIN.
Octobre. *J.-M. Roland*. — AUG. DE SAINT-AUBIN.
Novembre. *Kersaint*. — MARIAGE.
Décembre. *Cervati*. — SANDOZ.
Janvier 1793. *Antkarstrom*, « le Brutus suédois ». — B. GAUTIER, « d'après le portrait original envoyé de Suède au Cercle social ».
Février. *Ch.-F. Dumouriez*. — E. BOVINET.
Mars. *G.-J. Danton*. — SANDOZ.

Avril. *Le Peletier Saint-Fergeau*. — SANDOZ.
 Mai. *Custine*. — GUIBERT.
 Juin. *Gensonné*. — *Idem*.
 Juillet. *Kellermann*. — SANDOZ.

10724. — Journal du soir, par CALAIS. (23 novembre 1791.) *De l'imprimerie du Postillon, rue Basse-du-Rempart-de-la-Madeleine, 22, in-4°.* [N. Lc² 417.]

Autre concurrence au journal des frères Chaigneau. Voyez le n° 10532 ci-dessus.

La B. N. ne possède que ce numéro. Au mois de janvier 1792, Calais entreprit un autre journal. Voyez ci-après, n° 10736.

10725. — Le Gardien de la constitution. (1^{er} décembre 1791-28 juin 1792.) *Paris, imp. Gueffier, 90 numéros in-8°.* [N. Lc² 650.]

Précédé d'un *Avis des rédacteurs* (imp. Gueffier. S. d., in-8°, 4 p.), annonçant le journal comme paraissant trois fois par semaine.

M. Hatin indique un n° 91 daté du 30 juin 1792, qui manque à l'ex. de la B. N.

10726. — Le Spectateur et Modérateur. Troisième année. (1^{er} décembre 1791-10 août 1792.) *Imp. du Spectateur national, 3 vol. in-4°.* [N. Lc² 309.]

Suite du n° 10488 ci-dessus.

ÉPIGR :

Deo. patriæ et regi.

En tête de l'ex. de la B. N. est relié un prospectus (in-8°, 2 p.) annonçant qu'à partir du 1^{er} novembre, il serait publié chaque vendredi un supplément de quatre colonnes in-4° rendant compte de toutes les nouveautés dramatiques et distribué gratuitement aux abonnés. La souscription à cette feuille seule était fixée à cinq livres par an. Sur ce *Journal des théâtres*, voyez la troisième partie de la *Bibliographie*.

Outre le numéro du 10 août 1792 que M. Hatin n'indique pas, l'ex. de la B. N. renferme un feuillet intitulé : *Avis des auteurs du Spectateur et Modérateur à Messieurs leurs abonnés* et dont voici la teneur :

« Les événements dont la capitale a été témoin, hier et dans la nuit précédente, ne nous ont pas permis de nous livrer à nos travaux ordinaires. Des assemblées nocturnes et incendiaires ; une séance municipale, inquiète, indécisée, équivoque et tremblante ; le son pitoyable du tocsin ; le bruit du tambour ; toutes les annonces du péril ; le canon ronflant de loin et attestant le carnage ; le Roi hors de chez lui avec sa famille, sans asile, sans amis, en proie à l'injustice qui naît de l'ingratitude, attendant (ô malheur !) des secours incertains de quelques hommes qui tiennent aujourd'hui dans leurs mains son existence, comme jadis sa toute-

puissance en communiquait à son royaume ; les Tuileries couvertes du sang des Suisses et des Français... Un passé déchirant, un présent désastreux, un avenir effroyable, des têtes que nous avons vu porter en triomphe... tout ce qui se fait, tout ce qui se prépare, peut-être... »

10727. — Éphémérides municipales ou Journal d'utilité publique (1791).

Voyez le n° 9777 ci-dessus.

10728. — Le Cosmopolite ou Journal historique, politique et littéraire. (15 décembre 1791-31 mars 1792.) *Jansen, 406 numéros in-4°, 416 p.* [N. Lc² 651.]

Les n°s 1-88 ont pour épigraphe :

Nihil offensus vel gratis dabitur ;

remplacée par :

Et mes derniers regards ont vu fuir les Romains.

Au n° 92 (16 mars), le titre devient : *Le Cosmopolite ou le Diplomate universel, journal historique...*

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n°s 41 et 68.

Deschiens, qui ne donne que le titre et le format de ce journal, lui attribue 194 numéros.

Un passage des *Folies d'un mois*, relevé par M. Hatin, invite « un M. Régnier, celui qui a spéculé sur le Château-Trompette, à se défendre d'un bruit qui s'accrédite : c'est qu'il est rédacteur d'un infâme journal intitulé *le Cosmopolite* ». D'autre part, une note manuscrite ancienne sur l'ex. de M. Pochet-Deroche, acquis par la B. N., attribue cette publication au baron PROLY, agent de l'Autriche, guillotiné en même temps que Chabot, le 4 brumaire an II (25 octobre 1793), tandis que Quérard la porte au compte de PIERRE MADELEINE LENOBLE, né à Autun en 1772, mort à Paris, le 28 mai 1824, rédacteur d'un autre journal, *l'Ami du peuple* (voy. n° 10742) et qui fut, sous l'Empire, commissaire ordonnateur des guerres et intendant militaire.

Le personnage visé par le *Journal à deux liards* est JACQUES-MARIE-JOSEPH DE RÉGNIER, chevalier, conseiller du Roi en la cour des Aides à Paris, qui fut, en effet, mêlé aux achats de terrains sur lesquels l'architecte Louis devait édifier de fastueuses constructions. (Cf. Ch. Marionneau, *Victor Louis, sa vie, ses travaux et sa correspondance*, Bordeaux, Gounouilhon, 1881, gr. in-8°, p. 499.)

10729. — Journal historique et littéraire de Paris. *Paris, rue de Condé, 8, in-8°, 4 p.* [N. Lc² 653.]

Prospectus émanant d'une agence intitulée : *Bureau de l'abonnement littéraire*, et annonçant pour le 1^{er} janvier 1792 une feuille qui devait être quotidienne et de format in-4°. Elle n'a pas paru.

10730. — « Dououreusement affectés des troubles sanglants qui depuis si longtemps désolent la France... » *Chez M. Bertin, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, n° 27, in-4°.* [N. Lc² 660.]

Prospectus sans titre, en date du 10 décembre 1791, annonçant un « Bulletin manuscrit » devant paraître tous les lundis, à partir du 2 janvier 1792; et n° 1 du 9 janvier, dans lequel l'auteur annonce aux souscripteurs, que n'ayant pu faire exécuter un nombre suffisant de copies de son journal, il se décide à le faire imprimer et à le publier deux fois par semaine. Voyez le numéro suivant.

10731. — Correspondance politique des véritables amis du Roi et de la patrie. (18 janvier-9 août 1792.) *Félic, directeur, rue de Vaugirard, 82; Crapart; Petit; Lalle-mant; 84 numéros in-4°.* [N. Lc² 661.]

Suite du numéro précédent.

Précédée d'un Prospectus (in-8°, 2 p.), daté du 24 février 1792 et portant, comme le journal, cette épigraphe :

Dieu, qui formas Louis, veille sur son image :
La vertu sur le trône est ton plus digne ouvrage

Rédigé par PELTIER jusqu'au n° 52. Divers articles des numéros suivants sont signés des initiales C***, M***, V*** et R***. Après la rupture, Peltier publia de son côté une autre continuation, sous le titre du n° 10774 ci-dessous.

10732. — Mémoires de législation, de politique et de littérature, pour servir de suite au « Courrier de Provence. » *Imp. du Patriote français, janvier 1792, in-8°.* [N. Lc² 128.]

Voyez le n° 10271 ci-dessus.

Précédés d'un prospectus reproduit sur les couvertures également jointes à l'ex. de la B. N. et d'une Introduction (32 p.). Les Mémoires devaient être divisés en deux séries : *Législation — Politique et Littérature*. Il n'a paru que l'Introduction de la première et trois cahiers (formant 96 p.) de la seconde.

10733. — Gazette française. Papier-nouvelles de tous les jours et de tous les pays. (Janvier 1792-18 décembre 1797.) *Au bureau général des journaux, de l'imprimerie de la Gazette française, 3,068 numéros in-4°.* [N. Lc² 658.]

Les nos 1377-1405 et 2070-3007 portent : *Gazette politique...*; et les nos 3007 bis [chiffre 1]-3063 : *Gazette européenne*.

Fondée par P.-L. FIÉVÉE et PONCELIN. (Voyez le n° 10220 ci-dessus).

10734. — Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la constitution séance aux Jacobins. Rédigé par DEFLERS, LEROI, PÉPIN et LUGAN LA ROSERIE (1^{er} janvier 1792-24 frimaire an II. [14 décembre 1793]).

Voyez le n° 9053 ci-dessus.

10735. — Le Consolateur ou le Journal des honnêtes gens. (3 janvier-7 août 1792.) *Froullé, de l'imprimerie du Consolateur, 63 numéros in-8°.* [N. Lc² 659.]

Par le cousin JACQUES (BEFFROY DE REIGNY.) Précédé d'un Prospectus.

Paraissant le mardi et le mercredi. Le numéro du mardi devait être enrichi d'une romance ou chanson nouvelle, avec air noté, mais cette promesse n'a pas toujours été tenue.

ÉPIGR. :

En drapant les méchants, je console les bons.

10736. — Journal de la première législation. (1792.) *De l'imprimerie du Postillon, rue Basse-du-Rempart-de-la-Madelaine, 22, in-4°.* [N. Lc² 418.]

Suite du n° 10724 ci-dessus.

L'ex. de la B. N. ne renferme que les numéros non chiffrés des 7 et 10 janvier 1792.

La Bibliothèque de la Chambre possède de cette série un prospectus in-4° plano oblong, intitulé : *Avis aux citoyens* et imprimé en lettres blanches sur fond noir.

10737. — Journal du soir, de législation et de politique. Rédigé par P.-J.-F. EURY et autres écrivains patriotes. Aux Jacobins, dans la caserne. De l'imp. de la Société typographique. (1792.) *Imprimerie de la Société typographique, [puis] G.-F. Galletti, in-4°.* [N. Lc² 424.]

Autre concurrence au journal des frères Chaigneau. (Voyez le n° 10532 ci-dessus.) Le nom du rédacteur est en forme de griffe. Le titre des nos 113-181 porte en plus : *et Courrier de la guerre*.

ÉPIGR. :

Vivre libre ou mourir.

L'ex. de la B. N. commence au n° 14 (29 janvier 1792) et s'arrête, après de nombreuses lacunes, au n° 244 (5-6 septembre 1792).

10738. — Journal-Pic. (16 janvier-14 mars

1792.) *Mongie*. 30 numéros in-8°. [N. Lc² 663.]

Rédigé par ANTOINE-JOSEPH DE BARRUEL-BEAUVERT et quelques autres.

Paraissant tous les deux jours.

En tête de chaque numéro une pie gravée sur bois dont le dessin change au n° 10.

Divisé en deux séries de 15 numéros chacune et précédé d'un prospectus (S. l. n. d., in-8°, 3 p.), dont voici un extrait :

Tros, Rutuluse fuit.

« Chaque parti a ses journaux, chaque journal a ses martyrs. On se canonne de loin, la guerre se prolonge, et l'état de la question s'obscurcit de plus en plus. En ne lisant qu'un seul de ces journaux, on ne voit qu'une nation en France; si on les lit tous, on croit bientôt à vingt nations différentes.

« Il est temps de voir la France telle qu'elle est, avec ses deux profils opposés, mi-partie de blanc et de noir, ne riant que d'un œil, prête à chanter pour la même bataille des *Te Deum* et des *De profundis*... Il nous manquait un journal qui ressemblât à la France même, un journal pour et contre... un journal dont l'indiscrétion toujours sûre dévoile les secrets et les fureurs des aristocrates et des jacobins, tel, en un mot, que les deux partis puissent également compter sur sa fidélité ou sur sa perfidie...

« J'ai choisi une pie pour présider à mon journal, et je tirerai plus de parti de sa langue et de ses couleurs que nos Tibulles n'en ont tiré des pigeons de Vénus ou du moineau de Lesbie. J'aurai donc le babili et les livrées de la pie... car j'ai à peindre les aristocrates, qui se font blanc de leurs épées, et les jacobins, dont les figures et les projets noircissent de jour en jour. »

Le *Journal-Pie* devait être une lice ouverte « à toutes les nations, à toutes les cabales, à toutes les sectes, à tous les clubs, mais non à tous les styles, car, dit l'auteur, je ne serai jamais ami des ennemis du goût et dans ma feuille la souveraineté du peuple sera forcée de parler français. »

On lit à la fin du n° 15 (2^e série), du 14 mars : « Plusieurs de nos souscripteurs nous ont fait remarquer que le titre versatile de notre journal ne convenait point à la droiture et à la fermeté de nos principes, et nous ont invités à le changer. Nous ne voulons pas nous refuser à cette invitation, quelque peu essentielle qu'elle soit; car, enfin, le titre ne fait rien à l'ouvrage : on pourrait très bien faire un journal aristocratique et l'appeler *Journal des Jacobins*, et vice versa. » Le journal parut donc le surlendemain sous le titre de : *Journal royaliste*. Voyez ci-après n° 10750.

10739. — L'Espion des sections et des autorités constituées ou Journal qui paraîtra malheureusement trop souvent pour

bien du monde. *Imprimerie polyglotte*. S. d., 8 numéros in-8°. [N. Lc² 666.]

Paraissant trois fois par semaine.

Les numéros ne sont point datés, mais le premier renferme une note du 29 janvier.

Signé : L.-J. SALA.

ÉPIGR. :

Quand le peuple est pour nous, la cabale expirante
Ramasse en vain les traits de sa rage expirante.

VOLTAIN.

A la fin du n° 8, on lit cet *Avis* : « A compter du n° 9, sur les observations qui m'ont été faites par plusieurs abonnés, je substituerai au titre de mon journal le *Conseur* au mot *L'Espion*. »

10740. — *L'Argus français*. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 655.]

N° 1 et unique.

Signé : LÉPINE.

ÉPIGR. :

Tremblez, vils intrigants, et redoutez ma plume;
Elle sera pour vous plus dure qu'une enclume.

Cette épigraphe est, sauf une variante au premier vers, celle du *Tocsin de Richard sans Peur*. Voyez le n° 10642 ci-dessus.

10741. — *Journal du peuple*. Par M. BOYER, de Nîmes, ci-devant rédacteur du « *Journal général de France* ». (1^{er} février-12 août 1792). Paris, rue Basse-du-Rempart-de-la-Madeleine, 22, etc. S. d., 193 numéros in-4°. [N. Lc² 663.]

Quotidien.

Précédé d'un *Prospectus* (imp. du *Journal du peuple*, in-4°, 2 p.) portant cette épigraphe :

Les peuples policés valent mieux que les
peuples polis.

Le *Journal du peuple* devait paraître le 24 janvier, mais « des arrangements à prendre dans l'imprimerie » reculérent sa publication. Le n° 1, du 1^{er} février, renferme en supplément un morceau intitulé : *Des accaparements*, qui devait faire partie du numéro annoncé.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n°s 187-192 (5-11 août 1792).

Sur la part prise par J.-M. Boyer au *Journal général de France*, voyez ci-dessus n° 10195.

10742. — *L'Ami du peuple*, rédigé par P. LENOBLE, auteur d'un « *Projet de loi sur les mariages* », présenté à l'Assemblée nationale en 1790 et d'un projet sur les subsistances, présenté en 1792, et par plusieurs personnes adonnées à la philosophie (9-18 fé-

vrier 1792). *De l'imp. de Henri IV*, 10 numéros in-8°. [N. Lc² 668.]

Chaque numéro a 8 p. et un sommaire.

A partir du n° 3, le titre est ainsi interverti : *L'Ami du peuple, journal historique et politique, par une société de gens de lettres, rédigé par M. P. LENOBLE...*

Voyez le n° 10728 ci-dessus.

10743. — *Courrier des frontières et des départements, rédigé par N. PRÉVOST. Imp. J.-B. Gouriet, in-8°. [N. Lc² 2529.]*

La B. N. a le n° 8, du 13 février 1792, paginé 49-56. On lit à la fin : « Cette feuille se trouve chez M. Larose, rue des Rats, chez le plâtrier, au second ».

Deschiens attribue 108 numéros au *Courrier des frontières* de Prévost, mais son ex. n'est pas entré chez La Bédoyère.

10744. — *Lettres clubiques ou Correspondance d'un Suisse avec un de ses amis, Paris, chez les marchands de nouveautés, 1792, in-8°, 13 p. [N. Lc² 2530.]*

Lettre première datée de Paris, 20 février; l'auteur en annonçait six qui devaient faire corps.

10745. — *Le Diplomate ou le Publiciste français, journal de politique, commerce et littérature. Imp. de Henri IV, in-4°. [N. Lc² 670.]*

EPIGR. :

Vitam impendere vero.

La B. N. a les nos 1, 2, 4, 5, 7, 8 (22-29 février 1792). Le n° 8 est, par erreur, chiffré 7.

10746. — *Le Courrier de Marienbourg ou Journal des frontières du département des Ardennes. (28 février-15 mars 1792.) Imp. Dubois, S. d., in-8°. [N. Lc² 671.]*

Précédé d'un *Prospectus* (S. l. n. d., in-8°, 3 p.) portant, ainsi que le journal, cette épigraphe :

Incorrupta fides, nullaque veritas.

On souscrivait au *Cabinet littéraire*, boulevard du Temple, près la rue de Xaintonge.

Le journal est annoncé comme paraissant trois fois par semaine. Au n° 9, il change de titre. Voyez le numéro suivant.

10747. — *Le Courrier des frontières et du département des Ardennes, (Nos 9-23,*

17 mars-t9 avril 1792.) Imp. Dubois, in-8°. [N. Lc² 612.]

Même épigraphe qu'au numéro précédent. Le 21 avril, nouveau changement de titre. Voyez ci-après, à cette date.

10748. — *Journal logotachygraphique de la Société des Amis de la constitution, rédigé par F.-E. GIRAULT. (29 février 1792.)*

Voyez les nos 9054 ci-dessus et 10751 ci-dessous. L'ex. de la B. N. est coté Lc² 673.

10749. — *Journal de la vérité. Paris, Lebourg, in-8°. [N. Lc² 2531.]*

Organe royaliste. La B. N. possède les nos 40-68, non datés et à pagination continue. Cette pagination recommence au n° 49 et les nos 56 et suivants portent : *Tome II* à la signature typographique.

10750. — *Journal royaliste. (16 mars-9 avril 1792.) Paris, Denné, in-8°. [N. Lc² 664.]*

Suite du n° 10738 ci-dessus. Divisé en deux séries de 46 et de 28 numéros et précédé d'un *Prospectus* (S. l. n. d., in-8°, 2 p.), dont la B. N. a deux tirages différents. Il porte, ainsi que les nos 1-33, l'épigraphe suivante :

*Crede mihi, nunquam libertas gratior erstat
Quam sub rege pio.*

CLAUDIEN.

« L. C. [le comte] DE BARRUEL-BEAUVERT, L. V. [le vicomte] DE RIVAROL, L. M. [le marquis] DE CHAMPENETZ, doivent nous fournir des articles, et ce dernier nous a promis avec *bonhomie* de ne pas faire de ce journal une *Chronique scandaleuse*. »

Avec le n° 46 de la première série, il avait été distribué aux souscripteurs un titre ainsi libellé :

Première collection du Journal royaliste depuis le 16 mars 1792 jusqu'au 14 juin inclusivement par M. le comte DE BARRUEL-BEAUVERT, ci-devant capitaine de dragons et ensuite des grenadiers royaux de Bretagne. Paris, Denné, S. d., in-8°. C'est sous ce dernier titre que le *Journal royaliste* a été enregistré par le catalogue imprimé de la B. N.

Les nos 34-46 de cette série et tous ceux de la seconde ont une nouvelle épigraphe :

*Dans l'éclat des grandeurs je l'aimai vertueux ;
Je l'adore aujourd'hui, puisqu'il est malheureux.*

Le comte de BARRUEL-BEAUVERT.

10751. — *Le Logotachygraphique. Prospectus. Imp. du Patriote français. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lc² 771.]*

En tête, fleuron bizarre gravé sur bois, avec

cette légende : *Brevet d'invention pour tout le royaume et pour 15 ans.*

Le journal décrit ci-dessus, n° 9054, y est annoncé comme devant paraître trois fois par semaine, à partir du 1^{er} avril 1792.

10752. — L'Historien de France et de l'Europe. (12 avril-2 juin 1792.) *Rue des Cinq-Diamants*, 7, 23 numéros in-4°, 92 p. [N. Lc² 678.]

Paraissant trois fois par semaine.

Précédé d'un prospectus suivi d'annonces et de réclames et d'un *Hommage à la vérité* (prospectus de la Caisse de commerce transférée de la rue de Bucy à la rue d'Antin), le tout signé LUCET, rédacteur de l'*Historien de France et de l'Europe*. (In-4°, 4 p.)

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 2-5 et 7.

10753. — L'Ami de la constitution, ou le Surveillant des pouvoirs constitués. *Rue de la Sourdière*, n° 14, in-4°. [N. Lc² 2520.]

La B. N. a les nos 202, 215 et 230 des 13 et 25 avril et 10 mai 1792.

10754. — Bulletin de minuit. (15 avril-12 août 1792.) *Paris, Guerbart*, 119 numéros in-8°, 470 p. [N. Lc² 2532.]

« On désire depuis longtemps, dit un *Prospectus*, un Bulletin très abrégé des nouvelles de la société qui se délitent dans Paris. Trois personnes, toutes les trois membres de trois clubs différents, entreprennent de rédiger chaque soir une lettre contenant les nouvelles qu'elles auraient apprises. Cette lettre ne sera pas plus longue que de 4 p. in-8°. Quelquefois elle sera même plus courte si les nouvelles ne fournissent pas pour remplir ces quatre pages. Nous serons vrais, sans être livrés à aucun parti. Nous n'en dirons pas davantage dans notre *Prospectus* pour donner une idée de la brièveté de notre *Bulletin*. »

Quotidien.

Daté à partir du n° 23 (7 mai).

A partir du n° 67 (20 juin), les numéros portent alternativement en regard de la date, tantôt un G, tantôt un D. Ce sont sans doute les initiales de deux des rédacteurs.

10755. — Journal de la guerre. (21 avril-11 juillet 1792.) *Imp. du Cabinet littéraire de Voltaire, boulevard du Temple*, 70 numéros in-8°. [N. Lc² 679.]

Quotidien.

EPIGR. :

. Fidélité et vérité.

Suite des nos 10716-10717 ci-dessus.

« Les dispositions bien prononcées de la cour

de Vienne, dit un avis placé au-dessous du titre du n° 1, le décret d'hier au soir, les principes de l'Assemblée législative, les événements qui va produire le nouvel ordre de choses, nous engage et nous commandent même impérieusement de substituer au titre très vague de *Courrier des frontières* la dénomination plus vaste et plus significative (sic) de *Journal de la guerre*. Un avant-propos très étendu donnera à nos souscripteurs, dans un de nos numéros subséquents, l'idée du nouveau, du très nouveau journal que nous entreprenons. »

L'avant-propos annoncé n'a pas paru.

10756. — Le Postillon de la guerre ou Gazette générale de l'Europe. (26 avril-12 août 1792.) *Paris, rue J.-J.-Rousseau*, n° 14, 125 numéros in-4°. [N. Lc² 680. — P. 17254.]

Annoncé comme paraissant tous les jours, après la séance de l'Assemblée.

Rédigé par ISIDORE LANGLOIS, LUMER et autres, suivant Deschiens et M. Hatin. Le 20 août, après quelques jours d'interruption, le *Postillon de la guerre* reparut sous le seul titre de *Gazette générale de l'Europe*.

Voyez ci-après § 6, n° 10798.

10757. — La Tribune des patriotes ou Journal de la majorité. Ouvrage destiné à servir de suite au n° 86 et dernier des « Révolutions de France et de Brabant », par CAMILLE DESMOULINS et FRÉRON, l'oracle du peuple (30 avril-mai 1792.) *Paris, au bureau et de l'imprimerie de la Société littéraire-typographique*, 4 numéros, in-8°, 204 p. [N. Lc² 290.]

Voyez le n° 10379 ci-dessus.

EPIGR. :

Quid non ?

Précédé d'un *Prospectus*, par Camille Desmoulin (in-8°, 4 p.), reproduit en tête du premier numéro.

Les numéros ne sont point datés.

10758. — Correspondance des nations, par une société d'amis du genre humain. (1^{er} mai-16 juin 1792.) *Imp. Poncillon* [puis] *Lenoir*, 47 numéros in-8°, 475 p. [N. Lc² 686.]

EPIGR. :

La cocarde de la liberté fera le tour du monde.

A l'ex. de la B. N. manquent les nos 1, 3-6, 8-11, 21, 23-24, 28, 34-35, 38, 40, 42-43, 45.

Un avis, imprimé au bas du n° 44 et répété

en tête du n° 46, invite les correspondants et souscripteurs à s'adresser à MM. CASTELLA et DESSAIX, rue de Seine, 25.

10759. — L'Ami du peuple, journal politique et impartial, par J.-P. MARAT, auteur de l'« Offrande à la patrie », du « Moniteur », du « Plan de constitution » et de plusieurs autres ouvrages patriotiques. Du jeudi 10 mai 1792. *Imp. Marat. S. d.*, in-8°. 8 p.

Sixième continuation apocryphe de la feuille de Marat (voyez n° 10320 ci-dessus) et même épigraphe qu'au véritable *Ami du peuple*, « On m'apprend, dit Marat (n° 650 du 14 mai 1792), en dénonçant cette contrefaçon, que le rédacteur de cet écrit est un nommé BARDIN, ancien écrivain du palais et un malheureux ivrogne que la misère poignarde. »

10760. — Journal du soir, courrier des frontières, des départements et de l'étranger, rédigé par L.-J. SALA, l'un des traducteurs des séances de l'Assemblée nationale. *Imp. de la V^e Errard, rue Pavée-Saint-Sauveur, n° 3*, in-4°. [N. Lc² 2376.]

Sur le titre, signature de Denis Tremblay (le prénom en romain et le nom en forme de griffe).

ÉPIGR. :

Le parjure impuni, honie des lois nouvelles,
Encourage les traitres et soutient les rebelles.

La B. N. a le n° 11 du 29 mai 1792.

A cette feuille se rattachent les deux périodiques suivants, dont je ne connais que des numéros isolés.

10761. — Courrier des frontières, feuille du soir, par ANT. VAILLANT et un député à l'Assemblée nationale. *Imp. du Courrier des frontières et Feuille du soir, rue Saint-Honoré, n° 431*, in-4°. [N. Lc² 2379.]

ÉPIGR. :

La liberté ou la mort.

Le nom du rédacteur est en forme de griffe.

La B. N. a les n°s 72 du 3 juillet, 73 (4 juillet), 76 (7 juillet), 85 (17 juillet), 108 (6 août).
Voyez le numéro suivant.

10762. — Journal du soir, par ANT. VAILLANT et un député à l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Brasseur*, in-4°. [N. Lc² 2378.]

La B. N. a le n° 121 relatant la séance de la nuit du 15 au 16 août 1792.

ÉPIGR. :

La liberté, l'égalité ou la mort

Le nom du rédacteur est en forme de griffe.

Après la rubrique typographique on trouve cette mention : « Ci-devant *Courrier des frontières*. »

10763. — Journal de la guerre et des frontières, rédigé par MILLIN. *Paris, imp. Luchaire, rue Galande, n° 46*, in-4°. [N. Lc² 2333.]

La B. N. a le n° 3 (22 mai 1792).

Le nom du rédacteur est en forme de griffe.

ÉPIGR. :

Les sentiments nous divisent et le loi
nous rassemble.

Forme probablement la tête du numéro suivant.

10764. — Journal du soir et de la seconde législature, rédigé par MILLIN. *Imp. Luchaire*, in-4°. [N. Lc² 419.]

Le nom du rédacteur est en forme de griffe.

ÉPIGR. :

Les opinions nous divisent et la loi
nous rassemble.

L'ex. de la B. N. comporte un n° 7 (28 mai 1792) intitulé : *Journal du soir et de la guerre*, et les n°s 18 (9 juin), 26 (20 juin), 29 (23 juin), 32 (26 juin), 43 (7 juillet), 54 (18 juillet).

10765. — Le Défenseur de la constitution, par MAXIMILIEN ROBESPIERRE, député à l'Assemblée constituante. *Paris, P.-J. Duplain*, 1792, 12 numéros in-8°, 644 p. [N. Lc² 687.]

Paraissant une fois par semaine.

Précédé d'un *Prospectus* (imp. P.-J. Duplain. S. d., in-8°, 4 p.).

On lit à la fin du n° 12 : « Les circonstances actuelles et l'approche de la Convention nationale semblent nous avertir que le titre de *Défenseur de la constitution* ne convient plus à cet ouvrage... Nous continuerons désormais cette publication sous un titre plus analogue aux circonstances où nous sommes. » Le titre devint donc en septembre 1792 : *Lettres de MAXIMILIEN ROBESPIERRE à ses commettants*. Voyez ci-après, § 6.

Le catalogue de la B. N. et M. Hatin ont classé le *Défenseur de la Constitution* au 1^{er} juin 1792 ; mais le premier numéro est annoncé comme paraissant « aujourd'hui » dans la *Correspondance littéraire secrète* du 19 mai 1792 (p. 141), et M. Hamel fait observer (*Histoire de Robespierre*, II, 249) que le *Patriote français* de Brissot discute dans son numéro du 6 juin un article paru dans le n° 3 du *Défenseur de la constitution*. Celui-ci a été réimp. par Laponneraye dans les *Œuvres* de Robespierre (1840-1842, 3 vol. in-8°), sauf le *Prospectus*,

qui a été reproduit par Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, tome XIV, p. 192.

10766. — L'Indicateur ou Journal des causes et des effets. (26 mai-9 août 1792.) Paris, 42, rue des Bons-Enfants, 82 numéros in-4°, 324 p. [N. Lc² 689.]

Rédigé, ou tout au moins inspiré par ADRIEN DUPORT, à qui l'on peut attribuer avec certitude les articles de doctrine politique qui ouvrent presque chaque numéro. Le 28 août 1792, la Commune de Paris lança contre Adrien Duport un mandat d'arrêt, à raison de sa collaboration à l'Indicateur dont elle avait, dans sa séance du 12 août 1792, voté la suppression et fait saisir les presses. Les pièces relatives à l'arrestation de Duport, a sa comparution devant le tribunal de Melun et à sa mise en liberté ont été publiées sur les originaux par M. le docteur Robinet (*Danton, Mémoire sur sa vie privée*, 1865, in-8°; cf. quatrième partie de la *Bibliographie*.)

10767. — Journal de la seconde législation, de politique et de littérature, faisant suite au « Journal du soir », rédigé par ÉTI.-F. MILLIN. De la rue de Chartres, petit hôtel de Caen. (1792.) Imp. Lachave, in-4°. [N. Lc² 420.]

Autre concurrence au journal des frères Chaigneau. (Voyez n° 10532 ci-dessus.) Le nom du rédacteur est en forme de griffe, disposée de manière à simuler celle d'ÉTI. FEUILLANT.

ÉPIGR. :

Et nous aussi nous sommes amis des mœurs et de la liberté.

L'ex. de la B. N. comporte les nos 63 (30 juillet 1792), 76 (8 août), 104 (24 août), 109 (27 août), 113 (29 août), 117 (1^{er} septembre), 153 (19 septembre), 159 (22 septembre). De plus le n° 80 (12 août) est relié à la suite du n° 10764 ci-dessus.

10768. — Journal du soir de politique et de littérature. Rédigé par ÉTI.-F. MILLIN. De la rue de Chartres, n° 68, vis-à-vis les frères Chaigneau. (1792-an II.) Imp. Lachave, in-4°. [N. Lc² 420.]

Suite du numéro précédent et même épigraphe. En décembre 1792, le titre porte : *De la rue de Chartres, non des imp. des frères Chaigneau*. Le mot *non* est imprimé en petits caractères et à peine visible. En germinal an II : *Rédigé et imprimé par ÉTIENNE-FRANÇOIS MILLIN, de la rue de Chartres, n° 68*. Le nom du rédacteur est en caractères ordinaires et non plus en forme de griffe.

L'ex. de la B. N., très incomplet, commence au n° 12 (27-28 septembre 1792, et s'arrête au

26 germinal an II (15 avril 1794). Le dernier numéro n'est pas chiffré; le précédent, dans ce même exemplaire, est le n° 518, du 8 ventôse an II (26 février 1794). L'épigraphe est au singulier au lieu d'être au pluriel.

10769. — Bulletin des armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, journal du soir de la rue de Chartres. (An II.) Imp. du Journal du soir, rue de Chartres, n° 68, in-4°. [N. Lc² 421.]

Suite des deux numéros précédents.

La B. N. possède les numéros des 10 et 14 thermidor et des 3 et 14 fructidor an II (28 juillet et 20 août 1794). Le premier n'est pas chiffré; les autres sont cotés 558, 570, 576. Chacun d'eux a un sommaire.

10770. — Journal du soir de la rue de Chartres. (An III-An V.) Imp. Lachave, in-4°. [N. Lc² 422.]

Paraît être la suite des trois numéros précédents. L'ex. de la B. N. commence au n° 785 (21 brumaire an III (11 novembre 1794) et s'arrête après de nombreuses lacunes au 24 pluviôse an V (11 février 1797). Les numéros ne sont point chiffrés et l'épigraphe :

Je suis aussi ami des mœurs et de la liberté

manque à quelques-uns ou bien est ainsi modifiée :

Et moi aussi,...

10771. — Courrier des II conseils, journal du matin de la rue de Chartres. (An IV.) Imp. Lachave, rue de Chartres, n° 379, in-4°. [N. Lc² 423.]

Paraît être la suite des quatre numéros précédents.

ÉPIGR. :

Je suis ami des mœurs et de la liberté.

La B. N. possède les nos 47, 160, 200, 240 (26 frimaire, 10 ventôse, 22 floréal et 3^e complémentaire an IV).

10772. — L'Esprit de la contre-révolution ou Correspondance politique sur l'état présent et à venir des affaires de la France, par M. LANDES, avocat au Parlement de Bourgogne, auteur du « Discours aux Welches », etc. Paris, imp. Crapart. S. d., in-8°, 4 p. [N. Lc² 676.]

Prospectus.

Le journal, annoncé comme formant un numéro hebdomadaire de 8 p., devait être imprimé en Suisse et paraître soit le 15 mars 1792, si le

nombre des souscriptions recueillies le permettaient, soit le 1^{er} avril. Voyez le numéro suivant.

10773. — Correspondance politique, par M. LANDES. *S. l. n. d.*, in-8°. [N. Lc² 677.]

La B. N. a les nos 7-9, 12-14 (11-25 juin et 16-30 juillet 1792), paginés 97-144 et 177-224.

On souscrivait, à Paris, chez Laurent et Crapart, et en Suisse, chez l'auteur, à Fribourg.

10774. — Nouvelle Correspondance politique ou Tableau de Paris, pour servir de suite aux LII premiers numéros de la « Correspondance ». (31 mai-9 août 1792.) Paris, chez M. Dudoquer, rue Neuve-des-Petits-Champs, 148; Seneville. 36 numéros in-4°. [N. Lc² 662.]

Voyez le no 10731 ci-dessus. Même épigraphe. Rédigé par PELTIER.

10775. — La Sentinelle. Paris, imp. du Cercle social, 73 numéros in-folio plano. [N. Lc² 693.]

Par JEAN-BAPTISTE LOUVEY.

La *Sentinelle* était imprimée à trois colonnes, en gros caractères, sur papier rose ou sur papier gris.

Dans l'ex. de la B. X. manque le n° 1, mais M. Hatin, qui l'avait vu (il ne dit pas où), en a cité quelques lignes. Les nos 2-23 ne sont point datés. Les nos 24-73 ont paru du 1^{er} juillet au 21 novembre 1792.

Le dernier numéro, intitulé la *Sentinelle sur Louis le Dernier*, est orné d'un bois carré grossièrement gravé, mais fort curieux, déjà décrit tome I^{er} de la *Bibliographie*, no 3701 (*Add.*).

Au centre, une plume tenue par un bras musculeux écrit ces mots sur la muraille : « Dieu a calculé ton règne et l'a mis à fin. Tu as été mis dans la balance et tu as été trouvé trop léger. »

Violente apostrophe à Louis XVI, terminée par cette note :

« L'auteur du journal la *Sentinelle*, voulant éviter toute influence étrangère, s'est déterminé à réunir ses travaux au *Bulletin des Amis de la vérité* publié par les citoyens libres, directeurs de l'imprimerie du Cercle social; les abonnés sont prévenus qu'ils recevront ce dernier journal pour le reste de leur abonnement qui n'est point encore échu. »

Sur le *Bulletin des Amis de la vérité*, voyez ci-après, § 6, au 31 décembre 1792.

La *Sentinelle* paraissait également en format in-8°; voyez le numéro suivant.

Il existe du n° 43 de la *Sentinelle* une contrefaçon dénoncée par Louvet dans le n° 44 du 5 août. Cette contrefaçon commençait par : Citoyens au lieu de Français et renfermait « d'atroces calomnies propres à allumer la

guerre civile ». Les directeurs de l'imprimerie du Cercle social offraient une gratification de 300 livres à qui ferait connaître les faussaires du numéro daté du 3 août.

« La guerre était déclarée, dit Louvet dans ses *Mémoires* (éd. Aulard, t. I, p. 50); la cour, visiblement d'accord avec l'Autriche, trahissait nos armées; il fallait éclairer le peuple sur tant de complots. Pressé par Roland et Lanthenas, j'écrivis la *Sentinelle*. Le ministre de l'intérieur en faisait les frais; ma très modique fortune n'aurait pas suffi à l'impression d'un journal-affiche dont plusieurs numéros furent tirés à plus de 20,000 exemplaires. »

M^{me} Roland entre dans quelques détails plus circonstanciés sur l'origine de cette publication. « On avait senti, dit-elle, le besoin de balancer l'influence de la cour, de l'aristocratie, de la liste civile et de leurs papiers, par des instructions populaires d'une grande publicité. Un journal-placard en affiches parut propre à cette fin. Il fallait trouver un homme sage et éclairé, capable de suivre les événements et de les présenter sous leur vrai jour, pour en être le rédacteur. Louvet, déjà connu comme écrivain, homme de lettres et politique, fut indiqué, choisi et accepta ce soin. Il fallait aussi des fonds; c'était une autre affaire : Pétion lui-même n'en avait point pour la police; et cependant, dans une ville comme Paris, et dans un tel état de choses, où il importait d'avoir du monde pour être informé à temps de ce qui arrive ou de ce qui se prépare, c'était absolument nécessaire. Il eût été difficile de l'obtenir de l'Assemblée; la demande n'eût pas manqué de donner l'éveil aux partisans de la cour et de rencontrer des obstacles. On imagina que Dumouriez, qui avait, aux Affaires étrangères, des fonds pour dépenses secrètes, pourrait remettre une somme par mois au maire de Paris pour la police, et que, sur cette somme, seraient prélevés les frais du journal en affiche, que surveillerait le ministre de l'intérieur. L'expédient était simple, il fut arrêté. Telle a été l'origine de la *Sentinelle*. »

10775^a. — La *Sentinelle*. Paris, de l'imprimerie du Cercle social. *S. d.*, in-8°. [N. Lc² 692.]

Quotidien.

Voyez le numéro précédent.

La B. N. ne possède que les nos 21, 23 et 47 non datés. Le n° 47 contient une relation de la journée du 10 août.

On lit en tête de chaque numéro :

« L'extrait des nouvelles de chaque jour et des réflexions qu'elles fournissent peut être réduit à un espace extrêmement court par celui qui voit les objets à une certaine hauteur et qui n'envisage que le bien public. »

Un autre avis, placé à la fin des nos 21 et 47 prévient que la *Sentinelle* paraissait « à peu près tous les deux jours » et que les souscrip-

teurs qui en prenaient plusieurs ex, pouvaient la recevoir dans le format in-8° s'ils désiraient en faire collection.

10776. — *The Paris Mercury and Continental Chronicle. Printed in Paris, by Gillet and Co, in-folio.* [N. Lc² 684.]

La B. N. possède les nos 3, 7 et 8 des 31 mai-4 juin, 14-18 et 18-21 juin 1792.

On souscrivait aussi chez *Gueffier* et à Londres chez T. Gillet, Ridgeway et Axtell à ce journal, qui paraissait le lundi et le jeudi.

10777. — Affiches du soir, journal destiné à la publication de toutes les demandes, avis, etc., contenant, en outre, la séance du jour de l'Assemblée nationale, les nouvelles politiques et littéraires, les spectacles, les changes, etc. (1^{er} juin-19 août 1792.) *De l'imprimerie des Affiches du soir, rue Tiquetonne, n° 4, 67 numéros in-8°.* [N. Lc² 695.]

Quotidien.

ÉPIGR. :

Il se faut entraider, c'est la loi de nature.

LA FONTAINE.

On lit à la fin du n° 67 cet Avis : « L'éditeur prévient MM. les abonnés que, dans la formation utile de son journal (sic), il avait choisi le format le plus agréable, mais les soins et la longueur du travail ne lui permettant pas de paraître en même temps que les autres journaux du soir, il a cru devoir satisfaire aux demandes réitérées de la majeure partie des souscripteurs en lui faisant prendre demain, 20, la forme de l'in-4° à deux colonnes. Loin de diminuer la matière, ce format prête plus d'espace en laissant moins de blanc dans les marges. L'ordre et le titre seront seuls changés. Les prix d'abonnement et d'insertion sont les mêmes. »

Conformément à cet avis, les *Affiches du soir* devinrent, le 20 août, le *Journal du soir de la République française et Petites Affiches de Paris*. Voyez ci-après, § 6, à la date.

10778. — *La Revue du patriote*, bulletin de MILSCENT, créole. Paris, chez l'auteur, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 35, in-4°. [N. Lc² 690.]

Précédé d'un prospectus (in-4°, 2 p.), dédié : *A tous les Jacobins du monde, car les Jacobins ne sont autre chose que les philanthropes.* Le journal y est annoncé comme devant paraître tous les jours, à partir du 5 juin. L'ex. de la B. N. ne renferme que les nos 25 et 55 (26 juin et 26 juillet 1792).

ÉPIGR. :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Voyez les deux numéros suivants.

10779. — *Le Créole patriote. Avis au public. Inp. du Cercle social. S. I, in-folio plano.* [D.]

Affiche annonçant qu'il a paru le 2 (sic) juin un journal du soir ayant pour titre : *la Revue du patriote* et que, le 27 du même mois, « M. Milscnt, cédant aux conseils de quelques amis, l'avait intitulé : *Créole patriote*, en lui conservant la même épigraphe. Il importe au public de savoir que *Revue* et *Créole patriote* sont absolument la même chose. »

Voyez le numéro suivant.

10780. — *Le Créole patriote, bulletin de MILSCENT, créole. Journal du soir. Paris, chez l'auteur, 1792-an II, in-4°.* [N. Lc² 691. — D. Ez 8, tome XL.]

Suite du n° 10778 ci-dessus.

Même épigraphe.

Le titre est orné d'une vignette ovale représentant un coq avec cette légende : *Vérité, liberté, humanité*, et au-dessous ce rébus :

1000.
100.

L'ex. de la B. N., extrêmement incomplet, ne comporte que les numéros suivants :

— 81, 96, 112, 114, 143, 145, 148 (17 août-20 septembre 1792).

— 38, 39, 42, 68, 75, 111, 197, 204, 237, 284, 289, 301 (10 octobre 1792-19 février 1793).

— 6, 7, 30 et 121 des 1^{er}, 2, 23 août 1793 et 2 frimaire an II (22 novembre 1793). Le nom du rédacteur est en forme de griffe.

— 52, 53, 54 (26-28 pluviôse an II (14-16 février 1794); 153, 155, 179 (8 et 10 avril et 3 mai an II). Ces trois numéros sont reliés par erreur à la suite des nos 38-301 de 1792-1793. On lit à la signature typographique : Tome V.

L'ex. de la Bibliothèque de la Chambre renferme les nos 1-182 (21 septembre 1792-20 décembre an I), moins les nos 159-180, et huit numéros isolés allant du 31 juillet 1793 au 13 nivôse an II (2 janvier 1794). Tous portent la griffe de Milscnt et le numéro du 13 nivôse an II est également marqué à la signature typographique : Tome V.

Claude-Louis-Michel Milscnt de Mussé, né à Saint-Domingue vers 1740, d'une famille angevine, avait rédigé à Angers, un journal intitulé *le Creuset* (28 juin-21 septembre 1791, 24 numéros) et dans les *Affiches* de la même ville le compte rendu des séances du club des Amis de la constitution. Le 23 décembre 1792, la Société mère de Paris le chargea de publier sa corres-

pondance. Dénoncé comme « brissotin » par Robespierre, le 8 nivôse an II (28 décembre 1793) et exclu *ipso facto*, Milscent fut accusé de faux témoignage dans l'affaire des complices de la rébellion marseillaise, arrêté et condamné à mort, le 7 prairial an II (26 mai 1794). Le jugement du tribunal révolutionnaire lui donne cinquante-quatre ans. (Cf. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*; Aulard, la *Société des Jacobins*, tome 1^{er}, p. CXIX et Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*.)

10781. — Journal du soir, sans réflexions. Courrier des trois armées et Correspondance étrangère, faisant suite au journal ci-devant imprimé chez Tremblay, rédigé par J.-R. HÉBERT, l'un des rédacteurs-traducteurs des séances de l'Assemblée nationale en toutes les langues. *Porte-Saint-Denis, rue des Filles-Dieu*, n° 8, in-4°. [N. Lc² 2380.]

A partir du 16 août : *Journal du soir*, rédigé par J.-R. HÉBERT, ... et par J.-C. MARQUET par la partie politique.

La Bibliothèque de la Chambre des députés possède de ce journal le numéro du 15 juin an IV de la liberté, chiffré 800; il porte la même devise que le journal de Tremblay. (Voyez n° 10629 ci-dessus.) La griffe d'Hébert se voit sur le titre et on lit cet avis en tête des n°s 800 et 810 :

« Désirant aux représentations qui m'ont été faites de donner plus de correction à cette feuille, je me suis décidé à la faire imprimer à mon compte. Non seulement l'impression en sera plus soignée; mais, assuré d'une correspondance suivie dans nos trois armées et chez l'étranger, la partie politique en sera du plus piquant intérêt. Je déclare donc n'avoir part à aucune feuille que le sieur Tremblay pourrait entreprendre, ainsi que celle qui s'imprime avec sa griffe, rue Pavée-Saint-Sauveur. »

La B. N. a les n°s 810 (23 juin 1792), 856 (16 août), 869 (30 août), 879 (9 septembre).

10782. — Le Club des halles. Du règne de la loi, sous le bon plaisir des piques et des baïonnettes, l'an IV de la liberté. *Paris*, 11 numéros in-8°, 160 p. [N. Lc² 696.]

Paraissant d'abord tous les trois jours, et ensuite tous les deux jours. Précédé d'un prospectus intitulé : *Prospectus, Introduction, Avant-propos ou tout ce qu'il vous plaira*, portant en plus : *Rédigé par MARTIN, ci-devant philosophe, maintenant fort de la Halle*. Dans l'ex. de la B. N., ce prospectus porte des corrections typographiques.

ÉPIGR. :

Les abus ne se corrigent que par le ridicule.

Le premier numéro est daté du 20 juin 1792.

La plupart des suivants ne portent point de date. Les deux derniers numéros sont annoncés comme quotidiens. Tous ont un sommaire.

10783. — Journal des sans-culottes. *Cuil-lard. S. d.*, 3 numéros in-8°. [N. Lc² 698.]

ÉPIGR. :

Les âmes des empereurs et des savetiers sont jetées dans le même moule.

Essais de MONTAIGNE, gentilhomme.

Quotidien.

Voyez le n° 10787 ci-dessous.

10784. — Journal du soir ou Journal des amis de la liberté et de l'égalité, rédigé par P. SABLIER et plusieurs écrivains patriotes. (Juin 1792-2 brumaire an VI [23 octobre 1797.]) *Paris, imp. J.-P. Brasseur. S. d.*, in-4°. [N. Lc² 699.]

Le nom du rédacteur est en forme de griffe.

ÉPIGR. :

Vérité et célérité.

L'ex. de la B. N. est précédé de deux prospectus.

Les mots : *ou Journal...* disparaissent au n° 240 (22 octobre 1792). Le 6 avril 1793, l'édition du matin prend le titre de *Journal du matin*.

L'ex. de la B. N. devient très incomplet à partir du n° 1386 (30 prairial, an II-18 juin 1794). A la suite du n° 2993 (27 messidor, an IV-15 juillet 1796) est relié dans ce même ex. un prospectus sans date intitulé : *Journal du soir et du matin et Recueil complet des lois*, par P. SABLIER et plusieurs hommes de lettres, rappelant que le *Journal du soir* paraissait tous les jours et que le *Journal du matin* ne paraissait que lorsque l'abondance des matières l'exigeait. Le *Journal du matin et Recueil complet des lois* n'est représenté dans ce même ex. que par quelques numéros, dont le dernier, chiffré 4785, est daté du 2 brumaire an VI (23 octobre 1797); M. Hatin dit avoir vu chez M. Pochet un n° 4819 du 1^{er} nivôse an VI (21 décembre 1797). Son existence se prolonge jusqu'au 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800) où il fut frappé par l'arrêté consulaire qui réduisait à treize le nombre des journaux politiques de Paris. Il s'était inutilement, à cette date, transformé en *Diligence politique*. Voyez ci-après, § 9.

10785. — Journal du soir de la rue de Chartres, n° 67. Rédigé par des députés à l'Assemblée nationale et autres citoyens. Lerouge et Cerieux. De la rue de Chartres, imprimerie de Lerouge et Cerieux. (1792.)

Imp. Lerouge et Cérioux, rue de Chartres, n° 67, in-4°. [N. Lc² 425.]

Autre concurrence au journal des frères Chaigneau. (Voyez n° 10532 ci-dessus.) Les noms de Lerouge et Cérioux sont en forme de griffe.

A partir du 22 septembre 1792, le rédacteur RENÉ LEGRAND se brouilla avec ses imprimeurs, qui continuèrent le journal de leur côté. Voyez pour cette continuation apocryphe, le numéro suivant. La série originale porta dès lors au titre : *Rédigé par RENÉ LEGRAND, électeur de 1789. De la rue de Chartres. Imprimerie de René Legrand.*

ÉPIGR. :

Tout peuple asservi doit travailler
à reconquérir sa liberté.

MABLEY.

L'ex. de la B. N. est précédé d'un prospectus in-8°, annonçant que ce journal, « qui n'est pas celui qu'on imprime dans la même rue, sous le nom d'Et. Feuillant », paraîtra deux fois par jour. Il commence au n° 5 (5 juillet 1792) et s'arrête, après de nombreuses lacunes, au n° 115 (20 octobre 1792).

10786. — Journal du soir de la rue de Chartres, n° 86. Imprimé par Lerouge et Lebois. De la rue de Chartres. De l'imprimerie de Lebois et Berthelot. (1792-an II.) *Imprimerie Lebois et Berthelot, rue de Chartres, n° 86, in-4°. [N. Lc² 426.]*

Continuation apocryphe de la concurrence précédente. Les noms de Lerouge et Cérioux, puis de Lerouge et Lebois sont en forme de griffe. Les premiers numéros portent au-dessus du titre : *Bulletin de la Convention nationale et de la guerre.* En janvier 1793, les titres portent : *De l'imprimerie de Lerouge et Berthelot*; en octobre de la même année : *Imprimé par Lerouge et Berthelot, de la rue de Chartres.*

ÉPIGR. :

Vérité, célérité.

L'ex. de la B. N. commence au n° 64 (24 septembre 1792) et s'arrête, après de nombreuses lacunes, au n° 345 (3 octobre 1793).

10787. — L'Ami des Jacobins. Rédigé par LOUIS BRIGANDAT. (13-16 juillet 1792.) *Imp. Lavarenne, 4 numéros in-8°. [N. Lc² 702.]*

ÉPIGR. :

Dulce est pro patria mori.
Il est doux de mourir pour sa patrie.

Le texte du premier numéro est en partie le même que celui du premier numéro du *Journal des sans-culottes*. (Voyez n° 10783 ci-dessus.)

10788. — Journal des Hommes du 14 juillet et du faubourg Saint-Antoine, Par GAULTIER, etc. (15 juillet-11 août 1792.) *De l'imprimerie des Hommes du 14 juillet, 28 numéros in-8°. [N. Lc² 703.]*

Quotidien. Au n° 28, les mots : *et du faubourg Saint-Antoine* sont remplacés par ceux-ci : *et du 10 août 1792.*

M. Hatin attribue 29 numéros à ce *Journal*. Un prospectus in-folio plano que possède la bibliothèque de la Chambre, nomme comme rédacteurs : GAULTIER, BOMBEAUX, GONCHON, FOURNIER, PARREIN, ROSSIGNOL, MÉNANT, CHARLIER, PLACE, MIJON, DEJON frères. On s'abonnait chez Girardin au Palais-Royal, ainsi qu'au *Magasin général des piques*, chez M. Tisset, rue de la Barillerie, n° 13.

10789. — Journal des Jacobins. (29-31] juillet 1792.)

Voyez le n° 9055 ci-dessus, où cette feuille a été insuffisamment décrite. Elle comporte non pas un, mais quatre numéros datés des 29, 30 juillet, 1^{er} et 3 août. Une note ancienne sur l'ex. de la B. N. porte : « Il n'a pas eu de suite. »

10790. — La Véritable Contre-Révolution ou des Marseillais à Paris (30 juillet-6 août 1792.)

Voyez le n° 6930 ci-dessus.

10791. — N° 1. *Cantus Galli*. Le Réveil du patriote, le Chant du coq adressé à saint Pierre, ou Encore les Plaisirs de nature chantés, modulés à tous les cœurs, à toutes les heures du jour, de la nuit, par *** , en attendant qu'il puisse lever la tête, dire son nom et révéler le réduit obscur qui le cache. Nos 1 et 2 (12 et 15 juillet 1792.) *S. l. n. d., 8 et 8 p. [N. Lb³⁹ 6046.]*

« Le prix de ce journal n'est point fixé, lit-on p. 2 du n° 1, l'auteur n'ayant jamais voulu mettre aucun prix à ses ouvrages. Le débet pendant huit jours sera absolument à son compte et à sa charge, sauf aux particuliers qui voudront le continuer à le payer alors, ce que la justice exigerait... » Au bas de la p. 8 se trouve ce P. S. : « Le lendemain des jours solennels et des dimanches, jamais de numéro. »

Le n° 1 renferme la *Suite du plan à établir dans le Collège de Popincourt*; le n° 2, un compte rendu satirique de la Fédération de 1792.

Elucubration à peu près illisible et qui semble l'œuvre d'un fou, tout comme le numéro suivant dont elle forme très certainement la tête.

10792. — Liberté pleine et entière, les Foudres du Vatican éteintes. Paix universelle, ou les Plaisirs de nature chantés, modulés à tous les cœurs, à tous les instants de la vie. *Paris, chez l'auteur, au colège des Cholets*, in-8°. [N. Lc² 2390.]

La B. N. ne possède que le n° 5. On s'abonnait « chez tous les souverains de la terre et chez tous les libraires du monde ». P. 2-5, *Lieux des abonnements ou Revue générale des connaissances de l'auteur* : cette liste ne comprend guère que des noms de personnes domiciliées dans le Nord et l'Est de la France et dont la mention est accompagnée de remarques fort naïves. Le texte qui suit est digne du titre qui l'annonce et permet de classer le tout parmi les insanités dont jadis Charles Nodier et, plus ré-

cemment, Octave Delepierre se sont faits les complaisants analystes.

10793. — Bulletin des armées. Prospectus. *S. l. n. d.*, in-folio plano. [D.]

Le premier numéro devait paraître du 1^{er} au 5 août, à raison de huit numéros par mois. On souscrivait chez *Régent et Benard*, quai des Augustins, 37.

10794. — Le Scrutateur politique, annales françaises. *Paris, Desenne*, in-8°. [N. Lc² 706.]

Quotidien.

La B. N. possède les n° 1 et 5 datés des 1^{er} et 6 août 1792 « l'an quatrième des malheurs et des troubles de la France ».

§ 6. — Du 11 août 1792 au 9 thermidor an II (27 juillet 1794).

10795. — Courrier de Paris, journal nouveau. (13 et 14 août 1792.) *Paris, au bureau des « Affiches »*, 2 numéros in-4°. [N. Lc² 2337.]

10796. — Courrier de l'égalité, par l'auteur des « Lettres du Père Duchêne ». (16 août 1792-29 nivôse an V [18 janvier 1797].) *Paris, imp. Caillot et Courcier*, 1,596 numéros in-8°. [N. Lc² 708.]

A partir du n° 352, l'auteur (P.-A. LEMAIRE) cesse d'être mentionné. Le tome I commence par 3 numéros non chiffrés.

Selon M. Hatin, au n° 1554 (11 fructidor an IV-28 août 1796), le *Courrier de l'égalité* porte en sous-titre : *Journal des départements* et au n° 1478 (1^{er} vendémiaire an V-22 septembre 1796) : *Courrier des départements*. Un journal ainsi intitulé est inscrit sur la première liste de proscription du 18 fructidor, et M. Hatin suppose que le journal fondé par Lemaire aurait duré jusqu'à cette date ; mais l'ex. de M. Pochet, le plus complet connu, ne dépassait pas le 29 nivôse an V (18 janvier 1797). Celui de la B. N., complet jusqu'au n° 1003 (30 floréal an III-19 mai 1795), s'arrête, après lacunes, au n° 1301 (25 ventôse an IV-15 mars 1796).

Chaque trimestre a une pagination distincte.

10797. — Feuille de Paris, courrier du soir. (18 août 1792-26 frimaire an II [16 dé-

cembre 1793.]) *Rue Grange-Batelière, 20, etc.*, 527 numéros in-4°. [N. Lc² 710.]

Le sous-titre disparaît à partir du n° 147 (15 janvier 1793).

A partir du n° 33 (20 septembre 1793), on lit cette note en tête de presque chaque numéro : « L'intérêt que présentent les séances du Corps législatif [puis de la Convention nationale], celles des Jacobins et de la Municipalité de Paris ont déterminé les rédacteurs à consacrer leurs feuilles à ces trois objets. »

Cette formule fut remplacée à partir du n° 160 (1^{er} février 1793) par le *Cours des effets publics*, puis à partir du n° 321 (2 juillet 1793) par le tableau des spectacles du lendemain.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n° 1-4, 6-13, 15-16, 18, 20, 35, 56, 149, 195, 247, 342, 356, 407, 418-420.

Du n° 408 (29 septembre 1793) jusqu'à la fin, chaque numéro renferme une partie intitulée : le *Sans-Culotte observateur*, qui devint peu après le titre même du journal.

Voyez ci-après au 29 frimaire an II (19 décembre 1793).

10798. — Gazette générale de l'Europe (20 août 1792-30 [septembre 1793.]) *Imp. de Gazette générale de l'Europe, rue J.-J.-Rousseau*, n° 11, 409 numéros in-4°. [N. Lc² 681. — P. 17254.]

Quotidienne.

Suite du n° 10756 ci-dessus.

L'ex. de la B. N. est très incomplet.

Le 1^{er} octobre 1793, la *Gazette générale* adjoignit à son titre celui de *Messager du soir*, sous lequel elle est plus généralement connue. Voyez ci-après à la date.

10799. — Journal du soir de la République française et Petites Affiches de Paris. *Imp. du Journal du soir, rue Tiquetonne*, 112, in-4°. [N. Lc² 740.]

La B. N. a les nos 161 (29 novembre 1792), 230 et 237 (29 janvier et 5 février 1793). Chaque numéro est accompagné d'une suite ou supplément renfermant des annonces particulières et terminé par une note dont voici le début :

« Ce journal, connu dans son origine sous le titre : *Affiches du soir*, paraît depuis le 1^{er} juin dernier et est composé de 8 p. in-4°; les quatre premières sont entièrement destinées à rapporter littéralement la séance du jour de la Convention nationale; les quatre autres pages, dites *Petites Affiches de Paris*, contiennent généralement ce que l'on veut faire connaître au public. »

Voyez le n° 10777 ci-dessus et le numéro suivant.

10800. — Journal du

{	soir matin
---	---------------

 de la République française et du tribunal révolutionnaire. Rédigé et imprimé par FERMIN GOURDIN, rue Saint-Nicaise, n° 502. *De l'imprimerie du Journal, rue Saint-Nicaise*, 502, in-4°. [N. Lc² 740.]

EPIGR. :

Le droit de voter dans les affaires
publiques suffit pour m'imposer le devoir
de m'en instruire.

J.-J. ROUSSEAU.

Le nom du rédacteur est en forme de griffe. Les mots : *et du tribunal révolutionnaire* ne figurent pas en tête de tous les numéros. A partir du n° 578 (17 nivôse an II-6 janvier 1794), le nom de Firmin Gourdin est remplacé par celui de R. JACQUIN, également en forme de griffe.

L'ex. de la B. N. commence au n° 269 (9 mars 1793) et s'arrête, après lacunes, au n° 1026 (18 prairial an III).

Voyez le numéro suivant.

10801. — Journal du matin de la République française, ou Chronique de France, rédigé et imprimé par R. JACQUIN. (19 prairial an III-13 vendémiaire an VI [7 juin 1793-4 octobre 1797].) *Imprimerie du journal, rue Nicaise*, 502, in-4°. [N. Lc² 741.]

Le nom du rédacteur est en forme de griffe. L'ex. de la B. N. commence au n° 1027. La numérotation recommence au 1^{er} vendémiaire

de l'an IV et de l'an V. On lit en tête du n° 1027 et de quelques autres, l'avis suivant :

« La suppression du tribunal révolutionnaire ote à cette feuille une partie de son titre; nous y avons substitué celui de *Chronique de France*. Nous ne regarderons pas ce titre comme une vaine annonce; nous pouvons assurer, au contraire, que les correspondances, que nous avons acquises dans les départements, et de nouveaux engagements pour pouvoir offrir à nos lecteurs des détails qu'ils ne trouveraient nulle part leur prouveront que nous nous sommes fait une obligation que nous remplirons au delà de ce qu'ils avaient droit d'espérer. »

10802. — Journal du soir, de politique et de littérature, rédigé par ÉTI. FEULLANT. De la rue de Chartres, des imprimeries des frères Chaignieau. (21 septembre 1792-30 septembre 1811.) *Imp. des frères Chaignieau*, 4,813 numéros in-4°. [N. Lc² 412.]

Suite des nos 10532, 10581 et 10713.

Le nom d'Éti. Feullant et la mention de la rue de Chartres disparaissent du titre à partir du 20 vendémiaire an II (10 octobre 1793).

L'an VI, la formule : *des imprimeries des frères Chaignieau*, se change en celle-ci : *des frères Chaignieau*, qui devient le 11 avril 1811 : *Imp. de Chaignieau aîné*. Le dernier volume est in-folio.

Voyez le numéro suivant.

10803. — Journal de France, rédigé par ÉTIENNE FEULLANT. (21 septembre 1792-22 septembre 1794.) *Paris, rue et Petites-Ecuries de Chartres, des imprimeries des frères Chaignieau*, 6 vol. in-4°. [N. Lc² 717.]

Quotidien.

EPIGR. :

Liberté, égalité, impartialité.

L'ex. de la B. N. est précédé d'un *Second Prospectus* (je n'ai pas vu le premier) commençant ainsi : « Ce n'est pas un ouvrage nouveau que j'annonce, mais un journal qui a dit tous les événements de notre Révolution et que mes concitoyens ont honoré de l'accueil le plus favorable... Le plan de ce journal sera le même qu'il a toujours été. » Suit l'énumération de chacune des parties qui devaient y être traitées : Séances des représentants de la nation, nouvelles de Paris et des départements, nouvelles de la guerre, nouvelles étrangères, livres nouveaux et pièces nouvelles.

M. Latin a le premier fait observer que le *Journal de France* et la partie correspondante du *Journal du soir* n'étaient en réalité qu'une

seule et même feuille, et que les frères Chaîgneau avaient ainsi cherché à lutter contre la concurrence acharnée provoquée par leur succès même. Il avait également noté dans le numéro du 19 brumaire an II (9 novembre 1793) un avis annonçant qu'à partir du lendemain les abonnés recevraient le *Journal de France*, tandis que le *Journal du soir* serait délivré aux colporteurs : « Le changement de titre, ajoutait cet avis, sera la plus forte différence. » Enfin (comme il a été dit ci-dessus n° 10712), l'*Auditeur national* ne fut lui-même, après son acquisition par les mêmes entrepreneurs, qu'une troisième édition du même texte.

Le 23 septembre 1794, le *Journal de France* modifia son titre. Voyez le numéro suivant.

10804. — *Journal de France*, de politique et de littérature, rédigé par une société de gens de lettres. (23 septembre 1794-22 septembre 1798) [1^{er} vendémiaire an VII]. *Des imprimeries des frères Chaîgneau*, 49 vol. in-4° [N. Lc² 718.]

Suite du numéro précédent, dont il continue la numérotation. Aucun avis n'annonce le changement de titre et de rédaction.

En tête du n° 1 du 2 prairial an VI (21 mai 1798), on lit l'avis suivant :

« Nous prévenons nos lecteurs que, pour mettre plus d'ordre dans nos feuilles, tous les ans, au 1^{er} prairial, jour où commence l'année législative, elles seront énoncées sous le n° 1, de façon qu'au 30 floréal la collection de l'année se trouvera complète. »

En conséquence, la numérotation recommence à cette date. Au n° 126, le titre est modifié de nouveau. Voyez le numéro suivant.

10805. — *Journal de France*, rédigé par une société de gens de lettres. (3 vendémiaire an VI-28 nivôse an VIII [24 septembre 1798-18 janvier 1800.]) *Des imprimeries des frères Chaîgneau*, in-4°. [N. Lc² 718.]

Suite du numéro précédent, dont il continue la numérotation.

10806. — *Journal de France*, de politique et de littérature. *Paris, chez les frères Chaîgneau, des imprimeries des mêmes*. S. d., in-4°. [N. Lc² 719.]

Reproduction, avec variantes, des deux numéros précédents.

L'ex. de la B. N. commence au n° 424 (30 brumaire an II-20 novembre 1793), et s'arrête, après lacunes, au n° 965 (30 floréal an III-19 mai 1795).

10807. — Bulletin du tribunal criminel établi par la loi du 17 août 1792 (25 août-4 décembre 1792).

Voyez tome 1^{er}, n° 3446.

10808. — L'an 1^{er} de l'égalité. *Compte rendu au peuple souverain. Imp. Duplain, in-folio plano.* [N. Lc² 2538.]

M. Hatin dit avoir vu chez M. Pochet-Deroche, 16 numéros qui n'ont point figuré à ses ventes de 1875 et de 1883; le premier intitulé : *Compte rendu au souverain* et daté du 28 août, l'an 1^{er} de l'égalité, débute ainsi :

« Pendant que la nation était aux fers, on avait soin de la tenir dans une ignorance aveugle et constante; les plus grands intérêts de l'État n'étaient connus que d'un petit nombre d'hommes, tous intéressés au maintien sacrilège de la dégradation du peuple; l'art de gouverner n'était que l'art de faire le malheur public. Aujourd'hui tout est changé. Une première révolution avait induit à la nation sa puissance et sa souveraineté; une seconde révolution vient de le mettre en exercice de ses droits... Mais ce n'est point assez : il faut que le peuple sache combien grands ont été les forfaits; qu'il sache que l'infame cour des Tuileries voulait sa servitude et sa ruine, sa dévastation et son sang; qu'il sache les noms de tous les complices de cette même cour; qu'il sache enfin que, le 10 août, il était au bord de l'abîme; que maintenant il y serait précipité, s'il n'avait eu la force et le courage de le franchir. En deux mots, il faut que le peuple juge lui-même le grand procès des conspirateurs du 10 août. Or, pour le juger, il lui faut un rapport. Nous serons son rapporteur, nous lui mettrons sous les yeux toutes les pièces de conviction. C'est la tâche que nous entreprenons. Les papiers trouvés au château des Tuileries, chez les écrivains de Louis XVI et d'Antoinette, chez différents particuliers et libraires, les pièces des procédures instruites par le nouveau tribunal criminel, quelques réflexions sur chacune de ces pièces en particulier : tel sera le développement que nous offrirons successivement à nos concitoyens... »

Les deux premiers numéros sont exclusivement remplis de lettres saisies aux Tuileries et le second se termine par cette note :

« On pourrait nous reprocher de donner des pièces déjà recueillies dans les journaux patriotes, mais si l'on réfléchit que cette affiche n'est pas destinée pour ceux à qui leurs facultés pécuniaires permettent d'acheter les ouvrages périodiques, on sentira que nous devons à la portion du souverain la moins aisée, la plus digne de respect, de lui rendre un compte exact de tout ce qui peut, en l'éclairant sur le passé, le préserver à l'avenir. »

La B. N. ne possède que les nos 2, 7 et 17; la Bibliothèque de la Chambre a un numéro non chiffré et le n° 13. Aucun ne porte de date.

Le n° 7 renferme une relation du massacre, à Versailles, des prisonniers déferés à la Haute-Cour d'Orléans; dans les deux autres se trouvent les comptes rendus des missions de Chammette et de Bannier à Houdan, Ivry-la-Bataille, Evreux; de Dufour et de Momoro à Neauphle-le-Château, Garancières, Sepeuil, Rosny, Bernay, puis dans l'Aube et dans la Seine-et-Marne; de Crosne et Laborey à Brié-Comte-Robert, Nangis, Provins, Nogent-sur-Seine, Troyes; de Rousin à Meaux; de Desbureaux et Thouvenot à Soissons et à Reims.

La publication des lettres et correspondances trouvées aux Tuileries avait eu, tout d'abord, un effet contraire à celui qu'on en attendait et les placards avaient été interdits ou déchirés dans plusieurs sections. M. Hatin a cité (d'après l'ex. Pochet) une profession de foi des rédacteurs qui ne pouvait cependant laisser subsister aucun doute sur la nature de leur opinion :

« Citoyens, y est-il dit, vous avez vaincu, le 10 août, le dernier de ces monstres nourris pendant quatorze siècles de votre sang. La tyrannie est morte au milieu de vous. Périssent le premier traître ou le premier insensé qui oserait encore prononcer le mot sinistre de *royauté* ! Qu'il périsse, et que sa mémoire soit en exécution comme celle des rois ! »

D'après un passage des *Mémoires* de M^{me} Roland, le *Compte rendu au peuple souverain* fut imaginé par FABRE D'ÉGLANTINE qui avait engagé CAMILLE DESMOULINS et FRANÇOIS ROBERT, député de Paris, à y travailler. Les fonds auraient été pris sur celui des dépenses secrètes du ministère de la justice. M. Aulard croit pouvoir attribuer avec certitude à Fabre d'Églantine la relation du massacre des prisonniers de la Haute-Cour.

10809. — La Quotidienne, ou Nouvelle Gazette universelle, par une société de gens de lettres. *Rue Poissonnière*, 27, in-4°, 2 p. [N. Lc² 720.]

Prospectus du 28 août 1792, relié dans l'ex. de la B. N., en tête de la troisième série du journal. (Voyez n° 10812, ci-après.) Le journal y est annoncé pour le 21 septembre. Voyez le numéro suivant.

ÉPIGR. :
Diversité, vérité.

10810. — La Quotidienne ou la Gazette universelle, par une société de gens de lettres. *Imp. de la Quotidienne*, in-4°. [N. Lc² 720.]

L'ex. de la B. N. commence au n° 233 (9 mai 1793) et s'arrête au n° 395 (5^e jour de la 2^e décade du premier mois de l'an II (16 octobre 1793). Selon M. Hatin, elle aurait été supprimée au n° 397 (18 octobre).

10811. — La Quotidienne ou Tableau de Paris. (19 février-5 octobre 1795.) *Paris, rue Poissonnière*, in-4°. [N. Lc² 720.]

L'ex. de la B. N. commence au n° 92 (22 floréal an III-11 mai 1795) et s'arrête au n° 216 (10 vendémiaire an VIII-2 octobre 1795).

10812. — Tableau de Paris. (7 novembre 1795-22 mars 1796.) *De l'imprimerie du Tableau de Paris*, 137 numéros in-4°. [N. Lc² 721.]

Suite du numéro précédent.

L'ex. de la B. N. commence au n° 4 (19 brumaire an III-10 novembre 1795) et s'arrête au n° 137 (2 germinal an IV-22 mars 1796).

M. Hatin dit (*Bibliogr.*, p. 246) avoir vu à la Bibliothèque de la Chambre une *Gazette universelle ou Tableau politique de la France et de l'Europe*, par RIPPET (1794-1795, in-4°), qui lui semblait être une métamorphose de la *Quotidienne*, mais il doit y avoir ici quelque confusion, car la collection de ce journal n'existe pas dans cette Bibliothèque; on trouvera décrits à leur date les fragments que j'en ai pu retrouver.

10813. — Bulletin politique de Paris et des départements. (23 mars-13 avril 1796.) *Paris, de l'imprimerie du Bulletin politique*, 22 numéros in-4°. [N. Lc² 722.]

Suite des trois numéros précédents. Le n° 1^{er} est chiffré 138, comme continuation des 137 numéros de l'article précédent, mais la numération recommence à partir du n° 2.

10814. — Feuille du jour. (Nos 1-187. [23 germinal an IV-14 avril 1796-30 vendémiaire an V-21 octobre 1796.]) *Paris, imp. Le Normant, etc.*, 187 numéros in-4°. [N. Lc² 2723.]

Suite des quatre numéros précédents.

10815. — La Quotidienne ou Feuille du jour (Nos 188-300. 1^{er} brumaire-4 fructidor an VI [22 octobre 1796-4 septembre 1797.]) *Paris, imp. J. Athanas, etc.*, 3 vol. in-4°. [N. Lc² 724.]

ÉPIGR. :
Expectato donec venat immutatio mea.
Jos.

La *Quotidienne* publiait, en outre, un supplément qui, malgré son titre et son objet, renferme de nombreuses épigrammes et allusions politiques. Voyez le numéro suivant.

Officiellement supprimée le 18 fructidor an V, la *Quotidienne* se transforma d'abord, selon M. Hatin, en *Bulletin de la République*, et,

comme telle, fut visée par l'arrêté directorial du 26 frimaire an VI, puis ne craignit de reprendre son titre primitif et lutta jusqu'au 27 nivôse an VIII; mais cette dernière phase de son existence ne nous est connue que par les mentions mêmes que fournissent les arrêtés directoriaux et consulaires. La *Quotidienne* ne reprit son titre que le 1^{er} juin 1814, pour l'abandonner durant les Cent-Jours, où elle redevint *Feuille du jour* et prolongea sa carrière jusqu'en février 1817.

En l'an XIII, Michaud aîné, Es-ménard et B. C. L. (?) rédigèrent le *Bulletin de l'Europe*, l'une des continuations du *Journal des défenseurs de la Patrie* (Voyez ci-après, § 8).

10816. — Feuilleton des spectacles, modes, annonces et avis divers. Supplément à la *Quotidienne* du ... [16 ventôse-18 fructidor an V (6 mars-5 septembre 1797)]. S. l. n. d., in-8° [N. Lc² 724.]

Les numéros ne sont point chiffrés et ne portent point de millésime. Au 10 floréal (29 avril 1797), le titre devient : *Feuilleton de littérature, spectacles, anecdotes, modes et avis divers*.

10817. — L'Avertisseur ou les Annonces du jour. *Imp. de l'Avertisseur, rue Montmartre*, 41. S. d., in-folio plano. [D.]

La Bibliothèque de la Chambre a le n° 29 du 29 septembre 1792.

Rédigé par JEAN-PHILIPPE LAPIE DE LAFAGE. Le *Catologue de documents sur la Révolution française* mis en vente en 1862 par J. Charvay aîné, signale (p. 110, n° 154) un arrêté du Comité de sûreté générale du 30 décembre 1792, envoyant le rédacteur de l'*Avertisseur* à l'Abbaye et déferant son procès au tribunal du 1^{er} arrondissement.

10818. — Bulletin imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. (5-21 septembre 1792.) *Paris, imp. Nationale*, in-fol. [N. Lc² 715.]

Les numéros (non chiffrés) sont signés : les membres de la commission de correspondance de l'Assemblée nationale : MARNOT, J.-B. LA-GREVOL, LAGÈZE, DUCOS, LE QUINIO, BASSAT. Voyez le numéro suivant.

10819. — Liberté, Égalité. Bulletin de la Convention nationale. (22 septembre 1792-29 vendémiaire an IV (20 octobre 1795).)

Paris, imp. Nationale, 3 vol. in-fol. [N. Lc² 716.]

Suite de l'article précédent. Les numéros qui se lisent à la signature de chaque feuille, à partir du 8 novembre 1792, n'indiquent que les tirages. La numérotation proprement dite ne commence qu'au 19 messidor an II et se renouvelle avec chaque mois. Elle se lit en tête et à gauche de la feuille. On compte jusqu'à seize tirages différents d'un même numéro.

La Bibliothèque de la Chambre possède de ce recueil important et renfermant nombre de pièces qu'on ne trouve point ailleurs un ex. dont le tome 1^{er} porte cette inscription, frappée en or sur une pièce de maroquin rouge : « Je suis le seul, unique, complet et du même format, depuis le 5 septembre 1792 jusqu'au 4 brumaire an IV. »

Un autre ex., présenté comme formé par l'archiviste Canus et contenant tous les suppléments, a passé en 1827 dans l'une des ventes faites par M. de Chateaugiron et fut adjugé 103 francs.

Voyez les deux numéros suivants.

10819^a. — Bulletin de la Convention nationale. *Imp. Nationale*. S. d., 4 vol. in-8°. [N. Lc² 716 A.]

L'ex. de la B. N. commence au 10 nivôse an III (30 décembre 1794) et s'arrête au 3 brumaire an IV (25 octobre 1794).

Chaque numéro a une pagination distincte. Le mode de numérotation est le même que dans l'édition in-folio.

10819^b. — Bulletin publié par ordre de la Convention nationale. *Imp. René Legrand*. S. d., in-8°. [N. Lc² 716 B.]

Chaque numéro porte la griffe de l'imprimeur qui était en même temps rédacteur du *Journal du soir*, rue de Chartres, n° 67. (Voyez n° 10785 ci-dessus.)

L'ex. de la B. N. commence au 30 septembre 1792 (n° 25) et s'arrête, après lacunes, au 27 octobre (n° 61).

10820. — Les Semaines parisiennes (19 septembre 1792-17 janvier 1793).

Voyez tome 1^{er}, n° 3598.

10821. — La Révolution de 92 ou Journal de la Convention nationale. (20 septembre 1792-12 juin 1793.) *Cloître Saint-Benoît*, n° 361, 262 numéros in-4°. — Journal historique et politique (2 juillet 1793-8 mai

1794.) *Ibid.*, [puis] *vue Saint-Séverin*, 117, 307 numéros in-4°. [N. Lc² 2548.]

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 1-8, 137-138, 144, 159, 159, 152, 156, 158-162, 187-188, 194, 199, 214, 232 de la première série.

ÉPIGR. :

Au temps et à la vérité.

Malgré son titre ce journal appartenait à l'opinion contre-révolutionnaire.

10822. — Lettres de MAXIMILIEN ROBESPIERRE, membre de la Convention nationale de France, à ses commettants. (Septembre 1792-mars 1793.) *Paris, P.-J. Duplain*, 1792-1793, 2 vol. in-8°. [N. Lc² 688.]

Hebdomadaire. Suite n° du 10765 ci-dessus. Divisé en deux volumes ou trimestres. Le premier, composé de 12 livraisons paginées 1-580, renferme deux erreurs de pagination qui réduisent ce nombre de 22 p.; le second n'a que 10 livraisons et compte 506 p., mais dit Léonard Gallois, une autre erreur plus grande le réduit à 456.

Les numéros ne sont point datés.

Réimp. dans les *Œuvres* de Robespierre publiées par Laponneraye (1840-1842, 3 vol. in-8°).

10823. — Premier Journal de la Convention nationale ou le Point du jour. (21 septembre 1792-30 juin 1793.) *Imp. du Rédacteur*, 3 vol. in-4°. [N. Lc² 781, Rés.]

ÉPIGR. :

Il faut aimer sa patrie plus que sa famille.

FENLON.

Le mot *premier* paraît au n° 19, pour bien attester que « cette feuille a effectivement paru la première à l'époque de l'ouverture de la Convention nationale et la distinguer de toutes celles qui furent distribuées sous le même titre depuis l'annonce qui en avait été faite ». Au n° 63 du 4 mars 1793, le titre porte en plus : *Contenant les débats et la correspondance de la Société des Jacobins séante à Paris*.

Le premier vol. se compose de 101 numéros, le deuxième, de 90 et le troisième de 92. A chaque numéro était joint un supplément d'un feuillet, contenant le bulletin de la Bourse, des annonces, la liste des spectacles et celle des divorces. Au n° 49, du 9 novembre 1792, la pagination saute de 199 à 400, et l'erreur se poursuit jusqu'à la fin du volume. Dans le tome III, le n° 65 a été omis sans qu'il y ait en réalité de lacune.

Cette feuille peut être considérée comme la tête du *Journal de la Montagne*, rédigé par les

mêmes auteurs et dans le même esprit et qui lui fait immédiatement suite; les huit derniers numéros du *Journal de la Convention* (nos 85-92) ne sont même que les nos 22-29 du *Journal de la Montagne*; il n'y a de changé que le titre; tout le reste est semblable, jusqu'à la pagination, le *Journal de la Convention* ayant abandonné la sienne pour celle de son successeur (Voy. ci-après au 1^{er} juin 1793.)

Rédigé par CH. LAVEAUX, THOMAS ROUSSEAU et autres.

L'ex. de la B. N., provenant de M. de La Bédoyère, et dans un état de conservation irréprochable, renferme tous les suppléments dont M. Hatin disait ne pas connaître d'exemplaire.

10824. — Journal de la Convention nationale, rédigé par EMMANUEL HENRIQUEZ. (N° 1.) *Paris, Prévost*, in-8°. [N. Lc² 2547.]

D'après le catalogue de la B. N.

10825. — Journal de la République française, par MARAT, l'ami du peuple, député à la Convention nationale. (Nos 1-143. [25 septembre 1792-11 mars 1793.]) *Imp. de Marat*, in-8°. [N. Lc² 223.]

Suite du n° 10320 ci-dessus.

Dans l'ex. de la B. N., on a, par erreur, relié en tête un *Prospectus des Œuvres politiques et patriotiques de Marat, l'ami du peuple, député à la Convention nationale, proposées par souscription*. S. l. n. d., in-8°, 4 p., prospectus émanant du club des Jacobins et annonçant, outre le *Journal de la République française*, les *Chaînes de l'esclavage* et l'*École du citoyen*. Cette pièce n'a pas été admise dans l'ex. de la Réserve et elle ne doit point, en effet, faire partie intégrante de la nouvelle feuille de Marat, dont le premier numéro renferme d'ailleurs une partie intitulée : *Nouvelle Marche de l'auteur, sercant de prospectus à ce journal*.

Les quatre premiers numéros n'ont point d'épigraphe. Les nos 5 et suivants portent tous :

Et redant miseris, abrat fortuna superbis.

Les sept premiers numéros semblent sortir d'une imprimerie quelconque, mais le surplus du *Journal* est, en dépit de quelques négligences, d'un aspect beaucoup plus satisfaisant, et pour cause : le 23 août 1792, sur la motion de la section du Théâtre-Français, Marat, « riche de vertus civiques, mais pauvre comme Rousseau », s'était vu attribuer quatre presses et leurs accessoires provenant de l'imprimerie Royale, et c'est avec leurs caractères que furent composés typographiquement son *Journal*, les *Chaînes de l'esclavage* et diverses brochures. Ce matériel fut, après la mort de Marat, conservé par Simone

Evrard qui l'exploita sous le nom de « veuve Marat », puis restitué à l'Etat, le 16 ventose an III (6 mars 1795). Diverses pièces relatives à ce prêt et à cette restitution ont passé dans les ventes des cabinets Laroche-Lacarelle (1847) et B. Fillon (n° 556⁸ du cat.). Le premier de ces dossiers a fourni à Louis Combes un chapitre de ses *Episodes et Curiosités révolutionnaires*. (Voyez tome I^{er} de la *Bibliographie*, n° 271.)

M. Chèvremont a relevé dans le *Journal de la République française* deux numéros « doubles », c'est-à-dire portant le même chiffre avec deux dates différentes : 10 (3 et 4 octobre) et 43 (11 et 12 novembre). Dans son n° 46 (15 novembre, p. 6-7), Marat dit avoir jeté au feu l'édition entière, moins quelques exemplaires, du n° 43, parce qu'il renfermait contre le ministre de l'intérieur une dénonciation reconnue fautive, au sujet du vol des diamants de la couronne et qu'il ne voulait pas « blesser la vérité, même à l'égard d'un Roland ».

Lorsque la Convention décréta, sur la motion de Thuriot et de Delacroix (d'Eure-et-Loir), que ses membres auraient à opter entre leur mandat de députés ou leur profession de journalistes, Marat, « ne voulant pas donner l'exemple de la désobéissance », supprima le mot « journal » du titre de sa feuille et bientôt même lui donna un autre intitulé. Voyez le numéro suivant.

10826. — Le *Publiciste de la République française* ou *Observations aux Français*, par MARAT, l'ami du peuple, député à la Convention nationale. (Nos 144-150. 14-22 mars 1793.) *Imp. de Marat*, in-8°. [N. Lc² 224.]

Suite du numéro précédent.

Même épigraphe.

A partir du n° 146, Marat ajoute à ces deux qualificatifs celui de « auteur de plusieurs ouvrages patriotiques ».

Le n° 150 porte : Le *Publiciste de la République française* ou *Observations à mes commettants*, et cette variante devient le titre des nos 151-155 ci-dessous.

10827. — *Observations à mes commettants*, par MARAT, l'ami du peuple, député à la Convention nationale. (Nos 151-155. [25-29 mars 1793.] *Imp. de Marat*, in-8°. [N. Lc² 225.]

Suite des deux numéros précédents.

10828. — Profession de foi de MARAT, l'ami du peuple, député à la Convention, adressée au peuple français en général, à ses commettants en particulier. (30 mars 1793.) *Imp. de Marat*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 226.]

Suite des numéros précédents. Forme le n° 156 de la série.

10829. — Le *Publiciste de la République française* ou *Observations aux Français*, par l'ami du peuple, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques. (Nos 157-242. [1^{er} avril-14 juillet 1793.] *Imp. de Marat*, in-8°. [N. Lc² 227.]

Suite des numéros précédents. Le nom de MARAT, et son titre de député à la Convention, reparaissent à la plupart des numéros.

Le n° 228 (28 juin) est par erreur chiffré 227 et corrigé à la main sur les deux ex. de la B. N.

Le n° 242 était sous presse au moment où Charlotte Corday frappa Marat et il fut distribué le lendemain de sa mort. Deux continuations parurent dès le 16 et le 17 juillet 1793; voyez ci-après à cette date.

En terminant la notice consacrée à l'*Ami du peuple*, j'ai promis de donner quelques détails sur les exemplaires notables de cette feuille et du *Publiciste* ou *Journal de la République française* qui en forme la suite immédiate.

1^o Le plus précieux de ces exemplaires, au moins par sa provenance, est assurément celui que Marat passe pour avoir formé en vue d'une réimpression, souvent annoncée, de ses œuvres politiques. Avant de résumer, les renseignements recueillis à ce sujet par mes prédécesseurs, il convient de rappeler l'odyssée de cette curiosité historique. Conservée longtemps avec un soin jaloux par la sœur du publiciste, Albertine Marat qui, se sentant près de sa fin, en fit présent à Nicolas Villiaumé, elle fut cédée par celui-ci à Félix Solar, le 1^{er} avril 1859, au prix de 2,000 francs et figura quelques mois à peine dans sa très modeste reliure en demi-mouton vert sur les rayons de cette éphémère et splendide bibliothèque. Lors de sa dispersion (novembre 1860), l'exemplaire de Marat fut acquis au prix de 1,500 francs pour le compte du prince Napoléon. Revendu à l'amiable à la librairie Aug. Fontaine, il passa chez M. de Nadaillac qui, lors de sa propre vente (1883), le fit retirer à 2,450 francs. Inutilement proposé à cette époque à la B. N. et à la B. V. P., il trouva enfin asile chez lord Rosebery.

M. Chèvremont, lors de l'exposition de la vente Solar, M. Hatin, dans la bibliothèque même du Palais-Royal, purent l'examiner avec soin et tous deux furent quelque peu déçus tant sur son contenu et son aspect matériel que sur l'importance des notes et additions autographes dont il est enrichi.

Un prospectus, relié en tête du premier volume et sorti de l'imprimerie de la « veuve Marat », annonçait comme prochaine cette publication des œuvres politiques, à laquelle l'éditrice, « jalouse de remplir sa tâche envers la mémoire de l'*Ami du peuple*, et qui n'avait point voulu confier à d'autres qu'à elle-même un soin si sacré », promettait d'apporter l'attention la plus scrupuleuse. Cette édition devait former 15 vol. gr. in-8°, petit romain, à 5 francs, et contenir toutes les œuvres politiques sorties de la plume de Marat, avant et durant la Révolution, savoir :

1° le *Plan de législation criminelle*; 2° les *Chaines de l'esclavage*; 3° *L'offrande à la patrie*, avec son supplément; 4° les deux *Dénonciations contre Necker*; 5° *Appel à la Nation*; 6° 685 numéros, outre leurs suppléments, de *l'Ami du peuple*, et « plusieurs numéros qui n'avaient point paru par les motifs qui seraient expliqués »; 7° 242 numéros du *Journal de la République*, ainsi que plusieurs feuilles détachées qui seraient insérées dans les volumes suivant l'ordre des temps où elles auraient paru; 8° enfin *l'École du citoyen*, ouvrage posthume dont on ignore le sort.

Une note de M. Villiaumé, annexée à ce prospectus et résumée par M. Hatin, portait en substance que Marat « avait recueilli et corrigé avec soin tous ses numéros, et, à mesure qu'un volume l'était, il l'enveloppait d'une grande feuille de papier. Ainsi avait-il fait pour les dix premiers volumes. Pour le onzième, ce soin avait été pris, après sa mort, par sa veuve et sa sœur. Quant au douzième volume, qui contient ses pamphlets et opuscules politiques, il était depuis longtemps revu et corrigé. Marat ne reconnaissait pour complets que les exemplaires conformes au sien, et désavouait tout ce qui n'était pas dans sa collection. C'est M. Villiaumé qui a fait faire la reliure, chez lui, sous ses yeux ».

Cependant la plupart des ouvrages indiqués par la veuve Marat ne figurent pas dans le douzième volume de la collection des journaux proprement dits et celle-ci est dans un état assez défectueux.

Les 199 premiers numéros de *l'Ami du peuple*, rognés et à tranche rouge, proviennent, selon M. Hatin, d'un ex. déjà relié, mais en le « cassant », on n'a même pas pris, quoiqu'en ait dit Villiaumé, le soin de respecter les notes marginales, car plusieurs d'entre elles ont été entamées par le ciseau et les autres numéros, quoique non rognés, portent aussi la trace de la même brutalité. *L'Ami du peuple* est d'ailleurs seul annoté et ces notes, assurément curieuses, ne semblent pas, pour la plupart, destinées à une réimpression ultérieure, si l'on en juge par celles que M. Hatin avait relevées.

« Ainsi, dit-il, plusieurs passages portent en marge : *Mon histoire*. Les *Motifs pressants de refondre le Châlet et de l'abolir totalement* (n° 94, 11 janv. 1790) sont ornés de ce *satisfait* : *BEAU MORGEAU* ! On lit ailleurs : *J'ai fait passer ce décret. — J'ai fait abolir le carnaval*, etc.

« On sait que la feuille de Marat est remplie de lettres adressées à *l'Ami du peuple*. Marat confesse à diverses reprises, ce qu'on n'était pas sans soupçonner, que beaucoup de ces lettres sont simulées. Ainsi, au n° 181, au bas de la *Lettre à l'auteur* ayant pour objet un *Horrible Attentat des noirs et demi-noirs* (des ministériels, dit une note), contre *la liberté de la presse et les écrivains patriotes*, on lit ce renvoi : « Cette lettre est de l'auteur; il y a seulement fait entrer des félicitations et des consolations que « lui avaient adressées de bons citoyens. » Une autre est imaginée par lui « pour amener ses « prédictions ».

« Le n° 368, 11 février 1791, contient une lettre sur les tripots du Palais-Royal, qui se termine par la formule : *La suite au prochain numéro*. On lit en note : « Je l'ai imprimée (la suite) dans *l'Orateur du peuple*, pour le rendre piquant. »

« Ces numéros de *l'Orateur du peuple*, écrits par Marat, qui peuvent intéresser la collection de ses œuvres, mais qui ne sauraient entrer dans la composition de *l'Ami du peuple*, sont intercalés à leur date, ainsi que plusieurs autres de ses opuscules, dans l'exemplaire du prince Napoléon. Il y a eu d'autres intercalations encore, qui s'expliquent moins aisément. Ainsi, on y rencontre, sans motif apparent, le prospectus du *Défenseur de la constitution*, de Robespierre; celui de la *Tribune des patriotes*, de Camille Desmoulins et Fréron; un numéro du *Journal du Diable*, de Labenette, etc. »

Voici, de plus, la liste des autres pièces intercalées dans cet ex. de *l'Ami du peuple*, avec la date que Marat avait inscrite sur chacune d'elles :

1° *Lettre de M. MARAT... à M. Joly* (15 octobre 1789. [Cf. t. 1^{er}, n° 1435]); cet ex., dit M. Chèvremont, est dans le plus déplorable état de vétusté; 2° *C'en est fait de nous* (26 juillet 1790 [Cf. tome 1^{er}, n° 2194]); *On nous endort, prenons-y garde!* (9^e avril 1790); 4° *C'est un beau rêve, gare au réveil* (27 avril 1790); 5° *L'Affreux Réveil*, à « et non de » *l'Ami du peuple* (29 avril; pour ces trois pièces, voir ci-après, § 10); *Relation fidèle des malheureuses affaires de Nancy* (10 septembre); *Relation authentique de ce qui s'est passé à Nancy* (18 septembre 1790); *Arrêté pris par les vainqueurs de la Bastille* (23 décembre); *le Général Motté vendu par ses mouchards* (25 décembre) [Voyez ci-dessus n° 6913 et 6915]; *Lettre de l'Ami du peuple aux fédérés des 83 départements*, 9 août 1792 (reproduction du n° 677 du 7 août, avec un ajout de quelques lignes [Cf. tome 1^{er}, n° 3364.])

À la suite du *Journal de la République française*, sont reliés le discours de Marat sur le jugement de Louis XVI (Cf. tome 1^{er}, n° 3653) et *l'Appel nominal* sur sa propre mise en accusation (Cf. *ibid.*, n° 3989).

Quant au douzième volume, visiblement formé après la mort du publiciste, il comporte diverses pièces qui seront décrites dans la quatrième partie de la *Bibliographie* telles que le *Portrait de Marat*, par Fabre d'Églantine (an II); un *Poème à sa louange*, par Dorat-Cubières; des discours en son honneur, etc., et les écrits suivants : *Chaines de l'esclavage*, *Offrande à la patrie*, *Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, deux *Dénonciations* contre Necker, *Appel à la nation* (daté par Marat du 15 février 1790), *Plan de législation criminelle*.

Albertine Marat possédait-elle réellement l'exemplaire destiné par son frère à une réimpression générale? Sans suspecter en rien sa bonne foi, il est permis d'en douter, si l'on se rappelle que, le 22 février 1790, jour où le Châ-

telet tenta de mettre à exécution le décret de prise de corps lancé contre Marat, on avait saisi, entre autres papiers, « un rouleau contenant 104 numéros de l'*Ami du peuple*, corrigés pour l'édition de ses œuvres politiques », et si l'on constate, dans la collection d'autographes formée par M. de La Bédoyère (aujourd'hui au département des Mss. de la B. N., Fr. nouv. acq. 310), la présence des numéros suivants de l'*Ami du peuple*, corrigés et annotés par Marat : 31, 32, 33, 34, 35 (7-12 novembre 1790), 451 (7 mai 1791), 470 (26 mai), 583 (26 octobre 1791), 664 et 675 (4 juin et 20 juillet 1792). Les cinq premiers de ces numéros pourraient fort bien provenir de la saisie du 22 janvier 1790; mais où sont les autres ?

N'est-il pas permis de supposer que l'exemplaire offert à Villiamé avait été formé non par Marat lui-même, mais par ses deux compagnes, avec les épaves de sa succession? Ainsi s'expliqueraient les disparates et les anomalies qu'il présente, entre autres l'adjonction du prospectus de Robespierre et d'un numéro du journal de Labenette; ainsi se justifieraient les lacunes d'un ensemble où ne figurent ni le *Moniteur patriote*, ni le *Junius français*.

Quant au n° 678 (13 août 1792), placé avec quelques autres sur la tablette de la baignoire de Marat et que le coup de poignard de Charlotte Corday inonda de son sang, voir, pour la publication dont il a été l'objet, la quatrième partie de ce travail.

2° Simonne Evrard avait, paraît-il, conservé aussi un exemplaire des journaux de Marat; et cet ex., auquel il manquait seulement les nos 68 (2°), 681 et 685, a passé en 1843, sous le n° 174 de la vente Cas... (Cf. tome I^{er}, *Introduction*, p. LXV), où il fut adjugé 48 francs seulement à un acquéreur demeuré inconnu. Le catalogue le présente comme renfermant une table des principales matières et une notice bibliographique « très intéressante, où les noms des principaux rédacteurs étaient signalés ». Cette seule particularité suffirait à rendre cet exemplaire précieux, car on ne connaît que très vaguement la part prise à l'*Ami du peuple*, par Stanislas Fréron, Dussault, et peut-être quelques autres. Dans cette même vente figuraient une collection de placards de Marat (voyez ci-après, § 10), vendue 8 fr. 75, et une miniature peinte par Boze en octobre 1792 et qui fut retirée. C'est peut-être celle de la collection Saint-Albin et qui a été gravée par E. Beisson, avec la mention : « avril 1793 ».

3° L'ex. de M. de La Bédoyère, aujourd'hui classé dans la Réserve de la B. N. et plusieurs fois mentionné sous le n° 10320 ci-dessus, a été choisi feuille à feuille par l'amateur, et il est accompagné de cette apostille du bouquiniste Collin, péniblement tracée entre deux traits de crayon : « Je garantie (sic) l'exemplaire complet. COLLIN, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 57. ».

4° Renouard avait formé, des divers journaux de Marat, des contrefaçons de l'*Ami du peuple*, de ses écrits et pamphlets politiques et scienti-

ifiques, une collection reliée en 13 vol. in-8° veau fauve, et il y avait joint une note relatant ses rapports personnels avec Marat « dans des circonstances singulières ». Sommairement décrite sous le n° 3069 du catalogue de sa vente posthume, cette collection, augmentée d'un volume autographe, provenant d'Aimé Martin, repassa en 1864 sous le n° 1028 de la vente Aerts, où M. Labate s'en rendit acquéreur au prix de 410 francs.

5° L'ex. de M. Pochet a été décrit sous le n° 1279 du catalogue de sa vente posthume. D'après cette description même, il renfermait, outre plusieurs numéros doubles, une insigne curiosité : une épreuve du n° 43 (12 novembre 1792), que Marat, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait fait détruire. Cette particularité dut contribuer au prix élevé (1,860 fr.), auquel l'ex. fut adjugé, non à la Bibliothèque de l' Arsenal comme je l'ai dit (n° 10320), mais à M. Champion pour la Cornell-University de New-York.

10830. — Prospectus. L'An premier de la République de France, ouvrage périodique qui paraîtra tous les jours, par CAMILLE DESMOULINS, membre de la Convention. 30 septembre (1792). Paris, in-plaîn, in-8°, 4 p. [N. Le² 2819. *Rs.*]

Voyez le numéro suivant.

10831. — Révolutions de France et de Brabant. Seconde partie. L'An premier de la République de France. Ouvrage périodique, par CAMILLE DESMOULINS et MERLIN DE THIONVILLE, membres de la Convention. (Octobre-décembre 1792.) Paris, imp. P.-J. Duplain; Fonrouge; Cérioux, 35 numéros in-8°. [N. Le² 291.]

Voyez le n° 10379 ci-dessus. A partir du n° 3, le titre porte en plus : et des royaumes qui, arborant la cocarde nationale, mériteront une place dans ces fastes de la liberté.

Les numéros ne sont point datés et chacun a une pagination distincte. Précède du prospectus décrit sous le numéro précédent; mais, Desmoulin, dès le premier numéro, « ayant réfléchi que ce titre l'*An premier de la République* exigerait, pour être rempli, que l'auteur remontât au 10 août, et pressé par la marche de la Convention dont il entreprenait de suivre les opérations », annonça qu'il se voyait forcé de remettre à d'autres moments le soin de combler cette lacune et qu'il se hâta d'arriver au 21 septembre, veille de l'ouverture de la Convention.

10832. — Journal de la République et du travail de la Convention nationale, dédié

au triomphe des nations magnanimes. Par JEAN-BAPTISTE-THÉODORE GÉRARD, auteur du « Tableau social ». (N° 1, 1^{er} octobre an 1^{er}.) *Rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts*, in-8°. [N. Lc² 2550.]

Annoncé comme quotidien.

40833. — La Poste du matin ou l'Ami de la patrie, de la liberté, des mœurs et de l'égalité, ouvrage périodique auquel on a réuni le « Bulletin de la Convention nationale », l'extrait des « Nouvelles de la guerre », le « Journal prophétique » et celui de la « Correspondance civique et morale », par PIERRE PONTARD. (6 octobre-15 décembre 1792.) *Paris, L. P. Courret*, 14 numéros in-8°, 476 p. [N. Lc² 2333.]

Annoncé comme quotidien. Des titres rapelés par l'initulé je ne connais que le *Journal prophétique*, qui sera décrit dans la troisième partie de ce travail.

40834. — Convention nationale, journal de ses séances. An 1^{er} de la République française. *Deux*, in-8°, 4 p. [N. Lc² 2346.]

Prospectus. Le journal y est annoncé comme quotidien à partir du 15 octobre 1792.

40835. — Le Républicain français, journal du soir. *Rue et hôtel Serpente*, in-4°. [N. Lc² 2333.]

La B. N. a les nos 1, 10 et 31 des 17 et 27 octobre et 18 novembre 1792. Les nos 10 et 31 ont pour sous-titre : *Journal universel de tous les pays et de tous les jours*. Le n° 31 porte en plus : *Par PIERRE SALLÉS*.

EPIGR. :

Amour aux peuples, haine aux tyrans.

40836. — Journal de la municipalité et des sections de Paris. *Imp. Joyal, S. d.*, in-folio plano. [D.].

Adresse au Conseil général de la Commune, signée : J.-G. JOYAL, imprimeur-éditeur, citoyen de la section des Sans-Culottes, annonçant qu'une société de gens de lettres se propose de publier un journal renfermant l'esquisse des travaux de la Commune et demandant l'autorisation de prendre chaque jour un relevé du procès-verbal de la séance. Suivent un extrait de la délibération du 16 octobre 1792 autorisant cette communication et un arrêté de la section des Sans-Culottes (20 octobre) souscrivant au *Journal* dont le premier numéro (le seul connu) a déjà été décrit sous le n° 5574 ci-dessus.

40837. — Le Véridique ou l'Antidote des journaux. (Octobre 1792-mars 1793). *S. L.*, 40 numéros in-4°. [N. Lc² 731.]

Chaque numéro a 4 p. Les nos 5-10 ont pour épigraphe :

Je ne vois plus dans l'État que du papier,
de l'orgueil et de la misère.

Discours de SUZET-JEST à la tribune
le 30 novembre 1792.

« Ce titre, lit-on en tête du premier numéro du *Véridique*, annonce assez que je tiens tous les journaux actuels pour des imposteurs, et les Perlet et les Poncelin, et la *Gazette nationale de France* et le *Journal de Paris* et le *Journal universel*, etc., etc., tous, sans exception. Et pourquoi? Parce qu'eux seuls sont permis et autorisés et que ceux qui les autorisent ont intérêt de (sic) mentir et de nous tromper. Aussi cette feuille n'est-elle point annoncée comme journal; elle sera cependant périodique, mais non souscriptible et pourquoi? C'est que le système de liberté et d'égalité actuel feraitillotiner l'auteur et les abonnés. L'auteur ne veut point être guillotiné et ne veut exposer personne à l'être. » Le *Véridique*, attribué par Deschamps à HUSSON, par suite d'une confusion évidente avec un journal qui a porté un instant le même titre (voy. n° 40858 ci-dessous), a été restitué par Barbier et par Leber à CORENTIN ROYOT, L'ex. de Leber, décrit sous le n° 4930 de son *Catalogue*, comportait également dix numéros, mais Barbier, dans une note manuscrite déposée sur son ex. du *Dictionnaire des anonymes*, dit qu'il en a paru treize. (Cf. *l'Intermédiaire* de 1874, 530 et 606.) Selon Leber, l'auteur brûla lui-même presque tous les numéros et n'en avait pas conservé de collection. Elle n'existe pas, en effet, au catalogue de sa vente posthume.

40838. — Bulletin national ou Papier-Nouvelles de tous les pays et de tous les jours. (1^{er} novembre 1792-9 septembre 1793.) *Imp. du « Bulletin »*, 251 numéros in-4°. — Bulletin républicain ou Papier-Nouvelles... (6 pluviôse an II-30 vendémiaire an IV.) *Ibid.* — Bulletin national ou Papier-Nouvelles. (1^{er} brumaire-4 fructidor an IV.) *Paris, imp. P.-A. Leblanc*, 3 séries in-4°. [N. Lc² 2337.]

Dans l'ex. de la B. N., la seconde série commence au n° 25 (6 pluviôse an II-25 janvier 1794) et offre quelques lacunes. La numérotation recommence au 1^{er} vendémiaire de l'an III et de l'an IV et continue, sans avis préalable, pour la troisième série.

40839. — Le Républicain, journal des hommes libres de tous les pays, rédigé par un député à la Convention nationale, et par

plusieurs autres écrivains patriotes. Tome I. (2 novembre 1792-28 juin 1793.) *Paris, R. Vatar, in-4^o. [N. Lc² 732.]*

Quotidien.

Précédé d'une liste des *Noms et demeures des députés à la Convention nationale par ordre alphabétique de départements et par ordre alphabétique de noms* et d'un *Précis historique de la Révolution du 10 août (XXXII p.)*. Dans la liste est intercalé aussi un *Annuaire* (ou almanach) français an II de la République française (imp. R. Vatar, in-folio plano), et le *Précis historique* renferme lui-même (p. XVIII-XXXII) un *Précis des séances de la Convention nationale depuis le 20 septembre jusqu'au 1^{er} novembre*. Vient ensuite un *Prospectus* (imp. du *Républicain*, S. d., in-4^o, 2 p.) exposant en ces termes le programme politique des rédacteurs :

« Une république naissante, occupée tout à la fois à former son gouvernement, à repousser les tyrans ligués contre elle et à délivrer les peuples opprimés par eux, offre un spectacle inconnu jusqu'ici dans les fastes de l'histoire. C'est ce tableau sublime que nous nous proposons de peindre et de transmettre à nos lecteurs, avec l'énergie d'hommes qui aiment leur pays et la liberté.

« Propager les principes de l'égalité, sans laquelle il n'est point de vraie liberté; faire naître ou ranimer l'esprit public et l'amour de la patrie dans tous les cœurs; poursuivre sans relâche l'égoïsme, qui avilit les hommes et en fait des esclaves sous un air d'indépendance; éclairer les infortunées victimes du fanatisme, de la superstition et de l'erreur; instruire les hommes de leurs droits, mais leur expliquer ce que la société exige d'eux, pour qu'ils en jouissent paisiblement; leur donner la haine des tyrans, quels qu'ils soient, mais toujours leur montrant le bonheur dans l'obéissance aux lois : tel est et sera constamment le but de ce journal, entrepris sous les auspices de l'égalité, par une société de patriotes passionnés pour la liberté et le bonheur de leurs semblables. »

D'après ce même prospectus, le compte rendu des débats parlementaires devait être rédigé par un député à la Législative réélu à la Convention nationale, qui, « tenant toujours au grand principe de la souveraineté du peuple, le voyait avec douleur affaîssé sous le joug de la royauté », et la politique devait être traitée « par un patriote très connu dans la littérature et très exercé d'ailleurs dans ce genre de travail ». Le premier était CHARLES DUVAL; le second devait être ANTOINE-FRANÇOIS LEMAIRE. à en juger par une lettre collective datée du 12 septembre 1792, « l'an premier après l'expulsion des rois » (A. N., AA 40. 1228), adressée aux inspecteurs de la salle et demandant la jouissance de la loge du *Logotachigraphe* (sic : du *Logographe*). Les autres collaborateurs connus du *Républicain* furent EON, de Rennes, parent de Charles Duval, FÉLIX LEPELETIER, P.-A. ANTONNELLE,

et plus tard MICHEL-FRANÇOIS LITTRÉ, père de l'illustre savant, qui signa de l'anagramme TIRTEL.

Fidèle à sa déclaration de principes, le *Libéral*, que les contemporains surnommèrent parfois « le Journal des tiges », fit au gouvernement du Directoire une guerre acharnée qui entraîna de fréquentes repréailles et eut pour conséquence treize changements ou modifications du titre primitif dont on trouvera l'énumération à leurs dates respectives. Cependant il échappa aux rigueurs de l'arrêté consulaire du 18 nivôse an VIII et cessa volontairement sa publication quelques mois plus tard.

La biographie de son principal fondateur et rédacteur a été copieusement établie par Charles Vatel aux pp. 535-549 de son grand travail sur *Charlotte Corday et les Girondins* (Cl. tome 1^{er} de la *Bibliographie*, n^o 521), et il suffit d'en rappeler ici les phases principales. Fils d'un conseiller au présidial de Rennes, Charles-François-Marie Duval naquit dans cette ville le 2 décembre 1750 et fut tour à tour assesseur de la maréchaussée, membre de l'Assemblée législative, de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents. En 1804, il entra comme chef de bureau dans l'administration des contributions indirectes. Retraité en 1814, banni en 1816 comme régicide, il se fit inscrire en qualité d'avocat au barreau de Liège et mourut à Huy, le 25 août 1829.

Deux autres de ses collaborateurs et compatriotes, Eon et Vatar payèrent plus chèrement encore leur immixtion dans la vie politique, René-François-Charles Vatar, né à Rennes, le 2 juin 1761 et descendant d'une ancienne famille d'impri-meurs bretons fut, ainsi que Paul-Marie-Dominique Eon, impliqué en l'an IX dans la conspiration de la rue Saint-Nicaise et tous deux furent déportés. D'après les recherches de M. Jean Destrem, Eon se trouvait en 1807 aux îles Seychelles, et en 1809, il remplissait les fonctions d'instituteur à l'Île-de-France. Vatar mourut juge au tribunal de première instance de Cayenne, le 24 juin 1835; il était âgé de soixante-quatorze ans.

Un second prospectus (in-8^o, 2 p.) joint au premier dans l'ex. de la B. N. annonce que « la publication d'un autre journal in-folio sous le même titre (voyez n^o 10343 ci-dessous) entraînant des quiproquos désagréables sous tous les rapports, » le *Républicain* s'intitulera, à partir du 29 juin 1793, *Journal des hommes libres*; voyez ci-après à cette date.

10840. — Journal du soir, de politique et de littérature, rédigé par JOYAL et VINCARD, ni de la rue de Chartres, ni de l'imprimerie des frères Chaigneau. Imp. des vrais républicains, rue Galande, 61, in-4^o. [N. Lc² 2377.]

ÉPIGR. :

Pour être l'ami du peuple, il faut l'être des lois.

Les noms des rédacteurs sont en forme de griffe. La B. N. a le n° 14 du 20 novembre 1792. Annoncé comme quotidien.

10841. — Bulletin des Marseillais, journal dont le produit est destiné aux frais de la guerre. *Paris, de l'imprimerie du Cercle social*, in-8°. [N. Lc² 743.]

La B. N. possède les nos 1 (non daté, mais rendant compte de la séance de la Convention du 5 novembre 1792); 8 (13 novembre), 10 (15 novembre); 11 (16 novembre). Chaque numéro a 8 pages et un sommaire. On lit à la fin de chacun d'eux l'annonce du *Compte rendu* à ses commettants, par Ch. Barbaroux, publication pour laquelle on souscrivait séparément ou avec le *Bulletin*.

10842. — L'Orateur du peuple, journal libre, par M. MARTEL. (13-14 novembre 1792.)

Voyez le n° 10508^a ci-dessus.

10843. — Le Républicain français (13 novembre 1792-13 pluviôse an VI [3 février 1798]). *Paris*, 1856 numéros in-fol. [N. Lc² 732.]

Quotidien. Les nos 1-1239 portent : *Le Republicain universel, l'an premier [quatrième] après l'abolition de la royauté*, et les nos 1-50 l'épigraphie suivante :

*Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo,
Orbiq; incipiunt magni procedere menses.*
Vnc.

Dans l'ex. de la B. N. les deux premiers volumes sont précédés d'un titre imprimé portant : *Le Republicain français, ouvrage périodique commencé le 13 novembre 1792. Exemplaire complet, avec toutes ses feuilles de supplément.*

D'après une note insérée au bas du n° 2, « la partie de la Convention était extraite du travail du sieur Guiraut, inventeur de l'art logotopographique (sic) », mais cette mention disparaît dès le numéro suivant. Guiraut, dans la séance des Jacobins du 26 novembre 1792, après avoir dénoncé en termes violents les deux collaborateurs qu'il s'était associés : HIS, « chassé du *Moniteur* », et GOUGET-DESLANDRES, désavoua tout ce qui avait paru du *Republicain*, « sauf le premier numéro ».

C'est à CHARLES HIS, dénoncé en effet comme royaliste par Thuau-Granville dans le *Moniteur* du 22 septembre 1792, qu'on a, sans preuves, attribué l'invention de l'apostrophe fameuse : « *Fils de saint Louis, montez au ciel !* » ; mais il est à remarquer, comme l'a déjà fait Louis Combes, qu'elle ne figure pas dans le compte rendu de l'exécution publié par le *Republicain français*. Ch. His fut le père de M. His de la Salle (1795-1878), l'un des plus généreux donateurs des musées du Louvre.

Maurice Gouget-Deslandres, né à Dijon, fut avocat au Parlement de Bourgogne, substitué du procureur général à Dijon pendant treize ans, juge suppléant au tribunal de cassation élu par le département de la Côte-d'Or (1791-1792), commissaire national en Belgique (1792-1793) et de nouveau membre du tribunal de cassation d'octobre 1793 à septembre 1797. Gouget-Deslandres n'a de notice dans aucun répertoire biographique.

10844. — Journal des lois de la République française une et indivisible. *Paris, Galletti*, in-4°. [N. Lc² 742.—D. Ez⁸ 54.]

ÉPIGR. :

Les bonnes lois font les bonnes mœurs.

MF.†A.†F.†A.†S.†E.

Les noms de l'imprimeur et du rédacteur sont en forme de griffe.

L'ex. de la B. N. commence au n° 131 (24 mars 1793) et s'arrête, après lacunes, au n° 1098 (25 vendémiaire an IV-17 octobre 1795).

L'ex. de la Bibliothèque de la Chambre est précédé d'un prospectus in-4° (2 p.) rédigé et signé par C.-N. OSSELIN, député à la Convention nationale, annonçant une double édition du *Journal des lois*, l'une « diurne » ou quotidienne, dont le premier numéro devait paraître le 15 novembre; l'autre bi-mensuelle à partir du 1^{er} décembre et formant une collection des lois par ordre de matières. (Cf. tome I^{er} de la *Bibliographie*, nos 5204 et 5205). Un ex. de ce même prospectus traduit en italien est joint au premier.

L'ex. de la Chambre, également très incomplet, commence au n° 12 (26 novembre 1792) et s'arrête, après lacunes, au n° 1074 (3^e complémentaire an III (19 septembre 1795)).

Par une affiche sans titre et sans nom d'imprimerie qui possède la même Bibliothèque, Osselin désavoue toute collaboration au *Journal des lois*, depuis le 31 mai 1793.

Après la séparation de la Convention; Galletti, modifia le titre de son journal; voyez ci-après, § 7.

Lors de la réaction thermidorienne, le *Journal des lois* fut un de ceux qui propagèrent la légende des « tanneries de peau humaine » soi-disant établies à Meudon, et aux dénégations des membres du Comité de salut public, Galletti répondit par l'exhibition du fameux exemplaire de la *Constitution*, imp. chez Causse à Dijon en l'an II et relié avec une peau qu'on disait provenir des susdites tanneries. Sur cette curiosité et les polémiques qu'elle souleva, voyez les *Episodes et Curiosités révolutionnaires* de Louis Combes (cf. tome I^{er} de la *Bibliographie*, nos 271 et 271^a).

10845. — Journal français, ou Tableau politique et littéraire de Paris. (15 novembre

1792-2 juin 1793.) *Lallemund*, 196 numéros in-4°. [N. Lc² 746.]

Quotidien. Rédigé par HENRI NICOLLE DE LADEVÈZE, d'après Deschamps.

Précédé d'un Prospectus (in-8°, 2 p.), en tête duquel on lit :

« La stupeur profonde qui avait brisé la plume de nos écrivains s'est dissipée; la terreur, cette arme perdue entre les mains des scélérats, s'est émue. On peut enfin témoigner hautement l'horreur qu'ont inspirée les effroyables journées des 2 et 3 septembre; il est permis de voter à l'exécration de la postérité ce comité des boucheries dit de surveillance; on peut appeler la vindicte publique sur cette meute de scélérats qui, lâchés dans les départements par la régence tripartite de Paris, prêchent partout le carnage et la sédition... Arracher le masque de l'hypocrisie à ces individus d'un jour, publicistes par famine, anarchistes par besoin, assassins par tempérament, voilà la tâche honorable et périlleuse que nous nous sommes imposée. »

10846. — Nouvelles politiques nationales et étrangères. (15 novembre 1792-19 fructidor an V [5 septembre 1797.] *Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs*, 134, etc., 5 vol. in-4°. [N. Lc² 747.]

Suite du n° 10385 ci-dessus.

Précédé d'un *Précis des principaux événements qui se sont passés en Europe depuis le 10 août jusqu'au 15 novembre 1792, pour servir d'introduction au journal des Nouvelles politiques* (S. l. n. d., in-4°, 72 p.)

Rédigé par PIERRE-LAURENT MONESTIER, représentant de la Lozère, qui y fournissait le compte rendu des séances de la Convention, J.-B.-A. SUARD, DUPONT de Nemours, C.-J. DE BARANTE et quelques autres. Proscrites le 18 fructidor, les *Nouvelles politiques et littéraires* reparurent successivement sous divers titres : le *Nouvelliste*, le *Narrateur universel*, le *Narrateur politique* et le *Publiciste*. Voyez ci-après, § 9.

10847. — *Courrier universel. Paris, Cour neuve du Palais, maison Gilbert*, in-8°. [N. Lc² 2558.]

La B. N. n'a que les numéros non chiffrés des 18 novembre, 8 et 9 décembre 1792.

On lit en tête du numéro du 18 novembre :

« Le rédacteur de ce journal s'étant déterminé à en retrancher les suppléments composés de quatre pages, les personnes abonnées antérieurement à cette suppression (sic) pour quatre mois le seront pour six; celles de six mois le seront pour neuf. Les avantages particuliers seront scrupuleusement maintenus. »

Cette note prouve que le *Courrier universel* existait avant la date à laquelle commence l'ex.

de la B. N., mais je n'en ai vu citer nulle part une collection complète. Quelques jours plus tard, il allongea son titre et agrandit son format. Voyez ci-après au 21 décembre.

10848. — *L'Observateur à la Convention nationale* (20 novembre 1792-4 janvier 1793).

Voyez tome I^{er}, n° 3599.

10849. — Feuille du matin, ou le *Bulletin de Paris. Paris, imp. du journal. S. d.*, 2 séries in-8°. [N. Lc² 803. — *Ars. Jo.*, 20370.]

1^{re} série. Nos 1-93 (24 novembre 1792-29 mars 1793).

2^e série. Nos 1-6 (23-28 août 1793).

On souscrivait chez *Maret* et au bureau de *L'Alertisseur* (Cf. n° 10817 ci-dessus).

Leher, qui possédait aussi un ex. complet, a fait observer (*Cat.* II, 4908) l'analogie évidente de la *Feuille du matin* avec le *Petit Gautier*. « Elle est, dit-il, rédigée dans le même esprit, sous une forme semblable, et elle a pris les choses au point où *Gautier* les avait laissées. »

10850. — *L'Abréviateur universel, ou Journal sommaire des opinions, productions et nouvelles publiques*. (1^{er} décembre 1792-9 mai 1797.) *Paris, chez le citoyen L. Brunot-Racine, directeur, rue des Mathurins*, n° 8, 5 séries in-4°. [N. Lc² 753.]

Quotidien. Le sous-titre disparaît au n° 283 de la 3^e série et reparaît au 379. Le 21 novembre 1794, L. BRUNOT-RACINE est remplacé par LESAGE, rue Grange-Batelière, n° 10; le 20 mai 1795, celui-ci est remplacé par F.-C. PLAN, rue Nazareth, n° 130; le 19 avril 1796, ce dernier l'est à son tour par J.-G. REYNIER, mais il contresigne de nouveau comme directeur les nos 126-139 de la 5^e série.

Précédé d'un prospectus in-8° (2 p.) et de *Tablettes chronologiques servant d'introduction à l'Abréviateur*, suivies elles-mêmes de *Notes supplémentaires* contenant les principaux faits connus et décrets publiés en France du 10 août 1792 au 1^{er} décembre suivant (18 p.).

Divisé en cinq séries à numérotation distincte et à pagination continue.

1^{re} série. 1^{er}-31 décembre 1792, 31 numéros, 124 p.

2^e série. 1^{er} janvier 1793-5^e sans-culottide an II (21 septembre 1794), 628 numéros, 2512 p.

3^e série. 1^{er} vendémiaire an III (22 septembre 1794)-10 nivôse an IV (31 décembre 1795), 465 numéros, 2658 p.).

4^e série. 11 nivôse an IV (1^{er} janvier 1796)-12 brumaire an V (2 novembre 1796), 307 numéros, 1224 p.

5^e série. 12 nivôse (1^{er} janvier 1797)-20 floreal an V (1^{er} janvier-9 mai 1797).

Le 20 floréal, un avis annonce que le lendemain le journal prendrait le double titre de *Messager de la paix ou Abréviateur universel*. Voyez ci-après § 8.

Deschiens désigne BROTIER neveu comme l'un des rédacteurs de l'*Abréviateur universel* et prétend que cette feuille était la continuation du *Journal général* de l'abbé de Fontenay (Cf. n° 10195 ci-dessus), suspendu le 10 août 1792; mais le *Journal général* ne reparut que le 1^{er} vendémiaire an V (22 septembre 1796) sous son titre primitif (voyez aussi § 8).

En 1828, deux prospectus (in-4° et in-8°) annoncèrent la résurrection prochaine de l'*Abréviateur universel*, mais cette velléité n'eut pas de suite.

10851. — *Annales de la République française*. (1^{er} décembre 1792-4^e sans-culottide an II [19 septembre 1794.]) *Paris, rue des Fossés-Montmartre*, n° 7, 191 numéros in-4°. [N. Lc² 758.]

Du 9 août 1793 au 10 frimaire an II, ajouté en sous-titre : *ou Journal des journaux*.

Le 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794), le titre devient : *Annales de la République française et Journal historique et politique de l'Europe*. Voyez ci-après, § 7, à cette date.

10852. — *Le Fanal parisien*, journal nécessaire aux citoyens qui veulent s'éclairer sur leurs vrais intérêts. (1^{er} décembre 1792-19 janvier 1793.) *Paris, Gueffier jeune*, 3 numéros in-8°, 160 pages. [N. Lc² 760.]

Par JACQUES LABLÉE. Dans sa séance du 12 novembre 1792, le Conseil exécutif provisoire avait accordé au citoyen Lablée 1,000 livres sur les fonds du ministère des affaires étrangères, à titre d'encouragement pour son entreprise (F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. 1, p. 236).

10853. — *Journal de la savonnelle républicaine*, à l'usage des députés ignorants, et de ceux qui se proposent de trahir la patrie, par le citoyen LABENETTE, auteur du « *Journal du diable* », puis des « *Droits de l'homme* », puis enfin de « *l'Orateur du peuple* ». *Imp. Républicaine, rue du Marché-Pailh. S. d.*, 18 numéros in-8°. [N. Lc² 761.]

ÉPIGR. :

Où ! je les poursuivrai, les coquins !

Journal publié pendant le procès de Louis XVI. « Mon but, dit Labenette, est de faire connaître la clique infernale qui fait déclarer la guerre pour servir les projets de vengeance de Louis Sanguinolot... Je veux parler et je parlerai de ces hommes qui ont préparé et amené la fa-

taite journée du Champ de Mars pour soustraire le général des brigands, enfermé dans la tour du Temple, à l'échafaud qui l'attendait à son retour de Varennes... Je parlerai de ces hommes qui, au lieu d'envoyer le dernier roi des Français à la guillotine au moment où il venait de faire assassiner le peuple, l'ont reçu à bras ouverts dans l'antré des conspirateurs, qu'on appelait alors Assemblée nationale, et qui, dans la crainte d'être dévoilés par Louis Capet, dont ils étaient les complices, l'ont soustrait à la juste vengeance du peuple, dans l'espérance de rejeter dans son sein cette pomme de discorde... Enfin, je conduirai le monstre découronné, le massacreur, et son infernale tigresse, à l'échafaud, et alors je cesserai d'écrire. Voilà le plan de mon journal. Je prévient mes lecteurs que je ne nommerai personne, mais je peindrai si bien les actions qu'on dira toujours : C'est un tel; et cela pour qu'on ne dise pas que j'écris par esprit de vengeance. En un mot, mon intention est d'être universellement applaudi. Ainsi soit-il. »

Pour les trois journaux rappelés dans l'intitulé, voyez ci-dessus nos 10468, 10693 et 10508.

10854. — *Journal de PERLET. Avis aux lecteurs de ce journal pour l'année 1793. Paris, Perlet. S. d.*, in-folio plano. [D.]

Annonce de l'adoption, à compter du 1^{er} janvier 1793, du format in-4° à deux colonnes en petit-romain, caractères de Baskerville. Cette transformation n'a pas eu lieu.

Sur le *Journal de Perlet* et ses diverses formes, voyez ci-dessus nos 10283-10290.

10855. — *Annales françaises, ou Nouvelles Éphémérides du citoyen. Rue Montorgueil*, n° 148, in-4°. [N. Lc² 2562.]

La B. N. a le n° 227 du 18 juillet 1793.

10856. — *Le Républicain français, journal universel. Rue Galande*, n° 61, in-4°. [N. Lc² 2563.]

La B. N. a les nos 31 et 37 des 5 et 8 décembre 1792.

ÉPIGR. :

La loi parle, ce sont là mes oracles.

10857. — *L'Ami des Français, de la vérité et du bon sens. Imp. de L'Ami des Français, rue Percée*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 2569.]

ÉPIGR. :

Facti vadinantio versum.

Consultation juridique-politique sur la légalité du procès de Louis XVI.

Par GODARD, selon le catalogue de la B. N.

10838. — *Courrier universel*. (21 décembre 1792-27 nivôse an VIII [17 janvier 1800.]) In-4°. [N. Lc² 764.]

Voyez le n° 10847 ci-dessus. L'acquisition de la collection La Bédoyère a fait entrer à la B. N. un ex. du *Courrier universel*, relié en 15 vol. in-4°, que ni Deschiens, ni M. France, ni M. Hatin ne paraissent avoir étudié avec l'attention qu'il mérite et dont le catalogue de la B. N. a détaillé le contenu sans commentaire. De l'examen auquel je me suis livré, il résulte que cet exemplaire est, en réalité, un « recueil factice » formé par un contemporain qui y a intercalé à leurs dates respectives, et pour ne pas interrompre l'ordre chronologique, des portions d'autres journaux absolument étrangers au *Courrier universel* et à ses continuations, soit qu'il n'ait pu se procurer les numéros manquants, soit que ces numéros n'aient jamais paru. C'est ainsi qu'on trouve dans cet exemplaire les nos 856-1081 de la *Gazette française* (Cf. n° 10733 ci-dessus) et des suites plus ou moins incomplètes du *Rôteur* (*The Rambler*), créé pour faire pièce au *Courrier universel*, du *Courrier universel du citoyen BEYERLÉ* (autre concurrence), du *Tableau de la France et de l'Europe*, du *Point du jour*, de Drevet, du *Journal du soir*, de Sablier (Cf. n° 10784), que M. Hatin, faute sans doute d'avoir eu la collection sous les yeux, a complés au nombre des avatars du *Courrier universel*.

Cette sélection une fois faite, il reste à donner ici la suite sommaire des modifications, interversions et adjonctions que le rédacteur du *Courrier universel* fit subir au titre primitif pour déjouer les poursuites dont il fut plusieurs l'objet. D'après une intéressante étude de M. Léon Say sur *Bertin aîné et Bertin de Veaux* dans le *Livre du centenaire du Journal des Débats* (Cf. n° 10113), ce rédacteur fut HENRI NICOLLE DE LADEVÈZE, déjà rédacteur du *Journal français* (Voyez n° 10845 ci-dessus) et qui eut pour collaborateurs l'abbé PLANGHE, LACRETELLE jeune et les deux frères Bertin ; mais ceux-ci créèrent en l'an IV l'*Eclair* dont la bibliographie s'enchêvêtre un instant dans celle du *Courrier universel* et qui s'imprimait, comme lui, chez Lenormant, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. Le *Courrier* et l'*Eclair* menèrent ainsi côte à côte la même existence précaire jusqu'au jour où les frères Bertin achetèrent à Baudouin le *Journal des Débats* et a Nicolle le *Courrier*, qui, sous leur direction, devinrent une seule et même feuille dont leur nom reste inséparable.

— *Courrier universel ou l'Echo de Paris, des départements et de l'étranger* (21 décembre 1792-5 septembre 1793). Imp. du rédacteur ; Cour neuve du Palais marchand, maison Gibert.

Les numéros ne sont point chiffrés.

Le 6 février 1793, la rubrique porte : Imp. de P. Domly qui devient, le 14 août 1793, le citoyen Domly.

— *Courrier universel* (7 septembre 1793-

12 floréal an II [1^{er} mai 1794]). Paris, imp. Domly.

— *Courrier universel* (1^{er} frimaire an III 21 novembre 1794). Imp. du *Courrier universel*, rue d'Antin, 8, section Lapelelier.

— *Courrier universel ou l'Echo de Paris, des départements et de l'étranger* (2-14 frimaire an III [22 novembre-1 décembre 1794]). Même imprimerie.

— *Courrier universel du citoyen HUSSOX* (15 frimaire-13 vendémiaire an IV [5 décembre 1794-5 octobre 1795]). Imp. du *Courrier* (même adresse).

— *Courrier universel* (15 vendémiaire an IV [7 octobre 1795]). Imp. du *Courrier*.

— *Courrier de Seine-et-Marne* (16 et 17 vendémiaire an IV [8 et 9 octobre 1795]). Imp. du *Courrier*.

— *Courrier extraordinaire* (18 vendémiaire an IV [10 octobre 1795]). Rue d'Antin, n° 8.

— *Courrier de Seine-et-Marne* (19 vendémiaire-12 brumaire an IV [11 octobre-3 novembre 1795]). Même adresse.

— *Courrier du citoyen HUSSOX* (13-28 brumaire an IV [4-19 novembre 1795]). Même adresse.

— *Courrier extraordinaire* (29 brumaire an IV [20 novembre 1795]). Même adresse.

— *Courrier du citoyen HUSSOX* (30 brumaire an IV [21 novembre 1795]). Même adresse.

— *Courrier universel du citoyen HUSSOX* (1^{er} frimaire-5 pluviose an IV [22 novembre 1795-25 janvier 1796]). Imp. du *Courrier*.

— *Le Vêridique* (6 pluviose-11 germinal an IV [26 janvier-31 mars 1796]). Imp. de la Société littéraire, rue d'Antin, 28. Le dernier numéro porte : Paris, imp. P. Domly, rue d'Antin

ÉPIGR. :

Micere verum quid velat ?

— *Le Vêridique* (17 germinal-4 floréal an V [6-23 avril 1796]). Imp. du *Vêridique* [puis] imp. Lenormant, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. Même épigraphe.

On lit en tête du numéro du 17 germinal an IV l'avis suivant destiné à mettre les lecteurs en garde contre le *Rôteur* qui avait cherché à supplanter le *Courrier universel* :

« Le *Courrier universel*, ou le *Vêridique*, a été jusqu'à présent la propriété commune d'une société qui se trouve rompue par un concours de circonstances qu'il faut expliquer au public. Un des propriétaires, ou plutôt le fondateur et rédacteur de ce journal, ayant été compromis dans les affaires de vendémiaire et condamné par contumace, ceux qu'il s'était associés se sont cru autorisés à violer le traité fait avec lui. Ils ont cessé de regarder comme sacrés des droits que l'autorité publique avait cessé de garantir, persuadés que la fidélité n'était plus un devoir pour eux, du moment qu'ils pouvaient être infidèles, sans craindre les lois. C'est d'après ces principes qu'ils lui ont signifié son exclusion, et qu'ils se sont emparés du journal dé-

guisé maintenant sous le titre de *Rôdeur*. La famille du condamné eût pu réclamer le secours des loix ; elle a mieux aimé s'adresser au zèle de quelques amis pour conserver sa propriété, et continuer le *Véridique*, dont les rédacteurs seront toujours les mêmes. Il serait superflu de donner au public d'autres explications, et de le mettre dans la confiance des moyens employés pour opérer cette rupture. Une pareille vengeance serait peut-être légitime, mais la seule qui s'accorde avec notre caractère, c'est de faire un journal qui conserve tous les droits que le *Véridique* s'était acquis à l'estime générale ; c'est de mettre en concurrence avec le *Rôdeur* une feuille dont le parallèle ne soit pas à son avantage, etc., etc.

« On continuera de remplir les engagements contractés par le *Véridique* de la rue d'Antin ; et comme on ignore le terme de l'expiration de plusieurs abonnements, on s'en rapportera pour le renouvellement à la bonne foi des souscripteurs ; ils sont priés de donner la plus grande attention à l'adresse ci-dessus, afin d'éviter toute confusion avec le *Rôdeur*. »

— *Le Véridique ou Courrier universel* (5 floreal-11 prairial an IV [24 avril-29 mai 1796]). Imp. Lenormant. Même épigraphe.

— *L'Ami de la justice et de la vérité* (12-27 prairial an IV [31 mai-15 juin 1796]). Imp. de *L'Ami de la vérité*, quai de l'École, 7. [Imp. Lenormant.]

Signé : DUPRÉ, rédacteur.

— *Le Véridique ou Courrier universel* (25 prairial, du 10 prairial au 29 thermidor an IV, 16 fructidor an V [13 juin 1796-2 septembre 1797]). Imp. Le Normant. Même épigraphe.

Cette série, intervertie plusieurs fois dans l'ex. de la B. N. par le *Courrier universel* du cit. BEYERLÉ et le *Tableau de la France et de l'Europe*, est signée : J.-H. ALEXANDRE P. L., puis : J.-H.-A. POUJADE-L. [ADEVÈZE].

— *Courrier du jour* (26 fructidor an V-26 frimaire an VI [12 septembre-16 décembre 1797]). Imp. Vezard [associé de Le Normant], rue du Museum, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois.

Signé : NOËL, rédacteur.

ÉPIGR. :

Mobilitate viget.

— *Feuille universelle* (2 nivôse-8 germinal an V [22 décembre 1797-28 mars 1798]). Imp. de la *Feuille universelle*, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.

Signée : DURAND.

— *Feuille du jour* (9 germinal-23 messidor an VI [29 mars-11 juillet 1798]). Imp. de la *Feuille du jour*, rue des Prêtres.

Signée : ELIE.

— *Feuille du jour ou Courrier universel* (24 messidor an VI-17 fructidor an VII [12 juillet 1798-3 septembre 1799]). Ibid.

Signée : ÉLIE.

— *Courrier universel* (18-21 fructidor an VII

[4-7 septembre 1797]). Nos 1-4. Imp. de la *Feuille universelle*,

Signé : A.-M. REICHEL.

— *Courrier universel, Feuille du jour* (22 fructidor an VII-25 nivôse an VIII [11 septembre 1799-15 janvier 1800]). Imp. du *Courrier*,

Signé : A.-M. REICHEL.

— *Courrier de l'Europe* (26 nivôse an VIII [16 janvier 1800]). Imp. du *Courrier de l'Europe*.

— *Gazette universelle, Courrier du jour* (27 nivôse an VIII [17 janvier 1800]). Imp. de la *Gazette universelle*, quai de la Ferraille [Le Normant].

10859. — Bulletin des amis de la vérité, publié par les directeurs de l'imprimerie du Cercle social. (31 décembre 1792-30 avril 1793.) Paris, chez les directeurs de l'imprimerie du Cercle social, l'an II, 121 numéros in-folio. [N. Lc² 763.]

Précédé dans l'ex. de la B. N. d'un prospectus in-8° et d'un titre imprimé portant : Tome premier.

Les deux premiers numéros ne sont point datés. Tous ont une épigraphe différente.

Rédigé par JOSEPH LAVALLÉE, J.-A. CREUZÉ-LATOCHE, PUBLICOLA CHAUSSARD, THÉOPHILE MANDAR, E. MALTERRE, A.-J.-P. BELAIR, F.-N. PARENT, d'après l'ex. de Bonneville communiqué par le colonel Maurin aux auteurs de *l'Histoire parlementaire* (tome XXII, p. 351). Les articles sont anonymes ou signés d'initiales.

10860. — Le Logotachigraphe, journal périodique de la Convention nationale de France, par le citoyen F.-E. GUIRAUT et d'après ses procédés. Prospectus. Imp. du *Logotachigraphe*, in-folio plano. [D.]

Annoncé comme paraissant le 1^{er} janvier 1793, par numéros gr. in-4° de 8 p. à deux colonnes et formant tous les deux mois un volume termine par une table sommaire des matières.

Les souscripteurs d'un an devaient recevoir en outre un volume de même format contenant l'histoire des événements depuis le 10 août et les travaux de la Convention jusqu'au 31 décembre.

Ni les tables, ni l'introduction n'ont paru, mais Guiraut distribua, sans doute à titre de specimen, un numéro (S. d., in-4°, 16 p.) relatant la séance de nuit du 10 décembre 1792 et contenant (p. 16) un résumé du prospectus. Voyez le numéro suivant.

10861. — Le Logotachigraphe, journal de la Convention nationale de France, par le citoyen F.-E. GUIRAUT, et d'après ses procédés. (1^{er} janvier-10 mai 1793.) Imp. du

Logotachigraphe, 129 numéros in-4°. [N. Lc² 771.]

Le catalogue de la B. N. a porté sous la même cote le numéro spécimen mentionné dans l'article précédent.

On lit en tête du n° 129 cette note :

« La Convention nationale vient de transporter ses séances dans la nouvelle salle des Tuileries. On avait lieu d'attendre qu'on y serait à son aise et que les journalistes surtout y trouveraient des facilités propres à servir la chose publique; mais on s'est trompé. L'architecte Gisors, qui sans doute ne lit jamais les journaux, a cru dans son vaste génie que loger les hommes de lettres dans des pigonniers, cela était suffisant.

« L'invention logotachigraphique fut accueillie avec le plus grand intérêt par l'Assemblée législative; elle rendit un décret et une tribune fut construite exprès pour y exercer mon procédé. J'avais lieu d'espérer que les avances énormes d'une pareille entreprise et, plus encore, l'intérêt que présente le journal que j'ai commencé, fixeraient l'attention des commissaires de la salle, à qui j'ai demandé infructueusement une place propre à mon travail.

« Resserré, comme tous les journalistes, dans des places ridicules qui nous ont été assignées et qui leur barrant toute communication avec l'Assemblée, privé des notes et décrets indispensables pour donner suite aux débats des séances, forcé de renoncer aux efforts jusqu'ici soutenus pour recueillir tout ce qui est intéressant, trop sensible pour éprouver toujours des reproches d'inexactitude qui tiennent à la disposition du local, je suspends le *Logotachigraphe* jusqu'à ce que la Convention nationale ait senti la nécessité indispensable d'un pareil établissement.

« Législateurs, la postérité sentira mieux que nous le prix d'un art que j'inventai pour lui transmettre l'histoire de notre législation, et si elle a quelques reproches à faire, ils ne tomberont pas sur moi. »

Pauv. pat. pren. pat.
[Pauvres patriotes, prenez patience.]

10862. — *Journal populaire ou le Peuple et ses Amis*, ouvrage sur l'éducation et l'instruction, par des jacobins, dédié à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, dans lequel on rapportera ce qui se sera passé de plus intéressant aux Jacobins et à la Convention nationale. *Paris, chez les marchands de nouveautés, 1792*, 12 numéros in-8°. [N. Lc² 2326.]

Le n° 1 a pour titre : *Le Peuple et ses Amis*, ouvrage sur l'éducation par une société d'amateurs de la langue, dédié à la Société des Amis de la constitution, dans lequel on parlera de

l'impôt, enfin de tout ce qui peut intéresser le peuple et l'instruire.

ÉPIOR. :

Raison, bonne foi, franchise.

10863. — Réponse de POLLET aux faits avancés par Lhermina (le 29 messidor an II-17 juillet 1794) contre le « *Journal populaire ou le Catéchisme des sans-culottes* », ouvrage entrepris dans l'intention d'instruire cette partie essentielle des citoyens et dont il a paru 12 numéros de 60 p. d'impression l'un dans l'autre, avec un supplément de 6 numéros, chaque numéro de 8 p.; le tout inconnu des sans-culottes pour lesquels il a été fait par les soins qu'ont pris Brissot et Rolland et après ceux-ci Robespierre et Fouquier-Tainville pour en empêcher la propagation. *Paris, imp. du « Journal populaire »*. S. d., [1794], in-8°, 16 p. [N. Lc² 2327.]

Pollet avait été dénoncé dans la séance d'épuration tenue aux Jacobins le 19 messidor an II, par Lhermina, commissaire de la trésorerie nationale, à laquelle il était également employé.

10864. — Je m'y perds, f....! Feuille qui peut servir de supplément au « *Journal populaire ou Catéchisme des sans-culottes* »... *Rue Saint-Thomas du Louvre, n° 14*, 6 numéros in-8°. [N. Lc² 2379.]

Les n° 4-6 sont signés POLLET.

10865. — *Journal des émigrés des 83 départements*, ouvrage proposé par souscription. *Ballard, in-4°*, 2 p. [N. Lc² 2363.]

Prospectus annonçant, pour les premiers jours de janvier 1793 cette publication, que Barbier attribue à A.-L. LECHEVARDIÈRE et qui comporte en 176 p. 8 numéros et neuf départements; celui de la Seine n'y figure pas. Ce *Journal* est en réalité une liste des émigrés et de leurs biens mis sous séquestre par l'État.

10866. — *Annales du gouvernement ou Journal des opérations du pouvoir exécutif*, avec un précis analytique des séances de la Convention, par une société de députés à la Convention nationale. *Paris, imp. Siret, an 1^{er} de la République*, in-fol. [N. Lc² 765.]

Précède d'un *Prospectus* (imp. P.-L. Siret, in-4°, 2 p.).

Le journal y est annoncé pour le 1^{er} janvier 1793.

La B. N. n'a que les nos 2 et 3 des 2 et 3 janvier 1793.

10867. — Journal du soir. L'Observateur de l'Europe ou l'Écho de la liberté. Rédigé par une société d'hommes de loi. *Paris, rue des Boucheries-Saint-Honoré, etc.*, in-4°. [N. Lc² 768.]

Quotidien.

ÉPIGR. :

Le règne des hypocrites, des charlatans
et des fripons sera bientôt passé.
L'EMO.

Le journal a commencé le 1^{er} janvier 1793, mais la B. N. n'a que les nos 70, 89, 153, 171, 208 et 285, des 11 et 30 mars, 29 mai, 7 juin, 14 juillet et 1^{er} octobre 1793.

A partir du n^o 153 les mots : *Rédigé par une société d'hommes de loi* sont supprimés et le titre du journal est modifié.

Voyez le numéro suivant.

10867^a. — L'Observateur de l'Europe ou l'Écho de la liberté. *Paris, imp. de « L'Observateur »*, in-4°. [N. Lc² 2564.]

La B. N. a classé par erreur les nos 151 et 285 des 30 mai et 1^{er} octobre 1793 sous une cote différente de celle de l'article précédent qui renfermait déjà ces deux numéros.

10868. — Le Scrutateur universel. (1^{er} janvier-8 août 1793.) *Paris*, 61, *boulevard du Temple*, 220 numéros in-4°. [N. Lc² 769.]

Précédé d'un prospectus in-8°. Au n^o 123, le titre porte en plus : *Journal du soir*, et au n^o 136 : *Rédigé par Lacroix*.

ÉPIGR. :

*Nobis bonos potius defendere liceat quam
improbos accusare necesse est.*
CICÉRON.

Puissions-nous avoir plutôt la vertu à dé-
fendre que le crime à dénoncer !

Le 10 août 1793, Lacroix changea le titre du *Scrutateur* en celui de *Journal de l'Unité*. Voyez ci-après à la date.

10869. — Le Défenseur de la vérité ou l'Ami du genre humain, par P. PHILIPPEAUX, député à la Convention nationale. 3 janvier-15 décembre 1793. *Chaulé*, 44 numéros in-8°, 452 p. [N. Lc² 773.]

Précédé d'un *Prospectus* (in-4°, 2 p.).

Philippeaux avait publié au Mans (*imp. Monoyer fils*), sous le même titre, un journal qui avait eu 48 numéros (5 janvier-30 novembre 1792).

10870. — Journal des amis, par CLAUDE FAUCHET, évêque du Calvados. 16 janvier-15 juin 1793. *Imp. de l'administration centrale des Affiches. S. d.*, 18 numéros in-8°. [N. Lc² 772.]

Divisé en deux tomes. Le premier a 544 p. ; le second n'en a que 192.

Fauchet devait d'abord avoir pour collaborateur JEAN-FRANÇOIS GUÉROULT, et le titre primitif devait être, d'après le *Patriote français* du 31 décembre 1792, *Journal de deux amis* ; mais Guéroult, par une lettre insérée dans le premier numéro (p. 26), déclare « qu'il lui est impossible de travailler à la toise et qu'il ferait plutôt vingt paires de souliers qu'une bonne page de journal en un jour. »

10871. — La Boussole ou le Guide politique. Résumé critique, impartial, méthodique et précis des décrets, lois et actes, discours, écrits, événements, et en général de tout ce qui se dit et fait, considéré par rapport aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté du peuple. (8-15 janvier 1793.) *Paris, Vatar*, 2 numéros in-12, 72 p. [N. Lc² 2566.]

Les couvertures imprimées servent de titres. Annoncé comme paraissant le jeudi de chaque semaine, à partir du 8 janvier 1793.

10872. — Journal des municipalités et des juges de paix, courrier de la guerre, rédigé par BERNIER, DELAUNAY le jeune et autres membres de la Convention nationale. (N^o 1.) *Imp. Courcier*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2570.]

La B. N. a le n^o 1 renfermant le compte rendu de la séance de la Convention du 23 janvier et le texte du testament de Louis XVI.

ÉPIGR. :

Royalistes tyrans, tyrans républicains,
Tombez devant les lois : voilà vos souverains.
LAVA.

10873. — L'Indicateur politique, mercantile et littéraire, par le citoyen PETIT. *S. l.*, in-8°. [N. Lc² 2372.]

La B. N. n'a que le n^o 89 (incomplet) du 9 mai 1793.

ÉPIGR. :

Il faut qu'en cent façons pour plaire on se replie.

10874. — Le Balave ou le Nouvelliste étranger. 15 février-30 septembre 1793.)

Cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, 227 numéros in-4°. [N. Lc² 776.]

Quotidien.

Précédé d'un *Résumé historique de la Révolution française* qui, dans l'ex. de la B. N., s'arrête p. 44 sur une phrase inachevée.

Par JOSEPH-FRANÇOIS-NICOLAS DUSAULCHOY. Voyez les trois numéros suivants.

10875. — Le Batave ou le Sans-Culotte. (1^{er} octobre 1793-17 avril 1794.) *Cloître Saint-Germain-l'Auxerrois*, 4, in-4°. [N. Lc² 777.]

Suite du numéro précédent, dont elle continue la numérotation (228-426).

10876. — Le Sans-Culotte. (18 avril [30 brumaire an II]-20 novembre 1794.) *Cloître Saint-Germain-l'Auxerrois*, 4, in-4°. [N. Lc² 778.]

Suite des deux numéros précédents, dont elle continue la numérotation (427-643).

10877. — Le Batave. (21 novembre 1794-21 septembre 1796.) *Cloître Saint-Germain-l'Auxerrois*, 32, 3 vol. in-4°. [N. Lc² 779.]

Suite des trois numéros précédents, dont elle continue la numérotation (644-1240). Il y a une interruption de deux mois (11 mars-11 mai 1796) entre les nos 1118 et 1119. A partir du n^o 1119, le titre porte en plus : *Rédigé par J.-F.-N. DUSAULCHOY*. L'auteur signe dès le n^o 1009.

Dans l'ex. de la B. N., la dernière série offre d'assez nombreuses lacunes signalées sur le feuillet de garde.

Le 1^{er} thermidor an VII (19 juillet 1799), Dusaulchoy tenta de resusciter le *Batave*. Voyez ci-après à cette date.

10878. — Bulletin du tribunal criminel établi par la loi du 10 mars 1793 (1793-an III).

Voyez tome 1^{er}, n^o 3950 et *Adid.* p. 508.

10879. — L'Ami des sans-culottes. (Nos 69-76, 10 mars-29 avril 1793.) — Le Sans-Culotte. (Nos 78-80, 13-27 mai 1793.) *Paris, imp. Tremblay*, in-fol. plano [N. Lc² 636^{bis}].

Signé : BALLOIS, fils aîné, et, à partir du n^o 76 : DUCHOSAL.

Suite de l'*Ami des citoyens*, de Tallien (voyez n^o 10694 ci-dessus).

M. Hatin avait vu chez M. Pochet le n^o 69 du 10 mars 1793 qui manque à la B. N. et

dans lequel TALLIEN justifie en ces termes le changement de titre qu'il avait adopté :

« Le mot *citoyen* est devenu bien vague depuis l'époque de la révolution du 10 août : il a d'ailleurs une acception trop générale : les bons et les mauvais citoyens s'y trouvent compris, et je ne suis ni ne veux être l'ami des mauvais. Le titre des Sans-Culottes convient à cet ouvrage, principalement destiné à leur instruction. Ainsi l'*Ami des citoyens* sera désormais continué sous celui de l'*Ami des Sans-Culottes*. Il sera digne de ce beau titre. Les principes les plus purs y seront toujours professés, et les Amis de la liberté y reconnaitront toujours l'un des plus ardents défenseurs des droits du peuple et de l'unité de la République. Un excellent patriote, connu par plusieurs bons ouvrages, veut bien consacrer ses loisirs à me fournir quelques articles. Je l'en remercie. DUCHOSAL, contribue avec moi à instruire nos concitoyens, à propager l'amour de l'égalité et à démasquer les intrigants et les fripons. Laisse croasser l'envie ; fais du bien, et tu trouveras dans ta conscience et dans l'estime des patriotes une récompense bien douce, bien préférable à celle des honneurs ou de la fortune que produisent les ambitieux qui veulent se faire des créatures pour soutenir leur crédit chancelant. La véritable, la seule bonne cause à défendre, et pour laquelle on doit périr, c'est celle des Sans-Culottes. »

10880. — Mémoires secrets des crimes et des forfaits qui s'ourdissent dans diverses tavernes. *S. L.*, in-8°. [N. Lc² 2573.]

La B. N. a le n^o 2 du 24 mars 1793.

La plupart des noms propres ne sont désignés que par des initiales.

10881. — Le Mensonge et la vérité ou l'Antidote de la calomnie, nouveau journal, par un ami de la liberté et de l'égalité. (1^{er} avril-25 juin 1793.) *Paris, au secrétariat des Amis de la liberté et de l'égalité*, 24 numéros in-4°. [N. Lc² 2574.]

Le n^o 1 a pour titre : *Journal départementaire, intitulé : Le Mensonge*.

Les nos 17 et suivants sont signés T. ROUSSEAU. On s'adressait pour souscrire au c. FABRE, secrétaire de la Société.

10882. — Le Messager croustilleux ou la Semaine récréative, avec une sauce piquante. Année 1793, l'an II de la République. Par un esprit-follet. *Demourain*, in-8°. 2 p. [N. Lc² 782.]

Prospectus qui a été aussi tiré in-folio plano. Le journal y est annoncé pour le 3 avril 1793, « au coup de midi ».

10883. — L'Indépendant. *Paris, imp. de la « Gazette nationale de France », 3 numéros in-8°. [N. Lc² 2577.]*

ÉPIGR. :

Eripitur persona, manet res.

Chaque numéro a une pagination distincte. Considérations philosophiques et politiques contre la loi agraire et le partage des terres.

10884. — Le Vrai Patriote français, journal politique et historique, par plusieurs membres de la Convention nationale et rédigé par le sans-culotte LEFRANC. (N^o 1.) *Imp. Feret, in-8°. 8 p. [N. Lc² 2578.]*

ÉPIGR. :

Quid Romæ faciam, mentiri nescio.

Contre Pétion, Brissot, Gorsas.

10885. — Lettres aux Français. *Imp. Patriotique et Républicaine, rue Saint-Honoré, 355, in-8°. [P. 23780*.]*

La B. V. P. possède le n^o 9 non daté, renfermant un article sur les troubles de Paris et une lettre émanant de la Société des Jacobins de Strasbourg dont l'impression avait été votée le 6 avril 1793.

10886. — Le Révéléateur, rédigé par E.-L. MEUNIER et J.-F.-N. DUSAULCHOY. *Leguay, in-4°. [N. Lc² 2581.]*

La B. N. a les nos 1486, 1495, 1496, 1497 et 1546 des 10, 19, 20 et 21 fructidor an V, et 6 brumaire an VI (27 août, 5, 6 et 7 septembre et 27 octobre [1797], ce qui reporterait la date d'origine à 1793. Le nom de Dusaulchoy ne figure pas sur le titre du numéro du 6 brumaire an VI.

10887. — Le Postillon des armées, rédigé par ALEXANDRE CRETOT. *Administration centrale des Affiches, in-4°. [N. Lc² 783.]*

Quotidien. Le premier numéro a paru le 1^{er} mai 1793, mais l'ex. de la B. N. ne commence qu'au n^o 726, 17 floréal an III (6 mai 1795). Le titre porte : *Le Postillon des armées et Bulletin général de la France et de l'Europe* de CRETOT. Les autres numéros présents sont : 981 (2 pluviôse an IV-22 janvier 1796), 1069 (30 germinal-19 avril), et, avec lacunes, de 2279 à 2567 (du 1^{er} frimaire an V-21 novembre 1796 au 18 fructidor an V-4 septembre 1797).

10888. — Journal des séances de la Commune de Paris, rédigé par J.-G. GUYOT. (31 mai-16 août 1793.)

Voyez le n^o 5575 ci-dessus.

10889. — Journal d'instruction sociale, par les citoyens CONDORCET, SIEYÈS et DUCHAMEL. (1^{er} juin-6 juillet 1793.) *Paris, de l'imprimerie des Sourds-Muets, 6 numéros in-8°, 192 p. [N. Lc² 783.]*

Précédé d'un prospectus (in-8°, 15 p.) annonçant le premier numéro pour le 16 avril suivant et la publication comme hebdomadaire.

Un Avis aux abonnés, placé à la fin du n^o 6, prévient que les auteurs et l'entrepreneur du journal en suspendent de nouveau l'envoi (il y avait eu déjà un intervalle de quinze jours entre le deuxième et le troisième numéro).

10890. — Journal de la Montagne. Rédigé par J.-CH. LAVEAUX. (1^{er} juin 1793-28 brumaire an III [18 novembre 1794]). *Paris, au bureau, grand Dortoir des Jacobins, rue Saint-Honoré, 9, etc., 4 vol. in-4°. [N. Lc² 786.]*

Quotidien.

L'ex. de la B. N. est précédé d'une circulaire imprimée adressée par le comité de correspondance de la Société des Jacobins aux sociétés affiliées (30 mai 1793) et d'un Prospectus (in-4°, 3 p.).

Le Journal de la Montagne est divisé en quatre séries à numérotation et pagination distinctes. 1^{re} : 1^{er} juin-23 brumaire an II (13 novembre 1793), 164 numéros, 1082 p.

On a vu plus haut (n^o 10823) que le texte des nos 22-29 du Journal de la Montagne est le même que celui des nos 85-92 du Premier Journal de la Convention.

2^e : 24 brumaire-7 floréal an II (14 novembre 1793-26 avril 1794), 164 numéros, 1316 p.

3^e : 8 floréal an II-21 vendémiaire an III (27 avril-12 octobre 1794), 165 numéros, 1352 p.

Les numéros du 10 et du 13 thermidor sont tous deux chiffrés 93; dans l'ex. de la B. N., le mot *bis* a été ajouté à la main au numéro du 13 thermidor.

4^e : 22 vendémiaire-28 brumaire an III (13 octobre-18 novembre 1794), 33 numéros, 238 p. (Les quatre derniers sont par erreur chiffrés 335-338.)

Les quatre séries ont pour épigraphe :

La force de la raison et la force du peuple, c'est la même chose.

Dénoncé le 18 brumaire an II (8 novembre 1793) par Hébert à la tribune des Jacobins, Laveaux abandonna la rédaction du Journal de la Montagne et son nom disparut du titre au

n° 161. Les comptes rendus de la Société furent rédigés, du 8 floréal au 16 prairial, par PHILIPPE-ARISTIDE-LOUIS-PIERRE PLANCHER DE VALCOUR, dit ARISTIDE VALCOUR, puis, à dater de cette époque jusqu'à la fin, par THOMAS ROUSSEAU, archiviste de la Société, qui, en prenant la rédaction en chef, s'engageait à consacrer chaque jour quatre colonnes sur seize aux débats de la Société.

Les Archives nationales possèdent (T. 1495) les comptes et recettes et les listes d'abonnés du *Journal de la Montagne*. Ce document n'est pas, à beaucoup près, aussi intéressant qu'on serait en droit de le supposer.

10891. — *Courrier de la Convention et de la guerre, journal du matin*, par LEROUGE et BERTHELOT. *Rue dite Nicuise, vis-à-vis le ci-devant Carrousel, maison appelée Longueville*, imp. Lerouge et Berthelot, in-4°. [N. Lc² 427.]

Suite du n° 10786 ci-dessus.

ÉPIGR. :

Vérité, célérité, impartialité.

Dans l'ex. de la B. N., la première série commence au n° 249 (2 juin 1793) et s'arrête, après lacunes, au n° 685 (5^e sans-culottide an II (21 septembre 1793)). La deuxième série, portant le même titre, commence au n° 1 (2 vendémiaire an III-23 septembre 1794) et s'arrête au n° 353 (14 vendémiaire an IV-6 octobre 1795). Les n°s 2-127 portent à droite un second chiffre (687-808) pour marquer la suite de la première série.

10892. — *Correspondance politique de Paris et des départements*. (18 juin 1793-12 nivôse an III [1^{er} janvier 1795.]) *Imprimerie de la Correspondance (Lefortier l'aîné)*. S. d., 3 séries in-4°. [N. Lc² 789.]

Quotidien.

1^{re} série : (18 juin 1793-10 floréal an II [29 avril 1794]), 315 numéros.

2^e série : (11 floréal-5^e compl. [30 avril-21 septembre 1794]), 136 numéros.

3^e série : (1^{er} vendémiaire-12 nivôse an III [22 septembre 1794-1^{er} janvier 1795]), 92 numéros.

Les lacunes de l'ex. de la B. N. sont signalées sur les feuillets de garde.

10893. — *Journal des hommes libres de tous les pays ou le Républicain*. Rédigé par plusieurs écrivains patriotes. Tomes II-VII. (29 juin 1793-23 germinal an VI T. II.

[12 avril 1798.]) *Paris, imp. Vatar*, 6 vol. in-4°. [N. Lc² 733.]

Suite du n° 10839 ci-dessus.

Divisé en sept séries : 1^{re}, n°s 240-414, 29 juin 1793-30 frimaire an II (20 décembre 1793). — 2^e, 1^{er} nivôse-5^e jour sans-culottide an II (21 décembre 1793-21 septembre 1794), 275 numéros. — 3^e, 1^{er} vendémiaire-15 prairial an III (22 septembre 1794-3 juin 1795), 255 numéros. — 4^e, 16 prairial an III-6 brumaire an IV (4 juin-28 octobre 1795), 147 numéros. — 5^e, 7 brumaire an IV-15 vendémiaire an V (29 octobre 1795-6 octobre 1796), 336 numéros. — 6^e, 16 vendémiaire-30 floréal an V (7 octobre 1796-19 mars 1797), 225 numéros. — 7^e, 1^{er} prairial an V-23 germinal an VI (20 mai 1797-12 avril 1798), 323 numéros.

Supprimé par le Directoire comme étant « l'écho habituel d'une faction désorganisatrice », il reparut le 27 germinal an VI (16 avril 1798) sous le titre du *Persévérant*. Voyez ci-après, § 9, à la date.

10894. — *Journal de TRENCK, ouvrage politique, critique et philosophique, dédié aux hommes libres et républicains. Le Raisonneur sur les affaires de l'Europe*, TRENCK. *Imp. de Franklin*. S. d., in-folio plano. [D.]

Annonce de deux feuilles différentes paraissant, la première chaque samedi, la seconde les mercredi et samedi, toutes deux à partir du 3 juillet. Voyez les deux numéros suivants.

10894^a. — *Journal de TRENCK, ouvrage politique, critique et philosophique. Dédié aux défenseurs des droits de l'homme*. (15 juin-29 juillet 1793.) *Paris, de l'imprimerie de Franklin*, 3 numéros in-8°. [N. Lc² 788.]

Précédé du *Prospectus* cité sous le numéro précédent (imp. des Amis de la Patrie, S. d., in-8°, 4 p.) et d'une couverture au verso de laquelle l'auteur donne quelques détails bibliographiques sur les diverses éditions de son « histoire répandue dans toute la France » et annonce un supplément qui n'a pas paru.

10895. — *Le Raisonneur sur les nouvelles de l'Europe*, par TRENCK. (3-10 juillet 1793.) *Paris, de l'imprimerie de Franklin*, 1793, 3 numéros in-8°. [N. Lc² 793.]

Voyez le numéro précédent.

10896. — *Feuille du salut public, rédigée par une société de gens de lettres patriotes*. (1^{er} juillet 1793-13 germinal an II [2 avril

1794]). *Imprimerie de la Feuille du salut public, rue Christine, n° 11. S. d., 273 numéros in-4°.* [N. Lc^o 791.]

Quotidien. Le sous-titre disparaît au n° 107.

ÉPIGR. :

Sitôt que quelqu'un dit des affaires de l'Etat :
Que m'importe ? l'Etat est perdu.

Cette épigraphe, dont l'auteur n'est pas nommé, est tirée du *Contrat social*.

On a vu plus haut (n° 10699) qu'à partir du 25 août 1793, les abonnés du *Thermomètre du jour* avaient été prévenus par Dulaure que le surplus de leur souscription leur serait servi par la feuille du citoyen Garat, à laquelle Dulaure donnait le titre inexact de *Journal du salut public*. M. Hatin, en citant ce passage, avait cru à quelque erreur, parce qu'il ignorait la collaboration de Garat à la *Feuille du salut public*, de Rousselin; mais trois arrêtés du Comité de salut public retrouvés et récemment mis au jour par M. Aulard (*Études et Leçons sur la Révolution française*, F. Alcan, 1893, in-18) et tous trois relatifs à « un journal » non désigné par son titre, ne laissent subsister aucun doute sur cette identité.

Le 3 août 1793, le Comité de salut public arrête « qu'il sera rédigé un journal, lequel aura pour objet de développer les principes des mœurs républicaines et de la liberté, d'exciter le courage des Français contre l'ennemi extérieur, de les prévenir contre la politique et l'intrigue des gouvernements étrangers et de démasquer les conspirateurs ».

Le 8 août, nouvel arrêté, libellé par Hérauld-Séchelles et signé Couthon, Barère et Robespierre :

« Le Comité de salut public, considérant qu'il est urgent de rétablir le cours de l'opinion publique si profondément dépravée par une multitude de journaux contre-révolutionnaires, ou du moins inexactes et insignifiants, ajoutant à son arrêté du 3 août 1793 par lequel il établit un journal républicain, arrête que le citoyen GARAT est chargé de la rédaction de ce journal, avec le citoyen ROUSSELIN, lequel est autorisé à acquiescer pour le citoyen Garat les soumissions des journalistes qui offriront leurs correspondances. »

Enfin, le 9 septembre 1793, la feuille projetée reçoit son organisation définitive :

« Le Comité de salut public, par suite des arrêtés qui instituent un journal national pour éclairer l'esprit public, nomme le citoyen André Grandchamps, Liégeois, directeur de ladite feuille, à l'effet de veiller aux détails et dépenses que pourra nécessiter sa composition et qui continueront à être payés sur les fonds secrets à la disposition du ministre de l'intérieur; arrête qu'il sera, outre la feuille quotidienne, fait par le citoyen Garat, qui l'a proposé, un résumé périodique par huitaine des opérations générales de la Convention. La citoyenne Rousselin tiendra le bureau d'abonnement et de dis-

tribution desdites feuilles qui seront régulièrement envoyées aux municipalités et aux armées. Le citoyen Grandchamps est, de plus, autorisé à se faire donner par la régie nationale des domaines l'hôtel Crussol, cul-de-sac du Doyenné, ou toute autre maison nationale propre à y établir les bureaux et les presses. »

En vertu de ce dernier arrêté, la *Feuille du salut public* qui, depuis ses débuts, s'imprimait chez la citoyenne Guyot, rue Christine, 11, installa ses bureaux cul-de-sac du Doyenné, n° 14, passage de la Réunion, et M. Aulard fait observer la corrélation évidente existant entre cette nouvelle adresse et la mystérieuse gazette que les arrêtés du Comité ne désignent que par une périphrase et jamais par son titre. Un certain Nicolas avait d'abord été désigné comme imprimeur, mais se vit presque aussitôt substituer le citoyen Ducros, dont un mémoire, retrouvé par M. Aulard et réglé par le Comité, le 13 fructidor an II (30 août 1794), s'élevait à 8,312 livres, 16 sols. Le 12 germinal précédent (1^{er} avril), Barère avait libellé et fait prendre par ses collègues l'arrêté suivant :

« Le Comité de salut public arrête que nul journal ne pourra prendre le titre de *Salut public*, dénomination réservée au Comité par un décret de la Convention, et, en conséquence, fait défense à l'auteur de la *Feuille du salut public* de continuer à prendre ce titre. »

Le lendemain, le journal de Rousselin fut intitulé : *Feuille de la République*. Voyez ci-après au 14 germinal an II (3 avril 1794).

Dulaure (*Supplément aux crimes des anciens comités*, cf. tome 1^{er}, n° 4054) allègue que l'arrêté du 3 août 1793 avait également provoqué la fusion de la *Chronique de Paris* et des *Annales parisiennes* avec la *Feuille du salut public*; mais ce témoignage n'a jusqu'à présent été corroboré par aucun document officiel.

10897. — ROUGYFF ou le Franc en vedette. (Juillet 1793-9 prairial an II [29 mai 1794].) *De l'imprimerie de Rougyff (Guffroy), rue Saint-Honoré, 35. S. d., in-4°.* [N. Lc^o 795.]

Les dix-huit premiers numéros portent la rubrique de *Gattelli*.

ÉPIGR. :

*Recedant vetera, nova sint omnia
corda, voces et opera.*

Cette épigraphe, tirée d'un hymne au Saint-Sacrement, est suivie, à partir du n° 5, du commentaire suivant :

Chassons les vieux abus; que tout soit neuf, cours, paroles et actions. — Un sapor dirait avec Duchesne : *Au diable les vieilles breloques de la royauté ! foudroyons tout à neuf ! Le cœur sur la main, les discours francs et les actions républicaines, foutez ! C'est ça un cantique, ah ! bougré !*

Ce commentaire est lui-même abrégé à partir du n° 5.

A la fin du dernier numéro, GUFFROY annonce que les abonnements pour les armées, seul soutien de son entreprise, lui ont été supprimés et qu'il prendra ses mesures pour dédommager le petit nombre de ses souscripteurs particuliers.

10898. — Le Publiciste de la République française, par l'Ombre de Marat, l'Ami du peuple, député à la Convention, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques. (Nos 242-271. 16 juillet-.. septembre 1793.) In-8°. [N. Lc² 227. Rés.]

Les nos 243 et 244 portent : *De l'imprimerie de l'Ombre de l'Ami du peuple*. Le n° 245 sort de l'imp. de Lebois. Les nos 246 et suivants portent : *Imp. J. Fèret*.

L'épigraphie, qui est jusqu'au n° 267 celle du *Journal de la République française*, est remplacée aux nos 268-269 par :

Je suis fils de Brutus et je porte en mon cœur
La liberté gravée et les rois au horreur.

VOLTAIRE.

Puis (nos 270-271), par :

Arrêter les Romains sur de simples soupçons,
C'est agir en tyraus, nous qui les punissons.

VOLTAIRE.

Les nos 245 et suivants sont signés : JACQUES ROUX, l'Ami du peuple, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques.

Le 8 août 1793, Simonne Evrard dénonça à la tribune de la Convention Jacques Roux et Leclerc (de Lyon), déjà dénoncés par Marat au club des Cordeliers, quelques jours avant sa mort. Voyez le n° 10900 ci-dessous.

10899. — Le Publiciste de la République française, par l'Ami de Marat, l'Ami du peuple, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques. N° 243. Du mercredi 17 juillet 1793. *De l'imprimerie de l'Ami de Marat*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 227. Rés.]

Même épigraphie qu'au *Journal de la République française*.

L'auteur anonyme propose « d'enfermer Charlotte Cordier (sic) dans le caveau où sera déposé le corps de Marat, afin que pendant vingt ans, trente ans, plus ou moins, cette furie ait incontinent sous les yeux, sous la main, un cadavre, des vers et les progrès de la putréfaction ».

Le dernier paragraphe du numéro annonce que David se propose de peindre Marat dans son bain, un billot à côté de lui et une palme à la main.

10900. — L'Ami du peuple, par LECLERC. (20 juillet-15 septembre 1793.) *De l'imprimerie de l'Ami du peuple*, 24 numéros in-8°. [N. Lc² 704.]

ÉPIGR. :

Je péris, Français, ou vous serez sans maîtres.

A partir du n° 3, les titres portent : par LECLERC, de Lyon.

Classée à tort par le catalogue de la B. N. à l'année 1792, cette continuation de Marat fut dénoncée par Simonne Evrard, le 8 août 1793, à la Convention nationale, en même temps que celle de Jacques Roux (cf. n° 10898 ci-dessus).

10901. — Journal de l'unité. Rédigé par LACROIX. (10 août-8 septembre 1793.) Paris, boulevard Saintonge, 61, 29 numéros in-4°. [N. Lc² 770.]

Suite du n° 10868 ci-dessus.

10902. — Affiches murales. *Imp. du Lycée des Arts*. S. d., in-folio plano. [D.]

Prospectus reproduit avec de légères variantes dans les *Nouveautés politiques et littéraires* (suite de la *Feuille des correspondances du libraire*) du 5 août et dont voici les passages essentiels :

« Comme on ne peut satisfaire sa curiosité, sans être exposé aux intempéries des saisons, au vent, à la pluie, à la boue, etc., sans être froissé par la foule qui se presse auprès de ces placards et sans courir le risque d'être écrasé par les voitures, nous avons conçu le projet, pour la sûreté et la commodité du public, de rassembler dans une feuille particulière, celles de ces affiches qui méritent d'être recueillies.

« Presque toutes les affiches un peu quantes ne sont pas plutôt placardées qu'elles sont arrachées par le parti qu'elles contrarient; elles échapperont à cette proscription, étant consignées dans notre feuille. Nous invitons donc leurs auteurs à nous en faire parvenir un exemplaire.

« Quoique ce journal ne doive paraître qu'à l'époque ci-dessous indiquée, nous ferons connaître les affiches les plus curieuses qui ont paru avant ce temps.

« On nous saura d'autant plus gré de notre entreprise, que ces écrits sont autant de matériaux pour l'histoire de la Révolution, qu'on y verra le véritable esprit du jour, l'esprit des factions qui travaillent mutuellement à dominer l'opinion publique, et que les femmes et les hommes qui, par leur état, ne peuvent se confondre dans la foule pour connaître ces productions, pourront les méditer à loisir dans leur cabinet.

« Les citoyens des départements, surtout, nous sauront gré de leur transmettre ces espèces

d'inscriptions publiques et passagères qui ne pourraient leur parvenir. Nous leur rendons le service de faire connaître également les affiches émanées de leurs autorités constituées, en rejetant toutes celles dont l'existence ne serait point constatée. Pour jouir sans danger de la liberté de la presse, si souvent consacrée par les décrets, et si souvent violée par le fait, nous ne nous permettrons aucune observation sur ces différentes pièces : nous nous constituons simples copistes de ce qui n'a pas été recueilli.

« Nous laissons au public le soin de juger si les auteurs ont fait une entreprise utile. »

Ce journal devait paraître à partir du 1^{er} septembre 1793, chez *Weber, Maret et Lalain* [sic: Dejalain], par numéro de 8 p. in-8^o, petit romain. Il n'en a rien été publié.

10903. — Le Censeur politique et littéraire, rédigé par une société de gens de lettres. *Paris, Patris*, in-12. [N. Lc² 2583.]

La B. N. possède les nos 2 et 5 des 14 septembre et 21 vendémiaire an II (12 octobre 1793). La couverture imprimée sert de titre.

Annoncé comme hebdomadaire.

10904. — L'Antifédéraliste ou le Correspondant des sociétés populaires et des armées. Rédigé par les citoyens JULIEN, PAYAN et FOURCADE. (26 septembre 1793-30 nivôse an II-19 janvier 1794.) *Imp. de l'Antifédéraliste*, 2 séries in-4^o. [N. Lc² 2571.—*Ars. Jo.* 10215.]

Quotidien.

Le premier numéro est, par erreur, daté du 26 janvier au lieu du 26 septembre 1793.

Divisé en deux séries :

1^{re} série. 26 septembre 1793-4 friminaire an II (21 novembre 1793), 60 numéros. Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 2, 10-16, 22 et 43 que possède la Bibliothèque de l'Arsenal.

2^e série. 5 friminaire-30 nivôse an II (25 novembre 1793-19 janvier 1794), 55 numéros. Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 1-16, 18-27, 30, 36 et 41. Le numéro du 14 brumaire an II (4 novembre 1793) a été réimp. in-folio plano.

L'Arsenal ne possède rien de cette seconde série.

10905. — Courrier historique et politique des LXXXVI départements. (28 septembre 1793-24 prairial an II-[12 juin 1794.]) *Paris, chez le citoyen Chabbal, etc.*, 252 numéros in-4^o. [N. Lc² 796.]

Les nos 1-4 portent en plus : *Journal du soir*. Précédé d'un *Prospectus* (imp. de la cit. Guillot, in-4^o, 4 p.).

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 44, 190, 216, 232, 236.

10906. — Journal chinois. *Imp. Descenne*, in-8^o. [N. Lc² 2586.]

Par JOURGNIAC SAINT-MÉARD.

ÉPIGR. :

Qui potest capere capiat.

La B. N. a le n^o 5 du 5 octobre 1793 ; mais, d'après Leber, qui possédait l'ex. de l'auteur (*Cat.* tome II, 4931), il faut cinq numéros (1^{er}-9 octobre 1793).

En raison de la similitude de l'épigraphie, on peut rattacher à ce journal le prospectus décrit sous le numéro suivant.

10907. — Le Spartiate. *Chez le citoyen Gattey, Maison-Égalité. S. d.*, in-8^o, 8 p. [N. Lc² 808.]

Prospectus annonçant que le premier numéro paraîtrait dès qu'il y aurait deux cents souscripteurs.

P. 6-8, apostrophe à « Epaminondas Dumouriez » et note satirique sur M^{tes} de Fernig, ses deux aides de camp.

ÉPIGR. :

Qui potest capere capiat.

10908. — Le Messager du soir ou Gazette générale de l'Europe. *Paris, imp. de la Gazette générale de l'Europe*, in-4^o. [N. Lc² 682.—P. 17254.]

Suite des nos 10756 et 10798 ci-dessus.

1^{re} série : 1^{er} octobre 1793-6^e complémentaire an III (22 septembre 1795), nos 410-1129.

2^e série : 1^{er}-16 vendémiaire an IV (23 septembre-8 octobre 1795), 16 numéros. Le journal ne parut ni le 13 ni le 14 vendémiaire.

Après une interruption de quelques jours, il prit, le 29 vendémiaire an IV (21 octobre 1795) le titre de *Courrier de l'Europe*. Voyez ci-après, § 8, à la date.

10909. — Les Soirées de la campagne. [1^{re} 11^e soirée], (2 octobre 1793-23 brumaire an II [13 novembre 1793.]) *Paris, Girardin*, in-8^o, 88 p. [N. Lc² 797.]

ÉPIGR. :

Point de lois sans mœurs. point de mœurs sans lois.

10910. — Les Trois Décades ou le Mois républicain. (22 octobre 1793-[21 ventôse an II]-14 mars 1794.) *Rue Helvétius*, 141 numéros in-4^o. [N. Lc² 798.]

Le sous-titre disparaît à partir du n^o 102. L'épigraphie change plusieurs fois.

10911. — Bulletin général des armées et de la Convention nationale, journal du soir. *Rue des Bons-Enfants*, n° 12, in-4°. [N. Lc² 2601.]

L'ex. de la B. N., très incomplet, commence au n° 345 (28 germinal an II-17 avril 1794) et se poursuit jusqu'au n° 521 du 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794). Il y a de plus un n° 27 du 6 frimaire an III (26 novembre 1794) intitulé : *Bulletin général des armées ou le Franc Républicain, journal du soir*.

10912. — Courrier des armées, journal du soir. *Imp. Lefortier l'aîné. S. d.*, in-4°. [N. Lc² 832.]

La B. N. a les nos 87, 89, 93 et 104 (27 et 29 frimaire, 13 et 24 nivôse an III-[17 et 19 décembre 1794, 2 et 13 janvier 1795]).

10913. — L'Anti-Brissotin, journal du soir. *Paris, au bureau général, rue de Richelieu*, in-4°. [N. Lc² 2587.]

L'ex. de la B. N. commence au n° 7 (6 brumaire an II-27 octobre 1793) et s'arrête, après lacunes, au n° 117 (27 pluviôse an II-15 février 1794).

10914. — Courrier républicain. (10 brumaire an II-13 vendémiaire an IV [31 octobre 1793-5 octobre 1795].)

Voyez le n° 10221 ci-dessus.

10915. — Les Voyages du petit furet patriote, par ARISTIDE. (N° 1. 3 frimaire an II-25 novembre 1793). *S. l., imp. du journal*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2589.]

« Ce journal a pour objet la recherche des complots. Il paraîtra trois fois la semaine. »

10916. — Le Vieux Cordelier, journal rédigé par CAMILLE DESMOULINS, député à Convention et doyen des Jacobins. (3 frimaire-pluviôse an II [23 novembre 1793-24 février 1794].) *Paris, imp. Desenne. S. d.*, 7 numéros in-8°, 172 p. [N. Lc² 804.]

Le n° 7 ne porte point la rubrique de *Desenne* et il est suivi de la *Copie de la lettre écrite par CAMILLE DESMOULINS à sa femme, datée de la prison du Luxembourg* (2 germinal... 5 heures du matin), paginée 165-172 et portant la même rubrique.

10916^a. — Le Vieux Cordelier. Journal rédigé par CAMILLE DESMOULINS. *Paris, Desenne*, 1794, in-8°, 104 p. [N. Lc² 804 B.]

Réimp. des cinq premiers numéros, précédée d'un titre et d'un *Avant-propos* de l'éditeur. « Cette édition est fort rare », dit une note sur l'ex. de la B. N. Elle semble, malgré sa rubrique, sortir des presses anglaises ou hollandaises et divers passages de l'*Avant-propos* rendent la supposition fort vraisemblable.

Le ex. de la B. N. cotés Lc² 804 A et C sont des réimpressions partielles et sans intérêt bibliographique.

10917. — Le Vieux Cordelier, journal politique, rédigé en l'an II, par CAMILLE DESMOULINS, député à la Convention nationale. Causes secrètes de la journée du 9 au 10 thermidor an II, suivies des Mystères de la mère de Dieu dévoilés, par VILATE, ex-juré au tribunal révolutionnaire. Précis historique inédit des événements de la soirée du 9 thermidor an II, par C.-A. MÉDA, gendarme, chargé de réduire la Commune de Paris et les conventionnels insurgés, avec une notice sur la vie de l'auteur, mort général de brigade et baron. *Paris, Baudouin frères*, 1825, in-8°, 2 ff. et 394 p. [N. Lc² 805.]

Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

Réimpression précédée d'*Aperçus historiques et littéraires sur Camille Desmoulin*.

10918. — Le Vieux Cordelier de CAMILLE DESMOULINS, député à la Convention et doyen des Jacobins. Seule édition complète, précédée d'un *Essai sur la vie et les écrits de l'auteur*, par M. MATTON aîné, parent de Camille Desmoulin et possesseur de ses manuscrits. *Paris, Ebrard*, 1834, in-8°, XXXV-262 p. [N. Lc² 806.]

Le texte du *Vieux Cordelier* et des notes de Camille Desmoulin sur le rapport de Saint-Just est suivi d'un cahier sans titre imprimé en petit texte (*imp. J.-J. Bellemain. S. d.*, in-8°, 7 p.), renfermant une note de Matton sur Rousselin (de Saint-Albin) et trois extraits du *Constitutionnel* de 1834, dont deux relatifs à l'amnistie proposée à Louis-Philippe par le maréchal Gérard, et l'autre à l'admission, sur l'ordre du roi, du portrait de Desmoulin dans les galeries historiques de Versailles.

10919. — Le Vieux Cordelier, journal rédigé par CAMILLE DESMOULINS, député à la Convention et doyen des Jacobins. *Paris*,

Ehvard, 1840, in-48, 2 ff. et 289 p. [N. Lc² 807.]

Le faux-titre porte : *Œuvres de* CAMILLE DESMOULINS.

La couverture porte : *le Vieux Cordelier, suivi de la France libre.*

10920. — *Le Bonnet rouge*, journal du soir, par une société de sans-culottes. *Paris, rue Helvétius*, in-4°. [N. Lc² 2592.]

La B. N. a les nos 25-28 et 30 des 15-18 et 20 nivôse an II (4-7 et 9 janvier 1794). A partir du n° 26, le titre porte : *Le Bonnet rouge. Journal républicain...*

10921. — *Journal de la Commune de Paris...* rédigé par un républicain [G.-F. GALLETTI]. (2 nivôse an II [23 décembre 1793]-19 pluviôse an II [7 février 1794].)

Voyez le n° 5576 ci-dessus. D'après une note que veut bien me communiquer M. Sigismond Lacroix, le British Museum possède un exemplaire complet de ce journal formant 40 numéros et 324 p.

10922. — *Le Sans-Culotte observateur*. (29 frimaire-[19 ventôse an II]-19 décembre 1793-[9 mars 1794].) *Au Cabinet littéraire du lycée des arts, jardin Egalité*, in-4°. [N. Lc² 2539.]

Suite du n° 10797 ci-dessus.

« A compter de ce jour, 29 frimaire, dit un avis placé sous le titre, *la Feuille de Paris* portera le titre de *Sans-Culotte observateur* et ne paraîtra que tous les matins. »

ÉPIGR. :

Justice et vérité, voilà les premiers
devoirs de l'homme ; humanité, pitié,
voilà ses premières affections.

J.-J. R.

10923. — *Gazette historique et politique de la France et de l'Europe. Paris, rue Montmartre*. 100 et 106, in-4°. [N. Lc² 810.]

Quotidienne.

Divisée en deux séries : 1° du 11 nivôse an II (31 décembre 1793) au 5^e compl. an II (21 septembre 1794), 265 numéros ; 2° du 1^{er} vendémiaire an III (22 septembre 1794) au 4 nivôse an III (21 décembre 1794).

La B. N. a de plus le n° 33 du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), 94 numéros.

La numérotation recommence avec l'an III.

En l'an VII les mots : « de la France et de l'Europe » furent supprimés du titre. Voyez le numéro suivant.

Une réimp. du prospectus déjà imprimé en

tête du n° 1 est intercalée entre les deux premières séries. Le programme politique qu'il renferme est suivi dans cette réimpression d'une longue réclame en faveur de l'élixir antigoutteux de galeac inventé par Jacques Mignard, pharmacien et propriétaire du journal.

10924. — *Gazette historique et politique. (An VII.) Paris, imp. J. Mignard, propriétaire-éditeur*, in-4°. [N. Lc² 811.]

Suite du numéro précédent.

L'ex. de la B. N. commence au n° 91 (1^{er} nivôse an VII-21 décembre 1798) et s'arrête au n° 115 (25 pluviôse an VII-13 février 1799).

Dans ce même ex. manquent les nos 112, 122 et 131.

10925. — *L'Écho de la Convention*, journal républicain, par une société de sans-culottes. *Rue Vivienne, n° 63*, in-4°. [N. Lc² 2594.]

La B. N. a le n° 4 du 21 pluviôse an II (9 février 1794).

10926. — *Le Diplomate républicain, le Courrier maritime et le Traducteur des journaux anglais*. (N° 1. 20 pluviôse an II [8 février 1794].) *Imp. du Comité de salut public*, in-folio, 4 p. [N. Lc² 2593.]

« Trois objets, lit-on dans une sorte de prospectus intitulé : *Plan de ce journal*, paraissent manquer à l'opinion publique en France : les principes de la diplomatie républicaine, l'état de la marine française régénérée et les débats du Parlement britannique... Un journal qui aurait ces trois objets pour but nous a paru devoir produire un grand bien au moment où la campagne décisive contre les tyrans va se continuer avec chaleur, au moment où les puissances maritimes réunissent leurs efforts, au moment surtout où le Parlement anglais commence sa session... Nous ne pouvions mieux commencer ce journal vraiment national que par l'insertion du discours de Stanhope prononcé dans ce qu'on appelle la Chambre haute... Ce journal paraîtra au moins deux fois par décade. »

Le discours de lord Stanhope, tendant à faire reconnaître la République française par le gouvernement anglais, prononcé à la Chambre des lords le 23 janvier 1794, et traduit d'après le *Morning Post* du 24, occupe le reste des p. 2-4 de ce premier et unique numéro.

10927. — *L'Ami du peuple*, par le Club des Cordeliers, Société des Droits de l'homme et du citoyen, nos 243 et 244. *De l'imp. du Club des Cordeliers*, in-8°. [N. Lc² 227. Rés.]

Le premier de ces deux numéros non datés, n'est, en réalité, que le programme de la

marche que comptaient suivre les continuateurs de Marat.

« Le Club des Cordeliers, y est-il dit, justement alarmé des dangers nouveaux qui menacent la République, convaincu de la nécessité d'éclairer le peuple sur les trames odieuses et perfides des modernes conspirateurs, a résolu de réparer, autant qu'il lui sera possible, la perte de Marat... Si le Club ne peut se promettre le laconisme, la force et la clarté du style de Marat, il se flatte d'en avoir l'énergie et la sévérité... »

La distribution se faisait chez le citoyen Ancar, rue des Mauvais-Garçons, faubourg Saint-Germain, chez le chaudronnier. Les avis, dénonciations, lettres, etc., devaient être envoyés, francs de port, au citoyen Barot, chapelier, rue de l'Ancienne-Comédie française, où ils pouvaient également être déposés dans une boîte disposée à cet effet dans sa boutique, avec ouverture au dehors.

Le n° 244 renferme, outre le *Portrait d'un dénonciateur patriote ou censeur populaire*, extrait du n° 46 (15 novembre 1792) du *Journal de la République française*, une lettre d'ALBERTINE MARAT aux membres du Club des Cordeliers, où elle reproche à ceux-ci de ne point oser signer le journal et met en parallèle leur pusillanimité et l'énergie de son frère.

Selon M. Chèvremont, un troisième numéro était sous presse au moment où Ronsin, Hébert, Vincent, Momoro, etc., furent décrétés d'arrestation.

Le n° 243 ne porte aucune date, mais il fut lu à la tribune des Cordeliers, le 14 ventôse an II (4 mars 1794). Dans le n° 244, la lettre d'Albertine Marat est datée du 17 ventôse an II (7 mars 1794).

10928. — *Courrier extraordinaire de l'Europe. Cloître Saint-Thomas-du-Louvre, imp. Lefortier aîné, propriétaire. S. d., in-4°.* [N. Lc² 818.]

D'après le catalogue de la B. N.

10929. — *Le Conservateur ou Journal historique de la République française, dirigé par J.-Ch. LAVEAUX. Paris, imp. J.-C. Laveaux, an II, in-fol.* [N. Lc² 820.]

L'ex. de la B. N. renferme le prospectus et les nos 2, 3 et 10 des 2, 3 et 10 germinal an II (22, 23 et 30 mars 1794).

Quotidien. Le premier numéro est annoncé par le prospectus pour le 1^{er} germinal an II (21 mars 1794).

40930. — *Journal de l'autre monde. Paris, chez les citoyens Toubon et Lefèvre, an II-an III, 3 numéros in-8°, 103 p.* [N. Lc² 817.]

Le n° I est intitulé : *Journal de l'autre monde ou Extrait de la correspondance intime du diable*

d'autrefois avec Simon Barjée, suivi du Jugement infernal du Père Duchesne et Compagnie au tribunal de Pluton. Avec figure. A Paris, l'an II de la République française, une et indivisible, et à Luciferos, l'an mil sept cent quatre-vingts de tous les diables.

ÉPIGR. :

Je crois enfin aux miracles :
Dieu le père est citoyen.

En regard du titre frontispice signé : J.-B. LOUVION, sc., et accompagné de ce titre : *Appel au diable pour les corps sans tête sur les jugements d'en haut.* Parmi ces corps qui se présentent devant Pluton, portant leur tête sous leurs bras, on reconnaît au premier rang Louis XVI, Marie-Antoinette et le duc d'Orléans. Au-dessous, on lit cette légende :

Infâmes scélérats, monstres affreux, pervers,
Vous n'êtes seulement pas dignes des enfers.

N° II. *Journal de l'autre monde ou Conversation vraiment fraternelle du diable avec saint Pierre sur des objets de grande importance. Nouvelles recues arrivant aux enfers. Réjouissances à ce sujet. Intrigues de Robespierre en l'autre monde. Ses liaisons scandaleuses avec Proserpine. Sédition aux enfers. Châtiment des conspirateurs. Rapport de l'avocat général près du tribunal de Pluton. Avec figure. Paris, chez les citoyennes Toubon et Lefèvre, an III.*

ÉPIGR. :

Traisons ces lâches, ces pervers.
En tiges dignes des enfers.

Le frontispice également signé J.-B. LOUVION, sculp. et intitulé : *Tableau d'histoire naturelle. Avis aux intrigués du diable*, représente une foule de têtes groupées autour d'une lanette de guillotine. Il a pour légende :

Ce mélange est affreux, mais il est nécessaire.
Mort terrible aux tyrans ! Périssa l'arbitraire !

N° III. *Journal de l'autre monde contenant le sort des papes, les visions prophétiques du diable de l'avenir. Retour de mission d'Astaroth. Discussion entre Catherine Théos de Barenton, mère prétendue du Verbe moral, et Marie de Béthanie, mère du soi-disant Verbe incarné. Descente et réception de Carrier aux enfers. Dialogue entre cet anthropoplage Auvergnac (sic) avec les mangeurs d'hommes romains. Prospectus et nouvelles. Avec figure. Paris, chez la citoyenne Toubon. A Luciferos, l'an mil sept cent quatre-vingt-seize (sic) de tous les diables.*

Le frontispice signé : J.-B. LOUVION, del. et sculp. représente une « Discussion par-devant Lucifer entre Catherine Théos de Barenton, mère prétendue du Verbe moral, et Marie de Béthanie, mère du soi-disant Verbe incarné ».

On lit dans le *Journal des hommes libres* du 30 germinal an II (19 avril 1794) que le premier numéro du *Journal de l'autre monde* fut dénoncé au Conseil de la Commune dans la séance du

28 comme étant écrit de la manière la plus dégoûtante, rempli d'obscénités, etc. Cette dénonciation en fit suspendre la publication, et les deux autres numéros ne parurent qu'après le 9 thermidor et l'exécution de Carrier.

10930. — Journal de l'autre monde... Avec figure. Seconde édition. Paris, chez les citoyens Toubon et Lefèvre, ans II-III, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 817 A.]

Mêmes titres, texte et planches qu'aux deux premiers numéros de l'article précédent, mais le tirage des frontispices est très fatigué.

10931. — Le Questionneur anglais. S. l. n. d. (1792), 20 numéros in-8°. [N. Lc² 2528.]

Dans l'ex. de la B. N., le n° 20 intitulé seulement *Conclusion* est incomplet.

Chaque numéro a une pagination distincte.

Par ISAAC CORNUAUD, de Genève, qui, selon M. Hatin, l'a réuni en vingt numéros, sous le titre de : *Étrennes aux Parisiens*, par un étranger.

10932. — Feuille de la République. (14 germinal an II-20 ventôse an III.) Paris, rue du Doyenné, in-4°. [N. Lc² 792.]

Même épigraphe qu'au n° 10896, dont elle forme la suite et dont elle continue la numérotation (274-344) jusqu'à la 5^e sans-culotide de l'an II (21 septembre 1794). Les numéros de l'an III sont chiffrés 1-169.

A partir du 13 fructidor an II (30 août 1794), la *Feuille de la République* n'eut plus aucun caractère officieux, mais elle prolongea son existence jusqu'au 20 ventôse an III, date à laquelle les abonnés furent prévenus que le service leur serait fait par le *Batave*, de Dusaulchoy. Voyez nos 10874-10877 ci-dessus.

10933. — Le Véritable Ami du peuple, par un sacré b.... de sans-culotte qui ne se mouche pas du pied, f..... et qui le fera voir. (10 mai-28 juin an II). De l'imprimerie du véritable Ami du peuple (et à partir du n° 5) : De l'imprimerie du grenier du véritable Ami du peuple. S. d. 12 numéros in-8°. [N. Lc² 847.]

Signé : ROCH MARCANDIER, ancien secrétaire de Camille Desmoulins, rue de Tournon, n° 1177.

Chaque numéro a une pagination distincte et une épigraphe différente.

Sur le feuillet de garde de l'ex. de la B. N., le premier possesseur a reproduit un extrait du *Dictionnaire des condamnés à mort*, de Prudhomme, relatif à Roch Marcandier et à sa femme, née Marie-Anne Gouarnot, qui montèrent tous deux sur l'échafaud, le 24 messidor an II (12 juillet

1794), l'un, comme « l'un des principaux chefs de la faction fédéraliste », l'autre, pour avoir colporté les écrits de son mari.

10934. — Entendons-nous. Ouvrage périodique, par MICHEL-EDME PETIT, député du département de l'Aisne et membre du Comité d'instruction publique. Imp. de la place de la Liberté, vis-à-vis l' Arsenal, 6 numéros in-8°, 52 p. [N. Lc² 2600.]

Il devait paraître un numéro par décade,

Les trois premiers ne sont pas datés.

Les nos 4, 5 et 6 sont datés des 21 floréal, 6 prairial et 1^{er} messidor an II (10 et 25 mai et 1^{er} juin 1794).

10935. — Le Conservateur (décadaire) des principes républicains et de la morale politique ou Recueil consacré au développement et à la propagation des vérités qui peuvent fortifier le régime social de la République démocratique française. (20 floréal-fructidor an II [9 mai-septembre 1794].) Paris, Ruault, an II, 13 numéros in-8°. [N. Lc² 819.]

Précédé d'un *Prospectus* (S. l. n. d., in-8°, 15 p.) daté du 7 germinal an II (27 mars 1794).

Tome I, nos 1-6, 400 p.

Tome II, nos 7-13, 468 p.

Chaque volume est terminé par une table méthodique des matières.

Rédigé par LACHAPPELLE qui, selon Gallais (*Nouveaux Dialogues des morts*), prit part à la rédaction du *Moniteur*. Leber (*Cat.*, II, 4933) attribue le *Conservateur décadaire* à Rousselin de Saint-Albin, mais Villenave possédait l'ex. de Lachapelle annoté par lui.

10936. — Le Patriote républicain ou le Journal des sans-culottes, bulletin du soir. Imp. Maudet, in-4°. [N. Lc² 2603.]

ÉPIGR. :

La liberté, quoique pauvre, vaut mieux que des chaînes d'or.

L'ÉDITEUR.

Suite ou transformation d'un journal que je n'ai pu déterminer.

L'ex. de la B. N. commence au 7 messidor an II (25 juin 1794) et s'arrête, après lacunes, au 9 brumaire an III (30 octobre 1794).

Les numéros, non chiffrés, sont paginés 4025-4516.

A partir du numéro du 8 fructidor, le nom de l'imprimeur est en forme de griffe sur le titre.

10937. — La Soirée du camp. (2 thermidor-10 fructidor an II-20 juillet-27 août

1794].) *Paris, Forget*, 39 numéros, in-8°. [N. Lc² 2605.]

Feuille officielle fondée sur l'initiative personnelle de Carnot et spécialement destinée, comme son titre l'indique, aux armées de la République.

M. Aulard (*Études et Leçons sur la Révolution française*, 1893, in-18) a retrouvé et cité divers arrêtés par lesquels Carnot requérait les ouvriers de l'imprimerie Forget (20 messidor an II [8 juillet 1794]), fixait à dix mille exemplaires le tirage quotidien du journal, à raison de 250 livres (26 messidor), designait deux re-

dacteurs, tous deux employés au Comité de salut public : ARISTIDE VALCOUR (cf. n° 10890 ci-dessus) et CAMILLE, auxquels il était accordé de ce chef une indemnité mensuelle de 200 livres et, après avoir déterminé lui-même le format et le caractère typographique, exigeait qu'il y eût toujours douze ou quinze numéros prêts à l'avance, ainsi que les matériaux d'un numéro exceptionnel.

M. Aulard a, de plus, extrait de la *Soirée du camp* des citations typiques qui montrent l'importance de ce journal, à peine mentionné dans Deschiens et dont M. Hatin s'est contenté de donner le titre.

§ 7. — Du 10 thermidor an II (28 juillet 1794) au 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795.)

10938. — *Courrier des Amis de la paix. Rue des Bons-Enfants*, n° 6, in-4°. [N. Lc² 2607.]

ÉPIGR. :

Mieux vaut se taire que mentir.

L'ex. de la B. N. commence au n° 19, 6 fructidor an II (23 août 1794) et s'arrête, après lacunes, au n° 65 (16 vendémiaire an III-8 octobre 1794).

10939. — *Journal des débats et jugements du tribunal criminel révolutionnaire* (18 août-13 septembre 1794).

Voyez tome I^{er}, n° 3953 et *Add.*, p. 508.

10940. — *Journal de la liberté de la presse*. Nos 1-22. (17 fructidor an II-10 vendémiaire an III [3 septembre-1^{er} octobre 1794].) *Paris, imp. Guffroy*, 22 numéros in-8°. [N. Lc² 824.]

Quotidien.

L'épigramme varie à chaque numéro.

Par GRACCHUS BABEUF.

Le *Journal de la liberté de la presse* eut pour suite immédiate le *Tribun du peuple*. Voyez le n° 10951 ci-après.

10941. — *La Feuille du décadi*, journal instructif et amusant. (20 fructidor an II. 10 et 20 vendémiaire an III-6 septembre. 1^{er} et 11 octobre 1794.) *Paris, citoyenne Bégné*, in-4° et in 8°. [N. Lc² 836.]

Les deux premiers numéros chiffrés 1 et 2 sont in-8° et portent pour épigraphe :

Servire legibus, suavina Libertas.

L'obéissance aux lois est la vraie liberté.

Un autre n° 1, daté du 20 fructidor an II (6 septembre 1794) est in-4°. Il a pour épigraphe

Il n'y a de bon que la liberté civile

10942. — TALLIEN, représentant du peuple à ses concitoyens. Du 24 fructidor an II (10 septembre 1794). *Imp. Guffroy. S. d.*, in-fol. plano. [D]

Annnonce de la reprise de l'*Ami des citoyens*. (Voyez le n° 10958 ci-dessous.) Programme politique.

10943. — *L'Orateur du peuple*, par FRÉROX, député à la Convention nationale. (25 fructidor an II-25 thermidor an III-11 septembre 1794-12 août 1795.)

Voyez le n° 10508^b ci-dessus.

10944. — *L'Ami du peuple*. Nos 4-68. (29 fructidor an II-24 ventôse an III-[15 septembre 1794-14 mars 1795].) *Imprimerie de l'Ami des sans-culottes (Lebois)*, in-8°. [N. Lc² 826.]

ÉPIGR. :

Principes et vérité.

En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés : 1° un *Prospectus* (1 p.) commençant ainsi :

« Il y a quelque courage à se dire *l'Ami du peuple* et le continuateur de Marat dans un moment où les idées les moins populaires sont accueillies avec enthousiasme et les principes de Marat repoussés avec horreur. Il y a du courage à défendre une cause que bien des gens croient désespérée... » Le même prospectus annonçait qu'on s'abonnait à ce journal, « dont il a paru

10 numéros chez Lebois, rue Zacharie, 72, à raison de 4 livres pour 30 numéros.

2^o Une quittance d'abonnement au nom du citoyen Royol et portant la griffe de Lebois.

Les deux premiers numéros sont signés *Ty-pothérophile*. Le premier a été également tiré in-folio plano. [D.]

A partir du n^o 15, la signature de RENÉ-FRANÇOIS LEBOIS, devenu rédacteur, est en forme de griffe, accompagnée aux n^{os} 65-67 de ces mots : « Embastillé à la prison de la Force », et au n^o 68 de ceux-ci : « Transféré au château de Ham hier à trois heures après midi. »

Jusqu'à ce jour tous les bibliographes ont attribué la première série du nouvel *Ami du peuple* à Lebois, dont le nom figure seul à la rubrique typographique.

Il est pourtant certain que les seize premiers numéros sont l'œuvre de PIERRE-JACQUES-MICHEL CHASLES (ou CHALES), puisque celui-ci en a revendiqué la paternité dans la séance de la Convention du 11 ventôse an III et qu'il les a réimprimés sous le titre de *Chronique scandaleuse de l'aristocratie* (voy. le n^o 10946 ci-dessous). Pour un motif resté inconnu, après le quatorzième numéro, il y eut scission entre Chasles et Lebois, et tous deux publièrent concurremment deux n^{os} 15 et 16. Les n^{os} 15 et 16 de Lebois sont datés des 30 frimaire et 4 nivôse an III (20 et 24 décembre 1794) ; ceux de Chasles, des 10 et 21 nivôse (30 décembre 1794 et 10 janvier 1795).

Voyez le numéro suivant.

10945. — *L'Ami du peuple*, par l'auteur des quatorze premiers numéros. N^{os} 15 et 16 (10 et 21 nivôse an III [30 décembre 1794 et 10 janvier 1795].) *De l'imp. de l'Ami du peuple, rue Traversière-Honoré, 21, au rez-de-chaussée. S. d., in-8^o. [N. Lc² 830.]*

ÉPIGR. :

Principes et vérité.

Présentés à tort par le catalogue de la B. N. et par M. Hatin, comme une « continuation apocryphe » du journal de Lebois, ces deux numéros sont signés C***R. du P. [CHASLES, représentant du peuple] et le premier est précédé de l'*Avis important* que voici :

« Des circonstances forcées ont suspendu l'envoi de ce numéro. Dans l'intervalle, mon imprimeur a publié à mon insu des n^{os} 15 et 16 qui ont l'air d'être la suite des quatorze premiers et ne le sont pas.

« Il est aisé de reconnaître le vrai journal de *l'Ami du peuple* : 1^o à sa rédaction qui sera la même que celle des quatorze premiers numéros ; 2^o à l'esprit et aux principes du rédacteur qui n'en changera jamais ; 3^o aux lettres initiales de son nom : C***R. du P. ; 4^o enfin à la nouvelle disposition du titre et au changement des caractères et de l'épigraphie. »

Au bas des deux numéros, on lit après les

initiales de l'auteur : « On trouve à la même adresse les quatorze [quinze] premiers numéros, nouvelle édition revue et augmentée par l'auteur. »

Le 24 nivôse an III (13 janvier 1795), Ben-tabole lut à la tribune de la Convention des fragments du n^o 16 et l'auteur (retenu chez lui par une blessure reçue deux mois auparavant à l'armée du Nord) fut désavoué par ses collègues comme terroriste. Ces attaques se renouvelèrent le 11 ventôse suivant et Chasles reconnut pour siens les seize premiers numéros, mais non leur suite. C'est alors aussi qu'il fit réimprimer, en la modifiant, la partie dont il était l'auteur. Voyez le numéro suivant.

10946. — *La Chronique scandaleuse de l'aristocratie*, depuis le 10 thermidor ou Tableau des moyens employés, depuis cette glorieuse époque, par les prêtres, les nobles, les royalistes et les aristocrates de toute espèce, pour opprimer les patriotes, avilir et dissoudre la Convention, asservir le peuple et anéantir la République ; formant les seize premiers numéros de « l'Ami du peuple ». Par CHALES, représentant du peuple. Paris, rue Traversière-Honoré, n^o 21, pluviose an III, in-8^o, XII-108 p. [N. Lc² 2617.]

ÉPIGR. :

(*o*) *Patria ! inversique mores !*

Au verso du titre, réimpression abrégée du *Prospectus*, dont les premières lignes ont été citées sous le n^o 10944 ci-dessus, P. III-XIII, *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Dans la réimpression qui suit des 16 numéros, plusieurs des sommaires ont été modifiés et le texte du journal a subi divers changements et retranchements.

M. Hatin attribue à la série rédigée par Chasles, 17 numéros, dont le dernier numéro serait daté du 24 nivôse an III ; je ne connais pas ce n^o 17 et son existence me paraît tout à fait problématique.

10947. — *Vedette ou Gazette du jour* (3^e sans-culottide an II-13 floréal an III [19 septembre 1794-2 mai 1795].) Paris, boulevard de la porte Saint-Martin à celle Saint-Denis, 2 vol. in-4^o. [N. Lc² 2608.]

Les numéros ne sont point chiffrés.

Bien qu'aucune note ne l'indique, cette nouvelle *Vedette* continuait sans doute celle qui a été décrite sous le n^o 10613 ci-dessus et qui s'imprimait, de même que le *Journal gratuit*, au boulevard Saint-Martin, chez Prévost de Saint-Lucien, ancien avocat au Parlement, devenu typographe et journaliste.

10948. — Annales de la République française et Journal historique et politique de l'Europe. (2 vendémiaire an III-1^{er} complémentaire an VII [23 septembre 1794-17 septembre 1798].) *Rue des Fossés-Montmartre*. S. d., in-4°. [N. Lc² 759.]

Suite du n° 10851 ci-dessus.

Le 3^e compl. an VII (19 septembre 1798), le titre est ainsi interverti : *Le Bien Instruit réuni aux Annales de la République française*, et on lit en première page ce N. B. dont la teneur a lieu de surprendre, car les journaux rappelés dans cette note avaient cessé de paraître bien avant la création des *Annales de la République française* (cf. nos 10404, 10619, 10557 et 10310) :

« Plusieurs journaux ont été successivement réunis à nos *Annales* : le *Journal historique*, la *Chronique de France*, le *Revueur*, la *Chronique de Paris*, etc. Nous allons y réunir le *Bien Instruit* [voyez ci-après] et cette réunion sera bientôt suivie d'une plus considérable encore qui donnera à ce journal le mérite d'annoncer toujours, sinon le premier, du moins des premiers, les nouvelles les plus intéressantes; mais alors l'étendue de cette nouvelle correspondance nécessitant la reprise de notre ancien grand format et même un cadre plus large que celui que nous avions avant d'adopter le format actuel, le prix de l'abonnement serait le même que celui pour tous les journaux de grand format et nous ne doutons pas que nos abonnés ne feraient pas difficulté de nous envoyer un supplément de prix au prorata du temps que leur abonnement aurait encore à courir... »

Du 5^e complémentaire an VII au 30 frimaire an VIII (22 septembre-21 décembre 1799) le titre est : *Annales de la République française ou le Bien Instruit*.

Les numéros de ces deux séries ne sont point chiffrés. Tous ont un sommaire et les annonces des spectacles sont imprimées en manchettes longitudinales dans la marge du fond.

10949. — L'Ancien Ami du peuple ou le Nouvel Ami des hommes, par l'auteur des « *Fastes de la liberté* ». Tome I. Nos 1-2. (Vendémiaire an III-(septembre 1794).) *Paris, de l'imprimerie de l'Ancien Ami du peuple*, in-8°, 64 p. [N. Lc² 831.]

Par A.-P. JULLIENNE-BELLAIR.

Pour les *Fastes de la liberté*, voyez ci-dessus n° 10364.

10950. — L'Ami de la Convention et le Défenseur du peuple. Par Y. BARALÈRE. *Imp. de l'Ami de la Convention*. S. d., in-4° oblong. [D.]

Prospectus du numéro suivant.

10950^a. — L'Ami de la Convention et le Défenseur du peuple. Par Y. BARALÈRE. (4 vendémiaire-2 brumaire an III [25 septembre-23 octobre 1794].) *C. Fleury*, 13 numéros in-8°. [N. Lc² 834.]

ÉPIGR. :

Salus populi suprema lex esto.

Voyez le numéro précédent.

10951. — Le Tribun du peuple ou le Défenseur des droits de l'homme, en continuation du « *Journal de la liberté de la presse* », par GRACIUS BABEUF. Nos 23-43. 14 vendémiaire an III-5 floréal an IV- [5 octobre 1794-24 avril 1796.] *Imprimerie de Franklin, etc.*, in-8°. [N. Lc² 825.]

Suite du n° 10940 ci-dessus.

ÉPIGR. :

Le but de la société est le bonheur commun.

Les mots : « En continuation... » disparaissent à partir du n° 30.

Le Prospectus (8 p.) placé en tête de l'ex. de la B. N. n'a paru qu'après l'aneantissement du n° 33 et au moment de la mise en vente du n° 34 (18 brumaire an IV). Au sujet de cette lacune, M. Hatin et M. Advielle ont cité ce fragment d'une lettre de Babeuf à Fouché, datée d'Arras le 19 germinal an III : « Depuis le jour de mon arrestation, une fatalité malheureuse semble réellement attachée à tout ce que je veux faire. Mon premier n° 33 fut saisi par les barbares chez mon imprimeur. J'en avais fait un second à la Force; au moment de partir, je le laissai aux patriotes Isoard, agent national de la commune de Marseille, Loys, Jacobin, Favretti, d'Orange, et autres : ils m'avaient promis de l'imprimer; je ne crois pas qu'ils l'aient fait. J'en avais fait un troisième ici, sous le titre de : *Lettre du Tribun au faubourg Antoine et à tous les sans-culottes de Paris*; la catastrophe du 12 germinal le rend susceptible de grands changements. Cela ne veut pas dire du tout que je renonce et que je quitte la partie. »

M. Advielle signale aussi l'existence d'un supplément au n° 28, chiffré 28^{bis} et tiré en placard in-folio à quatre colonnes, qui fut saisi par la police. La B. N. ne le possède pas.

Les nos 27-31, épuisés au moment de leur apparition, ont été l'objet d'une réimpression.

Le tirage moyen de chaque numéro du *Tribun du peuple* était de 2,000 exemplaires.

10952. — Lycée des arts. An III de la République française. A la Convention nationale. Établissement d'un Journal sténo-

graphique des travaux de la Convention. S. L., an III, in-8°. [N. Lc² 835.]

Prospectus.

Signé : YGONEL et BRETON, sténographes.

10953. — Journal des fondateurs de la République. N° 1. (14 vendémiaire an III : 3 octobre 1794.) *Boulinger*. — Le Télégraphe politique ou Journal des fondateurs de la République. Nos 2-4. (27 vendémiaire, 10 et 18 brumaire an III [18 et 31 octobre, 8 novembre 1794.] *Ibid.*, in-8°. [N. Lc² 838.]

Le n° 1, signé MITHOIS, est accompagné de cette note :

« La Société des Hommes révolutionnaires du 11 juillet, du 10 août et du 31 mai, a déclaré par un arrêté que les principes conteus dans ce premier numéro sont les siens ; en conséquence, elle a fait tirer un nombre considérable d'exemplaires pour elle. »

Les nos 2-4 du *Télégraphe politique* ont pour épigraphe :

Il y a deux sortes de conspirateurs : les scélérats qui oppriment le peuple, et les lâches qui le laissent opprimer.

Au n° 4, l'auteur signe : MITHOIS, *membre du souverain*, et dans une note il invite tous les citoyens à signer de même : « C'est, dit-il, le seul moyen de maintenir l'égalité, cette qualité leur rappelant toujours leurs droits et, conséquemment, leurs devoirs. »

Sur la Société des Hommes révolutionnaires du 10 août, voyez ci-dessus nos 9891-9895^a.

10954. — Grandes Victoires remportées sur les intriguants, les fripons et les assassins ou l'Argus républicain. *Imp. Limbourg*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 839.]

La B. N. a le n° 1, du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794).

Signé : Le républicain MELLETTIER.

Melletier a publié à la même époque une brochure sous un titre presque semblable. Voyez tome I^{er}, n° 4339.

10955. — L'Accusateur public. *Paris, Migncret, etc.* S. d., 35 numéros in-8°. [N. Lc² 842.]

Par JEAN-THOMAS-ÉLISABETH RICHER DE SERISY, né à Paris, le 28 décembre 1759, selon les recherches de M. Ravenel (cf. *Annuaire de la Société de l'histoire de France* pour 1839), et non « à Caen, vers 1764 », comme on l'a maintes fois imprimé. D'abord clerc chez un procureur et en cette qualité lié avec Canille Desmoullins, il lui aurait, dit-on, fourni quelques articles pour les *Révolutions de France et de Brabant*, tout en collaborant aux *Actes des apôtres*.

D'après les notes relevées par M. Labat aux anciennes archives de la préfecture de police (notes conservées aujourd'hui à la B. V. P.), Richer-Serisy fut arrêté le 14 frimaire an II (4 décembre 1793). Dans l'interrogatoire qu'il subit, il se dit âgé de trente-trois ans et « vivant de son bien ». Incarcéré aux Irlandais, puis aux Carnes, au Luxembourg et à la maison Belbonne, il fut mis en liberté le 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794) et commença très probablement aussitôt la publication de l'*Accusateur public*.

Poursuivi comme président de la commission centrale de la section Le Peletier dans la journée du 13 vendémiaire, il fut acquitté d'abord par le jury de la Seine, puis par celui de Versailles devant lequel un arrêté du Directoire l'avait renvoyé. Caché à Saint-Cyr, alors transformé en hospice militaire, il put, mêlé à l'auditoire, assister au prononcé du jugement qui l'innocentait pour la seconde fois ; mais il n'en vécut pas moins errant et fugitif jusqu'au 18 fructidor, où il fut porté sur les listes de proscription. Un ami dévoué, l'abbé d'Arche, lui procura d'abord un asile au Petit-Gentilly, puis le conduisit à Troyes d'où il gagna la Suisse. Arrêté à Bâle et ramené à Rochefort, il allait être embarqué pour Cayenne quand il réussit à s'évader. D'abord réfugié à Bordeaux, d'où il écrivit son trente-cinquième numéro, il passa en Espagne, puis à Londres où il mourut en novembre 1803.

Telle est, resserrée en quelques lignes, la dernière phase de l'existence romanesque de Richer-Serisy, dont la biographie n'a pas encore été écrite. On conçoit qu'au milieu de pareilles vicissitudes la périodicité de l'*Accusateur public* n'ait pas laissé que d'être fort irrégulière, mais dès le début, il est vrai, les lecteurs avaient été prévenus.

« Le rédacteur, lit-on à la fin de la plupart des premiers numéros, ne voulant point descendre des nobles fonctions de l'historien à celle de cocher de diligence, qui, pleine ou non, roule sa voiture au jour et à l'heure indiqués, ne s'astreint pas à un travail périodique et oblige : les seuls abonnés recevront dans le cours de l'année vingt-quatre numéros plus ou moins longs, selon l'importance des matières et la liberté de la presse. »

Douze numéros avaient été publiés avant le 13 vendémiaire. Le n° 13, où Richer-Serisy se proposait sans doute de parler des événements qui l'avaient forcé au silence, n'a jamais paru.

L'annonce par le *Nouvelliste littéraire*, dans son numéro du 1^{er} germinal an IV (21 mars 1796), de la publication des nos 14 et 15 est accompagnée de cette réclame : « Ces deux numéros ne le cèdent en rien aux précédents. La chaleur avec laquelle ils sont écrits a valu à l'auteur un décret d'arrestation. Il rend compte de la journée du 13 vendémiaire d'une manière neuve : il la présente avec un voile noir gravé sur une planche. » La même feuille, en annonçant les nos 17 et 18 dans son numéro du 30 messidor, ajoute : « L'auteur vient d'être acquitté pour la troisième fois par le tribunal criminel du départe-

ment de Seine-et-Oise. » L'annonce des nos 25, 26 et 27, dans le *Nouvelliste* du 30 pluviôse an V, est suivie d'une note disant qu'une indisposition de l'auteur a causé le retard de ces numéros, mais qu'il en paraîtra désormais deux et peut-être plus tous les mois. Cette promesse fut loin d'être tenue, puisque le n° 35 ne parut que le 1^{er} frimaire an VII (21 novembre 1798).

Aucun de ces numéros n'est daté, et la signature imprimée de Richer-Serisy est, à partir du n° 14, remplacée par une griffe. Tous ont une épigraphe différente.

En dépit de ces intermittences, l'*Accusateur public* avait obtenu un débit considérable (les numéros, selon Rœderer, se vendirent jusqu'à 10,000 exemplaires) et les contrefacteurs avaient d'abord eu beau jeu, car Richer-Serisy les toléra longtemps. « Je n'étais pas fâché, dit-il en tête des nos XXIX-XXXIV, que quelques pauvres diables vécussent à mes dépens; le vol qu'ils faisaient à ma bourse servait, du moins, la réputation de l'auteur, et propageait sa bonne morale :

N'importe de quel bras Dieu daigne se servir.

Mais aujourd'hui qu'ils se multiplient comme les sauterelles de l'Égypte et qu'il me paraît démontré que ce n'est pas la main de Dieu, mais celle des fripons qui tronque et dénature à dessein mes écrits, j'ai jugé convenable de placer dorénavant une gravure en tête de chaque numéro. Je trouve en cela deux avantages : celui de déjouer les coquins et par l'intérêt de cette gravure, ses allégories toujours relatives aux événements, de donner un auxiliaire à l'auteur : il gravera ce qu'il n'aura pu écrire, et parlera à l'œil, s'il ne peut se faire entendre au cœur. »

Les nos XXIX-XXXIV sont, en effet, accompagnés de planches anonymes d'une exécution soignée et dont voici la description sommaire : Nos XXIX et XXX.

Allégorie intitulée : *M. Necke*, avec renvoi au n° 28, p. 48, où se trouve, en effet, la description anticipée de la planche que l'auteur annonçait pour son prochain numéro.

N° XXXI. *Le Congrès*.

Des enfants groupés autour d'une table, clèvent un château de cartes, tandis que, placées sur une sorte de balcon, la Mort et la Justice les surveillent.

N° XXXII. *Le Club de Salm*.

Des jacobins aiguissent des poignards sur des meules. Le président, le nez coiffé d'une énorme paire de lunettes, reçoit des mains d'un des Directeurs, qui se glisse par la porte entrebâillée, un sac d'écus.

Nos XXXIII et XXXIV. *Massacre des prêtres dans l'église des Carmes*.

Au-dessous du trait carré : *Réponse à Boulay*.

Ces mots permettent de dater approximativement ce double numéro, puisqu'ils font allusion à la discussion qui eut lieu en messidor an V (juin-juillet 1797) au Conseil des Cinq-Cents sur la liberté des cultes, discussion à laquelle

priront part Boulay (de la Meurthe), Jourdan (de la Haute-Vienne), R.-G. Lemerer (d'Ille-et-Vilaine), etc.

Outre les contrefaçons mentionnées ci-dessous, l'*Accusateur public* a été l'objet de deux réimpressions partielles. L'une d'elles est décrite sous le numéro suivant. L'autre ne m'est connue que par la *Bibliographie de la France* et par Quérard, mais elle n'a pas été déposée à la B. N. Voici du moins son titre : *Propagande légitimiste. Lettre écrite en 1796 par RICHER-SERISY, rédacteur du journal « l'Accusateur public », à un grand seigneur (le duc de Chartres) aujourd'hui Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français*. Paris, imp. Everat, 1834, in-8°, 16 p.

Beuchot et Quérard ont également enregistré un prospectus des *Œuvres* de Richer-Serisy, distribué par Lenormand fils (1824, in-8°, 4 p.) et qui devait former un volume in-8°. Cette édition n'a pas paru et la B. N. n'en a pas recueilli le prospectus.

M. de La Bédoyère avait joint à son exemplaire de l'*Accusateur public*, aujourd'hui classé dans la Réserve de la B. N., les pièces suivantes :

— RICHER-SERISY au *Directoire* (cf. tome 1^{er} de la *Bibliographie*, n° 4896).

— *Réflexions sur la journée du 18 fructidor, en réponse à un nouveau libelle de RICHER-SERISY*, par J.-J. Leuliette (cf. *id.*, n° 4898).

— *Mémoire à consulter pour RICHER-SERISY* (cf. quatrième partie de la *Bibliographie*).

— *Éloge de RICHER-SERISY et Conséquences immédiates des écrits de « l'Accusateur public »* (voy. le n° 10957).

— *L'Accusateur public* (continuation apocryphe d'Auguste Danican) ; voy. le n° 10956 ci-dessous.

10953^a. — *L'Accusateur public*. Paris, Mignoret. S. d., in-8°. [N. Lc² 842 A.]

Réimp. apocryphe des nos 1-11 et 29-30.

10953^b. — *L'Accusateur public*. Paris, Mignoret. S. d., in-8°. [N. Lc² 842 B et C.]

Réimp. des nos 1-5. La typographie de ces deux réimp. n'est pas identique.

10953^c. — *L'Accusateur public*. Paris, Mignoret. S. d., in-8°. [N. Lc² 842 B.]

Autre réimp. des nos 3, 4 et 5.

10953^d. — *L'Accusateur public*. Paris, Mignoret. S. d., in-8°. [N. Lc² 842 E.]

Réimp. des nos 1, 2, 3 et 5.

10956. — *L'Accusateur public*. S. l. n. d., in-8°. [N. Lc² 842^{bis}.]

Deux numéros, l'un, sans date, portant au faux-

titre : *L'Accusateur public, tome second, n° 1^{er}* (1 f. et 31 p.); l'autre daté du 6 thermidor an VII (24 juillet 1799), 1 f. et 52 p. Le premier est signé RICHER-SERISY, et cette signature est suivie de la formule adoptée par le véritable rédacteur touchant le mode de périodicité de son journal, mais Richer-Serisy a formellement désavoué, en tête de son n° 35, cette continuation apocryphe due à AUGUSTE DANICAN.

10957. — Éloge de Richer-Serisy, rédacteur de « l'Accusateur public » de la Révolution française. *Paris, janvier 1817*, in-8°, 53 p. — Conséquences immédiates des écrits de « l'Accusateur public » de la Révolution française. *Paris, janvier-février 1817*, in-8°, 38 et 41 p. [N. Lc² 17458.]

La Table de chacune des trois parties dont devait se composer l'ouvrage est imprimée au verso des titres des deux premières.

L'Introduction, paginée en chiffres romains (III-VI), expose le but de l'auteur ou plutôt de l'éditeur : « Une association d'anciens grenadiers des sections des Filles-Saint-Thomas et de Le Peletier, dont je suis l'organe, a fait un fonds de 1,200 francs pour être offert à celui qui, au jugement de trois académiciens, aura fait le meilleur éloge de Richer-Serisy, en rattachant à ses titres la belle conduite par laquelle il se distingua si éminemment dans la mémorable nuit du 12 au 13 vendémiaire.

« C'est pour donner à juger ces titres que j'ai rédigé la notice qui suit et que je reproduis dans ce premier volume les articles les plus marquants de l'Accusateur public..... »

Cette Introduction est signée le chevalier AUGUSTIN D'AULNOIS, ancien grenadier des sections des Filles-Saint-Thomas et Le Peletier, lieutenant-colonel de cavalerie honoraire et grenadier actuel de la 2^e légion de la garde nationale de Paris.

La Notice sur Richer-Serisy (p. 5-12) est également signée le cher AUGUSTIN D'AULNOIS. Vient ensuite, sous le titre de : RICHER-SERISY à Monsieur Necker, un extrait des nos 29 et 30 de l'Accusateur public, suivi (p. 52-53) d'une Note de l'éditeur, témoin oculaire de l'horrible attentat du 5 octobre.

La première série des Conséquences immédiates renferme d'autres extraits annotés des nos 32 et 34 de l'Accusateur public. L'une de ces notes (sur le duc d'Orléans) occupe les pp. 37-38. La seconde série est entièrement remplie par un Exposé sommaire des principes et des vœux de l'auteur, un Plan de la contre-révolution (p. 10), un projet de gouvernement représentatif (p. 19) et la réimpression (p. 37) d'une lettre adressée à S. M. l'empereur Alexandre, le 4 avril 1814. « Cette pièce, dit une note, fait partie des mémoires de l'auteur imprimés en 1815. » Ni cette pièce, ni l'Éloge de Richer-Serisy et les Conséquences immédiates

ne se trouvent mentionnés par Beuchot et par Quérard.

10958. — L'Ami des citoyens, journal du commerce et des arts, par TALLIEN, représentant du peuple, et par une société de patriotes. (1^{er} brumaire-30 pluviôse an III [22 octobre 1794-18 février 1795].) *Paris, rue de la Momnaie, n° 27*, 420 numéros in-8°. [N. Lc² 638.]

Suite des nos 10694 et 10942 ci-dessus. Au n° 42, le nom de Tallien disparaît du titre; et à partir du n° 43, il est remplacé par celui de MÉNÉE fils.

Le 1^{er} ventôse an III (19 février 1795), le titre du journal est ainsi modifié : *le Spectateur français ou l'Ami des citoyens* et le format devient in-4°. Voyez ci-après, à la date.

10959. — Le Franc Républicain. *Paris, imp. de la citoyenne Boudier [puis] C.-J. Gélé*, in-8°. [N. Lc² 2643.]

La B. N. possède les nos 3, 4, 5 et 25 tous signés DEBERCKHEM et qui ont chacun un titre particulier.

N° 3. *La Tête, la Griffe et la Queue de la Vendée*. (En vers et en prose.)

N° 4. *Marat aux enfers grandant Robespierre sur le mal qu'il a fait avant et depuis sa mort*.

N° 5. *Moyens sûrs pour détruire les brigands de la Vendée*. (En prose et en vers.)

N° 25. (4 tirimé an III-[24 novembre 1794].) *Maladie supposée de Carrier. Décret qui le somme de se rendre à la Convention nationale, etc.*

10960. — La Fusée volante. *Limbourg, an III*, 8 numéros in-8°. [N. Lc² 844.]

Chaque numéro a une pagination distincte et une épigraphe en vers tirée ou parodiée d'un écrivain classique.

Par J.-F.-N. DUSAULCHOY. Voyez tome I^{er} de la Bibliographie, n° 4338^a.

10961. — Tableau de Paris en vaudeville, par l'auteur de « la Queue », en vaudeville. Nos 1-2. *Rue Perceé, nos 20 et 21. S. d.*, in-8°. [N. Lc² 850.]

En vers et en prose.

Signé : L.-A. PIT. . [PITOU].

Voyez le numéro suivant.

10962. — Tableau de Paris en 94 ou Tableau de Paris en vaudeville. Nos 3-10. *Rue Perceé, nos 20 et 21. S. d.*, in-8°. [N. Lc² 851.]

Suite du numéro précédent.

En vers et en prose.

10963. — Petite Feuille de Paris. (27 vendémiaire-27 nivôse an III [18 octobre 1794-16 janvier 1795].) *Boulevard Poissonnière*, 18. 73 numéros in-4°. [N. Lc² 840.]

Quotidienne. A partir du n° 15, le titre porte en plus : *Par TURBAT, imprimeur en lettres.*

ÉPIGR. :

Non, le sang innocent n'est pas ce que je veux.
VOLTAIRE, *Oresté.*

Le 28 ou le 29 nivôse an II, Turbat modifia son titre. Voyez le n° 10977 ci-après.

10964. — Le Démocrate ou l'Ami des lois, journal impartial. (5 brumaire-4 nivôse an III [26 octobre-2^d décembre 1794].) *Paris, imp. Donnier et Ramelet*, in-4°. [N. Lc² 2611.]

ÉPIGR. :

Liberté, égalité, vertu, justice ou la mort.

L'ex. de la B. N. renferme les nos 1, 3, 5, 7, 9, 18 et 60.

Sur les nos 7 et suivants, les noms des imprimeurs sont en forme de griffe.

10965. — Journal des paresseux. Rédigé par une société de gens de lettres. *Paris, Petit. S. d.*, 4 numéros in-8°. [N. Lc² 852.]

Précédé d'un *Prospectus*. (S. l. n. d., in-8°, 4 p., et qui a également été tiré in-folio plano.) [D.]

ÉPIGR. :

Nous donnons tout, en peu de mots.

Le n° 2 est signé : J. LAVALLÉE.

10966. — Le Journal des rieurs ou le Démocrite français. *Paris, Vachot, etc. S. d.*, 12 numéros in-8°. [N. Lc² 853.]

Paraissant trois fois par décade.

Rire de tout, c'est ma folie ;
Rira bien qui rira le dernier.

Signé : A. MARTAINVILLE.

Pamphlet royaliste en vers et en prose.

10967. — Le Vieux Cordelier. *Imprimerie du Vieux Cordelier. S. d.*, 6 numéros in-8°, 48 p. [N. Lc² 854.]

ÉPIGR. :

La Convention nationale, toute la
Convention nationale, rien que la
Convention nationale.

Signé : BAILLIO.

10968. — L'Instituteur national. (1^{er} nivôse-25 floréal an III [21 décembre 1794-14 mai 1794].) *Paris, Michelot*, 143 numéros in-8°. [N. Lc² 2613.]

ÉPIGR. :

Unité, variété.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 34, 37, 41.

A partir du n° 8, le titre porte en plus : *Réunissant aux nouvelles les plus intéressantes tous les objets d'instruction sociale.*

10969. — La Tribune des hommes libres, journal politique, littéraire et de commerce, rédigé par L.-S. MERCIER, député à la Convention nationale. *Paris, Buisson*, in-4°, 2 p. [N. Lc² 254.]

Prospectus du n° 10971 ci-dessous, en tête duquel est relié un second exemplaire dudit prospectus dont voici un extrait :

« On se souviendra que le citoyen Mercier avait entrepris, dans les premières années de la Révolution, les *Annales patriotiques et littéraires* [cf. n° 10337]. Ce journal très connu, utile à la Révolution, propagea les idées de patriotisme et de liberté que l'auteur avait répandues dans plusieurs de ses écrits. La suite trop connue qu'eurent les événements du 31 mai et du 2 juin interrompit son travail; le citoyen Mercier fut emprisonné avec soixante-treize de ses collègues, le 3 octobre 1793, *vieux style*, et, à cette époque, son influence cessa aux *Annales patriotiques*. Il se propose aujourd'hui, sous le titre de : *la Tribune des hommes libres*, de reprendre un travail qui lui fut longtemps cher.

« Treize mois d'une détention rigoureuse, loin d'avoir affaibli sa constance et son courage pour le règne de la justice, des mœurs et des lois, n'aurait fait que les doubler en faveur de la cause de la vraie liberté, qu'il a bien étudiée et qu'il n'abandonnera point.

« Ce journal sera divisé en quatre parties : Convention nationale, Nouvelles politiques, Nouvelles littéraires, Commerce. »

Le compte rendu des séances de la Convention devait être rédigé par DAUNOU, qui demandait à garder l'anonyme, et FANTIN-DESODORÉNS s'était chargé de la partie politique étrangère.

10970. — Annales patriotiques et littéraires ou la Tribune des hommes libres, journal de politique et de commerce, rédigé par L.-S. MERCIER, député à la Convention nationale. (1^{er} nivôse an III [21 dé-

cembre 1794]-8 prairial an V [27 mai 1797].) *Paris, Buisson*, 6 vol. in-4°. [N. Lc² 250.]

Voyez le numéro précédent. Au n° 35 de l'an IV, l'auteur quitte son titre de « député à la Convention nationale ». Au n° 54, il prend celui de *membre du Corps législatif au Conseil des 500*. A partir du n° 103 de l'an V, les titres portent : *Rédigées par une société de gens de lettres*. Au n° 249 (9 prairial an V-28 mai 1797), le titre est modifié et devient celui du numéro suivant.

10971. — *Annales littéraires ou la Tribune des hommes libres, journal de politique et de commerce, rédigé par une société de gens de lettres*. (9-11 prairial an V-28, 29-30 mai 1797.) *Paris, Buisson*, in-4°. [N. Lc² 251.]

Suite des deux numéros précédents.

Le qualificatif du premier titre subit bientôt une nouvelle modification. Voyez le numéro suivant.

10972. — *Annales politiques ou la Tribune des hommes libres, journal de politique et de commerce, rédigé par une société de gens de lettres*. (12-16 prairial an V [31 mai-4 juin 1797].) *F. Buisson*, in-4°. [N. Lc² 252.]

Suite des trois numéros précédents.

Le 1^{er} prairial an V (20 mai 1797), Mercier fut éliminé par le sort du Conseil des Cinq-Cents et, quelques jours plus tard, les *Annales politiques et littéraires* s'imprimèrent chez Le Normant. En même temps le journal, devenu fort insignifiant depuis quelques mois, prit rang parmi les organes de l'opposition la plus accentuée au Directoire. Sur cette transformation, voyez, ci-après, § 8, au 17 prairial an V.

10973. — *Journal des municipalités de campagne. Paris, rue du Faubourg-Montmartre*, in-8°. [N. Lc² 855.]

La B. N. a les numéros 1 et 10 (2 nivôse et 4 pluviôse an III [22 décembre 1794 et 4 janvier 1795].)

Paraissant tous les deux jours.

Voyez le numéro suivant.

10974. — *Journal des municipalités réunies et faisant suite au Journal des décrets*

de la Convention nationale pour les habitants des campagnes, rédigé par le citoyen LAMIRAL, employé au Comité d'instruction publique de la Convention. (Nos 3-14.) (8-30 ventôse an III [26 février-30 mars 1795].) *Paris, rue du Faubourg-Montmartre*, in-8°. [N. Lc² 856.]

Suite du numéro précédent.

A l'ex. de la B. N. manquent les nos 1-2 et 13.

10975. — *Le Narrateur impartial, journal du soir*. (22 nivôse-19 prairial an III [11 janvier-7 juin 1795].) *Rue Montmartre, n° 2*. 143 numéros in-4°. [N. Lc² 2616.]

Les numéros du 22 nivôse et du 16 au 19 prairial n'ont pas de sous-titre.

EPIGR. :

Le-bien comme le mal, tout sera raconté.

Un *Avis*, placé en tête du n° 143, annonce aux abonnés que « des circonstances impérieuses mettent les rédacteurs dans l'impossibilité de continuer le journal » et que le surplus de l'abonnement à courir leur serait remboursé.

En tête de l'ex. de la B. N. est relié une quittance d'abonnement au nom du cit. Laveaux, agent national.

10976. — *Le Patriote, par TURBAT*. (5 pluviôse-9 germinal an III [24 janvier-29 mars 1795].) *Faubourg-Poissonnière, 2. S. d.*, in-4°. [N. Lc² 841.]

Suite du n° 10963, dont elle continue la numérotation (80-144). Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 74-79, 85, 98, 101, 105-130, 132-143. Même épigraphe.

On lit en tête du n° 80 :

« La similitude du titre : *Petite Feuille de Paris* avec celui de *Journal de Paris*, en outre l'induction qu'un grand nombre de personnes en tiraient que cette feuille devait être uniquement consacrée aux citoyens de Paris, une foule d'inconvénients, en un mot, ont déterminé l'auteur à prendre un autre titre. Il prévient, en conséquence, le public, qu'à compter d'aujourd'hui il adopte le titre de *Patriote*, qui convient seul aux principes dont il a fait profession et qu'il continuera de défendre avec toute l'énergie dont il est susceptible. »

Par un avis placé à la fin du n° 144, Turbat prévient ses abonnés que l'extrême disette de papier le force de suspendre pour quelques jours sa publication et qu'il la continuera dès qu'il aura pu s'en procurer; mais il ne put la reprendre, et la succession du *Patriote* échut au *Portefeuille politique et littéraire*; voyez ci-dessous au 3 germinal an III.

10977. — Mémorial français ou le Nouveau Pierre de l'Estoile. *Paris, Delamarre, Carlier et Chevet, imp., an III* (1795), in-8°, 295 p. [N. Lc² 857.]

ÉPIGR. :

Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

Le faux titre porte : *Volume premier.*

Le Prospectus est imprimé au verso du titre et les pp. 293-295 sont occupées par un *Avis aux souscripteurs* :

« Il n'y eut jamais tant d'événements, jamais tant de journaux, dit le *Prospectus*, personne qui n'en voulût retenir ou extraire ce qu'ils offrent de plus mémorable. C'est l'objet de ce *Mémorial*, détaché par feuillets, qui présente cet extrait tout fait et peut servir de tablettes chronologiques ou par ordre de matière, comme on voudra les classer. » Il était divisé en trois « articles » : 1° législation, décrets et arrêtés ; 2° événements, nouvelles, anecdotes ; 3° république des lettres, beaux-arts, spectacles.

Le *Prospectus* a été aussi tiré in-folio plano. [D.]

10978. — Guerre aux royalistes et aux modérés. La Trompette du Père Belle-Rose, vieux dragon, l'ami des sans-culottes, ou la Lumière du peuple. (30 nivôse - 3 pluviôse an III [19-22 janvier 1795].) *Paris, rue Vitlot, n° 715*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 2858.]

Au n° 2, le mot *modérés* est remplacé par celui de *fripons*.

Le rédacteur était un nommé CHANDEL qui, par une pétition conservée aux Archives nationales [F¹⁷ 1211], demandait des subsides au Comité de salut public pour continuer son journal. Sa requête fut renvoyée au Comité d'instruction publique.

10979. — La Nouvelle du jour ou Journal de l'opinion publique. (10-15 pluviôse an III [29 janvier-3 février 1795].) *Imp. de la Nouvelle du jour. S. d.*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 859.]

Paraissant tous les deux jours.

10980. — L'Ombre de Marat. N° 1. *De l'imprimerie de l'Ombre de Marat. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lc² 861. Rés.]

ÉPIGR. :

*Ut redent miseris, abeat fortuna superbis.
Je suis l'ami du pauvre et le censeur du riche.*

Cet unique numéro est daté de « pluviôse an III de la Démocratie » (février 1795) et une suite est annoncée pour le lendemain.

T. II.

10981. — Bulletin de la semaine. (6 février 1795-29 octobre 1796.) *Paris, librairie chrétienne*, 26 et 13 numéros in-8°. [N. Lc² 2618.]

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n°s 7 et 9-13. Continué par le *Télégraphe*.

Voyez le n° 11070 ci-après.

10982. — Le Spectateur français ou l'Ami des citoyens. (1^{er} ventôse-16 germinal an III [21 février-5 avril 1795].) N°s 121-166. *Rue de la Monnaie*, 27, in-4°. [N. Lc² 639.]

Suite du n° 10958 ci-dessus.

ÉPIGR. :

Amicus Plato, magis amica veritas.

Rédigé par MÉHÉE.

10983. — Le Journal de l'opposition, par P.-F. RÉAL. *Imp. A.-A. Lottin, etc. S. d.*, 7 numéros in-8°. [N. Lc² 862.]

A partir du n° 5, le titre porte : *Par une société de républicains*, et une note, répétée en tête des n°s 6 et 7, prévient que le journal a été discontinué pendant un an pour des raisons indifférentes au public.

10984. — Journal politique et philosophique ou Considérations périodiques sur les rapports des événements du temps avec les principes de l'art social. Tome I. N° 1. (Ventôse et germinal an III [février-avril 1795].) *Paris, imp. J.-J. Smits, an III*, in-8°, 43 p. [N. Lc² 863.]

C'est tout ce qui a paru.

Par DOMINIQUE-JOSEPH GARAT, selon Barbier, Jean-Louis Seconds, député l'Aveyron à la Convention nationale, a publié un écrit dont le titre et le sujet rappellent celui-ci : *De l'Art social ou des Vrais Principes de la société politique* (1792-1793, 4 parties in-8°).

10985. — Correspondance des vivants et des morts. Tome I. *Paris, Desenne; Petit, an III*, 3 numéros in-8°, 80 p. [N. Lc² 864.]

10986. — Le Réviseur. *Paris, Desenne; Maret; Petit; Brigitte Mathé et la cit. Dufréme, an III de la République*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 865.]

Précédé d'un *Avant-propos servant de Prospectus*. Les deux numéros sont signés A. M. J.

10987. — Le Conciliateur. *Paris, imp. Mayer*, 2 numéros in-8°, 32 p. [N. Lc² 866.]

Le n° 1 est daté du 2 germinal an III (22 mars 1795); le n° 2 ne porte point de date.

ÉPIGR. :

Extérminez, grands dieux, de la terre où nous sommes
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.

10988. — Le Portefeuille politique et littéraire, par le citoyen L***, contenant les séances de la Convention nationale, les nouvelles les plus fraîches de Paris et des départements, celles des armées et des puissances étrangères et l'annonce de tous les ouvrages nouveaux. (3 germinal an III-6 vendémiaire an IV [23 mars-27 septembre 1795].) *Lamiral*, 177 numéros in-4°. [N. Lc² 867.]

Un avis placé à la fin du n° 14 et signé par Turbat annonce que les abonnés recevront à l'avenir cette feuille « qui est la même que le *Patriote* » [voyez le n° 10976 ci-dessus], mais que les réclamations devront être adressées au cit. Lamiral qui en est devenu propriétaire.

L'ex. de la B. N. présente d'assez nombreuses lacunes signalées sur le feuillet de garde.

10989. — Le Promeneur sentimental, publié par P. BLANCHARD, auteur de « Félix et Pauline » et de « *Simplicie* ». *Rue Haute-Feuille*, n° 29, in-8°, 2 p. [N. Lc² 868.]

Prospectus. Le journal y est annoncé pour le 3 germinal an III (23 mars 1795.)

10990. — L'Ami du peuple ou le Démocrate constitutionnel de R.-F. LEBOS. Rédigé par une société de patriotes et de députés démocrates. Nos 69-72. (13-16 germinal an III [2-4 avril 1795].) *Imp. R.-F. Lebois*, in-8°. [N. Lc² 827.]

Suite du n° 10914 ci-dessus.

ÉPIGR. :

Principes et vérité.

10991. — Le Libre-Penseur, par un anonyme qui bientôt se nommera. *Paris, Maret*. S. d., 3 numéros in-8°, 80 p. [N. Lc² 872.]

Paraissant tous les deux jours.
Attribué par Barbier à JEAN-GUILLAUME LOCHE, plus tard secrétaire général du Conseil d'Etat.

10992. — Prospectus du journal intitulé « le Censeur ». *Imp. de l'Union*. S. d., in-folio plano. [D.]

Signé : B. L. [BRANCAS-LAURAGUAIS].

ÉPIGR. :

Nunc demum reddid animus.
TACIT. *Vita Agric.*

D'après M. Hatin, le *Censeur*, rédigé par C. DASTIN et BRANCAS-LAURAGUAIS, aurait eu 3 numéros publiés en l'an III. Je ne les ai pas vus, mais on peut rattacher à cette publication la brochure suivante : *Opinion du Censeur sur la conspiration du 30 [germinal]. Chauny, imp. Morcau*, an III, in-8°, 7 p. [N. Lb¹ 1756.] P. 1-3, *Opinion du Censeur*, signée CH. DASTIN; p. 4-7, post-scriptum sans titre, signé B. LAURAGUAIS et daté de Chauny, 1^{er} floréal an III. L'ex. de la B. N. porte l'adresse du cit. Grégoire, député à la Convention.

10993. — Journal du bonhomme Richard. (1^{er} messidor an III-5 brumaire an V [19 juin 1795-26 octobre 1796].) *Caillot*, 462 numéros in-8°. [N. Lc² 873.]

ÉPIGR. :

Respect au malheur et à la vertu, guerre
aux vices et à la tyrannie.

Par ANTOINE-FRANÇOIS LEMAIRE.

10994. — Courrier français. (1^{er} messidor an III-24 nivôse an IV [19 juin 1795-14 janvier 1796].)

Voyez le n° 10222 ci-dessus.

10995. — L'Ami des lois ou Mémorial politique et littéraire, par une société de gens de lettres. (Ans III-IV.) *Rue Honoré*, n° 2, in-4°. [N. Lc² 874.]

ÉPIGR. :

Nul n'est homme de bien s'il n'est
franchement et religieusement obser-
vateur des lois.

L'ex. de la B. N. commence au n° 65 (2 brumaire an IV-24 octobre 1795) et s'arrête, après lacunes, au n° 406 (5^e compl. an IV-21 septembre 1796). À partir du n° 337, le titre porte : *L'Ami des lois ou Mémorial politique et littéraire*, par POULTIER, représentant du peuple.

Voyez les deux numéros suivants.

10995^a. — L'Ami des lois, par POULTIER, représentant du peuple. (1^{er} vendémiaire an V-16 ventôse an VI [22 septembre 1796-

6 mars 1798.) *Imprimerie de l'Ami des lois, etc.*, in-4°. [N. Lc^s 875.]

Suite du numéro précédent, dont elle continue la numérotation (107-933) et conserve l'épigraphie jusqu'au n° 767.

Les lacunes de l'ex. de la B. N. sont signalées sur le feuillet de garde.

10995^b. — *L'Ami des lois*, par le représentant POULTIER et autres gens de lettres, sous la direction des frères SIBET, propriétaires. Nos 934-1726. (17 ventôse an VI-11 prairial an VIII [7 mars 1798-31 mai 1800].) *Place Vendôme*, n° 1, 6 vol. in-4°. [N. Lc^s 876.]

Suite des deux numéros précédents. Les mots le représentant sont supprimés à partir du n° 1006; le nom de POULTIER disparaît, à partir du n° 1127; la mention des directeurs propriétaires, à partir du n° 1141; et celle des « gens de lettres », à partir du n° 1290. Les nos 1520-1531 ont pour titre : *Journal*, par POULTIER, député du Pas-de-Calais; et les nos 1532-1533 : *Journal*, par POULTIER, ami des lois. Dans l'ex. de la B. N., on a relié à la fin du second volume de l'an VII vingt pièces additionnelles sorties des presses du journal et envoyées en supplément aux abonnés.

La plupart sont des proclamations du Directoire ou des circulaires ministérielles; voici l'intitulé des autres : *Sur les finances* (4 p.); *Sur la conscription* (2 p.), signée L. H. B.; *Lettre d'un ancien membre de la Convention nationale et du Corps législatif à un membre du Conseil des Cinq-Cents* (4 p.); ROBESPIERRE aux frères et amis et CAMILLE JORDAN aux fils légitimes de la monarchie et de l'Eglise (8 p.), signé PASTEUR; *Accord du royalisme et de l'anarchie* (2 p.); *Quatrième [et cinquième] Lettre à un ami sur les élections populaires* (2 p.), signées « le Solitaire de Montmartre ».

Ce pseudonyme était celui de FRANÇOIS PINGLIX, l'un des rédacteurs officiels entretenus par le Directoire. (Cf. la Notice préliminaire du présent volume.)

On trouve également, après le n° 1619 du 24 ventôse an VIII, une *Lettre d'un Anglais résidant à Londres à un Anglais résidant à Berlin* (3 p.) signée W...

Le 8 prairial an VIII, un rapport signé de Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, dénonça aux consuls *l'Ami des lois* pour s'être permis « de verser le ridicule et le sarcasme sur une réunion d'hommes qui honorent la République et étendent chaque jour le cercle des connaissances humaines » [l'Institut], et un arrêté conforme ordonna le lendemain la suppression du journal.

10996. — *La Sentinelle*, par J.-B. LOUVET (du Loiret), représentant du peuple. (6 mes-

sidor an III [24 juin 1795]-14 floréal an VI [3 mai 1798].) *Louvet, etc.*, 1,038 numéros in-4°. [N. Lc^s 694.]

Quotidienne.

Suite des nos 10775 et 10775^a ci-dessus.

L'ex. de l'Arsenal est précédé d'un prospectus qui manque dans l'ex. de la B. N.

La première épigraphe :

Parevre subjectis

est remplacée à partir du n° 949, par celle-ci :

Et penitus toto divisos orbe Britannos.

Les 126 premiers numéros portent le titre reproduit ci-dessus.

Du n° 127 (7 brumaire an IV-29 octobre 1795) au n° 695 (30 floréal an V-19 mai 1797), J.-B. Louvet, élu par la Haute-Vienne membre du Conseil des Cinq-Cents, fait suivre son nom de celui du département qui l'avait choisi. Excusé par le renouvellement partiel du 1^{er} prairial an V (20 mai 1797), il supprime tout qualificatif jusqu'au n° 737 (1^{er} messidor an V-30 juin 1797), époque à laquelle JEAN-JACQUES LEULIETTE partage avec lui la tâche à laquelle succombe Louvet, le 8 fructidor an V (25 août 1797). Dès le 18 thermidor précédent (5 août 1797), Leuliette est seul désigné sur le titre et continue à l'être jusqu'au dernier numéro, sauf du 12 au 16 pluviôse an VI (31 janvier 1798) où *la Sentinelle* est présentée comme rédigée « par une société de gens de lettres » et pour le motif que nous fait connaître la note suivante :

« L'impôt du timbre a forcé les collaborateurs de *la Sentinelle*, du *Mercur de France* et du *Journal des côtes d'Angleterre* à réunir leurs trois entreprises en une seule. *La Sentinelle*, comme la plus ancienne et la plus connue, a obtenu la préférence du titre. Le citoyen LEULIETTE sera toujours chargé d'une des parties principales de la rédaction. Il signera ses articles; ceux des autres écrivains qui le secondent seront pareillement signés, au moins de leurs initiales. Les abonnés ne peuvent que gagner à cette réunion de moyens, de talents et de correspondance. »

10997. — *Courrier de Paris ou Chronique du jour*. (14 messidor an III-8 pluviôse an V [2 juillet 1795-27 janvier 1797].) *Rue Cuamartin*, n° 3, 668 numéros in-4°. [N. Lc^s 869.]

Quotidien.

ÉPIGR. :

On ne trouve la liberté qu'au sein
d'une république, une république
qu'au sein des lois. MABLEY.

Les derniers numéros sont signés : SULPICE-IMBERT L... [LA PLATIÈRE], DAVID LABATUT, seuls propriétaires et rédacteurs.

Les treize premiers numéros ont pour épigraphe :

Maudit soit le premier qui dit à son semblable :
« Je veux être ton maître : obéis et sers-moi. »
Maudit soit à jamais l'homme non moins coupable
Qui dit à son égal : « Je me soumets à toi. »

A partir du n° 14, un fleuron banal et assez singulièrement choisi, représentant des instruments de musique, est remplacé par une autre vignette dont un journal du temps se moquait en ces termes :

« On rit de la vignette dont il est timbré en tête : un petit bonhomme en carmagole qui galope affourché sur un cheval élançé, une feuille périodique en main. « Ah! qu'il est maigre, ce grand cheval! dit une dame. — Tel qu'il est, « répond une amie, il peut faire toutes les courses « de son maître, et se reposer tous les jours deux « heures chez chacun de ses abonnés. » (*Grondeur*, janvier 1797.)

A partir du n° 87 (14 vendémiaire an IV-5 octobre 1795), l'ex. de la B. N. devient très incomplet et rien n'indique que le n° 668 soit effectivement le dernier.

10998. — *Courrier universel* extraordinaire. (24 messidor an III [12 juillet 1795.] S. l., in-4°. [N. Lc² 2622.]

Tirage sous un titre différent du numéro correspondant du *Courrier universel du citoyen Husson* (voy. n° 10858); le texte est absolument le même.

10999. — *Journal des patriotes* de 89, par RÉAL et MÉBÉE. (1^{er} fructidor an III-30 thermidor an IV [18 août 1795-17 août 1796].) Paris, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 17, 359 numéros in-4°. [N. Lc² 877.]

Quotidien. Les noms des auteurs disparaissent au n° 87.

Précédé d'un *Prospectus* (imp. J.-G. Guyot, in-8°, 2 p.) orné, comme le journal, de cette épigraphe :

Nihil falsi dicere, nihil veri omittere.

TACITE.

11000. — *Le Censeur des journaux*. (11 fructidor an III-18 fructidor an V [20 août 1795-4 septembre 1797].) Rue Saint-Dominique (1517), de l'imprimerie du *Censeur*, 4 vol. in-4°. [N. Lc² 878.]

Prospectus (in-4°, 2 p.) signé GALLAIS et orné, comme le journal, de cette épigraphe :

Parcere personis, dicere de vitiis.

MAUR.

Organe important de la contre-révolution, le

Censeur des journaux fut supprimé par l'arrêté directorial du 18 fructidor et ne reparut que le 12 messidor an VII (30 juin 1799), sous le titre de : *le Nécessaire*. Voyez ci-après, § 9, à la date.

11001. — Feuille d'esprit public, par ANTOINE FANTIN-DESODOARDS. S. l., in-4°. [N. Lc² 2627.]

La B. N. n'a que le n° 4, daté du 3 vendémiaire an IV (25 septembre 1795) et paginé 17-18.

11002. — *Le Ventriloque ou Ventre affamé*. S. l. n. d., 10 numéros in-8°, 80 p. [N. Lc² 882.]

« Nous faire mourir de faim et vouloir nous forcer au silence, lit-on en tête du premier numéro, ah! Messieurs les représentants, c'est trop, pardieu c'est trop! Nous faire mourir de faim était déjà fort impolitique, car, tandis que je ne mange pas, que l'estomac me tire, que mes boyaux grondent, il faut bien que, pour les distraire, je les occupe à quelque chose, et je ne trouve rien de mieux à faire que de parler de vous, et vous devez vous attendre que je ne puis en dire que du mal... »

« La première réflexion que fait mon ventre, et qu'il ne cesse de me répéter, c'est que, lorsqu'il y avait un roi, mon ventre n'a jamais été réduit à la diète qu'il éprouve : et il conclut qu'il vaut mieux un roi qu'une Convention. »

11003. — *Annales d'une révolution d'oiseaux ou le Défenseur du droit de propriété*. Journal de luxe, dédié aux femmes. Par SÉGY-LAVALD. Tome I. Paris, l'an III de l'ère républicaine, in-8°, 20 p. [N. Lc² 884.]

Précédées d'un titre (reproduit ci-dessus) et d'un prospectus compris tous deux dans la pagination.

ÉPIGR. :

C'est par le règne de la justice et des lois qu'on arrive au bonheur.

« Ce journal sera littéraire, utile et récréatif. On y fera d'abord, sous une allégorie agréable et touchante, un précis historique des principaux crimes de la Révolution française, tels que les massacres des 2 et 3 septembre, les assassinats juridiques, etc. A la suite de ce précis historique, on recueillera, sous la même allégorie, les débats de la Convention nationale, c'est-à-dire qu'on organisera une convention d'oiseaux que l'on fera jaser d'une manière piquante. »

11004. — *Courrier universel* ou l'Écho de Paris, des départements et de l'étranger, 11 et 13 vendémiaire an IV (3 et 5 octobre 1795). S. l., in-4°. [N. Lc^s 893.]

Ces deux numéros non chiffrés et qui ne font

pas double emploi avec les numéros correspondants du *Courrier universel du citoyen HUSSON* (cf. n° 10858 ci-dessus) sont reliés dans l'ex. de la B. N. en tête de l'*Éclair* (voy. le numéro suivant) dont ils forment la tête. Le titre qu'ils portent est également celui de deux des séries antérieures du *Courrier universel*. (Cf. n° 10858.)

§ 8. — Du 14 vendémiaire an IV (6 octobre 1795) au 18 fructidor an V (4 septembre 1797).

11005. — L'Éclair ou Journal de la France et de l'Europe (18 vendémiaire an IV-18 fructidor an V [10 octobre 1795-4 septembre 1797]). *Rue de l'Arbre-Sec*, n° 16, in-4°. [N. Lc^s 893.]

Au n° 79, le sous-titre est supprimé, et au n° 104, le format devient grand in-4°. L'ex. de la B. N., auquel manquent les n°s 1-2, 4-8, 12, 14, 16, 19-21, s'arrête au n° 468 (30 nivôse an V-19 juin 1797); mais, selon M. Hatin, celui de M. Pochet, qui commençait au n° 132, allait jusqu'au n° 782 (2 messidor an V-20 juillet 1797). Il n'a point figuré aux catalogues de ses deux ventes.

La rubrique typographique a subi les modifications suivantes : n°s 3-180, *imp. de l'Éclair*; n°s 181-304, *imp. Lenormant*, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois; n°s 305-382, *imp. de l'Éclair*, rue des Grands-Augustins, 31 (PIERRE, rédacteur); n°s 383-392, B... aîné, rédacteur par intérim; n°s 393-395, BERTIN; n°s 396-468, BERTIN-DEVEAUX.

Ce journal important, mais très-rare et par suite très mal connu, avait été fondé, comme il a été dit plus haut (n° 10858), par les frères BERTIN, avec le concours de HENRI NICOLLE, de l'ex-abbé JOSEPH PLANCHE, de LAGRETELLE aîné, et de quelques autres publicistes. Pierre était le pseudonyme de BERTIN DE VEAUX, qui, lors de son arrestation au sujet d'un article très vif contre Abolin, membre du Conseil des Cinq-Cents, fut provisoirement remplacé par son frère durant sa détention à la Force et qui signa ensuite en toutes lettres.

La notice de M. Léon Say, appelée également plus haut (n° 10858), donne, d'après les traditions même de la famille Bertin, d'intéressants détails sur le rôle politique de l'*Éclair*, organe du club constitutionnel de l'hôtel de Salm, sur le service de cabriolets imaginé par Henri Nicolle pour répandre le journal dans le Nord et en Belgique, sur un faux numéro du 16 février 1796 (19 ventôse an IV) fabriqué par un spéculateur en vue d'un coup de Bourse et dont s'émut la Chambre des Communes, sur les dénonciations fréquentes dont l'*Éclair* fut l'objet de la part de l'*Ami des lois*, avant et après le 18 fructidor. Enveloppés dans l'arrêté

de proscription qui suivit immédiatement ce coup d'Etat et nommément désignés par le nouvel arrêté du 16 fructidor an VII, Bertin de Veaux et Nicolle ne s'étaient, pas plus que leurs confrères, laissés intimider et ils avaient racheté à Buisson les *Annales politiques et littéraires* (voyez le n° 10972 ci-dessus et le n° 11102 ci-après).

11006. — Tableau de la France et de l'Europe ou Journal de tous les pays. *Imp. Hacquet*, rue Saint-Honoré, n° 9, chez le cit. Duval, dit Doligny, propriétaire, in-4°. [N. Lc^s 764 et Lc^s 2644.]

Dans l'ex. du *Courrier universel* appartenant à la B. N. et décrit ci-dessus n° 10858, sont reliés les n°s 69-70 (1^{er} et 2 fructidor an IV [18 et 19 août 1795]) et 152-153 (19 et 20 brumaire an V [9 et 10 novembre 1796]). Sous la cote Lc^s 2644 sont inscrits les n°s 164-434 du même journal (1^{er} frimaire-19 fructidor an V [21 novembre 1796-5 septembre 1797]). Les lacunes de cette seconde série sont signalées sur les feuillets de garde.

11007. — Journal des Français. (17 vendémiaire-24 brumaire an IV [9 octobre-15 novembre 1795].)

Voyez le n° 10223 ci-dessus.

11008. — *Courrier extraordinaire*. (21 vendémiaire-30 brumaire an IV [13 octobre-21 novembre 1795].) S. l., in-4°. [N. Lc^s 2628.]

La B. N. a les numéros non chiffrés des 21 et 30 vendémiaire et des 1, 11, 12, 18, 22, 24, 28-30 brumaire an IV.

Les premiers n'ont point de rubrique; les numéros des 11-18 brumaire portent : *Imp. du Courrier*, rue d'Antin, n° 8, section Lepelletier. Le texte est le même que celui des numéros correspondants du *Courrier universel*, alors métamorphosé en *Courrier de Seine-et-Marne et Courrier du citoyen HUSSON*. (Cf. n° 10858 ci-dessus.)

11009. — Bulletin des séances de l'Assemblée électorale du département de la Seine. Paris, de l'imprimerie du Dépôt des lois, in-8°, 8 p. [N. Lc² 895.]

La B. N. a le n° 1, renfermant le précis des délibérations du 20 au 25 vendémiaire an IV (12-17 octobre 1795) et le résultat des scrutins pour l'élection des députés au prochain Corps législatif.

L'ex. de M. Pochet, renfermant un n° 2 qui manque à la B. N., a passé sur un cat. à prix marqués de M. Chossounerly. Il n'a point été acquis par l' Arsenal.

11010. — Postillon de Calais, journal des Français. (7 brumaire an IV-28 nivôse an VIII [29 octobre 1795-18 janvier 1800].) Paris, chez Marchant, propriétaire; des imprimeries du même, 1,354 numéros in-4°. [N. Lc² 897.]

Reprise du n° 10429 ci-dessus.
Quotidien.

ÉPIGR. :

Je ne dis rien de faux et n'omets rien de vrai.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 1-21, 23, 25-38, 40, 43-44, 46, 48-50, 52-77, 79-84, 86-260, 262-697. A partir du n° 698, les numéros portent au-dessus du titre : *Véritable Postillon de Calais*, et au-dessous : *De l'imprimerie de Marchant*.

11011. — Postillon de Calais, journal des Français. Imp. Drevet, in-4°. [N. Lc² 898.]

Quotidien. Les numéros portent au-dessus du titre : *Véritable Postillon de Calais*, et au-dessous : *De l'imprimerie de Drevet*; ou : *Par DREVET*, en forme de griffe.

Concurrence au numéro ci-dessus, dont elle reproduit aussi l'épigramme.

L'ex. de la B. N. commence au n° 316 (1^{er} vendémiaire an V-22 septembre 1796) et s'arrête au n° 1544 (28 nivôse an VIII-18 janvier 1800). A partir du n° 730, 23 brumaire an VI (13 novembre 1797), la collection n'est représentée dans ce même ex. que par quelques numéros.

11012. — Le Point du Jour. DREVET, rédacteur. Imp. du Point du Jour, rue des Orties-du-Louvre, 319, in-4°. [N. Lc² 899.]

EPIGR. :

Fiat lux.

L'ex. de la B. N., extrêmement incomplet, commence au 9 fructidor an IV (26 août 1796) et s'arrête au 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800).

Les numéros ne sont point chiffrés. A partir du 25 vendémiaire an VII, le nom du réacteur-imprimeur est en forme de griffe.

11013. — Gazette universelle ou Tableau politique de la France et de l'Europe. S. l. n. d., in-8°, 2 p.

ÉPIGR. :

For forms of government let foull contest,
Whatever is best administred, is best.

POPE, *Essai sur l'homme*.

Prospectus intercalé en tête des nos IX-XI de l'*Accusateur public*, coté à la B. N. Lc² 842 A (cf. n° 10955^b ci-dessus) et commençant ainsi :

« C'est aux cris des victimes égorgées au 2 septembre, c'est au moment où la raison ne pouvait plus être entendue, que nous avons cessé d'écrire... » Ce début fait allusion à la *Gazette universelle de Cerisier* (cf. n° 10385 ci-dessus) interrompue au n° 223 du 10 août 1792. La reprise, qui continuait la numérotation, est annoncée comme paraissant tous les jours depuis le 1^{er} juillet [1795] chez *Choupy*, 30, rue des Bons-Enfants, où l'on trouvait également le *Mémoire adressé à la nation pour Marie-Thérèse-Charlotte de Bourbon*, « par l'un des rédacteurs de cette feuille », c'est-à-dire, selon Barhier, par CLAUDE-FRANÇOIS BEAULIEU (cf. tome 1^{er}, n° 4612 de la présente *Bibliographie*).

De ce journal, que par suite d'une erreur manifeste, M. Hatin signale comme existant à la Bibliothèque de la Chambre où il n'en est pas trace, je ne connais que deux numéros; encore le titre du second a-t-il été modifié. Voyez les deux articles suivants.

11013^a. — Gazette universelle ou Tableau politique de la France et de l'Europe. N° 242, 49 juillet 1795. Imp. de la Gazette universelle, M. Choupy, rue des Fossés-Montmartre, 7, in-4°. [P. 23722^a.]

Épigramme de Pope.

Le 18 thermidor an III (21 juillet 1795), les scellés furent apposés sur les presses, puis levés au bout de quelques jours. Pendant cette interruption, la *Gazette universelle* modifia son titre. Voyez le numéro suivant.

11014. — L'Indicateur universel ou Tableau politique de la France et de l'Europe. N° 268, 14 août 1795. Rue des Bons-Enfants-Saint-Honoré, n° 4307, in-4°. [N. Lc² 2642.]

On lit à la fin de ce numéro, le seul qui possède la B. N., cette mention :

« On souscrit pour cette feuille, rédigée par

ceux des anciens rédacteurs qui ont échappé au fer des assassins, depuis le 10 août, rue des Bons-Enfants, n° 1307. Il faut s'adresser à M. *Choupy*, seul chargé de la correspondance. »

11015. — Bulletin général de la France et de l'Europe. (23 vendémiaire-14 brumaire an IV [17 octobre-5 novembre 1795].) *Imp. du Bulletin*, in-4°. [N. Lc² 2629.]

Selon Gallais (*Censeur des journaux* du 4 brumaire an IV) le *Postillon des armées* d'Alex. Cretot (cf. n° 10887 ci-dessus) se dissimula pendant quelques jours après le 13 vendémiaire, sous ce titre.

Les trois premiers numéros sont chiffrés 1-3; ceux des 30 vendémiaire-14 brumaire, 889-903, et continuent ainsi la numérotation du *Postillon*.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les numéros des 27 et 28 vendémiaire et le n° 891 (2 brumaire).

11016. — Courrier des armées. (3 brumaire an IV-6 vendémiaire an V [25 octobre 1795-26 septembre 1796].) *Rue des Bons-Enfants*, n° 6, in-4°. [N. Lc² 2631.]

A partir du 9 brumaire, le titre devient : *Courrier des armées et du Corps législatif*.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les 13 premiers numéros; les autres numéros présents sont : 20 (9 brumaire-31 octobre) 123 (26 pluviôse an IV-15 février 1796) 330 (2^e compl. 18 septembre) 347 (6 vendémiaire an V-27 septembre). Les deux derniers portent la rubrique de *Michellet*, imprimeur, rue des Bons-Enfants, n° 6. Voyez le numéro suivant.

11017. — Le Messager des deux Conseils et du Directoire exécutif. *Imp. Michellet*, in-4°. [N. Lc² 2633.]

Suite du numéro précédent dont il continue la numérotation.

La B. N. ne possède que le n° 283 du 10 thermidor an IV (28 juillet 1796) de ce journal auquel M. Hatin attribue 36 numéros.

11018. — L'Ami de la Constitution de 1795. *Paris, au cabinet du citoyen Girardin*, in-4°. [N. Lc² 894.]

Quotidien.

Selon Gallais (*Censeur* du 4 brumaire an IV), ce journal était la suite du *Portefeuille politique et littéraire* (cf. n° 10988 ci-dessus) et (toujours d'après Gallais) il existait encore en frumaire an IV.

La B. N. a les nos 21 et 33 (10 et 22 brumaire an IV [1^{er} et 13 novembre 1795]).

11019. — Courrier de l'Europe. (29 vendémiaire-14 brumaire an IV [21 octobre-5 novembre 1795].) *De l'imprimerie du Courrier de l'Europe*, 16 numéros in-4°. [N. Lc² 896. — P. 17254.]

Suite du n° 10908 ci-dessus. Le 15 brumaire, le *Courrier de l'Europe* reprit son titre primitif. Voyez le n° 11023 ci-dessous.

11020. — Courrier national, journal du matin. *Imp. du « Courrier », rue Nicaise, maison Longueville*, in-4°. [N. Lc² 2630.]

La B. N. a les nos 1, 6, 8 et 15 des 3, 8, 10 et 17 brumaire an IV (25 et 30 octobre, 1^{er} et 8 novembre 1795).

Voyez le numéro suivant.

11020^a. — Courrier national. *Imp. Le-rouge, rue Nicaise, maison Longueville [puis] rue des Orties-du-Louvre*, in-4°. [N. Lc² 2631.]

Suite du numéro précédent.

L'ex. de la B. N. commence au n° 18 du 30 fructidor an IV (16 septembre 1796) et s'arrête, après lacunes, au n° 377 du 19 fructidor an V (5 septembre 1797).

11021. — Journal des lois, des deux Conseils et du Directoire de la République française. (5 brumaire an IV-5 frimaire an V [27 octobre 1795-25 novembre 1796].) *Imp. G.-F. Galletti*, in-4°. [N. Lc² 743.]

Même épigraphe qu'au n° 10844 ci-dessus. Le nom de l'imprimeur est en forme de griffe.

L'ex. de la B. N., extrêmement incomplet, commence au n° 1 et s'arrête, après lacunes, au n° 64 de l'an V. La Bibliothèque de la Chambre n'a que le n° 120 du 5 ventôse an IV (24 février 1796).

Le *Journal des lois* ne parut pas du 28 messidor au 8 thermidor an IV, par suite de l'élévation du tarif postal, mesure qui fut promptement rapportée en raison des réclamations qu'elle souleva.

11022. — Courrier du Corps législatif et de la guerre, journal du matin. Nos 376-1506. (6 brumaire an IV-29 octobre 1795 [20 nivôse an VII-9 janvier 1799].) *Imp. Courcier*, in-4°. [N. Lc² 127^{bis}.]

Suite du n° 10891 ci-dessus. L'ex. de la B. N. offre de nombreuses lacunes.

11023. — Gazette générale de l'Europe. — Le Messager du soir. — Gazette géné-

rale de l'Europe. (15 brumaire an IV-18 fructidor an V [6 novembre 1795-4 septembre 1797]). Paris, F. Porte, in-4°. [N. Lc² 682. — P. 17234.]

Suite des nos 10756, 10798, 10908 et 11019 ci-dessus.

Les nos 17, 18 et 19 portent seuls le premier titre. La numérotation recommence au 1^{er} vendémiaire an V. Suspendue par le coup d'Etat du 18 fructidor, la *Gazette générale de l'Europe* reprit au bout de huit jours le titre qu'elle avait déjà adopté après le 13 vendémiaire. Voyez ci-après, § 9, au 26 fructidor (14 septembre 1797).

11024. — Bulletin de Paris. (7-9 novembre 1795.) Maillet, 2 numéros in-4°. [N. Lc² 2634.]

ÉPIGR. :

*Rara temporum felicitas quibus sentire
quæ velis et quæ sentias dicere liceat.*

TACITE.

11025. — L'Orateur plébéen ou le Défenseur de la République. Par une société d'écrivains patriotes. (21 brumaire-30 germinal an IV [12 novembre 1795-19 avril 1796]). Paris, Marchand, 94 numéros in-8°. [N. Lc² 2635.]

Paraissant tous les cinq jours.

L'ex. de la B. N. est précédé d'un *Prospectus* in-folio plano, portant comme les quatre premiers numéros du journal cette épigraphe :

Les bêtes féroces ont un autre pour s'y
réfugier; et vous, citoyens romains, vous
n'avez ni un autre, ni un asile, ni même
un tombeau

TIBERIUS GRACCHUS.

Cette épigraphe, fournie par Babeuf (cf. *Tribun du peuple*, n° 35), varie ensuite à chaque numéro. Tous ont une pagination distincte et ne sont point datés.

Le *Prospectus* a été lui-même réimp. deux fois en format in-8° et avec des divergences. Le premier tirage (imp. de l'Orateur plébéen. S. d., in-8°, 8 p.) est précédé de cette *Note* essentielle :

« Le prospectus de ce journal a déjà été affiché, répandu, commenté; les uns ont cru reconnaître celui qui, disait-on, se cachait sous le voile de l'anonyme; d'autres se sont plaints qu'un journal qui s'intitulait le *Défenseur de la Révolution* n'offrit aucune garantie par le nom de son auteur. Je répondrai à tous en me nommant avec courage et en déclarant que je n'en conserverai pas moins mon indépendance. Je déclare aussi qu'on s'est trompé dans les interprétations qui ont désigné deux ou trois patriotes connus par leurs persécutions pour rédacteurs de cet ouvrage. J'ai été persécuté comme eux et comme eux j'ai pris l'engagement de servir

ma patrie. Tous mes articles seront signés de moi et tous les articles auxquels je donnerai place dans ma feuille offriront au moins la lettre initiale du nom de leurs auteurs.

« EVE DÉMAILLOT. »

Le principal collaborateur de l'*Orateur plébéen* fut J.-J. LEULLETTE. D'autres articles sont signés M... et M. A... qui, selon Babeuf, seraient les initiales de MARC-ANTOINE JULLIEN fils.

11026. — Le Révéléateur, bulletin universel. J.-M. ERRARD. Imp. Maudet, in-4°. [N. Lc² 902.]

D'après le catalogue de la B. N. Le *Révéléateur* fut supprimé le 3^e compl. an VI en même temps que le *Bien Informé*.

11027. — Le Bulletin politique, rédigé par plusieurs écrivains patriotes. Nos 1-3. (16-20 frimaire an IV [7-11 décembre 1793].) Rue des Mathurins, 328, in-4°. [N. Lc² 903.]

Quotidien.

Précédé d'un *Prospectus* compris dans le premier numéro.

Les articles sont signés M.-A. ANTONELLE, qui avait été chargé officiellement le 9 frimaire de sa rédaction. Voyez le numéro suivant.

11028. — Bulletin officiel. (Nos 6-9.) (21-24 frimaire an IV [12-15 décembre 1793].) Rue des Mathurins, 328, in-4°. [N. Lc² 904.]

Suite du numéro précédent. Supprimé le 24 frimaire par un arrêté directorial, signé : REWBELL, en date du 18, et remplacé le 25 par le numéro suivant.

11029. — Le Rédacteur. (25 frimaire an IV-28 nivôse an VIII. [16 décembre 1795-18 janvier 1800.]) Rue des Mathurins, 328, 1,492 numéros in-4°. [N. Lc² 905.]

Suite des deux numéros précédents. Rédigé par THUAU-GRANVILLE, selon Deschiens, et, suivant Ersch, par LAGARDE, secrétaire général du Directoire, qui s'en est toujours défendu, mais qui fut l'un des principaux commanditaires du journal. On lit en tête des numéros, depuis le 3^o, du 10 brumaire an V, jusqu'au 591, du 11 thermidor, cet avis : « Les articles officiels de ce journal sont les seuls qui passent sous les yeux du Directoire exécutif ou des autorités constituées; le gouvernement n'a aucune part aux autres. » Au n° 592, cet avis est remplacé par cet autre : « Il n'y a plus d'articles officiels dans ce journal. »

La B. N. a enregistré sous la même cote une Table alphabétique des matières contenues dans les numéros du Rédacteur depuis le premier numéro républicain au 15 [sic, 25] frimaire an IV, jusqu'au n° 1011 républicain au 2 vendémiaire an VII (23 septembre 1798). Imp. Gratiot et C^e. S. d., in-4^o, 107 p.

¶ Sur les démêlés et les procès auxquels la copropriété du Rédacteur et du Journal des Défenseurs de la patrie (voy. ci-dessous au 28 germinal an IV) donna lieu entre Lagarde et Groslevin, leurs bailleurs de fonds, et les imprimeurs Haquart, Gratiot et Périès, voyez le n° 10120 ci-dessus et la quatrième partie de ce travail, v° LAGARDE.

11030. — Courrier républicain (25 brumaire an IV-19 fructidor an V. [16 novembre 1795-6 septembre 1797].)

Voyez le n° 10224 ci-dessus.

11031. — L'Historien. (1^{er} frimaire an IV-19 fructidor an V [22 novembre 1795-3 septembre 1797].) Imp. Du Pont, 654 numéros ou 17 vol. in-8^o. [N. Lc^o 900.]

ÉPIGR. :

Nec spe, nec metu.

Quotidien.

Le journal proprement dit est précédé d'un résumé des séances du Corps législatif du 4 au 29 brumaire, rédigé en chiffres romains (CCVIII p.) et d'un Prospectus (s. l. n. d., in-8^o, 4 p.). « Ce journal, y lit-on, remplace le *Républicain français*, dans l'imprimerie et de la librairie de Du Pont, de Nemours ». Voyez le n° 10843 ci-dessus.

Outre de nombreux articles signés de son nom ou de ses initiales (D. P. d. N.), Du Pont de Nemours a inséré dans l'*Historien* beaucoup de lettres et d'articles signés de pseudonymes variés : *Verus*, *le Vigilant*, *le Circonspect*, et dont il pouvait, pour une bonne part sans doute, revendiquer la paternité. A partir du tome V, les numéros sont signés : DU PONT, pour la partie littéraire et politique, BIENAYMÉ, pour les séances du Corps législatif.

Compris dans la première liste de proscription du 18 fructidor, l'*Historien*, chaleureusement défendu par Boulay et M.-J. Chénier, dans la séance de nuit des 20-21 fructidor, fut, malgré les attaques de Tallien, renvoyé pour plus ample informé, à la commission d'examen ; mais les directeurs de l'*Historien* jugèrent plus prudent d'en modifier le titre, et il reparut sous celui de l'*Historique*, le 3^e empl. an V. Voyez ci-après à cette date.

11032. — Le Gardien de la constitution, par JOLLIVET. dit BARALÈRE. (3 nivôse an IV-

30 germinal an V [24 décembre 1795-19 avril 1797].) *Rue des Petits-Augustins*, 33, etc., 476 numéros in-4^o. [N. Lc^o 906.]

Quotidien. Réuni au *Journal général de France*. Voyez le n° 11065 ci-dessous.

Précédé d'un Prospectus (imp. du *Gardien de la constitution*. S. d., in-8^o, 4 p.); orné, comme le journal, de cette épigraphe :

Le peuple français remet le dépôt de la présente constitution... au courage de tous les Français.

Constitution, art. 377.

Le *Gardien de la constitution* est lui-même accompagné d'une *Introduction ou Discours préliminaire* formant 8 p. et dont la suite, annoncée au bas de la dernière page, n'a pas paru.

11033. — Rapsodies du jour. N^{os} 1-29. (1796-1797.) *Rue des Petits-Augustins*, n^o 33, 29 numéros in-8^o. [N. Lc^o 918.]

Paraissant deux fois par décade.

Rédigées et publiées par PIERRE VILLIERS, avec le concours de MÉRARD SAINT-JUST et de NOUGARET. Au n^o 30, le titre est amplifié. Voyez le numéro suivant.

11034. — Rapsodies du jour ou Séances des deux Conseils, en vaudevilles. N^{os} 30-112. (1797-1800.) *Paris, rue de Chartres*, 340, in-8^o. [N. Lc^o 919.]

Suite du numéro précédent. A l'ex. de la B. N. est joint un prospectus (in-4^o, 1 p.), en neuf couplets, chacun sur un air différent, publié après le quarante-huitième numéro.

Les trente-huit premiers numéros ne sont point datés.

Les n^{os} 39-112 ont paru à de longs intervalles, du 11 févraire an V (1^{er} décembre 1796) au 13 floréal an VIII (3 mai 1800). Une circulaire, jointe à l'ex. de la B. N., annonce qu'en raison des frais de timbre et du nombre insuffisant des abonnés, les *Rapsodies* seraient remplacées, à partir de prairial, par une brochure mensuelle de 180 p. Voyez le numéro suivant.

Les n^{os} 100-112 ont pour titre : *Rapsodies littéraires, Bulletin des théâtres et des modes*.

Les titres des n^{os} 43 et suivants sont ornés de petites « allégories » gravées sur bois dont on trouve l'explication dans le n^o 62, p. 7.

11035. — Le Chiffonnier ou le Panier aux épigrammes. Première visite. *Paris, chez tous les marchands de chiffons, prairial [an VIII]*, in-12, XII-168 p. [N. Lc^o 2761.]

Tome I^{er}.

On lit au verso du titre : « Des circonstances impérieuses ayant forcé l'auteur des *Rapsodies* à suspendre leur envoi, elles sont remplacées

par le *Chiffonnier*, qui, le 1^{er} de chaque mois, à commencer en prairial an VIII, leur portera dans son petit panier une petite brochure de 180 petites pages. Les abonnés pour trois mois aux *Rapsodies* le seront pour douze au *Chiffonnier*. »

En regard du titre de départ, frontispice anonyme finement gravé, représentant l'auteur en chiffonnier, avec cette légende : « *Je fais mes visites.* » Dans sa hotte et à ses pieds, des papiers portant le nom de différents contemporains : Cubières, Chaussard, Naigeon, Garat, Valcour, etc.

Lors de la Restauration, Pierre Villiers réimprima une partie des épigrammes et des vaudevilles des *Rapsodies*, mêlés à d'autres pièces de même nature, sous ce titre :

Le Rôdeur ou Choix historique, dramatique, anecdotique, critique et pas du tout politique, d'odes, de chansons, de couplets, de bons mots, de calembours, d'épigrammes, de chroniques presque pas scandaleuses, le tout recueilli et imprimé pour la plus grande gloire des auteurs et l'édification des gobe-mouches (avril-juillet). Paris, l'auteur, marché des Gobelins, n° 27 ; Paris, imp. libraire, 1814, 2 vol. in-8°.

Le tome 1^{er} a un frontispice gravé représentant l'auteur et son chien l'uce, dit Bonhomme, avec la légende : « *Je fais mes visites.* » Les noms et titres inscrits sur les feuillets épars au coin de la borne ou jetés dans sa hotte sont différents pour la plupart de ceux qu'on lit sur le frontispice du *Chiffonnier*.

Les numéros sont chiffrés 113-127 et les deux volumes n'ont qu'une pagination unique. Le n° 118 porte en outre ce titre particulier : *Salut critique, anecdotique, historique, sauce piquante pour faire suite au n° 117 des Rapsodies.*

11036. — *L'Anti-royaliste*. Prospectus. Paris, imp. Valès et Lemaire. S. d., in-folio plano. [D.]

ÉPIGR. :

Il n'y a point de rois dans la nature.

Annoncé comme quotidien à partir du 16 pluviôse an IV. Il parut en réalité le 18. Voyez le numéro suivant.

11036^a. — *L'Antiroyaliste*, journal de la rue de Chartres. (18 pluviôse-16 ventôse an IV [16 février-6 mars 1795].) Paris, rue de Chartres, n° 472, 29 numéros in-4°. [N. Lc^a 2637.]

Quotidien.

Même épigraphe qu'au numéro précédent.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 2, 3, 9, 17, 18, 20-28.

11037. — *Le Publiciste philanthrope*, par XAVIER AUDOUIN. (1^{er} ventôse-23 floréal

an IV [20 février-12 mai 1796].) Paris, chez l'auteur, rue de Tournon, 1135, in-8°. [N. Lc^a 2638.]

Précédé de deux cahiers in-8° intitulés, le premier : *Sur la Situation et les Ressources de la France*, 27 p. ; et le deuxième : *La Liberté de la presse*, 16 p. Après ces deux cahiers, l'ouvrage revêt la forme d'un journal quotidien et comporte 49 numéros. Le premier n'est pas chiffré ; à la fin du dernier, l'auteur annonce qu'il suspend sa publication.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 8, 14, 30, 38, 47.

11038. — *L'Éclaircur du peuple ou le Défenseur de vingt-quatre millions d'opprimés*. Par S. LALANDE, soldat de la patrie. (12 ventôse-8 floréal an IV [2 mars-27 avril 1797].) Imprimerie de l'Éclaircur. S. d., 7 numéros in-8°. [N. Lc^a 947.]

Annoncé comme paraissant trois fois par décade.

ÉPIGR. :

Les malheureux sont les puissances de la terre : ils ont le droit de parler aux gouvernements qui les négligent.

SAINST-JUST.

Le n° 1, servant de prospectus, n'est pas signé ; le n° 2 est signé S. LALANDE ; les nos 3-7 portent en toutes lettres : SÉBASTIEN LALANDE.

Attribué à SIMON DUPLAY par Buonarroti, l'*Éclaircur du peuple* eut entre autres collaborateurs GRACIUS BÂBEUF qui reconnut devant la Haute-Cour avoir rédigé le n° 5. On trouve également dans ce même numéro une *Chanson nouvelle à l'usage des faubourgs*, en onze couplets sur l'air : *C'est ce qui me désole*, signée M. (SYLVAIN MARÉCHAL) et accompagnée de notes en prose.

11039. — *L'Ami de la patrie ou Journal de la liberté française*. (1^{er} ventôse an IV-23 germinal an VI [20 février 1796-12 avril 1798].) Paris, imp. Cocsnon-Pellerin, 751 numéros in-4°. [N. Lc^a 2639.]

Quotidien.

La B. N. a les nos 54-725. (23 germinal an IV-26 ventôse an VI [12 avril 1796-16 mars 1798].)

Le catalogue de documents autographes sur la Révolution, décrits et mis en vente par J. Charvay aîné (1862) renferme (n° 154) un rapport signé par Limodin, membre du Bureau central, au ministre de la police, relatif à la surveillance du rédacteur-imprimeur de *L'Ami de la patrie*, « journal qui suit de très près la doctrine de celui des hommes libres (cf. n° 10893

ci-dessus). Suivant ce rapport, daté du 6 fructidor an IV (23 août 1796), Coesnon était soupçonné d'avoir composé deux pamphlets, dont il avait refusé d'indiquer les auteurs : *Lettres au citoyen Barras*, et *A leurs majestés postiches* (les directeurs). « Quant à Coesnon-Pellerin, ajoutez le *rapporteur*, voici nos observations sur son physique et son attitude : il est blême, âgé de quarante-cinq à cinquante ans ; ne paraît pas avoir l'habitude de regarder en face ; la tête chauve, et le peu de cheveux qui lui restent terminés en écuelle arrondie ; son costume un peu plus que simple, l'air de sa physionomie embarrassé et *cafarde*. Cet homme est pressé par la misère, et paraît très disposé à se vendre au plus offrant, malgré son républicanisme franc et désintéressé, et l'amitié qu'il a pour son pays... Cet homme mérite d'être surveillé... Il n'est pas étranger à la secte anarchiste [babouviste]... »

A la suite de ce rapport, le Directoire subventionna pendant quelque temps Coesnon-Pellerin porté, avec d'autres confrères, sur un état du 5 pluviôse an VI (A. N., AF. III, 45), pour une indemnité mensuelle de 300 fr. ; mais l'attente ne dura guère et, après une première suspension en frimaire an VI, l'*Ami de la patrie* fut supprimé le 22 germinal suivant, en même temps que le *Journal des hommes libres* comme les échos habituels « d'une faction désorganisée ».

11040. — Correspondance politique. *Imp. de la Correspondance, rue Montmartre*, 233. in-4°. [N. Lc² 2643.]

Reprise du n° 10892 ci-dessus. D'après une note adressée par Lefortier au *Véridique*, le 2 germinal an IV (22 mars 1796), cette reprise dut avoir lieu à la même époque.

La B. N. possède les n°s 90-144 des 29 vendémiaire-16 pluviôse an V (20 octobre 1796-4 février 1797).

Les n°s 119 et 127 sont signés DUPUIS, rédacteur par intérim.

11041. — L'Ami du peuple ou le Défenseur des patriotes persécutés, de R^e-F^s LEBNOIS, embastillé 22 mois. (3 germinal an IV-24 vendémiaire an VI [23 mars 1796-15 octobre 1797].) *Imprimerie de l'Ami du peuple* (R.-F. LEBNOIS), rue et maison c.-d. [ci-devant] Sorbonne, 2 séries in-4°. [N. Lc² 828.]

Reprise des n°s 10944-10990 ci-dessus. Le nom de l'auteur est en forme de grille.

Divisé en deux séries.

1^{re} série. 3 germinal an IV-1^{er} prairial an V (23 mars 1796-20 mai 1797), 420 numéros.

2^e série. 2 prairial an V-24 vendémiaire an VI (21 mai-15 octobre 1797), 111 numéros.

11042. — Le Rôdeur (The Ramler [sic : Rambler]). (12-20 germinal an IV [1^{er}-8 avril

1796].) *Imp. Desenne*, 9 numéros in-4°. [N. Lc² 764.]

ÉPIGR :

Veritatis sacrum.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n°s 6-7, et le n° 9 est relié avant le n° 8. Les numéros présents sont intercalés à leurs dates dans l'ex. du *Courrier universel* décrit sous le n° 10858 ci-dessus.

11043. — Journal des défenseurs de la patrie. (28 germinal an IV-23 pluviôse an VIII [17 avril 1796-14 février 1800].) *Paris, de l'imprimerie du journal*, 4,534 numéros in-8° et in-4°. [N. Lc² 910.]

Quotidien.

Précédé d'un *Prospectus* (in-8°, 4 p.) commençant ainsi :

« Le gouvernement a pensé qu'à l'instant où l'ouverture de la campagne va se faire, il serait intéressant qu'un journal fût destiné à réunir tout ce qui est relatif aux armées de terre et de mer... à faire connaître les marches des armées, leur position, leurs combats, leurs victoires, les actions héroïques des défenseurs de la patrie, ces prodiges de courage que l'amour de la liberté enfante chaque jour... Tel est le but du *Journal des défenseurs de la patrie*, qui va paraître à l'invitation et sous les auspices du gouvernement. »

Les n°s 1-34 sont signés : LEPREUX.

La série in-4° commence au n° 1493 (29 nivôse an VIII-18 janvier 1800) et se continue sous les titres des cinq numéros suivants, rappelés ici pour mémoire, car ils sont postérieurs à l'arrêté consulaire du 27 nivôse an VIII.

Pendant toute la période du Directoire, le principal rédacteur du *Journal des défenseurs de la patrie* fut JOSEPH LAVALLÉE.

11043^a. — Journal des défenseurs de la patrie, contenant le bulletin politique de l'Europe, les actes du gouvernement, les séances du Corps législatif, etc. (26 pluviôse an VIII-30 ventôse an X [15 février 1800-21 mars 1802].) *Imp. Gratiot*, 3 vol. in-4° et 3 vol. in-fol. [N. Lc² 911.]

Suite du numéro précédent.

La série in-folio commence au n° 1856, 1^{er} pluviôse an IX (21 janvier 1801).

11043^b. — Journal des défenseurs de la patrie et des acquéreurs de domaines nationaux, contenant le bulletin politique de l'Europe, les actes du gouvernement, les séances du Corps législatif, etc. (1^{er} germi-

nal an X-5^e complémentaire an XII [22 mars 1802-22 septembre 1804.] *Imprimerie des Postes et Messageries*, 3 vol. in-fol. [N. Lc² 912.]

Suite des deux numéros précédents.

11044. — Bulletin politique et général de l'Europe. (1^{er} vendémiaire-30 ventôse an XIII [23 septembre 1804-21 mars 1805].) *Paris, de l'imprimerie du Bulletin*, 179 numéros in-folio. [N. Lc² 913.]

Suite des trois numéros précédents.

11045. — Bulletin politique et littéraire. N^o 1^{er}. (1^{er} germinal an XIII-22 mars 1805.) *De l'imprimerie du Bulletin politique et littéraire*, in-folio. [N. Lc² 914.]

Suite des quatre numéros précédents.

On lit en tête de ce premier numéro un avis répété jusques et y compris le n^o 31 : « Ce journal a changé de rédacteurs. Les hommes de lettres qui sont aujourd'hui chargés de ce travail défendirent autrefois, dans un ouvrage périodique assez connu (la *Quotidienne*), l'ancienne religion des Français, la morale publique et les principes sur lesquels repose nécessairement la prospérité d'un grand empire. On se rappellera peut-être qu'au milieu des passions anarchiques qui déchirèrent l'Etat, à la porte des temples déserts ou profanés, ils invoquèrent hautement le culte, les lois et la forme du gouvernement qui nous ont enfin rendu le repos. Le souvenir des suffrages qui leur furent prodigués dans ces temps orageux les engage à reprendre la plume, heureux de voir leur première opinion justifiée par les événements, et résolu de ne pas écrire une ligne qui puisse ranimer les haines éteintes et les partis étouffés.

« Signé : MICHAUD, ESMÉNARD, B. C. L. »
Dès le lendemain, le titre fut modifié.
Voyez le numéro suivant.

11046. — Bulletin de l'Europe, journal politique et littéraire. N^{os} 2-183. (2 germinal-4^e complémentaire an XIII [23 mars-21 septembre 1805].) *Imp. du Bulletin de l'Europe*, in-folio. [N. Lc² 915.]

Suite des cinq numéros précédents.

La B. V. P. conserve dans un carton de la collection Liesville [23807*] le prospectus d'une *Revue littéraire* extraite du *Bulletin de l'Europe* « rédigé depuis le 1^{er} germinal dernier par les anciens auteurs de la *Quotidienne*, Michaud, Esménard, B. C. L. et autres ». Les nouveaux rédacteurs désavouent « toute feuille périodique qu'on aurait fait circuler sous leurs noms depuis qu'ils ont cessé la *Quotidienne* »,

11047. — Journal des campagnes et des armées. *Paris, Lenarchand, S. d.* in-4^o. [N. Lc² 908.]

L'ex. de la B. N., très incomplet, commence au n^o 352 (12 ventôse an V-2 mars 1797) et s'arrête, après lacunes, au n^o 912 (6 vendémiaire an VII-27 septembre 1798).

ÉPIGR. :

Soyons hommes et citoyens jusqu'au dernier soupir.
J.-J. ROUSSEAU.

Les n^{os} 352-463 sont signés CHEVALIER ; les n^{os} 772-912, F.-C. DALLOU.

11048. — Mes Tablettes ou Notes politiques, commerciales et littéraires. (1^{er} floréal an IV-4 frimaire an V [20 avril-24 novembre 1796].) *Paris, Buisson*, 2 vol. in-8^o. [N. Lc² 2641.]

ÉPIGR. :

Brièveté, célérité, impartialité.

Quotidien.

« Le rédacteur de ce journal, d'où l'on a soin d'écartier tout verbiage, toute déclamation, tout détail inutile ou qui ne porte pas un grand intérêt, dit le *Nouvelliste littéraire* du 15 floréal an IV, est surtout recommandable par un ouvrage auquel le philosophe Condorcet n'a pas dédaigné de mettre son nom, ni de l'enrichir de plusieurs morceaux très curieux : je veux parler de la *Bibliothèque de l'homme public*, un des meilleurs répertoires d'économie politique que nous ayons, et dont nous sommes redevables aux talents du citoyen BALESTRIER ».

L'ouvrage auquel cette note fait allusion est intitulé :

Bibliothèque de l'homme public et Analyse raisonnée des principaux ouvrages français et étrangers sur la politique en général, la législation, les finances, la police, l'agriculture et le commerce en particulier, et sur le droit naturel et public, par Condorcet..., de Peyssonnel..., Le Chapelier..., et autres gens de lettres. Février 1796-avril 1792. Paris, Buisson, 28 tomes in-8^o.

Barbier l'attribue à l'abbé Balestrier de Canilhac, dont le nom ne figure ni sur les titres, ni dans les avant-propos. Celui de Peyssonnel disparaît au tome VI et Condorcet est seul nommé à partir du tome XI. Ce recueil, qui avait pour but de mettre autant que possible la science du gouvernement et de l'administration à la portée de tout le monde, offre l'extrait ou la reproduction des principaux travaux politiques et philosophiques d'écrivains anciens et modernes, Aristote, Machiavel, Bodin, Hobbes, Locke, Adam Smith, Montesquieu, Hume, Condorcet, etc., etc.

L'abbé Balestrier de Canilhac a publié un *Politicon* ou *Choix des meilleurs discours sur*

tous les sujets de politique traités dans la première Assemblée nationale de France. Paris, Laurent, 1792, 8 vol. in-8°.

11049. — Le Miroir. (11 floréal an IV-18 fructidor an V [30 avril 1796-4 septembre 1797].) *Imp. J.-P. de Talairac, rue Newe-Augustin*, 21, 492 numéros in-4°. [N. Lc² 916.]

Rédigé par CLAUDE-FRANÇOIS BEAULIEU et J.-M. SOURIGUIÈRES SAINT-MARC.

ÉPIGR. :

Éligat et speculum consulat ante suum.
OVIDE.

Supprimé par l'arrêté collectif du 18 fructidor an V, le *Miroir* reparut sous le même titre le 13 messidor an VII (1^{er} juillet 1799). Voyez § 9, à la date.

11050. — La Revue ou le Contradicteur. *Migncret*, 6 numéros in-8°, 144 p. [N. Lc² 2640.]

Paraissant tous les dix jours par numéro de 24 p.

11051. — L'Ami du gouvernement républicain et de tous les gens de bien. (1^{er}-6 thermidor an IV [19-24 juillet 1796].) *Paris, imp. Conort et Galland*, 6 numéros in-8°. [N. Lc² 2646.]

Annoncé comme quotidien.

Signé : COTTEREAU, propriétaire et rédacteur. Les nos 3, 4, 5 et 6, qui manquent à l'ex. de la B. N., sont joints à une demande de subsides adressée par le rédacteur au Directoire. (A. N., AF. III, 45.)

11052. — Le Défenseur des droits du peuple, par ANTOINE GALLAND. (N° 1.) *Paris, chez l'auteur, rue de la Harpe, en face de la rue Poupée*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2647.]

ÉPIGR. :

La division des opprimés fait la force des oppresseurs.

Voyez le numéro suivant.

11053. — Le Vrai Républicain ou le Défenseur des droits du peuple, par ANTOINE GALLAND. (Nos 2-43.) *Chez l'auteur*, in-8°. [N. Lc² 2648.]

Suite du numéro précédent. Même épigraphe.

11054. — Le Scythe ou les Franches Annales. (3 thermidor-5 fructidor an IV [23

juillet-22 août 1796].) *Au bureau du Scythe, rue du Bac; Girardin; Fridzeri. S. d.*, 7 numéros in-8°, 224 p. [N. Lc² 917.]

Ce journal, plus littéraire que politique, bien qu'il publiât dans chaque numéro un résumé des séances du Corps législatif, renferme des articles et des vers de L.-S. MERCIER, DESFORGES, DORAT-CUBIÈRES, A.-P.-F. MENEGAU, de Gentilly, qui signait tantôt de son nom, tantôt de ses initiales, tantôt enfin de l'anagramme TUAGENEM.

11055. — Journal d'économie publique, de morale et de politique, rédigé par RÖDERER, de l'Institut national de France (10 fructidor an IV-30 vendémiaire an VI [27 août 1796-21 octobre 1797].) *Paris, imp. du Journal de Paris* [puis] *du Journal d'économie publique*, 5 vol. in-8°. [N. Inv. R. 49, 371.]

A partir du 1^{er} vendémiaire an VI, chaque numéro est intitulé *Mémoire*.

Un *Prospectus*, répété sous le titre d'*Avis* en tête du premier numéro, annonce que le journal sera divisé en quatre parties distinctes : 1^o analyse raisonnée des ouvrages nouveaux sur l'économie publique, la morale et la politique, tant en France que chez l'étranger ; 2^o notes, observations, mémoires, ouvrages en prose et en vers adressés au journal ou fournis par les rédacteurs sur les mêmes matières ; 3^o précis raisonnés des découvertes, événements, anecdotes, fêtes à spectacles qui intéressent l'économie publique, la morale et la politique ; 4^o examen raisonné des lois, résolutions et projets du Corps législatif, au même point de vue.

Le *Journal d'économie publique* eut pour collaborateurs MORELLET, ADRIEN LEZAY, J.-F. BOURGOING, SAINT-AUBIN, DU PONT, de Nemours, L.-S. MERCIER, etc. Il renferme, en outre, le compte rendu ou l'extrait des principaux travaux lus aux séances de l'Institut. Il faut y noter aussi, entre autres curiosités, le texte du fameux dithyrambe de Diderot : *Les Elouthéromanes* (I, 360), d'après un manuscrit communiqué par Naigeon à Röderer, diffèrent sur quelques points du texte publié le 30 fructidor an IV par la *Décade philosophique* ; divers articles sur la *Religieuse* et sur *Jacques le Fataliste* qui venaient de paraître (I, 257 et 401) ; sur l'édition de Chamfort donnée par Ginquiné (I, 343) ; une touchante note (I, 154) sur François de Pange (reproduite par Becq de Fouquières dans l'introduction des *Œuvres*) ; enfin l'amusante leçon de savoir-vivre donnée par Jacques Delille à l'abbé Cosson, son collègue au Collège de France (II, 359).

11056. — Le Tachygraphe à la Convention nationale ou Recueil exact des discours,

opinions et débats relatifs à la Constitution de 1793, par JEAN-FÉLICITÉ COULON THÉVENOT, auteur de la méthode d'écrire aussi vile qu'on parle, insérée dans l'histoire de l'Académie des sciences de Paris, année 1787. Première partie. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. *Paris, chez le rédacteur, rue Turanne-Saint-Germain, près le carrefour Benoit, an V.* in-8°, 91 p. [D. E^m 797.]

P. 3-12, *Avant-propos*. P. 13-34, *Discours prononcé par le maire de Lyon, le 23 messidor an IV* (11 juillet 1796). P. 35-40, *Projet de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen présenté par la commission des Onze*. P. 41-91. Première partie. Chapitre 1^{er}, *Discussion préliminaire sur l'acte constitutionnel* (16 messidor an IV-4 juillet 1796).

Les résultats de la méthode inventée par Coulon-Thévenot n'étaient pas à beaucoup près plus satisfaisants que ceux de Lehodey et de Guiraut et son *Avant-propos* donne quelques détails curieux sur les difficultés qu'il avait à vaincre. Il ne se découragea pas cependant et publia deux volumes de discussions des Conseils. Voyez le n° 11190 ci-après.

Le premier essai de Coulon-Thévenot, qui manque à la B. N., est relié avec sa suite dans l'ex. de la Bibliothèque de la Chambre. M. Hatin, qui le mentionne, lui attribue à tort le format in-4°.

11057. — *Courrier universel du citoyen* BEYERLÉ. *Imp. Descune, rue des Moulins, in-4°.* [N. Lc² 764.]

Concurrence suscitée au *Courrier universel* par l'un de ses anciens collaborateurs.

La B. N. n'en possède que les numéros suivants reliés à leurs dates dans l'ex. décrit ci-dessus, n° 10858.

— N^{os} 128-129 (19-20 thermidor an IV-6-7 août 1796).

— N^{os} 164-165 (25 et 26 fructidor an IV-12 et 13 septembre 1796).

— N^{os} 185 et 186 (11 et 12 vendémiaire an V-2 et 3 octobre 1796).

11058. — *Tableau de Paris, avant et après la mort de Louis XVI*, par M. KERVALLIER, du département de la Gironde. *Paris, de l'imprimerie du Tableau de Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais. S. d.*, in-folio plano. [N. Lc² 775.]

Prospectus tiré sur papier rouge.

Le journal y est annoncé comme paraissant depuis le 13 fructidor (?) cinq fois par décade,

en format in-8°, chez la citoyenne *Prévost*, rue de La Harpe « vis-à-vis celle Poupée ».

ÉPIGR. :

Dans un pays où tout le monde est souverain, tout le monde est esclave.

Je n'ai pu trouver aucune indication précise sur ce journal, non plus que sur le numéro suivant auquel on peut le rattacher, en raison de l'analogie du titre et du non de la dépositaire.

11059. — *Tableau des crimes de la ville de Paris, depuis le commencement de la Révolution jusqu'à ce jour. N° 1. Chez la citoyenne Prévost, in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2685.]

Signé : LACOMBE.

On lit p. 8 : « La suite au numéro prochain. »

11060. — Première (-cinquième) lettre à un rentier habitant une solitude au bord de la mer, et ne vivant que de sa pêche. Par L.-C. DE BARRUEL-BEAUVERT. *Paris, Maret, 1796, 5 numéros in-8°, 131 p.* [N. Lc² 920.]

Les deux dernières lettres portent seulement : *Quatrième [-cinquième] lettre à un rentier, avec l'indication du contenu.*

Paraissant tous les dix jours. P. 150-151, annonce des *Actes des apôtres*. Voyez le numéro suivant.

11061. — *Actes des apôtres. Tome I^{er}* (2 octobre-18 décembre 1796). *De l'imprimerie des Actes des apôtres, 12 numéros in-8°.* [N. Lc² 921.]

Hebdomadaire. Suite du numéro précédent.

Le titre de départ des nos 2 et suivants porte, après le sommaire : « *Par le président inamovible des apôtres L. C. [le comte] DE BARRUEL-BEAUVERT.* »

Dans le n° 2 est intercalée une planche de musique gravée pour *l'impôt en nature*, romance composée par N. ROZE.

11062. — *Actes des apôtres et des martyrs. [Par] le comte de BARRUEL-BEAUVERT, ancien capitaine de dragons. Tomes II-IV* (25 décembre 1796-27 août 1797.) *Paris, de l'imprimerie des Actes des apôtres, 3 vol. in-8°.* [N. Lc² 922.]

Suite des deux numéros précédents.

Précédé d'un prospectus (in-8°, 19 p.).

ÉPIGR. :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Remplacée aux tomes III et IV par celle-ci :

La justice, toujours, d'un pas tranquille et lent,
Marche après le coupable: il croît fuir, il l'attend.
L. C. DE BARBEU-LEBEAUVERT.

Les tomes II et III ont chacun 13 numéros formant ensemble 748 p. Le tome IV a 9 numéros et 288 p.

11063. — Journal des séances du Corps législatif. Paris, Marchant, propriétaire-imprimeur, in-4°. [N. Lc² 923.]

Quotidien.

L'ex. de la B. N. comporte les nos 732-740 (27 fructidor-5^e compl. an VI [13-21 septembre 1798]).

11064. — Journal général de France. (1^{er} vendémiaire-30 germinal an V.) Paris, imp. V. Teulière, in-4°. [N. Lc² 70.]

Reprise du n^o 10627 ci-dessus.

Quotidien. Rédigé au début par MONTJOYE, et à la fin de ventôse an V, par le chevalier d'ANTIBES.

1^{re} série. 1^{er} vendémiaire-30 ventôse an V (22 septembre 1796-20 mai 1797), 180 numéros, 724 p.

2^e série. 1^{er}-30 germinal an V (21 mars-19 avril 1797, nos 181-210, 120 p.)

A l'ex. de la B. N. manquent les nos 182, 186 et 189. Un avis placé en tête du n^o 208 et signé MAILHE, rédacteur de l'*Orateur constitutionnel*, prévient ses abonnés que ses rédacteurs « ayant mal rempli leurs engagements pour les parties dont ils étaient chargés », il se déterminait à réunir son journal au *Journal général de France*, à dater du 1^{er} floréal. Voyez le numéro suivant.

11065. — Journal général de France, l'Orateur constitutionnel et le Gardien de la constitution. Par MAILHE et JOLLIVET, dit BARALÈRE. (1^{er} floréal-18 fructidor an V.) Paris, imp. V. Teulière, in-4°. [N. Lc² 271.]

Suite du numéro précédent.

Nos 211-352 (1^{er} floréal an V (20 avril 1797)-18 fructidor an V (4 septembre 1797), paginés 121-674.

ÉPIGR. :

Le peuple français remet le dépôt
de la présente Constitution... au ceu-
rage de tous les Français.
Const., art. 377.

Supprimé par l'arrêté collectif du 18 fructidor an V, le *Journal général*, dont Benezech était, dit-on, l'un des propriétaires, put reparaître dès le 1^{er} complémentaire sous un titre légèrement modifié. Voyez le numéro suivant.

11066. — Journal général de la République française. (An VI.) Paris, de l'imprimerie des Petites-Affiches, in-4°. [N. Lc² 272.]

Suite des deux numéros précédents.

Nos 353-355 (1^{er}-5^e complémentaires. 19-21 septembre 1797), paginés 691-702, plus les nos 1, 3 et 5 (1^{er}, 3 et 5 vendémiaire an VI-2^e, 24 et 26 septembre 1797).

Chaque numéro a un sommaire.

L'épigraphie est supprimée.

11067. — Journal des fonctionnaires publics ou Recueil toujours complet de tous les actes du Corps législatif et du pouvoir exécutif de la République française. Imp. Baillet, in-8°. [N. Lc² 2650.]

Directeurs : ANT. BAILLEUL et MARCHANT.

L'ex. de la B. N. est précédé d'une circulaire imprimée datée du 26 brumaire an V (16 novembre 1796) et signée par GLEIZAL et LE VASSEUR, rédacteurs des procès-verbaux du Conseil des Cinq-Cents (in-4°, 3 p.), d'un prospectus (imp. Ant. Baillet, in-8°, 3 p.), et d'un autre avis signé MARCHANT. Il ne comporte que les nos 11 (non daté), 16 (17 fructidor an IV-3 septembre 1796), 90 (26 brumaire an V-16 novembre 1796), 94 (30 brumaire an V-20 novembre 1796), 124 (30 frimaire an V-20 décembre 1796).

Ces numéros ont une pagination continue.

11068. — Annales politiques, civiles et littéraires, faisant suite à celles de Linguet, rédigées par PIERRET. Paris, imp. J.-F. Sobry, in-8°. [N. Lc² 88.]

La B. N. a le n^o 1 (32 p.).

« Cet ouvrage, divisé par numéros de chacun deux feuilles, paraîtra tous les cinq jours, lit-on sur la couverture jointe à l'ex. de la B. N. Il sera uniquement consacré à la politique et à la littérature ».

Le premier numéro devait paraître le 25 brumaire an V (15 novembre 1796).

On s'abonnait chez le cit. PIERRET, rue Dominique, 181, à Bellechasse (sic) et chez Girardin, Marel et Antoine.

Le cit. Pierret se chargeait également des affaires de tous genres près les tribunaux ordinaires et de cassation, les ministres, etc., et s'offrait à suivre personnellement celles qui présenteraient quelque importance.

Le titre de départ du n^o 1 porte en outre : *Par une société d'hommes de lettres.*

Le prospectus des *Annales politiques* est textuellement reproduit dans le *Bulletin de littérature* de Lucet (II, 345). « Ami et collaborateur de Linguet, y est-il dit, le cit. Pierret a autant hérité de ses principes que de ses talents ».

11069. — Le Créole patriote, Bulletin universel [par] J.-M. ERRARD. Paris, imp. J.-B. Maudet, in-4°. [N. Lc² 691^{bis}.]

La B. N. a les nos 385 et 392 (26 frimaire et 3 nivôse an V [16 et 23 décembre 1796]).

Le fleuron est le même qu'au n° 10779 ci-dessus, mais le rébus est remplacé par les lettres J. M. E....

11070. — Le Télégraphe, journal faisant suite au « Bulletin de la semaine ». (11 brumaire-11 floréal an V [1^{er} novembre 1796-30 avril 1797].) Paris, Rebour, 91 numéros in-8°. [N. Lc² 924.]

Voyez le n° 10981 ci-dessus.
Paraissant tous les deux jours.
Signé : ANDRÉ.

On lit, en tête du n° 91, cet Avis :
« Le Télégraphe est suspendu pour quelques ordinaires. Plus de la moitié des abonnements n'est pas encore payé. Le Télégraphe paraîtra in-4° tous les deux jours. L'abonnement est ouvert à l'imprimerie-librairie chrétienne. »

11071. — Le Répertoire des indications utiles et intéressantes. Paris, de l'imprimerie du Répertoire, in-4° et in-8°. [N. Lc² 923.]

Quotidien.
Signé : LEFEBVRE-GRANDMAISON.

D'après un prospectus joint à l'ex. de la B. N., le Répertoire avait commencé à paraître le 1^{er} frimaire an V (21 novembre 1796), mais cet ex. ne comporte que les nos 27 et 29 (in-4°) des 7 et 9 pluviôse an V (27 et 29 décembre 1796) et les nos 216 et 217 (1^{er} et 2 thermidor an V-19 et 20 juillet 1797), in-8°. Le n° 216 est suivi d'un supplément consacré à des Instructions sur le jardinage qui devait paraître dans chaque numéro sur la demande d'un abonné (signant J. P. G.) dont la lettre, suivie de la réponse des rédacteurs (le tout formant 4 p. in-8°), est également jointe à l'ex. de la B. N.

11072. — L'Abeille. Chemin, rue Neuve-Étienne, n° 25; Girardin; Michel, in-8°.

Journal inconnu à Deschiens et à M. Hatin, mais qui, d'après une réclame insérée à la fin d'une brochure de Chemin (Examen des candidatures aux prochaines élections (an V, in-8°, 16 p.), paraissait tous les trois jours depuis le 3 frimaire an V (23 novembre 1796) et renfermait l'analyse impartiale de toutes les feuilles périodiques.

11073. — Le Grondeur ou le Tableau des mœurs publiques. (8 frimaire-4 fructidor an V [28 novembre 1796-18 septembre 1797].)

Imp. de la V^e Gorsus, 281 numéros in-4°. [N. Lc² 927.]

Quotidien.

Précédé d'un prospectus (in-4°, 2 p.) où le Grondeur, « entrepris par la veuve Gorsus dont les malheurs sont connus », est annoncé comme devant paraître tous les soirs.

ÉPIGR. :

*Quoniam animus meminisse horret luctuque refugit,
Incipiam....*

D'après Quérard et la Biographie Rabbe, le Grondeur eut pour principal rédacteur JEAN-FRANÇOIS BELLEMARE qui, sous la Restauration, fut un des propriétaires de la Gazette de France. Le Grondeur fut supprimé le 18 fructidor an V et la peine de la déportation fut prononcée contre l'auteur et l'imprimeur, le 16 fructidor an VII.

11074. — Journal de Pitt et Cobourg ou l'Anglais à Paris. (N° 1, 13 frimaire an V-5 décembre 1796). Imp. du journal, rue Poupée, 17, in-4°. [N. Lc² 2653.]

ÉPIGR. :

Delenda Carthago.

On lit en tête de ce journal satirique l'avis suivant, visiblement parodié de celui que le Rédacteur (voy. n° 11029 ci-dessus) avait longtemps inséré : « Les articles officiels de ce journal sont les seuls qui passent sous les yeux de M. Pitt ou de son conseil. Il n'a aucune part aux autres. »

11075. — Le Répertoire anecdotique. Ouvrage périodique proposé par souscription. (5 nivôse-5 floréal an V [25 décembre 1796-26 avril 1797].) Paris, chez l'auteur, rue des Coutures-Saint-Gervais, 446, 2 vol. in-12. [N. Lc² 2657.]

ÉPIGR. :

Collecta dispargit, dispersa collegit.

Annoncé comme paraissant tous les cinq jours.

11076. — La Tribune publique ou Journal des élections. Par GABRIEL LEBLANC. (6 nivôse-15 fructidor an V. [26 décembre 1796-1^{er} septembre 1797].) Cériouat, 51 numéros in-12. [N. Lc² 929.]

Formant 9 tomes reliés en 3 vol. dans l'ex. de la B. N. Les tomes III et IV sont terminés par deux tables alphabétiques de matières placées dans ce même ex. à la fin du deuxième et du quatrième volumes.

On lit à la p. 144 du dernier numéro un Avis très important commençant ainsi :

« Enfin, nous allons céder aux demandes de nos abonnés : nous ferons un journal quotidien.

« A partir du 16 fructidor, nos abonnés recevront chaque jour la *Tribune publique* sous la dénomination des *Annales universelles*. C'est à ce journal, qui jouit d'une réputation si méritée pour le service des nouvelles étrangères et pour la force des articles que nous allons nous réunir ».

Cette fusion n'eut pas lieu, les *Annales universelles* de Frasans (voy. n° 11093 ci-dessous) ayant cessé de paraître après le 18 fructidor an V, en même temps que la *Tribune publique* elle-même.

11077. — La Petite Poste de Paris ou le Prompt Avertisseur, journal général d'annonces, de demandes d'avis, de commerce, de législation, spectacles, littérature, etc. (11 nivôse-18 fructidor an V [31 décembre 1796-4 septembre 1797].) *Jamain*, 246 numéros in-8°. [N. Lc² 2658.]

Les n°s 2 et suivants sont signés J.-J. LUCET, rédacteur.

« Cette feuille, qui, par sa variété, sa concision et son étendue, offrira toujours l'utile joint à l'agréable, le sérieux adouci par quelques tableaux riants, et surtout un aperçu fidèle de notre situation journalière, dit le prospectus sera, pour ainsi dire, le « nécessaire » des habitants de Paris, celui des cafés, et particulièrement des personnes qui, quoique surchargées d'affaires, ne veulent rien ignorer de tout ce qui peut alimenter la curiosité. Elle réunira tous les avantages que présentaient séparément, il y a quelques années, le *Mercure*, les *Petites Affiches*, le *Journal de Paris* et la *Chronique scandaleuse* ».

La *Petite Poste*, qui ne figurait pas sur l'arrêté directorial du 18 fructidor, fut portée sur la liste dressée par la commission des Cinq-Cents, sous le titre erroné de « le *Petit Gautier* ou la *Petite Poste* ». C'était bien, en effet, la reprise du *Petit Gautier* (voy. n° 11104 ci-dessous) que visait la commission, mais ce fut la *Petite Poste* qui paya pour lui ; car, le 16 fructidor an VII, Lucet et non Gautier se vit frapper de la peine de la déportation.

11078. — La Lanterne de Diogène. Ouvrage périodique, particulièrement destinée aux assemblées électorales, aux jurys, aux instituteurs, aux pères de famille et à ceux qui veulent se conduire avec quelque prudence dans la société. *Paris, rue de la Harpe, n° 33*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 2659.]

EPIGR. :

Hominem quæro.

Annoncé comme paraissant deux fois par semaine.

Dans l'ex. de la B. N. est reliée, à la suite

T. II.

de ce premier et unique numéro, une *Suite de la Lanterne de Diogène* (Paris, Duprez ; Versailles, Locard, an XII-1804, in-8°, 7 p.), discours en vers, signé MENIER l'aîné.

Une note indique que la *Lanterne de Diogène* parut en 1797 (an V).

11079. — Le menteur ou le Journal par excellence. *Iluet. S. d.*, 48 numéros in-8°, 360 p. [N. Lc² 930.]

Attribué à FRANÇOIS-BENOIT-HOFFMAN qui se défendait d'en être ni le rédacteur, ni l'éditeur, mais qui reconnaissait y avoir inséré plusieurs articles.

Les trois premiers numéros sont accompagnés d'un *Feuilleton du commerce, des sciences et des arts*, contenant l'analyse ou l'annonce des livres nouveaux.

11080. — Gazette diplomatique. *Paris, imp. de la Gazette diplomatique, rue de la Justice. S. d.*, in-4°, 2 p. [N. Lc² 933.]

Prospectus signé MASSON, propriétaire et rédacteur.

Le journal y est annoncé comme quotidien.

11081. — La Clef du cabinet des souverains, nouveau journal du soir et du matin, historique, politique, économique, moral et littéraire, par les citoyens GARAT, FONTANES, POMMEREUL, GÉRARD DE RAYNEVAL, MONTLINOT et PEUCHET. Des représentants du peuple se sont chargés de nous donner chaque jour les séances des deux Conseils. (12 nivôse an V-9 nivôse an XIII [1^{er} janvier 1797-30 décembre 1804].) *Rue de Tournon, 1126, et rue des Blancs-Manteaux, C.-d.-s.* [cul-de-sac] *Pecquet, etc.*, 2,583 numéros in-8°. [N. Lc² 931.]

ÉPIGR. :

Vérité et impartialité.

Précédé d'un Prospectus (in-8°, 8 p.), en deux tirages différents, daté du 6 nivôse an V (26 décembre 1796) et signé PANCROUCKE, en grande partie reproduit dans la *Bibliographie* de M. Hatin (p. 269-271), moins toutefois la partie où Pancroucke indique la part prise ou promise par chaque collaborateur : MONTLINOT se chargea des articles d'économie politique ; GARAT, d'un résumé mensuel des événements et de ce qui concerne la littérature, les sciences et les arts ; PEUCHET, de la politique extérieure ; POMMEREUL, des nouvelles d'Italie et des articles sur les arts ; GÉRARD DE RAYNEVAL, de toute la partie relative à l'Angleterre ; GRANÉ, du « tableau de Paris », de la législation et des causes célèbres. En outre « trois gens de lettres de la ci-devant Académie fran-

gaise » avaient promis des articles, mais ils désiraient garder l'anonyme. Quant à FONTANES, désigné dans le premier tirage du prospectus comme auteur de l'article des spectacles et de morceaux de littérature, il se désista aussitôt et son nom disparut du second tirage du prospectus, mais il fut maintenu sur le titre, ainsi que ceux des autres collaborateurs jusqu'au n° 8. A partir du n° 9, ce titre devient : *la Clef du cabinet des souverains, nouveau journal du soir et du matin*.

Un second prospectus, daté du 1^{er} vendémiaire an VI, que me signale M. Mouton-Duvernet, désigne comme rédacteurs : B. [BOURGOING], P. [POMMEREUL], DUMAS, ROUSSEL, MONTLINOT et AMALRIC. C'est ce dernier qui rédigeait l'article « Paris » depuis l'origine, au lieu et place de Grané et qui, après la mort de Panckoucke, le remplaça comme directeur.

Lors de la déclaration exigée par l'arrêté consulaire du 27 nivôse an VIII, *la Clef du cabinet* avait pour rédacteur en chef P.-J.-B. (dit PUBLICOLA) CHAUSSARD.

11081^a. — *La Clef du cabinet des souverains, journal politique et littéraire*. (16 floréal-4^e compl. an XIII [6 mai-21 septembre 1805].) Chez M. Lecomte, directeur, 2 vol. in-4^e. [N. Lc² 932.]

Suite du numéro précédent, dont elle continue la numérotation (3010-3132).

A partir du n° 3047 (4 messidor an XIII-23 juin 1805), le titre porte seulement : *la Clef du cabinet, journal politique et littéraire*.

11082. — *Le Déjeuner*. (12 nivôse-18 fructidor an V [4^{er} janvier-4 septembre 1797].) Paris, Tutot, 247 numéros in-4^e. [N. Lc² 934.]

ÉPIGR. :

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.
LA FONTAINE.

Précédé d'un Prospectus (imp. Ch. Tutot, in-4^e, 2 p.) annonçant que le journal paraîtrait tous les jours sous le nom de FABIEN PILLET, pour la partie littéraire.

11083. — *Le Conteur de la ville et des théâtres*. (21 nivôse-27 pluviôse an V [10 janvier-15 février 1797].) Imprimerie du Conteur, 26 numéros in-8^e. [N. Lc² 935.]

Quotidien.

ÉPIGR. :

Franchise, sévérité, vérité.

Signé : RONY [sic : A.-J.-N. ROSNY], rédacteur et éditeur.

11084. — *La Correspondance des villes et des campagnes*. Paris, imp. de « la Correspondance », in-8^e et in-4^e. [N. Lc² 936.]

Hebdomadaire.

La B. N. possède les nos 12, 13, 23, 26, 28 et 34 des 6 germinal-10 fructidor an V (27 mars-27 août 1797) de format in-8^e et un n° 37 (in-4^e) du 27 fructidor an V (13 septembre 1797). Un avis, placé en tête du n° 37, annonce que le journal paraîtra désormais deux fois par semaine. Toutes les communications devaient être adressées au c. D'ICHIÈRES, maison du Lycée, passage de Valois, près le Palais-Royal.

11085. — *L'Orateur des assemblées primaires*. (3 pluviôse-30 ventôse an V [24 janvier-20 mars 1797].) Imp. J. Mignard, 12 numéros in-8^e. [N. Lc² 938.]

Les nos 1-11 sont signés : A. L..... ; et le n° 12 : A. LEMAIRE.

11086. — *L'Esprit public*. Imp. Du Pont. S. d., 6 numéros in-8^e, 96 p. [N. Lc² 939.]

Signé : F.-E. TOU..... [TOULONGEON].

Précédé d'un Prospectus (imp. Du Pont. S. d., in-8^e, 8 p.) portant dans l'ex. de la B. N. le mot *Salut* sous les initiales de l'auteur et le nom du cit. Sieyès.

11087. — *De tout un peu*. (11 pluviôse-4 germinal an V [30 janvier-24 mars 1797].) Paris, Pimparé, 54 numéros in-4^e. [N. Lc² 940.]

ÉPIGR. :

On ne sait le tout de rien.
MONTAIGNE.

Les nos 10 et 11 sont intitulés : *L'Indépendant ou De tout un peu*. Les nos 42-54 : *De tout un peu ou l'Indépendant*. Deschiens attribue ce journal à RIVIÈRE, sans autre indication sur la personnalité du rédacteur.

Tous les numéros sont signés A. NADOURI.

L'Indépendant fut porté sur la liste de proscription dressée après le 18 fructidor par la commission des Cinq-Cents, puis rayé, probablement parce qu'il n'existait plus à cette date.

11088. — *Le Journal des incroyables ou les Hommes à parole d'honneur*. N° 1^{er}. S. l. n. d., in-8^e, 7 p. [N. Lc² 2666.]

Signé : CAR.

11089. — *Journal de Bonaparte et des hommes vertueux*. (1^{er}-20 ventôse an V

[19 février-10 mars 1797].) *Paris, imp. Hugel et Lefèvre, in-4°. [N. Lc² 2660.]*

ÉPIGR. :

Aonibal dormit à Capoue :
Mais Bonaparte actif ne dort pas dans Mantoue.

Signé : DERAUDRE.

L'ex. de la B. N. s'arrête au n° 19.

M. Hatin attribue « au moins 40 numéros » au *Journal de Bonaparte* et l'indique à tort comme in-8°.

11090. — *Le Parisien, journal général du commerce, des manufactures, des arts et de l'agriculture.* (21 ventôse an V-27 frimaire an VI [14 mars-16 décembre 1796].) *Guvérin, 3 vol. in-4°. [N. Lc² 942.]*

Quotidien. On lit en tête des n°s 26-41 : *Cette feuille fait suite au Journal d'agriculture, des arts et du commerce, imprimé chez Knapen et qui n'existe plus depuis plusieurs années.*

Les trois premiers numéros sont in-8°.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n°s 11, 33, 34, 37-39, 42, 53, 173-194, 208-279, 281-627.

Ce même ex. est précédé d'un prospectus in-8° en deux tirages.

Pour la feuille dont l'intitulé est rappelé sur le titre du *Parisien* et qui avait cessé de paraître en décembre 1783, voyez la *Bibliographie* de M. Hatin, p. 65.

11090^b. — *Le Parisien. Politique, littérature, commerce.* Nos 671-1012 (23 nivôse an VII-30 frimaire an VIII [12 janvier 1799-21 décembre 1800].) *Imp. Bourlotton, 3 vol. in-4°. [N. Lc² 943.]*

ÉPIGR. :

Secta... servare modum patriæque impendere vitam.

Suite du numéro précédent. Précédé d'un prospectus.

A partir du n° 977 (25 brumaire an VIII-16 novembre 1799) le titre porte : *Le Parisien, Chronique de Paris. Politique, littérature, commerce*, et un *Avis* prévient que les deux journaux se sont réunis « pour rendre à leurs lecteurs « cette feuille plus intéressante, plus agréable et plus utile ». Elle prend alors l'épigraphe de la *Chronique de Paris* de Villot (cf. § 9), qu'il ne faut pas confondre avec le numéro suivant.

11091. — *Chronique de Paris*, ci-devant « *Courrier républicain* », rédigée par JARDIN. (29 ventôse-25 floréal an V [19 mars-14 mai 1797].) *Paris, Pichard, 37 numéros in-4°. [N. Lc² 2661.]*

ÉPIGR. :

Difficilis, querulus, laudator temporis acti.

Voyez les n°s 10221 et 10914 ci-dessus.

11092. — *Le Pacificateur.* (1^{er} germinal an V-4 messidor an VI [21 mars 1797-22 juin 1798].) *Paris, imp. G.-F. Galletti, 314 numéros in-4°. [N. Lc² 744.]*

Suite des n°s 10844 et 11121 ci-dessus.

ÉPIGR. :

La paix, l'aimable paix fait béniir son empire.

J.-B. ROUSSEAU.

Rédigé par GALLETTI, PIGUENARD et ETIENNE MÉJAN.

Malgré son titre et son épigraphe, le *Pacificateur* se montra particulièrement hostile au côté droit du Conseil des Cinq-Cents et adressa même (n° 37) un appel à l'armée contre ceux qui voudraient restaurer le culte catholique. L'un des rédacteurs, JEAN-ANTOINE-MICHEL AGAR (plus tard comte de MOSBOURG) protesta vivement et se retira. Après la mort de Galletti, sa veuve prit pour associé NICOLAS MASSIAS, officier d'artillerie, qui devint en même temps rédacteur principal. CLAUDE-FRANÇOIS RIVAROL a également collaboré au *Pacificateur* après le 18 fructidor.

11093. — *Annales universelles.* (1^{er} germinal-17 fructidor an V [21 mars 3 septembre 1797].) *Paris, rue des Moulins, 349, 107 numéros in-4°. [N. Lc² 944.]*

Précédé d'un prospectus (imp. Desenne in-4°, 2 p.), d'un titre imprimé et d'une introduction (p. 3-8).

Le prospectus et le journal ont pour épigraphe :

Amicus Plato, amicus Aristoteles, sed magis amica veritas.

CICÉRON.

Celle de l'Introduction est :

Infandum... jubes renovare dolorem.

Æneid., lib. II.

Signé : FRASANS.

Presque tous les numéros ont un supplément. Sur la fusion projetée de la *Tribune* avec les *Annales universelles*, voyez le n° 11076 ci-dessus.

11094. — *Le Censeur philosophe ou le Lucien moderne.* (3 germinal-20 floréal an V [23 mars-9 mai 1797].) *Paris, imp. du Censeur, 6 numéros in-8°, 96 p. [N. Lc² 945.]*

Paraissant deux fois par décade.

11095. — *Semaines critiques ou Gestes de l'an V* [et de l'an VI]. (7 germinal an V-

16 brumaire an VI [27 mars-6 novembre 1797.] *Paris, chez les marchands de nouveautés, au Palais-Egalité, 1797, 33 numéros in-8°.* [N. Lc² 946.]

Les nos 1-24 sont signés : NANTIVEL, et les suivants : J. V. [JOSEPH LAVALLÉE.]

Le trente-troisième et dernier numéro est suivi d'un avis de l'éditeur annonçant que « des raisons d'intérêt et de commerce le forçaient de suspendre pendant quelques semaines seulement les livraisons de cet intéressant ouvrage ».

11096. — L'Étoile du soir. (11 germinal-20 thermidor an V [31 mars-7 août 1797.] *Lamotte, in-4°.* [N. Lc² 2663.]

Signé : DESJARDINS.

ÉPIGR. :

*Quid verum atque decens cura et rogo et omnis in hoc sum.
Lectorem delectando pariterque monendo.*

HORACE.

Les lacunes de l'ex. de la B. N. sont signalées sur le feuillet de garde.

Le 9 fructidor an V, le titre devient : *le Frondeur ou la Satyre des factieux*; voy. ci-après, n° 11128.

11097. — Gazette de Paris ou Manuel des honnêtes gens. (17 germinal-20 floréal an V [6 avril-9 mai 1797.]) *M^{me} Mathé, 34 numéros in-4°.* [N. Lc² 2663.]

ÉPIGR. :

L'no avulso, non deficit alter.

Repris le 1^{er} nivôse an VIII sous un titre légèrement modifié. Voyez ci-après à la date.

11098. — Le Thé ou le Journal des dix-huit. Nos 1-41. (27 germinal-7 prairial an V [16 avril-26 mai 1797.]) *Paris, chez la citoyenne Ragoulleau, in-4°.* [N. Lc² 948.]

Quotidien.

ÉPIGR. :

Je vois de loin, j'atteins de même.

Le sous-titre du *Thé*, fondé par BERTIN D'ANTILLY, faisait allusion, paraît-il, au nombre de ses rédacteurs et très probablement aussi au titre que, par suite de la mort du Dauphin, le successeur éventuel de Louis XVI devait prendre en montant sur le trône. Néanmoins ce sous-titre disparut du n° 26 au n° 41 et fut remplacé par celui de l'article suivant.

11098^a. — Le Thé ou le Contrôleur général. Nos 42-143. (8 prairial-19 fructidor an V [27 mai-3 septembre 1797.]) *Imp. du journal le Thé, in-4°.* [N. Lc² 949.]

Suite du numéro précédent.

On lit en tête du n° 42 un *Avis au public* commençant ainsi :

« Ce journal a toujours dix-huit rédacteurs, quoiqu'il ait perdu le double titre qui en ait indiqué le nombre. Réduit à celui du *Thé*, il ne présente plus qu'un monosyllabe sourd que l'oreille distingue à peine. Pressés de remédier à cet inconvénient, nous avons cherché un titre supplémentaire qui rappelât l'origine et le motif de notre formation et comme le *Thé* suppose une société nombreuse et que l'esprit de critique et de malignité en fait le plus souvent les frais, nous avons adopté définitivement celui de *Contrôleur général*. Ainsi donc ce journal ne paraîtra plus que sous ce double titre : *Le Thé ou le Contrôleur général* ».

La pagination continue et l'épigramme reste la même.

Le *Thé* fut supprimé le 18 fructidor, mais son titre fut repris le 13 thermidor an VII par Ménegault, de Gentilly, qui n'avait eu aucune part à la publication antérieure. Voy. ci-après, § 9, à la date.

11099. — *Messenger de la paix* ou *Abréviateur universel*, journal sommaire des opinions, productions et nouvelles publiques. *Imp. C.-J. Gelé, in-4°.* [N. Lc² 733.]

ÉPIGR. :

*Abrégeons les erreurs et surtout les forfaits ;
Point de paix sans vertu, point de bonheur sans paix.*

Nos 130-139. (21-30 floréal an V [10-19 mai 1797.])

Suite du n° 10850 ci-dessus. Les numéros sont contresignés par F.-C. PLAN.

Réuni en prairial an V à *l'Europe politique et littéraire*. Voy. le n° 11103^a ci-dessous.

11100. — L'Analyse des journaux. (5 floréal-9 fructidor an V [24 avril-26 août 1797.]) *Rue Honoré, 1493, 116 numéros in-4°.* [N. Lc² 951.]

Précédé d'un prospectus (in-4°, 1 p.) signé MARIE, directeur [J.-M. PUCHON].

Les lacunes de l'ex. de la B. N. sont inscrites sur le feuillet de garde.

Un certain nombre de numéros ont un supplément.

Le journal fut interrompu du 4 au 13 thermidor an V (du 22 juillet au 1^{er} août 1797) et, en tête du n° 91 une note prévient que les mesures étaient prises pour se procurer les nouvelles par les voies ordinaires.

Les nos 92-116 ont pour épigraphe :

Congregat ut spargat.

Portée sur l'arrêté directorial du 18 fructidor, l'*Analyse des journaux* fut rayée par la commission des Cinq-Cents.

11101. — Les Actes des martyrs, par une société de bons apôtres. Paris, de l'imprimerie des Actes des martyrs, 1797, 3 numéros in-8°, 48 p. [N. Lc² 932.]

En vers et en prose.

11102. — Annales politiques et littéraires, rédigées par une société de gens de lettres. Le Normant, in-4°. [N. Lc² 253.]

Suite des nos 10970-10972 ci-dessus. Les mots : *rédigées*, etc., disparaissent du titre à partir du 30 prairial an V.

L'ex. de la B. N. ne comporte que les nos 257-283 des 17 prairial-12 messidor an V (5-30 juin 1797), plus un no 536 du 22 frimaire an VI (12 décembre 1797) coté Lc² 2943 et signé PLANCHE, rédacteur.

M. Hatin dit avoir vu chez M. Pochet une série commençant au no 294 du 3 messidor an V et s'arrêtant au no 411 du 22 brumaire an VI (12 novembre 1797). Ces numéros n'ont point figuré aux catalogues des ventes de M. Pochet.

Les *Annales politiques et littéraires* furent comprises dans l'arrêté du 27 frimaire an VI (17 décembre 1797) comme la suite déguisée de l'*Eclair* (cf. no 11005) dont elles n'étaient en réalité qu'un second tirage sous un nouveau titre.

11103. — L'Europe politique et littéraire. Par une société de gens de lettres. Imp. H.-L. Peronneau, rue des Grands-Augustins, in-4°, 2 p. [N. Lc² 933.]

Prospectus du numéro suivant.

11103a. — L'Europe politique et littéraire. (1^{er} prairial-18 fructidor an V [20 mai-4 septembre 1797].) Paris, Guth (imp. H.-L. Peronneau), 108 numéros in-4°. [N. Lc² 953.]

Quotidien.

Signé : DURAND-MOLARD.

Guth fut seul porté sur la liste de proscription du 16 fructidor an VII.

Le premier article intitulé *Coup d'œil sur la situation politique de l'Europe*, que Mallet Du Pan se vit attribuer, était de JOSEPH DE MATHIEUX, rédacteur de l'*Abréviateur universel* (cf. nos 10850 et 11099 ci-dessus), réuni à l'*Europe*.

11104. — Journal du Petit Gautier, suite de celui « de la cour et de la ville », interrompu le 10 août 1792. (1^{er} prairial-18 fructidor an V-[20 mai-4 septembre 1797].) Paris, au bureau, rue Thévénot, 108 numéros in-8°. [N. Lc² 243.]

Reprise des nos 10324-10327 ci-dessus.

Quotidien. Même épigraphe qu'au premier *Journal de la cour et de la ville*. En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés deux prospectus in-folio plano. Le premier, intitulé : *Dialogue entre deux personnes très connues* [Gautier et Garguille] existe dans le même exemplaire (in-8°, 4 p.). Le second : *Avis relatif au Journal du Petit Gautier, interrompu le 10 août 1792 et repris le 20 mai 1797*, annonce qu'il donnera, à partir du 1^{er} messidor, les nouvelles politiques et le compte rendu des pièces nouvelles et des livres nouveaux.

Sur la confusion faite par la police entre le *Petit Gautier* et la *Petite Poste*, voy. le no 11077 ci-dessus.

11105. — L'Invisible, journal politique, littéraire et moral. (1^{er} prairial-17 fructidor an V [20 mai-3 septembre 1797].) Imp. Du Pont, [puis] de l'*Invisible*, 107 numéros in-4°. [N. Lc² 954.]

Précédé d'un *Prospectus* (imp. Du Pont, in-8°, 2 p.) orné, comme le journal, de cette épigraphe :

*Infert se, septus nebula, mirabile dictu!
Per medios miscetque viris neque cernitur ulli.*
Vinc.

Interrompu le 18 fructidor an V, il reparut, d's le 21, sous le titre de l'*Avant-Coureur*. Voyez le no 11132 ci-après.

11106. — Le Mémorial ou Recueil historique, politique et littéraire, feuille de tous les jours, par MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES et FONTANES. (1^{er} prairial-18 fructidor an V [20 mai-4 septembre 1797].) Paris, Crapart, 108 numéros in-4°. [N. Lc² 956.]

Le dernier numéro est intitulé : *Le Mémorial, journal de MM. DE LA HARPE...*

Précédé d'un prospectus (imp. Crapart, in-8°, 2 p.) portant, comme le journal, cette épigraphe :

*Vix consilii expertis mole ruit sui;
Vix temperatam di quoque procehant
In majus....*

Beaucoup de numéros ont un supplément in-8° renfermant le cours des changes, la liste des spectacles, des nouvelles, de courtes pièces de vers.

Supprimé le 18 fructidor, le *Mémorial* fut

continué le 1^{er} vendémiaire an VI par les *Tablettes historiques*, et le 17 brumaire par les *Tablettes républicaines*; voyez ci-après les nos 11161 et 11187.

11107. — L'Aurore ou le Journal du nouveau tiers, dédié aux amis de la vérité, par L. F. GROSLEY. (2 prairial-18 fructidor an V [21 mai-4 septembre 1797].) *Paris, de l'imprimerie de l'Aurore*, 25, rue Honoré, 107 numéros in-4°. [N. Le² 957.]

Le nom du rédacteur est en forme de griffe. L'arrêté du 16 fructidor an VII condamne à la déportation Grosley, Lasalle et Grimaldi, auteurs et propriétaires de l'*Aurore*.

L'ex. de la B. N. ne comporte que les nos 1-7, 26, 33, 40 et 105.

11108. — La Bouche de fer, journal politique et littéraire, rédigé par DARCET nouveau et BARBET. (2-28 prairial an V [21 mai-16 juin 1797].) *Paris, Barbet*, in-4°. [N. Le² 2667.]

ÉPIGR. :

Les Romains ne peuvent vaincre les
Parthes que sous un roi, a dit un oracle...
et cet oracle était un imposteur.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 2, 4, 15, 17-24, 25.

Voyez le no 11116 ci-dessous.

11109. — Le Nouveau Tiers ou le Journal des deux Conseils, par P.-J.-F. LUNEAU DE BOISJERMAIN. *Paris, chez l'auteur, rue de Condé*, 10, in-4°. [N. Le² 958.]

Prospectus et n^o 1 daté du 13 prairial an V (1^{er} juin 1797). Il y eut trois autres numéros qui manquent à l'ex. de la B. N.

Voyez le numéro suivant.

11110. — L'Ami du bien public en France, (18 prairial-24 messidor an V [6 juin-12 juillet 1797].) *Rue ci-devant Condé*, n^o 10, in-4°. [N. Le² 958^{bis}.]

Suite du numéro précédent.

Signé : P.-J.-F. LUNEAU DE BOISJERMAIN.

On lit en tête des premiers numéros :

« On m'a apporté un journal qui porte le titre de *Nouveau Tiers* que j'avais pris. (Voyez le no 11107 ci-dessus.) Je ne veux point partager son succès ni lui disputer le plaisir d'être utile dans la carrière qu'il s'est ouverte. Ce journal portera à l'avenir le titre que je lui donne dans ce cinquième numéro. »

La B. N. a les nos 5-11, 14-17, 34, 35, 40, 41.

11111. — L'Invariable, journal politique et de littérature, par ROYOU. *Paris, imp. Le Normant*, in-8°. 2 p. [N. Le² 960.]

Prospectus du numéro suivant.

ÉPIGR. :

L'univers peut changer, mon âme est inflexible.

11111^a. — L'Invariable, journal politique et de littérature. (15 juin-3 septembre 1797.) *Paris, rue des Fossoyeurs*, n^o 1061, 81 numéros in-4°. [N. Le² 960.]

Voyez le numéro précédent. Même épigraphe. A partir du n^o 13, le journal porte la double date grégorienne et républicaine.

11112. — Les Soupers de M^{me} Angot ou le Contradicteur. Par le citoyen MAILLOT. *De l'imp. de M^{me} Angot*, n^o 49, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, in-8°. [N. Le² 961.]

ÉPIGR. :

Guerre à la colonnie, elle est la
mère de tous les crimes.

Le n^o 1, intitulé *Introduction, Prospectus, Avant-propos*, etc., est du 4 messidor an V (22 juin 1797).

La B. N. n'a que ce numéro et le n^o 13 daté du 16 messidor an V (4 juillet 1797).

11113. — Première (-3^e) Feuille de la reprise du « Furet ». *Rue des Francs-Bourgeois*, n^o 49, 3 numéros in-8°, 64 p. [N. Le² 2668.]

ÉPIGR. :

Si le méchant me craint, le bon m'applaudira.

Signé : L.-D. DANCOURT.

Le titre fait sans doute allusion au *Furet* décrit sous le n^o 10559 et Dancourt serait alors le pseudonyme de DIDELOT, mais je n'ai pu trouver dans aucun des répertoires biographiques ou bibliographiques publiés tant en France qu'en Belgique le prénom de Didelot, qu'on ne saurait confondre, comme Ulysse Capitaine (*Recherches sur les journaux liégeois*) semblait tenté de le faire, avec un homonyme, né à Stockholm et mort en Russie, où il fut maître de ballets.

11114. — L'Argus du Palais-Royal, des Tuileries, des Champs-Élysées, des boulevards, bois de Boulogne, Bagatelle, Tivoli, Mousseaux, la Chaumière, les Pépinières, Coblenz et autres lieux d'amusements et de plaisirs. Par un Romain du département de la Nièvre. (5 messidor-18 fructidor an V

(23 juin-4 septembre 1797.) *Paris, rue de Rohan*, n° 433, 18 numéros in-4°. [N. Lc² 2669.]

ÉPIGR. :

Sunt bona mixta malis, sunt mala mixta bonis.

Les premiers numéros sont signés : F. PONCHARAUX, les autres : LEFEBVRE-GRANDMAISON.

11115. — Bulletin des frères et amis ou l'Écho de l'opinion, par G.-V. VASSELIN. (21 messidor-9 thermidor an V [9-27 juillet 1797].) *Paris, Cordier*, 49 numéros in-4°. [N. Lc² 2674.]

Dans l'ex. de la B. N. manque le n° 8.

« La loi qui forme les sociétés des frères et amis, lit-on en tête du n° 19, nous force à changer le titre du journal » qui désormais devait s'appeler le *Cri public*; mais on ne connaît aucun ex. de cette seconde série. Néanmoins, cette feuille fut portée sur la liste de proscription du 18 fructidor sous le titre erroné de : le *Cri public* ou *Frères et Amis*, et le 16 fructidor an VII, le ministre de la police était de nouveau invité à faire des recherches pour découvrir et arrêter l'auteur.

Le *Bulletin des frères et amis* était d'ailleurs très hostile aux Jacobins.

11116. — L'Écho des cercles patriotiques, par BARDET et DARCET neveu. (25 messidor an V-10 germinal an VI [13 juillet 1797-30 mars 1798].) *Imp. du journal*, 46 numéros in-8°. [N. Lc² 963.]

ÉPIGR. :

*Huit cent mille guerriers, les écrivains
d'un vrai talent, voilà la faction de la liberté.*

Rédigé, à partir du n° 12, par DARCET seul, et, à partir du n° 18, par E.-M. SIAUVE. A partir du n° 14, le titre porte : *L'Écho des cercles patriotiques et des réunions de théophilanthropes*; du n° 20 au n° 32 : *Feuille citadine et villageoise*; du n° 33 au 37 : *Feuille villageoise*. Les nos 39-41 manquent dans l'ex. de la B. N.

On lit à la fin des premiers numéros cette note :

« Ce journal fait suite à la *Bouche de fer*, que nous avons fait paraître au 1^{er} prairial (voyez n° 11108 ci-dessus) et dont la propriété nous a été réclamée par le cit. B... [Bonneville]. Il paraîtra au moins tous les cinq jours. »

La rubrique typographique a changé plusieurs fois : Nos 1-5, *imp. du journal*; nos 6-22, *imp. Leguay*; nos 23, 24, *imp. Lapocze*; nos 25-41, *imp. de l'Écho*; nos 42-46, *imp. de la V^e Galletti*.

11117. — Le Contrepoison du « Thé », du « Grondeur » et du « Miroir ». (N° 1.

3 thermidor an V [21 juillet 1797].) *Imp. Leguay*, in-4°. [N. Lc² 2673.]

Voyez les nos 11049, 11073 et 11098 ci-dessus.

11118. — Le Défenseur des vieilles institutions (22 juillet-2 septembre 1797). *Paris, imp. du journal*, 1797, 7 numéros in-8°. [N. Lc² 4139. — *Ars. Jo.* 20365.]

Précédé d'un *Prospectus* (in-8°, 4 p.) imprimé sur papier rose comme les couvertures du journal jointes à l'ex. de la B. N. auquel manquent les nos 6-7, présents à l'arsenal et portant, ainsi que chaque numéro, cette épigraphe :

Et si fata Deum, si mens non lava fuisset

Trojaque nunc staret, Periamque arce alta muros.

VING., lib. II.

Hebdomadaire.

Chaque numéro a une pagination distincte.

Par CHARLES-GASPARD, vicomte de TOUTAIN-RICHEBOURG.

Proscrit au 18 fructidor et porté de nouveau sur l'arrêté du 16 fructidor an VII.

11119. — L'Acquéreur des domaines nationaux, journal de la foi publique. (5-10 thermidor an V [23-28 juillet 1797].) *Paris, J.-J. Smits*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 962.]

ÉPIGR. :

Proximus ardet Ucalegon.

VING.

L'ex. de la B. N. est précédé d'un *Prospectus* (in-8°, 2 p.) portant la même épigraphe.

Malgré le titre, cette feuille est surtout politique.

11120. — Le Défenseur de la vérité et des principes, rédigé par une société d'écrivains patriotes. *Paris, rue du Foulard*, n° 8, in-4°. [N. Lc² 2679.]

La B. N. a les nos 27-105 des 19 fructidor an-V-3 frimaire an VI (5 septembre-25 novembre 1797).

Signé : F. FRANÇOIS et R.-F. BESCHER.

Supprimé le 13 frimaire an VI (3 décembre 1797), il reparut sous le titre du numéro suivant.

11121. — Le Défenseur des principes, journal d'esprit public. *Bescher*, in-4°. [N. Lc² 2705.]

La B. N. a le n° 122 du 3 ventôse an VI (21 février 1798).

Rédacteur : R.-F. BESCHER.

Suite du numéro précédent.

Repris le 16 thermidor an VII sous le titre de : *le Démocrate ou le Défenseur des principes*. Voyez ci-après à la date.

11122. — *Le Sage Observateur*. Rue du *Cimetière-André*, n° 6, in-4°. [N. Lc² 2681.]

La B. N. a les nos 40-43 et 75 des 28-30 vendémiaire, 1^{er} brumaire et 14 frimaire an VI (19-21 octobre et 1^{er} décembre 1797).
Signé : CAIGNART.

11123. — *Le Monde*. (2 fructidor an V-17 brumaire an VI [9 août-7 novembre 1797].) *Imp. Aut. Baillet*, 6 et 46 numéros in-8°. [N. Lc² 979.]

ÉPIGR. :

Summ cuique.

Divisé en deux séries à numérotation distincte et précédée chacune d'un prospectus.

La première série, qui paraissait tous les deux jours, ne comprend, comme l'annonce le prospectus, que des « essais » à la manière de Pope, d'Addison et de Gay, sur les mœurs, les usages et les ridicules du temps.

Le second prospectus annonce qu'à partir du 1^{er} vendémiaire an VI le *Monde* donnera l'analyse des séances du Corps législatif, ainsi que l'annonce des ouvrages nouveaux et qu'il deviendra quotidien.

Le principal rédacteur était ALEXANDRE DE FERRIÈRE.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 6-7, 9-12, 14-15 de la deuxième série.

11124. — *Le Petit Postillon de différents pays*. S. l., in-8°. [N. Lc² 2670.]

La B. N. a six numéros non chiffrés ni datés, sauf le dernier (n° 15, 28 fructidor an V-14 septembre 1797).

On lit en tête d'un des numéros : « Sous ce titre, nous donnerons à nos abonnés quelques articles qu'ils liront avec plaisir et que l'abondance des matières empêcherait d'insérer dans notre feuille. »

Chacun de ces numéros a quatre ou même deux pages seulement.

11125. — *Le Démocrate constitutionnel*. *Imp. de la rue de l'Université*, n° 139 ou 926, 23 numéros in-folio plano. [N. Lc² 2680.]

ÉPIGR. :

Défiance, confiance.

Signé : ANTOINE [P.-A. ANTONELLE].

À l'ex. de la B. N. manquent les nos 1, 3-4, 6, 17. Le n° 5 offre des corrections et des ratures émanant évidemment de l'auteur. Aneux d'eux n'est daté.

M. Hatin a, par erreur, classé ce journal-affiche

à l'an II; il appartient à la fin de thermidor an V; les premiers numéros font pressentir le coup d'Etat du 18 fructidor; les derniers en sont l'apologie.

11126. — *L'Éclaireur du peuple*, journal politique et littéraire. (24 thermidor-12 fructidor an V [11-29 août 1797].) *Paris, René*, etc., 19 numéros in-4°. [N. Lc² 964.]

Quotidien.

Chaque numéro a une épigraphe différente.
Par RENÉ-FRANÇOIS LEBOS.

11127. — *Le Palladium de la constitution*, journal politique et littéraire. (1^{er}-19 fructidor an V [18 août-3 septembre 1797].) *Rue Coquillière*, 23, 10 numéros in-4°. [N. Lc² 966.]

ÉPIGR. :

Vouloir changer sans cesse de gouvernement, c'est s'exposer à changer sans cesse de vêtements ensanglantés.

Par FABRE D'OLIVET.

Supprimé le 18 fructidor et remplacé ainsi que *l'Invisible* (voyez n° 11105 ci-dessous) par *l'Avant-Coureur*. Voy. n° 11132 ci-dessus.

11128. — *Le Frondeur ou la Satyre des factieux et des sots*. Nos 151-235. (9 fructidor an V-3 frimaire an VI [26 août-23 novembre 1797].) *Paris, rue et porte Honoré*, n° 2, in-4°. [N. Lc² 2664.]

Une note imprimée sur le titre porte : « Ce journal fait suite à *l'Etoile du soir* ». Voyez le n° 11096 ci-dessus.

Porté sur la liste de proscription du 18 fructidor, puis rayé par la commission, le *Frondeur* fut supprimé par l'arrêt du 27 frimaire an VI.

11129. — *Le Conservateur*, journal politique, philosophique et littéraire, par les citoyens GARAT, DAUNOU, CHÉNIER, etc. (15 fructidor an V-2 thermidor an VI [1^{er} septembre 1797-20 juillet 1798].) *Paris, de l'imprimerie du Conservateur*, 323 numéros in-8°. [N. Lc² 967.]

Précédé d'un prospectus portant le même titre.

On lit cet *Avis* en tête du n° 323 : « Nous prévenons nos abonnés que nous venons de nous réunir avec le *Propagateur*. Les moyens des deux journaux, les efforts des collaborateurs étant réunis pour rendre le journal plus intéressant encore, nos abonnés ne peuvent que gagner à cette réunion. »

Le Conservateur avait lui-même, le 30 frimaire an VI, absorbé le *Tableau de l'Europe*

(cf. n° 11182 ci-dessous), dénoncé par l'Ami des lois comme une résurrection du *Postillon des armées*, de Cretot.

11130. — Le Bien Informé. (17 fructidor an V-13 germinal an VIII [3 septembre-1797-5 avril 1800].) Paris, à l'imprimerie-librairie du Cercle social, 4 vol. in-4°. [N. Lc² 968.]

Quotidien. Suspendu une première fois depuis le 3^e complémentaire an VI jusqu'au 13 vendémiaire an VII, le *Bien Informé* publia, dans l'intervalle, un numéro intitulé : *le Monde*,

chiffé 1, daté du 3 vendémiaire an VII, et formant le n° 382 de la série. Il fut suspendu une seconde fois depuis le 6 ventôse an VII jusqu'à la fin de fructidor et sa nouvelle reprise fut annoncée par une circulaire, un prospectus et trois numéros d'introduction datés des 1, 4 et 6 complémentaires an VII, reliés dans l'ex. de la B. N. en tête du tome IV.

Les n°s 1-139 sont ornés d'un fleuron symbolique. Les trois premiers numéros sont signés SAVARD, éditeur; les suivants : PAR.. IM... et S... P... A partir du 1^{er} vendémiaire an VII, ils ne sont plus chiffrés et les initiales des signataires disparaissent. L'épigraphe change à chaque numéro.

§ 9. — Du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) au 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800).

11131. — Le Rapporteur républicain. Tome 1^{er}. (21 fructidor an V-23 brumaire an VI [7 septembre-13 novembre 1797].) Imp. Sautray, 68 numéros in-8°, 334 p. [N. Lc² 861.]

Suite du *Courrier français* devenu le *Courrier républicain*. Voyez ci-dessus, n°s 10221-10224.

Les n°s 1-2 sont in-4°. A partir du n° 3, le titre porte en plus : ou *Journal politique et littéraire*.

Rédigé d'abord par J. ANTOINE; puis, du n° 7 jusqu'à la fin, signé : EUSÈBE, rédacteur.

11132. — L'Avant-Coureur, journal politique et littéraire. (21 fructidor an V-19 brumaire an VI [7 septembre-9 novembre 1797].) Rue Copullière, 23. S. d., 63 numéros in-4°, 252 p. [N. Lc² 933.]

Suite des n°s 11105 et 11127 ci-dessus.

11133. — L'Espégle, journal du soir et de tous les instants. (22 fructidor-1^{er} jour complémentaire an V [8-17 septembre 1797].) Rue Lepelletier, n° 1, 10 numéros in-4°. [N. Lc² 2677.]

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n°s 3-9.

Repris sous le même titre le 3 vendémiaire an VIII. Voyez ci-après à cette date.

D'après l'Ami des lois, l'Espégle serait une suite du *Grandeur* (cf. n° 11073 ci-dessus).

11134. — Le Tribun du peuple et l'Ami des défenseurs de la patrie. Des associés

PRÉVOST et DONNIER. (22 fructidor an V-3 pluviôse an VI [8 septembre 1797-3 janvier 1798].) Imp. Augustin, 89 numéros in-4°. [N. Lc² 2678.]

EPIGR. :

Vous n'avez point de mœurs! Le luxe, l'égoïsme et la corruption vous dévorent. Est-ce ainsi que vous affermissiez la République?

Dès le n° 2, les noms des associés sont supprimés. Le n° 35 a pour titre : *Le Tribun du peuple, journal des patriotes de 89*. A partir du n° 37, le sous-titre disparaît.

Une note placée en tête du n° 89 annonce que le journal est suspendu « pour quelques jours », mais qu'il reparaitra prochainement.

11135. — L'Appréciateur Paris, rue de l'Oratoire, n°s 12 et 143, in-4°. [N. Lc² 2682.]

La B. N. a le n° 2 du 24 fructidor an V (10 septembre 1797).

Signé : DALINVILLE, éditeur.

11136. — Courrier extraordinaire du Corps législatif régénéré. Imp. de l'Ami du peuple (R.-F. Lebois), in-4°, 4 p. [N. Lc² 969.]

N° 1, 23 fructidor an V (9 septembre 1797).

11137. — Le Régénérateur, journal politique et littéraire. (20-30 fructidor an V [9-16 septembre 1791].) Paris, Pougin, 8 numéros in-4°. [N. Lc² 2683.]

Signé : POUGIN.

11138. — Le Thermomètre, par LEFEBVRE-GRANDMAISON. 21 fructidor an V, in-4°.

Mentionné par M. Hatin, p. 268. Non cité aux catalogues Deschiens et La Bédoyère.

11139. — Tableau politique, littéraire et moral de la France et de l'Europe. (23 fructidor an V-3 floréal an VI [9 septembre 1797-22 avril 1798].) *Rue Neuve-Saint-Roch*, n° 155, 202 numéros in-4°. [N. Lc² 2684.]

A partir du 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798), ANDROU, qui signe le journal, est remplacé par par L. LECLERC [des Vosges]; les mots : *de la France et de l'Europe* disparaissent du titre.
Réuni au *Propagateur* (voy. ci-après, n° 11201).

11140. — L'Impartial républicain, journal politique et littéraire. N° 1. (24 fructidor an V [10 septembre 1797].) *Rue du Sceptre*, n° 643, in-4°. [N. Lc² 2686.]

ÉPIGR. :

Des tyrans désormais la rage est impuissante.

Rédacteur : DARCEY.

11141. — Le Démocrate, journal politique et littéraire, par une société d'écrivains patriotes. (24 fructidor an V-7 vendémiaire an VI [10-28 septembre 1797].) *Quai Malakois*, n° 1920, 18 numéros in-4°. [N. Lc² 2687.]

ÉPIGR. :

Langus post me urdo est idem potentium deus.
MITHES SCÆVOLA.

Tous les numéros sont signés : HIPPOLYTE M., rédacteur (JEAN-CLAUDE-HIPPOLYTE-MÉNÉE DE LATOUCHE).

Les lacunes de l'ex. de la B. N. sont signalées sur le feuillet de garde.

11142. — Le Réveil des départements ou l'Ami de la constitution de l'an III. N° 1. (25 fructidor an V [11 septembre 1797].) *Paris, J.-L. Chabert*, in-4°. [N. Lc² 2689.]

ÉPIGR. :

Qui sut briser ses fers ne doit pas les reprendre.

Signé : MICHEL.

11143. — La Roussole ou le Régulateur. (25 fructidor an V-8 brumaire an VI [11 sep-

tembre-29 octobre 1797].) *Paris, Pallissaux*, 49 numéros in-4°. [N. Lc² 2690.]

Le n° 13 a pour titre : *La Boussole ou le Navigateur*. PALLISSAUX.

A partir du n° 21, le titre devient : *La Boussole*, par PALLISSAUX.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 2, 12, 11-20, 22-23, 26-34, 36-41, 43, 45-48.

11144. — Le Passe-partout, journal des séances des deux Conseils. 25 fructidor an V, in-4°.

Mentionné par M. Hatin, p. 277. Non cité aux catalogues Deschiens et La Bédoyère.

11145. — Courrier de l'Europe. (26 fructidor an V-28 frimaire an VI [14 septembre-18 décembre 1797].) *Paris, J.-P. Guillot*, 93 numéros in-4°. [N. Lc² 970. — P. 17251.]

Suite du n° 11023 ci-dessus.

Signé : CHAZOT, rédacteur.

Le n° 1 contient cet avis : « Les abonnés à ce nouveau journal trouveront dans les numéros suivants, ou dans un supplément, un précis des événements importants qui ont eu lieu depuis le 18, ainsi que des séances des deux Conseils. » Ce précis fut, en effet, donné sous la forme d'un supplément, intitulé : *Précis des événements qui ont eu lieu depuis le 18 fructidor jusqu'au 25*. (S. l. n. d., in-4°, 28 p.) Ce supplément manque dans l'ex. de la B. N. P. Par contre, cet ex. renferme 93 numéros, tandis que celui de la B. N. s'arrête au n° 68.

Le 1^{er} nivôse an VI (21 décembre 1797), nouvelle et dernière transformation. Voyez le n° 11194 ci-après.

11146. — Le Surveillant, journal politique, historique et littéraire. Dirigé par LENOIR-LAROCHE. (26 fructidor an V-28 nivôse an VIII [12 septembre 1797-18 janvier 1800].) *Paris, chez d'Huville, propriétaire de ce journal*, 14 vol. in-8°. [N. Lc² 973.]

Quotidien. Le sous-titre et le nom du directeur disparaissent à partir du n° 201. Le n° 294 est le dernier qui soit chiffré.

11147. — Le Babillard. (26 fructidor an V-28 frimaire an VI [12 septembre-18 décembre 1797].) *Paris, rue de Rohan*, n° 433, 85 numéros in-4°. [N. Lc² 2691.]

Signés, nos 1-11 : JODON; nos 12-62 : J.-B. LEFEBVRE; nos 63-85 : CHAUBAISSE.

ÉPIGR. :

Respect aux lois.

11148. — Journal de l'an VI. (26 fructidor an V-1^{er} vendémiaire an VI [12-22 septembre 1797.]) *Paris, imp. Simon, in-4^o.* [N. Lc² 2692.]

Suite du *Tableau de la France et de l'Europe* (cf. n^o 11006 ci-dessus).

Les numéros des 26 fructidor-4^e complément. sont chiffrés 436-443; ceux du 5^e compl. et du 1^{er} vendémiaire an VI sont chiffrés 10 et 11.

La rubrique typographique change plusieurs fois; le dernier numéro porte : *Paris, imp. du cit. Van Nuffel, éditeur, rue du Foin-Saint-Jacques, 295.*

Le 4 vendémiaire an VI, le titre devint *le Journal*. Voyez le n^o 11166 ci-après.

11149. — L'Ami des républicains, journal politique, moral et littéraire. *Monclar, in-4^o.* [N. Lc² 2694.]

La B. N. a les nos 3 et 4 des 29 et 30 fructidor an V (15-16 septembre 1797).

ÉPIGR. :

La vertu est la sauvegarde des lois.

Signé : BACQUEVILLE.

11150. — Bulletin de Paris. (27 fructidor-20 vendémiaire an VI [13-11 octobre 1797.]) *Rue Helvétius, n^o 622, in-4^o.* [N. Lc² 974.]

Quotidien.

Signé : SABRAZIN.

L'ex. de la B. N. comporte les nos 1-8 (27 fructidor-4^e compl. an V [13-20 septembre 1797]) et le n^o 28 (11 octobre-1797-20 vendémiaire an VI). Voyez le numéro suivant.

11151. — Bulletin de la République. *Rue Helvétius, 622, in-4^o.*

M. Hatin dit avoir vu chez M. Pochet un *Bulletin de la République* sortant de la même imprimerie que le *Bulletin de Paris*. Le premier numéro intitulé : *Bulletin républicain*, était chiffré 54, et le dernier (daté du 28 frimaire an VI) 95.

L'arrêté du 27 frimaire an VI l'avait supprimé la veille comme une transformation de la *Quotidienne* (cf. n^o 10815); mais il ne tarda pas à réparaître sous le titre de : *Feuille parisienne*. Voyez le n^o 11196 ci-après.

Un catalogue à prix marqués annonçait 65 numéros d'un *Bulletin de Paris et Bulletin de la République* (1797) appartenant évidemment à la même publication.

11152. — L'Écho de l'Europe et le Messager des Conseils. (27 fructidor an V-21 frimaire an VI [13 septembre-12 dé-

cembre 1797.]) *Paris, imp. Fauvel et Sagnier, 87 numéros in-4^o.* [N. Lc² 975.]

L'ex. de la B. N. est incomplet.

ÉPIGR. :

Quidquid ego et populus mecum considerat audi.

HOMAGE.

Rédigé par ISIDORE LANGLOIS et désigné dans l'arrêté de suppression du 27 frimaire an VI comme la continuation du *Messager du soir* (voy. le n^o 11194 ci-dessous).

11153. — Le Nouvelliste. (29 fructidor an V-15 septembre 1797.) *Imp. du Mont-de-Piété, rue Thérèse, in-4^o.* [N. Lc² 748.]

Reprise du n^o 10816 ci-dessus. (Voyez le n^o 11159 ci-dessous.)

11154. — Le Remplaçant ou le Journal de Madagascar. N^o 1. (29 fructidor an V-15 septembre 1797.) *Imp. Rochette, in-8^o, 8 p.* [N. Lc² 2695.]

Signé : HAUDEBOURG.

11155. — Le Colporteur universel. *Paris, chez les frères Hy, in-4^o.* [N. Lc² 2688.]

La B. N. a le n^o 8 du 1^{er} jour complémentaire an V [17 septembre 1797].

ÉPIGR. :

Franchise, impartialité, prudence.

11156. — Le Réconciliateur. (1^{er} jour complémentaire an V-15 vendémiaire an VI [17 septembre-6 octobre 1797.]) *Paris, Chevalier, 19 numéros in-4^o.* [N. Lc² 2696.]

Le n^o 1 est signé : A.-D. LABATUT, et les nos 2-6 : L. HENNEQUIN.

ÉPIGR. :

Enfants du même Dieu, vivons du moins en frères.

11157. — La Glace ou le Tableau des mœurs. *Rue des Boucheries, n^o 50, in-4^o.* [N. Lc² 992bis.]

La B. N. a le n^o 3 du 3^e complémentaire an V (21 septembre 1797).

Ce numéro est signé J... [JOURDAN.]

ÉPIGR. :

Palam mitire plebeio periculasum est.

ERASME.

Voyez le numéro suivant.

11437*. — La Glace. *Rue d'Argenteuil*, 30 et 189, in-4°. [N. Lc² 993.]

Signé : BOULANGER.

La B. N. a deux numéros différents non chiffrés, tous deux datés du 13 février 1798, et précédés de cet *Avis* :

« Des considérations particulières nous ont forcé de suspendre pendant quelque temps notre journal; en le reprenant aujourd'hui, nous prenons l'engagement solennel de combattre toutes les factions, sous quelque masque qu'elles se couvrent, et de défendre de toutes nos forces la constitution et la liberté. »

Annoncé comme quotidien.

11438. — L'Historique. (3^e jour complémentaire an V-6 brumaire an VI [19 septembre-27 octobre 1797].) *Paris, de l'imprimerie de l'Historique*, 37 numéros in-8°. [N. Lc² 901.]

Reprise du n° 11031 ci-dessus.

Précédé d'un précis des événements qui se sont passés depuis le 18 fructidor. Dans l'ex. de la B. N., le texte de ce résumé est incomplet et s'arrête p. 8.

Rédigé par BIENAYMÉ.

11439. — Le Narrateur universel. (1^{er} vendémiaire-5 nivôse an VI [22 septembre-18 décembre 1797].) *Rue des Moineaux*, 423, 88 numéros in-4°, 352 p. [N. Lc² 749.]

Reprise des nos 11133 et 11159 ci-dessus.

Signé : MÉMA et à partir du n° 17 : J.-J. MARCEL.

Supprimé par arrêté spécial du 27 frimaire an VI pour avoir annoncé la cession du pays de Vaud à la France, y compris la principauté de Neuchâtel, moyennant indemnité à la Prusse, et calomnié ainsi le gouvernement français en lui prêtant des vues contraires à sa loyauté.

11440. — L'Indépendant, par L. LECLERC (des Vosges) et VALCOUR. (1^{er} vendémiaire an VI-30 vendémiaire an VII [22 septembre 1797-21 octobre 1798].) *Paris, Faubourg-Martin*, n° 193, 2 vol. in-4°. [N. Lc² 2697.]

ÉPIGR. :

Nec beneficio, nec injuriâ.

TYCITE.

A partir du 13 vendémiaire an VI : *L'Indépendant*; à partir du 24 : *L'Indépendant, par une société d'hommes de lettres patriotes*; à partir du 6 thermidor : *L'Indépendant*.

L'ex. de la B. N. est précédé d'un *Prospectus* in-folio plano et d'un titre imprimé portant : *Premier semestre*. Dans le même exemplaire, on

a relié par erreur, à la fin de l'an VI, une table alphabétique des matières et des auteurs qui se réfère au premier semestre. L'an VI, divisé en deux tomes, n'a qu'une pagination et une numérotation uniques. La numérotation recommence au tome III (2^e année), qui s'arrête au n° 30 et dont chaque numéro a une pagination distincte.

Leclerc avait abandonné le journal dès le 13 vendémiaire an VI. Valcour y a signé du pseud. BONAVENTURE LEBOND des articles contre les « Christicoles ». Les collaborateurs furent JOSEPH-HONORÉ VALANT, FESTIVAL DE BRABAN, P.-J.-A. ROUSSEL d'EPINAL, auxquels, selon Quéraud, il faut ajouter JULIEN-REMY PESCHE, historien et érudit manœuv.

11441. — Tablettes historiques. (1^{er} vendémiaire-16 brumaire an VI [22 septembre-6 novembre 1797].) *Rue de la Feuillade*, n° 1, 46 numéros in-4°. [N. Lc² 2698.]

Suite du n° 11106 ci-dessus.

Les dix-sept premiers numéros ont pour épigraphe :

... Sed motos praestat componere fluctus.
VING.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 2-6. Signée : PECQUEURAU.

11442. — La Balance ou le Journaliste impartial, feuille politique et littéraire. (1^{er}-9 vendémiaire an VI [22-30 septembre 1797].) *Rue Neuve-Saint-Roch*, n° 134, 9 numéros in-4°. [N. Lc² 2699.]

ÉPIGR. :

Non nostrum inter vos tantas componere lites.
VING.

L'ex. de la B. N. est précédé d'un *Prospectus* (in-8°, 4 p.).

Signé : CONDREN.

11443. — Le Rêveur. *Imp. du Rêveur*. in-4°. [N. Lc² 970^{bis}.]

ÉPIGR. :

Celui qui viole ouvertement les lois se déclare en état de guerre avec la société.
ART. 6. *Décl. des devoirs*.

Le premier numéro doit être de fructidor, mais l'ex. de la B. N. ne comporte que les nos 10-24. (1^{er}-15 vendémiaire an VI [22 septembre-6 octobre 1797].) Remplacé par la *Fanal*. Voyez le numéro suivant.

11444. — Le Fanal, gazette historique, politique et littéraire, par JOSEPH DESPAZE. Nos 23-443. (16 vendémiaire an VI-16 fri-

maire an VII [7 octobre 1797-6 décembre 1798.] *Imp. du Fanal*, in-4°. [N. Lc² 971.]

Suite du *Réveur*, ainsi qu'il résulte de cet Avis : « A compter de ce jour, le *Réveur* ne paraîtra plus. Ses abonnés recevront à sa place le *Fanal*. »

ÉPIGR. :

Ne Carybde in Scyllam cadas.

Le nom du rédacteur disparaît à partir du n^o 78 [21 frimaire an VI-12 décembre 1797]. Les lacunes très nombreuses de l'ex. de la B. N. sont signalées sur le feuillet de garde.

Supprimé le 17 frimaire an VII, le *Fanal* porta dès le lendemain pour titre le *Flambeau*. Voyez ci-après à la date.

11165. — La République française réduite à zéro. *Paris, imp. N.-M. Dumaka, S. d.*, 4 numéros in-8°, 32 p. [N. Lc² 972.]

Signé : Le citoyen MATHIEU.

11166. — Le Diurnal. (4 vendémiaire-17 brumaire an VI [25 septembre-7 novembre 1797].) *Paris, imp. du citoyen Van Nuffel*, in-4°. [N. Lc² 2693.]

Les numéros sont chiffrés 14-57, comme formant la suite du *Journal de l'an VI*; voy. n^o 11148 ci-dessus. Le *Diurnal* fut supprimé par l'arrêté du 27 frimaire an VI.

11167. — Correspondance sur les affaires du temps ou Lettres sur divers sujets de politique, d'histoire, de littérature, d'arts et sciences, etc. (Vendémiaire-frimaire an VI [septembre-décembre 1797].) *Paris, de l'imprimerie polémique, place Thionville [Leriget], an VI*, 3 vol. in-8°. [N. Lc² 977.]

Chaque volume est terminé par une table des matières.

Attribué sans aucune certitude par Barbier à HENRI GRÉGOIRE et « autres ». Voici les diverses initiales que j'ai relevées au bas des articles :

J.-J. C.

H. G. (HENRI GRÉGOIRE ?).

F.-M. B.

R.-R. C. (RENÉ-RICHARD CASTEL).

H.-S.-D.

J.-F. V.

11168. — Journal du citoyen (1^{er} vendémiaire-5^e compl. an VI [22 septembre 1797-21 septembre 1798].) *Paris, Rebour*, 183 numéros in-4°. [N. Lc² 978.]

Suite du *Télégraphe* (voy. n^o 11070 ci-dessus). Paraissant tous les deux jours.

Signé : G..., puis S... j.

11169. — L'Observateur ou l'Ami de la paix. (1^{er}-10 vendémiaire an VI [22 septembre-1^{er} octobre 1797].) *Paris, rue Saint-Benoît 787 et 17, 10 numéros in-4°*. [N. Lc² 980.]

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n^{os} 1 et 5-9.

Signé : J. M. P. [JEAN-MARIE POCHON.]

11170. — Le Patriote français. (1^{er} vendémiaire an VI-18 prairial an VII [22 septembre 1797-6 juin 1799].) *Paris, Lemaire*, 622 numéros in-4°. [N. Lc² 981.]

Journal officieux, rédigé par ANTOINE-FRANÇOIS LEMAIRE et J. GARNIER, de Saintes, avec la collaboration de DÉMAILLOT, J.-J. LÉVELLETTE, THOMAS ROUSSEAU et STANISLAS MITTIE.

ÉPIGR. :

Une gazette libre est une sentinelle qui veille sans cesse pour le peuple.

Cette épigraphe est suivie à partir du n^o 105 de celle-ci :

Guerre au gouvernement anglais !

qui devient au n^o 136 :

Guerre à mort au gouvernement anglais !

et après l'assassinat des plénipotentiaires de Rastadt (n^o 591) :

Guerre à mort au gouvernement anglais et à la maison d'Autriche !

11171. — La Chauve-Souris, par une société d'hommes de lettres. (1^{er}-13 vendémiaire an VI [26 septembre-4 octobre 1797].) *Paris, imp. Conort*, 8 numéros in-4°. [N. Lc² 2700. — *Ars. Jo.* 10135.]

Quotidien.

Tous les numéros, moins le n^o 3, ont pour épigraphe :

Patriæ irasci nefas est.

EPAMINONDAS.

Celle du n^o 3 est :

Max sese attollit in auras.

L'ex. de la B. N. ne comporte que deux numéros, 1 et 3.

L'ex. de l'Arsenal provenant des ventes Pochet et Nadaillac peut être considéré comme complet. M. Hatin, qui l'avait eu entre les mains, a cité quelques lignes d'un prospectus dont je ne trouve pas trace dans ce même ex. :

« Je compte que, quand j'entrerai le soir dans vos appartements, vous ne ferez pas jouer les mouchoirs... Je ne suis point une de ces

chauves-souris dont parle le bon La Fontaine, qui se montrent souris quand il faut manger le lard de la République, et oiseaux quand il s'agit de partager ses périls. On ne me verra jamais perdre courage, ni dévier de la ligne des principes. »

Dans l'ex. de l'Arsenal, le n° 8 est intitulé : *la Chauve-Souris ou le Petit Postillon de Paris*. La B. N. possède de ce même numéro un tirage absolument identique, mais dont le titre est : *l'Avertisseur ou le Bulletin du jour*, par une société de gens de lettres.

Voyez le numéro suivant.

11172. — Le Postillon de Paris, par une société d'hommes de lettres. Nos 9-17. (22 vendémiaire au VI [3-13 octobre 1797].) *Imp. Conort*, in-4°. [Ars. Jo. 10135.]

Suite du numéro précédent, dont elle continue la numérotation.

Le n° 17 est simplement intitulé *le Postillon*; le n° 18, *l'Avertisseur*; les nos 19 et 20 portent de nouveau *le Postillon de Paris*, mais ce changement n'est pas le dernier. Voyez le numéro suivant.

11173. — L'Avertisseur ou le Postillon de Paris. Nos 21-74. (26 vendémiaire-19 frimaire au VI [17 octobre-9 décembre 1797].) *Imp. Conort*, in-4°. [Ars. Jo. 10135.]

Suite des deux numéros précédents. Même épigraphe.

La B. N. n'a de cette dernière série que les nos 46 et 49, cotés Le² 2701, ainsi que le n° 8 de la première série signalé plus haut.

11174. — Le Mot à l'oreille ou le Don Quichotte des dames, nouveau journal républicain. (10-17 vendémiaire au VI [1^{er}-8 octobre 1797].) *Paris, Lenormand, imp. Augustin*, 8 numéros in-8°. [N. Le² 2702.]

On s'abonnait rue de Tournon, 1153, chez la citoyenne LENORMAND, propriétaire-rédactrice, la célèbre pythonisse du premier Empire.

11175. — Le Défenseur de la constitution, journal politique, moral et littéraire, par L.-J.-B. BALLOIS et J.-B. TOMBE. (17-30 vendémiaire au VI [8-21 octobre 1797].) *Bulbois*, 13 numéros in-4°. [N. Le² 2703.]

11176. — L'Avis, nouveau journal politique, moral, commercial et littéraire. (21 vendémiaire-28 frimaire au VI [12 oc-

tobre-18 décembre 1797].) *Rue Pavée-Saint-des-Arcs*, n° 20; 68 numéros in-8°. [N. Le² 2704.]

Quotidien.

Signé : LIÉBAUX.

Supprimé par l'arrêté du 27 frimaire au VI.

11177. — Journal des lois et des faits. *Paris, imp. Vezard, rue des Grands-Augustins*, 16, in-8°. [N. Le² 2709.]

Directrice : La C. VILLIERS.

La B. N. n'a que le n° 73 du 14 pluviose au VI (2 février 1798).

D'après M. Hatin, les archives de la Préfecture de police, (en partie détruites le 24 mai 1871), conservaient un ex. allant de vendémiaire au VI au 26 thermidor au VII (13 août 1799), et comprenant 530 numéros.

11178. — Le Lynx français. *Paris, chez la citoyenne Truot, graveuse en lettres, rue Julien-le-Pauvre, an VI*, in-folio plano. [N. Le² 984.]

Prospectus du 1^{er} brumaire au VI (22 octobre 1797), signé : TISSET, et annonçant que cette feuille paraîtrait trois décades après la date du présent par cahiers de 48 p. in-8°.

11179. — Le Messager ou le Mercure universel. Tomes LXXXI-LXXXVIII. (1^{er} brumaire-30 prairial au VI [22 octobre 1797-18 juin 1798].) *Paris, Cussac*, 8 vol. in-8°. [N. Le² 364.]

Suite du n° 10641 ci-dessus. Le 1^{er} messidor au VI, *le Messager* prend le format in-4° et le titre de *Messager des relations extérieures*. Voyez ci-après à cette date.

Chaque numéro est signé : CUSSAC et F. BATHÉ, rédacteurs.

11180. — La Petite Poste du soir ou Journal de politique, de littérature et de commerce. (18 brumaire-28 frimaire au VI [8 novembre-18 décembre 1797].) *Rue Favart*, n° 423, 41 numéros in-4° et in-8°. [N. Le² 985.]

La B. N. a les nos 1-6, 8, 12, 18 et 41. Ce dernier est in-4°.

Chaque numéro de la série in-8° a une épigraphe différente. Celle du n° 41 est :

Utile dulci.

Supprimé par l'arrêté du 27 frimaire au VI et remplacé par la *Poste du jour*. Voyez le numéro suivant.

11181. — La Poste du jour. *Bureau, rue d'Argenteuil, 30 et 189. S. d., in-4°.* [N. Lc² 986.]

Suite du numéro précédent et même épigraphe qu'au n° 41.

L'ex. de la B. N. commence au n° 43 (6 nivose an VI-26 décembre 1797) et s'arrête au n° 89 (22 pluviôse-10 février 1798). Les nos 84 et 85 manquent dans cet ex. Or, dans le n° 84, le rédacteur annonçait l'arrestation de Marmontel, « membre du Conseil des Anciens ». Aussitôt un arrêté du Directoire, en date du 17 pluviôse, « considérant que cette manière d'annoncer l'arrestation réelle ou supposée de Marmontel ne peut avoir pour but que de faire regarder comme non avenue la loi du 12 fructidor an V, qui a déclaré nulle sa nomination au Conseil des Anciens et de déverser le mépris et la déconsidération sur le Corps législatif, en présentant comme étant au nombre de ses membres un individu qui se trouverait arrêté sans les formalités prescrites par la constitution », prononce la suppression de la *Poste du jour* et la mise sous scellés de ses presses.

La nouvelle de l'arrestation de Marmontel était d'ailleurs controuvée.

11182. — Tableau de l'Europe ou Nouvelles littéraires politiques, économiques et commerciales. (15 brumaire-10 frimaire an VI [5-30 novembre 1797].) *Paris, imp. du Tableau de l'Europe [Ant. Baillet], 26 numéros in-8°, 208 p.* [D. Ez⁸ 107.]

Précédé d'un *Prospectus* (in-8°, 2 p.) annonçant le premier numéro pour le 1^{er} brumaire an VI (22 octobre 1797).

Signé : LARAN, propriétaire.

On lit en tête du n° 26, cet *Avis aux souscripteurs* :

« Nous prévenons nos abonnés que nous venons de faire l'acquisition de la propriété du journal intitulé : le *Conservateur*; que notre journal va leur être envoyé sous ce nouveau titre parce qu'il nous procure l'avantage de leur donner les articles officiels qui sont accordés au *Conservateur* par un arrêté du Directoire exécutif, mais que notre journal sera rédigé dans le même esprit que le *Tableau de l'Europe* et que, loin d'y perdre, nos abonnés ne peuvent qu'y gagner puisque l'acquisition d'un très grand nombre d'abonnés du *Conservateur* nous donne le moyen de faire de plus grands sacrifices et de rendre notre feuille plus intéressante. »

Voyez le n° 11129 ci-dessus.

11183. — Le Correspondant politique, littéraire et commercial. *C. Renard, rue Christine, 41, in-4°.* [N. Lc² 982.]

Quotidien.

Signé : GEOFFROI, rédacteur.

La B. N. a les nos 2, 4-10 et 12 des 16, 18-24 et 26 vendémiaire an VI (7-17 octobre 1797).

11184. — L'Observateur politique, littéraire et commercial. *Paris, C. Renard, 3 vol. in-4°.* [N. Lc² 983.]

Suite du numéro précédent.

L'ex. de la B. N. commence au n° 200 (4 floréal an VI-23 avril 1798) et s'arrête après de nombreuses lacunes au n° 683 (3 fructidor an VII-20 août 1799).

Signé : GEOFFROI, rédacteur.

11185. — La Toilette, journal de politique et de littérature. Nos 1-17. (9-25 brumaire an VI [30 octobre-15 novembre 1797].) *Paris, imp. Pallissau.* — L'Indiscret, suite de « La Toilette », Nos 18-30 (26 brumaire-28 frimaire an VI [16 novembre-18 décembre 1797].) *Paris, imp. Pallissau, 50 numéros in-4°.* [N. Lc² 2706.]

Le n° 1 a pour titre : *La Toilette du matin.*
La *Toilette* a pour épigraphe :

Debitæ nymphis opifex coronæ.

Celle de l'*Indiscret* :

Vires acquirit eundo

est remplacée aux nos 40-50 par :

Dans les dangers qui nous suivent ou croupe
Le doux parler ne nuit de rien.

LA FONTAINE.

L'*Indiscret*, rédigé par CAHAISSE, puis par GAUGIRAN-NANTEUIL, fut supprimé le 27 frimaire an VI comme suite de la *Boussole* (voy. n° 11143 ci-dessus) et de la *Toilette*.

11186. — Le Consolateur, par J.-F.-N. DUSANLECHOY. (14-24 brumaire an VI [4-14 novembre 1797].) *Paris, Martinet, 10 numéros in-4°.* [N. Lc² 2707.]

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 1, 5-7.

Présenté par Dusanlechoy comme une suite du *Batare* (cf. nos 10874-10876 ci-dessus) qu'il avait abandonné pour rédiger le *Révéléateur* (cf. n° 10856) de Meunier, avec qui il ne tarda pas à se brouiller.

11187. — Tablettes républicaines. (17 brumaire-28 frimaire an VI [7 novembre-18 décembre 1797].) *Rue de La Feuillade, n° 1, 42 numéros in-4°.* [N. Lc² 2708.]

Signé : LECERF.

Suite des nos 11106 et 11161 ci-dessus. Supprimé par l'arrêté du 27 frimaire an VI.

11188. — L'Orateur républicain. Tome 1^{er}. (24 brumaire-24 nivôse an VI [15 novembre 1797-13 janvier 1798].) *Paris, Perny*. 60 numéros in-8°, 550 p. [N. Lc² 801^{bis}.]

Suite du n° 11131 ci-dessus.
Rédigé par GRABIT.

11189. — L'Ami des arts, journal de littérature et de politique. (5-26 frimaire an VI [25 novembre-16 décembre 1797].) *Tutot*, 22 numéros in-4°. [N. Lc² 2710.]

ÉPIGR. :

Un goût impartial dictera nos critiques.

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 1 et 3.
Rédacteur : AUGUSTE DE LABOUISSÉ.

11190. — Le Tachygraphe, journal des séances du Corps législatif, renfermant tous les discours, motions et débats qui ont eu lieu dans les séances du Conseil des Cinq-Cents, recueillis mot à mot à l'aide de la méthode d'écrire aussi vite qu'on parle, par le cit. COULON-THÉVENOT, auteur de la « Tachygraphie française ». (1^{er} frimaire-29 nivôse an VI [21 novembre 1797-18 janvier 1798].) *Paris, chez le rédacteur, rue Feytaud, près celle Montmartre*, 238; *de l'imprimerie du Tachygraphe, an VI*, 2 vol. in-8°. [N. Lc² 989.]

Précédé d'un Prospectus (in-8°, 1 p.).
Voyez le n° 11056 ci-dessus.

11191. — Journal des primes. *Paris, imp. David-Monier*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 987.]

Prospectus signé : DAUTIN. Le journal y est annoncé pour le 1^{er} frimaire an VI (21 novembre 1797) et comme devant paraître les jours pairs par numéros in-4° de 4 p.

P. 4-6, *Ordre et Règlement des primes*, exposant l'économie de la combinaison.

M. Hatin dit avoir vu chez M. Pochet le premier numéro daté effectivement du 1^{er} frimaire an VI et commençant par cette *annonce intéressante* :

« Nous prévenons nos souscripteurs que les primes pour le mois de frimaire sont composées des ouvrages suivants : 1^{re} prime, *Œuvres complètes de Voltaire*, in-8°, 92 vol., édition de Kehl, broch. ; — 2^e, *Œuvres complètes de Mably*, in-8°, 12 vol. rel. ; — 3^e, *Essais de Montaigne*, in-8°, 3 vol., dernière édition ; — 4^e, *Discours sur les gouvernements*, traduit de Sidney, 2 vol. in-8°, br. ; — 5^e, *Campagnes de Buonaparte*, in-8°,

1 vol. br. — Le tirage de la loterie nationale du 1^{er} nivôse prochain décidera le sort. Il y aura, conformément aux règlements, une prime pour quatre-vingt-dix abonnés. »

Au bout de quelques numéros, le titre fut modifié. Voyez le numéro suivant.

11192. — Courrier de Paris, journal des primes. *Paris, au bureau du journal, imp. J. Cot, propriétaire-éditeur*, in-4°. [N. Lc² 988.]

La B. N. a le n° 53 du 8 pluviôse an VI (27 janvier 1798).

11193. — L'Ennemi du gouvernement anglais, journal de l'armée d'Angleterre. (11 frimaire-27 ventôse an VI [1^{er} décembre 1797-17 mars 1798].) *Paris, rue Hillerin-Bertin, faubourg Germain*, n° 447, in-4°. [N. Lc² 2711.]

La B. N. possède les nos 1, 4, 82 et 107.

11194. — Le Messager du soir ou Gazette générale de l'Europe. (1^{er} nivôse-22 floréal an VI [21 décembre 1797-11 mai 1798].) *Imp. du Messager du soir*, 142 numéros in-4°. [P. 17234.]

Suite du n° 11145 ci-dessus.

Signé : V.-P. BARBET, rédacteur, ou V.-P. B., et à partir du n° 52 (22 pluviôse an VI-10 février 1798) : CÉRIOUX.

On lit en tête du n° 142 : « Les souscripteurs du *Messager du soir* sont prévenus qu'à dater de ce jour ce journal est réuni au *Propagateur*, et que c'est sous ce dernier titre qu'ils recevront leurs feuilles à l'avenir. »

Voyez le n° 11201 ci-dessous.

11195. — L'Écho de la République française. (2 nivôse an VI-21 vendémiaire an VII [22 décembre 1797-12 octobre 1798].) *Imp. Ant. Bailluel, rue Grange-Batelière*, n° 3, in-4°. [N. Lc² 2712.]

Quelques numéros sont sans titre.

L'ex. de la B. N. commence au n° 11 (12 nivôse an VI-1^{er} janvier 1798) et s'arrête après lacunes au n° 300.

11196. — Feuille parisienne. (3-9 nivôse an VI [23-29 décembre 1797].) in-4°.

D'après le catalogue Pochet-Deroche, n° 1743.
Voyez le n° 11151 ci-dessus et le numéro suivant dont la *Feuille parisienne* forme la tête.

11197. — Feuille politique. *Rue de la Loi*, n° 1251, in-4°. [N. Lc² 2713. — *Ars. Jo.* 10093.]

L'ex. de l'Arseal commence au n° 7 (9 nivôse an VI-29 décembre 1797) et s'arrête au n° 131 (14 floréal an VI-3 mai 1798).

La B. N. n'a que le n° 99 du 11 germinal an VI (31 mars 1798) et sa *Suite* datée du 12 germinal, le tout formant 8 p.

La *Feuille politique* fut supprimée par arrêté du 12 floréal an VI (1^{er} mai 1798) comme ne portant, contrairement à la loi, ni nom d'auteur ni nom d'imprimeur et comme renfermant dans son n° 138 « des sarcasmes indécents à l'adresse de la représentation nationale ».

11198. — Journal de l'armée d'Angleterre. (4 nivôse, 11 pluviôse an VI [24 décembre 1777-30 janvier 1798].) *Paris, imp. Leriget*, 38 numéros in-4°. [N. Lc² 990-991.]

ÉPIGR. :

Et pœnitit toto divisis orbe Britannos.

On lit en tête du n° 1 l'Avis suivant :

« Ce journal est principalement destiné à publier tout ce qui est relatif à l'expédition contre l'Angleterre, comme son titre l'annonce. A cet effet, l'éditeur s'est assuré d'une correspondance suivie avec des citoyens en état, par leurs relations, de fournir des faits particuliers et aussi certains que s'ils étaient officiels; il ne peut s'expliquer plus clairement, c'est à l'œuvre qu'on connaîtra si ses promesses sont trompeuses.

« Cette feuille sera rédigée par les auteurs d'un ouvrage dont il a été publié déjà plusieurs volumes à l'imprimerie Polémique, place de Thionville, 11, sous le titre de *Correspondance sur les affaires du temps* [cf. n° 11167 ci-dessus]. Le cit. Leriget, éditeur, se rend responsable, conformément à la loi, de tous les articles qui seront sans signature. »

Au n° 4, le titre devient *Journal des côtes d'Angleterre* et un nouvel Avis explique ce changement :

« Cette feuille a porté pendant trois jours le titre de *Journal de l'armée d'Angleterre*, mais comme nous apprenons qu'il en existe un autre depuis quelque temps sous le même nom [cf. n° 11193 ci-dessus], nous changeons celui que nous avions pris tout d'abord pour éviter toute méprise. »

Au n° 21, un troisième Avis prévient qu'on a réuni à cette entreprise les abonnés du *Mercur de France*. « Les soins qu'on apportera à la rédaction nous font espérer qu'ils ne s'apercevront pas du changement. »

11199. — Le *Narrateur politique*. (5-6 nivôse an VI [25-26 décembre 1797].) *Imp.*

du Narrateur, rue des Moineaux, 123, 2 numéros in-4°, 8 p. [N. Lc² 730.]

Reprise du n° 11159 ci-dessus.

Voyez aussi le numéro suivant.

Signé : A. FRANÇOIS.

11200. — Le *Publiciste*. (7 nivôse an VI [27 décembre 1797]-1^{er} novembre 1810.) *Paris, imp. du Publiciste, rue des Moineaux*, 8 vol. in-4° et 23 vol. in-folio. [N. Lc² 751.]

Suite du numéro précédent. A partir du 20 ventôse an IX (11 mars 1801), le format devient in-folio.

Le *Publiciste*, comme plusieurs autres journaux, donnait à ses abonnés un supplément contenant les lois. La Bibliothèque de la Chambre possède un certain nombre de ces suppléments, allant de l'an VII à 1803.

Le feuillet du *Publiciste* était disposé tantôt longitudinalement, tantôt transversalement en tête de la feuille, de manière à pouvoir en être détaché. La Bibliothèque de la Chambre possède également 23 volumes de ces feuillets détachés, de fructidor an VI à 1809, 5 vol. in-4°, format d'agenda et 18 vol. in-4° oblong.

Épargné par l'arrêt consulaire du 17 nivôse an VIII, le *Publiciste* eut jusqu'à sa suppression, et malgré la prudence de Suard, son directeur, une existence assez agitée. Sur cette phase de son histoire, on peut consulter les *Mémoires et Correspondances historiques et littéraires*, publiés par Ch. Nisard (Michel Lévy frères, 1858, in-18), d'après des papiers provenant en partie de Suard lui-même; l'*Histoire de la presse* de M. Hatin, tome VII, p. 415-436, et la *Censure sous le premier Empire*, par M. H. Welschinger (Charavay frères, 1882, in-8°). Suard est pour collaborateurs : DUPONT, de Nemours, MORELLET, LACRETELLE aîné, J.-H. MEISTER, de Zurich, et surtout M^{lle} PAULINE DE MEULAN, devenue en 1812 M^{me} François Guizot. Les articles très nombreux et très variés de M^{lle} de Meulan ont été réimp. en partie dans ses *Essais de littérature et de morale* (1802, in-8°), dans les *Mélanges de littérature* de Suard (1803-1805, 5 vol. in-8°), et par M^{me} de Witt dans un recueil intitulé le *Temps passé* (1887, 2 vol. in-12).

11201. — Le *Propagateur des lois, des événements et des arts*. (9 nivôse an VI-7 pluviôse an VIII [29 décembre 1797-27 janvier 1800].) *Imp. du Propagateur*, 748 numéros in-4°. [N. Lc² 992.]

Dès le n° 4, le titre devient : le *Propagateur*. Les trois derniers numéros sont intitulés : le *Propagateur littéraire et commercial*.

Les numéros d'abord signés : W... C... et J.-B. C...X [CBANTEAUX] portent à partir du n° 179 le nom de VENATTE.

A partir du 3 thermidor an VI et au moment

où il absorba le *Conservateur* (cf n° 11129 ci-dessus), le *Propagateur* publia un feuillet d'annonces et de réclames qui manque à l'ex. de la B. N., mais que possède la Bibliothèque de la Chambre [Ez^s 91-94]. Cet ex. est lui-même incomplet des nos 747-748 présents à la B. N.

Le *Propagateur* absorba en outre le *Récapitulateur économique*, le *Tableau politique et littéraire*, de Leclerc, et le *Messenger du soir* (cf. nos 11139, 11194 et 11206 ci-dessus).

Trompé par la modification du titre, M. Hatin a transformé le *Propagateur des lois* et le *Propagateur* en deux journaux distincts, alors qu'il s'agit bien réellement d'une seule et même feuille.

11202. — Chronique universelle (faisant suite au « *Républicain français* »). (16 pluviôse an VI-2 frimaire an VIII [4 février 1798-23 novembre 1799].) *Imp. Enm. Broschard*, 2,315 numéros in-folio et in-4°. [N. Lc^s 733.]

Voyez le n° 10843 ci-dessus dont la *Chronique universelle* continue la numérotation.

A partir du 18 messidor an VI (n° 2012), le format redevient gr. in-4°. Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 2391-2514.

11203. — L'Ami de l'ordre. (27 pluviôse-1^{er} floréal an VI [15 février-20 avril 1798].) *Rue d'Argenteuil*, 270, 65 numéros in-4°. [N. Lc^s 994.]

ÉPIGR. :

Nec spero, nec metuo.

Signalé par divers journaux comme la suite de la *Poste du jour* (cf. n° 11181 ci-dessus).

11204. — Le Cercle, journal des arts et des plaisirs. Dédié aux Muses et aux Grâces. (3 ventôse-14 floréal an VI [21 février-3 mai 1798].) *Perny*, 72 numéros in-8°. [N. Lc^s 2713.]

ÉPIGR. :

Gai quand je pourrai,
Mais toujours vrai.

Tous les numéros et quelques articles sont signés C. W... (CAROLINE WUJET.)

Supprimé par un arrêté longuement motivé du Directoire, en date du 13 germinal an VI, pour avoir émis le vœu que les Jacobins de Paris fussent dévorés par les ours de Berne. (L'auteur de cet article, CAHAISSE, fut acquitté par le jury.) Le *Cercle* reparut deux mois plus tard sous le titre du *Papillon*. Voyez le n° 11211 ci-dessus.

11205. — Nouvelles de Paris. *Ruc de la Loi*, n° 1251, in-4°. [N. Lc^s 2720.]

La B. N. a les numéros non chiffrés des 25 thermidor an VI et 14 vendémiaire an VII (12 août et 5 octobre 1798).

Signé : BURAT.

Supprimé en vendémiaire an VII comme une transformation de la *Quotidienne*.

11206. — Le *Récapitulateur économique* des journaux, affiches et annonces, ou l'Indicateur universel. (1^{er} ventôse-7 prairial an VI [19 février-26 mai 1799].) *Paris, à la maison d'indications de la rue Favart*, nos 419 et 2, 97 numéros in-4°. [N. Lc^s 2744.]

A partir du 24 floréal : le *Récapitulateur ou l'Indicateur universel*.

Les nos 1-40 ont pour épigraphe :

Respect aux lois et aux mœurs; utilité, célérité.

Réuni au *Propagateur*; voy. le n° 11201 ci-dessus.

11207. — Le *Persévérant*. (27-30 germinal an VI [16-19 avril 1798].) *De l'imprimerie du Persévérant*, 4 numéros in-4°. [N. Lc^s 734.]

Suite des nos 10839 et 10893. Voyez aussi le numéro suivant.

11208. — Le *Républicain*. (1^{er} floréal-17 messidor an VI [20 avril-5 juillet 1798].) *Imp. du Républicain*, 77 numéros in-4°, 308 p. [N. Lc^s 734-735.]

Suite du numéro précédent.

11209. — Le *Messenger des relations extérieures*, journal politique, commercial et littéraire. (1^{er} messidor an VI-28 nivôse an VIII [19 juin 1798-18 janvier 1800].) *Paris, Cussac*, 359 numéros in-4°. [N. Lc^s 365.]

Voyez les nos 10641 et 11179 ci-dessus.

On lit en tête du n° 1 cet *Avis aux souscripteurs* :

« Ce journal connu sous le nom de *Mercure universel* paraîtra désormais tous les jours sous le titre de *Messenger des relations extérieures, journal politique, commercial et littéraire* . Des motifs qui n'ont pas le droit d'intéresser le public en avaient fait négliger depuis longtemps la rédaction, mais elle vient d'être confiée à une société de gens de lettres qui n'oublieront rien pour la rendre intéressante.

« Le titre de cette feuille indique assez son

objet et l'on voit qu'elle ne sera étrangère à rien de ce qui a trait à la politique, au commerce et aux arts. C'est surtout par la correspondance sur laquelle on vient de l'établir qu'elle pourra piquer la curiosité du public. Nous avons pris tous les moyens de nous procurer à mesure les nouvelles les plus fraîches et les plus authentiques. »

Le rédacteur de cette dernière série n'est point Babié, mais ANDRÉ.

L'ex. de la B. N. offre quelques lacunes.

11210. — Journal des Francs, par les représentants du peuple MARQUEZY, (du Var), GUESDON (de la Manche) et aux autres écrivains patriotes. (18 messidor-26 fructidor an VI [6 juillet-12 septembre 1798].) *De l'imprimerie du Journal des Francs*, 69 numéros in-4°, 284 p. [N. Lc² 733.]

Suite du n° 11298 ci-dessus.

Le n° 69 a un *Supplément* compris dans la pagination.

11211. — Le Papillon, journal des arts et des plaisirs, dédié aux Muses et aux Grâces. (7 thermidor-21 fructidor an VI [23 juillet-7 septembre 1798].) *Chez la citoyenne Dufay*, 43 numéros in-8°, 360 p. [N. Lc² 2719.]

A partir du n° 3, le sous-titre devient : *Journal de politique, des grâces et des plaisirs*.

Même épigraphe qu'au n° 11204 ci-dessus, dont celui-ci est la continuation. Voyez aussi le numéro suivant.

Les numéros sont signés G... Divers articles portent les initiales C. W., EDOUARD L., B. D.

11212. — Le Phénix. (27 fructidor an VI-4 ventôse an VII [13 septembre 1798-4 mars 1799].) *Paris, rue Poissonnière, n° 93*, 162 numéros in-4°. [N. Lc² 2721.]

ÉPIGR. :

Je renais de ma cendre.

Nombreux articles signés C. W. ou C. WUIET, rédacteur propriétaire; d'autres : C. J. B et L... R...

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n° 45-161.

4 Émile Souvestre a publié en avril 1841, dans le *Siècle*, une nouvelle intitulée : *Une Femme célèbre*, réimp. dans les *Drames parisiens*, 1859, in-18, qui est la biographie très romanesque de Caroline Wuïet.

11213. — L'Informateur, par une société de républicains. (3-6 vendémiaire an VII

[24-28 septembre 1798].) *Paris, Tremblay*, 4 numéros in-4°. [N. Lc² 2724.]

ÉPIGR. :

Les écrivains patriotes sont les sentinelles de la liberté.

11214. — Mathusalem, journal politique et littéraire, par BARDIN. (2 et 3 frimaire an VII [22-23 novembre 1798].) *Rue Théâtre, 2 numéros in-4°*. [N. Lc² 2723.]

ÉPIGR. :

J'embrasse le passé, le présent, l'avenir.

11215. — Journal universel, politique, législatif, scientifique littéraire. *Paris, imp. Courcier, rue Poupée-André-des-Arts, an VI*, in-4°, 4 p. [N. Lc² 996.]

Prospectus daté de prairial an VI et annonçant le journal pour le 1^{er} messidor suivant (19 juin 1798) sous ce titre : *la Feuille économe ou Courrier universel et de tous genres*. Voyez le numéro suivant.

Une partie de ce prospectus est occupé par l'annonce des livres du fonds de la librairie Courcier.

11216. — Feuille économique ou Courrier universel de politique, législation, littérature. (30 frimaire an VII-29 thermidor an XII [20 décembre 1798-17 août 1804].) *Paris, Courcier*, gr. in-4°. [N. Lc² 997.]

A partir du 30 frimaire an XI (21 décembre 1802), le format devient in-8°.

L'ex. de la B. N. commence au n° 181 (28-29 prairial an VII [16-17 juin 1799].) Les autres lacunes de cet ex. sont signalées sur les feuillets de garde.

11217. — Bulletin de l'Europe. *Imp. du Bulletin de l'Europe, rue Thomas-du-Louvre, n° 290*, in-4°. [N. Lc² 2722.]

Signé : LEVAYASSEUR, rue des Moulins, 510.

La B. N. a les n° 438, 444-445 et 486 des 6, 12 et 13 frimaire et 24 nivôse an VIII (27 novembre, 3 et 4 décembre 1799 et 14 janvier 1800).

M. Hatin avait vu chez M. Ménétrier un prospectus du *Bulletin de l'Europe*, signé GÉOFFROY et BURAT. Les premiers numéros doivent dater de fructidor an VI.

11218. — Bulletin décadaire de la République française. (1^{er} vendémiaire an VII-20 brumaire an VIII [22 septembre 1798-

11 novembre 1799.) *Paris, imp. de la République*, 2 vol. in-8°. [N. Lc² 1000.]

An VII, 36 numéros ; an VIII, 5 numéros.

Sous les cotes Lc² 1000^{a-e} le catalogue de la B. N. a enregistré divers tirages incomplets du *Bulletin décadaire*. Le dernier [Lc² 1000^e] est précédé d'un prospectus intitulé : *Bulletin décadaire. Essai soumis au Directoire exécutif sur le genre de rédaction propre à cette feuille. Prospectus. Dialogue entre un laboureur et l'ancien chantre de la paroisse*. Imp. Lemaire. S. d., in-8°, 16 p. Signé A. BAUDOUIN, assesseur du juge de paix du canton d'Aubigny, département du Cher. On lit au bas de la p. 1 : « Cet essai n'a pas été rendu public. Il n'est imprimé qu'au nombre d'exemplaires suffisant pour être mis sous les yeux du gouvernement. Le manuscrit est entre les mains du ministre de l'intérieur. »

11219. — La Feuille du bon citoyen. journal politique et littéraire, par RABAUT le jeune, représentant du peuple et autres gens de lettres. (1^{er} vendémiaire-2 frimaire an VII [22 septembre-22 novembre 1798].) *Paris, place du Carrousel, n° 527. S. d.*, 62 numéros in-4°. [N. Lc² 1001. — Ars. Jo. 10091.]

ÉPIGR. :

Summ cuique

Précédé d'un prospectus.

La plupart des numéros sont accompagnés d'un supplément in-8° donnant la liste des spectacles et l'annonce des livres nouveaux.

11220. — Correspondance des représentants du peuple STÉVENOTTE (de Sambre-et-Meuse), DESSAIX (du Mont-Blanc), DETHIER (de l'Ourthe) et de plusieurs autres députés avec leurs commettants. (1^{er} vendémiaire-2 frimaire an VII [22 septembre-22 novembre 1798].) *Imp. de la Correspondance des représentants du peuple*, 62 numéros in-4°, 232 p. [N. Lc² 735.]

Suite du n° 11210 ci-dessus.

11221. — Journal des municipalités et des communes, par plusieurs gens de lettres. (1^{er} vendémiaire-15 pluviôse an VII [22 septembre 1798-3 février 1799].) *Paris, rue de Cléry, n° 270*, 28 numéros in-8°. [N. Lc² 2723.]

ÉPIGR. :

Patriæ et literis.

Paraissant tous les cinq jours.

A partir du 25 vendémiaire : *Journal des mu-*

nicipalités ou Annales politiques et littéraires, et à partir des 10-15 pluviôse (n°s 27-28) : *Annales littéraires, historiques et politiques de France...*

Ce dernier changement est ainsi annoncé et justifié (p. 31 du numéro précédent) par cet *Avis essentiel* :

« En donnant à cet ouvrage le titre de *Journal des municipalités*, nous ignorions qu'il eût existé un journal de ce nom et nous étions d'autant plus excusables qu'il n'a jamais été connu dans Paris. Son propriétaire nous a néanmoins convaincus de son existence en nous représentant l'édition entière de cette feuille mort-née depuis près de six ans [voyez les n°s 10450-10451 ci-dessus], il nous a même notifié qu'il était dans l'intention de la ressusciter sous le même titre. Ennemis de toute contestation, nous le lui abandonnons généreusement et nous allons nous restreindre, à dater du numéro prochain, au titre d'*Annales littéraires, historiques et politiques de France*. »

Le principal rédacteur du *Journal des municipalités* était LUCE DE LANCIVAL, qui eut pour collaborateurs D. LABATUT, chargé du compte rendu des séances du Corps législatif. AUFAYVRE, VILLENAVE et EUSÈBE SALVERTE.

11222. — Journal politique ou Nouvelles de tous les pays. *Imp. Logerot*, in-4°. [N. Lc² 2728.]

La B. N. a le n° 48 du 18 germinal an VII (7 avril 1799), signé LAURENT.

11223. — La Tribune nationale. (4-10 frimaire an VII [24-30 novembre 1798].) *Imp. de la Tribune nationale*, 2 numéros in-4°. [N. Lc² 735.]

Ces deux numéros sont signés RIVIÈRE, rédacteur.

Suite des n°s 11210 et 11220 ci-dessus. Voyez aussi le numéro suivant.

11224. — La Lumière. (11-16 frimaire an VII [1^{er}-6 décembre 1798].) *Imp. de la rue de l'Université*, in-4°. [N. Lc² 735.]

Suite du numéro précédent dont elle continue la pagination.

ÉPIGR. :

Qui male agit odit lucem.

En tête du n° 2, on lit cette note :

« Le n° 1 compose de 8 pages sera publié incessamment. »

A la fin du n° 6, sous ce titre : A MES CONCITOYENS, se trouve un résumé des diverses transformations et prohibitions du *Journal des hommes libres*. Voyez les n°s 10839 et 10893 ci-dessus.

11225. — Le Flambeau, gazette historique, politique et littéraire, par GRENIER. (N^{os} 1-220. 18 frimaire-27 messidor an VII [8 décembre 1798-15 juillet 1799].) *Imp. Boudin*, in-4^o et in-folio. [N. Lc² 971^{bis}.]

Voyez les n^{os} 11163-11164 ci-dessus.
Suite du *Rêveur* et du *Fanal*. Les numéros des 22 et 23 floréal sont chiffrés tous deux 155. Les n^{os} 37-72 sont in-folio.

Le nom du rédacteur disparaît dès le n^o 5.

ÉPIGR. :

*Sunt urbi fines.
Ultra citraque nequit consistere rectum.*
HORACE.

Les lacunes de l'ex. de la B. N. sont signalées sur le feuillet de garde.

Voyez le numéro suivant.

11226. — Le Grondeur ou le Flambeau. *Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n^o 741*, in-4^o. [N. Lc² 2736.]

Suite du *Flambeau*.

La B. N. a les n^{os} 264, 267 et 270 des 14, 14 et 17 fructidor an VII (28, 31 août et 3 septembre 1799). Voy. le numéro précédent.

11227. — Le Télégraphe des armées, journal politique et militaire, par une société d'officiers généraux et de gens de lettres. *Paris, rue de la Harpe, n^o 477*, in-4^o. [N. Lc² 1004.]

La B. N. a deux ex. différents du prospectus annonçant le journal pour le 1^{er} nivôse (21 décembre 1798) et le n^o 30 du 30 pluviôse an VII (18 février 1799).

Suspendu le 25 nivôse, il reparut le 15 pluviôse (3 février 1799) et fut supprimé le 5 ventôse (23 février).

11228. — Le Juif errant, journal politique et littéraire ou Relation véridique de tous les événements relatifs à la République française. *Chez tous les libraires*, in-8^o, 2 p. [N. Lc² 2727.]

Prospectus. Le journal y est annoncé comme quotidien à partir du 15 pluviôse an VII (3 février 1799).

ÉPIGR. :

Quod vidi testor.

Les communications de toute nature devaient être adressées à la citoyenne C. HEMERY, rédactrice-propriétaire, rue du Théâtre-Français, n^o 9. Voyez le numéro suivant.

11228^a. — Le Juif errant, journal politique et littéraire, rédigé par la citoyenne CLÉ-

MENT HÉMERY. (15 pluviôse-15 ventôse an VII [3 février-5 mars 1799].) *Imp. du « Juif errant », rue des Francs-Bourgeois, n^o 129, placç Michel, 31 numéros in-4^o*. [Ars. Jo. 10091.]

ÉPIGR. :

Quod vidi testor.

Sur le titre des dix-sept premiers numéros, vignette carrée, gravée sur bois et représentant le Juif errant, le bâton à la main.

Dans l'ex. de l'Arsenal manquent les n^{os} 16 et 18-30.

11229. — Le Démocrite français, journal politique, de littérature et spectacles. Rédigé par la citoyenne REYNERI. (8 ventôse-9 prairial an VII [26 février-28 mai 1799].) *Paris, rue de Bondy, n^o 51, 88 numéros in-4^o*. [N. Lc² 2729.]

ÉPIGR. :

*Dire en riant la vérité
C'est user de la liberté.*

Les lacunes de l'ex. de la B. N. sont signalées sur le feuillet de garde. Dans ce même ex. le Prospectus est par erreur relié avant le n^o 1.

11230. — Le Narrateur ou Recueil exact des faits et des lois. *Imp. Vezard, rue des Grands-Augustins, n^o 16*, in-4^o. [N. Lc² 2731.]

La B. N. a le n^o 53 du 14 floréal an VII (3 mai 1799), signé CHATAIN.

Le Narrateur existait encore en fructidor an VII, car le *Publiciste* du 7 vendémiaire an VIII mentionne son n^o 175.

11231. — L'Obligéante Messagère ou Gazette générale, politique, législative, historique, littéraire. (Thermidor-fructidor an VII.) *Paris, rue des Grands-Augustins, n^o 12*, in-folio. [N. Lc² 2742.]

L'ex. de la B. N. commence au n^o 31^{bis} (1^{er}-2 thermidor an VII [19-20 juillet 1799]) et s'arrête au n^o 59^{bis} (27-28 fructidor an VII [13-14 septembre 1799].)

Le journal paraissait tous les jours, quoique imprimé pour deux jours réunis, savoir : chaque jour *pair* pour les pays où la poste ne s'expédie que ces jours-là et de même chaque jour *impair*.

11232. — L. PRUDHOMME à ses concitoyens, sur la nécessité, pour relever l'esprit public, de reprendre un journal sous le titre du « Voyageur ou Journal de L. Prudhomme », à dater du 1^{er} messidor prochain. (27 flo-

réal an VII [16 mai 1799.] S. l. n. d., in-8°, 8 p [N. Lb² 2167.]

Un second ex. de ce prospectus est relié dans l'ex. de la B. N. en tête du numéro suivant.

11233. — Le Voyageur, journal de L. PRUDHOMME. (1^{er} messidor an VII-11 vendémiaire an VIII [19 juin-3 octobre 1799].) Rue des Marais, 20, 105 numéros in-4°. [N. Lc² 1005.]

En tête de l'ex. de la B. N. sont reliés deux prospectus in-8°, chacun de 8 p. (le second est décrit sous le numéro précédent). Le n° 1 est également in-8°.

Le Voyageur compta parmi ses collaborateurs AUGUSTE IUS et L.-S. MERCIER, qui lui a fourni un certain nombre de portraits anonymes fort satiriques : le *Chat botté* (Garat), *Omicron* (Dannou), le *Grand Farfadet* (Röderer), *Pierreux* (Naiçon), *Flasquet* (Delisle de Sales), publiés dans les n°s 73, 76, 84, 85, 100. Le 1^{er} thermidor an VII, une note du directeur prévient qu'il vient de réunir à son journal le *Préservateur*, dont l'existence antérieure est restée un mystère pour tous les biographes.

À la fin du n° 105, Prudhomme annonce que le délabrement de sa santé l'oblige à suspendre son journal, mais qu'il se flatte de mériter la reconnaissance de ses abonnés en leur assurant le service du *Bien Informé*. Voyez le n° 11130 ci-dessus.

11234. — Journal des hommes libres de tous les pays ou le Républicain, rédigé par plusieurs écrivains patriotes. (1^{er} messidor-17 fructidor an VII [19 juin-3 septembre 1799].) Imp. R. Vatar, 77 numéros in-4°. [N. Lc² 736.]

Suite du n° 11224 ci-dessus.

À partir du n° 63, la rubrique porte : Imp. du *Journal des hommes libres*, et chaque numéro est signé EON, rédacteur.

11235. — Le Clairvoyant du soir. Suite du « Postillon de Calais ». Par DREVET. N°s 1323-1478. (3 messidor an VII-12 brumaire an VIII [21 juin-3 novembre 1799].) Paris, rue des Orties-du-Louvre, n° 319, in-4°. [N. Lc² 898^{bis}.]

Même épigraphe qu'au n° 11011 ci-dessus.

Le nom du rédacteur est en forme de griffe.

11236. — Le Défenseur de la patrie, faisant suite à « l'Ami du peuple », par R^e-F^s LEBOS, embastillé vingt-deux mois et demi.

(7 messidor-6 fructidor an VII [23 juin-23 août 1799].) Paris, rue de la Huchette, n° 80, 54 numéros in-4°. [N. Lc² 829.]

Suite du n° 11041 ci-dessus.

Le nom du rédacteur est en forme de griffe.

ÉPIGR. :

Le salut du peuple est la suprême loi.

11237. — Le Furet (10-24 messidor an VII [28 juin-12 juillet 1799].) Paris, rue de la Liberté, n° 68, 45 numéros in-8°. [N. Lc² 2374.]

ÉPIGR. :

Tout fripon à mes yeux doit craindre de paraître.

Signé : MAILLARD.

Le Furet n'a de commun que le titre avec les deux autres feuilles, décrites ci-dessus, n°s 10559 et 11113.

11238. — Le Nécessaire ou Courrier du Corps législatif et de la guerre. (12 messidor-18 fructidor an VII [30 juin-4 septembre 1799].) Paris, imp. Emery, éditeur, 66 numéros in-4°. [N. Lc² 879.]

Reprise du n° 11900 ci-dessus.

On lit en tête du premier numéro :

« Nous prévenons nos abonnés qu'en vertu de l'arrêté du Directoire qui autorise la circulation de toute espèce de journaux, nous reprenons, parmi la foule de titres sous lesquels la tyrannie nous a obligés de nous cacher, deux des plus connus. »

L'ex. de la B. N. contient diverses notes caractéristiques de la main de Gallais.

On lit en tête du *Nécessaire* :

« Ce journal peut être regardé comme la suite du 18 Fructidor, ses Causes et ses Effets [cf. tome I^{er}, n° 4903], ouvrage qui lui-même n'est que la suite du Censeur. C'est le même esprit et la même rédaction. L'auteur n'a point varié dans ses opinions, et l'acharnement de ses persécuteurs n'a fait qu'ajouter quelque ressentiment de plus à son indomptable aversion pour eux. Cette lutte opiniâtre entre le crime et la vertu ne finira qu'avec notre vie. — Qu'est-ce que la vie au milieu des tombeaux et sur les dépouilles sanglantes de tous nos amis ? »

Après le n° 66, se trouve un feuillet manuscrit, chiffré 67, et portant :

« 18 fructidor... Anniversaire heureux ! »

« Interrompu par arrêté du Directoire motivé sur ce que les rédacteurs étaient auteurs ou complices de la vaste conspiration royaliste qui menaçait alors, comme toujours, d'engloutir la République. — Signé : Siéyès.

« Les scélérats ont tout épuisé, jusqu'au men-

songe. Il y a aujourd'hui deux ans que le *Censeur* fut supprimé, avec quarante-huit autres. L'abbé Sieyès, vindicatif comme un Italien et dissimulé comme un jésuite, a trouvé plaisant de célébrer l'anniversaire du 18 fructidor par la suppression d'onze nouveaux journaux... C'est un raffinement. Un jour, nous célébrerons l'anniversaire de sa chute, et nous ferons valoir tous ses titres. »

11239. — Le Miroir. (13 messidor-30 thermidor an VII [1^{er} juillet-30 août 1799].) *Imp. V^e Leroux, rue Jacques, 647, près le cloître Benoît, 47 numéros in-4^o. [N. Le² 916.]*

Reprise du n^o 11049 ci-dessus.
Elle porte cette épigraphe :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire,

et débute ainsi : « La liberté de la presse vient d'être rendue au peuple français; de plats coquins l'avaient paralysée depuis le 18 fructidor: je reprends la plume. »

11240. — Le Précurseur du Messie. (6 juillet-14 septembre 1799.) *S. l., 7 numéros in-8^o, 368 et 64 p. [N. Le² 1006.]*

ÉPIGR. :

Parate vias Domini.
Préparez les voies du Seigneur.

Le n^o 1, « servant de prospectus », annonce que l'ouvrage paraîtra tous les samedis, à raison de trois feuilles par numéro, et qu'on pourra se le procurer chez les honnêtes gens connus pour débiter ces sortes d'ouvrages.

11241. — Le Cousin de tout le monde. Pamphlet. *Hocquart [imp. Rochette]. S. d., in-8^o, 8 p. [N. Lb² 2303.]*

Signé : DELSAUX.

Prospectus et spécimen du numéro suivant.

11244. — Le Cousin de tout le monde ou la Liberté de la presse. *Imp. Rochette, etc., 10 numéros in-8^o, 96 p. [N. Le² 1007.]*

Voyez le numéro précédent.

Les n^{os} 1-5 sont datés des 20 messidor-4 thermidor an VII (8-22 juillet 1799). Les suivants ne portent point de dates. Tous, moins le n^o 2, ont pour épigraphe :

Qui que vous soyez, mes cousins, vous êtes de la famille.

L'épigraphe du n^o 2 est :

En politique la calomnie est le plus puissant des leviers politiques.

Signé : DELSAUX, propriétaire-rédacteur, c'est-

à-dire J.-R. BARBET, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée par celui-ci au Directoire le 19 thermidor an VII (A. N., A. F., III, 164) : « J'écris sous le nom de DELSAUX, parce que je ne veux pas entretenir de moi l'opinion. »

11242. — Le Postillon des armées, journal du soir. (22-29 messidor an VII [10-17 juillet 1799].) *Imp. Remy, rue Jean-Tison, n^o 217, 8 numéros in-4^o. [N. Le² 2735.]*

Dans l'ex. de la B. N. manquent les n^{os} 2, 3 et 7.

ÉPIGR. :

Je ne crains, ui n'espère.

Signé : GENTHON.

11243. — Le Bien Instruit ou le Véri-dique, postillon des armées. *Paris, rue des Vieux-Augustins, n^o 9, in-4^o. [N. Le² 2737.]*

La B. N. a le n^o 50 du 14 fructidor an VII (28 août 1799), signé MEUNIER, rédacteur, et sortant de l'imprimerie Porthmann.

Le 5^e compl. an VII (21 septembre 1799), le *Bien Instruit* fut réuni aux *Annales de la République française* (voy. le n^o 10948 ci-dessus).

11244. — Bulletin officiel des armées coalisées. (13 juillet-26 août 1799.) *De l'imp. du Bulletin, 6 numéros in-4^o. [N. Le² 1008.]*

ÉPIGR. :

Nous disons tout ce que nos gouvernements ne disent pas.

11245. — Le Batave, rédigé par J.-F.-N^s DESAULCHOY. N^o 1. (1^{er} thermidor an VII [19 juillet 1799].) *Paris, rue des Grands-Augustins, n^o 29, in 4^o. [N. Le² 770.]*

Nouvelle série. Voyez les n^{os} 10874-10876 ci-dessus.

11246. — La Feuille impartiale ou l'His-toire du temps présent. *Imp. Vezard, 113 numéros in-8^o. [N. Le² 2730.]*

Paraissant tous les deux jours.

Signé LAMY, mais une note inscrite sur le feuillet de garde de l'ex. de la B. N. porte : « Journal créé et rédigé par moi seul, AIME GULLON. Le signataire, homme de paille »

L'ex. de la B. N. renferme les n^{os} 54-113 (1^{er} fructidor an VII-27 nivôse an VIII [18 août 1799-17 janvier 1800].)

11247. — La Parisienne ou Feuille de tous les jours. *Rue de la Monnaie*, n° 45, in-4°. [N. Le² 2744.]

La B. N. a les n°s 4, 5 et 6, datés des 19-17 fructidor an VII (29 août-3 septembre 1792). Signé : PAPILLON, réd.

Voyez le numéro suivant qui paraît être la suite de celui-ci.

11248. — La Parisienne ou Nouvelles de tous les pays. *Imp. du journal (MICHEL, réd. et éditeur), rue Neuve-Saint-Augustin*, n° 22, in-4°. [N. Le² 2756.]

La B. N. a les n°s 18 et 39 des 26 frimaire et 17 nivôse an VIII (17 décembre 1799 et 7 janvier 1800).

11249. — Le Diplômé. (12 messidor an VII-28 nivôse an VIII [30 juin 1799-18 janvier 1800].) *Paris, rue Thibautodé*, n° 46, 81 numéros in-4°. [N. Le² 881.]

Troisième reprise du n° 11900 ci-dessus. Les tomes II-V de la collection ont chacun un frontispice imprimé après coup, et portent pour sous-titre : ou *Histoire d'une année de la Révolution*, par GALLAIS.

L'ex. de la B. N. renferme un n° 72 manuscrit commençant ainsi :

« Il est supprimé aujourd'hui 28 nivôse, avec 72 autres qui, comme lui, étaient des *instruments de contre-révolution entre les mains des ennemis de la République*, suivant l'expression accoutumée de l'arrêté de Merlin-Bonaparte.

« Chose remarquable ! le jour de cette grande déconfiture de journaux était celui qu'on avait destiné à la publication de la loi marocaine qui, suspendant l'empire prétendu de la constitution dans les départements de l'Ouest, met entre les mains d'un brutal et insolent satrape la vie et la fortune de trois millions de Français. Lisez cet incroyable arrêté du 26 nivôse, en 20 articles, commençant par ces mots : *Le général commandant en chef l'armée de l'Ouest*.... et finissant par ceux-ci : *Il n'est point dérogé par le présent règlement*... et vous verrez que mon effroi n'est point déraisonnable.

« Voilà donc ce fameux grand homme qui jette le masque ! Voilà celui que la majeure partie des Français, et nous-même, avons regardé comme notre libérateur ! Ah quel décompte !

« Petit et misérable ambitieux qui n'a pas même les talents d'un grand scélérat, qui n'a pas eu attendre que son pouvoir ait pris de la consistance avant de déchirer le voile qui en couvrait et l'origine et les excès, et qui, s'exposant à la fois et au mépris des républicains, et au courroux des Jacobins, et à la haine des royalistes, n'a plus aujourd'hui pour défenseurs que quelques soldats, pour excuse que sa sot-

tise, et pour asile que le tombeau.... Sieyès qu'il a joué, qu'il a renversé, qu'il a couvert d'opprobre ; Sieyès pretre, jésuite, bilieux, idéologue et récidivé, se vengera : la vengeance est sa passion favorite, c'est sa vie.... Bonaparte et Sieyès ! deux renards, deux tigres, deux scélérats.... Quel que soit le vainqueur, il aura bien mérité de l'humanité.

« O malheureux pays ! Que nous sommes loin du repos que le 18 brumaire nous avait fait entrevoir !...

« Et que diable avions-nous affaire de cet étranger ! Quel vertige, quelle idolâtrie soudaine nous a fait voir un héros et un dieu dans un Cerse, de toutes les nations de l'Europe la plus fausse, la plus vile, la plus cruelle... Je me mange les poings... J'ai beaucoup d'humeur.»

11250. — Le Thé ou le Contrôleur général. (15-24 thermidor an VII [2-11 août 1799].) *Imp. du Thé*, 11 numéros in-4°. [N. Le² 950.]

Reprise des n°s 11098-11098^{ci-dessus}.

Les numéros sont signés tantôt FLORESTAN-MENEVILLE, rédacteur, tantôt M^{***} GENTILLY, c'est-à-dire A.-P. F. MÈNEGALTY, de Gentilly.

11251. — Le Démocrate ou le Défenseur des principes. (16 thermidor-17 fructidor an VII [4 août-3 septembre 1799].) *Paris, rue du Fouare*, n° 8, 32 numéros in-4°. [N. Le² 2741.]

Les cinq premiers numéros sont signés : R.-F. BESCHER, J.-R. BAZIN, les trois derniers : CLÉMENT.

Suite des n°s 11120 et 11121. Voyez aussi les n°s 11254-11255 ci-dessous.

11252. — L'Ingénu, journal politique et moral. (1^{er} fructidor-6^e jour complémentaire an VII [18 août-22 septembre 1799].) *Imp. Etienne Charles*, 35 numéros in-4°. [N. Le² 2743.]

Le prospectus en tête du n° 1 et le n° 2 sont signés : MAUBANT, rédacteur.

A partir du n° 11, celui-ci fut remplacé par BALLOIS. L'*Ingénu* devint bientôt le *Défenseur des droits du peuple*. Voy. le n° 11261 ci-dessous.

11253. — L'Ennemi des oppresseurs de tous les temps, rédigé par plusieurs écrivains patriotes. (18 fructidor an VII-4 brumaire an VIII [4 septembre-25 décembre 1799].) *Imp. de l'Ennemi des oppresseurs*, 53 numéros in-4°. [N. Le² 736.]

Suite du n° 11234 ci-dessus.

11254. — L'Ami de la liberté. (18-20 fructidor an VII [4-6 septembre 1799].) *Paris, C. Coullon, rue du Fouare, n° 8, 3 numéros in-4°.* [N. Lc² 2743.]

Voyez le n° 11251 dont l'*Ami de la liberté* forme la suite, et le numéro suivant.

11255. — L'Ennemi des tyrans. *Paris, rue du Fouare, n° 8, in-4°.* [N. Lc² 2746.]

Signé : FILHOL.

Commence au n° 36 (21 fructidor an VII [7 septembre 1799]), comme suite du *Démocrate* (voy. le n° 11251 ci-dessus) et s'arrête au n° 64 (18 vendémiaire an VIII-10 octobre 1799).

On lit en tête du n° 36 l'Avis suivant :

« L'empressement que nous avons mis à donner un titre à notre feuille ne nous a pas permis de nous apercevoir qu'un autre journal avait sur nous l'initiative et paraissait depuis longtemps sous le titre de *L'Ami de la liberté*. Nous nous faisons un devoir de restituer en entier au journal d'Angers un titre qu'il est bien digne de porter, et notre feuille désormais paraîtra sous celui de *L'Ennemi des tyrans*. »

11256. — L'Indispensable. (19 fructidor an VII-1^{er} brumaire an VIII [5 septembre-23 octobre 1799].) *Paris, chez le citoyen Émery, éditeur, 54 numéros in-4°.* [N. Lc² 880.]

Reprise sous un titre différent du n° 11249 faisant suite au n° 11000 ci-dessus.

Signé : LEFEBVRE, rédacteur.

Les numéros ne sont pas chiffrés.

Le dernier numéro de l'*Indispensable*, du 1^{er} brumaire, est suivi de quatre numéros manuscrits, datés des 2, 4, 5 et 6 ; dans l'ex. de la B. N., le premier numéro consiste dans cette simple note :

« Seconde interruption, 49 jours après la première, cette fois-ci sans motif et par ordre du Bureau Central. — Ainsi que nous l'avions prévu, la prétendue liberté de la presse qu'ils ont eu l'air de nous rendre n'est qu'un piège, et les imbéciles, en nous y faisant tomber, croient que nous sommes dupes.

« Cette fois-ci sa reprise sera plus difficile, parce qu'ils ont donné l'ordre à leurs valets de veiller à ce qu'il ne reparaisse sous aucun titre. Si j'avais été le maître, il aurait reparu le lendemain avec celui-ci : *le Survivant*, et cette épigraphe : *Uno avulso non deficit alter*. »

11257. — Chronique de Paris. (20 fructidor-5^e jour complémentaire an VII

[6-21 septembre 1799].) *Rue Neuve-des-Petits-Champs, 40 et 47, 16 numéros in-4°.* [N. Lc² 1009.]

Quotidien.

ÉPIGR. :

Secta... servere molui, patriæ que impendere vitam.

A l'ex. de la B. N. manquent les n°s 1-5, 8 et 11.

La *Chronique de Paris* fut réunie le 25 brumaire an VIII (16 novembre 1799) au *Parisien*. Voyez le n° 11090^a ci-dessus.

11258. — L'Ami de la paix. *Paris, Boudin, in-4°.* [N. Lc² 2747.]

Signé : BOUDIN.

La B. N. a les n°s 26, 102, 108 et 121 des 9 vendémiaire, 13 et 19 frimaire, 2 nivôse an VIII (1^{er} octobre, 4, 10 et 23 décembre 1799), mais il est à remarquer que le n° 26, daté du 9 vendémiaire an VIII (1^{er} octobre 1799), est d'un format moindre que les trois autres numéros et qu'il a pour rubrique : *Rue Neuve-des-Petits-Champs, 711*, tandis que les numéros suivants se distribuèrent à l'imp. Boudin, place et maison des Petits-Pères, 66.

11259. — L'Antidote moral, politique et littéraire. (1^{er} vendémiaire-28 nivôse an VIII [23 septembre 1799-18 janvier 1800].) *Paris, chez le citoyen J.-M. Dorvo, rédacteur-proprétaire, S. d., 148 numéros in-4°.* [N. Lc² 1010.]

ÉPIGR. :

Nec lædere, nec adulari.

Précédé d'un prospectus.

11260. — Le Régulateur ou Gazette de Paris et de l'Europe. (1^{er} vendémiaire-15 brumaire an VII [23 septembre-5 novembre 1799].) *Paris, rue Honoré, 1489, 45 numéros in-4°.* [N. Lc² 1011.]

Précédé d'un *Prospectus* (imp. G. Feydel, rue Honoré, 1489, in-4°, 2 p.).

Rédigé, selon M. Hatin, par GEORGES PALMÉRAND; mais le véritable rédacteur était GABRIEL FEYDEL, qui était aussi son propre imprimeur.

Remplacé par le *Citoyen français*. Voyez le n° 11270 ci-dessous.

11261. — Le Défenseur des droits du peuple. (1-28 vendémiaire an VIII [23 sep-

tembre-2^e octobre 1799.) *Rue Nivaise*, n^o 513, in-4^o. [N. Lc² 2749.]

Suite du n^o 11175 ci-dessus.

Signé du 1^{er} au 5 vendémiaire : L.-J.-P. BALLOIS; du 6 au 26 : E. CHARLES, éditeur; du 27 au 28 : BONMAR fils.

Les numéros ne sont point chiffrés.

ÉPIGR. :

Nec Cæsar, nec Marius, nec Sylla.

Voyez le numéro suivant.

11262. — Le Défenseur des droits du peuple à ses concitoyens. (30 vendémiaire an VIII [22 octobre 1799].) *Paris, an VIII*, in-8^o, 1 p. [N. Lc² 2750.]

Circulaire signée BONMAR fils, par laquelle le rédacteur du *Défenseur des droits du peuple* annonce que ses presses ont été mises sous scellés, ses papiers enlevés et que la poste a reçu l'ordre d'arrêter la circulation de son journal, sous quelque titre qu'il reparût.

11263. — L'Esprit des journaux. (1-7 vendémiaire an VIII [23 septembre-9 octobre 1799].) *Rue du Cimetière-André-des-Arcs*, n^o 9, 7 numéros in-4^o. [N. Lc² 2748.]

Signé : BARRET.

Remplacé le 27 brumaire par l'*Ange Gabriel*. Voyez le n^o 11271 ci-dessous.

11264. — L'Espion. Nos 1-46. (3 vendémiaire-18 brumaire an VIII [25 septembre-9 novembre 1799].) *Paris, rue Grange-Bate-lière*, n^o 3, in-4^o. [N. Lc² 2751.]

Reprise du n^o 11133 ci-dessus.

L'ex. de la B. N. commence au n^o 11 (13 vendémiaire an VIII [5 octobre 1799].)

Voyez le numéro suivant.

11265. — Le Télégraphe de Saint-Cloud ou l'Espion. Nos 47-49. (19-21 brumaire an VIII [10-12 novembre 1799].) *Rue Grange-Bate-lière*, n^o 3, in-4^o. [N. Lc² 2752.]

Le n^o 48 a pour sous-titre : *Journal du matin*.

11266. — L'Ennemi des conspirateurs. (3-12 vendémiaire an VIII [25 septembre-4 octobre 1799].) *Imp. Ant. Baillet*, 10 numéros in-4^o. [N. Lc² 3901.]

Annexe ou supplément du *Journal du commerce* (voy. les Additions et Corrections du

présent volume), ainsi que l'indique l'avis suivant :

« D'après un grand nombre de réclamations, nous avons cru faire une chose agréable au public en séparant la partie commerciale de la partie politique, et en rassemblant cette dernière sous la forme d'un journal particulier, pour la commodité des personnes étrangères au commerce. Ainsi le journal l'*Ennemi des conspirateurs* n'est réellement que la partie politique du *Journal du commerce*. »

11267. — La Diligence politique et Recueil complet des lois, par P. SABLIER et plusieurs hommes de lettres. *Imp. Emu. Brasselard, S. d.*, in-4^o. [N. Lc² 700.]

Quotidien. Suite du n^o 10784 ci-dessus.

Le nom du rédacteur est en forme de griffe.

L'ex. de la B. N. renferme quelques numéros allant, avec lacunes, du 15 au 24 nivôse an VIII (5-14 janvier 1800) et présentant plusieurs erreurs de numérotation.

11268. — Journal des hommes. Rédigé par plusieurs écrivains patriotes. (3-21 brumaire an VIII [27 octobre-12 novembre 1799].) *De l'imprimerie du Journal des hommes*, 17 numéros in-4^o. [N. Lc² 737.]

Suite du n^o 11253 ci-dessus.

11269. — Journal des républicains. (22 brumaire-6 frimaire an VIII [13-27 novembre 1799].) *Imprimerie du Journal des républicains*, 15 numéros in-4^o. [N. Lc² 738.]

Suite du numéro précédent.

11270. — Le Citoyen français, journal politique, commercial, littéraire, etc. (24 brumaire an VIII-25 vendémiaire an XIII [4 novembre 1799-17 octobre 1804].) *Rue Honoré*, 1489, 4,785 numéros in-4^o. [N. Lc² 1012.]

Quotidien.

Précédé dans l'ex. de la B. N. de deux circulaires (dont l'une manuscrite) et d'un *Prospectus* (in-4^o, 2 p.). La lettre circulaire manuscrite est signée : MAILLA-GARAT et DESRENAUDES, propriétaires-rédacteurs du *Citoyen français*.

Le principal collaborateur et le directeur fut ANTOINE-FRANÇOIS LEMAIRE.

Du 26 vendémiaire an XIII (18 octobre 1804) au 31 mai 1807 (n^o 2736), le titre fut : *le Courrier français, journal politique, commercial, littéraire, etc.*, qui devint, du 1^{er} juin 1807 au 30 septembre 1811 : *Courrier de l'Europe et des spectacles*. Depuis le 1^{er} avril 1810, il portait en sous-titre : *et le Memorial européen réunis*.

A la suite et comme conséquence du décret du 17 septembre 1811, le *Courrier de l'Europe* fut « réuni » à son tour au *Journal de Paris*, suivant M. Hatin. Le rapport et le projet de décret soumis par Savary à l'Empereur (publiés par M. H. Welschinger dans la *Censure sous le premier Empire*, Charavay frères, 1882, in-8°) proposaient de le « fondre » avec le *Publiciste* qui, lui-même, disparut de par la volonté du maître.

11271. — L'Ange Gabriel, journal politique, historique, littéraire, etc. (27 brumaire-8 pluviôse an VIII [18 novembre 1799-28 janvier 1800].) *Paris, rue du Cimetière-André-des-Ares*, n° 9, 63 numéros in-4°. [N. Lc² 2754.]

Suite du n° 11263 ci-dessus. Quotidien. Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 1-4, 6-15 et 38. A partir du 6 pluviôse : *L'Ange Gabriel, moraliste et littéraire*, et les trois numéros qui portent ce titre ne sont point chiffrés. Ils ont pour épigraphe :

D'un pied léger il effleure la terre.

Les deux principaux rédacteurs de l'*Ange Gabriel* furent l'abbé AIMÉ GULLON et JOSEPH DESPAZE.

11272. — Le Précurseur. *Paris, maison des Petits-Pères*, in-4°. [N. Lc² 2755.]

La B. N. a le n° 50 du 22 nivôse an VIII (12 janvier 1800).

Signé : BARROIS.

Le *Précurseur* est compris, ainsi que son rédacteur, DOLLIGNY, dit DUCAL, dans l'arrêté du 16 fructidor an VII, qui n'avait pas, on le voit, été suivi d'exécution en ce qui les concernait.

11273. — L'Aristarque français, journal universel, par VOIDET. (1^{er} frimaire-28 nivôse an VIII [22 novembre 1799-18 janvier 1800].) *Imp. Gaillourdet*, 58 numéros in-8°. [N. Lc² 1016.]

ÉPIGR. :

Justesse et Justice.

Dans l'ex. de la B. N. une circulaire et un prospectus datés de vendémiaire an VIII sont intercalés entre les nos 45 et 46.

Le nom du rédacteur disparaît à partir du n° 55.

11274. — Journal des hommes libres de tous les pays, rédigé par une société de républicains (7 frimaire-27 fructidor an VIII [28 novembre 1799-14 septembre 1800].) *Imp. du Journal des hommes libres*, 289 numéros in-4°. [N. Lc² 739.]

Suite des nos 11268-11269 ci-dessus.

11275. — Gazette de Paris ou Feuille des honnêtes gens. *Imp. de la Gazette* (BEAUREGARD, *rédacteur et éditeur*), *rue d'Argenteuil*, n° 243, in-4°. [N. Lc² 2757.]

La B. N. a les nos 1 et 27 des 1^{er} et 27 nivôse an VIII (12 décembre et 17 janvier 1800).

On lit cet *Avis* en tête du n° 1 :

« Ce journal est la suite de celui auquel vous étiez jadis abonné. [Voyez le n° 11097 ci-dessus.] J'espère que les pertes et les persécutions que j'ai éprouvées vous engageront à vous mettre au nombre de mes souscripteurs. Le titre de la Feuille vous indique suffisamment les bons principes dans lesquels elle sera rédigée. »

§ 10. — Écrits et Pamphlets politiques.

11276. — Lettre d'un citoyen à un frondeur sur les affaires présentes. *S. l. n. d.* (1789), in-8°, 17 p. [Br. M. F. R. 585, 5.]

Par PIERRE MANUEL. Réimp. dans ses *Lettres sur la Révolution, recueillies par un ami de la constitution* [c'est-à-dire par lui-même]. Paris, 1792, in-8°.

11277. — Je ne suis point de l'avis de tout le monde. *S. l.*, 1789, in-8°, 73 p. [N. Lb³⁹ 1169.]

Le titre de départ, page 3, porte : *Sur les Etats-Généraux*.

Voyez le numéro suivant.

11278. — Les Vingt-six Quand ou Réponse à l'auteur de la brochure intitulée : « Je ne suis point de l'avis de tout le monde ». *S. l.*, 1789, in-8°, VIII-22 p. [N. Lb³⁹ 1170.]

11279. — Nos 1, 2 et 3. L'Anglais à Paris ou Lettres sur l'état actuel de la France, les mœurs, les usages, les coutumes de ses habitants. A Paris, ce avril 1789. *S. l. n. d.*, in-8°, 4, 7 et 6 p. [N. Lb³⁹ 1654.]

11280. — Profession de foi d'un électeur du tiers état de Paris, en réponse au

journal du comte de M.... (Mirabeau).
S. l. n. d., in-8°, 6 p. [N. Lb³⁹ 1704.]

Voyez le n° 10203 ci-dessus.

11281. — Lettre des soldats composant les troupes françaises, adressée à l'Assemblée nationale. S. l., 1789, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 1768.]

11282. — Lettre de la nation française à Nosseigneurs de la cabale, et Avis au Roi. S. l. n. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 2096.]

Par GABRIEL FEYDEL.

11283. — Après la mort, le médecin. Motion inouïe, le 3 août 1789, dérobée à un ami. Paris, 1789, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 7555.]

P. 4-8, Épître à M. C. D. D. B. C. D. S.

L'auteur, après avoir indiqué diverses réformes dans la police intérieure de l'Assemblée nationale, propose l'élection d'un grand aumônier et de deux chapelains chargés de dire chaque jour la messe avant les séances.

11284. — Lettre d'un député à ses commettants, sur cette grande question : Doit-on, oui ou non, porter le manteau ? (13 août 1789). *Volland. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2205.]

11285. — Lettre du Grand Turc au Roi de France (le 15 de la lune de Rhamazan, 1789). *Volland. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 2208.]

Le titre de départ porte : *Lettre du sultan SÉLIM au roi Louis XVI.*

Voyez le numéro suivant.

11286. — Les Parisiens au Grand Turc. *Rue Hautefeuille. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2209.]

Réponse à la pièce précédente.

11287. — Lettre amicale du roi des Indes TIPOO-SAY au Roi de France. *Volland. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 2210.]

11288. — J.-J. RAMPONNEAU à l'Assemblée nationale. S. l. n. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 2212.]

Sur les réformes fiscales et autres.

Voyez le numéro suivant.

11289. — Suite de RAMPONNEAU à l'Assemblée nationale. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2213.]

11290. — Jugement national rendu en dernier ressort par le comité général des diétines du Palais-Royal à Paris. (25 août 1789.) *Au Palais-Royal, imp. des diétines.* 1789, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 2242.]

Violent pamphlet, en forme d'arrêt, contre le comte d'Artois, le prince de Lambesc, le duc du Châtelet, la duchesse de Polignac, la duchesse d'Aiguillon, et presque tous les personnages de la Cour.

11291. — La Fin burlesque des faiseurs de motions du Palais-Royal, avec l'emblème de la Liberté et une énigme en vers. Par l'auteur des « Commandements de la Patrie ». Paris, Guillaume junior. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 7774.]

11292. — Motion aqualique. *Imp. Demouville. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 2383.]

Signée : RONSESSE.

Pour l'emploi des pompes contre les attroupements du Palais-Royal.

11293. — Messe nationale parisienne, par M. RICHARD DU PIN, commandant en second des volontaires de la Bastille. *Garnery et Volland. S. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb³⁹ 2343.]

Par PIERRE-DENIS DE FERGEOI, marquis DE VILLERS.

La messe est dite par M. de Juigné; l'un des des assistants est l'abbé Maury.

11294. — Les Mille et un Abus. S. l., septembre 1789, in-8°, 2 ff. II-58 p. et la table. [N. Lb³⁹ 2393.]

11295. — Le Confident patriote ou Révélation aussi utile qu'intéressante de tout ce qui se passe dans le mystère à la Cour, à l'Assemblée nationale, à l'Hôtel de Ville de Paris et dans tous les pays qu'habitent les ennemis de la liberté française. *Imprimerie des amis de la liberté, et se trouve au pays des bons patriotes, à l'enseigne de la Sincérité.* 1789, in-8°, 27 p. [N. Lb³⁹ 2550.]

P. 8, On lit :

« N. B. Il (le Confident patriote) prévient les bons citoyens que, pour faciliter la collection de

ses secrets, elle ne sera reconnaissable que par le dessin qui sera en tête de chaque nouvelle confidence et pour en indiquer la suite, la cote se suivra à compter de cette feuille. » En effet, p. 9, le titre devient : *Tels gens, tel encens*. Pamphlet spécialement dirigé contre Marie-Antoinette et son entourage.

11296. — Lettre du Roi à la nation, pour servir de réponse aux Sept Vérités capitales qui se distribuent dans le Palais-Royal. Paris, Belin, 1789, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2424.]

11297. — Adresse des provinces aux Parisiens. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2425.]

11298. — Le Rideau levé ou les Choses telles qu'elles sont. Paris, imp. Seguy-Thiboust, 1789, in-8°, 8, 8 et 6 p. [N. Lb³⁹ 2427.]

Les nos 2 et 3 portent le nom de M^{me} Dubois, libraire, boulevard du Temple. Le troisième est signé GÉRARD.

Pamphlet réactionnaire, en forme de songe ou d'allégorie.

Voyez le numéro suivant.

11299. — Suite du « Rideau levé ou les Choses telles qu'elles sont ». M^{me} Dubois. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 2428.]

Tirage du no 2, avec un titre quelque peu différent.

La B. N. a, de plus, enregistré sous la cote Lb³⁹ 8214 un second ex. du no 3 du *Rideau levé*.

11300. — Le Tocsin, sur la permanence de la garde nationale, sur l'organisation des municipalités et des assemblées provinciales, sur l'emploi des biens de l'Église à l'acquit des dettes de la nation, par M. GURROY, avocat, député des États d'Artois à la cour. (21 octobre 1789.) Paris, Desray, 1789, in-8°, 424 p. [N. Lb³⁹ 2472.]

11301. — Le Gros Bon Sens, adressé à l'Assemblée nationale. Paris, imp. Cellot, 22 octobre 1789, in-8°, 22 p. [N. Lb³⁹ 2494.]

En faveur des réformes.

11302. — Lettre à un ami de province. (29 octobre 1789.) S. l., 1789, in-8°, 74 p. [N. Lb³⁹ 3343.]

Contre toutes les réformes.

11303. — Nouveau Conseil au Roi, par un palefrenier de son manège. S. l. n. d., in-8°, 4 f. et 17 p. [N. Lb³⁹ 2612.]

Pamphlet contre l'Assemblée et nommé d'après Dupont de Nemours, Condorcet, Bailly, etc.

11304. — La Grande Conversation de l'atelier de Montmartre. S. l. n. d., in-8°, 12 p. [N. Lb³⁹ 8217.]

Dialogue entre un galonnier, un savetier et un écrivain public.

11305. — Harangue d'un ouvrier du faubourg Saint-Antoine à ses camarades. Imp. Laporte. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 8218.]

En langage parisien populaire.

11306. — Les Casques de Ségovie. Éloge des habitants des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, etc. Paris, Carol, 1789, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 8219.]

Voyez le no 6917 ci-dessus.

11307. — Le Vrai Bourgeois de Paris, par M. JOURDAIN. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3553.]

P. 6, l'auteur dit qu'il publiera cette feuille trois fois par semaine, et que chaque numéro ne coûtera que quatre sous.

Voyez le numéro suivant.

11308. — Le Vrai Bourgeois de Paris, par M. JOURDAIN. S. l. n. d., in-8°, 40 p. [N. Lb³⁹ 2716.]

Écrit royaliste divisé en trois numéros; les chiffres II et III sont placés au bas des pp. 16 et 23.

11309. — Les Adieux de l'année 1789 aux Français. 31 décembre. S. l. n. d., in-8°, 1 f. et 23 p. [N. Lb³⁹ 2747.]

Le titre de départ, p. 1, porte : *L'Année 1789 aux Français*.

11310. — Inauguration de l'année 1789. Imp. Girouard. S. d., in-8°, 43 p. [N. Lb³⁹ 2748.]

Apothéose des événements de l'année.

11311. — 1789 aux enfers. Fait politique, en un acte. S. l. n. d. [1790], in-4°, 21 p. [N. Lb³⁹ 2849.]

En regard du titre de départ (il n'y a qu'un faux-titre), frontispice satirique anonyme, por-

tant cette légende : « Je suis mort d'inanition pour n'avoir vécu que d'espérance. » Le personnage représenté debout, les mains liées, les cheveux ras, les jambes prises dans la gaine d'un terme, est la personification de la Société de Mil sept cent quatre-vingt-neuf qui comparait devant le tribunal des enfers après les ombres de Loustalot et d'un « impartial ».

Voyez le numéro suivant.

11311^a. — 1789 aux enfers.... S. l. n. d. [1790], in-8°, 22 p. [N. Lb³⁹ 2749 A.]

Même pièce que la précédente, précédée d'une réduction de l'estampe offrant quelques légères divergences.

11312. — Adieu à l'année 1789, par M. MERCIER, auteur du « Tableau de Paris ». S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 8233.]

Cette pièce n'a pas été citée par Quérard, ni par les divers écrivains qui se sont occupés de Mercier.

11313. — J. M. J. E. A. C. T. P. A. M. D. G. E. S. A. J. S. Sto. *Onus Gallie*. Les Destinées de la France. S. l., 1^{er} janvier 1790, in-8°, 30 p. [N. Lb³⁹ 2758.]

11314. — La Pariséide ou les Amours d'un jeune patriote et d'une belle aristocrate, poème héroï-comi-politique, en prose nationale. Paris, *Muridan*, 1790, in-8°, 1 f. et 128 p. [N. Lb³⁹ 2757.]

Par FRANÇOIS MARCHANT. Le premier chant de la *Pariséide* a paru dans la deuxième *Chronique du Maréchal* (cf. n° 10471 ci-dessus).

11315. — Ouvrez donc les yeux ! S. l. n. d., in-8°, 1 f. et 78 p. [N. Lb³⁹ 2728.]

Par CH.-CONSTANT-CÉSAR-JOSEPH-LOUP-MATHIEU D'AGOULT, évêque de Pamiers, selon Barbier ; mais le véritable auteur est le comte DU PRAT, colonel d'infanterie, qui a réclamé la paternité, p. 55, de la brochure intitulée : *Le Comte Duprat devenu théologien*. Paris. S. d. [1791], in-8°, 56 p.

P. 78, on trouve cette faute singulière :
« La canaille des trois ordres » (sic : des trois ordres). Voyez les deux numéros suivants.

11315^a. — Ouvrez donc les yeux ! S. l. n. d., in-8°, 1 f. et 78 p. [N. Lb³⁹ 2728 A.]

La faute de la p. 78 est corrigée.

11315^b. — Ouvrez donc les yeux ! S. l. n. d., in-8°, 1 f. et 30 p. [N. Lb³⁹ 2728 B.]

Contrefaçon probable de l'édition originale : la faute de la page 78 y est maintenue.

11316. — Oui, j'ouvrirai les yeux. S. l. n. d., in-8°, 49 p. [N. Lb³⁹ 2729.]

Commence ainsi : « Oui, j'ouvrirai les yeux et mes camarades aussi, Monsieur le ci-devant major du Palais. »

11317. — Voyez, suite d'« Ouvrez donc les yeux » ! S. l. n. d., in-8°, 14 p. [N. Lb³⁹ 2730.]

Malgré son sous-titre, cette pièce n'est pas du comte Du Prat.

11318. — Le Parisien clairvoyant. Paris, de l'imprimerie de Henri IV sous l'arche de la Samaritaine, 1790, in-8°, 24 p. [R. A. D. I, 63.]

Réponse à la brochure intitulée : *Ouvrez donc les yeux !*

11319. — Écoutez donc, pour servir de pendant à « Ouvrez les yeux » ! S. d. 1790, in-8°, 31 p. [N. Lb³⁹ 8645.]

ÉPIGR. :

Ils ont des oreilles et ils n'entendent pas.

11320. — On me l'a dit ou le Dernier Aristocrate. N° 1. Imp. L. Potier de Lille. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2410.]

Signé : Par M.-L.-R.-J. BOUSSEMART, avocat patriote.

« On me l'a dit est l'auteur de presque tous nos maux, je dirai même de tous. »
P. 8, A M. de La Fayette (vers).

Triomphe, La Fayette, un peuple généreux
Fait éclater ton innocence...

11321. — La Journée des dupes, pièce tragi-politi-comique, représentée sur le théâtre national par les grands comédiens de la patrie. S. l., 1790, in-8°, 86 p. [N. Lb³⁹ 2769.]

Attribué à NICOLAS BERGASSE et à ARMAND-MARIE-JACQUES, marquis de PUYSEGUR, par Barbier.

Le *Dictionnaire des anonymes* donne des noms cachés sous diverses anagrammes une liste complétée dans le travail posthume de Quérard, revu par G. Brunet sur les *Livres à clef* (Bordeaux, 1873, in-8°).

11322. — Les Contre-révolutionnaires. Dialogue. S. l. n. d., in-8°, 32 p. (la dernière non chiffrée.) [N. Lb³⁹ 2772.]

11323. — Nous sommes foutus. *S. l., imp. du compère Ligneul, savetier aristocrate, foutre. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 2778.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *ou Comptaine du père LIGNEUL, maître cordonnier, qui ne fait plus d'escarpins.*

Pamphlet royaliste.

11324. — Très Humbles Remontrances, Pétitions et Adresses des chevaux de fiacre à Messieurs les députés de la nation, assemblés au Manège. *S. l., 1790, in-8°, 11 p.* [N. Lb³⁹ 2813.]

11325. — Le Gôûter de la Courtille ou Dialogue sur les affaires présentes entre quatre dames de la Halle : M^{me} Saumon, la mère Gogo, la mère Écorche-Aiguille Manou l'écailleuse. Premier dialogue. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 8416.]

Éloges des réformes de l'Assemblée nationale.

11326. — Le Revenant magicien des aristocrates, président à l'Assemblée des Jacobins-Saint-Honoré. Dialogue. *S. l. n. d., in-8°, 12 p.* [N. Lb³⁹ 3016.]

Contre l'abbé Maury, Mirabeau, etc.

11327. — Lanterne magique nationale. *S. l. n. d., in-8°, 38, 30 et 21 p.* [N. Lb³⁹ 3114.]

Trois numéros. Le n° 2 a un frontispice représentant une double exécution en place de Grève.

Par le vicomte de MIRABEAU.

Voyez le numéro suivant.

11328. — Première Lanterne magique nationale, revue et corrigée par un zélé patriote. *S. l., 1790, in-8°, 29 p.* [N. Lb³⁹ 3115.]

Réimpression du n° 1.

11329. — Appel à la nation, par J.-P. MARAT, l'ami du peuple, citoyen du district des Cordeliers et auteur de plusieurs ouvrages patriotiques. *S. l. n. d., in-8°, 67 p.* [N. Lb³⁹ 3967.]

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *contre le ministre des finances, la municipalité et le Châtelet de Paris; suivi de l'exposé des raisons urgentes de destituer cet administrateur des deniers publics, de purger cette corporation,*

et d'abolir ce tribunal, redoutables suppôts du despotisme.

Classé par M. Chévremont au mois de février 1790. Voyez aussi les trois numéros suivants.

11330. — Nouvelle Conspiration découverte pour coopérer avec le Châtelet (*sic*) une contre-révolution. *De l'imprimerie d'un vrai citoyen, ami du peuple, S. d., in-8°.* [Lb³⁹ 8714.]

11331. — Détail circonstancié des complots journaliers du Châtelet contre l'Assemblée nationale, suivis des motifs pressants d'organiser toutes les juridictions du royaume. *De l'imprimerie d'un ami du peuple. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 8715.]

11332. — Les Bluettes politiques ou l'Espion du Châtelet. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 8716.]

11333. — L'Assemblée nationale justifiée par un aristocrate. *S. l. n. d., in-8°, 14 p.* [N. Lb³⁹ 3120.]

11333a. — L'Assemblée nationale justifiée... *S. l. n. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb³⁹ 3120 A.]

11334. — Sermon pour le premier (et le second) dimanche de carême. *S. l. n. d., 2 numéros in-8°, 39 p.* [N. Lc² 343.]

Pamphlet royaliste en forme de sermon. Le premier a pour texte :

Lutetia! Lutetia! convertere ad Dominum tuum
LAMEU.

Le second :

Si iniquitates eorum observaverimus, quis sustinebit ?

11335. — Dialogue sincère entre M. F...ou, surnommé Tout est au diable, et M. D...s, connu au café du Caveau sous le nom de Il faut voir. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 3071.]

11336. — Les Poissons d'avril de l'Assemblée nationale, de la Commune, etc., etc. *Paris, de l'imprimerie du père Lalligé, rue du Chat-qui-pêche, n° 100, 1790, in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 3175.]

11337. — Les Faux Serments ou Extrait des Mille et un Contes bleus de la nation

française et de ses restaurateurs actuels. Traduits sur un ouvrage manuscrit, en style *mauvais français*, trouvé chez Baudouin, imprimeur du congrès national, et dédié à la présidence des soixante districts de la capitale. A Paris, chez *Brave-Homme*, imprimeur des mensonges brochés en rouge, en vertu d'un privilège, et des contes reliés en bleu, sans privilège, 1790, in-8°, 31 p. [N. Lb³⁹ 3116.]

11338. — La Moutarde après diner. S. l. n. d., 11 p. [N. Lb³⁹ 3118.]

Pamphlet contre Necker, M^{me} de Staël, le Comité des recherches, etc.

11339. — Qui est-ce donc qui gagne à la Révolution ? S. l. n. d., in-8°, 64 p. [N. Lb³⁹ 3160.]

11339^a. — Qui est-ce donc qui gagne à la Révolution ? S. l. n. d., in-8°, 56 p. [N. Lb³⁹ 3160 A.]

11340. — Mes amis, voici pourquoi tout va si mal. S. l. n. d., in-8°, 46 p. [N. Lb³⁹ 3161.]

Par FARMIAN DU ROZOY. Voy. le n° 11352 ci-dessous.

11341. — *Vox clamantis in deserto*. La Voix qui crie dans le désert. S. l. n. d., in-8°, 2 ff. et 66 p. [N. Lb³⁹ 3162.]

Signé : A. F. P. L., électeur de la prévôté et vicomté de Paris, extra-muros.

11342. — Le Réveil, ou la Vérité toute claire. S. l. n. d., in-8°, 42 p. [N. Lb³⁹ 3163.]

Pamphlet réactionnaire.

11343. — Je perds mon état, faites-moi vivre. *Imp. Champigny*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4264.]

Voyez les trois numéros suivants.

Attribué par la *Correspondance littéraire secrète* (10 avril 1790, p. 124) à DOILLOT, avocat à Paris, lauréat du prix d'éloquence de l'Académie française en 1742 et auteur d'un mémoire pour Jeanne de Saint-Remy de Valois, comtesse de La Motte, impliquée dans l'affaire du collier (1785, in-8°), mais cet écrit et le suivant, ainsi que le *Nouveau Te Deum français* (voy. le n° 11347 ci-dessous), doivent être, comme l'in-

dique le *Journal des clubs*, de BERTRAND DE LACROIX ou DELACROIX, fils du géocologiste de l'ordre de Malte et possesseur d'un cabinet de documents nobiliaires, que la Révolution laissait, en effet, sans emploi et qui se fit journaliste. Voyez les n° 10600-10605 ci-dessus.

11344. — Je vous le dis encore, faites-moi vivre. Paris, *imp. Champigny*, S. d., in-8°, 46 p. [N. Lb³⁹ 4264-4262.]

Dans l'ex. de la B. N., ce numéro et le précédent sont cartonnés ensemble et portent un double numéro.

11345. — Réponse aux observations faites par M. D., sur un ouvrage ayant pour épigraphe ou pour titre : « Je perds mon état, faites-moi vivre. » S. l. n. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4263.]

L'ex. de la B. N. porte l'adresse de l'abbé Grégoire.

Signé : GUIRAUD.

11346. — Tant pis pour lui, tant mieux pour nous. Paris, *imp. Champigny* S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9501.]

Réponse à la brochure de B. de Lacroix.

11347. — Le *Nouveau Te Deum* français. Paris, *imp. Champigny*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3168.]

Signé : Par l'auteur de *Je perds mon état, faites-moi vivre*, brochure à laquelle il est fait allusion dans le dernier paragraphe du *Nouveau Te Deum*. (Voyez le n° 11343 ci-dessus.)

11348. — La Fameuse Semaine, ou le Peuple de Paris sept fois heureux, avec un extrait des Raisonsnements de ces vilains aristocrates que le bon peuple de Paris veut pendre; suivie d'un avis très important donné au public, par M. l'évêque d'Autun, sur les assignats. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 8680.]

Pamphlet réactionnaire.

11349. — Les Ténèbres des parlements ou Confession générale. Office du jeudi saint. *Se trouve à Paris, chez le secrétaire de l'ancien premier président du Parlement de Paris, de l'imprimerie de la Semaine sainte*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3177.]

Par l'abbé de LA REYNE DE LA BRUYÈRE.

11350. — Les Ténèbres de la cour ou les Lamentations du courtisan citoyen, pour répondre à celles du prophète Jérémie. *Imp. Laurens junior. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3178.]

11351. — Les Pâques de M. Suleau. (7 avril 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 24 p. [N. Lb³⁹ 3217.]

11352. — Mes amis, voici comment tout irait bien. *S. l.*, avril 1790, in-8°, 2 ff. et 72 p. [N. Lb³⁴ 3280.]

ÉPIGR. :

Indulgence et oubli.

Par le marquis de LA GERVAISAIS.
Réponse au n° 11340 ci-dessus.

11353. — L'Ami des Parisiens. Assemblée des bons Français. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 3307.]

11354. — L'Apothicaire patriote ou Découverte importante d'une seringue nationale à l'usage de MM. les constipés d'aristocratie, dans l'hôpital situé près du Louvre. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3308.]

Pamphlet scatologique contre les membres du Club des Amis de la constitution monarchique siègeant aux Capucins.

11355. — Le Portier du Club des Jacobins aux aristocrates, foutre! puisque tout le monde s'en mêle, je peux bien foutre mon avis tout comme un autre. *De l'imprimerie de Jean-Bart*, 1790, in-8°, 41 p. [N. Lc² 374.]

11356. — La Grande Ménagerie ou le Grimacier des boulevards. (N° 1.) *S. l.*, *imp. du Grimacier*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2318.]

ÉPIOR. :

Riens. Qui sait si le monde durera
encore trois semaines!

FIGARO.

Pamphlet contre divers membres de l'Assemblée nationale, *Ratget* (Target), *Taunud* (D'Aunton : Talleyrand-Périgord), etc.

11357. — Le Chien et le Chat ou les Deux Mirabeau. N° 1. *S. l.*, 1790, in-8°, 16 p. — Le Chien et le Chat ou MM. Gé-

rard et Cazalès. N° 2. *S. l.*, *imp. J. Grand*, 1790, in-8°, 16 p. [N. Lc² 382.]

ÉPIGR. du n° 1 :

Romaüs contre Romaüs, parents contre parents.
CORNEILLE, *Cinna*.

ÉPIGR. du n° 2 :

L'intérêt est ton Dieu, le mien est l'équité.

VOLTAIRE, *Mohomet*.

Par JACQUES-RENÉ HÉBERT.

A la fin du deuxième numéro, un Prospectus annonce que *le Chien et le Chat* paraîtraient exactement deux fois par semaine chez M^{me} Lesclapart, et que chaque trimestre formerait trente numéros ornés d'une belle gravure réservée aux souscripteurs; mais cette double promesse ne fut pas tenue.

Le n° 3 (voyez le numéro ci-dessous) est intitulé : *le Gardien des capucins ou l'Apôtre de la liberté*. « Des raisons particulières qui n'existaient plus, dit Hébert dans une note du n° 4, l'avaient engagé à changer le premier titre, mais il le reprenait pour ne plus le quitter. » Ce n° 4 est, en effet, intitulé : *le Chien et le Chat ou l'abbé Grégoire et l'abbé Maury*, et porte pour épigraphe :

L'un vit pour éclairer les hommes ;
l'autre pour les égarer, mais...

Stances pat.

M. Hatin et M. D. Mater, auteur d'une étude sur *J.-R. Hébert avant la journée du 10 août 1792* (cf. quatrième partie de la *Bibliographie*), avaient vu à la Bibliothèque du Louvre un ex. du n° 3 que M. Hatin rattachait à tort à l'article 11359 ci-dessous. Selon le même bibliographe, *le Chien et le Chat* étaient attribués « sans fondement » à Hébert. Or, non seulement celui-ci a fait allusion à ce pamphlet et à quelques autres dans sa réponse à Camille Desmoulins (cf. quatrième partie), mais il a repris dans *l'Almanach du Père DUCHESNE* (voy. § 12 ci-après) une fable et une épigramme insérées dans la présente publication.

11358. — Le Gardien des Capucins ou l'Apôtre de la liberté. Brouillerie de l'abbé Maury avec quarante-cinq aristocrates. Dispute de M. le curé Dillon et l'archevêque d'Aix. Libraires et auteurs soudoyés par les aristocrates, saisis et dénoncés. Fable, épigramme et charade. *Imp. J. Grand. S. d.*, in-8°, 46 p. [N. Lb³⁹ 3253.]

En prose et vers. Par JACQUES-RENÉ HÉBERT.
Voyez le numéro précédent.

11359. — Actes des Capucins. *Guillaume junior. S. d.* [1790], 3 numéros in-8°. [N. Lb³⁹ 3305.]

Le n° 2 est intitulé : *Actes des Capucins en*

réponse aux « Actes des apôtres », par une société d'amis de la Révolution.

Le n° 3 manque dans l'ex. de la B. N. M. Pochet le possédait, mais cet ex. a été acquis par M. Champion pour la Cornell University de New-York.

Chacun des deux premiers numéros a 16 pages et une épigraphe différente.

Par MARIE-SÉBASTIEN BRUCEAUX DE LACROIX, plus connu sous le nom de SÉBASTIEN LACROIX.

11360. — Pièces intéressantes pour servir à l'histoire des aboyeurs ou des membres de la Chambre haute. *Paris, au Club des Capucins; à Londres, dans toutes les basses-cours des pairs d'Angleterre*, 1790, 3 numéros in-8°, 48 p. [N. Lc³⁹ 2437.]

Pamphlet dirigé contre Sabatier de Castres, Mallet du Pan, Champcenetz, Peltier, etc.

11361. — Les Fariboles historiques. *S. l.*, 1790, in-8°, 45 p. [N. Lb³⁹ 3274.]

Le titre de départ, p. 3, porte en plus : *ou que n'importe la Révolution, si elle augmente ma misère?*

ÉPIGRA. :

Ah! rendez-nous vos fers et donnez-nous du pain!

11362. — *Veni, creator, spiritus*, par un citoyen passif. *Au Louvre, l'an de liberté zéro*, in-8°, 46 p. [N. Lb³⁹ 3362.]

Frontispice anonyme, avec cette double légende :

A Louis XVI, prisonnier d'un peuple roi.
Dû patrii, servate domum, servate nepotem.
 Virg., *Æneid.*, lib. II.

11363. — *Veni, creator...* Deuxième édition, suivie du « *Pange lingua*. » *L'an de la liberté, juin zéro*, in-18, 89 p. [N. Lb³⁹ 3362 A.]

11364. — Nouvelle Conspiration de M. SCLÉAU, arrêté avec tous ses instruments de contre-révolution. *S. l.*, 1790, in-8°, 45 p. [N. Lb³⁹ 3417.]

11365. — Les Mangeurs de peuples au diable! Motion faite aux citoyens du Palais-Royal, le 22 mai, à neuf heures et demie du soir, dans les tentes du café de Foi, au sujet du décret de l'Assemblée nationale, qui porte que le droit de décider de la paix ou de la guerre appartient à la nation.

Girardin, S. d. [1790], in-8°, 4 p. [N. Lb³⁸ 3453.]

Signé : BAUILLON.

11366. — Prière pour les aristocrates agonisants, avec l'office des morts et les litanies de la lanterne. *Paris, imprimerie du clergé*, 1790, in-8°, 31 p. [N. Lb³⁹ 2887.]

Frontispice anonyme très finement gravé, intitulé : *Tombeau des aristocrates*, avec ces deux vers :

Mort, si la foudre échappe de tes mains,
 Que ce soit pour puoir nos prêtres et nos mages.
 DONAT.

11367. — Le Testament de l'aristocratie mourante. *S. l.*, 1790, in-8°, 46 p. [N. Lb³⁹ 2888.]

11368. — Prière aristocratique. *S. l. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lb³⁹ 2889.]

Brochure royaliste.

11369. — Parlons raison, dialogue patriotique entre un aristocrate, un démagogue et un monarchiste. *S. l. n. d.*, in-8°, 46 p. [N. Lb³⁹ 2891.]

11370. — Supplément de gages demandé par les soldés des tribunes à leur payeur Charles Lameth. (25 juin 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°. [N. Lb³⁹ 3629.]

11371. — La Générale ou le Tocsin parisien. Avis aux 83 départements. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3841.]

Pressant appel à La Fayette, terminé par une longue invocation à l'Être suprême.

11372. — Infernal Projet des ennemis de la Révolution, par M. MARAT, auteur de l'« Ami du peuple ». *Imp. de Marat. S. d.*, in-8°, 8 p.

Indiqué par M. Chèvremont comme devant être placé entre les nos 161 et 162 (13 et 15 juillet 1790) de *l'Ami du peuple*; mais cette pièce manque dans les deux ex. de la B. N. et M. Chèvremont a constaté son absence dans l'ex. de l'auteur.

11373. — C'en est fait de nous. *Imp. de Marat. S. d.*, in-8°, 8 p.

Sur les projets de conspiration des émigrés. Signé MARAT, l'ami du peuple, intercalé dans l'ex. de l'auteur et dans l'ex. de la réserve de

la B. N. entre les nos 173 et 174 (26 et 27 juillet 1790) de *l'Ami du peuple*, et dénoncé par Malouet le 31 juillet, en même temps qu'un numéro des *Révolutions de France* de Desmoulins. (Cf. nos 10137-10130 ci-dessus.) D'après M. Hatin, le titre de l'ex. de Marat est ainsi modifiée de propre main : *Aux armes ! ou C'en est fait de nous !*

11374. — Délibération des citoyens actifs et très actifs du faubourg Saint-Antoine. (14 août 1790.) *Paris, de l'imprimerie de la loyauté française, rue des Francs-Bourgeois (Lagrange, Libraire)*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 3914.]

Signé : L'ARCUS, président et sentinelle du faubourg Saint-Antoine, et L'INTRÉPIDE, secrétaire et grenadier de la Raison.
Facétie réactionnaire.

11375. — L'Assemblée nationale telle qu'elle est... et non telle qu'elle devrait être... *Paris*, 1790, in-8°, 36 p. [N. Lb³⁹ 3924.]

11376. — L'Éloge de la peur, prononcé par elle-même, en présence de l'Assemblée nationale et des Parisiens. *S. l.*, 1790, in-8°, 62 p. [N. Lb³⁹ 3926.]

Par CH.-FRANC. LENORMANT.

Annoncé par la *Correspondance littéraire secrète* du 12 décembre 1790 (p. 405) comme empreint « d'une ironie charmante, gaie et bien soutenue ».

11377. — Division effrayante des patriotes de l'Assemblée nationale. *Garnery. S. d.*, in-8°, 8 p. [Lb³⁹ 3931.]

Voyez le numéro suivant.

11378. — Lettre d'AD. DUQUESNOY, sur la prétendue division du parti populaire de l'Assemblée nationale. (17 août 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb³⁹ 2932.]

Voyez le numéro précédent.

11379. — Dialogue de Pasquin et Marfior sur la terrasse des Feuillants ou un Coup de fouet aux législateurs. *S. l. n. d.*, in-8°, 45 p. [N. Lb³⁹ 3921.]

Pamphlet contre Camus, Bailly, Maury, etc.

11380. — Armement de quarante-cinq vaisseaux de ligne dans la rade des Feuillants, sous les ordres du vice-amiral La

Roche, mon oncle. *Paris, imp. Châlon*, 1790, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 9266.]

Allégorie en langage maritime, assez insipide d'ailleurs.

11381. — On nous endort. Prenons-y garde. *Imp. de Marat. S. d.*, in-8°, 12 p.

Signé : MARAT, l'ami du peuple.
Sur le rôle du Châtelet dans le procès des journées d'octobre.

Intercalé dans l'ex. de l'auteur et dans l'ex. de réserve de la B. N. entre les nos 186 et 187 (9 et 10 août 1790) de *l'Ami du peuple*.

11382. — C'est un beau rêve, gare au réveil, par M. MARAT, l'ami du peuple. *Imp. de Marat*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 229.]

Intercalé dans l'ex. de *l'Ami du peuple*, provenant de Marat et dans l'ex. de réserve de la B. N. entre les nos 202 et 203 (26 et 27 août 1790).

Sur le pacte de famille entre la France et l'Espagne, proposé par Mirabeau.

11383. — L'Affreux Réveil. *Paris, imp. de Marat*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 230.]

Signé : MARAT, l'ami du peuple (29 août 1790).

Sur l'affaire de Nancy.

Intercalé dans l'ex. de *l'Ami du peuple*, provenant de Marat et dans l'ex. de la réserve de la B. N. entre les nos 206 et 207 des 30 et 31 août 1790.

Cette pièce a été souvent cataloguée sous ce titre inexact : *l'Affreux Réveil de l'Ami du peuple*. Ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est qu'elle commence par une lettre (peut-être supposée) adressée : à *l'Ami du peuple* et signée : Un membre du Club des Jacobins.

11384. — Voyage en l'air, par M. SULEAU. Second Réveil. *A Balonnopolis. S. d.*, in-8°, 160 p. [N. Lc² 389.]

ÉPIGR. :

Et moi aussi j'ai un cortège.

Voyez le n° 10661 ci-dessus.

11385. — Adresse des habitants du faubourg Saint-Antoine à l'Assemblée nationale (10 septembre 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc²⁹ 927.]

Protestation contre les calomnies dont ils étaient l'objet ; approbation de la loi martiale et désaveu des doctrines de Marat.

11386.—Rendez-nous nos dix-huit francs, et foutez-nous le camp. Adresse à l'Assemblée dite nationale. *Imp. Gallée. S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4115.]

Voyez les cinq numéros suivants.

11387. — Pour la seconde fois, rendez-nous nos dix-huit francs, et foutez-nous le camp. Adresse aux jacobites. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4116.]

11388. — Pour la troisième fois, rendez-nous nos dix-huit francs, et foutez-nous le camp. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4117.]

11389. — Pour la quatrième fois, rendez-nous nos dix-huit francs, et foutez-nous le camp. *Imp. patriote, rue du Cherche-Midi. S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4118.]

11390. — Dénonciation d'un infâme libelle publié contre l'Assemblée nationale, sous ce titre exécérable : « Rendez-nous nos dix-huit francs, et f.....nous le camp », adressée, en forme d'avis, à tous les aristocrates du royaume, par une société bordelaise d'amis de la Constitution. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4119.]

Signé : RULIÉ, président; LESOURD, secrétaire.

11391. — Nous ne vous rendrons pas vos dix-huit francs; nous vous attraperons ce qui vous reste, et nous nous foutrons de vous. Réponse de l'Assemblée nationale à un écrit intitulé : « Rendez-nous nos dix-huit francs. » *Imp. de l'Assemblée nationale. S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9386.]

Pamphlet contre l'Assemblée.

11392. — La Nouvelle Lanterne magique, pièce curieuse dédiée aux gens de province, par un sous-lieutenant de Riquette-Cravate. *A Paris, de l'imprimerie des Savoyards, 1790*, in-8°, 1 f. et 36 p. [N. Lb³⁹ 4120.]

11393. — L'Assemblée nationale traitée comme elle le mérite. *S. l. n. d.*, in-8°, 22 p. [N. Lb³⁹ 4124.]

11394. — Ménagerie nationale, avec l'inventaire et les noms des animaux et des bêtes curieuses qu'elle renferme, dénoncée

à l'Assemblée. *De l'imprimerie de la Liberté, 1790*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 4123.]

Signée : CÉSAR-CARLOMAN DANDINET DE LA ROCHE.

11395. — Travaillez-donc, jean-foutres! vous détruisez tout, vous ne remplacez rien; vous paye-t-on pour ne rien finir? *Imp. des citoyens. S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4260.]

Contre l'Assemblée nationale.

11396. — Voilà vos dix-huit francs à deux sols la pièce. A nos amis les motionnaires du Palais-Royal et du Jardin des Tuileries. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4274.]

Voyez le numéro suivant.

11397. — Dialogue entre Brin-d'Amour, Joli-Cœur et La Fleur, anciens gardes françaises. *S. l. n. d.*, novembre 1790, in-8°, 24 p. [N. Lb³⁹ 4336.]

Pamphlet royaliste.

L'auteur suppose que La Fleur est l'auteur de la brochure : *Voilà vos dix-huit francs à deux sous la pièce.*

11398. — Encore une fois, rendez-nous nos dix-huit francs et allez-vous-en. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9789.]

11399. — Le Mélange des QQ, des Qu'on et des Vit patriotiques, par un amateur. *S. l. n. d.*, in-8°, 46 p. [N. Lb³⁹ 4125.]

Facétie politique, dont tout le sel consiste dans la répétition fréquente des trois diptongues du titre.

11400. — Bon Dieu! Qu'ils sont bêtes, ces Français! (Octobre 1790.) *Paris, de l'imp. d'un royaliste, 1790*, in-8°, 420 p. [N. Lb³⁹ 4269.]

— Par le comte DU PRAT. Voyez le n° 11315 ci-dessus et le n° 11406 ci-dessous.

11401. — Le Père Gérard, aristocrate sans le savoir. *De l'imprimerie du père Gérard. S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4322.]

Au sujet de sa motion sur la gratuité des fonctions parlementaires.

11402. — Prospectus d'un journal ayant pour titre : *Journal des meurtres constitutionnels. Paris, imp. des enragés nationaux, an 1^{er} de l'anarchie, rue des Bouchevies attenante à celle du Sépulture*, in-8°, 4 p. [N. Lc² 2371.]

ÉPIGR. :

Et ce sang est-il donc si pur qu'on
n'en puisse verser quelques gouttes?
BARNAVE.

Pamphlet en forme de prospectus. Robespierre et Barnave étaient présentés comme les futurs rédacteurs de ce journal, qui devait être imprimé en rouge « pour que la forme fut analogue au fond ».

11403. — Journal électoral. (N^o 1.) *S. l.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2543.]

Pamphlet spécialement dirigé contre Danton, Brissot de Warville, Bacon, Clavière, Kersaint, Keralio, etc., au moment des opérations de l'Assemblée électorale de 1790-1791. Voyez les nos 5417-5446 ci-dessus.

11404. — Aux Derniers les bons ou le Trou d'enfer, au caveau du Palais-Royal. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 9552.]

Signé : DESMARETS, sergent, rue des Prouvaires.

Contre la faction orléanaise.

11405. — Le Bonnet rebulé, anecdote. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [Br. M. F. R. 17.]

Spirituel pamphlet réactionnaire, signé : le chevalier DE CAIRA.

P. 4, *Petit Catechisme national*.

11406. — Lisez et frémissiez, par l'auteur d'« Ouvrez les yeux », de « Bon Dieu ! que les Français sont bêtes », etc. (3 novembre 1790.) *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 4330.]

Signé : A....., garde national et bourgeois de Paris.

Malgré l'intitulé, cette pièce n'est pas du comte DU PRAT.

Voyez les nos 11315 et 11400 ci-dessus.

11407. — Pétition patriotique à la très brayante Assemblée, avec la réponse de M. le président. *S. l.*, novembre 1790, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 4338.]

Signé : Les ânes, citoyens actifs.

11408. — Confession de l'année 1790. Au Révérend Père Chabroud, grand péni-

tencier du Manège et dégraisseur ordinaire de la maison d'Orléans. *S. l.*, *l'an du schisme et de la persécution*, in-8°, 40 p. [N. Lb³⁹ 4474.]

Extrait de l'Apocalypse. Voyez le n^o 10455 ci-dessus.

11409. — Députation à l'Assemblée nationale, envoyée par les chevaux de fiacre de la capitale aux douze cents jean-foutres qui occupent leur manège, présidée par le cheval d'Henri IV. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9638.]

Pamphlet ordurier, attribué à ANTOINE ESTIENNE par Marat (n^o 392 de l'*Ami du peuple*).

11410. — Adresse de remerciement des ânes à l'Assemblée nationale, qui a bien voulu exempter leurs personnes de tout impôt direct et indirect, présent et à venir. *S. l.*, 1791, in-8°, 13 p. [N. Lb³⁹ 9639.]

11411. — Grande Conspiration contre les dames et contre la nation, dénoncée à tous les tribunaux. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 4649.]

Pamphlet à peu près inintelligible contre l'Assemblée nationale.

11412. — Les Litanies des véritables patriotes. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4675.]

Contre les clubs, les journaux, les sections, etc.

11413. — Le Grand Baptême du faubourg Saint-Antoine, fait au Cirque national, le 18 février de l'an 1791, au troisième de la Liberté. *Imp. du Cercle social. S. d.*, in-8°, 7 p. [Lb³⁹ 9728.]

11414. — L'Ombre de Mardi-Gras ou les Mascarades de la cour réunies à celles du Corps législatif et de quelques femmes titrées, des généraux et officiers de la Fédération, jointes à celles des ecclésiastiques nouvellement fonctionnés, et définitivement celles des juges de paix et autres membres des tribunaux de la nouvelle organisation, pour suppléer au carnaval de 1791, par un fou raisonnable. *Paris, aux dépens du faubourg Saint-Antoine*, 1791, in-8°, 68 p. [N. Lb³⁹ 4687.]

11415. — Dialogue entre Mar*** [Mara] et Mart*** [Martel]. *Imp. Chauvriert. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4889.]

Pamphlet royaliste.

11416. — Le Branle des capucins, ou le Mille et unième Tour de Marie-Antoinette, petit opéra aristocratique-comico-risible en deux actes. A Saint-Cloud, de l'imprimerie des clercs, *cul-de-sac des recherches*, 1791, in-8°, 24 p. [N. Lb³⁹ 4893.]

11417. — Bouquet donné le 1^{er} mai 1791 à tous les bons patriotes par un véritable ami de la liberté. *Imp. L. Potier de Lille. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 4894.]

Signé : MARV, commandant au district du Petit-Saint-Antoine, de Paris, à l'époque du 13 juillet 1789 et mois suivants.

11418. — Mystère de la conspiration. *S. l.*, 1791, in-8°, 74 p. [N. Lb³⁹ 5121.]

11419. — V'là c' qui s'est dit et passé à la halle. V'là la grande dispute entr'un jacobin et des marchandes de fruit. V'là la grande conversation entre trois citoyennes, au sujet du bonquet que les dames de la halle n'ont pas pu présenter au roi. V'là c'le grande disputation sur le retour des princes, des seigneurs, des nobles, des magistrats. V'là c' grand entretien sur les assassins, les gros sous et la contre-révolution. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lb³⁹ 5296.]

Pamphlet royaliste, sous forme de dialogue, entre Brissotin, M^{me} Patureau, commère Luca et commère Marie, marchandes à la Halle.

11420. — Les Sabbats jacobites. Au Palais-Royal, où l'on souscrit pour un volume composé de 25 numéros et une gravure à la tête de chaque volume, 1791-1792, 75 numéros ou 3 vol. in-8°. [N. Lc² 541.]

Précédé d'un Prospectus J. Blanchon] en vers et en prose, annonçant que le journal, rédigé par l'auteur de la *Chronique du Manège* (MARCHANT, voyez le n° 10471 ci-dessus), paraissait deux fois par semaine.

Chaque volume a un frontispice anonyme.

Tome I^{er}. Les Municipaux d'Arnay-le-Duc arrêtent Mesdames, tantes du Roi, et leur redonnent les chemises du folliculaire Gorsas.

Tome II. Dernières Séances du club des Cordeliers.

Tome III. Discours des sans-culottes à l'Assemblée.

Un quatrième volume, comprenant les nos 76-100, n'a pas paru, du moins sous le même titre. Voyez les nos 11425-11426 ci-dessous.

11421. — Confession générale de l'Assemblée nationale, par un aristocrate qui n'est pas un enrégé. *S. l. n. d.*, in-8°, 23 p. [Br. M. F. R. 377, 12.]

Le confesseur est M. Populus.

11422. — Les Plus Courtes Folies sont les meilleures. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 10265.]

Pamphlet réactionnaire.

11423. — Les Bienfaits de l'Assemblée nationale ou Entretiens de la mère Saumon, doyenne de la Halle, suivis de vaudevilles. Paris, au Palais-Royal et chez tous les marchands de nouveautés, 1792, in-8°, 160 p. (la dernière non chiffrée). [N. Lb³⁹ 5713.]

Neuf entretiens.

Par FRANÇOIS MARCHANT.

11424. — Amende honorable de l'année 1791 en expiation de ses forfaits. Paris, Laclaye, 1792, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 5658.]

11424^a. — Amende honorable de l'année 1791... Nouvelle édition corrigée et augmentée. Paris, Laclaye, 1792, in-8°, 15 p. [N. Lb³⁹ 5653 A.]

11425. — Les Grands Sabbats, pour servir de suite aux « Sabbats jacobites », du même auteur (MARCHANT). Paris, chez les libraires indiqués à la fin du numéro [Blanchon; Leblouze; Lallemand], 1792, 10 numéros in-8°, 160 p. [N. Lc² 2474.]

Voy. le n° 11420 ci-dessus et le numéro suivant.

11426. — La Jacobinécide, poème héroï-comi-civique, par l'auteur de la « Chronique du Manège », des « Sabbats jacobites », de « la Constitution en vaudeville », etc. [MARCHANT]. Paris, au bureau des Sabbats jacobites, 1792, in-8°, IV-188 p. [N. Lc² 542.]

Prose et vers. Suite du numéro précédent.

Divisé en douze chants, orné chacun d'une planche sans légende.

11427. — Qu'est-ce qu'une révolution ? par l'auteur du « Réveil aux Parisiens ». *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 6063.]

Signé : A. D. B. A. D. D. L. N. D. C.

11428. — IBRAHIM, envoyé secret de la Porte ottomane pour examiner l'état de la France et celui des différentes cours de l'Europe, ou le Journal turc, ouvrage historique, politique et moral, traduit de l'arabe. In-8°.

M. Hatin, qui avait vu cet écrit chez M. Pochet (il n'a pas figuré aux catalogues de ses ventes), le classe par erreur à l'an IV de la République. En réalité, il est daté de l'an IV de la liberté (1792) et comporte un prospectus, une introduction intitulée : *Instructions du grand visir à Ibrahim pour examiner l'état présent de la Révolution de France et des différentes cours de l'Europe* (12 p.) et deux lettres d'IBRAHIM au grand visir (32 p.).

Le prospectus annonce que le journal paraîtra trois fois par semaine, à partir du 1^{er} juillet 1792.

Aucune de nos bibliothèques publiques ne possède ce journal et je dois les éléments de cette note à M. Mouton-Duvernay qui en a recueilli un ex. dans sa riche collection de pamphlets de toutes les époques.

11429. — L'Ami du peuple aux Français patriotes. *Paris, imp. de Marat*, in-8°, 7 p. [N. Lc³ 231.]

Mesures à prendre pour assurer le triomphe de la Révolution.

Signé : MARAT, l'ami du peuple. [10 août 1792.]

Intercalé dans l'ex. de la B. N. entre les nos 677 et 678 (7 et 14 août 1792) de l'Ami du peuple.

11430. — Placards de MARAT, l'ami du peuple [publiés] par F. CHÈVRE-MONT, le bibliographe de Marat. *Chez l'auteur*, 56, avenue de Clichy, Paris, 1877, in-8°. [N. Lb³⁹ 11205.]

Cette réunion de sept placards publiés par Marat durant la période électorale de 1792 est présentée par M. Chèvremont comme exécutée d'après la seule collection connue provenant du colonel Maurin qui les tenait de Simonne Evrard ; mais une autre collection (sinon la même), ayant une autre origine, a figuré en 1843 sous le n° 175 de la vente Cas... Elle y fut adjugée (ou retirée) à 8 fr. 75 c.

Dans la réimp. de M. Chèvremont, chaque placard a une pagination distincte.

— MARAT, l'ami du peuple, à ses concitoyens, 28 août 1792.

— MARAT, l'ami du peuple, aux amis de la patrie, 30 août 1792.

[Liste des candidats rejetés ou recommandés par l'auteur.]

— MARAT, l'ami du peuple, à Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, prince français, 2 septembre 1792. [Suivi d'un Avis au corps électoral.]

— MARAT, l'ami du peuple, aux bons Français, 8 septembre 1792.

— MARAT, l'ami du peuple, à ses concitoyens les électeurs, 10 septembre 1792. [Réponse aux accusations de Delfers.]

— MARAT, l'ami du peuple, aux amis de la patrie, 18 septembre 1792.

— MARAT, l'ami du peuple, à maître Jérôme Pétion, maire de Paris, 20 septembre 1792.

Un autre placard, resté inconnu de tous les historiens, a été depuis retrouvé et fait l'objet de l'article suivant.

11431. — Une Révélation historique. MARAT, l'ami du peuple, aux braves Parisiens, 1792. Huitième placard, réédité pour la première fois par GEORGES PILOTELLE, et précédé d'une notice historique par le bibliographe de Marat. *Londres et Paris, chez les principaux libraires*, 1892, in-8°.

Les pièces liminaires (lettres de MM. CHÈVRE-MONT et PILOTELLE et la Notice de M. Chèvremont) ont une pagination distincte du placard réimprimé d'après le seul ex. connu, appartenant au British Museum et rédigé par Marat au reçu de la nouvelle de la reddition de Longwy (26 août 1792).

11432. — Un Freluquet qui a de beaux meubles, de beaux fauteuils et des culottes toutes ballant-neuves, aux pauvres b..... de sans-culottes qui n'ont que des chaises de paille. *Imp. Gorsas. S. d.*, in-fol. plano. [N. Lb⁴⁴ 610.]

Appel à l'union et au bon sens, publié quelques jours avant le 31 mai 1793 (cf. Schmidt, *Tableaux de la Révolution*, I, pp. 275 et 377).

11433. — La Vérité en plein midi. Arlequin, intrigant patriote à la mode, ou de grandes vérités rendues sensibles, au bon peuple français, par des principes imprescriptibles, des preuves incontestables et des raisons irrésistibles. Comédie sans fin. Rédigé par V. V. VÉRIDIC. *Lenoir. S. d.*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 762.]

Le nom du rédacteur est en forme de griffe. Le n° 2 est orné d'une vignette sur bois, représentant Arlequin triquant avec Marie Bondiale, interlocutrice de Blaise, de Thomas,

d'Arlequin, de Raimonde et de l'Espégle. « La scène se passe à la buvette de l'Égalité. »

ÉPIGR. :

Ridiculisons le vice et il disparaîtra.

Chaque numéro a 8 p.

11434. — Catéchisme de la République française ou Conférence curieuse entre un citoyen du faubourg Saint-Antoine et un modéré de la ci-devant Assemblée nationale, pour servir d'instruction aux patriotes, ainsi qu'aux aristocrates. (N° 1.) *Imp. Fèret*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2352.]

Signé : PRÉVOST.

11435. — L'Ami des aristocrates. *Guillemat*, in-8°, 16 p. [N. Lc² 2355.]

Le titre de ce pamphlet est une contre-vérité.

11436. — L'Arétin français. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 et 32 p. [N. Lc² 780.]

Trois numéros ou « raisonnements ».

ÉPIGR. :

Non vultus, non color unus.

1^{er} numéro ou raisonnement : C'est moi. — 2^e raisonnement : Allons, gai ! — 3^e raisonnement : Le jour de gloire est arrivé.

« On ne s'abonne pas pour ces raisonnements, qui paraissent le lundi et le jeudi, quand il plaît à Dieu, mais on les trouve partout, ou nulle part, suivant les gens. Le prix est à la discrétion du vendeur. »

Pamphlet royaliste.

11437. — Les Frélons de la Montagne. *S. l. n. d.* (juillet 1793), in-8°, 8 p. [N. Lc² 790.]

On lit, p. 8 : « La suite à la fin de chaque mois. » Elle n'a pas paru.

11438. — Cahiers périodiques. N° 1. La Viande à dix sols la livre, en dépit des affameurs du peuple. *Paris, Lorion, an III*, in-8°, 10 p. [N. Lc² 860.]

Signé : DEVOVO et G. LE... [GABRIEL LEBLANC.]

Les deux autres *Cahiers périodiques*, chiffrés 2 et 3, ont été décrits sous les nos 4418 et 4419 (tome 1^{er} de la *Bibliographie*).

11439. — Sommes-nous libres ou ne le sommes-nous pas ? Si nous sommes libres, nous pouvons parler ; si nous ne sommes

pas libres, il faut le devenir. *Paris, chez tous les marchands de nouveautés. S. d.*, in-8°, 15 p. [N. Lb¹¹ 1234.]

Signé : NADRELAXE [ALEXANDRE], c'est-à-dire par FABIEU PILLET et FR. PETITAT.

11440. — Journal de la Montagne. Détails de la séance extraordinaire des Jacobins (N° 1.) *Imp. de Desronet, rue Neuve-Saint-Marc*, in-8°. [N. Lc² 2642.]

Pamphlet royaliste, sous forme de relation d'une prétendue séance au club des Jacobins, après le 9 thermidor.

11441. — Jeannot et Diogène à Paris. *S. l. n. d.*, 9 numéros in-8°. [N. Lc² 877.]

Dialogues dirigés surtout contre le club des Jacobins.

11442. — L'Observateur des groupes. *Imp. Guffroy. S. d.*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 845.]

Annoncé comme paraissant à des dates indéterminées.

Signé : JOSEPH TROTOT.

Après le 9 thermidor.

11443. — Le Jacobin repentant. Troisième entretien de Tranche-Montagne et de Brise-Raison ; leur rencontre avec un philosophe. *Imprimerie des Droits du peuple. S. d.*, 8 p. — Donnez-nous du sucre, avis plus intéressant qu'on ne pense. Quatrième entretien de Tranche-Montagne, Brise-Raison et d'un philosophe. *Imprimerie des Droits du peuple. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 849.]

Le premier « entretien » est intitulé : *Pitt à Saint-Domingue ou les Crimes de l'ancien Comité de salut public. Entretien entre le caporal Tranche-Montagne et Brise-Raison sur les colonies.* (Imp. des Droits du peuple. *S. d.*, in-8°, 8 p.) ; le second : *Je ne suis plus Jacobin et je m'en f... a été décrit ci-dessus, n° 9579.* Les quatre dialogues sont réunis dans un recueil factice de l'Arsenal (Jo. 20188*).

11444. — Recueil de pièces relatifs au gouvernement révolutionnaire et au despotisme de ses comités avant le 9 thermidor. (26 pluviôse an III-14 février 1793). *S. l. n. d.*, in-8°, 32 p. [N. Lb¹¹ 10.]

Signé : BRANCAS-LAURAGUAI.

Cette pièce n'est pas mentionnée par Quérard

dans la *France littéraire* à l'article *Lauraguais*, mais au tome XII dans le travail sur Robespierre, primitivement destiné à l'*Encyclopédie du bibliothécaire*.

11445. — La Lanterne de Diogène ou Ne vous fâchez pas, c'est la vérité. (30 ventôse an III-20 mars 1795.) *S. l.*, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴² 2620.]

Signé : C. G. II. G. (CH.-GILBERT HEULHARD [MONTIGNY].)

11446. — Catéchisme à l'usage des gouvernants et des gouvernés. (N° 1.) *S. l.*, in-8°, 8 et ¼ p. [N. Lc² 2632.]

ÉPIGR. :

Et il dit : Que la lumière fasse et la lumière se fit.

Signé : M. A. B. M. et suivi d'une chanson en dix couplets, intitulée : *Nouveau Réveil sur l'air ancien, dédié à la jeunesse française*, par un grenadier du Trou d'enfer.

11447. — Soldat, arrête encore. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴² 322.]

Par FÉLIX LE PELETIER. Pamphlet distribué le 27 germinal an IV (16 avril 1796).

11448. — L'Esprit du temps ou l'Erreur et la Vérité, dialogues politiques sur les assemblées primaires de l'an IV, par le C. GUILLEMIN-COURCHAMP, auteur de l'« Adresse aux républicains sur le divorce », (27 frimaire an IV-18 décembre 1795). *Paris, an IV*, 1795, in-8°, 57 p. [N. Lb⁴² 903.]

On lit, p. 57, la note suivante :

« Je certifie que ce manuscrit m'a été remis le 6 vendémiaire pour être livré à l'impression ; j'avais même déjà pris des arrangements avec Guyot, imprimeur ; mais les journées des 13 et 14 vendémiaire ayant rendu sans objet la publication de cet ouvrage, je l'ai retiré ».

Ce 27 frimaire, l'an IV.

RÉAL.

11449. — Testament politique de l'année 1795, contenant ses observations pendant le cours de sa vie, avec ses leçons et ses conseils à sa fille unique, l'année 1796. *Paris*, 1796, in-8°, 182 p. [N. Lb⁴² 894.]

11450. — Affiches républicaines. (25 fructidor an IV-11 septembre 1796.) *De l'imprimerie de la Vérité*, in-8°, 7 p. [N. Lc² 2652.]

Annonces satiriques.

11451. — Rendez-nous ce que nous avons perdu, c'est ce que nous avons de plus cher. *Paris, imp. Lerouge, an V*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 1137.]

Il s'agit de la confiance publique et de la liberté du commerce.

11452. — Lettres d'un descendant de Caton le censeur. *S. l.*, 1796, in-8°, 40 p. [N. Lb⁴² 899.]

Par JEAN-CLAUDE-GRANCHER, plus tard recteur de l'Académie de Limoges, selon Barbier. A l'ex. de la B. N. est jointe l'affiche suivante :

C'est bien heureux.
En vertu de la liberté de la presse,
Je n'ai donc pas été arrêté, ni coffré, ni jugé,
Pour avoir usé de mes droits,
En disant entr'autres
Une vérité
Que nul encore n'a osé dire, dans mes
Lettres
D'un descendant
De Caton le Censeur,
Sur nos révolutions,
Sur nos conquêtes,
Sur nos universels républicains de 1793,
Sur nos représentants de 1795,
Et sur ce que la France sera dans l'année 1900, ainsi
qu'on m'a révélé en songe un ange de mes amis, qui
m'a assuré que, dans l'autre monde, depuis longtemps,
on ne se chauffait plus qu'avec les Jacobins sortis de
celui-ci.

11453. — Le Directoire exécutif traité comme il le mérite par le peuple malheureux, ou Pétition des ouvriers, rentiers, pensionnaires, marchands en gros et en détail, manufacturiers, commis et employés de la République et fonctionnaires publics, au gouvernement. *Imp. R.-F. Lebois. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb² 222.]

15 décembre 1796, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.
Signé : R.-F. LEBOIS.
Voyez le numéro suivant.

11454. — Réponse au libelle intitulé : « Le Directoire exécutif traité comme il le mérite par le peuple malheureux ». *Imp. de la Société typographique des trois amis. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 1190.]

Voyez le numéro précédent.

Signé : L.-M. HENRIQUEZ, secrétaire commis des bibliothèques nationales au dépôt de la rue de Lille, l'un des auteurs couronnés au concours national des livres élémentaires et de morale.

11455. — Enterrement des buveurs de sang, des terroristes, des jacobins et des anarchistes dans l'église Notre-Dame. Les députés, les cinq, les ministres et tous les

gouvernants qui ont voté la mort de l'infortuné Capet, qui ont conspiré contre les honnêtes gens en vendémiaire et qui les ont fait assassiner, traités comme ils le méritent, sur le délabrement horrible de nos finances et sur le cruel état où nos armées et nous sommes réduits. Pour faire suite au « Directoire exécutif traité comme il le mérite... » *Imp. Lebois. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 1310.]

Signé : R.-F. LEBOS.

EPIGR. :

*Malo periculosam libertatem
Quam quietum (sic) servitium.*

Voyez les deux numéros précédents et tome 1^{er}, nos 1761 et 3191.

11456. — Sauvez-vous ou sauvez-nous, il est temps, car vous êtes foutus. *Paris, imp. Maudet. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴² 1312.]

11457. — Liste curieuse des bêtes féroces, mâles et femelles, de la fameuse ménagerie et du cabinet d'histoire naturelle du ci-devant Palais-Royal, animaux vivants des quatre parties du monde, leurs cris, leurs hurlements et leur nourriture; suivie du Souterrain de ces bêtes. *Paris, rue de la Parcheminerie, n° 211. S. d., in-8°, 16 p.* [N. Lb⁴² 951.]

Allégorie satirique contre diverses personnalités politiques. P. 14, *Historique abrégé des bamboches du ci-devant Palais-Royal*. Au verso du titre : Note qui ne doit se lire qu'à la fin de l'ouvrage.

11458. — Les Hommes du jour démasqués ou Ce qui vient de la hâte retourne au tambour. *Paris, chez les marchands de nouveautés. S. d., in-8°, 15 p.* [N. Lb⁴² 1213.]

Signé : L. LEGRAND, ci-devant général de brigade, armée des côtes de l'Océan.

Sur les incroyables et les merveilleuses. P. 8, passage sur M^{me} Tallien.

11459. — Le Défenseur des collets noirs au Directoire exécutif et au peuple français. *Imp. P.-G. Bieant. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴² 1214.]

EPIGR. :

Exterminez, grand Dieu! de la terre où nous sommes,
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes

VOLTAIRE.

Signé : P. M^{me}.

11460. — Les Adieux à la République, ou Description de la caricature du Directoire intitulée : « Le premier germinal », commandée et payée par le lord Malmesbury avant son départ pour Londres. *Paris, imp. de l'Ami de la Patrie. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 1331.]

Signé : Un ami de la patrie.

Les passeports de lord Malmesbury lui avaient été remis par Ch. Delaeroix, ministre des relations extérieures, le 29 frimaire an V (19 décembre 1796). La caricature annoncée n'existe pas.

11461. — Ole-toi de là que je m'y mette, germinal approche. *Imp. Michelet. S. d., in-8°, 7 p.* [N. Lb⁴² 1325.]

Signé : DALINVILLE.

11462. — C'est croyable qu'après qu'ils auront tout pris et qu'ils n'auront plus rien à prendre, ils s'en iront au diable. *Imp. Michelet. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴² 1327.]

Signé : GÉOFRÖY.

11463. — Un Mot aux électeurs patriotes. *S. l. n. d., in-8°, 4 p.* [N. Lb⁴² 1335.]

11464. — La Sonnette des honnêtes gens, pour les assemblées primaires. *Imp. Lequay. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 1339.]

Signé : L.... G... Y....

11465. — Départ des cinq rois et des cinq reines pour Saint-Cloud, suivis de leurs plus fidèles sujets, de leurs flatteurs, de leurs secrétaires, de leurs valets de chambre, de leurs dames de tabourets et d'honneur, etc., etc., etc., ou l'Ordre et la Marche de toutes les cérémonies qui auront lieu aujourd'hui pour la célébration de cette fête. *Imp. Durand. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 409.]

Signé : L*****.

11466. — Rapport fait au divan par ESSEID-ALY-EFFENDY, ambassadeur de la Porte ottomane près la République française, sur la situation actuelle de la France et sur l'esprit public. *Imp. Cramer. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb⁴² 1303.]

Apocryphe.

11467. — Rira bien qui rira le dernier. Tremblez, vils tyrans, tremblez, fiers républicains. *Imp. Guilhemat. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 4323.]

Signé : BERTRAND.

11468. — Appel aux honnêtes gens ou le Danger des sociétés populaires. *Imp. Pain. S. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lb⁴² 4327.]

Signé : ARMANT fils.

11469. — Caricatures politiques. S. L., an IV, in-12, 18 p. [N. Lb⁴² 1638.]

Signé : BEAUVERT.

ÉPIGR. :

Riez-en si vous voulez...
Mais surtout ne vous fâchez pas.

Cinq planches gravées et coloriées : *L'Indépendant*, *l'Exclusif*, *l'Acheté*, *l'Enrichi*, *le Systématique*.

11470. — Description d'une machine curieuse, nouvellement montée au Palais ci-devant Bourbon. *Paris, rue Jean-Tison*, n° 217, an IV, in-8°, 47 p. [N. Lb⁴² 556.]

Signé à la main : G.-P., division du Roule. [L.-GÉRMAIN PETITAIN.]

Contre le Conseil des Cinq-Cents. Quérard avance que cette brochure fut poursuivie et que l'auteur fut acquitté, à la suite d'un plaidoyer fort spirituel, au milieu des éclats de rire des juges.

11471. — Les Cinq Tyrans ou le Présent et l'Avenir. *Paris*, 1799, in-8°, 16 p. [N. Lb⁴² 660.]

11472. — Colère du diable contre un grenadier du Directoire, qui monte sa garde en cabriolet, et contre un pâtissier devenu archiviste du pouvoir exécutif. Fureur d'Astaroth contre tous les pantins de Paris, etc., etc. *Rue des Prêtres-Séverin*, n° 169. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 2286.]

Signé : ASTAROTH.

Cette pièce et la suivante portent la même adresse que trois autres pamphlets du même ordre décrits, tome I^{er} de la *Bibliographie*, n°s 5051-5052 et 5082. Ce dernier, intitulé : *Cri du diable*, est signé PHILIPPE CARON, républicain français. C'était un employé à la Loterie nationale.

Voyez le numéro suivant.

11473. — Pétition du diable aux deux Conseils, demandant l'établissement d'une

ménagerie dans la cour du palais du Directoire exécutif et dans les jardins du Conseil des Anciens et des Cinq-Cents. Projet d'y faire mettre en cage tous les scélérats qui ont trahi la République, tels que les directeurs infidèles, les mauvais députés, les ministres perfides et surtout les fournisseurs de la République. Autre projet pour élever des colonnes d'honneur à ceux qui rempliront leurs fonctions en bons citoyens. *Rue des Prêtres-Séverin*, n° 169. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 2288.]

Signé : ASTAROTH. Traduit de l'hébreu par ISAAC NATHAN.

11474. — Réponse du diable BELZÉBUT au diable Hastarot, sur ses visites aux Conseils, au Directoire, aux ministres; à sa « Lettre à la plus grande putain de Paris », à sa « Pétition au Corps législatif », à sa « Confession du Directoire » et à toutes ses réflexions. Dialogue entre ces diables. *Denis. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 2289.]

ÉPIGR. :

Tremblez, fripons!

Sur la *Lettre* rappelée dans l'intitulé, voyez la quatrième partie de ce travail, v° Tallien (M¹⁶⁶).

11475. — Le Cri du désespoir ou Réclamations des ouvriers de la commune de Paris, sur l'inactivité des ateliers et des manufactures, l'anéantissement du commerce que produit le mode adopté pour l'emprunt forcé. *Imp. Arnout. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2301.]

Signé : DELSAUX (J.-R. BARBET). Voyez le n° 11241^a ci-dessus.

11476. — Citoyens... citoyens... avez-vous entendu l'horloge? Savez-vous, savez-vous quelle heure, quelle heure il est? Si vous ne le savez pas, voyez la pendule du jour, le pendant du baromètre. *Denis. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 2305.]

Signé : SAVY.

11477. — Pétition des mécontents à toutes les autorités constituées de la République, et particulièrement aux deux Conseils et au Directoire exécutif. *Rue des*

Prêtres-Séverin, n° 169. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 2329.]

Signé : AUGUSTE LEBOS, rentier.

11478. — Ah! ah! voilà le fond du sac. *Imp. Magnier*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 2333.]

Signé : MIXOS.

11479. — Ah! ah! ah! Le voilà... le voilà... citoyen, le télégraphe du jour : Louis XVIII à Paris, les modérés à l'eau claire, les royalistes au bon vent, les jacobins en équilibre, le peuple rue Julien-le-Pauvre, les effets publics très courts, les émigrés à l'espérance, les marchands sans fonds, le commerce à vau-l'eau, l'artisan dans les pleurs. Achetez-moi. Qui me lira une fois me lira deux. *Imp. de l'auteur, rue des Trois-Canettes, n° 6*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 2334.]

Signé : SAUNIER, du département de la Seine-Inférieure.

11480. — Voyez le thermomètre du jour. Ha! ha! Il faut voir, citoyens, les jacobins à la tempête, les Cinq-Cents à l'orage, les Anciens au tempéré, le louis d'or au beau fixe, le peuple au très sec, le patriotisme à la glace, et Buonaparte aux vents. Lisez, méditez, vous serez tous contents. *Denis*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 2335.]

Signé : SAUSSET, de la Meurthe.

11481. — Aux Cinq Sires. *S. l. n. d.*, in-8°, 28 p. [N. Lb⁴² 2328.]

P. 17-28, *Parallèle entre la France pendant la royauté et le même empire en république oligarchique-ochlocratique*.

Ce *Parallèle* est extrait de la quatrième *Lettre* (datée du 14 septembre 1796) de Barruel-Beauvert à un rentier (cf. n° 11060 ci-dessus); mais le nouvel éditeur (probablement Barruel-Beauvert lui-même) reconnaît qu'il s'est permis d'y ajouter quelques petits articles exigés par les « circonstances ». Il prétend aussi que ce *Parallèle* fut dénoncé en comité secret par le Conseil des Cinq-Cents au Directoire, le 9 vendémiaire an V (3 septembre 1796). Si le fait est exact, la date est tout au moins erronée.

11482. — Passion et grande douleur de la République, grande plaie qui la dévore,

mauvais médecins pour la guérir, pénible accouchement de nos législateurs, le nouveau-né débile et mal constitué. Il vous faut de l'argent, à la bonne heure, mais demandez-le et ne le prenez pas. Plus rien à vendre, plus rien à engager. Tout à perdre, rien à gagner. Plus de bras dans les campagnes, plus d'argent dans les villes, plus d'occupation pour l'ouvrier, plus de repos pour le peuple. *Paris, imp. Saint-Gilles l'aîné*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 765.]

Août 1799, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

Signé : DUCLOS.

11483. — Voilà! voilà le baromètre! réponse au « Thermomètre du jour ». Voyez, voyez, citoyens! Les jacobins au dégel, la République à l'orage, le gouvernement au variable, les Cinq-Cents à la pluie, les Anciens au calme, les rentiers à la sécheresse, les voleurs aux vents, nos armées à la tempête. Moi, qui suis à la neige, achetez-moi deux sols, je vaux bien dix centimes. *Denis*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 767.]

Août 1799, d'après une note manuscrite sur l'ex. de la B. N.

Signé : SAVY (de la Corrèze).

11484. — Le *Mea culpa* ou Repentir des Parisiens. *Paris, imp. Lerouge*. S. d. [1799], in-8°, 8 p. [N. Lb⁴² 1485.]

Au sujet du luxe et du bien-être qui régnaient dans Paris avant la Révolution.

P. 3-5, chaque paragraphe commence par : « C'est notre faute », et p. 6-8, par : « Je regrette ».

11485. — Le Corsaire. *Paris, chez tous les marchands de nouveautés, an VIII*, in-12, 42 p. [N. Lc² 2753.]

Le titre de départ porte en plus : ou *Diableries pour l'an VIII*.

Anecdotes en prose et poésies fugitives ou satiriques. P. 6, lettre de GRIMOD DE LA REYNÈRE, datée du 4 vendémiaire an VIII (26 septembre 1799), sur les *Mémoires* de M^{lle} Dumesnil, rédigés par Coste d'Arnobat.

Le plat recto de la couverture est orné d'un bois dont l'explication se trouve sur le plat verso : « Un capitaine corsaire se délasse à son bord en fumant sa pipe, qu'il allume avec des pages arrachées au journal de Marat, dit *Ami du peuple*, et autres écrits immoraux et incendiaires. »

§ 11. — « Le Père Duchesne », « Jean Bart » et les pamphlets similaires.

A. — PUBLICATIONS DE LEMAIRE;
CONTREFAÇONS ET RÉFUTATIONS

11486. — Les Vitres cassées par le véritable Père DUCHÈNE, député aux États-Généraux. S. l., 1789, in-8°, 4 et 26 p. [N. Lc² 107.]

Par ANTOINE-FRANÇOIS LEMAIRE.

ÉPIGR. :

In vino veritas.

Voyez les trois numéros suivants.

11486^a. — Les Vitres cassées par le véritable Père DUCHÈNE, député aux États-Généraux. Seconde édition corrigée. S. l., 1789, in-8°, 4 et 28 p. [N. Lc² 2107 B.]

Même épigraphe qu'au numéro précédent.

11486^b. — Les Vitres cassées par le véritable Père DUCHÈNE, député aux États-Généraux. Troisième édition corrigée. S. l., 1789, in-8°, 4 et 31 p. [N. Lc² 407 C.]

Même épigraphe qu'aux deux numéros précédents.

11486^c. — Les Vitres cassées, par le véritable Père DUCHÈNE, député aux États-Généraux. Imprimé pour la première fois en 1789, à trois éditions, et réimprimé par ordre de la nation, en 1791, deux ans après la conquête de la liberté. Quatrième édition. Paris, Châlon, 1791, in-8°, 24 p. [N. Lc² 107 A.]

Même épigraphe qu'aux trois numéros précédents.

En annonçant cette réimp. à la fin de sa quatre-vingt-quatrième Lettre, Lemaire ajoute que les trois premières éditions avaient fait tomber un nombre considérable de pièces de douze sols dans ses fourneaux.

11487. — Lettre (première-quatrième centième) bougrement patriotique du véritable

Père DUCHÈNE. Paris, Imp. Châlon, etc. S. d., 400 numéros in-8°. [N. Lc² 448.]

Par ANTOINE-FRANÇOIS LEMAIRE.

La lettre 3 porte pour titre : *Achetez-ça pour deux sous, vous rirez pour quatre*. On lit à la fin des nos 1-5 : Signé : le Père DUCHÈNE, fumiste ordinaire de Sa Majesté, au château des Tuileries, l'an second de la liberté »; et à la fin du n° 6 : « Signé : Le plus véritable des véritables Père DUCHÈNE, M^d de fourneaux. [J'ai quitté la cour.] » Les nos 7-400 portent la même signature, à l'exception de la parenthèse. Chaque numéro se termine par deux croix de Malte. A partir de la dix-neuvième lettre, les titres sont surmontés d'un cartouche, au milieu duquel on lit les mots : *Véritable Duchêne*. Les nos 28-400 portent l'épigraphe :

Castigat bibendo mores,

avec la traduction. Les nos 93-400 sortent de l'imp. de la Société littéraire (Duplain), rue de Tournon.

A la fin de la première lettre, Lemaire reconnaît qu'il est l'auteur de la brochure intitulée : *Ah ! ça n'ira pas, ça n'ira pas, si vous n'y prenez pas garde*, déjà décrite dans le tome 1^{er}, n° 1517 de la *Bibliographie*, mais sans le nom de l'auteur, que j'ignorais alors.

Les *Lettres bougrement patriotiques* ont été l'objet de diverses réimp., contrefaçons et réponses. Voyez les douze numéros suivants.

11488. — Lettre bougrement patriotique du véritable Père DUCHÈNE. Paris, imp. Châlon, 1790, in-8°. [N. Lc² 450.]

Sous le titre ci-dessus ont été réimprimées isolément les lettres suivantes :

Lettre 1. Deux éditions (dont l'une porte : 4^e édition.

— 2. (Sans croix de Malte.)

— 3. (Sans croix de Malte.)

— 4. (Sans croix de Malte.— Porte, au lieu de sa signature naturelle, celle des nos 7-400.)

— 5. (Sans croix de Malte.)

— 6. 4^e éd. (Sans croix de Malte.)

— 7. (Sans croix de Malte.)

— 8. 4^e éd. (Sans croix de Malte.)

— 9. (Sans croix de Malte.)

11489. — Lettre du véritable Père Du-

GESSE sur les assignats. *Paris, imp. Châlon, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2347.]*

Signée : le père DUCHÈNE, fumiste ordinaire de S. M., au château des Tuileries.

Reimp. de la troisième des *Lettres bougrement patriotiques* de LEMAIRE.

11490. — Réponse de BRISE-FER, dragon, au Père Duchesne. *Paris, imp. Châlon, S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 453.]*

Attribuée à LEMAIRE lui-même, par M. Hatin. Cette Réponse est une apologie de la *Lettre aux soldats*, de même que l'article suivant, imprimé aussi chez Châlon et qui semble sorti de la même plume.

11491. — Seconde Réponse bougrement raisonnable de SANS-SOUÏ, grenadier au régiment du Roi, à la Lettre du Père Duchêne. *Imp. Châlon, S. d., in-8°, 7 p. [N. Lc² 456.]*

11492. — Réponse du grenadier LA VERDURE au Père DUCHÈNE, au nom des soldats de l'armée. *S. l. n. d., in-8°, 7 p. [N. Lb³⁹ 2800.]*

Brochure royaliste.

11493. — Lettre bougrement patriotique du véritable Père DUCHÈNE, à tous les soldats de l'armée. *Brest, imp. R. Malassis, S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 451.]*

Contrefaçon de la première lettre de LEMAIRE. Sans croix de Malte.

11494. — Lettre bougrement patriotique du véritable Père DUCHÈNE à tous les soldats de l'armée. *S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 451 A.]*

Autre contrefaçon de la première lettre de Lemaire.

11495. — Dixième Lettre bougrement patriotique du véritable Père DUCHÈNE, à tous les matelots de l'armée navale. *S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 432.]*

Contrefaçon de la dixième lettre de LEMAIRE. Sans signature ni croix de Malte.

11496. — Cinquième et dernière Lettre bougrement patriotique du Père DUCHESNE, aux citoyens mécontents. *Imp. Châlon, rue*

du Théâtre-Français, S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 453.]

Apocryphe, bien qu'avec signature et croix de Malte, et dénoncée dans la cinquième lettre originale de Lemaire.

11497. — Vingt-neuvième Lettre bougrement patriotique du véritable Père DUCHÈNE. *Paris, de l'imprimerie de la Société typographique, S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 454.]*

Apocryphe, bien qu'avec cartouche, épigraphe, signature et croix de Malte.

11498. — Véritable DUCHÈNE. Quarante-deuxième (-134*) Lettre bougrement patriotique du véritable Père Duchêne. *Lille, Corbet, S. d., in-8°. [N. Lc² 2399.]*

La première de ces lettres paraît sortir de la même imprimerie, bien qu'elle ait pour adresse : *Paris, imp. de la Société littéraire.*

Les mots : *Véritable Duchêne* sont inscrits dans un cartouche orné, différent de celui de l'édition originale.

Contrefaçons des numéros correspondants des *Lettres de Lemaire*.

11499. — Véritable DUCHÈNE. Lettre bougrement patriotique du véritable Père Duchêne. *Paris, imp. de la Société littéraire, S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2400.]*

Contrefaçon de la cent troisième lettre de Lemaire.

Les deux croix de Malte sont d'un type beaucoup plus réduit.

11500. — La Trompette du Père DUCHÈNE, pour servir de suite aux quatre cents « Lettres bougrement patriotiques ». *Paris, imp. Caillot et Courcier, S. d., 147 numéros in-8°. [N. Lc² 449.]*

Le n° 1 porte à la fin : « Signé : Le plus véritable des véritables Père DUCHÈNE, M^d de fourneaux ». A partir du n° 2, la signature disparaît, et les deux croix de Malte, légèrement modifiées dans leur forme, se relient entre elles par les mots : *Véritable Duchêne*. Les croix elles-mêmes et leur légende disparaissent à partir du n° 99. Le cartouche, plus orné à partir du n° 4, représente une trompette suspendue. L'épigraphe devient :

In vino veritas,

avec la traduction.

11501. — L'Ami des soldats, par l'auteur des « Lettres bougrement patriotiques ». *Imp. Châlon, 1790.* — Suite de l'Ami des soldats, par l'auteur des « Lettres bougrement patriotiques » *Paris, imp. Châlon. S. d., in-8°, 16 p. [N. Lc² 476.]*

Annoncée par Lemaire à la fin de la dixième Lettre (A tous les matelots) et terminée par ce *Nota bene* : « On trouve la collection de mes Lettres chez Châlon. Je prévient une fois pour toutes que tout ce qui sort de l'imprimerie d'un certain DUCHÈNE de bricole n'est pas de moi, ni les grandes colères, ni les grandes joies, ni les grandes cochonneries, sales et puantes qu'on pourrait m'attribuer. »

11502. — Première (seconde) Lettre bougrement patriotique du véritable Père DUCHÈNE, sur le serment civique des prêtres. *Paris, imp. Châlon, l'an II de la liberté, in-8°, 6 et 4 p. [N. Lc² 2459.]*

ÉPIGR. :

Castigat bibendo mores,

avec la traduction.

Signé : Le plus véritable des véritables Père DUCHÈNE, M^d de fourneaux (*sic*).

11503. — Le Chapelet des anathèmes ou Supplément à la dernière lettre du véri-

N° 11503.



le plus le véritable père Duchesne, foutre.



N O T E V I S I T E

D U

P È R E D U C H E S N E

A M A D A M E L A M O T T E ,

table Duchêne. *Imp. Châlon. S. d., in-8°, 4 p.*

D'après les *Supercherries littéraires* de Quérard (1869, I, col. 1005).

11504. — Véritable DUCHÈNE. Le Tambour du Père Duchêne et la Trompette de Jean-Bar (*sic*), qui annonce à tous patriotes français l'aventure de l'archevêque de Stras-

bourg, l'emprisonnement de Cagliostro et la captivité de M^{me} de La Motte de Valois. *Paris, imp. Châlon, 1791, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2458.]*

Signé : Le plus véritable des véritables (*sic*) Père DUCHÈNE, M^d de fourneaux.

Les mots : *Véritable Duchêne* sont inscrits dans un cartouche différent de ceux des n° 11487 et 11500 ci-dessus.

Attribué à LEMAIRE, en raison du nom de l'imprimeur.

B. — LE « PÈRE DUCHÈNE » D'HÉBERT ;
SES CONTREFAÇONS ET IMITATIONS

11505. — Je suis le véritable Père Duchesne, foutre! Paris, imp. Tremblay, rue Basse-Porte-Saint-Denis, n° 11. S. d., in-8°. [N. Lc^e 512.]

Par JACQUES-RENÉ-HÉBERT.

Trente numéros non chiffrés, formant tête à la série numérotée du journal d'HÉBERT, classés dans l'ex. de la B. N. par ordre alphabétique de titres, sans égard pour la chronologie des événements auxquels ces titres font allusion et qui se réfèrent tous à l'année 1790.

Les intitulés sont textuellement reproduits par

Ch. Brunet (p. 59-66) et par M. Hatin, p. 192-193 de sa *Bibliographie* dans l'ordre adopté par la B. N.

En tête de chaque numéro, vignette reproduite p. 735 et deux croix de Malte à la fin.

Certains numéros portent : *De l'imprimerie du Père Duchesne*, sans les deux croix de Malte.

11506. — Je suis le véritable Père Duchêne, foutre! Imp. Tremblay, rue Basse-Porte-Saint-Denis, etc., n° 11. S. d., 355 numéros in-8°. [N. Lc^e 508.]

Rédigé par JACQUES-RENÉ HÉBERT, et signé de son nom, en forme de griffe, à partir du n° 131. Les titres des 12 premiers numéros

N° 11506.



Je suis le véritable pere Duchesne, foutre.



Grande Colere

D U

sont surmontés de la vignette reproduite au numéro précédent et remplacée après, à partir du n° 13, par la vignette au *Memento mori* (voyez ci-dessus), au-dessous de laquelle se lit l'intitulé de cet article. Les nos 1-22 reproduisent au bas de la dernière page les deux croix de Malte des *Lettres de Lenoire*; mais, à partir du n° 23, les croix sont remplacées par deux fourneaux à formes très anguleuses, dont l'un renversé (voyez également ci-contre). Le chiffre du numérotage se trouve au bas et à droite de la première page. Chaque numéro, outre la légende reproduite en tête de l'article, a un intitulé particulier, dont les formules les plus ordinaires sont : *La grande colere*, — *la grande joie du Père Duchesne*, etc. Ces intitulés ont

été très soigneusement reproduits par Ch. Brunet, p. 66-216 de son travail, à l'exception de ceux des nos 52, 76 et 103 dont on ne connaît pas d'exemplaires et qui n'ont peut-être jamais paru. A partir du n° 137, l'auteur et l'imprimeur se brouillèrent, et Tremblay continua le journal de son côté, en concurrence avec l'ouvrage original, et sans autre différence extérieure que sa signature.

Du n° 138 au n° 157, la feuille d'Hébert s'imprime rue des Filles-Dieu, n° 8, ci-devant chez Tremblay; les autres rubriques typographiques sont les suivantes : nos 159-167, imp. de la rue Sainte-Barbe, près la porte Saint-Denis, n° 5; nos 168-170, imp. de la rue Bourbon-Villeneuve, cour des Miracles, ci-devant

rue Sainte-Barbe; nos 171-178, imp. de la rue de l'Égalité, ci-devant Bourbon-Villeneuve, cour des Miracles; nos 179-187, imp. de la rue de l'Égalité; nos 188-250, imp. de la rue Neuve-de-l'Égalité, cour des Miracles; nos 251-289, imp. de la rue Neuve-de-l'Égalité, caserne de Bonne-Nouvelle; n° 290, imp. de la cour des Miracles, rue Neuve-de-l'Égalité, ci-devant Bourbon-Villeneuve; nos 291-312, imp. de la rue Neuve-de-l'Égalité, cour des Miracles, caserne de Bonne-Nouvelle; nos 313-355, imp. de la rue Neuve-de-l'Égalité, cour des Forges-de-Bonne-Nouvelle.

La B. N. a placé dans sa Réserve l'ex. formé par M. de La Bédoyère et recouvert d'une

fort belle reliure janséniste en maroquin rouge, par R. Petit. Dans cet ex., qui comprend aussi les trente-cinq numéros non chiffrés, les nos 10 et 24 sont doubles avec de légères variantes, et il y a deux numéros 16 différents, l'un intitulé : *la Trompette du Père DUCHESNE ou son Enrôlement de cavaliers patriotes...*; l'autre : *Un Renouvellement de colère du Père DUCHESNE, arrivée hier soir à la porte du Palais-Royal...*

L'ex. de la B. V. P., placé aussi dans la Réserve et provenant de la vente posthume de Ch. Brunet (1872), est moins complet que celui de M. de La Bédoyère; il y manque 34 numéros et d'autres sont reproduits soit par le procédé Pilinski, soit en simple copie ma-

N° 41506.

peuvent avoir déterminé à apporter de la modération jusques à présent; mais, foutez, quand le jour des vengeances sera arrivé, les malheurs de Metz, Nancy, la Chapelle seront punis dans les coupables qui les ont causés. Veillez, citoyens, veillez, le fanatisme n'est qu'endormi, il peut se réveiller.



De l'imprimerie de TREMBLAY, rue Bassé

nuscrite. L'un des numéros de la série initiale est également reproduit par ce même procédé.

La feuille d'Hébert obtint rapidement une vogue considérable, attestée par tous les témoignages contemporains et par les concurrences dont on trouvera ci-après l'énumération, mais on ne connaît pas d'une façon précise le chiffre de son tirage qui dut plusieurs fois varier, à raison des commandes dont certains numéros furent l'objet. Encore ces tirages supplémentaires étaient-ils parfois insuffisants, puisque quelques-uns de ces numéros furent réimprimés par ordre des représentants du peuple aux armées. Ainsi Ch. Brunet avait recueilli un n° 334, tiré in-4°, où la vignette du Père Duchesne était remplacée

par les emblèmes gouvernementaux et qui sortait de l'imprimerie de la République. M. Léon de La Sicotière possède également un n° 345, orné d'un encadrement fleurdélysé, avec ces mots superposés : *Patrie, Liberté, Égalité*.

On ne connaît pas exactement non plus le chiffre total des sommes allouées à Hébert par le ministère de la guerre pour prix de cette propagande. Dans le n° 5 du *Vieux Cordelier*, Camille Desmoulins a prétendu démontrer mathématiquement qu'Hébert avait volé à la nation 43,184 livres, et il répéta cette grave accusation à la tribune des Jacobins, le 16 nivôse an II (5 janvier 1794), en exhibant un extrait des registres de la Trésorerie, d'où il résultait qu'Hébert

aurait touché 125,000 livres, puis 60,000 livres pour 600,000 numéros du Père Duchesne. Hébert, sans nier le fait, mais sans fournir de preuves décisives, déclara que les calculs de Desmoulin étaient erronés et qu'il avait placé le surplus de son bénéfice dans l'emprunt volontaire. Trente ans plus tard, Thiers, dans son *Histoire de la Révolution française*, avança qu'Hébert avait reçu de Bouchotte 200,000 livres, et malgré les dénégations formelles de celui-ci, refusa de modifier ce passage de son livre. Le mémoire justificatif de Bouchotte a été toutefois inséré dans l'*Histoire parlementaire de Buchez et Roux* (tome XXXI, p. 232-238). Après avoir rappelé qu'en subventionnant la feuille d'Hébert, il ne faisait qu'obéir aux ordres du Conseil exécutif, Bouchotte ajoutait que la même faveur avait été accordée au *Journal de la Montagne*, au *Journal des hommes libres*, au *Journal universel*, d'Andouin, au *Batave*, au *Rougyff*, à l'*Anti-fédéraliste*, au *Journal militaire* (de Gournay?), « enfin à tous ceux de cette catégorie ». Ces souscriptions étaient calculées sur le pied d'un numéro par cent hommes. En ce qui concerne Hébert, celui-ci avait fourni 1,188,000 numéros à deux sols (assignats) l'un, pour lesquels il lui avait été versé 118,000 livres (assignats). Si l'on défalque de cette somme les frais de fabrication et si l'on tient compte de l'énorme dépréciation du papier-monnaie, on reconnaîtra que les bénéfices réalisés par Hébert devaient s'en trouver singulièrement réduits.

‡ Pour d'autres pièces isolées attribuées à Hébert, voyez ci-après, section C.

11307. — Je suis le véritable Père DUCHESNE, foutre! *Imp. Tremblay, rue Basse-Porte-Saint-Denis, n° 11. S. d., in-8°.* [N. Lc² 309.]

Concurrence de TREMBLAY. La vignette d'en-tête est la même qu'aux numéros 13 et suivants d'Hébert. La concurrence commence au n° 138, 1^{er} de la série, et s'arrête au n° 153; il y a en plus dans l'ex. de la B. N. un numéro non chiffré, portant le n° 271, tracé par une main contemporaine, et terminé, comme tous les autres, par la griffe de Tremblay et les deux fourneaux renversés. Dans ce même ex. manquent les n°s 141, 144 et 152.

Tous ont un sommaire; Ch. Brunet a reproduit (p. 223-226) ceux des n°s 138, 139, 142, 146, 147, 148, 149, 150 et 151. Voici ceux des numéros qu'il n'avait pu voir et que possède la B. N.

N° 140. *La Grande Colère du Père DUCHESNE, contre les scélérats qui ne cessent de conspirer contre la liberté. Son Grand Discours à la garde nationale à l'occasion de sa désobéissance le jour de la Fête-Dieu.*

N° 143. *La Grande Colère du Père DUCHESNE, au sujet du renvoi de trois ministres*

patriotes. Son Grand Discours au Tartuffe Dumouriez. Grand Détail de l'assassinat d'un député patriote par un feuillant.

N° 145. *La Grande Colère du Père DUCHESNE, au sujet des persécutions qu'on fait éprouver aux patriotes. Sa Grande Joie en apprenant l'arrivée des Bretons à Paris au nombre de 50,000.*

N° 153. *Le Tocsin sonné par le Père DUCHESNE, pour avertir les patriotes de se tenir sur leurs gardes et d'être prêts à marcher au premier signal.*

[N° 271?]. *Les Adieux du Père DUCHESNE aux régiments de ligne, qui partent de Paris pour aller sur les frontières. Ses Grands Conseils pour qu'ils se défient de leurs officiers. Le Grand Détail des crimes de La Fayette à l'égard des gardes-françaises.*

11508. — Je suis le véritable Père DUCHESNE, foutre! (N°s 1-3.) *Imp. V^e Errard, rue Pavée-Saint-Sauveur, ancienne caserne des grenadiers de la 4^e division, n° 3. S. d., in-8°.* [N. Lc² 510.]

Avec la vignette au *Memento mori* semblable à celle de la feuille d'Hébert et les fourneaux, mais ceux-ci plus petits et d'un dessin différent. Le chiffre de numérotation se trouve au milieu de la ligne de tête de la page. Le n° 1 n'est pas chiffré. Chaque numéro a un intitulé particulier, reproduit par Ch. Brunet, p. 217-219, comme dans les deux articles précédents.

Voyez le numéro suivant.

11509. — La Vérité, foutre! rien que la vérité. (N°s 6-9.) *Paris, imp. V^e Errard, rue Pavée-Sauveur, n° 3. S. d., in-8°.* [N. Lc² 511.]

Suite de l'article précédent. Signé : Le Père DUCHESNE. Les n°s 8-9 portent de plus la signature de D. TREMBLAY. Les fourneaux du n° 7 sont du même type que ceux des articles ci-dessus.

Sommaires reproduits par Ch. Brunet, p. 220-221.

Dans l'ex. de la B. N., les deux séries sont cartonnées sous la même couverture.

11510. — Je suis le véritable Père DUCHESNE, moi, foutre! *De l'imprimerie du véritable Père Duchêne, in-8°.* [N. Lc² 513.]

Quatre-vingt-quinze numéros non chiffrés, avec la vignette dite au *Memento mori*, distincte de la première par la disposition des barreaux qui, au lieu d'être placés en croix, forment une sorte de grillage (voyez ci-contre). Copiées par divers ateliers, ces deux vignettes se retrouvent dans une foule de publications de

même nature, dont les unes forment série et dont les autres ne sont connues que par un seul numéro. Le type de chacune de ces vignettes a été spécifié chaque fois que l'une ou l'autre d'entre elles figure sur un « Père Duchesne ».

Celui de la rue du Vieux-Colombier eut pour premier rédacteur l'abbé JEAN-CHARLES JUMEL, né à Paris (paroisse de Saint-Nicolas du Charbonnet), le 6 septembre 1751, auteur de divers discours sur la bénédiction des drapeaux de la garde nationale (cf. n° 7637), sur l'éloge de l'Assemblée nationale et sur l'institution des juges de paix qui seront décrits en leur lieu. Nommé en mars 1791 vicaire épiscopal à Tulle, il s'y maria et y rédigea deux feuilles aujourd'hui fort rares, la *Correspondance du Père Duchesne* avec le département de la Corrèze et l'*Observateur montagnard*. Plus tard il signa la rétractation exigée par le Concordat, écrivit de petits

livres d'éducation dont Quérard a donné la liste et, devenu veuf, il serait mort en 1824, curé d'un village du département de l'Yonne. (Voir quatrième partie de la *Bibliographie*.)

La publication de la rue du Vieux-Colombier fut interrompue de fait jusqu'au mois de juillet 1791 et le nom du successeur de Jumel n'est pas connu. Telle qu'elle a été constituée par la B. N. et bien qu'on eût pu y rattacher divers numéros isolés, décrits ci-après section C, elle forme quatre séries classées sans égard pour l'ordre chronologique, mais reconnaissables à leur intitulé ou à leur rubrique; savoir :

1° « *Je suis le véritable Père Duchêne, foutre* ». Tous les numéros, un seul excepté, portent sous le *Memento mori* les mots : *Sacrée calotte* ;

2° « *Je suis le véritable Père Duchêne, moi, foutre* ». Quelques numéros portent en plus à

N° 11510.



l'adresse : *rue du Vieux-Colombier, n° 30*, mais supprimé, dans la vignette, les mots : *Sacrée calotte* ;

3° Même intitulé, avec ces mots à la suite : *Mon imprimerie est rue du Vieux-Colombier, n° 30* ;

4° Même intitulé, avec la note : *Mon imprimerie EST TOUJOURS rue du Vieux-Colombier...*

On lit à la fin de plusieurs numéros de la premis série, cet *AVIS* : « A chaque instant, on prononce mon nom dans tous les coins de Paris, mais, sacedieu, peu de personnes me connaissent. J'avertis donc que je mettrai mon véritable portrait à toutes mes feuilles et que l'on me reconnaîtra à ma gravure portant d'une main une hache et un pistolet de l'autre et ayant un sacré calotin à mes pieds. »

[1^{re} série.]—L'abbé Maury conduit à Bicêtre

par le père Duchesne, pour avoir refusé de prêter son serment civique.

— L'abbé Maury demandant grâce au Père Duchesne et lui découvrant tous les dangers qui menaçaient la patrie.

— Départ du Père Duchesne pour aller au-devant des princes fugitifs qui reviennent en France et les amener à l'Assemblée nationale pour prêter leur serment civique.

— Etrennes du Père Duchêne à M. Bailly et à M. de la Fayette, et à toutes les gardes nationales.

— Etrennes Patriotiques du Père Duchêne à ses concitoyens et concitoyennes, et ses observations sur l'année prochaine 1791.

— Grande Colère du Père Duchêne contre les Électeurs de Paris. Son indignation contre le Pape et sa joie de l'élection de M. Mirabeau à la place de commandant de bataillon.

4 Pièce classée par erreur dans cette série.

C'est un pamphlet réactionnaire où Danton se trouve particulièrement malmené. Il est à noter d'ailleurs que dans la vignette les barreaux de la fenêtre sont en forme de croix et non de grille.

— Grande Conférence du Père Duchêne avec Marat, dans sa caverne souterraine, pour prévenir les citoyens des nouveaux complots que l'on tramé dans la capitale.

— Grande Joie du Père Duchêne sur la sanction donnée par le Roi au fameux décret concernant les calotins.

— Le Régiment des dames de la Halle, commandé par le Père Duchêne pour aller garder la famille royale qui se trouve dans le plus grand danger.

— Réveil du Père Duchêne avec Monsieur de la Fayette et tous ses aides-de-camp.

— Conseil patriotique du Père Duchêne aux soixante curés de Paris qui doivent prêter aujourd'hui le serment civique.

— Départ des évêques, archevêques, cardinaux et autres calotins qui n'ont point prêté leur serment civique ; et leur conduite à grands coups de bâton par le Père Duchêne.

— Fureur du Père Duchêne contre M. de Mirabeau, qui n'assiste plus aux séances de l'Assemblée nationale ; et la réponse de Mirabeau.

— Le gâteau des Rois tiré par le Père Duchêne avec les députés de l'Assemblée nationale, avec la liste des calotins qu'il a chassés pour n'avoir pas voulu prêter leur serment civique.

— Grand Enrôlement de tous les patriotes par le Père Duchêne, pour mettre à la raison les calotins qui feront demain les rebelles, et sa grande colère sur un repas que le sieur Clermont-Tonnerre donne demain à la garde nationale de Corbeil.

— Grand repas et grand bal donnés par le Père Duchêne à tous les curés patriotes et le *Requiescant in pace* de tous les rebelles calotins, chanté à grand chœur par tous les convives.

— Grande colère du Père Duchêne contre les évêques, archevêques et autres calotins qui refusent de prêter leur serment civique.

— Grande fureur du Père Duchêne contre le curé de Saint-Sulpice, qui a refusé de prêter le serment civique, et le grand scandale que son refus a causé dans l'église.

[2^e série]. — Grande fureur du Père Duchêne et sa sentence contre les calotins renégats qui aiment mieux renoncer à l'église que de prêter leur serment civique, avec la liste de leurs noms.

— Grande Joie du Père Duchêne sur la victoire remportée par l'ami et l'orateur du peuple sur la sacrée race des mouchards.

— Nomination par le Père Duchêne de soixante capucins patriotes pour remplacer les rebelles calotins qui n'ont pas prêté le serment civique.

— Le Père Duchêne à la tête des Vainqueurs de la Bastille, pour chasser tous les mouchards de la capitale.

— Le Père Duchêne envoyé par le Roi pour engager les Avignonnais à ne point assiéger Carpentras et pour prévenir la guerre civile.

— Le Père Duchêne invité à déjeuner par M. le Dauphin dans son jardin des Tuileries.

— Récompense du Père Duchêne aux curés patriotes qui prêteront aujourd'hui le serment civique, et la sentence contre ceux qui seront rebelles.

— Rencontre du Père Duchêne avec la Reine, sur le quai de la Ferraille, et la conversation qu'il a eue avec elle.

— Rencontre du Père Duchêne avec Madame d'Orléans au bois de Boulogne, et leur grande conversation.

— Vente par le Père Duchêne de crosses, mitres, et talons rouges des évêques, archevêques, et cardinaux qui n'ont pas voulu prêter leur serment civique, avec la liste de leurs noms.

[3^e série]. — L'abbé Maury chassé par le Père Duchêne de la tribune de l'Assemblée à coups de tuyaux de poêle, pour avoir provoqué l'enfer et tous les diables, contre l'instruction sur la constitution civile du clergé.

— Chasseurs des barrières désarmée par le Père Duchêne à la tête de la garde nationale, et chassés de la capitale pour avoir assassiné leurs concitoyens et tenté la contre[ré]volution.

— Demande du Père Duchêne à l'Assemblée Nationale d'une compagnie de 400 grenadiers, bons patriotes, pour chasser de la capitale six mille brigands qui s'assemblent dans les tripots de jeux du Palais-Royal, et qui ont déjà ruiné quantité de familles.

— Départ précipité du Père Duchêne en poste à franc étrier, pour aller dans le département du Morbihan chasser les rebelles calotins et ci-devant nobles, qui ont soulevé les habitants contre les décrets de l'Assemblée nationale.

— Grande Fureur du Père Duchêne au sujet de la découverte d'un trésor de 500 millions entassé par M. Necker pour payer quantité de brigands contre-révolutionnaires.

— Grande Fureur du Père Duchêne contre des sacrées bigottes de Paris qui ont ouvert une souscription pour entretenir les calotins rebelles chassés de leurs places.

— Grande Fureur du Père Duchêne contre l'armée de l'empereur qui nous menace d'entrer en France, et les moyens qu'il propose pour la repousser.

— Grande Fureur du Père Duchêne contre l'impératrice de Russie qui a fait passer au fil de l'épée 35,000 Turcs, commandés par plusieurs bons patriotes français.

— Grande Fureur du Père Duchêne contre les conspirateurs qui ont tenté, cette semaine, d'enlever le roi et de le transporter au milieu de l'armée autrichienne.

— Grande fureur du Père Duchêne contre plusieurs conspirateurs qui font un amas de matières combustibles pour mettre le feu dans les faubourgs, égorger tous les pompiers et profiter du désordre pour enlever la famille royale.

— Grande fureur du Père Duchêne sur l'arrivée de quinze mille Jésuites qui viennent pour massacrer les représentants de la nation, mettre Paris au pillage et s'emparer du trône, dénoncés hier au soir au club des Jacobins.

— Grande fureur du Père Duchêne sur le massacre occasionné par les chasseurs soldés, à la Chapelle, et sur l'arrivée d'un grand nombre d'officiers de troupes de ligne et de marine, qui viennent à Paris pour la contr[er]évolution.

— Grande fureur du Père Duchêne sur le projet d'enlever les diamants de la couronne du roi, profitant du départ de Mesdames, [et] sur trois voitures de la Messagerie arrêtées hier au soir chargées de lingots d'or.

— Grande Joie du Père Duchêne sur la distribution de cent mille fusils à tous les départements du royaume, décrétée hier par l'Assemblée nationale.

— Grande Joie du Père Duchêne sur la nomination du curé de Choisy-le-Roi à l'évêché de Rouen, qu'occupait ci-devant le cardinal de La Rochefoucauld qui a été rebelle à la loi.

— Grande Joie du Père Duchêne sur la victoire des patriotes Avignonnais contre les papistes aristocrates de Cavaillon, et récit du siège et de la prise de cette ville, où des calotins ont tiré par les fenêtres.

— Grande Plainte portée par le Père Duchêne au fameux club des Jacobins, contre l'insolence des valets de chambre du roi, à l'égard du grand Mirabeau portant à la sanction les décrets de l'Assemblée nationale.

— Grands Soupçons du Père Duchêne contre M. de La Fayette, au sujet des affreux complots qui se trament journellement au château des Tuileries.

— Les Grilles de barrières mises à l'encan par le Père Duchêne pour payer les frais de convoi et enterrement des fermiers généraux, et pour acheter des pleureuses, et des habits noirs à leurs commis.

— Mandement du Père Duchêne à toutes les tabagies du royaume, pour célébrer une fête au sujet de la liberté du tabac et de l'eau-de-vie.

— La Partie de Chasse du Père Duchêne avec Louis XVI, roi des Français, et leur grande conversation.

— Le Père Duchêne à la chapelle du Roi et le grand combat qu'il a livré aux aumôniers de la Reine qui voulaient le faire sortir de la tribune.

— Le Père Duchêne à la tête de quatre cents grenadiers patriotes pour aller visiter tous les arsenaux de poudre du royaume, sur la nouvelle que les Autrichiens vont entrer en France.

— Le Père Duchêne attaqué hier au soir à six heures au jardin du Luxembourg, par des rebelles calotins et autres aristocrates. Grand combat entreux au pistolet, en présence de Monsieur, frère du roi; et la victoire remportée par le père Duchêne.

— Le Père Duchêne déguisé en calotin reconnu hier au soir dans un bal masqué, donné par les aristocrates, au château des Tuileries.

— Le Père Duchêne envoyé à Versailles, à la tête de 1,200 hommes de la garde nationale pour chasser les gardes du corps, arrivés avec armes et bagages pour enlever le Roi.

— Les Portes du Club monarchique brisées par le Père Duchêne à la tête du faubourg Saint-Antoine; et le grand combat qu'il livre à M. de Clermont-Tonnerre et à l'abbé Maury.

— Promenade du Roi hier matin, accompagné du Père Duchêne, pour mettre la capitale en état de défense, contre l'armée autrichienne qui approche, commandée par d'Artois et Condé.

— La Reine arrêtée hier au soir avec le Dauphin par le Père Duchêne, à la barrière du Trône, disant qu'elle allait promener à Vincennes.

— Rencontre du Père Duchêne avec M. Mirabeau en montant tous les deux la garde chez le roi.

[4^e série]. — Adresse bougrement patriotique du Père Duchêne à l'Assemblée nationale pour l'inviter à décréter la motion de M. Chapelier, qui oblige tous les fonctionnaires à rester en France, les ci-devant princes actuellement fugitifs à y rentrer et qui prive de la couronne l'héritier présomptif si l'on sort du royaume.

— Les Biens du ci-devant Prince de Condé, mis à l'encan par le Père Duchêne au profit de la nation; et sa dénonciation de tous les grands préparatifs de guerre que les princes fugitifs font à Mayence, à Trèves et dans la principauté d'Hanovre, pour venir à Paris enlever la famille royale.

— Catéchisme du Père Duchêne présenté aux douze ceuts députés de l'Assemblée nationale, pour faire signer la constitution à tous les aristocrates avant Pâques, sous peine d'être cassés de la France.

— Suite du Catéchisme du Père Duchêne à l'usage des grands Enfants des quatre-vingt-trois départements.

— Chapitre III du Catéchisme du Père Duchêne à l'usage des grands Enfants des quatre-vingt-trois Départements.

4 Pour deux autres « chapitres » de ce Catéchisme, voyez le n° 11511 ci-dessous.

— Confession Générale de Louis XVI portée par le Père Duchêne à la barre de l'Assemblée nationale, et sa dénonciation d'un nouveau projet d'enlever le Dauphin et la fille du Roi.

— Confession Générale de Mirabeau au Père Duchêne, son aveu et son repentir des crimes qu'il a commis envers la nation et l'absolution que le Père Duchêne lui a donnée au lit de la mort.

— Décret bougrement économique et nécessaire proposé par le Père Duchêne à l'Assemblée nationale pour se passer de prêtres, sans nuire à la religion.

4 Pour une réimp. de cette pièce, voyez le n° 11520 ci-dessous.

— Décret bougrement nécessaire à la population de la France rendu par le Père Duchêne, qui ordonne le mariage des prêtres, qui autorise

le divorce et qui dispense les filles de dot pour se marier.

— Décret bougrement patriotique du Père Duchêne qui d'abord défend de dire « Sa Majesté » quand on parle au Roi; 2° qui enjoint au Roi de prendre l'abbé Fauchet pour son grand aumônier, et le Père Duchêne pour son prédicateur du carême, 4° [3°] qui ordonne au précepteur du Dauphin de faire porter la cocarde à son élève.

— Dénonciation par le Père Duchêne du grand combat, entre les bons pauvres de Bicêtre, et les calotins refusant de chanter le *Te Deum* au sujet de la convalescence du Roi, et l'installation du nouvel évêque.

— Départ précipité du Père Duchêne à la tête de 1500 piques des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, pour aller à Toulouse, pour venger la mort de 300 bons patriotes, tués sur la place Royale et le Pont-Neuf de cette ville, par les aristocrates calotins et parlementaires.

— Le Drapeau Rouge du Père Duchêne déployé contre ceux qui s'aviseront de désarmer les citoyens; et sa grande dénonciation de douze brigands, soudoyés par les aristocrates, qui sont venus, dimanche à 7 heures du soir, chez le Père Duchêne pour l'assassiner, et qui en son absence, ont mis toute son imprimerie au pillage.

— Grande Assemblée tenue chez le Père Duchêne pour que tous les bons patriotes se transportent sous les fenêtres de l'Assemblée, pour appuyer le décret qui doit se rendre aujourd'hui, sur la famille régnante. Sa grande fureur, contre Mirabeau opposant à ce décret. Dénonciation de 25 bateaux chargés de canons, destinés pour une armée de contre-révolutionnaires.

— Grande Cérémonie des endres, données hier par le Père Duchêne au Roi, à la Reine, à toute la famille royale, à M. Bailly, à M. La Fayette, et à tous les députés de l'Assemblée Nationale, principalement à l'abbé Maury, Mirabeau et autres aristocrates, pour les convertir.

— Grande fureur du Père Duchêne au sujet de quinze mille poignards à bracelet, dont la moindre blessure est mortelle, trouvés dans des fiacres à la porte Saint-Antoine, et dénoncés au Club des Cordeliers.

— Grande fureur du Père Duchêne contre la lâcheté de l'Assemblée Nationale, au sujet du décret d'élargissement qu'elle a rendu en faveur des Chevaliers du poignard arrêtés au château des Tuileries, le 28 février dernier.

— Grande fureur du Père Duchêne contre le projet bougrement perfide de la municipalité, d'enlever à tous les bons citoyens leurs armes défensives, excepté pourtant aux habits bleus, afin d'exécuter sans peine l'enlèvement de la famille royale.

— Grande fureur du Père Duchêne contre les monarchistes et sa dénonciation de leur projet d'enlever le Dauphin, en mettant à sa place l'enfant de M. de Saint-Sauveur.

— Grande fureur du Père Duchêne et son opposition à la vente des Moulins de Corbeil

projeté par les administrateurs aristocrates, pour faire une contre-révolution au moyen de la disette des farines dans la capitale. Une touche du Père Duchêne à Mirabeau et au cheval blanc.

— Grande fureur du Père Duchêne sur le projet de Monsieur, frère du roi, et de Madame Elisabeth, sa sœur, sous le prétexte d'aller prendre les eaux, et dénonciation d'une maison de parlementaires, où l'on fabrique des poignards toutes les nuits.

— Grande Joie du Père Duchêne au sujet de la saisie du trésor du Club monarchique, arrêté hier au soir sur le boulevard du Temple, destiné pour lever une armée de brigands, pour allumer la guerre civile.

— Grande plainte du Père Duchêne à la barre de l'Assemblée nationale, contre les ministres, qui n'ont pas encore exécuté les décrets rendus contre d'Artois, Condé et autres mauvais patriotes fugitifs.

— Grandes Propositions d'or et d'argent, faites au Père Duchêne par le Club Monarchique pour l'engager à ne plus faire paraître ses feuilles; la réponse du Père Duchêne, et sa dénonciation de nouvelles armes en plomb qu'il a trouvées chez eux.

— Jugement rendu par le Père Duchêne dans les prisons de l'Abbaye, contre les Chevaliers du poignard qui ont voulu, au château des Tuileries, assassiner le roi, ne pouvant l'enlever.

— Loterie bougrement patriotique proposée par le Père Duchêne aux quarante-huit sections de Paris; les quatre-vingt-deux autres départements en peuvent faire leur profit, s'ils veulent.

— Mot de l'ordre donné par le Père Duchêne à toutes les sentinelles du château et du jardin des Tuileries, pour empêcher l'enlèvement prochain de toute la famille royale, et sa motion pour faire placer des canons, mèches allumées, à toutes les portes.

— Nouveau Club établi par le Père Duchêne et composé de quinze cents jeunes volontaires tyranicides, armés de poignards et de pistolets, et tout prêts à marcher au premier signal de la guerre civile, à la place des pères de famille.

— Nouveau *Te-Deum* composé par le Père Duchêne, et qui sera chanté aujourd'hui dimanche, 10 mars 1791, entre quatre et cinq heures après-midi, dans la chapelle de Saint-Christophe, pendant que la municipalité lera chanter le sien à Notre-Dame.

— Ordonnance du Père Duchêne pour faire placer des careaux à tous les coins de rues, pour y enchaîner les quarante mille brigands qui roulent sur le pavé de Paris, et pour servir d'exemple à tous les opposants à la constitution, tout court.

— Le Père Duchêne au chevet du lit du Roi malade, pour défendre à aucun calotin de l'approcher, et sa dénonciation d'un nouveau complot des aristocrates qui ramassent partout de l'argent pour payer des assassins.

— Le Père Duchêne capitaine des gardes du Roi pendant le voyage de la cour à Saint-Cloud, pour veiller à la sûreté de sa personne contre une bande de brigands aristocrates qui se tiennent cachés dans les bois de Ville-d'Avray, et qui n'attendent que la première partie de chasse du Roi pour l'enlever.

— Le Père Duchêne consulté par le Roi dans son cabinet au château des Tuileries, en présence de MM. Bailly et La Fayette, au sujet des attroupelements et du désordre de la capitale.

— La Pierre infernale passée par le Père Duchêne, sur les membres pourris de la cour, de l'Assemblée nationale, de la municipalité et des quatre-vingt-trois départements.

— Plaintes portées par le Père Duchêne à la barre de l'Assemblée nationale sur la grande disette d'argent dans la capitale, et sa demande de 10 millions de petits assignats, depuis 3 livres jusqu'à 9 livres décrétés sans discussion.

— Sermon du Père Duchêne à la barre de l'Assemblée nationale, interrompu par les noirs, et applaudi par les patriotes.

— Testament patriotique de Mirabeau, remis au Père Duchêne, qui lui donne pouvoir de distribuer aux quatre-vingt-trois départements, tous les biens qu'il possède.

— Visite du Père Duchêne au nouvel évêque de Paris, les bons conseils qui lui donne, et l'invitation qu'il lui fait de marier lui-même les filles pauvres des vainqueurs de la Bastille dont le club des Jacobins fait le troussseau.

11511. — Je suis le véritable Père DUCHESNE, foutez! de la rue du Vieux-Colombier, n° 30, actuellement rue du Four-Saint-Germain, n° 7. Paris, imp. du véritable Père Duchesne, S. d., 35 numéros in-8°. [N. Lc² 314.]

Vignette au *Memento mori* (fenêtre grillée) et deux croix de Malte à la fin. Les numéros non chiffrés sont classés dans l'ex. de la B. N. suivant l'ordre alphabétique des titres.

— L'Abbé Maury foutu en bas de la tribune de l'Assemblée nationale par le Père Duchêne, pour avoir voulu protester contre la fabrication de quarante millions de gros sols, grands claquements de mains par les patriotes à ce sujet, la grande colère des noirs pour avoir maltraité leur confrère de la sorte.

— Avertissement du Père Duchêne à tous les bons citoyens de la contre-révolution que les prêtres et bigotes réfractaires se proposent de faire le jour du Vendredi Saint, en parcourant les églises et les rues de Paris, le saint ciboire d'une main et un poignard dans l'autre.

— Avertissement du Père Duchêne à tous les citoyens et clubs patriotiques, au sujet d'un décret contre la liberté de la presse dont on nous menace, en profitant de la présidence de M. Dandré.

— Avis bougrement important donné par le Père Duchêne à Louis XVI.

‡ Pamphlet royaliste introduit par erreur dans cette série.

— Chapitre IV du Catéchisme du Père Duchêne, à l'usage des grands enfants des quatre-vingt-trois départements.

— Chapitre V du Catéchisme du Père Duchêne, à l'usage des grands enfants des quatre-vingt-trois départements et pour apprendre à vivre aux calotins réfractaires et aux bigottes jeunes et vieilles qui veulent s'en mêler.

‡ Pour les trois premiers chapitres du *Catéchisme*, voyez le n° 11510 ci-dessus.

— *Le De Profundis, le Libera* et le dernier *Requiescat in pace* du Père Duchêne, qu'il a dits sur le corps de Mirabeau, après la cérémonie.

— Décret du Père Duchêne qui déclare la bulle du Pape schismatique, hérétique, bougrement aristocratique et comme telle la condamne à être brûlée vive par la main du bourreau, d'abord à Paris, en place de Grève, et ensuite dans les quatre-vingt-trois départements, et ce, pour éviter une contre-révolution.

— Dénonciation par le Père Duchêne d'un grand souper donné au château des Tuileries par la reine Catherine de Médicis à tous les aristocrates de Paris au sortir de la séance de l'Assemblée nationale, qui laisse Avignon et le Comtat au Pape.

— Grand Enrôlement fait par le Père Duchêne des grenadiers licenciés de l'Oratoire et de l'Estrapade, pour aller au secours des patriotes du Comtat d'Avignon, faisant actuellement le siège de Carpentras soutenu par l'infâme évêque de Vaison.

— Grand Train d'artillerie et préparatifs de guerre par le Père Duchêne pour aller combattre la nièce de l'abbé Maury soutenant le siège de Carpentras et se donnant pour la pucelle d'Orléans.

— Grande Colère du Père Duchêne contre la Municipalité, et les mouchards du général qui font arrêter journellement et emprisonner tous les colporteurs, troupe utile et nécessaire pour le soutien de la constitution, et les moyens qu'il faut prendre contre cette infamie.

— Grande Colère du Père Duchêne contre les agioteurs et marchands d'argent, et son ordonnance qui les condamne à être promenés sur des ânes avec des écriteaux devant et derrière, portant ces mots : vendeurs d'argent et à faire amende honorable devant les portes du Palais-Royal et ensuite bannis de la capitale pour le reste de leurs jours.

— Grande Colère du Père Duchêne contre les traiteurs, restaurateurs, bouchers, charcutiers, merciers, drapiers, cordonniers, etc., et sa sentence qui les condamne, s'ils ne diminuent pas leurs marchandises sous trois jours, à être déclarés réfractaires à la loi et comme tels promenés sur l'âne dans leurs quartiers et dans toutes les places publiques et marchés de la ville et faubourgs de Paris.

— Grande Colère du Père Duchêne contre 1500 princes ou gentilshommes envoyés par l'empereur dans la capitale pour enlever la Reine avant de déclarer la guerre à la France.

— Grande Colère du Père Duchêne et son départ pour faire cesser la guerre civile à Cahors, que les calotins rebelles altérés du sang des humains ont causée dans cette déplorable ville, avec le détail de ce qui s'est passé.

— Grande Dénonciation faite par le Père Duchêne d'un conseil d'aristocrates qui s'est tenu hier à onze heures du soir dans la châteaue des Tuileries sur le décret que l'Assemblée nationale vient de rendre, qui ordonne qu'il sera fait un inventaire de tous les bijoux, meubles et effets qui garnissent les appartements du roi et de la reine, et que le châteaue des Tuileries sera appelé dorénavant châteaue national.

— Grande Fureur du Père Duchêne au sujet de l'animal-sabreur ci-devant prince de Lambesc, à l'hôtel Jaucourt S. Honoré, avec une bande de soldats de Royal-Allemaud, se vantant d'emmenner le roi, ou de faire couler des ruisseaux du sang des patriotes dans les rues de Paris.

— Grande Fureur du Père Duchêne contre le décret bougrement perfide qui livre à la domination et à la rage papale les bons bougres d'Avignonnais.

— Grande Fureur du Père Duchêne contre Louis XVI et décret, d'après l'arrêté du club des Cordeliers et de celui des Jeunes Amis de la liberté qui ordonne que tous les prêtres réfractaires à la loi seront chassés du châteaue des Tuileries, de Saint-Cloud et de Versailles.

— Grande Fureur du Père Duchêne sur la conduite du Grand Général et son petit mot d'avis à l'occasion de sa démission et de sa rentrée.

— Grande Joie du Père Duchêne à l'occasion de l'arrivée de 1500 voitures chargées de vin et d'eau de vie dans la capitale, sans payer aucun droit d'entrée, et grand bal que le père Duchêne donne à ce sujet pendant trois jours consécutifs aux forts et aux dames de la Halle, le Roi et la Reine ayant promis d'y venir danser une bourrée.

— Grand Plainte du Père Duchêne portée dans les Clubs patriotiques de Paris contre tous les esprits simples qui ont prétendu d'obéir au commandant, le Père Duchêne déclarant qu'aucun citoyen patriote ne peut s'engager d'obéir qu'à la nation, à la loi et au Roi.

— Nouveaux noms donnés aux rues de Paris par le Père Duchêne.

— *L'O-Fili*, ou *l'Atletuya* du Père Duchêne qui sera chanté le jour de Pâques après vêpres dans la chapelle du Châteaue des Tuileries, en présence du Roi et de sa famille, du Président de l'Assemblée nationale et des députés patriotes, de M. La Fayette et des curés de St Eustache et de St Germain-L'Auxerrois.

— Le Père Duchêne député au Roi par le comité diplomatique de l'Assemblée nationale, pour faire signer à Louis XVI, une déclaration authentique, par laquelle il fait savoir à toutes les

cours étrangères qu'il n'a jamais été prisonnier, et qu'il se met véritablement à la tête de la Révolution française.

— Le Père Duchêne député de tous les ouvriers, artisans, artistes, mouchards, négocians, et pères de famille pour demander à la municipalité de Paris dix millions de petits assignats, seul et unique moyen d'éviter une révolte générale prête à éclater.

— Le Père Duchêne en Sorbonne, chassant tous les docteurs protestant contre les décrets, et sa motion pour qu'ils soient conduits sur des ânes, le cardinal Collier à leur tête, et condamnés à faire amende honorable, à la porte de l'Assemblée nationale et sur le cercueil de Mirabeau à Sainte-Genève.

— Le Père Duchêne envoyé par le Roi dans le Comtat d'Avignon pour les inviter à la paix et pour éteindre la guerre civile, suite inévitable du décret sorti de la fabrique aristocratique.

— Les Portes du châteaue des Tuileries enfoncées par le Père Duchêne pour aller chasser les monarchistes qui tenaient leurs assemblées depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, avec la liste de tous ceux qui la composent.

— Procès fait par le Père Duchêne au ministre de la Marine et sa grande fureur contre le Comité de surveillance établi par MM. Bailly et La Fayette.

— Procès fait par le Père Duchêne aux sieurs La Fayette et Bailly, accusés d'avoir sollicité des ordres au Département pour faire massacrer les citoyens de la capitale.

— Protestation de Louis XVI contre les décrets de l'Assemblée nationale, glissée dans la poche du roi, par un aristocrate monarchien, et découverte par le Père Duchêne. Plus, copie exacte d'une lettre de Milan, tombée dans la poche de Mademoiselle de Tourzel, et ramassée par le Père Duchêne, à porte de l'appartement de la ci-devant marquise de Tourzel, gouvernante des enfans de France.

— Réponse du Père Duchêne à la lettre que le pape a envoyée depuis son arrivée aux enfers à l'Assemblée nationale; avec copie de la lettre du pape.

— Réponse du Père Duchêne à la lettre que Mirabeau Tonneau-les-Cravattes a envoyée à l'Assemblée nationale, sur la mort de son frère.

— Réponse du Père Duchêne à une lettre que les princes fugitifs ont envoyée au club monarchique de Paris, au sujet de leur rentrée en France, le 15 de ce mois, à la tête d'une armée formidable.

11312. -- Je suis le véritable Père Duchêne, ci-devant rue du Vieux-Colombier, n° 30, actuellement rue du Four-Saint-Germain, n° 7. Paris, de l'imprimerie du véritable Père Duchêne. S. d., 8 numéros in-8°. [N. Lc² 315.]

Les numéros non chiffrés ont en tête la vignette

au *Memento mori* (fenêtre grillée), et deux croix de Malte à la fin.

— Les Cris du Père Duchêne aux Parisiens, sur les dangers de la patrie et sur le grand coup de poigne qui approche. Ses instances de se mettre en défense partout, et de vite faire cinquante mille piques. Nouvelles du traître Bouillé, et grands masques découverts.

— Grand Jugement du Père Duchêne contre Louis Capet, ci-devant roi, et contre madame Capet sa femme, tous les deux convaincus de trahison contre la nation, et d'avoir voulu mettre la France à feu et à sang.

— Grande fureur du Père Duchêne contre le perfide complot tramé par le comité Autrichien pour faire sortir dans des bières les sieurs Latour-Dupin, Guiche et autres, des prisons de l'Abbaye, où ils sont détenus, en annonçant préalablement au peuple que ces traîtres se sont empoisonnés.

— Grande indignation du Père Duchêne contre les comités, qui sont d'avis de réintégrer Capet, Tripotage des quatre Capets, agiotant à Mayence pour guerroyer contre nous. Scélératesse de Clément Vincestas, archevêque de Trèves, qui a fait emprisonner le patriote Du-

N° 11513.



Je suis le véritable Père Duchêne cy-devant rue du Vieux Colombier n°. 30 actuellement rue du Four St. Germain n°. 7

GRANDE DÉNONCIATION

D U

PÈRE DUCHÈNE

Dun infâme complot tramé pour faire massacrer tous les Citoyens de la Capitale & occa-

verrier. Invitation aux Parisiennes pour qu'elles imitent les Bordelaises.

— Grande Réjouissance du Père Duchêne bonnement content de la journée du 11, sacré mille nom d'un tonnerre, au sujet des funérailles de M. Voltaire, foutre. Ses instructions sur le sort de Duverrier. Beatification d'une pucelle de la famille des Capets, morte carmélite en 1788.

‡ Pièce déjà citée, tome I^{er}, n° 5211, d'après un catalogue de librairie.

— Grande Somnation du Père Duchêne à M. de La Fayette, qui demande aujourd'hui sa

démission pour aller à Bruxelles se battre en duel avec le traître Bouillé, son cousin. Nouvelles de l'armée des contre-révolutionnaires dans le Pays-Bas, et de la joie occasionnée par l'arrivée de Monsieur.

— Le Père Duchêne commandant 30000 hommes qui s'enrôlent à Paris, pour aller aux frontières contre les Autrichiens, Bouillé et Condé, et ses avis pour vite se munir d'armes et de poudre, sans quoi la France est perdue.

— Prédiction du Père Duchêne des grands événements qui arriveront bientôt. Tableau alar-

mant de la situation de la France. L'aveuglement des Parisiens, seul auteur de tous les maux. Grandes fetes de Condé et du Cardinal Collier, lors de la fuite du roi. Massacres en Bretagne. Promesse du Père Duchêne à l'abbé Maury d'un bout de corde patriotique.

11513. — Je suis le véritable Père Duchêne, ci-devant rue du Vieux-Colombier, n° 30, actuellement rue du Four-Saint-Germain, n° 7. Paris, de l'imprimerie du véritable Père Duchêne. S. d., 3 numéros in-8°. [N. Lc² 516.]

Les numéros non chiffrés sont ornés de la vignette de l'hydre reproduite page 745 et qui a de nouveau servi pour le numéro suivant.

L'ex. de la vente Pochet (n° 1495) comportait sept numéros au lieu de cinq. Il fut acquis, ainsi que toute la collection des autres « Père Duchêne », par M. de Nadailac, mais cet ensemble n'a pas figuré à la vente de celui-ci.

Peut-être ces deux numéros étaient-ils ceux que la B. N. a classés sous la cote du numéro suivant et qui, en raison de leur contexte et de leur vignette, semblent ne former avec le présent article qu'une seule série.

11514. — Je suis le véritable Père Duchêne Paris, de l'imprimerie du Père Duchêne. S. d., 2 numéros in-8°. [N. Lc² 520.]

On lit à la fin de ces deux numéros cet Avertissement :

« Mes amis, comme la Révolution change de forme, j'ai aussi changé mon estampe; me voilà maintenant tel que je suis avec une barbe noire comme Noë, une bouche sacrifiante comme Brutus et un nez menaçant comme Scévola. L'hydre de l'aristocratie est à mes pieds et je tiens ma hache levée pour l'écraser si elle bouge. Je suis le seul vrai Père Duchêne et je vous promets, foutez, de vous servir jusqu'à la mort. »

Voyez le numéro précédent.

11515. — Je suis le véritable Père Duchêne, ci-devant rue du Vieux-Colombier, n° 30, actuellement rue Thibautodé, n° 7, tout à côté du quai de la Ferraille, foutez! Paris, de l'imprimerie du véritable Père Duchêne. S. d. [1791], 6 numéros in-8°. [N. Lc² 517.]

Les numéros non chiffrés ont en tête la vignette au *Memento mori* (fenêtre grillée) et deux croix de Malte à la fin.

En vers et en prose.

11516. — Je suis le véritable Père Duchêne, rue Thibautodé, n° 7. Paris, imp. Sallière. S. d., 13 numéros in-8°. [N. Lc² 518.]

Les numéros non chiffrés ont en tête la vignette au *Memento mori* (fenêtre grillée) et les deux croix de Malte à la fin.

11517. — Je suis le véritable Père Duchêne, moi, foutez. Grande saisie faite par le véritable Père Duchêne de l'imprimerie dite de Henri IV, où s'imprimait un faux « Père Duchêne » fouetté et marqué, avec son grand *Te Deum* bougrement patriotique sur la convalescence du Roi. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 3885.]

Vignette au *Memento mori* (barreaux en croix). Pamphlet royaliste en style orduier contre M^{lle} Colomb et contre l'abbé Robin, c'est-à-dire l'abbé Jamel. (Cf. n° 11510 ci-dessus.)

11518. — Je suis le véritable Père Duchêne. La Colère du Père Duchesne contre le Roi et la Reine qui méritent la potence. Leurs justifications ou Contes de ma grand-mère Cigogne. Discours qu'aurait dû tenir Louis Capet à l'Assemblée nationale. Rugissements de la noblesse et du clergé défunts. De l'imprimerie d'Henri IV, rue de Bussy. n° 8. S. d. (1791), in-8°, 8 p. [N. Lc² 519.]

Numéro non chiffré, avec la vignette au *Memento mori* en tête, et les deux croix de Malte à la fin. Dans cette vignette et dans celle du numéro suivant, le grillage de la fenêtre offre une légère différence avec le type du n° 11506 ci-dessus.

ÉPIGR. :

Avec mon bras de fer et ma voix de tonnerre,
Despotes et tyrans, je vous ferai la guerre!

Après la fuite et le retour de la famille royale.

11519. — Je suis le véritable Père Duchêne, moi, foutez. Mon imprimerie, qui est maintenant celle de Henri IV, était ci-devant rue du Vieux-Colombier, n° 30. Imp. de Henri IV. S. d., 25 numéros in-8°. [N. Lc² 519bis.]

Cinq numéros non chiffrés et 20 numéros chiffrés. Avec la vignette au *Memento mori* et les deux croix de Malte à la fin. On a joint à l'ex. de la B. N. des numéros différents, chiffrés 1, 2, 3 et 19, qui portent, ainsi que le n° 20

Mon imprimerie est celle de Henri IV, entrée de la place Dauphine, par le Pont-Neuf, n° 1. Un des numéros non chiffrés porte : Mes chers lecteurs, je vous prévins que j'ai quitté l'imprimerie de la rue du Vieux-Colombier et que mon imprimerie maintenant est celle de Henri IV, que j'ai préférée, comme étant le foyer du vrai patriotisme.

11520. — Je suis le Vritable Père Duchêne. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 521.]

Un numéro non chiffré, sans vignettes.

Le titre de départ porte en outre : Décret économique et nécessaire proposé par le Père

DUCHÈNE à l'Assemblée nationale pour se passer de prêtres sans nuire à la religion.

Réimp. d'une pièce comprise dans l'ex. décrit sous le n° 11510 ci-dessus.

11521. — Je suis le véritable Père Duchêne, foutre! De l'imprimerie du véritable Père Duchêne. S. d., 3 numéros in-8°. [N. Lc² 2445.]

Les deux premiers numéros ne sont point chiffrés. En tête, une vignette représentant le Père Duchêne attablé et reproduite ci-dessous; à la fin, les deux croix de Malte.

N° 11521.



11522. — Je suis le véritable Père DuchESNE, foutre! De l'imprimerie du Père Duchesne, rue du faubourg de la section des Sans-Culottes. S. d., in-8°. [N. Lc² 2541.]

Signé : HINBERT.

La B. N. n'a que le n° 171 avec la vignette au *Memento mori* en tête et deux fourneaux, dont l'un renversé, ainsi que la griffe d'HINBERT, dont la forme rappelle la signature d'Hébert.

« Voilà la Convention nationale, voilà de la besogne pour moi et je vais faire paraître mon numéro tous les jours », lit-on, p. 8.

11523. — Je suis le véritable Père DuchESNE, foutre! Grande joie du Père Du-

CHESNE, sur la justification de Marat et sa grande colère contre ces jeanfoutres d'hommes d'État qui avaient juré la mort de l'ami du peuple. *Imp. des Bons-Enfants*. S. d., in-8°, 8 p. [P. 42031'.]

Vignette au *Memento mori* (barreaux en croix). P. 8, deux fourneaux (petit modèle), dont l'un entièrement renversé.

Voyez le numéro suivant, qui appartient évidemment à la même série.

11524. — Je suis le véritable Père DuchÈNE, foutre! Vous resterez, Messieurs les bougres ou la Grande colère du Père

Duchène contre les jean-foutres d'aristocrates qui veulent transplanter la Convention nationale à Versailles et faire perdre à Paris le fruit de ses travaux et les avantages de la Révolution. [N. Lc^e 2368.]

Un numéro avec la vignette au *Memento mori*

(barreaux en croix), et deux fourneaux, dont un entièrement renversé, à la fin.

Signé : GR SLEY.

Au-dessus de la signature et des deux fourneaux, on lit cet Avis :

« Père Duchène de la cour des Miracles, le prétendu marchand de contrebande qui, selon

N^o 11526.



GRANDE TRISTESSE DU PÈRE DUCHESNE, SUR LA MALADIE DU ROI.

toi, a pris ton nom, ton portrait, ton fourneau, usé de sa propriété. Tu lui dois de la partager encore; il ne se souvient de l'avoir conservé la vie que pour le plaisir qu'il éprouve à voir que tu l'as consacrée au bien de ton pays. Les trois quarts de tes cent premiers numéros ont été com-

posés avec lui. Il a oublié le reste... Le Père Duchène de la rue des Bons-Enfants, après ce peu de mots, ira son train et se fout de ce que tu en diras. Amitié et fraternité si tu apprécies ces sentiments-la; si tu n'en es pas digne, mépris profond.»

11325. — Les Soirées du Père DUCHÈNE. De l'imprimerie Raimond Senties. S. d., [1790], 3 numéros in-8°. [N. Lc² 483.]

Les nos 2-3 sont signés : Le [très-] véritable Père DUCHÈNE, et portant les deux croix de Malte.

Lemaire dit à la fin de sa quatorzième Lettre : « M. Senties, qui se dit mon imprimeur, en a menti. C'est un fourbe, et malgré qu'il ait contrefait ces deux étoiles [les croix de Malte], je désavoue ce qu'il donne sous mon nom. C'est un vrai vol. »

11326. — Le véritable P. DUCHESNE, f. De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d. [1790], 3½ numéros in-8°. [N. Lc² 522.]

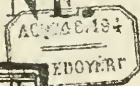
Les numéros sont non chiffrés, avec la grande vignette aux deux fourneaux reproduite ci-contre et servant de frontispice à chaque numéro.

M. Mouton-Duvernet possède de cette publication royaliste un numéro de cette série chiffré 35 et intitulé : *V'la le Père Duchesne bien content, bien bougrement patriotiquement satisfait de Mirabeau* (in-8°, 7 p.).

N° 11528.



VÉRITABLE
PÈRE DUCHÈNE



Avec sincère du Père Duchêne, de ce qui s'est passé dans les Enfers, entrevue de plusieurs personnes qui ont marqué dans la révolution, Grisboudon amoureux. Entretien d'un patriote qui veut le bonheur de son pays. Imprudence des patriotes. Sagesse des républicains

11527. — Le Père DUCHÈNE. De l'imprimerie du Père Duchêne, rue Pavée. S. d., [1792.] 20 numéros. [N. Lc² 685.]

Sept numéros non chiffrés, classés par ordre alphabétique de titres, et 13 numéros chiffrés. En tête de chacun d'eux une vignette grossièrement gravée sur bois, représentant le Père Duchesne coiffé d'un bonnet de coton, émergeant d'un tonneau sur lequel on lit : *Chaire de vérité*, et pérorant devant un groupe d'auditeurs. Tous les numéros ont une pagination et une épigraphe distinctes.

Selon M. Hatin, la Bibliothèque du Louvre possédait de cette série 14 numéros dont les

six premiers n'étaient point chiffrés. Une note manuscrite, s'appuyant sur un passage de l'Orateur du peuple (n° 350), attribuait cette feuille de couleur royaliste à LEROUX DES TILLET et à REVOL, rédacteurs du *Journal des clubs* (Cl. n° 9037 ci-dessus). Hébert lui donne pour rédacteurs LOUIS RAMOND et FRANÇOIS CHÉRON.

11328. — La Résurrection du véritable Père DUCHÈNE. Dumaka, rue Jacques, 647, près le cloître Benoit, aboutissant à la place Combray, 3 numéros in-8°. [N. Lc² 2645.]

Les numéros ne sont point chiffrés, mais on

trouve au bas du deuxième et du troisième une réclame typographique pour le numéro suivant.

Chacun d'eux est signé : Par le citoyen N.-M. D*** [DUMAKA] et accompagné de la vignette reproduite p. 749.

11529. — Le Véritable Père Duchêne. *Imp. de la Société des Amis du commerce. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 787.]

P. 7, réclame pour le *Glaive vengeur de la République française* (cf. tome I^{er}, n° 3955), de H.-G. DULAC, à qui l'on peut, selon toute vraisemblance, attribuer aussi cette autre tentative de résurrection du Père Duchesne.

P. 8, on trouve ce *Nota* : « La vignette destinée à cette feuille paraîtra dans un des plus prochains numéros. »

11530. — La Résurrection du véritable Père DUCHÈNE, foutre! *Paris, de l'imprimerie du Père Duchêne, chez Coesnon-Pelletrin, rue Nicaise, n° 330. S. d. [1797], 42 numéros in-8°.* [N.Lc² 937.]

Le titre varie avec chaque numéro. Les n°s 1-2 sont signés : Le Père DUCHÈNE; et l'*Avis* : LABISOL. Les n°s 3, 7, 8 et 10 : Le père DUCHÈNE, LABISOL; les n°s 5, 12 : LABISOL; le n° 9 : CARMAGNOLE MÈRE DUCHÈNE, LABISOL, Père DUCHÈNE; les n°s 11, 13, 14, 16, 18, 19, 21, 23-42 : CARMAGNOLE; les n°s 20, 22 : CAIGNART.

11531. — Le Père DUCHÈNE. *Imp. de l'Ami du peuple*. S. d., 25 numéros in-8°. [N. Lc² 2674.]

Six numéros chiffrés et 19 non chiffrés, ces derniers classés par ordre alphabétique de titres. Tous portent la signature de R^e F^s LEBOS en forme de griffe, et cette griffe est accompagnée des mots : « Embastillé vingt-deux mois et demi », suivis bientôt de ceux-ci : « et proscriit de nouveau ».

Les vignettes d'en-tête ont plusieurs fois varié.

C. — PAMPHLETS SIMILAIRES

11532. — La Colère du Père DUCHESNE à l'aspect des abus. 1789. *S. l., 1789, in-8°, 14 p.* [N. Lc² 104.]

Chaque mot commençant par un *b* et par un *f* est coupé après la première lettre de points suspensifs, mais l'auteur ne fait pas usage du juron et de l'épithète auxquels le Père Duchesne doit une partie de sa célébrité.

11533. — Les Fers brisés, pour servir de supplément aux « Vitres cassées », par

le véritable Père DUCHESNE. *S. l., 1789 in-8°, 23 p.* [N. Lc² 2266.]

Signé : le Père DUCHESNE, fumiste ordinaire de Sa Majesté.

ÉPIGR. :

Audiet cives acuisse ferrum.
On saura que le peuple aiguisa les poignards.

Voyez le n° 11486 ci-dessus.

11534. — Lettre du Père DUCHÈNE à un de ses amis en province. *S. l. n. d., in-8°, 7 p.* [N. Lc² 389.]

Signé : le Père DUCHÈNE.
Contre le club des Jacobins.

11535. — Colère du Père DUCHESNE, sur le départ de M. Necker. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 457.]

Désavoué par Lemaire à la fin de la deuxième *Lettre bougrement patriotique*.

11536. — Le Père DUCHESNE premier ministre. *A Saint-Cloud, de l'imprimerie du cabinet, 1790, in-8°, 44 p.* [N. Lc² 458.]

En regard du titre, pl. gravée sans légende et anonyme, déjà mentionnée sous le n° 31 des *Révolutions de France et de Brabant* (voy. n° 10379 ci-dessus).

Le texte est un dialogue entre un Turc, un Russe, un Anglais, un Prussien, un Hollandais et le Père Duchesne.

Le faux-titre porte : *Ah! jean-foutres, vous voulez absolument la guerre!* Un second ex. de la même pièce, auquel manque le titre décrit ci-dessus à l'estampe, a été catalogué par la B. N. sous le numéro suivant.

11537. — Ah! jeans-foutres, vous voulez absolument la guerre! *S. l. n. d., in-8°, 44 p.* [N. Lc² 2404.]

Voyez le numéro précédent.

11538. — Grande Colère du Père DUCHESNE sur la conservation des ministres. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 459.]

Pamphlet royaliste.

11539. — Don patriotique du Père DUCHÈNE à la nation. *De l'imprimerie du véritable Père Duchêne, rue du Vieux-Colombier, n° 31. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 460.]

Désavoué par Lemaire à la fin de sa troisième *Lettre bougrement patriotique*.

11540. — Les Litanies patriotiques du Père DUCHÈNE, chantées au Palais-Royal. De l'imprimerie du Père Duchêne. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2429.]

P. 8, deux croix de Malte.

11541. — Voyage du Père DUCHÈNE à Versailles. De l'imprimerie du Père Duchêne. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lc² 2273.]

P. 7, deux croix de Malte.
Voyez le numéro suivant.

11542. — La Grande Joie du Père DUCHESNE, au sujet de l'ordre qu'il reçut de Versailles d'aller refaire les fourneaux du Roi. Plaisante aventure du chat, de la femme et du pot de chambre. Récit très véritable du voyage d'Hébert et de sa bonne réception au Château, où l'on verra comment il se comporta avec les seigneurs du lieu et les talons rouges auxquels il conta l'histoire épouvantable d'un chrétien rôti dans les États barbaresques. Sa grande estime pour les fleurs de lys, et comment il est bougrement fier d'avoir parlé à la Reine, d'avoir reçu une petite tape du gros Louis XVI et d'avoir enfin pu goûter le vin de Sa Majesté. Son retour à Paris, où il trouva devant sa porte un tas de jean-foutre, qui ne le mirent point à l'aise. Le tout fidèlement copié sur l'original trouvé dans les papiers de Jean-Baptiste Pruvost, ancien principal du collège d'Hesdin, département du Pas-de-Calais. A Paris, entre le Luxembourg et le Pont-Neuf, à l'enseigne de l'Homme-Rouge. [Arras, imp. Schoutheer.] S. d. [1870], in-8°, 11 p. [N. Lc² 2274.]

Réimp. de la pièce précédente, due à M. René Muffat et qui diffère de l'original par des variantes nombreuses.

11543. — La Grande Colère du Père DUCHESNE. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 473.]

Au sujet de l'arrestation d'un sieur Germain Gilles, tailleur d'habits, rue Simon-le-Franc, 12, poursuivi à la requête d'un sieur Prévost, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Château-Thierry.

11544. — Le Père DUCHESNE. Garnery. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 474.]

On lit à la fin : « Le Père Duchesne espère donner la suite de son intéressant voyage. »

En faveur des réformes de l'Assemblée nationale. Réponse aux brochures : *Je perds mon état, faites-moi vivre et Qu'est-ce qui y gagne ?* Voyez les nos 11339 et 11343 ci-dessus.

11545. — Discours du Père DUCHÈNE aux gardes nationales du royaume, sur la nécessité de réformer les mouchards qui sont parmi eux. De l'imprimerie des bons patriotes, rue Saint-Denis. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 475.]

A propos de l'arrestation d'un colporteur de journaux par un sieur Thierry dans le vestibule de l'Assemblée nationale.

11546. — Réception du Père DUCHÈNE au célèbre club des Jacobins et le Discours bougrement patriotique qu'il a prononcé De l'imprimerie du véritable Père Duchêne S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 477.]

Avec les deux croix de Malte.

11547. — Visite du Père DUCHÈNE à M. de Lafayette et sa Grande Conversation avec lui. De l'imprimerie du Père Duchesne, rue du Vieux-Colombier, n° 30. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2430.]

P. 8, deux croix de Malte. Voyez le numéro suivant.

11548. — Remontrances bougrement patriotiques du véritable Père DUCHÈNE aux pères de famille et aux amis de la constitution. Paris, imp. Sentès, rue de Bussy, n° 9, maintenant imprimeur du véritable Père Duchêne. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 478.]

Signé : Le plus véritable des véritables Père DUCHÈNE, m^d de fourneaux. Avec les deux croix de Malte.

Contre les brochures royalistes.

On lit, page 8, ce post-scriptum : « Il vient de paraître une demi-feuille baptisée *Visite du Père Duchesne à M. de La Fayette* ; quoique l'auteur soit, comme moi, partisan du général, il est cependant un jean-foutre de lâche d'avoir pris mon nom, mais je lui pardonne en faveur de la pureté de ses intentions. »

11549. — Grandes Réflexions du Père DUCHESNE. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 583.]

Le titre de départ, page 3, porte en plus : *A son ami Jean-Bart.*

Pamphlet royaliste contre les Jacobins.

11550. — Le *Libéra* du Père DUCHESNE sur le tombeau du clergé, mort le 2 novembre 1789, à l'Archevêché, présenté à la Caisse d'Escompte et enterré au Trésor national. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2289.]

Attribué à J.-R. HÉBERT.

11551. — Le Rêve du Père DUCHESNE et son réveil. Dédié au vaisseau de la ville de Paris. *Paris. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2296.]

Au verso du titre : *Préface aux dames.*

« Quoique j'n'aie jamais été poli, j'sais ce que j'dois au sexe et j'prévins les dames qu'elles peuvent me lire sans trouver aucun mot qui puisse choquer leur décence. Depuis que j'suis marié et surtout depuis que j'ai des enfants, ma femme m'a habitué à me r'tenir et j'l'fais autant que j'peux, parce que j'sais qu'ça fait toujours plaisir aux dames. »

Non sordida sunt verba.

11552. — Observations bougrement patriotiques du PÈRE DUCHÈNE sur les assignats, etc. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2348.]

Brochure différente du n° 11562 ci-dessous.

11553. — Le *Veni, creator* du Père DUCHÈNE, avec la descente du Saint-Esprit en langues de feu sur la tête des bons apôtres de l'Assemblée nationale et des juges du cheval blanc, et la Descente du diable en oreilles d'âne et en queue de renard sur les noirs du Manège, du Département et de la Municipalité. *Imp. de Henri IV, rue de Bussy, n° 8. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2361.]

Vignette au *Memento mori* au titre de départ, et p. 8 deux croix de Malte.

Voyez le n° 11518 ci-dessus.

11554. — Grands Cris du Père DUCHESNE. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2381.]

Contre les agioteurs.

11555. — Sermon bougrement patriotique du véritable Père DUCHESNE, à l'occasion de la nouvelle chevalerie des ânes préparée par les citoyens du café Procope aux sacrés infidèles à la patrie. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2389.]

Contre La Fayette.

11556. — Dénonciation du Père DUCHESNE contre les M^{rs} de vin, cabaretiers, limonadiers, bouchers, etc. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2391.]

Dans une note, l'auteur se plaint en termes fort vifs des *Lettres bougrement patriotiques* de Lemaire, qu'il traite de contrefacteur.

11556bis. — Colère du Père DUCHÈNE, au sujet de l'affreux massacre des patriotes de Nancy par les bourreaux aristocrates aux ordres de Raffiat-Bouillé. *De l'imprimerie du Père Duchêne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2402.]

Terminé par cette note :

« Rédigé en partie sous la dictée du Père Duchêne, par un volontaire de la garde nationale parisienne, qui n'aime ni les ennemis de la constitution, ni ses amis lâches et paresseux. »

11557. — Nouveaux Massacres commis à Nanci, avec des Réflexions du Père DUCHÈNE. *De l'imprimerie du Père Duchêne, rue de Bussy, n° 9. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 446.]

11558. — Nouvelle Boutade du Père DUCHESNE ou Lettre bougrement véridique aux gardes nationales. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2406.]

Signé : Père DUCHÈNE, fumiste ordinaire du Roi, au château des Tuileries. Voyez le numéro suivant.

11559. — L'Intrépide et Véritable Père DUCHESNE aux soldats de l'armée parisienne. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2407.]

Même signature qu'au numéro précédent.

11560. — Avis important du Père DUCHÈNE aux aristocrates. *De l'imprimerie de la liberté. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2412.]

Signé : Le Père DUCHÈNE, poëlier-fumiste et citoyen actif.

11561. — Grand Désespoir du Père DUCHÈNE sur la défaite des pauvres Brabançons et son Projet pour les secourir. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2416.]

11562. — Point de Foutus Assignats ou Grandes Délivrations, Motions, Débats et

autres Foutarades du club des Porcherons, présidé par le Père DUCHÈNE, qui préside, f.... comme un autre. Du jeudi 23 septembre 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2417.]

11563. — Grande Joie du Père DUCHESNE sur la nouvelle création des assignats. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2419.]

Attribué à J.-R. HÉBERT.

11564. — Les Ministres dénoncés aujourd'hui à l'Assemblée nationale par toutes les sections de Paris et les Réflexions bougrement patriotiques du Père DUCHESNE. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2420.]

Voyez les nos 5793, 5796, 5801-5802 ci-dessus et les six numéros suivants.

11565. — Les Ministres envoyés à Bicêtre par le Père DUCHÈNE. *De l'imprimerie du Père Duchêne, rue du Vieux-Colombier, n° 30. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2421.]

11566. — Grand Armement du Père DUCHÈNE et de son ami Jean-Bart pour faire foutre le camp aux ministres. *De l'imprimerie du Père Duchêne, rue du Vieux-Colombier, n° 30. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2422.]

11566^a. — Grand Armement du Père DUCHÈNE... *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lc² 2422 A.]

11567. — Comment, foutre, vous ne parlerez donc pas? *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2423.]

11568. — Fureur du Père DUCHÈNE sur la continuation des ministres. *De l'imprimerie du Père Duchêne, rue du Vieux-Colombier, n° 30. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2424.]

11569. — Grand Discours du Père DUCHÈNE à la barre de l'Assemblée nationale. *De l'imprimerie du Père Duchesne, rue du Vieux-Colombier, n° 30, in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2425.]

P. 8, deux croix de Malte.

11570. — Foutez-vous de ça, renvoyez-les, ou Dernier Jugement du Père DUCHESNE,

rendu sur le réquisitoire du procureur général de la lanterne. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2426.]

11571. — Le Petit Coup de rogomme ou le Déjeuner du Père DUCHESNE avec le Père Gérard, et leur Entretien bougrement patriotique contre les aristocrates. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2427.]

Attribué à J.-R. HÉBERT.

11572. — Le Père DUCHÈNE arrêté par les mouchards et délivré par le compère Mathieu. *De l'imprimerie du Père Duchêne, rue du Vieux-Colombier, n° 30. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2428.]

11573. — Entretien [1^{er}-12^e] entre Jean-Bart et le Père DUCHÈNE. *Imp. du Père Duchêne, place Saint-Michel, 12 numéros in-8°.* [N. Lc² 580.]

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 2, 3, 10 et 11. Le premier *Entretien* n'est point chiffré. Plusieurs portent en titre la vignette au *Memento mori*. Le quatrième est intitulé : *Le Carnaval du Père Duchêne ou Entretien...*

11574. — Les Deux Voisins ou Entretiens de M. GÉRARD et de M. DUCHÈNE. *S. l. n. d.*, in-8°, 28 p.

D'après les *Supercheries littéraires*, de Quéraud (1869, I, col. 1005).

11575. — Indignation du brave DUCHÈNE, capitaine de corsaires, sur les infernales manœuvres de ces brûlots et tisons d'enfer d'aristocrates. *Imp. de la Liberté. S. d.*, in-8°, 4 p.

D'après les *Supercheries littéraires* de Quéraud (1869, I, col. 1005).

11576. — Ribote de Jeanbar (*sic*) et du Père Duchesne, en réjouissance de la destruction du Parlement et du Châtelet. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 471.]

11577. — Grande Joie du Père DUCHESNE, à l'occasion des scellés mis au Palais et du déménagement des juges du Parlement. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 472.]

14378. — Grande Joie du Père DUCHÈNE, sur la suppression des procureurs, greffiers, sergents, notaires, etc., et de toute la sacrée robinaille, infernales sangsues du peuple. *De l'imprimerie du véritable Père Duchêne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2411.]

Signé : Le véritable Père DUCHÈNE.

14378°. — Le Trou du cul du Père DUCHÈNE ou le Mouchoir des aristocrates. Ma quatrième lettre, foutre ! sur les Parlements. *Paris, imp. Chalon*, 1790, in-8°, 7 p. [N. Lc² 3828.]

Signé : Le Père DUCHÈNE, fumiste ordinaire de Sa Majesté aux Tuileries et suivi de cette note :

« Le Père Duchêne avertit les patriotes qu'il vient de casser sa pipe, ce qui est la cause de sa mauvaise humeur. »

14379. — Grande Joie du Père DUCHÈNE, sur la suppression du Châtelet. *De l'imprimerie du Père Duchêne, rue du Vieux-Colombier*, n° 30. *S. d.* (1790), in-8°, 8 p. [N. Lc² 2432.]

Deux pièces différentes sous le même titre.

La première commence ainsi :

« Ah ! foutre ! le fier coup ! »

Voyez le numéro suivant.

14379°. — Grande Joie du Père DUCHÈNE sur la suppression du Châtelet. *De l'imprimerie du Père Duchêne, rue du Vieux-Colombier*, n° 30. *S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2432 A.]

« O mille et mille bénédictions à l'Assemblée nationale !... »

Voyez le numéro suivant.

14380. — Le Châtelet mis à l'enclère par le Père DUCHÈNE. *De l'imprimerie du Père Duchêne, rue du Vieux-Colombier*, n° 30. *S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2433.]

P. 8, deux croix de Malte.

ÉPIGR. :

La cour ne fera plus sa belle renchérie :
On vient de la priver de sa blanchisserie.

Réimpression ou contrefaçon de la pièce précédente. Le premier paragraphe, commençant ainsi : « Allons, Messieurs et Dames, approchez, le Châtelet est vacant... », est entièrement différent et la pièce se termine par un huitain satirique. Le reste du texte est identique dans les deux pièces.

14381. — M. d'Artois et le Père Duchêne à Venise. *Imp. Buisson et Chaulé. S. d.* (1790), in-8°, 24 p. [N. Lb³⁹ 9539.]

Imitation d'un chapitre célèbre de *Candide*. Les personnages sont le comte d'Artois, le prince d'Hémin, l'abbé de Vermont, M^{me} de Polignac, MM. de Juigné, de Bombelles, de Calonne, Necker, de Breteuil, de Saint-Priest, de La Vauguyon, Loménie de Brienne et le Père Duchêne. Celui-ci, contre l'usage, n'est pas censé tenir la plume.

14382. — Fureur du Père DUCHÈNE contre l'évêque de Nantes, qui fail des processions pour demander à Dieu la destruction de l'Assemblée nationale. *De l'imprimerie du Père Duchêne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2431.]

P. 8, deux croix de Malte.

L'évêque de Nantes était alors Charles-Eutrope de La Laurancie (1740-1816) qui émigra en 1792.

14383. — Réponse du Père DUCHÈNE au discours de M. de Lafayette tenu au Corps municipal sur la maison militaire du Roi. *De l'imprimerie du Père Duchêne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2440.]

P. 8, deux croix de Malte.

14384. — Grande Armée du Père DUCHÈNE pour aller combattre le prince de Lambesc, qui est à la tête de soixante-dix mille Autrichiens pour entrer en France. Grande Joie du Père DUCHÈNE sur la nomination du nouveau garde des sceaux, et sa visite au Roi, pour le remercier d'avoir choisi M. Duport du Tertre. *S. l. n. d.*, in-8°, 40 p. [N. Lc² 2446.]

14385. — Grande Armée du Père DUCHÈNE pour aller combattre le prince de Lambesc. *De l'imprimerie du Père Duchêne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2446 A.]

Réimpression de la première partie du numéro précédent.

La nomination de Duport Dutertre est du 21 novembre 1790.

14386. — Conseil bougrement patriotique, donné par le Père DUCHÈNE au nouveau garde des sceaux. *De l'imprimerie du Père Duchêne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2447.]

P. 8, deux croix de Malte.

11587. — Grande et Véritable Adresse du Père DUCHÈNE à l'Assemblée nationale pour demander à y être admis en qualité d'inspecteur... à l'entreprise des poëles de la nation. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2449.]

Signé : ROCPI sur du chêne.
P. 8, deux croix de Malte.

11588. — Le Père DUCHESNE président de section. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N² 2450.]

11589. — Le Père DUCHESNE nommé ministre des finances, ou ses Avis au Roi sur le choix de ses nouveaux ministres. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2451.]

« Le Père Duchesne, lit-on au-dessous du titre, déclare au public qu'il est bougrement en colère qu'un tas de jeanfoutres vient (sic) prendre son nom pour vendre leur sacré galimatias. Il les prévient qu'il ne fait point de croix de Jésus par ci, de croix de Jésus par là pour distinguer sa feuille, mais qu'il tâche de la distinguer seulement par la raison et le patriotisme. »

11590. — Fureur du Père DUCHÈNE contre les soixante calotins qui ont saccagé et profané l'autel de la Patrie...

P. 8, deux croix de Malte.
Voyez tome 1^{er}, n^o 2039.

11591. — Grande Colère du Père DUCHÈNE contre la faiblesse de l'Assemblée nationale, à l'occasion des prêtres. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lc² 2463.]

Au sujet de la discussion sur la constitution civile du clergé, dans la séance du 21 janvier 1791.

11592. — Réponse du Père DUCHÈNE à Jean-Bart, sur le tumulte des barrières. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 334.]

Signé : Le véritable Père DUCHÈNE, marchand de fourneaux, &c....

Avec la vignette au *Memento mori*.
Contre les Jacobins, à propos de l'affaire de la Chapelle. Voyez ci-dessus, n^{os} 5836-5848.

11593. — Le Père DUCHÈNE au club des

Jacobins. *Imp. Chaudriet. S. d., in-8°, 4 p.* [N. Lc² 2466.]

11594. — La Grande Lettre bougrement patriotique du Père DUCHÈNE au club monarchique. *S. l. n. d., in-8°, 7 p.* [N. Lc² 2467.]

11595. — Lance rompue par le Père DUCHÈNE contre un aristocrate en faveur des Jacobins. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 9761.]

Après la journée du 28 février 1791.

11596. — Grande Conversation entre le général Lapique, le P. DUCHÈNE et Jean-Bart. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2468.]

Vignette au *Memento mori* (barreaux en croix).
Voyez le numéro suivant.

11596^a. — Grande Conversation entre le général Lapique... *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2468 A.]

Même vignette qu'au premier tirage.

11597. — L'Embarras du Père DUCHÈNE aux Jacobins. *Imp. du Père Duchesne, place Saint-Michel, près du corps de garde. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2482.]

Vignette au *Memento mori* (barreaux en croix).

A la suite de cet article et sous le même numéro, le catalogue de la Bibliothèque a enregistré, dans l'ordre alphabétique des titres, neuf autres pièces non chiffrées, portant la même vignette et la même rubrique typographique, dont voici les intitulés :

— *Grand Étonnement du P. Duchesne.*

— *Grande Dénonciation faite à l'Assemblée nationale, par le véritable Père DUCHÈNE.*

— *Le Père DUCHÈNE aux braves gardes nationales de Paris.*

— *Le Père DUCHÈNE bougrement en colère de ce qu'on l'a fait joyeux.*

— *Le Père DUCHÈNE et un habitant du faubourg S. Antoine.*

— *Père DUCHÈNE et un officier de la garde nationale.*

— *Le Père DUCHÈNE chez M. de Montmorin, avec des poulets qu'il veut mettre à la broche.*

— *Le Père DUCHÈNE qui va se marier.*

Antérieurement à cette acquisition la B. N. avait enregistré trois pamphlets sortis de la même officine et décrits sous les trois numéros suivants.

11598. — Le Tête-à-tête du Père DUCHÈNE et de Jean-Bart. *De l'imprimerie du Père*

Duchène, place du pont Saint-Michel, vis-à-vis le corps de garde. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 545.]

Avec la vignette au *Memento mori*.
Sur les bruits de départ du Roi, Pamphlet royaliste.

11599. — La Fureur du Père DUCHÈNE sur les jeux et tripots du Palais-Royal. *De l'imprimerie du Père Duchène, place Saint-Michel, vis-à-vis le corps de garde. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 546.]*

Avec la vignette au *Memento mori*.

ÉPIGRAM.

Un bois plein de voleurs est un plus sûr passage.

11600. — Entrevue du P. DUCHÈNE et de Mesdames de France. *De l'imprimerie du Père Duchène, place Saint-Michel, vis-à-vis le corps de garde. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 547.]*

Pamphlet royaliste.

11601. — La Grande Colère du Père DUCHÈNE sur l'argent arrêté hier dans la rue Saint-Martin ou Dialogue entre le Père Duchène et un aristocrate. *Imp. Chaudriest. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 2483.]*

Vignette au *Memento mori* (barreaux en croix).

11602. — Le Père DUCHÈNE à ceux que cela regarde. *De l'imprimerie du Père Duchène. S. l. n. d., in-8°, 3 p. [N. Le² 2490.]*

Au sujet de l'indisposition du Roi.
Voyez tome 1^{er}, nos 2112-2123.

11603. — La Grande Visite du Père DUCHÈNE au Roi malade. *S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 2491.]*

Vignette au *Memento mori* (barreaux en croix).

11604. — Dialogue entre le Père DUCHÈNE, Jean-Bart et Éphraïm. *S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 2794.]*

Au sujet de la maladie et de la convalescence du Roi.

11605. — Lettre du Père DUCHÈNE à ses concitoyens assemblés, le 49 avril 1791. *S. l. n. d., in-8°, 12 p. [N. Le² 581.]*

11606. — Grand Chagrin, Grande Joie du Père DUCHÈNE, au sujet de la garde nationale, et Grande Colère contre les clubs, adressés à ses concitoyens assemblés. Avril 1791. *S. l. n. d., in-8°, 15 p. [N. Le² 582.]*

11607. — Le Patriotisme bien vu. Fait arrivé vendredi dernier aux environs de Paris. Le Père DUCHÈNE à Monsieur de La Fayette. *S. l. n. d., in-8°, 6 p. [N. Le² 2495.]*

Récit de l'arrestation au village de Huit-Sols (*sic* : Wissous), près Antony, de la duchesse d'Orléans et de son fils « Capet de Chartres », durant une promenade à cheval, par un « bourgeois » nommé Gérard.

11608. — La Grande Colère du Père DUCHÈNE contre les fouetteurs. *S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 2522.]*

Au sujet des violences exercées par les dames de la Halle dans diverses églises et communautés religieuses, au mois d'avril 1791.

11609. — Grande Joie du Père DUCHÈNE sur le reculement des barrières et la mort des fermiers généraux. *De l'imprimerie du Père Duchène. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 593.]*

11610. — Lettre du Père DUCHÈNE aux ouvriers, aux journaliers, aux domestiques et aux ci-devant messieurs qui sont devenus de bons citoyens, amis de la pauvre humanité. Il ne jure point aujourd'hui, le Père Duchène. Première (-seconde) partie. *Paris, Desenne, 1791, in-8°, 25 p. [N. Le² 594.]*

11611. — La Profession de foi du véritable Père DUCHESNE. *S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 595.]*

Pamphlet royaliste.

11612. — Le Père DUCHESNE à Saint-Cloud ou son Entretien avec le Roi et la Reine. *De l'imprimerie du Père Duchesne. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 2502.]*

Publication royaliste.

11613. — Les Œufs de Pasques du Père DUCHÈNE ou Contre-Poison contre le venin aristocratique. *S. l. n. d., in-8°, 21 p. [N. Le² 2503.]*

P. 20, Avis (en vers) aux riches aristocrates de toute robe.

11614. — On ne le croira pas. Grande Fureur du Père DUCHÈNE contre le club des Cordeliers. *S. l. n. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lc² 2304.]

11615. — Le Père DUCHÈNE nommé commandant des troupes de ligne que le Roi envoie à Avignon. *De l'imprimerie du Père Duchêne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2507.]

P. 8, deux croix de Malte.

11616. — Le Père DUCHÈNE au Roi. *S. n. d.*, in-8°, 3 p. [N. Lc² 2508.]

Au sujet des bruits de départ de la famille royale.

11617. — Le Père DUCHÈNE aux quatre mille charognes qui infectent Paris. *S. l. n. d.*, in-8°, 4 p. [N. Lc² 2509.]

Contre les journalistes et les pamphlétaires.

11618. — Grandes Réflexions du Père DUCHESNE, fumant avec un de ses amis dans une tabagie. *S. l. n. d.*, in-8°, 16 p. [N. Lc² 536.]

Contre les Jacobins.

11619. — Paix et liberté! foutre! Grand Combat et Séparation entre le Père DUCHÈNE, la Mère Duchêne et Jean-Bart, occasionnés par la différence de leurs opinions sur ce qui s'est passé au Champ de Mars, le 17 juillet 1791. *Le Césne. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2513.]

Signé : Le plus raisonnable des Pères DUCHESNE.

11620. — Grand Complot découvert par le Père DUCHÈNE. *De l'imprimerie de la Liberté. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2525.]

11621. — Le Père DUCHÈNE et l'Officier municipal. *S. l. n. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lc² 2534.]

Pamphlet royaliste écrit après la journée du 20 juin 1792.

11622. — Le Cri bougrement patriotique du faubourg Saint-Antoine. Point d'argent, foutre! Liberté! Constitution! et Vive la nation, mille tonnerres! Ensemble la

Grande Colère des bons patriotes contre les ennemis du bien public. *De l'imprimerie bougrement patriotique du Père Duchesne et compagnie. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lc² 335.]

11623. — Le Père DUCHÈNE à ses amis. *S. l. n. d.* (1792), in-8°, 7 p. [N. Lc² 675 Réserve.]

Une note manuscrite ancienne sur l'ex. de la B. N. porte : « Par BOULARD. Exemplaire absolument unique, n'ayant pas même été imposé, in-8° » ; mais cette pièce avait été tirée in-folio plano pour affichage. La Bibliothèque de la Chambre en possède un ex.

Pamphlet royaliste.

11624. — La Grande Joie du Père DUCHESNE, au sujet de la prise du château de Coblenz par les braves sans-culottes et les fédérés. Sa Grande Colère contre le traître et parjure Veto qui vient de jouer au roi dépouillé et les Bons Avis qu'il donnait (*sic*) à tous les braves bougres qui aiment la liberté de pas s'endormir dans la victoire. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2343.]

11625. — La Confession et le Mariage du Père DUCHÈNE et ses Idées sur le procès de Louis Capet. *S. l. n. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2560.]

Malgré le titre, il n'est nullement question de Louis XVI dans cette brochure.

11626. — Dialogue entre le Père DUCHÈNE et Carra sur l'état actuel de la République française. *Paris, imp. Duplain, 1793*, in-8°, 38 p. [N. Lc² 2576.]

Avant l'exécution de Louis XVI.

11627. — Dialogue entre le Père DUCHESNE et la Mère Duchesne ou le Père Duchesne à bout. *S. l. n. d.*, in-8°. [N. Lc² 2567.]

Pamphlet royaliste postérieur à la mort de Louis XVI.

11628. — La Grande Joie du Père DUCHESNE. Découverte d'une grande conspiration. La République sauvée. Nombre de personnes accusées d'être du complot pour proclamer le petit Capet roi et *** régent. Cabales, Intrigues d'Hébert et consorts condamnés à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire. *Imp. de la rue des*

Saints-Pères. S. d., in-8°, 7 p. [N. Lc² 2397.]

Signe : Par un volontaire de la 11^e compagnie de la section armée de la Fontaine-de-Grenelle.

Pamphlet contre les Hébertistes.

11629. — Reviendra-t-il ou ne reviendra-t-il pas, une fois qu'il sera parti? Fera-t-il la paix ou ne la fera-t-il pas?

Sera-t-elle républicaine ou monarchique? Sera-t-elle en faveur du peuple ou pour un roi? Payera-t-il les pauvres rentiers et les malheureux employés avant que de partir? S'il revient, pour qui aura-t-il travaillé? Sera-ce lui qui gouvernera? ou les Adieux du Père DUCHÈNE au général consul Bonaparte. *Imp. du Père Duchêne (R.-F. Lebois). S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2759.]*

Par RENÉ-FRANÇOIS LEBOS.

N° 11630.

VIVRE LIBRE, OU MOURIR.



DOUZIÈME LETTRE

BOUGREMENT PATRIOTIQUE

DE

LA MÈRE DUCHÈNE

Sur le prix du pain dans les départements; sur

D. — « LA MÈRE DUCHESNE »

11630. — Lettre (1^{re}-18^e) bougrement patriotique de la MÈRE DUCHESNE. *Guilhemat*, 18 numéros in-8°. [N. Lc² 2481.]

La première Lettre a déjà été mentionnée, tome 1^{er}, n° 2059 de la *Bibliographie*. Toutes les suivantes portent un intitulé particulier, et, à

partir de la troisième Lettre, elles ont en tête la vignette reproduite ci-dessus. Chacune de ces Lettres est signée : PÉTRONILLE MACHEFER, femme du Père Duchesne, et une note prévient que la publication en a lieu le mardi et le samedi de chaque semaine.

11631. — Je suis la VÉRITABLE MÈRE DUCHÈNE. De l'imprimerie de mon mari, rue

du Vieux-Colombier, n° 30. *De l'imprimerie du Père Duchêne*. S. d., 3 numéros in-8°. [N. Lc² 2284.]

Les numéros non chiffrés ont une vignette portant en tête : *La M. Duchesne, journal des femmes*. La B. N. les a classés par ordre alphabétique de titres.

— *Grand Club des dames, établi et présidé par la Mère DUCHÈNE, et Grande Dénonciation au sujet de la régence.*

— *Grande Visite du Dauphin avec la Mère Duchêne, sa gouvernante, rendue aux dames de la Halle et le Compliment de ces dames à ce sujet.*

— *La Mère Duchêne nommée par l'Assemblée gouvernante du Dauphin, pour veiller à la sûreté de sa personne. La Grande Joie du Père DUCHÈNE et les Avis qu'il a donnés à sa femme à ce sujet.*

11632. — *La Mère DUCHÈNE*. Paris, de l'imprimerie de la Mère Duchêne, chez Coesnon-Pellerin, rue Nicaise, 330. S. d., 3 numéros in-8°. [N. Lc² 941.]

Signé : CARMAGNOLE MÈRE DUCHÈNE.
Voyez le n° 11530 ci-dessus.

11633. — Lettre de la Mère DUCHÈNE au J... F..... donneur d'avis au peuple normand. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2521.]

Contre l'archevêque de Rouen, Dominique de La Rochefoucauld (1713-1800), qui émigra en 1792 et mourut à Munster.

11634. — *Étrennes de la Mère DUCHESNE*. Vivent le Roi, la Reine et leur chère famille ! La bonne et heureuse année à tous les honnêtes gens non Jacobins ni monarchiens. Nouveau dialogue. Janvier 1792. Paris, imp. Crapart, in-8°, 52 p. [N. Lc² 657.]

Par l'abbé PIERRE-LOUIS BUÉE, supérieur du séminaire de Saint-Marcel, également auteur des deux numéros suivants.

11635. — *Le Drapeau rouge de la Mère DUCHESNE*, contre tous les factieux et les intrigants. Dialogue. Mars 1792 Paris, Crapart, 1792, in-8°, 40 p. [N. Lc² 674.]

« Les interlocuteurs sont les mêmes qu'au Dialogue intitulé : *les Étrennes de la Mère Duchêne* », dit une note placée au verso du titre.

11636. — *Grand Combat de M^{me} DUCHÈNE avec M. Ni*, ci-devant (Denis), son gendre, et sa Grande Adresse à l'Assemblée nationale, pour lui faire décréter le divorce.

Imp. du Cercle social. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2368.]

¶ D'autres pièces du même écrivain, mais toutes relatives à la constitution civile du clergé, seront décrites dans la troisième partie de la *Bibliographie*.

11637. — Lettre de la Mère DUCHESNE, marchande de poissons à la halle. *De l'imprimerie de la Mère Duchesne, rue de la Huchette*, 77. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2717.]

E. — « JEAN-BART »

11638. — Et je m'en fouts. Liberté, libertas, foutre ! (N° 1.) *De l'imprimerie de Jean-Bart, qui n'est pas un jean-foutre*, non, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lc² 344.]

Le titre de départ, page 3, porte : *Eh ! oui, je m'en fouts*.

En regard du titre, portrait gravé dans un trait carré, avec cette légende : « *Je suis marin, foutre ! Français pour la vie et je m'appelle Jean-Bart*. Gravé par son frère, 1790. Dédié à Manon Lardé. »

Voyez les deux numéros suivants et le n° 11641 ci-dessous.

11638^a. — N° 1. Je m'en fouts. Liberté, libertas, f..... ! *De l'imprimerie de Jean-Bart, rue de Charvres, n° 70*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lc² 344 A.]

Le titre de départ, p. 3, porte : *Je m'en fouts ou Pensées de Jean-Bart sur les affaires d'État*.

11638^b. — Je m'en fouts. Liberté, libertas, foutre ! *De l'imprimerie de Jean-Bart*, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lc² 344 B.]

Le titre de départ est le même que celui du numéro précédent.

¶ Paul Lacroix a prétendu s'autoriser (*Bibliographie et Iconographie de tous les ouvrages de Restif de la Bretonne*, p. 322-327) d'un passage de la notice de Restif par Cubières-Palmezeaux, où celui-ci dit que son ami « imprima trois volumes » de pamphlets contre l'abbé Maury pour porter au compte de Restif toute une série d'écrits du même ordre portant la plupart, il est vrai, la rubrique : *de l'imp. de Jean-Bart*, mais dont rien absolument ne prouve qu'il soit l'auteur et dont quelques-uns même, tels que *le Petit Carême* ou la *Vie privée de l'abbé Maury*, ont été de tout temps réclamés par Hébert. Le trop ingénieux Bibliophile se flattait de « montrer ainsi la piste aux curieux ». En réalité, il les égarait.

Il n'est nullement démontré que Restif ait pris aux polémiques du début de la Révolution une part aussi active, ni qu'il ait multiplié contre Maury des attaques où rien d'ailleurs ne décèle sa tournure d'esprit, son style, ni son orthographe si caractéristique. Jusqu'à plus ample informé, les seules brochures politiques qu'on puisse lui restituer en toute certitude sont précisément le *Plus fort des pamphlets*, l'*Ordre des paysans aux États-Généraux* (in-8°, 80 p.), que le Bibliophile ne connaissait point de risu et cet *Avis aux fédérés* (cf. tome Ier, n° 1769), resté inconnu à Monselet aussi bien qu'à Paul Lacroix.

Les dires de celui-ci avaient néanmoins rencontré quelque créance, puisque, sous le n° 2140 du cat. de 1875 de la librairie Auguste Fontaine, étaient offerts sous le nom de Restif, qui en était, paraît-il, « incontestablement » l'auteur, et au prix de 350 francs huit pamphlets, savoir : *Et je m'en fouts* (cf. n° 11638 ci-dessus) ; *la Calotte renversée* (cf. n° 11653), deux éditions ; *la Messe de minuit*, *la Vie privée* et *les Soutiers de l'abbé Maury*, *la Mort de l'abbé Coco* (cf. quatrième partie de la *Bibliographie*), *le Gouffre infernal des aristocrates* (cf. n° 10109 ci-dessus), accompagnés de deux pages autographes de Restif ; le tout provenant, d'après une note assez peu claire du catalogue, des papiers de Martel Fontaine, administrateur des équipages militaires à Grenoble, et ami particulier de Restif, qui les lui aurait adressés ; mais, du fait même de cet envoi, en admettant qu'il fût prouvé, s'ensuivrait-il que Restif soit incontestablement l'auteur des susdits pamphlets ? La difficulté de ce problème bibliographique ne saurait être résolue à l'aide d'aussi faibles arguments, si séduisants qu'ils soient.

11639. — N° 1. *Je m'en fouts ou Pensées de JEAN-BART sur les affaires d'État. Liberté, libertas, f..... ! De l'impr. de Jean-Bart, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 8, 1790, in-8°, 8 p. [N. Lc² 345^{bis}.]*

Réimp. du n° 11638 ci-dessus sortant d'une nouvelle imprimerie et apostillée d'une note sur la brochure intitulée : *la Calotte renversée*. (Voyez le n° 11653 ci-dessous.)

11640. — *Je m'en fouts ! Liberté, libertas, foutre ! (Nos 2-4.) De l'imprimerie de Jean-Bart, 1790, in-8°. [N. Lc² 345.]*

Suite du numéro précédent. Les titres de départ portent : *Je m'en fouts ou Pensées de JEAN-BART sur les affaires d'État*.

La rubrique des nos 3 et 4 porte en plus : *De l'impr. de Jean-Bart, rue de Chartres, 70.*

11641. — *Jean-Bart ou suite de « Je m'en f..... » Liberté, libertas, f..... (Nos 5-181.) Paris, de l'imprimerie de Jean-Bart, rue de*

Chartres, n° 70, 1790-1791, 2 vol. in-8°. [N. Lc² 346.]

Suite des deux numéros précédents. Les titres de départ portent : *Je m'en f..... ou Pensées de JEAN-BART sur les affaires d'État*. Les nos 121-181 sont ornés au titre d'une vignette représentant le Père Duchesne et Jean-Bart attablés et fumant.

A partir du n° 31, la rubrique porte : *rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 8, et à partir du n° 123 : maintenant rue Serpente, n° 23.*

La première adresse est celle de l'imprimeur Antoine Cretté, dont Henriquez fit l'oraïson funèbre dans son n° 106, et la seconde celle de Guilhemat.

Je dois à M. Mouton-Duvernét de pouvoir indiquer ici avec toutes chances de certitude le nom jusqu'alors inconnu du premier et principal rédacteur de *Jean-Bart*, L... M... HENRIQUEZ, fils du graveur de ce nom et dont la biographie est restée fort obscure. Dans une de ses brochures (*la Dépanthéonisation de Marat*) ; voir quatrième partie de la *Bibliographie*), Henriquez fait allusion à une « petite feuille » dont il ne donne pas le titre (il était devenu fonctionnaire public) et qui lui attira la colère de Marat. Désigné aux suspicions populaires par son infirmité même (Henriquez était boiteux), celui-ci répondit en envoyant à Marat son signalement (n° 117 de *Jean-Bart*) ainsi que son portrait « en pied et demi » (voir n° 11638), gravé par son frère qui exerçait, paraît-il, la profession paternelle et il avertit Marat que s'il réitérait ses dénonciations, il lui couperait les oreilles. Marat se tint coi, mais à quelque temps de là Henriquez fut menacé un soir au Palais-Royal par « trois grands coquins » dans lesquels il crut reconnaître des émissaires de l'Ami du peuple.

Bien qu'il se soit paré du titre de « licencié en théologie » en signant une brochure intitulée : *le Pape traité comme il le mérite* (cf. troisième partie de la *Bibliographie*), Henriquez était alors compositeur à l'imprimerie du Cercle social et collaborateur du *Tribun du peuple*. D'un passage du *Testament du véritable Jean-Bart* (cf. n° 11673 ci-dessous), il résulte qu'il se brouilla un moment avec Bonneville, mais ce refroidissement dura peu. En revanche, et pour des motifs restés également inconnus, Henriquez fut, à partir du n° 118, évincé par Guilhemat de son journal.

On lit à la fin de la 31^e *Lettre bougrement patriotique*, de Lemaire, ce N.-B. : « Celui qui faisait *Jean-Bart* m'a prié d'annoncer que, depuis le 1^{er} janvier [1791], ce n'était pas lui qui faisait l'ouvrage qui paraissait sous son nom. »

Jean-Bart a donc servi de pseudonyme à deux écrivains différents, mais la personnalité du suppléant d'Henriquez n'a été, que je sache, l'objet d'aucune attribution sérieuse jusqu'à ce jour.

Les numéros de *Jean-Bart* ne sont point datés, mais le dernier connu (181) fait allusion

À l'acceptation par le Roi de la Constitution (14 septembre 1771).

L'année suivante Henriquez essaya de reprendre sa publication au point même où il avait dû l'abandonner.

Voyez le n° 11651 ci-dessous.

11642. — Je m'en fouts ! Liberté, *libertas*, foutre ! S. l., 1790, in-8°. [N. Lc² 347.]

Autre édition sous un titre différent du numéro précédent ; mêmes changements de rubriques typographiques aux nos 30 et 123 et même vignette aux nos 121-181.

La B. N. a enregistré sous les cotes Lc² 347 et 347 A-C diverses réimp. de la première lettre, La première porte : *Première édition de ma contrefaçon* (sic) ; l'ex. A : *Seconde édition, malgré la contrefaçon* ; dans l'ex. B (imp. en gros caractères), le post-scriptum sur la *Calotte renversée* est suivie d'une note approbative sur la *Galerie des aristocrates militaires et Mémoires secrets* [sur la guerre de 1757] « fait par un bougre qui a une bonne tête ». (Ch. Fr. DUMOURIEZ.)

11643. — Je m'en fouts ou Pensées de JEAN-BART sur les affaires d'Etat, dédiées à M^{on} Lardée. Genève et Paris, Guilhemat ; Antoine Cretté, 1790, 3 vol. in-18. [N. Lc² 345^{ter}.]

ÉPIGR. :

Liberté, *libertas*, foutre !

En regard du titre, portrait décrit ci-dessus avec légende identique.

Réimp. des 44 premiers numéros intitulés ici : *Chapitres*.

11644. — Je m'en fouts ! ou le Vrai Jean-Bart. De l'imprimerie de Jean-Bart, 1790, in 8°, 8 p. [N. Lc² 384.]

Faux n° 5, Concurrence dénoncée dans le n° 6 du véritable *Jean-Bart*.

11645. — Lettre de M^{lle} HENRIETTE, danseuse de l'Opéra, à son cousin Jean-Bart, en réponse à son dernier numéro. S. l. n. d., in-8°, 8 p. [N. Lb³⁹ 9200.]

Réponse au n° 54 de *Jean-Bart*.

Sur la liberté de la presse. P. 4-5, comparaison singulière entre le rôle de l'imprimeur et celui des femmes galantes. P. 6-8, particularités sur les goûts et le tempérament de quelques-unes des camarades de M^{lle} Henriette dans le corps de ballet.

Jean-Bart, qui parle en termes grossiers de cette Lettre dans son n° 58 (p. 7), donne à entendre que l'auteur, « un polisson encore déchiré des coups de knout et de schlague qu'un

boyard lui faisait administrer libéralement et tout récemment arrivé à Paris » et un certain Martin, « soi-disant imprimeur, mais grand-eroix de l'ordre des jean-foutres », ne fout qu'un seul et même personnage.

11646. — Alerte, citoyens, alerte ! N° 1. De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., 2 numéros in-8°. [N. Lc² 372.]

Chaque numéro a 8 p.

11647. — Le Réveil de JEAN-BART. Imp. Provost. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2460.]

ÉPIGR. :

Vive la nation, vive la liberté, foutre !

On lit, p. 7, ce Nota :

« Cette feuille, qui a été quelques mois in terrompue, sera continuée à dater d'aujourd'hui ; il en paraîtra tous les jours un numéro sous le même titre que les précédents. On prévient ceux qui peuvent avoir une collection des premiers numéros et qui désireraient continuer, qu'on ouvrira en leur faveur une souscription à raison de 3 livres par mois, franc de port. On s'abonne tous les jours rue Mazarine, chez l'imprimeur. »

11648. — Le JEAN-BART moderne. Provost. S. d., in-8°. [N. Lc² 2461.]

L'ex. de la B. N. comporte deux numéros, l'un non chiffré, paginé 9-16, l'autre marqué n° V, paginé 33-40.

Le premier a la même épigraphe que l'article précédent ; le n° 5 porte :

Castigat fumando mores,

Avec la traduction,

Tous deux ont un sommaire différent.

11649. — N° 1. Je m'en fouts ou JEAN-BART appareillant la corvette l'Égalité. Journal bougrement patriotique, dédié aux braves sans-culottes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau et des 83 départements. Imp. Tremblay. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2540.]

P. 8, griffe de Tremblay.

11650. — 16 septembre l'an IV de la liberté, 1^{er} de l'égalité. Je m'en fouts ou JEAN-BART à bord de la corvette l'Égalité. Journal bougrement patriotique, dédié aux braves sans-culottes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, aux matelots de la marine nationale, aux armées, aux autorités constituées et à tous les bons et loyaux

sans-culottes des 83 départements. *Prévost. S. d.*, in-8°. [N. Lc² 2544.]

ÉPIGR. :

Liberté, liberté, foutre!

On lit, p. 8, cet Avis : « Nicolas Prévost, seul éditeur des numéros de *Jean-Bart*, reçoit les abonnements, rue Galande, n° 68. »

11651. — Journal des sans-culottes. Dédié à tous les sans-culottes constitutionnels des 83 départements, et qui n'est point foulé pour un tas de sacrés coquins qui méprisent et écrasent le peuple, parce qu'ils l'ont ruiné. Par JEAN-BART. *Imp. de La Chave. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 712.]

Annoncé comme le n° 118 de la publication par rapport aux 117 premiers numéros de *Jean-Bart* (cf. n° 11641 ci-dessus). On lit au bas de la p. 8 : « Le n° 119° paraîtra dimanche. »

« J'ai vu passer, dit HENRIQUEZ, le gigot en des mains étrangères... On m'a volé jusqu'à mon nom. Ma jambe, ma seule jambe me reste. »

11652. — Je m'en fouts ou Pensées de JEAN-BART sur les affaires d'État. *Paris, imp. Chaudrillière, premier éditeur en 1790. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 976.]

N° 1 et unique.

11653. — La Calotte renversée, par l'auteur de « Je m'en fouts!... » *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 370.]

Voyez le n° 11658 ci-dessus et le numéro suivant.

11654. — Les Calottes foutues et refoutues. Par l'auteur de « Je m'en fouts... » *De l'imprimerie de JEAN-BART. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2294.]

11655. — Le Pape, le Grand Clergé de France chassés du paradis terrestre par le Père éternel. *De l'imprimerie de Jean-Bart, rue Serpente. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 371.]

ÉPIGR. :

*Kos perdidit superbiam,
L'orgueil les a perdus.*

11656. — Lettre de JEAN-BART, apportée à M. Duperron, président du district des Théâtres, et lue par lui-même, en présence de MM. les députés des provinces, au dessert d'un repas charmant qu'ils firent

l'honneur à ce district d'accepter. *Imp. Gueffier. S. d.*, in-8°, 6 p. [N. Lc² 2387.]

11657. — Dénonciation d'un nouveau despotisme ou Lettre de JEAN-BART au Père Duchêne. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2388.]

Contre le club des Jacobins.

11658. — Les Sept Trompettes du père Jean-Bart, pour annoncer le jour terrible de la fin des aristocrates. Sa Grande Colère contre les propos aristocratiques sur les écrivains patriotes. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 373.]

11659. — Ah! les bougres! ou Fureur de JEAN-BART en apprenant les complots contre la nation. *S. l., imp. du Provençal. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2403.]

11660. — Sacré Gâchis de Jean-Bart avec le Père Duchesne. *S. l. n. d.*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 2405.]

Le titre du premier numéro porte en outre... *Sur les friponneries de Necker; celui du second: Conduite de Bouillé et de La Fayette. Armement de quarante-cinq vaisseaux de ligne.*

11661. — Le Grand Manifeste de JEAN-BART sur les bruits de guerre. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2469.]

Vignette représentant Jean-Bart, la pipe à la bouche, vu à mi-corps et dans un cadre ovale.

11662. — La Métamorphose des gueux en Crésus ou le Masque des hypocrites déchiré. Fureur patriotique de JEAN-BART. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Lc² 551.]

Contre l'Assemblée nationale, les agioteurs et le duc d'Orléans.

11663. — JEAN-BART à la piste de tous les sacrés bougres de factieux et principalement des enragés aristocrates de députés qui déshonorent l'Assemblée nationale. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 552.]

11664. — Les Lunettes bougrement patriotiques de JEAN-BART, pour voir au

premier coup d'œil tous les complots de l'aristocratie. Sa Grande Colère contre les réfractaires aux décrets de l'Assemblée nationale, et son Projet de faire prendre des bains aux calotins énergumènes et leurs agents pour les guérir de la rage. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 533.]

11665. — Le Tonnerre de JEAN-BART contre les boute-feux qui cherchent à aigrir les esprits sur la nomination des ambassadeurs dernièrement faite par le Roi. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 578.]

11666. — Le Dîneur de Vaugirard ou Conversation de deux vieux garçons. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2344.]

Dialogue entre Sans-Quartier et Va-de-Bon-Cœur, signé : Par JEAN-BART.

Contre la motion de l'abbé Maury touchant la proclamation d'une religion d'Etat.

11667. — Grand Jugement rendu par JEAN-BART, contre J.-F. Mauri et Cazalès, sur l'émission des assignats. *Imp. de Jean-Bart, rue du Vieux-Colombier, n° 30. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2349.]

11668. — JEAN-BART politico-bougritico-patriote ou ses Prédications tragi-comiques sur les révolutions de toutes les couleurs qui doivent faire chanter la palinodie aux soi-disant souverains de toute la surface du globe. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2470.]

11669. — Voyage de Jean-Bart aux Indes. Lettre de JEAN-BART à son ami le capitaine L'Évêque, canonnier, de Saint-Jean-en-Grève, sur les circonstances d'aujourd'hui. (4 février 1791.) *De l'imprimerie de Jean-Bart en pleine mer. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2473.]

Datée « de mon bord, ce 4 février 1791. » Fleuron, avec la devise : *Assemblée nationale. La Loi et le Roi, 1791.*

11670. — Les Étouffements du Père JEAN-BART, bougrement en colère. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2477.]

11671. — L'Appel des dames de la Halle, par JEAN-BART, archi-bougrement en colère. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2478.]

11672. — Le Réveille-Matin de JEAN-BART, pour tirer les endormis de leur assoupissement, sa Grande Colère contre les calotins qui prêchent partout le feu et le sang, et sa Joie sur la suppression des entrées, qui met à cul les fermiers généraux. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2479.]

11673. — Assemblée nationale. La Loi et le Roi. 1789 foutu pour les soutenir. Testament bougrement patriote du véritable JEAN-BART et sa Grande Colère contre les sacrées gabgies de la cour. *De l'imprimerie de Jean-Bart en pleine mer. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2480.]

ÉPIGR. :

Liberté, Libertas, F...

11674. — La Rage et la Fureur de JEAN-BART, faisant patrouille avec son grand sabreur et son fameux coupe-tête. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2484.]

A propos de l'affaire du donjon de Vincennes. Voyez tome 1^{er} de la *Bibliographie*, nos 2090-2111 et les deux numéros suivants.

11675. — Les Deux Trompettes de JEAN-BART ou ses Précautions bougrement patriotiques contre les sinistres projets des contre-révolutionnaires. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2485.]

11676. — Le Dernier Soupir des ennemis du Roi ou l'Extrême-Onction des aristocrates, administrée par JEAN-BART, remplaçant l'ancien curé de Saint-Roch. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 2486.]

11677. — Le Masque des traîtres arraché par JEAN-BART sur leur plate figure ou les Vérités bougrement patriotiques. *De l'imprimerie de Jean-Bart. S. d., in-8°, 8 p.* [N. Lc² 550.]

Sur l'affaire du 28 février et en l'honneur de La Fayette.

11678. — Passe-port donné par JEAN-BART à Mesdames de France. *De l'imprimerie des Frères, rue des Maçons*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 548.]

11679. — La Rage et le Désespoir du Père JEAN-BART. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 6 p. [N. Lc² 549.]

Déjà cité tome 1^{er}, n^o 2052.

Sur le départ de Mesdames et sur les maisons de jeu.

Voyez le numéro suivant.

11679a. — La Rage et le Désespoir du Père Jean-Bart. *Paris, imp. Mercadier*. S. d. [1889], in-8°, 8 p. [N. Lc² 549 A.]

Reimp. exécutée à l'occasion de la reconstruction de la Bastille au Champ de Mars.

11680. — JEAN-BART, grand-maître des cérémonies, pour la proclamation de l'évêque de Paris, et inspecteur des illuminations, à l'occasion de la guérison du Roi. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2492.]

11681. — La Grosse Joie de JEAN-BART et de ses Réflexions bougrement patriotiques sur les nouvelles du jour. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2493.]

Au sujet de la convalescence du Roi.

11682. — Vivre libre ou mourir. Les Processions des Rogations. *Paris, de l'imprimerie Patriotique*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 611.]

Facétie dont les personnages sont saint Denis, sainte Geneviève, etc.

11683. — Le Thermomètre de JEAN-BART ou ses Découvertes patriotiques pour l'instruction de ses amis du peuple. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2496.]

Au sujet de l'admission des roturiers à tous les emplois proclamés par la diète de Pologne.

11684. — Le Grand Discours de JEAN-BART au Roi lui-même, au sujet de ses ministres et de sa liste civile. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2366.]

11685. — Adresse aux Parisiens, véritables patriotes, occupés à déjouer les projets mystérieux de la tourbe fanatique mise en avant par la cohue aristocratique, le 18 avril 1791. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 379.]

Signé : JEAN-BART.

11686. — La Lanterne magique de JEAN-BART ou la Marotte découverte de tous ces plats valets, enragés de ne pouvoir plus fournir de filles aux Condé, d'Artois, etc. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2497.]

11687. — La Générale de JEAN-BART ou ses Remarques curieuses sur les nouvelles intéressantes du jour. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2499.]

11688. — La Grosse Joie de JEAN-BART et son Jugement souverain contre le pape, condamné à être brûlé en effigie avec son imbécile bref. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2506.]

On lit, p. 8, au-dessous de la signature :

« Ladite sentence a été exécutée au Palais-Royal, le 3 mai 1791. »

11689. — Lettre archi-bougrement patriotique de JEAN-BART à ceux qui n'ont pas encore perdu la raison. *Gülhemat*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2514.]

ÉPIGR. :

Liberté, libertas, foutre!

11690. — La Résurrection de JEAN-BART ou son Grand Sermon à tous les citoyens de Paris, sur les boule-feux qui cherchent à égarer le peuple. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2578.]

11691. — Liberté! libertas! Foutre! La Rencontre de JEAN-BART avec un émigrant et sa Grande Colère contre les sacrés brigands du Louvre. *De l'imprimerie de Jean-Bart*. S. d., in-8°, 12 p. [N. Lc² 2535.]

« Incessamment la Messe des patriotes », lit-on p. 12. Cette brochure n'a pas paru.

11692. — Pensée de JEAN-BART sur les affaires d'État. *Imp. Makey*. S. d., in-8°, 8 p. [N. Lc² 2726.]

11693. — JEAN-BART au nouveau Directeur. *Imp. Makey. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2733.]

11694. — Discours de JEAN-BART au ministre des finances. *Imp. Makey. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2739.]

F. — PUBLICATIONS SIMILAIRES

11695. — Réponse de NICOLAS-PIERRE FOUTRE, jardinier, au Père Duchesne, son vieux camarade d'école. *S. l. n. d.*, in-8°, 19 p. [N. Lc² 447.]

Pamphlet royaliste.

11696. — Le Redoutable Père Jean de Domfront, ci-devant grenadier au régiment de Navarre, capucin, voyageur, philosophe, capitaine de dragons, et aujourd'hui excellent patriote, tout disposé à commander les faubourgs Saint-Antoine, Saint-Marceau, les braves de la Râpée, du Gros-Caillou, de Vaugirard et de Passy. *Imp. Sallière*, 3 numéros in-8°. [N. Lc² 2290.]

En fleuron, vignette sur bois, représentant le Père Jean de Domfront abandonnant le froc.

11697. — Il n'est pas possible d'en rire. *V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 8 p. [B. M. F. R. 442, 3.]

Facétie réactionnaire sur le prétendu retour offensif des aristocrates. Voyez les deux numéros suivants.

11698. — Catéchisme de Jean-Bart ou Suite de « Il n'est pas possible d'en rire ». N° 2. *Imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 375.]

Signé : JEAN-JÉRÔME LAMENTIN.

11699. — Il n'est pas possible d'en rire ou Pleurs des aristocrates. N° 3. *Paris, imp. V^e Hérisant. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 376.]

Signé : Le cousin PIERRE, franc patriote.

ÉPIGR. :

O rage! ô désespoir!

11700. — Le Père Francoeur ou l'Ami de la vérité, de la monarchie et de l'ordre.

N° 1. *De l'imprimerie du Père Francoeur, au Roule, n° 99*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 2519.]

P. 7, l'auteur annonce qu'il se fera un devoir « de procurer au lecteur quelques bougreries de sa façon, les mercredi et samedi de chaque semaine », et qu'on est prié d'adresser les communications à M. Bataille, rue Tiquette, 24.

11700^a. — Les Soirées du Père La Joie. *Imp. H.-J. Jansen, etc. S. d.*, 10 numéros in-8°, 80 p. [N. Lc² 652.]

Paraissant trois fois par semaine.

11701. — La Pique nationale ou le Vrai Patriote. *De l'imprimerie du Vrai Patriote*, in-8°. [N. Lc² 2293.]

La B. N. ne possède que le n° 2.

Signé : LIMEUR, marchand de piques, Grande-Rue du faubourg Saint-Antoine.

11702. — Première (-deuxième) Lettre bougrement patriotique du général LA PIQUE, cousin germain du Père Duchêne. *Paris, de l'imprimerie typographique. S. d.*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 596.]

On souscrivait à raison de 156 lettres par an chez M. Assolant, hôtel de Tours, rue du Paon, à Paris.

11703. — Je m'en contrefouts. *De l'imprimerie du Père Duchesne, l'un 1^{er} de la liberté*. 3 numéros in-8°. [N. Lc² 351.]

Le titre de départ du n° 1, page 3, porte en plus : *Retour du Père Duchesne, premier poëtre du monde, foutre! Si on me tit, je m'en fouts.*

La B. N. a enregistré, sous les cotes Lc² 351 A-C, trois éditions de la première lettre, différentes par la justification typographique; la première porte le nom ou le pseudonyme de l'auteur : Par M. DE MONT-LUCY.

Les n°s 2 et 3 ont pour titre de départ : *Je m'en contrefouts ou Pensées du Père DUCHESNE sur les affaires d'Etat*, et pour épigraphe :

Qui ne sait pas jurer est indigne d'écrire.
Un foutre! bien placé vaut un volume entier.
Je me fouts qu'un auteur soit un auteur grossier
Si le bougre, en jurant, me fait crever de rire.

L'ex. de l' Arsenal (Jo. 20187*) ne renferme que le n° 2 en double tirage; l'un de ces deux tirages est, par erreur, chiffré I.

11704. — Si tu l'en fouts, je m'en contrefouts... *Paris, de l'imprimerie du général Lapique, place de la Bastille, l'un de lu*

constitution. S. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 349.]

ÉPIGR. :

Sacré nom d'une pipe ! Vive la liberté !
Foutre de ceux qui s'en foutent.

Le titre de départ, p. 3, porte : *Réponse du général LAPIQUE à Jean-Bart.*

11703. — Je m'en fouts et contrefouts, par le très redoutable père JEAN, associé du compère Mathieu de Dom Diego, y riales y plata y bajalos et cousin de Jean-Bart. N° 1. *Imp. de Dom Vitulos*, 1790, in-8°, 8 p. [Ars. Jo. 20187*.]

ÉPIGR. :

La liberté est mon idole, vous-saint-gris, mais c'est la liberté de faire le bien et de punir les méchants.

11706. — Tu ne l'en foutras pas, et moi, je m'en contrefouts, remarques d'un passager embarqué pour Sciotoi, en réponse aux Pensées de Jean-Bart. *Dunkerque, de l'imprimerie d'un capon du rivage*, 1790, in-8°, 16 p. [N. Le² 350.]

P. 16 : « La suite à l'ordinaire prochain. » Pamphlet contre-révolutionnaire.

11707. — Je ne m'en fouts, ni ne m'en contre, je me rends à la raison... Par une société de nobles et de prêtres. F. M., rédacteur. *Paris, imp. des Augustins. S. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 2292.]*

11708. — Le capitaine TEMPÊTE aux braves Parisiens. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* — Le Ca-

N° 11710.

PREMIER NUMERO.



LES APPEUR
SANS-CULOTTE.

pitaine TEMPÊTE à l'Assemblée nationale et à la municipalité. Seconde lettre. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* — Le Capitaine TEMPÊTE aux citoyens qui composent les 48 sections de Paris. Troisième lettre. *S. l. n. d., in-8°, 8 p.* — Le Capitaine TEMPÊTE à tous les bons Français, in-8°, 10 p. — Grande Conspiration découverte par le capitaine TEM-

PÊTE, in-8°, 8 p. — Le Capitaine TEMPÊTE à Barnave, in-8°, 14 p. — Épître foutement véridique à la noblesse et au clergé, par le capitaine TEMPÊTE. *Imp. Guillemat. S. d., in-8°, 8 p. [N. Le² 434.]*

La première de ces pièces a déjà été décrite tome I^{er} de la *Bibliographie*, n° 2113.

Pamphlet royaliste.

11709. — Première [deuxième] Lettre de RAMPONEAU au brave Père Duchêne. *Imp. Berthomier. S. d.*, 2 numéros in-8°. [N. Lb³⁹ 7717.]

Chaque numéro a 8 p.

La première Lettre a pour épigraphe :

Ramponeau est ressuéité pour empoisonner les aristocrates.

La seconde :

La liberté ou la mort.

A la fin de la première Lettre, réclame pour le théâtre des Petits Comédiens français, situé à côté du Délassement-Comique, où l'on devait représenter deux pièces dont Ramponeau serait l'auteur : *la Liberté des spectacles* et *les Ètères de Minerve, de Momus et de l'Amour*. L'*Almanach général de tous les spectacles* (1792) attribue au sieur Belmont « deux ou trois jolies pièces jouées sur ce petit théâtre », mais il n'en donne pas les titres.

La seconde Lettre, datée du 8 juillet 1791, renferme une chanson, intitulée : *les Ballons aérostatiques*, sur l'air du *Curé de Gonesse*, et dirigée contre les prêtres insermentés.

Le catalogue de la B. N. a, par erreur, classé ces deux Lettres à l'année 1789.

11710. — Le Sapeur sans-culotte. *Imp. Maudet*, 4 numéros in-8°. [N. Lc² 2596.]

En tête de chaque numéro, vignette reproduite p. 766.

On lit, à la fin du n° 2, cet avis :

« Cette feuille paraît quatre fois par décade....; elle est rédigée par le citoyen J. DUSAULCHOY, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques et littéraires. Pour éviter toute contrefaçon (sic), tous les ex. sont signés du citoyen Maudet, imprimeur du véritable *Créole patriote*, enclos des ci-devant Carmélites, rue Transnonain; c'est à ce dernier seul qu'on fera passer les abonnements. »

Le nom de Maudet est en forme de griffe à la fin de chaque numéro.

11711. — Sans-Peur. *De l'imprimerie de Sans-Peur, rue de la Huchette*, 80, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 2738.]

Signé : DURAND.

N° 1. *La Grande Joie de Sans-Peur, cousin de ce pauvre père Duchêne qu'on vient de bâillonner tout à fait, de l'arrivée à Paris de Bonaparte et de ses frères d'armes.*

N° 2. *La Grande Visite de Sans-Peur au général Bonaparte.*

§ 12. — Almanachs politiques, historiques et satiriques.

11712. — HENRI WELSHINGER. *Les Almanachs de la Révolution. Paris, librairie des bibliophiles*, 1884, in-12, VIII-238 p. et la table. [N. Lc²² 679.]

Cette étude, divisée en trois parties : *Almanachs politiques, Almanachs littéraires, Almanachs techniques*, est suivie de pièces annexes (Rapport de Fabre d'Églantine, Annuaire ou Calendrier de la République française, etc.), et d'une liste sommaire des principaux Almanachs de la Révolution.

11713. — VICTOR CHAMPIER. *Les Anciens Almanachs illustrés. Histoire du calendrier depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, ouvrage accompagné de 50 planches hors texte, en noir et en couleur, reproduisant les principaux almanachs illustrés ou gravés par LÉONARD GAULTIER, CRISPIN DE PAS, ABRAHAM BOSSE, DE LARMESSIN, LÉPAUTRE, A. AUDRAN, GRAVELOT, COCHIN, QUEVERDO, DORGEZ, DEBUCCOURT, DEVERIA, etc., etc. *Paris*,

L. Frézin et Ce, 1886, in-folio, 139 p. et 50 pl. [N. f° V 1645.]

Le chapitre IV, consacré aux Almanachs littéraires, prophétiques, satiriques, politiques, etc., du quinzième au seizième siècle, est suivi d'un catalogue sommaire des principaux livres-almanachs illustrés de 1685 à 1823.

Les pl. 44-47 reproduisent divers types d'almanachs de la période révolutionnaire.

Il a été tiré de ce livre dix ex. sur japon impérial.

11714. — Bibliographie et iconographie des almanachs français ou publiés en français, almanachs, années, annuaires, calendriers, chansonniers, étrennes, états, heures, listes, livres d'adresses, tableaux, tablettes et toutes autres publications annuelles (1600-1893), par JOHN GRAND-CARTERET, directeur littéraire de la revue « le Livre et l'Image ». *Paris, J. Alsié*, 1893-1894, 2 vol. gr. in-8°.

Le premier volume renfermera les publica-

tions sur Paris ou faites à Paris; le second, les almanachs provinciaux ou publiés à l'étranger. Le tirage est fixé à 1,250 exemplaires, dont 25 sur japon et 25 sur chine.

11715. — Répertoire ou Almanach historique de la Révolution française [1787-1804], par HULLIN DE BOISCHEVALIER. (An VI-1807).

Voyez tome 1^{er}, nos 65-68.

11716. — Almanach de la Révolution française pour 1870, publié par JULES CLARETIE, etc. (1870).

Voyez tome 1^{er}, n^o 270.

11717. — Étrennes nationales curieuses et instructives, enrichies de figures, de traits historiques et d'une infinité de choses remarquables. Pour l'année 1787. *Paris, Cailleau. S. d.*, in-32, 143 p. et la table. [N. Lc²⁵ 30.]

ÉPIOR :

In tenuitate copia.

Frontispice gravé sur bois, avec cette légende : *Hommage des Américains à la France sous le règne de Louis XVI, pacificateur des deux mondes.* Sur le titre, en fleuron, un ballon avec ces mots : *Découverte en France des ballons aérostatiques, en mai 1783.*

Le faux titre porte : *le Trésor des almanachs. Étrennes nationales considérablement augmentées. Le Trésor des almanachs, qui avait commencé à paraître en 1779, fut interrompu en 1787, repris en l'an XI et continué jusques et y compris 1822.*

11717^a. — Étrennes nationales..., enrichies d'anecdotes historiques et d'une infinité de traits remarquables. Année bissextile 1788. *Paris, Cailleau. S. d.*, in-32, 143 p. [N. Lc²⁵ 30.]

Même épigraphe et même faux titre.

Frontispice gr. sur bois avec cette légende : *Aperçu de l'Assemblée des notables, tenue à Versailles, en février 1787.*

11717^b. — Étrennes nationales..., enrichies d'anecdotes historiques et d'une infinité de traits remarquables pour l'année

1789. *Paris, Cailleau. S. d.*, in-32, 143 p. et un agenda. [N. Lc²⁵ 30.]

Même épigraphe et même faux-titre.

Frontispice gr. sur bois avec cette légende : *Les non-catholiques remercient la France de la faveur que Louis XVI leur a accordée en les civitisant (sic) par son édit du mois de novembre 1787.*

11717^c. — Étrennes nationales..., enrichies d'anecdotes historiques et augmentées de la Révolution de Paris. Pour l'année 1790. *Paris, Cailleau. S. d.*, in-32, 143 p. et un agenda. [N. Lc²⁵ 30.]

Même épigraphe et même faux titre.

Frontispice gr. sur bois avec cette légende : *Ouverture des États-Généraux, le 4 de mai 1789.*

11717^d. — Étrennes nationales curieuses et instructives, contenant les époques les plus intéressantes de l'histoire de France, avec figures, la dénomination historique des LXXXIII départements, leurs districts et le nom des provinces où ils sont renfermés. Pour l'année 1791. *Paris, Cailleau. S. d.*, in-32, 143 p. [N. Lc²⁵ 30.]

Même épigraphe et même faux titre.

Frontispice gr. sur bois avec cette légende : *Louis XVI, roi des Français, père d'un peuple libre, fait le serment de soutenir la constitution.*

11717^e. — Étrennes nationales..., contenant... la dénomination historique des LXXXIII départements, leur position orientée, leurs districts et le nom des provinces où ils sont renfermés. Année bissextile 1792. *Paris, Cailleau. S. d.*, in-32, 143 p. [N. Lc²⁵ 30.]

Même épigraphe et même faux-titre.

Frontispice avec cette légende : *La France annonce à toute l'Europe qu'il n'est rien qu'elle n'entreprenne pour conserver sa liberté, vivre libre ou mourir.* Or, ce frontispice avait déjà servi pour les années 1782 et 1783 du *Trésor des Almanachs*, où il était intitulé : *La France contemplant sa marine.* Sur un cartouche, tenu par un génie, on lisait les mots : *Pro libertate commereii*, réduits dans le tirage de 1792 à : *Pro libertate.*

11717^f. — Étrennes nationales..., contenant... les LXXXIII départements, leur étendue, leur position orientée, le nom des provinces qu'ils renferment, leur population, leurs districts et chefs-lieux avec leur

distance de Paris. Pour l'année 1793. *Paris, Cailleau. S. d.*, in-32, 143 p. et un agenda. [N. Lc²⁵ 30.]

Même épigraphe et même faux titre.

Le frontispice est le même que celui des *Étrennes* pour 1787 (voyez ci-dessus, n° 11717), mais d'un tirage très usé et avec cette légende : « Les Américains viennent féliciter la France de ce qu'à leur exemple elle a arboré le bonnet de la liberté.

11718. — Nouveau Trésor des Almanachs, étrenne française curieuse et instructive, contenant une notice historique des départements par ordre alphabétique, la distance de Paris à leur chef-lieu, leurs productions, leur commerce, leur population, les villes remarquables et leurs curiosités, la division de Paris et des autorités constituées, les établissements publics, les foires, les voitures publiques, etc., etc., pour l'an VIII. *Paris, Cailleau*, in-32, 428 p. [N. Lc²⁵ 31.]

Suite du numéro précédent.

Le calendrier est plié et placé en regard du titre.

11719. — Étrennes mignonnes curieuses et utiles, contenant les événements les plus remarquables et les principaux décrets de l'Assemblée nationale pour l'année 1792. *Paris, Guillot*, 1792, in-32, 123 p. [N. Lc²⁵ 39.]

En regard du titre, carte sommaire de la France, et, après le texte, carte du département de Paris, toutes deux gr. sur bois et pliées.

11720. — L'Abeille aristocrate ou Étrennes des honnêtes gens. *A Rome; et se trouve à Paris, chez les libraires qui vendent les nouveautés*, 1790, in-8°, 8 ff. non chiffrés et 144 p. [N. Lc²² 11.]

ÉPIGR. :

Sic vos non vobis mellificatis apes.

Publication royaliste.

Frontispice au pointillé représentant la France monarchique poignardée par un patriote dont les traits rappellent ceux de Mirabeau.

11721. — L'Almanach des métamorphoses nationales, pour l'année 1790. *S. l.*, in-12, 8 ff. non chiffrés et 126 p. [N. Lc²² 14.]

T. II.

11722. — Almanach des patriotes français ou Précis des révolutions de 1789. *Paris, Lagrange*, 1790, in-18, XI-108 p. [N. Lc²² 15.]

A la suite, sous le titre de *Pièces détachées*, réimpr. de la *Prise des Annonciades. S. l. n. d.*, in-18, 36 p. (voy. troisième partie de la *Bibliographic*).

L'Avis du libraire éditeur de cet Almanach prévient qu'il a trié les articles qui le composent dans la *Chronique* et le *Moderateur*. Voyez les nos 10397 et 10471 ci-dessus.

11723. — Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates, orné de deux gravures en taille-douce et allégoriques, pour la présente année, seconde de la liberté, 1790. *A Spa, chez Clairvoyant, imprimeur-libraire de Leurs Altesses Royales et Sérénissimes Nosseigneurs les princes fugitifs, à l'enseigne de la Lanterne*, in-8°, 2 ff. et 80 p. [N. Lc²² 18.]

La première figure servant de frontispice et qui, selon M. Grand-Carteret, serait un ancien cuivre retouché, a pour légende : *Je me ris des despotes*; la seconde : *Les fripons craignent les réverbères*.

Voyez le numéro suivant.

11724. — Arrêt de la cour du Parlement de Rouen, rendu par la chambre des vacations, qui condamne un imprimé sans nom d'auteur ayant pour titre : « Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates », etc., à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la Haute Justice dans la cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui. Extrait des registres du Parlement, du 2 janvier 1790. *Rouen, imp. du Parlement*, 1790, in-8°, 8 p. [R. AD I, 84.]

P. 2, réquisitoire de GRENTE DE GRÉCOURT, avocat du Roi. La sentence fut exécutée le 4 janvier 1790. (Voir Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, tome VII, p. 652-655. Selon Floquet, des informations furent commencées pour découvrir le nom de l'auteur, mais elles ne semblent pas avoir abouti.)

11725. — Almanach des députés à l'Assemblée nationale (1790).

Voyez tome I^{er}, n° 443.

11726. — Le Nostradamus moderne, almanach national et patriotique, avec des changements notables et des prédictions

pour chaque mois, enrichi d'anecdotes et de traits remarquables, etc. Pour la présente année 1790. *Liège et Paris*, in-18. 144 p. [X. Lc²² 20.]

ÉPIGR. :

Ecce apum stimulus et met.

Volume différent du numéro suivant.

11727. — Nostradamus moderne ou Almanach prophétique des grands événements pour l'année 1791. Enrichi d'anecdotes et de notes intéressantes pour la nation française. *Chambéry; et Paris, chez les marchands de nouveautés*, in-12, 48 p. [X. Lc²² 21.]

En regard du titre, frontispice grossièrement gravé sur bois représentant un astrologue, avec cette légende : *Je prévois l'avenir.*

P. 7, *Calendrier des maucâis citoyens pour l'année 1791.*

P. 34, *Notes intéressantes* [et satiriques].

11728. — Almanach de tous les saints de l'Assemblée nationale qui doivent se réunir dans la vallée de Josaphat après la constitution. Année 1791. *A Paris, et en province, chez les principaux libraires*, in-12, 48 p. [X. Lc²² 22.]

Les noms des saints sont remplacés par ceux des députés.

11729. — Almanach des aristocrates ou Chronologie épigrammatique des apôtres de l'Assemblée nationale. *A Rome, l'an III de la République*, in-12. [X. Lc²² 23.]

Au verso du titre, *Prediction de Mathieu Lensberg pour 1791*, extraite du *Journal de la cour et de la ville*, du 17 décembre; *Avis au lecteur* (non chiffré). P. III [V²²XXIV], Chronologie des principaux événements de 1789 et de 1790 liés à la Révolution. *Calendrier* (6 ff, non chiffrés). Les noms des saints sont remplacés par ceux de députés, journalistes, etc., accolés d'épithètes satiriques ou injurieuses.

P. 1-203, *Chronologie épigrammatique...* (pièces empruntées aux *Actes des apôtres*, au *Petit Gantier*, etc.).

En regard du titre, frontispice finement gravé avec cette légende : *L'Aristocratie vengée*. P. 145, la *Justice démaillottée*, autre vignette également bien gravée.

Voyez le numéro suivant.

11730. — Le Guide national ou l'Almanach des adresses, à l'usage des honnêtes gens, pour faire suite à l'Almanach des aris-

tocrates, suivi d'un Recueil d'épigrammes, de chansons, de couplets et de vers en l'honneur de l'Assemblée nationale. *De l'imprimerie de la Liberté. Se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, surtout chez les apothicaires de l'aristocratie. L'an dernier de la despotico-jacobinoeratic*, in-12, 342 p. [X. Lc²² 24.]

Frontispice anonyme intitulé : *Targinette en goguette*, reproduit dans Grand-Carteret (n^o 1025).

11731. — Almanach du Père Duchesne ou le Calendrier des bons citoyens, ouvrage bonnement patriotique, dans lequel se trouve le récit de tous les grands événements de l'année précédente, tous les détails de la Fédération, et un recueil de pièces de vers, chansons, vaudevilles et couplets qui ont été faits en l'honneur de la Révolution. *Paris, imp. Tremblay; et se trouve chez tous les marchands de nouveautés, par permission du Père Duchesne*. S. d., (1791), in-12, 116 p. [X. Lc²² 25.]

Frontispice anonyme à l'eau-forte, reproduit ci-contre.

11732. — Calendrier du Père Duchesne ou le Prophète sac à diable, almanach pour la présente année 1791, contenant la liste d'une grande partie des citoyens jeans-foutres actifs, éligibles et volontaires bleus et d'une certaine quantité de foutres coquines de la capitale; quelques énigmes de ma façon; des variétés et des avis divers qui ne sont pas, foutre! à dédaigner; enfin des prophéties pour les douze mois de l'année. *Paris, imp. du Père Duchesne; et se trouve chez le portier de certain marquis au bleu monté sur blanc qui me fout bien malheur*. S. d. [1791], in-12, 83 p. [X. Lc²² 623.]

Frontispice gravé représentant le « Père Duchesne lisant aux astres » et orné de ce distique :

Triste nom d'un tuyau, dans mon observatoire,
Que de sots, de fripons au temple de mémoire!

Chaque nom cité dans cet almanach est, à une ou deux exceptions près, accompagné des plus grossières injures. Les énigmes, prophéties et avis divers (renfermant notamment une liste de livres imaginaires) ne sont aussi qu'un répertoire d'outrages de toute nature.

Le frontispice a été reproduit par M. Grand-Carteret sous le n^o 1012.

11733. — La France telle qu'elle sera ou Almanach des trois ordres, contenant les noms de MM. les membres du clergé, de la noblesse et du tiers état qui, fidèles au Roi et à l'honneur, n'ont accepté aucune place dans le nouveau régime. *Paris, rue Haute-feuille, 12, 1791, 3 vol. in-8°.*

Annoncé sous le n° 2964 de la *Feuille de correspondance du libraire* pour 1792 et dans le numéro du 4 mai 1792 de *l'Ami du Roi*, de Royou, cet *Almanach* n'a jamais paru.

11734. — Almanach historique de la Ré-

volution française, par P.-J. RABAUT. (1792.)

Voyez tome Ier, n° 25.

11735. — Almanach de Coblenz ou le Plus Joli des Recueils catholiques, apostoliques et français, à l'usage de la belle jeunesse émigrante, émigrée et à émigrer. *Paris, Lallemand, 1792, in-24, 190 p. et la table. [N. Lc²² 31.]*

ÉPIGR. :

Le pur sang des Bourbons est toujours adoré.
Vive le Roi !

En regard du titre, frontispice anonyme ren-

N° 11731.



fermant les portraits de Louis XVI, de Marie-Antoinette et du Dauphin et accompagné du quatrain suivant :

Reçois mes vœux, famille infortunée :
Tout ce qui n'est pas corrompu
Déploie, comme moi, ta triste destinée
Et tu jouis au moins des pleurs de la vertu.

Le texte est entièrement en vers.

11736. — Almanach des émigrants. A Coblenz, de l'imprimerie des princes, 1792, in-12, 9 ff. non ch. et XXIV-136 p. [N. Lc²² 32.]

ÉPIGR. :

Jeunes héros, voloz où l'honneur vous appelle ;
Vengez Dieu, ses autels, la noblesse et les lys.
De tous les scélérats purgez votre pays,
Et revenez brillants d'une gloire immortelle

En regard du titre, frontispice à l'eau-forte au bas duquel est reproduit le quatrain suivant dont on trouve l'Explication entre le titre et le calendrier.

De la France aujourd'hui voilà la triste image,
Des brigands furieux l'ont mis toute au pillage ;
Ils emportent notre or, laissant des assignats ;
Nos cris sont étouffés par des assassins.

P. I, *Épître dédicatoire à Monseigneur le comte d'Artois* (en prose). P. VII, *Galcrie des principaux factieux qui déchirent la France ou les Étrennes de ces messieurs*. P. XXIII, *Libres nouveaux*. P. 1-136, *Almanach des émigrants* (épigrammes, contes, chansons, anecdotes en prose et en vers, le tout extrêmement violent ou grossier).

11736°. — Almanach des émigrants. Se-

conde édition. *A Coblenz, de l'imprimerie des princes, 1792, in-12. [N. Lc²² 32 A.]*

Même frontispice, d'un tirage plus usé.

La troisième édition n'offre pas non plus d'autres particularités.

11737. — La Révolution française en vaudevilles, depuis le commencement de l'Assemblée destituante jusqu'à présent. *Coblenz, 1792, in-32. [N. Lc²² 31.]*

Frontispice satirique anonyme.

11738. — Discours prononcé le 18 décembre 1791, par M. COLLOT-D'HERBOIS, en présentant à l'Assemblée nationale l'« Almanach national », dont il est l'auteur. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. *Paris, imp. Nationale. S. d., in-8°, 3 p. [Br. M. F. R. 500, 11.]*

Voyez les cinq numéros suivants.

11739. — Almanach du Père Gérard pour l'année 1792, la troisième de l'ère de la Liberté, ouvrage qui a remporté le prix proposé par la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins à Paris, par J.-M. COLLOT-D'HERBOIS, membre de la Société. *Se vend à Paris, au secrétariat de la Société; au bureau du Patriote français; chez Buisson, 1792, in-12, 84 p. [N. Lc²² 36.]*

P. 84, on trouve cette attestation :

« J'atteste que la présente édition est conforme au manuscrit de l'ouvrage qui a obtenu le prix proposé par la Société, J.-M. COLLOT-D'HERBOIS. »

Il y a eu au moins deux tirages de cette première édition : on les distingue aux caractères employés pour reproduire la signature de l'auteur et aussi à la mention, dans la rubrique de l'un de ces tirages : *Se vend à Paris, au secrétariat de la Société, etc., et pour l'édition avec figures, chez Maillet, imprimeur, rue Saint-Jacques, n° 45. Voyez le numéro suivant.*

La B. N. a classé dans sa Réserve [Lc²² 36^{bis}] un charmant ex. de l'*Almanach du Père Gérard*, provenant de Renouard. A cet ex., relié en maroquin bleu à grain long par Bozérien et dont les gardes sont recouvertes de satin tricolore, Renouard avait ajouté le dessin original de Borel, le frontispice (avant lettre) de Moreau le jeune pour l'*Almanach* de Rabaut Saint-Etienne : *Il vient après mille ans...*, et deux jolies pl. de CHOFFARD en forme de médailles pour la Société des Amis des lois révolutionnaires et pour la section Lepelletier.

11739^a. — Almanach du Père Gérard pour l'année 1792..., orné de 12 figures en taille-douce..., par COLLOT-D'HERBOIS, membre de la Société. *Se vend à Paris, chez Maillet; au secrétariat de la Société; au bureau du Patriote français, 1792, in-12, 108 p. [N. Lc²² 36 A.]*

Les figures portent chacune en légende le passage qu'elles commentent ainsi que le titre de l'entretien et de la page auxquels elles correspondent. Toutes sont signées : CHARPENTIER, del., mais elles ont été gravées par plusieurs artistes.

P. 29, *De la Constitution*. MICHON, sculp.

P. 35, *De la Nation*. LE ROY, sculp.

P. 41, *De la Loi*. MICHON, sculp.

P. 49, *Du Roi*. L. DUVAL, sculp.

P. 57, *De la Propriété*. LE ROY, sculp.

P. 62, *De la Religion*. BOVINET, sculp.

P. 68, *Des Contributions*. BOVINET, sculp.

P. 73, *Des Tribunaux*. BOVINET, sculp.

P. 78, *De la Force armée*. MICHON, sculp.

P. 83, *Des Droits de chaque citoyen*. L. DUVAL, sculp.

P. 88, *De la Prospérité publique*. BOVINET, sculp.

P. 92, *Du Bonheur domestique*. MICHON, sculp.

P. 96, Au-dessous de l'attestation de Collet-d'Herbois, reproduite dans l'article précédent, on lit :

« La vraie édition avec figures est signée MAILLET » (le nom est reproduit à l'aide d'une griffe).

Les pp. 97-108 sont occupées par des Chansons patriotiques anonymes.

11739^b. — Almanach du Père Gérard pour l'année 1792..., par J.-M. COLLOT-D'HERBOIS... *A Paris, Buisson, 1792, in-64, 160 p. [N. Lc²² 36 C.]*

Très joli frontispice signé BOREL, del., N. DE LAUNAY, sculp., avec cette légende gravée à la pointe : *Le Père Gérard tient le livre de la constitution et l'explique à ses concitoyens.*

Il a été reproduit, ainsi que le titre de l'*Almanach*, dans Grand-Carteret, nos 1039-1040.

De cette édition, comme de l'édition in-12, il y a eu plusieurs tirages sous la même date, reconnaissables à l'usure de la planche ; l'un d'eux renferme une copie du frontispice au lavis. [N. Lc²² 36 D.]

11739^c. — Almanach du Père Gérard, ouvrage qui a remporté le prix proposé par la Société des Amis de la Constitution en 1792, par COLLOT-D'HERBOIS. Nouvelle édition. *Paris, l'éditeur, rue Montmartre, 63; Landois et Bigot; Garnier, 1830, in-12, VI-76 p. [N. Lc²² 36 E.]*

P. 69, *Charte constitutionnelle* du 7 août 1830.

11740. — The Spirit of the french constitution or the Almanach of goodman Gérard, for the year 1792, being the third year of the æra of liberty, a work crowned by the Society of the Friends of the constitution, held at the Jacobins', Paris, by J.-M. COLLOT-D'HERBOIS, member of the Society. Translated, at the request of the author, by JOHN OSWALD, member of the Society and author of « a Review of the constitution of Great Britain ». London, Ridgway: Paris, at the printing office of the social circle, in-12. 2 ff. et 79 p. [N. Lc²² 37.]

On trouve imprimé, après la page 79 : *The triumph of freedom! An ode, to commemorate the anniversary of the french revolution.* By JOHN OSWALD, member of the club des Jacobins or Society of the friends of the constitution, in-12, 11 p. La dernière est occupée par une réclame (en anglais) pour la *Chronique de Paris* et l'*Esprit des religions*, de Bonneville.

11741. — Almanach de l'abbé Maury ou Réfutation de l'« Almanach du Père Gérard », couronnée par la Société des Amis de la monarchie, séante à Coblenz. Coblenz; et Paris, chez tous les libraires royalistes. S. d., in-32, 260 p., la table et un calendrier. [N. Lc²² 38.]

En regard du titre, portrait anonyme au lavis de Jean-Sylvain Maury, né à Vauréas le 26 juin 1746, député de Peronne.

Les douze *Entretiens* que renferme cet Almanach portent le même titre que ceux de l'*Almanach* de Collot-d'Herbois et en forment la réfutation suivie.

11741^a. — Almanach de l'abbé Maury. A Coblenz, et se trouve à Paris, chez tous les libraires royalistes. S. d., in-32, 144 p. [N. Lc²² 38 A.]

La dernière page, renfermant la table, est non chiffrée. Le portrait de l'abbé Maury et le calendrier sont supprimés. A la suite du dernier *Entretien* (et non mentionné à la table), *Grande Séance de la grande assemblée*, parodie en vers et en prose d'une séance des Jacobins.

11742. — Almanach de la Mère Gérard pour l'année bissextile 1792 ou les Droits de l'homme et du citoyen, mis en vaudevilles, et dédiés à la Mère Gérard, pour

l'amusement et l'instruction de ses petites-filles. Paris, Bouqueton, an III de la liberté, in-32, 64 p. [N. Lc²² 39-].

On lit au verso du titre cet *Avis de l'éditeur* : « Ces vaudevilles sont le fruit des loisirs d'un bon patriote. Sans prétention à la qualité d'auteur, il n'a fait ces couplets que pour son amusement et ne les a communiqués qu'à ses amis; moi, je les communique au public, de qui mon désir est de les voir accueillis. »

11742^a. — Almanach de la Mère Gérard pour l'année bissextile 1792 ou les Droits de l'homme et du citoyen, mis en vaudevilles, suivis de noëls civiques et patriotiques pour l'amusement et l'instruction des petites-filles de la Mère Gérard. Paris, chez les marchands de nouveautés, an III de la liberté. S. d., in-32, 127 p. [N. Lc²² 39 A.]

En regard du titre, frontispice anonyme accompagné de ces quatre vers tirés des couplets de la Mère Gérard (p. 30 de l'*Almanach*, air de la *Fanfare de Saint-Cloud*) :

Tandis que Gérard explique
Les décrets à nos garçons,
Mes soins aux filles j'applique,
Je les instruis par des chansons.

11743. — L'Ami du Roi. Almanach des honnêtes gens, avec des prophéties pour chaque mois de l'année. Paris, chez l'apothicaire de la démocratie au Palais-Royal. S. d., in-12, 102 p. et un calendrier plié. [N. Lc²² 41.]

En regard du titre, profils (tournés à g.) de Louis XVI, de Marie-Antoinette et du Dauphin dans un médaillon rond sur fond noir.

Le titre de départ, p. 3, porte : *L'Ami du Roi, almanach des honnêtes gens pour l'année 1792*. Le calendrier est accompagné de cette rubrique : 1792. A Paris, chez Janet, successeur du sieur Jubert, doreur, rue Saint-Jacques, n° 36, chez lequel on trouve toutes sortes de couvertures, souvenirs en maroquins et broderies de toute espèce.

En vers et en prose.

11743^a. — L'Ami du Roi... Paris, chez l'apothicaire de la démocratie. S. d., in-12, 106 p. et 1 f. non chiffré pour une table des matières. [N. Lc²² 41 A.]

Même frontispice. Le calendrier est supprimé.

11744. — La Constitution en vaudevilles, suivie des Droits de l'homme, de la femme, et de plusieurs autres vaudevilles constitu-

tionnels, par M. MARCHANT. *Paris, chez les libraires royalistes*, 1792, in-32, 160 p. [N. Lc²² 42.]

Le faux titre porte : *La Constitution en vaudevilles, almanach civique pour l'année 1792.*

En regard du titre, frontispice tiré en bistre, représentant un patriote jouant avec une émitte.

L'Épître dédicatoire à MM. les émigrés est signée : L'Éditeur de la Constitution en vaudevilles.

11744. — Folies nationales, pour servir de suite à la « Constitution en vaudevilles », par M. MARCHANT. *Paris, chez les libraires royalistes*, 1792, in-32, 160 p. [N. Lc²² 42.]

En regard du titre, frontispice représentant un aristocrate tenant une marotte près d'un poignard posé sur une table. Au fond, un corps de bibliothèque. Au-dessous, cette légende :

La marotte est pour moi,
Le poignard est pour les autres.

P. 3. Avertissement des éditeurs :

« Il faut rire, c'est ce que dit tout le monde, et cependant on n'a jamais si peu ri qu'à présent. Il est vrai que les circonstances ne sont pas très riantes, mais qu'importe. Nous voulons rendre les Français à leur ancien caractère. C'est dans cette vue que nous avons donné à publier la *Constitution en vaudevilles* et que nous lui offrons aujourd'hui un second recueil du même genre, sous le titre de : *Folies nationales*. Nous nous flattons que M. Marchant ne trouvera pas mauvais que nous mettions a contribution ses différents ouvrages. Nous croyons remplir son but. Il veut, sous le masque de la Folie, éclairer ses concitoyens sur leurs vrais intérêts; nous secondons son projet en faisant un choix de ses œuvres et les mettant dans un format plus commode et plus portatif. »

11745. — Les Lubies d'un aristocrate, almanach nouveau, pour l'année 1792. Avec un livret des postes très exact des routes et la distance pour l'allée et la venue en poste à Paris, des villes frontières, ainsi que les autres principales villes du royaume. *A Paris, chez Françon, entre les rues Royale et du Dauphin, au panache blanc. S. d.* in-18, XXXVI-108 p. [N. Lc²² 43.]

Frontispice anonyme, avec cette légende : *Ainsi que l'Église dans les jours de pénitence, voit l'image du Christ et des saints, de même, dans ces jours de calamité, nous voyons tout ce qui pourrait rappeler à nos sens l'éclat de la majesté royale.* Des hommes montés sur des échelles enlèvent, aux applaudissements des passants, les écussons, couronnes et autres emblèmes attachés aux murs.

11746. — Almanach historique... pour 1792 et 1793, par ROUY l'aîné.

Voyez tome I^{er}, nos 350 et 351.

11747. — Almanach du peuple pour l'année 1792, par JOSEPH-F.-N. DUSAULCHOY. *Paris, au bureau des Révolutions de France et de Brabant, et chez les marchands de nouveautés. S. d.*, in-12, 96 p. et un calendrier. [N. Lc²² 382.]

ÉPIGR. :

Pour qu'il soit juste, humain, éclairez son esprit.

Frontispice à l'eau-forte, orné de ces deux vers :

Anguste vérité, quand tu luis à nos yeux,
La tyrannie expire et le peuple est heureux.

L'*Almanach du peuple* a eu une seconde année (1793), décrite par M. Grand-Carteret (n^o 1041) ornée d'un frontispice signé BLANCHARD et renfermant, chose assez singulière, un calendrier grégorien.

11748. — Almanach des républicains pour servir à l'instruction publique, rédigé par SYLVAIN MARÉCHAL, auteur de l'*Almanach des honnêtes gens.* *Paris, chez les directeurs de l'imprimerie du Cercle social*, 1793, in-18, 8 ff. non chiffrés et 132 p. [N. Lc²² 44.]

Les feuillets préliminaires renferment un calendrier et les noms des saints sont remplacés par des noms d'hommes célèbres ou par des dates d'événements mémorables et chaque mois est placé sous un vocable particulier.

Janvier. — La Loi.
Février. — Le Peuple.
Mars. — Les Pères.
Avril. — Les Époux.
Mai. — Les Amants.
Juin. — Les Mères de famille.
Juillet. — Les Hommes libres.
Août. — Les Républicains.
Septembre. — Les Égaux.
Octobre. — La Raison.
Novembre. — Le Bon Voisinage.
Décembre. — Les Amis.

11749. — Almanach du bonhomme ou Petit Dictionnaire très utile pour l'intelligence des affaires présentes. *Paris, chez les marchands de nouveautés et maison de l'Égulté*, 1793, in-18, 2 ff., 132 p. et un calendrier (grégorien) plié. [N. Lc²² 45.]

Définitions humoristiques conçues dans le sens

des idées nouvelles. Page 130, États-Généraux de *Bacelus*, chanson précédée de cette note :

« Nous croyons ne pouvoir mieux terminer cet ouvrage que par quelques couplets assez gais, chantés à une grande table, en présence d'une illustre compagnie, et que nous croyons n'avoir jamais vu le jour. »

11750. — *Étrennes du moment ou Almanach des sans-culottes*. Paris, *Démocratine*; V^e *Guillaume et chez les marchands de nouveautés*, 1793, in-24, VIII-XXIV et 139 p. [N. Le²² 49.]

Frontispice à l'eau-forte signé à g. ROUET (E.) et à dr. D. D.

P. VII-VIII, Préface. P. I-XXIV, *Époques les plus remarquables pour le Français libre*. Entretiens patriotiques (interlocuteurs : Timoléon, Jérôme, Roch et Bastien).

Le catalogue d'une vente d'autographes provenant de plusieurs cabinets, faite par Laverdet le 20 avril 1855 et j. s., mentionne sous le n^o 1156 une note aut. sign. de l'abbé FRANÇOIS-VALENTIN MELOT sur cet *Almanach* et sur les motifs qui le lui avaient fait composer.

11750^{bis}. — *Almanach sans titre ou Étrennes aux gens de bien, par un honnête homme*. Paris, de l'imprimerie des échappés aux massacres des 2, 3, 4, 5 et 6 septembre dernier, rue de la Truanderie, in-24, 124 p.

ÉPIGR. :

Vade, sed incultus,
Infelix, habitum temporis hujus habe.
OVIDE, *Tristia*.

D'après les *Nouveautés politiques et littéraires* du 25 mars 1793.

11751. — *Étrennes patriotiques aux armées françaises ou Recueil des plus beaux traits de courage, de bravoure, de patriotisme des armées de la République, avec gravure en taille douce*. Paris, *Givrod et Tessier*, 1793, in-32, 106 p. [N. Le²² 50.]

Le frontispice, signé : QUEVERDO, inv., HUBERT, sculp., a pour légende : *Guerre aux tyrans ! Paix et liberté aux peuples*. P. 102, *Hymne à la patrie*, par le c. ROCQEZ (sic), capitaine du génie.

11752. — *Almanach de la Raison, pour l'an II de la République française, une, indivisible*. Rédigé par le républicain ÉSOPHE DESLOGES, sourd et muet, habitant la maison nationale de Bicêtre. Paris, chez le

citoyen *Desloges, rue des Noyers, n^o 48, in-12, 36 p.* et 1 f. d'errata. [N. Le²² 51.]

11753. — *Almanach des honnêtes gens, par MONTJOIE* (1793).

Voyez tome 1^{er}, nos 3487, 3487-^e et 3488. Le frontispice du numéro est reproduit dans *Grand-Carartet* (n^o 1487).

11754. — *Le Magicien républicain ou Organe des événements... — Le Magicien républicain ou Almanach des oracles, par ROTY l'ainé* (1793-1794).

Voyez tome 1^{er}, nos 352 et 353.

11755. — *Étrennes en mémoire de Marat et Lepelletier, martyrs de la Révolution, contenant des chansons républicaines. Suivi du nouveau calendrier*. Paris, *Laurens jeune*. S. d., in-12. [N. Lb¹¹ 1303.]

Frontispice anonyme offrant les médaillons de Marat, Le Peletier, Chalier et Bara; au-dessous, ce distique :

De ces quatre martyrs (sic) honorez la mémoire,
Portons-les en triomphe au temple de la gloire.

La pagination des *Étrennes* est des plus défectueuses. On en jugera par la liste suivante :

P. 3, *A Marat et à Le Peletier, martyrs de la Révolution* (en vers), par ELISABETH NOT, dite DELACROIX.

P. 6, *Vers pour mettre au bas du portrait de Marat et vers envoyés chez Roland et mis dans un pâté, le jour qu'il donnait un grand repas à une trentaine de crapauds du Marais*, par le citoyen DESPRÉS-VALMONT.

P. 7, *Hymne à la Liberté pour l'inauguration de son temple dans la section de l'Observatoire, en la ci-devant église Saint-Jacques* (sur l'air : *Veillons au salut de l'empire!*) Anonyme.

P. 7 [9], *Chanson patriotique* (air du vaudeville d'*Epicure* « ou autre au choix du chanteur »). Anonyme.

P. 10 [8], *Vers pour être mis au bas du buste de Lepelletier*, par le citoyen SADE.

P. 9, *Ronde chantée autour de l'arbre de la liberté après sa plantation* (air du *Curé de Pomponne*). Anonyme.

P. 1-12, *Vie de Marat depuis 1789, pour servir à son éloge funèbre prononcé par le c. DESMAREST à la Société populaire de Corbeil, le 10 du 3^e mois de l'an II* (30 novembre 1793).

P. 13, *Romance en l'honneur du jeune républicain BARRAS* (sic), *tambour, qui, à quatorze ans, a préféré la mort à crier : Vive Louis XVII!* (air : *Comment goûter quelque repos?*), par le c. COUPIGNY.

P. 15, *Vers pour être mis au bas du buste de Marat*. Anonyme.

Id. *A la Liberté*. (Anonyme.)

P. 16, Couplets patriotiques sur le décret portant l'abolition de l'esclavage (air du vaudeville des *Visitandines*), par le citoyen G.-J. C.

P. 17, *Le Salpêtre républicain*, couplets chantés sur le théâtre de l'Opéra-Comique national (air : *Chacun avec moi l'avouera*), par le c. SOLÉ.

P. 19, Suite de la chanson du *Salpêtre*.

P. 21, Chanson patriotique (air : *On doit soixante mille francs*). Anonyme.

P. 24, *Les Plaisirs de l'hospitalité* (air du vaudeville de *l'Ile des femmes*). Anonyme.

P. 26, Chanson après avoir lu celle intitulée : *Le Salpêtre républicain* (même air). Anonyme.

P. 27, *La Liberté de nos colonies* (air : *Daignez m'épargner le reste, des Visitandines*), par le c. PUIS.

P. 1, *Hymne républicain* (air des *Marseillais*). Anonyme.

P. 2, *Hymne des Meltois* (air des *Marseillais*). Anonyme.

P. 6, Autre hymne (même air). Anonyme.

P. 7, *Les Ressources du peuple français* (air du *Maréchal*). Anonyme.

P. 3-4 (sic), *Les Républicains vengés ou l'Homme libre et ses concitoyens*.

P. 1, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

P. 8, Vers à J.-J. Rousseau. Anonymes.

P. 9, *Offrande à ma patrie* (vers), par le citoyen BOUA.

P. 1-12, *Le Chêne de la liberté ou la Prière civique*, idylle (en prose), par F.-G. DUCRAY-DUMINIL.

P. 1-12, *Le Retour du vieux père*, idylle (en prose), adressée à Alexis Pauquet, homme de loi à Paris, par le même.

P. 1, *L'Hospitalité ou le Bonheur du vieux père*, idylle (en prose), lue au Lycée républicain, par le même.

P. 11, Hymne à l'Égalité (air : *Veillons au salut de l'empire*). Anonyme.

P. 12, A Pelletier (vers), par le citoyen DAVID BOULLET.

Calendrier républicain (10 p. non chiffrées).

11756. — L'Almanach du républicain, l'an II de la République française, par les citoyens ROUSSEAU-JACQUIN et ÉTIENNE DUPIX. Paris, *Rousseau-Jacquelin, Firmin Didot*, 2 numéros in-12, 120 et 111 p. [N. Lc²² 52.]

Il devait paraître un numéro chaque mois.

11757. — Décadaire républicain ou Calendrier des vertus. Dédié à la République. Ouvrage périodique, historique, politique et moral, proposé par souscription par le

c. DESFORGES, homme de lettres et rédacteur. Paris, an II, in-12, 1 f. et VI-74 p. [N. Lc²² 53.]

ÉPIGR. :

Quo fata trahant, virtus secunda sequatur.

Vinc., *Æneid.*

Le mortel qui prendra la vertu pour appui,
Combattu par le sort, sera plus fort que lui.

En tête de l'ex. de la B. N. est relié un prospectus. (*Prault l'ainé, S. d.*, in-8°, 4 p.)

11758. — Almanach historique et révolutionnaire, par le c. ANDRÉ. (An III.)

Voyez tome I^{er}, n° 357.

En regard du titre frontispice anonyme, intitulé : *Nuit du 9 thermidor, arrestation de Robespierre*, sous lequel on lit ce distique :

Peuples séduits, victimes immolées,
Vous clameurs ont du monstre hété les destinées.

11759. — Almanach pour la troisième année républicaine ou Nouveau Calendrier, suivi d'un Recueil de traits héroïques et civiques, d'anecdotes, etc., de divers articles importants, de couplets et autres bagatelles poétiques, par le rédacteur de la « Gazette des Tribunaux ». Paris, au bureau de la *Gazette des Tribunaux, imp. Perlet, S. d.*, in-12, 69 p. [N. Lc²² 385.]

Précédé d'un titre et d'un calendrier non compris dans la pagination.

Le rédacteur de la *Gazette des Tribunaux* était alors LOUIS-FRANÇOIS JAUFFRET; mais M. Robert Rebol n'a point fait figurer cet Almanach dans la notice bibliographique des œuvres du même écrivain publiée par le *Bulletin du bibliophile* (janvier-février 1873).

11759^a. — Almanach des prisons (1793).

Voyez tome I^{er}, n° 3467 et 4367^{a-c}.

Le frontispice a été reproduit dans *Grand-Carteret* (n° 1166).

11760. — Almanach d'Aristide ou du Vertueux Républicain, pour l'an III de la République, par le c. BLARD, de la section de Brutus. Paris, *Caillot*, in-32, VIII-128 p. [N. Lc²² 53.]

Très joli frontispice signé F.-M. QUEVERDO, inv., C.-S. GAUCHER, inc., et portant cette légende : *Aristide expliquant les principes de la morale*. Il a été reproduit dans *Grand-Carteret* (n° 1161). L'auteur prétend, dans son avant-propos, s'être contenté de transcrire les entre-

tiens d'un citoyen bon patriote, excellent républicain, peu fortuné, mais honnête et vertueux, père de douze enfants et demeurant à Eneucourt-Léage, district de Chaumont, département de l'Oise.

Voyez le numéro suivant.

11760. — Almanach d'Aristide. Présenté à la Convention nationale, par C. BULARD. *Paris, Caillot. S. d.*, in-32, 128 p. [N. Lc²² 35 A.]

Simple modification du titre. Le tirage du frontispice est très fatigué et les noms du dessinateur et du graveur sont supprimés.

11761. — Étrennes aux amateurs du bon vieux temps ou le Mathieu-Lamsberg anti-jacobite. Pour l'année de grâce 1793. *S. l.*, in-18, 7 ff. non chiffrés et 73 p. [N. Lc²² 60.]

En vers et en prose. P. 51, *Coup d'œil sur quelques gens de lettres révolutionnaires* (Florian, Berquin, Sylvain Maréchal, André et M.-J. Chénier, Beaumarchais, Fabre d'Églantine, Garat, Chamfort, etc.).

11762. — Almanach des vrais royalistes français pour l'année bissextile 1796, deuxième année du règne de Louis XVIII. *Paris, chez les libraires du Roi, 1796*, in-18.

ÉPIGR. :

Une foi, une loi, un Roi.

Cité par M. Grand-Carteret (n° 1225), d'après un ex. de la collection Victorien Sardou.

11763. — Almanach ou Abrégé chronologique de l'histoire de la Révolution de France. *S. d.* (1796).

Par RICHER. Voyez tome I^{er}, n° 44.

11764. — Almanach des gens de bien, contenant des anecdotes peu connues pour servir à l'histoire des événements de ces derniers temps; l'arrivée de Carrier aux enfers; des observations sur le même; son épitaphe; deux dialogues des morts: un entre J.-J. Rousseau et Malesherbes, l'autre entre Favras et Bailly; « les Médecins », histoire véritable; des prédictions pour tous les mois de l'année, etc. *Paris, Pichard. S. d.* [1796], in-12, 216 p. [N. Lc²² 34.]

Frontispice allégorique sur les noyades de

Carrier, reproduit par M. Grand-Carteret (n° 1209).

ÉPIGR. :

Je vois un nouveau peuple orner cette contrée,
Du sein des cieux Thémis descendre avec Astrée,
Seturne sur nos champs revient régner encor,
Et ramène aux mortels les jours de l'âge d'or.

GRESSET.

11764^a. — Almanach des gens de bien pour l'année bissextile 1796, contenant des observations historiques sur le calendrier, un précis des événements arrivés depuis le 6 septembre 1793 [sic: 1794] ou 20 fructidor an III, jusqu'au 28 octobre 1795 ou 5 brumaire an IV; « Zéphire, les Girouettes et les Vents, » fable; « Épitre à ma dernière cravate »; « la Planche après le naufrage »; des prédictions pour tous les mois de l'année, etc., etc. *Paris, chez les marchands de nouveautés. S. d.*, in-12, 4 ff. et 136 p. [N. Lc²² 34.]

ÉPIGR. :

Le passé n'est pour nous qu'un triste souvenir,
Le présent vaut-il mieux? Quel sera l'avenir?

VOLTABE.

On trouve au verso du faux titre l'avertissement suivant :

« Voici le quatrième almanach de ce genre que l'on donne au public. Jusqu'à présent on en avait orné le frontispice d'une estampe; c'en était là comme la physionomie, et il faut convenir que ce petit air de luxe ne messied point à ces sortes d'écrits. Cette parure serait aujourd'hui beaucoup trop onéreuse au lecteur qui, comme il est juste, doit lui seul en supporter les frais. Le papier, le dessin, la gravure, l'impression, tout cela augmenterait considérablement le prix de cet almanach, et aux jours où sommes arrivés, il convient d'alléger le fardeau de l'acheteur au lieu de l'aggraver. L'*Almanach des gens de bien* paraîtra donc cette année sans autre ornement, sans autre titre de recommandation que lui-même; il tirera tout son mérite de son propre fond. On se flatte que la considération d'économie qui oblige à cette nouveauté ne le fera ni juger avec plus de sévérité, ni accueillir avec moins d'indulgence. »

11764^b. — Almanach des gens de bien, contenant des anecdotes sur des personnages qui se sont rendus fameux dans notre Révolution; un précis historique de l'année 1796; la liste des membres de la Convention nationale qui ont voté la mort de Louis XVI; « le Génie », aventure extraordinaire; des prédictions pour tous les mois de l'année, etc. *Paris, au bureau du Journal*

général de France et chez les marchands de nouveautés. S. d., in-12, 143 p. [N. Lc²² 34 D.]

Frontispice anonyme intitulé : *Attaque du camp de Grenelle par les enfants perdus de Drouet.*

ÉPIGR. :

O mœurs du siècle d'or, ô chimères aimables,
Ne saurons-nous jamais réaliser vos fables?

Basis.

Au verso du faux titre, on trouve les noms des libraires dépositaires : Desenne, M^{le} Durand, Maret, Petit, Pichard.

1170⁴. — Almanach des gens de bien pour l'année 1797. *Paris, chez les marchands de nouveautés.* S. d., in-12, 179 p. [N. Lc²² 34 A.]

Frontispice allégorique intitulé : *la République.*

ÉPIGR. :

République et misère.

Apothéogone de SAINT-JEST.

D'autres ex. portent deuxième et troisième éditions.

11763. — Almanach des bizarreries humaines ou Recueil d'anecdotes sur la Révolution, destiné à l'instruction des petits et des grands enfants, dédié par un homme qui a peu de mémoire à ceux qui n'en ont point du tout. *Paris, Ant. Boilleul, an V* (1796), in-18, 144 p. [N. Lc²² 344.]

Entre l'Avant-propos et l'Almanach est intercalé un calendrier républicain et grégorien (12 p. non chiffrées).

Par JACQUES-CHARLES BAILLEUL, membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents.

Voyez le numéro suivant.

11763². — Almanach des bizarreries humaines, par le conventionnel JACQUES-CHARLES BAILLEUL, avec préface et table analytique, par F.-A. AYLARD. Eau-forte, par Ad. LAHAUZE. *Paris, librairie des bibliophiles*, 1889, in-16, 2 ff., VIII-94 p. et 1 f. non chiffré.

Collection des Chefs-d'œuvre inconnus.

Le texte de l'Almanach avait été réimprimé d'abord dans la *Révolution française*, tome XV, p. 166 et 259.

Malgré son titre, ce petit livre est plutôt un recueil de souvenirs personnels et d'anecdotes politiques qu'un almanach proprement dit,

11766. — *Étrennes des bons Français pour l'année mil sept cent quatre-vingt-dix-sept.* *Imp. de Fidèle Prospère*, 1797, in-12, 144 p. [N. Lc²² 617.]

ÉPIGR. :

Aimer son roi, c'est aimer sa patrie.

La couverture imprimée sert de titre. Ces *Étrennes* comprennent un calendrier, une *Chronologie des rois de France, les Naissances des rois, reines, principaux princes et princesses de l'Europe, Époques des événements les plus remarquables qui ont eu lieu depuis l'ouverture des États-Généraux* (en forme d'éphémérides), un *Tableau progressif de la chute des assignats, des Poésies politiques* et des *Notes*, toutes à l'honneur du comte de Provence et de son entourage.

M. Grand-Carteret a un ex. dont le titre porte : « Seconde édition corrigée et augmentée » et ornée d'un portrait de Louis XVIII jeune qu'on retrouve en tête de l'*Almanach des mécontents* (voy. n° 11775 ci-dessous), avec cette différence que le profil est tourné à gauche dans les *Étrennes* et à droite dans l'*Almanach*.

11767. — Almanach des honnêtes gens de 1797, par P. SALLES. (1797.)

Voyez tome 1^{er}, n° 60.

11768. — Almanach des gens de bien ou *Étrennes à la gaieté française pour l'année 1798* (VI^e de la République). *Paris, Delorme; Poignée*, an VI-1798, in-12, 179 p. [N. Lc²² 34.]

Frontispice à quatre compartiments, signé : CANU fecit, et représentant le Français en 1788, en 1789, en 1793 et en 1798.

11769. — *Souvenez-vous-en* ou *Étrennes de Madagascar pour l'année 1798*, an VI de la République, contenant un précis des événements arrivés depuis 1789 jusqu'en 1797. *Paris, chez les marchands de nouveautés.* S. d., in-12, 124 p. [N. Lc²² 387.]

Précédé d'un titre et d'une dédicace aux Français et d'un calendrier non compris dans la pagination.

11770. — Almanach violet, pour l'an 1798, contenant un précis historique de la journée du 18 fructidor, des anecdotes, une aventure de l'autre monde, quelques détails sur les théophilanthropes, un dialogue entre deux morts, la lettre d'un fameux voleur, des prédictions pour tous les mois

de l'année, etc., etc. *Paris, chez les marchands de nouveautés. S. d., in-18, 140 p.* [N. Le²² 69.]

ÉPIGR. :

La paix enfin, la paix que l'on trouble et qu'on aime,
Est d'un prix aussi grand que la vérité même

VOLTAIRE.

Frontispice anonyme représentant les déportés quittant le Temple.

P. 127, *Lettre du nommé KEENAN, jeune homme et fameux voleur condamné à être pendu pour la sixième fois et enfin exécuté en face de la prison de Kilmainham, en Irlande, lettre présentée comme traduite de papiers anglais.*

L'*Aventure de l'autre monde* (p. 98) est un récit satirique de l'arrivée de Lonvet aux enfers; les *Quelques Détails sur les théophilanthropes* (p. 114) offrent des particularités curieuses.

11774. — *Étrennes aux amis du dix-huit ou Almanach pour l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix-huit. Paris, de l'imprimerie des Théophilanthropes, à l'enseigne du Polichinel, au VII de la Rép. (sic), in-48, 108 p.* [N. Le²² 70.]

ÉPIGR. :

Le vrai seul est aimable.

Art poétique.

Par l'abbé AIMÉ GUILLON.

En regard du titre, frontispice satirique intitulé : *Mahomet théophilanthrope*; au verso du titre : *Explication de la figure*. L'« Épître dédicatoire à Polichinel, directeur (des Marionnettes s'entend, car on sait bien qu'il n'y a pas plus de Polichinel que de Scapin, ni de Paillasse au Directoire de la République) », est signée : POLICHINÉLOPHILES.

Le frontispice et son explication sont reproduits par M. Grand-Carteret (n° 1282).

11772. — *Les Vautours du XVIII^e siècle ou les Crésus modernes au tribunal de l'opinion publique, almanach orné de gravures, dédié à cette classe de bons Français qui abhorrent le crime et aiment sincèrement leur patrie. Par A.-A. DENIS. Paris, à l'imprimerie de la Société typographique des trois amis, et chez tous libraires qui vendent des nouveautés, 1789, in-18, 180 p.* [N. Le²² 71.]

Frontispice anonyme, intitulé : *les Vautours (sic) du XVIII^e siècle* (reproduit par M. Grand-Carteret sous le n° 1294), représentant un homme rendant par la bouche des pièces d'or

qui tombent dans un portefeuille, avec ce distique :

La justice offre ici la preuve manifeste
Que le bien mal acquis est toujours indigeste.

ÉPIGR. :

Dicam illis non quod volunt audire,

SENEC.

Je leur dirai ce qu'ils ne veulent pas entendre.

11773. — *Almanach des honnêtes gens pour l'année MDCCC. S. l., 1799, in-18, 9 ff. non chiffrés et 161 p.* [N. Le²² 73.]

ÉPIGR. :

République et misère.

Apophthegme de SAINT-JUST.

Le frontispice décrit sous le numéro suivant manque, mais le texte est identique.

11773^a. — *Almanach des honnêtes gens pour l'année MDCCC ou Calendrier pour l'an VIII de la bienheureuse République. S. l., 1799, 9 ff. non chiffrés et 161 p.* [N. Le²² 73 A.]

Frontispice anonyme de forme ovale représentant le général Jourdan monté sur une écrivainette et entouré de lièvres, avec cette légende :

Et tu Jordanus (sic), quin conversus es retrorsum ?

P. 1, Liste des conventionnels qui ont voté la mort de Louis XVI dans la séance permanente des 16 et 17 janvier 1793 (avec le sort actuel de chacun d'eux). P. 62, *Lettre sur l'arrivée de Madame Thérèse de France à Mitau (signée : l'abbé de TRÉSSAN) et sur son mariage avec le duc d'Angoulême.*

11773^b. — *Almanach des honnêtes gens pour l'année MDCCCL. Paris, Michel. S. d., in-18, 9 ff. non chiffrés et 178 p.* [N. Le²² 73.]

Frontispice anonyme (reproduit par M. Grand-Carteret sous le n° 1340), représentant un lion tenant dans sa gueule des banderoles où sont inscrits : *Consula (sic), Justice, Confiance, Liberté des cultes (sic), Crédit public*, et un singe en costume de directeur tenant un pot de chambre, d'où sortent les mots : *Otages, Déportation, Fusillade, Emprunt forcé.*

Texte entièrement différent du numéro précédent.

11774. — *Almanach des rentiers, dédié aux affamés pour leur servir de passe-temps, par un auteur inscrit sur le grand-*

livre. *Paris, Cailleau, an VIII-1800*, in-18, 144 p. [N. Lc²² 74.]

Frontispice anonyme représentant un rentier lisant la gazette dans une chambre delabrée, avec cette légende : *C'est de la viande creuse...*

ÉPIGR. :

Il se passe de diné (sic),
Et soupe à la diable
O gué!
Et soupe à la diable.

11773. — Almanach des mécontents armés pour le Roi dans plusieurs villes de France, contenant la division de l'année, le comput ecclésiastique et les fêtes mobiles, le calendrier grégorien, les chronologies du monde, des rois et des papes, tableaux des maisons des rois, reines, principaux princes et princesses de l'Europe, époques des événements mémorables pendant le cours de la Révolution fran-

çaise, notice des brefs du Souverain Pontife Pie VI, réfutation des faux brefs introduits en France, anecdotes concernant Louis XVIII et les princes français, etc., etc., etc., pour l'année 1800. *Imp. de l'armée royale, 1800*, in-18. [N. Lc²² 458.]

ÉPIGR. :

Aimer son Roi, c'est servir sa patrie.

En regard du titre, profil blanc sur fond noir du comte de Provence dans un médaillon orné d'attributs royaux et accompagné de cette légende : « Qui oserait se venger quand le Roi pardonne ? » Ce portrait se retrouve, mais en contre-partie dans une seconde édition des *Etrennes des bons Français* (cf. n° 11766 ci-dessus) dont le texte est textuellement réimprimé.

Selon M. Grand-Carteret (n° 1316), l'*Almanach des mécontents* fut saisi et détruit par la police du Consulat.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES

5240 (*Add.*). — ADOLPHE SCHMIDT. Paris pendant la Révolution..., traduction accompagnée d'une préface par PAUL VIOLLET. Tome III. Affaires sociales. Paris, H. Champion, 1890, in-8°, 2 ff., 8 et 332 p. [N. Lk⁷ 47804^{bis}.]

La Préface de l'auteur est datée d'Iéna, le 24 avril 1876. M. Schmidt y répond à diverses critiques adressées tant au présent ouvrage qu'aux *Tableaux* précédemment publiés par lui.

CHAPITRE II

ORGANISATION MUNICIPALE

5324 (*Add.*). — Projet de plan de municipalité (1789).

L'ex. des Archives de la Seine (V^{bis}) porte des annotations manuscrites et cette note : « Minute du plan adopté ou réformé dans l'assemblée des représentants de la Commune. »

5331 (*Add.*). — A présent crevez-vous donc les yeux...

L'auteur d'*Ouvrez donc les yeux*, rappelé dans le titre de la présente brochure, est le comte DU PRAT (cf. n° 11315 ci-dessus) et non l'évêque

de Pamiers (d'Agoult). Il est probable que A présent crevez-vous donc les yeux doit être également restitué à Du Prat.

11776. — Liste des candidats présentés par les Comités réunis de salut public, de sûreté générale et de législation pour former la commission de police administrative de Paris, en exécution de la loi du 14 fructidor an II. Imprimée par ordre de la Convention nationale. Paris, imp. Nationale, vendémiaire an III, in-8°, 2 p. [N. Le³⁸ 995.]

Voyez les n°s 5298-5303 ci-dessus.

11777. — Liste des électeurs du département de la Seine en l'an IV. S. l. n. d., in-8°, 69 p.

Collection de l'auteur.

Liste (différente du n° 8481 ci-dessus) répartie par arrondissements et sections et donnant les noms et prénoms, l'âge et le domicile de chaque électeur.

CHAPITRE III

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

5566 (*Add.*). — Affiches de la Commune de Paris.

Les renvois restés en blanc se réfèrent aux n°s 5566^a et 5675.

5566* (Add.). — Affiches de la Commune de Paris.

La collection Rondonneau (A DXX^e 11) renferme neuf numéros dépareillés de cette série, entre autres les nos 238, 239 et 247 qui manquent à l'ex. de la B. N.

Les Affiches furent supprimées par un vote unanime du Conseil général de la Commune, dans sa séance du 18 germinal an II, comme ne rendant pas, à raison de leurs fréquents retards, les services qu'on en attendait. Le n^o 247 et dernier renferme le compte rendu des séances des 8, 9 et 10 germinal.

11778. — Hôtel de Ville. Assemblée générale des électeurs de la ville de Paris. Du 30 juillet 1789. Imp. Lottin l'aîné et J.-R. Lottin. S. d., in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3271*.]

Au sujet de l'arrêté pris le matin même, sur la demande et le discours de M. Necker (voyez tome 1^{er}, nos 1384-1386), l'Assemblée déclare qu'elle n'a point entendu prononcer la grâce de ceux qui seraient prévenus, accusés ou convaincus de crimes de lèse-nation.

11779. — Ass. rep. comm. 7 août 1789. In-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 151.]

Fixation du prix du pain à 12 sols les quatre livres.

11780. — Déclaration de Messieurs les volontaires du Havre. Paris, 21 août 1789. Imp. Lottin l'aîné et Lottin de Saint-Germain, août 1789, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 152.]

Au sujet des convois de grains et de farines qu'ils avaient accaparés jusqu'à Paris. Le permis d'imprimer est visé par Bailly.

11781. — Hôtel de Ville de Paris. Arrêté concernant les achats de grains dans les marchés, soit par des particuliers, soit par des fournisseurs de Paris. Comité provisoire. Subsistances. 12 septembre 1789. In-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2642, fol. 153.]

11782. — De par le maire et les représentants de la Commune. Proclamation concernant la tenue des séances de l'Assemblée nationale à Paris. 18 octobre 1789. Imp. Lottin l'aîné et J.-R. Lottin, 1789, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3265*.]

11783. — De par M. le maire. 22 octobre 1789. Imp. Lottin l'aîné et Lottin de Saint-Germain. 1789, in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 3265*.]

Ordre d'« illuminer » jusqu'à nouvel ordre les portes et les premiers étages des maisons.

11784. — [Circularaire du Département des Subsistances, datée du 26 novembre 1789, et commençant ainsi :] « Messieurs, plusieurs municipalités nous ont porté des plaintes contre les brevets accordés pour faciliter l'approvisionnement de Paris. » S. l. n. d., in-4^e, 2 p. [P. 10073*.]

Signée : VAUVILLIERS, lieutenant de maire ; CHARON, administrateur.

5635 (Add.). — Adresse des administrations du département de Paris...

Cette Adresse, classée par erreur en 1789, est du 1^{er} mars 1791. Elle a été reproduite à sa date dans les Archives parlementaires, t. XXIII, p. 588.

3700 (Add.). — Mémoire à Messieurs du Comité de constitution...

Ce Mémoire et la Lettre des représentants provisoires de la Commune (5701) auraient dû être classés aux 17 et 18 septembre 1790.

3843 (Add.). — Grande Plainte des chasseurs à l'occasion de la lettre des Jacobins (28 janvier 1791).

Réimp. dans Aulard, II, 37.

11785. — Municipalité de Paris. Rapport du compte de M. Vauvilliers fait par M. BEANIER, officier municipal, au nom des commissaires nommés par le Corps municipal le 9 mai 1791. Lottin l'aîné et J.-R. Lottin, 1791, in-4^e, 19 p. [Br. M. F. R. 9^e, 17.]

6091 (Add.). — Comité provisoire de salut public du département de Paris...

La véritable date de cette pièce est le 10 juin 1793; elle aurait donc dû être reportée entre les nos 6355 et 6356 ci-après.

6375 (Add.). — Paris sauvé par l'administration des subsistances (an II).

La rédaction de cette apologie de Garin et Defavanne est attribuée à GRACCHUS BAREUF, par M. Victor Adviello (*Gracchus Babeuf*, I, 504).

CHAPITRE IV

ARMÉE NATIONALE PARISIENNE, ETC.

11786. — Manuel à l'usage des jeunes gens qui se destinent à entrer dans la garde nationale, suivi d'un Dictionnaire complet de tous les termes militaires. *Paris, Maradan, 1790, in-8°, 300 p.*

D'après la *Feuille de correspondance du libraire* de 1791, n° 1232. Un ex. relié en maroquin bleu par Hardy aux armes du comte de Moray-Soult de Dalmatie était coté 50 francs sur le cat. de la librairie Aug. Fontaine (1875, n° 437).

11787. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport de SHERLOCK, député de Vacluse, au nom d'une commission spéciale, sur les pétitions des adjudants en second de la garde nationale sédentaire du canton de Paris. Séance du 29 frimaire an VII (19 décembre 1798). *Imp. Nationale, niôse an VII, in-8°, 6 p.* [N. Le⁴⁵ 2568.]

Réclamation d'un arriéré de solde.

11788. — Instruction militaire pour Messieurs les volontaires de la garde nationale parisienne. *Imp. Nationale. S. d., in-8°, 16 p.*

Bibliothèque de M. Frédéric Masson.

11789. — Pétition présentée à la Convention nationale par le ci-devant 1^{er} bataillon de Paris, troisième levée, pour l'expédition de l'Eure. *Paris, imp. Millet. S. d., in-4°, 8 p.*

Bibliothèque de M. Frédéric Masson.

Exposé du rôle du bataillon depuis le mois de juillet 1793 jusqu'à son licenciement.

P. 7, Liste des signataires.

P. 8, Attestation du général TILLY (7 floréal an II, et du représentant TURREAU.

11790. — Loi (n° 1724) relative aux moyens de réparer les pertes éprouvées par le 2^e bataillon du département de Paris à l'affaire de Mons (23 mars 1792). *Imp. Royale, 1792, in-4°, 2 p.* [Z.]

11791. — Discours prononcé à la barre de la Convention nationale, le 18 juillet 1793, par les députés du bataillon de l'Unité,

3^e de Paris. *Imp. de l'Egalité. S. d., in-8°, 4 p.* [Br. M. F. R. 627, 27.]

Protestation contre la dénonciation du général Coustard à la Commission militaire établie à Tours.

11792. — Département de Paris. État des défenseurs de la patrie tués ou morts dans le 6^e bataillon de Paris, pour la Vendée. *Imp. Ballard. S. d., in-4°, 14 p.* [N. Lb⁴⁰ 1327.]

P. 14, Noms de deux volontaires tués à l'armée de Sambre-et-Meuse.

11793. — Le 8^e bataillon de Paris à ses concitoyens. *Angers, Maune. S. d., in-4°, 4 p.* [Br. M. F. R. 13^e, 477.]

Exposé de sa conduite lors de la défense des Ponts-de-Cé.

11794. — Pétition à l'Assemblée nationale au nom de ceux qui partent pour les frontières, 23 juillet, l'an IV de la Liberté, par KANTZ, canonnier du bataillon des Feuillants. *Imp. du Patriote français. S. d. (1792), in-8°, 3 p.* [Br. M. F. R. 252, 20.]

11795. — Pétition présentée par le citoyen MAYER, capitaine dans la légion du centre, à la Convention nationale, le 6 novembre 1792, an 1^{er}. *Imp. de la Société des Amis du commerce. S. d., in-4°, 7 p.* [Br. M. F. R. 65, 5.]

Demande de formation d'une légion qui prendrait le titre de : *Légion de la propagande.*

11796. — Département de la guerre. Plan d'organisation pour des bataillons de piquiers, arrêté par le Conseil exécutif provisoire. *Versailles, imp. du département de Seine-et-Oise, 1792, in-8°, 8 p.* [N. Lb³⁹ 10829.]

Signé : le ministre de la guerre, J. SERVAN. La B. N. possède d'autres réimpressions de ce plan exécutées à Evreux, à Troyes, etc. [Lb³⁹ 10829 A-C.]

11797. — Idées d'un ancien colonel sur l'organisation de la troupe révolutionnaire décrétée par la Convention nationale ou Premières Données sur sa formation. *Paris, Girouard, 1793, in-8°, 12 p.*

D'après les *Nouveautés politiques et littéraires* du 24 juin 1793.

CHAPITRE V

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DES DISTRICTS

11798. — Extrait du registre des délibérations du district des Capucins-Saint-Honoré (10 octobre 1789). *Imp. Demonville*, 1789, in-4°, 8 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 96.]

Approbation et publication d'un mémoire de la municipalité de Meulan sur l'approvisionnement de Paris.

11799. — District des Carmes-Déchaussés. Règlement général de police arrêté provisoirement en l'assemblée générale du district (12 octobre 1789). *Imp. Valcyre. S. d.*, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 49.]

11800. — District des Enfants-Rouges. Don patriotique (10 octobre 1789). *Imp. V^e Delaguette. S. d.*, in-folio plano. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 80.]

Annonce d'un don de 318 livres fait par le sieur Biolay, âgé de vingt-neuf ans, natif de Chessy, juridiction de Lyon, ci-devant garde-française, actuellement garde national du 8^e bataillon de la 3^e division.

11801. — District des Enfants-Trouvés. Faubourg Saint-Antoine. Extrait du registre des délibérations du 24 septembre 1789. *Imp. V^e d'Henry et Debure*, 1789, in-4°, 7 p. [N. Mss. fr. nouv. acq. 2697, fol. 69.]

Election de M. Delachaume comme délégué du district, en remplacement de M. Watrin, démissionnaire pour raisons d'âge et de santé; contribution à la Caisse patriotique et témoignages publics d'estime adressés à Réveillon.

11802. — Pétition patriotique adressée à l'Assemblée nationale et soumise à l'examen des soixante districts. *Paris, imp. Hérauld. S. d.* [1790], in-8°, 42 p. [N. Lb³⁹ 8220.]

Sur les maux inséparables d'une révolution et les moyens de ranimer la prospérité publique.

Signée : CORBERON, DE BRINON, BANNEFROY, LE BOSSU, BROSSELDAR, MOUCHELET, LEPAIGNE DE REUILLY, GUYET DE LA PRADE, HOCQUARD, DE ROZEMBOURG, FONTAINE, COURTEL, ALMAIN SAUTAN, BONDU, LEMAISTRE, DE MEUPASSANT.

BAR, THÉVENIN DE TANLAY, BERTRAND DE MOLLEVILLE, FAUVELLE, DELORIGNE, GAGÉ, LAPOSTOLLE, DE RIVERY, MOSQUIN, CARUEL, MOUCHELET fils, BONTRAY, HUMBERT, BOURGAVIN, LEVASSEUR et COUSIN.

Voyez le n° 7274 ci-dessus.

Cette Pétition fut aussitôt désavouée, comme « renfermant des principes dangereux dans les circonstances », par le bataillon du district des Minimes à l'insu duquel, paraît-il, elle avait été imprimée et quatre des signataires (Mouchelet père, de Rivery, Bondu et Humbert) s'empresèrent de se retracter. Les 9 et 10 mars 1790, une délegation du bataillon réitéra ce désaveu à l'Assemblée nationale et devant les représentants de la Commune.

7714 (*Add.*) — Almanach historique du district et du bataillon de Saint-Martin-des-Champs, dédié à Messieurs les volontaires dudit bataillon, par M. P****, volontaire du même bataillon. Cet Almanach contient les noms de MM. les officiers civils, de MM. les volontaires du bataillon; il renferme, de plus, différents événements particuliers et diverses anecdotes arrivées au district depuis le 13 juillet, époque de la Révolution. *Pour l'année 1790*, in-12. [P. 19743.]

Titre complet de cet Almanach mentionné seulement plus haut d'après le catalogue de la vente Nadaillac d'où il provient. La pagination se répartit ainsi :

2 ff. pour le titre. P. III-IV, dédicace signée P****, six feuillets non chiffrés pour le calendrier, 54 p. et 2 tableaux pliés.

P. 1, Liste des officiers et soldats du bataillon. P. 23, Evénements arrivés depuis le 13 juillet 1789 (dans le district). P. 54, Approbation du Comité à qui le manuscrit avait été communiqué. Les deux tableaux sont : 1° un extrait du compte de M. du Chestrel, trésorier du district (20 juillet-18 novembre 1790); 2° un état des visites faites chez les boulangers, du 13 novembre au 20 décembre 1789.

11803. — Garde nationale parisienne. 6^e division. 10^e bataillon de Saint-Roch. Assemblée de la 1^{re} compagnie. 7 janvier 1790. *S. l. n. d.*, in-8°, 44 p.

Le titre reproduit ci-dessus est le titre de départ. Le faux titre porte : *Garde nationale parisienne*.

P. 8-14, Liste des volontaires, avec leurs grades et l'indication de leurs domiciles.

Communication de M. E. Lechevalier, libraire.

CHAPITRE VI

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DES SECTIONS

11804. — Section des Lombards. Organisation du comité de la guerre arrêté par l'assemblée générale, les 23, 24 et 25 mars 1793. *Imp. Limodin. S. d.*, in-8°, 8 p. [A. S. D. 887.]

8235 (*Add.*). — Section des Halles. Extrait des registres des délibérations... (17 septembre 1792).

Pièce classée par erreur, dans le § 17 et qui aurait dû figurer au § 26 (section du Marché-des-Innocents, nom primitif de la section des Halles).

CHAPITRE VII

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DES CLUBS ET SOCIÉTÉS POPULAIRES

11805. — J.-J. ROUSSEAU à ses concitoyens sur les clubs. Extrait littéral du « Contrat social », livre II, chap. 3, intitulé : Si la volonté générale peut errer. *Imp. du Courrier des frontières. S. d.*, in-folio plano. [D.]

Le fragment commence ainsi : « Si, quand le peuple suffisamment informé délibère... », et s'arrête à : « ... telle fut l'unique et sublime institution du grand Lycurgue. »

11806. — Des Sociétés particulières, telles que clubs, réunions, etc., par ROEDERER. *Paris, imp. Demouville, an VII*, in-8°, 20 p. [N. Lb⁴² 751.]

Publié d'abord sous forme d'article dans le *Républicain* de Ch. Hlis (et non dans celui de Ch. Duval, ainsi qu'il a été dit p. 497), le 30 brumaire an III (20 novembre 1794), cet écrit fut « refait, étendu et réimprimé à l'époque où les clubs menaçaient d'une nouvelle invasion et où Bonaparte revint d'Égypte ». (ROEDERER, *Œuvres*, 1854, tome III, p. 289.)

9049 (*Add.*). — La Société des Jacobins. Recueil de documents pour l'histoire du Club des Jacobins à Paris, par F.-A. AULARD. — Tome II (janvier à juillet 1791). —

T. II.

Tome III (juillet 1791 à juin 1792). — Tome IV (juin 1792 à janvier 1793). *Paris, Jouaust; Noblet; maison Quantin, 1891-1892*, 3 vol. in-8°.

La publication, primitivement annoncée en quatre volumes, en comportera six.

A partir du tome III, l'éditeur ne reproduit que le compte rendu des séances et les documents officiellement émanés de la Société.

11807. — Décret (n° 1887) de la Convention nationale du 23 brumaire an II [13 novembre 1793] portant que la Société des Jacobins n'a pas cessé un instant de bien mériter de la patrie. *Imp. Nationale exécutive du Louvre, an II*, in-4°, 2 p.

11808. — L'Observateur des Jacobins ou Journal de la sûreté publique. *Imp. de l'Union, etc. S. d.*, 2 numéros in-8°. [N. Lc² 846.]

ÉPIGR. :

Veuillons au salut de la France.

Signé : OLIVIER.

11809. — Le Contre-Poison des Jacobins. *Imp. Moreaux. S. d.*, 2 numéros in-8°, 24 p. [N. Lc² 847.]

Voyez le numéro suivant.

11810. — Le Dernier Mot du peuple aux Jacobins. *Imp. Moreaux. S. d.*, in-8°, 8 p. [N. Lc² 848.]

Suite du numéro précédent.

P. 5-8, *Avis au peuple ou la Brèche est ouverte*.

11811. — La Queue de Robespierre écorchée ou la Tactique de ses rivaux dévoilée. (3 germinal an III [25 mars 1795].) *Imp. Hautbout l'aîné. S. d.*, in-8°, 22 p. [N. Lb⁴¹ 1708.]

Signé : COUTURIER.

11812. — Les Cordeliers. Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française, par ALFRED BOUGEART. *Caen, Henri Delesques, 1891*, in-8°, X-408 p. [N. Lb⁴⁰ 3325.]

Le texte commence par un faux-titre au verso duquel on lit : « Cet ouvrage a été tiré à 50 ex. numérotés sur papier vergé et 50 non numérotés

sur papier ordinaire. » Viennent ensuite une liste des travaux du même auteur, une dédicace à la mémoire d'Alfred Bougeart [par] ses amis, Victor Lenoël, Chevremont, et un *Avant-Propos* signé : F. CHEVREMENT, « le bibliographe de Marat ». Le titre (rouge et noir) est compris dans la pagination du travail posthume de Bougeart, suivi (p. 405-408) d'un *Appendice* des éditeurs.

11813. — Club des Cordeliers. Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen, séante rue Thionville. Séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794). *Paris, imp. Guillaume. S. d., in-folio plano. [D.]*

Approbation et reproduction d'un arrêté de la Société populaire des Défenseurs des droits de l'homme, Amis de la liberté (séante dans le temple de la Raison, section de la Maison-Commune) en date du 28 pluviôse, contre Phélippeaux, Fabre d'Églantine, Desmoulins, etc.

9664 (*Add.*). — Du Cercle constitutionnel et des Clubs en général, par LENOIR-LAROCHE.

La pièce a été imprimée aussi in-folio plano. [N. Lb⁴⁰ 2359 A.]

11814. — Message du Directoire exécutif. Arrêté du Directoire exécutif du 8 ventôse an IV (27 février 1796). *Imp. du Directoire exécutif. S. d., in-folio plano. [D.]*

Fermeture dans les vingt-quatre heures du Salon des Princes ou du Salon des Arts, boulevard des Italiens, de la réunion de la maison Serilly, vieille rue du Temple, de la Société des Echees au Palais-Egalité, de la Société du Panthéon, de la réunion dite des Patriotes, rue Traversière, n° 854, du théâtre Feydeau et de « l'édifice connu sous le nom d'Église Saint-André-des-Arcs. »

CHAPITRE VIII

JOURNAUX, PAMPHLETS ET ALMANACHS POLITIQUES

11815. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Discours prononcé par BERLIER avant de soumettre à la discussion le projet de loi relatif au rétablissement de la liberté de la presse et à la répression de

ses abus. Séance du 22 prairial an VII (10 juin 1799). *Paris, imp. Nationale. prairial an VII. in-8°, 12 p. [N. Le⁴³ 3202.]*

11816. — Opinion de BUX, représentant du peuple, sur la liberté de la presse. *Paris, imp. Vatar-Jouanet. S. d., in-8°, 15 p. [N. Le⁴³ 3203.]*

11817. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de CABRET, député par le département du Rhône, sur la liberté de la presse. Séance du 22 prairial an VII (10 juin 1799.) *Paris, imp. Nationale. prairial an VII, in-8°, 11 p. [N. Le⁴³ 3204.]*

11818. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de DESSAUX sur un projet de loi répressive des délits de la presse. Séance du 22 prairial an VII (10 juin 1799). *Imp. Nationale, messidor an VII, in-8°, 15 p. [N. Le⁴³ 3205.]*

11819. — Opinion du représentant du peuple DESSAUX sur la liberté de la presse. *Imp. R. Vatar. S. d., in-8°, 15 p. [N. Le⁴³ 3206.]*

11820. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de J.-P.-F. DUPLANTIER, député du département de la Gironde, sur la liberté de la presse. Séance du 22 prairial an VII (10 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, prairial an VII, in-8°, 8 p. [N. Le⁴³ 3207.]*

11821. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de CREUZÉ-LATOCHE sur le projet relatif aux moyens de réprimer la licence des écrits. Séance du 23 prairial an VII (11 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, prairial an VII, in-8°, 22 p. [N. Le⁴³ 3208.]*

11822. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion d'ESCRASSÉRIAUX jeune sur la liberté de la presse. Séance du 23 prairial an VII (11 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, prairial an VII, in-8°, 14 p. [N. Le⁴³ 3209.]*

11823. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de FRANÇAIS sur la liberté de la presse. Séance du 23 prairial

an VII (11 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, prairial an VII*, in-8°, 12 p. [N. Le⁴³ 3210.]

11824. — Opinion de GAURAN, député du Gers, sur la liberté de la presse. *Baudouin, S. d.*, in-8°, 10 p. [N. Le⁴³ 3211.]

11825. — Opinion du représentant du peuple GUESDON sur la liberté de la presse. *Imp. R. Vatur. S. d.*, in-8°, 20 p. [N. Le⁴³ 3212.]

11826. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de MOTRER sur la liberté de la presse. Séance du 23 prairial an VII (11 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, prairial an VII*, in-8°, 10 p. [N. Le⁴³ 3213.]

11827. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de D'OUTREPONT (de la Dyle) sur la répression des délits de presse. Séance du 24 prairial an VII (12 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, prairial an VII*, in-12, 10 p. [N. Le⁴³ 3217.]

11828. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de DARRACQ sur la liberté de la presse. Séance du 24 prairial. *Paris, imp. Nationale, messidor an VII*, in-8°, 15 p. [N. Le⁴³ 3218.]

ÉPIGR. :

.... Chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.

11829. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de POULTIER sur la liberté de la presse. Séance du 24 prairial an VII (12 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, prairial an VII*, in-8°, 4 p. [N. Le⁴³ 3219.]

11830. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de SHERLOCK, député du département de Vaucluse, sur la nécessité d'une loi répressive des délits de la presse. Séance du 24 prairial an VII (12 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, prairial an VII*, in-8°, 14 p. [N. Le⁴³ 3220.]

11831. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion d'ARÉNA aîné. Séance du 26 prairial an VII (14 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, messidor an VII*, in-8°, 8 p. [N. Le⁴³ 3221.]

11832. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Propositions additionnelles au projet de résolution relatif à la répression des délits de presse, par J.-A. DULAURE, du Puy-de-Dôme. Séance du 26 prairial an VII (14 juin 1799). *Imp. Nationale, prairial an VII*, in-8°, 7 p. [N. Le⁴³ 3222.]

11833. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de BOULAY (de la Meurthe), sur la liberté de la presse, le pouvoir arbitraire conféré au Directoire par l'article 35 de la loi du 19 fructidor an V et sur la dictature directoriale. Séance du 27 prairial an VII (15 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, messidor an VII*, in-8°, 26 p. [N. Le⁴³ 3231.]

11834. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de CHÉNIER sur la liberté de la presse. Séance du 27 prairial an VII (15 juin 1799). *Imp. Nationale, messidor an VII*, in-8°, 7 p. [N. Le⁴³ 3232.]

11835. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de DESPREZ (de la Charente) sur la liberté de la presse. Prairial an VII. *Paris, imp. Nationale, messidor an VII*, in-8°, 6 p. [N. Le⁴³ 3233.]

11836. — Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de J.-B. HARMAND (de la Meuse) sur le projet de loi relatif aux délits de la presse. Séance du 27 prairial an VII (15 juin 1799). *Paris, imp. Nationale, messidor an VII*, in-8°, 20 p. [N. Le⁴³ 3234.]

11837. — Opinion de LEBORNE sur la liberté de la presse, avec quelques détails sur la situation de la République. Séance du 27 prairial an VII (15 juin 1799). *Imp. Baudouin. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Le⁴³ 3235.]

11838. — Opinion de MARVAUD, du département de la Charente, sur la liberté de la presse. Séance du 27 prairial an VII (15 juin 1799). *Imp. Baudouin. S. d.*, in-8°, 7 p. [N. Le⁴³ 3236.]

11839. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Rapport fait par GARAT sur la résolution du 29 prairial an VII relative aux

délits de la presse. Séance du 23 messidor an VII (11 juillet 1799). *Paris, imp. Nationale, an VII, in-8°, 44 p.* [N. Le⁴⁵ 1733.]

11840. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de BARET (de la Lys) sur la résolution du 29 prairial an VII relative à la liberté de la presse. Séance du 24 messidor an VII (12 juillet 1799). *Paris, imp. Nationale, an VII, in-8°, 8 p.* [N. Le⁴⁵ 1737.]

11841. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de DECOMBERGUES sur la résolution concernant la répression des délits de la presse. Séance du 28 messidor an VII (16 juillet 1799). *Paris, imp. Nationale, an VII, in-8°, 10 p.* [N. Le⁴⁵ 1749.]

11842. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de P.-C. LAUSSAT (des Basses-Pyrénées) sur la liberté de la presse. Séance du 28 messidor an VII (16 juillet 1799). *Paris, imp. Nationale, an VII, in-8°, 32 p.* [N. Le⁴⁵ 1750.]

P. 25-32, *Projet de répression des abus de la presse, en vingt articles.*

11843. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de M. L.-E. SÉDILLEZ (de Nemours, département de Seine-et-Marne), sur les abus de la presse. Séance du 29 messidor an VII (17 juillet 1799). *Paris, imp. Nationale, thermidor an VII, in-8°, 18 p.* [N. Le⁴⁵ 1755.]

11844. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de L.-A. FOUQUET sur la résolution du 29 prairial an VII relative à la liberté de la presse. Séance du... [sic] thermidor an VII. *Paris, imp. Nationale, an VII, in-8°, 10 p.* [N. Le⁴⁵ 1758.]

11845. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de LENGLET sur la résolution relative à l'usage et aux abus de la presse. Séance du 3 thermidor an VII (21 juillet 1799). *Paris, imp. Nationale, an II, in-8°, 27 p.* [N. Le⁴⁵ 1759.]

11846. — Corps législatif. Conseil des Anciens. Motion d'ordre faite par CHABOT, député de l'Allier, sur les journaux et les pamphlets et sur la nécessité urgente d'une loi répressive des délits de la presse. Séance

du 16 fructidor an VII (2 septembre 1799.) *Paris, imp. Nationale, fructidor an VII, in-8°, 8 p.* [N. Le⁴⁵ 1874.]

Considérations générales suivies de la dénonciation du n° 4 du journal la *Parisienne* (voy. nos 11247-11248 ci-dessus), au sujet d'un article sur la mort du général Joubert.

10236 (*Add.*). — Le Dernier Courrier et la Meilleure Nouvelle. De Versailles, le 10 juillet 1789. *S. l. n. d., in-8°, 1 f. et 6 p.* [Ars. Jo. 20500*.]

Le titre de départ, p. 1, porte en plus : *Motion de M. le duc d'Orléans dans l'un des bureaux de l'Assemblée nationale pour pourvoir au plus tôt au soulagement du peuple et à la diminution du pain à la faveur d'un tribut individuel et volontaire sous le titre de dépôt d'honneur et pour lequel ce prince consent le premier à donner une somme très considérable. Voici les détails à ce sujet.*

10237 (*Add.*). — Le Déclin du jour.

Le n° 7 de ce journal, intitulé : *Résolutions du jour*, a été par erreur inscrit comme une feuille différente sous le n° 10266.

10282 (*Add.*). — Le Dénouciateur national.

Le n° 3 est du 1^{er} juillet 1789 et le n° 4 ne parut qu'après les journées d'octobre; il contient une note où le rédacteur fait le plus grand éloge de l'abbé de La Réynie, qui s'est reconnu depuis pour le propre auteur de cette feuille dans l'écrit intitulé : *A mes concitoyens et à mes camarades.* (Voyez quatrième partie de la *Bibliographie.*)

10316 (*Add.*). — Journal du Palais-Royal.

Les indications concernant le lieu d'abonnement se réfèrent au numéro précédent (10315) et non à celui-ci.

10321 (*Add.*). — Petit Journal du Palais-Royal.

L'attribution de ce journal à La Reynie de Labryère ne saurait être acceptée que sous toutes réserves, car, malgré son impudence, il n'a pu très certainement imprimer sur son propre compte ce passage : « Le sieur abbé de la Reynie, ci-devant aux volontaires de la Bastille et expulsé de la compagnie, qui le méprise, après plusieurs incursions sur sa probité, en trouve plus d'autre moyen que de vendre deux ou trois fois les sots écrits qu'il compose. »

10374 (*Add.*). — Gazette nationale ou le Moniteur universel (1789-1799).

Le *Catalogue de la bibliothèque de don Paolo Borghèse* (Rome, V. Menozzi, 1892) donne, sous le n° 4097, la description d'un ex. du *Moniteur*, complet jusqu'en 1852, et dans laquelle sont indiqués tous les suppléments des diverses années. La tête de cet ex. est formée par la réimpression de l'an IV.

11847. — Journal gratuit, par une société de gens de lettres, 1790. Paris, imp. L. Potier, in-8°, 8 p. [N. Lc² 504.]

Un *Second Prospectus* sortant de la même imprimerie et comportant le même nombre de pages est relié avec celui-ci dans l'ex. de la B. N. en tête du premier volume intitulé : *Constitution*, et qui avait commencé à paraître le 28 février 1790.

Le prospectus de cette sorte de journal encyclopédique, imaginé par PRÉVOST DE SAINT-LUCIEN, ancien avocat au Parlement, divisait les connaissances humaines, comme les professions de la société, en quatorze classes : chacune devait avoir sa feuille, qui paraîtrait tous les quinze jours et formerait tous les ans un volume de vingt-six feuilles in-8°, dont la dernière contiendrait la table. On pouvait souscrire pour une ou plusieurs séries.

« Quelques gens, disaient les *Annonces de bibliographie moderne* en annonçant cette feuille, seront peut-être surpris de voir souscrire pour un journal gratuit. Un mot expliquera cette énigme. Nous sommes dans le temps des miracles. La société, auteur du journal en question, est tellement embrasée par le feu du patriotisme qu'elle ne demande à ses souscripteurs que le prix du port des numéros qui leur seront envoyés, à raison de trois sous la feuille. Quelques gens mal avisés — car on en voit partout — trouveront peut-être qu'un journal dont chaque numéro coûte trois sous de port, tant à Paris qu'en province, ne laisse pas que d'être fort cher, plus cher même que beaucoup d'autres qui ne sont point gratuits. Mais qu'y faire ? Laisser gloser le monde, marcher toujours vers son but, lorsqu'il tend au bien public, et ne point s'amuser, comme l'Atalante de la Fable, à ramasser les pommes d'or que l'on peut jeter sur le passage des associés pour ralentir leur course. »

La première année du *Journal gratuit* est effectivement divisée en quatorze classes ou volumes dont voici l'énumération :

- 1^{re} classe. Constitution.
- 2^e — Education.
- 3^e — Agriculture.
- 4^e — Histoire.
- 5^e — Militaire.
- 6^e — Beaux-arts.
- 7^e — Commerce et finances.

- 8^e classe. Administration des provinces.
- 9^e — Santé.
- 10^e — Physique.
- 11^e — Annonces étrangères.
- 12^e — Tribunaux.
- 13^e — Belles-lettres.
- 14^e — Arts mécaniques.

Beaucoup des extraits qui forment cette compilation sont empruntés aux autres journaux et aux débats de l'Assemblée, mais on y trouve aussi un certain nombre d'articles originaux. (Voy. notamment les séries *Beaux-Arts*, *Santé* et *Belles-Lettres*.)

Un autre prospectus, en partie consacré à la *Vedette* (cf. n° 10613 ci-dessus), en tête duquel il est relié dans l'ex. de la B. N., annonce que, « sur la demande des abonnés, pour diminuer le prix et hâter leurs jouissances », l'année 1791 du *Journal gratuit* avait été réduite à sept classes paraissant tous les huit jours par numéros de 8 p., savoir :

- 1^o Constitution.
- 2^o Agriculture.
- 3^o Tribunaux.
- 4^o Militaire.
- 5^o Municipalités, districts, départements.
- 6^o Belles-lettres, beaux-arts, éducation.
- 7^o Sciences et arts.

Cette seconde série du *Journal gratuit* manque dans l'ex. de la B. N.

Au cours de l'année 1792 devait également paraître un résumé des travaux de la Législative distribués dans chaque classe comme on l'avait fait pour la Constituante.

Le surplus du prospectus est rempli par la liste des *Codes complets par ordre de matières* qu'avait entrepris Prévost de Saint-Lucien et dont vingt-trois volumes avaient paru.

10534 (*Add.*). — Journal de la Confédération.

D'après M. Advielle (*Gracchus Babeuf*, 1, p. 515), le célèbre publiciste serait l'auteur de l'article du n° 1, commençant par : « Ce n'est point ici, citoyens... », et de celui du n° 2, intitulé : *Le Cri d'éveil*. Un autre article, *Perfidies Manœuvres*, était destiné à un n° 3 qui n'a pas paru.

11848. — Gazette des Tuileries ou Écho de tous les pays. (12, 13 et 14 août 1790.) S. l. n. d., in-8°. [Z. U. B. 7104.]

Journal très rare, non cité par Hatin, et dont la bibliothèque de Zurich possède un ex. Chaque numéro a 16 p.

10429 (*Add.*). — Le Postillon de Calais.

Les *Observations* jointes à chaque numéro étaient rédigées par REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

10478 (*Add.*). — Journal national.

M. Mouton-Duvernet possède le n° 248 du 9 décembre 1790.

10484 (*Add.*). — Les Évangélistes du jour.

L'existence du n° 16 est indiquée par Du-laure lui-même dans son *Supplément aux Crimes des anciens comités*.

10508 (*Add.*). — L'Orateur du peuple.

Le véritable nom du comais qui signait le journal de Frérou était MARCEL ENFANTIN. Lorsqu'il fut poursuivi, il déclara que son rôle se bornait à porter la copie du journal à l'imprimerie (*Cf. Journal général de France*, 7 juillet 1790).

10566 (*Add.*). — Le Véritable Ami des hommes.

Par A.-P. JULIENNE DE BELLAIR, et non par Antoine Tournon.

11849. — Journal du commerce de l'Europe, par une société de négociants. Prospectus. 17 février 1792. *Imp. Meynae fils et Restif neveu, rue de la Bieherie*, 11, 1792, in-4°, 8 p. [N. Lc² 669.]

Numéro spécimen. La publication régulière ne commença que le 2 avril. Voy. le numéro suivant.

11849^a. — Journal du commerce de l'Europe et Nouvelles des colonies, rédigé par une société. *Imp. du Journal, rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 5, in-4°, 2 p. [N. Lc² 669.]

« Ce journal, qui a paru pour la première fois le 2 avril dernier, à raison de deux numéros par semaine, chacun de 8 p. in-4°, aura incessamment une marche nouvelle... À partir du 15 au 20 juin prochain, notre feuille paraîtra tous les soirs entre huit et neuf heures et contiendra 4 p. in-4°. » Outre les matières qu'elle renfermait déjà, elle devait donner les nouvelles politiques et un résumé des séances du Corps législatif.

11849^b. — Journal du commerce. Prospectus. *Imp. Antoine Bailleul, éditeur du Journal du commerce, rue Hautefeuille*, 22. S. d., in-4°, 2 p. [N. Lc² 833.]

Ce prospectus, dont la B. N. a enregistré deux tirages, commence ainsi : « Ce n'est point

un journal nouveau que nous annonçons. Le *Journal du commerce* paraît depuis près de deux ans... »

11849^c. — Journal du commerce. Nouveau prospectus. S. l. n. d., in-4°, 2 p. [N. Lc² 833.]

« On pourrait croire que ce n'était pas au milieu d'une révolution que l'on doit songer à établir un *Journal du commerce*. Cependant le succès constant que celui-ci a obtenu depuis cinq ans qu'il existe prouve combien cette feuille est utile et nécessaire... »

Une partie du prospectus est occupée par l'annonce des livres de fonds de la librairie Antoine Bailleul. Selon le témoignage de M. Hatin, les archives de la Préfecture de police (en partie détruites le 24 mai 1871) possédaient au complet le *Journal du commerce* de l'an V aux ans VIII et suivants.

L'an V est représenté dans l'ex. de la B. N. par les nos 264 et 265 des 24 et 25 prairial (12 et 13 juin 1797). L'an VI manque. Les ans VII et suivants sont à peu près complets. On a vu plus haut (n° 11266) que l'*Ennemi des conspirateurs*, supplément politique du *Journal du commerce*, avait été classé à la B. N. sous une cote distincte. À partir du 27 pluviôse an VIII, le sous-titre a été plusieurs fois modifié.

Réuni le 1^{er} octobre 1811 au *Journal de Paris*, le *Journal du commerce* reprit en 1814 son existence propre; mais, de juillet 1817 à mars 1819, il fut exploité par les propriétaires du *Constitutionnel*, alors frappé de suspension. Il reparut lui-même à la fin de l'année et compte dès lors deux autres périodes :

— *Journal du commerce, politique et littéraire, feuille du soir*, 20 décembre 1819-9 mai 1837, 30 vol. in-folio.

— *Le Commerce, journal des progrès moraux et matériels* (10 mai 1837-21 mars 1848), 22 vol. in-folio.

10779-10789 et 11069 (*Add.*). — Le Créole patriote.

On a vu qu'il avait été publié deux feuilles sous ce titre : l'une par MILSCENT, l'autre par EYVARD. C'est très probablement cette concurrence, que le placard décrit sous le numéro suivant prétendait combattre; mais les ex. de la B. N. sont trop imparfaits pour nous donner la clé de l'énigme. On remarquera aussi que Milscent intitule son journal le *Vrai Patriote*, et que ce titre ne figure sur aucun des numéros connus de son *Créole patriote*.

11850. — Avis de MILSCENT, créole, aux

souscripteurs. *Imp. Pain, S. d.*, in-folio plano. [D.].

« Des circonstances particulières n'avaient fait suspendre mon journal le *Vrai Patriote*. Les hommes d'État de tous genres avaient juré d'en empêcher la circulation et ils n'y réussissaient que trop bien. Comme de tous ces messieurs, d'entravante mémoire, il ne nous reste plus que le souvenir, je me remets à mon ouvrage. J'ose espérer que le public ne m'y méconnaîtra pas.

« Comme il a plu à une citoyenne de cette ville de s'approprier mon titre et jusqu'à mon fleuron typographique, pour éviter une aussi singulière contrefaçon (sic) à l'avenir, j'ajouterai désormais ma griffe à mon titre. J'espère que la cit. Tremblay ne m'exposera pas au désagrément de l'inviter d'une autre manière à renoncer à ma propriété, dont elle a joui assez longtemps sans mon consentement et malgré mes réclamations. »

10821 (*Add.*). — La Révolution de 1792, journal de la Convention nationale.

M. Aulard a publié dans la *Révolution française*, tome XIII (1887), p. 258-263, d'après les originaux de la collection Dubois (Archives nationales), diverses lettres et pétitions d'André au Comité de salut public. Il résulte de ces pièces qu'avant le 31 mai 1793, André avait pour collaborateur le girondin J.-B. SALLE, et qu'après la proscription de celui-ci, il s'empressa non seulement de désavouer toute solidarité avec lui, mais qu'il proposa de changer le titre de son journal intitulé, comme on l'a vu, à partir du 1^{er} juillet 1793 : *Journal historique et politique*.

10843 (*Add.*). — Journal français (15 novembre 1792-2 juin 1793).

Par suite d'une erreur, dans laquelle sont tombés Deschiens, le catalogue de la B. N. et M. Hatin, j'ai fait de deux écrivains distincts un seul et même personnage.

Le *Journal français* fut rédigé en réalité par HENRI NICOLLE et JEAN-RENÉ-CHARLES POUJADE DE LADEVÈZE, qui collaborèrent aussi au *Courrier universel* et à l'*Eclair* (cf. nos 10858 et 11005).

Gabriel-Henri Nicolle, né à Fresquiennes (Seine-Inférieure) le 28 mars 1767, et fils de riches cultivateurs, fut élève de la maison de Sainte-Barbe où son frère, l'abbé Nicolle, plus âgé que lui de huit ans, lui servit de répétiteur. Après la Révolution, il ouvrit un fonds de librairie classique et se fit l'éditeur des dictionnaires de Noël et de Planché. Sous la Restauration, il dirigea, de concert avec son frère, sous le nom même de Sainte-Barbe, un établissement concurrent de celui qu'avait créé M. de Lanneau. Henri Nicolle mourut à Paris, le 8 avril 1829.

Jean-René-Charles Poujade de Ladevèze était prêtre habitué de la paroisse Sainte-Marguerite en 1789 et figure en cette qualité sur la liste des électeurs de la section de Montreuil, qui lui donne trente-deux ans. Membre du Conseil de ville le 6 octobre 1790, aumônier du bataillon de Sainte-Marguerite. (cf. n° 7700 ci-dessus), il prêta serment à la constitution civile du clergé et obtint des voix pour diverses cures importantes de Paris (cf. Étienne Charavay, *Assemblée électorale* [n° 5317]).

Titulaire d'une cure dans l'Aveyron (novembre 1791), il ne semble pas avoir exercé ces fonctions et resta ou revint à Paris, où il prit une part active aux polémiques contre-révolutionnaires. La date et le lieu de sa mort me sont inconnus.

11831. — L'Aviseur national. (23 décembre 1792-16 juin 1793.) *Rue Hautefeuille*. 8 et 53 numéros in-8°. [N. Inv. V 28193.]

Dans l'ex. de la B. N. manquent les nos 47 et 49 de 1793.

Un prospectus, joint aux premiers numéros, porte en sous-titre : « servant de supplément au *Moniteur* et au *Mercur français* » (voy. les nos 10192^a et 10374 ci-dessus), et rappelle que le supplément quotidien était distribué gratis aux abonnés des deux journaux, alors dirigés par Panckouke. Il était exclusivement consacré aux annonces des mariages, divorces, enterrements, scellés, ventes mobilières et immobilières, ainsi qu'à celle des spectacles, effets perdus et trouvés, cours des changes, avis et renseignements particuliers, etc.

11832. — La Décade philosophique, politique et littéraire. (20 floréal an II [20 avril 1794]-21 septembre 1807.) 54 vol. in-8°.

Malgré son titre et bien qu'elle ait été comprise dans les feuilles politiques épargnées par l'arrêté consulaire du 27 nivôse an VIII, la *Décade philosophique* ne figure pas à sa date dans le § 6 du chapitre VIII. Je me réserve de la décrire en détail dans la troisième partie de ce travail, en même temps que le *Magasin encyclopédique* de Millin. En conséquence, le renvoi indiqué au sujet de la fusion du *Mercur* (n° 10193^a) et de la *Décade* doit être considéré comme non avenu.

11833. — L'Ami de la concorde et de l'union. *Rue Hyacinthe*, n° 529, in-4°. [R. ADXX^a 20.]

L'ex. de la collection Rondonneau, le seul que je connaisse, ne comporte qu'un *Prospectus* (8 p.), portant en sous-titre : *Journal historique, politique et littéraire*, et un numéro non chiffré daté du 29 fructidor an VI (15 septembre 1798), paginé 245-248.

D'après le prospectus, ce journal non cité par

Deschiens et par Hatin, paraissait trois fois par semaine; c'était l'organe d'une agence fondée les cc. Salviat et C^e, qui se chargeait aussi des commissions, des achats, des procès de ses correspondants et qui offrait en outre de leur procurer des consultations médicales et des médicaments.

11854. — Le Chant du coq ou le Nouveau Réveil du peuple. [N^o 1.] *Chez l'auteur, rue de Chartres, n^o 340, in-8^o. [N. Lc² 2623.]*

Signé : VILLIERS.

En vers et en prose.

11855. — Le Précurseur de la quatrième législature. Ouvrage périodique, dédié à la la nation ressaisie de ses droits. *S. l. n. d.* [1798], 3 numéros in-8^o. [N. Lc² 2627.]

« Il en faut 7 », dit une note mss. sur l'ex. de la B. N.

11856. — *Courrier universel*. Tableau de Paris. Avis des éditeurs. *S. l. n. d.*, in-8^o, 2 p. [P. 23722*.]

« Ce n'est point une feuille nouvelle que nous recommandons à l'indulgence si souvent trom-

pée du public. Le *Courrier universel* a depuis très longtemps une célébrité justement acquise... Nous userons sagement, mais dans toute son étendue, de la parcelle de liberté qu'on nous laisse... Nous avons chargé de la direction politique et littéraire le citoyen DURAND, rédacteur du *Courrier républicain* en vendémiaire, dont les feuilles brûlantes ont électrisé tout Paris et valu à leur auteur, jeune encore, un jugement à mort et des droits à l'estime publique. »

Le journal est annoncé comme quotidien et paraissant rue Pavée-Saint-André-des-Arcs.

Prospectus publié sans doute entre l'abrogation de la censure directoriale (praïrial an VII) et la mise à exécution de l'arrêté du 16 fructidor an VII. Le *Courrier universel*, dont il a été question, n'a de commun que le titre avec ceux dits *du cit. HUSSON* et *du cit. BEYERLÉ* (cf. nos 10858 et 11057). Quant au *Courrier républicain*, auquel le prospectus fait allusion, c'est le titre porté du 10 brumaire an II (31 octobre 1793) au 15 fructidor an V (5 septembre 1797) par le *Courrier français* de Poncelin (cf. nos 10220-10224 ci-dessus) et qui compta, en effet, parmi ses rédacteurs DURAND-MOLARD.

Le *Tableau de Paris* fut aussi le titre porté, du 7 novembre 1795 au 22 mars 1796, par la *Quotidienne* (cf. n^o 10812).

INDEX DES JOURNAUX

DÉCRITS

DANS LES DEUX PREMIÈRES PARTIES

- Abeille* (*l'*), 11072.
Abréviateur (*l'*) *universel*, 10850.
Accusateur public (*l'*), par AUGUSTE DANICAN, 10956.
Accusateur public (*l'*), par RICHER-SERISY, 10955, 10955^a-9.
Acquéreur (*l'*) *des domaines nationaux*, 11119.
Actes des apôtres (*les*), 10353, 10354.
Actes des apôtres, par BARRUEL-BEAUVERT, 11061. = *Actes des apôtres et des martyrs*, par le même, 11062.
Actes (*les*) *des bons apôtres*, 10522.
Actes (*les*) *des martyrs*, par une société de bons apôtres, 11101.
Affiches de l'aristocratie, 10482.
Affiches de la Commune de Paris, 5566. et *Adl.*, p. 782.
Affiches du soir, 10777. = *Journal du soir de la République française et Petites Affiches de Paris*, 10799.
Affiches murales, 10902.
Alambic (*l'*) *ou le Distillateur patriote*, 10416.
Ami (*l'*) *de l'humanité*. V. *l'Antifanatique*.
Ami (*l'*) *de l'ordre*, 11203.
Ami (*l'*) *de la concorde et de l'union*, 11853.
Ami (*l'*) *de la constitution*, 10716.
Ami (*l'*) *de la constitution de 1795*, 11018.
Ami (*l'*) *de la constitution ou le Surveillant des pouvoirs constitués*, 10753.
Ami (*l'*) *de la Convention et le Défenseur du peuple*, par JOLLIVET dit BARALÈRE, 10950, 10950^a.
Ami (*l'*) *de la justice et de la vérité*. Voyez *Courrier universel*.
Ami (*l'*) *de la liberté*, 11254. = *L'Ennemi des tyrans*, 11253.
Ami (*l'*) *de la loi*, par BUIRETTE-VERRIÈRES, 10664.
Ami (*l'*) *de la paix*, 11258.
Ami (*l'*) *de la patrie*, 11039.
Ami (*l'*) *de la Révolution ou Philippiques*, etc., 10562.
Ami (*l'*) *des arts*, 11189.
Ami (*l'*) *des citoyens*, par TALLIEN, 10694. = *L'Ami des citoyens, journal fraternel*, 10714. = *L'Ami de sans-culottes*, 10879. = *Le Sans-Culotte*, *ibid.* = *L'Ami des citoyens, journal du commerce et des arts*, 10958. = *Le Spectateur français ou l'Ami des citoyens*, 10982.
Ami (*l'*) *des citoyens, journal fraternel*, par TALLIEN, 10714.
Ami (*l'*) *des citoyens ou Journal pour chacune des classes du peuple*, par FRÉRON, 10495.
Ami (*l'*) *des Français, de la vérité et du bon sens*, 10857.
Ami (*l'*) *des honnêtes gens ou l'Optimiste*, 10347.

- Ami (l') des Jacobins*, par BRIGANDAT, 10787.
- Ami (l') des lois ou Mémorial politique et littéraire*, 10995. = *L'Ami des lois*, par POULTIER, 10995*, 10995*.
- Ami (l') des ministériels*, 10706.
- Ami (l') des patriotes ou le Défenseur de la Révolution*, 10593.
- Ami (l') des républicains*, 11149.
- Ami (l') des sans-culottes*, 10879.
- Ami (l') des vieillards*, 10684, 10689.
- Ami (l') du bien public en France*, 41110.
- Ami (l') du clergé et de la noblesse, prospectus*, 10567. Voyez *le Défenseur des opprimés et l'Ennemi des factieux*.
- Ami (l') du gouvernement républicain*, 11851.
- Ami (l') du peuple*, par LECLERC, de Lyon, 10900.
- Ami (l') du peuple*, rédigé par P. LENOBLE, 10742.
- Ami (l') du peuple*, rédigé par le Club des Cordeliers, 10927.
- Ami (l') du peuple*, par l'auteur des quatre premiers numéros [P.-J.-M. CHALES], (nos 13 et 16), 10945.
- Ami (l') du peuple*, par PIERRE-JACQUES-MICHEL CHALES et R.-F. LEBOS, 10914. = *L'Ami du peuple ou le Démocrate constitutionnel*, 10990.
- Ami (l') du peuple ou le Défenseur des patriotes persécutés*, par R.-F. LEBOS, 11041.
- Ami (l') du peuple ou le Démocrate constitutionnel*, par R.-F. LEBOS, 10990.
- Ami (l') du peuple ou le Publiciste parisien*, par MARAT, 10320. = [Continuations apocryphes sous le même titre], 10420, 10440, 10456, 10457, 10621, 10759.
- Ami (l') du peuple ou le Publiciste parisien*, par PERRIER, 10549.
- Ami (l') du peuple ou le Vrai Citoyen*, par JOURDAIN DE SAINT-FERJEUX, 10339.
- Ami (l') du Roi*, par CRAPART, 10517; par MONTJOYE, 10518; par ROYOU, 10519.
- An (l') premier de la République française* [prospectus], par CAMILLE DESMOULINS, 10830.
- Analyse (l') des journaux*, 11100.
- Ancien Ami (l') du peuple*, par A.-P. JULIENNE-BELLAIR, 10949.
- Anc (l') de Baluam ou le Journal de la ville de Peter*, 10409.
- Ange (l') Gabriel*, 11271.
- Annales d'une révolution d'oiseaux*, 11003.
- Annales de France*, par MARGARD, 10371.
- Annales de la République française*, 10851.
- Annales de la République française et Journal historique et politique de l'Europe*, 10948.
- Annales du gouvernement ou Journal des opérations du pouvoir exécutif*, 10865.
- Annales françaises ou Nouvelles Ephémérides du citoyen*, 10853.
- Annales littéraires ou la Tribune des hommes libres*, 10974.
- Annales monarchiques* [avril 1791], 10655.
- Annales monarchiques, philosophiques, politiques et littéraires*, 10646.
- Annales parisiennes*, 10281.
- Annales parisiennes ou Lettres philosophiques... adressées à Amcey, à M^{me} de...*, 10417.
- Annales patriotiques*, par CARRA et L.-S. MERCIER, 10337.
- Annales patriotiques et littéraires ou la Tribune des hommes libres*, 10970. = *Annales littéraires ou la Tribune des hommes libres*, 10971. = *Annales politiques ou la Tribune des hommes libres*, 10972.
- Annales politiques, civiles et littéraires*, par PIERRET, 11068.
- Annales politiques et littéraires*, par les frères BERTIN et autres, 11102.
- Annales politiques et nationales*, 10346.
- Annales politiques ou la Tribune des hommes libres*, 10972.
- Annales universelles*, par FRASANS, 11093.
- Annales universelles et méthodiques*, 10372.
- Ann'quin bredouille*, 10632.
- Anti-Brissotin (l')*, 10913.
- Antidote (l') moral, politique et littéraire*, 11259.
- Antifanatique (l')*. = *L'Ami de l'humanité*, 10490.
- Antifédéraliste (l') ou le Correspondant des sociétés populaires et des armées*, 10904.
- Anti-Marat (l')*, 10628.
- Antiroyaliste (l')*, 11036 (prospectus), 11036*.
- Apocalypse (l')*, 10455.
- Appréciateur (l')*, 11135.
- Argus (l')*, courrier fidèle de l'Assemblée nationale, 10464.
- Argus (l') du Palais-Royal*, 11114.
- Argus français (l')*, 10740.

- Argus patriote (l)*, par THÉVENEAU DE MORGANDE, 10670, 10671.
- Aristarque (l) français*, 11273.
- Assemblée nationale* [8 mai 1789 — 19 juin 1790], 10205.
- Assemblée nationale et Commune de Paris* [journal de Perlet], 10284-10288.
- Assemblée nationale et Commune de Paris* [concurrence au journal de Perlet], 10387.
- Assemblée nationale et Commune de Paris*, rédigées par une société de gens de lettres [13 avril — 11 juin 1791], 10573.
- Assemblée nationale permanente*. Voyez *Journal des États-Généraux*.
- Au diable les jurcurs* [prospectus de l'Observateur féminin], 10459.
- Auditeur national (l)*, 10712.
- Aurore (l)*, 10481.
- Aurore (l) ou Journal du nouveau tiers*, 11107.
- Aux volcurs! Aux voleurs!* 10453.
- Avant-Coureur (l)*, journal politique et littéraire, 11132.
- Avant-Coureur (l) qui rend compte le soir de ce qui s'est passé le jour à l'Assemblée nationale*, 10486. = *Le Postillon français, qui rend compte, etc.*, 10487.
- Avertisseur (l)*, ou le *Postillon de Paris*, 11173.
- Aviseur (l) national*, 11851.
- Aviso (l)*, 11176.
- Avocat (l) du peuple ou le Bon Citoyen*, par LABOUREAU, 10399.
- Avocat général (l) du peuple*, 10530.
- Babillard (le)*, 11147.
- Babillard (le)*, journal du Palais-Royal et des Tuileries, 10669.
- Babillard national (le) ou Journal à deux liards*. Voyez *Folie d'un mois*.
- Batave (le)*. Voyez le numéro suivant.
- Batave (le) ou le Nouvelliste étranger*, 10875. = *Le Batave ou le Sans-Culotte*, 10875. = *Le Sans-Culotte*, 10876. = *Le Batave*, 10877. = *Le Batave*, rédigé par DUSAULCHOY, 11245.
- BEAUMONT (journal de M^{me} DE). Voyez *Bulletin et Réviseur universel et impartial*.
- Béves, Inepties et Impertinences nationales*, 10503.
- Bien Informé (le)*, 11130.
- Bien Instruit (le) ou le Véridique Postillon des armées*, 11243.
- Bonhomme Richard (le) aux bonnes gens*, par LEMAIRE, 10311.
- Bonnet rouge (le)*, 10920.
- Bon Sens (le)*, 10644.
- Bouche de fer (la)*, 10425.
- Bouche de fer (la)*, par DABRET neveu et BARDET, 11108.
- Bouclier patriotique (le) ou le Serpent d'airain*, 10434.
- Boussole (la) ou le Guide politique*, 10871.
- Boussole (la) ou le Régulateur*, 11143.
- Bulletin* (1^{er} novembre 1791 — 8 août 1792), 10722.
- Bulletin*, 10359. = *Bulletin et Journal des journaux*, 10360. = *Le Bulletin et Journal des journaux, réviseur impartial du pour ou du contre*, 10361. = *Le Réviseur universel et impartial... et Bulletin de M^{me} DE BEAUMONT*, 10362.
- Bulletin d'aujourd'hui ou le Courrier de l'Assemblée nationale*, 10505.
- Bulletin de l'Assemblée nationale* [1789], par H.-B. MARET, 10234, 10234^{a-b}.
- Bulletin de l'Assemblée nationale* [1790], 10480.
- Bulletin de l'Assemblée nationale* [avril 1791], 10692.
- Bulletin de l'Assemblée nationale, seconde législature*, 10709.
- Bulletin de l'Europe*, 11217.
- Bulletin de l'Europe, journal politique et littéraire*, 11045.
- Bulletin de la Bouche de fer*, 10426.
- Bulletin de la Convention nationale*, 10819, 10819^{a-b}.
- Bulletin de la République*, 11151.
- Bulletin de la semaine*, 10981. = *Le Télégraphe*, 11070.
- Bulletin de minuit*, 10754.
- Bulletin de Paris* [1793], 11024.
- Bulletin de Paris* [1797], 11150.
- Bulletin des amis de la vérité*, 10859.
- Bulletin des armées* (prospectus), 10793.
- Bulletin des armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, journal du soir*, 10769.
- Bulletin des frères et amis ou l'Écho de l'opinion*, 11115.
- Bulletin des Jacobins*, 9050, 10489.
- Bulletin des Marseillais*, 10841.
- Bulletin des séances de l'Assemblée électorale du département de la Seine*, 11009.
- Bulletin du tribunal criminel établi par la loi du 17 août 1792*, I, 3446; II, 10809.

- Bulletin du tribunal criminel établi par la loi du 10 mars 1793*, I, 3950 (et *Adl.*, p. 508); II, 10878.
- Bulletin des États-Généraux* (mai 1789), 10209.
- Bulletin décadaire de la République française*, 11218.
- Bulletin général de la France et de l'Europe*, 11015.
- Bulletin général des armées et de la Convention nationale*, 10911.
- Bulletin imprimé par ordre de l'Assemblée nationale* [législative], 10818.
- Bulletin national ou Papier-Nouvelles de tous les pays et de tous les jours*, 10838.
- Bulletin officiel*, 11028.
- Bulletin officiel des armées coalisées*, 11244.
- Bulletin (le) politique*, 11027. = *Bulletin officiel*, 11028. = *Le Rédacteur*, 11029.
- Bulletin politique de Paris et des départements*, 10813.
- Bulletin politique et général de l'Europe*, 11044.
- Bulletin politique et littéraire*, 11045.
- Bulletin sur les affaires du temps*, 10198.
- Cu fait toujours plaisir*, 10497.
- Cantus Galli*, 10791.
- Caton français (le)*, 10424.
- Censeur* (Prospectus du journal intitulé *le*), par DASTIN et LAURAGUIS, 10992.
- Censeur (le) des journaux*, par GALLAIS, 11000. = *Le Nécessaire ou Courrier du Corps législatif*, 11238. = *Le Diplomate*, 11249. = *L'Indispensable*, 11256.
- Censeur national (le)*, 10333.
- Censeur patriote (le)*, 10277.
- Censeur philosophe (le) ou le Lucien moderne*, 11094.
- Censeur politique et littéraire (le)*, 10903.
- Cercle (le)*, journal des arts et des plaisirs, 11204.
- Cercle social. Lettre I-LXVI*, 10427.
- Chant du coq (le)* [1791], 10691.
- Chant (le) du coq ou le Nouveau Réveil du peuple*, par VILLIERS, 11854.
- Chauve-Souris (la)*, 11171. = *Le Postillon de Paris*, 11172. = *L'Avertisseur ou le Postillon de Paris*, 11473.
- Chiffonnier (le)*, 11035.
- Chronique de France*, 10610.
- Chronique de Paris* (1789-1793), 10310.
- Chronique de Paris* [an VII], 11257.
- Chronique de Paris, ci-devant Courrier républicain*, 11091.
- Chronique du Manège*, par FR. MARCHANT, 10471.
- Chronique du mois (la) ou les Cahiers patriotiques*, 10723.
- Chronique scandaleuse (la)*, 10704.
- Chronique scandaleuse (la) de l'aristocratie*, par CHALES, 10946.
- Chronique universelle (faisant suite au « Républicain français »)*, 11202.
- Chronique universelle ou Archives politiques et littéraires*, 10608.
- Chroniqueur (le)* [extrait du n° 224 de la *Chronique de Paris*], 10551.
- Cicéron à Paris*, 10614.
- Citoyen français (le)*, 11270.
- Clairevoyant (le) du soir*, 11235.
- Clef (la) du cabinet des souverains*, 11081, 11081^b.
- Club (le) des halles*, 10782.
- Club des observateurs*, 10384.
- Cocarde nationale (la)*, 10406.
- Code de la patrie et de l'humanité*, par BAUMIER, 10275.
- Colporteur national (le)*, 10352.
- Colporteur (le) universel*, 11135.
- Compère Mathieu (le)*, 10578.
- Compilateur (le)*, par C. D. L., 10449.
- Compte rendu au peuple souverain*, 10808.
- Conciliateur (le)*, 10987.
- Confédération nationale du 14 Juillet*, I, 1797; II, 10539.
- Conservateur décadaire (le) des principes républicains*, 10935.
- Conservateur (le)*, par DUSAULCHOY, 11186.
- Conservateur (le)*, par GARAT, DAUNOU et CHÉNIER, 11129.
- Conservateur (le) ou Journal historique de la République française*, par J.-CH. LAVEAUX, 10929.
- Consolateur (le) ou Journal des bonnes gens*, par CIZOS DE DUPLESSIS, 10390.
- Consolateur (le) ou le Journal des honnêtes gens*, par le cousin JACQUES (BEFFROY DE REIGNY), 10735.
- Conteur (le) de la ville et des théâtres*, 11083.
- Convention nationale. Journal de ses séances* (prospectus), 10834.
- Contrepoison (le) du Thé*, du Grondeur et du Miroir, 11117.

- Contre-Poison (le) ou Préservatif*, etc., 10623.
Correspondance de Jean et de Pierre sur les affaires du temps, 10302.
Correspondance des mécontents, 10649.
Correspondance des représentans du peuple STEVENOTTE, DESSAIX, DETHIER, etc., 11220.
Correspondance des nations, 10758.
Correspondance (la) des villes et des campagnes, 11084.
Correspondance des vivans et des morts, 10985.
Correspondance du Palais-Royal, par le chevalier de MORGAN, 10295.
Correspondance générale des départemens de France, 10585. = *Correspondance générale ou Journal de la Société des 83 départemens*, 10586.
Correspondance générale des gardes nationales des 83 départemens, 10617.
Correspondance nationale (mai 1789), 10204.
Correspondance nationale (1791), 10633.
Correspondance nationale et étrangère. Voyez *Encore un!*
Correspondance nationale et étrangère de toutes les municipalités de France, 10609.
Correspondance patriotique, par DUPONT (de Nemours), etc., 10713-10716.
Correspondance politique, 11040.
Correspondance politique, par LANDES, 10773.
Correspondance politique de Paris et des départemens, 10892.
Correspondance politique des véritables amis du Roi et de la patrie, 10731.
Correspondance sur les affaires du temps, 11167.
Correspondant fédératif des 83 départemens, 10576.
Correspondant (le) politique, littéraire et commercial, 11183. = *L'Observateur politique, littéraire et commercial*, 11184.
Cosmopolite (le) ou Journal historique, politique et littéraire, 10728.
Courrier de Bordeaux ou Nouvelle Correspondance, 10365.
Courrier de Brabant, 10368. = *Courrier de France et de Brabant*, 10369.
Courrier de l'Assemblée nationale, 10351.
Courrier de l'Assemblée nationale (novembre 1790), 10577.
Courrier (le) de l'Assemblée nationale et des nouvelles intéressantes, 10504. = *Bulletin d'aujourd'hui*, 10505.
Courrier de l'aurore ou Journal national et étranger, 10476. = *Journal national et étranger*, 10477. = *Journal national*, 10478.
Courrier de l'égalité, par P.-A. LEMAIRE, 10796.
Courrier de l'Europe [1795], 11019.
Courrier de l'Europe [1797], 11145.
Courrier de l'Europe. Voyez *Courrier universel*.
Courrier de la Convention et de la guerre, 10891.
Courrier de la patrie ou Journal des municipalités, par LA REYNIE DE LA BRUYÈRE, 10450.
Courrier de l'hymen (le), *Journal des dames*, 10635.
Courrier de Madon à l'Assemblée nationale, 10358.
Courrier de Mariembourg (le) ou Journal des frontières du département des Ardennes, 10746. = *Le Courrier des frontières et du département des Ardennes*, 10747. = *Journal de la guerre*, 10755.
Courrier de Paris, journal nouveau, 10795.
Courrier de Paris à Versailles, 10291.
Courrier (le) de Paris ou Anecdotes intéressantes, 10270.
Courrier de Paris ou Chronique du jour, 10997.
Courrier de Paris (le) ou le Publiciste français, 10342.
Courrier de Provence, 10271. = *Mémoires de législation, de politique et de littérature*, 10732.
Courrier de Saint-Cloud à Paris, 10529.
Courrier (le) de Versailles à Paris. = *Le Courrier de Paris dans les 83 départemens*, par A.-J. GORSAS, 10228-10233.
Courrier des amis de la paix, 10938.
Courrier des armées [1795], 11016.
Courrier des armées, journal du soir [1794], 10912.
Courrier des II Conseils, journal du matin de la rue de Chartres, 10771.
Courrier des Français, 10639.
Courrier des frontières et des départemens, par N. PRÉVOST, 10743.
Courrier des frontières, feuille du soir, par ANT. VAILLANT et un député à l'Assemblée nationale, 10761.
Courrier des municipalités et des assemblées de district, 10473.
Courrier du cabinet (le), 10296.

- Courrier du citoyen HUSSON. Voyez Courrier universel.*
- Courrier du Corps législatif et de la guerre, 11022.*
- Courrier du département de Paris, 3573, 10599, 10465.*
- Courrier du jour. Voyez Courrier universel.*
- Courrier extraordinaire, 11008.*
- Courrier extraordinaire de l'Europe, 10928.*
- Courrier extraordinaire. Voyez Courrier universel.*
- Courrier extraordinaire du Corps législatif régénéré, 11136.*
- Courrier extraordinaire ou le Premier Arrivé, 10452.*
- Courrier français, par PONCELIN, 10220, 10222, 10994. = Courrier républicain, 10221, 10224. = Journal des Français, 10223.*
- Courrier historique et politique des LXXXVI départements, 10905.*
- Courrier maritime. Voyez Diplomate républicain.*
- Courrier national [1789], 10225.*
- Courrier national [1789], 10311.*
- Courrier national [an IV]. Voyez le numéro suivant.*
- Courrier national, journal du matin, 11020. = Courrier national, 11020.*
- Courrier national, politique et littéraire, 10315.*
- Courrier nocturne (le), 10269.*
- Courrier patriotique, 10239.*
- Courrier républicain, 10223, 10914.*
- Courrier républicain [suite du Courrier français], 10224-10224, 11030.*
- Courrier universel [nov. déc. 1792], 10847.*
- Courrier universel [21 décembre 1792 — 27 nivôse an VIII], 10858. = Courrier universel ou l'Écho de Paris, des départements et de l'étranger, Courrier extraordinaire, Courrier de Seine-et-Marne, Courrier du citoyen HUSSON, le Véridique, l'Ami de la justice et de la vérité, Feuille universelle, Feuille du jour, Courrier de l'Europe, Gazette universelle, ibid.*
- Courrier universel du citoyen BÉYERLE, 11057.*
- Courrier universel extraordinaire, 10998.*
- Courrier universel ou l'Écho de Paris, des départements et de l'étranger [11-13 vendémiaire an IV — 3 et 5 octobre 1795], 11004. = L'Éclair ou Journal de la France et de l'Europe, 11005.*
- Courrier universel, Tableau de Paris (prospectus), 11856.*
- Courrier (le) de tout le monde, 11241 [prospectus], 11241¹.*
- Cousin Jacques (le) ou Courrier des planètes, par BEFFROY DE REIGNY, 10428.*
- Créole patriote (le), 10779, 10780, et Add., p. 790.*
- Créole (le) patriote, par J.-M. ERRARD, 11069.*
- Creuset (le), par JAMES RUTLEDGE, 10615.*
- Cri de l'infortuné (le), 10440.*
- Cricur (le) de bon sens et patriote, 10624.*
- Criminologiste (le) et le Financier, 10555.*
- Débats à l'Assemblée nationale, 10300.*
- Décade philosophique (la), 11852.*
- Déclin du jour (le) ou Résolutions de l'Assemblée nationale, 10237, et Add., p. 788.*
- Défenseur (le) de la constitution, par BALLOIS et TOMBE, 11175.*
- Défenseur (le) de la constitution, par MAX. ROBESPIERRE, 10765.*
- Défenseur (le) de la liberté, par MOITHEY, 10510.*
- Défenseur (le) de la liberté ou l'Ami du genre humain, par P. PHILIPPEAUX, 10869.*
- Défenseur (le) de la monarchie, 10700.*
- Défenseur (le) de la patrie, faisant suite à « l'Ami du peuple », par R.-F. LEBOS, 11236.*
- Défenseur (le) de la vérité et des principes, 11120. = Le Défenseur des principes, 11121.*
- Défenseur (le) des droits du peuple [an VIII], 11261.*
- Défenseur (le) des droits du peuple [an IV], 11052. = Le Vrai Républicain, 11053.*
- Défenseur (le) des opprimés, 10582.*
- Défenseur (le) des vieilles institutions, 11118.*
- Défenseur (le) du peuple, par CAILLOT, 10399.*
- Défenseur (le) du peuple, par BEFFROY DE REIGNY, 10683.*
- Déjeuner (le), 11082.*
- Déjeuner patriotique (le) du peuple, 10622.*
- Démocrate (le), 11141.*
- Démocrate constitutionnel (le), 11125.*
- Démocrate (le) ou l'Ami des lois, 10964.*
- Démocrate (le) ou le Défenseur des principes, 11251.*
- Démocrate (le) français, 11229.*
- Dénonciateur national (le), 10282, et Add., p. 788.*

- Dénonciateur patriote (le) ou l'Ami de Marat*, 10401.
- Dernier Courrier (le) et la Meilleure Nouvelle de Versailles*, 10236 et *Add.*, p. 788.
- De tout un peu ou l'Indépendant*, 11087.
- Diable boiteux (le) ou Anecdotes secrètes de Paris et des provinces*, 10446.
- Diligence (la) politique*, 11267.
- Diplomate (le) ou le Publiciste français*, 10743.
- Diplomate (le) [ans VII-VIII]*, 11249.
- Diplomate républicain (le) le Courrier maritime et le Traducteur des journaux anglais*, 10926.
- Disciple (le) des apôtres*, 10513.
- Distillateur citoyen (le) ou l'Esprit des journaux*, 10443.
- Diurnal (le)*, 11166.
- Echo (l') de l'Assemblée nationale*, 10570.
- Echo (l') de l'Europe*, 10631.
- Echo (l') de l'Europe ou le Messager des conseils*, 11152.
- Echo (l') de la Convention*, 10925.
- Echo (l') de la République française*, 11195.
- Echo (l') des cercles patriotiques*, 11116.
- Echo (l') du Palais-Royal*, 10369.
- Eclair (l') ou Journal de la France et de l'Europe*, 11005.
- Éclaircur (l') du peuple [an IV]*, 11038.
- Éclaircur (l') du peuple*, par LEBOS, 11126.
- Écouteur (l') aux portes*, 10340.
- Encore un! Correspondance nationale et étrangère*, 10530.
- Ennemi (l') des aristocrates*, par REMPART et C^{ie}, 10643.
- Ennemi (l') des conspirateurs*, 11266.
- Ennemi (l') des factieux et le Défenseur des opprimés*, 10883.
- Ennemi (l') des préjugés*, 10592.
- Ennemi (l') des oppresseurs de tous les temps*, 11253.
- Ennemi (l') des tyrans*, 11255.
- Ennemi (l') du gouvernement anglais*, 11193.
- Entendons-nous, ouvrage périodique*, par MICHEL EDMÉ PETIT, 10934.
- Éphémérides municipales et Journal d'utilité publique*, 9777, 10727.
- Espiègle (l') [an V]*, 11133.
- Espiègle (l') [an VIII]*. = *Le Télégraphe de Saint-Cloud ou l'Espiègle*, 11265.
- Espion (l') de Paris ou des provinces*, 10391.
- Espion (l') des campagnes ou les Veillées villageoises de la plaine d'Iery*, 10366.
- Espion (l') des sections et des autorités constituées*, 10739.
- Esprit (l') de la contre-révolution*, (prospectus), 10772.
- Esprit (l') des journaux*, 11263
- Esprit public (l')*, 11086.
- États-Généraux*, par MIRABEAU, 10203.
- États-Généraux [extrait du Journal de Paris]*, 10211.
- États-Généraux [annexe de la Gazette de France]*, 10210.
- Étoile du matin (l') par M^{me} DE VERTE-ALLURE*, 10461.
- Étoile (l') du soir*, 11096.
- Étrennes nationales des dames*, par M. DE PUSSEY, 10381.
- Europe (l') politique et littéraire*, 11103, 11103².
- Évangélistes du jour (les)*, par J.-A. DULAURE, 10484, et *Add.*, p. 790.
- Factionnaire clairvoyant (le) ou l'Argus impartial*, 10698.
- Fanal (le)*, 11164.
- Fanal parisien (le)*, par JACQUES LABLÉE, 10852.
- Fastes de la liberté*, par M. DE BELAIR, 10364.
- Feuille d'esprit public*, par ANT. FANTIN-DESODOARDS, 11001.
- Feuille de correspondance ou Nouvelles patriotiques pour les habitants des campagnes*, 10618.
- Feuille de la République*, 10932.
- Feuille de Paris, courrier du soir*, 10797. = *Le Sans-Culotte observateur*, 10922.
- Feuille (la) du bon citoyen*, 11219.
- Feuille (la) du décadi*, 10941.
- Feuille du jour*. Voyez *Courrier universel*.
- Feuille du jour*, par PARISAU, 10393.
- Feuille du jour [suite de la Quotidienne]*, 10814.
- Feuille du matin ou le Bulletin de Paris*, 10849.
- Feuille du salut public*, 10896. = *Feuille de la République*, 10932.
- Feuille du soir (la)*, par une société de femmes de lettres, 10392.
- Feuille impartiale (la)*, 11246.
- Feuille parisienne*, 11196.
- Feuille politique de J. LE SCÈNE-DESMAISONS*, 10226.

- Feuille politique* [an VI], 11197.
Feuille économique ou Courrier universel de politique, etc., 11216.
Feuille politique et nationale, 10202.
Feuille universelle. Voyez *Courrier universel*.
Feuille villageoise (la), 10571.
Feuilleton des spectacles, modes, annonces et avis divers [supplément à la *Quotidienne*], 10816.
Fidèle Observateur (le), 10415.
Flambeau (le), 11225. = *Le Grondeur ou le Flambeau*, 11226.
Folies d'un mois (les), 10719.
Folies (les) du matin, 10584.
Fout national (le), 10330.
Franc Républicain (le), par DEBERCKHEM, 10959.
Frondeur (le) ou la Satyre des factieux et des sots, 11128.
Furet [première (3^e) feuille de la reprise du], 11113.
Furet (le), par MAILLARD, 11237.
Furet acant-courier (le), 10559.
Furet parisien (le), 10329.
Fusée volante (la), par DUSAULCROY, 10960.
Gaiotte de Saint-Cloud ou Club maritime, 10647.
Gardien (le) de la constitution [1791], 10725.
Gardien (le) de la constitution [1795], 11032.
Gazetier citoyen (le), 10462.
Gazetier enivré (le), 10526.
Gazetin (le), par SERRES DE LA TOUR, 10521.
Gazette de France, 10190 et 10190^a.
Gazette de Paris, par DU ROZOUY, 10336.
Gazette de Paris ou Feuille des hommes gens, 11275.
Gazette de Paris ou Manuel des hommes gens, 11097.
Gazette des cours de l'Europe, 10564.
Gazette des Tuileries ou l'Écho de tous les pays, 11848.
Gazette diplomatique, 11080.
Gazette française, papier-nouvelles de tous les jours et de tous les pays, 10733.
Gazette générale, 10536.
Gazette générale de l'Europe [1793], 10798.
Gazette générale de l'Europe [an IV], 11023.
Gazette historique et politique, 10924.
Gazette historique et politique de la France et de l'Europe, 10923.
Gazette militaire nationale, 10537.
Gazette nationale ou le Moniteur universel, 10374, et *Add.*, p. 789.
Gazette universelle, courrier du jour. Voyez *Courrier universel*.
Gazette universelle ou Papier-nouvelles de tous les pays et de tous les jours, 10385. = *Nouvelles politiques nationales et étrangères*, 10846.
Gazette universelle ou Tableau politique de la France et de l'Europe, 11013.
Glacé (la) ou le Tableau des mœurs, 11157. = *La Glace*, 11157^a.
Gilancuse citoyenne (la), 10463.
GORSAS (journal de). Voyez les nos 10228-10233.
Grand Inquisiteur (le) ou Journal général des abus, 10496.
Grand Toesin universel (le), prospectus du *Machiavel populaire*, 10652.
Grandes Victoires remportées sur les intriguants..., par MELLETER, 10954.
Grondeur (le) ou le Flambeau, 11226.
Grondeur (le) ou le Tableau des mœurs publiques, 11073.
Guerre aux abus (la) ou Bulletin de Paris et des provinces, 10441.
Guerre aux royalistes et aux modérés. Voyez *la Trompette du Père BELLE-ROSE*.
Guide des nations (le), 10407.
Héroult national (le), 10470.
Histoire de la Révolution présente ou Mémoires périodiques, impartiaux et fidèles, 10345.
Historien (l'), 11031. = *L'Historique*, 11158.
Historien (l') de France et de l'Europe, 10752.
Historiographe (l') national, par ALLETZ le jeune, 10527. = *Gazette militaire nationale*, 10537.
Historique (l'), 11158.
Impartial (l') ou Relevé d'erreurs graves, 10485.
Impartial (l') républicain, 11140.
Incorruptible (l') ou le Véritable Ami du peuple, 10422.
Indépendant (l'), 10883.
Indépendant (l'). Voyez *De tout un peu*.
Indépendant (l'), par LECLERC (des Vosges) et VALGOUR, 11160.
Indépendants (les), 10657.
Indicateur (l') ou Journal des causes et des effets, 10766.
Indicateur (l') politique, mercantile et littéraire, 10873.

- Indicateur universel* (F.), 11011.
Indiscret (F.) Voyez *la Toilette*.
Indispensable (F.), 11236.
Informateur (F.), 11213.
Ingenù (F.), 10558.
Ingenù (F.), *journal politique et moral*, 11252.
Instituteur national (F.), 10968.
Intérêt (F) *du peuple français*, 10589.
Invariable (F), par CORENTIN ROYOU, 11111, 11111.
Invisible (F). 11105. = *L'Avant-Courrier*, 1132.
Je n'y perds, f. . . ! Feuille qui peut servir de supplément au « Journal populaire ». 10864.
Journal à deux liards. Voyez *Folies d'un mois*.
Journal chinois, par JOURGNIAC SAINT-MÉARD, 10906.
Journal d'économie publique, de morale et de politique, 11055.
Journal d'Etat et du citoyen, par M^{me} DE KERALIO, 10304. = *Mercur national ou Journal d'État et du citoyen*, 10394.
Journal d'instruction sociale, par CONDORGET et autres, 10889.
Journal de Bonaparte et des hommes vertueux, 11089.
Journal de France, par ÉTIENNE FEULLANT. Voyez *Journal du soir, de politique et de littérature*. = *Journal de France, rédigé par une société de gens de lettres*. Voyez *ibidem*. = *Journal de France, de politique et de littérature*. Voyez *ibidem*.
Journal de l'an VI, 11148. = *Le Diurnal*, 11166.
Journal de l'armée d'Angleterre, 11198.
Journal de l'Assemblée nationale ou Journal topographique, 10708.
Journal de l'autre monde, 10930, 10930.
Journal de l'opposition, par RÉAL, 10983.
Journal de l'unité, par LACROIX, 10901.
Journal de la compagnie des citoyens arquebusiers royaux, 10227.
Journal de la Commune de Paris, par G.-F. GALLETI, 3576, 10921.
Journal de la Confédération, I, 1689; II, 10534 et *Add.*, p. 789.
Journal (Premier) de la Convention nationale. Voyez *Premier Journal*.
Journal de la Convention nationale, par EMM. HENRIQUEZ, 10824.
Journal de la Fédération générale. I, 1688; II, 10533.
Journal de la garde nationale, 10645.
Journal de la guerre, 10755.
Journal de la guerre et des frontières, par MULLIN, 10763.
Journal de la liberté, par les auteurs de *l'Union*, 10506.
Journal de la liberté de la presse, par GRAMMUSCHUS BABEUF, 10940.
Journal de la Montagne, 10890.
Journal de la municipalité et des districts de Paris, par BAYARD, 5567-5572, 10344.
Journal de la municipalité et des sections de Paris, 5574, 10836.
Journal de la noblesse, par DE LACROIX, 10600-10603 = *Journal universel des cours*, 10604-10605.
Journal de la première législation, 10736.
Journal de la Répée, 10545.
Journal de la République et du travail de la Convention nationale, par J.-B.-TH. GÉRARD, 10832.
Journal général de la République française, 11066.
Journal de la République française, par MARAT, 10825. = *Le Publiciste de la République française*, 10826, 10829. = *Observations à mes commettants*, 10827. = *Profession de foi de MARAT* [n° 156 du journal]. 10828.
Journal de la Révolution, par suite du « Pour et du Contre », 10554.
Journal de la sacconnée républicaine, par LABENETTE, 10853.
Journal de la seconde législation, par ÉTIENNE FEULLANT, 10713.
Journal de la seconde législation faisant suite au « Journal du soir », par ÉTI.-F. MILLIN, 10767. = *Journal du soir, de politique et de littérature*. 10768. = *Bulletin des armées du Nord*, 10769. = *Journal du soir de la rue de Chartres*, 10778. = *Courrier des II Conseils*, 10771.
Journal de la Société de 1789, 9974, 10524.
Journal de la Société des Amis de la constitution monarchique, 9713, 10598.
Journal de la vérité, 10749.
Journal de la Ville, par LUCRET, 10272, 10279, 10280.
Journal de la Ville. = *Journal de la Ville et des provinces ou le Modérateur*, par FONTANES, DE FLINS et autres, 10335.
Journal de Louis XVI et de son peuple, 10587.

- Journal de M. SULEAU*, 10662.
Journal de Paris, 10194, 10195³⁰.
Journal de PERLET, 10289, 10290, 10854.
Journal de Pitt et Cobourg ou l'Anglais à Paris, 11074.
Journal de TRENCK, 10894 : prospectus, 10894².
Journal des amis, par CLAUDE FAUCHET, 10870.
Journal des amis de la constitution, rédigé par LAGLOS, 9054, 10579.
Journal des amis de la paix et du bonheur de la nation, 10718.
Journal des campagnes et des armées, 11047.
Journal des clubs ou sociétés populaires, 9037, 10588, 10680.
Journal des communes ou les Horreurs de la proscription, 10268.
Journal des débats de la Société des Amis de la constitution, 9052, 10675.
Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la constitution, séance aux Jacobins, 9053, 10734.
Journal des débats et des décrets, 10312. == *Journal des débats et lois du Corps législatif*, 10313.
Journal des débats et jugements du tribunal criminel révolutionnaire. I, 3953 [et *Abt.*, p. 508]; II, 10939.
Journal des défenseurs de la patrie, 11043, 11043⁹. == *Bulletin politique et général de l'Europe*, 11044. == *Bulletin politique et littéraire*, 11045. == *Bulletin de l'Europe, journal politique et littéraire*, 11046.
Journal des droits de l'homme, par LABEYRETTE, 10693.
Journal des émigrés des 83 départements, 10865.
Journal des établissements politiques, d'après la nouvelle constitution, 10402.
Journal des États-Généraux, 10212-10215. == *Le Nouvelliste de France*, 10580.
Journal des fédérés. — Journal français, 10594.
Journal des fonctionnaires publics, 11067.
Journal des fondateurs de la République, 10953.
Journal des Francs, 11210.
Journal des Français [suite du *Courrier français*], 10223, 11007.
Journal des bulles, 10538.
Journal des hommes, 11268. == *Journal des républicains*, 11269.
Journal des hommes du 14 juillet et du faubourg Saint-Antoine, 10788.
Journal des hommes libres de tous les pays, 11274.
Journal des hommes libres de tous les pays ou le Républicain, 10893, 11234, 11274.
Journal des impartiaux, par SALLES DE LA SALLE, 9896, 10439.
Journal (le) des incroyables, 11088.
Journal des Jacobins, 9053, 10789.
Journal des laboureurs, par LE QUINIO, 10653.
Journal des lois de la République française, 10844. == *Journal des lois, des deux Conseils et du Directoire de la République française*, 11021.
Journal des lois et des faits, 11177.
Journal des mécontents, 10640.
Journal des municipalités de campagne, 10974. == *Journal des municipalités réunies*, 10975.
Journal des municipalités et assemblées administratives de tous les départements, 10451.
Journal des municipalités et des communes, 11221.
Journal des municipalités et des juges de paix, 10872.
Journal des paresseux, 10965.
Journal des patriotes de 1789, par RÉAL et MÉBÉE, 10999.
Journal des prêtres et Nouvelles ecclésiastiques, 10620.
Journal des primes, 11191. == *Courrier de Paris, journal des primes*, 11192.
Journal des propriétaires, 10543.
Journal des réclamations, 10414.
Journal des républicains, 11269.
Journal (le) des rieurs ou le Démocrate français, par MARTAINVILLE, 10966.
Journal des sans-culottes, 10783.
Journal des séances de la Commune de Paris, rédigé par J.-G. GUYOT, 5575, 10888.
Journal des séances du Corps législatif, 11063.
Journal du bonhomme Richard, 10993.
Journal du citoyen, 11168.
Journal du citoyen ou Rapport très exact, etc., 10306. == *Journal du citoyen, Assemblée nationale et Commune de Paris*, 10307.
Journal du club des Cordeliers, 9796, 10678.

- Journal du commerce de l'Europe*, prospectus, 11849. = *Journal du commerce de l'Europe et Nouvelles des colonies*, 11849^{a-c}.
- Journal du diable*, par LABENETTE, 10468.
- Journal du faubourg Saint-Antoine*, 10625.
- Journal du journal de Prud'homme*, 10250.
- Journal du matin de la République française ou Chronique de France*, par R. JACQUIN, 10801.
- Journal du Palais-Royal*, 10316, et *Add.*, p. 788.
- Journal du Palais-Royal, ni démayogues, ni aristocrate*, 10540.
- Journal du Père DUCHESNE*, 10596.
- Journal du Petit Gautier*, 11104.
- Journal du peuple*, par BOYER, de Nîmes, 10741.
- Journal du procès du Gros-Caillois*, 10702.
- Journal du soir. Voyez l'Observateur de l'Europe*.
- Journal du soir*, par BEAULIEU, 10535.
- Journal du soir*, par CALAIS, 10724. = *Journal de la première législature*, 10736.
- Journal du soir*, par ANT. VAILLANT et un député de l'Assemblée nationale, 10762.
- Journal du soir avec réflexions*, 10637.
- Journal du soir de l'Assemblée nationale*, attribué à JOUBERT, 10674.
- Journal du soir de la rue de Chartres, n° 67* (imp. Lerouge et Gérioux), 10785.
- Journal du soir de la rue de Chartres, n° 86* (imp. Lebois et Berthelot), 10786. = *Courrier de la Convention et de la guerre*, 10891.
- Journal du soir, de politique et de littérature*, par ÉTI. FEUILLANT, 10802. = *Journal de France*, 10803. = *Journal de France, de politique et de littérature*, 10804, 10806. = *Journal de France, rédigé par une société de gens de lettres*, 10805.
- Journal du soir, de politique et de littérature*, rédigé par JOYAL et VINÇARD, 10840.
- Journal du soir de la République française et Petites Affiches de Paris*, 10799.
- Journal du* $\left\{ \begin{array}{l} \text{soir} \\ \text{matin} \end{array} \right.$ *de la République française*, par FIRMIN GOURDIN, 10800.
- Journal du soir et de la seconde législature*, par MILLIN, 10764.
- Journal du soir, Courrier des frontières, des départements et de l'étranger*, par L.-J. SALA, 10760.
- Journal du soir, de législation et de politique*, par EURY, 10737.
- Journal du soir de la rue de Chartres*, 10770.
- Journal du soir ou Bulletin de Paris, des départements et des cours étrangers*, 10648.
- Journal du soir ou Journal des amis de la liberté et de l'égalité*, par P. SABLIER, 10784.
- Journal du soir ou le Moniteur anglo-français*, 10650.
- Journal du soir ou le Petit Paye*, 10707.
- Journal du soir ou Récit exact et sans réflexions*, publié par les frères CHAIGNEAU et rédigé par ÉTIENNE FEUILLANT, 10532.
- Journal du soir, sans réflexions*, 10638.
- Journal du soir, sans réflexions* (imp. Caron), 10676.
- Journal du soir, sans réflexions*, par J.-R. HÉBERT et J.-C. MARQUET, 10781.
- Journal du soir, sans réflexions, et Courrier de la capitale et des départements réunis*, 10629.
- Journal du soir, sans réflexions, et Courrier de Paris et de Londres réunis*, 10581.
- Journal du vrai honnête homme*, 10276.
- Journal en vaudevilles des débats et des décrets de l'Assemblée nationale*, 10396.
- Journal français. Voyez Journal des fidèles.*
- Journal français ou Tableau politique et littéraire de Paris*, 10845.
- Journal général*, par l'abbé FONTENAI, 10627. = *Journal général de France*, 11064. = *Journal général de France, l'Orateur constitutionnel et le Gardien de la constitution*, 11065. = *Journal général de la République française*, 11066.
- Journal général d'indications pour tout le royaume*, 10701.
- Journal général dédié au district des Cordeliers*, 10323.
- Journal général de l'Europe ou Mercure national et étranger*, 10680.
- Journal général de la cour et de la ville*, par BRUNE, 10328.
- Journal général de la cour et de la ville*, par BRUNE et GAUTIER DE SYONNET, dit le Petit GAUTIER, 10324-10327.
- Journal général de la police et des tribunaux*, 10388. = *Journal général des tribunaux, de la police, des municipalités, etc.* [suite du précédent], 10389.

- Journal général de politique, de littérature et de commerce*, 10403.
- Journal général de France* [1789], 10197.
- Journal général de la France* [1785-1792], 10195.
- Journal général du soir, de politique et de littérature*, par BEAULIEU, DOMERGUE, etc., 1071.
- Journal gratuit*, 11817.
- Journal historique et littéraire de Paris* (prospectus), 10729.
- Journal historique et philosophique de la constitution*, 10292.
- Journal historique et politique*. Voyez la *Révolution de 1792*.
- Journal historique et politique, de constitution, de législation, etc.*, 10404.
- Journal logographique de l'Assemblée nationale* (28 décembre 1790), 10606.
- Journal logographique de la Société des Amis de la constitution*, rédigé par F.-E. GUIBAUT, 9054, 10748.
- Journal national* [10 juillet-6 octobre 1790], 10478 et *Adit.* p. 790.
- Journal national et étranger*, 10477.
- Journal philodémocratique* (prospectus), 10405.
- Journal pie*, 10738. = *Journal royaliste*, 10750.
- Journal politique et philosophique*, 10984.
- Journal politique national*, 10241-10244.
- Journal politique ou Nouvelles de tous les pays*, 11222.
- Journal populaire ou le Peuple et ses amis*, 10862.
- Journal royaliste*, 10750.
- Journal sténographique des travaux de la Convention*. Voyez *Lycée des Arts*.
- Journal universel*, par P.-J. AUDOCIN, 10373.
- Journal universel*. (Prospectus de la *Feuille économique*. Voyez ce titre.)
- Journal universel des cours*. Voyez *Journal de la noblesse*.
- Journaliste (le) équitable et sincère*, 10526.
- Jugement du peuple aux galeries de l'Assemblée nationale*, 10398.
- Juif errant (le)*, 10494.
- Juif errant (le)* [an VII], 11228 (prospectus), 11228.
- Junius français (le)*, par MARAT, 10523.
- Lanterne (la)*, par BAILLIO, 10542.
- Lanterne (la)*, de Diogène, 11078.
- Légende dorée (la)*, ou les *Actes des martyrs*, 10634.
- Législateur français (le)*, 10740.
- Législateur national (le)*, 10641.
- Leuclémain (le)*, ou *Esprit des feuilles de la feuille*, 10572, 10573, 10575. = *Assemblée nationale et Commune de Paris*, 10575.
- Lettre (Première-Cinquième) à un rentier*, par BARRUEL-BEAUVERT, 11060.
- Lettre (Première-Dix-neuvième) du comte de MIRABEAU à ses commettants*, 10207, 10208.
- Lettres à M. le comte de B****, 10264, 10264.
- Lettres aux Français*, 10885.
- Lettres clubiques ou Correspondance d'un Suisse avec un de ses amis*, 10744.
- Lettres de JUNIUS à la minorité de l'Assemblée*, 10590.
- Lettres de MAXIMILIEN ROBESPIERRE à ses commettants*, 10822.
- Lettres provinciales ou Courrier des cantons*, 10541.
- Liberté pleine et entière, les Foudres du Vatican étantes*, 10792.
- Libre-Penseur (le)*, 10991.
- Logographe (le)*, par LE HODEY, 10663.
- Logotachigraphe (le)* (prospectus), 10751.
- Logotachigraphe (le)*, par F.-E. GUIBAUT (prospectus), 10860, 10861.
- Lorgnette (la) de l'enchanteur Merlin*, 10552.
- Lumière (la)*, 11224.
- Lycée des arts. Etablissement d'un journal sténographique des travaux de la Convention* (prospectus), 10952.
- Lynx français (le)*, 11178.
- Machiavel populaire (le)*, 10659.
- Magasin historique ou Journal général*, 10322. = *Journal général dédié au district des Cordeliers*, 10323. = *Journal général de la cour et de la ville*, 10324-10328.
- Martyrologe national (le)*, 10498.
- Mathusalem, journal politique et littéraire*, par BARDIN, 11214.
- Mémoires de législation, de politique et de littérature, pour servir de suite au « Courrier de Provence »*, 10732.
- Mémoires secrets des crimes et des forfaits qui s'ourdissent dans diverses tavernes*, 10880.

- Mémorial (le)*, par LA HARPE, VAUXCELLES et FONTANES, 11106. = *Tablettes historiques*, 11161. = *Tablettes républicaines*, 11187.
- Mémorial des corps administratifs*, 10560.
- Mémorial français ou Journal général des communes et municipalités de France*, par J.-J. FILLASSIER, 10479.
- Mémorial français ou le Nouveau Pierre de l'Estoile*, 10977.
- Mensonge (le) et la Vérité*, 10881.
- Menteur (le) ou le Journal par excellence*, 11079.
- Mercure de France dédié au Roi*, 10191, 10191^a. = *Mercure français, historique, politique et littéraire*, 10192, 10192^{b-d}. — *Mercure français*, par une société de patriotes, 10192^a. = *Mercure de France, journal politique, littéraire et dramatique*, 10193. = *Mercure de France, littéraire et politique*, 10193^a.
- Mercure français*. Voy. l'article précédent.
- Mercure national et étranger ou Journal politique de l'Europe*, 10660.
- Mercure national et Révolutions de l'Europe*, 10262. = *Mercure national et étranger ou Journal politique de l'Europe*, 10660. = *Journal général de l'Europe ou Mercure national et étranger*, 10680. Voyez aussi *Journal des clubs*.
- Mercure national ou Journal d'Etat et du citoyen*, 10394.
- Mercure universel*, 10641. = *Le Messenger ou le Mercure universel*, 11179.
- Mes Tablettes ou Notes politiques, commerciales et littéraires*, 11048.
- Messenger (le) ou le Mercure universel*, 11179.
- Messenger croustilleux (le) ou la Semaine récréative*, 10882.
- Messenger (le) de l'Europe ou Gazette générale de l'Europe*, 11023.
- Messenger (le) de la paix ou Abréviateur universel*, 11099.
- Messenger (le) des deux Conseils et du Directoire exécutif*, 11017.
- Messenger (le) des relations extérieures*, 11209.
- Messenger du soir (le) ou Gazette générale de l'Europe* [1793], 10908.
- Messenger du soir (le) ou Gazette générale de l'Europe* [1797], 11194.
- Messenger patriote (le)*, 10411.
- Miroir (le)*, 11049 et 11239.
- Moderateur (le)*, par une société de gens de lettres, 10397.
- Mon Rêve ou la Femme sans tête*, 10382.
- Monde (le)*, 11123.
- Moniteur patriote (le)*, par MARAT, 10308.
- Moniteur patriote (le) ou Nouvelles de France et de Brabant*, 10370.
- Moniteur universel*. Voyez *Gazette nationale et Révolution française*.
- Movologo-Dialogos (los) ou Singularités du docteur SINGULOS*, 10597.
- Mot (le) à l'Oreille ou le Don Quichotte des dames*, 11174.
- Motions de Baboué (les)*, 10438.
- Narrateur impartial (le)*, 10976.
- Narrateur (le) ou Recueil exact des faits et des lois*, 11230.
- Narrateur politique (le)*, 11199.
- Narrateur universel (le)*, 11159.
- Nécessaire (le) ou Courrier du Corps législatif et de la guerre*, 11238.
- Nouveau Nostradamus (le)*, 10240.
- Nouveau Tiers (le) ou le Journal des deux Conseils*, 11109.
- Nouveautés politiques, critiques et amusantes*, 10383.
- Nouveaux Essais sur Paris*, 10341.
- Nouvelle Administration politique et économique de la France* (prospectus), 10619.
- Nouvelle Correspondance politique ou Tableau de Paris*, par PELTIER, 10774.
- Nouvelle du jour (la) ou Journal de l'opinion publique*, 10979.
- Nouvelles de Paris* [an VI], 11205.
- Nouvelles de Paris, faisant suite à celles de Versailles*, 10313.
- Nouvelles de Versailles*, 10219.
- Nouvelles Ephémérides de l'Assemblée nationale*, 10301.
- Nouvelles et Anecdotes du Palais-Royal*, 10233.
- Nouvelles Lunes (les) du cousin JACQUES* [BEFFROY DE REIGNY], 10616.
- Nouvelles politiques, nationales et étrangères*, 10846. = *Le Nouvelliste*, 11153. = *Le Narrateur universel*, 11159. = *Le Narrateur politique*, 11199. = *Le Publiciste*, 11200.
- Nouvelles Révolutions de Paris*, 10252.
- Nouvelliste (le)*, 11153.
- Nouvelliste (le) de France*, 10580.
- Nouvelliste universel (le) ou Analyse raisonnée, etc.*, 10298.

- Objet du jour...*, par un politique de la rue de Popincourt, 10332.
- Obligante (l') Messagère*, 11231.
- Observateur (l')*, par FEYDEL, 10303, 10303^a; [concurrences sous le même titre], 10448, 10449.
- Observateur (l') à la Convention nationale*, I, 3599; II, 10848.
- Observateur (l')*, de l'Europe ou l'Echo de la liberté, 10867, 10867^a.
- Observateur (l') du club des Cordeliers*, 9793, 10677.
- Observateur féminin (l')*, par M^{me} DE VERTE-ALLURE, 10460. = *L'Étoile du matin*, par la même, 10461.
- Observateur français (l') ou le Publiciste véridique et impartial*, 10626.
- Observateur (l') ou l'Ami de la paix*, 11169.
- Observateur (l')*, politique, littéraire et commercial, 11184.
- Ombre (l') de Marat*, 10980.
- Oracle (l') divin*, par BARDIN, de Lutèce, 10568.
- Oracle français (l')*, 10703.
- Oracle national (l')*, 10442.
- Orateur (l') des assemblées primaires*, 11085.
- Orateur (l') du peuple*, par FRÉRON, 10508, 10508^a, 10843 et *Add.*, p. 790.
- Orateur (l') plébéien*, 11025.
- Orateur républicain (l')*, 11188.
- Pacificateur (le)*, 11092.
- Palladium (le) de la constitution*, 11127.
- Papillon (le)*, 11211.
- Papillon-Abcille (le)*, 10656.
- Paquebot (le) ou Rencontre des courriers de Londres et Paris*, 10612.
- Parallèle des héros de la France...*, prospectus de l'Oracle national, 10442.
- Paris-Mercury (the) and Continental Chronicle*, 10776.
- Parisien (le)*, 11090, 11900^a.
- Parisien novelliste (le)*, 10334.
- Parisienne (la) ou Feuille de tous les jours*, 11247. = *La Parisienne ou Feuille de tous les pays*, 11248.
- Partisan (le) de la constitution*, 10531.
- Passo-partout (le)*, 11444.
- Patriote (le)*, par TURBAT, 10977.
- Patriote (le) à l'Assemblée nationale*, 10501.
- Patriote français (le)*, 10196 [prospectus], 10206, 10273.
- Patriote français (le)* [1797-1799], 11170.
- Patriote incorruptible (le) ou l'Homme de province*, 10363.
- Patriote (le) républicain ou le Journal des sans-culottes, bulletin du soir*, 10936.
- Patriote royaliste (le)*, 10546, 10547. = *Le Vrai Patriote*, 10548.
- Péguse de Voltaire (le)*, 10475.
- Père des pauvres (le) ou les Vrillères d'un ermite*, 10367.
- PERLET (journal de). Voyez les nos 10283-10290.
- Persévérant (le)*, 11207.
- Petit GAUTIER (journal du). Voyez *Journal général de la cour et de la ville*.
- Petit Journal du Palais-Royal*, 10321 et *Add.*, p. 788.
- Petit Postillon (le) de différents pays*, 11124.
- Petite Feuille de Paris*, par TURBAT, 10963. = *Le Patriote*, 10977.
- Petite Poste de l'Assemblée nationale*, 10216.
- Petite Poste (la) de Paris*, 11077.
- Petite Poste (le) du soir*, 11180. = *La Poste du jour*, 11181.
- Phare politique et littéraire*, 10444.
- Phénix (le)*, 11212.
- Philanthrope (le)*, par BETTE D'ÉTIENVILLE, 10466.
- Point du jour (le)*, par BARÈRE, 10217.
- Point du jour (le)* par DREVET, 11012.
- Portefeuille (le) des patriotes*, 10697.
- Portefeuille (le) politique et littéraire*, 10988.
- Poste du jour (la)*, 11181.
- Poste du matin (la) ou l'Ami de la patrie*, par PIERRE PONTARD, 10833.
- Postillon (le)*, par CALAIS, 10429, et *Add.*, p. 789. [Concurrences publiées sous le même titre ou la même initiale], 10431, 10432, 10433, 10434, 10435, 10436.
- Postillon (le)*, par COURAGEUX, 10430.
- Postillon (le)*, par le Père DUCHÈNE, 10563.
- Postillon de Calais, journal des Français* [Marchant], 11010.
- Postillon de Calais, journal des Français* [Drevet], 11011.
- Postillon (le) de Henri IV*, 10565.
- Postillon (le) de l'Assemblée nationale*, 10447.
- Postillon (le) de la guerre ou Gazette générale de l'Europe*, 10756. = *Gazette générale de l'Europe*, 10798. — *Le Messager du soir ou Gazette générale de l'Europe*, 10908. = *Courrier de l'Europe*, 11019. = *Gazette générale de l'Europe, le Messager*

- de l'Europe ou Gazette générale de l'Europe, 11023. = *Courrier de l'Europe*, 11143. = *Le Messager du soir* ou *Gazette générale de l'Europe*, 11194.
- Postillon (le) de Paris*, 11172.
- Postillon (le) des armées*, par ALEX. CRETOT, 10887.
- Postillon (le) des armées, journal du soir*, 11242.
- Postillon (le) exact et diligent*, 10516.
- Postillon extraordinaire ou le Premier Arrivé*, 10437.
- Postillon français (le) qui rend compte le soir de ce qui s'est passé dans le jour à l'Assemblée nationale*, 10487.
- Postillon national (le) ou Rapport exact, etc.*, 10474.
- Postillon (le) ou Rapporteur national*, 10528.
- Pouls patriote (lu)*, 10705.
- Pour (le) et le Contre*, 10553. = *Journal de la Révolution*, 10554.
- Pour (le) et le Contre* (12 mai 1790), 10507.
- Précurseur (le)*, 11272.
- Précurseur (le) de l'opinion*, 10458.
- Précurseur (le) de la quatrième législature*, 11855.
- Précurseur (le) du Messie*, 11240.
- Premier Journal de la Convention nationale ou le Point du jour*, par CH. LAVEAUX, THOMAS ROUSSEAU, etc., 10823.
- Prévoyant (le)*, 10423.
- Proclamateur national (le)*, 10469.
- Procureur général (le) du peuple*, 10525.
- Promeneur sentimental (le)*, par P. BLANCHARD [prospectus], 10989.
- Propagateur (le) des lois, des événements et des arts*, 11201.
- Prospectus d'un journal et d'une bibliothèque patriotique établie à Versailles*, 10238.
- Publiciste (le)*, 11200.
- Publiciste (le) de la République française*, par MARAT, 10826, 10830.
- Publiciste (le) de la République française*, par l'Ami de Marat, 10899.
- Publiciste (le) de la République française*, par l'Ombre de Marat [JACQUES ROUX], 10898.
- Publiciste parisien (le)*, par MARAT, 10319. = *L'Ami du peuple* ou *le Publiciste parisien*, 10320.
- Publiciste (le) philanthrope*, 11037.
- Questionneur anglais (le)*, 10931.
- Quotidienne (lu)* (prospectus), 10809. = *La Quotidienne*, 10810. = *La Quotidienne ou Tableau de Paris*, 10811. = *Tableau de Paris*, 10812. = *Bulletin politique de Paris et des départements*, 10813. = *Feuille du jour*, 10814. = *La Quotidienne ou Feuille du jour*, 10815. = *Feuilleton des spectacles, modes, annonces et avis divers*, 10816.
- Raisonneur (le) sur les nouvelles de l'Europe*, par TRENCK, 10893.
- Rambler (le)*, 10672, 10673.
- Rapporteur républicain (le)*, 11131.
- Rapsodies du jour*, 11033. = *Rapsodies du jour ou Séances des deux Conseils en vau-devilles*, 11034. = *Le Chiffonnier*, 11835.
- Récapitulateur (le) économique*, 11206.
- Réclamateur (le)* (prospectus), 10413. Voy. *Journal des réclamations*.
- Réconciliateur (le)*, 11156.
- Réducteur (le)*, 11029.
- Régénérateur (le)*, 11137.
- Régulateur (le)*, ou *Gazette de Paris et de l'Europe*, 11260.
- Réimpression de l'ancien « Moniteur »*, 10378.
- Remplaçant (le) ou le Journal de Madagascar*, 11151.
- Répertoire (le) anecdotique*, 11075.
- Répertoire (le) des indications utiles et intéressantes*, 11071.
- Répertoire parisien (le)*, 10679.
- Républicain (le)*, par DUSAUCHOY, 10509.
- Républicain (le)*, 11208.
- Républicain (le), journal des hommes libres*, par CH. DUVAL et autres, 10839. = *Journal des hommes libres de tous les pays ou le Républicain*, 10893. = *Le Persévérant*, 11207. = *Le Républicain*, 11208. = *Journal des Français*, 11210. = *Correspondance des représentans* STÉVENOTTE, DESSAIX, DÉTHIER, etc., 11220. = *La Tribune nationale*, 11223. = *La Lumière*, 11224. = *Journal des hommes libres de tous les pays ou le Républicain*, 11234. = *L'Ennemi des oppresseurs de tous les temps*, 11253. = *Journal des hommes, rédigé par plusieurs écrivains patriotes*, 11268. = *Journal des républicains*, 11269. = *Journal des hommes libres de tous les pays, rédigé par une société de républicains*, 11274.
- Républicain français (le), journal du soir*, par PIERRE SALLÉS, 10833.

- Républicain français* (le), par CH. HIS et GOUGET-DESLANDRES, 10843.
- Républicain français* (le), journal universel, 10836.
- Républicain* (le) ou le *Défenseur du gouvernement représentatif*, par GONDORCET, etc., 10682.
- Républicain universel*. Voyez le *Républicain français*, de CH. HIS.
- République française* (la) réduite à zéro, 11165.
- Resolutions de l'Assemblée nationale*, 10266.
- Révél* (le), 10467.
- Révél* (le) de M. SÛLEAU, 10661.
- Révél* (le) des *Dépâtements*, 11142.
- Réville-matin* (le) ou *Journal de Paris*, 10445.
- Révêlateur* (le), bulletin universel, 11026.
- Révêlateur* (le), par MEUNIER et DUSALCHOUY, 10886.
- Révêcur* (le), 11163. = *Le Faud*, 11164.
- Reviscur* (le) [an III], 10986.
- Reviscur-Moniteur* (le) ou *Gazetier universel*, 10537.
- Reviscur* (le) ou *l'Esprit des journaux*, 10500. = *Le Reviscur-Moniteur ou Gazetier universel*, 10557.
- Révolution* (la) dans le royaume de Pluton, 10655.
- Révolution* (la) de 1792 ou *Journal de la Convention nationale*. — *Journal historique et politique*, 10821. et *Adl.*, p. 791.
- Révolution française* ou *Analyse complète et impartiale* du « *Moniteur* », 10375, 10377.
- Révolution française*. Table alphabétique du *Moniteur*, 10376.
- Révolutions de France et de Brabant*, par CAMILLE DESMOULINS et par DUSALCHOUY, 10379. [Seconde partie] par DESMOULINS et MERLIN de Thionville, 10831.
- Révolutions de France et de Brabant* [nos 27 et 29], par J.-L. CARRA, 10515.
- Révolutions de l'Europe et Journal des municipalités*, 10260.
- Révolutions de l'Europe et Mercure national réunis*, 10261.
- Révolutions de l'Europe, faisant suite à celles de Paris*, par TOURNON, 10258, 10261.
- Révolutions de Paris*, par PRUDHOMME, 10249.
- Révolutions de Paris dédiées à la Nation*, par TOURNON, 10256, 10257.
- Révolutions de Paris en 1789*, 10263.
- Révolutions de Versailles et de Paris*, 10338.
- Révolutions nationales*, 10253.
- Reviscur* (le) universel et impartial de tous les journaux pour et contre et *Bulletin de M^{me} DE BEAUMONT*, 10362.
- Revue* (la) ou le *Contradictcur*, 11050.
- Revue du patriote* (la), bulletin de MILSENT, créée, 10778. = *Le Créole patriote*, 10779, 10780.
- Rocambo* (la) des journaux, 10666-10668.
- Rôleur* (le), 11042.
- Rôleur* (le) français, par VILLENAVE, 10348. = *Le Rôleur réuni ou Chroniqueur secret de la Révolution*, 10349.
- Rougyff* ou le *Franc en vedette*, 10897.
- Sage Observateur* (le), 11122.
- Sans-culotte* (le) [suite de *l'Ami des sans-culottes*], 10879.
- Sans-Culotte* (le), suite du *Batare*], 10876.
- Sans-Culotte observateur* (le), 10922.
- Sans-Quartier* ou le *Rogoniste national*, 10544.
- Scrutateur fidèle* (le) ou *Analyse raisonnée de tous les journaux*, 10499.
- Scrutateur politique* (le), 10794.
- Scrutateur universel* (le), 10868. = *Journal de l'Unité*, 10901.
- Scythe* (le) ou les *Franches Annales*, 11054.
- Séance de l'Assemblée nationale* du ... (3 août 1789-22 février 1790), 10299.
- Séance nationale* du ... (22 juillet-27 août 1789), 10269.
- Secrétaire* (le) de *l'Assemblée nationale*, 10317.
- Semaines critiques* ou *Gestes de l'an V*, 11095.
- Semaines parisiennes* (les), I, 3598; II, 10820.
- Sens commun* (le), 10421.
- Sentinelle* (la), par J.-B. LOUVET, 10775, 10775^a, 10996.
- Sentinelle du peuple* (la), 10350.
- Singe* (le), 10493.
- Soirée des patriotes* (la) ou le *Surveillant du Corps législatif*, 10720.
- Soirée du camp* (la), 10937.
- Soirées* (les) de la campagne, 10909.
- Solitaire* (le), 10293.
- Solitaire* (le) des *Tuileries*, 10512.
- Sonnette* (la), 10502.
- Sottises de la semaine*, 10408.
- Sottises et Vérités de la semaine*, 10630.
- Soupeys* (les) de M^{me} Angot ou le *Contradictcur*, 11112.

- Spartiate (le)*, 10907.
Spectateur (le), 10294.
Spectateur (le) à l'Assemblée nationale, 10314.
Spectateur (le) et Modérateur, 10726.
Spectateur français (le) ou l'Ami des citoyens, 10982.
Spectateur français (le) ou le Nouveau Spectateur moderne, 10591.
Spectateur national (le), par M. DE CHARNOIS, 10418.
Spectateur national (le), suite du *Modérateur*, 10386. = *Le Spectateur national*, par M. DE CHARNOIS, 10418. = *Le Spectateur national et le Modérateur*, 10488. = *Le Spectateur et Modérateur*, 10726.
Spectateur patriotique (le), 10331.
Stationnaire patriote (le) aux frontières, 10690.
Supplément au Point du jour, 10218.
Supplément aux journaux, 10274.
Surveillant (le), 11146.
Surveillant (le), *Journal libre*, 10636.
Tableau de l'Europe, 11182.
Tableau de la France et de l'Europe, 11006.
Tableau de Paris, 10812.
Tableau de Paris avant et après la mort de Louis XVI [prospectus], 11058.
Tableau de Paris en vaudeville, par PITOU, 10961. = *Tableau de Paris en 94*, 10962.
Tableau des crimes de la ville de Paris, 11059.
Tableau politique, littéraire et moral de la France et de l'Europe, 11139.
Tablettes historiques, 11161.
Tablettes républicaines, 11187.
Tachygraphe (le), 11190.
Tachygraphe (le) à la Convention nationale, 11056.
Tailleur patriote (le) ou les Habits de jeun-foutres, par JEAN DUFFAY, 10483.
Télégraphe (le), 11070. = *Journal du citoyen*, 11168.
Télégraphe (le) de Saint-Cloud ou l'Espicgèle, 11265.
Télégraphe (le) des armées, 11227.
Télégraphe (le) politique. Voy. *Journal des fondateurs de la République*.
Thé (le) ou le Journal des dix-huit, 11098. = *Le Thé ou le Contrôleur général*, 11098 et 11250.
Thermomètre (le), par LEFEBVRE-GRANDMAISON, 11136.
Thermomètre (le) de l'opinion publique, 7844, 10631.
Thermomètre du jour, par DULAURE, 10699.
Tocsin (le) de Richard sans peur, 10642.
Toilette (la), 11185. = *L'Indiscret*, id.
Tonneau (le) de Diogène ou la Révolution du clergé, 10400.
Traducteur des journaux anglais. Voyez le *Diplomate républicain*.
Tribun du peuple (le), 10199 et 10199^{bis}.
Tribun (le) du peuple ou le Défenseur des droits de l'homme, par GRACCHUS BABEUF, 10951.
Tribun du peuple (le) ou le Publiciste national, 10472.
Tribune (la) des hommes libres [prospectus], par L.-S. MERCIER, 10969.
Tribune (la) des patriotes, par CASHILLE DESMOULINS et FRÉRON, 10757.
Tribun (le) du peuple et l'Ami des défenseurs de la patrie, 11134.
Tribune nationale (la) 11223.
Tribune (la) publique ou Journal des élections, 11076.
Trois Décades (les), 10393.
Trois Décades (les) ou le Mois républicain, 10910.
Trompette (la) du père BELLE-ROSE, 10978.
Union (l') ou Journal de la liberté, 10357. = *Journal de la liberté*, 10506. = *Le Surveillant*, 10636.
Vedette ou Gazette du jour, 10947.
Vedette ou Précis de toutes les nouvelles du jour, 10613.
Ventriloque (le) ou Ventre affamé, 11002.
Vérilique (le). Voy. *Courrier universel*.
Vérilique (le) ou l'Antidote des journaux, par COBERTIN ROYOU, 10837.
Vérilique (le) ou le Courrier patriote, 10297.
Véritable Ami (le) de la Reine ou le Journal des dames, 10401.
Véritable (le) Ami des hommes, 10556 et *Id.*, p. 790.
Véritable (le) Ami du peuple, par ROCH MARCANDIER, 10933.
Véritable (le) Ami du peuple ou Journal de l'Assemblée nationale, etc., 10695.
Véritable (la) Contre-Révolution ou les Marseillais à Paris, 10790.
Vérité (la) au Roi, par T. ROUSSEAU, 10721.
Vérité (la) pour le peuple, 10412.

- Versailles et Paris ou Rapport des séances de l'Assemblée nationale et des communes de Paris*, 10283.
- Vieux Cordelier (le)*, par BAILLIO, 10967.
- Vieux Cordelier (le)*, par CAMILLE DESMOULINS, 10916, 10916^b, 10917, 10919.
- Vieux Triton du peuple (le)*, 10200. = *Le Vieux Tribun du peuple et sa Bouche de fer*, 10201.
- Voir (le) du peuple ou les Anecdotes politiques du bonhomme Richard*, par DE MARCILLAC, 10318.
- Voyages (les) de l'opinion dans les quatre parties du monde*, par FLINS DES OLIVIER, 10309.
- Voyages (les) du petit furet patriote*, par ARISTIDE, 10915.
- Voyageur (le)*, 11233.
- Voyageur politique (le)*, 10514.
- Vrai Citoyen (le)*, 10658.
- Vrai Patriote (le)*, 10548.
- Vrai Patriote français (le)*, 10884.
- Vrai (le) Républicain ou le Défenseur des droits du peuple*, 11053.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
NOTICE PRÉLIMINAIRE.....	j
NOTE A CONSULTER.....	xliij

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION & ROLE POLITIQUES DE PARIS

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES

§ 1. — Généralités de l'histoire politique de Paris (1789-1799).....	1
§ 2. — Histoire et Théorie du régime communal de la Ville de Paris.....	5

CHAPITRE II

ORGANISATION MUNICIPALE

§ 1. — Personnel :	
A. Électeurs de 1789 et Représentants de la Commune provisoire.....	7
B. Commune constitutionnelle (4 septembre 1790-10 août 1792).....	8
C. Commune révolutionnaire (10 août 1792-9 thermidor an II, 27 juillet 1794).....	8
D. Bureau central du canton de Paris.....	9

	Pages.
§ 2. — Constitution du département et de la municipalité de Paris, — Délimitation de leur étendue et de leurs attributions. — Division par districts et par sections :	
A. Constitution du Département et de la Municipalité de Paris.....	10
B. Étendue du département et de la municipalité.....	16
C. Fixation de l'indemnité du maire et des officiers muni- cipaux.....	17
D. Formation des districts.....	17
E. Formation des sections.....	18
§ 3. — Rôle des électeurs :	
A. Élection de la Commune constitutionnelle.....	19
B. Élection des fonctionnaires municipaux par l'Assemblée électorale.....	20
C. Élections à l'Assemblée législative.....	24
D. Élections à la Convention (septembre 1792).....	25
E. Actes et Opérations de la seconde Assemblée électorale (1792-1793).....	26
F. Élections de l'an IV (pour le renouvellement des deux tiers de la Convention).....	27
G. Élections des 20-29 germinal an V (pour compléter les deux Conseils).....	27
H. Élections de membres des deux Conseils et d'adminis- trateurs du Département (20-29 germinal an VI).....	28
I. Élection de l'an VII.....	30
§ 4. — Écrits et Pamphlets pour et contre le régime municipal.....	30

CHAPITRE III

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARIS

§ 1. — Procès-verbaux et Comptes rendus officiels.....	35
§ 2. — Journaux spéciaux.....	31
§ 3. — Détail des séances. — Arrêtés et Proclamations :	
A. Assemblée des électeurs.....	33
B. Représentants de la Commune provisoire.....	36
C. Municipalité de Paris (9 octobre 1790-10 août 1792 ...)	74
D. Commune de Paris (10 août 1792 [13 fructidor an II]- 30 août 1794).....	96

	Pages.
§ 4. — Questions soumises aux délibérations des districts et des sections :	
A. Lois, Décrets, Tarifs, Écrits divers relatifs aux subsistances.....	124
B. Acquisition des domaines nationaux du département de Paris.....	132

CHAPITRE IV

ARMÉE NATIONALE PARISIENNE, CORPS ANNEXES ET FORCE ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE

§ 1. — Généralités de l'histoire de la garde nationale.....	135
§ 2. — Particularités de l'histoire de l'infanterie nationale parisienne :	
A. Projets d'organisation.....	139
B. Divisions et Règlements adoptés.....	141
C. Armement et Recrutement.....	143
D. Uniformes, Cocardes, Boutons et Drapeaux.....	145
E. Annuaires spéciaux.....	147
F. Mannels techniques.....	149
G. Écrits pour et contre la garde nationale.....	150
H. Adresses, Motions, Discours, etc., relatifs à la garde nationale et à ses chefs.....	152
§ 3. — Bataillon des vétérans.....	155
§ 4. — Volontaires de la Bazoche et Légion du Châtelet.....	157
§ 5. — Corps divers et Projets de milices particulières.....	158
§ 6. — Garde nationale soldée :	
A. Infanterie.....	159
B. Artillerie.....	160
C. Cavalerie.....	162
D. Garde de Paris ou Guet à pied.....	162
E. Chasseurs nationaux, dits Chasseurs des barrières.....	163
§ 7. — Volontaires et Vainqueurs de la Bastille :	
A. Licenciement et Réincorporation des gardes-françaises.....	164
B. Volontaires et Vainqueurs de la Bastille.....	166
§ 8. — Bataillon des fédérés, dit des <i>Marseillais</i> ou du <i>Dix Août</i>	169
§ 9. — Bataillons des Enrôlés volontaires, dits <i>Bataillons de Paris</i>	169
§ 10. — Armée révolutionnaire.....	170
§ 11. — Camp sous Paris. — Ateliers créés à Paris pour la défense du territoire et l'armement des troupes.....	171

CHAPITRE V

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DES DISTRICTS

	Pages.
1. — District des Barnabites ou de Henri IV.....	173
2. — District des Blancs-Manteaux.....	177
3. — District de Bonne-Nouvelle.....	177
4. — District des Capucins-du-Marais.....	178
5. — District des Capucins-Chaussée-d'Antin.....	179
6. — District des Capucins-Saint-Honoré.....	180
7. — District des Carmes-Déchaussés.....	181
8. — District des Carmélites de la rue Chapon ou du Marais (ci-devant du Sépulcre).....	182
9. — District des Cordeliers.....	184
10. — District des Enfants-Rouges.....	189
11. — District des Enfants-Trouvés.....	189
12. — District des Feuillants.....	190
13. — District des Filles-Dieu.....	190
14. — District des Filles-Saint-Thomas.....	191
15. — District des Jacobins-Saint-Dominique.....	194
16. — District des Jacobins-Saint-Honoré.....	196
17. — District des Mathurins.....	198
18. — District des Minimes.....	200
19. — District de Notre-Dame.....	202
20. — District de l'Oratoire.....	204
21. — District des Pères-de-Nazareth.....	205
22. — District du Petit-Saint-Antoine.....	206
23. — District des Petits-Augustins.....	207
24. — District des Petits-Pères.....	209
District de Popincourt. (Voyez la Madeleine-de-Traisnel.)	
25. — District des Prémontrés.....	211
26. — District des Récollets.....	217
27. — District de Saint-André-des-Arcs.....	218
28. — District de Sainte-Élisabeth.....	219
29. — District de Saint-Étienne-du-Mont.....	220
30. — District de Saint-Eustache.....	223
31. — District de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés.....	225
32. — District de Saint-Germain-l'Auxerrois.....	226
33. — District de Saint-Gervais.....	228
34. — District de Saint-Honoré.....	229

	Pages.
35. — District de Saint-Jacques du Haut-Pas réuni au district du Val-de-Grâce	231
36. — District de Saint-Jacques-la-Boucherie	232
37. — District de Saint-Jacques-l'Hôpital	232
38. — District de Saint-Jean-en-Grève	233
39. — District de Saint-Joseph	233
40. — District de Saint-Laurent	234
41. — District de Saint-Lazare	235
42. — District de Saint-Leu ou de la Jussienne	236
43. — District de Saint-Louis-en-l'Île	237
44. — District de Saint-Louis-la-Culture	238
45. — District de Saint-Magloire	239
46. — District de Saint-Marcel	240
47. — District de Sainte-Marguerite	241
48. — District de Saint-Martin-des-Champs	241
49. — District de Saint-Merry	242
50. — District de Saint-Nicolas-des-Champs	243
51. — District de Saint-Nicolas-du-Chardonnet	244
52. — District de Sainte-Opportune, dit aussi des Grands-Augustins	246
53. — District de Saint-Philippe-du-Roule	247
54. — District de Saint-Roch	248
55. — District de Saint-Séverin	249
56. — District de Saint-Victor	251
57. — District de la Sorbonne ou de l'Université	251
58. — District des Théatins	253
59. — District de la Madeleine-de-Fresnel, ou de Popincourt	254

CHAPITRE VI

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DES SECTIONS

	Section des <i>Amis-de-la-Patrie</i> . (Voyez Ponceau.)	
1.	— Section des Arcis	257
2.	— Section de l'Arsenal	258
3.	— Section Beaubourg	261
	Section <i>Beaurepaire</i> . (Voyez Thermes-de-Julien.)	
4.	— Section de la Bibliothèque	263
	Section <i>Bon-Conseil</i> . (Voyez Manconseil.)	
5.	— Section de Bondy	267
6.	— Section de Bonne-Nouvelle	269

	Section du <i>Bonnet-Rouge et de la Liberté</i> . (Voyez Croix-Rouge.)	
	Section de <i>Brutus</i> . (Voyez Fontaine-Montmorency.)	
	Section de la <i>Butte-des-Moulins</i> . (Voyez Palais-Royal.)	
	Section <i>Chalier</i> . (Voyez Thermes-de-Julien.)	
7.	— Section des Champs-Élysées	271
	Section de la Cité. (Voyez Notre-Dame.)	
	Section du <i>Contrat-Social</i> . (Voyez Postes.)	
8.	— Section de la Croix-Rouge	273
	Section des <i>Droits-de-l'Homme</i> . (Voyez Roi-de-Sicile.)	
9.	— Section des Enfants-Rouges	276
	Section du <i>Faubourg-du-Vord</i> . (Voyez Faubourg-Saint-Denis.)	
10.	— Section du Faubourg-Montmartre	278
	Section du <i>Faubourg-Poissonnière</i> . (Voyez Poissonnière.)	
11.	— Section du Faubourg-Saint-Denis	280
	Section des <i>Fédérés</i> . (Voyez Place-Royale.)	
	Section de la <i>Fidélité</i> . (Voyez Hôtel-de-Ville.)	
	Section du <i>Finistère</i> . (Voyez Gobelins.)	
12.	— Section de la Fontaine-de-Grenelle	281
13.	— Section de la Fontaine-Montmorency	283
	Section de la <i>Fraternité</i> . (Voyez Ile-Saint-Louis.)	
	Section des <i>Gardes-Françaises</i> . (Voyez Oratoire.)	
14.	— Section des Gobelins	287
15.	— Section de la Grange-Batelière	289
16.	— Section des Gravilliers	292
	Section de <i>Guillaume-Tell</i> . (Voyez Place-Louis-XIV.)	
17.	— Section de la Halle-aux-Blés	294
18.	— Section de Henri IV	296
	Section de l' <i>Homme-Armé</i> . (Voyez Enfants-Rouges.)	
19.	— Section de l'Hôtel-de-Ville	299
	Section de l' <i>Ile-de-la-Raison</i> . (Voyez Notre-Dame.)	
20.	— Section de l'Ile-Saint-Louis	300
	Section de l' <i>Indisciplinabilité</i> . (Voyez Place-Royale.)	
21.	— Section des Invalides	302
22.	— Section du Jardin-des-Plantes	302
	Section <i>Lepeletier</i> . (Voyez Bibliothèque.)	
23.	— Section des Lombards	306
24.	— Section du Louvre	310
25.	— Section du Luxembourg	313
	Section du <i>Mail et des Petits-Pères</i> . (Voyez Place-Louis XIV.)	
	Section du <i>Marais</i> . (Voyez Enfants-Rouges.)	
	Section de <i>Marat</i> . (Voyez Théâtre-Français.)	
	Section des <i>Marchés</i> . (Voyez Marché-des-Innocents.)	

	Pages.
26. — Section du Marché-des-Immacés.....	317
Section de <i>Marseille</i> . (Voyez Théâtre-Français.)	
27. — Section de Mauconseil.....	317
Section de <i>Mil-sept-cent-quatre-vingt-douze</i> . (Voyez Bibliothèque.)	
Section de <i>Mirabeau</i> . (Voyez Grange-Batelière.)	
Section de <i>Molière-et La Fontaine</i> . (Voyez Fontaine-Montmorency.)	
Section de la <i>Montagne</i> . (Voyez Palais-Royal.)	
Section du <i>Mont-Blanc</i> . (Voyez Grange-Batelière.)	
28. — Section de la Rue-de-Montrenil.....	321
Section du <i>Muséum</i> . (Voyez Louvre.)	
Section de <i>Matins-Scevola</i> . (Voyez Luxembourg.)	
29. — Section de Notre-Dame.....	322
30. — Section de l'Observatoire.....	324
31. — Section de l'Oratoire.....	326
Section de l' <i>Ouest</i> . (Voyez Croix-Rouge.)	
32. — Section du Palais-Royal.....	328
Section du <i>Panthéon-Français</i> . (Voyez Sainte-Geneviève.)	
Section des <i>Piques</i> . (Voyez Place-Vendôme.)	
33. — Section de la Place-Louis XIV.....	332
34. — Section de la Place-Royale.....	337
35. — Section de la Place-Vendôme.....	338
36. — Section Poissonnière.....	342
37. — Section du Ponceau.....	343
Section du <i>Pont-Neuf</i> . (Voyez Henri IV.)	
38. — Section de Popincourt.....	345
39. — Section des Postes.....	346
40. — Section des Quatre-Nations.....	348
41. — Section des Quinze-Vingts.....	351
Section <i>Régénérée</i> . (Voyez Thermes-de-Julien.)	
Section de la <i>République</i> . (Voyez Roule.)	
Section de la <i>Réunion</i> . (Voyez Beaubourg.)	
Section <i>Révolutionnaire</i> . (Voyez Henri IV.)	
42. — Section du Roi-de-Sicile.....	353
43. — Section du Roule.....	355
44. — Section de Sainte-Geneviève.....	356
Section des <i>Sans-Culottes</i> . (Voyez Jardin-des-Plantes.)	
45. — Section du Temple.....	360
46. — Section du Théâtre-Français.....	361
47. — Section des Thermes-de-Julien.....	366
48. — Section des Tuileries.....	370
Section de l' <i>Unité</i> . (Voyez Quatre-Nations.)	

CHAPITRE VII

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DES CLUBS ET SOCIÉTÉS POPULAIRES

	Pages.
<i>no</i> 1. — Généralités de l'histoire des clubs et sociétés populaires.	375
<i>no</i> 2. — Société des <i>Amis de la Constitution</i> ou Club des <i>Jacobins</i>	376
A. Généralités de l'histoire du Club des <i>Jacobins</i>	376
B. Journaux spéciaux.	377
C. Règlement. Listes des membres.	379
D. Détail des séances.	380
E. Écrits et Pamphlets pour et contre le Club des <i>Jacobins</i>	415
<i>no</i> 3. — Clubs particuliers et Sociétés populaires diverses :	
A. Société de l' <i>Ami du peuple</i>	432
Société des <i>Amis de la constitution</i> , séant au Concert. (Voyez <i>Concert</i> .) — Société des <i>Amis de la consti-</i> <i>tution</i> , séant aux <i>Feuillants</i> . (Voyez <i>Feuillants</i> .) — Société des <i>Amis de la constitution monarchique</i> , séante aux <i>Capucins Saint-Honoré</i> . Voyez <i>Capucins</i> .	
B. Réunion des <i>Amis de la constitution de l'an III</i>	432
C. Société des <i>Amis de J.-J. Rousseau</i>	433
D. Société populaire des <i>Amis de l'égalité</i>	433
Société des <i>Amis de l'égalité et de la liberté</i> . (Voyez <i>Munège</i> .) — Société des <i>Amis de l'égalité et</i> <i>de l'humanité</i> , séante <i> rue du Vert-Bois</i> . (Voyez <i>Vert-Bois</i> .) — Société des <i>Amis de la liberté</i> . (Voyez <i>Vieux-Augustins</i> .) — Société des <i>Amis de la liberté</i> <i>et de l'égalité</i> , séante à <i> la Croix-Rouge</i> . (Voyez <i>Croix-</i> <i>Rouge</i> .) — <i>Amis de la loi</i> . (Voyez <i>Théatins</i> .)	
E. Société fraternelle des <i>Amis de la Patrie</i> ci-devant du Ponceau].	433
F. Club des <i>Amis de la Patrie et du Roi</i>	433
G. Réunion des <i>Amis de la République</i>	433
H. Société des <i>Amis de la Révolution</i>	434
I. Société des <i>Amis de la vérité</i>	434
Société des <i>Amis des Droits de l'homme, ennemis du</i> <i>despotisme</i> . (Voyez <i>Montreuil</i> .)	
J. Société des <i>Amis des lois révolutionnaires</i>	434
K. Société des <i>Amis des noirs</i>	434

3. Clubs particuliers et Sociétés populaires diverses :	
L. Société des <i>Amis du bien public</i>	434
M. Société des <i>Anciens Représentants de la Commune</i>	435
Club des <i>Augustins</i> . (Voyez <i>Électeurs patriotes</i> .)	
N. Club du <i>Bataillon marseillais</i>	435
O. Société <i>patriotique et Société des Amis</i> de la section de Bibliothèque	435
P. Société populaire de la section <i>Bonne Nouvelle</i>	435
Q. Société des <i>Amis de la constitution monarchique</i> , séante aux <i>Capucins Saint-Honoré</i>	436
Société populaire du <i>Bonnet-Rouge</i> . (Voyez <i>Champs-Élysées</i> .)	
R. Société populaire de la section de <i>Brutus</i> . Fontaine- Montmorency	439
S. <i>Cercle constitutionnel</i>	439
T. <i>Cercle municipal</i>	440
U. <i>Cercle social</i>	441
X. <i>Réunion de la Cité</i>	441
Y. <i>Club électoral</i> , séant à l' <i>Érêché</i> (plus tard <i>Comité cen- tral des Sociétés patriotiques</i>)	441
Z. Société des <i>Amis de la constitution</i> , séant au <i>Concert</i> ..	442
AA. Club des <i>Cordeliers ou Société des Droits de l'homme et du citoyen</i>	442
BB. Société des <i>Amis de la liberté et de l'égalité</i> , séante rue de Sèvres, à la <i>Croix-Rouge</i>	447
CC. <i>Défenseurs de la République</i>	447
Société des <i>Droits de l'homme et du citoyen</i> . (Voyez <i>Cordeliers</i> .)	
DD. Société des <i>Électeurs patriotes</i>	447
EE. Club des <i>Étrangers</i>	448
FF. Société populaire de la section du <i>Faubourg-Mont- martre</i>	448
GG. Société des <i>Fédérés des départements</i>	448
HH. Société des <i>Amis de la constitution</i> , séant aux <i>Fouil- lants</i>	448
II. Club des <i>Fils aînés de la Révolution</i>	450
JJ. Société populaire de la section de la <i>Fraternité</i>	450
KK. Société populaire de la section des <i>Gardes-Françaises Oratoire</i>	450
LL. Société des <i>Gardes nationaux des départements</i>	450
MM. Société de l' <i>Union fraternelle des Gobelins</i>	451
XX. Société populaire de la section des <i>Grands-Augustins</i> ..	451

§ 3. — Clubs particuliers et Sociétés populaires diverses :	
OO. Société populaire de la section Guillaume-Tell place Louis XIV	451
PP. Société populaire de la section de la Halle-aux-Blés	451
QQ. Société de l' <i>Harmonie sociale</i>	451
RR. Société populaire de la section de l'Homme-Armé Enfants-Rouges	451
SS. Société des <i>Hommes libres</i>	451
TT. Société des <i>Hommes révolutionnaires du 10 août</i>	452
UU. Club des <i>Impartiaux</i>	452
VV. Société des <i>Indigents amis de la constitution</i>	453
XX. Société des <i>Jeunes Amis de la Liberté</i>	453
Sociétés populaires de la section Le Peletier. Voyez <i>Bibliothèque</i> . — Société patriotique de la rue de la Licorne. Voyez <i>section Notre-Dame</i> . — <i>Loyalistes</i> . Voyez <i>Fils aînés de la Révolution</i> .	
YY. Société de la section des Lombards	453
ZZ. Société patriotique de la section du Luxembourg	454
AAA. Société populaire du Mail	454
BBB. Société des <i>Amis de la liberté et de l'égalité</i> , séante au <i>Mariage</i> des Tuileries	454
CCC. Société de <i>Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf</i>	460
DDD. Société fraternelle des <i>Miùmes</i>	464
EEE. Société populaire de la section du Mont-Blanc	464
FFF. Club des Sans-Culottes du Mont-de-Piété	464
GGG. Société populaire de la rue de Montreuil	465
HHH. Société patriotique de la <i>rue de la Licorne</i> section Notre-Dame.	465
III. Société populaire de la section du Palais-Royal puis de la <i>Butte-des-Moulins</i> et de la <i>Montagne</i>	465
JJJ. Société <i>fraternelle des Patriotes des deux sexes</i> , séant aux Jacobins	466
KKK. Club des <i>Patriotes suisses</i>	469
LLL. Société patriotique	469
MMM. Société populaire de la section des Piques	469
NNN. <i>Portique français ou Club de la Révolution</i>	469
OOO. Société du café <i>Procope</i>	469
PPP. Société des citoyenses <i>Républicains révolutionnaires</i>	469
QQQ. Société populaire de la section de la République section du Roule)	470

§ 3. — Clubs particuliers et Sociétés populaires diverses :	
RBB. <i>Réunion républicaine ou Cercle constitutionnel</i> (rue Sainte-Avoye).....	170
SSS. <i>Société fraternelle des deux sexes</i> de la section Sainte-Genève puis du Panthéon	170
TTT. <i>Salon français</i> (rue Royale	171
UUU. Société fraternelle de la section des Sans-Culottes.	171
VVV. Société des <i>Soutiens de la liberté et des droits de l'homme</i>	172
XXX. Société populaire, séante à la <i>Salle électorale</i> ...	172
YYY. Société des <i>Amis de la loi</i> , établie aux <i>Théatins</i>	172
ZZZ. Société patriotique de la section du Théâtre-Français.	172
AAAA. Société populaire de la section de l'Unité	173
BBBB. <i>Club de Valois ou du Palais-Royal</i>	173
CCCC. Société des <i>Amis de la liberté, de l'égalité et de l'humanité</i> , séante <i>rue du Vert-Bois</i>	173
DDDD. Société des <i>Vertus républicaines</i>	173
EEEE. Société des <i>Victimes du pouvoir arbitraire</i>	174
FFFF. Société des <i>Amis de la liberté et de l'égalité</i> , séante aux <i>Vieux-Augustins</i>	174

CHAPITRE VIII

JOURNAUX, PAMPHLETS ET ALMANACHS POLITIQUES

§ 1. — Généralités de l'histoire de la presse parisienne (1789-1800).....	475
§ 2. — Monographies et Pièces relatives à divers journaux.....	477
§ 3. — Discours, Motions, Pamphlets, etc., pour et contre la liberté de la presse.....	480
§ 4. — Presse politique antérieure à la réunion des États-Généraux	485
§ 5. — De la convocation des États-Généraux à la chute de Louis XVI. ...	500
§ 6. — Du 11 août 1792 au 9 thermidor an II.....	637
§ 7. — Du 10 thermidor an II au 13 vendémiaire an IV.....	663
§ 8. — Du 14 vendémiaire an IV au 18 fructidor an V.....	677
§ 9. — Du 19 fructidor an V au 27 nivôse an VIII.....	697
§ 10. — Écrits et Pamphlets politiques.....	715

	Pages.
§ 11. — Le « Père Duchesne », « Jean-Bart » et les Publications similaires :	
A. Publications de Lemaire, Contrefaçons et Réfutations.....	733
B. « Le Père Duchesne » d'Hébert et ses Contrefaçons.....	736
C. Pamphlets similaires.....	750
D. « La Mère Duchesne ».....	758
E. « Jean Bart ».....	759
F. Publications similaires.....	765
§ 12. — Almanachs politiques, historiques et satiriques.....	767

ADDITIONS ET CORRECTIONS.....	781
INDEX DES JOURNAUX DÉCRITS DANS LES DEUX PREMIERS VOLUMES.....	793

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND



HISTOIRE DE PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française,
par MAURICE TOURNEUX.

EN VENTE

- TOME I. *Préliminaires. — Événements* 40 francs.
TOME II. *Organisation et Rôle politiques de Paris* 40 francs.

EN PRÉPARATION

- TOME III. *Monuments, Mœurs et Institutions.*
TOME IV. *Biographie et Mémoires.*
TOME V. *Table générale.*
-

**Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris
pendant la Révolution française.** par ALEXANDRE TUETÉY.

EN VENTE

- TOME I. *États-Généraux et Assemblée constituante (première partie)*. 40 francs.
TOME II. *Assemblée constituante (deuxième partie)* 40 francs.
TOME III. *Assemblée constituante (troisième partie)* 10 francs.
-

DÉPÔT CENTRAL DES PUBLICATIONS HISTORIQUES DE LA VILLE DE PARIS

H. CHAMPION, libraire, quai Voltaire, 9